

CATÉCHISMES

PHILOSOPHIQUES, POLÉMIQUES, HISTORIQUES, DOGMATIQUES, MORAUX, LITURGIQUES, DISCIPLINAIRES, CANONIQUES, PRATIQUES, ASCETIQUES ET MYSTIQUES,

DE

Feller, Aimé, Scheffmacher, Rohrbacher, Pey, Lefrançois, Allëtz, Almeyda, Fleury, Pomey, Bellarmin, Meusy, Challoner, Gother, Surin et Olier.

ANNOTÉS, COMPLÉTÉS ET ACTUALISÉS.

PUBLIÉS PAR M. L'ABBÉ M***, ÉDITEUR DES COURS COMPLETS.

TOME SECOND,

CONTENANT *FLEURY, POMEY, BELLARMIN, MEUSY, CHALLONER, GOTHER, SURIN ET OLIER.*

PARIS,
CHEZ L'ÉDITEUR,
RUE D'AMBOISE, HORS LA BARRIÈRE D'ENFER.
1842.

INDEX

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES CONTENUS DANS CE SECOND VOLUME.

IMPRIMERIE DE MIGNE, A MONTROUGE.

AVERTISSEMENT

Sur cette édition.

I. Le Catéchisme historique de M. l'abbé Fleury a été constamment regardé comme un excellent abrégé de l'histoire sacrée et de la doctrine chrétienne. On a admiré la noble simplicité qui y règne, et l'expérience a fait sentir l'utilité de la méthode que l'auteur y a suivie. Il ne pouvait assurément imaginer rien de plus propre pour insinuer et graver dans les esprits les grandes vérités que son livre renferme : et il aurait atteint le but que tout catéchiste doit se proposer, s'il n'eût glissé dans son ouvrage certains traits qui ont un rapport sensible avec des erreurs souvent condamnées par l'Eglise.

II. On y a vu une affectation marquée de mettre les livres sacrés indifféremment entre les mains de tous les fidèles, et de faire de cette lecture si dangereuse pour ceux qui n'y sont pas préparés, un devoir dont la pratique reviendrait chacun des jours spécialement consacrés au culte du Seigneur. L'auteur aurait-il donc ignoré quel est sur ce point l'usage de la plupart des Eglises hors de France, et surtout celui de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres ?

III. On n'a pas été moins choqué de voir M. Fleury s'empresser de porter tous les laïques à la lecture des prières les plus secrètes qui se récitent à l'autel. Quelques expressions peu mesurées de cet auteur ont même paru propres à appuyer ou du moins à laisser subsister l'erreur de ceux qui ont eu la témérité d'avancer que les prières des simples fidèles ont quelque influence sur l'action principale du ministre actuellement occupé à célébrer le plus auguste de nos mystères.

IV. On a trouvé deux défauts dans la manière dont il s'explique sur l'importante et délicate matière de la grâce. D'un côté, il semble favoriser des erreurs que l'Eglise a proscrites dans les trois derniers siècles ; de l'autre, il garde le silence sur des vérités qu'elle a décidées contre les novateurs de nos jours. Ses principes vont à taxer de péché tout ce qui se fait hors de l'état de grâce. Selon lui, comme selon le père Quesnel (1), la première grâce que l'on reçoit de Dieu est celle de la foi : et il ne s'en accorde aucune hors de l'Eglise. Il ne reconnaît d'autres principes des actions humaines que la charité et la cupidité ; et il ne prend pas la moindre précaution pour distinguer ce qu'il enseigne sur ce point, d'avec le système de deux amours, flétri tant de fois par l'autorité des premiers pasteurs. De la manière dont il s'exprime, on dirait qu'il attribue presque toujours à la grâce habituelle ou sanctifiante les effets qui n'appartiennent qu'à la grâce actuelle. Vous ne lirez pas un mot dans son Catéchisme sur le pouvoir de résister aux mouvements de la grâce. Il se tait de même sur les secours que Dieu ne manque jamais d'accorder aux justes pour leur rendre ses commandements possibles. Il est vrai que ce silence ne prouve pas que l'auteur ait eu des sentiments erronés sur ces matières. Nous avons des catéchismes diocésains très-orthodoxes et très-estimés, où on les a également omises ; mais enfin, si M. Fleury avait expliqué en peu de mots la foi catholique sur ces questions, on ne peut nier qu'il n'eût rendu service aux fidèles et prévenu bien des soupçons.

On a trouvé mauvais que M. Fleury rendît si générales les transgressions de l'ancien Israël : à la vérité, cet estimable auteur a fait entendre, en vingt endroits de ses ouvrages, qu'il n'embrasse point le sentiment affreux de ceux qui soutiennent qu'il ne s'est pas trouvé un juste dans le peuple de Dieu ; mais enfin ces propositions générales ont paru fournir des armes aux partisans de la doctrine erronée de Quesnel, qui osa avancer (2) que Moïse et les prophètes, les prêtres et les docteurs de la loi n'ont point donné d'enfants à Dieu, n'ayant fait que des esclaves par la crainte. Il est certain, au contraire, *que les préceptes de la loi portaient à aimer Dieu par dessus toutes choses. La crainte qu'elle inspirait*, ajoute un grand prélat (3), *n'était pas cette crainte vicieuse qu'on nomme dans les écoles servilement servile, et qui, ne bannissant pas du cœur les mauvais désirs, est comme celle des esclaves. Aussi y a-t-il eu parmi les Juifs beaucoup de justes. Tandis que Moïse, les prophètes, les grands prêtres, prêchaient la divine loi, l'Esprit saint parlait aux cœurs pour la faire observer par la crainte salutaire de l'enfer, et même pour la faire aimer.*

V. On reconnaît encore dans cet ouvrage le zèle peut-être trop ardent que l'auteur a fait paraître dans ses autres écrits pour l'ancienne discipline de l'Eglise, dont il semble vouloir ramener les rigueurs, sans faire attention à la différence des temps et des lieux. Il est très-permis sans doute d'admirer les beaux siècles du christianisme naissant et les merveilleux effets du feu divin qui embrasait les premiers fidèles, surtout quand on ne se contente

(1) *Proposit.* XXVII *sur* II *Pier.*, I. *et* 3 *propos.* XXIX *sur Luc.* X, 35, 36.
(2) *Prop.* LXV. *sur Marc*, XII, 19.
(3) *Le Card. de Bissy, évêque de Meaux ; Instr. pastorale de* 1722, *page* 45 *des pièces justificatives.*

pas d'une admiration stérile, et qu'on tâche de conformer ses mœurs à celles de nos saints prédécesseurs ; mais, en regrettant avec S. Bernard les premiers temps, il ne faut point fermer les yeux à la lumière qui nous luit, ni s'obstiner à ne point voir les avantages dont nous jouissons. On doit considérer que l'Église a introduit dans les derniers temps un grand nombre de pratiques pieuses, dont l'utilité la dédommage sensiblement d'une partie de ses pertes ; qu'elle a eu des jours très-sereins dans le dix-septième siècle, où l'exécution des décrets du concile de Trente, la multitude des synodes particuliers, la piété ranimée dans les fidèles, la ferveur des religieux réformés, et le zèle éclairé du clergé ont assurément opéré de très-grands biens ; que les plus beaux jours dont l'Église a joui dans son premier âge, ont été souvent obscurcis par des nuages assez épais : enfin, qu'en aucun temps elle ne pratique, n'approuve, ni ne dissimule rien de ce qui peut blesser la foi ou corrompre les mœurs de ses enfants (1), parce qu'elle est aujourd'hui, comme autrefois, la colonne et l'appui, toujours inébranlable de la vérité (2).

VI. Les erreurs qu'on vient de marquer ont fait souhaiter depuis longtemps que quelqu'un prît la peine de revoir avec soin le Catéchisme de M. Fleury, et d'en enlever toutes les pierres d'achoppement. Un théologien a entrepris cette tâche : il a remarqué qu'outre les endroits désignés plus haut, il y en avait quantité d'autres à retoucher, auxquels on n'a peut-être pas fait attention jusqu'ici.

VII. M. Fleury, après avoir blâmé dans sa préface (3) les catéchismes qui disent quelque chose *au delà de ce qui est précisément de foi*, et observé que le surplus *est tiré*, assez ordinairement *des opinions de l'école*, est tombé quelquefois dans le défaut qu'il reproche à d'autres. Par là on a été obligé de retrancher de son livre diverses choses puisées dans la source qu'il indique. Telles sont celles qui suivent :

Grand Catéchisme, seconde partie, leçon III, il s'explique en ces termes sur la génération du Verbe divin : *Nous croyons donc que Dieu étant un esprit, se connaît lui-même, et qu'étant très-parfait, il se connaît très-parfaitement.* DE LA VIENT LE VERBE, *ou la parole intérieure par laquelle il se dit à lui-même tout ce qu'il est, et se représente tel qu'il est. C'est pourquoi le Verbe s'appelle aussi image ou figure de la substance de Dieu*, etc. Ensuite il parle ainsi de la procession du Saint-Esprit : *Dieu ne peut se connaître aussi parfait qu'il est sans se complaire en lui-même et s'aimer d'un amour parfait.* DE LA VIENT LE SAINT-ESPRIT, etc. On voit qu'il embrasse le sentiment de S. Thomas et de beaucoup de théologiens, sur ce qui constitue la différence qu'il y a entre la procession de la seconde et celle de la troisième personne. Et il paraît, en effet, que c'est ce que l'école a dit de plus plausible sur cette question. Mais ce n'est après tout qu'une opinion : et M. Tournely (4) croit avec plusieurs pères (5) et quantité de savants modernes que le meilleur parti est d'admettre, sans hésiter, qu'il y a une différence entre la génération du Fils et la procession du Saint-Esprit ; mais aussi d'avouer humblement que la nature de cette différence nous est entièrement inconnue.

M. Fleury dit, *grand Catéchisme, partie* II, *leçon* L, que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est tout entier *en chaque partie* des espèces eucharistiques. On a ajouté, *après la séparation*, conformément au concile de Trente (*Sess.* XIII, *can.* 3).

Voici encore une assertion de M. Fleury, qui ne peut pas passer pour dogme. *Si c'est purement*, dit-il, *l'amour de Dieu qui fasse détester le péché, c'est la contrition parfaite* (*Gr. Catéch., partie* II, *leçon* II). Il est certain que plusieurs théologiens ne conviennent pas de ce principe, et qu'il paraît contraire au Catéchisme de Rome, composé par ordre du concile de Trente. On a laissé néanmoins l'assertion telle qu'elle était dans le Catéchisme de M. Fleury, et nous nous sommes bornés à en prévenir ici les lecteurs.

Ajoutons encore que M. Fleury n'ayant point expliqué, en termes clairs et formels, si le commencement de l'amour de Dieu, que le sentiment le plus sûr des théologiens exige comme une disposition nécessaire pour le sacrement de pénitence, l'est effectivement, on a trouvé à propos d'insérer cette nécessité, *grand Catéchisme, partie* II, *leçon* LI. Sans vouloir proposer cette doctrine comme un article décidé, on a cru seulement devoir suivre le conseil du grand Benoît XIV, qui dit (6) que malgré les opinions différentes des théologiens, rien ne peut empêcher l'évêque d'avertir les confesseurs qu'ils doivent exciter leurs pénitents à une contrition fondée sur l'amour de Dieu. Ce savant pontife allègue à ce sujet le Rituel romain ; et il adopte ces paroles de celui de Strasbourg (7) : *Cæterum pœnitentes suos admonere non cessent confessarii, ne se putent securos in sacramenti pœnitentiæ perceptione, si præter fidei et spei actus non incipiant diligere Deum tanquam omnis justitiæ fontem, ut loquitur sacrosancta Synodus Tridentina.*

(1) *Ecclesia Dei, inter multam paleam, multaque zizania, constituta multa tolerat : et tamen quæ sunt contra fidem, vel bonam vitam, non approbat, nec tacet, nec facit.* S. Aug. Epist. olim CXIX. nunc LV. ad Januarium.

(2) I. *Tim.* III, 15; *Héb.* XIII, 8.

(3) *Pag.* 31.

(4) *De Trinitate, quæst.* II, *art.* IV. *in fine.*

(5) *Scio ipsum* (Deum Patrem) *genuisse Filium, quomodo autem ignoro. Novi Spiritum ex ipso esse : quomodo autem ex ipso sit nescio.* Chrysostomus Orat. I. de incomprehensibili Dei natura. *Quid intersit inter procedere et nasci, et longum est quærendo disserere : et temerarium, cum disserueris, definire.* Augustinus Tract. XCIX, in Joan. *Distinguere inter illam generationem, et hanc processionem, nescio, non valeo, non sufficio.* Idem, lib. II contra Maximinum. Cap. 14. *Et quidem generationem inter et processionem discrimen intercedere edocti sumus : cæterum quis sit hujus distinctionis prorsus nescimus.* Joannes Damascenus de Fide orthod. lib. cap. 8.

(6) *Lib.* VII *de Synod. Diœces. cap.* XIII.

(7) *Tit. de Pœnit, parag.* 1.

VIII. On peut mettre au rang des *opinions* certains faits adoptés et rapportés par M. Fleury, qui ne sont fondés que sur l'explication de quelques pères ou de quelques commentateurs de l'Écriture, et qui sont contestés par d'autres. Ainsi, *grand Catéchisme*, *partie* I, *leçon* XXVI, il dit que S. Joseph faisait le métier de charpentier : c'est l'opinion la plus suivie aujourd'hui. Elle a pour garants S. Justin (1), l'auteur de l'ouvrage imparfait sur S. Matthieu (2); un chrétien d'Antioche, contemporain de Julien l'apostat (3); le Protévangile faussement attribué à S. Jacques (4), et l'Évangile apocryphe de l'enfance (5) ; mais, d'un autre côté, S. Hilaire (6), S. Ambroise (7), S. Pierre Chrysologue (8) et le vénérable Bède (9) font S. Joseph forgeron. Ainsi la tradition, non plus que l'Écriture, ne détermine point le métier qu'exerçait ce grand saint.

Ibidem, *Leçons XLVI et XLVII*, il suppose, comme un fait certain, que saint Jacques, frère du Seigneur, évêque de Jérusalem, et auteur d'une Épître canonique, a été du nombre des douze apôtres. Cependant S. Grégoire de Nice l'en exclut formellement (10), aussi bien que S. Jean Chrysostome (11), Théodoret (12), et l'auteur des Constitutions apostoliques (13), l'Ambroisiastre (14), les Grecs modernes, les bollandistes et d'autres savants.

Ibidem, *Leçon XLVIII*, il dit que S. Luc écrivit son Évangile pour opposer la vérité aux fables que débitaient plusieurs faux apôtres. Cela est fondé sur le *conati sunt* de cet évangéliste, cap. I, v. 1, mais le grec Επεχείρησαν, c'est-à-dire, ont entrepris, peut fort bien se prendre en bonne part. On n'a pas de preuves qu'il y eût dès-lors de faux apôtres qui eussent écrit la vie de Notre-Seigneur. Maldonat croit que S. Luc a voulu désigner S. Matthieu et S. Marc. *Le visum est et mihi*, favorise l'opinion de ce docte commentateur.

IX. Quelquefois même il arrive à M. Fleury de prendre mal son parti dans le choix qu'il fait des explications du texte sacré.

Par exemple, *grand Catéch.*, *seconde partie*, *Leçon* XXVII, il avance que le *principal moyen pour obtenir de Dieu le don de continence et de la prière :* et il cite en preuve ces paroles de Salomon, Sap. VIII, 21: *Et ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det (et hoc ipsum erat sapientiæ, scire cujus esset donum) adii Dominum, et deprecatus sum illum, et dixi ex totis præcordiis meis.* Ce prince avait fait au commencement de ce chapitre un magnifique éloge *de la Sagesse;* il avait ensuite marqué, ỳ. 9. la résolution où il était de l'acquérir, et les grands avantages qu'il en retirerait, de même que les dispositions naturelles, qu'il avait reçues pour cela : *mais sachant*, ajoute-t-il à l'endroit cité, *que je ne pouvais la posséder, si Dieu ne me la donnait (et c'était déjà un trait de sagesse, de savoir de qui je devais attendre ce don), je lui fis ma prière, et je lui dis de tout mon cœur*, ce qui se trouve dans le chapitre suivant, où Salomon demande à Dieu *la sagesse* qui est surtout nécessaire aux rois, et ne dit pas un mot de la continence. Il paraît donc évident que l'auteur de l'ancienne Vulgate a pris ici *continens* (*se sapientiæ*) pour *compos*, comme il a encore fait *Ecclesiastici* XV, 1, *qui continens est justitiæ*, où le grec porte Εγκρατής de même que dans le premier passage. J'ai dit l'auteur de l'ancienne Vulgate, car c'est de lui et non de S. Jérôme que nous tenons la version de la Sagesse et de l'Ecclésiastique qui se trouve dans nos bibles latines.

Ibidem, *partie* I, *Leçon* XL, il fait demeurer Notre-Seigneur Jésus-Christ six heures en croix. On a changé cette assertion, contraire à l'opinion presque universelle, et au sentiment des plus habiles commentateurs. On peut consulter Maldonat, et si l'on veut, Dom Calmet sur Matthieu XXVII, 45.

Un peu plus bas, M. Fleury embrassait l'opinion singulière du P. Lamy de l'Oratoire, et d'un petit nombre d'autres savants, qui ont prétendu que les Juifs immolèrent l'agneau pascal le jour où le Sauveur expira, et non le jeudi précédent, veille de sa mort.

En attribuant aux descendants de Juda, *grand Catéch.*, *part.* I, *Leçon* VI, l'autorité de commander à tous les autres Israélites, M. Fleury rejetait ouvertement le système des théologiens, qui donnent cette autorité aux chefs de la Tribu de Juda, et qui la renferment dans cette même Tribu.

X. On remarque que M. Fleury a même avancé par mégarde des circonstances ou des faits qui paraissent contraires au texte de l'Écriture.

Grand Catéch., *part.* I, *Leçon* III, il ne fait entrer dans l'arche de Noé qu'une couple de chaque espèce de bêtes et d'oiseaux, quoique le texte de la *Genèse*, *chap.* VII, ỳ. 2 *et* 3, y en loge un plus grand nombre; je veux dire *sept animaux purs et deux impurs de chaque espèce;* ou même, comme quelques-uns l'expliquent, sept couples des premiers et deux

(1) *Dialogo cum Tryphone*, *edit.* 1686, *pag.* 316.
(2) *Inter opera Chrysostomi*, *edit.* 1686, *pag.* 316.
(3) *Apud Sozomenum*, *lib.* VI. *cap.* 2, *et Theodoretum*, *Hist. Eccles. lib.* III, *cap.* 23, *edit Valesii*, *pag.* 144.
(4) *In codice apocrypho novi Test. Fabriciano*, *pag.* 87 *et* 89.
(5) *Ibidem*, *pag.* 200.
(6) *In Matthæi cap.* XIV, *edit.* 1693, *col.* 678.
(7) *Lib.* III. *in Lucam*, *n.* 1, *edit. Benedictinor. tomo* I, *col.* 1313, *et seq.*
(8) *Serm.* XLVIII, *Biblioth. PP. edit.* 1677, *tom.* VII, *pag.* 883
(9) *Ad cap.* VI, *Marci*, *edit. col.* 1612, *tom.* V, *pag.* 130.
(10) *Orat.* II, *in Resurrect.*
(11) *Homilia* V, *in Matth. et* XXXIII, *in actu.*
(12) *In Psalmum* LXVII.
(13) *Lib.* II, *cap.* 55.
(14) *In cap.* I, *Epistolæ ad Galatas*, *v.* 19.

couples des seconds. Le sentiment de M. Fleury paraît fondé sur le sixième chapitre de la Genèse, ỹ. 19, où il est dit : *Ex cunctis animantibus universæ carnis bina induces in arcam, ut vivant tecum, masculini sexus et feminini.* Mais il faut considérer que ce n'est ici qu'un ordre de faire entrer les animaux par couple, mâle et femelle, sans distinguer le nombre des couples, ou le nombre des animaux. Ce nombre est marqué au chap. VII.

Grand Catéchisme, partie I, *leçon* XXII, il avance, sans hésiter, que les Juifs ne tombèrent pas dans l'idolâtrie depuis la captivité de Babylone : toutefois, il est certain qu'un grand nombre y tombèrent sous la persécution d'Antiochus Epiphane, comme on peut le voir (I *Mach.*, I, 11, 16, 45).

Il dit que les sacrifices de l'ancienne loi se faisaient en égorgeant des bœufs et des moutons. On immolait au Seigneur des taureaux, des veaux, des génisses, des boucs, des chevreaux, des chèvres, des béliers, des agneaux, de jeunes brebis, des pigeons, des tourterelles, et de petits oiseaux. Il n'était pas permis de lui offrir des animaux mutilés (*Lév.*, I, 3).

Il dit que l'alliance de Dieu avec les Israélites, cette alliance, dont Moïse fut le médiateur, était *la même* que celle qui avait été faite avec Abraham. L'Apôtre distingue très-expressément les caractères de ces deux alliances (*Rom.*, IV, 9, 15; *Gal.*, III, 18).

Il exagère, quand il avance, *grand Catéchisme, partie* I, *leçon* XX, que les prophètes ont prédit *toutes* les circonstances de la naissance, de la vie, des souffrances, de la mort et du règne spirituel du Messie.

Il se trompe, *grand Catéchisme, partie* II, *leçon* XLVIII, lorsqu'il dit généralement que, du temps des anciens sacrifices, une partie de l'hostie était mangée par les sacrificateurs et par ceux qui l'avaient offerte. Cela n'avait lieu ni dans les holocaustes, ni dans les sacrifices d'expiation (*Lév.*, I, 2, 18; IV, 7; VI, 25, 30).

Il est vrai, comme il l'enseigne, *grand Catéchisme, partie* I, *leçon* II, que tous les chrétiens doivent respecter les puissances établies de Dieu, même dans les personnes des méchants, et obéir à leurs maîtres, *quelque fâcheux qu'ils soient.* Mais il a tort d'employer pour cela les paroles de S. Pierre, qui ne s'en sert (*Epist.*, I, *cap.* II, *v.* 18), qu'en marquant les devoirs des esclaves envers leurs maîtres, qui ne sont que de simples particuliers, au lieu que M. Fleury parle des devoirs des sujets envers leurs souverains.

XI. J'ai cru devoir relever la faute qu'a faite M. Fleury, *grand Catéchisme, partie* I, *leçon* XLI, en séparant très-mal à propos ces paroles du Fils de Dieu : *Je suis... avec vous jusqu'à la fin du monde,* d'avec celles qui précèdent immédiatement (*Matth.*, XXVIII, 18, 19, 20). Par là il fait disparaître la preuve que nos controversistes ont tirée de ce passage en faveur de l'universalité, de la visibilité, et de l'infaillibilité perpétuelle de l'Eglise, aussi bien que de la durée non interrompue de son ministère, jusqu'à la consommation des siècles. On peut voir cette preuve portée jusqu'à la démonstration la plus évidente, dans les deux *Instructions pastorales* de l'illustre Bossuet, *sur les promesses de l'Eglise.* Je l'abrège ici pour les catéchistes qui ne les ont pas sous la main.

Jésus-Christ, après avoir déclaré à ses apôtres la toute-puissance qui lui a été donnée dans le ciel et sur la terre, les envoie sur ce fondement *enseigner à toutes les nations toutes les vérités* qu'il leur a apprises, et administrer les sacrements qu'il a institués, et qu'il désigne par le baptême, la porte de tous les autres. Voilà une Eglise *universelle,* puisqu'elle s'établira chez toutes les nations, et une Eglise *visible,* puisqu'elle sera composée de pasteurs qui enseigneront, et de peuples qui seront enseignés. Après cela, notre divin Maître promet *qu'il sera tous les jours avec les apôtres* (enseignant et baptisant) *jusqu'à la fin du monde.* Or cette manière de parler : *Allez... et je suis avec vous,* est consacrée dans l'usage des auteurs sacrés, pour marquer de la part de Dieu une protection assurée et invincible, sous laquelle ceux qu'il envoie réussiront dans l'objet de leur mission, et parviendront infailliblement à leur but.

Les apôtres enseigneront donc toute vérité sans aucun mélange d'erreur : ils enseigneront *tous les jours,* donc sans interruption. Ils enseigneront *jusqu'à la consommation des siècles,* et leur enseignement ne finira qu'avec l'univers, ce qui fait voir que leurs successeurs sont compris dans la promesse, puisque les apôtres doivent tous mourir moins de quatre-vingts ans après qu'elle leur fut intimée.

XII. Voici quelques inexactitudes théologiques que j'ai remarquées dans le même Catéchisme.

L'auteur prétend qu'il est défendu, par le premier précepte du décalogue, de rendre honneur à aucune créature, si ce n'est par rapport à Dieu. Sur cela bien des gens pourraient s'imaginer que les honneurs civils et militaires sont autant de péchés.

Peut-on condamner, comme il le fait, tout serment qui n'est pas solennel? N'y a-t-il pas des cas où un inferieur, par exemple, peut se disculper par serment vis-à-vis de son supérieur, sans présence de témoins?

Si les moindres fautes contre les parents sont de grands péchés, comme il l'avance, il faudra mettre les plus légers murmures au rang des grands péchés.

Grand Catéchisme, partie II, *leçon* XI, il compte les docteurs parmi ceux qui gouvernent l'Eglise. Cela était vrai quand l'Eglise n'avait d'autres docteurs que ses évêques. Aujourd'hui, les docteurs, comme tels, n'ont aucune part au gouvernement de l'Eglise. Leur grade ne leur donne point de juridiction.

M. Fleury se déclare formellement en faveur de la vérité du purgatoire, *grand Caté-*

chisme, partie II, *leçon* LVII, ainsi sa créance est à couvert de ce côté là : mais il s'exprime, *ibidem, leçon* VII, d'une manière qui persuaderait à ceux qui liraient seulement cet endroit, qu'il est du sentiment des protestants par rapport à ce dogme.

Nous nous offrons à Dieu, dit-il, *grand Catéchisme, partie* II, *leçon* XIII, en lui promettant quelque chose par un vœu ou par une simple promesse. Assurément on ne s'offre pas à Dieu en lui promettant une action indifférente ou criminelle ; et l'on ne connait point de promesse légitime faite à Dieu, qui ne soit un véritable vœu.

Selon M. Fleury, *ibidem, leçon* XIV, nous ne demandons pas *sincèrement* l'arrivée du règne de Dieu, si nous avons encore quelque attachement à cette vie. A ce compte, il n'y a que les âmes les plus parfaites qui puissent dire avec sincérité : *Adveniat regnum tuum.*

Ibidem, leçon XXIV, après avoir mis la lecture de l'Ecriture sainte au nombre des bonnes œuvres qu'il *faut* faire le dimanche, il y met encore, entre autres choses, la visite des malades. N'est-ce pas changer un conseil en précepte?

Ibidem, leçon XXIX, il fait à tout le monde un devoir de dire toujours la vérité : la prudence chrétienne oblige quelquefois de la taire.

Un peu plus bas, il fait un autre devoir de procurer la concorde et l'union entre tous les hommes. S'il prend cette expression à la lettre (et c'est ainsi qu'on devrait parler dans un Catéchisme), il paraît que M. Fleury exige de nous l'impossible.

En expliquant, *grand Catéchisme, partie* II, *leçon* XXXI, le canon *omnis utriusque sexus*, il dit que le prêtre propre y signifie *l'évêque, le curé ou quelque autre commis par eux.* Dans le XIII[e] siècle, où fut dressé ce canon, le mot de prêtre ne désignait ni les évêques, ni le souverain pontife qui, en donnant aux curés le pouvoir d'entendre les confessions de leurs paroissiens, ne se défont pas du pouvoir plus ample qu'ils ont à cet égard. D'un autre côté, il y a peu d'églises où les curés ne *commettent* d'autres prêtres pour confesser ; il suffit ordinairement que ces prêtres soient approuvés par l'évêque.

M. Fleury dit crûment, *ibidem, leçon* XXXV, que l'usage du mariage est interdit pendant l'Avent et le Carême, suivant l'intention de l'Eglise. Ce n'est aujourd'hui qu'un conseil, et un conseil qu'il ne convient peut-être pas de donner à toutes sortes de mariés.

Il dit, *ibidem, leçon* XXXI, que les commandements de l'Eglise sont compris dans le Décalogue. On ne voit pas que celui de la confession annuelle y soit compris, à moins que d'y comprendre aussi toutes les lois des princes et tous les statuts des religieux.

De quel droit M. Fleury prétend-il, *ibidem, leçon* XXXIX, que les enfants sont incapables du baptême de sang? Si cela était, l'Eglise aurait tort d'honorer le martyre des saints Innocents ; cette fête est toutefois d'une haute antiquité. Outre cela, diverses églises particulières célèbrent la mémoire d'autres enfants mis à mort, en haine de la foi, sans avoir reçu le baptême d'eau. Voyez la lettre de Benoit XIV, du 22 février 1755 : *Bullarii ejus, tomo* IV, *page* 235.

C'est aussi trop s'avancer, ce me semble, que de dire, *ibidem, leçon* XLV, que l'usage du saint sacrement de l'Eucharistie doit être fréquent et ordinaire. Il y a peu de chrétiens à qui l'on doive en faire un devoir.

Il avance un fait contesté parmi les historiens ecclésiastiques, lorsqu'il dit que Constantin fut le premier empereur chrétien. Plusieurs savants croient avec Eusèbe (1), S. Jérôme (2), Orose (3), Jornandès, Zonaras, etc., que l'empereur Jules-Philippe embrassa le christianisme plus de 60 ans avant Constantin.

XIII. On a corrigé quelques expressions de M. Fleury, qui ne paraissent plus du bon style. Telles sont les suivantes : « De Caïphe où mena-t-on Jésus? Il chassera les méchants au feu éternel. Ceux dont vous avez remis les péchés, ils leur seront remis. Il y a encore d'autres moyens, qui sont-ils? Dieu tira son peuple d'Egypte avec hauteur. Dieu... entretient les pauvres..., donnant aux riches de la charité pour les assister. »

Quoiqu'on soit accoutumé de traduire *pauperes spiritu* par les *pauvres d'esprit*, on a osé tourner cette phrase autrement, parce que l'on a vu beaucoup de personnes, d'ailleurs éclairées, qui la prenaient à contre-sens.

Par une raison assez semblable, on a ajouté un mot à cette phrase de M. Fleury : Jésus-Christ a été conçu du Saint-Esprit, c'est-à-dire, d'une manière surnaturelle, *attribuée au Saint-Esprit*, comme les autres miracles. J'ai craint que quelques gens ne s'imaginassent que ce mystère ineffable n'est que probablement l'ouvrage du Saint-Esprit. C'est en ce sens que nous dirons : On attribue ce livre à tel écrivain, qui n'en est peut-être pas l'auteur.

On croit en avoir assez dit pour mettre les théologiens à portée de juger de ce que l'on a fait pour ôter les taches qui défiguraient cet ouvrage, si propre d'ailleurs à instruire les fidèles sur les vérités fondamentales de notre sainte Religion. Il reste à dire un mot du soin que l'on a pris pour rendre cette édition plus commode que les précédentes.

On a corrigé, le plus exactement qu'il a été possible les fautes d'impression que l'on y a rencontrées, et qui n'étaient pas en petit nombre dans les cinq éditions que le correcteur a eues sous la main. Il les a comparées ensemble et s'est aidé de cette confrontation, pour rétablir le texte de l'auteur dans son intégrité.

(1) *Hist. eccl. lib.* VI, *cap.* 34.
(2) *Catalogo Viror. illustr. in Origene.*
(3) *Ormestæ, seu Orchestræ, lib.* VII. *cap.* 28.

Il a fait plus; persuadé que les catéchistes feraient très-bien de remonter aux sources, c'est-à-dire, aux endroits de l'Ecriture cités aux marges du grand Catéchisme, et qu'il leur serait utile de consulter encore les meilleurs commentateurs qui ont éclairci ces passages, et qui peuvent fournir une ample matière pour leurs instructions, il a examiné soigneusement ces citations nombreuses, et il a trouvé premièrement, que plusieurs étaient déplacées et jetées loin avant ou après le texte auquel elles se rapportaient. Il y a remédié en plaçant des lettrines dans le corps de l'ouvrage et à la tête des renvois.

Il a trouvé, en second lieu, qu'il s'était glissé dans ces citations un nombre incroyable de faux chiffres par la négligence des imprimeurs. Il les a donc tous redressés afin qu'on ne perdît plus son temps à chercher les endroits cités. Les lecteurs qui voudront y recourir, lui sauront gré des peines qu'il a dû essuyer pour épargner les leurs, et pour les tirer d'un embarras qui revenait à tout moment et qui est toujours fort désagréable.

VIE DE FLEURY.

FLEURY Claude, né à Paris, d'une famille de Normandie, le 6 décembre 1640, d'un avocat au conseil, suivit le barreau pendant neuf ans avec succès. L'amour de la retraite et de l'étude lui donnèrent du goût pour l'état ecclésiastique. Il l'embrassa, et il en eut les vertus. Précepteur du prince de Conti, en 1672, il le fut ensuite du comte de Vermandois en 1680. Ses soins auprès de son élève lui valurent l'abbaye du Loc-Dieu en 1684, et la place de sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, en 1689. Associé de Fénélon dans ce noble emploi, il eut comme lui l'art de faire aimer la vertu à ses élèves par des leçons pleines de douceur et d'agréments, et par ses exemples plus persuasifs que ses leçons. Louis XIV avait mis en œuvre ses talents; il sut les récompenser. Il lui donna en 1706 le riche prieuré d'Argenteuil. L'abbé Fleury, en l'acceptant, remit son abbaye de Loc-Dieu. S'il avait ambitionné de plus grands biens et des dignités plus relevées, il les aurait eus; mais son désintéressement égalait ses autres vertus. Il vécut solitaire à la cour. Un cœur plein de droiture, des mœurs pures, une vie simple, laborieuse, édifiante, une modestie sincère, une candeur admirable, lui gagnèrent les suffrages des courtisans même les plus corrompus. Le duc d'Orléans jeta les yeux sur lui en 1716, pour la place de confesseur de Louis XV. Ce choix fut approuvé de tout le monde. On n'y trouva, dit l'abbé Dorsanne, que le défaut de soixante-quinze ans. Fleury, après avoir formé le cœur du père, forma celui du fils. Sa vieillesse l'obligea de se démettre de cette place en 1722. Il mourut d'apoplexie l'année d'après, dans sa quatre-vingt-troisième année. Il était de l'Académie française. Les ouvrages sortis de sa plume sont: *Mœurs des Israélites*; livre qui est entre les mains de tous les fidèles, et que l'on peut regarder comme le tableau le plus vrai de la vie des saints de l'Ancien Testament. *Mœurs des chrétiens*, ouvrage réuni avec le précédent, dans un seul vol. in-12. L'un peut servir d'introduction à l'histoire sacrée, et l'autre à l'histoire ecclésiastique. L'onction y règne avec un esprit de candeur et de vérité qui gagne le lecteur chrétien; et avec un discernement, des lumières et des vues qui ravissent le savant et le philosophe. *Histoire ecclésiastique* en 20 vol. in-12 et in-4°. Le premier, publié en 1691 commence à l'établissement de l'Église; et le dernier, imprimé en 1722, finit à l'an 1414. Elle a été continuée par le père Fabre de l'Oratoire, jusqu'à l'année 1595. 16 vol; en tout 36 vol. in-4° et in-12. Elle a été réimprimée à Bruxelles et à Caen. C'est ce que nous avons de plus complet en notre langue sur l'histoire ecclésiastique, *Institution au droit ecclésiastique*, en 2 vol. in-12; ouvrage fort abrégé, mais plein de bonnes choses, quoiqu'il y en ait aussi quelques-unes qui ont paru répréhensibles. M. Boucher d'Argis en donna une nouvelle édition en 1764, enrichie de notes; *Catéchisme historique*, in-12, ouvrage qui a eu le plus grand cours; *Traité du choix et de la méthode des études*, in-12. Ces deux derniers ouvrages ont été traduits en espagnol, de même que les *Mœurs des Israélites*. *Devoirs des maîtres et des domestiques*, in-12 estimé; *la Vie de la mère d'Arbouse*, réformatrice du Val-de-Grâce, in-12; l'*Histoire du droit français*, in-12. On la trouve aussi à la tête de l'*Institution de M. d'Argout*; le *Traité du droit public*, 2 vol. in-12, 1769; ouvrage posthume et auquel il ne mit pas la dernière main. On a recueilli les *Opuscules* de Fleury à Nîmes en 1780, en 5 vol. in-8°, qui contiennent tous les ouvrages de Fleury, à l'exception de l'*Histoire ecclésiastique*. M. Emery, supérieur-général de la congrégation de Saint-Sulpice, a publié en 1807, sous le titre de *Nouveaux opuscules*, in-12, quelques pièces inédites de Fleury, et surtout le manuscrit autographe du *Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane*, qui avait été imprimé après la mort de l'auteur, avec des notes violentes et erronées, attribuées à Débonnaire, qui provoquèrent un arrêt du conseil, du 9 septembre 1723, pour supprimer l'écrit, et qui firent mettre le discours à l'index, par décret du 13 février 1729. C'est donc un service important que M. Emery a rendu à Fleury, en publiant cette édition, qui fait connaître la véritable opinion de ce savant ecclésiastique sur un point d'un si grand intérêt. Le volume commence par une préface rédigée avec beaucoup

d'exactitude et de sagacité, où M. Emery traite plusieurs questions, discute quelques assertions de Fleury, et porte un jugement aussi solide que modéré sur cet auteur, que les jansénistes affectaient de compter au nombre des partisans de leur doctrine, ou au moins de leur opposition à la cour de Rome, tandis qu'il est prouvé par plusieurs affaires, et notamment par celle de l'évêque de Saint-Pons, que ce célèbre historien, loin d'approuver les entreprises des parlements contre la cour de Rome, regrettait, au contraire, l'espèce de guerre que l'on faisait au pape, et souhaitait que l'on gardât plus de mesure à son égard, et surtout qu'on pesât les conséquences de ces plaintes, de ces défiances, de ces protestations et de ces condamnations si fréquentes dans l'histoire de la magistrature.

DISCOURS
SUR LE DESSEIN ET L'USAGE
DE CE CATÉCHISME.

Ceux qui ont quelque expérience des fonctions ecclésiastiques, et quelque zèle pour le salut des âmes, sont sensiblement touchés de l'ignorance de la plupart des chrétiens. Ce ne sont point seulement les paysans, les ouvriers, les gens grossiers, sans esprit, sans éducation, ce sont les gens du monde, polis et éclairés d'ailleurs, souvent même les gens de lettres, que l'on trouve fort mal instruits et des mystères et des règles de morale. On voit des personnes dévotes, qui ont lu beaucoup de livres spirituels, et savent grand nombre de pratiques de piété, mais qui n'ont pas encore bien compris l'essentiel de la religion. On voit, qui pourrait le croire? des religieux, des prêtres et des théologiens, a qui l'Ecriture sainte n'est pas familière, et qui ne se sont pas assez appliqués à entendre le corps de la doctrine chrétienne, et la suite des desseins de Dieu sur nous.

Cette ignorance est une des principales sources de la corruption des mœurs. Rarement la dépravation du cœur est-elle si grande, que l'on résiste ouvertement à la lumière de la vérité et de la justice : mais on ne peut faire que par hasard le bien que l'on ne connaît pas. La dévotion ne peut jamais être que superficielle, quand elle n'est point fondée sur des principes solides, et sur une pleine conviction de l'excellence de la loi de Dieu; et un théologien qui ne s'attache qu'aux questions particulières que l'on agite dans les écoles, et au détail de la pratique présente, ne sera jamais capable de bien instruire les enfants de l'Eglise, ni de bien combattre ses ennemis.

Le libertinage même et le mépris de la religion ne viennent que d'ignorance; car il est impossible de connaître la doctrine chrétienne telle qu'elle est, sans l'admirer et l'aimer. La plupart des libertins le sont sans connaissance de cause, par emportement ou par préoccupation : et si quelques-uns ont de l'étude, ce sera de la philosophie purement humaine, ou la lecture de quelque auteur extravagant, qui combat toutes les maximes établies. Mais il n'y en a point qui ait examiné les preuves avant les objections, et qui se soit donné la patience de sonder les fondements de la religion, et d'en considérer attentivement toute la suite.

Il ne faut pas chercher bien loin la cause de cette ignorance. L'ignorance naît avec nous, et c'est une des suites de la corruption de la nature. Ce n'est pas de ces maux auxquels on puisse remédier une fois pour une longue suite d'années, puisque tous les jours des enfants viennent au monde, et y viennent entièrement ignorants. Il leur sert peu de naître dans le sein de l'Eglise et de parents éclairés, si l'on ne prend grand soin de les instruire chacun en particulier, et si, de leur côté, ils ne s'affectionnent aux instructions; mais la corruption du cœur humain résiste à l'un et à l'autre. A moins que la grâce n'opère puissamment, nous ne sommes point touchés des choses de l'autre vie, parce qu'elles ne frappent pas nos sens : toute notre application se porte aux choses temporelles. Avec combien de soin, de travail et de patience, les hommes les plus grossiers s'appliquent-ils à apprendre des métiers pour subsister! Combien donne-t-on à l'étude de la jurisprudence, de la médecine, des mathématiques et des autres connaissances utiles au commerce de la vie! Il n'y a point de financier, de marchand, de riche bourgeois, qui n'étudie soigneusement ses comptes et ses papiers, qui n'ait de la pénétration dans ses affaires, et n'y raisonne juste. Il n'y a paysan si grossier qui, sans savoir lire ni écrire, ne suppute exactement ce qui lui est dû, ce qui lui doit venir d'un tel travail, ce qu'il doit gagner sur une telle marchandise. Chacun a de la curiosité, de l'ouverture d'esprit, de la mémoire pour l'objet de ses passions, soit le plaisir, soit l'intérêt. Il n'y a que la morale et la religion que tout le monde trouve difficiles à comprendre et à retenir. On n'aime pas à en parler; on prend tout autre sujet de conversation.

La plupart même ne croient pas avoir be-

soin de s'en instruire. Je sais plus de bien que je n'en veux faire, dira l'un ; je me contente de mon catéchisme, dira l'autre. Je veux croire, dira celui-ci, sans approfondir : les vérités de la religion doivent être respectées; il est dangereux de raisonner sur ces matières (*S. Clém. Alex.* VI, 10, *pag.* 655, *Deut.*, IV, 2, *etc.*). Vous diriez qu'ils craignent de trouver le faible de leur religion, s'ils s'en instruisaient plus à fond. Mais tous ces discours ne sont que de vains prétextes dont se couvrent l'ignorance et la paresse. La vraie religion ne craint point d'être connue, elle n'enseigne rien qui ne se soutienne au plus grand jour (II, *Pierre*, I, 21; I *Th.*, II, 13). La même Ecriture qui nous ordonne de recevoir avec soumission les vérités révélées de Dieu, de captiver notre entendement (*Rom.*, XVI, 16 ; II *Cor.* X, 5), d'obéir à la foi, nous commande expressément de méditer sa loi jour et nuit (*Deut.*, VI, 6, 18; *Ps.* I, 2; CXVIII. *etc.*; *Prov.*, I, 11, 12, *etc.*), de nous appliquer de toutes nos forces à l'étude de la science et de la sagesse, et de travailler toute notre vie à connaître la volonté de Dieu le plus distinctement qu'il est possible (*Rom.*, XII, 2 ; *Ephés.*, V, 17 ; *Coloss.*, I, *p.* 10)...

En effet, quoique le Catéchisme contienne ce qui est le plus nécessaire à savoir, il en est comme de tous les autres abrégés, que l'on ne sait jamais bien si l'on n'étudie rien au-delà. Pour entendre et retenir ce peu que contient ce catéchisme, il faut en peser toutes les paroles, et pénétrer, chacun selon sa portée, la profondeur de la doctrine qu'elles renferment. Quant aux vérités de morale, il est vrai que la meilleure manière de les étudier, est la pratique, et que nous ne savons, comme il faut, que celle que nous observons; mais il ne s'ensuit pas que nous ne devions les apprendre, qu'à mesure que nous les mettons en œuvre. Les occasions d'agir ne se présentent pas par ordre; et, si j'attends que j'aie exécuté tous les commandements de Dieu, pour connaître les conseils, je ne les connaîtrai peut-être de ma vie, quoiqu'ils soient donnés pour faciliter l'observation des commandements. La négligence à garder les préceptes que nous savons déjà, ne nous donne donc pas droit d'ignorer les autres; nous sommes obligés à les garder tous, et par conséquent à les savoir tous.

Enfin la vraie religion n'est pas comme les fausses, qui ne consistent qu'en un culte extérieur et en de vaines cérémonies : c'est une doctrine, une étude, une science (*Deut.*, IV, 7). Les fidèles étaient nommés disciples avant qu'ils eussent reçu à Antioche le nom de chrétiens (*Act.*, XI, 6) : les évêques sont nommés docteurs chez tous les anciens; et Jésus-Christ, fondant son Eglise, dit aux apôtres : Allez, instruisez toutes les nations (*Matth.*, XXVIII, 15). Il est donc impossible d'être chrétien et d'être entièrement ignorant; et celui-là est le meilleur chrétien, qui connaît le mieux et pratique le mieux la loi de Dieu. Or, quoiqu'on puisse la connaître sans la pratiquer, il est impossible d'en pratiquer que ce que l'on en connaît.

Mais il faut avouer que les particuliers ne sont pas seuls coupables de l'ignorance qui règne depuis longtemps dans l'Eglise : il y a bien de notre faute, je dis de nous autres prêtres et de tous ceux qui sont établis pour instruire. Quoique l'on prêche très-souvent et qu'il y ait une infinité de livres qui traitent de toutes les parties de la religion, on peut dire qu'il n'y a pas assez d'instruction pour les chrétiens, même pour les mieux intentionnés. Les livres sont de plusieurs sortes; des traités de théologie, pleins de questions curieuses, dont le commun des fidèles n'a pas besoin, écrits en latin, et d'un style qui n'est intelligible qu'à ceux qui ont fréquenté les écoles; des commentaires sur l'Ecriture, la plupart fort longs et presque tous en latin; des vies des saints, qui ne vont qu'à montrer des exemples particuliers de vertu; des livres spirituels qui donnent de bonnes pratiques pour sortir du péché et pour avancer dans la vertu et dans la perfection, mais qui supposent des chrétiens suffisamment instruits de l'essentiel de la religion, et qui, par la longueur du style et la grosseur des volumes, ne sont pas à l'usage des gens occupés ou peu attentifs. Il en est de même des sermons. On n'y traite que des sujets particuliers, détachés le plus souvent les uns des autres, selon la fête, l'évangile ou le dessein du prédicateur; on y explique rarement les premiers principes et les faits qui sont les fondements de tous les dogmes : on y parle des histoires contenues dans l'Ecriture sainte, comme des choses connues de tout le monde.

De là vient que les lectures publiques de l'Ecriture, qui font partie de l'office de l'Eglise, servent si peu pour l'instruction des fidèles, pour laquelle on les a instituées. Tout le monde n'entend pas le latin; peu de gens se servent des traductions ; elles ne suffisent pas, si l'on ne connaît les livres saints d'où les leçons sont tirées, et si on ne les y lit dans leur suite. On devrait suppléer à ce défaut par les sermons; mais ce n'est pas expliquer un évangile, que d'en prendre un mot pour texte, et d'y faire venir à propos tout ce que l'on veut. Ainsi on trouve partout de bonnes gens qui, fréquentant les églises depuis quarante ou cinquante ans et étant fort assidus aux offices et aux sermons, ignorent encore les premiers éléments du Christianisme.

Il n'y a que les catéchismes qui descendent jusqu'à ces premières instructions si nécessaires à tout le monde; mais il semble qu'ils ne sont pas assez estimés. La plupart croient savoir le Catéchisme, parce qu'ils l'ont appris dans leur enfance, et ne s'aperçoivent pas qu'ils l'ont oublié ou qu'ils ne l'ont jamais bien entendu. D'autres ont honte d'avouer leur ignorance et leur mauvaise éducation, et ne peuvent s'abaisser jusqu'à ces instructions qui les remettraient, ce leur semble, aux petites écoles. Les ecclésiastiques, je dis ceux qui cherchent leurs intérêts

plutôt que ceux de Jésus-Christ, méprisent cet emploi, parce qu'il est pénible, obscur et infructueux. S'ils croient avoir de grands talents, ils cherchent de la réputation par l'éloquence de la chaire; s'ils en ont moins, ils s'appliquent au confessionnal et à la direction. Mais une des plus grandes difficultés de la confession, est l'ignorance des chrétiens; et qui les instruirait bien, trancherait beaucoup de péchés par la racine.

Il est vrai que la forme et le style des catéchismes ont peu d'attraits pour ceux qui les apprennent; car pour ceux qui les enseignent, il ne faut pas espérer qu'ils prennent jamais grand plaisir à répéter souvent des vérités qui leur sont familières : trouvant toujours de nouvelles difficultés de la part des auditeurs, il n'y a que la charité qui puisse en faire l'agrément. Mais pour les disciples, comme la plupart sont des enfants qui ne peuvent voir l'utilité de ces instructions, il serait fort à souhaiter qu'elles eussent quelque chose de plus engageant qu'elles n'en ont pour l'ordinaire; car il semble que ceux qui, dans ces derniers temps, ont composé des catéchismes, n'ont pas eu cette vue ou n'ont pas cru qu'il fût possible d'y réussir. Ils ont seulement cherché à renfermer en peu de paroles le plus essentiel de la doctrine chrétienne, à le distribuer suivant un certain ordre, et à le faire apprendre aux enfants par des questions et des réponses qui s'imprimassent fortement dans leur mémoire; et c'est en effet le plus nécessaire. Aussi ces catéchismes ont-ils fait de très-grands fruits; et quelque ignorance qui reste parmi les chrétiens, elle n'est pas comparable à celle qui régnait il y a deux cents ans, avant que S. Ignace et ses disciples eussent rappelé la coutume de catéchiser les enfants.

Mais enfin, on ne peut nier que le style des catéchismes ne soit communément fort sec, et que les enfants n'aient beaucoup de peine à les retenir, et encore plus à les entendre. Cependant les premières impressions sont les plus fortes, et plusieurs conservent toute leur vie une aversion secrète de ces instructions qui les ont tant fatigués dans leur enfance. Tous les discours de religion leur paraissent tristes et ennuyeux. S'ils écoutent des sermons, s'ils lisent des livres de piété, c'est avec dégoût et à contre-cœur, comme on prend des médecines salutaires, mais désagréables. La religion leur semble une loi dure; ils ne la suivent que par crainte, sans goût et sans affection, la mettant où elle n'est pas, et ne s'attachant qu'aux formalités. D'autres, plus emportés, s'écartent tout à fait : prévenus des fausses idées que leur ont données la dureté des catéchismes et la simplicité des femmes qui ont été les premières à leur parler de religion, ils ne veulent rien écouter et supposent sans s'en éclaircir, que tous ces discours ne méritent pas seulement d'être examinés. C'est ce que font les libertins, principalement quand leurs passions et leurs mauvaises habitudes leur rendent odieuses les vérités de la religion; quand ils ont intérêt de les détruire, au moins dans leur esprit, pour apaiser les remords qui les tourmentent : et voilà jusqu'où peuvent aller les mauvais effets des instructions désagréables.

Cherchons donc, avec l'aide de Dieu (I *Tim.*, II, 4), qui veut le salut de tous les hommes, s'il y a quelque moyen de remédier ou de suppléer à la sécheresse des Catéchismes; et premièrement, tâchons d'en découvrir la cause. Elle vient, si je ne me trompe, de ce que les premiers qui les ont composés, étaient des théologiens nourris dans l'école, qui n'ont fait qu'extraire de chaque traité de théologie, les définitions et les divisions qu'ils ont jugées les plus nécessaires, et les traduire en langue vulgaire sans en changer le style. Ils ont aussi suivi la méthode scolastique, et ont voulu faire apprendre aux enfants les raisons de la suite des traités; pourquoi l'on parle des vertus et des sacrements après avoir traité des mystères; et ainsi du reste. Mais je crains qu'ils n'aient pas assez fait réflexion sur l'état de ceux qu'ils entreprenaient d'instruire; et, en effet, il est difficile que des hommes qui ont étudié longtemps et qui sont fort exercés dans toutes les subtilités d'une science, puissent bien se représenter jusqu'où va l'ignorance de ceux qui n'en ont aucune teinture.

La méthode et le style de la théologie scolastique, sont fort propres à ceux qui ont étudié la logique et les autres parties de la philosophie, tels que sont ordinairement les théologiens. Quand on leur propose d'abord que Dieu peut être considéré en soi, ou par rapport aux créatures (*S. Th.*, I, *part. quæst.* 2) : en soi, ou quant à l'essence, ou quant à la distinction des personnes : à l'égard des créatures, ou comme leur principe, ou comme leur fin : que les moyens par lesquels la créature raisonnable peut arriver à cette fin sont les vertus et la grâce que Jésus-Christ nous a méritée, et qui nous est communiquée par les sacrements. Quand, dis-je, vous proposerez tout cela à un homme instruit de la philosophie, il vous entendra fort bien : et ce plan général lui fera prévoir agréablement tout ce qu'il doit apprendre ensuite. Mais si vous dites la même chose à un marchand ou à un homme d'affaires qui n'a point été au collége, il ne vous entendra point et il ne se formera qu'une idée confuse d'un discours qui regarde Dieu et la religion. Il n'est point accoutumé à ces divisions méthodiques; il n'entend point ces termes d'essence, de principe, de fin, de moyens; il faudrait bien des paroles et bien du temps pour lui expliquer tout cela. Ce sera bien pis si vous parlez à un paysan, à une femme de ménage, à un enfant qui ne sait pas encore toute la langue, et qui n'a pas encore toutes les idées des choses communes de la vie.

La meilleure méthode d'enseigner n'est donc pas celle qui nous paraît la plus naturelle, quand nous considérons les vérités abstraites et en elles-mêmes; mais celle que l'expérience fait connaître pour la plus propre à faire entrer ces vérités dans les

esprits de ceux à qui nous parlons. Or, il me semble que nous devons faire grand cas de l'expérience de tous les siècles. En remontant jusqu'à sept ou huit cents ans, qui est à peu près le temps où la plus grande ignorance s'est répandue dans le christianisme, au-dessus de ces temps misérables, jusqu'au commencement du monde, je trouve que l'on a toujours suivi à peu près la même méthode pour enseigner la religion, et que l'on s'est servi principalement de la narration et de la simple éducation des faits, sur laquelle on fondait les dogmes et les préceptes de morale.

En effet, pendant les premiers deux mille ans, la vraie religion se conserva sans Ecriture par la seule tradition, et cette tradition n'était autre chose que le soin religieux qu'avaient les pères de raconter à leurs enfants les merveilles de Dieu, qu'ils avaient vues de leurs yeux, ou apprises par le récit de leurs pères, et que ces enfants, également pieux et fidèles avaient soin à leur tour de raconter à leurs enfants. Ainsi, Adam avait instruit ce grand nombre d'enfants, dont il commença à peupler la terre. Il leur avait dit souvent, l'ayant appris de Dieu même, comment le monde fut créé, comment lui et sa femme furent formés; il leur avait raconté le bonheur de leur premier état, leur péché, leur peine. Ainsi Noé avait enseigné à ses enfants tout ce qui s'était passé de mémorable avant le déluge; et ses trois fils répandirent par toute la terre la mémoire de ce fameux événement. Qui peut douter qu'Abraham n'ait pris grand soin de raconter à Isaac tout ce que Dieu avait fait avant lui pour le genre humain, et les grâces particulières que lui-même en avait reçues, puisque l'Ecriture marque expressément son zèle pour l'instruction de sa famille (*Gen.*, XVIII, 18)? Et qui peut douter que les autres patriarches ne l'aient imité?

Moïse, inspiré de Dieu, recueillit et écrivit toutes ces anciennes traditions dans le livre de la Genèse; et, dans les livres suivants, après avoir raconté fort au long les grands miracles que Dieu avait faits pour tirer son peuple de la servitude d'Égypte, il recommande à tous les Israélites, qui les avaient vus comme lui, de les raconter à leurs enfants, et répète souvent, de la part de Dieu, ce commandement, comme aussi celui de lire, relire et méditer continuellement sa loi, c'est-à-dire, tout ce qu'il leur donnait par écrit (*Exod.* XII, 26; *Deut.* IV, 10, VI, 7, XI, 19). Josué, Samuel et les autres prophètes écrivirent de temps en temps les miracles, les prédictions et toutes les autres choses qui servaient à la religion, ce qui fut continué sans interruption jusqu'à la captivité de Babylone. Au retour, Dieu suscita le savant Esdras pour recueillir avec soin tous les livres précédents, et y ajouter l'histoire du rétablissement. Enfin, après un assez long intervalle, où il ne s'était rien passé de mémorable pour la religion, on écrivit l'histoire de Judas Machabée et de ses frères, qui l'avaient défendu si vaillamment contre les infidèles acharnés à la détruire et à faire périr les livres sacrés; et cette histoire nous mène fort proche du temps du Messie. Cependant l'Ecriture ne nuisait pas à la tradition; elle ne servait qu'à la rendre plus certaine; et les fidèles n'avaient pas moins de soin que dans les premiers temps, de raconter à leurs enfants et à leurs petits-enfants ce qu'ils avaient appris de leurs pères et de leurs aïeux, et de leur recommander de le faire passer à leur postérité. Ce devoir est marqué dans tous les livres de morale, et particulièrement dans les psaumes (*Ps.*, XLI, 1; LXXVIII, 3, etc.; *Prov.*, I, 8; IV, 1; *Ecclés.* III, 1, etc.). Il est donc vrai que, pendant tout l'Ancien Testament, la religion s'est conservée par les narrations et par les histoires.

La publication de la nouvelle alliance n'a rien changé à cette méthode : on a seulement ajouté à l'histoire des anciennes merveilles, celle des nouvelles encore plus grandes; la naissance et la vie de Jésus-Christ, ses discours, ses miracles, sa résurrection, l'établissement de son Eglise; et Dieu a fait écrire ces prodiges nouveaux comme les anciens, par ceux qui en étaient témoins oculaires. Le sermon de S. Etienne et la plupart de ceux des apôtres, que l'Ecriture nous rapporte (*Act.* VII, 10, 37; XIII, 17; XVII, 22), font voir que leurs disputes contre les Juifs, et les instructions qu'ils donnaient aux païens, étaient toujours fondées sur la déduction des faits. Il fallait faire souvenir les Juifs de ce que Dieu avait fait pour leurs pères, et de ce qu'il leur avait promis, pour leur en montrer l'accomplissement; et il fallait enseigner aux infidèles que Dieu avait créé le monde, qu'il le gouvernait par sa Providence, et qu'il devait envoyer un homme extraordinaire pour le juger.

Nous voyons la même conduite dans les siècles suivants. Entre les ouvrages des pères, nous avons grand nombre d'instructions pour ceux qui se voulaient faire chrétiens. Elles sont la plupart fondées sur les faits; et le corps du discours est d'ordinaire une narration de tout ce que Dieu a fait pour le genre humain, depuis l'origine du monde jusqu'à la publication de l'Évangile. Rien n'est plus clair que ce que S. Augustin en a écrit dans le livre de la Vraie Religion, et dans celui qu'il a composé exprès, de la manière dont on devait catéchiser les ignorants (*De Vera Relig. c. 7. n. 13*; *de Catech. rudibus*). Il parle toujours de narration; il suppose toujours que l'instruction doit se faire en racontant des faits, et en les étendant plus ou moins, selon leur importance et la capacité du disciple; et le modèle de catéchisme qu'il donne lui-même à la fin de ce traité, est un abrégé de toute l'histoire de la religion, mêlé de diverses réflexions. Il en donne encore un semblable dans l'Epître à Volusien, commençant à la vocation d'Abraham, et finissant à son temps. Il est vrai qu'en tous ces ouvrages S. Augustin ne parle que de l'instruction des personnes raison-

nables, qui, ayant passé une partie de leur vie hors de l'Eglise, demandaient à être instruites de la religion chrétienne; il ne parle point des enfants baptisés; et ni dans ce père, ni dans aucun autre, nous ne voyons point de Catéchisme pour eux. Cela vient de ce que ceux qui étaient baptisés en enfance, étaient enfants de chrétiens, qui avaient été eux-mêmes bien instruits avant d'être baptisés, et qui ensuite avaient grand soin d'instruire leurs enfants chez eux, et de les mener à l'église où ils assistaient au catéchisme de ceux qui demandaient le baptême. Ainsi, l'histoire de la religion, et toute la doctrine chrétienne leur étaient tant de fois répétées, et en public et en particulier, qu'ils ne pouvaient manquer de les bien savoir, pour peu qu'ils y eussent d'affection.

Il ne faut pas douter néanmoins que l'instruction des enfants baptisés n'ait toujours commencé d'une autre manière que celle des catéchumènes plus âgés. Avant de donner le symbole à ces derniers, et de leur expliquer les mystères, il fallait les préparer par plusieurs discours, pour s'assurer de leur conversion et pour leur inspirer la soumission qui est due à l'autorité de l'Eglise, en sorte qu'ils fussent prêts à recevoir, sans examen, toutes les vérités qu'elle leur proposerait à croire. Les enfants baptisés n'avaient pas besoin de ces préparations; ils avaient déjà la foi; ils avaient la docilité, non seulement par la crédulité naturelle à leur âge, qui n'eût produit tout au plus qu'une foi humaine, mais par la grâce du baptême qui leur avait imprimé dans l'esprit l'autorité de Dieu et de son Eglise. Ainsi, on leur enseignait d'abord le symbole, comme nous faisons encore; mais on était plus soigneux que nous ne le sommes de le leur expliquer et de fortifier leur foi par toutes les instructions que j'ai marquées, et dans les maisons et à l'église.

Il est à croire que cette manière d'instruire a duré tant que l'ancienne discipline de l'Eglise s'est conservée, c'est-à-dire, jusque vers le neuvième siècle, puisque l'on voit durer jusque là l'usage de catéchiser et d'examiner plusieurs fois pendant le carême ceux que l'on devait baptiser à Pâques (*Acta S. Bened., t.* II, *p.* 224; *Ibid. t.* V. *p.* 700, *c.* 39). J'en trouve dans le septième siècle deux exemples remarquables; un sermon de saint Gal, aux infidèles d'Allemagne, vers l'an 620; et un de saint Wilfrid, aux Anglais de Sussex, l'an 680. Enfin, lorsqu'on commença à ne baptiser presque plus que des enfants, ces instructions publiques dégénérèrent en formalités (*C.* XV, 1, 8, *conc. p.* 62), et la misère des temps ayant introduit une grande ignorance, même dans le clergé, l'instruction effective fut fort négligée. On ne le voit que trop par les plaintes qu'en font les évêques, aux conciles de Troslé, l'an 909. Depuis un siècle on était réduit à ordonner en plusieurs conciles, que les évêques et les prêtres enseigneraient aux peuples, du moins le symbole et l'oraison dominicale (*Capit. art.* 802, *c.* 25. *Concil. Mogunt. an.* 813, *can.* 45). Par là, ils marquaient tout le catéchisme. Expliquer ou donner le symbole, selon les anciens, c'est catéchiser, parce que le symbole est l'abrégé de toute la doctrine. En effet, ces conciles veulent que l'on envoie les enfants aux écoles, pour recevoir cette instruction, ce qui serait inutile, s'il ne s'agissait que de retenir par cœur ce peu de paroles; et ils veulent que les fidèles apprennent le symbole et l'oraison, au moins en leur langue vulgaire, afin qu'ils l'entendent, et en sorte qu'ils puissent l'enseigner aux autres. Depuis ce temps-là, c'est-à-dire, environ depuis le dixième siècle, on s'est réduit à cette manière d'instruction, et l'on a cru que, pourvu que les chrétiens entendissent médiocrement le symbole, ils pouvaient se passer, pour la plupart, de la connaissance des faits que les anciens étaient si soigneux de leur raconter. Cependant, quand nous n'aurions pas l'autorité de l'Ecriture, et les exemples de tant de siècles, il serait aisé de voir que la narration et la déduction des faits sont, généralement parlant, la meilleure manière d'enseigner la religion.

On peut à la vérité, prouver par des raisons convaincantes, qu'il y a un Dieu créateur de toutes choses, qui les conserve et les gouverne par sa providence; que la nature humaine est corrompue; que l'âme est immortelle, et qu'elle ne peut trouver de bonheur en cette vie. Les pères l'ont fait quelquefois et le devaient, ayant à convertir des hommes en âge de raison et souvent des hérétiques ou des philosophes. C'est de cette espèce de catéchisme que S. Grégoire de Nysse nous a donné un excellent modèle. Mais les enfants et la plupart des hommes, grossiers et peu attentifs, ne sont point capables d'entendre et de suivre ces raisonnements. Ceux mêmes qui raisonnent le mieux, ne peuvent arriver à ce qui est au-dessus de la raison, comme la Trinité, l'Incarnation, la prédestination, en un mot les mystères, dont toutefois la connaissance est nécessaire pour nous faire voir ce que nous devons à Dieu. C'est pourquoi Dieu, qui nous connaît parfaitement, a fondé la doctrine de sa religion sur des preuves dont tous les hommes fussent capables, c'est-à-dire sur des faits, et sur des faits évidents, illustres, sensibles, tels que sont la création du monde, le péché du premier homme, le déluge, la vocation d'Abraham, la sortie d'Egypte.

Afin que la vérité de ces faits ne pût être révoquée en doute par ceux qui ne les auraient pas vus, Dieu a de temps en temps rendu témoignage à ceux qui les racontaient, par d'autres faits extraordinaires, c'est-à-dire, par des miracles, tels que ceux de Moïse et des prophètes, et enfin de Jésus-Christ et de ses disciples. En sorte que, pour croire à ceux que Dieu a envoyés, il n'a été besoin que de ce raisonnement si facile : Il faut bien que ce soit Dieu qui nous parle par ces hommes, puisqu'en son nom ils ressuscitent des morts (*Jean*, IX, 33) et font d'autres merveilles que lui seul peut faire.

C'est ainsi que l'aveugle-né raisonnait sur

les miracles de Jésus-Christ, et faisait le même raisonnement que Nicodème, docteur en Israël (*Jean*, III, 2).

Cette manière d'instruire n'est pas seulement la plus sûre et la plus proportionnée à toutes sortes d'esprits, c'est encore la plus facile et la plus agréable. Tout le monde peut entendre et retenir une histoire où la suite des faits engage insensiblement, et où l'imagination se trouve prise; et, quoique plusieurs se plaignent de leur mémoire, elle est toutefois moins rare que le jugement. De là vient la curiosité pour les nouvelles, l'amour des romans et des fables. Surtout, ce sont les enfants qui en sont les plus avides, parce que tout a pour eux l'agrément de la nouveauté; et, comme d'ailleurs les personnes âgées aiment naturellement à raconter les faits dont elles ont la mémoire pleine, rien ne serait si facile que d'instruire les enfants dans la religion, si les pères et les mères en étaient bien instruits, et s'ils voulaient s'appliquer à raconter les merveilles de Dieu comme ils faisaient autrefois.

Ceux qui ont composé nos catéchismes modernes, ont bien vu cette utilité des faits, pour arrêter l'imagination des enfants, et pour leur rendre les instructions agréables, et plusieurs ont établi pour règle de leur méthode, de finir chaque leçon par une histoire. Mais comme ils n'ont pas trouvé dans l'Ecriture et dans les livres de grande autorité, des histoires courtes, qui s'ajustassent toujours à leurs leçons, ils en ont pris où ils ont pu, et souvent ils les ont tirées de la Fleur des exemples, du Pédagogue chrétien, ou de quelques vies des saints peu correctes; en sorte que la plupart de ces histoires contiennent des visions ou des miracles peu certains, ou même peu vraisemblables. On croit que tout est bon pour les enfants; mais ils deviendront hommes, et ces premières impressions peuvent les rendre trop crédules ou leur donner du mépris pour tout ce qu'ils ont appris dans l'enfance, sans distinguer le solide. De plus, le catéchisme se fait en public et à la face des autels: c'est la parole de Dieu, où il n'est permis de rien mêler, qui ne puisse se soutenir devant les hommes les plus savants et les mieux sensés, et qui ne soit digne de la majesté de la religion.

Un autre moyen pour suppléer à la sécheresse des catéchismes, bien plus approchant de l'ancienne méthode, sont les abrégés de l'Histoire sainte, de l'Ancien et du Nouveau Testament, accompagnés de figures. L'invention en est excellente, les images sont très-propres à frapper l'imagination des enfants et à fixer leur mémoire; et c'est l'écriture des ignorants. Mais il serait à désirer que ceux qui ont fait ces abrégés, au moins ceux dont j'ai connaissance, y eussent observé plus de choix et plus de méthode. Ils ont mis bien plus au long les histoires de la Genèse que des autres livres historiques; ils en ont mis plusieurs qui ne servent de rien à l'essence de la religion, comme la punition d'Adonibezec et d'Agag, la révolte de Zambri, et d'autres semblables; et ils en ont omis d'importantes, comme les promesses du Messie faites à David, la vie des prophètes; surtout il ne paraît pas qu'ils aient pris soin de faire voir la suite et le rapport de tous ces faits, et véritablement c'est ce que les enfants entendent le plus tard; mais c'est pourtant à quoi l'on doit toujours tendre. Enfin les livres remplis de figures sont de trop grand prix pour être à l'usage des pauvres, qui ont le plus besoin de ces instructions; et le discours, qui n'est fait que pour expliquer les figures, n'est plus si clair quand elles sont ôtées. Cependant elles m'ont paru d'une si grande utilité, que j'ai cru devoir les mettre à ce catéchisme, afin qu'il puisse servir tout ensemble de catéchisme et de figures de l'histoire sainte. Mais je les y ai jointes de telle sorte qu'il n'en dépend aucunement et que les figures ont plus besoin du discours, que le discours, des figures.

Je sais bien que l'on a composé les catéchismes sans narration, par le désir de se réduire au plus nécessaire, fondé sur la connaissance que l'on avait de l'ignorance crasse de la plupart des chrétiens, de leur peu d'application et de leur incapacité. On a cru qu'ils pouvaient ignorer les noms des patriarches et des prophètes, l'alliance avec Abraham, la servitude d'Egypte et de Babylone, pourvu qu'ils sussent qu'en Dieu il y a trois personnes; que la seconde s'est faite homme, qu'il y a sept sacrements, et le reste. Cependant on n'a pu éviter de mêler beaucoup de faits à la doctrine. On ne peut expliquer le premier article du symbole sans parler de la création; ni le baptême, sans parler du péché de notre premier père; ni le commencement du Décalogue, sans parler de Moïse, de l'occasion et de la manière dont la loi lui fut donnée. On ne peut s'exempter de raconter assez en détail la naissance de Jésus-Christ, ses principaux miracles, sa passion, sa résurrection, son ascension, quand ce ne serait que pour rendre raison des fêtes par lesquelles on honore ces mystères, ce qui est une des instructions dont le peuple a plus de besoin. Or ces faits seraient bien plus intelligibles et plus agréables s'ils étaient racontés de suite, dans leur ordre naturel et avec une étendue raisonnable, qu'ils ne le sont quand on ne les dit que par occasion, suivant l'ordre des parties du Catéchisme, quand on ne les dit qu'en passant et comme à regret, craignant d'y perdre du temps.

C'est ce qui mérite d'être fort considéré; car je crains que les catéchismes les plus courts ne contiennent plusieurs choses moins nécessaires que ces narrations. Il n'y en a guère qui ne disent rien au delà de ce qui est précisément de la foi, et ce surplus est tiré pour l'ordinaire, ou des opinions de l'école, ou des méditations des spirituels. Il n'y en a point qui ne soient remplis de termes de scolastique, qui demandent une grande explication pour pouvoir être entendus du peuple: vertus infuses, vertus théologales, cardinales, culte de latrie, de dulie, d'hyperdulie. Mais quand on pourrait, sans connaissance des faits, savoir les vérités les plus

absolument nécessaires au salut, ne faut-il pas songer à rendre les chrétiens capables de profiter des livres de piété, des sermons, de l'Ecriture même, s'ils peuvent y arriver? Ne faut-ils pas qu'ils entendent, autant qu'il est possible, ce qui se lit publiquement et ce qui se chante à la messe et aux autres offices, et ce qui est signifié par les saintes cérémonies de l'Eglise? Or, que peuvent y entendre ceux qui n'ont jamais ouï parler, ni de patriarches, ni de prophètes, ni d'Abraham, ni d'Israël, ni de Moïse, ni de David, ni de Jérusalem, ni du temple, ni des sacrifices anciens, ou qui en ont ouï parler si confusément, qu'ils n'en ont aucune idée claire?

Voilà les motifs qui m'ont fait entreprendre ce Catéchisme, dont le but est de soutenir par la connaissance des faits l'explication du symbole et des autres parties de la doctrine chrétienne. L'expérience a déjà fait voir que cette méthode n'est pas inutile; et ce qui m'en a fait bien espérer d'abord, c'est qu'elle approche de celle que Dieu même nous a enseignée dans la suite de ses saintes Ecritures. Les premiers livres et les plus anciens ne sont la plupart que des histoires: les préceptes de morale viennent après; puis les livres des prophètes, mêlés d'exhortations et de prédictions; partout l'ordre des temps est suivi. Il en est de même dans le Nouveau Testament. D'abord est l'histoire dans les Evangiles et les Actes des apôtres, puis les instructions et les exhortations dans leurs Epîtres, et enfin les prédictions dans l'Apocalypse: en sorte que l'ordre des Ecritures renferme toute la suite des desseins de Dieu. Le premier livre commence par la création du monde, et le dernier finit par l'espérance du dernier avènement de Jésus-Christ.

Si tous les chrétiens étaient encore capables, comme dans les premiers temps, de lire l'Ecriture et de l'entendre, il ne leur faudrait point d'autre instruction, puisque ce serait Dieu même qui les instruirait, parlant par ses prophètes. Mais il n'est que trop évident que toutes sortes de gens ne sont pas en état de lire utilement l'Ecriture. La plupart sont arrêtés à toutes les pages par les manières de parler et par les locutions hébraïques, que l'on ne peut éviter dans les meilleures traductions ou par les mœurs des anciens Orientaux, si différentes des nôtres. Quoique chacun des livres soit court, tous ensemble font un assez gros volume; et le commun des chrétiens a peu de loisir pour lire, peu d'application ou peu de mémoire. De plus, quoique toute l'Ecriture soit très-utile pour notre salut, toutes ses parties ne sont pas nécessaires à tous. Les livres purement historiques sont plus nécessaires que Job, le cantique et les prophètes; le Nouveau Testament plus que l'Ancien, quoique l'on ne puisse bien entendre l'un sans l'autre. Dans la Genèse et dans les autres livres d'histoire, il y a bien des faits qui ne nous importent pas autant qu'à ceux pour qui ils ont été premièrement écrits, comme les origines des nations et les généalogies. Dans la loi, nous avons bien plus besoin des préceptes de morale que des cérémonies qui sont abolies. Or il est impossible de démêler d'abord tout cela, si l'on n'est averti par quelqu'un qui ait bien lu l'Ecriture.

L'obscurité de l'Ecriture est encore un obstacle considérable. Car, sans parler de ce qui a été écrit obscurément tout exprès, pour exercer notre foi et notre soumission, et pour exciter notre attention, ce qui était écrit le plus clairement est devenu obscur en plusieurs endroits par des causes fort naturelles, par l'imperfection des traductions, qui ne peuvent jamais atteindre à la force des expressions originales; par la différence des mœurs, par la longueur du temps qui a fait perdre la tradition de mille circonstances des lieux et des personnes. On ne peut lever ces difficultés que par une longue étude et une grande application qui doivent être le partage des prêtres et des pasteurs. C'est à eux d'étudier continuellement la loi de Dieu pour l'expliquer en public et en particulier au peuple, qui a droit de la chercher dans leur bouche. Mais, avant d'en venir au détail de chaque livre et de chaque passage, il est nécessaire de leur montrer en abrégé le sommaire de la doctrine que contiennent ces livres divins, pour les conduire dans la lecture qu'ils en pourront faire ensuite, leur marquant ce qu'ils y doivent principalement chercher, ce qu'ils doivent lire d'abord, et où il faut le plus s'arrêter. Or j'espère que ce Catéchisme pourra servir à cette sorte d'instruction.

Après avoir rendu compte du dessein que je me suis proposé, je crois devoir expliquer la méthode dont je voudrais me servir pour le réduire en pratique. Je ne prétends pas que ce Catéchisme doive être regardé comme un livre fait simplement pour être lu ou même pour être appris par cœur; ce doit être plutôt un modèle d'instruction que le prêtre ou tout autre qui l'enseigne, puisse suivre selon son talent, sans s'y attacher scrupuleusement, changeant et diversifiant suivant les personnes et les occasions. Autre doit être l'instruction des enfants; autre celle des personnes raisonnables, mais ignorantes de la religion: à des gens polis et éclairés d'ailleurs, il faut parler autrement qu'à des ouvriers et à des paysans. Ne pouvant marquer toutes ces différences dans ce modèle, je me suis contenté d'y marquer la principale, et de donner deux Catéchismes: un petit pour les enfants, qui pourra servir aux hommes les moins instruits, et un plus grand, pour les personnes plus éclairées et plus capables. Le premier Catéchisme ne sera pas nécessaire à ceux qui seront en état d'entendre d'abord le second; mais ceux qui se serviront du premier, doivent ensuite étudier l'autre, puis encore qu'il aille un peu qu'au delà de ce qui est absolument nécessaire, je ne crois pas toutefois y avoir rien mis qui ne soit fort utile à tous les chrétiens.

Au reste, afin que le grand Catéchisme pût être seul une instruction suffisante, je n'ai pu éviter d'y comprendre tout ce que contient

le petit, et je n'ai pas craint que cette répétition fût inutile. Ceux qui commencent à apprendre ne sont jamais si attentifs, qu'il suffise de leur dire les choses une fois : on est bienheureux s'ils la retiennent à la troisième ou à la quatrième répétition ; et je crois que c'est la cause des fréquentes redites que nous trouvons dans l'Ecriture, particulièrement dans la loi. Dieu parlant par Moïse ne se contente pas de proposer ses volontés une fois à son peuple, il les leur redit plusieurs fois en différentes occasions, et les fait écrire comme il les avait dites, particulièrement celles qui étaient les plus importantes, comme la défense de l'idolâtrie. Ainsi je crois qu'il sera bon qu'un enfant, qui aura d'abord appris de son père ou de sa mère les paroles du symbole avec quelque légère explication, apprenne un abrégé du Catéchisme avec les questions et les réponses de chaque leçon; qu'il renvoie, dans l'explication des dogmes, ce qu'il doit le plus retenir, et qu'il passe ensuite au grand Catéchisme, où il verra encore les mêmes faits et les mêmes dogmes, mais avec plus d'étendue. A force d'entendre dire ces mêmes vérités en tant de manières différentes, peut-être enfin lui demeureront-elles dans l'esprit, peut-être y prendra-t-il goût, et s'affectionnera-t-il à s'instruire plus à fond tout le reste de sa vie, par la lecture de l'Ecriture sainte et des autres livres spirituels, par les sermons et les entretiens familiers. Je sais qu'il peut y avoir plusieurs degrés de capacité entre ceux à qui le petit catéchisme est nécessaire, et ceux qui peuvent d'abord se servir du grand : c'est au catéchiste à s'accommoder de ces différences avec jugement et discrétion. Il doit étendre ou resserrer les narrations, selon la portée de ses disciples, leur éclaircir ce qu'ils trouveront obscur, satisfaire à leurs difficultés, enfin ne point quitter chaque sujet qu'ils ne l'entendent autant qu'ils en sont capables.

Il est évident par là que le catéchiste doit en savoir beaucoup plus que ce qui est écrit ici. Il doit avoir bien lu l'Ecriture sainte, particulièrement les livres historiques ; il doit, pour bien faire, avoir vu dans les sources, tout ce que j'ai tiré des auteurs ecclésiastiques, marquées dans les marges. Je n'ai dit dans chaque leçon, que ce que je crois nécessaire ; mais afin que le disciple puisse retenir ce peu que j'y ai mis, il lui en faut dire bien davantage. Donc, dans la partie historique, il faudra étendre les narrations, y ajoutant les circonstances que j'ai retranchées, du moins celles que l'on jugera les plus utiles; et je crois que le plus souvent il n'y aura qu'à lire, en ces endroits, le texte de l'Ecriture. Dans la partie dogmatique, on pourra s'étendre par des raisonnements, des comparaisons, des exemples, toujours bien sensibles et bien proportionnés à l'auditeur.

Mais en l'une et en l'autre partie, il faut bien prendre garde à ne rien ajouter qui ne soit exactement vrai, et d'une autorité incontestable. Gardez-vous de mêler aux vérités de l'Ecriture, les opinions qui partagent l'école, touchant les circonstances de la création du monde, les anges, l'état d'innocence; de vouloir déterminer le temps qu'Adam passa dans le paradis terrestre, l'âge d'Abel et comment Caïn mourut. Ne vous arrêtez pas aux questions que les disciples pourraient faire sur ces circonstances et sur d'autres plus inutiles. Accoutumez de bonne heure les enfants à borner leur curiosité, naturellement infinie, et à se contenter de ce que Dieu a voulu que nous sachions. En expliquant ce qui regarde Jésus-Christ, on doit se défier de certaines méditations qui ajoutent aux histoires plusieurs circonstances, inventées sous prétexte de vraisemblance ; comme des discours de la sainte Vierge avec son fils ou avec les anges ; qu'elle était présente à l'ascension, que les apôtres assistèrent à sa mort, et mille autres particularités semblables, dont l'Ecriture ne dit rien. Tout de même sur les dogmes, on ne doit pas mêler les opinions probables avec les décisions de foi. Vous trouverez assez de choses nécessaires à dire, avant de parler de la qualité des peines du purgatoire, de l'âge auquel nous devons ressusciter, et d'autres articles semblables, sur lesquels l'Eglise n'a rien prononcé, et dont plusieurs s'embarrassent, tandis qu'ils en ignorent d'essentiels à la religion.

Il serait à souhaiter que l'on usât à proportion, de la même retenue et de la même sobriété dans les pratiques de religion que l'on enseigne, et que l'on se contentât de celles que l'usage public de l'Eglise a autorisées, sans y en ajouter de plus nouvelles ou de moins générales. Ainsi, pour la prière du matin, je me voudrais guider sur l'office de prime, et pour celle du soir, sur les complies, afin de ne proposer au peuple que des prières qui en fussent tirées ou composées dans le même esprit. En un mot, il me semble que le plus sûr serait de se servir, autant que cela serait possible, des prières qui se trouvent dans le Bréviaire, le Missel, le Rituel ou le Pontifical. Il y en a à choisir, pour toutes sortes de sujets ; et on ne peut pas trop s'appliquer à conserver l'uniformité, et à retrancher la démangeaison des dévotions nouvelles et singulières. J'ajoute le chapelet, principalement en faveur de ceux qui ne savent pas lire.

Quelqu'un croira peut-être que je veux ici blâmer l'usage des formules, comme sont les actes de contrition, d'offrande, de remercîment et les autres ; mais, au contraire, je prétends les établir avec bien plus d'autorité; car tous ces actes se trouvant dans les prières ecclésiastiques, il n'y a qu'à les y savoir reconnaître. Le symbole tout entier n'est qu'un acte de foi ou, si l'on veut, ce sont autant d'actes que d'articles. Le *Confiteor* ne contient-il pas l'acte de contrition ? Quand je frappe ma poitrine pour me punir moi-même, répétant jusqu'à trois fois que j'ai offensé Dieu par ma faute, sans y chercher d'excuse, et implorant le secours de tous les saints, et dans le ciel et sur la terre, n'est-ce pas assez témoigner que j'ai regret de mes péchés ? Que

si quelqu'un n'est pas content de cette formule de contrition, il en trouvera suffisamment dans le *Miserere*, dans les six autres psaumes que l'Eglise a consacrés à la pénitence, et dans les oraisons qui suivent les litanies des saints. Qu'est-ce que le *Gloria Patri*, sinon un acte d'adoration? Et le *Deo gratias*, sinon un acte de remercîment? Il faut être bien grossier, pour ne pas reconnaître ces actes, s'ils ne sont intitulés et s'ils ne contiennent formellement le mot de remercîment, d'offrande, d'adoration. Presque tous les versets des psaumes sont autant d'excellents modèles de tous les actes de religion les plus parfaits; et c'est par cette raison que l'Eglise les a choisis entre toutes les parties de l'Ecriture, pour nous les mettre continuellement à la bouche; afin, dit saint Athanase (*Athanas. epist. ad Marcellin.*), de former nos sentiments et nos affections sur ces excellents modèles. Les oraisons qui terminent toutes les parties de l'office sont encore de très-belles formules de toutes sortes d'affections; on y est si accoutumé, qu'il semble à plusieurs qu'elles ne signifient plus rien; et c'est peut-être ce qui a fait composer ces formules modernes, pour rendre sensibles les mêmes actes par d'autres paroles. Mais il est à craindre que l'on ne s'y appuie trop; que plusieurs ne croient avoir fait un acte de contrition quand ils ont prononcé bien distinctement, quoique froidement: Mon Dieu, j'ai grand regret de vous avoir offensé, et le reste; et qu'il n'y en ait d'assez simples pour croire qu'ils auraient perdu la contrition, s'ils avaient oublié leur formule. L'importance est de toucher les cœurs. Quand les sentiments y seront bien imprimés, les paroles ne manqueront pas, et quand elles nous manqueraient, Dieu ne nous entendrait pas moins.

Lorsque le catéchiste se trouvera obligé de descendre dans le détail de ce que l'on doit faire en se levant et en se couchant, et dans les autres actions ordinaires de la vie, il doit bien prendre garde à le faire avec une telle discrétion, qu'il ne donne pas occasion aux gens simples et grossiers, de devenir scrupuleux ou superstitieux; qu'ils ne croient pas avoir fait un grand péché, s'ils ont manqué à dire certaines paroles en s'éveillant, ou qu'ils ne croient pas avoir tout fait, quand ils ont satisfait à l'extérieur. S'il ont de la piété, ils n'y manqueront pas, mais il n'y en a que trop qui le font par coutume, sans véritable religion.

Voilà les choses que l'on doit enseigner: venons à la manière, et premièrement au style. J'ai déjà marqué l'inconvénient du style scolastique des catéchismes; et il est plus grand qu'on ne pense. Ce n'est pas croire que de savoir par cœur certaines paroles, sans en entendre le sens. Ce n'est pas de la bouche que l'on croit, c'est du cœur; et la bouche ne fait que proférer au dehors ce que le cœur croit. Encore que la foi soit une connaissance obscure, parce que nous croyons ce qui n'est ni proposé à nos sens, ni clair à notre raison, c'est toutefois une connaissance et une connaissance certaine. Quand je dis qu'il y a un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, je crois distinctement que chacun de ces trois n'est point l'autre, et que tous trois sont le même Dieu. Je ne comprends pas comment cela est, mais je sais certainement qu'il est; et c'est assez pour la foi. Mais on ne peut dire que je crois ce mystère, si je n'en ai aucune idée, si j'ai seulement ma mémoire chargée d'un son de paroles qui me soient aussi inconnues que celles d'une langue étrangère. Or tel est le langage scolastique, à l'égard de tous ceux qui ne l'ont pas étudié. Il y a des Catéchismes où, pour la définition de Dieu, on dit que c'est un être pur, sans aucun mélange de puissance. A quiconque entend le langage de l'école, cela signifie que Dieu ne peut être que ce qu'il est, et possède actuellement toutes les perfections possibles. Mais à ceux qui ne savent que le français, ces mots pourraient faire imaginer que Dieu n'a point de pouvoir. Les mots d'essence et de substance signifient toute autre chose au peuple qu'aux savants: acte, puissance, qualité, disposition, habituel, virtuel, tous les mots qui signifient des abstractions ou de secondes intentions, comme on les nomme dans l'école, tout ce langage est inconnu à la plupart des gens. Il vaudrait autant leur laisser dire le symbole en latin, que de le leur expliquer de la sorte; l'expérience le fait voir. Après que vous vous êtes bien fatigué à faire répéter cent et cent fois, à des enfants ou à des paysans, qu'il y a en Dieu trois personnes en une nature, et en Jésus-Christ deux natures en une personne; toutes les fois que vous les interrogerez, vous les mettrez au hasard de dire deux personnes en une nature, ou trois natures en une personne. On sait des exemples de gens âgés et éclairés d'ailleurs, qui disaient, se plaignant que l'on voulait les remettre au Catéchisme: Ne savons-nous pas bien qu'il y a trois Dieux en une personne? Cela vient de ce que, n'ayant aucune idée dans l'esprit, qui réponde à ces mots de nature et de personne, ils en sont embarrassés; ils les brouillent aisément et y joignent indifféremment un ou trois, selon qu'il leur vient à la bouche. Cependant les hérétiques et les impies en prennent prétexte de calomnier la religion, et de dire que nous la faisons consister en des subtilités dont peu de gens sont capables.

Mais, dira-t-on, comment expliquer les mystères sans tous ces termes consacrés à la religion depuis si longtemps? Peut-être ne peut-on pas s'en passer entièrement; mais peut-être aussi que la coutume nous en impose. Il est bien plus aisé, je l'avoue, de proposer au peuple la doctrine chrétienne, avec les mêmes termes que nous avons lus dans les livres de théologie; mais il ne faut pas plaindre notre peine, si nous pouvons trouver des expressions qui leur fassent mieux entendre les mêmes choses. Or, il n'est pas nécessaire pour cela d'en inventer de nouvelles: il n'y a qu'à bien étudier celles dont on se servait, avant que les subtilités des hérétiques eussent forcé les théolo-

giens à emprunter ce langage d'Aristote et des autres philosophes. Encore n'en trouvera-t-on guère dans les pères des quatre ou cinq premiers siècles, quoique l'on eût déjà bien disputé sur toutes les parties de la doctrine chrétienne : ils s'attachaient religieusement au langage de l'Écriture sainte.

Suivant leur exemple, imitons autant que nous le pourrons, selon notre langue et nos mœurs, le style de Jésus-Christ, des apôtres et des prophètes. Ils parlaient le langage commun des hommes ; leurs expressions étaient simples, nettes, solides, et ne laissaient pas d'être grandes et nobles. Ils donnaient des idées claires et vives, et agissaient beaucoup sur l'imagination, parce qu'il y a peu d'hommes capables de penser sans s'en aider. Plus les pères sont anciens, plus ils tiennent de cette noble simplicité. Servons-nous des expressions que l'Église a consacrées par ses décrets et par ses prières, et particulièrement de celles des symboles et des autres professions de foi qu'elle a faites de temps en temps, pour conserver sa doctrine contre les hérésies, à mesure qu'elles se sont introduites ; car c'est le langage qu'elle a voulu mettre en la bouche de tout le peuple. Les termes scientifiques seront toujours d'usage dans les écoles, entre les théologiens de profession ; mais à quoi bon en fatiguer les simples, qui ne demandent qu'à s'instruire sans disputer, et à qui il importe de savoir les choses qu'ils doivent croire, et non pas les mots dont se servent les savants pour les expliquer.

Or, je prétends que la méthode historique sera fort utile pour faire entendre le fond des choses, sans s'arrêter aux paroles. Je suppose qu'un enfant, sitôt qu'il a su parler, a appris par cœur le symbole, et si l'on veut, quelqu'un des catéchismes ordinaires, le plus court et le plus clair. Quand après cela, pendant un long temps, comme de six mois, on lui aura parlé de la création du monde, de la Providence de Dieu, de ses miracles, de ses bienfaits, des terribles effets de sa justice, et de tout le reste que je raconte dans la première partie, la seconde sera bien préparée, et les dogmes seront beaucoup moins difficiles. Il doit naturellement rester de tous ces faits, l'idée d'un Dieu tout-puissant, bon, juste et sage. Il ne sera pas nécessaire de demander combien il y a de dieux ; il ne viendra pas dans l'esprit qu'il puisse y en avoir plusieurs, vu principalement que ni les hérétiques qui nous environnent, ni les infidèles les plus proches de nous, qui sont les juifs et les mahométans, ne prêchent que l'unité de Dieu.

Dans la même suite d'histoires on aura souvent parlé du Messie, Fils de Dieu, longtemps promis et attendu. On aura raconté sa venue, sa vie, ses miracles, sa doctrine, sa passion. On aura parlé plusieurs fois du Saint-Esprit, à l'occasion des prophètes et des apôtres. Après tous ces faits bien expliqués, il ne sera pas difficile de faire entendre que Dieu est Père, Fils, et Saint-Esprit ; que Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme, et que toutefois ce ne sont pas deux, mais un seul Jésus-Christ. Il ne sera pas nécessaire de parler si l'on ne veut, de substance ni d'union hypostatique. Tout de même dans les sacrements, je crois que, absolument parlant, on pourrait se passer des mots de matière, de forme, de substance et d'accidents, dont l'Église en effet ne se sert point dans son office public. Il suffirait de décrire exactement comment les sacrements sont administrés, et d'observer soigneusement quelles actions extérieures, et quelles paroles y sont les plus nécessaires. Que si après avoir instruit longtemps, et avoir essayé tous les moyens que la charité peut suggérer, on trouve des hommes si grossiers, qu'ils ne puissent entendre les vérités nécessaires au salut, je ne sais si on ne doit point les regarder comme des imbéciles, et les abandonner à la miséricorde de Dieu, se contentant de prier pour eux, sans se tourmenter à leur faire apprendre par cœur des paroles qui ne les sauveront pas toutes seules.

Outre les mots, il faut encore prendre garde aux phrases. Ceux qui écrivent dans leur cabinet ne manquent guère de donner à ce qu'ils composent un tour de période, principalement s'ils savent écrire en latin. Mais nous ne parlons point ainsi ; notre style naturel est tout coupé, et celui des enfants bien plus que des autres. Ils ne peuvent pas embrasser à la fois plusieurs idées, ni en connaître les rapports. Aussi, quand on fait dire à un enfant que le chrétien est celui qui étant baptisé, fait profession de la doctrine chrétienne, est-il embarrassé de ce mot *étant*, qui suspend le sens et lie la période ; il dirait plutôt séparément : Un chrétien est un homme qui est baptisé, et qui fait profession de la doctrine chrétienne. Encore ces mots de profession et de doctrine, sont bien grands pour des enfants. De là vient que, n'entendant point ce qu'ils apprennent, ils ne le disent point naturellement, comme quand ils parlent d'eux-mêmes, mais le récitent avec précipitation, comme pour s'en décharger, et élèvent la voix en finissant. J'ai suivi, en cette remarque, le génie de la langue française, et on en peut faire de semblables en chaque langue.

Le catéchiste doit prendre sur lui toute la peine, se faire petit avec les enfants et avec les simples ; étudier leur langage et entrer dans leurs idées, pour s'y accommoder autant qu'il sera possible ; mais il ne faut pas donner dans la bassesse. Pour se faire entendre des enfants, il n'est pas nécessaire de parler comme leurs nourrices, ni de bégayer avec eux : pour s'accommoder au petit peuple, il n'est pas besoin de faire comme lui des solécismes, d'user de ses quolibets et de ses proverbes. Il faut toujours conserver la majesté de la religion, et attirer du respect à la parole de Dieu. Il n'y a qu'à bien étudier l'Écriture sainte, on y trouvera les moyens d'être simple, non seulement sans bassesse, mais avec grande dignité.

On s'étonnera peut-être du discours suivi que j'ai mis à chacune des leçons du catéchisme, avant les questions et les réponses. La méthode historique m'y a engagé ; car

une histoire s'entend mieux racontée de suite que coupée par des interrogations. Outre qu'il pourrait sembler étrange d'interroger un enfant, avant de lui avoir rien appris, et de lui faire dire toute la doctrine, comme s'il instruisait le maître qui l'interroge, il semblerait plus naturel que l'enfant qui ne sait rien fît des questions pour s'instruire. Je sais bien que l'ignorance des enfants va jusqu'à ne savoir pas qu'il y ait quelque chose à apprendre, et que, bien qu'il fassent souvent des questions, ils les font sans ordre et sans choix. C'est pourquoi le plus raisonnable, à mon avis, est qu'un père ou un maître prenne un enfant quand il le trouve en état d'entendre, et qu'il lui raconte une histoire ou lui explique un mystère; et qu'ensuite il l'interroge, pour voir ce qu'il a retenu, et pour le redresser, s'il a mal entendu quelque chose ou s'il ne s'est pas attaché au plus essentiel.

J'ai fait les réponses les plus courtes que j'ai pu, pour fatiguer moins les enfants, et pour imiter mieux la nature; car ils ne parlent pas longtemps de suite. J'ai mieux aimé les interroger à plusieurs fois, et je désire que l'on en use ainsi, autant que l'on pourra, quoique quelquefois, pour écrire moins, j'aie fait des réponses un peu longues; j'ai aussi évité de les faire trop souvent répondre par oui et par non, de peur qu'ils ne soient pas attentifs à ce qu'ils affirment ou nient. Enfin je me suis efforcé de les interroger de telle sorte qu'ils ne puissent répondre autre chose que ce que j'ai mis, ou qu'ils n'y changeassent que les paroles: et j'en ai fait quelques expériences sur des enfants de bon esprit.

J'aurais souhaité que l'on eût pu enseigner ce catéchisme, sans le faire apprendre par cœur, ou que l'on n'eût fait apprendre au plus que les questions et les réponses, après avoir plusieurs fois récité ou fait lire le discours et l'avoir bien expliqué. Mais il en coûterait trop au maître; et les enfants ont la mémoire si facile, que c'est plus tôt fait de leur laisser apprendre tout, même le discours suivi. Je voudrais du moins ne les point assujettir à redire les mêmes mots qu'ils auront appris. J'aimerais mieux qu'ils les changeassent, sans changer de sens, puisque ce serait une preuve assurée qu'ils auraient compris la chose; au lieu qu'il y a sujet d'en douter, quand ils disent les mêmes paroles. Au reste, je prétends que le catéchiste se donne toute la liberté nécessaire pour augmenter ou retrancher dans les questions, aussi bien que dans le discours, pourvu qu'il observe les règles que j'ai marquées, et qu'il ne dise rien que de conforme à cette doctrine qui a été soigneusement examinée.

Quant au grand catéchisme, j'en ai retranché les questions et les réponses, parce que les personnes plus raisonnables et plus âgées ne s'y assujettiraient pas volontiers, et n'en ont pas tant besoin. Ils sont d'ordinaire plus attentifs que les enfants; ils ont l'esprit plus suivi, et voient mieux l'utilité de ce qu'ils apprennent. Il suffira de le leur faire lire, ou le lire en leur présence, et leur expliquer ce qui ne sera pas assez clair pour eux. S'ils peuvent lire la sainte Ecriture, il sera bon de leur indiquer les lieux d'où la leçon est tirée, et ceux qui y ont le plus de rapport. On pourra leur choisir quelques endroits des pères, les plus propres à leur édification; leur faire lire quelques actes des martyrs et quelques vies des saints, les plus certaines et les mieux écrites. Dans l'explication des sacrements, la lecture du Rituel et du Pontifical sera fort utile. Enfin il faut, autant qu'il est possible, faire voir au disciple la doctrine dans les sources où nous l'avons prise, afin de le rendre capable d'enseigner à son tour les autres.

Car les meilleurs catéchistes seraient les pères de famille, si chacun était bien instruit et soigneux d'instruire ses enfants et ses domestiques. Ils feraient beaucoup plus de bien que ne peuvent faire les prêtres et les pasteurs. Nous ne parlons aux enfants qu'à l'église, à certains jours, pendant peu de temps. Les enfants y sont plusieurs ensemble, extrêmement dissipés par la compagnie, par les divers objets qui les frappent de tous côtés, et qui ne leur sont pas familiers. De là vient la peine que l'on a à les rendre attentifs, les interruptions et les réprimandes, qui emportent la moitié du temps destiné au catéchisme. Pendant que vous êtes tourné d'un côté, l'autre se dérange : si vous vous appliquez à un enfant, dix autres badinent; c'est toujours à recommencer. Au contraire, dans la maison, les enfants sont plus recueillis, parce qu'ils sont plus libres. S'ils n'ont pas cette crainte, qui les rend quelquefois immobiles à l'église, leurs pensées sont plus tranquilles, ils ne voient rien qui leur soit nouveau. Un père qui n'en a que deux ou trois, accoutumés à le respecter, n'a pas de peine à les tenir dans le devoir; il les a tous les jours auprès de lui; il peut prendre le temps où ils sont plus dociles; il connaît la portée de leur esprit, leur génie, leurs inclinations. Il peut les instruire tout à loisir, et y donner tout le temps nécessaire; et ce temps doit être long; car, comme les enfants ne peuvent s'appliquer beaucoup de suite, il faut y revenir souvent, et continuer l'instruction pendant plusieurs années, avançant à mesure que leur esprit et leurs mœurs se forment. Ce que je dis des pères, doit s'entendre des mères à proportion, principalement à l'égard des filles; et je ne dis rien ici que je n'aie vu et que je ne sache par expérience.

Je connais un homme entre autres, qui est passablement instruit de sa religion, sans jamais avoir appris par cœur les catéchismes ordinaires, sans avoir eu pendant l'enfance d'autre maître que son père. Dès l'âge de trois ans, ce bon homme le prenait sur ses genoux, le soir après s'être retiré, lui contait familièrement, tantôt le sacrifice d'Abraham, tantôt l'histoire de Joseph ou quelque autre semblable; il les lui faisait voir en même temps dans un livre de figures; et c'était un divertissement dans la famille, de répéter ces histoires. A six ou sept ans, quand cet enfant

commença à savoir un peu de latin, son père lui faisait lire l'Evangile et les livres les plus faciles de l'Ancien Testament, ayant soin de lui expliquer les difficultés. Il lui est resté toute sa vie un grand respect et une grande affection pour l'Écriture sainte et pour tout ce qui regarde la religion.

Je sais qu'il y a peu de pères et de mères, qui veuillent prendre cette peine. On trouve plus commode de mettre les filles en pension chez des religieuses, et les garçons au collége, ou de payer des maîtres et des maîtresses; mais il est difficile que des étrangers fassent par charité ou par intérêt ce que des pères et des mères feraient par l'amour que Dieu leur donne naturellement pour leurs enfants, s'ils savaient le bien appliquer. Quelque occupé que soit un père, il a peu d'affaires aussi pressantes que celle-ci; et ses enfants gagneraient beaucoup si, pour leur laisser une meilleure éducation, il leur laissait moins d'argent. On ne voit que trop de pères qui ne savent à quoi s'occuper, après avoir mis leurs enfants hors de chez eux, et qui ne les éloignent que pour n'en point avoir l'embarras, et se donner plus librement à leurs plaisirs. Il ne faut pas s'étonner si ces enfants ont peu d'amitié, et même peu de respect pour leurs parents; et c'est un grand bonheur, quand ils deviennent honnêtes gens et bons chrétiens. Au contraire, on voit ordinairement réussir ceux dont les pères sont vertueux, capables et soigneux de les bien instruire.

Tout le catéchisme se rapporte à l'amour de Dieu. *Racontez*, dit saint Augustin, *de telle sorte que l'auditeur croie en écoutant, qu'il espère en croyant, et qu'il aime en espérant* (*De catechisand. rud. lib. c. 4. in fine*). Or, l'amour de Dieu, l'espérance ou la crainte ne s'inspirent pas d'ordinaire en disant seulement qu'il faut aimer, craindre ou espérer, quoiqu'on le répète plusieurs fois, principalement si on le dit d'une manière sèche et désagréable. Il faut dire des choses qui inspirent effectivement l'amour ou la crainte, soit que vous les nommiez ou non, puisqu'il importe bien plus au disciple de les avoir que de les connaître. La crainte de Dieu entrera dans les esprits, si l'on sait bien représenter la création, les miracles du désert et les autres faits qui montrent sa grandeur et sa toute-puissance. Si l'on raconte bien le déluge, l'embrasement de Sodome, les plaies d'Egypte, la captivité de Babylone et les autres effets de sa justice; la seule déduction de ces faits rendra Dieu terrible, même sans dire qu'il le soit. Au contraire, on le fera voir aimable par les biens qu'il a faits à Abraham, par le soin qu'il a eu du peuple dans le désert, par sa fidélité à accomplir ses promesses, par la prospérité de David et de Salomon, par le retour de Babylone; mais bien plus sans comparaison par l'incarnation de son Fils, par la vie et la passion de Jésus-Christ. Après avoir raconté fidèlement tout cela, quand même vous ne diriez point à vos auditeurs qu'ils doivent aimer Dieu, ils l'aimeront ou ils seront insensibles : mais tant qu'ils ne sauront point tous ces faits, ou qu'ils n'en auront ouï parler que légèrement et confusément, en sorte que l'impression en sera faible, quoique l'on s'échauffe en leur disant qu'il faut aimer Dieu, quoiqu'on leur fasse apprendre par cœur divers motifs d'amour, quoiqu'ils en prononcent des actes, il est à craindre qu'ils ne demeurent aussi froids qu'auparavant.

La manière d'enseigner y fait encore. Si le catéchiste parle des mystères de la religion sèchement et froidement, comme des choses indifférentes; s'il marque de l'ennui ou du dégoût, s'il s'impatiente et se met en colère, s'il se familiarise trop, s'il lui échappe quelque parole ou quelque geste indigne du personnage qu'il fait, il ne faut pas attendre grand fruit de son instruction. Les enfants, avant d'entendre la langue de leur pays, entendent ce langage naturel et commun à tous les hommes, qui consiste dans les mouvements des yeux, du visage et de tout le corps; dans le ton ou le mouvement de la voix, et qui, sans paroles, exprime toutes les passions. Ainsi ils voient fort bien si l'on agit sérieusement, ou si l'on se joue; si on les flatte, si on les menace, si on est tranquille ou passionné. Ils reçoivent mieux l'impression des mouvements que des paroles. Si vous voulez donc leur inspirer la crainte et l'amour de Dieu, il faut que vous leur paraissiez pénétré de ces sentiments, et, pour le paraître, il le faut être en effet. Quand ils vous verront raconter les merveilles de Dieu avec un profond respect, montrant naturellement par vos gestes que vous êtes saisi d'admiration et de crainte, ils suivront vos mouvements. Il en sera de même de l'espérance, si vous leur paraissez frappé de l'attente du royaume de Jésus-Christ; si, levant les yeux et les mains au ciel, vous soupirez après cette bienheureuse éternité; si vous représentez dignement la gloire des corps ressuscités et la joie du paradis. Il en sera de même de l'amour, si vous savez bien peindre les souffrances du Sauveur; si vous les décrivez avec tendresse; si vous êtes pénétré jusqu'à verser des larmes. Or, tout cela viendra de soi-même, si vous êtes bien touché des vérités de la religion, et vous le serez, si vous êtes homme d'oraison.

C'est par ce conseil que je finis l'instruction de quiconque voudra se servir de ce Catéchisme. On ne peut bien écrire une méthode qui doit varier infiniment selon les sujets et les occasions; mais l'on est assuré que l'on fera bien, si l'on a une véritable charité pour Dieu et pour le prochain; et c'est par la prière qu'elle s'acquiert et se fortifie. Prions donc sans cesse et de toutes nos forces que Dieu envoie de dignes ouvriers dans sa moisson, qu'il leur donne les lumières nécessaires pour instruire les simples, la charité et toutes les vertus qui doivent soutenir ces instructions. Puisque nous sommes appelés à une fonction si noble, prions que nous ne la déshonorions pas par notre négligence à nous en acquitter, et par notre vie peu édifiante. Demandons un zèle ardent qui nous fournisse mille saintes inventions pour atti-

rer les petits et les grands, les simples et les sages, et qui nous fasse être toujours prêts à donner des instructions à ceux qui voudront les recevoir. Demandons une patience invincible pour supporter leurs défauts et la fatigue de l'instruction; enfin une humilité solide qui nous persuade sincèrement que nous y commettons une infinité de fautes, et que nous ne faisons que gâter l'œuvre de Dieu. Nous devons aussi beaucoup prier pour ceux que nous instruisons; demander à Dieu qu'il nous fournisse les occasions et nous ouvre les portes: qu'il donne à ceux qui nous écoutent la docilité, l'intelligence, l'affection, la persévérance. On peut se servir très-utilement à cette fin des prières que l'Eglise a instituées pour les catéchumènes, et que nous avons encore dans le Rituel, au commencement de la cérémonie du baptême. Voilà ce que j'avais à dire sur le dessein et l'usage de ce Catéchisme.

CATECHISME HISTORIQUE.

Première partie.

LEÇON PREMIÈRE.

De la création.

Dieu a créé le ciel et la terre, et toutes les choses que nous voyons, et toutes celles que nous ne voyons pas, en un mot, tout le monde. Il l'a créé de rien, sans matière, par lui-même, sans aide et sans instruments, par sa simple parole et pour sa pure volupté, sans autre motif que sa gloire. Il ne l'a pas fait tout à la fois, comme par nécessité, mais en six jours, et en tel ordre qu'il lui a plu. Le premier jour, il fit la lumière; le second, il fit le ciel; le troisième jour, il sépara l'eau de la terre, et fit sortir de la terre les arbres et toutes les plantes; le quatrième jour, il fit le soleil, la lune et les étoiles; le cinquième jour, il fit les poissons et les oiseaux; le sixième, il fit sortir de la terre toutes les autres bêtes, puis il fit l'homme séparément pour commander à tout le reste. Le septième jour, Dieu se reposa, ayant achevé son ouvrage, c'est-à-dire qu'il cessa de produire des créatures nouvelles (*V. S. Aug., tract.* XX, *in Joann.* II). Quand Dieu fit l'homme, il tint conseil en lui-même, et dit: Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance (*Gen.*, I, 26, 27). Alors il forma le corps avec de la terre, puis il lui inspira un souffle de vie, c'est-à-dire qu'il créa tout exprès une âme spirituelle et immortelle, pour l'unir à ce corps. C'est cette âme raisonnable qui est l'image de Dieu, parce qu'elle est un esprit comme lui, capable comme lui de connaître et de vouloir, et capable de connaître Dieu même et de l'aimer (*Gen.*, I, 26). Car Dieu est un esprit infini, fécond en lui-même par sa connaissance et par son amour. Dieu ayant fait l'homme, fit aussi la femme pour être sa compagne, et il la fit d'une des côtes de l'homme, afin que l'homme et la femme s'aimassent parfaitement et fussent unis comme s'ils n'avaient qu'un corps. Ce fut alors que Dieu institua le mariage; car il bénit l'homme et la femme, et il leur dit de croître et de multiplier (*Gen.*, I, 28), de remplir la terre, de s'en rendre les maîtres et de commander à tous les animaux, les poissons et les oiseaux; et il leur donna pour nourriture les fruits des arbres et toutes les plantes. Le premier homme fut nommé Adam, et la première femme Eve. Dieu les mit dans le paradis terrestre, qui était un jardin délicieux, planté de toutes sortes de beaux arbres, et arrosé par quatre fleuves. Ils étaient tout nus, sans en avoir de honte, parce qu'ils ne voyaient rien en eux qui ne fût l'ouvrage de Dieu, et, par conséquent, très-bon. Ils ne manquaient de rien et ne souffraient aucune incommodité, n'étaient point sujets aux maladies, et ne devaient point mourir, pourvu qu'ils ne mangeassent point du fruit d'un arbre que Dieu leur avait défendu; c'était la seule marque d'obéissance qu'il leur demandait. Ils conversaient avec Dieu et vivaient heureux. Dieu avait aussi créé de purs esprits, qui sont les anges, d'une nature plus excellente que l'homme.

LEÇON II.

Du péché.

Il y eut des anges qui ne demeurèrent pas dans la vérité et la grâce où Dieu les avait créés, mais qui se révoltèrent contre lui (*Jean*, VIII, 44; II *Pier.*, II, 11). Il ne leur pardonna point, mais il les envoya dans l'enfer, où ils sont privés éternellement de la vue de Dieu, et tourmentés d'un feu éternel. Ce sont les démons ou les anges du diable, qui s'occupent continuellement à tenter les hommes, d'où vient qu'on donne aussi à leur chef le nom de Satan (*Apoc.*, XX, 2; *Gen.*, III). Un de ces malins esprits, envieux du bonheur dont Adam et Eve jouissaient dans le paradis

terrestre, prit le corps d'un serpent, s'approcha d'Ève et lui dit : Pourquoi Dieu ne vous a-t-il pas permis de manger des fruits de tous les arbres de ce jardin ? Il nous les a tous permis, dit la femme, hors le fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, qu'il nous a défendu de toucher sous peine de la vie. Vous n'en mourrez point, dit le serpent, mais Dieu sait que sitôt que vous en aurez mangé, vous ouvrirez les yeux, et vous serez semblables à lui, connaissant le bien et le mal. La femme se laissa tenter par la beauté de l'arbre et du fruit ; elle en prit, elle en mangea et en donna à son mari, qui en mangea comme elle. Aussitôt ils ouvrirent les yeux, et eurent honte de leur nudité, sentant une révolte en leur propre corps, qui n'était plus soumis à leur esprit comme devant. Ils firent des ceintures de feuilles de figuier pour se couvrir, puis entendant la voix de Dieu qui se montrait à eux sous une forme sensible, ils se cachèrent ; et, comme ils virent leur péché découvert, ils voulurent s'excuser, l'homme sur la femme, et la femme sur le serpent. Alors Dieu maudit le serpent, c'est-à-dire le démon qui s'en était servi pour tromper la femme, et déclara qu'il mettrait une inimitié éternelle entr'eux, et que de la femme viendrait celui qui écraserait la tête du serpent, c'est-à-dire le Sauveur du monde, qui devait venir un jour détruire la puissance du démon et naître d'une femme sans coopération de l'homme ; car Dieu le promit dès lors pour consoler Adam dans sa misère. Cependant il condamna la femme à accoucher avec douleur, et à être sujette à son mari ; et il condamna l'homme à labourer la terre, à manger son pain à la sueur de son front, et à travailler toute sa vie, jusqu'à ce qu'il retournât à la terre d'où il était tiré. Ensuite il les chassa du paradis, et mit un chérubin armé d'un glaive de feu pour en garder l'entrée. Adam, par son péché, fut dépouillé de la sainteté et de la justice originelles en lesquelles il avait été créé ; il devint sujet à la colère de Dieu, et captif du démon à qui il s'était soumis. Il perdit en grande partie les avantages qu'il avait reçus dans le corps et dans l'âme : il fut exposé aux incommodités des saisons, aux bêtes cruelles ou venimeuses, à la faim, à la pauvreté, aux maladies et à la mort. Il tomba dans l'ignorance ; il fut sujet à la concupiscence, c'est-à-dire à un amour déréglé de lui-même, qui le porta à s'éloigner de Dieu, à chercher les plaisirs sensibles, à satisfaire ses passions, comme la tristesse et la crainte démesurées, l'envie, les excès de colère ; en un mot, le péché le porta à toute sorte de mal, et le rendit incapable de faire, par le peu de force qui lui restait, aucun bien qui pût servir à son salut. Enfin, il fut dès lors destiné à la mort et exclu de la béatitude éternelle.

LEÇON III.

De la corruption du genre humain et du déluge.

Adam n'eut des enfants qu'après son péché, et sa femme ayant péché comme lui, leurs enfants naquirent dans la corruption, sujets aux mêmes misères, et chargés du péché qu'ils tiraient de leur origine. Il a passé à tous leurs descendants, et tous les hommes naissent tachés de ce péché, que nous appelons originel, et qui les rend ennemis de Dieu, incapables de faire aucun bien, et dignes de l'enfer. (*Gen.*, IV) Les premiers enfants d'Adam et d'Ève furent Caïn et Abel. Caïn tua son frère par envie. Dieu lui reprocha son crime, disant que le sang de son frère criait vengeance contre lui ; et il se jugea lui-même digne de mort ; mais Dieu défendit de le tuer, pour ne pas multiplier les meurtres. Les descendants de Caïn furent méchants, mais Adam eut un fils nommé Seth (*Gen.*, VI), dont les enfants conservèrent la piété et la connaissance de Dieu. Cette race s'étant mêlée avec l'autre par des alliances criminelles, se corrompit comme elle ; tous les hommes s'écartèrent du chemin de la raison, et leur malice fut si grande, que Dieu résolut de les faire tous périr, comme s'il se fût repenti de les avoir créés. Il n'y eut que Noé, descendu de Seth, qui trouva grâce devant Dieu. Dieu l'avertit du dessein qu'il avait de purger toute la terre par un déluge universel, et lui commanda de bâtir une arche, c'est-à-dire un vaisseau carré et couvert, de la forme d'un grand coffre, capable de contenir quelques bêtes de chaque espèce, mâles et femelles, et quelques oiseaux et de quoi les nourrir durant une année. Pendant que Noé bâtissait l'arche, il exhortait les hommes à faire pénitence, et les menaçait du déluge, ce qui dura plus de cent ans ; (I *Pier.*, III, 20) mais ils ne voulurent point le croire. Le temps étant venu, Dieu fit entrer Noé dans l'arche avec sa femme, ses trois fils et leurs femmes, et toutes sortes d'animaux terrestres et d'oiseaux (*Gen.*, VII), puis il ouvrit les réservoirs du ciel, et fit tomber une pluie épouvantable pendant quarante jours et quarante nuits ; il fit aussi déborder les abîmes de la mer, en sorte que la terre fut inondée, et que l'eau surpassa de quinze coudées les plus hautes montagnes. Tous les hommes et tous les animaux furent noyés ; il n'y eut que Noé et sa famille de sauvés, c'est-à-dire huit personnes seulement (I *Pier.*, III, 20). L'arche était une figure de l'Église, où se sauve un petit nombre d'élus, tandis que tous les autres hommes périssent dans leurs péchés.

LEÇON IV.

De la loi de nature.

Noé sortit de l'arche, par l'ordre de Dieu, un an après qu'il y fut entré (*Gen.*, VII) ; et en sortant il lui offrit un sacrifice, pour le remercier de l'avoir sauvé avec tant de bonté. Dieu eut agréable le sacrifice de Noé : il lui promit qu'il n'enverrait plus de déluge sur la terre, et que les saisons reprendraient leur cours ordinaire. Il lui donna sa bénédiction et à ses enfants, pour les faire multiplier et leur soumit tous les animaux. Même il leur permit d'en tuer pour les manger ; mais il défendit expressément de tuer les hommes (*Gen.*, IX, 6). Quiconque, dit-il, répandra le sang humain, son sang sera répandu ; car

l'homme est fait à l'image de Dieu. Les trois fils de Noé étaient Sem, Cham et Japhet, qui repeuplèrent le monde (*Gen.*, X). Ainsi, tous les hommes sont frères et obligés de s'aimer. Mais la nature devint beaucoup plus faible depuis le déluge. Au lieu que les hommes vivaient près de mille ans, leur âge se réduisait peu à peu à cent ou deux cents ans, et ils devinrent encore plus méchants qu'auparavant. Il fallut partager les biens et les terres, parce qu'ils ne pouvaient s'accorder à en jouir ensemble; de là vinrent les pillages, les guerres, les servitudes. La plupart ne cherchaient qu'à se donner du plaisir, boire, manger et satisfaire leurs désirs, sans règle et sans mesure; et pour les contenter plus librement, mépriser l'autorité des pères et des anciens, et même s'assujettir leurs frères et leurs égaux, ou par force ou par artifice. Au lieu d'honorer le vrai Dieu, ils adoraient des créatures, soit les hommes les plus puissants, soit les astres ou d'autres choses visibles. Ainsi commença l'idolâtrie. En tout cela ils agissaient contre leur conscience et contre la lumière de la raison, qui dit à tous les hommes qu'ils ne doivent rien adorer qui leur soit égal ou moindre qu'eux, mais seulement leur Créateur; qu'ils doivent honorer leurs pères et leurs mères; qu'ils doivent garder l'institution du mariage, ne se point nuire les uns aux autres, ni en leur personne, ni en leurs biens, ni en leur réputation, dire toujours la vérité et modérer leurs désirs. La raison dicte tout cela aux hommes qui la veulent écouter, et c'est ce qui s'appelle la loi de nature. Il y eut toujours des saints qui l'observèrent, comme Job, Melchisédec et quelques autres, marqués dans l'Ecriture, sans ceux que nous ne connaissons pas. Job était un prince fort riche et fort vertueux; Dieu permit que le démon lui ôtât tous ses biens, ses enfants, sa santé, et le réduisît à la dernière misère, pour donner un grand exemple de patience.

LEÇON V.

Du patriarche Abraham

Comme le monde se corrompit toujours de plus en plus, la vraie religion, c'est-à-dire la connaissance de Dieu et l'observation de la loi de nature, ne restait plus qu'en quelque peu de saints personnages, principalement de la postérité de Sem et de la branche d'Héber (*Josué*, XXIV, 1-3). Mais l'idolâtrie gagnait même cette famille, quand Dieu y choisit un homme avec qui il fit une alliance particulière, afin de s'en servir pour conserver sur la terre la connaissance de la vérité et la pratique de la vertu. Ce fut Abraham (*Gen.*, XII). Dieu lui commanda de quitter ses parents et le lieu de sa naissance; de passer l'Euphrate et de venir dans la terre de Chanaan, et lui promit de faire sortir de lui un grand peuple, dont la multitude serait aussi innombrable que les étoiles du ciel et les sables de la mer. En ta race, ajouta-t-il, seront bénies toutes les nations de la terre (*Gen.*, XV, 6): ce qui signifiait que de sa postérité devait naître le Sauveur du genre humain, ce fils de la femme qui écraserait la tête du serpent. Abraham crut aux promesses de Dieu et obéit à ses ordres. (*Ps.* CXIV, 8-15) Aussi Dieu lui tint compte de sa foi, le protégea en toute occasion, le combla de biens et fit avec lui une alliance solennelle, et lui réitéra plusieurs fois les mêmes promesses que de lui viendrait un grand peuple qui possèderait la terre de Chanaan, et que par lui la bénédiction et la grâce se répandraient sur toute la terre (*Gen.*, XVII, 10). Dieu lui ordonna la circoncision pour marque de son alliance, parce que cette alliance était attachée au sang et à la génération. Enfin, après que la foi d'Abraham eut été longtemps exercée, lorsqu'il avait déjà cent ans, et que sa femme Sara était aussi hors de l'âge d'avoir des enfants et naturellement stérile, Dieu lui donna un fils qu'il nomma Isaac, et sur qui Dieu lui déclara que tomberait l'effet de ses promesses, et non pas sur Ismaël qu'Abraham avait déjà eu d'une autre femme (*Ibid.*, XXI). Quand Isaac fut devenu grand, pour éprouver davantage la foi d'Abraham, Dieu lui commanda de sacrifier ce cher fils (*Ibid.*, XXII). Il obéit sans réplique, et avait déjà le bras étendu pour l'égorger, quand un ange l'arrêta de la part de Dieu, lui déclarant qu'il était content de son obéissance et lui renouvelant toutes ses promesses. (*Ibid.*, XIV, 18; *Hébr.*, VII, 3) Du temps d'Abraham vivait Melchisédec, roi de Salem, dont on ne sait ni le père ni la famille, mais seulement qu'il était sacrificateur du Dieu très-haut; et qu'Abraham, revenant un jour victorieux d'une guerre où il avait défait quatre rois, cet homme extraordinaire vint au-devant de lui, lui donna sa bénédiction, et offrit pour lui du pain et du vin. C'était une figure du Sauveur du monde, qui devait être plus grand qu'Abraham, quoiqu'il dût naître de lui.

LEÇON VI.

Des autres patriarches.

Isaac imita la foi et la vertu de son père, et Dieu lui renouvela les mêmes promesses (*Gen.*, XXVI, 2-4). Il vécut paisiblement dans une noble simplicité. Il eut deux fils jumeaux, Esaü et Jacob, dont Dieu choisit le dernier et le prit en affection, laissant Esaü dans la malédiction générale des enfants d'Adam; aussi fut-il méchant et impie (*Rom.*, IX, 13). Jacob, au contraire, fut fidèle à Dieu, vertueux, laborieux, doux et patient. Son père Isaac lui donna sa bénédiction, à laquelle les promesses de Dieu étaient attachées; il voulait la donner à Esaü, mais Jacob usa d'artifice pour se l'attirer, et Isaac, quoiqu'il eût été surpris, la confirma après s'en être aperçu, voyant que tel était l'ordre de Dieu (*Gen.*, XXVII). Jacob ayant reçu cette bénédiction si importante, se maria et eut douze fils, qui sont les douze patriarches, savoir: Ruben, Siméon, Levi, Juda, Issachar, Zabulon, Dan, Nephthali, Gad, Aser, Joseph et Benjamin. On appelle aussi patriarches tous les anciens pères et tous les saints

qui vécurent sous la loi de nature, comme Adam, Abel, Seth, Hénoch, Noé, Sem, Abraham. (*Gen.*, XXXII, 28) Dieu fit encore à Jacob les mêmes promesses qu'il avait faites à son père et à son aïeul, et le nomma Israël. (*Ibid.*, XXXVII) Joseph lui était plus cher que tous ses autres enfants ; ils en furent envieux, et le vendirent à des marchands, qui le menèrent en Egypte, où Dieu prit soin de lui, et, par une aventure merveilleuse, le fit devenir favori du roi, qui lui donna tout son royaume à gouverner (*Ibid.*, XXXIX). Ses frères furent contraints par la famine de venir en Egypte chercher des vivres (*Ibid.*, XLII), et Joseph, après les avoir mis en peine quelque temps, se fit connaître à eux, leur pardonna leur crime, et les fit venir en Egypte avec leur père et toute leur famille, qui était de soixante-dix personnes (*Ibid.*, XLV). Jacob en mourant donna sa bénédiction à tous ses enfants, et leur prédit ce qui devait arriver de plus considérable à leur postérité (*Ibid.*, XLIX). Il dit à Juda qu'il commanderait à tous ses frères, et que sa postérité conserverait toujours une autorité législative jusqu'à la venue de celui qui devait être envoyé et qui serait l'attente des nations, c'est-à-dire le Sauveur du monde (*Ibid.*). Ainsi on commença à connaître qu'il descendrait non seulement de la race d'Abraham, par Isaac et par Jacob, mais encore de la famille de Juda.

LEÇON VII.

De la servitude d'Egypte.

Dieu n'accomplit les promesses qu'il avait faites à Abraham qu'après plus de quatre cents ans, car ni lui ni les autres patriarches ne possédèrent de terres dans le pays de Chanaan ; ils n'y vécurent que comme des passagers, sous des tentes et des pavillons (*Act.*, VII, 5 ; *Hébr.*, IX). Et, quoique leurs enfants ne dussent pas demeurer en Egypte, ils y habitèrent plus de deux cents ans. C'est ainsi que Dieu exerçait leur foi, et qu'eux-mêmes faisaient voir qu'ils attendaient un meilleur héritage que cette terre sensible. Pendant ce séjour d'Egypte, les enfants d'Israël multiplièrent prodigieusement, comme Dieu l'avait promis à Abraham (*Exod.*, I, 7, 20). Le roi d'Egypte craignit qu'ils ne se rendissent trop puissants ; et, pour les affaiblir et les empêcher de rien entreprendre, il résolut de les accabler de travaux. Il leur faisait faire de la brique et d'autres ouvrages de terre fort pénibles ; il les faisait travailler à de grands bâtiments, et il avait mis sur eux des intendants qui ne leur donnaient point de relâche, et les maltraitaient cruellement. Il voulut même faire périr tous les enfants mâles, et en fit jeter un grand nombre dans le fleuve du Nil. En cette misère, ils eurent recours à Dieu, qui écouta leurs cris et leurs plaintes, et résolut de les secourir, en mémoire de l'alliance qu'il avait faite avec Abraham, Isaac et Jacob (*Ibid.*, II, 23, 24). Cette servitude était une image de la servitude du péché où le gros du genre humain gémissait sous la puissance du démon, et qui ne devait finir que quand Dieu enverrait le Sauveur du monde. (*Exod.*, II) Cependant, pour délivrer les Israélites, il se servit de Moïse, un grand personnage de la tribu de Lévi, qui avait été nourri en Egypte par les soins de la fille du roi, et instruit dans toutes sortes de sciences, puis s'était retiré dans l'Arabie déserte (*Act.*, VII, 21). Là, Dieu lui apparut sur le mont Oreb, dans un buisson qui brûlait sans se consumer (*Exod.*, III). Et pour se faire connaître plus qu'il ne l'avait été, il lui dit : ***Je suis celui qui est;*** parce qu'en effet il n'y a que Dieu qui soit, à proprement parler ; toutes les créatures n'ont qu'un être emprunté et ne le tiennent que de lui. Moïse fit ce qu'il put pour ne point se charger de cette importante commission, de délivrer le peuple. Mais enfin Dieu le voulut et le renvoya en Egypte avec le pouvoir de faire de grands miracles.

LEÇON VIII.

De la Pâque.

Moïse, accompagné de son frère Aaron vint trouver Pharaon (c'était le nom des rois d'Egypte) et lui commanda, de la part de Dieu, de laisser aller son peuple (*Ibid.*, V),. Pharaon le refusa avec mépris, et Moïse fit plusieurs miracles terribles pour l'y contraindre (*Ibid.*, VII, 10). Il frappa de sa verge l'eau du fleuve, et elle devint du sang. (*Ibid.*, VIII, 6) Il fit venir une multitude innombrable de grenouilles par tout le pays, et jusque dans le palais du roi, qui promit alors de laisser aller les Israélites : mais, sitôt que Moïse eut ôté les grenouilles, il se dédit (*Ibid.*, 17), Moïse fit donc venir à diverses fois des mouches, des cousins, des sauterelles et d'autres insectes qui incommodèrent terriblement les Egyptiens ; et à chaque plaie Pharaon promettait d'obéir pour être délivré, mais il n'exécutait rien (*Ibid.*, IX). Moïse fit encore venir une peste sur les animaux, des ulcères sur les hommes, une grêle épouvantable, et enfin des ténèbres très-épaisses pendant trois jours (*Ibid.*, X, 22). Tout cela ne servit de rien, et Pharaon demeura toujours endurci, Dieu le permettant ainsi, pour faire éclater sa puissance par tant de miracles (*Rom.*, IX, 17). A la fin, quand Dieu voulut délivrer son peuple, il leur commanda de prendre un agneau dans chaque famille, à un certain jour ; de le sacrifier vers le soir, le faire rôtir et le manger la nuit, après avoir marqué de son sang la porte de chaque maison (*Exod.*, XII). Il voulut que ce souper et ce sacrifice fussent nommés la pâque, c'est-à-dire le passage, et que les Israélites le renouvelassent tous les ans, en mémoire de leur délivrance. La même nuit qu'ils firent la pâque, Dieu envoya un ange qui fit mourir tous les premiers nés des Egyptiens, depuis le fils de Pharaon jusqu'au fils de la plus misérable esclave (*Ibid.*, 29). Mais l'ange ne toucha point aux maisons marquées du sang de l'agneau. Tout cela était mystérieux. L'agneau signifiait le

Sauveur qui devait être un jour immolé pour le salut des hommes, dont le sang devait sauver ceux à qui il serait appliqué en particulier, et dont la chair devait être la nourriture des fidèles. Cette dernière plaie de la mort des premiers nés, épouvanta tellement les Egyptiens, qu'à l'heure même et sans attendre qu'il fût jour, ils pressèrent les Israélites de sortir et les mirent hors de l'Egypte chargés de biens.

LEÇON IX.

Du voyage dans le désert.

Pharaon s'opiniâtra jusqu'à la fin à résister à Dieu (*Exod.*, XIV, 5). Sitôt qu'il eut congédié les Israélites, il s'en repentit et les poursuivit avec une armée. Il les joignit sur le bord de la mer Rouge ; et ils croyaient être perdus, quand Dieu fit ouvrir la mer, en sorte que l'eau se retira des deux côtés, s'arrêta comme un mur à droite et à gauche, et laissa un grand espace au milieu, où les Israélites passèrent à pied sec (*Ibid.*, 21). Les Egyptiens voulurent les suivre ; mais Dieu fit rejoindre la mer qui les noya tous avec Pharaon. Ainsi Dieu tira son peuple d'Egypte par la force de son bras, c'est-à-dire par sa toute-puissance, montrant qu'il est le maître de toutes les créatures, et qu'il punit sévèrement les hommes qui osent lui résister. Pendant le voyage, il fit paraître principalement sa providence et sa bonté sur les Israélites. Il les mena par un grand désert, afin d'éprouver leur fidélité, (*Ibid.*, XIII, 17 ; *Deut.*, VIII, 2) de les exercer à la patience et leur faire voir qu'ils ne pouvaient subsister que par ses grâces. Ils furent toujours conduits par un nuage qui leur faisait ombre le jour contre l'ardeur du soleil, et se changeait la nuit en feu pour les éclairer (*Nomb.*, IX, 15). Dieu leur donna pour nourriture la manne (*Exod.*, XVI, 15). C'était une espèce de rosée qui tombait du ciel les matins en abondance, et qui s'épaississait, en sorte que l'on en faisait des pains suffisants pour chaque jour, et d'un goût fort agréable (*Nomb.*, XI, 7, 8). Il leur donna par deux fois une très-grande quantité de cailles. Quand ils manquèrent d'eau, Moïse en fit sortir d'un rocher, en le frappant de sa verge (*Exod.*, XVII, 6). Leurs habits ne s'usèrent point pendant quarante ans que dura ce voyage. Enfin Dieu les conduisit avec autant d'affection qu'un père qui porte son enfant entre ses bras. Toutefois ils furent si ingrats, qu'ils murmurèrent souvent contre Dieu (*Num.*, XX, 11) ; ils regrettèrent souvent l'Egypte et les viandes grossières dont ils y étaient nourris (*Deut.*, VIII, 4) ; ils voulurent y retourner et s'emportèrent plusieurs fois contre Moïse, jusqu'à le vouloir tuer (*Ibid.*, I, 31). Ce voyage était l'image de la vie présente, où Dieu nous exerce par diverses tentations, et souffre avec une patience merveilleuse nos ingratitudes et nos désobéissances, ne laissant pas de nous faire du bien continuellement.

LEÇON X.

Des dix commandements.

Au commencement du voyage, et le troisième mois après la sortie d'Egypte, les Israélites arrivèrent au mont Sinaï, où Dieu les fit séjourner pour leur donner sa loi (*Exod.*, XIX). Moïse leur ordonna de se laver et de se purifier, et leur défendit d'approcher de la montagne. Le jour venu, qui était le cinquantième après la pâque, ils virent le haut de la montagne tout en feu, couvert d'un nuage épais, d'où sortaient des éclairs et des tonnerres épouvantables. Ils entendaient aussi un son de trompettes et un grand bruit, mais ils ne voyaient personne. Alors une voix terrible sortant de ce nuage, prononça ces paroles : Je suis le Seigneur ton Dieu qui t'ai tiré de la terre d'Egypte, de la maison de servitude (*Exod.*, XX). 1. Tu n'auras point de dieux étrangers devant moi. Tu ne te feras point d'idoles ni aucune figure de ce qui est au ciel, sur la terre ou dans les eaux, pour les servir ; car je suis un Dieu puissant et jaloux, qui recherche les péchés des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et qui fais du bien à l'infini à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements. 2. Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain ; car Dieu ne laissera point impuni celui qui aura pris son nom en vain. 3. Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat. Tu travailleras pendant six jours ; le septième est le sabbat, c'est-à-dire le repos du Seigneur; tu ne feras aucun travail ce jour-là, ni toi, ni tes serviteurs, ou tes bêtes, ni l'étranger qui demeure avec toi ; car Dieu a fait le ciel et la terre en six jours, et s'est reposé le septième; c'est pourquoi il l'a béni et sanctifié. 4. Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longtemps dans la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera. 5. Tu ne tueras point. 6. Tu ne commettras point d'adultère. 7. Tu ne déroberas point. 8. Tu ne porteras point faux témoignage contre ton prochain. 9. Tu ne désireras point la femme de ton prochain. 10. Tu ne désireras point sa maison, son esclave, son bœuf, son âne, ni rien de ce qui lui appartient. Dieu prononça ces dix commandements devant tout le peuple, et de plus il les écrivit sur deux tables de pierre, et les donna à Moïse qui était sur la montagne, dans le nuage. Ces commandements n'étaient pas nouveaux : ils étaient tous de la loi naturelle, hors la détermination du jour du sabbat. Dieu voulut les renouveler alors et les donner par écrit, parce que l'ignorance et la malice des hommes les avaient presque abolis.

LEÇON XI.

De l'alliance de Dieu avec les Israélites.

Dieu donna à Moïse beaucoup d'autres lois très-sages pour régler les affaires temporelles, juger les différends et punir les crimes (*Exod.*, XXI, XXII, XXIII). Il y joignit plusieurs préceptes pour les mœurs, et quel-

ques cérémonies pour la religion. Outre le sabbat, il ordonna trois grandes fêtes, où tous les Israélites seraient obligés de se présenter devant lui : la Pâque, où ils immoleraient un agneau et mangeraient des azymes, c'est-à-dire, des pains sans levain, en mémoire de la sortie d'Egypte : la Pentecôte, c'est-à-dire, le cinquantième jour après la Pâque, qui était le jour où ils avaient reçu la loi, et où ils offriraient les prémices des fruits (*Exod.*, XXIII, 12-17) : la troisième fête était la fête des tabernacles, en mémoire du voyage dans le désert (*Lév.*, XXIII). Moïse ayant écrit toutes ces lois par ordre de Dieu, les lut au peuple avec les promesses que Dieu faisait de les mettre en possession de la terre de Chanaan, et de les combler de biens, s'ils observaient ses commandements. Le peuple le promit, et Moïse prit du sang des victimes qu'il avait immolées, et en arrosa le peuple, disant : C'est ici le sang de l'alliance que Dieu a faite avec vous (*Exod.*, XXIV, 7, 8). Ainsi fut confirmée et renouvelée solennellement l'alliance que Dieu avait faite avec Abraham, qui était la figure d'une alliance plus parfaite, comme le sang de ces victimes représentait le sang du Sauveur. Moïse retourna ensuite sur la montagne, où il demeura quarante jours en conférence avec Dieu, et reçut l'ordre de faire faire l'arche d'alliance et le tabernacle. Cette arche était un coffre de bois précieux, revêtu d'or en dedans et en dehors, et couvert de deux chérubins (*Exod.*, XXV, XXVI, *etc.*) : les deux tables de la loi y furent gardées. Le tabernacle était une tente magnifique, pour mettre à couvert l'arche, avec un chandelier d'or à sept branches, une table pour les pains de proposition, et un petit autel pour offrir des parfums ; la table et l'autel étaient revêtus d'or. Devant la porte du tabernacle fut mis l'autel des sacrifices qui devaient être offerts par Aaron et ses enfants. Car Moïse reçut ordre de Dieu de leur faire des habits particuliers et des ornements précieux, (*Ibid.*, XXVIII) et de les consacrer sacrificateurs, à la charge que cette fonction serait attachée à cette famille d'Aaron. Tout le reste de la tribu de Lévi fut aussi consacré à Dieu, pour aider les sacrificateurs dans leurs fonctions. Le tabernacle était comme un temple portatif, pour être le signe de l'alliance de Dieu et marquer sa présence au milieu de son peuple, dans tout ce voyage (*Nomb.*, III). Il était unique, aussi bien que l'autel des sacrifices et le pontife, pour marquer qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'une église et une vraie religion.

LEÇON XII.

Des infidélités du peuple dans le désert.

Tandis que Moïse était sur la montagne en conférence avec Dieu, les Israélites s'ennuyant de ne le plus voir, firent un veau d'or, l'adorèrent et lui offrirent des sacrifices, nonobstant les promesses qu'ils venaient de faire. Dieu voulait les exterminer ; mais Moïse l'apaisa ; et, quand il fut descendu, il brisa l'idole et fit mourir vingt-trois mille de ces idolâtres (*Exod.*, XXXII). Puis il retourna sur la montagne, y demeura encore quarante jours sans boire ni manger, et en descendit avec les deux tables de la loi, ayant le visage si éclatant de lumière, qu'il était obligé de le couvrir d'un voile quand il parlait aux Israélites (*Ibid.*, XXXIV, 28, *etc.*). Alors Dieu voulant dompter ce peuple dur et rebelle, les chargea de plusieurs préceptes difficiles (*Lévit.*, I, II, III, IV, *etc.*). Il ne leur permit de sacrifier que certaines espèces d'animaux et avec certaines cérémonies (*Ibid.* XI, 15). Il leur défendit de manger plusieurs sortes de viandes ; il leur ordonna de se laver et de se purifier en plusieurs rencontres, et surtout de fuir le commerce des infidèles, particulièrement des peuples maudits descendus de Chanaan, avec qui il leur défendit de faire des mariages ni aucune sorte d'alliance (*Nomb.*, XIV). Toutes ces lois ne laissaient pas d'être d'ailleurs très-utiles pour les mœurs, pour la santé et pour d'autres raisons importantes (*Exod.*, XXXIX, 15, 16). Moïse les reçut de Dieu à plusieurs fois, pendant tout le voyage (*Deut.*, VII, 3). Mais cependant le peuple se mutinait de temps en temps (*Nomb.*, XIV). Comme ils étaient près d'entrer dans la terre promise, sur un faux rapport de ceux que Moïse avait envoyés la reconnaître, la terreur les prit, et ils voulurent lapider Moïse et se faire un autre chef pour retourner en Egypte. Dieu voulait encore les faire tous périr ; mais Moïse intercéda pour eux et obtint miséricorde. Toutefois Dieu les condamna à demeurer dans le désert jusqu'au bout de quarante ans et déclara qu'il n'y aurait que leurs enfants qui entreraient dans la terre promise, et que pour ceux qui étaient sortis d'Egypte, ils mourraient tous, à la réserve de deux hommes seulement, Josué et Caleb, qui lui avaient été fidèles. (*Ibid.*, XVI) Il y eut encore une grande révolte de trois des principaux du peuple, Coré, Dathan et Abiron : Dathan et Abiron furent abîmés dans la terre qui s'ouvrit sous leurs pieds et les engloutit tout vivants, avec toute leur famille (*Ibid.*, XXI, 9). Coré fut dévoré par un feu miraculeux, voulant offrir de l'encens comme les sacrificateurs ; et il y eut près de quinze mille rebelles qui périrent en cette occasion (*Ibid.*, XXI, 6). Une autre fois, pour punir leurs murmures, Dieu leur envoya des serpents brûlants, qui en firent mourir un grand nombre ; mais Dieu sauva tous ceux qui purent regarder un serpent d'airain que Moïse fit par son ordre. Enfin plusieurs se débauchèrent avec les filles des Madianites, qui leur firent adorer leurs idoles, et pour punition il en fut tué vingt-quatre mille. C'est ainsi que ce peuple ingrat reconnaissait les bienfaits de Dieu et observait l'alliance qu'il avait jurée.

LEÇON XIII.

Des derniers discours de Moïse.

Moïse conduisit le peuple jusqu'à la terre promise ; mais il n'y entra point, et la vit seulement de loin (*Deut.*, I, 2, *etc.*). Avant

de mourir, il fit au peuple de grandes exhortations, et leur fit renouveler l'alliance qu'ils avaient faite au sortir d'Egypte (*Deut.*, IV, V). Il leur représenta que Dieu les avait pris pour son peuple bien-aimé, entre les nations de la terre, qui toutes lui appartiennent comme à leur créateur ; qu'il avait fait ce choix, non pour leur mérite, mais par sa pure bonté et en considération des promesses qu'il avait faites à leurs pères ; qu'il allait les faire entrer dans la terre de Chanaan, terre où coulaient le lait et le miel, c'est-à-dire fertile et délicieuse ; qu'il les y ferait multiplier, les protègerait et leur donnerait l'avantage sur tous leurs ennemis, et que pour tant de bienfaits il ne leur demandait que de l'aimer (*Ibid.*, VI, 5). Il est vrai qu'il leur demandait leur amour tout entier (*Lévit.* XXVI). Tu aimeras, dit-il, le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces ; tu observeras tous ses commandements et toutes les cérémonies de sa loi (*Deut.*, XXVII). A ces exhortations, Moïse ajouta de terribles menaces contre le peuple, s'il était infidèle à Dieu (*Ibid.* XXVIII, 15). Il leur annonça, de sa part, la stérilité, la famine, de cruelles maladies, les guerres, le pillage, la captivité, et qu'ils seraient enfin chassés de la terre promise et dispersés par tout le monde. (*Act.*, VII, 37) Moïse fit encore au peuple une promesse bien plus sublime. Il prédit que Dieu leur donnerait, après lui, un prophète d'entre leurs frères, semblable à lui, c'est-à-dire le Sauveur du monde, qui devait être législateur comme Moïse, et ferait encore de plus grands miracles, en apportant aux hommes une nouvelle alliance, et un Nouveau Testament plus parfait que l'Ancien. Il devait naître entre les Israélites, comme il avait déjà été révélé à Abraham et à Jacob ; et il devait apporter aux hommes les ordres de Dieu, non plus d'une manière terrible, en leur parlant du haut d'une montagne, au milieu des flammes et des tonnerres, mais en conversant familièrement parmi eux avec douceur et humanité. Pour montrer la différence des deux législateurs, Moïse mourut sans entrer dans la terre promise, parce que la loi qu'il avait donnée n'amenait rien à la perfection (*Deut.*, XXXIV, 5). Et le peuple fut mis en possession par Josué, dont le nom est le même que Jésus, et signifie Sauveur.

LEÇON XIV.

De l'établissement du peuple dans la terre promise.

Dieu fit encore de grands miracles pour mettre les Israélites en possession de la terre de Chanaan. (*Jos.*, III) Le fleuve du Jourdain s'arrêta pour leur donner passage, comme la mer Rouge avait fait. (*Jos.*, VI) Les murailles de la ville de Jéricho tombèrent au son des trompettes. Dieu envoya sur leurs ennemis de la grêle mêlée de pierres et de feu. Le soleil et la lune s'arrêtèrent à la prière de Josué, pour lui donner le loisir d'achever une victoire (*Ibid.*, X, 13). Ils défirent un grand nombre de rois et plusieurs peuples plus puissants qu'eux, qui habitaient ce pays, et que Dieu leur livra pour exécuter sa vengeance. Car ces Chananéens étaient adonnés à toutes sortes d'idolâtries, d'impudicités et de crimes les plus abominables. Les Israélites en tuèrent la plus grande partie, prirent leurs villes et leurs terres, et profitèrent de leurs travaux (*Jos.*, XV, XVI : *etc.*). Ils demeurèrent les maîtres et les possesseurs paisibles de tout le pays, qu'ils partagèrent en douze parts, pour les douze tribus. Elles étaient descendues des douze patriarches, fils de Jacob, qui avait ordonné en mourant, qu'au lieu de Joseph, on compterait ses deux fils, Ephraïm et Manassé (*Genès.*, XLVIII, 5). Ainsi il y avait en tout treize tribus ; mais celle de Lévi n'eut point de terre en partage, parce qu'elle était consacré à Dieu et destinée au service du tabernacle ; les autres devaient la nourrir des dîmes de leurs fruits. La tribu de Juda eut le premier lot et le plus grand, et fut toujours regardée comme devant commander aux autres. Ainsi, Dieu exécuta fidèlement de sa part le traité qu'il avait fait avec les Israélites, et accomplit ponctuellement toutes ses promesses (*Jos.*, XXI, 1). Mais ils firent tout le contraire et ne tinrent rien de ce qu'ils lui avaient promis. Outre qu'ils s'étaient révoltés plus de dix fois pendant le voyage, étant entrés dans la terre, ils épargnèrent plusieurs des anciens habitants, et firent avec eux des alliances et des mariages, quoique Dieu leur eût expressément commandé de les passer au fil de l'épée, et de renverser toutes leurs idoles (*Nomb.*, XIV, 22 ; *Ps.* CV, 34). Ils adorèrent ces idoles, et commirent les mêmes abominations que les Chananéens. Ils commencèrent alors à voir l'exécution des menaces de Dieu (*Jud.*, I, 28). Toutes les fois qu'ils le quittèrent, il les livra à leurs ennemis qui les tinrent en servitude ; et, toutes les fois qu'ils revinrent à lui, il leur suscita des libérateurs qui furent la plupart de ceux qui les gouvernèrent sous le nom de Juges. Ainsi, tout ce que Moïse avait prédit s'acomplissait de jour en jour.

LEÇON XV.

De l'idolâtrie.

Tandis que Dieu prenait tant de soin des Israélites, il laissait encore les autres nations dans l'ignorance et le péché, les abandonnant à leurs passions déréglées (*Act.*, XIV, 13 ; XVIII, 20). Les hommes ne regardaient plus que leurs corps et ne s'appliquaient qu'aux choses matérielles. Ils sentaient bien en leur conscience qu'ils ne s'étaient pas faits eux-mêmes ; la beauté des corps célestes et l'ordre de toute la nature leur disaient assez qu'il y avait quelque sage ouvrier qui en était l'auteur et qui les gouvernait. Ils avaient reçu de leurs pères quelque tradition de la création du monde, du déluge et des autres châtiments exemplaires que Dieu avait exercés sur les méchants ; ils avaient ouï parler d'un jugemen

futur, des supplices et des récompenses de l'autre vie (*Platon, liv.* X, *de la Républ.*). Mais comme ils ne faisaient point d'attention à leur âme ni à aucune chose spirituelle, ils donnaient un corps à la Divinité, et s'imaginaient la trouver partout où ils voyaient quelque puissance extraordinaire : ainsi, ils remplissaient tout le monde de dieux. Ils en mettaient dans le ciel, dans le soleil, dans les astres; ils en mettaient sur la terre et dans les eaux (*Sag.*, XIV, 17, *etc.*). Chaque peuple les nommait à sa mode et y mêlait les grands rois, les inventeurs des arts, et les autres hommes fameux de chaque pays; ils en racontaient mille fables extravagantes. Ils se figuraient leurs dieux comme des hommes immortels, leur donnaient des femmes qu'ils nommaient déesses, et des enfants qu'ils appelaient dieux ou demi-dieux, et leur attribuaient toutes les passions des hommes et tous leurs vices. Ils ne se contentaient pas de les imaginer, ils voulaient les avoir près d'eux : ils faisaient des statues de bois, de pierre, de bronze ou d'autres métaux, à qui ils donnaient les noms de leurs dieux, prétendant qu'ils y habitaient en effet. Ils adressaient leurs prières et leurs adorations à ces idoles. Ils leur dressaient des temples et des autels, leur faisaient des sacrifices et des fêtes magnifiques. Le démon les abusait ainsi pour se faire adorer sous ces noms, et pour leur faire commettre toutes sortes de crimes, sous prétexte de religion; car leurs fêtes n'étaient que jeux et dissolutions (*Sag.*, XIV, 22-27). On honorait Bacchus en buvant avec excès : il y avait des lieux où les femmes s'abandonnaient publiquement en l'honneur de Vénus; d'autres, où les pères sacrifiaient leurs propres enfants pour apaiser les dieux infernaux : il y avait mille imposteurs qui se vantaient d'être les prophètes de ces dieux, et de prédire l'avenir ou deviner les choses cachées, les uns par l'astrologie, les autres par l'observation du vol ou du chant des oiseaux, ou par les entrailles des victimes (*Baruch*, IV, 43; *Hérod.*, *liv.* I). On croyait des jours heureux, d'autres malheureux : on observait les songes; tout était plein de superstitions ridicules (*Rom.*, I, 23-32). Cependant, la corruption des mœurs était universelle, tous les vices régnaient sur la terre; et, quoique la lumière de la raison et la loi de nature restassent dans le cœur des hommes, elles étaient si peu suivies, qu'elles ne servaient le plus souvent qu'à les rendre coupables d'agir contre leur conscience. Il était réservé au Sauveur de tirer le genre humain de cette misère.

LEÇON XVI.

De David et du Messie

Après que les Israélites eurent été longtemps gouvernés par des juges, ils voulurent avoir des rois. Le premier fut Saül, de la tribu de Benjamin, qui fut bientôt réprouvé pour ses péchés. Le second fut David, de la tribu de Juda, que Dieu trouva selon son cœur, et le fit sacrer avec de l'huile sainte par le prophète Samuel (I *Reg.*, VIII, IX, X; I *Reg.*, XVI, 13). Il fut longtemps persécuté par Saül, et étant devenu roi, il soutint de grandes guerres contre les infidèles; mais enfin Dieu le délivra de tous ses travaux, le mit au-dessus de tous ses ennemis, et le combla de richesses et de gloire. Aussi fut-il fort fidèle à le servir. Toute son application était de méditer la loi de Dieu, la mettre en pratique et la faire observer à ses sujets; c'est à quoi il employait sa puissance (*Act.*, XIII, 22). Comme il avait l'esprit très-éclairé, et entendait parfaitement la poésie et la musique, il composa un grand nombre de cantiques pour louer Dieu et enseigner la vertu; et ce sont les psaumes que nous chantons encore tous les jours (*Psal.*, C). Jérusalem, qui avait été autrefois la demeure de Melchisédech, fut aussi celle de David (II. *Reg.*, V). Il y fit bâtir un palais sur la montagne de Sion, où il fit apporter l'arche d'alliance. Il voulait bâtir un temple magnifique pour la placer et faire des sacrifices; car depuis que le peuple était entré dans la terre promise, il n'y avait point encore eu de lieu fixe pour le service divin; mais Dieu déclara à David que cet honneur de bâtir un temple était réservé à son fils, et lui promit en même temps que sa postérité règnerait éternellement sur le peuple fidèle. C'est donc un renouvellement d'alliance que Dieu fit avec ce saint roi; car il promit aussi de donner un repos éternel à son peuple, et de prendre Jérusalem pour sa demeure; c'est-à-dire, pour le lieu où il voulait que son nom fût honoré, et sa présence au milieu de son peuple particulièrement reconnue (*Psal.*, CXXXI). Ainsi cette sainte cité devint l'image de l'Eglise qui est l'assemblée des fidèles, et du ciel qui est le séjour des bienheureux (*Psal.* LXXI). Dieu découvrit en même temps à David de plus hauts mystères. Il lui révéla que le Sauveur des hommes serait de sa race; qu'il serait roi; qu'il règnerait non seulement sur la maison d'Israël, mais encore sur toutes les nations de la terre, et que son règne n'aurait point de fin; qu'il serait pontife, non selon l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisédech, plus ancien que la loi écrite; qu'il serait fils de Dieu et Dieu lui-même. Tout cela fut révélé à David (*Psal.*, CIX). Mais il lui fut aussi révélé que le Sauveur, avant d'arriver à sa gloire, souffrirait de grandes afflictions, dont celles de David n'étaient qu'une légère peinture (*Psal.*, II, 7; XLIV, 8). Depuis ce temps, les Israélites nommèrent le Sauveur qu'ils attendaient, Messie ou Christ; c'est-à-dire, oint ou sacré avec de l'huile sainte dont on avait coutume de sacrer les rois et les sacrificateurs. Ils l'appelaient aussi fils de David (*Psal.*, XXI, LXVIII.

LEÇON XVII.

De Salomon et de sa sagesse.

Entre les enfants de David, Salomon fut

choisi de Dieu pour régner après lui, et pour être l'image du Messie dans sa gloire ; car il régna toujours en paix (I *Paral.*, XXVIII, 5). Ce fut lui qui bâtit le temple, dont son père lui avait laissé le dessin et tous les préparatifs (III *Rois.*, VI, *etc*). C'était un superbe bâtiment, tout revêtu d'or en dedans, et divisé en deux parties, dont la plus secrète était le sanctuaire où reposait l'arche d'alliance sous les Chérubins. Le souverain pontife était le seul à qui l'entrée en fût permise ; encore n'y entrait-il qu'une seule fois l'année, y portant le sang des victimes. Aussi ce sanctuaire était la figure du ciel, qui était fermé pour les hommes jusqu'à ce que le Christ y entrât couvert de son sang (*Héb.*, IX, 7). Devant le temple était l'autel pour les holocaustes et les autres sacrifices, dans une grande cour environnée de galeries, avec plusieurs salles et divers appartements pour toutes les fonctions des sacrificateurs et des lévites. Il n'y avait que ce seul temple dans toute la terre d'Israël, et il n'était permis de sacrifier que sur ce seul autel, pour rendre plus sensible l'unité de Dieu et de son Eglise. Salomon vécut dans l'état le plus heureux que l'on puisse imaginer sur la terre. Il commandait à plusieurs nations étrangères, outre le peuple de Dieu : il avait des richesses immenses, une prodigieuse quantité d'or et d'argent, et jouissait de tous les plaisirs de la vie. (III *Rois.*, III, IV, IX, X). Mais ce qui était bien plus excellent que tous les trésors et que tous les plaisirs sensibles, c'est la sagesse que Dieu lui avait donnée et qui le mettait au-dessus de tous les hommes. Nous la voyons encore dans ses écrits, où il enseigne la sagesse véritable, qui est de bien régler nos mœurs. On y voit la description de la sagesse de Dieu, source de celle des créatures (*Prov.*, VIII, 22, *etc.*). Elle dit qu'elle était en Dieu au commencement, avant qu'il formât ni la terre, ni la mer, ni les cieux, ni les abîmes ; qu'elle assistait à la production de tous ses ouvrages, et faisait tout avec lui en se jouant. Elle ajoute que ses délices sont d'être avec les hommes, et les invite tous à s'approcher d'elle, à s'enrichir de ses trésors, et se rassasier à son festin, c'est-à-dire, se remplir de sa doctrine où se trouvent la vie et le salut. C'est ainsi que la Sagesse parle dans les Proverbes ou sentences morales de Salomon. Il a composé un cantique, où il représente l'affection de Dieu envers son Eglise, sous l'image de l'amour le plus fort qui soit entre les hommes, qui est celui d'un époux et d'une épouse. Mais il profita si mal des dons de Dieu, qui s'égara dans sa vieillesse pour s'être trop abandonné aux plaisirs, particulièrement des femmes (III *Rois.*, XI). Il en aima un nombre excessif, même d'étrangères, qui l'engagèrent dans l'idolâtrie, tant sa faiblesse fut grande. Dieu le permit ainsi, pour nous montrer par la chute d'un homme si sage, le danger qu'il y a dans le plaisir et dans la prospérité temporelle, et pour nous convaincre de ce que Salomon a dit lui-même, que tout n'est que misère et vanité sous le soleil (*Eccl.*, I, 2).

LEÇON XVIII.

Du schisme des dix tribus, ou de Samarie.

Pour punition des péchés de Salomon, son royaume fut divisé après sa mort (III *Rois*, XII). Il n'y eut que la tribu de Juda et celle de Benjamin qui obéirent à son fils Roboam ; les dix autres reconnurent pour leur roi, Jéroboam, de la tribu d'Ephraïm. Ce rebelle craignit que les Israélites ne retournassent à l'obéissance de leur roi légitime, s'ils continuaient d'aller faire leurs prières et leurs sacrifices à Jérusalem. Pour les en détourner, il changea de religion ; et, comme ils aimaient les idoles, il mit deux veaux d'or en deux endroits de son royaume ; il éleva plusieurs autels, fit des sacrificateurs qui n'étaient point de la tribu de Lévi, institua une fête de son invention, observant pour le reste la loi de Dieu. Tous les rois qui succédèrent à Jéroboam, entretinrent cette fausse religion ; et ce schisme dura toujours depuis. On appelle schisme la division des Eglises, quand une partie du peuple de Dieu se sépare de l'Eglise universelle, qui seule est la véritable. (II *Paral.*, XIII, 9) Or, le siége de la vraie Eglise était à Jérusalem, parce que l'on y adorait Dieu dans le temple que David et Salomon avaient bâti par son ordre ; parce que l'on y observait la loi qu'il avait donnée à Moïse, et que le service s'y faisait par les lévites et les prêtres, enfants d'Aaron, qu'il avait choisis. Cette Eglise avait subsisté depuis le commencement du monde ; car Moïse avait recueilli la tradition de la croyance d'Abraham ; Abraham, celle de Noé ; Noé, celle d'Enoch et des autres saints plus anciens que le déluge, jusqu'à Adam. L'Eglise, qui servait Dieu sous la loi de Moïse, est souvent nommée synagogue, d'un nom qui signifie aussi assemblée. Le royaume des dix tribus fut nommé Israël, ou d'Ephraïm, ou de Samarie, à cause de la ville qui en fut la capitale ; et le royaume qui demeura à la race de David, fut nommé le royaume de Juda ; mais il contenait deux autres tribus, Benjamin et Lévi. Car les sacrificateurs et les lévites étant privés de leurs fonctions par Jéroboam, quittèrent son royaume, et se réunirent tous à Juda ; et dans les autres tribus, plusieurs demeurèrent fidèles à Dieu et continuèrent à le venir adorer à Jérusalem. Le royaume de Juda ne fut pas toutefois exempt de vices et d'impuretés : plusieurs rois descendus de David ne suivirent point ses exemples ; plusieurs furent idolâtres, vicieux, injustes, cruels ; même entre les Juifs qui pratiquaient extérieurement la loi de Dieu, la plupart ne lui obéissaient que par crainte et pour les biens temporels ; il y en avait peu qui le servissent par affection.

LEÇON XIX.

Des prophètes.

Ce fut depuis le schisme des dix tribus, que Dieu envoya le plus de prophètes, pour con-

soler les vrais fidèles, et ramener de leur égarement les rebelles et les pécheurs. On appelait prophètes ceux que Dieu inspirait, les remplissant de son Saint-Esprit, pour leur découvrir les choses cachées ou même l'avenir, et déclarer ses volontés par leur bouche. Tels avaient été Moïse, Samuël, David, Salomon et plusieurs autres. Mais on nommait particulièrement prophètes, ceux qui se séparaient des autres hommes, pour mener une vie plus parfaite, comme une espèce de religieux (*Voyez Mœurs des Israélites, c.* XXII). Ils étaient remarquables par leur pauvreté, leurs jeûnes fréquents, leurs habits de sacs ou de peaux, leur vie pénitente et retirée. Leur application était la prière, la méditation de la loi de Dieu, et l'instruction du peuple. Les plus illustres furent Elie et Elisée, tous deux dans le royaume d'Israël, où le besoin était plus grand (III *Rois*, XVII). (*Ibid.*, XVIII, 38) Elie fit cesser la pluie pendant trois ans et demi, pour punir l'idolâtrie du roi Achab; et, pour confondre les sacrificateurs des idoles devant tout le peuple, il fit tomber le feu du ciel sur un sacrifice qu'il avait préparé à Dieu. Il ressuscita un enfant mort, et fit plusieurs autres miracles. Enfin il fut enlevé au ciel dans un chariot de feu, et est encore vivant aussi bien qu'Enoch. (IV *Rois.*, II, 12) Elisée, son disciple, lui succéda : il fit aussi de très-grands miracles qui lui attirèrent le respect des rois, même infidèles, et un mort ressuscita pour avoir touché ses os. Toutefois, la plupart de ces saints prophètes furent maltraités et persécutés par les princes à qui ils reprochaient leurs crimes, et quelques-uns cruellement mis à mort. Il y avait aussi de faux prophètes, c'est-à-dire, des imposteurs qui se disaient faussement inspirés de Dieu, qui flattaient les rois et les peuples, en leur prédisant des choses agréables et démentant impudemment les vrais prophètes (IV *Rois*, XIII, 21; *Act.*, VII, 52; *Hebr.*, XI, 36). L'événement faisait voir par qui le Saint-Esprit avait parlé; et, pour le connaître, les prophéties étaient écrites et soigneusement gardées.

LEÇON XX.

Des prophéties.

Il y a plusieurs de ces prophètes dont nous avons les écrits : Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et quelques autres, que l'on appelle les petits prophètes, parce que leurs livres sont courts. Ces écrits contiennent les discours qu'ils faisaient au peuple, pour leur reprocher leurs crimes et pour les exhorter à en faire pénitence, à quitter les idoles, à se convertir à Dieu (*Osée*, I; *Jér.*, II; *Ezéch.*, XVI). Pour donner plus d'horreur de l'idolâtrie, ils la comparent souvent à une adultère, et la synagogue, à une femme infidèle à son mari, qui l'aurait quitté pour des amants étrangers. Aux exhortations sont mêlées plusieurs prédictions; et c'est ce que proprement on appelle prophéties (*Osée*, I, 10, 11; *Jér.*, XXXIV, *etc.*) Ils prédirent que le royaume de Samarie serait ruiné, et qu'Israël, emmené captif, cesserait d'être le peuple de Dieu; que ceux d'entr'eux qui reviendraient dans leur patrie, n'auraient d'autre chef que Juda; que le royaume de Juda serait aussi détruit par les rois de Babylone, Jérusalem ruinée, le temple brûlé, et le peuple emmené en captivité; que Babylone serait prise elle-même par les Mèdes et les Perses, sous la conduite de Cyrus, et qu'il délivrerait le peuple après une captivité de soixante-dix ans; que le temple serait rebâti, et Jérusalem rétablie (*Is.*, XIII, XL; *Jérém.*, I, XXV, 12); que le peuple de Dieu devait jouir encore de son héritage, et, après une furieuse persécution, être délivré de tous ses ennemis et acquérir beaucoup de gloire. Mais entre ces prophéties qui regardaient les choses temporelles, il y en avait d'autres qui allaient bien plus loin, et qui étaient bien plus importantes, puisqu'elles concernaient les biens spirituels et la vie future (*Jérém.*, XXXI, 22, 31, 33, *etc.*) En parlant du retour de la captivité, les prophètes ont marqué distinctement les circonstances de la venue du Messie, de ses souffrances, de son règne et de la vocation des Gentils, c'est-à-dire, des nations infidèles. Ils ont dit que Dieu ferait avec son peuple une nouvelle alliance qui ferait oublier celle de la sortie d'Egypte; qu'il graverait sa loi dans leurs cœurs; qu'il les instruirait lui-même; qu'il répandrait son esprit sur toutes sortes de personnes, et leur donnerait le don de prophétie (*Joël.*, II, 28); que son serviteur (c'est le Messie) porterait les péchés du peuple (*Isa.*, LIII, 4, 7), et n'ayant fait lui-même aucun péché, serait méprisé comme le dernier des hommes et mené comme un agneau à la boucherie pour le salut des autres; que le Messie, fils de David, serait l'espérance des Gentils (*Is.*, XLII, 4, *etc.*); qu'ils viendraient en foule adorer Dieu à Jérusalem, et s'instruire de sa loi; (*Matth.*, XII, 21; *Isa.*, II, 3; *Agg.*, II, 10) que la gloire du second temple serait beaucoup plus grande que celle du premier (*Is.*, LXIV, 4); enfin, que le bonheur du peuple de Dieu serait au-dessus de tout ce que l'œil a vu, ce que l'oreille a entendu, et ce qui est tombé dans l'esprit de l'homme. Ils ont prédit de plus toutes les particularités remarquables de la naissance du Sauveur. Ces prophéties étaient obscures, parce que les prédictions spirituelles sont mêlées avec les temporelles qui en étaient la figure; et que les deux états du Messie, ses humiliations et ses souffrances, et d'ailleurs sa puissance et sa gloire sont aussi décrites ensemble.

LEÇON XXI.

De la captivité de Babylone.

Tout ce que les prophètes avaient prédit arriva. Après que Dieu eut long temps souffert les crimes des rois d'Israël et de leurs sujets, qu'il les eut souvent exhortés à la pénitence par la voix de ses serviteurs, et souvent même châtiés sans qu'ils voulussent se convertir, enfin il fit éclater sur eux sa juste colère et les abandonna à leurs ennemis (IV *Rois.*, XVII, 7, *et suiv.*). Samarie fut prise, le royaume détruit et le peuple emmené captif et dispersé

dans des pays éloignés (IV *Rois*, XVII, 24). A leur place, les rois d'Assyrie envoyèrent des colonies d'autres peuples, que l'on appela depuis Samaritains. Les rois de Juda subsistèrent encore plus d'un siècle après la ruine d'Israël; mais ils ne profitèrent point de ce terrible exemple. Dieu les livra à Nabuchodonosor, roi de Babylone, qui ruina Jérusalem, brûla le temple, emporta ses vases sacrés et emmena le peuple en captivité, laissant la terre d'Israël presque déserte (*Ibid.*, XXV). La religion ne laissa pas de subsister, quoique le temple fût détruit et que les sacrifices eussent cessé. Les Juifs observaient la loi de Moïse et les traditions de leurs pères, au milieu de l'idolâtrie et des vices de toutes sortes qui régnaient à Babylone. Cette grande ville pleine de superstitions, de magie, de divinations et de débauches, était l'image du monde corrompu et de la société des méchants qui, pendant cette vie étant toujours plus puissants et en plus grand nombre que les serviteurs de Dieu, les persécutent et les oppriment (*Baruch.*, VI). Nabuchodonosor était le plus grand roi alors, orgueilleux et cruel. Il fit faire une statue d'or d'une grandeur énorme, et commanda à tout le monde de l'adorer. Trois jeunes hommes, considérables entre les Juifs, refusèrent généreusement de lui obéir, et il les fit jeter dans une fournaise ardente; mais ils demeurèrent sains et entiers, chantant les louanges de Dieu (*Daniel*, III). Alors le roi, étonné de ce miracle, reconnut la puissance de Dieu et commanda à tous ses sujets de l'honorer. Il y eut encore d'autres rencontres où ce roi et ses successeurs, admirant la sagesse de Daniel et les miracles que Dieu fit en sa faveur, rendirent de semblables témoignages à la vérité qui commençait ainsi à se faire connaître chez les infidèles. Daniel était un des captifs de la race des rois de Juda qui, dans la cour de Babylone et dans les plus grands emplois du royaume où il fut élevé par son mérite, mena une vie très-pure et très-sainte (*Daniel*, VIII). Dieu lui révéla plusieurs secrets de l'avenir. Il prédit distinctement la suite des empires jusqu'à la venue du Messie, marqua le temps où il devait venir; qu'il serait mis à mort par son peuple, et qu'alors Jérusalem et le peuple juif seraient détruits à jamais (*Daniel*, IX, 24).

LEÇON XXII.

Du rétablissement des Juifs après la captivité.

Après que la captivité eut duré soixante-dix ans, Cyrus, roi de Perse, prit Babylone, mit les Juifs en liberté, et leur permit de retourner en leur pays et de rebâtir le temple de Jérusalem (I *Esdr.*, I, 1-4); ils revinrent sous la conduite de Zorobabel, chef de la tribu de Juda; et le sacrificateur Esdras, très-savant dans la loi de Dieu, instruisit le peuple et recueillit les livres sacres. Les Samaritains et les autres ennemis du peuple de Dieu retardèrent quelque temps le rétablissement de la sainte cité; les Samaritains étaient ces peuples ramassés que les rois d'Assyrie avaient envoyés à la place des Israélites. Ils prétendaient servir le vrai Dieu, et gardaient la loi de Moïse; mais ils adoraient aussi des idoles au commencement (II *Esdr.*, III, IV). Enfin Jérusalem fut rebâtie, Néhémias acheva de relever ses murailles; la terre fut repeuplée et cultivée, et les Juifs vécurent en paix sous les rois de Perse, avec une liberté entière pour l'exercice de leur religion. Ils n'eurent plus de prophètes; mais les anciennes prophéties qu'ils voyaient s'accomplir de jour en jour, leur suffisaient. Jamais ils ne furent plus fidèles à Dieu, et ils ne tombèrent que rarement dans l'idolâtrie à laquelle ils étaient auparavant si enclins. Au contraire, ils attiraient les infidèles à la croyance du vrai Dieu, principalement dans le pays où ils étaient mêlés avec eux. Car il y en eut plusieurs qui demeurèrent à Babylone et par tout l'empire de Perse. Leur religion les faisait remarquer en tous lieux, et les plus sages d'entre les Gentils admiraient leur loi et prenaient plaisir à s'en instruire. La puissance des Perses fut ruinée, comme Daniel l'avait prédit, par les Grecs, sous la conduite d'Alexandre le Grand, roi de Macédoine; mais il ne changea rien à l'état des Juifs. (I *Mac.*, 1). Son empire fut partagé entre ses capitaines, et de là vinrent les Ptolémées, rois d'Egypte, dont la capitale était Alexandrie, et les Séleucides, rois de Syrie, qui résidèrent à Antioche. Les Juifs souffrirent assez souvent de leurs divisions et de leurs guerres; mais cependant ils s'étendirent dans tout l'empire des Macédoniens, et dans la Grèce même, où ils commencèrent aussi à répandre la connaissance du vrai Dieu : car c'était à ce dessein qu'il les avait dispersés entre les Gentils (*Tob.*, XIII, 4).

LEÇON XXIII.

De la persécution d'Antiochus et des Machabées.

Antiochus l'Illustre, roi de Syrie, voulut forcer les Juifs à se conformer aux mœurs et aux superstitions des Grecs, à renoncer à leurs lois et à leur religion (I *Mac.*, I, 32, *etc.*). Il surprit Jérusalem, profana le temple et fit cesser les sacrifices; il fit mourir beaucoup de Juifs qui aimèrent mieux perdre la vie que de violer la loi de Dieu. (II *Mac.*, VII) Entre autre, il y eut sept frères à qui il fit souffrir en sa présence des tourments horribles, et que leur propre mère encourageait par l'espérance de la résurrection bienheureuse. (I, *Mac.*, III) Judas Machabée et ses frères prirent les armes pour la défense de leur liberté et de la religion, qui était encore alors attachée à ce peuple et à cette terre. (II *Mac.*, VIII) Quelques Juifs des plus zélés se joignirent à eux, et malgré leur petit nombre, le secours de Dieu les rendit victorieux. (I *Mac.*, IV, 42, *etc.*) Ils reprirent Jérusalem, purifièrent le temple, rétablirent les sacrifices et affranchirent entièrement le peuple du joug des nations infidèles. (I *Mac.*, XIV, 8) Simon, l'un de ses frères, fut reconnu chef du peuple et souverain pontife; car ils étaient de la race sacer-

dotale, descendus d'Aaron ; mais on ne lui donna la souveraine puissance qu'en attendant la venue du prophète fidèle, c'est-à-dire du Christ, fils de David (I *Mac.*, 1, 14). Les descendants de Simon prirent le titre de rois, mais leur puissance ne fut pas de longue durée ; car les Romains, déjà maîtres d'une grande partie du monde, conquirent l'Orient sous la conduite de Pompée, et ruinèrent en même temps les rois de Syrie et les rois des Juifs. Toutefois, Hérode trouva moyen d'usurper le royaume de Judée, par la faveur de Jules César et ensuite d'Auguste, et régna sous la protection des Romains. Il était étranger d'origine, mais Juif de religion ; au moins il en faisait profession : car au fond c'était un impie qui n'avait d'autre loi que son ambition et sa politique, cruel et dénaturé jusqu'à faire mourir sa femme et plusieurs de ses enfants.

LEÇON XXIV.

De l'état où était le monde à la venue du Messie.

L'idolâtrie régnait toujours par tout le monde; mais la Grèce était pleine de philosophes qui commençaient à la décréditer parmi les gens d'esprit. Ils voyaient bien l'absurdité des fables dont les poètes entretenaient les peuples, et qui était tout le fondement de leur religion. Ils connaissaient que le monde était gouverné par un Dieu bien différent de ceux que le vulgaire adorait : mais ils n'osaient en parler ouvertement, ni rien entreprendre contre les religions établies. Ils se contentaient de les mépriser entr'eux, les regardant comme des inventions de politique, propres à amuser les ignorants. Au dehors, ils ne laissaient pas de se conformer au peuple et d'observer les mêmes cérémonies; et la plupart désespérant de connaître la vérité, s'abandonnaient sans réserve à leurs passions et aux plaisirs les plus infâmes. (*Ephés.*, IV, 19). Le vrai Dieu n'était plus adoré que par les Juifs. Les Samaritains se vantaient aussi de le servir et avaient quitté les idoles ; mais ils étaient toujours séparés des Juifs, avec une haine mortelle de part et d'autre. Ils ne reconnaissaient que les livres de Moïse, rejetant tous les autres prophètes, et prétendaient que Dieu devait être adoré sur la montagne de Garizim, où ils avaient bâti un temple (*Jean*, IV, 9). La religion s'affaiblissait même chez les Juifs (*Ibid.*, 20). Il y avait deux sectes, les pharisiens et les saducéens (*Act.*, XXIII). Les saducéens ne croyaient ni la résurrection, ni l'immortalité de l'âme, ni qu'il y eût des anges ou des esprits, et faisaient Dieu même corporel. Une grande partie des sacrificateurs et des principaux de la nation suivaient cette hérésie si impie et si grossière. Les pharisiens soutenaient la bonne doctrine, croyaient les choses spirituelles, la résurrection et la vie du siècle futur. Ils faisaient profession d'observer la loi fort exactement : mais ils y mêlaient quantité de superstitions indignes de la vraie religion, et souvent anéantissaient les commandements de Dieu, pour établir les traditions humaines (*Matth*, XV, 4-6). Car ils avaient beaucoup d'autorité sur le peuple, faisant paraître un grand extérieur de piété ; mais ce n'était souvent qu'hypocrisie ; et, au fond, la plupart étaient pleins d'avarice, de vanité et de toutes sortes de vices.

LEÇON XXV.

Comment le Messie était attendu des Juifs.

La plupart des Juifs étaient fiers et superbes : (*Jean*, VIII 33) comme enfants d'Abraham, ils croyaient être saints par nature et destinés à commander à toutes les autres nations qu'ils méprisaient infiniment, les tenant pour maudites et immondes. Ainsi il leur était insupportable d'obéir aux Romains et à Hérode, esclave des Romains ; ils étaient toujours prêts à se révolter et n'attendaient que la venue du Messie pour secouer ce joug. Car ils croyaient que le Messie serait un roi comme les rois de la terre, plus grand guerrier et plus victorieux que David, plus riche et plus heureux que Salomon. Ils ne considéraient que les prophéties qui parlaient de ses triomphes et de sa gloire, prenant au pied de la lettre toutes les figures dont les prophètes s'étaient servis pour représenter sa puissance et sa grandeur. Telles étaient les pensées des Juifs charnels. Il n'y avait qu'un assez petit nombre de Juifs spirituels qui, ayant conservé fidèlement la tradition des prophètes, savaient que les promesses de Dieu avaient un sens plus élevé (*Tob.*, II, 18; XIII, 14 ; XIV, 9); qu'il fallait attendre du Christ de plus grands biens que les biens périssables de cette vie (*Dan.*, IX, 24); qu'il viendrait principalement pour effacer les péchés et rétablir la sainteté ; qu'il apporterait une nouvelle alliance plus parfaite que l'ancienne, et qu'il la graverait dans les cœurs; qu'il donnerait la grâce, c'est-à-dire, le secours nécessaire pour pratiquer la loi, et qu'il accomplirait en vérité ce que la loi ne montrait qu'en figure (*Jérém.*, XXXI, 33); qu'il ramènerait toutes les nations à la connaissance du vrai Dieu, et que son règne regarderait le siècle futur (*Ezéch.*, XXXVI, 26). Au reste, il était constant chez les Juifs spirituels ou charnels, même chez les Samaritains, que le temps était venu où le Christ devait paraître. Toutes les autres prophéties étaient accomplies; la puissance qui, jusqu'à son temps, devait demeurer dans la maison de Juda, suivant la prophétie de Jacob (*Gen.*, XLIX, 10), avait passé à Hérode, étranger, qui de jour en jour affaiblissait et anéantissait les lois ; et le terme des années marquées par le prophète Daniel allait expirer (*Dan.*, IX, 24).

LEÇON XXVI.

De la naissance de Jésus-Christ.

Du temps qu'Hérode régnait en Judée, et que César Auguste était empereur de Rome, il y avait parmi les Juifs une fille d'une excellente sainteté, nommée Marie, qui avait été fiancée à un saint homme nommé Jo[illegible] ;

et toutefois elle avait résolu de garder sa virginité (*Luc.*, I, 26). Marie et Joseph étaient tous deux de la tribu de Juda et de la race de David; mais ils étaient pauvres et Joseph faisait un métier (*Matth.*, XIII, 55). Ils demeuraient à Nazareth, petite ville de la Galilée, qui est une province de la terre d'Israël. L'ange saint Gabriel fut envoyé à Marie de la part de Dieu, pour lui annoncer qu'elle serait la mère du Christ. Vous aurez un fils, dit-il, que vous nommerez Jésus. Il sera grand et sera nommé le Fils du Très-Haut; le Seigneur lui donnera le trône de son père David, et il règnera éternellement sur la maison de Jacob. Marie y consentit, après que l'ange l'eut assurée qu'elle demeurerait vierge et qu'elle serait mère par l'opération du Saint-Esprit et par un miracle de la toute-puissance de Dieu. Aussitôt s'accomplit en elle ce mystère auquel Dieu l'avait préparée toute sa vie, en la remplissant de grâce. Elle conçut ce saint enfant, qui, étant Dieu comme son père, devint homme comme nous, avec cette différence qu'il est saint par nature et incapable de péché. (*Mich.*, V. 2) Il naquit à Bethléem, petite ville de Judée, où David était né et où le Christ devait naître suivant les prophéties. (*Luc.*, II) Joseph et Marie furent obligés de s'y rendre, pour satisfaire à une ordonnance de l'empereur Auguste, qui voulait que chacun fît écrire son nom dans le lieu de son origine. Ils ne trouvèrent point de place dans l'hôtellerie, et furent contraints de se loger dans une étable. Ce fut là que la sainte Vierge mit au monde son fils; et elle demeura vierge après sa naissance comme devant. Elle l'enveloppa de langes et le coucha dans une crèche, et il fut visité la même nuit par des bergers à qui les anges avaient annoncé cette grande nouvelle, que le Sauveur venait de naître à Bethléem.

LEÇON XXVII.

De l'enfance de Jésus-Christ.

Le Fils de Dieu fut circoncis huit jours après sa naissance, suivant la loi, et il fut nommé Jésus, comme l'ange l'avait dit, parce qu'il venait délivrer son peuple du péché; car Jésus signifie Sauveur (*Luc.*, II, 21). Au bout de quarante jours, Marie alla se présenter au temple de Jérusalem, suivant la loi de la purification des femmes après leurs couches, à laquelle toutefois elle n'était point obligée (*Matth.*, I, 21) : et pour satisfaire à une autre loi qui ordonnait d'offrir à Dieu tous les premiers nés, elle y présenta aussi son fils. (*Luc*, II, 22-38) Alors un saint vieillard, nommé Siméon et Anne, sainte veuve et prophétesse, rendirent témoignage qu'il était le Sauveur que l'on attendait. (*Matth.*, II) Les premiers Gentils qui l'adorèrent, furent les Mages. C'est ainsi que l'on nommait en Perse ceux qui s'appliquaient aux sciences et à la religion. Ceux-ci vinrent d'Orient, conduits par une étoile miraculeuse, et demandèrent où était le roi des Juifs nouvellement né. L'ayant trouvé, ils l'adorèrent et lui offrirent de l'or, de la myrrhe et de l'encens. Hérode fut alarmé de leur venue; et craignant que ce roi ne le dépossédât un jour, il fit mourir tous les enfants de Bethléem, et ce sont ceux que l'Eglise honore sous le nom de saints Innocents. Cependant saint Joseph, averti par un ange, emmena Jésus et Marie en Egypte, et n'en revint qu'après la mort du vieil Hérode. A son retour, il demeura à Nazareth, où Jésus croissait et se fortifiait, étant plein de sagesse et de grâce. A l'âge de douze ans, il alla, suivant la coutume, à Jérusalem pour la fête de Pâques, avec son père et sa mère; car Joseph passait pour son père. (*Luc.*, II, 40-52) Ils le perdirent, et au bout de trois jours ils le trouvèrent dans le temple, assis au milieu des docteurs, disputant avec eux et étonnant tous les auditeurs par ses réponses. Il revint avec Joseph et Marie à Nazareth, et vivait soumis à eux, avançant en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes. Il travaillait avec saint Joseph à son métier, et il demeura ainsi caché jusqu'à l'âge de trente ans, passant toute sa jeunesse dans l'humilité, la pauvreté et le travail, pour nous en donner l'exemple.

LEÇON XXVIII.

De saint Jean-Baptiste

La quinzième année du règne de l'empereur Tibère, Ponce Pilate étant gouverneur de la Judée pour les Romains, il parut un grand prophète, Jean, fils de Zacharie, sacrificateur, et d'Elizabeth, parente de la sainte Vierge Marie (*Luc*, III). Il était né par miracle, sa mère étant stérile, et après avoir été promis à son père par un ange. Il passa toute sa vie dans la solitude, avec une austérité plus grande que celle des anciens prophètes (*Luc*, I). Sa nourriture était de sauterelles et de miel sauvage; son habit était un cilice fait de poil de chameau (*Matth.*, III). Il parut dans le désert qui est le long du Jourdain, exhortant tout le monde à faire pénitence, parce que le royaume des cieux approchait. Comme les Juifs n'avaient point vu de prophètes depuis le retour de la captivité, c'est-à-dire depuis cinq cents ans, ils venaient en foule le voir et l'entendre (*Matth.*, III, 1-5). Il déclara qu'il était le précurseur du Messie promis par les prophètes, pour avertir les hommes de sa venue, et pour les préparer à le recevoir. Ceux qui témoignaient se vouloir convertir, saint Jean les baptisait dans le Jourdain; c'est-à-dire qu'il les y faisait baigner et se laver, comme les Juifs avaient coutume de faire en diverses rencontres, pour se purifier suivant la loi. (*Jean*, I, 20, 27) Les Juifs admirant sa sainteté, voulaient le reconnaître pour le Messie; mais il déclara sincèrement qu'il ne l'était pas, ajoutant : « Il en viendra un plus puissant que moi, dont je ne suis pas digne de délier les souliers, qui vous baptisera au Saint-Esprit » (*Matth.*, III, 11). En effet son baptême n'était qu'une préparation à un baptême plus parfait. Jésus voulut être baptisé par saint Jean, dans le Jourdain, pour montrer toutes sortes de bons exemples, et pour consacrer l'eau par son

baptême. Alors le ciel s'ouvrit; on vit descendre sur Jésus le Saint-Esprit en forme corporelle, comme une colombe, et on entendit une voix du ciel qui dit : Vous êtes mon Fils bien-aimé; c'est en vous que j'ai mis ma complaisance. Saint Jean rendit encore plusieurs autres témoignages à Jésus. « Il a, dit-il, la grâce sans mesure, et nous avons tout reçu de sa plénitude (*Jean*, III, 34); car la loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité ont été faites par Jésus-Christ (*Ibid.*, I, 16). Personne n'a jamais vu Dieu; le Fils unique, qui est dans le sein du Père, est celui qui nous l'a fait connaître.» Il dit encore en le montrant : «Voilà l'Agneau de Dieu, voilà celui qui ôte les péchés du monde » (*Ibid.*, 29), pour faire voir que les victimes que l'on sacrifiait selon la loi n'en étaient que les figures.

LEÇON XXIX

De la vocation des apôtres.

Jésus avait environ trente ans, lorsqu'il fut baptisé par saint Jean (*Luc*, III, 23). Aussitôt le Saint-Esprit le mena dans le désert (*Matth.*, IV), où, après avoir jeûné quarante jours sans rien manger, il souffrit que le diable le tentât en plusieurs manières (*Jean*, II). Peu de temps après il y eut des noces à Cana en Galilée, où il fut invité avec sa mère et ses disciples; car il en avait déjà quelques-uns qui, après avoir suivi saint Jean, s'étaient attachés à lui (*Jean*, I, 37). A ces noces le vin ayant manqué, Jésus changea en excellent vin une grande quantité d'eau, et ce fut son premier miracle (*Marc*, I, 14); il en fit ensuite plusieurs autres, et commença à prêcher l'Evangile, c'est-à-dire la bonne nouvelle du royaume des cieux, exhortant tout le monde à faire pénitence (*Matth.*, IV, 17). Il fut bientôt suivi d'une foule de peuple qui venait voir ses miracles et écouter sa doctrine. Non seulement les Juifs le suivaient, mais les Samaritains et les Gentils ; et sa réputation s'étendait dans les pays circonvoisins (*Ibid.*, 18, 22). Il y eut quelques disciples qu'il appela par une grâce particulière, pour s'en servir à instruire les autres. Comme il marchait sur le bord du lac de Génézareth en Galilée, il appela quatre pêcheurs, Simon, fils de Jean, qu'il nomma Pierre, et André, son frère, puis les deux fils de Zébédée, Jacques et Jean, leur disant: «Venez après moi, je vous ferai pêcheurs d'hommes. » (*Ibid.*, IX, 9) Une autre fois il appela un publicain, c'est-à-dire un receveur des impôts qu'il vit assis à son bureau, nommé Lévi ou Matthieu. Ses disciples quittèrent tout pour le suivre, aussitôt qu'il les appela. Ils étaient toujours avec lui; et souvent il leur expliquait en particulier ce qu'il avait dit au peuple. (*Luc*, VI, 13) Il se servait d'eux pour baptiser ceux qui croyaient sa doctrine et qui se convertissaient. Entre ses disciples il en choisit douze qu'il nomma apôtres, c'est-à-dire envoyés, parce qu'il les envoyait prêcher l'Evangile. Ces douze furent Simon-Pierre, puis André, son frère, Jacques et Jean, tous deux fils de Zébédée, Philippe, Barthélemi, Matthieu, Thomas, Jacques, fils d'Alphée, son frère Jude ou Thadée, Simon le Cananéen, Judas Iscariote. Pierre fut le premier des apôtres par le choix de Jésus-Christ; car un jour il demanda à ses disciples ce qu'ils croyaient de lui, et Pierre répondit au nom de tous : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant » (*Matth.*, XVI, 16). Jésus dit ensuite: « Et moi, je te dis : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et la puissance de l'enfer ne prévaudra point contre elle ; et je te donnerai les clés du royaume des cieux, et tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu auras délié sur la terre sera délié dans le ciel. » (*Ibid.*, X, 5) Après avoir choisi les douze apôtres, il les envoya prêcher aux Juifs seulement, leur défendant de s'adresser encore aux Samaritains et aux Gentils. Il leur donna le pouvoir de guérir les malades, de ressusciter les morts, de purifier les lépreux et de chasser les démons, leur défendant de tirer profit de ces grâces qu'ils avaient reçues gratuitement, ni de se charger d'aucune provision pour leurs voyages. Il les avertit en même temps qu'ils seraient haïs et persécutés, et les encouragea à ne craindre que Dieu seul. Il choisit encore soixante-douze disciples, qu'il envoya deux à deux dans les lieux où il devait aller lui-même, leur donnant le même pouvoir et les mêmes instructions.

LEÇON XXX.

Des miracles de Jésus-Christ.

Jésus faisait une infinité de miracles, pour montrer que Dieu l'avait envoyé, et qu'il parlait de sa part (*Matth.*, IX, 6). Ces miracles n'étaient ni pour l'ostentation, comme ceux des magiciens et des imposteurs, ni pour la terreur, comme la plupart de ceux de Moïse et d'Elie; mais pour gagner les cœurs, les faisant sur les hommes mêmes, et leur donnant le bien qu'ils estiment le plus, la santé et la vie (*Jean*, XI, 42). Il guérit en différentes rencontres une multitude innombrable de personnes affligées de toutes sortes de maladies, de la fièvre, du flux de sang, de l'hydropisie, de la paralysie, de la lèpre. Il les guérissait en un mot, souvent d'une parole, quelquefois sans les voir ni en approcher : il suffisait de toucher le bord de son manteau pour être guéri (*Matth.*, XIV, 36). Partout où il passait on apportait les malades des environs, et on les mettait dans les rues et dans les places des villes; souvent même on assiégeait la maison où il était logé, et on ne lui donnait pas le loisir de manger (*Marc*, I, 33 – 45; III, 20). On le suivait partout, même dans les lieux déserts où il était contraint de se retirer pour éviter la foule (*Jean*, IX). Il rendit la vue à plusieurs aveugles, entre autres à un aveugle-né, en lui mettant sur les yeux un peu de boue. Il fit parler des muets et entendre des sourds, redressa des boiteux et des personnes courbées ; il chassa les démons des corps de plu-

sieurs possédés. Enfin il rendit la vie à plusieurs morts. L'histoire nous en marque trois: une jeune fille qui venait de mourir (*Marc*, V, 36), un jeune homme qu'on portait en terre (*Luc*, VII, 11), Lazare enterré depuis quatre jours (*Jean*, XI). On vit Jésus marcher sur les eaux, et il y fit marcher saint Pierre. Une fois il apaisa une tempête en menaçant les vents et la mer. Il fit quelquefois prendre à ses disciples une quantité extraordinaire de poissons. Un jour il rassasia de cinq pains et de deux poissons, cinq mille hommes qui l'avaient suivi dans le désert (*Jean*, VI, 5-14); et une autre fois il en rassasia quatre mille avec sept pains. Il se rendit invisible quand il voulut; il connaissait les plus secrètes pensées des hommes, et il prédisait l'avenir. Etant en prière sur le mont Thabor, avec trois de ses disciples, Pierre, Jacques et Jean, tout d'un coup il fut transfiguré, c'est-à-dire que ses habits devinrent plus blancs que la neige et son visage plus éclatant que le soleil (*Matth.*, XVII). Les disciples virent Moïse et Elie qui s'entretenaient avec lui, et ils entendirent une voix qui dit : Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui je me plais, écoutez-le (*Luc*, IX, 29). Tous ces miracles prouvaient manifestement que Jésus était ce qu'il disait, c'est-à-dire le Christ et le Fils de Dieu (*Jean*, X, 25; XII, 17). Il n'en faisait pas seulement par lui-même, mais il donnait encore à ses disciples le pouvoir d'en faire de semblables et même de plus grands.

LEÇON XXXI.

Des vertus de Jésus-Christ

En même temps que Jésus faisait tous ces miracles il montrait l'exemple de toutes sortes de vertus. (*Matth.*, XI, 29) Il était humble de cœur; il se disait fils de l'homme, ce qui signifiait un homme du commun et de petite naissance, comme il paraissait. Je suis venu, disait-il, pour servir et non pas pour être servi (*Matth.*, XX, 28). Il cachait ses miracles le plus souvent, défendant aux malades de dire qu'il les eût guéris, et faisant taire le démons qui criaient qu'il était le Fils de Dieu Il s'enfuit tout seul, lorsque ceux qu'il avait nourris dans le désert le voulaient enlever pour en faire leur roi (*Jean*, VI. 15). Ce n'était point sa gloire qu'il cherchait, mais celle de son Père qui l'avait envoyé. Il était plein de douceur et de bonté, ne contestait point, n'élevait point sa voix et ne rebutait personne. On lui amena un jour des enfants pour les bénir et prier pour eux : les apôtres les voulaient empêcher (*Matth.*, XII, 8); mais il les en reprit, fit approcher les enfants, les embrassa et les bénit, en leur imposant les mains, et dit qu'il fallait ressembler aux enfants, et être petit comme eux, pour entrer dans le royaume des cieux (*Matth.*, XIX, 13). Il souffrait avec une patience merveilleuse les défauts de ses disciples qui étaient des hommes grossiers et ignorants, et les importunités des malades et des autres dont il était continuellement accablé (*Ibid.*, XVIII, 2,3). Il passa sa vie dans une extrême pauvreté, n'ayant ni terre, ni maison, ni seulement où reposer sa tête (*Luc*, IX, 58). Il subsistait de ce que lui fournissaient libéralement ceux qu'il instruisait, particulièrement de saintes femmes qui le suivaient pour le servir. Il souffrait toutes les incommodités de la pauvreté, le chaud, le froid, la faim, la soif, la lassitude, faisant ses voyages à pied, marchant en plein midi, quoiqu'il vécût dans un pays fort chaud (*Jean*, IV, 6). Jamais il ne fit de miracles pour sa commodité. Jamais on ne le vit rire, tant il était grave et sérieux. Toutefois il était tendre et plein de compassion. (*Id.*, XI, 35) Il pleura la mort de Lazare son ami, qu'il allait ressusciter; et il pleura une autre fois, voyant Jérusalem et pensant aux malheurs qui devaient lui arriver, tant il aimait sa patrie, tout ingrate qu'elle était (*Luc*, XIX, 41). Il était charitable et bienfaisant envers tout le monde. Il recevait doucement les pécheurs qui voulaient se convertir, et ne faisait point de difficulté de manger avec eux (*Ibid.*, 5). Mais pour les pécheurs endurcis, il les reprenait avec force, principalement les hypocrites, comme les scribes, les pharisiens, à qui il reprochait hautement tous leurs vices, quoiqu'il sût bien qu'il s'attirait par là leur haine mortelle. Mais en même temps qu'il blâmait leurs actions, il relevait leur ministère, recommandant au peuple de suivre leur doctrine, parce qu'ils avaient l'autorité légitime pour enseigner (*Matth.*, XXIII, 2, 3) : il vivait dans la soumission aux puissances établies, payait les tributs, observait toutes les cérémonies de la religion, et fréquentait le temple d'où il chassa, par deux fois, avec autorité, ceux qui le profanaient par leur trafic (*Jean*, II, 15). Il passait souvent les nuits en prière (*Matth.*, XXI, 12). Ma nourriture, disait-il, est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé (*Luc*, VI, 12); il est avec moi et ne me laisse pas seul, parce que je fais toujours ce qui lui plaît (*Jean*, IV, 34; VIII, 29).

LEÇON XXXII.

De la doctrine de Jésus-Christ; et premièrement de la Trinité et de l'Incarnation.

Jésus, faisant tant de miracles et pratiquant tant de vertus, se faisait admirer de tout le monde, et attirait après lui de grandes troupes (*Marc*, I, 27). Il prêchait souvent dans les synagogues où les Juifs s'assemblaient pour prier, lire l'Ecriture sainte, et l'entendre expliquer par les scribes ou docteurs (*Matth.*, IV, 23). Souvent aussi il prêchait au bord de la mer ou à la campagne, selon l'occasion. Il n'y avait aucune de ses paroles qui ne fût une instruction importante. Il parlait comme ayant autorité, non pas comme les scribes et les pharisiens (*Id.*, VII, 29); et toutefois il parlait simplement et familièrement pour pouvoir être entendu des simples. Quelquefois il se servait exprès de paraboles et d'énigmes, pour n'être pas entendu de ceux qui en étaient indignes par la mauvaise disposition de leurs cœurs

(*Matth.*, XII). Voici le sommaire de sa doctrine. Il dit qu'il est le Messie ou le Christ attendu et souhaité par les pères, et prédit par Moïse et par les prophètes, et qu'il est venu, non pour abolir la loi, mais pour l'accomplir; que la vie éternelle consiste à connaître un seul vrai Dieu, et Jésus-Christ qu'il a envoyé (*Jean*, V, 46; VIII, 56; XVII, 3; *Matth.*, V, 17). Il nous apprend que Dieu est un esprit, et qu'il doit être adoré en esprit et en vérité. Il nous découvre de plus que Dieu est Père, Fils et Saint-Esprit (*Jean*, IV, 24). Car il dit qu'il est le Fils unique de Dieu; qu'il ne dit rien et ne fait rien de lui-même, mais qu'il reçoit tout de son Père qui lui montre tout ce qu'il fait et lui donne tout ce qu'il a (*Id.*, III, 16; V, 19); enfin, que lui et son Père ne sont qu'un (*Id.*, X, 30): d'où il s'ensuit qu'il est Dieu comme son Père, et qu'il est le même Dieu que son Père. Il dit aussi à ses apôtres qu'il leur enverra l'Esprit consolateur qui procède du Père (*Id.*, XIV, 28). Et il ajoute: Il prendra du mien pour vous l'enseigner, parce que tout ce qui est au Père est à moi (*Matth.*, XXVIII, 19), ce qui fait voir que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, et que tous les trois ne sont qu'un. Et il le déclare manifestement, quand il ordonne à ses apôtres de baptiser tout le monde au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, montrant encore que tous les trois sont égaux, puisqu'il veut que tous les hommes soient consacrés à Dieu au nom de ces trois personnes. Jésus-Christ étant Dieu, il s'ensuit qu'il est Dieu et homme tout ensemble. Aussi reconnaît-il que le Père est plus grand que lui (*Jean*, XIV, 28), et qu'il est venu, non pour faire sa propre volonté, mais la volonté de celui qui l'a nvoyé (*Ibid.*, VI, 38); ce qui ne lui peut convenir que comme homme. Et il montre clairement qu'il est Dieu et homme, lorsqu'il dit: Personne ne monte au ciel que celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'Homme qui est au ciel (*Ibid.*, III, 13).

LEÇON XXXIII.

De l'amour de Dieu et du prochain.

Jésus-Christ nous montre que sa venue est la preuve de l'amour que Dieu nous porte. (*Jean*, III, 16) car, dit-il, Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Il est donc bien juste de l'aimer. (*Luc*, X, 42) aussi déclare-t-il que notre unique affaire et la seule chose nécessaire sont de nous attacher à Dieu; que toute la loi de Dieu, ainsi que tout ce qu'il nous enseigne dans ses saintes Ecritures se rapporte à ces deux commandements (*Matth.*, XXII, 37; *Marc*, XII, 30): Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit, de toute ta force. Voilà le plus grand et le premier commandement. Le second lui est semblable: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Or, tout homme est notre prochain, même un étranger et un infidèle (*Luc.*, X, 30). Aimant ainsi le prochain, nous le traiterons comme nous voulons que l'on nous traite nous-mêmes, et nous employerons la même mesure pour lui que pour nous (*Matth.* VII, 2, 12). Nous lui pardonnerons ses fautes comme nous voulons que l'on nous pardonne les nôtres; nous ne reprendrons point ses défauts tandis que nous en aurons de pareils ou de plus grands; nous ne le jugerons point, comme nous ne voulons point qu'il nous juge; en un mot, nous ne ferons à personne ce que nous ne voudrions point qu'un autre nous fît (*Luc*, VI, 31). Aussi il enseigne qu'il ne suffit pas de pratiquer la loi extérieurement et à la lettre, comme faisaient les Juifs charnels (*Matth.*, V, 20). Ce n'est pas assez de ne pas tuer, il faut combattre même la colère qui produit les haines (*Id.*, XXII), les querelles et les meurtres. Ce n'est pas assez d'aimer nos amis, il ne faut haïr personne, et aimer même ceux qui nous haïssent et nous persécutent. (*Id.*, XIX, 4) Il ne suffit pas de ne pas commettre d'adultère, il ne faut pas même regarder une femme avec un mauvais désir; et le mariage doit être réduit à sa première institution, d'une seule femme avec un seul homme, qui ne doivent se séparer qu'à la mort. (*Id.*, V, 39) Il ne faut pas se contenter de ne pas prendre injustement le bien d'autrui, il ne faut pas même se faire justice à la rigueur; il faut céder et relâcher de ses intérêts, perdre ou souffrir quelque chose plutôt que de blesser la charité, n'avoir aucune inquiétude pour la nourriture, le vêtement et les autres nécessités de la vie; s'abandonner à la Providence, et chercher avant toutes choses le royaume de Dieu et la vertu.

LEÇON XXXIV

Des conseils, de la grâce et de la prière.

Pour accomplir la loi plus facilement et arriver à la perfection dont les hommes sont capables, Jésus-Christ nous a donné des conseils, outre les commandements. Il conseille à ceux qui voudront se mettre en sûreté contre l'avarice (*Matth.*, XIX, 21), de vendre tout leur bien, le donner aux pauvres, et le suivre lui-même dans la pauvreté dont il nous a donné l'exemple; et il leur promet un trésor dans le ciel (*Id.*). Pour s'assurer contre l'incontinence, il conseille de renoncer au mariage et de vivre dans la continence parfaite, ajoutant néanmoins que tous n'en sont pas capables, mais seulement ceux à qui il est donné par sa grâce. Il nous enseigne que par nous-mêmes nous ne pouvons pratiquer ni ses commandements ni ses conseils. Sans moi, dit-il, vous ne pouvez rien faire; (*Id.*, XV, 5) comme une branche ne peut porter de fruit si elle ne demeure sur l'arbre. Et ailleurs: Je suis la voie, la vérité et la vie (*Id.*, X, 9). Et ailleurs: Je suis la porte; si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé (*Jean*, IV, 14). Et ailleurs, il dit qu'il donne une eau qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle; et que qui croit en lui deviendra

une source d'eau de vie; ce qu'il entendait de l'esprit que devaient recevoir ceux qui croiraient en lui (*Jean*, VII, 38). Toutes ces figures signifient que pour accomplir la loi de Dieu et nous sauver, nous avons besoin du secours de sa grâce qui est le don du Saint-Esprit. Mais la grâce ne dépend pas de nous; l'esprit souffle où il veut, dit Jésus. (*Jean*, III, 8, 10). Et ailleurs (VI, 44) : Personne ne peut venir a moi si le Père qui m'a envoyé ne l'attire. Il est donc bien necessaire de prier pour demander à Dieu cette grâce sans laquelle nous ne pouvons faire tout au plus que des œuvres louables ou moralement bonnes, mais qui ne servent de rien pour le ciel. Aussi n'y a-t-il rien que Jésus nous ait plus recommandé que la prière (*Luc*, XVIII). Il dit qu'il faut toujours prier sans jamais se rebuter. Il dit (*Matth.*, VII, 7) : Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et on vous ouvrira. Ses disciples lui demandèrent un jour qu'il leur apprît à prier (*Luc*, XI ; *Matth.*, VI, 9); il leur donna ce modèle de prière : Notre Père qui êtes dans les cieux, que votre nom soit sanctifié; que votre règne arrive; que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel; donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ; remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent : et ne nous induisez point en tentation ; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il. Nous l'appelons l'Oraison dominicale, c'est-à dire l'oraison du Seigneur.

LEÇON XXXV.

De l'état des fidèles dans la vie présente.

Jésus-Christ nous découvrant la perfection où Dieu nous appelle en cette vie, nous montre aussi quelle en sera la récompense. Nous ne devons pas borner nos espérances sur la terre, comme faisaient les Juifs charnels. (*Matth.*, VI, 19) Nous ne devons pas amasser ici-bas des trésors périssables, mais thésauriser dans le ciel. (*Luc*, VI, 24) Malheur aux riches parce qu'ils ont leur consolation; (*Luc*, VI, 25) malheur à ceux qui rient et à ceux qui sont honorés des hommes. (*Matth.*, VII, 13) Efforcez-vous, dit-il, d'entrer par la porte étroite : car il y a deux portes et deux voies; une voie large qui mène à la perdition et où marche le plus grand nombre; et une étroite qui mène à la vie et que peu de gens trouvent. (*Luc*, XIV, 27 *et* 33) Pour suivre Jésus-Christ dans cette voie étroite, il faut renoncer à tout et porter sa croix. Tous ceux qui nous voudraient séparer de lui, et nous servir de scandale, c'est-à-dire de pierre en notre chemin, nous devons les haïr, quels qu'ils soient, amis, parents, père, mère, mari ou femme(*Matth.*, X, 37). Il faut couper notre main droite si elle nous scandalise; et arracher notre œil droit (*Id.*, V, 29), c'est-à-dire nous priver avec violence de ce qui nous est le plus cher; enfin, nous devons nous haïr nous-mêmes, c'est-à-dire nous défaire de notre amour-propre (*Jean*, XVIII, 36). Aussi Jésus-Christ a-t-il déclaré que son royaume n'était point de ce monde. (*Id.*, XVI, 21) Il prédit a ses disciples qu'il serait rejeté par les Juifs, livré aux Gentils pour être fouetté, moqué et crucifié, et qu'il ressusciterait le troisième jour. (*Matth.*, X, 17, *etc.*) Il les avertit qu'ils ne seraient pas mieux traités que lui; qu'ils seraient poursuivis, traînés devant les juges, et condamnés comme des criminels; que l'on croirait rendre service à Dieu de les faire mourir. Mais ne craignez point, ajoute-t-il, ceux qui ne peuvent tuer que le corps; craignez celui qui, après l'avoir tué, peut envoyer le corps et l'âme dans l'enfer. Voilà celui qu'il faut craindre. Qui persévèrera jusqu'à la fin sera sauvé. Quiconque me renoncera devant les hommes, je le renoncerai devant mon Père; et quiconque me confessera, je le confesserai et le reconnaîtrai (*Luc*, XII, 9).

LEÇON XXXVI.

De la vie du siècle futur.

Jésus-Christ prédit aussi à ses disciples, que Jérusalem serait ruinée de leur temps par la guerre la plus cruelle qui eût été jusqu'alors ; que le temple serait détruit, en sorte qu'il n'y resterait pas pierre sur pierre; que l'Evangile serait prêché par toute la terre; qu'ensuite le monde même finirait, et qu'il viendrait alors comme roi juger tous les hommes (*Matth.*, XXIV *et* XXV, 31). Mais il ne leur dit point le temps de la fin du monde et de son second avénement, et méla ce qu'il leur en dit avec les prédictions de la ruine de Jérusalem. C'est donc à la vie future que Jésus-Christ nous a ordonné de porter nos espérances. Il a confirmé la foi de l'immortalité de l'âme et de la résurrection, et a fermé la bouche aux saducéens (*Id.*, XXII, 23-32). Qui se hait dans ce monde, dit-il, se conserve pour la vie éternelle (*Jean*, XII. 25). Telle est la volonté de mon Père qui m'a envoyé, que quiconque voit le Fils et croit en lui, ait la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour (*Id.*, VI, 40). Et ailleurs : L'heure vient où tous ceux qui sont dans les tombeaux entendront la voix du Fils de Dieu, et marcheront (*Id.*, V, 28) ; ceux qui ont bien fait, à la résurrection de la vie; ceux qui ont mal fait, à la résurrection du jugement. Tel sera donc le dernier état des hommes. D'un côté, la vie éternelle, le repos, la joie; le banquet, les noces, le royaume, le ciel, le paradis, car Jésus-Christ lui donne tous ces noms pour s'accommoder aux idées de bonheur que nous avons en cette vie. D'un autre côté sera l'enfer, le feu éternel, la géne, les ténèbres extérieures, la mort éternelle; là seront les pleurs et les grincements de dents; le ver qui les ronge ne mourra point, c'est-à-dire le remords et le reproche de la conscience. Or, la vie éternelle consiste, comme il nous l'enseigne, à voir Dieu, à être avec Jésus-Christ, à voir la gloire qu'il avait avant la création du monde, à être tous en Jésus-Christ, et par lui être unis à Dieu d'une charité parfaite (*Jean*, XVII, 3, 5, 21, 24). Voilà le sommaire de la doctrine de Jésus-Christ.

LEÇON XXXVII.

Des ennemis de Jésus-Christ.

Jésus-Christ prêchant cette doctrine, et la soutenant par ses vertus et par ses miracles, devint odieux au monde (*Jean*, III, 19), c'est-à-dire aux hommes corrompus à qui il montrait la vérité qui les condamnait. Ils aimaient mieux les ténèbres que la lumière (*Id.*, VI, 42), parce que leurs œuvres étaient mauvaises. Ils jugeaient de lui selon les apparences, et le méprisaient comme un Galiléen de Nazareth, fils d'un charpentier. Les Juifs charnels le voyant si pauvre, si simple, si humble et si doux, ne pouvaient croire qu'il fût le grand roi, fils de David, qui devait venir les délivrer de leurs ennemis, et soumettre toutes les nations à son empire. Ceux qui le haïssaient le plus étaient les scribes ou docteurs, les pharisiens, les sacrificateurs et les sénateurs qui gouvernaient le peuple (*Matth.*, XXIII). Ils étaient envieux de sa gloire et irrités des reproches qu'il leur faisait. Les docteurs ne pouvaient souffrir qu'il montrât au peuple leur ignorance et le mépris qu'ils faisaient de la loi de Dieu pour établir des traditions humaines. Il faisait connaître l'hypocrisie des pharisiens, leur orgueil et leur avarice. Ils le haïssaient tous, parce qu'il prédisait la ruine du temple et de la ville qu'ils regardaient comme un lieu où la vraie religion était attachée, et qui ne devait jamais être détruit (*Id.*, XXVI, 61; *Act.*, VI, 14). Cependant ils n'avaient rien à lui reprocher, et il leur dit publiquement : Qui de vous me reprendra de péché (*Jean*, VIII, 46)? Quoique sa vie fût exposée à la vue de tout le monde, ils ne laissèrent pas de le calomnier de ce qu'il guérissait des malades le jour du sabbat, et de ce qu'il disait qu'il était fils de Dieu, venu du ciel; quoiqu'il ne leur parlât qu'au nom de Dieu, et qu'il ne cherchât que la gloire de Dieu (*Jean*, XV, 24); quoique les miracles qu'il faisait et dont on n'avait jamais vu de semblables, fussent une preuve infaillible de la vérité de ses paroles et de l'accomplissement des prophéties qui leur promettaient le Christ. Ses ennemis ayant résolu de le faire mourir ne purent exécuter leur dessein que quand son heure fut venue, c'est-à-dire dans le temps où il avait résolu de souffrir (*Ibid.*, VII,30). Jusque là il se cacha plusieurs fois, et un jour, comme ils pensaient le prendre, il se rendit invisible et passa au milieu d'eux. D'ailleurs, ils se pressèrent de le perdre, voyant que ses miracles le faisaient suivre de tout le monde, et que venant à Jérusalem pour la pâque, on lui avait fait une entrée magnifique (*Luc*, IV, 30). Car le peuple vint en foule au-devant de lui, portant des branches de palmier en signe de joie et criant *Hosanna*, c'est-à-dire sauvez-nous, fils de David : béni soit celui qui vient au nom du Seigneur (*Jean*, XII, 13). C'était le reconnaître publiquement pour le Messie. (*Matth*, XXVI, 14) Ses ennemis ne le purent souffrir : ils tinrent conseil, ils résolurent de le prendre par artifice, et gagnèrent Judas Iscariote, un des douze apôtres, qui promit de leur livrer son maître pour trente sicles d'argent, c'est-à-dire environ quinze écus de notre monnaie.

LEÇON XXXVIII.

De la cene de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le temps de la pâque étant venu, Jésus vint souper avec ses disciples au lieu qu'ils avaient préparé par son ordre (*Jean*, XIII), pour y manger l'agneau suivant la coutume. Dans ce souper, qu'on appelle aussi la Cène, il se leva de table et leur lava les pieds à tous, pour leur montrer l'exemple de se servir les uns les autres, et pour achever de les purifier. Puis il se remit à table; et comme ils mangeaient, il prit du pain, rendit grâces à Dieu, bénit le pain (*Matth.*, XXVI, 26; I, *Cor.* XI.23-26), le rompit et le distribua à ses disciples, disant : Prenez, mangez ; ceci est mon corps, qui sera livré pour vous ; faites ceci en mémoire de moi. Tout de même, après le souper, il prit le calice, c'est-à-dire la coupe où il buvait, avec du vin, et, ayant rendu grâces, le bénit et le leur donna, disant : Buvez tous ceci, car c'est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour vous et pour plusieurs en rémission des péchés; faites ceci, toutes les fois que vous en boirez, en mémoire de moi. Ce fut ainsi que Jésus institua le saint sacrement de son corps et de son sang que nous appelons l'Eucharistie. Il avait dit aux Juifs, qu'il était le pain vivant descendu du ciel; (*Jean*, VI, 51, *etc.*) que celui qui mangerait ce pain, vivrait éternellement, et que l'on ne pouvait avoir la véritable vie sans manger sa chair et boire son sang; car ma chair, disait-il, est vraiment viande, et mon sang est vraiment breuvage; qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi et je demeure en lui. Les Juifs avaient été choqués de ce discours, le prenant grossièrement, comme si Jésus eût voulu mettre son corps en pièces, et le leur donner avec son sang sous leur forme naturelle, pour servir de nourriture à leurs corps (*Id.*, VI, 64). Jésus avertit ses disciples que ces paroles avaient un sens plus relevé, et c'est ce mystère qu'il accomplit le jour de la cène, leur donnant véritablement son corps et son sang, mais sous une forme étrangère, sous les apparences du pain et du vin (*Id.*, XVII) et pour être la nourriture de nos âmes. Après la cène, Jésus parla longtemps à ses apôtres, qu'il ne devait plus voir jusqu'à sa mort. Il leur prédit qu'ils l'abandonneraient tous, et à Pierre, en particulier, qu'il le renierait trois fois. Et, pour les consoler dans la tristesse où ils étaient de sa perte, il promit de leur envoyer dans peu le Saint-Esprit, qui leur ferait entendre tout ce qu'il leur avait enseigné : et il leur recommanda surtout de s'aimer les uns les autres. Il sortit ensuite avec eux hors de la ville, et alla au mont des Oliviers, dans un jardin où il avait coutume de prier.

LEÇON XXXIX.

De la passion de Jésus-Christ.

Jésus-Christ étant au jardin des Oliviers,

se representa ce qu'il avait à souffrir, et laissant agir la nature, il fut saisi d'une tristesse extrême, et tomba sur le visage, suant des gouttes de sang dont la terre fut trempée; il pria son Père par trois fois de détourner de lui ce calice, c'est-à-dire ces souffrances; et à chaque fois il ajouta, néanmoins, que votre volonté soit faite et non pas la mienne (*Luc*, XXII, 44). Cependant Judas amena dans le jardin une grande troupe de gens armés, envoyés par les sacrificateurs et les sénateurs (*Matth.*, XXVI, 47). Ils prirent Jésus, le lièrent et le menèrent chez Caïphe, souverain pontife. Mais Jésus fit voir par plusieurs miracles qu'ils ne l'eussent pas pris s'il ne l'eût voulu. Il ne répondit rien à plusieurs faux témoins que l'on produisit contre lui, ni aux questions du pontife; sinon lorsqu'il l'interrogea juridiquement s'il était le Christ, Fils du Dieu vivant. Alors il déclara hautement qu'il l'était; ce qu'ils reçurent comme un blasphème. Ils dirent que Jésus était digne de mort, et l'abandonnèrent à des valets insolents qui le maltraitèrent le reste de la nuit, lui donnant des soufflets et lui faisant deviner qui l'avait frappé (*Id.*,68). Le lendemain ils le menèrent à Ponce Pilate, gouverneur de la Judée pour l'empereur Tibère, lui disant que c'était un homme séditieux qui révoltait tout le pays, qui se disait roi et défendait de payer les tributs à l'empereur, quoiqu'il eût enseigné le contraire. Jésus garda aussi le silence devant Pilate qui, ne trouvant point de preuves contre lui, chercha divers moyens pour éviter de le juger. Ayant appris qu'il était Galiléen (*Luc*, XXIII, 7), il le renvoya à Hérode Antipas, fils du vieux Hérode, qui était tétrarque de Galilée et qui avait grande curiosité de le voir, espérant qu'il ferait quelque miracle en sa présence. Mais Jésus ne lui dit pas une parole, et fut traité d'insensé. Pilate voulut encore, pour sauver Jésus, se servir de la coutume de délivrer un prisonnier à la fête de Pâques; mais les Juifs aimèrent mieux qu'il délivrât Barabbas qui était un voleur et un meurtrier (*Jean*, XIX, 1). Enfin, voulant les contenter sans faire mourir Jésus, il le fit fouetter, puis l'abandonna à ses soldats qui lui mirent sur la tête une couronne d'épines, le couvrirent d'un vieux manteau de pourpre, et lui donnèrent un roseau à la main au lieu de sceptre : en cet état, ils venaient le saluer roi par dérision, lui donnaient des soufflets et lui crachaient au visage.

LEÇON XL.

De la croix et de la mort de Jésus-Christ.

Pilate fit paraître Jésus devant les Juifs avec la couronne d'épines et le manteau de pourpre (*Ibid.*, 4 *et suiv.*) : mais, bien loin d'en avoir pitié, ils demandèrent par de grands cris qu'il fût crucifié, menaçant même Pilate de la disgrâce de l'empereur, s'il laissait vivre un homme qui se disait roi. Pilate consentit enfin qu'on le fît mourir, et lava ses mains, protestant qu'il était innocent de sa mort (*Matth.*, XXVII, 24). Mais tout le peuple répondit : Que son sang, c'est-à-dire la vengeance de sa mort, tombe sur nous et sur nos enfants. Jésus fut donc mené, chargé de sa croix, pour être exécuté à mort avec deux voleurs, en un lieu nommé Golgotha ou Calvaire, qui était comme une voirie hors la ville de Jérusalem (*Luc*, XXIII, 32). Le supplice de la croix était le plus infâme qui fût alors en usage; on n'y condamnait que des esclaves et d'autres misérables, encore pour les plus grands crimes, comme le vol et l'assassinat. Jésus fut crucifié entre deux voleurs; il eut les pieds et les mains percés; les soldats partagèrent ses habits, et tirèrent au sort à qui aurait sa tunique. Il pria Dieu pour ceux qui le faisaient mourir (*Jean*, XIX, 23, 24). Les pontifes et les sénateurs venaient lui faire des reproches et lui dire qu'il descendît de la croix et qu'il se sauvât s'il était le Christ, le roi d'Israël et le Fils de Dieu, comme il le disait. Ayant soif, il demanda à boire; on lui offrit du fiel et du vinaigre. Tout cela avait été prédit par David et par Isaïe (*Ps.* XXI, 17-19; LXVIII, 22; *Is.*, LIII; *Matth.* XXVII, 34); et quand toutes les Ecritures furent accomplies, Jésus dit : Tout est consommé, et rendit l'esprit (*Jean*, XIX, 30), étant encore plein de force, après avoir été trois heures à la croix. Alors le soleil fut obscurci, la terre trembla, les tombeaux s'ouvrirent, plusieurs morts ressuscitèrent. Le voile qui séparait le sanctuaire d'avec le reste du temple, se déchira pour montrer que les mystères de l'ancienne loi étaient découverts; et que Jésus-Christ, par sa mort, avait ouvert aux hommes le ciel qui leur était fermé jusque là, et dont le sanctuaire était la figure. Jésus-Christ mourut un vendredi qui, cette année-là, était la fête de Pâques, et il mourut le lendemain de l'immolation de l'Agneau dont le sacrifice n'était que la figure de sa mort, aussi bien que tous les autres sacrifices de la loi, et tous ceux qu'on avait offerts à Dieu depuis le commencement du monde (*Jean*, XIX, 36; *Exode*, XII, 5, 6). Pour voir s'il était mort, un soldat lui perça le côté d'une lance, et il en sortit du sang et de l'eau. Son corps fut descendu de la croix et enseveli par Nicodème et Joseph d'Arimathie, qui étaient de ses disciples. Ils l'embaumèrent suivant la coutume des Juifs, et le mirent dans un sépulcre tout neuf, que Joseph avait fait faire, et qui était près du Calvaire. Mais ce sacré corps, tout mort qu'il était, ne souffrit aucune corruption : ce fut toujours le saint du Seigneur et le corps du Fils de Dieu. (*Act.*, II 31; (*Matth.*, XXVII, 62-66) Les pontifes et les pharisiens se souvenant qu'il avait promis de ressusciter, mirent des gardes au tombeau et en scellèrent la porte.

LEÇON XLI.

De la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ.

Jésus-Christ demeura dans le sépulcre

tout le samedi (*Matth.*, XXVIII). Le dimanche, qui était le troisième jour depuis sa mort, avant que le soleil parût, il y eut un grand tremblement de terre, et Jésus ressuscita plein de gloire (*Marc.*, XVI; *Jean*, XX). Un ange descendit du ciel, ôta la pierre qui fermait le sépulcre et s'assit dessus : son regard était comme un éclair, et ses habits blancs comme neige. Les gardes furent si épouvantés, qu'ils demeurèrent comme morts; et de saintes femmes qui venaient pour embaumer de nouveau le corps de Jésus, furent bien surprises de voir le sépulcre ouvert, et de trouver l'ange qui dit : Vous cherchez Jésus qui a été crucifié, il est ressuscité, il n'est plus ici. Allez dire à ses disciples et à Pierre qu'ils se rendent en Galilée; vous le verrez là, comme il vous l'a dit. Les apôtres ne firent pas grand cas du rapport de ces femmes, et ils ne voulurent croire qu'il fût ressuscité qu'après l'avoir vu et touché de leurs mains, lui avoir parlé et avoir mangé avec lui. Il leur apparut plusieurs fois en divers lieux, pendant quarante jours, et se fit voir une fois à plus de cinq cents personnes, toutes ensemble (*Act.*, I, 3, 4; X, 40, 41; I *Cor.*, XV, 4, 8). Saint Pierre fut un des premiers à qui il se montra, et un jour, en présence de quelques autres apôtres, il lui demanda par trois fois : Pierre, m'aimes-tu? et lui ordonna de prendre la conduite de son troupeau (*Jean*, XXI, 17). Pendant tout ce temps il donna plusieurs instructions à ses disciples ; il leur ouvrit l'esprit pour entendre les Ecritures; il leur dit, en soufflant sur eux : Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (*Ibid.*, XX, 22). Et encore : J'ai reçu toute puissance au ciel et en la terre : allez par tout le monde prêcher l'Evangile, non plus aux Juifs seulement, mais aux Samaritains et aux Gentils; instruisez toutes les nations et les baptisez au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; leur enseignant de garder tout ce que je vous ai ordonné (*Matth.*, XXVIII, 18). Qui croira et sera baptisé sera sauvé; qui ne croira pas sera condamné. Ceux qui croiront feront des miracles de toute espèce (*Marc*, XVI, 16 *et suiv.*) Enfin il leur commanda de demeurer à Jérusalem jusqu'à ce qu'ils reçussent d'en haut la vertu du Saint-Esprit, les assurant que ce serait dans peu de jours. La dernière fois qu'il leur apparut, ce fut sur le mont des Oliviers, où, après leur avoir parlé, il éleva les mains, leur donna sa bénédiction, et monta au ciel en leur présence. Un nuage le déroba à leurs yeux, et deux anges en forme d'hommes, vêtus de blanc, leur dirent qu'il viendrait un jour de la même manière qu'ils l'avaient vu aller au ciel. Ils revinrent à Jérusalem remplis de joie, et passèrent en prières les dix jours suivants. Jésus-Christ prit alors possession de son royaume où il est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant (*Luc*, XXIV, 49; *Act.*, I, 4). Il demeurera en cet état jusqu'à ce qu'il vienne juger les vivants et les morts, et qu'après ce jugement tout lui soit parfaitement soumis, et les desseins de Dieu accomplis entièrement (I *Cor.*, XV, 24, 28).

LEÇON XLII.

De la descente du Saint-Esprit.

Après l'ascension de Jésus-Christ, les disciples étant assemblés au nombre d'environ cent vingt, saint Pierre leur proposa de choisir un d'entre eux pour remplir la place de Judas qui, après avoir trahi Jésus-Christ, s'était pendu de désespoir (*Act.*, I, 15-26). Le sort tomba sur Matthias, et il fut compté avec les onze apôtres pour être témoin comme eux de la résurrection de Jésus-Christ. Le jour de la Pentecôte étant venu, ils étaient tous ensemble assis dans un même lieu. Tout d'un coup il vint du ciel un grand bruit, comme d'un vent impétueux qui remplit toute la maison, et il leur parut comme des langues de feu séparées, qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux (*Ibid.*, II). Alors ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et commencèrent à parler diverses langues, publiant la grandeur de Dieu. La Pentecôte était le cinquantième jour d'après la Pâque, le jour auquel la loi avait été donnée dans le désert, et l'une des trois grandes fêtes marquées par la même loi. Il était venu des Juifs de tous les pays du monde à Jérusalem pour célébrer cette fête; et le bruit qui marqua la descente du Saint-Esprit en attira une grande multitude. Ils furent extrêmement surpris d'entendre parler chacun leur langue naturelle aux disciples que l'on connaissait pour être tous de Galilée. Alors saint Pierre parut avec les onze autres apôtres, et rendit raison au peuple de cette merveille, leur expliquant les prophéties et leur déclarant que Jésus, qu'ils avaient crucifié, était ressuscité et avait envoyé le Saint-Esprit, suivant sa promesse, et que c'était lui qui était le Seigneur et le Christ (*Ibid.*, II, 14). Plusieurs furent touchés de ses discours, et lui demandèrent ce qu'ils devaient faire Faites pénitence, leur dit-il, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour avoir la rémission de ses péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit. Il y en eut environ trois mille de baptisés cette fois, et une autre fois cinq mille, à l'occasion d'un boiteux que saint Pierre guérit dans le temple (*Ibid.*, II, 41; IV, 4). Ainsi fut publiée la loi nouvelle, le même jour où l'on célébrait la mémoire de la publication de l'ancienne, et où l'on offrait à Dieu les prémices des fruits. Les apôtres et les autres qui reçurent le Saint-Esprit se trouvèrent tout changés. Ils furent remplis de l'amour de Dieu, en sorte qu'ils étaient prêts à accomplir tous ses commandements, non seulement sans peine, mais avec plaisir : ils entendirent parfaitement les saintes Ecritures et les paroles de Jésus-Christ, et virent que son règne était tout céleste et tout spirituel. Enfin ils sentirent un courage et une force merveilleuse pour mépriser également tous les biens et tous les maux de cette vie, même

la mort, et rendre hardiment témoignage à la vérité, malgré toutes les puissances humaines (*Act.*, IV, 33).

LEÇON XLIII.

De l'Eglise de Jérusalem.

Il y eut en peu de temps à Jérusalem une grande multitude de Juifs qui crurent en Jésus-Christ. Ils vivaient dans une union parfaite, et n'avaient qu'un cœur et qu'une âme (*Ibid.*, II, 41-47; IV, 32). Aussi Jésus-Christ avait dit que tout le monde connaîtrait ceux qui seraient ses disciples, par l'amour qu'ils auraient les uns pour les autres (*Jean*, XIII, 35). Ils s'appliquaient aux instructions des apôtres, et les suivaient exactement et constamment : ils allaient tous les jours au temple et y faisaient ensemble leurs prières, s'assemblaient aussi dans les maisons pour rompre le pain et communier, c'est-à-dire recevoir le précieux corps de Jésus-Christ et prenaient ensuite leur nourriture avec joie et simplicité de cœur. Comme ils savaient que Jérusalem allait bientôt périr, et que d'ailleurs ils ne prétendaient aucun établissement sur la terre et n'aspiraient qu'au royaume céleste de Jésus-Christ, ils méprisaient les biens temporels. Ils mettaient tout en commun; et ceux qui avaient des héritages les vendaient et en apportaient le prix aux pieds des apôtres, qui distribuaient à chacun ce dont il avait besoin; en sorte qu'il n'y avait point de pauvres parmi eux. Tout le peuple les aimait et les honorait; mais les autres n'osaient se joindre à eux par la crainte des Juifs (*Act.*, V, 13). Cette première Eglise de Jérusalem est la plus parfaite qui ait jamais été sur la terre; et tous les religieux et les autres qui ont voulu pratiquer fidèlement l'Evangile, l'ont regardée comme le modèle le plus excellent (*Aug. serm.* LIX, 80, *de vita comm.*). Le nombre des fidèles croissant, les apôtres jugèrent à propos d'établir des officiers pour les soulager, qu'ils nommèrent diacres, c'est-à-dire ministres (*Act.*, VI). Ils en choisirent sept, de l'avis de toute l'Église assemblée, et leur donnèrent la charge de servir aux tables; premièrement à la table sacrée, c'est-à-dire à la distribution de la sainte Eucharistie; puis à la table commune, c'est-à-dire de prendre soin de tout ce qui est nécessaire pour la nourriture des fidèles, et généralement de tous les biens temporels de l'Eglise. Les apôtres s'étant déchargés de ces fonctions, ne s'appliquaient plus qu'à l'oraison et au ministère de la parole; et toutefois ils permettaient encore aux diacres de prêcher et de baptiser.

LEÇON XLIV

De la persécution des Juifs et de la conversion des Samaritains.

Les Juifs charnels et intéressés ne pouvaient goûter la doctrine de l'Evangile, surtout les saducéens qui ne croyaient ni la résurrection, ni l'immortalité de l'âme, et dont le parti était le plus puissant, car même le grand pontife en était (*Act.*, XXIII, 8). Dès que les apôtres commencèrent à prêcher les plus puissants d'entre les Juifs leur défendirent avec menaces de parler de Jésus-Christ, ensuite ils les firent mettre en prison d'où un ange les délivra, et les ayant repris, ils les firent fouetter (*Act.*, V, 41). Les apôtres se réjouissaient de cet honneur, de souffrir des affronts pour le nom de Jésus-Christ, et leur disaient hardiment : Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à lui (*Id.*, IV, 19, 20); car nous ne pouvons nous empêcher de dire ce que nous avons vu et entendu : (*Ibid.*, 10) que ce Jésus que vous avez crucifié, est ressuscité, et que c'est en son nom que nous faisons des miracles. (*Id.*, VI, 8) Saint Etienne, le premier des sept diacres, faisait de grands miracles, et reprochait hardiment aux Juifs leur endurcissement, leur faisant voir que la religion n'était point attachée à leur temple ni à leur ville. Ils le condamnèrent comme ayant parlé contre le saint lieu, et le lapidèrent. Ce fut donc le premier martyr, c'est-à-dire le premier qui mourut pour le témoignage de l'Evangile; car martyr signifie témoin. Il s'éleva à cette occasion une grande persécution contre l'Eglise de Jérusalem, en sorte que tous les disciples furent dispersés dans la Judée et la Samarie, hors les apôtres. Celui qui était le plus échauffé contre eux était un jeune homme nommé Saul (*Id.*, VIII, 3) de la secte des pharisiens, et très-savant. Il entrait dans les maisons et traînait par force les hommes et les femmes en prison. Il ne respirait que les menaces et le sang (*Id.*, IX), et se fit donner commission par le grand prêtre pour les aller chercher jusqu'à Damas. Comme il en était proche, il vit en plein midi une lumière extraordinaire qui l'aveugla et le fit tomber par terre; et il entendit une voix qui lui dit : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Je suis Jésus; c'est en vain que tu me résistes. Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? dit Saul. Le Seigneur l'adressa à un saint homme nommé Ananias qui le baptisa et lui rendit la vue. Saul commença aussitôt à prêcher l'Evangile avec grand zèle; il est connu sous le nom de Paul, qu'il prit depuis, et compté entre les apôtres du premier ordre, ayant été appelé et instruit par Jésus-Christ même (*Galat.*, I, 12). Cependant le diacre saint Philippe vint à Samarie, où plusieurs se convertirent et reçurent le baptême (*Act.*, VIII, 5). Les apôtres qui étaient demeurés à Jérusalem l'ayant appris, leur envoyèrent saint Pierre et saint Jean pour les confirmer et les perfectionner dans la foi. Ils prièrent sur eux et leur imposèrent les mains, et ces nouveaux fidèles reçurent le Saint-Esprit, c'est-à-dire une grâce plus abondante et le don des miracles. Entre ceux qui avaient été baptisés à Samarie, il y avait un magicien nommé Simon qui, voyant que les apôtres donnaient le Saint-Esprit par l'imposition de leurs mains, leur offrit de l'argent pour avoir la même puissance. Saint Pierre lui dit : Que ton argent périsse avec

toi, puisque tu crois que le don de Dieu se puisse acheter (*Act.* VIII, 9, 20, 22), et il l'exhorta à faire pénitence. On a toujours depuis appelé simonie le crime de ceux qui trafiquent des choses spirituelles.

LEÇON XLV.

De la conversion des Gentils.

Quelque temps après les Gentils commencèrent aussi à entrer dans l'Eglise. Il y avait un capitaine romain nommé Corneille (*Act.*, X), qui, tout Gentil qu'il était, ne laissait pas de connaître qu'il n'y avait qu'un Dieu, de le craindre et de le servir, le priant sans cesse et faisant de grandes aumônes. Un ange lui vint dire de la part de Dieu que ses prières avaient été exaucées, et qu'il envoyât quérir Pierre, pour savoir ce qu'il avait à faire. Saint Pierre de son côté eut une vision qui lui apprit qu'il n'y a aucune créature immonde ni impure, et l'Esprit de Dieu lui dit d'aller avec ceux que Corneille lui avait envoyés. Tout cela était nécessaire pour vaincre l'horreur que saint Pierre, comme tous les autres Juifs, avait des Gentils, et le faire résoudre à converser avec eux. Quand il fut venu chez Corneille, il le trouva avec plusieurs de ses parents et de ses amis qu'il avait assemblés; et comme il eut commencé à les instruire, ils reçurent le Saint-Esprit, et publièrent les louanges de Dieu en diverses langues; de sorte que saint Pierre leur fit aussitôt donner le baptême de l'eau, voyant qu'ils avaient déjà reçu celui de la grâce (*Id.*, XI). Les apôtres et les autres fidèles furent d'abord scandalisés quand ils apprirent que saint Pierre était entré chez des incirconcis et avait mangé avec eux; mais quand il leur eut raconté comment la chose s'était passée, ils demeurèrent satisfaits, et dirent avec étonnement : Quoi donc, Dieu a donné, même aux Gentils, la pénitence pour entrer dans la vie! L'expérience leur fit alors comprendre le mystère de la vocation des Gentils, qui était marqué dans toutes les Ecritures, et c'est saint Paul qui l'a le mieux expliqué; aussi a-t-il été principalement l'apôtre des Gentils (*Rom.*, XX, 7). Il nous apprend que les vrais Israélites et les enfants de Dieu ne sont pas seulement les enfants d'Abraham selon sa chair, mais les enfants de la promesse et les imitateurs de sa foi, ceux que Dieu choisit par sa pure miséricorde, et qu'il appelle, non seulement d'entre les Juifs, mais encore d'entre les Gentils. D'où il s'ensuit que la circoncision n'est plus rien, puisque l'alliance de Dieu n'est pas attachée à une certaine race, et se communique à toutes les nations par la régénération spirituelle. La vocation des Gentils fait que ceux qui n'étaient point le peuple de Dieu, deviennent son peuple; et ceux qui étaient son peuple sont rejetés la plupart, pour leur incrédulité (*Id.*, XI, 11, 15). Leur péché est le salut des Gentils qui sont appelés à leur place, et incorporés au véritable Israël; car le peu de Juifs qui ont cru l'Evangile, et sont sauvés par leur foi, sont la racine et la souche qui portent toute l'Eglise, et sur laquelle les Gentils sont insérés et entés comme des branches d'olivier sauvage sur l'olivier franc. Cependant les Juifs endurcis ont été rejetés (*Rom.*, II, 25), jusqu'à ce que tous ceux que Dieu a résolu de sauver d'entre les Gentils, soient entrés dans l'Eglise. Car Dieu sauvera le reste des Juifs à la fin des siècles. Les Gentils ayant commencé d'entrer dans l'Eglise (*Act.*, XIII, 49), les apôtres se dispersèrent par tout le monde, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu de Jésus-Christ. Ils s'adressaient toujours aux Juifs, les premiers, dans les lieux où ils en trouvaient, et, à leur refus, ils se tournaient vers les Gentils.

LEÇON XLVI.

De la fondation et de la subordination des Eglises.

Avant de se séparer, les apôtres composèrent le Symbole, c'est-à-dire le signe auquel on connaîtrait les fidèles, pour les distinguer des Juifs et des imposteurs qui commençaient dès-lors à corrompre la doctrine de Jésus-Christ. Ce symbole contient le sommaire de toute la doctrine chrétienne en cette sorte : Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre. Et en Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur : qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie, a souffert sous Ponce-Pilate : a été crucifié, est mort et a été enseveli : il est descendu aux enfers; le troisième jour il est ressuscité des morts. Il est monté au ciel : il est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant : de là il viendra juger les vivants et les morts. Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique, la communion des Saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle. Ainsi soit-il. (*Euséb.*, III. *Hist. eccl.*) La plupart des apôtres prêchèrent dans des pays fort éloignés de nous, au levant et au midi. Saint Jacques, fils d'Alphée, demeura à Jérusalem, dont il fut l'évêque et le pasteur particulier. Saint Jean prêcha dans l'Asie mineure, principalement à Ephèse où il demeura et vécut jusqu'à une extrême vieillesse. Saint Paul prêcha en Syrie, en Asie, en Macédoine et en Grèce. Saint Luc qui l'accompagnait, a décrit ses voyages dans le livre des Actes, jusqu'à son arrivée à Rome. Mais ce fut saint Pierre qui fonda les principales Eglises (*Act.*, XI, 25, 26). Il demeura d'abord à Jérusalem, où l'Eglise se formait sur les fondements de la synagogue des Israélites; puis il établit son siége à Antioche qui était la capitale de la Syrie et de tout l'Orient. Et ce fut en cette ville que l'on commença à nommer chrétiens les disciples de Jésus-Christ. Saint Pierre alla ensuite à Rome et y établit son siége pour y demeurer. Il envoya son disciple saint Marc fonder l'Eglise d'Alexandrie, qui était la capitale de l'Egypte et des pays voisins, et la seconde ville du monde. Ainsi, saint Pierre fonda les Eglises des trois premières villes de l'empire romain : Rome,

Alexandrie, Antioche. De Rome il envoya ensuite de ses disciples fonder les églises dans toute l'Italie et la Sicile; et les papes, ses successeurs, continuèrent d'y envoyer des hommes apostoliques. Ils en envoyèrent aussi en Afrique, en Espagne et en Gaule, qui est la France, jusqu'à ce que l'Evangile fût prêché partout. (*Act.*, XIV, 22; *Tit.*, I. 5) Les apôtres, en fondant les Eglises, établirent dans les villes des évêques, des prêtres et des diacres. L'on a nommé évêque, c'est-à-dire inspecteur ou intendant, celui qui est établi, suivant l'institution de Jésus-Christ, pour être le chef d'une église particulière, et y avoir toute la puissance spirituelle qui lui est nécessaire. On a nommé simplement prêtres, c'est-à-dire anciens, ceux qui, par la même institution, sont établis pour soulager les évêques dans leurs fonctions les plus saintes. On a donné le nom général de clercs à tous les ministres de l'Eglise, pour marquer qu'ils étaient la portion choisie de Dieu, et que Dieu était leur part et leur héritage, comme il était dit des lévites dans l'ancienne loi (*Nomb.*, XVIII, 20, 24; *Deut.*, X, 8; XVIII, 1, 2; *V Epist.*, *S. Ignac.*). Tous les laïques, c'est-à-dire le peuple fidèle, obéissaient aux prêtres et aux diacres, les prêtres et les diacres obéissaient à leur évêque, et les évêques obéissaient aux apôtres. (*Matth.*, XVI, 17, 19) Et comme saint Pierre était le chef de tous les apôtres établis par Jésus-Christ même, son successeur, l'évêque de Rome, que nous appelons aujourd'hui pape, a toujours été regardé comme le premier de tous les évêques, ayant de droit divin sur les autres, une primauté de juridiction, et étant le chef visible de l'Eglise et le vicaire de Jésus-Christ qui en est le chef principal, mais invisible.

LEÇON XLVII.

De la tradition de l'Ecriture et des conciles.

Les apôtres n'enseignèrent la plupart que de vive voix, à l'imitation de leur divin maître; car Jésus-Christ n'avait rien écrit: mais ils avaient grand soin de former des disciples qui pussent perpétuer la doctrine. (II *Tim.*, II, 2) Ce que vous avez appris de moi, dit saint Paul à Timothée, confiez-le à des hommes fidèles, qui soient capables d'en instruire d'autres. Et c'est ce que l'on appelle tradition; ce sacré dépôt de doctrine qui a passé de Jésus-Christ aux apôtres, des apôtres aux premiers évêques, de ceux-là à leurs successeurs, et ainsi de siècle en siècle, jusqu'à ceux qui enseignent aujourd'hui. Le premier qui écrivit fut l'apôtre S. Matthieu qui composa son Evangile pour les Juifs convertis. S. Marc, disciple de S. Pierre, en fit peu de temps après comme l'abrégé. S. Luc, disciple de S. Paul, écrivit ensuite le sien, où il entre dans des détails omis par les deux premiers. Enfin S. Jean écrivit son Evangile plus de soixante ans après la résurrection de Jésus-Christ, pour confondre les hérétiques qui niaient sa divinité. Il avait écrit l'Apocalypse auparavant; et pour les Epîtres de S. Paul et des autres apôtres, ce sont des lettres qu'ils ont écrites à diverses églises ou à quelques particuliers, en différentes occasions. Il n'y a tout au plus que six apôtres dont nous ayons des écrits: S. Pierre, S. Paul, S. Jean, S. Jacques, S. Matthieu, S. Jude. Nous n'avons rien des sept autres. Tous ces écrits des apôtres et des évangélistes ne sont pas leurs pensées propres; (II *Pierre*, I, 20, 21) ils leur ont été dictés par le Saint-Esprit, comme ceux de Moïse et des prophètes; c'est pourquoi la foi nous oblige à croire fermement tout ce qu'ils contiennent. Mais comme les apôtres ont enseigné beaucoup plus qu'ils n'ont écrit, le reste de leur doctrine s'est conservé par la tradition seule; et les chrétiens ont toujours regardé comme traditions apostoliques les points de doctrine ou de discipline qu'ils ont trouvés universellement reçus dans toutes les églises, sans que l'on en connût le commencement, principalement ceux dont l'Eglise a fait des décisions. Les plus solennelles sont celles des conciles, et les apôtres mêmes nous en ont laissé l'exemple (*Act.*, XV). Car lorsque les Gentils commencèrent à se convertir en grand nombre, il y eut des Juifs fidèles qui voulaient les obliger à se faire circoncire et à observer tout le reste des cérémonies de la loi de Moïse. Les apôtres s'assemblèrent à Jérusalem avec les prêtres, pour décider cette question. S. Pierre y parla le premier; saint Paul et S. Barnabé furent ouïs; et S. Jacques rapporta les passages de l'Ecriture, qui prouvent que toutes les nations doivent un jour chercher le Seigneur. Enfin, ils formèrent leur décision et la conclurent en ces termes: Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous, de ne vous imposer aucune autre charge que ces points nécessaires, que vous vous absteniez des viandes immolées aux idoles, du sang des animaux suffoqués et de la fornication. A l'exemple de cette assemblée des apôtres, on en a tenu de temps en temps dans l'Eglise, pour vider des questions de doctrine ou de discipline qui se sont présentées, et on les a appelés conciles ou synodes. Les évêques y ont toujours été les juges; et le Saint-Esprit y a présidé toutes les fois qu'ils ont été légitimement assemblés et unis à leur chef. Leurs décisions ont été reçues par tous les fidèles avec respect, et ceux qui ne s'y sont pas soumis, ont été retranchés de l'Eglise comme hérétiques, c'est-à-dire attachés opiniâtrément à des erreurs.

LEÇON XLVIII.

De la ruine de Jérusalem.

Environ quarante ans après l'ascension de Jésus-Christ, Jérusalem fut ruinée comme il l'avait prédit (*Eusèb. Hist.*, II, 23, *etc.*; III, 5). Les Juifs se révoltèrent contre les Romains, sous prétexte qu'ils étaient le peuple de Dieu, qui ne devait pas être sujet aux Gentils. Il y en eut un grand nombre de massacrés en divers lieux; et enfin Jérusalem fut assiégée et prise, après un long siége, par Titus, fils de l'empereur Vespasien. Il n'y eut jamais de guerre plus cruelle. La faim fut si horrible

pendant ce siége, qu'il y eut une mère qui mangea son propre enfant. Il périt dans ce siége seul onze cent mille personnes. Le temple fut brûlé et la ville entièrement ruinée. Ainsi Dieu fit éclater sa juste fureur sur cette malheureuse ville qui avait fait mourir tant de prophètes et enfin Jésus-Christ, son roi et son Dieu. Et les Juifs, qui ne l'avaient pas voulu reconnaître pour leur libérateur, devinrent esclaves des Romains, furent chassés de leur pays et dispersés par tout le monde, et entrèrent en cet état de servitude et de mépris où ils vivent depuis dix-huit cents ans; car ils n'ont jamais pu rentrer dans la possession de leur terre, ni régner en aucun pays du monde. (*Genèse*, XLIX, 10) L'on vit alors l'accomplissement de la prophétie du patriarche Jacob, qui avait prédit longtemps auparavant que le sceptre ne sortirait point de Juda jusqu'à ce que vînt celui qui était l'attente des nations. Car en même temps le royaume spirituel de Jésus-Christ s'établissait et s'étendait sur toutes les nations du monde, le royaume temporel des Juifs fut anéanti sans qu'ils aient été réunis depuis en corps d'état, comme ils avaient toujours été jusqu'alors. Il parut bien aussi que la vraie religion n'était attachée ni à un certain lieu ni à une certaine race, puisque Dieu détruisit et la ville et la nation qu'il avait choisies après avoir subsisté assez longtemps pour être un exemple sensible de sa conduite sur les hommes, et pour fournir des docteurs à tout le reste de la terre. Enfin la loi cérémoniale et la loi politique des Juifs furent entièrement abolies. Car le temple étant ruiné, il ne pouvait plus y avoir de sacrifices; toutes les autres cérémonies ne regardaient que l'ancienne alliance dont le temps était passé; et la loi politique et judiciaire n'avait été donnée que pour les Israélites, habitants de la terre promise. De toute l'ancienne loi, les chrétiens ne doivent donc plus observer que ce qui règle les mœurs; et c'est ce qui est praticable en tous les temps et en tous les lieux, n'étant que la loi éternelle de la nature.

LEÇON XLIX.

De la vie des apôtres.

Les apôtres souffrirent des peines incroyables dans la prédication de l'Evangile. (II *Cor.*, XI, 28, 37) Ils étaient toujours en voyage et vivaient pauvrement ou du travail de leurs mains, ou des aumônes des fidèles. Ils souffraient de grandes fatigues, la faim, la soif, les veilles, le froid, la chaleur, les tempêtes, les rencontres des voleurs et les autres incommodités des voyages, (I *Cor.*, IX, 27) sans compter les jeûnes et les mortifications volontaires qu'ils s'imposaient souvent pour réduire leur corps en servitude, et montrer l'exemple aux fidèles. Ils étaient méprisés des Gentils, comme Juifs, et haïs des Juifs, comme annonçant une nouvelle doctrine (*Act.*, XX, 20). Ceux qui se convertissaient leur donnaient beaucoup d'occupation pour instruire, catéchiser, exhorter en public et en particulier, baptiser et donner les autres sacrements, établir des prêtres et des diacres, et donner des règlements aux nouvelles églises. Ils repassaient aux lieux où ils avaient fait des chrétiens, ou leur envoyaient des disciples, et leur écrivaient des lettres pour les confirmer dans la foi et corriger les abus qui se glissaient (*Act.*, XIV, 20). Ceux qui rejetaient leur doctrine (et c'était toujours le plus grand nombre), les chargeaient de calomnies. Ils traitaient leurs miracles d'enchantements, les appelaient imposteurs et séditieux, qui troublaient l'Etat en renversant les religions établies, et amenant des nouveautés et des coutumes étrangères. On les menait devant les juges, on les mettait en prison et dans les fers, et on les fouettait publiquement (*Matth.*, I, 2, 2); quelquefois le peuple les poursuivait à coups de pierres; enfin, il leur arriva tout ce que Jésus-Christ leur avait prédit, et ils se trouvèrent haïs de tout le monde à cause de son nom. Mais ils sentirent aussi le courage et la fermeté qu'il leur avait promis, et qu'il leur avait donnés lorsqu'ils reçurent le Saint-Esprit. (II *Cor.*, I, 5; II *Tim.*, IV, 8) Loin de succomber à tant de maux, plus ils souffraient, plus ils sentaient de consolation et de joie, (*Rom.*, VIII, 18) sachant bien qu'après le combat, la couronne de justice les attendait dans le ciel, et ne comptant pour rien les souffrances de cette vie, en comparaison de la future. Enfin ils souffrirent tous le martyre par divers supplices, et donnèrent constamment leur vie pour témoignage des vérités qu'ils prêchaient, particulièrement de la résurrection de Jésus-Christ. Saint Pierre fut crucifié, saint Paul eut la tête tranchée, tous deux à Rome en un même jour, sous l'empereur Néron, le plus méchant de tous les hommes et le premier des empereurs qui persécuta les chrétiens.

LEÇON L.

Des persécutions.

L'Eglise continua d'être persécutée pendant trois cents ans; et il y eut une multitude innombrable de martyrs (*Clém. Alex. Pædag. liv.* III, *c.* X). Les chrétiens ne faisaient mal à personne, vivant la plupart du travail de leurs mains, dans une grande humilité et une grande modestie. Au contraire, ils faisaient beaucoup de bien, et par leurs grandes aumônes et par la guérison des maladies, et les autres miracles qui étaient encore fréquents. Cependant tout le monde les haïssait, et le seul nom de chrétien passait pour un crime (*Const. Apost.* I, *c.* IV; II, *c. ult.*). On disait qu'ils n'avaient point de Dieu, parce qu'ils n'avaient point d'idoles et n'adoraient qu'en esprit (*Tertul. Apolog.*, *cap.* XXXV). On regardait comme de grandes impiétés tout ce qu'ils disaient contre l'idolâtrie et contre les superstitions auxquelles on était accoutumé. Ils ne prenaient point de part aux spectacles et aux divertissements publics, fuyaient le jeu et la débauche, jeûnaient souvent, ne portaient ni habits précieux ni ornements (*Tertul. Apolog.*, *cap.* XV). Tout cela les faisait passer pour des

esprits mal faits et mélancoliques ; et quand ils parlaient de la résurrection et de l'autre vie où ils attendaient d'être heureux, on les croyait tout à fait insensés; joint que l'on imputait à tous les chrétiens de grandes abominations que commettaient plusieurs hérétiques. On voulait donc les exterminer (*Baron. an.* 120, *n.* 223, *etc.*); on les bannissait, on les mettait en prison, on confisquait leurs biens, on les envoyait travailler aux mines, enchaînés; on les condamnait à mort. Et comme les empereurs et les magistrats virent que bien loin de craindre la mort ils la recevaient avec joie, parce qu'elle leur ouvrait la vie éternelle, ils employaient contre eux tous les plus cruels supplices, et en inventaient de nouveaux (*Cypr. serm. ad. Mart.*). Ils faisaient étendre les martyrs sur des chevalets ou pendre avec des poids aux pieds ; et en cet état on les battait de verges, on leur déchirait la chair avec des peignes de fer, et on leur brûlait les côtés avec des flambeaux. Quelquefois on les faisait brûler à petit feu ; on les rôtissait sur des grils ou dans des poêles de fer, ou on les attachait à des lits ou à des siéges de fer tout rouge. Il y en avait à qui l'on écorchait le visage et tout le corps; à qui l'on coupait les pieds et les mains, que l'on sciait en deux ; à qui l'on arrachait les yeux, les dents et les ongles ; à qui l'on tirait les entrailles étant vivants. D'autres ont été déchirés par des chiens, des ours, des lions et d'autres bêtes féroces ; d'autres exposés au soleil, frottés de miel pour être piqués par les mouches ; d'autres arrosés d'huile bouillante ou de plomb fondu. Et tout cela souvent à plusieurs fois et à différentes reprises. Après les avoir longtemps tourmentés, on les renfermait dans des prisons obscures et infectes, semées de clous ou de verres cassés. La plupart ont eu enfin la tête tranchée (*Gallon. de cruc. Mart.*).

LEÇON LI.

Des confesseurs et des martyrs.

Ceux qui restaient vivants, après avoir souffert la persécution, étaient nommés confesseurs, pour marquer qu'ils avaient eu le courage de confesser le nom de Jésus-Christ devant les juges, et on leur rendait toute leur vie de grands honneurs dans l'Eglise. Ceux qui mouraient étaient appelés martyrs, et on les honorait encore plus. Les reliques de leurs corps étaient conservées soigneusement ; on les embaumait et on les enveloppait d'étoffes précieuses ; on recueillait jusqu'aux gouttes de leur sang. Les jours de leur mort, on s'assemblait pour en célébrer la mémoire et pour honorer leur naissance, c'est-à-dire leur entrée à la vie éternelle (*Eusèb. Hist. eccl.*, V, 1). On faisait de ces jours des fêtes semblables aux dimanches, pour s'assembler auprès de leurs tombeaux, remercier Dieu de la force qu'il a donnée à ses saints, les prier de continuer a intercéder pour nous, comme ils faisaient quand ils étaient sur la terre, et s'exciter à imiter leurs vertus en lisant leurs actes et les histoires de leurs souffrances. On les représentait même par des peintures, dans les églises, pour l'instruction de ceux qui ne les pouvaient pas lire (*Prudent. per. Steph.*, IX *et* XI). Dieu faisait souvent des miracles aux tombeaux des martyrs, et souvent aussi il en faisait à leur martyre, en sorte que plusieurs des assistants se convertissaient, et quelquefois les bourreaux et les juges mêmes (*Grég.* II *Epit.* 1). Ainsi, plus on faisait mourir de chrétiens, plus ils se multipliaient. Mais quoiqu'ils fussent en si grand nombre qu'ils pouvaient faire de grandes armées, ils n'usèrent jamais d'aucune violence pour se défendre contre ceux qui les traitaient si cruellement (*Tertul. Apolog.*, XXXV, *etc.*); et il y eut des légions entières de soldats chrétiens, comme celle de saint Maurice, qui se laissèrent massacrer plutôt que de se servir de leurs armes contre leur prince. Ils avaient appris des apôtres qu'il faut respecter les puissances établies de Dieu, même en la personne des méchants, et leur obéir non seulement par crainte, mais par conscience (*Rom.*, XIII; *Pier.*, I, 11, 13, *etc.*). On lit encore tous les jours à l'église les martyrologes, où l'on a recueilli les noms d'un grand nombre de martyrs et l'abrégé de leur histoire. Il y en a qui sont honorés par toute l'Eglise, comme les apôtres S. Etienne, S. Laurent, S. Sébastien, S. Vincent, Ste. Agnès, Ste. Luce. D'autres sont plus connus aux lieux où ils ont souffert, comme S. Irénée à Lyon, S. Saturnin à Toulouse, S. Denys à Paris, S. Lucien à Beauvais, et ainsi des autres.

LEÇON LII.

De la liberté de l'Eglise et de la vie monastique.

Après trois cents ans de souffrances, Dieu donna la paix à son Eglise, sous l'empereur Constantin qui embrassa la foi chrétienne. Cette liberté rendit plus solennelles les prières publiques et les assemblées des fidèles, qu'il fallait souvent faire la nuit et en cachette du temps des persécutions. On fit aussi des édifices plus magnifiques, on augmenta le nombre des ornements et des vases sacrés; on donna de grandes richesses aux églises pour l'entretien du luminaire et des bâtiments, pour la nourriture des clercs et des pauvres ; l'on fonda des hôpitaux de toutes sortes ; mais en même temps la vertu commença à se relâcher dans le commun des chrétiens. Comme il n'y avait plus de péril à l'être, plusieurs en faisaient profession, sans être bien convertis ni bien touchés du mépris des plaisirs, des richesses et de l'espérance du ciel. Ainsi ceux qui voulurent pratiquer la vie chrétienne dans une plus grande pureté, trouvèrent plus sûr de se séparer du monde et de vivre en solitude (*Voyez Mœurs des Chr.*, *c.* XXI). On les appela moines, c'est-à-dire seuls ou solitaires. Les plus parfaits furent en Egypte, où S. Antoine commença à les faire vivre en communauté et à rendre plus fréquente cette manière de vie, dont quelques particuliers avaient conservé

la tradition depuis le commencement de l'Eglise. Car il y avait toujours eu quelques chrétiens à qui le désir d'une plus grande perfection faisait pratiquer une vie austère et retirée, à l'exemple de S. Jean-Baptiste et des prophètes. Les moines vivaient dans de grands déserts, où ils bâtissaient, pour se loger, de pauvres cellules, et ils passaient le jour à travailler, faisant des nattes, des paniers et d'autres ouvrages faciles, et méditant l'Ecriture sainte (*Cass. Instit.* I, 5). Ils jeûnaient tous les jours, ne prenant leur nourriture que vers le soir, et ne vivant la plupart que de pain et d'eau. Ils s'assemblaient pour prier le soir et la nuit. Ils dormaient peu, gardaient un grand silence, et s'exerçaient continuellement à toutes sortes de vertus (*August. de mor. Eccl. c.* XXXI *et* XXXIII). Leur travail suffisait non seulement pour les nourrir, mais encore pour fournir à de grandes aumônes. Ils obéissaient parfaitement à leurs supérieurs, quoiqu'il y en eût quelquefois plusieurs milliers sous un même abbé; car en peu de temps ils se multiplièrent extrêmement. Il y eut des femmes qui embrassèrent aussi cette manière de vie. Dès le commencement du christianisme, il y avait toujours un grand nombre de vierges et de veuves qui se consacraient à Dieu. Et quand l'Eglise fut en liberté, il se forma de grandes communautés de religieuses, et dans les villes et dans les solitudes. Il y a eu plusieurs saints qui ont fait des règles de la vie monastique pour les hommes et pour les femmes; mais celle qui a été la plus suivie en Occident, est celle de S. Benoît qui vivait en Italie au commencement du sixième siècle.

Seconde partie

CONTENANT LES DOGMES DE LA RELIGION.

LEÇON PREMIÈRE.

De la Foi.

Toute la doctrine chrétienne se rapporte à quatre parties principales: le Symbole des Apôtres, l'Oraison dominicale, les commandements de Dieu et les sacrements. Le Symbole se rapporte à la foi, l'Oraison à l'espérance, les commandements à la charité, et les Sacrements à toutes les trois. Car toute la vie chrétienne consiste principalement en ces trois vertus que l'on appelle théologales ou divines, parce qu'elles se rapportent directement à Dieu et viennent immédiatement de lui: nous ne pouvons les acquérir par notre travail, et elles ne sont infuses, c'est-à-dire répandues en nos âmes, que par la pure grâce. Par la foi, nous croyons fermement tout ce que Dieu a révélé à son Eglise, quoiqu'il nous paraisse obscur et que nous ne le comprenions pas: car nous sommes assurés que Dieu ne peut se tromper, puisqu'il est infiniment sage; ni vouloir tromper, puisqu'il est infiniment bon; et nous voyons qu'il a fait quantité de choses, même dans la nature, que nous ne pouvons comprendre. Nous connaissons ce qu'il a révélé par l'Ecriture sainte et par la tradition; et nous sommes assurés que c'est sa parole, par l'autorité de l'Eglise catholique, c'est-à-dire de cette assemblée des fidèles qui a subsisté depuis l'origine du monde, à la face de toutes les nations, adorant le Créateur du ciel et de la terre, dans l'espérance du Rédempteur à venir, ou dans la foi du Rédempteur déjà venu; où nous connaissons la suite non interrompue des patriarches, des prophètes et des pontifes, tant de l'ancienne loi que de la nouvelle, depuis le premier homme jusqu'à nous. Nous appelons tradition la parole de Dieu conservée sans écriture, comme tout ce qu'il avait enseigné aux patriarches jusqu'à Moïse, pendant deux mille cinq cents ans; tout ce que les Israélites croyaient, quoiqu'il ne fût pas écrit dans la loi, et tout ce que les apôtres ont enseigné, outre ce qu'ils ont écrit. L'Ecriture sainte, ce sont les écrits des prophètes et des apôtres, qui leur ont été dictés par le Saint-Esprit. En voici les noms: Les cinq livres de Moïse; savoir, la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome; Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois, les deux livres des Paralipomènes, le premier d'Esdras, et le second qui est Néhémias; Tobie, Judith, Esther, Job; le Psautier contenant cent cinquante psaumes; les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique, la Sagesse, l'Ecclésiastique: les quatre grands prophètes, savoir Isaïe, Jérémie, avec les lamentations, et Baruch, Ezéchiel et Daniel: les douze petits prophètes; savoir, Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie; le premier et le second des Machabées: tous ces livres sont de l'Ancien Testament. Le Nouveau Testament comprend les quatre Evangiles de S. Matthieu, de S. Marc, de S. Luc et de S. Jean: les Actes des apôtres; les quatorze Epîtres de S. Paul, une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, une à Tite, à Philémon, aux Hébreux, une Epître de S. Jacques, deux de S. Pierre, trois de S. Jean, une de S. Jude, l'Apocalypse de S. Jean. Ce sont là les Ecritures que nous appelons saintes et canoniques. Les particuliers ne pourraient les discerner sans l'autorité de l'Eglise. Car il y a eu des hérétiques et d'autres imposteurs qui ont composé des livres sous le nom des apôtres ou de leurs disciples, des prophètes et des patriarches. Mais on a rejeté les écrits qui n'ont point été connus dès le commencement et lus publiquement dans les églises; et on les a nommés apocryphes, soit qu'ils soient faux ou suspects.

LEÇON II.

De l'Espérance et de la Charité.

L'espérance fait que nous nous confions en Dieu, que nous n'attendons aucun bien que de lui, soit temporel, soit spirituel ; que nous recourons à lui dans toutes nos peines intérieures et extérieures ; que nous attendons avec une assurance très-ferme les biens qu'il nous promet, c'est-à-dire sa grâce en cette vie et la vie éternelle ensuite, pour récompense des bonnes œuvres que nous aurons faites par sa grâce. L'espérance est fondée sur la foi : car nous croyons que Dieu est tout-puissant, qu'il est infiniment bon, qu'il est véritable et fidèle en ses promesses : toute sa conduite sur les hommes, depuis la création du monde, en est une preuve manifeste. Nous croyons d'ailleurs que Jésus-Christ a des mérites infinis, et qu'ils nous sont appliqués par le baptême et par les autres sacrements, si nous les recevons dignement; d'où il s'ensuit que nous avons lieu d'espérer par les mérites de Jésus-Christ, non seulement la grâce actuelle pour faire les biens surnaturels, mais aussi la grâce habituelle ou sanctifiante pour effacer nos péchés : l'effet de cette grâce est de nous rendre agréables à Dieu, et les héritiers de la vie éternelle, à laquelle on parvient par la pratique des bonnes œuvres, l'exercice des vertus et particulièrement de la foi, de l'espérance et de la charité : et tant que cette vertu règne dans nos cœurs, nous sommes heureux, autant qu'on peut l'être en cette vie. La charité est fondée sur la foi et sur l'espérance. Car qui croit sincèrement en Dieu si grand et si bon, et qui espère fermement l'effet de ses promesses, est bien disposé à l'aimer de tout son cœur. Nous devons exercer souvent ces vertus, pour les fortifier et les augmenter, particulièrement la charité qui est la plus excellente des trois. Car la foi et l'espérance ne conviennent qu'à l'état de la vie présente ; dans le ciel nous verrons clairement la vérité que nous croyons ici-bas, et nous jouirons du bien que nous espérons encore (I *Cor.*, XIII, 8). Mais nous aimerons ce bien et cette vérité qui est Dieu même, beaucoup plus parfaitement que nous ne l'aimons en cette vie. Ainsi, la charité subsistera éternellement.

LEÇON III.

De la Trinité.

Le Symbole est tel : Je crois en Dieu, etc. Il contient douze articles. Le premier nous enseigne qu'il y a un Dieu, c'est-à-dire un souverain Seigneur de toutes choses; et il est évident qu'étant souverain, il ne peut être qu'un. Ce grand Dieu est tout-puissant, c'est-à-dire qu'il peut tout ce qu'il veut: et en effet, c'est lui qui a tout fait, qui conserve tout et gouverne tout. On l'appelle Père, par rapport à ses créatures qu'il a produites et qu'il entretient; mais, à proprement parler, ce nom de Père marque en Dieu la distinction des personnes, et nous apprend que Dieu a un Fils. C'est de ce Fils que traitent le second article du Symbole et les suivants. Nous croyons donc un Verbe divin (*Jean*, I, 1, 2, qui était au commencement du monde, qui était auprès de Dieu, qui était Dieu, et par qui tout a été fait: pour lui, il n'a pas été fait, mais il est engendré éternellement de Dieu le Père; c'est pourquoi il est appelé le Fils, comme étant engendré de la substance du Père (*Ps.* II, 7; CIX, 3); sans qu'elle soit divisée, altérée ni diminuée. On l'appelle aussi l'*image de Dieu* à qui il est parfaitement semblable; l'*éclat* ou le *rayon de sa gloire* (II *Cor.*, IV, 4), la *figure* ou le *caractère de sa substance*. Ainsi, tous ces noms, le Fils, le Verbe, l'image du Père (*Hébr.*, 1, 3), la Sagesse, ne signifient en effet que le même; c'est-à-dire la seconde personne divine; et la première se nomme Père, principe ou simplement Dieu ou Seigneur. Cela n'empêche pas que le Fils ne soit Dieu et Seigneur comme le Père, car le Fils est consubstantiel au Père; l'un et l'autre sont le même Dieu; et quand on nomme l'un le premier, et l'autre le second, ce n'est pas à dire que l'un soit plus ancien ; nous ne parlons ainsi que pour observer un ordre en nommant les personnes divines, et marquer que l'une procède de l'autre : le St.-Esprit est souvent appelé Paraclet, c'est-à-dire consolateur ou défenseur, l'Ecriture lui attribuant ordinairement les œuvres de bonté et de miséricorde que Dieu exerce envers les hommes. Aussi est-il l'amour commun du Père et du Fils, et il procède de l'un et de l'autre, égal à tous deux. Il est Dieu et Seigneur comme eux. Il ne s'ensuit pas pour cela qu'il y ait trois dieux, mais trois personnes en un seul Dieu. Car le Fils n'a rien qu'il ne tienne du Père, et le Saint-Esprit n'a rien qu'il ne tienne du Père et du Fils, et il en procède sans en sortir. Ce mystère n'a rien qui se contredise, puisque nous ne disons pas une personne, mais trois personnes; ni trois dieux, mais un Dieu. Il est vrai que nous ne comprenons pas comment trois personnes distinctes sont un même Dieu. Il faut se contenter de ce qu'il lui a plu de nous révéler, quoiqu'il ne nous l'ait pas expliqué évidemment. Si nous sommes fidèles à pratiquer ses commandements, il nous en donnera dans le ciel la vision parfaite qui fera notre félicité éternelle, et qui fait, en attendant, le sujet de notre espérance. Nous ne laissons pas de voir en nous une image imparfaite de la Trinité (*Aug.* II, *Cité de Deiu*, XXVI), car nous sentons que nous sommes, que nous connaissons et que nous voulons ; nous savons bien que connaître n'est pas vouloir, et que nous pouvons être sans connaître ou vouloir telle et telle chose, et nous sentons bien que tout cela est nous-mêmes. Mais il y a cette différence entre autres, qu'en Dieu ce sont des personnes distinctes, et qu'en nous ce ne sont que des actions de notre âme, qui avec notre corps ne fait qu'une seule personne.

LEÇON IV.

De l'incarnation du Verbe.

Le second article du Symbole nous marque

le mystère de l'Incarnation, en disant que le Fils de Dieu est Jésus-Christ Notre-Seigneur. Nous croyons donc que le Verbe qui était en Dieu au commencement (*Jean*, I, 14), par qui toutes choses ont été faites, qui est la vie et la lumière; que ce même Verbe s'est fait chair et a habité avec nous, c'est-à-dire qu'il s'est fait véritablement homme, lui qui était Dieu de toute éternité. Il a montré sur la terre qu'il était l'un et l'autre (*S. Leo. Epist. ad Flavianum*). Comme Dieu il faisait des miracles; comme homme il souffrait les incommodités de la vie. Comme homme il avait faim; comme Dieu il multipliait les pains. Comme homme il pleurait Lazare mort; comme Dieu il le ressuscitait. Comme homme il a été tourmenté, crucifié, mis à mort, enseveli; comme Dieu il s'est ressuscité et est monté au ciel. Or il est Dieu et homme sans aucune confusion des deux natures divine et humaine, qui sont demeurées en leur entier. Il est Dieu égal à son Père, et tout ensemble il est homme semblable à nous, hors le péché. Il a comme nous un corps et une âme, une chair véritablement sortie d'Adam, une âme créée à l'image de Dieu, avec sa volonté propre et son entière liberté. Quoiqu'en Jésus-Christ les natures soient distinctes, il n'y a toutefois aucune division de personnes; l'Homme-Dieu est un, il n'y a point deux Fils ni deux Christ. Jésus-Christ est une seule et même personne, qui est le Verbe incarné. Le Fils de Dieu est le même que le Fils de Marie; et il est vrai de dire que Marie est mère de Dieu, et que cet homme qui s'appelle Jésus a fait des miracles. Ainsi on dit: Saint Pierre est dans le ciel, et saint Pierre est enterré à Rome, attribuant à tout l'homme ce qui ne convient proprement qu'à l'âme ou au corps. Nous avons encore en nous une image de ce mystère. L'âme raisonnable et le corps sont deux natures très-différentes, l'une plus excellente que l'autre, et dont chacune peut subsister séparément; et toutefois l'une et l'autre ensemble sont un homme qui est une seule personne. Le troisième article du Symbole nous montre comment s'est accompli ce mystère. Jésus-Christ a été conçu du Saint-Esprit, c'est-à-dire d'une manière surnaturelle attribuée au Saint-Esprit, comme les autres miracles. Cette nature humaine, que Dieu a unie à son Fils, dès le moment qu'elle a commencé d'être, a été remplie du Saint-Esprit, en sorte que la grâce lui est essentielle, et que tout péché est incompatible avec lui. Il est né de la vierge Marie. Il n'a point été produit à la manière ordinaire, par la volonté de la chair ni par la volonté de l'homme; et toutefois il a eu une véritable chair tirée de sa sainte mère, et par conséquent de David et d'Abraham. Il n'a donc point eu de père comme homme; et sa mère a toujours été vierge, et avant qu'il naquît, et au moment de sa naissance, et après.

LEÇON V.

De la rédemption du genre humain.

Le quatrième article du Symbole explique la conduite de Dieu dans la rédemption du genre humain. Dieu hait tellement le péché qu'il n'a pas épargné son Fils; mais il l'a livré à de cruels tourments et à la mort la plus infâme, parce qu'il s'était chargé de nos crimes (*Rom.*, VIII, 32; *Isaïe*, LIII): et le Fils de Dieu nous a tant aimés qu'il s'est offert volontairement à souffrir ces supplices et cette mort pour payer ce que nous devions à la justice de Dieu, et nous racheter, au prix de son sang, de la puissance du diable et de la mort éternelle. (*Rom.*, V, 12) Le premier homme, par son péché, avait introduit la mort dans le monde, se rendant sujet, lui et toute sa race, non seulement à la mort du corps, mais à la mort de l'âme, c'est-à-dire aux supplices éternels. Les hommes depuis ce temps offraient à Dieu des sacrifices d'animaux, qu'ils tuaient et réduisaient en cendres devant lui, pour montrer qu'ils se reconnaissaient dignes de mort; (*Ps.* XXXIX, 7) mais toutes ces victimes sans raison n'étaient pas suffisantes pour apaiser la juste colère de Dieu. Il n'y avait que Jésus-Christ qui, étant capable de souffrir comme homme et d'un mérite infini comme Dieu (*Hébr.*, X, 4, 5, *etc.*), pût satisfaire pleinement la justice de son Père, lui offrant des souffrances d'un prix infini, au lieu de la peine que mérite le péché (*Hébr.*, II, 14). Lui donc, qui était parfaitement innocent, a été mis à la place des hommes coupables; (*Coloss.*, II, 14) sa mort a détruit l'empire de la mort, c'est-à-dire qu'elle a effacé et anéanti l'obligation de mourir, que tous les hommes avaient contractée, et leur a ouvert le chemin de la vie éternelle. (*Jean*, I, 29) Il est l'agneau de Dieu qui efface les péchés du monde; il est lui-même le sacrificateur et la victime. Il est entré dans le ciel, dont le sanctuaire était l'image, non pas avec le sang des animaux, mais avec le sien; et il a offert une fois à Dieu le sacrifice de sa mort, qui, étant un sacrifice parfait et suffisant, n'a pas besoin d'être recommencé comme ceux de l'ancienne loi. Le nom de Ponce Pilate sert à nous faire souvenir du temps et des circonstances de la passion du Fils de Dieu, et du témoignage qu'il a rendu à la vérité, comme le premier des martyrs (*Hébr.*, IX, 11, *etc.*; I *Tim.*, VI, 13).

LEÇON VI.

De la descente aux enfers et de la gloire de Jésus-Christ.

Nous disons distinctement, dans le cinquième article, que Jésus-Christ est mort, qu'il a été enseveli, qu'il est descendu aux enfers, et qu'il est ressuscité le troisième jour, pour montrer qu'il est vraiment mort et non pas en apparence, et que son âme a été réellement séparée de son corps (I *Pier.*, III, 18). Par les enfers où son âme descendit, tandis que son corps était dans le sépulcre, nous n'entendons pas le lieu du supplice éternel, mais le lieu où étaient, comme en dépôt, les âmes de tous ceux qui étaient morts en la grâce de Dieu dès le commencement du mon-

de, soit qu'ils eussent encore quelques restes de péché à expier, soit qu'ils fussent en repos dans le sein d'Abraham, comme parle l'Ecriture : ils attendaient tous le Sauveur pour entrer dans la gloire du paradis (*Luc*, XVI, 22). Quoique le corps et l'âme de Jésus-Christ fussent séparés l'un de l'autre, ils furent toujours unis à la personne du Fils de Dieu; lui-même était dans le tombeau et descendait aux enfers. Dans le sixième article, nous disons que Jésus-Christ est monté aux cieux, qu'il est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant (*Marc*, XVI, 19). Ce n'est pas à dire qu'il soit toujours en même posture, ni que Dieu ait une main droite et une main gauche. Mais l'Ecriture parle ainsi pour nous faire entendre l'état de sa gloire. Elle dit qu'il est assis, pour montrer qu'il est dans un repos parfait, ayant achevé toutes ses souffrances et tous ses travaux, et encore pour marquer son autorité et sa qualité de juge. (*Ephés.*, I, 20, 21 ; *Col.*, I, 18) Il est placé à la droite de Dieu, c'est-à-dire que Jésus-Christ, comme homme, tient le premier rang entre toutes les créatures, et qu'il est le chef de toute l'Eglise, au-dessus non seulement de tous les hommes, mais de tous les anges, principautés, vertus, puissances, trônes, dominations, de quelque ordre qu'ils soient et quelque nom qu'on leur donne. Dieu a tout mis sous ses pieds ; et au nom de Jésus toute créature doit fléchir le genou, au ciel, en la terre et aux enfers (*Philip.*, II, 10). C'est la récompense de la profonde humilité du Fils de Dieu, par laquelle il s'est anéanti, prenant la forme d'un esclave, c'est-à-dire la nature humaine, et s'est rendu obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix. Dans ce repos et cette gloire Jésus-Christ, ne laisse pas d'agir continuellement pour l'Eglise qu'il a laissée sur la terre ; et, pour marquer cette action, il est quelquefois représenté comme debout. Il conduit l'Eglise par les évêques, les pasteurs et les autres ministres qu'il lui donne pour la perfection de son ouvrage (*Act.*, VII, 55); il se présente à Dieu comme un avocat qui intercède pour nous (*Ephés.*, IV, 11 *et* 12); il lui porte nos prières, étant le souverain pontife, selon l'ordre de Melchisédec, et lui offre sans cesse le sacrifice de sa mort, accompli une fois sur la croix (1 *Jean*, II, 1 ; *Hébr.*, IV, 14).

LEÇON VII.

Du jugement

Jésus-Christ demeurera dans l'état de gloire où il est, jusqu'au dernier jour qu'il viendra juger le monde, comme porte le septième article du Symbole. C'est lui que Dieu a établi juge des vivants et des morts (*Act.*, X, 42). Il nous avertit lui-même que le ciel et la terre passeront, et qu'après de grandes calamités et des signes terribles dans le ciel, il viendra subitement comme un éclair et surprendra tout le monde, comme il arriva au temps du déluge (*Matth.*, XXIV, 35, *etc.*; *Luc*, XXI, 25). Le soleil et la lune seront obscurcis, les étoiles changeront de place, toute la nature sera renversée, et l'on verra Jésus-Christ descendre du ciel sur les nuées avec une grande puissance et une grande majesté, accompagné de tous les anges (*Matth.*, XXV, 31, *etc.*). Une trompette sonnera; tous les morts ressusciteront et sortiront de leurs tombeaux. Alors Jésus-Christ, comme roi de tous les hommes, s'assiéra sur son trône ; toutes les nations seront assemblées devant lui, et il les séparera, mettant les bons à sa droite, et les méchants à sa gauche. Il dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, les bénis de mon Père, entrez en possession du royaume qui vous est préparé depuis la création du monde. Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, et vous m'avez reçu; j'étais nu, et vous m'avez vêtu; j'étais malade, et vous m'avez visité; j'étais en prison, et vous êtes venus me voir, déclarant qu'il tient fait à lui-même ce que l'on fait au moindre des siens. Puis il dira à ceux qui seront à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel qui est préparé au diable et à ses anges : car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez point donné à boire, et ainsi du reste (*Eccl.*, VIII, 24). Ils iront au supplice éternel, et les justes à la vie éternelle (*Ps.* LXXII, 2). Ce grand jugement fera connaître à tout le monde la sagesse et l justice de Dieu. Car, comme les méchants ne sont pas punis promptement, la plupart des hommes ne craignent point de faire le mal, et les justes mêmes sont quelquefois ébranlés, voyant la prospérité des pécheurs. Mais le temps de toutes choses sera ce dernier jour où Dieu jugera l'injuste et l'impie (*Eccl.*, III, 17). Alors on connaîtra que Dieu gouverne tout par sa Providence, et qu'il ne fait ni ne permet rien que par des raisons très-justes, quoique souvent elles nous soient inconnues. Ainsi il n'y a ni fortune ni hasard, et ces mots ne servent qu'à exprimer notre ignorance. Avant ce dernier jugement, chacun de nous sera jugé en particulier à l'heure de sa mort, et demeurera éternellement dans l'état de grâce ou de péché mortel où Dieu le trouvera en ce moment (*Eccl.*, XI, 3). Or, comme nous ne savons pas le temps de l'un ni de l'autre jugement, il faut nous tenir continuellement sur nos gardes, veiller et être toujours prêts, comme un homme qui craint les voleurs, comme des serviteurs qui attendent leurs maîtres, comme des vierges invitées aux noces, qui attendent l'époux (*Luc*, XXI, 34).

LEÇON VIII.

Du Saint-Esprit.

Le Saint-Esprit, qui est le sujet du huitième article du Symbole, est la troisième personne de la sainte Trinité, l'amour qui unit le Père et le Fils. Dieu est esprit et saint; c'est pourquoi ces noms séparés conviennent aussi au Père et au Fils ; mais quand on les joint ensemble en disant le Saint-Esprit, ils signifient cet Esprit qui nous sanctifie et nous inspire, étant l'amour éternel et substantiel du

Père et du Fils. Le Saint-Esprit est Seigneur et vivifiant. Seigneur, parce qu'il est Dieu; vivifiant, parce qu'il nous donne la vie spirituelle, qui est la grâce. Il procède du Père et du Fils, et est adoré et glorifié avec eux, parce qu'il est consubstantiel à l'un et à l'autre. La sanctification des hommes est particulièrement attribuée au Saint-Esprit, comme la création au Père, et la rédemption au Fils, parce que les hommes son rendus saints par la grâce de Dieu, qui est l'effet de son amour, et qui produit en eux l'amour qu'ils lui portent (*Rom.*, V, 5); car la charité de Dieu est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné; et ce don du Saint-Esprit, cette charité est absolument nécessaire pour plaire à Dieu et pour faire des œuvres méritoires de la vie éternelle. Le Saint-Esprit inspire les hommes quand Dieu leur donne des connaissances surnaturelles (I *Cor.* XII); car on attribue au Saint-Esprit ces sortes de grâces qui servent plus à faire éclater la puissance de Dieu en ceux qui les reçoivent, qu'à leur propre sanctification; comme le don des langues, le don des prophéties, le don de guérir les maladies ou de faire d'autres miracles qui, du temps des apôtres, étaient ordinairement communiqués avec la grâce sanctifiante, par l'imposition de leurs mains. C'est ainsi que le Saint-Esprit a parlé par les prophètes, leur faisant dire ce qu'ils ne pouvaient savoir naturellement, leur donnant une force et un courage invincibles, et les contraignant même quelquefois à parler malgré eux (*Ezéch.*, III, 8; *Jérém.*, I, 18; *et* XX, 9). Avec le Saint-Esprit, on joint la sainte Eglise catholique qui n'est l'Eglise de Dieu que parce qu'elle est assemblée par le Saint-Esprit.

LEÇON IX.

De l'Eglise.

Eglise signifie *assemblée*, et par ce nom, nous entendons toute la multitude des fidèles qui font profession de servir Dieu suivant la vraie religion que lui-même a enseignée, qu'ils ont apprise de leurs pères, et conservée fidèlement sans y rien changer. On la divise en deux : l'Eglise triomphante, c'est-à-dire les saints, tant les hommes que les anges, qui jouissent déjà de la vie éternelle ; et l'Eglise militante qui combat ici-bas sur la terre, affligée de diverses tentations, et mêlée d'un grand nombre de méchants, d'hypocrites et de faibles qui ne pratiquent pas ce qu'ils font profession de croire. Ils ne laissent pas de demeurer dans l'Eglise, tant qu'ils confessent extérieurement sa foi, et se tiennent dans sa communion : ce ne sera qu'au jugement de Dieu que s'en fera le discernement. On peut ajouter l'Eglise souffrante, c'est-à-dire les âmes qui achèvent dans le purgatoire d'expier les restes de leurs péchés (*Matth.*, XIII, 30, 40, 49; *et Hébr.*, III, 6). On donne encore à l'Eglise divers autres noms. Nous l'appelons *maison de Dieu*, pour montrer que tous les fidèles sont ses enfants, qui composent une même famille, nourrie du même pain, c'est-à-dire de sa parole et de ses sacrements. Nous la nommons aussi Jérusalem ou Sion, pour montrer que cette sainte cité n'en était que la figure (*Galat.*, IV, 26). Jésus-Christ la nomme *son troupeau*, et dit qu'il en est le pasteur (*Jean*, X, 11). On dit qu'elle est *son épouse*, pour montrer comme il l'aime tendrement et comme il lui communique tous ses biens (*Apoc.*, XXI, 10). On dit qu'elle est *son corps*, pour montrer qu'elle fait avec lui un tout, dont il est la partie principale, comme tous les membres du corps humain sont réunis sous la tête, d'où leur viennent la vie et le mouvement (*Ephés.*, V, 23 *et Rom.* XII, 4, 5). Mais en nommant ainsi l'Eglise, on la nomme le *corps mystique de Jésus-Christ*, pour montrer que c'est une manière de parler figurée, et la distinguer de son corps naturel et véritable. Les marques de la vraie Eglise, pour la distinguer de toutes les autres sociétés qui en usurpent le nom, se réduisent à quatre. Elle est une, sainte, catholique et apostolique. Une par le temps; car c'est la même Eglise qui a duré sous la loi de le nature, depuis Adam et Abel le juste, jusqu'à Noé; depuis Noé, jusqu'à Abraham; depuis Abraham, jusqu'à Moïse ; de Moïse, sous la loi écrite, jusqu'à Jésus-Christ; depuis Jésus-Christ, sous la loi de grâce, jusqu'à nous. L'Eglise est une par les lieux; car c'est la même qui s'étend à l'Orient et à l'Occident, dans les pays les plus reculés, au ciel et en la terre. Par toute la terre elle professe la même foi, use des mêmes sacrements, et reconnaît un même chef, Jésus-Christ dans le ciel, et sur la terre le pape qui est son vicaire. L'Eglise est sainte par sa doctrine, par ses sacrements qui donnent la grâce, par son chef invisible qui est l'auteur de toute sainteté, et par le grand nombre des saints qu'elle peut compter en tout temps parmi ses membres. Elle est catholique, c'est-à-dire universelle, parce qu'elle s'étend à tous les temps et à tous les lieux, à toutes les nations, les conditions et les âges. Elle est apostolique, parce qu'elle conserve la doctrine des apôtres, par une suite continuelle de pasteurs qui remontent jusqu'à eux. On ajoute romaine, pour montrer que la marque de la vraie Eglise, est la communion avec le saint siége de Rome.

LEÇON X.

De la communion des saints et de la rémission des péchés.

La communion des saints est la communauté, la participation la communication de tous les biens spirituels entre tous les fidèles. C'est une suite de l'unité de l'Eglise et de ce qu'elle est un même corps (I *Cor.*, XII, 12); car quoique les membres aient leurs fonctions séparées, tous concourent à la même fin qui est la conservation et l'augmentation de tout le corps (*Rom.*, XII, 4). Ainsi dans l'Eglise, les uns instruisent, les autres exhortent, les autres prient, les autres gouvernent, les autres servent, soit à l'administration des sacrements, soit aux œuvres de charité corporelles : mais tous ont un même but, qui est d'arriver à la vie éternelle et d'y faire arriver

les autres. Tous ceux qui sont dans l'Eglise, profitent de toutes les prières et des bonnes œuvres qui s'y font : ceux qui sont en grâce, y participent pleinement, et ceux qui sont en état de péché ne laissent pas d'en tirer du secours pour sortir de leur misère. On voit par là quel grand mal est l'excommunication, par laquelle on est retranché de l'Eglise et on perd tous les fruits de la communion des saints. Il y a communication entre l'Eglise triomphante et la militante. Les saints qui sont dans le ciel nous secourent de leurs suffrages auprès de Dieu, pour nous obtenir des grâces toujours fondées sur le mérite de Jésus-Christ, de qui les saints mêmes ont tiré tout le leur. Les âmes que la justice de Dieu achève de purifier après cette vie peuvent aussi être secourues par nos prières et par celles des saints ; c'est pourquoi il est utile de prier et de faire des aumônes et d'autres bonnes œuvres, pour la diminution de leurs peines. (*Luc*, V, 24, 25) Le dixième article du symbole est de la rémission des péchés. Jésus-Christ a prouvé par de grands miracles, le pouvoir qu'il avait sur la terre de remettre les péchés; il a communiqué ce pouvoir à ses apôtres, et s'est obligé à ratifier et à confirmer tout ce qu'ils auraient fait pour remettre ou ne pas remettre les péchés (*Matth.*, XVI, 19). Des apôtres, ce pouvoir a passé aux évêques et aux prêtres, et il s'exerce en l'administration des deux sacrements de baptême et de pénitence. Or, il y a deux sortes de péchés : le péché originel que nous apportons en naissant, comme enfants d'Adam ; le péché actuel que nous commettons étant venus en âge de raison, et qui est encore de deux sortes : le péché véniel, c'est-à-dire pardonnable, tels que sont ceux que commettent les plus justes, souvent par faiblesse ou par ignorance, et le péché mortel qui fait perdre entièrement la grâce de Dieu et rend digne de la mort éternelle. Ce dernier ne peut être remis aux baptisés que par la pénitence.

LEÇON XI.

De la résurrection de la chair.

Nous croyons la résurrection de la chair, dit le onzième article du symbole. Dieu n'a point fait la mort. Il a fait toutes choses afin qu'elles subsistent (*Sag.*, I, 13, 14; II, 23, 24). Il a créé l'homme immortel, et c'est par l'envie du diable que la mort est entrée dans le monde; car la mort même du corps est la peine du péché. Nous sommes composés de deux parties, d'un corps terrestre et corruptible, et d'une âme spirituelle et immortelle, qui est l'image de Dieu (*Ecclés.*, XII, 7). A la mort, ces deux parties se séparent; le corps qui n'est que poudre, retourne en terre d'où il est pris; l'esprit retourne à Dieu, qui l'a donné, et ne laisse pas de subsister, quoique le corps soit corrompu. Mais cette séparation n'est que pour un temps (*Dan.*, XII, 2) : à la fin du monde, ceux qui dorment dans la poussière de la terre s'éveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour l'opprobre qu'ils verront toujours (*Jean*, V., 28). L'heure viendra où tous ceux qui sont dans les tombeaux entendront la voix du Fils de Dieu et sortiront : ceux qui auront bien fait, pour la résurrection de la vie, ceux qui auront mal fait pour la résurrection du jugement (I *Cor.*, XV, 51). Nous ressusciterons donc tous, mais nous ne serons pas tous changés (*Ibid.* 42). Les bienheureux auront des corps glorieux, incorruptibles, plus brillants que les astres, et spirituels, c'est-à-dire parfaitement soumis à l'esprit (*Dan.*, XII, 3); les damnés auront des corps qui ne serviront qu'à augmenter leur supplice éternel (*Job*, XIX, 26). Mais les uns et les autres auront leur propre corps, la même chair qu'ils avaient en cette vie, et Dieu la rétablira par sa toute-puissance, lui, devant qui rien n'est caché, ni dans le sépulcre, ni dans la mort (*Prov.*, XV).

LEÇON XII.

De la vie éternelle

Après la résurrection suivra le dernier état des hommes qui sera éternel; d'un côté la vie, de l'autre la mort. La vie éternelle consiste à connaître le seul vrai Dieu, et Jésus-Christ qu'il a envoyé (*Jean*, XVII, 3). Cette connaissance ne sera pas obscure, comme la foi qui nous fait croire les mystères de la Trinité et de l'Incarnation : nous ne connaissons ici Dieu que par des énigmes, nous ne le voyons que comme dans un miroir; mais alors nous le verrons face à face et comme il est; et cette vue nous rendra semblables à lui, nous faisant ces images aussi parfaites qu'il est possible (I *Cor.*, XIII, 12). Nous ne pouvons comprendre ici-bas la grandeur de cette béatitude (I *Jean.*, III, 2). L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, il n'est point tombé dans l'esprit de l'homme rien de comparable à ce que Dieu prépare à ceux qu'il aime (I *Cor.*, II, 9). Pour nous en donner une image proportionnée à notre faiblesse, l'Ecriture nous représente la Jérusalem céleste, c'est-à-dire l'Eglise triomphante, comme une ville très-grande, bâtie de pierres précieuses et d'un or très-pur, transparent comme du cristal (*Apoc.*, XXI, 10, 27). Elle n'a point de temple, la présence de Dieu y suffit; elle n'a point de soleil et de lune, c'est Dieu et l'Agneau qui l'éclairent, c'est un jour perpétuel (*Apoc.*, XXII, 3, 5). Ses portes ne sont jamais fermées; les rois de la terre et toutes les nations y viennent rendre gloire à Dieu : rien d'impur n'y entrera; il n'y aura plus aucune malédiction (*Ibid.*, 9). Là est le trône de Dieu et de l'Agneau qui a été immolé pour nous racheter par son sang; ses serviteurs voient sa face et lui rendent gloire continuellement, en chantant : *Amen, Alleluia :* tout est accompli, louez Dieu (*Ibid.*, XIX, 6). C'est ainsi qu'ils régneront dans les siècles des siècles (*Isaïe*, LXVI, 24). Cependant ils verront ceux qui auront été infidèles à Dieu dans la mort éternelle, où leur ver ne mourra point et leur feu ne s'éteindra point (*Apoc.*, XX, 14). C'est la seconde mort, bien pire que la première, en ce que l'âme sera continuellement dans un état de mort, séparée à jamais de Dieu qui est sa vie, dans une tristesse amère et une rage

furieuse de voir qu'elle s'est perdue par sa faute (I *Cor.*, XV, 24). C'est pourquoi Jésus-Christ dit souvent, que là seront les pleurs et les grincements de dents. Telle sera la fin, quand Jésus-Christ aura mis tous ses ennemis sous ses pieds et que toutes choses lui seront soumises : alors le Fils lui-même sera soumis à celui qui lui a soumis toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous

LEÇON XIII.

De la Prière.

Sous le nom de prière ou d'oraison, nous entendons toutes sortes d'élévations d'esprit à Dieu, soit pour croire, soit pour espérer, soit pour aimer. Il y en a quatre espèces principales : la louange, la demande, l'action de grâces et l'offrande. 1. Par la louange, nous honorons Dieu simplement en vertu de ses perfections infinies, sans rapport à nous; nous réjouissant saintement de le voir si grand, si juste, si bon, si sage, si parfait, publiant et confessant ses grandeurs, et invitant toutes les créatures à le louer avec nous. 2. Par la demande, nous prions Dieu de nous accorder quelques grâces temporelles ou spirituelles, ou de nous délivrer de quelque mal. Nous devons bien prendre garde de ne rien demander à Dieu qui ne soit digne de lui, c'est-à-dire la vie éternelle et ce qui nous y peut conduire, qui est sa grâce, pour accomplir ses commandements. Tout le reste nous ne le devons demander que sous condition, s'il est expédient pour notre salut. Il en est de même des maux dont nous prions d'être délivrés. Il n'y a que le péché dont nous devions demander absolument ou d'en être préservés, ou qu'il nous soit pardonné s'il est commis. 3. L'action de grâce ou remercîment est pour tous les biens que nous avons reçus de Dieu et que nous en recevons continuellement, soit spirituels, soit temporels, puisqu'il n'est pas moins l'auteur de la nature que de la grâce. 4. Par l'offrande, nous nous donnons à Dieu volontairement et lui consacrons nos biens, notre corps avec tous ses sens, et notre âme avec toutes ses puissances, en un mot, tout ce que nous sommes, soit en lui promettant quelque chose, par un vœu ou par une simple promesse, soit en lui présentant quelque bonne œuvre ou quelque souffrance, soit en agréant simplement la dependance entière dans laquelle nous sommes à son égard, quand même nous ne le voudrions pas ; lui donnant de bon cœur la seule chose qu'il a laisse dépendre de nous, qui est notre volonté et l'usage de notre liberté. Ainsi, ceux qui aiment Dieu véritablement, ne manquent jamais de matière pour s'entretenir avec lui (*Rom.*, VIII, 26). Mais nous ne saurions ni comment nous devons prier, ni ce que nous devons dire dans la prière, si le Saint-Esprit ne nous l'eût enseigné. C'est pourquoi Jésus-Christ nous a donné un modèle de prière, qui en renferme parfaitement toutes les espèces, et c'est l'Oraison dominicale (*Jean*, XV, 16, *et Ibid*, *August.*). Nous adressons toutes nos prières à Dieu par Jésus-Christ, parce que nous n'espérons rien que par ses mérites, et ne voulons demander que ce qui est conforme à ses intentions. Quand nous prions les saints qui sont dans le ciel, ce n'est que pour leur demander leurs prières, comme à ceux qui sont sur la terre; mais avec plus de confiance, parce que nous sommes assurés de la béatitude des premiers et de leur credit auprès de Dieu.

LEÇON XIV.

Des deux premières demandes du Pater.

L'Oraison dominicale est telle : Notre Père, etc. Nous ne disons pas au singulier, mon Père...., donnez-moi mon pain.... pardonnez-moi mes fautes; mais au pluriel, Notre Père, notre pain, nos fautes, pour montrer que nous ne prions pas pour nous seuls, mais pour toute l'Église, suivant ce qui a été dit de la communion des saints. Cette oraison contient sept demandes, dont les trois premières regardent Dieu; les quatre autres nous regardent (*Deut.*, XXXII, 6). Nous le nommons notre Père, parce qu'en effet c'est de lui que nous tenons la vie, le corps, l'âme, les biens, tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons (*Galat.*, IV, 5) : il a fait nos pères et les pères de nos pères. Il est encore notre Père par adoption, c'est-à-dire par la grâce qu'il nous a faite à nous autres chrétiens, de nous mettre au rang de ses enfants, comme frères de Jésus-Christ son Fils, nous qui ne sommes en effet que ses esclaves et ses ouvrages; car adopter, c'est prendre pour fils celui qui ne l'est pas naturellement (I *Jean*, III, 2). Ce nom de Père marque encore la confiance que nous devons avoir en le priant, telle que l'ont des enfants en priant un bon père. Nous disons qu'il est aux cieux, non qu'il ne soit present partout puisqu'il fait tout et soutient tout, mais parce que ce sont les cieux principalement qui nous déclarent sa gloire (*Psal.* XVIII, 2). De plus, c'est pour nous avertir de ne penser qu'au ciel où règne notre Père, et de ne lui demander que ce qui sert à nous y conduire. Nous demandons d'abord que son nom soit sanctifié, que toutes les créatures lui rendent la gloire qui lui est due; que non seulement les chrétiens, mais tous les hommes l'honorent, l'aiment et le servent comme il mérite. Or, le nom de Dieu n'est pas seulement déshonoré par les blasphèmes et les discours impies, mais par tous les péchés des chrétiens, qui donnent occasion aux hérétiques et aux infidèles de mépriser la vraie religion. Nous demandons ensuite que le règne de Dieu arrive. Ce règne est l'état qui suivra la resurrection générale et le jugement, et nous ne le demandons pas sincèrement, si nous mettons notre bonheur final dans les agréments de cette vie, ou si nous les cherchons dans l'état présent de ce monde. La grâce nous est nécessaire pour avoir part à ce royaume, et Jésus-Christ doit régner en nous dès à présent par sa grâce, pour détruire l'empire tyrannique de la concupiscence et empêcher que le péché ne règne dans notre corps mortel (*Rom.*, VI, 12); car son royaume ne consiste point en une puis-

sance sensible et extérieure, comme celle des rois de la terre, mais en un empire sur les cœurs et sur les volontés de fidèles qu'il gouverne par sa grâce. Cette seconde demande renferme donc la grâce et la gloire que nous demandons, non seulement pour nous, mais pour tous les hommes, afin d'étendre dès à présent le royaume de Dieu, autant qu'il nous est possible.

LEÇON XV.

Des deux demandes suivantes.

En demandant à Dieu que sa volonté soit faite, nous déclarons que nous ne voulons pas accomplir la nôtre, si elle est contraire à la sienne ; nous désavouons et rejetons cette volonté qui ne peut être que mauvaise puisque le mal n'est autre chose que ce qui est contraire à la volonté de Dieu. Le principe de cette mauvaise volonté est la concupiscence(*Rom.*, VII, 25 *etc.*), qui nous porte à faire, non pas le bien que nous voulons par la droite raison, mais le mal que la droite raison nous fait haïr. Par cette prière, nous demandons la grâce necessaire pour vaincre la concupiscence afin que toutes nos volontés soient conformes à celles de Dieu. Nous ajoutons la comparaison du ciel, pour protester que nous voulons être autant soumis à Dieu, que le sont les bienheureux. Le pain quotidien que nous demandons ensuite, signifie en effet la nourriture et les autres choses nécessaires pour l'entretien de notre corps. Dieu veut que tous lui demandent leur pain, les riches comme les pauvres, afin que tous reconnaissent qu'ils le tiennent de lui, que c'est lui qui l'a donné aux riches, en les faisant naitre de parents riches ou leur fournissant des occasions d'acquérir ; que c'est lui qui entretient les pauvres, leur donnant la force et l'industrie pour travailler ou inspirant la charité aux riches pour les assister. Le mot de *pain* comprend toute la nourriture ; mais il nous marque que nous devons nous passer de peu, et être contents d'avoir de quoi nous nourrir et nous couvrir, puisque nous n'avons rien apporté en ce monde et que nous sommes bien assurés de n'en rien emporter (I *Tim.*, VI, 7; *Matth.*, VI, 34). Il nous est dit de le demander pour aujourd'hui, afin de nous apprendre à nous confier à la Providence, de n'avoir point d'inquiétude du lendemain et afin de nous marquer que nous devons faire cette prière tous les jours. Le pain quotidien s'explique aussi du pain qui surpasse toute substance. En effet, sous le nom de ce pain, nous demandons la nourriture spirituelle pour nos âmes, c'est-à-dire la grâce qui nous est necessaire à chaque moment, la parole de Dieu, et le corps de Jésus-Christ qui est le pain de vie.

LEÇON XVI.

Des trois dernières demandes.

Par la cinquième demande, nous nous reconnaissons véritablement pécheurs. En effet, si nous disons que nous n'avons point de péché (I *Jean*, I, 8), nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est point en nous. Il n'y a personne qui ne commette au moins des fautes légères et journalières, dont cette prière est un excellent remède. Nous reconnaissons que nous n'espérons obtenir le pardon qu'autant que nous pardonnerons aux autres, parce qu'il ne serait pas juste que nous nous fissions payer à la rigueur de ce que nous prétendons qui nous est dû par nos frères (*Matth.*, XVIII, 21, 35), tandis que Dieu nous remet libéralement des dettes immenses dont nous sommes chargés envers lui. Et, comme nous avons besoin qu'il nous pardonne, aussi devons-nous toujours être prêts à pardonner. Par la sixième demande nous prions Dieu de ne nous pas laisser succomber aux tentations du diable, du monde et de la chair. Le monde, sont les hommes corrompus au milieu desquels nous vivons, et qui s'efforcent continuellement de nous corrompre par leurs mauvaises maximes. C'est ce monde qui n'a pas voulu connaître la lumière, c'est-à-dire Jésus-Christ (*Jean*, I. 9, 11). C'est ce monde pour lequel Jésus-Christ n'a point prié, et dont il a declaré que ses disciples n'étaient point, non plus que lui (*Jean*, XVII, 7, 16). On le nomme aussi le siècle, et ses sectateurs, mondains ou séculiers. La chair est notre concupiscence, cette loi que nous sentons en nos membres, qui combat contre la loi de notre raison et contre l'esprit (*Rom.*, VII, 23; *Galat.*, V, 16, 21). Les œuvres de la chair sont l'impudicité, l'idolâtrie, les haines, les homicides, les excès de bouche et tous les autres péchés qui excluent du royaume de Dieu. Par la septième demande, nous prions Dieu de nous délivrer du mauvais, c'est-à-dire du démon ou du mal, c'est-à-dire de tous les maux de l'esprit ou du corps, mais particulièrement de tout ce qui peut nuire à notre salut. C'est principalement dans les occasions de tentation que nous devons prier avec une grande foi : et, comme l'Oraison dominicale est la plus excellente de toutes les prières, l'Eglise la met à toute heure dans la bouche de ses ministres, la leur faisant répéter plusieurs fois à toutes les parties de son office. En effet, nous ne pouvons pas faire de prière qui ne s'y rapporte, et toutes les autres ne servent qu'à exprimer en diverses façons ce qui est renfermé en abrégé dans celle-ci.

LEÇON XVII.

*De l'*Ave, *du* Credo, *du* Confiteor *et de l'office de l'Eglise.*

De toutes les prières que nous faisons aux saints, la plus excellente est la Salutation angélique ou l'*Ave Maria*, pour demander l'assistance de la sainte Vierge. Elle est composée des paroles de l'ange et de sainte Elisabeth, rapportées dans l'Evangile (*Luc*, I, 28, 42), à quoi l'Eglise a ajouté une courte prière, où elle la reconnaît mère de Dieu. C'est aussi une manière de prier, que de réciter le *Credo*, puisque c'est adorer Dieu et

l'honorer, que de témoigner que nous lui soumettons notre raison, et que nous captivons notre entendement sous l'obéissance de Jésus-Christ (II *Cor.*, X, 5). C'est encore une excellente prière que le *Confiteor*, par laquelle nous nous reconnaissons pécheurs devant Dieu, en présence de toute la cour céleste. Nous confessons que nous avons péché par notre faute; nous le répétons trois fois, ajoutant à la dernière fois ma très-grande faute, pour montrer que nous ne cherchons point d'excuse; que notre regret est fondé sur ce que nous avons péché purement par notre faute et confesser que Dieu nous donne tout le secours nécessaire pour ne point pécher. En même temps nous frappons notre poitrine, comme pour nous punir nous-mêmes, et nous demandons pardon à Dieu, implorant l'intercession de tous les saints et des fidèles avec lesquels nous prions. Ces quatre prières, *Pater, Ave, Credo* et *Confiteor*, doivent être souvent à la bouche des chrétiens. Il convient de les dire tous les jours, au moins le matin et le soir, et les avoir encore plus dans le cœur que dans la bouche (*De Symb. August. hom.*, XLII *et* L). Il est bon de les dire en latin avec l'Eglise; mais il faut aussi les savoir en français, et en entendre bien le sens. Pour prier avec plus d'étendue, les meilleures prières sont les psaumes et les autres cantiques tirés de l'Écriture sainte. Ce sont les sentiments que le Saint-Esprit a inspirés à David et aux autres prophètes, et les paroles qu'il leur a dictées. Afin de s'en entretenir le plus souvent qu'il est possible, l'Eglise en a composé son office, distribué de trois heures en trois heures, pour toutes les parties du jour et de la nuit. Cet office commence à vêpres, c'est-à-dire au soir, suivant l'ancienne loi, vers les six heures et le coucher du soleil (*Lévit.*, XXIII, 11). Trois heures après, viennent les complies, pour demander à Dieu sa protection pendant le sommeil. A minuit les nocturnes, qui est la plus longue partie de l'office, pour employer en prières une partie de la nuit. Les matines ou laudes, au chant du coq, avant le point du jour; Prime après le soleil levé, sur les six heures du matin, pour demander à Dieu de bénir nos occupations pendant la journée. Tierce à neuf heures, pour honorer la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Sexte à midi, en mémoire du temps où Jésus-Christ fut à la croix. None à trois heures après midi, qui est l'heure de sa mort. Vêpres, à l'heure qu'il fut mis dans le sépulcre. Cet office est institué pour tous les chrétiens qui ont la commodité d'y assister ou de le réciter en particulier, quoique les clercs et les religieux y soient particulièrement obligés.

LEÇON XVIII.

Des autres prières.

L'Eglise a reçu depuis longtems l'usage du chapelet ou couronne de la sainte Vierge, autrement nommé rosaire, comme étant un chapeau de fleurs spirituelles. Il fut d'abord institué pour ceux qui n'avaient pas appris les psaumes et ne savaient pas lire, afin qu'ils pussent réciter le *Pater* et l'*Ave* un certain nombre de fois à chacune des heures de l'office. Les sept Psaumes de la pénitence sont ceux dont l'usage est le plus fréquent : ils ont été choisis pour exprimer les sentiments d'un pécheur véritablement converti; et on les récite souvent pour les morts, parce que les prières que l'on fait pour eux, servent à suppléer à leur pénitence. On y joint les litanies, pour implorer les suffrages de tous les saints; et toutes ces prières sont autorisées par l'usage public de l'Eglise. Depuis plus de trois cents ans, l'usage s'est introduit de sonner trois fois le jour, pour avertir les fidèles de prier le matin, à midi et au soir, et réciter l'*Angelus Domini*, en mémoire du mystère de l'incarnation. Mais les plus saintes et les plus authentiques de toutes les prières, sont celles qui accompagnent la célébration de la messe et l'administration des sacrements. Il est à propos que tous les fidèles en aient quelque idée, afin de joindre leur intention à celle des prêtres. Aussi, quoique l'Eglise ne trouve pas convenable de célébrer en tout pays la messe en langue vulgaire (*Trente, sess.*, XXII, 8), cependant elle ordonne aux curés d'expliquer fréquemment à leurs paroissiens quelque chose de ce qui se dit dans ce saint office et des mystères qu'il renferme. Il est encore fort à propos d'avoir quelque connaissance des prières et des cérémonies avec lesquelles on administre les sacrements, de savoir ce que c'est que la bénédiction de l'eau qui se fait tous les dimanches, celles du pain, des cierges, des ornements, des images, des cloches, des femmes relevées et toutes les autres bénédictions ecclésiastiques qui se font en diverses fêtes ou en diverses occasions, qui ont pour auteurs de grands et saints papes ou évêques, qu'une ancienne tradition nous a conservées, et dont le but est de sanctifier toutes nos actions et l'usage de toutes les créatures. La prière la plus abrégée est le signe de la croix. Par les paroles, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, nous confessons le mystère de la Trinité, et par le geste, nous exprimons la croix, c'est-à-dire le mystère de la Rédemption et celui de l'Incarnation dont il dépend.

LEÇON XIX.

De l'oraison mentale.

Quoique Dieu n'ait pas besoin de nos paroles pour nous entendre, elles sont utiles pour arrêter nos pensées, pour nous rendre plus attentifs et pour édifier les autres avec qui nous prions. Tout l'extérieur y sert aussi; c'est pourquoi nous devons prier dans une posture modeste et respectueuse. Ainsi, l'on prie debout ou à genoux, les mains jointes ou étendues, les yeux élevés au ciel ou baissés à terre, ou arrêtés sur quelque image qui nous excite à la piété, ou sur un livre de prières; et même nous devons nous tourner au levant plutôt que d'un autre côté, suivant l'ancienne tradition, en mémoire du paradis

dont nous avons été chassés. L'oraison vocale ou prière de la voix n'est guère utile, si elle n'est accompagnée des pensées et de l'affection du cœur. Au contraire, on peut fort bien prier sans parler, lorsque l'on est attentif à penser à Dieu, à s'humilier devant lui, à lui demander pardon, former de bonnes résolutions, demander le secours de sa grâce, et pour soi et pour les autres. C'est ce que l'on appelle *oraison mentale*, c'est-à-dire prière de l'esprit. C'est encore une espèce de prière que les bonnes œuvres et les souffrances, puisque ce sont des preuves de l'amour de Dieu, qui est le principal de la prière. Et c'est ainsi qu'il est possible de prier sans cesse, comme il nous est recommandé dans l'Ecriture (*Luc*, XVIII, 1; I *Thess.*, V, 27); puisqu'il est possible et même facile quand on aime Dieu, de se tenir continuellement en sa présence, non par une contention pénible d'esprit, mais par une sainte disposition de volonté. Or la prière prise en ce sens est l'état le plus heureux de cette vie, puisque tant qu'il dure nous sommes unis à Dieu autant que nous en sommes capables.

LEÇON XX.

De l'amour de Dieu et du prochain.

Toute la loi de Dieu se rapporte à ces deux commandements : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit : c'est là le plus grand et le premier commandement (*Matth.*, XXII, 37, 40). Le second lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même (I *Joan.*, IV, 30; I *Sag.*, XI, 27). Il est bien juste d'aimer Dieu, puisqu'il nous a tant aimés le premier. Il aime tout ce qui est et ne hait aucun de ses ouvrages, puisque rien ne subsiste que par son amour. Lui, à qui le ciel et la terre appartiennent (*Deut.*, X, 15), a bien daigné s'abaisser jusqu'à nous, et faire alliance avec nos pères, les délivrer et les protéger par de grands miracles et les instruire par sa parole : enfin, il nous a recherchés lorsque nous étions ses ennemis (*Ps.* CIV, CV; *Rom.*, V, 8); ce qui doit s'entendre de la plupart des Juifs aussi bien que des Gentils; et personne ne pouvait, par ses propres forces, se tirer de ce déplorable état; mais Dieu, qui est riche en miséricorde, a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique pour le salut de tous, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle (I *Jean*, III, 6; *Ps.* XIII). Il nous a comblés de bénédictions spirituelles; il nous a choisis avant la création du monde, et nous a prédestinés pour être ses enfants d'adoption (*Ephés.*, I, 3). Nous étions morts par nos péchés, lorsque par son excessive charité il nous a donné la vie, nous a ressuscités avec Jésus-Christ, et nous a mis en droit de nous asseoir avec lui dans le ciel (*Ephés.*, II, 4). Nos pères étant Gentils étaient éloignés de Dieu et étrangers à ses promesses; Jésus-Christ les a rapprochés, réconciliés à Dieu par sa croix et incorporés à son Eglise. Il nous y instruit continuellement par sa parole, et nous donne tous les jours son propre corps pour notre nourriture, en attendant l'héritage incorruptible qui nous est réservé dans le ciel (I *Pier.*, I, 4). Nous serions bien ingrats de ne pas aimer un Dieu si bon. Mais si nous l'aimons, nous devons aimer aussi tous ses ouvrages, et particulièrement les hommes, nos frères, ses images comme nous (I *Jean*, IV, 20; *August.*, *de Doct. christ.*, 1, *c.* 2, *etc.*). Celui qui n'aime point son frère qu'il voit, comment aimera-t-il Dieu qu'il ne voit point? Nous devons aimer notre prochain comme nous-mêmes. Or nous ne devons nous aimer nous-mêmes que pour Dieu, nous conformant à l'amour qu'il a pour nous et ne désirant autre bien que celui qu'il nous veut faire, parce qu'il n'y en a point d'autre qui soit notre vrai bien. C'est ainsi que nous devons aimer notre prochain, ne lui souhaiter et ne lui procurer que le vrai bien, c'est-à-dire qui peut lui servir pour connaître Dieu et pour l'aimer de tout son cœur. L'ordre de la charité est donc d'aimer Dieu sur toutes choses, ensuite d'aimer en nous et en notre prochain l'âme qui est faite à son image, et enfin le corps destiné à servir Dieu (*August.*, *ibid.*, 27). La marque de l'amour de Dieu, c'est de savoir ses commandements et de les observer (*Jean*, XIV, 21).

LEÇON XXI.

Du Décalogue.

Les dix commandements que Dieu donna aux Israélites sur le mont Sinaï, lorsqu'ils sortirent d'Egypte, contiennent en substance ce qui suit : 1. Je suis le Seigneur ton Dieu; tu n'auras point d'autres dieux devant moi. Tu ne te feras ni idole ni aucune figure pour l'adorer. 2. Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain. 3. Souviens-toi de sanctifier le jour du repos. 4. Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longtemps. 5. Tu ne tueras point. 6. Tu ne commettras point d'adultère. 7. Tu ne déroberas point. 8. Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain. 9. Tu ne désireras point la femme de ton prochain. 10. Tu ne désireras point les biens de ton prochain, etc. (*Exode*, XX, 2). Pour les retenir plus aisément, on les a mis en rime comme il suit : Un seul Dieu tu adoreras, etc. On les appelle autrement le Décalogue, c'est-à-dire les dix paroles; car ce sont les paroles que Dieu prononça devant tout le peuple et qu'il donna à Moïse écrites sur deux tables de pierre. On croit que la première table contenait les trois premiers commandements qui regardent Dieu, et la seconde, les sept autres qui regardent le prochain. Il était juste de commencer par nous instruire de ce que nous devons à Dieu, qui est premièrement l'adoration, surtout le culte intérieur, en esprit et en vérité; secondement, le respect pour son nom; en troisième lieu, l'observation des jours qu'il s'est réservés pour l'exercice de la religion. Quant au prochain, le premier devoir est à l'égard des pères et des mères, puisque personne ne nous est plus proche. Il faut que la vie des hom-

mes soit en sûreté. Il faut assurer les mariages et la naissance des enfants, les biens et la réputation. Enfin, il faut régler les désirs qui sont la source de tous les crimes. Voilà l'ordre des commandements. Quoique quelques-uns soient affirmatifs, conçus en forme de préceptes, les autres négatifs, en forme de défenses, chacun néanmoins ordonne et défend quelque chose.

LEÇON XXII.

Du premier commandement.

Le premier commandement ordonne de reconnaître un seul Dieu, l'adorer et le servir suivant la religion qu'il a établie. Il faut donc, pour s'en acquitter, penser souvent à Dieu, faire des actes fréquents de foi, d'espérance et de charité, le prier et lui rendre honneur par nos discours et par toutes les marques extérieures de religion. Les péchés contre ce commandement sont premièrement l'infidélité, c'est-à-dire l'exercice d'une fausse religion, comme l'idolâtrie qui consiste à adorer la créature à la place du Créateur. Le judaïsme qui fait adorer Dieu avec les mêmes cérémonies que si le Christ n'était pas encore venu; l'hérésie qui, sous le nom de christianisme, s'attache à quelque erreur condamnée par l'Eglise; la superstition, qui fait pratiquer, sous prétexte de religion, ce qui n'en est point; la magie, le sortilége, la divination, par quelque moyen que ce soit; l'impiété qui combat la religion sans prétendre en établir d'autre; enfin, l'irréligion, c'est-à-dire l'indifférence des libertins qui vivent comme s'il n'y avait ni Dieu ni religion. Tous ces péchés attaquent la foi. Contre l'espérance, on pèche par le désespoir ou la défiance du secours de Dieu, par la trop grande confiance en nous et la présomption de nos forces. Or, quoique la charité, par laquelle nous accomplissons les commandements de Dieu, suppose la foi et l'espérance, toutefois elle les fortifie; et l'on ne peut aimer Dieu autant que l'on doit, que l'on ne se plaise à exercer ces vertus et à méditer les vérités qui en sont les objets. On pèche contre la charité en particulier, par l'attachement aux créatures, qui nous porte à la haine et au mépris de Dieu, même sans nous en apercevoir; et comme ces péchés sont la source de tous les autres, on peut dire qu'il n'y a point de péché qui ne viole en quelque façon ce premier commandement. L'honneur que nous rendons aux saints ou à leurs images, n'a rien qui y soit contraire, non plus que celui que nous rendons au prince, à ses officiers et aux marques visibles de leurs dignités. Nous ne rendons tous ces honneurs aux créatures que par rapport à Dieu et pour l'honorer en elles. Nous honorons donc les saints comme les amis de Dieu, plus dignes d'honneur, sans comparaison, que tous les grands de la terre; nous implorons leur secours et nous nous recommandons à leurs prières comme à celles des hommes vivants dont nous estimons la piété, mais avec plus de confiance, parce que nous sommes assurés de leur grand crédit auprès de Dieu. Nous rendons grâces à Dieu de leurs victoires qu'il a couronnées, et nous reconnaissons que tous leurs mérites sont fondés sur le mérite infini de Jésus-Christ (*Conc. Trente, sess.* 22 *et* 25). Quant à leurs images, elles ne servent qu'à nous faire souvenir d'eux, à nous rappeler leurs vertus et à nous toucher du désir de les imiter : les génuflexions, les révérences et les autres actions extérieures ne sont que des signes des sentiments que nous avons pour les originaux; et l'esprit dans lequel nous les faisons est suffisamment exprimé par les termes dont nous usons en nos prières. Les images qui representent les personnes divines sont tirées de l'Ecriture sainte. Dieu s'accommodant à notre faiblesse, a quelquefois apparu à ses prophètes sous la forme d'un vénérable vieillard, pour signifier en quelque manière son éternité (*Daniel*, VII, 9; *Apoc.*, IV, 2); et pour nous faire entendre que son Saint-Esprit est l'esprit de douceur et de paix, il l'a fait paraître sous la forme d'une colombe (*Luc*, III, 22).

LEÇON XXIII.

Du second commandement.

Le second commandement nous oblige à honorer le nom de Dieu, en l'invoquant et en lui rendant les louanges qui lui sont dues. (*Nom.*, XXX). On l'honore aussi par les vœux, qui sont des promesses que l'on fait à Dieu de faire quelque bonne œuvre à laquelle on n'est pas obligé, comme de vivre en continence ou en pauvreté. On rend encore honneur au nom de Dieu, en le prenant à témoin de la vérité, par les serments qui se font avec respect et religion; comme lorsque les princes jurent des traités de paix et d'alliance, et lorsque les officiers prêtent serment à leur réception, ou que les particuliers font serment en justice (*Deut.*, X). Mais les hommes méchants et menteurs abusent souvent de ce moyen d'assurer la vérité, en assurant avec serment des faussetés, en joignant des serments à des vérités peu importantes, ou s'en servant pour marquer de la colère, pour se rendre terrible, en les mêlant à leurs discours sans aucun sujet; car ce précepte nous défend de prendre le nom de Dieu en vain, c'est-à-dire à faux, et le respect que nous devons à la suprême Majesté, doit nous détourner de faire aucun serment hors des occasions importantes. Notre-Seigneur ajoute dans l'Evangile : Et moi, je vous dis de ne point jurer du tout sans raison légitime (*Matth.*, V, 34). Or, dans les rencontres où le serment est légitime, c'est un grand péché de jurer faussement ou de ne pas accomplir ce que l'on a promis avec serment; et c'est ce qui s'appelle parjure (*Lévit.*, XIX, 21; *Ps.*, XIV, 4). C'est aussi un péché de promettre avec serment quelque mal, mais ce serait un second péché de l'exécuter. Un autre grand péché contre ce commandement est le blasphème : c'est, à proprement parler, toute parole injurieuse à Dieu; et l'on peut mettre en ce rang tous les serments qui ne sont en usage que parmi les méchants et les insolents, et dont on ne se sert point en

justice ; car ces serments témoignent un mépris manifeste de Dieu. Les blasphèmes les plus criminels sont ceux qui attribuent à Dieu d'être auteur du mal, ou quelque autre qualité indigne de lui, surtout s'ils sont dits avec connaissance et réflexion. Ce sont aussi des blasphèmes, que les paroles qui attaquent la sainte Vierge ou les autres saints ; parce que les injures qu'on leur fait retournent contre Dieu même ; comme les honneurs qu'on leur rend, se rapportent à Dieu. On pèche à l'occasion du vœu en plusieurs manières : en faisant vœu de quelque chose mauvaise, en vouant témérairement, en n'accomplissant pas le vœu bien fait, ou le différant sans grande cause, ou en accompagnant le vœu de quelque superstition.

LEÇON XXIV.

Du troisième commandement.

Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat. Ces paroles, *souviens-toi*, marquent que ce n'était point un nouveau précepte du temps que Dieu donna la loi écrite, et qu'il s'observait dès le commencement du monde. Sabbat signifie *repos* ; et la sanctification de ce jour est ordonnée pour honorer le repos de Dieu (*Genèse*, II, 3) : car après qu'il eut créé le monde en six jours, il est dit qu'il se reposa le septième, non qu'il fût fatigué, puisqu'il avait tout fait par sa parole, ni qu'il ait alors cessé d'opérer, puisqu'il opère encore, conservant sans cesse ses ouvrages (*Jean*, V, 17) ; mais pour montrer qu'il cessa de produire des créatures nouvelles. Sous l'Ancien Testament, le jour du repos était le septième jour, c'est-à-dire le samedi que les Juifs observent encore ; mais sous le Nouveau Testament, nous honorons le huitième jour, ou plutôt le premier jour de la création, parce que ce fut en ce jour que Jésus-Christ, après avoir fini ses travaux, commença par sa résurrection d'entrer dans son repos éternel. Nous le nommons dimanche, c'est-à-dire jour du Seigneur; la manière de sanctifier ce jour est de le donner, tout entier, aux actes de religion et au service de Dieu (*Apoc.*, I, 10). Tout notre temps et toutes nos actions lui sont dus, comme à notre créateur et à notre rédempteur (*Genèse*, III, 17) : mais comme il a condamné les hommes au travail et fait que la plupart ne peuvent vivre que par un travail continuel, il a donné six jours pour les besoins du corps et pour les affaires temporelles, et n'en a réservé qu'un pour son service et pour nos besoins spirituels (*Exode*, XXXV, 2). Encore le corps emporte une bonne partie de ce jour par le sommeil, les repas et quelque relâchement nécessaire à la santé. Il faut donc en donner à Dieu le plus que nous pouvons ; il faut surtout assister à la messe, ce qui est une obligation étroite ; il faut penser sérieusement à notre salut, tâcher de mettre ordre à sa conscience, recevoir la sainte eucharistie ou s'y disposer ; il est encore très à propos d'entendre le sermon et les autres instructions qui se font à l'église, d'assister aux vêpres et au salut, de s'occuper de lectures pieuses, de faire des aumônes, de visiter les malades ; enfin, de remplir cette journée d'exercices de religion, dont les plus essentiels sont des actes fréquents de foi, d'espérance et de charité. Il faut s'abstenir ce jour-là de tout ce qui est incompatible avec ces exercices (*Isaïe*, LVIII, 13). Premièrement, de tout travail corporel, pénible ou mécanique, de toute marchandise, de la poursuite et du jugement des procès, et de toute affaire temporelle, autant qu'il se peut. Secondement, des grands divertissements, comme la chasse et les jeux qui occupent un grand temps et dissipent trop l'esprit. En troisième lieu, de l'ivrognerie, des danses déshonnêtes, et généralement de tout ce qui est péché ; car, quoiqu'il le faille éviter tous les jours, il faut en être bien plus soigneux le jour qui est consacré à Dieu, et où les tentations sont plus grandes à cause du loisir des assemblées. L'Évangile étant une loi d'amour, nous n'observons pas ce repos avec scrupule, comme les Juifs, et nous pouvons faire tous les travaux que demande la nécessité ou la charité. Car Jésus-Christ nous a appris qu'il est permis de faire du bien le jour du repos, et qu'il est le maître de ce jour comme des autres. Sous ce commandement est comprise l'observation des fêtes que l'Église a instituées.

LEÇON XXV.

Du quatrième commandement.

Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longtemps sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera (*Ephés.*, VI, 2). C'est le premier commandement qui soit accompagné de promesse. Cette vie dans la terre promise est l'image de la vie éternelle ; il est juste que ceux-là vivent qui sont reconnaissants envers ceux dont ils ont reçu la vie. Chacun doit donc honorer son père et sa mère, se souvenant qu'il ne serait pas au monde sans eux ; qu'il a coûté à sa mère de grandes douleurs, et à l'un et à l'autre beaucoup de peine et de soin pour le nourrir et l'élever (*Ecclés.*, III, 3, *etc.*, VII, 29; *Tob.*, IV, 4). Tant qu'il est jeune et soumis à leur conduite par la loi, il doit leur obéir, écouter leurs instructions, en profiter et souffrir leurs corrections, considérant qu'il n'est pas encore capable de se conduire lui-même. Pendant tout le reste de sa vie, un fils doit continuer à respecter son père et sa mère ; les secourir dans tous leurs besoins, les faire subsister, s'ils sont pauvres, supporter leurs infirmités, s'ils sont vieux. Tous les péchés qui se peuvent commettre contre le prochain, deviennent beaucoup plus grands quand ils attaquent les parents. Les pères et mères, de leur côté, sont obligés par ce même commandement, à nourrir et entretenir leurs enfants, jusqu'à ce qu'ils soient en état de subsister par eux-mêmes, à les instruire, principalement des devoirs de la religion, les corriger, mais avec amour et discrétion, sans les contrister excessivement, ni leur abattre le cœur, leur donner bon exemple. La plupart des maux de l'état et de l'Église, viennent du mépris

de ce commandement. Les enfants mal élevés deviennent des hommes indociles et vicieux, qui élèvent mal leurs enfants : au contraire, la bonne éducation se perpétue dans les familles. Sous le nom de pères sont compris tous ceux que Dieu a établis au-dessus de nous. Les évêques et les prêtres, particulièrement les pasteurs de qui nous avons reçu la naissance spirituelle par le baptême, et la nourriture par les autres sacrements et par la parole de Dieu, et qui veillent sur nous pour rendre compte à Dieu de nos âmes (*Hébr.*, XIII, 17 ; *Rom.*, XIII, 2, 5 ; I *Pierre*, II, 13 ; *Ephés.*, VI, 5, *etc.* Nous devons aussi regarder comme nos pères, les princes, les magistrats et tous ceux qui exercent sur nous la puissance publique. Qui résiste à cette puissance, résiste à l'ordre de Dieu ; et il faut obéir aux lois, non seulement par la crainte de la peine, mais par obligation de conscience (*Colos.*, III, 22). Il en est de même des serviteurs à l'égard de leurs maîtres (*Tite*, II, 9). Ils doivent obéir avec crainte et simplicité de cœur ; non pas comme à des hommes à qui ils veulent plaire, ne les servant bien que quand ils sont sous leurs yeux ; mais du fond du cœur, comme faisant la volonté de Dieu, et attendant la récompense de lui. Les maîtres de leur côté, doivent traiter leurs domestiques avec justice et avec douceur, considérant qu'ils ont aussi un maître dans le ciel.

LEÇON XXVI.

Du cinquième commandement

Le cinquième commandement défend de tuer, c'est-à-dire de procurer la mort des hommes en quelque manière que ce soit, parce qu'ils sont nos frères et les images de Dieu. On pardonne l'homicide involontaire, quoique ce soit toujours un grand malheur ; mais le meurtrier de guet-apens est digne de mort. Vous l'arracherez de mon autel, dit Dieu dans la loi, pour le faire mourir (*Gen.*, IX, 6 ; *Nomb.*, XXXV, 6 ; *Deut.*, 19, 3). Tous ceux qui prendront le glaive, dit Jésus-Christ, périront par le glaive (*Matth.*, XXVI, 52). Il est toutefois permis aux juges de faire mourir, suivant les lois, ceux qui ont commis de grands crimes, afin de mettre en sûreté les gens de bien : et par la même raison il est permis de tuer les ennemis de l'état en guerre légitime, obéissant à son prince ; mais il n'est jamais permis de se venger. Dieu s'est réservé la vengeance, et il a établi des princes et des magistrats pour l'exercer sur la terre (*Rom.*, XIII, 1, 4). De là vient que le duel est un grand crime, parce que le particulier y cherche à se faire justice à lui-même ; et d'ailleurs, il expose témérairement sa vie, son salut, et celui de son adversaire. Or, nous ne sommes pas à nous, mais à Dieu : il ne nous est point permis d'attenter à notre vie, sous quelque prétexte que ce soit ; il faut attendre en patience que Dieu nous retire de dessus la terre où il nous a mis (I *Cor.*, VI, 19). Ce commandement défend aussi tout ce qui tend à la mort, comme de blesser ou de frapper. (*Exode*, XXI, 28, *etc.* ; *Matth.*, V, 21, 26). Il défend la haine ou la colère, qui en est la source, et tout ce qu'elles produisent, comme les injures de paroles, les affronts, les querelles et les disputes trop aigres. Au contraire, il ordonne de conserver autant qu'il nous est possible, la vie et la santé de notre prochain, même de ceux qui nous haïssent. On rapporte à ce commandement le scandale, qui est comme un meurtre spirituel par lequel on tue l'âme du prochain, la faisant tomber dans le péché. Ainsi un ecclésiastique scandaleux est celui qui, par sa vie déréglée, donne occasion aux laïques de vivre mal à son exemple. Ainsi ceux qui apprennent à des enfants le mal qu'ils ignorent, ceux qui composent ou débitent des livres pernicieux, les femmes qui se parent pour se faire aimer ; tous ceux-là donnent scandale et participent aux péchés de ceux qui le prennent. Ce péché est si grand, que Jésus-Christ dit qu'il vaudrait mieux être jeté avec une pierre au cou au fond de la mer, que de scandaliser le moindre des fidèles (*Matth.*, VIII, 6).

LEÇON XXVII.

Du sixième commandement.

Le sixième commandement défend aux créatures raisonnables d'imiter les bêtes sans raison, qui se mêlent indifféremment ; et d'abuser pour le plaisir, de ce que Dieu a sagement institué pour la multiplication du genre humain (*Tobie*, IV ; 13, VI, 17 ; VIII, 9). Car l'ouvrage de Dieu est bon en toutes ses parties (*Grég. Niss. or. catéch.* c. 28). Il n'y a rien de si mauvais ni de si honteux que le péché de la concupiscence, qui nous porte à user de nos corps contre la volonté du Créateur. En défendant l'adultère, il défend aussi l'inceste, la fornication, et toutes les autres espèces d'impudicité qui sont défendues, nommément en divers endroits de la sainte Ecriture (*Genèse*, XXVIII, 8, 10 ; *Lévit.*, XVII ; *Ephés.*, V, 3), pour montrer combien elles sont abominables devant Dieu, mais dont il ne devrait pas même être fait mention parmi les chrétiens, hors la nécessité de les condamner. Il suffit de savoir que rien n'est permis sinon dans les saintes règles du mariage. Les plaisirs criminels sont la source de plusieurs maux très-sérieux, de maladies incurables, de dissipations de biens, de haines mortelles, de jalousies, de mauvais ménages entre les maris et les femmes, d'abandonnement des enfants, de suppositions de part d'avortement, d'empoisonnement, de meurtres, de toutes sortes de crimes. (*Prov.*, II, 16-19 ; V, 4, *etc.* ; VI, 32, *etc.* ; VII, 23 ; IX, 18). Pour éviter la débauche, Dieu défend aussi tout ce qui y mène, toutes les actions, les attouchements, les regards et les paroles déshonnêtes, même jusqu'aux pensées arrêtées et délibérées (*Ezéch.*, XVII, 49 ; I *Cor.*, V). En cette matière, bien plus qu'en aucune autre, il faut être soigneux de fuir les occasions du péché, qui sont l'oisiveté, la curiosité, la compagnie des débauchés, les excès de bouche, les danses, les assemblées profanes d'hommes et de femmes, la parure, et généralement l'amour de tous les plaisirs

sensibles) *Ephés.*, V, 18; *Isaïe*, III, 16; I *Pier.*, IV, 3). Il nous est donc commandé de vivre chastement, considérant que Dieu nous voit toujours, et qu'il n'y a point de ténèbres pour lui (*Ps.* CXXXVIII, 2), que nos corps sont les temples du Saint-Esprit, consacrés par le baptême et la confirmation, et encore plus par la sainte eucharistie, et que nos membres sont les membres de Jésus-Christ (*Cor.*, VI, 19). Or, qu'y a-t-il de plus horrible que de faire, des membres de Jésus-Christ, les membres d'une personne infâme, en devenant un même corps avec elle? Pour acquérir ou conserver la chasteté, nous devons mener une vie réglée, occupée, laborieuse, sobre et mortifiée; nous souvenir qu'il faut porter notre croix tous les jours, et que cette vie n'est pas le temps du repos et de la joie, mais du travail (*Luc*, IX, 23). Le moyen le plus efficace pour obtenir ou pour recouvrer le don de continence, est la fréquentation des sacrements de pénitence et d'eucharistie.

LEÇON XXVIII.

Du septième commandement.

Le septième commandement défend le vol, le larcin, l'usure, la concussion, et généralement toute usurpation du bien d'autrui, par fraude ou par violence; car puisque les hommes sont convenus du partage des biens, et ont fait des lois pour régler la manière de les acquérir et de les conserver, comme nous en profitons pour jouir de nos biens en sûreté, il est juste d'observer ces lois; et nous en devons aussi laisser jouir les autres, sans nous servir de notre force ou de notre adresse pour les en priver. Que si quelque chose nous manque, il faut nous appliquer à l'acquérir par les voies légitimes, par le travail, le trafic, le service. L'usure est le profit que l'on tire d'un prêt, se faisant rendre plus que l'on a prêté. La concussion est l'abus qu'une personne puissante fait de son autorité pour usurper ou retenir le bien d'autrui. Le larcin domestique est le plus criminel, à cause de la confiance qu'il est nécessaire d'avoir en ceux que l'on tient dans sa maison; et il n'est pas permis de prendre secrètement, sous prétexte de se récompenser du tort que l'on prétend avoir souffert. Il n'est pas seulement défendu de prendre, il est ordonné de restituer ce que l'on a de mal acquis, et il faut le restituer le plus tôt que l'on peut, parce que le garder injustement est comme le prendre de nouveau (*Lévit.*, XIX, 13). Ce commandement oblige aussi à payer exactement les journées des pauvres mercenaires; les retenir, c'est retenir leur sueur, leur sang et leur vie, et c'est un crime qui crie vengeance devant Dieu (*Ps.* XXXVI, 21). Ce commandement oblige à payer toutes les dettes, et défend par conséquent de s'endetter, si on ne voit comment on pourra satisfaire. De là il s'ensuit que chacun doit manger le bien que Dieu lui a donné, en bénissant son travail ou celui de ses pères; et le conserver soigneusement, afin d'éviter l'indigence qui est la source ordinaire de l'injustice (*Prov.*, XXX, 8. 9, 14). Mais, d'un autre côté, il faut fuir l'avarice et le désir d'acquérir toujours sans mesure; bannir le luxe et modérer notre dépense, afin d'avoir de quoi donner. Car ce commandement nous oblige encore à faire l'aumône à ceux qui n'ont pas le nécessaire, principalement s'ils ne peuvent le gagner. Que celui qui dérobait, dit S. Paul, ne dérobe plus, mais plutôt qu'il travaille, faisant de ses mains quelque chose de bon, afin qu'il ait de quoi donner à celui qui souffre nécessité (*Ephés.*, IV, 28).

LEÇON XXIX.

Les trois derniers commandements.

Le huitième commandement défend premièrement le faux témoignage porté en justice pour faire condamner un innocent. Il défend aussi toute calomnie, c'est-à-dire toute fausse accusation, tout discours par lequel on impute à quelqu'un ce qu'il n'a pas fait. De plus, toute médisance ou détraction par laquelle on ruine ou on diminue la réputation du prochain, en publiant le mal qu'il a fait, mais qui n'était pas connu (*Lévit.*, XIX, 16); et surtout les mauvais rapports, faux ou vrais, qui tendent à mettre la division entre les parents et les amis (*Prov.*, XXVI, 22). Il ne nous est permis de parler du mal qu'a fait le prochain, que lorsque la charité nous y oblige, ou pour procurer sa correction, ou pour la sûreté de celui à qui il pourrait nuire (*Eccl.*, VII, 22, 23); car nous devons plus à l'innocent qu'au coupable (*Basil. Regul. brevior.* 25). Il défend encore le mensonge, c'est-à-dire toute parole dite à dessein de tromper, en faisant entendre le contraire de notre pensée (*Exode*, XXIII, 7). Il nous est donc ordonné de dire toujours la vérité (*Ephés.*, IV, 25). Aussi sommes-nous les membres les uns des autres, qui par conséquent devons avoir une charité réciproque; et la parole n'est instituée que pour signifier ce que nous pensons. Or, nous ne devons avoir que des pensées raisonnables (*Phil.*, IV, 8), et par conséquent ne parler que quand il est à propos (*Prov.*, X, 19). La multitude des paroles n'est point sans péché; et nous rendrons compte au jugement de Dieu de toute parole oiseuse (*Matth.*, XII, 36). Il faut donc aimer le silence. Nous devons encore éviter avec soin de troubler la paix entre les hommes. Ceux qui procurent la paix, dit Jésus-Christ, sont appelés enfants de Dieu. Nous devons réparer, autant qu'il est possible, le tort que nous avons fait au prochain par tous ces péchés de paroles; mais cette réparation est très-difficile: enfin, nous devons éviter les jugements téméraires qui sont la source la plus ordinaire des médisances (*Matth.*, V, 9). Les deux derniers commandements condamnent les mauvais désirs: le neuvième défend de désirer ce que le sixième défend de commettre, c'est-à-dire tout plaisir déshonnête, hors le seul cas du mariage (*Ibid.*, VII, 1). Quiconque regarde une femme pour la désirer, dit le Sauveur, a déjà commis l'adultère dans son cœur (*Matth.*, V, 28). Ce n'est pas seulement le désir formé

qui est péché, c'est encore la pensée quand on s'arrête volontairement à y prendre plaisir ou que l'on néglige de s'en détourner. Il ne nous est pas permis de désirer la femme d'autrui, dans le cas où elle pourrait devenir la nôtre; comme sous l'ancienne loi, en cas de divorce, et à présent en cas de mort: parce que nourrissant ce désir, il serait facile d'aller plus loin et de désirer la mort du mari ou l'adultère. Le dixième commandement se rapporte au septième, et nous défend tout désir du bien d'autrui, de sa maison, de sa terre, de ses bestiaux, de ses meubles et généralement de tout ce qu'il possède, si ce n'est pour l'acquérir par des voies légitimes et de son consentement. Nous ne devons former autres desseins sur les biens d'autrui, que ceux que nous trouverions bons que les autres formassent sur les nôtres.

LEÇON XXX.

Des désirs.

Les deux derniers commandements assurent l'observation de tous les autres, coupant la racine de tous les péchés, qui est la concupiscence. On ne fait mal que par le désir du plaisir, de l'argent ou de l'honneur. Le désir du bien d'autrui ou le déplaisir de sa prospérité causent l'envie qui nous porte à la médisance et à la calomnie; et il n'y a guère de faux témoins qui ne soient gagnés par argent. Ce qui fait ordinairement attenter sur la vie du prochain, c'est que nous voulons avoir son bien, ou ôter un obstacle à notre plaisir ou à notre gloire. Les mêmes raisons portent à mépriser le père et la mère, et quelquefois à les haïr ou à souhaiter leur mort. C'est le désir du gain qui fait travailler le dimanche, et c'est l'amour du plaisir qui empêche de l'employer saintement. C'est l'intérêt qui fait faire les faux serments. Enfin, ce ne sont que les passions déréglées qui détournent du service de Dieu et qui éteignent la charité. Ainsi, ôtant de notre cœur les désirs que condamnent les deux derniers commandements, nous nous mettons en état de pratiquer facilement tous les autres. Or, nous ne désirons point les choses impossibles; et nous devons compter pour impossible tout ce qui est contraire à la loi de Dieu, quoique nous ayons la liberté de le faire, parce qu'il est impossible au moins d'éviter ensuite sa vengeance. Mais le meilleur moyen pour éviter le péché, est de tendre, autant qu'il nous est possible, à acquérir les vertus et la perfection chrétienne. Soyez parfaits, dit Jésus-Christ, comme votre Père céleste est parfait. Ce n'est qu'en nous humiliant profondément que nous éviterons l'orgueil et l'ambition (*Matth.*, V, 48). Il faut mépriser les plaisirs permis, pour éteindre le désir des plaisirs défendus. Pour ne point désirer le bien d'autrui, le plus sûr est de n'être point attaché à celui que nous possédons légitimement; et, pour arriver à ce détachement, il faut penser souvent à la mort et à la vie future (I *Cor.*, VII, 29). Le temps est court, dit S. Paul; il reste que ceux qui ont des femmes, soient comme s'ils n'en avaient point; ceux qui pleurent, comme s'ils ne pleuraient point; ceux qui se réjouissent, comme s'ils ne se réjouissaient point; ceux qui achètent, comme s'ils n'acquéraient point; ceux qui se servent de ce monde, comme s'ils ne s'en servaient point; car la figure de ce monde passe (I *Tim.*, VI, 9). Et ailleurs: ceux qui veulent devenir riches, tombent dans les tentations et les filets du diable, et dans plusieurs désirs inutiles et nuisibles, qui précipitent les hommes dans la perte et la damnation; car l'avarice est la source de tous les maux (*Luc*, XIV, 26). Et c'est ce que Jésus-Christ dit lui-même, que, pour le suivre, il faut renoncer à son père, à sa mère, à sa femme, à ses enfants, à tout son bien. Non qu'il soit nécessaire de tout quitter réellement, mais parce qu'il est nécessaire d'en détacher son affection, pour n'aimer que Dieu seul, et les créatures suivant son ordre. Il faut donc modérer tous nos désirs, hors celui de bien faire et de plaire à Dieu, qui ne peut jamais être assez grand.

LEÇON XXXI.

Des trois premiers commandements de l'Eglise.

Nous sommes encore obligés à observer les commandements de l'Eglise, en vertu du commandement de Dieu, d'honorer notre père et notre mère (*Gal.*, IV, 26); car l'Eglise, la Jérusalem céleste, est notre mère, et ses commandements ne sont autre chose que de saintes pratiques reçues par une tradition continuelle, depuis les temps apostoliques, et conservés par l'autorité de tous les pères et les pasteurs, dont on a enfin été obligé de faire des règles dans les derniers temps, pour marquer ce que doivent au moins faire les chrétiens. On en compte ordinairement six, que l'on a mis en rime en cette sorte: Les dimanches messe ouïras, etc. Le premier est donc d'entendre la messe les dimanches et les fêtes commandées. Les chrétiens doivent prier souvent et assister aux prières publiques de l'Eglise, autant que leur commodité le permet; mais comme la plupart sont occupés, les autres jours, de travaux et d'affaires qui leur laissent peu de loisir, l'Eglise a réduit l'obligation extérieure au dimanche, et à la partie la plus essentielle de l'office, qui est la messe. Et quoiqu'elle désire que l'on entende la messe haute et solennelle, elle se contente au besoin de la messe basse, pourvu qu'on l'entende avec beaucoup d'attention et de dévotion. Son second commandement est de confesser ses péchés à son propre prêtre au moins une fois l'année (*Conc. Later.* 1215, *c. Omnis utriusque sex.*). L'Eglise sait que ceux qui ne font que des péchés légers s'approchent des sacrements assez volontiers; et, pour ceux qui négligent leur conscience, elle a craint avec raison, voyant la corruption des derniers siècles, qu'ils ne fussent capables de croupir dans l'état du péché mortel pendant plusieurs années. Elle a donc jugé à propos de les exciter par un commandement exprès, et par la menace de l'excommunica-

tion. L'Eglise n'a point marqué de temps pour le sacrement de pénitence, parce que l'on doit chercher à se relever sitôt que l'on est tombé dans le crime, comme il est écrit : Ne tardez point à vous convertir au Seigneur, et ne différez point de jour en jour (*Ecclés.*, V, 8). Elle a ordonné de se confesser au prêtre propre, c'est-à-dire à son curé ou à quelque autre prêtre approuvé par son évêque, afin que les pasteurs puissent connaître le troupeau dont ils doivent rendre compte à Dieu. Le troisième commandement de l'Eglise est de recevoir le saint sacrement de l'eucharistie, au moins une fois l'an, vers la fête de Pâques et en sa paroisse (*Conc. de Latran, ann.* 1215). L'Eglise souhaiterait que les chrétiens communiassent toutes les fois qu'ils assistent à la messe, et par conséquent au moins tous les dimanches ; mais comme il ne faut s'approcher de ce sacrement qu'après s'être bien éprouvé, elle a eu égard à la tiédeur des derniers temps (*Conc. de Tr.*, *Sess.* XXII, *cap.* 6), et ne les a obligés à s'en approcher qu'une fois l'année ; mais elle n'a pu souffrir qu'ils s'en privassent plus longtemps, puisque Jésus-Christ a dit que l'on ne peut vivre sans ce pain céleste (*Jean*, VI, 54). L'Eglise a choisi pour ce devoir les jours les plus saints, après la préparation du carême, lorsque l'on fait la mémoire de la Passion de Jésus-Christ et de l'institution de ce sacrement, c'est-à-dire depuis le dimanche des Rameaux jusqu'à l'octave de Pâques. La nécessité de recevoir ce sacrement en sa paroisse, vient de la même raison qui a été dite pour la pénitence, afin que chaque pasteur connaisse l'état de son troupeau. On commence à être obligé à ces deux commandements, quand on est arrivé à l'âge de discrétion, ce qu'on entend d'ordinaire entre sept ou huit ans, pour la confession ; et, pour la communion, entre douze et quatorze ans, et c'est au pasteur à en juger.

LEÇON XXXII.

Des fêtes et des mystères.

Les trois autres commandements de l'Eglise regardent la distinction des jours destinés au service de Dieu, les uns pour chanter ses louanges et se réjouir spirituellement, les autres pour s'affliger devant lui et faire pénitence. Le quatrième commandement nous oblige à sanctifier certains jours de fêtes, outre les dimanches, nous abstenant d'œuvres serviles et nous appliquant à la prière et aux bonnes œuvres. Ces fêtes sont instituées pour honorer Dieu, en en célébrant les principaux mystères de notre religion, ou en renouvelant la mémoire des saints en qui il a fait le plus éclater ses grâces. De sorte que l'occupation spirituelle propre à ces jours là doit être de méditer les mystères ou les vertus du saint, et en tirer des réflexions utiles pour la correction de nos mœurs; et, par conséquent, il faut être soigneux de s'en bien instruire. Les fêtes où nous honorons les mystères regardent la plupart l'incarnation du Fils de Dieu et les merveilles qu'il a opérées sur la terre. Noël est le jour de sa naissance temporelle. Le huitième jour ensuite, qui se rencontre le premier jour de l'année, nous célébrons sa circoncision. Puis vient la fête de l'Adoration des Mages, que nous appelons les *Rois*. On y fait aussi la mémoire du baptême que Jésus-Christ reçut de S. Jean et de son premier miracle; et, comme ce fut en ces trois occasions qu'il commença à paraître devant les hommes tel qu'il était, on a nommé cette fête Epiphanie, qui signifie *apparition*. On représente ensuite le cours de sa vie mortelle et de sa prédication, particulièrement pendant le carême, dont les deux dernières semaines sont destinées à méditer sa passion, principalement la semaine sainte et les trois derniers jours. Le jeudi saint est le jour qu'il fit la cène et institua le saint sacrement ; le vendredi il mourut sur la croix le samedi il demeura dans le sépulcre. De ces jours d'affliction on passe tout d'un coup à la joie de la résurrection de Jésus-Christ, qui est notre pâque. On la célèbre toujours le dimanche ; on fête aussi les deux jours suivants. On fêtait autrefois toute la semaine et tout le temps pascal jusqu'à la Pentecôte est un temps de joie, en l'honneur de l'état glorieux de Jésus-Christ après sa résurrection. Le quarantième jour après Pâques est le jour de l'ascension de Notre-Seigneur. (*Leo. epist.* XVI, *ad Episc. Sicil.*). Ainsi dans le cours de chaque année, l'Eglise nous représente en ses offices toute la suite de la vie que le Sauveur a menée entre les hommes. Dix jours après l'Ascension, nous célébrons la Pentecôte en mémoire de la descente du Saint-Esprit; elle est suivie de deux autres fêtes comme Pâques. Le dimanche suivant, on honore particulièrement le mystère de la sainte Trinité (*Clem.* XI, *de Reliq.*, *lib.* III, *tit.* 19), et le mystère de l'Eucharistie le jeudi d'après, qui est la fête du saint Sacrement, instituée depuis quatre cents ans, avec la procession solennelle pour réparer les injures faites par les hérétiques à cet auguste sacrement. Voilà comme l'Eglise nous rend sensibles par de saintes solennités tous les mystères de la religion.

LEÇON XXXIII.

Des fêtes des saints.

Les fêtes qui portent le nom des saints ne sont pas moins en l'honneur de Dieu que les autres, puisque la mémoire du saint n'est que l'occasion de nous assembler pour louer Dieu, assister au saint sacrifice, écouter les instructions et vaquer à l'œuvre de notre salut, comme le dimanche. Tout ce qu'il y a de plus sont les louanges des saints, qui retournent à la gloire de Dieu qui les a faits tels, et les prières que nous leur faisons afin qu'ils prient pour nous. Le jour de la Toussaint est destiné à les honorer tous ensemble, principalement ceux dont nous ne faisons pas de fête distincte, ou même que nous ne connaissons pas ; car bien que nous en puissions compter plusieurs milliers, ce n'est rien en comparaison de la multitude de ceux

qui nous sont inconnus. Il y a plusieurs fêtes en l'honneur de la sainte Vierge, savoir : son Assomption, qui est le jour de sa mort et de son entrée au ciel; son Annonciation, qui est le jour où elle reçut la nouvelle qu'elle serait mère de Dieu. On la peut compter entre les fêtes de Notre-Seigneur puisqu'elle honore le mystère de l'Incarnation. Il en est de même de la Purification, qui est le jour où Jésus-Christ fut présenté au temple par sa sainte mère, et reconnu pour le Messie par le saint vieillard Siméon. Et, comme ce saint prit le Sauveur entre ses bras, disant qu'il était la lumière des Gentils, les fidèles portent des cierges à la procession de cette fête, d'où lui vient le nom de Chandeleur. On fête aussi la Nativité de la sainte Vierge, et même la Conception, pour honorer le premier moment où elle a commencé d'être. On fait une fête pour S. Michel et tous les anges. On solennise la Nativité de S. Jean-Baptiste, au lieu que l'on célèbre la mort des autres saints, c'est-à-dire leur naissance pour la vie éternelle; et cette distinction vient de ce qui est dit dans l'Evangile, que plusieurs se réjouiront à la nativité de ce grand saint. Nous honorons la mémoire des apôtres, de quelques martyrs, de quelques confesseurs et de quelques vierges les plus illustres, comme S. Etienne, S. Laurent, S. Martin, Ste Madeleine, Ste Cécile et des saints particuliers à chaque pays : comme en France S. Louis; à Paris S. Denis, S. Marcel, Ste Geneviève; car les fêtes des saints sont différentes, selon les coutumes des églises. Outre ces fêtes connues de tout le peuple, parce qu'elles font cesser le travail, l'Eglise en célèbre un grand nombre d'autres, comme la Transfiguration de Notre-Seigneur, l'Invention et l'Exaltation de la Croix, la Visitation, la Présentation et la Compassion de la sainte Vierge, les fêtes d'un très-grand nombre de saints : en sorte qu'il y a peu de jours en l'année où l'Eglise n'en honore quelqu'un par son office, principalement dans les lieux où sont leurs reliques.

LEÇON XXXIV.

Du jeûne et de l'abstinence en général.

Le jeûne est utile pour nous punir des péchés déjà commis, et nous fortifier contre les tentations. Nous nous punissons, en nous privant des plaisirs, et même d'une partie de la nourriture nécessaire, et en souffrant la faim et la soif. Nous fortifions l'esprit en mortifiant la chair et affaiblissant le corps; car alors l'esprit est mieux disposé pour la prière, la componction et les pensées sérieuses. C'est pourquoi le jeûne est toujours accompagné d'abstinence. On diminue la nourriture, et quant au nombre des repas, et quant à la qualité des viandes. La règle du jeûne a toujours été de ne faire qu'un repas par jour et vers le soir, le retardant d'autant plus que le jeûne était plus rigoureux. A présent l'usage est de manger à midi, dans tous les jours de jeûne indifféremment, même on permet le soir une légère collation de pain et de fruit. Dans le jeûne on retranche les viandes qui sont les plus nourrissantes, comme la viande de boucherie et la volaille, les œufs, les laitages, suivant la qualité des jeûnes et la coutume des pays. Ces abstinences ne sont fondées sur aucune superstition qui nous fasse estimer mauvaises les viandes dont nous nous abstenons, comme plusieurs anciens hérétiques les estimaient (I *Tim.*, IV, 3; I *Cor.*, IX, 27); mais seulement sur le besoin de châtier notre corps, et le réduire en servitude. C'est pourquoi les repas maigres doivent être fort simples, et ne pas être des festins d'une autre espèce (*Isaïe*, LVIII, 5). Le jeûne, pour être utile, doit être fait en vrai esprit de pénitence et accompagné des autres bonnes œuvres, de la prière et de l'aumône. On devrait donner aux pauvres ce que l'on épargnerait en retranchant la nourriture. L'Eglise, pour nous inviter à prier davantage ces jours-là, en a fait les offices plus longs, afin que l'on passât une grande partie du temps à de saints exercices. Pendant les jours de jeûne on doit fuir tous les divertissements, et se priver des plaisirs même permis. Modérons-nous, dit Saint Ambroise dans une hymne de carême, dans le boire et le manger, le sommeil, les discours, les railleries, et veillons sur nous plus exactement (*Ad. Noct. Ex more doct. myst.*). L'usage a déterminé l'âge où l'on est obligé de jeûner, à vingt ans accomplis. On dispense du jeûne, les enfants, les nourrices, les femmes grosses, les malades, ceux qui gagnent leur vie à des travaux fort pénibles; en un mot, tous ceux qui ne pourraient jeûner sans ruiner leur santé; en quoi chacun doit bien prendre garde à ne pas se flatter, puisqu'il n'y a personne qui n'ait besoin de pénitence (*Cassien, conf.* XXI, *c.* 30). Les premiers chrétiens jeûnaient souvent, quelques-uns toute l'année, hors les dimanches et le temps pascal; et les premiers moines se firent une règle de ce jeûne perpétuel. L'abstinence était aussi plus rigoureuse; ils se retranchaient le vin et le poisson, et plusieurs se réduisaient au pain et à l'eau. La charité commençant à se refroidir, l'on a obligé les chrétiens à observer au moins certains jours de jeûne, laissant le surplus à leur dévotion.

LEÇON XXXV.

Des jours de jeûne et d'abstinence en particulier.

Le jeûne le plus solennel est celui du carême, c'est-à-dire la quarantaine. Il est d'institution apostolique, à l'exemple de Moïse et d'Elie, et principalement de Jésus-Christ qui passa quarante jours dans le désert sans rien manger (*Deut.*, XIX, 9; III, *Rois*, XIX, 8; *Matth.*, VI, 1, 2). On a placé ce jeûne immédiatement avant la pâque, pour nous préparer à cette grande solennité par une sérieuse pénitence. Autrefois, on jeûnait en carême jusqu'à vêpres, c'est-à dire vers six heures du soir. Aujourd'hui, le carême n'est distingué des autres jeûnes que par l'abstinence des œufs et en quelque

pays, du laitage. Le jeûne des Quatre-Temps est institué pour demander à Dieu la conservation des fruits de la terre, en chacune des quatre saisons de l'année, et pour le prier de donner à son Eglise de bons évêques, de bons prêtres, et d'autres ministres dignes de le servir, car c'est en ces jours que se font les ordinations: et toute l'Eglise se met en prières, afin qu'il plaise à Dieu d'envoyer des ouvriers dans sa moisson (*Luc*, X, 2). Les vigiles sont des jeûnes pour nous préparer aux fêtes les plus solennelles. On les a nommées vigiles ou veilles, parce que autrefois on passait sans dormir les nuits qui précédaient ces fêtes, et l'on s'occupait saintement dans les églises. Il y a des vigiles où l'on ne jeûne plus et qui ne sont distinguées que par l'office. On jeûnait aussi l'Avent, et les vendredis et les samedis où l'abstinence est demeurée. C'est le sixième commandement de l'Eglise, d'observer, tous les vendredis et les samedis, l'abstinence de la chair, pour honorer la passion et la sépulture de Notre-Seigneur, et pour nous mieux préparer au dimanche. D'autres églises observent le mercredi au lieu du samedi; et chacun doit suivre de bonne foi la coutume de son pays. Il y a encore quelques autres jours d'abstinence sans jeûne savoir : les trois jours de Rogations nommés autrement les grandes litanies, à cause des processions qui s'y font ; et les petites litanies, le jour de saint Marc. Elles ont principalement pour but la conservation des fruits de la terre (*Tit.*, II, 2-6). Or, quoique dans les autres jours il y ait liberté de manger toutes sortes de viandes et toutes les fois qu'il est besoin, les chrétiens doivent toujours être sobres, et prendre garde que leurs cœurs ne soient appesantis par les viandes et le vin, comme dit Notre-Seigneur. (*Luc*, XXI, 34.) C'est pourquoi, c'est un grand abus de distinguer le temps du carnaval par la liberté que l'on s'y donne de boire et de manger avec excès, de jouer et danser plus qu'en tout autre temps de l'année. Cette coutume est toute contraire à l'intention de l'Eglise, qui commence, dès la Septuagésime, à nous exciter à la pénitence, pour nous préparer au carême. Elle défend de faire des noces pendant l'Avent et le carême, et les fêtes qui les suivent, c'est-à-dire jusqu'au lendemain de l'Epiphanie et de l'octave de Pâques, parce que, suivant l'ancienne discipline, l'usage du mariage était interdit pendant ces temps, et l'Eglise souhaite encore qu'on s'en abstienne (*Joël*, II, 16 ; I *Cor.*, VII, 5). Quelques-uns font un septième commandement de l'Eglise, de cette défense de noces, et y ajoutent celui d'éviter les excommuniés; ce qui ne s'entend que de ceux qui sont dénoncés nommément.

LEÇON XXXVI.

Des conseils et de la perfection chrétienne.

L'Eglise ne nous a obligés qu'à ce peu de pratiques extérieures: aussi c'est dans les derniers temps et depuis que la charité est refroidie dans le commun des fidèles, qu'on a pressé plus vivement l'observance de ce peu de lois ecclésiastiques (II *Cor.*, IX, 7). Elles ne sont pas immuables comme les lois divines; l'Eglise qui les a faites peut les changer ou en dispenser quelques particuliers, selon les temps et pour des raisons très-importantes. Voilà donc ce que tout chrétien est obligé d'observer : les commandements de Dieu et ceux de l'Eglise qui y sont compris (*Matth.*, XIX, 17). Si vous voulez entrer dans la vie, dit Jésus-Christ, gardez les commandements (*Ibid.*, 21). Mais il ajoute : Si vous voulez être parfaits, allez, vendez tous vos biens et suivez-moi, et vous aurez un trésor dans le ciel. Il dit encore : Il y a des personnes qui s'interdisent le mariage pour le royaume des cieux (*Ibid.*, 12). Que ceux qui se sentent capables de ce vœu le fassent ; mais il n'y a que ceux à qui il est donné d'en haut qui en sont capables (I *Cor.*, VII, 25). Et S. Paul dit : Si vous n'êtes point marié, ne cherchez point de femme; ajoutant que c'est un conseil qu'il donne et non pas un précepte du Seigneur. Il y a donc différence entre les préceptes et les conseils. Les préceptes ou commandements sont proposés à tous comme des obligations ; les conseils sont proposés seulement comme moyens d'arriver à la perfection. Or, Jésus-Christ nous exhorte tous à tendre à la perfection, à l'imitation de notre Père céleste qui est parfait (*Matth.*, V, 48). En effet, comme notre volonté est faible, nous faisons toujours moins bien que nous ne voulons; et si nous ne nous proposons que ce qui est précisément d'obligation, nous demeurerons toujours en deçà, c'est-à-dire dans le péché. Il ne faut donc pas nous contenter de ce que Dieu exige de nous, mais lui donner généreusement tout ce que nous pourrons, puisque nous ne lui devons pas moins que de l'aimer de tout notre cœur et de toutes nos forces. Il faut avoir une haute estime des conseils de Jésus-Christ, puisqu'il est la sagesse même, et qu'il sait mieux que nous ce qui nous est bon (*Ecclés.*, III, 19). Il ne faut pas chicaner avec Dieu, ni trop s'attacher à distinguer les préceptes des conseils (*Rom.*, XII, 2); mais s'efforcer, autant qu'il est possible, de connaître et de pratiquer ce qui lui est agréable (*Ephés.*, V, 10). Jésus-Christ a renfermé l'idée de toute la perfection dans ces huit béatitudes (*Phil.*, I, 10) : Heureux ceux qui ont l'esprit de la pauvreté, parce que le royaume des cieux est à eux (*Matth.*, V). Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre. Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés. Heureux les miséricordieux, parce qu'on leur fera miséricorde. Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. Heureux ceux qui sont pacifiques, parce qu'ils seront nommés enfants de Dieu. Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux.

LEÇON XXXVII.

De la grâce.

Nous ne pouvons accomplir les comman-

dements de Dieu ni suivre ses conseils, que par sa grâce (II *Cor.*, III, 5). De nous-mêmes nous ne pouvons pas former une pensée salutaire ni dire le Seigneur Jésus, que par le Saint-Esprit (I *Cor.*, XII, 3). Ce n'est pas que Dieu ne nous ait créés libres, et ne nous ait proposé dans sa loi la vie et la mort, afin que nous choisissions la vie (*Ecclés.*, XV, 14); mais notre volonté est tellement affaiblie par le péché de notre premier père, que si nous sommes laissés à nous-mêmes, nous choisissons presque toujours le mal (*Deut.*, XXX, 19). Nous n'avons même aucun pouvoir d'agir utilement pour notre salut, si nous ne sommes aidés et fortifiés par la grâce; et nous n'y travaillons de grand cœur que quand nous sommes rétablis dans la liberté des enfants de Dieu (*Jean*, VIII, 32). Nous connaissons le bien par la lumière de la raison que Dieu a mise en nous, et par celles de la foi que nous avons reçue au baptême; mais la grâce seule peut nous donner la force de l'accomplir d'une manière salutaire, parce que la concupiscence nous incline presque sans relâche à faire le mal que nous condamnons (*Rom.*, VII., 15, *etc.*). Cette concupiscence est un amour démesuré de nous-mêmes, et un penchant vicieux vers les plaisirs sensibles qui nous portent à préférer le bien du corps à celui de l'âme. De là viennent les passions déréglées, l'amour sensuel, la haine, la colère, la peur, la tristesse, la joie. Si nous nous livrons à ces passions, elles nous entraînent dans toutes sortes de crimes, et nous nous y livrons ordinairement tant que nous demeurons dans l'état de nature corrompue où nous sommes nés, parce qu'en cet état nous prenons le plus souvent plaisir à ce qui flatte nos sens et notre amour-propre (*Rom.*, III, 24). C'est là le vieil homme que nous devons nous efforcer de détruire, nous souvenant que nous avons été régénérés en Jésus-Christ par le baptême (*Aug. de spir. et litt.*), et justifiés gratuitement par sa miséricorde, afin que nous fassions par reconnaissance et avec joie, ce que nous savons être conforme à la volonté de son père. Cela est d'autant plus juste, que Dieu ne nous commande rien d'impossible. Il veut sincèrement que tous les hommes soient sauvés (*Tim.*, II, 4). Il avertit chacun de faire ce qu'il peut et de demander ce qu'il ne peut pas, et il l'aide afin qu'il puisse faire ce qui lui est ordonné; il invite tous les pécheurs à la pénitence: et pour ceux qu'il a justifiés, il ne les abandonne que, quand ils l'ont abandonné les premiers soit en négligeant de lui demander des secours dont ils avaient besoin pour persévérer dans le bien, soit en résistant aux grâces qu'ils avaient reçues et qui auraient été augmentées, s'ils ne se fussent roidis contre les douces invitations de celui qui voulait leur procurer la vraie félicité (*Rom.*, II, 4; *Trente, Sess.* VI. *c.* 2).

LEÇON XXXVIII.

Des Sacrements.

La grâce nous étant absolument nécessaire, Dieu ne se contente pas de nous la donner, il veut bien l'accompagner de signes sensibles, proportionnés à notre faiblesse. On appelle ces signes *sacrements*, c'est-à-dire choses sacrées, ou mystères, c'est-à-dire choses cachées. En effet, ce sont des choses matérielles et des actions extérieures, qui nous signifient l'opération intérieure du Saint-Esprit, par laquelle il sanctifie nos âmes, en même temps que nous pratiquons ces saintes cérémonies. Ce n'est pas que Dieu ne nous puisse communiquer sa grâce sans l'accompagner de ces signes, mais nous n'en sommes pas alors si assurés; et ce n'est pas aussi que ces signes nous donnent une entière certitude d'avoir reçu la grâce, puisque nous avons toujours sujet de douter si nous y avons apporté les dispositions nécessaires (*Ecclés.*, IX, 2). C'est la misère inévitable en cette vie, de ne savoir jamais si nous sommes dignes d'amour ou de haine, ni si nous persévérerons jusqu'à la fin; et d'être obligés de travailler à notre salut avec crainte et tremblement (*Phil.*, II, 12). Toutefois, connaissant la bonté de Dieu, nous avons grand sujet de bien espérer, quand nous nous approchons de ses sacrements avec foi, confiance, sincérité, humilité et componction. On appelle donc sacrements, des signes sacrés établis de Dieu, pour signifier et opérer en nous la grâce. L'ancienne loi, parmi tant de cérémonies, n'avait aucun de ses sacrements qui donnent la grâce; et c'est un avantage de la loi nouvelle (*Conc. de Trente, sess.* VII, *can.* I). C'est Jésus-Christ qui les a tous institués, afin que son sang et ses mérites infinis, plus que suffisants pour la salut de tous les hommes, fussent appliqués en particulier à chacun de ceux que Dieu aurait appelés. Il en a marqué quelques-uns par ses paroles et par ses actions rapportées dans l'Évangile, savoir: le baptême et l'eucharistie, la pénitence et l'ordre. Les apôtres ont déclaré les autres, en appliquant ce qu'ils avaient appris de lui; car il n'était pas en leur pouvoir d'instituer des sacrements: il n'y avait qu'un Dieu qui pût attacher à des choses sensibles l'opération du Saint-Esprit. Il en a institué pour tous les besoins de la vie spirituelle; le baptême pour y entrer et naître spirituellement; pour croître et se fortifier, la confirmation; pour se nourrir, l'eucharistie; la pénitence, pour guérir les maladies de l'âme et même la ressusciter après qu'elle est morte par le péché; pour nous fortifier au moment de la mort corporelle, l'extrême-onction. Les deux autres sacrements regardent l'unité de toute l'Église: l'ordre lui donne des ministres publics; le mariage sert à la perpétuer dans tous les siècles. Il y a donc sept sacrements: le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et la mariage. Pour bien entendre la nature des sacrements, il faut savoir les raisons des saintes cérémonies dont l'Église les accompagne.

LEÇON XXXIX.

Du baptême.

Le baptême est le plus nécessaire de tous les sacrements. *En vérité, en vérité, je vous dis* (*Jean*, III, 5, 6), *dit Jésus-Christ, personne ne peut entrer au royaume de Dieu, s'il ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, ce qui est né de la chair est chair et ce qui est né de l'esprit est l'esprit* (*Rom.*, VIII, 13). Or, si nous vivons selon la chair, nous mourrons, puisque la chair n'est autre chose que l'amour-propre, la concupiscence que nous apportons au monde comme enfants d'Adam, avec le péché originel dont elle est une suite. De là vient que le baptême est nécessaire, même aux petits enfants, pour effacer ce péché avec lequel ils naissent; aux adultes, c'est-à-dire à ceux qui sont en âge de raison, il efface de plus tous les péchés qu'ils peuvent avoir commis. Mais, pour le recevoir, il faut qu'ils soient suffisamment instruits de la doctrine chrétienne, qu'ils la croient et la professent publiquement, et de plus qu'ils soient sincèrement convertis et qu'ils aient un grand regret de leurs péchés passés et une ferme résolution d'observer les commandements de Dieu. Le baptême, autant que l'on peut, doit se faire à l'Eglise par les mains des prêtres, avec toutes les cérémonies; mais en cas de nécessité toute personne peut baptiser, pourvu que l'on verse de l'eau sur le baptisé avec l'invocation de la sainte Trinité. L'eau doit être simple et naturelle, et il faut dire : Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Le baptême ainsi donné ne peut être réitéré, et imprime un caractère qui ne s'efface jamais, quelque crime que le baptisé puisse commettre. Il est toujours vrai de dire qu'il a été régénéré et consacré à Dieu comme son enfant d'adoption (*Conc. Trente, sess.* VII, *de Sacr.* c. 9). Si un adulte, désirant le baptême avec une charité parfaite, est surpris de la mort avant que de le recevoir, il ne laisse pas d'être sauvé; et son salut est encore plus assuré s'il est baptisé dans son sang, souffrant le martyre pour la foi qu'il veut professer. Il y a donc trois baptêmes : celui de l'eau et du Saint-Esprit, celui du Saint-Esprit seul, et celui du sang : les enfants sont incapables du second, parce qu'il exige des dispositions intérieures qui supposent l'usage de la raison.

LEÇON XL.

De la préparation au baptême.

Pour bien entendre toute la cérémonie du baptême, il faut considérer celui des adultes, et supposer qu'il se fait en l'un des jours solennels de la bénédiction des fonts. Il était très-ordinaire dans les premiers siècles de baptiser des personnes en âge parfait; au lieu que parmi nous on ne le pratique que rarement, c'est-à-dire quand les Juifs, les mahométans ou d'autres infidèles se convertissent. Il faut instruire avant que de baptiser (*Matth.*, XXVIII, 19), suivant l'ordre que Jésus-Christ en a donné; c'est pourquoi l'on commençait par faire catéchumène celui qui voulait être chrétien, pour l'instruire à loisir et pour éprouver sa vocation pendant un long temps; et c'est à cette préparation que se rapportent les exorcismes et les autres prières par où commence la cérémonie du baptême, jusqu'à la récitation du symbole et la profession de foi. Depuis qu'il est plus ordinaire de baptiser des enfants, on a joint ce qui se faisait auparavant à plusieurs fois; et ce n'est aujourd'hui que la suite d'une même cérémonie. Mais quand on baptise un adulte, on ne doit pas laisser d'examiner avec soin s'il est véritablement converti, et s'il n'est point attiré au baptême par quelque motif temporel. On doit aussi l'instruire amplement, non seulement des mystères, mais des préceptes de morale et des règles de la vie chrétienne. Quand on juge à propos de le baptiser (*Rituel de Paris*), on l'amène à l'église, où d'abord il doit demeurer à la porte en dehors, sous le vestibule, ou en quelque autre lieu commode. Le prêtre lui demande son nom, puis il souffle sur lui, et conjure le diable, pour le faire retirer de cette créature dont il est en possession par le péché; puis il lui marque le signe de la croix sur le front et sur le cœur, et fait sur lui quelques prières, afin qu'il profite des instructions et qu'il commence à vaincre ses passions et à observer les commandements de Dieu, pour se rendre digne d'arriver au saint baptême Ensuite le prêtre ayant béni le sel, lui en met un peu dans la bouche pour marquer le goût qu'il doit prendre à la doctrine chrétienne, à la sagesse et à l'éloignement de la corruption. Ainsi Jésus-Christ a dit : Ayez en vous du sel. Et S. Paul : Que vos discours soient toujours assaisonnés de sel en la grâce (*Marc.*, IX, 49; *Col.*, IV, 6). Le prêtre fait encore sur lui plusieurs exorcismes qui se faisaient autrefois à différents jours, et emploie le signe de la croix avec des paroles terribles, pour chasser le démon et le contraindre à céder la place au Dieu vivant qui va faire son temple de cette créature; puis, prenant un peu de salive, il en touche les narines et les oreilles du catéchumène, pour imiter ce que J.-C. fit à l'aveugle-né, et à un sourd et muet possédé du démon; il récite ensuite sur lui l'oraison dominicale et le symbole (*Jean*, IX, 9; *Marc*, VII, 33), ce qui se faisait autrefois séparément, pour faire apprendre par cœur l'un et l'autre au cathécumène. Après cela le prêtre l'introduit dans l'Eglise; et alors il le fait renoncer à Satan, à ses œuvres et à ses pompes; puis il lui fait des onctions sur la poitrine et entre les épaules, avec de l'huile benite, nommée pour cette raison l'huile des catéchumènes. L'effet de ces ontions est de donner de la force contre les tentations et les attaques du démon. Tout ce qui se fait jusque-là regarde la préparation au baptême, comme il se voit par les ornements.

LEÇON XLI.

Du baptême solennel.

L'ancienne coutume de l'Eglise était de ne

baptiser solennellement que deux fois l'année, la veille de Pâques et la veille de la Pentecôte (*Miss. rom.*, *Sabb. sanct.*) ; et de là vient que c'est encore en ces deux jours que se fait la bénédiction de l'eau qui doit servir au baptême toute l'année. La cérémonie de cette bénédiction commence par plusieurs lectures de l'Ancien Testament, pour mettre en mémoire aux catéchumènes les principaux points des instructions qu'ils ont reçues ; et les lectures sont entremêlées d'oraisons, pour leur obtenir la grâce de renaître véritablement. Ensuite l'évêque ou le prêtre, avec tout le clergé, va en procession aux fonts, qui sont toujours à l'entrée de l'église, et étaient autrefois dehors. Là, il bénit l'eau par des prières magnifiques, qui marquent les mystères et les miracles que Dieu a opérés par cet élément : il souffle dessus, et y trempe le cierge pascal, pour montrer par ce souffle et par ce feu la vertu du Saint-Esprit qui descend en l'eau, et la rend capable d'effacer les péchés et de purifier les âmes, comme de sa nature elle pouvait nettoyer les corps. Il y mêle enfin, pour le même effet, du saint chrême et de l'huiles des catéchumènes. L'eau etant ainsi préparée, c'est le temps de baptiser ceux qui sont choisis. Après toutes les cérémonies qui ont été dites, le catéchumène est présenté par son parrain et sa marraine, qui sont censés avoir eu soin de son instruction particulière. Le prêtre, revêtu de blanc, lui demande son nom ; puis il lui fait faire sa profession de foi, en récitant le symbole ou tout entier ou en abrégé ; il lui demande s'il veut être baptisé ; enfin il le baptise, ou par immersion, le plongeant dans l'eau par trois fois (*Rituel rom.*); ou par infusion, lui versant de l'eau sur la tête, disant cependant ces paroles: «Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.» Le baptême par immersion était autrefois le plus ordinaire : et, en effet, baptiser signifie *plonger* ou *baigner*. Ensuite le prêtre lui fait sur le haut de la tête l'onction du saint chrême, pour marquer qu'il participe à l'onction spirituelle, d'où vient le nom de Christ et de chrétien ; puis il le revêt d'une robe blanche, et lui recommande de la porter sans tache devant le tribunal de Jésus-Christ, c'est-à-dire de conserver jusqu'à la mort la grâce qu'il vient de recevoir. Enfin il lui donne un cierge allumé, lui recommandant la même chose, de garder son baptême et d'être toujours prêt à aller aux noces de Jésus-Christ, suivant la parabole des vierges et de leurs lampes. Le baptême étant achevé, la procession rentre dans l'église, et on célèbre la messe, où les nouveaux baptisés doivent communier. Tel est l'office entier de la veille de Pâques, qui occupait autrefois la plus grande partie de la nuit, afin que l'heure où se faisait le baptême fit mieux entendre qu'il est l'image de la résurrection de Jésus-Christ (*Rom.*, VI, 4, *etc.*). En effet, on y meurt au péché ; on s'ensevelit en se plongeant dans l'eau (*Coloss.*, XII) ; et, en sortant de l'eau, on ressuscite à la grâce, afin de ne plus mourir. Or, quoique dans les derniers siècles on ait un peu changé les cérémonies, et qu'il y ait quelque diversité selon les lieux, la substance du sacrement demeure toujours la même ; et il reste assez de vestiges de l'antiquité, pour faire entendre l'intention de l'Eglise; car une grande partie de l'office du carême regarde la préparation des catéchumènes, et tout l'office de l'octave de Pâques est fait pour les nouveaux baptisés.

LEÇON XLII.

Du baptême des enfants.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, l'usage a toujours été de baptiser les enfants quand leurs parents les présentent sans attendre l'âge de raison, principalement s'ils se trouvent en péril de mort, afin qu'ils ne soient pas privés de la vie éternelle, où l'on ne peut entrer sans le baptême (*Cypr. Epist.* 59. *ad Fidum*) : et, quoiqu'ils se portent bien, il leur est toujours beaucoup plus avantageux d'être lavés du péché originel incontinent après leur naissance, et de recevoir la grâce avant l'usage de raison qui rend capable de pécher, que de croupir dans le péché et les mauvaises habitudes qui leur feraient peut-être négliger le baptême. On baptise donc les enfants, et on les baptise incontinent après leur naissance pour éviter les accidents, sans même attendre les jours solennels ; ce qui montre que l'on doit beaucoup moins retarder pour attendre un parrain ou pour quelque autre considération temporelle. On observe les cérémonies du baptême des adultes ; on exorcise l'enfant, parce qu'il est sous la puissance du démon par le péché originel. On fait sur lui les prières qui regardent les catéchumènes, quoiqu'il ne soit encore capable ni d'être instruit ni d'être éprouvé. On n'a pas cru le devoir priver de ces prières et de ces saintes cérémonies qui sont toujours fort utiles pour lui attirer des grâces plus abondantes : seulement on les a abrégées et en plusieurs églises on les observe plus exactement aux adultes (*Rit. Rom.*). Le parrain et la marraine répondent à tout ce que l'enfant devrait dire : et d'abord ils lui donnent un nom qui doit être le nom de quelque saint que l'enfant prendra pour patron, c'est-à-dire pour son protecteur particulier auprès de Dieu et pour le modèle de sa vie. Le parrain et la marraine se rendent caution envers Dieu par leurs réponses, que l'enfant observera tout ce qu'ils lui promettent pour lui ; c'est pourquoi ils doivent avoir un soin particulier de son instruction et de son éducation et lui tenir lieu de père et de mère pour tout ce qui regarde le spirituel. Or, comme la religion chrétienne n'est point attachée aux cérémonies extérieures, on omet toutes celles du baptême, en cas de nécessité, et l'on se contente de verser de l'eau sur le baptisé, en disant les paroles nécessaires : Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. De là vient qu'encore que les hérétiques méprisent les saintes cérémonies de l'Eglise, leur baptême ne laisse pas d'être valable, pourvu qu'il soit fait avec de vraie eau et

avec l'invocation de la sainte Trinité. Et en cas de nécessité, toute personne peut baptiser, un laïque, une femme, un infidèle, pourvu qu'il ait sérieusement l'intention de faire ce que l'Eglise ordonne.

LEÇON XLIII.

Du baptême et de la confirmation.

C'était l'évêque d'ordinaire qui administrait le baptême solennel, et alors il confirmait les néophytes en même temps, au sortir des fonts; ainsi, étant parfaits chrétiens, ils assistaient aussitôt à la messe et communiaient, ce qui se doit encore observer, autant qu'il se peut, au baptême des adultes (*Rit. Rom.*). Mais quand c'était un prêtre qui avait baptisé, il fallait que l'évêque imposât les mains au néophyte pour lui donner le Saint-Esprit; car l'évêque à toujours été le ministre ordinaire de ce sacrement (*Conc. de Trente, sess.* VII *et* XXIII, *c.* 4). Comme il est le père spirituel de tout le troupeau, il est juste que chaque fidèle, au moins une fois en sa vie, se présente à lui et reçoive la perfection du christianisme, comme de celui qui a la perfection du sacerdoce. Depuis que l'on ne baptise plus guère que des enfants, on a jugé à propos de différer ce sacrement jusqu'à l'âge de raison, afin qu'ils reçoivent auparavant les instructions qu'ils n'ont pu recevoir avant le baptême. Il faut donc que les pères et mères aient grand soin d'instruire leurs enfants dès qu'ils commencent à entendre ce qu'on leur dit; qu'ils leur enseignent tout ce qui est expliqué dans ce Catéchisme, et toutes les autres choses qui peuvent leur être utiles pour leur salut; qu'ils leur racontent les merveilles que Dieu a faites pour son peuple avant et après l'incarnation de son Fils; qu'ils leur répètent souvent ses commandements et les leur fassent aimer; qu'ils leur expliquent les fêtes, les sacrements et toutes les saintes cérémonies de la religion (*Deut.*, IV, 9; VI, 7; XI, 19). La loi de nature, les lois divines et humaines, tout concourt à faire sentir aux parents l'étroite obligation qu'ils ont d'instruire leurs enfants. Les parrains et marraines y doivent suppléer en cas de défaut, et veiller à ce que les enfants n'ignorent rien des mystères et des devoirs de la religion. Les maîtres sont à cet égard les pères de leurs serviteurs et de tous ceux qui composent leur famille. Mais surtout les pasteurs et les prêtres s'y doivent appliquer soigneusement, avoir des heures destinées, au moins les dimanches et les fêtes, pour instruire les enfants publiquement dans l'église. C'est encore le devoir des maîtres et des maîtresses d'école et de tous ceux qui enseignent les lettres aux jeunes gens, afin que tant de personnes concourant ensemble à leur instruction, il n'y en ait point qui périsse par ignorance (*Conc. Trid.*, *sess.* XXIV, *c.* 4. *Pont. Rom.*). Les enfants étant suffisamment instruits, au jugement du pasteur, peuvent être présentés à la confirmation dès l'âge de sept ans. L'évêque étend les mains sur eux et prie Dieu qui les a régénérés par l'eau et le Saint-Esprit, qui leur a donné la rémission de tous leurs péchés, d'envoyer sur eux du ciel son Saint-Esprit avec ses sept dons; puis il exprime ces sept dons, qui sont la sagesse et l'intelligence, le conseil et la force, la science, la piété et la crainte de Dieu (*Isaie*, XI, 2, 3). Il prend ensuite du saint chrême, dont il fait à chacun l'onction sur le front, le nommant par son nom et lui disant : Je te marque du signe de la croix et je te confirme du chrême du salut, au nom du Père, etc., et le frappe légèrement sur la joue. Le bandeau que l'on met en plusieurs diocèses sur le front n'est que pour empêcher que l'onction du saint chrême ne soit profanée.

LEÇON XLIV.

Du saint chrême.

Le saint chrême dont on se sert au baptême et à la communion, est composé d'huile d'olive et de baume. L'huile sert à guérir les plaies, à fortifier le corps qui en est frotté, à éclairer quand on la brûle. Ainsi elle est très-propre à marquer la grâce qui nous guérit, nous fortifie et nous éclaire. Le baume représente aussi la sainteté, parce qu'il préserve de la corruption et répand une bonne odeur. De ces deux liqueurs mêlées ensemble, l'évêque fait le saint chrême, qu'il consacre tous les ans le jeudi saint à la messe, assisté de douze prêtres, de sept diacres et de sept sous-diacres (*Pont. Rom.*, *Offic. Fer.*, V, *in Cœna*). Il souffle dessus pour marquer que la vertu du Saint-Esprit se joint à cette créature matérielle; et il fait d'excellentes prières, pour demander à Dieu que cette onction fasse participer les nouveaux baptisés à l'onction spirituelle dont Notre-Seigneur a pris le nom de Christ, dont Dieu oint les prêtres, les rois, les prophètes et les martyrs; que ce soit en ceux qui la recevront un sacrement de perfection; que délivrés de la corruption de leur première naissance, ils deviennent par cette onction des temples de bonne odeur par l'innocence de leur vie; qu'ils aient l'honneur de rois, de prêtres et de prophètes, suivant la promesse mystérieuse de Dieu. Dans la même cérémonie l'évêque bénit l'huile des malades et l'huile des catéchumènes. Le saint chrême sert encore à la consécration des évêques, à celle des églises, des autels et des vases sacrés; mais on voit par cette prière, qu'il est fait principalement pour la confirmation après le baptême; et cette même prière montre quel en est le fruit. L'eau dont on nous lave dans le baptême, marque principalement le premier effet de la grâce, qui est de nous purifier et d'effacer nos péchés : l'onction du saint chrême marque le second, qui est l'infusion du Saint-Esprit et la grâce sanctifiante. Or, quoiqu'on ait déjà reçu une onction au baptême, l'imposition des mains et l'onction sur le front, qui se fait à la confirmation, est très-importante pour nous rendre chrétiens parfaits, et pour nous fortifier contre les ennemis de notre salut. Ces ennemis sont trois : principalement le diable toujours attentif à nous surprendre (I *Pier.* V, 8); le mon-

de (*Jean*, XVII, 14), c'est-à-dire l'exemple et la compagnie des hommes corrompus; la chair, c'est-à-dire notre concupiscence et nos mauvaises inclinations (*Gal.*, V, 17). On nous marque sur le front avec la croix, pour montrer que nous ne devons point rougir de ce que la religion chrétienne semble avoir de bas et de méprisable (*Luc*, IX, 26); que nous devons faire gloire d'appartenir à Jésus-Christ, et d'imiter ses souffrances; et pour nous y préparer, on nous frappe sur la joue. C'est donc un grand péché de négliger ce sacrement, quoiqu'il ne soit pas si absolument nécessaire que le baptême. On ne reçoit qu'une fois la confirmation non plus que le baptême, parce que l'un et l'autre impriment un caractère en l'âme qui ne s'efface jamais.

LEÇON XLV.

Du saint sacrifice de la messe.

Après le baptême et la confirmation, l'eucharistie est nécessaire pour nourrir le chrétien et lui donner la force de persévérer dans la grâce. Aussi Jésus-Christ a dit : Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous (*Jean*, VI, 54). Le pain et le vin, qui sont la nourriture la plus commune de nos corps, sont la matière de ce sacrement, pour montrer qu'il est la nourriture de nos âmes; et comme il faut tous les jours se nourrir, pour réparer les forces que l'on perd à tous moments, l'usage de ce sacrement doit être fréquent et ordinaire. On le consacre au saint sacrifice de la messe, qui est l'action la plus sainte et la plus importante de la religion; c'est pourquoi il est nécessaire de la bien entendre (*Conc. de Tr., sess.* XII, *c.* 1). Tous les sacrifices des fruits et d'animaux que les fidèles offraient à Dieu sous la loi de la nature et sous la loi écrite, n'étaient que les figures du grand sacrifice que Jésus-Christ devait accomplir sur la croix : et ce sacrifice a seul été capable de remplir les quatre fins pour lesquelles on offrait tous les sacrifices (*Hébr.*, X, 1-4). La première, de rendre à Dieu un honneur convenable à sa souveraine majesté. La seconde, de satisfaire sa justice pour les péchés des hommes. La troisième, d'obtenir les grâces dont ils ont besoin. La quatrième, de le remercier de ses bienfaits. Il n'est donc plus permis d'offrir d'autres sacrifices; mais il faut continuellement renouveler la mémoire de celui de Jésus-Christ, pour obéir à l'ordre qu'il nous en a donné, quand il a dit : Faites ceci en mémoire de moi (*Luc*, XXII, 19), et pour appliquer à chacun en particulier la vertu de cet inestimable sacrifice. Avant de célébrer la messe, il y a plusieurs préparations nécessaires (*Pontif. Rom. de eccles. dedic., etc.*). Le lieu doit être saint, c'est-à-dire, autant qu'il se peut, une église consacrée solennellement ou du moins un oratoire béni par l'évêque. L'autel où doit reposer le sacré corps de Jésus-Christ doit contenir quelques reliques des saints, et être consacré par plusieurs prières accompagnées d'onctions et d'encensements dans la suite d'une longue cérémonie. Les vases sacrés et les ornements dont on se sert à l'autel ont aussi leurs bénédictions particulières, afin que tout contribue à rendre plus sensible la majesté de cet auguste sacrement. Le temps de le célébrer est régulièrement entre Tierce et Sexte, après avoir chanté la plus grande partie de l'office. Le prêtre qui doit célébrer prie en son particulier, récitant des psaumes destinés à cette préparation, et méditant la grandeur du mystère dont il va s'approcher. Il bénit de l'eau dont il asperge le peuple, pour le faire souvenir de son baptême et de la pureté avec laquelle il doit assister au sacrifice : puis étant accompagné d'un diacre, d'un sous-diacre et de plusieurs acolytes portant l'encens et le luminaire, et tous revêtus des ornements convenables à leur ordre, il marche en procession vers l'autel, pendant que le chœur chante l'antienne et le psaume, que pour cette raison l'on nomme *Introït*, c'est-à-dire entrée. Le prêtre étant devant l'autel, demeure au bas, s'incline profondément et confesse en général ses péchés, se recommandant aux prières de ses ministres et de tous les assistants, qui font aussi leur confession. Cette confession est pour demander à Dieu le pardon des fautes journalières et de celles qui nous sont cachées, afin de n'approcher des mystères terribles qu'avec la conscience la plus pure qu'il est possible; et c'est par la même raison que l'on répète plusieurs fois en grec, *Kyrie, eleison*, c'est-à-dire Seigneur, ayez pitié de nous.

LEÇON XLVI.

Suite de la messe. De l'instruction et de l'offrande.

Le prêtre monte à l'autel, le baise par respect, faisant mention des saints dont les reliques y reposent (*Ordo missæ*); il l'encense; et après avoir salué le peuple, il dit une oraison où tous répondent en hébreu : *Amen*, c'est-à-dire, ainsi soit-il, pour montrer qu'ils y joignent leur intention. Le sous-diacre fait alors une lecture de l'Ancien ou du Nouveau-Testament, que l'on appelle Epître, parce qu'elle est tirée d'ordinaire des épîtres de S. Paul ou des autres apôtres, et elle contient quelque instruction convenable à l'office du jour. Cette lecture est suivie du chant d'*Alleluia*, mot hébreu qui signifie : Louez Dieu, et de quelques versets des psaumes. Cependant le diacre à genoux prie Dieu de le rendre digne d'annoncer son saint Evangile, et après avoir reçu la bénédiction du prêtre, il marche vers le lieu destiné pour le lire, étant accompagné de tous les ministres de l'autel, avec le luminaire et l'encens. Le diacre porte le livre élevé entre les mains. Tous se lèvent sitôt que le livre de l'Evangile paraît, et demeurent debout pendant qu'on le lit, pour marquer le respect qu'ils portent à la parole de Dieu et à la sagesse incarnée dont ce livre est le signe sensible,

et pour montrer qu'ils sont prêts à accomplir ce qui y est enseigné. Ils le témoignent encore par le symbole, que l'on récite aussitôt. Alors le prêtre monte en chaire et parle au peuple en langue vulgaire (*Rituel Paris.*), afin que ceux qui n'entendent pas l'ancienne langue de l'Eglise ne soient pas privés d'instruction. Il leur fait faire des prières pour tous les ordres de l'Eglise, pour les vivants et pour les morts; et dans quelques églises il leur récite le sommaire de la doctrine chrétienne, c'est-à-dire le Symbole, l'Oraison dominicale, les commandements de Dieu et les sacrements; c'est ce qu'on appelle le *Prône*. Puis il fait le sermon, leur expliquant l'Evangile que l'on vient de lire; et en leur en faisant l'explication pour la correction de leurs mœurs(*Conc.Trid.*, *sess.*XXII, *can.* 8). Voilà la première partie de la messe, qui regarde principalement l'instruction des fidèles. La seconde est l'offrande. Le prêtre revient à l'autel, et salue le peuple encore une fois; puis il offre le pain et le vin, qui sont la matière du sacrifice, et cette offrande est comme un premier sacrifice que nous faisons à Dieu de ces créatures qu'il nous a données pour notre nourriture, et qui vont être détruites en son honneur (*Ibid.*, *can.* 5). Le pain doit être sans levain, suivant la coutume de l'Eglise romaine: le vin doit être mêlé d'un peu d'eau pour représenter l'eau qui sortit avec le sang du côté de Jésus-Christ, et pour signifier l'union de la nature divine avec la nature humaine, et du peuple fidèle avec Jésus-Christ (*Cypr. Epist.* 43. *ad Cæcil.*). Le prêtre encense l'oblation, pour lui rendre honneur, et prie les anges de porter devant Dieu l'odeur de ces parfums, c'est-à-dire nos prières, dont elle est l'image. Alors il reçoit les offrandes du peuple. Mais auparavant il fait baiser la patène, ce que l'on appelle *baiser de paix*, parce que ce baiser se donne en signe de paix et de réconciliation parfaite, qui est nécessaire avant d'offrir son présent à l'autel, suivant le commandement exprès de Jésus-Christ (*Matth.*, V, 23). Autrefois on s'embrassait effectivement, et chacun offrait le pain et le vin qu'il devait recevoir changés au corps de Jésus-Christ. De là vient le pain et le vin que l'on offre encore en beaucoup d'endroits aux messes des morts, et le pain que le prêtre bénit pour être distribué en signe de communion représente l'eucharistie, comme l'eau bénite représente le baptême. On offre ensuite des cierges, de l'argent ou d'autres choses que les fidèles donnent volontairement, selon leur dévotion, pour la subsistance des clercs et des pauvres, et pour l'entretien des églises. Le prêtre, après avoir reçu l'offrande, lave ses mains, demande à Dieu la pureté nécessaire pour lui offrir un sacrifice agréable, et se recommande aux prières des assistants. C'est la seconde partie de la messe.

LEÇON XLVII
De la consécration

La prière secrète qui termine l'offrande, se conclut par la préface qui commence l'action de la consécration et du sacrifice. Elevez vos cœurs (*Sursum corda*, *etc.*), dit le prêtre. Le peuple répond : Nous les avons à Dieu. Le prêtre ajoute : Rendons grâces au Seigneur, notre Dieu. Le peuple répond : Il est juste et raisonnable. Ce que le prêtre répète, ajoutant dans les jours les plus solennels le sommaire du mystère, et concluant toujours par la médiation de Jésus-Christ, et par l'union de nos prières avec celles des saints anges qui chantent incessamment : Saint, saint, saint, le Seigneur Dieu des armées, comme témoigne le prophète Isaïe (*Isaïe*, VI, 3). Etant donc ainsi préparés, ayant élevé nos cœurs au-dessus de toutes les pensées de la terre, et nous unissant en esprit aux troupes célestes, pour adorer avec elles la majesté du Tout-Puissant, nous attendons avec un profond respect son Fils unique qui va descendre sur l'autel par la vertu du Saint-Esprit. Le prêtre dit tout bas les prières que l'on appelle le *Canon*, c'est-à-dire la règle de la consécration de l'Eucharistie, qui ne changent jamais, quelque office que l'on fasse. Ce canon consiste en cinq oraisons (*Te igitur, etc.*). Dans la première, le prêtre prie pour toute l'Eglise, nommément pour le pape et l'évêque, pour ceux qu'il veut recommander et pour tous les assistants (*Hanc igitur*). Il fait mémoire de la sainte Vierge, des apôtres et de quelques martyrs dont il demande que les prières nous aident. Ensuite il étend les mains sur l'oblation, prononçant la seconde oraison. Puis il dit la troisième (*Quam oblationem*), où il récite l'histoire de l'institution de l'eucharistie, et la consacre en prononçant les propres paroles de Jésus-Christ (*Conc. Trid. sess.* XIII, *c.* 1, 1). Par cette parole toute-puissante qui a fait le ciel et la terre, la substance du pain et du vin est changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, les espèces en apparence demeurant les mêmes. Et quoiqu'il y soit vivant et glorieux, comme il est en effet dans le ciel, toutefois la division des espèces du pain et du vin représente la séparation de son corps et de son sang sur la croix et l'état de sa passion; car il est la victime immolée. Aussitôt que les paroles de la consécration sont prononcées, le prêtre adore Jésus-Christ présent, et l'élève à la vue du peuple qui l'adore aussi; puis il continue la troisième oraison du canon. Il offre à Dieu, en mémoire de la passion et de la résurrection de son Fils, le pain de la vie éternelle et le calice du salut, c'est-à-dire le corps et le sang de ce même Fils, priant Dieu qu'il daigne recevoir agréablement de nos mains ce sacrifice, qui rappelle en notre mémoire et continue en quelque sorte celui de la croix, comme il a reçu autrefois celui d'Abel, celui d'Abraham, celui de Melchisédech, qui en étaient des figures; et que tous ceux qui y participeront, soient remplis de grâces et de bénédictions célestes. Par la quatrième oraison (2e *Memento*), le prêtre recommande à Dieu les fidèles trépassés, tant ceux qu'il veut recommander en particulier, que

tous en général. Par la cinquième, il fait mémoire de plusieurs saints, et demande, en frappant sa poitrine (*Nobis quoque peccatoribus*), que nous autres pécheurs nous ayons quelque part à leur gloire, par la miséricorde de Dieu. Enfin il élève la sainte hostie sur le calice, en rendant honneur à la sainte Trinité.

LEÇON XLVIII.

De la communion.

Du temps des anciens sacrifices, après que l'hostie destinée à remercier Dieu ou à lui demander quelques grâces avait été offerte et égorgée, on en brûlait une partie, le reste était mangé par les sacrificateurs et par ceux qui l'avaient offerte (*Lévit.*, VI, 16; VII, 6, 15, 16, *etc.*). Ainsi, la véritable hostie ayant été offerte et immolée par la consécration, il ne reste plus qu'à la manger; c'est ce festin spirituel que nous appelons la communion et qui est la dernière partie de la messe. Elle commence par l'Oraison dominicale où nous demandons à Dieu ce pain quotidien, ce pain qui passe toute substance, ce pain qui est descendu du ciel. Ensuite le prêtre rompt l'hostie en trois parties, pour imiter Notre-Seigneur qui rompit le pain lorsqu'il le consacra; aussi le sacrifice s'appelait au commencement fraction du pain. Le prêtre met une de ces trois parties dans le calice, pour mieux faire voir que ce n'est qu'un seul sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ. On demande ensuite la paix, c'est-à-dire la concorde et la charité parfaite (*Agnus Dei*), pour s'approcher de l'Agneau sans tache, et en signe de cette paix, ou bien l'on s'embrasse les uns les autres, ou bien on baise un instrument destiné à cet usage, comme on a fait avant l'offrande. Le prêtre fait encore quelques prières à Jésus-Christ, présent au saint sacrement, pour lui demander la grâce de communier dignement et utilement; et après avoir protesté tout haut de son indignité, en se frappant la poitrine, il se communie lui-même sous les deux espèces. Il communie les assistants sous la seule espèce du pain, suivant la coutume pratiquée de tout temps dans l'Eglise, en certains cas, et reçue universellement dans les derniers siècles, pour éviter les irrévérences et les divers accidents (*Conc. Trident.*, *sess.* XXI, *cap.* 2). Ceux qui communient, doivent être exactement à jeûn, sans avoir pris même une goutte d'eau; leur extérieur doit être propre et modeste, et leur intérieur le plus pur qu'il est possible. (I *Cor.*, XI, 27, 28, 29) Quiconque mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur indignement, dit saint Paul, sera coupable du corps et du sang du Seigneur. Que chacun donc s'éprouve avant que de manger ce pain et de boire ce calice; car quiconque le prend indignement, boit et mange sa condamnation, ne discernant point le corps du Seigneur. Il faut être vivant pour se nourrir; c'est pourquoi ce sacrement ne profite qu'à ceux qui sont en état de grâce. Dans les premiers temps, tous ceux qui assistaient au sacrifice, y participaient aussi par l'offrande et par la communion (*Conc. Apost.* 16); et l'Eglise souhaiterait que tous communiassent encore réellement (*Conc. Trident. sess.* XXII, *c.* 6); c'est pourquoi ils doivent communier au moins spirituellement (*Postcom.*), par les saintes dispositions du cœur. On termine la messe par l'oraison qui contient l'action de grâces; puis le diacre congédie le peuple, et le prêtre donne la bénédiction.

LEÇON XLIX.

Des messes basses et du viatique.

De tout ceci, il est aisé de comprendre comment on doit entendre la messe. Car le meilleur exercice que l'on y puisse faire est d'être attentif aux instructions qui s'y donnent, et de s'unir en esprit aux actions et aux prières du prêtre, autant qu'il convient à la condition des simples fidèles. Mais il ne faut pas croire que ce soit l'entendre que d'y assister seulement de corps, ayant l'esprit ailleurs, occupé d'autres choses que de Dieu (*Conc. Trident.*, *sess.* XXII, *cap.* 6). J'ai représenté une messe solennelle, parce que toutes choses s'y font plus régulièrement. Mais l'Eglise a aussi l'usage des messes basses, où le prêtre n'est assisté que d'un clerc ou même d'un laïque; et le sacrifice ne laisse pas d'y être parfait, quoiqu'il n'y ait ni offrande du peuple, ni communion que du prêtre, ni quelquefois autre assistant que celui qui sert la messe. Mais encore que l'essentiel s'y trouve, la majesté du sacrifice y paraît beaucoup moins. Il y a moins d'utilité pour le peuple quand il n'y a pas d'instruction; et quand il n'y a point de communiants, toutes les intentions de l'Eglise ne sont pas remplies. L'usage a introduit de communier souvent, hors la messe, avec des hosties que l'on garde dans le tabernacle, et qui ne devraient être que pour les malades. Quant aux malades, lorsqu'ils sont en péril de mort, on leur doit donner le saint sacrement comme viatique, c'est-à-dire comme provision de leur voyage, afin qu'ils ne sortent pas de cette vie sans la protection du corps et du sang de Jésus-Christ (*Conc. Trident. sess.*, XIII, *c.* 6; *Cypr.*, *epist.* LVII, *ad Cor.*; *Conc. Trident.*, *Ibid.*, *c.* 5). Comme il faut adorer Jésus-Christ partout où il est, on rend les mêmes respects au saint sacrement lorsqu'on le porte ainsi dans les rues, que lorsqu'il repose dans l'église ou qu'on le montre à la messe. Quand le prêtre est arrivé dans la chambre du malade, il y fait quelques prières avant que de le communier; et si le malade est un prêtre ou un diacre, il fait sa profession de foi en récitant le Symbole (*Rituel. Rom.*; *Rituel. Paris*).

LEÇON L.

Suite de l'Eucharistie.

Bien que la sainte eucharistie soit le vrai corps de Jésus-Christ (*Conc. Trident.*, *sess* XIII, *c.* 3, 4), il y est toutefois d'une ma-

nière surnaturelle et divine, tout entier dans le tout, et tout entier dans chaque partie. De là vient qu'il est en même temps en plusieurs lieux, au ciel et sur la terre, dans tant d'églises, sur tant d'autels et en tant d'hosties. De là vient encore qu'il est aussi entier dans la plus petite particule que dans la plus grande hostie qu'en le divisant, on ne le divise point; quand on en prend plusieurs ensemble, on ne le prend point plusieurs fois; qu'il est autant sous une des espèces que sous toutes les deux; car la séparation des espèces ne sert qu'à représenter l'état où il était sur la croix, après que tout son sang fut répandu et séparé de son corps; mais en effet, le corps et le sang ne sont point divisés dans l'eucharistie, puisque le corps est vivant et animé, et le même qui est glorieux au ciel. Ainsi, partout où est le corps, le sang y est aussi, et partout où est le sang, le corps y est par une suite nécessaire que l'on nomme concomitance. Ce sacrement est bien au-dessus de tous les autres; d'où vient qu'on l'appelle par excellence le saint sacrement. L'eau ou l'huile ne sont sacrements que dans l'usage actuel; l'eucharistie y est toujours tant que Jésus-Christ y est présent, c'est-à-dire tant que les espèces subsistent. Les autres sacrements sont des signes de la grâce qu'ils confèrent; l'eucharistie contient la source des grâces, Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. Elle ne laisse pas d'être signe en plusieurs manières. Premièrement, les espèces du pain et du vin consacrées par la parole de Jésus-Christ sont les signes de la présence réelle de Jésus-Christ. Secondement, ce sacrement nous fait souvenir de sa passion. En troisième lieu, il nous avertit que nous sommes tous un même corps, puisque nous participons à un même pain (I *Cor.*, X, 17). Enfin ce nous est un gage que Dieu se donnera un jour à nous à découvert, comme il se donne à présent caché sous les espèces étrangères.

LEÇON LI.

Du sacrement de pénitence. De la contrition.

Les chrétiens devraient n'avoir jamais besoin d'autre sacrement que de l'eucharistie, pour entretenir la grâce qu'ils ont reçue au baptême et à la confirmation, et aller toujours croissant dans la vie spirituelle. Il a même la force d'effacer les fautes légères et journalières. Mais il n'arrive que trop souvent que les chrétiens commettent des péchés mortels qui éteignent en eux la charité, et les rendent dignes de la mort éternelle. Tels sont l'impiété, l'homicide, l'adultère et tous les crimes qui violent quelques commandements du décalogue, en matière importante. Pour sortir de cet état de mort et ressusciter spirituellement, Jésus-Christ a institué le sacrement de pénitence qui ressemble au baptême, en ce qu'il remet aussi les péchés, et qu'il suppose la conversion du cœur et la résolution de changer de vie, comme le baptême dans les adultes. Mais la pénitence est différente en ce qu'elle ne remet point le péché originel, n'étant instituée que pour les chrétiens qui sont tombés après leur baptême. De plus, quelques crimes qu'un homme ait commis avant son baptême, en quelque quantité et quelque énormes qu'ils soient (*Conc. Trident., sess.* VI, *c.* 14), on ne l'oblige point de les déclarer en particulier, et on ne lui fait souffrir aucune peine pour les réparer (*Ibid., sess.* XIV, *de pœnitentia*). Mais on n'accorde la pénitence qu'à condition de souffrir quelque peine temporelle, proportionnée au péché, et par conséquent il le faut confesser distinctement. Et certainement il est bien raisonnable que l'on traite différemment ceux qui ont péché dans l'aveuglement de l'infidélité où ils n'avaient point de si abondantes grâces contre leur concupiscence; et ceux qui ont été une fois illuminés au baptême, qui ont été faits participants du Saint-Esprit à la confirmation, qui ont goûté le don céleste de l'eucharistie, la beauté de la parole de Dieu, l'excellence du siècle à venir, et qui sont tombés après tant d'avantages, crucifiant en eux-mêmes de nouveau le Fils de Dieu (*Hébr.*, VI, 4-5, 6). Ceux-ci méritent sans doute que Dieu leur fasse acheter par des larmes et des œuvres laborieuses la grâce qu'il leur fait de les renouveler par la pénitence. C'est bien assez qu'il leur remette gratuitement la coulpe, c'est-à-dire la tache du péché, et qu'il les décharge de la peine éternelle. La pénitence a donc trois parties : la contrition, la confession et la satisfaction. La contrition, c'est-à-dire la douleur qui brise le cœur, doit être surnaturelle; car il ne suffit pas d'être affligés de nos péchés par des motifs temporels, à cause des maux que nous sentons ou que nous craignons en cette vie; il faut que cette douleur soit fondée sur la foi et qu'elle ait pour motif, ou la bonté infinie de Dieu, ou du moins sa justice et sa puissance qui peuvent récompenser et punir éternellement. Si c'est purement l'amour de Dieu qui fasse détester le péché, c'est la contrition parfaite (*Conc. Trident., sess.* XIV, *c.* 4). Si la contrition est imparfaite, étant fondée sur la considération de la laideur du péché, ou sur la crainte de l'enfer, on l'appelle attrition (*Ibid., sess.* VI, *c.* 6). C'est une disposition sainte et utile pour le sacrement de pénitence, mais il faut qu'elle exclue entièrement la volonté de pécher; ce qui renferme un commencement d'amour de Dieu, comme source de toute justice.

LEÇON LII.

De la confession et de la satisfaction.

Celui qui veut revenir à Dieu, après avoir perdu la grâce de son baptême, doit commencer par examiner sa conscience très-soigneusement, pour connaître, autant qu'il pourra, le nombre et la qualité de ses péchés, leurs causes et leurs suites, ses passions et ses habitudes (*Conc. Trident., sess.* XIV, *c.* 5). Il doit surtout bien sonder son cœur; si c'est tout de bon qu'il veut se convertir; s'il est bien convaincu de l'énormité du péché, qui est le seul vrai mal qui attaque la majesté de Dieu même et qui mérite une peine éternelle; s'il est bien touché de l'in-

gratitude dont il a usé envers Dieu, son créateur, son rédempteur, son souverain bienfaiteur, et de la perfidie avec laquelle il a violé les promesses de son baptême; s'il déteste sa vie passée, et s'il est bien résolu d'en commencer une nouvelle, moyennant la grâce de Dieu. Qu'il aille ensuite trouver son pasteur ou quelqu'autre prêtre approuvé de son évêque, et ayant pouvoir de l'absoudre, et qu'il lui fasse sa confession, lui déclarant tout au long l'état de son âme, avec grande simplicité. Qu'il écoute ses avis avec respect et se soumette humblement à la satisfaction qu'il lui impose, quelque rude qu'elle lui paraisse, puisqu'elle sera toujours fort légère en comparaison des pénitences canoniques. Enfin, qu'il ne murmure point si on lui diffère l'absolution, puisque ce n'est pas à lui à juger de la conduite du prêtre qui est son juge. Le prêtre a le pouvoir de retenir les péchés aussi bien que de les remettre; et il se charge devant Dieu de tous les péchés qu'il remet ou qu'il retient mal à propos. Il doit refuser l'absolution à celui qui ne sait pas les vérités nécessaires pour le salut, comme le Symbole et les commandements de Dieu; à celui qui n'est pas contrit, c'est-à-dire, qui n'est pas affligé de son péché, ou ne l'est que par quelque intérêt temporel, ou ne renonce pas à toute volonté de pécher à l'avenir; à celui qui ne veut pas restituer le bien d'autrui qu'il possède, ou qui ne veut pas quitter l'occasion prochaine du péché, ou qui retombe souvent dans les mêmes crimes, ou qui ne veut pas pardonner à son ennemi; à celui qui ne veut pas accepter la satisfaction qui lui est imposée: en un mot, à ceux à qui il juge que le sacrement serait inutile, par leur mauvaise disposition. Le prêtre ne peut absoudre un homme en cet état, sans se damner avec lui. Que si la disposition du pénitent est douteuse, le prêtre doit régulièrement suspendre l'absolution, pour l'éprouver quelque temps. Il doit imposer une pénitence proportionnée à ses fautes, eu égard à l'âge, au sexe, à la force et à la ferveur du pénitent. Les peines que l'on appelle canoniques, parce qu'elles furent réglées par les anciens canons ou ordonnances de l'Eglise, renfermaient bien plus de rigueur qu'elle n'en prescrit aujourd'hui (*Conc. Trident. sess.* XIV, *c.* 8). Ces peines étaient de plusieurs années pour les grands crimes; comme pour un parjure ou un adultère, sept ans; pour une simple fornication, trois ans, et ainsi du reste.

LEÇON LIII.

De la pénitence publique.

On ne peut mieux connaître quelles sont les intentions de l'Eglise dans l'administration de ce sacrement, que par les cérémonies de la penitence publique (*Conc. Trident., sess.* XXIV, *de Ref.*, *c.* 8). Ceux qui ont fait des péchés publics et scandaleux, doivent en faire pénitence publiquement; et s'ils ne s'y soumettent, l'évêque a droit de les retrancher de l'Eglise. S'ils demandent pénitence, après s'être confessés à l'évêque ou à son pénitencier, ils viennent le mercredi des Cendres à l'église cathédrale, vêtus pauvrement et nu-pieds, le visage penché vers la terre. L'évêque étant assis au milieu de l'église, ils entrent et se prosternent contre terre avec larmes; puis ils s'approchent, et il leur met à chacun des cendres sur la tête, disant: Souviens-toi, homme, que tu es poudre, et que tu retourneras en poudre; fais pénitence pour avoir la vie éternelle (*Pontificale Rom., de expuls. pub. pœn.*). Il bénit les cilices dont il leur couvre la tête; et se mettant à genoux, tout le clergé et le peuple étant prosternés à terre, il récite les sept psaumes de la pénitence, avec les litanies et quelques prières, pour demander à Dieu qu'il leur pardonne leurs péchés et leur fasse la grâce de changer de vie. Ensuite il leur fait un sermon, où il leur représente comme Adam, après son péché, fut chassé du paradis terrestre, chargé de plusieurs malédictions, et qu'à son exemple, ils vont être chassés de l'Eglise pour un temps. En effet, il en prend un par la main, et ils se prennent tous les uns les autres, tenant des cierges allumés; ainsi il les chasse de l'église avec larmes, et cependant on chante ce que Dieu dit à Adam en le chassant du paradis. Les pénitents se mettent encore à genoux à la porte de l'église, et l'évêque debout les avertit de ne point désespérer de la miséricorde de Dieu, de s'appliquer aux jeûnes, aux oraisons, aux pélerinages, aux aumônes et aux autres bonnes œuvres, afin que Dieu leur fasse faire des fruits dignes de pénitence. Aussitôt on ferme à leurs yeux la porte de l'église, et l'évêque, étant rentré, commence la messe qui, ce jour-là et pendant tout le carême, convient à la pénitence. Les pénitents ne rentrent plus dans l'église jusqu'à leur absolution solennelle, et accomplissent cependant leur pénitence. Ils doivent s'abstenir de tout divertissement, de toutes fonctions publiques, et éviter la compagnie, autant qu'il est possible. Ils jeûnent au pain et à l'eau, ou avec moins de rigueur, ou tous les jours, ou certains jours de la semaine, suivant qu'il a été prescrit à chacun, à proportion de ses péchés et de sa contrition. Les œuvres pénales auxquelles les pénitents doivent s'appliquer, sont ordinairement des jeûnes, des prières, des aumônes, et tout ce que l'on appelle œuvres de miséricorde, tant corporelles que spirituelles. Les corporelles sont au nombre de huit (*Matth.*, XXV, 35, 36): Donner à manger à ceux qui ont faim, donner à boire à ceux qui ont soif, vêtir les nus, loger les passants, visiter les malades, visiter les prisonniers, racheter les captifs, ensevelir les morts. Les spirituelles sont au nombre de sept: Enseigner les ignorants, corriger les pécheurs, donner conseil, consoler les affligés, souffrir les injures, pardonner les offenses, prier pour les vivants, pour les morts et pour ceux qui nous persécutent.

LEÇON LIV.

De l'absolution solennelle et des cas réservés

La pénitence étant achevée, on donne l'ab

solution solennelle le jeudi saint du même carême ou d'une autre année, suivant le temps prescrit à chacun. L'évêque, accompagné de l'archidiacre et de plusieurs autres officiers, se prosterne et récite les sept psaumes et les litanies, pendant lesquels il envoie deux sous-diacres, puis deux autres, pour consoler les pénitents qui sont hors la porte de l'Eglise, puis un diacre qui leur allume leurs cierges. Ensuite l'évêque vient s'asseoir au milieu de l'église, avec son clergé debout, rangé de part et d'autre; et l'archidiacre s'avançant, lui représente que le temps favorable s'approche où l'Eglise doit se réjouir de la conversion des baptisés et des pénitents; que ceux-ci, prosternés devant lui, après s'être long-temps affligés, demandent miséricorde et espèrent de l'obtenir. L'évêque vient à la porte, et leur fait une exhortation sur la clémence de Dieu, leur faisant espérer une prompte absolution. L'archiprêtre s'avance, intercède pour eux, et rend témoignage qu'ils sont dignes d'absolution. Alors l'évêque, comme vaincu par les prières de toute l'Eglise, prend un des pénitents par la main, et les fait ainsi rentrer dans l'assemblée des fidèles. Il fait encore plusieurs prières, où l'on voit que toute l'espérance des pécheurs est fondée sur les mérites de Jésus-Christ, et sur le pouvoir qu'il a donné à ses ministres, quoique pécheurs eux-mêmes. Enfin, il leur donne l'absolution solennelle, après laquelle ils vont quitter leurs habits de pénitents, et reviennent plus propres pour assister à la messe et aux offices comme auparavant (*Pont. Rom., de Reconc. pœnit.*). C'est de cette absolution solennelle que sont venues les absoutes qui se font le jeudi saint dans toutes les églises cathédrales et paroissiales, et qui, étant reçues avec dévotion, peuvent attirer la grâce de la pénitence. Le but de ces saintes cérémonies est de nous donner une grande idée de l'énormité du péché et de la difficulté de la pénitence. Et quoiqu'à présent la pénitence publique soit peu en usage, nous y voyons sensiblement quelle doit être la pénitence, même secrète, pour les grands péchés, c'est-à-dire, que la contrition doit être grande, et en certains cas fort éprouvée. Il n'y a point de péché si énorme qui ne puisse être remis par le pouvoir que Jésus-Christ a donné à son Eglise (*Conc. Trid., sess.* XIV, *can.* 7). Mais pour donner plus d'horreur des grands crimes, les évêques, en communiquant aux prêtres le pouvoir d'absoudre, se réservent l'absolution de certains cas, pour lesquels il faut s'adresser à eux ou à leurs pénitenciers; et il y a même des cas réservés au pape. Mais toutes ces réserves cessent à l'article de la mort.

LEÇON LV.

De l'excommunication. Des péchés véniels.

Ceux qui ne demandent point la pénitence, après avoir commis des crimes dont ils sont convaincus par des preuves suffisantes, ceux-là doivent être privés des sacrements; et s'ils persévèrent, après avoir été avertis plusieurs fois, l'évêque a le pouvoir de leur défendre l'entrée de l'Eglise, même de les excommunier; c'est-à-dire, de les retrancher de la société des fidèles, comme des membres corrompus qui ne peuvent plus servir qu'à infecter le reste du corps (*Matth.*, XVIII, 17). L'excommunié, dénoncé publiquement, est regardé comme un infidèle, dont les chrétiens doivent fuir le commerce, hors le cas de nécessité; mais s'il se convertit, il sera reçu à pénitence. Il y a des péchés pour lesquels le sacrement n'est point nécessaire; savoir : les péchés véniels ou pardonnables, qui sont les fautes d'ignorance ou de faiblesse, dans lesquelles il est difficile que les justes mêmes ne tombent pas (*Cant* CXIV *Eccl. Afr.; Conc. Trident., sess.* VI. *c.* 11). Tels sont de petits excès de bouche, des paroles de vanité, d'aigreur ou d'impatience, de courtes distractions dans la prière, la perte d'un peu de temps et les autres fautes semblables. Il y a d'autres moyens de les effacer; savoir : la prière, l'aumône et les autres bonnes œuvres; toutefois, il est très-utile de s'en confesser, pour s'humilier d'autant plus et recevoir les conseils propres à s'en guérir. L'usage en est établi dans l'Eglise, et c'est ce qui a rendu plus fréquent le sacrement de pénitence qu'il ne l'était autrefois. Or, quoiqu'il ne soit pas nécessaire de se confesser des péchés véniels, toutefois si l'on s'en confesse, on doit en être véritablement contrit et résolu de s'en corriger. Il est très-dangereux de mépriser ces péchés, quelque petits qu'ils nous paraissent, et très-important de s'en purifier souvent, soit par le sacrement, soit par quelque autre sorte de pénitence. Car encore qu'ils n'éteignent pas la charité, ils l'affaiblissent et nous mettent en danger de tomber dans de plus grands péchés. Le moindre péché est toujours un très-grand mal, pire que les maladies, les pertes de biens, les douleurs corporelles, l'infamie, la mort même : en sorte qu'un chrétien doit plutôt s'exposer à tous ces maux temporels, que de commettre un péché véniel de propos délibéré. Tous les péchés, tant mortels que véniels, se rapportent à sept principales sources : la gourmandise, l'impudicité, l'avarice, la colère, l'envie, la paresse et l'orgueil. D'autres ajoutent la vanité, et mettent le chagrin pour la paresse.

LEÇON LVI.

Des indulgences et du purgatoire.

Du temps que les pénitences canoniques étaient en vigueur, il arrivait souvent que les évêques, touchés de la ferveur du pénitent, lui en remettaient quelque partie, ou pour la longueur du temps, ou pour la rigueur des peines. Depuis, il fut assez ordinaire de les remettre en considération de quelques œuvres moins pénibles, comme des aumônes, des pèlerinages, le service de la guerre contre les infidèles. Tout cela s'apelle *Indulgence*. Les évêques en donnent encore quelquefois, comme à la consécration des églises. Mais c'est le pape qui les donne le plus ordinaire-

ment, et les applique à ceux qui récitent certaines prières, qui assistent aux offices ou visitent les églises à certains jours, qui font quelques jeûnes ou quelques autres bonnes œuvres. L'indulgence la plus solennelle est celle du jubilé, ainsi nommée du jubilé de l'ancienne loi qui remettait, tous les cinquante ans, toutes les dettes (*Lévit.*, XXV, 10). On en a abrégé le terme de la moitié, et on l'a mis à vingt-cinq ans; et de plus, il y a quelquefois des jubilés extraordinaires, à l'occasion, par exemple, d'une guerre des infidèles ou de quelque autre besoin de l'Eglise. (*Con. Trident.*, *sess.* XXV, *in fine*). Ces indulgences sont un remède très-utile, depuis que l'on a si fort adouci les pénitences. Car la justice de Dieu étant toujours la même, nous avons sujet de craindre qu'il ne soit pas satisfait des pénitences légères que l'on nous impose, et du peu de soin que nous avons d'y en ajouter de volontaires : ainsi nous ne devons point perdre l'occasion de profiter des indulgences. Mais il faut bien se souvenir qu'elles ne suppléent qu'à la satisfaction et non pas à la contrition, et qu'elles ne profitent qu'à ceux qui sont véritablement convertis; car Dieu ne se paie pas de formalités. Nous pouvons encore être aidés par les bonnes œuvres des autres qui prient ou jeûnent pour nous, suivant l'application qu'il plaît à Dieu de nous en faire. C'est l'effet de la communion des saints; et c'est ce qui doit nous rendre fort soigneux de prier les uns pour les autres, et de nous recommander aux prières des saints qui sont sur la terre, et encore plus des saintes âmes qui sont dans le ciel (*Con. Trident.*, *sess.* VI, *can.* 30; *sess.* XXV, *in princ*). Il ne reste que ce seul remède à ceux qui sortent de cette vie en état de grâce, mais chargés de quelques péchés véniels ou de quelque partie des peines temporelles qu'ils devaient à Dieu. Ils ne peuvent être aidés que par les suffrages des vivants. Ils souffrent cependant la peine, que nous appelons purgatoire, parce qu'elle est nécessaire pour les purger entièrement et les rendre dignes d'entrer dans le ciel. C'est pour cela que l'Eglise a prié de tout temps pour ceux qui sont morts dans sa paix et sa communion, et qu'elle offre pour eux des aumônes, des sacrifices et toutes sortes de bonnes œuvres.

LEÇON LVII.

De l'extrême-onction.

Nous avons besoin à la mort d'un secours particulier de Dieu (*Conc. Trident.*, *sess.* XIV); les attaques du diable sont alors plus violentes, et l'âme se ressent de la faiblesse du corps. Ce secours nous est donné par un sacrement que l'apôtre S. Jacques nous explique en ces termes : Quelqu'un est-il malade? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. La prière de la foi sauvera le malade; le Seigneur le relèvera; et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis (*Jac.*, V, 14, 15). Ce sacrement a donc trois effets : premièrement, il remet les péchés, c'est-à-dire les péchés véniels et les restes de toutes sortes de péchés pardonnés. Secondement, il fortifie le malade, le relève et lui donne du courage. En troisième lieu, il lui rend même la santé corporelle, s'il est expédient pour son salut. Les ministres de ce sacrement sont les prêtres, et le signe sensible de la grâce est l'application de l'huile avec la prière. L'huile est très-propre à marquer l'effet de ce sacrement, puisque l'on s'en sert pour guérir les plaies et pour fortifier le corps. On ne le doit donner qu'aux malades qui sont en péril, sans toutefois attendre à la dernière extrémité. Autrefois les malades se faisaient souvent conduire à l'église pour le recevoir. Le prêtre étant entré dans la chambre du malade, y donne sa bénédiction, et avertit le malade de recevoir le sacrement de pénitence, s'il est besoin; car il faut, autant qu'il est possible, se mettre en état de grâce pour recevoir l'extrême-onction (*Rituel Rom.*; *Rituel Paris.*) Ensuite il l'instruit de l'institution de ce sacrement, et des dispositions avec lesquelles on doit le recevoir, qui sont, la foi, le courage, la résignation à la volonté de Dieu, le détachement de la vie présente, la componction des péchés. Il se met à genoux avec tous les assistants, et récite les litanies des saints, puis il s'approche du malade, et dit plusieurs oraisons sur lui. Alors il fait des onctions avec l'huile qui a été consacrée pour cet usage à la messe du jeudi saint, disant à chacune ces paroles : Par cette onction de l'huile sacrée et sa très-pieuse miséricorde, Dieu veuille te pardonner tous les péchés que tu as commis par la vue et par l'ouïe, et ainsi à proportion. On fait sept onctions : aux yeux, aux oreilles, aux narines, à la bouche, pour les péchés du goût et des paroles; à la poitrine, pour les péchés d'impureté; d'autres font cette onction aux reins, et ne la font point aux femmes; les deux dernières se font aux mains et aux pieds. On les essuie aussitôt avec des étoupes ou du coton que l'on brûle, afin que l'huile sainte ne soit point point profanée. Le prêtre fait encore quelques prières, où il demande à Dieu de fortifier le malade, d'adoucir ses souffrances, d'apaiser ses passions, et lui pardonner ses péchés. Il l'interroge sur les principaux articles de sa croyance, et lui fait faire plusieurs actes de foi, d'espérance et de charité, pour le disposer à bien mourir. Les prières qui accompagnent l'administration de ce sacrement sont différentes, selon les coutumes des églises; et on peut les omettre en cas de nécessité, se réduisant aux seules onctions et aux paroles qui y sont jointes. Si le malade revient en santé, rien n'empêche de donner ce sacrement plusieurs fois.

LEÇON LVIII.

Du sacrement de l'ordre. De la tonsure.

Les cinq sacrements que nous avons expliqués, regardent l'utilité de chaque chrétien en particulier; les deux autres regardent le

bien de toute l'Eglise (*Conc. Trident.*, *sess.* XXIII). L'ordre lui donne des officiers publics et des pères spirituels pour la gouverner. Le mariage lui fournit de nouveaux sujets qui puissent devenir ses enfants par le baptême, et la perpétuer jusqu'à la fin des siècles. Jésus-Christ institua le sacrement de l'ordre, quand il appela ses apôtres, et quand à diverses fois il leur donna le pouvoir de prêcher, de baptiser, de remettre les péchés, de consacrer et distribuer l'eucharistie, en un mot, d'administrer tous les sacrements (*Matth.*, IV, 18; X, 7; XVIII, 18; *Marc*, VI, 7-13; XVI, 15; *Luc*, IX, 2; X, 1; XXII, 19; I *Cor.*, XI, 24; *Jean*, XXI, 16). La grâce de ce sacrement ne se termine donc pas à la seule sanctification de celui qui le reçoit, elle lui donne le pouvoir de sanctifier les autres, en leur conférant tous les sacrements. Il n'y a que les évêques qui aient reçu la grâce de ce sacrement dans toute sa plénitude, puisqu'il n'y a qu'eux qui puissent conférer tous les sacrements, même le sacerdoce (*Conc. Trident.*, *sess.* XXIII, c. 4). Mais comme on ne peut monter à l'épiscopat que par les degrés de tous les ordres, il faut les parcourir tous ici, pour connaître entièrement la nature de ce sacrement (*Ibid.*, *de Ref.*, c. 8). L'entrée à tous les ordres est la tonsure, qui n'est point un sacrement ni un ordre, mais seulement une sainte cérémonie qui prépare aux ordres, faisant passer un laïque au nombre des clercs. On peut faire clercs de jeunes enfants dès l'âge de douze ou de quatorze ans, pour les élever, autant qu'il se peut, dans des séminaires, et les dresser à la vie ecclésiastique. Mais à quelque âge que ce soit, ils doivent avoir reçu la confirmation, être bien instruits du catéchisme, et savoir lire et écrire. L'évêque doit, ou les choisir lui-même, ou du moins avoir un grand sujet de croire qu'ils embrassent ce genre de vie pour servir Dieu fidèlement; non par aucun intérêt temporel, comme de posséder des bénéfices ou de jouir des priviléges des clercs. La tonsure est la prise d'habit et l'entrée au noviciat de la vie ecclésiastique (*Pont. Rom*). L'évêque fait d'abord une prière afin que ceux à qui il va la donner soient autant changés au dedans qu'en la figure extérieure; et pendant que l'on chante un psaume qui marque l'attachement au service de Dieu (*Ps.* XV), il leur coupe un peu de cheveux. On chante un autre psaume, qui montre la pureté que doivent avoir ceux qui entrent dans la maison de Dieu; puis il leur met un surplis, priant Dieu de les revêtir du nouvel homme (*Ps.* XIV). Enfin il les avertit qu'ils viennent de passer sous la juridiction de l'Eglise, et qu'ils doivent s'appliquer à plaire à Dieu par la modestie de l'habit, les bonnes mœurs et les bonnes œuvres. De ce jour, ils ne doivent plus paraître qu'avec l'habit et la tonsure ecclésiastiques.

LEÇON LIX.

Des ordres mineurs et majeurs.

De l'état de simple clerc où l'on est entré par la tonsure, on passe premièrement aux quatre ordres moindres, puis aux trois ordres sacrés. Les quatre moindres sont ceux de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte, institués pour sanctifier jusqu'aux moindres des fonctions publiques de l'Eglise. Les acolytes doivent suivre partout l'évêque; et à l'église, porter les chandeliers, allumer les cierges, préparer le vin et l'eau pour le sacrifice. Les fonctions des autres se connaissent par leurs noms. Or quoique, par le relâchement des derniers temps, les fonctions de tous ces ordres se fassent le plus souvent ou par des laïques ou par des prêtres, l'intention de l'Eglise est de les rétablir autant qu'il est possible, et d'y admettre plutôt des clercs mariés (*Conc. Trident.*, *sess.* XXIII, *ref.*, c. 17). Les ordres sacrés sont ceux de sous-diacre, de diacre et de prêtre. Ils s'engagent au service de l'Eglise, en sorte qu'il n'est pas permis de le quitter ni de se marier, et l'on ne reçoit à l'ordre de sous-diacre que ceux qui font vœu de continence (*Pont. Rom.*). Aussi y a-t-il plus de cérémonies à leur ordination: on dit sur eux les litanies, on les revêt des ornements sacrés, et on fait plusieurs prières. Tous les ordres précédents se rapportent au diaconat, et ne sont établis que pour soulager les diacres. L'ordination du diacre ressemble, en plusieurs cérémonies, à celle du prêtre. L'un et l'autre sont présentés au nom de toute l'Eglise par l'archidiacre, qui témoigne qu'il sont dignes; et l'évêque demande encore le témoignage du peuple, outre les publications qui ont été faites auparavant en sa paroisse, comme pour un mariage. L'un et l'autre reçoivent le Saint-Esprit par l'imposition des mains: le diacre, pour avoir la force de résister aux tentations du diable; le prêtre, pour avoir la puissance de remettre les péchés (*Pont. Rom.*, *in ord. diac. et presb.*). Les diacres et tous les ministres inférieurs tiennent le rang des lévites destinés, sous l'ancienne loi, à porter le tabernacle, et ensuite à garder et servir le temple. Ainsi, ils doivent avoir soin de tout le culte extérieur, encore plus de l'Eglise vivante, c'est-à-dire de l'assemblée des fidèles: ils doivent la conserver et l'orner par leurs instructions et leurs exemples. Les prêtres, étant représentés par les sacrificateurs de la race d'Aaron, sont occupés à offrir les sacrifices, à séparer les lépreux et les immondes, et à purifier le peuple par diverses cérémonies (*Voyez Ire Partie, leçon XLVI*). L'évêque qui est unique en chaque Eglise, était figuré par le souverain pontife. Outre l'imposition des mains, le prêtre et l'évêque sont encore consacrés par l'onction. On oint les mains du prêtre avec l'huile des catéchumènes, et les mains et la tête de l'évêque, avec le saint chrême, On donne au diacre, pour marque de sa principale fonction, le livre des Evangiles qu'il a droit de lire; au prêtre, le calice et l'hostie qu'il doit consacrer; à l'évêque, la crosse ou bâton pastoral, pour marquer l'autorité de juger et de corriger; l'anneau par lequel il épouse l'Eglise; et le livre de l'Evangile qu'il doit prêcher. Le sacrement de l'ordre ne se réitère point, et il imprime un caractère qui ne se perd jamais,

quoiqu'on puisse être privé des fonctions pour quelque crime.

LEÇON LX.

Du mariage.

Le mariage a été institué dès le commencement du monde, lorsque Dieu donna à l'homme pour compagne la femme qu'il avait tirée de son côté, en disant qu'ils seraient deux en une chair (*Conc. Trident.*, *sess.* XXIV, *initio*), et leur donnant la fécondité par sa bénédiction, qui n'a été effacée ni par le péché originel, ni par le déluge (*Genès.*, I, 28). Mais les hommes s'étaient fort éloignés de la sainte institution du mariage, en profanant leur corps par une infinité de péchés infâmes. Dieu ayant dans la suite permis la polygamie ou la pluralité des femmes, et toléré à cause de la dureté et de l'indocilité des Juifs, la liberté de les quitter, la manière dont le mariage avait été institué fut changée; (*Matth.*, XIX, 4-8) mais Jésus-Christ l'a réduit à sa première institution; en sorte qu'il doit être l'union parfaite d'un seul homme avec une seule femme, union qui fait que deux âmes semblent n'avoir qu'un corps, union que la mort seule peut rompre. Pour la rendre plus sainte, Jésus-Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement, y attachant des grâces singulières, pour faire que l'amour conjugal soit une vraie charité, et que les mariés accomplissent facilement tous leurs devoirs, tant à l'égard l'un de l'autre que de leurs enfants. Les signes de cette grâce sont les paroles qui témoignent le consentement des parties et les autres cérémonies qui l'accompagnent; et le mariage même est un signe et une image de l'union parfaite de Jésus-Christ avec son Eglise (*Ephés.*, V, 32). Le mariage a trois fins, premièrement la production légitime des enfants, afin qu'ils deviennent enfants de l'Eglise par le baptême (*Tob.*, VIII. 9) et qu'étant élevés dans la crainte de Dieu, ils arrivent à la vie éternelle; (*Genès.*, II, 18) la seconde, le secours mutuel de l'homme et de la femme dans tous les travaux de la vie; (1 *Cor.*, VII, 9) la troisième, le remède contre la concupiscence, donnant un objet légitime à cette inclination naturelle que le péché a dépravée. (*Tob.*, VI, 17) Quiconque se propose un autre but pèche contre l'institution du mariage. Il doit être contracté suivant toutes les lois que l'Eglise et le prince y ont prescrites; le principal est qu'il soit public, fait en présence du curé de l'un ou de l'autre, et de deux ou trois témoins. Il doit être précédé des fiançailles, où le pasteur, par les questions qu'il fait aux parties, connaît s'il n'y a point d'empêchement au mariage qu'ils promettent de contracter. Ils doivent ensuite se préparer à recevoir ce sacrement par la pureté de conscience, la prière et les bonnes œuvres (*Rituel Paris.*). Le jour de la célébration étant venu, le curé leur fait donner leur consentement solennel en face de l'Eglise, et la promesse de fidélité réciproque, et bénit un anneau que le mari donne à la femme pour en être le signe. On célèbre ensuite la messe, toute composée des plus beaux endroits de l'Ecriture qui traitent du mariage. Après le *Pater*, le prêtre fait une prière sur la femme, demandant pour elle la fécondité et toutes les vertus des saintes femmes des patriarches. Cette bénédiction ne se donne qu'une fois; c'est pourquoi on l'omet quand une veuve se remarie. Toutes ces prières font mention de la longue vie et de la prospérité temporelle qui convient à l'état du mariage (*Héb.*, XIII, 4; 1 *Tim.*, IV, 3). Quoique cet état soit bon et innocent, toutefois l'état des vierges, des veuves et de tous ceux qui regardent la continence, est plus heureux (1 *Cor.*, VII, 8). Les personnes mariées ne peuvent éviter l'attachement aux choses de la vie présente et beaucoup d'afflictions temporelles (*Ibid.*, 28 - 32); les autres n'ont d'autre soin que de plaire à Dieu; et dans le ciel, les vierges seront éternellement distinguées des autres saints (*Apoc.*, XIV, 4). Mais les dons de Dieu sont différents, et chacun doit suivre sa vocation (1 *Cor.*, VII, 7).

Préface

DE L'ÉDITION DE 1675.

Ce Livre a déjà paru depuis quelques années sous le titre d'Instruction chrétienne. *Il est vrai qu'il est si changé, et je l'ai rendu si différent de ce qu'il était, que j'ai cru qu'il fallait aussi lui changer son nom, et l'appeler* Catéchisme théologique. *Et certes, je crois que ce nom ne lui convient pas mal, puisque effectivement il n'est presque point de matière importante dans toute la théologie morale, dont il ne donne une assez claire connaissance. Cette clarté me paraît même si grande, que j'ose dire, sans me servir d'exagération, qu'un médiocre esprit n'y trouvera rien de si difficile, qu'il ne puisse comprendre très-aisément. Que si vous me demandez pour quelle sorte de gens particulièrement j'ai composé ce Catéchisme, je vous dirai que n'ayant pas voulu m'écarter du dessein que j'ai toujours eu de contribuer, suivant ma profession, à l'instruction de la jeunesse que nous élevons dans nos colléges, c'est pour elle particulièrement que j'ai entrepris ce petit travail. Je prévois bien que vous m'objecterez que la*

plupart des choses qui sont expliquées dans cet ouvrage, sont au-delà de la portée des enfants : je l'avoue, et c'est aussi pour cela que j'ai mis à la fin un petit Abrégé de la Doctrine chrétienne, *pour eux seulement. Mais j'oserai bien ajouter et même assurer qu'excepté deux ou trois chapitres, où il y a quelques demandes et quelques réponses un peu trop subtiles pour des enfants, tout y est si clair et si facile à concevoir, qu'il ne faut qu'avoir de la raison, pour entendre ce qu'on y lira. C'est pourquoi, si j'étais capable de donner des avis aux précepteurs des enfants, je leur conseillerais volontiers de commencer par cet Abrégé que j'ai dit, et après, de reprendre le commencement de ce livre, passant légèrement sur les points qui paraissent d'abord un peu difficiles, ou trop étendus. C'est de cette sorte qu'ils peuvent faire de leurs petits grammairiens, des petits théologiens, leur apprenant sans beaucoup de peine ce que des personnes avancées en âge ignorent souvent. Je ne veux pas parler ici des avantages que tous ceux qui se mêlent d'enseigner la Doctrine chrétienne peuvent tirer de la lecture de ce Catéchisme ; j'aime mieux qu'eux-mêmes le disent après que leur expérience les aura convaincus.*

VIE DE POMEY.

POMEY (François), jésuite, né dans le comtat Vénaissin en 1618, fut longtemps préfet des basses classes à Lyon, n'ayant pas voulu professer de classes plus élevées ; il mourut dans cette ville en 1673. C'est un de ces hommes qui semblent faits pour instruire la jeunesse par leur zèle, leur patience, leur méthode et leurs talents. Ses principaux ouvrages sont : un *Dictionnaire français-latin*, 1664, in-4°, dont on ne se sert plus dans les classes, depuis qu'on en a fait de meilleurs ; *Flos latinitatis*, 1665, in-12. C'est un bon abrégé du Dictionnaire de Robert Etienne ; *Indiculus universalis*, français-latin, Lyon, in-12, imprimé plusieurs fois. Georges-Mathias Konig en a donné une édition en quatre langues, Nuremberg, 1671, 1698, 1709, in-8°. On en a donné aussi une édition avec l'italien, Venise, 1682. L'abbé Dinouart en a publié une nouvelle édition française-latine, corrigée, augmentée et, selon quelques-uns gâtée, et bouleversée, Paris, 1756, in-12 ; des *Colloques* scolastiques et moraux ; *Libitina* ou *Traité des funérailles des anciens* en latin ; un *Traité des particules*, en français ; *Pantheum mythicum, seu Fabulosa deorum historia*, Utrecht, 1697, in-12, avec figures. C'est une mythologie assez bonne, qui a été traduite en français par M. Thénard, in-12, Paris, 1715. *Novus rhetorices candidatus*, dont le père Jouvenci donna en 1712 une nouvelle édition, corrigée et augmentée, à l'usage des rhétoriciens du collége des jésuites de Paris ; *Catéchisme théologique*, son principal ouvrage, que nous reproduisons avec confiance.

CATÉCHISME THÉOLOGIQUE.

INSTRUCTION I.

DE LA DIVINITÉ.

LEÇON PREMIÈRE.

L'existence de Dieu.

D. Quoique je croie fermement qu'il y a un Dieu, je désirerais néanmoins que vous me le démontrassiez par quelque raison familière et sensible.

R. En voici une que je choisis entre une infinité qui se présentent, à cause que les personnes les plus grossières la peuvent aisément concevoir. Je veux la tirer de vous-même, c'est-à-dire de la structure de votre corps et de la création de votre âme.

Je vous demande donc qui est-ce qui a formé et organisé votre corps dans les entrailles de votre mère dès le moment que vous y fûtes conçu ? un ouvrage si admirable et composé de tant et de si différentes pièces s'est-il fait de lui-même ou non ? vous ne pouvez pas dire que ce soit votre mère, puisque tous les hommes ensemble ne sauraient pas même faire un seul de vos cheveux. Quelle est donc cette main invisible qui est l'ouvrière d'une si grande merveille ? peut-elle avoir été autre que la main de Dieu ?

Passons à votre âme, et dites-moi si elle s'est faite elle-même, ou si c'est quelque ange qui l'a créée et qui l'a unie à votre corps ? vous ne direz pas qu'elle s'est faite elle-même, car cela est absolument impossible. Que si vous me dites que c'est quelque ange

qui l'a créée, je vous demanderai qui a créé cet ange? Direz-vous que c'est un autre ange qui l'a créé? mais cela ne se peut, autrement il faudrait admettre un progrès jusqu'à l'infini, ce qui est absurde. Que si vous me répondez que cet ange n'a été créé par aucun autre, mais qu'il a toujours été, je vous répartirai que si cela est, il faudra dire nécessairement que cet ange est le Dieu dont vous vouliez que je vous promisse l'existence, puisque c'est être Dieu que d'avoir toujours été.

LEÇON II.

Ce que c'est que Dieu.

D. Je suis convaincu qu'il y a un Dieu, et je vois évidemment que c'est être fou que d'en douter, mais je voudrais maintenant savoir ce que c'est que Dieu.

R. Dieu est un esprit immense, éternel, tout-puissant, infiniment bon, infiniment sage, infiniment saint, infiniment parfait, le principe et la fin de toutes les choses créées.

D. Pourquoi dites-vous que Dieu est un *esprit?*

R. Afin de vous faire comprendre qu'il n'a point de corps.

D. Les anges ne sont-ils pas des esprits?

R. Oui, mais ils ne sont pas des esprits immenses, éternels, et infiniment parfaits.

D. Pourquoi dites-vous que Dieu est *immense?*

R. Parce qu'il est en tout lieu; car être immense et être en tout lieu, ce n'est qu'une même chose.

D. C'est donc en vain, que l'on se cache pour l'offenser?

R. Oui certainement c'est en vain, et c'est une pure folie. On peut bien se cacher aux yeux des hommes; mais on ne peut se cacher aux yeux de Dieu qui voit tout, qui sait tout, qui pénètre tout et qui est partout.

D. Comment est-ce qu'il est partout?

R. Il est partout par essence, par présence et par puissance, ainsi que nous l'enseigne S. Thomas.

D. Comment est-ce qu'il est partout *par essence?*

R. C'est qu'il est essentiellement immense, c'est-à-dire qu'il est de sa nature en tout lieu; de telle sorte que s'il n'était pas en quelque lieu, il ne serait pas Dieu, et cesserait d'être ce qu'il est.

D. Comment est-ce qu'il est partout *par présence?*

R. Parce que toutes choses lui sont présentes, aussi bien les passées et celles qui sont à venir, que celles qui existent actuellement.

D. Comment est-ce qu'il est partout *par puissance?*

R. Parce qu'il peut tout ce qu'il veut, et que nulle créature ne peut agir sans le secours de Dieu.

D. Pourquoi dites-vous que Dieu est un esprit *éternel?*

R. Parce qu'il est de toute éternité; c'est-à-dire qu'il a toujours été, qu'il n'a point eu de commencement et qu'il n'aura jamais de fin.

D. Y-a-t-il quelque créature qui soit éternelle?

R. Non, il n'y en a pas une qui n'ait eu commencement.

D. Y-a-t-il quelque créature qui ne doive point avoir de fin?

R. Oui, les anges et nos âmes n'auront point de fin et seront tant que Dieu sera, c'est-à-dire, éternellement et durant tous les siècles à venir. Je dis le même de nos corps, après qu'ils seront ressuscités à la fin du monde. Mais pour tout cela, on ne peut dire qu'aucune créature soit éternelle, parce qu'il n'en est aucune qui n'ait eu commencement.

D. Pourquoi dites-vous que Dieu est un *esprit tout-puissant?*

R. Parce qu'il peut tout ce qu'il veut, et qu'il n'est rien qui puisse résister à sa volonté.

D. Pourquoi dites-vous que Dieu est un esprit *infiniment bon?*

R. C'est parce qu'à l'égard de lui-même il est très-parfait; et qu'à l'égard des créatures, il leur communique ses perfections avec une infinie bonté, et selon les règles de son infinie sagesse.

D. Pourquoi dites-vous que Dieu est un esprit *infiniment sage?*

R. C'est parce qu'il sait tout, qu'il connaît tout, qu'il règle tout avec une justice très-exacte, et qu'il ne peut tomber dans aucune erreur.

D. Pourquoi dites-vous que Dieu est un esprit *infiniment parfait?*

R. Parce qu'il n'est point de perfection possible qu'il ne possède en un degré souverainement infini.

D. Pourquoi dites-vous que Dieu est *le principe et la fin de toutes choses?*

R. Il est leur *principe,* parce qu'il les a toutes créées; et il est leur dernière *fin*, parce qu'il les a créées pour sa propre gloire et pour l'amour qu'il se porte.

D. Vous dites que la fin de toutes les créatures est Dieu même qui les a faites?

R. Oui, c'est pour Dieu que nous avons été créés, c'est pour le connaître et l'aimer.

D. Je vous prie donc de me le faire bien connaître, afin que j'apprenne à le bien aimer.

R. C'est ce que je désire autant que vous, et ce que j'essaierai de faire pour l'amour de vous.

LEÇON III.

De l'unité et trinité de Dieu.

D. Combien y a-t-il de dieux?

R. Il n'y en a qu'un seul.

D. Qui vous a dit qu'il n'y en a qu'un seul?

R. La foi me l'apprend, et la raison me l'enseigne. La foi, dis-je, me l'apprend, parce que Dieu, qui est l'éternelle vérité, me l'a révélé; et la raison me le fait voir, parce que s'il y avait plusieurs dieux, ils ne seraient pas infiniment parfaits.

D. Pourquoi ne seraient-ils pas infiniment parfaits ?

R. Parce que les perfections que l'un aurait manqueraient à l'autre, et ainsi ils n'auraient pas tout le bien qu'ils pourraient avoir. En second lieu, s'ils étaient plusieurs dieux, chacun d'eux aurait une volonté différente de celle des autres; et de la sorte ils pourraient vouloir des choses tout à fait opposées; ainsi ils se choqueraient ensemble, ils seraient contraires entre eux, l'un pourrait s'opposer à l'autre; et par conséquent, ils ne seraient pas absolus, ni tout-puissants, ni parfaitement heureux et contents.

D. Mais n'y a-t-il pas trois personnes divines?

R. Oui, il y a trois personnes divines, mais pour cela il n'y a pas trois dieux, mais un seul.

D. Comment s'appellent ces personnes ?

R. La première s'appelle le Père, la seconde le Fils, et la troisième le Saint-Esprit.

D. Le Père n'est-il pas dieu?

R. Oui, le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu.

D. Il y a donc trois Dieux?

R. Point du tout; il n'y en a qu'un seul.

D. Et pourquoi ?

R. Parce que ces trois personnes n'ont qu'une même essence et qu'une même nature divine.

D. Quelle est la plus noble et la plus puissante de ces trois personnes ?

R. Elles sont parfaitement égales en toutes choses.

D. Mais vous m'avez dit que l'une d'elles est la première, l'autre la seconde, et l'autre la troisième. Quoi donc, n'est-ce pas plus d'être premier, que d'être second; et d'être second, que d'être troisième ?

R. C'est plus parmi les créatures, mais non pas en Dieu. La raison est que dans Dieu, être premier ou second ne dit point *primauté* ou prérogative *de perfection*, mais seulement *primauté* et prérogative *d'origine*.

C'est pourquoi lorsque nous disons que le Père est la première personne, le Fils la seconde, et le Saint-Esprit la troisième, nous n'entendons pas que pour cela le Père soit plus que le Fils, ni que le Fils soit plus que le Saint-Esprit; mais nous voulons dire seulement que le Père n'a point de principe, et qu'il ne procède de nulle autre personne; que le Fils procède du Père comme de son principe, et que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils conjointement comme d'un seul principe.

D. Mais *être produit* n'est-ce pas quelque chose de moins considérable que de *n'être pas produit?*

R. Non, cela n'est pas moins, lorsque la production est nécessaire et éternelle, et qu'en vertu de cette production, la personne produite est rendue participante de la nature et de toutes les perfections de la personne qui produit, ainsi qu'il arrive dans ce mystère.

D. Le Père éternel n'est-il pas plus ancien que son Fils ?

R. Non, ils sont tous deux avec le Saint-Esprit également éternels.

D. Mais les pères ne sont-ils pas plus anciens que leurs enfants ?

R. Cela est vrai parmi les créatures dont les natures sont diverses; mais non pas en Dieu.

D. Pourquoi appelez-vous la première personne, *Père?*

R. Je l'appelle *Père*, parce qu'elle engendre la seconde personne qui est son Fils; mais cette génération est toute spirituelle, toute pure et toute divine, et vous ne vous devez rien figurer de matériel ni de corporel, parce que Dieu est un esprit pur, sans composition et sans mélange d'autre chose.

D. Pourquoi la seconde s'appelle-t-elle *Fils?*

R. Parce qu'elle est engendrée de la première personne, laquelle est son Père.

D. Pourquoi donnez-vous le nom de *Saint-Esprit* à la troisième ?

R. Quoiqu'il soit vrai que le nom de *Saint-Esprit* est commun aux trois personnes de la sainte Trinité, puisque le Père et le Fils ne sont pas moins *saints et esprits* que la troisième personne que nous appelons *Saint-Esprit*, nous lui donnons toutefois ce nom commun, faute de propre, parce que parmi les choses créées nous n'avons point de nom pour exprimer la production ineffable de cette troisième personne.

D. Comment est-ce donc que cette troisième personne est produite ?

R. Elle est produite du Père et du Fils conjointement par voie d'amour.

D. Comment est-ce que la seconde personne est produite ?

R. Elle est produite du Père, qui est la première personne, par voie de connaissance et d'entendement.

D. Et la première personne, comment est-ce qu'elle est produite ?

R. Elle n'est produite par aucune autre, mais elle est le principe des deux autres.

D. Expliquez-moi ces productions avec un peu plus de clarté.

R. J'ai dit que le Père éternel, qui est la première personne de la sainte Trinité, produit son Fils *par voie d'entendement* ou *de connaissance*, c'est-à-dire en se connaissant; car le terme de cette connaissance que le Père a de soi est son image substantielle et son propre Fils. Je vous ai dit aussi que le Père et le Fils produisent le Saint-Esprit *par voie d'amour*, c'est-à-dire en s'entr'aimant; car l'amour qui naît de cette complaisance mutuelle qui est entre le Père et le Fils, n'est autre chose que cette troisième personne qui s'appelle le Saint-Esprit.

D. Pourquoi dites-vous que le Père est la *première* personne?

R. C'est parce qu'il est le principe des deux autres, et qu'il ne procède d'aucune personne.

D. Pourquoi est-ce que le Fils est la *seconde?*

R. Parce qu'il procède du Père.

D. Pourquoi dit-on que le Saint-Esprit est la *troisième?*

R. Parce qu'il procède du Père et du Fils.

D. Ces trois personnes divines sont-elles distinctes et séparées ?

R. Elles sont bien distinctes, parce que l'une n'est pas l'autre ; mais elles ne sont pas pour cela séparées, parce qu'elles n'ont qu'une même nature, qu'une même essence et qu'une même divinité.

D. Pourquoi peint-on le Père éternel comme un vieillard ?

R. Parce qu'il apparut au prophète Daniel sous cette figure. C'est aussi pour faire entendre aux idiots qu'il est la première personne de la très-sainte Trinité.

D. Pourquoi peint-on le Fils comme un homme ?

R. Parce qu'il est homme en effet, s'étant uni à notre chair dans le ventre de la sainte Vierge.

D. Pourquoi peint-on le Saint-Esprit comme une colombe ?

R. Parce que Jean-Baptiste le vit reposer sous cette figure, sur la tête de Jésus-Christ, après qu'il l'eut baptisé.

INSTRUCTION II.

DE LA CRÉATION DU MONDE.

LEÇON Ire.

Comment il fut créé.

D. Qui a créé le monde?

R. C'est Dieu qui l'a créé de rien, qui le conserve et qui le gouverne avec une sagesse infinie.

D. Est-ce le Père, ou le Fils, ou le Saint-Esprit ?

R. Toutes les trois personnes de la très-sainte Trinité l'ont créé par un même pouvoir et par une même action, parce que dans les productions extérieures elles agissent toutes trois ensemble.

D. Pourquoi disons-nous donc dans le *Credo* que Dieu le Père est le créateur du ciel et de la terre ?

R. Bien que nous disions que le Père en est le créateur, nous ne nions pas pour cela que le Fils et le Saint-Esprit le soient aussi. Il est vrai que pour nous faciliter le moyen de concevoir les œuvres divines, les saints docteurs ont accoutumé d'attribuer au Père la création, au Fils la rédemption, et au Saint-Esprit la sanctification des âmes ; au Père, les œuvres de puissance, parce qu'il est le seul principe sans principe ; au Fils, les œuvres de sagesse, parce qu'il est la sagesse personnelle dans la Trinité ; et au Saint-Esprit, les œuvres d'amour, parce qu'il est l'amour personnel ; quoique ces trois personnes divines contribuent à toutes ces œuvres avec un même pouvoir, une même volonté et un même amour.

D. Depuis quel temps est-ce que le monde a été créé ?

R. Il y a près de six mille ans.

D. Où était Dieu avant qu'il créât le monde ?

R. Il était dans soi-même.

D. Que faisait-il avant de rien créer ?

R. Il faisait ce qu'il fait maintenant, et ce qu'il fera toujours : il se connaissait et s'aimait.

D. Dieu avait-il besoin du monde ?

R. Non, le Créateur ne peut pas avoir besoin de ses créatures.

D. Pourquoi l'a-t-il donc créé ?

R. Il l'a créé pour faire paraître ses perfections infinies et particulièrement sa puissance à tirer du néant tant de belles choses ; sa sagesse à leur donner les qualités avenantes à leur nature, et sa bonté à se communiquer à elles, selon la capacité de leur être.

R. Combien de temps employa-t-il à le créer?

R. Six jours.

D. Ne pouvait-il pas le créer dans moins de six jours ?

R. S'il l'eût voulu, il l'eût créé dans un seul moment.

D. Pourquoi donc mit-il six jours à le créer?

D. La meilleure raison que je puisse vous en donner, c'est son bon plaisir.

D. Quel ordre observa-t-il en le créant.

R. Au premier jour il tira du néant le ciel empyrée, les anges, la terre et l'eau, et puis la lumière.

D. Que fit-il au second jour ?

R. Il fit le firmament, qui est le ciel que nous voyons, où sont les étoiles.

D. Que fit-il au troisième jour?

R. Les eaux qui étaient répandues sur toute la terre se retirèrent par son commandement dans leurs lits et dans leurs cavernes, et la terre produisit toutes sortes de métaux, de pierres, de plantes, de fleurs et de fruits.

D. Qu'est-ce qu'il fit au quatrième jour?

R. Il fit le soleil, la lune et les étoiles.

D. Qu'est-ce qu'il fit au cinquième jour?

R. Les poissons et les oiseaux.

D. Qu'est-ce qu'il fit au sixième ?

R. Tous les animaux qui vivent sur la terre, et les derniers de tous, l'homme et la femme.

D. Qu'est-ce qu'il fit au septième jour ?

R. Il ne fit plus rien de nouveau ; mais, pour me servir des termes de la sainte Ecriture, il se reposa.

D. Quoi ! Dieu avait-il besoin de repos?

R. Non, mais c'était pour apprendre aux hommes, par son exemple, à ne point travailler le septième jour de la semaine, mais à le sanctifier par des actions de grâces et par les louanges qu'ils doivent à leur Créateur.

LEÇON II.

De la création de l'homme.

D. Comment est-ce que Dieu créa l'homme?

R. Il prit du limon et, en ayant formé un corps, lui communiqua par un souffle divin cette source de vie et cet esprit qui l'anime, qui pour cela s'appela l'*âme* de son corps.

D. Comment est-ce qu'Eve, sa femme, fut produite?

R. Dieu ayant créé Adam (car c'est le nom qu'il donna au premier homme) et l'ayant mis incontinent après dans le paradis terrestre qui était un lieu de délices, lui ferma les paupières par le sommeil, et lui arracha doucement et sans douleur une côte, dont il forma la première des femmes, pour être sa compagne et lui servir à la propagation du genre humain.

D. Pourquoi dit-on que l'homme a été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu ?

R. Parce que entre toutes les créatures visibles il n'en est point qui représente plus parfaitement les perfections de son Créateur.

D. En quoi consiste cette représentation et ressemblance ?

R. En ce que l'homme, selon sa principale partie qui est son âme, est spirituel, raisonnable, libre, immortel comme Dieu, et capable de le connaître, de l'aimer et de le posséder.

D. A quelle fin est-ce que Dieu a créé l'homme ?

Afin qu'il l'aimât, le servît, et le glorifiât par la sainteté de sa vie ; et qu'en l'aimant et en le servant, il méritât la gloire éternelle, qui n'est autre chose que la claire vision et l'amoureuse possession de Dieu.

D. Quelle est la fin des autres créatures?

R. Leur fin est de servir et d'aider l'homme à aimer son Dieu et à observer ses commandements.

D. Toutes ces créatures font-elles ce pourquoi Dieu les a créées ?

R. Oui, elles le font très-parfaitement et ne se départent jamais des ordres que leur créateur leur a donnés en les produisant.

LEÇON III.

Du péché du premier homme.

D. Mais l'homme, qui est une créature raisonnable, ne s'écarta-t-il point de sa fin ; garda-t-il les commandements de son Créateur ?

R. Ah ! non. Dieu ne lui fit qu'un seul commandement et encore le viola-t-il peu de jours après sa création ?

D. Quel était ce commandement ?

R. C'était de ne point manger du fruit d'un certain arbre que Dieu lui montra.

D. Qu'est-ce qui le porta à violer un commandement si facile ?

R. Ce fut la complaisance qu'il eut pour Eve, sa femme, laquelle ayant été séduite par le démon qui lui apparut sous la figure d'un serpent, et qui lui persuada de manger de ce fruit défendu, fit tomber Adam, son mari, dans la même faute.

D. Cette faute fut-elle grande ?

R. Elle fut très-grande, ainsi qu'il est aisé d'inférer par la peine qui la suivit.

D. Quelle fut cette peine ?

R. Ils encoururent tous deux la haine de Dieu. Ils déchurent de ce bienheureux état de la justice originelle, en laquelle ils avaient été créés : ils furent condamnés à la mort, chassés du paradis terrestre, et enfin exposés à toutes les incommodités et à toutes les misères que nous souffrons.

D. Ce péché d'Adam a-t-il porté quelque dommage à ses descendants ?

R. Il en a porté de très-grands, lesquels je ne vous saurais assez exprimer.

D. Mais encore, quels sont ces dommages ?

R. C'est qu'à cause de ce péché, nous naissons tous ennemis de Dieu, privés de sa grâce et flétris de cette infâme et mortelle tache que nous appelons le *péché originel.*

D. Si Adam n'eût point transgressé le commandement que Dieu lui fit, quelle eût été notre condition ?

R. Elle eût été très-avantageuse.

D. Quels sont ces avantages ?

R. Les voici. En premier lieu, il n'y eût point eu de désordre dans notre appétit, point de dérèglement dans nos passions, point de ténèbres dans notre esprit, point d'inclination et de pente aux biens sensibles dans notre volonté ; d'où il fût arrivé que nous eussions pratiqué la vertu sans répugnance et sans peine. Quant aux biens extérieurs, rien ne nous eût manqué de tout ce qui est nécessaire à la vie : les animaux nous eussent obéi, les éléments ne se seraient point révoltés contre nous : nous ne fussions jamais morts de maladie ni de vieillesse ; mais nous eussions passé sans aucun travail du paradis terrestre au céleste. Ce sont là les avantages que nous eussions eus par la justice originelle, laquelle nous avons perdue par le péché de notre premier père.

D. Quelle est cette justice originelle ?

R. C'était la grâce de Dieu accompagnée de tous les avantages que je viens de vous expliquer, et lesquels étaient attachés à ce bienheureux état où l'homme avait été créé et d'où il déchut, ainsi que j'ai déjà dit, par l'envie et la malice du démon.

D. Y avait-il déjà des démons au monde ?

R. Oui, d'anges qu'ils étaient, ils étaient devenus démons par le péché qu'ils avaient commis quelques jours auparavant.

D. Ne demandèrent-ils point pardon à Dieu de leur péché ?

R. Non, ils demeurèrent tous obstinés dans leur malice ; et Dieu ne leur fit pas la grâce d'implorer sa miséricorde.

D. Mais Dieu fit bien cette grâce à l'homme ; pourquoi non aux anges qui sont des créatures bien plus nobles ?

R. Ce n'est pas à nous à demander raison d[e]s jugements de Dieu ; pour être impénétrables à nos esprits, ils ne laissent pas d'être justes. Il suffit de dire qu'il pardonna à l'homme, pour faire éclater sa miséricorde, et qu'il ne voulut pas pardonner à l'ange, pour faire redouter sa justice.

D. Mais encore, l'homme était-il plus digne de pardon que l'ange ?

R. Oui, parce que l'ange pécha par pure malice, avec une très-parfaite connaissance

du mal qu'il faisait; au lieu que l'homme fut porté au mal par la tromperie du diable.

D. Pour quel sujet le démon fit-il tomber l'homme dans le péché?

R. Ce fut à cause de la haine qu'il a contre Dieu, et de l'envie qu'il porte à l'homme.

D. Que fit Dieu pour réparer la faute de l'homme?

R. Il résolut de se faire homme par l'union de sa divinité à notre nature.

D. Dieu révéla-t-il à Adam et à Eve, nos premiers parents, qu'il se ferait homme pour les racheter?

R. Oui; et dans cette espérance qui remplit leur âme de joie, ils firent pénitence de leur péché durant plusieurs siècles, et en obtinrent le pardon, en considération des mérites du Fils de Dieu qui devait un jour s'unir à notre chair dans le chaste sein d'une vierge

---

INSTRUCTION III.

DE LA DIVINE PERSONNE DE JÉSUS-CHRIST.

LEÇON 1re.

Du mystère de son incarnation.

D. Qu'appelez-vous incarnation?

R. C'est l'union hypostatique de la nature divine avec la nature humaine en la personne du Fils de Dieu, lequel nous appelons autrement *Verbe éternel* ou *Verbe incréé;* de même que depuis son incarnation nous lui donnons le nom de *Verbe incarné*.

D. Pourquoi appelle-t-on cette union *hypostatique?*

R. On l'appelle *hypostatique*, ou ce qui est le même, *personnelle,* parce qu'elle s'est faite en la personne du Verbe, de telle sorte qu'encore qu'il y ait deux natures en Jésus-Christ, savoir, la divine et l'humaine, l'humaine toutefois ne subsiste pas en soi, mais dans la personne du Verbe; d'où il s'ensuit que Jésus-Christ n'est qu'une personne.

D. Le Verbe se revêtant de notre chair et se faisant homme n'a-t-il pas souffert quelque changement?

R. Non, il est impossible que Dieu change, parce qu'il est immuable et qu'il est infiniment parfait: *Ego Deus,* dit l'Ecriture, *et non mutor*.

D. Mais en se faisant homme, ne devient-il pas ce qu'il n'était pas?

R. Il est vrai: il devient ce qu'il n'était pas, mais c'est sans cesser d'être ce qu'il était avant qu'il se fît homme. *Id quod fuit permansit*, dit l'Eglise, *et quod non erat assumpsit*.

D. Pourquoi est-ce que le Fils de Dieu voulut s'incarner?

R. Pour délivrer l'homme de la servitude du diable, duquel il était devenu l'esclave par le péché.

D. Dieu ne pouvait-il pas nous délivrer sans s'unir à notre nature?

R. Il pouvait sans doute venir à bout de son dessein par un moyen plus aisé que celui-là, mais non pas par un plus convenable à sa gloire, et plus utile à notre salut.

D. Comment est-ce que le Fils de Dieu délivra l'homme par sa venue au monde?

R. Ce fut en mourant pour lui sur une croix, et en versant tout son sang pour le racheter.

D. Ne pouvait-il pas le racheter sans qu'il fût nécessaire de souffrir de si cruelles peines?

R. Oui, il pouvait effacer tous les péchés du monde par une seule de ses larmes ou par un seul de ses soupirs, puisque cette larme et ce soupir étaient d'un prix et d'un mérite infinis.

D. Pourquoi donc a-t-il voulu verser jusqu'à la dernière goutte de son sang?

R. Ç'a été pour nous témoigner l'excès de son amour, et nous faire connaître en même temps la grièveté de nos offenses.

D. Pourquoi est-ce le Fils de Dieu qui s'est incarné, plutôt que le Père ou le Saint-Esprit?

R. De plusieurs raisons qu'on peut apporter, celle-ci me paraît la plus facile à comprendre. C'est que l'homme ayant été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, et ayant malheureusement effacé par son péché les plus beaux traits de cette image, il était convenable que le Fils de Dieu, qui est l'image substantielle de son Père éternel, se fît homme afin de réparer sa faute, et de le remettre dans l'état d'où il était déchu.

D. Pourquoi ne s'est-il pas fait ange, au lieu de se faire homme?

R. C'est parce que l'homme étant l'abrégé de l'univers, et réunissant en lui seul les perfections de tous les êtres créés, Dieu, se faisant homme, a honoré toutes les autres créatures et se les est unies en quelque manière en se revêtant de notre chair, ce qu'il n'eût pu faire en se faisant ange.

D. Pourquoi a-t-il voulu naître d'une femme? Ne pouvait-il se faire homme sans se faire enfant?

R. Il le pouvait, mais il ne l'a pas voulu, afin de nous faire connaître que comme un homme et une femme, savoir Adam et Eve, avaient été la cause de notre ruine, ainsi un autre homme et une autre femme, savoir Jésus et Marie, devaient être la cause de notre rétablissement.

D. Pourquoi a-t-il voulu naître d'une vierge?

R. Ce fut pour honorer la virginité. Et certes, il était à propos, dit S. Bernard, que si Dieu voulait prendre notre nature et naître d'une femme, il naquît d'une mère vierge.

D. Pourquoi a-t-il voulu que cette vierge fût fille d'Adam? Ne pouvait-il pas la créer dans le ciel, et puis s'incarner dans ses entrailles?

R. Il le pouvait faire, mais il ne l'a pas

fait, parce qu'il était à propos qu'elle fût fille d'Adam et d'Eve, afin que la même chair qui avait péché fût transmise sans péché au Sauveur, et qu'elle satisfît à Dieu.

D. Pourquoi, s'unissant à notre nature, a-t-il pris le corps d'un homme plutôt que celui d'une femme?

R. C'est parce que notre malheur étant venu primitivement d'un homme, à qui seul le péché originel est imposé, il était de la sagesse de Dieu de faire que notre rétablissement vînt du même sexe qui avait causé notre perte.

D. Pourquoi a-t-il pris un corps faible et sujet à toutes nos misères?

R. Ce fut afin que sa victoire fût plus glorieuse, combattant son ennemi qui est le démon, et le chassant de l'empire du monde qu'il avait usurpé, non pas avec la puissance, mais avec la faiblesse; non pas avec les armes dorées de Saül, mais avec une fronde et un caillou, ainsi que fit David lorsqu'il vainquit le géant Goliath, c'est-à-dire non pas avec le pouvoir de sa divinité, mais avec l'humilité de son humanité : l'honneur de la victoire étant d'autant plus illustre, que les armes ont été plus faibles.

D. Il semble que c'est une chose indigne de la majesté de Dieu de s'être fait homme?

R. Ce serait véritablement une chose indigne et peu convenable à la grandeur de Dieu, s'il s'était fait homme semblable en tout aux autres hommes, qui sont conçus en péché, et qui, par conséquent, naissent avec cette confusion d'appétits et de passions, qui provient du péché originel; mais ce n'est pas une chose indigne de sa majesté de s'être fait homme tel qu'il s'est fait.

D. Et quel homme s'est-il fait?

R. Il s'est fait un homme qui, par l'union qu'il a eue avec le Verbe divin, a été relevé par-dessus tout ce que Dieu a créé ou peut créer.

D. Pourquoi a-t-il choisi une vie humble, pauvre et laborieuse?

R. C'est parce que ce genre de vie était beaucoup plus conforme à la fin qu'il s'était proposée en s'incarnant, laquelle n'était autre que de nous délivrer de nos maux, par les peines auxquelles il a voulu s'assujettir.

LEÇON II.

Histoire de l'incarnation du Fils de Dieu.

D. Je vous prie de me dire l'histoire de l'incarnation de Notre-Seigneur?

R. L'évangéliste S. Luc vous l'apprendra. Il dit donc que dans Nazareth, petite ville de Galilée, il y avait une vierge qui était mariée à un certain homme appelé Joseph, et que le nom de cette vierge était celui de Marie : que l'ange Gabriel fut député vers elle de la part de Dieu, pour l'avertir du dessein qu'il avait pris de toute éternité, de la choisir pour sa mère.

D. De quels termes se servit cet ange pour lui porter cette nouvelle?

R. De ceux-ci : *Je vous salue, ô vierge remplie de grâces! le Seigneur est avec vous.*

D. Comment est-ce que la vierge reçut cette ambassade?

R. Elle parut d'abord un peu troublée, tant à cause des louanges que l'ange lui avait données, et que son humilité ne pouvait souffrir qu'avec peine, qu'à cause de la présence de ce céleste ambassadeur qui lui apparaissait sous la figure d'un jeune homme.

D. Comment est-ce que l'ange la rassura?

R. *Ne craignez point, Marie*, lui dit-il, *vous avez gagné les bonnes grâces de votre Dieu, vous concevrez et vous mettrez au jour un enfant que vous appellerez Jésus; il sera le Fils de Dieu, ainsi que le vôtre, et après qu'il aura délivré le monde de la tyrannie des démons, il règnera éternellement dans le ciel.*

D. Que répondit cette bienheureuse vierge?

R. Elle répondit qu'ayant fait vœu de virginité, elle ne comprenait pas encore de quelle sorte elle pourrait être mère et vierge tout ensemble.

D. Que lui repartit l'ange?

R. Il lui dit que par un effet de la vertu toute-puissante du Saint-Esprit elle serait mère sans cesser d'être vierge; et que celui qui avait fait qu'une femme âgée et stérile (telle qu'était sainte Elisabeth, sa cousine,) avait pu concevoir, n'aurait pas plus de peine à faire qu'une vierge pût enfanter.

D. Que repartit la vierge?

R. Elle repartit qu'elle n'avait d'autre volonté que celle de son Dieu; et qu'étant sa mère, elle ne laisserait pas d'être sa servante.

D. Qu'arriva-t-il ensuite de ce consentement donné?

R. Elle conçut aussitôt ce divin enfant, que nous appelons Jésus-Christ.

D. Demeura-t-elle vierge, après avoir conçu?

R. Oui.

D. Quoi, la virginité ne se perd-elle pas par la conception des enfants?

R. Oui bien, si la conception se fait par voie ordinaire et par l'entremise d'un homme. Or la conception du Fils de Dieu fut toute pure et se fit sans l'opération d'un homme.

LEÇON III.

La manière dont se fit l'incarnation du Fils de Dieu.

D. Comment est-ce donc que la sainte Vierge conçut?

R. Ce fut par la vertu toute-puissante du Saint-Esprit, qui lui servit d'époux, et qui dans un moment forma dans son sein le corps d'un petit enfant, qu'il anima en même temps de la plus belle âme qui fut jamais. Au même moment, la seconde personne de la très-sainte Trinité, s'unissant inséparablement à ce corps et à cette âme, fit cet Homme-Dieu que nous adorons, comme notre Seigneur et notre Sauveur, et que nous appelons Jésus-Christ.

D. Pourquoi dites-vous que cet enfant est un Homme-Dieu?

R. Parce qu'il est composé de deux natures, de l'humaine et de la divine.

D. Qu'est-ce que la nature humaine?

R. Ce n'est autre chose que le corps d'un homme uni à son âme.

D. Qu'est-ce que la nature divine?

R. C'est la divinité elle-même.

D. Jésus-Christ est donc homme?

R. Oui, parce qu'il a le corps et l'âme d'un homme ; et il est Dieu aussi parce que cette âme et ce corps sont unis personnellement à la divinité.

D. S'il y a deux natures en Jésus-Christ, il y a donc aussi deux personnes?

R. Je vous ai déjà dit ci-dessus qu'il n'y a qu'une personne, qui est la divine personne du Verbe.

D. Comment se peut-il faire qu'il y ait deux natures en Jésus-Christ, et qu'il n'y ait qu'une personne?

R. Cette similitude vous l'expliquera. Tout ainsi que par l'union de notre corps et de notre âme, qui sont deux natures distinctes et deux substances tout à fait diverses, se fait une seule personne et un seul homme, de même par l'union de la nature divine avec l'humaine, se fait une seule personne qui est Jésus-Christ.

D. La personne de Jésus-Christ est-elle divine ou humaine?

R. Elle est divine, puisqu'elle n'est autre que la personne du Verbe.

D. Pourquoi n'est-elle pas humaine?

R. Parce que la nature humaine de Jésus-Christ n'a point de propre substance, et qu'elle ne subsiste qu'en la personne du Fils de Dieu.

D. Pourquoi ne subsiste-t-elle pas aussi bien en la personne du Père ou du Saint-Esprit?

R. Parce que c'est le Fils qui s'est fait homme, et non pas le Père, ou le Saint-Esprit. C'est la seconde personne de la sainte Trinité qui s'est incarnée, et non pas la première, ni la troisième.

D. Il me semble que, puisque ces trois personnes divines ne font qu'un Dieu, et qu'elles n'ont qu'une même nature, l'une des trois n'a pu s'incarner et s'unir à notre nature, sans que les deux autres s'y soient pareillement unies.

R. Il est vrai que ces trois personnes n'ont qu'une même nature, mais il n'est pas moins vrai qu'elles sont toutes trois réellement distinctes, et qu'ainsi l'une a pu s'incarner sans les deux autres, et s'unir seule au corps et à l'âme de Jésus-Christ.

D. Jésus-Christ a-t-il le corps et l'âme d'un homme?

R. Oui, et la divinité est unie à ce corps et à cette âme.

D. La divinité ne sert-elle pas d'âme pour animer le corps de Jésus-Christ?

R. Non, il a une vraie âme, comme nous avons ; et s'il n'en avait point, il ne serait pas un vrai homme, puisqu'il lui manquerait la principale partie de l'homme qui est l'âme.

D. De quoi fut formée l'âme de Jésus-Christ?

R. De rien, ainsi que les nôtres. Dieu la tira du néant, et l'ayant créée il l'unit à son corps.

D. Et de quelle manière fut formé son corps?

R. Du plus pur sang de la vierge Marie.

D. Qui forma ce corps adorable?

R. Le Saint-Esprit. Ce n'est pas que le Père et le Fils ne le formassent aussi par une même action ; mais nous disons que c'est particulièrement le Saint-Esprit, parce que c'est à lui que nous attribuons les ouvrages d'amour, tel qu'est celui de l'incarnation.

D. Le Saint-Esprit est donc le père de Jésus-Christ?

R. Il n'en est pas le père, parce qu'il n'a rien contribué de sa substance; de même qu'un peintre n'est pas le père du tableau qu'il fait, parce qu'il ne contribue rien de sa substance à le faire.

D. Qui est donc le père de Jésus-Christ?

R. En tant qu'homme, il n'a point de père, mais seulement une mère; de même qu'en tant que Dieu, il n'a point de mère, mais seulement un père, qui est le Père éternel.

LEÇON IV.

Du doute de saint Joseph.

D. Saint Joseph n'était-il pas le père de Jésus-Christ en tant qu'homme?

R. Non, il n'était que son père nourricier, quoiqu'il eût l'honneur d'être tenu pour son vrai père.

D. Pour quelle raison Dieu voulut-il que la Vierge se mariât, puisqu'elle devait demeurer vierge dans son mariage, aussi bien que Joseph, son saint époux?

R. Ce fut afin de mettre à couvert l'honneur de la Vierge, et de lui donner un aide dans les travaux qui lui devaient arriver.

D. Quel fut le sentiment de S. Joseph, lorsqu'il s'aperçut que la vierge, son épouse était enceinte ?

R. Dans la perplexité où son esprit se trouva, il résolut de la quitter, mais sans bruit et par une sourde seconde retraite.

D. Comment est-ce qu'il fut éclairci de son doute?

R. Un ange lui apprit durant son sommeil que c'était le Saint-Esprit, duquel elle avait conçu l'enfant qu'elle portait dans son sein, et que cet enfant, qui devait être le Sauveur du monde, n'aurait point d'autre père que Dieu; et qu'ainsi il ne devait point craindre d'avoir et de tenir auprès de lui pour épouse cette bienheureuse vierge, qu'il était sur le point d'abandonner.

D. Que fit S. Joseph, après qu'il eut appris cette nouvelle?

R. Il ne fut pas plus tôt éveillé, qu'il fit ce que l'ange lui avait commandé de la part de Dieu, témoignant à la sainte Vierge comme toutes ses difficultés étaient passées et qu'il la prenait pour compagne perpétuelle de sa vie.

D. Pourquoi est-ce que ce divin enfant permit une rencontre si fâcheuse en la maison de ses parents?

R. Ce fut pour exercer leur vertu et pour donner un témoignage irréprochable de la pureté virginale de sa mère.

D. Quand est-ce qu'arriva cet accident?

R. Ce fut après que cette sainte Vierge fut

de retour d'une visite qu'elle fit chez sa cousine Elisabeth.

LEÇON V.

De la visitation de la sainte Vierge.

D. Quelle fut l'occasion de cette visite?

R. C'est que Notre-Dame avait appris de l'ange Gabriel, que sa cousine, sainte Elisabeth, femme de S. Zacharie, était enceinte depuis six mois, tout âgée et stérile qu'elle était. La joie que lui donna cette nouvelle, la fit resoudre à faire une visite chez elle, pour lui témoigner le contentement qu'elle prenait en son bonheur, et afin de lui rendre quelque service. La difficulté du chemin, qui était long et difficile, ne put retarder un si charitable dessein. Elle le fit en diligence, et aussitôt après son arrivée au logis d'Elisabeth, elle la salua en entrant, et fit trois grands miracles en la saluant.

D. Quels furent ces miracles?

R. Le premier fut, qu'à sa parole, cet enfant de six mois, que sainte Elisabeth portait en son sein, éclairé d'un rayon de lumière divine, connut comme au travers de sa prison naturelle, son petit Sauveur, et lui fit hommage par la secousse d'un mouvement qui fut le témoin de sa joie et de son adoration intérieure. Le second miracle fut que cet enfant fut sanctifié au même moment que la Vierge salua sa mère. Le troisième, que sainte Elisabeth fut remplie du Saint-Esprit, et connut par révélation tout ce qui s'était passé entre la sainte Vierge et l'ange, et comme elle était devenue la mère de son Dieu.

D. Que répondit sainte Elisabeth à la sainte Vierge?

R. Elle éclata en ces belles paroles : *Vous êtes,* lui dit-elle, *favorisée de Dieu par-dessus toutes les femmes du monde, et le fruit qu'il lui a plu vous donner, est le vrai fruit de bénédiction. Et d'où me vient ce bonheur, que la mère de mon Seigneur ait daigné prendre la peine de me venir voir ? l'enfant que je porte vous a déjà saluée par un tressaillement de joie, au premier son de votre voix. Votre confiance aux paroles divines, que l'ange vous a portées, vous a rendue singulièrement heureuse : et ce grand Dieu qui a commencé ses merveilles dans vous, ne manquera pas de les accomplir, ainsi que vous l'avez cru.*

D. Que repartit la sainte Vierge?

R. Elle rendit à Dieu la gloire de toutes ces merveilles, par le beau cantique qu'elle entonna, et que nous appelons communément le *Magnificat*.

D. Combien de temps demeura-t-elle chez sa cousine?

R. Près de trois mois, après lesquels elle retourna chez soi, dans le temps que sa chère parente fut accouchée de son saint enfant, qu'elle appela *Jean*, et qui fut après surnommé *Baptiste*, à cause du baptême qu'il donnait à tous ceux qui le voulaient recevoir.

D. Que fit la sainte Vierge étant de retour chez soi?

R. Elle pratiqua une patience et une humilité héroïque, à l'occasion du doute de Joseph son époux, ainsi que nous l'avons déjà remarqué : mais Dieu l'ayant délivrée de cette peine, elle se prépara à ses couches qu'elle fit au bout de neuf mois.

D. Durant les neuf mois que le Fils de Dieu demeura dans les entrailles de sa sainte mère, était-il sujet à toutes les nécessités des autres enfants qui se trouvent en pareil état?

R. Oui, il voulut s'y assujettir pour l'amour de nous. Il prit donc dans cette prison naturelle la même posture que tous les enfants y ont; il s'y nourrit comme eux du sang très-pur de la Vierge. Il s'y priva de l'usage de ses sens, mais non pas de l'usage de la raison; car il l'eut dès lors aussi parfait qu'il l'a dans le ciel.

D. Son corps était-il impassible?

R. Non, et il ne fallait pas qu'il le fût maintenant autrement il n'aurait pu nous racheter par sa mort.

D. Mais quel était alors l'état de son âme?

R. Elle était dans un état de gloire qu'elle ne perdit jamais, parce que dès le moment qu'elle fut créée, elle vit clairement la Divinité comme les bienheureux la voient dans le ciel.

D. Sa grossesse ne lui causait-elle point les incommodités que souffrent d'ordinaire les femmes enceintes?

R. Non : bien loin d'en être incommodée, elle en recevait des contentements indicibles; car comme elle conçut ce divin enfant sans plaisir charnel, ainsi elle le porta sans peine et l'enfanta sans douleur.

LEÇON VI.

La naissance et l'enfance de Notre-Seigneur.

D. En quel lieu est-ce que la sainte Vierge enfanta Notre-Seigneur?

R. Ce fut dans la petite ville de Bethléem, où elle s'était rendue avec son époux, saint Joseph, pour obéir à l'édit de l'empereur Auguste.

D. En quelle saison l'enfanta-t-elle?

R. En la plus rude de l'année, et au milieu de l'hiver.

D. En quel jour?

R. Vers minuit du vingt-cinquième du mois de décembre.

D. En quelle année?

R. Selon la supputation la plus reçue, ce fut en l'année, depuis la création du monde, quatre mille et cinquante-trois.

D. Pourquoi Notre-Seigneur attendit-il si longtemps de venir au monde pour nous racheter?

R. Afin que l'homme, par une longue expérience de ses maux, connût l'extrême besoin qu'il avait du remède, et que son désir croissant par ce délai, il eût après en plus haute estime le bien qu'il avait si longtemps attendu.

D. En quelle maison est-ce que la Vierge l'enfanta?

R. Ce ne fut pas dans une maison, mais dans une étable. Ce fut là qu'elle le mit en

maillot, et où elle ne trouva point d'autre berceau pour le coucher que la crèche.

D. Comment est-ce qu'elle l'enfanta ?

R. D'une manière merveilleuse et par un miracle de pureté qui n'eut et n'aura jamais de pareil.

D. Quoi donc, ce qui arrive aux accouchements des femmes, n'arriva-t-il point à la mère de Dieu ?

R. Point du tout. Jésus sortit du sein virginal de sa très-pure mère, ainsi qu'il sortit du sépulcre, lorsqu'il ressuscita, c'est-à-dire sans ouverture et sans rupture aucune, et par conséquent, sans souillure et sans douleur.

D. Je vous prie de me faire mieux comprendre cette merveille.

R. Cette similitude vous l'expliquera. De même que le rayon du soleil passe à travers le cristal sans porter aucune atteinte à sa solidité, ainsi Jésus, ce soleil de justice et la lumière du monde, passa avec plus de pureté et avec moins de lésion de la virginité de Marie, à travers son chaste sein plus pur que le cristal.

D. Donc l'enfantement n'amoindrit point la pureté de la Vierge ?

R. Bien loin de l'amoindrir, il l'augmenta, et, pour me servir des termes de l'Église, il la consacra.

D. Le monde reconnut-il la visite de son Créateur ?

R. Au contraire, il le rebuta et paya son amour d'ingratitude, et sa bonté de méconnaissance. Il n'y eut que quelques pauvres bergers qui, ayant été avertis par un ange, lui vinrent rendre leurs respects la même nuit qu'il naquit.

D. Quand est-ce que l'Eglise célèbre cette divine naissance ?

R. Le jour de *Noël*, car *Noël* signifie *naissance*.

D. Comment est-ce que Notre-Seigneur se comporta durant son enfance ?

R. Tout de même que les autres enfants ; il pleurait, il tétait, il était faible, il bégayait, il se laissait porter et conduire comme un simple enfant. Il est vrai que dans toutes ces actions enfantines, il n'y avait rien de messéant, rien qui ne fût saint, qui ne fût divin, qui ne fût adorable et digne de l'admiration des anges.

D. Mais n'était-ce pas une chose messéante qu'il eût besoin d'être porté, d'être emmaillotté, et d'être élevé comme s'il n'eût eu ni raison ni force ?

R. Puisque ce n'a pas été une chose messéante qu'il se soit fait homme, ainsi que je vous l'ai fait voir ci-dessus, pourquoi le serait-il qu'il se fût fait petit enfant ?

LEÇON VII.

La circoncision de Notre-Seigneur.

D. Qu'est-ce que la circoncision ?

R. C'était un sacrement parmi les Juifs, institué seulement pour les enfants mâles.

D. Pourquoi l'appelait-on *circoncision ?*

R. Parce que l'on coupait avec un couteau de pierre un petit morceau de chair du corps des petits enfants, le huitième jour après leur naissance, auquel temps on leur imposait leurs noms.

D. Ce sacrement était donc bien douloureux ?

R. Oui sans doute, et il arrivait souvent que plusieurs enfants mouraient de la douleur qu'ils souffraient.

D. A quelle fin fut instituée la circoncision ?

R. Afin que ce fût la marque par laquelle les Juifs fussent distingués des autres nations idolâtres, et que le péché originel avec lequel naissent les enfants, fût lavé dans leur propre sang.

D. Jésus-Christ était-il obligé de subir la loi de la circoncision, puisqu'il était sans péché ?

R. Non, mais il voulut souffrir cette ignominie et cette douleur pour l'expiation de nos crimes, et prendre la marque apparente de pécheur pour nous témoigner son amour.

D. Quel nom lui donna-t-on ?

R. Le beau nom de Jésus, que l'ange avait déclaré même avant sa conception.

D. Que signifie le nom de Jésus ?

R. Il signifie *sauveur*, et certes cet Enfant-Dieu méritait bien cet auguste nom, puisqu'il était venu pour sauver le monde.

D. Quand est-ce que l'Eglise célèbre la fête de la circoncision de Jésus-Christ ?

R. Huit jours après Noël, c'est-à-dire le premier jour du mois de janvier, qui est aussi le premier de l'an.

LEÇON VIII.

L'adoration rendue à Jésus-Christ par les rois mages.

D. Qui étaient ces rois qui adorèrent Jésus-Christ ?

R. C'étaient des princes de marque, qu'on appelait autrement *mages*, c'est-à-dire *sages et savants*, et administrateurs des choses saintes.

D. Combien étaient-ils ?

R. On a toujours cru dans l'Eglise qu'ils étaient trois, et que leurs noms étaient Gaspard, Balthazar et Melchior.

D. D'où vinrent-ils ?

R. Des pays d'Orient.

D. A quel dessein ?

R. Pour adorer Jésus-Christ, le Roi des rois, qui venait de naître.

D. Qui leur avait dit que Jésus-Christ était né, et qu'il était le Roi des rois ?

R. Dieu le leur révéla par une nouvelle étoile qui leur apparut et qui leur servit de guide durant leur voyage, jusqu'à ce qu'ils arrivassent à Jérusalem.

D. Que firent-ils dans Jérusalem ?

R. Parce que leur étoile s'était cachée, ils demandèrent aussitôt où était ce roi des Juifs venu depuis peu au monde, disant qu'ils avaient vu son étoile dans les pays orientaux, et qu'ils venaient pour l'adorer.

D. Quel effet produisit une demande si extraordinaire ?

R. Elle étonna grandement le roi Hérode, qui s'en troubla, et toute la ville avec lui.

D. Que fit-il ensuite?

R. Il manda aussitôt tous les chefs des compagnies des prêtres, avec les scribes, dont la profession était d'expliquer au peuple les saintes Ecritures, et les interrogea du lieu où devait naître le Messie. (C'est ainsi que les Juifs appelaient celui qui devait être leur Sauveur.)

D. Quelle fut leur réponse?

R. Qu'il naîtrait dans la petite ville de Bethléem; ce qu'Hérode ayant appris, il fit venir incontinent ces princes étrangers auxquels il ne parla qu'en particulier : et s'étant enquis fort soigneusement du temps auquel l'étoile leur était apparue, il approuva de parole leur dévotion, les envoya lui-même à Bethléem, leur recommanda de s'instruire de tout ce qui se pouvait savoir de cet enfant, et ajouta pour comble de dissimulation, qu'il y voulait aller après eux pour l'adorer, lorsqu'ils l'auraient vu et lui en auraient rapporté des nouvelles certaines.

D. Que firent les mages après cela?

R. Ils poursuivirent leur chemin; mais ils ne furent pas plus tôt sortis de Jérusalem pour Bethléem, que leur étoile leur apparut derechef, et les devança toujours, jusqu'à ce qu'elle s'arrêtât droit sur la maison où étaient Jésus et Marie, sa très-sainte mère.

D. Quel respect rendirent les mages à Jésus-Christ?

R. Etant entrés dans la maison où il était, ils se prosternèrent devant lui, et l'adorèrent comme leur Dieu, et ouvrant quelques coffres qu'ils avaient apportés pour cet effet avec eux, ils lui offrirent pour présents ce qu'ils avaient de plus précieux en leur pays, de l'or, de l'encens et de la myrrhe.

D. Que signifient ces présents mystérieux?

R. L'or signifie que Jésus était roi, l'encens, qu'il était Dieu, et la myrrhe, qu'il était homme.

D. Que devinrent après cela les mages?

R. Ayant été avertis durant leur sommeil de ne pas retourner chez Hérode, ils prirent un autre chemin pour s'en retourner en leur pays.

D. Que fit Hérode, voyant que les mages avaient trompé son attente?

R. Nous le dirons en son lieu, lorsque nous parlerons de la fuite de Jésus en Egypte.

D. Quand est-ce que l'Eglise solennise ce mystère?

R. C'est le sixième de janvier, et cette solennité s'appelle la fête des Rois, ou *l'Epiphanie*, qui est un mot grec, qui signifie *manifestation*; parce que Jésus-Christ manifesta sa gloire et sa divinité à ces princes.

LEÇON IX.

La présentation de Jésus et la purification de Marie.

D. Pourquoi joignez-vous ensemble ces deux mystères?

R. Parce qu'ils furent tous deux accomplis en un même jour?

D. En quel jour?

R. Le second de février, qui est le quarantième après la naissance de Notre-Seigneur, cette fête s'appelle communément la Purification de Notre-Dame.

D. Pourquoi l'appelez-vous *Purification?* Quoi! la Vierge qui était plus pure que les anges avait-elle besoin de se purifier?

R. Elle n'en avait pas besoin; mais ce fut pour obéir à la loi des Juifs, quoiqu'elle n'y fût point sujette.

D. Quelle était cette loi?

R. C'est que la femme qui était accouchée d'un fils était obligée de se tenir dans son logis durant quarante jours; et si c'était une fille, quatre-vingts. Lequel terme expiré, elle était obligée d'aller au temple, et d'y présenter pour le sacrifice un agneau et un pigeon, ou bien si elle était pauvre, un couple de tourterelles ou de pigeonneaux, selon les termes de la loi qui commandait de sacrifier l'un en expiation de l'impureté légale des enfantements, et l'autre en holocauste, pour honorer Dieu à qui l'enfant devait la vie.

D. Quelle fut l'offrande que fit la Vierge?

R. Elle fit l'offrande des pauvres, parce qu'elle faisait profession de pauvreté.

D. Pourquoi porta-t-elle en même temps son divin Fils au temple?

R. Ce fut pour obéir à une autre loi, qui ordonnait que tous les aînés mâles qui sortiraient les premiers du ventre de la mère, seraient censés dévoués au service de Dieu, et que pour les racheter du service actuel de son Eglise, les parents seraient obligés de donner cinq sicles aux prêtres, c'est-à-dire une vingtaine de sous.

D. Qu'arriva-t-il alors de remarquable dans le temple?

R Un vénérable vieillard nommé Siméon, personnage plein de probité, ayant été conduit au temple par le Saint-Esprit, à l'heure même que les parents de Jésus y entraient avec leur enfant, suivant la promesse qu'il lui avait faite, qu'il ne mourrait point qu'il n'eût vu le Messie, voyant ce divin enfant, il le prit entre ses bras, le reconnut pour son Dieu, et lui donna mille bénédictions et mille louanges : en quoi il fut suivi d'une sainte veuve, appelée Anne, âgée alors de quatre-vingt-quatre ans, qui employait les jours et les nuits à prier, et dont l'abstinence était continuelle, et la vertu recommandable pour le don de prophétie qu'elle avait.

LEÇON X.

La fuite de Jésus en Egypte, et de son retour.

D. Quelle fut la cause de cette fuite?

R. Ce fut le dessein que prit Hérode de tuer Jésus-Christ.

D. Pourquoi prit-il un si détestable dessein?

R. Parce qu'ayant usurpé injustement le royaume de la Judée, et ayant ouï dire des merveilles de cet Enfant-Dieu, lorsqu'il fut porté au temple par ses parents, sans parler

de ce qu'il avait appris des rois mages dont il avait en vain attendu le retour, il craignait qu'il ne lui ravît un jour son sceptre et qu'il ne le chassât de son trône.

D. Comment est-ce qu'il essaya d'exécuter ce cruel dessein?

R. Il envoya massacrer tous les enfants de l'âge de deux ans et au dessous, qui se trouvèrent dans Bethléem et aux environs, espérant perdre Jésus-Christ dans ce carnage universel.

D. Comment est-ce que Jésus échappa de ses mains?

R. Ses parents avaient déjà regagné la Galilée et leur ville de Nazareth, lorsqu'un ange avertit S. Joseph, comme il prenait son repos, de se lever promptement, de prendre l'enfant et la mère, de se sauver en Égypte, et de ne partir point de là jusqu'à ce qu'il eût reçu un nouveau commandement.

D. Que fit alors S. Joseph?

R. Il n'attendit pas le jour pour obéir à ce mandement du ciel : dès la nuit même il prit la fuite avec son épouse et son fils, et se retira avec eux en Egypte.

D. Quoi donc, ce Dieu enfant ne pouvait-il pas éviter la cruauté d'Hérode sans fuir?

R. Oui certainement, mais il voulut fuir afin de souffrir pour notre amour les incommodités d'un fâcheux exil parmi un peuple idolâtre.

D. Combien de temps demeurèrent-ils dans cet exil?

R. Jusqu'à la mort d'Hérode dont les nouvelles en furent portées à S. Joseph par un ange qui lui apparut en Egypte au temps de son sommeil, et lui dit que les meurtriers étaient morts, qu'il prît l'enfant et la mère, qu'il retournât en son pays et qu'il se retirât en Galilée, dans la ville de Nazareth. Ce fut là où Jésus demeura plusieurs années, obéissant à sa sainte mère et à S. Joseph avec autant de soumission que s'il eût été leur sujet, et non pas leur Seigneur et leur Dieu.

LEÇON XI

Jésus trouvé dans le temple.

D. Jésus ne sortit-il point de Nazareth, où il demeurait avec ses parents?

R. L'Ecriture sainte ne nous en dit mot, et ne fait mention que d'un voyage qu'il fit avec ses parents en Jérusalem, n'ayant encore que douze ans.

D. Quelles furent les particularités de ce voyage?

R. Les voici : Ses parents allaient tous les ans en Jérusalem aux fêtes de Pâques, pour obéir à la loi. Ils y menèrent cette année-là leur Jésus, lequel, après le temps des fêtes de leur dévotion, les laissa retourner sans les suivre, et demeura dans Jérusalem sans qu'eux s'en aperçussent qu'après une journée de chemin.

D. Que firent alors ses parents?

R. L'ayant cherché parmi ceux de leur connaissance et de leur parenté, ils retournèrent sur leurs pas vers Jérusalem, jugeant avec raison que, puisqu'il n'était point auprès d'eux, il serait auprès de Dieu dans son temple. En effet, ils l'y trouvèrent au septième jour, assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant, comme s'il eût eu besoin d'apprendre; mais quand il était question de parler, il ravissait toute l'assistance par sa prudence et par la force et pertinence de ses réponses.

D. Que lui dit la sainte Vierge?

R. Elle se plaignit amoureusement à lui de ce qu'il les avait laissés. *Mon fils*, lui dit-elle, *comment nous avez-vous traités de la sorte? Ce n'était pas sans peine et sans douleur que nous vous cherchions, votre père et moi.*

D. Que répondit Jésus?

R. *Pourquoi*, lui dit-il, *vous mettiez-vous tant en peine pour me trouver? Ne savez-vous pas que je me dois employer entièrement à ce qui concerne le service de mon Père?* Enfin il descendit du temple avec eux, et retourna dans leur maison de Nazareth, où il mena une vie cachée jusqu'à sa trentième année qu'il en sortit, pour commencer à prêcher et publier son Evangile.

LEÇON XII

Du baptême de Jésus.

D. Par où est-ce que Jésus commença ses prédications?

R. Par le baptême, qu'il voulut recevoir des mains de son serviteur, S. Jean-Baptiste, comme s'il eût été un pécheur.

D. Dites-moi les particularités de ce baptême?

R. S. Jean ne pouvait souffrir l'abaissement de son Seigneur, lui disait que c'était lui qui avait besoin d'être baptisé de ses mains divines, et ne pouvait se résoudre à le lui donner.

D. Que lui répondit Jésus?

R. Il lui commanda d'obéir; ce qu'il fit incontinent.

D. Qu'arriva-t-il ensuite?

R. Jésus ne fut pas plus tôt baptisé, que sortant de l'eau, et montant vers le bord du fleuve, comme il se mettait en prière, les cieux s'ouvrirent, le Saint-Esprit descendit sur lui en forme de colombe, et l'on ouït une voix qui venait du ciel et qui disait : *Voici mon Fils bien-aimé, à qui j'ai donné singulièrement toutes mes grâces et tout mon amour.*

LEÇON XIII.

De la tentation de Jésus.

D. Où alla Jésus après son baptême?

R. Il s'en alla dans un désert, où il demeura quarante jours et quarante nuits sans prendre aucune nourriture et sans autre compagnie que celle des bêtes.

D. N'eut-il point faim durant ce temps-là?

R. Oui, au bout de ces quarante jours il permit à la faim de faire sentir à son corps ses oppressions impitoyables, qu'il avait empêchées jusque-là; ce qui donna occasion au démon de l'aborder sous la figure d'un homme, et de le tenter.

D. Comment le tenta-t-il?

R. Il le tenta trois fois et en trois manières

D. Quelles furent ces trois tentations?

R. La première fut de gourmandise, en lui présentant des pierres, et l'invitant à les changer en pain, afin de chasser la faim qu'il souffrait.

D. Quelle fut la seconde tentation?

R. Elle fut de vaine gloire; car l'ayant porté au plus haut du temple de Jérusalem, et sur le faîte même du toit, il le défia de se jeter du haut en bas, disant que c'était le moyen de faire voir s'il était Fils de Dieu.

D. Quelle fut la troisième tentation?

R. Elle fut d'avarice et d'ambition; et pour la faire réussir, il l'emporta derechef sur une très-haute montagne, où il fit paraître à ses yeux tous les royaumes de ce monde, et tout ce qu'ils ont de plus éclatant, ajoutant qu'il lui donnerait tous ces royaumes, s'il se voulait prosterner en terre pour l'adorer.

D. Pourquoi le démon tenta Jésus-Christ?

R. C'était pour connaître s'il était véritablement Fils de Dieu, ou s'il ne l'était point; pour perdre son âme, par la compassion qu'il montrait avoir de son corps.

D. Comment est-ce que réussirent au démon ces tentations?

R. Elles tournèrent à sa confusion et à la gloire de Jésus-Christ qui, ayant voulu être tenté pour notre instruction, voulut aussi nous enseigner comment nous devons nous comporter lorsque nous le sommes.

D. Comment est-ce qu'il repoussa la première tentation?

R. Ce fut par ces mots de l'Ecriture sainte: *Ce n'est pas seulement le pain et les autres viandes ordinaires que prend l'homme qui lui donnent la vie; mais bien toutes les choses auxquelles il plaît à Dieu de donner sa bénédiction pour cet effet.*

D. Comment résista-t-il à la seconde?

R. Par cette parole divine, *Tu ne tenteras point ton Seigneur et ton Dieu*, c'est-à-dire que nous ne devons pas éprouver de gaieté de cœur le pouvoir de Dieu, en nous promettant son secours par une présomptueuse confiance, dans les dangers où nous nous jetons par témérité.

D. Comment chassa-t-il la troisième?

R. Ce fut en chassant ce malin esprit par cette réplique prise de la sainte Ecriture: *Tu adoreras ton Seigneur et ton Dieu, et c'est à lui seul que doit être rendu le culte et le service divin.* Après quoi les bons anges se rendirent aussitôt auprès de leur maître triomphant pour lui servir les viandes dont ils n'étaient que les porteurs, et lui, le créateur.

LEÇON XIV.

De la doctrine et des miracles de Jésus.

D. Quelle fut la doctrine du Fils de Dieu?

R. Ce fut une doctrine sainte, céleste et divine, et en tout opposée à celle du monde; car le monde dit qu'il faut chercher et prendre ses plaisirs et ses intérêts, qu'il faut essayer par toute sorte de moyens d'acquérir des richesses et de l'honneur; et Jésus-Christ dit qu'il faut aimer les souffrances, qu'il faut s'humilier et se dépouiller de l'affection des biens périssables, et même de l'amour de soi-même. Le monde dit qu'il faut se venger, et Jésus-Christ, qu'il faut pardonner et faire du bien a ceux qui nous font du mal.

D. Quel est l'effet de la doctrine de Jésus?

R. C'est de nous sanctifier, de nous remplir de consolation et de nous rendre éternellement heureux. Au contraire, c'est le propre de la doctrine du monde qui, est la même que celle de la chair et du démon, de remplir de ténèbres l'esprit de ceux qui la reçoivent et qui la suivent, de déchirer leurs âmes d'une infinité de remords et de les rendre malheureux durant toute une éternité.

D. Qui sont les maîtres qui enseignent la doctrine du Fils de Dieu?

R. Lui-même l'a premièrement enseignée aux hommes dans les prédications qu'il leur fit les trois dernières années de sa vie; et après son ascension il l'a publiée et expliquée à toutes les nations du monde, par les douze apôtres et les soixante-deux disciples qu'il choisit pour cet effet et qu'il envoya par toute la terre.

D. Comment est-ce qu'il l'enseigne encore aujourd'hui, et qu'il l'enseignera jusqu'à la fin du monde?

R. Par l'Ecriture sainte et par les autres livres de dévotion, par les docteurs de l'Eglise et par les saintes inspirations de sa grâce.

D. Comment est-ce que Jésus-Christ prouva et confirma la vérité et la sainteté de sa doctrine?

R. Par les miracles qu'il fit; car il guérit les malades, il rendit la lumière aux aveugles, il fit marcher les paralytiques, il purifia les lépreux, il chassa les démons, il ressuscita les morts, il changea l'eau en vin, il multiplia les pains, il marcha à pied sec sur les eaux de la mer, il commanda aux vents, il calma les tempêtes, il découvrit les secrets des cœurs et prédit les choses futures, il pardonna les péchés et sanctifia les pécheurs. Mais ce qui est de plus, est qu'il ne se contenta pas de faire par soi-même ces miracles, il en fit autant faire, et encore davantage, et de plus grands, par ceux qui croyaient en lui.

INSTRUCTION IV.

DE LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR, ET DE SA VIE GLORIEUSE.

LEÇON I.

Ce qu'il souffrit jusqu'au crucifiement.

D. Pourquoi J.-C. voulut-il mourir?

R. Pour nous délivrer de la mort éternelle que nous avions méritée par nos péchés.

D. Qui sont ceux qui le firent mourir?

R. Les prêtres, les docteurs et les plus apparents d'entre les Juifs.

D. Pour quelle cause le firent-ils mourir?

R. L'unique cause de leur déicide fut la haine et l'envie diabolique qu'ils avaient conçue contre Jésus, parce que sa très-sainte vie était contraire à leur hypocrisie et à leur orgueil.

D. Que fit Jésus la veille de sa passion?

R. Il institua le saint sacrement de l'autel, après avoir lavé les pieds à ses douze apôtres.

D. Quel fut le commencement de sa passion?

R. Ce fut la tristesse mortelle à laquelle il s'abandonna dans le jardin des Olives, et qui lui fit suer le sang dans la prière qu'il fit à son Père, immédiatement avant d'être pris.

D. Qui sont ceux qui le prirent?

R. Une troupe de soldats armés, conduits par le traître Judas, un de ses apôtres, lequel venait de le vendre aux Juifs pour trente deniers.

D. Ne pouvait-il pas se délivrer de leurs mains ?

R. Oui sans doute, puisqu'avec une seule de ses paroles, et en leur disant, *c'est moi*, il les fit tous tomber à la renverse ; mais après leur avoir donné la force de se relever, il se laissa prendre et lier pour l'amour de nous.

D. Que devinrent ses disciples?

R. Ils prirent tous la fuite et l'abandonnèrent.

D. Où mena-t-on Jésus ?

R. Chez Anne, et puis chez Caïphe, son gendre, qui était alors grand pontife des Juifs. Ce fut là qu'il reçut un infâme soufflet; ce fut là même où saint Pierre le renia trois fois, et où il passa toute cette cruelle nuit, exposé à l'insolence des soldats et des valets, dont les uns lui crachaient au visage, les autres lui donnaient des soufflets, les autres lui arrachaient les cheveux et la barbe, vomissant contre lui mille paroles injurieuses et mille blasphèmes.

D. Qu'arriva-t-il le lendemain matin ?

R. Tous les plus considérables des Juifs s'étant assemblés chez Caïphe, le jugèrent digne de mort, et le menèrent vers Pilate qui était le juge du pays.

D. Quel jugement porta Pilate de Notre-Seigneur ?

R. Il jugea qu'il était innocent, et le renvoya à Hérode, roi de Galilée, qui était pour lors à Jérusalem.

D. Quel traitement lui fit Hérode ?

R. Il le traita comme un roi de comédie et comme un insensé, et le faisant, à cet effet, couvrir d'une robe blanche, il le fit ramener en cet équipage à Pilate.

D. Comment Pilate se comporta-t-il envers Jésus ?

R. Avec autant d'injustice que de cruauté : car quoiqu'il reconnût son innocence, cédant toutefois à la violente importunité des Juifs, qui criaient que Jésus fût crucifié, il délivra un insigne voleur et meurtrier, nommé Barabbas, pour punir à leur volonté et mener à la croix l'auteur de la vie; mais ce fut après l'avoir fait cruellement fouetter et couronner d'épines.

D. Où fut-il crucifié ?

R. Sur le mont Calvaire, tout auprès de Jérusalem. Ce fut là qu'il fut mené, portant sur ses épaules sa croix, à laquelle il fut cloué entre deux larrons qui furent crucifiés avec lui.

D. Comment Jésus souffrit-il tous ces tourments et tous ces affronts ?

R. Avec une patience et une douceur inconcevable, qui jetaient dans l'admiration ses juges mêmes et ses bourreaux.

LEÇON II.

Les paroles de Jésus en croix, et sa mort.

D. Combien de fois parla Jésus étant en croix ?

R. Il parla sept fois.

D. Quelle fut la première parole qu'il prononça ?

R. Ce fut celle-ci : *Mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font.*

D. Quelle fut la seconde parole ?

R. Ce fut celle qu'il dit en faveur d'un des deux voleurs qui étaient crucifiés avec lui ; lequel ayant blâmé son compagnon de ce qu'il blasphémait contre Jésus, et ayant prié ensuite ce bénin Sauveur de se souvenir de lui lorsqu'il serait arrivé en son royaume, Jésus lui répondit en ces termes : *Je te dis en vérité que dès aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis.*

D. Quelle fut la troisième parole qu'il proféra ?

R. Celle qu'il adressa à la Vierge et à son disciple bien-aimé. Ils étaient tous deux au pied de la croix lorsque Jésus dit à sa mère : *Femme, voilà votre fils,* en lui montrant saint Jean des yeux ; et puis tournant la vue sur saint Jean : *Voilà,* dit-il, *votre mère.*

D. A qui adressa-t-il la quatrième ?

R. A Dieu son Père, lui disant : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé ?* c'est-à-dire, *comment me laissez-vous sans consolation ?*

D. Qu'est-ce qui le fit parler pour la cinquième fois ?

R. Ce fut la cruelle soif qu'il souffrait, et qui lui fit dire ce mot : *J'ai soif.* Et ce fut alors qu'un des soldats qui le gardaient lui présenta du vinaigre avec une éponge qu'il avait attachée au bout d'une canne.

D. Quelle fut la sixième parole ?

R. Ce fut celle-ci : *Tout est consommé*, c'est-à-dire, *voilà tout fait; j'ai accompli toutes les volontés de mon Père.*

D. Quelle fut la septième et la dernière ?

R. Celle-ci, qu'il poussa d'une voix forte, et qui se fit entendre hautement : *Mon père, je vous recommande mon âme, que je rends très-volontiers entre vos mains.* En disant cela, il baissa la tête et rendit son divin esprit.

D. Sa mort ne fut-elle point regrettée?

R. Toutes les créatures en prirent le deuil : car le soleil demeura éclipsé durant trois heures, la terre trembla, les pierres se fendi-

rent, les tombeaux s'ouvrirent, le voile du temple se déchira du haut en bas.

D. Ces prodiges n'amollirent-ils point le cœur de ces impies qui assistèrent à sa mort?

R. Oui; plusieurs en furent touchés, et descendaient du Calvaire, frappant leur poitrine. Mais tout cela n'empêcha pas qu'un soldat ne lui ouvrît le côté par un coup de lance qu'il lui donna, de laquelle plaie un ruisseau de sang et d'eau coula en terre.

LEÇON III.

De la sépulture de Notre-Seigneur.

D. Où alla la sainte âme de Notre-Seigneur après qu'il fut mort?

R. Elle descendit dans les limbes, qui sont des lieux souterrains, auxquels pour cela on donne le nom d'enfers.

D. Pour quel sujet y descendit-elle?

R. Ce fut pour en tirer les âmes des saints pères qui y étaient comme prisonniers, et qui attendaient cet heureux moment depuis plusieurs siècles.

D. Où fut mis le divin corps de Jésus?

R. Dans un sépulcre taillé dans le roc qui était au pied du Calvaire.

D. Par qui?

R. Par deux hommes de marque, Nicodème et Joseph d'Arimathie qui, l'ayant descendu de la croix, l'embaumèrent et l'ensevelirent dans des linges qu'ils lièrent tout autour.

D. Combien de temps demeura mort Notre-Seigneur?

R. Trois jours, mais non pas entiers; savoir: une partie du vendredi, tout le samedi, et partie du dimanche.

D. Combien de temps dura sa passion?

R. Un jour et une nuit. Il fut pris vers le minuit du jeudi; il fut condamné sur les neuf heures du vendredi matin; à midi il fut crucifié; trois heures après il mourut; sur le soir du même jour, il fut enseveli, et demeura mort jusqu'au dimanche matin.

D. Le corps de Notre-Seigneur était-il uni à la divinité, de même que lorsqu'il était en vie?

R. Oui, son corps et son âme, quoique séparés par la mort, étaient indissolublement unis à la personne du Fils de Dieu. Et partant son corps, tout mort qu'il était, était digne d'un culte divin, parce qu'il était le corps d'un Dieu; j'en dis de même de son âme.

D. Expliquez-moi ce mystère par quelque similitude.

R. En voici une, laquelle, quoique grossière, ne laissera pas de vous faire comprendre en quelque façon ce que vous me demandez. De même que si un homme tenait une épée nue d'une main, et de l'autre son fourreau, cette épée et ce fourreau, quoique séparés, ne laisseraient pas d'être unis à cet homme qui les tiendrait. Ainsi l'âme et le corps de Jésus-Christ quoique séparés par la mort, ne laissaient pas d'être unis à la personne du Verbe divin.

LEÇON IV.

De la résurrection de Notre-Seigneur.

D. Qu'est-ce que ressusciter?

R. C'est revenir à la vie.

D. Notre-Seigneur ressuscita-t-il?

R. Oui, il ressuscita, ainsi qu'il l'avait prédit.

D. Quand est-ce qu'il ressuscita?

R. Le dimanche de Pâques, sur le point que le soleil se levait, et le troisième jour après sa mort.

D. Qui est-ce qui le ressuscita?

R. Il se ressuscita lui-même par sa propre vertu.

D. Comment se put-il ressusciter lui-même?

R. Par la réunion que fit sa divinité de son corps avec son âme.

D. Lorsque l'âme de Jésus-Christ fut réunie à son corps, quelles qualités lui communiqua-t-elle?

R. Ces quatre, l'impassibilité, la clarté, l'agilité et la subtilité.

D. Quels sont les effets de l'impassibilité?

R. Elle préserve le corps non seulement de la mort, mais encore de toute sorte de maladies et de souffrances, d'indispositions et d'altérations.

D. Quel est l'effet de la clarté?

R. Elle rend les corps resplendissants comme des soleils, et plus beaux que tout ce que nous pouvons nous figurer de beau sur la terre.

D. Que fait l'agilité?

R. Elle rend les corps si légers, qu'ils peuvent se porter, en un moment, d'un bout du monde à l'autre sans aucun travail.

D. Que fait la subtilité?

R. Elle leur fait pénétrer les corps les plus solides et les plus épais, et passer au travers sans résistance, ainsi que fit le corps de Notre-Seigneur, lequel sortit du sépulcre à travers la pierre qui en bouchait l'ouverture, et entra dans la salle où les disciples étaient assemblés, les portes étant fermées, sans avoir ouvert ni rompu, ni porte, ni muraille.

D. Quels sont les corps qui possèderont ces quatre qualités admirables?

R. Ce seront les corps des seuls bienheureux, après la résurrection générale, qui se fera à la fin du monde.

D. Tous les hommes ressusciteront-ils en ce temps-là?

R. Oui, puisque Jésus-Christ, qui est notre chef, est ressuscité, il faut que tous les hommes qui sont ses membres ressuscitent aussi.

LEÇON V.

Les apparitions de Jésus-Christ ressuscité.

D. Que fit Notre-Seigneur après qu'il fut ressuscité?

R. Il apparut à ses disciples.

D. Pourquoi leur apparut-il?

R. Pour les assurer dans la créance qu'ils devaient avoir de sa résurrection, et pour

leur donner les instructions nécessaires pour le gouvernement de son Eglise qu'il venait d'établir.

D. Combien de fois leur apparut-il?

R. Huit diverses fois, sans parler des apparitions dont la sainte Ecriture ne dit mot.

D. Quelle fut la première des apparitions que les saints évangélistes nous ont décrites?

R. Ce fut lorsque Jésus-Christ se fit voir à la Madeleine, dans un jardin. Cette sainte pénitente fondait en larmes auprès du sépulcre, parce qu'elle croyait qu'on avait enlevé le corps de son divin maître; lorsque Jésus se faisant voir à elle sans se faire connaître, lui demanda ce qu'elle cherchait, et quelle était la cause de ses larmes. *Seigneur,* lui dit Madeleine qui le prenait pour le jardinier, *si vous l'avez ôté, dites-moi où vous l'avez mis, et je l'irai prendre et je l'emporterai. Marie,* lui dit Jésus. A ce mot la sainte se retourne, et reconnaissant son Sauveur, elle lui dit? *Ah! mon maître.* En même temps elle voulut s'approcher de lui, mais il l'en empêcha, lui disant : *Ne me touchez pas, mais allez dire à mes disciples que je suis ressuscité, et sur le point de monter au ciel.*

D. Quelle fut la seconde apparition ?

R. Celle qui se fit aux trois Maries, du nombre desquelles Madeleine était. Ces saintes dames retournaient du sépulcre qu'elles avaient trouvé ouvert et vide, et où elles avaient vu quelques anges, qui leur avaient donné avis de la résurrection de leur Seigneur, lorsque Jésus leur apparut en les saluant, et leur permit de s'approcher de lui, de l'adorer et de se prosterner à ses pieds qu'elles baisèrent et embrassèrent.

D. Dites-moi la troisième apparition?

R. Deux des disciples, dont l'un s'appelait Cléophas, allaient au village d'Emmaus, distant de Jérusalem d'environ deux lieues et demie. Comme ils marchaient, Jésus les approche, marche avec eux inconnu, et comme un pèlerin, et leur fait voir par ses divins discours, qu'il fallait que Jésus souffrît, et que par sa mort il entrât dans la possession de sa gloire. Ils arrivent cependant au village, Jésus fait mine de passer outre et d'aller plus loin; ils le prient et le pressent d'arrêter là et de demeurer avec eux. Il condescend à leurs prières, il entre dans le logis et se met à table avec eux, et ayant pris un pain, il le bénit, le rompt, et leur en présentant les morceaux, il se fait connaître et disparaît incontinent. Ces deux disciples, ravis de joie, se lèvent, retournent sur leurs pas, gagnent Jérusalem, entrent dans le logis des apôtres, et leur racontent ce qui leur était arrivé.

D. Racontez-moi la quatrième apparition.

R. Tous les disciples, excepté S. Thomas qui était absent, étaient assemblés dans la salle du logis où ils demeuraient; il était nuit, et ils soupaient tous ensemble, les portes fermées pour l'appréhension qu'ils avaient des Juifs, et tout à coup voilà Jésus qui paraît au milieu d'eux. Il les salue par ces mots : *La paix soit avec vous, c'est moi, ne craignez point.* Il leur montre les plaies de ses mains, de ses pieds et de son côté, et pour assurer leur croyance qui chancelait, il mangea en leur présence, un morceau de poisson rôti et un peu de miel qu'ils lui présentèrent. Après quoi il leur communiqua son Saint-Esprit, et leur donna le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés.

D. Quelle fut la cinquième apparition ?

R. Celle qui arriva huit jours après, c'est-à-dire l'octave de Pâques, et qui fut toute semblable à la précédente, quant au lieu et aux personnes à qui Jésus se fit voir ; il n'y eut que S. Thomas qui, ne s'étant pas trouvé à cette première, se rencontra en celle-ci ; et comme il avait protesté à ses compagnons, qu'il ne croirait jamais que Jésus fût ressuscité, ainsi qu'ils le disaient, s'il n'apercevait clairement dans ses mains l'ouverture qu'y avaient faite les clous, s'il ne mettait son doigt dans ses plaies et s'il ne fourrait sa main dans celle du côté, Jésus lui commanda de faire tout ce qu'il avait désiré, et l'avertit de quitter son incrédulité en lui donnant cette instruction : *Thomas, vous avez voulu me voir pour croire ; mais bienheureux sont ceux qui ont cru sans me voir.*

D. Racontez-moi la sixième apparition?

R. Quelques jours après, sept des disciples de Notre-Seigneur, parmi lesquels étaient S. Pierre et S. Jean, allèrent pêcher sur la mer de Tibériade ; mais leur pêche fut si malheureuse, qu'ils ne prirent rien toute cette nuit. Jésus s'étant présenté sur le point du jour à la rive, où toutefois il ne fut point connu d'eux, et leur ayant demandé s'ils n'avaient point pris de poissons, et eux lui ayant répondu que non, il leur donne avis de jeter leur filet du côté droit de leur barque, et qu'ils y trouveraient bonne pêche ; ce qu'ils firent avec tel succès, qu'ils ne le pouvaient amener à bord, pour la quantité du poisson qui s'y était pris. S. Jean reconnut l'auteur de ce miracle, et dit à S. Pierre que c'était Jésus : et voilà aussitôt le bon S. Pierre, qui met sur son dos sa casaque, la lie de sa ceinture, et se jette dans l'eau, pour venir le premier à son cher Maître, pendant que les autres venaient avec leur barque, tirant après eux leur filet. Dès qu'ils furent descendus sur le rivage, ils y virent un feu de charbons avec un poisson qui rôtissait dessus, et un pain ; et Jésus leur ayant commandé d'apporter aussi de ceux qu'ils avaient pris, il les fit venir pour dîner, et se mit à leur servir tantôt du pain, tantôt du poisson.

D. Quelle fut la septième apparition?

R. Celle qui se fit en Galilée, sur la montagne, où il leur avait donné le rendez-vous : là se trouvèrent les onze apôtres avec les autres disciples, où ils le virent, et lui rendirent leurs devoirs d'adoration. Ce fut là aussi, où après les avoir assurés de sa protection, il leur commanda d'aller prêcher son Evangile à toutes les nations, et de les baptiser au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

D. Quelle fut sa huitième et dernière apparition?

R. Celle qu'il leur fit à leur retour de ce voyage, lorsqu'ils se furent rendus dans Jérusalem, où il leur apparut sur leur repas,

et leur donna ses dernières instructions. Après quoi il les mena hors la ville, sur le chemin de Béthanie, jusqu'à ce que s'arrêtant en un certain endroit du mont des Olives, il fut porté dans le ciel par sa divinité.

D. Notre-Seigneur ne se fit-il voir que ces huit fois avant son ascension?

R. Il apparut aussi à S. Pierre le même jour qu'il ressuscita ; mais l'Ecriture sainte n'en dit pas les circonstances : et quoiqu'elle ne dise mot de l'apparition que Jésus fit à sa sainte Mère, il est pourtant hors de doute qu'elle eut le bonheur de le voir la première.

D. Les Juifs persécuteurs de Jésus apprirent-ils la nouvelle de sa résurrection?

R. Oui, car les gardes qu'ils avaient mis à son sépulcre étant tombés comme morts à la vue d'un l'ange qui l'avait ouvert et qui avait fait trembler la terre, sitôt qu'ils furent un peu revenus à eux, ils prirent la fuite et donnèrent avis à leurs prêtres de tout ce qui s'était passé, comme le tombeau était vide, et que le corps de leur crucifié n'y était plus.

D. Que firent ces méchants?

R. Cette nouvelle les étonna, et, pour faire passer la gloire de la résurrection de Jésus pour une imposture, ils donnèrent à ces soldats bonne somme d'argent, afin de leur faire dire, comme ils le dirent en effet, que les disciples de ce crucifié étaient venus de nuit dérober son corps, pendant qu'ils étaient abattus par le sommeil.

LEÇON VI.

De l'Ascension de Notre-Seigneur.

D. Qu'est-ce que l'ascension de Notre-Seigneur?

R. C'est sa montée dans le ciel.

D. Quand est-ce qu'il monta au ciel?

R. Le quarantième jour après sa résurrection.

D. En présence de qui monta-t-il?

R. En présence de la sainte Vierge, de ses apôtres et de plus de cinq cents de ses disciples.

D. De quel lieu monta-t-il?

R. Du mont des Olives, où il avait mené cette sainte troupe.

D. Que leur dit-il avant de les quitter?

R. Il leur recommanda de demeurer dans la ville de Jérusalem, et d'y attendre l'effet de la promesse qu'il leur avait faite de leur envoyer le Saint-Esprit, et de les remplir de sa grâce.

D. Comment est-ce qu'il monta au ciel?

R. Etant sur la croupe de cette montagne, où il imprima les vestiges de ses pieds sur le rocher, il haussa les mains, et ayant béni ses disciples, il s'éleva de la terre au ciel, mais doucement et sans violence, afin qu'ils eussent le moyen de l'adorer à leur aise, et le contentement de jouir encore de sa présence, et de la gloire de son triomphe jusqu'à ce qu'une nuée éclatante l'eût dérobé à leur vue. Ce fut alors qu'il traversa tous les lieux en un instant, et prit sa séance à la droite de son Père.

D. Pourquoi dites-vous qu'il *prit sa séance à la droite de son Père,* puisque Dieu n'ayant point de corps, ne peut point par conséquent avoir de droite?

R. Nous nous servons de cette façon de parler, pour signifier le grand honneur que reçoit dans le ciel Jésus-Christ, même en tant qu'homme et selon son humanité, à laquelle nous rendons les mêmes honneurs qu'à la Divinité, à cause de l'union qu'elle a avec la personne du Verbe divin.

D. Que faisaient cependant ses disciples?

R. Ils le regardaient monter, tout ravis de joie et d'admiration. Et quoique dans l'éloignement, cette nuée le leur eût caché, et qu'ils l'eussent perdu de vue, ils ne laissaient pas d'avoir les yeux attachés au ciel, jusqu'à ce que deux hommes habillés de blanc, ou plutôt deux anges, qui paraissaient sous ces corps empruntés, se joignirent à eux, et les reprenant de ce qu'ils s'amusaient à regarder le ciel, leur dirent qu'ils verraient quelque jour ce Jésus redescendre en terre pour juger les hommes, avec autant de majesté qu'ils venaient de le voir monter.

D. Où allèrent les disciples après l'ascension de leur Maître?

R. Ils s'en retournèrent à Jérusalem, au logis qu'ils avaient pris pour leur demeure.

D. Que faisaient-ils dans ce logis?

R. Ils priaient Dieu continuellement, tous d'un même esprit de sainteté, en la compagnie de Marie, mère de Jésus, et des autres dames qui suivaient cette règle du ciel et de la terre en ses dévotions. Ce fut en ce même temps qu'à la requête qu'en fit saint Pierre, on délibéra de choisir un des disciples pour être substitué à la place du traître Judas; et le sort étant tombé sur saint Matthias, il fut mis dès lors au rang des apôtres.

INSTRUCTION V.

LEÇON PREMIÈRE.

De la descente du Saint-Esprit.

D. Le Saint-Esprit n'est-il pas partout?

R. Oui sans doute, il est partout, puisqu'il est Dieu.

D. Comment est-ce donc qu'il peut descendre, s'il est en tout lieu?

R. Lorsque nous disons que *le Saint-Esprit est descendu*, nous n'entendons pas qu'il soit venu d'un lieu en un autre, ni de haut en bas; mais nous voulons dire seulement qu'il a fait paraître en ce bas étage du monde des effets extraordinaires de son amour en la personne des apôtres et des autres qui étaient avec eux. De même que nous disons que *le Fils de Dieu est descendu des cieux* en se faisant homme, non qu'il ait quitté le ciel, mais c'est parce qu'il s'est humilié jusqu'à la bassesse de notre nature.

D. Le Père et le Fils ne descendirent-ils pas avec le Saint-Esprit?

R. Oui certainement, puisque ces trois personnes ne sont qu'un Dieu.

D. Pourquoi donc disons-nous que c'est le Saint-Esprit qui est descendu, et non pas le Père ou le Fils?

R. Parce que ce mystère est un mystère d'amour. Or, nous attribuons les effets de l'amour de Dieu envers les hommes, au Saint-Esprit, d'autant mieux qu'il est l'amour substantiel et personnel du Père et du Fils.

D. Quelle différence y a-t-il entre la descente du Fils dans le sein de la Vierge et la descente du Saint-Esprit sur les apôtres?

R. C'est que quand le Fils de Dieu descendit des cieux, ainsi que nous disons dans le *Credo*, il se fit homme véritablement, et l'homme fut fait vrai *fils naturel* de Dieu, par l'union réelle de la nature divine avec l'humaine. Mais lorsque le Saint-Esprit descendit, il ne se fit pas homme; et les hommes qui le reçurent ne furent pas faits *fils naturels* de Dieu, mais seulement *fils par adoption*.

D. Comment les hommes furent-ils faits fils de Dieu *par adoption?*

R. Cela se fit par la communication de la grâce sanctifiante qu'il versa dans leurs âmes.

D. Cette grâce peut-elle faire fils adoptifs de Dieu ceux à qui elle est communiquée?

R. Oui, parce que cette grâce n'étant autre chose qu'une participation accidentelle de la nature divine, elle rend ceux qui la reçoivent semblables à Dieu, et les déifie en quelque façon.

D. Qu'est-ce donc qu'on entend lorsqu'on dit que le Saint-Esprit descendit sur les apôtres le jour de la Pentecôte?

R. On n'entend autre chose, si ce n'est que les apôtres reçurent à ce jour des grâces extraordinaires du Saint-Esprit.

D. Quelles furent ces grâces?

R. Celles que nous appelons communément les dons du Saint-Esprit.

D. Quels sont ces dons?

R. Ils sont tous réduits à ces sept : sagesse, entendement, conseil, science, force, piété, crainte de Dieu.

LEÇON II.

Les circonstances et les effets de la descente du Saint-Esprit.

D. Quand est-ce que le Saint-Esprit descendit?

R. Le jour de la Pentecôte, c'est-à-dire le cinquantième jour après Pâques, et le dixième après l'ascension de Notre-Seigneur.

D. Sur qui descendit-il?

R. Sur tous les disciples qui étaient assemblés au nombre de cent-vingt dans une grande salle, où ils priaient Dieu en la compagnie de la sainte Vierge et de quelques autres dames dévotes.

D. En quelle manière descendit-il?

R. Il s'éleva tout à coup dans l'air un vent impétueux qui remplit tout ce lieu saint. Du milieu de ce tourbillon sortirent des ondes de feu, lesquelles se posèrent sur la tête des disciples en forme de langues, en sorte néanmoins qu'elles demeurèrent suspendues sur chacun d'eux.

D. Pourquoi descendit-il sur eux en forme de langues de feu?

R. Pour leur faire entendre qu'avec la langue animée du feu de l'amour divin, ils devaient enseigner la doctrine de Jésus-Christ, et enflammer de son amour toutes les nations du monde.

D. Qui est-ce qui envoya le Saint-Esprit?

R. Le Père éternel et son Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

D. Le Saint-Esprit est-il moindre que le Père et que le Fils pour être envoyé d'eux?

R. Il n'est pas moindre, mais nous disons qu'il est envoyé d'eux, parce qu'il procède et tire sa nature divine de ces deux personnes.

D. Qu'était-il besoin que le Saint-Esprit nous fût envoyé? Ne suffisait-il pas que le Fils de Dieu fût mort pour nous?

R. Il est vrai que cela suffisait, mais il était nécessaire que le Saint-Esprit descendît pour nous appliquer les mérites de sa mort. Et certes, de quoi eût servi que Jésus-Christ eût fait de son propre sang un remède à tous nos maux, si après cela nous laissions là ce divin remède, et que nous ne voulussions pas le prendre? Or, c'est le Saint-Esprit qui nous donne la volonté et la force de nous servir de ce remède, et qui nous fait jouir du fruit de la mort de notre Sauveur.

D. Déclarez-moi cette vérité par l'exemple des apôtres?

R. On sait assez quels étaient les apôtres avant la venue du Saint-Esprit, quoique Jésus-Christ fût mort pour eux : ils étaient imparfaits, ignorants, faibles et si timides, qu'ils n'osaient pas même paraître en public; mais aussitôt qu'ils eurent reçu le Saint-Esprit, ils devinrent en un moment si savants, qu'ils parlaient toutes sortes de langues; ils ils furent remplis de sagesse, de zèle et de foi, et doués d'un si grand courage, qu'ils sortirent incontinent de leur logis, prêchèrent Jésus-Christ à une grande multitude de monde qui était accourue, et ce avec un tel succès, que saint Pierre seul, en la première prédication qu'il fit, en convertit trois mille à la foi chrétienne.

D. Où allèrent les apôtres après avoir reçu le Saint-Esprit?

R. Ils allèrent prêcher l'Evangile par toute la terre, et firent connaître et adorer Jésus-Christ aux nations les plus éloignées.

LEÇON III.

De la descente invisible du Saint-Esprit.

D. Le Saint-Esprit ne descendit-il que sur les disciples dans Jérusalem?

R. Il descendit encore sur tous ceux qui se firent chrétiens, mais ce ne fut pas toujours visiblement, comme il le fit au jour de la Pentecôte.

D. Ne descend-il point dans nous?

R. Oui, mais d'une manière invisible

D. Quand descend-il dans nous?

R. Quand il lui plaît.

D. Comment descend-il?

R. En nous donnant de saintes inspirations et de saintes pensées pour le ciel, mais particulièrement en nous donnant sa grâce.

D. Demeure-t-il dans nous après qu'il y est descendu?

R. Il demeure dans nous tandis que nous demeurons dans lui par la charité, c'est-à-dire tandis que nous sommes en la grâce de Dieu.

D. Expliquez-moi cette vérité par quelque exemple.

R. Lorsqu'un pécheur se sent touché de Dieu, à quitter sa mauvaise vie, c'est le Saint-Esprit qui frappe à la porte de son cœur, et qui y veut descendre par cette sainte pensée qu'il lui inspire. Si ce pécheur lui ouvre, je veux dire si, par un acte de contrition ou d'amour de Dieu, ou par le sacrement de pénitence, il se remet en l'amitié de son Dieu, le Saint-Esprit commence à résider par la charité dans son âme, comme dans son temple, d'où il ne sort jamais que quand il en est chassé par le péché mortel.

INSTRUCTION VI.

DE LA SAINTE VIERGE MARIE MÈRE DE DIEU.

LEÇON I.

Abrégé de sa vie.

D. Qui a été le père et la mère de cette glorieuse Vierge?

R. Son père s'appelait Joachim et sa mère Anne, tous deux de la race royale de David. Outre qu'ils étaient tous deux fort âgés, sainte Anne était stérile; mais Dieu enfin exauça leurs vœux et leur donna une fille, laquelle huit jours après sa naissance reçut le nom de Marie.

D. Mais vous ne m'avez rien dit de sa conception. Je voudrais bien savoir si elle n'eut rien de particulier.

R. Non; cette bienheureuse fille fut conçue et vint au monde par la voie ordinaire et commune à tous les enfants d'Adam : mais les faveurs et les priviléges qu'elle reçut du ciel dès le moment de sa conception sont admirables et tout à fait singuliers.

D. Quelles furent ces faveurs et ces priviléges?

R. Non seulement elle fut concue sans tache et préservée du péché originel, mais encore elle fut à ce même instant douée de l'usage de la raison, et enrichie de toutes les grâces et de tous les ornements des vertus; de sorte qu'à ce premier moment de la vie elle eut plus de grâce et de sainteté que tous les saints et tous les anges ensemble n'en ont jamais eu. Que si sa conception fut immaculée et si sainte, le reste de sa vie ne le fut pas moins, puisqu'elle fut exempte de toute faute et de toutes sortes d'imperfections.

D. Quelle fut la source de ces divines faveurs?

R. Ce fut la divine qualité de mère de Dieu, qu'elle devait un jour posséder.

D. Quel fut l'emploi de son enfance?

R. A l'âge de trois ans elle se consacra au service de Dieu, ayant été à cet effet présentée au temple par ses parents, où elle demeura jusqu'à la quinzième année de sa vie, et d'où elle ne sortit que par obéissance pour être mariée à S. Joseph.

D. Quel homme était S. Joseph?

R. C'était un pauvre artisan, mais de sang royal et de la famille de David, ainsi que Marie, son épouse.

D. Comment se comportèrent-ils dans leur mariage?

R. Comme deux anges incarnés; car ils avaient fait tous deux vœu de virginité.

D. Où demeuraient-ils?

R. A Nazareth, petite ville de la Galilée.

D. Quand est-ce qu'elle conçut le fils de Dieu?

R. Ce fut la première année de son mariage, et la quinzième de son âge; et je vous ai déjà dit comme elle le conçut.

D. Comment employa-t-elle le reste de sa vie?

R. Ayant enfanté son divin Fils, et l'ayant élevé durant son enfance avec des soins et des travaux qui ne se peuvent exprimer, elle demeura avec lui dans sa maison de Nazareth jusqu'à ce qu'il eût atteint la trentième année de sa vie, auquel temps son époux, S. Joseph, étant mort, et son divin Sauveur étant sorti de sa maison pour prêcher son Evangile, elle le suivit jusqu'à la croix au pied de laquelle elle était, lorsque Jésus y expira.

D. Que devint la Vierge après la mort de son cher Fils, et son ascension dans le ciel?

R. Elle demeura dans Jérusalem, animant, consolant et instruisant les nouveaux chrétiens, par ses discours et par les exemples de sa sainte vie.

D. Vécut-elle longtemps?

R. Selon l'opinion la plus reçue, elle vécut soixante-douze ans.

D. Comment mourut-elle?

R. Elle ne mourut point de maladie, mais d'amour et de désir de voir son Fils et son Dieu, et d'être dans le ciel avec lui.

D. Où mit-on son sacré corps après sa mort?

R. Dans un sépulcre, d'où il sortit bientôt après, ayant été réuni à sa sainte âme, et d'où il fut porté dans le ciel au-dessus de tous les chœurs des anges, où cette sainte Vierge jouit de la gloire due à ses mérites, et fait l'office d'avocate pour tous les pécheurs qui implorent son secours.

LEÇON II.

Les priviléges de la sainte Vierge.

D. Quels sont ces priviléges? Je vous prie de m'en faire le dénombrement.

R. Voici les principaux que je réduits à vingt, et qui n'ont été communiqués à nulle autre créature.

I. Le premier privilége de cette bienheureuse Vierge est d'avoir elle seule possédé toutes les bénédictions et tous les priviléges des autres saints. C'est le saint et savant Idiot qui nous en assure en ces termes : *Sanctorum omnium privilegia, ô Virgo, omnia habes in te congesta!*

II. Elle seule a eu le bonheur de changer en bénédiction la malédiction qu'Ève nous attira par son péché *Marie*, dit saint Bonaventure, *nous a délivrés de toutes les malédictions que nous avions encourues par la désobéissance de notre première mère. Quidquid maledictionis infusum est per Evam, totum abstulit benedictio Mariæ.*

III. Elle seule a été conçue sans péché, comme je viens de vous le dire dans la leçon précédente.

IV. Elle seule fut remplie de grâce dès le moment de sa conception.

V. Elle seule n'a jamais commis aucun péché. *Tota pulchra es,* lui dit son divin époux, *et macula non est in te.* Vous *êtes toute belle, et vous n'avez aucune tache.*

VI. Elle seule a été exempte de toute imperfection et de tout défaut.

VII. Elle seule n'a point été sujette aux désordres que cause dans nous la concupiscence.

VIII. Elle seule a été si fidèle à faire profiter les grâces qu'elle avait reçues du ciel, qu'il ne s'est passé aucun moment de sa vie auquel elle ne les ait augmentées par de nouveaux actes de vertu.

IX. Elle seule a correspondu très-parfaitement à toutes les inspirations divines, et elle est arrivée au point de perfection à laquelle Dieu l'avait prédestinée.

X. Elle a eu l'avantage d'être la première qui ait fait vœu de virginité.

XI. Elle seule a été choisie de Dieu et jugée digne d'être la mère de son Fils.

XII. Elle a été la première qui ait demeuré dans le mariage sans perdre sa virginité.

XIII. Elle a eu le bonheur de concevoir un enfant par un miracle inouï, et qui n'a jamais eu de pareil, ainsi que nous l'avons expliqué en son lieu.

XIV. Elle seule n'a point ressenti les incommodités de la grossesse que souffrent d'ordinaire les femmes enceintes; au contraire elle en recevait des plaisirs indicibles.

XV. Elle seule a enfanté sans lésion, sans souillure, sans douleur et sans atteinte à sa virginité.

XVI. Elle seule a mérité d'être la mère de son Dieu.

XVII. Elle est morte de la plus heureuse et de la plus glorieuse mort qui se puisse imaginer.

XVIII. Elle seule a joui après sa mort, pour le regard de son corps, du privilége de l'incorruption.

XIX. Etant ressuscitée peu de jours après son trépas, elle monta au ciel et fut placée dans un trône de gloire au-dessus de tous les saints et de tous les anges.

XX. Elle seule est la reine du ciel et de la terre.

INSTRUCTION VII.

DES ANGES ET DES DÉMONS.

LEÇON I.

Des anges en général.

D. Qu'est-ce qu'un ange?

R. C'est un esprit créé, dégagé de toute matière et de tout commerce avec le corps.

D. Y a-t-il des anges?

R. Oui, il y en a, et ce serait une hérésie d'en douter, puisque la sainte Ecriture nous en assure en mille endroits.

D. Que signifie ce nom d'*ange?*

R. C'est un mot qui vient du grec Ἄγγελος, et signifie *messager* ou *ambassadeur*, à cause que Dieu se sert d'ordinaire de leur ministère pour faire savoir aux hommes ses volontés.

D. Puisqu'ils sont de purs esprits et qu'ils n'ont point de corps, pourquoi les peint-on sous la forme de jeunes hommes?

R. C'est pour nous faire connaître leur force et leur vigueur.

D. Pourquoi les peint-on avec des ailes?

R. C'est pour nous donner quelque idée de la promptitude et de la vitesse avec laquelle ils exécutent les commandements de leur Créateur.

D. Leur nombre est-il bien grand?

R. On ne sait pas précisément quel est leur nombre, mais on ne doute point qu'il ne soit innombrable et beaucoup plus grand que celui des hommes et des autres créatures.

D. Sont-ils de différentes espèces?

R. Il est vraisemblable que non.

D. Les anges connaissent-ils l'avenir?

R. Ils connaissent bien l'avenir pour le regard des événements qui doivent arriver nécessairement, mais non pas pour le regard des choses qui dépendent de notre libre arbitre. C'est à Dieu seul qu'est réservée la connaissance de ces choses.

D. Les anges connaissent-ils les pensées secrètes de nos cœurs?

R. Non; Dieu seul les connaît.

D. Mais pourquoi les anges ne les connaissent-ils pas, puisqu'ils connaissent bien celles que nous ne voulons point tenir secrètes?

R. Nous n'en pouvons donner autre raison, si ce n'est que Dieu leur soustrait son concours, sans lequel nulle créature ne peut agir; et il le leur soustrait à cause que notre nature l'exige ainsi, et que nous ne serions pas parfaitement libres si nous ne pouvions tenir secret aux créatures ce que nous voulons.

D. Les anges parlent-ils entre eux?

R. Il n'en faut nullement douter.

D. Mais comment parlent-ils, n'ayant point de langue?

R. Ils parlent par leur pensée, et voici en quelle manière. Un ange par exemple veut faire entendre à un autre ce qu'il pense, il n'a rien autre chose à faire que de lui adresser sa pensée, c'est-à-dire à vouloir que cet autre connaisse ce qu'il pense; car alors Dieu le lui fait aussitôt connaître.

D. Quand est-ce que Dieu les créa?

R. Ce fut au premier jour du monde, incontinent après la création du ciel empyrée.

D. En quel lieu furent-ils créés?

R. Ce fut dans le ciel, mais il est probable que ce fut dans le ciel où sont les astres, et non pas dans l'empyrée.

D. En quel état furent-ils créés?

R. Dieu les créa en état de grâce ainsi que le premier homme, leur donnant la liberté et des secours nécessaires pour mériter la gloire par de saintes actions, durant l'espace de quelques jours.

D. Tous les anges obtinrent-ils la gloire par leurs mérites?

R. Non, de trois parties il n'y en eût que deux qui coopérèrent à la grâce et qui gagnèrent le ciel, et ce sont ceux à qui nous donnons communément le nom d'*anges;* ceux qui n'y coopérèrent pas et qui se damnèrent, nous les appelons *démons*.

LEÇON II.

Des bons anges.

Quels sont les bons anges?

R. Ne viens-je pas de vous le dire? ce sont ceux qui persévérèrent dans la grâce durant le temps qu'ils furent voyageurs, et qui ensuite entrèrent en possession de la gloire dont ils jouiront éternellement.

D. Sont-ils tous également partagés pour le regard des qualités naturelles et surnaturelles qu'ils possèdent?

R. Non, il y a de l'inégalité entre eux, mais ils ne laissent pas pourtant d'être tous infiniment bienheureux.

D. En quoi consiste cette inégalité?

R. En ce que les uns ont plus de mérite que les autres, et par conséquent ils sont plus élevés en gloire et dans un ordre plus sublime.

D. Y a-t-il divers ordres parmi eux?

R. Oui, il y en a neuf qui sont partagés entre trois hiérarchies. Dans la première, qui est la plus basse, sont ces trois ordres, les anges, les archanges, les principautés. Dans la seconde, qui est celle du milieu, sont les puissances, les vertus, les dominations. Dans la troisième, qui est la plus haute, sont les thrônes, les chérubins et les séraphins.

D. Quel est leur emploi?

R. C'est de louer et d'aimer Dieu, et d'aider les hommes à obéir à ses ordres.

D. Quels bons offices rendent-ils aux hommes?

R. On ne saurait ni l'exprimer, ni le concevoir. Je ne dirai qu'un mot qui est que, depuis le moment de notre naissance jusqu'à celui de notre mort, nous avons un ange qui a un soin particulier de notre salut, et qui ne nous abandonne jamais, non pas même lorsque nous nous abandonnons nous-mêmes au péché. C'est pour cela que nous appelons cet ange notre ange gardien.

D. Chaque homme a-t-il le sien?

R. Oui certainement. C'est Notre-Seigneur lui-même qui nous en assure dans son Évangile.

D. De quelle hiérarchie sont les anges gardiens?

R. Ils sont pour l'ordinaire de la plus basse, et presque toujours du dernier ordre, qui est celui des anges, ainsi que nous l'avons remarqué. J'ai dit pour l'ordinaire et presque toujours, parce qu'il y a des saints qui ont eu, à ce qu'on croit, des anges gardiens de la moyenne et de la plus sublime hiérarchie.

D. Les anges n'ont-ils soin que des hommes en particulier?

R. Ils l'ont aussi des royaumes, des provinces, des villes, des communautés, etc.

D. Les anges sont-ils plus élevés en gloire que les saints?

R. On ne peut rien assurer sur ce point. Mais il est hors de doute que, comme il y a une infinité d'anges plus élevés que quelques saints, il y a aussi des saints plus élevés que plusieurs anges.

LEÇON III.

Des mauvais anges.

D. Quels sont ces mauvais anges?

R. Ceux qu'on appelle communément démons ou diables.

D. Furent-ils créés mauvais comme ils sont?

R. Non; car je vous ai déjà dit qu'ils furent créés en grâce; mais parce qu'ils n'y persévérèrent pas et qu'ils se révoltèrent contre Dieu, ils furent changés en démons.

D. Quels étaient-ils avant que leur orgueil les portât à désobéir à leur Créateur?

R. Ils étaient des anges, c'est-à-dire de purs esprits remplis de grâce et de sagesse, ornés d'une excellente beauté et d'une infinité de rares perfections, qui les relevaient presque autant par-dessus les hommes, que les hommes le sont par-dessus les bêtes.

D. Que devinrent-ils après leur péché?

R. Ils devinrent des démons, c'est-à-dire des esprits de ténèbres, disgraciés, ennemis de Dieu, dépouillés de tous les ornements de la grâce, bannis du ciel pour jamais et condamnés aux flammes éternelles de l'enfer.

D. Y eut-il beaucoup d'anges qui péchèrent?

R. Nous apprenons dans l'Apocalypse de saint Jean, qu'il y en eut la troisième partie.

D. De quelle hiérarchie étaient-ils?

R. C'est la commune opinion qu'il y en eut de toutes trois et de tous les ordres, et que le chef et le plus grand des démons que nous appelons Lucifer, était le premier de tous les anges avant qu'il péchât.

D. Furent-ils, par leur péché, dépouillés des qualités naturelles qu'ils possédaient?

R. Non, Dieu ne les en dépouilla point; ils ont autant d'esprit et de force qu'ils avaient avant leur péché; mais ils ne se servent de leur esprit que pour le mal, et ils ne peuvent user de leur force que lorsque Dieu le leur permet, jusque-là qu'ils ne sauraient nous arracher un cheveu sans sa permission.

D. Les hommes ne doivent donc pas les craindre beaucoup?

R. S'ils craignent Dieu et s'ils le servent, ils doivent en effet se moquer de toutes les attaques des démons; mais s'ils s'égarent de leur devoir, et s'ils perdent cette crainte salutaire du Seigneur, que le prophète dit être le commencement de la sagesse, ils doivent appréhender les moindres insultes de ces malins esprits.

D. Ceux mêmes qui craignent Dieu ne peuvent-ils pas succomber aux tentations du démon?

R. Oui sans doute; mais ils n'y succombent effectivement jamais, que lorsqu'ils y veulent succomber. Le démon, dit S. Augustin, est semblable à un gros dogue qui est attaché à une grosse chaîne; il peut bien aboyer, mais non pas mordre, si ce n'est ceux qui s'approchent de lui et qui veulent se laisser mordre.

D. D'où vient donc qu'on dit communément que le moindre démon a plus de force que tous les hommes ensemble?

R. On le dit, et il est vrai; mais cela ne s'entend pas de la force qu'il a sur notre liberté; car il n'en a point du tout, et il ne saurait nous faire commettre le moindre péché, si nous ne le voulons pas; mais, quant aux autres effets que le démon peut produire sur toutes les autres créatures, il est sûr que sa force est si extrêmement grande, qu'elle surpasse tout ce que nous en pouvons imaginer. Mais il est vrai aussi qu'il ne peut en nulle façon s'en servir sans une particulière permission de Dieu.

D. Il peut donc faire toute sorte de miracles par sa propre force, lorsque Dieu le lui permet?

R. Il en peut faire de faux, mais pas un qui soit vrai miracle, c'est-à-dire, qui soit au-dessus des forces de la nature. Il ne peut donc ni ressusciter les morts, ni véritablement engendrer lorsqu'il se revêt de quelque corps, ni produire aucun animal, ni aucune plante, ni mettre deux corps en un même lieu, ni en mettre un seul en deux lieux en un même temps, ni transformer un animal en un autre, parce que toutes ces choses surpassent les forces de la nature, et qu'il n'appartient qu'à Dieu seul, qui en est l'auteur, de changer l'ordre qu'il a établi en créant le monde.

D. Le démon ne peut-il pas guérir toutes sortes de maladies?

R. Oui, pourvu qu'elles se puissent guérir par des remèdes naturels; mais alors ces guérisons ne peuvent être dites miraculeuses, si ce n'est à l'égard de ceux qui en ignorent la cause.

D. J'ai ouï dire qu'il y a eu des magiciens qui, par la vertu que le démon leur communique, ont produit des animaux et ont changé des hommes en bêtes.

R. Oui, mais soyez sûr que toutes ces sortes de productions et de changements ne sont que pures illusions, et que le démon ne les fait que pour tromper et damner les hommes.

D. Quel plaisir a le démon de tromper et damner les hommes?

R. Il n'en reçoit aucun plaisir: au contraire, il en augmente ses peines; mais néanmoins il ne laisse pas d'employer tous ses efforts pour nous perdre, à cause de la haine immortelle qu'il a contre Dieu et contre l'homme, qui est son image.

D. Lorsque le démon incite les hommes à quelque péché, fait-il lui-même un nouveau péché?

R. Oui, il fait autant de péchés nouveaux qu'il nous en fait faire. Toutefois ces nouveaux péchés ne lui sont point imputés pour le regard de la peine, mais seulement pour le regard de la coulpe.

D. Et pourquoi non aussi pour le regard de la peine?

R. Il plaît à Dieu d'en user ainsi et de ne faire point souffrir à ces esprits malins de nouveaux supplices pour les nouveaux péchés qu'ils font, parce qu'encore qu'ils les fassent volontairement et par une pure malice, ils ne sont point toutefois libres pour ne point pécher.

D. Pourquoi ne sont-ils pas libres pour ne point pécher?

R. A cause que Dieu leur refuse sa grâce, sans le secours de laquelle ils ne sauraient s'en empêcher.

INSTRUCTION VIII.

DES SAINTS.

LEÇON I.

De leur gloire.

D. De quels saints entendez-vous parler? car il y en a sur la terre, et il y en a dans le ciel.

R. Je ne parle que de ceux qui sont dans le ciel et qui y jouissent de la gloire.

D. Les saints sont-ils tous égaux en gloire?

R. Nullement; il y a une très-grande inégalité entre eux.

D. Sur quoi est-elle fondée cette inégalité de gloire?

R. Sur l'inégalité de leurs mérites; mais nonobstant cette inégalité de gloire, ils ne laissent pas d'être également contents.

D. Comment se peut-il faire qu'ils soient également contents?

R. Parce qu'il n'est aucun parmi eux, quelque petit saint qu'il soit, qui ne possède tout ce qu'il désire.

D. Mais un petit saint ne peut-il pas dési-

rer la gloire des plus grands saints, puisqu'il ne la possède pas ?

R. Non, il ne peut la désirer à cause qu'il connaît parfaitement qu'il ne l'a point méritée ; et si, nonobstant cette connaissance, il la désirait, ce désir serait déréglé, et par conséquent injuste. Or dans le ciel il n'y peut avoir ni injustice, ni déréglement.

D. Cette inégalité de gloire ne cause-t-elle point de confusion dans le paradis ?

R. Au contraire, il n'est rien de plus beau, ni de plus charmant, que cette diversité de rangs qui se trouve parmi les saints.

D. Quelle est cette diversité de rangs ?

R. Comme nous avons dit qu'il y a parmi les anges divers ordres, il y a aussi parmi les saints divers rangs ; car ne savez-vous pas qu'il y en a qui sont apôtres, d'autres qui sont martyrs, prophètes, patriarches, confesseurs, vierges, veuves, etc.

D. Qui sont ceux qui possèdent les premiers rangs ?

R. Ceux qui durant cette vie ont possédé plus de grâce. Mais si nous voulons avoir égard à la nature de l'état, et non pas à l'inégalité du mérite, nous devons dire que les premiers rangs sont les apôtres, puis les martyrs, puis les confesseurs, puis les vierges, ensuite les veuves, et les derniers de tous, les saints qui ont passé leur vie dans le mariage.

D Quoi, tous les martyrs sont-ils plus élevés en gloire que tous ceux qui ne le sont pas ?

R. Je ne dis pas cela, et, si je le disais, je dirais faux, étant hors de doute qu'il y a des saints confesseurs dont le mérite a été sans comparaison plus grand que celui d'une infinité de martyrs : et qu'il y a de même plusieurs veuves, dont la sainteté surpasse celle de plusieurs vierges. Mais j'ai voulu seulement vous faire entendre qu'à l'égard de l'état, les vierges sont avant les veuves, et les martyrs avant les confesseurs, pourvu que d'ailleurs il y ait entre eux égalité de mérites.

D. En quoi consiste la gloire qu'ils possèdent dans le ciel ?

R. Elle consiste dans la possession de Dieu, c'est-à-dire dans la connaissance qu'ils ont de Dieu et dans l'amour qu'ils lui portent. Et, parce que cette connaissance est plus parfaite et cet amour plus grand dans les uns que dans les autres, c'est pour cela que nous disons qu'ils sont inégaux en gloire.

LEÇON II.

De la vénération des saints.

D. Faut-il honorer les saints ?

R. Oui, parce qu'ils le méritent, et que l'honneur que nous leur rendons leur est autant agréable, qu'il nous est avantageux.

D. Mais quel est cet honneur que nous leur devons rendre ?

R. C'est un honneur surnaturel, proportionné à leur excellence ; par conséquent infiniment inférieur à celui que nous rendons à Dieu ; car celui-ci est un honneur de *latrie*, c'est-à-dire un honneur souverain et absolu rendu à Dieu pour l'amour de lui-même, et à cause qu'il est l'auteur de notre être : au lieu que celui qui est rendu aux saints est inférieur et relatif, comme étant rendu à une excellence créée et dépendante essentiellement de celle de Dieu ; et cet honneur s'appelle en termes d'école, *dulie* ou *hyperdulie ;* en sorte néanmoins que l'*hyperdulie* ne convient qu'à la sainte Vierge, et la *dulie* aux autres saints ; parce qu'étant la reine des saints, elle mérite aussi un honneur plus excellent.

D. Quand faut-il honorer les saints ?

R. Lorsque nous sommes sûrs qu'ils jouissent de la gloire ; de quoi nous ne devons nullement douter, après que l'Eglise les a déclarés bienheureux et saints.

D. Comment est-ce qu'il faut honorer les saints, et quel est le culte qu'il leur faut rendre ?

R. Il faut distinguer deux sortes de cultes ; l'un est général et public, l'autre est particulier et secret. Le culte général et public ne se doit rendre qu'aux saints béatifiés ou canonisés, mais le culte particulier et secret peut être rendu à tous ceux qui sont décédés en opinion de sainteté, et lesquels nous croyons prudemment jouir de la gloire.

D. Sommes-nous obligés de croire que ceux que l'Eglise a béatifiés ou canonisés sont véritablement bienheureux et saints ?

R. Oui, parce qu'il est de la providence et de la sagesse de Dieu de ne pas permettre que l'Eglise tombe dans l'erreur, dans une matière aussi importante qu'est celle-ci, et qu'elle puisse nous tromper en nous ordonnant d'honorer comme saints des personnes méchantes et damnées.

D. Peut-on honorer les images des saints ?

R. Pourquoi non, puisqu'on peut honorer les images des rois.

LEÇON III.

De l'invocation des saints.

D. Est-il permis d'invoquer les saints ?

R. Non seulement il est permis, mais il est aussi très-avantageux.

D. Mais n'est-ce pas faire tort à Jésus-Christ, puisque comme l'assure S. Paul dans sa première épître à Timothée, il est notre seul médiateur ? Il n'est donc pas permis d'employer la médiation et l'intercession des saints ; autrement nous aurions plusieurs médiateurs.

R. Il est vrai que Jésus-Christ est notre seul médiateur *de rédemption* et par sa nature, et c'est ce que veut dire S. Paul ; mais cela n'empêche pas que les saints ne soient nos médiateurs d'*intercession* et par office.

D. Mais la médiation de Jésus-Christ n'est-elle pas seule suffisante ? pourquoi donc employer celle des saints ?

R. Elle est suffisante ; mais pour cela il ne s'ensuit pas que celle des saints lui soit injurieuse. Autrement il faudrait dire que Jésus-Christ aurait souffert quelque injure, lorsque Dieu commanda aux amis de Job de recourir à l'intercession de ce saint homme pour obtenir le pardon de leur faute.

(Sept.)

D. Mais les saints qui sont au ciel, peuvent-ils entendre nos prières?

R. Oui, ils les entendent, non pas à la vérité des oreilles du corps, mais par révélation divine; de même que les anges les entendent lorsqu'ils les présentent à Dieu, ainsi que l'Ecriture sainte nous le témoigne.

INSTRUCTION IX.

DE L'ÉGLISE.

D. Qu'est-ce que l'Eglise?

R. C'est l'assemblée de tous ceux qui croient en Jésus-Christ et qui reconnaissent pour son vicaire en terre le souverain pontife romain.

D. Qui a établi l'Eglise?

R. Jésus-Christ lui-même.

D. Quoi donc! avant la venue de Jésus-Christ n'y avait-il pas une Eglise?

R. Oui, il n'y a eu aucun temps depuis le commencement du monde auquel l'Eglise de Dieu n'ait été, parce qu'il y a toujours eu des hommes qui ont servi Dieu de la façon selon laquelle il veut être servi de nous.

D. Pourquoi dites-vous donc que Jésus-Christ a établi l'Eglise?

R. Parce qu'il a aboli la synagogue des Juifs qui était pour lors la vraie Eglise, et en a fait une nouvelle beaucoup plus sainte et plus parfaite, laquelle il a cimentée de son propre sang.

D. Comment s'appelle cette Eglise?

R. Elle s'appelle l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

D. Pourquoi s'appelle-t-elle *catholique?*

R. Parce qu'elle est répandue par tout le monde (car ce mot de *catholique* signifie *universelle*), et parce que depuis son établissement elle a toujours été la même et le sera jusqu'à la fin des siècles, sans souffrir aucun changement ni aucune nouveauté.

D. Pourquoi l'appelez-vous *apostolique?*

R. Parce qu'elle s'est accrue par la prédication des apôtres, et qu'elle ne reçoit point d'autre doctrine que celle qu'ils ont enseignée.

D. Pourquoi l'appelez-vous *romaine?*

R. Parce que celui qui en est le chef a son siége à Rome.

D. Et qui en est le chef?

R. Le chef invisible du corps mystique de l'Eglise est Jésus-Christ; et son chef visible est le pape; et ses membres sont tous les fidèles chrétiens.

D. Si l'Eglise est un corps mystique, quelle est l'âme qui anime et qui gouverne ce corps?

R. C'est le Saint-Esprit.

D. L'Eglise ne peut donc pas errer, puis qu'elle est animée et régie de l'Esprit de vérité.

R. Il est vrai, elle ne peut pas errer dans les matières de la foi.

D. Ceux-là donc qui ne sont point de l'Eglise sont dans l'erreur, et par conséquent ils ne sont point dans le chemin du salut.

R. Cela est tout vrai. Nul ne peut être sauvé, s'il n'est dans l'Eglise; de même que pendant le déluge, rien ne fut sauvé hors de l'arche.

D. Qui sont ceux qui sont hors de l'Eglise?

R. 1° Les païens et les idolâtres qui ne croient pas en Dieu, ou en Jésus-Christ; 2° les hérétiques qui ne croient pas tous les points de notre foi; 3° les schismatiques qui ne reconnaissent pas le pape pour chef de l'Eglise; 4° les excommuniés qui pour leurs crimes ont mérité d'être retranchés du corps de l'Eglise, comme des membres pourris.

D. Les enfants des hérétiques et des schismatiques sont-ils hors du chemin de salut? Ne seraient-ils pas sauvés, s'ils mouraient?

R. Oui, ils seraient sauvés s'ils mouraient après avoir reçu le baptême, et dans un âge où ils ne sont pas capables d'offenser Dieu, puisque leur baptême, qui est aussi bon que celui des catholiques, les met dans l'Eglise et les fait enfants de Dieu.

D. Mais s'ils étaient dans un âge avancé, où ils pussent offenser Dieu, et qu'effectivement ils l'eussent offensé mortellement, seraient-ils sauvés s'ils mouraient?

R. Il faut distinguer: s'ils étaient dans une ignorance invincible de la fausseté de leur religion, la contrition les sauverait infailliblement, s'ils en produisaient quelque acte avant que de mourir. Mais s'ils avaient sujet de douter raisonnablement qu'ils ne sont pas dans la vraie Eglise et que leur religion est fausse, ils seraient infailliblement damnés, s'ils ne se convertissaient avant la mort.

D. Mais vous m'avez dit que le baptême les met dans la vraie Eglise.

R. Il est vrai, mais leur infidélité les en chasse et les rend hérétiques.

D. N'étaient-ils pas hérétiques, tandis qu'ils étaient petits?

R. Non, ils commencent seulement à être hérétiques, lorsqu'ils connaissent ou qu'ils ont sujet de douter qu'ils ne sont pas dans le bon chemin: car alors ils sont obligés de s'informer de la vérité et de la suivre quand ils l'ont connue, sous peine de damnation.

D. Si ce que vous dites est vrai, comme parmi les hérétiques il y en a plusieurs qui ne connaissent point leur erreur, il s'ensuit qu'il y en a aussi plusieurs qui ne sont hérétiques que de nom.

R. Il est certain que plusieurs ne connaissent pas leur erreur, mais il y en a bien peu qui n'aient grand sujet de douter qu'ils sont dans l'erreur. Et quand même ils n'en douteraient nullement, et qu'ils croiraient être dans la vraie Eglise, il est toutefois presque impossible qu'ils se sauvent, parce qu'il est presque impossible dans la liberté où ils vivent de ne point tomber dans une infinité de désordres et de grands péchés dont ils ne

peuvent se relever par le sacrement de pénitence, qu'ils n'ont point, mais seulement par un pur amour de Dieu, dont il est bien difficile de former un acte, tel qu'il convient pour être sauvé.

D. Comment peut-on connaître que l'Eglise des hérétiques n'est pas la vraie Eglise?

R. Parce qu'elle n'en a pas les propriétés et les qualités.

D. Quelles sont les qualités propres de la vraie Eglise?

R. Les voici : La vraie Eglise doit être *une*, c'est-à-dire qu'elle ne doit avoir qu'une même foi, et un même chef. En second lieu, elle doit être *universelle* et perpétuelle. En troisième lieu, elle doit être *sainte*. Or il n'y a que l'Eglise catholique qui ait ces qualités, d'où il s'ensuit qu'elle est la vraie et unique Eglise, et que toutes les autres ne sont que des synagogues de Satan.

D. Comment est-ce que l'Eglise catholique est *sainte*, puisque nous voyons tant de catholiques qui ne sont pas *saints*, mais au contraire très-méchants?

R. L'Eglise catholique est *sainte*, parce que Jésus-Christ qui est son chef et son époux est saint; l'esprit qui l'anime est aussi saint, puisqu'il n'est autre que le Saint-Esprit; ses sacrements sont saints, sa doctrine est sainte; et, pour être saint, il ne faut que suivre ses ordres et obéir à ses lois : que s'il se trouve des catholiques qui soient méchants, leur faute particulière ne doit pas être imputée au corps de l'Eglise pusique non seulement elle désavoue et condamne leur mauvaise vie, mais encore de pécheurs qu'ils sont, elle les rend saints, s'ils veulent se convertir.

D. Par quel moyen rend-elle saints ceux qui sont pécheurs?

R. Par le moyen des sacrements dont il nous faut maintenant parler.

INSTRUCTION X.

DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL.

LEÇON I.

D. Qu'est-ce qu'un sacrement?

R. C'est une chose sensible qui, par l'institution divine, a la vertu de signifier et de produire la sainteté dans l'âme de celui qui le reçoit.

D. Expliquez-moi cette définition dans un exemple.

R. Je prends pour exemple le baptême, lequel je dis être un sacrement, parce que l'eau et les paroles dont on se sert pour baptiser sont des *choses sensibles* qu'on aperçoit avec les sens; et cette eau avec ces paroles, *par l'institution divine* (car c'est Jésus-Christ qui a institué les sacrements) *signifient* la grâce qu'ils *produisent* dans l'âme de celui qui est baptisé; car de même que l'eau nettoie les taches et les ordures du corps, ainsi la grâce du baptême nettoie et purifie l'âme de tous les péchés qu'elle a contractés.

D. Combien y a-t-il de sacrements?

R. Il y en a sept, le baptême, la confirmation, la pénitence, l'eucharistie, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.

D. Qui a institué les sacrements?

R. Jésus-Christ Notre-Seigneur.

D. Pour quelle fin?

R. Pour nous sanctifier.

D. Comment est-ce que les sacrements nous sanctifient?

R. Par la grâce qu'ils nous confèrent, laquelle pour cet effet s'appelle *sanctifiante*.

D. Cette grâce est-elle conférée à tous ceux qui reçoivent les sacrements?

R. Elle n'est conférée qu'à ceux qui les reçoivent dignement.

D. Que faut-il faire pour les recevoir dignement?

R. Il faut être en état de grâce avant que de les recevoir, excepté le baptême et la pénitence.

D. Pourquoi exceptez-vous ces deux sacrements?

R. Parce que pour les recevoir dignement il n'est pas nécessaire d'être en état de grâce, et c'est pour cela qu'ils sont appelés *sacrements des morts*, d'autant que ceux qui sont en état de mort, c'est-à-dire en etat de péché mortel, peuvent les recevoir avec fruit. Mais les autres cinq sont appelés *sacrements des vivants*, parce qu'ils ne profitent qu'à ceux qui ont la vie de la grâce, laquelle s'augmente par la réception de ces sacrements.

D. Si quelqu'un recevait ces sacrements que vous appelez *des vivants* en état de péché mortel, quel mal ferait-il?

R. Il ferait un sacrilége, parce qu'il abuserait d'une chose sainte et sacrée.

D. Quel est le plus nécessaire des sacrements?

R. C'est le baptême, parce qu'il est la porte pour entrer dans l'Eglise, hors de laquelle on ne peut être sauvé. Outre que, quiconque n'a pas reçu le baptême, est incapable de recevoir aucun sacrement.

D. Après le baptême, quel est le plus nécessaire des sacrements?

R. C'est la pénitence, pour le regard de ceux qui sont tombés en péché mortel.

D. Peut-on se sauver sans les autres cinq?

R. Oui.

D. Ils ne sont donc nullement nécessaires?

R. Il est vrai qu'ils ne sont pas nécessaires à toutes sortes de personnes : ils le sont néanmoins à plusieurs. Ainsi l'ordre est absolument nécessaire à l'égard de l'Eglise, qui a besoin de prêtre pour l'exercice des ministères. sacrés, ainsi que l'est le mariage pour la propagation du genre humain. Quant au sacrement de la confirmation et de l'extrême-onction, ils ne sont pas absolument nécessaires, mais ils ne laissent pas d'être très-utiles pour acquérir la sainteté et assurer le salut. Pour celui de l'eucharistie, il n'est pas de né-

cessité absolue, qu'en certain cas dont nous parlerons en son lieu.

D. Peut-on recevoir un même sacrement plusieurs fois?

R. Oui, pourvu que ce ne soit pas le baptême, la confirmation ou l'ordre; parce que ces trois sacrements ne peuvent être reçus qu'une fois.

D. Pourquoi cela?

R. Parce que ces trois sacrements impriment un certain caractère spirituel dans l'âme de celui qui les reçoit, lequel caractère est indélébile non seulement durant cette vie, mais durant toute l'éternité.

D. Qui sont ceux qui peuvent conférer les sacrements?

R. Les personnes sacrées et députées par l'Eglise à cet office, excepté le sacrement de baptême et de mariage dont nous parlerons.

D. Quel est le devoir de celui qui administre les sacrements?

R. 1° Il doit avoir le pouvoir de les administrer; 2° il doit faire tout ce que l'Eglise ordonne; 3° il doit être ou il doit tâcher de se mettre en état de grâce.

D. Qui sont ceux qui sont capables de recevoir les sacrements?

R. Tous les hommes vivants peuvent recevoir le baptême; mais il n'y a que les chrétiens, c'est-à-dire ceux qui sont baptisés, qui puissent recevoir les autres sacrements avec fruit.

D. Faites-moi comprendre l'excellence des sacrements par quelque similitude.

R. Représentez à votre esprit une belle fontaine qui, au milieu d'une grande ville, verse ses eaux par sept canaux, c'est une légère figure de la fontaine inépuisable des mérites du sang de Jésus-Christ, laquelle est au milieu de la sainte cité de l'Eglise, et distribue ce sang précieux par les sept sacrements, comme par autant de canaux, pour le bien et le salut de ses habitants.

LEÇON II.

Du principal effet des sacrements, qui est la grâce sanctifiante.

D. Qu'est-ce que la grâce sanctifiante?

R. C'est une qualité spirituelle et surnaturelle qui sanctifie ceux qui la reçoivent.

D. Comment les sanctifie-t-elle?

R. C'est en les nettoyant de tout péché mortel, s'ils en avaient commis quelqu'un, et en rendant leurs âmes si belles et si agréables, qu'il ne se peut que Dieu ne les aime.

D. Qui est celui qui produit cette divine qualité?

R. Dieu seul la produit et la communique à nos âmes.

D. Quelle est la nature de cette grâce?

R. Sa nature est toute divine, puisqu'elle n'est autre chose qu'une participation de la nature de Dieu, par laquelle l'homme devient son fils adoptif et, par conséquent, frère de Jésus-Christ et cohéritier de sa gloire.

D. Comment est-ce que cette grâce rend l'homme fils adoptif de Dieu?

R. Parce que la nature divine nous est communiquée par elle. Or, de même que vous êtes fils *naturel* de votre père, parce qu'il vous a communiqué sa nature en vous engendrant; ainsi vous êtes rendu fils *adoptif* de Dieu par la grâce, parce que lorsqu'il la répand dans votre âme, il nous communique sa nature divine.

D. Dieu a donc plusieurs fils?

R. Il n'a qu'un *Fils naturel*, qu'il engendre dans l'éternité, par la communication *essentielle* et *substantielle* qu'il lui fait de sa nature divine; mais il a plusieurs *fils adoptifs*, qu'il produit dans le temps par la communication *accidentelle* qu'il leur fait de sa même nature divine, toutes les fois qu'il leur communique sa grâce.

D. Il n'est donc rien de plus précieux que cette grâce?

R. Il est vrai, puisqu'en la possédant, nous possédons Dieu même durant cette vie; et si nous mourons avec elle, nous le possèderons éternellement dans le ciel. Au contraire, vivre sans cette grâce, c'est être infiniment misérable, et mourir sans elle, c'est être damné à jamais.

D. Tous les sacrements confèrent-ils cette grâce?

R. Oui, pourvu qu'on les reçoive dignement, ainsi que je vous ai déjà dit.

D. Mais si j'ai déjà la grâce, de quoi me serviront les sacrements?

R. Ils vous serviront à l'augmenter, car elle peut croître à l'infini.

D. Peut-on l'augmenter sans les sacrements?

R. Oui, elle peut croître par les bonnes œuvres, pourvu qu'on les fasse pour plaire à Dieu, et qu'on soit déjà en état de grâce.

D. Quel avantage ont ceux qui ont plus de grâce?

R. Ils sont plus agréables à Dieu durant cette vie, et ils recevront une plus grande récompense dans le paradis.

D. Pourquoi?

R. Parce que la grâce que nous acquérons en ce monde est non seulement la source, mais encore la mesure de la gloire dont nous jouirons éternellement dans le ciel.

D. Ceux qui n'ont jamais eu la grâce, comment peuvent-ils l'acquérir?

R. Les petits enfants l'acquièrent par le baptême, et les adultes, c'est-à-dire ceux qui ont l'usage de raison et qui n'ont jamais eu cette grâce, peuvent l'acquérir ou par le baptême, ou par un acte de contrition ou d'amour de Dieu.

D. Cette grâce peut-elle se perdre?

R. Oui elle se perd par le péché mortel.

D. Un seul péché mortel peut-il nous faire perdre plus que d'un degré de grâce?

R. Quand vous auriez autant de degrés de grâce qu'en ont jamais eu tous les saints ensemble, vous les perdriez tous par un seul péché mortel.

D. Comment peut-on la recouvrer, lorsqu'on l'a perdue?

R. Par le sacrement de pénitence, ou par un acte de contrition ou d'amour de Dieu,

joint à un ferme propos de se confesser.

D. Si j'avais perdu par mes péchés cent degrés de grâces, les recouvrerais-je par ma pénitence?

R. Non seulement vous recouvreriez tous ceux que vous aviez eus, mais par un effet de l'infinie miséricorde de Dieu, vous en acquerriez un nouveau que vous n'aviez pas.

INSTRUCTION XI.

DES SACREMENTS EN PARTICULIER.

LEÇON 1.

Du baptême

D. Qu'est-ce que le baptême?

R. C'est le premier des sacrements, par lequel toutes sortes de péchés sont effacés, non seulement quant à la coulpe, mais encore quant à la peine.

D. Pourquoi l'appelez-vous le *premier des sacrements ?*

R. Parce qu'il est le premier qu'on reçoit, et qu'on n'en peut recevoir aucun autre sans avoir auparavant reçu le baptême.

D. Le sacrement de pénitence n'efface-t-il pas toutes sortes de péchés aussi bien que le baptême?

R. Il les efface bien quant à la coulpe, mais non pas toujours quant à la peine.

D. Si le sacrement de pénitence n'est pas suffisant pour nous délivrer de la peine due à nos péchés, comment est-ce que celui du baptême nous en délivre?

R. Parce que le sacrement du baptême est une régénération spirituelle et une nouvelle naissance de l'homme intérieur; et ainsi, comme une chose qui naît de nouveau cesse aussitôt d'être ce qu'elle était et reçoit un nouvel être sans retenir rien de ce qu'elle avait auparavant, comme quand d'une graine il se fait un arbre, la graine perd son être et l'arbre en reçoit un nouveau; de même, quand un homme naît spirituellement, il cesse en même temps d'être ce vieil homme, c'est-à-dire cet *enfant de colère et de perdition* qu'il était auparavant, et commence à devenir un homme nouveau, qui est enfant de la grâce, et ainsi libre et déchargé de coulpe et de peine. Mais le sacrement de pénitence n'agit pas de cette sorte, il n'anéantit pas les péchés passés comme une régénération, mais il les guérit comme un *remède* et une *médecine* salutaire, laquelle guérit quelquefois parfaitement de la peine et de la coulpe, quand elle est accompagnée d'une parfaite contrition : mais, si la contrition n'est pas si pleine et si achevée, elle ôte bien toute la coulpe, mais non pas toute la peine, laissant ainsi dans les malades les restes de leur ancienne infirmité.

D. Si quelque grand pécheur mourait incontinent après avoir reçu le baptême, passerait-il par le purgatoire?

R. Non, il irait droit eu paradis.

D. Pour être sauvé, est-il absolument nécessaire d'être baptisé?

R. Oui, mais il n'est pas toujours nécessaire d'être baptisé du baptême d'eau.

D. Quoi donc? y a-t-il quelqu'autre baptême?

R. Outre le baptême *d'eau*, qui est un sacrement, il y en a deux autres qui ne sont point sacrement.

D. Comment s'appellent-ils?

R. Baptême *d'esprit* et baptême de *sang*.

D. Qu'est-ce que le baptême *d'esprit?*

R. Ce n'est autre chose que l'acte de contrition ou d'amour de Dieu.

D. Pourquoi appelez-vous cet acte *un baptême?*

R. Parce qu'il efface tous les péchés, de même que le sacrement du baptême.

D. Pourquoi l'appelez-vous baptême *d'esprit?*

R. Parce que cet acte est une opération de notre esprit, et que c'est le Saint-Esprit qui nous excite et nous aide à le faire.

D. Qu'est-ce que le baptême *de sang ?*

R. C'est le martyre, c'est-à-dire la mort soufferte pour Dieu.

D. Pourquoi appelez-vous le *martyre* un baptême?

R. Parce que tous les péchés de celui qui le souffre sont lavés dans son propre sang, et lui sont pardonnés, non seulement quant à la coulpe, mais encore quant à la peine.

D. L'un ou l'autre de ces deux baptêmes peut-il nous sauver sans le baptême d'eau?

R. Oui, sans doute.

D. Mais Notre-Seigneur a dit dans l'Evangile que quiconque ne serait pas baptisé avec de l'eau, n'entrerait jamais dans le royaume des cieux.

R. Cela s'entend lorsqu'on le peut recevoir, mais si l'on ne peut recevoir ce baptême *d'eau,* celui *de sang* ou celui *d'esprit* suffit pour être sauvé.

D. Pourquoi l'appelez-vous baptême *d'eau.*

R. Parce que l'eau en est la matière

D. Et quelle est sa forme?

R. Ce sont ces paroles : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*

D. Toute sorte d'eau est-elle bonne pour baptiser?

R. Non, il n'y a que l'eau naturelle. Mais toutes celles qui sont distillées, ou notablement altérées par le mélange de quelqu'autre liqueur, sont inutiles au baptême.

D. Quelle est la quantité d'eau qui est nécessaire pour baptiser?

R. Une ou deux gouttes peuvent suffire, si on n'en a pas davantage, mais en ce cas il faudrait réitérer le baptême sous condition, parce qu'il est apparemment douteux.

D. Qui sont ceux qui peuvent baptiser?

R. Toutes sortes de personnes (sans exception quelconque, quand ce serait même un turc, un juif, ou quelqu'autre infidèle que ce soit) peuvent baptiser validement, pour

vu qu'ils fassent tout ce qu'il faut pour bien baptiser.

D. Que faut-il faire pour bien baptiser ?

R. Il faut en premier lieu avoir l'intention de baptiser, c'est-à-dire de faire tout ce que fait l'Église catholique en baptisant ; 2° il faut répandre de l'eau sur la tête, ou sur les épaules, ou sur quelqu'autre partie principale du corps de celui que l'on veut baptiser; 3° il faut en même temps prononcer ces mots : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*

D. Peut-on prononcer ces mots en quelqu'autre langue que la française?

R. Oui, en quelque langue que ce soit que l'on les prononce, le baptême est également bon.

D. Quelle est la formule du baptême en langue latine ?

R. Celle-ci : *Ego te baptizo, in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen.*

D. Si on omettait quelqu'un de ces mots, le baptême serait-il bon ?

R. Il serait bon, pourvu qu'on n'omît que *ego* ou *amen*. Mais il serait nul, si on omettait quelqu'autre mot.

D. Si l'on ne pouvait baptiser un enfant que sur le bout des pieds ou des mains, serait-il bien baptisé?

R. Il y aurait sujet d'en douter, et partant il faudrait le rebaptiser sous condition, en disant : *Si tu n'es baptisé, je te baptise. au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

D. Peut-on baptiser un enfant en le jetant dans une rivière ou dans un puits ?

R. Oui, sans doute, cet enfant serait bien baptisé, quand même on l'y plongerait tout exprès et dans l'intention de ne l'en point retirer.

D. Quelqu'un se peut-il baptiser soi-même ?

R. Non, il faut que celui qui baptise et celui qui est baptisé soient deux personnes différentes.

D. Si deux personnes baptisaient quelqu'un, de telle sorte que l'une des deux prononçât les paroles sacramentales, tandis que l'autre verserait de l'eau, ce baptême serait-il valide?

R. Non, il faut que ce ne soit qu'une même personne.

D. Si plusieurs personnes baptisaient quelqu'un de telle sorte que tous ensemble prononçassent les paroles du sacrement, et versassent de l'eau en même temps, celui-là serait-il bien baptisé ?

R. Oui, il n'en faut pas douter.

D. Si celui qui baptise ne versait pas l'eau en même temps qu'il prononce les paroles, mais immédiatement après, baptiserait-il validement ?

R. Oui.

D. Si l'on ne sait pas si l'enfant qu'on veut baptiser est vivant ou mort, que faut-il faire ?

R. Il le faut baptiser sous condition.

D. Peut-on baptiser plusieurs personnes ensemble, en disant, *Je vous baptise*, etc.

R. Oui, on le peut.

D. Doit-on baptiser les enfants des infidèles contre la volonté de leurs parents ?

R. Non, il n'est pas permis pour de bonnes raisons, si ce n'est à l'article de la mort.

D. Est-il nécessaire, pour faire que le baptême soit bon, que celui qu'on baptise ait volonté d'être baptisé ?

R. Oui, il doit avoir cette volonté s'il est en âge de l'avoir.

D. Un adulte, c'est-à-dire une personne qui n'est pas enfant, et qui a commis quelque péché mortel, veut-il se faire baptiser, quelle disposition doit-il apporter ?

R. Il faut qu'il se repente de son péché, ou par un acte de contrition ou d'attrition.

D. Si quelqu'un ayant commis quelque péché mortel se faisait baptiser, sans en avoir été repentant, serait-il bien baptisé?

R. Il serait bien baptisé, mais il ne recevrait pas pour cela de la grâce du baptême; au contraire, il commettrait un sacrilége.

D. Pour recevoir la grâce du baptême, devrait-il se faire rebaptiser?

R. Non, il suffirait qu'il se repentît de son péché par un acte de contrition?

D. Les fous sont-ils capables de recevoir le baptême?

R. Il faut distinguer : s'ils ont toujours été fous, ils en sont capables ; mais s'ils ont eu l'usage de raison, et que durant ce temps ils n'aient jamais eu aucune volonté de se faire baptiser, ils sont incapables de l'être, après qu'ils sont devenus fous.

D. Est-il nécessaire de porter les enfants à l'église pour les y faire baptiser?

R. Oui, si ce n'est qu'ils fussent en danger de mort; car pour lors il faudrait les baptiser au logis, sans faire les cérémonies ordinaires qu'on fait, lorsqu'on les baptise à l'église, ce qui s'appelle communément *ondoyer*. Mais lorsque le danger est passé, il les faut porter à l'église, et faire les cérémonies accoutumées.

D. Le baptême de saint Jean-Baptiste était-il un sacrement comme celui que nous recevons?

R. Non, il n'en était que la figure, parce qu'il ne conférait pas la grâce, mais seulement il excitait à pénitence.

LEÇON II.

De la confirmation.

D. Qu'est-ce que le sacrement de confirmation?

R. C'est un sacrement qui nous donne la grâce et la force de confesser le nom de Jésus-Christ, en présence des tyrans, ennemis de la foi chrétienne.

D. Qui est celui qui peut administrer ce sacrement?

R. Le seul évêque, et avec dispense du pape, quel prêtre que ce soit.

D. Qui sont ceux qui sont capables de recevoir ce sacrement?

R. Tous ceux qui ne l'ont jamais reçu, et qui ont été baptisés.

D. Quelle est la matière de ce sacrement?

R. C'est du chrême qui est une liqueur composée d'huile et de baume que l'évêque doit avoir auparavant bénis

D. Quelle est la forme de ce sacrement?

R. Ce sont ces paroles que l'évêque prononce. *Signo te signo crucis; confirmo te chrismate salutis, In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti:* C'est-à-dire, *Je te marque du signe de la croix; je te confirme par cette onction de salut au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

D. Que fait l'évêque pendant qu'il dit ces paroles sacrées?

R. Il oint de ce chrême dont j'ai parlé, le front de celui qu'il confirme. Il l'oint, dis-je, en forme de croix avec le pouce de la main droite; après quoi il lui donne un petit soufflet.

D. Pourquoi lui donne-t-il ce soufflet?

R. Pour le faire souvenir que ce sacrement est institué pour nous fortifier contre les souffrances que les ennemis de la foi nous pourraient faire endurer

D. Pour recevoir dignement ce sacrement, doit-on être en état de grâce?

R. Oui : et partant, avant que de le recevoir, il faut ou se confesser, ou faire un acte de contrition, si l'on est en état de péché mortel.

D. Est-il nécessaire, pour être sauvé, de recevoir ce sacrement?

R. Non : mais pour cela il ne faut pas laisser de le recevoir, à cause des grands biens qu'il nous communique.

D. A quel âge le doit-on recevoir?

R. On le peut recevoir à quel âge que ce soit. La coutume néanmoins de l'Église est de le donner seulement à ceux qui ont l'usage de raison.

LEÇON III.

Du sacrement de pénitence

D. Qu'est-ce que le sacrement de pénitence?

R. C'est un sacrement par lequel nous recevons la rémission des péchés que nous avons commis et que nous avons confessés.

D. Quelles sont ses parties essentielles?

R. Ces trois-ci : la contrition, la confession et l'absolution.

D. Pourquoi les appelez-vous *parties essentielles?*

R. Parce qu'elles sont tellement nécessaires, que si l'une des trois venait à manquer, il n'y aurait point de sacrement de pénitence.

D. La satisfaction n'est-elle pas aussi une de ses parties *essentielles?*

R. Non, elle en est seulement une partie *intégrante*, c'est-à-dire que, sans la satisfaction, le sacrement ne serait pas *entier*, mais il ne laisserait pas d'être sacrement. Nous parlerons de cette satisfaction, après avoir parlé de la contrition, de la confession et de l'absolution.

La contrition,

D. Qu'est-ce que la contrition?

R. C'est une douleur parfaite de ses péchés

D. En quoi consiste cette douleur parfaite?

R. A être repentant de ses péchés, parce qu'ils déplaisent à Dieu, avec un ferme propos de ne les commettre jamais plus.

D. La seule contrition peut-elle effacer toute sorte de péchés?

R. Oui, pourvu qu'on ait la volonté de les confesser à la première commodité.

D. Si cette commodité ne se présentait point, et que le pécheur vînt à mourir, après un acte de contrition, serait-il sauvé?

R. Oui, il le serait infailliblement.

D. Mais si la commodité de se confesser s'était présentée et qu'il n'eût pas voulu s'en servir, serait-il sauvé, mourant en cet état?

R. Non, il serait damné.

D. Pourquoi serait-il damné, puisque les péchés lui ont été pardonnés par la contrition qu'il en a eue?

R. Il ne serait pas damné pour ses péchés qui auraient été pardonnés, mais à cause du nouveau péché mortel qu'il aurait commis, qui serait de ne s'en être pas confessé, le pouvant et le devant faire.

D. Pour faire que le sacrement de pénitence soit valide, est-il nécessaire d'avoir cette *douleur parfaite* que vous appelez *contrition?*

R. L'opinion la plus commune est, que l'*attrition* seule suffit.

D. Qu'appelez-vous attrition?

R. C'est une douleur imparfaite des péchés commis, qui nous les fait haïr, ou à cause de leur laideur, ou pour crainte de la peine dont Dieu les châtie.

D. Cette attrition peut-elle nous remettre en la grâce de Dieu, lorsque nous l'avons perdue par quelque péché mortel?

R. Oui, pourvu qu'elle soit surnaturelle et qu'elle soit jointe au sacrement de pénitence : mais si elle n'est que naturelle, c'est-à-dire si elle n'est conçue que pour des motifs purement naturels, sans penser aux biens, ni aux peines de l'autre vie, elle ne peut justifier un pécheur.

D. Est-il nécessaire de se repentir de ses péchés, avant que de les confesser?

R. Il faut du moins le faire, avant que le prêtre donne l'absolution, autrement la confession serait nulle et sacrilége, quand même on n'aurait confessé que des péchés véniels.

D. Est-il nécessaire que cette douleur soit sensible, et qu'elle se produise au dehors par les larmes?

R. Il n'est point nécessaire; mais c'est assez que notre volonté déteste le péché, au delà de tout ce qui peut être haï et détesté, ce qui arrive souvent, sans que l'on verse des larmes.

La confession.

D. La confession des péchés est-elle nécessaire au salut?

R. Oui, si les péchés sont mortels; car pour ce qui est des véniels, il n'y a point d'obligation de les confesser.

D. En quelle manière doit-on les déclarer, lorsqu'on se confesse?

R. Il faut les déclarer *brièvement*, en retranchant les paroles superflues, et tout ce qui n'est point péché; *humblement*, c'est-à-dire en témoignant du regret, et sans s'excuser; *entièrement*, sans rien laisser de ce qu'on croit être péché.

D. Est-il nécessaire de confesser le nombre de ses péchés?

R. Oui, s'il sont mortels; mais s'ils ne sont

que véniels, il n'est pas nécessaire d'en dire le nombre.

D. Que faut-il faire, si l'on ne se souvient pas distinctement du nombre des mortels?

R. Il le faut déclarer en la manière que l'on peut ; disant, combien de fois à peu près on les a commis.

D. Est-ce assez de dire l'espèce du péché, en se confessant?

R. Non, il faut encore dire les circonstances.

D. Quelles circonstances est-il nécessaire de dire ?

R. Celles qui changent l'espèce du péché, c'est-à-dire qui vont directement contre quelqu'un des commandements de Dieu ou de son Eglise. Il y a même des théologiens qui croient qu'il est nécessaire de confesser les circonstances, qui augmentent notablement le péché, bien qu'elles n'en changent pas l'espèce ; ainsi qu'il arrive dans le larcin, qui peut être grand ou petit, selon la valeur de la chose dérobée.

D. A quels chefs peut-on réduire ces circonstances ?

R. A ces trois, qui sont la circonstance de la *personne* du *scandale* et du *lieu*.

D. Comment est-ce que la circonstance de la *personne* rend le péché plus grief ou d'une autre espèce?

R. Ces exemples vous le feront comprendre. Dérober un écu à un pauvre est un péché plus grief que de le dérober à un riche. Détracter en présence de plusieurs est un péché plus grand, que de détracter devant une seule personne. Pécher avec une femme, après avoir fait vœu de chasteté, c'est non seulement un péché de luxure, mais un sacrilége. De là s'ensuit, que, si quelqu'un s'accusait d'avoir péché avec une femme, il serait obligé d'expliquer, si elle est libre, ou mariée, ou vierge, ou parente, ou religieuse.

D. Quelle est la circonstance du *scandale ?*

R. Par ce mot de *scandale*, l'on entend si quelqu'un, par ses paroles ou par ses actions, a donné occasion à un autre de pécher ; comme si on a sollicité une femme à mal faire, si on a porté quelqu'un à se venger de son ennemi, ou enfin si on a péché devant des personnes à qui le mauvais exemple qu'on leur a donné, ait pu servir d'occasion de faire plus hardiment la même chose ; comme lorsque les pères et les mères pèchent devant leurs enfants, et les personnes d'autorité et de condition, en présence de leurs inférieurs.

D. Quand est-ce qu'il est nécessaire de déclarer la circonstance *du lieu?*

R. Lorsqu'on a péché dans un lieu sacré, et particulièrement en trois cas, qui sont d'y avoir dérobé, d'y avoir répandu du sang, ou d'y être tombé en quelque saleté, lorsqu'en ces deux dernières actions il y a eu du péché, parce que cette circonstance *du lieu* change alors l'espèce du péché et en fait un sacrilége.

D. Si la circonstance qu'il faut exprimer était telle, que le confesseur pût connaître par là de qui l'on parle, que faudrait-il faire alors ?

R. Il faudrait chercher un autre confesseur, et si cela ne se pouvait faire, dans cette impossibilité on peut dire la circonstance ; car il est à croire qu'un confesseur ne la révèlera pas, et cette déclaration ne va pas à diffamer son prochain, mais à faire connaître ses propres crimes.

D. Faut-il dire toutes les circonstances qui amoindrissent les péchés?

R. Il ne faut dire que celles-là, qui font que le péché, lequel de sa nature est mortel, devient véniel (par exemple, *dérober une petite chose*), ou bien celles qui font qu'il n'y a point de péché dans l'action matériellement mauvaise : par exemple, *manger de la chair un vendredi, sans y penser.*

D. Si je doute d'avoir commis un péché, dois-je m'en confesser ?

R. Oui, mais vous devez dire que vous en doutez.

D. Quels sont les cas où la confession est nulle et où il faut la recommencer?

R. Les cas les plus ordinaires sont ceux-ci. Le premier est quand le pénitent a menti dans sa confession au sujet d'un péché mortel, par exemple, s'il disait qu'il n'a dérobé que cinq sous, sachant bien qu'il a dérobé deux ou trois écus. Le second, si, de propos délibéré, il a omis de s'accuser d'un péché qu'il croyait être mortel. Le troisième, si après avoir laissé passer beaucoup de temps sans se confesser, il n'en emploie pas assez pour examiner sa conscience, et qu'ainsi il vienne à oublier quelque péché mortel ; car en cette rencontre l'oubli n'excuse pas le pénitent ; au contraire, il le rend plus coupable. Le quatrième, quand le pénitent n'est pas dans un ferme dessein de sortir du péché dans lequel il est, ou qu'il n'en a pas le regret qu'il en doit avoir, ou bien, quand il ne veut pas restituer ce qu'il doit. Le cinquième, quand le confesseur étant ignorant, le pénitent n'est pas aussi homme de savoir, et qu'il se rencontre des choses difficiles et importantes à deméler dans la confession : car en ce cas il est bien malaisé qu'il ne se soit passé beaucoup de fautes en cette action, qui auront besoin d'être réparées.

D. Il est donc bien nécessaire de choisir un habile confesseur?

R. Oui, car autrement on se jette dans un extrême danger de se perdre, selon cette parole du Sauveur, *si un aveugle conduit un aveugle, ils tombent tous deux dans le précipice.* D'où il est aisé d'inférer que le bon confesseur, pour être un guide assuré, doit avoir une bonne vue, c'est-à-dire qu'il ne doit pas être ignorant.

D. Lorsqu'il est besoin de recommencer la confession, et qu'on la fait au même confesseur, est-il nécessaire de redire de nouveau tous les péchés qu'on a confessés, et dont le confesseur se souvient encore?

R. Non, en ce cas il n'est pas nécessaire ; mais c'est assez de dire seulement, je m'accuse de tous les péchés dont je me confessais un tel jour, et de plus de telle et telle

faute, qui m'oblige à réitérer ma confession.

D. Si j'avais omis volontairement quelque péché que je ne crusse pas être mortel, venant après à savoir qu'il est mortel, serais-je obligé de réitérer ma confession ?

R. Non, il suffirait que vous vous accusassiez de cette particularité; joint qu'il n'est pas absolument nécessaire de l'exprimer, puisque ce péché omis n'a été que véniel, et qu'on n'est pas obligé de confesser les véniels, mais seulement les mortels.

D. Le pénitent peut-il parler des péchés qu'il a déclarés en confession ?

R. Oui; il en peut parler aussi bien que des choses que le confesseur lui aura dites; mais s'il le fait, sans un juste sujet, il offense Dieu.

D. Le confesseur peut-il parler des péchés qu'il a ouïs en confession?

R. Non, il ne lui est jamais permis d'en parler, non pas même d'aucune autre chose qu'il aurait apprise en confession, si ce n'est que le pénitent lui en eût donné la permission.

D. Mais n'en peut-il pas parler au pénitent qui se sera confessé à lui?

R. Il ne le peut sans la même permission.

D. A quel secret est obligé le confesseur?

R. A un si grand secret, qu'il ne peut le violer sans crime, pour quelque raison que ce soit.

D. Est-ce mal fait d'ouïr la confession d'un autre ?

R. Ce n'est pas mal fait si vous ne pouvez vous empêcher de l'ouïr; mais si vous le pouvez vous commettez un grand péché, et vous êtes obligé au même secret que le confesseur, de quelque façon que vous l'ayez ouïe.

L'absolution.

D. Qu'est-ce que l'absolution?

R. C'est une sentence prononcée juridiquement par le prêtre, lieutenant de Jésus-Christ, en faveur du pénitent.

D. Quelle est la formule de cette sentence?

R. En latin, elle est conçue en ces termes : *Ego te absolvo à peccatis tuis*, et en français, *Je t'absous de tes péchés*. On ajoute plusieurs autres mots, mais ils ne sont pas de l'essence de l'absolution.

D. Quels sont les effets de cette sentence?

R. Premièrement, tous les péchés sont pardonnés au pénitent, d'abord que le prêtre l'a prononcée. Secondement, le même pénitent reçoit une nouvelle grâce et recouvre toute celle qu'il avait perdue.

D. Les prêtres ont-ils le pouvoir de pardonner les péchés?

R. Oui, parce que Jésus-Christ, duquel ils sont les vicaires et les ministres, le leur a donné.

D. Quel prêtre que ce soit a-t-il le pouvoir d'absoudre?

R. Tout prêtre, quand même il serait hérétique et magicien, peut absoudre de toute sorte de crimes, à l'article de la mort seulement; mais hors de l'article de la mort, il n'y a que les prêtres qui sont *approuvés* et qui ont *juridiction* sur le pénitent, qui puissent l'absoudre des péchés mortels qu'il aurait commis, pourvu que ce ne soient pas des *cas réservés*.

D. Quels sont les prêtres *approuvés* ?

R. Ceux qui ont été jugés dignes de leur évêque d'entendre les confessions.

D. Quelle est cette *juridiction* qu'ils doivent avoir?

R. Cette juridiction ou autorité doit être ou *ordinaire* (telle qu'est celle qu'a le pape sur tous les chrétiens, un évêque sur tout son diocèse, un curé sur tous ses paroissiens), ou *déléguée*, telle que l'ont les religieux.

D. Qu'appelez vous *cas réservés?*

R. Ce sont des péchés mortels que le pape, ou les évêques, ou les supérieurs des religions se réservent, et dont les confesseurs inférieurs ne peuvent absoudre sans en avoir obtenu le pouvoir.

D. Comment puis-je savoir si tous les prêtres à qui je me confesse sont approuvés, ou s'ils ont quelque autorité sur moi ?

R. Vous devez croire, sans aucun scrupule, que tous ceux qui se mêlent d'ouïr les confessions ont et l'approbation et l'autorité nécessaire.

D. Mais s'ils ne l'avaient pas, et que l'absolution qui me serait donnée fût nulle, par la faute du confesseur, serais-je bien absous?

R. Non, mais à la première confession que vous feriez à un autre prêtre, vous recevriez directement l'absolution des péchés que vous lui déclareriez; et en même temps vous seriez absous indirectement de ces péchés dont vous n'aviez pas reçu l'absolution dans la confession précédente que vous aviez faite.

D. Si j'étais absent et que je ne pusse pas aller trouver le confesseur, pourrais-je me confesser en lui écrivant mes péchés ?

R. Non, Il faut que vous soyez présent pour recevoir l'absolution.

D. Si j'avais écrit mes péchés, suffira-t-il de les donner à lire au confesseur ?

R. Oui, si vous étiez muet, ou malade, ou dans une si grande confusion que vous eussiez de la peine à parler.

D. Un muet qui ne sait pas écrire, comment se peut-il confesser ?

R. Par gestes, auquel cas il suffit qu'il exprime un ou deux de ses péchés pour recevoir l'absolution de tous les autres qu'il ne sait pas exprimer.

D. Si le confesseur n'entendait pas la langue d'un pénitent moribond, le pourrait-il absoudre ?

R. Oui, pourvu que le pénitent se confessât par gestes, et le mieux qu'il pût, ainsi que font les muets.

D. Le pénitent pourrait-il, en ce cas, se servir d'un truchement?

R. Oui, mais il ne serait pas obligé de déclarer ses plus grands péchés, mais il suffirait d'en dire quelques-uns moins griefs.

D. Peut-on absoudre un malade qui a perdu la parole ?

R. Oui, pourvu qu'il ait donné auparavant quelque signe de douleur de ses péchés et

quelque volonté de s'en confesser.

D. Mais s'il n'avait point donné de signe?

R. La plupart des docteurs estiment qu'on ne peut lui donner l'absolution; mais dans la pratique il est mieux de la donner sous condition.

D. Un prêtre se trouve dans un navire plein de monde, qui va périr, comment peut-il leur donner l'absolution?

R. Il peut les absoudre tous à la fois, disant: *Ego vos absolvo à peccatis vestris*, ou *je vous absous de vos péchés.* A quoi suffira que toutes ces personnes qui sont en danger protestent tout haut qu'ils sont pécheurs, et qu'ils donnent quelque signe de pénitence.

La satisfaction.

D. Quelle est cette satisfaction?

R. C'est la réparation que nous devons faire ou à Dieu, ou à notre prochain, lorsque nous l'avons offensé.

D. Quelle est la satisfaction que nous devons à Dieu?

R. C'est la pénitence que le confesseur nous enjoint.

D. Sommes-nous obligés d'accomplir cette pénitence.

R. Oui, et sous peine de péché grief ou léger, suivant la qualité de la pénitence enjointe.

D. Quand est-ce que nous sommes obligés de satisfaire à notre prochain?

R. Lorsque nous l'avons offensé, ou en ses biens, ou en sa réputation, ou en son honneur.

D. Comment l'offensons-nous en ses biens?

R. C'est en les prenant ou retenant injustement; et, pour satisfaire à cette offense, il les faut restituer sans délai et réparer le dommage qu'on lui a fait, si l'on est en pouvoir de le faire.

D. N'y a-t-il que ceux qui prennent ou qui retiennent le bien d'autrui, qui soient obligés de faire cette sorte de satisfaction.

R. Celui aussi qui a été la cause de ce larcin, celui qui l'a conseillé, ou qui y a consenti; celui qui a acheté quelque chose d'une personne suspecte, qui l'a recélé, ou caché dans son logis, et enfin celui qui n'a pas empêché le mal, s'il en avait le pouvoir; tous ceux-là, dis-je, sont obligés à faire cette satisfaction.

D. Comment est-ce qu'on offense le prochain en sa réputation?

R. C'est en publiant quelque faute importante et secrète qu'il ait faite; et alors on est obligé, si cela se peut utilement, de lui restituer la bonne opinion que l'on pouvait avoir de lui, et de réparer avec des paroles de déférence et d'estime le lustre de sa renommée que l'on avait essayé de ternir.

D. Comment offense-t-on le prochain en son honneur?

R. C'est en lui faisant quelque injure de parole ou de fait. Et alors il est nécessaire de le satisfaire, soit en lui demandant, ou en lui faisant demander pardon ou bien en lui rendant quelque autre devoir qui égale l'injure qu'il a soufferte; ou enfin, en faisant l'un et l'autre, suivant l'avis d'un bon confesseur.

LEÇON IV.

De l'Eucharistie comme mystère.

D. Que signifie ce mot *d'Eucharistie?*

R. C'est un mot grec, qui signifie *bonne grâce* ou *action de grâces*, parce que ce sacrement est une source inépuisable de grâces et contient l'auteur de toutes les grâces, c'est-à-dire Jésus-Christ.

D. Qu'est-ce qu'un mystère?

R. C'est une chose cachée à nos sens, laquelle nous ne pouvons connaître que par la foi.

D. L'eucharistie est-elle un mystère?

R. Oui, parce qu'elle contient un Dieu-Homme, caché sous le voile des espèces sacramentales, c'est-à-dire sous les apparences du pain et du vin.

D. Quel est cet Homme-Dieu?

R. C'est Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, Notre-Seigneur et notre Sauveur, qui a institué ce grand mystère pour notre amour.

D. Quand est-ce qu'il l'institua?

R. Ce fut la veille de sa passion, en la dernière cène qu'il fit avec ses apôtres, dans une grande salle, en la ville de Jérusalem.

D. Comment est-ce qu'il l'institua?

R. Il prit un pain entre ses mains, et l'ayant partagé, selon la coutume, en autant de pièces, qu'ils étaient de personnes à table, le distribua à ses apôtres, leur disant: *Prenez et mangez, ceci est mon corps qui sera livré à la mort pour vous.* Après il prit une coupe, dans laquelle ayant versé du vin, en donna à boire à tous ses disciples, leur disant: *Buvez-en tous, celui-ci est le calice de mon sang qui sera versé pour vous et pour tous les hommes.*

D. Quel fut l'effet de ces paroles?

R. Lorsque Jésus-Christ dit: *Ceci est mon corps*, il changea la substance du pain en son corps; et en disant: *Celui-ci est le calice de mon sang*, il changea la substance du vin en son sang.

D. La parole de Jésus-Christ peut-elle faire un si prodigieux changement?

R. Oui, sans doute, puisqu'elle est toute-puissante, étant la parole d'un Dieu, lequel par sa seule parole a créé de rien le ciel et la terre, ce qui est bien un plus grand miracle que de changer du pain et du vin en son corps et en son sang.

D. Je crois bien que Jésus-Christ a pu faire ce changement, mais qui nous a dit qu'il l'ait fait effectivement?

R. Lui-même nous en assure par ces paroles: *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*; car s'il n'avait pas fait ce qu'il a dit, il aurait menti, ce qui ne se peut penser sans blasphème, puisqu'il est l'éternelle vérité.

D. Je suis parfaitement convaincu de cette vérité. Je voudrais maintenant savoir si les prêtres ont le pouvoir de faire le même changement.

R. Oui, ils ont ce pouvoir de Jésus-Christ, de qui ils sont les ministres, et font tous les

jours le même changement en disant la messe.

D. Comment le font-ils ?

R. Par les paroles sacramentales, qui sont les paroles de Jésus-Christ, et qu'ils prononcent en consacrant l'hostie et le vin qui est dans le calice.

D. Qu'est-ce que cette hostie ?

R. Ce n'est que du pain, avant la consécration, mais après la consécration, c'est le corps de Jésus-Christ. De même, ce qui est dans le calice, avant la consécration, ce n'est que du vin avec un peu d'eau qu'on y mêle ; mais après la consécration, c'est le sang du même Jésus-Christ

D. Mais cette hostie, même après la consécration ressemble à du pain ; et ce qui est dans le calice a toutes les apparences du vin?

R. Il est vrai, que même après la consécration, les espèces et les apparences du pain et du vin demeurent les mêmes, puisqu'on y voit la même figure et les mêmes couleurs, et qu'on y sent la même saveur et la même odeur qu'on y sentait et qu'on y voyait avant la consécration ; mais pour cela, il ne faut pas croire que l'hostie soit du pain, et qu'il y ait du vin dans le calice, puisque la substance du pain a été changée par la consécration au corps de Jésus-Christ, et la substance du vin en son sang.

D. Après la consécration ne se trouve-t-il que le corps de Jésus-Christ dans l'hostie et que son sang dans le calice ?

R. Dans l'un et dans l'autre se trouvent non seulement son corps et son sang, mais encore son âme et sa divinité, et par conséquent les trois divines personnes de la très-sainte Trinité.

D. Ce n'est pas merveille que la Divinité s'y trouve puisqu'elle est partout ?

R. Il est vrai qu'elle est partout; mais elle est d'une telle manière dans l'eucharistie, que si, par impossible, Dieu pouvait ne pas se trouver en tout lieu, il se trouverait nécessairement dans ce sacrement.

D. Je vous prie de m'expliquer maintenant de quelle manière Jésus-Christ est dans le saint sacrement?

R. Il y est d'une manière spirituelle, c'est-à-dire de la même façon que si son corps était un esprit. De telle sorte, que tout le corps de Notre-Seigneur est non seulement tout entier dans toute l'hostie, mais encore il est tout dans chacune de ces parties. Et ainsi, là où est sa tête, là même sont ses pieds, ses mains et tout le reste du corps, avec tout son sang et toute son âme.

D. Si cela est ainsi, il s'ensuivrait que, lorsqu'on divise l'hostie, Jésus-Christ devrait se trouver tout entier dans toutes les parties divisées?

R. Vous dites vrai, quand même ces parties divisées ne seraient pas plus grosses qu'un point.

D. Il s'ensuivrait aussi qu'une personne qui, en communiant, ne recevrait qu'une petite particule d'une hostie consacrée, recevrait autant que celui qui en recevrait une entière ?

R. Cela est encore très-vrai, il recevrait autant.

D. Mais quand le prêtre rompt l'hostie, ne rompt-il pas le corps de Notre-Seigneur ?

R. Il ne rompt que les espèces sacramentales ou les apparences du pain.

D. Lorsque Jésus-Christ commence à se trouver dans l'eucharistie, descend-il du ciel ?

R. Non, il ne vient et il ne descend d'aucun lieu ; mais il s'y trouve sans quitter le ciel, en reproduisant son humanité (c'est-à-dire son corps et son âme) dans un lieu où elle n'était point auparavant.

D. Jésus-Christ n'est-il pas partout ?

R. En tant que Dieu, ou selon sa divinité, il est partout ; mais en tant qu'homme, ou selon son humanité, il n'est qu'au ciel et dans le saint sacrement de l'autel.

D. Quand est-ce qu'il commence à se trouver dans le saint sacrement de l'autel ?

R. Au même moment que le prêtre a achevé de prononcer les paroles sacramantales.

D. Combien de temps demeure-t-il dans ce sacrement ?

R. Autant de temps que les espèces du pain et du vin demeurent sans se corrompre ; car aussitôt qu'elles viennent à se corrompre, Jésus-Christ cesse d'y être selon son humanité.

D. En quel lieu va-t-il lorsqu'il cesse d'être dans ce sacrement ?

R. En nulle part ; mais seulement il cesse d'être en un lieu où il était auparavant.

D. Mais comment se peuvent faire d'aussi grands miracles que ceux que vous venez de m'expliquer ?

R. Par la toute-puissance de Dieu à qui rien n'est impossible.

D. Et croyez-vous tout ce que vous m'avez dit ?

R. Oui, je le crois, et je suis prêt à sceller cette croyance de mon propre sang.

D. Et pourquoi le croyez-vous ?

R. Parce que Dieu me l'a révélé par son Eglise.

De l'Eucharistie comme sacrement.

D. L'eucharistie est-elle un sacrement ?

R. Oui, et le plus auguste de tous.

D. Pourquoi est-elle un sacrement ?

R. Parce qu'elle a été instituée de Jésus-Christ, pour signifier et produire la grâce dans l'âme de ceux qui le reçoivent dignement.

D. Pourquoi est-elle le plus auguste des sacrements ?

R. Parce que, non seulement elle contient et communique la grâce, ainsi que les autres sacrements, mais encore l'auteur de la grâce, qui est Jésus-Christ lui-même.

D. Comment est-ce que l'eucharistie signifie la grâce qu'elle produit ?

R. C'est que comme les aliments corporels que nous prenons ont, non seulement la propriété de conserver notre vie, mais qu'avec le plaisir, ils nous donnent aussi des forces et de l'embonpoint ; ainsi cette viande divine ne soutient pas seulement la vie spirituelle avec la grâce qu'elle nous donne, mais

elle fortifie même l'esprit, et fait sentir des douceurs inexplicables.

D. Pourquoi est-ce que Jésus-Christ a voulu se donner à nous dans ce sacrement?

R. C'est pour nous témoigner l'excès de son amour, qui l'ayant porté à s'unir à notre nature, dans le mystère de l'Incarnation, l'a poussé à s'unir à chacun de nous en particulier, dans le sacrement de l'eucharistie. C'est pour cela que saint Thomas l'appelle *Extensio incarnationis*, une extension de l'incarnation.

D. Pourquoi a-t-il voulu se donner en forme de viande?

R. Pour s'unir plus intimement à nous, étant certain qu'il n'est point d'union plus grande que celle qui se fait de la viande avec celui qui la mange, puisqu'elle se convertit en sa propre substance.

D. Cette divine viande, que Jésus-Christ nous a préparée de sa propre chair et de son propre sang, dans ce sacrement adorable, se change-t-elle en nous ainsi que les autres viandes que nous prenons?

R. Non, mais par un effet tout contraire et plus admirable elle nous change en elle-même, en nous rendant, de grossiers et sensuels que nous sommes, tous spirituels et divins. *Non tu mutaberis in me,* disait à Dieu saint Augustin, parlant de ce pain céleste, *sed ego mutabor in te.*

D. Quel est le propre effet de ce sacrement?

R. C'est celui que les théologiens appellent *réfection spirituelle,* qui est une nouvelle force et une nouvelle vigueur pour bien faire, et un certain goût des choses de Dieu, que expérimentent ceux qui le reçoivent avec dévotion.

D. Pour recevoir l'effet de ce sacrement, est-il nécessaire de communier sous les deux espèces du pain et du vin?

R. Non, une seule suffit, parce que Jésus-Christ est tout entier sous une seule espèce.

D. Quoi! ceux qui communient sous les deux espèces ne reçoivent-ils pas davantage que ceux qui ne communient que sous une?

R. Non, parce qu'il n'y a pas plus sous toutes les deux que sous une seule.

D. Pourquoi donc est-ce que les prêtres communient sous les deux espèces?

R. Ils ne communient sous les deux espèces, que lorsqu'ils disent la messe, laquelle étant un sacrifice, il est nécessaire, ainsi que nous dirons bientôt, qu'ils reçoivent ce sacrement sous l'une et l'autre espèce.

D. Pourquoi n'est-il pas permis à ceux qui ne sont pas prêtres, de communier sous les espèces du vin?

R. Il était autrefois permis; mais depuis quelques siècles, l'Eglise l'a defendu pour bonnes raisons, savoir, pour éviter l'épanchement du vin, qui pourrait arriver, quand on s'approche de l'autel en foule : comme aussi, parce que plusieurs ont horreur du de vin, et par conséquent ils ne pourraient communier, s'il fallait le faire sous les deux espèces.

D. Ce sacrement est-il nécessaire au salut?

R. Il est nécessaire à l'égard de ceux qui sont obligés de le recevoir.

D. Qui sont ceux qui sont obligés de le recevoir?

R. Ceux qui, ayant l'usage de la raison, ont reçu l'instruction nécessaire pour connaître cet adorable mystère, et pour s'en approcher avec respect et avec fruit.

D. Combien de fois est-on obligé de le recevoir?

R. Au moins une fois l'an.

D. En quel temps de l'année?

R. Aux fêtes de Pâques, c'est-à-dire depuis le dimanche des Rameaux, jusqu'au dimanche d'après Pâques.

D. Ceux qui ont communié quelquefois durant l'année, sont-ils obligés de communier encore à Pâques?

R. Oui, ils y sont obligés, si quelque accident ne les en empêche.

D. En quel lieu faut-il recevoir ce divin sacrement?

R. En quel lieu que l'on voudra, pourvu qu'aux fêtes de Pâques, on le reçoive une fois en sa paroisse.

D. Les petits enfants, et ceux qui n'ont pas l'usage de la raison, doivent-ils s'approcher de ce sacrement?

R. Non, parce qu'ils ne sont pas capables de faire ce qu'il faut pour le recevoir dignement.

D. Que faut-il faire pour le recevoir dignement?

R. Il faut préparer son corps et son âme.

D. Quelles sont les préparations qui regardent le corps?

R. Ces deux-ci : La première est, qu'il faut être à jeun, c'est-à-dire qu'il ne faut du tout rien avoir mangé ni bu, depuis les minuit. La seconde est la propreté et la netteté tant du visage et des mains, que des habits, selon l'état et la condition de chacun.

D. Quelles sont les préparations qui regardent l'âme?

R. Ces deux-ci : La première est l'état de grâce, auquel nous devons nous mettre par une bonne confession. La seconde est la dévotion qui consiste en la pratique des vertus et surtout en l'exercice de l'oraison.

D. Est-il bon de communier souvent?

R. On n'en peut douter sans erreur.

D. Combien de fois l'année doit-on communier?

R. On ne peut donner autre règle générale, si ce n'est qu'il faut suivre l'avis du sage et savant confesseur.

De l'Eucharistie comme sacrifice.

D. Qu'est-ce qu'un sacrifice?

R. C'est une reconnaissance publique rendue à Dieu par la destruction ou l'altération de quelque chose, pour la souveraine puissance qu'il a sur les créatures dont il est le principe et la fin.

D. L'eucharistie est-elle un sacrifice?

R. Oui, et le plus excellent qui ait jamais été et qui puisse être. Comme elle est un sacrement, en tant qu'elle nous est distribuée, et que nous y participons, elle est

aussi un sacrifice, en tant qu'elle est présentée et offerte à Dieu.

D. Pourquoi dites-vous, que l'eucharistie est un sacrifice?

R. Parce qu'elle contient une victime qui est sacrifiée à Dieu.

D. Quelle est cette victime, et qui est le sacrificateur?

R. Jésus-Christ est tout ensemble la victime qui est offerte, le sacrificateur qui l'offre et le Dieu à qui le sacrifice est offert.

D. Si Jésus-Christ était la victime, il devrait donc mourir sur nos autels?

R. Aussi y meurt-il, non pas réellement, d'autant qu'il est immortel, mais *mystiquement* et *sacramentalement*.

D. Comment meurt-il *mystiquement?*

R. Par la séparation qui se fait de son sang d'avec son corps, en vertu des paroles sacramentales.

D. Comment est-ce que les paroles sacramentales séparent le sang d'avec le corps?

R. Voici comment cela se fait. Les paroles dont se sert le prêtre pour consacrer l'hostie ne produisent que le corps de Notre-Seigneur; et celles qu'il prononce en consacrant le vin, ne produisent que son sang. Or, il est hors de doute que si Jésus-Christ était dans un état passible et mortel, il mourrait effectivement et réellement par cette séparation de son sang d'avec son corps; et cette mort s'appelle *mystique* et *sacramentale*.

D. Si cette séparation du corps et du sang de Jésus-Christ se fait par la vertu des paroles sacramentales, il s'ensuivra que son seul corps se trouve sous les espèces du pain, et qu'il n'y aura que son sang sous celles du vin.

R. J'avoue qu'en vertu de ces paroles sacramentales, la substance du vin n'est changée qu'au sang de Notre-Seigneur, et que le pain n'est transsubstantié qu'en son corps, et qu'ainsi par la force et l'efficacité de ces mêmes paroles il ne se trouve que le sang dans le calice, et que le corps dans l'hostie. Mais parce que le corps de Jésus-Christ vivant et glorieux ne peut pas être séparé de son sang, ni le sang aussi être séparé de son corps, il s'ensuit que *par accompagnement*, ou comme parlent les théologiens, par *concomitance*, le corps, le sang, l'âme, et la divinité de Notre-Seigneur se trouvent sous les espèces du pain et du vin.

D. Je voudrais maintenant savoir combien il y a de sortes de sacrifices?

R. Il y en avait de quatre sortes dans l'ancienne loi.

D. Comment s'appelaient-ils?

R. Holocauste, hostie pacifique, sacrifice de louange, et sacrifice propitiatoire.

D. Pour quelles diverses fins étaient-ils institués?

R. L'holocauste auquel toute la victime était brûlée sur l'autel, était institué pour honorer Dieu; l'hostie pacifique, pour impétrer de sa divine bonté quelque bien; le sacrifice de louange, pour le louer et le remercier de ses bienfaits; et le sacrifice propitiatoire, pour obtenir pardon des péchés commis.

D. Quelles étaient les victimes de ces sacrifices?

R. C'étaient ou des animaux qu'on égorgeait sur l'autel, ou des fruits de la terre qu'on offrait à Dieu par les mains du prêtre.

D. Ces sortes de sacrifices sont-ils en usage dans la loi de grâce où nous vivons?

R. Non, ce serait une haute impiété de faire maintenant de ces sacrifices qui n'étaient que les figures de l'unique et de l'adorable sacrifice de l'autel, que Jésus-Christ a institué.

D. Qui a aboli ces anciens sacrifices?

R. C'est Jésus-Christ lui-même, qui les a tous consommés par le sacrifice sanglant qu'il a fait de sa propre vie sur l'autel de la croix, voulant qu'il fût renouvelé et offert à Dieu jusqu'à la fin du monde, sur les autels de son Eglise, afin de nous faire souvenir de sa mort.

D. Le sacrifice de l'autel est-il le même que celui de la croix?

R. Oui, c'est le même, puisque c'est la même victime qui est offerte en tous les deux, et que c'est le même sacrificateur qui l'offre, c'est-à-dire Jésus-Christ.

D. N'y a-t-il point de différence entre le sacrifice de la croix et celui de l'autel?

R. Il n'y a que cette seule différence, que celui de la croix fut un sacrifice sanglant, et que celui de l'autel ne l'est point: en celui-là Jésus-Christ versa effectivement son sang et perdit réellement la vie; mais en celui-ci il ne meurt que mystiquement, et l'effusion de son sang n'est que sacramentale.

D. Vous avez dit que Jésus-Christ est le sacrificateur; ne sont-ce pas les prêtres qui le sont?

R. Jésus-Christ est le principal sacrificateur, et les prêtres le sont aussi, mais seulement en qualité de ses ministres: c'est par leurs mains qu'il s'offre lui-même à Dieu son père, et il se sert de leur langue, comme d'un couteau pour faire ce sacrifice sacramental.

D. Quand est-ce que les prêtres font ce sacrifice?

R. Lorsqu'en disant la sainte messe, ils consacrent le corps et le sang de Notre-Seigneur; car la messe n'est autre chose que le sacrifice dont nous parlons.

D. Qui leur a donné le pouvoir de faire cet adorable sacrifice et de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ.

R. C'est Jésus-Christ lui-même qui le donna à ses apôtres, le soir de sa dernière cène, et leur ordonna de communiquer ce même pouvoir aux évêques leurs successeurs, et à tous les prêtres que les évêques sacreraient.

D. Ceux qui assistent à la messe, et qui ne sont pas prêtres, offrent-ils le divin sacrifice de l'autel?

R. Oui, ils l'offrent par les mains du prêtre.

D. Pour quelle fin a été institué ce sacrifice?

R. 1 afin que nous puissions rendre à

Dieu l'honneur que nous lui devons ; 2° pour impétrer de sa bonté ses grâces et tous les biens dont nous avons besoin ; 3° pour lui rendre des actions de grâces, proportionnées à ses bienfaits ; 4° pour obtenir la rémission de nos offenses.

D. Ce sacrifice profite-t-il aux âmes du purgatoire ?

R. Oui, c'est le moyen le plus efficace que nous ayons pour les délivrer des peines qu'elles y souffrent.

LEÇON V.

De l'Extrême-Onction.

D. Qu'est-ce que l'extrême-onction ?

R. C'est le dernier sacrement qu'on donne aux malades qui sont en danger de mort.

D. Pourquoi appellez-vous ce sacrement *extrême-onction ?*

R. Il s'appelle *onction*, parce qu'il consiste en l'onction qui se fait sur le corps du malade ; et parce que cette *onction* est la dernière de toutes les onctions sacramentales que le chrétien peut recevoir, elle s'appelle *extrême*, c'est-à-dire *dernière*.

D. Quelles sont ces autres onctions sacramentales dont celle-ci est la dernière?

R. Celle du baptême, de la confirmation et du sacrement de l'ordre.

D. Quelle est la matière de l'extrême-onction ?

R. C'est de l'huile d'olive ; mais il faut que cette huile ait été bénite par l'évêque.

D. Quel est l'usage de cette huile en ce sacrement ?

R. On en oint certaines parties du corps du malade.

Quelles sont ces parties ?

R. Les organes des cinq sens, c'est-à-dire les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains et les pieds. On peut aussi oindre les reins, quoique l'onction de cette partie s'omette souvent à l'égard de quelque personne, mais toujours à l'égard des femmes, la pudeur et l'honnêteté le voulant ainsi.

D. Ce sacrement ne consiste-t-il qu'en l'onction ?

R. L'onction n'en est que la matière, à laquelle il faut ajouter sa forme, sans laquelle il n'y a point de sacrement.

D. Quelle est la forme de celui-ci ?

R. Ce sont ces paroles que le prêtre prononce, à même temps qu'il oint le malade : *Per hanc sanctam unctionem, et suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Deus, quidquid per visum, auditum*, etc., *deliquisti.* C'est-à-dire, *Par cette sainte onction, et Dieu par sa miséricorde toute amoureuse, te pardonne les péchés que tu as commis par la vue, par l'ouïe*, etc.

D. Pour faire que ce sacrement soit valide, est-il nécessaire d'oindre toutes les parties que vous avez dites?

R. Il suffit en cas de nécessité d'en oindre une ou deux, ou bien de les oindre toutes en ne prononçant qu'une fois, mais au pluriel, les paroles de ce sacrement, disant : *Per has sanctas unctiones*, etc.

D. Quels sont les effets de ce sacrement ?

R. 1° il donne la grâce à celui qui le reçoit dignement; 2° il efface les péchés qui restent, c'est-à-dire ou qu'on a commis depuis la dernière confession, ou qu'on a oubliés en se confessant; 3° il donne du courage et de la force à l'âme (et celui-ci est son propre effet) pour supporter patiemment la violence du mal, et pour résister aux tentations du démon, en ce dernier moment de la vie; 4° il donne aussi la santé du corps, lors seulement que Dieu prévoit qu'elle doit être utile au salut de l'âme.

D. Qui sont ceux qui peuvent administrer ce sacrement?

R. Les seuls prêtres.

D. Qui sont ceux qui sont capables de le recevoir.

R. Ceux-là seulement qui sont grièvement et dangereusement malades.

D. Si on le recevait en santé, ou durant une maladie légère, apporterait-il quelque profit ?

R. Il ne servirait de rien, parce qu'il n'a été institué que pour les malades qui sont en péril de mort.

D. Les enfants peuvent-ils le recevoir?

R. Oui, s'ils ont atteint l'âge de raison, encore bien qu'ils n'aient jamais communié.

D. Le peut-on donner aux frénétiques ?

R. Oui, mais non pas à ceux qui ont toujours été fous.

D. Est-on obligé de recevoir ce sacrement lorsqu'on est malade ?

R. Il y a point d'obligation sous peine de péché, si ce n'est qu'il y eût du mépris. La raison en est, que ce sacrement n'est point nécessaire au salut. Il est toutefois très-utile de le recevoir, à cause des grands profits qu'il apporte.

D. Peut-on le recevoir plusieurs fois ?

R. Oui, mais non pas d'ordinaire durant la même maladie.

D. Faut-il attendre l'extrémité de la maladie et qu'on soit à l'agonie pour le recevoir ?

R. Non, mais il suffit que le danger de mort soit évident, sans attendre que le malade ait perdu l'usage des sens et de la raison.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce que ce sacrement, ainsi que tous les autres, est d'autant plus utile, que celui qui le reçoit s'y dispose mieux ; or, ceux qui ont déjà perdu l'usage des sens, ne peuvent apporter aucune disposition actuelle, laquelle consiste particulièrement en la pratique des actes de foi de contrition et de confiance.

D. Quelle disposition est nécessaire pour le recevoir avec fruit?

R. Si l'on était en état de péché mortel, il faudrait se confesser; ou, s'il ne se peut, faire un acte de contrition.

D. Est-il nécessaire de communier avant que de recevoir l'extrême-onction?

R. Il n'est pas nécessaire, mais s'il se peut il est fort bon de le faire.

LEÇON VI.

Du sacrement de l'Ordre.

D. Qu'est-ce que l'ordre ?

R. C'est un sacrement qui confère aux prêtres et aux autres personnes ecclésiastiques, le pouvoir d'exercer dignement les ministères sacrés auxquels ils sont employés.

D. Quels sont ces ministères ?

R. Ils sont divers, parce qu'il y a divers ordres.

D. Quels sont ces divers ordres et combien y en a-t-il ?

R. Il y en a sept, dont les quatre premiers sont moindres et servent comme de marche et de disposition pour arriver aux trois autres, c'est pourquoi on les appelle les *quatre moindres*.

D. Quels sont-ils ?

R. L'ordre d'acolyte, d'exorciste, de lecteur et de portier.

D. Quel est leur office et leur pouvoir ?

R. L'office de l'acolyte est de servir à la messe. L'exorciste a le pouvoir d'exorciser les démoniaques. Le lecteur peut lire dans l'église et publiquement la sainte Ecriture. Le portier doit ouvrir et fermer les portes de l'église, avoir soin des meubles sacrés, sonner les cloches, etc.

D. Quels sont les trois autres ordres ?

R. Le sous-diaconat, le diaconat, et la prêtrise.

D. Quel rapport et quelle subordination ont-ils entre eux.

R. Ils ont cela de commun, qu'ils sont tous trois *ordres sacrés ;* et cela de particulier, (sans parler de leur office et de leur pouvoir) que le sous-diaconat est subordonné au diaconat, et le diaconat à la prêtrise.

D. Pourquoi dit-on que ces trois ordres sont *sacrés ?*

R. Parce qu'ils rendent ceux qui les reçoivent personnes *sacrées* et dédiées au culte de Dieu et à l'administration des choses saintes.

D. Celui qui n'aurait reçu que les *quatre moindres,* ne serait-il pas aussi bien personne *sacrée ?*

R. Il ne le serait pas également, puisqu'il n'est pas obligé d'être ecclésiastique, et qu'il peut se marier sans qu'il soit besoin de dispense. Au lieu que le sous-diacre est obligé, en vertu du vœu qu'il a fait en prenant l'ordre de sous-diaconat, de garder perpétuelle chasteté et de ne se marier jamais sans dispense du pape.

D. Quel est l'office et le pouvoir du sous-diacre ?

R. C'est de chanter solennellement l'épître à la messe, et il a le pouvoir de toucher les vases sacrés.

D. Quel est l'office et le pouvoir du diacre ?

R. Son office est de chanter solennellement l'Evangile et de le prêcher. Il peut non seulement manier les vases sacrés mais encore le saint sacrement ; et même, en cas de nécessité, il pourrait le distribuer aux autres.

D. Quel est l'office et le pouvoir du prêtre ?

R. C'est de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ et d'absoudre les pécheurs.

D. Qui a donné ce divin pouvoir aux prêtres ?

R. C'est Jésus-Christ qui le leur a donné par l'entremise des évêques qui les ont sacrés.

D. Et qui a donné aux évêques le pouvoir de sacrer les prêtres ?

R. C'est encore Jésus-Christ lui-même qui leur a conféré cette puissance par l'entremise des autres évêques, jusqu'à ce que vous arriviez aux apôtres qui ont été les premiers évêques et qui ont reçu ce pouvoir immédiatement de Jésus-Christ ; mais Jésus-Christ ne l'a reçu et ne la pu recevoir de personne, puisqu'il est Dieu tout puissant, *de qui tout pouvoir procède,* comme dit S. Paul.

D. Quand est-ce que Jésus-Christ donna à ses apôtres le pouvoir de consacrer son corps et son sang ?

R. Ce fut la veille de sa passion après l'institution du saint sacrement, lorsqu'après les avoir communiés, il leur adressa ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi.*

D. Et quand est-ce qu'il leur donna le pouvoir de pardonner les péchés ?

R. Ce fut après sa résurrection, lorsqu'en leur apparaissant, il leur dit : *Recevez le Saint-Esprit : ceux à qui vous avez remis leurs péchés en obtiendront la rémission ; et les péchés de ceux à qui vous ne les aurez pas remis, ne leur seront pas pardonnés.*

D. La cléricature, qu'on appelle ordinairement *la première tonsure,* est-elle un ordre ?

R. Non, mais c'est une disposition à recevoir les ordres, sans laquelle aussi on est incapable de posséder aucun bénéfice.

D. Quel âge faut-il avoir pour recevoir la tonsure et les autres ordres ?

R. Pour la tonsure il faut avoir sept ans, et savoir lire et écrire. Pour les quatre moindres il suffit d'avoir atteint l'âge de douze ans. Pour le sous-diaconat, il faut avoir vingt-deux ans commencés, pour le diaconat vingt-trois commencés, pour la prêtrise vingt-cinq commencés et pour l'épiscopat trente complets.

D. Qui sont ceux qui sont capables de recevoir les ordres ?

R. Tous ceux qui sont hommes et baptisés.

D. Les femmes n'en sont-elles pas capables ?

R. Non.

D. Les petits enfants qui n'ont pas l'usage de la raison en sont-ils capables ?

R. Oui, et, si on leur donnait les ordres même au berceau, ils en recevraient le caractère ; et par conséquent ils seraient véritablement ordonnés. Il est vrai qu'étant devenus grands, ils ne seraient pas obligés de garder le vœu de chasteté qui est attaché aux ordres sacrés, si ce n'est qu'ils le ratifiassent par un libre consentement

D. Quel est ce caractère dont vous venez de parler?

R. C'est une marque spirituelle qui s'imprime dans l'âme de celui qui reçoit les ordres, et qui ne s'effacera jamais.

D. Si on donnait les ordres à une personne contre sa volonté, recevrait-elle ce caractère?

R. Non, on ne peut validement conférer ce sacrement qu'à ceux qui n'y répugnent point.

D. Les sept ordres dont vous m'avez parlé font-ils divers sacrements?

R. Non, ils n'en font qu'un qui s'appelle *sacrement de l'ordre*.

D. L'épiscopat est-il un ordre distinct des autres?

R. Non, il est contenu dans la prêtrise.

D. Si quelqu'un recevait les quatre moindres en péché mortel, pécherait-il mortellement?

R. Oui.

LEÇON VII.

Du sacrement de mariage.

D. Qu'est-ce que le mariage?

R. Le mariage est un sacrement par lequel l'homme et la femme contractent une société indissoluble pour obtenir de Dieu la bénédiction des noces.

D. Comment est-ce qu'ils contractent cette société?

R. Par le consentement qu'ils se donnent réciproquement l'une à l'autre.

D. Quel est ce consentement?

R. C'est lorsque l'homme déclare de vive voix ou par quelqu'autre signe que ce soit, qu'il prend une femme pour son épouse, et que la femme témoigne aussi qu'elle prend un homme pour son mari.

D. Que s'ensuit-il en vertu de ce consentement?

R. Il s'ensuit que l'homme a pouvoir sur le corps de la femme, et la femme sur celui de l'homme, comme sur une chose qui leur appartient; mais ce pouvoir ne s'étend qu'à l'usage de ce sacrement.

D. Combien de temps dure ce pouvoir?

R. Jusqu'à la mort de l'un des deux. Et c'est pour cela que nous disons que cette société de mariage est indissoluble.

D. N'y a-t-il que la mort qui puisse dissoudre le mariage?

R. Il peut aussi se dissoudre si, d'un commun consentement, la femme se fait religieuse, et le mari se rend en même temps religieux, ou s'il prend les ordres sacrés.

D. Hors de ce cas, le mari et la femme ne se peuvent-ils jamais séparer?

R. Ils peuvent bien se séparer d'habitation et de biens pour plusieurs raisons; mais le mariage demeure toujours; et il ne leur est pas permis de le rompre en se mariant à quelque autre.

D. Tous les mariages sont-ils sacrements?

R. Non, il n'y a que les mariages des chrétiens qui le soient.

D. Quelles conditions sont requises pour faire qu'un mariage soit bon et valide?

R. Celles-ci : 1° l'homme doit avoir du moins quatorze ans, et la femme douze achevés; 2° il n'y doit point avoir de parenté ni d'alliance jusqu'au quatrième degré entre les personnes qui veulent se marier; 3° avoir pris quelque ordre sacré, ou avoir fait profession dans quelque religion, c'est s'être rendu incapable de se marier; 4° si une des deux parties n'a consenti qu'en apparence ou par contrainte, le mariage est nul, s'il ne consent de nouveau et tout de bon. (*Il y a quelques autres conditions requises dont il n'est pas besoin de faire ici mention*).

D. La présence du prêtre et des témoins n'est-elle pas une de ces conditions?

R. Oui, selon le décret du concile de Trente, touchant cet article.

D. Que dit le concile de Trente touchant cet article?

R. Il déclare que tous les mariages clandestins seront nuls à l'avenir, quoiqu'ils eussent été valides pour le passé.

D. Qu'appelle-t-on mariage *clandestin?*

R. Celui qui se fait en cachette et sans témoins.

D. Qu'ordonne le concile sur ce point?

R. Que pour faire qu'un mariage soit bon il le faut faire en la présence de deux témoins et du curé, de l'homme ou de la femme, ou de quelque autre prêtre que ce soit, que le curé aurait substitué en sa place.

D. Ce prêtre qui assiste au mariage n'en est-il pas le ministre, ainsi qu'il l'est des autres sacrements?

R. Non, il ne sert que de témoin; et il suffit qu'il soit présent pour rendre le mariage valide.

D. Parmi les hérétiques qui ne reconnaissent point l'Eglise, ni ses conciles, les mariages sont-ils vrais mariages?

R. Oui, parce que l'Eglise n'a pas eu dessein de les obliger en ce point, à cause des grands désordres qui en arriveraient autrement.

D. Quel est l'effet de ce sacrement?

R. Outre la grâce sanctifiante qu'il confère en tant que *sacrement*, il en donne une particulière en tant que *sacrement de mariage*, par le moyen de laquelle les personnes mariées entretiennent la paix et l'amitié entre elles et dans leurs familles, et élèvent leurs enfants dans la sainte crainte de Dieu; et c'est cette grâce que nous avons appelée ci-dessus la *bénédiction des noces*.

INSTRUCTION XII.

DES PÉCHÉS.

D. Qu'est-ce que le péché?

R. C'est tout ce qui est contre les commandements de Dieu.

D. Ceux qui ignorent les commandements de Dieu peuvent-ils commettre quelque péché?

R. Il est impossible de les ignorer, parce que la lumière de la raison fait assez connaître à quiconque veut s'en servir ce qui est péché et ce qui ne l'est pas ; or, puisque tout ce qui est péché est contre quelque commandement de Dieu, il s'ensuit qu'on ne peut ignorer les commandements qu'il nous fait.

D. Ceux qui n'ont pas l'usage de raison tombent-ils en quelque péché?

R. Ils ne tombent point dans le péché actuel, mais ils tombent tous dans l'originel. Parlons de celui-ci, et puis nous viendrons à celui-là.

LEÇON I

Du péché originel.

D. Qu'appelez-vous péché originel?

R. Celui que nous contractons, non par notre faute, mais par origine, c'est-à-dire parce que nous sommes enfants d'Adam.

D. Quand est-ce que nous le contractons?

R. Au premier moment de notre conception, qui est lorsque notre âme commence d'animer notre corps.

D. Expliquez-moi comment cela se peut faire sans injustice?

R. Cette similitude vous le fera comprendre. Un gentilhomme a commis un crime contre la personne de son roi. Est-ce une injustice qu'il soit déclaré roturier, lui et tous ses descendants? non, il n'est rien de plus juste que ce procédé. Or, il en est de même d'Adam et de nous, qui sommes ses enfants. Dieu lui avait défendu, sous peine de perdre sa grâce et d'être déclaré roturier avec toute sa postérité, de ne point manger du fruit d'un certain arbre : il ne laissa pas d'en manger; n'était-il pas raisonnable que son péché fût suivi de la peine dont il avait été menacé?

D Mais qu'a fait le pauvre enfant qui vient d'être conçu pour être ainsi disgracié?

R. Et moi, je vous demande, qu'a fait l'enfant d'un paysan qui vient de naître pour être roturier et pauvre? Si vous me dites que c'est parce qu'il est le fils d'un paysan, je vous dirai aussi que nous naissons pécheurs, parce que nous sommes enfants d'un père pécheur.

D. Quelle est la laideur de ce péché?

R. Elle est si grande, qu'elle nous rend l'objet de la haine et de la colère de Dieu.

D. Quelle est la peine de ce péché?

R. La première est qu'il nous prive de la grâce de Dieu, et par conséquent du droit de posséder la gloire éternelle. La deuxième peine est l'inclination que nous avons aux biens sensibles, laquelle est la source de tous les péchés. La troisième est la mort du corps, les maladies et toutes les autres misères que nous souffrons durant cette vie.

D. Lorsque ce péché nous est pardonné, sommes-nous délivrés de ces trois sortes de peines?

R. Nous ne sommes délivrés que de la première, qui est la plus grande ; mais les deux autres peines ne sont point remises.

D. Et pourquoi?

R. Parce qu'il ne tient qu'à nous, ainsi que le concile de Trente nous l'assure, que ces peines ne soient le sujet de nos mérites et la matière de notre gloire.

D. Comment est-ce que ce péché s'efface?

R. Il ne s'efface à l'égard des petits enfants que par le sacrement du baptême. Mais à l'égard de ceux qui ont l'usage de la raison, il peut s'effacer non seulement par le baptême, mais encore par le martyre ou par l'acte de contrition ou d'amour de Dieu.

D. Comment est-ce que les enfants obtenaient la rémission de ce péché avant la venue de Notre-Seigneur, puisqu'en ce temps-là il n'y avait point de baptême?

R. Il était remis par quelque sacrifice qui tenait lieu de baptême, ou bien par la foi des parents.

D. Tous les enfants sont-ils conçus en ce péché?

R. Oui, excepté Jésus-Christ et la vierge Marie, sa très-sainte mère.

D. Tous naissent-ils avec ce péché?

R. Il n'y a que deux saints que nous sachions en avoir été délivrés avant leur naissance, savoir, saint Jean-Baptiste et le prophète Jérémie, qui furent sanctifiés dans le ventre de leurs mères, comme nous le témoigne l'Ecriture sainte.

LEÇON II.

Du péché actuel.

D. Qu'appelez-vous péché actuel?

R. C'est celui que nous commettons par nos *actions* et par notre propre volonté.

D. De combien de sortes y en a-t-il?

R. De deux sortes : les uns sont véniels et les autres mortels.

D. Comment peut-on connaître ce qui est péché mortel et ce qui est péché véniel.

R. Pour le connaître, suivez cette règle. Tout ce qui choque et offense la charité (qui n'est autre que l'amour de Dieu et du prochain) en une chose importante, est péché mortel. Mais si la matière est de peu de conséquence, ou si le consentement de la volonté n'est pas entier et plein, ce n'est qu'un péché véniel.

Du péché mortel.

D. Qu'est-ce que le péché mortel?

R. C'est celui qui nous rend ennemis de Dieu et dignes des supplices éternels.

D. Pourquoi l'appelez-vous *mortel?*

R. Parce qu'il nous prive de la grâce de Dieu, en laquelle consiste la vie de l'âme.

D. Quels sont les effets du péché mortel?

R. Ses effets sont funestes et inexplicables : car premièrement, il nous prive de la grâce, qui est, ainsi que je viens de le dire, la vie de l'âme et la vie de notre vie ; secondement, il nous prive aussi de la gloire, qui est une vie éternelle; troisièmement, il détruit tous les mérites passés, nous faisant perdre tout le fruit des bonnes œuvres que nous avons faites; quatrièmement, il fait mourir tous les mérites présents, et rend inutile pour le paradis tout le bien que nous faisons; cinquièmement, il est la plus hon-

teuse mort civile qui puisse être, nous faisant passer auprès des anges et des saints pour des infâmes criminels de lèse-majesté divine; sixièmement, il est la cause de la mort du corps, le rendant indigne de ressusciter jamais, si ce n'est pour mourir éternellement.

D. Pour pécher mortellement, est-il nécessaire de connaître que ce qu'on va faire est un péché mortel ?

R. Non, il n'est pas nécessaire de faire cette actuelle réflexion; mais il suffit de connaître qu'une telle action est mauvaise. Que si vous doutez si c'est un péché mortel ou véniel, et que, passant sur ce doute, vous ne laissiez pas de faire cette action, telle qu'elle est, vous faites un péché mortel, quand même il ne serait de soi que véniel.

D. Lorsqu'on est tombé dans un péché mortel, peut-on s'en relever?

R. Oui, nous pouvons nous relever, non pas de nos propres forces, mais par le secours de la toute-puissante miséricorde de Dieu; n'étant pas un si grand miracle de ressusciter un corps mort, que de ressusciter une âme morte par le péché.

D. Quoi! notre âme peut-elle mourir?

R. Elle ne peut pas mourir d'une mort réelle qui la détruise, ainsi que la mort corporelle détruit le corps; mais elle meurt d'une mort morale, infiniment pire que toutes les morts les plus horribles et les plus cruelles, puisque cette mort nous prive du paradis et nous précipite dans les flammes éternelles de l'enfer.

D. Comment peut-on se relever d'un péché mortel ?

R. Par le seul acte de contrition ou d'amour de Dieu, ou bien par le sacrement de pénitence.

D. Combien y a-t-il de péchés mortels, qu'on appelle communément capitaux ?

R. Il y en a sept, qui sont : l'orgueil, l'avarice, la luxure, la colère, la gourmandise, l'envie et la paresse.

D. Pourquoi appelle-t-on ces péchés *mortels?* Ne peuvent-ils pas être quelquefois *véniels?*

R. Oui, ils peuvent être *véniels*, lorsque la matière est de peu de conséquence, ou que le consentement de la volonté n'est pas entier. On les appelle néanmoins *mortels*, parce qu'ils le sont de leur nature, et ce n'est que par accident qu'ils sont *véniels*.

D. Pourquoi les appelle-t-on *capitaux ?*

R. Parce qu'ils sont les mortelles sources de tous les autres péchés.

D. Quel de tous ces péchés est le plus à craindre ?

R. C'est la luxure.

D. Pourquoi ?

R. Parce que c'est le péché le plus commun, le plus attrayant, le plus aisé à commettre, le moins appréhendé, le plus difficile à guérir, et par conséquent le plus pernicieux et le plus détestable de tous les péchés.

Du péché véniel.

D. Qu'est-ce que le péché véniel ?

R. C'est celui qui ne nous prive pas de l'amitié de notre Dieu, mais qui ne laisse pas de lui déplaire extrêmement, et de nous apporter de très-grands dommages.

D. Quels sont les dommages qu'il nous apporte ?

R. 1° Il nous rend moins agréables à Dieu, et moins affectionnés à son service; 2° Dieu le punit souvent par la privation de ses grâces et de ses inspirations, d'où il arrive que nous tombons après plus aisément dans le péché mortel; 3° il est cause de beaucoup de maux qui nous arrivent durant cette vie; 4° il sera puni du feu par des tourments effroyables dans le purgatoire.

D. Le péché véniel est-il assez grief pour être puni de tant et de si grandes peines ?

R. Vous connaîtrez sa grièveté, si vous considérez que, quand même vous souffririez tous les tourments imaginables pour expier un seul péché véniel, vous ne sauriez satisfaire la justice divine offensée par ce péché, si Dieu, par un excès de miséricorde, ne nous remettait ce que nous ne pouvons lui payer de nous-mêmes.

D. Cela me semble incroyable.

R. Il ne vous le semblera point, si vous pesez cette vérité, qui est que la malice du péché véniel, quelque léger qu'il paraisse, est infinie du côté de son objet, parce qu'il offense la bonté infinie de Dieu. Et ainsi il faudrait réparer l'injure que nous lui faisons, par une satisfaction infinie, pour en obtenir le pardon. Mais parce que cela n'est pas en notre pouvoir, Dieu, par sa miséricorde infinie, supplée à notre impuissance.

D. Le péché véniel est donc un bien plus grand mal qu'on ne pense?

R. Oui certainement, c'est un si grand mal, qu'il vaudrait mieux souffrir toutes sortes de maux, et même laisser périr tout le monde que de le commettre.

D. Quoi donc ! si en disant un petit mensonge, je pouvais empêcher un homme de se damner, ne le devrais-je pas dire?

R. Vous ne le devriez pas dire, non pas même quand vous pourriez avec ce mensonge tirer toutes les âmes de l'enfer et les mettre dans le paradis.

D. Pourquoi ?

R. Parce qu'il vaut mieux laisser périr toutes les créatures que d'offenser le Créateur.

D. Comment s'efface le péché véniel ?

R. Il s'efface par la pénitence, par les sacrements et par toutes sortes de bonnes œuvres que nous faisons en état de grâce.

D. Pourquoi l'appelle-t-on *véniel ?*

R. On l'appelle *véniel*, c'est-à-dire, *digne de pardon*, parce que Dieu nous le pardonne plus aisément que le mortel.

INSTRUCTION XIII

DES INDULGENCES.

D. Qu'appelez-vous indulgence ?

R. C'est une remise ou relaxation des peines temporelles, dont on demeure redevable après le pardon du péché.

D. Lorsque Dieu nous pardonne nos péchés, ne nous remet-il pas la peine qui leur est due?

R. Il nous remet bien toujours la *coulpe* du péché, mais non pas la *peine*.

D. Qu'est-ce que cette *coulpe* et que cette *peine ?*

R. La *coulpe* du péché n'est autre chose que l'offense que nous commettons contre Dieu, ou l'injure que nous lui faisons en péchant. La *peine* du péché n'est rien autre que le châtiment que nous méritons pour avoir commis cette offense.

D. Comment est-ce que Dieu remet la *coulpe* de nos péchés ?

R. C'est en nous remettant en son amitié par le moyen de la grâce qu'il nous donne, ce qu'il ne manque jamais de faire, quelque énormes que soient nos péchés, pourvu que de notre côté nous en ayons la douleur qu'il faut.

D. Quand est-ce qu'il nous remet la *peine* due à nos péchés?

R. Lorsque la douleur que nous en avons est parfaite (ce qui arrive très-rarement), ou bien lorsque nous en faisons pénitence, ou enfin lorsque nous gagnons une indulgence.

D. Que devient le pécheur qui meurt sans avoir essuyé cette peine par un de ces trois moyens?

R. Il l'essuiera dans le feu du purgatoire.

D. S'il mourait après avoir gagné une indulgence, passerait-il par le purgatoire?

R. Non, il irait tout droit en paradis, pourvu que cette indulgence fût plénière.

D. Qu'appelez-vous indulgence *plénière?*

R. Celle qui est une pleine et entière relaxation de toutes les peines que nous avons méritées par nos péchés.

D. Qui a le pouvoir de donner des indulgences?

R. C'est le pape, qui seul a les clés du trésor spirituel de l'Eglise.

D. Quel est ce trésor?

R. Ce sont les satisfactions infinies de Jésus-Christ et de la Vierge, celles aussi de plusieurs saints qui, ayant plus que satisfait pour leurs péchés, tout ce qui est surabondant de leurs œuvres satisfactoires est mis dans le trésor de l'Eglise.

D. Que fait donc le pape lorsqu'il donne des indulgences?

R. Il applique ces satisfactions à ceux qui les gagnent.

D. Expliquez-moi cela par quelque similitude.

R. Un roi a des sujets qui lui doivent beaucoup. Il donne à un de ses princes la clé de son trésor, avec pouvoir d'en tirer tout ce qu'il jugera raisonnable, et d'en faire des largesses à ses sujets, afin qu'ils aient de quoi le payer. Dieu est ce roi, le pape est ce prince, les pécheurs sont ces débiteurs, l'or pris dans ce trésor sont les satisfactions que j'ai dites, lesquelles nous étant distribuées par le pape, nous les offrons à Dieu, et nous lui payons ce que nous lui devons par le moyen de cette indulgence que nous gagnons.

D. Que faut-il faire pour gagner une indulgence?

R. Il faut faire tout ce que le pape enjoint dans la bulle de l'indulgence.

D. Pour gagner l'indulgence, est-il besoin d'être en état de grâce lorsque nous faisons ce qui est enjoint dans la bulle?

R. Il suffit que nous soyons en grâce lorsque nous faisons la dernière chose qui est marquée dans cette bulle.

D. Peut-on gagner les indulgences pour les âmes du purgatoire?

R. Oui, lorsque le pape le permet.

D. Mais le pape a-t-il pouvoir de remettre les peines à ces âmes, sur lesquelles il n'a point de juridiction?

R. Il peut les leur remettre, non par autorité et par absolution, mais par prières et par suffrages, et, comme l'on dit, *per modum suffragii*, c'est-à-dire que les indulgences qu'il leur accorde en cette seconde façon ne sont autre chose qu'une offrande que l'Eglise fait à Dieu de ses vœux, pour obtenir de sa miséricorde qu'il daigne prendre lui-même dans les trésors spirituels qu'il lui a laissés, le paiement des peines temporelles dont les pécheurs lui demeurent redevables.

D. Vous ne dites rien du *jubilé?*

R. Le jubilé n'est autre chose qu'une indulgence plénière universelle et concédée à tous les chrétiens.

D. Que signifie ce mot de *jubilé?*

R. C'est un nom de *joie* et *d'allégresse*, parce qu'il ne peut être un plus grand sujet de joie que d'obtenir de Dieu la rémission de toutes nos dettes.

INSTRUCTION XIV.

DES COMMANDEMENTS DE DIEU EN GÉNÉRAL.

LEÇON PREMIÈRE.

D. Combien y a-t-il de commandements de Dieu?

R. Il y en a dix.

D. Quels sont-ils?

R. Les voici tous dix:

1. Tu honoreras Dieu sur toutes choses, et l'aimeras de toute ton âme et de tout ton cœur.

2. Tu ne jureras point le nom de Dieu en vain.
3. Tu sanctifieras les fêtes.
4. Tu honoreras ton père et ta mère, si tu veux vivre longtemps.
5. Tu ne tueras point.
6. Tu ne seras point impudique
7. Tu ne déroberas point.
8. Tu ne diras point faux témoignage.
9. Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain.
10. Tu n'auras point de désir de posséder injustement le bien d'autrui.

D. Qui a fait ces commandements?
R. Dieu même.
D. A qui les a-t-il faits?
R. A tous les hommes.
D. Comment les leur a-t-il intimés?
R. Par le ministère d'un ange, lequel, les ayant gravés sur deux tables de pierre, les donna à Moïse sur la montagne de Sinaï, et Moïse les intima au peuple qu'il conduisait.
D. En quel ordre étaient-ils écrits?
R. Les trois premiers, qui regardent Dieu, étaient écrits sur la première table; et les sept autres, qui regardent le prochain, étaient contenus dans la seconde.
D. En quel temps furent donnés ces commandements?
R. Plusieurs siècles après la création de cet univers.
D. Peut-on se sauver sans les garder?
R. Non.
D. Ceux donc qui vécurent avant que Dieu les eût donnés, furent tous damnés : car comment pouvaient-ils les garder, s'ils n'étaient pas encore faits?
R. Ils furent faits dès qu'il y eut des hommes au monde, et même ils furent écrits, mais non pas sur des tables de pierre.
D. Et où donc furent-ils écrits?
R. Dans le cœur de tous les hommes : c'est-à-dire qu'il n'y a jamais eu homme qui n'ait connu naturellement et à la faveur de la lumière de la raison, qu'il faut *aimer Dieu de tout son cœur*, et qu'il faut encore *aimer son prochain comme soi-même*, qui sont les deux principaux commandements auxquels se rapportent les dix dont nous avons parlé.
D. Si cela est ainsi, qu'était-il donc besoin d'en faire dix et de les écrire sur les deux tables de pierre?
R. Ce fut afin de les mieux faire comprendre aux plus grossiers.
D. Pouvons-nous garder tous ces commandements?
R. Oui, moyennant la grâce de Dieu, qu'il ne nous refuse jamais.
D. Je vous prie de me les expliquer, afin que je les puisse garder plus parfaitement.
R. Très-volontiers. Commençons par le premier.

LEÇON II.

DES COMMANDEMENTS DE DIEU EN PARTICULIER.

LE PREMIER.

Tu honoreras et aimeras ton Dieu sur toutes choses.

D. Quel est le sens de ce commandement?
R. Qu'il faut adorer, aimer et honorer un seul Dieu ; qu'il faut le reconnaître pour notre Seigneur et Créateur, en lui rendant un souverain culte, en se soumettant à ses ordres, en recourant à lui dans nos besoins, et en observant avec toute l'exactitude possible toutes les lois qu'il lui plaît de nous imposer.

LE SECOND COMMANDEMENT.

Tu ne jureras point le nom de Dieu en vain.

D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par ce commandement?
R. Il nous défend trois choses : La première est de blasphémer son saint nom. La seconde, de le jurer en vain. La troisième, de manquer d'accomplir les vœux et les promesses que nous lui faisons.
D. Qui sont ceux qui transgressent la défense de blasphémer?
R. Ceux qui par des paroles impies déshonorent Dieu ou ses saints, qui murmurent contre sa Providence et qui s'abandonnent au désespoir.
D. Qui sont ceux qui jurent en vain le nom de Dieu?
R. Ceux qui le prennent à témoin d'une chose qu'on sait être fausse ou dont on n'est pas assuré si elle est vraie ou non : et ce péché est toujours grief, quelque légère que soit la matière.
D. Le jurement est-il quelquefois permis?
R. Non seulement il est permis; mais même c'est un acte de vertu, s'il a les conditions requises.
D. Quelles sont ces conditions?
R. Ces trois ici : la vérité, la justice, le jugement. C'est-à-dire que le jurement doit être d'une chose vraie, juste et raisonnable, et se faire avec jugement et raison, et non pas à la légère et sans nulle nécessité.
D. Est-il permis d'user d'équivoque en jurant?
R. Il n'est jamais permis sans grande raison et sans grande nécessité.
D. Si quelqu'un avait juré de ne point faire quelque bien ou de faire quelque mal, ce serment obligerait-il?
R. Non.

Des vœux.

D. Qu'est-ce qu'un vœu?
R. C'est une promesse faite à Dieu.
D. N'en peut-on pas faire aux saints
R. On les fait bien en l'honneur des saints ; mais c'est toujours à Dieu qu'on les fait.
D. Quel péché est-ce de faire un vœu et de ne le pas accomplir?
R. C'est un péché mortel, si la matière est importante ; mais, si la chose est légère et de peu de conséquence, ce n'est qu'un péché véniel.
D. Quelle différence y a-t-il entre un propos et un vœu?
R. C'est que le propos n'emporte aucune obligation à celui qui le fait ; le vœu, au contraire, lui en impose une nouvelle et toute particulière. Par exemple, je fais un propos d'ouïr la messe un jour ouvrier ; si je man-

que à l'ouïr, je ne fais point de mal ; mais si j'en ai fait vœu, je suis obligé de l'ouïr sous peine de péché.

D. Qui sont ceux qui peuvent vouer?

R. Tous ceux qui ont l'usage de raison.

D. Les enfants peuvent-ils s'obliger par vœu ?

R. Oui, s'ils ont atteint l'âge de raison.

D. Qu'est-ce que l'on peut vouer légitimement et validement?

R. Tout ce que Dieu nous commande ou nous conseille de faire.

D. Peut-on vouer le mariage si d'ailleurs on n'est pas obligé à se marier?

R. Non, parce que Dieu ne le commande, ni ne le conseille point.

D. Le vœu que ferait quelqu'un de jouer, de se promener et de faire semblables choses indifférentes, serait-il bon?

R. Non, tous ces vœux et autres semblables sont nuls et n'obligent point pour la même raison que je viens de dire, qui est que ces choses indifférentes ne sont ni de précepte, ni de conseil.

D. Si j'avais fait vœu de ne point mentir et de ne me point marier, ces deux vœux seraient-ils bons?

R. Oui, parce que Dieu commande de ne point mentir, et conseille de ne point se marier.

R. Un enfant a fait vœu de chasteté ou d'entrer en religion, et après il s'en repent, est-il obligé de faire ce qu'il a voué?

R. Oui, sans doute, il est obligé de le faire.

D. Personne ne l'en peut-il dispenser?

R. Si c'est un garçon, et qu'il ait fait ces vœux au-dessous de quatorze ans accomplis : ou, si c'est une fille et qu'elle les ait faits avant l'âge de douze ans achevés, leurs vœux peuvent être cassés par leurs parents ou par leurs tuteurs. Mais, si un garçon a fait ces vœux après quatorze ans, et une fille après douze, il n'y a que le pape qui puisse les en dispenser.

D. Une femme mariée a fait vœu de chasteté et de dire tous les jours les litanies de la Vierge : son mari peut-il casser ces deux vœux?

R. Il peut casser le premier, mais non pas le second.

D. Pourquoi?

R. Parce qu'il est intéressé au premier, mais il n'a rien à voir au second. Or, ce que j'ai dit du vœu de la femme, se doit pareillement entendre de celui du mari, en matière semblable.

LE TROISIÈME COMMANDEMENT.

Tu sanctifieras les fêtes.

D. Que sommes-nous obligés de faire en vertu de commandement?

R. Nous sommes obligés d'assister à la messe, et de ne point faire d'œuvres serviles les jours de fêtes.

D. Est-on obligé d'assister à vêpres et au sermon sous peine de péché?

R. Non, mais c'est très-bien fait de n'y point manquer, lorsqu'on le peut.

D. Est-on obligé d'ouïr trois messes le jour de Noël?

R. Il n'y a point en cela d'obligation sous peine de péché.

D. Ceux qui n'entendent qu'une partie de la messe, pèchent-ils?

R. Oui, ils pèchent grièvement ou légèrement, selon que la partie omise est considérable.

D. Celui qui ne ferait que causer ou que dormir durant tout le temps de la messe, satisferait-il à ce précepte?

R. Non, il serait obligé d'ouïr une autre messe.

D. Celui qui ouïrait la moitié d'une messe d'un prêtre, et puis l'autre moitié d'un autre, s'acquitterait-il de son devoir?

R. Oui.

D. Qui sont ceux qui ne sont point obligés d'ouïr la messe les jours de fête?

R. Tous ceux qui ont quelque excuse raisonnable, comme sont les malades et ceux qui les assistent ; ceux qui gardent les villes, les maisons et les troupeaux ; ceux aussi qui étant en voyage ne peuvent y assister sans une incommodité notable, ne sont point obligés d'ouïr la messe. En un mot, la juste appréhension de quelque mal ou de quelque déshonneur considérable peut être une cause légitime de ne pas l'ouïr.

D. Quelles sont les œuvres serviles, que vous dites être défendues par ce commandement?

R. Ce sont celles qui sont pratiquées par les artisans.

D. Est-ce une œuvre servile de jouer, danser, faire un voyage, écrire, copier, enseigner, étudier, etc.

R. Non, on peut faire toutes ces choses, aux jours de fêtes, sans péché. On peut aussi peindre, crayonner, chasser et pêcher pour se divertir, mais non pas plaider, ni trafiquer.

D. N'est-il jamais permis de faire des œuvres serviles les jours de fêtes?

R. Il est permis quand il y a quelque nécessité ou quelque raison pressante.

LE QUATRIÈME COMMANDEMENT.

Tu honoreras ton père et ta mere.

D. Quels devoirs comprend ce commandement?

R. Il comprend le devoir des enfants envers leurs parents, et des parents envers leurs enfants ; le devoir des serviteurs envers leurs maîtres, et des maîtres envers leurs serviteurs, enfin le devoir réciproque de la femme envers son mari, et du mari envers sa femme.

D. Quel est le devoir des enfants envers leurs parents?

R. C'est de les honorer, de leur obéir et de les secourir en leur besoin, où vous remarquerez que, pour ce qui regarde l'honneur, le mot de *parents* ne s'entend pas seulement du père et de la mère, mais encore de tous ceux-là qui, à raison de leur âge ou de leur mérite, ou de la charge qu'ils possèdent, ou des obligations particulières ou publiques que nous leur avons, exigent de nous

du respect, et nous ne pouvons le leur refuser sans injustice.

D. Quel est le devoir des parents envers leurs enfants?

R. C'est de les élever, de les instruire et de les corriger lorsqu'ils manquent. Les tuteurs et les curateurs sont obligés à faire de même envers les pupilles dont ils ont charge.

D. Quel est le devoir des serviteurs envers leurs maîtres?

R. Ils doivent les honorer, les servir avec fidélité, et leur obéir en tout ce qui ne choque pas la raison.

D. Quel est le devoir des maîtres envers leurs serviteurs?

R. C'est non seulement de leur payer leur salaire, mais de les bien édifier par leurs exemples, de les exciter à rendre leur devoir à Dieu, et de les empêcher de mal faire, autant qu'ils le peuvent.

D. Quelle est l'obligation des personnes mariées?

R. La femme doit aimer et honorer son mari, et lui obéir en tout ce qu'il lui commande raisonnablement. Le mari aussi doit aimer et chérir sa femme et la secourir dans tous ses besoins.

LE CINQUIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne tueras point.

D. Ce commandement ne défend-il que de tuer?

R. Il défend encore de battre, d'offenser, d'injurier, de menacer, de haïr, de favoriser ou aider ceux qui font quelqu'une de ces méchantes actions. Mais ce qu'il défend encore sur tout cela, c'est de tuer spirituellement son prochain, de lui ôter la vie de l'âme, en l'incitant et en lui donnant conseil ou occasion de pécher mortellement.

D. N'est-il jamais permis de tuer?

R. Il est permis aux soldats, lorsqu'ils font la guerre, de tuer l'ennemi; et aux exécuteurs de la justice, d'ôter la vie aux criminels.

D. Si quelqu'un me voulait tuer ou blesser, ou me voulait ravir l'honneur, ou m'ôter ma bourse, et que je ne pusse pas me défendre, ni repousser la force qu'il me ferait, qu'en le tuant, ferais-je mal de le tuer?

R. Non, car il est toujours permis de se défendre et de repousser la force par la force, si on ne le peut autrement.

D. Quelqu'un m'a ôté mon bien injustement, ou m'a ravi l'honneur, ou m'a blessé grièvement, et même a voulu m'ôter la vie, m'est-il permis d'attenter à sa vie et de le tuer?

R. Non, car cela n'est pas se défendre, mais se venger, ce qu'il n'est jamais permis de faire, que par la voie de la justice.

D. Mon ennemi m'a fait un appel, comment est-ce que je dois me comporter dans cette rencontre, sans intéresser mon honneur?

R. Répondez-lui que Dieu défend les duels, et que vous ne voulez pas l'offenser, qu'au reste, afin qu'il n'impute pas ce refus à lâcheté, vous ne fuirez pas sa rencontre, et que vous êtes prêt à vous défendre, en quelque lieu que l'on vous attaque.

D. Est-il permis de se tuer ou de se mutiler soi-même?

R. Non, parce que Dieu seul est le maître de notre vie et de nos corps. Que si quelques saints ont fait le contraire, ç'a été par une particulière inspiration du Saint-Esprit.

LE SIXIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne seras point impudique.

D. Qu'est-ce qu'il nous est défendu par ce commandement?

R. Toute sorte d'actions impudiques.

D. Quelles sont ces actions impudiques?

R. Elles sont si déshonnêtes et si sales, qu'il n'est pas même permis de les nommer.

D. Expliquez-moi du moins en général ce qui ne se peut dire avec bienséance en particulier?

R. Je n'ai qu'à vous dire que par ce commandement le péché de luxure qu'on appelle autrement le péché de la chair nous est défendu, de quelque espèce que soit ce péché.

D. Quelles sont les espèces de ce péché?

R. Celles-ci, lesquelles il faut exprimer, lorsqu'on s'en confesse. Si l'on pèche avec une veuve ou avec une autre personne libre, c'est *fornication;* si c'est avec une mariée, c'est *adultère;* si avec une fille, qu'on ait forcée, c'est ce qu'on appelle *stupre;* si avec une des parentes, c'est un *inceste;* si avec une religieuse, c'est un *sacrilége;* si avec soi-même, c'est *mollesse;* si avec une personne du même sexe, c'est *sodomie;* si avec une bête, c'est *bestialité.*

D. Tous ces péchés sont-ils également énormes?

R. Non, ils se surpassent tous les uns les autres et vont croissant en énormité, suivant l'ordre que j'ai gardé en les nommant: de telle sorte que le premier est le moindre, et le dernier est le plus horrible, comme étant un péché *contre la nature*, ainsi que les deux autres qui le précèdent immédiatement.

D. Dieu ne défend-il par ce commandement que ces infâmes actions?

R. Il défend aussi tout ce qui est un acheminement à les commettre, comme sont les pensées déshonnêtes (dont nous parlerons au neuvième commandement), les paroles vilaines, les baisers et les attouchements impudiques, les compagnies dangereuses, la lecture des mauvais livres, et enfin tout ce qui se fait pour jouir de quelque sale plaisir, et pour inciter les autres à ce péché.

LE SEPTIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne déroberas point.

D. Qui sont ceux qui pèchent contre ce commandement?

R. Ceux premièrement qui prennent ou retiennent injustement le bien d'autrui; 2° ceux qui prêtent à usure; 3° ceux qui vendent au delà du juste prix; 4° ceux qui retiennent le paiement de leurs serviteurs, des

ouvriers ou marchands, contre leur volonté; 5° ceux qui trompent au jeu et qui gagnent en trompant.

D. Lorsqu'on a pris ou qu'on retient injustement le bien d'autrui, est-on obligé de le restituer?

R. Oui, et sans délai, si l'on est en pouvoir de le faire; quand même en faisant cette justice, on serait obligé de s'incommoder et de retrancher quelques choses qui regardent la bienséance de sa condition, particulièrement si celui à qui on est débiteur en souffre beaucoup de dommage, et s'il est dans une incommodité semblable à celle que souffre celui qui retient son bien.

D. Celui qui dérobe ou qui retient le bien d'autrui injustement, pèche-t-il mortellement ou véniellement?

R. Il pèche mortellement, si ce qu'il dérobe ou ce qu'il retient est de conséquence; mais son péché sera véniel, si ce qu'il a pris n'est pas de grande valeur.

D. De quelle valeur doit être la matière du larcin pour faire un péché mortel?

R. Quelques docteurs estiment qu'il suffit d'avoir dérobé la valeur d'un quart d'écu; d'autres, celle d'un demi-écu; d'autres d'un écu, ou de deux écus.

D. Dérober à un pauvre une chose de petite valeur, mais de laquelle il a grand besoin, n'est-ce pas un grand péché?

R. Oui, sans doute; et il peut être que ce péché sera quelquefois plus grief, quand même la chose dérobée ne vaudrait pas cinq sols, que si l'on avait dérobé dix écus à une personne riche.

LE HUITIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne diras point faux témoignage.

D. Quels péchés peut-on commettre contre ce commandement?

R. Ceux-ci: 1° porter faux témoignages dans les jugements; 2° détracter ou médire de quelqu'un; 3° ouïr avec plaisir les médisants, ou les aider et exciter à médire; 4° rapporter trop légèrement le mal qu'on avait entendu d'un autre; 5° blâmer la vie d'autrui, 6° se moquer ou se railler des autres; 7° juger témérairement des actions ou des paroles de son prochain; 8° semer des divisions entre les amis; 9° mentir au préjudice de son prochain; 10° découvrir une chose où l'on avait recommandé le secret.

D. Qu'est-ce que détracter?

R. C'est dire du mal de quelqu'un avec mauvaise intention et à dessein de lui faire du mal.

D. J'ai rapporté quelque faute importante d'un autre, dont sa réputation demeure intéressée, mais je ne l'ai pas dit avec dessein de lui nuire.

R. Vous ne laissez pas d'être obligé de lui restituer en ce cas l'honneur que vous lui avez ôté.

LE NEUVIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain.

D. Qu'est-ce qui nous est défendu par ce commandement?

R. Toutes les pensées sales et tous les désirs impudiques.

D. Quelles sont ces pensées sales?

R. Il en est de trois sortes. Les premières sont celles que nous rejetons d'abord, et alors il n'y a point du tout de faute, mais plutôt du mérite. Les secondes sont celles où l'on s'entretient quelque temps et qu'on ne rejette pas avec assez de diligence, et c'est un péché véniel. Les troisièmes sont celles où nous nous arrêtons de propos délibéré et avec plaisir, ce qui s'appelle une *délectation morose*, et c'est sans doute un péché mortel: car quoique l'on ne consente pas à l'effet du péché, c'est consentir au plaisir qu'il donne et se mettre en péril évident de consentir à l'action.

D. Quels sont ces désirs impudiques?

R. C'est le consentement que l'on donne aux mauvaises pensées, et la volonté que l'on conçoit de le mettre en exécution; et c'est un péché mortel, quoique l'action ne s'ensuive pas.

D. Lorsqu'on se confesse de ces désirs, doit-on exprimer quels ils ont été en particulier?

R. Oui; car les péchés de désirs sont de même espèce que les péchés d'action. Ainsi vous devez dire en vous confessant, si vous avez désiré de mal faire avec une fille, ou si c'est avec une femme mariée.

LE DIXIÈME COMMANDEMENT.

Tu ne désireras point le bien d'autrui

D. Que signifie ce commandement?

R. Que non seulement nous ne devons point prendre ou retenir le bien d'autrui, mais qu'il ne faut pas même avoir le désir de les posséder par voies iniques.

D. Quel est l'abrégé de ces dix commandements que vous venez d'expliquer?

R. Le voici: *Tu aimeras ton Dieu sur toutes choses, et ton prochain comme toi-même.*

INSTRUCTION XV.

LEÇON I.

Des vertus en général.

D. La vertu est-elle un acte ou une habitude?

R. Elle est l'un et l'autre.

D. Qu'est-ce qu'un acte de vertu?

R. C'est un acte de notre volonté, qui se porte pour une bonne fin à faire quelque chose, pourvu que cette chose ne soit ni mauvaise, ni défendue.

D. Qu'est-ce qu'une habitude de vertu?

R. C'est une qualité qui perfectionne et aide notre entendement et notre volonté à produire des actes de vertu avec plus de facilité et de promptitude.

D. Peut-on produire un acte de vertu, sans en avoir l'habitude?

R. Oui, si c'est une vertu morale et naturelle, mais non pas si c'est une vertu surnaturelle; car alors il en faut avoir l'habitude, ou certes être prévenu de quelque grâce et de quelque mouvement surnaturel qui supplée au défaut de l'habitude qu'on n'a pas. C'est ainsi que le pécheur favorisé de la grâce prévenante produit des actes de charité, par exemple, quoiqu'il en ait perdu l'habitude par son péché.

D. Qu'appelez-vous vertu *naturelle* et *surnaturelle?*

R. Cette vertu est *naturelle*, qui nous porte à faire une bonne action, pour une fin naturelle. Cette vertu est *surnaturelle*, qui est faite pour une fin surnaturelle, c'est-à-dire, qui nous porte à des actions qui nous peuvent mériter le ciel.

D. Comment est-ce qu'on acquiert l'habitude d'une vertu?

R. Les habitudes des vertus morales et naturelles s'acquièrent par les actes qu'on en exerce; et c'est pour cela qu'on les appelle *habitudes acquises;* mais les habitudes des vertus surnaturelles ne s'acquièrent pas; c'est Dieu seul qui les répand dans nos âmes, d'où vient qu'on les appelle *habitudes infuses.*

D. Ces habitudes infuses peuvent-elles subsister avec le péché mortel?

R. Non, on les perd toutes avec la grâce (excepté les habitudes de la foi et de l'espérance), et on les recouvre toutes en la recouvrant.

D. De combien de sortes de vertus y a-il?

R. De deux sortes. Les unes sont théologales, et les autres morales.

LEÇON II.

Des vertus théologales.

D. Qu'appelez-vous vertu *théologale?*

R. Celle qui regarde Dieu immédiatement et qui nous unit à lui comme à notre dernière fin.

D. Combien y en a-t-il?

R. Trois, savoir, la foi, l'espérance et la charité.

De la foi.

D. Qu'est-ce que la foi?

R. C'est une vertu surnaturelle que Dieu nous donne, laquelle nous fait croire fermement tout ce qu'il nous a révélé.

D. Quelles sont ces choses qu'il nous a révélées, et que la foi nous fait croire?

R. Tout ce que Dieu nous a dit par la bouche de ses prophètes, de ses évangélistes, des souverains pontifes et des conciles.

D. Quel est le motif qui nous oblige à croire toutes ces choses?

R. C'est l'autorité de Dieu, qui est infiniment véritable et la vérité même, qui ne peut mentir ni être trompé.

D. Vous croyez donc (par exemple) qu'il y a un purgatoire, parce que Dieu vous l'a révélé?

R. Oui, c'est pour cela seulement que je le crois.

D. Mais Dieu vous a-t-il parlé?

R. Il m'a parlé par la bouche de son Eglise, qui m'a enseigné cette vérité.

D. Comment est-ce que l'Eglise vous a enseigné cette vérité?

R. Par l'entremise de ceux qui m'ont instruit.

D. Mais ceux qui vous ont instruit, ce sont des hommes, qui par conséquent ont pu vous tromper.

R. Ils n'ont pu le faire, en m'enseignant ce que l'Eglise universelle enseigne à tous les fidèles chrétiens.

D. Mais s'ils avaient enseigné une doctrine contraire à celle de l'Eglise, ne vous auraient-ils pas trompé?

R. Oui, mais je sais qu'ils ne l'ont pas fait; parce que je sais que tous les catholiques, tous les docteurs, tous les prédicateurs et tous les prélats croient et prêchent la même doctrine que je crois et que je confesse.

D. Mais il y a des personnes qui ne la croient point.

R. Ces personnes sont hérétiques et infidèles, et par conséquent hors de l'Eglise, et dans l'erreur.

D. Vous croyez donc qu'il y a un purgatoire et un enfer, parce que votre précepteur ou votre père vous l'a dit?

R. Je ne le crois pas parce qu'ils me l'ont dit, mais parce que Dieu me l'a dit par leur bouche.

D. Et quel mal y aurait-il de le croire, parce que votre père vous l'a dit?

R. Le mal serait que ma foi ne serait pas infaillible, *théologale* et *divine*, mais seulement *humaine*; et ainsi je ne mériterais pas le paradis par les actes de foi que je ferais de ces vérités révélées.

D. Comment faut-il faire un acte de foi, qui mérite le paradis?

R. De cette sorte. Je crois, mon Dieu, qu'il y a un purgatoire, un enfer, un paradis, parce que vous me l'avez révélé. Je crois que vous vous êtes fait homme, que vous êtes mort, que vous êtes ressuscité, que vous viendrez juger les vivants et les morts, parce que vous l'avez dit. Je crois, mon Jésus, que vous êtes corporellement et réellement dans le saint sacrement de l'autel, parce que vous l'avez dit, vous qui êtes la vérité éternelle, qui ne pouvez tromper, ni être trompé.

De l'espérance.

D. Qu'est-ce que l'espérance?

R. C'est une vertu surnaturelle qui nous fait espérer tout ce que Dieu nous a promis.

D. Qu'est-ce que Dieu nous a promis?

R. La vie éternelle et tout ce qui nous est nécessaire pour l'obtenir.

D. Et qu'est-ce qui nous est nécessaire pour l'obtenir?

R. La grâce de Dieu, sans laquelle nous ne pouvons fuir le mal et faire le bien.

D. Quel est le motif qui nous fait espérer tous ces biens?

R. Ce motif n'est autre que l'infinie *bonté*

de Dieu, sa *toute-puissance* et la *fidélité* qu'il garde dans ses promesses.

D. Comment faut-il faire un acte d'espérance ?

R. De cette sorte. J'espère, mon Dieu, que vous me pardonnerez mes péchés, que vous me donnerez votre grâce, avec tout ce qui m'est nécessaire pour acquérir la gloire éternelle ; oui, j'espère tous ces biens, parce que vous êtes infiniment *bon* pour me les vouloir donner, que vous êtes *tout-puissant* pour faire tout ce qui vous plaît, et que vous êtes enfin souverainement *fidèle* pour tenir la parole que vous m'en avez donnée.

De la charité.

D. Qu'est-ce que la charité ?

R. C'est une vertu surnaturelle et divine, qui nous fait aimer Dieu pour l'amour de lui-même, et notre prochain pour l'amour de Dieu.

D. Et qu'est-ce qu'aimer?

R. Aimer, c'est vouloir du bien à celui qu'on aime.

D. Quel bien pouvons-nous vouloir et procurer à Dieu ?

R. Sa seule gloire.

D. En quoi consiste cette gloire?

R. A lui obéir, à le servir, à l'honorer, et à le faire honorer des autres.

D. La charité donc et l'amour de Dieu sont une même chose ?

R. Oui.

D. La charité n'est-elle pas plus parfaite que la foi et que l'espérance ?

R. Oui sans doute, et c'est elle aussi qui ne se perd pas avec la vie du corps, ainsi que la foi et l'espérance se perdent ; mais elle subsiste encore après la mort, et durant l'éternité, dans le ciel.

D. Comment faut-il faire un acte de charité ou d'amour de Dieu?

R. Comme il y a deux sortes d'amour de Dieu, savoir *l'effectif* et *l'affectif*, il y a aussi deux sortes d'actes. L'amour *effectif*, est celui qu'on témoigne par des *effets*, et *l'affectif* est celui qu'on fait paraître par des affections tendres et ardentes.

D. Enseignez-moi comment se fait l'acte d'amour *affectif*.

R. En voici quelques-uns. Mon Dieu, et mon tout, je vous aime sur toutes choses, de toute mon âme et de tout mon cœur. Mon Seigneur, je me réjouis de ce que vous êtes ce que vous êtes, c'est-à-dire infiniment bon, infiniment sage, infiniment puissant. Je voudrais, ô mon Créateur, que tout le monde vous connût, vous adorât, vous aimât, ainsi que vous le méritez.

LEÇON III.

Des vertus morales.

D. Qu'est-ce qu'une vertu *morale ?*

R. Celle qui tend à régler les *mœurs*.

D. La vertu morale est-elle naturelle ou surnaturelle?

R. Elle est *naturelle*, lorsque son motif est purement naturel, c'est-à-dire celui d'une honnêteté morale et d'une bienséance civile. Elle est *surnaturelle* lorsque son motif est surnaturel, et qu'elle fait agir pour plaire à Dieu.

D. La vertu morale mérite-t-elle le paradis ?

R. Oui, si elle est surnaturelle et qu'elle soit accompagnée de la grâce sanctifiante.

D. Combien y en a-t-il?

R. Il y en a, entre plusieurs autres, quatre principales, qui s'appellent communément *cardinales*.

D. Quel est leur nom?

R. Leur nom est prudence, justice, tempérance, force.

D. Pourquoi les appelle-t-on *cardinales?*

R. Parce qu'elles sont comme les mères et les maîtresses des autres, ou, pour parler selon la force du mot latin, on les nomme *cardinales* parce qu'elles sont dans l'âme, comme quatre *gonds* sur lesquels la volonté se remue pour s'ouvrir au vrai bien et pour se fermer à tout le mal.

D. Quel est leur office?

R. La prudence est le gouvernement de notre entendement ; la justice tient notre volonté ; la tempérance domine sur notre appétit concupiscible, et la force commande à notre appétit irascible.

D. Qu'est-ce que *la prudence?*

R. C'est une vertu qui éclaire notre esprit et qui nous fait voir de quelle sorte nous devons nous comporter dans toutes nos actions, afin de ne nous point égarer de la droite règle de la raison et de la loi de Dieu.

D. En quoi consiste-t-elle?

R. A mettre ordre surtout à l'affaire de notre salut.

D. Qu'est-ce que *la justice?*

R. C'est une vertu qui nous porte à ne faire tort à personne, et à rendre à chacun ce qui lui appartient.

D. Qu'est-ce que *la tempérance?*

R. C'est une vertu qui règle les désirs désordonnés que nous avons pour les honneurs, pour les plaisirs et pour les richesses.

D. Qu'est-ce que *la force?*

R. C'est une vertu qui a soin de réprimer nos fougues et de modérer nos craintes dans les peines et dans les difficultés qu'il nous faut endurer.

D. Quelles sont les autres vertus morales, qui sont comme les filles et les suivantes de ces cardinales?

R. Le nombre en est si grand, que j'aurais de la peine à les compter. Voici les noms et les qualités des plus connues :

La religion qui nous fait rendre nos devoirs à Dieu par des adorations et des louanges.

La dévotion qui nous rend les devoirs de la religion si aisés, que nous prenons plaisir à nous en acquitter.

La pénitence qui nous fait rendre à Dieu toute la justice qui lui appartient, par la réparation des fautes que nous avons commises contre sa majesté et par la restitution de l'honneur que nous lui avons ôté par nos offenses passées

La piété qui nous fait rendre nos devoirs à nos parents.

L'obéissance qui nous fait nous soumettre à nos supérieurs comme aux lieutenants de Dieu, et nous fait exécuter exactement leurs commandements.

L'affabilité qui nous empêche de nous rendre importuns et austères à ceux qui traitent avec nous.

La patience qui fait que nous ne nous ennuyons jamais de souffrir les maux que nous devons endurer pour nous maintenir dans notre devoir.

La persévérance et *la constance* qui nous font persister si courageusement dans nos bonnes entreprises, que nous ne les quittons jamais que nous n'en soyons venus à bout.

La sobriété et *l'abstinence* qui modèrent les plaisirs de la bouche.

La chasteté qui retranche les voluptés déshonnêtes.

La modestie qui règle le maintien et les gestes du corps.

L'humilité qui rabaisse l'orgueil et la vanité.

La douceur qui retient l'envie et la colère.

INSTRUCTION XVI.

LEÇON I.

Des bonnes œuvres en général.

D. Qu'est-ce qu'une œuvre?

R. C'est une action qui procède de l'homme en tant qu'il est homme.

D. Quelles sont ces actions qui procèdent de l'homme en tant qu'il est homme?

R. Ce sont celles qui peuvent être bonnes ou mauvaises, et être conduites par la raison et commandées par la volonté.

D. Comment se divisent ces actions?

R. En intérieures et extérieures.

D. Qu'est-ce qu'une action intérieure et extérieure?

R. L'*intérieure* est celle qui demeure dans l'esprit qui l'a conçue et qui n'est point dehors : l'*extérieure* est celle qui paraît à l'extérieur par ses effets. Par exemple, prier mentalement est une action intérieure; prier oralement est une action extérieure.

D. Les omissions volontaires ne sont-elles pas des actions?

R. Ce sont des actions *négatives*. Car quoiqu'il semble que de ne penser pas ou de n'agir pas, ce soit ne rien faire du tout, néanmoins ces omissions ne se font pas sans de véritables actions, puisque ce sont de vrais actes qui nous empêchent de produire les actions contraires. Et ainsi l'on peut dire que s'abstenir volontairement de faire quelque chose est une sorte d'action.

D. Toute action est-elle bonne ou mauvaise?

R. Non seulement il y en a de *bonnes* et de *mauvaises*, mais il s'en trouve encore d'*indifférentes*.

D. Qu'est-ce qu'une action *bonne?*

R. Celle qui est conforme à la raison.

D. Qu'est-ce qu'une action *mauvaise?*

R. Celle qui est contraire à la raison ou à la loi de Dieu.

D. Qu'est-ce qu'une action *indifférente?*

R. Celle qui de soi n'est ni bonne ni mauvaise, comme dormir, manger, étudier, se promener.

D. Une bonne action peut-elle devenir mauvaise?

R. Oui, elle devient mauvaise si elle est faite à mauvaise fin. Par exemple, si l'on faisait l'aumône pour être loué.

D. Une action mauvaise peut-elle devenir bonne, en la faisant pour une bonne fin?

R. Non, parce qu'il n'est jamais permis de faire du mal, quelque petit qu'il paraisse, pour quelque bonne fin que ce soit.

D. Une action indifférente peut-elle devenir bonne ou mauvaise?

R. Oui : elle deviendra mauvaise, si elle est faite à mauvaise fin; et elle deviendra bonne, si on la fait pour une bonne fin. Ainsi, si vous étudiez, par exemple, pour être estimé, c'est une action mauvaise, puisque c'est une action de vanité; mais si vous étudiez pour la gloire de Dieu, c'est une bonne action.

D. Est-il nécessaire de faire de bonnes actions ou de bonnes œuvres pour être sauvé?

R. Oui, il est nécessaire aux adultes, c'est-à-dire à ceux qui ont l'usage de la raison.

D. Ne suffit-il pas d'avoir la foi pour être sauvé?

R. Non : parce que, comme dit la sainte Ecriture, *la foi sans les œuvres est morte*, c'est-à-dire qu'elle est inutile au salut.

D. Dieu ne peut-il pas nous donner son paradis sans qu'il soit besoin que nous fassions de bonnes œuvres?

R. Il le peut, mais il ne le veut pas.

D. Que savez-vous s'il ne le veut pas?

R. Parce qu'il s'en est expliqué en mille endroits de son Evangile, où il nous proteste qu'il ne donnera le royaume des cieux qu'à ceux qui l'auront mérité par leurs bonnes œuvres.

D. Nos bonnes œuvres sont-elles de si grande valeur devant Dieu, que nous puissions mériter par elles le royaume des cieux?

R. Oui, Jesus-Christ lui-même nous en assure.

D. Mais Jesus-Christ lui-même a dit : *qu'après avoir fait tout ce qui nous sera commandé, nous devons dire que nous sommes des serviteurs inutiles, et que nous n'avons fait que ce que nous étions obligés de faire.* Donc nous ne méritons rien par nos bonnes œuvres.

R. Cette conséquence n'est pas bonne, parce que le sens de ces paroles de Notre-Seigneur est que, quoiqu'il soit vrai que nous sommes obligés de faire tout le bien que nous pouvons, quand même nous n'en devrions recevoir nul salaire, toutefois Dieu est un si bon maître, qu'il a bien daigné nous engager sa parole, que si nous le servons fidèlement, il paiera nos services d'une récompense éternelle.

DU MÉRITE.

Premier fruit des bonnes œuvres.

D. Quels sont les fruits d'une bonne œuvre?

R. Toute bonne œuvre porte ces trois fruits, le mérite, l'impétration, la satisfaction.

D. Qu'est-ce que ce mérite?

R. C'est le prix d'une bonne action ?

D. Quel est ce prix ?

R. C'est la grâce sanctifiante que Dieu nous donne durant cette vie; et après notre mort, ce sera la gloire.

D. De combien de sortes de mérite y a-t-il ?

R. De deux sortes. L'un s'appelle mérite de *condignité* (pour me servir des termes de l'école) et l'autre est un mérite de *congruité*.

D. Qu'appelez-vous *mérite de condignité ?*

R. Celui qui par justice, et par sa propre vertu est *digne* de la récompense promise à une bonne action.

D. Qu'appelez-vous *mérite de congruité ?*

R. C'est un mérite de *bienséance* seulement, et non de justice.

D. Expliquez-moi cela par un exemple.

R. Lorsqu'un homme juste fait un acte d'amour de Dieu ou quelque autre bonne œuvre, il mérite dignement et par justice, l'augmentation de la grâce qu'il a déjà ; et c'est ce *mérite* que les théologiens appellent *de condignité*. Mais quand un pécheur excité par le mouvement du S.-Esprit fait un acte de contrition, il mérite la première grâce, non par justice, mais par un excès de la bonté de Dieu, qui donne suite et succès aux bons mouvements qu'il nous a inspirés, et ce *mérite* s'appelle *de congruité* ou *de bienséance*.

D. Quelles sont les conditions requises pour mériter par justice ?

R. La première condition est, qu'il faut être en vie, car on ne mérite rien après la mort. La seconde, il faut être en état de grâce. la troisième, l'action doit être libre et volontaire pour être méritoire. La quatrième, il faut encore que cette action soit bonne et conforme à la raison. La cinquième, outre cela elle doit être surnaturelle, c'est-à-dire qu'il est besoin qu'elle soit rapportée à Dieu, comme à notre fin surnaturelle ; ou certes, si c'est une action naturelle, elle doit être faite par un motif surnaturel, c'est-à-dire pour plaire à Dieu. La sixième, il est enfin nécessaire du côté de Dieu qu'il accepte nos bonnes œuvres, et qu'il se soit comme obligé par sa promesse de récompenser nos actions lorsqu'elles seraient telles qu'elles doivent être pour être méritoires ainsi que nous avons dit. C'est ainsi que le vigneron ne mériterait nul salaire par justice, si avant que de travailler, le maître de la vigne ne lui avait promis de le récompenser de la peine qu'il prendrait à la cultiver.

D. Vous avez dit que la première condition pour mériter, est qu'il faut être en vie: quoi, les saints du paradis ne méritent-ils rien par les glorieuses actions qu'ils y font? Et les âmes du purgatoire, ne méritent-elles rien par leur patience?

R. Rien du tout.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce que Dieu n'a point promis de récompense aux bonnes œuvres qui se font après cette vie.

D. Les damnés ne méritent-ils point de nouvelles peines par les nouveaux péchés qu'ils commettent en blasphémant?

R. Non, d'autant plus qu'en l'état de damnation où ils sont, ils ne sauraient se retenir de pécher, parce que Dieu leur en refuse la grâce.

D. Vous avez dit que pour mériter il faut être en état de grâce ; quoi, celui qui est en péché mortel ne peut-il pas mériter la première grâce, ou *la grâce de justification* par un acte de contrition ?

R. Il ne peut pas la mériter par justice, mais seulement par bienséance.

D. Pouvons-nous mériter *la grâce finale* ou *la grâce de persévérance ?*

R. Nous ne pouvons pas la mériter dignement et en rigueur de justice.

D. Pourquoi ?

R. Parce que pour mériter la grâce finale, c'est-à-dire pour mériter que Dieu nous accorde cette dernière et infinie faveur de mourir en sa grâce, il faudrait mériter des secours efficaces et infaillibles pour ne point pécher à l'heure de notre mort : or nous ne pouvons pas mériter ces secours, parce que Dieu ne nous les a pas promis pour récompenses de nos bonnes œuvres ; cette récompense qu'il nous a promise n'étant autre que la grâce sanctifiante, qui est une divine qualité, laquelle nous sanctifie, et non pas un secours pour ne point pécher.

D. Pouvons-nous mériter pour les autres, de telle sorte que nos bonnes œuvres les rendent plus saints ?

R. Non, parce que le mérite des bonnes actions est incommunicable à tout autre qu'à celui qui les fait.

D. Quelles actions sont méritoires ?

R. Excepté le péché, il n'est point d'action que nous ne puissions rendre méritoire si nous la faisons en état de grâce, et pour la gloire de Dieu.

D. Ceux qui sont en état de péché mortel méritent-ils par les bonnes œuvres qu'ils font ?

R. Ils ne méritent rien du tout pour le paradis.

D. Il ne leur sert donc de rien de faire de bonnes œuvres ?

R. Elles ne leur sont pas tout à fait inutiles, parce qu'entre les biens naturels que Dieu leur départ en considération des bonnes œuvres qu'ils font, souvent il leur inspire de bons mouvements, et les excite par sa grâce à se convertir.

D. Pouvons-nous perdre les mérites de nos bonnes œuvres?

R. Oui, nous les perdons tous par un seul péché mortel.

D. Pouvons-nous les recouvrer après les avoir perdus?

R. Nous les recouvrons tous, lorsque notre péché nous est pardonné.

D. Mais ces mérites étaient morts?

R. Ils n'étaient pas morts, mais seulement mortifiés.

D. Quelle différence y a-t-il entre le mérite *mort et mortifié?*

R. Pour vous le faire comprendre, vous devez savoir qu'il y a des actions qu'on appelle *mortelles, mortes et mortifiées*. Une action *mortelle* est celle que nous appelons un péché mortel, parce qu'il nous prive de la grâce qui est la vie de nos âmes. Une action *morte* est une bonne action, que l'on fait en état de péché mortel. Une action *mortifiée* est une bonne action, qu'on a faite en état de grâce, et de laquelle on perd le mérite lorsqu'on perd la grâce par quelque péché mortel.

D. Montrez-moi maintenant la différence qui est entre une œuvre *morte* et *mortifiée*.

R. C'est qu'une bonne œuvre *morte* ne revient jamais en vie, c'est-à-dire qu'elle ne mérite et ne méritera jamais rien. Par exemple, une aumône faite en état de péché mortel est une œuvre morte, qui est et sera toujours sans mérite, et dont Dieu ne vous saura jamais gré. Mais une bonne œuvre *mortifiée* est celle dont le mérite peut ressusciter. Par exemple, après avoir donné l'aumône, lorsque vous étiez en état de grâce, vous êtes tombé dans un péché mortel, vous avez perdu le mérite de votre aumône, et ce *mérite* s'appelle *mortifié*, et non pas *mort*, parce que vous pouvez le recouvrer, en recouvrant la grâce.

DE L'IMPÉTRATION.

Second fruit des bonnes œuvres.

D. Qu'est-ce que l'impétration des bonnes œuvres?

R. C'est la vertu qu'elles ont d'impétrer de Dieu quelque bien.

D. Pouvons-nous impétrer pour notre prochain quelque grâce?

R. Oui.

D. Pour quelle raison?

R. Parce que nous sommes tous membres d'un même corps mystique, qui est l'Eglise, soit que cette Eglise soit triomphante, comme est celle du ciel, soit qu'elle soit *souffrante*, comme est celle du purgatoire, soit qu'elle soit *militante*, comme est celle où nous sommes durant cette vie : et par conséquent nous nous pouvons tous entr'aider les uns les autres.

D. Que pouvons-nous impétrer pour notre prochain?

R. Les mêmes biens que pour nous.

D. Les saints du paradis peuvent-ils nous impétrer quelque bien?

R. Oui, et c'est pour cela que nous les prions.

D. Et nous, pouvons-nous leur impétrer quelque chose?

R. Quoiqu'ils n'aient besoin de rien, ils peuvent néanmoins recevoir quelque gloire extérieure et quelque nouvelle joie, lorsque nous louons Dieu des grâces qu'il leur a faites, et de la gloire qu'il leur communique.

D Pouvons-nous impétrer pour les âmes du purgatoire?

R. Oui, nous pouvons par nos prières leur obtenir la rémission des peines qu'elles souffrent.

D. Pouvons-nous impétrer quelque bien aux damnés?

R. Non; car ils sont non seulement indignes, mais incapables de recevoir aucun bien.

D. Peut-on impétrer en état de péché mortel?

R. En quelque état que nous soyons, nous pouvons impétrer de la miséricorde de Dieu les biens qui nous sont nécessaires pour le servir.

DE LA SATISFACTION.

Troisième fruit des bonnes œuvres.

D. Qu'est-ce que cette satisfaction?

R. C'est une compensation de la peine due à nos péchés.

D. Comment se fait cette compensation?

R. Par la peine que nous souffrons soit en notre corps, soit en notre esprit.

D. Pourquoi est-ce que cette satisfaction se fait en souffrant quelque peine de corps ou d'esprit?

R. Parce que le péché se commettant à cause du plaisir que le corps ou l'esprit ressent en péchant, il est nécessaire qu'une juste peine satisfasse à l'injuste plaisir qu'on a pris.

D. Toute bonne œuvre est-elle satisfactoire?

R. Oui, parce qu'il y a quelque peine à souffrir en toutes les bonnes œuvres que nous faisons.

D. Une bonne œuvre faite en état de péché mortel est-elle satisfactoire?

R. Non; parce que Dieu ne peut accepter les satisfactions de son ennemi.

D. Quelle est la mesure de nos satisfactions?

R. C'est la mesure des peines que nous souffrons, et de la patience avec laquelle nous les souffrons.

D. Pouvons-nous satisfaire les uns pour les autres?

R. Oui, parce que nous sommes tous membres d'un même corps : car de même qu'au corps humain, il arrive souvent que la partie qui est saine guérit celle qui est malade, en souffrant pour elle, comme lorsqu'on déchire les épaules pour guérir un mal de tête, ainsi je puis satisfaire à la justice divine par les peines qu'un autre souffrira pour moi.

D. Pouvons-nous satisfaire pour les âmes du purgatoire?

R. Oui.

D. Et elles, peuvent-elles satisfaire pour nous?

R. Non; elles ne peuvent satisfaire que pour elles-mêmes.

D. Les saints du paradis peuvent-ils satisfaire pour nous?

R. Non, parce qu'ils ne peuvent rien souffrir. Il est vrai qu'ils peuvent obtenir de Dieu par leurs prières, qu'il nous applique leurs satisfactions; et en ce sens ils peuvent satisfaire pour nous.

D. Si je n'ai pas encore tout à fait satisfait pour moi, puis-je satisfaire pour les autres ?

R. Oui ; de même que si j'étais en prison, et que j'eusse de quoi payer pour en sortir, je pourrais donner mon argent à un autre prisonnier pour le délivrer ; et cette action de charité est bien de plus grand mérite, que si je satisfaisais pour moi-même.

D. Est-il besoin de satisfaire en ce monde pour nos péchés ?

R. Oui, autrement il nous faudra satisfaire en l'autre, dans le purgatoire.

D. Les satisfactions infinies de Jésus-Christ ne suffisent-elles pas pour expier la peine due à nos péchés ?

R. Il est vrai que les satisfactions de Jésus-Christ sont infinies, mais elles ne nous sont appliquées que par les sacrements et par les bonnes œuvres que nous faisons par sa grâce ou bien par les indulgences.

LEÇON II.

Des bonnes œuvres en particulier

D. Quelles sont ces bonnes œuvres en particulier ?

R. Ce sont l'oraison, le jeûne et l'aumône.

D. N'y a-t-il point d'autres bonnes œuvres ?

R. Il n'en est point qu'on ne puisse réduire à une de ces trois-là.

De l'oraison.

D. Qu'est-ce que l'oraison ?

R. C'est une action par laquelle nous demandons à Dieu son secours, en lui représentant nos besoins.

D. De combien de sortes y en a-t-il ?

R. De deux sortes, l'une s'appelle *vocale*, et l'autre *mentale*.

D. Qu'est-ce que l'oraison *vocale ?*

R. Celle qui se fait avec la voix.

D. Qu'est-ce que l'oraison *mentale?*

R. Celle qui se fait sans parler.

D. L'oraison est-elle nécessaire au salut ?

R. Oui, à l'égard des adultes qui ont l'usage de la raison.

D. Pourquoi est-elle nécessaire au salut ?

R. Parce que sans la grâce de Dieu, nous ne pouvons nous sauver ; or sans l'oraison, nous ne saurions acquérir cette grâce, suivant cette parole de Notre-Seigneur : *Demandez, et vous recevrez.*

D. Pouvons-nous par le moyen de l'oraison impétrer de Dieu tout ce que nous lui demandons?

R. Oui, car il s'est obligé lui-même à ne rien refuser à nos prières.

D. D'où vient donc que nos oraisons ne sont pas toujours exaucées?

R. C'est pour une de ces trois raisons : ou parce que nous sommes méchants, ou parce que nous demandons des choses mauvaises, ou parce que si nous en demandons de bonnes, nous ne les demandons pas comme il faut.

D. Quoi donc ! faut-il être en état de grâce, pour obtenir l'effet de nos prières ?

R. Oui, il y faut être pour l'obtenir infailliblement.

D. Ceux donc qui prient en état de péché mortel, ne sont pas toujours exaucés?

R. Il est vrai qu'ils ne le sont pas toujours, et lorsque Dieu exauce leurs prières, ce n'est que par un excès de sa miséricorde.

D. Mais est-il dit dans l'Evangile, que *Dieu n'exauce pas les pécheurs ?*

R. Ces paroles sont très-véritables, au sens que l'entendait l'aveugle-né qui les prononça, qui est que Dieu ne fait pas des miracles à la requête des pécheurs, lorsqu'ils le prient à mauvaise fin, comme serait pour établir une fausse doctrine ; mais il les exauce, lorsqu'ils lui demandent pardon et qu'ils ont un sincère désir de se convertir.

D. Quelles choses devons-nous demander à Dieu ?

R. Il y a des choses absolument *bonnes*, comme sont les vertus, la grâce de Dieu et la gloire du paradis. Il en est d'absolument *mauvaises*, comme sont les péchés. Enfin il en est *d'indifférentes*, c'est-à-dire ni bonnes ni mauvaises d'elles-mêmes, comme sont les richesses et la pauvreté, les honneurs et les mépris, la santé et les maladies, la doctrine, l'esprit, la réputation et autres semblables. Quant aux *bonnes*, nous devons les demander à Dieu absolument et sans restriction. Pour les *mauvaises*, ce serait un crime de les demander : mais quant aux *indifférentes*, il ne les faut demander qu'avec cette condition, si elles nous sont utiles pour le salut de notre âme.

D. J'ai demandé avec cette condition la santé que j'ai perdue, et néanmoins Dieu ne m'a pas exaucé.

R. Si cela est, c'est un signe évident que la santé ne vous est pas une chose bonne et utile à votre salut éternel.

D. Ma prière est donc sans effet?

R. Elle n'est jamais sans effet, si elle est bien faite.

D. J'ai fait ce que j'ai pu pour la bien faire, et cependant je n'obtiens rien.

R. Si vous n'obtenez pas ce que vous demandez, tenez pour assuré que vous obtiendrez quelque chose de meilleur, et ainsi si Dieu ne vous accorde pas la santé que vous lui demandiez, il vous donnera la patience, qui est bien meilleure que la santé.

D. Les saints prient-ils pour nous dans le ciel ?

R. Oui, et ils nous impètrent de Dieu de grandes faveurs, lorsque nous les invoquons.

D. Notre-Seigneur Jésus-Christ prie-t-il pour nous ?

R. En tant qu'homme il prie pour nous, suivant la promesse qu'il en fit à ses disciples, par ces paroles : *Je prierai mon Père pour vous.* Mais en tant que Dieu, il nous donne les biens que nous lui demandons par nos prières.

D. Le Saint-Esprit prie-t-il pour nous ?

R. Non, car qui est-ce qu'il prierait, puisqu'il est lui-même le Dieu que nous prions ?

D. Mais saint Paul dit que *le Saint-Esprit prie pour nous avec des gémissements inexplicables?*

R. Le sens de ces paroles est qu'il nous inspire et nous enseigne à prier.

D. Les âmes du purgatoire prient-elles pour nous ?

R. Il est croyable que oui ; car quoiqu'elles ne soient pas en état de mériter, elles peuvent toutefois impétrer, selon l'opinion de plusieurs docteurs.

D. Pour qui pouvons-nous prier ?

R. Nous pouvons et nous devons prier pour tous les vivants et pour tous les fidèles trépassés.

D. Lorsque nous prions pour les autres, sommes-nous toujours exaucés ?

R. Non, parce que ceux pour qui nous prions ne sont pas toujours disposés à recevoir les grâces que nous demandons pour eux.

D. Dites-moi maintenant comment est-ce qu'il faut prier pour être exaucé ?

R. Il faut prier avec révérence, attention, dévotion et persévérance.

D. Expliquez-moi cela.

R. Prier avec *révérence*, c'est parler à Dieu avec un grand respect intérieur et extérieur. Prier avec *attention*, c'est ne laisser pas aller son esprit à des distractions volontaires. Prier avec *dévotion*, c'est prier avec ferveur, du fond du cœur, et non pas du bout des lèvres seulement. Prier avec *persévérance*, c'est ne pas se lasser de demander souvent la même chose.

D. Les distractions gâtent-elles nos prières ?

R. Oui, si elles sont volontaires. Mais si elles ne le sont pas, nos prières ne laisseront pas de nous être utiles, et d'être agréables à Dieu.

D. La prière des personnes qui prient en latin sans l'entendre, est-elle bonne ?

R. Oui, et Dieu ne laisse pas de l'exaucer, de même qu'un roi ne laisse pas d'écouter les requêtes que lui présentent les pauvres gens, quoiqu'ils n'entendent pas ce qu'elles contiennent.

D. En quelle posture faut-il prier ?

R. La posture la plus séante, c'est d'être à genoux ; ce n'est pas qu'on ne puisse prier debout ou assis, ou en se promenant, ou même étant couché, lorsque la nécessité ou quelque raison l'exige ainsi.

D. En quel lieu et en quel temps peut-on faire oraison ?

R. En tout lieu et en tout temps sans exception.

D. Combien de temps faut-il prier ?

R. Autant que nos occupations le peuvent permettre.

D. Mais Notre-Seigneur nous dit dans son Evangile, *priez toujours*.

R. Il est vrai, et cela n'est pas si malaisé qu'on pourrait le croire, puisque le sens de ces paroles est qu'il faut toujours faire nos actions avec toute l'exactitude possible, et souffrir patiemment les afflictions qui nous arrivent, ce qui est une manière de prier très-agréable à Dieu et de grand mérite.

Du jeûne.

D. Qu'est-ce que jeûner ?

R. C'est s'abstenir de manger.

D. En quoi consiste le jeûne ecclésiastique ?

R. Le jeûne que l'Eglise commande d'observer, et qui pour cela s'appelle *ecclésiastique*, consiste en deux choses : 1° à s'abstenir de la chair et de quelques autres viandes, selon la diversité du temps ; 2° à ne faire qu'un repas le jour.

D. Quelle a été dans l'Eglise l'ancienne façon de jeûner ?

R. On ne faisait qu'un seul repas sur les trois heures après midi, et durant le carême, on ne mangeait rien du tout jusqu'au soir.

D. Quelle est maintenant la coutume de jeûner ?

R. C'est de ne faire qu'un repas vers midi, et de prendre quelque chose le soir, ce qu'on appelle *faire collation*.

D. De quelle viande doit-on user en cette collation ?

R. De viandes légères, comme sont les fruits, etc.

D. Quelle est la quantité de viande qu'il ne faut point excéder en cette collation ?

R. Suivant l'opinion la plus reçue, la collation ne doit pas excéder la quatrième partie du repas qu'on fait le matin.

D. Est-il permis de faire collation le matin et souper le soir ?

R. Oui, s'il y a quelque nécessité de le faire.

D. Qui sont ceux qui sont obligés de jeûner ?

R. Tous ceux qui ayant vingt-un ans accomplis, n'ont aucune raison qui puisse les en dispenser.

D. Quelles sont ces raisons qui nous dispensent de l'obligation de jeûner ?

R. Il n'y en a qu'une, qui est la trop grande difficulté qui peut s'y trouver.

D. Qui sont ceux qu'on présume avoir cette difficulté, et qui par conséquent ne sont point obligés de jeûner ?

R. Les enfants, jusqu'à l'âge de vingt-un ans ; les vieillards, depuis l'âge de soixante ans ; les femmes enceintes et les nourrices ; les malades et les pauvres qui n'ont pas moyen de faire un bon repas le jour ; les artisans qui sont attachés à un pénible métier ; tous ceux enfin dont le corps ou l'esprit est fatigué par quelque rude travail.

D. Tous ceux qui ne sont point obligés de jeûner, sont-ils obligés de ne point manger de chair ?

R. Oui, ils y sont obligés, excepté les malades ou les pauvres qui n'auraient autre chose pour se nourrir.

D. Est-ce rompre le jeûne que de boire ?

R. Non, parce que l'on ne boit pas pour se nourrir, mais pour étancher la soif.

D. Boire du lait ou humer du bouillon, est-ce rompre le jeûne ?

R. Oui, parce que cette sorte de breuvage sert de nourriture.

D. Prendre un morceau de pain avant de boire, est-ce rompre le jeûne ?

R. Non.

D. Celui qui a une fois rompu le jeûne par sa faute, pèche-t-il après autant de fois qu'il

mange et qu'il le rompt de nouveau en un même jour?

R. Non, il ne pèche qu'une fois contre le commandement du jeûne

D. Mais celui qui, contre le commandement de l'Eglise, aurait mangé de la chair, pècherait-il après autant de fois qu'il en mangerait en un même jour?

R. Oui, il ferait autant de nouveaux péchés.

D. D'où vient cette différence?

R. De la différence de ces deux commandements; car le commandement de jeûner est un commandement *positif* qui n'oblige pas toujours, parce qu'il n'oblige que ceux qui le peuvent garder. Or celui qui a une fois rompu le jeûne, ne peut le garder à l'égard du même jour. Mais le commandement de ne point manger de la chair est un commandement *négatif* qui oblige toujours et en tous temps ceux qui sont obligés de le garder et qui peuvent le garder. Or, après avoir une fois mangé de la chair, vous pouvez vous abstenir d'en manger à l'avenir, et ainsi vous offensez Dieu autant de fois que vous en mangez en un même jour.

De l'aumône.

D. Qu'est-ce que faire l'aumône?

R. C'est avoir pitié de la misère du pauvre et le soulager, si on le peut.

D. De combien de sortes d'aumônes y a-t-il?

R. De deux sortes : l'une est *corporelle*, et l'autre *spirituelle*.

D. Qu'appelez-vous aumône *corporelle?*

R. Celle qui regarde avec compassion les misères que souffre notre prochain en son corps.

D. En combien de manières se peut-elle pratiquer?

R. En ces sept : 1° donner à manger à ceux qui ont faim; 2° donner à boire à ceux qui on soif; 3° vêtir les nus; 4° loger les pèlerins; 5° visiter les malades; 6° racheter les captifs; 7° ensevelir les morts.

D. Qu'appelez-vous aumône spirituelle?

R. Celle qui a pour objet la misère spirituelle du prochain.

D. En combien de façons peut-on la pratiquer?

R. En l'une de ces sept : 1° corriger ceux qui faillent; 2° instruire les ignorants; 3° donner conseil à ceux qui en ont besoin; 4° consoler les affligés; 5° supporter les injures avec patience; 6° pardonner les offenses; 7° prier pour les vivants et les morts.

INSTRUCTION XVIII.

DES TROIS ÉTATS DE L'AUTRE VIE.

Ces trois états sont l'enfer, le paradis et les limbes. Je les appelle états, *parce que l'état de vie qu'on mène en ces lieux est ferme, immuable, éternel. Mais parce que la mort et le jugement, ainsi que le purgatoire à l'égard de ceux qui doivent aller en paradis, sont comme trois passages pour arriver à ces trois états, l'ordre exige que nous en disions auparavant quelque chose.*

LEÇON I.

De la mort.

D. Qu'est-ce que la mort?

R. C'est la séparation de l'âme d'avec son corps.

D. Quelle est la cause de la mort?

R. C'est le péché.

D. Tous les hommes sont-ils sujets à la mort?

R. Oui, parce qu'il n'est personne qui soit exempt de péché.

D. Pourquoi est-ce que Jésus-Christ est mort, et la sainte Vierge aussi, puisqu'ils ont été tous deux exempts de péché, Jésus-Christ par nature, et la Vierge par grâce?

R. Jésus-Christ est mort pour nous délivrer de la mort eternelle; et Notre-Dame est aussi morte pour imiter son divin Fils et pour nous donner l'exemple d'une sainte et d'une belle mort.

D. Quelle est la sainte et la belle mort?

R. Celle qui se fait en la grâce de Dieu.

D. Quand est-ce que la mort nous arrivera?

R. Elle arrivera *lorsque nous y penserons le moins;* c'est Notre-Seigneur qui nous l'assure.

D. La mort est-elle un bien ou un mal?

R. Elle est très-bonne pour les bons, puisqu'elle leur ouvre le paradis, et très-mauvaise aux méchants, puisqu'elle leur ouvre l'enfer, et qu'elle les y précipite.

D. Que faut-il faire pour faire une bonne mort?

R. Il faut faire une bonne vie.

D. En quoi consiste la bonne vie?

R. En la fuite du péché et en l'exercice des bonnes œuvres.

D. Comment pourrons-nous fuir facilement le péché?

R. Si nous considérons le jugement, le purgatoire, l'enfer et le paradis.

LEÇON II.

Du jugement.

D. Qu'est-ce que le jugement?

R. C'est l'arrêt définitif et irrévocable que Jésus-Christ Notre-Seigneur porte contre les méchants et en faveur des bons.

R. Quand est-ce qu'il porte cet arrêt et qu'il fait ce jugement?

R. Il y a deux sortes de jugements, l'un est *particulier*, et l'autre *général* ou *universel*. Le particulier se fait à l'heure de notre mort, et l'universel se fera à la fin du monde.

D. Le jugement *particulier* ne suffit-il pas? qu'est-il besoin de l'*universel?*

R. Le particulier suffit bien pour donner sentence de mort ou de vie éternelle : mais il

est nécessaire qu'il s'en fasse un qui soit universel, afin de justifier la Providence de Dieu devant tous les anges et tous les hommes ; et que non seulement les saints, mais les damnés mêmes soient convaincus de la justice et de la sagesse avec laquelle il a gouverné le monde.

D. Qui sont ceux qui assistent au jugement particulier?

R. Jésus-Christ, l'ange gardien et le démon.

D. En quel temps se donne la sentence?

R. Au moment que l'âme sort de son corps.

D. Qui sont ceux qui assisteront au jugement universel?

R. Tous les hommes et tous les anges.

D. Il faudra donc que les hommes morts ressuscitent?

R. Oui, ils ressusciteront tous aussitôt que l'ange aura sonné de la trompette, et qu'il leur aura commandé de la part de Dieu de se lever et de venir au jugement.

D. Comment se fera cette résurrection des morts?

R. Les âmes des bienheureux descendront du ciel, et celles des damnés sortiront de l'enfer, et reprendront le même corps qu'elles avaient durant cette vie.

D. Mais ces corps auront été réduits en poudre.

R. Ils ne laisseront pas de ressusciter par la toute-puissance de Dieu.

D. En quel âge ressusciterons-nous?

R. Au même âge que ressuscita Jésus-Christ, savoir, à l'âge de trente-trois ans, soit que nous soyons morts enfants ou dans la vieillesse.

D. Ressusciterons-nous avec les défauts que nous pourrions avoir eus durant cette vie?

R. Non; tous ces défauts seront réparés, et il ne nous manquera absolument rien.

D. En quel lieu de la terre se fera ce jugement?

R. En la vallée de Josaphat et aux environs, tout auprès du mont des Olives. C'est là que les anges conduiront les justes, et où les damnés seront traînés par les démons.

D. Qui sera le juge?

R. Jésus-Christ qui à cet effet descendra du ciel accompagné de tous les anges, sur une belle nue qui lui servira de trône.

D. Quelle sera la forme du jugement?

R. Dans un moment chacun lira dans le livre de sa conscience tout le bien et le mal qu'il aura fait, après quoi la sentence sera prononcée.

D. Quelle sera cette sentence?

R. La voici : Jésus-Christ s'adressant aux bienheureux qui seront à sa droite : *Venez, les bénis de mon Père,* leur dira-t-il, *possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.* Après, se tournant du côté des damnés qui seront à sa gauche, il portera cet arrêt de mort éternelle contre eux : *Allez, maudits, au feu éternel qui est préparé pour le diable et ses adhérents.* Enfin il condamnera ceux des limbes (qui assisteront aussi à ce jugement) à un bannissement perpétuel, à cause de la tache originelle qu'ils ont, et qui n'a jamais été effacée.

D. Avec quel ordre s'exécuteront ces sentences?

R. Les bienheureux monteront au ciel avec Jésus-Christ. Après, la terre s'entr'ouvrant engloutira dans les enfers les damnés avec les démons. Et les derniers de tous suivront et descendront dans les limbes ceux qui y auront été condamnés.

D. Après le jugement, quelle sera la face de ce monde?

R. Il ne demeurera rien de ce monde que les éléments, avec le ciel et ses astres; toutes ces choses seront tellement purifiées par le feu, qui aura consumé tous les autres corps, et deviendront si belles et si éclatantes, qu'elles serviront d'un agréable spectacle aux yeux des bienheureux, durant toute l'éternité.

D. A quel jour et à quelle heure se fera ce jugement?

R. Il n'y a que Dieu seul qui le sache.

D. Notre-Seigneur Jésus-Christ ne le sait-il pas?

R. Il ne peut être qu'il ne le sache, puisqu'il est Dieu.

D. D'où vient donc qu'il dit un jour à ses apôtres qu'il ne le savait pas?

R. Son sens était (dit S. Hilaire) qu'il ne le savait pas pour le leur dire, parce que c'était un secret qu'il ne voulait pas leur révéler.

LEÇON III.

Du purgatoire.

D. Qu'est-ce que le purgatoire?

R. C'est un lieu souterrain, plein de feu et voisin de l'enfer, où les âmes souffrent les peines qu'elles ont méritées durant cette vie par leurs offenses.

D. Quelles sont les âmes qui sont condamnées au purgatoire?

R. Celles seulement qui sont sorties de ce monde en la grâce de Dieu, et qui n'ont pas entièrement satisfait à la justice divine par la pénitence qu'elles étaient obligées de faire pour leurs péchés.

D. Combien de temps demeurent-elles dans le purgatoire?

R. Les unes plus, les autres moins, selon qu'elles ont plus ou moins à payer à la justice de Dieu.

D. Sont-elles toutes tourmentées également?

R. Non; mais celles-là souffrent plus qui ont moins satisfait pour leurs offenses.

D. Comment souffrent-elles ces tourments?

R. Avec une parfaite patience et soumission à la justice divine.

D. Durant leurs tourments n'ont-elles point de consolation?

R. Leur unique consolation est l'espérance certaine qu'elles ont d'en être un jour délivrées.

D. Quand est-ce qu'elles en sont délivrées?

R. Après qu'elles ont souffert toute la peine due à leurs péchés.

D. Ne peut-on pas soulager leurs peines?

R. Oui; elles peuvent être soulagées par les prières et par les autres bonnes œuvres des vivants.

D. Les âmes peuvent-elles pécher dans le purgatoire ?

R. Non; elles sont impeccables dans cet état.

D. Ne méritent-elles rien en souffrant ?

R. Rien du tout.

D. Pourquoi est-ce que Dieu les fait souffrir ?

R. Pour manifester sa justice et pour nous apprendre l'horreur que nous devons avoir des péchés les plus légers.

D. Quoi! les plus légères fautes seront-elles punies du feu du purgatoire ?

R. Oui sans doute, si nous ne les avons pas expiées par la pénitence.

D. Il est donc bien peu d'âmes qui ne passent par le purgatoire ?

R. Il en est très-peu qui n'y demeurent quelque temps.

D. Qui sont celles qui en sont tout à fait exemptes ?

R. 1° Celles des petits enfants et de tous ceux qui étant baptisés meurent incontinent après; 2° celles des saints martyrs; 3° celles enfin des saints qui ont souffert et fait de grandes choses pour l'amour de Dieu.

D. Après le jugement universel y aura-t-il un purgatoire ?

R. Non, parce qu'il n'y aura plus de péché à purger.

LEÇON IV.

De l'enfer.

D. Qu'est-ce que l'enfer?

R. C'est un lieu où il ne se trouve aucun bien, et où il y a toute sorte de maux.

D. Et où est ce lieu-là ?

R. Il est au centre de la terre.

D. Qui sont ceux qui y sont précipités ?

R. Tous ceux qui meurent en état de péché mortel.

D. Qu'y souffrent-ils ?

R. Des peines éternelles et infinies en la compagnie des diables, qui les tourmentent et qui sont tourmentés avec eux.

D. Quelle est la plus grande peine des damnés?

R. Celle qu'on nomme *peine du dam*, laquelle est infiniment plus insupportable que celle qu'on appelle *peine du sens*.

D. En quoi consiste cette peine *du dam* et *du sens?*

R. La peine *du dam* consiste à se voir privé par sa faute, et pour une éternité, de la vue de Dieu. Celle *du sens* consiste dans les divers tourments que souffrent l'âme et le corps d'un damné.

D. Quels sont ces tourments ?

R. Ils sont inexplicables et inconcevables; il est pourtant certain que le plus sensible de tous est celui du feu.

D. Le feu brûle-t-il les âmes aussi bien que les corps ?

R. Oui; ce qui ne peut se faire sans un grand miracle que Dieu fera éternellement pour se venger de ses ennemis.

D. Y a-t-il dans l'enfer des roues, des puits de soufre, des chaudières bouillantes, des fouets, des serpents et choses semblables qui peuvent servir à tourmenter ?

R. Non, il n'y a rien de tout cela; mais il y a une infinité de choses infiniment plus effroyables et plus horribles.

D. Pourquoi est-ce que Dieu punit les méchants après leur mort?

R. Parce qu'ils le méritent.

D. Mais pourquoi le méritent-ils ?

R. Parce qu'ils l'ont offensé.

D. Et pourquoi est-ce que l'offense mérite la punition, puisqu'on ne peut empêcher que le mal ne soit fait, et qu'il n'y a point d'apparence que le mal que Dieu fait souffrir le puisse ou le doive satisfaire ?

R. Lorsque Dieu a ordonné ces peines, il n'a point eu d'autre dessein que de retenir les hommes dans leur devoir par la sévérité des châtiments, et d'empêcher par la terreur des supplices qu'il ne vinssent à l'offenser et à se rendre indignes de ses grâces. Mais, comme cette précaution serait inutile, s'il n'exécutait ce qu'il a ordonné, il fait à la fin souffrir aux coupables la peine dont il les avait justement menacés, parce qu'il est fidèle et véritable. De sorte que la menace et l'établissement de la loi est un ouvrage de sa justice qui doit empêcher le mal, mais l'exécution est l'effet de sa fidélité qui doit maintenir sa justice.

D. Mais qu'était-il nécessaire de leur imposer des peines éternelles ?

R. Parce qu'à moins que de les menacer d'un châtiment éternel, il n'y avait pas moyen de les retenir dans l'ordre; et à quelque temps que Dieu eût voulu borner leurs peines, l'espérance d'en sortir après les eût encouragés au mal. Certainement il paraît bien qu'il n'y fallait pas apporter une moindre sévérité, puisqu'avec toute la terreur qu'elle donne, elle ne fait pas encore tout l'effet qu'on s'en devait promettre.

LEÇON V.

Du paradis.

D. Qu'est-ce que le paradis ?

R. C'est le séjour éternel des bienheureux, où il ne se trouve aucun mal, et où toute sorte de biens se rencontrent.

D. En quel lieu du monde est le paradis ?

R. Dans le ciel empyrée, qui est le plus haut des cieux.

D. Si quelqu'un des bienheureux sortait du ciel et descendait en terre, perdrait-il quelque chose de sa félicité ?

R. Non; les anges et les saints qui sont au ciel, en quelque lieu qu'ils aillent, portent leur paradis avec eux, ainsi que les damnés leur enfer, et sont partout également heureux, comme ceux-ci sont partout également tourmentés.

D. Quels seront les plaisirs que nous aurons dans le ciel?

R. L'esprit de l'homme n'est pas capable de les concevoir.

D. Quelle sera la source de ces torrents de plaisirs éternels ?

R. Ce sera Dieu même que nous verrons très-clairement à la faveur de la lumière de gloire, et lequel nous aimerons et nous possèderons très-parfaitement.

D. Le verrons-nous des yeux du corps ?

R. Nous ne le verrons que des yeux de l'âme, qui sont infiniment plus clairvoyants et plus pénétrants que les yeux du corps.

D. Pourquoi ne le verrons-nous pas des yeux du corps ?

R. Parce que Dieu est un esprit et par conséquent invisible aux yeux corporels, qui ne peuvent voir autre chose que les couleurs.

D. Que verrons-nous donc des yeux du corps ?

R. Nous verrons la très-sacrée humanité de Jésus-Christ; nous verrons le corps adorable de la Vierge Marie, et ceux des autres saints, sans parler de mille et mille autres beautés qui feront le plus bel objet de la vue que l'on puisse imaginer.

D. Verra-t-on dans le paradis des jardins, des fontaines, des fleurs, des pierreries, des draps précieux et semblables choses qui font ici la félicité de la vue ?

R. On n'y verra rien de tout cela, mais quelque chose de plus beau, de plus agréable et de plus charmant.

D. Nos autres sens jouiront-ils du plaisir qui leur est propre ?

R. Oui; et ce qui est admirable, ils en jouiront éternellement sans aucun ennui.

D. Quoi! l'ouïe, l'odorat, le goût et l'attouchement auront tout le plaisir qu'ils peuvent recevoir ?

R. Oui sans doute. L'ouïe sera charmée de la douceur du son et de l'harmonie. L'odorat recevra le plaisir des odeurs et des parfums; le goût, celui des saveurs. Enfin rien ne manquera de tout ce qui est capable de délecter l'attouchement.

D. Vous dites que le goût sentira le plaisir que donnent les saveurs ; et que mangera-t-on dans le paradis ?

R. On n'y mangera pas ; mais on ne laissera pas de jouir du plaisir du goût, lequel sera infiniment plus doux que celui que peuvent causer les viandes les plus exquises.

D. Comment pourra-t-on sentir le plaisir des saveurs sans manger?

R. Cela se fera par des qualités que Dieu produira dans les organes du goût, sans qu'il soit besoin de manger.

D. Et quel mal y aurait-il d'y manger?

R. Cette action serait indécente et inutile à l'immortalité des corps, puisqu'on ne mange que pour se nourrir, et que qui dit nourriture, dit faiblesse et corruption. Je dis de même des plaisirs de l'attouchement, où il se trouve de la messéance et de l'imperfection ; car au lieu de ces plaisirs, nous en sentirons de bien plus purs et de bien plus ravissants. Mais il ne faut pas dire de même des plaisirs de la vue, de l'ouïe et de l'odorat, parce qu'ils ne sont mêlés d'aucune messéance; et ainsi tout ce qui est capable de les charmer durant cette vie, se trouvera dans l'autre avec plus de perfection.

D. Les saints se promèneront-ils dans le paradis? chanteront-ils? parleront-ils ensemble ?

R. Et pourquoi non ?

D. Mais j'ai ouï dire que les âmes des bienheureux seront tellement ravies du contentement qu'elles auront de voir Dieu, que leurs corps en seront dans l'extase et qu'ils demeureront privés de l'usage de leurs sens, ainsi qu'il arrive à quelques saints durant cette vie.

R. J'ai ouï dire la même chose que vous dites, et ce qui est bien plus étonnant, je l'ai ouï dire à des hommes doctes. Mais certes leur opinion est bien mal fondée, parce que ces extases et ces ravissements, qui arrivent à quelques saints en ce monde, sont des marques certaines de la faiblesse de notre nature et de l'imperfection de cette vie mortelle, où nous voyons que les opérations de l'esprit, lorsqu'elles sont un peu fortes, empêchent d'ordinaire celles des sens, ce qui ne peut pas être en l'autre vie où il n'y aura nul défaut.

D. Mais peut-on voir la beauté infinie de Dieu sans en être ravi ?

R. Si par cette façon de parler, *sans être ravi*, vous entendez *sans perdre l'usage des sens*, je soutiens que oui. Et en effet l'âme de Jésus-Christ ne voyait-elle pas Dieu, et ne jouissait-elle pas de toute la gloire des bienheureux, lors même qu'il vivait encore parmi les hommes dans un état de vie mortelle ? Et cependant son divin corps n'avait-il pas l'usage libre de ses sens ? ne voyait-il pas ? ne parlait-il pas ? ne traitait-il pas avec les hommes? Pourquoi donc ne pourrons-nous pas faire de même dans le paradis, où notre esprit sera fortifié par la lumière de gloire?

D. J'avoue que cela se peut, mais il me semble que cela n'est guère séant à l'état de gloire.

R. Il est non seulement bienséant, mais nécessaire que cela soit.

D. Quelle raison avez-vous de dire cela?

R. La voici. La félicité de l'homme ne serait pas achevée si son corps ne jouissait dans le ciel de tous les contentements qu'il peut ressentir, ainsi que son âme jouit de ceux dont elle est capable. En second lieu, pourquoi nos corps ressusciteront-ils au jour du jugement, et pourquoi monteront-ils après dans le ciel, si ce n'est pour y recevoir la récompense qu'ils ont méritée ? Or de quelle autre récompense sont-ils capables, sinon des plaisirs que Dieu leur fera sentir pour les peines qu'ils ont souffertes en cette vie pour son amour. Il faut donc conclure que tous les sens et toutes les parties de notre corps sentiront des plaisirs indicibles dans le paradis.

D. Y aura-t-il dans le paradis une particulière affection entre ceux qui ont été parents ou amis durant cette vie?

R. Il est tout vraisemblable que oui, puisque l'état de la gloire ne détruit pas celui de la nature. Or, quoi de plus conforme à la nature et à la raison que d'avoir un particu-

lier sentiment de joie du bonheur des personnes avec qui le sang ou l'amitié nous a joints, et de témoigner ce sentiment par le discours, par les entretiens et par d'autres semblables témoignages d'affection !

D. Si l'on parle dans le paradis, je voudrais bien savoir en quelle langue ?

R. Il est vraisemblable que ce sera en la langue hébraïque, qui est celle que Dieu a enseignée au premier homme, et que Jésus-Christ a parlée. On pourra aussi parler en la langue qu'on voudra, puisqu'il n'en est point dont les bienheureux n'aient une parfaite intelligence.

D. De quels habits les corps des bienheureux seront-ils vêtus?

R. Ils seront tous revêtus d'un habit de gloire et de lumière, qui éclatera de toutes les parties de leurs corps et de celle, nommément qui ont le plus souffert pour Dieu.

LEÇON VI.

Du limbe.

D. Qu'est-ce que le limbe?

R. C'est un lieu souterrain près du purgatoire.

D. Qui sont ceux qui y vont?

R. Les âmes de ceux qui n'ont jamais eu l'usage de la raison, et qui meurent sans avoir reçu le baptême.

D. Dans le limbe souffre-t-on quelque peine ?

R. Non, on n'y en souffrira jamais

D. Y verra-t-on Dieu ?

R. Non, on ne l'y verra jamais

D. Et n'est-ce pas une grande peine de ne voir jamais Dieu et d'être exclu du paradis pour jamais.

R. J'avoue que c'est la plus grande peine des damnés; mais je soutiens que ce n'est pas une peine à l'égard des âmes qui sont au limbe.

D. Pour quelle raison ?

R. Parce que n'ayant point été privés par leur faute de la gloire des bienheureux, ils ne seront piqués d'aucun désir de la posséder, ni d'aucune envie contre ceux qui en jouissent dans le ciel; mais ils seront très-contents et très-satisfaits des qualités naturelles qu'ils ont reçues et qu'ils recevront des mains de leur Créateur après la résurrection de leurs corps.

D. Après cette résurrection, leurs corps ne seront-ils point sujets aux maladies ?

R. Non, ils ne souffriront nulle douleur, nulle affliction, nul déplaisir et nulle incommodité. Au contraire, ils seront doués tant pour le regard du corps que pour le regard de l'esprit, de toutes les perfections naturelles dont la nature humaine est capable.

D. Quelle sera leur occupation durant toute l'éternité ?

R. Ce sera de louer Dieu auquel ils seront unis, dit S. Thomas, par la plus parfaite connaissance et le plus parfait amour que la lumière naturelle puisse produire dans leurs âmes.

D. Quel sera le lieu où ils seront?

R. Ce sera un lieu spacieux, très-délicieux et très-éclairé dans la terre qui sera pour lors transparente, et d'où par conséquent ils pourront voir les cieux et les astres.

D. Ils ne seront donc pas aussi malheureux qu'on les fait?

R. Non certainement.

D. Mais j'ai ouï dire tout le contraire de ce que vous dites.

R. Et moi aussi, je l'ai ouï dire plusieurs fois, mais ç'a été à des personnes qui n'avaient pas bien étudié cette matière. Je sais même qu'un grand docteur et un grand saint a semblé douter s'ils étaient tourmentés du feu; mais en cela il n'est suivi d'aucun autre. (*Lisez le livre intitulé,* des trois Etats de l'autre vie, *composé par le P. Roa, jésuite, et vous verrez si tout ce que je viens de vous dire sur ce sujet n'est pas conforme à la raison et au sentiment des docteurs*).

VIE DE BELLARMIN.

BELLARMIN (Robert), né à Monte Pulciano en 1542, se fit jésuite à l'âge de 18 ans. Sa Société le chargea d'enseigner la théologie à Louvain. On dit qu'il prêchait aussi dans cette ville avec tant de succès, que les protestants venaient d'Angleterre et de Hollande pour l'entendre. Après sept ans de séjour dans les Pays-Bas, il retourna en Italie. Grégoire XIII le choisit pour faire des leçons de controverse dans le collége qu'il venait de fonder. Sixte V le donna ensuite, en qualité de théologien, au légat qu'il envoya en France l'an 1590. Clément VIII le fit cardinal neuf ans après, et archevêque de Capoue le 21 avril 1602. Paul V, ayant voulu le retenir auprès de lui, Bellarmin se démit de son archevêché et se dévoua aux affaires de la cour de Rome jusqu'en 1621. Il mourut la même année, au noviciat des jésuites, où il s'était retiré dès le commencement de sa maladie. Grégoire XV alla visiter le cardinal mourant, qui lui adressa ces paroles: *Domine, non sum dignus ut intres*, etc., paroles qui marquent jusqu'à quel point le cardinal Bellarmin portait son respect pour le vicaire de Jésus-Christ. Il n'y a point d'auteur qui ait défendu plus vivement la cause de l'Eglise, et les prérogatives de la cour de Rome. Cependant il n'avait pas sur le domaine temporel le sentiment ordinaire des ultramontains de son temps; il rejetait absolument le domaine direct, mais il soutenait l'indirect avec un zèle qui lui faisait envisager comme hérétiques ceux qui ne l'admettaient pas. Ce savant cardinal a enrichi l'Eglise de plusieurs ouvrages. Le plus répandu est son

Corps de controverses. C'est l'arsenal où les théologiens catholiques ont puisé leurs armes contre les hérétiques. De tous les controversistes, il en est peu qui aient fait autant de peine aux protestants. La plupart des théologiens de cette communion lui ont répondu. Presque tous ont avoué qu'il proposait leurs difficultés dans leur force, et quelques-uns, qu'il les détruisait mieux qu'aucun autre écrivain catholique. Son style n'est pas précisément bien pur ni bien élégant; mais il est serré, clair, précis, sans cette sécheresse barbare qui défigure la plupart des scolastiques. S'il était venu de notre temps, sa critique eût été plus sûre; il n'aurait point cité d'auteurs apocryphes, et aurait un peu mieux distingué ce qui est véritablement dogme d'avec ce qui peut être rangé parmi les opinions. La meilleure édition de ses Controverses était celle de Paris, qu'on appelle *des Triadelphes*, en 4 vol. in-fol. avant qu'on eût celle de Prague, 1721, qui est aussi en 4 vol. in-fol., Ses autres ouvrages ont été publiés à Cologne, en 1619, en 3 vol. in-fol. On y trouve son *Commentaire sur les psaumes; ses Sermons;* un *Traité des écrivains ecclésiastiques*, imprimé séparément en 1663, in-4°; un autre sur l'*Autorité temporelle du pape*, contre Barclay, à Rome, en 1610, in-8°; trois livres *du Gémissement de la colombe*, pleins de l'onction d'une morale persuasive et attendrissante; *De ascensu mentis in Deum*, fruit d'une philosophie solide et profonde : les écrivains les plus illustres de ce siècle, entre autres Buffon, en ont cité des passages intéressants; un écrit sur les *Obligations des évêques*, dans lequel il les fait trembler pour leur salut, d'après des passages de saint Chrysostome et de saint Augustin : et une *Grammaire hébraïque*; Explication du *Symbole des apôtres* et de la *Doctrine chrétienne*, ouvrage approuvé par la Congrégation de la Réforme, et que nous reproduisons. Il est aussi auteur de quelques hymnes, parmi lesquelles on distingue celle que l'Eglise a adoptée pour la fête de sainte Madeleine, *Pater superni luminis*, etc. On a un recueil de ses Lettres in-8°. Nous avons sa *Vie* traduite en français de l'italien, de Jacques Fuligati, 1625, in-8°, et une en français, Nancy, 1708, in-4°, par le père Nicolas Frizon, jésuite, un peu diffuse, mais écrite d'une manière intéressante.

Préface.

La connaissance du vrai Dieu et de Jésus-Christ est absolument nécessaire pour obtenir le salut éternel; car voici ce que nous lisons dans saint Jean : *La vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ*, votre Fils, *que vous avez envoyé* dans le monde pour sauver les hommes (*Jean*, XVII, 3). En effet, Dieu est la fin dernière et le souverain bien du genre humain; et Jésus-Christ est le vrai et le seul médiateur entre Dieu et les hommes, le seul par lequel ils puissent parvenir jusqu'à Dieu. *Personne*, nous dit-il, *ne vient au Père* céleste *que par moi*, qui suis la voie véritable qui conduit à la vie éternelle (*Id.*, XIV, 6). Les hommes arrivent à Dieu, c'est-à-dire à l'union avec Dieu par la vraie charité; mais on ne saurait aimer ce qu'on ne connaît point : c'est pourquoi le principe du salut est de connaître Dieu et Jésus-Christ, au moins par une connaissance de foi; car c'est seulement dans la vie future que cette connaissance sera parfaite. Désirant de tout mon cœur le salut éternel des peuples qui m'ont été confiés, j'ai résolu d'expliquer aussi brièvement et aussi clairement que possible tous les mystères de notre sainte foi, contenus dans le Symbole des apôtres, afin que chacun connaisse ce qu'il doit croire, et qu'étant purifié et éclairé par la foi, il marche dans la voie des commandements, voie qui conduit à la vie, d'après le témoignage du Sauveur, qui dit au jeune homme de l'Evangile : *Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements* (*Matth.*, XIX, 17). Or, nous voulons donner ici une explication courte et facile, afin que les curés et les pasteurs qui n'osent d'eux-mêmes annoncer aux peuples la parole de Dieu, puissent au moins leur lire, en langue vulgaire, cette explication à la messe, surtout les jours de fête, où l'on célèbre quelque mystère du Symbole.

Mais avant d'en venir à l'explication du Symbole, il paraît convenable de montrer ce que c'est qu'un *Symbole de foi;* pourquoi l'appelle-t-on ainsi? quelle est sa nécessité, son utilité? D'abord un Symbole de foi est l'abrégé de ce que Dieu a daigné révéler dans les saintes Ecritures, par le ministère des apôtres et des prophètes. Les saintes Ecritures ne pouvant être lues en entier, ni comprises dans toutes leurs parties, les apôtres, établis par Jésus-Christ maîtres de l'univers, ont extrait du corps des Ecritures et réduit à douze courtes sentences tous les mystères qu'il importe de croire; or on donne le nom de Symbole à cet abrégé, parce qu'il est le signe qui distingue les vrais fidèles de tous ceux qui ne le sont pas : des païens, des juifs, des hérétiques; car ceux-ci n'admettent ou qu'une partie ou même aucun article de cette doctrine, ou ne la reçoivent que d'après le son des paroles et non selon la vérité du sens que ces paroles indiquent. Il n'y a que les fidèles, appelés catholiques, qui admettent et professent intégralement la vérité de cette doctrine. On l'appelle *Symbole des apôtres*, parce que les apôtres, avant de se séparer pour aller prêcher l'Evangile dans tout l'univers, laissèrent aux fidèles cet abrégé de la doctrine; et ce Symbole est composé de douze articles, nombre égal à celui des douze apôtres qui le composèrent. C'est la remarque de S. Léon dans sa treizième épître à l'impératrice.

Les douze sentences du Symbole portent le nom d'*articles*, à cause de leur brièveté, de même que l'article ou articulation désigne un membre très-mince et très-petit.

Or tous les chrétiens doivent connaître ce Symbole ; et il ne suffit pas de dire : Je crois tout ce que l'Eglise catholique croit; car cette foi implicite et générale n'a lieu qu'en ce que chaque fidèle n'est pas tenu de croire explicitement; mais, d'après S. Thomas (2. 2. *q.* 2. *ar.* 5), tous sont tenus de croire bien explicitement toutes les parties de ce Symbole, d'où il suit qu'aucun adulte ne peut être admis au baptême, à moins qu'il ne soit en état de réciter le Symbole de la foi. Quant aux enfants, c'est le parrain qui doit le réciter à leur place. Il serait bien utile d'observer dans les autres sacrements ce qu'on observe dans le baptême, et de n'admettre à la confirmation, à l'eucharistie, à la pénitence, à l'ordre, au mariage, à l'extrême-onction, que ceux qui n'auraient pas oublié le Symbole de la foi ; car tous les sacrements ont été établis pour conférer la grâce de Dieu ; ce sont des instruments de la miséricorde divine et de la passion de Jésus-Christ. Or la grâce demande des dispositions antérieures qui, selon le saint concile de Trente, sont les actes de foi, d'espérance et de charité; mais comment peut croire, espérer et aimer celui qui ignore ce qu'il faut croire, espérer et aimer? C'est pourquoi grand nombre de personnes sont obligées à instruire les catéchumènes sur les principaux mystères de la foi : tels sont les évêques, les curés, les parents, les parrains et marraines, afin qu'au jour du jugement personne, ni l'enfant, ni le vieillard, ni le noble, ni le roturier, ni l'homme, ni la femme, ne puisse s'excuser et dire qu'il n'a pas eu les moyens de s'instruire sur ces importantes vérités.

Mais en supposant même, ce qui est faux, que la connaissance du Symbole n'est pas nécessaire, on ne saurait disconvenir qu'elle ne fût très-utile. Car d'abord, celui qui sait par cœur et qui comprend les articles du Symbole, a plus de connaissance des choses les plus relevées que tous les sages du paganisme, et même que les Juifs quand ils auraient passé toute leur vie à feuilleter les livres des philosophes et des rabbins. Ensuite ceux qui savent bien le Symbole, peuvent facilement, avec ce bouclier de la foi, repousser les insinuations des hérétiques, ce que sont incapables de faire ceux qui ignorent en quoi consiste la foi de l'Eglise. Ajoutons que la connaissance du Symbole est très-propre à nous faire éviter le péché; car celui qui sait que Dieu est juste et tout-puissant, n'ose pas provoquer sa colère; et celui qui sait que Jésus-Christ a voulu mourir sur la croix, pour nous délivrer de la mort éternelle, cherche à lui plaire dans toutes ses actions pour ne pas s'attirer le reproche d'ingratitude. En pensant que tous les hommes doivent ressusciter au dernier jour, les bons pour une vie éternellement heureuse, et les méchants pour des tourments et des supplices qui ne finiront jamais, on fait peu de cas des biens présents, et l'on craint peu les maux de cette vie; en sorte qu'étant dégagé de l'amour et de la crainte mondaine, l'homme surmonte facilement toutes les tentations, armé qu'il est du bouclier de la foi, selon ces paroles de S. Pierre : *Le démon, votre ennemi, tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer : résistez-lui donc en demeurant fermes dans la foi* (I *Pierre*, V, 8); et ces autres paroles de S. Paul : *Servez-vous surtout du bouclier de la foi, afin de pouvoir* repousser et *éteindre tous les traits enflammés du malin esprit* (*Ephés.*, VI, 16); et encore celles de S. Jean : *La victoire par laquelle le monde est vaincu, est* l'effet *de notre foi* (I *Jean*, V, 4). Enfin ce qui nous rend très-utile la connaissance du Symbole des apôtres, c'est l'abondante matière qu'elle nous fournit pour contempler tous les mystères de notre sainte foi, et, par cette contemplation, nous élever jusqu'au séjour de la paix et du repos, nous glorifiant avec l'Apôtre de ce que notre conversation est dans le ciel (*Conversatio nostra in cœlis est. Philip.*, III, 20). Expliquons maintenant les paroles du Symbole.

EXPLICATION

DU SYMBOLE DES APOTRES.

ARTICLE PREMIER.

Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.

Premièrement. *Je crois.* Ce mot convient à tous les articles et doit être sous-entendu au commencement de chacun. Nous croyons ce que nous avons appris par la foi, sur l'autorité de celui qui a parlé, comme nous voyons ce que le sens de la vue nous découvre, et comme nous savons ce qui nous est démontré d'une manière certaine. Ainsi, si quelqu'un vous dit : Croyez-vous que le soleil luise à midi ? vous lui répondez que vous ne le croyez pas seulement, mais que vous le voyez; et s'il ajoute : Croyez-vous que trois et trois font six ? vous lui direz que vous ne le croyez pas, mais que vous le savez, parce qu'une raison certaine et évidente vous apprend que trois est la moitié de six, et que par conséquent ce dernier nombre se compose de deux fois trois. Enfin si quelqu'un vous

demande: Croyez-vous, sans hésiter, que le soleil est plus grand que la terre? si vous êtes sage, vous lui répondrez que vous le croyez fermement, malgré vos yeux qui en jugent différemment, et quoique vous soyez privé d'une démonstration certaine; car il y a un si grand nombre de philosophes et d'astronomes qui l'assurent, que vous vous croiriez insensé de ne pas vous rendre à leur autorité. C'est donc ainsi que les mystères de la foi catholique ne peuvent être vus des yeux, parce qu'ils sont invisibles; ils ne peuvent être compris de notre intelligence, parce qu'ils sont, par leur sublimité, au-dessus de la raison humaine; mais on peut et on doit les croire d'une foi inébranlable, parce que Dieu les a révélés par les prophètes et les apôtres. Or Dieu, qui est la première vérité, ne peut mentir, ni rien dire de faux en aucune manière. Mais il faut ne pas se contenter de croire les mystères d'une foi certaine, nous devons encore nous en tenir pour plus assurés que nous ne le sommes de ce que nous voyons clairement ou de ce qui nous est évidemment démontré; car le sens de la vue peut nous tromper, la raison humaine peut errer; tandis qu'il est impossible que Dieu puisse être induit en erreur, ni se tromper; car, s'il le pouvait, il cesserait d'être Dieu.

Il n'est pas rare de voir les hommes préférer l'autorité d'un savant au temoignage de leurs sens et même à leur propre raisonnement; et le même homme qui a pu juger par ses yeux, voit le soleil plus petit que la terre, corrige l'erreur de sa vue par le jugement de sa raison, et affirme sans balancer que la terre est plus petite que le soleil. Pourquoi donc l'homme refuserait-il, quelque savant qu'il soit, de préférer l'autorité et la science de Dieu à son expérience, à son raisonnement, lorsqu'il ne saurait douter que la raison et la science de Dieu, absolument infinies, ne soient beaucoup plus au-dessus de la raison et de la science de l'homme, que celles-ci ne sont au-dessus du sens de la vue et de toutes les expériences humaines? *Dieu est grand*, dit Job, *il passe toute notre science* (*Job*, XXXVI, 26). *Dieu est véritable, et tout homme est menteur* (*Rom.*, III, 4), ajoute l'Apôtre, de concert avec le disciple bien-aimé qui nous apprend *que Dieu est plus grand que notre cœur et qu'il connaît toutes choses* (I *Jean*, III, 20). Or, quand même les hommes seraient forcés de reconnaître qu'il faut s'en rapporter à Dieu plutôt qu'à notre propre intelligence, ils ne seraient cependant pas encore disposés à croire ce qui est beaucoup au-dessus de la raison, si Dieu, par le bienfait de sa grâce, n'éclairait les yeux de leur âme et ne les disposait à la foi. C'est ce que nous apprend le Seigneur dans l'Evangile, lorsqu'il nous dit: *Personne ne peut venir à moi, si mon Père, qui m'a envoyé, ne l'attire* (*Jean*, VI, 44); et saint Paul, écrivant aux Corinthiens, qui leur dit: *Dieu a fait luire la clarté dans nos cœurs, afin que nous puissions éclairer les autres et leur donner la connaissance de la gloire de Dieu, selon qu'elle paraît en Jésus-Christ, qui en est l'image et la splendeur* (II *Cor.*, IV, 6). Car, ajoute-t-il, en parlant aux Ephésiens, *c'est par la pure grâce de Dieu que vous êtes sauvés par le moyen de la foi que vous avez en Jésus-Christ: et* en effet *cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu* (*Ephés.*, II, 8). Ainsi nous sommes redevables à Dieu non-seulement de nous avoir fait connaître ses divins mystères par les apôtres et les prophètes, et de lui avoir plu de nous envoyer des prédicateurs pour nous en instruire; mais encore de nous avoir donné son Saint-Esprit pour éclairer nos cœurs et les disposer à l'obéissance de la foi par la douceur ineffable de ses inspirations.

Secondement. *En Dieu*. Cette seconde parole nous apprend trois choses: qu'il y a un Dieu, que ce Dieu est unique, et qu'il est notre Dieu. Mais, avant d'expliquer ces trois choses, nous allons démontrer en peu de mots ce qu'il faut entendre par ce nom de *Dieu*. Le mot *Dieu* signifie ce qu'on peut imaginer de plus élevé et de meilleur, ou plutôt quelque chose qui surpasse infiniment toutes les choses créées en noblesse et en bonté. D'où l'on conclura sans peine que Dieu n'est pas un corps inanimé, comme sont les éléments et même les cieux avec les astres qui en font l'ornement; car ils restent au-dessous des êtres vivants; et l'Ecriture nous dit en parlant de Dieu, que la vie était en lui (*In ipso vita erat. Jean*, I), et Dieu parlant de lui-même dit fréquemment: Moi qui vis (*Vivo ego. Ezéch.*, XVIII). Et parce que parmi les êtres vivants, ceux qui sont spirituels et invisibles aux yeux du corps l'emportent sur ceux qui sont corporels et visibles, nous devons en conclure que Dieu n'est pas un corps vivant, mais un esprit intelligent et invisible; *car Dieu est esprit*, dit saint Jean (*Ch.* IV); et l'Apôtre lui adresse ses adorations comme *au roi des siècles immortel, invisible, à l'unique Dieu* (I *Tim.*, I, 17). Et parce qu'enfin l'esprit créé est sujet au changement, qu'il est fini et très-inférieur à l'esprit incréé et immense, il faut en conclure que Dieu est un esprit incréé, immuable, tout-puissant, qui sait tout, qui remplit tout de son immensité, qui gouverne tout, qui ne manque de rien, et dont toutes les créatures ont besoin; car voici comment Dieu parle de lui-même dans l'Exode: *Je suis celui qui est* (III, 4). *Je suis le Seigneur et je ne change pas* (*Malach.*, III). Le prophète David parlant à Dieu, lui dit: *Pour vous, vous êtes toujours le même* (*Ps.* CI); et dans un autre endroit il ajoute: *Où irai-je pour me dérober à la pénétration de votre Esprit, et où fuirai-je pour me cacher à la lumière de votre visage* (*Ibid.*, CXXXVIII)? *Vous êtes mon Dieu*, et je ne puis rien vous offrir pour m'attirer votre puissante protection, *car vous n'avez aucun besoin de mes biens* (*Ibid.*, XV, 1). Enfin l'Apôtre dit, en parlant de Dieu, qu'il soutient tout par la puissance de sa parole (*Hébr.*, I, 3); et dans les Actes des apôtres il est dit que *Dieu n'est pas honoré par les ouvrages de la main des hommes, comme s'il avait besoin de quelque*

chose, lui qui donne à tous la vie, la respiration et toutes choses (*Act.*, XVII, 25).

Il nous faut expliquer maintenant les trois choses que nous avons promis d'expliquer, savoir : qu'il y a un Dieu, que ce Dieu est unique et qu'il est notre Dieu. Qu'il existe un Dieu, c'est-à-dire une intelligence d'une perfection infinie, plus grande et meilleure que tout ce qu'on pourrait imaginer, c'est ce qu'attestent d'abord tous les hommes, même païens, à l'exception d'un petit nombre d'insensés qui ont dit dans leur cœur : *Il n'y a point de Dieu* (*Ps.* XIII); car la connaissance de Dieu est si profondément gravée dans notre âme, qu'il n'y a qu'un petit nombre d'hommes aveuglés par leur propre malice, et par là même très-insensés, qui osent dire : Il n'y a point de Dieu (*Non est Deus*). Ajoutons que ce n'est pas par le langage extérieur, mais seulement dans le fond de leur cœur qu'ils disent, c'est-à-dire qu'ils pensent, qu'il n'y a point de Dieu qui prenne soin des choses humaines. Ensuite cette masse admirable, qu'on appelle *monde*, crie assez haut qu'il y a un Dieu créateur et régisseur de ce monde, quoique nous ne puissions le voir de nos yeux corporels, ni pénétrer entièrement sa nature avec tous les efforts de notre intelligence. Nous pouvons éclaircir ce que nous venons de dire par deux comparaisons. Représentons-nous d'abord la rencontre fortuite d'un palais dans un désert : si quelqu'un découvre ce palais construit avec beaucoup d'art, ayant une cour, des appartements, des vestibules, des fenêtres et autres accessoires, quoiqu'il ne voie pas d'architecte, mais seulement les rats qui courent dans les chambres, les hirondelles qui font leurs nids le long des poutres, et les moineaux sur les toits, il n'ira pas s'imaginer certainement que ce palais s'est formé tout seul dans ce désert, et encore moins qu'il a été bâti par les rats, les hirondelles ou les moineaux; mais il dira qu'il fut construit par un habile architecte, et qu'il est devenu désert dans la suite par l'effet de quelque malheur qui en a fait périr les habitants. C'est donc ainsi que celui qui considère cette universalité des êtres si admirablement disposés, le cours du soleil, de la lune, les variétés des saisons, la fertilité de la terre, le courant des eaux, le souffle des zéphyrs, la variété des animaux et des plantes, s'il a du bon sens, ne pourra s'empêcher de dire que ce monde a été créé, qu'il est conservé et gouverné par une intelligence infiniment sage et infiniment puissante.

L'autre comparaison peut se tirer de l'homme, qui est un abrégé de l'univers ; il y a en effet dans l'homme un esprit qui est invisible, doué d'intelligence et de raison ; et quoique l'homme ne puisse pas voir son esprit, il ne doute pas cependant qu'il n'existe en lui, qu'il ne vivifie et ne gouverne le corps, lorsqu'il s'applique à considérer que l'homme vit, qu'il se meut, qu'il parle, qu'il discute, qu'il fait avec discernement et raison beaucoup de choses que les brutes ne sauraient faire. Mais, outre ces raisons, nous avons les écrits des prophètes et des apôtres, qui sont remplis de preuves de l'existence de Dieu. Aussi disons-nous avec assurance : *Je crois en Dieu*. Nous confessons que ce Dieu est unique et qu'il n'y en a pas plusieurs, lorsque nous disons : *Je crois en Dieu* et non pas *aux dieux*. La sainte Ecriture nous l'enseigne en plusieurs endroits : *Ecoutez, Israël*, disait Moïse, le Seigneur notre Dieu est le seul et unique Seigneur (*Deut.*, VI, 4); et la vie éternelle, ajoute saint Jean, consiste à le connaître, lui qui est le seul Dieu véritable (*Jean*, XVI, 3). C'est encore la doctrine de l'Eglise, dans le Symbole qu'on lit à la messe : *Je crois en un seul Dieu*, et ce dogme est tout à fait conforme à la raison; car s'il y avait plusieurs dieux, ou ils seraient égaux, ou non ; s'ils étaient égaux, aucun ne serait vrai Dieu, parce que les perfections de l'un manqueraient à l'autre pour qu'il dominât ; or celui à qui il manque une perfection n'est pas vrai Dieu ; mais s'ils étaient inégaux, le plus grand serait seul le le vrai Dieu, parce qu'il est impossible que le vrai Dieu ait quelqu'un au-dessus de lui. Enfin le Symbole nous apprend que le Dieu en qui nous croyons est notre Dieu ; car nous ne disons pas : *Je crois Dieu*, mais, *Je crois en Dieu ;* car croire en Dieu ne signifie pas seulement croire que Dieu existe, de même que nous disons que nous croyons qu'il y a dans le monde beaucoup de villes et d'autres choses qui ne nous appartiennent pas; et en parlant de ces villes, nous ne dirions pas : *Je crois en la ville de Rome*, ou *en la ville de Venise*. Mais dire : *Credo in Deum*, je crois en Dieu, signifie que nous croyons en Dieu, qui est notre premier principe et notre dernière fin, en qui nous nous confions entièrement, et que nous préférons à tout.

Troisièmement. *Père*. Par ce mot les apôtres enseignent que Dieu est la première origine de toutes choses, et cela de deux manières, savoir: par génération et par création. Par génération Dieu est le père de son fils unique, dont nous parlerons dans le second article; par création il est le père de tout ce qui est compris dans l'universalité des êtres, c'est-à-dire des anges, des hommes, des cieux, des étoiles, des éléments, des animaux, des plantes, des métaux, des pierres et enfin de tout ce qui existe et qui n'est pas Dieu. Rien de tout cela n'existait avant que Dieu créât les êtres; c'est de lui comme de leur source qu'ils ont reçu l'existence et tout ce qu'ils possèdent. Aussi dans S. Jean, dit-il : *Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui* (*Jean*, I, 3). Et quoique Dieu par lui-même et de sa propre substance n'ait engendré que son fils unique, son propre Fils, et qu'il ait tiré tous les autres êtres du néant, il a voulu cependant être appelé le père de toutes les créatures et surtout des hommes. Voici comment s'en exprime Moïse dans le Deutéronome : *N'est-ce pas lui qui est votre père, qui vous a possédé comme son héritage, qui vous a fait et qui vous a créé* (*Deut.*, XXXII, 6)? et Jésus-Christ dans l'Evangile disait aux Juifs : *Vous n'avez qu'un seul père qui est dans les cieux* (*Matth.* XXIII).

Mais pourquoi Dieu, qui est notre créateur et Notre-Seigneur, a-t-il voulu encore être appelé le Père de ses créatures? En voici la double raison : la première, qui est commune à toutes les créatures, et l'autre qui regarde spécialement celles qui sont douées de raison. La première raison consiste en ce que Dieu ne ressemble point aux autres ouvriers qui abandonnent leurs ouvrages; mais il ressemble à un père qui nourrit, sustente, élève et conserve les enfants qu'il a engendrés. Aussitôt qu'un ouvrier a terminé une maison, il ne l'entretient plus, il est encore moins capable de la porter; mais ou il la vend, ou il la livre à son véritable maître, et se décharge de toute sollicitude à son égard; mais Dieu, comme un bon et tendre père, prend soin de toutes ses créatures, il les soutient, il les conserve, comme dit l'Apôtre : *C'est en lui* (en Dieu) *que nous vivons, que nous avons le mouvement et l'être, c'est lui qui soutient tout par la puissance de sa parole* (*Act.* XVII, 3). L'autre raison, et qui est propre aux créatures raisonnables, consiste en ce que Dieu a promis un héritage aux justes, et qu'il le leur donnera s'ils persévèrent dans la justice; car il a déjà donné l'héritage aux bons anges et exclu les mauvais qui, par leur orgueil, se rendirent indignes de cet héritage précieux. Voilà ce qui doit faire comprendre à l'homme combien il est redevable à Dieu, et avec quelle sollicitude et quelle piété il doit servir un si bon père, lui obéir, et se soumettre à lui avec la plus profonde humilité; car c'est lui qui nous a faits lorsque nous n'étions rien, c'est lui qui nous conserve, et sans cette conservation nous retomberions dans le néant; c'est lui qui nous élève, qui nous nourrit, qui nous habille, qui nous protége et nous gouverne; c'est lui enfin qui nous a promis une vie éternelle et infiniment heureuse. Si un aveugle quelconque trouvait un médecin qui lui rendit la vue, n'avouerait-il pas que ce médecin lui a rendu un grand service? Combien sommes-nous donc redevables à Dieu qui nous a donné et nous conserve à chaque instant non seulement la vue, mais l'ouïe, l'odorat, la parole, nos mains, nos pieds, tous nos membres, toutes nos facultés, tous nos sens, notre raison, la vie animale et spirituelle! C'est dans toute la force de la vérité que le Seigneur dit dans l'Evangile que le Père céleste est bon envers les ingrats et les méchants (*Luc*, VI); car nous sommes tous ingrats et par là même méchants, lorsque nous n'aimons pas de tout notre cœur, comme nous le pourrions avec le secours de sa grâce, l'auteur de tant de bienfaits.

Quatrièmement. *Tout-Puissant*. Les apôtres ont inséré ce mot dans le symbole, soit pour qu'on ne fût pas surpris de ce que Dieu est appelé le *Père* et l'origine de toutes les choses créées, qu'il les conserve et les régit; soit encore parce qu'à la suite de cette qualification, ce même Père est appelé *créateur du ciel et de la terre*, et que, pour cette création, il faut certainement la toute-puissance. Mais ici il nous faut expliquer ce qu'on doit entendre par toute-puissance, et à qui il convient de donner le nom de *Tout-Puissant*. Il semble que le prophète a voulu nous donner cette explication lorsqu'il a dit, en parlant de Dieu : *Le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel et sur la terre, dans la mer et dans les abîmes* (*Ps.* CXXXIV, 6). Et l'ange Gabriel dit à Marie : *Il n'y a rien d'impossible à Dieu* (*Luc*, I). Ainsi nous disons que Dieu est tout-puissant, parce qu'il peut faire tout ce qu'il veut, quoique certaines choses nous paraissent impossibles. Et lorsqu'on dit que *rien n'est impossible à Dieu*, ou par le mot latin *verbum*, on entend *chose, res*, selon l'idiome hébreu, d'après ces paroles de S. Luc : *Voyons ce qui est arrivé et ce que le Seigneur nous a fait connaître* (*Videamus hoc verbum. Luc*, II, 15); ou il faut entendre une prédiction ou une promesse, en sorte que le sens soit : Il n'est pas impossible à Dieu de faire ce qu'il promet ou d'accomplir ce qu'il a promis ; car Dieu n'est pas semblable aux hommes qui promettent beaucoup de choses qu'il n'est pas en leur pouvoir de faire. Cette expression est toujours de nature à inspirer une grande confiance et une grande joie à tous les amis de Dieu, s'ils considèrent qu'ils ont un ami tout-puissant et qu'ils peuvent se glorifier avec l'Apôtre et dire : *Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous* (*Rom.*, II, 8)? tandis que d'un autre côté tous les impies devraient être dans une crainte continuelle et ressentir la plus vive frayeur, sachant qu'ils ont pour ennemi un Dieu tout-puissant, entre les mains duquel, dit l'Apôtre, il est horrible de tomber (*Hébr.*, X). On demandera peut-être pourquoi Dieu, dans le Symbole, est appelé *Tout-Puissant* et non *tout sage, tout savant?* C'est parce que la toute-puissance suppose nécessairement une sagesse infinie, tandis qu'une grande sagesse ne suppose pas une grande puissance. Plusieurs savent ce qu'il faut faire et comment il faut le faire, et cependant ils n'ont pas les moyens de l'exécuter, tandis que celui qui a le pouvoir de faire une chose, surtout s'il le peut sans le secours et la participation d'autrui, trouve en lui autant de sagesse et de science qu'il en faut pour exécuter cette chose. C'est pourquoi en croyant Dieu tout-puissant, nous croyons en même temps qu'il sait tout. On ne croit pas non plus ravaler la toute-puissance de Dieu en disant qu'il ne peut mourir, qu'il ne peut pécher, qu'il ne peut se tromper; car mourir, pécher et se tromper, n'est pas agir, mais manquer, et Dieu n'est tout-puissant que parce qu'il peut faire tout et ne peut jamais manquer. Il ne peut mourir, parce que sa vie est plus puissante que la mort; il ne peut pécher, parce que sa bonté surpasse toute espèce de malice; il ne peut se tromper, parce que sa sagesse est supérieure à toutes les ruses et les fourberies du démon et des hommes; enfin Dieu ne peut être sujet à aucune imperfection, parce que ses perfections infinies excluent toutes les imperfections.

Cinquièmement. *Créateur*. Si les apôtres commencent à expliquer les œuvres de Dieu, et d'abord celles de la création, vient ensuite la rédemption, dans lesquelles on voit clai-

rement la toute-puissance, l'infinie sagesse et la suprême bonté de Dieu : on voit aussi et on est parfaitement convaincu que notre Dieu est le seul vrai Dieu, d'après ces paroles du prophète : *Tous les dieux des nations sont des démons, mais le Seigneur a fait les cieux* (*Ps.* XCV). C'est comme s'il disait, et on le peut comprendre, que les dieux des Gentils ne sont pas des dieux, mais des démons, c'est-à-dire des esprits malins qui, sous le nom de dieux, trompent les misérables mortels; que ces dieux des nations n'ont jamais fait et n'auraient jamais pu faire, quand ils auraient été tous réunis, une seule fourmi, un seul grain de sable; tandis que notre Dieu a tiré du néant le ciel et tout ce qui est sous le ciel, et qu'il nous a créés, non seulement sans matière préexistante, mais encore sans secours, sans instrument, sans fatigue, sans succession de temps, mais par un seul acte de sa volonté. Car *il a parlé*, et toutes choses *ont été faites; il a commandé, et elles ont été créées* (*Ibid.*, CXLVIII).

Sixièmement. *Du ciel et de la terre.* Tous les ouvrages de Dieu sont compris dans ces deux mots, car le ciel comprend tous les ouvrages incorruptibles, et la terre, tout ce qui doit tomber en dissolution ; ajoutons que le ciel est comme le palais des anges, et la terre celui des hommes : c'est pour ces nobles créatures que tout le reste a été fait. Et quoique Dieu eût pu, le même jour et au même instant, créer toutes choses, il aima mieux cependant distribuer son ouvrage en six jours, pour nous apprendre dans quel ordre il avait créé l'univers. Au premier jour, que les chrétiens appellent le *jour du Seigneur*, Dieu créa la matière ou la substance universelle, d'où devaient être produites toutes les parties du monde; c'est ce que signifie ce verset : *Il créa le ciel et la terre; la terre était informe et toute nue* (*Gen.*, I, 1); c'est-à-dire qu'il créa la substance du ciel et de la terre, mais sans distinguer les parties et sans ornements, à peu près comme un peintre fait d'abord le croquis du portrait, sans distinguer les membres et sans appliquer des couleurs; ensuite il perfectionne et orne son travail; c'est là le premier ouvrage de Dieu, qu'on peut dire créé dans le vrai sens, parce qu'on appelle *créé* ce qui se fait de rien : et il est très-vrai que la matière a été faite de rien, soit qu'il s'agisse de la substance du ciel, ou de celle de la terre, où sont comprises les eaux; car il est dit, dans ce même endroit, que *l'esprit du Seigneur était porté sur les eaux.* C'est encore le premier jour que fut faite la lumière qui est très-belle, très-utile et très-agréable. Je ne veux pas entrer ici dans plusieurs discussions des écoles touchant la lumière, ne m'étant proposé que d'instruire les curés sur l'explication du Symbole. Avec la lumière corporelle fut créée la lumière spirituelle, je veux dire la nature angélique, qui est la lumière intellectuelle; car il ne convenait pas que la lumière corporelle précédât la spirituelle. Or les anges sont des esprits très-distingués, doués de la plus grande sagesse, et leur nombre est presque infini : c'est peut-être la raison pour laquelle il est dit peu après, que *la terre était informe et toute nue;* tandis qu'on n'ajoute point que le *ciel était informe et nu*, parce qu'il fut aussitôt rempli d'une multitude d'anges.

Le second jour, le Créateur commença d'opérer sur la partie supérieure du monde, et de cette informe matière céleste il fit le firmament qu'il appela ciel ; et il sépara les eaux, plaçant les plus grossières sous le firmament, et les plus subtiles, les plus pures au-dessus du firmament : c'est de ces eaux que le prophète dit *que toutes les eaux qui sont au-dessus des cieux louent le nom du Seigneur* (*Ps.* CXLVIII); et les enfants dans la fournaise: *Toutes les eaux, qui êtes au-dessus des cieux, bénissez le Seigneur.* Or quelles sont ces eaux, et quelle place occupent-elles au-dessus des cieux? ce n'est pas à nous, habitants de la terre, à en juger. Ce qui nous regarde, c'est de louer avec la plus grande admiration la toute-puissance du Créateur, qui fit en un instant cette masse céleste d'une si vaste étendue, que notre esprit ne peut la concevoir ; car si chaque étoile du firmament surpasse la terre en grandeur, comme le prouvent les savants, quelle sera la grandeur du ciel qui est parsemé d'innombrables étoiles?

Le troisième jour, le Créateur, comme s'il descendait du ciel sur la terre, donna ses ordres ; à sa voix les eaux qui couvraient toute la surface du globe se renfermèrent dans les lieux les plus bas, au point que la plus grande partie de la terre fut à sec, et au même instant, par sa parole toute-puissante, il commande à la terre dégagée des eaux de produire de l'herbe verte et toute sorte d'arbres fruitiers. Bientôt cette terre, peu auparavant informe et toute nue, paraît toute couverte de verdure, de fleurs et de richesses. Admirable effet de la puissance et de la sagesse de Dieu! on n'avait pas encore répandu de semence, le soleil n'avait pas encore échauffé la terre; point de laboureurs pour la cultiver; mais l'ordre du Seigneur n'eut besoin ni du secours, ni du ministère des créatures; d'où nous pouvons comprendre que, si la propagation et la conservation des choses demandent aujourd'hui le ministère, le travail de l'homme et l'influence des corps célestes, ce n'est pas que Dieu ait perdu quelque chose de sa puissance, mais c'est un effet de sa bonté, qui a voulu honorer ses créatures, en se les associant pour la reproduction et la conservation des fruits de la terre.

Le quatrième jour, le Créateur, revenant pour ainsi dire au ciel, plaça au firmament le soleil, la lune et une innombrable armée d'étoiles, destinées à une course rapide et perpétuelle, afin que par leur lumière elles échauffassent la terre, réjouissent l'homme et distinguassent les jours, les nuits, les mois et les années : et ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'après six mille ans qui se sont écoulés depuis la création, pas un de ces astres ne s'est éteint, ni fatigué d'une course si

précipitée; ils sont tout aussi brillants, ils obéissent aussi volontiers au Créateur, que le jour qu'il les forma. Le cinquième jour, le Créateur semble redescendre dans la partie la plus infime de son ouvrage, et là, par la toute-puissance de sa parole et par son ordre, il produisit les eaux, les poissons de la mer et les oiseaux du ciel : il leur ordonna de croître et de se multiplier; et l'ordre du Tout-Puissant est si bien exécuté depuis la création, et il sera jusqu'à la fin des siècles si exactement suivi que, malgré la grande consommation que font les hommes des poissons et des oiseaux, il en reste toujours cependant une multitude innombrable.

Le sixième jour, Dieu forma de la terre toutes les espèces d'animaux terrestres, et parce que l'homme est aussi un animal terrestre, il fut créé le même jour : mais comme il est en partie terrestre et en partie céleste, et en quelque sorte l'abrégé du monde, l'image du Dieu vivant, et devant être le maître de l'univers et de tout ce qui existe sur la terre et dans les eaux, il était juste que son palais fût construit et orné; que ses serviteurs et ses ministres fussent préparés avant qu'il ne vînt au monde. Dieu forma donc l'homme, et il le forma de terre, afin qu'il ne s'enorgueillît pas; mais il lui donna une âme douée de raison, et par ce moyen, sous ce rapport, il le fit à son image, afin qu'il ne s'avilît point; et il l'établit maître de tous les animaux, afin qu'il ne vécût pas comme les brutes, mais qu'il imitât les anges du ciel; c'est ce que chante le prophète, en rendant grâces à Dieu de l'excellence de l'homme : *Vous ne l'avez qu'un peu abaissé au-dessous des anges*, dit-il, *vous l'avez couronné de gloire et d'honneur : vous l'avez établi sur les ouvrages de vos mains ; vous avez mis toutes choses sous ses pieds ;* vous lui avez assujetti *toutes les brebis et tous les bœufs, et même les bêtes des champs, les oiseaux du ciel, et les poissons de la mer qui se promènent dans les sentiers de l'Océan* (*Ps.* VIII). Ce même jour il créa la femme, et ce fut une œuvre merveilleuse du Créateur; car il la forma d'une des côtes d'Adam, sans qu'il en ressentît aucune douleur : dans l'instant Dieu lui forma tous ses membres et lui créa une âme, en sorte que tout à coup il apparaît une femme d'un âge parfait et propre à contracter l'union conjugale. Or Dieu forma la femme de l'homme, et non du limon de la terre, afin que les femmes comprissent que l'homme est leur principe, qu'elles doivent par conséquent le reconnaître comme leur supérieur, et ne jamais disputer sur la prééminence. Or il la forma non de la tête, ni des pieds d'Adam, mais de son côté, pour faire comprendre aux époux que leur femme ne doit être ni maîtresse, ni servante, mais leur compagne, leur collatérale; soumise, à la vérité, au mari, mais d'une soumission volontaire et non despotique; et qu'ainsi le mari ne pèche pas moins en s'assujettissant à son épouse, qu'il ne ferait s'il la forçait, par des menaces et par des coups (sans qu'il y eût une grande nécessité), à remplir ses devoirs, puisqu'il doit aimer son épouse comme Jésus-Christ a aimé son Église.

ARTICLE II.

Et en Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur.

Les apôtres, après nous avoir appris, dans le premier article, qu'il y a un Dieu, que ce Dieu est unique, et que toutes les créatures dépendent de lui comme de leur principe et de leur source; dans ce second article, ils nous enseignent quel est le médiateur entre Dieu et les hommes. Ils nous déclarent d'abord que ce médiateur s'appelle *Jésus*, c'est-à-dire Sauveur, ensuite qu'on le surnomme *Christ*, c'est-à-dire le Messie promis dans l'ancienne loi; troisièmement qu'il est le Fils unique de Dieu et par là même vrai Dieu de vrai Dieu; enfin qu'il est Notre-Seigneur, non seulement à titre de création, comme Dieu le Père, mais encore à titre de rédemption. Expliquons chaque mot.

Premièrement. *Et en Jésus.* Ces paroles signifient que nous croyons, non seulement en Dieu le Père, mais encore en son Fils qui s'appelle Jésus. Pour savoir ce que signifie le nom de *Jésus*, il faut écouter l'ange disant à saint Joseph : *Fils de David, ne craignez point de prendre avec vous Marie, votre épouse ; car ce qui est né en elle est* l'ouvrage *du Saint-Esprit, et elle enfantera un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus,* c'est-à-dire Sauveur, *parce que ce sera lui qui sauvera son peuple* en le délivrant *de ses péchés* (*Matth.*, I, 20, 21). Et dans la nuit de la nativité, l'ange dit aux pasteurs : *Je viens vous apporter une nouvelle qui sera pour tout le peuple* d'Israël *le sujet d'une grande joie ; c'est qu'aujourd'hui, dans la ville de David, il vous est né un Sauveur qui est le Christ* que Dieu vous a promis (*Luc*, II, 10, 11). Quelle est la vraie signification du nom de *Sauveur?* Ce nom désigne celui qui délivre d'un péril imminent. Un malade à toute extrémité, guéri par l'habileté d'un excellent médecin, pourrait dire en toute vérité que ce médecin l'a délivré de la mort. C'est dans ce sens que saint Pierre, se voyant sur le point d'être englouti dans les eaux, s'écria : *Seigneur, sauvez-moi.* C'est dans ce même sens encore que les autres apôtres voyant leur barque près de sombrer s'adressèrent au Sauveur et lui dirent : *Sauvez-nous, nous périssons.* Notre-Seigneur est donc appelé *Jésus,* c'est-à-dire Sauveur, parce qu'il a délivré son peuple du péril imminent de la mort éternelle, péril qu'il avait encouru par le péché; car *le fruit du péché, c'est la mort* (*Rom.*, VI). Ainsi notre Jésus est appelé proprement et absolument *Jésus,* c'est-à-dire Sauveur, parce que seul il sauve, il guérit d'une maladie très-grave qui est le péché, et par suite il délivre du péril imminent de la mort éternelle; car les autres maux, comparés au péché et à la damnation, méritent à peine le nom de maux. C'est ce qui faisait dire à saint Pierre : *Aucun autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés* (*Act.*, IV, 12); et dans un autre endroit il assure que personne, tant sous l'ancienne loi que sous celle de l'Evangile, n'a pu être sauvé que par Jésus-

Christ. *Nous croyons que c'est* seulement *par la grâce du Seigneur Jésus-Christ que nous serons sauvés aussi bien qu'eux* (*Act.*, XV, 11), c'est-à-dire nos pères qui ont vécu sous l'Ancien-Testament. Les Samaritains l'avaient reconnu peu auparavant, car ils dirent en entendant prêcher Jésus-Christ : *Nous l'avons entendu nous-mêmes, et nous savons qu'il est vraiment* le Christ et le Sauveur du monde (*Jean*, IV, 42). Or Jésus-Christ est appelé le *Sauveur du monde*, non dans ce sens qu'il sauve tout le monde, mais parce qu'il peut sauver tout le monde, et que son sang précieux est suffisant pour opérer le salut de tous; seul il sauve tous ceux qui sont sauvés dans le monde; mais dans la réalité il ne sauve que le peuple dont parle l'Apôtre, lorsqu'il dit que Jésus-Christ *s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres* (*Tite*, II, 14). Pour comprendre la grandeur du bienfait de Dieu qui nous délivre de la mort éternelle, il faut considérer ce que l'on fait pour se délivrer de la mort temporelle : à quelles dépenses ne se soumet-on pas volontiers, je ne dis pas pour éviter la mort, mais même pour la retarder de quelques jours ? Ainsi lisons-nous dans le livre de Job : *L'homme donnera toujours la peau* d'autrui *pour* conserver sa propre *peau, et il abandonnera* volontiers *tout ce qu'il possède pour sauver sa propre vie* (*Job*, II, 4); mais si l'on fait tant de sacrifices pour éloigner la mort temporelle, combien plus n'en ferait-on pas pour éviter la mort éternelle, si l'on pensait sérieusement aux terribles suites de cette mort, et qu'on pesât l'une et l'autre dans une juste balance ! Or Jésus nous a délivrés du danger sans cesse menaçant de la mort éternelle, en nous remettant gratuitement nos péchés, car *la mort est la solde du péché* (*Rom.*, VI); et l'apôtre saint Jean, dans l'Apocalypse, n'appelle le péché la première mort, et l'enfer la seconde, que parce que c'est le péché qui fait condamner les hommes à l'enfer, et que personne ne saurait éviter cette condamnation, sans avoir été auparavant délivré du péché, comme personne ne saurait être damné, s'il se trouve exempt de péché. Ce n'est pas seulement sous le rapport de l'âme, mais aussi sous celui du corps, après la résurrection, que Jésus-Christ nous délivre du péril de la mort seconde, je veux dire de l'enfer; car au dernier jour les corps ressusciteront glorieux, et l'empire de la mort sera détruit.

D'après cette explication du très-saint nom de Jésus, nous comprenons combien nous sommes redevables au Sauveur, au Fils de Dieu, puisque c'est par lui que nous sommes sauvés de la mort du péché, de la mort éternelle, de la mort naturelle, et qu'il nous a procuré ces bienfaits signalés, non au prix de l'or, de l'argent, des sacrifices, des béliers et des taureaux, mais au prix de son sang précieux, ce qui fait que ce saint nom est vénéré au-dessus de tout autre nom; *afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers* (*Phil.*, II, 10).

Secondement. *Christ.* Par ce mot les apôtres nous apprennent que Jésus est le vrai Messie annoncé au peuple de Dieu par tous les prophètes. Or le nom de *Christ* signifie, désigne trois éminentes dignités ou prérogatives, celle de souverain pontife, de roi très-puissant et de prophète fidèle. Le mot de *Christ* signifie *sacré*, et parmi le peuple de Dieu on faisait l'onction sacrée sur les pontifes, les rois et les prophètes. Or Jésus-Christ reçut cette onction, non des hommes, ni avec une huile matérielle, mais il reçut de son Père une onction spirituelle. Voici comment s'en exprime David : *Le Seigneur votre Dieu vous a oint d'une huile de joie d'une manière plus excellente que tous ceux qui ont paru à votre gloire* (*Ps.* XLIV, 9). Saint Pierre ajoute : *Vous savez... comment Dieu a oint de l'Esprit* saint, *et de* sa *vertu* toute-puissante, *Jésus de Nazareth* (*Act.*, X, 38). Jésus-Christ est donc grand prêtre, grand roi et grand prophète : et pour ce qui regarde le sacerdoce, il est le grand prêtre, parce que tous les autres prêtres sont ses ministres, et c'est par eux qu'il offre les sacrifices et qu'il remplit tous les autres emplois ou fonctions du sacerdoce. C'est lui, dit saint Jean-Baptiste, qui baptise dans l'Esprit saint (*Jean*, I). C'est lui qui, par le ministère des prêtres, absout les pénitents qui, par eux, offre le sacrifice de la messe, unit les époux, donne l'onction aux mourants; c'est lui, qui par le ministère des pontifes, donne l'Esprit saint dans le sacrement de la confirmation, et confère les saints ordres par l'imposition de leurs mains, enfin il est appelé et il est en effet *Pontife éternel*, parce que, tandis que les autres prêtres n'exercent leurs fonctions que pour un temps, Jésus-Christ perfectionne tout par le ministère des prêtres qui se succèdent; d'où il arrive que, malgré l'indignité de certains prêtres, les sacrifices qui sont offerts et les sacrements que ces mauvais prêtres administrent, sont bons et salutaires, parce que le prêtre principal, qui est Jésus-Christ, est toujours saint, toujours bon. Par une semblable raison Jésus-Christ est le grand roi de l'univers, car il est, selon saint Jean, *le prince des rois de la terre* (*Apoc.*, I); le même apôtre ajoute : *Ils combattront contre l'agneau, et l'agneau les vaincra, parce qu'il est le Seigneur des seigneurs et le Roi des rois* (*Ibid.*, XVII, 14). Et Jésus-Christ dit dans saint Matthieu, que *toute puissance lui a été donnée dans le ciel et sur la terre* (*Matth.*, XXVIII). C'est pourquoi les rois et les princes de la terre sont les ministres de Jésus-Christ, c'est de lui qu'ils tiennent leur puissance, c'est par son autorité qu'ils font les lois, qu'ils déterminent le droit de chacun; c'est à lui qu'ils rendront compte au jour du jugement. Enfin il est le grand prophète promis dans la loi, selon ces paroles de Moïse au peuple : *Le Seigneur vous suscitera un prophète, et vous l'écouterez* (*Deut.*, XVIII). Et saint Jean nous apprend que la foule criait en parlant de Jésus: *C'est là le vrai prophète qui doit venir dans le monde* (*Jean*, VI).

Troisièmement. *Son Fils.* Les apôtres nous dévoilent ici un mystère sublime. Ils nous disent que non seulement Jésus-Christ est

homme, pontife, roi et prophète, mais qu'il est encore vrai Fils de Dieu et par conséquent vrai Dieu; car le Fils vrai et naturel est de même nature que son Père. Ainsi le vrai Fils de Dieu est aussi vrai Dieu. C'est ce que les saints pères, dans le Symbole de Nicée et de Constantinople, exprimèrent par ces paroles : *Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu.* Il n'y a pas cependant deux dieux, le Père et le Fils, mais un seul Dieu, parce que Dieu le Père, en engendrant le Fils, a communiqué à son Fils, par génération, toute sa nature divine; et parce que ce mystère surpasse notre intelligence, et qu'il paraît absolument ineffable, Isaïe, parlant du Fils de Dieu, s'exprime ainsi: *Qui pourra raconter sa génération* (*Generationem ejus quis enarrabit? Is.*, LIII). Cependant saint Paul écrivant aux Hébreux, explique en quelque sorte la génération du Fils de Dieu, au moyen de deux similitudes : *Comment est la splendeur de sa gloire* (*Héb.* I, 3) (de la gloire du Père), dit-il, *et le caractère* ou l'image parfaite *de sa substance?* La première similitude se tire de la lumière qui produit la splendeur; car de même que la lumière produit la splendeur dans un moment sans le secours de son semblable (*conjugis*), avec une très-grande pureté, et que la lumière n'est pas antérieure à la splendeur, ni la splendeur postérieure à la lumière; de même Dieu le Père qui est la lumière inaccessible d'où sont bannies toutes les ténèbres, produit de toute éternité le Fils, qui est *lumière de lumière*, et le produit sans le secours d'autrui (*Ibid.*), sans mouvement de concupiscence; car, dit le prophète, *Je vous ai engendré de mon sein avant* que j'eusse créé *l'étoile du matin* (*Ps.* CIX). Enfin le Père ne fut jamais sans son Fils, de même que la lumière n'est jamais sans sa splendeur; mais c'est de toute éternité que le Père a produit (*Prodiit*) son Fils éternel comme lui. L'autre similitude est tirée de l'image qu'aperçoit celui qui se mire; cette similitude nous montre que le Fils de Dieu est produit par intelligence, Dieu le Père se contemplant lui-même comme un miroir sans tache, d'où est résulté Dieu le Fils comme une image parfaitement ressemblante. Mais ces similitudes ne nous donnent qu'une idée obscure du mystère de la génération éternelle du Fils de Dieu; la parfaite intelligence nous est réservée comme récompense pour le siècle à venir.

Quatrièmement. *Unique.* Ce mot a été ajouté pour nous donner à entendre que le Fils de Dieu ne pouvait être vrai Fils de Dieu, Fils naturel de Dieu, s'il n'était unique, tandis que les fils par adoption sont en grand nombre, et que les fils par création sont encore plus multipliés; car les fils qui viennent de l'adoption ne sont pas engendrés du Père, ni formés de la substance de Dieu, mais par la grâce que l'Esprit saint a répandue dans leur cœur, ils deviennent les enfants et les héritiers de Dieu, les cohéritiers de Jésus-Christ, comme dit l'apôtre (*Rom.*, VIII). Ensuite on appelle fils par création tous les hommes qui sont créés à l'image de Dieu, selon ces paroles de Moïse : *N'est-il pas votre père, qui vous a possédé, n'est-ce pas lui qui vous a fait, qui vous a créé* (*Deut.*, XXXII)? Quant à Jésus-Christ, il est fils unique, comme l'attestent saint Jean-Baptiste et saint Jean l'évangéliste, parce qu'il est le seul qui ait participé à l'essence de Dieu et à toute l'essence de Dieu par génération qui s'est faite par l'intelligence divine. Mais ces vérités sont trop relevées pour qu'on doive en donner au peuple une explication étendue.

Cinquièmement. *Notre-Seigneur.* Les apôtres ajoutent que ce même Fils de Dieu est proprement, véritablement et absolument Notre-Seigneur, ce qui lui convient à double titre, de création et de rédemption; car avec son Père il nous a créés, puisque saint Jean nous dit que tout a été fait par lui, et que c'est lui qui a fait le monde; et parce que le Fils de Dieu nous a formés, avec le Père, de la matière qu'il avait créée sans ministre, sans instruments, par la seule puissance de sa volonté, il s'ensuit qu'il est vraiment et proprement le Seigneur de toutes choses (*Hic est omnium Dominus. Act.*, X). Ensuite nous étant rendus les esclaves du démon, ce même Fils unique de Dieu nous a rachetés, délivrés de la puissance des ténèbres et de la colère du Tout-Puissant. Vous avez été rachetés d'un grand prix, dit l'apôtre saint Paul, et saint Pierre ajoute : *Ce n'a point été par des choses corruptibles, comme de l'or ou de l'argent, que vous avez été rachetés.... mais par le précieux sang de Jésus-Christ, comme de l'Agneau sans tache et sans défaut* (I *Pier.*, I, 18, 19). C'est donc à bon droit que nous appelons *Seigneur* celui qui nous a rachetés, quoique par une bonté infinie, il ait voulu encore que nous fussions ses amis, ses frères et ses cohéritiers.

ARTICLE III.

Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie.

Dans le second article, les apôtres nous ont appris que Jésus-Christ est Dieu et homme; dans ce troisième ils nous disent comment le Fils de Dieu est devenu fils de la vierge Marie, et comment il s'est fait homme. Nous avons donc deux choses à expliquer : la conception de Jésus-Christ et sa nativité.

Premièrement. *Qui a été conçu.* La conception humaine de Jésus-Christ ne ressemble à la conception des autres hommes qu'en une chose; dans toutes les autres elle en diffère. Elle fut semblable aux autres conceptions, quant à la mère, parce qu'il fut véritablement conçu dans le sein d'une mère et du sang d'une mère : et par là il est vrai fils de Marie, sa mère, et Marie est vraiment mère de Jésus-Christ. Et parce que Marie tirait son origine de David, saint Paul dit qu'il est de la *race de David*, et il fut appelé souvent, dans les saints Evangiles, *Fils de David.* Mais du côté de la cause efficiente, la conception de Jésus-Christ fut toute différente de celle des autres hommes; car ceux-ci ont pour cause efficiente, immédiate, leur père, c'est-à-dire un autre homme; mais Jésus-

Christ n'a point de père sur la terre, comme il n'a point de mère dans le ciel, sous le rapport de la divinité. Et voilà ce qui est indiqué par ces paroles : *Il a été conçu du S.-Esprit;* car le seul Esprit de Dieu, sans la coopération de l'homme, par sa vertu infinie, forma du sang virginal le corps de Jésus-Christ dans le sein de cette même Vierge : ensuite il créa l'âme et l'unit à ce corps.

Et parce qu'Adam non plus n'eut point de père sur la terre, mais qu'il fut formé par Dieu seul, saint Paul l'appelle le premier homme, de qui descendent tous les autres hommes par une génération naturelle; et il appelle Jésus-Christ le second homme, d'où descendent tous les fils adoptifs de Dieu par la régénération de l'eau et du Saint-Esprit. Et remarquons ici qu'il n'est pas difficile à Dieu de suppléer la cause efficiente; car au commencement Dieu seul produisit les plantes et les arbres, lorsque l'homme n'était pas encore créé pour les semer, les planter, et lorsqu'il n'y avait encore ni soleil pour les échauffer, ni pluie pour les arroser; mais cette parole du Seigneur : *Que la terre produise de l'herbe verte*, opéra et perfectionna tout. De cette première différence en résultent plusieurs autres; car d'abord nous naissons tous avec le péché originel, transmis de nos premiers parents par génération ; mais Jésus-Christ est né sans péché, n'ayant pas eu de père sur la terre, comme il n'a point de mère dans le ciel; ce que signifient ces paroles : le fruit *saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu.* Ensuite nous sommes conçus d'une manière imparfaite, les uns trop grands, les autres trop petits; les uns aveugles, les autres sourds, les autres faibles : pour Jésus-Christ la conception fut parfaite, parce que les œuvres de Dieu sont parfaites (*Dei perfecta sunt opera*). C'est pourquoi il ne fut jamais malade, et sa taille eut toutes les proportions; il fut le plus beau des enfants des hommes ; de même qu'Adam et Eve, que Dieu forma seuls, avaient un corps très-bien fait; comme le vin que Jésus-Christ fit avec de l'eau aux noces de Cana, fut si excellent, que l'économe ne put s'empêcher de dire au maître : *Vous avez conservé le bon vin pour la fin du repas* (*Servasti bonum vinum usque adhuc. Jean* III). Troisièmement, notre conception n'est parfaite qu'au bout de quarante jours, c'est le sentiment commun, parce que la nature avance lentement dans ses œuvres; mais Jésus-Christ fut conçu et formé dans l'instant, car Dieu n'a pas besoin du temps. *Il a dit, et tout a été fait; il a commandé, et tout a été créé* (*Ps.* CXLVIII). Quatrièmement, nos corps sont privés d'une âme raisonnable pendant les premiers quarante jours de la conception, et après qu'une âme raisonnable leur a été unie, cette âme est privée pendant longtemps de l'usage de la raison ; elle ne reçoit aucune science, aucune connaissance des arts, aucune vertu; tandis que Jésus-Christ, dans sa conception, reçoit une âme très-noble, ornée de sagesse et de vertu, et même de la béatitude : Ecoutons ce qu'en dit Isaïe : *Il sortira un rejeton de la tige de Jessé, et une fleur naîtra de sa racine* (*Isaïe*, XI, 1), qui lui procurera une paix solide et un véritable bonheur. *L'esprit du Seigneur se reposera sur lui, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, et il sera rempli de l'esprit de la crainte du Seigneur* (*Isaïe*, XI, 2, 3). Ce rejeton de la tige de Jessé, selon saint Jérôme, est la vierge Marie, qui était de la race de David, dont le père s'appelait Jessé ; et la fleur qui naît de cette racine est Jésus-Christ, qui dit de lui-même dans les Cantiques : *Je suis la fleur des champs et le lis des vallées* (*Ibid*). Or Jésus-Christ fut une fleur dans sa conception, et un fruit dans sa nativité ; ainsi, dans sa conception et avant de naître, il fut rempli du Saint-Esprit et enrichi de tous ses dons. Cinquièmement enfin, ce n'est qu'après que la conception est complète et que le corps est animé par une âme raisonnable, que nous commençons d'être hommes ; mais, pour Jésus-Christ, dès l'instant de sa conception qui fut alors complète, il commença d'être en même temps Dieu et homme, ce qui ne veut pas dire qu'il commença d'être Dieu, c'est-à-dire Dieu humanisé, *humanatus;* car dans le même instant que son corps fut formé et son âme infuse, son corps et son âme furent, d'une manière ineffable, unis à la divinité dans la seconde personne de la très-sainte Trinité. Ce fut alors, comme l'atteste saint Jean, que le Verbe fut fait chair, et que celui qui était Fils de Dieu, commença aussi d'être fils d'une vierge; car il n'y a pas ici deux fils, l'un de Dieu et l'autre d'une vierge; mais un seul, qui de toute éternité a été fils unique de Dieu le Père, dont il a reçu la divinité ; et qui dans le temps a été fait fils unique de la vierge Marie, dont il a reçu l'humanité. Voilà le plus grand bienfait que Dieu ait accordé au genre humain : tous les hommes, et chacun en particulier, reconnaissants de ce bienfait, devraient remercier Dieu chaque jour de ce qu'étant notre maître suprême, il a voulu aussi devenir notre frère, et de ce qu'il a élevé notre race à une si haute sublimité, qu'un homme, Jésus-Christ, est véritablement le Roi et le Seigneur des anges; et qu'une femme, la vierge Marie, est assise au-dessus de tous les chœurs des Esprits célestes. Mais pour expliquer plus amplement ce mystère, il nous faut résoudre trois difficultés. La première consiste à savoir pourquoi la conception de Jésus-Christ est attribuée au Saint-Esprit, tandis que toutes les œuvres extérieures, *ad extra*, sont communes à la trinité des personnes divines. La seconde difficulté est de savoir pourquoi la seule personne du Fils s'est incarnée, tandis que toute la sainte Trinité a coopéré à l'incarnation. Enfin l'on demande si l'on peut dire que le Saint-Esprit est le père de Jésus-Christ, puisqu'on dit que Jésus-Christ a été conçu de l'Esprit saint ? Il est facile de répondre à la première difficulté ; car quoique les œuvres extérieures de Dieu soient communes aux trois personnes divines, cependant on attribue au Père celles qui appartiennent à la

puissance; au Fils, celles qui regardent la sagesse; et au Saint-Esprit, celles qui ont l'amour pour objet. Ce n'est pas qu'elles soient propres et particulières à ces personnes; mais parce qu'elles paraissent avoir une certaine similitude avec les propriétés de ces personnes. Ainsi on est dans l'usage d'attribuer au Saint-Esprit la conception de Jésus-Christ, parce qu'elle fut l'œuvre du plus grand amour de Dieu envers le genre humain. *Dieu*, dit saint Jean, *a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique* (*Jean*, III). La réponse à la seconde difficulté n'est pas moins facile; car on dit que la seule personne du Fils s'est incarnée, quoique l'incarnation soit l'œuvre de toute la trinité; c'est que la seule personne du Fils s'est revêtue de l'humanité, quoique toutes les trois personnes divines aient concouru à former cette humanité et à l'unir à la personne du Fils : c'est comme si quelqu'un prenait un habit neuf qu'il aurait fait avec le secours de deux autres, qui l'aideraient à s'en revêtir; car alors il y en a trois qui ont fait cet habit et qui ont aidé à le revêtir; mais un seul en a été revêtu. Nous répondrons à la troisième difficulté en disant qu'on ne peut pas dire que le Saint-Esprit soit le père de Jésus-Christ, quoique nous disions qu'il a été conçu de lui. Car celui-là est père, qui engendre un fils de sa substance; mais celui qui produit un ouvrage quelconque non de sa substance, mais d'ailleurs, ne doit pas être appelé père, mais ouvrier, *opifex*. D'après ce principe, Dieu est vraiment le père et le seul père de Jésus-Christ selon la divinité, et la bienheureuse vierge Marie est la vraie et la seule mère de Jésus-Christ selon l'humanité; puisque Dieu le Père a engendré Jésus-Christ de sa propre substance, comme Dieu, parce qu'il ne l'a point créé de rien, ni formé d'aucune autre chose; et que la bienheureuse vierge Marie l'a engendré, comme homme, de la matière de son propre sang et non d'ailleurs. Mais le Saint-Esprit n'a point engendré Jésus-Christ de sa propre substance; seulement il l'a formé du sang de la Vierge; il n'est donc pas le père de Jésus-Christ, mais il est l'ouvrier qui a formé son corps et créé son âme.

Or, quoiqu'il soit vrai de dire que la bienheureuse Vierge a engendré Jésus-Christ comme homme et non comme Dieu, il ne suit pas de là que la bienheureuse Vierge n'est pas mère de Dieu (*Non esse Dei genitricem*), ou qu'elle n'a pas engendré Dieu; car la vierge Marie a véritablement engendré Dieu, et elle est véritablement mère de Dieu, parce qu'il n'y a dans Jésus-Christ qu'une seule personne qui est la personne divine, ayant deux natures; l'une divine, du côté du père, l'autre humaine, du côté de la mère. Ainsi on peut dire en toute vérité, et que Jésus-Christ, comme Dieu, a un père et n'a point de mère; et que Jésus-Christ Dieu a un père et une mère; et il est également vrai que Jésus-Christ comme homme n'a point de père, mais seulement une mère, et que Jésus-Christ fait homme a une mère et un père. C'est donc le devoir d'un curé d'apprendre soigneusement au peuple la double signification de *Dieu* considéré comme *Dieu*, et de l'*homme* considéré comme *homme*, et de lui expliquer la différence qu'il y a dans ces mots : *Jésus-Christ Dieu*, et *Jésus-Christ* considéré comme *Dieu; Jésus-Christ homme*, et *Jésus-Christ* considéré comme *homme*, afin que le peuple ne donne point dans l'erreur au sujet d'un mystère absolument nécessaire au salut.

Secondement. *Né de la vierge Marie.* C'est ici la seconde partie de l'article qui nous fait connaître la naissance du Sauveur, semblable à la naissance des autres hommes en un point, et différente en plusieurs autres, comme nous avons déjà dit en parlant de la conception. D'abord la naissance de Jésus-Christ fut semblable à celle des autres hommes en ce que, comme eux, après sa conception, il resta neuf mois dans le sein de sa mère, depuis le vingt-cinq mars jusqu'au vingt-cinq décembre; mais sa naissance diffère, sous plusieurs autres rapports, des naissances ordinaires. Elle n'eut pas besoin de sage-femme, ni du secours d'aucune autre pour elle ni pour son fils. Ce fut elle-même qui le prit, l'enveloppa de langes et le plaça dans la crèche. Ensuite les autres femmes ne peuvent mettre leurs enfants au monde sans éprouver de vives douleurs, conséquences nécessaires de leur enfantement; mais la sainte mère de Dieu n'éprouva aucune difficulté, aucune douleur; de même qu'elle avait conçu sans cesser d'être vierge, de même elle resta vierge dans l'enfantement : et de même que Jésus-Christ sortit du sépulcre sans l'ouvrir, de même qu'il entra dans le lieu où étaient les apôtres, quoique les portes fussent fermées; de même aussi il naquit et sortit du sein de Marie. C'est ce qu'indiquait cette porte orientale, dont parle Ezéchiel (*Ezéch.*, XLIV), toujours fermée, par laquelle Dieu seul entra. De plus il n'est aucun homme qui puisse choisir le temps ni le lieu de sa naissance, tandis que Jésus-Christ choisit l'un et l'autre, et que ce choix renferme plusieurs mystères. Il choisit le temps du solstice d'hiver, lorsque le soleil commence à revenir vers nous, parce qu'alors le soleil de justice et la vraie lumière du monde revenait par la grâce vers les hommes, dont il s'était éloigné à cause du péché. Il choisit un lieu abject et modeste, le bourg de Bethléem, et dans ce bourg il choisit une caverne pour y prendre naissance; il choisit une crèche pour son berceau, afin de nous montrer par cet exemple le mépris que nous devons avoir du monde, de ses vanités et de ses délices; et saint Léon (*Serm.* 1 *de Epiphan.*) observe judicieusement que celui qui avait revêtu la forme d'esclave, choisit Bethléem pour sa naissance, et Jérusalem pour sa passion; car il voulut naître dans un lieu obscur, pour y être loué par les anges et adoré par les rois, tandis qu'il choisit pour le lieu de sa mort une ville renommée et très-fréquentée, pour y être méprisé et moqué par ses principaux habitants.

Or dans ce Symbole, les apôtres ont voulu exprimer le nom de *Marie* et dire : *Il est né*

de la vierge Marie, et non pas seulement : *Il est né d'une Vierge*, pour deux raisons : d'abord pour confirmer la vérité de l'histoire, ensuite pour la plus grande consolation de l'Eglise, et pour honorer la sainte Vierge. Pour confirmer la vérité de l'histoire, il importe beaucoup d'ajouter les noms propres ; c'est pour cela que l'on donne dans ce Symbole le nom de Ponce Pilate, et que dans l'annonciation l'on nomme l'ange Gabriel, la ville de Nazareth, Joseph et Marie ; et dans la prédication du précurseur du Seigneur on fait figurer les noms de l'empereur Tibère, du gouverneur Ponce Pilate, d'Hérode, tétrarque, d'Anne, prince des prêtres, de Caïphe et enfin de Zacharie et de Jean. C'est encore ainsi que, pour la consolation de l'Eglise et en l'honneur de la Vierge, il importe beaucoup que nous sachions le nom aimable de la mère de Dieu, en la protection de laquelle, après Jésus-Christ, toute l'Eglise met à bon droit son entière et pleine confiance. Or, il appartient surtout à la gloire de la Vierge, qu'on ait inséré dans le Symbole des apôtres ce court éloge : La vierge Marie, mère de Dieu, éloge au-dessus de tous les autres éloges.

ARTICLE IV.

Qui a souffert sous Ponce Pilate, est mort, a été enseveli.

Après avoir expliqué la conception et la nativité de Jésus-Christ, les apôtres nous apprennent sa passion et sa mort. Ils passent sous silence ses actions, ses instructions et ses miracles, parce que dans ce court abrégé ils ont voulu faire connaître seulement ce qui présente quelque difficulté. Or, ceux qui ont déjà cru l'incarnation du Verbe et qui croient que Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme, n'ont pas de peine à se persuader qu'il fut très-sage, excellent et puissant en paroles et en œuvres. Mais il était plus difficile de croire que l'Homme-Dieu eût été crucifié et qu'il fût mort ; et, jusqu'à ce jour, les mahométans, tout en croyant que Jésus-Christ est né d'une Vierge, ne peuvent se résoudre à croire son crucifiement et sa mort ; et l'Apôtre dit lui-même que prêcher Jésus-Christ crucifié, c'est un scandale pour les Juifs et une folie pour les Gentils. Les apôtres donc ont eu raison d'ajouter ce quatrième article pour l'instruction des fidèles, et pour leur apprendre qu'il ne suffit pas au salut de croire l'incarnation et la nativité de Jésus-Christ, mais qu'il faut encore croire sa passion et sa mort. Expliquons chaque parole en particulier.

Premièrement. *Il a souffert sous Ponce-Pilate.* La passion de Jésus-Christ signifie ici tout ce que Jésus-Christ a souffert dans les derniers jours de sa vie temporelle ; ces souffrances ont eu lieu sous Ponce Pilate, c'est-à-dire dans le temps que Ponce Pilate gouvernait la Judée pour l'empereur Tibère ; et non seulement Jésus-Christ a souffert du temps que Pilate était gouverneur, mais encore par le jugement de Pilate qui prononça la sentence contre Jésus-Christ, deux choses signifiées par ces paroles, *sous Ponce Pilate.* Quoique Pilate désirât d'absoudre Jésus-Christ, comme l'attestent les Evangiles, connaissant qu'il était accusé injustement, il n'eut cependant pas assez de force pour triompher de l'iniquité ; mais, dominé par le respect humain, il porta contre Jésus-Christ une sentence injuste et se souilla d'un grand crime. Aussi depuis cette époque, poursuivi par la vengeance divine, il se vit tout à coup accablé de tant de calamités, qu'il se donna la mort.

Secondement. *Crucifié.* Ce mot désigne le genre de mort de Notre-Seigneur, genre de mort très-cruel, très-long et très infâme, réservé aux plus viles personnes ; genre de mort néanmoins que Notre-Seigneur choisit, qu'il avait figuré par le serpent d'airain du desert, élevé sur un poteau (*Jean*, III). Et tout cela se fit pour rendre la redemption parfaite. Quoique Jésus-Christ eût souffert plusieurs autres choses, comme les moqueries, la flagellation, le couronnement d'épines et autres ignominies, cependant, pour abréger, on s'en tient aux principales souffrances de sa mort.

Troisièmement. *Est mort.* Il voulut non seulement souffrir, mais encore mourir. Il aurait pu descendre de la croix, s'il l'avait voulu ; les Juifs l'y invitaient et l'insultaient en lui disant : *Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix*..... et dans un autre endroit : *S'il est le roi d'Israël, qu'il descende maintenant de la croix, et nous croirons en lui.* Pour lui, il voulut accomplir son œuvre et goûter le calice amer de la mort, afin de détruire notre mort en souffrant la sienne, et de réparer la vie par sa résurrection.

Quatrièmement. *Et il a été enseveli.* Le Seigneur a voulu être enseveli et rester trois jours dans le sépulcre, afin qu'on fût bien convaincu de sa mort ; et il a voulu être mis dans un sépulcre neuf, où fut apposé le sceau public, afin de ne laisser aucun doute sur sa résurrection. Il plut à la sagesse divine de tellement déconcerter la ruse des méchants, qu'elle servit malgré eux à démontrer la vérité de la résurrection, et ce que l'impiété des Juifs, poussés par le démon, avait imaginé pour empêcher que Jésus-Christ ne ressuscitât, contribua au contraire à rendre plus éclatant son triomphe sur la mort. Après ces courtes explications, examinons qui fut l'auteur et quelle fut la fin, le but de la mort de Jésus-Christ ; car cet examen aide beaucoup à méditer avec fruit sur sa passion. Il y eut plusieurs auteurs ou plusieurs causes efficientes de la passion du Sauveur, et il y eut aussi plusieurs raisons ou plusieurs motifs qui amenèrent cette passion du Seigneur. Le premier auteur de la passion de Notre-Seigneur fut Dieu le Père, *qui n'épargna pas son propre Fils, mais le livra pour nous tous* (*Rom.*, VIII). Ensuite le Fils fut aussi l'auteur de sa passion, comme il le dit dans saint Jean. *Personne ne peut m'ôter la vie mais je la donne de moi-même* (*Jean*, X). Isaïe avait dit auparavant : *Il s'est offert, parce qu'il l'a voulu* (*Is.*, LIII) ; et après lui l'apôtre disait aux Ephésiens : *Jésus-*

Christ nous a aimés, et s'est offert pour nous à son Père comme une victime et comme une hostie d'une agréable suavité (*Ephés.*, IV). La troisième cause de la passion de Jésus-Christ fut Judas qui le trahit ; la quatrième cause, ce furent les Juifs qui le livrèrent au président et demandèrent à hauts cris qu'il fût crucifié; la cinquième cause fut Pilate qui porta la sentence : les ministres du gouverneur, qui mirent la sentence à exécution peuvent être regardés comme la sixième. Remarquons que tous ceux dont nous venons de parler ne se proposaient pas la même fin, et que selon la diversité et l'opposition de leur but ils ont fait une bonne ou une mauvaise action, digne de louange ou de blâme en coopérant à la passion de Jésus-Christ. Commençons par les derniers, en remontant par degrés à la première cause. Les ministres du gouverneur se souillèrent d'un grand crime, parce que l'innocence de Jésus-Christ, plusieurs fois reconnue par Pilate lui-même, était notoire et très-évidente; et dans ce cas personne ne peut infliger un châtiment sans péché (opinion de l'auteur). Ensuite ces ministres, non contents du supplice décerné par le juge, y ajoutèrent méchamment et par pure cruauté la couronne d'épines et différentes moqueries rapportées dans l'Evangile. Ainsi la fin des ministres fut mauvaise, soit qu'ils aient voulu plaire aux Juifs, soit qu'ils aient cherché à assouvir leur rage. Pilate condamne Jésus-Christ à la mort pour ne pas encourir l'indignation de César, dont l'avaient menacé les Juifs, en lui disant : *Si vous le renvoyez vous n'êtes pas ami de César; car quiconque se fait* passer pour *roi, se déclare contre César* (*Jean*, XIX). Ainsi il pécha et en fut sévèrement puni, même dans ce monde, comme nous l'apprend Eusèbe. D'où nous pouvons comprendre qu'il n'est jamais permis d'offenser Dieu par la crainte des hommes, parce que Dieu est au-dessus de tous les hommes, qu'il voit tout et qu'il peut délivrer sans peine ceux qui lui restent fidèles. C'est ainsi que le patriarche Joseph et la chaste Susanne ayant été sollicités à l'adultère par des menaces, aimèrent mieux s'exposer à perdre la vie que d'offenser Dieu, et Dieu sauva l'un et l'autre de la mort, par une Providence admirable. Quant aux Juifs, ils cherchèrent à faire mourir Jésus-Christ par envie, parce que le peuple le considérait beaucoup plus qu'il ne considérait les scribes et les pharisiens, et encore par une crainte mondaine, de peur que le royaume de Judas ne fût entièrement détruit. Saint Matthieu nous fait connaître l'envie que les Juifs portaient à Jésus par ces paroles : *Pilate savait qu'ils l'avaient livré par envie* (*Matth.*, XXVII). Et saint Jean nous signale la crainte mondaine des Juifs, lorsqu'il fait dire aux pontifes et aux pharisiens : *Que faisons-nous?* à quoi pensons-nous? *cet homme fait beaucoup de miracles; si nous le laissons faire de la sorte, tous croiront en lui;* on le reconnaîtra pour roi des Juifs; *et les Romains viendront, et détruiront notre ville et notre nation* (*Jean*, XI). Ainsi ils péchèrent grandement et méritèrent de perdre le royaume éternel ainsi que le temporel. Judas, intrigant abominable (*Mercator pessimus*), comme l'appelle l'Eglise, vendit Jésus-Christ par avarice. Mais les trente deniers qu'il avait reçus pour prix de sa perfidie ne lui servirent de rien, car peu après il les restitua et alla se pendre de désespoir. Tous les avares ressemblent à Judas ; car ils ne jouissent point du bien qu'ils amassent dans ce monde avec tant de sollicitude, et dans l'autre ils seront rigoureusement punis. Il nous reste à parler de Dieu et de Jésus-Christ, qui fut cause de la passion, mais pour une fin bien différente de Judas, de Pilate, des Juifs et des ministres d'un si grand crime; car Dieu et Jésus-Christ se proposèrent dans cette passion le salut du genre humain et la gloire de la Divinité. Car d'abord le peché d'Adam, transmis par génération à tous les hommes, blessa l'honneur de Dieu, et ôta le salut aux descendants d'Adam. Ces deux maux ne pouvaient être guéris, en rigueur de justice, sans une satisfaction d'un prix infini ; il suit de là que la sagesse éternelle de Dieu unit tellement la miséricorde à la justice, que Dieu le Père, dans sa miséricorde infinie, donna son Fils, et que le Fils s'offrit lui-même comme une victime d'un prix infini, pour satisfaire à la justice divine : car *il s'humilia*, dit saint Paul, *et se rendit obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix* (*Philipp.*, II). Cette obéissance du second Adam fut beaucoup plus agréable à la justice divine que ne lui avait déplu l'orgueilleuse désobéissance du premier Adam. Ainsi loin de nous la pensée que Dieu le Père ait péché dans la passion de Jésus-Christ, quoiqu'il l'eût résolue de toute éternité, parce qu'il ne poussa point les Juifs ni Pilate à faire mourir Jésus-Christ; il permit seulement qu'ils le fissent, et se servit de leur mauvaise volonté pour nous témoigner son amour infini qui lui faisait sacrifier son Fils unique pour nous sauver. *Dieu a tellement aimé le monde*, dit saint Jean, *qu'il a donné son Fils unique*. On croira moins encore que Jésus-Christ ait péché en s'offrant à la mort pour racheter le monde, mais on admirera dans ce sacrifice qu'il fait de sa personne un rare exemple d'obéissance à son Père et de charité envers le genre humain. Il n'y a personne qui ne puisse dire avec l'Apôtre : *Jésus-Christ m'a aimé, et il s'est livré lui-même à la mort* (*Gal.*, II) pour me donner la vie.

De tout cela il faut conclure que nos péchés sont vraiment la cause de la passion du Fils de Dieu; car, si l'homme n'avait pas peché, Dieu n'eût jamais permis que son Fils très-innocent fût mort, mais qu'il eût même reçu la moindre insulte, *lædi*; et le Fils ne se fût jamais offert volontairement à une mort cruelle. Ni l'astuce des Juifs, ni l'avarice de Judas, ni le pouvoir de Pilate, ni la cruauté de ses ministres n'eussent rien pu contre le Fils de Dieu. Les clous, les épines, les fouets, ou auraient tourné leur force contre les satellites, ou auraient été réduits en poudre, plutôt que de blesser la chair innocente et très-sainte du Fils de Dieu. Ainsi lorsque

nous considérons la passion de Jésus-Christ, nous devons détester surtout nos péchés, compatir aux souffrances de Jésus-Christ et lui rendre de très-humbles actions de grâces. Nous devons nous proposer d'employer toutes nos forces pour éviter de pécher à l'avenir, et d'imiter constamment la patience, l'humilité, l'obéissance et la charité de Jésus-Christ, et enfin être disposés à faire le sacrifice de nos biens, de nos parents et de notre vie même, plutôt que d'offenser Dieu et notre doux Sauveur.

ARTICLE V.

Est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts.

Dans cet article les apôtres nous apprennent ce que fit l'âme de Jésus-Christ après qu'elle eut été séparée de son corps. Ils nous font connaître deux choses : premièrement, que l'âme descendit aux enfers ; secondement, qu'elle en revint et qu'elle fut très-heureusement réunie à son corps Expliquons chaque partie.

Premièrement. *Est descendu aux enfers.* Ces paroles signifient que l'âme de Jésus-Christ, dont le corps reposait dans le sépulcre, descendit aux enfers, où étaient detenues les âmes des justes, avant que Jésus-Christ ne leur ouvrît le ciel par son ascension. C'est de ce lieu que parlait le patriarche Jacob, lorsqu'il disait à ses enfants : *Vous accablerez ma vieillesse d'une douleur qui m'emportera dans le tombeau* (*Deducetis canos meos cum dolore ad inferos*) , c'est-à-dire vous serez cause que mon âme sortant avec douleur de ce corps vieux, usé, descendra aux enfers, où demeurent les âmes des défunts. Or, selon la commune doctrine des théologiens, il y a, aux enfers, quatre différentes demeures ou régions. La région la plus profonde et la plus obscure est le dernier enfer, où sont les réprouvés, condamnés à des supplices éternels; car il convenait que la demeure des réprouvés fût un abîme profond et très-obscur, en même temps que l'habitation des bienheureux serait placée au plus haut des cieux où règne la plus brillante lumière. La région qui est un peu plus élevée s'appelle purgatoire ; c'est là que sont détenues les âmes qui sont mortes dans la charité, il est vrai, mais qui ont besoin d'être purifiées avant de pouvoir entrer dans le royaume des cieux; elles seront sauvées, dit saint Paul, mais en passant par le feu. Une autre région plus élevée encore est celle où sont détenues les âmes de ces enfants qui sont morts avec le seul péché originel. Enfin la région la plus haute, mais néanmoins souterraine, et appartenant aux enfers, est celle où descendaient les âmes des saints de l'Ancien Testament, et où elles devaient rester jusqu'à ce que le Sauveur les en retirât. C'est dans ce lieu que fut conduite l'âme du pauvre Lazare, où il trouva le patriarche Abraham , où il reposa sur son sein, comme le dit Notre-Seigneur dans l'Evangile. C'est donc dans ce lieu que descendit l'âme de Jésus-Christ; c'est là qu'il procura à ces âmes une consolation indicible, qu'il les rendit heureuses par la vision de sa divinité ; qu'il changea cet enfer en un paradis , ce que signifiaient ces paroles de Jésus-Christ au bon larron crucifié à ses côtés : *Vous serez aujourd'hui avec moi en paradis* (*Luc*, XXIII). Jésus-Christ, quant à son âme, descendit donc aux enfers : il n'y descendit pas comme captif, mais comme libre et comme maître, pour prendre possession de cette partie du monde, pour reprendre et remplir de terreur les démons et les réprouvés, pour consoler les âmes du purgatoire, mais surtout pour en retirer celles des saints et les élever avec lui dans le ciel. C'est ce que veut dire David, lorsque, représentant la personne de Jésus-Christ, il dit : *Je suis resté libre au milieu des morts* (*Ps.* LXXXVII). Et en parlant de la délivrance des saintes âmes, il ajoute : *Vous êtes monté en haut* sur cette sainte montagne ; vous en avez chassé les peuples impies qui l'occupaient, *vous avez pris un grand nombre de captifs* (*Ps.* LXVII), ou comme dit l'Apôtre, Jésus-Christ étant monté en haut, il *a mené* avec lui, comme en triomphe, *une grande multitude de captifs* qu'il avait arrachés des mains de la captivité même, *et il a répandu ses dons sur les hommes* (*Ephés.*, IV, 8).

Secondement. *Le troisième jour il est ressuscité d'entre les morts.* Jésus-Christ demeura trois jours aux enfers; mais ce ne furent pas trois jours complets ; car il y resta le vendredi ou la sixième férie depuis la neuvième heure jusqu'à la douzième, le samedi tout entier, et le dimanche depuis la première heure de la nuit jusqu'au commencement de l'aurore : car il plut à Notre-Seigneur de rester trente-trois heures dans la terre comme il avait resté trente-trois ans sur cette même terre. La principale raison pour laquelle il demeura enseveli pendant ce temps, fut de nous bien assurer de sa mort ; car s'il était ressuscité après une heure ou deux, on aurait pu douter s'il était réellement mort, on aurait pu dire qu'il n'était qu'évanoui et que les mouvements vitaux n'avaient été que suspendus. Mais il se présente ici une difficulté qu'il faut résoudre en peu de mots : car Jésus-Christ dit dans l'Evangile: *Comme Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre d'un grand poisson*, et qu'il en sortit vivant, *ainsi le Fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre* (*Matth.*, XII, 40), et en sortira plein de vie. S. Augustin répond à cette difficulté dans son livre *de la Concordance des Evangiles*, et dit que dans les saintes Ecritures la partie est souvent prise pour le tout (*liv.* III, 24), et il cite S. Matthieu qui dit, en parlant de la transfiguration : *Six jours après* (*Matth.*, XVII, 1); et S. Luc qui, parlant du même prodige, dit : *Environ huit jours après*, etc. (*Luc*, IX, 28); et il ajoute que la raison de cette différence est que l'un des évangélistes parle des jours entiers, et l'autre des jours commencés. Ainsi donc S. Augustin enseigne que le temps que Jésus-Christ resta selon son âme dans les limbes, et selon le corps dans le sépulcre, fut de trois jours et trois nuits, en prenant la partie pour le tout ; car le premier jour fut le vendredi ou la sixième férie. Ce jour, Notre-Seigneur resta

les trois dernières heures dans les limbes et dans le sépulcre. Mais par ces trois heures on entend toutes les autres heures précédentes, savoir, les douze heures de la nuit précédente et les neuf heures de ce même jour du vendredi ; car parmi les Hébreux les jours naturels commencent à vêpres, conformément à ce passage de la Genèse : *Et du soir et du matin se fit le premier jour* (*Gen.*, V); et cet autre du Lévitique : *Vous célébrerez vos fêtes d'un soir jusqu'à un autre soir* (*Lévit.*, XXIII, 32). Le second jour fut un samedi qui fut véritablement entier. Le troisième jour fut le dimanche. Ce jour, Notre-Seigneur resta dans les limbes et dans le sépulcre depuis le commencement de la nuit jusqu'à l'aurore ; mais d'après cette figure, qui permet dans le langage de prendre la partie pour le tout, ce jour peut être appelé un jour naturel et entier. Ainsi il est également vrai que Notre-Seigneur ressuscita le troisième jour, comme il est dit dans S. Matthieu, et qu'il fut dans le sépulcre, selon le corps, et dans l'enfer, selon l'âme, trois jours et trois nuits, comme dit encore S. Matthieu au chapitre douzième, l'une de ses expressions étant prise dans le sens propre et l'autre dans le sens figuré.

Or, la résurrection de Jésus-Christ est un mystère très-important et très-difficile. Une fois qu'on l'a admis et qu'on le croit, tous les autres mystères du christianisme deviennent faciles et croyables ; car pourquoi serait-il difficile de croire que Jésus-Christ a été conçu du Saint-Esprit, qu'il est né d'une vierge, qu'il a fait des miracles, qu'il est mort et qu'il a été enseveli, si nous croyons que par sa propre vertu il est sorti du tombeau et qu'il est ressuscité? Les Hébreux avaient vu des morts ressuscités par d'autres ; mais qu'un homme se soit ressuscité lui-même, c'est ce qui a été inouï jusqu'à la résurrection du Sauveur : ainsi cette résurrection nous met dans une conviction pleine et entière que celui qui s'est ressuscité n'est pas un pur homme, mais un vrai Dieu qui, par sa toute-puissance, a pu restituer son âme à son corps, et réformer le corps lui-même, de manière qu'il ne puisse dorénavant ni mourir, ni souffrir. Voilà pourquoi Jésus-Christ, après sa résurrection, a voulu rester quarante jours sur la terre, afin que, par ses différentes et fréquentes apparitions, il pût établir des preuves incontestables de sa résurrection. D'abord il prouva que son corps ressuscité était un vrai corps et non un fantôme : *Regardez mes mains et mes pieds,* dit-il à ses apôtres ; *c'est moi-même. Touchez*-moi, *et considérez qu'un esprit n'a ni os ni chair comme vous voyez que j'en ai* (*Luc*, XXIV, 39). Il leur prouva que ce corps était le même qu'il avait auparavant, en leur montrant la marque des clous et leur disant : *Voyez mes mains ; c'est moi-même.* Il dit à Thomas qui s'était exprimé avec doute sur sa résurrection, en disant : *Si je ne vois dans ses mains les marques des clous* qui les ont percées, *et si je ne mets mon doigt dans le trou des clous et ma main dans* la plaie de *son côté, je ne le croirai point* ressuscité : Thomas, *portez ici votre doigt, et regardez mes mains, approchez aussi votre main, et la mettez dans* la plaie de *mon côté, et ne soyez pas incrédule, mais fidèle* (*Jean*, XX, 27). Il prouva que son corps était vivant, parce qu'on le vit marcher, parler, écouter, manger. Il prouva que son corps était animé de la même âme qu'auparavant, par le témoignage des anges, qui voient non seulement le corps, mais encore l'âme, et qui ont plusieurs fois rendu témoignage qu'il était le même qu'auparavant ; et tous les évangélistes rapportent les apparitions et les témoignages des anges. Il prouva qu'il était le même Jésus-Christ, c'est-à-dire Dieu et homme, en renouvelant le miracle qu'il avait fait dans la capture admirable des poissons (*Luc*, XXIV, *et Jean*, XXI). Enfin il prouva que son corps était glorieux et immortel, en sortant du monument sans en lever la pierre scellée qui le couvrait ; en entrant dans le cénacle, les portes étant fermées ; lorsqu'il venait et se retirait non en marchant, mais en disparaissant, c'est-à-dire en transportant son corps d'un lieu en un autre avec tant de vitesse qu'on aurait cru qu'il s'était évanoui. C'est cette nécessité et cette difficulté de croire la résurrection qui fit dire aux apôtres qu'ils avaient été envoyés pour en rendre témoignage ; car voici comme parle S. Pierre, lorsqu'il s'agit d'élire Matthias à la place du traître Judas : *Il faut donc qu'entre ceux qui ont été en notre compagnie, pendant que le Seigneur Jésus a vécu parmi nous..... on en choisisse un qui soit avec nous témoin de sa résurrection* (*Act.*, I, 21). Et dans le chapitre quatrième S. Luc dit : *Les apôtres rendaient témoignage avec grande for e à la résurrection de Notre-Seigneur* (*Ibid.*, IV, 33). Et S. Augustin ajoute que la foi des chrétiens consiste dans la résurrection ; car les Gentils et les Juifs croient la mort de Jésus-Christ, mais il n'y a que les chrétiens qui croient sa résurrection (*In psal.* CXX) Or la passion, la sépulture et la résurrection de Jésus-Christ sont trois événements solennels ; car de même que Jésus-Christ, notre chef, est mort le vendredi, s'est reposé le samedi, et est ressuscité le dimanche pour mener une vie glorieuse et immortelle, ainsi tous ses membres doivent s'attendre à souffrir et à vivre dans les tribulations la sixième férie, c'est-à-dire pendant le siècle présent ; ensuite, à leur mort, l'Esprit saint leur dira de se reposer de leurs travaux dans le tombeau, ce qui est notre samedi (*Ut requiescant à laboribus suis. Apoc.*, XIV). Enfin au dernier jour, la mort, notre ennemie, sera détruite, et les saint règneront avec Dieu en corps et en âme pendant les siècles des siècles. Ce sera là le jour du Seigneur, ce sera véritablement *ce jour que le Seigneur a fait, afin que nous soyons dans la joie et l'allégresse* (*Ps.* CXVII) Ainsi les chrétiens qui ont de la prudence, ne s'étonnent point, ne se plaignent point, lorsqu'ils souffrent différentes calamités dans cette vie, parce qu'ils considèrent que c'est maintenant le temps des épreuves. Ainsi le laboureur ne se plaint point des neiges et des glaces de l'hiver, parce que cette saison le demande. Et de même que ces laboureurs voient

avec peine des hivers humides et trop chauds, parce qu'ils annoncent la stérilité, ainsi les chrétiens pieux et prudents tiennent pour suspectes les prospérités de cette vie, et ne s'en réjouissent pas, parce qu'ils craignent que dans le siècle futur on ne leur dise : *Vous avez reçu votre récompense* (*Matth.*, VI) ; ou ce qui fut dit au riche gourmand : *Souvenez-vous que vous avez reçu des biens dans votre vie, tandis que Lazare n'a reçu que des maux. Maintenant celui-ci est consolé, et vous souffrez des tourments* (*Luc*, XVI).

ARTICLE VI.

Il est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant.

Premièrement. *Il est monté.* Ce premier mot du sixième article signifie que Jésus-Christ, après sa résurrection, n'est resté que peu de temps sur la terre pour former ses apôtres, et qu'ensuite il est monté en haut, *in altum ;* car il ne convenait pas qu'un corps immortel et glorieux, plus éclatant que le soleil, habitât cette vallée de larmes, au milieu d'un air ténébreux où ne se trouvent que des objets fugitifs, caducs et sujets à la corruption. Saint Luc nous apprend (*Act.*, I) que Jésus-Christ, après sa résurrection, apparut fréquemment pendant quarante jours à ses disciples, s'entretenant avec eux du royaume de Dieu, de la venue du Saint-Esprit, de la prédication de l'Evangile par toute la terre, et qu'enfin du haut de la montagne des Oliviers, où se trouvaient rassemblés tous les apôtres et les disciples, il commença à s'élever peu à peu en leur présence ; et, comme ajoute saint Luc dans son Evangile (*Luc*, XXIV), ayant levé ses mains, il les bénit ; et nous croyons pieusement qu'il donna cette bénédiction en formant le signe de la croix, et que c'est depuis cette époque que l'Église emploie ce signe dans ses bénédictions. Mais dès que Notre-Seigneur fut monté si haut, qu'à peine pouvait-on l'apercevoir, une nuée éclatante finit de le dérober aux yeux de ses apôtres et de ses disciples, et le Seigneur ne montant plus lentement, mais usant de sa toute-puissance, traversa rapidement l'immensité des espaces, et parvint en un moment au plus haut des cieux. Nous en avons pour preuve les deux anges qui parurent vêtus de blanc, et dirent aux disciples : *Ce Jésus qui, en se séparant de vous, s'est élevé dans le ciel, viendra de la même manière que vous l'y avez vu monter* (*Act.*, I, 11). Les anges dirent ces paroles lorsque les disciples regardaient encore le Seigneur montant au ciel, comme l'assure saint Luc dans le même endroit. Ainsi, sachant qu'il y a entre l'air qui avoisine la terre et le plus haut des cieux un intervalle presque infini, il faut que Notre-Seigneur, dans son ascension, ait parcouru cet intervalle presqu'en un moment. Une difficulté se présente ici. Pourquoi est-il dit dans le Symbole que le Seigneur est monté au ciel, tandis que dans l'Evangile et dans les Actes des Apôtres il est dit qu'il fut élevé, *assumptus ?* Mais nous savons que non-seulement dans le Symbole, mais encore dans l'Evangile, et dans les Epîtres, et dans les Psaumes de David, l'ascension est attribuée à Jésus-Christ. Nous lisons dans l'Evangile : *Personne ne monte au ciel, si ce n'est celui qui est descendu du ciel* (*Jean*, III) ; et dans un autre endroit Jésus-Christ dit : *Je monte vers mon Père et votre Père* (*Ch.* XX). Nous lisons dans saint Paul : *Celui qui est descendu est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux* (*Ephés.*, IV). C'est la doctrine de saint Pierre : *Etant monté au ciel, il est à la droite de Dieu*, dit-il ; *les anges, les dominations et les puissances lui sont assujettis* (I *Pierre*, III, 22). Enfin nous lisons dans les psaumes quarante-six et soixante-sept : *Dieu est monté au milieu des cris de joie, et le Seigneur y est entré* (dans la Jérusalem céleste) *au bruit des trompettes. Vous êtes monté en haut*, dit le prophète, *vous avez pris un grand nombre de captifs.* L'ascension dans Jésus-Christ ne contredit pas l'assomption ; car la puissance par laquelle Jésus-Christ est monté au plus haut des cieux, est en Jésus-Christ : c'est pourquoi l'on peut dire avec certitude qu'il est monté. Mais cette même puissance vient de la divinité, qui est commune au Père, au Fils et au Saint-Esprit ; et voilà pourquoi l'on peut dire encore avec autant de vérité que Jésus-Christ a été élevé ou exalté au ciel par son Père, et l'on peut dire aussi qu'il a été élevé et exalté par le Saint-Esprit, comme l'on peut dire avec une égale vérité que le Fils de Dieu a élevé et exalté au ciel son propre corps. Nous voyons la même chose dans la résurrection ; car Jésus-Christ est ressuscité par sa propre vertu, parce que sa divinité ressuscita son corps mort et le rappela à la vie ; mais parce que la divinité est commune aux trois personnes divines, on dit aussi que le Père et le Saint-Esprit ont ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts ; car voici ce que dit l'Apôtre : *Car si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts habite avec vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts donnera aussi la vie à vos corps mortels par son esprit qui habite en vous* (*Rom.*, VIII, 11).

Or, non-seulement Jésus-Christ est monté, mais encore il a été accompagné de plusieurs légions d'anges et de toutes les saintes âmes des patriarches et des prophètes, ainsi que des autres justes qui reposaient dans le sein d'Abraham. C'est par allusion à ce mystère que Jacob dit : *J'ai passé ce* fleuve du *Jourdain, n'ayant qu'un bâton ; je retourne maintenant avec deux troupes* (*Gen.*, XXXII, 10). Car Jésus-Christ traversa véritablement le Jourdain avec le bâton de sa croix par sa passion, et il revint à son Père avec deux troupes, celle des anges et celle des âmes des justes. Or, Dieu voulut laisser sur les lieux mêmes deux monuments qui attestassent cette admirable ascension : l'un dans l'endroit où il avait posé ses pieds ; car cet endroit n'a jamais pu être couvert de pierres, mais il y est toujours resté la poussière qu'avait foulée Notre-Seigneur, et les traces des pieds qu'il y avait imprimées ; et quoique les pèlerins enlèvent cette poussière, cependant

les traces des pieds y restent toujours, comme l'atteste Sulpice Sévère (*Lib.* II *Sacræ Hist.*). L'autre monument consiste en ce qu'ayant bâti une église en ce lieu, on ne put jamais fermer la voûte, afin que l'on pût remarquer toujours l'endroit d'où Notre-Seigneur était monté au ciel. C'est Saint Jérôme qui l'assure dans son livre intitulé : *De locis hebraicis, in Acta Apostolorum.* On peut voir encore, sur ces deux miracles, ce qu'en disent saint Paulin (*Epist.* 11, *ad Severum*), et Bède (*De locis sanctis*).

Secondement. *Aux cieux.* On distingue trois cieux, selon l'apôtre, qui dit avoir été ravi jusqu'au troisième ciel (II *Cor.*, XII). Il y a le ciel aérien, le ciel étoilé et le ciel empyrée, où est le paradis, qui est le séjour des bienheureux. Car le même apôtre, après avoir dit qu'il avait été ravi jusqu'au troisième ciel, ajoute, comme pour expliquer ce qu'il venait de dire, qu'il fut ravi dans le paradis. Lors donc qu'il est dit dans le Symbole que Jésus-Christ est monté *au ciel*, il faut entendre qu'il est monté à ces trois cieux, et qu'il est resté au plus élevé, ce que le même apôtre explique aux Ephésiens, en leur disant que Jésus-Christ est monté au-dessus de tous les cieux. C'est dans cette ascension que s'est accompli ce que Notre-Seigneur affirmait si souvent, lorsqu'il disait que *celui qui s'humilie sera exalté.* Car s'étant lui-même humilié jusqu'à la mort, et à la mort de la croix, et étant descendu jusque dans les parties les plus basses de la terre, il a été élevé au-dessus des anges, et est monté au plus haut des cieux. Cette ascension a quelque chose de grand et de presque incroyable. Par elle, la terre s'est élevée au-dessus du ciel, et le corps humain est monté au-dessus des esprits célestes, et le Fils de Dieu nous a communiqué cette gloire; car la bienheureuse vierge Marie a été élevée au-dessus des chœurs des anges, et nous tous, si nous avons imité l'humilité de Jésus-Christ, nous serons élevés au-dessus des astres, et associés au chœur des célestes esprits. Or, pour connaître combien est aimable et précieuse cette demeure ou cité céleste, dans laquelle est monté Jésus-Christ, il ne faut que porter nos regards sur la multitude et la beauté des étoiles que nous voyons d'ici-bas, qui sont comme la partie extérieure du pavé céleste : et si la partie extérieure brille de l'éclat de tant de perles précieuses, que sera l'intérieur de la maison? que seront les cours, les appartements, les chambres de repos, les vestibules, les toits? Le prophète a eu raison de dire : *Mon âme désire* ardemment *d'être dans la maison du Seigneur, et elle est presque dans la défaillance* par l'ardeur de ce désir (*Ps.* LXXXIII).

Troisièmement. *Est assis.* Etre assis dans le ciel ne signifie pas la même chose que sur la terre. Ici-bas nous nous asseyons pour nous reposer, comme nous nous couchons pour dormir; mais les corps glorieux n'éprouveront pas de fatigue, ils ne dormiront point; aussi ils ne s'assiéront point, ne se coucheront point; ils se tiendront droits, ce qui est la situation naturelle du corps humain. On dit néanmoins que Jésus-Christ est assis, et que tous les saints sont assis avec lui, pour deux raisons : la première, parce que l'action de s'asseoir indique le repos, et que dans le ciel il y aura un repos éternel, selon ces paroles du psalmiste : *J'ai juré dans ma colère qu'ils n'entreront point dans le lieu de mon repos* (*Ps.* XCIV, 11); et ce verset de de l'Apocalypse : *Heureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur! Dès maintenant, dit l'Esprit*, je les assure qu'*ils se reposeront de leurs travaux; car leurs œuvres les suivent* (*Apoc.*, XIV, 13). On comprendra facilement la grandeur de ce bien, en réfléchissant combien est amère l'inquiétude que nous font éprouver, durant cette vie, la douleur, la crainte, l'envie, la haine, la colère, les différents soupçons, et, par-dessus tout, l'attente d'une mort certaine qui change en amertume tous les plaisirs de cette vie. Ensuite l'action de s'asseoir est l'emblème de la puissance judiciaire, selon ces paroles de Jésus-Christ à ses apôtres : *Vous serez assis sur douze siéges, pour juger les douze tribus d'Israël* (*Matth.*, XIX). On dit donc que Notre-Seigneur est assis dans le ciel, parce qu'il s'y repose de tous ses travaux et qu'il a été établi juge des vivants et des morts.

Quatrièmement. *A la droite du Père.* Cette dernière expression indique l'égalité qui règne entre le Fils et le Père : car Jésus-Christ est assis dans le ciel, non au-dessus ni au-dessous du Père, mais à son côté, et par là même il est égal au Père. Quoique le Fils de Dieu soit inférieur au Père, selon l'humanité, comme il le dit lui-même, *Le Père est plus grand que moi* (*Jean*, XIV), néanmoins, selon la divinité, il lui est égal, conformément à ces paroles de l'Apôtre : *Il n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu* (*Philip.*, II, 6). Ainsi, cette expression : *A la droite*, ne s'entend pas d'une situation corporelle, comme si le Fils était assis à la droite et le Père à la gauche; ou le Père au milieu, le Fils à la droite et l'Esprit saint à la gauche; car le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'ont que la même essence, qui, étant immense et infinie, remplit tout et est entière partout. Or il convient au Fils d'être assis à la droite du Père, parce qu'il est Dieu : aucune autre créature humaine, ni angélique, ne peut y prétendre. Car quel est celui des anges à qui Dieu ait jamais dit : *Asseyez-vous à ma droite* (*Héb.*, I)? Si vous demandez : Jésus-Christ, comme homme, est-il assis à la droite de son Père? on devra vous répondre que Jésus-Christ comme homme et Jésus-Christ comme Dieu ne sont pas deux Christ, ou deux personnes; mais qu'ils ne font qu'un Christ et qu'une personne, et que, par conséquent, Jésus-Christ homme est assis à la droite du Père, non à raison de son humanité, mais à raison de sa divinité, deux choses unies en une seule personne, et qui ne peuvent être séparées. Au contraire, lorsque Jésus-Christ était attaché à la croix, Jésus-Christ Dieu était suspendu à la croix, non à raison de sa divinité, mais à raison de son humanité, parce que Jésus-

Christ Dieu et Jésus-Christ homme ne sont pas deux Jésus-Christ ni deux personnes, mais une seule personne ayant deux natures, la nature divine et la nature humaine. Ce sont ici des questions subtiles et sublimes; aussi un curé doit bien prendre garde de ne pas errer et d'instruire le peuple aussi clairement qu'il est possible. On fait ordinairement cette comparaison : Un roi vêtu de pourpre est assis sur son trône : quoique cet habit de pourpre, séparé de la personne du monarque, ne soit pas digne d'être placé en si haut lieu, ni d'être préféré aux princes qui sont assis au-dessous du roi, cependant, parce que cet habit est uni à la personne du roi, il jouit à juste titre de cette place élevée, non pas à raison de soi, mais à raison de la personne royale à laquelle il est uni.

ARTICLE VII.

De là il viendra juger les vivants et les morts.

C'est ici le dernier article qui ait rapport à la personne du Fils de Dieu; il contient sommairement le second avénement de Jésus-Christ dans le monde : car le premier avénement fut pour racheter le genre humain, ce fut l'œuvre d'une miséricorde infinie; le second sera pour juger tous les hommes, il sera la manifestation d'une justice sévère. Mais avant d'expliquer chaque mot, il sera utile de faire comprendre pourquoi ce jugement général aura lieu indépendamment de la sentence que prononce sur nous Jésus-Christ de suite après la mort, et de l'exécution qu'elle reçoit en nous introduisant dans le ciel, ou en nous reléguant aux enfers, ou en nous retenant pour un temps dans le purgatoire. Il y a plusieurs raisons pour justifier le jugement universel indépendamment du particulier : la première raison se tire du côté de Dieu. Il y a plusieurs personnes qui, voyant les justes souffrir plusieurs maux sans les avoir mérités, tandis que les méchants regorgent de biens, s'imaginent, ou que Dieu ne voit pas ce qui se passe, ou qu'il ne prend aucun soin des choses d'ici-bas; ou, ce qui est plus mal encore, ils croient que Dieu ne gouverne pas bien le monde. Aussi pour montrer à tout le genre humain que Dieu gouverne sagement cet univers, et pour forcer bon gré malgré tous les hommes à dire : *Vous êtes juste et vos jugements sont remplis d'équité*, Dieu a voulu qu'au dernier jour, en présence de tous les anges et de tous les hommes, les bonnes œuvres des justes et les mauvaises actions des méchants fussent parfaitement connues, afin de décerner publiquement des récompenses aux bons, selon leurs mérites, et d'infliger des supplices pour punir les crimes des méchants. La seconde raison se tire de Jésus-Christ; car, puisque les impies ont osé juger Jésus-Christ, il était juste qu'il jugeât à son tour lui-même publiquement tous les impies, selon cette pensée de Job : *Votre cause a été jugée comme celle d'un impie; mais vous gagnerez votre cause, et l'on vous rendra la justice* (*Job.*, XXXVI, 17) que vous méritez. C'est pourquoi l'ignominie de la passion injuste du Fils de Dieu sera justement récompensée par la gloire du juge sur le théâtre du monde entier. Alors s'accomplira ce que dit l'Apôtre : Il faut *qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu*, son *Père* (*Phil.*, II, 10). Une troisième raison, c'est de compléter la rétribution des justes; car l'honneur est la récompense de la vertu : or, combien voyons-nous d'hommes très-justes, que l'on met à mort comme s'ils étaient des scélérats et des impies ! il convenait que leur innocence fût publiquement reconnue à la face de l'univers. Une quatrième raison est la confession des impies. Plusieurs impies meurent avec une réputation de sainteté, et il sera nécessaire que leur hypocrisie soit publiquement découverte au dernier jour. Une cinquième raison, c'est afin que les âmes et les corps soient jugés ensemble; car dans le jugement particulier il n'y a que les âmes de jugées et qui reçoivent la récompense ou le châtiment; mais, au jugement universel, les hommes paraîtront dans toute leur intégrité; et selon que l'âme et le corps se seront bien ou mal comportés durant la vie présente, ils recevront des récompenses ou des châtiments dans la vie future. Une autre raison enfin consiste en ce que le mérite ou le démérite de quelques personnes ne se termine pas à la mort, mais s'accroît jusqu'à la fin du monde. Il y a plusieurs personnes vertueuses qui, ayant composé de bons livres, ou fondé des hôpitaux ou d'autres établissements utiles, continuent longtemps après leur mort à rendre service au prochain; comme il y a beaucoup d'impies qui, par leurs écrits contre la foi ou les mœurs, ou qui sont mauvais sous d'autres rapports, ou parce qu'ils ont construit des théâtres pour y représenter des comédies obscènes, ou par d'autres moyens, ont nui à leur prochain longtemps après leur sortie de cette vie. Mais parce qu'à la fin du monde tout progrès sera arrêté, et qu'il n'y aura plus dans la suite de mérite ni de démérite, il sera juste qu'alors le souverain juge, infiniment puissant et juste, prononce la dernière sentence. Expliquons maintenant chaque mot.

Premièrement. *De là.* Ce premier mot signifie que Jésus-Christ doit venir pour juger, non du fond d'un désert, ni d'un lieu obscur, mais du plus haut des cieux, avec le plus grand éclat, afin que personne ne doute qu'il est le vrai fils de Dieu et le maître universel. Lorsque le soleil se lève après les ténèbres de la nuit, personne ne doute, en le voyant, que ce ne soit le soleil; de même, par cette expression, les hommes sont avertis de ne pas croire à l'antechrist, ni à aucun autre séducteur qui voudrait se dire le Christ; car le Seigneur s'exprime ainsi : *Si quelqu'un vous dit : Le Christ est ici, ou il est là, ne le croyez point,* quelque chose qu'il fasse pour vous le persuader. *Car il s'élèvera de faux christs et de faux prophètes qui feront de grands*

prodiges et des choses étonnantes, jusqu'à séduire, s'il était possible, les élus mêmes. J'ai voulu vous en avertir auparavant, afin que vous n'y fussiez pas trompés. *Si donc on vous dit,* en parlant du Christ : *Le voilà dans le désert, ne sortez point* pour y aller. Si l'on vous dit : *Le voici dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point ; car, comme un éclair qui sort de l'Orient paraît* tout d'un coup *jusqu'à l'Occident, ainsi sera l'avénement du Fils de l'homme*(*Matth.*, XXIV, 23-27).

Secondement. *Il viendra.* Cette seconde expression nous apprend que Jésus-Christ doit revenir dans ces lieux inférieurs d'où il partit autrefois pour monter au ciel; mais qu'il viendra dans tout l'éclat de sa majesté et de sa gloire. Il ne descendra point jusqu'à la terre, mais seulement jusqu'à l'air qui avoisine la terre, d'où il puisse être vu de tout le monde. Car voici ce qu'il dit lui-même : *Vous verrez un jour le Fils de l'homme assis à la droite de sa majesté et venant sur les nuées du ciel* (*Id.* XXVI, 64). L'Apôtre ajoute : *Nous serons emportés... dans les nues pour aller au-devant du Seigneur, au milieu de l'air* (*Thess.*, IV, 16). Or le lieu où Jésus-Christ descendra sera au-dessus de Jérusalem et des régions voisines, où se trouvent la montagne des Oliviers et la vallée de Josaphat; car voici ce qu'a prédit le prophète Joël : *Je rassemblerai toutes les nations et je les conduirai dans la vallée de Josaphat, où j'entrerai en jugement avec eux* (*Joël*, III, 2) ; car c'est là que la miséricorde et la justice se rencontreront. En effet, dans ce lieu est la montagne du Calvaire où Jésus-Christ en mourant racheta le monde ; et c'est là qu'aura lieu le jugement, afin que ceux qui refusèrent la miséricorde du Rédempteur y éprouvent la justice du souverain Juge. Jésus-Christ viendra dans la forme humaine, parce qu'encore que la suprême puissance de juger appartienne à la divinité, cependant l'exercice du jugement sera déféré à l'humanité de Jésus-Christ. Voici comment s'en expriment saint Pierre et saint Paul. D'abord saint Pierre dit que Jésus-Christ *est établi juge des vivants et des morts* (*Act.*, XVII, 31). Et saint Paul ajoute que Dieu *a arrêté un jour auquel il doit juger le monde selon la justice, par celui qu'il a destiné* pour en être le juge ; *dont il a donné à tous les hommes une preuve certaine en le ressuscitant d'entre les morts.* Et saint Jean dit que Dieu le Père a donné à son Fils le pouvoir de juger, parce qu'il est le Fils de l'homme (*Jean*, V).

Troisièmement. *Juger.* Cette troisième expression indique la fin pour laquelle Notre-Seigneur viendra. Son but sera de juger toutes les nations et de faire rendre compte à chacun de toutes les œuvres, de toutes les paroles et même des pensées les plus secrètes, ainsi que de toutes les omissions de pensées, de paroles et d'œuvres auxquelles il était tenu selon les lois divines et humaines. Quoiqu'il y ait tant de choses à examiner, cependant l'examen sera très-court, parce que Dieu, par un moyen ineffable, manifestera tout, de manière que personne n'ait rien à répliquer. *Alors,* dit l'Apôtre, *sera manifesté ce qui était caché dans les ténèbres, et les pensées du cœur seront connues* (1 *Cor.*, IV). Là seront ces livres dont parle Daniel, lorsqu'il dit : *Le jugement se tint, et les livres* sur lesquels on devait juger *furent ouverts* (*Dan.*, VII, 10). Saint Jean parle plus clairement encore : *Je vis ensuite,* dit-il, *les morts, grands et petits, qui comparurent devant le trône, et des livres furent ouverts : et puis on en ouvrit encore un autre, qui est le livre de vie; et les morts furent jugés sur ce qui était écrit dans ces livres, selon leurs œuvres* (*Apoc.*, XX, 12). Dans ce passage il est dit que les morts sont debout devant le trône et qu'ils sont jugés ; parce que les hommes ne seront jugés que sur ce qui a précédé leur mort : on ajoute qu'ils seront jugés selon leurs œuvres, d'après les livres, parce que chacun lira ce qui est écrit dans sa conscience, le bien comme le mal, et il n'y aura pas à craindre qu'on ait rien oublié ; car Dieu fera que tout soit révélé et manifesté.

Aussi la conscience de chacun sera ouverte à tout le monde, et cette manifestation servira plus à convaincre les coupables, que ne feraient mille témoins. Après cet examen, suivra la sentence sans appel ; elle décernera un bonheur éternel aux justes et des supplices infinis aux méchants (*Matth.*, XXV).

Quatrièmement. *Les vivants et les morts.* C'est ici la dernière partie de l'article, qui nous apprend que personne ne peut éviter ce jugement. On y désigne les vivants et les morts qui, d'après saint Jean Chrysostome, signifient les bons et les méchants. Car les bons vivent véritablement, ayant la charité qui est la vie de l'âme. Ainsi saint Jean dit : *Nous reconnaissons à l'amour que nous avons pour nos frères, que nous sommes passés de la mort* du péché *à la vie* de la grâce ; en effet, *celui qui n'aime point* son frère *demeure* dans la mort (1 *Jean*, III, 14). La charité est non seulement la vie des âmes, mais encore celle des vertus ; car *la foi sans les bonnes œuvres est morte* (*Jacq.*, II). En effet, *la foi opère par la charité* (*Gal.*, V). On donne aussi le nom de vivants et de morts à tous les hommes qui, au dernier jour, seront morts, et à ceux qui vivront encore, comme l'enseignent le même docteur saint Chrysostome et plusieurs autres interprètes ; car, encore que tous les hommes doivent mourir, selon cette sentence de l'Apôtre : *Il a été résolu que tous les hommes mourront, et qu'ensuite viendra le jugement* (*Hébr.*, IX), cependant ceux qui seront vivants au dernier jour, mourront et ressusciteront si vite qu'on pourra les regarder comme n'étant pas morts ; car ils ne seront ni ensevelis, ni placés parmi les morts ; mais dans un clin d'œil ils mourront, et ressusciteront pour une vie immortelle. De là vient que l'Apôtre dit, en parlant de ceux qui seront trouvés vivants au dernier jour : *Nous autres qui sommes vivants, et qui serons demeurés* au monde jusqu'alors, *nous serons emportés avec eux dans les nues pour aller au-devant du Seigneur, au milieu de l'air, et ainsi nous serons* tous *pour jamais avec le Seigneur* (1 *Thess.*, IV, 14). C'est pourquoi les élus qui vivront alors, mourront et ressusciteront à

l'instant pour une vie immortelle et bienheureuse. Pour les réprouvés qui seront encore vivants, ils mourront et ressusciteront aussi dans un instant pour une vie immortelle, mais très-misérable ; ils ne vivront toujours que pour être tourmentés sans cesse ; ils chercheront la mort, et ils ne pourront la trouver.

Ce dernier jour est appelé dans l'Ecriture le jour du Seigneur, un jour grand et horrible : *Le jour du Seigneur est grand, il est terrible*, dit Joël, *et qui pourra en soutenir l'éclat* (*Joël*, II, 11)? *Le grand jour du Seigneur approche*, ajoute Sophonie (*Soph.*, I). *Je vous enverrai le prophète Elie avant qu'arrive le jour du Seigneur, ce jour grand et horrible* (*Malach.*, IV, 5). Les apôtres s'accordent avec les prophètes pour fortifier notre foi sur un événement si certain : *Le jour du Seigneur*, dit saint Paul, ce jour où il viendra juger le monde, *fera voir* quel il est (l'ouvrage de chacun), *parce qu'il sera découvert par le feu* qui éclatera alors, *et que ce feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun* (I *Cor.*, III, 13). Ecrivant aux Thessaloniciens, il leur dit : *Le jour du Seigneur arrivera, comme un voleur qui vient pendant la nuit* (I *Th.*, V, 2). Et S. Pierre ajoute : *Car comme le larron vient* durant la nuit, *aussi le jour du Seigneur viendra* tout d'un coup, *et alors dans le bruit d'une effroyable tempête, les cieux passeront, les éléments embrasés se dissoudront, et la terre avec tout ce qu'elle contient sera consumée par le feu* (II *Pier.*, III, 10). Enfin saint Jean appelle ce jour *le grand jour du Dieu tout-puissant* (*Apoc.*, XVI); le jour du jugement est donc appelé *le jour du Seigneur*, parce que les autres jours sont nos jours, pendant lesquels Dieu nous laisse faire ce que nous voulons, selon ces paroles : *Ah! si tu reconnais au moins en ce jour qui t'est encore donné ce qui peut te procurer la paix! mais maintenant tout cela est caché à tes yeux* (*Luc*, XIX, 42). C'est à la perfide Jérusalem que Jésus-Christ adresse ces paroles. Nous faisons bien, si nous voulons; nous faisons mal, si nous voulons, et souvent Dieu se tait comme s'il ne nous voyait pas; mais au dernier jour, qui sera, à proprement parler, le jour du Seigneur, il fera aussi ce qu'il voudra, et les hommes seront forcés, malgré eux, à souffrir ce qu'ils ne voudraient pas. Il est appelé *le grand jour*, parce que les affaires les plus sérieuses s'y traiteront : et parce qu'en ce jour commenceront le jour éternel pour les justes, et la nuit éternelle pour les méchants ; ce sera enfin le jour le plus horrible qui puisse luire sur les impies ; car si les hommes doivent sécher de frayeur, comme l'atteste la suprême vérité (*Id.*, XXI, 26), dans l'attente des maux dont tout le monde sera menacé, lorsque les signes avant-coureurs du jugement commenceront à paraître dans le soleil, la lune et les étoiles, que sera-ce alors du jugement sans appel ? Quel chagrin, quelle horreur, quelles angoisses vont bouleverser le cœur des réprouvés, lorsque, sortant de leurs tombeaux, ils verront toute la terre défigurée, sans nulle verdure, et qu'ils se verront eux-mêmes nus, sans aucun moyen de défense, privés de tout secours, placés devant le souverain juge, entourés d'une multitude innombrable d'anges, qu'ils entendront en même temps publier tous leurs péchés, même les plus secrets, et qu'enfin leurs oreilles seront frappées de cette sentence irréfragable : *Allez, maudits, au feu éternel qui a été préparé pour le démon et pour ses anges* (*Matth.*, XXV)! Je ne doute pas que celui qui méditerait avec foi et sérieusement ces vérités, ne s'empressât de suite et sans délai de changer de vie.

ARTICLE VIII.

Je crois au Saint-Esprit.

Dans les articles précédents les apôtres nous ont enseigné ce qu'il était nécessaire de savoir touchant le Père et son Fils unique ; dans celui-ci ils nous font connaître en peu de mots ce qui a rapport à la troisième personne de la très-sainte Trinité, que nous appelons le Saint-Esprit. On peut réduire à quatre chapitres ce que nous devons croire de cette personne divine. D'abord il faut croire que le Saint-Esprit est une personne divine, distincte de la personne du Père et du Fils. En second lieu, il faut savoir et croire qu'il ne fait qu'un seul Dieu avec le Père et le Fils. Troisièmement, pourquoi est-il appelé Saint-Esprit? Quatrièmement, pourquoi a-t-il apparu sous la forme d'une colombe et de langues de feu ?

PREMIÈREMENT. Le Saint-Esprit, d'après les divines Ecritures, n'est pas une même personne avec le Père et le Fils, parce qu'il n'est ni le Père, ni le Fils, il n'est ni générateur, ni engendré; mais il procède du Père et du Fils; car voici ce que nous lisons dans saint Matthieu : *Allez donc*, de ma part, *et instruisez tous les peuples* des vérités du salut, *les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit* (*Matth.*, XXVIII, 19). Saint Jean s'exprime de la même manière en disant : *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et l'Esprit saint* (I *Jean*, V, 7). Car celui qui procède d'un autre ne peut pas être une même personne avec celui de qui il procède, puisque personne ne peut procéder de soi-même. Or Jésus-Christ assure que le Saint-Esprit procède du Père, quand il dit : *Lorsque le consolateur sera venu, cet esprit de vérité qui procède de* mon *Père*, et *que je vous enverrai de la part du Père rendra témoignage de moi* (*Id.*, XV, 26), et me fera reconnaître pour le Fils de Dieu sur la terre. Jésus-Christ nous enseigne encore que le Saint-Esprit est distinct de lui, car il promet de prier lui-même son Père pour ses apôtres : *Et il vous donnera*, leur dit-il, *un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous* (*Id.*, XIV, 16). Et ce consolateur sera *l'Esprit de vérité*. Si le Saint-Esprit est un autre consolateur (Paraclet) différent du Fils, assurément le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas la même personne. Enfin le Fils procède seul du Père (*a Patre solo procedit*), comme verbe éma-

nant, coulant d'une intelligence féconde (*est Verbum ex fecunda mente profluens*); l'Esprit saint procède du Père et du Fils, comme lien d'amour de l'un et de l'autre, et comme suavité (*Ut amoris utriusque nexus atque suavitas.*)

Secondement. Il est hors de doute que le Saint-Esprit est Dieu, selon le témoignage de saint Pierre, disant à Ananie : *Comment Satan vous a-t-il tenté jusqu'à vous faire mentir au Saint-Esprit....? ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, mais à Dieu.* De plus, nous savons qu'il n'y a que Dieu qui soit partout, et on dit du Saint-Esprit qu'il est impossible de se dérober à ses regards (*Quo ibo a Spiritu tuo? Ps.* CXXXVIII); qu'il remplit l'univers (*Spiritus Domini replevit orbem terrarum. Sag.*, I). Dieu seul connaît tout, privilége attribué aussi par saint Paul à l'Esprit saint (*Spiritus omnia scrutatur etiam profunda Dei. I Cor.* II.) Dieu seul a un temple, et le même apôtre dit que nos membres sont le temple de l'Esprit saint qui habite en nous (I *Cor.*, VI); et si l'Esprit saint n'était pas Dieu, et un même Dieu avec le Père et le Fils, jamais Notre-Seigneur ne l'eût associé au Père et au Fils, en disant : *Baptisez toutes les nations au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* (*Matth.*, XXVIII). De là nous savons que l'auteur de la grâce et de la justification est l'Esprit saint avec le Père et le Fils, qui sont les trois personnes divines et un seul Dieu, ou trois personnes qui ont une seule et même substance, une seule et même divinité; enfin les apôtres dans ce Symbole, après avoir dit : *Je crois en Dieu le Père*, et *je crois en Jésus-Christ*, ont dit également : *Je crois au Saint-Esprit*, pour montrer l'égalité des trois personnes. Car dans les autres articles ils n'ont pas dit : *Je crois à l'Eglise, ou à la communion des saints, ou à la rémission des péchés;* mais supprimant la particule *à* (*in*), ils ont dit : *Je crois la sainte Eglise catholique, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle.*

Troisièmement. Pour ce qui a rapport au troisième chapitre, on demande avec raison pourquoi la troisième personne de la très-sainte Trinité est appelée Esprit saint; car ce nom paraît être commun, non seulement à Dieu le Père et à Dieu le Fils, qui sont l'un et l'autre esprit et saint, mais encore à tous les anges et à toutes les âmes des saints; car les uns et les autres sont esprit et saint. Mais nous répondons que le nom d'*Esprit saint* est attribué par excellence à Dieu seul, qui est l'esprit le plus sublime et tellement saint, que l'Église, dans le Cantique des anges, dit qu'il est le seul saint, et que dans Isaïe deux séraphins criaient l'un à l'autre et disaient : Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées (*Isaïe*, VI); en ce qui concerne les trois personnes divines, le nom d'*Esprit saint* est attribué comme propre à la troisième personne; la première et la seconde personne ont d'autres noms propres, savoir: le nom de *Père* et le nom de *Fils ;* la troisième personne n'ayant point de nom propre, il lui est resté ce nom commun. Mais quoique la troisième personne n'ait pas de nom propre, il ne faut pas inférer que ce soit pour elle une imperfection ; car cela vient de l'ignorance humaine. Nous ne pouvons en effet parler des choses divines qu'en employant nos propres noms, qui ont quelque proportion ou similitude aux choses divines. Et parce que parmi nous celui qui engendre est appelé *père*, et qu'on donne le nom de *fils* à celui qui est engendré, et qu'en Dieu il y a une génération, quoique non corporelle, mais intellectuelle et très-pure et très-éminente, la première personne qui engendre la seconde est appelée *Père*, tandis que la seconde qui est engendrée est appelée *Fils;* mais la troisième qui procède de la première et de la seconde, non par génération, mais par une autre manière de produire qui nous est inconnue, n'a point de nom propre, et il lui reste le nom commun d'*Esprit saint.*

Quatrièmement. L'Esprit saint, invisible par lui-même, s'est rendu quelquefois visible sous deux différentes formes, celle de la colombe et celle de langues de feu. Saint Matthieu parle ainsi de la première forme : *Et en même temps les cieux furent ouverts* à Jésus-Christ; *et il vit l'Esprit de Dieu qui descendit en forme de colombe, et qui vint* se reposer *sur lui* (*Matth.*, III, 16). Tous les autres évangélistes attestent le même prodige. Quant au second, saint Luc nous dit dans les Actes des apôtres, que les disciples assemblés dans le Cénacle *virent paraître comme des langues de feu qui se partagèrent et qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux. Aussitôt ils furent tous remplis du Saint-Esprit* (*Act.*, II, 3). Or ni cette colombe, ni ces langues de feu n'étaient le Saint-Esprit, car ces figures étaient visibles et corporelles, et le Saint-Esprit est invisible ; il ne faut pas s'imaginer non plus que l'Esprit saint ait uni à sa personne cette colombe et ces langues comme la nature humaine a été unie à Dieu le Fils ; ces œuvres faites *instantanément* par les anges s'évanouirent peu de temps après, tandis que l'humanité de Jésus-Christ unie au Verbe demeure et demeurera éternellement. Pourquoi donc l'Esprit saint apparut-il au baptême de Jésus-Christ sous la forme d'une colombe ? c'était pour signifier que Jésus-Christ était entièrement innocent et pur, et très-fécond en bonnes œuvres, à l'*instar* de la colombe, et qu'il avait des ailes pour s'envoler jusqu'au plus haut du ciel ; pour signifier encore que ceux qui, par le baptême, renaissent à Jésus-Christ, acquièrent l'innocence et la fécondité, et obtiennent des ailes comme la colombe, pour monter de la terre jusqu'au plus haut des cieux. Quant aux langues de feu, elles désignent l'éloquence, la sagesse et la charité que Dieu répandit tout à coup sur les apôtres à la descente du Saint-Esprit ; car la figure des langues désigne l'éloquence, l'éclat du feu est le symbole de la sagesse, et l'ardeur de ce même feu est l'emblème de la charité. Voilà ce qui concerne l'Esprit saint.

ARTICLE IX.

La sainte Eglise catholique, la communion des saints.

Jusqu'ici les apôtres ont enseigné tous les mystères qui se rapportent à Dieu. Dans les autres articles, ils nous font connaître ce qui concerne l'Eglise qui est l'épouse de Dieu ; et de même que Dieu est un en essence et trois en personnes, ainsi l'Eglise est une ; mais elle a trois prérogatives, savoir : la rémission des péchés, la résurrection et la vie éternelle. La première prérogative regarde l'âme, la seconde le corps, et la troisième est commune à l'une et à l'autre. Car, quoique la résurrection doive être commune à tous les hommes, cependant la résurrection à une véritable vie ne convient qu'aux seuls enfants de l'Eglise : pour les autres, la résurrection ne sera que pour le jugement et la mort éternelle. Ainsi les quatre articles qui suivent concernent l'Eglise et ses priviléges (*dotes*). Expliquons maintenant l'article neuvième qui traite de l'Eglise. D'abord il apprend aux fidèles à croire qu'il n'y a qu'une seule vraie Eglise ; car nous ne disons pas : *Je crois les saintes Eglises*, mais *la sainte Eglise*. C'est ce qui fut savamment expliqué dans le concile de Constantinople, où il est dit : *Et une sainte Eglise* (*Et unam sanctam*, etc.). En second lieu, cet article nous dit que cette Eglise qui est une est toujours sainte ; en troisième lieu, qu'elle est catholique, c'est-à-dire universelle ; et en quatrième lieu, que c'est en elle que se trouve la communion des saints, et qu'ainsi elle est apostolique, comme l'a déclaré le même concile de Constantinople. Mais, avant tout, il faut observer que le mot *Eglise* signifie quelquefois une congrégation, une assemblée ; car, lorsque nous disons que l'Eglise romaine est la mère de toutes les Eglises, par le mot *Eglise* nous entendons la congrégation des fidèles qui sont à Rome ; mais en disant que l'église de saint Pierre, construite dans Rome, surpasse, par sa splendeur et par ses richesses, toutes les autres églises de la ville et de l'univers, alors par le mot *église* nous entendons le temple, la basilique de Saint-Pierre, où le peuple romain a coutume de se réunir. Lors donc que nous disons dans le Symbole : *Je crois la sainte Eglise*, par le mot *Eglise* nous n'entendons pas le temple, ni la basilique, mais la congrégation ou convocation. La congrégation est appelée *Eglise*, non que tous les fidèles soient réunis en un seul lieu, mais parce qu'ils sont tous enrôlés sous le seul étendard de la croix, sous un seul guide ou chef qui est Jésus-Christ, et sous son vicaire universel qui est le souverain pontife. Or, la même Eglise est appelée encore *convocation*, parce que les fidèles ne naissent point chrétiens, mais sont appelés à Dieu par ceux qui sont chargés de cette fonction (*Per prædicatores suos*). Il faut trois choses pour appartenir à l'Eglise : le baptême, la profession de foi et la soumission au chef de l'Eglise. Le baptême est la porte pure par laquelle on entre dans l'Eglise ; et c'est parce que les païens ne sont point entrés par cette porte, qu'ils ne sont point dans l'Eglise. Les hérétiques ne sont point dans l'Eglise non plus, parce qu'ils en sont sortis par l'hérésie ; ni les schismatiques, leur désobéissance les en exclut. On peut en dire autant des excommuniés, parce qu'ils ont été expulsés. Voici comment en parle saint Grégoire dans le premier verset du cinquième psaume de la pénitence : « L'hérétique, le schismatique, l'excommunié ne vivent point de cet esprit (de l'esprit de Dieu), car ils ne sont point du corps de l'Eglise. » Et saint Jérôme, dans l'explication du troisième chapitre de l'Epître à Tite, dit que les hérétiques et les schismatiques sont sortis volontairement de l'Eglise et se sont ainsi condamnés eux-mêmes, au lieu que les autres pécheurs sont chassés de l'Eglise par l'excommunication des évêques. Tous les autres qui sont entrés dans l'Eglise par le baptême, et qui n'en sont pas sortis par l'hérésie avec laquelle il faut comprendre l'apostasie, qui est un renoncement à toute la foi chrétienne, ou par le schisme, et qui n'en sont pas rejetés par l'excommunication, restent dans l'Eglise, quoiqu'ils soient pécheurs, et y resteront jusqu'au jour du jugement ; car alors tous les méchants seront séparés des bons, comme nous l'apprennent les paraboles de l'Evangile en parlant du froment et de la paille qui sont dans l'aire ; des bons et des mauvais poissons qui se trouvent dans un même filet ; de la zizanie et du blé qui croissent ensemble dans un champ. Mais on demandera peut-être pourquoi le Symbole nous enseigne à croire l'Eglise, puisqu'elle est visible, n'étant que la réunion des fidèles, tandis que la foi n'a de rapport qu'aux choses invisibles ; car, dit saint Paul, elle a pour objet les choses non apparentes (*Rerum non apparentium*). On peut répondre que l'Eglise n'est visible qu'en ce qui regarde les personnes qui la composent, mais qu'elle est invisible dans ce qui fait que ces personnes sont l'Eglise de Jésus-Christ, c'est-à-dire que nous croyons que cette société, à l'exclusion de toute autre, est la véritable Eglise de Jésus-Christ. Ainsi Jésus-Christ, l'époux de l'Eglise, était visible quant à son corps humain ; et cependant il ne l'était pas sous le rapport de l'union de l'humanité avec la divinité en une seule personne, et devenait par là un objet de la foi ; de même encore tous les sacrements de l'Eglise sont visibles quant à leur substance corporelle ; et néanmoins nous ne voyons pas, mais nous croyons que l'eau, le pain, le vin, l'huile, les paroles sont la matière des sacrements et ont une efficacité admirable. Enfin, quoique l'Eglise soit invisible sous quelques rapports, elle est cependant visible au moyen de ses notes et de ses caractères, comme une cité placée sur le haut d'une montagne. Expliquons donc ces quatre caractères ou notes qui servent à faire connaître facilement la véritable Eglise, savoir : son *unité*, sa *sainteté*, sa *catholicité* et son *apostolicité* ; par cette dernière expression nous comprendrons ce qui, dans cet article, est appelé *la communion des saints*.

On dit que l'Eglise est *une*, parce qu'elle ne compose qu'un seul royaume, sous un seul roi qui est Jésus-Christ, encore qu'elle soit dispersée en différents lieux et composée d'une multitude d'hommes de différents caractères. C'est une seule armée n'ayant qu'un seul chef; c'est un seul corps n'ayant qu'une seule tête; elle est régie par un seul esprit; partout elle a la même foi, les mêmes préceptes, les mêmes sacrements. Il n'y a qu'un *seul Dieu*, dit l'Apôtre, *qu'une seule foi, qu'un seul baptême* (*Ephés.*, IV). En second lieu, elle est appelée *sainte*, et elle l'est en effet, quoiqu'elle compte plusieurs pécheurs dans son sein, parce que son chef est saint; et de même que, parmi nous, nous appelons beau celui qui a une belle figure, quoiqu'il puisse se rencontrer quelque défectuosité dans ses membres, de même aussi on peut dire absolument que le corps de l'Eglise est *saint*, par là même que son chef est très-saint, quoique cette sainteté ne s'étende pas à tous les membres. L'Eglise est encore appelée *sainte*, parce que ses lois sont très-justes, ses sacrements très-purs, ses conseils excellents, parce qu'elle embrasse toutes les vertus, qu'elle rejette tous les vices, tous les péchés. Enfin, on trouve toujours dans son sein quelques personnes vraiment saintes, qui sont mêlées parmi les méchants, et c'est en cela qu'elle diffère sensiblement de toutes les sociétés païennes, hérétiques, juives, schismatiques. Dans toutes ces sociétés tous sont mauvais sans exception, tandis que dans la vraie Eglise il y a des bons et des mauvais.

En troisième lieu, l'Eglise est appelée *catholique*, c'est-à-dire universelle, parce qu'elle n'est pas restreinte à certains lieux, ni à certains temps; mais elle a été et elle est encore répandue partout. Pour ce qui regarde les lieux, il y a, à la vérité, des sectes d'hérétiques presque partout; mais elles ne sont pas les mêmes dans les différents endroits. Les unes sont en Orient, les autres en Occident; il y en a au Septentrion et au Midi; et dans le même pays il y a de ces sectes tellement divisées entre elles, qu'elles se qualifient réciproquement d'hérétiques. Mais l'Eglise catholique est la même dans tous les lieux, et voilà pourquoi les hérétiques mêmes ne peuvent s'empêcher de lui donner le juste titre de *catholique*. En ce qui concerne le temps, il nous sera facile de démontrer la perpétuité de l'Eglise depuis Abel jusqu'à Jésus-Christ, et depuis Jésus-Christ jusqu'à nous. Nous connaissons l'origine du paganisme, et nous voyons aujourd'hui qu'il est éteint dans plusieurs endroits. Après l'avénement de Jésus-Christ, il s'est élevé, à des époques bien connues, plusieurs sectes d'hérétiques qui n'ont pas tardé à disparaître; quelques autres, qui existent aujourd'hui, auront le même sort. Saint Augustin, toujours éloquent dans ce qu'il dit, les compare à des torrents. Mes frères, dit-il (*In ps.* LVII, 8), ne vous effrayez pas à la vue de ces fleuves qu'on appelle torrents: l'eau coule quelque temps, le bruit en est effrayant; mais il cessera, il ne peut durer; plusieurs hérésies ont déjà disparu; elles ont parcouru leurs rivages tant qu'elles ont pu; mais ces rives se sont desséchées, à peine le souvenir de leurs noms s'est-il conservé: leur existence est tombée dans l'oubli.

Enfin l'Eglise est *apostolique*, qualification qu'on a insérée dans le Symbole que l'on chante à la messe, et que l'on déduit de ces paroles du Symbole des apôtres: *La communion des saints*. Car il y a dans l'Eglise la communion des saints, parce que l'Eglise est comme un corps vivant et composé de manière que tous les membres dépendent du chef et participent à tous les biens qui de ce chef se répandent sur les membres. Or, Jésus-Christ est le chef de toute l'Eglise; mais le souverain pontife, qui tient ici-bas la place de Jésus-Christ, est le chef apostolique de l'Eglise visible qui est sur la terre. Car Jésus-Christ envoya les apôtres pour fonder et établir l'Eglise. Ses premiers évêques, ses premiers pasteurs furent les apôtres; mais d'autres apôtres ne succédèrent pas aux premiers; ce furent seulement des évêques. Il n'y eut que S. Pierre, prince des apôtres, qui eut pour successeur un pontife apostolique, dont le siége est appelé *apostolique*, et ses fonctions prennent le nom d'*apostolat*: ainsi il n'y a d'apostolique, ni de véritable Eglise de Jésus-Christ que celle qui reconnaît pour son chef le pontife romain, successeur de S. Pierre, à qui seul appartient le siége apostolique. Voici comment s'exprime S. Augustin dans sa lettre à Glotius et à Eleusius (*Lettre* CLXI): La principauté du siége apostolique a toujours été en vigueur dans l'Eglise romaine. Les biens communs de ce corps sont les sacrements, les sacrifices, les prières, les indulgences et les autres moyens de salut qui du chef se répandent sur les membres. Non-seulement l'Eglise qui est sur la terre est en communion de biens avec tous les membres qui lui sont unis, mais encore elle est en communion de suffrages avec l'Eglise du purgatoire; et celle qui est dans le ciel, l'Eglise triomphante, communique ses prières et ses mérites à l'Eglise qui est sur la terre. Chacun peut voir par là quelle grande perte c'est d'être séparé de l'Eglise apostolique, puisque aucun de ceux qui en sont séparés par l'hérésie, le schisme ou l'excommunication, ne saurait participer à ces biens.

ARTICLE X.

La rémission des péchés.

Nous allons expliquer dans cet article le premier des trois inappréciables avantages dont l'un se rapporte à l'âme, l'autre au corps, et le troisième à tout l'homme. Le premier est la rémission des péchés, et par suite la justification, par l'infusion de la grâce céleste, qui rend l'homme fils de Dieu par adoption, héritier de Dieu et cohéritier de Jésus-Christ. Tous ceux qui sont hors de l'Eglise se trouvent privés de ce grand, de ce suprême bien, celui qui devrait le plus exciter nos désirs en cette vie. Or, la rémission

des péchés renferme ici trois choses inséparables. D'abord nous devons croire fermement que nos péchés, quelque grands, quelque nombreux qu'ils soient, peuvent être remis, et que Dieu les remet en effet, lorsque nous prenons les moyens indiqués pour cette fin ; car, en considérant la majesté infinie de Dieu que l'homme a grièvement offensé, lui qui n'est qu'un ver de terre comparé à Dieu, on n'oserait espérer la réconciliation, si la foi, fondée sur la parole de Dieu, ne nous inspirait la confiance du pardon. Il nous est donc ordonné de croire la rémission des péchés dans l'Eglise, parce que le prophète dit : *Dieu se rend propice* (*Apud Deum propitiatio est. Ps.* CXXIX); et qu'Isaïe dit aussi, parlant au nom de Dieu : *C'est moi qui efface vos iniquités* (*Ps.* XLIII) ; et que tous les apôtres, soit dans les Evangiles, soit dans leurs Epîtres, nous enseignent cette consolante vérité et la proclament dans leur symbole, en disant : Nous croyons *la rémission des péchés*.

Nous devons croire ensuite que cette rémission se fait par Notre-Seigneur Jésus-Christ; car il est l'*Agneau qui efface les péchés du monde* (*Jean*, I); et *de même que c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation* de la mort ; *ainsi c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie;* car comme plusieurs *sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul, ainsi plusieurs seront rendus justes* par l'obéissance d'un seul (*Rom.*, V, 18 *et* 19). Ce n'est pas seulement sous la loi nouvelle que s'obtient la rémission des péchés par Jésus-Christ, mais on l'obtenait encore sous l'Ancien Testament, comme l'assure saint Paul, lorsqu'il dit : *Nous croyons que c'est* seulement *par la grâce du Seigneur Jésus-Christ que nous serons sauvés aussi bien qu'eux* (les Juifs, les pères de l'Ancien Testament) (*Act.*, XV, 11). Saint Jean dans l'Apocalypse confirme cette vérité, en disant que l'agneau de Dieu a été immolé dès l'origine du monde (*Apoc.*, XIII); parce que Dieu avait prévu la mort de Jésus-Christ, et que les pères de l'Ancien Testament avaient été sanctifiés par cette foi en la justification. Les moyens établis pour la rémission des péchés sont les sacrements que Jésus-Christ a institués, mais surtout le baptême et la pénitence; car les autres sacrements ne remettent les péchés qu'en ce qu'ils confèrent la grâce de Dieu, qui ne saurait habiter avec le péché : ainsi cette grâce efface le péché, si par accident il s'en trouve dans l'âme; tandis que le baptême et la pénitence remettent le péché véritablement et qu'ils ont été institués pour cette fin. Et parce que le baptême, sacrement des plus nécessaires pour la rémission des péchés, est applicable aux adultes et aux enfants, le concile de Constantinople a dit dans son Symbole : *Je confesse un seul baptême pour la rémission des péchés*. Le concile confesse un seul baptême, non qu'il y ait plusieurs baptêmes, mais pour signifier qu'on ne peut recevoir qu'une seule fois le baptême d'eau. Outre ce baptême, il y a encore le baptême de désir, le baptême de sang et le baptême laborieux (*laboriosus*). On appelle baptême de désir (*flaminis*), non un véritable baptême, mais un grand désir de le recevoir, désir provenant de l'inspiration de la flamme divine; car lorsqu'un adulte désire être baptisé, et qu'il ne trouve personne pour lui administrer ce sacrement, s'il quitte cette vie avec ce désir, détestant ses péchés, en ayant une vraie contrition, et s'étant converti à Dieu, alors ses péchés lui sont remis. Le baptême de sang, c'est le martyre; car celui qui n'a pu être baptisé malgré son grand désir, s'il souffre le martyre pour la foi de Jésus-Christ, se trouve baptisé dans son sang. Enfin le baptême laborieux, d'après saint Grégoire de Nazianze, c'est le sacrement de pénitence; car ceux qui reçoivent le baptême d'eau reçoivent la rémission de tous leurs péchés, quant à la coulpe et quant à la peine, et ils ne sont pas tenus à des œuvres pénibles pour satisfaire. Mais ceux qui retombent dans le péché après le baptême ne sont admis à la réconciliation qu'en faisant des œuvres laborieuses pour satisfaire à Dieu. Ces œuvres sont les jeûnes, les aumônes, les prières, les larmes, les gémissements proportionnés à la gravité et au nombre de leurs péchés. Mais les théologiens expliquent ces vérités, et notre traité du Symbole ne peut entrer dans tous ces détails.

ARTICLE XI.

La résurrection de la chair.

Les apôtres, dans cet article, continuent l'explication du second avantage qui se trouve dans l'Église et qui regarde le corps. Ils nous obligent donc de croire la résurrection de la chair; inspirés de Dieu, ils ne disent point la résurrection de l'homme, mais la résurrection du corps, mais la résurrection de la *chair;* car s'ils avaient dit la résurrection de l'homme, on aurait pu croire que l'homme meurt tout entier, son corps ainsi que son âme : car c'est ce qui est mort qui ressuscite ; tandis que tous les fidèles savent que l'âme est immortelle. Aussi, pour prévenir ce doute et confirmer le dogme de l'immortalité de l'âme, ils ont dit : *La résurrection de la chair*. D'un autre côté, si les apôtres avaient dit : *La résurrection du corps*, on aurait pu se persuader qu'après la résurrection nous aurions un corps aérien, et non composé de chair. Telle fut l'erreur d'Eutychius, patriarche de Constantinople, homme d'ailleurs illustre et excellent. Mais saint Grégoire, alors cardinal-diacre et légat auprès de l'empereur, convainquit publiquement Eutychius par les paroles que Notre-Seigneur adressa à ses apôtres après sa résurrection, en leur disant : *Touchez et voyez ; un esprit n'a ni chair, ni os comme vous voyez que j'en ai* (*Luc*, XXIV). Ce fut une précaution très-sage et propre à prévenir l'erreur de dire dans le Symbole : *La résurrection de la chair*.

Dans ce mot *résurrection*, les apôtres ont

voulu nous dire que non seulement il y aurait une vraie résurrection de la chair, mais encore de la propre chair de chacun de nous, de la même qui existait auparavant; sans cela ce ne serait pas une résurrection, mais la production d'une nouvelle chose; ce qui nous fait connaître que la résurrection se fera selon les deux sexes : car, encore qu'après la résurrection il n'y ait plus d'union conjugale, il sera néanmoins convenable que les saints triomphent dans le même corps qui a servi à leurs combats, et que les saintes vierges soient publiquement louées dans le corps où brilla la plus héroïque chasteté. Enfin quel moyen aurait-on de connaître l'excellence de la Mère de Dieu, si elle n'avait pas un corps de femme? Il y aura donc une résurrection de la chair, de la même chair et conforme à chaque sexe; mais voici une grande et bien pénible difficulté à résoudre. Nous savons qu'il est mort plusieurs enfants, plusieurs vieillards, plusieurs aveugles, plusieurs sourds et un très-grand nombre de personnes avec des membres tout défigurés : s'ils ressuscitent avec leurs défauts, ils en seront éternellement entachés, dira-t-on peut-être; s'ils ressuscitent sans défaut, ils ne seront pas les mêmes qu'auparavant; enfin il ne reste plus rien sur la terre de ceux qui ont été dévorés par les chiens et par les poissons; leur chair a été transformée en la chair de ces animaux; un grand nombre d'autres ont été convertis en terre, en légumes, en herbe, et ont servi de nourriture à d'autres corps : il est bien difficile de comprendre comment ils pourront ressusciter, puisqu'il ne reste rien de leurs corps sur la terre. Mais si nous nous rappelons le premier article, qui nous oblige à croire fermement la toute-puissance de Dieu, et que c'est ce créateur qui a tiré du néant tout ce qui existe actuellement sur la terre et dans la nature entière; qu'il l'a créé dans un instant, sans fatigue, sans secours, sans instruments, par un seul acte de sa volonté, nous n'aurons pas de peine à croire que ce même Dieu ne puisse rendre à tous les hommes leur propre corps; et quoiqu'il n'y ait alors ni enfants, ni vieillards, ni aveugles, ni sourds, ni boiteux, et que tous ressuscitent dans l'âge où ressuscita Jésus-Christ, comme l'assure saint Paul dans l'Epître aux Ephésiens (*Ephés.*, IV), ce seraient néanmoins les mêmes hommes, tels qu'ils auraient été s'ils fussent parvenus à cet âge ou qu'ils ne l'eussent pas dépassé; et les défauts corporels dont ils ne seront plus entachés, n'empêcheront pas que ce ne soit le même corps qu'ils avaient jadis; car les défauts n'appartiennent pas à la substance du corps, mais ce sont de purs accidents, provenant d'un défaut de matière ou de quelque vice des parents; et au jour de la résurrection, ouvrage de Dieu qui ne fait rien d'imparfait, tous ces défauts doivent disparaître.

Mais parce que la résurrection des morts, surtout pour une vie incorruptible, est crue bien difficilement des mortels, et parce que l'apôtre S. Paul lui-même, parlant de la résurrection aux Athéniens qui voulaient passer pour sages, dit que ceux-ci se moquèrent de lui, la divine Providence a voulu susciter sous la loi de nature, sous la loi écrite et sous la loi nouvelle des hommes graves et excellents pour faire connaître ouvertement le dogme de la résurrection des morts. Sous la loi de nature nous citerons le saint homme Job qui s'exprime ainsi : *Je sais que mon Rédempteur est vivant, et que je ressusciterai au dernier jour;* je sortirai *de la terre* dans laquelle je suis sur le point d'entrer, *et* alors *je serai revêtu de nouveau de ma peau, et je verrai mon Dieu dans ma* propre *chair; je le verrai,* dis-je, *moi-même et non un autre, et je le contemplerai de mes propres yeux,* ce qui me remplira de joie et de félicité : *c'est là l'espérance que j'ai et qui reposera toujours dans mon sein* (*Job*, XIX, 25-27). Ces expressions sont très-claires, leur auteur est très-ancien, très-véridique, son autorité ne peut être nullement suspecte aux fidèles. Nous avons, sous la loi écrite, le prophète Daniel, un des quatre principaux, qui dit : *Toute cette multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour un opprobre qu'ils auront toujours devant les yeux* (*Dan.*, XII, 2). Dans ce passage, le saint prophète dit que ceux qui dorment dans la poussière de la terre *se réveilleront,* parce qu'il sera aussi facile à Dieu de ressusciter les morts qu'à nous d'éveiller quelqu'un qui est dans le sommeil; et lorsqu'il dit que *plusieurs* seront réveillés, il ne veut pas dire que tous ne le seront point; mais il indique une grande multitude de ressuscités; c'est comme s'il disait : Tous seront réveillés, et ce ne sera pas un petit, mais un très-grand nombre. L'Apôtre s'énonce de même dans son Epître aux Romains : *C'est par le péché d'un seul,* dit-il, *que tous les hommes sont tombés dans la condamnation;* et peu après répétant la même vérité, il dit : *Plusieurs sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul* (*Rom.*, V, 18). Où l'on voit que *tous* n'a pas plus d'étendue que *plusieurs,* et qu'il a voulu nous donner l'idée d'un grand nombre. Nous lisons aussi dans le second livre des Machabées (*Mach.*, VII) que les sept frères et leur mère ne supportent la mort la plus cruelle avec tant de constance, que parce qu'ils espèrent fermement qu'au dernier jour Dieu les ressuscitera pour une vie éternelle.

Sous la loi de grâce Jésus-Christ fait souvent mention de la résurrection des morts; tellement que sainte Marthe instruite à son école, ayant entendu Jésus-Christ lui promettre la résurrection de son frère (*Resurget frater tuus*), répondit : *Je sais qu'il ressuscitera dans la résurrection* qui se fera *au dernier jour* (*Jean*, XI, 23 *et* 24). Et l'Apôtre, dans sa première Epître aux Corinthiens (*Cor.*, XV), disserte longuement sur la résurrection des morts; et dans la première Epître aux Thessaloniciens (*Thes.*, IV) il décrit le mode et l'ordre de la résurrection. Ainsi, comme la résurrection des morts est une chose sublime et très-difficile, Dieu a voulu

aussi que les prophètes et les apôtres en établissent clairement le dogme. Le mystère de la résurrection, loin de répugner à la raison, laisse à celle-ci, pourvu qu'on réfléchisse, plusieurs moyens de se rattacher à la foi catholique. D'abord si l'âme raisonnable est immortelle, et qu'elle constitue la véritable forme du corps, comme le pensent les meilleurs philosophes, il est juste que le corps devienne immortel. En effet, dans le principe Dieu avait fait l'homme *immortel... mais la mort est entrée dans le monde par l'envie du diable* (*Sag.*, II, 23 *et* 24). Il était donc juste que Dieu trouvât un moyen pour rendre le corps à la vie et à une vie éternelle. Ensuite, qui pourrait se persuader qu'un Dieu, juste juge, permît que plusieurs saints eussent souffert tant de peines et de tourments ou de persécutions durant tout le cours de leur vie; que leurs corps eussent été détruits, après des douleurs inexprimables, par la malice des impies, s'il n'y avait pas une autre vie où ces corps ressusciteraient et recevraient la récompense de leur patience? Enfin pourrait-on croire qu'un Dieu infiniment sage, qui gouverne le monde, permît qu'un grand nombre de méchants et de scélérats regorgeassent de richesses pendant toute leur vie, nageassent, pour ainsi dire, dans les plaisirs, s'il ne devait pas y avoir une résurrection des morts, dans laquelle, comme dit Notre-Seigneur, les justes ressusciteront pour la vie et les impies pour le jugement, c'est-à-dire pour une condamnation à des supplices éternels? Que tous les fidèles croient donc, d'une foi inébranlable, la résurrection de la chair, et qu'ils mènent une vie si pieuse et si sainte, qu'ils soient plus portés à désirer qu'à craindre le jour de la résurrection.

ARTICLE XII.

La vie éternelle.

Les apôtres déclarent dans ce dernier article qu'il est un troisième privilége de l'Église concernant les âmes et les corps, et qu'il y a une fin dernière non seulement pour le chrétien, mais encore pour tous les hommes. C'est à l'acquisition de cette fin dernière que se rapportent tous les secours divins et humains; les sacrements, les sacrifices, les livres saints, toutes les vertus, les pasteurs, les docteurs de l'Église, même les biens temporels, les lois civiles, la magistrature, les richesses, les dignités, et en un mot toutes les choses créées. Pour nous, dans cette courte explication du Symbole, nous ne considérons brièvement que deux choses: d'abord pourquoi on donne le nom de *vie* à la béatitude éternelle, et celui de *mort* aux supplices des damnés, tandis que tous les hommes doivent ressusciter de la mort à la vie. Nous dirons ensuite combien la vie éternelle est précieuse, et quel grand malheur c'est de mourir éternellement.

D'abord on donne le nom d'êtres vivants à ceux qui ont la faculté de se mouvoir, et d'êtres morts à ceux qui ne peuvent d'eux-mêmes se mettre en mouvement. De là vient qu'on appelle eaux vives les eaux des fleuves, et que l'on qualifie d'eaux mortes celles des marais, parce que les premières fluent et que les autres restent stagnantes, à moins que le vent ne les agite. Ainsi les bienheureux possèdent la vie, non seulement celle de la grâce, mais encore ils vont et viennent là où ils veulent, ils voient, ils entendent, ils parlent, ils sont doués d'intelligence, ils aiment, ils se réjouissent et jouissent librement de tous les avantages de la vie. Les réprouvés, au contraire, extrêmement misérables et malheureux, sont plongés dans une mort éternelle, parce qu'ils sont privés de la vie de la grâce, qui est la vie surnaturelle de l'âme, et qu'ils ne peuvent d'eux-mêmes se donner aucun mouvement pour remplir les fonctions de cette vie, ne pouvant ni prier, ni louer Dieu, ni se réjouir dans le Seigneur. On dit encore qu'ils sont morts, parce qu'ils sont au milieu des ténèbres les pieds et les mains liés; que cette triste situation sera éternelle, comme l'est pour un temps celle des morts dans leurs tombeaux; et s'ils conservent quelque mouvement de leur intelligence, de leur volonté et de leurs sens, ce n'est pas pour agir, mais pour souffrir. Ils comprennent leur malheur, ils déplorent leur calamité, ils sentent l'ardeur du feu qui les brûle, du soufre fondu dont l'odeur les suffoque, et sont tourmentés encore par le ver rongeur; enfin ils vivent de manière à désirer sans cesse la mort: Ils la chercheront, dit saint Jean, et ne la trouveront pas (*Apoc.*, IX). Maintenant voyons les précieux avantages de la vie éternelle; comparons-la aux biens temporels que tout le monde recherche naturellement. Que désirent en effet communément les mortels dans cette vie? Pour le corps, ils désirent une bonne santé, la beauté, la force, l'agilité; pour l'âme, ceux qui pensent bien souhaitent de connaître un grand nombre de choses, les qualités de l'esprit et l'accomplissement de tous leurs désirs; pour les biens extérieurs, ils désirent les richesses, les honneurs, le pouvoir, les plaisirs, des amis fidèles, et enfin que personne ne puisse leur nuire. Or ceux qui possèdent la vie éternelle jouiront de tous ces avantages et d'autres bien plus précieux, qui surpassent tout ce que nous pourrions désirer. Au lieu de la santé du corps, ils auront l'immortalité. *Le corps maintenant, comme une semence, est mis en terre plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible;* et il est hors de doute que l'impassibilité accompagnera l'immortalité dans les bienheureux. La beauté d'ici-bas sera remplacée dans les saints par la plus grande splendeur: *Alors les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de mon Père*, dit Jésus-Christ (*Matth.*, XV); et, quoique d'après l'Apôtre l'éclat de la beauté ne soit pas le même dans tous les saints, car une étoile diffère d'une autre étoile par sa clarté, tous cependant seront contents de leur sort; et loin d'être jaloux de voir les autres plus élevés en gloire, ils s'en réjouiront avec eux. Quant à l'agilité du corps, celle qu'ils obtiendront dans le ciel sera admirable et presque

incroyable : dans un clin d'œil ils pourront transporter leur corps là où ils voudront. *Le corps est mis en terre* comme *un corps* tout *animal*, dit saint Paul, *et il ressuscitera* comme *un corps* tout *spirituel*. Ce n'est pas à dire qu'il soit un corps aérien et non charnel; mais cela signifie qu'il sera tellement soumis à l'âme bienheureuse, qu'il lui obéira en tout. La force sera remplacée par la vertu, le pouvoir de résister sans efforts à tout ce qui pourrait être contraire, selon ces paroles : *Il est mis en terre privé de mouvement, et il ressuscitera plein de vigueur.* Aussi les bienheureux ne craindront les attaques ni du démon, ni des hommes, ni d'aucune créature. Pour les biens de l'âme, tous les bienheureux seront remplis de la plus haute sagesse, qui leur fera connaître non seulement la nature et la propriété de toutes les choses créées, mais ils verront encore la propre essence de Dieu et tous ses attributs; c'est par cette vision qu'ils deviendront semblables à Dieu, et par ce moyen ils seront heureux et très-heureux sous tous les rapports. Voici ce que dit saint Jean : *Nous sommes déjà enfants de Dieu, mais ce que nous serons un jour ne paraît pas encore. Nous savons que lorsque* Jésus-Christ *se montrera dans sa gloire, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est* (I *Jean*, III, 2), et que cette vue nous transformera en son image et en sa ressemblance. Outre cela, les saints jouiront du plein exercice de leur volonté; et par la grâce de Dieu, par la charité parfaite et l'assemblage de toutes les vertus, ils seront tellement confirmés dans l'amitié de Dieu, qu'ils ne seront jamais plus exposés à commettre le moindre péché. Enfin tous leurs désirs seront pleinement satisfaits, et ils jouiront d'une paix qui surpasse tout sentiment. Sous le rapport des biens extérieurs, leurs richesses les mettront à l'abri de tous les besoins. Car Dieu sera leur trésor, étant tout en tous (*Omnia in omnibus.* I *Cor.*, XV); et c'est là seulement que sont les vraies richesses. Leur honneur et leur dignité sera sublime, car ils seront appelés *les enfants de Dieu et les cohéritiers de Jésus-Christ* (*Rom.*, VIII), et ils règneront éternellement avec lui. Pour ce qui concerne le plaisir et la joie, il sera tel qu'aucune langue ne saurait l'expliquer; voilà pourquoi on ne leur dira pas : Que la joie du Seigneur entre dans vous; mais : *Entrez* vous-mêmes *dans la joie du Seigneur* (*Matth.*, XXV). Leur pouvoir ou puissance sera en quelque sorte sans bornes (*omnipotens*); car leur volonté s'unira si étroitement à la volonté de Dieu, qu'ils voudront tout ce que Dieu voudra, et qu'ainsi l'on pourra dire de chacun d'eux ce que le prophète dit de Dieu : *Il a fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel et sur la terre* (*Ps.* CXXXIV). Enfin ils seront unis par les liens indissolubles de la plus parfaite amitié avec tous les saints; tandis que tous leurs persécuteurs et leurs ennemis, les démons et les hommes pervers, seront condamnés à des prisons perpétuelles, non dans un endroit peu éloigné, mais dans l'abîme le plus profond et dans les entrailles de la terre, afin qu'on n'ait plus rien à craindre de leur malice. Telle est la somme des biens contenus dans ces deux mots : *La vie éternelle.*

Quant à la mort éternelle, elle consiste non seulement dans la privation de tous les biens dont nous venons de faire l'énumération, mais elle est encore la réunion de tous les maux que l'Ecriture appelle *les ténèbres extérieures :* tels qu'un ver qui ne meurt jamais, des pleurs et des grincements de dents, un étang de feu et de soufre dans lequel tous les méchants seront tourmentés dans les siècles des siècles. Si les pasteurs des âmes avaient soin de faire connaître ces maux aux fidèles qui leur sont confiés, il serait presque impossible qu'un grand nombre ne rentrât en lui-même; car ce qui fait qu'il y en a si peu qui désirent les biens éternels et redoutent les maux de l'enfer, tandis que plusieurs recherchent avec avidité les biens terrestres et les jouissances des sens, c'est faute de bien connaître et de considérer attentivement les richesses éternelles du ciel et les malheurs infinis de l'enfer; ce qui est la faute des pasteurs, lorsqu'ils négligent ces fonctions auxquelles ils se sont engagés, et pour l'acquit desquelles ils reçoivent le lait et la laine des brebis. Car Jésus-Christ, prince des pasteurs, ne cessait de prêcher le royaume des cieux; et les apôtres, formés à son école, eux qui étaient les premiers pasteurs, disaient : *Il n'est pas juste que nous quittions* la prédication *de la parole de Dieu, pour avoir soin des tables.... ; et pour nous, nous nous appliquerons entièrement à la prière et à la dispensation de la parole* (*Actes*, VI, 2). Et le prince des apôtres avertissait les autres et leur disait : *Paissez le troupeau du Seigneur, qui vous a été confié* (I *Pierre*, V). Son collaborateur écrivait à son cher Timothée : *Prêchez la parole de Dieu, pressez à temps et à contretemps* (II *Tim.*, IV, 2). Il disait à Tite, son autre disciple : *Prêchez ces vérités; exhortez et reprenez avec une pleine autorité* (*Tite*, II, 15).

EXPLICATION
DE LA DOCTRINE CHRETIENNE.

CHAPITRE PREMIER.

Qu'est-ce que la doctrine chrétienne et quelles sont ses principales parties?

Le Disciple. Comprenant que la connaissance de la doctrine chrétienne est nécessaire au salut, je désire surtout qu'on m'apprenne ce que c'est que cette doctrine.

Le Maître. La doctrine chrétienne est le *compendium* ou l'abrégé de tout ce qu'a en-

seigné Notre-Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'il est venu nous montrer la voie du salut.

Le D. Quelles sont les parties principales et essentielles de cette doctrine?

Le M. Il y en a quatre : le Symbole des apôtres, l'Oraison dominicale, les dix commandements de Dieu et les sacrements.

Le D. Pourquoi dites-vous qu'il n'y a que quatre parties de la doctrine chrétienne?

Le M. Parce que, y ayant aussi trois principales vertus, la foi, l'espérance et la charité, ces quatre parties servent à inculquer ces vertus dans notre âme. Le Symbole est nécessaire pour établir la foi : il nous apprend ce que nous devons croire. L'Oraison dominicale fortifie notre espérance ; car elle nous enseigne ce que nous devons espérer. Les dix commandements allument dans nos cœurs le feu de la charité, en nous apprenant ce qu'il faut faire pour plaire à Dieu. Enfin, les sept sacrements sont nécessaires aussi, parce qu'ils sont des moyens pour recouvrer et conserver la vertu, qui est, comme nous l'avons dit, nécessaire au salut.

Le D. Pourriez-vous, par une comparaison, me faire mieux connaître encore la nécessité de ces quatre parties de la doctrine chrétienne?

Le M. Saint Augustin (*Serm.* XXII, *de Verbo Domini*) compare la doctrine chrétienne à une maison. Pour construire une maison, dit-il, il faut asseoir des fondements, bâtir les murailles, et enfin former le toit, et la meubler : de même aussi, pour construire dans notre âme l'édifice du salut, il faut le fondement de la foi, les murs de l'espérance, le toit de la charité. Les sacrements enfin composent le mobilier de cet édifice spirituel.

CHAPITRE II.

Explication du signe de la croix.

Le Disciple. Avant de commencer l'explication de cette première partie, veuillez me dire ce que nous sommes obligés de croire, et expliquez-moi nettement et en peu de mots les mystères les plus nécessaires du Symbole.

Le Maître. Le détail dans lequel je vais entrer, répondra à vos désirs. Vous devez déjà savoir qu'il y a deux principaux mystères de notre foi. Ils sont contenus dans le signe de la croix. Le premier de ces mystères est l'unité et la trinité de Dieu, l'autre, c'est l'incarnation et la passion de notre divin Sauveur.

Le D. Qu'entendez-vous par l'unité et la trinité de Dieu?

Le M. Ce sont ici des vérités sublimes que nous expliquerons dans ce cours de doctrine. Il suffira pour le moment de vous attacher à connaître et à comprendre autant que possible les mots d'*Unité* et de *Trinité*. L'unité de Dieu est quelque chose de sublime, quelque chose au-dessus de l'intelligence de toutes les créatures, n'ayant point de principe, mais qui a toujours existé et qui existera toujours; conservant tout ce qu'elle a créé, pourvoyant à tous les besoins : de ses ouvrages, c'est ce qu'il y a de plus élevé, de plus beau, de plus noble, de plus puissant : c'est la maîtresse de toutes choses. Cette unité est appelée Dieu, qui est un ; car l'unité ne peut constituer qu'une vraie divinité, c'est-à-dire une seule nature, une seule essence, infiniment puissante, sage et bonne, etc. Néanmoins cette déité se trouve en trois personnes, savoir : le Père, le Fils et le Saint-Esprit; trois en personnes et une en nature et en essence. Ainsi, par exemple, s'il n'y avait ici-bas que trois personnes dont l'une s'appellerait Pierre, la seconde Paul, la troisième Jean, et que ces trois personnes n'eussent qu'une âme et qu'un corps, on dirait bien qu'il y a trois personnes, la personne de Pierre, celle de Paul et celle de Jean ; elles ne feraient cependant qu'un seul homme, et non pas trois, puisqu'elles n'auraient ni trois âmes, ni trois corps, mais un seul corps et une seule âme. Mais c'est ce qu'on ne peut supposer devoir arriver parmi les hommes, parce que leur essence est peu de chose et finie, et voilà pourquoi elle ne peut être en plusieurs personnes. Quant à l'essence de Dieu et à sa divinité, étant infinies, cette essence et cette divinité, qui sont dans le Père, se trouvent aussi dans le Fils et dans le Saint-Esprit : c'est pourquoi ce sont trois personnes, celle du Père, celle du Fils et celle du Saint-Esprit; ne faisant néanmoins qu'un seul Dieu, parce qu'elles n'ont qu'une seule divinité, une seule essence, une seule puissance, une seule sagesse, une seule bonté, et ainsi de leurs autres attributs.

Le D. Dites-moi ce qu'il faut savoir de l'incarnation et de la passion de notre Sauveur.

Le M. Sur ce point il faut savoir que la seconde personne de la sainte Trinité, que nous appelons le Fils, a uni à son être divin, qu'il possédait avant la création du monde et de toute éternité, un corps humain et une âme humaine, c'est-à-dire toute notre nature, et que cette union s'est faite dans le sein d'une Vierge très-pure, en sorte que celui qui était seulement Dieu auparavant, a commencé dès-lors à être Dieu et homme, et après avoir conversé trente-trois ans avec les hommes, leur montrant la voie du salut, et opérant un grand nombre de miracles, il a permis qu'on l'attachât à la croix sur laquelle il a expiré, afin de satisfaire à son Père pour tous les péchés du monde; néanmoins il ressuscita le troisième jour après sa mort, et quarante jours après il monta aux cieux, comme nous l'avons dit plus au long dans l'explication des douze articles du Symbole. Voilà ce qui regarde l'incarnation et la passion de notre Sauveur.

Le D. Pourquoi dit-on que ce sont les principaux mystères de notre foi?

Le M. Parce que le premier renferme le principe et la dernière fin de l'homme; et le second nous fournit le moyen unique et efficace de connaître ce premier principe et d'obtenir cette dernière fin; parce que encore la foi et la confession de ces deux mystères nous distinguent des fausses sectes des Gentils, des Turcs, des Juifs, des hérétiques; et enfin

parce que, sans la foi et la confession de ces deux mystères, nous ne pourrions pas être sauvés.

Le D. Comment ces mystères sont-ils contenus dans le signe de la croix?

Le M. En faisant le signe de la croix sur nous, nous disons : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*, et nous nous *signons* en forme de croix; car nous portons la main droite au front, en disant : *Au nom du Père*, ensuite à la poitrine, en disant : *et du Fils*, enfin nous relevons notre main droite, et nous la passons de l'épaule gauche à la droite en disant : *et du Saint-Esprit*. Le mot *au nom* signifie l'unité de Dieu, car nous disons *au nom* et non pas *aux noms;* par ce mot, *au nom*, nous désignons la puissance de Dieu qui est la même dans les trois personnes. Ensuite les paroles *du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, indiquent la trinité des personnes; et ce signe, qui se fait en forme de croix, représente non seulement la passion, mais encore, et comme par conséquence, l'incarnation du Fils de Dieu; et le mouvement de la main droite, que nous portons du côté gauche au côté droit, et non pas de droite à gauche, signifie que par la passion de Notre-Seigneur nous avons été transférés des biens passagers de ce monde aux biens éternels, et de la mort à la vie.

Le D. Pourquoi fait-on le signe de la croix?

Le M. Nous le faisons d'abord pour attester que nous sommes chrétiens, c'est-à-dire soldats de Jésus-Christ notre chef, et ce signe est une espèce de symbole et d'étendard qui distingue les soldats de Jésus-Christ, des ennemis de l'Eglise, tels que les païens, les Juifs, les Turcs et les hérétiques. En second lieu, nous faisons le signe de la croix pour invoquer le secours de Dieu dans toutes nos actions : car, en traçant ce signe sur notre front, nous invoquons la très-sainte Trinité par les mérites de la passion de Jésus-Christ, notre Sauveur; voilà pourquoi tout bon chrétien a coutume de faire le signe de la croix en se levant, en sortant de la maison, en se mettant à table, en se couchant et toutes les fois qu'il entreprend quelque chose. (Voyez Tertullien, *de la Couronne du soldat*.) Enfin nous nous servons de ce signe comme d'une arme contre les tentations du démon; car le démon redoute ce signe, et s'enfuit, comme font les méchants en voyant le lieu de leur supplice. Ainsi nous sommes délivrés souvent par le signe de la croix de plusieurs périls spirituels et temporels, pourvu que nous le fassions avec foi, avec confiance en la miséricorde de Dieu et aux mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

CHAPITRE III.

Exposition du Symbole, c'est-à-dire de ses douze articles.

Le Disciple. Nous voici à la première partie de la doctrine chrétienne : veuillez, s'il vous plaît, m'apprendre le Symbole des apôtres.

Le Maître. Le Symbole des apôtres se divise en douze parties que nous appelons articles : ils sont au nombre de douze, pour représenter le nombre des apôtres qui concoururent à sa rédaction. Voici ces articles :

1° Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.

2° Et en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur,

3° Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie ;

4° A souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli ;

5° Est descendu aux enfers, le troisième jours est ressuscité des morts ;

6° Est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant ;

7° D'où il viendra juger les vivants et les morts;

8° Je crois au Saint-Esprit ;

9° La sainte Eglise catholique, la communion des saints;

10° La rémission des péchés ;

11° La résurrection de la chair;

12° Et la vie éternelle, Ainsi soit-il.

EXPLICATION DU PREMIER ARTICLE.

Le D. Veuillez m'expliquer mot à mot le premier article : *Je crois.*

Le M. C'est comme si l'on disait : Je crois fermement et sans douter tout ce qui est compris dans ces douze articles, parce que Dieu lui-même l'a enseigné à ses apôtres, que ceux-ci l'ont enseigné à l'Eglise, et que l'Eglise nous a transmis cette même doctrine; et parce qu'il est impossible que Dieu nous trompe, je crois ces choses plus fermement que si je les voyais de mes yeux ou les touchais de mes mains.

Le D. Que signifie ce mot : *En Dieu ?*

Le M. C'est comme si l'on disait : Il faut croire fermement qu'il y a un Dieu, quoique nous ne puissions pas le voir de nos yeux, et que ce Dieu est unique; voilà pourquoi l'on dit : Je crois en Dieu (*in Deum*), et non pas je crois à Dieu (*Deo*). Il ne faut pas se représenter Dieu comme une chose corporelle, quelque grande et belle qu'on la suppose; mais il faut imaginer Dieu comme quelque chose de spirituel, qui a toujours été et qui ne cessera jamais d'être, qui a tout créé, qui est partout, qui gouverne tout, qui connaît et voit tout. Enfin tout ce que vos yeux sauraient apercevoir, ou votre imagination vous représenter de quelque manière que se fasse cette représentation, ce ne peut jamais être Dieu, parce qu'il est infiniment meilleur que tout cela.

Le D. Pourquoi Dieu est-il appelé *Père ?*

Le M. Parce qu'il est véritablement le père de son Fils unique dont il est parlé au second article; ensuite, parce qu'il est le père de tous ceux qui sont bons, non par nature, mais par adoption ; enfin, parce qu'il est le père de toutes les créatures, non par nature, ni par adoption, mais par création, comme nous le dirons au second article.

Le D. Pourquoi est-il appelé *tout-puissant ?*

Le M. Parce que c'est un des noms divins propres à Dieu ; et, quoiqu'il en ait plusieurs autres semblables, comme ceux d'Eternel, d'Immense, d'Infini et autres, cependant il convenait ici de lui donner le nom de Tout-Puissant, pour nous porter à croire plus facilement qu'il a créé de rien les cieux et la terre, comme nous allons le dire ; car rien ne doit être difficile à celui qui fait tout ce qu'il veut, et c'est pour cela qu'il est tout-puissant. Si vous m'objectiez que Dieu n'est pas tout-puissant, puisqu'il ne peut ni mourir, ni pécher, je vous répondrais que pouvoir mourir et pécher n'est pas une marque de puissance, mais d'impuissance ; c'est comme si l'on disait d'un soldat vaillant et courageux, qu'il est capable de vaincre les autres, mais qu'il ne peut être vaincu lui-même ; en disant qu'il ne peut être vaincu on n'ôte rien à sa valeur, puisque c'est une marque de faiblesse et non de courage de pouvoir être vaincu.

Le D. Que signifie le nom de *Créateur?*

Le M. Il signifie que Dieu a tout créé de rien et qu'il peut lui seul faire rentrer toutes les créatures dans le néant. Il est vrai que les anges et les hommes peuvent faire certaines choses, les démons le peuvent aussi ; mais ce n'est qu'avec une matière préexistante : ils ne sauraient faire rentrer ce qu'ils ont fait dans le néant, seulement ils peuvent changer une chose en une autre. Ainsi un maçon ne saurait construire une maison de rien, il lui faut des pierres, de la chaux, du bois et, autres choses semblables ; et de même qu'après l'avoir construite il ne peut la détruire de manière à la réduire au néant, mais qu'il restera toujours des pierres, du sable, du bois, etc. ; ainsi par opposition Dieu seul est appelé Créateur, parce qu'il est le seul qui n'ait pas besoin de matière préexistante pour créer quoi que ce soit.

Le D. Pourquoi est-il dit créateur *du ciel et de la terre ?* Est-ce que Dieu n'a pas créé l'air, l'eau, les pierres, les animaux, les hommes et tout le reste ?

Le M. Dans les noms *du ciel et de la terre* est compris tout ce qui est contenu dans l'un et dans l'autre. Ainsi, en disant que l'homme est composé d'un corps et d'une âme, on veut comprendre tout ce qui est dans le corps, les veines, le sang, les os, les nerfs et le reste ; ainsi que tout ce qui est dans l'âme, l'intelligence, la volonté, la mémoire, les sens intérieurs et extérieurs, etc. De même par le nom de *ciel*, il faut entendre l'air, les oiseaux, les nuages, les étoiles et les anges ; et par le nom de *terre*, tout ce que l'air environne, les eaux de la mer et des fleuves, qui occupent la partie inférieure de la terre, tous les animaux, les plantes, les pierres, les métaux ; enfin, tout ce qui est renfermé dans le sein de la terre et de la mer. Ainsi Dieu est appelé créateur du ciel et de la terre, parce que ce sont les deux parties principales du monde ; l'une supérieure, habitée par les anges ; et l'autre inférieure, qui est la demeure de l'homme : ce sont là les deux principales créatures auxquelles toutes les autres obéissent, comme elles-mêmes sont obligées d'obéir au Créateur qui les a tirées du néant et élevées à une si haute dignité.

EXPLICATION DU SECOND ARTICLE.

Le D. Expliquez-moi le second article, ainsi conçu : *Et en Jésus-Christ son Fils unique Notre-Seigneur.*

Le M. Ce Dieu tout-puissant, dont nous avons parlé au premier article, a un Fils véritable et, naturel que nous appelons Jésus-Christ ; et pour comprendre comment Dieu a engendré ce Fils, prenons exemple sur un miroir : lorsque quelqu'un se regarde dans un miroir, il produit à l'instant une image qui lui est tellement ressemblante, qu'on ne peut y apercevoir aucune différence ; car elle représente non seulement sa figure, mais encore tous ses mouvements, et cette image se meut de la même manière que la personne représentée. Cette image si ressemblante à l'homme est formée tout à coup, dans un clin d'œil, sans efforts, sans espace de temps, sans instrument. D'après cette comparaison, considérez que Dieu s'étant contemplé des yeux de l'intelligence dans le miroir de sa divinité, forma de suite une image parfaitement semblable ; et parce que Dieu communiqua tout son être, toute sa nature à cette image (ce que nous ne pouvons faire en nous regardant au miroir), cette image est le vrai Fils de Dieu ; quoique ce que nous apercevons dans le miroir ne soit pas nos enfants. D'où vous devez conclure comment le Fils de Dieu est Dieu, de même que le Père est Dieu, et qu'il est un même Dieu avec le Père, parce qu'il a une même substance avec lui. Vous devez conclure encore qu'il n'est pas moins ancien que le Père, mais qu'il a toujours existé ainsi que le Père ; car il procède de la seule vision du Père (*Ex sola Dei visione progressus est*), et Dieu s'est toujours vu et contemplé. Enfin le Fils de Dieu n'a pas été engendré dans le temps d'une manière humaine (*Cooperatione feminæ*), ni par le concours d'autres circonstances imparfaites ou vicieuses ; mais il a été engendré du Père seul, par la vision de lui-même et par un regard très-pur de son intellect.

Le D. Pourquoi le Fils de Dieu est-il appelé Jésus-Christ ?

Le M. Le nom de Jésus signifie Sauveur ; et celui de Christ, qui est un surnom, veut dire grand pontife (*Sacerdotem summum*) et Roi des rois : car, comme je l'ai dit en expliquant le signe de la croix, le Fils de Dieu s'est fait homme afin de nous racheter par son sang et de nous conduire au bonheur éternel. C'est pourquoi, après s'être fait homme, il a pris ce nom de Sauveur pour montrer qu'il était venu pour sauver les hommes. Il a été aussi décoré par son Père céleste du nom honorable de grand pontife et de roi suprême ; ce que signifie le nom de Christ, d'où est venu le nom de chrétiens, que nous portons.

Le D. Pourquoi, en entendant prononcer le nom de Jésus, découvrons-nous la tête ou

fléchissons-nous le genou ; ce que nous ne faisons pas lorsqu'on prononce quelque autre nom de Dieu ?

Le M. Parce que c'est le nom propre du Fils de Dieu, tandis que les autres noms sont des noms communs ; et encore parce que ce nom nous rappelle combien Dieu s'est humilié, en se faisant homme pour l'amour de nous ; voilà pourquoi nous fléchissons le genou au nom de Jésus pour lui témoigner notre gratitude. Nous ne sommes pas les seuls à donner cette marque de notre profonde vénération ; les anges de Dieu dans le ciel et les démons dans l'enfer fléchissent le genou au bruit de ce nom ; ceux-là, par un amour spontané; ceux-ci, forcés par la crainte ; car Dieu a voulu que toutes les créatures raisonnables s'inclinassent devant son Fils, puisqu'il s'était si fortement abaissé lui-même et humilié jusqu'à la mort de la croix.

Le D. Pourquoi appelons-nous Jésus-Christ Notre-Seigneur ?

Le M. Parce qu'il nous a créés conjointement avec le Père ; il est donc notre patron (*Patronus*) et Notre-Seigneur comme le Père; et surtout parce qu'il nous a délivrés de la puissance et de la captivité du démon par ses cruelles douleurs, par sa passion.

EXPLICATION DU TROISIÈME ARTICLE.

Le D. Que signifient ces paroles du troisième article : *Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie?*

Le M. On explique dans cet article la manière nouvelle et admirable dont s'est opérée l'incarnation du Fils de Dieu. Vous savez que tous les hommes naissent d'un père et d'une mère, et qu'une mère cesse d'être vierge dès qu'elle a conçu et enfanté: mais le Fils de Dieu, après avoir résolu de s'incarner, ne voulut pas avoir de père, mais seulement une mère appelée Marie, qui resta toujours vierge et sans souillure. Car l'Esprit saint, qui est la troisième personne divine, et un seul Dieu avec le Père et le Fils, usant de sa toute-puissance, forma du plus pur sang de cette vierge le corps très-parfait de l'enfant, et au même instant il unit au corps de cet enfant une âme très-noble pour l'animer ; et le Fils de Dieu unit ce corps et cette âme à sa personne divine : en sorte que Jésus-Christ, qui auparavant n'était que Dieu, commença d'être homme ; et de même que, comme Dieu, il a un père et n'a point de mère, ainsi, comme homme, il a une mère et n'a point de père.

Le D. Pourriez-vous, par quelque exemple ou similitude, me faire comprendre comment la Vierge a pu concevoir?

Le M. Les profonds mystères de Dieu ne laissent pas de nous obliger à les croire, lors même que nous ne saurions les comprendre; car Dieu peut faire beaucoup plus de choses que celles que notre intelligence pourrait comprendre ; aussi avons-nous dit au commencement du Symbole que Dieu est tout-puissant. Or, la création du monde nous fournit un bel exemple. Vous savez que la terre ne produit pas ordinairement d'elle-même le grain ; il faut que le labour ait précédé, qu'elle ait été ensemencée, arrosée par les pluies, échauffée des rayons du soleil; néanmoins, au commencement, lorsqu'elle produisit le premier grain, cette terre n'avait pas été labourée, ni ensemencée, ni arrosée, ni échauffée; ainsi (répondant à sa manière) la terre se montra vierge, et au seul commandement du Dieu tout-puissant, par la vertu de ce même Dieu, elle produisit à l'instant du froment et du blé : c'est de même aussi que, sans aucun commerce humain, obéissant à l'ordre de Dieu, et l'Esprit saint coopérant, le sein virginal de Marie produisit ce très-précieux grain qui est le corps animé du Fils de Dieu.

Le D. Puisque Jésus-Christ a été conçu du Saint-Esprit, je pense qu'il n'y a pas d'inconvénient à dire que l'Esprit saint est son père selon l'humanité.

Le M. On ne peut pas le dire ; car, pour être père d'une chose quelconque, il ne suffit pas de la faire, il faut encore la faire de sa propre substance. Aussi, nous ne dirions pas qu'un maçon est le père d'une maison qu'il aurait construite, car ce n'est pas de sa propre substance, mais avec des pierres, qu'il l'a bâtie. Ainsi, le Saint-Esprit a fait le corps du Fils de Dieu; mais il l'a formé de la chair de la Vierge, et non pas de sa propre substance : voilà pourquoi le Fils de Dieu n'est pas le fils de l'Esprit saint; mais il est le Fils de Dieu le Père en tant que Dieu, car c'est de lui qu'il a la divinité; et il est le fils de la Vierge en tant qu'homme, parce que c'est d'elle qu'il a pris un corps humain.

Le D. Pourquoi l'œuvre de l'incarnation du Fils de Dieu est-elle attribuée au Saint-Esprit? Est-ce que le Père et le Fils n'y ont pas coopéré?

Le M. Ce qu'opère une des personnes divines, les deux autres l'opèrent aussi, parce qu'elles ont la même puissance et la même bonté; ainsi les œuvres de la puissance sont attribuées au Père, au Fils celles de la sagesse, et au Saint-Esprit celles de l'amour. Et, parce qu'il s'agit ici d'une œuvre toute d'amour, de cet amour dont Dieu brûlait pour le genre humain, l'œuvre de l'incarnation a été attribuée au Saint-Esprit.

Le D. Veuillez me montrer, par quelque exemple, comment les trois personnes ont concouru à l'incarnation, et pourquoi le Fils seul s'est incarné.

Le M. Lorsqu'un homme prend un habit et que deux autres lui aident à s'en revêtir, alors tous les trois coopèrent à la prise de cet habit, et cependant un seul s'en revêt : c'est ainsi que, dans l'œuvre de l'incarnation du Fils de Dieu, les trois personnes ont concouru, il est vrai; mais le Fils de Dieu seul s'est revêtu de notre chair et s'est fait homme.

Le D. Pourquoi ajoute-t-on dans cet article : *Est né de la vierge Marie?*

Le M. Parce qu'ici se trouve renfermé un grand miracle : car, au bout de neuf mois,

le Fils de Dieu sortit du sein de la Vierge, sa mère, sans douleur ni aucun détriment de la virginité, ne laissant aucun signe de sa naissance; ce qu'il fit encore dans sa résurrection en sortant du sépulcre sans l'ouvrir, et lorsqu'il entra dans le cénacle, les portes étant fermées, où étaient réunis les apôtres, et disparaissant ensuite de leur présence. Voilà pourquoi on dit que la mère de Notre Seigneur Jésus-Christ a été vierge avant, durant et après l'enfantement.

EXPLICATION DU QUATRIÈME ARTICLE

Le D. Comment faut-il entendre ces paroles du quatrième article : *A souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli?*

Le M. Cet article renferme le mystère le plus utile de notre religion, je veux dire la rédemption, dont voici le récit abrégé. Jésus-Christ, après avoir passé trente-trois ans dans ce monde, après nous avoir enseigné par la sainteté de sa vie, par sa doctrine et ses miracles, le chemin du salut, fut flagellé, quoique très-innocent, par Pilate, et ensuite attaché au bois de la croix où il mourut, et fut enseveli par quelques saints personnages.

Le D. Ayant quelques doutes sur ce mystère, je vous prie de me l'expliquer, afin que, le connaissant mieux, je sois plus reconnaissant de ce bienfait envers Dieu. Pourquoi, dites-moi, si Jésus-Christ est le Fils de Dieu tout-puissant, pourquoi son Père ne l'a-t-il pas arraché des mains de Pilate? Bien plus, si Jésus-Christ est le Fils de Dieu le Père, pourquoi ne s'est-il pas soustrait à la malice de ses ennemis?

Le M. Jésus-Christ aurait eu mille moyens de s'arracher des mains de Pilate s'il l'avait voulu, et l'univers entier n'aurait pu lui faire aucun mal s'il avait usé de sa puissance. Mais, avant de vous répondre directement, il faut que vous sachiez que l'offense se mesure sur la dignité de celui qui est offensé, et la satisfaction sur la dignité de celui qui satisfait. Par exemple, si un serviteur donne un soufflet à son prince, sa faute est regardée comme énorme à cause de la dignité du prince. Mais si le prince donnait un soufflet à son serviteur, la faute semblerait n'avoir aucune gravité à cause de la basse extraction de ce dernier. Autre exemple : qu'un serviteur ôte le chapeau devant un prince, personne n'en est surpris; mais si le prince, par affection pour son serviteur, lui ôte le chapeau, on regarde cette déférence comme une grande faveur. Voyez donc, après que le premier homme et nous tous avec lui eûmes offensé un Dieu d'une dignité infinie, cette offense demandait une satisfaction qui fût aussi infinie. Mais parce que ni les hommes, ni les anges ne pouvaient atteindre à cette dignité, le Fils de Dieu vint sur la terre, et parce qu'étant Dieu il était d'une dignité infinie, il prit un corps mortel et le soumit à la mort pour honorer Dieu. C'est ainsi qu'il satisfit pour nos péchés.

Le D. Pour quelle autre raison Jésus-Christ a-t-il voulu souffrir une mort si douloureuse?

Le M. Pour nous apprendre par son exemple la vertu de patience, d'humilité, d'obéissance et de charité, quatre vertus désignées par les quatre extrémités de la croix. Car on ne peut imaginer une patience plus grande, que de souffrir, sans l'avoir mérité, une mort si ignominieuse, ni une plus grande humilité que de voir le Seigneur des seigneurs crucifié entre deux larrons, ni une plus grande obéissance que de préférer la mort à la violation des ordres de son Père, ni un amour plus ardent que de donner sa vie pour le salut de ses ennemis. Et remarquons qu'il nous manifeste sa charité plus par ses actions que par ses paroles, et plus encore par ses souffrances que par ses actions. Car Jésus-Christ nous a montré son grand, son immense amour pour nous, non seulement par les bienfaits dont il nous a comblés, mais encore par sa passion et par sa mort.

Le D. Jésus-Christ étant Dieu et homme comme il a été dit, et Dieu ne pouvant ni souffrir ni mourir, comment disons-nous ici qu'il a souffert et qu'il est mort?

Le M. C'est parce qu'il est Dieu et homme; sous ce double rapport, il peut souffrir et ne pas souffrir, mourir et ne pas mourir; comme Dieu, il ne peut ni souffrir ni mourir: comme homme, il peut l'un et l'autre. Voilà pourquoi j'ai dit qu'il était Dieu, et qu'il s'était fait homme, afin de satisfaire pour nos péchés, ayant enduré la mort dans sa chair très-sainte, ce qu'il n'aurait pu faire, s'il ne s'était pas fait homme.

Le D. Si Jésus-Christ a satisfait à son Père pour les péchés de tous les hommes, d'où vient donc qu'il y a tant de damnés, et pourquoi avons-nous besoin de faire pénitence pour nos péchés?

Le M. Il est vrai que Jésus-Christ a satisfait abondamment pour tous les péchés des hommes; néanmoins, il faut que cette satisfaction soit appliquée à chacun en particulier; application qui se fait par la foi, les sacrements, les bonnes œuvres, et surtout par la pénitence. C'est pourquoi l'homme doit s'exercer à la pénitence et aux bonnes œuvres, quoique Jésus-Christ soit mort et ait satisfait pour nous. C'est pourquoi encore plusieurs se damnent et vivent dans l'inimitié de Dieu, ou parce qu'ils refusent de croire, comme font les Juifs, les Turcs, les hérétiques, ou parce qu'ils ne veulent pas recevoir les sacrements, comme ceux qui ne veulent ni se faire baptiser, ni se confesser, ni faire le moindre effort pour obtenir par la pénitence la rémission de leurs péchés, ou qui n'observent pas les commandements de Dieu.

Le D. Donnez-moi, s'il vous plaît, un exemple.

Le M. En voici un : Si quelqu'un avait travaillé beaucoup, et par son travail et ses peines avait réussi à ramasser une grande fortune, suffisante pour payer toutes les dettes de cette ville, qu'ensuite il plaçât son argent à la banque pour être donné, mais seulement

à ceux dont on pourrait rendre un bon témoignage, cet homme, dis-je, aurait autant qu'il dépend de lui satisfait aux besoins de tous les débiteurs, quoique cependant un grand nombre d'entre eux en fussent obérés; les uns parce que l'orgueil les empêcherait de se soumettre à une demande de fonds, les autres parce que par négligence (ne voulant se donner aucune peine), ils ne se présenteraient pas à la banque établie en leur faveur pour y recevoir de l'argent.

EXPLICATION DU CINQUIÈME ARTICLE.

Le D. Il est dit dans le cinquième article : *Est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts.* Je désire savoir où est l'enfer et ce que signifie ce mot.

Le M. L'enfer est le lieu le plus bas et le plus profond, c'est le centre de la terre ; aussi l'Ecriture en plusieurs endroits nous représente-t-elle le ciel comme le lieu le plus élevé par opposition à l'enfer qu'elle dit être le plus bas. Dans cet abîme de la terre, on distingue quatre cavernes ou habitations spacieuses : celle des damnés qui est la plus profonde, car il convient que les orgueilleux démons et les hommes qui leur ressemblent soient relégués dans un lieu très-profond et le plus éloigné possible du paradis. L'autre demeure, qui est un peu plus élevée, renferme les âmes du purgatoire qui y achèvent d'expier leurs fautes. Dans la troisième, plus élevée que les deux autres, sont les âmes des petits enfants morts sans baptême : ils ne souffrent pas le tourment du feu, mais seulement la peine du dam, qui consiste dans la privation de Dieu. Enfin la quatrième demeure, beaucoup au dessus des autres, renfermait avant la venue de Jésus-Christ les âmes des patriarches, des prophètes et des autres saints morts avant que le divin libérateur parût dans ces lieux pour les consoler et les emmener en triomphe au ciel le jour de son ascension. Quoique ces saintes âmes n'eussent pas de fautes à expier, elles ne pouvaient entrer dans la gloire avant que Jésus-Christ eût par sa mort ouvert les portes de la vie éternelle. C'est pour cette raison que jusqu'à la venue du Sauveur elles ont été forcées de rester dans ce lieu qu'on appelle le limbe des pères, ou le sein d'Abraham. Et tant s'en faut qu'elles y aient souffert, qu'au contraire elles y jouissaient d'un doux repos et d'une grande joie en attendant la venue du Seigneur. Ainsi nous lisons dans l'Evangile que l'âme du pauvre Lazare fut portée dans le sein d'Abraham pour y jouir du repos, que le mauvais riche l'avait aperçu du milieu des flammes où il brûlait, dans un lieu très-élevé, jouissant de la plus grande joie et des plus douces consolations, recevant enfin la récompense de sa patience admirable.

Le D. Quel est l'endroit de l'enfer où descendit Jésus-Christ après sa mort?

Le M. Il est certain qu'il descendit aux limbes où étaient les saints pères, qu'il les rendit *instantanément* heureux, et les conduisit avec lui au royaume des cieux. Il fut aussi dans les autres demeures de l'enfer pour épouvanter les démons : il se montra à eux en triomphateur victorieux, et, comme juge suprême, il confondit les damnés, il se montra le consolateur, l'avocat et le libérateur des âmes du purgatoire : car Jésus-Christ, en descendant aux enfers, fit ce que fait un roi lorsqu'il entre dans une prison pour y visiter les malheureux et leur accorder des grâces.

Le D. Le corps de Jésus-Christ ayant été déposé dans le sépulcre après sa mort, il s'ensuit sans doute que Jésus-Christ n'est pas descendu tout entier aux enfers, mais seulement son âme : comment donc pouvons-nous dire que Jésus-Christ est descendu aux enfers?

Le M. Quoique la mort eût été capable de séparer l'âme de Jésus-Christ de son corps, elle n'avait pas néanmoins séparé la divinité ni de l'âme ni du corps. Ainsi nous croyons que la personne divine de Jésus-Christ est descendue avec le corps dans le sépulcre, et qu'elle a été avec l'âme dans les enfers.

Le D. Comment peut-on vérifier que Jésus-Christ est ressuscité le troisième jour, tandis que depuis sa sépulture le vendredi au soir jusqu'à la nuit qui précéda le dimanche où il est ressuscité, il n'y a pas deux jours entiers?

Le M. Nous ne disons pas que Jésus-Christ est ressuscité au bout de trois jours, mais qu'il est ressuscité le troisième jour, ce qui est très-vrai : car il a été mis dans le tombeau le vendredi; ce fut le premier jour, qui n'était pas entier; il y resta tout le samedi, et enfin une partie du dimanche qui fut le troisième jour. La raison de cela est que les jours naturels commencent au soir précédent, qui sépare le jour de la nuit.

Le D. Pourquoi Jésus-Christ ne ressuscita-t-il pas de suite après sa mort, et attendit-il le troisième jour?

Le M. Ce fut pour montrer qu'il était réellement mort, et afin que personne ne doutât de cette vérité, qu'il voulut rester si longtemps dans le sépulcre. Remarquons en passant que Jésus-Christ voulut rester trente-trois heures dans le tombeau, comme il était resté trente-trois ans parmi les hommes : car on compte autant d'heures, en ajoutant une heure du vendredi et huit ou neuf du dimanche aux vingt-quatre heures du samedi ; car Jésus-Christ ressuscita après minuit, lorsque l'aurore commençait à paraître.

Le D. Pourquoi disons-nous, en parlant de Jésus-Christ, qu'il est ressuscité, tandis que nous disons que Lazare et le fils de la veuve de Naïm furent ressuscités?

Le M. C'est que Jésus-Christ étant le Fils de Dieu s'est ressuscité lui-même, c'est-à-dire, que par la vertu de sa divinité il a uni l'âme à son corps et a commencé une nouvelle vie : au lieu que les autres morts ne pouvant revenir d'eux-mêmes à la vie, on dit qu'ils ont été ressuscités par un autre, comme il arrivera au grand jour du jugement que nous serons tous ressuscités par Jésus-Christ.

Le D. N'y a-t-il pas une autre différence

entre la résurrection de Jésus-Christ et celle des autres hommes ?

Le. M. Tous ceux qui ont été ressuscités, ne l'ont été que pour un temps, ils sont morts de nouveau ; mais Jésus-Christ est ressuscité immortel, pour ne plus mourir. Voilà la différence.

EXPLICATION DU SIXIÈME ARTICLE.

Le D. Puisque nous allons parler maintenant de l'ascension de Jésus-Christ, je désirerais savoir combien de temps Jésus-Christ resta sur la terre après sa résurrection, et pourquoi il y resta.

Le M. Il y resta quarante jours, comme nous le voyons par l'espace qui se trouve entre la fête de la Résurrection et celle de l'Ascension ; et il est resté si longtemps sur la terre, pour rendre incontestable le mystère de la résurrection par les fréquentes apparitions qu'il fit à ses disciples. Car ce mystère est plus difficile que les autres, qui ne présentent plus de difficultés, dès qu'on croit celui de la résurrection ; car celui qui ressuscite a dû exister avant de mourir ! il a dû aussi naître avant de mourir. Ainsi, celui qui croit déjà la résurrection de Jésus-Christ, croira facilement sa mort et sa naissance, et par suite voyant que ce n'est pas la terre, mais le ciel qui doit être la demeure d'un corps glorieux, en croyant la résurrection il croira aisément l'ascension.

Le D. Pourquoi dit-on que Jésus-Christ est monté aux cieux, et qu'en parlant de sa sainte mère on ne dit pas qu'elle soit montée, mais qu'elle a été élevée au ciel ?

Le M. Il est facile de répondre à cette question, que Jésus-Christ étant Dieu et homme, a pénétré les cieux, comme il était ressuscité par sa propre puissance; mais sa mère qui était une simple créature (la plus digne de toutes, il est vrai), n'est pas ressuscitée, et n'a pas été élevée au ciel par sa propre vertu, mais par la puissance de l'Esprit saint.

Le D. Que signifient ces paroles : *est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant ?*

Le M. N'allez pas vous imaginer le Père céleste à la gauche de son Fils, ni le Père au milieu, le Fils à la droite et le Saint-Esprit à la gauche, vous les représentant sous des figures corporelles. Le Père, le Fils par sa divinité et le Saint-Esprit sont trois personnes égales ; et on ne peut pas dire, à proprement parler, que l'un soit assis à la droite, l'autre à la gauche : mais être assis à la droite signifie dans cet article jouir d'une égale élévation, de la même gloire, de la même majesté : ainsi celui qui est assis à côté de l'autre, n'en est ni plus ni moins élevé. Pour nous faire mieux comprendre cette façon de parler, l'Ecriture s'exprime ainsi : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur* (*Ps.* CIX); tantôt elle dit que le Fils est assis à la droite du Père, tantôt que le Père est assis à la droite du Fils, pour signifier qu'ils sont aussi éminents l'un que l'autre : de sorte que de même qu'en montant aux cieux, Jésus-Christ s'éleva au-dessus de tous les chœurs des anges et de toutes les saintes âmes qu'il emmena avec lui, et qu'il s'éleva jusqu'au trône de la gloire du Très-Haut ; aussi il y réside sans être ni au-dessus ni au-dessous du Père, mais à son côté (pour ainsi dire), et y possède avec lui la même gloire et la même majesté.

Le D. Jésus-Christ étant Dieu et homme tout ensemble, je voudrais savoir s'il réside à la droite de son Père seulement comme Dieu, ou s'il y est assis comme Dieu et homme en même temps.

Le M. Jésus-Christ comme Dieu est égal à son Père, et comme homme il lui est inférieur ; mais, parce qu'il est Dieu et homme tout ensemble, il n'y a point deux Christs, ni deux personnes, mais un seul Christ et une seule personne : ainsi nous disons que Jésus-Christ Dieu et homme est assis à la droite de Dieu le Père ; par ce moyen l'humanité de Notre-Seigneur, c'est-à-dire son corps et son âme sont assis sur un trône divin à la droite de Dieu le Père ; non pas par une dignité qui leur soit propre, mais parce que ce corps et cette âme sont unis avec la personne véritable et naturelle du Fils de Dieu.

Le D. Veuillez me citer un exemple qui me fasse mieux comprendre ces vérités.

Le M. En voici un : lorsqu'un roi revêtu de pourpre est assis sur son trône royal, tandis que tous les princes de l'empire sont placés au dessous du roi, la pourpre dont le roi est couvert se trouve placée dans un lieu plus éminent que celui où sont les princes, car elle est sur le trône royal ; elle y est non qu'elle soit d'une dignité égale à celle du roi, mais parce qu'elle lui est unie et lui sert d'habit : de même aussi le corps et l'âme de Jésus-Christ sont placés au-dessus des chérubins et des séraphins sur le trône même de Dieu, non à cause de la dignité de leur nature, mais parce qu'il sont unis à la divinité ; non comme la pourpre est unie au roi, mais par une union bien plus intime, qui est l'union personnelle, comme nous l'avons déjà dit.

EXPLICATION DU SEPTIÈME ARTICLE.

Le D. D'où il viendra juger les vivants et les morts. Dites-moi, s'il vous plaît, quand aura lieu cet avénement de Notre-Seigneur ?

Le M. Cet avénement aura lieu à la fin du monde ; je suis bien aise que vous sachiez que ce monde doit finir un jour et être entièrement détruit par le feu (comme il le fut au temps du déluge) qui consumera tout ce qui existe sur la terre. Il n'y aura plus de nuit ni de jour, plus d'alliance ni de commerce, rien de ce que nous voyons maintenant ; c'est ainsi qu'au dernier jour de ce monde (que personne ne sait s'il est proche ou éloigné), Jésus-Christ descendra du ciel pour exercer le dernier jugement. Et ces paroles : *D'où il viendra* (*Inde venturus est*), nous apprennent à nous défier du premier imposteur qui se dirait le Christ pour nous séduire, comme essaiera de le faire l'antechrist à la fin du monde : car Jésus-Christ ne viendra pas du désert, ni d'une contrée inconnue ; mais il

descendra du ciel avec tant de gloire et de majesté, que personne ne pourra former le moindre doute sur son avénement. C'est ainsi que l'astre du jour paraît à son orient si radieux, que personne ne doute de sa présence.

Le D. Pourquoi disons-nous qu'il *jugera les vivants et les morts?* Est-ce que tous les hommes ne seront pas morts auparavant et ensuite ressuscités ?

Le M. Par ces paroles : *Les vivants et les morts*, on peut entendre d'abord les bons, qui vivent spirituellement dans la grâce de Dieu ; ensuite les méchants qui sont morts spirituellement par le péché. Du reste il est vrai que Dieu doit descendre du ciel pour juger les vivants et les morts, quant au corps. Car en ce jour il y en aura beaucoup de morts, et il s'en trouvera aussi plusieurs qui vivront encore; mais quoiqu'ils soient vivants en ce dernier jour, quoiqu'il s'y trouve beaucoup de jeunes gens et d'enfants, néanmoins ils mourront tous en un instant, et ressusciteront l'instant d'après ayant payé leur dette à la nature.

Le D. J'ai ouï dire fréquemment que celui qui meurt en péché mortel va de suite en enfer, que celui qui meurt dans la grâce de Dieu va en purgatoire ou en paradis : comment donc pourront-ils être jugés si leur sentence a été déjà portée?

Le M. Il y a, pour l'âme de chacun de nous, un jugement particulier aussitôt que cette âme se sépare du corps ; mais à la fin du monde il y aura un jugement général pour tous les hommes, et cela aura lieu pour plusieurs raisons. D'abord pour l'honneur de Dieu, parce que plusieurs, voyant la prospérité des impies et les tribulations des gens de bien, croient que Dieu ne gouverne pas bien le monde; mais alors on verra que Dieu a tout vu, tout observé, et qu'il a favorisé temporairement la félicité des impies par un juste jugement, afin de récompenser quelques-unes de leurs bonnes œuvres pendant un peu de temps, et de les punir ensuite éternellement de leurs crimes. On verra d'un autre côté qu'il a exercé la patience des gens de bien par des peines temporelles, soit pour punir leurs péchés véniels, soit pour fournir un aliment à leur patience, afin de récompenser plus tard leurs bonnes œuvres par un trésor de gloire. En second lieu, ce jugement s'exercera pour l'honneur de Jésus-Christ; ayant été condamné injustement, très-peu l'ayant connu et honoré comme il le méritait, il était raisonnable qu'il y eût un jour fixé dans lequel, de gré ou de force, tous les hommes le reconnussent et l'honorassent comme roi et seigneur de toutes choses. Troisièmement, la gloire des saints y est intéressée. Ils ont été persécutés et tyrannisés par le monde, il convient donc qu'on voie combien Dieu les honore. Quatrièmement, ce jugement tournera à la confusion et à la condamnation définitive des impies et des ennemis de Dieu. Enfin le corps et l'âme réunis y recevront la sentence qui les admettra à la gloire, ou les condamnera aux supplices éternels.

EXPLICATION DU HUITIÈME ARTICLE.

Le D. Le huitième article est ainsi conçu : *Je crois au Saint-Esprit.* Que signifie le Saint-Esprit ?

Le M. On fait connaître ici la troisième personne de la très-sainte Trinité, comme on a fait connaître la première dans le premier article et la seconde dans l'article suivant : en sorte que le Saint-Esprit n'est ni le Père, ni le Fils, mais une troisième personne qui procède du Père et du Fils ; vrai Dieu avec le Père et le Fils ; et Dieu lui-même, parce qu'il a la même divinité que le Père et le Fils.

Le D. Faites-moi une comparaison qui me rende la chose sensible.

Le M. On ne peut démontrer parfaitement les choses divines, surtout par des exemples matériels: cependant la mer ou un lac pourra venir au secours de notre faible intelligence. La mer est produite par les fleuves, ceux-ci par les fontaines, et c'est toujours de l'eau véritable et la même eau dans la mer, dans les fleuves et dans les sources. Ainsi le Père éternel, comme source, produit son Fils, c'est le fleuve : et le Père et le Fils, l'un comme source et l'autre comme fleuve, produisent le Saint-Esprit ; c'est la mer, c'est un océan. Cependant le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas trois dieux, mais un seul Dieu, comme la source, le fleuve et la mer ne sont pas trois eaux, mais la même eau.

Le D. Pourquoi la troisième personne de la sainte Trinité est-elle appelée Esprit saint? Est-ce que tous les anges et toutes les âmes bienheureuses ne sont pas des esprits saints?

Le M. La troisième personne est appelée Dieu par excellence ; et Saint-Esprit, parce qu'elle est très-sainte, créatrice de tous les esprits créés et auteur de la sainteté. De même, quoique plusieurs soient appelés pères et saints à cause de leur emploi ou de l'intégrité de leur vie, tels que les bons évêques, les prêtres, les religieux, cependant personne n'est appelé saint père, si ce n'est le souverain pontife, parce que ce nom lui convient par excellence, étant le chef de tous et comme représentant de Jésus-Christ, surpassant les autres par la sainteté de sa vie et la dignité de ses fonctions.

Le D. Puisque le nom d'Esprit saint convient à Dieu par excellence, pourquoi n'est-il donné qu'à la troisième personne? le Père et le Fils ne sont-ils pas des esprits, ne sont-ils pas saints?

Le M. Ils le sont assurément; mais la première personne ayant un nom propre, celui de Père ; la seconde personne celui de Fils ; ce troisième nom commun est échu à la troisième personne pour la distinguer des deux autres. Il faut savoir encore qu'en appelant la troisième personne Esprit saint, ces deux mots n'en font qu'un seul, comme on donne le nom de Jean-Pierre à un seul homme; ces deux mots réunis ne font qu'un seul nom, quoique étant divisés, Jean et Pierre en fassent deux.

Le D. Pourquoi représente-t-on l'Esprit saint sous la forme d'une colombe, surtout

au-dessus des images de Jésus-Christ et de sa sainte mère ?

Le M. Il faut savoir d'abord que le Saint-Esprit n'a point de corps, et qu'il ne saurait être vu avec des yeux corporels ; mais on le dépeint ainsi pour expliquer les effets qu'il opère en nous ; et parce que la colombe se distingue par sa simplicité, sa pureté, son zèle et sa fécondité, on la représente sur les tableaux de Jésus-Christ et de la sainte Vierge afin que nous comprenions que Jésus-Christ et la sainte Vierge ont été remplis des dons et des grâces de l'Esprit saint, et surtout de cette sainte simplicité, de cette pureté, de ce zèle pour le salut des âmes, de cette fécondité spirituelle qui leur a fait acquérir un nombre infini d'enfants, savoir, tous les fidèles et tous les vrais chrétiens.

Le D. Pourquoi représente-t-on l'Esprit saint en forme de langues de feu au-dessus des apôtres ?

Le M. Parce que l'Esprit saint, dix jours après l'ascension de Notre-Seigneur, descendit sur les apôtres, les remplit de sagesse, d'amour et de miséricorde, et leur donna la faculté de parler toutes sortes de langues, afin que, par leurs prédications, ils répandissent la foi dans tout l'univers. Voilà pourquoi, en signe de ces effets admirables, ces langues de feu leur apparurent ; car la lumière de ce feu signifie la sagesse, comme la chaleur est le symbole de la charité, et les langues indiquent l'éloquence. Et parce que cette descente du Saint-Esprit est un des plus grands bienfaits que Dieu ait accordés à l'Eglise, elle a établi une grande fête qu'on appelle Pentecôte ou fête du Saint-Esprit.

EXPLICATION DU NEUVIÈME ARTICLE.

Le D. Que signifie ce neuvième article : *La sainte Eglise catholique, la communion des saints?*

Le M. C'est ici que commence une autre partie du Symbole des apôtres. La première partie traite de Dieu, et la seconde traite de l'Eglise comme épouse de Dieu ; car de même que nous croyons que Dieu est un en essence et trois en personnes, de même aussi nous croyons que l'Eglise est une, et qu'elle réunit trois principaux biens : le premier a rapport à l'âme, c'est la rémission des péchés ; le second regarde le corps et la résurrection de la chair ; et le troisième, qui est la vie éternelle, se rapporte à l'un et à l'autre.

Le D. Veuillez m'expliquer mot à mot cet article, et dites-moi d'abord ce que c'est que l'Eglise?

Le M. L'Eglise est une convocation et une société d'hommes baptisés qui professent la même foi et observent les mêmes commandements de Jésus-Christ sous l'obéissance du souverain pontife. Or, elle est appelée *convocation* ; car nous ne naissons pas chrétiens, comme nous naissons Français ou d'une autre nation : mais nous sommes appelés de Dieu, et c'est par le baptême qui est comme la porte de l'Eglise, que nous sommes entrés dans cette congrégation en société. Mais le baptême ne suffit pas pour être enfants de l'Eglise ; il faut encore croire et mettre en pratique la foi et la loi de Jésus-Christ, telle que nous l'enseignent les pasteurs et les prédicateurs : nous devons aussi l'obéissance au souverain pontife ; il faut lui être soumis comme étant le vicaire de Jésus-Christ, et reconnaître en lui le chef suprême qui tient la place de Dieu.

Le D. Puisque l'Eglise est la congrégation des fidèles (*hominum*), pourquoi donne-t-on le nom d'église à ces bâtiments (*fabricæ illæ*) où on offre le saint sacrifice de la messe et où l'on célèbre les autres offices divins ?

Le M. C'est parce que les fidèles, qui sont la véritable Eglise, se réunissent dans ces bâtiments pour y vaquer aux exercices du christianisme ; voilà pourquoi on les appelle églises, surtout lorsqu'elles sont consacrées et dédiées au culte divin. Au reste, dans cet article du symbole il ne s'agira point d'églises construites avec des pierres et du bois, mais de l'Eglise vivante, qui sont les fidèles, baptisés et soumis au pontife romain.

Le D. Pourquoi dit-on l'Eglise et non les églises, puisqu'il y a plusieurs églises dans les différentes parties du monde?

Le M. C'est parce qu'il n'y a qu'une seule Eglise comprenant tous les fidèles de l'univers, non seulement ceux qui existent aujourd'hui, mais encore tous ceux qui ont existé depuis l'origine du monde et qui existeront jusqu'à la fin des siècles ; et voilà pourquoi on dit non seulement que l'Eglise est une, mais on ajoute qu'elle est catholique, parce qu'elle s'étend à tous les temps et à tous les lieux.

Le D. Pourquoi dit-on que l'Eglise est une, tandis qu'elle renferme une si grande multitude d'hommes?

Le M. Nous l'appelons une, parce qu'elle n'a qu'un même chef qui est Jésus-Christ, représenté sur la terre par le souverain pontife ; parce qu'elle n'a qu'un même esprit ; qu'elle ne reconnaît qu'une même loi : c'est ainsi que plusieurs provinces, plusieurs villes et bourgades ne forment qu'un seul royaume, lorsqu'il n'y a qu'un seul chef et les mêmes lois pour les régir.

Le D. Mais comment peut-on appeler sainte une Eglise où se trouvent plusieurs scélérats ?

Le M. Elle est appelée sainte pour trois raisons principales : d'abord parce que Jésus-Christ son chef est très-saint ; c'est ainsi qu'on appelle bel homme celui qui est porteur d'une belle figure, quoiqu'il ait un doigt tordu, ou quelque tache sur la poitrine ou ailleurs : la seconde raison consiste en ce que tous les fidèles sont saints sous le rapport de leur foi et de la profession de cette foi, car ils ont tous la même foi, et cette foi et vraie et divine ; ils ont tous les mêmes sacrements qui sont des choses très-saintes ; une même loi qui est très-juste, puisqu'elle ne prescrit que le bien et qu'elle prohibe tout ce qui est mal. Enfin la troisième raison est qu'il y a des saints dans l'Eglise non seulement sous le rapport de l'unité et de la profession de la foi, mais qui sont encore saints par leurs vertus

et par l'intégrité de leurs mœurs : d'un autre côté les Juifs, les Turcs, les hérétiques et autres sectes qui sont hors de l'Eglise, ne peuvent être saints en aucune manière.

Le D. Que signifie *la communion des saints?*

Le M. C'est comme si l'on disait que le corps de l'Eglise est si bien uni que le bien d'un seul membre est le bien de tous. Ainsi, quoique plusieurs de ses membres habitent des pays fort éloignés et qu'ils nous soient inconnus, néanmoins nous communiquons avec eux et participons à leur joie par le sacrifice de la messe, par les prières, les offices divins et autres bonnes œuvres. Cette communion existe non seulement sur la terre mais encore le sacrifice de la messe, les prières, les divins offices et les autres bonnes œuvres profitent aux âmes du purgatoire, comme les prières des saints qui sont dans le ciel nous sont utiles ainsi qu'à ces âmes souffrantes.

Le D. S'il en est ainsi, il est inutile de prier spécialement pour un autre, ou d'offrir à cette fin le saint sacrifice pour les âmes du purgatoire ; car d'après ce que nous venons de dire, toutes les bonnes œuvres sont communes.

Le M. Vous vous trompez ; car encore que le sacrifice de la messe, les prières et les autres bonnes œuvres soient en leur manière communes à toute l'Eglise, néanmoins elles profitent davantage à ceux pour qui elles sont spécialement offertes, et leur sont appliquées par préférence aux autres.

Le D. Que me dites-vous de l'excommunication? ceux qui en sont atteints, participent-ils ou non aux bonnes œuvres des autres fidèles?

Le M. On appelle excommuniés, ceux qui sont privés de la communion des saints ; ce sont des branches détachées de l'arbre, ou des membres séparés du corps, qui sont privés de la sève qui se répand par les rameaux, ou du principe vital que le corps communique aux membres. Concluez de là combien nous devons craindre l'excommunication ; car celui qui n'a pas l'Eglise pour mère ne saurait avoir Dieu pour père (*saint Cyprien, de l'unité de l'Eglise*).

Le D. Il y a donc des excommuniés hors de l'Eglise, comme sont les Juifs et les autres infidèles?

Le M. Oui, mais avec cette différence que les Juifs et les Turcs sont et ont toujours été hors de l'Eglise, parce qu'ils n'ont pas été baptisés ; mais les hérétiques qui sont baptisés, ayant perdu la foi, sont sortis de l'Eglise, ils s'en sont séparés volontairement ; ce sont des fugitifs. C'est pourquoi l'Eglise leur inflige différentes peines pour les forcer à rentrer dans la vraie foi, comme un berger pousse du pied une brebis qui s'est écartée du bercail, afin de l'y faire rentrer. Quant aux excommuniés, ils ont été baptisés et ils n'ont pas perdu la foi : ainsi ils étaient entrés dans l'Eglise, et c'est par la force qu'ils en sont sortis. On a agi à leur égard, comme le berger qui chasse du bercail la brebis galeuse et la livre à la fureur des loups. Néanmoins l'Eglise n'exclut pas les excommuniés pour ne plus les admettre dans son sein ; mais seulement pour punir leur désobéissance et pour les forcer, en les humiliant, à demander à rentrer dans l'Eglise, et à être admis de nouveau dans le sein de leur mère, et dans la communion des saints.

EXPLICATION DU DIXIÈME ARTICLE.

Le D. Qu'est-ce que la *rémission des péchés* énoncée dans le dixième article?

Le M. C'est un des trois principaux biens qu'on trouve dans l'Eglise. Il faut se rappeler que tous les hommes viennent au monde pécheurs et ennemis de Dieu, et qu'ils vont toujours s'enfonçant dans le mal, à moins que leurs péchés ne soient effacés par la grâce de Dieu, et qu'ils ne soient admis au nombre des amis et des enfants de Dieu. Or, on ne trouve cette grâce que dans l'Eglise où sont les vrais sacrements, et surtout ceux du baptême et de la pénitence, qui comme un remède céleste, rachètent et délivrent les hommes de toutes les maladies que le péché a introduites dans leurs âmes.

Le D. Faites-moi mieux comprendre encore le grand bien que procure la rémission des péchés.

Le M. Le péché est le plus grand mal qu'il y ait dans le monde, non seulement parce qu'il est la source de tous les maux de la vie présente et de la vie future, mais encore et surtout parce qu'il nous rend ennemis de Dieu : or, peut-il y avoir quelque chose de pire que d'être l'ennemi de celui qui peut faire tout ce qu'il veut et à qui personne ne peut résister? Qui pourra défendre celui qui a Dieu contre lui? Aussi il n'y a pas de plus grand bien dans cette vie que d'être dans la grâce de Dieu ; car qui pourra nuire à celui que Dieu protège, puisque tout est entre ses mains? En un mot, vous savez que, dans ce monde, on n'estime tant la vie, que parce qu'elle est, sous le rapport temporel, le fondement de tous les autres biens ; et qu'on ne craint tant la mort que parce que ses effets sont diamétralement opposés à ceux de la vie. Mais le péché est la mort spirituelle de l'âme, tandis que la rémission du péché est sa vie spirituelle. Vous pourrez donc comprendre le grand bien que possède l'Eglise dans le pouvoir qu'elle a seule de remettre les péchés.

EXPLICATION DU ONZIÈME ARTICLE.

Le D. Que signifient ces mots de l'article onzième : *la résurrection de la chair?*

Le M. C'est un autre des principaux biens de l'Eglise. Au dernier jugement tous ceux à qui les péchés ont été remis ressusciteront.

Le D. Est-ce que ceux qui sont hors de l'Eglise, ou à qui les péchés n'ont pas été remis, ne ressusciteront pas?

Le M. Sous le rapport de la vie naturelle, tous ressusciteront, les bons et les méchants ; mais la résurrection des méchants ne se fera que pour les condamner à des peines éternelles et à être privés de toutes sortes de

biens; ainsi leur vie sera plutôt une mort continuelle qu'une véritable vie. De même que la vraie résurrection pour la vie éternelle ne sera que pour les bons qui seront morts sans péchés.

Le D. Dites-moi, devons-nous, en ressuscitant, reprendre le même corps que nous avons à présent?

Le M. Il est certain que nous ressusciterons avec les mêmes corps que nous avons à présent : autrement ce ne serait pas une véritable résurrection, si ce qui est tombé ne ressuscitait point, et si ce qui est mort ne revenait point à la vie. Mais cette résurrection se fera, afin que notre corps participe à la récompense ou à la peine, comme il a coopéré aux bonnes œuvres ou au péché. C'est pourquoi il faut que ce soit le même corps qui ressuscite, un autre corps ne mériterait ni peine ni récompense.

Le D. Est-il possible qu'un corps qu'on aura brûlé, dont les cendres ont été emportées par les vents, ou jetées dans la mer, ressuscite?

Le M. Nous avons dit au commencement du Symbole que Dieu est tout-puissant, parce qu'il peut faire tout, même ce qui nous paraît impossible; et, en considérant qu'il a tiré du néant le ciel et la terre, il vous sera facile de croire qu'il peut rétablir dans l'état primitif même ce qui est réduit en cendres.

Le D. Chacun ressuscitera-t-il dans son sexe, ou bien aurons-nous la même forme?

Le M. Nous devons croire que chaque corps ressuscité reprendra son sexe; sans cela ce ne seraient plus les mêmes corps qu'auparavant. Cependant dans l'autre vie il n'y aura plus de génération; il n'y aura plus d'union conjugale; mais la distinction des sexes existera, afin que chacun reçoive la récompense des vertus qu'il a pratiquées dans son sexe; et de même que la gloire des martyrs et des confesseurs sera, dans le paradis, un spectacle ravissant, de même aussi on y admirera la gloire éclatante des vierges; bien plus éclatante encore sera celle de la très-sainte Mère de Notre-Seigneur.

Le D. Que sera l'âge et quelle sera la taille des corps ressuscités, puisque les uns meurent dans l'enfance, d'autres dans la jeunesse, et quelques-uns dans la vieillesse et la décrépitude?

Le M. Nous ressusciterons dans l'âge et dans la taille que nous avions ou que nous aurions eus à trente-trois ou trente-quatre ans, époque où Jésus-Christ ressuscita; ainsi les enfants ressusciteront avec la taille qu'ils auraient eue s'ils avaient vécu jusqu'à trente-trois ans, et les vieillards reprendront, en ressuscitant, l'âge florissant de leur jeunesse. Les aveugles, les boîteux, et tous ceux qui, durant leur vie, avaient en quelque difformité, ressusciteront sans avoir aucun défaut, avec un corps sain, entier et parfait, parce que les *œuvres de Dieu sont parfaites* (*Deutér.*, XXXII). Ainsi au jour de la résurrection, Dieu réformera tous les vices et les défauts corporels.

EXPLICATION DU DOUZIÈME ARTICLE.

Le D. Que signifie ce dernier article : *Et la vie éternelle?*

Le M. Cet article nous fait connaître la félicité parfaite et éternelle de l'âme et du corps, et nous la désigne comme le souverain bien et la dernière fin que nous obtenons comme membres de l'Église.

Le D. Faites-moi connaître les biens de la vie éternelle.

Le D. Je vais tâcher de vous expliquer ce mystère par une comparaison. Avez-vous vu un corps sain, d'une belle prestance, agile et bien robuste? Vous savez que beaucoup s'estimeraient heureux d'en avoir un semblable, et seraient au comble de leurs vœux s'ils avaient en même temps une âme remplie de sagesse, docile, et pleine d'intelligence, ornée de toutes les vertus; surtout si les biens extérieurs, tels que les richesses, les honneurs, les plaisirs, le pouvoir se trouvaient réunis aux autres avantages. Mais sachez que dans le ciel on trouve tous ces biens dans un degré infiniment supérieur. Notre corps jouira de l'immortalité et de l'impassibilité, c'est-à-dire que rien ne pourra lui nuire : sous le rapport de la beauté, il jouira de la clarté, c'est-à-dire d'une splendeur semblable à celle du soleil; pour l'agilité, elle sera telle que dans un moment il pourra se transporter d'un bout du monde à l'autre, du ciel à la terre, et réciproquement, sans éprouver la moindre fatigue; sa force sera si grande que sans nourriture, sans boisson, sans sommeil, sans repos, il pourra vaquer à toutes les opérations de l'esprit, et qu'il n'aura jamais rien à craindre sous le rapport de l'âme. Son esprit sera rempli de sagesse; tous les saints verront Dieu, et en lui la cause de toutes choses. Leur volonté sera tellement remplie de charité et de bonté, qu'ils seront dans l'heureuse impossibilité de jamais pécher, même véniellement. Leurs richesses seront si grandes qu'ils ne manqueront de rien, possédant tout en possédant un Dieu infiniment bon. Leur bonheur consistera en ce qu'ils seront les enfants de Dieu, égaux aux anges, rois et pontifes spirituels durant l'éternité. Leur puissance se manifestera, en ce qu'ils seront admis à présider avec Dieu l'univers entier, à corriger les impies, et à faire tout ce qu'ils voudront, étant unis à la volonté divine à laquelle rien ne saurait résister. Enfin leur joie sera ineffable, car toutes les puissances du corps et de l'âme seront tellement assorties à leurs objets, qu'il en résultera une délectation parfaite, une paix inexprimable, une joie et une jubilation perpétuelle.

Le D. Si ces biens sont communs à tous, et que chacun se réjouisse de la même manière, alors l'un ne sera pas plus heureux que l'autre dans le paradis?

Le M. Pardonnez-moi, celui qui aura acquis plus de mérite en cette vie, recevra une plus grande récompense et sera plus heureux : cependant il n'y aura ni jalousie, ni déplaisir dans ceux qui seront moins heu-

reux, parce que chacun sera rempli de bonheur selon sa capacité; et plus ils auront acquis de mérites, plus ils obtiendront de gloire. Par exemple, si un père avait plusieurs enfants étant de différents âges, il donnerait à chacun un habit de différente grandeur, proportionné à leur taille ; et, quoique tous ces habits fussent de la même étoffe, le plus grand aurait plus de valeur sans que celui des enfants qui aurait le plus petit fût jaloux de son frère aîné qui aurait le plus précieux ; car son habit étant trop grand ne saurait lui convenir.

Le D. Pourquoi donne-t-on le nom de vie éternelle à la gloire du paradis ? Est-ce que les damnés ne vivront pas éternellement dans l'enfer ?

Le M. La vie est principalement dans les choses qui se meuvent d'elles-mêmes : ainsi on donne le nom d'eaux vives à celles des fontaines, et on appelle eaux mortes celles des marais, qui ne coulent pas ; par une raison semblable l'on dit que les bienheureux possèdent dans le ciel la vie éternelle, parce qu'ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent par leur puissance intérieure ou extérieure, sans le moindre empêchement ; et à chaque instant ils sont en action selon leur bon plaisir. Mais qu'elle est différente la vie des damnés, si toutefois on peut lui donner le nom de vie ! Aussi dit-on qu'ils sont absorbés dans une mort perpétuelle, parce qu'ils seront liés dans le feu et les tourments, et qu'ils seront forcés de souffrir, et qu'ils ne pourront jamais faire ce qu'ils voudraient faire. En un mot les bienheureux jouissent dans le ciel de tous les biens sans mélange d'aucun mal ; et les damnés souffrent dans l'enfer tous les maux, parce qu'ils ne peuvent jamais faire ce qu'ils veulent.

Le D. Que signifie ce mot qui termine le Symbole : *Ainsi soit-il ?*

Le M. C'est comme si l'on disait : C'est la vérité, c'est-à-dire tout ce que nous avons dit est vrai ou certain.

CHAPITRE IV.

Explication de l'oraison dominicale.

Le Disciple. Ayant déjà appris ce qu'il faut croire, je désire savoir ce que je dois espérer, ce que je dois demander, et par quel moyen je puis compter l'obtenir.

Le Maître. Tout ce que vous me demandez est contenu dans l'oraison dominicale, que nous appelons le *Pater*. Cette prière nous fait connaître ce que nous devons demander et à qui nous devons le demander; elle est elle-même le moyen indiqué pour obtenir ce que nous demandons.

Le D. Quelle est la prière qu'on appelle oraison dominicale?

Le M. C'est celle qui commence ainsi : *Notre Père qui êtes aux cieux*, etc.

Le D. Pourquoi préfère-t-on l'oraison dominicale à toutes les autres prières ?

Le M. D'abord parce qu'elle est la plus excellente, nous ayant été enseignée par Jésus-Christ lui-même qui est la souveraine sagesse. Secondement, parce qu'étant courte, il est facile de l'apprendre, et qu'elle renferme tout ce qu'on peut demander à Dieu. Troisièmement, parce qu'elle est très-utile et très-efficace, ayant été composée par celui qui tient à notre égard la place de juge et d'avocat, et qui sait ainsi mieux que personne comment nous devons prier, si nous voulons obtenir quelque chose. Quatrièmement, parce qu'elle est la plus nécessaire, puisque tous les chrétiens sont tenus de la savoir et de la réciter chaque jour.

Le D. Veuillez donc m'expliquer les premières paroles, savoir : *Notre père qui êtes aux cieux:*

Le M. Ces paroles, sont une courte préface servant d'introduction à la prière elle-même ; car, dès que nous disons que Dieu est notre père, nous nous sentons encouragés à le prier avec plus de confiance. De même en disant : *Qui êtes aux cieux*, nous nous sentons pénétrés d'un profond respect, et de sentiments d'humilité, en priant non pas un père terrestre, mais le Père céleste. Ensuite en l'appelant notre Père, nous espérons qu'il nous accordera tout ce que nous lui demanderons ; et en disant qu'il est dans les cieux, comme maître du monde et notre avocat, nous pensons qu'il peut faire tout ce qu'il veut. Enfin en l'appelant notre Père, nous nous reconnaissons enfants de Dieu et héritiers du paradis ; mais dans ces mots : *Qui êtes aux cieux*, nous avouons qu'étant encore sur la terre, nous ne sommes pas en possession de notre héritage; que nous sommes pèlerins et voyageurs sur une terre ennemie, et que nous avons un grand besoin de son secours.

Le D. Expliquez-moi plus particulièrement chaque mot.

Le M. Ce nom de *Père*, quoiqu'il convienne à Dieu comme créateur de toutes choses, est cependant, dans cette prière, attribué à Dieu comme père par adoption de tous les bons chrétiens. A la vérité, ceux qui veulent se convertir, et qui désirent d'être enfants de Dieu, peuvent dire à Dieu, *Notre Père*, mais ceux qui ne sont pas ses enfants et qui refusent de l'être, qui n'ont aucune envie de se convertir, ne peuvent dans la vérité lui donner le nom de Père.

Le D. Pourquoi dit-on *notre Père* et non pas *mon Père?*

Le M. Nous disons *notre Père* pour signifier que nous sommes tous frères, et que comme frères nous devons nous aimer, et être unis comme enfants d'un même père : nous disons aussi *notre Père*, pour montrer que l'oraison est meilleure et plus avantageuse lorsqu'elle est faite en commun ; car, en disant unanimement : *Notre Père*, chacun prie pour tous, et tous prient pour chacun en particulier.

Le D. Pourquoi disons-nous, *qui êtes aux cieux?* est-ce que Dieu n'est pas partout?

Le M. Quand nous disons que Dieu est aux cieux, nous ne voulons pas dire qu'il ne soit pas partout, mais nous désignons les cieux, comme étant la partie la plus noble du monde, où éclatent surtout la majesté, la puissance

et la sagesse divines (1); où enfin il se montre face à face aux anges et aux bienheureux. On peut dire encore que Dieu est dans les cieux, parce qu'il habite d'une manière plus particulière dans les anges et les saintes âmes, qui sont les cieux spirituels.

Le D. Voyons maintenant la première demande. Que signifient ces mots : *Que votre nom soit sanctifié ?*

Le M. Ici, cette expression désigne la renommée, la réputation : aussi disons-nous : Un tel a une grande réputation, on en parle partout, soit en bien, soit en mal ; car il y a une bonne et une mauvaise réputation ; ou nous disons qu'il est connu de beaucoup de monde : on le loue, s'il est vertueux ; on le blâme, s'il est méchant. Ainsi sanctifier le nom de Dieu, c'est le faire connaître dans le monde, et en conserver intact le souvenir dans les paroles et dans le cœur, comme étant en nous très-saint ; et, parce qu'il y a dans le monde des infidèles qui ne connaissent pas Dieu, et plusieurs mauvais chrétiens qui le blasphèment et le maudissent, les enfants de Dieu, ceux qui ont du zèle pour l'honneur de leur père, prient avec un grand désir que son nom soit sanctifié dans tout l'univers, c'est-à-dire qu'il soit connu, loué, adoré et béni de tous, comme il le mérite.

Le D. Pourquoi demandons-nous à Dieu qu'il soit connu et loué de tous les hommes ? ne vaudrait-il pas mieux pour cet effet s'adresser aux hommes qu'à Dieu ?

Le M. De lui-même l'homme ne peut connaître ni louer Dieu. Voilà pourquoi nous demandons à Dieu le secours de sa grâce pour la conversion des infidèles et des pécheurs, afin qu'étant convertis ils commencent à connaître et à louer son saint nom.

Le D. Pourquoi commençons-nous la prière par ces paroles : *Que votre nom soit sanctifié ?*

Le M. Nous devons aimer Dieu par dessus tout et plus que nous-mêmes. C'est pourquoi nous devons désirer ardemment et fréquemment la propagation de la gloire de Dieu, puisque nous sommes créés et doués de raison pour connaître et louer Dieu, et que c'est dans ce saint exercice que consiste notre souverain bonheur.

Le D. Expliquez-moi maintenant ces mots : *Que votre royaume nous arrive.*

Le M. Ici nous demandons, selon l'ordre, notre salut, ayant sollicité la gloire et l'honneur de Dieu dans l'autre demande.

Le D. Que faut-il entendre par le *royaume de Dieu.*

Le M. On peut entendre ce mot en trois sens différents ; le règne de la nature, le règne de la grâce et celui de la gloire. Le règne de la nature, c'est le domaine que Dieu exerce sur toutes les créatures, comme maître absolu de toutes choses : car encore que les méchants aient de l'inclination pour le mal, quoiqu'ils n'observent pas la loi de Dieu, cependant Dieu leur commande ; il arrête leurs efforts quand il le veut, et s'il leur permet quelquefois de faire ce qu'ils veulent, il se réserve de les punir plus tard avec sévérité, n'y ayant personne capable de résister à sa volonté, ou d'agir autrement que comme il ordonne ou comme il permet. Le règne de la grâce est celui par lequel Dieu modère et regit les âmes et les cœurs des bons chrétiens, leur donnant sa grâce et son esprit, afin qu'ils le servent promptement, et cherchent surtout à procurer sa gloire. Le règne de la gloire aura lieu dans l'autre vie après le dernier jugement : alors Dieu règnera sans obstacles sur toutes les créatures ; alors tout pouvoir sera ôté aux démons et aux méchants, Dieu les précipitera dans des prisons éternelles. Alors la mort sera exterminée ; il n'y aura plus de corruption, plus de tentations qui affligent les amis de Dieu, en sorte que ce règne sera tranquille et pacifique, et nous assurera la possession d'une félicité parfaite et éternelle.

Le D. Duquel de ces trois règnes s'agit-il dans notre demande ?

Le M. Il ne s'agit pas du premier, parce qu'il n'est pas à venir, mais il est déjà venu, ni du second règne, parce qu'il en a été déjà question dans la première demande, et qu'il est déjà venu en grande partie ; il s'agit donc du troisième règne, que nous attendons, et qui est grandement désiré par tous ceux qui connaissent les misères de la vie présente. Ainsi, dans cette demande, nous prions Dieu de nous accorder le souverain bien et la glorification du corps et de l'âme.

Le D. Puisque ce règne de Dieu que nous désirons et que nous demandons ne doit arriver qu'après le jugement dernier, pourquoi désirons-nous et demandons-nous que ce monde finisse bientôt et que le dernier jugement se fasse de suite ?

Le D. Il est vrai que les mondains n'aiment pas à entendre de tristes nouvelles, parce que le jour du dernier jugement semble frapper alors leurs oreilles ; mais les justes, les futurs habitants du ciel, qui vivent comme étrangers et exilés sur la terre, ne désirent rien tant que ce jour décisif. Ainsi, comme l'observe S. Augustin, de même que les saints de l'Ancien-Testament désiraient par dessus tout l'avénement de Jésus-Christ, et semblaient borner là leurs désirs, de même aussi ceux de la loi de grâce soupirent après son second avénement qui doit nous mettre en possession de la véritable béatitude.

Le D. Que signifient ces paroles : *Que votre volonté s'accomplisse sur la terre comme dans le ciel ?*

Le M. Par ces mots nous demandons la grâce d'obéir parfaitement aux commandements de Dieu ; car ayant demandé la vie bienheureuse, qui est la fin dernière de l'homme, il convenait de demander le principal moyen d'obtenir cette fin, et ce moyen est l'observation des commandements de Dieu, selon ces paroles du Sauveur : *Si vous voulez obtenir la vie, gardez les commandements* (*Matth.*, XIX). Car de nous-mêmes nous ne sommes pas capables d'observer tous les commandements

(1) Nous reconnaissons l'ubiquité de Dieu en lui parlant dans la prière comme s'il était présent. (*N. du Traduct.*)

comme il faut, c'est pourquoi nous demandons à Dieu que sa volonté s'accomplisse en nous, c'est-à-dire qu'il nous accorde la grâce de faire sa volonté, ce qui arrivera si nous lui obéissons en tout, et si nous observons ses commandements.

Le D. Je désirais savoir si, en faisant la volonté de Dieu, par l'accomplissement de ses préceptes, nous sommes encore obligés de conformer notre volonté à la sienne dans nos tribulations?

Le M. Nous sommes au moins obligés à ne pas murmurer, et à ne pas nous plaindre de la divine providence; car tout ce qu'elle ordonne ou permet (*immittit*) est pour une bonne fin; pour nous faire mériter davantage, si nous sommes bons, ou pour nous corriger, si nous sommes mauvais.

Le D. Pourquoi ajoute-t-on ces paroles : *sur la terre, comme au ciel?*

L. M. C'est pour nous donner à entendre que nous devons être aussi prêts à obéir à Dieu et à observer aussi exactement, aussi promptement et d'aussi bon cœur ses préceptes que les observent les anges dans le ciel, là où ne se trouve aucune imperfection dans l'accomplissement de la volonté de Dieu. On peut dire aussi qu'on souhaite que les pécheurs (désignés par la terre) obéissent à Dieu, comme lui obéissent les saints (désignés par le ciel); ou enfin que toute l'Eglise (signifiée par la terre) obéisse parfaitement à Dieu, comme Jésus-Christ (signifié par le ciel) lui a obéi en toute occasion.

Le D. Voyons maintenant la quatrième demande. Que signifient ces mots : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien?*

Le M. En demandant la grâce qui est la véritable vie, nous demandons surtout ce pain propre à sustenter notre vie. Car l'homme, en commençant de vivre, commence à désirer la nourriture qui conserve la vie. Or, remarquez que, dans cette demande, nous voulons obtenir d'abord le pain spirituel, qui est la nourriture de l'âme. Ensuite nous prions Dieu de nous accorder le pain corporel, qui sert à la nourriture du corps. Par pain spirituel, nous entendons la très-sainte Eucharistie qui est un pain céleste et divin, qui conserve d'une manière admirable la vie de notre âme. Ce pain signifie encore la parole de Dieu, annoncée par les prédicateurs, ou lue dans de bons livres, qui contribue beaucoup à cette vie de l'âme. Enfin il signifie les inspirations de Dieu, l'oraison et tout ce qui a du rapport, comme servant à la conservation ou à l'augmentation de la grâce, qui est, comme nous l'avons dit, la vie de l'âme. Par pain corporel, nous entendons tout ce qui sert à sustenter la vie du corps, dont l'âme se sert comme d'un instrument pour opérer le bien.

Le D. Pourquoi l'appelons-nous *notre pain?*

Le M. Ce n'est pas sans un grand mystère qu'il est appelé notre pain; car s'il s'agit du très-saint sacrement, il est véritablement notre pain, puisqu'il a été formé par le Saint-Esprit dans le sein de la bienheureuse vierge Marie, qu'il a été cuit, pour ainsi dire, dans la fournaise de la sainte croix, et préparé à l'autel par les mains des prêtres; il est nôtre, parce qu'il est le propre pain des enfants et qu'on ne doit pas donner aux chiens, c'est-à-dire aux infidèles, ni à ceux qui sont en péché mortel. Si, par le mot *pain*, nous entendons la doctrine, nous demandons notre pain, je veux dire ce pain que les prédicateurs distribuent aux véritables (*germanos*) enfants de la sainte Eglise, et non pas ce pain corrompu et infect que les hérétiques donnent à leurs sectaires. Si nous entendons parler du pain corporel, nous demandons que Dieu nous donne notre pain et non pas celui d'autrui; c'est-à-dire qu'il nous aide à vivre d'un travail consciencieux, d'un gain légitime, qu'il daigne bénir nos possessions, nos champs et tous nos travaux, afin de nous procurer un honnête nécessaire sans avoir recours au vol, ni à la fraude.

L. D. Pourquoi l'appelons-nous *pain quotidien?*

Le M. Nous l'appelons pain quotidien, c'est-à-dire nécessaire à chaque jour, parce que nous ne demandons rien de superflu ni de recherché; mais seulement ce qui suffit pour un jour à la sainte nourriture soit du corps, soit de l'âme, nous rappelant que nous sommes pèlerins et étrangers dans cette vie.

Le D. Pourquoi y est-il dit : *Donnez-nous?*

L. M. Car encore que nous devions travailler pour nous procurer le pain spirituel et le pain corporel, nous savons néanmoins que nous travaillerions en vain, si Dieu par par sa grâce ne concourait avec nous; en effet, nous voyons souvent qu'en punition de nos péchés, la disette règne malgré le soin qu'ont eu les laboureurs de cultiver et d'ensemencer leurs champs. Nous demandons surtout que Dieu nous donne notre pain; c'est-à-dire qu'il nous aide non seulement à nous le procurer et à l'obtenir, mais encore qu'il le sanctifie et le bénisse pendant que nous en usons, afin qu'il profite en nous, et qu'il soit utile au corps et à l'âme.

Le D. Pourquoi ajoute-t-on ce mot *aujourd'hui?*

Le M. Par le mot *aujourd'hui*, on entend tout le temps de la vie temporelle : ainsi, nous demandons à Dieu qu'il nous nourrisse durand tout notre exil, du pain spirituel et corporel, jusqu'à notre entrée dans la céleste patrie où nous n'aurons plus besoin du secours des sacrements, ni de l'instruction, ni de la nourriture corporelle. On pourrait dire aussi que nous prions Dieu de nous donner du pain encore pour aujourd'hui, parce que nous ne voulons pas nous inquiéter du lendemain, ignorant si nous serons en vie. C'est ainsi que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a dit de n'avoir de sollicitude que pour le présent (*Matth.*, VI). Voilà pourquoi nous demandons pour aujourd'hui le pain qui suffit pour aujourd'hui, et demain nous demanderons celui qui sera nécessaire pour demain.

Le D. D'après ce que vous venez de dire,

il me survient un doute ; si nous ne devons nous inquiéter que du présent, ceux qui font leurs provisions pour toute l'année, ne font pas bien et sont blâmables.

Le M. En nous recommandant d'être sans sollicitude pour le lendemain, Notre-Seigneur n'a voulu nous apprendre qu'à nous abstenir du superflu, ce qui est un obstacle pour bien faire l'oraison, et nous enseigner des choses bien plus importantes et plus propres à acquérir la vie bienheureuse. Ainsi, pourvu que notre sollicitude pour l'avenir ne soit pas superflue, mais nécessaire dans ce sens qu'on ne cherche à se procurer que ce qui est nécessaire pour l'avenir, il n'y a point de mal ; on peut même dire que ce n'est pas pourvoir au lendemain, mais au jour présent ; car si nous voulions attendre toujours au lendemain, nous n'aurions jamais nos provisions à temps.

Le D. Que signifient ces mots : *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés?*

Le M. Dans la demande précédente nous avons demandé à Dieu les biens éternels et temporels ; nous le prions maintenant, dans les trois demandes suivantes, de nous délivrer de tous les maux passés, présents et à venir. Nous pouvons donc reconnaître, comme nous l'avons dit plus haut, que cette prière renferme tout ce que nous devons demander à Dieu. Nous demandons donc à Dieu par ces mots de nous délivrer des maux passés, je veux dire des péchés que nous avons commis ; car Notre-Seigneur en instruisant ses disciples (*Matth.*, V) par cette prière, a voulu que par ce mot *debita*, ils entendissent les péchés.

Le D. Pourquoi les péchés sont-ils appelés une dette?

Le. M. Pour trois raisons : 1° parce que tout homme qui pèche offense Dieu, et devient ainsi son débiteur, obligé à satisfaire pour l'injure qu'il lui a faite ; 2° parce que celui qui pèche viole la loi de Dieu, et parce que cette loi promet une récompense à ceux qui l'observent et menace du châtiment ceux qui la transgressent, le prévaricateur contracte une dette qui consiste à subir la peine que Dieu a décernée à son péché ; 3° parce que chacun de nous est obligé à cultiver *la vigne* de son âme et à rendre à Dieu les bons fruits de ses œuvres : c'est pourquoi en ne s'appliquant pas à de bonnes œuvres, il est débiteur de Dieu qui est le maître et le seigneur de toutes ces vignes spirituelles ; et, parce que nous manquons tous souvent soit en faisant ce qu'il ne faudrait pas faire, soit en omettant ce que nous devrions faire, il est juste de prier Dieu chaque jour, avec une profonde humilité, de remettre nos dettes.

Le D. Pourquoi ajoute-t-on ces mots : *Comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés?*

Le M. C'est parce que le mot dette (*Sicut et nos dimittimus debitoribus nostris*) est ici synonyme d'offense, et nous disons à Dieu de nous pardonner les injures que nous lui avons faites, comme nous pardonnons celles que nous a faites notre prochain ; car de même qu'en pardonnant les offenses dont nous avons été l'objet, nous nous disposons davantage à recevoir le pardon de celles que nous avons faites à Dieu, de même, en refusant de pardonner au prochain, nous nous rendons indignes du pardon de Dieu. Enfin, en disant que nous pardonnons les injures que nous ont faites nos ennemis, nous manifestons notre goût pour la miséricorde, et nous jugeons que cette condonation convient à un cœur généreux ; de peur qu'en demandant à Dieu qu'il nous fasse miséricorde, il ne nous réponde : Comment osez-vous implorer ma miséricorde, tandis que vous refusez de pardonner à votre ennemi ? et pourquoi me priez-vous de vous pardonner, lorsque vous regardez comme une petitesse d'esprit de pardonner aux autres ?

Le D. Veuillez, je vous en prie, m'expliquer la sixième demande : *Et ne nous abandonnez pas à la tentation.*

Le M. Ici, nous demandons du secours contre les maux à venir, c'est-à-dire contre les tentations qui nous font tomber dans le péché. Et remarquons bien que nous devons demander principalement à Dieu de ne pas permettre que nous soyons vaincus ni dominés par la tentation : cependant parce que les tentations sont très-dangereuses, et que la victoire est incertaine, nous demandons encore à Dieu de ne pas permettre que nous soyons tentés, surtout s'il prévoit que la victoire sera pour le démon et non pour nous. C'est ici le lieu de remarquer que non seulement le démon ne peut nous vaincre, mais encore qu'il ne peut nous tenter sans la permission de Dieu.

Le D. Je ne comprends pas encore bien cette demande : *Et ne nous abandonnez pas à la tent tion.* Il semblerait que ce serait Dieu qui nous induirait en tentation ; ce que nous le prions de ne pas faire.

Le M. Il n'y a que le démon qui nous induise en tentation, ou qui nous tente, ou qui nous porte au mal ; et ce ne peut jamais être Dieu, qui porte une haine infinie au péché. Néanmoins, si nous voulons parler comme l'Ecriture (où il est dit que Dieu nous induit en tentation), ces paroles signifieront seulement que Dieu permet dans nos tentations tantôt que nous soyons vainqueurs et tantôt vaincus. Ainsi, comme nous venons de le dire, le sens de cette demande est que, connaissant l'infirmité et la fragilité de notre nature et la ruse ainsi que la puissance du démon, nous prions Dieu, non-seulement de ne pas permettre que nous soyons vaincus par la tentation, mais encore d'empêcher que nous soyons tentés lorsqu'il voit que nous devons succomber à la tentation.

Le D. Dans la dernière demande il est dit : *Mais délivrez-nous du mal ;* de quel mal s'agit-il ?

Le M. Cette dernière demande confirme la précédente et ajoute quelque chose de particulier ; il y est dit : *M is délivrez-nous du*

mal, c'est-à-dire, nous vous prions non seulement de nous pardonner nos péchés passés et de nous préserver de vous offenser à l'avenir, mais surtout de nous délivrer de tous nos maux présents. Remarquez ici la sagesse de Notre-Seigneur qui nous apprend à demander la délivrance de tous les maux, en général, et non pas en particulier celle de la pauvreté, de la maladie, des persécutions et autres maux; parce que souvent nous prendrions pour une chose avantageuse celle qui nous serait nuisible. C'est pourquoi, conformément à la doctrine de Notre-Seigneur, nous demandons qu'il nous délivre de tout ce qu'il sait nous être nuisible, soit de la prospérité, soit de l'adversité.

Le D. Que veut dire le mot *Amen?*

Le M. C'est un mot hébreu, et c'est comme si nous disions : *Que cela soit vrai*, ou : *C'est vrai;* et de même que dans le symbole des apôtres, il signifie : *C'est la vérité*, ainsi dans l'oraison dominicale, ce mot *Ainsi soit-il* ou *Amen*, veut dire que nos demandes ont besoin d'être vérifiées, et que nous prions Dieu de le faire.

CHAPITRE V.

Explication de la salutation angélique.

Le Disciple. Ayant eu la bonté de m'expliquer l'oraison dominicale, j'espère que vous voudrez aussi m'instruire sur la salutation angélique.

Le Maître. Je le ferai d'autant plus volontiers que je désire vous voir attaché au culte de la bienheureuse vierge Marie. La salutation est conçue ainsi : *Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous*, etc.

Le D. Pourquoi, à la suite de l'oraison dominicale, récitons-nous la salutation angélique plutôt qu'une autre prière?

Le M. Parce que nous n'avons pas auprès de Jésus-Christ de plus puissant médiateur et avocat que sa très-sainte Mère; voilà pourquoi, après avoir adressé à Jésus-Christ la prière qu'il nous a enseignée, nous nous tournons vers sa Mère, la priant d'intercéder pour nous et de nous obtenir tout ce que nous avons demandé dans l'oraison dominicale : comme on fait dans le monde où, après avoir fait une petition au prince, nous recommandons notre affaire à celui qui l'approche de plus près.

Le D. Qui a composé la salutation angélique?

Le M. C'est Dieu lui-même qui l'a composée par le moyen de l'archange Gabriel, de sainte Elisabeth et de notre sainte mère l'Eglise (*Luc*, I). Car ces paroles : *Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes*, furent prononcées par l'archange Gabriel; mais dans le fait c'était Dieu qui parlait ainsi par la bouche de son legat. Ces autres paroles : *Le fruit de votre ventre est béni*, furent ajoutées par sainte Elisabeth, comme l'atteste saint Luc; d'où l'on peut conclure que ce fut le Saint-Esprit qui parla par la bouche d'Elisabeth. C'est enfin notre sainte mère l'Eglise dirigée et régie par le Saint-Esprit, qui a ajouté les autres paroles, en sorte qu'on peut dire avec raison qu'après l'oraison dominicale que Jésus-Christ nous a enseignée de sa propre bouche, il n'y en a pas de plus belle que la salutation angélique, parce que Dieu l'ayant composee lui-même, nous l'a fait connaître par la bouche de ses serviteurs.

Le D. Passons à l'explication. Pourquoi disons nous : *Je vous salue, Marie?*

Le M. Parce que c'est un salut que nous faisons lorsque nous nous adressons à Marie, comme étant ses amis et connus d'elle. Nous nous servons des paroles de l'ange, parce que nous savons qu'elle ressent la plus grande joie en entendant souvent cette louange que l'ange lui adressa. Elle se réjouit de nous voir rappeler les bienfaits de Dieu, et d'en être reconnaissants.

Le D. Que veulent dire ces mots : *pleine de grâce?*

Le M. La grâce de Dieu produit dans l'âme trois principaux effets. Par le premier elle efface les péchés qui, comme des taches, la souillent et la défigurent. Ensuite, elle orne et embellit notre âme de dons et de vertus. Enfin elle lui donne la force nécessaire pour vaquer aux œuvres méritoires qui plaisent surtout à la majesté divine. Notre maîtresse est pleine de grâce; car, pour ce qui regarde le premier effet, elle n'a jamais été souillée ni du péché originel, ni du péché actuel, ni du péché mortel, ni du péché véniel. Quant au second effet de la grâce, Marie eut au suprême degré toutes les vertus et tous les dons du Saint-Esprit. Enfin, sous le rapport du troisième effet de la grâce, elle pratiqua tellement toutes les œuvres méritoires et agréables à Dieu, qu'elle mérita de surpasser, quant au corps et à l'âme, tous les chœurs des anges.

Le D. Il ne paraît pas que notre maîtresse ait eu plus de grâces et de dons que les autres saints; car j'ai souvent ouï dire que saint Etienne et d'autres saints avaient été remplis de l'Esprit saint.

Le M. Quoiqu'on dise des autres saints qu'ils ont été remplis de grâce, cependant notre maîtresse en a eu de plus grandes que tous ces saints ensemble. Que Dieu lui ait donné la capacité de recevoir plus de grâces que les autres saints, nous allons le montrer par un exemple. Supposons plusieurs vases de différentes grandeurs; quoiqu'on les remplisse de baume, cependant quelques-uns en auront moins que les autres : ainsi Dieu a fait les hommes plus ou moins capables de recevoir la grâce, selon la diversité de leurs emplois; mais parce que le plus grand de tous les emplois que Dieu puisse confier à une créature est celui de mère de Dieu, nous devons conclure que Marie a été remplie d'une plus grande grâce qu'aucune autre créature.

Le D. Que signifient ces mots : *Le Seigneur est avec vous?*

Le M. C'est une autre louange donnée à la sainte Vierge, qui nous apprend que Notre-

Seigneur, dès l'instant de sa conception, a été avec elle pour l'assister, la gouverner, l'instruire et la défendre; d'où l'on conclut qu'elle n'a jamais péché ni par pensées, ni par paroles, ni par actions : voilà pourquoi Dieu a non seulement orné la sainte Vierge de toutes les grâces, mais il a voulu encore habiter en elle pour conserver un trésor si précieux.

Le D. Qu'entend-on quand on dit : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes ?*

Le M. C'est la troisième louange qui fut donnée à la mère de Dieu. On voit par ces paroles que la sainte Vierge fut ornée non seulement de toutes les grâces qui conviennent aux vierges, mais qu'elle a possédé encore toutes celles qui font l'ornement des femmes mariées, et à un si haut degré qu'elle les surpasse toutes. La fécondité est une bénédiction pour une femme mariée; et la sainte Vierge n'en a pas été privée, elle a mis au monde un fils qui vaut mieux que cent mille autres. On peut ajouter qu'elle est la mère d'une infinité d'enfants : car tous les chretiens sont frères de Jesus-Christ, et par conséquent les enfants de cette mère, non par génération et par nature comme Jésus-Christ son fils unique, mais par l'affection de l'amour maternel qu'elle a pour tous. De là vient qu'elle est bénie entre toutes les femmes, parce que les unes ont reçu l'auréole de la virginité, sans avoir été fecondes, et les autres, la bénédiction de la fécondité, sans avoir celle de la virginité. La seule Marie, par un privilége spécial de Dieu, joint l'auréole des vierges à une très-grande et très-heureuse fécondité.

Le D. Que signifient ces mots : *Et Jésus le fruit de votre ventre est béni ?*

Le M. C'est un quatrième éloge de la sainte Vierge de se voir non seulement d'elle-même digne de tout honneur, mais encore à cause du fruit de son sein. Car de même que le fruit fait connaître l'arbre, de même aussi la gloire du fils rejaillit sur la mère ; et comme Notre-Seigneur Jésus est non-seulement vrai homme et béni entre tous les hommes, mais qu'il est encore un *Dieu béni au-dessus de tout;* aussi sa mère est non seulement bénie entre toutes les femmes, mais bénie entre toutes les créatures célestes et terrestres.

Le D. Veuillez me faire connaître le sens des autres paroles qui terminent cette salutation.

Le M. L'Eglise répète dans les paroles suivantes le principal éloge de notre maîtresse, en l'appelant Mère de Dieu, et nous donnant à entendre qu'elle obtient de Dieu tout ce qu'elle veut : nous la prions aussi d'intercéder pour nous, ayant, comme pécheurs, un grand besoin de son intercession ; et surtout qu'elle nous aide continuellement pendant notre vie, et au moment de la mort où les dangers sont plus pressants.

Le D. Pourquoi, à cause de l'*Ave, Maria,* sonne-t-on les cloches trois fois, savoir, le matin, à midi et le soir?

Le M. Pour nous apprendre à recourir souvent à la protection des saints, tant que nous vivons au milieu de tant d'ennemis visibles et invisibles ; et que ce n'est pas assez de recourir aux armes de la prière au commencement de notre travail, mais qu'il faut encore prier pendant et à la fin du jour. Mais il y a de plus une autre considération à faire pendant les trois fois qu'on sonne l'*Angelus*, c'est que l'Église veut nous rappeler les trois principaux mystères de notre rédemption, savoir, l'incarnation, la passion et la mort de Jésus-Christ, et sa résurrection. Ainsi l'Église nous avertit de méditer le matin sur la résurrection, à midi sur la passion et la mort, et le soir ou la nuit sur l'incarnation ; car de même que nous savons que c'est vers midi que Jésus-Christ a été attaché à la croix, et qu'il est ressuscité le matin, nous croyons aussi que c'est durant la nuit qu'il a pris la nature humaine.

CHAPITRE VI.

Explication du décalogue, c'est-à-dire des dix commandements de Dieu.

Le Disciple. Ayant acquis une connaissance étendue du Symbole des apôtres, de l'oraison dominicale et de la salutation angélique, je vous prie de m'expliquer les dix commandements de Dieu, ou le décalogue; car vous m'avez déjà dit que c'est une des principales parties de la doctrine chrétienne.

Le Maître. Vous êtes fort louable et fort sage de vouloir connaître et comprendre les dix préceptes de la loi de Dieu, puisque la foi et l'espérance sans la charité et l'observation de cette loi ne suffisent pas pour obtenir le salut.

Le D. Comment se fait-il, tandis qu'il y a tant de lois et de préceptes dans l'état et dans l'Église, que notre loi ne renfermant que dix préceptes, est cependant préférable à toutes les autres.

L. M. On peut démontrer l'excellence de cette loi par plusieurs raisons. D'abord, c'est dès l'origine du monde que Dieu nous l'a donnée et qu'il l'a gravée dans le cœur de l'homme; il a voulu plus tard qu'elle fût écrite sur deux tables de marbre. On peut dire, en second lieu, qu'elle est la plus ancienne de toutes les lois, qu'elle en est l'origine et la source. Troisièmement, qu'elle est la plus générale : elle oblige non seulement les chrétiens, mais encore les Juifs et les Gentils; les femmes comme les hommes; les riches et les pauvres; les princes et les sujets; les savants et les ignorants. En quatrième lieu, on peut l'appeler une loi aimable, et personne n'en est dispensé. Cinquièmement, cette loi est nécessaire au salut de tous, comme Notre-Seigneur nous en avertit souvent dans l'Évangile (*Matth.*, XIX). Sixièmement enfin, nous devons en avoir une haute idée, parce qu'elle a été promulguée sur le mont Sinaï d'une manière très-solennelle, les anges sonnant la trompette; au milieu des éclairs, en présence du peuple de Dieu (*Exode*, XX).

L. D. Avant l'explication de chaque précepte en particulier, je désirerais en connaître l'ordre et l'ensemble.

Le M. La fin de tous les préceptes est l'amour de Dieu et du prochain (I *Tim.*, I; *Rom.*, XIII), parce que tous défendent d'offenser Dieu et le prochain : c'est pourquoi, comme je l'ai dit, ils furent gravés sur deux tables de marbre et distribués en deux parties. Les trois préceptes qui renferment nos obligations envers Dieu furent écrits sur la première table; sur la seconde se trouvent les sept qui contiennent nos devoirs envers le prochain. Ainsi vous saurez que, quoique la première table ne renferme que trois préceptes, tandis que la seconde en contient sept, néanmoins les deux tables étaient égales en dimension et toutes remplies, parce qu'il y avait plus de mots pour exprimer les trois premiers commandements; en sorte que les sept derniers, exprimés en moins de paroles, égalent les trois premiers dont le sens est plus développé.

Le D. Pourquoi n'y a-t-il que trois préceptes dans la première table?

L. M. Parce qu'ils nous enseignent à aimer Dieu, 1° par les sentiments du cœur, 2° par la confession du langage, et enfin 3° par nos œuvres.

Le D. Pourquoi la seconde table renferme-t-elle sept préceptes?

Le M. Parce qu'un de ces commandements nous enseigne à faire du bien à notre prochain, et les autres six nous interdisent de nuire à sa personne, à son honneur, à sa fortune, ni par actions, ni par paroles, ni par désirs.

Le D. Venons aux préceptes. Veuillez m'apprendre les paroles que Dieu grava sur les deux tables.

Le M. Les voici : Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai tiré de l'Egypte, de la maison de servitude *où vous étiez* (*Exod.*, XX, 2 *et suiv.*)

1° Vous n'aurez point de Dieux étrangers en ma présence, *et vous n'en adorerez point d'autre que moi.*

2° Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu.

3° Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat.

4° Honorez votre père et votre mère.

5° Vous ne tuerez point.

6° Vous ne commettrez point de fornication.

7° Vous ne déroberez point.

8° Vous ne porterez point de faux témoignage contre votre prochain;

9° Vous ne désirerez point sa femme;

10° Vous ne désirerez point ses biens.

Le D. Que signifient les paroles qui précèdent les dix commandements?

Le M. On trouve dans ces paroles quatre avis par lesquels Dieu nous montre le droit qu'il a eu de nous imposer sa loi, et l'obligation où nous sommes de l'observer. Le premier avis ou la première raison consiste dans ces paroles : ***Je suis le Seigneur.*** Car Dieu étant notre premier, notre souverain maître, qui nous a tirés du néant, a le droit incontestable de prescrire une loi à ses serviteurs. Une seconde raison est comprise dans ce mot : *Dieu.* Il s'ensuit non seulement que le législateur est Dieu, mais encore juge suprême, qu'il gouverne tout et qu'il a le droit de faire la loi et d'en punir les prévaricateurs. Le troisième mot, *votre*, nous apprend que nous dépendons de Dieu et que nous sommes obligés de lui obéir; non plus comme des esclaves à leur maître, comme des subdélégués à leur juge, mais encore comme ayant contracté avec Dieu et Dieu avec nous une alliance dans notre baptême : car c'est alors que Dieu nous a pris pour pour ses enfants adoptifs et que nous l'avons choisi pour notre père; c'est alors que Dieu s'est choisi le peuple fidèle pour son héritage, et que les fidèles ont à leur tour choisi Dieu pour être leur seigneur et leur maître. La quatrième raison se tire de ces paroles : *Qui vous ai tiré de l'Egypte, de la maison de servitude;* car cette obligation de témoigner notre gratitude, vient se réunir aux autres; et parce que c'est Dieu qui nous a délivrés de la servitude du péché et du démon, il a voulu que nous en conservassions le souvenir en considérant la puissance qu'il déploya pour retirer le peuple hébreu de la servitude de l'Egypte et de Pharaon.

EXPLICATION DU PREMIER COMMANDEMENT.

Le D. Expliquez-moi le premier précepte.

Le M. Le premier précepte renferme trois choses. D'abord nous devons reconnaître un Dieu; secondement, n'adorer que Dieu; troisièmement, il nous est défendu de nous fabriquer des idoles, c'est-à-dire des statues, des images, pour les adorer comme des dieux.

Le D. Veuillez m'expliquer la première partie.

Le M. Dieu veut passer pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour le vrai Dieu; et, c'est ce qui arrive, lorsque l'homme honore la majesté de Dieu par quatre vertus, qui sont la foi, l'espérance, la charité et la religion. Celui qui croit en Dieu, reconnaît Dieu pour Dieu, c'est-à-dire, pour la souveraine vérité, ce en quoi les hérétiques pèchent, parce qu'ils ne croient pas en lui. Celui qui espère en Dieu, reconnaît Dieu pour Dieu; il le regarde comme très-fidèle, très-miséricordieux, très-puissant, et se confie dans la volonté et le pouvoir qu'il lui reconnaît de l'aider dans toutes ses nécessités. C'est en lui que pèchent ceux qui désespèrent de la miséricorde de Dieu, ou qui mettent plus de confiance ou une confiance égale dans les hommes que dans Dieu. Celui qui aime Dieu par dessus toutes choses reconnaît véritablement Dieu pour Dieu; c'est-à-dire qu'il le reconnaît pour souverain bien. On pèche grièvement contre cette vertu, lorsqu'on aime la créature autant ou plus que Dieu; et plus grièvement encore, si l'on a de la haine contre Dieu. Enfin celui qui adore Dieu avec un profond respect (comme nous l'enseigne la vertu de religion), reconnaît Dieu pour Dieu, parce qu'il le regarde comme le principe et l'auteur de toutes choses : c'est sur ce point

que pèchent ceux qui ont peu de respect pour Dieu et pour les choses qui lui sont consacrées, comme sont les temples, les vases sacrés, les prêtres et autres objets du culte; ajoutons encore tous ceux qui rendent aux hommes autant ou plus d'honneur qu'à Dieu.

Le D. Expliquez-moi, je vous en prie, l'autre partie du précepte.

Le M. Dans cette partie Dieu nous défend de jamais substituer la créature à la place de Dieu; c'est en ce point que péchèrent autrefois les Gentils; ne connaissant pas le vrai Dieu, ils adorèrent différentes créatures, telles que le soleil, la lune; ils adorèrent aussi des hommes célèbres souvent par leurs crimes: c'est en cela que pèchent encore les sorciers, les enchanteurs, les lamies (loups garous) et généralement tous les magiciens, devins, nécromanciens, qui rendent au démon l'honneur qu'ils devraient ne rendre qu'à Dieu. Il y a plus encore, la plupart de ces gens dévoués à l'esprit de ténèbres, le regardent et le prient comme leur Dieu; ils espèrent, par son secours, découvrir les trésors cachés, ou se procurer des voluptés impossibles; et parce que le démon est l'ennemi capital du genre humain, il trompe ces misérables, et, les berçant d'une espérance trompeuse, il les fait tomber en un grand nombre de péchés, et réussit enfin à perdre leur corps et leur âme.

Le D. Veuillez m'expliquer la troisième partie.

Le M. Dans la troisième partie, Dieu nous défend non seulement de prendre aucune créature pour Dieu, mais encore de former aucune sculpture, aucune image pour lui rendre les honneurs et l'adoration qui ne sont dus qu'à Dieu seul: ce fut le crime des Gentils, qui portèrent l'aveuglement jusqu'à se fabriquer des idoles d'or, d'argent, de bois, de marbre, de pierre, et de se persuader que c'étaient là leurs dieux; surtout lorsqu'ils s'aperçurent que les êtres infernaux en avaient fait leur demeure, qu'ils parlaient par leur bouche, qu'ils les faisaient mouvoir, ce qui détermina ces idolâtres à les servir et à leur offrir des sacrifices. L'erreur en vint à un tel point que les martyrs ayant refusé d'honorer ces idoles, les païens leur firent souffrir les plus horribles tourments et les condamnèrent à la mort pour les punir de ce refus.

Le D. Y a-t-il encore quelque autre chose qui concerne ce précepte?

Le M. Oui, Dieu menace des plus grandes peines les prévaricateurs, en même temps qu'il promet des récompenses à ceux qui l'observeront. *Je suis le Seigneur, votre Dieu*, nous dit-il, *le Dieu fort et jaloux, qui venge l'iniquité des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième et quatrième génération, dans tous ceux qui me haïssent, et qui fais miséricorde, dans la suite de mille générations, à ceux qui m'aiment et qui gardent mes préceptes* (*Exode*, XX, 5, 6). Remarquons ici que Dieu nous apprend qu'il est un Dieu jaloux qui punit sévèrement, parce que le zèle de son honneur, de sa justice et de son équité le demandent, et qu'ainsi il ne peut souffrir ni l'impiété ni l'injustice: ceci soit dit contre ceux qui pèchent si habituellement, et passent leur vie dans les voluptés charnelles avec autant de sécurité que si Dieu ne pensait pas à eux.

Le D. Pourquoi Dieu menace-t-il de punir les prévaricateurs jusqu'à la troisième génération, et promet-il de récompenser, d'aimer les observateurs de sa loi pendant mille générations?

Le M. Dieu punit jusqu'à la troisième ou quatrième génération, parce qu'il est rare que celui qui vit le plus, vive au delà de cette époque et voie ses arrière-neveux: c'est pourquoi Dieu ne veut pas étendre sa vengeance sur le pécheur au delà d'un temps où il ne verra plus ses descendants; tandis qu'à l'égard de ceux qui le servent fidèlement, il veut exercer sa bonté non seulement jusqu'à la quatrième génération, mais il promet de la prolonger jusqu'à la millième, si les descendants devaient y parvenir; parce que Notre-Seigneur est plus porté à récompenser qu'à punir, et que la récompense découle de sa bonté, ce qui fait qu'il s'y complait; tandis que la punition est le prix de nos péchés, qu'il n'inflige qu'à contre-cœur, forcé par notre malice d'en agir ainsi.

Le D. Pourquoi ces menaces et ces promesses ne se trouvent-elles que dans le premier précepte?

Le M. C'est parce que ce commandement est le principal, le plus important et que ce qu'on en dit peut s'appliquer à tous les autres.

Le D. Veuillez me dire à présent si l'honneur que nous rendons aux saints, à leurs reliques et à leurs images n'est pas contraire à ce premier précepte, puisqu'il semblerait que nous adorons les saints et leurs images en fléchissant le genou et en leur adressant nos prières, comme nous le faisons à Dieu.

Le M. La sainte Eglise est l'épouse de Dieu et le Saint-Esprit est son maître (*Ephés.* V, 23). Il n'y a donc pas de danger qu'elle se trompe, ni qu'elle fasse ou enseigne de faire rien qui soit contraire au précepte divin. Du reste, on peut dire que nous honorons les saints et que nous les invoquons comme étant les amis de Dieu, qui peuvent nous aider par leurs mérites et leurs prières; nous ne les adorons pas pour cela, et nous ne les regardons pas comme des dieux. Et qu'on n'objecte pas que nous fléchissons le genou devant les saints, parce que ce culte appartient non seulement à Dieu, mais encore aux créatures d'un rang élevé, au souverain pontife, aux rois, selon l'usage de plusieurs pays, où l'on voit les religieux eux-mêmes saluer leurs supérieurs par une génuflexion. Il n'est donc pas étonnant que nous rendions à des saints, qui règnent avec Jésus-Christ dans le ciel, des honneurs qu'il est permis de rendre à quelques hommes sur la terre.

Le D. Que me direz-vous des reliques des saints devant lesquelles nous fléchissons le genou, que nous prions même? Assurément elles ne sentent rien.

Le M. Ce n'est pas aux reliques, que nous savons être dépourvues de sentiment, que nous adressons nos prières; mais nous les honorons, parce qu'elles furent les instruments dont les saintes âmes se servirent pour opérer les plus saintes œuvres qui leur ont mérité la gloire éternelle, et parce qu'un jour les corps ressusciteront pour être glorieux et pleins d'une vie nouvelle et éternelle. Maintenant ces corps sont des gages précieux de l'amour que les saints nous ont porté et nous portent actuellement; voilà le motif qui nous fait prosterner devant les reliques des saints, les conjurant, par ces restes vénérables que nous possédons, de nous secourir et de se souvenir de nous, comme nous nous souvenons d'eux en présence de leurs reliques.

Le D. Que pensez-vous des images des saints?

Le M. Les images de Notre-Seigneur, de la très-sainte Vierge et des saints ne sont pas regardées comme des divinités, et on ne doit pas les comparer aux idoles des Gentils; ce sont seulement des représentations qui nous rappellent Notre-Seigneur, la sainte Vierge et les saints; elles tiennent lieu de livres à ceux qui ne savent pas lire, en leur faisant connaître les mystères de la foi catholique, ainsi que la vie et la mort de plusieurs saints (*Concil. de Trente, sess.* XXV); et l'honneur que nous leur rendons ne vient pas de ce que ces images sont de papier, de bois, de marbre, ou de quelques métaux, ou ornées de couleurs; mais de ce qu'elles représentent Notre-Seigneur, la sainte Vierge ou les saints; car nous savons que les images n'ont ni vie, ni sentiment, étant le produit de l'adresse et du travail de l'homme : en les considérant nous ne leur demandons rien; mais nous prions, devant ces images, Notre-Seigneur, la sainte Vierge ou les saints.

Le D. Pourquoi, si les reliques et les images des saints sont dépourvues de sentiment; pourquoi, dis-je, s'opère-t-il tant de miracles en faveur de ceux qui se recommandent à elles?

Le M. C'est Dieu qui opère tous ces miracles; mais il les opère souvent par l'intercession des saints et surtout de sa très-sainte mère; souvent aussi en faveur de ceux qui invoquent les saints en présence de ces images et de ces reliques : bien plus, Dieu se sert de ces images et de ces reliques comme d'un instrument pour opérer des miracles, et fait ainsi connaître que la dévotion des fidèles envers les saints, leurs reliques et leurs images, lui est agréable.

Le D. Il faut donc conclure, lorsqu'on a fait vœu de faire telle chose devant ces reliques ou ces images, et qu'on a obtenu ce qu'on demandait, qu'on a eu l'intention de s'adresser au saint qu'elles représentent; et que c'est par l'intercession de ce saint ou par le moyen de ses reliques ou de son portrait que Dieu a daigné accorder cette grâce?

Le M. C'est la vérité, et je me réjouis de ce que vous m'avez parfaitement compris.

Le D. En terminant l'explication de ce précepte, je désirerais savoir pourquoi l'on représente Dieu le Père sous la figure d'un vieillard, le Saint-Esprit sous celle d'une colombe, et les anges sous la forme d'un jeune homme qui a des ailes, puisque Dieu et les anges sont des esprits et qu'ils n'ont aucune figure corporelle que les peintres puissent représenter comme celle des autres hommes.

Le M. Lorsqu'on donne à Dieu la figure d'un vieillard, au Saint-Esprit celle d'une colombe, et aux anges celle d'un jeune homme ailé, on ne veut pas dire qu'ils soient tels en effet, car nous avons enseigné que c'étaient des esprits qui n'avaient point de corps; mais on les dépeint ainsi, parce qu'ils ont apparu souvent aux hommes, revêtus de ces formes. D'abord le Père éternel apparut ainsi au prophète Daniel (*Dan.*, VII) et le Saint-Esprit se montra sous la forme d'une colombe et se reposa sur Jésus-Christ, lorsqu'il fut baptisé par saint Jean. Enfin les anges ont apparu souvent sous la forme de jeunes gens, comme on le voit dans Tobie (V, 12). On peut ajouter qu'on dépeint plusieurs autres choses sous des figures qui ne leur appartiennent pas, il est vrai, mais qui leur conviennent sous certains rapports, ou parce qu'elles opèrent des effets de la même espèce que ce qu'on leur fait représenter. Ainsi l'on peint la Foi sous la figure et l'attitude d'une femme tenant un calice à la main; on groupe autour de la Charité une troupe d'enfants, quoique l'on sache que ce ne sont pas des femmes, mais des vertus. Ainsi, l'on peut dire que la forme de vieillard donnée à Dieu le Père nous rappelle qu'il est le plus ancien des êtres, qu'il est éternel et avant toutes les créatures; qu'on donne la forme de colombe au Saint-Esprit pour désigner les dons qu'il répand sur nous, savoir, l'innocence, la pureté et la sainteté. Enfin, si les anges sont représentés comme des jeunes gens bien faits, robustes et portant des ailes, c'est parce que leur beauté est inaltérable et que leur vigueur subsistera éternellement; les ailes signifient leur promptitude à exécuter les ordres de Dieu. Ils ont apparu quelquefois avec des habits blancs, portant des étoles, parce qu'ils sont purs et innocents, et qu'ils sont les ministres du Très-Haut.

EXPLICATION DU SECOND COMMANDEMENT.

Le D. Dites-moi maintenant, que veulent dire ces paroles du second précepte : *Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur, votre Dieu ?*

Le M. Il s'agit, dans ce précepte, de l'honneur que nous rendons à Dieu et des injures que nous lui faisons par nos paroles. L'honneur est prescrit; les paroles injurieuses sont interdites : ainsi l'on peut diviser ce précepte en quatre parties, parce qu'on peut honorer ou déshonorer Dieu en quatre manières différentes par paroles : et d'abord, on honore Dieu par paroles, en prononçant son nom avec effusion de cœur, tandis qu'on le déshonore en invoquant son nom en vain; secondement, on l'honore par le serment, et

on le déshonore par le parjure; troisièmement, le vœu est un honneur que nous lui rendons; la violation de ce vœu est un déshonneur; quatrièmement enfin, l'invocation et la louange tendent à l'honorer, le blasphème et la malédiction sont opposés à cet honneur.

Le D. Expliquez-moi, s'il vous plaît, la première partie.

Le M. La simple invocation du nom de Dieu, de la sainte Vierge et des saints peut être louable ou blâmable. Ceux qui aiment véritablement Dieu se souviennent souvent de lui, en parlent affectueusement, témoin saint Paul qui dans ses Épîtres prononce si souvent le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, parce qu'il portait dans son cœur ce nom saint et adorable; aussi l'avait-il fréquemment dans sa bouche et le consignait-il dans ses écrits. D'autres malheureusement n'agissent pas de même; par suite d'une mauvaise habitude, ils prononcent le nom de Dieu ou des saints sans respect, quand ils sont en colère ou même pour plaisanter, parce qu'intérieurement ils n'ont aucune vénération ni pour Dieu ni pour les saints; en agissant ainsi, ils font mal, foulent aux pieds le saint nom de Dieu; ils font comme celui qui, ayant un habit précieux, le traînerait par terre sans aucun soin.

Le D. Veuilliez, je vous en prie, m'expliquer ce qui concerne le serment.

Le M. Le jurement ou le serment n'est autre chose que l'invocation de Dieu en témoignage de la vérité. Il faut cependant qu'il renferme trois conditions pour être légitime: la vérité, la justice et le jugement, comme Dieu lui-même nous l'enseigne par la bouche de Jérémie (*Jér.* IV). Et de même que le serment revêtu des conditions ci-dessus honore Dieu, en protestant qu'il voit tout et qu'il est le souverain et incorruptible défenseur de la vérité; de même aussi Dieu est extrêmement déshonoré lorsque quelqu'un ose faire un serment contre la vérité, la justice et le jugement; parce que celui qui jure ainsi montre, autant qu'il est en lui, que Dieu ignore le motif de son serment ou qu'il le croit capable de devenir complice de son mensonge.

Le D. Qu'est-ce que jurer dans la vérité ?

Le M. Pour jurer dans la vérité, il ne faut rien avancer qu'on ne connaisse pour être vrai, ni rien promettre sans avoir l'intention et la volonté de l'accomplir. Ainsi sont parjures et pèchent grièvement ceux qui assurent avec serment qu'une chose est vraie, lorsqu'ils savent qu'elle est fausse ou même douteuse, et ceux encore qui promettent avec serment ce qu'ils n'ont pas la volonté d'accomplir.

Le D. Qu'est-ce que jurer dans la justice ?

Le M. C'est promettre de faire une chose juste et promise. Ainsi, ceux qui promettent avec serment de se venger d'une injure ou de faire une chose quelconque qui déplaise à Dieu pèchent grièvement, parce qu'ils ne peuvent sans outrager Dieu accomplir leur promesse qui ne les lie nullement envers leurs semblables; car personne n'est obligé à mal faire, puisque la loi de Dieu l'interdit.

Le D. Qu'est-ce que jurer avec jugement ?

Le M. C'est jurer avec prudence et maturité, considérant qu'il ne convient pas d'appeler Dieu en témoignage d'une chose peu nécessaire ou futile; dans le serment, il faut toujours procéder avec crainte et avec un profond respect. On pèche donc si l'on emploie le serment pour affirmer des choses peu importantes, ou encore dans des amusements et des discours frivoles. Remarquons ici que ceux qui ont l'habitude de jurer, font sans peine de faux serments, ce qui est un très-grand péché, des plus grands que l'on puisse commettre. Voilà pourquoi Notre-Seigneur dans l'Evangile (*Matth.*, V, 7) et saint Jacques dans son Épître (*Jac.*, V) nous défendent de jurer sans nécessité; la raison qu'en donnent les saints est que le jurement a été établi pour suppléer à la faiblesse de notre bonne foi, et parce qu'un homme en croit difficilement un autre : il faut donc user du serment comme d'un remède, et y recourir le plus rarement possible.

Le D. Veuillez me faire connaître la troisième partie de ce second précepte, où il est parlé du vœu.

Le M. Le vœu est la promesse qu'on fait à Dieu d'une chose bonne et qui lui est agréable. Dans le vœu il faut examiner trois choses : 1° que le vœu est une promesse; ainsi pour faire un vœu, il ne suffit pas de se proposer une chose, et encore moins d'avoir le désir de faire cette chose; mais il est nécessaire qu'il y ait une promesse formelle exprimée par des paroles ou du moins intérieurement; 2° il faut que cette promesse soit faite à Dieu à qui seul doivent s'adresser nos vœux. Ainsi, quand on dit qu'on a fait un vœu à la sainte Vierge ou à quelque saint, il faut entendre que ce vœu a été principalement fait à Dieu en l'honneur de la sainte Vierge ou des saints, dans lesquels Dieu habite d'une manière spéciale et plus excellente que dans les autres créatures. Ainsi, un vœu fait à quelque saint, n'est autre chose qu'une promesse faite à Dieu, pour honorer la mémoire de ce saint, en y joignant une certaine offrande, ce qui est honorer Dieu dans ce saint; 3° le vœu ne peut se faire que d'une chose bonne et agréable à Dieu, telle que la virginité, la pauvreté volontaire et autre chose de ce genre. Ainsi celui qui ferait vœu de commettre un péché, ou de faire une chose qui n'aurait pas de rapport au culte de Dieu, ou de faire un bien qui l'empêcherait d'en faire un plus grand, ne saurait être agréable à la majesté divine et par conséquent ne l'honorerait pas, mais plutôt il la déshonorerait et pècherait contre le second précepte. De même encore on pècherait grièvement contre ce précepte, si, après avoir fait un vœu, on ne l'accomplissait pas au plus tôt; parce que Dieu, dans l'Ecriture, n'ordonne pas seulement à celui qui a voué quelque chose d'avoir la volonté de l'accomplir, mais il lui prescrit encore de n'y apporter que le moins de

retard possible (*Deutér.*, XXIII; *Ecclés.*, V).

Le D. Expliquez-moi maintenant la quatrième partie qui traite de la louange de Dieu et du blasphème.

Le M. Dans cette dernière partie du précepte, Dieu défend de le blasphémer, et il ordonne de louer et de bénir son saint nom. Et d'abord en ce qui concerne la louange, il n'y a pas de difficulté; car toutes sortes de biens nous venant de Dieu, et toutes ses œuvres étant empreintes de sagesse, de justice et de miséricorde, il est très-raisonnable de le louer en toutes choses. Mais en ce qui concerne le blasphème, vous devez savoir que le blasphème est une injure faite à Dieu ou aux saints. Il y a six espèces de blasphèmes. D'abord, quand on attribue à Dieu ce qui ne lui convient pas, comme si l'on disait qu'il est cornu, ou d'autres semblables choses; 2° quand on nie à Dieu ce qui lui convient, comme sont la puissance, la sagesse, la justice ou ses autres attributs: par exemple, si quelqu'un disait que Dieu ne peut faire telle chose, qu'il ne peut voir tout ce qui se passe, qu'il n'est pas juste; 3° lorsqu'on attribue à la créature ce qui ne convient qu'à Dieu, comme font ceux qui disent que le démon connaît l'avenir ou qu'il peut faire de vrais miracles; 4° lorsqu'on maudit Dieu, ou sa sainte Mère, ou les saints; 5° lorsqu'on parle nominativement de quelques membres de Jésus-Christ ou des saints, sous des rapports ignominieux, comme ils le sont pour nous; 6° si l'on fait mention de quelques parties du corps de Jésus-Christ ou des saints pour s'en moquer, comme font ceux qui jurent par la barbe de Jésus-Christ ou de saint Pierre, ou qui emploient d'autres expressions semblables. Il n'y a que la malice du démon ou l'impiété des hommes qui ait pu inventer de pareilles expressions.

Le D. Dites-moi, je vous en prie, quelle est la grièveté du blasphème?

Le M. D'après les peines infligées aux blasphémateurs, on peut dire que c'est le plus grand de tous les péchés. Dans l'Ancien Testament (*liv.* XXIV), Dieu veut que le blasphémateur soit lapidé par le peuple. Les lois romaines punissent de mort celui qui commet ce crime (*Justin novel.* 77); et saint Grégoire (*lib.* IV., *Dialog.* c. XVIII) raconte dans ses Dialogues, qu'un enfant de cinq ans, accoutumé à blasphémer sans que son père l'en reprît, mourut entre les bras de son père, et que son âme fut emportée dans l'enfer par les démons qui apparurent visiblement. On n'a jamais ouï dire rien de semblable d'aucun autre péché. Ainsi nous devons prendre toutes nos précautions pour ne pas offenser Dieu par le blasphème; ce sera d'autant plus aisé, que ce péché ne procure ni profit ni plaisirs, comme font quelques autres; de sa nature, il ne peut que nous causer du dommage.

EXPLICATION DU TROISIÈME COMMANDEMENT.

Le D. J'ai compris les deux premiers commandements; veuillez m'expliquer le troisième.

Le M. Le troisième précepte relatif à la sanctification du sabbat, diffère, sous quelques rapports, des autres préceptes, parce que tous les autres, savoir, les deux premiers et les sept suivants sont des préceptes purement naturels, et obligent non seulement les chrétiens, mais encore les Juifs et les Gentils Mais ce troisième commandement est en partie naturel et oblige tous les hommes, et en partie non naturel et n'impose pas d'obligation à tous: car sanctifier un jour de fête, c'est-à-dire regarder comme saint un certain jour, et le passer dans les bonnes œuvres, et surtout dans le culte divin, est un précepte naturel, parce que la raison le dicte, et voilà pourquoi l'on observe certain jour de fête dans toutes les parties du monde; mais le choix, la fixation d'un tel jour plutôt que d'un autre n'est pas naturelle. C'est pourquoi chez les Juifs la principale fête était le samedi, tandis qu'elle est fixée au dimanche parmi les chrétiens.

Le D. Pourquoi les Juifs sanctifiaient-ils plutôt le samedi que le dimanche?

Le M. Ils agissaient ainsi pour deux raisons principales. D'abord, parce que Dieu termina un samedi toute l'œuvre de la création; et c'est en mémoire d'un si grand bienfait qu'il voulut qu'ils sanctifiassent ce jour. C'était encore pour détruire le sentiment de quelques philosophes qui enseignent que le monde est éternel; car en célébrant la fête de la création du monde, nous reconnaissons qu'il a eu un commencement. La seconde raison consiste en ce que l'homme qui, pendant six jours de la semaine, a fait travailler ses serviteurs, ses servantes et ses animaux domestiques, est obligé, par ce précepte, à leur accorder le septième jour pour se délasser et se reposer. Dieu a voulu que les maîtres apprissent à être humains, miséricordieux et non trop durs envers ceux qui travaillent pour eux, et que cette miséricorde s'étendît même aux animaux.

Le D. Ayant des raisons aussi plausibles que les Juifs, d'où vient que nous n'observons pas le sabbat?

Le M. Dieu a eu certainement de graves raisons pour substituer le dimanche au sabbat, le baptême à la circoncision, la très-sainte Eucharistie à l'agneau pascal, et tous les rits bien meilleurs du Nouveau Testament aux bonnes cérémonies de l'Ancien. Ainsi, les Juifs ont pu célébrer le samedi en mémoire de ce que la création a cessé ce jour-là; mais nous avons plus de raison de célébrer le dimanche en mémoire de ce que Dieu commença la création à pareil jour; et, si les Juifs ont consacré à Dieu le dernier jour de la semaine, les chrétiens ont encore mieux fait de lui consacrer le premier. Mais j'ajoute qu'en célébrant le dimanche nous rappelons trois principaux bienfaits de notre rédemption; car c'est un dimanche que Notre-Seigneur est né, qu'il est ressuscité et qu'il a envoyé le Saint-Esprit à ses apôtres. Enfin, le samedi désigne le repos des saints pères dans les limbes; mais le jour du dimanche nous rappelle cette gloire que possèdent déjà

les âmes bienheureuses, et que leurs corps doivent posséder un jour. Aussi les Juifs observèrent le samedi, parce qu'après leur mort ils devaient descendre dans les limbes, qui étaient le lieu de leur repos; et les chrétiens sanctifient le dimanche, parce qu'après leur mort ils sont élevés à la bienheureuse gloire du paradis, ce qu'il faut entendre cependant de ceux qui auront saintement vécu, conformément à la loi que Dieu leur a donnée.

Le D. Est-il nécessaire d'observer d'autres fêtes que celle du dimanche?

Le M. Outre le dimanche, il y a d'autres fêtes que nous sommes obligés d'observer, telles sont les fêtes de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la sainte Vierge ou des autres saints, et généralement toutes celles que la sainte Eglise a établies comme étant d'obligation. Mais il s'agit ici principalement du dimanche, comme étant la fête la plus ancienne et celle qui se célèbre le plus souvent, comme chez les Juifs; encore qu'ils eussent plusieurs autres fêtes, ils observaient cependant le sabbat, comme la plus ancienne et la plus fréquente de toutes. Voilà pourquoi dans le Décalogue il n'est fait mention que du sabbat, qui a été remplacé par le dimanche.

Le D. Comment faut-il sanctifier les fêtes?

Le M. En observant deux choses : 1° en nous abstenant de vaquer aux œuvres serviles, c'est-à-dire à ces œuvres auxquelles vaquent les journaliers, les artisans et qui fatiguent seulement le corps; car les ouvrages qui fatiguent principalement l'intelligence ne sont pas des œuvres serviles, quoique la langue, les mains ou quelque autre membre du corps viennent au secours de l'intelligence; 2° en nous rappelant d'assister, ces jours de fêtes commandées, au saint sacrifice de la messe, qui est d'obligation; et quoique la sainte Eglise ne nous oblige pas à autre chose, il est cependant très-convenable que tout le jour de fête, ou du moins la principale partie, soit employé à prier, à faire des lectures spirituelles, à fréquenter les églises, à entendre les instructions et d'autres semblables exercices; car c'est la fin pour laquelle les fêtes ont été instituées.

Le D. Si les œuvres serviles sont défendues les jours de fête, il ne sera pas permis de sonner les cloches, ni de mettre la table, ni de faire cuire les aliments, parce que toutes ces œuvres sont serviles.

Le M. C'est sous deux rapports qu'il faut considérer le précepte qui défend les œuvres serviles. Le premier est la défense de faire les œuvres serviles qui ne sont pas nécessaires pour sustenter la vie. Voilà pourquoi l'on permet de cuire, de mettre la table, et autres choses qui ne peuvent se faire la veille. Sous le second rapport, il est défendu de faire ce qui, parmi les œuvres serviles, n'est pas nécessaire au culte divin; mais on ne peut dès la veille ni sonner les offices, ni faire d'autres choses nécessaires à la sanctification du dimanche. Voilà pourquoi on les permet ce jour-là. Au reste, on permet de vaquer aux œuvres serviles, même les jours de fête, lorsque les pasteurs y voient une cause raisonnable et une nécessité pressante.

EXPLICATION DU QUATRIÈME COMMANDEMENT.

Le D. Vient maintenant un quatrième précepte qui a pour objet d'honorer les parents, savoir, son père et sa mère; pourquoi, s'il vous plaît, les préceptes de la seconde table commencent-ils par l'honneur dû aux pères et aux mères?

Le M. Les préceptes de la seconde table regardent le prochain, et ceux de la première ont rapport à Dieu; mais parmi ceux qui sont notre prochain, personne ne l'étant plus étroitement que notre père et notre mère, de qui nous tenons l'être et la vie, qui est le fondement de tous les biens temporels, il était juste que ce fût par eux que commençassent les préceptes de la seconde table.

Le D. Que faut-il entendre par cet honneur que nous devons au père et à la mère?

Le M. Il faut entendre trois choses : les soins, l'obéissance et le respect. Et d'abord nous sommes obligés, avant tout, de secourir nos parents dans leurs besoins. Ces secours sont appelés *honneur* dans la sainte Ecriture (*Jérém.*, XV) : et il est bien juste que les enfants, après avoir reçu la vie du père et de la mère, cherchent, par toutes sortes de soins, à leur conserver cette même vie. Nous sommes aussi obligés à l'obéissance envers notre père et notre mère, comme nous l'enseigne saint Paul (*Colos.*, III) lorsqu'il dit : *Enfants, obéissez à vos parents en tout* ce qui est juste, *car cela est agréable au Seigneur*. Cependant si le père ou la mère ordonnait des choses qui ne fussent pas conformes à la volonté de Dieu, alors, selon le précepte de Jésus-Christ (*Luc*, XIV), il faudrait les haïr, c'est-à-dire ne pas leur obéir, ne pas les approuver, et les regarder comme nos ennemis. Enfin nous sommes obligés de témoigner du respect à nos parents, en les honorant, comme il est juste, par des actes extérieurs. Dieu exige si impérieusement ce respect pour les parents, qu'il avait, dans l'ancienne loi, infligé la peine de mort à celui qui maudirait son père ou sa mère (*Lévit.*, XX).

Le D. Je ne sais pourquoi, dans l'Ancien Testament, Dieu aurait prescrit aux enfants de secourir leurs pères et leurs mères, tandis qu'il n'ordonne point aux pères et mères de subvenir aux besoins de leurs enfants et de les aider, surtout pendant leur minorité.

Le M. Il y a certainement une obligation réciproque entre les parents et leurs enfants; ceux-ci sont obligés de subvenir aux besoins de leurs pères et mères, de les respecter et de leur obéir; ceux-là doivent procurer à leurs enfants, non seulement la nourriture et le vêtement, mais encore les porter au bien et les former à la vertu. Il y a cependant un amour inné et si naturel dans le cœur des pères et des mères pour leurs enfants, qu'il n'a pas été besoin d'une loi écrite pour les engager à remplir l'obligation dont il s'agit; tandis qu'on voit souvent des enfants ingrats,

qui ne répondent point à l'amour des parents : il a donc fallu une loi qui les obligeât à remplir ce devoir. Dieu ne s'est pas contenté d'un simple précepte, mais il a voulu nous amener à son accomplissement par des promesses et des menaces.

Le D. Quelles sont ces promesses et ces menaces ?

Le M. Dieu a ajouté les paroles suivantes au précepte : *afin que vous viviez longtemps sur la terre que le Seigneur Dieu vous donnera;* comme s'il disait : Ceux qui rendront à leur père et à leur mère l'honneur qui leur est dû, auront une longue vie pour récompense ; mais une courte vie et de grands châtiments seront infligés aux violateurs de cette loi ; punition d'autant plus juste, qu'il serait inconvenant de laisser jouir d'une longue vie celui qui refuse d'honorer ceux dont il la tient.

Le D. Ce que vous venez de nous dire du père et de la mère ne doit-il pas s'appliquer à ceux qui sont constitués en dignité et qui nous tiennent lieu de parents ?

Le M. Vous avez raison de le penser; car ce précepte se rapporte aux supérieurs ecclésiastiques et civils.

EXPLICATION DU CINQUIÈME COMMANDEMENT.

Le D. Expliquez-moi le cinquième précepte.

Le M. Ce précepte défend surtout l'homicide, c'est-à-dire de tuer son semblable ; car il n'est pas défendu de tuer les animaux qui ont été créés pour l'usage de l'homme : d'où il suit que nous pouvons les égorger s'ils sont nécessaires pour sustenter notre vie ; mais il n'en est pas ainsi de l'homme ; il n'a pas été créé pour un autre homme, mais pour Dieu. Ainsi, un homme n'a pas droit sur la vie de son semblable ; il ne peut donc, de son autorité privée, le tuer sans pécher.

Le D. Nous voyons cependant les princes et les gouverneurs faire périr les voleurs et les autres mauvais sujets; néanmoins ils sont hommes, et l'expérience nous prouve qu'ils font bien, au lieu de faire mal, en leur donnant la mort.

Le M. Les princes et tous ceux qui sont revêtus de l'autorité publique font mourir les malfaiteurs, non comme étant les maîtres de leur vie, mais en qualité de ministres de Dieu, selon la doctrine de saint Paul (*Rom.*, XIII); car Dieu veut et ordonne que les malfaiteurs soient punis et même mis à mort, s'ils le méritent, afin que les honnêtes gens puissent vivre dans la sécurité et dans la paix. Ainsi, Dieu a mis le glaive entre les mains des princes et des gouverneurs pour exercer la justice, en protégeant les bons et en punissant les méchants ; aussi, quand un malfaiteur est mis à mort par l'autorité publique, on ne dit pas qu'on a commis un homicide, mais qu'on a fait un acte de justice : il faut entendre ce précepte dans ce sens qu'il est défendu de tuer d'autorité privée.

Le D. Il me survient un doute. Est-il défendu de se tuer soi-même, comme il est défendu de tuer les autres ?

Le M. Il est certain que ce précepte nous défend d'attenter à notre propre vie aussi bien qu'à celle d'autrui, parce que personne n'est maître de sa vie, et que l'homme n'a pas été créé pour lui-même, mais pour Dieu : d'où il suit que personne n'a le droit de s'ôter la vie ; et si nous voyons que des saints, pour conserver la foi ou la pudeur, se sont donné la mort, il faut présumer qu'ils l'ont fait par l'inspiration de Dieu, sans cela ils auraient fait un grand péché : d'où il faut conclure que celui qui se tue, on donne la mort à un homme, fait un homicide ; ce qui est le péché principalement défendu par ce cinquième précepte.

Le D. Pourquoi ditez-vous *principalement ?*

Le M. Parce qu'il n'est pas défendu seulement de tuer son prochain, mais encore de le blesser et de le frapper ; j'ajoute même que Dieu par ce précepte nous interdit toute sorte d'injures envers le prochain. Jésus-Christ, dans l'Evangile (*Matth.*, V), va plus loin encore, en daignant nous expliquer ce précepte, il nous défend toute espèce de colère, de haine, d'indignation, de rancune, de mauvaises affections ou de paroles qui préparent les voies à l'homicide ; il veut au contraire que nous soyons pacifiques, doux et disposés à entretenir la paix et la concorde avec tout le monde.

EXPLICATION DU SIXIÈME COMMANDEMENT.

Le D. Quel est le contenu du sixième précepte ?

Le M. C'est d'abord et surtout la défense de l'adultère qui consiste à pécher avec l'épouse d'un autre ; et parce qu'après la vie, rien n'est plus précieux que l'honneur : aussi, après le précepte qui défend d'ôter la vie, il convenait de placer la défense de l'adultère, qui fait perdre l'honneur.

Le D. Pourquoi dites-vous *surtout ?*

Le M. Parce que, y ayant dix préceptes qui concernent la justice, on défend *surtout* les péchés par lesquels la justice est principalement violée, comme elle l'est par l'adultère. Néanmoins sont défendues secondairement les autres espèces de péchés de la chair, comme le sacrilége qui se commet avec une personne consacrée à Dieu, l'inceste qui se commet avec des parents, le stupre avec les vierges; la fornication avec des personnes corrompues, mais libres, telles que sont les veuves et les prostituées, et enfin d'autres espèces de péchés abominables qui ne doivent pas être nommés parmi les chrétiens.

Le D. Je regarde comme vrai tout ce que vous m'avez dit jusqu'à présent ; cependant je désire savoir sur quoi l'on s'appuie pour traiter de péché la fornication, parce qu'on ne voit pas d'abord quel est le dommage ou l'injure qu'elle fait au prochain.

Le M. Le fondement de ce précepte prohibitif se trouve dans la loi de nature, dans la loi écrite et dans la loi de grâce ; car sous la loi de nature nous voyons (*Gen.*, XXXVIII, *et Deut.*, XXIII) que le patriarche Juda voulut tuer une femme, appelée Thamar, qui

était sa bru, parce qu'elle devint enceinte durant sa viduité : d'où il faut conclure que dans ce temps qui précédait la loi de Moïse, par une inspiration naturelle, les hommes avaient conclu que la fornication était un péché. Ensuite, sous la loi de Moïse, la fornication est défendue en plusieurs endroits, et nous lisons fréquemment dans les Epîtres de saint Paul (I *Cor.*, VI) que les fornicateurs n'entreront point dans le royaume des cieux. De plus, il est faux que la fornication ne cause aucun dommage et ne fasse aucune injure ; car elle fait perdre la réputation à la femme, et nuit à l'enfant qui provient de ce mauvais commerce ; elle est injurieuse à Jésus-Christ, parce qu'étant ses membres, nous en faisons les membres d'une prostituée, en nous livrant à la fornication ; elle fait injure au Saint-Esprit, parce que nos corps sont le temple de l'Esprit saint, dit l'Apôtre (*Gal.*, V ; *Ephés.*, V ; I *Thess.*, IV ; *Hébr.*, XII) : ainsi celui qui souille son corps par la fornication, profane le temple de l'Esprit saint.

Le D. Ce précepte ne défend-il pas d'autres péchés ?

Le M. Il défend encore toutes les choses déshonnêtes qui conduisent à l'adultère ou à la fornication, comme sont les regards lascifs, les baisers impurs et autres choses que Notre-Seigneur nous a interdites dans l'Evangile (*Matth.*, V), en disant que celui qui regardera une femme avec *un mauvais désir* pour elle, a déjà commis l'adultère dans son cœur. Ainsi, quiconque veut éviter sérieusement ce péché, doit garder soigneusement ses sens et surtout ses yeux, qui sont comme les fenêtres par où la mort pénètre dans l'âme.

EXPLICATION DU SEPTIÈME COMMANDEMENT.

Le D. Quelle est la matière du septième précepte ?

Le M. Ce commandement nous interdit le vol, c'est-à-dire de nous approprier le bien d'autrui contre son consentement. Ce précepte se trouve bien placé après la défense de tuer et de commettre l'adultère ; car, parmi les biens de ce monde, après la vie et l'honneur, rien n'est plus précieux que la fortune.

Le D. En combien de manières pèche-t-on contre ce précepte ?

Le M. En deux principales qui renferment toutes les autres. La première, qui est la plus commune, c'est quand on prend furtivement, secrètement le bien d'autrui, et c'est le vol proprement dit ; l'autre principale manière est celle des assassins et des brigands qui s'emparent publiquement et de force du bien des autres, et on lui donne le nom de rapine. Et quoique dans ce précepte il semble qu'on ne parle que de la première manière d'être injuste, lorsqu'il est dit : *Vous ne déroberez point*, il est néanmoins évident qu'il faut l'entendre aussi de la rapine ; car quiconque défend un moindre mal, entend sans doute en défendre un plus grand.

Le D. Quels péchés se rapportent au vol, à la rapine et aux autres choses défendues par ce précepte ?

Le M. Les voici : d'abord la fraude, le dol dans les achats, les ventes et les autres contrats. Ces injustices se rapportent au vol ; car ceux qui s'en rendent coupables, prennent secrètement de leur prochain plus qu'il ne leur est dû ; 2° l'usure, quelle qu'elle soit, qui s'exerce sur l'argent, en exigeant que l'emprunteur donnera quelque chose au delà du capital ; cette injustice se rapporte à la rapine, car l'usurier exige ouvertement et manifestement plus qu'il n'a donné (1) ; 3° les dommages que l'on cause au prochain, lors même qu'il n'en reviendrait aucun profit à celui qui les a causés, comme si l'on brûlait la maison d'un autre, crime qui se rapporte tantôt au vol, tantôt à la rapine, selon qu'il a été commis en secret ou publiquement ; 4° lorsqu'on ne rend pas ce que l'on doit, et retenir malgré le maître, ce qu'on lui doit, équivaut à un vol ; 5° lorsqu'on ne rend pas une chose qu'on a trouvée, connaissant le maître ; il n'en serait pas de même, si l'on avait trouvé quelque objet qui n'a appartenu à personne, comme sont les pierres précieuses qu'on rencontre quelquefois sur le rivage de la mer ; 6° on peut rapporter au vol ou même à la rapine l'action de celui qui s'empare, pour en jouir seul, de ce qui devait être mis en commun, parce qu'il prive ses associés d'un usage qui leur appartenait.

Le D. Veuillez me dire maintenant si le vol est un grand péché.

Le M. On peut qualifier de grands péchés tous ceux qui sont mortels, puisqu'ils privent l'homme de la vie éternelle : or le vol a cela de propre, qu'il précipite l'homme dans les plus grands maux. Nous voyons en effet le traître Judas, après s'être habitué au vol, en gardant une partie de ce qui avait été donné pour l'usage de Jésus-Christ, des apôtres et des pauvres, en venir à trahir son divin maître. Nous voyons encore tous les jours des assassinats commis sur des personnes que l'assassin n'avait jamais vues et contre lesquelles il n'avait aucune raison d'inimitié, mu seulement par le désir effréné de s'emparer du peu de fortune qu'elles portaient sur elles. Mais Dieu ne permet pas que ce qu'on enlève aux autres prospère longtemps : témoin Judas qui se pendit de désespoir, et presque tous les voleurs qui tôt ou tard tombent entre les mains de la justice.

EXPLICATION DU HUITIÈME COMMANDEMENT.

Le D. Que nous ordonne ce précepte ?

Le M. Après avoir parlé des injures de fait qu'on peut faire au prochain, ce précepte va interdire celles qui consistent en paroles qu'on pourrait dire contre lui. Ainsi, il est défendu de porter faux témoignage, qui est la principale de toutes les injures qui nuisent au prochain.

Le D. Dites-moi, s'il vous plaît, si le mensonge qui ne nuit à personne, est défendu.

Le M. On peut mentir en trois manières : d'abord avec l'intention de nuire au prochain ; par exemple, en accusant avec serment son prochain, devant le juge, d'avoir volé, d'en avoir tué un autre, sachant que cela est faux : ce mensonge est préjudiciable et pernicieux ; 2° lorsqu'on ment pour ren-

(1) Voir sur l'usure les t. XV et XVI du cours de Théol.

dre service au prochain, par exemple, pour le délivrer d'un péril : ce mensonge est appelé officieux; 3° on peut mentir sans nuire et sans rendre service au prochain ; et c'est un mensonge oiseux. C'est la première espèce de mensonge qui est principalement interdite dans ce commandement, parce que ce témoignage est non seulement faux, mais encore injuste, et constitue un péché très-grand. Quant aux deux autres sortes de mensonges, quoiqu'ils ne renferment aucune injustice, et qu'ainsi ils n'aient pas la même gravité, ils sont néanmoins de véritables péchés, et au moins véniels; car il n'est permis à personne de mentir, quand il s'agirait des choses les plus importantes de ce monde (*S. August. lib. contr. mendacium*).

Le D. Ce précepte ne défend-il pas autre chose ?

Le M. Il défend encore trois autres péchés de la langue, et qui se rapportent plus ou moins au faux témoignage ; ce sont : la contumélie, la détraction et la malédiction.

Le D. Qu'entendez-vous par contumélie ?

Le M. La contumélie est une parole injurieuse que l'on profère par mépris contre le prochain; comme si l'on traite quelqu'un d'ignorant, de cerveau fêlé, d'homme vil, infâme, etc. C'est un très grand péché, surtout lorsqu'on a l'intention d'injurier le prochain. Notre-Seigneur dans l'Evangile nous fait connaître la grièveté de ce péché lorsqu'il dit : *Celui qui dit à son frère : Vous êtes un fou, mérite d'être condamné au feu de l'enfer* (*Matth.*, V). J'ai dit : lorsqu'on profère ces paroles dans l'intention d'en injurier un autre ; car si on les disait pour s'amuser, ou pour avertir, ou corriger quelqu'un, comme pourrait faire un père, un maître envers son enfant ou son élève, sans qu'il y eût du mépris, ce ne serait plus une contumélie, ni un péché, si ce n'est au plus véniel.

Le D. Qu'est-ce que la détraction ?

Le M. La détraction est le péché de celui qui dénigre la réputation du prochain en parlant mal de lui, ce qui se fait lorsqu'on dit d'un autre le mal qui est vrai, dans un mauvais esprit, ou en publiant sur son compte des choses mauvaises qui sont vraies, mais cachées (1). Car par ce moyen on lui fait perdre sa réputation auprès de ceux qui ne connaissaient point ses fautes. Ce mal est aussi commun dans le monde, qu'il est grave et pernicieux ; car on fait plus de cas de la réputation que des biens de la fortune; il en est même plusieurs qui la préfèrent à la vie. C'est pourquoi c'est un grand mal d'attenter à la réputation d'autrui; car on peut trouver des remèdes aux autres maux, mais on rétablira très-difficilement une réputation emportée. Ainsi, celui qui a fait perdre à un autre sa réputation, est obligé de faire tous ses efforts pour la rétablir. C'est donc un excellent parti à prendre que celui de parler toujours en bien de tout le monde, pourvu qu'on puisse le faire sans trahir la vérité ; et, dans le cas contraire, il faut se condamner au silence.

(1) Ou en disant contre lui des choses fausses (*N. du Traduct.*).

Le D. Qu'entendez-vous par malédiction?

Le M. La malédiction consiste à maudire quelqu'un, en disant : Maudit soit un tel ! ou en employant d'autres manières, comme l'imprécation, souhaitant que tel ou tel malheur lui arrive. La malédiction est un très-grand péché, surtout lorsqu'elle a pour principe, ou la haine, ou un désir pernicieux, ou l'intention que le mal qu'on souhaite au prochain lui arrive. Il en serait autrement si, dans ces malédictions ou imprécations, il n'y avait ni haine, ni mauvais désir, ni mauvaise intention, mais qu'on voulût simplement plaisanter, qu'on agît par légèreté, ou par un mouvement de colère irréfléchi, sans penser à ce qu'on dit : dans ces cas le péché ne serait pas mortel; ce serait cependant toujours un péché véniel, parce que de la bouche d'un chrétien, qui est fils de Dieu par adoption, il ne doit sortir que des bénédictions, des paroles saintes et salutaires.

EXPLICATION DU NEUVIÈME COMMANDEMENT.

Le D. Quel est le contenu du neuvième précepte?

Le M. Ce précepte défend de désirer la femme de son prochain : car encore que dans le sixième précepte Dieu ait défendu l'adultère, il a voulu néanmoins en interdire spécialement le désir ou la concupiscence, pour nous apprendre que ce sont deux péchés différents.

Le D. Il ne paraît pas que ce précepte interdise le désir de l'adultère d'une femme à l'égard du mari d'une autre, mais seulement le désir d'un homme qui veut commettre l'adultère avec la femme d'autrui, parce qu'il y est dit : *Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.*

Le M. Vous vous trompez ; car la défense regarde la femme comme le mari; et quoiqu'il soit écrit : *Vous ne désirerez pas la femme de votre prochain*, ce qu'on dit du mari doit s'entendre aussi de la femme; car sous le nom de l'homme, qui est une créature plus noble, la femme s'y trouve comprise; ajoutez que l'adultère de la femme est, aux yeux du monde, plus déshonorant que celui du mari, comme la pudeur, l'honnêteté sont plus louées dans les femmes que dans les hommes. Ainsi, s'il est défendu à l'homme de désirer la femme d'un autre, il est hors de doute qu'il est également défendu à la femme de désirer un autre mari.

Le D. Vous avez dit plus haut que non seulement l'adultère est défendu, mais encore les autres péchés de la chair ; veuillez me dire si cette défense s'étend aux simples désirs.

Le M. Il n'y a pas de doute qu'en interdisant le désir de l'adultère, Dieu n'ait interdit en même temps le désir de la fornication, de l'inceste, etc.; car ce sont des péchés qui ont la même origine.

Le D. Dites-moi si tous les désirs d'avoir la femme d'autrui sont des péchés, lors même qu'il n'y a pas le consentement de la volonté?

Le M. Saint Gregoire, pape, enseigne que dans ces mauvais désirs il y a trois degrés. Le premier est appelé suggestion, le second délectation, et on donne au troisième le nom de consentement. Il y a suggestion lorsque le démon nous insinue une pensée impure à laquelle vient se joindre d'abord un désir irréfléchi : celui qui résiste promptement à cette pensée et ne va pas jusqu'à la délectation, loin de pécher, a du mérite devant Dieu. Mais si la délectation charnelle suit la suggestion, sans consentement néanmoins de la raison ni de la volonté, il n'y aura que péché véniel. Enfin si le consentement de la raison et de la volonté vient se joindre à la pensée et à la délectation, en sorte que l'homme remarque ce qu'il pense et ce qu'il désire, et que néanmoins il s'arrête volontairement à ce désir, il commet un péché mortel; et voilà ce qui est precisément défendu dans ce précepte.

EXPLICATION DU DIXIÈME COMMANDEMENT.

Le D. Que nous enseigne ce dixième précepte?

Le M. Il nous défend de désirer le bien d'autrui, soit ses biens immeubles, comme sa maison, son champ; soit ses biens meubles, tels que son argent, ses animaux, ses récoltes et autres choses semblables; car la parfaite justice demande de ne faire aucun tort au prochain, ni en actions, ni en paroles, ni en désirs.

Le D. Après que Dieu a interdit l'homicide, l'adultère et le vol, je suis tout étonné qu'il ne défende pas le désir de l'homicide, comme il défend le désir de l'adultère et du vol.

Le M. C'est parce que l'homme ne désire ordinairement que ce qu'il croit tourner à son avantage. C'est ainsi qu'il se laisse aller au désir de l'adultère, parce qu'il espère y trouver une grande délectation : il faut en dire autant du vol, d'où il espère retirer un grand profit. Mais l'homicide n'est utile à personne; voilà pourquoi l'homme ne le désire pas pour le plaisir d'ôter la vie à son semblable, mais seulement comme un moyen de commettre, ou un adultère, ou un vol, ou quelque autre péché qu'il n'aurait pu commettre que difficilement sans cela. Ainsi, quoique le désir de tuer quelqu'un soit un très-grand péché, Dieu n'a pas défendu spécialement ce désir, parce que l'homicide étant prohibé par sa loi sainte, il est facile d'en conclure que le désir de l'homicide l'est aussi; et parce qu'il n'a pas permis les désirs déréglés de la volupté ni d'autres choses semblables, il s'ensuit qu'il ne permet pas le désir de tuer, désir que n'aurait jamais l'homme, s'il n'espérait en retirer quelque utilité ou quelque délectation.

Le D. Veuillez me dire maintenant pourquoi les lois humaines n'interdisent pas les désirs?

Le M. La raison en est bien claire : c'est que les hommes, fussent-ils pontifes ou rois, ne sauraient lire ce qui se passe dans le cœur; l'extérieur seul est de leur domaine; ils ne peuvent donc juger les mauvaises pensées, ni les mauvais désirs, et moins encore les punir; il serait donc inconvenant qu'ils cherchassent à les interdire. Mais Dieu, qui voit le fond de nos cœurs, sera le maître de punir les mauvaises pensées et les mauvais désirs; et voilà la raison pour laquelle il les interdit dans sa loi.

CHAPITRE VII.

Explication des commandements de l'Eglise.

Le disciple. Outre le Décalogue, n'y a-t-il pas d'autres préceptes?

Le maître. Nous avons encore les préceptes de la sainte Eglise :

1° L'obligation d'assister au saint sacrifice de la messe les jours de fête;

2° De jeûner pendant le carême, les quatre-temps, les vigiles, et de nous abstenir de manger de la viande le vendredi et le samedi;

3° De nous confesser au moins une fois l'an;

4° De recevoir au moins une fois le corps de Notre-Seigneur, dans le temps de Pâques;

5° De ne pas célébrer les noces dans les temps prohibés, savoir, depuis le premier dimanche de l'avent jusqu'à l'épiphanie, et depuis le premier jour du carême jusqu'à l'octave de Pâques. Nous ne donnerons pas d'explication sur ces préceptes, parce qu'ils sont faciles, et que l'occasion de les expliquer se présentera lorsque nous parlerons de la messe, de la confession, de la communion et du jeûne, en parlant des sacrements.

CHAPITRE VIII.

Explication des conseils évangéliques.

Le disciple. Maintenant je désirerais savoir si, outre les préceptes divins, il n'y aurait pas des conseils évangéliques pour nous aider à mener une vie plus sainte et plus parfaite.

Le maître. Dieu nous a donné plusieurs conseils très-saints et très-utiles, pour nous aider à accomplir et à observer plus parfaitement les préceptes. Il y en a trois principaux : la pauvreté volontaire, la chasteté et l'obéissance.

Le D. En quoi consiste le conseil de la pauvreté?

Le M. Il consiste à ne rien posséder en propre, après avoir distribué tous ses biens aux pauvres, ou les avoir mis en commun, ce qui est de même que si on les avait donnés aux pauvres. Jésus-Christ ne s'est pas contenté de nous donner ce conseil, mais il l'a encore confirmé par son exemple; et après lui les apôtres, ainsi que les premiers chrétiens, qui habitaient Jérusalem, et enfin tous les religieux qui font vœu d'une pauvreté volontaire.

Le D. Que faut-il entendre par le conseil de chasteté?

Le M. Ce conseil a pour but d'engager à une chasteté perpétuelle, non seulement en s'abstenant de tous les péchés de la chair, mais encore du mariage : conseil que Jésus-

Christ nous a facilité par ses paroles et son exemple; conseil qu'ont pratiqué la sainte Vierge, saint Jean-Baptiste, tous les apôtres depuis leur vocation à l'apostolat, et que suivent tous les religieux, ainsi que ceux qui se consacrent au service des autels.

Le D. En quoi consiste le conseil d'obéissance?

Le M. Il consiste dans le renoncement à son jugement et à sa propre volonté, ce qui, dans le saint Evangile, est appelé abnégation de soi-même; et à se soumettre à son supérieur en tout ce qui n'est pas contraire à Dieu. Jésus-Christ se soumettant en toutes choses à son Père éternel, nous a donné ce conseil par ses paroles et ses exemples; il s'est encore soumis à sa sainte mère durant son enfance, ainsi qu'à saint Joseph, son père putatif, parce qu'il était l'époux de sa mère, quoique dans la réalité saint Joseph ne fût pas son père, puisqu'il était né d'une mère qui fut toujours vierge; c'est encore à l'observation de ce troisième conseil que s'obligent tous les religieux.

Le D. Pourquoi n'y a-t-il que ces trois principaux conseils?

Le M. C'est parce que le but qu'on se propose, en observant ces conseils, est de détruire les obstacles qui s'opposent à la perfection qui consiste dans la charité. Ces obstacles sont au nombre de trois : l'amour des richesses, que la pratique de la pauvreté détruit; l'amour des voluptés charnelles, qui est éteint par la chasteté; enfin l'amour des honneurs et de la domination, que l'obéissance étouffe. Ainsi, l'homme n'ayant que ces trois sortes de biens, savoir : l'âme, le corps et les biens extérieurs, fait à Dieu le sacrifice de ces derniers par la pauvreté, celui de son corps par la chasteté, et celui de son âme par l'obéissance. Il offre à Dieu, par manière de sacrifice, tout ce qu'il possède, et se dispose, autant qu'il est possible dans cette vie, à se perfectionner dans la chasteté par les meilleurs moyens qui sont en son pouvoir.

CHAPITRE IX.

Explication des sacrements de la sainte Eglise.

Le disciple. Ayant déjà appris, par la grâce de Dieu, les trois principales parties de la doctrine chrétienne, j'ai besoin de connaître la quatrième dans laquelle il s'agit des sept sacrements de l'Eglise; voudriez-vous me les expliquer?

Le maître. Cette quatrième partie est d'une très-grande utilité; il faut donc que vous vous appliquiez sérieusement pour la bien apprendre. Il vous importe donc de savoir qu'on trouve un précieux trésor dans l'Eglise; ce sont les sept sacrements, au moyen desquels nous obtenons la grâce de Dieu, nous la conservons, nous l'augmentons et nous la recouvrons même, lorsque nous l'avons perdue par notre faute. Aussi, je me suis proposé de faire connaître d'abord ce que c'est qu'un sacrement, ensuite combien il y a de sacrements, par qui ils ont été institués, et autres vérités qui ont rapport à cette matière; enfin j'expliquerai chaque sacrement en particulier.

Le D. Je désire beaucoup savoir ce que c'est qu'un sacrement, voudriez-vous me le dire?

Le M. Un sacrement est un signe sacré dont Dieu se sert pour nous conférer la grâce, et qui représente extérieurement l'effet invisible que cette grâce opère dans notre âme; car si nous étions de purs esprits comme les anges, Dieu nous communiquerait sa grâce d'une manière toute spirituelle; mais étant composés d'un corps et d'une âme, Dieu, pour se conformer à notre nature, nous donne sa grâce par le moyen d'une action corporelle, qui nous en communique l'effet intérieur par des signes extérieurs. On le voit dans le baptême, qui est un des sacrements de l'Eglise, le corps est lavé avec de l'eau, en même temps qu'on invoque la très-sainte Trinité, et au moyen de cette cérémonie d'ablution, Dieu confère la grâce, la fait pénétrer dans l'âme du baptisé et nous donne à entendre que de même que l'eau lave le corps, ainsi la grâce lave l'âme et la purifie de tous ses péchés.

Le D. Si j'ai bien compris, pour un sacrement trois choses sont requises : la première, qu'il y ait une cérémonie ou une action extérieure; la seconde, que Dieu communique sa grâce par cette cérémonie; la troisième, qu'elle ait quelque rapport avec l'effet de la grâce, et qu'elle représente et signifie cet effet?

Le M. Vous avez bien compris ce que je viens de dire; j'ajoute qu'il y a sept sacrements, savoir : le baptême, la confirmation ou le chrême, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage. Les sacrements sont au nombre de sept, parce que Dieu procède dans la vie spirituelle comme dans la corporelle : or, pour ce qui regarde celle-ci, 1° il faut naître; ensuite croître; 3° se nourrir; 4° prendre des remèdes, si l'on tombe malade; 5° s'armer, si l'on a besoin de combattre; 6° il faut un chef pour régir et gouverner les enfants et les adultes *dans la foi;* 7° il faut que la race humaine se perpétue; car, s'il n'y avait pas de nouveau-nés pour remplacer ceux qui meurent, le monde finirait bientôt. Or, c'est le même ordre qui règne dans la vie spirituelle. Il est d'abord nécessaire que la grâce de Dieu naisse en nous, ce qui a lieu dans le baptême; ensuite que cette grâce croisse et se fortifie : c'est l'effet de la confirmation; 3° qu'elle soit nourrie et entretenue : voilà ce qu'opère la très-sainte eucharistie; 4° que nous puissions recouvrer cette grâce, si nous avons le malheur de la perdre : c'est le remède que nous offre la pénitence; 5° qu'à l'article de la mort nous soyons armés contre l'ennemi infernal qui dans ces moments sévit avec plus de fureur contre nous : et l'extrême-onction nous fournit cette armure spirituelle; 6° qu'il y ait dans l'Eglise quelqu'un qui nous régisse et nous gouverne dans la vie spirituelle : c'est le propre du sacrement de l'ordre; 7° qu'il y

ait dans l'Eglise un moyen de veiller et de pourvoir à la multiplication spirituelle du genre humain, pour augmenter le nombre des fidèles : et c'est ce que produit le sacrement du mariage.

Le D. Qui a imaginé et établi des moyens si merveilleux?

Le M. Ces sacrements si admirables n'ont pu être établis que par la sagesse divine ; Dieu seul a pu leur communiquer la vertu de produire la grâce. Ainsi, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu et homme, qui les a créés et établis. Ces sacrements sont comme des canaux par lesquels découlent sur nous les mérites de la passion de Jésus-Christ : il est donc certain que personne ne peut dispenser les trésors de la passion de Jésus-Christ, que de la manière qu'il a voulu que se fît cette dispensation.

Le D. Dites-moi, s'il vous plaît, s'il y avait des sacrements sous la loi ancienne, et s'ils avaient autant d'efficacité que les nôtres?

Le M. Il y avait plusieurs sacrements sous l'ancienne loi ; mais ils différaient des nôtres en quatre points. D'abord, ils étaient en plus grand nombre, et rendaient ainsi la loi ancienne plus difficile ; 2° il y avait plus de difficulté à les observer que dans les nôtres ; 3° ils étaient plus obscurs, et peu de personnes étaient en état de comprendre leur signification ; tandis que tout le monde peut comprendre ce que signifient les nôtres ; 4° ils ne conféraient pas la grâce comme ceux d'aujourd'hui, seulement ils la signifiaient et la promettaient. Ainsi, nos sacrements sont plus excellents, moins nombreux, plus faciles, plus clairs et plus efficaces que ceux de l'ancienne loi.

Le D. Dites-moi quel est le plus grand et le premier de tous ces sacrements.

Le M. Tous sont admirables, et chacun a son excellence qui lui est propre ; mais le plus excellent de tous est le sacrement de l'eucharistie, parce qu'il contient l'auteur de la grâce, et renferme toutes sortes de biens en la personne de Jésus-Christ. Mais si vous entendez parler de leur nécessité, ce sont le baptême et la pénitence qui sont les plus nécessaires ; si vous voulez connaître la dignité qu'ils confèrent à ceux qui sont chargés de les dispenser, vous aurez la confirmation et l'ordre, qui ne peuvent être dispensés que par l'évêque ; si vous cherchez la facilité à les recevoir, vous avez l'extrême-onction qui remet les péchés sans les travaux de la pénitence ; enfin, si vous vous attachez à leur signification, le plus grand, sous ce rapport, est le mariage, qui signifie l'union de Jésus-Christ avec son Eglise.

DU BAPTÊME.

Le D. Expliquez-moi maintenant le premier sacrement, et dites-moi pourquoi on lui donne le nom de baptême.

Le M. Ce nom de baptême est grec, et signifie *ablution*. Or, l'Eglise a voulu conserver ce nom grec, parce que le mot latin *ablutio* est trop trivial, même en français, et s'applique aux choses les plus viles. Ainsi, pour conserver à ce sacrement un nom propre, pour qu'il fût plus connu et plus honoré, on l'a appelé baptême.

Le D. Que faut-il observer pour conférer le baptême?

Le M. Il faut au moins trois choses bien distinctes : et parce qu'en cas de nécessité, comme nous le dirons plus tard, chacun peut baptiser, et, qu'en conséquence il est nécessaire que chacun sache ce qu'il faut faire pour cela, nous disons qu'il faut d'abord de l'eau véritable et naturelle dont on lave la personne qu'on baptise ; 2° il faut dans le même temps qu'on verse l'eau sur la personne, prononcer ces paroles : Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; ou en latin : *Ego te baptizo, in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti ;* 3° il faut que la personne qui baptise ait une vraie intention de baptiser, c'est-à-dire de conférer ce sacrement, comme Jésus-Christ l'a institué, et comme la sainte Eglise a coutume de le conférer. Ainsi il n'y aurait point de baptême, si quelqu'un le conférait par forme d'amusement, ou seulement pour laver le corps de quelque souillure ; mais ce serait un péché très-grave d'employer pour cela les paroles sacramentelles, et un grand malheur pour celui qui se croirait baptisé, tandis qu'il ne le serait pas.

Le D. Quels sont les effets que produit le baptême?

Le *M.* Il y en a trois. Le premier est de renouveler parfaitement le baptisé, en lui communiquant la grâce de Dieu, par laquelle d'enfant du démon qu'il était il devient enfant de Dieu, et de pécheur il passe à l'état de juste ; et non seulement le baptême purifie l'âme de tous les péchés, mais il la délivre encore des peines de l'enfer et des flammes du purgatoire : car celui qui meurt immédiatement après le baptême va tout droit au ciel, comme s'il n'avait jamais été esclave du péché. Le second effet consiste dans un certain signe spirituel ou caractère qui ne s'efface jamais et qui fait connaître toujours qu'on est baptisé et qu'on est du nombre des brebis de Jésus-Christ, lors même que par des crimes subséquents on serait condamné à l'enfer. Ainsi, par exemple, d'après certaines marques ou empreintes, nous connaissons à qui appartiennent certains esclaves ou certains troupeaux. Voilà ce qui fait qu'on ne peut recevoir le baptême plusieurs fois, parce que le caractère ou l'effet du baptême une fois imprimé dans l'âme ne s'efface plus. Le troisième effet consiste à faire entrer dans l'Eglise le nouveau baptisé, à le rendre participant de tous les biens qu'elle possède, comme en étant le véritable enfant, et à l'obliger de professer qu'il veut être chrétien et obéir à ceux qui gouvernent l'Eglise au nom de Jésus-Christ.

Le D. A qui appartient-il de conférer le baptême?

Le M. Au prêtre, comme une fonction qui lui est propre, et surtout à celui qui a charge d'âmes ; en l'absence d'un prêtre, c'est au diacre que ce droit appartient ; et, dans un cas

de nécessité, s'il y a du danger, toutes sortes de personnes peuvent baptiser, le laïque comme le prêtre, la femme comme l'homme. On doit cependant observer toujours, s'il se peut, l'ordre suivant, qui est de faire baptiser par un homme plutôt que par une femme, par un ecclésiastique plutôt que par un laïque, et parmi les ecclésiastiques choisir celui qui jouit d'un grade supérieur.

Le D. Je m'étonne qu'on donne le baptême aux enfants qui ne font que de naître, puisqu'ils ne savent pas ce qu'ils reçoivent.

Le M. Le baptême est si nécessaire, que si quelqu'un meurt sans l'avoir reçu, ou du moins sans en avoir eu le désir, ou sans en avoir fait le vœu, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu; et, parce que les enfants sont exposés à ce péril, qu'ils peuvent mourir facilement et qu'ils sont incapables de désirer ce sacrement et de faire le vœu de le recevoir, il est nécessaire de les baptiser au plus tôt; et, quoiqu'ils ne connaissent point ce qu'ils reçoivent, la sainte Eglise y supplée en leur donnant un parrain et une marraine qui répondent pour eux, ce qui suffit. Car de même que nous avons péché dans Adam et que nous sommes tombés dans la disgrâce de Dieu sans le savoir, de même aussi il suffit à Dieu que nous recevions le baptême, et que l'Eglise nous délivre du péché et nous rétablisse dans sa grâce, quoique nous l'ignorions dans le temps qu'il nous est conféré.

Le D. Que faut-il entendre par le parrain et la marraine, et quels sont leurs devoirs?

Le M. D'après une ancienne coutume de l'Eglise, il y a eu toujours dans l'administration du baptême un compère et une commère, ce qui signifie un autre père et une autre mère, et tous les deux ou l'un d'eux au moins tient l'enfant qu'on baptise; ils répondent pour lui lorsque le prêtre demande à l'enfant s'il veut être baptisé, s'il croit les articles de la foi et autres choses. De plus, dès que l'enfant a grandi, qu'il est dans l'adolescence, le compère et la commère, c'est-à-dire le parrain et la marraine, sont obligés d'avoir soin de lui, de lui apprendre les principaux mystères de la foi et de former ses mœurs lorsque les parents de l'enfant négligent de remplir ces devoirs. Enfin, il faut observer que dans le baptême le parrain et la marraine, ainsi que celui qui baptise, contractent une affinité spirituelle avec le baptisé et avec le père et la mère du baptisé.

DE LA CONFIRMATION.

Le D. En voilà assez pour le baptême, veuillez maintenant m'instruire sur la confirmation ou le chrême.

Le M. On donne le nom de confirmation au second sacrement; car son effet est de confirmer dans la foi celui qui le reçoit. On lui donne aussi le nom de chrême, mot grec qui signifie *onction*, parce qu'on fait l'onction du saint chrême sur le front du confirmé : car comme dans le baptême on lave avec l'eau le baptisé, pour signifier que son âme est purifiée de la souillure du péché par la grâce de Dieu, ainsi, dans la confirmation, on met du saint chrême sur le front du confirmé, pour signifier que la grâce divine opère en même temps sur l'âme, et que, par la vertu de cette divine onction, elle est tellement confirmée et fortifiée, qu'elle peut faire la guerre au démon et confesser courageusement la foi chrétienne sans craindre les tourments ni la mort.

Le D. A quel âge faut-il recevoir le sacrement de confirmation?

Le M. C'est lorsqu'on est parvenu à l'âge de raison et que l'on commence à professer la foi : c'est alors en effet que l'homme a besoin de ce sacrement pour se confirmer et se fortifier dans la grâce.

Le D. La confirmation ne produit-elle pas quelque autre effet?

Le M. Elle produit encore un signe ou caractère fixe dans l'âme, qui ne s'efface plus; de là vient qu'on ne peut recevoir ce sacrement qu'une seule fois.

Le D. Qu'est-il besoin d'un autre signe imprimé dans l'âme? Le caractère du baptême ne suffit-il pas?

Le M. Ce n'est pas sans raison que ce second signe est imprimé dans l'âme; car par le premier on connaît seulement que l'homme est chrétien et de la famille de Jésus-Christ, tandis que par le second on voit qu'il est soldat de Jésus-Christ et qu'il porte dans l'âme l'étendard de son chef, comme le soldat dans le monde porte les insignes de son général. Ceux qui, après avoir reçu ce sacrement descendront en enfer, éprouveront une grande confusion, parce qu'on les reconnaîtra pour avoir été sous la milice de Jésus-Christ et pour l'avoir ensuite lâchement trahi et lâchement abandonné.

DE LA TRÈS-SAINTE EUCHARISTIE.

Le D. Veuillez m'expliquer le troisième sacrement. Que signifie le mot Eucharistie?

Le M. Ce nom est grec et signifie *souvenir agréable* ou *action de grâces*, parce que dans ce mystère on fait mémoire de l'excellent bienfait de la passion de Notre-Seigneur, on lui en rend des actions de grâces, et en même temps on distribue le vrai corps et le sang de Jésus-Christ pour lequel nous sommes obligés de rendre ces continuelles actions de grâces à Dieu.

Le D. Expliquez-moi bien tout ce que renferme ce très-saint sacrement, afin que je puisse le vénérer d'autant mieux que je connaîtrai plus parfaitement son excellence.

Le M. L'hostie qu'on voit sur l'autel avant la consécration n'est qu'une petite particule de pain de forme ronde, faite avec de la pure farine; mais, à peine le prêtre a prononcé les paroles de la consécration, que le vrai corps de Notre-Seigneur se trouve dans cette hostie; et, parce que le corps de Notre-Seigneur est vivant et uni à la divinité dans la personne du Fils de Dieu, la divinité et par conséquent Jésus-Christ tout entier, Dieu et homme, son corps, son sang et son âme se trouvent dans l'hostie consacrée. De même aussi dans le calice, il n'y a, avant la consécration, qu'un peu de vin mêlé avec de l'eau;

mais après la consécration, c'est le vrai sang de Jésus-Christ qui est dans le calice; et, parce que le sang n'est pas séparé du corps, le calice renferme le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ, et par conséquent Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble.

Le D. Mais je vois après la consécration l'hostie sous l'espèce du pain, et dans le calice l'espèce du vin comme avant la consécration.

Le M. Cela est vrai : car les apparences du pain, telles que la couleur et le goût, restent dans l'hostie comme auparavant; mais la substance du pain n'y est plus; elle ne se trouve plus sous l'espèce du pain, il y a le vrai corps du Seigneur. J'établis une comparaison pour vous le faire mieux comprendre : vous savez que la femme de Loth fut changée en une statue de sel; or, dites-moi, quiconque voyait cette statue y remarquait l'apparence et la figure de la femme de Loth; ce n'était plus cependant la femme de Loth, mais du sel caché sous la figure d'une femme. De même donc que dans cette transformation, la substance fut changée intérieurement, et que la figure d'une femme fut conservée à l'extérieur, la même chose a lieu dans ce mystère : car la substance intérieure du pain est changée au corps de Notre-Seigneur, et l'apparence extérieure du pain subsiste comme auparavant. On doit en dire autant du calice; car on aperçoit l'apparence du vin : on trouve le goût, la couleur et l'odeur qu'il avait avant la consécration, et cependant ce n'est plus la même substance du vin, mais le sang de Jésus-Christ sous les apparences du vin.

Le D. Dites-moi, je vous en prie, comment est-il possible que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit dans toutes les hosties qui se consacrent en tant de divers endroits?

Le M. Il n'est pas nécessaire que nous comprenions les miracles de Dieu; il nous suffit de les croire, parce qu'ils sont certains : Dieu ne peut nous tromper. Malgré cette raison, je vais citer un exemple pour votre consolation. Il est certain que nous n'avons qu'une vie répandue dans tous nos membres. Elle est tout entière dans la tête, tout entière dans les pieds, tout entière dans la plus petite partie du corps; est-il donc si étonnant que Dieu fasse exister le corps de son Fils dans plusieurs hosties, tandis que par sa même puissance une seule et même âme, tout entière et sans division, peut être et se trouve en effet dans tant de diverses parties du corps qui sont éloignées les unes des autres? On lit dans la vie de S. Antoine de Padoue, que prêchant dans une ville d'Italie, il se trouvait en même temps, par un effet de la grâce divine, dans le Portugal, où il travaillait à d'autres bonnes œuvres (*On raconte un fait semblable du B. Liguori :* Voy. sa vie). Maintenant si Dieu a pu faire que S. Antoine fût en même temps en deux lieux différents, pourquoi ne conviendrait-il pas à sa puissance que Jésus-Christ fût dans plusieurs hosties sous les mêmes apparences?

Le D. Dites-moi si Jésus-Christ descend du ciel au moment de la transsubstantiation, ou s'il y reste.

Le M. Lorsque Jésus-Christ se substranssubstantie dans la sainte hostie, il ne descend pas du ciel; mais par sa toute-puissance il est en même temps dans le ciel et dans l'hostie. Notre âme nous fournit un exemple : l'enfant qui vient de naître est très-petit; à peine a-t-il un pied et demi de taille : mais, en croissant, il acquerra bientôt deux pieds de hauteur. Or, je vous le demande, l'âme qui existait, lorsque l'enfant n'avait qu'un pied et demi, abandonnera-t-elle l'enfant lorsqu'il aura deux pieds? Il est certain qu'elle ne l'abandonnera pas, qu'elle ne sera pas partagée à raison de cet accroissement, parce qu'elle est indivisible; ainsi, en continuant d'occuper la première grandeur du corps, elle s'emparera de la seconde; de même Notre-Seigneur ne quitte point le ciel quand il se met dans l'hostie, et il ne sort pas de l'hostie, quoiqu'il soit dans le ciel; mais il est en même temps dans le ciel et dans toutes les hosties consacrées.

Le D. Comprenant ce que vous venez de me dire, veuillez m'apprendre ce qu'il faut faire pour communier dignement.

Le M. Il faut faire trois choses : 1° confesser auparavant ses péchés et se mettre dans la grâce de Dieu dès qu'on se prépare à la communion, parce que la raison principale pour laquelle on reçoit ce sacrement sous l'espèce du pain est pour nous faire comprendre qu'il est donné aux vivants et aux morts pour servir de nourriture à nos âmes et pour augmenter la grâce divine; 2° il faut être entièrement à jeun, c'est-à-dire n'avoir pris, depuis minuit, ni nourriture, ni boisson; 3° nous devons nous préparer, c'est-à-dire réfléchir sur l'action sainte que nous allons faire, et nous exciter à une tendre dévotion envers un si grand sacrement : c'est pourquoi on ne donne point l'eucharistie aux enfants, ni aux aliénés, parce qu'ils sont privés de l'usage de la raison.

Le D. Sommes-nous obligés à recevoir souvent la sainte eucharistie?

Le M. La sainte Eglise nous oblige à la recevoir au moins une fois l'an, dans le temps pascal; il est cependant avantageux de la recevoir plus souvent, selon l'avis du confesseur.

Le D. Dites-moi quel est le fruit qu'on peut retirer de ce sacrement, et la fin pour laquelle il a été institué.

Le M. Jésus-Christ l'a institué pour trois raisons : 1° afin qu'il fût la nourriture de notre âme; 2° pour qu'il fût le sacrifice de la loi nouvelle; 3° afin qu'il rappelât continuellement sa passion et qu'il fût un gage précieux de son amour pour nous.

Le D. Quel effet produit-il, considéré comme nourriture de l'âme?

Le M. Le même effet que la nourriture produit dans le corps, ce qui fait qu'on l'administre sous l'espèce du pain; car, de même que le pain conserve la chaleur naturelle dans laquelle consiste la vie, de même ce

très-saint sacrement, lorsqu'on le reçoit dignement, conserve et augmente la charité dans laquelle consistent la santé et la vie de l'âme.

Le D. Quel est son effet, considéré comme sacrifice?

Le M. Il réconcilie Dieu avec le monde, obtient plusieurs bienfaits non seulement aux vivants, mais encore aux défunts qui sont dans le purgatoire. Il vous est avantageux de savoir que dans l'Ancien-Testament on offrait à Dieu un grand nombre de sacrifices d'animaux. Dans le nouveau, le sacrifice de la messe les remplace tous : c'est pendant la messe que le prêtre offre à Dieu le sacrifice très-agréable du corps et du sang de son Fils; c'est ce sacrifice que signifiaient tous ceux de l'ancienne loi.

Le D. Quel effet opère-t-il, considéré comme souvenir et gage de l'amour de Dieu envers nous?

Le M. Son effet est de nous enflammer d'amour pour celui qui nous a tant aimés le premier, en nous rappelant ce grand bienfait : et comme sous l'ancienne loi, Dieu voulut non seulement que les Hébreux mangeassent la manne qu'il leur envoya du ciel, mais encore qu'ils la conservassent dans un vase, comme un souvenir perpétuel des grands bienfaits par lesquels il les avait tirés de l'Egypte; de même Jésus-Christ a voulu non seulement que nous prissions son corps en forme d'aliment; mais de plus qu'il fût conservé sur nos autels, porté de temps à autre dans les processions, afin de nous rappeler son amour infini pour nous, chaque fois que nous le verrions; et, pour préciser les choses, ajoutons que la sainte messe est une sorte d'abrégé de toute la vie de Notre-Seigneur, instituée pour nous empêcher d'oublier jamais ce qu'il a fait pour nous.

Le D. Dites-moi maintenant comment la sainte messe est l'abrégé de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin qu'en y assistant je sois plus attentif et plus dévot.

Le M. Je vais vous le dire en peu de mots: L'*Introït de la messe* désigne le désir des saints pères sur l'avénement du Messie. Le *Kyrie eleison* nous représente les soupirs des patriarches et des prophètes, qui demandaient à Dieu avec tant d'ardeur la venue de Jésus-Christ. Le *Gloria in excelsis* signifie la naissance du Sauveur. L'*Oraison* ou *Collecte* qui suit est un souvenir de sa présentation et de son offrande au temple. L'*Epître*, qu'on lit au côté gauche de l'autel, rappelle la prédication de S. Jean invitant les hommes à reconnaître Jésus-Christ. Le *Graduel* ou le *Répons* qui suit l'Epître, dénote la conversion des Gentils opérée par la prédication de S. Jean. L'*Evangile*, qu'on lit à la droite de l'autel, est une suite de la prédication de Jésus-Christ, qui de la gauche nous a conduits à la droite, c'est-à-dire des choses temporelles aux éternelles, et du péché à la grâce. On porte des flambeaux et on brûle de l'encens pour signifier que le saint Evangile a éclairé l'univers et a répandu partout la bonne odeur de la gloire divine. Le *Credo* nous rappelle la conversion des apôtres et des autres disciples de Jésus-Christ. La *Secrète*, qui suit immédiatement le *Credo*, est l'emblème des sourdes menées des Juifs contre Jésus-Christ. La *Préface*, que l'on chante à haute voix, et l'*Hosanna in excelsis* qui la termine, signifie l'entrée solennelle de Jésus-Christ dans Jérusalem le dimanche des Rameaux; et *les prières* à voix basse, qui suivent, sont un souvenir de sa passion. L'*Elévation de l'hostie* nous apprend comment Jésus-Christ fut élevé sur la croix; et le *Pater noster* a trait à la prière de Jésus-Christ sur cette même croix. La plaie que la lance fit à son côté est représentée dans la *fraction de l'hostie*, et les plaintes de Marie, lorsqu'on descendit Jésus de la croix, le sont par l'*Agnus Dei*. La *Communion* du prêtre signifie la sépulture de Jésus-Christ, et le *chant joyeux* qui suit désigne sa résurrection; l'*Ite, missa est*, son ascension; la *Bénédiction du prêtre*, la descente du Saint-Esprit; et enfin l'*Evangile* à la fin de la messe représente la prédication des saints apôtres, lorsque, remplis de l'Esprit saint, ils commencèrent à prêcher l'Evangile dans l'univers et entreprirent de convertir toutes les nations de la terre.

DE LA PÉNITENCE.

Le D. Dites-moi, s'il vous plaît, quel est ce quatrième sacrement qu'on appelle Pénitence.

Le M. La pénitence signifie trois choses : 1° une certaine vertu qui nous fait repentir de nos péchés : le vice contraire est appelé impénitence; il consiste à refuser le repentir et à vouloir persévérer dans le mal. 2° Nous donnons encore le nom de *pénitence* à cette peine et à cette affliction que l'homme prend sur soi pour satisfaire aux péchés qu'il a commis contre Dieu : ainsi, nous disons qu'un tel fait une grande pénitence, s'il fait beaucoup de jeûnes et d'autres mortifications. 3° La pénitence signifie un sacrement que Jésus-Christ a institué pour remettre les péchés de ceux qui, après leur baptême, ont perdu la grâce divine, mais qui se repentent de leurs péchés et désirent rentrer en grâce avec Dieu.

Le D. En quoi principalement consiste la pénitence considérée comme sacrement?

Le M. En deux choses, la confession du pécheur et l'absolution du prêtre; car Jésus-Christ a établi les prêtres juges sur les péchés commis après le baptême : il veut qu'ils tiennent sa place pour la rémission des péchés, à condition néanmoins que le pécheur les confessera et se disposera convenablement à en obtenir le pardon. Ce sacrement consiste donc dans la confession extérieure des péchés du côté du pénitent et dans l'absolution extérieure que prononce le prêtre : ainsi, moyennant les paroles du confesseur, Dieu délivre intérieurement l'âme des liens du péché, lui communique sa grâce et lui remet les peines de l'enfer qu'elle avait méritées.

Le D. Que faut-il faire pour bien recevoir ce sacrement?

Le M. Trois choses sont nécessaires : la contrition, la confession et la satisfaction. Ce sont là les trois parties du sacrement de pénitence.

Le D. Que faut-il pour une véritable contrition ?

Le M. Il faut que le pécheur amollisse la dureté de son cœur et le brise en quelque sorte par la douleur du péché qu'il a commis contre Dieu. Mais il faut spécialement deux choses pour la vraie contrition, et ces deux choses sont inséparables. D'abord, il faut que le pécheur se repente de tous les péchés qu'il a commis depuis son baptême ; d'où suit la nécessité de bien examiner et de sonder toutes ses actions, et de détester toutes celles qui ne sont pas exactement conformes à la loi de Dieu ; 2° il faut que le pécheur fasse souvent le ferme propos de ne plus pécher à l'avenir.

Le D. Qu'exige de nous la confession ?

Le M. Elle exige que le pécheur ne s'en tienne pas à la contrition, mais qu'il aille se jeter aux pieds d'un prêtre, comme Madeleine se prosterna aux pieds de Jésus-Christ, et qu'il confesse avec vérité tous ses péchés, sans rien ajouter, ni diminuer ; et dans la plus grande sincérité, sans s'excuser, sans rejeter la faute sur d'autres, sans ajouter des paroles superflues. 3° Il doit se confesser avec intégrité, en disant ce qu'il a fait de mal, n'omettant rien par une mauvaise honte, disant le nombre de chaque péché, les circonstances aggravantes, autant qu'il peut s'en souvenir. Enfin, il doit se confesser avec confusion et humilité, et non pas comme s'il racontait une histoire, regardant ses péchés comme quelque chose d'abominable, d'indigne d'un chrétien, et demandant l'absolution avec humilité.

Le D. Qu'exige de nous la satisfaction ?

Le M. Elle exige que le pécheur soit disposé à faire pénitence, à accepter volontairement celle que lui impose le confesseur, et à l'accomplir au plus tôt ; considérant, en ce moment, que Dieu lui fait une grâce, en lui remettant la peine éternelle de l'enfer, et se contentant d'une peine temporelle beaucoup moindre que ne méritaient ses péchés.

Le D. Dites-moi quels sont les fruits de ce sacrement ?

Le M. Ils sont au nombre de quatre. Le premier, dont nous avons déjà parlé, consiste en ce que Dieu remet les péchés commis depuis le baptême, et change la peine de l'enfer, qui est éternelle, ou celle qu'il faudrait souffrir dans le purgatoire, en une peine temporelle qu'on peut subir dans cette vie. Le deuxième consiste à faire revivre les bonnes œuvres faites dans l'état de la grâce et que le péché nous avait fait perdre. Le troisième fruit nous délie ou nous relève de l'excommunication, si nous avions eu le malheur de l'avoir encourue ; et vous devez savoir que l'excommunication est une peine très grave, puisqu'elle nous prive des prières de l'Église, de l'usage des sacrements, de la conversation avec les fidèles, et enfin de la sépulture ecclésiastique ; mais nous sommes relevés de cette peine en vertu de l'autorité que le confesseur a reçue de l'évêque ou du souverain pontife, quoiqu'il soit vrai que nous puissions être absous de l'excommunication hors le sacrement, et même par un prélat qui ne serait pas prêtre. Le quatrième et dernier fruit du sacrement de pénitence nous rend capables de participer au trésor des indulgences que les souverains pontifes dispensent si souvent.

Le D. Qu'entendez-vous par indulgence ?

Le M. L'indulgence est une certaine libéralité dont Dieu veut bien user envers les fidèles par la médiation de son vicaire qui est le pape, en leur remettant toute la peine temporelle ou une partie de cette peine qu'ils auraient été obligés de subir, ou dans ce monde, ou dans le purgatoire.

Le D. Que faut-il faire pour gagner les indulgences ?

Le M. Il faut être en état de grâce ou s'y mettre par la confession, si l'on se sent coupable de péché ; il faut encore accomplir tout ce que le souverain pontife exige dans la bulle de concession.

Le D. Combien de fois sommes-nous obligés de recevoir le sacrement de pénitence ?

Le M. Notre sainte mère l'Église exige que nous le recevions au moins une fois chaque année : cependant il est nécessaire de se confesser toutes les fois qu'on veut communier, si l'on est coupable de péché mortel ; on doit se confesser encore, lorsqu'on est en danger de mort par cause de maladie, ou lorsqu'on entreprend quelque chose qui nous expose à perdre la vie. Outre ces raisons, il est très-louable de se confesser souvent, et de purifier ainsi sa conscience, pour éviter les grandes difficultés qu'éprouvent ceux qui se confessent rarement.

Le D. Dites-moi quelles sont les bonnes œuvres, les œuvres agréables à Dieu, par lesquelles on peut satisfaire pour ses péchés.

Le M. Il y en a trois principales : la prière, le jeûne et l'aumône. L'ange Raphaël les indiqua à Tobie (*Tob*, I). L'homme ayant une âme, un corps et des biens temporels ou extérieurs, offre à Dieu par l'oraison les biens de son âme ; par le jeûne, les biens de son corps, et par l'aumône, ses biens extérieurs ou temporels. Sous le nom de prière, il faut entendre l'audition de la messe, la récitation des sept psaumes de la pénitence, l'office des morts et autres choses semblables. Le jeûne comprend toutes les macérations ou mortifications corporelles, comme le cilice, la discipline, coucher sur la dure, faire des pèlerinages, etc. Par le mot *aumône* il faut entendre tous les offices de charité qu'on rend au prochain par amour pour Dieu.

Le D. En quoi consiste le jeûne ?

Le M. En trois choses : 1° à ne faire qu'un repas par jour ; 2° à le faire vers midi ou plus tard, ce qui vaudrait encore mieux ; 3° à s'abstenir de viande, d'œufs et de lait (1).

Le D. Vaut-il mieux satisfaire à Dieu par soi-même en vaquant aux œuvres susdites, ou est-il plus avantageux de gagner des indulgences ?

(1) Ceci dépend des usages. (*N. du Traduct.*)

Le M. Il est plus avantageux de satisfaire par soi-même en pratiquant ces mortifications, parce qu'en gagnant les indulgences, nous satisfaisons seulement à Dieu pour l'obligation des peines temporelles; tandis qu'en vaquant à ces œuvres de mortification et autres, nous satisfaisons aussi à Dieu, et de plus nous méritons la vie éternelle. Le mieux est néanmoins de satisfaire en partie à Dieu par les bonnes œuvres dont nous venons de parler, et en partie par les indulgences qui nous sont offertes.

DE L'EXTRÊME-ONCTION.

Le D. Qu'est-ce que l'extrême-onction ?

Le M. L'extrême onction est un sacrement que Jésus-Christ a institué pour l'usage des malades. On l'appelle *onction*, parce qu'il consiste à faire une onction d'huile sur le malade, en récitant certaines prières. On l'appelle *extrême*, c'est-à-dire la dernière parmi celles qu'on a coutume de faire dans l'administration des sacrements. La première a lieu dans le baptême, la deuxième dans la confirmation, la troisième dans le sacrement de l'ordre, et la dernière dans la maladie. On peut encore l'appeler *extrême*, parce qu'elle est faite à la fin de la vie.

Le D. Quels sont les effets de ce sacrement?

Le M. Il y en a trois. Le premier est de remettre les péchés qui restent après la réception des autres sacrements, qu'on a oubliés ou qu'on n'a point connus; ou si on les a connus et qu'on s'en soit souvenu, dont on n'a pas eu de regret ou dont on ne s'est pas confessé. Le deuxième effet est de soulager le malade et de le fortifier dans le temps qu'il est accablé par ses infirmités et obsédé par les tentations du démon. Le troisième est de rendre la santé au malade, si cela est avantageux au salut de son âme. Ces trois effets sont signifiés par l'huile dont on use dans ce sacrement; car la propriété de l'huile est de fortifier, de réjouir et de guérir.

Le D. Dans quel temps faut-il recevoir ce sacrement?

Le M. C'est se tromper grossièrement que d'attendre à recevoir l'extrême-onction lorsqu'on lutte déjà contre la mort. Le temps de la recevoir est lorsque les médecins jugent que la maladie est grave, et qu'on ne sait plus quel remède employer : c'est donc en ce moment qu'il faut recourir aux remèdes que Dieu nous offre; car il arrive souvent que l'extrême-onction guérit le malade. D'où il suit qu'on ne doit pas demander ce sacrement s'il n'y a pas danger de mort, ni attendre si tard qu'il n'y ait plus espoir de guérison : voilà pourquoi on ne donne point l'extrême-onction à ceux qui sont condamnés à mort par sentence du juge, soit parce qu'ils ne sont pas malades, soit parce qu'ils n'ont aucun espoir de survivre.

DU SACREMENT DE L'ORDRE.

Le D. Qu'est-ce que le sacrement de l'ordre ?

Le M. C'est un sacrement qui donne le pouvoir de consacrer la sainte eucharistie, et d'administrer au peuple les autres sacrements, ou d'aider dans leurs fonctions ceux qui ont reçu ce pouvoir. Nous disons que c'est un ordre, parce que, dans ce sacrement, il y a plusieurs degrés subordonnés les uns aux autres, comme sont les prêtres, les diacres, les sous-diacres et autres grades inférieurs, ce qui ne demande pas une plus grande explication, parce que ce sacrement n'est pas pour tout le monde, mais seulement pour ceux qui sont parvenus à l'âge de maturité, et si instruits qu'ils n'aient plus besoin qu'on leur explique la doctrine chrétienne, puisque ce sont eux qui doivent l'expliquer aux autres.

DU SACREMENT DE MARIAGE.

Le D. Qu'est-ce que le sacrement de mariage?

Le M. Le mariage est un sacrement qui établit une sainte société entre le mari et la femme; il représente et signifie l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise par l'incarnation et l'union de Dieu avec l'âme par la grâce.

Le D. Quels sont les effets de ce sacrement?

Le M. D'abord il confère aux époux la grâce de bien vivre ensemble, de s'aimer saintement, comme Jésus-Christ aime son Eglise, comme Dieu affectionne l'âme fidèle; 2° il donne des grâces pour instruire et élever les enfants dans la crainte de Dieu; 3° il établit une union si intime entre le mari et la femme, qu'elle ne peut être rompue, de même que celle qui existe entre Jésus-Christ et son Eglise : d'où il suit qu'on ne peut jamais autoriser le mari à abandonner son épouse pour s'unir à une autre, ni la femme à quitter son époux pour prendre un autre mari.

Le D. Que faut-il faire lorsqu'on veut recevoir le sacrement de mariage?

Le M. Il faut trois choses : 1° que les personnes soient habiles à contracter; qu'elles en soient capables, c'est-à dire qu'elles aient l'âge voulu par les lois; qu'elles ne soient pas parentes au-dessous du quatrième degré de consanguinité, et qu'elles n'aient pas fait vœu de chasteté ou d'autres semblables; 2° qu'elles se présentent devant leur propre curé, c'est-à-dire le pasteur qui a charge d'âmes, en présence de témoins; 3° que le consentement des deux parties soit libre, exempt de toute crainte grave, exprimé en termes formels ou en des signes équivalents.

Si l'une de ces trois choses manque, le mariage ne peut être valide.

Le D. Est-il plus avantageux de se marier que de garder la virginité?

Le M. Saint Paul va répondre à la question: *Celui qui marie sa fille*, dit-il, *fait bien; mais celui qui ne la marie point fait encore mieux* (I *Cor.*, VII, 38). En effet, le mariage est une convention humaine, tandis que la virginité est une vertu angélique; le mariage est selon la nature, et la virginité est dirigée par un motif surnaturel : ce n'est pas la seule virginité qui l'emporte sur le mariage, la viduité même jouit de ce privilége. Aussi le Sauveur, dans une parabole, dit que la semence qui tombe sur une bonne terre produit

tantôt trente pour un, tantôt soixante, tantôt cent. Les saints docteurs ont appliqué cette parabole au mariage, qui peut produire trente pour un, à la viduité qui produit soixante, et à la virginité qui s'élève jusqu'à cent (*Saint Cyprien*).

CHAPITRE X.

Des vertus en général.

Le Disciple. Après l'explication des quatre principales parties de la doctrine chrétienne, je désirerais savoir s'il n'y aurait pas encore quelque autre chose à apprendre.

Le Maître. Les parties que je viens d'expliquer sont celles que chacun doit savoir; mais il y a encore d'autres choses nécessaires qui nous aident beaucoup à atteindre la fin que nous nous proposons, je veux dire le bonheur du ciel. Telles sont les vertus, si on les pratique, et les vices, si on les évite; les bonnes œuvres, pour orner notre âme, et les péchés, pour en concevoir de l'horreur. Quoique nous en ayons parlé confusément dans l'explication du symbole et des dix commandements, je crois qu'il est à propos d'y revenir ici d'une manière plus précise.

Le D. Dites-moi, s'il vous plaît, qu'est-ce que la vertu?

Le M. La vertu est une qualité de l'âme qui lui donne de la bonté ou qui la rend meilleure: et, de même que la science fait le bon philosophe, et la pratique d'un art, le bon artisan; de même aussi la vertu rend l'homme bon, et lui donne de la facilité et de l'aptitude pour faire le bien: mais celui qui manque de vertu, quoiqu'il fasse du bien quelquefois, ne le fait que difficilement et imparfaitement. Comparons la vertu à un art quelconque. Voyez un joueur de harpe ou d'un autre instrument semblable. Il ne regarde pas les cordes, et cependant il pince parfaitement: donnez l'instrument à un autre qui n'en connaisse pas l'usage, il aura beau regarder les cordes et exercer ses doigts, il ne produira que des sons sans harmonie. Ainsi, celui qui a la vertu de tempérance, par exemple, observera le jeûne avec une grande facilité et avec joie, quand il faudra jeûner; il attendra exactement l'heure convenable du repas; il n'aura que des mets permis, et une seule fois le jour. Mais montrez-moi un homme qui n'a pas cette vertu, présentez-moi un gourmand; il aimerait autant mourir que de jeûner; et, s'il essaie de jeûner, il ne pourra attendre l'heure du dîner. Arrivé au soir, au lieu de se contenter de prendre quelque boisson, il fera une collation si forte qu'elle différera peu du dîner.

Le D. Combien y a-t-il de vertus?

Le M. Il y en a un grand nombre; les principales cependant, et auxquelles se rapportent toutes les autres, sont au nombre de sept, savoir: trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité; et quatre vertus cardinales, la prudence, la justice, la force et la tempérance. Les dons du Saint-Esprit sont au même nombre; joignez-y les béatitudes évangéliques, vous aurez tout ce qui complète la perfection de la vie chrétienne. Il y a encore les sept œuvres de miséricorde corporelle et autant de miséricordes spirituelles, dont je dirai un mot.

CHAPITRE XI.

Des vertus théologales.

Le Disciple. Qu'est-ce que la foi?

Le Maître. La foi est la première des vertus théologales; elle a Dieu pour objet. Cette vertu éclaire notre intelligence et nous porte à croire tout ce que Dieu nous a révélé par son Eglise, quelque difficile que cela paraisse, quelque élevé que cela soit au-dessus de la raison naturelle.

Le D. Pourquoi sommes-nous obligés à croire si fermement les vérités de la foi?

Le M. Le voici: la foi est appuyée sur la vérité infaillible; car tout ce qui nous est proposé à croire, c'est Dieu qui l'a révélé, et Dieu est la vérité même: d'où l'on voit qu'il est impossible que ce que Dieu a dit soit faux. Aussi, lorsque la foi a pour objet quelque chose qui paraît contraire à la raison, comme l'enfantement d'une vierge, nous devons dire: la raison est faible et peut se tromper facilement; mais Dieu ne peut ni tromper ni être trompé.

Le D. A quoi nous oblige la foi?

Le M. Elle nous oblige d'abord à croire distinctement tous les articles du symbole que nous avons expliqués plus haut, ceux surtout pour lesquels l'Eglise a établi des fêtes, telles que l'Incarnation de Notre-Seigneur, Noël, la Passion, la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte et la sainte Trinité; il faut ensuite être disposé à croire tout ce que l'Eglise croit et enseigne. Nous devons encore nous abstenir extérieurement de tous les signes qui distinguent les infidèles, comme serait de porter des habits à la mode des Turcs, des Juifs, de manger de la viande le vendredi, comme font les hérétiques, et autres choses semblables; car il faut croire non seulement de cœur, mais encore confesser de bouche, et professer la foi extérieurement, sans déguisement aucun, nous montrant partout éloignés de toute secte séparée de la vraie Eglise.

Le D. Qu'est-ce que l'espérance?

Le M. L'espérance, seconde vertu théologale, est ainsi appelée, parce qu'elle nous porte à mettre en Dieu toute notre confiance. Par la foi nous croyons en Dieu, et par l'espérance nous attendons l'effet de ses promesses.

Le D. Quel est l'effet de l'espérance?

Le M. C'est d'élever notre volonté et de l'exciter à attendre la félicité éternelle; et parce que ce bonheur surpasse toutes les forces et les espérances humaines, Dieu a daigné nous accorder cette vertu pour nous inspirer la confiance qu'un jour nous y parviendrons.

Le D. Quel est le fondement et l'aliment de cette vertu?

Le M. Elle est fondée sur la bonté et la miséricorde de Dieu qui l'entretient dans nos cœurs. C'est pour augmenter notre confiance

en ses promesses qu'il nous a donné son propre Fils, et nous a promis le céleste héritage, si nous faisons des œuvres conformes à notre dignité, avec les secours de sa grâce et des autres moyens de salut qu'il daigne nous accorder.

Le D. Qu'est-ce que la charité?

Le M. Cette troisième vertu théologale nous incline vers Dieu et nous le fait aimer par-dessus toutes choses, non seulement parce qu'il est notre créateur et l'auteur de tous les biens temporels, mais encore parce qu'il nous donne sa grâce et la gloire qui sont des biens surnaturels.

Le D. Je voudrais savoir si la charité n'aurait pas encore pour objet les créatures.

Le M. La charité a encore pour objet tous nos semblables, et même toutes les autres créatures ; mais avec cette différence que nous aimons Dieu pour lui-même, parce qu'il est un bien infini, et que nous aimons tout le reste par rapport à Dieu. Nous devons aimer spécialement le prochain parce qu'il a été fait à l'image de Dieu comme nous. Et par le mot *prochain*, il faut entendre non seulement nos parents et nos amis, mais encore tous les hommes, fussent-ils nos ennemis, parce que tous nos semblables sont les images de Dieu, et qu'à ce titre nous sommes tenus de les aimer.

Le D. Est-ce une grande vertu que la charité ?

Le M. C'est la plus grande de toutes : elle nous est si précieuse qu'avec elle nous ne pouvons nous perdre, à moins que nous ne la perdions elle-même, et que celui qui en est privé ne saurait être sauvé, quand il posséderait toutes les autres vertus et tous les autres dons de Dieu.

CHAPITRE XII.

Des vertus cardinales.

Le Disciple. Qu'est-ce que la prudence?

Le Maître. C'est la première des quatre vertus cardinales, qu'on appelle ainsi parce qu'elles sont les principales et comme la source de toutes les autres ; car la prudence dirige l'intellect ; la justice, la volonté ; la tempérance, l'appétit de la concupiscence ; et la force règle les mouvements de la colère.

Le D. A quoi sert la prudence ?

Le M. Elle nous montre la fin convenable de nos actions, les moyens propres et toutes les circonstances de temps, de lieu, de manière et autres pour bien faire toutes choses. De là vient qu'on l'appelle la maîtresse des autres vertus ; elle est pour la rectitude de nos actions ce que les yeux sont au corps, le sel aux aliments et le soleil à la terre.

Le D. Quels sont les vices opposés à la prudence?

Le M. La vertu tient toujours le milieu; ainsi, elle a deux vices contraires qui occupent les deux extrêmes. Un des vices opposés à la prudence, c'est l'imprudence, c'est-à-dire l'inconsidération et la témérité. C'est le défaut de ceux qui agissent précipitamment, sans se proposer aucun but louable, et sans s'inquiéter du moyen de réussir. L'autre vice est l'astuce, ou la prudence charnelle, défaut commun à ceux qui examinent scrupuleusement la fin et les moyens, mais qui ne cherchent dans tout que leur propre utilité et à obtenir quelque avantage temporel. Dans cette vue, ils s'étudient à tromper adroitement le prochain et à faire tourner toutes choses à leur avantage. Un jour cependant on reconnaîtra que ces prudents du siècle ont été très-imprudents, puisqu'ils ont sacrifié un bien immense à l'amour d'un méprisable bien temporel.

Le D. Qu'est-ce que la justice et quels sont ses effets ?

Le M. La justice est une vertu qui rend à chacun ce qui lui est dû : ainsi ses effets sont d'examiner avant tout ce qui est équitable et juste, et d'établir une parfaite égalité dans les contrats ; ce qui est le fondement du repos et de la paix : car si chacun se contentait de ce qui lui appartient, sans désirer le bien des autres, il n'y aurait plus ni guerre ni discorde sur la terre.

Le D. Quels sont les vices opposés à la justice?

Le M. Il y en a deux : l'un est l'injustice qui consiste à prendre le bien d'un autre, ou à donner moins qu'il n'est dû d'après les conventions, ou de recevoir plus que ce qui était convenu ; l'autre vice consiste dans une justice trop rigoureuse, en exigeant contre les sentiments de la raison, et en subtilisant trop, tout ce que la justice paraît accorder ; car dans plusieurs circonstances la justice doit être tempérée par la miséricorde : ainsi lorsqu'un homme pauvre ne peut actuellement acquitter sa dette sans encourir un dommage notable, il est juste et raisonnable de lui accorder du temps pour se libérer; celui qui ne le fait pas, pèche par trop de rigueur.

Le D. Qu'est-ce que la force et quels sont ses effets ?

Le M. La force est une vertu qui élève l'homme au-dessus de toutes les difficultés qui s'opposent à l'exécution du bien; cette vertu donne même le courage de supporter la mort, lorsque la gloire de Dieu l'exige, parce que nous ne voulons pas manquer à notre devoir. C'est à l'aide de cette vertu, que tous les martyrs ont triomphé de leurs persécuteurs, et que tous les guerriers courageux se sont distingués dans des guerres justes, en se couvrant de gloire pour défendre leur pays.

Le D. Quels sont les vices opposés à la force?

Le M. Il y a en deux : la peur et la témérité. La peur abat facilement le courage au moindre danger; c'est le vice d'un homme pusillanime et qui a peu d'énergie. La témérité fait, au contraire, précipiter dans les périls sans nécessité : on peut donner à ce vice le nom de courage porté à l'excès ; il ne mérite point d'éloges, car il est blâmable; ce n'est pas une vertu, mais un défaut.

Le D. Qu'est-ce que la tempérance et quels sont ses effets?

Le M. La tempérance est une vertu qui met un frein aux plaisirs de la sensualité et qui nous porte à user raisonnablement des biens et des plaisirs de ce monde.

Le D. Quels sont les vices opposés à la vertu de tempérance?

Le M. Il y en a deux : l'intempérance et l'insensibilité. L'on est intempérant lorsqu'on se livre trop aux plaisirs et qu'on excède dans la nourriture, la boisson et autres jouissances; ce qui est pernicieux à l'âme et au corps. L'insensibilité consiste dans l'excès opposé; elle fuit toutes les jouissances, refuse d'user même les aliments nécessaires à la santé, pour ne pas éprouver le modique plaisir qui est attaché naturellement à l'action du boire et du manger. Cependant le vice de l'intempérance est bien plus commun que celui de l'insensibilité; et tous les saints nous ont exhortés au jeûne et à la mortification de la chair.

CHAPITRE XIII.

Des sept dons du Saint-Esprit.

Le D. Quels sont les dons Saint-Esprit?

Le M. Ce sont ceux dont le prophète Isaïe fait l'énumeration : la sagesse, l'intelligence, le conseil, la force, la science, la piété et la crainte de Dieu.

Le D. A quoi servent ces dons?

Le M. Ils nous servent à acquérir la perfection de la vie chrétienne; ce sont comme différents degrés par lesquels de l'état de péché nous nous elevons à la plus sublime perfection. Remarquons néanmoins que dans le nombre de ces degrés le prophète tend en bas, pour ainsi dire parce qu'il vit cette échelle descendant du ciel; quant à nous, nous retournons l'échelle, en quelque sorte, commençant par les degrés inférieurs pour nous élever au ciel. Ainsi, nous posons pour *premier degré* la crainte du Seigneur : c'est sur ce degré que le pécheur met le pied lorsqu'il considère qu'il a pour ennemi un Dieu tout-puissant. Le *second degré* est la piété; car celui qui craint les châtiments que Dieu prépare aux pécheurs, commence à devenir pieux; il désire obéir à Dieu et le servir et tâche de faire en tout sa volonté. Le *troisième degre* est la science; en effet, celui qui désire faire la volonté de Dieu, le prie de lui enseigner ses saints commandements et sa loi; car c'est Dieu qui, au moyen de la prédication, des bons livres et des inspirations intérieures, nous enseigne tout ce qui nous est nécessaire. Le *quatrième degré*, c'est la force; le monde, la chair et le démon font naître une foule d'obstacles à celui qui connaît la volonté de Dieu et qui est résolu à le servir quoi qu'il lui en coûte : c'est pour l'aider que Dieu a établi le don de force par lequel nous surmontons toutes les difficultés. Le *cinquième degré* est le conseil; car le démon ne pouvant nous vaincre par la force, a recours à la ruse et cherche à nous perdre sous l'apparence du bien : Dieu, de son côté, ne nous abandonne point; mais il nous donne le don de conseil, pour nous faire éviter les piéges de nos ennemis. Le *sixième degré* est l'intelligence; dès que nous sommes assez exercés dans la vie active, et que nous avons remporté plusieurs victoires sur le démon, nous nous sentons portés et comme entraînés à la vie contemplative; et ce don d'intelligence nous aide à comprendre et à pénétrer les divins mystères. Le *septième degré* est la sagesse, c'est le complément de la perfection; c'est être véritablement sage que de connaître la première cause, de diriger vers elle toutes nos actions et de les coordonner à son bon plaisir : ce que nous ne pouvons faire, sans joindre à ce don de l'intelligence une charité parfaite; car si c'est par l'intelligence que nous connaissons la première cause, c'est par cette charité que nous dirigeons et disposons tout vers la fin dernière; enfin, c'est parce que la sagesse unit la charité à l'intelligence, que ce nom lui a été donné. Le mot sagesse, selon saint Bernard, signifie *science sage, scientia sapiens*, tandis que la sagesse du monde est souvent une folie aux yeux de Dieu.

CHAPITRE XIV

Des huit béatitudes.

Le Disciple. Qu'est-ce que les huit béatitudes, dont nous parle Notre-Seigneur dans l'Evangile?

Le Maître. C'est une autre échelle pour monter au sommet de la perfection, semblable à celle que nous avons dressée avec les dons du Saint-Esprit; car dans les sept premières sentences sont contenus les sept degrés par lesquels nous parvenons à la béatitude; et la huitième complète la signification des autres, et nous fait comprendre que ce n'est pas ici une invention humaine, mais que Dieu en est l'auteur.

Le D. Expliquez-moi en peu de mots le sens de cette échelle.

Le M. Jésus-Christ Notre-Seigneur écarte dans les trois premiers degrés, les obstacles à la perfection qui doit nous procurer la béatitude céleste; ces obstacles sont ordinairement au nombre de trois : le désir des biens de la fortune, des honneurs et des plaisirs. C'est pourquoi, Jésus-Christ dans le premier degré dit : Bienheureux les pauvres d'esprit, c'est-à-dire ceux qui volontairement font peu de cas de ce qu'ils possèdent. Dans le deuxième degré, Jésus-Christ appelle bienheureux ceux qui sont doux, qui cèdent volontiers, et ne résistent à personne, soit qu'on les injurie en face, ou qu'on parle mal d'eux en leur absence. Dans le troisième, il appelle bienheureux ceux qui pleurent, c'est-à-dire qui ne cherchent point la joie ni les plaisirs du monde, mais qui s'occupent à faire pénitence et à pleurer leurs péchés. Dans les deux degrés suivants, Jésus-Christ nous enseigne la perfection de la vie active, qui consiste à accomplir tout ce à quoi nous obligent la justice et la charité : c'est pourquoi, il appelle, dans le qua-

trième degré, bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice ; et, dans le cinquième, il assure que les miséricordieux sont heureux. Dans les deux derniers, il nous attire à la perfection de la vie contemplative ; et c'est pour y réussir qu'il appelle bienheureux, dans le sixième degré, ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu dans l'autre vie, par la gloire, après l'avoir connu dans celle-ci par la contemplation. Dans le septième, il appelle bienheureux les pacifiques, parce qu'ils sont appelés enfants de Dieu, c'est-à-dire qu'il donne ce nom à ceux qui à la contemplation joindront une charité parfaite, qui rapporteront tout à Dieu, et après avoir établi une paix profonde et le règne de Dieu dans leur âme, seront devenus saints et parfaits comme leur père céleste. La huitième sentence ne renferme pas un nouveau degré de perfection, comme l'observe saint Augustin, mais elle nous donne la marque évidente à laquelle nous pouvons connaître que l'homme est arrivé à la perfection. Cette marque consiste dans une soumission parfaite aux persécutions : car de même que l'or se purifie dans le creuset, de même aussi l'homme juste se perfectionne dans les tribulations.

CHAPITRE XV.

Des sept œuvres de miséricorde corporelles, et des sept spirituelles

Le Disciple. Expliquez-moi maintenant les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles.

Le Maître. L'Évangile nous fait connaître sept œuvres de miséricorde corporelles : *Donner à manger à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif, habiller ceux qui sont nus, donner l'hospitalité aux étrangers, visiter les malades, consoler les captifs* (*Matth.*, XXV). La septième œuvre de miséricorde nous est enseignée par Tobie et l'ange Raphaël ; elle a pour objet *d'ensevelir les morts* (*Tobie*, XII). Les œuvres de miséricorde spirituelles sont en même nombre, savoir : *Instruire les ignorants, donner des conseils à ceux qui sont dans la perplexité du doute, consoler les affligés, corriger ceux qui se trompent, pardonner les offenses, souffrir patiemment les injures, et enfin prier Dieu pour les vivants et pour les morts.*

Le D. Existe-t-il des raisons qui dispensent d'exercer ces œuvres de miséricorde?

Le M. Il y en a trois. La première, lorsqu'on manque de moyens. Ainsi, nous ne lisons pas dans l'Évangile que le pauvre Lazare ait exercé les œuvres de miséricorde corporelles, parce qu'il avait besoin lui-même qu'on les exerçât presque toutes envers lui ; ce fut sa patience qui lui mérita la couronne. Ainsi les desseins de Dieu sont que les riches obtiennent le salut en faisant des œuvres de miséricorde, et les pauvres, en souffrant avec patience les privations : comme aussi celui qui est ignorant et dépourvu de prudence n'est pas tenu à instruire les autres, ni à leur donner des conseils. Une seconde raison de dispense est pour ceux qui servent Dieu dans un état plus relevé que celui de la vie active, où ils n'ont point l'occasion de pratiquer les œuvres de miséricorde corporelles ; tels sont les ermites, qui, renfermés dans leurs solitudes ou dans leurs cellules, se livrent à la contemplation. Ils ne sont pas obligés d'abandonner leur saint exercice pour aller chercher l'occasion de faire des œuvres de miséricorde corporelles. La troisième raison de dispense est pour celui qui ne trouve personne qui ait besoin de ces secours ; car on n'est obligé qu'à secourir ceux qui ne peuvent être secourus par d'autres, et qui ne trouvent personne qui veuille ou qui puisse les soulager.

Le D. Il me semble que tout le monde peut exercer la dernière œuvre de miséricorde, qui consiste à prier pour son prochain.

Le M. Vous avez raison, et c'est ce que font les ermites en priant Dieu de donner sa grâce à tous ceux qui en ont besoin.

CHAPITRE XVI

Des vices et des péchés en général.

Le Disciple. Il est déjà temps de m'apprendre ce que c'est que le vice et le péché, afin que je puisse éviter l'un et l'autre : je sais maintenant, par vos soins, ce qu'il faut faire pour acquérir les vertus et pratiquer les bonnes œuvres.

Le Maître. Le péché est une action ou une omission volontaire contre la loi de Dieu. Il faut trois choses pour commettre un péché : 1° qu'il y ait une action, ou une omission, c'est-à-dire qu'on ait voulu faire ou exécuter ce qui est défendu, ou omettre ce qui est prescrit. Ainsi, blasphémer est un péché d'action ou de commission, ne pas entendre la messe est un péché d'omission ; 2° il faut que l'action ou l'omission soit contre la loi de Dieu ; car la loi de Dieu est la règle générale de nos bonnes actions, comme l'art est la règle d'un maçon : or, comme un maçon ne saurait construire un mur solide, sans avoir appris son état ; ainsi, on ne peut vivre saintement et on ne saurait être homme de bien, si l'on n'observe pas la loi de Dieu. Mais remarquons que par la loi de Dieu il faut entendre non seulement les dix préceptes qu'il a donnés lui-même, mais encore tout ce qu'il nous propose et nous ordonne par le ministère du souverain pontife et des autres supérieurs ecclésiastiques spirituels et temporels, parce qu'ils sont tous les ministres de Dieu et que c'est de lui qu'ils tiennent leur autorité ; 3° il faut que cette action ou omission soit volontaire, parce qu'il n'y a point de péché là où le consentement de la volonté n'a point de part : ainsi, celui qui blasphème en dormant ne pèche point, non plus que celui qui n'a pas encore atteint l'âge de raison, ou qui ignore si les paroles qu'il profère sont un blasphème : dans de pareils cas, il n'y a point de péché parce qu'il n'y a point de consentement.

Le D. Je comprends maintenant ce que c'est que le péché ; dites-moi quelque chose du vice.

Le M. Le vice est une habitude mauvaise; c'est une pernicieuse coutume de pécher, que la fréquence des fautes fait contracter : d'où il suit qu'on pèche plus facilement, avec plus d'audace et avec plus de plaisir. Ainsi, par exemple, nous appelons blasphémateur ou bouffon celui qui blasphème habituellement, ou qui est accoutumé à faire des bouffonneries : d'où il suit que c'est un péché de blasphémer, et un vice d'être blasphémateur. Ceci s'applique à toutes les autres espèces de péchés.

Le D. Le péché est-il un grand mal ?

Le M. C'est le plus grand de tous les maux, ou plutôt le péché est la seule chose qui soit absolument et intérieurement mauvaise ; c'est ce que Dieu déteste le plus : ce qu'il faut conclure de ce que Dieu, pour punir le péché, n'a pas balancé à perdre et à exterminer ses créatures les plus parfaites. En effet, si vous voyez un prince qui ait quelque vase d'un grand prix, d'argent ou d'or très-pur et qu'il y trouvât une liqueur si puante, si infecte, et qui lui déplût tellement qu'il ordonnât de briser ce vase et de le jeter dans la mer, vous en concluriez que ce prince détestait cette liqueur; de même aussi Dieu avait fait deux vases très-précieux, l'un d'argent, et c'est l'homme ; et l'autre d'or, c'est l'ange; mais, parce qu'il trouva dans l'un et dans l'autre l'odeur infecte du péché, il précipita dans le fond de l'enfer, et cela pour y être éternellement malheureux, tous les anges qui s'étaient souillés par le péché, et chaque jour il précipite et plonge dans ce même lieu de perdition les hommes qui meurent dans le péché. Enfin, c'est pour punir le péché que Dieu submergea la terre par un déluge et y fit périr tous les hommes, à l'exception du juste Noé et de sa famille.

Le D. Combien y a-t-il de sortes de péchés?

Le M. Il y en a de deux sortes : le péché originel et le péché actuel ; ce dernier se divise en péché mortel et péché véniel.

CHAPITRE XVII.

Du péché originel.

Le Disciple. Qu'est-ce que le péché originel?

Le Maître. Le péché originel est celui que nous apportons en naissant, qui nous a été successivement transmis par nos premiers parents. Remarquons ici que Dieu, en créant le premier homme et la première femme, qu'il appela Adam et Eve, leur accorda sept dons : 1° la grâce, qui les rendait justes, amis de Dieu et ses enfants adoptifs. 2° Il leur donna une science très-étendue, pour leur apprendre à faire le bien et à éviter le mal 3° Il les doua d'une grande soumission, afin que leur chair fût assujettie à l'esprit, et qu'elle ne s'élevât point contre la raison par des désirs illicites. 4° Il leur donna une grande promptitude et une extrême facilité pour faire le bien et pour éviter le mal, ne leur prescrivant qu'un seul précepte très-facile à accomplir. 5° Il les mit à l'abri des inquiétudes et de la crainte, car la terre produisait spontanément et sans culture tous les fruits nécessaires à la vie, et il n'y avait rien qui pût leur nuire. 6° Il les créa immortels : ils ne seraient jamais morts, s'ils n'avaient point péché. 7° Il voulait, après un certain temps, les appeler au ciel, pour les y faire jouir de la vie éternelle et glorieuse dont jouissaient les anges. Mais, trompés par le démon, le premier homme et la première femme n'observèrent point ce précepte ; et ils péchèrent ainsi contre Dieu, et perdirent les sept dons que nous avons énumérés. Or, Dieu ne leur ayant pas donné ces dons personnellement et exclusivement, mais ayant voulu qu'ils passassent à leurs descendants, ils les perdirent non seulement pour eux, mais encore pour toute leur postérité, et nous rendirent participants non seulement de leur péché, mais encore de toutes leurs misères, comme ils nous auraient fait participer à la grâce et à tous les biens qu'ils possédaient, s'ils étaient restés fidèles. Le péché originel est donc une inimitié avec Dieu, une privation de sa grâce, et c'est dans cette inimitié et cette privation que nous naissons : de là procèdent l'ignorance, les mauvaises inclinations, la difficulté de faire le bien, la facilité pour le mal, la peine et la fatigue pour nous procurer les choses nécessaires à la vie, la crainte et les périls dont nous sommes environnés, la mort assurée du corps et la mort éternelle de l'enfer, à moins qu'avant de mourir nous ne soyons délivrés du péché et rétablis dans l'état de la grâce.

Le D. Quel est le remède au péché originel ?

Le M. Je l'ai dit plus haut. Ce remède se trouve dans la passion et la mort de Jésus-Christ Notre-Seigneur : car Dieu a voulu que celui qui était sans péché, bien plus, qui était Dieu et homme, et par là même très-agréable à Dieu, satisfît pour le péché d'Adam, et qu'il lui obéît non dans une chose aussi facile que le précepte fait à nos premiers parents, mais en une chose infiniment pénible, qui consistait à souffrir la mort ignominieuse de la croix; et ce remède nous est appliqué par le baptême, comme nous l'avons déjà dit. Quoique Dieu n'ait pas voulu de suite nous rendre les sept dons qu'il avait accordés à Adam et à Eve, il a daigné cependant nous donner le plus essentiel, qui est sa grâce, par laquelle nous devenons justes, amis, enfants de Dieu et héritiers du royaume céleste : quant aux autres dons, ils nous seront restitués avec avantage dans l'autre vie, si nous avons bien vécu dans celle-ci.

CHAPITRE XVIII.

Du péché mortel.

Le Disciple. Expliquez-moi ce que c'est que le péché actuel, et dites-moi pourquoi il y en a de mortels et de véniels.

Le Maître. On appelle péché actuel celui que nous commettons par notre propre volonté, dès que nous avons atteint l'âge de raison ; comme serait l'action de voler, de tuer, de se parjurer, et autres choses contre la loi de Dieu. Ce péché est mortel, lorsqu'il nous fait perdre la grâce de Dieu, qui est la

vie de notre âme; alors il nous rend dignes de la mort éternelle et de l'enfer. Il n'est que véniel si, en déplaisant à Dieu, il ne lui déplaît pas au point de nous faire perdre sa grâce, et s'il ne mérite qu'une peine temporelle.

Le D. Par quel moyen peut-on distinguer le péché mortel du péché véniel?

Le M. Il y a deux règles à observer pour cela. D'abord, il faut que le péché soit contre l'amour de Dieu ou du prochain; secondement, qu'il procède d'un plein consentement de la volonté. Si l'une de ces deux circonstances manque, le péché n'est que véniel. On dit que le péché est contre la charité, quand il est contraire à la loi divine en matière grave, en sorte que l'offense suffise pour faire perdre l'amitié; mais si la transgression n'est qu'en matière légère, et qu'elle ne suffise pas pour dissoudre l'amitié, alors il n'est pas contre la charité; mais on dit seulement qu'il n'est pas selon la charité. Ainsi, l'on dit du premier péché (du péché mortel) qu'il est contre la loi, parce qu'il est contre la charité qui est la fin de la loi; et du second (du péché véniel) on ne dit pas qu'il est contre la loi, mais qu'il n'est pas selon la loi; parce qu'il n'est pas contre la charité, mais seulement il n'est pas selon la charité: par exemple, c'est un péché mortel de voler une grande somme d'argent, parce que c'est agir contre la loi de Dieu, et que la matière est grave, et qu'elle suffit, au jugement de tout le monde, pour dissoudre l'amitié; ainsi ce péché est contre la charité: mais si l'on ne volait qu'un liard, ou un sou, ou une aiguille, ou quelque autre chose de peu de valeur, il n'y aurait point un péché mortel, mais seulement véniel, parce que la matière serait légère; et quoiqu'un pareil vol ne soit pas selon la charité, il n'est pas cependant contre la charité, parce qu'il n'est pas de nature à faire perdre raisonnablement la charité. Nous en dirons autant de l'autre condition qui veut que le péché soit volontaire; car si le péché est contre la loi, que la matière en soit grave, et qu'il soit parfaitement volontaire, alors il est mortel; mais, s'il n'est pas parfaitement volontaire, comme dans le cas où quelqu'un aurait une pensée ou un désir subit et irréfléchi de voler, ou de tuer, ou de blasphémer, et qu'il rentrât en lui-même avant d'y donner un plein consentement, son péché ne serait que véniel: de là suit la nécessité de faire attention sur soi-même, et de rejeter promptement et au plus vite les mauvaises pensées et les mauvais désirs qui se présentent à nous avant le consentement de la volonté.

CHAPITRE XIX.

Des sept péchés capitaux.

Le Disciple. Veuillez me dire quels sont les principaux péchés, afin que je les évite avec plus de soin.

Le Maître. Il y a des péchés principaux qui sont comme la source et l'origine de plusieurs autres; on les appelle capitaux et ils sont au nombre de sept. Il y en a d'autres appelés aussi principaux, parce qu'il est plus difficile d'en obtenir le pardon. On les désigne sous le nom de péchés contre le Saint-Esprit; on en compte six. Enfin, il y en a d'autres dits principaux, parce qu'ils sont abominables, formellement opposés à la raison, et qui semblent appeler les vengeances du ciel; on en compte quatre.

Le D. Quels sont les péchés capitaux?

Le M. Les voici: l'orgueil ou la vaine gloire, l'avarice, l'impureté, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse.

Le D. Pourquoi les appelle-t-on capitaux?

Le M. Ils ne sont pas appelés capitaux parce qu'ils sont mortels, puisque plusieurs péchés sont mortels sans être du nombre des péchés capitaux, tels que le blasphème et l'homicide; et que plusieurs sont capitaux sans être mortels, comme la gourmandise, la colère et la paresse: mais on les appelle capitaux, parce qu'ils sont comme l'origine de plusieurs autres qui en découlent comme le ruisseau d'une fontaine et les rameaux d'un tronc.

Le D. Qu'est-ce que l'orgueil, quelles en sont les filles, et quel est le remède à ce péché?

Le M. L'orgueil ou la *superbe* est un péché qui fait que l'homme se croit plus qu'il n'est; ce qui l'engage à se préférer aux autres, et à ne reconnaître ni supérieur ni égal. Les péchés que produit l'orgueil sont la jactance, la vaine gloire, les contentions, la discorde, la désobéissance et autres semblables. Le remède à ce péché consiste à s'appliquer soigneusement à acquérir la sainte humilité, c'est-à-dire à reconnaître que nous ne sommes rien de nous-mêmes et que tout ce que nous avons est un don de Dieu; il faut encore convenir que les autres sont meilleurs que nous, et nous croire ainsi les moindres de tous et nous soumettre à tous; il faut de plus rendre à chacun intérieurement et extérieurement l'honneur qui lui est dû selon sa dignité ou son emploi, considérer encore que l'orgueil nous rend semblables au démon et que Dieu déteste ce vice. Aussi est-il écrit que Dieu résiste aux superbes et qu'il donne sa grâce aux humbles, qu'il accable ceux-là de confusion, tandis qu'il élève en gloire ces derniers.

Le D. Qu'est-ce que l'avarice, de quels péchés est-elle la source et quel en est le remède?

Le M. L'avarice est une affection désordonnée pour les richesses; elle consiste en trois choses: 1° quand on désire les biens d'autrui et qu'on n'est pas content de ce qu'on possède; 2° quand on veut avoir au delà du nécessaire, et qu'on refuse malgré qu'il y ait obligation de donner le superflu aux pauvres; 3° quand on aime trop les biens qu'on possède quoiqu'ils ne soient pas superflus; ce qui se reconnaît lorsqu'on n'est pas disposé à les perdre, dans le cas même où l'honneur de Dieu le demanderait: et voilà pourquoi l'Apôtre (*Ephés.*, V) appelle l'avarice une idolâtrie, parce que l'avare préfère ses biens à Dieu · qu'il consentirait à perdre son Dieu

plutôt que sa fortune. L'avarice est la source de plusieurs péchés : du vol, de la rapine, de la fraude dans les achats et les ventes, de la dureté envers les pauvres, et d'autres semblables péchés. Le remède à ce vice consiste dans la pratique de la libéralité, en considérant que nous ne sommes que voyageurs dans ce monde, et qu'il est avantageux pour nous de ne pas trop nous charger de ces biens, mais de les partager avec nos compagnons de voyage, afin qu'il nous aident à les porter dans la céleste patrie, et qu'avec un fardeau moins pesant nous puissions plus aisément parvenir aux termes de notre course.

Le D. Qu'est-ce que la luxure, quels sont les péchés qu'elle produit et quels sont les remèdes à ce mal?

Le M. La luxure est une affection désordonnée pour les voluptés et les plaisirs charnels. Les péchés dont elle est la source sont : l'aveuglement de l'esprit, la témérité, l'inconstance ; viennent ensuite l'adultère, la fornication, les paroles obscènes et toutes les autres impuretés. Le remède à ce péché consiste à jeûner et à prier, à éviter les mauvaises compagnies ; car ces moyens ont été établis pour conserver la chasteté ; et surtout il est nécessaire de ne pas trop compter sur ses propres forces, ni sur sa vertu ou sa sainteté ; mais de s'éloigner de tous les dangers, de garder tous ses sens, se rappelant que le courageux Samson, le saint roi David, le très-sage Salomon furent séduits par ce vice, et qu'ils tombèrent dans un grand aveuglement, surtout Salomon que les concubines entraînèrent au culte des idoles.

Le D. Qu'est-ce que l'envie, de quels péchés est-elle la source et quels sont les remèdes à ce mal ?

Le M. L'envie est un péché qui fait que les avantages du prochain nous causent de la peine, craignant que ces avantages d'autrui ne ravalent l'estime qu'on a de nous. Il faut remarquer ici que la peine qu'on ressent des avantages du prochain, parce qu'on sait qu'il ne les mérite pas ou qu'il en abusera, n'est pas un péché ; il n'y a pas de péché non plus dans la peine qu'on éprouve de n'avoir pas des biens tels qu'en possède un autre, surtout s'il s'agit de la vertu, de la dévotion et d'autres avantages de cette nature : on peut appeler cela une sainte et louable envie. Mais, lorsque vous vous imaginez que les biens que possède un autre offusquent la considération dont vous jouissez, et que vous désirez qu'il en soit privé, afin qu'il ne soit pas votre égal ou votre supérieur, vous vous rendez coupable du péché d'envie, qui en produit plusieurs autres, tels qu'une opinion défavorable du prochain, la joie qu'on ressent du mal qui lui arrive, les murmures, les médisances ; car l'envieux cherche à diminuer la réputation d'autrui ; bien plus, il se détermine facilement à l'homicide, comme Caïn qui tua son frère Abel ; comme les Juifs qui par envie firent mourir Jésus-Christ.

Le remède à ce péché consiste dans l'exercice de la charité fraternelle, et dans la considération sérieuse que l'envie nuit plus à l'envieux qu'à celui dont elle est l'objet ; car celui-là se tourmente lui-même, il est rongé intérieurement, et souvent Dieu se sert de l'envieux pour élever celui à qui il porte envie, employant pour cette fin les moyens d'humiliation que celui-là avait inventés contre celui qu'il jalousait. C'est ainsi que le démon, après avoir chassé par envie le premier homme du paradis terrestre, Dieu en prit occasion d'envoyer Jésus-Christ sur la terre, et par ses mérites de rendre à l'homme le paradis céleste. Les frères de Joseph le vendirent par envie ; mais Dieu se servit de leur crime pour l'élever au-dessus d'eux. C'est encore l'envie qui rendit Saül persécuteur de David, et Dieu ôta le royaume à Saül pour le donner à ce dernier.

Le D. Qu'est-ce que la gourmandise, quels en sont les effets et les remèdes?

Le M. La gourmandise est un appétit désordonné dans le boire et le manger. Ce désordre a lieu lorsqu'on prend plus de nourriture qu'il ne faut, ou lorsqu'on met trop de recherche dans les aliments, ou qu'on use de mets défendus, tels que la viande le vendredi et le samedi, ou lorsqu'on devance l'heure du repas, surtout les jours de jeûne ; ou enfin, quand on mange avec avidité et gloutonnerie. La gourmandise obscurcit l'entendement, procure une folle joie, engage dans de longs et inutiles discours, enfante souvent la luxure avec tous les vices qui en sont la suite. Le remède se trouve dans la tempérance et dans l'abstinence, deux vertus très-utiles pour le bien de l'âme et du corps. Il est encore bien avantageux de considérer que les plaisirs de la table sont de courte durée, et que bien souvent ils traînent après eux de violents maux de tête et d'estomac.

Le D. Qu'est-ce que la colère, quels en sont les suites et les remèdes ?

Le M. La colère est un désir déréglé de vengeance. N'oublions pas cependant que la colère modérée, bien réglée est bonne. *Mettez-vous en colère et ne péchez pas*, dit le prophète (*Ps.* IV, 5). La colère, dit saint Basile, est semblable à un chien qui est bon quand il s'en prend aux ennemis, et non quand il mord les amis (*In orat. de ira. Rom.*, XII). Le désordre de la colère se fait remarquer en trois circonstances : premièrement, si vous voulez vous venger de celui qui ne mérite pas de correction et qui ne vous a point offensé ; deuxièmement, lorsqu'on veut se venger de sa propre autorité ; parce qu'une pareille vengeance contre un malfaiteur n'appartient qu'aux princes ou aux magistrats, et que le premier prince est Dieu : il nous a dit que la vengeance lui était principalement réservée ; troisièmement, lorsqu'on veut se venger par un sentiment de haine et non de zèle pour la justice, et qu'on excède dans le mode et les autres circonstances. Les péchés qu'enfante la colère sont, les contentions, les paroles injurieuses, les mauvais traitements, les actions inconvenantes et qui semblent annoncer la perte de la raison ; car rien ne ressemble plus à la démence que la colère désordonnée. Le remède consiste dans l'exercice de la vertu

de mansuétude, dans la pénitence, se rappelant l'exemple des saints et surtout de Jésus-Christ, qui par leur patience ont triomphé glorieusement de ce vice : moyens sages dont s'écartent les mondains quand ils se proposent de tirer une vengeance sévère de leurs ennemis.

Le D. Qu'est-ce que la paresse, que produit-elle, et comment peut-on y remédier?

Le M. La paresse dérive d'un mot grec qui signifie *ennui, dégoût.* Elle devient un péché capital lorsqu'on s'ennuie de faire le bien, qu'on en conçoit du dégoût, et qu'on se déplaît dans l'observation des préceptes divins et dans le chemin de la vertu. Les péchés que la paresse fait pulluler sont le mépris des préceptes et la disposition à toutes sortes de vices. Le paresseux désespère de pouvoir faire le bien ; il conçoit de la haine et de la rancune contre tout ce qui peut éloigner du péché et ramener à une meilleure conduite. Le remède consiste à s'occuper à faire de bonnes lectures, à examiner la grande récompense que Dieu promet à ceux qui observeront ses commandements, et les supplices éternels et insupportables qu'il destine à ceux qui négligeront leurs devoirs.

CHAPITRE XX.

Des péchés contre le Saint-Esprit.

Le Disciple. Qu'est-ce que le péché contre le Saint-Esprit, et combien y en a-t-il?

Le Maître. Il y a six péchés contre le Saint-Esprit, qui sont : le désespoir de son salut, la présomption de croire qu'on sera sauvé sans avoir acquis de mérites, l'opposition à la vérité que l'on connaît, l'envie que l'on porte à celui qui est favorisé de la grâce, l'obstination dans le péché et l'impénitence finale.

Le D. Pourquoi dit-on que ces péchés sont contre le Saint-Esprit?

Le M. Parce qu'on les commet par pure malice, et surtout le troisième qui est spécialement plus que les autres le péché contre le Saint-Esprit. Il a lieu lorsque quelqu'un connaissant la vérité veut néanmoins obstinément pratiquer et prouver la vérité de ce qu'il sait n'être pas vrai. On appelle péchés contre le Saint-Esprit ceux que l'on commet par pure malice, parce que la bonté à laquelle ces péchés sont opposés est attribuée à l'Esprit saint. Ainsi l'on dit que les péchés d'ignorance sont contre le Fils, parce qu'on lui attribue la sagesse; et enfin les péchés de fragilité sont contre le Père, parce que la puissance est son attribut.

Le D. Ces péchés qu'ont-ils de particulier?

Le M. Le propre des péchés contre le Saint-Esprit est de n'être remis ni dans ce siècle ni dans l'autre, comme le dit notre Sauveur dans l'Evangile (*Matth.*, XII), ce qu'il faut entendre néanmoins de la difficulté d'en obtenir le pardon ; car il est rare et difficile que ceux qui se sont rendus coupables de ces péchés parviennent à une véritable pénitence. C'est dans ce sens qu'en disant que telle maladie est incurable, nous ne prétendons pas qu'on ne puisse jamais en guérir; nous voulons dire seulement qu'il est rare qu'on en guérisse et qu'ordinairement on n'en guérit pas.

CHAPITRE XXI.

Des péchés qui crient contre le ciel.

Le Disciple. Combien y a-t-il de péchés qui provoquent les vengeances célestes?

Le Maître. Il y en a quatre : l'homicide volontaire (*Genèse*, IV) ; le péché charnel contre notre nature (*Ibid.*, XVIII), qu'on appelle péché de sodomie; l'oppression des pauvres, et surtout des orphelins et des veuves (*Exode*, XXII), et la fraude qu'on exerce sur le salaire dû aux ouvriers (*Jacob*, V).

Le D. Pourquoi dit-on que ces péchés crient contre le ciel?

Le M. Parce que l'injustice de ces péchés est si manifeste qu'on ne peut en aucune manière les excuser ni les déguiser.

CHAPITRE XXII.

Des quatre dernières fins.

Le Disciple. Donnez-nous quelque remède général pour nous faire éviter le péché.

Le Maître. Le sage a dit : *Souvenez-vous dans toutes vos actions de votre dernière fin, et vous ne pécherez jamais* (*Eccl.*, VII). Cette dernière fin ou ces dernières fins, comme l'indique le texte, *novissima*, sont au nombre de quatre, savoir : la mort, le jugement universel, l'enfer et la gloire céleste.

Le D. Pourquoi les appelle-t-on les fins dernières?

Le M. Parce que la mort est la fin de notre vie, la fin dernière de tout ce que nous possédons et de tout ce qui peut nous arriver en ce monde ; et le jugement général est le dernier de tous ceux qui existent, dont il n'y aura d'appel à aucun autre tribunal. L'enfer sera le dernier des maux qu'on infligera aux pécheurs ; ils en seront éternellement accablés, sans aucun espoir de soulagement. Enfin la gloire céleste est le dernier bien que Dieu destine aux bons ; ils en jouiront éternellement.

Le D. Quelles considérations y a-t-il à faire sur ces quatre dernières fins, pour éviter toujours le péché, comme il arrive, selon le témoignage de l'Ecriture, à tous ceux qui ont soin d'y penser dans toutes leurs actions?

Le M. Voici les quatre réflexions qu'on peut faire sur la mort : 1° la mort est très-certaine, et personne ne peut l'éviter ; 2° l'heure de la mort est incertaine, et plusieurs meurent lorsqu'ils y pensent le moins ; 3° la mort met un terme et une séparation à tout ce qui est dans ce monde, et c'est en ce dernier moment que l'on reconnaît la vanité des choses de la terre ; 4° c'est au moment de la mort que l'homme a du regret d'avoir fait le mal et négligé le bien ; ainsi, c'est une grande folie de faire maintenant ce qui doit un jour nous donner du repentir.

Il y a quatre autres considérations à faire sur le jugement : 1° ce jugement a été établi pour traiter des choses les plus sérieuses, du

souverain bien et du souverain mal; 2° ces choses seront discutées par le juge suprême, qui sait tout et à qui personne ne peut résister; 3° ce jugement aura lieu en présence de tout l'univers, et aucun mortel ne pourra s'y soustraire; 4° il n'y aura pas la moindre espérance de décliner cette dernière sentence, et d'éviter les suites de la justice divine.

Sur l'enfer on peut se représenter ses quatre dimensions : sa largeur, sa longueur, sa hauteur et sa profondeur. Il est si large, qu'il renferme tous les tourments imaginables; si long, que ses peines sont éternelles; si haut, que ses supplices sont intolérables au dernier point; si profond, que ses douleurs sont pures, sans aucun mélange de consolation.

Sur la gloire céleste, nous pouvons méditer son amplitude et sa largeur : elle renferme tous les biens imaginables, et bien au delà de ce que nous pouvons imaginer ou désirer. Sa longueur nous donne à entendre que tous ses biens sont éternels; son élévation nous donne l'idée de la grandeur et de la noblesse de ses biens. Elle est profonde, puisque tous ses biens sont vrais et exempts de toute espèce de mal. Il faut remarquer ici surtout que les biens de ce monde n'ont aucune des qualités dont nous venons de parler; ils sont petits, de courte durée, toujours entremêlés d'afflictions et d'inquiétudes, tandis que les maux sont en petit nombre, courts et peu considérables; qu'ils ne sont jamais sans quelque consolation : d'où vous pouvez conclure que c'est avoir perdu le sens et n'avoir pas de jugement, que de consentir à perdre les biens éternels ou d'encourir les châtiments de l'enfer, par amour pour les biens de cette vie ou par la crainte des afflictions temporelles qui se rencontrent ici-bas.

VIE DE MEUSI.

Né dans le XVIII*e siècle, M. Meusi avait vu grandir les doctrines monstrueuses du philosophisme qui, après avoir sapé les antiques fondements de la foi et de la monarchie, ont couvert la France de deuil et porté la perturbation dans l'univers entier. Appelé à exercer les fonctions du sacerdoce dans le diocèse de Besançon, il s'opposa constamment aux progrès de l'impiété qui allait envahissant toutes les classes. Sa parole retentit souvent dans les chaires; mais il fallait plus à cette âme ardente : il écrivit. Beaucoup de livres, cependant, avaient été jetés dans la société pour arrêter les conquêtes de l'incrédulité; mais le talent le zèle, étaient venus se briser contre l'écueil de l'in-à-propos. La plupart de ces livres avaient un style trop relevé; d'autres peu de clarté, presque tous manquaient d'actualité; ainsi les vérités les plus simples disparaissaient sous la superfluité des mots et des phrases, et échappaient à la compréhension de la majorité des fidèles, M. l'abbé Meusi sentit vivement ce tort de ses dévanciers, et se proposa d'expliquer dans un style simple, mais fort et correct, les principaux mystères de la religion, et d'offrir aux fidèles les motifs sur lesquels doit s'appuyer la dévotion dans les différentes fêtes instituées par l'Eglise. La piété, pénétrée de reconnaissance, accueillit avec joie le* Catéchisme historique, dogmatique et moral des fêtes *de M. l'abbé Meusi, C'est ce catéchisme que nous reproduisons, convaincus que les pasteurs y trouveront une matière abondante pour l'instruction de leurs ouailles. M. Meusi a composé bien d'autres ouvrages qui, tous comme son* Catéchisme, *ont eu de nombreuses éditions. Nous en parlerons plus explicitement à l'occasion d'une nouvelle publication.*

Préface.

L'Eglise a établi les fêtes principales qu'elle célèbre, pour renouveler la mémoire des principaux événements de la vie du Sauveur ou des mystères de notre religion. Jésus-Christ est la source de toutes les grâces, le modèle de toutes les vertus, la règle de notre conduite, l'auteur de notre salut. Les différentes circonstances de sa vie nous rappellent ce qu'il est, ce qu'il a fait pour nous, ce que nous lui sommes et ce que nous lui devons. Ces traits frappants et divins se renouvellent toutes les années, sous nos yeux, dans les différentes solennités; ils nous instruisent, nous édifient, nous touchent; ils nourrissent la piété, augmentent la charité, fortifient notre foi; ils nous disposent à mériter les grâces dont nous avons besoin, à obtenir les biens éternels qui nous sont promis. Les fêtes particulières, dit S. Augustin, renouvellent et conservent en nous la mémoire des bienfaits divins; elles nous excitent et nous servent à témoigner notre reconnaissance envers l'Etre suprême. Tel a été l'esprit de l'Eglise dans l'établissement des fêtes. Les premiers chrétiens, nos pères dans la foi, entraient avec zèle dans ces saintes vues; ils étudiaient avec un goût toujours nouveau la vie de Jésus-Christ; ils voyaient arriver les fêtes avec une joie pure; ils les célébraient avec un saint empressement; ils les sanctifiaient par tous les exercices de piété; ils y trouvaient une occasion continuelle de s'instruire et un puissant moyen pour se sanctifier. Mais ce

zèle, cette ferveur commencèrent à s'affaiblir à mesure qu'on perdit de vue le dessein de l'Eglise; on oublia les mystères et la fin pour laquelle on les célébrait; l'ignorance et le défaut de réflexion étouffèrent les sentiments de piété, et par un abus que la religion déplore, les jours les plus saints sont devenus des jours d'amusement et de dissipation, souvent des jours de dérèglement et de débauche.

Pour faire revivre cet esprit de l'Eglise parmi les fidèles, pour leur apprendre les mystères qu'elle célèbre, et leur inspirer les sentiments qu'elle exige, nous donnons ce Catéchisme sur les principales fêtes de l'année. Parmi les ouvrages que nous avons sur cette matière, les uns ne regardent que les savants; les autres, faits pour l'instruction du peuple, sont ou trop diffus, et fatiguent par leur prolixité; ou trop concis, et n'instruisent pas assez. Nous avons tâché d'éviter ces deux défauts, et de garder un juste milieu. Nous nous sommes attachés surtout à la netteté et à la brièveté des demandes et des réponses, pour ne pas trop charger la mémoire des enfants et pour ne pas les dégoûter de cette première nourriture spirituelle que l'Eglise leur présente. On trouvera à la tête de chaque Catéchisme l'histoire de la fête, c'est-à-dire les circonstances et les motifs de son établissement. Le corps du Catéchisme réunira l'histoire et l'explication du mystère, la fin que l'Eglise se propose dans la fête, la manière de la sanctifier et le fruit qu'on en doit retirer.

Pour rendre ce nouveau Catéchisme plus intéressant et plus utile, nous avons remonté jusqu'aux premiers siècles, suivi exactement l'ordre de la discipline ecclésiastique, observé scrupuleusement tous les anciens usages, recueilli avidement tout ce qu'ils nous ont présenté sur les fêtes, de curieux et de digne de la majesté de la religion : nous avons eu soin dans nos recherches de démêler le vrai d'avec le fabuleux, le solide d'avec le superficiel, enfin tout ce qui porte l'empreinte de l'esprit de l'Eglise, d'avec tout ce qui pourrait être l'effet de l'imagination des hommes. Nous désirons que cet ouvrage puisse être de quelque utilité à messieurs les jeunes catéchistes, et qu'il les aide à remplir avec goût et avec fruit une des principales et des plus nécessaires fonctions du saint ministère.

CATECHISME

HISTORIQUE, DOGMATIQUE ET MORAL DES FETES PRINCIPALES.

DIMANCHE.

Histoire du dimanche.

Le dimanche est la plus ancienne et la plus universelle de toutes les solennités de l'Eglise; il fut substitué au jour du sabbat des Juifs dès le temps des apôtres, et on doit le regarder comme un monument éternel et authentique de la résurrection de Jésus-Christ, qui arriva en ce jour. Les Grecs appellent le dimanche jour de la résurrection; c'est, en quelque manière, une octave continuelle de Pâques qui lui a donné son nom, le jour de Pâques étant, à proprement parler, *le jour du Seigneur*, nom également consacré au dimanche.

Saint Luc dans les Actes des Apôtres, saint Jean dans l'Apocalypse, font mention du dimanche. Au second siècle, saint Justin, martyr, dans sa belle apologie pour le christianisme, adressée à l'empereur Antonin, rapporte tout ce qu'on pratiquait en ce saint jour. « Le jour du soleil, dit-il (c'est ainsi que les païens appelaient le dimanche), tous ceux qui demeurent dans les villes ou dans la campagne, s'assemblent dans un même lieu; on y lit les écrits des apôtres ou les livres des prophètes, autant que le temps le permet. Le lecteur ayant fini, celui qui préside à l'assemblée fait un discours pour exhorter les assistants à pratiquer les belles choses qu'ils viennent d'entendre. Nous nous levons ensuite pour prier; la prière finie, on offre le pain avec le vin et l'eau, que l'on distribue aux fidèles après sa consécration et les actions de grâces. Avant de nous séparer, les riches contribuent, selon leur volonté, pour assister les pauvres et les prisonniers. Nous avons choisi ce jour pour nous assembler, parce que c'est le premier jour de la création du monde et celui de la résurrection de Jésus-Christ Notre-Seigneur. » On voit par là ce que l'on observait le dimanche, l'Eglise le pratique encore : lecture de l'Ancien et du Nouveau Testament, instruction publique, offrande du pain et du vin, célébration des saints mystères, communion, prières pupliques; ces prières se faisaient debout en mémoire de la résurrection et en signe de joie; le concile de Nicée fit même un canon pour confirmer cet usage. Tous les fidèles communiaient chaque dimanche, ce qui a duré longtemps; c'était une coutume universelle dans ces temps de piété et de ferveur; et le pieux usage où sont certaines personnes d'assister à jeun à la messe les dimanches et

les fêtes, en est un faible reste. C'était encore la coutume, dans les temps apostoliques, de faire, le dimanche, des repas de charité qu'on nommait *Agapes*, et auxquels les pauvres avaient part. Les abus qui s'y glissèrent firent supprimer ces repas dès le quatrième siècle, comme nous le voyons par le concile de Carthage de 397, qui les défendit ; ils subsistèrent pourtant en plusieurs églises pendant les deux siècles suivants. Saint Ignace, martyr, saint Denis de Corinthe, Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Cyprien, parlent tous de la religieuse observation du dimanche, et de la ferveur des premiers chrétiens à le sanctifier.

Ce saint jour, comme les autres fêtes, commençait autrefois par les premières vêpres, qui se disaient le samedi sur le soir; l'office continuait pendant la nuit, qu'on passait en grande partie dans l'église ; car régulièrement les veilles du dimanche étaient plus longues que celles des autres fêtes, et le peuple ne s'en dispensait point. Ces veilles nocturnes dégénérèrent enfin en abus, et furent insensiblement supprimées. Le dimanche fut fixé au jour civil, d'un minuit à l'autre ; l'ancien usage ne se conserve plus que dans l'office de l'Eglise.

Quoique le dimanche fût regardé, dans les premiers siècles, comme le plus solennel et le plus vénérable de tous les jours, suivant l'expression du concile de Paris, et qu'il fût sanctifié par toutes les pratiques de piété que nous avons rapportées, il n'était point chômé, en ce sens qu'on y vaquait au travail dans les intervalles que les exercices de religion laissaient libres, soit à cause des persécutions, soit à cause des relations que les chrétiens avaient nécessairement avec les païens. Constantin fut à peine converti, qu'il ordonna que le dimanche serait fêté dans tout l'empire, avec la plus grande exactitude. Il fut imité par ses successeurs, et nos rois l'emportèrent encore sur le zèle des empereurs romains, comme les capitulaires et leurs autres ordonnances en font foi.

Catéchisme sur le dimanche.

D. Que signifie le mot de *dimanche?*

R. Le mot de *dimanche* signifie *le jour du Seigneur*.

D. Pourquoi dites-vous que le dimanche est le jour du Seigneur?

R. Parce que le dimanche est un jour que Dieu s'est réservé pour être consacré à son culte et aux exercices de religion.

Explic. Dieu, dans l'ancienne loi, s'était réservé, par un commandement exprès, le samedi ou le jour du sabbat, qui signifie repos ; il avait ordonné qu'en ce jour on s'abstiendrait de tout travail, parce que lui-même, comme le dit l'Ecriture, se reposa le septième jour, c'est-à-dire qu'il cessa de produire de nouvelles créatures. Les apôtres changèrent ce jour en celui du dimanche, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ et des autres mystères accomplis en ce jour ; ce fut encore pour éloigner de plus en plus les fidèles des observances de la synagogue, et les prémunir par cette précaution contre quelques hérétiques de ce temps, qui enseignaient qu'on ne pouvait être sauvé sans observer la loi de Moïse, dont la célébration du sabbat était un des principaux articles.

D. L'observance du dimanche est-elle bien ancienne?

R. L'observance du dimanche est aussi ancienne que la religion chrétienne.

Explic. On trouve l'observation du dimanche dès le temps des apôtres jusqu'à nous, sans aucune interruption. Aucun hérétique, si l'on excepte Mahomet, n'a jamais contesté cet ancien usage ; toutes les sectes qui se sont séparées de l'Église ont toujours conservé le même respect pour le dimanche

D. Y a-t-il une obligation particulière de sanctifier le dimanche?

R. Oui, Dieu en a fait un commandement exprès.

Explic. Souvenez-vous, dit le Seigneur aux Israélites, en leur donnant sa loi sur le mont Sinaï, souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat : vous ne ferez aucun travail en ce jour, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni l'étranger qui demeure dans votre maison. Tel fut le précepte de Dieu même. Ne fournit-il pas aux chrétiens un motif pressant de passer le dimanche avec une grande piété?

D. Que faut-il faire pour sanctifier le jour du dimanche?

R. En général, il faut pratiquer les œuvres de la religion, s'abstenir des œuvres serviles et des œuvres mauvaises.

D. Quels sont en particulier les devoirs qu'il faut remplir pour sanctifier le dimanche?

R. Il y en a plusieurs.

D. Quel est le premier devoir qu'il faut remplir pour sanctifier le dimanche?

R. Le premier et le principal est d'assister à la sainte messe.

Explic. Le commandement que l'Eglise a fait d'entendre dévotement la messe les jours de dimanches et de fêtes, est un commandement grave, et qui oblige sous peine de péché mortel; cependant l'intention de l'Eglise est d'en dispenser ceux à qui son observation deviendrait notablement nuisible, comme les malades, etc.

D. Quelle est la messe à laquelle on doit principalement assister le dimanche?

R. On doit, autant qu'on le peut, assister à la messe de sa paroisse.

D. Est-on obligé d'assister à la messe de paroisse?

R. Oui, on y est obligé

Explic. Tel a toujours été l'ordre de l'Eglise, comme on peut le voir dans un grand nombre de conciles, tant généraux que particuliers ; c'est ce que tous les docteurs d'une morale pure ont enseigné, et c'est ce qu'a expressément décidé la faculté de théologie de Paris ; c'est cette obligation qui a fait naître les défenses rigoureuses de faire, dans le temps marqué pour la messe de paroisse, aucune instruction publique, aucune de ces assemblées de piété que l'Eglise autorise d'ail-

leurs. Et pour peu qu'on fasse attention aux circonstances de la messe de paroisse, il serait aisé de connaître l'intention de l'Eglise, qui doit servir de règle à tout chrétien. 1° Cette messe est, à proprement parler, celle des paroissiens; ils doivent donc y assister. 2° Ce n'est qu'à la messe de paroisse que se trouve cette solennité majestueuse par où l'Eglise prétend imprimer à ses enfants la plus haute idée des saints mystères, et le respect le plus profond pour la grandeur suprême à qui elle offre le sacrifice; s'en absenter souvent et par sa faute, c'est sans doute un dégoût du culte de Dieu, qui n'annonce pas un cœur fort chrétien. 3° C'est à la messe de paroisse que se font les annonces de ce que les fidèles doivent savoir : publication de mariages, de patrimoines, de monitoires, de jeûnes, fêtes, mandements des évêques, ordres du roi et des parlements concernant la religion, etc. Manquer à la messe de paroisse, c'est donc s'exposer à ignorer bien des choses nécessaires au salut et au bien de l'Eglise. 4° La messe de paroisse a plus que toute autre, on peut même dire qu'elle a seule l'avantage de réunir les chrétiens pour l'accomplissement de deux devoirs trop peu connus et trop négligés, savoir, l'union des chrétiens entre eux et avec le pasteur, dans des prières faites en commun et dans les mêmes vues; la profession publique de la religion et l'édification qu'on se doit les uns aux autres. Remplit-on toute l'étendue des obligations d'un chrétien quand on manque à des devoirs si importants? J'ajouterai encore que c'était anciennement l'unique messe qui se célébrait dans chaque paroisse; les moines mêmes y assistaient, parce qu'il n'y avait point de messe en ce jour dans leurs monastères. Il nous reste un léger vestige de cet ancien et précieux usage, dans la défense de célébrer, à certaines fêtes principales de l'année, dans les chapelles domestiques. Les premiers chrétiens auraient cru ne pas mériter ce nom, s'ils eussent manqué aux saintes assemblées du dimanche. Les constitutions apostoliques disent que rien ne peut excuser en ce jour d'assister à l'assemblée commune. Les actes du martyre de saint Saturnin disent que le dimanche fait le chrétien, comme le chrétien fait le dimanche; que l'un ne peut subsister sans l'autre. Un bon chrétien ne manque point, sans raison légitime, à la messe de paroisse.

D. Quel est le second devoir qu'il faut remplir pour sanctifier le dimanche?

R. Il faut assister aux instructions qui se font à la messe de paroisse, c'est-à-dire au prône.

Explic. L'usage où l'on était, dès le temps de saint Justin, de faire tous les dimanches quelques instructions au peuple, montre assez que ce n'est pas seulement à cause du sacrifice auguste de la messe que l'Eglise rassemble ses enfants en ces saints jours, mais encore afin qu'ils y apprennent le chemin du salut. Le prône est l'instruction ordinaire et naturelle des paroissiens. Dans la bonne antiquité, nous ne trouvons presque point d'exemple qu'on ait fait les instructions hors du temps de la messe de paroisse; nous en voyons cependant quelques-uns du temps de saint Jean l'Aumônier, de saint Césaire d'Arles, qui y étaient forcés par la négligence des peuples à assister à la sainte messe. L'historien Socrate raconte aussi qu'on prêchait après avoir allumé les lampes, c'est-à-dire à vêpres. Lorsque les religieux mendiants se furent multipliés, ils accréditèrent beaucoup cette pratique pour attirer le monde dans leurs monastères, parce qu'ils ne prêchaient point encore dans les paroisses; les curés firent la même chose pour retenir leurs peuples. Toutes ces instructions sont sans doute excellentes, et on ne peut trop y assister; mais on doit leur préférer le prône, qui est l'instruction du propre pasteur, plus proportionné au besoin des ouailles, et plus conforme à l'ancien usage qui s'est conservé dans les cathédrales où l'on ne prêchait que le matin. On peut ajouter, par rapport aux paroisses de la campagne, que l'obligation d'assister au prône est encore plus étroite, parce qu'il y a rarement d'autres instructions que les peuples puissent entendre, et que, faute d'assister au prône, ils vivent dans une ignorance qui ne peut manquer d'être une source de désordres et de damnation. Et certes, puisque l'obligation de faire le prône aux jours marqués est si rigoureuse pour les pasteurs, il suit que c'en est une aussi pour les paroissiens d'y être assidus.

D. Que remarquez-vous encore de particulier à la messe de paroisse?

R. L'aspersion de l'eau bénite et le pain bénit.

D. Qu'est-ce que l'eau bénite?

R. L'eau bénite est de l'eau commune, sanctifiée par les prières de l'Eglise.

Explic. L'usage de l'eau bénite est très-ancien dans l'Eglise: c'est le symbole le plus naturel de la pureté de conscience avec laquelle nous devons assister à la célébration du plus saint et du plus redoutable de tous les mystères. Le pape Léon IX ordonna de bénir l'eau chaque dimanche avant la messe, et d'en faire l'aspersion sur le peuple. Hincmar, archevêque de Reims, le prescrivit aussi à ses curés. On voit que les fidèles emportaient déjà de l'eau bénite, qu'ils s'en servaient pour bénir ce qu'ils mangeaient, qu'ils en jetaient sur les champs, sur leurs vignes, sur leur bétail, etc. Tous les anciens Rituels marquent qu'on faisait la procession en faisant l'aspersion à l'église; quelques églises, surtout parmi les religieux, ont conservé cet usage.

D. Que faut-il faire pendant l'aspersion de l'eau bénite?

R. Il faut former un acte de contrition, demander à Dieu la pureté du cœur et la grâce d'entendre saintement la messe.

D. Que signifie le pain que l'on bénit chaque dimanche à la messe de paroisse?

R. Le pain bénit signifie l'union et la charité qui doivent régner parmi les chrétiens.

Explic. S'il est quelques personnes parmi lesquelles doive régner l'union, c'est sans

doute parmi celles qui se nourrissent d'un même pain. S. Paul avertit tous les chrétiens qu'ils doivent se regarder comme membres d'un même corps, puisqu'ils participent tous à la même nourriture, savoir, la divine eucharistie. Anciennement les fidèles n'assistaient pas au sacrifice sans communier, et ils portaient eux-mêmes à l'église le pain et le vin qu'on devait consacrer. La divine eucharistie était alors le signe et le sceau de leur union. On ne bénissait du pain que pour en donner à ceux qui avaient droit de communier, mais qui, par quelque raison particulière, étaient hors d'état de le faire. On envoyait aux absents de ce pain comme un gage de l'union qu'on conservait avec eux. La communion étant devenue plus rare, on a distribué du pain bénit indistinctement à tout le monde. On doit user de ce pain bénit avec une vraie douleur d'être indigne de participer au pain de vie dont celui-ci n'est qu'une imparfaite image. Ce pain étant une figure de la sainte communion, est bien propre à nous rappeler la charité qui doit nous unir tous en Jésus-Christ.

D. Quel est le troisième devoir qu'il faut remplir pour sanctifier le dimanche?

R. Il faut assister aux vêpres et aux autres exercices de piété qui se font dans les paroisses.

Explic. Plusieurs chrétiens s'imaginent que le précepte de la sanctification des dimanches et des fêtes ne les oblige qu'à entendre simplement une basse messe; c'est une erreur. Il y a deux commandements, l'un d'entendre la messe, l'autre de sanctifier la fête. Entendre la messe est une partie de cette sanctification; mais ce n'est pas assez. Dieu s'est réservé tout le dimanche; il faut que le dimanche soit sanctifié, et il ne l'est pas, lorsqu'on ne fait en ce jour d'autres exercices de religion que d'assister à une messe basse. Les premiers chrétiens assistaient aux premières vêpres, à l'office de la nuit qui était fort long, à la messe solennelle; et comme il n'y avait point de secondes vêpres, ils retournaient pendant le jour à l'église. L'intention de l'Eglise, qui a établi des vêpres solennelles chaque dimanche, est que les fidèles y assistent, quoiqu'elle n'en ait pas fait un commandement exprès; elle désire aussi qu'ils soient assidus aux autres exercices de piété établis dans les paroisses.

D. Quelles sont les autres pratiques de piété par lesquelles on sanctifie le dimanche?

R. Ce sont les congrégations, les conférences et les catéchismes.

Explic. Les congrégations et les conférences érigées en l'honneur de la très-sainte Vierge sont des exercices de piété très-louables et très-avantageux; les pères de famille doivent non seulement y assister, mais ils doivent avoir soin que leurs enfants et leurs domestiques y assistent exactement. Les indulgences qui y sont attachées, les moyens de salut qu'on y trouve, les grâces que Dieu y accorde, la protection particulière de l'auguste mère de Dieu, qu'on s'attire, sont des motifs bien puissants sur le cœur de ceux qui aiment Dieu et qui désirent sincèrement leur salut. Quant au catéchisme, il n'est personne qui ne soit persuadé de son importance et de son utilité; il a toujours été regardé comme l'instruction la plus nécessaire et la plus profitable. Saint Charles Borromée, saint François de Sales, faisaient eux-mêmes le catéchisme et le regardaient (ainsi qu'il l'est en effet) comme une fonction essentielle du saint ministère. Les jeunes catéchistes doivent en avoir la plus haute idée, et n'épargner ni soins ni étude pour le faire d'une manière intéressante et utile au peuple. Fût-on d'ailleurs très-instruit de la religion, l'occasion de se rappeler les vérités qu'elle nous enseigne et d'y réfléchir, sera toujours précieuse à tout vrai chrétien.

D. Quelles sont les choses que l'on doit éviter le dimanche?

R. Il faut éviter les œuvres serviles et les œuvres mauvaises.

D. Qu'entendez-vous par œuvres serviles?

R. J'entends par œuvres serviles celles par lesquelles on a coutume de gagner sa vie, comme font les artisans et manouvriers.

Explic. Les œuvres serviles sont très-permises en elles-mêmes, très-louables et même nécessaires; elles sont néanmoins défendues les dimanches et les fêtes, afin qu'on ait plus de temps pour vaquer au service de Dieu et à l'ouvrage important du salut. Le dimanche doit être un jour de prières, un jour de sainteté, un jour de bonnes œuvres.

D. N'est-il jamais permis de travailler les dimanches et fêtes?

R. Il est permis de travailler les dimanches et les fêtes en cas de nécessité pressante.

Explic. L'Eglise, en défendant le travail les jours de dimanche et de fête, n'entend point nuire aux intérêts personnels de ses enfants. Elle leur permet de travailler chaque fois et aussi longtemps que la nécessité le demande, comme lorsque les biens de la terre sont en danger d'être perdus, d'être notablement endommagés, etc. Il faut alors demander permission au pasteur, à moins d'une nécessité urgente qui ne permette pas d'y avoir recours. Au reste, il n'arrive que trop souvent qu'on se figure de la nécessité où il n'y en a point; on pèche alors en travaillant, car l'Eglise ne permet le travail que dans le cas d'une véritable nécessité.

D. Qu'entendez-vous par les œuvres mauvaises qu'il faut éviter, surtout les dimanches et les fêtes?

R. J'entends principalement les spectacles, les jeux, les danses et la fréquentation des cabarets.

Explic. Ces excès sont toujours à éviter, mais surtout les dimanches et les fêtes, parce qu'ils sont spécialement opposés à leur sanctification, et qu'ils font perdre un temps qui doit être employé aux exercices de la religion. Lorsqu'on se livre à ces amusements, condamnés par tous les saints pères et si indignes des chrétiens, le dimanche n'est plus le jour du Seigneur; c'est le jour de la dissipation, le jour de la comédie, le jour du jeu,

le jour des danses, le jour du cabaret, en un mot, le jour du péché.

D. Comment faut-il finir la journée du dimanche?

R. Il faut, le dimanche, sur le soir, autant qu'il est possible, faire une visite au saint-sacrement.

Explic. L'ancienne coutume des fidèles était d'aller deux fois à l'église, le matin et le soir, même les jours de travail. Les Constitutions attribuées aux apôtres, Cassien et d'autres anciens auteurs parlent de cette pratique que les laboureurs observaient comme les autres. Saint Charles tâcha de la renouveler dans son quatrième concile de Milan. On peut au moins suivre cette pratique les dimanches et les fêtes; les bons chrétiens ne s'en dispensent pas : c'est aux pères et aux mères à donner l'exemple et à exiger de leurs enfants qu'ils fassent cette visite.

D. Quels fruits devons-nous retirer de ce catéchisme sur le dimanche?

R. Trois principaux.

D. Quel est le premier fruit?

R. C'est d'assister dévotement à la messe de paroisse, au prône, à vêpres, au catéchisme et à tous les exercices de piété qui se font en commun.

D. Quel est le second fruit?

R. C'est de réparer, par une sincère douleur et une conduite plus chrétienne, la profanation que nous avons faite d'un si saint jour, en le donnant aux affaires temporelles, à la dissipation, aux amusements et souvent au péché.

D. Quel est le troisième fruit?

R. C'est de pratiquer les œuvres de piété que notre état et le temps nous permettront, comme la visite des malades, le soulagement des pauvres, les visites au saint sacrement, la lecture des livres de piété.

Nota. Une pratique excellente serait d'examiner aux pieds de Jésus-Christ comment on a passé la dernière semaine, de lui demander pardon des défauts où l'on est tombé, de prévoir les dangers où l'on pourrait être exposé durant la semaine qui commence, et de prendre des mesures pour éviter le péché, surtout celui où l'on tombe le plus souvent.

AVENT.

Histoire de l'avent.

Dans les premiers siècles de l'Eglise le nom d'Avent se prenait, dans sa signification propre, pour l'avénement de Notre-Seigneur; on donnait à la fête de la naissance de Jésus-Christ le nom d'avent. Saint Ambroise appelle les hymnes de Noël hymnes de l'avent; les Constitutions apostoliques, le Missel mozarabique et Lanfranc nomment dimanches avant l'avent ceux que nous appelons dimanches de l'avent. Quelques auteurs croient l'avent d'institution apostolique, mais cette institution ne consistait qu'en exhortations plus fréquentes, en prières plus longues, en exercices de piété plus suivis, pour mieux disposer les fidèles à célébrer la fête de Noël. Sous cette idée l'avent a continué jusqu'au sixième siècle. Amalaire et l'abbé Bernon disent que saint Grégoire le Grand établit l'avent. Il en est parlé, en effet, dans le sacramentaire de ce pape, donné par Pamélius. Je n'entre pas dans quelques difficultés à ce sujet : on peut les voir dans l'ancienne discipline de l'office divin de dom Martenne. Rupert, évêque de Tours, fut, à ce que l'on croit, le premier qui introduisit le jeûne en avent. Le second concile de cette ville, tenu en 567, obligea de jeûner pendant tout le mois de décembre jusqu'à Noël, mais les moines seulement. En 582, le concile de Mâcon alla un peu plus loin : il fit quelques règlements pour la dévotion de l'avent. Il ordonna aux laïques de jeûner trois fois la semaine, depuis la fête de saint Martin, et il voulut qu'on prît, pendant l'avent, le rit du carême pour le sacrifice. Grégoire de Tours, dans le même siècle, parlant des jeûnes de l'avent, réglés par saint Perpet, un de ses prédécesseurs, en met aussi trois par semaine.

On voit par là que l'avent n'était pas encore fixé. En certains endroits il commençait à la Saint-Martin, et on l'appelait le carême de la Saint-Martin, parce qu'il commençait le lendemain de cette fête. De là viennent les divertissements qu'on y fait, semblables à ceux du carnaval, et occasionnés par les mêmes motifs d'intempérance. En d'autres lieux, l'avent commençait au mois de décembre; certaines églises le faisaient de deux, de trois semaines, d'autres de cinq ou même de six. La règle de Glasdegaud, évêque de Metz, le vénérable Bède, auteur du huitième siècle, les capitulaires de Charlemagne, qui sont du même temps et du commencement du neuvième, marquent que l'avent était fixé à quarante jours, et qu'on y jeûnait, ce qui se pratiquait aussi en Italie. Charlemagne appelle l'avent le carême de Noël : il dit qu'il a été reçu par la tradition des anciens, et que c'est un temps de prières, de jeûne et de pénitence.

Les jeûnes de l'avent ne paraissent pas avoir été d'une obligation générale; ou s'ils le furent, cet usage ne subsista pas longtemps. Dès le neuvième siècle, nous voyons que Nicolas Ier ne prescrivit plus que l'abstinence aux Bulgares, laissant le jeûne à leur dévotion. Le concile de Selingstadt de 1022, celui d'Avranches de 1182, ne parlent que de l'abstinence; encore ne la recommandent-ils qu'aux clercs. Cependant quelques églises conservaient l'abstinence, comme nous l'apprenons d'Orderic Vital, qui vivait en 1198, et qui témoigne que, de son temps, les laïques et même les gens de guerre l'observaient encore. Le concile de Salzbourg, de 1281, y oblige encore les religieux. En France, le jeûne, quoique de dévotion seulement, était néanmoins encore observé dans le douzième et même dans le treizième siècle. La bulle de canonisation de saint Louis porte que ce prince passait les quarante jours de l'avent en jeûnes et en prières. Ce ne fut qu'à la fin de ce siècle que l'avent fut réduit,

comme il l'est encore, à quatre semaines ou environ. Le jeûne subsista même en quelques endroits jusqu'au quinzième siècle, puisque Gerson trouvait mauvais que quelques personnes qu'il nomme s'en dispensassent. Il ne nous reste plus de vestiges de ces jeûnes que dans celui que quelques religieux observent encore pendant l'avent. On se contenta de l'abstinence, encore ce faible reste de l'ancienne discipline fut-il bientôt aboli par le relâchement; il l'emporta même sur les précautions que prit saint Charles, dans un concile de Milan et dans une lettre pastorale où il exhorte à jeûner pendant tout l'avent, ou au moins, dit-il, pendant une partie, l'avent étant regardé comme une veille continuelle de Noël. Ce saint restaurateur des anciens usages ne put même venir à bout de rétablir l'abstinence, ni la communion de chaque dimanche qui se faisait autrefois pendant l'avent et le carême, quoiqu'il n'épargnât rien pour y réussir.

L'Eglise n'a vu qu'avec douleur ces plaies faites à la sévérité de son ancienne discipline pendant l'avent; elle a pourtant conservé, autant qu'elle a pu, les anciens usages; tels sont encore l'interdit des noces, prescrit dans le concile de Selingstadt, la continence recommandée aux personnes mariées, le retranchement des chants de joie, tels que le *Gloria in excelsis*, le *Te Deum;* on dit néanmoins l'*Alleluia,* dit le Micrologue, parce que l'espérance de la venue du Sauveur nous inspire encore de la joie. Le temps de l'avent étant un temps de pénitence, l'Eglise prend le violet et même le noir en quelques endroits; en d'autres, on voilait autrefois les images comme en carême. Les instructions qu'elle ordonne sont plus fréquentes, et nous rappellent celles des premiers siècles; de là, dans les villes, les sermons de l'avent, et dans les campagnes, les prières du soir à l'église, dont nous parlerons ailleurs.

Catéchisme sur l'avent.

D. Qu'est-ce que l'avent?

R. L'avent est un temps de prières et de pénitence, établi par l'Eglise pour préparer les chrétiens à la naissance de Jésus-Christ.

D. Combien de temps renferme l'avent?

R. L'avent renferme tout le temps qui se trouve dès le dimanche le plus près de la Saint-André jusqu'à la fête de Noël.

Explic. L'avent n'est pas toujours également long. On a fixé pour premier dimanche d'avent celui qui se trouve le plus près de la fête Saint-André, qui se célèbre le dernier jour de novembre. Quand ce dimanche précède la fête, l'avent est plus long que lorsqu'il se trouve ensuite de la fête.

D. L'avent est-il bien ancien dans l'Eglise?

R. En regardant l'avent comme un temps de préparation à la naissance de Jésus-Christ, il a été établi dès les premiers siècles.

D. Que fit-on ensuite, et qu'ajouta-t-on aux prières et aux instructions qu'on faisait pendant l'avent?

R. On y ajouta le jeûne, et quand on eut cessé de jeûner, on garda encore pendant quelque temps l'abstinence.

D. En quoi consiste aujourd'hui l'avent?

R. L'avent consiste principalement à se préparer par la prière et par les bonnes œuvres à la fête de la naisssance de Jésus-Christ.

D. Que signifie le mot d'avent?

R. Le mot d'avent signifie avénement, comme qui dirait avénement ou arrivée de Jésus-Christ.

D. Combien y a-t-il d'avénements de Jésus-Christ?

R. Il y en a deux.

D. Quel est le premier avénement de Jésus-Christ.

R. Le premier avénement de Jésus-Christ est celui de sa naissance temporelle.

D. Quel est le second avénement de Jésus-Christ?

R. Le second avénement de Jésus-Christ est celui qui se fera à la fin du monde, lorsqu'il viendra juger tous les hommes.

Explic. L'Eglise pendant l'avent rappelle aux fidèles le second avénement de Jésus-Christ, afin qu'ils s'y préparent en vivant saintement. Mais son objet principal est la naissance du Sauveur ou son avénement dans la chair; c'est à célébrer dignement cette auguste naissance, que tendent toutes les pratiques de piété que l'Eglise a établies pendant l'avent.

D. Que faut-il faire pour sanctifier le temps de l'avent?

R. Il faut faire quatre choses.

D. Quelle est la première chose qu'il faut faire pour sanctifier le temps de l'avent?

R. Il faut réfléchir avec attention sur le grand bienfait de la rédemption.

Explic. Tous les hommes étaient perdus sans ressource, si un Dieu ne s'était chargé de les racheter. Toute la terre, si l'on en excepte la Judée, était plongée dans l'idolâtrie au temps de la naissance du Sauveur; le vrai Dieu était, pour ainsi dire, le seul qui ne fût pas connu. Avec l'idolâtrie régnaient tous les crimes, les débauches les plus grossières, les vices les plus infâmes. Quel besoin la terre n'avait-elle pas du rédempteur qui, avec la connaissance plus particulière du vrai Dieu, y a apporté une loi toute sainte, une morale toute divine, des mœurs admirables! Tels sont les fruits heureux de la naissance du Sauveur.

D. Quelle est la seconde chose qu'il faut faire pour sanctifier le temps de l'avent!

R. Il faut désirer ardemment la venue de Jésus-Christ dans nos cœurs.

Explic. Les anciens patriarches soupiraient après l'arrivée du Désiré des nations : ils souhaitaient que les cieux s'ouvrissent et que le Juste descendît sur la terre : ils ne cessaient de former les vœux les plus ardents, les désirs les plus enflammés de voir le Messie. Dieu le montra en esprit à Abraham, qui en fut au comble de la joie. Le saint vieillard Siméon l'ayant vu, se crut assez heureux et ne demanda plus qu'à mourir. L'Eglise, sur la fin de l'avent, répète ces désirs et ces

vœux dans des antiennes particulières; formons-les nous-mêmes; désirons avec ardeur que le Sauveur naisse dans nos cœurs par la grâce; disons-lui souvent ce beau mot de l'Ecriture : *Venez, Seigneur Jésus, ne tardez pas.*

D. Quelle est la troisième chose?

R. Il faut adorer le Sauveur dans le sein de sa divine mère.

Explic. Que le Sauveur est grand dans ses anéantissements! qu'il est aimable et qu'il est digne de nos hommages dans ses humiliations! Son amour pour nous lui fait quitter en quelque sorte le ciel, le séjour de sa gloire et de sa grandeur, la souveraine majesté réside dans le sein d'une de ses créatures; mais plus le Sauveur s'abaisse, plus nous lui devons de reconnaissance de sa tendresse et de sa bonté.

Une pratique très-conforme à l'esprit de l'Eglise en ce temps, est de ranimer sa piété lorsqu'on récite l'*Angelus;* c'est une prière composée pour adorer le Sauveur dans le sein de sa divine mère, et pour féliciter Marie de l'éminente dignité de mère de Dieu, à laquelle Dieu l'a élevée. Il y a cent jours d'indulgence chaque fois qu'on dit cette prière à genoux au son de la cloche; indulgence plénière une fois par mois, en y joignant la confession et la communion. Cette prière se dit debout le samedi soir et tout le dimanche, de même que pendant le temps pascal. Benoît XIV a statué que ceux qui savent le *Regina cœli*, avec le verset et l'oraison *Deus, qui per resurrectionem*, etc., les réciteraient pendant le temps pascal, en place de l'*Angelus*.

D. Quelle est la quatrième chose qu'il faut faire pour sanctifier le temps de l'avent?

R. Il faut se préparer à faire une bonne communion le jour de Noël.

Explic. Anciennement on communiait chaque dimanche pendant l'avent; la communion était prescrite comme celle de Pâques : les bons chrétiens ne manquent pas de communier en ce saint jour. Voici de bons moyens pour se préparer à cette communion : se confesser dès la première semaine de l'avent, assister, autant qu'on le peut, chaque jour à la sainte messe, aux prières qui se font le soir à l'église; pratiquer quelques œuvres de charité, l'aumône, l'instruction des domestiques, etc.

D. Quel fruit devons-nous retirer de ce catéchisme?

R. C'est d'adorer chaque jour de l'avent Jésus-Christ dans le sein de sa divine mère, de le remercier de ce qu'il s'est incarné pour nous, et de lui demander d'avoir part aux fruits de sa rédemption.

D. Comment ferez-vous ces actes d'adoration, d'actions de grâces et de demande?

R. Mon divin Jésus, je vous adore dans le sein de votre divine mère; je vous remercie de ce que vous vous êtes fait homme pour me racheter; ne permettez pas que le plus grand de vos bienfaits me devienne inutile.

DÉVOTION
A LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

Histoire de la dévotion à la très-sainte Vierge.

On ne peut pas douter que la dévotion à Marie ne soit née avec l'Eglise même. Son éminente dignité de mère de Dieu, le respect qu'eurent pour elle les apôtres, et S. Jean en particulier, les vertus admirables qui illustrèrent la plus sainte de toutes les vies, après celle de Jésus-Christ, la rendirent un objet de vénération aux fidèles de son temps. Elle le fut sans doute de leur culte dès qu'ils furent privés de son auguste présence. Nous ne voyons cependant point de monuments, dans les trois premiers siècles, d'un culte public et solennel de Marie; mais cela ne doit affaiblir en rien ce que je viens d'avancer.

Il faut remarquer que dans les premiers jours de l'Eglise, dans le temps que la religion ne s'annonçait qu'à des païens qui honoraient une multitude de dieux et de déesses, on eût craint de renouveler l'idolâtrie qu'on s'efforçait de détruire, en parlant ouvertement du culte dû à Marie. Il était en effet à craindre qu'on ne fût porté à prendre pour une déesse la mère du véritable Dieu. Le paganisme présentait naturellement cette idée; on prenait donc de grandes précautions contre un mal si dangereux; de là vient le silence de ces siècles sur l'auguste mère du Sauveur.

Ce silence néanmoins et cette modération de l'Eglise n'empêchèrent pas entièrement le mal qu'on craignait. Il se trouva des hérétiques (les colliridiens) qui poussèrent à l'excès le culte de Marie; ils en firent même une divinité, à laquelle leurs femmes, comme prêtresses de la Vierge, offraient des gâteaux en sacrifices. S. Epiphane réfuta ces hérétiques; il prouva contre eux que Dieu seul mérite nos adorations; qu'à la vérité il fallait honorer Marie, mais qu'il ne faut point confondre son culte avec celui du Seigneur. *Maria in honore sit, Dominus adoretur.*

Mais dès qu'on n'eut plus à craindre les mêmes inconvénients, l'Eglise parla clairement du culte dû à la très-sainte Vierge. Elle éleva des temples, elle institua des fêtes en son honneur, elle donna des marques publiques de son respect pour Marie. La ville d'Ephèse, qui se glorifiait d'avoir possédé longtemps dans ses murs la mère de Dieu, et qui montrait encore son tombeau, fut la première à consacrer un temple en son honneur. On croit que ce fut dès le temps de l'empereur Constantin.

L'hérésie de l'impie Nestorius, qui niait la maternité divine, fut condamnée par le fameux concile d'Ephèse, dans l'église même qui était dédiée au Seigneur, sous le titre de la *Mère de Dieu;* c'est ce que S. Cyrille, qui présidait au concile, faisait remarquer aux Ephésiens. Comme Nestorius avait attaqué l'honneur de Marie, on craignait que la retenue dont on avait encore usé jusqu'alors, ne devînt enfin préjudiciable; c'est ce qui engagea Pierre le Foulon, évêque d'Alexan-

drie, à ordonner qu'on ne nommât jamais la sainte Vierge sans lui donner le titre de *Mère de Dieu*. Il s'y était d'ailleurs élevé d'autres hérétiques, qu'on nomma les Antimariens, et qui avaient pour chef un laboureur fort ignorant, nommé Helvidius. Ces sectaires niaient la virginité perpétuelle de Marie.

Cette hérésie fut soutenue par Jovinien et par Bourse, évêque de Sardique, qui fut condamné par le concile de Capoue. L'Eglise devait donc venger l'honneur de Marie attaquée avec tant de fureur; l'idolâtrie n'était plus à craindre; elle était méprisée de toutes parts; on pouvait parler et agir librement: c'est ce qu'on fit alors; on éleva des temples en grand nombre en l'honneur de la sainte Vierge. Cédrénus et Nicéphore disent que l'impératrice Pulchérie consacra à la mère de Dieu le temple qu'on appelait *in Blachernis*. Cet usage devint général en si peu de temps, que de toutes les villes de l'empire romain il n'y en eut aucune qui ne se distinguât par son zèle pour Marie. Constantinople surtout en éleva un si grand nombre, qu'il n'y avait pas une rue, pas un palais ou un hôtel considérable, qui n'eût une église ou une chapelle en son honneur; en sorte que, suivant l'expression d'un ancien, cette ville dédiée d'ailleurs à Marie par le grand Constantin, pouvait porter à juste titre, le nom de *ville de la mère de Dieu*.

J'ajouterai ici, qu'en lisant les auteurs qui ont écrit sur les fêtes, on remarque qu'une partie de celles de Jésus-Christ étaient aussi regardées dans la plus haute antiquité comme celles de Marie; en particulier la naissance du Sauveur; l'annonciation, connue dans ces temps reculés sous le nom d'incarnation; la circoncision, la présentation de Jésus au temple. On ne séparait point alors la mère du fils; et c'est peut-être ce qui a engagé les anciens pères et les anciens conciles à ne point établir de fêtes particulières en l'honneur de Marie. On voyait donc des fêtes de la sainte Vierge, et conséquemment une dévotion particulière envers elle, dès le temps de la célébration de la fête de Noël, une des plus anciennes après les fêtes apostoliques, comme nous le dirons ci-après. Surius parle aussi d'une fête de Marie, qui se célébrait avec beaucoup de solennité avant l'an 450: *Festus Virginis Matris dies valdè insignis et solemnis*.

La dévotion à Marie a toujours été très-célèbre en France: ce royaume lui a été consacré d'une manière solennelle, comme je le dirai en parlant de l'assomption. Huit métropoles, plus de quarante cathédrales, un nombre infini de provinces, de villes, de paroisses, se font gloire de la reconnaître et de l'honorer comme leur patrone et leur protectrice spéciale auprès de Dieu.

Catéchisme sur la dévotion à la très-sainte Vierge.

D. Qu'est-ce que la sainte Vierge?

R. La sainte Vierge est la mère de Dieu, la plus sainte et plus parfaite de toutes les pures créatures.

D. Sommes-nous obligés d'honorer la sainte Vierge?

R. Oui, nous devons à la sainte Vierge un culte particulier.

Explic. L'Eglise distingue le culte qu'elle doit à l'auguste mère de Dieu de celui qu'elle rend aux autres saints; elle veut que nous l'honorions d'un culte spécial et qui ne soit propre qu'à elle. Elevée au-dessus de tous les saints, et par la dignité sublime de mère de Dieu, et par la perfection de toutes les vertus qu'elle a portées à leur comble, elle est dans un rang unique, dans une classe à part. C'est à ce titre personnel et singulier que nous lui devons un culte distingué; culte néanmoins infiniment au-dessous de l'adoration suprême que nous devons à Dieu, mais aussi beaucoup au-dessus du culte ordinaire que nous rendons aux anges et aux saints, parce que Marie leur est bien supérieure.

D. Combien de motifs nous obligent à honorer la très-sainte Vierge?

R. Quatre principaux.

D. Quel est le premier motif qui nous oblige à honorer la très-sainte Vierge?

R. Nous devons honorer la très-sainte Vierge, parce qu'elle est la mère de Dieu.

Explic. L'auguste qualité de mère de Dieu dont Marie est revêtue, l'élève au-dessus de tout de qui n'est pas Dieu, la rapproche de Dieu autant qu'une pure créature peut l'être de la divinité. Cette auguste dignité a fait l'étonnement de tous les pères qui en ont parlé. S. Augustin convient qu'elle est au-dessus de tous les éloges. Nestorius osa nier la maternité divine: tout l'univers n'eut qu'un cri contre cet hérésiarque; le concile d'Ephèse condamna cet impie, qui mourut en exil, où il fut envoyé par l'empereur.

D. Quel est le second motif qui nous oblige à honorer la très-sainte Vierge?

R. Nous devons honorer la très-sainte Vierge parce qu'elle est notre médiatrice et notre avocate auprès de Dieu.

Explic. S. Grégoire de Nazianze lui donnait déjà le nom d'avocate des hommes; S. Irénée l'appelle de même et dit qu'elle est la cause de notre salut. S. Athanase, S. Ephrem et les autres pères la nomment la reine, la médiatrice, la protectrice des hommes. S. Bernard, le grand serviteur de Marie, dit qu'elle est le canal des grâces que Dieu accorde à la terre. L'Eglise lui prodigue tous ces glorieux titres, dans la prière publique qu'elle a consacrée en son honneur: elle y est qualifiée surtout de refuge des pécheurs, de mère de la grâce, de vierge puissante, de porte du ciel, de secours des chrétiens; pourrions-nous ne pas rendre le plus grand honneur à celle qui s'intéresse pour nous avec tant d'empressement, celle à qui, après Dieu, nous sommes redevables de toutes les grâces que nous recevons sans cesse pour notre salut?

D. Quel est le troisième motif qui nous oblige à honorer la très-sainte Vierge?

R. Nous devons honorer la très-sainte

Vierge, parce qu'elle est le modèle accompli de toutes les vertus.

Explic. Le détail immense des vertus de Marie surpassera toujours notre intelligence. Il suffit de remarquer que la sainte Vierge pratiqua toutes les vertus, et qu'elle les porta toutes au plus haut degré de perfection ; elle seule eut plus de vertus que tous les saints ensemble, parce que ses vertus répondaient au rang où Dieu l'avait élevée, en la choisissant pour la mère de son Fils, et que par sa fidélité parfaite elle répondit pleinement aux desseins de Dieu sur elle.

D. La sainte Vierge commit-elle quelque péché pendant sa vie.

R. Non, la sainte Vierge ne commit jamais aucun péché, pas même le plus léger.

Explic. L'Eglise, dit le concile de Trente, enseigne que par une grâce et un privilége particulier la mère de Dieu n'a jamais été souillée d'aucun péché, même des fautes vénielles les plus légères ; c'était une suite des grandeurs auxquelles elle avait été élevée, et en même temps de sa parfaite fidélité à la grâce. Cette fidélité fut si admirable, qu'on peut en conclure que la sainte Vierge doublait à chaque instant ses mérites. Sa gloire dans le ciel répond à une sainteté si admirable, en sorte qu'il n'est pas possible de concevoir une juste idée de ses vertus, de ses mérites et de sa félicité. Il faut se contenter de dire avec Marie elle-même, que Dieu a opéré de grandes choses en elle, et qu'il a déployé sur son humble servante des trésors immenses de grâces et de miséricorde.

D. Quel est le quatrième motif qui nous oblige à honorer la très-sainte Vierge?

R. Nous devons honorer la très-sainte Vierge, parce que cette dévotion est la plus solide de toutes, après celles qui ont Dieu et Jésus-Christ pour objet.

Explic. La dévotion à Marie ne peut être que très-agréable à Dieu. Le Sauveur lui-même honorait sa très-sainte mère ; comment ne l'honorerions-nous pas ? Après les dévotions qui ont rapport à Dieu et à Jésus-Christ, il n'en est aucune qu'on doive préférer ni même comparer à celle qu'on a pour la très-sainte Vierge; c'est la mieux fondée, la plus solide et la plus légitime de toutes, parce qu'elle honore la fille même du Père eternel, la mère du Rédempteur, l'épouse de l'Esprit saint, la reine des anges et des hommes, la plus auguste et la plus sainte de toutes les créatures. On ne comprend pas pourquoi les hérétiques des derniers siècles se sont déchaînés contre son culte avec tant de fur ur. Dieu a voulu néanmoins que le mensonge même rendît hommage à la vérité, et qu'un des principaux disciples de Luther démentît publiquement l'impiété de son maître. Bucer parlant de Marie, l'appelle la bien-aimée de Dieu, la mère du Sauveur, l'avocate des hommes. Dieu me préserve, ajoute-t-il, que jamais on m'accuse d'être opposé à Marie! Ne pas se sentir prevénu et porté pour elle, est selon moi un signe de réprobation. Non, conclut-il dans ce qui regarde le culte de Marie, je ne voudrais rien en retrancher, rien en diminuer : *Nollem e cultu Mariæ aliquid diminui;* j'aimerais mieux me voir arracher la langue que de dire un seul mot contre la divine Marie. Tel est le célèbre aveu de l'hérésie elle-même en faveur de l'auguste mère de Dieu. Ce fut ce Bucer qui établit la réforme à Strasbourg en 1523.

D. En quoi consiste la dévotion à la très-sainte Vierge ?

R. Elle consiste principalement en trois choses.

D. Quel est notre premier devoir de la dévotion à la très-sainte Vierge?

R. Le premier devoir est d'honorer la sainte Vierge, parce qu'elle est mère de Dieu.

Explic. L'Eglise lui rend tous les hommages qu'exige l'éminente dignité de mère de Dieu. C'est pour l'honorer qu'elle a établi des fêtes, des confréries, consacré des ordres religieux, accordé des indulgences à ceux qui l'honorent ; elle n'oublie rien pour engager tous ses enfants à s'acquitter des devoirs de respect et de vénération qu'ils doivent à la sainte Vierge. Il faut donc l'honorer, en célébrant ses fêtes avec piété, en la reconnaissant pour la mère de Dieu, en inspirant son culte à ceux qui dépendent de nous, etc.

D. Quel est notre second devoir de la dévotion à la sainte Vierge?

R. Le second devoir est d'invoquer la sainte Vierge avec confiance, parce qu'elle est la médiatrice des hommes.

Explic. C'est l'avis de S. Bernard: êtes-vous tenté, dit ce père? Invoquez Marie, regardez cette étoile de mer qui vous conduira au port; dans quelques tribulations que vous vous trouviez, appelez Marie à votre secours : *voca Mariam, Mariam invoca.* Marie n'abandonna jamais ses véritables serviteurs ; des miracles incontestables et sans nombre, qu'elle a obtenus de Dieu en leur faveur, sont une preuve sans réplique de la protection signalée qu'elle accorde à ceux qui ont recours à elle. Il faut l'invoquer surtout dans les tentations, et particulièrement dans celles qui sont contraires à la vertu favorite de la mère de Dieu, à la sainte pureté.

D. Quel est notre troisième devoir de la dévotion à la sainte Vierge?

R. Le troisième devoir consiste à imiter la sainte Vierge, qui est le modèle de toutes les vertus.

Explic. Marie instruit tous les âges, tous les états, toutes les conditions; ses vertus les plus éclatantes sont une humilité profonde, une pureté admirable, une obéissance parfaite, une soumission sans bornes aux ordres de la Providence, une ferveur toujours plus animée, un zèle ardent pour le salut des hommes, un amour sans egal pour Dieu. La meilleure manière d'honorer Marie, celle qui lui plaît davantage, est d'imiter ses vertus. Le culte des saints consiste surtout dans leur imitation ; on les honore mal quand on ne les imite pas.

D. Quel est le principal avantage de la dévotion à la très-sainte Vierge?

R. La sainte Vierge accorde une protection spéciale à ceux qui sont vraiment ses dévots.

D. Pourquoi dites-vous vraiment ses dévots?

R. Parce qu'un grand nombre de chrétiens ne l'honorent qu'imparfaitement, et se font illusion dans leur dévotion à la sainte Vierge.

D. Qui sont ceux qui n'honorent la sainte Vierge qu'imparfaitement?

R. Ce sont tous ceux qui ne s'efforcent pas d'imiter ses vertus.

D. Qui sont ceux qui se font illusion dans leur dévotion envers la sainte Vierge?

R. Ce sont ceux qui vivent en péché mortel, et qui, sans se mettre en peine de se corriger, espèrent être sauvés par la protection de la sainte Vierge.

Explic. Voilà, en effet, la plus grossière de toutes les illusions; illusion néanmoins très-commune. Parce qu'on dit après S. Bernard, qu'un dévot de Marie ne périra jamais; un homme plongé dans la débauche, un vindicatif, etc., espère follement être protégé de Marie, parce qu'il est de quelques confréries, qu'il s'acquitte de quelques pratiques de de piété en son honneur; c'est l'illusion la plus dangereuse. Il faut premièrement être chrétien, observer les commandements de Dieu, sans quoi on ne peut compter sur la protection de la mère de Dieu. Pourrait-on plaire à la mère en déshonorant le fils? La sainte Vierge serait-elle la protectrice du désordre? une pareille pensée est un blasphème.

D. Mais la sainte Vierge n'est-elle pas la protectrice et le refuge des pécheurs?

R. Oui, la sainte Vierge protège les pécheurs qui veulent sincèrement quitter leurs péchés et se convertir.

Explic. Ces sortes de pécheurs ont tout à espérer de la sainte Vierge. Ils peuvent réclamer son intercession avec la plus vive confiance, ils sont sûrs de n'être jamais rebutés; la mère de Dieu a pour eux autant de tendresse et de bonté qu'elle a de pouvoir. C'est de ces pécheurs pénitents et contrits que parle l'Eglise lorsqu'elle donne à Marie le titre de refuge des pécheurs, *refugium peccatorum.*

D. Quels sont les autres avantages de la dévotion à la très-sainte Vierge?

R. La sainte Vierge nous obtiendra de Dieu tout ce qui nous est nécessaire et avantageux dans l'ordre du salut.

D. Quels sont les fruits que nous devons retirer de ce catéchisme?

R. Quatre principaux: 1° honorer la très-sainte Vierge; 2° l'invoquer avec confiance, surtout dans les tentations; 3° imiter ses vertus, principalement celles qui sont propres à notre état; 4° se mettre souvent sous sa sainte protection.

IMMACULÉE CONCEPTION.

8 décembre.

Histoire de la fête de l'immaculée conception.

La fête de l'immaculée conception est, de toutes les fêtes établies en l'honneur de la mère de Dieu, celle qui la distingue le plus entre tous les saints, et qui met dans le plus grand jour les trésors de grâce que Dieu a rassemblés en elle. Dès l'origine de l'Eglise, comme on l'a vu dans l'histoire du catéchisme précédent, Marie a reçu tous les honneurs que méritent ses grandeurs et son éminente dignité de mère de Dieu. Mais l'Église, soit crainte de donner occasion à un culte mal entendu pour la sainte Vierge, soit parce qu'une partie des fêtes de Jésus-Christ avaient aussi pour objet d'honorer sa divine mère, ne s'est point pressée d'en instituer de particulières en son honneur; elle a attendu que les circonstances fussent plus favorables, et dès lors elle n'a mis d'autres bornes à son culte pour Marie que celles que la religion elle-même prescrit. C'est de là sans doute que la fête de l'immaculée conception n'a été établie que vers le douzième siècle, et n'est devenue universelle qu'au quinzième; ce n'est pas que de tout temps on n'ait cru que la mère de Dieu avait été préservée du péché originel. Un savant qui a fait des recherches très-curieuses sur cette matière, en rapporte les preuves les plus convaincantes, appuyées sur une tradition constante de tous les siècles de l'Eglise.

Il cite pour le premier les liturgies attribuées à saint Jacques, à saint Marc, à saint André, à saint Jacques le majeur qui, sans être de ces apôtres, sont incontestablement de la plus haute antiquité. Celle de saint Jacques l'appelle immaculée, très-sainte mère de Dieu. Pour le second, saint Justin le martyr, auteur de l'apologie à Antonin, Saint Hippolyte, saint Cyprien, saint Grégoire le Thaumaturge. Saint Denis d'Alexandrie et Origène sont cités dans le troisième. Origène se sert aussi du terme d'immaculée, *immaculata immaculati.* Dans le quatrième siècle, saint Athanase, saint Ambroise, saint Amphiloque, la liturgie de saint Basile. Au suivant, saint Augustin qui, parlant du péché originel (ce qui est très à remarquer), dit formellement que, quand il est question de péché, Marie doit toujours être exceptée, et que l'honneur de Jésus-Christ exige cette exception; dans le même siècle, le fameux concile d'Ephèse saint Jérôme et Théodoret. Saint Fulgence et saint Sabbas au sixième. Au septième siècle, le sixième concile général de Constantinople, qui reçut avec de grands applaudissements la lettre de Sophrone, patriarche de Jérusalem, qui donnait à la sainte Vierge le nom d'immaculée. Au huitième, le second concile général de Nicée, qui dit que Marie est plus pure que toute la nature sensible et intellectuelle. Le même auteur trouve au neuvième siècle la dévotion envers l'immaculée conception de la sainte Vierge dans l'église grecque. On trouve même des auteurs qui en attribuent la fête à saint Ildefonse, archevêque de Tolède, qui vivait deux cents ans auparavant. Dans le dixième, saint Fulbert et saint Anselme l'enseignèrent. Pierre Damien et saint Bruno dans le onzième; saint Thomas et saint Bonaventure au douzième. Il eut pu y joindre l'illustre église de Lyon. Cette tradition est continuée

dans le treizième siècle par Albert le Grand et Alexandre d'Halès; dans le suivant, par saint Laurent Justinien et le célèbre Scot, frère mineur. On compte plus de quatre cents auteurs dans les trois siècles suivants qui ont écrit en faveur de l'immaculée conception. Tous les souverains pontifes se sont déclarés pour elle depuis Sixte IV, excepté quelques-uns qui n'ont siégé que très-peu de temps. Les universités de l'Europe catholique, surtout celle de Paris, n'ont pas moins signalé leur zèle pour assurer à la mère de Dieu le privilége unique d'avoir été conçue sans péché. Celle de Paris fit un décret fameux l'an 1387, pour exclure de son corps tous ceux qui n'enseigneraient pas l'immaculée conception. C'est depuis cette année, dit le savant père Thomassin, que nos rois ont évité de prendre pour confesseurs ceux qui marquaient de l'opiniâtreté à ce sujet.

Les Grecs célébraient la fête de l'immaculée conception depuis le neuvième siècle, peut-être même depuis le septième, s'il est vrai que saint Ildefonse l'ait établie; mais elle ne devint fête principale que vers le milieu du douzième, par la célèbre constitution de l'empereur Comnène, rapportée par Balsamon. Dans le même temps on trouve cette fête en Angleterre, où elle prit de si grands accroissements, qu'elle y était générale en 1222, comme on le voit par le concile d'Oxfort de cette même année. En France, l'église de Lyon la célébrait publiquement dès l'an 1145; et lorsque saint Bernard écrivit aux chanoines de cette illustre primatiale, son objet principal fut sans doute de condamner la précipitation d'une institution sur laquelle Rome n'avait pas encore prononcé. On trouve des ouvrages cités sous le nom de saint Bernard, où est enseignée l'immaculée conception. Nous voyons encore cette fête célébrée en France chez les frères mineurs en 1263. La dévotion des peuples s'accrut si fort pendant le reste de ce siècle et le suivant, qu'elle s'établit presque dans toutes les églises. Le décret du fameux concile de Bâle de 1439, qui en fit une fête générale et solennelle, augmenta encore cette dévotion, et fixa pour ainsi dire les esprits.

Enfin, Sixte IV donna deux constitutions à ce sujet, l'une de 1476, et la seconde en 1483; ce sont les deux premiers décrets de l'église romaine sur cette fête. Par le dernier, le pape accorde les mêmes indulgences à ceux qui assistent aux offices de l'immaculée conception, qu'Urbain IV avait accordées pour la fête du saint sacrement. Le concile de Trente renouvela la constitution de Sixte IV, déclara qu'il ne comprenait point la sainte Vierge dans le décret qu'il fit sur le péché originel; et dans ce décret il lui donne le glorieux titre d'immaculée. En renouvelant la constitution du souverain pontife, le concile défend, sous peine d'excommunication, de parler en public contre l'immaculée conception. Paul V fit la même défense en 1616. Grégoire XV, en 1622, étendit cette défense même aux discours particuliers. Alexandre VII renouvela ces décrets en 1661.

Plusieurs royaumes, et grand nombre de provinces et de villes, se sont consacrés à Dieu sous l'invocation de la sainte Vierge conçue sans péché. Jean I, roi d'Aragon et de Valence, l'avait déjà fait en 1394; l'empereur Ferdinand III le fit pour tout l'empire en 1647; la province de la Franche-Comté, assemblée en corps en 1643, de la manière la plus solennelle, se mit aussi sous la protection de Marie conçue sans péché.

L'octave de cette fête est due aux soins et à la piété de Louis XIV, qui l'obtint du pape Clément IX.

Catéchisme sur l'Immaculée Conception.

D. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle N. prochain?

R. L'Eglise célèbre la fête de l'immaculée conception de la sainte Vierge.

D. Qu'entendez-vous par l'immaculée conception de la sainte Vierge?

R. J'entends que la sainte Vierge a été conçue sans contracter le péché originel, dont Dieu l'a préservée.

Explic. Tous les hommes, par une suite funeste du péché d'Adam, naissent enfants de colère et coupables aux yeux de Dieu: c'est une loi générale portée contre tous les descendants de ce premier homme, en qui tous ont péché; la sainte Vierge seule a été préservée de cette odieuse tache.

D. Pourquoi dites-vous que la sainte Vierge a été conçue sans le péché originel?

R. Parce que la sainte Vierge devait être mère de Jésus-Christ.

Explic. C'est la raison que donne S. Augustin, lorsqu'il dit que, quand il s'agit du péché, il ne veut point qu'on parle de Marie, à cause de l'honneur même du Seigneur, *propter honorem Domini*. Est-il concevable en effet que la mère de Dieu, cette fille de bénédiction, annoncée à l'univers au moment même de sa chute, comme devant avoir tant de part à sa réparation, ait été enveloppée dans la malédiction dont elle devait enfanter le destructeur? Dieu s'étant engagé à mettre entre Marie et le serpent séducteur une irréconciliable inimitié, et l'ayant choisie pour lui écraser la tête, n'est-il pas contre toute raison de supposer qu'elle ait été, ne fût-ce qu'un instant, sous son esclavage? la promesse serait-elle accomplie dans toute son étendue? et pendant cet instant où le péché aurait souillé Marie, quelque court qu'on le suppose, le serpent n'eût-il pas été en droit de triompher et d'insulter à la menace qui le foudroya? L'esprit se refuse à cette pensée, que le sang qui devait laver le monde, ait été puisé dans une source autrefois souillée. Il semble que cette tache eût rejailli sur Jésus-Christ même, et l'idée de la sainteté de l'Homme-Dieu ne s'allie point à l'idée d'un corps formé d'une substance que le péché aurait infectée. Sur quel fondement imaginer que le Fils de Dieu ait refusé à sa mère et à lui-même un avantage qu'il pouvait sans doute accorder, et que ses promesses et les intérêts de sa sainteté exigeaient sans contredit? C'est en effet sur la maternité divine que se sont

fondés tous les saints pères, les docteurs de l'Eglise, pour enseigner que la sainte Vierge a été conçue sans péché. Calvin lui-même est forcé de convenir que le titre d'immaculée donné à Marie, se voit dans les pères et dans les conciles, en particulier dans le concile de Clermont, tenu sous Urbain II.

D. Quelles ont été les suites du glorieux privilége accordé à Marie d'être conçue sans péché?

R. La principale suite de ce privilége est que la sainte Vierge n'a jamais commis aucun péché, et n'avait même aucun penchant au mal.

D. Dieu, en préservant la sainte Vierge du péché originel, l'avait-il aussi exemptée des souffrances et de la mort qui sont les suites du péché?

R. Non : Dieu n'a préservé la sainte Vierge que du péché, parce qu'il n'y a de vrai mal que le péché.

D. Comment la sainte Vierge fut-elle préservée du péché originel?

R. Par les mérites de Jésus-Christ son fils.

Expl. Jésus-Christ a racheté tous les hommes. En préservant sa divine mère du péché originel auquel elle devait être assujettie par la loi générale, il lui a fait l'application de ces mérites, et en ce sens il est aussi son Sauveur.

D. Quel est l'esprit de l'Eglise en cette fête?

R. C'est d'honorer le premier moment de la sanctification de la sainte Vierge.

Expl. L'Eglise ne peut prendre trop de part à tout ce qui intéresse l'honneur et la gloire de la mère de Dieu; voilà pourquoi elle s'empresse de faire honorer le premier moment où Marie, distinguée de toutes les créatures, est déjà la bien-aimée de Dieu et l'objet de ses complaisances. En établissant cette fête si glorieuse à Marie, elle a voulu aussi faire remarquer aux chrétiens le respect profond que mérite une créature si sainte, si pure, si privilégiée.

D. Que faut-il faire pour bien solenniser cette fête?

R. Il faut remercier Dieu d'avoir préservé la sainte Vierge du péché originel, et féliciter Marie d'avoir été conçue sans péché.

D. Quelle instruction pouvons-nous tirer de ce mystère?

R. Nous devons apprendre combien Dieu a le péché en horreur, et le soin que nous devons prendre pour n'y pas tomber.

D. Quel fruit devons-nous retirer de ce catéchisme?

R. Trois principaux : 1° renouveler notre amour, notre dévotion et notre confiance pour la sainte Vierge; 2° lui demander que par son intercession nos péches soient effacés par les mérites de son adorable Fils. 3° prendre de nouvelles résolutions d'éviter le péché avec soin.

NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST.

25 décembre.

Histoire de la fête de la naissance de Jésus-Christ.

La fête de la naissance du Sauveur est, après les quatre fêtes principales établies immédiatement par les apôtres, celle qui remonte à la plus haute antiquité; quelques auteurs même prétendent, après saint Chrysostome, que les apôtres l'ont instituée. Il est vrai qu'il en est fait mention dans les constitutions apostoliques; mais on sait que dans ces constitutions attribuées aux apôtres, il y a un grand nombre de canons, de lois, d'usages des quatre premiers siècles. Quoi qu'il en soit, S. Léon parle de cette fête dans sa lettre aux évêques de Sicile; S. Augustin dit qu'elle était célébrée de temps immémorial et par une très-ancienne tradition. Elle était dès lors fixée au vingt-cinq décembre; et il était facile, comme le remarque saint Chrysostome, de savoir au juste a Rome le jour précis de la naissance de Jésus-Christ par les actes du dénombrement fait en Judée par Cyrinus, et qui se conservaient dans cette capitale du monde.

Quelques auteurs prétendent que la fête de Noël fut établie par le pape Jules en 336, pour l'opposer au culte idolâtre que les païens rendaient au soleil renaissant, qu'ils appelaient *sol novus*. En effet, cette fête du soleil nouveau était célébrée parmi eux, comme on le voit dans saint Ambroise, dans saint Augustin, dans saint Maxime et dans saint Léon; ils la célébraient le 25 décembre avec beaucoup de solennité. Saint Augustin faisant allusion à cette fête, exhorte les fidèles à célébrer ce saint jour, non comme les païens, en l'honneur du soleil, mais en l'honneur de celui qui a créé le soleil, et qui doit faire croître notre foi en dissipant les ténèbres de l'infidélité. Mais il semble que ce n'est pas faire remonter assez haut la fête de Noël, et qu'il vaut mieux dire avec ce saint docteur, que Jésus-Christ étant né en ce jour, suivant la tradition, l'Eglise a voulu célébrer ce grand événement par une fête solennelle. L'Eglise néanmoins a peut-être eu ces deux motifs dans l'institution de cette fête.

Les orientaux célébraient la fête de la naissance de Jésus-Christ, mais ils n'étaient point d'accord sur le jour, les uns la solennisant dans un temps, les autres dans un autre. Ce ne fut qu'au temps de saint Chrysostome, comme ce saint docteur le témoigne lui-même, qu'ils fixèrent enfin cette fête au 25 décembre, comme elle l'était dans tout l'Occident; et même elle ne fut observée généralement, suivant Nicéphore, que sous l'empereur Justin.

Le jour de la naissance du Sauveur a toujours été une des fêtes les plus solennelles de l'Eglise; on peut en juger par l'avent qui lui sert de préparation, par la solennité particulière des huit jours qui précèdent, dans lesquels on chante les antiennes qu'on nomme

les *O*, par la vigile ou veille qui était autrefois chômée en plusieurs églises ; par l'office solennel qui se fait encore pendant la nuit ; par les trois messes qui se célèbrent en ce jour, et par la permission de manger gras lorsque Noël arrive un vendredi ou un samedi.

Il était défendu par les anciens conciles, entre autres par ceux d'Agde et d'Orléans, de s'absenter de l'office le jour de Noël, de même qu'à Pâques et à la Pentecôte ; les laïques mêmes étaient privés pendant trois ans de la communion, lorsqu'ils manquaient à ce devoir de religion.

La vigile de Noël se célèbre avec un rit aussi solennel que celle de Pâques et de la Pentecôte. On voit par l'ordre romain, qu'on disait la messe à trois heures du soir. La veille de la nuit de Noël n'était point autrefois particulière à cette fête, elle était commune à toutes les grandes solennités ; le peuple même y assistait. Lorsque l'Église jugea à propos d'abolir les veilles de la nuit, elle conserva celle de Noël, ne croyant pas que des chrétiens pussent abuser d'un temps si sacré, et destiné à leur rappeler l'inestimable bienfait de la rédemption. Le jeûne de la veille de Noël est, sans contredit, de l'antiquité la plus reculée. Saint Augustin déposa un prêtre pour n'avoir pas jeûné la veille de ce saint jour. Ce jeûne est marqué dans le plus grand nombre des calendriers ecclésiastiques ; on le voit de même dans l'église grecque.

L'usage de manger de la viande les jours où régulièrement il n'est pas permis de le faire, était autrefois commun à toutes les grandes solennités, parce qu'on regardait l'abstinence, ainsi que le jeûne, comme incompatible avec les fêtes. L'usage contraire s'étant insensiblement établi dans l'Eglise, celui de manger gras, lorsque Noël arrive le vendredi ou le samedi, subsista, comme la tradition en fait foi. S. Epiphane marque qu'on ne jeûnait point le jour de Noël, quand il arrivait un mercredi ou un vendredi, jours auxquels on jeûnait en Orient. Le concile d'Aix-la-Chapelle, de 816, défend aux moines de jeûner les fêtes de Noël, pendant l'octave, à l'Epiphanie, à l'Ascension, à Pâques, à la Pentecôte et en d'autres jours qu'il nomme. Pierre de Cluny, dans sa lettre à S. Bernard, ne pouvait souffrir qu'on jeûnât pendant l'octave de Noël et aux autres fêtes de Notre-Seigneur, non plus que les dimanches. Saint Léon écrivit autrefois contre les manichéens et les priscillianistes qui jeûnaient à Noël et à Pâques, parce qu'ils ne croyaient pas que le Fils de Dieu se fût véritablement incarné. Nicolas I, dans sa réponse aux Bulgares, excepte Noël des jours d'abstinence. Honoré III parle de même, écrivant à l'évêque de Prague, qui l'avait consulté là-dessus. saint Thomas de Cantorbéry n'en faisait aucune difficulté. Mathieu Pâris, écrivain anglais, témoigne aussi que c'était l'usage général en Angleterre ; il l'était de même dans les autres églises. Tout le temps depuis Noël à l'Epiphanie était fêté, mais il fut réduit à huit jours, au rapport d'Isidore, cité par le cardinal Thomasius. Quelques auteurs disent que l'Avent ayant été regardé comme le carême de Noël, le temps depuis Noël à la Purification a été aussi regardé comme un temps de joie, d'où peut-être est venue la coutume observée à Paris, à Dijon et ailleurs, de ne pas garder l'abstinence les samedis entre Noël et la Purification. Cette coutume peut encore venir de l'usage de plusieurs églises, qui ne jeûnaient point le samedi. La coutume de dire trois messes le jour de Noël, est un reste de l'ancien usage pratiqué surtout dans les grandes villes, aux principales solennités. S. Léon, vers le milieu du cinquième siècle, dit expressément que c'était un usage ancien de réitérer plusieurs fois le sacrifice en ces saints jours, afin que personne ne fût privé de l'assistance et du fruit des sacrés mystères. Il n'était pas possible de faire autrement, parce qu'il n'y avait alors qu'un autel dans chaque église, que les fidèles étaient dès lors en grand nombre, et que d'ailleurs on ne disait point de messe en public dans les églises des moines. Anastase le bibliothécaire dit que ce fut le pape Télesphore qui établit la coutume de dire la messe pendant la nuit de Noël. Il ajoute que ce même pape ordonna de chanter le *Gloria in excelsis* à cette messe, d'où il a passé aux autres. Les trois messes de Noël sont dans les sacramentaires du pape Gélase et de saint Grégoire ; ce dernier en parle ailleurs comme d'un usage établi, *quia missarum solemnia ter hodie celebraturi sumus*. Les messes se disaient à Rome dans trois églises différentes, suivant les stations que les papes indiquaient, et c'était pour l'ordinaire eux-mêmes qui célébraient.

L'usage des trois messes s'introduisit en France, comme on le croit, au temps de Charlemagne, lorsque ce prince fit recevoir le rit romain dans l'Eglise gallicane. Alcuin qui vivait alors, en fait mention. Ce n'est que depuis ce siècle, ou même le suivant, que le temps de les dire a été fixé, la première à minuit, la seconde à la pointe du jour, et la dernière à l'heure accoutumée des fêtes.

Le dialogue *Pastores* et *infantem*, qui se chante encore en plusieurs églises, est un reste des spectacles de religion qui s'introduisirent dans les siècles d'ignorance. On représentait les mystères principaux, la passion, la résurrection, la naissance du Sauveur etc., d'une manière très-grossière, quelquefois même indécente et tout à fait ridicule, ce qui a fait supprimer ces représentations. saint Bernard, à ce qu'on croit, est l'auteur de la prose *Lætabundus*.

Catéchisme sur la naissance de Jésus-Christ.

D. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle N. prochain ?

R. L'Eglise célèbre la fête de la naissance de Jésus-Christ, vulgairement appelée Noël.

Explic. Le mot de Noël était anciennement en France un cri d'allégresse et de joie ; il était d'usage aux fêtes et aux réjouissances

publiques, comme aux baptêmes des princes, aux entrées des rois, à leur sacre et dans de pareilles circonstances. C'est ici une acclamation de joie de la naissance du Sauveur.

D. Quel jour Jésus-Christ est-il né?

R. Jésus-Christ est né le vingt-cinq de décembre.

D. Dans quel endroit Jésus-Christ est-il né?

R. Jésus-Christ est né à Bethléem, petite ville de la Judée.

Expl. Un prophète l'avait ainsi annoncé, et avait même nommé cette ville; ce n'est pas que la sainte Vierge et saint Joseph y demeurassent, leur séjour ordinaire était à Nazareth; mais l'empereur Auguste ayant ordonné un dénombrement général de la Judée, chaque chef de famille fut obligé de se rendre dans la ville d'où dépendait le lieu de sa demeure, pour y donner son nom. La sainte Vierge, malgré sa grossesse, ne se dispensa point de ce voyage.

D. Quelles sont les autres circonstances de la naissance de Jésus-Christ?

R. Jesus-Christ est né dans une pauvre étable au milieu de la nuit.

Expl. L'affluence extraordinaire des peuples qu'occasionna ce dénombrement général, et peut-être plus encore la pauvreté de Marie, furent cause qu'elle ne trouva point de place dans les hôtelleries de Bethléem. Elle fut obligée de se retirer dans une cabane voisine de cette bourgade (c'était une retraite de bergers qui veillaient sur leur bétail pendant la nuit); ce fut là que l'auguste mère de Dieu mit au monde le Sauveur du monde même, sans aucune douleur, et sans la moindre altération de sa virginité.

D. Qu'entendit-on d'extraordinaire à la naissance du Sauveur?

R. On entendit les cantiques des anges qui annonçaient la naissance du Sauveur et la paix à l'univers.

Expl. Les esprits célestes chantaient dans les airs le commencement de ce cantique célèbre que l'Eglise dit à la sainte messe: Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix aux hommes de bonne volonté sur la terre. La naissance du Sauveur étant le plus grand de tous les bienfaits, il n'est pas étonnant que les chœurs des anges l'aient annoncée par leurs divins cantiques.

D. Qui sont ceux qui les premiers adorèrent Jésus-Christ dans la crèche?

R. Ce furent les bergers, auxquels les anges annoncèrent la venue du Sauveur.

Expl. Un ange tout brillant de lumière, apparut aux bergers qui veillaient sur leurs troupeaux. Cette vue les remplit de frayeur; l'ange les rassura aussitôt. Je viens vous apprendre, leur dit-il, la plus heureuse des nouvelles, une nouvelle qui doit vous combler de joie. Il vient de naître un Sauveur dans la ville de David; empressez-vous d'aller lui présenter vos hommages; vous le reconnaîtrez à la crèche qui lui sert de berceau, et aux langes qui l'enveloppent. Allons se dirent mutuellement les bergers, allons à Bethléem; voyons cette merveille que le ciel même vient de nous annoncer. Ils arrivent à la cabane, se prosternent devant le divin enfant, l'adorent comme leur Dieu, et s'en retournent pleins d'admiration et de joie.

D. Pourquoi Jésus-Christ est-il venu au monde?

R. Jésus-Christ est venu au monde pour nous racheter du péché et de l'enfer.

Expl. Sans la médiation de Jésus-Christ les hommes étaient perdus sans ressource. L'outrage que le péché avait fait à Dieu était un outrage d'une malice infinie; toutes les créatures ensemble ne pouvaient le réparer; il n'y avait qu'un Dieu pénitent et humilié qui pût satisfaire à la justice d'un Dieu méprisé et outragé. Cette satisfaction infinie était donc l'unique ressource de l'homme: voilà pourquoi le Fils de Dieu, qu'un amour sans bornes engagea à se faire notre victime et notre caution, a voulu se revêtir de notre mortalité, et commencer, comme le reste des hommes, dans les larmes et la douleur, la vie qu'il devait un jour donner pour nous sur la croix.

D. Quelles sont les vertus principales que le Sauveur nous apprend dans sa naissance?

R. Le Sauveur nous apprend principalement l'humilité, l'amour de la pauvreté et des souffrances.

D. Comment le Sauveur nous apprend-il l'humilité dans sa naissance?

R. En méprisant les grandeurs et en naissant dans l'état le plus obscur.

Expl. Il s'est anéanti lui-même, dit l'Apôtre, en prenant la forme d'un esclave; il a quitté sa gloire, sa majesté, sa grandeur, en les voilant sous les dehors de notre mortalité: quels anéantissements! il va plus loin. Non content de s'assujettir à toutes les infirmités de l'enfance, ce Dieu si grand, à qui tout appartient, qui eût pu naître au milieu de l'éclat et de la magnificence, veut naître dans une chaumière ouverte de toutes parts: Quelle leçon!

D. Comment le Sauveur nous enseigne-t-il l'amour de la pauvreté dans sa naissance?

En naissant de parents pauvres, et dans le sein même de la pauvreté.

Expl. Jésus-Christ eût choisi, s'il eût voulu, des parents distingués par leurs richesses et par leur opulence; mais il n'eût pas commencé sa vie sainte par nous donner une des plus grandes leçons de son Evangile: Heureux sont les pauvres. Ce Dieu qui devait un jour ne pas avoir où reposer sa tête, permet que la famille royale, dont il est l'héritier, soit au temps de sa naissance réduite à la pauvreté et à l'indigence. Joseph vivait du travail de ses mains; Marie, suivant la tradition, n'avait pas d'autre ressource. Le Sauveur voulut naître, vivre et mourir pauvre, pour nous apprendre que la pauvreté soufferte en vue de Dieu est une des plus sûres voies pour arriver au ciel.

D. Comment le Sauveur nous apprend-il l'amour des souffrances en naissant?

R. En se soumettant lui-même aux souffrances et à la douleur.

Expl. Le Sauveur souffre déjà dans sa naissance, et commence ainsi le grand ouvrage de notre rédemption, pour lequel il est venu sur la terre; ses souffrances ne se terminent qu'à sa mort par les douleurs les plus inconcevables. En voyant ce Dieu enfant, déjà sujet à souffrir pour nous, ne devrions-nous pas nous réjouir nous-mêmes, lorsque l'occasion se présente de souffrir, pour accomplir en nous, suivant l'expression de l'Apôtre, ce qui manque à ses douleurs?

D. Pourquoi l'Église a-t-elle institué la fête de Noël?

R. Pour remercier Jésus-Christ du grand bienfait de sa naissance.

Explic. C'est en cette fête qu'on peut bien s'écrier avec l'Écriture: Grâces à Dieu d'un don qui est au-dessus de toute expression, et que l'esprit de l'homme ne comprendra jamais! Le bienfait est si grand, que, pour en remettre sans cesse la mémoire sous les yeux des chrétiens, tous ceux qui portent ce nom ont fait de la naissance de Jésus-Christ l'époque qui fixe les années; en sorte qu'en passant à chaque année, il semble qu'on doive se rappeler la naissance du Sauveur.

D. Pourquoi célèbre-t-on trois messes le jour de Noël?

R. Pour honorer les trois naissances de Jésus-Christ.

Nota. Voyez ci-dessus dans l'histoire de la fête les raisons naturelles de cet ancien usage; celles qui vont suivre ne sont que des applications mystiques, très-utiles néanmoins, dès qu'elles servent à exciter en nous des sentiments de religion et de piété.

D. Quelle est la première naissance de Jésus-Christ, en l'honneur de laquelle on dit la première messe, qui est celle de minuit?

R. C'est sa naissance temporelle dont l'Église célèbre la fête.

Explic. La messe se dit à minuit, au temps même, comme on le croit, de la naissance du Sauveur. Il faut alors adorer Jésus naissant, pour imiter, dit un concile de Bourges, la piété des bergers qui allèrent pendant cette nuit adorer Jésus-Christ dans l'étable de Bethléem.

D. Quelle est la seconde naissance de Jésus-Christ, en l'honneur de laquelle on dit la seconde messe à la pointe du jour?

R. C'est la naissance de Jésus-Christ dans le cœur des justes qui se fait par la grâce.

D. Quelle est la troisième naissance de Jésus-Christ, en l'honneur de laquelle on dit la troisième messe en plein jour?

R. C'est la naissance éternelle de Jésus-Christ dans le sein de son Père.

D. Est-on obligé d'entendre trois messes le jour de Noël?

R. Non: il n'y a point de loi de l'Église qui l'ordonne; mais c'est une coutume sainte et louable d'y assister.

D. N'y avait-il pas autrefois une communion générale le jour de Noël?

R. Oui, cette communion était prescrite comme à Pâques.

Explic. C'était autrefois un précepte de communier à Noël et à la Pentecôte comme à Pâques. Le concile de Latran n'exigea plus que la communion pascale, à cause du relâchement des chrétiens; on voit néanmoins des conciles postérieurs à celui de Latran, ordonner encore la communion aux principales fêtes; en particulier celui de Toulouse, qui se tint quatorze ans après, en 1229. Il ajoute même qu'on regardera comme suspects d'hérésie ceux qui ne satisferont pas à ce devoir.

D. Quel fruit retirerons-nous de ce catéchisme?

R. Trois principaux: 1° se confesser; si le confesseur le juge à propos, communier; 2° adorer Jésus enfant, et le remercier de ce qu'il est né pour nous racheter; 3° s'appliquer à la pratique des vertus dont il nous donne l'exemple.

CIRCONCISION.

Premier janvier.

Histoire de la fête de la Circoncision.

L'origine de cette fête paraît d'abord très-incertaine parmi les auteurs qui ont écrit sur les fêtes. Les uns la font aussi ancienne que Noël, c'est-à-dire d'institution apostolique, ou des temps qui ont immédiatement suivi le siècle des apôtres; d'autres prétendent qu'elle ne fut établie qu'au septième siècle; quelques-uns même, avec Grandcolas, croient n'en avoir aucun vestige avant la fin du douzième. Thomassin fait tous ses efforts pour la faire remonter aux premiers siècles. A en juger par des monuments très-respectables, on peut, ce me semble, assurer avec ce savant auteur, que cette fête est de la plus haute antiquité. Il en fait mention dans le martyrologe attribué à saint Jérôme; la messe de la Circoncision se trouve dans le missel du pape Gélase, dans le sacramentaire de saint Grégoire, dans le missel gothique. Le second concile de Tours, de 567, parlant de la Circoncision, dit qu'il ne fait que renouveler le statut des anciens pères: il ordonne de dire la messe avant trois heures, comme aux jours de petits jeûnes. Suivant Thomassin, cette messe suppose la fête. On trouve la circoncision dans la liturgie gallicane, dans les capitulaires, dans le décret de Gratien, qui la met au rang des fêtes solennelles, dans la décrétale de Grégoire IX, etc.

Ce qui a pu tromper les auteurs qui retardent l'établissement de cette fête, c'est qu'autrefois il y avait un jeûne général aux calendes de janvier, que tout l'Occident observait. L'Église avait opposé ce jeûne aux superstitions et aux débauches que les païens faisaient en ce jour en l'honneur de *Janus*, un de leurs dieux, qui a donné le nom au mois de janvier, et d'une déesse nommée *Strena* ou *Strenua*, *déesse* des étrennes; et en ce jour ils s'envoyaient des présents, comme étant autant d'augures favorables de bonheur pendant l'année.

Saint Augustin exhortait les chrétiens à jeûner en ce jour ou au moins à dîner frugalement. Le concile de Tours, que nous avons cité, prescrivit le jeûne aux moines. Le quatrième concile de Tolède, en 633, défendit de chanter l'*Alleluia* en ce jour, et recommanda le demi-jeûne aux chrétiens. Ce jeûne est aussi dans l'ancien ordre romain. S. Isidore de Séville, qui vivait au septième siècle, parle du jeûne de la circoncision comme étant d'obligation dans l'Eglise d'Espagne; mais ce jeûne n'empêche point le père Thomassin de regarder cette fête comme établie dans l'Eglise d'Occident. Il remarque que ce n'était qu'un demi-jeûne, un jeûne qui, comme dit S. Augustin, s'observe même les jours de fêtes, afin que les chrétiens demandent pardon à Dieu des excès des païens. Il cite l'exemple d'un demi-jeûne observé même le dimanche dans l'Eglise grecque, parce que ce dimanche était la veille de Noël. Dans ces occasions la fête était observée de même que le demi-jeûne, ce qui ne se faisait point dans les grands jeûnes, qui étaient regardés comme incompatibles avec les fêtes. On ne sait point quand a cessé le jeûne de ce jour.

La circoncision était anciennement regardée en quelques églises comme la fête de la sainte Vierge. Suivant le micrologue, l'office de ce jour était tout de Marie. En plusieurs endroits on appelait ce jour l'enfantement de la mère de Dieu, *puerperium*. Le titre de la messe, dans le sacramentaire de S. Grégoire, est de l'enfantement, *de puerperio Virginis*: d'anciens calendriers lui donnent le nom de natal de Marie. On disait deux messes en ce jour, une de la sainte Vierge, une autre de la circoncision; dans le Mozarabe la première est de la circoncision, la seconde contre l'idolâtrie. Il y a également deux messes dans les anciens Missels de la bibliothèque de Colbert, dans ceux de Tours, d'Arles et de plusieurs autres églises. Durand, évêque de Mende, fait mention de deux messes qui se disaient encore de son temps: l'une en l'honneur de la Vierge, l'autre de la circoncision.

Je remarquerai en passant que les excès, les dissolutions, les travestissements que les païens faisaient aux calendes de janvier, passèrent insensiblement chez les chrétiens, à la honte de la religion. Les saints pères, comme S. Augustin, S. Pierre Chrysologue, S Maxime, s'élevèrent avec force contre ces profanations: elle subsistèrent malgré les efforts qu'on fit pour les abolir: c'était même en ce jour que, dans la plupart des églises de France, se faisait la *fête des fous* condamnée par tant de conciles, surtout par celui de Bâle. Eudes de Sully, évêque de Paris, en 1199, crut qu'en faisant solenniser la circoncision avec plus d'éclat, il arrêterait ces excès; ses soins néanmoins n'eurent que très-peu d'effet; car nous avons une lettre de la faculté de théologie de Paris, de l'an 1444, adressée aux évêques, dans laquelle les docteurs se plaignent des mêmes abus, et prient les prélats de faire tous leurs efforts pour les extirper. On s'en abstint donc à la circoncision; mais par un abus égal on les transporta à la fête de l'épiphanie, et surtout au commencement du carême, comme nous le dirons en son lieu.

Catéchisme sur la circoncision.

D. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle N. prochain?

R. L'Eglise célèbre la fête de la circoncision de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

D. Qu'y a-t-il de remarquable en ce jour?

R. Trois choses, 1° la circoncision du Sauveur; 2° le nom de Jésus qui lui fut donné; 3° le commencement de la nouvelle année.

D. Qu'est-ce que la circoncision?

R. La circoncision était une cérémonie humiliante et douloureuse de la loi judaïque, qui se pratiquait à l'égard des enfants mâles huit jours après leur naissance.

Explic. Dieu lui-même avait ordonné la circoncision. Vous circoncirez, dit-il à Abraham, en faisant alliance avec lui et avec toute sa postérité, vous circoncirez tous les enfants mâles huit jours après leur naissance. Cette marque imprimée sur leur chair sera le sceau de l'alliance que je contracte avec mon peuple. Tous ceux qui ne porteront pas cette marque ne feront point partie de la nation que je me choisis: ils seront exterminés, parce qu'ils auront violé mon alliance. La circoncision fut donc en usage dès le temps d'Abraham; et les Juifs, même depuis leur dispersion sur toute la terre, ont toujours accompli cet ancien précepte; les Ismaelites, enfants d'Abraham, sont encore dans le même usage.

D. Pourquoi dites-vous que la circoncision était une cérémonie douloureuse?

R. Parce que la circoncision se faisait avec effusion de sang.

D. A quoi servait la circoncision chez les Juifs?

R. Cette cérémonie marquait qu'on était membre du peuple de Dieu et admis à son alliance.

Explic. On remarque un certain rapport entre la circoncision et le baptême, en ce que celle-là donnait entrée à la religion des Juifs, et celui-ci la donne en la religion chrétienne; mais il y a entre ces deux rits une différence les plus importantes, puisque le baptême remet par lui-même le peché originel, ce que n'a pu faire la circoncision. Ceux des pères qui ont pensé qu'en recevant la circoncision on était purifié du péché originel, n'ont point cru que ce fût par la vertu même de la circoncision qu'on reçût cette faveur.

D. Jésus-Christ était-il obligé de recevoir la circoncision?

R. Non, parce qu'il n'était point soumis à la loi.

D. Pourquoi donc Jésus-Christ s'est-il soumis aux douleurs de la circoncision?

R. Pour nous montrer son amour, en expiant déjà nos péchés par l'effusion de son sang.

Explic. La circoncision est un mystère d'humiliation pour le Sauveur. A peine est-il né, que son amour, impatient de se faire connaître, l'engage à se soumettre à cette loi douloureuse : comme il s'était revêtu de la forme de l'homme pécheur, qu'il s'était fait péché pour nous, comme dit l'apôtre, c'est-à-dire la victime du péché, il veut déjà en porter la peine et l'expier par son sang.

D. Quelle est la seconde chose remarquable arrivée en ce jour?

R. C'est le nom de Jésus donné au Fils de Dieu dans la circoncision.

Explic. Les Juifs, suivant une ancienne coutume, donnaient les noms à leurs enfants dans la cérémonie de la circoncision, comme parmi les chrétiens c'est l'usage de les imposer au baptême.

D. Que signifie le nom de *Jésus?*

R. Le nom de Jésus signifie *Sauveur*

Explic. Le nom de Jésus est un nom sacré, admirable et au-dessus de tous les noms; Dieu lui-même l'avait choisi pour son fils; un ange l'annonça à Marie en lui apprenant le mystère de l'Incarnation. L'Ecriture sainte de l'Ancien Testament avait donné au libérateur futur des noms magnifiques : elle l'avait appelé l'ange du grand conseil, le père du siècle futur, le messie, le prince de la paix, le libérateur de son peuple, l'admirable, le Dieu fort. Mais le nom de Jésus, que le ciel lui donne, est infiniment au-dessus de tous ces noms; il les renferme tous. A ce nom sacré, dit l'Apôtre, tout genou doit fléchir dans le ciel, sur la terre et dans les enfers.

D. Pourquoi Jésus est-il appelé Sauveur?

R. Parce qu'il est venu sur la terre pour sauver tous les hommes.

D. Comment devons-nous prononcer le nom de Jésus?

R. Nous devons prononcer le nom de Jésus avec respect et avec confiance.

D. Pourquoi devons-nous prononcer le nom de Jésus avec respect?

R. Parce que c'est le plus auguste et le plus respectable de tous les noms.

Explic. L'Eglise ne prononce jamais ce nom sacré qu'avec le respect le plus profond; ses ministres s'inclinent et adorent ce nom divin lorsqu'ils le profèrent; l'enfer tremble et frémit par la terreur que lui inspire cet adorable nom.

D. Pourquoi devons-nous prononcer le saint nom de Jésus avec confiance?

R. Parce que c'est par le saint nom de Jésus que nos prières sont exaucées et que nous devons opérer notre salut.

Explic. Quoi que vous demandiez à mon Père, dit le Sauveur lui-même, il vous l'accordera si vous le demandez en mon nom. Voilà pourquoi, suivant l'Apôtre, il faut, quoi qu'on fasse, le faire au nom de Jésus-Christ. Il n'y a point d'autre nom sous le ciel par qui nous puissions être sauvés : c'est le nom de notre Sauveur et de notre père; nom par conséquent qui doit exciter en nous la plus parfaite confiance; aussi est-ce par cet auguste nom que l'Eglise termine toutes ses prières, pour avoir un accès plus facile auprès du Père céleste. Un concile d'Avignon, de l'an 1326, accorda dix jours d'indulgences à ceux qui s'inclineraient à la prononciation du saint nom de Jésus ; celui de Bourges, de 1351, en accorde autant. Grégoire XV exhorte les fidèles à le faire principalement pendant la sainte messe.

D. Que signifie le nom de *Christ* qu'on ajoute à celui de *Jésus?*

R. Le nom de Christ signifie oint ou sacré.

Explic. Le Sauveur était oint ou sacré de plusieurs manières, 1° parce qu'il était roi, et que toute puissance lui avait été donnée dans le ciel et sur la terre; 2° parce qu'il était prêtre suivant l'ordre de Melchisédech, et qu'il venait établir et offrir un sacrifice qui devait durer jusqu'à la fin des siècles; 3° parce qu'il était prophète et qu'il renfermait en lui tous les trésors de la sagesse et de la science. Il était donc sacré, non point par une onction ordinaire, comme on l'employait anciennement pour sacrer les rois, les prêtres et les prophètes, mais par l'onction de la divinité qui habitait en lui corporellement, c'est-à-dire réellement et substantiellement.

D. N'est-ce pas du mot Christ qu'est venu le mot de chrétien?

R. Oui, et le mot chrétien signifie disciple de Jésus-Christ.

Explic. Ce fut à Antioche que les fidèles commencèrent à porter ce beau nom de chrétien. Ce nom est un nom de dignité qui nous rappelle sans cesse celui de qui nous le tenons. Mais si ce nom fait notre gloire, il nous rappelle aussi l'étroite obligation d'imiter Jésus-Christ, et de pratiquer ses commandements.

D Quand faut-il invoquer le nom de Jésus-Christ?

R. Le plus souvent qu'il est possible, mais surtout dans les tentations et à l'heure de la mort.

Explic. Le nom de Jésus-Christ chassait les démons, suivant la promesse que le Sauveur avait faite lui-même; Tertullien ne craignait pas de dire que les païens pouvaient en être temoins et en faire l'expérience. Ce saint nom chasse encore les démons, quand on l'invoque avec foi dans les tentations. Saint Bernard recommande d'invoquer ce nom puissant dans toutes les occasions; il faut surtout y avoir recours à l'heure de la mort, pour dissiper les attaques du démon, qui sont alors plus fréquentes et plus à craindre. Rien ne peut résister à ce nom sacré, lorsqu'on l'invoque avec des sentiments que la religion demande.

D. Quelle est la troisième chose remarquable en ce jour?

R. Ce jour est le premier de l'année civile.

D. Que faut-il faire en commençant l'année?

R. Il faut réfléchir sur l'emploi que nous avons fait du temps à l'égard de notre salut.

Explic. Les courtes années, dit le Saint-Es-

prit, s'écoulent avec une rapidité inconcevable; ce temps ne revient jamais, il nous est donné pour notre salut; quel emploi en avons-nous fait? Voilà une ample matière de réflexion. On doit le faire surtout au commencement de l'année, s'humilier de tant de temps perdu, de tant de grâces sans fruit et sans effet, etc. Une pratique utile serait de s'attacher à combattre chaque année quelque mauvais penchant en particulier. En combattant ainsi constamment, on réussit avec la grâce, à le détruire ou au moins à l'affaiblir: et rien n'est plus propre à nous faire avancer dans la vertu.

D. Quels fruits retirerons-nous de ce catéchisme?

R. Trois principaux.

D. Quel est le premier?

R. Ce sera de prononcer avec respect et d'invoquer souvent le saint nom de Jésus.

D. Quel est le second?

R. Ce sera de faire quelque pénitence le jour de la circoncision, pour prendre part aux douleurs de Jésus-Christ.

D. Quel est le troisième?

R. Ce sera de demander aussi en ce jour pardon à Dieu des péchés commis durant l'année qui viendra de s'écouler, et de prendre la résolution de passer celle qu'on commence aussi saintement que si on était assuré que ce sera la dernière de la vie.

ÉPIPHANIE.

6 janvier.

Histoire de la fête de l'Epiphanie.

L'épiphanie est une des cinq fêtes principales de la religion, une des plus anciennes et des plus solennelles. L'Eglise, dans le canon de la messe, lui donne le titre de très-sacré, *sacrosancta;* elle est, ainsi que Pâques, la Pentecôte, l'Ascension, Noël, nommée fête cardinale, parce que c'est sur ces jours que roule presque toute l'économie de l'office divin pendant l'année.

Les deux églises, la latine et la grecque, l'ont célébrée dès les premiers temps avec la plus grande magnificence. Les actes du martyre de S. Philippe, évêque d'Héraclée, mort en 304, parlent de l'épiphanie comme d'une grande fête et de celle qui nous a appelés à la foi; les Constitutions des apôtres en donnent la même idée. Mais en Orient on voit des objets différents dans cette fête de ceux qu'on se proposait en Occident, et on la célébrait en un jour différent.

En Occident, l'adoration des mages, la vocation des Gentils était ce qui caractérisait davantage l'épiphanie. Il y avait cependant des églises particulières, au rapport de saint Augustin, de saint Paulin et du poète Prudence, qui honoraient en ce jour le baptême de Jésus-Christ, quelques-unes, son premier miracle; car on croyait communément, dès le quatrième siècle, que toutes ces choses étaient arrivées au même jour, quoiqu'en différentes années. Ces trois objets furent dans la suite réunis en une seule fête; saint Maxime de Turin, saint Isidore de Séville, rendent témoignage de cette réunion. L'ordre romain y joint la multiplication des pains, comme une nouvelle manifestation de la puissance de Jésus-Christ.

Cette fête, suivant Durand de Mende, et quelques autres, dont la remarque paraît fort judicieuse et conforme à l'esprit de l'Eglise, qui fut toujours de combattre le paganisme par tous les moyens que son zèle lui inspirait; cette fête, dis-je, fut établie dès les premiers siècles pour opposer la triple gloire de la manifestation de Jésus-Christ au triple triomphe de l'empereur Auguste, que les païens, comme on le voit dans Orose, solennisaient à Rome le six janvier. Quoiqu'il en soit, l'épiphanie était si solennelle au quatrième siècle, dans l'Eglise occidentale, qu'Ammien Marcellin, auteur païen, raconte du fameux Julien l'Apostat, que cet empereur, passant par Vienne, à son retour de Paris, le jour de l'épiphanie, *epiphaniam dictitant,* n'osa se dispenser d'assister à l'office public; Julien néanmoins avait déjà renoncé à la religion chrétienne, quoiqu'il n'eût pas encore levé tout à fait le masque, comme il fit peu de temps après. C'était aussi à cause de la grande solennité de ce jour, que se faisait en Occident la consécration solennelle des évêques, comme l'avait ordonné le pape Gélase.

L'Eglise d'Orient ne le cédait point à l'Eglise latine dans la célébration de l'épiphanie: elle y honorait en plusieurs églises l'incarnation du Sauveur et sa naissance, comme on le voit par une loi du Code de Valentinien et de Théodose; c'est pourquoi sans doute S. Chrysostôme l'appelle la première des fêtes: en d'autres elle honorait sa manifestation dans son baptême et sa naissance en même temps. Cassien dit qu'on célébrait ces deux mystères arrivés le même jour; suivant une ancienne tradition, S. Grégoire de Nazianze distingue la fête du baptême de Jésus-Christ qu'il nomme épiphanie, de celle de sa naissance, qu'il appelle théophanie, ce que font aussi les Constitutions apostoliques; mais c'est une addition postérieure au temps de S. Chrysostôme. S. Jérôme donne aussi le nom d'épiphanie au jour du baptême de Jésus-Christ.

Le même S. Grégoire de Nazianze, ainsi que plusieurs autres pères grecs, nomment cette fête le jour des *saintes lumières,* ou de l'*illumination,* soit à cause du baptême du Sauveur qui est la véritable lumière, soit parce que le baptême est appelé illumination, *qui fuerunt illuminati,* soit parce que le baptême solennel se conférant la nuit dans l'Eglise d'Orient, il y avait un grand nombre de cierges allumés pour éclairer pendant la cérémonie. Ce saint docteur parle aussi de la présentation de Jésus au temple, comme faisant partie de cette fête.

S. Chrysostôme témoigne que les fidèles prenaient de l'eau qui avait servi au baptême, qu'ils la gardaient pendant toute l'année, et qu'ils s'en servaient dans leurs maisons, dans leurs héritages, pour leurs malades. On voit par là l'antiquité de cette pratique, qui s'observe encore aujourd'hui aux samedis de Pâques et de la Pentecôte, jours auxquels en Occident on bénissait les eaux, et l'on don-

nait le baptême solennel. Les Grecs, dit le père Goard, ont conservé la coutume de bénir de l'eau la veille de l'épiphanie.

Saint Grégoire de Nazianze rend encore témoignage de la magnificence et de la pompe avec laquelle l'Eglise orientale solennisait l'épiphanie. Dans l'oraison funèbre qu'il a faite de saint Basile, son ami, il raconte combien l'empereur Valence, qui assistait ce jour-là à l'office, fut frappé de la foule innombrable du peuple qui célébrait cette grande fête, du bel ordre qu'observait saint Basile dans la célébration des augustes mystères, et surtout du refus que fit le saint des offrandes de ce prince arien, qui de honte et de dépit serait tombé en défaillance, sans le secours des ministres de l'autel.

La vigile de l'épiphanie était, après celles de Pâques et de la Pentecôte, la plus celèbre dans l'Eglise : on veillait pendant toute la nuit. Les Orientaux jeûnaient à cause du baptême solennel qui se conférait la nuit de l'épiphanie; ce jeûne subsiste encore parmi eux. On ne jeûnait point dans l'Eglise d'Occident, soit parce que, suivant la règle établie par saint Léon, le baptême solennel était fixé aux veilles de Pâques et de Pentecôte, soit parce que l'intervalle entre Noël et l'épiphanie n'était qu'une suite de fêtes, jours auxquels on ne jeûnait pas. Lanfranc et Ulric, dans ses Coutumes de Cluny, parlent de cette veille sans jeûne, ce qui subsiste encore. Le jeûne était pourtant observé en quelques églises particulières, puisqu'il est prescrit dans le Missel mozarabe, et que Pierre Damien dit qu'on doit jeûner.

Dans un grand nombre d'églises, on annonce la fête de Pâques, le jour de l'épiphanie, pendant la messe; c'est un reste de l'ancien usage établi par le concile de Nicée. Comme il n'y avait point alors de calendriers qui indiquassent le jour de Pâques, on prenait cette précaution, d'abord dans les grands siéges, et ensuite dans les autres églises, afin que chacun se préparât au jeûne du carême et qu'il fût instruit des autres fêtes mobiles. Le nouveau Missel de Besançon, de M. le cardinal de Choiseul, a rétabli cette ancienne coutume.

L'octave de l'épiphanie est fort privilégiée à Rome; on n'y admet aucune fête. On trouve le dernier jour de l'octave chômé en France, sous Louis le Débonnaire, comme on le voit dans les capitulaires de ce prince rapportés par l'abbé Ansegise; cette octave est encore aujourd'hui très-célèbre.

Il n'est pas hors de propos de remarquer que l'usage du *roi boit*, ou du *roi de la fève*, qui, à la honte du christianisme, s'observe encore aujourd'hui, est une coutume qui vient des païens. C'était l'usage à Rome que, sur la fin de décembre et dans les premiers jours de janvier, les esclaves fussent confondus avec les maîtres, et qu'on tirât au sort une royauté imaginaire. Si le sort favorisait l'esclave et le déclarait *roi de la fête*, chacun, le maître lui-même, lui obéissait tant qu'elle durait. Ces fêtes se faisaient en l'honneur de Saturne, et portaient le nom de saturnales. A ces fêtes, les chrétiens ont ajouté la superstition la plus extravagante, en y faisant entrer Dieu et la sainte Vierge. Le savant cardinal Thomasius fait une remarque à ce sujet, que je ne dois point omettre. Il dit que les excès scandaleux auxquels les chrétiens se livraient la veille de l'épiphanie, furent cause que l'Eglise supprima cette vigile avant toutes les autres, et que comme on n'attacha le jeûne aux vigiles et aux veilles qu'après cette suppression, celle-ci demeura sans jeûne.

Le continuateur de Nangis, en l'an 1378, dit qu'autrefois les rois de France, à l'exemple des mages, allaient à l'offrande et présentaient à l'autel, de l'or, de la myrrhe et de l'encens.

Catéchisme sur l'Epiphanie.

D. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle N. prochain?

R. L'Eglise célèbre la fête de l'épiphanie, autrement la fête des rois.

Explic. L'épiphanie est appelée vulgairement en France la fête des rois, parce que le peuple croit, sur une ancienne tradition, que les mages qui vinrent adorer Jésus-Christ étaient rois. Nous en parlerons plus bas.

D. Que signifie le mot d'épiphanie?

R. Epiphanie est un mot grec qui signifie manifestation.

D. Pourquoi cette fête est-elle appelée épiphanie ou manifestation?

R. Parce qu'on y célèbre trois grands mystères qui ont fait connaître la puissance et la gloire du Sauveur.

D. Quel est le premier de ces mystères?

R. C'est l'adoration des mages et la vocation des Gentils à la foi.

D. Qui étaient les mages?

R. Les mages étaient des savants, qui faisaient une étude particulière de la sagesse.

Explic. Nous ne savons rien d'assuré sur la qualité des mages qui vinrent adorer Jésus-Christ. Les uns leur ont donné la qualité de rois, fondés sur une tradition fort ancienne; d'autres ont même assigné leurs noms, quoique l'antiquité nous les ait laissé ignorer. Ce que nous savons, c'est que c'étaient des philosophes Gentils; on a même lieu de croire, suivant plusieurs habiles interprètes, qu'ils étaient de grands seigneurs. S. Léon pensait qu'ils étaient au nombre de trois : on en juge par le nombre des présents qu'ils offrirent à Jésus-Christ.

D. Comment les mages surent-ils que Jésus-Christ était né?

R. Les mages apprirent la naissance du Sauveur par une étoile miraculeuse qui leur apparut dans l'Orient.

Explic. Le Messie avait été annoncé par Balaam sous le symbole d'une étoile qui devait naître de Jacob : les Juifs, dispersés dans différents empires, ne cachaient point qu'ils attendaient le libérateur promis depuis tant de siècles. Les païens eux-mêmes, au rapport de leurs historiens (dont on peut voir les témoignages dans le père de Colonia et dans le savant ouvrage de M. Bullet sur la

Religion prouvée par les auteurs païens), parlaient d'un changement avantageux pour les Juifs, qui devait arriver au temps ou le Sauveur naquit. Tout cela pouvait être connu des mages; ils étaient d'ailleurs très-savants dans la connaissance des astres. L'apparition d'une nouvelle étoile les frappa; et éclairés d'une lumière intérieure, ils comprirent que cet astre miraculeux annonçait la naissance du grand roi qu'attendaient les Juifs.

D. Que firent les mages après l'apparition de l'étoile?

R. Les mages quittèrent leur pays et vinrent à Jérusalem chercher l'enfant Jésus pour l'adorer.

Explic. Fidèles à la grâce, les mages quittèrent tout pour chercher celui que l'étoile leur annonce; ne sachant pas le lieu de sa naissance, ils vinrent à Jérusalem, espérant d'être instruits dans cette capitale de la Judée. Ils s'adressent à Hérode et lui demandent sans détour où est le roi des Juifs nouveau-né. Ce prince ambitieux et jaloux s'alarme à cette nouvelle; il craint de perdre ses Etats. Pour se défaire du nouveau roi qu'on lui annonce, il use de fourberie. Il recommande aux mages de s'informer avec soin du lieu où est cet enfant; il leur demande avec un empressement affecté, depuis combien de temps ils ont vu paraître l'étoile dont ils parlent : il ajoute qu'il les suivra pour adorer lui-même le roi qui vient de naître; il s'informe en même temps des docteurs de la loi, quel doit être le lieu de la naissance de ce roi que la nation attend. L'assurance positive qu'ils lui donnent que le Messie doit naître à Bethléem, l'effraie encore davantage. Il se porte dès lors aux résolutions les plus violentes, mais il a grand soin de les tenir secrètes.

D. Que firent les mages après avoir quitté Hérode?

R. Les mages se rendirent à Bethléem, adorèrent Jésus-Christ et lui offrirent leurs présents.

Explic. L'étoile qu'ils avaient vue en Orient leur apparut de nouveau; et ce prodige les combla de la plus vive joie. Elle les conduisit jusqu'à Bethléem, et s'arrêta sur la maison dans laquelle on avait porté le Sauveur; car il n'était plus alors dans la cabane où il était né.

D. Quels furent les présents que les mages offrirent à Jésus-Christ?

R. Les mages lui offrirent de l'or, de la myrrhe et de l'encens.

D. Que signifiait l'or que les mages offrirent au Sauveur?

R. L'or signifiait la royauté de Jésus-Christ.

D. Que signifie la myrrhe?

R. La myrrhe, qui sert à embaumer les corps, signifiait que Jésus-Christ était homme et sujet à la mort.

D. Que signifiait l'encens?

R. L'encens marquait que l'enfant Jésus était Dieu.

Explic. Les mages choisirent ce que leur pays produisait de plus rare et de plus riche, pour offrir au roi qu'ils venaient adorer. Par là ils marquaient leur extrême respect pour Jésus-Christ, et suivaient d'ailleurs la coutume établie en beaucoup d'endroits, de ne point se présenter devant les princes sans leur faire quelques présents.

D. Que devinrent les mages après avoir adoré Jésus-Christ?

R. Les mages retournèrent dans leur pays par un autre chemin.

Explic. Les mages se proposaient de retourner à Jérusalem; mais avertis en songe, par un ange, des mauvais desseins d'Hérode contre le saint enfant, ils s'en retournèrent par un autre chemin. Plusieurs églises, en mémoire de cette circonstance du retour des mages, suivent dans la procession de ce jour une marche contraire à celle des autres jours.

D. Que devons-nous remarquer de particulier dans cette manifestation du Sauveur aux mages?

R. Nous y devons remarquer la vocation des Gentils à la foi.

Explic. Les Juifs, spécialement choisis pour être le peuple de Dieu, s'étaient persuadés que les autres peuples, communément compris sous le nom de nations ou de Gentils, n'auraient aucune part aux faveurs du Messie. En se faisant connaître aux mages, qui étaient du nombre des Gentils, le Sauveur montrait qu'il appelait tous les hommes à la lumière de l'Evangile, c'est-à-dire aux plus grands de tous les bienfaits; aussi dans l'Eglise d'Occident cette vocation des Gentils à la foi, désignée dans l'adoration des mages, a été regardée comme l'objet principal de cette fête.

D. Quel est le second mystère que l'Eglise célèbre en ce jour?

R. L'Eglise célèbre la seconde manifestation de Jésus-Christ, qui se fit lorsqu'il fut baptisé par saint Jean-Baptiste.

Explic. Lorsque le Sauveur se présenta pour recevoir le baptême de saint Jean, le Saint-Esprit, sous le symbole d'une colombe, se reposa sur sa tête et fit connaître le Messie à son précurseur, qui profita de cette circonstance pour le faire connaître lui-même comme Fils de Dieu à la multitude qui l'environnait.

D. Quel est le troisième mystère que l'Eglise célèbre en ce jour?

R. C'est la troisième manifestation du Sauveur, qui se fit aux noces de Cana, village de Galilée, lorsqu'il changea l'eau en vin.

D. Quels fruits retirerons-nous de ce catéchisme?

R. Trois principaux : 1. Nous abstenir des divertissements profanes auxquels les mauvais chrétiens se livrent en ce jour. 2. Remercier Dieu de nous avoir appelés à la véritable religion. 3. Faire quelques prières pour la conversion des infidèles et des hérétiques et pour la conservation de la religion parmi nous.

PRÉSENTATION DE JÉSUS AU TEMPLE ET PURIFICATION DE MARIE.

Histoire de cette fête.

Quelques auteurs font remarquer au troi-

sième siècle l'institution de cette fête, mais leur sentiment ne paraît pas fondé; d'autres ont cru qu'on était redevable de son établissement aux soins de l'empereur Justinien, et qu'il l'avait demandée à cause d'une mortalité extraordinaire qui désolait la ville de Constantinople. On célébra cette fête, dit Anastase le bibliothécaire, avec beaucoup de pompe et de magnificence dans tout l'empire, la quinzième année du règne de Justinien, ce qui revient à l'an 542. Nicéphore dit que cet empereur commanda qu'elle fût célébrée partout, *toto orbe terrarum;* ce qui semble insinuer qu'on la célébrait déjà dans quelques églises, et que ce prince ne fit que la rendre plus générale et plus solennelle. Ce qui autorise ce sentiment, c'est que saint Grégoire de Nysse, mort sur la fin du quatrième siècle, en parle comme d'une fête : *cujus nos hodiè mysterii memoriam celebrantes;* saint Léon, au cinquième siècle, parle aussi de la purification; peut-être était-ce la fête dont parle Surius, que l'on solennisait dès l'an 430 en l'honneur de la sainte Vierge, et qui était célèbre, *valde insignis.* Le savant M. Baluze dit que la purification est la première des fêtes établies en l'honneur de la mère de Dieu.

Le pape Gélase, suivant le sentiment le plus commun et le plus suivi, l'établit l'année même de sa mort, c'est-à-dire en 496, pour l'opposer aux purifications que les païens faisaient aux lupercales, fêtes très-célèbres à Rome; les fêtes lupercales se célébraient en l'honneur du dieu Pan. Il y avait encore d'autres fêtes en l'honneur de Pluton, surnommé *Februus, qui nettoie*, et de la déesse *Februa*, qu'on croit être Junon, déesse des purifications. Les païens faisaient des lustrations impures et infâmes, en portant des torches allumées autour de leurs temples pour purifier leur ville.

Ces fêtes se célébraient au mois de février, *Februus,* nom qui a demeuré à ce mois et qui signifiait, chez les Romains, purification par le feu. On célébrait encore à Rome, quelque temps auparavant, les fêtes nommées saturnales.

Les historiens grecs et romains conviennent que, dans ces fêtes en l'honneur de Saturne, on immolait des hommes à ce dieu du paganisme. Macrobe dit qu'ensuite ces sacrifices barbares cessèrent, et qu'on n'offrit plus à Saturne que des figures d'hommes; et qu'enfin les Italiens ne lui offrirent plus que des cierges allumés, à cause de la ressemblance des mots qui signifiaient ces deux choses.

J'ai déjà remarqué ailleurs que c'était la coutume de l'Eglise d'opposer des cérémonies saintes et religieuses aux usages et aux pratiques superstitieuses des païens. Gélase, témoin des restes infâmes de ces fêtes païennes, qui se célébraient encore de son temps, quoique défendues par les lois des empereurs chrétiens, institua la fête de la purification pour les abolir entièrement et pour détourner les chrétiens de ces dangereuses assemblées.

La fête de la purification étant, comme je l'ai dit, la plus ancienne des fêtes de la Vierge, a toujours été célébrée avec beaucoup de solennité. On la trouve dans le Sacramentaire de saint Grégoire, dans l'Ordre romain, dans les Capitulaires, *purificatio sanctæ Mariæ.* Dans la célèbre Constitution de Manuel Comnène elle est appelée *Hypapante,* c'est-à-dire rencontre, à cause de la rencontre de saint Siméon et d'Anne au temple de Jérusalem. Tous ceux qui ont écrit depuis sur les offices de l'Eglise font mention de cette fête. Elle était autrefois en quelques églises, particulièrement en Angleterre, précédée d'une vigile qui portait un jeûne, et elle avait son octave.

La procession de ce jour, qui se fait avec des cierges allumés, pour représenter la véritable lumière, qui est Jésus-Christ, *lumen ad revelationem gentium*, se fait avec la couleur violette, symbole de la pénitence, à cause des excès des païens dont j'ai parlé, sans quoi on prendrait le blanc comme aux fêtes de la Vierge. Cette procession se faisait à Rome nu-pieds; le pape même n'y assistait point autrement : nouvelle preuve que cette fête était instituée pour abolir les fêtes et les lustrations infâmes des idolâtres. Saint Eloi, évêque de Noyon, saint Ildefonse, évêque de Tolède, le vénérable Bède, Baronius et la plupart des auteurs ecclésiastiques le disent expressément. Cette procession se faisait déjà universellement au septième siècle.

Catéchisme sur la Purification.

D. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle N. prochain?

R. L'Eglise célèbre la fête de la présentation de Jésus au temple de Jérusalem, et la purification de la sainte Vierge, qu'on appelle autrement la *Chandeleur*.

D. Par qui le Sauveur fut-il présenté au temple?

R. Le Sauveur fut présenté au temple par la sainte Vierge, sa mère, et par saint Joseph.

Explic. Cette présentation au temple se faisait en conséquence de la loi que Dieu lui-même avait portée, que les premiers nés lui seraient consacrés et seraient rachetés par une somme d'argent. C'était pour rappeler aux Juifs que dans leur délivrance de l'Egypte, leurs premiers nés furent préservés du glaive de l'ange exterminateur, tandis que ceux des Egyptiens furent mis à mort. La sainte Vierge racheta le Sauveur en donnant les cinq sicles prescrits par la loi.

D. Que fit Jésus-Christ lorsqu'il fut présenté au temple?

R. Jésus-Christ s'offrit lui-même à Dieu, son Père, comme étant la seule victime capable de satisfaire à sa justice.

Explic. A peine le Sauveur entre dans le monde, qu'il fait déjà l'office de rédempteur; il sait que toutes les victimes anciennes sont incapables d'apaiser Dieu : il s'offre lui-même à son Père pour désarmer sa colère et pour expier les péchés des hommes.

D. Qu'arriva-t-il de remarquable lorsque Jésus-Christ fut présenté au temple

R. Jésus-Christ fut reconnu pour le Messie par le saint vieillard Siméon et par Anne la prophétesse.

Explic. Siméon, assuré par une révélation, qu'il ne mourrait point sans avoir vu le libérateur d'Israël, monte au temple par une inspiration de l'Esprit saint; il y trouve le divin enfant que ses pieux parents offraient au Seigneur ; il le prend entre ses bras, et plein de joie il chante ce cantique admirable que l'Église a consacré dans son office de complies, dans lequel il soupire après la mort, content d'avoir vu le Sauveur de son peuple. Il annonce en même temps à Marie, que le fils qu'elle présente à Dieu deviendra un sujet de contradiction ; qu'il fera le salut de plusieurs, et que plusieurs aussi se perdront en abusant de ses bienfaits et de ses grâces. Il lui prédit en même temps que son cœur sera percé d'un glaive de douleurs ; c'était lui annoncer la passion et la mort de son fils. Anne la prophétesse, âgée de 84 ans, demeurait dans l'enceinte du temple ; elle eut aussi la consolation de voir le Sauveur, et elle ne cessa d'en parler aux vrais Israélites qui attendaient le Messie.

D. Qu'était-ce que la purification à laquelle la sainte Vierge se soumit ?

R. La purification était une cérémonie prescrite par la loi de Moïse, qui ordonnait aux femmes d'aller au temple après leurs couches, pour se purifier.

Explic. La loi ordonnait que la femme qui aurait mis au monde un fils, se présenterait au temple quarante jours après pour se purifier, et qu'elle le ferait après quatre-vingts jours, si elle était accouchée d'une fille. Les femmes riches devaient offrir en même temps un agneau d'un an en holocauste, et une colombe ou une tourterelle en sacrifice d'expiation, c'est-à-dire pour effacer toute souillure légale. Les pauvres n'offraient que deux tourterelles ou deux colombes ; l'une en holocauste, et l'autre en sacrifice d'expiation. La sainte Vierge qui était pauvre, quoique de sang royal, ne fit que cette dernière offrande.

D. La sainte Vierge était-elle obligée à la loi de la purification ?

R. Non, puisqu'elle ne contracta jamais la moindre souillure.

Explic. La sainte Vierge voulut donner l'exemple de la plus profonde humilité en cachant aux yeux des hommes le privilége que Dieu lui avait accordé d'être mère sans rien perdre de sa pureté ; dans la purification elle paraît une femme ordinaire, elle qui préférait la gloire de la virginité à tout l'éclat de la dignité auguste de mère de Dieu.

D. Que doivent faire les pères et mères pour entrer dans l'esprit de cette fête ?

R. Les pères et mères doivent offrir leurs enfants à Dieu et prier pour eux.

D. Que doivent faire en particulier les femmes à qui Dieu accorde des enfants?

R. Elles doivent les offrir à Dieu, comme la sainte Vierge offrit le Sauveur au temple.

Explic. La coutume des femmes chrétiennes de venir faire leurs relevées à l'église après leurs couches est très-sainte et très-louable : cette cérémonie est établie pour imiter la très-sainte Vierge dans l'offrande qu'elle fit de son divin Fils au temple de Jérusalem. Les femmes y portent un cierge allumé, pour leur apprendre qu'elles doivent donner bon exemple à leurs enfants, et qu'elles doivent les instruire dans la religion. Elles doivent remercier Dieu des grâces qu'il leur a faites pendant leur grossesse et pendant leurs couches, lui offrir leurs enfants, prier qu'ils conservent pendant toute leur vie la grâce précieuse du baptême. Sainte Elisabeth, reine de Hongrie, ne manquait jamais à cette pieuse cérémonie, et c'était elle-même qui portait ses enfants à l'église pour les offrir à Dieu.

D. Que doivent faire les enfants le jour de cette fête ?

R. Les enfants doivent, à l'imitation du Sauveur, s'offrir à Dieu pour le servir pendant toute leur vie.

D. Pourquoi appelle-t-on cette fête *la Chandeleur?*

R. A cause des cierges qu'on allume en ce jour en grand nombre.

Explic. L'Eglise bénit ces cierges suivant la coutume générale de donner la bénédiction à toutes les choses dont elle se sert.

D. Combien de fruits retirerons-nous de ce catéchisme ?

R. Deux principaux : 1° nous offrir à Dieu, comme l'enfant Jésus, pour le servir avec fidélité pendant toute notre vie ; 2° imiter la profonde humilité de la très-sainte Vierge et son exactitude dans l'observation de la loi divine.

SEPTUAGÉSIME.

Histoire de la Septuagésime.

Le zèle de quelques particuliers qui prévenaient les jeûnes communs à tous les fidèles, a donné lieu aux noms de septuagésime, sexagésime et quinquagésime, que portent les trois dimanches qui précèdent le carême : car ils ne sont ainsi nommés que par rapport au dimanche de la quadragésime ou du commencement de la sainte quarantaine. D'autres néanmoins, après Alcuin, dans sa lettre à Charlemagne sur ce sujet, pensent que ces trois dimanches portent ces noms par rapport au nombre de jours dont ils sont éloignés de Pâques, et que comme on appelle quadragésime le premier dimanche du carême, parce qu'il est quarante jours avant Pâques, on nomme de même septuagésime le troisième dimanche avant le carême, parce qu'il est censé être soixante-dix jours avant Pâques, en faisant les semaines de dix jours, pour plus de facilité dans l'expression.

Les Grecs, qui ne jeûnaient pas les samedis et les jeudis, commencèrent à jeûner à la septuagésime pour remplacer les jeûnes qu'ils retranchaient du carême ; ainsi ils l'avancèrent de trois semaines, comme le dit Ratram dans l'écrit qu'il a fait contre eux. Cette coutume de prévenir le carême passa en Occident ; les uns l'avançaient de trois semaines et commençaient à la septuagésime, comme

on le voit en plusieurs anciens auteurs; d'autres de deux, comme le porte la règle du maître, qui ne parle que de la sexagésime; d'autres d'une seulement; et ces derniers ne commençaient leur jeûne qu'à la quinquagésime. Durand voulait que les clercs jeûnassent dès la septuagésime, pour suppléer aux jeûnes des dimanches du carême. Dans le mozarabe, le dimanche avant les cendres s'appelle *ad carnes tollendas*, ce qui fait voir qu'en Espagne le jeûne ne commençait qu'à la quinquagésime.

Si le zèle de quelques chrétiens avança le jeûne, le relâchement d'un grand nombre d'autres ne chercha en cela qu'à adoucir sa rigueur. Parmi ces derniers, les uns ne jeûnaient pas certains jours du carême, par exemple, les jeudis, en mémoire, disaient-ils, de l'institution de l'eucharistie et de l'ascension; les autres le jeudi saint, à cause du mystère de ce jour; ni le samedi saint, à cause de la joie de la fête de Pâques. Il est vrai qu'ils remplaçaient ces jours avant le carême; mais en discontinuant le jeûne, ils affaiblissaient la sévérité de l'ancienne discipline. Le concile d'Orléans, de 511, s'apercevant de ces abus, défendit ces jeûnes anticipés, et ordonna de se conformer à l'usage de l'Eglise, qui est de jeûner tout le carême, sans discontinuer le jeûne.

L'établissement du jeûne dès la septuagésime fit qu'on regarda ce temps comme spécialement consacré à la pénitence, et qu'on lui donna le rit du carême, en supprimant les chants de joie. Cet usage passa de Rome en France au neuvième siècle; le concile d'Aix-la-Chapelle, qui fut tenu en ce temps, se conforma à la pratique de Rome, et défendit les chants de joie. Alexandre II, sur la fin du onzième siècle, ordonna de cesser partout l'*Alleluia* à la septuagésime, parce que, dit ce pape, l'Eglise commence alors à célébrer les mystères de la pénitence et de la mortification. Le Mycrologue dit que ce fut Léon VII qui défendit de dire le *Gloria in excelsis* depuis la septuagésime jusqu'à Pâques.

C'était aussi un ancien usage de ne point célébrer de fêtes des saints en ce temps, parce que les fêtes marquent de la joie, et la joie paraissait incompatible avec les sentiments de pénitence que ce temps inspirait.

Avant que le concile de Latran eût commandé la confession annuelle, il était déjà réglé qu'on se confesserait la semaine qui précède le carême, comme on le voit ordonné par les Capitulaires de Théodulphe, évêque d'Orléans, au huitième siècle. Reginon et Comestor, qui écrivaient dans les deux siècles suivants, disent la même chose et placent la confession au commencement du carême; Etienne Poncher, évêque de Paris, vers l'an 1509, renouvela cette pratique. Il alla même plus loin; il défendit d'entendre en confession pendant la semaine de Pâques, ceux qui avaient attendu à se confesser jusqu'au dimanche des Rameaux. Le concile de Trente approuve et recommande fort la coutume de se confesser pendant le carême; il la traite de sainte et pieuse. Saint Charles Borromée, dans son cinquième concile de Milan, ordonne à ses curés de visiter chaque famille de leur paroisse la semaine qui précède le carême, afin d'engager tous ceux qui doivent se confesser à le faire de bonne heure, et à ne pas attendre au temps pascal. Il recommande encore aux curés d'avertir les fidèles, que l'Eglise, par le changement qu'elle fait en ses offices et en ses ornements depuis la septuagésime, prétend qu'ils embrassent la retraite et qu'ils fassent pénitence; qu'ils évitent les spectacles, les divertissements publics pour s'adonner à la prière et aux pratiques de la vertu.

Les divertissements du carnaval sont un reste des excès et des débauches auxquels se livraient les païens en l'honneur de Bacchus. Ils promenaient en public l'image de ce dieu; et c'était toujours avec des mascarades et des déguisements ridicules, en se travestissant en bêtes, en monstres et même en démons, en faisant des bouffonneries et extravagances, et en se livrant aux plus honteuses débauches. Ces excès passèrent chez les chrétiens et furent vivement condamnés par les saints pères, comme je l'ai rapporté ailleurs.

Les exhortations n'ayant pas suffi pour réprimer ces abus si contraires à l'esprit du christianisme, et introduits par la corruption des mœurs, on établit en 1556 la salutaire pratique des quarante heures, pour engager les chrétiens à quitter ces divertissements profanes et scandaleux, et à ne pas entrer dans un temps de pénitence et de mortification, par la dissolution et la débauche. Le souverain pontife, Clément XIII, a autorisé et étendu même cette pieuse pratique, en accordant à toutes les églises où les quarante heures sont établies, les indulgences que ses prédécesseurs n'avaient accordées qu'à quelques-unes.

Grandcolas, dans son commentaire sur le Bréviaire romain, dit que ce furent les jésuites qui apportèrent d'Italie en France la dévotion des quarante heures; mais il paraît certain qu'elle fut établie d'abord à Paris par M. Benoît, curé de Saint-Eustache; c'est ce que rapporte Thiers dans son livre de l'Exposition du saint sacrement. Ces prières sont instituées pour honorer les quarante jours du jeûne de Jésus-Christ ou, suivant d'autres, les quarante heures entre sa mort, ou sa condamnation à la mort et sa résurrection.

Etienne Poncher, évêque de Paris, établit une procession générale le jour de la septuagésime, pour obtenir la permission d'user du laitage en carême.

Catéchisme sur la Septuagésime.

D. Comment appelle-t-on dimanche prochain?

R. On l'appelle dimanche de la septuagésime.

Nota. Voyez ci-dessus l'explication du nom donné à ce dimanche et aux suivants.

D. Qu'y a-t-il de particulier dans l'église le dimanche de la septuagésime?

R. L'Eglise commence en ce jour un temps particulier de pénitence.

Explic. En quelques églises, le carême commençait autrefois le lendemain de la septuagésime; en d'autres, huit jours ou quinze jours après; mais on ne jeûnait que quatre jours par semaine, quelquefois moins; enfin pour garder l'uniformité générale, le carême fut fixé comme il l'est encore maintenant. Cependant on continua à regarder le temps depuis la septuagésime au carême comme un temps de pénitence et une préparation au jeûne du carême, comme le carême est lui-même la préparation à la grande solennité de Pâques. Voilà pourquoi l'Eglise retranche ses chants de joie en ce temps, et prend la couleur violette qui est le symbole de la mortification.

D. Pourquoi l'Eglise commence-t-elle déjà ce temps particulier de la mortification?

R. Afin que les fidèles se préparent de bonne heure à la grande fête de Pâques.

Explic. Une excellente manière de se préparer à la pénitence du carême et à la communion pascale, est de se confesser dans le temps où nous sommes. L'Eglise, qui ordonne de se confesser chaque année, désire qu'on le fasse avant le carême, afin que par cette précaution on soit plus en état de profiter des grâces attachées à ce saint temps, et mieux disposé à participer aux saints mystères.

D. L'Eglise n'a-t-elle pas d'autres raisons en commençant la pénitence à la septuagésime?

R. Oui, c'est pour empêcher les chrétiens de se livrer aux honteux divertissements du carnaval.

Explic. Nous avons remarqué que les divertissements du carnaval étaient un reste du paganisme. Il est inconcevable qu'il faille les défendre aux chrétiens. Se peut-il qu'à la veille d'un temps consacré à pleurer ses péchés, on s'y plonge sans mesure? Peut-on recevoir des cendres, symbole de l'humiliation, en sortant du tumulte des assemblées mondaines et licencieuses?

D. A qui est-ce d'empêcher les excès qui se commettent pendant le carnaval?

R. C'est à ceux qui sont chargés de faire observer la police et aux pères et mères qui doivent les interdire à leurs enfants.

Explic. Les dissolutions et les excès qui se commettent au carnaval, surtout dans les villes, devraient sans doute exciter le zèle de ceux qui ont l'autorité en main. Dieu ne la leur a confiée que pour empêcher les crimes qui outragent sa majesté sainte, et qui intéressent l'ordre public. Or, quoi de plus contraire au culte dû à Dieu et au bon ordre qui doit régner dans la société, que les masques, les travestissements, les bouffonneries publiques, les dérisions mêmes des choses saintes, les danses licencieuses et effrénées qui se font pendant le carnaval? J'en appelle à tout homme religieux, à tout bon citoyen. Ceux qui sont en place doivent donc s'y opposer et se servir pour cela de l'autorité que les lois leur donnent, sans quoi ils en répondront devant Dieu. Les pères et mères, maîtres et maîtresses ont à cet égard les mêmes obligations et même de plus sévères et de plus rigoureuses; d'ailleurs ils peuvent s'y opposer plus efficacement.

D. Qu'a fait l'Eglise pour s'opposer aux divertissements du carnaval?

R. L'Eglise a institué les prières des quarante heures.

D. Qu'est-ce que la solennité des quarante heures?

R. C'est une dévotion établie pour empêcher les chrétiens de se livrer aux désordres du carnaval et pour demander pardon à Dieu des excès et des péchés qui s'y commettent.

Explic. Dans la première institution de cette dévotion, le saint sacrement était exposé pendant quarante heures, ce qui a donné le nom à cette pratique de piété. Depuis le bref de Clément XIII on doit prendre trois jours dans l'une des trois semaines suivantes, la septuagésime, sexagésime, quinquagésime, ou si l'on veut le seul jeudi de la sexagésime. L'indulgence plénière est accordée à ceux qui, confessés et communiés, visitent le saint sacrement pendant ce temps, et prient pour la conversion des pécheurs et des infidèles, pour l'exaltation de l'Eglise, la paix entre les princes chrétiens, etc.

D. Que faut-il faire pour sanctifier le temps de la septuagésime jusqu'au carême?

R. Trois choses: 1° faire tous ses exercices de piété dans un esprit de pénitence; 2° ne prendre aucune part aux divertissements du carnaval, et empêcher ceux qui dépendent de nous de s'y livrer; 3° se préparer à approcher saintement des sacrements de pénitence et d'eucharistie, pour gagner l'indulgence des quarante heures.

CENDRES.

Histoire de la cérémonie des cendres.

Les cendres étaient regardées, dans l'ancienne loi, comme le symbole de la pénitence: les premiers chrétiens suivirent cette idée. Tertullien décrit un pénitent couvert de cendres, *horrore cineris concineratum;* saint Ambroise s'exprime de même, *totum corpus cinere aspersum;* saint Isidore de Séville, parlant des pénitents, dit qu'ils reçoivent les cendres sur leur tête pour reconnaître qu'ils ne sont que cendre et poussière, et que la sentence de mort est prononcée justement contre eux.

L'appareil avec lequel on imposait les cendres, lorsque l'usage de la pénitence canonique était établi dans l'Eglise, a quelque chose de remarquable. Tous les pénitents qui devaient être réconciliés à Pâques, se présentaient à la porte de l'église, couverts d'un sac, les pieds nus et avec toutes les marques d'un cœur profondément humilié. Ils étaient reçus par l'évêque, par les doyens ruraux et par les curés, chargés tous ensemble de veiller sur la conduite des peuples. On commençait par entendre leur confession; on les couvrait d'un cilice; on

leur mettait de la cendre sur la tête ; on les arrosait d'eau bénite ; on leur imposait une pénitence proportionnée à leurs crimes ; on les faisait ensuite entrer dans l'église, où ils se prosternaient à terre. Le clergé prosterné de même, et tous fondant en larmes, on chantait sur eux les sept psaumes de la pénitence ; on leur faisait une exhortation en les avertissant qu'on allait les chasser de l'église à cause de leurs péchés, comme Adam fut chassé du paradis terrestre. On les mettait dehors en effet, en chantant les paroles que Dieu dit au premier homme en le punissant : *In sudore vultus tui*, etc., et ils n'y rentraient que le jeudi saint, qui était le jour de la réconciliation.

La cérémonie des cendres n'était donc originairement que pour les pécheurs publics ; mais des personnes de piété, surtout des prêtres, dit Réginon, voulurent aussi avoir part à cet exercice d'humilité et de pénitence ; et cette coutume subsista après la cessation de la pénitence publique. Elle s'étendit insensiblement et même en assez peu de temps, puisqu'un concile de Bénévent, de 1091, dit que tous les clercs, même les laïques, hommes et femmes, recevaient des cendres sur la tête. Le concile parlait ainsi avant que la pénitence publique eût cessé généralement, ce qui arriva au douzième siècle. Au quatorzième, l'usage de recevoir les cendres fut universel dans l'Eglise. Dès lors on employa à cette cérémonie les cendres qu'on recueillait après avoir fait brûler les rameaux bénits de l'année précédente. A Lyon, on bénit des verges avec les cendres, comme étant un instrument propre à châtier les pénitents et à punir le péché. En quelques endroits on porte des cilices à la procession, en d'autres on en donne un à chaque pénitent. A Rome, on recevait les cendres nu-pieds ; on voit par les ordres romains, que le pape même, avec les cardinaux et le clergé, allaient en procession nu-pieds. La station était de l'église Sainte-Suzanne à celle Sainte-Sabine. C'était une coutume assez générale d'ôter ses chaussures pour recevoir les cendres.

Le pape Pie II (Æneas Silvius) raconte qu'au commencement du carême, c'était l'usage, en quelques églises, de choisir un homme qui représentait les anciens pénitents ; cet homme, pendant tout le carême, était revêtu d'un habit lugubre : sa tête était enfoncée dans un capuce, on le chassait de l'église ; il jeûnait pendant quarante jours, marchait nu-pieds, et ne se présentait qu'à la porte de l'église seulement ; on l'appelait Adam, parce qu'il était la figure d'Adam chassé du paradis terrestre.

Saint Charles ordonna dans un de ses conciles, que les curés instruisissent les fidèles des raisons et des significations de cette cérémonie, le dimanche qui précède l'imposition des cendres, et surtout qu'on leur apprît bien qu'elles sont le symbole de l'humilité et de la pénitence.

Une espèce de souvenir de l'ancienne pénitence subsiste encore dans le nom qu'on donne vulgairement au premier dimanche de carême, qu'on appelle le *dimanche des brandons*, à cause des flambeaux que présentaient à l'église ceux qui, pendant le carnaval, s'étaient livrés à des divertissements défendus. Ils paraissaient à l'église, la torche à la main, pour faire réparation publique de leurs scandales.

Catéchisme sur la cérémonie des cendres.

D. Pourquoi le premier jour du carême est-il appelé jour des cendres ?

R. A cause de l'imposition des cendres qui se fait en ce jour.

Nota. Ce jour est aussi appelé le *chef du jeûne*, parce qu'il est à la tête des jeûnes du carême. Avant l'addition des quatre jours de jeûnes, dont nous parlerons ci-après, le nom de chef du jeûne se donnait au premier lundi du carême pour la même raison. Les pères du concile de Soissons, de 853, appelaient déjà le mercredi des cendres chef du jeûne, l'addition des quatre premiers jours était déjà faite, au moins en plusieurs églises.

D. L'imposition des cendres est-elle bien ancienne ?

R. C'est un reste de l'ancienne discipline de l'Eglise qui imposait des cendres sur la tête des pénitents publics, qui les recevaient pour marquer leur douleur.

Explic. La coutume de se couvrir de cendres et de cilices, pour marquer la douleur, était en usage chez les nations les plus anciennes : les Ninivites se revêtirent de sacs et se prosternèrent sur la cendre pour apaiser la colère de Dieu : les Juifs pratiquaient la même chose, comme l'Ecriture le rapporte en mille endroits : les chrétiens l'ont fait de même dans tous les temps, surtout lorsque la pénitence publique était en vigueur. Rien ne marque mieux l'humiliation et la douleur que ces symboles énergiques de sacs, de cilices, de cendres : ce sont les expressions mêmes de la pénitence.

D. Pourquoi l'Eglise fait-elle aujourd'hui l'imposition des cendres ?

R. L'Eglise impose des cendres sur la tête des chrétiens pour les exciter à la pénitence, en leur rappelant la pensée de la mort.

Explic. Souviens-toi, ô homme ! que tu es poussière et que tu retourneras en poussière : voilà ce que le prêtre dit à chacun de ceux à qui il impose les cendres ; anciennement à Milan on y répondait : *Je m'en souviendrai.* Quelques Rituels veulent que l'on dise : *Fais pénitence dans la cendre et le cilice.* On lit en d'autres : *Faites, Seigneur, que les cendres que je reçois deviennent pour moi un remède salutaire.* Il y a des endroits où l'on met la cendre dans des vases de terre pour mieux marquer le néant de l'homme.

D. Avec quels sentiments doit-on recevoir les cendres ?

R. On doit recevoir les cendres en esprit de componction et de douleur, en formant la résolution de faire pénitence pendant le carême.

D. Quel autre sentiment faut-il encore avoir en recevant les cendres ?

R. Il faut se soumettre à la mort, comme

étant pécheur, et accepter l'arrêt en expiation de ses péchés.

CARÊME

HISTOIRE DU CARÊME.

On regarde généralement le carême comme étant d'institution apostolique, quoique quelques auteurs, entre autres le sévère Baillet, aient formé des doutes sur ce point. Rien n'est plus décisif que les preuves qu'en apportent le père Thomassin dans son Traité des jeûnes, et dom Martenne dans son Ancienne Discipline de l'Eglise, dans la récitation de l'office divin ; ils font voir par la tradition des pères grecs et latins, que le carême remonte incontestablement jusqu'aux apôtres. On voit dans Tertullien que l'hérétique Montan voulait qu'on observât trois carêmes ; Tertullien, quoique dans l'erreur des montanistes, rend témoignage que les catholiques, pour combattre Montan et se défendre de l'observation des trois carêmes, en appelaient à la tradition, et répondaient simplement qu'ils n'observaient que les jeûnes établis par les apôtres ; et ces jeûnes ne pouvaient être que ceux du carême. Rien de plus formel que ce que dit saint Jérôme, plus près de la source que Baillet : Nous jeûnons quarante jours, dit ce père, suivant la tradition qui nous vient des apôtres, *quadragesimam secundum traditionem apostolorum jejunamus*. Ce qui a pu occasionner ces doutes, c'est que le carême n'eut pas d'abord universellement la forme constante qu'il a eue depuis, et qu'il y eut quelques variations dans les différentes églises pendant les trois premiers siècles. Cependant saint Chrysologue en faisait Jésus-Christ auteur, même pour le nombre des jours, *quadraginta dierum jejunium non humana inventio, sed auctoritas divina*. On trouve le carême dans le concile de Laodicée, qui condamne ceux qui rompaient le jeûne le jeudi saint ; dans saint Epiphane, qui dit que c'est la coutume de l'Eglise de jeûner quarante jours avant la semaine sainte ; dans saint Basile, qui assure que l'ordonnance s'en publiait tous les ans par toute la terre ; dans saint Grégoire de Nysse, saint Chrysostôme, saint Augustin et dans les autres pères du quatrième et du cinquième siècles, dont les ouvrages sont remplis d'exhortations au jeûne du carême.

Cependant en Occident on ne jeûnait que trente-six jours. S. Grégoire et Nicolas Ier sont témoins de cet usage pour l'Eglise de Rome ; S. Isidore de Séville, pour celle d'Espagne ; Théodulphe d'Orléans, pour celle des Gaules. Le Micrologue et Pamélius disent que S. Grégoire ajouta les quatre jours qui commencent au mercredi des cendres ; mais si cela est vrai, il faut que cette addition ait été particulière à l'Eglise romaine, ou que l'ordonnance de S. Grégoire ait eu peu d'effet, puisque les Grecs ne cessèrent pas de reprocher aux Latins qu'ils ne jeûnaient pas pendant quarante jours. Ces reproches obligèrent le concile de Meaux de 845, celui de Soissons de 853, à ordonner l'addition des quatre jours, qui a été toujours observée depuis ce temps-là. Ratram, dans sa dispute contre les Grecs, dit qu'ils n'auront plus rien à nous objecter sur ce sujet, puisqu'on a ajouté quatre jours de jeûne aux trente-six qui s'observaient : cet usage ne fut pourtant universel qu'à la fin du onzième siècle. L'église de Milan est la seule qui ait conservé l'ancien usage, on n'y jeûne point les quatre premiers jours du carême. S. Charles, ce grand restaurateur de l'ancienne discipline, ne voulut point toucher à ce reste d'antiquité.

Nous ne connaissons presque plus le jeûne que par son nom, tant celui que nous observons est différent de celui des douze premiers siècles ; car la rigueur de l'ancien jeûne a duré jusqu'à ce temps et même après.

Le jeûne, dit Fleury, renfermait toutes les marques naturelles de l'affliction. L'essentiel du jeûne était de ne faire qu'un repas vers le soir : on s'abstenait de vin et de toutes les viandes délicates ou nourrissantes ; la journée se passait dans l'église, dans la retraite, dans la prière ; on se rendait aux assemblées publiques à la première pointe du jour, comme on le voit dans S. Epiphane, dans S. Basile, dans S. Chrysostôme. On communiait tous les jours de jeûne, comme le témoignent Tertullien et S. Ambroise. Il y avait des chrétiens qui ne prenaient que du pain et de l'eau, ce que S. Jérôme dit être le jeûne le plus rigoureux : *fortissimum jejunium est aqua et panis*. S. Basile défendait la chair et le vin, et ne permettait que les légumes et l'eau. S. Grégoire de Nysse, en n'accordant que les mêmes choses, défend de les assaisonner.

On ne rompait le jeûne du carême qu'après l'heure des vêpres, c'est-à-dire environ à six heures du soir, vers le coucher du soleil. Tertullien, S. Jérôme, S. Ambroise, S. Augustin et un grand nombre d'autres témoignent que c'était l'usage. Nous voyons dans Théodulphe d'Orléans, au neuvième siècle, qu'il s'y était déjà glissé quelques abus à ce sujet en différents endroits, puisque cet évêque dit qu'on ne jeûne point quand on mange avant que l'office des vêpres soit achevé. S. Bernard, S. Thomas d'Aquin, Pierre de Blois, parlent encore du même usage ; cependant le docteur Angélique et les autres théologiens de son siècle et des suivants, Alexandre de Holez, de la Palu, S. Antoine, enseignèrent qu'on pouvait dîner en carême, ce qui montre que dès lors le repas était fort avancé dans plusieurs endroits. Cette doctrine fit une brèche inséparable à l'ancienne discipline.

Il paraît que ce fut au huitième siècle que le repas, qui ne devait se faire qu'après vêpres, fut avancé à l'heure de nones (à trois heures), au moins par quelques-uns, comme nous l'apprend Théodulphe d'Orléans. Charlemagne, dont la cour était nombreuse, fit avancer les vêpres pour manger à quatre heures, et donner ainsi à toute sa maison le temps de prendre son repas avant minuit. Un évêque trouvant mauvais cette conduite de l'empereur, ce prince, pour se justifier,

lui ordonna de ne manger qu'après toute sa maison. Il était servi par des rois et des princes qu'il avait vaincus ; ceux-ci l'étaient par des ducs et les comtes, et ces derniers l'étaient par des moindres officiers ; en sorte que ceux qui prenaient leur repas les derniers, le finissaient à peine avant le milieu de la nuit. L'évêque convint que ce n'était point par délicatesse que Charlemagne avançait l'heure de manger ; cependant on avança en même temps les vêpres, ce qui se fit insensiblement, puisque nous les voyons encore à trois heures vers l'an 1200. Dans les trois siècles suivants, on avança davantage l'heure des vêpres. On disait cet office en 1500 à midi, contre l'ancienne coutume, et on mangea aussi à midi. On avança encore l'heure de cet office : il y eut même des théologiens du seizième siècle, qui enseignèrent qu'on pouvait manger à onze heures : on se rassura, parce qu'on ne faisait le repas qu'après vêpres : de là nous est resté l'usage de dire vêpres le matin pendant le carême.

Pour revenir aux premiers chrétiens, les uns ne mangeaient rien de cuit, ce qui s'appelait l'homophagie ; d'autres ne mangeaient que des viandes sèches, des noix, des amandes ou quelques autres fruits : c'était la xérophagie, qui s'observait surtout les deux dernières semaines du carême, et principalement la semaine sainte; quelques-uns même passaient cette dernière semaine sans rien prendre; d'autres observaient ce jeûne rigoureux, deux, trois ou quatre jours, suivant leurs forces. Personne n'était dispensé du jeûne, excepté les infirmes, les petits enfants et les vieillards. Nous voyons encore, au treizième siècle, des enfants de dix ans obligés au jeûne : c'est la remarque de l'abbé Racine dans son Histoire ecclésiastique. Les armées mêmes jeûnaient encore, et on observait l'abstinence au temps de S. Louis, comme on le voit dans sa vie par le sire de Joinville; ce qui dura encore longtemps, comme on le voit par la journée des Harengs sous Charles VII, pendant le fameux siége d'Orléans. Anciennement il n'y avait pas d'abstinence de viande les dimanches de carême. Ce n'est que dans les derniers siècles qu'elle a été établie; c'est qu'autrefois on regardait l'abstinence comme inséparable du jeûne; ensuite on garda seulement l'abstinence à certains jours, comme aux rogations, et les vendredis et les samedis de l'année.

La collation était absolument inconnue à toute l'antiquité : ce sont les moines qui l'ont introduite. Ils avaient des jeûnes de règle et les jeûnes communs à toute l'Eglise. Dans les premiers jeûnes, ils permirent au lecteur de faire un petit déjeuner, ce qu'ils crurent nécessaire pour qu'il pût vaquer à la pénible fonction de faire la lecture à haute voix et pendant longtemps. Ce soulagement était néanmoins retranché dans les jeûnes de l'Eglise; mais comme les religieux travaillaient alors pendant la plus grande partie du jour, il était difficile qu'ils soutinssent cette fatigue, surtout dans le temps des chaleurs, sans quelque soulagement ; ils demandèrent donc de prendre un peu d'eau avant les complies, même aux jours de jeûne prescrits par l'Eglise, ce qui leur fut accordé par le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 817 sous Louis le Débonnaire (ce qui fait voir qu'on croyait encore alors, comme dans les premiers siècles, rompre le jeûne en prenant de l'eau) ; peu après ils prirent un peu de vin, qu'ils mêlèrent avec l'eau. Au temps de S. Bonaventure, les moines buvaient deux à trois fois à la collation, *duobus vel tribus... bibere vicibus.* La règle du Maître, Ulric, dans ses Coutumes de Cluny, Yves de Chartres et Burchard, n'avaient rien fixé à cet égard; le concile d'Aix s'était simplement exprimé par le mot *bibant*, qu'ils boivent, et ne leur avait permis de le faire qu'en cas de nécessité, *si necessitas poposcerit.* Comme ce verre d'eau ou de vin se prenait au réfectoire pendant les collations ou conférences des moines, ce rafraîchissement en prit le nom de collation, comme on le voit dans les statuts de Cluny de l'an 1308.

Malgré cet exemple des monastères, l'unité du repas se soutint encore longtemps. Il est au moins certain que l'on ne collationnait point encore au onzième siècle dans l'Occident; les écrivains de ce temps-là reprochaient aux Grecs la collation d'herbes et de fruits qui s'était introduite parmi eux. Ce ne fut qu'au commencement du treizième siècle qu'elle commença parmi nous. Les laïques, sans avoir les mêmes raisons que les religieux, prirent d'abord, comme eux, un peu d'eau et de vin; les scolastiques de ce siècle enseignèrent qu'on pouvait aussi y ajouter quelques confitures, par manière de médicaments, et pour faciliter la digestion, *ne potus noceat*, disent même les constitutions de quelques ordres; ce qui fut un nouveau relâchement. Personne ne révoque en doute aujourd'hui si la collation, dans laquelle on observe les règles convenables, est permise ; chacun sait que l'Eglise la tolère : cette condescendance rend le jeûne, tel qu'il est pratiqué par les personnes pieuses et timorées, incomparablement moins rigoureux que celui qui fut observé dans l'Eglise pendant plus de douze cents ans.

C'était un usage général dans l'église grecque de ne point offrir le sacrifice les jours de jeûne, surtout en carême: on disait quelquefois la messe des présanctifiés, c'est-à-dire qu'on communiait d'une hostie réservée du sacrifice précédent, comme on le fait le vendredi saint : usage qui nous vient des Grecs, et qui s'est introduit parmi nous dès le temps des croisades, ou peu après. L'église de Milan conserve un vestige de cette coutume des Orientaux : on ne dit point la messe à Milan les vendredis de carême. En Occident on a toujours célébré les saints mystères, à l'exception du vendredi et du samedi saints.

On ne célébrait point non plus en carême de fêtes de saints, excepté l'Annonciation, à cause de son importance ; encore fut-elle transférée en plusieurs églises au mois de décembre. On observait en cela la défense

du concile de Laodicée, qui ne permettait point de faire les fêtes, mais seulement mémoire de saints les samedis et dimanches. Le dixième concile de Tolède fit la même défense. On revient un peu à cet ancien usage dans les nouveaux Bréviaires qu'on donne maintenant en France: il serait à souhaiter qu'on rétablît entièrement l'ancienne pratique.

On prêchait tous les jours de carême, et plus souvent encore les deux dernières semaines, comme on le voit par les sermons de saint Léon; de là est venue la coutume de prêcher le carême dans les villes, et de faire dans les campagnes les prières du soir à l'église.

L'usage de voiler les images en carême, en signe de tristesse, est aussi très-ancien. Dès le septième siècle on voilait avec un linge brodé de soie un dais magnifique, qui ornait le tombeau de saint Eloi, ce qui ne se faisait que pendant le carême. Jean Beleth, Durand, les us de Cîteaux parlent de la coutume de couvrir les images. Le bénédictin Mayer, dans son excellente explication des cérémonies de l'Eglise, dit que cet usage vient de ce qu'on ne célébrait aucune fête des saints pendant le carême. On étendait aussi un voile ou rideau qui couvrait tout l'autel, Lanfranc dit qu'on le mettait le premier dimanche de carême, et que le lendemain on couvrait les croix et les images. Guillaume Pellecier, premier abbé de Grandmont, dit dans ses statuts que c'est pour nous faire souvenir du voile dont le visage de Jésus-Christ fut couvert à sa passion.

Ce voile, qu'on mettait devant l'autel pendant le carême, s'appelait *velum quadragesimale*; le concile de Cantorbéry, de 1220; ceux de Vincestre et d'Evreux, de 1240; celui d'Oxfort, de 1287, ordonnent de le mettre le premier dimanche de carême, après complies, et le lendemain on couvrait les croix et les images. Le voile qui était devant l'autel ne s'ouvrait qu'au temps de la consécration, et seulement les dimanches et aux offices des fêtes. On l'ôtait le mercredi saint, à ces paroles de la passion, *velum templi scissum est*; le voile du temple se fendit, ce qui s'observe encore à Paris. En plusieurs églises il est ordonné de couvrir les images, sans qu'il soit fait mention des croix. En quelques endroits on découvrait les images les dimanches et aux fêtes de neuf leçons.

C'était aussi une coutume des premiers siècles de communier tous les jours de jeûne. Le relâchement s'étant introduit, on ne communia plus que les dimanches de l'avent et du carême: cette pratique même s'abolit insensiblement; S. Charles fit tous ses efforts pour la renouveler, mais inutilement.

Les offices du carême étaient beaucoup plus longs que ceux du reste de l'année, comme ils le sont encore: on faisait, dit Martenne, beaucoup de processions, de lectures pieuses; on lavait les pieds aux pauvres, et on faisait de grandes aumônes; on disait deux messes chaque jour, quelquefois même trois; en un mot, tout le temps du carême était presque uniquement employé à la pratique des bonnes œuvres. S. Epiphane dit qu'en carême il y avait toujours sinaxe ou assemblée dans l'église; S. Basile exhorte à s'y rendre deux fois le jour pour entendre les instructions du matin et du soir, et pour y communier; S. Chrysostôme fait les mêmes exhortations. En Occident, S. Césaire, S. Léon et plusieurs autres prêchaient aussi en ces jours, du moins plusieurs fois par semaine, comme on le voit par les sermons de S. Léon.

Les divertissements, comme la chasse, la pêche, les spectacles, les bains même en quelques endroits, étaient défendus pendant le carême, de même que les plaidoieries et les autres actes de justice; la guerre même était ordinairement suspendue, au moins jusqu'au douzième siècle, comme on le voit dans Guillaume de Malmesbury. La continence était recommandée aux personnes mariées, et c'est pour cela en partie que les noces furent défendues en carême depuis le quatrième siècle; ce qui a été souvent renouvelé depuis et étendu à l'avent, parce que l'avent était regardé comme un carême et un temps de pénitence.

Les abus et les excès du carnaval sont très-anciens; j'en ai parlé ailleurs. Je remarquerai seulement ici que S. Basile s'élevait fort contre quelques chrétiens de son temps qui se livraient à l'intempérance les samedis et les dimanches, jours où l'on ne jeûnait pas dans l'église orientale, afin, dit ce père, de se fortifier en quelque sorte contre les cinq jours de jeûne suivants, *adversus quinque dierum jejunium vino indulgent*. Cet abus s'était aussi introduit en Occident, comme le témoigne S. Ambroise. Ce fut vers le temps de ce saint docteur qu'on se donna la liberté de boire du vin aux jours de jeûne; chose inouïe dans les siècles précédents. Les dispenses du jeûne et de l'abstinence sont aujourd'hui si communes, qu'il est bon d'en dire un mot. Personne autrefois n'était dispensé du jeûne : rois, princes, seigneurs, magistrats, soldats, laboureurs, artisans, etc.; on est étonné de la sévérité de l'ancienne discipline à cet égard. Si l'Eglise faisait quelques exceptions en faveur des infirmes, des enfants, des vieillards, etc., c'était avec des précautions infinies. On peut voir ce curieux détail dans le Traité des jeûnes de Ciaconius et du père Thomassin. Lorsque l'Eglise jugea à propos d'accorder des dispenses, elle ne le fit jamais que sur des attestations authentiques de nécessité indispensable; ainsi, en 1297, le pape Boniface dispensa du jeûne Vinceslas, roi de Bohême; en 1475, le légat du pape accorda une dispense d'abstinence, seulement pendant cinq ans, à la Hongrie et à la Bohême; Grégoire XI, dans le siècle précédent, avait permis à Charles V, roi de France, de manger, par conseil des médecins, des œufs, du beurre, du lait et du fromage; cet exemple n'affaiblit point le jeûne en France. Etienne Poncher, évêque de Paris, voulait encore, en 1503, qu'on jeûnât suivant les anciens canons. Nous connaissons si peu les dispen-

ses pour l'abstinence, que le parlement de Paris défendit dans ce siècle la promulgation d'une bulle qui l'accordait à quelques provinces ruinées par la guerre. Elles devinrent néanmoins si fréquentes en peu de temps, que la coutume s'introduisit, comme elle subsiste encore, de les renouveler chaque année, toujours au reste avec la clause d'aumônes ou de prières qu'on doit faire en dédommagement.

Les évêques n'accordant de dispenses que sur l'attestation des médecins, ont eu recours à eux, et ils ne furent point difficiles. Un concile de Narbonne de 1609, voulant prévenir les abus que causait déjà la facilité de ces messieurs, très-commode en morale, ordonne que l'évêque assemble les médecins quelque temps avant le carême, qu'il les avertisse du danger auquel ils exposent leur salut, s'ils sont trop faciles à donner des attestations à ceux qui leur en demandent. On ne s'est point aperçu d'une plus grande rigueur de la part des médecins et chirurgiens : ils donnent des attestations de besoin d'user des viandes défendues avec la dernière facilité; sans doute ils veulent bien courir les risques de toutes les infractions de la loi du jeûne et de l'abstinence qu'ils occasionnent. Un peu plus de connaissance de l'antiquité ecclésiastique, de respect pour les lois sacrées de l'Eglise; un peu moins de complaisance pour un grand nombre de personnes qui les consultent et qui souvent n'ont de maladie que leur délicatesse, ôterait bien des scandales et des abus. La licence qui règne aujourd'hui à cet égard, doit excuser la liberté qu'on se donne de la censurer. M. le cardinal de Choiseul, dans ses observations sur le synode de 1770, se plaint que l'abstinence des vendredis et samedis, et des autres jours de jeûne n'est presque plus observée, même dans les campagnes; que l'on sert partout gras et maigre dans les auberges, ce qui est un abus très-criant, dit cet illustre prélat. Il ordonne à ses curés d'insister fortement et d'instruire leurs peuples sur un point de si grande importance.

Catéchisme sur le Carême.

D. Qu'est-ce que le carême ?

R. Ce sont les quarante jours de jeûne et de pénitence qui précèdent la fête de Pâques.

D. Qui a institué le carême ?

R. Le carême a été institué par les apôtres.

Explic. Les protestants ont aboli le jeûne du carême, quoique ce soit un point de discipline incontestable et universel depuis le temps des apôtres ; n'est-ce pas montrer évidemment que, sous le nom spécieux de réforme, ils n'ont cherché qu'à secouer le joug de la pénitence ? Ils ont fait de même dans des points plus essentiels, comme la confession, etc., parce qu'ils sont plus contraires aux inclinations de la nature, mais par là même plus dignes de la religion.

D. Pourquoi les apôtres ont-ils établi le carême ?

R. Les apôtres établirent le carême en mémoire du jeûne rigoureux que Jésus-Christ observa dans le désert pendant quarante jours.

D. Les apôtres n'eurent-ils pas un autre motif en instituant le carême ?

R. Oui, les apôtres instituèrent le carême pour disposer les chrétiens par la pénitence à la grande fête de Pâques.

Explic. La vie d'un chrétien doit être un exercice continuel de mortification : tous les jours il doit porter sa croix; mais cet esprit de pénitence est si contraire au penchant de la nature, et il s'affaiblit si aisément que, pour le ranimer, les apôtres établirent le carême comme un temps d'une plus grande pénitence et d'une mortification continuelle, pour mieux préparer les chrétiens à la plus grande des solennités qui est Pâques, à laquelle tous doivent communier.

D. Pourquoi voile-t-on les autels et couvre-t-on les croix et les images pendant le carême ?

R. On le fait pour marquer le deuil et la tristesse qui doivent accompagner la pénitence du carême, et que doit inspirer la pensée des souffrances de Jésus-Christ.

D. Pourquoi dit-on vêpres le matin pendant le carême ?

R. Parce qu'anciennement on ne faisait le repas des jeûnes du carême qu'après vêpres, et que quand on avança le repas, on avança aussi les vêpres.

D. Que faut-il faire pour entrer dans l'esprit de l'Eglise et sanctifier le carême ?

R. Cinq choses.

D. Quelle est la première pratique pour sanctifier le carême?

R. Il faut observer l'abstinence et le jeûne avec beaucoup d'exactitude.

D. En quoi consiste aujourd'hui le jeûne ?

R. Le jeûne consiste à ne faire qu'un seul repas et une légère collation que l'Eglise tolère.

Explic. Quoique le jeûne prescrit aujourd'hui ne soit plus que l'ombre des anciens jeûnes, la plupart des chrétiens s'en dispensent néanmoins sur les plus légers prétextes. L'abstinence est violée publiquement et impunément; on mange gras ouvertement et sans gêne ; on le donne indistinctement dans les auberges, malgré les défenses réitérées des princes, des magistrats et surtout des évêques ; chose inouïe à toute l'antiquité, aux siècles même les plus corrompus : rien ne montre davantage combien la religion déchoit parmi nous, et ce que nous avons à craindre pour l'avenir. On voit des chrétiens qui croient remplir l'austère rigueur du jeûne en se livrant à toute la délicatesse des repas les plus somptueux et prolongés très-longtemps. La collation, qui n'est que tolérée et qui doit être très-modique, est changée en un repas ; il s'y trouve même de prétendus chrétiens qui boivent du vin ou des liqueurs pendant la journée, sous le faux prétexte qu'il n'y a rien en cela contre la loi du jeûne, tandis que nos pères auraient cru y contrevenir en prenant de l'eau. Ce n'est pas ici le lieu d'un plus grand détail.

D. Quelle est la seconde pratique pour sanctifier le carême?

R. C'est de se préparer pendant la carême à faire une bonne communion à Pâques.

Explic. Il faut pour cela se confesser, et le faire de bonne heure, à un homme sage, prudent et éclairé. Le concile de Latran ordonne que ce soit à son propre pasteur, suivant l'ancien usage. Lorsqu'on a des raisons légitimes de ne pas s'adresser à lui, il faut au moins choisir un bon confesseur. Malheur à ceux qui ne vont se confesser à des etrangers que pour surprendre l'absolution, pour les tromper, ou parce qu'ils connaissent leur trop grande facilité; ces sortes de gens s'exposent à faire un sacrilége à Pâques.

D. Quelle est la troisième pratique pour sanctifier le carême?

R. Il faut assister aux instructions qui se font plus fréquemment pendant le carême.

D. Quelle est la quatrième pratique pour sanctifier le carême?

R. C'est de faire l'aumône, de vaquer à la prière et aux autres bonnes œuvres.

Explic. Les anciens chrétiens faisaient l'aumône de ce que le jeûne leur épargnait; les saints pères parlent presque tous de cet usage, c'est une pratique que les bons chrétiens observent encore aujourd'hui, comme conforme à l'esprit de l'Eglise. D'ailleurs les évêques, en permettant l'usage des œufs, du beurre, du lait, du fromage, exigent des aumônes. Les pauvres doivent suppléer à l'aumône par la patience et par la soumission à la volonté de Dieu, et par les prières qui leur sont prescrites au lieu d'aumônes.

D. Quelle est la cinquième pratique pour sanctifier le carême?

R. C'est de faire tous les jours quelques réflexions sur les souffrances et sur la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Explic. Ces réflexions, qui peuvent être si utiles, sont bien propres à nous occuper pendant le saint sacrifice de la messe, auquel on doit assister en carême autant qu'il est possible; on peut aussi les faire dans le courant de la journée et le soir après sa prière. Le petit livre des Méditations sur la passion, et l'ouvrage du père Ségnery sur le même sujet, sont excellents et coûtent peu.

COMPASSION DE MARIE.

Histoire de la fête de la Compassion de Marie.

L'Eglise, qui s'occupe pendant les quinze derniers jours du carême à méditer spécialement sur les douleurs de son divin époux, a cru devoir consacrer un de ses jours en l'honneur de Marie, afin de prendre aussi part aux douleurs de cette mère affligée, dont le cœur, suivant la prophétie du saint vieillard Siméon, fut percé d'un glaive de douleur, et à qui l'amour qu'elle avait pour son fils, fit partager en quelque sorte les souffrances de sa passion. Le cardinal Cajétan, qui vivait au milieu du quatorzième siècle, parle déjà d'une fête établie sous le nom de passion de la sainte Vierge. On l'appelait en France avec beaucoup de solennité, surtout à Paris, et avait une octave depuis le dimanche de la passion jusqu'à celui des Rameaux.

Ce qui a rendu cette fête si célèbre à Paris fut la profanation que firent les calvinistes d'une image de Notre-Dame de Pitié, dans le cimetière de saint Nicolas-des-Champs. On fit une réparation solennelle à la sainte Vierge, de cet outrage; et on en fut plus porté à solenniser cette fête. D'ailleurs Louis XIII, ensuite du vœu qu'il fit, et dont je parle dans l'histoire de l'Assomption, ordonna de construire le grand autel de la cathédrale, et d'y mettre pour tableau l'image de Notre-Dame de Pitié, ce qui contribua encore à relever cette fête.

Le concile de Cologne ordonna la fête de la Compassion de la sainte Vierge, en 1322; et, comme je ne me lasse point de le faire remarquer, ce fut pour réparer en quelque sorte les blasphèmes des hussites contre la sainte Vierge, en leur opposant par le rit extérieur d'une fête le dogme catholique qu'ils combattaient. Ces sectaires condamnaient les images de la Vierge, surtout celle où Marie est représentée tenant son Fils mort après la descente de la croix; c'est ce qui engagea le concile à rétablir cette fête sous le nom de compassion de la Vierge ou de Notre-Dame de Pitié, c'est-à-dire de Marie compatissante, et comme participant aux douleurs de son Fils. Clément X l'approuva aussi sur la fin du siècle passé. Le jour de cette fête n'est point fixé généralement: les uns la célèbrent le 18 mars, huit jours avant le 25, parce qu'ils croient que le Sauveur est mort en ce dernier jour; d'autres ne la célèbrent que la veille des Rameaux, plus communément elle est fixée au vendredi qui précède le vendredi saint. Quelques-uns l'appellent fête des douleurs de la sainte Vierge ou Notre-Dame des sept douleurs; elle est plus connue sous le nom de compassion de la sainte Vierge.

Catéchisme sur la compassion de Marie

D. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle vendredi prochain?

R. L'Eglise célèbre la fête de la Compassion de la sainte Vierge.

D. Qu'entendez-vous par la compassion de la sainte Vierge?

R. J'entends les douleurs que la sainte Vierge ressentit pendant la passion de Jésus-Christ.

D. Les douleurs de la sainte Vierge pendant la passion furent-elles bien vives?

R. Ce furent les plus vives douleurs qu'une pure créature ait jamais ressenties.

Explic. Les douleurs de la sainte Vierge furent proportionnées à l'amour extrême qu'elle avait pour son divin Fils: or, qui peut comprendre toute l'étendue de cet amour? Les souffrances de Marie furent, après celles du Sauveur, les plus vives et les plus grandes qui aient jamais été. Richard de Saint-Victor dit que ce martyre de la mère de Dieu lui tint lieu des plus rigoureux tourments. Saint Bernardin de Sienne ajoute que si ces douleurs eussent été partagées entre

toutes les créatures capables de sentiments, elles leur eussent causé la mort. Ces douleurs extraordinaires lui ont mérité de la part de l'Eglise le titre glorieux de reine des martyrs, *regina martyrum*. Dans la plupart des églises l'Epître de ce jour est prise des Lamentations de Jérémie, et c'est l'endroit où Jérusalem représente à Dieu tout l'excès de sa douleur et de son affliction.

D. Comment la sainte Vierge supporta t-elle ces douleurs amères ?

R. La sainte Vierge supporta ces douleurs avec la constance la plus parfaite et avec une entière soumission aux ordres de Dieu.

Explic. La constance de la sainte Vierge et sa résignation aux ordres de ciel furent égales à sa douleur. Je ne sais pourquoi quelques auteurs ont écrit qu'elle était en pâmoison au pied de la croix; c'est peut-être parce que des peintres ignorants la représentent dans cette situation; l'Evangile n'en dit pas un mot. L'auteur du *Stabat mater dolorosa*, qui est déjà très-ancien, fait bien voir que de son temps on ne le pensait pas, quoique le nom de Notre-Dame de Pâmoison laisse croire que cette opinion avait déjà cours en quelques églises.

D. Qu'est-ce que nous apprend cet exemple de la sainte Vierge ?

R. Il nous apprend à supporter patiemment les afflictions et les peines de cette vie.

ANNONCIATION.

(25 mars.)

Histoire de la fête de l'Annonciation.

Plusieurs auteurs ont prétendu que cette fête était établie dès le temps du pape Gélase, c'est-à-dire sur la fin du cinquième siècle. Cela serait vrai, dit Baillet, si l'endroit du sacramentaire de ce pape, où il est parlé de l'annonciation, n'était pas une addition des siècles suivants, ce qui paraît certain aux critiques; néanmoins elle ne peut être beaucoup postérieure à Gélase, puisque, suivant Baronius, dans ses notes sur le Martyrologe romain, le sixième concile général, ou plutôt celui qu'on nomme *in trullo* ou *quini-sexte*, tenu l'an 692, dans le dôme du palais impérial de Constantinople, parle de l'annonciation comme d'une fête ancienne. Il fallait que non seulement elle fût déjà ancienne, mais qu'on la regardât comme une fête de distinction, puisque les pères du concile ordonnent de dire la messe en ce jour, contre l'usage de l'église grecque qui n'offrait point le sacrifice en carême, excepté les samedis et les dimanches; preuve évidente qu'ils regardaient l'annonciation comme une très-grande fête: aussi est-elle privilégiée et mise au rang des fêtes les plus solennelles, après celles qu'on nomme annuelles. L'Eglise orientale n'y observait au plus qu'un demi-jeûne, puisque par une constitution du patriarche Nicéphore, si l'annonciation arrivait le jeudi saint ou même le vendredi saint, on pouvait, sans scrupule manger du poisson et boire du vin ce qui n'était pas permis dans cette semaine, qu'on nommait semaine des grands jeûnes ou des xérophagies.

L'Eglise d'Occident solennisait cette fête avant le concile de Constantinople, mais sous un autre nom. Le dixième concile de Tolède, tenu en 656, l'appelle la fête par excellence de la Mère de Dieu; c'est que la fête de la Mère de Dieu est aussi celle de l'incarnation du Verbe éternel. L'Annonciation était donc regardée comme la fête de la conception de Jésus-Christ et de la maternité divine: elle réunissait déjà ces deux grands objets, comme elle fait encore aujourd'hui. Le concile transféra cette fête au 18 décembre, afin qu'elle eût son octave comme Noël, étant juste, dit-il, qu'on ne mette point de différence entre la conception du Sauveur et sa naissance: plusieurs églises avaient déjà fait ce changement dans leurs calendriers. Cette fête, fixée huit jours avant Noël, prit le nom de l'*expectation* ou de l'*attente de l'enfantement de la sainte Vierge.* Elle est encore très-célèbre en Espagne, et a été de nouveau approuvée par Grégoire XIII; cependant l'Annonciation s'y célèbre encore le 25 mars. On ignore en quel temps le royaume a repris à cet égard le rit romain.

La fête de l'Annonciation ne passa en France, suivant Thomassin, que vers l'an 1000; quelques-uns veulent qu'elle y ait été admise au huitième ou au commencement du neuvième siècle, ce qui n'est pas probable, puisqu'il n'en est fait aucune mention ni dans le calendrier des fêtes de Chrodegand, ni dans les capitulaires, ni dans le concile de Mayence de 813, ni dans le second d'Aix-la-Chapelle, ni même dans le décret que Gratien attribue au concile de Lyon, et qui est le chapitre *pronuntiandum*, où néanmoins toutes les fêtes de la Vierge sont nommées: la Purification, l'Assomption, la Nativité.

On serait peut-être fondé à croire que l'Eglise de France, comme plusieurs autres, en particulier celle de Rome et de Milan, célébrait cette fête dans l'avent; elle observait en cela le décret du concile de Laodicée, qui défend de célébrer les fêtes en carême: il semble que l'évangile de l'Annonciation et les offices de l'avent, qui regardent presque tous ce mystère, changent ce doute en une espèce de certitude. Quoi qu'il en soit, l'Eglise romaine, au neuvième siècle, remit l'Annonciation à son ancien jour, c'est-à-dire au 25 de mars: aussi fût-ce vers ce temps-là qu'on cessa de regarder le jeûne comme incompatible avec les fêtes, suivant la discipline de l'antiquité. Il ne sera pas hors de propos de remarquer que, malgré le schisme d'Angleterre, cette fête se célèbre dans ce royaume avec jeûne et office public

Catéchisme sur l'Annonciation

D. Quelle fête célébrons-nous N prochain?

R. La fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, ou plutôt l'incarnation de Notre-Seigneur annoncée à sa très-sainte mère.

D. Pourquoi appelle-t-on cette fête l'An-

nonciation de la très-sainte Vierge?

R. Parce que ce fut en ce jour que l'archange Gabriel annonça à la sainte Vierge qu'elle serait mère de Dieu.

D. L'Eglise célèbre donc deux fêtes en ce jour?

R. L'Eglise célèbre l'incarnation de Jésus-Christ et la maternité divine de la très-sainte Vierge.

D. Comment s'accomplit le mystère de l'incarnation?

R. Le mystère de l'incarnation s'accomplit par l'opération du Saint-Esprit.

Explic. L'auguste Vierge, que Dieu avait choisie pour être la mère de son fils, demeurait à Nazareth, attendant, comme les autres fidèles, la rédemption d'Israël, et ne sachant point la part qu'elle devait y avoir. L'ange Gabriel, envoyé de Dieu, entre dans le lieu de sa retraite et lui dit : Je vous salue, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie au-dessus de toutes les femmes. Marie, troublée à ce discours, songeait, sans proférer une parole, d'où pouvaient venir des éloges qu'elle n'attendait pas. Ne craignez rien, continua l'ange, vous avez trouvé grâce devant Dieu : vous concevrez, vous mettrez au monde un fils, et vous lui donnerez le nom de Jésus; il sera grand, et il sera appelé le fils du Très-Haut; le Seigneur Dieu le placera sur le trône de son père, David ; il règnera éternellement dans la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin. Marie entendant l'ange lui annoncer qu'elle deviendrait mère, rompt le silence qu'elle avait gardé jusqu'alors. Comment ce que vous me dites, répond-elle, pourra-t-il s'exécuter? je fais profession de virginité, et je suis décidée à demeurer toujours vierge. Rien n'est impossible à Dieu, répond l'ange; vous deviendrez mère par un miracle; le Saint-Esprit descendra en vous, et la vertu du Très-Haut opèrera tout ce que je vous annonce; c'est pourquoi l'enfant qui naîtra de vous, sera le Saint par excellence; il sera appelé et sera en effet le Fils de Dieu. Marie, assurée qu'elle deviendrait mère sans cesser d'être vierge, animée de la foi la plus vive, et pénétrée des sentiments de la plus profonde humilité, répond à l'ange : Je suis la servante du Seigneur : je n'ai point d'autre volonté que la sienne, que tout s'accomplisse en moi de la manière que vous me l'avez annoncé. A ces mots l'ange se retire. Par l'opération du Saint-Esprit, un corps humain est formé dans le chaste sein de Marie, de son sang virginal; Dieu crée pour ce corps une âme très-parfaite, et le fils de Dieu s'unit personnellement à ce corps et à cette âme.

D. Pourquoi le fils de Dieu s'est-il incarné, c'est-à-dire fait homme?

R. Pour nous délivrer du péché, de l'enfer, et pour nous sauver.

D. Que devons-nous admirer davantage dans l'incarnation du Sauveur?

R. Nous devons admirer l'amour infini de Dieu pour nous.

Explic. Dieu, dit saint Paul, a aimé les hommes jusqu'à leur donner son fils unique. Ce fils adorable, égal au Père, a consenti, pour nous sauver, à s'unir à notre chair; et l'Esprit saint, par son opération toute-puissante, a formé le corps dans lequel il a souffert pour expier nos péchés. Dieu seul peut comprendre l'immensité d'un pareil amour. C'est à nous d'admirer, d'adorer, de sentir ce qu'une bonté si inconcevable exige de retour.

D. Le Sauveur, dans son incarnation, s'est-il vraiment fait homme comme nous?

R. Oui, il s'est revêtu de toutes nos infirmités, et n'en a excepté que le péché et l'ignorance.

D. De quelle vertu la sainte Vierge nous donne-t-elle l'exemple dans le mystère de l'incarnation ?

R. La sainte Vierge nous donne l'exemple du plus parfait amour pour la pureté, d'une humilité profonde et de la foi la plus vive.

D. Comment la sainte Vierge nous donne-t-elle l'exemple du plus parfait amour pour la pureté ?

R. En renonçant à la dignité de mère de Dieu, si pour la devenir il eût fallu qu'elle cessât d'être vierge.

D. Comment la sainte Vierge nous donne-t-elle l'exemple d'une profonde humilité ?

R. En disant qu'elle est l'humble servante du Seigneur, au moment même où elle est déclarée mère de Jésus-Christ.

D. Comment la sainte Vierge nous donne-t-elle l'exemple d'une foi vive ?

R. En croyant, sur la parole de l'ange, une merveille qu'aucune intelligence créée ne comprendra jamais.

D. Que devons-nous faire pour entrer dans l'esprit de cette fête?

R. Nous devons adorer profondément le Sauveur dans son incarnation et le remercier d'un si grand bienfait.

D. Que devons-nous faire encore en ce jour ?

R. Nous devons imiter les vertus dont la sainte Vierge nous donne l'exemple, principalement sa pureté.

D. Quel fruit retirerons-nous de ce catéchisme ?

R. Ce sera de faire, le jour de l'incarnation, une visite au saint sacrement pour remercier le Sauveur de ce qu'il s'est fait homme pour nous.

SEMAINE SAINTE.

HISTOIRE DE LA SEMAINE SAINTE.

Nota. *On pourra faire, dès le dimanche de la Passion, quelques-uns des catéchismes qui suivent, et les autres se feront le dimanche des Rameaux.*

Dès les premiers siècles de l'Eglise, cette semaine a été appelée la semaine sainte par excellence, la grande semaine, soit par rapport aux grands mystères que l'Eglise y célèbre, soit à cause des grands jeûnes et des longues veilles qui s'y observaient. Eusèbe témoigne que c'était une coutume universelle

de passer la plus grande partie des nuits à l'église ; Tertullien dit que de son temps on veillait pendant les nuits entières ; saint Ambroise fait consister le carême dans les veilles et les jeûnes, qui redoublaient pendant la semaine sainte. Cette semaine est nommée semaine authentique, *hebdomada authentica ;* dans la liturgie gallicane, quelques-uns lui donnaient le nom de semaine *pénale* ou, selon l'ancien usage, *péneuse*, à cause de la passion.

Les Orientaux appelaient ce saint temps jours de douleurs, jours de croix, jours de supplices, ou semaine d'indulgence, à cause des grandes miséricordes du Sauveur à notre égard ; généralement elle a été plus connue sous le nom de semaine sainte, de grande semaine.

Le jeûne des deux dernières semaines du temps de la pénitence, et surtout celui de la semaine sainte, était distingué du jeûne ordinaire du carême, comme il paraît par saint Epiphane, par les Constitutions apostoliques, par saint Chrysostôme et par Théophile d'Alexandrie ; c'était la semaine des *xérophagies* ou de viandes sèches, comme s'exprime saint Epiphane, *hebdomas xerophagiæ quæ vocatur sancta*. Il y en avait qui jeûnaient sans rien prendre pendant deux, trois, quatre jours, et même la semaine entière : d'autres ne prenaient que du pain et de l'eau ; les Constitutions des apôtres ne permettent d'y ajouter que du sel et quelques légumes, *sex diebus paschæ pane tantum; sale, oleribus et aqua viventes*. En Occident on gardait la xérophagie pendant ces deux semaines, comme on le voit dans Tertullien.

La semaine sainte était fêtée tout entière, de même que la suivante ; les constitutions apostoliques l'ordonnent expressément. Cet usage subsista longtemps en Orient : on le voit encore au temps de Photius, et même au douzième siècle, dans les lois de Manuel Comnène. L'Occident ne retint pas si longtemps ce grand nombre de fêtes ; les Capitulaires ne parlent plus que de la semaine de Pâques, et ne font aucune mention de fête pour la semaine sainte. Grégoire IX, dans son décret fameux contenu au corps des Décrétales, laisse néanmoins quinze jours de fêtes, la semaine sainte et la semaine de Pâques, ce qui montre que cet usage subsistait encore en quelques églises.

En général, les offices de la semaine sainte étaient forts longs. Les Grecs lisaient les quatre évangiles pendant les trois premiers jours ; à Milan, on lisait le livre de Job en un seul jour ; à Reims, le Psautier en entier ; et c'était à peu près de même dans toutes les églises ; en un mot, la semaine sainte était toute consacrée aux jeûnes les plus rigoureux, aux veilles les plus longues, à la prière, à l'aumône et à toutes les œuvres de piété qu'inventait la ferveur des chrétiens.

Les premiers empereurs chrétiens défendirent de faire pendant tout ce temps aucunes fonctions de la justice, comme le rapporte saint Chrysostôme, et que nous le voyons dans le code. C'était encore une pratique presque générale d'ouvrir les prisons et de pardonner aux criminels. Cet usage passa en France, comme le témoigne saint Eloi. Nous en voyons encore un vestige dans la capitale du royaume : le mardi saint, dernier jour des audiences avant les féries de Pâques, le parlement va aux prisons du palais, examine les prisonniers dont les causes sont plus favorables, et il les renvoie : ce qui se fait de même aux surveilles de Noël et de la Pentecôte.

Catéchisme sur la semaine sainte.

D. Pourquoi appelle-t-on la semaine prochaine la semaine sainte ?

R. A cause des grands mystères qui s'y sont accomplis, et dont l'Eglise nous rappelle le souvenir.

D. Quels sont les mystères que l'Eglise nous fait honorer dans la semaine sainte ?

R. Il y en a trois principaux : 1° l'entrée triomphante de Notre-Seigneur à Jérusalem ; 2° l'institution de la sainte eucharistie ; 3° la mort de Notre-Seigneur.

Explic. Quoique l'Eglise, dans la célébration des deux premiers mystères, paraisse donner quelques marques de joie, elle ne perd cependant point de vue les souffrances de son divin époux : les saints cantiques dont retentissent les temples durant toute la semaine, tiennent toujours quelque chose de la douleur. Depuis l'office du vendredi saint jusqu'à none du samedi saint, on honore la sépulture de Notre-Seigneur. En certains diocèses (dans la Suisse, l'Allemagne), après l'adoration de la croix, qui se fait le vendredi saint, on porte la sainte eucharistie dans un lieu préparé exprès, qu'on appelle le tombeau. Elle y reste jusqu'au soir du samedi saint, assez tard : on l'en retire en annonçant la résurrection de Notre-Seigneur. Durant tout le temps où elle est dans ce tombeau, les fidèles vont l'adorer comme ils ont fait le jeudi saint.

D. Quelles sont les pratiques qu'il convient d'employer pour se conformer à l'esprit de l'Eglise durant cette sainte semaine ?

R. C'est 1° d'ajouter, si on le peut, au jeûne ordinaire quelque pratique particulière de mortification ; 2° d'assister avec bien de la dévotion à tous les offices publics ; 3° de se ménager quelques moments pour méditer sur la passion du Sauveur.

Explic. De toutes ces pratiques, celle dont on doit le moins se dispenser, c'est l'assistance à tous les offices. Peut-on s'écarter plus visiblement de l'esprit de l'Eglise qu'en faisant, de la multiplicité et de la longueur de ces offices, un prétexte pour s'en absenter ? l'Eglise n'épargne rien pour engager ses enfants à donner à la prière un temps considérable, surtout les derniers jours de la semaine ; et eux, au contraire, ou par indévotion ou par un attachement à leurs affaires temporelles que la vraie piété ne peut approuver, s'imaginent faire déjà beaucoup d'assister à quelque petite partie de ces offices. Ah ! qu'on agirait bien autrement si on

avait un peu plus d'amour pour un Dieu qui nous a tant aimés, et à qui il en a tant coûté pour nous racheter.

DIMANCHE DES RAMEAUX.

Ce jour est appelé *dimanche des Rameaux* ou *dimanche des palmes*, à cause des rameaux qu'on porte en ce jour à la procession qui s'y fait en mémoire de l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem; il a encore retenu le nom de *pâques fleuries*, à cause des fleurs dont autrefois on formait des bouquets qu'on portait sur de hautes tiges à la procession. Les anciens le nommaient le *dimanche d'indulgence*, parce qu'en quelques églises on réconciliait en ce jour les pénitents publics, et qu'en d'autres on accordait des indulgences. Il était aussi nommé la *pâque des compétents*, parce qu'on donnait alors le Symbole à ceux qu'on voulait baptiser. On l'appelait encore *le lavement de la tête, capitilavium*, parce qu'on leur lavait la tête, afin qu'ils fussent plus propres pour recevoir le baptême.

Il y a deux choses remarquables en ce jour, la procession et la bénédiction des rameaux. Quelques auteurs prétendent que cette procession se faisait dès le temps de l'empereur Constantin, et ils la regardent comme la plus ancienne de l'Eglise. Ceux qui la reculent davantage conviennent qu'elle se faisait sur la fin du sixième siècle, puisque S. Isidore de Séville, qui vivait alors, en fait mention. Elle était autrefois si célèbre, que les anciens solitaires et les autres religieux se réunissaient le dimanche des palmes pour célébrer tous ensemble cette fête; et après cette cérémonie ils retournaient à leurs solitudes pour se préparer à la fête de Pâques.

La bénédiction des rameaux se faisait déjà sous le pontificat de Jean VIII en 877, selon que le dit Baronius, qui aurait pu remonter plus haut, puisqu'Amalaire en parle au commencement du neuvième siècle, et c'est le premier auteur qui en ait fait mention. Il faut que cette bénédiction ait été bien célèbre, puisqu'elle se fait encore par le chant d'une messe sèche, c'est-à-dire des oraisons, de l'épître, de l'évangile, de la préface, ce qui était autrefois la messe sèche. Cette bénédiction et la distribution des rameaux se faisaient en plusieurs endroits hors des villes et des paroisses; et c'est de là qu'est venue en partie la coutume de planter des croix près des villes, bourgs et villages, parce que c'était là qu'on se rendait pour la procession. Les tables de pierre qu'on y voit encore servaient à contenir les rameaux qu'on y mettait pour les bénir; on s'avançait ensuite vers les villes avec des branches d'arbres, pour imiter ce que firent les Juifs dans le triomphe de Jésus-Christ. Les portes des villes étaient fermées, comme on l'observe encore dans la réception solennelle des rois et des princes; celles des églises l'étaient aussi, comme elles le sont encore, pour marquer qu'avant Jésus-Christ le ciel était fermé aux hommes; elles s'ouvrent après trois coups que le prêtre frappe avec la croix, pour signifier que le Sauveur par ses souffrances nous en a ouvert l'entrée. En plusieurs églises, deux diacres portaient solennellement en procession le livre des évangiles; en quelques-unes même on portait la sainte eucharistie. Lanfranc, en 1059, Jean d'Avranches, en 1079, parlent de cet usage, et c'est une des plus anciennes processions de l'église latine, où l'on sache que le saint sacrement ait été porté. Au reste, il était caché dans une fierte ou sépulcre, *feretrum*, dit Lanfranc, *in quo corpus Christi debet esse reconditum*. Cette procession se fait encore à la cathédrale de Rouen, à Reims et en quelques autres églises.

L'hymne *Gloria laus et honor* est assez généralement attribuée à Théodulphe, évêque d'Orléans, qui la composa en prison, d'où il fut délivré par Louis le Débonnaire, qui l'entendit chanter en passant; quelques-uns néanmoins l'attribuent mal à propos à Raynaldus, évêque de Langres. Le prêtre Fortunat composa le *Vexilla regis*, lorsqu'on mit à Sainte-Croix de Poitiers, des reliques de la vraie croix. Il vivait au sixième siècle. On a retranché quelques strophes de cette hymne, qu'on peut voir dans dom Martenne.

Catéchisme sur le dimanche des Rameaux.

D. Comment appelle-t-on la semaine qui est immédiatement avant Pâques?

R. On l'appelle la semaine sainte ou la grande semaine.

D. Pourquoi l'appelle-t-on la semaine sainte ou la grande semaine?

R. A cause des grands mystères dont l'Eglise célèbre la mémoire.

D. Quel est le premier mystère que l'Eglise célèbre cette semaine?

R. L'Eglise célèbre l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem, six jours avant sa mort.

Explic. Le prophète Zacharie avait dit expressément que le Sauveur de Sion viendrait, monté sur une ânesse et sur un ânon (ces animaux étaient la monture ordinaire des Juifs) pour accomplir la prophétie, six jours avant sa mort : Jésus-Christ envoya deux de ses disciples dans un château voisin, avec ordre de lui amener une ânesse et un ânon qu'ils trouveraient attachés ensemble : Jésus-Christ fut obéi. Après avoir couvert l'ânon de leurs vêtements, les disciples y firent asseoir le Sauveur, qui marcha ainsi en triomphe depuis la montagne des Oliviers jusqu'au temple de Jérusalem où il entra.

D. Pourquoi fait-on la bénédiction des rameaux et la procession en ce jour?

R. Pour nous faire souvenir des honneurs que les Juifs rendirent à pareil jour à Jésus-Christ.

Explic. Une foule de peuple sortie de Jérusalem et des environs vint avec empressement au-devant de Jésus-Christ. Les uns portaient des branches d'oliviers en leurs mains; les autres se dépouillaient de leurs vêtements et les jetaient dans le chemin où Jésus devait passer : aucun qui ne s'empressât à lui rendre toutes sortes d'honneurs; c'est ainsi que le Sauveur entra à Jérusalem,

au milieu des cris de joie et de mille acclamations.

D. Quelles étaient les acclamations des Juifs dans le triomphe de Jésus-Christ?

R. Les Juifs s'écriaient de toutes parts : Louanges au fils de David; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur; louanges au plus haut des cieux.

Explic. Les Juifs reconnurent alors clairement la divinité de Jésus-Christ; ils l'honorèrent comme le messie et le libérateur qui leur était promis; et quelques jours après, ce même peuple demanda sa mort à grands cris : voilà un prodige étonnant de contradiction.

D. Pourquoi, à la procession, le prêtre frappe-t-il trois fois avec la croix à la porte de l'église avant qu'elle s'ouvre?

R. Pour nous faire souvenir qu'avant Jésus-Christ le ciel était fermé aux hommes, et que c'est par les mérites de sa croix qu'il nous en a ouvert l'entrée.

D. Pourquoi récite-t-on quatre fois la passion pendant la semaine sainte?

R. Pour nous rappeler continuellement les souffrances du Sauveur, dont nous devons être sans cesse occupés pendant ce saint temps.

JEUDI SAINT.

Ce saint jour a été de tout temps un des plus solennels de l'Eglise : les Grecs l'appelaient le jour des mystères; les anciens ordinaires le nomment *cœna Domini, natalis calicis :* on lui donnait aussi le nom de jeudi absolu, à cause de l'absolution que les pénitents recevaient en ce jour. Le jeudi saint était chômé, et il l'a été jusqu'à la translation de la fête du saint sacrement sous Urbain IV. Durand, qui écrivait quelque temps avant cette translation, dit que la fête du jeudi saint surpasse toutes les autres, à cause de l'institution du sacrement des sacrements. Il fut encore fêté en quelques églises après Urbain IV, et même jusqu'au milieu du seizième siècle. Un concile de Trèves, de 1549, le réduisit au rang des demi-fêtes qui durent jusqu'à midi.

Les principales cérémonies du jeudi saint sont : la messe solennelle, l'office de ténèbres, la réconciliation des pénitents, la bénédiction des saintes huiles, le lavement des autels, celui des pieds et la bénédiction des azymes.

Jésus-Christ ayant institué son sacrifice adorable le jeudi saint, ce jour fut de tout temps consacré à rappeler la mémoire de ce prodige d'amour et de bonté : c'était proprement, et c'est encore la fête de l'institution de l'adorable sacrement de nos autels; la Fête-Dieu n'est que le supplément de ce que l'Eglise ne peut faire en ce jour, étant trop occupée d'ailleurs. Anciennement, on ne jeûnait pas le jeudi saint en un grand nombre d'églises, parce que c'était une fête principale; d'autres n'observaient que le demi-jeûne, faisant leur repas après none. La messe se célébrait, comme on le fait encore, avec toute la pompe des solennités, quoique ce soit en carême; tout le monde communiait, surtout en France, ce qui se faisait également les trois jours suivants. S. Augustin témoigne que de son temps on disait deux messes le jeudi saint : la première, pour ceux qui ne jeûnaient pas et qui communiaient à jeun; la seconde, pour ceux qui jeûnaient et qui ne communiaient que le soir après avoir mangé, pour imiter Jésus-Christ qui institua l'eucharistie après le souper. Le troisième concile de Carthage ne désapprouvait point cette coutume; elle fut néanmoins condamnée par le concile de Prague de 569, sans doute à cause des abus, et pour garder l'uniformité.

L'office des trois derniers jours de la semaine sainte est regardé comme étant les obsèques de Jésus-Christ; c'est l'ancien office de l'Eglise; il est sans invitatoire, sans hymnes, sans bénédictions, sans capitule comme tous les offices anciens. Toutes ces choses y ont été ajoutées par les religieux, auteurs de ces additions modernes, inconnues à l'ancien clergé : ils avaient même inséré ces additions dans l'office de la semaine sainte, comme Abélard le leur reprochait dans sa lettre à S. Bernard; ce qui est, dit-il, contraire à l'usage de toute l'Eglise. (Les autres raisons qu'ont données certains auteurs, en expliquant pourquoi on ne trouve pas dans l'office de la semaine sainte tout ce qui se trouve dans l'office des autres temps de l'année; ces raisons, dis-je, quoique ingénieuses et utiles pour entretenir la piété des fidèles, ne sont point cependant la première cause de la différence qu'on remarque entre ces offices). On ne dit point le *Gloria Patri* pendant la semaine sainte, parce que l'office est un office de tristesse.

Cet office est appelé ténèbres, parce que anciennement, comme les autres offices, il se disait pendant la nuit. On avait donc besoin de lumières : pour cela, on mettait devant l'autel un grand chandelier, tantôt formé en croix, d'autres fois triangulaire ou à plusieurs branches, comme on en voit encore à Lyon, à Besançon et surtout dans la Bourgogne : ailleurs, c'étaient des poutres élevées qui traversaient tout le chœur, et auxquelles on suspendait des lustres pour éclairer ceux qui étaient au chœur et même dans toute l'église. Ces cierges étaient donc allumés uniquement pour le besoin, comme dans les autres offices de nuit. Ces offices durant depuis le milieu de la nuit jusqu'au jour, on éteignait les cierges à mesure que le jour avançait, un tiers à chaque nocturne. Il restait encore sept lampes allumées qu'on éteignait pendant les laudes; le *Benedictus* se chantait sans lumière, parce qu'il était alors plein jour. Lorsqu'on eut avancé l'office sur le jour précédent, on conserva l'usage des cierges : on en fixa le nombre à quinze, à cause des quinze psaumes de l'office, et on les éteignit les uns après les autres, ce qui est un reste de l'ancien usage. La dispersion des apôtres, figurée par les cierges éteints successivement, le dernier qu'on cache, pris pour la figure de Jésus au tombeau, qui ressuscite ensuite, tout cela n'est qu'une pieuse application faite par certaines personnes, sur laquelle il ne faut pas

trop insister. Le dernier cierge qu'on cache ne servait, comme aujourd'hui, qu'à rallumer la lampe, parce qu'on ne laissait pas le saint sacrement sans lumière. Le bruit qu'on fait à la fin de l'office, et que quelques-uns croient être le symbole des ténèbres et de la confusion qui arriva à la mort de Jésus-Christ, n'était originairement que le signal que l'officiant faisait en frappant sur son livre ou sur sa chaise, pour avertir le clergé et le peuple que l'office était fini, et qu'ils pouvaient se retirer. Ordinairement il ne frappait qu'un coup, mais il en frappait plusieurs dans les grandes églises, à cause de la multitude du peuple, qu'un coup seul n'eût pas suffisamment averti : d'ailleurs, dans les offices de la semaine sainte, l'officiant était obligé de frapper plus fort pour avertir celui qui était derrière l'autel de rapporter le cierge qu'il tenait allumé, pour éclairer le clergé et le peuple qui sortaient alors. Le Bréviaire de Paris, du cardinal de Noailles, dit que le bruit ne doit se faire que par l'officiant, ce qui est plus conforme à l'antiquité. Ce bruit fait par le peuple, dit le Catéchisme de Montpellier, est quelque chose de très-nouveau en France; c'est même une confusion et un tumulte qu'il serait à propos, ce semble, de supprimer tout à fait. Durand dit que de son temps, c'est-à-dire au douzième siècle, lorsqu'on avait chanté le *Benedictus*, le peuple criait à haute voix et avec confusion. Ceci était, suivant cet auteur, une malédiction contre Judas et la troupe qui saisit le Sauveur : peut-être le bruit qu'on fait aujourd'hui vient-il de cette coutume, mais on ne le faisait point alors. Le même Durand ajoute qu'en plusieurs églises le peuple se prosternait la face contre terre pendant le *Miserere*.

Pour marquer son deuil, l'Eglise cesse au jeudi saint de sonner les cloches pour appeler le peuple à l'office; elle se sert, comme anciennement, de la crécelle qui était d'usage avant l'invention des cloches. Amalaire parle de cet usage; peut-être le fait-on pour nous rappeler l'antiquité.

Les pénitents, dans l'église latine, étaient réconciliés le jeudi saint, nommé à cause de cette cérémonie le jeudi de l'absoute. Jean d'Avranches dit que les curés étaient obligés de conduire leurs paroissiens à la cathédrale pour y recevoir l'absolution. Nous avons vu qu'ils les accompagnaient aussi le jour des cendres pour l'imposition de la pénitence. Cet usage cessa au treizième ou quatorzième siècle.

C'est aussi en ce jour que l'évêque fait la consécration des saintes huiles qui servent à l'administration des sacrements, ce qui est une des plus augustes et des plus anciennes cérémonies de l'Eglise.

Dans le siècle de Jésus-Christ, on marchait nu-pieds avec de simples sandales ou semelles : c'était un usage de politesse de laver les pieds aux hôtes qu'on recevait, afin de les délasser : le Sauveur même reprocha à Simon le pharisien son incivilité à cet égard. La veille de sa passion il s'abaissa jusqu'à laver les pieds à tous ses apôtres, même à Judas, et il leur déclara que son exemple était une loi pour eux : de là vient que le lavement des pieds s'appelle *mandatum*, ce qui veut dire *commandement*. Les premiers chrétiens ne manquaient jamais à cette pratique : on la voyait à Milan du temps de S. Ambroise; elle se conserva longtemps dans les monastères; mais comme elle cessait insensiblement, l'Eglise la prescrivit à ses principaux ministres, comme étant spécialement obligés d'imiter le Sauveur dont ils tiennent la place. Les empereurs, les rois lavaient aussi les pieds des pauvres; les reines remplissaient ce devoir à l'égard des personnes de leur sexe: le pape le fait chaque année à douze pauvres prêtres, à qui il fait ensuite l'aumône. Les rois de France lavent aussi les pieds à douze pauvres, les servent à table, accompagnés des princes du sang et des grands-officiers de la couronne. C'est Robert le Pieux qui a établi cette coutume.

Après l'office du matin, on dépouille les autels, suivant l'ancienne coutume de le faire après la célébration du sacrifice, ce qui se pratique encore à Lyon; on lave ensuite les autels par raison de propreté. Le dernier concile de Tolède de 693 parle du dépouillement des autels. La règle du Maître, écrite au septième siècle, dit qu'à l'approche de Pâques on doit laver le pavé, les murailles, les autels, les vases sacrés; saint Isidore de Séville, saint Eloi de Noyon, disent la même chose; l'ancien Ordre romain parle aussi du lavement des autels. On les lavait avec de l'eau et du vin, quelquefois même on y joignait des parfums; en quelques endroits, c'était avec de l'eau bénite; pour les murailles et le pavé, on ne se servait que d'eau : on a depuis ajouté des prières qui se font dans cette cérémonie. A Paris on doit verser l'eau et le vin en forme de croix. Les pains azymes qu'on bénit et qu'on distribue à chaque famille tiennent lieu du pain qu'on bénit ordinairement le dimanche. On les fait azymes, c'est-à-dire sans levain, parce que Jésus-Christ consacra en azymes, ce qui condamne le pain fermenté des Grecs, qui prétendent qu'on ne peut consacrer en azymes. Ces pains sont le symbole de la communion.

Le jeudi saint, en quelques endroits on consacrait trois hosties : l'une pour la communion du jour, la seconde pour celle du jour suivant, et la dernière pour la réserve. L'hostie qui est gardée pour le lendemain, est ordinairement placée dans une chapelle séparée du grand autel; quelquefois elle est exposée dans un calice couvert d'un voile. A Paris elle est enfermée dans une espèce de sépulcre. On doit regarder la visite qu'on y fait sur le soir et en plusieurs endroits pendant toute la nuit, comme une amende honorable de tout ce que le Sauveur a souffert dans sa passion, et qu'il souffre encore tous les jours dans le sacrement adorable de son amour.

Catéchisme du jeudi saint.

D. Pourquoi appelle-t-on ténèbres les offi-

ces du soir des mercredi, jeudi et vendredi saints?

R. Parce qu'autrefois on chantait ces offices pendant la nuit, et qu'on en disait une partie sans lumière.

Explic. J'ai parlé plus haut de l'usage du chandelier triangulaire, qui ordinairement se mettait vers l'autel Anciennement il n'y avait point de chandeliers sur les autels; il y a même quelques églises où cet usage subsiste. Les cierges placés sur le chandelier ne s'allumaient qu'aux offices de la nuit et aux grandes solennités. Dès qu'on eut avancé au soir précédent les offices, ce qui se fit dès le septième ou huitième siècle, on continua l'usage du chandelier triangulaire et des cierges allumés, qu'on éteignit successivement après chaque psaume, comme nous le voyons maintenant.

D. Que signifie le bruit que le peuple fait à la fin des ténèbres?

R. Ce bruit n'était autrefois que le signal que l'office était fini. On peut dire qu'il représente le trouble de la nature à la mort du Sauveur.

Explic. Le simple signal que l'office était achevé, s'est changé dans les derniers siècles en un bruit tumultueux, et confus. L'idée qu'on y a attachée, qu'il est le symbole du bouleversement de la nature à la mort de Jésus-Christ, n'empêche pas que ce ne soit un véritable abus. Les distractions qu'il cause, les ris qu'il occasionne, les indécences qui s'y font quelquefois, doivent engager à le supprimer, comme il l'est déjà en quelques endroits par l'attention de messieurs les curés.

D. Pourquoi cesse-t-on de sonner les cloches depuis le jeudi jusqu'au samedi saint?

R. Pour marquer le deuil et la tristesse qu'inspirent à l'Eglise les souffrances et la mort de Jésus-Christ, son époux.

D. Pourquoi l'évêque fait-il en ce jour la bénédiction des saintes huiles?

R. Parce que les saintes huiles doivent servir au baptême solennel qui se donnait le samedi saint.

Explic. L'usage ancien de l'Eglise était de bénir les saintes huiles toutes les fois qu'elle administrait le baptême solennel. Quand on eut cessé de baptiser solennellement, on ne les bénit plus qu'une fois par an, ce qui fut fixé au jeudi, ce jour étant le plus convenable, parce qu'il est consacré à la mémoire de l'institution des principaux sacrements.

D. Quelle est la chose la plus remarquable arrivée le jeudi saint?

R. C'est l'institution du très-saint sacrement de l'autel.

D. Pourquoi lave-t-on les pieds a douze pauvres?

R. Pour imiter l'humilité de Jésus-Christ qui lava les pieds à ses apôtres et même à Judas.

D. Pourquoi lave-t-on les autels le jeudi saint?

R. Pour les rendre en quelque sorte dignes de l'agneau sans tache qui y est immolé, et pour nous apprendre avec quelle pureté nous devons approcher de la sainte communion.

D. Pourquoi, dans plusieurs églises, bénit-on des pains azymes ou sans levain, qu'on distribue dans les paroisses?

R. Pour apprendre à chacun combien on doit être pur pour communier, et pour marquer l'union et la charité qui doivent régner parmi les chrétiens.

D. Pourquoi visite-t-on le saint sacrement le soir du jeudi saint ou même pendant la nuit?

R. Pour faire amende honorable à Jésus-Christ de tout ce qu'il a souffert pour nous.

VENDREDI SAINT.

Ce saint jour est appelé par excellence le grand vendredi; on le nomme aussi *parasceve*, préparation, nom que ce jour a retenu à cause des préparatifs des Juifs pour la célébration du sabbat. Les Grecs le nomment la pâque de Jésus crucifié; et le dimanche suivant, la pâque de Jésus ressuscité. Nos anciens Français lui donnaient le nom de vendredi *doré* ou *adoré*, à cause de l'adoration solennelle de la croix. Dès la naissance de l'Eglise, on a compté ce jour parmi les plus augustes, les plus saints et les plus vénérables, à cause du grand mystère de la passion. Eusèbe et S. Augustin ne doutent point que la fête du vendredi saint n'ait été instituée par les apôtres, et il n'est pas étonnant qu'ils aient établi la mémoire annuelle du plus grand événement de la religion. Ce jour a toujours été un jour de deuil, de pleurs, de pénitence, de mortification, de veilles, de jeûne plus rigoureux: on y faisait des processions pieds nus et le corps couvert de cilices; en un mot, il a toujours été un jour de la plus profonde tristesse. Le concile d'Aix-la-Chapelle, sous Louis le Débonnaire, ordonna même aux laïques de jeûner le vendredi saint au pain et à l'eau. Un concile de Tolède déclare indigne de communier à Pâques ceux qui, en ce jour, auront mangé à l'heure de none, c'est-à dire à trois heures. En ce jour le sacrifice cesse, on récite et on prêche la passion, on fait l'adoration de la croix.

La coutume de ne point célébrer les mystères redoutables le vendredi saint, est universelle et remonte à la plus haute antiquité. Chez les Orientaux on n'offrait jamais le sacrifice les jours de jeûne. Quoique l'Occident fût dans l'usage contraire, le sacrifice cessait le vendredi et le samedi saints *hoc biduo*, disait Innocent I, *sacramenta non celebrentur*, parce qu'en effet il n'y a point de messe non plus le samedi saint, comme je le dirai ci-après. L'autel est nu le vendredi saint: parce qu'on a ôté les nappes la veille, et qu'on n'en mettait que pour le temps du sacrifice.

L'usage de réciter la passion suivant les quatre évangélistes, le dimanche des Rameaux, le mardi, le mercredi et le vendredi saints, est aussi très-ancien: ce fut, dit Durand, le pape Alexandre qui en fit une loi: on lisait aussi une partie de la passion à chaque heure de l'office divin de ce jour. En

Afrique du temps de S. Augustin, l'usage était de ne la lire que suivant S. Matthieu; et ce saint docteur raconte que le peuple ne voulut point consentir qu'on la lût suivant les quatre évangélistes. Il y a longtemps qu'à ces mots, *expiravit, emisit spiritum, il expira, il rendit l'esprit*, on se prosterne, on baise la terre, on fait quelques prières. On voit cet usage dans les coutumes de Cîteaux, dans l'Ordinaire des chartreux. S. Louis, au rapport de Géofroi de Beaulieu, l'ayant vu pratiquer dans quelques monastères, l'introduisit dans sa chapelle et dans plusieurs églises. On prêchait aussi la passion en ce jour, on y demandait l'absolution de ses péchés, comme on le voit par le quatrième concile de Tolède. En Espagne, après cet office, on fermait toutes les portes des églises, pour marquer la tristesse profonde qu'on ressentait de la mort du Sauveur.

L'adoration solennelle de la croix est marquée dans l'ancien Sacramentaire de S. Grégoire, où il est dit qu'on s'assemblait le soir pour la faire; c'est peut-être sur cela que s'est fondé S. Antonin pour assurer que S. Grégoire a établi cette pratique; elle est néanmoins beaucoup plus ancienne. S. Paulin, au quatrième siècle, dit qu'elle se faisait tous les ans à Jérusalem; S. Cyrille, évêque de cette ville, en parle aussi. On voit l'adoration de la croix, c'est-à-dire, suivant S. Ambroise, de Jésus crucifié, dans le diacre Rustique, qui dit que l'Eglise universelle se faisait gloire de se prosterner devant la croix de Jésus-Christ; on la voit dans le concile de Paris, tenu au sujet des images, sous Charlemagne; il en est aussi fait mention dans les livres carolins attribués à ce prince, quoiqu'ils ne soient pas de lui. Jonas d'Orléans prouve même le culte de la croix par l'adoration solennelle du vendredi saint. Raban dit aussi que l'évêque, le clergé et le peuple saluent la croix en ce jour. Plusieurs auteurs prétendent que cet usage est de tradition apostolique. S. Louis se revêtait des ornements royaux les plus magnifiques, et chaque vendredi saint il exposait lui-même le morceau de la vraie croix qui est à la sainte chapelle de Paris, à la vénération de ses sujets. Un concile de 1248 demande qu'on soit en état de grâce quand on vient adorer la croix. Alcuin et Amalaire témoignent qu'on adorait la croix, le corps prosterné en terre.

L'abbé Rupert, parlant de cette cérémonie, dit que la croix est voilée; d'abord pour montrer que le mystère de la croix a été caché pendant longtemps; qu'on la découvre d'un côté pour désigner que ce mystère adorable ne fut prêché d'abord que dans un coin de la Judée; qu'on la découvre des deux côtés pour signifier qu'il fut ensuite connu dans tout le pays; qu'on la découvre tout à fait pour nous apprendre qu'il a été annoncé à tout l'univers.

Le vendredi saint, après vêpres, dit Jean d'Avranches, on lave le crucifix avec de l'eau et du vin, et ceux qui ont communié ce même jour en boivent. Après l'adoration on porte la croix dans une espèce de sépulcre, chantant *sepulto Domino*. On voit par ces paroles de Jean d'Avranches, que de son temps on communiait encore en ce jour. Amalaire fait voir le même usage en France; mais il ajoute qu'il a appris qu'on ne communiait pas à Rome dans l'église où le pape adorait la croix, et c'est de là qu'est venu l'usage de ne pas communier le vendredi saint. Gavantus, excellent rubricaire, mais le plus souvent déraisonnable dans ses mysticités, dit que la congrégation des rits (dont lui-même était membre) a défendu de donner la communion le vendredi saint, excepté aux malades, quand même l'Annonciation tomberait en ce jour : le vendredi saint était néanmoins autrefois un jour de communion générale, surtout en France.

Lanfranc témoigne que de son temps (au onzième siècle) on assistait encore nu-pieds à tout l'office, non seulement le clergé, mais le peuple même. Cette pratique respectable s'observe encore avec beaucoup d'édification par M. l'archevêque et MM. les comtes de Lyon, cette illustre église étant une de celles de tout l'univers catholique où les anciens usages ont été conservés avec plus de soin. Dans le rit romain on ôte ses chaussures quand on va adorer la croix. Alcuin, dans son traité des Offices divins, dit qu'à Rome on éteignait, le vendredi saint, les lumières à sexte (à midi), et qu'on ne les rallumait qu'à none (à trois heures), pour représenter l'éclipse de soleil qui arriva au temps de la passion.

L'hymne *Pange, lingua, gloriosi prælium*, etc., est de Claude Mamert, frère de S. Mamert, qui vivait au cinquième siècle. Les oraisons solennelles sont très-anciennes : on les voit dans l'ancien Missel gaulois et dans l'ancien Ordre romain. Ceux qui seront curieux de connaître l'antiquité des cérémonies du vendredi saint n'ont qu'à consulter les savants Commentaires de dom Mabillon sur les ordres romains.

Dom Martenne, son confrère, nous a conservé un fragment d'un ancien Pontifical manuscrit de l'église de Besançon, qui a près de 800 ans, dans lequel on voit que le vendredi saint on faisait une procession dans cette ville depuis l'église de Saint-Jean jusqu'à celle de Saint-Etienne, et qu'on y portait le saint sacrement, mais sans croix et sans chandeliers. C'est la plus ancienne procession que je connaisse où l'on ait porté le saint sacrement.

Catéchisme sur le vendredi saint.

D. Qu'y a-t-il de remarquable le vendredi saint?

R. Le saint sacrifice cesse en ce jour à cause de la tristesse qu'imprime la mort de Jésus-Christ.

Explic. La célébration de l'auguste mystère de nos autels ne peut qu'imprimer la joie, et ce sentiment est incompatible avec le deuil de l'Eglise sur la mort de son époux. Le prêtre seul communie d'une hostie réservée de la veille; autrefois cependant tout le monde communiait le vendredi saint; il y a même quelques églises où l'on communie encore,

ce qui est néanmoins défendu par la congrégation des rits.

D. Pourquoi l'Eglise fait-elle en ce jour des prières pour tous les hommes, pour les païens et même pour les Juifs ?

R. Pour nous apprendre que le Sauveur est mort pour tous les hommes et pour lui demander de leur appliquer les mérites de sa passion.

D. Pourquoi prêche-t-on la passion le vendredi saint ?

R. Pour nous exciter à la pénitence par le récit des souffrances du Sauveur.

Explic. Le vendredi saint doit être entièrement consacré à méditer les douleurs de Jésus-Christ. On ne doit pas se contenter d'assister à l'office, à la prédication, de jeûner plus rigoureusement; il faut surtout faire quelques aumônes ou d'autres œuvres de charité. Une pratique bien convenable en ce jour est de faire une visite à l'église vers les trois heures, temps auquel le Sauveur est mort : c'est là un moment bien précieux et bien propre pour pleurer nos péchés qui sont l'unique cause de sa mort.

D. Qu'est-ce qu'on adore en adorant la croix?

R. On adore Jésus-Christ attaché sur la croix par son amour pour nous.

Explic. On a répété mille fois aux protestants que nous n'adorions que Jésus-Christ sur la croix, et non point la croix elle-même. Ils savent que le mot latin *adoratio* ne signifie autre chose que salut, révérence, prostration : malgré ces déclarations authentiques, ils s'obstinent à nous reprocher un culte que nous désavouons. A la vérité, nous honorons, nous révérons la croix avec toute l'antiquité, mais seulement, comme le dit S. Ambroise, à cause de Jésus-Christ qui y a été attaché et qui y est mort pour nous.

D. Que faut-il faire en adorant Jésus-Christ sur la croix ?

R. Il faut lui demander pardon des péchés que nous avons commis et qui sont la cause de ses souffrances et de sa mort.

SAMEDI SAINT.

Il est parlé du samedi saint, *magni sabbati*, dans la relation du martyre de S. Polycarpe au second siècle. Tertullien fait mention de la vigile qui s'y observait; elle a toujours été célébrée comme la première et la plus ancienne des veilles de toute l'année; elle se continuait jusqu'au point du jour du dimanche par tous les fidèles sans exception. Le samedi saint était fêté en plusieurs églises, même après qu'on eut cessé de chômer la semaine sainte; en d'autres, c'était une demi-fête.

J'ai dit plus haut qu'il n'y avait point de messe le samedi saint, et cela est vrai; celle qu'on dit aujourd'hui se disait la nuit de Pâques, un peu avant l'heure de la résurrection, en faveur des nouveaux baptisés. S. Jérôme dit que cette messe est de la tradition des apôtres; Tertullien en parle dans le livre à sa femme; elle était encore en usage au temps d'Amalaire, et même, dit le pieux cardinal Bona, jusqu'au quinzième siècle. Cette messe est sans introït, parce que le peuple était déjà assemblé; l'oraison, la préface, ne parlent que de la nuit. Il n'y a point d'offertoire, parce qu'anciennement on allait à l'offrande en silence; on n'y donne pas la paix, parce que Jésus-Christ ne l'avait point encore annoncée à ses apôtres; on ne dit point l'*agnus Dei*, parce que ce moment précédait celui de la résurrection, qu'on croyait être arrivée à la pointe du jour, ou plutôt parce qu'anciennement on ne disait pas encore l'*agnus Dei* à la messe : il n'y a point de communion par la même raison et encore parce que le peuple communiait pendant qu'on chantait vêpres. On prend d'ailleurs les ornements blancs, symbole de la joie; on y chante l'*Alleluia*, ce qu'on ne ferait pas dans une messe d'un jour de carême. C'était pour ne dire cette messe précisément qu'à l'heure marquée, qu'on entretenait le peuple dans le chant des psaumes et la lecture de l'Ecriture sainte : de là vient la longueur des offices de ce jour.

On bénissait anciennement le feu nouveau les trois derniers jours de la semaine sainte; ensuite on ne le bénit plus que le samedi saint, ce qui était un reste de l'ancien usage : car on voit, même avant le quatrième siècle, que chaque jour on bénissait le feu pour l'office de vêpres, parce qu'après laudes on éteignait toutes les lumières. Cette bénédiction se voit dans S. Basile et dans le Bréviaire mozarabique. Lorsque la coutume se fut établie de conserver des lampes dans les églises, on cessa de bénir le feu; on le fit néanmoins le samedi saint pour conserver quelque chose de l'ancienne pratique de l'Eglise. Voici comment on faisait : on mettait dans trois grandes lampes l'huile de toutes les lampes de l'église; on les enfermait dès le jeudi saint dans un lieu secret, et on avait soin de les faire éclairer jusqu'au troisième jour, c'est-à-dire au samedi : c'était là qu'on allumait le cierge pour le feu nouveau. L'usage de battre le fusil est beaucoup plus moderne. On trouva ensuite des raisons mystiques : le quatrième concile de Tolède dit que la bénédiction du feu nouveau se fait pour honorer la résurrection de Jésus. Au treizième siècle, on inventa le cierge triangulaire, qui se divise en trois, dit Thomassin, pour montrer que c'est la foi et la lumière en Jésus-Christ qui nous ont fait connaître la trinité des personnes divines.

On fait encore la bénédiction du cierge pascal. Ce cierge était originairement une colonne de cire sur laquelle on gravait chaque année avec un stylé l'ordre entier de l'office d'une pâque à l'autre (l'année commençait alors à Pâques). A Rome on ne mettait cette colonne qu'à Noël, parce que, comme on le voit dans les anciens martyrologes, les romains ne commençaient leur année qu'à Noël : de là l'allusion au *sol novus* des païens, si fréquente dans les pères des premiers siècles, en parlant de Jésus-Christ. On gravait encore sur cette colonne l'année de l'incarnation, l'indiction et l'épacte avec l'alpha et l'oméga des Grecs. Durand dit que de son

temps on attachait encore au cierge pascal une table où l'on gravait l'année courante, l'indiction et l'épacte; il dit lui-même en avoir vu dans la chapelle des rois de France. Dom Martenne en rapporte plusieurs dans son traité de la Célébration des offices divins. Aujourd'hui encore à Rouen et à Cluny on attache au cierge pascal un papier qui contient l'ordre de l'office; auparavant on le gravait sur le cierge même, et cela venait de la coutume des anciens, de graver sur la cire ce qui devait peu durer, comme le remarquent les bollandistes au mois de mai. Pour comprendre l'usage de cette colonne placée dans les églises et surtout dans les principales, comme les métropoles, cathédrales, etc., il faut remarquer qu'on avait peine alors à fixer le jour de Pâques, d'où dépendent toutes les fêtes mobiles. On avait peu de connaissance de l'astronomie; il n'y avait point encore de calendriers; on s'était même trompé plusieurs fois sur le jour de Pâques. Voilà pourquoi les principaux patriarches envoyaient des lettres circulaires pour annoncer le vrai jour où Pâques tombait. On l'annonçait encore, comme nous l'avons dit, le jour de l'épiphanie. On trouva également commode de graver les jours des principales fêtes mobiles sur la colonne de cire dont je parle.

Insensiblement cette colonne devint un cierge, qui servait à éclairer pendant la bénédiction des fonts et l'administration du baptême solennel qui se faisait pendant la nuit; on en fit ensuite la bénédiction, suivant l'usage constant de l'Eglise de bénir tout ce dont elle se sert; et comme l'Eglise encense souvent les choses qu'elle bénit, et qu'en ce jour autrefois on ne bénissait pas l'encens, on fit au Xe siècle une croix sur ce cierge, et on y mit cinq grains d'encens au lieu de l'encenser suivant l'ancien usage. Des auteurs ont donné à ce sujet des raisons mystérieuses. Suivant Durand, les cinq grains d'encens désignent, ou les cinq plaies de Jésus-Christ, ou les aromates dont son corps fut embaumé.

Quelques auteurs prétendent que la bénédiction du cierge pascal est d'institution apostolique; ils disent qu'on en faisait la cérémonie en secret pendant les persécutions; mais ils ne s'autorisent d'aucune preuve convaincante. D'autres enseignent que le pape Zosime institua cette bénédiction (Zosime vivait au cinquième siècle); il est néanmoins certain qu'elle est plus ancienne, puisque le poëte Prudent en parle dans le siècle précédent; le pape Zosime permit à la vérité de le bénir dans les petites paroisses, comme on le bénissait déjà dans les grandes églises. Ennodius, qui vivait au sixième siècle, parlant du cierge pascal, dit qu'on y avait beaucoup de dévotion; il ajoute qu'on croyait qu'il pouvait préserver des orages, de la tempête et d'autres mauvais accidents, et que les fidèles, pour s'en garantir emportaient chez eux de ce cierge. De là est venue la coutume de bénir les *agnus Dei* de cire, contre laquelle les protestants ont fait mal à propos les plus mauvaises plaisanteries.

La bénédiction du cierge pascal se trouve dans le Missel gothique, dans l'ancien gaulois et dans la plupart des anciens Sacramentaires. Cette bénédiction n'empêcha point qu'on n'y gravât les époques et le temps des fêtes principales; cela est si vrai que le vénérable Bède raconte que des moines qu'il avait envoyés à Rome, avaient su le jour de Noël, par le cierge de Sainte-Marie-Majeure. J'ai dit que dom Martenne en avait rapporté plusieurs exemples, entre autres des inscriptions chronologiques depuis la création du monde, qui furent encore gravées en 1585 et 1678 sur le cierge pascal de Reims. Ducange, dans son glossaire, rapporte aussi les inscriptions du cierge de Paris, de l'an 1327. J'ai oublié de dire que les anciens y gravaient encore une croix de par Dieu, *ex parte Dei*, d'où nous vient probablement la croix que nous y faisons.

L'*Exultet* que le diacre chante est un cri d'allégresse de toute l'Eglise à la nouvelle de la résurrection du Sauveur. Il se chantait anciennement à la pointe du jour, au moment même où l'on croyait que Jésus-Christ était ressuscité. Saint Augustin en parle, ce qui montre son antiquité.

Le baptême solennel s'administrait dans tout l'Occident le samedi saint, ce qui a duré jusqu'au douzième ou treizième siècle: de là vient la bénédiction des fonts qui se fait solennellement en ce jour. Dès le temps de saint Cyprien on bénissait l'eau avant de baptiser. Saint Ambroise, Victor d'Utique, saint Cyrille de Jérusalem, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, parlent de la bénédiction des fonts. Les cérémonies qui s'y observent sont conformes aux paroles qu'on prononce: le prêtre fait une croix en touchant l'eau pour marquer l'effet du baptême par la croix; il la touche simplement, pour marquer son pouvoir sur le démon; il la jette des quatre côtés du baptistère, pour signifier que tous sont appelés au baptême; il fait plusieurs signes de croix pour invoquer la sainte Trinité, et parce que c'est l'usage de faire le signe de la croix lorsqu'on nomme une personne divine, il souffle pour exprimer le souffle du Saint-Esprit; et encore qu'il ne faut qu'un souffle pour chasser le démon, il met le cierge pascal dans l'eau pour désigner l'effet de la grâce, la plénitude du Saint-Esprit.

Dans les églises où l'on ne baptisait pas, on ne laissait pas de bénir l'eau. On voit dans Grégoire de Tours et dans les Capitulaires de Charlemagne, qu'on emportait cette eau, et qu'on l'employait à bénir les maisons, les jardins, les champs et les vignes. Dès lors on la croyait utile contre le tonnerre, la grêle et autres accidents; les prières de l'Eglise lui communiquent en effet une vertu réelle, mais qui souvent demeure sans fruit, parce que l'usage qu'on en fait n'est pas accompagné de la piété et de la foi.

Depuis que les offices de Pâques ont été avancés au samedi, on a fait en plusieurs lieux, dit Baillet dans ses Fêtes mobiles, des processions autour des églises ou des baptistères, ou des représentations du saint sépul-

cre. On y portait en grande pompe le saint sacrement, afin, dit-il, que la représentation du corps de Jésus-Christ ressuscité y fût encore plus réelle.

Les vêpres du samedi saint sont extrêmement courtes, soit à cause de la longueur des autres offices et des veilles de la nuit précédente, soit pour ne pas fatiguer les nouveaux baptisés qui assistaient à tous les offices de ce jour; ils communiaient chaque jour de la semaine de Pâques et demeuraient en habits blancs. Ce que nous appelons vêpres était, à proprement parler, l'action de grâce après la communion.

Catéchisme sur le samedi saint.

D. Quelles sont les principales cérémonies du samedi saint?

R. La bénédiction du feu nouveau, du cierge pascal et des fonts baptismaux.

D. Pourquoi bénit-on le feu nouveau le samedi saint?

R. Pour marquer la résurrection de Jésus-Christ, figurée par la lumière.

D Que représente le cierge pascal?

R. Le cierge pascal peut être regardé comme l'image du Sauveur ressuscité.

Explic. Dès le temps de l'abbé Rupert, au douzième siècle, on donnait des raisons mystérieuses du cierge pascal. Cet auteur, Durand et beaucoup d'autres, disent que les cinq grains d'encens qu'on y met représentent ou les cinq plaies de Jésus-Christ, ou les aromates dont son corps fut embaumé, et qu'on allume le cierge pascal pour marquer la résurrection. Depuis ce temps les mystiques n'en ont point eu d'autres idées : c'est pourquoi on le fait brûler pendant le temps pascal, parce que le Sauveur était alors sur la terre et apparaissait à ses disciples. On l'éteignait à l'Ascension, parce que Jésus-Christ était monté au ciel. Au reste, les usages à cet égard ont varié dans les différentes églises.

D. Pourquoi fait-on la bénédiction des fonts le samedi saint?

R. Parce qu'anciennement on administrait le baptême solennel en ce jour.

D. Que faut-il faire pendant la bénédiction des fonts baptismaux?

R. Il faut remercier Dieu de la grâce du baptême et en renouveler les promesses.

SAINT JOUR DE PAQUES.

Histoire de la fête de Pâques.

La fête de Pâques est la première, la plus auguste, la plus ancienne de toutes les fêtes de la religion chrétienne : c'est d'elle, dit saint Léon, que toutes les solennités de l'Eglise reçoivent leur dignité. La fête de Pâques, dit saint Grégoire de Nazianze, est autant au-dessus des fêtes de Notre-Seigneur que celles-ci sont au-dessus des fêtes des saints. Saint Basile l'appelle le commencement de la fête de l'éternité, ou au moins la représentation de cette fête glorieuse. C'est, dit saint Grégoire, la solennité des solennités; c'est, selon l'expression de tous les pères, la fête des fêtes, la grande fête des chrétiens, en un mot le grand jour, comme parle Tertullien. Les Capitulaires s'expriment de même, en ordonnant aux pénitents de porter le cilice jusqu'au grand jour, *usque ad magnum diem.* Le Sacramentaire de S. Grégoire l'appelle le saint dimanche, *dominica sancta.* A Rome, et dans la plupart des églises, on l'appelle le dimanche de la résurrection, *dominica resurrectionis.*

C'est proprement le jour du Seigneur par excellence; tous les autres dimanches tirent leur solennité de ce jour, et en sont, dit saint Jérôme, une réitération continuelle et comme autant de pâques; les cinquante jours qu'on compte jusqu'à la Pentecôte ne sont même qu'une continuation de cette première des fêtes.

Les Constitutions apostoliques ordonnent la cessation du travail, non seulement au saint jour de Pâques, mais pendant la semaine entière, qui n'était regardée que comme un seul jour, destiné à célébrer avec une sainte joie le triomphe du Sauveur, et le remercier du bienfait de la rédemption : sur quoi saint Augustin remarque que, comme la semaine de Pâques est suivie d'une semaine de fêtes, de même la semaine de Pâques est suivie d'une octave de semaines qui compose l'intervalle depuis Pâques à la Pentecôte. Saint Ambroise parle aussi de cette octave de semaines. Le concile de Mâcon, de 585, ceux de Constantinople de 692, de Mayence de 813, de Meaux de 845, défendent de travailler pendant la semaine de Pâques; celui d'Ingelheim en Allemagne, tenu en 949, réduisit la Pentecôte à quatre fêtes, mais il ne toucha point à la semaine de Pâques. Elle était encore chômée du temps du moine Gratien, comme on le voit par le fameux chapitre *Pronuntiandum*, et même au temps de Grégoire IX, au commencement du treizième siècle, comme les décrétales de ce pape en font foi.

Ce fut vers ce temps là, ou peu auparavant, qu'on cessa insensiblement de donner le baptême solennel à Pâques et à la Pentecôte. On commença dès lors à ne plus fêter la semaine entière de Pâques; il n'y eut plus que deux fêtes ajoutées au dimanche; le concile de Constance n'en marque pas davantage.

L'usage universel des premiers chrétiens aux jours de Pâques, était de se saluer par ces paroles, *surrexit Dominus vere:* le Seigneur est vraiment ressuscité, à quoi on répondait, *et apparuit Simoni*, et il a apparu à Simon; ou bien on disait, *Deo gratias*, rendons-en grâce à Dieu. On se donnait ensuite le baiser de paix, symbole de l'union fraternelle, fort en usage parmi les premiers chrétiens; nous en voyons un reste entre les ministres à l'autel.

La coutume de commencer les vêpres du jour de Pâques et de toute la semaine par *Kyrie eleison* s'observait anciennement à Rome, à Poitiers, à Strasbourg, à Noyon : on le voit dans Jean d'Avranches sur la fin du douzième siècle. Ce précieux reste d'antiquité vient d'être conservé à Besançon, dans l'édition nouvelle de l'Antiphonier et du Bréviaire. Cet usage vient de ce qu'autrefois

lorsque tout le monde était assemblé à l'église, le clergé et le peuple allaient solennellement en procession chercher l'évêque qui devait officier, et que la coutume étant de chanter les litanies, qui ne consistaient encore que dans le *Kyrie eleison*, qu'on répétait alternativement avec *Christe eleison*, on entonnait tout de suite le premier psaume des vêpres, parce qu'alors on ne disait pas encore le *Deus in adjutorium* qui est beaucoup plus récent. Le *Kyrie eleison*, suivant un ancien concile de Vaison, devait se chanter à matines et à vêpres. Il y avait une raison particulière à Pâques, c'est qu'on allait commencer les vêpres devant le crucifix par le *Kyrie eleison*. Les processions qui se font à vêpres aux fonts baptismaux, sont un reste de celles que l'on faisait lorsque le baptême solennel était en usage. Les nouveaux baptisés, revêtus de robes blanches, étaient conduits en triomphe aux fonts sacrés pour y remercier Dieu de la grâce qu'il leur avait accordée, et pour y renouveler la sainteté de leurs engagements. On y chantait, comme on le fait encore, le psaume *Laudate, pueri*, à cause de la régénération spirituelle des baptisés devenus enfants de Dieu; le psaume *In exitu* se disait pour marquer le rapport du nouveau baptisé avec les Israélites qui sortaient de la captivité; le cierge pascal qu'on y porte était regardé comme l'image de la colonne de feu qui marchait devant les Israélites. A Rome, au rapport d'Amalaire, on chantait les deux psaumes à deux stations, aux fonts et au crucifix. Jean d'Avranches remarque qu'on portait à cette procession la croix, les cierges allumés, l'encens et le livre des Evangiles; on faisait une station devant le crucifix, pour adorer et remercier Jésus-Christ, qui nous a rachetés par sa croix. Durand dit que de son temps on portait, dans cette procession, un serpent élevé sur un bâton, et un cierge allumé sur le serpent; le cierge représentait Jésus-Christ, et le serpent, le démon vaincu. Les nouveaux baptisés portaient leurs robes blanches pendant la semaine jusqu'au samedi, qu'ils les quittaient; c'est de là que le dimanche qui suit s'appelle le dimanche des robes blanches, *Dominica in albis depositis*; on le nomme pâque close, *pascha clausum*.

Les processions qu'on fait le dimanche et qu'on appelle dominicales, tirent leur origine de celle qui se fait à la messe du jour de Pâques, en mémoire du voyage des saintes femmes au sépulcre. Celles qui se font pendant le temps pascal, sont appelées proprement processions pascales; les autres, faites pour des sujets différents, s'appelaient anciennement supplications, litanies, rogations.

L'usage de ne point jeûner pendant le temps pascal, et celui de prier debout en mémoire de la résurrection et de la joie qu'elle doit inspirer, est aussi ancien que l'Eglise. Tertullien en parle dans son livre de la Couronne. Saint Augustin dit qu'en quelques églises on ne chantait l'*alleluia*, qu'il appelle cantique de la gloire, que pendant le temps pascal seulement.

Je n'ai rien dit de la fameuse contestation au sujet de la fixation de la pâque, à laquelle toute l'antiquité prit tant de part, et qui causa de si longues et de si vives disputes: il suffit de savoir que le concile de Nicée de 326 fixa la célébration de la pâque au dimanche après le 14 de la lune de mars, c'est-à-dire au dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps, ce qui s'est toujours observé depuis.

La communion pascale est aussi ancienne que l'Eglise. S. Chrysostome remarque que cette communion est tellement attachée au jour de Pâques, qu'elle en a pris le nom; saint Grégoire, dans ses Dialogues, parle aussi de l'usage universel de communier à Pâques. Cette obligation de communier à Pâques, n'empêcha pas que, dès que le relâchement s'introduisit parmi les chrétiens, l'Eglise ne les obligeât encore à communier aux grandes fêtes, principalement à Noël et à la Pentecôte. Mais depuis la destruction de l'empire romain en Occident, par l'invasion d'une multitude de Barbares, tout tomba dans le trouble et la confusion; les siècles d'ignorance succédèrent et ne causèrent pas moins de désordre que le renversement de l'empire. Les évêques, témoins d'une corruption générale, ne faisaient que d'inutiles efforts pour faire revivre l'ancienne discipline. Celle qui regardait la communion se trouvait entièrement affaiblie: on fut obligé de s'en tenir à une seule confession et à une seule communion, qui furent ordonnées dans le concile de Latran de 1215. L'Eglise, par condescendance pour la faiblesse des chrétiens, s'est contentée de ce précepte, non sans gémir de l'anéantissement de sa discipline et du relâchement affreux qui a si fort terni sa première beauté. Sans ordonner d'autres communions que celle de Pâques, l'Eglise n'a cessé, surtout dans le concile de Trente et dans un grand nombre d'autres, d'inviter les chrétiens à s'approcher souvent et dignement de la table sainte. Poncher, évêque de Paris, défendit à ceux qui n'avaient pas fait leurs pâques de manger de la viande, du fromage et des œufs.

La coutume introduite dans un grand nombre d'églises, de présenter à Pâques les petits enfants aux prêtres pour les bénir, paraît venir de ce que le baptême solennel se donnait, surtout dans les siècles du moyen-âge, à des jeunes gens et aux enfants; on conduisait à l'église ceux qui avaient déjà reçu le baptême, et on leur donnait la bénédiction. C'était encore l'usage, dit Durand, de faire bénir tout ce qu'on mangeait le jour de Pâques; cette bénédiction se faisait sous le porche de l'église; on bénissait surtout du miel et du lait, parce qu'anciennement on en donnait aux nouveaux baptisés, pour marquer l'effet et la grâce du baptême; on bénissait aussi des agneaux, mais hors de l'église.

Je remarquerai encore que, quoiqu'on bénisse, suivant la coutume, le pain que chaque famille offre à son tour; néanmoins on ne le distribue pas le jour de Pâques, comme on le fait les autres dimanches. Cet usage, reste très-précieux de l'antiquité, vient de ce que

chacun devant communier le jour de Pâques, on ne distribuait point le pain bénit qui ne se donnait qu'à ceux qui, ayant droit de communier, ne pouvaient néanmoins le faire pour quelques raisons particulières. On pensait que le symbole était inutile lorsqu'on recevait la réalité, et le pain bénit, comme on sait, est le symbole de l'eucharistie.

Catéchisme sur la fête de Pâques.

D. Quelle fête célébrons-nous dimanche prochain?

R. Nous célébrons la fête de Pâques, la plus grande de toutes les solennités.

D. Que signifie le mot de pâques?

R. Le mot de pâques signifie passage.

D. Combien y -t-il de sortes de pâques?

R. Il y en a deux, la pâque des Juifs et la pâque des chrétiens.

D. Qu'était-ce que l'ancienne pâque des Juifs?

R. C'était le jour où les Juifs devaient manger l'agneau pascal en mémoire de la délivrance de leurs premiers-nés et de leur sortie d'Egypte.

Explic. C'est le passage de l'ange qui extermina les premiers-nés de l'Egypte, et préserva ceux des Hébreux, qui était l'objet de la fête que les Juifs célébraient à Pâques, de même que leur sortie de la captivité de Pharaon, ou leur passage de l'Egypte dans la terre promise : c'est ainsi que pâques signifiait passage.

D. Qu'est-ce que la pâque des chrétiens?

R. C'est le jour de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Explic. Le mot de passage ne convient pas moins à notre pâque qu'à celle des Juifs; c'est le passage de Jésus-Christ de la mort et du tombeau à une vie nouvelle, à la résurrection; passage dans lequel le Sauveur triomphe de la mort, nous délivre de l'enfer et nous ouvre le ciel. On peut dire encore que la pâque des chrétiens est le passage du péché à la grâce, de la loi ancienne à la loi nouvelle, de cette vie à l'éternité.

D. Pourquoi célèbre-t-on la fête de Pâques avec tant de solennité?

R. Parce qu'en ressuscitant par sa propre vertu, Jésus-Christ a entièrement accompli le grand ouvrage de notre rédemption.

Explic. Toute notre religion, dit S. Paul, est appuyée sur la résurrection de Jésus-Christ; c'est à ce miracle inouï d'un mort qui se ressuscite lui-même, que le Sauveur avait coutume de renvoyer les Juifs, lorsque, incrédules à sa parole et insensibles à ses miracles, ils lui demandaient des preuves de sa divinité et de sa mission.

D. En quel temps Jésus-Christ est-il ressuscité?

R. Jésus-Christ ressuscita le matin du jour de Pâques.

Explic. Jésus-Christ, comme il l'avait prédit lui-même, devait demeurer trois jours dans le tombeau. Le lendemain de sa mort, les Juifs, qui n'avaient pas oublié qu'il avait annoncé sa résurrection pour le troisième jour, scellèrent la pierre qui fermait l'entrée du sépulcre, et, avec la permission de Pilate, ils y mirent des gardes pour s'assurer que son corps ne serait point enlevé par ses disciples. Vers la pointe du jour, le moment étant venu où Dieu devait glorifier son Fils, et où Jésus-Christ, suivant sa parole, devait opérer le plus grand de ses miracles, son âme sainte vint se réunir à son corps divin qui, dès lors revêtu de gloire, sortit du tombeau sans déranger la pierre qui le fermait. A l'instant une violente secousse agite la terre; l'ange du Seigneur descend du ciel, roule sans effort l'énorme pierre qui défendait l'entrée du tombeau et s'y assied. L'éclat de ses vêtements et ses regards foudroyants remplissent les gardes de frayeur : ils tombent à la renverse; ils se relèvent peu après et s'enfuient. Dieu disposant les choses de manière que l'approche du sépulcre fût libre à ceux qui devaient être les témoins de la résurrection de son Fils, Madeleine s'y rendit avant le jour, et, voyant le tombeau ouvert, courut en porter la nouvelle à S. Jean et à S. Pierre qui, y étant accourus eux-mêmes et étant entrés dans le sépulcre, n'y trouvèrent que les linges et le suaire qui avaient servi à sa sépulture. Au lever du soleil, des femmes pieuses y allèrent dans le dessein d'embaumer le corps de Jésus; elles entrèrent dans la grotte et y trouvèrent un ange qui leur dit que Jésus était ressuscité et qu'elles le chercheraient inutilement dans le tombeau. Jésus leur apparut à leur retour; elles se jetèrent à ses pieds et l'adorèrent. Le même jour il apparut à deux disciples qui allaient à un château nommé Emmaüs; le même jour encore il apparut à S. Pierre et aux apôtres assemblés; il continua de leur apparaître et de les instruire jusqu'à son ascension; il apparut même à cinq cents disciples, dont plusieurs vivaient encore au temps de la prédication de S. Paul; en sorte que de tous les miracles de Jésus-Christ, le plus incontestable comme le plus grand, c'est sa résurrection.

D. Que devons-nous faire pour sanctifier cette fête?

R. Nous devons ressusciter avec Jésus-Christ, c'est-à-dire quitter le péché et vivre dans la grâce.

Explic. Jésus-Christ est le modèle de notre résurrection, c'est-à-dire que nous devons à son exemple, vivre d'une vie nouvelle, d'une vie sainte et toute pure; sa résurrection est réelle; notre changement doit être sincère; sa résurrection est perpétuelle; Jésus-Christ ne meurt plus; notre retour à Dieu doit être constant: voilà la meilleure manière de sanctifier cette grande fête.

D. A quelles marques connaîtra-t-on si on est ressuscité avec Jésus-Christ?

R. On le connaîtra si on évite avec soin le péché, si on en quitte les occasions, et si on sert Dieu avec courage et avec fidélité.

D. Que faut-il faire pendant la procession des fonts qu'on fait à vêpres?

R. Il faut remercier Dieu de la grâce que nous avons reçue au baptême, qui a été pour nous une vraie résurrection.

D. Pourquoi prie-t-on debout pendant le temps pascal?

R. On prie debout pour marquer la joie qu'on ressent de la résurrection du Sauveur.

PROCESSION

Du jour de saint Marc, 25 avril.

Les processions paraissent venir des anciennes stations en usage dans les premiers siècles, et ce nom vient des stations militaires des Romains. On se rendait au tombeau des saints apôtres, *ad limina apostolorum;* le pape allait avec le clergé à l'église de la station, ce qui était le terme de la procession. Tertullien parle en plusieurs endroits de ces stations ou processions, et il y joint toujours le jeûne. Ces processions au reste ne pouvaient se faire, pendant les persécutions, qu'avec beaucoup de précautions; car, à parler proprement, elles n'ont été en usage que dès le temps de Constantin; celle des rameaux paraît remonter jusqu'à ce prince. S. Chrysostome faisait des processions avec son peuple au quatrième siècle; on y portait déjà la croix et des flambeaux allumés, on y chantait des psaumes. S. Ambroise parle de celles qui se faisaient à Milan: S. Augustin rend le même témoignage. Dès lors les processions devinrent communes; peut-être furent-elles établies pour les opposer aux processions que les païens faisaient en portant en pompe par les rues les images de leurs dieux et de leurs déesses. La procession que l'on fait le jour de S. Marc s'appelle les grandes litanies ou les litanies romaines, pour les distinguer de celle des rogations ou des litanies gallicanes, qu'on nomme encore mineures. Elle était établie à Rome dès le temps du pape Pélage II, c'est-à-dire, vers l'an 580; quelques-uns néanmoins prétendent qu'elle ne fut instituée que dix ans après par S. Grégoire le Grand, à l'occasion d'une peste violente qui causa une désolation générale dans Rome. S. Grégoire exhorta son peuple à recourir à Dieu par les larmes et la pénitence: il indiqua une procession générale; et, pour qu'il y eût plus d'ordre, il divisa le peuple en sept bandes; de là vient la *litanie septiforme.* Les processions durèrent trois jours, pendant lesquels toutes les rues et toutes les places retentissaient du chant *Kyrie, eleison.* Le fléau cessa au bout de ce temps; mais la reconnaissance de S. Grégoire ne finit point: il ordonna que cette procession se ferait chaque année, et que le jour auquel il l'avait fixée, qui était un vendredi, serait un jour de fête.

Cet usage passa en France, et on y voit la procession de S. Marc établie généralement au neuvième siècle; c'était même comme à Rome un jour de fête, et quelque temps après il fut réduit au rang des demi-fêtes; enfin on s'est borné à la procession de la grande litanie et à la messe de S. Marc. Il y avait des églises où l'on faisait la procession pendant trois jours, comme l'ordonne un concile de Mayence, qui veut qu'on y assiste nu-pieds, couvert de cendres et de cilices. Nonobstant le temps pascal, quelques églises observaient le jeûne; un concile d'Ingelheim de 948 l'ordonne, Pierre Damien le recommande, de même que quelques autres; ailleurs on observait l'abstinence, ce qui ne subsiste plus.

La procession de S. Marc se fait pour les mêmes motifs que celles des rogations. Voyez le catéchisme sur les rogations après le suivant.

INVENTION DE LA SAINTE CROIX.

3 mai.

Histoire de la fête de l'invention de la sainte croix.

L'Eglise célèbre cette fête en mémoire de l'invention de la croix adorable du Sauveur, qui fut trouvée sur le mont Calvaire par sainte Hélène, mère du grand Constantin. Cet empereur étant encore païen, vit en plein jour (près de Besançon, suivant quelques auteurs) une croix dans le ciel, plus brillante que le soleil, autour de laquelle ces paroles étaient gravées: *Vous vaincrez en ce signe.* Ce miracle frappa Constantin; la nuit suivante, Jésus-Christ lui apparut, lui ordonna de faire une image du signe qu'il avait vu, et de s'en servir pour étendard dans les combats. Constantin fit venir aussitôt les ouvriers les plus renommés de tout l'empire, et fit faire cet étendard célèbre qu'on nomma le *Labarum.* C'était une croix d'or, de la hauteur d'une pique, enrichie de pierreries d'un grand prix. Le monogramme de Jésus-Christ, c'est-à-dire un chiffre qui marquait son nom sacré, était au-dessus avec l'alpha et l'oméga des Grecs, pour marquer que Jésus-Christ est le commencement et la fin de toutes choses. Au-dessus de cet étendard était l'image de l'empereur et celle de ses fils, en or. Le drapeau fut confié à cinquante des plus pieux et des plus braves gardes de l'empereur, qui le portaient devant lui au lieu des aigles romaines qu'on portait devant les empereurs païens. Toutes les troupes portaient aussi une image semblable sur leurs boucliers, et l'empereur lui-même avait une croix d'or sur son casque. Plein de confiance en la croix du Dieu des chrétiens, Constantin livra la bataille au tyran Maxence et le défit entièrement, en sorte qu'il demeura seul maître de l'empire. Il entra en triomphe à Rome, portant une croix en sa main, et fit faire une statue où il était représenté de même; il s'applique ensuite à faire fleurir la religion persécutée par ses prédécesseurs depuis trois siècles. Ce fut alors que sa mère, sainte Hélène, voulut, malgré son âge de quatre-vingts ans, visiter les saints lieux, principalement pour découvrir la croix adorée sur laquelle le Sauveur était mort. Cette découverte paraissait difficile. Après la mort de Jésus-Christ, les apôtres, sans doute, cachèrent avec soin l'instrument glorieux de son supplice, et enseignèrent ce saint dépôt

aux fidèles ; mais la crainte qu'ils avaient que les Juifs ne détruisissent ce monument de l'amour de Jésus-Christ, fit garder le plus profond secret par tous ceux à qui il fut confié ; en effet on ne trouve aucune mention de la croix, ni avant, ni après le fameux siége de Jérusalem sous Vespasien et Tite. Les Romains étant devenus maitres de la ville sainte, comblèrent dans la suite la grotte du saint sépulcre, et y firent un grand amas de terre ; l'empereur Adrien ordonna même d'y construire un temple dédié à Vénus, la plus infâme des déesses ; il fit encore placer une statue de Jupiter au lieu même du crucifiement. Mais après l'apparition de la croix à Constantin, et la paix de l'Eglise qui arriva sous ce prince, on ne négligea rien pour trouver la vraie croix. Sainte Hélène fit exprès le voyage de Jérusalem. A peine fut-elle arrivée, qu'on démolit par ses ordres le temple de Vénus, on jeta par terre la statue de Jupiter, et, suivant une ancienne tradition du lieu où était la croix, on creusa si profondément, qu'on trouva enfin le saint sépulcre avec trois croix de figure pareille. Le titre de celle du Sauveur étant détaché, il ne fut pas possible de distinguer la véritable qu'on cherchait ; dans ces circonstances, où l'honneur de Jésus-Christ paraissait intéressé, saint Macaire, patriarche de Jérusalem, ne craignit point de demander un miracle On appliqua les deux premières croix sur une dame malade à l'extrémité, mais sans aucun effet ; la troisième lui rendit la santé. mais pour ne laisser aucun doute à l'incrédulité, on ne s'en tint point à ce premier miracle ; il fut suivi d'un second plus éclatant encore, on appliqua les trois croix sur un cadavre ; mais il ne ressuscita que lorsque celle du Sauveur l'eut touché : c'est ce qu'assurent saint Paulin et Sulpice Sévère, qui ne rapportent même que ce miracle, sans doute comme le plus frappant. On rendit donc à cette croix sacrée tout le culte qu'elle méritait. La moitié de cette précieuse relique fut mise dans l'église que sainte Hélène fit bâtir sur le calvaire ; l'autre moitié fut conservée pour l'empereur. Une partie de celle-ci fut mise dans Constantinople, sur une colonne de porphyre, avec cette inscription que fit mettre Constantin : *O Christ, mon Dieu ! je vous recommande cette ville.* L'empereur en mit aussi une petite partie dans son casque, pour lui servir de sauve-garde dans les combats ; le reste fut envoyé à Rome, où l'empereur fit bâtir exprès, pour la mettre, une église magnifique, sous le nom de l'église de Sainte-Croix de Jérusalem.

Les pélerinages à Jérusalem, pour y voir la sainte croix, devinrent si fréquents, que saint Cyrille, vingt ans après, témoigne qu'il y avait des parcelles de cette relique précieuse dans tout l'univers, parce que saint Macaire et ses successeurs en donnaient aux pélerins. Saint Cyrille ajoute, pour l'avoir vu, que la croix ne diminuait point, quoiqu'on en ôtât tant de parcelles, et dit qu'elle renouvelait évidemment le miracle de la multiplication des cinq pains. S. Paulin assure le même prodige dans sa lettre onzième à Sulpice Sévère.

Avec la croix on trouva le titre que Pilate y avait fait mettre, les clous et sans doute la couronne d'épines dont Grégoire de Tours dit qu'elle semblait reverdir chaque jour. S. Ambroise, S. Grégoire de Nazianze, Nicéphore et Zonaras disent que sainte Hélène trouva aussi les trois clous : Constantin en fit mettre un dans le mors de son cheval.

Nous pouvons nous glorifier en France d'avoir des portions considérables de la vraie croix. L'empereur Justin II en envoya à sainte Radegonde, femme de Clotaire I, pour son monastère de Sainte-Croix à Poitiers. Ce fut à cette occasion que le prêtre Fortunat composa le *Vexilla regis* et le *Pange, lingua, gloriosi prælium*, etc. S. Louis ayant reçu la sainte couronne d'épines dont l'empereur Baudouin, son parent, lui fit présent, et qui était engagée aux Vénitiens, reçut encore deux ans après, c'est-à-dire en 1241, la partie de la sainte croix qui était auparavant à Constantinople ; ce fut alors qu'il fit bâtir la sainte chapelle de Paris, qui subsiste encore et qui était de la plus superbe architecture qu'on connût de son temps.

Saint Paulin dit que la sainte croix était gardée à Jérusalem en un endroit secret et plein de sainteté. Il ajoute que chaque vendredi saint on la montrait à découvert, que l'évêque l'adorait le premier, et l'exposait ensuite à l'adoration du peuple. Ce n'était pas le bois qu'on adorait, dit expressément saint Ambroise, mais le roi de gloire attaché sur ce bois. Saint Paulin dit encore qu'on ne la montrait qu'en ce seul jour, excepté aux voyageurs, en récompense des fatigues de leur voyage.

La croix de Jésus-Christ fut toujours dans la plus grande vénération ; mais en l'an 615 Chosroès, roi de Perse, prit Jérusalem et emporta la croix avec lui. Quelque temps après, la guerre fut déclarée de nouveau entre ce prince et l'empereur Héraclius ; celui-ci défit entièrement le roi de Perse, qui fut obligé de prendre la fuite, et périt en prison, percé de flèches, par ordre de Siroës, son fils aîné. Siroës fit la paix avec Héraclius, et rendit le précieux dépôt, qui fut aussitôt reporté en triomphe à Constantinople et ensuite à Jérusalem, avec toute la pompe et la magnificence possibles. Le patriarche Zacharie reconnut les sceaux, car les rois de Perse l'avaient laissé dans l'étui d'argent où sainte Hélène l'avait enfermé ; il l'ouvrit avec la clé, l'adora et la montra au peuple. Elle fut ensuite placée au même lieu où elle était lorsque les Perses la prirent ; ce fut le 14 septembre 629, jour auquel on fait encore la fête de l'exaltation de la sainte croix. Cette relique précieuse fut encore enlevée lorsque Saladin prit Jérusalem sur les croisés, en 1187.

La fête de l'invention de la sainte croix se trouve dans les Sacramentaires de Gélase et dans S. Grégoire, dans le ménologe des Grecs

rapporté par Canisius ; dans les anciens Missels de l'église gallicane et dans tous ceux qui ont écrit sur les fêtes. Grégoire XI ordonna l'office double pour les fêtes de l'invention et de l'exaltation de la sainte croix.

Le respect pour la croix a toujours distingué les chrétiens, dès le temps des apôtres jusqu'à nous. Tertullien dit que les idolâtres accusaient les chrétiens d'être les adorateurs de la croix ; on voit encore cette accusation dans Minutius Félix et dans saint Cyrille d'Alexandrie. Saint Chrysostome, saint Jerôme, saint Léon, Théodoret, le vénérable Bede et la plupart des pères parlent de la vénération pour la croix. Elle a toujours été si honorée, que les iconoclastes mêmes la respectaient, quoiqu'ils brisassent toutes les autres images.

Constantin défendit le supplice de la croix, parce que, dit saint Augustin, ce serait faire honneur aux criminels de les faire mourir de la même manière que Jésus-Christ est mort, la croix étant sanctifiée par le sang adorable du Sauveur. Ce prince fit placer des croix de toutes parts, même sur les monnaies. Il fallait que la croix fût apposée presque partout, comme étant le sceau même de la religion. On voit dans saint Ambroise, dans Métaphraste, dans Burchard, qu'on plantait une croix au lieu où l'on voulait bâtir une église ou un monastère; Justinien l'ordonna par une loi expresse, pour rendre, dit-il, la chose publique, et pour marquer que ce lieu allait être consacré à la religion. Longtemps auparavant, et dès le temps du pape Pie I, c'est-à-dire au commencement du quatrième siècle, on consacrait des croix; c'est ce que rapportent Théodoret, Yves de Chartres et Gratien. Les évêques la faisaient porter devant eux, comme ils le font encore. On confirmait les actes par une croix; de là vient l'usage des évêques de faire une croix avant leur nom ; et tout acte ainsi confirmé, dit un concile d'Angleterre de 816, était inviolablement observé. L'Orient n'avait pas moins de respect pour la croix dans les souscriptions.

La coutume de planter des croix dans les campagnes, sur les chemins et près des villes, bourgs et villages, était pratiquée dès le temps de Constantin, comme on le voit dans Eusèbe, dans S. Chrysostome, dans S. Cyrille de Jérusalem et dans Balsamon. Les empereurs Théodose et Valentinien défendirent de graver des croix à terre. On portait des croix sur soi-même, comme S. Grégoire de Nysse l'assure de l'empereur Macrin, qui en avait une d'airain sur sa poitrine. Il y en avait dans les églises dès le temps de S. Ambroise, qui dit que la croix est érigée au milieu de l'église comme un mât au milieu du navire. Les croix sur les grands chemins furent plantées pour marquer la profession publique de la religion de Jésus-Christ ; par là les catholiques se distinguaient des païens et des hérétiques. Les processions qu'on faisait multiplièrent les croix près des villes et des villages, parce qu'elles servaient de stations, comme je l'ai dit, en parlant de la procession des rameaux, ce qui subsiste encore en plusieurs endroits où l'on va en procession jusqu'à certaines croix. Les guerres particulières qui désolèrent le royaume au onzième siècle, augmentèrent le nombre de ces croix en France ; chaque seigneur se vengeant de son voisin par les armes et au moindre prétexte, il fut ordonné, particulièrement au concile de Clermont, sous Urbain II, qu'on multiplierait les croix sur les chemins, d'espace en espace, et qu'elles serviraient de sauve-gardes et d'asiles aux voyageurs.

Nous avons dans le diocèse de Besançon un statut de 1645, qui ordonne de rétablir les croix élevées dans les chemins publics lorsqu'elles sont tombées d'elles-mêmes ou qu'elles ont été renversées par les vents, etc. Le parlement de Franche-Comté ordonna la même chose par deux arrêts, l'un du 27 janvier 1648, après les guerres où les Suédois désolèrent le pays et renversèrent les croix ; l'autre du 20 décembre 1674, après la conquête de la province par Louis XIV.

Catéchisme sur cette fête.

D. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle N. prochain ?

R. L'Eglise célèbre la fête de l'invention de la sainte croix sur laquelle Jésus-Christ est mort.

D. Où était la croix du Sauveur lorsqu'elle fut trouvée ?

R. La croix était dans un endroit du mont Calvaire, où le Sauveur a été crucifié.

D. Qui fit la découverte de la sainte croix ?

R. Sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin.

D. Qu'est-ce que nous apprend la fête de l'invention de la sainte croix, ou quels sont les objets que l'Eglise se propose en cette fête ?

R. L'Eglise se propose de nous faire respecter la croix, nous engage à y mettre notre confiance et à nous sanctifier par elle.

D. Pourquoi devons-nous respecter la croix ?

R. Parce que Jésus-Christ l'a sanctifiée par son sang et par sa mort.

Explic. Quoi de plus digne de la vénération et du respect des chrétiens que l'instrument sacré de leur rédemption ! Le sang du Sauveur, dont la croix est teinte, la rend infiniment précieuse et respectable à tous ceux qui connaissent le prix d'un si grand bienfait. Il n'est donc pas étonnant que dans tous les temps on ait eu de la vénération pour la croix : voilà pourquoi on la place sur les autels, dans les églises, dans les maisons des chrétiens ; la croix est leur signe distinctif, et ce qui leur fait le plus d'honneur. On ne voit aucun endroit catholique où la croix ne soit placée dans le lieu le plus éminent : elle domine sur les villes et sur les villages de tout l'univers catholique, pour marquer la religion qu'on professe ; en un mot, on s'empresse à lui rendre tout le culte que mérite le plus glorieux signe des disciples d'un Dieu crucifié. Les étendards de la guerre, disait S. Jérôme, sont maintenant les enseignes de

la croix; ce signe salutaire pare la pourpre des empereurs et brille parmi les pierreries de leur diadème. La croix, dit S. Augustin, a passé des lieux des supplices sur le front même des empereurs; et c'est ainsi que chacun s'empresse à honorer ce monument éternel de l'amour de Jésus-Christ pour les hommes.

D. A-t-on toujours eu le même respect pour la croix dans l'Eglise?

R. Oui; la croix a toujours été honorée depuis Jésus-Christ jusqu'à nous.

Explic. On trouve les témoignages les plus positifs du respect porté à la croix dès la naissance de l'Eglise. Tertullien, Eusèbe de Césarée, saint Grégoire de Nysse, saint Astérius, évêque d'Amasée, Lactance, saint Paulin, saint Nil, abbé, saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire; en un mot, tous les pères, beaucoup de conciles, entre autres le second de Nicée, qui est le septième général, parlent du respect dû à la croix. Les plus savants protestants n'ont pu le nier. Luther est peint à genoux devant un crucifix, à la tête de ses œuvres; aujourd'hui même un grand nombre de luthériens ont des croix et même d'autres images chez eux, et des dames de cette religion portent des croix comme nos catholiques; ils n'ont pu tenir contre le sentiment naturel à tout chrétien, de respecter l'instrument de sa rédemption.

D. Pourquoi devons-nous mettre notre confiance en la croix?

R. Parce que la croix est notre force, notre asile et notre consolation.

Explic. La croix est la force du chrétien; elle lui apprend à surmonter les tentations, à se défendre des piéges de l'ennemi du salut; elle lui apprend à vaincre, comme Jésus-Christ et tant de martyrs après lui ont vaincu par la croix, en bravant les tyrans, les supplices et la mort. Un chrétien armé de la croix, ne sait point rougir de l'Evangile, et fait hautement profession d'appartenir à Jésus-Christ et de le suivre. La croix est notre asile; le démon voit toutes ses embûches échouer contre ce signe adorable: la croix est sa terreur, et il ne peut en supporter la vue. L'Eglise veut que ses enfants soient en tout sous la protection de la croix; voilà pourquoi la croix est employée dans tous les sacrements, dans toutes les cérémonies, surtout dans l'auguste mystère qui nous rappelle et qui renouvelle celui du Calvaire. La croix est la consolation des chrétiens, soit en leur rappelant le Dieu qui a souffert sur la croix et qui les invite lui-même à ses souffrances; soit par les grâces particulières que Dieu accorde par la vertu de ce signe sacré. O bonne croix! ô croix précieuse! s'écriait saint André sur le point d'y être attaché, qu'il y a longtemps que je désirais mourir entre vos bras! Tous les vrais disciples de la croix y ont trouvé les plus douces, les plus vives consolations; les seules solides sont au pied de la croix.

D. Qu'est-ce que l'Eglise nous apprend encore par cette fête?

R. L'Eglise nous apprend que nous ne pouvons nous sanctifier que par la croix de Jésus-Christ.

Explic. La croix du Sauveur nous appelle aux souffrances, aux ignominies, aux douleurs. Les recevoir, les endurer avec résignation, avec patience, c'est ce qu'on appelle porter sa croix. Personne qui n'ait des croix à porter, c'est-à-dire des occasions de souffrir; mais il y en a peu qui sachent les sanctifier, peu qui souffrent avec les sentiments que la religion demande; cependant c'est à ce saint usage des croix que notre salut est attaché. Jésus-Christ n'a point établi d'autre chemin pour arriver au ciel que celui de la croix; c'est celui qu'il a suivi lui-même pour nous donner l'exemple; c'est celui des saints qui ont imité Jésus-Christ en portant leur croix. Saint Paul se réjouissait de ses infirmités; beaucoup de saints se plaignaient à Dieu de ce qu'il ne leur envoyait pas assez de souffrances. Ou souffrir, ou mourir, s'écriait souvent sainte Thérèse, qui connaissait tout le prix de la croix. Le Sauveur a souffert pour nous, mais il nous a laissé une portion de son calice; si nous la refusons, nous ne pouvons avoir de part avec lui.

D. Que nous apprend la vue de la croix?

R. Trois choses principales.

D. Quelle est la première chose que nous apprend la vue de la croix?

R. La croix nous apprend l'amour infini de Jésus-Christ pour les hommes, puisqu'il est mort sur la croix pour les racheter.

Explic. On ne peut pousser la charité plus loin, dit le Sauveur lui-même, que de donner sa vie pour un autre; c'est ce que lui-même a fait. Pour comprendre quelque chose de cet amour immense qui l'a engagé à se sacrifier pour nous, il n'y a qu'à envisager la croix; c'est le trône de son amour et de sa tendresse pour les hommes. Quelle voix pour ceux qui veulent l'entendre que ce touchant spectacle! L'Homme-Dieu en croix, sa tête sacrée couronnée d'épines, son cœur ouvert, ses pieds et ses mains percés! Quel livre pour un chrétien! C'est au pied de la croix même que nous devons souvent réfléchir à cet excès d'amour du fils de Dieu pour nous; rien qui puisse mieux intéresser notre amour et notre reconnaissance pour lui.

D. Quelle est la seconde chose que la croix nous apprend?

R. La croix nous apprend combien Dieu a le péché en horreur, puisqu'il sacrifie son fils unique pour détruire le péché.

Explic. Jésus mourant sur la croix, et mourant par ordre de son Père, voilà la plus grande leçon que Dieu puisse faire aux hommes. Sacrifier son fils, le livrer aux opprobres, aux humiliations, aux douleurs; l'immoler pour apaiser sa justice, pour détruire le péché! était-il possible que Dieu fît paraître plus sensiblement l'horreur qu'il a du péché? Personne ne sera surpris des vengeances que Dieu en tire; pas même de l'enfer créé pour en être le juste châtiment, s'il envisage le Sauveur sur la croix. Après l'horrible châtiment du péché que Jésus souffre

sur la croix, les supplices les plus affreux n'étonnent plus à l'égard de ceux que tant de bontés ne touchent point, et qui abusent de la rédemption que Jésus-Christ leur a méritée par sa mort.

D. Qu'est-ce que nous apprend encore la croix?

R. La croix nous apprend quelle est la malice et l'ingratitude des hommes envers Jésus-Christ.

Explic. La mort du Sauveur est l'œuvre du péché; c'est l'effet de la malice de l'homme et des outrages qu'il commet contre Dieu; en un mot, la passion de Jésus-Christ est la suite de nos crimes et de nos vices; il ne fallait pas moins que la mort d'un Dieu pour racheter des hommes coupables. Combien de sujets de confusion au pied de la croix de Jésus! C'est nous qui l'avons crucifié, et le péché ne nous paraît qu'un jeu! Nous en penserons bien différemment à la vue de la croix.

D. Pourquoi met-on des croix dans les églises?

R. Pour marquer le triomphe que Jésus-Christ a remporté par sa croix sur le monde et sur l'enfer.

Explic. La croix est le plus glorieux trophée de la religion; c'est le plus éclatant témoignage de l'amour de Jésus-Christ et de son triomphe; c'est par la croix qu'il a vaincu tous les ennemis de son Père. Quoi de plus juste que d'ériger ce glorieux monument dans le lieu où le Sauveur attend nos respects et nos hommages! Lactance rend témoignage que, de son temps, il y avait déjà des croix dans les églises, c'est-à-dire sur la fin du troisième siècle.

D. Pourquoi met-on des croix près des villes et des villages?

R. Pour marquer la profession de la religion de Jésus-Christ, et pour engager les passants à se rappeler sa mort et sa passion.

D. Pourquoi garde-t-on des croix dans les maisons?

R. Pour nous rappeler que nous sommes chrétiens, et pour nous engager à méditer souvent, au pied de la croix, Jésus crucifié.

Explic. La croix est le meilleur et le plus excellent de tous les livres, la plupart des saints n'en ont point eu d'autres. S. François et ses premiers disciples n'avaient d'autres livres qu'une croix, autour de laquelle ils s'assemblaient pour prier. S. Thomas d'Aquin, S. Bonaventure et un grand nombre d'autres saints ont plus appris au pied de la croix que dans les livres. Personne, quelqu'ignorant qu'il soit, qui ne puisse lire facilement dans ce livre sacré; il n'y a qu'à le regarder : quelle instruction ne nous donne-t-il pas! Où peut-on mieux apprendre à aimer Jésus-Christ? Où peut-on mieux connaître son amour pour nous, concevoir l'horreur du péché, apprendre la nécessité de souffrir, en un mot toutes les vertus? Un coup d'œil sur la croix suffit pour arrêter la plus violente tentation. Etudions le grand livre de la croix, et nous aurons la vraie science qui fait les saints.

D. Pourquoi met-on des croix dans les champs et dans les autres héritages?

R. Pour conjurer Dieu de les préserver par ces croix, du tonnerre, de la grêle et de tous les autres mauvais accidents.

Explic. Voilà pourquoi on les bénit le jour de la Sainte-Croix; et il ne faut pas douter que si la foi et la piété accompagnent cette cérémonie sainte, si on a soin de ne rien faire qui attire sur nous la colère de Dieu, ces croix placées dans les héritages ne fassent descendre sur eux la bénédiction du ciel. L'Eglise n'établit rien en vain; mais le peu de ferveur des chrétiens empêche le plus souvent l'effet des choses les plus saintes et les plus propres à nous rendre Dieu propice. C'est pour ces mêmes raisons qu'on récite la passion dès ce jour jusqu'à l'exaltation de la sainte croix, c'est-à-dire jusqu'après la récolte.

D. Pourquoi fait-on le signe de la croix?

R. Pour attirer sur nous les bénédictions du ciel et pour éloigner de nous tout ce qui peut nous être nuisible.

D. Les chrétiens ont-ils toujours fait le signe de la croix?

R. Oui, le signe de la croix est aussi ancien que l'Eglise.

Explic. Nous voyons que dès le second siècle les chrétiens faisaient le signe de la croix pour se reconnaître mutuellement et afin de se distinguer des païens. Tertullien dit qu'on le faisait en toutes occasions, en sortant, en entrant, en s'habillant, en se mettant à table, en prenant le bain, en se levant, en se couchant, en un mot, dans toutes ses actions. S. Justin, S. Cyprien en parlent aussi; S. Basile le met au rang des pratiques qui nous viennent des apôtres. On voit le signe de la croix dans Origène, dans S. Grégoire de Nazianze, qui racontent que Julien l'Apostat, dans l'horrible cérémonie où il renonçait à la religion, fit le signe de la croix et fit fuir les démons, étant saisi de frayeur à leur vue. Il ajoute que les chrétiens font le signe de la croix lorsqu'ils se trouvent en quelque danger. L'empereur Théodose le faisait au commencement du combat; l'empereur Justin commençait tous ses discours à son peuple par le signe de la croix. Arnobe dit que Jésus-Christ même nous l'a enseigné comme une arme salutaire contre tous nos ennemis, visibles et invisibles. Lactance dit que tous ceux qui le gravent sur leurs fronts, ressentent la protection de Jésus-Christ. S. Ambroise enseigne que celui qui sème sous ce signe, recueillera la vie éternelle. S. Chrysostome dit qu'on doit le faire sur le cœur pour apaiser les tentations. Ce saint docteur fit le signe de la croix en mourant. S. Jérôme rapporte qu'Eustochium, fille de sainte Paule, le fit sur la bouche et sur l'estomac de sa mère, et que sainte Paule, sur le point de mourir, le faisait avec ses lèvres, ne pouvant plus se servir de ses mains. Suivant S. Augustin, ce signe sacré fait fuir toutes les puissances infernales, et dissipe leurs projets. S. Ephrem l'appelle l'armure invincible des chrétiens. S. Antoine et une multitude d'autres saints

chassent les démons par le signe de la croix. L'histoire ecclésiastique n'est remplie que de miracles opérés par ce signe sacré; aucun des pères qui n'en fasse l'éloge et qui ne parle de ses admirables effets.

D. Quel fruit devons-nous tirer de ce catéchisme?

R. Ce sera de méditer souvent au pied de la croix, principalement sur la passion du Sauveur.

ROGATIONS.

Histoires des Rogations.

Les rogations ont eu leur origine en France. Sidoine Apollinaire dit qu'avant S. Mamert ces prières se faisaient rarement, que peu de personnes y observaient le jeûne, et qu'elles n'avaient pas de jour fixe. Elles se faisaient déjà pour la conservation des biens de la terre. S. Mamert, ajoute le même auteur, en institua d'autres où l'on vit régner la piété et la ferveur, et dans lesquelles on observait le jeûne.

Ce saint évêque de Vienne en Dauphiné, témoin des calamités qui affligeaient son peuple, établit les rogations pour les en garantir. On n'entendait de toutes parts que des récits affreux de tremblements de terre, de ravages de bêtes féroces, de maladies contagieuses, d'incendies : ce fut même un incendie arrivé pendant la nuit de Pâques, dans le temps que tout le peuple était à l'église, qui donna occasion à l'institution des rogations. Le peuple était sorti en foule et avait laissé le saint prélat prosterné au pied des autels; là, répandant son cœur devant Dieu, il lui demanda avec larmes de délivrer son troupeau du nouveau malheur qui le menaçait. L'incendie cessa au moment même, quoique la violence du feu parût menacer la ville d'un embrasement général. En reconnaissance de ce prodige, S. Mamert institua les rogations et voulut qu'on jeûnât pendant trois jours.

Les rogations, établies d'abord dans le seul diocèse de Vienne en 470, passèrent rapidement dans le reste des Gaules. S. Césaire, évêque d'Arles, les disait déjà répandues par toute la terre; le concile d'Orléans de 511 les nomme litanies, à cause qu'on y chante le *Kyrie eleison*, et il ordonne que l'on jeûne pendant les trois jours consacrés à ces prières; celui de Tours de 566, prescrit la même chose; celui de Mayence en 813, ajoute qu'on doit assister à la procession nu-pieds, le corps couvert d'un cilice, et la tête de cendres, ce qui se faisait dès l'institution des rogations, puisque S. Avit, évêque de Vienne, les appelle une fête très-pénible, *operosissimam festivitatem*; ce qu'il n'eût pas dit s'il n'y eût eu que le jeûne. Le moine de S. Gal loue Charlemagne de ce qu'il assistait nu-pieds aux processions des rogations, ce que nous voyons encore longtemps après observé par sainte Elisabeth, reine de Hongrie, malgré la délicatesse de son sexe. Charlemagne et Charles le Chauve ordonnèrent dans leurs Capitulaires, que les trois jours des rogations seraient fêtés; aussi les passait-on en lectures presque continuelles, et dans ces lectures on recommandait surtout la prière et l'aumône. En plusieurs églises on faisait l'imposition des cendres comme au commencement du carême, ce qui se fait encore à Milan.

Des Gaules, les rogations passèrent dans le reste du monde chrétien dès le sixième siècle et même auparavant, au rapport de saint Avit et de saint Césaire. Léon III, sur la fin du huitième siècle, les établit à Rome, mais sans jeûne, parce que c'est le temps pascal; ce fut, comme nous l'apprend Anastase le bibliothécaire, après que Charlemagne eut fait observer en France les litanies romaines, qui sont celles de S. Marc. On ne sait pas au juste le temps où l'on a cessé de jeûner en France pendant les rogations: Amalaire dit qu'on jeûnait encore de son temps, c'est-à-dire vers le milieu du neuvième siècle. Il trouve cet usage contraire aux canons, qui défendent de jeûner pendant la cinquantaine de Pâques. Bède néanmoins, qui vivait avant Amalaire, parlant des rogations, ne fait aucune mention du jeûne : il dit que l'usage général était de porter des reliques à la procession. Il y avait longtemps qu'on y portait la croix, comme nous le voyons par la seconde messe des rogations du missel gothique. Lanfranc, qui vivait au onzième siècle, témoigne qu'on y portait aussi l'eau bénite, la croix et le livre des Evangiles. Saint Charles trouva le jeûne établi dans son église de Milan; il en continua la pratique, jeûnant lui-même au pain et à l'eau. Il commençait cette cérémonie par l'imposition des cendres, qui s'était aussi conservée à Milan; il faisait deux instructions à son peuple, et on ne sortait de l'église que vers les trois ou quatre heures après midi, quoiqu'on fût assemblé dès le matin et même avant le jour.

La procession des rogations était assez communément appelée la procession noire, à cause des ornements de cette couleur dont les ministres de l'autel étaient revêtus. On mettait aussi les voiles noirs sur les autels et sur les croix; on y portait presque dans toutes les églises de France un grand dragon ailé, très-bien exécuté en bronze; cette figure ouvrait la gueule et les yeux, et battait des ailes par le moyen de certains ressorts qu'on faisait mouvoir. On croyait à Troyes que cette image représentait le pélagianisme combattu et terrassé en Angleterre par saint Loup; mais généralement on pensait que le dragon terrassé signifiait le démon vaincu par Jésus-Christ : c'est l'explication qu'en donne Durand. Ces représentations grossières et frappantes de nos bons aïeux, effets de leur piété et de leur ignorance, n'ont cessé à Paris qu'au commencement de ce siècle; elles ont duré à Troyes jusqu'en 1728. Le curé de saint Pantaléon refusa l'entrée de son église à la procession qui portait ce dragon, et depuis il n'a plus paru en public.

Catéchisme sur les rogations.

D. Comment appelle-t-on les trois jours qui précèdent l'Ascension?

R. On les appelle rogations.

D. Que signifie le mot rogations ?

R. Le mot de rogations signifie prières publiques et solennelles.

Nota. Rogations, litanies, prières générales et publiques, sont des termes qui signifient la même chose.

D. Qui a institué les rogations ?

R. S. Mamert, archevêque de Vienne, sur la fin du cinquième siècle.

D. Pourquoi saint Mamert institua-t-il les rogations ?

R. Pour apaiser la colère de Dieu et pour le conjurer de délivrer son peuple des malheurs qui l'affligeaient.

D. Comment passait-on anciennement les rogations ?

R. On jeûnait pendant les trois jours, le peuple assistait à la procession nu-pieds et couvert de cilices.

Explic. Le jeûne des rogations a cessé d'être observé dans l'Eglise, parce ces jours sont dans la cinquantaine de Pâques, temps auquel, suivant l'ancien usage observé dès le premier siècle, en mémoire de la résurrection du Sauveur, il a été défendu de jeûner : mais on a conservé l'abstinence dans un grand nombre de diocèses.

D. Pourquoi l'Eglise ordonne-t-elle maintenant la procession des rogations ?

R. Pour deux raisons principales.

D. Quelle est la première raison ?

R. C'est afin d'apaiser la colère de Dieu par notre pénitence, et pour le prier de nous préserver des châtiments que méritent nos péchés.

Explic. C'est donc l'esprit de componction et de pénitence qui doit nous accompagner dans cette cérémonie : les litanies qu'on y chante nous rappellent cet esprit. On les commence en disant *Kyrie eleison*, Seigneur, ayez pitié de nous ; c'était même l'ancien usage de ne rien dire autre chose : on chantait cent fois *Kyrie eleison*, et cent fois *Christe eleison*. On y a ajouté depuis l'invocation des saints et d'autres prières ; mais toutes ces prières n'ont pour but que d'inspirer la douleur et la pénitence.

D. Quelle est la seconde raison ?

R. C'est pour demander à Dieu de répandre ses bénédictions sur les fruits de la terre.

Explic. Beaucoup de chrétiens peu instruits s'imaginent que les bénédictions de l'Eglise sur les biens de la terre doivent avoir un effet infaillible : ils murmurent quelquefois lorsqu'un accident de grêle ou quelques autres les privent de la récolte qu'ils attendaient. Il est bon de leur apprendre que les bénédictions sont utiles et salutaires en elles-mêmes, puisque l'Eglise les ordonne ; mais leur effet est souvent une suite de la piété des chrétiens : quant au lieu de dévotion, on ne voit parmi eux que crimes et désordres, que jurements, malédictions, etc., ils doivent se reprocher le peu de succès qu'ont eu les prières adressées au Seigneur.

D. Comment doit-on assister aux processions des rogations ?

R. On doit y assister avec ordre et recueillement, dans un esprit de pénitence et en s'occupant de la prière.

D. Pourquoi dit-on la messe avant que de faire la procession ?

R. Pour demander à Dieu, par le sang et par les mérites de Jésus-Christ, d'exaucer nos prières.

Explic. La messe des rogations doit nous inspirer la pénitence. Quoique ce soit le temps pascal, on n'y dit point le *Gloria in excelsis*, qui est un chant de joie : on se sert des ornements qui sont le symbole de la pénitence ; on finit la messe par le *Benedicamus Domino*, comme aux jours de jeûne et de pénitence ; en un mot, tout nous excite à la douleur et à l'humiliation dans le temps des rogations.

ASCENSION

Histoire de la fête de l'Ascension.

La fête de l'Ascension a été établie par les apôtres mêmes, et a toujours été regardée comme une des quatre fêtes principales. Les Constitutions apostoliques en parlent : *Die ascensionis vacent servi quod tunc impositus fuerit finis œconomiæ Christi*. Saint Augustin, suivant son principe que les fêtes observées par toute la terre viennent des apôtres ou des conciles généraux, met l'Ascension au troisième rang des fêtes apostoliques ; *Domini passio, et resurrectio, et ascensio, et adventus de cœlo spiritus sancti anniversaria solemnitate celebrantur*. On l'appelait quelquefois quadragésime, parce qu'on la célébrait quarante jours après Pâques. S. Grégoire de Nysse l'appelle *episomene*, c'est-à-dire le jour du salut. Le Sacramentaire de S. Grégoire lui donne le nom d'*ascensa Domini*. Elle a toujours été solennisée avec le même éclat depuis le premier siècle ; mais néanmoins comme inférieure aux grandes fêtes de Pâques et de la Pentecôte, et même de Noël, quoiqu'il ne soit pas certain que cette dernière fête ait été établie par les apôtres. La vigile de l'ascension n'est que du septième ou même du huitième siècle ; on n'y jeûne pas à cause du temps pascal.

La procession qui se fait en ce jour est très-ancienne. Grégoire de Tours, parlant de S. Avit, évêque d'Auvergne, en fait mention ; Honoré d'Autun et l'abbé Rupert disent qu'elle se fait pour représenter le retour de Jésus-Christ vers son père. En plusieurs églises on ôte en ce jour le cierge pascal ; à Rome, c'est à l'évangile de la messe, à ces paroles, *assumptus est* ; en d'autres, c'est après la messe, après none ou même après vêpres. Au reste, on ne voit pas que cette cérémonie remonte plus haut que le pape Pie V. Le mystique Gavantus n'a pas manqué d'alléguer quelque raison mystérieuse ; suivant lui, l'extinction du cierge pascal après l'évangile représente la séparation de Jésus-Christ de ses apôtres.

L'office de none se dit en quelques endroits avec grande solennité, parce qu'on croit que ce fut vers midi que le Sauveur monta au ciel. A Remiremont on dit none à midi, séparément de l'office, sans doute par cette raison. En plusieurs églises, le jour de l'Ascen-

sion on bénissait les fruits nouveaux avant la consécration, comme les pois, fèves et autres légumes ; en d'autres, on bénissait du pain. L'hymne *Jesu, nostra redemptio*, est de S. Bernard.

Catéchisme sur l'Ascension.

D. Quelle fête célébrons-nous jeudi prochain ?

R. La fête de l'Ascension, qui est le jour où Notre-Seigneur est monté au ciel.

D. Qui a établi la fête de l'Ascension ?

R. Les apôtres, qui avaient été les témoins de l'ascension de Notre-Seigneur.

D. Combien le Sauveur demeura-t-il sur la terre après sa résurrection ?

R. Il y demeura quarante jours qu'il employa à instruire ses apôtres.

Explic. Jésus-Christ ne voulait laisser aucun doute sur sa résurrection. Pendant les quarante jours qu'il demeura sur la terre après qu'il fut ressuscité, il mangea avec les apôtres, conversa avec eux, leur apparaissant très-souvent : il les convainquit de sa divinité et de la vérité de sa religion : il leur apprit les vérités qu'ils devaient annoncer au monde : il les intruisit sur le gouvernement de son Eglise qu'il confiait à leurs soins, sur l'administration des sacrements, etc. enfin il retourna à son Père.

D. Jésus-Christ n'était-il pas déjà au ciel ?

R. Jésus-Christ était au ciel comme Dieu ; mais il y monta comme homme le jour de l'Ascension.

D. Qui sont ceux qui furent présents à l'ascension triomphante de Jésus-Christ ?

R. Jésus-Christ monta au ciel, par sa propre vertu, en présence de ses apôtres et de plusieurs autres disciples.

Explic. Le jour même que le Sauveur avait choisi pour monter au ciel, il mangea avec ses apôtres : il leur fit un discours dans lequel il leur réitère ses ordres et leur renouvelle ses promesses : il s'avança avec eux du côté de Béthanie, les conduisit sur la montagne des oliviers, éloignée d'environ deux mille pas de Jérusalem. Arrivé au sommet de cette montagne célèbre, Jésus lève les yeux et les mains vers le ciel, puis les rabaissant sur ses chers disciples, il leur donna sa bénédiction. Au moment même que tous brûlant d'amour pour leur divin maître, ils avaient les yeux fixés sur lui, ils le virent s'élever peu à peu vers le ciel : ils ne se lassaient point de le regarder, saisis d'admiration, lorsqu'une nuée brillante le déroba à leurs yeux.

Les vestiges des pieds sacrés du Sauveur demeurèrent gravés sur l'endroit du roc où il était, lorsqu'il s'éleva dans le ciel : saint Jérôme, qui passa une grande partie de sa vie dans la Palestine, l'assure positivement : Sulpice Sévère, saint Paulin de Nole, saint Augustin, le vénérable Bède, rendent le même témoignage. Saint Jérôme ajoute que dans l'église magnifique que sainte Hélène fit bâtir sur le mont des oliviers, on ne put couvrir de marbre cette place sainte, ni fermer la voûte à l'endroit correspondant. Des voyageurs modernes assurent que le miracle des vestiges des pieds sacrés du Sauveur subsiste encore aujourd'hui. L'Eglise a été détruite par les Sarrasins. Saint François de Sales, dans son excellent traité de l'Amour de Dieu, fait mention d'un gentilhomme qui expira sur cette sainte montagne, dans l'endroit même où le Sauveur monta au ciel : l'amour divin qui embrasait son cœur, opéra ce prodige.

D. Que firent les apôtres après l'ascension de Jésus-Christ dans le ciel ?

R. Les apôtres retournèrent à Jérusalem et s'enfermèrent dans le Cénacle, où ils demeurèrent jusqu'au jour de la Pentecôte.

Explic. Les apôtres et les autres disciples, les yeux fixés au ciel, demeuraient immobiles, regardant avec admiration le lieu où le Sauveur avait disparu à leurs yeux, lorsque deux anges, sous une figure humaine, leur apparurent et leur dirent : Hommes de Galilée, que faites-vous, les yeux fixés vers le ciel ? Ce Jésus que vous venez de voir s'élever au ciel, en descendra comme vous l'avez vu y monter. Les anges disparurent et les apôtres, se ressouvenant de l'ordre que leur avait donné Jésus-Christ d'attendre l'Esprit saint qu'il devait leur envoyer lorsqu'il serait retourné à son Père, revinrent à Jérusalem et s'enfermèrent dans le Cénacle jusqu'au jour de la descente du Saint-Esprit.

D. Pour quelles raisons Jésus-Christ est-il monté au ciel ?

R. Pour quatre principales.

D. Quelle est la première raison pour laquelle Jésus-Christ est monté au ciel ?

R. Pour y prendre possession de la gloire qu'il avait méritée par ses souffrances.

Explic. Jésus-Christ, dit l'Apôtre, ne pouvait monter au ciel que par les souffrances ; le Sauveur l'avait dit lui-même aux disciples auxquels il apparut sur le chemin d'Emmaüs ; leçon admirable, qui nous apprend le chemin qui doit nous y conduire nous-mêmes, puisque nous ne pouvons être sauvés qu'autant que nous serons trouvés conformes à Jésus-Christ.

D. Quelle est la seconde raison pour laquelle Jésus-Christ est monté au ciel ?

R. Pour ouvrir la porte du ciel aux hommes qui ne pouvaient y entrer qu'après lui.

Explic. Tous les justes, depuis la création du monde, étaient renfermés dans les limbes, en attendant que le premier né de toutes les créatures leur ouvrît le ciel, l'objet de tous leurs désirs. Leur captivité finit enfin par l'ascension du Sauveur, qui fut accompagné dans son triomphe de tous ceux qui jusqu'alors étaient morts dans la grâce.

D. Quelle est la troisième raison pour laquelle Jésus-Christ est monté au ciel ?

R. Pour envoyer son saint Esprit aux apôtres et à l'Eglise.

Explic. L'Esprit saint ne devait point descendre sur les apôtres tant que le Sauveur demeurerait sur la terre ; voilà pourquoi ce bon maître leur disait : Il faut que je retourne vers celui qui m'a envoyé, alors je ferai des-

cendre sur vous l'Esprit saint qui vous enseignera toute vérité.

D. Quelle est la quatrième raison pour laquelle Jésus-Christ est monté au ciel?

R. Pour y être notre médiateur et notre avocat auprès de son Père.

Explic. Le Sauveur assis à la droite de son père, y fait pour nous la fonction de médiateur, d'avocat, d'intercesseur, afin que si quelqu'un pèche, il puisse avoir recours à ce protecteur puissant qui prie sans cesse son Père pour nous. Quel sujet de confiance que les prières d'un Dieu!

D. Quel est l'esprit de l'Eglise en cette fête?

R. C'est d'honorer le triomphe de Jésus-Christ montant au ciel.

D. Que devons nous faire pour sanctifier cette fête?

R. Nous devons nous occuper du ciel et prendre la résolution de travailler pendant toute notre vie à mériter la place que le Sauveur est allé nous y préparer.

D. Que faut-il faire encore jusqu'à la Pentecôte?

R. Il faut demander chaque jour au Sauveur de nous envoyer le Saint-Esprit.

D. Comment ferez-vous cette prière?

R. Mon divin Sauveur, faites descendre sur moi l'Esprit saint, et qu'il m'embrase du feu sacré de son amour.

LE SAINT JOUR DE LA PENTECOTE.

Histoire de la fête de la Pentecôte.

La Pentecôte chrétienne, qui est la consommation de tous les mystères de la religion, la publication solennelle et le dernier sceau de la loi nouvelle, n'a d'autre époque que l'établissement de l'Eglise, et elle a toujours été de pair avec la fête de Pâques; elle a succédé à la Pentecôte judaïque que Dieu lui-même avait ordonnée en mémoire de la loi qu'il avait donnée à son peuple sur le mont Sinaï.

La vigile était aussi semblable à celle de Pâques; on jeûnait, on veillait, on priait toute la nuit. Saint Ambroise parle du jeûne de la veille de la Pentecôte, et ajoute que cette grande fête est célébrée avec la même joie que celle de Pâques. Cet usage de jeûner était presque général, quoique ce fût encore au temps pascal, fixé à cinquante jours par le concile d'Elvire. Ce jeûne était observé rigoureusement en France et en Angleterre, comme on le voit par les Capitulaires et par un concile d'Oxfort, de 1222; il y a néanmoins quelques églises où il ne s'observe pas, comme à Chartres, etc., sans doute à cause du temps pascal.

La veille de la Pentecôte avait cela de commun avec celle de Pâques, qu'on y administrait le baptême solennel aux catéchumènes. Cet usage est de la plus haute antiquité; Tertullien en parle dans son livre du baptême, de même que saint Jérôme dans sa lettre à Pammaque, saint Avit, le grand saint Léon et une infinité d'autres. Eusèbe rapporte que l'empereur Constantin fut baptisé une veille de Pentecôte; Grégoire de Tours en dit autant du roi Childebert. La bénédiction des fonts que nous faisons encore est marquée dans le Sacramentaire de saint Grégoire. On les bénissait comme à Pâques à cause du baptême; on faisait des processions chaque jour de l'octave à cause des nouveaux baptisés, comme on les fait encore pendant la semaine de Pâques. Dom Martenne, savant bénédictin, remarque que la bénédiction du cierge pascal, le samedi de la Pentecôte, est particulière à l'église de Besançon; elle y est très-ancienne, puisqu'on la trouve dans un ancien Pontifical manuscrit de près de 800 ans.

Le vénérable Bède est le premier qui parle de l'octave de la Pentecôte; elle ne fut établie que vers le commencement du huitième siècle. On donna d'abord à la Pentecôte une semaine de fêtes comme à Pâques, ce qui dura jusque vers le milieu du dixième siècle; ensuite, quand on eut fixé les quatre-temps à cette semaine, on supprima la moitié des fêtes, et peu de temps après on n'en laissa que deux.

C'était l'ancien usage de communier à la Pentecôte, et l'obligation de le faire était aussi rigoureuse que celle de la communion pascale. Sans remonter plus haut que les temps de Charlemagne, nous voyons que c'était alors l'usage universel; le troisième concile de Tours, de 813, ne permet pas d'en douter; Charlemagne exhortait même ses sujets à communier chaque dimanche et aux fêtes solennelles. Jonas, évêque d'Orléans, déplorait, dans le même siècle, le sort de ceux qui ne communiaient que trois fois par an. Le célèbre Abeilard disait que les saints pères avaient recommandé un usage plus fréquent de la communion aux séculiers mêmes. Après le concile de Latran, qui n'exige plus qu'une communion par an, nous voyons plusieurs conciles réclamer l'ancien usage. Celui de Toulouse, tenu treize ans après, ordonne aux laïques de se confesser et de communier à Noël, à Pâques et à la Pentecôte; celui de Bourges, de 1584, ajoute à ces jours ceux de l'Assomption et de la Toussaint. Ce dernier concile ne commande pas, il exhorte seulement; mais il ne fait pas moins connaître l'esprit de l'Eglise, et que le relâchement seul des chrétiens a pu l'engager à affaiblir la sévérité de son ancienne discipline.

L'hymne *Veni, Creator,* est attribuée par plusieurs à S. Ambroise, mais elle ne paraît pas être de lui. La prose, *Veni, Sancte Spiritus,* est presque généralement attribuée à Robert le Pieux, roi de France; quelques-uns néanmoins en font auteur Herman Contractus, moine d'Allemagne, mort l'an 1054; il est plus vraisemblable qu'elle a été composée par le pape Innocent III: on la trouve dans ses œuvres.

Catéchisme sur la Pentecôte.

D. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle dimanche prochain?

R. L'Eglise célèbre la fête de la Pentecôte, c'est-à-dire le cinquantième jour après Pâques, jour auquel le Saint-Esprit descendit sur les apôtres.

D. Où étaient les apôtres lorsque le Saint-Esprit descendit sur eux?

R. Les apôtres étaient au Cénacle avec plusieurs autres disciples, ayant la sainte Vierge à leur tête.

Explic. Les apôtres avaient reçu ordre de Jésus-Christ d'attendre dans Jérusalem l'effet de ses promesses; ils devaient être revêtus de la force d'en haut et recevoir l'esprit de vérité. Dociles à ce commandement, ils se renfermèrent dans le Cénacle avec d'autres disciples, en sorte qu'ils étaient environ cent vingt, ayant le bonheur d'avoir à leur tête l'auguste mère de Dieu.

D. Qu'est-ce que les apôtres faisaient au Cénacle?

R. Les apôtres se disposaient par le jeûne, la prière et la retraite, à recevoir le Saint-Esprit.

D. Sous quelle forme le Saint-Esprit descendit-il sur les apôtres?

R. Le Saint-Esprit descendit sur les apôtres en forme de langue de feu.

Explic. Les apôtres et les disciples avec la mère de Dieu étant tous rassemblés dans la salle où ils avaient coutume de faire leurs prières, vers les neuf heures du matin, on entendit tout à coup un grand bruit, comme celui d'un vent violent et impétueux, qui ébranla toute la maison, et se fit entendre dans tout Jérusalem; on vit paraître ensuite comme des langues de feu séparées les unes des autres, qui allèrent se fixer sur chacun d'eux.

D. Pourquoi le Saint-Esprit descendit-il sur les apôtres en forme de feu?

R. Pour marquer la lumière dont il éclairait leurs esprits et l'amour dont il embrasait leurs cœurs.

D. Pourquoi le Saint-Esprit prit-il la forme de langue?

R. Pour marquer que les apôtres devaient annoncer l'Evangile dans tout l'univers.

Explic. Le Saint-Esprit ne pouvait choisir, en descendant sur les apôtres, des symboles plus énergiques. Le feu éclaire et embrase; rien ne marque mieux la lumière dont il éclairait les apôtres; le feu est actif et ardent; rien qui désigne mieux l'amour dont il les pénétrait. Les langues qui se partagèrent et qui se reposèrent sur chacun d'eux, ne montraient pas moins sensiblement que les apôtres devaient annoncer à toutes les nations les merveilles admirables dont ils étaient les heureux témoins.

D. A quoi fut-il aisé de juger que les apôtres avaient reçu du ciel une faveur tout extraordinaire?

R. Parce qu'on entendit S. Pierre et les autres apôtres parler différentes langues.

Explic. La fête de la Pentecôte étant très-célèbre à Jérusalem, y avait attiré des Juifs, dispersés alors dans presque toutes les nations. Il y avait des Parthes, des Mèdes, des Persans; d'autres étaient de la Mésopotamie, de la Judée, de la Cappadoce, de la province du Pont, de l'Asie Mineure, de la Phrygie, de la Libye vers Cyrène. Il y avait aussi des Romains, des Crétois, des Arabes, des Juifs naturels, des prosélytes, c'est-à-dire des Gentils qui avaient embrassé le judaïsme. Tous ces hommes de différentes nations parlaient des langues différentes. Quelle fut leur surprise lorsqu'ils entendirent tous S. Pierre, comme si cet apôtre eût parlé la langue de chacun d'eux! Ils ne purent s'empêcher d'admirer la puissance de Dieu qui éclatait si visiblement, en se servant, pour les instruire tous à la fois, de pauvres idiots, qui auparavant savaient à peine parler leur langue naturelle. Ce miracle frappa, et conséquemment la vérité de la religion se répandit promptement dans les contrées les plus éloignées, par le récit que firent des merveilles qu'ils avaient vues, des hommes de tant de nations, rassemblés alors dans une capitale immense, et en relation avec les Romains, alors maîtres du monde.

D. Quel effet la descente du Saint-Esprit produisit-elle encore dans les apôtres?

R. Les apôtres furent changés en des hommes nouveaux, pleins de zèle et de courage, et ils furent confirmés en grâce.

Explic. Avant la descente du Saint-Esprit, les apôtres malgré les instructions du Sauveur, étaient grossiers, imparfaits, timides; mais à peine eurent-ils reçu le Saint-Esprit, qu'ils devinrent des hommes nouveaux; plus de crainte, plus de faiblesse, rien d'humain. S. Pierre, comme étant le chef, annonce hardiment l'Evangile à une multitude immense accourue au bruit qui s'était fait; sa parole fut si efficace, qu'il convertit trois mille personnnes dans son premier discours, et cinq mille quelques jours après dans un autre.

D. Le Saint-Esprit n'est-il descendu que sur les apôtres?

R. Il descendu encore sur tous ceux qui se préparent dignement à le recevoir.

Explic. Dans le commencement de l'Eglise le Saint-Esprit descendait visiblement sur un grand nombre de ceux qui recevaient le baptême et à qui les apôtres imposaient les mains, c'est-à-dire à qui ils conféraient le sacrement de confirmation. Il descend invisiblement, mais réellement, sur ceux qui se disposent à le recevoir. Les chrétiens sont les temples du Saint-Esprit; ils le reçoivent dans le baptême, et plus abondamment dans la confirmation: ils le reçoivent encore avec la grâce, lorsqu'ils approchent dignement des sacrements.

D. Qu'est-ce qu'on attribue particulièrement au Saint-Esprit?

R. Le gouvernement de l'Eglise.

Explic. Quoique les trois personnes de l'auguste Trinité contribuent également au gouvernement de l'Eglise, néanmoins on l'attribue spécialement au Saint-Esprit. Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous, disent les apôtres dans le premier concile tenu à Jérusalem, et ça été le langage de l'Eglise dans tous les temps. Cette assistance particulière de l'Esprit saint lui assure la prérogative unique de conserver le dogme et

la morale dans toute leur pureté, comme elle les a conservés en effet depuis Jésus-Christ jusqu'à nous ; en ce point, bien différente de cette multitude de sectes qui n'ont de fixe dans leur créance que des variations sans nombre, qui font voir clairement qu'elles ne sont pas les épouses de Jésus-Christ.

D. Quelle est la manière de sanctifier la fête de la Pentecôte?

R. C'est de demander avec ardeur la grâce de recevoir le Saint-Esprit.

D. Que faut-il faire encore ?

R. Il faut conserver la grâce et suivre avec fidélité les inspirations du Saint-Esprit.

Explic. Il faut bien se garder d'éteindre cet esprit de lumières, en résistant à ses inspirations, ou de le contrister par quelque infidélité. On doit se souvenir que l'esprit de Dieu n'habite point avec les pécheurs, qu'il n'aime point ceux dont la vie n'est qu'une continuelle dissipation, qu'il est un Dieu de paix qui fait ses délices d'être avec les humbles.

D. Quel fruit devons-nous retirer de ce catéchisme ?

R. Nous devons demander au Saint-Esprit d'embraser nos cœurs de son amour, et de nous rendre fidèles à ses inspirations.

D. Comment ferez-vous cette prière ?

R. Esprit saint, embrasez mon cœur de votre amour, et faites que je sois docile à vos saintes inspirations.

QUATRE-TEMPS ET VIGILES.

Histoire des quatre-temps et des vigiles.

Plusieurs critiques prétendent que les quatre-temps ne sont point d'institution apostolique, parce que, disent-ils, dans les monuments ecclésiastiques qui peuvent constater ce fait, nous n'en voyons aucun qui leur assure cette origine ; d'ailleurs, ajoutent-ils, Tertullien, Eusèbe, saint Jérôme, qui ont parlé très-souvent des jeûnes, ne font aucune mention de ceux des quatre-temps. Ces auteurs sont contredits par un grand nombre d'autres dont les preuves semblent décisives, au moins pour ce qui regarde les quatre-temps de la Pentecôte et ceux du mois de septembre, qui paraissent remonter jusqu'aux apôtres. Suivant le père Thomassin, saint Augustin parle des quatre-temps établis à Rome; saint Chrysostome dit formellement que les quatre-temps après la Pentecôte viennent des apôtres, et ce saint docteur était très-instruit des usages de l'Église. S. Léon, dans ses sermons des jeûnes du dixième mois (septembre), assure que les apôtres ont établi les quatre-temps qu'on y observe, *ex apostolica traditione ;* et il ajoute que ceux-ci ont été ordonnés immédiatement après la récolte, afin de nous apprendre à user sobrement des biens que nous recueillons, et à en faire part aux pauvres. Le saint docteur dit encore que les quatre-temps ont été fixés dans les quatre saisons de l'année, pour expier par les jeûnes et la prière les négligences et les fautes qui nous échappent sans cesse. Les quatre-temps étaient observés universellement dans l'Église latine au temps du pape Grégoire VII.

Le pape Gélase, sur la fin du cinquième siècle, fixa les ordinations des prêtres et des diacres aux samedis des quatre-temps et à la mi-carême, ce qui distingua ces jours d'une manière particulière. Cette fixation néanmoins ne fut pas rigoureusement observée; on ordonnait souvent des ministres pour l'autel suivant le besoin de l'Eglise et sans égard au temps. Grégoire III au huitième siècle, Urbain II au onzième, renouvelèrent ce point de discipline; il le fut encore sous ce dernier pape, par un décret du concile de Plaisance, qui fixa enfin les quatre-temps aux jours où ils s'observent encore; de là est venue la coutume de regarder les quatre-temps comme des jours consacrés au jeûne et à la prière, dans la vue d'obtenir de Dieu de dignes ministres des saints autels.

Il y eut de la variété dans les différentes églises sur le jeûne des quatre-temps. Quoique ce jeûne fût au moins connu, suivant les uns, depuis saint Léon, suivant d'autres, depuis saint Silvestre, probablement même depuis les apôtres, il ne fut admis en France qu'au temps de Charlemagne. Ce prince et Louis le Debonnaire, son fils, le prescrivirent dans leurs Capitulaires. L'usage des jeûnes n'étant pas encore uniforme, Grégoire VII, au rapport du Micrologue, le fixa enfin comme nous le voyons.

Les veilles ou les vigiles tirent leur origine de l'ancienne coutume de s'assembler la nuit, crainte des Juifs ou des païens. Saint Paul à Troade prêcha fort avant dans la nuit ; Pline, écrivant à Trajan, parle des assemblées de nuit des chrétiens. Tertullien parle des veilles en plusieurs endroits, particulièrement dans le livre à sa femme, et dans son Apologétique ; on les voit dans saint Cyprien et dans la plupart des pères des premiers siècles. Saint Jérôme parle vivement, suivant sa coutume, contre Vigilance, qui condamnait les veilles, comme ont fait après lui Wiclef et ensuite les protestants. Les veilles, comme le remarque très-bien Du Pin dans sa Discipline de l'Eglise, se faisaient aussi pour honorer la résurrection de Jésus-Christ. On veillait donc aux grandes solennités, et la veille faisait partie de la fête à laquelle on se préparait par le jeûne et par la prière, comme on le voit par les actes du martyre de saint Pionius, et il était rare qu'on ne jeûnât pas. Il y avait néanmoins certaines fêtes aux veilles desquelles on ne jeûnait point, comme il se pratique encore à l'Épiphanie. Les veilles étaient plus longues et plus courtes, suivant les solennités; quelquefois ont veillait pendant toute la nuit, comme à Pâques et à la Pentecôte, et tout ce temps était employé au chant des hymnes et des psaumes, à la lecture de l'Écriture sainte, des ouvrages des saints pères et des martyrs. Georges Pachymère dit qu'on veillait pendant la nuit et qu'on chantait des psaumes, parce qu'on devait célébrer le lendemain la divine liturgie, par où l'on voit que les veilles étaient une préparation au sacrifice public; et c'est peut-être de là que vient l'obligation de dire matines avant la messe.

On veillait encore aux grandes solennités, surtout aux fêtes des patrons, du temps de Durand, c'est-à-dire au treizième siècle; il parle de deux nocturnes qu'on chantait en deux temps différents de la nuit : il ajoute que les danses, les chansons impures, les ivrogneries, les impudicités, etc., firent abolir les veilles, et qu'en leur place on établit les jeûnes, quoique, comme il le remarque, ces jours portent toujours l'ancien nom de vigiles et non de jeûnes. Ce que Durand dit de l'institution des jeûnes en place des veilles n'empêche pas que les anciens ne jeûnassent en ces jours; mais il n'y avait point de loi générale sur ce sujet, comme cela fut ensuite. Les excès dont cet évêque se plaint, étaient presque universels : on s'y livrait jusque dans les églises, comme nous le voyons par un concile d'Avignon de 1209, qui défend les réjouissances qu'on faisait dans les églises aux vigiles des saints. Ces pieuses pratiques ayant dégénéré en abus, l'Église se vit obligée de les supprimer. Il n'est resté que la vigile de Noël, qui s'observe encore dans toute l'Eglise. En quelques endroits on a conservé celle de Pâques et de quelques autres jours; c'est tout ce qui nous reste des anciennes veilles si célèbres dans l'Eglise.

Catéchisme sur les quatre-temps et sur les vigiles.

D. Qu'est-ce que les quatre-temps ?

R. Ce sont des jours de jeûne que l'Eglise ordonne de trois mois en trois mois les mercredi, vendredi et samedi de la même semaine.

Nota. Ces jours de jeûne sont appelés les quatre-temps, parce qu'ils arrivent quatre fois par an.

D. Les quatre-temps sont-ils anciens dans l'Eglise ?

R. On croit que ceux de la Pentecôte et ceux du mois de septembre ont été établis par les apôtres.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle ordonné le jeûne des quatre-temps?

R. Pour trois raisons principales.

D. Quelle est la première raison que l'Eglise a eue en instituant les quatre-temps ?

R. C'est afin que les chrétiens sanctifient chaque saison de l'année par la pénitence de quelques jours.

Explic. L'Eglise voit avec douleur ses enfants se souiller par le péché ; ne pouvant les empêcher de se rendre coupables, elle s'empresse de leur fournir les moyens de cesser de l'être ; elle les rappelle à eux-mêmes, elle les engage à la pénitence, et en les y contraignant, comme elle le fait par ses préceptes, elle leur apprend que la pénitence doit être pour eux un exercice de toute la vie, parce qu'ils sont toujours pécheurs.

D. Quelle est la seconde raison ?

R. C'est pour demander à Dieu de répandre ses bénédictions sur les biens de la terre, et pour le remercier de ceux qu'il nous a déjà accordés.

Expl. Combien de chrétiens qui ne pensent pas plus à remercier Dieu de ses bienfaits, que s'ils ne les tenaient pas de lui ! Serait-ce par l'ingratitude qu'on mériterait de nouvelles grâces ? Combien ne nous en fait-il pas sans cesse ! Je ne parle pas ici des dons surnaturels, je ne parle que des biens temporels que sa bonté nous accorde. C'est sa Providence admirable qui nourrit tous les hommes et qui pourvoit à leurs besoins ; il est donc bien juste de le remercier et de lui demander de continuer à répandre ses bénédictions sur les biens de la terre ; les quatre-temps sont établis pour cette fin.

D. Quelle est la troisième raison ?

R. C'est de prier Dieu d'accorder de saints ministres à son Eglise.

Explic. Il y a longtemps que les ordinations des ministres de l'autel sont fixées aux quatre-temps ; l'Eglise a voulu intéresser tous les fidèles à prier pour les ordinants, et à demander unanimement à Dieu de saints ministres, qui concourent également à sa gloire et au salut des âmes. Tout le monde y est intéressé, parce que le salut ou la réprobation des chrétiens dépendent du succès du ministère des prêtres.

D. Que doit-on faire pendant les quatre-temps pour entrer dans l'esprit de l'Eglise?

R. Il faut se renouveler dans l'esprit de pénitence, remercier Dieu des biens temporels qu'il nous a accordés, et former la résolution d'en faire un saint usage.

D. Que doit-on faire particulièrement les samedis des quatre-temps ?

R. Il faut faire quelques œuvres de piété pour ceux qui reçoivent les saints ordres.

D. Qu'est-ce que les jeûnes des vigiles ?

R. Ce sont des jeûnes que l'Eglise ordonne la veille des fêtes les plus solennelles.

D. Pourquoi l'Eglise ordonne-t-elle ces jeûnes ?

R. Pour préparer les fidèles par la pénitence à solenniser saintement ces fêtes.

D. Pourquoi ces jours sont-ils appelés vigiles ou veilles ?

R. Parce qu'anciennement on passait une partie de la nuit de ces fêtes à l'église en chantant les louanges de Dieu.

Nota. Quoiqu'il n'y ait plus de vigile, autrement de veille, on ne laisse pas que de l'annoncer au peuple en même temps que le jeûne ; cette pratique montre l'ancien usage d'annoncer la veille, parce que le peuple y assistait.

D. Pourquoi ces veilles de la nuit ont-elles été retranchées ?

R. A cause des abus qui s'y glissèrent par le relâchement des chrétiens.

Explic. La seule vigile de Noël a été généralement conservée, encore plusieurs chrétiens ne se font aucun scrupule de la profaner par l'intempérance et quelquefois par des désordres plus criants. Quel étrange changement de mœurs dans le christianisme ! Déplorera-t-on jamais assez des abus si outrageants pour la religion?

D. Pourquoi ne jeûne-t-on pas à certains jours de vigiles ?

R. Parce que les vigiles se célébraient autrefois sans qu'il y eût jeûne.

Explic. La dévotion des chrétiens était si

grande, qu'ils s'empressaient de passer la nuit avec le clergé à chanter les louanges de Dieu. Comme on établit plusieurs fêtes sans soumettre leurs veilles au jeûne, on ne laissa pas de passer une partie de la nuit à l'église; de là viennent les vigiles de quelques fêtes qui sont sans jeûne.

TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

Histoire de la fête de la très-sainte Trinité.

Tout le culte que la religion prescrit se rapporte essentiellement à la très-sainte Trinité. Les autres solennités sont les fêtes de la sainte Trinité : voilà le grand objet auquel toutes se terminent. Les saints que nous honorons, la sainte Vierge, Jésus-Christ même, ne sont que des médiateurs qui nous servent de moyens pour arriver à elle. Tous les offices, toutes les messes, en un mot, tout le culte n'a pour but principal que la seule divinité, et se rapporte aux trois personnes divines. Tous les jours, et surtout le dimanche, étant ainsi consacrés à l'adorable Trinité, il n'est pas étonnant qu'on ait attendu si tard à instituer une fête particulière en son honneur; cette fête n'a même été établie que pour rappeler aux chrétiens que cette auguste Trinité est l'objet de tout le culte de l'Eglise, le sommaire de notre foi, le fondement de notre religion, le plus grand des mystères, la source de notre justification.

Cette fête commença en France, comme nous le voyons, par une messe que composa Alcuin, au commencement du neuvième siècle, en l'honneur de la sainte Trinité, et par une lettre qu'il écrivit à Charlemagne, où il en parle comme d'une fête établie ; mais elle demeura longtemps presque inconnue dans quelques églises particulières, parce qu'on craignait qu'elle ne parût une exclusion de la fête générale et continuelle que l'Eglise célèbre en l'honneur de l'adorable Trinité. Nous la retrouvons au concile de Selingstadt en 1202, et sur la fin du même siècle dans le Micrologue. Cette fête allait alors de pair avec l'Ascension. L'abbé Ruppert, qui écrivait quelques années après, dit qu'elle était presque généralement établie; et il ajoute qu'on la célèbre tout de suite après la Pentecôte, parce que les apôtres prêchèrent d'abord ce mystère. Saint Thomas de Cantorbéry l'établit en Angleterre, en 1162, en mémoire de son sacre; saint Jean de Matha, fondateur des trinitaires, voulut que toutes les maisons de son ordre fussent dédiées à la sainte Trinité ; les moines de Cluny l'établirent par tout l'ordre, dans un chapitre de Cîteaux tenu en 1230; l'ordre de saint François la reçut en 1260.

Depuis plus de trois cents ans qu'on parlait de la fête de la Trinité, Rome ne l'avait point encore admise, parce que l'Eglise romaine, suivant l'expression d'Alexandre III, louait et glorifiait les trois personnes divines dans tous les offices, et faisait tous les jours la fête de la sainte Trinité : cette raison néanmoins n'avait pas empêché de l'établir ailleurs. Enfin Jean XXII l'établit et la fixa au jour où nous la célébrons encore; c'est ce qu'assure positivement la Somme pisane. Il est néanmoins très-probable qu'elle n'eut pas d'abord un grand succès, puisque nous la voyons ordonnée de nouveau par le fameux Benoît XIII (Pierre de Lune), ensuite d'un discours que fit sur ce sujet le cardinal Pierre d'Ailly. Raoul de Tongres et Gerson parlent de cette fête comme instituée depuis peu. Le premier dit qu'elle se faisait par toute la France avec octave. La préface est attribuée au pape Pélage II; c'était alors l'exposition de la foi catholique qu'on faisait professer à ceux qui abjuraient l'hérésie; depuis on l'a mise à la messe.

Catéchisme sur la très-sainte Trinité.

D. Quelle fête célébrons-nous dimanche prochain?

R. Nous célébrons la fête de la très-sainte Trinité.

D. Qu'est-ce que la très-sainte Trinité?

R. C'est un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

D. Y a-t-il plusieurs natures dans les trois personnes de la très-sainte Trinité?

R. Non : les trois personnes de la très-sainte Trinité n'ont qu'une seule et même nature.

D. Les trois personnes de la très-sainte Trinité sont-elles distinguées entre elles?

R. Oui, les trois personnes de la très-sainte Trinité sont réellement distinguées l'une de l'autre.

Explic. Voilà le mystère auguste et incompréhensible qu'il a plu à Dieu de nous révéler : un Dieu en trois personnes distinctes, même substance, même divinité, même nature ; chacune de ces trois personnes est Dieu, et ces trois personnes ne font qu'un Dieu. Le Fils n'est pas le Père, quoiqu'il soit une même substance avec lui. Le Saint-Esprit n'est ni le Père ni le Fils, quoique ces trois adorables personnes ne soient qu'une même nature. Le Fils est aussi puissant que le Père, le Saint-Esprit est aussi sage, aussi parfait, aussi puissant que le Père et le Fils : les trois personnes ensemble n'ont ni plus de puissance ni plus de sagesse qu'une seule; toutes trois la même immensité, la même puissance, la même éternité, les mêmes perfections.

D. Qu'est-ce que la foi nous apprend de la première personne ou du Père?

R. La foi nous apprend que le Père n'est point engendré, qu'il ne procède d'aucune autre personne, et qu'il engendre son Fils de toute éternité.

D. Qu'est-ce que la foi nous apprend de la seconde personne ou du Fils?

R. La foi nous apprend que le Fils est engendré de son Père.

D. Qu'est-ce que la foi nous apprend de la troisième personne ou du Saint-Esprit?

R. La foi nous apprend que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

D. Peut-on expliquer et comprendre le mystère de la sainte Trinité?

R. Non, c'est un mystère incompréhensible qu'il faut croire simplement.

(*Dix-sept.*)

Explic. Ce mystère est indubitable, puisque Dieu l'a révélé de la manière la plus claire; il ne révolte point notre raison, mais il surpasse notre intelligence. Dieu veut que nous soumettions notre esprit sous le joug de la foi; il nous commande, dit saint Augustin, de croire le mystère; mais il ne nous permet pas de l'approfondir.

D. Peut-on représenter la très-sainte Trinité?

R. Non : c'est un mystère dont nous ne pouvons nous former aucune image, tant il surpasse nos facultés intellectuelles.

Explic. On représente le Père sous la figure d'un vieillard respectable, pour désigner son éternité; le Fils, sous une figure humaine, parce qu'il s'est fait homme; le Saint-Esprit, sous la figure d'une colombe parce qu'il choisit cette image comme un symbole de sa présence lorsqu'il descendit sur Jésus-Christ; mais ces faibles et impuissants symboles ne nous donnent aucune idée réelle de l'auguste Trinité : aucune image ne peut la représenter ni la faire comprendre.

D. Qu'attribue-t-on ordinairement au Père?

R. On attribue au Père l'œuvre de la création.

D. Qu'attribue-t-on ordinairement au Fils?

R. On attribue au Fils l'œuvre de la rédemption.

D. Qu'attribue-t-on ordinairement au Saint-Esprit?

R. On attribue au Saint-Esprit l'œuvre de la sanctification.

Explic. La rédemption, en tant qu'elle est l'ouvrage d'un Dieu fait homme, qui a satisfait pour nos péchés, n'appartient qu'au Fils; les autres œuvres, comme de création, de sanctification, etc., quoique attribuées spécialement à une personne divine, sont néanmoins communes à toutes.

D. Avons-nous quelques rapports avec la très-sainte Trinité?

R. Oui, nous en avons trois principaux.

D. Quel est le premier rapport que nous avons avec la très-sainte Trinité?

R. Notre premier rapport avec la très-sainte Trinité est d'être créés à son image.

Explic. Faisons l'homme, dit Dieu lui-même, à notre image et à notre ressemblance. Si l'homme comprenait bien toute la grandeur de ce glorieux rapport avec Dieu, pourrait-il se résoudre à souiller par le péché l'image même de la Divinité gravée dans son âme et dans tout son être?

D. Quel est le second rapport?

R. Notre second rapport avec la sainte Trinité est de lui être consacrés par le baptême?

Explic. C'est au nom de l'adorable Trinité que nous avons été baptisés, que nous avons reçu le sceau de la régénération spirituelle; nous lui appartenons donc spécialement par l'onction sainte qui nous a été donnée, par la consécration de tout ce que nous sommes, à son culte et à son adoration.

D. Quel est le troisième rapport que nous avons avec la très-sainte Trinité?

R. Notre troisième rapport avec la sainte Trinité est d'être son temple par la grâce qui est en nous.

Explic. Vous êtes les temples du Dieu vivant, disait l'Apôtre aux fidèles de son temps, parce que Dieu habite en vous par sa grâce; mais saint Paul ajoute que Dieu perdra ceux qui profanent ce temple auguste, et on le profane quand on offense Dieu.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle établi la fête de la très-sainte Trinité?

R. Pour nous rappeler l'obligation de rendre à la très-sainte Trinité les hommages continuels que nous lui devons.

D. Que faut-il faire pour rendre ses hommages à la très-sainte Trinité?

R. Il faut croire fermement cet auguste mystère, parce que Dieu l'a révélé.

D. Quels autres hommages devons-nous à l'adorable Trinité?

R. Nous devons l'adorer profondément et la glorifier sans cesse.

Explic. L'Eglise termine toutes ses prières par la glorification des trois adorables personnes : cet usage est du premier siècle. Les païens, les hérétiques ayant attaqué le dogme de la Trinité, l'Eglise, pour le mettre continuellement sous les yeux des fidèles, leur faisait répéter sans cesse ces paroles admirables : *Gloire au Père, au Fils, et au Saint-Esprit.* Par cette pratique générale l'Eglise confondait toutes les hérésies, préservait les chrétiens de la séduction, et glorifiait la très-sainte Trinité en lui rapportant toutes choses.

D. Par quelle autre pratique pouvons-nous glorifier la très-sainte Trinité?

R. En faisant souvent et avec respect le signe de la croix.

Explic. Autre usage des premiers chrétiens établi par la même raison : on ne faisait rien qu'en invoquant, suivant l'avis de l'Apôtre, le nom admirable du Seigneur. Cette sainte pratique est venue jusqu'à nous; mais la foi, la confiance, la pureté de cœur qui l'accompagnaient dans ces heureux temps y sont-elles aussi parvenues?

D. Quel autre hommage devons-nous encore à la très-sainte Trinité?

R. Nous devons la remercier de toutes les grâces qu'elle nous accorde.

Explic. Rien que nous n'ayons reçu de Dieu, bienfaits temporels, grâces spirituelles, tout vient de lui, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de la grâce : nous en attendons tout dans l'ordre de la gloire : nos actions de grâces devraient être continuelles comme ses dons le sont à notre égard.

D. Quelle autre pratique de piété convient-il de ne pas omettre le jour de la sainte Trinité?

R. C'est de renouveler les vœux de notre baptême et notre profession de foi, en récitant le Symbole des apôtres.

Explic. Il serait à souhaiter que l'usage de renouveler les promesses et les engagements du baptême, autrefois si pratiqué par les premiers chrétiens, devînt plus fréquent parmi nous. Ils appelaient *pâque annotine* la rénovation des vœux de leur baptême,

parce qu'ils la faisaient le jour anniversaire auquel ils l'avaient reçu. Saint Grégoire de Nazianze, au rapport de saint Charles Borromée, assurait que c'était l'ancien usage de célébrer tous les ans le jour de son baptême; le Micrologue, auteur du onzième siècle, témoigne qu'alors cet usage était encore universel. St. Charles, si zélé pour faire revivre l'ancienne discipline, ne manqua pas de renouveler cette sainte pratique; il le fit dans son sixième concile. Il exhorte les pères à écrire avec soin le jour du baptême de leurs enfants, afin que chaque année, à pareil jour, ils puissent en célébrer la mémoire; il les conjure de donner l'exemple à leurs enfants. Le jour de la très-sainte Trinité est très-propre pour mettre cette sainte pratique en usage, puisqu'il nous rappelle que nous avons été baptisés en son nom. On prendra aussi la résolution de faire, chaque année, cette rénovation le jour anniversaire de son baptême.

FÊTE DIEU.

Histoire de la Fête-Dieu, autrement du corps adorable de Jésus-Christ.

La fête du corps adorable de Jésus-Christ dans le saint sacrement a été de tout temps célébrée dans l'Eglise, ainsi que nous l'avons dit de la fête de la sainte Trinité. Le sacrifice de la nouvelle alliance offert chaque jour est un honneur continuel que l'Eglise rend au corps et au sang de Jésus-Christ qui y est immolé; d'ailleurs, le jeudi saint était la fête de l'eucharistie, la fête du saint sacrement, la fête du corps de Notre-Seigneur, ou plutôt il l'est encore; c'est par cette raison que quelques églises ne jeûnaient pas le jeudi saint, qu'en d'autres on communiait ce jour-là, après avoir mangé, pour mieux imiter ce qui se passa à l'institution du saint sacrement, comme nous l'avons remarqué après S. Augustin. Il y avait aussi communion générale le jeudi saint, et on y célébrait la messe (comme on le voit encore maintenant) avec toutes les marques d'une grande solennité, quoique ce soit dans le temps de la passion du Sauveur. En certains diocèses, on ne dit qu'une messe en ce jour dans chaque chapitre, paroisse, etc., afin qu'elle soit plus solennelle et qu'elle approche davantage de la première messe que Jésus-Christ célébra et dans laquelle il communia ses apôtres. Ce fut néanmoins par une Providence admirable que la fête du corps de Jésus-Christ, qu'on nomme vulgairement Fête-Dieu, fut établie. Depuis l'origine de l'Eglise, le dogme de la présence réelle et de la transsubstantiation n'avait été directement attaqué par aucun hérétique; ceux qui la niaient indirectement, ne le faisaient que parce qu'ils n'admettaient pas la réalité de l'incarnation. Ce dogme était donc intact; mais sur la fin du IXe siècle on commença à disputer sur cet adorable mystère. Jean Scot ou Erigène, écossais, retiré en France, fit plusieurs questions dangereuses; ces disputes durèrent pendant le siècle suivant; enfin, dans le XIe, Bérenger, archidiacre d'Angers, osa le premier combattre la transsubstantiation et nier la présence réelle, quoiqu'en dise l'abbé Pluquet, dans son Dictionnaire des hérésies, qui assure, contre le témoignage de tous les auteurs, que Bérenger ne nia point la réalité, mais que ses sectateurs la nièrent quelque temps après. On vit donc dans ce siècle et dans le suivant le chef des sacramentaires de nos jours.

Dieu, qui prévoyait que l'hérésie se déchaînerait avec fureur contre ce sacrement, voulut préserver le dogme de ses atteintes et donner un nouvel éclat à ce mystère ineffable, en fournissant à tous les chrétiens, dans l'institution d'une nouvelle fête, et des armes contre l'hérésie, et des moyens de dédommager Jésus-Christ des outrages des sectaires.

La bienheureuse Julienne, religieuse hospitalière à Montcornillon, près de Liége, qui vivait au commencement du XIIIe siècle, et qui avait une dévotion particulière au très-saint sacrement, est la première qui ait sollicité l'institution d'une fête à son honneur; elle en parla à Jean de Lausanne, homme d'une vertu singulière et chanoine à Saint-Martin de Liége: celui-ci en parla à Jacques Pantaléon (depuis Urbain IV) et à plusieurs autres personnes distinguées par leurs lumières et leur piété. Ils jugèrent tous unanimement que c'était une chose juste en soi et très-utile à l'Eglise, de célébrer l'institution du saint sacrement avec plus de pompe et de magnificence que l'on n'avait fait jusqu'alors. Robert de Torote, évêque de Liége, ordonna, dans une lettre adressée à son clergé, et qui est de l'an 1426, que la fête du saint sacrement serait célébrée chaque année, et qu'on jeûnerait la veille. Les chanoines de S. Martin la célébrèrent l'année suivante: le cardinal de sainte Sabine, quelques années après, ordonna la célébration de cette fête, et exhorta les fidèles à s'y préparer, de manière qu'ils pussent ce jour-là communier dignement. Julienne mourut en 1258; mais une de ses amies, nommée Eve, recluse près de Liége, et connue du pape Urbain IV, engagea des chanoines et d'autres personnes zélées à prier l'évêque d'en écrire au pape, c'est ce qui l'engagea à ordonner la célébration de cette fête dans toute l'Eglise. Urbain IV, n'étant encore qu'archidiacre de Liége, désirait, comme beaucoup d'autres, l'institution de la fête du saint sacrement; il saisit cette occasion avec plaisir, et son empressement redoubla à l'occasion d'un miracle que rapporte S. Antonin d'un corporal ensanglanté par quelques gouttes que la négligence d'un prêtre avait laissé tomber du calice; il donna donc en 1264 sa bulle de l'institution de cette fête, où il donne une idée sublime de l'amour du Sauveur pour les hommes, et s'étend ensuite sur l'excellence de ce mystère. Quoique nous renouvelions, dit-il, tous les jours à la messe la mémoire de l'institution de ce sacrement, nous croyons néanmoins devoir la célébrer plus solennellement au moins une fois l'année, quand elle ne devrait servir qu'à confondre l'impiété et la folie des hérétiques; car le jeudi saint l'Eglise est occupée à la réconciliation des pénitents, à la consécra-

tion du saint chrême, au lavement des pieds et à plusieurs autres fonctions qui l'empêchent de s'occuper uniquement de ce mystère. Le souverain pontife ajoute que Dieu ayant révélé à des personnes d'une piété éminente combien il désirait l'établissement de cette fête, il ordonne qu'elle soit célébrée avec toute la pompe et l'éclat possibles le jeudi après l'octave de Pentecôte, pour rendre plus éclatante la foi des fidèles envers cet auguste mystère, et pour rendre au corps du Sauveur, en qui la divinité réside substantiellement, tout l'honneur qu'il mérite.

Le pape exhorte ensuite les prélats et les autres ministres de l'Eglise à inviter les peuples à se préparer à cette fête par des bonnes œuvres et surtout par une sainte communion. Il accorde des indulgences à ceux qui assisteront aux offices du jour.

Il envoya en particulier cette bulle à Eve, la recluse de Liége, avec l'office du saint sacrement qu'il avait fait composer par S. Thomas d'Aquin, et que nous disons encore. Mais le pape étant mort cette même année, la célébration de cette fête fut interrompue pendant plus de quarante ans.

Clement V confirma l'institution de cette fête dans le concile général de Vienne, tenu en 1311; il rapporte la bulle d'Urbain IV sans y rien ajouter. Jean XXII fit la même chose cinq ans après. L'auteur de la glose du droit canon et presque tous les auteurs ecclésiastiques conviennent que cette fête n'a été généralement observée que depuis le concile de Vienne.

Quelques-uns croient que Jean XXII, élevé sur le saint-siége en 1316, ordonna le premier les processions de la Fête-Dieu. Urbain IV, en instituant la fête; Clément V, en la confirmant; S. Thomas d'Aquin, dans l'office célèbre de ce jour, n'en font aucune mention. Ce qui prouve néanmoins qu'elles sont du temps de Jean XXII, c'est qu'on les trouve dans un concile provincial que l'archevêque de Sens tint à Paris, l'an 1324. Il y est dit que la procession solennelle que l'on fait le jour du saint sacrement semble avoir été introduite par inspiration divine, et on la laisse à la dévotion du clergé et du peuple; par où l'on voit que cette procession s'est introduite dans quelques églises particulières par la piété des peuples, et qu'insensiblement elle s'est étendue dans toutes les autres. Le même concile ordonne à chaque évêque d'exhorter son peuple à jeûner la veille de cette fête. Ce jeûne ne subsiste plus qu'en quelques communautés religieuses. Grancolas, dans son traité de l'Office divin et dans son commentaire sur le Bréviaire romain, dit que les processions ont commencé à Paris sans doute à cause de ce que porte le concile de Sens.

Martin V, dans sa bulle *Ineffabile*, de l'an 1429, et Eugène IV, dans sa bulle *Excellentissimo*, parlent des processions de la Fête-Dieu, et accordent des indulgences à ceux qui assistent à ces augustes cérémonies. Il est sûr qu'elles étaient généralement établies dans toute l'Eglise avant la naissance des hérésies du seizième siècle, nouvelle preuve des soins de la Providence pour la confusion des hérétiques.

Le concile de Trente approuve la sainte et pieuse coutume de faire les processions du saint sacrement dans les rues et les places publiques, étant très-juste, ajoutent les pères, que les chrétiens, à certains jours, témoignent publiquement leur reconnaissance d'un bienfait aussi signalé que celui de l'adorable eucharistie. Le concile appelle cette procession la victoire ou le triomphe du Sauveur, qui couvre de confusion les ennemis de l'Eglise lorsqu'ils voient la joie des fidèles triompher de l'erreur et du mensonge en présence de Jésus-Christ.

C'est ici l'occasion de dire un mot des confréries du saint sacrement, c'est-à-dire de ces saintes associations qui se font pour honorer Jésus-Christ dans le mystère adorable de son amour. J'en trouve une érigée à Rome dans l'église de Notre-Dame de la Minerve, par le pape Paul III, qui donna à ce sujet la bulle *Dominus noster*, du 30 novembre 1539. Le pape dit qu'il l'établit principalement afin que le saint sacrement soit gardé avec le respect qui lui est dû; qu'à cet effet les confrères (en cas que le revenu des églises ne soit pas suffisant) fourniront tout ce qui sera nécessaire pour le culte et la vénération d'un si auguste sacrement, et même pour acheter un dais dont on se servira lorsqu'on portera la sainte eucharistie aux malades. Le pape ordonne de sonner alors certains coups de cloche pour avertir les confrères de venir accompagner le saint sacrement avec des torches allumées; et s'ils ne le peuvent, d'y envoyer leurs principaux domestiques. Le pape désigne les troisièmes dimanches de chaque mois pour les confrères, et veut qu'à l'élévation de la sainte messe, ils portent ce jour-là des torches allumées.

Je trouve la confrérie du très-saint sacrement établie longtemps auparavant dans l'église de Besançon, par un décret de l'archevêque Gerard d'Athier qui, l'an 1399, l'établit dans l'église de Saint-Pierre, où elle a subsisté sans interruption depuis ce temps jusqu'à nous avec beaucoup d'édification. Elle s'est répandue ensuite dans un très-grand nombre de paroisses du diocèse, et on ne peut trop exhorter messieurs les curés à l'établir dans leurs paroisses, cette confrérie étant une source de grâces pour les peuples.

Catéchisme sur la Fête-Dieu.

D. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle jeudi prochain?

R. L'Eglise célèbre la fête du très-saint sacrement, autrement la fête du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie.

D. Quand Jésus-Christ a-t-il institué cet adorable sacrement?

R. Jésus-Christ l'a institué le jeudi saint, la veille de sa mort.

D. Pourquoi l'Eglise ne s'est-elle pas bornée au jeudi saint pour faire la fête du saint sacrement?

R. Parce qu'elle est alors occupée de la passion et de la mort de Jésus-Christ.

Explic. L'Eglise fait cette fête le jeudi saint, comme je l'ai observé, autant que les circonstances peuvent le lui permettre ; mais elle est alors trop occupée pour la célébrer comme elle le désirerait; c'est ce qui l'a engagée à transférer la fête de l'institution du saint sacrement, afin qu'elle fût célébrée avec toute la pompe et l'éclat qui lui conviennent. Cette fête est, à proprement parler, le supplément de celle du jeudi saint.

D. Dans quel temps a-t-on transféré cette fête au jour où elle est maintenant?

R. Elle a été transférée par Urbain IV, un peu après le milieu du treizième siècle, il y a déjà plus de cinq cents ans.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué cette fête particulière?

R. Pour quatre raisons principales.

D. Quelle est la première raison de l'institution de la fête du saint sacrement?

R. C'est pour remercier Jésus-Christ de l'institution de ce sacrement adorable.

D. Quelle est la seconde raison?

R. C'est pour rendre à Jésus-Christ dans ce sacrement adorable les honneurs qui lui sont dus.

D. Quelle est la troisième raison?

R. C'est pour s'opposer aux hérétiques qui ont osé attaquer Jésus-Christ dans le saint sacrement.

Explic. Cette raison est la principale cause de l'institution de cette auguste solennité. C'est la coutume de l'Eglise de défendre le dogme par quelque rit ou cérémonie, par des fêtes, des usages, des pratiques, en un mot, par quelque chose d'extérieur qui prémunisse les chrétiens et les avertisse de prendre garde aux séductions des hérétiques, et c'est ce qu'elle a fait dans cette occasion.

D. Quelle est la quatrième raison?

R. C'est pour réparer les outrages que Jésus-Christ reçoit dans le sacrement de son amour.

Explic. Combien d'outrages ce divin Sauveur ne reçoit-il pas dans ce sacrement ineffable de la part des hérétiques qui le blasphèment, de la part de tant de chrétiens qui communient indignement et profanent ainsi le plus redoutable de nos mystères? Combien d'horribles sacriléges n'ont pas commis les sectaires contre le saint sacrement de l'autel, surtout durant les guerres que l'hérésie excita pendant le seizième siècle? On ne peut penser qu'avec horreur à ce que firent les zuingliens, les calvinistes et les autres sacramentaires. L'histoire de ces temps funestes n'est remplie que des impiétés qu'ils commirent de toutes parts, surtout en Allemagne et en France.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle établi la procession de la fête du très-saint sacrement?

R. Pour trois raisons.

D. Quelle est la première raison pour laquelle on fait la procession du saint sacrement?

R. C'est pour marquer la victoire et le triomphe que Jésus-Christ remporte sur les ennemis de ce sacrement adorable.

Explic. C'est celle que donne le saint concile de Trente. Il était en effet bien juste de dédommager en quelque sorte le Sauveur des outrages des hérétiques : de là vient la pompe et la magnificence avec lesquelles tout l'univers catholique s'empresse de faire ces augustes processions. Elles se font surtout à Angers avec toute la solennité possible, parce que c'est dans cette ville que Bérenger attaqua le premier le dogme de l'Eglise. Les deux puissances concourent également, par leurs sages ordonnances à ce sujet, à ce que tout se passe dans la décence et la somptuosité qu'exige le plus grand de tous les bienfaits, ce bien par excellence, que les premiers chrétiens appelaient le bien parfait, *bonum perfectum*.

D. Quelle est la seconde raison?

R. C'est pour sanctifier nos places publiques, nos rues et nos maisons par la présence adorable de Jésus-Christ.

Explic. Si les anciens patriarches regardaient comme sacrés les lieux où les anges leur avaient apparu; s'ils y dressaient des autels, s'ils y offraient des victimes, si Moïse même ne devait approcher que nu-pieds du buisson ardent, par respect pour la présence de Dieu, que devraient faire des chrétiens pénétrés de la réalité de la présence de Jésus-Christ? Avec quelle religieuse frayeur ne devraient-ils pas regarder les lieux que sa présence auguste a sanctifiés?

D. Quelle est la troisième raison?

R. C'est pour exciter par cet auguste spectacle la foi et la piété des chrétiens.

D. Avec quels sentiments faut-il assister aux processions du très-saint sacrement?

R. Il faut y assister avec les sentiments d'une foi vive et d'une adoration profonde.

D. Quelle pratique de piété peut-on faire le jour de la Fête-Dieu?

R. Il faut faire une visite à Jésus-Christ par manière d'amende honorable, pour lui demander pardon de tous les outrages qu'il reçoit dans le saint sacrement.

Explic. Une coutume bien louable et bien salutaire, que plusieurs chrétiens observent, est de dire souvent ces paroles remarquables : *Loué et adoré soit Jésus-Christ dans le très-saint sacrement de l'autel.* C'est une pratique sainte qui ne peut trop se répandre, parce que quelques louanges que nous donnions à Jésus-Christ sur les prodiges de puissance et d'amour qu'il a opérés dans la divine eucharistie, nous n'en disons jamais assez, et il sera toujours infiniment au-dessus de toutes nos louanges.

D. Que faut-il faire pendant l'octave du très-saint sacrement?

R. Il faut, autant qu'on le peut, assister tous les jours à la sainte messe et aux offices où l'on donne la bénédiction du très-saint-sacrement.

Explic. Les bénédictions du très-saint sacrement n'ont été en usage que depuis que les sectaires se sont déchaînés contre ce sacrement auguste : elles ont été principalement établies pour marquer de plus en plus la foi

de la présence reelle, et rien n'est plus propre à attirer sur nous les grâces du ciel que cette sainte cérémonie ; car si les bénédictions des anciens patriarches étaient désirées avec tant d'ardeur, comme nous le voyons par l'empressement de Sara à procurer celle d'Isaac à son cher Jacob, et par les plaintes d'Esaü, combien ne devons-nous pas souhaiter davantage les bénédictions de Jésus-Christ, le principe et la source de toutes les grâces ? avec quel respect ne devons-nous pas les recevoir?

Le hardi Thiers, dans son traité de l'Exposition du saint sacrement, s'élève un peu trop contre cette pratique ; on peut présumer au reste qu'il ne condamne que l'usage trop fréquent de l'exposition et des bénédictions du très-saint sacrement, pour lequel on aurait un plus grand respect si ces choses se faisaient partout avec tous les sentiments de la religion qu'exige un si grand mystère.

SAINTS FERRÉOL ET FERJEUX,

APOTRES DE LA FRANCHE-COMTÉ.

16 juin.

Histoire de la fête des saints Ferréol et Ferjeux.

Nous ne connaissons aucun monument plus ancien de la publication de l'Evangile dans la Séquanie (maintenant la Franche-Comté) que le martyre de nos glorieux apôtres et patrons les saints Ferréol, prêtre, et Ferjeux, diacre, qui souffrirent la mort à Besançon au commencement du troisième siècle, c'est-à-dire en 211 ou 212, comme le dit Baillet, et que le prouve l'ancienne légende de leur martyre. L'extrait que je vais donner de leur histoire est tiré des bollandistes, de messieurs Chifflet, Dunot et Baillet, qui l'ont puisé dans l'ancienne légende que j'ai citée et dans les manuscrits de l'église métropolitaine de Besançon. Saint Ferréol et saint Ferjeux étaient frères et Grecs de naissance, de la célèbre ville d'Athènes, une des plus florissantes de la Grèce. Saint Irénée, envoyé par saint Polycarpe, disciple de saint Jean l'évangéliste, pour annoncer la foi dans les Gaules, succéda à saint Pothin, fondateur de l'illustre Eglise de Lyon. Ce saint évêque ne négligea rien pour étendre le règne de Jésus-Christ dans les pays voisins : il envoya à Valence le prêtre Félix avec deux diacres nommés Fortunat et Aquilée, et il destina Ferréol et Ferjeux pour Besançon, ville considérable, surtout depuis que les Romains l'eurent conquise sous Jules César, et embellie avec grand soin. Besançon était en grande relation avec Lyon, soit à cause du voisinage, soit à cause du commerce qui se faisait sur la Saône et sur le Doubs qui était alors navigable. Les saints apôtres, arrivés dans cette ville, y annoncèrent Jésus-Christ, et en peu de temps la semence de la foi fructifia avec abondance. Claude, préfet à Besançon pour l'empereur Caracalla, plus connu dans la province sous le nom d'Aurélius, nous fait connaître lui-même tout le progrès de l'Evangile. Ces hommes (écrivait-il à Cornélius qui commandait à Valence, et qui venait de procurer la couronne du martyre aux saints Félix, Fortunat et Aquilée, à qui il fit souffrir les plus rigoureux tourments), ces hommes engagèrent de jeunes personnes du sexe à vivre dans la virginité : ils prêchent contre le culte dû aux dieux de l'empire, et n'inspirent que du mépris pour eux ; ils ont poussé l'audace jusqu'à séduire ma femme qu'ils ont attirée dans leur religion. A la lecture de cette lettre Cornélius entre en fureur, et en jurant par tous les dieux de l'empire, il mande au préfet de Besançon de faire mourir ces saints prédicateurs. Claude, outre l'intérêt de sa religion, avait encore à venger l'outrage prétendu de sa femme. Il ne lui fut pas difficile de trouver les saints ; ils se retiraient dans une grotte assez près de la ville. Il les fit venir en sa présence, et, suivant la coutume des tyrans, il emploie d'abord les promesses les plus flatteuses, il les assure de la protection de l'empereur, il leur promet des honneurs, des richesses, pourvu qu'ils sacrifient aux dieux. Les saints se contentèrent, en faisant le signe de la croix, de lui dire avec fermeté, que ses caresses étaient inutiles et qu'ils étaient prêts à sceller de leur sang la vérité de la religion qu'ils annonçaient. Le préfet entre aussitôt en fureur, il ordonne d'étendre les saints martyrs sur le chevalet, et de décharger sur eux un si grand nombre de coups de fouet, qu'ils soient obligés d'obéir à ses ordres. Les bourreaux exécutent cet ordre inhumain ; mais les plus affreux supplices ne peuvent émouvoir les deux saints frères ; on les conduit en prison, et après trois jours, on les ramène devant le préfet, qui s'efforce en vain de les faire changer de sentiments. Irrité de leur résistance, il renouvelle leur supplice et leur fait arracher la langue jusqu'à la racine. Cette barbarie ne sert qu'à le confondre; les saints parlent aussi facilement qu'auparavant. Le préfet, témoin d'un prodige qui renversait ses desseins, n'en fut que plus endurci ; il fit planter trente alènes des plus piquantes dans le corps de chacun des deux frères, sous les pieds, aux mains et sur la poitrine, enfin, pour abréger sa honte et son désespoir, il ordonna qu'on leur tranchât la tête. Les chrétiens enlevèrent les saints corps et les enterrèrent dans un lieu souterrain en chantant des hymnes et des psaumes.

Il est parlé de la mort glorieuse de nos saints apôtres dans le martyrologe attribué à saint Jérôme, qui est estimé de tous les savants à cause de son antiquité, quoiqu'à la vérité on n'en connaisse pas l'auteur; il en est aussi parlé d'une manière très-honorable dans le martyrologe du vénérable Bède, d'Adon, d'Husnard et dans le Romain moderne. Saint Grégoire de Tours fait mention de leur martyre, et ajoute qu'il se faisait des miracles à leur tombeau, que sa mère y fit même un voyage pour demander la guérison de son mari, et qu'elle l'obtint. Mais ce qui démontre combien la mémoire des deux saints frères était en vénération, est une messe que l'on trouve en leur honneur dans

l'ancienne liturgie gallicane, qui est au plus tard du cinquième siècle (1). Ils y sont nommés *Ferrucius* et *Ferrucion*, et on leur donne le titre de martyrs très-courageux, qui ont souffert le feu et les ongles, la mort, pour la religion, ce qui prouve combien leur martyr fut rigoureux et cruel, et sert à confirmer la relation circonstanciée que l'ancienne légende fait de leur mort.

L'illustre église de Besançon conserve un ancien manuscrit où il est parlé de leur fête comme étant très solennelle. En vertu d'un mandement de M. de Durfort, du 17 mai de l'an 1786, cette fête se célèbre dans tout le diocèse un jour de dimanche; elle a été fixée au premier dimanche après le 16 du mois de juin, lorsqu'elle ne concourra pas avec le dimanche même. Les corps des saints Ferréol et Ferjeux furent trouvés sous l'épiscopat de saint Anian ou Agnan, en 370, dans la caverne où ils avaient été cachés, à quinze cents pas de la ville. On découvrit en même temps les différents instruments de leur supplice; leurs têtes étaient encore percées de clous, et les alènes enfoncées dans leurs corps. On conserve encore de ces clous, et on en voit les marques dans leurs chefs. On fit la translation des saintes reliques avec beaucoup de solennité; elles furent portées dans la cathédrale en attendant qu'on bâtit un monastère sur leur tombeau, ce qui se fit un peu après : c'est celui de Saint-Ferjeux, occupé maintenant par des bénédictins et alors par des clercs, à qui l'on confia ce sacré dépôt. Il arriva un grand nombre de miracles dans cette translation, qui se fit le 5 septembre, jour auquel nous en célébrons la fête.

Il y a eu depuis plusieurs translations; l'une en 1063, le 30 mai, dont nous faisons aussi l'office en ce jour; c'était sous l'archevêque Huges I. Ce prélat, craignant que les saintes reliques ne fussent pas en sûreté à cause des guerres particulières entre les seigneurs, qui furent très-fréquentes pendant le onzième siècle, se rendit en procession, accompagné de son clergé et d'une grande foule de peuple. Il mit une partie des reliques sous l'autel principal du monastère et transporta la partie la plus considérable dans l'église de Saint-Jean, et la plaça sous l'autel dédié à la sainte Vierge. Dieu signala encore le pouvoir des saints apôtres, par une odeur trèsa-gréable qui sortit de leur tombeau, et par plusieurs miracles qui s'y opérèrent et qui causèrent une grande joie. En 1246, du temps du pape Innocent IV, l'archevêque Guillaume tira les reliques des martyrs de l'autel de la Vierge et les mit dans une châsse qu'il plaça dans le chœur de la métropole. Il s'y trouva plusieurs évêques, Jean de Lausanne, Saguin de Mâcon, Alexandre de Châlons, Anselme d'Autun et quelques autres. Ce prélat envoya une partie des saintes reliques à Paris, où elles sont en grande vénération. En 1421, le 30 mai, on porta les plus petits os dans l'église abbatiale de Saint-Vincent. Thiébaut de Rougemont les mit dans une autre châsse qu'il avait fait faire le 8 mai 1424. Il donna une côte à l'église de Sainte-Madeleine, un petit os aux frères mineurs de Sellière, et un autre à Jean Porcelet. Il garda pour lui deux dents et une partie de la mâchoire, enfin, en 1539, Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, plaça de nouveau les restes précieux des apôtres de la province dans une châsse d'argent du poids de 140 marcs, que MM. les chanoines de la métropole et les gouverneurs de la ville firent construire à leurs frais. Il s'y trouva encore trois évêques, celui d'Auxerre, celui de Genève et celui de Nicapolis. Ce dernier était François Symard, du village de Mondon, au bailliage de Vesoul. Il se distingua fort contre les hérétiques. Le 12 juin 1636, ce qui était resté à saint Ferjeux des reliques des saints apôtres fut transporté à Saint-Vincent de Besançon, à cause de la guerre qui était alors allumée dans la province. Personne n'ignore le fameux complot formé par les ennemis de la religion, de surprendre Besançon, et d'y établir la nouvelle réforme. Je n'en rapporte pas l'histoire, parce que je le ferai ailleurs. Il suffit de dire que la délivrance de Besançon a toujours été attribuée à la protection de nos glorieux apôtres, et qu'on en fait chaque année une fête solennelle en action de grâces et pour accomplir le vœu que fit alors la capitale.

Catéchisme sur les saints apôtres de la Franche-Comté.

D. Quelle fête l'Eglise de Besançon célèbre-t-elle dimanche prochain?

R. La fête des saints Ferréol et Ferjeux, apôtres de la Franche-Comté.

D. Qui étaient saint Ferréol et saint Ferjeux?

R. Ils étaient frères, l'un prêtre et l'autre diacre.

D. D'où étaient ces saints?

R. Ils étaient d'Athènes, ville célèbre dans la Grèce.

D. Par qui furent-ils envoyés à Besançon?

R. Par saint Irénée, évêque de Lyon, vers la fin du second siècle.

D. Que firent ces saints à Besançon?

R. Ils y prêchèrent la foi, y fondèrent une église, y souffrirent le martyre.

Explic. M. Dunod apporte plusieurs raisons pour prouver que l'on doit donner le titre de notre premier évêque à saint Ferréol; c'est lui (comme le dit saint Prothade, archevêque de Besançon, dans son Rituel, qui est du septième siècle) qui a fondé l'Eglise de Besançon, qui dès lors a toujours eu ses premiers pasteurs sans aucune interruption, et a conservé intact et dans toute sa pureté le dépôt sacré de la foi, sans avoir jamais été infecté d'aucune hérésie. Peu d'Églises peuvent se glorifier d'un pareil avantage. Voici comment M. Gollut, historien de la province, parle à ce sujet; je ne changerai rien à la naïveté de son ancien langage : *Depuis la première prédication, le pays s'est entretenu en la religion de ses pères, catholique, apostolique et ro-*

(1) Cette liturgie fut trouvée à Luxeuil sur la fin du siècle passé, par dom Mabillon qui l'a fait imprimer. Ce manuscrit est encore dans cet ancien monastère.

maine, sans se laisser infecter d'aucune hérésie; ce qu'il nous faut priser et chérir pardessus toutes recommandations terriennes, parce que cela est la garde et sûreté de la cité, et le but principal auquel non seulement le révérend archevêque, mais encore le magistrat de la ville et les citoyens en général et en particulier doivent attentivement regarder.

D. Qu'est-ce que nous apprend la fête de nos saints apôtres?

R. Elle nous apprend à estimer la foi et à nous attacher inviolablement à la religion.

D. Pourquoi devons-nous estimer la foi?

R. Parce que c'est le plus grand de tous les biens, la source de notre bonheur en cette vie et dans l'autre.

Explic. La foi est le plus grand de tous les dons. Sans la foi catholique, sans la véritable religion, il n'y a point de salut à espérer. Examinons ce qu'était la province avant la prédication de nos saints apôtres. Comme tant d'autres royaumes, elle était le séjour de l'idolâtrie; nos pères, prosternés aux pieds des idoles, offraient leurs hommages à des pierres, à du bois: sans aucune connaissance du vrai Dieu, ils vivaient dans les plus épaisses ténèbres. Quelle grâce que celle qui leur dessilla les yeux et leur fit enfin connaître la religion sainte de Jésus-Christ! Si nous estimons la foi, comme nous le devons, nous la préférerons à tout, parce que sans elle tout le reste ne peut faire notre bonheur.

D. Pourquoi devons-nous nous attacher inviolablement à la religion?

R. Parce que sans cet attachement à la religion nous ne pouvons être sauvés.

Explic. Je l'ai dit, et je ne puis trop le répéter : la religion s'est conservée dans cette province, dans toute son intégrité, dans toute sa pureté. Le zèle de nos premiers pasteurs, leur attention infatigable, leur vigilance éclairée, ont veillé sans cesse sur ce précieux dépôt. MM. les chanoines de la métropole se sont si fort distingués par leur zèle et par leurs travaux contre l'hérésie, qu'ils ont mérité les justes éloges du pape Clément XI dans la bulle qui confirme le traité fait avec la Baume, et que M. Dunod rapporte. Le parlement et les magistrats ont parfaitement secondé le zèle du clergé, et ont apporté les plus grandes précautions contre tout ce qui aurait pu y donner la moindre atteinte. Je rapporterai dans un autre ouvrage les lois nombreuses qu'ils ont portées sur ce sujet, et chaque citoyen verra que la plus vive reconnaissance ne paiera jamais un si grand bienfait. Les illustres magistrats qui composent aujourd'hui ce tribunal auguste, ne perdent point de vue les grands exemples des magistrats, leurs ancêtres: ils retracent à nos yeux leur piété, leur zèle pour la religion, leur attention à prévenir ce qui peut la troubler; leur sévérité à punir les téméraires qui s'efforcent de glisser parmi nous le poison de l'irréligion, si commun aujourd'hui en France. C'est ce qui nous rassure contre les efforts que fait l'incrédulité pour faire, dans cette province, les malheureux ravages qu'elle exerce ailleurs avec tant de fureur. La religion se verra vengée par ses illustres protecteurs, de l'insatiable avidité de certains libraires qui répandent les infâmes productions de l'irréligion et du libertinage, qui séduisent tant de jeunes gens ignorants et peu précautionnés contre ces malheureux libelles qui sapent également, et le respect pour la religion, et la vénération pour les princes, et les liens sacrés des citoyens et des familles, et même les premiers sentiments de la bienséance et de la pudeur. Ainsi nous transmettrons à nos neveux l'héritage précieux que nous reçûmes de nos pères, et nos descendants le feront passer jusqu'à la postérité la plus reculée. La province sera toujours heureuse si la religion y fleurit toujours.

D. Que faut-il faire pour conserver la foi?

R. Il faut en suivre les règles et en pratiquer les maximes.

Explic. L'exercice de la religion est le moyen le plus sûr pour la conserver. Etudions-la avec soin, feuilletons les livres sacrés et pénétrons-nous bien des grandes maximes qu'ils renferment. Faisons ce que la loi sainte de Jésus-Christ nous ordonne, nous conserverons sans peine une religion divine qui se gravera de plus en plus dans notre cœur, à mesure que nous en pratiquerons les leçons toutes saintes.

D. Comment perd-on le précieux don de la foi?

R. On perd la foi par l'orgueil et surtout par la corruption des mœurs.

Explic. Jetons un coup d'œil sur toutes les hérésies, sur tous les schismes, nous verrons qu'ils ne viennent que de ces deux causes : c'est l'orgueil et surtout le libertinage qui leur donnent naissance. Tant d'Eglises autrefois si florissantes en Orient, séparées malheureusement depuis tant de siècles de l'Eglise universelle; un vaste royaume (l'Angleterre), autrefois l'île des saints, en proie à tous les monstres qu'enfante l'hérésie; une grande partie de l'Europe, surtout dans le nord, en Allemagne, en Suisse, etc., nos plus près voisins; quelques endroits, même de cette province, ont éprouvé à cet égard les jugements terribles de la justice de Dieu. Quel exemple frappant! Que ce spectacle nous apprend bien ce que nous devons craindre de l'esprit d'irréligion qui s'introduit parmi nous! Craignons que Dieu ne nous ôte le flambeau de la foi, et qu'il ne soit donné à d'autres peuples qui le mériteront mieux par leur fidélité. Avec quelles précautions les ecclésiastiques, et surtout les curés, ne doivent-ils pas retirer et brûler les livres détestables qui deviennent aujourd'hui si communs, jusque dans les campagnes, que même les gens de la lie du peuple s'empressent de les lire? Ces hommes malheureux, qui profanent aujourd'hui le nom de philosophes et qui se donnent pour les réformateurs du monde, sont le plus terrible fléau de la colère de Dieu sur son peuple.

D. Quels sont les sentiments que nous devons avoir pour nos saints patrons?

R. Nous devons les respecter particuliè-

rement, les remercier, recourir à eux et les imiter.

D. Quelle marque de respect donnerons-nous à nos saints patrons?

R. Nous les honorerons comme étant nos pères dans la foi.

Explic. Ces saints furent choisis pour patrons particuliers de la ville de Besançon, à la demande des gouverneurs et des citoyens, comme le rapporte le statut de 1746, qui est dans la collection. Plusieurs églises particulières les honorent spécialement, et sont dédiées à Dieu sous leur invocation. Des villages même leur sont consacrés et portent leur nom. On ne peut trop apprendre aux peuples la vénération profonde qu'ils doivent avoir pour ces glorieux apôtres, puisque chaque église s'empresse d'honorer ceux qui les premiers lui ont annoncé la religion et fait connaître le vrai Dieu.

D. De quoi devons-nous remercier nos saints patrons?

R. Nous devons les remercier de tout ce qu'ils ont fait et de la mort qu'ils ont soufferte pour nous annoncer les vérités du salut.

D. Pourquoi devons-nous implorer le secours de nos saints patrons?

R. Parce que nos saints patrons nous protégent spécialement et qu'ils prient Dieu pour nous.

Explic. Il ne faut pas douter que les saints ne s'intéressent spécialement auprès de Dieu pour ceux avec qui ils ont eu plus de rapport pendant leur vie, et qui les honorent d'une manière particulière; et c'est ensuite de cette vérité que chaque église honore spécialement les saints qu'elle a formés. Nous voyons cela surtout dans l'église de Besançon, et par un grand nombre de fêtes que nous célébrons encore, et par les anciennes litanies de cette église, que le savant Mabillon estimait particulièrement à cause de leur grande antiquité. Nous devons donc recourir à nos saints apôtres, les invoquer dans tous nos besoins.

D. Quelle vertu principale devons-nous imiter dans nos saints patrons?

R. Nous devons imiter leur attachement inébranlable à la religion

Explic. Rien ne put les faire balancer un instant, la mort même ne fut pas capable de les séparer de Jésus-Christ, voilà l'objet de notre imitation. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de résister ainsi aux tyrans, de braver les supplices et la mort, et de montrer par là notre attachement à la religion; mais montrons-le dans les occasions où elle est attaquée; faisons-le surtout connaître en vivant conformément aux lois saintes qu'elle nous prescrit.

D. Quel fruit devons-nous retirer de ce catéchisme?

R. Ce sera de prier Dieu pour la conservation de la religion dans la province.

NATIVITÉ DE SAINT JEAN-BAPTISTE.

(24 juin.)

Histoire abrégée de la vie de S. Jean-Baptiste et de l'établissement de la fête de sa nativité.

Saint Jean-Baptiste eut pour pere Zacharie, prêtre de la race d'Aaron, et pour mère sainte Elisabeth, aussi de la race d'Aaron, et parente de la sainte Vierge. L'un et l'autre, dit l'Ecriture, étaient justes et observaient tous les commandements du Seigneur, d'une manière irrépréhensible. Ils étaient déjà avancés en âge et hors d'espérance d'avoir des enfants, lorsque le ciel leur en donna un, à la naissance duquel le monde entier devait prendre part, parce qu'il était envoyé pour rendre témoignage à la vraie lumière du monde, Jésus-Christ. Les anciens prophètes avaient parlé de ce ministère auguste dont serait chargé Jean-Baptiste, car c'est à lui que les évangélistes et Jésus-Christ même ont appliqué ces paroles du prophète Malachie : *Voici que je vais vous envoyer mon ange qui préparera ma voie devant votre face.*

La naissance et le ministère de saint Jean, déjà annoncés si solennellement par Malachie, le furent encore de nouveau, en des termes bien plus précis et bien plus magnifiques, par le ministère de l'ange Gabriel. Un jour que Zacharie remplissait les fonctions de sa charge dans le temple, il aperçut au côté droit de l'autel l'ange du Seigneur. A ce spectacle il fut troublé, et la crainte le saisit. L'ange le rassura en lui disant : « Ne craignez point, Zacharie, votre prière a été exaucée. votre épouse Elisabeth vous donnera un fils, et vous le nommerez Jean; ce sera pour vous un grand sujet de joie, et plusieurs se réjouiront à la naissance de cet enfant. Il sera grand devant le Seigneur. Il ne boira ni vin ni aucune autre chose qui soit capable d'enivrer. Il sera rempli du Saint-Esprit dans le sein même de sa mère. Il convertira plusieurs des enfants d'Israël, et les ramènera au Seigneur leur Dieu. Il aura l'esprit et la vertu d'Elie pour réconcilier ceux qui sont divisés, pour réunir les cœurs des pères avec leurs enfants, pour faire rentrer les rebelles dans les voies de la justice et pour préparer au Seigneur un peuple qui le serve parfaitement.» Zacharie n'eut point assez de foi aux paroles de l'ange, à qui il répondit que son grand âge et celui de son épouse ne lui permettaient guère de le croire. L'ange lui dit : Je suis Gabriel, le ministre de Dieu, toujours présent devant lui, toujours prêt à exécuter ses ordres. C'est lui qui m'a envoyé à vous pour vous annoncer cette bonne nouvelle; mais parce que vous ne m'avez pas cru, vous perdrez la parole, en punition de votre incrédulité, et vous demeurerez muet jusqu'à ce que les promesses que je vous ai faites soient accomplies. Cependant le peuple attendait que Zacharie sortît du temple, et l'on ne savait à quoi attribuer qu'il demeurât plus qu'à l'ordinaire. L'étonnement fut grand, quand on le vit sortir du temple, hors d'état de proférer une seule parole. On ne douta pas qu'il n'eût eu une vision, étant à l'autel des parfums; et c'est aussi ce que lui-même fit connaître par signes. Il s'en retourna dans sa maison en cet état. Elisabeth conçut un fils, et elle était dans le sixième mois de sa grossesse, lors-

qu'elle fut visitée par la sainte Vierge. Au moment de l'entrevue, et, dès les premières paroles que la sainte Vierge dit à sa cousine, l'enfant qu'Elisabeth portait dans son sein tressaillit de joie et il fut, aussi bien que sa mère, rempli du Saint-Esprit.

L'enfant étant né, tous les parents et les amis de la famille s'empressèrent d'aller féliciter le père et la mère. Au jour de la circoncision on voulait donner à l'enfant le nom de Zacharie que portait le père; mais la mère s'y opposa, disant qu'il serait appelé Jean. Comme dans toute la parenté personne ne portait ce nom, on avait de la peine à se rendre aux désirs d'Elisabeth. On demanda à Zacharie quel nom il fallait donner à l'enfant; il fit signe qu'on lui donnât quelque chose pour écrire, et il écrivit : Jean est le nom de l'enfant. Chacun fut surpris; mais on le fut bien davantage, lorsque tout à coup la langue de Zacharie se déliant, il se mit à parler librement et à publier les merveilles du Seigneur. Plein du Saint-Esprit et doué du don de prophétie, il composa ce cantique sublime que l'Eglise chante chaque jour, et dans lequel il célèbre tout à la fois la grandeur du Messie et la glorieuse destinée de ce fils miraculeux qui devait en être le précurseur.

Au bruit de ces événements extraordinaires, on se demandait les uns aux autres : Que pensez-vous que sera cet enfant, car la main du Seigneur était avec lui? Ce fut cette grande idée qu'on conçut de la destinée de saint Jean dès le temps de sa naissance, qui servit comme de fondement à la haute réputation à laquelle il parvint, et qu'il mérita si bien par l'éclat de ses vertus.

Encore jeune, il quitta la maison de ses parents; il s'enfonça dans le désert, se livra tout entier aux exercices de la pénitence la plus austère, portant pour vêtement un habit de poil de chameau et une ceinture de cuir sur les reins, ne buvant rien qui pût enivrer, ne se nourrissant que de miel sauvage et de sauterelles. Il sortit de son désert, par l'ordre de Dieu, la quinzième année du règne de Tibère, pour aller prêcher le baptême de la pénitence et la venue du Messie. On accourut de tous côtés pour l'entendre : on fut touché de ses instructions; il baptisa une multitude presque innombrable de personnes, et c'est ce qui lui fit donner le surnom de Baptiste. Jésus-Christ lui-même alla pour recevoir le baptême de son saint précurseur qui, par un sentiment d'humilité, ne pouvait consentir à baptiser celui dont il ne se croyait pas seulement digne de lier les cordons des souliers. Il céda néanmoins aux instances du Sauveur.

Les Juifs étaient si remplis de respect pour saint Jean, qu'ils crurent qu'il pourrait bien être le messie. Ils lui envoyèrent une célèbre ambassade pour savoir de lui-même qui il était. Le saint, dans la réponse qu'il leur fit, ne chercha qu'à s'abaisser. Il leur dit qu'il n'était autre chose que la voix de celui qui crie dans le désert : *Préparez la voie du Seigneur!* Il parla dans cette occasion et en bien d'autres, sur la divinité de Jésus-Christ, d'une manière si précise qu'on ne peut trop s'étonner que les Juifs, qui le regardaient comme un grand prophète, aient eu si peu de déférence pour ce qu'il leur disait concernant le Sauveur.

On croit que c'est vers la fin de l'année où saint Jean baptisa le Sauveur qu'il fut mis en prison par l'ordre d'Hérode, à qui il reprochait le commerce illégitime qu'il avait avec Hérodiade, femme de son frère Philippe. Hérode estimait saint Jean, l'écoutait volontiers et se dirigeait même en bien des choses par ses avis; mais Hérodiade souhaitait passionnément sa mort : elle ne trouva que trop le moyen de satisfaire son criminel désir.

Le jour anniversaire de la naissance d'Hérode étant arrivé, ce prince fit préparer un festin magnifique, auquel il invita tous les grands du royaume. Pendant le repas, la fille d'Hérodiade étant entrée et ayant dansé, elle plut tellement au roi qu'il promit avec serment de lui accorder tout ce qu'elle lui demanderait, fût-ce la moitié de son royaume. Hérodiade conseilla à sa fille (à qui l'on donne le nom de Salomé) de demander la tête de saint Jean, ce qu'elle fit. Hérode fut affligé de cette demande; par égard néanmoins pour son serment et pour ceux qui étaient dans l'assemblée, il accorda ce qu'on lui demandait. Il commanda donc à un de ses gardes d'apporter la tête de Jean dans un bassin. Le garde exécuta l'ordre. Il se rendit à la prison où était saint Jean, lui trancha la tête, l'apporta dans un bassin, la donna à la fille d'Hérodiade qui la porta à sa mère. Les disciples de saint Jean ayant appris ce qui s'était passé, vinrent prendre le corps de leur maître et le mirent dans un sépulcre. L'Ecriture ne marque point en quel lieu ils l'enterrèrent. Comme l'historien Josèphe dit que la prison où saint Jean fut renfermé était un château nommé Machéronte, on peut présumer que ce fut aussi dans ce lieu qu'on l'enterra, d'où, dans la suite, on l'aura transporté à Sébaste. C'était un sentiment assez commun qu'on possédait à Sébaste le corps de saint Jean. L'empereur Julien commanda, l'an 362, de le brûler et d'en jeter les cendres au vent. Ruffin rapporte que des personnes pieuses sauvèrent ce qu'elles purent des reliques du saint. Son tombeau fut rétabli après la mort de Julien, et honoré comme auparavant.

On ne sait point ce qu'Hérodiade fit du chef de saint Jean. Son ressentiment, suivant ce que nous apprenons de saint Jérôme, éclata encore après la mort du saint; elle lui perça la langue avec un poinçon.

Comme il a passé pour constant qu'on avait retrouvé le chef de ce saint, et qu'il avait été transféré en différentes églises, M. du Cange a fait toutes les recherches imaginables pour savoir où reposait présentement cette précieuse relique. Les bollandistes parlent avec de grands éloges du travail de ce savant auteur. Il prétend que c'est l'église d'Amiens qui est en possession du chef de saint Jean : que dans les autres églises où on a cru l'avoir, soit en tout, soit en partie, on a été trompé par la conformité des noms,

qu'il y a eu plusieurs saints qui ont porté le nom de Jean, et qu'on les a confondus par la suite des temps avec saint Jean-Baptiste. Rien ne serait plus facile que cette erreur, sans qu'il y eût aucune mauvaise foi de la part de ceux qui ont contribué les premiers à la répandre. Ce qu'on remarque ici touchant les reliques de saint Jean a pu arriver de même à l'égard des reliques de quelques saints dont on voit différentes églises se disputer la possesion.

La fête de la nativité de saint Jean-Baptiste est remarquable par son antiquité, par le rang qu'elle a eu entre les principales fêtes de l'année, par la solennité avec laquelle on l'a célébrée. Saint Augustin, dans un des sept sermons qu'il a faits à ce sujet, et que nous avons encore, disait : nous avons reçu cette fête de nos ancêtres par tradition ; ce qui fait assez voir jusqu'où on peut reculer son institution. Il ajoutait : nous la faisons passer à nos descendants avec une piété digne de leur imitation. Un concile d'Agde de 506, marquant les fêtes où il n'est permis à personne d'entendre la messe dans des oratoires particuliers, met la fête de saint Jean-Baptiste immédiatement après ces quatre fêtes de Notre-Seigneur, savoir, Noël, l'Epiphanie, l'Ascension et la Pentecôte.

Les vigiles, quoique très-anciennes, avaient rarement un office propre ; saint Ambroise marque déjà une messe particulière pour la vigile de saint Jean. Après ce qui a été dit plus haut touchant les vigiles des grandes fêtes, on ne pense pas qu'il soit nécessaire d'avertir qu'à celle-ci on faisait les offices durant la nuit.

Entre les différentes particularités qui ont servi à distinguer la solennité de la nativité de saint Jean, on ne doit pas oublier l'usage où l'on a été d'y dire trois messes, comme au jour de Noël. Par la suite des temps, la messe de la vigile fut placée vers le soir, à cause du jour de jeûne qu'on observait à cette vigile ; on se restreignit à ne dire plus que deux messes le jour de saint Jean, dont l'une était placée le matin de la fête, et l'autre à l'heure ordinaire des autres jours. Cette coutume a subsité longtemps.

On peut encore placer, parmi les caractères distinctifs de cette fête, l'intérêt qu'y ont pris les ennemis du christianisme. S. Bernard et un auteur plus ancien parlent des réjouissances que faisaient les païens à la fête de saint Jean. Dans ces derniers temps, les fidèles des villes et des campagnes faisaient de grands feux de joie, comme pour vérifier plus sensiblement ce que l'ange avait dit, que plusieurs se réjouiraient à la naissance de saint Jean. Il n'y a pas lieu à regretter de ce qu'on ne voit presque plus de ces feux de joie; et, eu égard aux abus qui s'y glissaient, c'était une conduite pleine de prudence de les empêcher ; mais on ne peut trop regretter qu'il reste si peu de la piété qui avait porté à les établir.

Catéchisme sur la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste.

D. Quelle fête célébrons-nous N. prochain ?

R. La fête de la nativité de saint Jean-Baptiste.

D. Pourquoi célèbre-t-on la fête de la nativité de saint Jean, et qu'on ne célèbre pas également la naissance des apôtres, des martyrs et des autres saints ?

R. C'est à cause du privilége qui a été accordé à saint Jean, et qui ne l'a pas été également aux autres saints, d'être rempli du Saint-Esprit avant que de naître.

Explic. L'Eglise ne célèbre que trois naissances : celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, celle de la sainte Vierge et celle de saint Jean. Il n'est pas nécessaire de remarquer que l'Eglise, en établissant des fêtes pour honorer la naissance de ces trois différentes personnes, n'a point voulu nous donner à entendre qu'au moment de leur naissance leur mérite ait été égal : on sent aisément la disproportion qu'il y a des uns aux autres. Mais il n'est pas moins vrai que la distinction accordée à saint Jean est bien remarquable. Il tient un rang qui le met au-dessus de tous les autres saints. L'Eglise considérant ceux-ci au temps de leur naissance, est obligée de les reconnaître ennemis de Dieu, à cause du péché originel dont ils sont alors souillés ; elle n'a pas cru devoir faire du jour de leur naissance un jour de joie et de solennité ; elle s'est bornée à célébrer le jour de leur mort, auquel on a donné, dès les premiers siècles, le nom de naissance, parce que la mort des saints est pour eux le commencement d'une vie immortelle.

D. De qui était fils saint Jean-Baptiste ?

R. Il était fils de Zacharie et de sainte Elisabeth, cousine de la sainte Vierge, tous deux de la race d'Aaron.

Explic. Dans l'ancienne loi, le sacerdoce était héréditaire. Dieu avait ordonné que les prêtres seraient tous choisis dans la famille d'Aaron. Zacharie était du nombre des prêtres du Seigneur.

D. Qu'est-ce que l'Ecriture nous dit des parents de S. Jean-Baptiste?

R. Elle nous apprend qu'ils étaient justes devant Dieu et qu'ils observaient ses commandements d'une manière irrépréhensible.

Explic. Le sacerdoce était en très-grande vénération chez les Juifs ; ainsi la famille de Zacharie ne pouvait manquer d'être déjà de ce côté-là en considération parmi eux : mais elle était de plus alliée à la famille royale, puisque sainte Elisabeth appartenait de si près à la sainte Vierge. Le plus beau lustre néanmoins de cette famille, était celui de sa piété : c'est en cela que consiste la plus précieuse noblesse. Heureux les enfants qui sont nés de pères et mères vertueux ! Leur sort est bien préférable au sort de ceux qui sont issus des parents distingués selon le monde par leur rang, leurs biens, mais qui sont dépourvus du plus précieux des biens, la crainte du Seigneur. Les pères et mères ne doivent jamais perdre de vue l'obligation qu'ils ont de ne donner à leurs famille que des exemples édifiants. Communément c'est de

leur conduite que dépend celle que tiendront leurs enfants. Ce serait une espèce de miracle si la jeunesse estimait et pratiquait des vertus qui ne seraient ni estimées ni pratiquées par ses pères et mères, sur qui elle a continuellement les yeux fixés. Mais, quant à l'exemple de Zacharie et d'Elisabeth, les parents seront d'une conduite extrêmement exemplaire; il sera bien rare que leurs enfants s'écartent de leurs devoirs; et, si quelques-uns d'eux venaient à le faire, on trouverait toujours une grande ressource pour les rappeler à la vertu, dans l'impression qu'auraient fait sur eux les premiers exemples dont ils auraient été témoins.

D. Quelles sont les choses principales que nous devons considérer dans saint Jean-Baptiste, à l'occasion de cette solennité ?

R. Il y en a trois : 1° les merveilles qui regardent sa naissance ; 2° la grandeur de son ministère ; 3° l'éminence de ses vertus.

D. Que trouvez-vous de merveilleux dans la naissance de saint Jean ?

R. On peut remarquer 1° que la naissance et la grandeur de saint Jean sont prédites par un ange ; 2° qu'il est accordé à des parents fort avancés en âge ; 3° qu'il est sanctifié dans le sein de sa mère ; 4° que presque aussitôt après sa naissance son père recouvre la parole et le déclare précurseur du Messie.

D. A qui l'ange annonça-t-il la naissance et la grandeur de saint Jean?

R. A Zacharie, son père, qui était alors dans le temple, occupé à remplir la fonction de son sacerdoce devant Dieu.

D. Zacharie crut-il d'abord ce que l'ange lui annonça ?

R. Non : il eut quelques sentiments de défiance en considérant son grand âge et celui de son épouse.

D. Zacharie fut-il puni de sa défiance?

R. Oui, il perdit pour un temps l'usage de sa parole.

Nota. Pour expliquer les réponses aux trois dernières questions, on peut se servir de tout ce qui est rapporté plus haut concernant l'entretien de l'ange avec Zacharie.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Jean fut sanctifié dans le sein de sa mère ?

R. J'entends qu'il reçut la rémission du péché originel et qu'il fut rempli de l'Esprit saint.

D. En quelle circonstance cette faveur lui fut-elle accordée ?

R. Ce fut au moment où la sainte Vierge, arrivant chez sa cousine, la salua.

D. Saint Jean eut-il quelque connaissance de l'entrevue qu'avait sa mère avec la sainte Vierge?

R. Oui : il tressaillit de joie dans le sein de sa mère.

Explic. Par une faveur bien singulière, tout renfermé qu'il est dans le sein de sa mère, il connaît son Sauveur qui est lui-même renfermé dans le sein de Marie, il lui rend hommage par ce mouvement subit qu'excite sa joie ; et c'est ainsi qu'avant que de naître il s'efforce déjà d'exercer l'office de précurseur.

D. Qu'est-ce qui porta les parents de ce saint à lui donner le nom de Jean à sa circoncision ?

R. L'ordre exprès de l'ange qui avait dit à Zacharie de donner à l'enfant qui lui naîtrait le nom de Jean.

Explic. Le nom de Jean signifie *pieux, bon, aimé*, etc. Il vient du ciel : combien n'est-il pas respectable !

D. Quelle est la seconde chose plus remarquable que nous devons considérer dans saint Jean ?

R. C'est la grandeur de son ministère.

D. En quoi consistait le ministère de saint Jean ?

R. Saint Jean était le précurseur du Messie; il lui préparait les voies en le faisant connaître aux peuples et en les engageant à la pénitence.

D. Saint Jean a-t-il enseigné aux Juifs que Jésus-Christ fût le vrai Messie ?

R. Oui : il le leur a déclaré de la manière la plus expresse.

Explic. Saint Jean a rendu plusieurs fois témoignage au Sauveur. Un jour voyant Jésus venir à lui, il dit : *Voilà l'agneau de Dieu, voilà celui qui ôte les péchés du monde ; c'est celui dont j'ai dit : il vient un homme après moi, qui a été élevé au-dessus de moi parce qu'il était avant moi*. (C'est à cause de ce témoignage et d'un autre conçu en ces termes : *Voilà l'agneau de Dieu*, qu'on représente saint Jean ayant à côté de lui un agneau, et ces mots : *Ecce Agnus Dei*). *J'ai vu*, ajoutait ce saint précurseur, parlant toujours du Sauveur, *j'ai vu l'Esprit descendre du ciel sous la forme d'une colombe; et il est demeuré sur lui... Celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau, m'a dit : Celui sur qui vous verrez l'Esprit descendre et demeurer, c'est celui-là qui baptise dans le Saint-Esprit, je l'ai vu, et j'ai rendu témoignage qu'il est le fils de Dieu.*

D. De quelles considérations se servait saint Jean pour engager à une vraie conversion les pécheurs qui allaient recevoir son baptême?

R. Il les portait à craindre la colère de Dieu, qui pouvait éclater contre eux à tous moments.

Explic. Les pharisiens, si connus par leur orgueil, et les saducéens par leur incrédulité (ils niaient la résurrection, l'existence des anges et des esprits, furent ceux à l'égard de qui saint Jean se livra à toute la véhémence de son zèle. Leur obstination demandait de n'être plus ménagée : *Race de vipères, leur disait-il, qui vous a appris à fuir la colère qui doit venir? faites donc un digne fruit de pénitence..... Déjà la coignée est à la racine des arbres, et tout arbre qui ne porte pas de bon fruit, sera coupé et mis au feu... Celui qui viendra après moi..., a le van entre les mains, il nettoiera exactement son aire, et ramassera son froment dans le grenier, et brûlera les pailles dans un feu qui ne s'éteindra jamais.*

Les vérites que propose S. Jean dans ce discours seraient efficaces dans tous les temps, si on y faisait une réflexion sérieuse, elles auraient bientôt opéré dans les esprits et dans les cœurs les changements qui semblent les plus difficiles.

D. Saint Jean réunissait-il la qualité de prophète à celle de précurseur du Messie?

R. Notre-Seigneur a dit de lui qu'il était prophète et plus que prophète.

D. Saint Jean n'était-il pas bien inférieur à ceux des prophètes de l'Ancien Testament qui ont opéré tant de prodiges et des plus remarquables?

R. Aucun d'eux n'a été plus grand que saint Jean.

Explic. Les peuples qui s'attachèrent au Sauveur, disaient que saint Jean n'avait pas fait de miracles. Dieu accorde quand il lui plaît et à qui il lui plaît la vertu d'en faire: mais soit qu'il l'accorde ou non, il est toujours admirable dans ses saints. Les prodiges arrivés à la naissance de Jean autorisaient assez sa mission, pour qu'il n'eût pas besoin de la prouver par des miracles. Le pompeux éloge que Jésus-Christ fait de saint Jean, montre bien que la vraie grandeur peut se trouver sans le don des prodiges. *Parmi les enfants des hommes*, disait-il aux Juifs, *il n'en est pas de plus grand que Jean-Baptiste.* Est-il surprenant qu'un tel éloge ait inspiré envers ce saint la vénération profonde qu'on a eue et qu'on continue d'avoir pour lui?

D. Quelle est la troisième chose principale que nous devons considérer dans saint Jean?

R. C'est la grandeur de ses vertus.

D. Quelles sont les vertus dont saint Jean nous a donné des exemples plus sensibles?

R. On peut en distinguer quatre: 1° son éloignement du monde; 2° sa mortification; 3° son humilité; 4° son courage héroïque.

D. Pourquoi saint Jean s'éloigna-t-il du monde et se retira-t-il de si bonne heure dans le désert?

R. Pour être à couvert des écueils qu'on trouve dans le monde, et pour se préparer, par toutes sortes d'exercices de piété, à faire l'office de précurseur.

Explic. La conduite de saint Jean est une grande leçon pour tous les jeunes gens. Quoique prévenu de grâces fort extraordinaires, il ne se croit pas en droit de s'exposer au danger de manquer aux précautions d'où dépend la persévérance dans le bien: au contraire, il porte de très-bonne heure ces précautions aussi loin qu'elles peuvent aller. La jeunesse est peut-être de tous les temps de la vie celui où on devrait être le plus sur ses gardes; comment de jeunes gens qui ne s'observeront point conserveraient-ils leur innocence?

La retraite austère de saint Jean dans le désert, l'a fait regarder par les saints pères comme le chef des solitaires.

D. En quoi saint Jean fait-il paraître sa mortification?

R. Il la fait paraître dans son habillement et dans sa nourriture.

D. Quel était l'habillement de saint Jean?

R. Il portait un habit fait de poil de chameau et une ceinture de cuir sur les reins.

D. Qu'observait saint Jean par rapport à sa nourriture?

R. Il prenait très-peu de nourriture, ne buvait rien de tout ce qui peut enivrer et se nourrissait de miel sauvage et de sauterelles.

Explicat. Saint Jean prenait si peut de nourriture, qu'on disait communément de lui qu'il ne mangeait ni ne buvait. Il y a lieu de croire que ces sauterelles dont usait saint Jean, étaient des animaux d'une espèce différente de ceux qui porte ce nom parmi nous. On ne peut douter que le genre de nourriture de ce saint n'exigeât bien de la mortification. Une nourriture peu flatteuse pour le goût, où il n'y a jamais la moindre variété, n'est-elle pas une espèce de supplice pour la nature?

D. A quoi reconnaît-on l'humilité de saint Jean?

R. Au peu de cas qu'il faisait de lui-même et au soin qu'il prend pour cacher tout ce qui aurait pu lui procurer l'estime des hommes.

Explicat. Qu'on se rappelle que saint Jean se croyait indigne de dénouer les cordons des souliers de Jésus-Christ; qu'il ne consentit qu'avec peine à le baptiser, etc. Quand les Juifs envoyèrent vers lui pour lui demander qui il était, il aurait pu, en avouant qu'il n'était pas le messie, parler de ses prérogatives, des fonctions auxquelles il était appelé: mais il tait tout ce qui aurait tourné à sa louange; il souhaite qu'on l'oublie totalement, et qu'on ne pense plus qu'à Jésus; il faut, disait-il, qu'il croisse et que je diminue. Que pourrait-on ajouter à des sentiments si humbles!

D. En quoi saint Jean faisait-il paraître son courage?

R. Dans sa fermeté à reprendre les grands, et dans son intrépidité à accepter la mort injuste qu'on lui fait souffrir.

D. A quelle personne de marque saint Jean fit-il des reproches sur sa mauvaise conduite?

R. Au roi Hérode qui entretenait un commerce illégitime avec Hérodiade, femme de son frère Philippe.

D. Hérode prit-il en bonne part les avis de saint Jean?

R. Non; il le fit mettre en prison, et ordonna quelque temps après, à la demande de la fille d'Hérodiade, qu'on lui tranchât la tête.

Explic. Hérode, pour récompenser la fille d'Hérodiade, qui lui a plu en dansant, s'engage, par serment, à lui donner tout ce qu'elle lui demandera: quelle imprudence! quelle folie! Il décerne, quoique malgré lui, la mort de saint Jean, à cause de son serment, et des personnes devant qui il l'a fait, comme si on pouvait s'engager par serment à faire des crimes, et qu'on dût chercher à plaire aux impies plutôt qu'aux gens de bien. Saint Ambroise, après avoir fait plusieurs belles réflexions sur ce qui a été la cause de la mort de saint Jean, sur l'inhumanité d'Hé-

rode, s'adresse aux mères chrétiennes d'une manière touchante : *Que dites-vous présentement, vous, mères, qui avez de la piété? voyez-vous ce que vous devez apprendre à vos filles, et ce que vous devez les empêcher d'apprendre? On danse! mais qui est-ce qui danse? C'est la fille d'une adultère. Qu'une mère qui a de la pudeur, qui est chaste, apprenne à ses filles leur religion et non à danser.* L'exhortation d'un si grand docteur ne fera-t-elle aucune impression et sur les mères et sur leurs filles? Saint Jean est regardé avec raison comme un des martyrs de la chasteté.

D. Dans quels sentiments devons-nous célébrer la fête de saint Jean Baptiste?

R. Dans les sentiments d'une sainte joie.

Explic. Quoi de plus conforme à l'esprit de cette solennité qu'une sainte joie! A la naissance de Jean Baptiste, l'univers entier a eu des raisons de se réjouir, parce qu'il y trouvait une assurance que le Messie allait bientôt paraître; à peu près comme au lever de l'aurore, on peut se promettre que le soleil n'est pas éloigné. Il est donc juste que nous nous réjouissions encore dans le Seigneur, en célébrant la mémoire d'un événement si intéressant. Cette joie doit bannir toute pratique capable d'altérer la piété, les vaines superstitions, les assemblées tumultueuses, les danses, les débauches. Faisons éclater notre joie par nos œuvres de religion, par le chant des hymnes, des cantiques en l'honneur d'un saint en qui on ne trouve rien qui ne doive exciter notre admiration. Adressons-lui, chaque jour de l'octave de cette fête, quelque prière. Les personnes qui seraient en état de s'occuper du cantique *Benedictus*, feraient bien de le dire souvent.

Assez communément les bergers choisissent saint Jean pour leur patron. Qu'au milieu des campagnes, dans la solitude des forêts, ils se rappellent donc souvent l'éloignement du monde dans lequel se tenait saint Jean : qu'ils aiment à s'entretenir avec Dieu, et que pour éviter les dangers de l'oisiveté, ils vaquent à la lecture, à quelque travail manuel, autant que cela sera compatible avec une exacte vigilance sur leurs troupeaux.

D. Quel fruit tirerons-nous de ce catéchisme?

R. Nous en tirerons trois : 1° de rendre avec toute l'Eglise de grands honneurs à saint Jean; 2° de nous tenir éloignés des dangers du monde autant que notre état pourra le permettre; 3° de nous mettre au-dessus de tout respect humain, quand il s'agit de remplir nos devoirs, et d'être prêts de tout perdre plutôt que d'abandonner la cause de Dieu.

SAINT PIERRE ET SAINT PAUL.

Histoire abrégée de leur vie et du culte qu'on leur rend.

Avant que de s'attacher à Jésus-Christ, le premier de ces saints s'appelait Simon, et le second Saul. Tous deux étaient Juifs de naissance.

Simon naquit à Bethsaïde en Galilée. La pêche fut son occupation. André son frère le conduisit à Jésus qui, le voyant, lui dit : *vous êtes Simon, fils de Jonas; vous serez appelé Céphas, qui signifie pierre.* Ce dernier nom est celui qu'on a presque toujours donné depuis à ce saint. Dans le cours de la même année, Jésus invita Pierre et André à le suivre, et dès ce moment ils s'attachèrent à lui.

Jésus-Christ donna à douze de ses disciples la qualité d'apôtres; Pierre fut de ce nombre. Il se distingua par l'ardeur de son amour, la vivacité de sa foi. Jésus se voyant abandonné de quelques-uns de ses disciples, demande à ceux qui lui restent : *Voulez-vous aussi me quitter?* Saint Pierre prenant la parole, répond aussitôt : *Seigneur, à qui pourrions-nous aller; vous avez les paroles de la vie éternelle.* Dans une autre occasion, Jésus ayant encore fait cette question : *Qui croyez-vous que je suis?* S. Pierre, sans délibérer un moment lui dit : *Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant.* Jésus loua la foi de son apôtre, et pour l'en récompenser il lui fit cette magnifique promesse : *Je vous dis que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise... Je vous donnerai les clés du royaume du ciel,* etc. Paroles mémorables dont on rappelle le souvenir en représentant S. Pierre tenant en main des clés.

L'amour de S. Pierre se démentit, il est vrai, au temps de la passion; il renonça trois fois son maître : exemple frappant de l'inconstance humaine. Mais à peine la faute était-elle commise qu'elle fut réparée par le repentir le plus amer. Cependant, pour rendre la réparation plus authentique, Jésus-Christ, après sa résurrection, demanda à S. Pierre trois fois de suite s'il l'aimait plus que ne l'aimaient les autres, et à chaque fois S. Pierre l'assura de son amour, mais en des termes qui font bien voir qu'il avait appris à se défier de lui-même. Jesus-Christ l'établit le chef de son Eglise, et lui prédit qu'il terminerait sa vie par le martyre.

Saint Pierre n'épargna rien pour s'acquitter fidèlement de l'emploi important qui lui avait été confié; il fit paraître tant de fermeté devant ceux qui voulaient l'empêcher d'annoncer Jésus-Christ, qu'ils en étaient étonnés; il confirmait sa doctrine par des miracles sans nombre. Il a parcouru le Pont, la Cappadoce et diverses autres provinces. On sait certainement qu'il a été à Rome, mais on ne sait pas aussi certainement en quelle année. Plusieurs pensent qu'il y a fait trois voyages, et mettent le premier (qui est celui où S. Pierre établit son siége à Rome) en l'an 41.

Saint Pierre étant revenu à Jérusalem, fut mis en prison par ordre d'Hérode-Agrippa. Durant tout le temps qu'il y fut détenu, les fidèles ne cessèrent de faire des prières pour obtenir sa délivrance. Dieu les exauça, et envoya un ange qui brisa les deux chaînes dont S. Pierre était lié, le fit sortir de prison et l'accompagna jusqu'à ce qu'il fût hors de tout danger. Ce saint présida au concile de Jérusalem : il dit son avis, qui fut suivi de

tout le concile. Il retourna à Rome, où il gagna beaucoup de monde à Jésus-Christ, et reçut la palme du martyre le 29 juin de l'an 66.

On a de S. Pierre deux épîtres qui sont du nombre de celles qu'on appelle *catholiques*, parce qu'elles ne sont adressées à aucune église particulière. Elles sont courtes l'une et l'autre; mais on y trouve de grands sens en peu de mots.

Saul (à qui l'on a donné le nom de Paul) était de la tribu de Benjamin; et, quoique Juif d'origine, il ne laissait pas d'être par sa naissance citoyen romain. Il naquit à Tarse en Cilicie et fut élevé à Jérusalem dans la secte des pharisiens. Il brûla de zèle pour la loi, et avait un grand attachement à la tradition de ses pères, ce qui lui donna une forte aversion pour le christianisme. Pendant le martyre de S. Etienne, il gardait les habits de ceux qui le lapidaient. Dans la persécution qui affligea l'Eglise naissante de Jérusalem, il parut plus que personne animé contre les disciples du Seigneur. Aux approches de la ville de Damas, où il allait pour prendre prisonniers les fidèles qu'il trouverait, il eut une vision miraculeuse qui lui fit connaître son égarement et changea en un moment les dispositions de son cœur. Tout à coup, et en plein midi, lui et tous ceux qui l'accompagnaient, furent environnés d'une lumière extraordinaire. Ils tombèrent par terre; une voix se fit entendre qui dit en hébreu : *Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous?* Saul demanda : *Seigneur, qui êtes-vous?* Le Seigneur répondit : *je suis Jésus que vous persécutez.* Il répartit tout tremblant : *Seigneur, que m'ordonnez-vous de faire?* Jésus lui dit : *Levez-vous, entrez dans la ville, là on vous dira ce qu'il faut que vous fassiez.* Saul obéit; on le conduisit par la main, parce que l'éclat de la lumière lui avait fait perdre la vue. Dieu lui envoya Ananie, qui lui imposa les mains, lui rendit la vue et le baptisa.

Il fut choisi par ordre du ciel pour être d'une façon spéciale l'apôtre des Gentils, mais il ne laissa pas d'étendre sa sollicitude à toutes les églises : il parcourut un nombre presque infini de provinces au travers de mille dangers. Sans cesse il évangélisait Jésus-Christ, soit de vive voix, soit par écrit: on a de lui quatorze épîtres inestimables à tous égards. Il prêchait avec tant de force qu'il fit trembler le président Félix. Il chassait les démons avec un empire absolu, il n'avait pas moins de pouvoir pour guérir les malades, il suffisait même qu'on employât à ce sujet les linges et les ceintures qui avaient servi à son usage. Il fut conduit à Rome pour se justifier devant l'empereur sur les accusations intentées contre lui par les Juifs. Il passa deux ans à Rome prêchant Jésus-Christ sans qu'on l'en empêchât. Ayant obtenu sa liberté et fait encore plusieurs courses apostoliques, il retourna à Rome où il eut la tête tranchée.

L'Eglise qui dès sa naissance célébra la mémoire des martyrs dont la constance avait fait plus d'honneur à la religion, n'eut garde d'oublier ses fondateurs : elle destina un jour pour honorer en commun tous les apôtres; mais les obligations particulières qu'elle a aux deux apôtres saint Pierre et saint Paul, l'ont obligée à signaler envers eux sa reconnaissance d'une manière éclatante. Dans tous les siècles on s'est efforcé comme à l'envi de les honorer. Les persécutions avaient à peine cessé, qu'on éleva de tout côté, à la gloire de leur nom, des temples ou des chapelles, et à peine dès le septième et huitième siècle eût-on trouvé quelque ville où il n'y eût pas des monuments publics qui attestassent la dévotion que ces habitants avaient envers ces grands saints. On mettait sous leur protection particulière les hôpitaux qu'on bâtissait, les monastères que l'on fondait. On lit dans l'histoire de France que l'an 500, Clovis fit bâtir à Paris une église sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, afin d'attirer sur ses armes la protection de ces deux apôtres qu'il honorait d'un culte particulier.

On attribue à la piété du grand Constantin les commencements de ces deux fameuses basiliques qui sont à Rome, l'une au Vatican, en l'honneur de saint Pierre, et l'autre sur le chemin d'Ostie, en l'honneur de saint Paul. L'usage a été pendant longtemps que les papes fissent l'office le même jour dans ces deux églises. Ils le faisaient premièrement au Vatican où ils passaient toute la nuit; et, après l'avoir achevé, ils se rendaient à l'église de Saint-Paul sur le chemin d'Ostie, où ils le recommençaient tout de nouveau. De toutes les parties du monde il s'est fait un concours prodigieux au tombeau de ces saints, et après le pèlerinage de la terre sainte, celui de Rome est incontestablement le plus renommé.

Les chefs des saints apôtres se conservent dans l'église de saint Jean de Latran à Rome; le reste de leurs corps a été divisé entre les deux basiliques dont on vient de parler, en sorte que chacune d'elle possède la moitié des deux saints corps.

La vigile et le jeûne qui précèdent la fête de ces saints, sont d'une institution presque aussi ancienne que la fête elle-même. Le jeûne y a été très-austère. Une ancienne chronique de Saxe fait mention d'un concile du onzième siècle, célébré en un lieu nommé *Trotmani*, qui ordonna qu'on jeûnerait au pain, à l'eau et au sel les veilles de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre, et quelques autres jours encore. On a lieu de croire que l'octave de cette fête était déjà établie au septième siècle. La coutume qu'on a eue de compter les semaines et les féries d'après la fête de saint Pierre et de saint Paul, comme d'après la Pentecôte, etc., fait assez connaître jusqu'à quel point cette fête était solennelle.

Catéchisme sur la fête de saint Pierre et de saint Paul.

D. Quelle fête célébrons-nous N. prochain?
R. La fête de saint Pierre et de saint Paul.
D. D'où étaient ces saints?

R. Saint Pierre naquit à Betsaïde en Galilée; saint Paul à Tarse en Cilicie, et tous deux étaient juifs d'origine.

D. Ont-ils toujours porté les noms de Pierre et de Paul que nous leur donnons aujourd'hui?

R. Non : avant qu'ils fussent appelés à l'apostolat, on donnait à saint Pierre le nom de Simon, et à saint Paul celui de Saul.

Explic. Dès la première entrevue que Jésus-Christ eut avec Simon, il lui dit: vous serez appelé Céphas, qui signifie Pierre; nom mystérieux par où le Sauveur annonçait déjà les vues qu'il avait sur ce saint, dont il voulait faire la pierre fondamentale sur laquelle il bâtirait son Eglise. Quant à Saul, on croit qu'il a été appelé Paul en mémoire de la célèbre conversion qu'il fit du président Sergius Paulus.

D. Quelle fut la profession de ces saints?

Celle de saint Pierre était la pêche, et celle de saint Paul de faire des tentes.

D. Qu'est-ce que dit Notre-Seigneur à saint Pierre en l'appelant à sa suite?

R. Il lui dit : suivez-moi, et je vous ferai pêcheur d'hommes.

D. Saint Pierre se rendit-il promptement à cette invitation?

R. Oui : il quitta sans délai sa barque et ses filets pour suivre Notre-Seigneur.

Explic. Quoique saint Pierre n'ait pas quitté de grands biens pour suivre Jésus-Christ, son renoncement à tout ne laisse pas d'être d'un grand prix, par la générosité qu'il y a apportée. Jésus-Christ l'en a loué, en louant aussi la générosité des autres apôtres; il leur promit qu'ils seraient assis sur douze trônes pour juger les douze tribus. Quelques sacrifices que Dieu demande de nous, soyons prêts à les faire.

D. Par quelles vertus saint Pierre s'est-il rendu plus recommandable depuis qu'il se fut attaché au Sauveur?

R. Par sa foi et son amour.

Explic. Saint Pierre a surtout marqué la vivacité de sa foi, quand il dit au Sauveur; vous êtes le Christ, le fils de Dieu vivant; il a fait connaître son amour plusieurs fois durant le cours de la vie mortelle du Sauveur, mais bien plus spécialement depuis la résurrection.

D. Saint Pierre fut-il constamment fidèle au Sauveur?

R. Non, il eut le malheur de le renoncer au temps de la passion.

D. Qu'est-ce que nous apprend cette faute de saint Pierre?

R. Elle nous apprend combien les plus justes mêmes sont exposés, et combien nous devons tous nous défier de notre fragilité.

Explic. Plus on considère l'infidélité de Pierre, plus elle paraît inconcevable; Pierre renonce son maître, dont il connaît si clairement la divinité, à qui il a de si grandes obligations, à qui il a promis solennellement de mourir plutôt que de l'abandonner? Pierre qui, un moment auparavant, paraissait si intrépide, qui avait pris les armes pour empêcher les soldats de se saisir de Jésus-Christ, et avait frappé l'un d'eux, ce même Pierre renonce Jésus-Christ à la voix d'une servante! Qui donc osera se rassurer sur sa vertu, sur ses bonnes dispositions? Les pères de l'Eglise ont attribué la chute de cet apôtre à ce qu'il ne s'était pas assez défié de lui-même, à ce qu'il s'était exposé à l'occasion; gardons-nous de la présomption, ne mettons notre confiance qu'en Dieu, veillons, prions, fuyons les occasions: toutes ces précautions sont nécessaires pour nous soutenir.

D. Saint Pierre resta-t-il longtemps avant que de reconnaître sa faute?

R. A peine l'eut-il commise, que Jésus l'ayant regardé, il se repentit sincèrement et pleura amèrement son péché.

D. Que devons-nous apprendre de cette pénitence de saint Pierre?

R. A écouter les remords de notre conscience et à recourir sans délai à la pénitence, lorsque nous avons eu le malheur d'offenser Dieu.

Explic. Communément, après le péché, la conscience du pécheur est troublée, il sent le malheur de sa condition. S'il profitait de ces favorables conjectures, son retour serait facile; mais en différant de se convertir, les remords s'apaisent, l'horreur du péché diminue, de nouvelles fautes succèdent à la première, l'habitude se forme, et quand l'habitude du péché est formée, il faut pour la rompre des efforts que bien peu de pécheurs ont le courage de faire. Que le juste craigne donc de tomber, et le pécheur de ne pas se relever assez promptement.

Saint Pierre borna-t-il sa pénitence à ces premiers sentiments de repentir qu'il eut d'abord après son péché?

R. Non : toute sa vie il pleura son péché.

Explic. Il est rapporté que saint Pierre répandit des larmes en si grande abondance, qu'elles lui cavèrent les joues.

D. Saint Pierre n'avait-il pas de fortes assurances que son péché lui eût été pardonné?

R. Oui : le Sauveur, après sa résurrection, avait donné à saint Pierre des témoignages de la plus parfaite réconciliation.

Explic. Jésus-Christ apparut à saint Pierre avant que de se manifester aux autres apôtres. Il le traita avec la plus grande bonté. Il accomplit à son égard tout ce qu'il avait promis avant sa passion. Mais, plus S. Pierre se voyait favorisé, plus il se reprochait d'avoir manqué de fidélité, et il tirait de sa faute un nouveau motif de ferveur. Qu'une telle conduite condamne hautement tant de faux pénitents de nos jours, qui, après avoir ajouté péchés sur péchés, se croient quittes de tout dès qu'ils ont déclaré leurs fautes dans le tribunal de la pénitence, et accompli la légère satisfaction que le confesseur leur aura imposée.

D. Quelle prérogative particulière le Sauveur a-t-il accordée à saint Pierre?

R. Il l'a établi le chef des apôtres et de toute l'Eglise.

D. D'où savons-nous que cette prééminence

nence ait été accordée à saint Pierre?

R. Nous le savons par l'Ecriture et la tradition.

Explic. Quand on ne ferait attention qu'à ce que Notre-Seigneur a dit à saint Pierre, avant et après sa résurrection, et au soin que prennent les écrivains sacrés de placer toujours ce saint au premier rang, dès qu'ils le nomment conjointement avec quelques autres apôtres, on aurait déjà des raisons bien suffisantes pour établir sa primauté. Mais le sentiment des plus anciens écrivains ecclésiastiques qui, d'un commun concert, appellent saint Pierre le chef, le président des apôtres, nous sert de règle dans l'interprétation de l'Ecriture, et doit nous animer à défendre avec zèle la primauté de saint Pierre comme une vérité reconnue par tout ce que le christianisme a eu de plus célèbres personnages.

D. Comment saint Pierre s'est-il acquitté de la charge que le Sauveur lui avait donnée de veiller sur toute l'Eglise?

R. Il s'en est acquitté avec un zèle des plus actifs et des plus invincibles.

Explic. Après l'Ascension, les apôtres restèrent renfermés, se disposèrent par la prière à recevoir l'Esprit saint. Durant cette retraite, saint Pierre eut soin de faire remplir la place qu'avait occupée parmi les apôtres le traître Judas. Dès le jour de la Pentecôte, il prêcha hardiment aux Juifs Jésus-Christ ressuscité, et il eut la consolation de gagner trois mille personnes par ce premier sermon.

D. A quelle occasion saint Pierre fit-il aux Juifs son second sermon?

D. A l'occasion d'un miracle qu'il opéra en guérissant un homme qui était né boiteux.

Explic. Cet homme avait plus de quarante ans. On le mettait tous les jours à la porte du temple pour demander l'aumône. Il la demanda à saint Pierre et à saint Jean, qui allaient au temple. Saint Pierre, le prenant par la main, le leva, et à l'instant ses pieds devinrent fermes. Cet événement ayant attiré une grande foule de peuple, saint Pierre les instruisit, et il se convertit cinq mille personnes.

D. S. Pierre a-t-il encore opéré d'autres miracles?

R. Il en opérait si fréquemment, qu'on mettait les malades dans les places publiques où il devait aller, afin que ceux que son ombre couvrirait, fussent guéris.

Explic. On remarque en particulier qu'il guérit à Lydde un homme paralytique qui depuis huit ans était couché dans un lit; qu'il ressuscita à Joppé une femme recommandable par ses charités: ces miracles frappants produisaient bien des conversions.

D. S. Pierre a-t-il prêché la foi aux Gentils aussi bien qu'aux Juifs?

R. Oui, il est même le premier des apôtres qui l'ait prêchée aux Gentils.

Explic. Par une Providence spéciale, Dieu a voulu que le prince des apôtres, le chef de l'Eglise, fût le premier qui annonçât la foi aux Juifs et aux Gentils. Ç'a été en la personne de Corneille, instruit et baptisé par S. Pierre, avec toute sa maison, que les Gentils sont entrés dans le sein de l'Eglise. Les autres apôtres ne connurent pas d'abord ce grand mystère; ils blâmèrent même S. Pierre d'avoir mangé avec des incirconcis; mais quand il leur eut raconté tout ce qui s'était passé de merveilleux dans cette importante conversion, ils admirèrent tous la bonté de Dieu.

D. Où S. Pierre établit-il son siége?

R. Il le plaça premièrement à Antioche et ensuite à Rome.

Explic. Antioche, qui a servi à S. Pierre de premier siége, est le lieu où les fidèles ont commencé à porter le glorieux nom de chrétiens, et Rome, où il s'est fixé, est devenue le centre de l'unité, après avoir été longtemps le centre de toutes les superstitions.

D. L'autorité qu'avait S. Pierre sur toute l'Eglise a-t-elle passé à ses successeurs?

R. Oui, elle réside dans les souverains pontifes.

Explic. L'histoire ecclésiastique nous offre presque à chaque page des traits bien glorieux à la puissance des souverains pontifes. Les docteurs, les conciles, les plus grands empereurs s'accordent à reconnaître le pape pour le successeur de S. Pierre, pour le vicaire de Jésus-Christ. Ils appellent l'Eglise romaine la maîtresse de toutes les autres, le centre de l'unité, la première, la principale église avec laquelle il est nécessaire que toutes les autres, que tous les fidèles, quelque part qu'ils se trouvent, soient unis de communion. Comment, au mépris de telles autorités, a-t-on pu s'attacher aux hérésies de Luther et de Calvin, qui se sont si fort déchaînés contre le souverain pontife? Renouvelons-nous dans les sentiments de respect et de soumission que tous les fidèles doivent avoir pour notre saint père le pape, vicaire de Jésus-Christ, successeur du prince des apôtres, et chef visible de l'Eglise universelle.

D. Comment S. Pierre a-t-il terminé sa glorieuse carrière?

R. Il fut attaché sur une croix par ordre de l'empereur Néron.

Explic. Il convenait à la cruauté de Néron d'être le premier persécuteur des chrétiens. Ce prince inhumain disait qu'*il souhaiterait que tout le genre humain n'eût qu'une tête, pour avoir le plaisir de la couper.* Le généreux apôtre S. Pierre, par amour pour les souffrances et par humilité, demanda d'être attaché sur la croix la tête en bas, ne se croyant pas digne de mourir dans la même situation que son divin maître.

D. Que remarque-t-on dans S. Paul les premières années de sa vie?

R. Un grand zèle pour la loi de Moïse, et une forte opposition au christianisme.

Explic. S. Paul avait été élevé dans la secte des pharisiens, ceux de tous les Juifs qui se piquaient d'une plus grande régularité et d'une fidélité plus scrupuleuse à toute la loi.

D. Par où S. Paul fit-il paraître son antipathie pour le christianisme ?

R. Il fut bien aise quand on lapida saint Etienne ; il fit renfermer plusieurs fidèles dans les prisons, et se chargea des sentences de mort qu'on avait portées contre eux.

D. Qu'est-ce qui engagea S. Paul à changer de sentiment et à embrasser le christianisme ?

R. Une vision céleste qu'il eut près de la ville de Damas, où il allait pour faire prendre tous les fidèles qu'il pourrait découvrir, et les amener dans les prisons de Jérusalem.

D. Que fit S. Paul après sa conversion ?

R. Il publia aussitôt dans les synagogues le nom de Jésus, en disant qu'il était fils de Dieu.

D. Que pensa-t-on d'un changement si extraordinaire ?

R. Tous ceux qui entendirent S. Paul ne pouvaient revenir de leur étonnement.

Explic. Rien n'égala la surprise des Juifs quand ils virent le plus grand ennemi de Jésus-Christ devenu son disciple, le défenseur de sa religion ; à peine pouvaient-ils s'en rapporter à ce qu'ils voyaient de leurs propres yeux. Ils se disaient les uns aux autres : n'est-ce pas là celui qui tourmentait dans Jérusalem ceux qui invoquaient ce nom de Jésus, et qui est même venu ici exprès pour les emmener prisonniers aux princes des prêtres. La conversion de S. Paul, considérée dans toutes ses circonstances, sera toujours mise avec raison parmi les preuves qui établissent la divinité de la religion. A quoi en effet pourrait-on attribuer un changement aussi peu présumable, si ce n'est à la cause que l'Apôtre en a lui-même donnée tant de fois en présence des peuples, des tribuns, des présidents romains, du roi Agrippa? Cette cause est la vision céleste qu'il avait eue en allant à Damas : or, qui n'aperçoit dans cet événement des faits que la seule toute-puissance de Dieu pouvait produire?

D. Les Juifs n'entreprirent-ils rien contre S. Paul ?

R. On résolut de le tuer, on gardait les portes de Damas ; mais les fidèles le sauvèrent en le descendant par la muraille de la ville, dans un panier.

D. Où se retira S. Paul en quittant Damas?

R. Il alla à Jérusalem où il prêcha aussi aux Gentils et disputa fortement contre les Grecs.

Explic. Quand S. Paul arriva à Jérusalem, tous les fidèles ne savaient pas encore sa conversion; c'est pourquoi ils le craignaient et le fuyaient; mais S. Barnabé, instruit de ce qui s'était passé, le mena aux apôtres, leur raconta comment il avait déjà confondu les Juifs de Damas ; et dès lors S. Paul vécut en toute liberté avec les fidèles à Jérusalem. Il n'y parla pas avec moins de force qu'à Damas, contre les ennemis du christianisme : on forma un nouveau complot de le tuer, mais les fidèles l'ayant su, conduisirent S. Paul hors de Jérusalem.

D. S. Paul est-il un de ceux qu'on appelle les douze apôtres?

R. Non, on appelle les douze apôtres ceux que Jésus-Christ a choisis pendant qu'il était sur la terre, en mettant cependant S. Matthias à la place du traître Judas.

Explic. Ce nom d'apôtre signifie *envoyé*. Notre-Seigneur donna cette qualité à douze de ses disciples, qui sont : Pierre, André, Jacques, fils de Zébédée, dit le majeur ; Jean, Thomas, Jacques le mineur, Philippe, Barthélemi, Matthieu, Simon, Thadée ou Jude. Après l'Ascension, S. Matthias fut choisi pour remplir la place de Judas. Ce sont là ceux qu'on appelle les douze apôtres. On donne souvent cette qualité d'apôtres à ceux qui établissent les premiers la foi en quelques lieux ; et à ce titre elle est bien due à S. Paul; mais il la porte encore parce que Jésus-Christ l'a appelé à l'apostolat, ainsi qu'il le déclare si souvent dans ses Epîtres, non par vanité, mais pour concilier plus d'autorité à son ministère.

D. Pourquoi appelle-t-on saint Paul le grand Apôtre, et pourquoi le nomme-t-on communément d'abord après saint Pierre ?

R. A cause de tout ce qu'il a entrepris et souffert pour la cause de la foi.

D. En quels lieux saint Paul a-t-il porté la foi ?

R. Il l'a portée en tant d'endroits, qu'on dit communément de lui qu'il a converti le monde presqu'entier.

Explic. Quand on ne considèrerait que l'étendue des pays que saint Paul a parcourus, on devrait déjà regarder son apostolat comme très-pénible ; mais la fatigue du voyage n'était que la moindre de ses peines. Il n'y a point de dangers qu'il n'ait courus. Il nous apprend lui-même qu'il a été en péril dans les villes, les déserts, sur les rivières, qu'il a souffert de la faim, de la soif, du froid. Outre cela, les Juifs l'ont cruellement maltraité à coups de fouets, à coups de verges. Il fut lapidé une fois, au point qu'on le traîna hors de la ville de Lystre, croyant qu'il était mort. A quoi il faut ajouter qu'il était dans un souci continuel, par le désir qu'il avait du salut des peuples. Mais le ciel le soutenait, et malgré tant de peines, de fatigues, il avait le cœur plein d'une sainte joie, au milieu de ses plus fortes tribulations.

D. A quoi s'attachait surtout saint Paul pour porter plus efficacement les peuples à vivre selon l'Evangile?

R. Il avait égard à leurs dispositions; et, comme il le dit lui-même, il se faisait tout à tous.

Explic. Ce fut là le grand talent de saint Paul, de savoir profiter de toutes les dispositions où étaient ceux au salut desquels il travaillait : on ne peut mieux faire connaître sa conduite qu'en rapportant ses expressions : *J'ai vécu*, dit-il, *avec les Juifs, comme si j'eusse été Juif; avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse été sous la loi.... afin de gagner ceux qui étaient sous la loi ; avec ceux qui étaient hors de la loi, comme étant hors de la loi... Je me suis rendu faible avec les faibles pour gagner les faibles*, etc. Ce n'est pas à dire qu'il s'écartât pour cela de ce qui était de devoir, puisqu'au contraire il s'éleva avec

tant de zèle contre ceux qui, pour ne pas déplaire aux Juifs, s'astreignaient aux observances de la loi, comme si elles eussent été encore d'obligation. Ce n'était donc que dans les choses permises, qu'il employait ces ménagements qui lui gagnaient des cœurs. Que ne peut-on porter les hommes à avoir les uns pour les autres de la condescendance, et à la renfermer dans de justes bornes! La société serait une école de sagesse, de prudence, de charité, etc.

D. Quelles faveurs remarquables le Seigneur a-t-il accordées à saint Paul?

R. Outre le don des miracles, la connaissance des choses à venir, il lui a accordé d'être ravi jusqu'au troisième ciel.

Explic. Plusieurs saints ont fait des miracles, ont prédit l'avenir; mais on n'en connaît pas qui aient été ravis dans le troisième ciel, comme saint Paul.

D. Par quel supplice saint Paul a-t-il consommé ses travaux apostoliques?

R. Il eut la tête tranchée le même jour que saint Pierre fut attaché à la croix.

Explic. L'Eglise a consacré un seul et même jour à honorer la mémoire de ces deux grands apôtres, parce qu'ils ont été les deux principaux fondateurs de la religion; qu'ils l'ont prêchée ensemble dans la capitale du monde chrétien, où ils l'ont scellée de leur sang le même jour.

D. Que devons-nous apprendre de tout ce que saint Pierre et saint Paul ont fait et enduré pour la cause de la foi?

R. Deux choses principales.

D. Quelle est la première?

R. A supporter patiemment toutes les peines de notre état.

Explic. Ce n'est pas durant l'espace de quelques semaines, de quelques mois que ces apôtres endurent; ce n'est pas un genre de peine particulier; tout le temps de leur apostolat est marqué par des épreuves de toute espèce. Que nous sembleraient nos peines, si nous les mettions en comparaison avec celles de ces saints? Souffrons par les mêmes motifs qu'eux, et tout nous deviendra facile.

D. Quelle est la seconde chose que nous devons apprendre de tout ce que saint Pierre et saint Paul ont fait et souffert pour la cause de la foi?

R. A désirer beaucoup que la foi se répande par toute la terre, et à y contribuer autant que nous le pourrons.

D. Est-ce que les simples fidèles peuvent contribuer à la propagation de la foi?

R. Oui : il n'en est aucun qui ne le puisse, au moins en faisant des prières pour ce sujet, et en menant une vie bien exemplaire.

Explic. Il y a encore de nos jours des prêtres zélés qui, à l'exemple des premiers apôtres, quittent tout pour aller prêcher Jésus-Christ à des peuples idolâtres. En demandant à Dieu le succès de leur entreprise, en le priant qu'il accorde à son Eglise un plus grand nombre de ces dignes ouvriers, nous coopérons d'une manière bien efficace à la conversion des peuples. S. Paul témoignait à son disciple Timothée un grand désir qu'on fît des prières pour le salut de tous hommes : *C'est*, disait-il, *une chose excellente et agréable à Dieu, notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité.* Ne négligeons pas un moyen aussi facile d'avoir part aux travaux des hommes apostoliques. Il serait à souhaiter qu'on ne passât aucun jour sans demander à Dieu la conversion des infidèles et le retour des hérétiques à l'unité de l'Eglise. Nous serions sensiblement touchés du sort des uns et des autres, si nous sentions quel bonheur c'est d'être de la vraie Eglise. Comme il arrive souvent que ceux qui sont séparés de l'Eglise se font de la mauvaise conduite des fidèles un prétexte pour ne point changer de religion, efforçons-nous de ne leur donner que de bons exemples. La ferveur des premiers chrétiens a secondé puissamment le zèle des saints apôtres.

D. Quels sentiments doit nous inspirer la considération de tant de faveurs que le Seigneur a accordées à S. Pierre et à S. Paul pendant qu'ils étaient sur la terre, et de la gloire dont il les a couronnés dans le ciel?

R. De grands sentiments de confiance en la divine miséricorde, et une ferme espérance que le Seigneur nous pardonnera tous nos péchés, si notre pénitence est sincère.

Explic. On ne peut trop admirer la bonté de Jésus-Christ, notre Dieu, notre Sauveur, qui a fait de deux hommes pécheurs ses deux plus grands apôtres, les deux principales colonnes de son Eglise. En agissant de la sorte, il a eu en vue nos intérêts aussi bien que l'avantage particulier de ces saints. *Jésus-Christ m'a fait miséricorde,* dit S. Paul, *afin de faire paraître en moi le premier sa parfaite patience, et de donner un modèle à ceux qui croiront en lui pour avoir la vie éternelle.* Disons donc tous avec le même apôtre : *Que l'honneur et la gloire en soient rendus dans tous les siècles des siècles, au seul Dieu, roi des siècles immortels et invisibles.* Mais hâtons-nous de profiter de la miséricorde qui nous est offerte. La conduite de S. Pierre et de S. Paul deviendrait notre condamnation, si nous faisions de la bonté de Dieu un prétexte pour croupir dans le péché.

D. Quels fruits tirerons-nous de ce catéchisme?

R. Trois principaux : 1° de rendre à S. Pierre et à S. Paul des honneurs proportionnés au rang que le ciel leur a donné, et de leur recommander les besoins de toute l'Eglise; 2° de respecter leurs successeurs, les pasteurs de l'Eglise, et spécialement le souverain pontife; 3° de ranimer notre confiance en la divine miséricorde, et de lui demander de nous aider à faire une prompte et sincère pénitence de tous nos péchés.

VISITATION DE LA SAINTE VIERGE.

2 juillet.

Histoire de la fête de la visitation.

Quoique le mystère que l'Eglise nous propose en ce jour ait toujours été l'objet de la vénération des fidèles, la fête est néanmoins

d'une institution récente. Le cardinal Baronius dit qu'elle fut établie par le pape Urbain VI, et confirmée ou publiée l'an 1389 par Boniface IX, son successeur. Elle fut établie pour demander à Dieu l'extinction du grand schisme d'Occident, qui affligea l'Eglise pendant si longtemps, et qui ne fut terminé qu'au concile de Constance. Nous voyons dans la bulle de Boniface IX, qui est dans le grand bullaire, qu'Urbain VI désirait qu'on jeunât la veille de la visitation, et il donna même une octave à cette fête. Le concile de Bâle la renouvela en 1441, et la rendit générale dans toute l'Eglise, mais il n'y attacha ni vigile ni octave; elle fut ensuite établie fête chômée en France et en Italie, ce qui n'a subsisté que peu de temps. S. François de Sales avait une dévotion particulière à ce mystère; il voulut, de même que madame de Chantal qui vient d'être canonisée, que les filles de ses monastères portassent le nom de filles de la visitation.

Catéchisme sur la visitation.

D. Quelle fête célébrons-nous N. prochain?

R. Nous célébrons la fête de la visitation de la sainte Vierge.

D. Qu'entendez-vous par la visitation?

R. J'entends la visite que la sainte Vierge rendit à sa cousine, sainte Elisabeth.

Explic. L'ange Gabriel, en annonçant l'incarnation à la sainte Vierge, lui annonça en même temps que depuis six mois sainte Elisabeth, sa cousine, était mère du saint précurseur. Marie ne crut pas pouvoir se dispenser des obligations que la charité et le sang lui dictaient en pareille occasion; c'est ce qui la décida à aller voir sa cousine, quoique le chemin fût fort long, surtout pour une jeune personne comme elle, y ayant au moins trente-huit ou quarante lieues depuis Nazareth jusqu'à Hébron, et des chemins fort difficiles dans les montagnes dont ce pays est coupé.

D. Qu'est-ce qui engagea la sainte Vierge à visiter sainte Elisabeth?

R. Ce fut pour lui rendre les devoirs de la charité.

Explic. Marie n'est retenue par aucune considération: elle oublie qu'elle est de beaucoup supérieure à sainte Elisabeth; elle ne craint ni la longueur, ni la difficulté des chemins; inspirée par l'esprit de Dieu, elle s'empresse d'aller rendre à sa cousine des devoirs que la charité prescrit surtout entre parents.

D. Qu'arriva-t-il lorsque la sainte Vierge salua sainte Elisabeth?

R. Saint Jean-Baptiste, précurseur de Jésus-Christ, fut sanctifié dans le sein de sa mère.

Explic. Cette visite, dans les desseins de la providence, se faisait pour la sanctification du divin précurseur du Messie. A peine la sainte Vierge eut salué sa cousine, que saint Jean-Baptiste tressaillit de joie dans le sein de sa mère, et fut aussitôt sanctifié. Le prodige de l'incarnation fut dévoilé à sainte Elisabeth; elle épanche son cœur sur les miracles de puissance et de bonté qu'opère le Très-Haut; elle relève la foi de Marie et lui donne les plus grands éloges en l'appelant la mère de son Dieu, et bénie entre toutes les femmes.

D. Que fit la sainte Vierge lorsqu'elle entendit les éloges de sainte Elisabeth?

R. La sainte Vierge rapporta tous ces éloges à Dieu, et composa sur-le-champ un cantique de reconnaissance à sa gloire.

Explic. La sainte Vierge était trop humble pour ne pas rapporter au Seigneur tous les prodiges qu'il avait opérés en elle. Ce fut alors que, transportée de reconnaissance, elle composa le *Magnificat*, cantique inimitable, que l'Eglise a consacré à l'office de vêpres. C'est dans cet admirable cantique que Marie célèbre la puissance et la miséricorde de Dieu, et qu'elle ne cesse de répéter qu'elle est la servante du Seigneur.

D. Quel exemple la sainte Vierge nous donne-t-elle dans la visitation?

R. La sainte Vierge nous apprend pourquoi nous devons faire et recevoir des visites, et la manière de les sanctifier.

D. Pourquoi devons-nous faire et recevoir des visites?

R. Pour la gloire de Dieu, pour l'utilité et l'édification du prochain.

Explic. La plupart des visites que l'on fait et que l'on reçoit partent d'un esprit d'orgueil et de vanité, quelquefois de crime et de débauche, presque toujours d'amusement et d'inutilité. L'intérêt, le désœuvrement, l'ennui occasionnent les visites, réunissent les hommes, presque jamais la religion. Cependant les visites qui se font seraient bien propres à glorifier Dieu, à édifier le prochain, si l'esprit du christianisme nous animait. L'auguste mère de Dieu, qui doit être notre modèle, visite sainte Elisabeth par les plus purs motifs qu'inspire la religion; et dans cette visite, Dieu est honoré, Jean-Baptiste sanctifié, ses parents sont édifiés.

D. Que faut-il faire pour sanctifier les visites que l'on rend et que l'on reçoit?

R. Il faut s'entretenir de choses utiles et jamais de dangereuses et de mauvaises.

Explic. A voir la manière dont les hommes se conduisent dans leurs visites, on dirait qu'ils ne s'assemblent que pour se perdre mutuellement. Sans parler de ces visites inspirées par la dissolution et le libertinage, de ces visites où l'on croit briller par de méprisables saillies contre les dogmes de la religion ou ses usages, par des discours indécents contre les mœurs, et où l'on ne garde pas seulement les règles de la politesse et de la bienséance, que sont les autres visites? Une satire amère des défauts du prochain, une médisance d'autant plus dangereuse, qu'elle est plus délicate et plus palliée; des entretiens futiles de modes, de parures, de nouvelles. On voit presque dans toutes les visites, des personnes sans religion, sans mœurs, des hommes dangereux, séducteurs, désœuvrés, ennuyés d'eux-mêmes; mais, il est très-rare d'y trouver des chrétiens.

D. Quel fruit tirerons-nous de ce catéchisme?

R. Ce sera de ne faire aucune visite qui n'ait rapport à la gloire de Dieu, à l'utilité du prochain ou à la nôtre.

SAINTE MARIE-MADELEINE.

Histoire concernant la vie de sainte Marie-Madeleine (1).

C'était autrefois un sentiment assez commun, que sainte Marie-Madeleine était sœur de saint Lazare et de sainte Marthe. Plusieurs ont cru que c'est d'elle que parle saint Luc, quand il raconte qu'une femme pécheresse alla trouver le Sauveur pendant qu'il était à table chez Simon le pharisien, se prosterna à ses pieds, les arrosa de ses larmes, les essuya de ses cheveux, les baisa et les parfuma d'un baume qu'elle avait apporté dans un vase d'albâtre. D'autres auteurs ont pensé que Marie, sœur de Lazare, Marie Madeleine et la femme pécheresse étaient trois personnes différentes. Cette diversité de sentiments n'intéresse en rien le fond de la solennité établie pour honorer sainte Madeleine : l'Ecriture nous dit d'elle des choses extrêmement édifiantes ; le culte qu'on lui rend est commun aux églises d'Orient et d'Occident ; c'en est assez pour la compter parmi les saintes à qui nous devons de grands honneurs. Si elle n'est pas la même que Marie, sœur de Marthe ; si elle n'est pas la pécheresse convertie, il ne faudra pas lui attribuer ce que l'Ecriture dit de ces deux pieuses personnes, et c'est là le résultat du différend qui est entre les savants à ce sujet.

Ce qui a porté à confondre la pécheresse avec Marie, sœur de Marthe, c'est qu'on trouve dans l'action de la première, parfumant les pieds du Sauveur, bien des circonstances semblables à celles qui sont rapportées de la seconde, répandant un baume précieux sur le Sauveur. Madeleine a passé aussi pour être la pécheresse, parce qu'on a pris la délivrance qui lui a été accordée de sept démons dont elle était possédée, pour le pardon accordé à la pécheresse en vue de son repentir. C'est depuis saint Grégoire, qui avait embrassé cette opinion, qu'elle a eu le plus grand cours. On l'a insérée dans les Bréviaires, dans le martyrologe romain, dans une multitude de livres de piété : cependant saint Ambroise, plus près du temps des apôtres que saint Grégoire, d'environ deux cents ans, met sainte Madeleine au nombre des vierges. On peut trouver dans l'Evangile des raisons qui autorisent à distinguer Madeleine, soit de la pécheresse, soit de Marie, sœur de Marthe, et les faire regarder comme trois personnes différentes ; ce sentiment est aujourd'hui le plus suivi. Le pape Clément VIII fit ôter de l'office de sainte Madeleine une hymne ancienne, parce qu'il y était dit que cette sainte était sœur de Lazare, et qu'elle avait commis beaucoup de péchés. Il est donc libre à chacun de choisir en ce point l'opinion qui pourra l'édifier davantage. C'est ici une de ces questions tout à fait étrangères au dogme et à la morale, sur lesquelles on ne doit pas être surpris de trouver des livres de piété ou des prédicateurs d'avis différents.

Saint Luc, après avoir raconté la manière édifiante avec laquelle la pécheresse s'était comportée dans la maison de Simon le pharisien, continue ainsi : *Depuis ce temps-là, Jésus allait de ville en ville et de village en village, prêchant et annonçant l'Evangile du royaume de Dieu, et les douze apôtres étaient avec lui ; quelques femmes aussi qu'il avait guéries des esprits malins et des maladies dont elles étaient affligées ; Marie appelée Madeleine, de laquelle sept démons étaient sortis.*

Saint Marc, au sujet de la passion du Sauveur, dit : *Il y avait aussi des femmes qui regardaient de loin, et parmi elles étaient Marie Madeleine et Marie, mère de Jacques..... qui, lorsqu'il était en Galilée, le suivaient et pourvoyaient à ce qui lui était nécessaire.*

L'on sait que du temps du Sauveur, la possession corporelle du démon était un genre d'affliction très-fréquent. Une personne innocente, ainsi qu'une personne coupable, peut être travaillée de cette possession, selon les desseins toujours sages de la divine Providence. Il semble donc, au récit que nous font les évangélistes qu'on vient de citer, que le malheur de sainte Marie Madeleine était d'être possédée corporellement de sept démons.

Le Sauveur chassa d'elle, comme il faisait de tant d'autres, tous ces esprits malins. La sainte, pénétrée de reconnaissance, s'attacha à Jésus, le suivit dans ses missions, surtout dans celle qu'il faisait en Galilée, et contribuait de ses biens, conjointement avec d'autres femmes pieuses, pour procurer au Sauveur les choses dont il avait besoin.

C'est principalement à l'occasion de la passion du Sauveur qu'on voit jusqu'où allait l'attachement qu'avait pour lui sainte Marie-Madeleine. Toute l'ignominie qui était attachée au supplice de la croix ne l'empêcha pas de se rendre au calvaire ; placée d'abord un peu loin de la croix, elle s'en approcha ensuite et demeura aux pieds de Jésus avec la sainte Vierge, saint Jean et Marie, femme de Cléophas ; elle suivit ceux qui emportèrent le corps du Sauveur pour voir où ils le mettraient ; de là elle s'en retourna à Jérusalem avec les autres saintes femmes préparer les baumes et les parfums dont elles avaient besoin pour traiter honorablement le Sauveur ; mais elles gardèrent religieusement le repos prescrit par la loi le jour du sabbat.

Le lendemain, qui était le premier jour de la semaine, Marie Madeleine partit du grand matin ; elle se rendit au sépulcre, aussi bien que les autres saintes femmes, dans l'intention d'embaumer le corps du Sauveur. Elles étaient en peine de savoir qui est-ce qui pourrait leur ouvrir le sépulcre en ôtant la pierre énorme qu'on avait mise pour en fermer l'entrée ; quand elles furent près du sépulcre, elles virent que la pierre était ôtée. Marie Madeleine crut qu'on avait enlevé le

(1) Sainte Marie Magdeleine est patrone de beaucoup de paroisses ; on trouve fréquemment son tableau exposé à la vénération des fidèles dans les églises ; les particuliers s'empressent de l'avoir dans leurs oratoires, etc. Voilà ce qui engage à donner un catéchisme sur cette sainte, quoique la fête ne soit pas chômée.

corps du Sauveur; elle courut vers saint Pierre et saint Jean, et leur dit : *Le Seigneur a été enlevé du sépulcre, et nous ne savons où on l'a mis.* Ces deux apôtres allèrent au sépulcre : Madeleine y retourna aussi, mais elle y resta plus longtemps que les apôtres; après leur départ la douleur lui fit répandre bien des larmes; en pleurant, elle se baissa pour regarder dans le sépulcre; elle aperçut deux anges qui lui demandèrent pourquoi elle pleurait. Elle leur dit : *Parce qu'on a enlevé mon Seigneur, et que je ne sais où on l'a mis...* S'étant retournée, elle vit Jésus qu'elle ne connut point. Il lui demanda pourquoi elle pleurait. Croyant parler au jardinier, et fortement occupée de l'objet qu'elle regrettait, elle répondit : *Si vous l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, et je l'emporterai.* Jésus lui dit, *Marie ;* à ce mot elle le reconnaît, et transportée de joie, elle s'écrie : *Maître !* Jésus l'envoya ensuite vers les apôtres pour leur apprendre la consolante nouvelle de sa résurrection; Madeleine alla annoncer aux disciples qu'elle avait vu le Seigneur et qu'il lui avait dit ces choses. Ainsi elle eut le double avantage, et d'avoir vu la première le Sauveur ressuscité, et d'avoir publié la première sa glorieuse résurrection; faveur qu'on a regardée avec justice comme une récompense du tendre amour qu'elle avait pour le Sauveur.

A ces détails rapportés dans l'Evangile, on ne peut rien ajouter de certain sur les autres événements de la vie de sainte Madeleine, sur sa mort ni sa sépulture. On a dit à cet égard des choses bien moins fondées les unes que les autres. On n'a aucune raison plausible pour autoriser la tradition populaire, assez accréditée dans la Provence, qui prétend que saint Lazare, sainte Madeleine et sainte Marthe ayant été chassés par les Juifs, s'embarquèrent et abordèrent en Provence; que saint Lazare fut le premier évêque de Marseille, et que sainte Madeleine mena une vie pénitente dans une grotte jusqu'à sa mort. On doit donner encore moins de créance à ce qu'a rapporté un historien à l'occasion d'une découverte qu'on crut avoir faite des reliques de sainte Madeleine en 1279, dans la même province. Cet historien dit qu'il y avait dans le tombeau un écriteau de bois incorruptible, sur lequel on lisait : *L'an sept cent de la Nativité de Notre-Seigneur, le seizième jour de décembre, régnant Odouin, roi de France, du temps de l'incursion des Sarrasins, le corps de sainte Marie Madeleine fut transféré la nuit très-secrètement de son sépulcre d'albâtre en celui de marbre, par la crainte des infidèles.* Quand on serait fondé à dire que les reliques qu'on trouva alors sont de sainte Madeleine, on ne le serait pas à apporter en preuve une telle pièce.

On a de fortes raisons de juger que Madeleine est morte à Ephèse, quand on voit dans le sixième siècle les écrivains grecs et latins d'accord en ce point. Tels sont saint Grégoire de Tours et saint Modeste, évêque de Jérusalem. Le premier croyait que les reliques de la sainte étaient à Ephèse. On les y honorait même encore au huitième siècle, ainsi qu'on l'apprend par la relation qu'a donnée de ses voyages en Orient saint Guillebaud, évêque d'Aichstet en Allemagne. Il n'est pas hors de vraisemblance que l'église qui était à Ephèse, sous le nom de sainte Madeleine, avait était bâtie sur son tombeau.

L'empereur Léon, au neuvième siècle, fit transporter les reliques de sainte Madeleine à Constantinople. Elles furent placées dans une église qu'il avait fait bâtir en l'honneur de saint Lazare, de sainte Marthe et de sainte Marie. On sent aisément combien cela a pu donner cours à l'opinion que sainte Madeleine était sœur de Lazare.

On ne sait pas jusqu'à quel temps les reliques de sainte Madeleine sont restées dans l'église de Constantinople. Dès l'an 1146, on croyait les avoir à Vezelay. En 1267, le roi saint Louis assista à une translation qui se fit en ce lieu de ces reliques d'une châsse dans une autre. On peut se rappeler, à l'occasion des prétentions de Vezelay et des Provençaux, les observations que nous avons faites en parlant des reliques de saint Jean-Baptiste.

La vénération des Grecs pour sainte Madeleine a été portée aussi loin qu'elle puisse aller. Saint Modeste, que nous avons cité, l'appelle la première et comme le chef et la conductrice de toutes les personnes de son sexe qui suivaient Jésus-Christ. C'est sans doute en ce sens qu'elle a été comparée aux apôtres dans les menées des Grecs. La solennité de sainte Madeleine a été fort grande aussi dans l'Eglise latine; elle est encore chômée en plusieurs diocèses. Il est remarquable que l'Angleterre, où cette fête a été de première classe, conserve encore, dans le calendrier de sa nouvelle liturgie, le nom de sainte Madeleine.

On représente communément sainte Madeleine portant en main ou ayant à côté de soi un vase de parfums. Comme il est certain qu'après la mort du Sauveur elle a voulu embaumer son corps, le vase peut toujours servir à rappeler cette circonstance de sa vie.

Catéchisme sur sainte Madeleine.

D. Quelle fête célébrons-nous N. prochain ?

R. La fête de sainte Madeleine.

D. D'où était cette sainte ?

R. On ne le sait pas certainement.

Explic. Ceux qui l'ont crue sœur de Lazare, l'ont dite communément de Béthanie, près de Jérusalem; mais beaucoup d'autres la croient de Galilée, d'une ville appelée *Magdalum*, d'où ils disent que la sainte a tiré son nom de Madeleine.

D. Sainte Madeleine est-elle cette pécheresse convertie qui répandit des parfums sur les pieds du Sauveur, et la même que Marie, sœur de Lazare ?

R. On manque encore ici de preuves certaines; il n'importe pas beaucoup de le décider.

Explic. Nous trouvons dans la conduite de la pécheresse et dans ce qui est rapporté de Marie, sœur de Marthe, qui écoutait attentivement le Sauveur, étant assise à ses pieds, de beaux modèles : le premier, des âmes pénitentes; le second, des âmes qui s'adonnent à la vie contemplative. Le point essentiel est de profiter de ces exemples. Nous avons tous des fautes à pleurer, gémissons-en amèrement ; nous sommes appelés, comme chrétiens, à mener une vie recueillie, cachée en Dieu : soyons-lui tendrement unis, pensons souvent à lui. Pour nous animer à ces pratiques, il nous suffit de savoir ce que dit l'Evangile, de la pécheresse, de Marie, sœur de Marthe.

D. Quelle faveur Notre-Seigneur accorda-t-il premièrement à sainte Madeleine?

R. Il la délivra de sept démons dont elle était possédée.

D. Le démon pourrait-il s'emparer du corps d'une personne qui ne serait pas en péché?

R. Oui, Dieu peut envoyer ce genre d'affliction comme il envoie les autres.

D. Quelle est la possession du démon que nous devons tous appréhender davantage?

R. C'est celle par laquelle il devient le maître de nos âmes quand nous péchons mortellement.

Explic. Par le péché mortel notre âme devient sujette à la puissance du démon; cet esprit infernal peut nous regarder, après le péché, comme ses enfants et comme d'autres démons, selon l'expression de l'Ecriture. Quel redoutable sort ! Comment donc peut-on se résoudre à pécher et à vivre dans le péché? Si le démon s'était emparé de nos corps, et qu'il dépendît de nous de l'en chasser, nous ne différerions pas d'un instant; nous serions prêts à tout sacrifier pour être délivrés. Ayons au moins le même zèle pour sortir de l'état du péché, et tirer notre âme de la servitude du démon. La possession corporelle n'est un mal qu'eu égard à la vie présente; et en la souffrant patiemment, elle nous servirait à gagner le ciel ; mais la possession qui s'étend à notre âme nous expose au danger d'être perdus pour une éternité.

D. Que fit sainte Madeleine, après avoir été délivrée du démon ?

R. Elle suivit le Sauveur dans le cours de ses prédications, en contribuant de ses biens pour lui fournir ce dont il avait besoin.

D. Que nous apprend cette conduite de sainte Madeleine?

R. Trois choses : 1° à être reconnaissants pour les bienfaits que nous recevons ; 2° à être empressés à nous instruire des vérités du salut; 3° à aider selon notre pouvoir les personnes qui sont dans le besoin.

D. Sainte Madeleine a-t-elle encore donné d'autres preuves de son attachement pour le Sauveur ?

R. Oui, elle a montré l'amour le plus généreux au temps de la passion du Sauveur.

D. En quoi parut l'amour de sainte Madeleine à l'occasion de la passion du Sauveur ?

R. Il parut surtout en deux choses.

D. Quelle est la première chose par où sainte Madeleine fit paraître son amour pour le Sauveur au temps de la passion?

R. En l'accompagnant au Calvaire et en restant au pied de sa croix avec la sainte Vierge et saint Jean.

Explic. Quel courage, quelle générosité ne suppose pas dans sainte Marie Madeleine une telle conduite ! Jésus-Christ était alors sous le poids de l'opprobre et de l'ignominie; on lui insultait publiquement comme à un criminel. C'est dans cette circonstance que la sainte ne craint pas de faire connaître à tout le peuple qu'elle n'a point changé de disposition envers Jésus-Christ, qu'elle continue à être de ses disciples. Un tel exemple est une grande leçon pour tant de chrétiens lâches et timides, qui n'osent remplir leurs devoirs dès qu'ils croient qu'ils seront exposés aux censures des mondains qui par un malheureux respect humain se prêtent à des actions qu'ils condamnent en secret. Eh quoi ! faut-il donc que les vains jugements des hommes l'emportent sur le jugement de Dieu ?

Mais de quelle amertume ne fut pas rempli le cœur de cette sainte, en contemplant les souffrances de Jésus ! Le temps qu'elle passa au pied de la croix ne fut-il pas pour elle un bien douloureux martyre ? Un cœur susceptible d'amour sentira tout ce qu'il dut lui en coûter.

D. Quelle est la seconde chose par où sainte Madeleine témoigna son grand amour pour Jésus ?

R. En accompagnant son corps quand on le porta au sépulcre, et en prenant des précautions pour lui donner une sépulture honorable.

D. Quelles précautions prit la sainte pour donner à Jésus une sépulture honorable ?

R. Elle alla à Jérusalem acheter des aromates pour embaumer le corps du Sauveur.

D. L'embauma-t-elle en effet ?

R. Non. Lorsqu'elle revint au sepulcre, Jésus était déjà ressuscité.

Explic. Nous voyons dans la conduite de sainte Madeleine une piété qui s'étudie à la pratique de toute la loi. Elle veut exercer envers le Sauveur, après sa mort, une œuvre de miséricorde ; mais parce qu'elle n'aurait pu aller la remplir sans contrevenir à la loi qui défendait toute espèce de travail au jour du sabbat, elle crut qu'il fallait passer dans le repos ce saint jour, avant de retourner au sépulcre. Elle n'y alla donc que le dimanche matin. Ce jour était le grand jour du triomphe de Jésus-Christ, et il était sorti victorieux du tombeau lorsque Madeleine arriva.

D. Qu'est-ce que nous apprend le zèle que témoigne sainte Madeleine pour donner au Sauveur une sépulture honorable ?

R. Il nous apprend quelle est l'utilité et le mérite des œuvres de miséricorde qu'on exerce envers les morts

Explic. La nature et la religion nous engagent de concert à rendre aux morts les derniers devoirs, en les ensevelissant, en célébrant leurs obsèques, en les accompagnant au lieu destiné pour leur sépulture, en priant pour le repos de leurs âmes.

Autant ces exercices de miséricorde sont agréables à Dieu, autant peuvent-ils nous être utiles. Ils nous rappellent à des retours sérieux sur nous-mêmes, ils nous montrent de près nos fins dernières, ils nous font voir dans nos frères morts ce que nous pouvons être bientôt, et ce que nous serons certainement un jour. Est-il rien de plus propre à nous détacher du monde, à nous faire sentir le vide et le néant de ses honneurs, de ses biens, de ses plaisirs ? Si, parmi ceux qui assistent à quelque pompe funèbre, on en voyait se livrer à la dissipation, se permettre des discours inutiles, ne devrait-on pas les regarder comme des gens à qui il reste à peine une étincelle de foi ?

D. Par quelle faveur Jésus-Christ a-t-il récompensé l'amour que lui a témoigné sainte Madeleine ?

R. En lui apparaissant la première et en la choisissant pour porter aux apôtres la consolante nouvelle de sa résurrection.

Explic. C'est sans doute une faveur bien signalée et qu'on a toujours regardée comme une récompense du grand amour de sainte Madeleine envers le Sauveur, qu'il l'ait favorisée de sa première apparition. On peut voir dans l'histoire de la sainte le détail de cette apparition. Les saints pères ont fait cette observation, que la réponse de sainte Madeleine à Jésus, quand il lui demanda pourquoi elle pleurait, qui elle cherchait, était une preuve sensible qu'elle était alors fortement occupée de son bien-aimé. Quoiqu'elle croie parler à un jardinier, elle n'a pas la pensée de lui exposer le sujet de ses larmes, de lui dire qui elle cherche ; mais comme si chacun eût dû connaître la personne à laquelle elle s'intéresse, elle répond, Si c'est vous qui l'avez enlevé, apprenez-moi où vous l'avez mis et je l'emporterai. Madeleine est envoyée pour consoler les apôtres qui croyaient encore Jésus-Christ parmi les morts : elle exerce en quelque sorte dans cette occasion les fonctions réservées aux prédicateurs évangéliques. Aussi l'Eglise semble vouloir apprendre de sainte Madeleine la nouvelle de la résurrection. Dans la prose du saint jour de Pâques, elle s'adresse à la sainte, elle lui demande ce qu'elle a vu dans son voyage au sépulcre; et pour l'instruction des fidèles, elle fait répondre à la sainte : J'ai vu le sépulcre ; j'ai vu Jésus-Christ jouissant d'une nouvelle vie ; j'ai été témoin de la gloire de sa résurrection.

D. Quel fruit tirerons-nous de la fête de sainte Madeleine et de ce catéchisme ?

R. Deux principaux: 1° d'avoir une grande dévotion envers sainte Madeleine ; 2° de nous animer à la pratique des vertus dont elle nous donne l'exemple.

D. Pourquoi devons-nous avoir une grande dévotion envers sainte Madeleine ?

R. 1° Parce que c'est pour nous inspirer cette dévotion que l'Eglise a établi la fête de sainte Madeleine ; 2° parce que si nous avons de la dévotion envers elle, nous ressentirons l'effet de sa protection.

Explic. Les faveurs spéciales que le Sauveur a accordées à sainte Madeleine, et les grandes choses que la sainte a faites pour le Sauveur, l'ont rendue célèbre dans toute l'Eglise. Il est donc juste que nous ayons pour elle une dévotion sincère. Charles d'Anjou, gouverneur de la Provence pour son père, avait été fait prisonnier du roi d'Arragon en 1284. Il attribua à la protection de sainte Madeleine la liberté qu'il recouvra quatre ans après.

D. Entre les vertus dont sainte Madeleine nous a donné l'exemple, quelle est celle que tout le monde peut et doit spécialement pratiquer ?

R. C'est son grand amour pour Notre-Seigneur.

Explic. Tous les chrétiens devraient être embrasés d'amour pour Jésus-Christ à la vue des obligations qu'ils lui ont. Mettons-nous souvent au pied de sa croix en esprit, et nous y apprendrons ce que Madeleine apprit principalement au calvaire, que nous devons vivre et mourir en union avec Jésus-Christ.

NOTRE-DAME

DU MONT CARMEL OU DU SCAPULAIRE.

Histoire de la fête de Notre-Dame du mont Carmel.

La dévotion du scapulaire, qui prend de jour en jour de nouveaux accroissements, doit son établissement à Simon Stok, sixième général de l'ordre des frères du mont Carmel. Saint Louis trouva ces religieux dans la Palestine : édifié de la sainteté de leur vie, il en emmena avec lui en France, d'où ils se répandirent ensuite dans le reste de l'Europe. Saint Simon Stok, voyant que malgré le zèle du du saint roi, on formait en plusieurs endroits des oppositions à leur établissement, s'adressa à la sainte Vierge et lui demanda avec beaucoup de larmes et de prières de lui accorder quelque marque sensible de sa protection pour ses enfants et pour ceux qui se consacreraient à l'honorer elle-même d'une manière particulière, surtout par une pureté de vie qui répondît à la sainteté de l'habit. Ses vœux ne tardèrent point à être exaucés. Cette dévotion devint célèbre en peu de temps, et Dieu l'autorisa par des miracles avérés et rapportés par les auteurs du temps. Saint Louis, prince aussi distingué par son esprit que par sa piété, s'enrôla dans cette pieuse confrérie. Au commencement du siècle suivant, Jean XXII l'autorisa par une bulle datée d'Avignon du 3 mars 1322 : elle l'a été depuis par Alexandre V en 1409; par Clément VII en 1530; par Paul III, Grégoire XIII et Clément IX, qui ont siégé depuis. Rodericus et Lesana ont donné ces bulles dans les bullaires romains; elles sont encore dans le bullaire des carmes, imprimé à Rome avec approba-

tion en 1715. De nos jours Benoît XIII, par un décret du 17 décembre 1727, a ordonné à ceux qui suivent le Bréviaire romain, de réciter l'office de Notre-Dame du mont Carmel le seize du mois de juillet : nouvelle preuve que le saint-siége n'oublie rien pour accroître cette dévotion parmi les fidèles.

Le grand nombre de personnes de tout état, qui ont donné leur nom à cette confrérie, augmente encore son éclat. Sans parler ici d'un grand nombre de cardinaux, d'évêques, de docteurs, de savants, je ne citerai que les papes Urbain VIII, Alexandre VII, Clément X, Clément XI, Clément XII, Benoît XIII, et le savant et immortel Benoît XIV; parmi les têtes couronnées et les princes, S. Louis, Edouard roi d'Angleterre, Ferdinand II et Ferdinand III, empereurs, Sébastien, roi de Portugal, les archiducs Albert et Isabelle, Louis XIII, qui fut témoin d'un miracle opéré au siége de Montpellier en faveur de M. Beauregard : ce militaire ayant été frappé à la poitrine d'un coup de mousquet, les deux balles furent trouvées aplaties contre le scapulaire qu'il portait, sans qu'il eût aucune blessure. Je ne me suis si fort étendu sur cette dévotion, que parce qu'il se trouve dans le malheureux siècle où nous vivons, de prétendus beaux esprits qui la tournent en raillerie; il est très-évident, par ce que je viens de rapporter, qu'on ne peut pas penser comme eux et conserver du bon sens.

On trouve dans un petit imprimé à Besançon avec approbation, intitulé : *Instruction pour les confrères du scapulaire*, plusieurs miracles opérés en faveur de cette dévotion, qui sont très-authentiques et incontestables; un entre autres dans le diocèse de Metz, arrivé en 1720. Le mandement de M. de Coislin, évêque de ce diocèse, rapporté tout au long est au-dessus de toute réplique. Il y est prouvé qu'un scapulaire, jeté dans un violent incendie, y demeura plus d'une demi-heure et fut retiré du milieu du feu sans avoir été aucunement endommagé.

La fête principale de la confrérie du scapulaire se célèbre un dimanche dans le mois de juillet. Paul V et Clément X l'ont mise le 16 juillet ou le premier dimanche après le 16. Si cependant il tombait en ce jour une solennité, on pourrait transférer la fête du scapulaire à un autre dimanche du même mois.

Catéchisme sur le scapulaire.

D. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle dimanche prochain?

R. L'Eglise célèbre la fête de Notre-Dame du mont Carmel, autrement du scapulaire.

D. La dévotion du scapulaire est-elle ancienne dans l'Eglise?

R. La dévotion du scapulaire a été établie du temps de saint Louis, il y a environ 500 ans.

D. Pourquoi donnez-vous à cette fête le nom de Notre-Dame du mont Carmel?

R. Parce qu'elle a été instituée à la prière de l'ordre du Carmel, qu'on appelle vulgairement carmes.

Explic. Ces religieux avaient un monastère sur le mont Carmel, dans la Palestine, et c'est de là que dans la suite leur est venu le nom de carmes.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle établi la fête du scapulaire?

R. Pour augmenter la dévotion des fidèles envers la sainte Vierge.

Explic. L'Eglise multiplie les pratiques de dévotion envers la mère de Dieu, pour fournir toujours de nouveaux moyens aux chrétiens de l'honorer et de mériter sa protection.

D. Quels sont les avantages qu'on trouve dans la dévotion du saint scapulaire?

R. Trois principaux.

D. Quel est le premier avantage de la confrérie du saint scapulaire, etc?

R. C'est une protection particulière de la très-sainte Vierge.

Explic. Quoique la sainte Vierge soit la protectrice de tous les hommes, il est certain néanmoins qu'elle protège plus spécialement ceux qui font une profession particulière de lui appartenir, de l'honorer, d'augmenter son culte, de pratiquer ses vertus : c'est l'objet de la confrérie du scapulaire.

D. Quel est le second avantage?

R. C'est d'avoir part à toutes les prières qui se font par les confrères du scapulaire.

Explic. Cette participation aux prières des confrères est un avantage inestimable. Les prières des personnes pieuses qui composent la confrérie, deviennent par cette association nos prières mêmes, elles se font pour nous; mais aussi nous sommes engagés à bien faire celles que nous faisons, parce qu'en nous en acquittant mal, nous privons ceux avec qui nous sommes associés, de la part qu'ils ont droit d'avoir aux nôtres.

D. Quel est le troisième avantage, etc.?

R. Ce sont les indulgences que l'Eglise a accordées aux confrères.

Explic. Les principales sont: 1° indulgence le jour de la réception; 2° le jour de la fête; 3° à l'heure de la mort, en prononçant le nom de Jésus de bouche ou au moins de cœur; 4° un dimanche de chaque mois, lorsqu'on se confesse et qu'on communie; 5° aux fêtes principales de la sainte Vierge, aux mêmes conditions.

D. Que faut-il faire pour participer à tous ces avantages?

R. Il faut être admis à la confrérie et en suivre les statuts.

D. Quel est le premier statut de la confrérie?

R. Le premier et le principal est d'honorer le scapulaire par l'innocence et la pureté de ses mœurs.

Explic. Un préjugé très-ordinaire parmi un grand nombre de chrétiens engagés dans les confréries érigées en l'honneur de Jésus-Christ ou de sa sainte mère est de croire qu'ils seront sauvés en s'acquittant de certaines pratiques extérieures de piété qui coûtent fort peu : c'est une illusion très-grossière et très-dangereuse. Toutes ces pratiques sont bonnes, sont louables, sont utiles; elles conduisent à la vertu, mais elles ne sont pas la vertu même; elles supposent qu'on tra-

vaille à vaincre ses mauvais penchants et qu'on s'efforce de vivre dans l'innocence; elles obtiennent les grâces nécessaires pour faire ces efforts que Dieu commande; mais sans ces efforts elles ne sauvent pas. Voilà sur quoi on ne peut trop insister pour désabuser tant de chrétiens qui n'ont que l'extérieur et le dehors de la piété, sans en avoir l'esprit et l'âme, qui consistent premièrement à remplir les devoirs rigoureux qu'impose la religion.

D. Quel est le second statut de la confrérie du scapulaire?

R. C'est d'en porter l'habit d'une manière décente, et de dire chaque jour sept *Pater* et sept *Ave, Maria*.

D. Pèche-t-on quand on ne porte pas le scapulaire ou qu'on ne récite pas les prières de la confrérie ?

R. Non, s'il n'y a point de mépris; mais on se prive des grâces et des avantages qui y sont attachés.

D. Combien de fruits tirerons-nous de ce catéchisme?

R. Deux principaux: 1° avoir une grande estime du saint scapulaire et se faire honneur de le porter; 2° s'enrôler au plus tôt dans cette sainte confrérie, et s'y distinguer par une conduite exemplaire et chrétienne.

TRANSFIGURATION.

6 août.

Histoire sur la fête de la transfiguration.

Platine dit que la fête de la transfiguration fut ordonnée de nouveau par le pape Calixte III en 1457 avec une office propre et les mêmes indulgences qu'à la fête du saint sacrement. Ce fut, suivant les auteurs qui ont écrit sur les fêtes, en actions de grâces de la victoire que les chrétiens remportèrent sur le fameux Mahomet II, qui fut obligé de lever le siége de Belgrade le 6 août, jour auquel plusieurs églises célébraient cette fête. Raynaldus rapporte au long la bulle de Calixte III. Il y avait longtemps qu'on la solennisait, comme Baronius le prouve. Vandelbert, qui vivait au milieu du neuvième siècle, en fait mention dans son martyrologe, au rapport de Trithème. Ildéfonse, évêque d'Espagne en ce même temps, parle de la transfiguration comme d'une des plus grandes fêtes de Notre-Seigneur. Dans les statuts de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, il est ordonné que cette fête sera célébrée avec autant de solennité que la purification, parce que, dit cet abbé, plusieurs églises la solennisaient avec autant de pompe que l'épiphanie et l'ascension; elle était chômée en plusieurs églises, surtout en France.

La transfiguration est une fête très-célèbre dans l'église orientale. Des auteurs ont prétendu prouver qu'elle y était établie dès le quatrième siècle, ce qui n'est pas probable. Elle était très-solennelle au septième et au huitième siècle. On la trouve au rang des fêtes principales dans le ménologe des Grecs; dans la constitution de Comnène; elle a vigile et jeûne.

Jean Belethe dit que de son temps, le jour de la transfiguration, on disait la messe avec du vin nouveau que l'on exprimait des grappes qui commençaient à mûrir. Voyez l'histoire de ce mystère dans saint Matthieu, chap. XVII, et dans saint Marc, chap. IX.

ASSOMPTION.

15 août.

Histoire de la fête de l'assomption.

L'assomption est la première et la plus considérable des fêtes établies en l'honneur de la mère de Dieu. Elle était inconnue aux premiers siècles, par la raison que j'ai expliquée ailleurs, de la crainte qu'avait l'Église de donner occasion à quelques indiscrets de passer les bornes du culte dû à Marie, si elle eût parlé ouvertement de son assomption. Elle gardait même un silence si profond à cet égard, que saint Épiphane, sur la fin du quatrième siècle, n'osait parler de la mort de la sainte Vierge. Mais l'idolâtrie étant tombée dans le mépris, et le concile d'Éphèse ayant condamné l'hérésie de Nestorius, on n'eut plus de raison de se contraindre. Dès le cinquième siècle on instruisit les chrétiens de la mort bienheureuse de la sainte Vierge et de son entrée triomphante dans le ciel. L'auteur des ouvrages attribués à saint Denis l'aréopagite, qui vivait alors, parle de sa mort. Grégoire de Tours dit qu'on en célébrait la fête au mois de janvier. En effet, elle se trouve marquée en ce jour dans la liturgie gallicane avec une messe propre sous ce titre: *In festivitate sanctæ Mariæ*, et Mabillon prouve que c'était l'assomption, et qu'on la célébrait en France le 18 janvier. Il y a aussi une messe propre dans le Missel gothique, *In assumptione sanctæ Mariæ*. L'incorruption du corps de la sainte Vierge y est marquée. On trouve encore l'assomption dans le livre du compagnon attribué à saint Jérôme, dans l'ancien Ordre romain, où elle est appellée *pausatio*. Le pape Sergius en parle sous le nom de dormition de la mère de Dieu. Un manuscrit de près de douze cents ans, qu'on conserve dans la célèbre bibliothèque de l'abbaye de Corbie, l'appelle *depositio sanctæ Mariæ virginis*; saint Boniface de Mayence lui donne le titre d'assomption; *assumptionem sanctæ Mariæ*; Chrodegand de Metz, qui vivait sous Pepin, père de Charlemagne, en parle aussi dans sa Règle. Elle est encore dans le concile de Mayence de 813, dans les capitulaires, et depuis dans tous les calendriers des fêtes; ainsi l'on voit l'ancienneté de la fête de l'assomption de la sainte Vierge et de son entrée dans ciel.

On ne sait pas au juste dans quel temps l'assomption a été fêtée; Gavantus prétend qu'on solennisa cette fête peu après le concile d'Éphèse, ce qu'il lui serait très-difficile de prouver; quelques autres, parmi lesquels on compte Grandcolas, disent qu'elle était chômée dès le temps de S. Grégoire, parce qu'elle est dans le Sacramentaire de ce pape; mais quelques critiques prétendent que c'est une addition. Je ne dis rien du passage de

S. Jérôme ou d'Eusèbe, qui est dans la chronique de ce dernier, sous l'an 48; tous les auteurs conviennent qu'il a été ajouté; en effet, il ne se trouve dans aucun des anciens manuscrits. Il me semble qu'on peut dire avec les savants Ruinard et Mabillon, après Grégoire de Tours, que cette fête était connue en France depuis le temps de ce dernier; qu'elle fut transférée au quinze d'août sous Charlemagne, et que peu après elle devint de précepte. Quoi qu'il en soit, l'assomption est depuis plus de mille ans une des fêtes les plus solennelles de l'Eglise. Léon IV, au rapport de Sigebert, ordonna en 847 qu'elle aurait une octave. Quelques années après, Nicolas I parle de la vigile et du jeûne comme d'un usage déjà ancien; il fait mention d'un carême qui s'observait avant l'assomption. Pierre Damiens assurait au onzième siècle, que le jeûne et la vigile de cette fête se pratiquaient depuis longtemps, *Antiquitus tenuisse*. A Rome on faisait en ce jour des processions solennelles établies par le pape Sergius; on bénissait des fleurs, parce que, dit Durand, Marie est comparée aux roses et aux lis.

L'assomption, comme on l'a vu, a porté des noms différents; on l'a appelée déposition, sommeil, repos, passage au trépas, et enfin assomption. Ce dernier mot, employé assez souvent autrefois pour marquer la mort et la gloire des autres, semble avoir été fixé particulièrement à cette fête. L'empereur Comnène lui donnait encore le nom de *metastase* (trépas ou passage); mais elle ne fut bientôt plus connue que sous le nom d'assomption.

Pierre de Blois fait au sujet de cette fête une remarque digne d'attention; c'est que l'assomption corporelle de la sainte Vierge dans le ciel n'appartient point à la foi, l'intention de l'Eglise étant principalement de célébrer la mort glorieuse de la mère de Dieu, et la gloire dont elle a été couronnée à l'instant dans le ciel.

L'assomption doit nous être infiniment précieuse en France, depuis que Louis XIII, en 1638, choisit la sainte Vierge pour patrone et pour protectrice de sa personne, de la famille royale et de tout le royaume. C'est en exécution du vœu de ce prince, que l'on fait dans toute la France une procession solennelle en ce jour, que nous devons regarder comme la fête spéciale et particulière du royaume.

Catéchisme sur l'assomption.

D. Quelle fête célébrons-nous N. prochain?

R. Nous célébrons la fête de l'assomption de la très-sainte Vierge.

D. Qu'est-ce que l'Eglise honore au jour de l'assomption?

R. L'Eglise honore la mort précieuse de la sainte Vierge et son entrée glorieuse dans le ciel.

D. Comment la sainte Vierge est-elle morte?

R. La sainte Vierge est morte par la force de son amour pour Dieu.

Explic. On ne sait ni le temps précis, ni les circonstances de la mort de la très-sainte Vierge. Une tradition assez ancienne la fait mourir à l'âge de 72 ans. Il faut convenir que l'antiquité ne nous apprend rien là-dessus. Je ne sais si ceux qui attribuent la relation de la mort de la sainte Vierge à saint Jean Damascène ont suivi, pour le décider, les règles d'une saine critique. On croit avec plus de fondement que la mère de Dieu mourut à Ephèse, où elle s'était retirée avec S. Jean. Les Ephésiens se glorifiaient d'avoir son tombeau dans leur ville; d'autres assurent qu'il était dans la vallée de Josaphat. Au reste, la sainte Vierge mourut sans crainte, ne soupirant qu'après le bonheur d'être réunie à son divin fils. Sa mort fut le dernier acte et en même temps le précieux effet de l'amour sacré qui embrasait son cœur.

D. La sainte Vierge est-elle montée en corps et en âme dans le ciel après sa mort?

R. C'est la croyance commune des fidèles, que la sainte Vierge est en corps et en âme dans le ciel, et qu'elle y est placée au-dessus des anges et des saints.

Explic. J'ai rapporté dans l'histoire ce que l'antiquité nous apprend sur ce sujet. Cette tradition serait bien ancienne et remonterait aux premiers siècles, s'il était sûr qu'on n'eût pas ajouté aux ouvrages de S. Augustin le passage où il est dit que bien loin de croire que le corps de la mère de Dieu ait jamais été livré aux vers, la seule pensée lui en fait horreur. Quoi qu'il en soit, l'assomption corporelle de la sainte Vierge faisant partie de cette fête doit être regardée comme un fait qui, sans être de foi, est néanmoins respectable. Voyez Tillemon, *Histoire ecclésiastique*, tome I; Baronius, dans ses notes sur le *martyrologe romain*: Joly sur ceux d'Husuard, etc.

D. Pourquoi Dieu a-t-il élevé la sainte Vierge à un si haut degré de gloire?

R. A cause de son éminente dignité de mère de Dieu, et de sa sainteté parfaite.

Explic. C'est en ce jour de triomphe que Marie est reçue dans le ciel comme la fille bien-aimée du Père éternel, comme la mère auguste du Verbe incarné, comme l'épouse toute pure du Saint-Esprit. Elle est déclarée reine du ciel et de la terre; Dieu lui donne en quelque sorte sa puissance, comme s'expliquent les pères; elle devient le canal des grâces, la médiatrice des hommes; tous ces prodiges sont une suite de sa qualité de mère de Dieu, et la récompense de ses admirables vertus.

D. Que faut-il faire en ce jour pour entrer dans l'esprit de l'Eglise?

R. Il faut remercier Dieu des grandes faveurs qu'il a accordées à la très-sainte Vierge.

Explic. Ces faveurs, ces grâces nous regardent nous-mêmes, et Dieu nous a eus en vue en les accordant à Marie. Plus elle est puissante, plus elle nous obtient de grâces. Ce doit être pour nous un grand sujet de confiance et de joie, que la gloire immense à laquelle la mère de Dieu est élevée dans le ciel.

D. Que faut-il faire encore en ce jour?

R. Il faut implorer la protection de la sainte Vierge, et lui promettre de la servir et de l'imiter.

D. Pourquoi fait-on une procession solennelle à vêpres le jour de l'assomption?

R. Pour satisfaire au vœu de Louis XIII, qui a mis la famille royale et la France sous la protection de la sainte Vierge.

Explic. Ce fut en 1638 que Louis XIII, se voyant sans enfants, et craignant des troubles dans le royaume, s'il n'avait point d'héritier, fit ce vœu et consacra sa personne, sa famille, ses états, sa couronne et ses sujets à la mère de Dieu. Il fit en conséquence construire le grand autel de l'église de Notre-Dame de Paris; il ordonna que chaque année, dans tout le royaume, on ferait à vêpres une procession solennelle en mémoire de cette consécration, et pour la renouveler. Il enjoint aux archevêques et évêques de son royaume d'avertir ses sujets d'avoir une dévotion particulière à la sainte Vierge, et d'implorer sa protection sur la France.

Prions encore spécialement pour la conservation du précieux dépôt de la foi en France.

NATIVITÉ DE MARIE.

8 septembre.

Histoire de la fête de la nativité de Marie.

L'Eglise, au cinquième siècle, était encore dans l'usage de ne célébrer aucune naissance temporelle des saints, excepté celles de Jésus-Christ et de son divin précurseur: c'est la remarque de S. Augustin; sans doute par la raison que dans les premiers temps l'Eglise emprunta ces fêtes de l'Ecriture, et que l'Evangile ne parle que de ces deux naissances; elle n'a fait depuis qu'une exception à cette règle en faveur de la sainte Vierge. La plupart des auteurs qui ont écrit sur les fêtes ne font remonter celle de la nativité qu'au neuvième siècle, et disent que Paschase Radbert est le premier qui en fasse mention dans son livre de la Virginité. Gauthier d'Orléans la rapporte dans ses Capitulaires. Ils ajoutent que cette fête ne se célébrait encore qu'en quelques églises, puisque plus de cent cinquante ans après, c'est-à-dire environ l'an 1000, Fulbert, évêque de Chartres, en parle comme d'une fête nouvelle. Cependant le savant dom Martenne, dans son traité de la Célébration de l'office divin, la fait remonter plus haut que le pape Sergius, qui fut élu en 687; et il dit qu'elle est marquée dans les anciens Sacramentaires de Gélase et de S. Grégoire. Il cite encore des manuscrits de près de onze cents ans, de la bibliothèque du roi, qui parlent de la fête de la nativité. Le père Croiset, dans son *Année chrétienne*, est du même sentiment, et ajoute que le pape Sergius la mit au rang des quatres fêtes de la Vierge auxquelles les fidèles avaient coutume de faire une procession. Quoi qu'il en soit, elle était très-célèbre et mise au rang des grandes fêtes du temps de S. Bernard, comme on le voit dans sa fameuse lettre aux chanoines de Lyon. L'octave fut instituée en suite d'un vœu fait par les cardinaux pour l'élection d'un pape. Célestin IV fut élu; mais comme il mourut au bout de 19 jours, ce fut Innocent IV, son successeur, qui ordonna l'octave au premier concile général de Lyon en 1245, du consentement des pères. En Orient, cette fête est de première classe et regardée comme très-solennelle; elle est dans la Constitution de Comnène.

Catéchisme sur la nativité de Marie.

D. Quelle est la fête que l'Eglise célèbre N. prochain?

R. La fête de la nativité de la très-sainte Vierge.

D. Qu'est-ce que l'Eglise se propose d'honorer dans cette fête?

R. L'Eglise honore la naissance de la très-sainte Vierge.

D. Que trouvez-vous de remarquable dans la naissance de la sainte Vierge?

R. La sainte Vierge est née pleine de grâce et sans péché.

D. Pourquoi Dieu a-t-il ainsi prévenu la sainte Vierge de ses bénédictions?

R. Parce que la sainte Vierge devait être la mère de son fils.

D. Comment s'appelaient les père et mère de la sainte Vierge?

R. Son père était S. Joachim, et sa mère S. Anne.

D. De quelle famille descendait la sainte Vierge?

R. La sainte Vierge était de la famille de David, et descendait des patriarches et des rois.

D. Dans quel état la sainte Vierge est-elle née?

R. La sainte Vierge est née dans l'état de pauvreté.

Explic. Vers le temps du Messie, qui devait naître de la maison royale de David, et dont Marie, issue de ce sang illustre, devait être la mère, Dieu permit que cette famille, la plus noble du monde, fût réduite à un état pauvre, pour nous apprendre que la grandeur, les richesses, l'éclat ne sont rien à ses yeux; que les pauvres sont les objets de sa tendresse et de ses soins, qu'ils sont vraiment heureux lorsqu'ils supportent leur pauvreté en vue de Dieu et pour lui plaire.

D. Comment saint Joachim et sainte Anne méritèrent-ils d'être les parents de Marie?

R. Par leur patience dans les épreuves où Dieu les mit; par la sainteté de leur vie et par la ferveur de leurs prières.

Explic. Suivant la tradition commune, sainte Anne était stérile, et la stérilité était un opprobre, surtout dans la tribu de Juda, de laquelle le Messie devait naître, parce que cette affliction excluait une famille de l'espérance de donner le Messie au monde. Saint Joachim et sainte Anne, préparés aux dons du ciel par cette humiliante épreuve, qu'ils soutinrent avec une soumission qui touche toujours le cœur de Dieu, formèrent des vœux que le ciel exauça, en leur accordant cette fille de bénédictions en qui devaient

s'accomplir les promesses miséricordieuses que Dieu avait faites au monde. La Vierge, dit S. Jean de Damas, naquit miraculeusement d'une mère stérile, parce qu'il fallait que celle qui devait enfanter tant de prodiges naquît aussi par un miracle.

D. En quel lieu la sainte Vierge est-elle née?

R. A Nazareth, ville de Galilée.

D. Que fit la sainte Vierge dès sa naissance?

R. La sainte Vierge pratiqua les vertus les plus éminentes et se consacra tout entière au service de Dieu.

D. Quel est l'esprit de l'Eglise dans la célébration de cette fête?

R. C'est que les chrétiens honorent et imitent la sainteté de la sainte Vierge.

Explic. Il y a deux choses dans le culte des saints : l'honneur qu'on leur rend et l'imitation de leurs vertus. Cette imitation est le plus parfait hommage que nous puissions leur offrir; c'est principalement ce que l'Eglise désire de nous dans la célébration des fêtes. La sainteté reluit de toutes parts dans la naissance de la sainte Vierge; ses parents sont des saints : elle naît toute pure et toute sainte, élevée même à un degré éminent de sainteté, destinée à être la mère du Saint des saints. Nous ne pouvons mieux entrer dans l'esprit de l'Eglise en cette fête, qu'en formant une résolution sincère de travailler sans relâche à notre sanctification, pour laquelle seule nous sommes sur la terre.

D. Quels fruits tirerons-nous de ce catéchisme?

R. Deux principaux : 1° nous renouveler dans une sincère dévotion pour la sainte Vierge; 2° travailler avec fidélité à l'ouvrage de notre salut.

SAINT NOM DE MARIE.

Histoire de la fête du saint nom de Marie.

La coutume de l'Eglise a toujours été de signaler sa reconnaissance à l'égard de la mère de Dieu, à mesure qu'elle a ressenti les effets miraculeux de sa toute-puissante protection : c'est ce qui a donné lieu à une multitude de fêtes instituées en l'honneur de la sainte Vierge dans les différentes contrées du monde catholique. De là aussi les fêtes particulières dans un grand nombre de différentes églises, dans lesquelles Dieu a fait connaître par des miracles ou par une protection spéciale, qu'il agréait les marques publiques de respect et de vénération qu'on donnait à la très-sainte Vierge. Les bornes de ce petit ouvrage ne permettent pas d'entrer dans le détail de tant de fêtes. Celle du saint nom de Marie, quoique d'une institution récente, tient néanmoins aujourd'hui un rang distingué parmi les fêtes de l'Eglise latine, c'est pourquoi elle doit avoir ici une place.

Elle n'était connue qu'en quelques églises particulières, et n'était encore que de dévotion, lorsqu'Innocent XI, en 1683, en fit une fête de commandement, qu'il ordonna de célébrer dans toute l'Eglise le dimanche dans l'octave de la nativité, en mémoire et en action de grâces de la délivrance de la ville de Vienne en Autriche, attaquée par une armée de deux cent mille Turcs. Cette ville, un des boulevards de la chrétienté, était vivement pressée par l'ennemi et presque sur le point d'être forcée; l'empereur Léopold s'était vu contraint de se retirer avec sa famille; Vienne paraissait n'avoir plus de ressources, lorsque Sobieski, roi de Pologne, vint à son secours avec le prince Charles de Lorraine. Le roi entendit la messe et la servit; il tint ses bras étendus en croix comme les premiers chrétiens pendant toute la cérémonie, excepté les moments où le prêtre avait besoin de son ministère. Il y communia, se mit sous la protection de l'auguste mère de Dieu, et reçut la bénédiction avec toute l'armée. Rassuré et plein de confiance, le roi de Pologne marche à l'ennemi, donne le signal de la bataille; malgré la vigoureuse résistance des Turcs, il les défait, leur tue cent mille hommes et fait lever le siége. L'heureux Léopold, à cette nouvelle, vole à Vienne et s'empresse de remercier le Dieu des armées qui lui a accordé la victoire On célébra la sainte messe et on chanta le *Te Deum* en mémoire de cette délivrance. Il se fait chaque année à Vienne, le dimanche dans l'octave de la nativité, une procession des plus solennelles, à laquelle la famille impériale et tous les corps assistent avec beaucoup d'édification.

Catéchisme sur le saint nom de Marie.

D. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle dimanche prochain?

R. L'Eglise célèbre la fête du saint nom de Marie.

D. Depuis quel temps cette fête est-elle établie?

R. Elle est établie depuis près de cent ans.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué cette fête?

R. Pour remercier Dieu d'avoir préservé les chrétiens de l'invasion des Turcs, par la médiation de la très-sainte Vierge.

D. Que signifie le nom de Marie?

R. Le nom de Marie signifie dame et souveraine.

D. Comment faut-il prononcer le nom de Marie?

R. Il faut le prononcer avec respect et avec confiance.

D. Pourquoi faut-il prononcer le nom Marie avec respect?

R. Parce que c'est le nom de la mère de Dieu.

Explic. C'est un ancien usage parmi les chrétiens de joindre le saint nom de Marie à l'adorable nom de Jésus : c'est une sainte pratique très-recommandée par saint Bernard.

D. Pourquoi faut-il prononcer le nom de Marie avec confiance?

R. Parce que c'est le nom de notre mère et de notre protectrice auprès de Dieu.

D. Que trouvez-vous de remarquable en cette fête ?

R. C'est que le nom de Marie est le seul de tous les noms des créatures en l'honneur duquel l'Eglise ait établi une fête.

Explic. Cette distinction unique montre l'attention de l'Eglise à faire connaître le respect et le zèle dont elle est pénétrée pour la très-sainte Vierge.

D. Quel fruit devons-nous tirer de ce catéchisme ?

R. C'est d'invoquer souvent le saint nom de Marie, surtout dans les tentations.

NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE

ET DU SAINT ROSAIRE.

Histoire de cette fête.

On attribue ordinairement l'institution de la dévotion du saint rosaire à une révélation qu'eut S. Dominique en 1208, lorsqu'il prêchait contre les Albigeois. La sainte Vierge lui apparut dans la chapelle de Notre-Dame de Pouille, l'avertit de prêcher le rosaire, et lui prédit les fruits heureux que produirait cette dévotion. En effet rien de si prodigieux, au rapport des historiens du temps. Plus de cent mille hérétiques convertis, un nombre incroyable de pécheurs revenus de leurs désordres, furent les premiers effets de cette dévotion naissante, de sorte qu'en peu de temps le rosaire se répandit dans une grande partie de l'Europe. Saint Dominique ne lui donna pas encore la forme qu'il a eue depuis, mais il s'établit plusieurs confréries du rosaire, qui augmentèrent encore cette dévotion, et fixèrent le nombre des prières à celles que nous disons encore. Thomas à Kempis, qu'on croit être l'auteur du pieux livre de l'Imitation, parle d'une célèbre confrérie du rosaire, établie en 1475, chez les dominicains de Cologne.

Les siècles suivants virent cette dévotion s'accroître et se répandre avec éclat; en sorte qu'elle était déjà très-commune, lorsqu'une circonstance nouvelle augmenta encore le zèle et l'empressement des peuples. Les Turcs, devenus depuis quelque temps très-redoutables, étendaient les frontières de leur empire aux dépens de la chrétienté. Soliman II s'était emparé de Belgrade en 1521, et l'année suivante, de l'île de Rhodes, malgré la belle défense du célèbre grand-maître Villiers de l'Ile-Adam, si bien décrite par l'abbé de Vertot dans son histoire de Malte. Sélim II, fils et successeur de Soliman, ne fut ni moins brave ni moins heureux que son père. Il fit la conquête de l'île de Chypre en 1571, se rendit maître d'une partie de la Hongrie, et résolut cette même année de s'étendre du côté de l'Italie, peut-être même d'avancer dans les autres provinces de l'Europe. Il assembla la plus formidable flotte qu'on eût vue jusqu'alors, et en donna le commandement à Ali Bacha, le plus expérimenté de ses généraux. Les chrétiens firent les derniers efforts pour s'opposer à ce torrent. Ils étaient commandés par don Juan d'Autriche, fils naturel de l'empereur Charles-Quint, et par Marc-Antoine Colonne, général de la flotte du pape. Toute l'armée chrétienne, suivant les instructions du pape, saint Pie V, s'était mis sous la protection spéciale de Marie. Les deux flottes se rencontrèrent au golfe de Lépante. Ce fut là que se livra la plus fameuse bataille qu'il y ait jamais eu entre les princes chrétiens et les Turcs. Elle fut le terme des victoires et du bonheur de Sélim.

A peine les chrétiens aperçurent la flotte ottomane, que toute l'armée jeta un grand cri en invoquant la sainte Vierge : on arbora l'image du crucifix, que toute l'armée adora à genoux ; on voyait aussi sur chaque bord l'image de la mère de Dieu. Quoique l'armée chrétienne fût de beaucoup inférieure à celle des Turcs, elle espéra la victoire, et on donna le signal du combat. Le vent qui, au commencement de l'action, favorisait l'armée ennemie, changea tout à coup, ce qui fut regardé comme un heureux présage. On se canonna ensuite avec tant de fureur pendant trois heures entières, que l'air en fut obscurci. L'avantage paraissait égal des deux côtés, lorsque les chrétiens, comptant plus sur la protection du ciel que sur leur bravoure, se mêlent avec les Ottomans, et après la plus vigoureuse et la plus meurtrière résistance les mettent en déroute et gagnent la bataille. Le général turc fut tué avec plus de trente mille des siens. On fit cinq mille prisonniers, on s'empara de cent trente galères et il en périt plus de quatre-vingt-dix d'autres façons ; près de vingt mille esclaves chrétiens recouvrèrent la liberté. Telle fut l'issue de cette fameuse bataille, qui se donna le 7 octobre 1571, dans le temps même que les confrères du rosaire faisaient leurs processions.

On prétend que la victoire de Lépante fut révélée au souverain pontife Pie V, au moment même de la bataille. Ce saint pape était si persuadé que les chrétiens en étaient redevables à la sainte Vierge, qu'il institua une fête en reconnaissance, sous le nom de Notre-Dame de la Victoire, comme le porte expressément le martyrologe romain. Il voulut que ce même jour fût consacré à la solennité du saint rosaire. Grégoire XIII et Clément XI renouvelèrent le décret de Pie V, convaincus comme lui que les prières des confrères du rosaire avaient beaucoup contribué au gain de la bataille.

Catéchisme sur le rosaire.

D. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle dimanche prochain ?

R. L'Eglise célèbre la fête de Notre-Dame de la Victoire et celle du saint rosaire.

D. Qui a établi la dévotion du saint rosaire ?

R. S. Dominique l'établit au commencement du treizième siècle.

D. A quelle occasion S. Dominique a-t-il établi cette dévotion ?

R. Il l'établit pour arrêter les progrès de l'hérésie qui affligeait l'Eglise, et pour cor-

riger les désordres qui déshonoraient les chrétiens.

D. Quels furent les fruits de la dévotion du saint rosaire?

R. L'hérésie fut confondue, et grand nombre de chrétiens quittèrent le vice et vécurent dans la vertu.

D. Cette dévotion n'a-t-elle pas produit d'autres effets?

R. Elle a attiré aux chrétiens la protection la plus éclatante.

D. Donnez un exemple de cette protection.

R. Les chrétiens attaqués par une armée innombrable d'infidèles remportèrent sur eux une victoire signalée, que Dieu accorda aux prières des confrères du rosaire.

Nota. Voyez l'histoire ci-dessus.

D. Qu'est-ce que le rosaire?

R. C'est une pieuse manière de prier, dans laquelle nous récitons, en l'honneur de la sainte Vierge, cent cinquante fois l'*Ave Maria* et l'Oraison dominicale à chaque dizaine d'*Ave Maria*, en y joignant certaines méditations qui nous rappellent toute la vie de Notre-Seigneur.

Nota. Cette notion du rosaire est celle que nous fournit saint Pie V dans sa bulle *Consueverunt*. Elle expose distinctement les prières qu'on récite dans le rosaire, l'ordre qu'on y garde, etc. Quoiqu'un peu longue, les enfants la retiendront cependant encore aisément, lorsqu'on leur aura fait remarquer combien il y a de *Pater* et d'*Ave* dans un chapelet, combien de chapelets dans le rosaire, etc. On doit avoir grande attention qu'ils n'omettent pas d'exprimer la méditation des mystères, qui est une partie essentielle du rosaire.

D. De quelles prières vocales est composé le saint rosaire?

R. Du Symbole des Apôtres, de l'Oraison dominicale et de la Salutation angélique, c'est-à-dire des prières les plus excellentes.

D. La dévotion du rosaire consiste-t-elle seulement à réciter ces prières dans l'ordre accoutumé?

R. Non; mais il faut, en les récitant, entrer dans l'esprit de cette dévotion.

Explic. C'est un abus qu'on ne peut trop déplorer et où tombent un grand nombre de chrétiens, de faire consister la dévotion uniquement dans les pratiques extérieures et dans un certain nombre de prières qu'on récite à la vérité exactement, mais qui ne sont pas animées par les sentiments qui seuls peuvent en faire le mérite et le prix. Dieu veut être adoré en esprit et en vérité; sans cette condition, la bouche lui rend de vains hommages, parce que le cœur est loin de lui.

D. En quoi consiste l'esprit de la dévotion du rosaire?

R. Il consiste principalement en deux choses.

D. Quelle est la première?

R. C'est de s'appliquer au sens des paroles qu'on prononce en priant.

Explic. Rien n'est plus propre à fixer l'attention de l'esprit et à toucher le cœur, que les prières dont le rosaire est composé. Leur admirable simplicité les met à portée des âmes les plus bornées, présente à découvert les plus grands objets, et renferme une onction qu'éprouvera quiconque les prononcera avec réflexion. Le mal est qu'on récite ces prières excellentes sans réfléchir et avec une précipitation qui d'un acte de religion fait une offense à Dieu.

D. Quelle est la seconde?

R. C'est de méditer, en récitant le rosaire, les mystères de la vie, de la mort et de la loireg de Jésus-Christ et de sa sainte mère.

D. En combien de parties divise-t-on les mystères du rosaire?

R. En trois parties, dont la première comprend les mystères joyeux; la seconde, les mystères douloureux; la troisième, les mystères glorieux.

D. Quels sont les mystères joyeux?

R. L'annonciation de la sainte Vierge et l'incarnation du Fils de Dieu. 2. La visitation de la sainte Vierge et la sanctification de S. Jean-Baptiste. 3. La naissance de Jésus-Christ. 4. Sa présentation au temple. 5. La joie qu'eut la sainte Vierge de l'y trouver trois jours après qu'il eut disparu.

D. Quels sont les mystères douloureux?

R. 1. L'oraison de Jésus-Christ au jardin des Olives. 2. Sa flagellation. 3. Son couronnement d'épines. 4. Le portement de la croix. 5. Son crucifiement.

D. Quels sont les mystères glorieux?

R. 1. La résurrection de Jésus-Christ. 2. Son ascension. 3. La descente du Saint-Esprit sur les apôtres. 4. L'assomption de la sainte Vierge. 5. Son couronnement dans le ciel.

D. Pourquoi les mystères de la première partie sont-ils appelés *mystères joyeux?*

R. A cause de la joie dont la sainte Vierge fut comblée lorsque ces mystères s'accomplirent, et de celle que ressent l'Eglise en les célébrant.

D. Pourquoi les mystères de la seconde partie sont-ils appelés *douloureux?*

R. Parce que nous y considérons Jésus-Christ dans les souffrances, et l'âme de sa sainte mère percée d'un glaive de douleur.

D. Pourquoi les mystères de la troisième partie sont-ils appelés *glorieux?*

R. Parce qu'ils nous rappellent le triomphe de Jésus-Christ, celui de la sainte Vierge et de l'Eglise, et qu'ils nous retracent la gloire à laquelle nous sommes appelés.

D. Quel usage devons-nous faire de ces mystères en récitant le rosaire?

R. Il faut en méditer un à chaque dizaine.

D. Comment peut se faire cette méditation?

R. On peut y placer quatre choses qui sont à la portée de tout le monde.

D. Quelle est la première?

R. En commençant chaque dizaine, on se rappellera le mystère que nous devons méditer comme s'il s'accomplissait sous nos yeux.

D. Quelle est la seconde?

R. On adorera Jésus-Christ accomplissant

le mystère que nous méditons, et on priera sa sainte mère de lui offrir nos hommages.

D. Quelle est la troisième?

R. On s'unira de cœur à Jésus et à Marie, pour adorer Dieu profondément et le remercier de ses bienfaits.

D. Quelle est la quatrième?

R. On demandera au nom de Jésus et de Marie les grâces particulièrement nécessaires pour notre salut, et les vertus dont Jésus et Marie nous ont donné l'exemple dans le mystère que nous méditons.

Explic. Nous avons dit plus haut que la dévotion du rosaire consiste principalement à joindre à la prière vocale la méditation des mystères de la vie, de la mort et de la gloire de Jésus-Christ et de sa sainte mère; c'est ce qu'il importe de bien comprendre. Sans cette circonstance, trois chapelets dévotement récités sont une prière agréable à Dieu sans doute, mais ce n'est pas la dévotion du rosaire, et ils n'en ont pas les avantages.

La méthode qu'on vient de retracer renferme tout l'esprit du rosaire et ce qu'il y a de plus excellent dans la religion de Jésus-Christ. Pour peu qu'on soit instruit, on produira aisément les actes qu'on vient d'indiquer. La manière la plus simple sera toujours la meilleure: Dieu ne demande qu'un cœur sincère. Mais il ne sera pas aisé à chacun de démêler dans chaque mystère la vertu particulière qui le caractérise et qu'on doit demander à Dieu. En voici une idée.

Mystères joyeux.

1. Dans l'annonciation et l'incarnation du fils de Dieu, nous voyons une mère vierge et un Dieu qui s'anéantit; en méditant ce mystère, nous demandons l'humilité et la pureté. 2. Dans la visitation, le Fils de Dieu prévient la naissance de Jean-Baptiste pour le délivrer de la tache originelle, et Marie, comblée d'éloges, rend gloire à Dieu; ces exemples nous apprendront la crainte du péché et la reconnaissance envers Dieu. 3. Le maître de l'univers naît dans l'état le plus pauvre; apprenons de lui à mépriser l'éclat et à aimer la pauvreté. 4. Dans la présentation de Jésus au temple, Marie sacrifie ses avantages les plus chers pour accomplir la loi, et Jésus se dévoue tout entier à la gloire de son père; quels exemples d'une fidélité parfaite à la loi de Dieu et d'un dévouement sans réserve à son service! Jésus laisse Marie et Joseph dans l'affliction, pour remplir le ministère que son Père lui a confié; Marie, séparée de Jésus, le cherche avec tout l'empressement du cœur le plus tendre. Prenons la résolution de ne jamais désobéir à Dieu par aucune considération humaine, et de retourner promptement à lui, si nous avons le malheur d'en être séparés par le péché.

Mystères douloureux.

Remarque. Jésus-Christ ayant parlé si souvent à ses apôtres de sa passion, pourrait-on supposer que Marie, sa sainte mère, n'en ait pas été prévenue? Il n'y a pas lieu de douter, par conséquent, que le cœur de Marie n'ait été longtemps exercé; qu'il n'ait partagé toutes les douleurs de Jésus; et qu'ainsi nous ne trouvions aussi en elle les grands exemples que Jésus-Christ nous a donnés en souffrant pour nous

1. Jésus-Christ, dans son oraison au jardin des Olives, nous présente le modèle d'une parfaite contrition et d'une soumission entière à toutes les volontés de Dieu. 2. Dans sa flagellation, il nous apprend à embrasser toutes les rigueurs de la pénitence. 3. Dans son couronnement d'épines, à souffrir sans murmure les mépris et les opprobres. 4. Dans le portement de sa croix, à supporter avec patience les peines de notre état. 5. Dans son crucifiement et dans sa mort, il nous apprend à obéir à Dieu même aux dépens de notre vie, et à l'aimer au prix de tout ce que nous sommes.

Mystères glorieux.

1. La résurrection de Jésus-Christ est le fondement de notre foi. 2. Son ascension nous dévoile les biens infinis qui sont l'objet de notre espérance. 3. L'Esprit saint qu'il envoya à son Eglise est la source de la charité; en méditant ces mystères, nous demandons les trois vertus qui sont les plus excellentes du christianisme; savoir, la foi, l'espérance et la charité. 4. En réfléchissant sur l'assomption de la sainte Vierge, nous demanderons une mort sainte. 5. En méditant sur sa gloire, nous renouvellerons notre confiance en sa protection et notre consécration à son service.

D. Est-il nécessaire que la bouche prononce les actes qu'on vient d'indiquer?

R. Non: ce sont des sentiments que le cœur produit et dont il accompagne les paroles que la bouche prononce.

D. Que faut-il faire pour acquérir la facilité de cette méditation?

R. Il faut s'instruire de la manière dont se sont accomplis ces mystères ineffables, aimer à en parler, et s'en rappeler la pensée quelquefois pendant la journée.

Explic. Quels hommes seraient les chrétiens si Jésus-Christ et sa sainte mère étaient de temps en temps le sujet de leurs entretiens! De quels sentiments salutaires leurs cœurs seraient embrasés dans des conversations si dignes du caractère qui fait leur grandeur! Ah! si du moins leur esprit et leur cœur se nourrissaient quelquefois en secret du souvenir intéressant des grandes choses que l'incompréhensible amour de Dieu, qui les a créées, a faites pour les sauver, de quelles douceurs intérieures, de quelles consolations dans les peines, de quelles forces dans les tentations cette vue ne les remplirait-elle pas!

D. L'Eglise a-t-elle autorisé la dévotion du saint rosaire?

R. Oui: plusieurs papes ont donné des bulles à ce sujet, et les saints des derniers siècles ont été pleins de zèle pour son avancement.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle eu si fort à cœur la pratique de la dévotion du saint rosaire?

R. A cause des grands fruits qu'elle ne peut manquer de produire pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

D. Comment la dévotion du rosaire sert-elle à la gloire de Dieu?

R. En lui formant de vrais adorateurs.

D. Comment la dévotion du rosaire forme-t-elle à Dieu de vrais adorateurs?

R. En nous apprenant à l'adorer par Jésus-Christ, comme Jésus-Christ, et en union avec Jésus-Christ.

Explic. Avant que le Fils de Dieu fût venu sur la terre, Dieu n'avait reçu aucun hommage qui fût digne de lui : cet hommage parfait et digne de toute sa grandeur, il le reçut pour la première fois, lorsque son Fils adorable, Dieu comme lui, s'étant uni à un corps et à une âme dans le sein d'une vierge, l'adora dès son entrée dans le monde. Ce n'était pas cependant là à quoi Dieu bornait ses desseins dans le mystère ineffable d'un Dieu fait homme ; il prétendait former par Jésus-Christ un peuple d'adorateurs dont les hommages participeraient à la dignité de ceux de Jésus-Christ même. Dans cette vue il nous a adoptés en Jésus-Christ; et, en nous donnant dans le baptême le nom et la qualité de ses enfants, il a établi entre Jésus-Christ et nous une union étroite, telle exactement qu'elle se trouve entre le chef et les membres d'un même corps ; et par là il nous a élevés à une dignité qui nous rapproche assez de lui pour mettre une vraie proportion entre sa grandeur infinie et nos hommages : telle est l'excellence de l'adoration chrétienne.

Mais, outre cette union de l'Homme-Dieu et des chrétiens, qui est l'ouvrage de la pure libéralité de Dieu, pour que nos hommages soient dignes de lui, il doit y avoir entre Jésus-Christ et nous une autre union que nous devons former nous-mêmes avec le secours de la grâce. Cette union consiste dans l'application que nous nous faisons des mérites de Jésus-Christ; et c'est à produire cette union que tend la dévotion du rosaire, en nous proposant à méditer les mystères accomplis par l'Homme-Dieu. En offrant à Dieu les mérites et les adorations de Jésus-Christ, nous adorons Dieu par Jésus-Christ, et nous nous approprions pour ainsi dire ses adorations et ses mérites; et en entrant dans les sentiments de respect, d'anéantissement, d'obéissance et d'amour envers Dieu, qui caractérisent toute la vie de Jésus-Christ, nous adorons Dieu comme Jésus-Christ, et nous rendons à son infinie majesté l'hommage le plus excellent qu'il puisse recevoir de sa créature.

D. Comment la dévotion du rosaire conduit-elle au salut?

R. En plusieurs manières.

D. Quelle est la première?

R. La dévotion du rosaire nous apprend à connaître Dieu et Jésus-Christ son fils, en quoi consiste la vie éternelle ou le salut.

Explic. Qui comprendra jamais cette grandeur infinie, qui n'a pu être dignement adorée que par un Dieu anéanti; cette infinie majesté, qui, offensée par la révolte de sa créature, n'a pu être satisfaite que par le sacrifice d'un Dieu expirant; cette bonté sans mesure, qui, pour sauver sa créature, livre son propre Fils à la mort? Telle est l'idée que conçoit de Dieu une âme appliquée à méditer les mystères du rosaire. Ces mystères lui présentent dans Jésus-Christ la même grandeur et majesté anéanties par un effet inconcevable de son amour pour les hommes.

D. Quelle est la seconde manière dont la dévotion du rosaire conduit au salut?

R. La dévotion du rosaire produit en nous l'amour de Jésus-Christ, qui est la source de toutes les vertus.

Explic. Jésus-Christ est peu aimé, parce qu'il est peu connu. Qu'on médite sa vie, on ne tardera pas à sentir son cœur embrasé; et de ces divines ardeurs naîtront toutes les vertus.

D. Quelle est la troisième manière, etc.?

R. La dévotion du rosaire nous engage à imiter Jésus-Christ, en quoi consiste la perfection de la sainteté.

Explic. Nous n'entrerons au ciel qu'autant qu'il y aura de la ressemblance entre Jésus-Christ et nous. Combien nous importe-t-il donc d'étudier ce divin modèle et d'y conformer notre vie? Cette conformité consiste à juger des choses comme Jésus-Christ en a jugé, à aimer ce qu'il a aimé, à éviter ce qu'il condamne, à faire ce qu'il prescrit.

D. Quelle est la quatrième manière, etc.?

R. La dévotion du rosaire communique à nos œuvres le plus grand mérite, par l'union qu'elle produit entre Jésus-Christ et nous.

Explic. Qu'un chrétien soit uni à Jésus-Christ par la grâce sanctifiante et par l'affection que produira certainement l'assiduité à étudier sa vie et à méditer ses mystères; que d'ailleurs ses œuvres soient réglées par la loi de Dieu et le devoir de son état, Jésus-Christ dès lors adopte comme siennes toutes les œuvres de ces chrétiens, même les plus communes; il les présente à Dieu son père, revêtues de toute la dignité qu'il répand dans ses membres, et leur communique ses mérites. A quelle sainteté, à quelle gloire ne peut donc pas prétendre un chrétien, qui, s'étant rempli de Jésus-Christ en prenant l'esprit de la dévotion du rosaire, animera ses œuvres par le souvenir des mystères qui l'ont sauvé?

D. Quelle est la cinquième manière, etc.?

R. La dévotion du rosaire nous obtient les plus grandes grâces par les mérites de Jésus-Christ et par l'intercession de la sainte Vierge.

Explic. Rien n'est refusé dans l'ordre du salut à quiconque prie par ces noms sacrés. A combien plus forte raison un chrétien, qui, par la pratique de la dévotion du rosaire, se sera fait une habitude de les avoir toujours dans le cœur et dans la bouche, doit-il s'assurer d'être exaucé dans ses demandes. Rien de plus propre que ce moyen pour surmonter les tentations les plus violentes, pour déraciner les passions les plus vives et les plus invétérées.

D. Quels sont nos devoirs envers la sainte Vierge dans la dévotion du rosaire?

R. Il y en a trois principaux : c'est d'ho-

norer la sainte Vierge comme ayant été choisie de Dieu pour coopérer avec Jésus-Christ au salut du monde.

Explic. Dieu même semble avoir tracé l'idée de la dévotion du rosaire, c'est-à-dire d'une dévotion qui réunit Jésus-Christ à son auguste mère lorsque, dans la plus ancienne promesse qu'il a faite aux hommes de leur donner un rédempteur, il déclare que, pour faire la guerre à l'enfer et pour le confondre, il emploiera une femme et le fils qui naîtra d'elle. Quelle distinction ! quel choix ! et combien est digne de nos respects et de nos hommages l'illustre Vierge que Dieu a fait servir aux grands desseins sur lesquels est fondée toute l'économie de sa religion et de notre salut !

D. Quel est notre second devoir envers la sainte Vierge ?

R. C'est d'invoquer la sainte Vierge avec confiance, comme étant une voie sûre pour aller à Jésus-Christ.

Explic. Jésus-Christ et sa sainte mère eurent toujours les mêmes vues, les mêmes sentiments. Gagner le cœur de la mère par une tendre confiance c'est s'assurer de la tendresse du fils.

D. Quel est notre troisième devoir, etc.

R. C'est d'apprendre de la sainte Vierge à écouter Jésus-Christ, à pratiquer sa parole.

Explic. Marie, dit l'Evangile, observait avec soin tout ce qui s'accomplissait dans son adorable fils ; elle recueillait précieusement toutes ses paroles, elle en faisait la matière de ses réflexions, et assurément la règle de ses sentiments et de sa conduite : en cela même, selon le témoignage de Jésus-Christ, elle était plus heureuse que d'avoir porté dans son sein et nourri de son lait le fils unique de Dieu. Heureux le chrétien qui profitera d'une leçon si touchante et qui, à l'exemple de Marie, aimera à converser avec Jésus-Christ. Sa voix ne frappe pas les oreilles, mais elle touche le cœur ; les sentiments qu'il y fait naître sont sa parole ; les vues qu'il nous inspire sont des demandes qu'il nous fait ou des ordres qu'il donne ; la douceur qu'il y joint sont les attraits par où il nous gagne ; et ses grâces sont les armes par où il nous rend victorieux et nous conduit à la couronne.

D. La dévotion du rosaire peut-elle être utile aux pécheurs ?

R. Oui sans doute, et ils ont un très-grand intérêt à s'y adonner.

D. Pourquoi dites-vous que la dévotion du rosaire est utile aux pécheurs ?

R. Parce que c'est un excellent moyen de conversion.

D. Comment la dévotion du rosaire peut-elle servir à la conversion du pécheur ?

R. En lui proposant les plus puissants motifs de conversion et lui en procurant les moyens.

D. Quels sont les moyens de conversion que la dévotion du rosaire propose aux pécheurs ?

R. Ce sont les grâces assurées à quiconque emploie avec foi la méditation de Jésus-Christ et l'intercession de la sainte Vierge, qui est le refuge des pécheurs.

D. Quels sont les motifs de conversion que la dévotion du rosaire fournit aux pécheurs ?

R. C'est la vue d'un Dieu qui s'anéantit, qui souffre et qui meurt pour les sauver.

D. Peut-on pratiquer la dévotion du rosaire et vivre dans l'habitude du péché ?

R. Non ; si l'on vit dans l'habitude du péché, c'est une marque certaine qu'on n'a que l'extérieur de cette dévotion.

D. Qu'est-ce que la confrérie du rosaire ?

R. C'est une société de chrétiens qui s'appliquent à glorifier Dieu par Jésus-Christ, à honorer et invoquer la sainte Vierge, à se prêter secours mutuellement par la dévote récitation du rosaire et par la pratique de plusieurs autres bonnes œuvres auxquelles cette confrérie les engage et les anime.

Explic. Toutes les confréries établies à l'honneur de la sainte Vierge ont pour but la gloire de Dieu, le culte dû à Marie, l'utilité spirituelle des confrères ; mais chacune de ces confréries a ses pratiques propres. L'on voit aisément par ce catéchisme celles qui sont particulières à la confrérie du rosaire.

D. Quels sont les avantages de la confrérie du rosaire ?

R. Il y en a trois principaux

D. Quel est le premier, etc. ?

R. La profession publique que font les confrères d'être spécialement consacrés à Jésus et à Marie leur assure de grandes grâces.

D. Quel est le second ?

R. Un confrère a part aux prières et aux bonnes œuvres de tous les autres.

D. Quel est le troisième, etc. ?

R. Ce sont les indulgences accordées aux confrères qui remplissent fidèlement leurs devoirs.

Explic. Il y a des indulgences semblables à celles qui sont accordées aux confrères du scapulaire.

On peut voir à ce sujet la bulle de Sixte V, du 30 janvier 1586, celle d'Innocent XI, du 13 juillet 1679. Douze à treize papes ont accordé des priviléges et des indulgences aux confrères du rosaire.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle accordé ces indulgences aux confrères du rosaire ?

R. Pour engager ses enfants à s'enrôler dans la confrérie du rosaire et faire connaître combien elle estime la pratique de le réciter dévotement.

D. Quels sont les devoirs des confrères du rosaire ?

R. On peut les rapporter à quatre principaux.

D. Quel est le premier de ces devoirs ?

R. Réciter chaque semaine le rosaire, en y joignant la méditation des mystères, et une fois chaque année au jour marqué par le billet que reçoit chaque confrère.

D. Quel est le second des principaux, etc. ?

R. Assister à tous les exercices publics de la confrérie, telles que sont les processions et la récitation du rosaire qui se fait en commun.

D. Quel est le troisième, etc. ?

R. Vivre de manière à pouvoir communier dignement le premier dimanche de chaque mois, jour auquel est fixée l'indulgence.

D. Quel est le quatrième?

R. Prier les uns pour les autres et pour le bien général de l'Eglise.

D. Pèche-t-on quand on omet quelques-unes de ces pratiques?

R. Non; mais on se prive de beaucoup de grâces, ce qu'on éviterait si on avait bien à cœur l'importante affaire du salut.

D. N'est-ce pas une superstition de répéter tant de fois les mêmes prières, comme on le fait en récitant le rosaire?

R. Non, c'est, au contraire une pratique très-sainte et très-louable.

Explic. Ce serait une superstition, si on attachait quelque vertu particulière à un certain nombre de prières; mais c'est ce que l'on ne fait point dans le rosaire. On dit à la vérité un certain nombre de prières, mais il fallait bien se borner. On trouve quelquefois dans le monde de ces petits génies superficiels et légers, qui par malheur se croient doués d'un esprit et d'un jugement supérieurs, et qui trouvent ridicule l'usage des grains qui composent le chapelet; qu'ils apprennent qu'on n'attribue à ces grains aucune vertu; qu'on ne les emploie que pour soulager la mémoire; qu'on ne fait à cet égard que ce que faisaient plusieurs anciens solitaires, qui comptaient le nombre des prières qu'ils se prescrivaient par un certain nombre de petits cailloux. Au temps de l'institution du rosaire, les frères laïques parmi les religieux portaient à leur ceinture certain nombre de grains enfilés, qui les aidaient à se souvenir des prières que la règle prescrivait chaque jour: de cette coutume est venue celle des grains du chapelet.

D. Que signifient le rosaire et le chapelet?

R. Ils sont la marque d'un dévouement particulier au culte de Jésus-Christ et de la très-sainte Vierge.

Explic. C'était une coutume assez générale autrefois de se consacrer à la pénitence en recevant l'habit religieux, sans embrasser toutefois la profession religieuse; on le faisait surtout en danger de mort. Louis le Gros et plusieurs autres princes l'ont fait dans leurs dernières maladies. On ne quittait point cet habit, si on recouvrait la santé. On cessa depuis de donner et de recevoir l'habit religieux, et à sa place on a substitué le scapulaire, le rosaire, une ceinture de cuir ou quelque autre marque extérieure qui avertit ceux qui la portent de vivre en bons chrétiens, et d'imiter les saints qu'ils honorent plus spécialement. Y a-t-il en cela rien de superstitieux ou qui puisse exciter la raillerie, toutes les pratiques de piété accompagnées de dispositions intérieures, sont excellentes et très-louables. Il est vrai que, si elles en sont destituées, ce n'est plus que grimaces et momeries, un corps sans âme: c'est sur quoi on ne peut trop instruire le peuple surtout assez sujet à s'en tenir à l'extérieur de la pratique, sans entrer dans les dispositions de l'âme qui peuvent seules y donner le prix.

D. Quels fruits doit-on retirer de ce catéchisme?

R. Quatre principaux: 1° s'enrôler dans la confrérie du saint rosaire; 2° dire exactement le rosaire chaque semaine; 3° méditer, en le récitant, les mystères de la religion; 4° vivre d'une manière qui réponde à notre consécration spéciale au culte de Jésus et de Marie.

SAINTS ANGES GARDIENS.

2 octobre.

Histoire de la fête des saints anges gardiens.

Quoique je ne parle ici que de la fête des saints anges gardiens, je dirai un mot du culte des anges en général. Tertullien, saint Epiphane et Théodoret racontent que Cérinthe et Simon le magicien enseignèrent que la médiation des anges était absolument nécessaire pour nous élever à Dieu qui sans cela serait inaccessible à nos efforts. Cette hérésie détruisait la médiation du Sauveur; et saint Paul écrivit contre eux, comme on peut le voir dans sa lettre aux Colossiens. Cependant les sectateurs de ces hérésiarques continuèrent leur culte superstitieux, érigèrent en l'honneur de saint Michel plusieurs oratoires qu'on voyait encore au temps de Théodoret. Apulée voulait qu'on les honorât d'un culte de latrie, parce que, disait-il, ce sont des puissances divines qui ont par elles-mêmes le droit de médiation entre Dieu et les hommes. Les païens eux-mêmes honoraient les anges par des sacrifices profanes, dans les différents lieux de la Palestine où ils avaient apparu autrefois aux patriarches. Constantin fit abattre un de ces autels. Le culte superstitieux des anges s'étant ainsi glissé parmi quelques chrétiens, fut condamné par le concile de Laodicée.

La superstition des païens, des hérétiques et même de quelques chrétiens, est une preuve sans réplique de l'antiquité et de l'universalité de la créance établie au sujet de leur nature et de leur pouvoir auprès de Dieu. Il ne s'agissait que de régler le culte qui leur est dû, et c'est ce qu'a fait l'Eglise. Saint Hilaire disait que notre faiblesse avait besoin de leur intercession; saint Ambroise recommandait de prier et d'invoquer les saints anges; le canon de la messe et de très-anciennes liturgies en font une mention expresse: *Jube hæc perferri per manus sancti angeli tui.*

L'Eglise les invoquait dans la plupart de ses prières, particulièrement dans son office et dans ses litanies; en sorte qu'on peut dire qu'en remontant jusqu'aux premiers siècles, l'Eglise faisait déjà une fête générale des saints anges. Les Grecs avaient une si grande dévotion aux saints anges que, suivant la remarque de M. le Beau dans son histoire du Bas-Empire, on trouve au sixième siècle une ville (Myriangeles) qui leur était consacrée. Ils avaient des fêtes en leur honneur, comme on le voit par leur ménologe et par la constitution de Manuel Comnène.

L'apparition de saint Michel au mont Gargan que Sigebert met sous Gélase, fait connaître clairement l'antiquité du culte des anges en Occident. Le même auteur parle aussi d'une apparition du même archange arrivée en 706, dont on a fait longtemps une fête très-célèbre en France. Les capitulaires de Charlemagne, le concile de Mayence de 813 parlent de la fête de saint-Michel.

Le plus ancien monument d'un culte particulier des saints anges gardiens, est une chapelle que saint Louis fit bâtir dans l'église cathédrale de Chartres. François d'Estaing, évêque de Rodez en Rouergue, établit cette fête en son église sous Louis XII : l'église de Tolède la célèbre depuis plusieurs siècles. Le pape Paul V la rendit générale dans l'Eglise par sa bulle du 27 septembre 1608, donnée à la sollicitation de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, qui avait une grande dévotion aux saints anges gardiens. Clément X fixa cette fête au second jour d'octobre.

Catéchisme sur les saints anges gardiens.

D. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle N. prochain?

R. l'Eglise célèbre la fête des saints anges gardiens.

D. Qu'entendez-vous par les anges gardiens?

R. Les anges gardiens sont ces esprits bienheureux que Dieu accorde à chaque homme en particulier pour le garder, le défendre et le protéger.

Explic. L'existence des anges gardiens, donnée à chaque homme en particulier, est fondée sur l'Evangile et sur la tradition constante et universelle de l'Eglise. Gardez-vous, disait le Sauveur, de mépriser un seul de ces petits enfants; car je vous dis en vérité que leurs anges voient toujours la face de mon père céleste. Les ouvrages des pères ne laissent aucun doute sur cette matière.

Saint Jérôme dit que rien ne montre davantage l'excellence de notre âme que ce que Dieu a fait pour elle en lui donnant un ange tutélaire. Ces anges sont nos frères, disait saint Augustin, ils nous aiment, nous instruisent, nous protégent : les autres pères ne sont pas moins exprès.

Dieu a même accordé des anges tutélaires aux royaumes, aux provinces, aux villes, aux paroisses, etc. L'Ecriture sainte appuie ce sentiment d'une manière très-décidée; il y est parlé des anges tutélaires des Perses, des Grecs, etc.; d'ailleurs il n'y a rien en cela que de conforme à la puissance et à la miséricorde de Dieu.

D. Les anges gardiens nous rendent-ils quelques services?

R. Oui, ils nous en rendent quatre principaux.

D. Quel est le premier service que nous rendent les anges gardiens?

R. Les anges gardiens détournent de nous les dangers du corps et de l'âme.

Explic. Ces esprits célestes sont chargés de veiller sur nos voies, de détourner de nous, suivant les ordres de la Providence, plusieurs dangers auxquels nous sommes exposés; on ne les appelle même gardiens ou tutélaires qu'à ce titre.

D. Quel est le second, etc.?

R. Les anges gardiens nous instruisent et nous excitent au bien.

Explic. L'ange qui fut donné à Tobie dans le voyage qu'il entreprit, lui donna les plus sages leçons; voilà ce que font nos anges gardiens à notre égard, et on ne saurait en douter, puisqu'ils ne nous sont accordés que pour notre bien.

D. Quel est le troisième service, etc.?

R. Les anges gardiens nous secourent principalement dans les tentations.

Explic. Le zèle de ces princes de la milice céleste redouble avec nos dangers; ils sont en quelque sorte intéressés eux-mêmes à ce que nous marchions dans la vertu, et que nous réussissions dans l'importante affaire de notre éternité. Il ne faut pas douter que les saints anges ne fassent tous leurs efforts pour repousser les tentations que l'ange des ténèbres, qui rôde sans cesse autour de nous, suscite pour nous perdre. Quel secours pour nous, si nous savions en profiter! Mais nous sommes libres, et malheureusement nous abusons de notre liberté pour offenser Dieu.

D. Quel est le quatrième service que nous rendent les anges gardiens?

R. Les anges gardiens nous assistent particulièrement à la mort.

Explic. Les saints anges font alors tous leurs efforts pour faire réussir l'affaire importante de notre salut. Ils cherchent, si j'ose parler ainsi, à recueillir le fruit de leurs soins et de leur assistance; et d'ailleurs leur secours nous est alors plus nécessaire que jamais, parce que nous pouvons moins par nous-mêmes, et que nous sommes exposés aux coups les plus dangereux de l'ennemi de notre salut, acharné à notre perte.

Au reste, on se formera la plus grande idée de tous les avantages et de tous les bons offices que nous rendent les saints anges gardiens, en lisant avec attention l'histoire du peuple juif, qu'un ange tutélaire précédait; celles d'Abraham, d'Isaac, de Jacob dans son voyage de Mésopotamie, de Loth à Sodome, d'Agard dans le désert, de Judith dans la tente d'Holopherne, de Tobie, de Daniel, etc.

D. Dans quel lieu sont les anges gardiens?

R. Les anges gardiens sont toujours avec nous, nous suivent et nous accompagnent.

D. Comment devons-nous nous comporter en présence de notre ange gardien?

R. Nous devons nous comporter avec une grande modestie et un grand respect.

Explic. Gardez-vous, disait saint Bernard, de faire en présence de l'ange du Seigneur ce que vous ne voudriez pas faire devant moi. Si l'on était bien persuadé qu'on est avec un ange, un prince de la milice céleste, un ministre des volontés du Très-Haut, se laisserait-on jamais aller au crime? mais on perd de vue les vérités de la foi, on se conduit suivant les désirs d'un cœur corrompu, qui, destitué du secours de la réflexion, ne

connaît d'autres guides que ses penchants.

D. Combien avons-nous de devoirs à remplir à l'égard de nos anges gardiens?

R. Trois principaux.

D. Quel est notre premier devoir à l'égard de nos anges gardiens ?

R. C'est d'avoir un grand respect pour leur présence.

D. Quel est le second devoir?

R. C'est d'avoir une grande reconnaissance pour les bons offices qu'ils nous rendent.

D. Quel est le troisième devoir?

R. C'est d'avoir une grande confiance en leur protection et de la réclamer souvent, surtout dans les tentations.

Explic. Ces trois devoirs sont renfermés dans ce que dit saint Bernard, en parlant des anges gardiens : *Reverentiam pro præsentia : devotionem pro benevolentia : fiduciam pro custodia.* Le même père veut encore que nous ayons une très-grande affection pour eux, comme devant avoir part un jour au même bonheur et jouir dans le ciel de la même félicité.

FÊTE DE TOUS LES SAINTS.

1er novembre.

Histoire de la fête de tous les saints.

Dès que l'Eglise eut des martyrs, elle les honora d'un culte religieux; elle établit même des fêtes annuelles en leur honneur, comme le rapporte saint Cyprien, dans lesquelles on offrait le sacrifice en action de grâces du triomphe de leur foi. Le nombre des martyrs, quoiqu'en dise Dodwel, s'étant extrêmement multiplié, on ne put donner un jour à chacun d'eux pour en célébrer la fête. On choisit le premier jour de mai pour une fête générale des apôtres, et un autre jour du même mois pour celle des martyrs, à la tête desquels on mettait la très-sainte Vierge; ensuite, quand on eut institué des fêtes à l'honneur des autres saints, on fut obligé de multiplier les fêtes générales, et insensiblement on établit la fête de tous les saints.

Ce fut à l'occasion du panthéon, appelé aujourd'hui la rotonde, à cause de sa figure. Ce temple fameux, le plus magnifique de l'ancienne Rome, était le chef-d'œuvre de l'art et de l'architecture : il était fort large, très-élevé et de forme ronde pour représenter le monde. Le panthéon avait été bâti par les soins d'Agrippa, en mémoire de la fameuse bataille d'Actium qu'Auguste gagna, et qui lui valut l'empire du monde. Agrippa ne le consacra d'abord qu'à Jupiter vengeur, *Jovi ultori;* mais bientôt après il fut dédié à toutes les fausses divinités que Rome adorait, comme son nom même le signifie. Ce fameux temple était presque le seul monument illustre qui fût demeuré des débris de l'idolâtrie, les empereurs chrétiens ayant eu grand soin de détruire les temples des païens. Théodose le jeune voulut aussi abattre le panthéon; mais Honorius s'y opposa, sans doute par une providence particulière qui voulait faire honorer tous les saints dans le lieu même où tous les dieux de Rome (c'est-à-dire de presque tout l'univers; car les romains adoptèrent les dieux de toutes les nations qu'ils vainquirent) avaient reçu de sacriléges hommages.

Boniface IV purifia le panthéon, le changea en église et le dédia à la mère de Dieu et à tous les martyrs, sous le nom de Sainte-Marie aux Martyrs. Cette consécration se fit le 13 mai de l'an 613. Ce fut une espèce de commencement de la fête de tous les saints.

En 731, Grégoire III fit bâtir une chapelle en l'honneur de tous les saints, institua une fête et un office pour ce jour, mais seulement pour la chapelle du pape. Cette fête fut établie en quelques églises particulières, surtout en Angleterre et en France; on la voit dans les statuts de saint Adalard, qui sont de 822, et dans le pontifical d'Egbert, archevêque d'Yorck.

Enfin, en 835, Grégoire IV ordonna que la fête de tous les saints serait célébrée dans toute l'Eglise. Ce pape étant venu en France, engagea Louis le Débonnaire (Grancolas, dit Charlemagne, mais il se trompe, ce prince étant mort en 814), à la faire célébrer dans tout son royaume. L'empereur donna un édit à ce sujet, après avoir pris le consentement des évêques.

La Toussaint fut alors fixée au 1er novembre. On jeûnait en ce jour pour demander pardon à Dieu des excès que commettaient encore les païens dans la célébration de la fête de tous leurs dieux, dont on voyait encore les restes en plusieurs endroits. Le jeûne fut tranféré à la veille. Je ne doute pas que l'Eglise, en plaçant la fête de tous les saints au 1er novembre, n'ait suivi son ancienne coutume d'opposer des institutions religieuses aux usages du paganisme, pour les détruire insensiblement et en détourner les chrétiens.

Catéchisme sur la fête de tous les saints.

D. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle N. prochain?

R. L'Eglise célèbre la fête de tous les saints, qu'on nomme vulgairement Toussaint.

D. Cette fête est-elle ancienne dans l'Eglise?

R. Elle a été instituée au septième siècle.

D. N'est-elle établie qu'en l'honneur des saints dont on fait la fête pendant l'année?

R. Elle est établie en l'honneur de tous les saints qui sont dans le ciel.

Explic. Il n'était pas possible d'établir des fêtes particulières en l'honneur de chacun des saints qui sont dans le ciel; d'ailleurs un grand nombre ne sont pas connus; cependant tous les saints méritent notre culte, et l'Eglise a institué cette fête générale afin que nous remplissions ce devoir. Cette fête intéresse même chaque chrétien en particulier; il n'y en a point qui n'ait quelque parent, quelque ami dans le ciel : on ne fait pas assez d'attention que c'est aussi leur fête, qu'on doit les honorer, et s'adresser à eux avec toute la confiance que mérite le pouvoir qu'ils ont auprès de Dieu.

D. Pour quelles raisons l'Eglise a-t-elle établi la fête de la Toussaint?

R. Pour quatre raisons principales.

D. Quelle est la première raison de l'Eglise dans l'institution de la Toussaint?

R. C'est d'honorer tous les saints qui sont dans le ciel, n'étant pas possible d'honorer chacun d'eux par une fête particulière.

D. Quelle est la seconde raison, etc.?

R. C'est pour réparer les fautes qu'on commet pendant l'année dans la célébration des fêtes.

Explic. C'est ce que dit expressément le pape Urbain IV, dans la bulle de l'institution de la Fête-Dieu.

D. Quelle est la troisième raison, etc.?

R. C'est pour exciter les chrétiens à la vertu par l'exemple des saints.

Explic. Pourquoi, se disait saint Augustin à lui-même, pourquoi ne pourrais-tu pas faire ce que tels et tels que tu connais ont fait? Et pourquoi ne pourrions-nous pas faire nous-mêmes ce que tant de saints ont fait avant nous? Ces saints étaient dans l'état où nous sommes; ils avaient les mêmes passions, peut-être de plus vives que nous; ils n'avaient pas d'autres moyens de salut; pourquoi ne les imiterions-nous pas? Nous avons de plus qu'eux l'exemple qu'ils nous ont laissé.

D. Quelle est la quatrième raison, etc.?

R. C'est pour obtenir plus facilement ce que nous demandons à Dieu par l'intercession de tant de saints.

Explic. De nous-mêmes que pouvons-nous? Faibles, fragiles, souvent vicieux, de quel secours, de quelle protection n'avons-nous pas besoin pour trouver grâce devant la majesté infinie, que nos péchés ont outragée? Le pouvoir des saints n'est pas douteux : intéressons-les en notre faveur en leur demandant le puissant secours de leur médiation; l'intérêt qu'ils prennent à la gloire de Dieu et à notre salut, assure le succès de nos demandes.

D. Que faut-il faire pour entrer dans l'esprit de l'Eglise en cette fête?

R. Trois choses principales.

D. Quelle est la première?

R. Il faut remercier Dieu de la gloire qu'il a accordée aux saints.

D. Quelle est la seconde, etc.?

R. Il faut nous souvenir que nous sommes créés pour le même bonheur, et désirer ardemment d'y parvenir.

D. Quelle est la troisième, etc.?

R. Il faut sanctifier toutes les actions de notre vie et prendre les saints pour les modèles de notre conduite.

Explic. Nous arriverions tous au ciel si nous imitions les saints; nous deviendrions ce qu'ils sont aujourd'hui, si nous pratiquions comme eux les vertus chrétiennes. Et que faut-il pour cela? sanctifier chacune de nos actions, même les plus ordinaires, les faire en esprit de religion et en vue de Dieu, voilà le grand secret des saints. Qui peut refuser de suivre un chemin si facile pour arriver au comble du bonheur? Et, quand il y aurait quelques peines à le faire, la récompense infinie qui en est le prix ne doit-elle pas nous engager à faire les plus grands sacrifices? On fait chaque jour, pour de vils intérêts ou pour satisfaire ses passions, des efforts bien plus grands que ceux que la religion nous prescrit pour être éternellement heureux.

COMMÉMORATION DES MORTS

2 novembre.

Histoire de la commémoration des morts.

L'importance du dogme du purgatoire, attaqué dans les derniers siècles par Luther, Calvin et les autres hérétiques du même temps, exige que je m'étende un peu sur l'histoire de la prière pour les morts, avant que de parler de la commémoration générale qui se fait dans tout l'univers catholique; cette digression, si c'en est une, mettra dans la dernière évidence l'ignorance ou plutôt l'aveuglement et la mauvaise foi des hérétiques qui nient le purgatoire.

L'Eglise judaïque priait pour les morts; nous en avons un monument authentique et incontestable dans le douzième chapitre du second livre des Machabées, où le texte sacré dit formellement que Judas envoya douze mille dragmes à Jérusalem, pour faire prier pour des soldats morts dans un combat. Admettre le fait c'était convenir de l'existence du purgatoire : qu'ont fait les hérétiques? Ils ont nié la canonicité des livres des Machabées; c'est d'un abîme se précipiter dans un autre.

L'Eglise chrétienne suivit dès son établissement l'usage de la synagogue; la citation des pères des quatre premiers siècles, que les hérétiques eux-mêmes révèrent et réclament, ne laissera aucun doute sur la continuité de cette religieuse pratique. Tertullien, dans son livre de la monogamie, exhorte une veuve à célébrer l'anniversaire de la mort de son époux, en faisant offrir pour lui le sacrifice: *offerat annuis diebus dormitionis ejus.* Et, dans son livre de la couronne, il parle des sacrifices qui se faisaient chaque année pour les morts, et il ajoute que cet usage venait de l'antiquité : *ex majorum traditione pro defunctis annua die facimus.* Saint Cyprien, livre premier, épître neuvième, parle des prières et de l'oblation du sacrifice qui se faisait le jour de la mort. Saint Antoine, comme il est rapporté dans sa vie, ne cessait de prier pour le repos de l'âme de l'empereur Constantin et de ses enfants.

Les pères du quatrième siècle n'inventèrent pas la créance du purgatoire, et néanmoins tous parlent de la prière pour les morts. On voit par leurs écrits que l'on faisait des prières pour les défunts le jour de leur mort, le troisième, le septième, le trentième, et au jour anniversaire; qu'on y offrait les mystères redoutables pour leur soulagement; qu'on faisait pour le même dessein des prières et des aumônes. On peut consulter dans les ouvrages de saint Augustin son sermon trente-deuxième des paroles de l'Apôtre, le livre de ses confessions, où il parle des prières que demanda sainte Monique, sa mère, et du sacrifice qui fut offert pour elle après sa mort;

son livre du soin des morts, *de cura pro mortuis*, où le saint docteur parle expressément de la prière pour les morts; saint Ambroise, dans l'oraison funèbre de Valentinien, de Théodose et de son frère Satyre, et dans son livre de la foi de la résurrection; saint Cyrille de Jérusalem, saint Jérôme, saint Jean Chrysostôme, saint Epiphane, saint Grégoire de Nysse, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Paulin, les constitutions apostoliques, Eusèbe, dans la vie du grand Constantin et une infinité d'autres dans les siècles suivants. Les passages formels de cette multitude d'auteurs sont rapportés au long dans le grand catéchisme de Montpellier, réimprimé depuis peu. Calvin, plus éclairé que Luther (quoique celui-ci le fût assez dans son siècle), Calvin, dis-je, n'ignorait pas cette respectable foule de témoins de la vérité catholique; il avoue même, dans son livre de l'institution, livre troisième, chapitre cinquième, qu'en niant le dogme du purgatoire il s'élève contre un sentiment approuvé de toute l'antiquité. Je ne fais point de réflexion sur l'orgueil et sur la témérité d'une si audacieuse assertion. Je reviens à mon sujet.

Quoique l'Eglise eût toujours prié pour les morts, elle n'avait cependant déterminé aucun jour particulier pour en faire une mémoire générale, parce que chaque jour elle offrait ses prières et son sacrifice pour eux. Ce fut saint Odilon, abbé de Cluny, qui l'institua dans tous les monastères de son ordre par un décret de l'an 998. Ce décret porte que, comme l'on faisait la solennité de tous les saints le 1er novembre, selon la règle de l'Eglise universelle, il fallait aussi au jour suivant célébrer la mémoire de tous ceux qui reposent en Jésus-Christ, par des psaumes, par des aumônes, et surtout par le sacrifice de la messe; c'est ce que rapporte Pierre Damien dans la vie de ce saint.

La mémoire générale des morts passa en Angleterre, et y prit le nom de fête des âmes, *festum animarum*, comme on le voit dans le concile d'Oxford de 1222; et enfin elle s'est répandue dans toute l'Eglise. On voit dans Hildebert du Mans qu'en plusieurs églises on jeûnait en ce jour. Cette fête est, comme celle de la Toussaint, un supplément à ce qu'on ne fait pas pendant l'année.

Les Grecs font mémoire générale des morts deux fois chaque année, comme le rapporte le patriarche Gennade dans son livre du purgatoire, le samedi avant le carême, et le samedi veille de la Pentecôte. Ce patriarche donne les mêmes raisons que nous de cette pratique, entre autres celle de soulager ceux qui manqueraient davantage de secours, parce qu'ils n'ont ni parents ni amis.

La prose *Dies iræ, dies illa* (nommée prose improprement), a été composée par le cardinal latin de la maison des Ursins, docteur de Paris, mort en 1278. Plusieurs églises ont changé avec sagesse ces paroles, *teste David cum sibylla*, et celles-ci, *qui Mariam absolvisti*, parce que la critique a appris ce qu'on devait penser des prétendus oracles des sibylles et de la pécheresse de l'Evangile, qu'on ne croit plus être sainte Marie-Madeleine.

Catéchisme sur le purgatoire et sur la prière pour les morts.

D. De quoi l'Eglise s'occupe-t-elle le lendemain de la Toussaint?

R. L'Eglise s'occupe des prières générales qu'elle fait pour les âmes du purgatoire.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle destiné un jour pour prier généralement pour les morts?

R. Afin de procurer aux morts un soulagement général, surtout aux âmes les plus abandonnées.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle fixé ces prières le lendemain de la Toussaint?

R. Pour faire remarquer l'union admirable qui règne entre tous les membres de l'Eglise.

Explic. Il y a trois églises: la triomphante qui est dans le ciel, la souffrante qui est dans le purgatoire, la militante qui est sur la terre. Ces trois églises n'en font qu'une sous le même chef qui est Jésus-Christ. Les saints nous protégent, nous les honorons; nous prions pour les âmes du purgatoire, et nos suffrages les soulagent: c'est en quoi consiste cette union, qui est appelée la communion des saints.

D. L'usage de prier pour les morts est-il ancien dans l'Egilse?

R. Oui, l'Eglise a toujours prié pour les morts dès les premiers siècles.

D. Qu'est-ce que l'Ecriture sainte et la tradition nous apprennent à ce sujet?

R. Elles nous apprennent qu'il est de foi qu'il y a un purgatoire.

Explic. Le passage du livre des Machabées est au-dessus de toute réplique. Saint Paul parle dans ses épîtres d'un baptême pour les morts, et d'un feu qui doit purifier ceux qui sortent de ce monde, encore redevables à la justice de Dieu. Voyez dans l'histoire les preuves de la tradition.

D. Qu'est-ce que le purgatoire?

R. C'est un lieu où les âmes des justes achèvent de satisfaire à Dieu en souffrant les peines dues à leurs péchés.

Explic. Les saints ne croient point exagérer en assurant que les peines du purgatoire sont extrêmes, excessives, inexprimables, plus terribles que tout ce que nous pouvons imaginer: ils ne mettent de différence entre ces peines et celles de l'enfer, que la durée et le désespoir, qui ne peuvent convenir à des âmes justes.

D. Quels sont les principaux motifs qui doivent nous engager à prier pour les morts?

R. La gloire de Dieu, le soulagement des morts, notre intérêt particulier et la charité chrétienne.

D. Pourquoi la gloire de Dieu est-elle un motif de prier pour les morts?

R. Parce que les âmes du purgatoire loueront Dieu plus parfaitement dans le ciel.

D. Comment le soulagement des morts est-il un motif de prier pour eux?

R. Parce que leurs souffrances seront

abrégées par les secours que nous leur accorderons.

D. Quel intérêt particulier avons-nous de prier pour les morts?

R. Parce que les âmes du purgatoire s'intéresseront spécialement pour nous auprès de Dieu.

D. Comment la charité chrétienne nous oblige-t-elle à prier pour les morts?

R. Parce que les morts sont nos frères en Jésus-Christ, et que la charité chrétienne doit s'étendre à tous les hommes.

Explic. Quelquefois la justice même nous oblige de prier pour les morts : combien de personnes qui sont cause des tourments que souffrent certaines âmes dans le purgatoire par les péchés qu'elle leur ont fait commettre lorsqu'elles étaient sur la terre? Ces personnes sont dans une étroite obligation de procurer à ces morts tous les secours qui dépendent d'elles.

D. Quel est l'esprit de l'Église le jour des morts?

R. C'est que chacun prie pour tous les morts en général.

Explic. L'Eglise, dans l'office public de ce jour, ne prie pour aucun mort en particulier. Elle offre son sacrifice pour tous en général; son dessein est aussi de soulager spécialement les âmes les plus abandonnées et qui ont le moins de secours.

D. Par quels moyens peut-on soulager les âmes du purgatoire?

R. On peut les soulager par la prière, par l'aumône, par toutes sortes de bonnes œuvres, et principalement par le saint sacrifice de la messe.

D. Quel fruit devons-nous retirer de ce catéchisme?

R. C'est de faire chaque jour quelques prières pour les âmes du purgatoire.

PRÉSENTATION DE LA SAINTE VIERGE.

21 novembre.

Histoire de la fête de la présentation de la sainte Vierge.

L'Eglise grecque célébrait la fête de la présentation dès le neuvième siècle : elle était même très-solennelle chez les Orientaux, surtout depuis la fameuse constitution de l'empereur Comnène, qui ordonna qu'elle serait chômée dans tout son empire. Elle n'est connue dans l'Eglise latine que depuis l'an 1372. Ce fut Philippe de Mézières, chancelier de Chypre, qui avait une dévotion particulière à cette fête, qui en présenta l'office au pape Grégoire XI; ce souverain pontife l'examina et ordonna la célébration de cette fête. De Mézières vint en France, et se fixa à la cour du roi Charles V, surnommé le Sage : il inspira à ce vertueux prince toute la dévotion qu'il avait lui-même à la présentation de la sainte Vierge. Le roi s'empressa de la faire établir dans tout son royaume, et il la célébra lui-même avec beaucoup de magnificence. Il manda aux docteurs et aux étudiants du collége de Navarre, de commencer cette fête dans leur église le 21 novembre; c'était en 1374. Il finit sa lettre en leur disant qu'il est déterminé à la renouveler chaque année pendant toute sa vie. Le concile de Bâle rendit cette fête générale dans l'Église en 1441. Quelques auteurs disent qu'elle ne fut reçue à Rome que sous le pontificat de Paul II, élevé au saint-siége en 1464. Le fameux Sixte V la prescrivit de nouveau en 1585.

Catéchisme sur la présentation de la sainte Vierge.

D. Quelle fête l'Eglise célèbre-t-elle N. prochain?

R. L'Eglise célèbre la fête de la présentation de la sainte Vierge.

D. Qu'entendez-vous par la présentation de la sainte Vierge?

R. J'entends l'offrande publique que la sainte Vierge fit d'elle-même à Dieu dans le temple de Jérusalem.

D. Quel âge avait la sainte Vierge lorsqu'elle fit son offrande?

R. La sainte Vierge était âgée de trois ans.

Explic. Saint Joachim et sainte Anne n'ayant point d'enfants, et se voyant déjà avancés en âge, firent vœu, si Dieu voulait bien leur accorder un enfant, de le consacrer à son service; leurs désirs furent exaucés : Marie fut le fruit de leurs prières. Le temps étant venu de remplir les engagements de leur vœu, ils conduisent eux-mêmes leur auguste fille au temple de Jérusalem; ils l'offrent au Seigneur, ou plutôt Marie elle-même se dévoue au culte de Dieu, et fait vœu de virginité perpétuelle, suivant saint Anselme et plusieurs autres Pères de l'Eglise, vœu inconnu jusqu'alors. On peut dire que dans sa présentation, Marie offrit à Dieu le plus agréable sacrifice qui lui eût été présenté jusqu'alors. La jeune vierge demeura dans l'appartement des filles, occupée des ministères du temple convenables à son sexe, jusqu'à son mariage avec saint Joseph.

D. Quelles vertus principales la Ste Vierge fit-elle paraître dans sa présentation?

R. La sainte Vierge fit paraître un grand empressement à servir Dieu et un amour extrême de la virginité.

Explic. Quoique la sainte Vierge n'eût que trois ans lorsqu'elle fut présentée au temple, elle était néanmoins, par un prodige particulier et en faveur de la maternité divine, douée de la raison la plus parfaite: c'est le sentiment général fondé sur la tradition. Elle connut parfaitement bien toutes les suites de l'offrande qu'elle faisait à Dieu et des engagements sacrés qu'elle contractait avec lui.

D. Comment la sainte Vierge fit-elle paraître son empressement à servir Dieu?

R. En se consacrant à lui dès sa plus tendre jeunesse.

Explic. On peut dire que les trois années qui s'écoulèrent depuis la naissance de la sainte Vierge jusqu'à sa présentation, furent une consécration continuelle qu'elle fit d'elle-même au service de Dieu, et que sa présentation ne fit qu'y ajouter plus de solennité et

d'éclat. Si donc en allant au temple elle accomplissait le vœu de ses vertueux parents, elle suivait encore plus l'empressement que les dons de Dieu avaient formé dans son cœur, sa fidélité à y correspondre, et les lumières excellentes qui lui avaient fait connaître Dieu comme souverainement digne du dévouement le plus prompt et le plus entier.

D. Qu'est-ce que l'exemple de la sainte Vierge apprend aux jeunes gens?

R. Il leur apprend à servir Dieu dès leurs tendres années.

Explic. L'on se trompe quand on pense que la jeunesse est peu propre au service de Dieu, et qu'on peut sans conséquence donner à l'amusement et à la dissipation ses premières années. Nous sommes obligés d'aimer Dieu et de le servir, dès que notre raison commençant à se développer, nous met en état de le connaître. Il n'y a aucun temps dans la vie où Dieu n'ait un droit incontestable au dévouement entier de nos cœurs. Le bon usage des premières années est d'une importance extrême; c'est ordinairement ce qui décide du reste de la vie. Dieu a pour ce premier âge une affection qu'on connaît trop peu : Jésus-Christ nous en a laissé les preuves les plus touchantes, et le Saint-Esprit a dit que rien n'est plus avantageux que de porter le joug du Seigneur dès sa jeunesse. Que de chagrins, et surtout quel compte redoutable les pères et les mères s'épargneraient, s'ils répétaient souvent à leurs enfants de si utiles leçons! Rien ne sera plus salutaire que de leur remettre souvent devant les yeux l'exemple que Marie nous donne dans sa présentation.

D. Comment la sainte Vierge montre-t-elle son amour pour la pureté dans sa présentation?

R. Par le vœu qu'elle fait de garder cette belle vertu pendant toute sa vie.

Explic. La virginité est de toutes les vertus celle que Marie a le plus aimée; c'est une vertu divine, spécialement favorisée de Dieu, et la plus propre à attirer sur nous les grâces les plus abondantes. Les jeunes gens doivent avoir une haute idée de cette vertu admirable, craindre infiniment de lui donner la moindre atteinte, éviter scrupuleusement les occasions de la perdre, et se mettre, pour la conserver, sous la protection de la Mère de toute pureté.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle établi la fête de la présentation?

R. Pour trois raisons principales.

D. Quelle est la première?

R. C'est pour honorer Marie dans l'offrande qu'elle fait à Dieu en ce jour.

D. Quelle est la seconde raison, etc.?

R. C'est pour engager les pères et mères à offrir leurs enfants à Dieu.

D. Quelle est la troisième, etc.?

R. C'est pour apprendre aux enfants à se consacrer de bonne heure au service de Dieu.

D. Quel fruit retirerons-nous de ce catéchisme?

R. Ce sera d'imiter la sainte Vierge dans sa présentation, et de nous offrir à Dieu comme elle pour le servir pendant toute notre vie.

DÉDICACE DE L'ÉGLISE.

Histoire de la fête de la dédicace de l'Eglise.

On ne lit rien de comparable à la magnificence avec laquelle Salomon fit la dédicace du temple magnifique qu'il éleva à la gloire du Très-Haut. Cette fête si pompeuse et si solennelle dura huit jours; mais elle ne fut célébrée qu'une fois. Esdras, après la captivité, dédia aussi le nouveau temple avec toute la pompe et la solennité que les circonstances lui permirent; mais ce ne fut que sous les Machabées, cent soixante-quatre ans avant Jésus-Christ, après la consécration nouvelle, qui dura huit jours. Il fut ordonné que cette fête se renouvellerait chaque année avec octave, ce qui s'observa scrupuleusement jusqu'à la destruction du temple de Jérusalem par les Romains, l'an 70 de l'ère chrétienne.

L'Eglise de Jésus-Christ, obligée par la crainte des persécutions de célébrer avec le plus grand secret ses mystères redoutables, ne put, pendant les trois premiers siècles, consacrer publiquement des temples au Dieu saint qu'elle adorait; mais à peine fut-elle libre, sous le grand Constantin, qu'elle s'empressa de le faire avec tout l'éclat et la magnificence que sa piété et son zèle lui suggéraient. Ce fut Constantin lui-même, c'est-à-dire le premier empereur chrétien, qui lui en donna l'occasion. Ce prince fit bâtir à grands frais une église magnifique sur le mont Célius, dans le palais de Latran. Cette église, la première du monde en dignité, porta le nom de son auguste fondateur; on l'appela *la basilique constantinienne*, autrement l'église du Sauveur, en l'honneur de qui elle fut dédiée. Elle conserva néanmoins son ancien nom de *Latran*, qui était celui d'un illustre Romain qui avait fait élever ce palais du temps des empereurs païens. Enfin on l'a nommée Saint-Jean-de-Latran.

Le pape saint Silvestre dédia cette fameuse basilique avec toute la pompe imaginable. Eusèbe, témoin oculaire, dit qu'on y voyait les fonts sacrés, la place des catéchumènes, celle des fidèles, des siéges élevés et éminents pour les évêques et pour les prêtres, l'autel au milieu, le balustre qui l'environnait, etc.

La dédicace de l'Eglise devint générale sous Constantin, au rapport du même Eusèbe. L'église de Tyr fut dédiée avec la plus grande solennité. La basilique des apôtres à Rome, que l'empereur avait fait construire à ses frais, fut consacrée par le même saint Silvestre. Chaque ville s'empressa d'élever des temples au Seigneur, et partout la dédicace s'en fit avec solennité. Les dédicaces étaient de grandes fêtes qui duraient huit jours; les évêques s'assemblaient de fort loin et en grand nombre; ils prêchaient, dit Eusèbe parlant d'une église magnifique que Constantin avait fait élever à Jérusalem; ils expliquaient au peuple, qui y accourait en foule, ce qu'il devait faire pendant ces augustes cérémonies,

les prières qu'il devait offrir à Dieu pour la paix de l'empire, pour l'Eglise, pour l'empereur, etc.

On dédiait même les villes : Constantin consacra sa nouvelle Rome (Constantinople) à la mère de Dieu, ce qui fut imité par un grand nombre de villes. Léon IV, au neuvième siècle, fit la même chose, au rapport d'Anastase le bibliothécaire, en dédiant avec une grande pompe la ville de Léonine qu'il avait ajoutée à celle de Rome.

C'était la coutume de mettre des reliques des saints dans les églises en les dédiant : saint Paulin, évêque de Nole, envoya à Sulpice Sévère une particule de la vraie croix, pour la joindre aux autres reliques qu'il avait amassées pour consacrer une église. On ne doutait pas, suivant ce père, que la vertu spirituelle de ce bois adorable ne résidât dans la moindre de ces particules : c'est de cet usage d'insérer des reliques dans les portes et sous le seuil des églises, qu'est venu celui de baiser les portes, les degrés, le seuil, etc. Le poète Prudence parle de cette pratique de piété. Les Capitulaires de Charlemagne font mention de l'insertion des reliques dans les portes. On en mettait aussi sous l'autel. Socrate, l'historien, parle de l'usage de mettre des croix sur les autels.

Nota. Dans le diocèse de Besançon, la fête de la dédicace de toutes les églises a été fixée au dimanche après la Saint-Martin.

Cathécisme sur la dédicace de l'Église.

D. Quelle fête célébrons-nous N. prochain?

R. Nous célébrons la fête de la dédicace de cette église.

D. Qu'est-ce que la fête de la dédicace?

R. C'est le jour annuel auquel cette église a été consacrée à Dieu et destinée à ne servir qu'à son culte seul.

D. Les dédicaces des églises sont-elles anciennes?

R. Les dédicaces des églises sont en usage dès le commencement du quatrième siècle.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué la fête de la dédicace?

R. Pour quatre raisons principales.

D. Quelle est la première raison de l'institution de la fête de la dédicace?

R. C'est pour remercier Dieu de la grâce qu'il nous a faite en se choisissant un temple au milieu de nous.

Explic. Je serai au milieu d'eux, disait le Seigneur, parlant des Juifs ; j'y fixerai ma demeure; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. Dieu en effet consacra le temple de Jérusalem par une présence spéciale et par le choix qu'il en fit, à l'exclusion de tout autre lieu, pour l'exercice solennel de la religion ; mais quelle différence de ce temple à nos églises! Là on n'immolait que des animaux; ici c'est le sang de l'agneau sans tache; là Dieu manifestait, il est vrai, son auguste présence, mais Jésus-Christ demeure réellement et demeurera jusqu'à la fin des siècles dans nos églises : les Juifs n'avaient que l'ombre, les chrétiens ont la réalité. Quel sujet de plus vives actions de grâces !

D. Quelle est la seconde raison, etc. ?

R. C'est pour nous rappeler le respect profond que nous devons au lieu saint.

Explic. Peut-on croire que la Divinité habite dans nos temples, et s'y comporter comme on le fait? Les païens nous donnent à cet égard la plus humiliante leçon. La plupart n'entraient dans les temples de leurs faux dieux qu'avec les marques du respect le plus profond; ils s'y tenaient dans la posture la plus modeste, et toute indécence était inconnue parmi eux. Chez les chrétiens, au contraire, les lieux saints sont devenus des lieux de dissipation, souvent même des rendez-vous pour le crime et pour la dissolution. Je m'étonne, disait saint Chrysostôme, parlant des profanateurs des églises, que la foudre les épargne et ne venge pas la gloire de Dieu outragé. On doit trembler suivant l'expression de l'Esprit saint, lorsqu'on entre dans une église, parce que c'est la maison du Seigneur. Jésus-Christ, la douceur même, chassa avec indignation du temple de Jérusalem des marchands dont il condamna le commerce comme une profanation, quoiqu'ils ne vendissent que des victimes pour l'usage du temple.

D. Quelle est la troisième raison, etc., ?

R. C'est pour nous engager à réparer par notre respect les irrévérences que nous avons commises à l'église pendant l'année.

D. Quelle est la quatrième raison, etc. ?

R. C'est pour renouveler notre consécration au culte de Dieu.

Explic. Nos églises, disait saint Bernard, ne sont sanctifiées et consacrées à Dieu qu'à cause de nous : nous sommes les temples vivants de l'Esprit saint qui habite en nous ; c'est donc plutôt notre consécration à Dieu, qui est la fin principale de cette fête, que la consécration de ce temple matériel.

D. Que représentent les cierges allumés qu'on met à chaque pilier, etc. ?

R. Ces cierges représentent la lumière de l'Evangile que les apôtres ont répandue par toute la terre.

D. Pourquoi encense-t-on chaque autel le jour de la dédicace?

R. Pour nous rappeler que ces autels sont destinés au culte de Dieu et surtout à la célébration du saint sacrifice.

Explic. On fait une multitude de cérémonies dans la consécration des églises, dont le détail nous mènerait trop loin ; il suffira de les indiquer. La veille est un jour de jeûne général ; on passe la nuit en prières près des reliques qui doivent être mises sous l'autel ; l'évêque consécrateur se rend de grand matin à l'église, fait allumer douze cierges aux douze piliers ou aux principaux endroits, où l'on a eu soin de graver des croix ; on va ensuite en procession chercher les reliques ; on chante pendant ce temps-là les psaumes de la pénitence et les litanies devant la principale porte de l'église ; l'évêque bénit de l'eau et du sel, fait l'aspersion sur lui-même et sur le peuple, et ensuite il la fait trois fois autour de l'église, au dehors et en dedans ;

il frappe trois fois avec sa crosse à la porte de l'église sans qu'on l'ouvre, ce qui ne se fait qu'à la quatrième, lorsqu'il fait le signe de la croix sur le seuil de la porte, en disant: voici le signe de la croix, que tous les vains fantômes s'évanouissent. L'évêque entre ensuite et tout le peuple reste dehors; on chante le *Veni, Creator*; les litanies des saints et le *Benedictus*. Pendant ce dernier cantique l'évêque écrit l'alphabet grec et latin, symbole de la vocation de tous les peuples à la connaissance du vrai Dieu, sur deux traînées de cendres en forme de croix, terminées chacune par la première et la dernière lettre de l'alphabet. L'évêque consacre aussi l'autel par plusieurs signes de croix, par des onctions et des encensements; enfin il y met des reliques. Il fait encore plusieurs onctions à la porte, aux piliers où sont les croix, et finit cette mystérieuse et respectable cérémonie par la célébration du saint sacrifice.

D. Qu'y a-t-il de plus particulier dans la fête de la dédicace?

R. C'est la fête particulière de cette église et de cette paroisse.

Explic. Cette fête est tellement propre à cette église et à cette paroisse, qu'elle ne la partage avec aucune autre. De là l'obligation des paroissiens de célébrer la dédicace de leur église avec le plus grand zèle, puisque personne ne peut y suppléer pour eux. Les personnes qui habitaient la paroisse dans le temps où l'église fut consacrée, firent avec Dieu, tant en leur nom qu'au nom de leurs descendants, une alliance spéciale: c'est cette alliance que les habitants actuels doivent renouveler: c'est pour cela principalement que cette fête est établie.

D. Quels fruits retirerons-nous de ce catéchisme?

R. Trois principaux: 1° demander pardon à Dieu du peu de respect qu'on a eu à l'église; 2° former la résolution de s'y comporter avec toute la modestie que la religion demande; 3° renouveler sa consécration au service de Dieu.

FÊTE DU PATRON.

Histoire de la fête des saints patrons.

Il paraît que dès les premiers temps de la liberté de l'Eglise, sous le grand Constantin, on commença, en dédiant les églises, de les consacrer à Dieu sous l'invocation de quelque saint, et particulièrement de la sainte Vierge. Grégoire de Tours dit expressément que cet empereur dédia une basilique en l'honneur de la mère de Dieu: cependant des auteurs très-respectables, parmi lesquels est le savant Mabillon, prétendent que les patrons ou titulaires ne remontent qu'au sixième siècle, ou tout au plus au cinquième. Mabillon dit positivement dans sa Diplomatique, que le monument le plus ancien qu'il connaisse d'une église dédiée à Dieu sous l'invocation d'un saint, est celui d'une église sous le titre de Saint-André, au commencement du sixième siècle. Les grandes églises, surtout les métropoles, ne prirent des patrons particuliers qu'assez tard. Quoi qu'il en soit, ce ne fut, à proprement parler, que depuis le concile de Peluse que cet usage devint fréquent; on commença à bâtir des églises que l'on consacra sous l'invocation des martyrs, dont on avait quelques portions de reliques; enfin on en dédia sous l'invocation des confesseurs, des vierges, des veuves qui avaient rendu, par leurs souffrances, quelques témoignages à la religion, ou vécu dans la piété la plus éminente. D'ailleurs la coutume de ne consacrer d'églises qu'en y mettant des reliques, accrédita et répandit cet usage qui devint universel. Chaque royaume, chaque province, chaque ville, chaque paroisse prit insensiblement un saint tutélaire ou patron, et la coutume s'introduisit de ne plus consacrer d'églises sans leur accorder un protecteur spécial. La fête du patron de chaque diocèse ou de chaque paroisse était déjà mise au rang des fêtes principales dès le temps du roi Pepin, c'est-à-dire au huitième siècle; on le voit dans la règle de Chrodegand qui vivait sous ce prince. Il en est encore fait mention dans le chapitre général de France, tenu sous Louis le Débonnaire en 817: *In plenum officium agatur*, disent les abbés, *et bis reficiatur*.

Catéchisme sur la fête du saint patron.

D. Quelle fête célébrons-nous N. prochain?

R. Nous célébrons la fête de saint N., patron de cette paroisse.

D. Que signifie ce mot de patron?

R. Le mot de patron signifie protecteur, intercesseur.

D. Pourquoi chaque paroisse se choisit-elle un patron?

R. Pour avoir un protecteur spécial auprès de Dieu, et un modèle dont elle puisse imiter les vertus.

D. Quels sont les avantages de ce choix d'un saint patron?

R. Il y en a deux principaux.

D. Quel est le premier?

R. Notre saint patron nous protége contre les ennemis de notre salut, et prie sans cesse pour nos besoins spirituels et temporels.

Explic. On peut avec raison appliquer aux saints patrons ce qui est dit dans l'Ecriture sainte du prophète Jérémie après sa mort, qu'il ne cessait de prier pour le peuple et pour la cité sainte. Les saints patrons font la même chose à notre égard; ils prient pour nous, s'intéressent pour nous et ne cessent de solliciter les grâces et les miséricordes de Dieu pour les peuples qui sont sous leur protection.

D. Quel est le second avantage, etc, ?

R. Notre saint patron nous anime à la vertu par ses exemples.

D. Quels sont nos devoirs à l'égard de notre saint patron?

R. Il y en a quatre principaux.

D. Quel est notre premier devoir à l'égard de notre saint patron?

R. Nous devons avoir un très-grand respect pour lui.

Explic. Ce respect est fondé sur sa sainteté, sur ses vertus, sur le rang qu'il occupe dans le ciel, sur son titre de protecteur. C'est un devoir sans doute d'honorer tous les saints, mais ce devoir est encore plus rigoureux à l'égard de celui qu'on a choisi pour protecteur.

D. Quel est notre second devoir, etc. ?

R. C'est d'invoquer notre saint patron avec confiance dans tous nos besoins.

Explic. On ne peut pas douter de la protection que les saints nous accordent; il ne reste qu'à la mériter par une vive confiance en leur intercession. On doit surtout s'adresser aux saints dans les véritables besoins, qui sont ceux de l'âme; c'est pour ces sortes de besoins que les saints s'intéressent spécialement.

D. Quel est notre troisième devoir, etc. ?

R. C'est de célébrer sa fête avec une grande dévotion.

Nota. Il faut rapporter ici les traits principaux de la vie du saint dont on célèbre la fête.

D. Quel est notre quatrième devoir, etc., ?

R. C'est d'imiter ses vertus.

Explic. C'est ici le point essentiel et ce qu'il y a de plus remarquable dans la fête du saint patron; sans l'imitation de ses vertus, tous les autres hommages que nous pouvons lui rendre ne peuvent être d'aucun prix à ses yeux; c'est sur quoi on ne peut trop insister.

D. Que faut-il faire pour bien célébrer la fête du saint patron ?

R. Il faut se disposer à faire en ce jour une bonne communion, et le passer dans la pratique des bonnes œuvres.

D. Que faut-il éviter le jour de la fête du saint patron?

R. Il faut éviter les danses, les jeux publics et l'excès dans le boire et le manger.

D. Quels fruits doit-on retirer de ce catéchisme ?

R. Trois principaux : 1° nous renouveler dans la confiance et le respect envers notre saint patron; 2° imiter la vertu de N. dont il a donné de si grands exemples; 3° éviter, le jour de la fête, les danses, les jeux, les intempérances et les autres amusements peu chrétiens par lesquels on profane si souvent ces saints jours.

Supplément

AU CATÉCHISME DE MEUSI (1).

Sur les fêtes.

Exécutez, s'il vous plait, votre promesse, et après nous avoir entrenus sur le dimanche, entretenez-nous de même de ce qui regarde les fêtes. — C'est ce que je désire pour le moins autant que vous.

Dites-nous d'abord s'il y avait des fêtes avant Jésus-Christ ? car depuis Jésus-Christ nous n'en doutons pas. — Oui, il y en avait, et Jésus-Christ lui-même les a observées, comme nous le voyons dans l'Evangile.

Quelles étaient ces fêtes ? — Il y en avait plusieurs dont les principales étaient celles de Pâques, de la Pentecôte, des tabernacles et de la dédicace du temple de Jérusalem.

En mémoire de quoi les Juifs célébraient-ils ces fêtes? — Ils célébraient la pâque en mémoire de leur délivrance d'Egypte : celle de la Pentecôte, en mémoire de la loi donnée sur le mont Sinaï : celle des tabernacles en mémoire de leur habitation sous des tentes dans le désert pendant quarante ans : et celle de la dédicace du temple de Jérusalem en mémoire de la cérémonie par laquelle ce temple avait été consacré à Dieu.

Comment les Juifs célébraient-ils ces quatre fêtes, et toutes les autres qui étaient d'obligation?—Ils les célébraient avec beaucoup de religion, n'oubliant rien de tout ce qui pouvait contribuer à leur solennité.

Je conçois en vous entendant que ce n'est pas une chose nouvelle de voir des fêtes? — Vous devez même concevoir qu'elles sont très-anciennes.

Nos fêtes ont donc succédé à ces fêtes, comme le dimanche a succédé au sabbat? — Oui, elles leur ont succédé de la même manière : mais quelle différence entre les unes et les autres, puisque les premières n'étaient que la figure des nôtres, et que les nôtres en sont la vérité!

Quelles sont les fêtes de la loi nouvelle?— Il y en a de plusieurs sortes. Premièrement, il y a celle de la sainte Trinité, qui est la plus grande de toutes, puisqu'elle renferme dans une même solennité les trois personnes divines. Il y a ensuite celles de Notre-Seigneur, qui comprennent tous ses mystères, et celles de la sainte Vierge, qui renferment tout ce que nous savons de sa vie et de sa mort. Il y a enfin celles des saints anges et celles des saints et des saintes, qui sont en grand nombre.

Quand toutes ces fêtes ont-elles été instituées? Quelques-uns des mystères de Notre-Seigneur ont été établis dès le temps des apôtres, parce que ces mystères se trouvent dans l'Evangile. Celles des apôtres et des martyrs sont venues ensuite, et successivement,

(1) Le catéchisme de Meusi, quoique l'un des plus complets qui existent, ne traite pas cependant toutes les fêtes qui peuvent intéresser la piété des fidèles; nous croyons donc faire une œuvre utile en le complétant par Colot et Bossuet.

quoique plus tard, celles de la sainte Vierge, des anges et des saints.

Pourquoi, après les fêtes des mystères de Notre-Seigneur, n'a-t-on pas fait premièrement celles de la sainte Vierge, qui est la reine des anges et des saints, et qui tient dans le ciel le premier rang après les trois personnes divines? — Il y en a quelques-unes que l'on a faites dès le commencement avec celles de Notre-Seigneur, comme son annonciation avec celle de l'incarnation du Verbe, et celle de son enfantement miraculeux avec celle de la naissance de son divin Fils. Pour les autres, elles sont venues plus tard, et c'est par une conduite pleine de lumière et de sagesse que l'Eglise en a usé ainsi, de peur que les païens nouvellement convertis à la foi ne lui rendissent les honneurs divins, ce qui eût été un très-grand inconvénient que l'Eglise a voulu éviter.

Tous les fidèles sont-ils obligés d'observer toutes les fêtes qui sont commandées? — Oui, ils y sont obligés sous peine de désobéir à l'Eglise.

Est-ce un grand mal de désobéir à l'Eglise? — Oui, si grand, que Jésus-Christ veut qu'on regarde comme un païen et un publicain (*Matth.*, XVIII, 17), c'est-à-dire comme s'il n'était point de l'Eglise, celui qui ne lui obéit pas.

C'est donc désobéir à Jésus-Christ que de désobéir à l'Eglise? — Oui, c'est lui désobéir, puisque Jésus-Christ a dit, parlant à ses apôtres, et en leur personne à leurs successeurs : Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise (*Luc*, X, 16).

La chose est donc de grande conséquence? — Oui, de très-grande, puisque ce n'est point à des hommes que l'on désobéit, mais à Dieu même.

A quelle fin les fêtes des mystères ont-elles été établies? — C'est, dit saint Augustin, pour renouveler et conserver la mémoire des bienfaits divins, et pour nous exciter à en témoigner de la reconnaissance (*De Civit. Dei*, l. X, c. IV).

A quelle fin les autres fêtes ont-elles été établies ? — C'est pour nous remettre sans cesse devant les yeux les grands exemples de vertu que les saints nous ont donnés pendant leur vie, et par là ranimer et enflammer notre piété, souvent ralentie par les occupations extérieures.

Comment devons-nous regarder toutes ces fêtes? — Nous devons les regarder comme autant d'essais, d'images et d'avant-goûts de celle de la vie éternelle, et comme la veille de la fête de l'éternité, qui commence et qui se célèbre dès le soir du jour précédent (*Thomas.*, *Fêt.*, *t.* I, 10, *c.* I, *p.* 11).

Si nous regardions ainsi les fêtes, nous aurions déjà l'esprit et le cœur dans le ciel en les célébrant. — J'en conviens, et c'est aussi ce qu'il faudrait faire pour les bien célébrer.

Aidez-nous à entrer dans cette sainte disposition. — Pour y entrer vous n'avez qu'à regarder tous les jours comme des jours de fêtes, et toute la vie comme un tissu de jours consacrés à Dieu, et toute la durée des siècles comme une émanation et une portion sainte de l'éternité de Dieu, qui ne doit être employée qu'à des usages saints.

Je trouve ce moyen excellent, car qui regarderait tous les jours comme des jours de fêtes, comment regarderait-il et comment passerait-il les jours de fêtes qui sont commandés ? — On verrait sans doute dans ces jours un accroissement de zèle et de ferveur, avec une augmentation de piété et de charité qui ravirait de joie et d'admiration les anges mêmes.

Je trouve cette pensée admirable : de qui la tenez-vous, s'il vous plaît? — Je la tiens des plus grands personnages de l'antiquité.

Faites-nous part, de grâce, de ce qu'ils ont dit? — Très-volontiers. (*Thomas, Fêt. l.* I). Saint Clément d'Alexandrie faisant la peinture d'un juste et d'un chrétien, dit que tous les jours de sa vie sont des jours de fêtes pour lui, parce qu'il se considère toujours comme vivant en Dieu, et qu'il chante ou médite avec joie ses louanges, soit qu'il cultive la terre, soit qu'il navigue sur la mer, mêlant la gravité avec la joie, parce qu'il voit toujours Dieu présent, et la joie avec la gravité, parce qu'il se voit comblé des bienfaits du ciel.

Que dit sur ce sujet Origène, disciple de saint Clément d'Alexandrie. — (*Thomas, ibid.*) Il parle comme son maître et dit que les chrétiens considèrent tous les jours comme les jours du Seigneur et comme le jour propre de Pâques, parce que tous les jours l'agneau céleste s'immole pour eux et que tous les jours ils le mangent.

Qu'ajoute Origène à cette première pensée? — Il dit encore que le chrétien qui a l'intelligence de sa religion, est persuadé que chaque jour est pour lui un jour de dimanche et un jour du Seigneur, auquel il attache uniquement son cœur et ses pensées ; que chaque jour est un vendredi saint, parce qu'il y domine ses passions, et reçoit en sa chair les impressions de la croix de Jésus-Christ ; que chaque jour est pour lui un jour de Pâques, parce qu'il continue toujours de se séparer de ce monde de corruption, et de passer au monde invisible et incorruptible, se nourrissant de la chair et de la parole du Verbe humanisé ; enfin, que chaque jour est pour lui un jour de Pentecôte, parce qu'il est ressuscité en esprit avec Jésus-Christ ; qu'il s'est élevé avec lui jusque dans le ciel, jusqu'au trône du Père, où il est assis avec Jésus-Christ et en Jésus-Christ, et où il en reçoit la plénitude du Saint-Esprit (*Thomas*, *ibid.*).

Que dit Origène des chrétiens imparfaits, par rapport aux fêtes ? — Il dit qu'il y a des chrétiens qui ne le sont que de nom, et qui ne veulent ou ne peuvent pas se résoudre à passer toute leur vie comme un seul jour de fête, et que c'est pour eux et pour s'accommoder à leur faiblesse, qu'il a fallu déterminer les fêtes particulières. C'est ce que saint Paul appelle une partie d'un jour de fête (*Coloss.*, II, 16), parce que ce ne sont que de petites parties de cette grande et universelle

fête qui se célèbre dans l'éternité de la vie bienheureuse, à laquelle les justes et les parfaits chrétiens prennent déjà beaucoup de part : mais de laquelle les imparfaits sont toujours fort éloignés.

Comment pensait saint Chrysostôme sur ce sujet ? — Ce saint docteur nous dit qu'un chrétien ne doit pas régler sa vie comme si les dimanches seuls ou certains jours étaient des jours de fêtes ; mais qu'il doit se mettre au-dessus de toutes les choses périssables, compter pour rien les grandeurs humaines, les dignités, les voluptés et les honneurs, et ayant acquis par ce moyen une grande tranquillité d'esprit, et n'ayant plus de passion que pour les biens éternels, passer toute sa vie comme un jour de fête qui n'est jamais interrompu, parce que la charité, la sincérité, la douceur, la paix, et la tranquillité d'esprit n'y souffrent jamais d'interruption. (*Thomas, Fét. l.* I. c. II. *p.* 19).

Qu'est-ce que saint Chrysostôme ajoute à cela ? — Il dit que si l'on veut se faire de tous les jours non seulement un jour de fête, mais aussi un jour de Pâques, il ne faut que communier ou célébrer la messe, ou y assister avec les dispositions saintes qui nous rendent spectateurs de la mort de Jésus-Christ et participants de sa résurrection par une communion spirituelle et par une union très-intime avec celui qui nous renferme tous dans sa personne, quand il est mort et quand il est ressuscité pour nous, et qui nous comprend encore tous dans cet auguste sacrement, où il a voulu éterniser pour nous sa mort et sa résurrection.

Saint Jérôme s'éloigne-t-il de ces sentiments ? —Non, car il disait aussi que tous les jours étaient des jours de Pâques pour les chrétiens qui étaient une fois véritablement justifiés, et par la justification ressuscités avec Jésus-Christ, et assis avec lui sur son trône céleste (*Thomas, l.* I. *c.* 3. *p.* 43).

A quoi l'auteur des Constitutions apostoliques exhortait-il les chrétiens pour leur faire entendre qu'ils devaient regarder tous les jours comme des jours de fêtes ? — Il les exhortait à venir tous les jours deux fois à l'église, le matin et le soir, et à ne pas priver ces saintes assemblées, où tout le corps de Jésus-Christ se réunit, de l'un de ses membres. Il ajoutait à cela qu'il ne fallait pas si fort préférer les occupations et les délices de la terre à celles du ciel, qu'on se privât absolument de celles-ci pour se donner entièrement à celles-là ; qu'il fallait nourrir tous les jours notre âme de la parole de Dieu, puisqu'il ne se passe point de jour que nous ne donnions à notre corps sa juste nourriture ; que l'aliment de l'âme était les louanges divines et le chant des psaumes (*Thomas, Fét., l.* I. *c.* II. *p.* 7).

Pour quelle fin cet auteur voulait-il encore que les fidèles vinssent à l'église deux fois le jour ? — C'était afin d'en rapporter un esprit de recueillement et de prière qui se répandît sur toutes les occupations de la journée, et qui remplît le cœur d'un feu qui pût réchauffer et animer toutes ces occupations séculières, qui sont en elles-mêmes dissipantes.

Pourquoi toutes les heures d'un jour de fête étant également saintes, en a-t-on affecté quelques-unes au service divin ? — C'est, 1° afin que la ferveur de ces heures plus saintement employées se répandît sur les autres et parfumât en quelque manière tout le reste de la journée ; 2° c'est parce que les heures du service divin ont le même rapport à toute la journée des fêtes particulières, que les fêtes particulières ont à cette fête universelle et continuelle, que les justes tâchent de célébrer pendant toute leur vie ; 3° parce que, quoique tout y soit en un sens également consacré à Dieu, comme venant de lui, néanmoins la flamme de la charité et l'application du cœur à la prière ne pouvant y être toujours également vives, il a fallu destiner quelques jours et quelques heures, et dans chaque heure même il y faut choisir quelques moments pour les renouveler (*Thomas, Fét., l.* I. c. II, *p.* 39).

Nous nous estimerions heureux si nous pouvions vivre dans toutes ces dispositions de cœur et d'esprit. — Repassez souvent ce que nous avons dit, méditez-le attentivement, et faites en sorte qu'il vous soit familier, afin que vous entriez dans toutes ces saintes dispositions. — L'amour que nous en avons conçu nous y rendra fidèles, car nous vous quittons fort touchés de ce que nous avons entendu.

Sur la manière de sanctifier les dimanches et les fêtes.

Il nous reste à savoir ce qu'il faut faire pour sanctifier les dimanches et les fêtes. — Je sais bien que c'est ce qui nous reste à dire, et je sais en même temps qu'il n'est pas aisé de le bien faire. — C'est néanmoins ce que nous attendons de vous. — Pour y garder quelque ordre, parlons d'abord des choses dont on doit s'abstenir en ces saints jours, et ensuite de celles qu'il y faut faire pour les observer religieusement.

De quoi doit-on s'abstenir en ces saints jours ? — Il faut s'abstenir de tout ce qui peut empêcher de s'appliquer entièrement à Dieu et à la grande affaire du salut : car c'est pour ces deux fins principales qu'ont été institués les dimanches et les fêtes. — Il faut donc commencer par interrompre toutes les occupations ordinaires, que l'on appelle œuvres serviles ? — Oui, il faut les interrompre, quoique bonnes en elles-mêmes, pour ne plus penser qu'à Dieu et à son salut. — Nous concevons cela. — Concevez encore que si, pour ne plus penser qu'à Dieu et à votre salut, vous devez quitter des occupations d'ailleurs innocentes et même vertueuses, quand elles sont faites pour Dieu, vous devez à plus forte raison renoncer à celles qui ne sont pas innocentes et qui ne peuvent jamais devenir vertueuses, comme sont les comédies, les danses scandaleuses, les festins excessifs, les divertissements, ou dangereux, ou trop dissipants.

Est-ce que vous condamnez toutes ces choses ? — Non seulement je les condamne

pour les jours de dimanches et de fêtes, mais encore pour tout autre jour.

Quel mal trouvez-vous dans les comédies? — (*Thomas.*, *Fêt. l.* III, c. I, *p.* 387.) Le plus modérément qu'on puisse en parler, c'est de dire avec saint Augustin, que ce sont de vains amusements, que c'est un temps perdu, une inutilité, une occasion d'impudicité; car ces sortes d'amusements, qui ne sont pas innocents les autres jours, sont criminels les jours de dimanches et de fêtes.

Vous mettez au même rang les danses scandaleuses? — Je ne le fais qu'après saint Augustin (*Thomas, ibid.*) qui dit que ce serait un moindre mal de labourer la terre tout le jour un dimanche ou une fête que de danser; car, dit ce saint docteur, si le travail innocent doit cesser pour ne s'occuper que de Dieu, les divertissements des sens et les dissipations de la danse doivent encore bien plus cesser. Remarquez que ce saint parle ici de toutes danses, et non pas seulement de celles que j'appelle scandaleuses.

Vous y ajoutez les festins excessifs, y trouvez-vous du mal? — Le mot d'excessifs décide d'abord, parce qu'il fait entendre, ou que l'on y emploie trop de temps, ou que l'on se laisse aller à l'intempérance de la bouche, ce qui est tout à fait contraire à la sainteté de ces jours (*Thomas*, *ib.*, *p.* 485). Ecoutez saint Jérôme écrivant à la vierge Eustoquie, à l'occasion d'un présent de cerises qu'elle lui avait envoyé à la fête de saint Pierre. Ce saint, après avoir fait l'éloge de ce présent et après l'en avoir remerciée, lui dit que la joie dont il fallait accompagner les jours de fêtes n'était pas celle des plaisirs de la bouche, mais celle des plaisirs de l'esprit, rien n'étant plus hors de propos que de vouloir honorer par la bonne chère des saints qu'on sait avoir honoré Dieu par le jeûne et par l'abstinence.

Vous ajoutez encore les divertissements dangereux ou trop dissipants, est-ce qu'il y a du mal à se divertir un peu en ces saints jours? — Non, il n'y a point de mal à se divertir un peu après les offices, quand les règles de la modestie et de la bienséance y sont gardées; mais il y a du mal, quand les divertissements sont ou dangereux, ou trop dissipants, faisant entièrement perdre la vue et la présence de Dieu.

Comment parlait-on de la sanctification du dimanche et des fêtes au milieu du neuvième siècle? —(*Thomas*, *ibid.*, *page* 488). Un pieux et savant archevêque de Tours recommandait à son peuple de prier en particulier durant ces saints jours, ou de s'unir au clergé et aux fidèles qui invoquent la miséricorde divine, de garder le silence, de prier pour eux et pour l'Eglise, de faire leurs offrandes, d'éviter pendant tout le reste du jour les chansons profanes, les danses, les jeux, tant en public que dans leurs maisons, de vaquer à la lecture des livres de piété, lisant le mystère ou la vie du saint que l'Eglise honore, ou de rechercher la conversation de quelque personne éclairée et vertueuse, d'avoir le cœur élevé au ciel en allant à l'église pour y entendre les offices divins, ou de s'occuper de quelque cantique spirituel en revenant de l'église, ce que les bergers et les laboureurs doivent imiter quand ils reviennent de la campagne, ou quand ils y retournent.

Voilà une manière bien édifiante de passer les saints jours de dimanches et de fêtes. — Il ne tiendra qu'à vous d'en faire votre règle désormais.

Nous avons souscrit sans peine à la cessation du travail de ces saints jours, mais cette règle n'a-t-elle point d'exception?—Vous me pardonnerez; elle en a, mais l'important est de ne s'y pas tromper.

Il est donc des cas où l'on peut faire quelque travail sans devenir coupable? — Oui, toutes les fois qu'il se rencontre une véritable nécessité, et non pas une nécessité feinte et imaginaire.

Apprenez-nous quand cette nécessité est véritable et non pas feinte et imaginaire? — C'est quand on n'a pu avancer ou qu'on ne pourrait retarder ce travail sans un vrai préjudice pour soi ou pour autrui.

A qui faut-il avoir recours pour ne s'y pas tromper? — Il faut avoir recours aux pasteurs, et les en faire juges, parce que l'on est toujours porté à se flatter en ces occasions.

Si l'on a dispense des pasteurs, à quoi ne faut-il jamais manquer? — Il ne faut jamais manquer à entendre la sainte messe, et accompagner son travail de la prière, pour tenir lieu de celle qu'on ne peut faire à l'église.

Nos rois, dont la religion se fait sentir en toute occasion, n'ont-ils point appuyé de leur autorité les règles de l'Église en ce qui concerne l'observation des dimanches et des fêtes?—C'est à quoi ils n'ont pas manqué. Voici comme parle le roi Charles IX (*En* 1566, *art.* 23), dans l'ordonnance d'Orléans : Défendons à tous juges de permettre que les jours de dimanches et fêtes annuelles et solennelles, aucune foire ni marché soit tenu, ni danses publiques faites, et leur enjoignons de punir ceux qui contreviendront.

En voici une autre sur le même sujet (*Art.* 25) : Défendons à tous cabaretiers, taverniers et maîtres de jeux de paume, de recevoir ès dites heures du service divin aucune personne de quelque qualité qu'elle soit.

Ces articles furent confirmés dans l'édit de Blois par le roi Henri III (*En* 1579, *art*, 28). Enjoignons à tous nos juges de faire garder étroitement les défenses portées par les ordonnances faites à Orléans, tant pour le regard des foires, marchés et danses publiques ès jours de fêtes, que contre les joueurs de farces, bateleurs, cabaretiers, maîtres de jeux de paume et d'escrime, sous les peines contenues ès dites ordonnances.

Et le roi Louis XIV a confirmé les articles ci-dessus par sa déclaration du 16 décembre 1696; ordonnons que les articles 23 et 25 de l'ordonnance d'Orléans, et l'article 28 de l'ordonnance de Blois, portant défenses de tenir des foires et marchés, et des danses publiques les dimanches et les fêtes, soient exécutés; enjoignons à tous nos juges d'y tenir la main.

Les juges sont-ils coupables quand ils ne tiennent pas la main à l'exécution de ces ordonnances ? — Comme les juges sont des personnes éclairées, ce n'est point à nous à leur donner des instructions : nous les renvoyons à leurs lumières pour savoir s'ils sont obligés d'obéir à leur souverain.

Nous voyons à présent ce qu'il ne faut pas faire en ces saints jours, dites-nous de suite ce qu'il faut faire? — Si vous en avez la commodité, assistez soigneusement aux premières vêpres du dimanche et des fêtes aussi bien qu'aux matines.

Nous en faites-vous un devoir et une obligation ? — Non, mais je vous dirai que c'était l'usage anciennement de célébrer les dimanches et les fêtes en assistant aux premières vêpres, à l'office de la nuit que l'on appelle aujourd'hui matines ; à la grand'messe et aux secondes vêpres.

Avez-vous quelque autorité pour appuyer cela ? — Je pourrais vous en rapporter plusieurs (*Thomas, Fêt., l.* III, c. V, *pag.* 547); mais je ne vous citerai que saint Augustin qui veut que l'on sanctifie le dimanche comme Dieu avait ordonné anciennement de sanctifier le sabbat, c'est-à-dire depuis les premières vêpres jusqu'aux secondes, employant la nuit et le jour à louer Dieu.

Que pensait sur cela saint Chrysostôme ? —Ce saint docteur reprochait aux hommes charnels (*Thomas, Fêt., l.* III, *c.* VI, *pag.* 551), enivrés des pensées et de l'amour du monde, que Dieu leur ayant abandonné six jours, et ne s'étant réservé que le septième, ils avaient encore l'audace de violer ce qui lui était consacré, et d'appliquer aux soins et aux vanités du siècle ce peu de temps qui par tant d'obligations ne doit être donné qu'à Dieu.

Comment ce saint docteur leur prouvait-il l'obligation où ils étaient de donner à Dieu ces saints jours ? — Il leur représentait de combien de choses les fidèles doivent être instruits, et combien il est impossible qu'ils le soient, s'ils ne donnent au moins ces saints jours tout entiers à prier et s'instruire des choses de l'éternité, de leur âme et de son immortalité, et de leur corps, du royaume du ciel, des peines de l'enfer, de la bonté de Dieu, de sa miséricorde, de la pénitence, du baptême, de la rémission des péchés, des créatures du monde supérieur et du monde inférieur, de l'homme, des anges, de la malice des démons, de leurs embûches, des règles de morale, des vérités de la foi, des impostures des hérétiques; car un chrétien ne doit rien ignorer de toutes ces choses, il doit même être instruit de beaucoup d'autres.

Après que saint Chrysostôme a dit que les églises et les fêtes sont des écoles et des temps qui ne doivent servir qu'à apprendre les vérités du ciel et la manière de pratiquer les vertus, quel conseil donne-t-il pour profiter et même avancer dans cette étude ? — Il conseille que chacun, avant que d'aller à l'église, lise et médite l'Evangile, qu'il tâche d'en approfondir le sens, d'en remarquer les obscurités et les difficultés, afin d'en venir ensuite entendre l'explication dans l'église, et de profiter incomparablement plus des prédications qu'il n'eût fait sans cela (*Thomas, F., l.* III, *c.* VI, *p.* 552).

A quoi ce saint docteur attribue-t-il la dépravation des mœurs que l'on voit dans le monde? — (*Ibid. page* 553.) Il dit que cette dépravation vient du peu d'application qu'on a à la parole de Dieu, et que, quoique cette doctrine soit toute céleste et absolument nécessaire au salut, peu néanmoins en profitent, parce qu'on porte dans l'église même un esprit tout rempli et tout occupé des pensées, des espérances, des maximes et des passions du monde, parce que la plupart des hommes font leur capital des biens de la terre, et s'en occupent entièrement, même dans l'église, ne regardant les biens du ciel que comme des accessoires, auxquels ils ne s'appliquent que fort peu de temps, même les jours de fêtes; d'où vient qu'ils perdent enfin les uns et les autres, pour avoir trop aimé les uns et n'avoir pas assez aimé les autres.

Que lit-on à ce sujet dans les Capitulaires de Charlemagne, roi de France? — (*Thomas, ibid., page* 555.) On y lit que ce pieux et savant prince prescrivit aux fidèles de ne point passer le dimanche en de vains entretiens, ou à danser, ou à se divertir dans les rues, ou dans les places publiques, mais de s'y entretenir de l'affaire de leur salut éternel, et de se joindre au chant de l'église, aux premières vêpres du dimanche, aux matines, à la grand'messe et aux secondes vêpres : enfin, que les bergers fissent aussi quelque prière quand ils vont à la campagne ou qu'ils reviennent à la maison.

Comment s'explique le pape Nicolas I, en instruisant les Bulgares sur l'observation des dimanches et des fêtes? — (*Thomas, ibid., p.* 556.) Ce souverain pontife assure que le dimanche doit être entièrement employé en œuvres de religion et de piété, parce que ce jour est institué pour être le supplément des six autres jours de la semaine. Et quant aux autres fêtes, il dit que, si on a interdit le travail, ç'a été afin qu'on eût plus de liberté de fréquenter l'église, de s'y occuper des cantiques spirituels, des psaumes et des hymnes, de prier, d'offrir, d'entrer en communion avec les saints, d'entendre la lecture et l'explication des Ecritures, et de soulager les nécessités des pauvres par l'aumône; enfin que, si l'on se contentait de prier un peu de temps et de donner le reste du temps qu'on donnerait en d'autres jours à des travaux utiles, il serait plus avantageux d'employer ce temps au travail pour gagner de quoi satisfaire à ses nécessités et à celles des pauvres.

Comment saint Charles s'est-il expliqué sur cette matière? — Ce saint cardinal (*Thomas, ibid., page* 557), après avoir répété à peu près les mêmes choses que vous venez d'entendre, ajoute qu'on doit avoir soin d'apprendre la doctrine chrétienne et les commandements de Dieu, de visiter les malades, de consoler les affligés; enfin, de se rendre aux processions et aux

autres exercices de vertu qui sont ou seront institués pour occuper les fidèles pendant ces saints jours.

Ces réglements ne regardaient-ils que les personnes du commun? — Ils regardaient aussi les princes, les magistrats et toutes les personnes qualifiées. qui étaient obligés de revenir de la campagne dans les villes pour se trouver les jours solennels à la messe pontificale de l'évêque et aux vêpres de l'église cathédrale, afin d'édifier les peuples par leur exemple, d'entretenir une union sainte avec leur évêque, et de recevoir sa bénédiction.

Quels avantages produisait un si saint usage? — Il en produisait de très-grands: 1° La fête en était plus célèbre, et la majesté de l'Eglise ou plutôt de Jésus-Christ dans son Eglise éclatait avec bien plus de gloire, quand tous ses membres étaient réunis, surtout les ecclésiastiques et les nobles: 2° l'attachement et l'amour respectueux que les plus illustres de la noblesse et du clergé doivent avoir pour leur évêque, se renouvelaient et se fortifiaient dans ces assemblées, au lieu que la longue absence en fait souvent perdre le souvenir et la vénération; 3° l'édification de voir toutes ces personnes illustres venir se jeter aux pieds de celui qui est la plus vive image de Jésus-Christ dans son diocèse, et adorer Dieu dans l'église cathédrale qui représente d'une manière plus particulière l'Eglise du ciel. Cet usage ayant cessé, les églises paroissiales de toutes ces personnes leur tiennent lieu aujourd'hui de l'église cathédrale, comme le curé leur tient lieu d'évêque.

J'avoue que cet usage était non seulement saint, mais encore bien touchant et bien beau; mais il ne subsiste plus. — Cet usage ne subsistant plus, la piété qui doit toujours subsister doit engager à venir à sa paroisse pour y faire ce que l'on faisait alors dans l'église cathédrale, et on ne peut bien dire de quelle odeur et de quel fruit serait une pareille conduite, surtout de la part des personnes qualifiées.

Que fit Théodulphe, évêque d'Orléans, pour engager tous les fidèles à assister à la grand'messe? — Cet évêque défendit de dire les dimanches de messes basses en public (*Thomas, Fét. l.* III, *c.* VI, *pag.* 562), de peur que le peuple, après les avoir entendues, ne crût avoir satisfait à toutes ses obligations, sans assister ni à la grand'messe, ni à la prédication, ni aux autres offices; car rien n'est moins supportable que l'indévotion de ceux qui après avoir ouï une messe fort courte, croient être quittes de tout ce qu'ils doivent à la célébration des dimanches et des fêtes.

Dans quelles dispositions doit-on assister à la messe les saints jours de dimanches et fêtes, et même les autres jours? — Saint Chrysostôme veut que ceux qui assistent à la messe aient véritablement l'esprit et le cœur élevés au ciel (*Thomas, Ibid., chap.* VII, *pag.* 566), et qu'ils contemplent des yeux d'une foi vive l'agneau immortel qui s'immole pour eux sur l'autel, le feu divin qui y brûle et se répand de tous côtés, les chérubins qui sont présents, les anges qui s'y couvrent le visage par un profond respect pour ces terribles mystères, toutes les intelligences célestes qui se joignent à nous pour prier avec nous et pour nous, les feux qui descendent du ciel, le sang de Jésus-Christ qui coule de son sacré côté dans le calice, et du calice dans nos bouches et dans nos cœurs pour nous communiquer une pureté toute divine; enfin le corps de Jésus-Christ que l'on reçoit non de la main d'un homme, mais d'un séraphin céleste qui porte sur nos lèvres ce charbon du feu divin, comme Isaïe le vit autrefois en figure.

Quelle messe doit-on principalement entendre? — La messe paroissiale, autant qu'il se peut, selon l'institution ancienne.

Pourquoi vaut-il mieux entendre la messe paroissiale qu'une autre messe? — Parce qu'à la messe paroissiale se fait l'assemblée des fidèles.

Pourquoi encore? — Parce que le prône se fait dans la messe paroissiale.

Qu'est-ce que le prône? — Le prône comprend deux choses principales.

Quelles sont-elles? — La première est la prière publique commandée de Dieu, pour toute l'Eglise, pour les pasteurs, pour les princes, pour les malades, pour les affligés et pour toutes les nécessités publiques et particulières du peuple de Dieu.

Cette prière est-elle agréable à Dieu? — Oui, principalement quand elle se fait en commun par le pasteur et tous les fidèles assemblés.

Quelle est la seconde partie principale du prône? — C'est l'instruction pastorale.

L'instruction pastorale est-elle plus agréable à Dieu que les autres? — Oui, parce que c'est l'instruction de celui qui est chargé de nos âmes.

Pourquoi encore? — Parce que c'est celle que l'Eglise a établie et qu'elle recommande le plus, outre que c'est là qu'on publie ses ordonnances, ses fêtes, ses jeûnes, ses observances et ce qui regarde le service de Dieu.

Que signifie l'offrande? — C'est qu'autrefois les fidèles apportaient à l'autel leur pain et leur vin pour y être offerts.

Et que faisaient-ils ensuite? — Ils communiaient de leur oblations; et le reste était destiné à la subsistance du clergé, et à faire l'aumône aux pauvres.

D'où vient que cette coutume a cessé? — Parce que le peuple a cessé de communier comme autrefois aux messes solennelles que célébraient les pasteurs.

Et pour ce qui demeurait pour la subsistance du clergé? — On y a suppléé par ce qui s'appelle à présent l'offrande.

Ne serait-il pas à désirer que l'on communiât comme autrefois à la messe solennelle célébrée par le pasteur? — Oui; et ce serait une bonne pratique, que ceux de la paroisse qui veulent communier, le fissent ensemble à la messe de paroisse.

Pourquoi? — Parce que la communion est

plus agréable à Dieu quand elle se fait en commun.

Qu'y remarquez-vous alors qui soit plus agréable à Dieu? — La société fraternelle, qui est une des choses signifiées par le mot communion.

Mais le mot communion ne veut-il pas dire la communion au corps de Jésus-Christ? — Oui, mais il veut dire encore la communion des fidèles, dont le corps de Jésus-Christ est le lien.

La messe paroissiale a-t-elle aussi quelque chose de plus agréable à Dieu? — Oui.

Et pourquoi? N'est-ce pas le même Jésus-Christ qu'on offre dans toutes les messes? — Il est vrai, mais la messe paroissiale est recommandable de plus par l'union des fidèles.

Qu'y a-t-il en cela de particulièrement recommandable? — C'est d'offrir ses prières à Dieu en commun par la bouche de celui qui est établi sur tout le troupeau.

Cela se trouverait donc bien plus particulièrement dans la messe pontificale ou épiscopale? — Sans doute, mais le grand nombre des fidèles a obligé de les diviser en paroisses.

Qu'est-ce que les paroisses ont encore de recommandable? — C'est qu'elles sont comme la source de l'instruction et des sacrements.

Comment de l'instruction? — Par le catéchisme.

Et des sacrements? — Parce qu'on y administre le baptême; on y conserve le saint chrême et les saintes huiles; on y fait la communion pascale.

Et qu'y a-t-il encore dans les paroisses? — La sépulture commune des chrétiens.

Qu'est-ce que fait tout cela à la société chrétienne? — C'est qu'on renaît ensemble par le baptême; on reçoit l'instruction et les sacrements de la même source, et on attend en commun la résurrection des morts.

Est-ce bien fait de contribuer à la décoration des paroisses? — Oui, pour inviter davantage les chrétiens à les fréquenter.

Que faut-il faire principalement pour les décorer? — Entretenir la propreté et la netteté tant de l'église et des autels, que des habillements et vaisseaux sacrés.

Qu'est-ce que l'eau bénite qu'on fait solennellement à la messe paroissiale? — C'est une eau sur laquelle l'Eglise fait des bénédictions particulières, semblables à peu près à celle de l'eau qu'on bénit pour le baptême.

En quoi consistent ces bénédictions de l'Eglise? — En saintes prières auxquelles on joint le signe de la croix.

Pourquoi le signe de la croix? — Pour montrer que nous recevons toutes bénédictions spirituelles par la croix de Jésus-Christ.

Que veut dire le sel bénit qu'on mêle avec l'eau bénite? — La sagesse chrétienne, dont notre vie et tous nos discours doivent être assaisonnés (*Col.*, IV, 6).

Pourquoi? — Afin que nous n'ayons rien de fade ni de languissant, et que, selon le précepte de Jésus-Christ, nous soyons le sel de la terre.

Comment le sel de la terre? — En empêchant la corruption en nous-mêmes et dans les autres, et reprenant vivement les vices.

Qu'est-ce que l'Eglise a dessein de rappeler en notre mémoire par l'aspersion de l'eau bénite au commencement de la messe? — Notre sanctification par le baptême.

Et quoi encore? — La pureté de conscience avec laquelle on doit prier, particulièrement dans le sacrifice.

Et le pain bénit, que veut-il dire? — C'est un signe de communion entre les fidèles?

Toute créature de Dieu n'est-elle pas bonne? — Oui, toute créature de Dieu est bonne et bénie par la main de Dieu qui l'a faite.

Pourquoi donc bénir le pain de nouveau? — Parce que S. Paul, qui a dit que toute créature de Dieu est bonne, ne laisse pas de dire aussitôt après qu'elle est sanctifiée par la parole de Dieu et par la prière

Que concluez-vous de là? — Qu'à plus forte raison devons-nous tenir pour sanctifié ce qui est béni à l'église par les prêtres pour servir à la piété (I *Tim.*, IV, 5).

Quelle est l'origine du pain bénit? — On l'a donné à la messe lorsque les fidèles ont cessé d'y communier toujours selon l'ancienne coutume.

Pourquoi le donne-t-on? — En mémoire de l'eucharistie et en signe de communion entre les fidèles.

De quoi faisait-on le pain bénit? — Des restes des offrandes; et de là vient qu'on l'offre encore à l'autel.

N'y a-t-il point quelque autre raison du pain bénit? — Cette institution tient quelque chose des festins de charité que les anciens chrétiens faisaient autrefois en signe de leur union.

Comment appelait-on ces festins? — Agapes.

Que veut dire ce mot agape? — Charité.

Que faut-il donc apprendre par le pain bénit? — La charité.

Et en général, qu'est-ce que la messe de paroisse a de plus recommandable? — La charité et la communion des saints.

Et le reste de l'office ecclésiastique ne doit-il pas être fréquenté les jours de fêtes et de dimanches? — Oui, pour les passer en bonnes œuvres, principalement dans les églises paroissiales où tous les fidèles sont ensemble.

Quelles œuvres sont défendues les jours de fêtes et de dimanches? — Les œuvres serviles.

Qu'appelez-vous les œuvres serviles? — Celles par lesquelles on a accoutumé de gagner sa vie.

N'en excepte-t-on pas quelques-unes? — On en excepte celles des métiers qui sont nécessaires à la vie

Que faut-il principalement éviter? — Le péché et tout ce qui porte au péché, comme

le cabaret, les danses, les jeux, principalement ceux de hasard et les autres choses de cette nature.

Par où faut-il commencer la sanctification du dimanche? — Par se consacrer à Dieu, en faisant des actes de foi, d'espérance et de charité, ou d'amour de Dieu.

Quelles bonnes œuvres doit-on principalement pratiquer envers le prochain? — Des œuvres de miséricorde et de réconciliation.

Quel conseil nous donnez-vous pour mieux encore honorer Dieu (*Thomas, Fêt., l.* VI, 6), les saints jours de dimanches et de fêtes? — C'est de vous mettre en état de communier en ces saints jours; mais pour communier d'une manière digne à honorer Dieu, il faut, dit saint Chrysostôme (*Ibid. pag.* 583), être non seulement pur et sans crime, mais encore tout éclatant et riche de bonnes œuvres.

Que demande saint François de Sales (*De Dogmat. eccles.* c. LIII), après Grenade, pour la communion des huit jours, c'est-à-dire des dimanches? — Il faut dit ce saint évêque (*Introd.*, II *part.*, *c.* XX), pour communier tous les huit jours, n'avoir ni péché mortel, ni aucune affection au péché véniel, et outre cela un grand désir de communier, *mais désir qui parte d'un cœur pur et plein de flamme pour Jésus-Christ.* Il faut encore, dit ce même saint, avoir surmonté la plupart des mauvaises inclinations, et que ce soit par l'avis du père spirituel.

Qu'est-ce que les saints ont encore demandé pour la sanctification des dimanches et des fêtes? — Ils ont demandé que les fidèles gardassent la continence et fissent des aumônes.

Ces saints ont-ils été écoutés sur cet article? — En voici deux grands exemples; (*Thomas, Fêt., l.* III, *c.* IX, *p.* 594 *et* 599); saint Louis, roi de France, et sainte Edwige, duchesse de Pologne, lesquels vivaient en continence tout l'avent, tout le carême, les quatre-temps, les vendredis, les veilles de fêtes, les fêtes mêmes et les dimanches; et quand ils communiaient, ils la gardaient plusieurs jours avant et plusieurs jours après.

L'aumône a-t-elle été aussi pratiquée fidèlement dans ces saints jours? — Saint Jean-Chrysostôme dit que la raison pour laquelle l'Eglise a permis que les pauvres mendiassent à la porte de ses temples (*Ibid., c.* X, *p.* 607), a été pour donner le moyen aux fidèles de purifier leurs mains et leur conscience par l'aumône avant d'y entrer; car si l'usage était qu'il y eût des fontaines devant les portes des églises, afin qu'on pût se laver les mains avant d'y entrer et d'y prier, il était bien plus nécessaire de fournir un moyen de laver les taches et les souillures de notre âme, avant de nous présenter devant la suprême majesté de Dieu; et ce moyen était l'aumône que l'on faisait à ces pauvres avant d'entrer dans l'Eglise. — On ne peut assez admirer toutes ces beautés. — Je serai bien content de votre admiration, si vous y joignez la pratique. — C'est à quoi nous nous appliquerons de toutes nos forces, et pour quoi nous n'oublierons rien.

Saint André, le 30 *novembre.*

Voici une fête où j'ai toujours vu exalter l'amour de la croix. — Cela convient parfaitement à la fête d'un apôtre, car qui dit un apôtre, dit un amateur de la croix. — Cette raison me paraît bonne, mais elle convient à tout apôtre. — Ce que vous dites est juste, aussi n'est-ce pas la seule raison qui fait élever si haut les avantages de la croix.

S'il y en a une autre, dites-nous-la de grâce. — C'est parce que cet apôtre voyant la croix sur laquelle il devait mourir, l'embrassa avec des sentiments et des paroles qui marquaient son grand amour pour la croix.

Nous comprenons cette raison. Pourquoi, s'il vous plaît, se prépare-t-on à cette fête par un jeûne et une vigile? — C'est afin qu'étant purifiés par la mortification et par la prière, nous y soyons mieux préparés.

Pourquoi donne-t-on le nom de vigile à ces prières qui se font aujourd'hui la veille? — C'est parce qu'anciennement on les faisait la nuit, et que le nom leur en est demeuré.

Pourquoi ne fait-on plus ces prières la nuit? — C'est à cause des inconvénients qui s'y sont rencontrés, et que l'Eglise a voulu éviter.

On les joint donc présentement au jeûne qui s'observe la veille? — Oui, dans les fêtes qui ont retenu l'un et l'autre; car il y en a plusieurs qui n'ont retenu que la vigile.

Ce nom de vigile laissé à des prières qui se font le jour au lieu de la nuit, est bien propre à nous humilier, en voyant combien nous sommes éloignés de la ferveur de nos pères. — C'est du moins un avertissement de bien faire le peu qui nous reste, et de nous humilier de notre peu de ferveur. — Il est très-utile de savoir ceci, que communément l'on ignore: instruisez-nous à présent du détail de la vie de ce saint apôtre. — Saint André, (*Matth.*, XXVIII) comme tout le monde sait, était frère de saint Pierre, et ils avaient tous deux pour père Jean ou Jonas, et étaient nés l'un et l'autre à Bethsaïde, petite ville de Galilée, située sur le bord du lac de Génésareth, appelé autrement la mer de Tibériade.

Quelle était leur profession avant d'être apôtres? — C'était la même que celle de leur père (*Matth., ibid.*), c'est-à-dire de pêcheur.

De qui saint André fut-il disciple d'abord? — Il fut disciple de saint Jean-Baptiste (*Jean*, I, 37), et ayant entendu son maître dire de Jésus: Voilà l'agneau de Dieu, voilà celui qui ôte les péchés du monde, il le suivit avec un autre disciple que l'évangéliste ne nomme pas.

Que dit Jésus-Christ à saint André et à cet autre disciple, voyant qu'ils le suivaient? — Il leur dit: Que voulez-vous? A quoi ils répondirent qu'ils souhaitaient savoir où il demeurait.

Que dit Jésus-Christ entendant cette réponse? — Il leur dit: Venez et voyez, et ils

le suivirent jusqu'au lieu où il demeurait, et ils passèrent avec Jésus le reste du jour et la nuit suivante.

Quelle exclamation saint Augustin fait-il à ce sujet? — O qu'heureux fut le jour, qu'heureuse fut la nuit qu'ils passèrent avec Jésus! Qui nous dira ce qu'ils apprirent de la bouche de ce divin Sauveur?

Que fit saint André après cette bienheureuse rencontre? — Il courut aussitôt en faire part à Pierre, son frère (*Jean*, I, 41), en lui disant : Nous avons trouvé le Messie, et tout de suite il le mena à Jésus.

Quelle instruction trouvez-vous dans cette conduite de saint André? — Elle nous apprend que quiconque a trouvé Jésus et l'a goûté, ne peut demeurer un moment sans le faire connaître et le faire goûter aux autres.

Ne pourrait-on pas conserver ce trésor pour soi, de peur de le diminuer en le communiquant? — Il n'est point à craindre de le diminuer en le communiquant; car il n'en est pas de même de ce trésor comme de ceux de la terre, qui diminuent en les communiquant. Celui-là au contraire augmente, plus on le communique.

Saint André et saint Pierre demeurèrent-ils attachés à Notre-Seigneur dès ce moment? — Non, ils se contentaient de l'aller entendre de temps en temps, et revenaient ensuite à leur travail.

Quand donc s'attachèrent-ils tout à fait à Jésus-Christ? — Ce ne fut que quand il les appela à sa suite (*Matth.*, IV, 18), en leur disant : Venez après moi, et je vous ferai pêcheurs d'hommes.

Quelle différence y a-t-il entre ces deux pêches? C'est que dans l'une on prend dans les filets ordinaires des poissons pour les faire mourir; au lieu que dans l'autre on prend dans les filets de la prédication des hommes pour leur procurer la vie, et la vie éternelle.

Saint André et saint Pierre furent-ils prompts à obéir à la vive voix de Jésus qui les appelait? — Oui, car sur-le-champ ils quittèrent leur père et leurs filets pour le suivre.

Quel rang Jésus-Christ leur donna-t-il parmi ses apôtres? — Il leur donna les premiers rangs; car on les trouve toujours nommés les deux premiers.

Saint André était-il aussi bien que saint Pierre dans la familiarité de Notre-Seigneur? — Oui, et nous le voyons dans l'Evangile en plusieurs rencontres. (*Id.*, X, 2) Ce fut saint André qui avertit Notre-Seigneur qu'il y avait dans le désert un jeune homme qui avait cinq pains d'orge et deux poissons. (*Luc.*, VI, 14) Ce fut lui qui lui présenta avec saint Philippe, des Gentils qui désiraient le voir. Il fut aussi un des quatre apôtres qui demandèrent à Notre-Seigneur quand arriverait la ruine du temple de Jérusalem.

Où saint André alla-t-il prêcher après la descente du Saint-Esprit? — Il alla prêcher dans l'Asie mineure; mais surtout dans l'Épire, dans le Péloponèse et dans l'Achaïe.

Quelle a été la récompense de tous ses travaux dans la prédication de l'Evangile? — Ç'a été le martyre, ayant fini sa vie sur une croix à Patras, ville considérable de l'Achaïe.

Que dit saint André en voyant la croix qui lui avait été préparée? — Il s'écria : O bonne croix que j'ai si longtemps désirée, que j'ai aimée avec tant d'ardeur, que j'ai recherchée avec tant d'empressement, et qui est accordée aujourd'hui à mes désirs, reçois le disciple de celui qui t'a consacrée par sa mort, et qui t'a rendue aussi aimable que tu étais formidable.

Où saint André fut-il enterré après sa mort? — Il fut enterré à Patras, et de là son corps fut transporté, après le milieu du quatrième siècle à Constantinople, avec celui de saint Luc l'évangéliste, et placé dans la basilique des saints apôtres, que Constantin le Grand avait fait bâtir pour servir de sépulture aux empereurs.

Comment Dieu déclara-t-il la sainteté de cet apôtre dans cette translation? — Ce fut par un grand nombre de miracles qui se firent dans tous les lieux de passage, surtout dans ceux où il arrêtait.

Que rapporte saint Grégoire de Tours, du miracle qui se faisait à son sépulcre à Patras? — Il dit que tous les ans au jour de sa mort, il coulait de son sépulcre une liqueur, laquelle, selon qu'elle était plus ou moins abondante, marquait la fertilité plus ou moins grande de l'année suivante. Il ajoute que cette liqueur exhalait une odeur si agréable qu'on l'eût prise pour du nectar ou pour une composition de parfums très-agréables et que les malades qui en buvaient ou s'en frottaient, se trouvaient guéris.

Quelles sont les vertus principales que vous nous proposez à imiter dans saint André? — Ce sont celles que vous venez d'entendre : son empressement à faire connaître Jésus-Christ, son zèle infatigable dans la prédication de l'Evangile, et son grand amour pour la croix. — Nous aurions un grand désir d'imiter ces vertus. — Si vous passez du désir à la pratique, vous serez heureux et dignes de la protection de ce grand apôtre.

Sur les O, le 15 décembre.

Je voudrais bien savoir pourquoi les fidèles marquent tant d'empressement pour venir aux *O?* — C'est apparemment parce qu'ils sont instruits des raisons qui portent l'Eglise à faire ces prières, et en même temps de leur efficace.

Comme nous ne savons ni l'un ni l'autre, vous nous ferez grand plaisir de nous en instruire. — Les *O* sont des prières solennelles que l'Eglise fait aux approches de Noël, pour conjurer le Sauveur de venir promptement, afin de faire régner sur la terre la justice, en y abolissant le péché; et on les appelle ainsi, parce qu'elles commencent par cette exclamation.

Pourquoi dites-vous que ces prières sont solennelles? — C'est parce qu'on les chante avec solennité; on les répète trois fois, et cependant on sonne une cloche.

Pourquoi cette triple répétition? — Sans

m'arrêter à la raison littérale, je vous dirai que c'est pour rendre ces prières plus efficaces auprès de Dieu, et enflammer davantage nos cœurs.

Pourquoi sonne-t-on pendant qu'on les chante? -- C'est premièrement en signe de joie. C'est en second lieu pour avertir ceux qui sont dans les maisons de se mettre en prières, et de s'unir à celles de l'Eglise.

Que renferment ces prières? — Elles renferment les désirs ardents de tous les justes qui ont vécu avant Jésus-Christ et qui soupiraient continuellement après sa venue.

Quel devait être le fruit de sa venue? — C'était le règne de la justice sur la terre, et l'abolition du péché et de ses suites malheureuses.

Quelles étaient ces suites malheureuses? — C'étaient le ciel fermé aux hommes, la domination et la tyrannie insupportable des démons, qui tenaient presque toute la terre dans un honteux esclavage.

Quel était ce honteux esclavage? — C'était l'idolâtrie répandue presque universellement dans le monde, accompagnée des erreurs les plus grossières et des vices les plus monstrueux.

Qui pouvait délivrer le monde de tant de maux? — Il n'y avait qu'un Dieu. C'est pourquoi les justes soupiraient avec tant d'ardeur après la venue du divin Messie.

Ce sont donc les soupirs de ces justes que l'Eglise met encore dans la bouche de ses enfants dans les derniers jours de l'Avent, pour demander à Dieu la conservation des fruits de cette heureuse venue du Messie dans le monde? — Oui, c'est pour animer ses enfants du même esprit dont étaient animés ces anciens justes.

Il ne faut donc pas manquer d'assister à ces prières tous les jours? — C'est ce que je vous conseille très-fort, si vos occupations peuvent vous le permettre : avec une bonne volonté, on trouve toujours le temps.

Dites-nous, je vous prie, ce que l'on chante chaque jour, afin que nous entrions mieux dans l'esprit de l'Eglise? — On chante

Le premier jour.

O Sagesse (*Ecclés.*, XXIV, 5) qui êtes sortie de la bouche du Très-Haut (*Sag.*, VIII, 1-7), qui atteignez d'une extrémité jusqu'à l'autre, et qui disposez toutes choses avec force et avec douceur (*Exode*, VI, 3), venez nous apprendre la voie de la prudence.

Le second jour.

O Seigneur Dieu (*Dan.*, IX, 25), le chef et le conducteur de la maison d'Israël (*Matth.*, II), qui avez apparu (*Exode*, XX) à Moïse dans la flamme du buisson ardent (*Ibid.*, VI, 6) et qui lui avez donné la loi sur le mont Sinaï, venez nous racheter avec un bras étendu (*Isaïe*, XI, 10).

Le troisième jour.

O rejeton de Jessé (*Ibid.*, LII, 15), qui êtes exposé comme un étendard à tous les peuples (*Ibid.*, XI, 12), devant lequel les rois demeureront dans le silence (*Habac.*, II, 3), et à qui les nations viendront offrir leurs prières, venez nous délivrer, ne différez pas davantage.

Le quatrième jour.

O clé de David (*Isaïe*, XXII, 22), et le sceptre de la maison d'Israël (*Ibid.*, XLII, 7), qui ouvrez sans que personne puisse fermer, et qui fermez sans que personne puisse ouvrir (*Ibid.*, II, 9), venez tirer de la prison l'homme captif qui habite dans les ténèbres (*Zachar.*, III, 8, *et* VI, 12) et dans l'ombre de la mort.

Le cinquième jour.

O soleil levant (*Sag.*, VII, 26), éclat de la lumière éternelle (*Malach.*, IV, 2), et soleil de justice (*Isaïe*, IX, 2), venez éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres (*Sag.*, VII, 26) et dans l'ombre de la mort.

Le sixième jour.

O saint des saints (*Dan.*, IX, 24), qui êtes le miroir sans tache de la majesté divine et l'image de sa bonté (*Jér.*, XX, 7), venez, afin que l'iniquité soit effacée, et qu'une justice éternelle règne sur la terre.

Le septième jour.

O roi des nations (*Agg.*, II, 8; *Isaïe*, XXVI, 16), et le désiré des peuples, (*Ephés.*, II, 14,) vous qui êtes la pierre angulaire (*Gen.*, II, 7) qui réunissez en vous les deux peuples; venez sauver l'homme que vous avez formé du limon de la terre.

Le huitième jour.

Emmanuel (Dieu avec nous) (*Isaïe*, VII, 14), notre roi et notre législateur (*Matth.*, XIII), qui êtes l'attente des nations (*Isaïe*, XXXIII, 2), et leur sauveur (*Gen.*, XLIX, 10), venez nous sauver, ô Seigneur notre Dieu.

Le neuvième jour.

O pasteur d'Israël (*Ezéch.*, XXXIV, 2, 3) et le souverain dominateur dans la maison de David (*Isaïe*, XVI, 1), vous dont la génération est dès le commencement (*Mich.*, V, 2), dès l'éternité (*Isaïe*, IV, 11), venez conduire votre peuple avec force dans les vrais pâturages (*Id.*, LII, 7), et régner dans l'équité et dans la justice.

Nous vous sommes très-obligés de cette intelligence; nous suivrons les paroles que l'Eglise chante, et nous en comprendrons bien mieux le sens. — Le plaisir que vous en ressentez m'en fait un véritable.

Saint Thomas, 21 décembre.

Voici une fête bien proche de Noël, ne serait-ce point pour nous avertir de redoubler nos préparations? — Vous pouvez l'envisager ainsi, si cela contribue à votre édification : ce n'est pas néanmoins la raison pourquoi cette fête a été placée si proche de Noël.

Quelle est-elle donc, s'il vous plaît? — C'est, ou parce que ce saint apôtre est mort en ce jour, ou parce qu'il s'y est fait quelque translation de ses reliques.

Comment se prépare-t-on à cette fête? — On s'y prépare par les prières de la vigile.

Pourquoi n'y jeûne-t-on pas comme la veille de plusieurs apôtres? — Il faut suivre en cela l'usage de l'église où l'on se trouve, et s'y conformer fidèlement.

Mais pourquoi cette diversité? — C'est que l'Eglise universelle a laissé chaque église particulière dans ses usages sur ces sortes de pratiques.

On est donc en sûreté quand on suit sur cela l'usage de son église? — Oui, car l'Eglise le trouve bon et l'approuve.

Nous nous en tiendrons là. D'où était saint Thomas? — Il était de Galilée, et il se nommait encore Didyme, qui veut dire en grec ce que Thomas veut dire en hébreu, c'est-à-dire jumeau.

Quand ce saint fut-il appelé à l'apostolat? — Ce fut lorsque Jésus-Christ fit le choix de ses apôtres (*Matth.*, X, 3), qu'il tira du milieu de ses disciples.

Comment saint Thomas fit-il paraître son zèle pour Jésus-Christ, lorsque les autres voulaient l'empêcher d'aller en Judée, à cause que les Juifs voulaient le lapider? — Ce fut en disant (*Jean*, XI, 16): Allons et mourons avec lui; paroles qui marquent un homme de résolution.

Quand Notre-Seigneur dit à ses apôtres, après la cène (*Jean*, XIV, 4), vous savez où je vais, et vous en savez la voie, que lui dit saint Thomas? — Il lui dit: Seigneur, nous ne savons où vous allez, et comment en pouvons-nous savoir la voie?

Que repartit Jésus-Christ à saint Thomas? — Il lui repartit: Je suis la voie, la vérité et la vie, personne ne vient au Père que par moi.

Expliquez-nous ces paroles, car nous ne les entendons pas. — En voici l'explication. Jésus-Christ est la voie, parce qu'il nous conduit par ses exemples: il est la vérité, parce qu'il nous éclaire par sa parole: il est la vie, parce qu'il nous fait vivre d'une vie divine par son esprit et par sa grâce. C'est en lui que nous devons marcher. C'est lui que nous devons écouter. C'est par lui que nous devons vivre. Il est la voie qui n'égare point. Il est la vérité qui ne trompe point. Il est la vie qui donne l'immortalité.

Nous entendons ces paroles à présent: dites-nous, s'il vous plaît, si saint Thomas qui parut si courageux lorsqu'il dit, allons et mourons avec lui, tint sa résolution au temps de la passion? — Non, car il abandonna Jésus-Christ aussi bien que les autres, et s'enfuit (*Matth.*, XXVI, 56).

Que devint donc sa résolution? — Elle s'évanouit lorsqu'il vit son Maître entre les mains de ses ennemis, et qu'il se vit lui-même exposé à la mort.

D. Qu'est-ce que cela nous apprend? — Cela nous apprend qu'il y a bien de la différence entre voir le péril de loin et le voir de près, et qu'il y a bien des cas où la résolution et l'exécution ne sont pas la même chose.

Et d'où vient cette différence? — Elle vient la plupart du temps de ce que nous nous appuyons trop sur nous-mêmes, et de ce que nous ne nous confions pas assez en Dieu.

Est-ce la seule faute que S. Thomas ait faite? — Il en a fait encore une autre en ne voulant pas croire la résurrection de Jésus-Christ sur le témoignage des autres apôtres, qui l'assuraient avoir vu le Seigneur depuis sa résurrection.

Que dit-il en cette occasion? — Il dit (*Jean*, XX, 25): Si je ne vois dans ses mains la marque des clous qui les ont percées, et si je ne mets mon doigt dans la plaie de son côté, je ne le croirai point.

Que fit Jésus-Christ pour guérir l'incrédulité de cet apôtre? — Il apparut une seconde fois à ses apôtres, huit jours après sa résurrection, de la même manière que la première fois, et s'adressant à Thomas, il lui dit: Portez ici votre doigt, et considérez mes mains; approchez aussi votre main, et mettez-la dans mon côté, et ne soyez plus incrédule, mais fidèle.

Que dit alors S. Thomas, tout pénétré de respect et de soumission? — Il dit en élevant la voix: Mon Seigneur et mon Dieu; et par ces paroles il reconnut Jésus-Christ, non seulement pour son maître, mais encore pour son Dieu, ce qui fut une confession éclatante de la divinité de Jésus-Christ.

Que lui dit Jésus-Christ? — Vous avez cru, Thomas, parce que vous m'avez vu: heureux ceux qui ont cru sans avoir vu; ce qui élevait beaucoup la foi de ceux qui ne demandent point à voir pour croire.

Qu'admirez-vous en tout ceci? — J'y admire la tendre bonté de Jésus, qui fait pour le salut d'un seul ce qu'il avait fait pour celui de tous. Ce qui me fait comprendre combien une seule âme lui est chère, et ce que nous devons faire, à son exemple, pour le salut d'une seule âme.

Mais je suis en peine de savoir si S. Thomas reçut alors le Saint-Esprit et les pouvoirs que Jésus-Christ avait donnés à ses apôtres, huit jours auparavant, lorsque cet apôtre n'y était pas. — Oui (*V. Nomb.*, XI, 26), il le reçut, parce Jésus-Christ l'avait en vue, quoique absent; et si son incrédulité en avait suspendu l'effet, sa fidélité en fit cesser la suspension.

Je suis ravi d'apprendre cela. Est-ce là tout ce que l'Evangile dit de S. Thomas? — Il en parle encore à l'occasion d'une pêche miraculeuse où présida Jésus-Christ (*Jean*, XXI, 2), après laquelle il eut le bonheur de dîner avec ce divin Sauveur, en la compagnie de S. Pierre et des autres disciples qui étaient à cette pêche.

Où S. Thomas alla-t-il prêcher après avoir reçu la plénitude du Saint-Esprit? — Il alla prêcher aux Parthes, aux Mèdes et aux Indiens, et partout où son zèle le porta.

Comment est-il mort? — Il est mort ayant été percé d'un coup de lance, au pied d'une croix qu'il avait fait dresser près de la ville de Méliapour, dans les Indes, qui fut appelée depuis la ville de S. Thomas; et les chrétiens de cette ville furent nommés les chrétiens de S. Thomas.

Quelles vertus remarquez-vous dans S.

Thomas? — J'y remarque premièrement la résolution d'aller en Judée avec Jésus-Christ, et d'y mourir avec lui; 2° sa docilité et sa prompte soumission à croire la résurrection de Jésus-Christ, aussitôt qu'il eût vu et entendu ce divin Sauveur; 3° son zèle infatigable dans les travaux de l'apostolat.

Voilà donc ce que nous devons imiter dans ce saint apôtre? — Oui, c'est ce que l'Eglise nous propose aujourd'hui, et ce qu'elle attend de nous.

Saint Etienne, le 26 décembre.

Je voudrais bien savoir pourquoi la fête de S. Etienne se fait d'une manière si solennelle, tandis que plusieurs fêtes d'apôtres se font bien moins solennellement? — C'est parce qu'il a été le premier des sept diacres élus par les apôtres (*Act.*, VI), et le premier des martyrs de Jésus-Christ; c'est aussi parce qu'il a été un homme de prodiges et de miracles pendant sa vie, à sa mort, et même après sa mort.

Pourriez-vous nous dire le lieu de sa naissance? — On croit qu'il était de Jérusalem, et par conséquent Juif d'origine, quoique peut-être il fût Grec de naissance.

Comment fut-il instruit dès son enfance? — On eut soin de l'instruire principalement dans la science de la religion (*Ibid.*, VII), qu'il possédait dans un haut degré.

A quelle dignité fut-il élevé dès le commencement de l'Eglise? — Il fut fait le premier des sept diacres qui furent établis par les apôtres pour servir dans le ministère sacré, et pour avoir soin de la distribution des aumônes.

Quel témoignage lui rend le texte sacré? —Il lui en rend un très-grand (*Ibid.*, VI, 5-8), en disant que c'était un homme plein de foi et du Saint-Esprit, plein de grâce et de force.

Où principalement S. Etienne fit-il paraître ces dons? — Ce fut dans les disputes qu'il eut avec ceux qui s'élevaient contre lui au sujet de la religion; car ils ne pouvaient résister à la sagesse et à l'esprit qui parlaient en lui.

Que firent-ils, voyant qu'ils ne pouvaient lui résister? — Ils subornèrent des gens pour leur faire dire qu'ils l'avaient entendu blasphémer contre Moïse et contre Dieu.

Que firent-ils ensuite? — Ils émurent le peuple, les sénateurs et les scribes, et se jetant sur S. Etienne, ils l'entraînèrent et l'emmenèrent au conseil.

Que produisirent-ils contre lui? — Ils produisirent de faux témoins qui disaient: Cet homme ne cesse point de parler contre le lieu saint et contre la loi; car nous lui avons ouï dire que ce Jésus de Nazareth détruira ce lieu et changera les ordonnances que Moïse nous a laissées.

Comment S. Etienne parut-il à ce moment à tous ceux qui étaient assis dans le conseil, et qui avaient les yeux sur lui? — Son visage leur parut comme le visage d'un ange: ce qui seul aurait dû les calmer et apaiser leur fureur.

Que répondit S. Etienne au grand prêtre qui lui demanda si ce qu'on disait de lui était véritable? — Il s'expliqua par un long et savant discours (*Act.*, VII), rapporté au chapitre septième des Actes, qu'il finit en leur disant: Têtes dures, hommes incirconcis de cœur et d'oreilles, vous résistez toujours au Saint-Esprit, et vous êtes tels que vos pères ont été. Qui est celui d'entre les prophètes que vos pères n'aient point persécuté? Ils ont tué ceux qui leur prédisaient l'avènement du Juste que vous venez de trahir et dont vous avez été les meurtriers. Vous avez reçu la loi par le ministère des anges, et vous ne l'avez point gardée.

Le conseil écouta-t-il tranquillement ces dernières paroles? — Non; car, les ayant entendues, tous ceux qui y étaient entrèrent dans une rage qui leur déchirait le cœur, et ils grinçaient des dents contre lui.

Comment Dieu soutint-il son serviteur dans ce combat? — S. Etienne étant rempli du Saint-Esprit, et levant les yeux au ciel, vit la gloire de Dieu et Jésus qui était debout à la droite de Dieu, et il dit: Je vois les cieux ouverts et le Fils de l'Homme qui est debout à la droite de Dieu.

Un tel prodige, sans doute, arrêta ces furieux? — Non; car dans le moment l'ayant entraîné hors de la ville, ils le lapidèrent, et les témoins mirent leurs vêtements aux pieds d'un jeune homme nommé Saul, qui consentait comme les autres à la mort de S. Etienne, mais qui fut converti dans la suite, et appelé Paul.

Que faisait S. Etienne pendant qu'on le lapidait? — Il invoquait Jésus, et disait: Seigneur Jésus, recevez mon esprit.

Ce saint martyr ne conserva-t-il point quelque ressentiment contre ceux qui le faisaient mourir si cruellement et si injustement? — Il en était bien éloigné; car, s'étant mis à genoux, il cria à haute voix: Seigneur, ne leur imputez point ce péché; et, après cette parole, il s'endormit au Seigneur.

Voilà une mort bien aimable, car c'est mourir dans l'acte de la plus héroïque charité. — Soyez comme S. Etienne, remplis de foi et du Saint-Esprit, de grâce et de force pendant votre vie, et vous aurez le bonheur de mourir comme lui, sinon dans l'acte de la plus héroïque charité, au moins dans la charité.

Hélas! j'ai bien de la difficulté à pardonner les moindres peines que l'on me fait; comment pourrais-je pardonner une mort aussi cruelle et aussi injuste? — N'espérez pas de pardonner de bon cœur les grandes et signalées peines, si vous ne vous accoutumez de bonne heure à pardonner les moindres et les plus légères.

C'est à quoi j'ai aussi beaucoup de répugnance? — C'est une marque que vous n'avez guère de foi, d'esprit de Dieu, de grâce et de force; car quand on a tout cela, non seulement on n'a point de répugnance à pardonner, mais même on le fait avec joie et avec plaisir.

Je désirerais bien être arrivé là? — Demandez cette grâce à Dieu, priez saint Etienne

de vous l'obtenir, exercez-vous sans cesse à la pratique de cette vertu, et j'espère que ce qui vous coûte tant aujourd'hui, vous le ferez dans la suite, non seulement sans peine, mais avec une grande facilité.[1]

S. Jean l'évangéliste, le 27 décembre.

Quoique toutes les fêtes des saints me fassent plaisir, je vous dirai que j'en ressens un particulier dans celle-ci. — C'est apparemment parce que c'est la fête du disciple bien-aimé, et qu'elle inspire je ne sais quoi de tendre et d'aimable.

Vous l'avez dit : sa jeunesse ; car il était le plus jeune des apôtres (*Hier. Ep.*, c. LXXXIV; *et in Jovin*, *l.* I, *c.*XIV), n'ayant que vingt-cinq ans lors de sa vocation ; son tendre attachement pour Jésus-Christ et l'amour de préférence de Jésus-Christ pour lui ; sa virginité et toutes ses autres qualités aimables nous touchent et nous pénètrent ? — Je suis charmé qu'à votre âge vous sachiez discerner et goûter toutes ces aimables prérogatives.

Apprenez-nous ce que vous savez de cet aimable apôtre, et comptez sur notre attention, car nous n'en voulons rien perdre. — Je vous dirai d'abord qu'il était de Bethsaïde (*Luc*, V, 10), ville de Galilée; que son père s'appelait Zébédée (*Mat.*, IV, 17), et sa mère, Salomé ; et que lui, aussi bien que son frère aîné, saint Jacques le majeur, dont on fait la fête le vingt-cinq juillet, étaient pêcheurs comme leur père.

Quand Jésus-Christ appela-t-il saint Jean à sa suite ? — Ce fut neuf ou dix mois après son baptême par saint Jean, comme cet apôtre était avec son frère dans une barque sur le bord du lac de Génésareth, dit la mer de Tibériade, et dès ce jour il quitta, aussi bien que son frère, son père et ses filets, c'est-à-dire tout ce qu'il avait et tout ce qu'il pouvait espérer dans le monde, pour s'attacher à Jésus-Christ et le suivre partout en qualité de disciple.

Pourquoi Jésus-Christ lui donna-t-il, aussi bien qu'à son frère, le nom de Boanerge (*Marc*, III, 17), qui veut dire enfants du tonnerre ? — C'est peut-être parce qu'ils avaient un zèle un peu vif et un peu ardent, quand il s'agissait des intérêts de leur divin maître : zèle qu'ils manifestèrent en plusieurs occasions.

Marquez-nous, s'il vous plaît, ces occasions, car nous aimons ce zèle, surtout quand il ne regarde que les intérêts de Jésus-Christ? — Un jour saint Jean se mit en devoir d'empêcher un homme de chasser les démons au nom de Jésus-Christ (*Luc*, IX, 49), parce que cet homme n'était pas du nombre des disciples. Il rapporta ensuite à son maître ce qu'il venait de faire, lequel ne l'en reprit pas comme d'une faute, à cause du zèle qui l'avait fait agir ; mais il lui dit, pour l'instruire, qu'il ne devait point l'en détourner ; car, ajoute-t-il, celui qui n'est pas contre vous est pour vous.

Dans une autre occasion, Jésus-Christ allant de Galilée à Jérusalem (*Id.*, IX, 53), voulut entrer dans un bourg des Samaritains pour y loger en passant. Ceux du lieu voyant qu'il allait à Jérusalem, lui en fermèrent l'entrée, par la haine qu'ils avaient pour les Juifs. Saint Jean et son frère, indignés de cet affront, lui dirent : Seigneur, voulez-vous que nous commandions que le feu du ciel descende sur eux et qu'il les dévore? Jésus leur en fit une correction, en leur disant : Vous ne savez pas à quel esprit vous êtes appelés. Sachez que le Fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver.

Saint Jean et saint Jacques donnèrent encore une marque de leur imperfection, en s'abandonnant trop à la vivacité de leur zèle (*Matth.*, II, 21), lorsqu'ils firent demander à Jésus-Christ par leur mère, les premiers rangs pour eux à sa droite et à sa gauche dans son royaume ; à quoi le Sauveur leur répondit qu'ils ne savaient ce qu'ils demandaient.

Nous voyons à la vérité quelque imperfection dans ce zèle, mais ce zèle nous plaît. — Ce zèle eût été encore plus beau, s'il eût été plus éclairé, comme il devint dans la suite; il est à croire que c'est ce zèle qui les mit si bien dans l'esprit de Jésus-Christ, que ce divin Sauveur les choisissait souvent avec saint Pierre, pour rester auprès de lui ou pour être les témoins de quelques miracles ou de quelques actions singulières, dont il ne jugeait pas à propos de faire part aux autres (*Id.*, IX, 18), comme il arriva à la résurrection d'une jeune fille, à sa transfiguration (*Id.*, XVII, 1) et à sa prière au jardin des Oliviers.

Quelle commission honorable Jésus-Christ lui donna-t-il la veille de sa passion (*Id.*, XXVI, 31) ? — Il l'envoya avec saint Pierre à Jérusalem pour y préparer tout ce qui était nécessaire pour la dernière cène qu'il voulait faire avec ses apôtres.

Avec quelle distinction Jésus-Christ traita-t-il saint Jean dans ce dernier souper ? — Ce divin Sauveur lui donna des marques de sa tendresse et de son affection particulière, en le faisant mettre à table auprès de lui (*Jean*, XIII, 23); en sorte qu'il avait la tête posée sur son sein, ce qui était pour saint Jean un honneur distingué et une faveur des plus grandes.

A qui Notre-Seigneur découvrit-il qui était celui des apôtres qui devait le trahir? — Ce fut à saint Jean, en lui disant tout bas : Celui à qui je donnerai un morceau de pain trempé, c'est celui-là.

Où alla Jésus-Christ après ce dernier souper, et les instructions qui le suivirent ? — Il alla au jardin des Oliviers, où il ne voulut avoir pour témoins que saint Pierre, saint Jacques et saint Jean.

Qu'arriva-t-il lorsque Notre-Seigneur fut pris, lié et garrotté par ses ennemis ?—Tous les apôtres (*Matth.*, XXVI, 56), dit l'évangéliste, l'abandonnèrent et s'enfuirent (*In Matth.*, *Hom.* LXVI *et* LXXXV, *Epist*). Saint Chrysostôme, néanmoins, et saint Jérôme veulent que l'on en excepte saint Jean. Ce qui est certain, c'est qu'il suivit Jésus-Christ jusque chez

Caïphe, le grand-prêtre, dont il était connu, et qu'il eut le crédit d'y faire entrer saint Pierre. Il ne le quitta point non plus pendant tout le temps qu'il fut à la croix.

Comment Notre-Seigneur récompensa-t-il la fidélité de son disciple bien-aimé? — Ce divin Sauveur le mit en sa place, et le donna pour fils à sa mère, en disant à sa mère, la voyant debout au pied de la croix (*Jean*, XXIX, 26), et auprès d'elle le disciple qu'il aimait : Femme, voilà votre fils. Puis il dit au disciple : Voilà votre mère. Depuis cette heure-là saint Jean la prit chez lui et se chargea de pourvoir à tous ses besoins.

De quoi saint Jean fut-il témoin après que Jésus-Christ fut expiré? — Il lui vit percer le côté avec une lance (*Id.*, XIX, 34), et il en vit sortir du sang et de l'eau.

Comment saint Jean marqua-t-il son zèle, lorsqu'il apprit de Madeleine que le corps de Jésus n'était plus dans le sépulcre? — Il y courut avec saint Pierre (*Id.*, XX, 3), et y étant arrivé le premier, et s'étant baissé, il y vit les linceuls; mais il n'y entra qu'après saint Pierre.

Qu'arriva-t-il, comme saint Jean était occupé à la pêche sur la mer de Tibériade en Galilée, avec saint Pierre, saint Jacques, son frère, et quelques autres disciples? — Le matin Jésus parut sur le rivage sans qu'ils sussent que c'était lui (*Id.*, XI, 4). Saint Jean fut le premier qui le reconnut après la pêche miraculeuse qu'il leur fit faire, et en avertit saint Pierre, qui se jeta aussitôt à l'eau pour aller à lui. Saint Jean et les autres disciples qui étaient dans la barque étant arrivés à terre, dînèrent avec Jésus ressuscité, qui confia ensuite le soin de ses brebis à S. Pierre, et lui dit de le suivre.

Qu'est-ce que saint Pierre demanda à Jésus-Christ à l'occasion de ces dernières paroles (*Id.*, XXI, 2), en voyant venir après lui le disciple que Jésus aimait? — Il lui demanda ce que deviendrait ce disciple; mais Jésus lui dit : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe? Pour vous, suivez-moi. Il courut sur cela un bruit que ce disciple ne mourrait point : Jésus néanmoins n'avait pas dit : Il ne mourra point, mais si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe?

Cet apôtre est donc mort? — Oui, il est mort à Ephèse (*Chron. Eusèbe*), d'une mort paisible, âgé de près de cent ans, après bien des travaux pour l'établissement de l'Evangile et la formation de l'Eglise.

Cette union particulière que l'on voit entre saint Pierre et saint Jean a-t-elle continué depuis l'ascension de Notre-Seigneur? — Oui, elle a toujours continué, et il n'y eut guère de rencontre où l'un se trouvât sans l'autre, jusqu'au temps où ils quittèrent le pays. C'était une union formée par Jésus-Christ même ou par sa seule considération. L'un et l'autre allant au temple après la descente du Saint-Esprit (*Act.*, III), pour se trouver à la prière qui se faisait à l'heure de none, guérirent à la porte du temple un boiteux qui était né perclus de ses jambes Ils furent aussi envoyé à Samarie pour y confirmer les nouveaux baptisés que saint Philippe, diacre, y avait convertis par ses prédications et par ses miracles (*Act.*, VIII).

Où saint Jean prêcha-t-il principalement? — Il prêcha dans l'Asie mineure et faisait sa résidence ordinaire à Ephèse (*Irén.*, *l.* III, *c.* III). On croit communément qu'il alla aussi prêcher chez les Parthes, apparemment après la mort de la sainte Vierge.

Comment vivait ce saint apôtre? — Il vivait très-austèrement (*Eusèbe*, *l.* V, *c.* XXIV), ne faisant point couper ses cheveux, n'usant point du bain (*Hier. illius*, *c.* XLV), ce qui est une grande mortification dans les pays chauds; ne mangeant de rien qui eût vie, et n'ayant pour tout habit qu'une tunique et un simple manteau de toile par-dessus. On rapporte que quand il officiait il portait sur le front une larme d'or.

Quel était son caractère principal? — C'était une grande douceur et une grande fermeté tout ensemble (*Hier. vir. Il. c.* VII), sans que jamais l'une de ces qualités préjudiciât à l'autre; ce qui faisait un composé admirable. Par sa douceur il captivait tous les esprits, et par sa fermeté il intimidait les méchants.

Comment ce saint apôtre regardait-il les hérétiques? — Il avait pour eux une aversion qu'il inspirait à ses disciples, autant par ses actions que par ses discours. Etant allé un jour au bain (*Irén.*, *l.* III, *c.* III), soit que l'Esprit de Dieu l'y eût conduit, car il n'y allait jamais; soit qu'il eût été contraint par sa santé, et ayant appris que l'hérésiarque Cérhinthe était dans le bain, il en sortit promptement sans vouloir y rentrer, de peur, disait-il, que le bâtiment ne tombât sur lui, à cause de cet ennemi de Dieu et de la vérité.

Comment la vertu de ce saint apôtre fut-elle éprouvée sous l'empereur Domitien quelques années avant sa mort? — Il fut banni d'Ephèse (*Tert. Præscrip.* c. 36), où il avait établi sa résidence, et ensuite amené à Rome, où il fut condamné par cet empereur à être jeté dans l'huile bouillante pour y perdre la vie.

Mourut-il dans ce supplice? — Non : car non seulement il fut garanti d'une manière toute miraculeuse, mais encore il en sortit plus sain et plus vigoureux qu'il n'y était entré (*Hier. in Jovin.*, *l.* I, *c.* XIV). C'est ainsi que se vérifia la prédiction que Jésus-Christ lui avait faite, qu'il boirait le calice de sa passion (*Matth.*, XX, 21).

Où ce miracle arriva-t-il, et en quelle année? — Ce fut à Rome, près de la porte appelée Latine (*Hier. in Jovin.*, *l.* I, *c.* XIV), en l'année quatre-vingt-quinze de Jésus-Christ; et quoiqu'il ne soit pas mort dans ce supplice, parce que Dieu arrêta la violence du feu, il n'a pas moins mérité le titre de martyr; et l'Eglise le révère en cette qualité, persuadée que ce n'est pas lui qui a manqué au martyre, dans lequel il s'attendait devoir consommer le sacrifice qu'il faisait de sa vie à Dieu, mais que c'est le martyre qui lui a manqué.

Où saint Jean fut-il relégué par l'ordre du même empereur au sortir de l'huile bouillante

où il avait été jeté? — Il fut relégué dans l'île de Pathmos (*Apoc.*, I, 9), où il resta environ dix-huit mois, et l'on prétend que, tout âgé qu'il était, il fut condamné à travailler aux mines, qui était le supplice des personnes du commun que l'on envoyait en exil. Ce fut dans cet exil qu'il reçut les révélations de l'Apocalypse de Jésus-Christ, soit dans un ravissement, soit dans un simple sommeil, avec ordre de les écrire et de les publier.

Où cet apôtre revint-il après son exil? — Il revint à Ephèse (*Eusèbe. l.* III, *c.* XXV), où il resta jusqu'à la fin de sa vie, et ce fut vers ce même temps qu'il convertit un jeune homme qui était devenu le chef d'une troupe de voleurs.

Vous ne nous parlez point de son Evangile, qui est le plus sublime des quatre que nous avons? — J'allais vous en parler, car c'est ici sa place. Il ne put presque se résoudre à l'écrire (*Eus. l.* VI, *c.* IV), tant son humilité était grande (*Hier. præf. in Matth.*) et ce ne fut qu'après bien des instances de la part des fidèles et des évêques (*Epiph. Hær.* LI, *c.* 12), et même du Saint-Esprit qui le pressait intérieurement, qu'il l'entreprit; et avant de commencer, il eut recours au jeûne et à des prières publiques; et ce ne fut qu'au sortir d'une révélation profonde qu'il en prononça les premières paroles.

N'avons-nous pas d'autres écrits de ce saint apôtre, qui a été regardé comme un aigle, pour avoir pénétré jusque dans le sein de la Divinité, et pour y avoir découvert les sublimes mystères qu'il nous a déclarés? — Nous en avons encore trois Epîtres, dont la première principalement roule toute sur la charité.

Lorsqu'il fut parvenu à une extrême vieillesse, étant épuisé par ses grands travaux, jusqu'à ne pouvoir plus marcher, que faisaient ses disciples pour n'être pas privés de sa présence dans les assemblées des fidèles? — Ses disciples le portaient à l'église (*Hier. in Galat.*, c. VI) : et comme il ne pouvait plus faire de longs discours, il se contentait de dire et de répéter sans cesse : Mes chers enfants, aimez-vous les uns et les autres : et comme on lui dit un jour qu'il répétait toujours la même chose, il dit : C'est ce que le Seigneur nous commande ; si on le fait bien, il ne faut rien davantage (*Comm. in Galat.*, *l.* III, *c.* VI). Réponse que S. Jérôme trouvait admirable et digne de S. Jean, c'est-à-dire, du disciple bien-aimé de Jésus.

Où ce saint Apôtre fut-il enterré, étant mort dans une extrême vieillesse? — Il fut enterré à Ephèse auprès de la ville (*Tillem.*, *p.* 370), et son tombeau y a subsisté pendant plusieurs siècles. Ses reliques étaient dans une église de son nom, bâtie sur son tombeau, et il sortait de ce tombeau une espèce de poudre qui était comme un saint parfum et une sorte de manne semblable à de la farine, qui opérait la guérison des maladies.

Je désirerais bien avoir un peu des vertus de ce saint Apôtre. — Et moi, je voudrais que vous n'en eussiez pas seulement un peu, mais beaucoup. Pour y parvenir, méditez attentivement toutes les vertus dont nous venons de parler, lisez aussi avec réflexion ses Epîtres, essayez-vous ensuite à mettre en pratique ce que vous trouverez qui vous conviendra, et faisant de la sorte, peu à peu vous lui deviendrez semblable, sinon en tout, du moins en partie. — C'est à quoi j'aspirerais aussi avec bien de l'ardeur. — Faites ce que je viens de dire ; ajoutez-y d'implorer souvent l'intercession de ce grand saint, à qui Notre-Seigneur ne refuse rien, surtout quand on ne lui demande que de ressembler à son disciple bien-aimé. — Nous ne manquerons à rien de tout cela. Priez Dieu qu'il seconde nos bons désirs, après nous les avoir inspirés. — Si cela est, nous aurons la consolation de vous voir bientôt d'autres S. Jean, et aussi avancés que lui dans la familiarité de Jésus-Christ.

Saints Innocents, le 28 *décembre.*

Après nous avoir instruits sur les deux fêtes précédentes, instruisez-nous encore, s'il vous plaît, sur celle-ci? — J'y consens, et je vous ferai d'abord remarquer la différence qui se trouve entre les saints que l'on y honore; S. Etienne ayant été martyr, non seulement de volonté, mais encore d'effet, S. Jean n'ayant été martyr que de volonté et non d'effet ; et les SS. Innocents l'ayant été seulement d'effet et non de volonté.

Nous entendons ceci avec plaisir : mais pourquoi les SS. Innocents n'ont-ils été martyrs que d'effet, et non de volonté? — Ils l'ont été d'effet, puisqu'ils ont répandu leur sang et donné leur vie pour Jésus-Christ et à cause de Jésus-Christ; mais ils ne l'ont pas été de volonté puisque cela n'est point arrivé par le mouvement libre de leur volonté, n'étant point en âge pour cela.

Racontez-nous-en l'histoire? — Vous la trouverez au long dans le deuxième chapitre de S. Matthieu, que je vous conseille de lire pour vous en instruire à fond.

Nous ne refusons pas d'aller à cette source; mais nous serions bien aises d'en avoir un précis de votre bouche? — Il faut vous contenter. Jésus étant né à Bethléem, ville de la tribu de Juda, du temps du roi Hérode, des mages conduits par une étoile extraordinaire, vinrent de l'Orient à Jérusalem chercher ce nouveau roi, ce qui causa de grandes alarmes à Hérode et à toute la ville; et après plusieurs perquisitions, Hérode dit à ces mages : Allez à Bethléem, informez-vous exactement de cet enfant, et lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, afin que j'aille aussi l'adorer.

Jusqu'ici je ne vois rien qui conduise au massacre de ces enfants? — Ecoutez la suite. Ces mages conduits par la même étoile ayant trouvé l'enfant à Bethléem avec Marie, sa mère, l'adorèrent et lui firent leurs présents ; et comme ils se disposaient à venir trouver Hérode, un ange les avertit de n'y point retourner et de s'en aller dans leur pays par un autre chemin. — Je commence à entrevoir quelque chose. — Ce n'est pas tout. Après que les mages furent partis, un ange

apparut aussi à S. Joseph pendant la nuit, qui lui dit : Levez-vous, prenez l'enfant et sa mère, fuyez en Egypte, et n'en partez point jusqu'à ce que je vous le dise; car Hérode cherchera l'enfant pour le faire mourir. Je devine sans peine à présent ce qui va arriver. — Hérode se voyant trompé par les mages, entra dans une si grande colère, qu'il envoya tuer dans Bethléem et dans tout le pays d'alentour, tous les enfants âgés de deux ans et au-dessous, selon le temps dont il s'était enquis exactement des mages.

Pourquoi ce malheureux prince fit-il ainsi tuer cruellement tous ces enfants? — Il n'en voulait qu'à Jésus-Christ; mais pour ne pas manquer son coup, et contenter sa cruelle ambition, il renferma dans ce massacre toute cette étendue de pays, afin que Jésus-Christ ne manquât pas d'y être enveloppé.

Mais comment ces enfants méritèrent-ils la couronne du martyre, puisqu'ils n'étaient pas baptisés? — Ils furent baptisés dans leur sang, en le répandant, non seulement pour Jésus-Christ, mais encore en la place et au lieu de Jésus-Christ, ce qui les a toujours fait regarder dans l'Eglise comme de vrais martyrs; d'ailleurs le baptême n'était pas alors nécessaire puisqu'il n'était pas encore institué. — Autant que je trouve ces enfants heureux, autant je trouve malheureux le roi impie qui les a fait mourir. — Vous avez raison : aussi ne porta-t-il pas loin la punition de son crime, étant mort peu après dans des douleurs universelles et excessives, et dans une puanteur insupportable; ce qui n'est encore rien en comparaison des supplices éternels que cette action si cruelle et si barbare méritait. — On voit par cet exemple qu'il ne faut pas s'attaquer à Dieu. — Vous avez vu comment Dieu s'est joué de ce prince et de ses desseins, et comme il a su en tirer sa gloire, en sauvant son fils, et en faisant autant de saints pour le ciel, que ce malheureux prince a sacrifié de victimes innocentes à sa cruelle ambition et à sa détestable politique.

Que faut-il faire pour honorer dignement ces saints martyrs? — Il faut 1° se rendre assidu à l'église et assister à tout le service divin; 2° méditer leur bonheur d'avoir mérité la couronne, avant d'avoir su combattre; 3° en remercier Notre-Seigneur, et travailler à mériter leur intercession.

C'est ce que nous ferons fidèlement.

Sur la fin et le commencement de l'année.

Que voyez-vous dans cette fin et dans ce commencement de l'année? — J'y vois une image sensible de la fin du temps et du commencement de l'éternité.

Est-ce que la fin du temps et le commencement de l'éternité arriveront de même? — Oui, de même, et nous nous trouverons surpris de nous voir à la fin du temps, comme nous nous trouvons surpris de nous voir à la fin de l'année.

La chose est assez de conséquence pour y penser. — Il est vrai; néanmoins qui est-ce qui y pense? Chacun se trouve à la fin de la vie, sans y avoir presque pensé. — Voilà un étrange assoupissement, et combien est il important d'en sortir, pour se préparer à ce dernier moment, moment qui décidera sans retour de notre éternité! — Vous savez ce qui est arrivé aux vierges folles pour être demeurées dans ce fatal assoupissement, qui occupe la plupart des hommes, même des chrétiens.

Que faut-il faire pour l'éviter? — Il faut, comme les vierges sages, avoir toujours bonne provision d'huile et de lumière; c'est-à-dire de bonnes œuvres et de charité.

Que demandez-vous encore? — Je demande que vous mettiez ordre de bonne heure aux affaires de votre conscience et même à vos affaires temporelles, parce que chaque jour peut être le dernier de votre vie.

La vie est donc quelque chose de bien fragile et de bien incertain? — Oui; puisqu'elle nous échappe au moment que nous croyons la mieux tenir.

Si la fin de la vie vient comme la fin de l'année, vous avez bien raison de dire qu'elle nous échappe lorsque nous croyons la mieux tenir. — Je l'ai dit : la fin de l'année est une image sensible de la fin de la vie; regardez comme l'année s'est écoulée, votre vie s'écoulera de même.

C'est la vérité que les mois, les semaines, les jours, les heures et les moments se sont écoulés avec une grande rapidité. — C'est une rapidité qui doit bien vous donner à penser, car notre vie s'écoulera de même, et nous serons tous surpris de nous voir à la fin.

Peut-on dire que nous possédions ce qui se passe si vite? — Nous ne possédons proprement que le moment présent; encore nous échappe-t-il au moment que nous le possédons.

C'est la vérité que le passé n'est plus à nous, et que l'avenir n'y sera peut-être point. — C'est à quoi on ne saurait trop réfléchir.

Que possédons-nous donc en possédant le temps? — Nous ne possédons qu'un nombre de moments qui se poussent et se chassent l'un l'autre.

C'est donc quelque chose de bien rapide que le temps? — Il n'est pas moins rapide que le soleil dans sa course, puisque c'est lui qui en règle le cours et la durée.

De quoi nous avertit cette rapidité? — Elle nous avertit d'en bien ménager tous les moments.

Pourquoi, s'il vous plaît? — C'est 1° parce que ces moments sont courts et en petit nombre; 2° parce qu'étant passés ils ne reviennent plus; 3° parce qu'ils nous échappent dans le moment que nous croyons les tenir; 4° parce que l'usage de ces moments dépend de l'éternité.

Quelle instruction trouvez-vous encore dans la nature de ces moments? — C'est que, si ces moments qui composent notre vie sont de leur nature périssables, notre vie aussi l'est nécessairement.

Quel malheur! — Et moi je dis, quel bonheur!

Quelle raison en avez-vous? — C'est que

notre vie étant aussi misérable qu'elle est, je trouve que c'est un bonheur de ce qu'elle prend fin.

Et pourquoi Dieu permet-il que notre vie soit si misérable ?—C'est 1° en punition de nos péchés ; 2° pour nous empêcher d'y attacher notre cœur ; 3° pour nous engager à soupirer continuellement après cette vie bienheureuse, d'où tous les maux seront bannis pour jamais.

Voilà bien de quoi nous occuper en finissant et en commençant l'année. — Occupez-vous encore de ce que Dieu a fait pour vous pendant le cours de l'année dernière.

Aidez-nous à cela, de grâce. — Regardez d'abord les maux dont il vous a préservés ; car il n'en est point qui soient arrivés à d'autres, qui n'eussent pu vous arriver.—En ouvrant les yeux, nous en voyons de toute espèce ; maladies, infirmités, perte de bien, attaques de réputation, mort lente ou précipitée.

Comprenez que toutes ces choses auraient pu vous arriver, si Dieu ne vous en eût préservés. — Nous le comprenons et nous voyons déjà bien des faveurs de ce côté-là.

Considérez encore toutes les grâces qu'il vous a faites, tant dans l'ordre naturel, que dans l'ordre surnaturel : elles sont sans nombre. — Plus vous parlez, plus nous sentons combien est grande la miséricorde de Dieu sur nous.

C'est lui qui vous a conservé la vie et la santé, et qui vous a libéralement donné de quoi l'entretenir; ce qu'il n'a pas fait avec la même libéralité à tant d'autres.—Voilà bien des grâces auxquelles nous n'avons pas fait toute l'attention qu'elles méritent.

Ajoutez-y encore toutes les lumières de grâces dont vous avez été favorisés, tous les bons mouvements, tous les remords secrets et tant de secours pour éviter le mal et pour faire le bien.—Vous avez raison de dire que les grâces que nous avons reçues sont sans nombre.

Ajoutez-y encore tous les sacrements que vous avez reçus ou pu recevoir, toutes les instructions que vous avez entendues, tous les bons exemples que vous avez vus, et même toutes les afflictions que Dieu vous a envoyées, ou pour vous rappeler à lui, ou pour vous y unir plus fortement.—Ce grand nombre de grâces nous épouvante dans la vue du compte qu'il nous en faudra rendre.

Vous avez raison ; car Dieu ne vous a pas fait tant de grâces sans en attendre des fruits à proportion.—Nous comprenons que tant de bienfaits demandaient de nous de grands retours vers Dieu.

Sans doute qu'avec tant de secours vous auriez dû vivre comme des saints.—Nous en convenons, mais, hélas ! que notre conduite a été différente.

C'est justement ce qui vous épouvante, et ce n'est pas sans sujet.—Nous avouons avec bien de la confusion que nous n'avons presque fait aucun usage de toutes ces grâces.

Et peut-être (souffrez que je vous le dise), est-ce le moindre mal que vous ayez fait.—Nous ne le dissimulerons pas, et nous le confessons dans toute la douleur de notre âme, nous en avons souvent abusé.

Combien d'autres se seraient sanctifiés, s'ils eussent été aussi favorisés que vous.—Il ne faut rien vous cacher ; souvent même nous nous sommes servis des dons de Dieu pour l'outrager, et c'est ce qui nous jette aujourd'hui dans une grande consternation.

Je n'en suis pas surpris, car vous reconnaissez par cet aveu, combien grande a été votre ingratitude, et à quoi vous vous êtes exposés; en effet, que seriez-vous devenus si la fin de l'année eût été pour vous la fin de votre vie. —Nous le comprenons, et nous en rougissons encore plus aux yeux de Dieu et des anges qu'aux yeux des hommes.

Croyez-moi, n'en demeurez pas là, et faites tout ce qui est nécessaire pour réparer le passé et pour mieux faire à l'avenir.—C'est à quoi nous allons nous appliquer de toutes nos forces.

Donnez-nous, s'il vous plaît, quelques pratiques pour bien finir l'année.—1° Regrettez sincèrement le temps que vous avez perdu ou mal employé ; 2° rappelez dans votre esprit toutes les grâces que vous avez reçues, et remerciez-en Dieu ; 3° gémissez d'avoir si mal répondu à tant de grâces; 4° imposez-vous à vous-mêmes quelque pénitence, et faites une ferme résolution de mieux servir Dieu à l'avenir.

Prescrivez-nous de même quelques pratiques pour bien commencer la nouvelle année. — 1° Présentez-vous devant Dieu avant toutes choses, et souhaitez qu'il soit mieux servi et honoré désormais de ses créatures ; 2° consacrez-lui les premiers moments de ce premier jour, comme les prémices de la nouvelle année ; 3° passez la plus grande partie de ce jour à l'église, afin de bien commencer l'année ; 4° commencez et continuez cette année, comme si elle devait être la dernière de votre vie.—Nous vous sommes très-obligés de tout ce détail, nous sommes bien résolus d'en profiter.

Sainte Geneviève, le 3 janvier.

Sainte Geneviève étant la patronne de Paris et la protectrice de toute la France (*Fl. Hist. eccl.*, *t.* VI, *p.* 32, 275, 373; *t.* VII, *p.* 148), nous avons grand intérêt d'être instruits de ses actions. — J'espère que ce détail vous édifiera autant qu'il vous fera plaisir.

Faites-nous-en le récit, s'il vous plaît ? — Ce que l'on sait de ses commencements, c'est qu'elle est née au village de Nanterre, près de Paris, l'an 422, d'un père qui s'appelait Sévère, et d'une mère qui s'appelait Géronce.

A qui Dieu fit-il connaître que sainte Geneviève serait un jour une grande sainte ?— Ce fut à S. Germain, évêque d'Auxerre, lequel allant en Angleterre avec S. Loup, évêque de Troyes, s'arrêta au village de Nanterre pour y loger, et une multitude de personnes étant accourues pour voir ces deux saints évêques, et recevoir leur bénédiction, la petite Gene-

vière s'y trouva dans la foule avec ses parents.

Qu'est-ce que S. Germain remarqua dans ce petit enfant, qui n'avait encore que six ou sept ans? — Il y remarqua quelque chose de céleste et d'angélique qui lui donna un pressentiment de sa future sainteté.

Avec quelle distinction ce saint évêque la traita-t-il ? — Il lui témoigna l'estime qu'il faisait des dons de la grâce qu'il voyait éclater en elle, en félicita ses parents, et la conduisit à l'église, lui tenant toujours la main droite sur la tête, en témoignage de l'immolation qu'elle devait faire de sa personne, et après y avoir dit none et vêpres, il lui demanda si elle ne serait pas bien aise de consacrer à Dieu sa virginité; à quoi elle répondit modestement et sans hésiter qu'elle ne désirait rien tant; et le saint ayant congédié le peuple, il la retint avec ses parents pendant le repas.

Qu'est-ce que le saint prélat lui demanda le lendemain ? — Il lui demanda si elle se souvenait de ce qu'elle lui avait promis la veille : à quoi elle répondit avec une sagesse et une modestie au-dessus de son âge, que non seulement elle s'en souvenait, mais même qu'elle s'en souviendrait toute sa vie, et qu'elle souhaitait de tout son cœur embrasser ce saint état.

Que lui donna ce saint évêque pour la faire souvenir de sa promesse? — Ayant aperçu à terre, par une permission divine, une médaille de cuivre où était gravée la croix, il la lui donna, en lui recommandant de la porter à son cou et de renoncer à tout autre ornement.

Comment la jeune sainte se regarda-t-elle depuis ? — Elle se regarda comme consacrée à Dieu et comme engagée à ne plus s'occuper que de Dieu et de tous les exercices de la piété chrétienne.

Quel était son zèle pour se rendre à l'église les jours de dimanches et de fêtes? — Il était si grand, qu'un jour de fête sa mère l'ayant voulu faire rester à la maison, elle la conjura avec larmes de l'y laisser aller ; de quoi sa mère se sentant offensée, lui donna un soufflet que Jésus-Christ punit sur-le-champ en la rendant aveugle l'espace de vingt mois, et ne lui redonnant la vue que par l'usage d'une eau sur laquelle la jeune sainte avait fait le signe de la croix, à la prière de sa mère.

Par qui sainte Geneviève fut-elle ensuite consacrée vierge solennellement à l'église avec les cérémonies accoutumées ? — Ce fut par l'évêque de Paris, qui la distingua d'une manière éclatante devant les fidèles, en la préférant à deux autres vierges qui reçurent le voile sacré dans la même cérémonie, quoiqu'elle fût la plus jeune des trois.

Où sainte Geneviève se retira-t-elle après la mort de son père et de sa mère ? — Elle se retira à Paris chez une dame qui était sa marraine.

Comment fut-elle éprouvée dans cette nouvelle demeure? — Elle y fut éprouvée par une paralysie si violente, qu'après de longues et cruelles attaques, elle parut comme morte près de trois jours.

Qu'est-ce que Dieu lui découvrit pendant ces trois jours? — Il lui découvrit en esprit beaucoup de choses qui devaient lui servir dans la suite pour les desseins qu'il avait sur elle.

Sainte Geneviève tint-elle toutes ces choses secrètes ? — Son ingénuité à en dire quelque partie à des personnes qu'elle croyait secrètes et qui les publiaient indiscrètement, jointe à ses austérités, lui attira de grandes persécutions de la part de ceux à qui sa haute vertu faisait ombrage.

Ces persécutions durèrent-elles longtemps? — Elles durèrent plusieurs années, et avec si peu de ménagement, que la populace se déchaînait publiquement contre elle, en la traitant de superstitieuse et d'hypocrite.

Quelle consolation Dieu lui suscita-t-il dans cette affliction ?—Il lui en suscita une grande dans la personne de S. Germain, évêque d'Auxerre, lequel faisant un second voyage en Angleterre avec S. Sévère, évêque de Trèves, passa par Paris, où étant informé de cet injuste procédé envers la sainte, il prit hautement sa défense et confondit la calomnie en montrant le lieu où elle priait, arrosé de ses larmes.

Ce calme fut-il de longue durée ? — Non, la persécution recommença bientôt après, parce qu'ayant prédit qu'Attila, appelé le fléau de Dieu, approcherait de Paris, mais n'y entrerait pas, quoiqu'il eût ravagé tous les environs, on la fit passer pour fausse prophétesse et magicienne, et on fut sur le point de la faire mourir.

Que fit sainte Geneviève pendant les deux années que dura cette nouvelle persécution ? — Elle n'employa d'autres armes pour se défendre que celles du silence, des larmes, de la prière et de la patience.

Quel secours Dieu lui envoya-t-il dans cette seconde affliction ? — Il lui en envoya un puissant en la personne de S. Germain, lequel étant pour lors en Italie, auprès de l'empereur Valentinien, et ayant appris ces tristes nouvelles, lui dépêcha le premier de ses diacres avec des eulogies ou choses bénites, pour marque de la grande estime qu'il en faisait ; et lorsque cet archidiacre arriva à Paris, il trouva que les persécuteurs de la sainte délibéraient du genre de supplice qu'on devait lui faire souffrir, les uns voulant qu'elle fût lapidée, les autres noyée, et d'autres brûlée toute vive.

Cet archidiacre vint-il à bout d'apaiser ces séditieux ? — Oui, il en vint à bout, mais comme par miracle : car ces séditieux tournant leur fureur contre lui, et étant sur le point de lui faire outrage, tout à coup Dieu leur changea le cœur, et enfin les dissipa de manière que la sainte ayant été affermie par ces rudes épreuves, elle ne fut plus attaquée pendant le reste de sa vie : aussi perdit-elle le secours et les consolations qu'elle pouvait attendre du saint évêque, son protecteur; car il mourut peu de temps après.

Qu'est-ce que cette paix procura à sainte

Geneviève ? — Elle lui procura le moyen de continuer en liberté ses austérités et tous les autres exercices de sa piété.

Quelles étaient ces austérités ? — Elle ne mangeait que deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi, se contentant d'un peu de pain d'orge et de fèves cuites à l'eau quinze jours auparavant, qu'elle arrosait encore d'eau froide lorsqu'elle les prenait, afin de leur ôter toute saveur, et ne buvant jamais que de l'eau.

Combien d'années a-t-elle vécu de cette sorte ? — Pendant un grand nombre d'années, ayant commencé à l'âge de quinze ou seize ans, et n'ayant discontinué qu'à l'âge de cinquante.

Quel adoucissement apporta-t-elle alors à ce genre de vie ? — Elle usa dans la suite d'un peu de lait et d'un peu de poisson, par l'avis des évêques auxquels elle ne croyait pas qu'il fût permis de désobéir ; mais jamais elle n'usa de viande, ni de vin, ni d'aucune autre boisson qui pût flatter le goût.

De quoi soutenait-elle cette pénitence si extraordinaire, qui était jointe à une innocence parfaite de mœurs et à une pureté incomparable d'esprit et de cœur ? — Elle la soutenait par une humilité profonde, une foi vive, une confiance merveilleuse, une charité ardente et une prière continuelle, qui n'était pas même interrompue par les œuvres extérieures de charité qu'elle entreprenait sans se distraire de son application continuelle à Dieu.

Quelles étaient ses œuvres extérieures de charité ? — Elle guérissait toutes sortes de maladies, elle chassait les démons, elle délivrait les prisonniers, elle obtenait la grâce de ceux qui étaient condamnés à la mort, elle nourrissait les pauvres, et presque tout cela d'une manière miraculeuse, tant Dieu lui avait communiqué le don des miracles.

Jusqu'où s'étendit sa réputation de sainteté ? — Elle alla jusqu'aux extrémités du monde, et S. Siméon Stylite, qui était un autre prodige de sainteté, l'ayant connue par le bruit de sa sainteté et de ses miracles, se recommanda à ses prières.

Quels étaient les saints auxquels elle avait une plus particulière dévotion ? — C'étaient S. Pierre, prince des apôtres, et S. Paul ; S. Denis, évêque de Paris, et S. Martin, évêque de Tours, qu'elle regardait comme les deux principaux apôtres des Gaules.

Comment témoigna-t-elle sa dévotion envers ces saints ? — Ce fut en engageant Clovis, le premier de nos rois chrétiens, à bâtir sur une montagne près de Paris, une église en l'honneur de S. Pierre et de S. Paul, à en faire construire une autre à Saint-Denis en l'honneur de ce saint et de ses compagnons, et en faisant plusieurs voyages à Tours pour y honorer le tombeau de S. Martin.

Comment sainte Geneviève se préparait-elle à la grande fête de Pâques ? — Elle s'y préparait depuis la fête des Rois par une retraite plus exacte et par les exercices les plus secrets de la pénitence et de la prière.

Comment se préparait-elle chaque semaine au saint jour du dimanche ? — Elle s'y préparait par de nouvelles mortifications, passant la nuit en prières dans l'église de Saint-Denis, où elle allait, sans se rebuter, ni de la distance du lieu, ni des ténèbres de la nuit, ni des injures de l'air. Cette ardeur pour la prière lui attirait toujours de nouvelles grâces, et la rendait si puissante auprès de Dieu, que les princes, les prélats et les peuples la regardaient comme l'ange du Seigneur.

Comment sainte Geneviève put-elle conserver l'humilité au milieu de tant de miracles et de tant d'applaudissements ? — Ce fut en se renfermant dans sa propre faiblesse, et en se tenant étroitement unie à Dieu, qui était toute sa force et toute sa gloire.

Tant d'austérité et d'oraison n'abrégèrent-elles point sa vie ? — Non ; car elle a vécu quatre-vingt-neuf ans, n'étant morte que le trois de janvier, de l'année 512 ; et qui pourrait dire combien cette mort fut précieuse aux yeux du Seigneur, après tant de saintes actions ?

Où son corps fut-il porté après sa mort ? — Il fut porté avec beaucoup de pompe auprès de celui du roi Clovis, dans l'église nouvelle des saints apôtres, qui porte aujourd'hui son nom.

La vénération que les peuples avaient pour sainte Geneviève cessa-t-elle à sa mort ? — Non, elle augmenta au contraire par les miracles qui se faisaient continuellement à son tombeau, de manière que ce tombeau fut bientôt orné de lampes et de riches présents, en reconnaissance des grâces du ciel qu'on y recevait par la médiation de la sainte.

Pour quels besoins a-t-on recours principalement à sainte Geneviève ? — On y a recours pour les fièvres et généralement pour toutes sortes de maux, surtout dans les calamités publiques, comme débordements d'eau, les irruptions des Barbares, les maladies contagieuses, la stérilité de la terre, les injures de l'air et les autres fléaux de la vie.

Quand le corps de sainte Geneviève fut-il levé de terre et mis dans une châsse faite par S. Eloi, pour être exposé à la vénération des fidèles ? — Ce ne fut qu'en 630, et la première procession qui se fit ne fut qu'en 887, pour obtenir la levée d'un siége qui était devant Paris, et la seconde en 1129, contre la maladie qu'on appelle des Ardents.

Qu'est-ce que c'était que cette maladie ? — C'était un feu secret qui dévorait impitoyablement les malades. On appelait ce mal le feu sacré, parce qu'il était envoyé de Dieu, et que nul remède humain ne pouvait ni l'arrêter ni l'adoucir.

Quel fut le succès de cette procession et du recours que l'on eut à la sainte dans une affliction si pressante ? — Il fut grand et prompt car quoiqu'il fût mort déjà quatorze mille personnes, aussitôt que la châsse de la sainte parut au bas de la montagne, où l'on avait rassemblé tous les malades, tous furent guéris, excepté trois, dont l'incrédulité rendit leur mal incurable.

Que fit-on en reconnaissance d'un si grand bienfait ? — Le pape Innocent II, qui vint en

France l'année suivante, étant informé de toutes les circonstances de ce miracle, ordonna d'en célébrer la mémoire publiquement tous les ans en action de grâces, le 26 de novembre. On bâtit ensuite une église sous le nom de Sainte-Geneviève-des-Ardents, et on composa un office pour cette fête, où l'on n'oublia pas de faire mémoire de S. Marcel, pour marquer la part qu'il avait eue à ce miracle, sa châsse ayant été portée en procession avec celle de la sainte.

Quand est-ce que l'on a fait une châsse encore plus riche et plus magnifique que la première? — Ce n'a été qu'au temps de saint Louis, dans le treizième siècle, et on employa près de douze ans à amasser l'or, l'argent et les pierreries nécessaires à ce dessein. Elle fut achevée l'an 1242, et on y mit les os de la sainte durant la nuit du 28 octobre, jour auquel on célébrait sa première translation.

Comme il y a beaucoup à imiter dans cette sainte, marquez-nous ce qui peut être à notre portée. — Comme vous ne pouvez pas tout imiter, appliquez-vous particulièrement à imiter sa modestie, son ardeur à consacrer sa virginité à Dieu, son zèle pour les offices de l'Eglise, sa dévotion envers les saints, son esprit de retraite, de pénitence et d'oraison, surtout sa patience dans les maladies et dans les persécutions, et son humilité dans les honneurs et dans les heureux succès. — Nous tâcherons de le faire avec le plus de zèle qu'il nous sera possible, afin de nous la rendre favorable auprès de Dieu.

Saint nom de Jésus, le 14 janvier.

Nous n'avons pas oublié ce que vous nous avez promis pour le quatorze de janvier.

Je m'en souviens très-bien, et je suis tout prêt à satisfaire à ma parole. — Nous serons ravis de vous entendre sur cet aimable sujet.

Vous n'avez pas oublié que ce nom adorable de Jésus (*Luc*, I, 21), qui veut dire sauveur, lui fut donné huit jours après sa naissance, dans la cérémonie de la circoncision.

Qui lui avait choisi ce beau nom? — C'était Dieu lui-même dans son conseil éternel (*Ibid.* I, 31), et c'était un ange qui en avait apporté la nouvelle à Marie, puis à saint Joseph.

Pourquoi ce nom lui fut-il donné (*Matth.*, I, 20)? — C'est parce qu'il devait sauver son peuple en le délivrant de ses péchés.

Jésus est-il le premier qui ait porté ce nom? — Non : car quelques-uns l'ont porté avant lui, savoir Josué, fils de Nun (*Josué*, I), Jésus, fils de Josedech (*Aggée*, I), et Jésus, fils de Sirach.

Ces hommes étaient-ils la figure du Sauveur (*Eccl.*, L, 29)? — On peut les regarder ainsi, surtout Josué, chef du peuple de Dieu après Moïse.

Pourquoi, s'il vous plaît? — Parce que c'est lui qui, après avoir détruit les peuples de Chanaan, a introduit les enfants d'Israël dans la terre promise.

Qu'est-ce que cela nous figurait? — Cela nous figurait que le Sauveur, après avoir détruit nos ennemis, nous introduirait dans le ciel dont la terre promise était la figure.

Ce nom de *Sauveur* convient donc bien plus parfaitement à Notre-Seigneur qu'à ceux qui l'avaient porté avant lui, même Josué? — Oui; car il n'y a point de comparaison entre les biens que Jésus nous a procurés, et ceux que Josué a procurés au peuple de Dieu, les uns étant éternels, et les autres n'étant que temporels.

Lui imposa-t-on en même temps le nom de Christ? — Non (*Josué*, I, 41; IV, 25) : mais il était attendu sous ce nom, suivant les prophéties.

Que veut dire le nom de Christ? — Il veut dire la même chose que celui de messie. — Je ne suis pas plus savant. — Le nom de messie est un nom hébreu, et celui de Christ est un nom grec, et tous deux veulent dire oint ou sacré.

Qui sont ceux que l'on oignait de l'huile sainte dans l'ancienne loi, et que l'on appelait oints ou sacrés? — C'étaient les rois, les prêtres et les prophètes.

Jésus qui portait ce nom, était donc roi, prêtre et prophète? — Oui, il réunissait en sa personne ces trois augustes qualités : 1° il était roi non seulement comme Dieu, mais encore comme homme (*Matth.*, XXVIII, 18), parce qu'en cette qualité, toute puissance lui était donnée dans le ciel et sur la terre; 2° il était prêtre (*Ps.* CIX), et prêtre selon l'ordre de Melchisédech, parce qu'il venait offrir (*Héb.*, V, 6) et établir un sacrifice qui devait durer jusqu'à la fin des siècles, et dont tous les anciens sacrifices n'étaient que l'ombre et la figure, 3° il était prophète (*Coloss.*, II, 3), parce qu'il renfermait en lui tous les trésors de la sagesse et de la science.

Comment Jésus-Christ fut-il oint et sacré? — Ce ne fut pas par une onction semblable à celle que l'on employait anciennement pour sacrer les rois, les prêtres et les prophètes (*Ibid.*, II, 9); mais par l'onction même de la divinité qui habitait en lui corporellement, c'est-à-dire réellement et substantiellement.

Comment devons-nous regarder ce nom sacré de Jésus? — Nous devons le regarder avec un très-grand respect et une très-grande confiance.

Pourquoi avec un très-grand respect? — Parce que c'est un nom au-dessus de tout nom et auquel tout genou doit fléchir dans le ciel, sur la terre et dans les enfers (*Philipp.*, II, 9).

Pourquoi avec une très-grande confiance? — Parce qu'il n'est point d'autre nom sous le ciel par lequel nous devions être sauvés (*Act.*, IV, 12).

N'est-ce point pour cette raison que l'Eglise termine toutes ses demandes par ce nom sacré? — Oui, l'Eglise en use ainsi pour avoir un accès plus facile auprès du Père par le Fils.

C'est donc une pratique très-sainte et très-salutaire de faire à Dieu toutes ses demandes au nom de Jésus-Christ? — Oui, pourvu que vous y joigniez aussi celle de faire toutes vos actions pour la gloire de ce même nom, suivant ces paroles de l'Apôtre (*Coloss.*, III, 7):

Quoi que vous fassiez, ou en parlant ou en agissant, faites tout au nom de Jésus-Christ, rendant grâces par lui à Dieu le Père ; ou suivant celles-ci, qui reviennent au même : soit que vous mangiez ou que vous buviez, et quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu (I *Cor.*, X, 41).

Quand est-ce que nous faisons à Dieu nos demandes au nom de Jésus-Christ? — C'est quand les demandes que nous faisons à Dieu se rapportent à notre salut, et que nous ne prétendons en obtenir l'effet que par les mérites de Jésus-Christ.

Quand est-ce que nous faisons nos actions au nom de Jésus-Christ? — C'est quand nous les faisons dans son esprit et en vue de lui plaire et de parvenir au salut.

Y a-t-il du mal à faire ses demandes et ses actions d'une autre manière? — Vous voyez bien que ce n'est plus demander, ni agir au nom du Sauveur, quand ce que nous demandons ou ce que nous faisons n'a point de rapport au salut. — Nous comprenons que c'est à quoi un chrétien ne peut se rendre trop attentif. — Puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a rien demandé ni rien fait que par rapport à notre salut et à la gloire de son Père, il est visible que nous devons faire de même, si nous voulons entrer dans ses vues.

Quand faut-il invoquer ce nom sacré? — Il le faut invoquer le plus souvent qu'il est possible, mais surtout dans les périls, dans les tentations et à l'heure de la mort.

Pourquoi surtout dans ces occasions? — C'est afin que dans ces occasions où le besoin est plus pressant, Jésus-Christ nous favorise de son assistance, soit en envoyant ses anges à notre secours, soit en faisant fuir les démons par sa puissance.

Est-ce que le nom de Jésus a cette vertu? — N'en doutez pas (*Matth.*, XXVIII, 18), puisque tout lui obéit dans le ciel (*Philip.*, II, 9), sur la terre et dans les enfers.

C'est donc bien manquer de respect que de prononcer ce nom adorable à tout propos et sans réflexion? — Je vous le laisse à penser.

Comment faut-il donc le prononcer? — Avec un extrême respect, et tout pénétré de sentiments d'admiration et d'amour.

Ce que vous nous dites aujourd'hui sera pour nous une règle inviolable tous les jours de notre vie. — Je vous sais assez de religion pour le faire comme vous le dites.

Saint-Matthias le 24 ou le 25 février.

Instruisez-nous, s'il vous plaît, des vertus du saint apôtre que l'Eglise honore aujourd'hui. — Très-volontiers. Saint Matthias était de Bethléem, de la tribu de Juda, avait suivi Jésus-Christ depuis le commencement de sa prédication; l'on croit communément qu'il était du nombre des soixante-douze disciples.

Voilà un grand avantage ; car il avait eu tout le temps de s'instruire pleinement et de se perfectionner dans une telle école.

On en peut facilement juger par le choix qui fut fait de lui pour remplir la place de Judas, dont personne n'ignore la fin malheureuse.

Comment se fit ce choix? — Comme les apôtres et les disciples étaient assemblés dans le cénacle au nombre de vingt-six pour se préparer à la réception du St-Esprit (*Act.*, I), saint Pierre se leva au milieu de l'assemblée et leur dit : Mes frères, il faut que ce que le Saint-Esprit a prédit par la bouche de David, touchant Judas qui s'est rendu le chef de ceux qui prirent Jésus, soit accompli.... Il est écrit dans le livre des Psaumes (*Psaume* CVIII), que sa demeure devienne déserte, et qu'un autre prenne sa place dans l'épiscopat. Il faut donc qu'entre ceux qui ont été avec nous pendant tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu parmi nous depuis le baptême de Jean, jusqu'au jour où nous l'avons vu monter au ciel, on en choisisse un qui soit avec nous témoin de sa résurrection.

Combien en proposa-t-on pour remplir cette place? — On en proposa deux, Joseph appellé Barsabas, surnommé le Juste, et Matthias.

Que fit en même temps toute l'assemblée? — Elle se mit en prière, et dit : Seigneur, qui connaissez les cœurs, faites connaître lequel de ces deux vous avez choisi pour entrer dans ce ministère et dans l'apostolat, dont Judas est déchu par son crime.

Sur lequel des deux tomba le sort? — Il tomba sur Matthias, et il fut associé avec les onze apôtres : quelques-uns pensent que ce sort fut un rayon de lumière qui tomba sur Matthias ; d'autres pensent qu'il fut élu par voix de suffrages, qui furent l'effet d'une inspiration divine ; mais de quelque manière que cela soit arrivé, il est toujours certain que le Saint-Esprit a présidé à cette élection, et qu'on doit la regarder comme venant de Dieu même.

Pourquoi les apôtres ne furent-ils pas les seuls qui eurent part à cette élection? — C'est pour nous apprendre qu'il n'appartient qu'à Dieu d'appeller au ministère sacré ceux qu'il lui plaît.

Qu'est-ce que reçut saint Matthias le jour de la Pentecôte, comme les autres apôtres? — Il reçut la plénitude du Saint-Esprit, et le don des miracles.

A quoi fit-il servir cette plénitude de grâces et ce don des miracles? — Il les fit servir à publier Jésus-Christ, et à étendre son règne par la prédication de l'Evangile.

Quels furent les sentiments de saint Matthias en se voyant à la place de Judas, qui s'était perdu misérablement? — Il se conserva toujours dans de grands sentiments d'humilité et de crainte, qu'il tempérait néanmoins par des sentiments d'une véritable confiance en Dieu.

Qu'enseignait-il par ses discours et par ses exemples? — Il enseignait à mortifier la chair, à la traiter rudement et à mortifier l'âme par la foi et par la connaissance de la vérité.

Où croit-on que saint Matthias a prêché l'Evangile? — On croit qu'il l'a prêché dans la Judée et dans une partie de l'Ethiopie.

Quelles paroles remarquables rapporte-t-on de ce saint apôtre ? — On en rapporte deux (*Fl. Hist.*, *l.* I., *c.* XXV, *p.* 56) : la première, *estimez les choses présentes* c'est-à-dire soyez-en content ; la seconde, *si le voisin du fidèle pèche, le fidèle pèche,* pour dire qu'il devait le convertir par son exemple seul.

Comment saint Matthias a-t-il fini sa course ? — On croit qu'il est mort par le martyre, et que ce fut là la récompense de son zèle et de ses travaux.

Quelles sont les vertus principales que vous remarquez dans ce saint apôtre ? — J'y remarque son attachement à Jésus-Christ dès le commencement, son humilité, sa crainte accompagnée de confiance, sa foi et sa mortification. C'est ce que nous tâcherons de recueillir de cette fête.

Des déréglements du carnaval.

Nous savons à présent ce qu'il faut faire pour passer chrétiennement le temps qui précède le carême ; pourquoi tous les chrétiens ne le passent-ils pas de la sorte ? — En voulez-vous savoir la raison : c'est qu'il y a dans le monde bien peu de vrais chrétiens.

Retranchez-vous du nombre des chrétiens tous ceux qui le passent autrement ? — Je ne les en retranche pas, puisque je leur laisse toujours le nom de chrétiens, mais je dis que ce ne sont pas de vrais chrétiens.

Pour être véritablement chrétien, il est donc nécessaire de suivre pas à pas l'esprit de l'Eglise ? — Puisque l'Eglise est notre mère et que nous sommes ses enfants, il est bien juste que le même esprit anime la mère et les enfants.

Ce n'est donc pas le même esprit qui anime les chrétiens qui ne suivent pas ce que l'Eglise demande d'eux en chaque occasion ? — Sans doute que ce n'est pas le même esprit ; car quand c'est le même esprit on agit de la même manière. — C'est un grand malheur pour ces chrétiens.

Il n'est personne qui ne le voie : mais afin de ne rien dire qui ne soit mesuré, voyons ce que l'on fait aujourd'hui dans le monde. — C'est un examen que nous désirons.

En général vous conviendrez que le monde fait tout le contraire de ce que fait l'Eglise. — C'est ce qu'on ne peut nier.

En voici la preuve. L'Eglise fait tout ce qui dépend d'elle pour inspirer à ses enfants l'esprit de pénitence, et le monde fait tout ce qu'il peut pour l'anéantir. — Il est vrai qu'aujourd'hui cet esprit de pénitence ne paraît pas dans ce qu'on appelle le monde, mais il est peut-être caché dans les cœurs.

Croyez-moi, cet esprit ne peut point être caché entièrement. Il éclate toujours par quelque endroit. — Je conviens qu'on ne l'y voit pas.

Convenez aussi qu'il n'y est pas : car est-ce pleurer ses péchés et être inconsolable, que de n'être occupé qu'à en faire de nouveaux et de toute espèce ? — Cela n'est que trop vrai. Non seulement le monde n'est occupé qu'à cela, mais encore il y met son plaisir, il s'en fait gloire, il en triomphe.

Mais quels sont les péchés que vous y remarquez le plus ? — Ceux que j'y remarque sont directement opposés à ce que l'Eglise tâche d'inspirer à ses enfants.

Qu'est-ce que l'Eglise tâche de leur inspirer dans ce saint temps ? — 1° Elle tâche de leur inspirer le renoncement à toute joie mondaine par le retranchement de ses chants de joie, et c'est à cette joie mondaine que le monde se livre aujourd'hui avec plus de passion ; 2° elle tâche de leur inspirer la simplicité et la modestie dans les habits par ses ornements de pénitence ; et le monde donne aujourd'hui avec plus de licence dans la pompe des habits et dans la vanité des parures ; 3° elle tâche de leur inspirer la crainte des jugements de Dieu, en leur représentant le châtiment d'Adam et de ses enfants, et c'est cette crainte des jugements de Dieu que le monde écarte aujourd'hui avec plus de soin par ses vaines et folles joies. — Voilà à la vérité une grande contrariété.

Elle ne peut être plus grande : agir de la sorte, est-ce bien se préparer à la pénitence du carême ? — Je conviens que c'est s'y préparer très-mal.

Vous avez raison : car peut-on se préparer à la retraite par la dissipation et par l'amour des compagnies ; au jeûne et à l'abstinence, par les excès du boire et du manger ; à la mortification, par la délicatesse et la sensualité ; à la prière, par un entier oubli de Dieu et de la religion ; à la pratique des bonnes œuvres par toutes sortes de péchés ?

Quels sont les déréglements de ce temps que vous trouvez les plus condamnables ? — Ce sont les déguisements et les mascarades (*Thomas, Fét.*, *l.* II, *c.* VIII, *p.* 255), dont on fait un trophée même en public.

D'où ces déréglements sont-ils sortis ? — Ils sont sortis des païens.

Que faisaient les païens aux fêtes de leurs idoles vers ce même temps ? — Ils les promenaient publiquement par les rues.

De quoi accompagnaient-ils ces cérémonies profanes ? — Ils les accompagnaient de toutes sortes de déguisements, de mascarades, de bouffonneries et d'extravagances.

Comment se travestissaient-ils ? — Ils se travestissaient en bêtes, en monstres et en démons.

Par quel artifice ces désordres ont-ils passé dans le christianisme ? — C'est par l'artifice du démon.

Quelle a été et quelle est encore l'intention du démon en introduisant tous ces déréglements dans le christianisme ? — C'est de contrarier l'Eglise dans ses plus saintes pratiques, et d'attirer dans l'abîme tous ces misérables chrétiens, en les rendant imitateurs des païens et les faisant renoncer par là à leur religion.

Quel mal font donc ceux qui se masquent et qui se déguisent ? — 1° Ils salissent et déshonorent leur visage qui est l'ouvrage de Dieu et qu'il a pris plaisir d'orner des rayons de sa beauté ; 2° ils outragent Jésus-Christ

dont ils sont les membres, et se rendent coupables du crime de ces Juifs qui, par dérision, le revêtirent d'une robe d'écarlate, et lui mirent sur la tête une couronne d'épine et un roseau à la main; 3° ils font injure au Saint-Esprit en profanant leur corps qui est son temple vivant, tandis qu'ils n'oseraient pas commettre ces mêmes profanations envers nos églises, qui ne sont que ses temples inanimés.

Mais y a-t-il du mal à se déguiser en homme ou en femme? — Jugez-en vous-même par ces paroles que nous lisons dans la sainte Ecriture: «Une femme (*Deut.*, XXII, 5), dit-elle, ne prendra point un habit d'homme, et un homme ne prendra point un habit de femme; car celui qui le fait est abominable devant Dieu.»

Que faut-il faire quand on rencontre ces personnes déguisées dans les rues? — Il faut détourner la vue de peur de participer à leur péché; il faut prier pour eux, afin qu'ils reconnaissent leur égarement et qu'ils en fassent pénitence.

Que faudrait-il faire s'il en survenait dans le lieu où on serait? — Si l'on a autorité, il faut les en faire sortir; si on ne l'a pas, il faut en sortir soi-même.

Comment l'Eglise punit-elle ceux qui ont le malheur de mourir dans leur habit de mascarade? — Elle les prive de la sépulture chrétienne et les abandonne à une sépulture profane.

Elle les traite donc comme elle traite des excommuniés? — Ne méritent-ils pas ce traitement avec justice, puisqu'ils ont renoncé au christianisme en se livrant sans pudeur aux désordres du paganisme.

Cette punition est grande. — Je la trouve petite auprès des supplices éternels qu'ils ont mérités par des actions si scandaleuses.

Rapportez-nous ce que les saints pères ont dit de ces déréglements du carnaval. — Voici ce que dit S. Maxime (*Ser.* X, *in Cal. Jan.*), évêque de Turin, qui vivait au ve siècle: «L'âme fidèle qui veut être associée avec les anges, ne doit point se plaire ni prendre part aux réjouissances des démons. Toutes les actions que font en ces jours les ministres de Satan, portent en elles-mêmes un caractère de folie et de mensonge. Car quelle plus honteuse folie, qu'un homme amollisse de telle sorte la vigueur de ses forces, en prenant la ressemblance d'une femme et affectant des manières efféminées comme s'il se repentait d'être homme! Quelle plus monstrueuse extravagance que des hommes formés de la main de Dieu se transforment en brutes, et en bêtes féroces et en monstres! Et n'est-ce pas aller au delà même de la folie, que d'oser, par un violement adultère, couvrir d'ordures et défigurer un visage que Dieu a pris plaisir d'orner des rayons de sa beauté?»

S. Pierre Chrysologue (*Ser.* CLV, *in Cal. Jan.*), archevêque de Ravenne, qui vivait au même siècle, n'en parle pas avec moins de force: «Qui peut assez, dit-il, déplorer les malheurs de ceux qui par leurs déguisements se rendent semblables aux idoles: misérables qu'ils sont! en se couvrant de ces formes sacriléges, n'ont-ils pas effacé sur leur front l'image de Dieu? n'ont-ils pas effacé la ressemblance qu'ils avaient avec Jésus-Christ? N'ont-ils pas dépouillé le vêtement de la foi?»

Mais quelqu'un dira peut-être: nous ne pensons point en cela faire de sacriléges, mais suivre simplement la coutume des temps. — Vous vous trompez, qui que vous soyez qui parlez de la sorte; ce ne sont point là des jeux, ce sont des abominations; peut-on se faire un jeu d'une impiété, un divertissement d'un sacrilége et d'un crime un sujet de risée? Celui-là sans doute renonce à porter l'image de Dieu, qui prend plaisir à porter la ressemblance d'une idole et celui qui veut se divertir avec les démons, ne pourra se réjouir avec Jésus-Christ; personne ne se joue sans danger avec le serpent, et l'on ne se réjouit point impunément avec le démon. Si donc il y a en nous quelque peu d'humanité et de tendresse; si nous sommes touchés du zèle pour le salut de nos frères, efforçons-nous de retenir ceux qui courent ainsi à leur perte, qui sont entraînés vers la mort, qui se précipitent aux enfers et qui se hâtent d'aller subir les peines éternelles. Que le père retire son fils, le maître son serviteur, le frère son frère, l'ami son ami; détournons de tels malheurs tous ces malheureux chrétiens qui ne rougissent point non seulement de s'égaler aux bêtes, mais de prendre même la figure des démons. Celui qui délivre son frère, se fait un grand mérite devant Dieu. Celui au contraire qui néglige ce devoir se rend criminel à ses yeux. Heureux qui se conserve pur de la contagion du siècle et qui en préserve les autres!

Sur le dimanche de la passion.

Je voudrais bien savoir pourquoi on appelle ce dimanche, le dimanche de la passion. — C'est parce que ce dimanche et les jours suivants sont consacrés à la mémoire et à la vénération des souffrances de Jésus-Christ.

Pourquoi selon l'usage de Rome ne cache-t-on les images de Notre-Seigneur et des saints que la veille de ce dimanche? — C'est pour faire souvenir que Notre-Seigneur dans les derniers jours de sa vie se tenait caché. C'est aussi pour faire souvenir que son visage fut voilé dans sa passion.

Ces deux raisons détruisent-elles celles que vous nous avez dites le mercredi des cendres en parlant de l'usage où sont d'autres églises de les cacher dès la veille du premier dimanche de carême? — Loin de les détruire, elles les fortifient.

Pourquoi ne dit-on plus le *Gloria Patri* en plusieurs occasions dans l'office de ce temps? — C'est pour marquer que l'Eglise entre dans un grand deuil à la vue des souffrances de Jésus-Christ.

Pourquoi à laudes et à vêpres ne fait-on plus les mémoires ordinaires, comme dans les autres jours du carême? — C'est pour marquer que l'Eglise est uniquement occupée

du grand objet de la passion de Notre-Seigneur.

Pourquoi l'Eglise cesse-t-elle aussi de parler de la pénitence dans ses offices, comme elle a fait depuis le commencement du carême jusqu'alors? — C'est parce que le mystère de la passion de Jésus-Christ y engage encore plus efficacement que toutes les exhortations qu'elle a pu faire.

Pourquoi se sert-elle d'ornements noirs, qui doivent être parés de rouge? — Le noir marque le deuil de l'Eglise, et le rouge marque la charité de Jésus-Christ et le genre de mort qu'il a souffert.

Pourquoi fait-elle lire en ce jour et les deux dimanches suivants, le canon du concile de Latran, tenu en 1215, touchant l'obligation de la confession annuelle et de la communion pascale? — C'est afin que tous les fidèles soient instruits de cette obligation et qu'aucun n'en ignore.

Est-ce bien entrer dans l'esprit de l'Eglise que de se réjouir par avance, parce que le temps de la pénitence va bientôt finir? — Non : c'est le contredire visiblement.

Que faut-il donc faire pour entrer dans l'esprit de l'Eglise? — Il faut s'occuper uniquement de la passion de Notre-Seigneur et s'en affliger sincèrement, puisque ce sont nos péchés qui en sont la cause.

Comment faut-il faire voir cette affliction? — C'est par des réflexions plus sérieuses et plus continuelles sur ce mystère, par des jeûnes plus réguliers, par des prières plus longues et plus ferventes, par une retraite plus exacte et un silence plus étroit, et par une plus grande attention à se mortifier en toutes choses.

De quelles considérations peut-on se servir pour cela? — Vous n'avez qu'à considérer qui est celui qui souffre, qui sont ceux pour qui il souffre, et ce qu'il souffre, et comment il souffre.

Qui est celui qui souffre? — C'est le Souverain du ciel et de la terre.

Est-ce qu'un Dieu peut souffrir? — Il ne peut point souffrir dans sa divinité, mais il peut bien souffrir dans son humanité.

Celui qui souffre est donc Dieu et homme tout ensemble? — Oui, il s'est fait homme pour souffrir dans son humanité ce qu'il ne pouvait souffrir dans sa divinité, lui étant absolument impossible de souffrir en tant que Dieu.

Mais il est saint, innocent et sans tache dans son humanité aussi bien que dans sa divinité. — Il est vrai, et c'est ce qui relève infiniment le prix, la vertu et le mérite de ses souffrances.

C'est une chose bien surprenante de voir un Dieu se soumettre à toutes ces souffrances. — C'est aussi ce qui doit continuellement faire le sujet non seulement de nos réflexions, mais encore de notre reconnaissance.

Et qui sont ceux pour qui il souffre? — C'est le Créateur qui souffre pour ses créatures : le Roi pour ses sujets, le Maître pour ses esclaves; l'Eternel et le Tout-Puissant pour des hommes de boue et de poussière.

Ceci n'est pas moins surprenant. — Ajoutez que c'est l'Innocent qui souffre pour les coupables ; le Saint pour les pécheurs, et celui qui est offensé pour ceux qui l'ont offensé.

Il fallait une grande charité pour cela. — Il n'en fallait pas une moindre que celle d'un Dieu.

Qu'est-ce que Jésus-Christ a procuré à tous ces criminels par cette charité immense? — Il leur a procuré une abolition totale de leurs crimes, et un rétablissement entier dans le droit à l'héritage céleste.

Nous savons à présent qui est celui qui souffre, et ceux pour qui il souffre; dites-nous maintenant ce qu'il souffre. — Il souffre des peines universelles dans l'âme et dans le corps.

Quelles peines souffre-t-il dans l'âme? — Il en souffre de si grandes qu'il témoigne lui-même que son âme en est triste jusqu'à la mort (*Matth.*, XXVI, 36).

Jusqu'où ces peines ont-elles été? — Elles ont été jusqu'à le réduire à une agonie mortelle et lui causer une sueur de sang dont la terre fut détrempée.

Ces peines se sont-elles terminées là? — Elles ont été encore plus loin (*Matth.*, XXV, 46), puisqu'il s'est écrié sur la croix : « Mon Père, mon Père, pourquoi m'avez-vous abandonné? »

Quelle peine souffre-t-il dans son corps? — Il y souffre des peines si étendues qu'il n'y a rien en lui qui n'ait sa douleur particulière.

Dites-nous-les de grâce en détail? — Tout son corps est déchiré par les fouets : sa tête est couronnée et ensanglantée par les épines : son visage est meurtri par les coups, et sali par les crachats : ses yeux sont frappés par la vue de l'inhumanité de ses bourreaux et de l'endurcissement de ses ennemis : ses oreilles sont affligées par les blasphèmes que l'on vomit contre lui : sa langue est abreuvée de fiel et de vinaigre : ses pieds et ses mains sont percés de clous : il est tout couvert de confusion par la nudité, et tout pénétré du froid par l'obscurcissement du soleil qui refuse sa lumière à un tel attentat : enfin son côté est percé d'une lance.

Est-ce là tout ce qu'il souffre? — Ce n'est que ce qui se présente à mon esprit ; car on peut dire que tous les maux sont venus fondre sur lui. Lisez le psaume XXI et les chap. L et LIII d'Isaïe, et l'histoire de sa passion, et vous en serez bien instruits. — Voilà bien de quoi réfléchir et de quoi ranimer notre lâcheté dans ce saint temps. Considérez encore comment il souffre.

Comment souffre-t-il? — Il souffre avec une douceur, une patience et un silence capables de ravir les hommes et les anges.

Quelle peinture nous en fait le prophète Isaïe? — Voici comme il en parle : « Il sera mené, dit-il, à la mort, comme une brebis qu'on va égorger (*Is.*, IV, 53); il demeurera dans le silence sans ouvrir la bouche, comme un agneau qui est muet devant celui qui le tond (*Ibid.*, VII). Cet exemple est bien capable

de condamner ces chrétiens, qui ne sauraient rien souffrir sans se plaindre et sans murmurer. — Ce sont là encore les chrétiens les moins coupables; car combien en est-il qui dans ces occasions deviennent comme des furies, se livrant sans pudeur à la colère, à la haine, aux imprécations. — Ce ne sont pas là assurément des chrétiens, ou si ce sont des chrétiens, ce ne sont des chrétiens que de nom. — Vous avez raison; car qui dit un chrétien, dit un homme qui fait profession d'imiter et de copier Jésus-Christ en toute chose.

Sur la pâque des Juifs.

Vous nous avez très-bien expliqué ce qui regarde la fête de Pâques, mais vous ne nous avez pas dit d'où lui venait ce nom? — Ce nom lui vient de l'ancienne pâque des Juifs, qui était la figure de la nouvelle pâque des chrétiens.

Les Juifs avaient donc aussi une fête de Pâque? — Oui, et c'était comme chez les chrétiens, leur première, leur principale et leur plus grande fête.

En quoi consistait la pâque des Juifs? — Elle consistait dans la cérémonie de manger tous les ans, dans chaque famille, un agneau rôti, le 14 de la lune de mars.

Pouvaient-ils manger indifféremment le premier agneau qu'ils trouvaient? — Non; il fallait qu'il eût certaines conditions que Dieu lui-même avait prescrites.

Quelles étaient ces conditions? — Il fallait que ce fût un mâle, qu'il fût d'un an, qu'il fût sans tache, c'est-à-dire sans défaut, qu'il fût rôti, et qu'on ne rompît aucun de ses os.

Comment devaient-ils manger cet agneau, et avec quelles cérémonies? — Ils devaient le manger debout, ayant une ceinture autour des reins, un bâton à la main, avec des pains sans levain et des laitues amères.

Pourquoi ce repas fut-il appelé *pâque?* —Ce mot de *pâque* vient d'un mot hébreu, qui veut dire passage.

Nous savons bien que *pâque* veut dire passage; mais pourquoi ce nom à ce repas? —Il y en a deux raisons. La première, c'est à cause du passage de l'ange exterminateur qui tua sur le milieu de la nuit tous les premiers-nés des Egyptiens.—La seconde, c'est parce qu'après ce repas les Israélites passèrent de l'Egypte dans la terre promise.

Qu'est-ce que les Israélites firent du sang de cet agneau immolé? — Ils en marquèrent le haut de leurs portes, et les deux poteaux, suivant que Dieu l'avait ordonné à Moïse.

Cette circonstance fut-elle de quelque utilité? — Oui, car l'ange exterminateur voyant ce sang et le respectant, n'entra dans aucune des maisons dont les portes en étaient teintes, et par ce moyen tous les premiers-nés des Israélites furent épargnés.

Qu'est-ce que cela signifiait? — Cela signifiait que toutes les âmes qui seraient teintes du sang de Jésus-Christ, l'Agneau sans tache, seraient respectées même par les démons, et ne tomberaient point dans la mort éternelle.

Tout le reste est apparemment aussi significatif? — Oui; il n'y a rien de tout ce que Dieu prescrivit, touchant l'agneau pascal, qui n'ait sa signification.

C'est ce que nous désirerions bien entendre de votre bouche. — Cet agneau devait être un mâle, pour mieux représenter la force d'âme et la confiance de Jésus-Christ dans sa passion.—Il devait être d'un an, pour faire entendre que Jésus-Christ serait immolé à la fleur de son âge. — Il devait être sans tache ou sans défaut, pour marquer la grande sainteté et l'extrême innocence de Jésus-Christ. —Il devait être rôti et non cuit autrement, pour faire connaître que Jésus-Christ serait comme rôti sur la croix par les ardeurs de sa charité.—On ne devait rompre aucun de ses os, pour annoncer dès ce moment que ceux de Jésus-Chrit ne seraient point rompus sur la croix, comme le furent ceux des criminels qui furent crucifiés à ses côtés.—Enfin, ce devait être un agneau (ou un chevreau) et non un autre animal, pour mieux représenter l'extrême douceur de Jésus-Christ.

Si cet agneau que mangeaient les Juifs en célébrant leur pâque, était la figure de Jésus-Christ immolé sur la croix, apparemment que les cérémonies qui accompagnaient sa manducation étaient aussi la figure des dispositions que les chrétiens doivent apporter pour manger la chair adorable de l'Agneau sans tache de la communion pascale.— Vous l'avez dit : elles ont aussi toutes leur signification.—C'est ce que nous souhaiterions encore apprendre de vous. — Il fallait le manger debout, pour nous faire entendre que, pour communier dignement, il faut être en état de grâce; car être debout, selon l'apôtre (I *Cor.*, X, 12), veut dire cela. — Il fallait avoir une ceinture autour des reins, pour faire connaître que, pour bien communier, il faut avoir non seulement la pureté de l'âme, mais encore celle du corps. — Il fallait avoir un bâton à la main, pour nous insinuer que, pour communier fructueusement, il faut se regarder sur la terre comme des voyageurs qui marchent continuellement vers le ciel, dans un détachement général de toutes les choses de la terre. — Il fallait le manger avec des pains sans levain, pour nous marquer que ce n'est pas assez, pour communier saintement, d'avoir confessé tous ses péchés au prêtre; qu'il faut encore ôter de notre cœur tout levain de péché qui pourrait le reproduire de nouveau.—Il fallait enfin le manger avec des laitues amères, pour nous faire comprendre que la douleur d'avoir offensé Dieu ne doit jamais nous quitter, et qu'elle doit même nous accompagner jusqu'à la communion.

Voilà donc bien marquées dans toutes ces figures les dispositions que tout chrétien doit apporter à la communion pascale? — Oui, et sans ces dispositions, on ne participe pas comme il faut à la sainte communion.

Comment la pâque chrétienne devient-elle pour nous un passage? — C'est 1° en ce qu'elle nous fait souvenir du passage que Jésus-Christ a fait de la vie à la mort; 2° en

ce qu'elle nous fait passer de la mort du péché à la vie de la grâce, en perfectionnant ce que le sacrement de pénitence a déjà fait dans nos âmes; 3° en ce qu'elle nous annonce le retour de ce monde à la bienheureuse éternité.

Dans quel temps les Juifs faisaient-ils leur pâque? — Ils la faisaient le 14 de la lune de mars.

Dans quel temps les chrétiens la font-ils? — Ils la font le dimanche d'après le 14 de la lune de mars : c'est toujours ce dimanche que tombe le jour de Pâques ; et si l'Église a permis de faire la communion pascale pendant les huit jours qui le précèdent ou qui le suivent, c'est parce qu'il serait difficile que tous les chrétiens pussent la faire dans un même jour, comme il se pratiquait chez les Juifs.

Notre-Seigneur a-t-il fait sa dernière pâque le même jour que les Juifs la faisaient? — On soutient plus communément qu'il l'a faite ce même jour.

Pourquoi donc les chrétiens ne la font-ils pas ce même jour, et qu'ils la diffèrent au dimanche d'après? — Il y a eu des églises particulières dans les premiers siècles qui célébraient la pâque le 14 de la lune de mars ; mais cette fête a été fixée par l'autorité de l'Eglise universelle au dimanche d'après.

Pourquoi ne la célèbre-t-on pas le même jour où l'on croit que Notre-Seigneur l'a faite?—Si Notre-Seigneur l'a faite ce jour-là, c'est parce que la loi ancienne subsistait encore; mais cette loi ayant cessé par la mort de Jésus-Christ, l'Eglise n'a pas cru devoir s'y asujettir.

C'est donc la raison pour laquelle on ne célèbre la fête de Pâques que le dimanche d'après le 14 de la lune de mars? — Oui, c'est la raison qui a déterminé l'Eglise à faire ainsi, pour ne point s'assujettir à une loi abolie.

Mais en se conduisant de la sorte, la fête de Pâques arrive toujours dans la pleine lune; n'y a-t-il point là quelque mystère? — Oui; les saints docteurs y en ont trouvé.

Faites-nous-en part de grâce.—Saint Ambroise nous dit que cette fête est attachée à la pleine lune (*Epître* LXXXIII), pour nous insinuer que la mort et la résurrection de Jésus-Christ sont les véritables sources de cette plénitude de grâces et de lumières qui se sont répandues avec l'Evangile par toute la terre.— Voilà un grand mystère! — Saint Augustin y en a trouvé un autre (*Epitre* I, 19. c, V). Jésus-Christ, dit ce saint docteur, qui est mort et ressuscité au temps de la pleine lune, lorsque le genre humain était dans un effroyable obscurcissement et dans une entière aversion des choses divines, et au contraire dans le comble des joies et de la gloire de la terre; mais depuis sa mort il a tourné les yeux et les cœurs de tous les hommes vers le ciel, et les a peu à peu entièrement détournés des objets sensibles.

Sur quoi ce père fonde-t-il cette belle réflexion? — Il la fonde sur ce que la lune, lorsqu'elle est pleine, a sa partie supérieure, qui est tournée vers le ciel, dans un entier obscurcissement, et sa partie inférieure, qui est tournée vers la terre, dans une grande lumière.

Quelle instruction trouvez-vous là? — J'y trouve qu'un chrétien, après avoir célébré la mort et la résurrection de Jésus-Christ, et avoir fait ses pâques, doit porter sans cesse son cœur et ses pensées vers Dieu et vers les choses éternelles, et les détourner du péché et des choses de la terre.

Saint Paul ne nous donne-t-il pas la même instruction? — Oui, précisément, lorsqu'il nous dit : Si vous êtes ressuscité avec Jésus-Christ (*Coloss.*, III), recherchez ce qui est dans le ciel, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu : n'ayez de goût que pour les choses du ciel, et non pour celles de la terre.

Nous allons méditer ces paroles et en faire la règle de notre conduite. — Vous ne sauriez rien faire qui vous soit plus utile.

Sur le temps pascal.

Vous pensez peut-être nous avoir tout dit sur la fête de Pâques (*Thomas. Fêt.*, *l.* II, *c.* XVI, *p.* 355), néanmoins nous avons encore quelque chose à vous demander. — Non, je ne pense pas vous avoir tout dit : expliquez-vous avec liberté.

Nous souhaiterions d'abord savoir ce qui regarde les cérémonies de la semaine de Pâques, et ensuite ce qu'il y a de particulier dans tout le temps pascal. — C'est en effet ce qui nous reste à dire.

Pourquoi, s'il vous plaît, dans la semaine de Pâques, n'y a-t-il point de capitules, ni d'hymnes, ni de répons brefs? — C'est encore un reste d'antiquité. C'est qu'on n'a pas jugé à propos de les insérer dans les offices de cette semaine, lorsqu'on les a introduits dans les offices du cours de l'année.

Pourquoi fait-on l'office chaque jour de l'octave comme le jour de Pâques même? — C'est parce qu'anciennement c'était une fête continuée pendant tous les jours de cette semaine.

Pendant combien de temps l'a-t-on célébrée de cette manière? — Jusqu'au douzième siècle, c'est-à-dire près de douze cents ans.

D'où est venu le changement que nous voyons, non pas dans l'office, qui est toujours le même, mais dans les fêtes, dont la plus grande partie a été supprimée? — Ce changement a été causé par l'interruption du baptême solennel qui se donnait le samedi saint : comme cette continuité de fêtes était principalement en faveur des nouveaux baptisés, la cause cessant, l'effet a aussi cessé.

Comment faut-il solenniser tes deux fêtes qui nous sont restées? — Il faut les solenniser comme le jour de Pâques même, puisque ce n'est qu'une même solennité continuée trois jours.

Pourquoi chaque jour de cette octave y a-t-il des messes propres où il se trouve des épîtres et des évangiles différents? — Cela s'est fait anciennement en faveur des nouveaux baptisés, auxquels chaque jour on ex-

pliquait l'Evangile, pour continuer de les instruire; et cela est ainsi resté pour l'édification des fidèles qui peuvent chaque jour s'en édifier, en les lisant et les méditant attentivement, et en faisant de salutaires réflexions sur les grands mystères qui y sont annoncés.

Pourquoi, pendant cette semaine, l'office est-il plus court, et même pendant tout le temps pascal? — C'est en signe de joie, à cause de la résurrection de Jésus-Christ, que l'Eglise honore pendant tout ce temps.

Pourquoi, chaque jour de cette semaine, fait-on une procession aux fonts entre vêpres et complies? — C'est un reste de ce qui se pratiquait anciennement, lorsqu'on donnait le baptême solennel le samedi saint. Tous les jours de cette semaine on conduisait aux fonts processionnellement les nouveaux baptisés, revêtus d'un habit blanc, avec un cierge à la main.

Que représentait cet habit blanc? — Il représentait l'innocence qu'ils avaient reçue au baptême, et il les faisait souvenir en même temps de cet habit de gloire qui sera la récompense de l'innocence conservée, ou du moins réparée par une véritable pénitence.

Que représentait ce cierge allumé qu'ils tenaient dans leurs mains? — Il était le symbole de la foi et de la charité qu'ils avaient reçues dans le baptême, et il les faisait souvenir que l'on ne peut aller au-devant de l'Epoux qu'avec la lampe allumée du feu de la charité et entretenue de l'huile des bonnes œuvres, à l'exemple des vierges sages.

N'est-ce point en mémoire de cet habit blanc, dont étaient revêtus les nouveaux baptisés, que les chantres portent encore aujourd'hui pendant toute cette semaine des aubes blanches à vêpres et à la procession qui se fait de suite? — Oui, c'est un reste de cette antiquité. C'est aussi pour représenter les saintes femmes allant au tombeau de Jésus-Christ avec un cœur plein de pureté et d'innocence.

Pourquoi porte-t-on à la procession le cierge pascal? — C'est pour représenter la colonne de feu et de nuée (*Exode*, XIII, 21) qui conduisait les Israélites dans le désert après le passage de la mer Rouge.

Quel rapport cela a-t-il avec le baptême? — Un peu d'attention, et vous l'allez comprendre. La mer Rouge, où tous les Egyptiens furent noyés, était la figure du baptême où tous nos péchés sont noyés par la vertu du sang de Jésus-Christ. — Le désert où les Israélites entrèrent au sortir de la mer Rouge, et où ils restèrent quarante années, était la figure de ce monde où nous vivons. — Cette colonne de feu et de nuée était la figure de la grâce du baptême, qui tantôt est une lumière qui nous éclaire au milieu des profondes ténèbres qui sont dans le monde, et tantôt un rempart qui nous met à l'abri des traits enflammés de l'ennemi. — Enfin, la terre promise, qui était une terre où coulaient des ruisseaux de lait et de miel, et qui était abondante en toutes sortes de biens, était la figure du ciel d'où Dieu a banni tous les maux, et où il a rassemblé tous les biens, non seulement imaginables, mais au-dessus de tout ce que l'esprit humain peut comprendre.

Ce cierge pascal marchant tous les jours de cette semaine devant les yeux des nouveaux baptisés, leur rappelait donc à l'esprit toutes ces merveilles? — Oui; et c'est pour cette raison qu'on le portait devant eux, afin que, sans leur parler, ils se ressouvinssent de toutes les instructions qu'ils avaient reçues à ce sujet.

Mais vous nous avez dit que ce cierge était encore l'image de Jésus-Christ mort et ressuscité? — Oui : lorsqu'il est éteint, il nous fait souvenir de Jésus-Christ mort, et lorsqu'il est allumé, il nous fait souvenir de Jésus-Christ ressuscité; et c'était encore une nouvelle instruction pour les nouveaux baptisés aussi bien que pour nous.

Quelle instruction, s'il vous plaît? — Jésus-Christ mort nous apprend à mourir au péché et à tout ce qui peut le produire; et Jésus-Christ ressuscité nous apprend à vivre comme ayant déjà l'esprit dans le ciel.

Que nous serions heureux si nous vivions de la sorte! — C'est l'intention de l'Eglise en nous proposant Jésus-Christ, ce modèle tout divin, dans tout ce qu'elle trace à nos yeux pendant ces saints jours.

Voici ce qui regarde la semaine de Pâques; nous voudrions bien savoir si la joie de cette grande fête finit avec cette semaine — Non; elle continue pendant tout le temps que nous appelons pascal, c'est-à-dire pendant cinquante jours.

La fête de la Pentecôte n'en est donc pas? —Cette fête en est le dernier jour, étant l'accomplissement et la perfection de tous les mystères de notre rédemption.

Comment peut-on regarder tout le temps pascal? — On peut le regarder comme une fête composée d'une octave de semaines, dont la dernière est celle de la Pentecôte.

Il y a donc sept semaines entre Pâques et la Pentecôte? — Oui, il y en sept, qui composent quarante-neuf jours, et le jour de la Pentecôte est le cinquantième.

Comment devons-nous passer cette sainte cinquantaine? — Nous devons la passer dans une joie toute spirituelle et toute divine Aussi chaque férie du temps pascal est célébrée comme le dimanche même : on y dit le *Te Deum*, le *Gloria in excelsis*, l'*Alleluia* au lieu du Graduel, avec le même *Alleluia* partout, et l'*Ite, Missa est;* ce qui ne se pratique point dans les autres féries.

Si c'est une fête de cinquante jours, on ne devrait donc point y travailler? — Comme cette fête est plus intérieure qu'extérieure, on y travaille; et en cela on imite Dieu, qui est toujours en repos et toujours agissant.

Que veut dire l'*Alleluia* qui retentit de toutes parts pendant ces cinquante jours? — C'est un mot hébreu qui veut dire, louez Dieu; et saint Augustin l'appelle le cantique de la gloire, et saint Chrysostôme dit que c'est le commencement du chant céleste des bienheureux.

Que nous insinue cet *Alleluia* que l'on répète si souvent? — Il nous insinue que, si

nous sommes ressuscités avec Jésus-Christ, toute notre occupation doit être, dès à présent, ce qu'elle sera uniquement dans le ciel, c'est-à-dire d'adorer, d'aimer, de bénir et de louer Dieu.

Dans quelle posture priait-on anciennement pendant tout le temps pascal? — On priait debout.

Et dans les autres temps comment priait-on? — On priait à genoux.

Pourquoi cette différence? — C'est que, quand les premiers chrétiens priaient à genoux, ils avaient le cœur pénétré de leur chute et de leur humiliation par le péché, de la pénitence qu'ils devaient faire, et de la sentence de mort prononcée contre eux, pour les réduire à la même terre, dont ils avaient été tirés : et, quand ils priaient debout, leur esprit était rempli de la pensée de l'amour, et de la joie de Jésus-Christ ressuscité, qui nous relevait de l'abîme du péché, et des misères où nous étions tombés, et nous enlevait de la terre, pour faire que notre cœur et notre conversation ne fussent plus que dans le ciel.

Pourquoi n'a-t-on pas continué de prier debout dans le temps pascal? — On a toujours continué, au moins en certaines occasions; ce qui suffit pour nous marquer que l'esprit de l'Eglise ne change point, lors même que ses pratiques changent quelquefois selon les temps et les lieux.

Que devons-nous penser dans les temps et les occasions où les fidèles prient debout? — Nous devons penser que Jésus-Christ nous a élevés de la terre pour nous porter jusque dans le ciel : ce qui doit nous remplir de joie et ranimer notre espérance.

Pourquoi ne jeûne-t-on pas pendant le temps pascal? — C'est parce que c'est un temps de joie (*Matth.*, IX, 15), et que les amis de l'Epoux ne doivent pas s'affliger, tandis qu'il est encore avec eux.

Suivant cette parole de Jésus-Christ on devrait donc jeûner aussitôt après l'ascension? — La joie du triomphe de Jésus-Christ, dans le ciel est trop grande pour s'affliger aussitôt : d'ailleurs les dix jours qui suivent ce triomphe sont encore du temps pascal, l'ascension de Jésus-Christ étant une suite de sa resurrection.

Suivant ce principe, on ne devrait donc pas jeûner aussi la veille de la Pentecôte, qui est l'un de ces dix jours et le dernier? — Il y a effectivement des églises où on ne jeûne pas pour cette raison : mais à Rome, et dans toutes les églises qui suivent ses pratiques, l'on jeûne pour se préparer à la grande fête de la Pentecôte, sans néanmoins rien retrancher dans l'office de ce jour de ce qui marque la joie du temps pascal.

Qu'est-ce que cette vigile a donc de particulier? — On y chante l'*Alleluia*, et on n'y dit point les prières à genoux, comme aux autres vigiles.

Ce jeûne retient donc quelque chose de la joie du temps pascal? — Vous le voyez par ces particularités qui ne se rencontrent point les autres jours de jeûne.

Pourquoi y fait-on la bénédiction de l'eau qui doit servir au baptême jusqu'à Pâques? — C'est parce qu'anciennement on y donnait le baptême solennel comme la veille de Pâques. — Nous sommes bien satisfaits d'apprendre toutes ces choses que nous avons ignorées jusqu'ici : nous croyons qu'il n'est personne à qui cela ne fasse plaisir.

Je suis ravi d'avoir pu vous dire quelque chose, qui ne vous soit pas désagréable.

Saint Marc, le 25 avril.

Parlons, s'il vous plaît, de saint Marc. — Je veux tout ce qui vous fait plaisir. Saint Marc, comme tout le monde sait, est un des quatre évangélistes. On croit qu'il était Juif, né dans la tribu de Lévi, et qu'il fut converti à la foi de Jésus-Christ par les prédications de saint Pierre, aussi ce saint apôtre l'appelle son fils à la fin de sa première épître (*Ch.* V, 13), pour marquer combien tendrement il l'aimait, après l'avoir engendré à Jésus-Christ par le baptême.

Que fit saint Marc après sa conversion et son baptême? — Il s'attacha d'une manière particulière à saint Pierre, devint son disciple, et même le compagnon de ses voyages.

Où saint Marc accompagna-t-il saint Pierre (*Fl., hist. eccl.* c. XXIV)? — Il l'accompagna jusqu'à Rome, où ce saint apôtre vint annoncer l'Evangile de Jésus-Christ; et ce fut à Rome qu'à la prière des fidèles nouvellement convertis, qui désiraient avoir par écrit les vérités qu'ils avaient entendues de la bouche de saint Pierre, saint Marc composa son Evangile en grec, qui fut aussi appelé l'évangile de saint Pierre, parce que ce fidèle disciple n'écrivit que ce qu'il avait appris de son maître.

Où saint Marc alla-t-il prêcher l'Evangile après avoir demeuré quelque temps à Rome? — Il alla en divers endroits : mais il s'arrêta principalement dans l'Egypte et à Alexandrie (*Fl.*, *l.* II, *c.* 5), dont il fut le premier évêque.

Quel succès eurent ses prédications? — Elles eurent un tel succès, que les chrétiens d'Alexandrie, aussi bien que ceux de Jérusalem, n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, et vivaient dans une union parfaite.

Comment ce saint évangéliste finit-il sa vie, après s'être acquis de grands mérites par ses vertus et par ses travaux? — Ayant été arrêté par les païens, ils lui mirent tout le corps en pièces. Voilà quel fut le genre de son martyre.

Je trouve que ce saint fut heureux de sceller ainsi de son sang les vérités qu'il avait écrites et enseignées. — Je le pense comme vous. Mais ce qui me surprend, c'est de voir qu'en trouvant ces saints martyrs heureux dans leurs souffrances, nous nous trouvons malheureux, quand nous avons quelque chose à souffrir pour ces mêmes vérités. — C'est la vérité, que nous canonisons les souffrances des saints tandis que nous ne voulons rien souffrir. — Changeons ou de conduite ou de langage; car tenir un tel langage,

et le contredire par notre conduite, c'est véritablement une chose intolérable. — C'est sur quoi nous allons faire de sérieuses réflexions, afin de conformer désormais notre conduite à notre langage. — Si vous le faites, vous serez vraiment sages, et vous aurez part un jour au bonheur des saints, dont vous canonisez les souffrances.

Saint Philippe, le 1er mai.

Employons ce beau jour à parler des vertus des deux saints apôtres que l'Eglise y honore. — On ne peut guère employer plus utilement le commencement de cette belle saison. — Parlez, de grâce, nous écoutons. — S. Philippe était natif de Bétsaïde (*Jean*, I, 43), ville de Galilée sur le bord du lac de Génésareth ; il semble même qu'il ait été le premier des disciples qui se soit attaché à suivre Jésus-Christ, le premier qui annonça l'Evangile.

Quelle opinion a eu cours dans l'Eglise, au sujet de ce saint apôtre? — Plusieurs ont pensé que ce fut lui qui demanda à Notre-Seigneur d'aller ensevelir son père (*Clém. Alex.*, *Strom.*, *p.* 436), et que ce divin Sauveur répondit : Laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts (*Luc*, VI, 60), et suivez-moi ; lui marquant par ces paroles, qu'il n'était plus au nombre des morts, ayant été vivifié par la grâce de sa vocation.

Quel service S. Philippe rendit-il aussitôt après sa vocation à Nathanaël son ami? — Il le mena à Notre-Seigneur, en lui disant (*Jean*, I, 45) : nous avons trouvé le Messie, et Nathanaël fut très-bien reçu de Jésus ; exemple qui nous enseigne à conduire à Jésus tous ceux que nous pouvons, et surtout nos proches et nos amis.

Où S. Philippe se trouva-t-il avec Notre-Seigneur trois jours après? — Il se trouva aux noces de Cana (*Jean*, II, 2), où Notre-Seigneur fut invité avec ses disciples ; ce qui nous apprend à n'aller à ces assemblées que quand Notre-Seigneur y est invité, et qu'à sa suite, sous ses yeux et en sa compagnie.

A quelle dignité S. Philippe fut-il élevé l'année suivante? — Il fut élevé à la dignité d'apôtre (*Matth.*, X), et mis au nombre des douze, parmi lesquels il est nommé des premiers.

Quelle demande Notre-Seigneur fit-il un jour à S. Philippe pour le tenter (*Jean*, VI, 5), voulant donner à manger à une foule de peuple, qui l'avait suivi dans le désert, et qui montait à plus de cinq mille hommes? — Il lui dit : où pourrait-on acheter du pain pour nourrir tout ce monde? A quoi S. Philippe répondit : Quand on aurait pour deux cents deniers de pain, c'est-à-dire pour près de cent francs de notre monnaie, cela ne suffirait pas pour en donner à chacun tant soit peu.

A qui les Gentils, qui désiraient voir Jésus-Christ, s'adressèrent-ils pour obtenir cette faveur? — Ils s'adressèrent à S. Philippe (*Jean*, XII, 20), lequel en parla à S. André, et tous deux ensemble en parlèrent à Jésus, qui leur répondit que l'heure de glorifier le Fils de l'Homme n'était pas encore venue.

Que dit S. Philippe à Notre-Seigneur, en l'entendant parler de son Père dans le dernier discours qu'il fit à ses apôtres la veille de sa mort? — Il lui dit (*Jean*, XIV, 18), usant de sa familiarité ordinaire : Montrez-nous votre Père, et cela nous suffit, pour marquer le grand désir qu'il avait de voir le père, et Jésus lui répondit : Il y a si longtemps que je suis avec vous, et vous ne me connaissez pas encore? Philippe, celui qui me voit, voit mon Père, pour lui faire entendre que le Père et le Fils sont une même chose, étant un même Dieu.

Où S. Philippe alla-t-il prêcher après la descente du Saint-Esprit? — Il alla prêcher dans la Phrygie, et mourut à Hiéraple, ville de cette province : et l'on croit qu'il fut d'abord attaché à une croix, puis détaché et ensuite lapidé.

Quelle vertu voyez-vous dans ce saint apôtre? — J'y vois une fidélité inviolable à demeurer attaché à Jésus-Christ, depuis le premier moment de sa vocation jusqu'à sa mort, et c'est l'exemple que nous devons suivre fidèlement, en ne nous séparant jamais de ce divin Sauveur, ni pour les richesses, ni pour les plaisirs, ni pour les honneurs, rien n'étant comparable au bonheur d'appartenir à Jésus-Christ.

Saint Jacques, le 1er mai.

Nous sommes ravis de vous avoir entendu parler des vertus de S. Philippe, continuez et parlez-nous de celles de S. Jacques. — Très-volontiers. S. Jacques qu'on appelle le mineur, pour le distinguer du frère de saint Jean, qu'on appelle le majeur, était fils de Cléophas ou Alphée, et de Marie, sœur de la sainte Vierge. C'est pourquoi il est appelé dans l'Evangile, frère du Seigneur, parce qu'il était son cousin germain. Il avait pour frère S. Jude, apôtre dont nous avons une épître, sans parler de Joseph et de Simon qui étaient encore ses frères, et de Marie et Solomé qui étaient ses sœurs.

N'était-ce que pour le distinguer de S. Jacques le majeur, qu'il s'appelait le mineur — Quoique ce fût pour le distinguer, ces noms pouvaient être fondés en raison.

Pourrait-on les savoir? — C'est peut-être parce que celui dont nous faisons la fête aujourd'hui était moins âgé ou moins ancien dans l'apostolat, ou peut-être d'une taille moins avantageuse. Je dis peut-être, parce qu'on ne sait pas au juste laquelle de ces raisons lui a fait donner le nom de mineur.

Pourquoi était-il surnommé le juste? — C'est à cause de son éminente vertu (*Fl.*, *Hist. l.* 1, *c.* 5) ; car il fut saint dès le sein de sa mère, il garda toujours la continence parfaite et vécut toujours d'une manière très-austère.

En quoi consistait cette austérité? — Il ne se faisait jamais couper les cheveux, n'usait point du bain et ne se frottait point d'huile;

très grandes mortifications dans les pays chauds. Il ne buvait point de vin, ni autre chose qui pût enivrer. Il ne mangeait point de viande, ni rien qui eût vie. Il n'avait qu'un manteau simple de toile sur une seule tunique de même espèce. Enfin, il vivait d'une manière si austère (*Hom.* V, *in Matt.*) que, selon S. Jean Chrysostôme, tous ses membres ressemblaient à ceux d'un homme mort.

Quel privilége sa sainteté lui avait-elle fait donner? — Il avait le privilége d'entrer dans le lieu saint du temple, privilége qui n'était accordé qu'aux prêtres.

Pourquoi était-il regardé comme le rempart du peuple? — C'est parce qu'il avait tant de crédit auprès de Dieu, qu'il détournait par ses prières les maux et les calamités dont le peuple était menacé.

Comment Notre-Seigneur, après sa résurrection, fit-il connaître le cas qu'il faisait de sa sainteté? — Ce fut en l'honorant d'une apparition particulière (I *Cor.*, XV, 9), prérogative des plus grandes.

De quelle église fut-il fait évêque par les autres apôtres? — Il fut fait évêque de Jérusalem, et il gouverna cette église près de trente ans avec une sainteté de vie sans égale et un zèle infatigable (*Fl.*, *Hist. l.* II. *c.* 9). On dit que, pour marque de sa dignité, il portait sur le front une lame d'or.

A quoi employait-il une grande partie de son temps. — Il l'employait à la prière; on le trouvait presque toujours à genoux dans le temple, où il demandait pardon pour le peuple et priait continuellement pour son salut; ce qu'il faisait si souvent, avec tant de ferveur et d'instance, que ses genoux s'étaient durcis comme ceux d'un chameau.

Comment parut-il dans le concile de Jérusalem? — Il parut, comme apôtre et comme l'évêque de la ville. S. Pierre y parla le premier, comme chef de l'Eglise, S. Paul et S. Barnabé ensuite, puis S. Jacques, qui confirma ce que S. Pierre avait dit, et ainsi fut faite la décision.

L'épître qui porte le nom de S. Jacques est-elle de cet apôtre, ou de celui qu'on appelle le majeur? — Elle est de celui-ci, l'autre étant mort peu de temps après l'ascension de Notre-Seigneur et n'ayant point eu le temps d'écrire.

Quel fut le succès des travaux de ce saint apôtre?— Il fut grand; car il contribua merveilleusement, autant par ses exemples que par ses paroles, à la conversion d'un grand nombre de Juifs et même de Gentils, tant la sainteté était reconnue de ces deux peuples.

Comment a-t-il fini une si belle vie? — Il l'a finie par le martyre.

Dites-nous-en les circonstances?—Ses adversaires, c'est-à-dire ceux qui étaient opposés à la doctrine qu'il prêchait, l'engagèrent à monter sur la terrasse du temple pour déclarer ce qu'il pensait de Jésus-Christ, en présence d'un grand peuple, promettant de s'en rapporter à ce qu'il dirait; mais ayant parlé hautement pour Jésus-Christ, ils dirent entre eux : Le Juste s'égare, (c'est ainsi qu'on l'appelait); et étant monté, ils le précipitèrent du haut de la terrasse, criant qu'il fallait le lapider.

Mourut-il à l'instant de cette chute?—Non (*Fl. Hist.*, *l.* XXI, *c.* 8), il ne mourut pas à l'heure même : il eut encore assez de force pour se relever sur les genoux et en cet état il demanda pardon à Dieu pour ses ennemis, lesquels ne pouvant le voir survivre à sa chute, le lapidèrent; et un foulon se trouvant présent, avec le bois dont il se servait pour fouler ses draps, lui en donna un coup sur la tête et acheva ainsi son martyre. C'est ainsi qu'il finit sa glorieuse vie, l'an de Jésus-Christ 62, dans le temps de Pâques.

Comment les Juifs regardèrent-ils cette mort injuste? — Ils la regardèrent comme une des causes principales des malheurs publics de la nation et de la ruine de Jérusalem, qui arriva huit ans après.

Dans la vie et dans la mort de ce saint apôtre, admirez ce qui doit être admiré; mais n'en restez pas là : voyez encore ce que vous pouvez imiter et rendez-vous y fidèles.

Nous ne manquerons pas de le faire avec la grâce de Dieu. Priez pour nous.

Sur la commémoration de saint Paul, le 30 *juin.*

Après nous avoir parlé de S. Pierre, parlez-nous de S. Paul; aussi bien la fête leur est commune. — Comme on ne peut parler des deux ensemble, j'ai commencé par celui qui est nommé le premier pour finir par le second. — N'importe dans quel ordre vous le fassiez, pourvu que vous vouliez nous satisfaire. — C'est sur quoi je compte.

Nous désirons savoir, avant toutes choses, pourquoi cette fête, portant le nom de saint Pierre et de saint Paul, on fait ensuite la commémoration de S. Paul?—Jusqu'au temps de S. Grégoire, pape, qui vivait au sixième siècle, on ne faisait qu'une fête pour ces deux apôtres, sans commémoration de S. Paul le lendemain. Les souverains pontifes commençaient dès la nuit à chanter l'office de ces deux apôtres et célébraient ce jour deux messes, l'une dans l'église de S.-Pierre, et l'autre dans celle de S.-Paul; mais cela étant beaucoup d'offices pour un jour (*Thomas*, *fét. l.* II, *c.* 23), ils jugèrent à propos de remettre au lendemain la messe de S. Paul, et d'en faire un office à part avec S. Pierre, ce qui a été pratiqué depuis ce temps, c'est ce que nous appelons la commémoration de S. Paul. — Nous sommes bien aise d'apprendre l'origine de cette seconde fête. — La voilà.

Parlons présentement de ce grand apôtre, car je sais là dessus vos intentions. — Vous ne pouvez nous faire plus de plaisir. — Ce grand apôtre était né à Tarse (*Act.*, XXII, 3; *Rom.* XXI, 1), ville de Cilicie. Il était Juif, de la tribu de Benjamin; il avait été instruit à Jérusalem dans la science de la loi sous le fameux docteur Gamaliel. Il s'était même attaché à la secte des Pharisiens, la croyant la plus exacte dans l'observation de la loi. Il était d'une petite taille; mais avait l'esprit vif

et fort insinuant, une manière d'agir qui gagnait tout le monde, et une autorité à laquelle il était difficile de résister.

Jusqu'où S. Paul porta-t-il son zèle pour la loi? Il le porta jusqu'à persécuter ouvertement et mettre en prison ceux qui confessaient le nom de Jésus-Christ (*Act.*). Il fut même présent à la mort de S. Etienne, son parent, à laquelle il consentit.

Renferma-t-il son zèle dans Jérusalem? — Non (*Ibid.* VII); car il obtint du grand prêtre des lettres pour les synagogues de Damas, afin d'y arrêter les fidèles qu'il y trouverait, hommes et femmes, et les amener prisonniers à Jérusalem?

Exécuta-il les ordres qu'il avait? — Non; car, comme il était en chemin et qu'il approchait de Damas, il fut tout d'un coup environné et frappé d'une lumière du ciel qui le renversa par terre; et il entendit une voix qui lui dit : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous? C'est ainsi qu'il s'appelait avant qu'il eût pris le nom de Paul.

Qu'est-ce que S. Paul répondit à cette voix? — Il répondit : Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur lui dit : Je suis Jésus que vous persécutez. Il vous est dur de regimber contre l'aiguillon, c'est-à-dire il vous serait très-nuisible de me résister.

Que dit-il à ces paroles? — Il dit alors tout tremblant et tout effrayé : Seigneur, que voulez-vous que je fasse?

Que lui dit le Seigneur? — Il lui dit : Levez-vous, et entrez dans la ville; là on vous dira ce qu'il faut que vous fassiez. Saul se leva donc, et ayant les yeux ouverts, il ne voyait point. Ceux qui étaient avec lui le conduisirent par la main et le menèrent à Damas, où il fut trois jours sans voir, sans manger et sans boire.

Qui est-ce qui fut chargé d'instruire S. Paul? — Ce fut un disciple nommé Ananie qui demeurait à Damas, que quelques-uns croient avoir été évêque de cette ville. Ananie alla donc trouver S. Paul, et en lui imposant les mains, il lui dit : Saul mon frère, le Seigneur Jésus qui vous est apparu dans le chemin, m'a envoyé afin que vous recouvriez la vue, et que vous soyez rempli du Saint-Esprit, et s'étant levé, il fut baptisé.

Que fit aussitôt S. Paul? — Il se mit à prêcher Jésus dans les synagogues, assurant qu'il était le Fils de Dieu, ce qui causait à tous ceux qui l'entendaient, un grand étonnement.

Où alla S. Paul, après avoir passé quelque temps à Damas? — Il alla en Arabie pour se disposer, par la pénitence et par la prière à la prédication de l'Evangile.

Que firent les Juifs endurcis voyant ce changement de S. Paul? — Ils essayèrent plusieurs fois de le prendre et de le faire mourir; mais Dieu le délivra toujours de leurs mains, et rendit leur projets inutiles.

Où vint S. Paul en quittant l'Arabie? — Il vint à Jérusalem pour y visiter S. Pierre (*Gal.*, I, 18); il y avait alors trois ans qu'il était converti.

Où S. Paul alla-t-il ensuite? — Il retourna à Damas, de là à Tarse, puis à Ephèse, et ce fut là qu'il commença à prêcher l'Evangile aux Gentils. On croit que ce fut aussi dans ce même temps qu'il fut ravi au troisième ciel (II *Cor.*, XII, 1), où il entendit des paroles ineffables qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter.

Où S. Paul porta-t-il ensuite l'Evangile? — Il le porta dans les provinces éloignées, et jusque dans l'Illyrie, d'où il revint pour se trouver au concile de Jérusalem.

Que fit-il après avoir assisté à ce concile? — Il retourna dans toutes les provinces où il avait annoncé Jésus-Christ, et il ne cessait de prêcher, d'écrire et d'opérer toutes sortes de prodiges et de miracles pour l'établissement de la foi.

Où S. Paul revint-il après avoir parcouru tant de provinces? — Il revint à Jérusalem pour la fête de la Pentecôte : et les Juifs l'ayant trouvé dans le temple, ils se saisirent de lui et l'accusèrent devant plusieurs tribunaux, dont il ne put se délivrer qu'en appelant à César; ce qui obligea de le conduire à Rome, où après un temps il obtint sa liberté.

Quel usage S. Paul fit-il de cette liberté? — Il l'employa à prêcher Jésus-Christ. Après plusieurs voyages il revint à Rome, où il trouva S. Pierre.

Y resta-t-il longtemps en liberté? — Non (*Fl., Hist. l.* II, *c.* 25); car ayant converti par ses prédications un des officiers de l'empereur et une de ses courtisanes très-chérie, ce prince le fit arrêter et mettre en prison, où étant resté près d'un an, il fut condamné à avoir la tête tranchée (*L'an de Jésus-Christ* 67, *le* 29 *de juin*), en même temps que S Pierre fut condamné à être crucifié; et il furent conduits tous deux au supplice, après avoir été battus de verges.

Pourquoi S. Paul ne fut-il pas crucifié comme S. Pierre? — C'est parce qu'il était citoyen romain, et que l'on ne crucifiait que ceux que l'on regardait comme des personnes du commun.

Combien avons-nous d'épîtres de ce grand apôtre? — Nous en avons quatorze : une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Ephésiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philémon et une aux Hébreux.

Ces épîtres contiennent sans doute de grandes instructions? — Il faut les lire pour en juger. Il n'est rien de bon, de juste et de saint que l'on n'y trouve. Ce sont des mines que plus on creuse, plus on y trouve de trésors. C'est là où on voit les règles les plus certaines de la sainteté. Après l'Evangile, elles doivent faire l'étude continuelle des chrétiens.

Si les épîtres de ce saint apôtre contiennent tant de merveilles, ses actions n'en contiennent pas moins. — Vous avez raison : aussi y a-t-il tant à dire de ses vertus, de ses travaux et de ses souffrances, que je ne sais par où commencer. — C'est néanmoins ce que nous attendons encore de vous. — Je le sais, et c'est ce qui m'embarrasse dans le désir

que j'ai de vous contenter ; car qui pourrait dire quel a été son amour pour Jésus-Christ, son zèle pour les âmes, sa sollicitude pour toutes les églises. Il faudrait voir son cœur et le contempler à découvert, pour savoir jusqu'où ont été toutes ses vertus.

C'est donc ce qui l'a porté à entreprendre tant de travaux pour la gloire de son divin maître, pour le salut de tant d'âmes et pour l'avancement de toutes les églises ? — Oui, c'est ce grand zèle qui lui faisait entreprendre des travaux immenses; car y a-t-il eu quelque ville, quelque province, quelque royaume, quelque peuple, quelque nation, qui n'ait ressenti l'ardeur de ce zèle, où il n'ait porté la connaissance de Jésus-Christ et de l'Évangile ; ce qu'il n'a pu faire sans des peines, des sueurs et des fatigues incroyables. — Je comprends par ce récit non seulement que ses travaux ont été grands; mais que ses souffrances ont égalé ses travaux, si elles ne les ont surpassés. — Vous comprenez fort bien, car il n'y a point de contradictions, de persécutions et de mauvais traitements qu'il n'ait éprouvés. Ecoutez comme lui-même s'en explique à l'occasion des faux apôtres qui étaient ses plus grands adversaires (II *Cor.*, II, 23). Sont-ils ministres de Jésus-Christ? Quand je devrais passer pour imprudent, j'ose dire que je le suis encore plus qu'eux. J'ai souffert plus de travaux, plus reçu de coups, plus enduré de prisons. Je me suis souvent vu près de la mort : j'ai reçu des Juifs cinq différentes fois trente-neuf coups de fouet : j'ai été battu de verges par trois fois : j'ai été lapidé une fois; j'ai fait naufrage trois fois : j'ai passé un jour et une nuit au fond de la mer : j'ai été souvent dans les voyages, dans les périls sur les fleuves, dans les périls des voleurs, dans les périls de la part de ceux de ma nation, dans les périls de la part des païens, dans les périls au milieu des villes, dans les périls au milieu des déserts, dans les périls sur mer, dans les périls entre les faux frères. J'ai souffert toutes sortes de travaux et de fatigues, de fréquentes veilles, la faim, la soif, beaucoup de jeûnes, le froid, la nudité. Outre ces maux qui ne sont qu'extérieurs, le soin que j'ai de toutes les églises m'attire une foule d'affaires dont je suis affligé tous les jours. Qui est faible, sans que je m'affaiblisse avec lui ? Qui est scandalisé, sans que je brûle? Que, s'il faut se glorifier de quelque chose, je me glorifierai de mes peines et de mes souffrances. Dieu qui est le père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui est béni dans tous les siècles, sait que je ne mens point.

Après un si long récit de travaux et de souffrances, oserions-nous bien nous plaindre des difficultés légères qui se trouvent dans la vie chrétienne? — Vous voyez qu'en jetant les yeux sur ce grand modèle de patience, nous devrions rougir de penser seulement à nous plaindre, nous qui ne souffrons rien en comparaison de tout ce que nous venons d'entendre, et qui sommes si inférieurs en toutes choses à ce grand apôtre qui avait été ravi jusqu'au troisième ciel (II *Cor.*, XII, 1); jusque dans le paradis, où il avait entendu des paroles ineffables, qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter. Je pourrais me glorifier, dit cet apôtre, en parlant d'un tel homme; mais pour moi je ne veux me glorifier que dans mes faiblesses et dans mes afflictions. — Plus je considère ce que vous dites, plus je me trouve petit, faible et sans vertu. — Je ne vous cacherai point ce que cet apôtre lui-même n'a pas craint de découvrir (II *Cor.*, I, 7) ; écoutez ses paroles pleines d'une vraie humilité : aussi, dit-il, de peur que la grandeur de mes révélations ne me causât de l'élèvement, Dieu a permis que je ressentisse dans ma chair un aiguillon qui est l'ange et le ministre de Satan, pour me donner des soufflets.

A qui ce saint apôtre eut-il recours dans cette affligeante humiliation? — Il eut recours au Seigneur, et le pria par trois fois, afin que cet ange de Satan se retirât de lui ; mais le Seigneur lui répondit : ma grâce vous suffit, car ma puissance éclate davantage dans la faiblesse. — Voilà de quoi bien nous instruire et nous consoler dans les tentations les plus humiliantes. — Oui, pourvu que vous soyez aussi fidèles que ce saint apôtre à recourir au Seigneur et à répondre à la grâce, sans jamais prêter l'oreille aux suggestions de cet ange et de ce ministre de Satan. — Nous n'oublierons jamais de si salutaires instructions. — Je le désire pour vous de tout mon cœur.

Saint Jacques, le 25 juillet.

Vous nous avez déjà parlé d'un S. Jacques le 1er jour de mai : celui-ci est-il différent? — Ce sont deux saints et deux apôtres très-différents. Le premier était cousin germain de Notre-Seigneur, et frère de S. Jude, aussi apôtre, et celui-ci était frère de S. Jean l'évangéliste. Le premier a été évêque de Jérusalem près de trente ans, et celui-ci n'a gouverné aucune église, étant mort quelque temps après l'ascension de Notre-Seigneur. — En voilà suffisamment pour ne les pas confondre. — Pour les distinguer, lorsqu'ils étaient à la suite de Notre-Seigneur, on appelait le frère de S. Jude, le mineur, et celui-ci le majeur, pour les raisons que je vous ai dites le premier jour de mai.

Comme nous n'en avons pas la mémoire bien fraîche, répétez-nous-les, de grâce. — C'est peut-être comme je vous ai déjà dit, que l'un était ou plus âgé, ou plus grand, ou plus ancien dans l'apostolat. Je dis peut-être, parce qu'on ne sait au vrai laquelle de ces raisons les a fait appeler ainsi.

Cette répétition nous fait plaisir; comment, s'il vous plaît, se prépare-t-on à cette fête? — On s'y prépare par les prières de la vigile.

Pourquoi ne jeûne-t-on pas cette vigile? — C'est pour les raisons que je vous ai dites à la fête de S. Thomas, et qu'il serait trop long de rapporter.

Nous les irons consulter. D'où était S. Jacques le majeur, et quelle était sa profession? — Il était de Bethsaïde (*Luc*, V, 19), ville de Galilée, fils de Zébédée et de Salomé et l'ai-

né de S. Jean (*Matth.*, IV, 19); et sa profession était celle de la pêche, qu'il exerçait avec son frère sous la conduite de son père

En quelle occasion Jésus-Christ les appela-t-il tous deux à sa suite? — Ce fut comme ils étaient dans une barque avec leur père (*Ibid.*), raccommodant leurs filets; et dans le moment ils quittèrent non seulement leur barque, leurs filets et leur père, mais généralement tout ce qu'ils pouvaient espérer dans le monde, pour s'attacher entièrement à Jésus-Christ.

Comment Notre-Seigneur récompensa-t-il une obéissance si prompte et si courageuse, jointe à un détachement si parfait? — Ce fut en les rendant les confidents de ses secrets; ce qui parut en trois occasions principales, ne prenant alors pour témoins avec S. Pierre, que S. Jacques, S. Jean (*Ibid.*, IX, 18) : la première, lorsqu'il ressuscita une jeune fille de douze ans (*Ibid.*, XVII, 1); la seconde, lorsqu'il se transfigura sur le Thabor (*Ibid.*, XXVI, 37); la troisième, lorsqu'il fit sa prière au jardin des Oliviers.

Quel nom Notre-Seigneur leur donna-t-il? — Il leur donna le nom de *Boanerges* (*Marc.*, III. 17), qui veut dire, *enfants du Tonnerre;* apparemment parce qu'ils étaient doués d'un grand zèle.

En quelle occasion principalement firent-ils paraître ce grand zèle? — Ce fut lorsque les Samaritains refusant de recevoir Jésus-Christ dans leur ville, (*Luc*, IX, 55.) ils lui dirent : Seigneur, voulez-vous que nous commandions que le feu descende du ciel, et qu'il les dévore; et Jésus se retournant les en reprit, en leur disant : vous ne savez pas à quel esprit vous êtes appelés : le fils de l'Homme n'est pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver.

Quelle demande Salomé leur mère, fit-elle un jour à Notre-Seigneur, en leur faveur? — Elle lui demanda les deux premières places dans son royaume, (*Matth.*, XX.) qu'elle se figurait aussi bien qu'eux être un royaume purement temporel.

Que répondit Jésus-Christ à cette demande, adressant la parole à Jacques et à Jean? — Il leur dit : vous ne savez ce vous demandez; pouvez-vous boire le calice que je dois boire? ils lui répondirent que oui; et Jésus leur repartit : vous boirez à la vérité mon calice, c'est-à-dire vous passerez par les souffrances aussi-bien que moi; mais pour ce qui est d'être assis à ma droite ou à ma gauche, ce n'est pas à moi à vous la donner, mais ce sera pour ceux à qui mon père l'a préparé.

Quand s'accomplit cette prédiction de Notre-Seigneur à l'égard de saint Jacques? — Ce fut quelque temps après l'ascension de Notre-Seigneur; car saint Jacques étant éclairé et fortifié par le Saint-Esprit qu'il reçut avec les autres apôtres, il commença à prêcher et à faire des prodiges et des miracles, principalement dans la Judée dont Hérode Agrippa voulant empêcher le progrès, le fit mourir par l'épée (*Act.*, XII).

Cette prédiction de Notre-Seigneur a-t-elle aussi eu son effet à l'égard de saint Jean, car nous n'apprenons pas qu'il soit mort par le martyre? — Quoique saint Jean n'ait pas fini sa vie par le martyre, cette prédiction a toujours eu son effet à son égard, puisqu'il a été jeté dans une cuve d'huile bouillante, dont il est sorti, comme nous l'assure saint Jérôme, (*In Jovin.*, l. 2. *c.* 14) plus sain et plus vigoureux qu'il n'y était entré, et que d'ailleurs sa vie a été un martyre continuel.

Saint Jacques, que l'Eglise honore aujourd'hui, a donc été le premier des apôtres qui a souffert le martyre? — Oui; il a eu cet honneur d'être le premier entre les apôtres qui ait répandu son sang pour la cause de Jésus-Christ, ce qui est pour lui une prérogative singulière.

Qu'arriva-t-il comme on le conduisait au supplice? — Il arriva que celui qui l'avait arrêté (*Eusèb.*, l. II, *c.* 7) et mené devant les juges, voyant sa générosité à rendre témoignage à Jésus-Christ, en fut touché de telle sorte, qu'il confessa lui-même qu'il était chrétien, et fut aussitôt condamné à avoir la tête tranchée avec le saint apotre; et en chemin lui ayant demandé pardon, saint Jacques délibéra un peu, non pas, dit saint Clément d'Alexandrie, s'il lui pardonnerait; mais s'il traiterait comme son frère un homme qui n'avait point été baptisé : Dieu lui révéla sur le champ que le sang du martyre supplée à tout dans ceux qui croient; et aussitôt il l'embrassa, en disant : la paix soit avec vous.

Que sait-on de particulier de la vie de saint Jacques? — On sait, suivant la tradition, qu'il n'a jamais été marié non plus que saint Jean, son frère, quoiqu'il dût avoir quarante ans passés lorsque Jésus-Christ l'appela à sa suite. On dit encore de lui, comme de saint Jean et de saint Jacques le mineur, que jamais il ne se faisait couper les cheveux, qu'il n'usait point du bain, qu'il ne mangeait ni viande, ni poisson, qu'il ne buvait point de vin, ni autre chose qui pût enivrer, et qu'il ne portait qu'une seule tunique, avec un simple manteau de toile. Toutes pratiques qui marquent une grande austérité, et une grande mortification, surtout dans des pays chauds.

Où les reliques de ce saint apôtre sont-elles révérées d'une manière particulière? — Dans l'église de Compostelle, ville de Galice dans le royaume d'Espagne; et personne n'ignore quel est le concours des fidèles, et la foule des pélerins qui y abondent de toutes parts.

Quelle vertu nous proposez-vous à imiter dans ce saint apôtre? — Je vous propose son obéissance prompte et courageuse à quitter tout pour suivre Jésus-Christ, son détachement parfait de toutes les choses de la terre, son grand zèle pour les intérêts de son maître et sa grande austérité.

Vous ne nous parlez pas de son courage à répandre son sang pour Jésus-Christ. — Je veux bien vous le proposer encore, non pour l'imiter, les occasions ne s'en présentant pas aujourd'hui, mais pour l'admirer, et vous donner lieu en même temps de vous

confondre à la vue de votre délicatesse, qui fait que vous ne voulez rien souffrir pour Jésus-Christ, pas même les moindres peines et les plus légères. — Nous avouons que vous ne dites rien en cela qui ne soit vrai, et nous l'avouons à notre confusion. — Si cela est, comme vous n'en disconvenez pas, comment souffririez-vous le martyre, si l'occasion s'en présentait ? — Nous voyons bien qu'auprès de ces saints, nous ne sommes chrétiens qu'en idée et en spéculation. — Il ne tient qu'à vous de l'être dans la vérité et dans la réalité; car vous n'avez qu'à marcher sur les traces de ces saints dont vous avouez que les exemples vous confondent.

Saint Christophe, le même jour.

Pourquoi, s'il vous plaît, la fête de saint Christophe est-elle jointe à celle de saint Jacques ? — C'est peut-être parce que l'Eglise de Compostelle possède l'un des bras de ce saint avec les reliques de saint Jacques, ou peut-être parce qu'en ce jour il s'est fait quelque translation de ces reliques; car on ne sait point le jour de sa mort.

D'où était saint Christophe, et que sait-on de sa vie ? — On croit qu'il était de Cana, ville de Palestine, et qu'il fut converti à la foi dès sa jeunesse, et qu'après avoir été parfaitement instruit, il fut envoyé à Samos, ville de Lycie, pour y prêcher l'Evangile, et qu'il y convertit un grand nombre de personnes.

Quelle fut la récompense de ses travaux et de son zèle ? — Il fut arrêté dans ces saints exercices et présenté devant les juges, lesquels voyant sa fermeté à confesser Jésus-Christ, le firent tourmenter cruellement.

Quels furent ces tourments ? — Comme il était extrêmement fort et robuste, on lui mit un casque brûlant sur la tête, on l'étendit sur un lit de fer tout rouge, et on arrosa tout son corps avec de l'huile bouillante.

Par où finirent tous ces tourments ? — La vertu divine l'ayant soutenu au milieu de toutes ces cruautés, et la patience du martyr ne faisant que multiplier les miracles et les conversions, les juges lui firent couper la tête, et ainsi il entra dans le repos éternel l'an de Jésus-Christ 254. — Il est bien visible qu'il ne fallait pas moins qu'une vertu divine pour soutenir un homme faible par lui-même, au milieu de tant et de si cruels tourments. — Ce saint fut favorisé de ce secours d'en haut, parce qu'il s'était entièrement livré à Jésus-Christ, et qu'il avait mis en lui toute sa confiance.

Je voudrais bien savoir pourquoi ces saints martyrs étaient si forts et si constants dans leurs souffrances, et pourquoi nous sommes si faibles et si lâches dans les nôtres. — En voici la raison; c'est que ces saints étaient aussi remplis de l'amour divin que nous en sommes dépourvus. Ils n'aimaient que Dieu et nous n'aimons que le monde et nous-mêmes. Ils ne soupiraient que pour le ciel, et nous ne soupirons que pour la terre. Ils n'avaient de goût que pour les choses de Dieu, et nous n'en avons que pour les choses périssables. Je ne suis pas surpris après cela si ces saints regardaient les plus grandes souffrances comme des délices, et si nous regardons les plus légères souffrances comme des tourments insupportables.

Vous avez trouvé la cause de notre maladie, marquez-nous-en le remède. — Il n'y en a point d'autre que de cesser d'être ce que nous sommes, pour devenir ce qu'ils étaient.

Vous avez bientôt trouvé ce remède, mais nous ne l'aurons pas si tôt exécuté. — Je n'en sais point d'autre. Mettons promptement la main à l'œuvre, et ne perdons pas un seul moment. La chose est plus intéressante pour nous que nous ne pensons. — Nous le comprenons, et nous sommes résolus de ne rien épargner pour en venir à bout. — Je le souhaite de tout mon cœur et je prie le Seigneur de nous en faire la grâce.

Saint Cucufat, même jour.

De qui fait-on encore la fête aujourd'hui ? — De saint Cucufat, martyr, né à Scillite, ville de Sicile.

Où fut-il arrêté, et pourquoi ? — Il fut arrêté à Barcelone, ville d'Espagne en Catalogne, parce qu'il confessait la foi de Jésus-Christ.

Quels tourments lui fit-on souffrir ? — D'abord on le chargea de chaînes, puis on l'étendit sur un gril où on le fit rôtir, jetant du vinaigre et de la moutarde sur ses plaies.

Mourut-il dans ces tourments ? — Non; mais ensuite on le jeta dans un plus grand feu, où ayant été préservé miraculeusement il eut la tête tranchée; et ainsi consomma glorieusement son martyre l'an de Jésus-Christ 304.

Voilà dans un même jour trois grands exemples de constance. — C'est à nous à en profiter, en imitant leur constance dans les peines que nous avons à supporter, si nous voulons avoir part un jour à leur récompense. — Nous nous y emploierons de toutes nos forces; priez ces trois martyrs de nous en obtenir la grâce.

Sur la fête de saint Laurent, le 10 août.

Je voudrais bien savoir pour quelle raison saint Laurent est si universellement honoré (*Fl., hist., l.* VII, c. 39) et pourquoi sa fête est précédée d'une vigile et d'un jeûne, et suivie d'une octave en plusieurs endroits ? — N'en cherchez point d'autre raison que la grandeur de sa foi, l'ardeur de sa charité, et la rigueur de son martyre. — Je ne serais pas surpris de cette solennité, si elle se renfermait dans l'Espagne, où ce saint est né, ou dans Rome, où il a été élevé et où il a ensuite souffert le martyre (*A Huesca, dans le royaume d'Aragon*), mais c'est partout qu'on l'honore. — Comme l'Eglise est une en quelque endroit du monde qu'elle soit répandue, ne soyez pas surpris que toutes les églises prennent part à tout ce qui fait la joie et la gloire de quelque église particulière.

Quelle dignité occupait saint Laurent dans l'église de Rome ? — Il était le premier des sept diacres de cette église.

En quel temps a-t-il souffert le martyre, et sous quel empereur? — Ç'a été un peu après le milieu du troisième siècle, en l'année 258, sous l'empereur Valérien. — Je voudrais bien en savoir les circonstances. — L'empereur ayant écrit au sénat une lettre, qui portait que l'on fît mourir sans délai tous les évêques, les prêtres et les diacres, le pape saint Sixte fut arrêté d'abord avec quelques-uns de son clergé, comme il célébrait les saints mystères.

Quel langage tint saint Laurent à saint Sixte, comme on le menait au supplice? — Il lui dit en le suivant et pleurant : Où allez-vous, mon père, sans votre fils? Vous n'avez pas coutume d'offrir de sacrifice sans ministre; en quoi vous ai-je déplu? Eprouvez si je suis digne du choix que vous avez fait de moi, pour me confier la dispensation du sang de Notre-Seigneur.

Pourquoi saint Laurent parlait-il ainsi à saint Sixte? — C'était par le grand désir qu'il avait de souffrir le martyre avec lui.

Que lui répondit saint Sixte? — Il lui répondit : ce n'est pas moi qui vous laisse, mon fils, mais un plus grand combat vous est réservé; on nous épargne, nous autres vieillards; vous me suivrez dans trois jours.

Ces paroles du saint pontife, prêt à avoir la tête tranchée, eurent-elles leur effet? — Oui, l'événement en montra la vérité; car le préfet de Rome, croyant que les chrétiens avaient de grands trésors, et voulant s'en assurer, se fit amener saint Laurent, qui en avait la garde comme le premier des diacres.

Que dit le préfet à saint Laurent, le voyant en sa présence?—Il lui dit : Vous vous plaignez d'ordinaire que nous vous traitons cruellement; il n'y a point ici de tourment; je vous demande doucement ce qui dépend de vous.

Que voulait dire le préfet par ces paroles? — Ecoutez ce qu'il ajouta : On dit, continua-t-il, que, dans vos cérémonies, les pontifes offrent les libations avec des vases d'or; que le sang de la victime est reçu dans des coupes d'argent, et que, pour éclairer vos sacrifices nocturnes, vous avez des cierges posés sur des chandeliers d'or; on dit que, pour fournir à ces offrandes, les frères vendent leurs héritages, et réduisent souvent leurs enfants à l'aumône. Mettez au jour ces trésors cachés. Le prince en a besoin pour l'entretien de ses troupes. Aussi bien j'apprends que, selon votre doctrine, il faut rendre à César ce qui lui appartient. Je ne crois pas que votre Dieu fasse battre monnaie. Il n'a pas apporté de l'argent, quand il il est venu au monde : il n'y a apporté que des paroles : rendez-nous l'argent, et soyez riches en paroles.

Tout ce discours était-il vrai et sérieux de la part du préfet?—Non, ce n'était qu'une dérision et une ignorance des plus saints mystères de la doctrine sainte de Jésus-Christ aussi bien que de la conduite des chrétiens, qui, bien loin de se plaindre des tourments qu'on leur faisait endurer, ne faisaient que s'en réjouir.

Que répondit saint Laurent au préfet? — Il répondit sans s'émouvoir : J'avoue que notre église est riche, et l'empereur n a pas de si grands trésors. Je vous ferai voir ce qu'elle a de plus précieux; donnez-moi seulement un peu de temps pour mettre tout en ordre, en dresser l'état et en faire le calcul.

Comment le préfet reçut-il la réponse du saint martyr?—Il en fut content; et, croyant déjà tenir les trésors de l'église, il lui accorda trois jours de terme. — Que fit saint Laurent pendant ces trois jours? Il courut par toute la ville pour chercher en chaque rue les pauvres que l'Eglise nourrissait, et qu'il connaissait mieux que personne, les aveugles les boiteux, les estropiés, les ulcérés; il les assemble, il écrit tous leurs noms et les range devant l'église.

Que fit saint Laurent au jour marqué? — Il alla trouver le préfet, et lui dit : Venez voir les trésors de notre Dieu, vous verrez une grande cour pleine de vases d'or, et des talents entassés sous les galeries.

Le préfet crut-il à ces paroles? — Oui; il les crut, et suivit saint Laurent; mais voyant ces troupes de pauvres hideux à regarder, qui s'écrièrent en demandant l'aumône, il se tourna contre Laurent avec des yeux troublés et menaçants.

Que lui répondit saint Laurent? — Il lui répondit sans la moindre émotion : De quoi vous fâchez-vous? L'or que vous désirez si ardemment n'est qu'un vil métal tiré de la terre, et qui sert de motif à tous les crimes. Le vrai or est la lumière dont ces pauvres sont les disciples. La faiblesse de leur corps est un avantage pour l'esprit; les vraies maladies sont les vices et les passions. Les grands du siècle sont les pauvres vraiment misérables et méprisables. Voilà les trésors que je vous avais promis. J'y ai ajouté les perles et les pierreries; vous voyez ces vierges et ces veuves : c'est la couronne de l'Eglise. Profitez de ces richesses pour Rome, pour l'empereur et pour vous-même.

Que dit le préfet, ayant entendu ce discours du saint martyr? — Il lui dit : C'est donc ainsi que tu me joues? Je sais que vous autres vous vous piquez de mépriser la mort; aussi ne te ferai-je pas mourir promptement.

Quel genre de supplice inventa-t-il, conformément à ces menaces? — Il fit apporter un lit de fer et mettre dessous de la braise demi-éteinte pour brûler le martyr plus lentement. On le dépouille, on l'étend et on l'attache sur ce gril.

Saint Laurent fit-il paraître quelque agitation sur ce gril? — Non, il y était immobile et tranquille comme sur un lit de roses, et son visage parut aux chrétiens environné d'un éclat extraordinaire, et l'odeur de son corps rôti leur parut agréable; mais les infidèles ne virent point cette lumière, et ne sentirent point cette agréable odeur.

Qu'est-ce que dit le martyr au préfet, après avoir été du temps sur un côté? — Il lui dit : Faites-moi retourner, je suis assez rôti de ce côté-là.

Que lui dit-il ensuite quand il eut été retourné et rôti suffisamment de l'autre côté?

— Il lui dit : Il est assez cuit, vous en pouvez manger.

Qu'est-ce que le martyr insinuait tacitement au préfet par ces paroles ? — Il lui insinuait de se convertir à la vue d'une patience si héroïque, qui était un don visible du ciel.

Que fit S. Laurent après avoir dit ces paroles au préfet ? — Il regarda au ciel, il pria Dieu pour la conversion de Rome, et rendit l'esprit.

Quel jour mourut-il ? — Il mourut le 10 d'août de l'an 258, trois jours pleins après saint Sixte qui était mort le 6 d'août.

Où le saint martyr fut-il enterré ? — Des sénateurs, convertis par l'exemple de sa constance, emportèrent son corps sur leurs épaules, et il fut enterré dans une grotte à Véran, près le chemin de Tibur, au lieu où on a bâti depuis une célèbre eglise en son nom.

Que dit S. Léon, pape, du martyre de S. Laurent?—Il dit que le martyre de S. Laurent n'est pas moins glorieux à l'église de Rome (*Serm.* LXXXIII) que celui de S. Etienne l'est à l'Eglise de Jérusalem, et ajoute que la gloire de ces deux illustres martyrs éclate depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

Qu'en disait S. Augustin ? — Il disait que le corps de S. Laurent était une des plus précieuses reliques qui fussent à Rome (*Serm.* CCXCVI, *c.* 5 *et* CCCIII), et qu'on ne pouvait non plus cacher son nom ou l'oublier que celui de Rome. Il ajoute que Dieu faisait dans la seule ville de Rome un nombre infini de miracles par son intercession, et que cette vertu s'étendait même dans les autres lieux où l'on voyait des temples dressés en son honneur et fréquentés sous son invocation.

Quel événement surprenant nous rapporte S. Grégoire le Grand au sujet de son tombeau ? —Il nous dit que, lorsque son prédécesseur fit renouveler l'église où reposait ce saint corps (*Ep.* XXX, *l.* 3), on fouilla sans le savoir à l'endroit où il était, et qu'on le découvrit. Il ajoute que personne n'osa y toucher, et cependant que tous ceux qui le virent, ou des moines, ou des ecclésiastiques, moururent dans les dix jours

Que remarquez-vous dans S. Laurent ? — J'y remarque la haute estime qu'il faisait des pauvres, en les regardant comme les trésors de l'Eglise et comme les disciples de la vraie lumière qui est Jésus-Christ.

Comment ce saint diacre regardait-il les vierges et les veuves mêlées parmi ces pauvres ? — Il les regardait comme les perles, les pierreries et la couronne de l'Eglise, tandis qu'il ne regardait les autres pauvres que comme des vases d'or et des talents d'argent.

Que remarquez-vous encore dans S. Laurent ? — J'y remarque son désir extrême du martyre, dont le retardement seul le faisait pleurer, comme les gens du monde pleurent la perte de leur fortune.

Est-ce là tout ce que vous y remarquez ? — J'y remarque encore la joie, la paix et la constance avec laquelle il souffrit son long et pénible martyre.

A quoi S. Léon attribue-t-il cette force invincible du saint martyr ? — Il l'attribue au feu divin qui embrasait son cœur encore plus fortement que le feu matériel qui brûlait son corps (*Serm.* LXXXIII).

Pourquoi donc, nous, sommes-nous si faibles et si consternés aux moindres souffrances qui se présentent, tandis que ces saints étaient si forts et si joyeux dans les plus rudes supplices?—La raison en est claire; c'est que nous sommes aussi froids de l'amour divin, que ces saints en étaient embrasés.

Je souhaiterais être aussi embrasé de ce divin amour, afin d'être aussi fort. — Demandez continuellement cette grâce à Dieu, et quand vous l'aurez reçue, conservez-la précieusement et ne songez, comme S. Laurent, qu'à y faire de nouveaux progrès.

Saint Roch, 16 août.

Je voudrais bien savoir pourquoi ceux qui observent si mal la plupart des fêtes commandées par l'Eglise observent si religieusement celle de S. Roch, qui n'est point commandée. — Cela vient de la dévotion qu'ils ont à ce saint, et cette dévotion est fondée sur la confiance qu'ils ont que, par le mérite de ce saint, ils seront préservés de la peste et de toutes les maladies contagieuses.

Approuvez-vous cette dévotion ? — Je n'ai garde de la désapprouver, car ces sortes de maladies sont un grand fléau, et ordinairement la punition de nos péchés ; mais je voudrais que l'on invoquât en même temps ce saint pour être préservé de toutes les maladies contagieuses qui peuvent attaquer l'âme.

Vous voulez apparemment parler des péchés qui sont les maladies de l'âme ? — Oui, mais principalement de ceux qui se communiquent comme une contagion.

Quels sont les péchés qui se communiquent de cette sorte ? — Ce sont tous ceux où on se laisse aller en suivant le torrent du mauvais exemple, comme le luxe des habits, l'enchantement des modes, la passion pour les spectacles et les récréations mondaines, la somptuosité des meubles et de la table, et la pente aux mauvaises chansons et aux mauvaises compagnies, toutes choses qui sont très-contagieuses. — En effet, si on aimait son âme comme on devrait l'aimer, on demanderait bien plutôt d'être préservé de ces maladies spirituelles qui sont contagieuses que de celles qui n'attaquent que le corps. — C'est ce que l'on devrait faire si on se conduisait selon les lumières de la foi ; mais comme la foi est aujourd'hui très-affaiblie, on ne songe qu'au corps et on oublie l'âme.

Mais quelle raison a-t-on de recourir à S. Roch plutôt qu'à un autre saint pour les maladies contagieuses ? — C'est parce que ce saint s'est consacré pendant sa vie au service des pestiférés dans les hôpitaux, où il en guérissait un grand nombre plus par ses prières que par ses soins et par l'usage des remèdes.

Comment Dieu éprouva-t-il son serviteur au milieu des services qu'il rendait à ses pauvres malades ? — Dieu permit qu'il fût lui-

même attaqué de cette maladie, dont il guérit cette première fois.

Où saint Roch revint-il après avoir parcouru plusieurs villes d'Italie, et avoir servi les pestiférés? — Il revint à Montpellier, lieu de sa naissance, où il souffrit de grandes tribulations, et fut attaqué une seconde fois de la peste, dont il mourut l'an 1327, n'étant âgé que de trente-deux ans.

Cette mort fut sans doute bien précieuse aux yeux du Seigneur, après avoir rendu tant de services aux pestiférés? — Nous n'en pouvons pas douter, puisqu'il avait exercé une si grande charité envers ses malades; et, si Dieu permit qu'il fût enlevé par ce genre de maladie, ce ne fut que pour le rendre plus promptement participant de la gloire qu'il s'était acquise par tant de travaux.

Comment saint Roch était-il parvenu à une si grande charité envers les pauvres malades?— Ce fut par une vie très-régulière et en même temps très-austère dans sa jeunesse, et par un détachement si grand des biens de la terre, qu'étant né de parents riches, il vendit tout après leur mort, et donna tout aux pauvres, afin de s'appliquer plus librement au service des malades. —Voilà une vie bien admirable. — Nous devons l'imiter le mieux qu'il nous sera possible si nous voulons mériter son intercession auprès de Dieu.

Quelle est la principale vertu que nous devons imiter en ce saint? — Après son zèle pour le soulagement des malades, surtout de ceux qui sont les plus abandonnés, c'est la patience et la soumission qu'il fit paraître dans les deux maladies contagieuses dont il fut attaqué.

Il ne se regarda donc point comme malheureux quand il se vit en cet état? — Non; il considéra que c'était la volonté de Dieu, et le moyen tout à la fois de se purifier et de glorifier Dieu; ainsi il accepta cet état de tout son cœur, et fit à Dieu généreusement le sacrifice de sa vie en union du sacrifice de Jésus-Christ; et c'est cette disposition que nous devons tâcher d'avoir dans nos maladies. — Priez Dieu qu'il nous en fasse la grâce.

Saint Barthélemi, 24 *août*.

Ranimons notre foi par le souvenir des vertus du saint apôtre que l'Eglise honore aujourd'hui. — Vous dire que saint Barthélemi, natif de Galilée, était du nombre des apôtres, parmi lesquels les évangélistes lui donnent le sixième rang, c'est vous en dire tout ce qu'on peut de plus avantageux.

La qualité d'apôtre est donc une qualité bien relevée? — Oui, car cette seule qualité nous fait comprendre que saint Barthélemi a tout quitté pour suivre Jésus Christ, qu'il a été le témoin de toutes ces merveilles, et qu'il a été rempli de toutes sortes de grâces et de perfections.

Quel usage en a-t-il fait? — Il les a toutes consacrées à la gloire de son divin Maître.

Où a-t-il été prêcher l'Evangile après avoir reçu le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte? — On croit qu'il a été prêcher dans la grande Arménie, puis dans les Indes, où il porta un exemplaire de l'Evangile de saint Matthieu, écrit en hébreu, qui a été trouvé, dans la suite, par saint Pantène, docteur de l'église d'Alexandrie.

Comment a-t-il fini sa vie après de si grands travaux pour l'établissement de l'Evangile? — Il l'a finie par le martyre, et on croit, suivant une ancienne tradition, qu'il a été écorché vif, et ensuite décapité — Voilà un grand courage et un courage bien apostolique. — Quand on est rempli de Dieu et de l'amour des biens éternels on compte pour rien les plus grands tourments et les plus cruels supplices.

Pourquoi donc aujourd'hui les chrétiens ne savent-ils rien souffrir pour Jésus-Christ? — C'est qu'ils sont aussi vides de l'esprit de Dieu et de l'amour des biens éternels, que saint Barthélemi en était rempli.

Il faut donc travailler sans relâche à se remplir de cet esprit et de cet amour? — Oui; il faut, 1° comme saint Barthélemi, s'attacher à Jésus-Christ, en renonçant à tout ce qui lui est contraire;

2° Il faut avoir toujours présentes à l'esprit les merveilles qu'a opérées ce divin Sauveur, conversant avec les hommes;

3° Il faut le prier de nous faire part des grâces et des perfections dont il a rempli son saint apôtre;

4° Il faut enfin consacrer à sa gloire tout ce que nous recevons de dons et de grâces, comme a fait saint Barthélemi.

C'est donc là ce qu'il faut faire pour imiter ce grand apôtre? — Oui, et cet ouvrage n'est pas l'ouvrage d'un jour, mais de toute la vie.

Nous y travaillerons le plus soigneusement qu'il nous sera possible. — Si vous le faites, vous honorerez véritablement ce saint apôtre, et vous vous rendrez dignes de sa protection. — Nous ambitionnons fortement cet avantage.

Saint Louis, 25 *août*.

Nous avons ouï dire bien des merveilles de la vie de saint Louis (*Fl.*, *Hist.*, *l.* XVI, XVII, XVIII), nous désirerions en savoir le détail. — Vous dites bien quand vous dites des merveilles, car on en trouve à chaque ligne dans la vie de ce saint.

Hâtez-vous de nous les faire voir. — J'y consens (*Fl.*, *ibid.*, *l.* LXX, *c.* 29). Saint Louis naquit au château de Poissy, le 25 avril 1215, tandis que toute l'Eglise était occupée aux processions publiques de ce jour : le roi, son père, était Louis VIII, et la reine, sa mère, était Blanche, fille d'Alphonse IX, roi de Castille. Philippe-Auguste, son aïeul, était alors dans la trente-sixième année de son règne : il régna encore cette année, et laissa son royaume à son fils Louis VIII, père de saint Louis.

Où saint Louis fut-il baptisé? — Il fut baptisé à Poissy où l'on voit encore les fonts qui lui servirent (*Fl.*, *ibid.*, *l.* VII, VIII, *c.* 60), et il eut toujours un si grand respect pour son baptême, qu'il disait n'avoir jamais reçu

un si grand honneur en toute sa vie; et quand il écrivait à ses amis familiers, il ne prenait d'autre qualité au bas de ses lettres que celle de Louis de Poissy.

A quel âge parvint-il à la couronne? — Ce fut à l'âge de onze ans et demi; car ayant perdu son grand-père à l'âge de huit ans, et son père trois ans après, il fut incontinent sacré à Reims, par les soins de la reine, sa mère, qui prit en main le gouvernement du royaume pendant sa minorité, et il régna près de quarante-quatre ans.

A quoi s'appliqua cette pieuse reine au milieu des embarras inséparables du gouvernement d'un royaume?— Elle s'appliqua sur toutes choses à faire de son fils un grand saint et un grand roi, en quoi elle réussit parfaitement.

Que fit-elle pour en faire un si grand saint? — Elle lui apprit premièrement à craindre Dieu, en lui répétant souvent ces paroles mémorables : Je vous aime tendrement, mon fils, et plus qu'aucune autre créature du monde ; néanmoins j'aimerais mille fois mieux vous voir mort que de vous voir commettre un seul péché mortel; 2° elle lui mit bien avant dans l'esprit et dans le cœur, qu'un roi ne règne heureusement sur ses peuples, qu'autant que Dieu règne dans son cœur; 3° elle lui donna une haute idée de Dieu et de la religion, et elle lui apprit à regarder Dieu en toutes choses, et à avoir un grand respect pour tout ce qui appartient à la religion.

Que fit-elle pour en faire un grand roi? — 1° Elle lui inspira un grand amour de la paix et de la justice ; de la paix, pour la conserver soigneusement avec ses voisins; de la justice, pour la rendre exactement aux grands et aux petits de son royaume, et même au dehors; 2° elle lui fit comprendre que son bonheur étant renfermé dans celui de ses peuples, il devait s'en croire le père plutôt que le maître; 3° elle le rendit sensible à tous les besoins des malheureux, et lui fit regarder leur soulagement comme un de ses devoirs essentiels.

C'étaient là sans doute les moyens d'en faire tout à la fois, et un grand saint, et un grand roi. — Si l'on inspirait de bonne heure ces sentiments à tous les enfants, surtout à ceux qui sont nés pour gouverner, on verrait bien plus de vertu dans le monde.

Ces avis portèrent-ils leurs fruits dans leur temps? — Oui, par la bénédiction que Dieu y répandit, et par la fidèle correspondance du jeune roi.

Jusqu'où ce jeune roi portait-il l'horreur du péché mortel? — Non seulement il veillait sur lui-même pour n'en point commettre, mais encore sur ses sujets pour les empêcher d'en commettre.

Que fit-il pour cela? — Il chassa les comédiens de son royaume, il en bannit les duels, et il détruisit les blasphèmes.

Comment faisait-il punir les blasphémateurs? — Il leur faisait percer la langue avec un fer chaud, sans avoir aucun égard à la condition des coupables.

Qu'arriva-t-il à l'occasion d'un bourgeois de Paris à qui il fit percer la langue pour avoir blasphémé? — Plusieurs en murmurèrent dans la ville, et il se trouva des gens de la lie du peuple qui, parmi diverses injures, osèrent vomir des malédictions contre lui.

Comment furent-ils punis? Ce saint roi ne permit pas qu'on les en punît, disant qu'il leur pardonnait, puisqu'ils n'avaient offensé que lui.

Que disait ce saint roi à cette occasion pour marquer son horreur du blasphème? — Il disait : Plût à Dieu qu'en me faisant percer la langue avec un fer chaud, je pusse bannir les blasphèmes de mon royaume; et sur ce que, quelque temps après, on lui souhaitait mille bénédictions pour quelque ouvrage public qu'il avait fait faire à ses dépens, il dit : J'aime encore mieux les malédictions qu'on me donna quand je fis percer la langue du blasphémateur.

Que dit-il un jour à un seigneur de la cour pour lui faire entendre combien le péché est horrible? — Il lui dit : Lequel aimeriez-vous mieux d'être lépreux (la lèpre était une maladie assez commune en ce temps là) ou d'avoir commis un péché mortel?

Quelle fut la réponse de ce seigneur? — J'aimerais mieux, lui répondit-il franchement, avoir fait trente péchés mortels que d'être lépreux.

Quelle fut la réplique du roi? — Vous ne savez guère, lui dit-il, ce que c'est que d'avoir offensé Dieu. Apprenez qu'il n'est point de plus grand malheur que d'être en péché mortel; car quelque repentir qu'on en puisse avoir, on n'est point sûr, quand on vient à mourir, que Dieu veuille encore le pardonner

A quel âge ce jeune roi fut-il marié? — Il fut marié comme il entrait dans sa vingtième année (*Fl., Hist., l.* VIII, c. XLII), et il épousa une princesse accomplie en tout genre, nommée Marguerite, fille aînée du comte de Provence, et le mariage fut célébré à Sens, vers la fin du mois de mai de l'année mil deux cent trente-quatre.

Que répondit la reine à un religieux qui prit la liberté de lui rapporter, avec un air d'étonnement et comme par manière de réprimande, quelques faux bruits qui couraient contre la sagesse du roi son fils? — Cette pieuse reine lui répondit avec beaucoup d'humilité et de modestie, que ces bruits étaient sans aucun fondement, et ajouta : Le roi, mon fils, est la personne du monde que j'aime le plus, et toutefois, s'il était malade à la mort, et qu'on me promît de le guérir, pourvu qu'il commît une seule fois le péché dont on le soupçonne sans le moindre fondement, j'aimerais mieux le laisser mourir.

Comment ce saint roi se conduisit-il dans son mariage? — Il garda la continence du consentement de la reine, son épouse, suivant l'ancien usage de l'Eglise, c'est-à-dire pendant tout l'avent et tout le carême, certains jours de la semaine; les vigiles et les jours de grandes fêtes; et, quand il devait communier il la gardait plusieurs jours devant et après (*Ibid., l.* LXXXII, *c.* XVIII).

Quel vœu fit le saint roi après une maladie considérable qu'il eut à l'âge de trente ans, où il fut désespéré? — Il fit le vœu d'aller au secours de la terre sainte, et il se croisa, c'est-à-dire qu'il prit la croix sur l'épaule en signe de ce vœu : l'évêque de Paris, en la lui attachant, fondait en larmes aussi bien que tous les assistants.

Quand ce prince exécuta-t-il ce vœu? — Il l'exécuta deux ans après (*Fl.*, *Hist.*, *l.* LXXXIII, *c.* I), avec toute la résolution possible, et le confirma même de nouveau, malgré l'opposition de la reine sa mère et des évêques, qui lui représentaient combien sa présence était nécessaire, et combien il allait exposer sa santé délicate.

Quel fut le jour de son départ? — Il partit le vendredi d'après la Pentecôte, douzième de juin mil deux cent quarante-huit, et il fut suivi dans ce voyage de la reine, son épouse, des deux comtes, ses frères, et d'un grand nombre de seigneurs et d'évêques; le troisième frère du roi ne le suivit qu'un an après, étant nécessaire pour la garde du royaume.

Quel changement vit-on en lui depuis son vœu? — Ce saint roi garda toujours une grande modestie en ses habits (*Ibid.*). Il renonça aux couleurs voyantes, aux étoffes et aux fourrures précieuses. Il ne porta plus ni écarlate, ni vert, ni menu gris. Ses habits étaient de camelot noir ou bleu. Il n'usa plus de dorure à ses éperons, ni aux brides de ses chevaux; les selles furent aussi sans ornements. Et comme les pauvres avaient coutume de profiter des restes de sa garde-robe, il fixa à son aumônier une somme pour les récompenser de cette diminution, ne voulant pas que sa modestie leur fît rien perdre.

Que dit saint Louis à tous les seigneurs de sa suite, étant devant Damiette, en Afrique, le vendredi d'après la Trinité, le quatre de juin mil deux cent quarante-neuf? — Il leur dit (*Ibid.*, *l.* LXXXIII, c. XVI) : Mes amis, nous serons invincibles, si la charité nous rend inséparables. Ce n'est pas sans un coup de la Providence que nous nous trouvons ici inopinément : abordons hardiment, quelque grande que soit la résistance des ennemis. Ne considérez point ici ma personne, c'est vous qui êtes le roi et l'Eglise; je ne suis qu'un seul homme dont Dieu, quand il lui plaira, emportera la vie d'un souffle, comme celle d'un autre. Tout événement nous est favorable; si nous succombons, nous sommes martyrs; si nous sommes vainqueurs, Dieu en sera glorifié, et la réputation de la France et de toute la chrétienté augmentée. Il y aurait de l'extravagance à penser que Dieu, qui prévoit tout, nous eût envoyés ici en vain. Il a quelque grand dessein, combattons pour lui et il triomphera pour nous, non pour notre gloire, mais pour la sienne.

Je serais curieux de savoir quel âge avait le roi quand il parlait de la sorte, et de quelle taille il était? — Il avait alors trente-cinq ans (*Ibid.*), et était d'une taille si avantageuse, qu'il paraissait au-dessus des autres depuis les épaules. Il avait très-bonne mine, principalement étant armé, et toutefois le visage doux et affable, les cheveux blonds et la barbe rasée selon l'usage du temps.

Quel fut le succès de cette entreprise? — La descente étant résolue, les galères et les barques ne pouvant arriver jusqu'à terre, à cause que la mer n'était pas profonde en ce rivage, le roi sauta le premier dans la mer tout armé et marcha dans l'eau jusqu'aux épaules, quoique le rivage fût bordé d'ennemis qui tiraient incessamment; mais le roi avec son armée les repoussa, et les força à se retirer. Ils abandonnèrent même Damiette pendant la nuit, et le jour suivant, dimanche, sixième de juin, les chrétiens la trouvèrent vide et en prirent possession. Le légat, avec le patriarche de Jérusalem, les évêques présents et un grand clergé, le roi et plusieurs autres y entrèrent en procession, nu-pieds, en présence du roi de Chypre et de quantité de seigneurs et d'autres personnes.

Cette entreprise continua-t-elle d'être heureuse comme elle avait commencé? — Non (*Fl.*, *Hist. l.* VIII, *c.* XIX), car la maladie s'étant mise dans l'armée du roi, et les vivres venant à manquer, il fut obligé, étant malade comme les autres, de se retirer dans une petite ville, où il fut fait prisonnier et mis aux fers par les Sarrasins.

Combien de temps ce saint roi resta-t-il en prison?
— Il y resta l'espace d'un mois; et, pendant ce temps, il ne cessa point tous les jours de réciter, selon son ordinaire, l'office divin, suivant l'usage de Paris, avec l'office de la Vierge et la messe entière, et le tout aux heures convenables, même en présence des Sarrasins qui le gardaient.

Qu'est-ce que ces infidèles admiraient le plus en saint Louis? — Ils admiraient sa patience à souffrir les incommodités de sa prison et leurs insultes, son égalité d'âme et sa fermeté à refuser ce qu'il ne croyait pas raisonnable; et ils disaient : Nous te regardions comme notre prisonnier et notre esclave, et tu nous traites, étant aux fers, comme si nous étions tes esclaves. Les émirs, c'est-à-dire les seigneurs du pays, disaient que c'était le plus fier chrétien qu'ils eussent jamais connu.

Comment le roi sortit-il des mains des Sarrasins? — Ce fut en faisant une trève de dix ans (*Ibid.*, *c.* XXI), et en rendant Damiette pour sa personne, et payant une rançon considérable de quatre cent mille livres en deux paiements, pour les seigneurs de sa suite et de son armée; et le roi ayant été averti que les Sarrasins s'étaient mécomptés de dix mille livres, s'en fâcha sérieusement et les fit payer avant que de partir, quoiqu'eux-mêmes n'observassent presqu'aucune des conditions du traité fait en cette occasion.

A quoi s'occupa le roi pendant le reste du temps qu'il demeura dans la Palestine? — Il s'occupa à délivrer les captifs qui avaient été faits depuis vingt ans en Egypte. Il fit réparer et fortifier les places que les chrétiens tenaient dans le pays. Il alla en dévotion à Nazareth, et de si loin qu'il aperçut ce saint lieu, il descendit de cheval, se mit à genou, puis il fit le reste du chemin à pied, quoiqu'il eût ce

jour-là jeûné au pain et à l'eau, et beaucoup fatigué.

Comment ce saint roi reçut-il, étant encore en Palestine, la nouvelle de la mort de la reine, sa mère? — Il jeta un grand cri (*Fl., Hist. l.* LXXXIII, *c.* XXXVII), puis fondant en larmes, il s'agenouilla devant l'autel (car il était alors dans sa chapelle), et, joignant les mains, il dit avec une sensible dévotion : Je vous rends grâce, Seigneur, de m'avoir prêté une si bonne mère. Vous l'avez retirée quand il vous a plu. Il est vrai que je l'aimais plus qu'aucune créature mortelle, comme elle le méritait bien; mais puisque c'est votre bon plaisir, votre nom soit béni à jamais.

Que fit ensuite le roi? — Il récita avec son confesseur tout l'office des morts, c'est-à-dire les vêpres et les vigiles à neuf leçons, ensuite il fit dire une infinité de messes et de prières dans les maisons religieuses, et il entendit tous les jours une messe particulière à son intention; et, outre les services qu'il fit faire en Palestine, il envoya en France la charge d'un cheval de pierreries pour distribuer aux églises, et demander des prières pour elle et pour lui.

Quelle piété le roi exerça-t-il envers les morts, avant de revenir en France? — Ayant appris que les corps d'environ trois mille chrétiens tués par les Sarrasins depuis trois ou quatre jours, étaient restés sans sépulture, il y alla avant de manger, avec le légat, par lequel il fit bénir un cimetière sur le lieu; puis il y fit porter ces corps, travaillant lui-même de ses mains à les ramasser et les mettre dans des sacs, sans en être détourné par l'infection qui en sortait, telle que les valets et les pauvres payés pour ce travail n'y allaient qu'avec une extrême répugnance, et il leur fit faire des obsèques solennelles.

Quelle plus sensible consolation le roi reçut-il pendant son séjour en Palestine? — Ce fut de voir la conversion de plusieurs Sarrasins qui, touchés de sa merveilleuse patience dans l'adversité, de sa constance inflexible dans son dessein, de la fermeté de sa foi, de l'amour de sa religion, qui lui avait fait quitter les délices de la royauté, pour s'exposer à tant de travaux et de périls, s'adressaient à lui pour être instruits et ensuite baptisés.

Quel jour le roi s'embarqua-t-il avec la reine, son épouse, pour revenir en France? — Il s'embarqua le vendredi, 24 d'avril 1254, après six années d'absence de son royaume, et il fut chargé en partant des bénédictions de tout le peuple, de la noblesse et des prélats, qui le conduisirent jusqu'à son vaisseau.

Qu'est-ce que le roi obtint du légat avant que de partir? — Il en obtint la permission d'avoir sur son vaisseau le saint sacrement pour donner la communion aux malades, à lui et aux siens, quand on le jugerait à propos.

En quel endroit fit-il mettre le saint sacrement? — Il le fit mettre dans l'endroit du vaisseau le plus convenable, où il fit dresser une riche tente d'étoffe d'or et de soie, avec un autel devant lequel il entendait tous les jours l'office divin, célébré solennellement. On y prêchait aussi trois fois la semaine; et, quand la mer était calme, il faisait faire une instruction particulière pour les matelots sur les articles de la foi et les péchés; il les faisait aussi confesser à des prêtres choisis. Il avait outre cela grand soin des malades, surtout de leur faire recevoir les sacrements.

Combien de temps le roi fut-il sur mer? — Il y fut deux mois et demi, et son vaisseau ayant donné sur un banc de sable près l'île de Chypre, la troisième nuit de son embarquement, il aima mieux mettre en la main de Dieu sa vie, celle de la reine et de ses trois enfants, que d'en descendre avec cinq ou six cents personnes, qui seraient peut-être demeurées dans l'île, sans espérance de retourner dans leur pays; et Dieu récompensa tellement sa foi et sa charité, qu'il arriva sain et sauf en Provence, le samedi, onze juillet, mil deux cent cinquante-quatre.

Où le roi alla-t-il aussitôt qu'il fut arrivé à Paris? — Il alla à Saint-Denis, où il offrit des étoffes de prix en actions de grâces; mais il demeura croisé, pour montrer qu'il ne croyait pas avoir accompli son vœu, et qu'il en avait seulement suspendu l'exécution pour un temps.

Quel éloge le saint roi reçut-il de la bouche du pape Alexandre IV, après son retour? — Le pape dit qu'encore que le royaume de France fût au-dessus des autres par sa noblesse (*Fl., Hist., l.* LXXXIV, *c.* IV), Louis le relevait plus haut par l'éclat de ses vertus; que, bien qu'il s'appliquât soigneusement au gouvernement de son royaume, il regardait comme sa principale affaire celle de son salut, et méprisait les plaisirs et tout ce qui ne sert qu'au corps, pour ne penser qu'à l'utilité et à l'ornement de son âme, et il accorda dix jours d'indulgence à tous ceux qui prieraient pour le roi pendant sa vie, et dix ans durant après sa mort.

Comment le saint roi se comporta-t-il depuis son retour? — Comme il y a encore beaucoup de choses à vous dire de ce saint roi, agréez que nous en fassions la matière d'une seconde conversation. — Cela nous fera bien plaisir.

Nous attendons le reste de la vie de saint Louis; elle est si belle et si édifiante, que nous n'en voulons rien perdre. — Je loue votre zèle, il ne peut être mieux placé.

Voyons quelle fut sa conduite après son retour de la terre sainte. — Loin de diminuer en piété et en dévotion, il ne fit qu'y croître. Il augmenta ses exercices de piété et ses bonnes œuvres; il fut plus humble en ce qui regardait sa personne; il rendit plus exactement la justice à ses sujets; il fut plus charitable envers tous les affligés.

Que fit-il de nouveau pour entretenir et nourrir sa piété? — Il amassa soigneusement plusieurs exemplaires de S. Augustin, de S. Ambroise, de S. Jérôme, de S. Grégoire et des autres auteurs catholiques, dans lesquels il étudiait volontiers quand il en avait

le loisir, et les donnait volontiers aux autres pour s'en servir. Quand il étudiait en présence de quelqu'un de ceux qui étaient familiers avec lui, et qui n'étaient pas lettrés, il leur expliquait ce qu'il lisait, le traduisant de latin en français avec beaucoup de justesse.

Quelle pensée eut ce saint roi dans le désir qu'il avait d'arriver au comble de la plus haute perfection? — Il eut la pensée d'entrer en religion (*Fl.*, *Hist.*,LXXXIV, *c.* XI), quand son fils aîné serait en âge de lui succéder, après néanmoins en avoir obtenu le consentement de la reine, son épouse.

La reine y donna-t-elle son consentement? — Non; au contraire, elle lui apporta des raisons si solides pour l'en détourner, qu'il se détermina à rester dans le monde, mais en s'en détachant de plus en plus, et avançant de jour en jour dans l'humilité et dans la crainte de Dieu.

A quoi s'appliqua-t-il particulièrement? — Il s'appliqua à rendre la justice; et pour y réussir, 1° il nomma des commissaires dans toutes les provinces, pour remédier à tous les dommages que les rois, ses prédécesseurs, auraient pu causer, et il y remédia effectivement; 2° il eut soin que tous ceux qui étaient préposés pour rendre la justice, la rendissent promptement et exactement; 3° il la rendait lui-même (*Ibid.*, *l.* LXXIV, *c.* XXIV); souvent en été, après avoir entendu la messe, il allait se promener au bois de Vincennes, s'asseyant au pied d'un chêne, et, les seigneurs assis autour de lui, il écoutait ceux qui avaient des affaires, et les terminait; 4° sa réputation sur la justice et la sagesse était si éclatante, non seulement dans le royaume, mais dans toutes les cours, que souvent les princes étrangers mettaient tous leurs intérêts entre ses mains, et s'en rapportaient à son jugement; 5° quand il marchait à la tête de ses troupes, il avait toujours à sa suite des personnes établies pour satisfaire aux dégâts que ses gens avaient pu faire dans leur passage; 6° quand il s'agissait d'affaires qui le regardaient personnellement, il abandonnait souvent ses propres intérêts, quand il voyait que la raison était du côté de ses adversaires, pour se ranger du côté de la justice, tant cette vertu était profondément gravée dans son cœur; 7° il ne donnait des bénéfices qu'à ceux dont il connaissait bien la piété, la capacité, et jamais à ceux qui en avaient déjà, à moins qu'ils ne quittassent celui qu'ils avaient.

Quels furent alors ses exercices de piété? — 1° Il entendait tous les jours tout l'office canonial (*Ibid.*, *c.* XVIII), même les Heures de la sainte Vierge avec le chant; et s'il était en voyage, il le récitait avec son chapelain. Il disait aussi tous les jours l'office des morts à neuf leçons, même aux fêtes les plus solennelles. 2° Il ne manquait guère à entendre deux messes chaque jour, et souvent il en entendait trois et quatre. 3° Il aimait à entendre des sermons, et, quand ils lui plaisaient, il les retenait et les répétait aux autres. Or, ayant appris que quelques seigneurs murmuraient de ce qu'il entendait tant de messes et de sermons, il répondit : Si je passais deux fois autant de temps à jouer aux dés ou à courir par les bois en chassant aux bêtes ou aux oiseaux, personne n'en parlerait. 4° Sa coutume fut pendant quelque temps de se lever à minuit, pour assister aux matines que l'on chantait dans sa chapelle, et avoir au retour le loisir de prier en repos devant son lit; car, disait-il, si Dieu me donne alors quelque mouvement de dévotion, je ne crains point d'être interrompu. Il ne voulait point qu'on lui parlât jamais pendant l'office sans grande nécessité. 5° Tous les jours, après son souper, il faisait chanter solennellement complies dans sa chapelle, et à la fin l'antienne particulière de la sainte Vierge; puis il se retirait à sa chambre, où un prêtre venait faire l'aspersion de l'eau bénite tout autour, particulièrement sur le lit, dont il usait sobrement, car il dormait peu.

Quelle était son abstinence? — Son abstinence était grande toute l'année. 1° Il jeûnait le vendredi, et ne mangeait point de viande le mercredi. Il s'en abstint aussi le lundi pendant quelque temps; mais il cessa par conseil, à cause de la faiblesse de son corps. 2° Les vendredis de carême et de l'avent, il ne mangeait ni fruit ni poisson; il mettait beaucoup d'eau dans son vin. 3° Il jeûnait au pain et à l'eau le vendredi saint, et les veilles des quatre principales fêtes de la Vierge et quelques autres jours de l'année.

Quelle règle avait-il pour la confession? — Il se confessait tous les vendredis dans un lieu très-secret, disposé exprès en chacune de ses maisons; et s'il voulait qu'une porte ou une fenêtre fût fermée, il se levait promptement et la fermait, pour épargner la peine à son confesseur, disant : Vous êtes le père et moi le fils. Après sa confession, il recevait toujours la discipline avec cinq chaînettes de fer, qu'il portait toujours sur lui dans une petite boîte d'ivoire.

N'avait-il que ses confesseurs pour veiller sur sa conduite? — Outre ses confesseurs, il avait encore quelques personnes qu'il priait de lui rapporter fidèlement, sans l'épargner, tout ce qu'ils entendraient dire ou qu'ils verraient en lui digne de répréhension, et il recevait leurs avis avec beaucoup de douceur et de patience.

A la discipline ne joignait-il point quelqu'autre instrument de pénitence? — Il y joignait le cilice qu'il portait les vendredis en avent, en carême et aux vigiles de la Vierge; mais il le quitta enfin par le conseil de son confesseur, avouant qu'il l'incommodait considérablement.

Comment donc ce saint roi passait-il le vendredi saint, s'il se mortifiait si considérablement en tout temps? — Voici ce qu'il faisait de plus en ce saint jour. Après avoir assisté aux matines qui commençaient à minuit, il revenait à sa chambre, où seul avec son chapelain, il récitait tout le Psautier; puis, sans se coucher ni dormir, il sortait

vers le lever du soleil, nu-pieds et humblement vêtu, il allait par les rues de la ville où il se rencontrait, marchant sur les pierres et la boue; il entrait dans les églises et y priait, suivi d'un aumônier qui donnait largement à tous les pauvres. Il revenait à son palais très-fatigué, et peu après il entendait le sermon de la passion et assistait à tout l'office qu'il faisait célébrer solennellement; et au temps de l'adoration de la croix, il se levait de sa place nu-tête et nu-pieds, et pauvrement vêtu, et venait de loin à genoux suivi de ses enfants, avec des marques d'une telle humilité, que les assistants en étaient touchés jusqu'aux larmes. Le service fini, il se mettait à table, et faisait son petit repas de pain et d'eau. C'est ainsi qu'il passait ce saint jour.

Quand lavait-il les pieds aux pauvres? —Il n'y manquait pas le jeudi saint, et exhortait les seigneurs à le faire ce jour-là; mais, outre cela, il les lavait à trois pauvres vieillards tous les samedis de l'année, puis il leur donnait de l'argent, et leur servait lui-même à manger.

Quelles étaient ses aumônes?—Elles étaient immenses. Tous les jours, quelque part qu'il fût, plus de vingt-six pauvres étaient nourris à ses dépens de pain, de vin et de viande. Le nombre en était augmenté en carême, en avent et aux jours de dévotion. Le roi les servait souvent lui-même, et à quelques vigiles solennelles, il en servait jusqu'à deux cents avant de manger. Tous les jours à dîner et à souper il faisait manger près de lui trois pauvres vieillards, et leur envoyait des mets de sa table.

Sont-ce là toutes les aumônes de saint Louis?—Non, ce ne sont que les moins considérables; car il fonda un grand nombre de monastères, comme Royaumont de l'ordre de Cîteaux, les chartreux près Paris, et plusieurs maisons de jacobins et de cordeliers en divers endroits. Il augmenta les revenus de l'Hôtel-Dieu de Paris, et fonda l'hôpital des Quinze-Vingts et ceux de Pontoise, de Compiègne et de Vernon.

Que disait le roi à ceux qui murmuraient de la profusion de ses aumônes? — Il leur disait : Puisqu'il faut quelquefois faire trop de dépenses, j'aime mieux les faire pour Dieu que pour le monde et la vanité, et récompenser par là les dépenses excessives qu'on ne peut éviter pour les choses temporelles.

Mais ces grandes aumônes pouvaient l'incommoder pour le reste des dépenses convenables à sa dignité? —Non jamais; car il ne laissait pas d'être magnifique, soit dans l'état ordinaire de sa maison, soit dans les occasions ordinaires des cours royales, des parlements et des autres assemblées, en sorte qu'il était servi avec plus d'abondance et de dignité qu'aucun des rois, ses prédécesseurs.

Saint Louis poursuivit-il le dessein qu'il avait conçu d'aller encore une fois au secours de la terre sainte, en exécution de son vœu? —Oui, il le poursuivit; car il avait résolu d'entreprendre vers la fin de ses jours quelque chose de grand et de difficile pour le service de Dieu.

Fut-il plus heureux cette seconde fois que la première?—Il ne le fut pas plus, humainement parlant, mais il le fut véritablement dans un autre sens; car, en y perdant une vie et une couronne périssables, il y retrouva une vie et une couronne immortelles.

Racontez-nous cela?—Le saint roi partit avant Pâques de l'année 1270 (*Fl.*, *Hist.*, *l.* LXXXV, *c.* V, *v.* 18), après avoir fait son testament, où il fit quantité de legs pieux, et après avoir mis ordre aux affaires de son royaume. Il s'embarqua le premier jour de juillet à Aigues-Mortes, et étant débarqué à Tunis en Afrique, la maladie se mit dans son armée, qui était une fièvre aiguë avec dyssenterie, dont un de ses fils mourut le trois août, et dont lui-même fut attaqué.

Ne put-on point apporter quelque remède à la maladie du roi? — Non, (*Ibid.*, *c.* IX); car cette maladie allant toujours en augmentant, le roi reçut les sacrements avec une grande dévotion, ayant encore une entière liberté d'esprit, jusque là que, quand on lui donna l'extrême-onction, il disait les versets des psaumes, et les noms des saints aux litanies; et approchant de sa fin, il n'était plus occupé que des choses de Dieu et de la propagation de la foi. Il ne cessait de nommer les saints auxquels il avait le plus de dévotion, principalement saint Denis et sainte Geneviève.

Que fit-il se sentant près de sa fin? — Il se fit mettre sur un petit lit couvert de cendres, où, les bras croisés sur la poitrine et les yeux au ciel, il rendit l'esprit sur les trois heures après midi, le lundi 25 août 1270, ayant vécu 55 ans, et régné près de 44 ans.

Quels avis donna-t-il à Philippe, son fils, qui devait lui succéder? — Les voici mot pour mot (*Ibid.*, *c.* VIII); car il les lui donna par écrit de sa main : Mon cher Fils, la première chose que je vous recommande, c'est d'aimer Dieu de tout votre cœur, sans quoi personne ne peut se sauver. Gardez-vous de rien faire qui lui déplaise, c'est-à-dire de pécher mortellement; vous devriez plutôt souffrir toutes sortes de tourments.

Quels conseils lui donna-t-il pour le temps de l'adversité et de la prospérité?—Il lui dit: Si Dieu vous envoie quelque adversité, souffrez-la avec patience et actions de grâces, et pensez que vous l'avez bien méritée et qu'elle tournera à votre avantage. S'il vous envoie de la prospérité, remerciez-l'en hautement, en sorte que vous n'en soyez pas pire par orgueil ou d'autre manière.

Quels avis donna-t-il touchant la confession?—Il lui dit : Confessez-vous souvent, et choisissez des confesseurs vertueux et savants, qui sachent vous instruire de ce que vous devez faire ou éviter, et donnez lieu à vos confesseurs et à vos amis de vous reprendre et vous avertir librement. Si vous avez quelque peine, dites-la aussitôt à votre confesseur ou à quelque homme de bien, et vous la supporterez plus facilement.

Que lui dit-il touchant le service divin ? — Il lui dit : Entendez dévotement le service de l'Eglise, sans causer et regarder çà et là, mais priant Dieu de bouche et de cœur, particulièrement à la messe après la consécration. Ecoutez volontiers les sermons en public et en particulier; recherchez les prières et les indulgences.

Que lui recommanda-t-il touchant les pauvres? — Il lui recommanda d'avoir le cœur doux et compatissant, et de les consoler selon son pouvoir.

Qu'est-ce qu'il lui prescrivit pour sa conduite particulière? — 1° Il lui dit : Prenez garde de n'avoir en votre compagnie que des gens de bien, soit religieux ou séculiers, et leur parlez souvent. 2° Aimez tout bien et haïssez tout mal en qui que ce soit. Que personne ne soit assez hardi pour dire devant vous aucune parole qui excite au péché, ou pour médire d'autrui, et ne souffrez point que l'on blasphème en votre présence contre Dieu ou ses saints, sans en faire aussitôt justice. 3° Rendez souvent grâces à Dieu de tous les biens qu'il vous a faits, en sorte que vous soyez digne d'en recevoir encore plus. 4° Soyez roide pour la justice, et loyal envers vos sujets, sans tourner à droite ni à gauche. Soutenez le parti du plus pauvre, et si quelqu'un a un intérêt contraire au vôtre, soyez pour lui contre vous, jusqu'à ce que vous sachiez la vérité, car vos conseillers en seront plus hardis à rendre justice. Si vous retenez quelque chose du bien d'autrui par vous ou par vos officiers et que le fait soit certain, rendez-le sans délai; s'il est douteux, faites-le éclaircir promptement et soigneusement. 5° Vous devez mettre toute votre application à faire vivre en paix et en justice vos sujets, principalement les religieux et les ecclésiastiques. Aimez, mon fils, les ecclésiastiques, et gardez la paix avec eux, tant que vous pourrez. Aimez les religieux et leur faites du bien selon votre pouvoir, principalement à ceux par qui Dieu est plus honoré, et la foi prêchée et exaltée. 6° Vous devez à votre père et à votre mère amour, respect et obéissance.

Que lui recommanda-t-il par rapport aux bénéfices ? — Il lui dit : Donnez les bénéfices à des personnes capables et dignes, par conseil de gens de bien, et à ceux qui n'en ont point.

Que lui recommanda-t-il touchant la guerre ? — Il lui dit : Gardez-vous d'entreprendre la guerre sans grande délibération, principalement contre des chrétiens ; et, s'il la faut faire, préservez de tout dommage les ecclésiastiques et les innocents. Apaisez les guerres et les contestations le plus tôt que vous pourrez, comme saint Martin faisait.

Que lui dit-il touchant le choix de ceux qui rendent la justice?— Il lui dit : Soyez soigneux d'avoir de bons prévôts et de bons baillis, et informez-vous souvent comment ils se conduisent, eux et les gens de votre maison. Travaillez à empêcher les péchés, surtout les péchés honteux et les vilains serments, et à détruire les hérésies de tout votre pouvoir. Prenez garde aussi que la dépense de votre maison soit raisonnable et mesurée.

Que lui dit-il en finissant ? — Je vous prie, mon cher fils, si je meurs avant vous, que vous fassiez secourir mon âme de messes et de prières par tout le royaume de France, et que vous m'accordiez une part spéciale dans tous les biens que vous ferez. Enfin, je vous donne toutes les bénédictions qu'un père peut donner à son fils. Dieu vous garde de tout mal et vous donne la grâce de faire toujours sa sainte volonté, afin que nous puissions, après cette vie, le louer ensemble sans fin. Amen.

Quelles instructions le roi donna-t-il à sa fille Isabelle, reine de Navarre ? — Il (*Fl.*, *Hist.* LXXXV c. VIII) lui en donna une toute semblable où il répète les mêmes préceptes, insistant sur l'amour de Dieu jusqu'à dire : Quand vous seriez certaine de n'être jamais récompensée du bien, ni punie du mal que vous feriez, vous devriez vous garder de rien faire qui déplût à Notre-Seigneur, et vous étudier à faire les choses qui lui plairont, purement pour l'amour de lui. Il lui recommanda d'obéir à son mari, de n'avoir point trop d'habits à la fois, ni de joyaux que selon son état; mais de faire en la place des aumônes, au moins du superflu, de n'employer pas trop de temps ni de soin à se parer, de ne point donner dans l'excès des ornements, plutôt les diminuer tous les jours.

Où le corps de saint Louis fut-il mis ayant été rapporté en France?— Il fut (*Ibid.*, *c.* XIX) mis à Saint-Denis, près de Louis VIII, son père, et de Philippe-Auguste, son aïeul. On le mit d'abord dans un tombeau de pierre, et on le couvrit depuis d'une tombe richement ornée d'or et d'argent d'un ouvrage exquis.

Comment Dieu illustra-t-il son tombeau ? — Il s'y fit incontinent plusieurs miracles, et on en vérifia jusqu'à soixante-trois, seize ans avant sa canonisation, dont les preuves furent envoyées à Rome; et, en conséquence, il fut canonisé par Boniface VIII, le 11 août, l'an 1297, c'est-à-dire vingt-sept ans après sa mort, et la célébration de sa fête ordonnée le jour de sa mort, le lendemain de saint Barthélemi, c'est-à-dire le 25 d'août.

Quelles vertus remarquez-vous dans saint Louis ? — Il n'y en a presque point que je n'y remarque : mais ce qui me touche principalement, c'est son grand amour pour Dieu, son grand éloignement du péché, son amour pour la justice, sa compassion pour les pauvres, sa mortification et son humilité.

Toutes ces vertus sont bien remarquables dans un roi. — Je ne vous parle point de sa grande foi, de son zèle pour étendre le nom de Jésus-Christ et la religion, de ses austérités surprenantes, de ses longues prières, de ses aumônes qui étaient sans bornes, de peur de vous rebuter, mais je vous propose celles qui sont à la portée de tout le monde.

Nous voudrions pouvoir l'imiter dans toutes. — Je serai bien content si vous l'imitez de loin dans celles que je vous ai proposées d'abord.

Nous allons nous y appliquer ; priez Dieu qu'il nous fasse la grâce d'y réussir.

Saint Matthieu, 21 septembre.

Comment se prépare-t-on à cette fête ?— On s'y prépare par le jeûne et par les prières de la vigile.

Pourquoi cette préparation ?—C'est afin de célébrer cette fête avec le plus de pureté et de ferveur, parce que le jeûne, en affligeant le corps, purifie l'âme ; et la prière, en excitant les désirs de l'âme, la rend plus fervente.

Qu'était saint Matthieu, nommé autrement Lévi, fils d'Alphée, avant que Jésus-Christ l'eût appelé à sa suite ? — Il était publicain, c'est-à-dire, receveur des deniers publics pour l'empereur.

Où était-il quand Notre-Seigneur lui dit : Suivez-moi? — Il était assis à son bureau (*Matth.*, IX, 9) sur le bord de la mer de Tibériade (*Marc*, II, 14), que l'Evangile appelle autrement mer de Galilée, et le lac de Génésareth (*Luc*, V, 27).

Où faisait-il sa résidence? — Il la faisait à Capharnaüm, où Jésus-Christ se retirait depuis le commencement de sa prédication, quoiqu'il fût originaire de Cana, ville de Galilée.

Que fit saint Matthieu à la première parole de Jésus-Christ ?—Il se leva aussitôt, quitta tout et le suivit sans aucun délai.

Cette conduite était-elle sage, de quitter un emploi si avantageux, pour s'attacher à Jésus-Christ qu'il ne connaissait pas encore? —Cette conduite n'avait rien que de très-sage; car, outre qu'il avait souvent vu Jésus-Christ et avait été témoin de ses miracles, il ne faisait que suivre la grâce qui l'éclairait et le touchait au dedans, tandis que Jésus-Christ lui parlait au dehors.

Comment témoigna-t-il sa joie et sa reconsance à Notre-Seigneur?—Ce fut en le recevant dans sa maison et lui faisant un grand festin, où il invita quantité de publicains et d'autres gens, qui la plupart étaient regardés comme des pécheurs et des gens de mauvaise vie.

Que dirent aux disciples de Jésus-Christ les pharisiens et les scribes en voyant cela? — Ils leur dirent : Pourquoi votre maître mange-t-il et boit-il avec des publicains et des gens de mauvaise vie ?

Que leur répondit Notre-Seigneur en entendant ce reproche? — Il prit la parole et leur dit : Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin de médecin, mais ceux qui sont malades. Je ne suis pas venu appeler à la pénitence les justes, mais les pécheurs.

On peut donc, en suivant cet exemple de Notre-Seigneur, fréquenter les pécheurs et les gens de mauvaise vie?—Oui, quand on a une portion de la vertu de Jésus-Christ, que l'on y est appelé et qu'on ne cherche que leur salut, autrement il faut les éviter avec soin.

A quelle dignité Notre-Seigneur éleva-t-il saint Matthieu dans la suite?—Il l'éleva à la dignité d'apôtre (*Matth.*, X, 1.) qui veut dire *envoyé* (*Marc*, III, 14, 15), parce qu'ils étaient destinés à porter l'Evangile dans tout le monde; et, depuis le moment que ce saint apôtre quitta son bureau (*Luc*, VI, 13), il demeura toujours attaché à Jésus-Christ, et ne retourna plus à son premier emploi.

Saint Matthieu n'a-t-il point d'autre qualité que celle d'apôtre?—Il a encore celle d'évangéliste ; il tient même le premier rang entre les évangélistes, parce que c'est lui qui le premier a écrit l'histoire de la Vie de Notre-Seigneur, à qui il a donné le nom d'*Evangile*, qui veut dire *bonne et heureuse nouvelle.*

Qui sont les autres évangélistes ?—Ce sont saint Marc, saint Luc et saint Jean.

Y a-t-il quelque raison de ce nombre mystérieux de quatre ?—C'est peut-être pour marquer les quatre parties du monde, où l'Eglise de Jésus-Christ devait s'établir à la faveur de la publication de l'Evangile.

Pourquoi, de ces quatre évangélistes, y en a-t-il deux qui sont apôtres, savoir : saint Matthieu et saint Jean, et deux qui ne sont que disciples, savoir : saint Marc et saint Luc ? — C'est pour marquer que non seulement le Saint-Esprit parlerait par la bouche des pères, mais encore par celle des enfants.

Pourquoi les deux disciples sont-ils au milieu des deux apôtres ? — C'est afin que ces deux disciples trouvent, pour ainsi dire, entre ces deux remparts, toute l'autorité qui leur est nécessaire.

Mais un seul évangéliste n'aurait-il pas suffi?— Oui, absolument ; mais lorsqu'on voit quatre personnes écrire chacune en divers temps, en divers lieux, sans s'assembler, ni conférer ensemble, et parler toutes les quatre comme s'ils n'avaient qu'une seule et même bouche, cela forme une même autorité à laquelle il n'est pas possible de résister.

Mais n'aurait-il pas été mieux que Jésus-Christ eût écrit lui-même? — Non, puisque Jésus-Christ dirigeant lui-même l'esprit des évangélistes, et conduisant lui-même leur plume, c'est comme s'il avait écrit en personne et de sa propre main.

Où saint Matthieu a-t-il écrit son Evangile, et à quelle occasion ? — Il l'a écrit en Judée (*Fl.*, *Hist.*, *l.* I, *c.* XXV), comme il était prêt à aller vers d'autres nations, après avoir prêché aux Hébreux, et à leur prière, afin que cet écrit suppléât à son absence. Il l'a écrit en hébreu, c'est-à-dire en la langue vulgaire des Juifs de Palestine; les autres apôtres s'en servaient et saint Jacques, le frère du Seigneur, l'expliquait à Jérusalem dont il était évêque.

Où saint Marc a-t-il écrit son Evangile, et à quelle occasion ?—Il l'a écrit pendant son séjour à Rome (*Ibid.*, c. XXVIII), à la prière des fidèles, qui voulaient conserver par écrit ce que saint Pierre leur avait enseigné de vive voix. Il écrivit exactement les choses comme il les avait retenues. De là vient que quelques-uns attribuaient cet Evangile à saint Pierre lui-même qui l'autorisa pour

être lu dans ces églises. Il l'écrivit en grec, qui était la langue du commerce pour tout l'Orient, et si commune à Rome, que les femmes mêmes la parlaient.

Où saint Luc a-t-il écrit son Evangile et à quelle occasion.—(*Fl., Hist., l.* I, *c.* XXVIII) Il l'a écrit comme saint Paul était en Achaïe et en Béotie. On croit que c'est cet évangile que saint Paul, dans ses Epîtres, appelle le sien (*Rom.*, II, 16), qu'il parle de saint Luc quand il marque un des frères qui avait acquis de la gloire dans toutes les églises par l'Evangile (II, *Cor.*, VIII, 18). Saint Luc n'avait pas vu le Seigneur, et il écrivit sur la relation de ceux qui l'avaient vu, c'est-à-dire des apôtres dont il était disciple, et particulièrement de saint Paul. Son dessein fut d'affermir la vérité contre les histoires suspectes ou fabuleuses de plusieurs faux apôtres qui avaient entrepris de raconter ce qui s'était passé entre les fidèles. Saint Luc écrivit son Evangile en grec, et l'adressa à un disciple nommé Théophile qui paraît avoir été un homme considérable par le titre qu'il lui donne.

Où saint Jean a-t-il écrit son Evangile, et à quelle occasion.—(*Fl., Hist., l.* I, c. LV) Il l'a écrit à Ephèse dans les derniers temps de sa vie Il avait alors plus de quatre-vingt-dix ans; et toutefois, jusque là, il s'était contenté d'enseigner de vive voix, et ne put se résoudre à écrire lorsqu'il s'y vit contraint par les prières de la plupart des évêques d'Asie, et les députations de plusieurs églises. Il ordonna le jeûne, et mit les frères en prières avant que de commencer à écrire. son dessein fut de réfuter les hérétiques qui niaient la divinité de Jesus-Christ, entre autres Ebion et Cérinthe, et d'expliquer les premiers temps de la prédication du Sauveur avant la prison de saint Jean-Baptiste. Il écrivit en grec, qui était la langue du pays.

A quoi s'est appliqué chaque évangéliste dans ce qu'il a écrit? — Saint Matthieu s'est appliqué à décrire l'incarnation de Jésus-Christ, sa race royale, et plusieurs des paroles et des actions de sa vie mortelle. Saint Marc a suivi saint Matthieu de près pour le temps et la manière d'écrire, et semble n'en être que l'abbreviateur. Saint Luc paraît plus occupé à représenter la race sacerdotale de Jésus-Christ et son sacerdoce. Saint Jean a eu principalement en vue d'établir la divinité de Jésus-Christ.

Quels signes donne-t-on à ces quatre évangélistes? — On donne à saint Matthieu pour signe, un homme, parce qu'il commence par la généalogie de Jésus-Christ tant qu'homme. On donne à saint Marc pour signe un lion, parce qu'il commence aux paroles de saint Jean-Baptiste dans le désert. On donne à saint Luc pour signe un bœuf, parce qu'il commence par le sacrifice de Zacharie. On donne à saint Jean pour signe un aigle, parce qu'il a pénétré jusque dans le sein de la divinité.

Où saint Matthieu a-t-il été prêcher?—Le champ de ses travaux apostoliques a été l'Ethiopie (*Ibid., l.* I, *c.* XXV).

Comment ce saint apôtre se nourrissait-il? —Il observait une rigoureuse abstinence, ne mangeant point de chair, et se contentant de légumes, d'herbes et de fruits, pour toute nourriture.

De quoi furent accompagnées ses prédications? — Elles furent accompagnées du don des langues et de celui des prodiges et des miracles.

Quel en fut le succès? — Il convertit à la fois le roi, toute la famille royale et presque tout le royaume.

Comment finit-il sa vie? — Il la finit par le martyre, et quelques-uns croient que ce fut par le feu.

Que trouvez-vous de plus instructif dans la vie de ce saint apôtre? — J'y vois d'abord, comme dans les autres apôtres, ce grand détachement de toutes choses pour s'attacher à Jésus-Christ et se sacrifier pour sa gloire: mais ce que j'y vois de particulier, c'est d'avoir tout quitté d'une manière si prompte, si généreuse et si absolue.

Mais n'en eut-il pas ensuite quelque regret, et n'en ressentit-il point quelque tristesse secrète? — Au contraire, il en eut une joie extrême, comme vous le voyez par le grand repas qu'il donna à Jésus-Christ et à ses amis.

Mais ses amis étaient des pécheurs, ou du moins ils étaient regardés comme tels? — C'est justement pourquoi il les exposa aux yeux du médecin céleste, afin qu'ils trouvassent en lui la guérison qu'il avait trouvée lui-même; et c'est en quoi j'admire encore son zèle pour la conversion de ses amis.

Qu'admirez-vous encore dans ce saint apôtre? — J'y admire sa modestie à ne vouloir point écrire son Evangile, en considérant que Jésus-Christ n'avait rien écrit, et sa docilité à le faire par condescendance, à la prière des fidèles.

Est-ce là tout ce que vous y voyez d'admirable? — J'y vois encore sa grande abstinence, qui allait jusqu'à s'interdire l'usage de la viande, ne prenant pour toute nourriture que quelques légumes, quelques herbes et quelques fruits.

Voilà donc ce qu'il faut admirer, et en même temps ce qu'il faut tâcher d'imiter dans ce saint apôtre? — Oui, si vous voulez avoir quelque part aux grâces dont il a été favorisé.

Saint Michel et les saints anges, 29 *septembre.*

Je vous avoue que je ne vois point cette fête sans ressentir une vraie joie. — Je n'en suis pas surpris, c'est la joie du ciel qui se répand sur la terre, et qui s'y fait sentir à tous les cœurs vraiment chrétiens.

Mais quelle relation y a-t-il entre ces esprits saints et nous? — Il y en a une très-grande, puisque ces esprits et nous ne composons qu'une même famille, dont Jésus-Christ est le chef.

Il y a pourtant une grande différence entre ces purs esprits et nous? — Il y en a présentement, puisque nous sommes encore dans la voie laborieuse qui mène au ciel, et que nous gémissons comme des voyageurs appe-

santis par la fatigue du chemin; au lieu que ces purs esprits sont dans le bienheureux terme où nous aspirons, et où ils goûtent des joies ineffables.

Est-ce que ces saints anges qui ont été créés dans le ciel n'ont pas toujours été dans ce bienheureux terme? — Non, ils ont été voyageurs aussi bien que nous, et ce n'est que par leur fidélité à faire un bon usage des dons du Créateur et à se tenir inviolablement unis à lui pendant la révolte des autres anges, qu'ils sont arrivés à ce bienheureux terme où ils sont maintenant. — Cela nous encourage merveilleusement. — Vous avez raison, car en imitant ces saints anges dans leur fidélité, vous pouvez compter arriver un jour au même bonheur.

Ceci augmente encore notre courage. Et quel est le premier de ces saints anges? — C'est S. Michel, qui veut dire, qui est semblable à Dieu, comme S. Gabriel veut dire la force de Dieu, et S. Raphaël, la médecine de Dieu.

Comment S. Michel a-t-il mérité ce beau nom? — C'est parce qu'ayant combattu dans le ciel contre Lucifer et les autres anges rebelles (*Apoc.*, XII), il est demeuré victorieux en disant : Qui est semblable à Dieu?

Quelle fut la suite de ce combat? — Lucifer et ses partisans ne parurent plus dans le ciel, et ils furent envoyés dans l'abîme, et S. Michel devint le prince des anges fidèles.

Comment S. Michel est-il regardé sur la terre par les fidèles? — Il y est regardé comme le protecteur de l'Eglise de Jésus-Christ? (*Dan.*, X *et* XII), après l'avoir été de la synagogue avant Jésus-Christ.

Quel service rend-il à l'Eglise? — Il la défend au nom de Dieu contre toutes les entreprises de l'enfer, en ne souffrant jamais qu'aucune erreur y prévale.

Qu'est-ce que l'Eglise attribue à S. Michel dans ses prières? — Elle lui attribue d'être établi de Dieu pour recevoir les âmes des fidèles au sortir de leurs corps.

C'est donc pour cela qu'on l'invoque d'une manière particulière au temps de l'agonie des fidèles? — Oui, c'est dans cet esprit, espérant tout de sa protection contre les démons qui redoublent leurs efforts dans ce moment décisif.

N'est-ce point aussi dans cette vue que nous l'invoquons en récitant le *Confiteor?* — Oui, c'est pour nous faire souvenir de la victoire qu'il a remportée dans le ciel sur les démons et nous faire espérer d'en remporter une semblable contre eux, avec le secours de sa puissante protection.

L'Eglise n'honore-t-elle aujourd'hui que S. Michel? — Elle honore en même temps tous les saints anges.

Le nombre en est-il grand, permettez-nous cette curiosité? — Le nombre en est si grand (*Dan.*, VII, 10) que, quand l'Ecriture en parle, elle les nomme par milliers et par millions, et mille millions.

Quelles sont les occupations de ces saints anges? — C'est de louer Dieu sans relâche, et d'exécuter ses ordres avec un zèle infatigable.

Tous ces saints anges sont-ils égaux entre eux? — Non, ils sont distingués en trois hiérarchies, composées chacune de trois chœurs ou de trois ordres différents.

Combien y a-t-il donc de chœurs d'anges? — Il y en a neuf (*Colos.*, I, 16), dans lesquels sont les séraphins, les chérubins, les trônes, les dominations (*Ephés.*, I, 21), les vertus, les puissances, les principautés, les archanges et les anges.

Sont-ce les saints pères et les saints docteurs qui ont inventé ces neuf chœurs des anges? — Non (*V. supra*), ils sont tous marqués dans la sainte Ecriture.

Que veut dire le mot de chœur, aussi bien que celui d'hiérarchie? — Le mot d'hiérarchie veut dire un nombre d'anges qui sont soumis à un ange supérieur; et le mot de chœur veut dire un nombre d'anges de même ordre et de même classe.

Comment appelle-t-on les anges du premier chœur? — On les appelle séraphins (*S. Th.* I, *p. q.* 108, *a.* 5), parce qu'ils sont tous pénétrés d'ardeur, d'amour et de charité, et par là plus intimement unis à Dieu, qui est la souveraine charité.

Comment appelle-t-on les anges du second chœur? — On les appelle chérubins, parce qu'ils sont tous remplis de sagesse, de lumières et de connaissances.

Comment appelle-t-on les anges du troisième chœur? — On les appelle trônes, parce que Dieu réside en eux par une communication plus intime de sa grandeur et de sa majesté.

Comment appelle-t-on les anges du quatrième chœur? — On les appelle dominations, parce qu'ils participent à la souveraineté de Dieu pour le gouvernement universel du monde et de toutes les créatures qui y sont renfermées.

Comment appelle-t-on les anges du cinquième chœur? — On les appelle vertus, parce qu'ils participent au pouvoir que Dieu a de faire tel usage qu'il lui plaît des créatures corporelles pour l'opération des miracles.

Comment appelle-t-on les anges du sixième chœur? — On les appelle puissances, parce qu'ils empêchent que l'ordre de la divine Providence ne soit troublé par les démons, et qu'ils ont le pouvoir de réprimer leur malice et leur fureur.

Comment appelle-t-on les anges du septième chœur? — On les appelle les principautés, parce qu'ils président d'une manière particulière sur les princes de la terre pour le gouvernement des empires et des royaumes.

Comment appelle-t-on les anges du huitième chœur? — On les appelle archanges, parce qu'ils sont envoyés de Dieu pour les plus grands desseins et les œuvres les plus importantes de l'Eglise : témoin l'archange Gabriel, qui fut envoyé à la sainte Vierge, et auparavant à Zacharie, père de saint Jean-Baptiste.

Comment appelle-t-on ceux du dernier or-

dre? — On les appelle anges, parce qu'ils sont envoyés pour les œuvres les moins importantes de l'Eglise; et c'est dans cet ordre que sont pris ceux que nous appelons anges gardiens.

Que faut-il imiter dans ces esprits bienheureux? — Il faut premièrement imiter leur fermeté à se déclarer pour Dieu, en disant avec leur prince dans toutes les occasions où Dieu se trouve en concurrence avec la créature : Qui est semblable à Dieu? Il faut, en second lieu, imiter leur extrême pureté et sainteté, leur ferveur à chanter les louanges de Dieu, leur respect et leur saint tremblement en la présence de Dieu, et leur promptitude à lui obéir dans l'exécution de tous ses ordres.

Que devons-nous leur demander? — Comme ils ont dans chaque ordre leur caractère particulier, nous devons leur demander de participer en quelque degré à leur perfection: aux séraphins, par exemple, de participer à leur amour et à leur ardeur pour Dieu; aux chérubins, de participer à leur sagesse et à leurs lumières, et ainsi des autres.

Nous n'oublierons rien de toutes ces leçons salutaires. — Je vous y exhorte, si vous voulez mériter la protection de toute cette milice céleste.

Saint Denis, 9 *octobre*.

Je voudrais bien savoir pourquoi l'on célèbre la fête de saint Denis avec autant de pompe que celle de la Toussaint? — C'est parce que ce saint est notre apôtre, notre père et notre premier évêque.

Expliquez-nous ces trois noms. — Il est notre apôtre, parce qu'il nous a le premier annoncé la foi; il est notre père, parce qu'il nous a engendrés à Jésus-Christ; il est notre premier évêque, parce qu'il a le premier gouverné ce diocèse.

Nous entendons à présent ces trois noms.

Avant saint Denis, nos pères n'étaient donc pas chrétiens? — Non, car quand ce saint vint en France prêcher la foi, nos pères étaient plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie et dans les erreurs du paganisme.

Cet état était bien déplorable. — Oui, et c'est au zèle que Dieu inspira à saint Denis que nous sommes redevables d'en être sortis.

A quoi saint Denis s'appliqua-t-il d'abord? — Il s'appliqua à montrer la fausseté des idoles, et à détruire le culte sacrilége qu'on leur rendait.

Que prêcha-t-il en même temps? — Il prêcha l'unité d'un Dieu créateur, souverain du ciel et de la terre, et la vérité d'un Dieu sauveur et rédempteur des hommes, en leur montrant tout ce que cet aimable Sauveur avait fait et souffert pour le salut des hommes.

Saint Denis fut-il écouté de ces peuples idolâtres? — Oui, car un grand nombre ouvrit son cœur à cette lumière divine qui venait les éclairer.

Que vit-on en conséquence? — On vit les idoles et leurs temples renversés; et en la place, d'autres temples élevés et consacrés au vrai Dieu, et la croix de Jésus-Christ arborée de toutes parts.

Qu'est-ce que saint Denis établit dans ces églises pour y faire le service divin et y entretenir la piété de ces nouveaux fidèles? — Il y établit des ecclésiastiques pieux et zélés pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Saint Denis continua-t-il longtemps ses travaux apostoliques? — Il les continua jusqu'au temps de la persécution qui s'étendit jusqu'à Paris (*Fl., Hist., l.* VII, *c.* XXXIII).

Qui est-ce qui persécutait alors les chrétiens? — C'était l'empereur Valérien (*l'an* 257), un peu après le milieu du troisième siècle.

Saint Denis fut-il enveloppé dans cette persécution? — Oui, car il fut arrêté dans Paris avec saint Rustique, prêtre, et saint Eleuthère, diacre.

Où les conduisit-on après les avoir arrêtés? — On les conduisit devant le gouverneur, qui se nommait Sisinnius, où ils confessèrent glorieusement le nom de Jésus-Christ.

Que fit le gouverneur, voyant leur fermeté à confesser Jésus-Christ? — Il les fit tourmenter, puis il les fit mettre en prison, pour les réserver à d'autres tourments.

Ces saints confesseurs furent-ils ébranlés à la vue des tourments qu'on leur fit souffrir, et de ceux qu'on leur préparait encore? — Non, rien ne fut capable de les ébranler; c'est pourquoi, après avoir éprouvé de nouvelles tortures, ils furent condamnés à avoir la tête tranchée.

Où se fit cette exécution? — Elle se fit sur une montagne proche de Paris, appelée aujourd'hui Montmartre ou le mont des martyrs (*Ibid., c.* XLVII).

Où furent-ils mis en prison et où furent-ils tourmentés? — On voit encore le cachot où ils furent gardés à Saint-Denis de la Chartre et à Saint-Denis-du-Pas, le lieu où ils furent tourmentés.

Où les reliques de ces trois saints martyrs sont-elles gardées? — Elles sont gardées dans la fameuse abbaye de Saint-Denis en France.

Quelles églises se glorifient encore d'avoir saint Denis pour fondateur? — Ce sont les églises de Meaux et de Senlis.

Comment nos rois ont-ils honoré saint Denis? — Ils l'ont toujours regardé comme leur patron et comme le protecteur de leur couronne, parce qu'il l'était de la capitale de leur royaume.

Quelles preuves ont-ils données de cet honneur? — Ç'a été en visitant son tombeau et en venant lui demander son intercession avec beaucoup de cérémonie lorsqu'ils étaient sur le point d'aller à la guerre ou de faire quelque voyage important.

Qu'est-ce qu'ils y prenaient comme la marque de la protection de ce saint? — Ils y prenaient l'étendard qui devait marcher devant eux, qui était la bannière de l'abbaye de Saint-Denis, connue dans l'histoire sous le nom de l'Oriflamme.

Quand est-ce que nos rois réclamaient ce saint? — C'était principalement dans les combats et dans les périls.

Jusqu'où nos rois ont-ils porté leur confiance en la protection de ce saint? — Ils l'ont

portée jusqu'à leur tombeau, voulant que leurs cendres reposassent auprès des siennes.

Cette dévotion envers saint Denis était-elle particulière à nos rois? — Non, cette dévotion était aussi la dévotion de leur cour et celle de leurs sujets; et, comme cette dévotion était générale dans le royaume, on peut dire que c'est ce qui a fait regarder saint Denis comme le patron et l'apôtre de la France.

Quelle vertu nous proposez-vous à imiter en saint Denis? — Je vous propose son zèle pour Jésus-Christ et pour le salut des âmes.

Qu'est-ce que ce zèle lui a fait sacrifier? — On ne peut pas dire en particulier ce que ce zèle lui a fait sacrifier, puisqu'il lui a tout fait sacrifier, jusqu'à sa vie.

Nous souhaiterions néanmoins un détail. — Qui dit tout, n'excepte rien. Parents, amis, biens, richesses, commodités, satisfactions, contentements, voilà ce qu'il a sacrifié.

Est-ce tout? — Il n'y a point de peines, de travaux, de sollicitudes, de privations, de mauvais traitements, de mépris, d'injures et de supplices auxquels il ne se soit livré.

Que ce zèle confond notre lâcheté! car, hélas! à la première difficulté nous abandonnons les intérêts de Jésus-Christ et ceux des âmes. — Je suis bien aise que vous en fassiez l'aveu vous-mêmes, car rien n'est plus véritable.

L'esprit qui anime le père est donc bien loin des enfants? — Oui, cet esprit du père est presque éteint dans les enfants.

Que faut-il faire pour le faire revivre? — Il faut méditer attentivement les actions et la conduite de notre père, et en retracer l'image dans nos actions et dans toute notre conduite.

Est-ce là tout ce qu'il faut faire? — Il faut encore demander à Dieu avec beaucoup d'humilité, par l'intercession de saint Denis, qu'il daigne faire revivre en nous ce même esprit de zèle dont il a toujours été si fort animé. — Nous ne manquerons point de le faire avec bien de la fidélité.

Saint Simon et saint Jude, 28 octobre.

Comment se prépare-t-on à cette fête? — On s'y prépare par le jeûne et par les prières de la vigile.

Pourquoi ne jeûne-t-on pas la veille de tous les apôtres? — Il est des diocèses où on jeûne la veille de tous les apôtres, et d'autres où on n'en jeûne que six.

Et quelle est la raison de cette diversité? — C'est que dans l'origine chaque évêque a établi dans son diocèse ce qu'il a cru le plus utile et le plus convenable au salut de ses diocésains, ce qui s'est ensuite perpétué jusqu'à nous.

Mais j'aimerais mieux que l'on fît partout de la même manière. — Vous n'êtes pas seul qui pensez de la sorte : mais ce que pense l'Église est toujours le mieux pensé et doit être notre règle.

Quelle conduite tenir à cet égard? — Il n'y en a point d'autre que de suivre chacun l'usage de son diocèse.

Y est-on obligé? — Oui, sous peine de désobéissance à l'Eglise, ce qui est un grand péché.

Mais si on fait autrement dans un diocèse tout proche? — Dans ces pratiques qui sont de pure discipline, il ne faut jamais regarder ce qui se fait dans un autre diocèse même voisin; mais se conformer exactement à ce qui se pratique dans le sien, si on ne veut se rendre coupable d'un grand péché, qui renferme tout à la fois la désobéissance et le scandale.

J'entends cela à présent; mais pourquoi fait-on la fête de ces deux apôtres en un même jour? — Ce ne sont pas les seuls apôtres qui soient réunis dans une même solennité, vous avez encore saint Pierre et saint Paul, saint Jacques et saint Philippe.

Nous en convenons; mais quelle est la raison qui a fait réunir dans une même solennité saint Simon et saint Jude? — C'est peut-être que ces deux apôtres ont fini leur vie le même jour dans la Perse, comme saint Pierre et saint Paul l'ont finie le même jour à Rome.

Il faut se contenter de cette raison, si on n'en sait pas d'autres. Dites-nous, s'il vous plaît, ce que l'on sait de ces deux apôtres. — Saint Simon était de Galilée, de la ville de Cana; et saint Jude était de Judée et de la tribu de Juda. Le premier s'appelait Simon le Cananéen ou le zélé, pour marquer qu'il était de Cana, qui veut dire zélé, selon saint Jérôme, et pour le distinguer de Simon Pierre; et le second se nommait aussi Thaddée ou Lebbée, qui veut dire un homme qui a bon cœur et bon sens, pour le distinguer de Judas Iscariote.

Qu'ont pensé quelques auteurs de saint Simon? — Ils ont pensé qu'il était l'époux aux noces duquel Notre-Seigneur assista avec sa sainte mère et ses disciples, et où il fit le premier de ses miracles publics; ce que saint Simon ayant vu, disent-ils, il s'attacha à Jésus-Christ et fit vœu avec son épouse de garder la virginité.

Ces deux apôtres ont-ils toujours été attachés à Jésus-Christ? — Oui, au moins depuis leur vocation à l'apostolat; et depuis ce moment, ils ont été témoins de ses actions, de ses prédications, de ses miracles, aussi bien que de ses souffrances, de sa mort, de sa résurrection et de son ascension.

Où saint Simon a-t-il été prêcher l'Evangile après la descente du Saint-Esprit? — Il a été en Mésopotamie et en Perse.

Où a été saint Jude? — Il a aussi travaillé en Mésopotamie, puis en Arabie et dans l'Idumée.

Ces deux apôtres demeurèrent-ils toujours séparés? — Non; ils se rejoignirent dans la suite et prêchèrent ensemble dans la Perse, où, après de grands succès, ils scellèrent enfin de leur sang les vérités qu'ils avaient annoncées, et ainsi remportèrent la couronne du martyre.

Quel genre de martyre ont-ils enduré? — On ne le sait pas; mais comme on représente ordinairement saint Simon avec une scie, et saint Jude avec une hache, on pourrait

croire, suivant cette tradition, que ce furent là les instruments de leur martyre.

De qui saint Jude était-il frère? — Il était frère de saint Jacques le mineur, dont on fait la fête le premier jour de mai, et par conséquent proche parent de Jésus-Christ, étant fils de Marie, sœur de la sainte Vierge, et de Cléophas que l'on croit avoir été frère de saint Joseph (*Matth.*, X, 55; I *Cor.*, IX, 5). C'est pourquoi ces deux apôtres étaient appelés les frères du Seigneur.

L'Epître qui porte son nom est-elle de lui? — Oui, elle est reçue dans l'Eglise comme son ouvrage.

N'est-il point parlé de saint Jude dans l'Evangile? — (*Matth.*, X, 4; *Marc*, III, 18; *Jean*, XIV, 22) Il en est parlé en deux occasions : la première, lorsqu'il est nommé au rang des apôtres ; la seconde, lorsque dans la cène il dit à Notre-Seigneur : D'où vient que vous vous découvrirez vous-même à nous, et non pas au monde? A quoi Jésus répondit : Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure.

Quelles vertus remarquez-vous dans ces deux saints apôtres? — Comme on ne sait point le détail de leur vie, on ne sait point non plus les détails de leurs vertus : mais sans craindre de vous tromper, vous pouvez toujours les regarder comme des hommes fidèles à la grâce de leur vocation : fidèles à mettre à profit tout ce qu'ils avaient appris dans l'école de Jésus-Christ, et fidèles à tout sacrifier pour la gloire de leur divin Maître. — En voilà beaucoup en peu de mots. — Je n'entends pas que vous pratiquiez tout cela à la fois; je vous demande seulement que vous contempliez à loisir ces deux grands modèles, pour les copier peu à peu, et à mesure que vous en aurez la force. — Nous y travaillerons de toutes nos forces. — En le faisant, vous honorerez véritablement ces deux apôtres, et vous vous rendrez dignes de leur protection.

Saint Marcel, 3 novembre.

Comme saint Marcel est un évêque de Paris, nous avons un intérêt particulier d'être instruits du détail de sa vie — Je loue votre zèle, mais n'en restez pas là, songez à mériter son intercession par le culte que vous lui rendez.

Dans quel siècle ce saint a-t-il paru? — Il a paru à la fin du quatrième siècle. Paris a été le lieu de son origine; et, quoique ses parents ne fussent pas remarquables par leur condition, ils l'étaient beaucoup par leur vertu.

Quelle éducation lui donnèrent-ils? — Ils eurent grand soin de lui inspirer la crainte de Dieu et l'amour de la vertu.

Quelles vertus parurent dans le jeune saint avec plus d'éclat? — L'humilité, la charité, la chasteté et la mortification.

Que vit-on en lui dès ses premières années? — On y vit une maturité de conduite qui le fit juger digne de la prêtrise, lors même qu'il n'était que clerc.

Monta-t-il tout d'un coup à ce haut rang? — Non; il n'y monta que par degrés, et voici ce qui arriva dans le temps qu'il n'était que lecteur. S'étant rencontré dans une forge, le maître, soit pour se moquer, soit pour éprouver sa simplicité, lui fit prendre une barre de fer toute rouge, en lui disant: Que pèse cette barre? à quoi il répondit, en disant précisément le poids, et sans en recevoir aucun dommage, ce qui ne peut être attribué qu'à une grâce de Dieu tout extraordinaire.

Comment Dieu fit-il encore connaître la vertu de saint Marcel, lorsqu'il fut sous-diacre? — Ce fut par deux miracles éclatants. Le premier fut que, le jour des Rois, dans la célébration des saints mystères, versant de l'eau sur les mains de son évêque, nommé Prudence, toute l'eau du vase, qu'il avait puisée dans la Seine, se trouva changée en vin: ce que l'évêque voyant, il en fit distribuer au peuple, après la messe, sans que le vin se trouvât diminué après que tout le peuple eût bu. On en donna ensuite à boire à plusieurs malades qui en furent guéris. — Le second fut que, versant encore de l'eau sur les mains de son évêque, cette eau parut comme un baume d'une odeur exquise; en sorte que l'évêque crut que ses mains étaient plutôt ointes que lavées, et qu'il demanda une eau autre pour laver la première.

Où ses vertus et ses miracles l'élevèrent-ils? — Il l'élevèrent sur le siége de Paris, dont il fut fait évêque après la mort de Prudence, et on croit qu'il en fut le neuvième évêque.

Comment regarda-t-il cette sublime dignité? — Il la regarda, non pas tant comme un honneur, que comme une charge dont il redoutait le poids.

Comment Dieu fit-il connaître qu'il l'avait appelé à cette dignité? — Ce fut par deux miracles, non moins éclatants que les deux premiers.

Racontez-nous-les, de grâce? — Le premier, c'est qu'ayant aperçu dans l'église un homme qu'une vertu céleste empêchait d'approcher de la sainte communion, ayant les mains liées derrière le dos, il lui demanda ce qu'il avait fait; et cet homme lui ayant répondu qu'il avait péché, il l'obligea de se confesser, et après l'absolution, il lui commanda d'approcher de la sainte communion. Le second arriva à l'occasion d'une dame de qualité, laquelle ayant vécu dans le désordre, mourut dans l'impénitence. A peine fut-elle en terre, qu'un serpent d'une grandeur et d'une figure monstrueuse vint du désert et creusa dans la fosse où on avait mis son corps, et s'y fit une retraite, pour se nourrir de son cadavre, parce que ce corps impudique ne méritait pas d'avoir d'autre tombeau que le ventre d'un dragon. Cependant comme cet animal commençait à infecter l'air, et que ceux qui demeuraient proche le cimetière, étant saisis d'épouvante, voulaient abandonner leurs maisons, le saint évêque, qui était

plein d'une charité toute paternelle pour son peuple, entreprit de combattre lui seul ce dragon; et s'étant transporté sur le lieu, lorsque ce serpent revint, il lui donna trois coups de sa crosse sur la tête; et lui ayant entouré le cou de son étole, il l'entraîna encore vivant fort loin, et lui commanda de se tenir dans le désert et de ne plus paraître autour de Paris; et sa parole fut si efficace, que depuis on n'entendit plus parler de ce monstre.

Comment saint Marcel se conduisit-il étant évêque? — Ce fut alors qu'il redoubla sa ferveur et son zèle pour remplir tous ses devoirs, priant et veillant sans cesse, et employant tous les dons et les talents que Dieu lui avait donnés, pour la sanctification du troupeau de Jésus-Christ dont il était chargé.

Qu'est-ce qu'il s'acquit par une conduite si sainte et si exemplaire? — Il s'acquit une gloire immortelle; car il mourut en paix, comblé de vertus et de mérites, quelque temps avant la naissance de sainte Geneviève.

Que faut-il faire pour honorer ce grand saint, et mériter sa protection auprès de Dieu? — Il faut sanctifier ce jour par l'assistance aux divins offices par la lecture de sa vie et par l'imitation de ses vertus.

Saint Martin, 11 *novembre*.

Saint Martin est si universellement révéré dans toute l'Eglise, qu'il ne vous sera pas difficile de nous dire ce qui lui a attiré une si grande vénération. — C'est justement que ce saint est si universellement révéré; car sa vie n'est qu'un tissu de merveilles et de prodiges.

Où naquit saint Martin, et de qui? — Il naquit à Sabarie, ville de Pannonie, de parents nobles, mais païens, l'an 319, sous le grand Constantin, et il fut élevé à Pavie, ville d'Italie (*Fl., Hist., liv.* XIV, c. XXV).

Que remarque-t-on en lui dès sa plus tendre enfance? — On y remarque beaucoup d'inclination pour la vertu et pour la religion catholique.

Comment marqua-t-il cette inclination à l'âge de dix ans? — Ce fut en courant à l'église, malgré ses parents, où il demanda à être reçu au nombre des catéchumènes, c'est-à-dire, de ceux que l'on instruisait pour le baptême.

Quel dessein forma-t-il à l'âge de douze ans? — Il forma le dessein de se retirer dans le désert, ce qu'il aurait exécuté si la faiblesse de son âge ne l'en eût empêché; mais il avait toujours le cœur à l'église et aux monastères.

Que fit son père recevant un ordre des empereurs pour enrôler les enfants des officiers vétérans? — Son père, qui était tribun militaire, découvrit lui-même son fils, lequel fut pris, enchaîné et engagé à prêter le serment de la milice, et on le destina à servir dans la cavalerie.

Comment se comporta-t-il dans ce nouvel engagement qu'il prit contre son inclination? — Il s'y comporta d'une manière qui était alors sans exemple. 1° Il s'y contenta d'un seul valet, encore le traitait-il d'égal; ils mangeaient ensemble, et le maître lui rendait souvent jusqu'aux services les plus bas. 2° Il s'y préserva de tous les vices qui accompagnent ordinairement cette profession. 3° Il s'y fit aimer de tous ses camarades par sa bonté et sa charité. 4° Il était humble et patient au-delà des forces humaines et toutefois il n'était pas encore baptisé. 5° Il soulageait tous ceux qui souffraient, ne se réservant de sa paie que de quoi vivre au jour la journée.

En quelle occasion fit-il éclater cette charité qu'il ressentait pour les nécessiteux? — En celle-ci. Un jour, comme il ne lui restait que ses armes et ses habits, au milieu d'un hiver si rude, que plusieurs mouraient de froid, il rencontra à la porte de la ville d'Amiens un pauvre tout nu, qui priait inutilement les passants d'avoir pitié de lui; il crut qu'il lui était réservé: il tira son épée, coupa son manteau en deux et lui en donna la moitié.

Comment cette action fut-elle regardée de ceux qui en furent témoins? — Quelques-uns se moquèrent de son habit défiguré, d'autres eurent regret de n'avoir pas exercé la charité.

Comment Jésus-Christ la regarda-t-il? — Jésus-Christ la regarda comme une action héroïque; et la nuit suivante, le saint vit en songe Jésus-Christ revêtu de cette moitié de manteau qui lui commandait de le regarder, et disait aux anges qui l'environnaient: Martin, encore catéchumène, m'a revêtu de cet habit.

A quoi le détermina cette vision? — Elle le détermina à recevoir promptement le baptême.

Combien resta-t-il encore dans le service? Il y resta encore deux ans, à la prière de son tribun, avec qui il vivait familièrement, et qui lui promettait de renoncer au monde, aussitôt que le temps de son emploi serait fini.

Quelle occasion prit-il pour demander son congé? — Il prit l'occasion d'une largesse que le César faisait aux soldats.

Quelle réponse lui fit le César? — Il lui dit qu'il demandait son congé, de peur de se trouver à la bataille qui devait se donner le lendemain: à quoi le saint repartit: Je serai demain à la tête des troupes; et, muni seulement du signe de la croix, je percerai sans crainte les bataillons des ennemis.

Que fit le César pour s'assurer de lui et l'engager à tenir sa parole? — Il le fit garder dans la prison du camp; mais les Barbares ayant envoyé le lendemain demander la paix, le saint fut mis en liberté, et le congé lui fut donné.

Quelle fut la première démarche du saint après avoir quitté le service? — Il alla aussitôt trouver saint Hilaire, le plus illustre évêque des Gaules, et il demeura quelque temps auprès de lui.

A quel ordre le saint évêque voulut-il l'élever? — Il voulut l'ordonner diacre pour se l'attacher davantage; mais comme saint Martin s'en trouvait indigne, saint Hilaire fut

obligé de ne le faire qu'exorciste pour s'accommoder à son humilité.

De quoi saint Martin dans ce même temps fut-il averti en songe? — Il fut averti d'aller trouver ses parents, qui étaient encore païens. Il prit donc congé de saint Hilaire, qui lui fit promettre de revenir.

Son voyage eut-il du succès? — Oui, car il convertit sa mère et plusieurs autres; mais son père demeura dans le même état, et persista dans ses anciens sentiments.

Par qui fut-il rencontré dans ce voyage? — Il fut rencontré par des voleurs qui furent sur le point de le tuer.

Comment échappa-t-il à ce danger? — Ce fut par une protection visible de Dieu, qui inspira à l'un de ces voleurs d'arrêter la hache de celui qui avait déjà levé le bras pour lui fendre la tête.

Ces voleurs le laissèrent-ils en liberté? — Non, ils le lièrent et le donnèrent à l'un de la bande pour le dépouiller.

Que répondit S. Martin à ce voleur, qui lui demanda, étant seul, s'il avait eu peur? — Il lui répondit que non, parce qu'étant chrétien, il mettait toute sa confiance en Dieu, et qu'un chrétien n'avait rien à craindre sous une telle protection; mais qu'il était bien plus touché du péril du salut d'un homme qui se perdait, comme lui, par les crimes du brigandage et de l'homicide. Il lui parla ensuite de Jésus-Christ avec tant d'efficace, qu'il le convertit; et ce voleur, s'étant fait depuis religieux, racontait avec beaucoup de reconnaissance la grâce que Dieu lui avait faite par son serviteur.

Comment S. Martin montra-t-il son zèle pour la vraie religion dans l'Illyrie? — Ce fut en résistant fortement aux ariens qui y dominaient, jusqu'à être plusieurs fois maltraité; enfin battu de verges et chassé de la ville.

Où revint-il sachant que l'église des Gaules était aussi troublée, et S. Hilaire exilé? — Il revint en Italie, et se retira près de Milan, y menant la vie monastique.

Fut-il là plus tranquille? — Non, car il y fut violemment tourmenté par Auxence, évêque arien, l'un des chefs du parti, qui le chassa aussi du pays.

Où se retira-t-il pour céder au temps? — Il se retira dans une petite île avec un prêtre de grande vertu, avec lequel il demeura quelque temps.

De quoi vivait-il dans cette retraite? — Il y vivait de racines; et, ayant un jour mangé par mégarde de l'ellébore, qui est une herbe venimeuse, il en pensa mourir, mais il se guérit par la prière.

Que fit-il ayant appris que S. Hilaire était déjà en chemin pour revenir à Poitiers? — Il alla au devant du saint évêque jusqu'à Rome; et comme S. Hilaire était déjà passé, il suivit ses traces; et l'ayant joint, il en fut reçu très-agréablement, et se mit en retraite près de Poitiers, à deux lieues de la ville, et c'est le premier monastère que nous connaissons dans les Gaules.

Quel miracle opéra-t-il sur un catéchumène qui était venu demander ses instructions? — Peu de jours après qu'il fut auprès de S. Martin, qui était dehors, étant revenu, il le trouva mort sans avoir reçu le baptême, tant il avait été surpris par le mal. S Martin, seul dans la cellule où était le corps, se couche dessus; et après avoir été quelque temps en oraison, il se releva, et au bout de deux heures, le mort ouvrit les yeux, fut baptisé et vécut encore plusieurs années.

Est-ce le seul mort que saint Martin ait ressuscité? — Peu de temps après, comme il passait dans la terre d'un homme considérable, nommé Lupicin, il entendit de grands cris et apprit qu'un des esclaves s'était pendu. Il s'enferma encore de même avec le corps, et, ayant prié quelque temps, le releva et le mena par la main jusqu'au vestibule de la maison, où tout le monde attendait. Ces miracles firent regarder saint Martin comme un homme apostolique.

Saint Martin n'a-t-il ressuscité que ces deux morts? — A l'exemple de Jésus-Christ, il en a ressuscité trois, et le troisième était un enfant qui lui fut présenté par sa mère, auprès de Chartres; mais pour lors il était évêque.

Comment fut-il fait évêque? — Ce ne fut pas sans beaucoup de difficultés (*Fl., Hist. l.* XVI, *c.* XXI); car comme il aimait extrêmement la retraite et la vie pénitente, on ne savait comment le tirer de son monastère.

De quel artifice se servit-on pour l'en faire sortir? Le siége de Tours étant vacant par la mort de saint Lidoire, second évêque de cette ville, et tous le désirant pour évêque, à cause de sa vertu et de ses miracles, un des citoyens nommé Ruricius, feignant que sa femme était malade, et se jetant à ses genoux, lui persuada de sortir.

Quel fut le succès de cet artifice? — Il fut grand; car des troupes d'habitants s'étant mis en embuscade sur le chemin, se saisirent de lui, et le conduisirent jusqu'à Tours, où était accourue, non seulement du pays, mais encore des villes voisines, une multitude incroyable pour prendre part à cette élection.

Saint Martin eut-il tous les suffrages? — Tous le jugèrent digne de l'épiscopat (*Il avait alors* 56 *ans*), hors un petit nombre, parmi lesquels il y avait quelques évêques, disant que c'était une personne peu convenable, à cause de sa mauvaise mine, de ses cheveux mal faits, et de son habit malpropre.

Le clergé et le peuple eurent-ils égard à ces reproches? — Non, ils n'y eurent point d'égard : au contraire, ils prirent ces reproches pour des louanges, et l'évêque qui s'y opposait le plus fut confondu par une lecture qui se fit alors d'une manière imprévue.

Saint Martin changea-t-il sa manière de vivre étant évêque? — Non, il y persévéra, conservant la même humilité dans le cœur et la même pauvreté dans les habits, sans en avoir moins d'autorité.

Comment était-il logé? — Il demeura quelque temps dans une cellule proche de l'église; ensuite ne pouvant souffrir la distraction des

visites qu'il recevait, il se fit un monastère environ à deux milles hors de la ville, qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de Marmoutier.

Quel y était son appartement? — Il n'avait pour toute chose qu'une cellule de bois, comme ses disciples, qui étaient au nombre de quatre-vingts.

Quelle règle observait-on dans ce monastère? — Aucun n'y possédait rien en propre. Ils mangaient tous ensemble après l'heure du jeûne, c'est-à-dire, vers le soir. Ils ne buvaient point de vin, à moins que l'infirmité ne les y obligeât. Ils étaient vêtus d'une étoffe grossière; toutefois il y avait entre eux plusieurs nobles, et plusieurs furent évêques dans la suite; car il n'y avait point d'église qui ne désirât d'avoir un pasteur du monastère de saint Martin.

Dites-nous comment Dieu se déclara pour saint Martin à la cour de l'empereur Valentinien, lorsque ce prince lui défendit l'entrée de son palais? — Le saint ayant tenté une et deux fois en vain d'approcher de ce prince, il eut recours à ses armes ordinaires : il se revêtit d'un cilice, il se couvrit de cendres, s'abstint de boire et de manger, et pria jour et nuit. Le septième jour un ange lui apparut et lui ordonna d'aller hardiment au palais. Saint Martin y va sur la parole de l'ange. Les portes s'ouvrent; personne ne l'arrête; il arrive jusqu'à l'empereur. Ce prince le voyant venir de loin, demanda avec emportement pourquoi on l'avait fait entrer, et ne daigna pas se lever; mais son siége fut couvert d'un feu qui l'en chassa promptement. Alors reconnaissant qu'il avait senti une vertu divine, il embrassa le saint plusieurs fois, et lui accorda tout ce qu'il désirait sans attendre qu'il le demandât. Il lui donna souvent audience, et le fit souvent manger à sa table. Enfin quand il partit, il lui offrit de grands présents que saint Martin refusa pour conserver sa pauvreté.

A quelle occasion saint Martin fit-il paraître sa lumière et son grand discernement? — Ce fut à l'occasion d'un lieu situé dans le voisinage de Tours, qui était révéré par le peuple comme le sépulcre de quelques martyrs. Il y avait même un autel érigé par les évêques précédents. Mais saint Martin ayant examiné la chose et étant en suspens, alla et, se tenant debout sur le sépulcre, pria Dieu de lui faire connaître qui y était enterré. Alors se tournant à gauche, il vit près de lui une ombre sale et d'un regard farouche, à qui il commanda de parler : l'ombre dit son nom, et c'était un voleur mis à mort pour ses crimes, que le peuple honorait par erreur, et qui n'avait rien de commun avec les martyrs. Saint Martin le vit seul, les autres entendirent seulement sa voix. Il fit ôter l'autel et délivra le peuple de cette superstition.

Que fit ensuite saint Martin contre l'idolâtrie? — Il ruina plusieurs temples d'idoles, et abattit plusieurs arbres que les païens honoraient comme sacrés, souvent même au péril de sa vie.

Comment Dieu protégea-t-il son serviteur dans cette entreprise? — Le voici. Entendez-le avec plaisir. 1° Ayant abattu un temple très-ancien, il voulait aussi couper un grand arbre qui était proche; les païens et leur pontife s'y opposèrent. Enfin ils lui dirent : si tu as tant de confiance en ton Dieu, nous couperons nous-mêmes cet arbre, pourvu que tu sois dessous quand il tombera. Il accepta la condition; il se laissa lier et mettre à leur gré du côté où l'arbre penchait : une grande foule s'assembla à ce spectacle. Les moines qui l'accompagnaient étaient saisis de crainte. L'arbre demi-coupé ayant déjà craqué et commençant à tomber sur saint Martin, il éleva la main et fit le signe de la croix; aussitôt l'arbre, comme repoussé par un tourbillon de vent, tomba de l'autre côté, et pensa accabler ceux qui se croyaient le plus en sûreté. Il s'éleva un grand cri, et il n'y eut presque personne de cette prodigieuse multitude qui ne demandât l'imposition des mains pour être catéchumène, c'est-à-dire admis parmi ceux que l'on instruisait pour le baptême. 2° Une autre fois, comme il abattait un temple dans le pays des Eduens, une multitude de païens se jetèrent en furie sur lui, et le plus hardi l'attaqua l'épée à la main. Le saint ôta son manteau et lui présenta le cou à découvert, mais le païen ayant levé le bras tomba à la renverse épouvanté miraculeusement, et lui demanda pardon. 3° Un autre le voulant frapper d'un couteau, comme il abattait les idoles, dans l'action le couteau lui échappa et disparut.

Que bâtissait saint Martin aux endroits où il avait détruit les temples des idoles? — Il y bâtissait aussitôt des églises ou des monastères, en sorte qu'on ne voyait que des lieux de piété où auparavant on n'avait vu que des temples consacrés aux idoles.

Sont-ce les seuls miracles qu'ait opérés S. Martin? — Il en faisait continuellement. (*Fl., Hist., l.* XVI, *c.* XXVI) 1° Il délivra du démon un esclave de Tétradius, qui avait été proconsul. 2° A Trèves il guérit une fille paralytique près d'expirer, en lui mettant dans la bouche de l'huile bénite. 3° A Paris, en entrant dans la porte de la ville suivi d'une grande foule, il baisa un lépreux qui faisait horreur à tout le monde, et lui donna sa bénédiction, et aussitôt il fut guéri, et le lendemain vint à l'église rendre grâce à Dieu. 4° Les seuls filets tirés de son habit ou de son cilice guérissaient souvent les malades, étant attachés à leurs doigts ou à leur cou. 5° Arborius, qui avait été préfet, ayant sa fille malade d'une fièvre quarte, lui appliqua sur la poitrine une lettre du saint, et la fièvre cessa aussitôt. 6° Paulin, depuis illustre par sa sainteté, ayant une grande douleur à un œil, où la cataracte commençait à se former, saint Martin y appliqua un pinceau, et le guérit entièrement. 7° Il fut préservé lui-même une fois miraculeusement de l'incendie de sa chambre, où les flammes l'environnaient déjà pendant qu'il dormait. Une autre fois il fut guéri d'une chute dont il avait eu tout le corps froissé. Ce n'est encore là que quelques-uns de ses miracles.

Comment Dieu le favorisait-il encore? — La plus fréquente de toutes les faveurs de Dieu à son égard était la communication qu'il avait avec les esprits célestes qui lui étaient envoyés, ou pour l'assister, ou pour l'instruire des volontés de Dieu. Il jouissait aussi quelquefois de la présence des bienheureux qui étaient dans la gloire des cieux, et il était devenu la terreur des démons.

Nous prenons bien du plaisir à entendre toutes ces beautés, continuez, de grâce. — Je n'en ai pas moins en vous les disant. Dans un moment je suis à vous.

Suite de l'instruction sur la fête de saint Martin.

Si vous le voulez bien, reprenons notre conversation. — Je suis tout prêt, et rien ne me sera plus agréable.

Nous avons déjà vu dans saint Martin bien des vertus et des prodiges? — La suite nous en découvrira encore davantage.

Mais tant de vertus et de prodiges rendaient sans doute ce saint bien respectable. — Vous ne vous trompez pas, car il était respecté de tout le monde, même des empereurs.

Comment l'empereur Maxime lui faisait-il connaître le respect qu'il avait pour sa vertu? — C'était en le faisant manger à sa table (*Fl., Hist., l.* X, *c.* LVIII).

Que fit le saint de remarquable étant à la table de cet empereur? — Un officier, ayant présenté dans le repas la coupe à l'empereur, celui-ci la fit donner à saint Martin, s'attendant à la recevoir de sa main : mais, quand saint Martin eut bu, il donna la coupe au prêtre qui l'accompagnait, comme au plus digne de la compagnie.

L'empereur n'en fut-il pas offensé? — Non, au contraire, l'empereur et tous les assistants en furent agréablement surpris; on en parla dans tout le palais, et on loua saint Martin d'avoir fait à la table de l'empereur ce que d'autres n'auraient pas fait à la table des moindres juges.

De quoi le saint s'entretenait-il avec l'empereur? — Tous ses entretiens étaient de la différence de la vie présente, de la vie future et de la gloire éternelle des saints.

Que prédit saint Martin à l'empereur? — Il lui prédit que, s'il allait en Italie faire la guerre à Valentinien, comme il le désirait, il serait d'abord vainqueur, mais qu'il mourrait peu de temps après; ce qui arriva comme le saint l'avait prédit.

Comment l'impératrice voulut-elle à son tour honorer le saint évêque? Elle voulut lui donner à manger en particulier. Elle en pria l'empereur, et tous deux ensemble le prièrent de l'accepter; de sorte qu'il ne put s'en défendre.

Comment se passa le repas? — L'impératrice ne mangea pas avec lui, mais elle se contenta de le servir. Elle-même lui prépara son siége, lui dressa la table, lui donna à laver, et mit devant lui les viandes qu'elle avait fait cuire de ses propres mains. Pendant qu'il mangeait, elle se tenait éloignée, debout, immobile, dans la posture modeste d'une servante. Elle lui donnait à boire, et le petit repas étant fini, elle conserva soigneusement les restes de son pain et jusqu'aux moindres miettes.

Quelle vertu de cette impératrice touchait principalement le saint évêque? — C'était sa foi; car elle demeurait attachée jour et nuit aux discours du saint, étant assise à terre à ses pieds, sans le pouvoir quitter.

Le respect de cet empereur et de cette impératrice pour saint Martin étant poussé si loin, il en obtenait donc facilement toutes les grâces qu'il demandait pour les misérables. — Vous pouvez juger de là qu'ils ne lui refusaient rien de ce qu'il demandait.

Qu'est-ce que l'empereur (*Fl., Hist., l.* X, *c* LIX) gagné par les Ithaciens, demanda un jour à saint Martin, en lui accordant la vie de deux personnes de considération, et le rappel des tribuns envoyés en Espagne pour faire le procès aux hérétiques? — Il lui demanda de communiquer avec les évêques ithaciens, qui poursuivaient auprès de l'empereur la mort des hérétiques, ce qui était contraire à l'esprit et à la pratique de l'Eglise.

Que fit le saint évêque dans une conjoncture si délicate? — Il aima mieux céder pour un peu de temps, que de ne pas sauver ceux qui allaient être égorgés; mais quelque effort que fissent ces évêques pour le faire souscrire en signe de communion, ils ne purent jamais l'y résoudre.

Quel parti le saint prit-il le lendemain? — Il sortit promptement de la ville, et gémissait par le chemin d'avoir trempé tant soit peu dans cette communion criminelle; et étant près d'un bourg, à deux lieues de la ville, il s'arrêta un peu dans un bois qu'il trouva, laissant marcher devant ceux de sa suite.

Quelle apparition eut-il dans ce bois? — Etant là, comme il examinait cette faute que sa conscience lui reprochait, un ange lui apparut et lui dit : Ton remords est bien fondé; mais reprends courage, de peur de mettre en péril même ton salut.

De quoi s'abstint depuis ce temps le saint évêque? — Il s'abstint soigneusement de communiquer avec ceux du parti d'Ithace; et pendant seize ans qu'il vécut encore, il ne se trouva à aucun concile, et il s'éloigna de toutes les assemblées d'évêques.

Que disait-il de temps en temps à ses disciples, sentant moins de grâce et de facilité à chasser les démons? — Il leur avouait, en pleurant, qu'il sentait une diminution de puissance à cause de cette malheureuse communion où il s'était engagé comme malgré lui pour un moment.

Peut-être qu'un autre que saint Martin n'y eût pas seulement fait réflexion. — Vous avez raison; mais les saints ont une délicatesse de conscience, qu'il est rare de trouver ailleurs.

Nous voudrions bien savoir quelles étaient les principales vertus et les vertus dominantes du saint évêque? — Je vous ai déjà dit qu'il était charitable, humble et patient au-delà des forces humaines.

Envers qui fit-il éclater principalement

cette patience ? — Il la fit éclater envers Brice, l'un de ses clercs ; et quand on lui disait qu'il devait s'en défaire, il répondit : Si Jésus-Christ a bien souffert Judas en sa compagnie, pourquoi ne souffrirais-je pas Brice en la mienne ?

Quelle fut la fin et la récompense de cette grande patience ? — Dieu bénit tellement cette patience, que Brice se convertit et fit de si grands progrès dans la vertu, qu'il fut trouvé digne d'être le successeur de saint Martin sur le siége de Tours, place qu'il a occupée dignement l'espace de quarante-sept ans, essuyant de grandes persécutions, et ne pouvant en aucune façon se consoler des outrages qu'il avait faits à son saint prédécesseur.

Quelles étaient les autres vertus dominantes de saint Martin ? — Elles étaient en grand nombre : 1° il portait toujours Jésus-Christ agissant et opérant en lui. Toujours il avait Jésus-Christ dans la bouche et dans le cœur la piété, la paix et la miséricorde, ne jugeant et ne condamnant personne, ne rendant à personne le mal pour le mal, mais comblant de bienfaits ceux qui lui faisaient de la peine ; 2° il était toujours le même, portant sur son visage une joie céleste et paraissant plutôt un ange qu'un homme. On ne le vit jamais en colère, pas même ému, ni triste, ni livré à la joie ; 3° son esprit était toujours appliqué à Dieu et élevé vers le ciel, ne s'occupant qu'à l'œuvre de Dieu, sans jamais rien donner à l'oisiveté ou aux affaires séculières. Il passait les nuits en prière, et l'auteur de sa Vie rapporte qu'il était dans la sacristie trois heures en oraison avant la messe. Il jeûnait continuellement et forçait ses membres fatigués d'obéir à son esprit. Toutes ces vertus, jointes à tant de miracles, le firent regarder comme la perle des prêtres, et un homme ineffable (*Sever.*, *de vitâ S. Martini ; v. Fl.*, *Mœurs des chrét.*, *p.* 210).

Comment se termina une si belle vie ? — Ayant appris qu'il y avait de la division entre les clercs de l'église de Cande, à l'extrémité de son diocèse, il y alla pour rétablir la paix, suivi à son ordinaire d'un très-grand nombre de ses disciples (*Fl.*, *Hist.*, *l.* XX. *c.* XLIX).

Quel âge le saint évêque avait-il alors ? — Il était parvenu à une extrême vieillesse et avait plus de quatre-vingts ans. Il savait même depuis longtemps que sa mort était proche et en avait averti ses disciples.

A quoi songeait le saint après avoir demeuré quelque temps en ce lieu et fait ce qu'il désirait ? — Il ne songeait qu'à retourner à son monastère, quand tout d'un coup les forces lui manquèrent ; et ayant appelé ses disciples, il leur déclara que sa fin était venue.

Que dirent ses disciples à cette nouvelle tout d'une voix, et en pleurant ? — Ils lui dirent : O père ! pourquoi nous quittez-vous ? Les loups ravissants se jetteront sur votre troupeau. Nous savons que vous désirez Jésus-Christ, mais votre récompense vous est assurée.

Que leur dit le saint en les entendant ainsi parler ? — Touché de leurs larmes, il pleura lui-même et dit : Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail : que votre volonté soit faite.

Comment passait-il les nuits, quoiqu'il eût la fièvre ? — Il les passait en prière, couché sur la cendre et le cilice.

Que répondit-il à ses disciples, qui le priaient de souffrir au moins qu'on mît sous lui un peu de paille ? — Il leur répondit : Mes enfants, il sied mal à un chrétien de mourir autrement que sur la cendre ; et il avait toujours les yeux et les mains levés au ciel, et l'esprit appliqué à la prière.

Que dit-il aux prêtres qui étaient autour de lui et qui le priaient de se tourner sur un autre côté, pour se soulager ? — Il leur dit : Mes frères, laissez-moi regarder le ciel plutôt que la terre, afin que mon âme prenne sa route pour aller au ciel.

Que dit-il au démon qu'il vit près de lui à cette dernière heure ? — Il lui dit : Que fais-tu là, cruelle bête ? tu ne trouveras rien en moi qui t'appartienne, j'irai dans le sein d'Abraham. En disant ces mots, il expira vers minuit, le huit novembre, qui était un dimanche ; et les assistants admirèrent l'éclat de son visage et de son corps, qui leur parut comme déjà glorieux.

Quelle contestation y eut-il au sujet de son corps ? — Les habitants de Poitiers prétendaient l'enlever à cause du séjour qu'il avait fait chez eux en son premier monastère ; mais ceux de Tours l'emportèrent, et ses funérailles se firent le onze novembre, qui est le jour de sa fête.

Je m'imagine que ces funérailles furent accompagnées de beaucoup de solennité. — Comme on le rapportait à Tours, toute la ville vint au-devant, tout le peuple de la campagne y accourut, et plusieurs des villes voisines ; il s'y assembla environ deux mille moines, et une grande troupe de vierges. Tous fondaient en larmes, quoique personne ne doutât de sa gloire. On le porta en chantant des hymnes jusqu'au lieu de son sépulcre, où depuis furent bâtis une grande église, et l'illustre monastère de Saint-Martin de Tours. Il gouverna cette église pendant vingt-six ans, et eut pour successeur saint Brice, comme je vous l'ai déjà dit.

Par qui cette grande église fut-elle bâtie ? — Ce fut par saint Perpétue, qui fut le sixième évêque de Tours, et le troisième depuis saint Martin, soixante-quatre ans depuis sa mort.

Pourquoi ce saint fit-il construire cette nouvelle église ? — Ce fut parce qu'il trouvait trop petite celle que saint Brice, successeur de saint Martin, avait fait bâtir, et qu'elle ne pouvait suffire à l'affluence des peuples qui accouraient de toutes parts au tombeau du saint, dont la multitude des miracles était incroyable, jusque là que l'huile des lampes qui brûlaient jour et nuit devant le tombeau, avait la vertu de guérir les malades.

Cette nouvelle église était donc fort grande et fort magnifique ? — Oui ; car elle avait cent cinquante-cinq pieds de long, soixante de large et quarante-cinq de haut, et était

soutenue de cent-vingt colonnes, avec huit portes et cinquante-deux fenêtres.

Quel jour cette église fut-elle dédiée ? — Elle le fut le quatre de juillet, jour auquel le corps de saint Martin y fut transféré, qui était aussi le jour de son ordination, et c'est cette translation que l'Eglise honore ce même jour.

Y a-t-il quelque endroit où saint Martin ne soit pas connu et honoré ? — Non, il n'y en a aucun ; mais il l'est particulièrement en France, et c'est le premier évêque dont on ait fait la fête dans l'Eglise latine, et il est le seul parmi les confesseurs dont la fête ait une octave.

Pourquoi fait-on des repas de réjouissance le jour de cette fête ? — Ce n'est pas à cause de saint Martin, dont les jeûnes austères et continuels mériteraient d'autres jeûnes ; mais à cause qu'anciennement l'Avent commençait le lendemain de saint Martin, quoique je ne nie pas que la solennité de la fête n'y ait aussi contribué.

Blâmez-vous ces repas ? — Non, je ne les blâme point quand ils se font avec modestie et sobriété, qu'ils mettent ou entretiennent l'union et la paix dans les familles.

Que faut-il faire pour honorer véritablement saint Martin ? — 1° il faut se remplir l'esprit et le cœur de ses vertus, surtout de son union continuelle avec Jésus-Christ, de sa piété, de sa paix, de sa miséricorde, de son égalité d'esprit, de son application à Dieu et aux biens de l'éternité ; 2° il faut s'exercer sans relâche à la pratique de ces mêmes vertus, exerçant tantôt l'une et tantôt l'autre, selon que les occasions le requièrent ; 3° il faut enfin solenniser avec beaucoup de dévotion le jour et l'octave de sa fête, assistant aux divins offices avec recueillement et approchant dignement des sacrements.

C'est ce que nous ferons très-soigneusement, afin de mériter auprès de la divine miséricorde la protection de ce grand saint.

Instruction sur le jubilé.

Je suis bien édifié de tout ce que je vois aujourd'hui. C'est un concours continuel de monde dans les églises. Les uns environnent les confessionnaux, les autres y sont prosternés devant les autels. Un grand nombre se nourrit de la chair sacrée de l'Agneau sans tache et tous y montrent une grande dévotion. Quelle en peut être la raison ? — Ignorez-vous que nous sommes dans le saint temps du jubilé ?

Nous ne l'ignorons pas, mais nous ignorons ce que c'est ; instruisez-nous-en, s'il vous plaît. — Je ne puis penser que vous l'ignoriez entièrement.

Nous l'ignorons assez pour être bien aises de vous en entendre parler. — Je cède à votre zèle. Le jubilé est une indulgence plénière, universelle et solennelle, accompagnée de plusieurs priviléges accordés par notre saint-père le pape, à certaines conditions.

C'est la vérité que nous ignorons ce détail qui nous en donne déjà une haute idée. — Je suis bien aise de vous voir du goût pour ces vérités, et que vous preniez plaisir à vous en instruire.

Continuez, et expliquez-nous en détail ce que vous venez de nous dire en gros du jubilé. — J'y consens. Le jubilé est une indulgence, c'est-à-dire une remise des peines temporelles dues au péché. C'est une indulgence plénière, parce qu'elle ne remet pas seulement une partie des peines temporelles, mais qu'elle les remet toutes. C'est une indulgence universelle, parce qu'elle regarde tous les fidèles du monde. C'est une indulgence solennelle, parce que tout s'y fait depuis le commencement jusqu'à la fin avec beaucoup de solennité. Elle est accordée par notre saint-père le pape, parce qu'il est le seul des évêques qui ait ce pouvoir, lui seul ayant une plénitude de puissance dans toute l'Eglise. Pour ses priviléges et ses conditions, nous en parlerons dans la suite. — Cette explication nous fait grand plaisir.

Comment doit-on regarder ces indulgences que l'Eglise accorde par le jubilé ? — On doit les regarder comme une grâce rare et précieuse, dont chacun a grand intérêt de profiter.

Pourquoi dites-vous que cette grâce du jubilé est rare ? — Je l'appelle ainsi, parce que cette grâce n'est accordée que tous les vingt-cinq ans.

Nous sommes encore jeunes, et néanmoins nous en avons vu plusieurs. — C'est apparemment que vous confondez les grands jubilés que l'on appelle de l'année sainte, avec les jubilés particuliers que les papes accordent de temps en temps sur la forme et le modèle de ces premiers, dans des occasions importantes.

Est-ce qu'il y en a de plusieurs sortes ? — Oui, il est important de ne les pas confondre.

Faites-nous-en donc voir la différence ? — La voici : 1° les jubilés de l'année sainte n'arrivent que tous les vingt-cinq ans, et les jubilés particuliers se donnent toutes les fois que le pape le juge à propos, pour des raisons importantes ; 2° les jubilés de l'année sainte sont plus anciens, le premier ayant commencé en l'année mille trois cent, sous le pontificat de Boniface VIII, et les jubilés particuliers sont moins anciens, le premier n'ayant commencé qu'en l'année mil cinq cent quatre vingt-cinq, au commencement du pontificat de Sixte V ; 3° les jubilés de l'année sainte durent ordinairement deux mois, au lieu que les jubilés particuliers ne durent que deux semaines ; 4° dans les jubilés de l'année sainte, il y a quinze jours de station dans quatre églises, et dans les jubilés particuliers on n'en ordonne qu'une dans une seule église ; 5° Enfin les jeûnes et les aumônes sont à la dévotion des fidèles dans les jubilés de l'année sainte, et dans les jubilés particuliers ils sont d'obligation.

Cette différence est grande. Nous voyons bien à présent qu'il ne faut pas les confondre.

— Ne confondez pas non plus les indulgences des jubilés avec les indulgences que nous appelons simplement plénières, parce que celles des jubilés en diffèrent beaucoup :

1° Dans leur cause, qui est toujours le besoin de toute l'Eglise ;

2° Dans leur étendue, parce qu'elles sont pour tous les fidèles du monde ;

3° Dans leurs priviléges, qui ne sont pas ordinairement attachés aux indulgences simplement plénières ;

4° Dans leur solennité, qui est bien plus grande, puisque c'est toute l'Eglise qui se met en pénitence et en prières pour apaiser Dieu et fléchir sa colère. — Tout cela relève beaucoup les indulgences des jubilés, surtout de celui de l'année sainte, attaché à toutes les vingt-cinquièmes années. — Comme ce jubilé n'est pas fréquent, et que peu de personnes en voient plusieurs, cela doit engager les fidèles à ne rien négliger pour le gagner.

Ces jubilés de l'année sainte ont-ils été toujours attachés à la vingt-cinquième année ? —Dans la première institution, ils ne doivent arriver que tous les cent ans ; mais ce terme ayant paru trop long, ils ont été attachés à toutes les cinquantièmes années, puis enfin à toutes les vingt-cinquièmes.

Y a-t-il eu beaucoup de jubilés de l'année sainte jusqu'à présent ? — Il n'y en a eu que dix-sept en la forme dont nous parlons. Le premier, en 1300 ; le second, en 1350 ; le troisième, en 1400 ; le quatrième, en 1450 ; le cinquième, en 1475 ; le sixième, en 1500 ; le septième, en 1525 ; le huitième, en 1550 ; le neuvième, en 1575 ; le dixième, en 1600 ; le onzième, en 1625 ; le douzième, en 1650 ; le treizième, en 1675 ; le quatorzième, en 1700 ; le quinzième, en 1725 ; le seizième, en 1750 ; le dix-septième, en 1776. Je passe sous silence, que le pape Urbain VI le réduit d'abord à trente-trois ans, pour honorer les années de Jésus-Christ sur la terre, et qu'ensuite ce même pape le remit tous les vingt-cinq ans, à cause de la brièveté de la vie de l'homme.

Dites-nous l'origine de ce mot *jubilé* ? — Vous n'ignorez pas que, chez les Juifs, Dieu avait aussi établi un jubilé, quoique différent du nôtre.

Nous voudrions bien savoir en quoi il consistait? — Il arrivait tous les cinquante ans, et pendant ces années de jubilé, 1° Dieu avait défendu aux Juifs de travailler à la terre ;

2° Les esclaves étaient mis en liberté ;

3° Chacun rentrait dans les héritages qu'il avait vendus ;

4° On croit aussi que les dettes étaient remises. Et parce qu'on annonçait ces années jubilaires avec un cor nommé *jobel*, on croit que de là est venu le nom de *jubilé*, qui marque aussi la joie que chacun ressentait en entendant publier ces années de grâce.

Ce jubilé des Juifs était apparemment la figure du jubilé des chrétiens ? — Non seulement ce jubilé était la figure de notre jubilé, mais encore de tout le temps de la loi de grâce, parce que Jésus-Christ nous y a mérité par son sang tous les mêmes avantages, mais d'une manière bien plus excellente.

C'est ce que nous souhaiterions que vous nous fissiez comprendre. — Ne voyez-vous pas, 1° que non seulement dans le temps du jubilé, mais encore dans tout le temps de la loi de grâce, Jésus-Christ, par ses mérites, nous a élevés au-dessus de toutes les inclinations de la terre ;

2° Qu'il nous a affranchis de l'esclavage du démon, où le péché nous avait engagés, et qu'il nous a fait entrer dans la liberté des enfants de Dieu ;

3° Qu'il nous a rendu le droit à l'héritage éternel, et qu'il nous a remis dans la possession du ciel ;

4° Que toutes les dettes dont nous étions redevables à la justice divine pour nos péchés nous ont été remises, lui-même s'étant chargé de les acquitter pour nous.

Nous sommes charmés d'entendre ce rapport admirable qui est entre le jubilé de l'ancienne loi et celui de la loi nouvelle, et d'apprendre que, pour les véritables chrétiens, tout le temps de la loi nouvelle est une espèce de jubilé continuel. — Je suis bien aise que vous compreniez tout ce merveilleux, dont nous sommes redevables à la charité immense du Fils de Dieu pour les hommes.

Vous dites bien, quand vous dites la charité immense du Fils de Dieu pour les hommes, car il n'en fallait pas une moindre pour leur procurer ces biens ineffables. — Ne cessez donc de lui en rendre grâces, et ne négligez rien pour vous en rendre dignes.

C'est à quoi nous ne manquerons pas. Mais pourquoi appelle-t-on saintes les années du grand jubilé ? — C'est parce que toutes les actions que l'on fait pour gagner le jubilé sont des actions saintes et qui ne manquent pas de rendre saints tous ceux qui s'en acquittent fidèlement.

Nous sommes bien aises de savoir toutes ces choses. Expliquez-nous présentement ce que vous entendez quand vous dites que la grâce du jubilé est une grâce précieuse ? — Je veux dire par là que, si nous avons le bonheur de l'obtenir, nous rentrerons dans l'état où nous étions au sortir du baptême.

C'est beaucoup dire. — Il est vrai ; néanmoins ce n'est pas trop dire.

Expliquez-vous, de grâce? — Très-volontiers. Au sortir du baptême nous étions sans péché, sans tache et sans dettes envers la justice divine. Voilà l'état où se trouve une personne qui a gagné le jubilé. Elle n'a plus de péché ni de tache, par le moyen du sacrement de pénitence. Elle n'est plus aussi redevable d'aucune dette envers la justice divine, le sacrement lui ayant remis la peine éternelle, et l'indulgence du jubilé, toutes les peines temporelles qui restaient à expier en cette vie ou en l'autre.

Vous avez bien raison d'appeler cette grâce une grâce précieuse ; elle l'est en effet. — Ne soyez donc pas surpris si vous voyez tant d'ardeur et tant de zèle dans les fidèles pour s'en rendre dignes. — Mais plus nous vous entendons, plus nous craignons qu'il n'y ait pas beaucoup de personnes qui l'obtiennent.

Pourquoi mettez-vous aussi des bornes à la miséricorde de Dieu en laissant entrer ces pensées dans votre esprit?—En parlant ainsi, nous ne prétendons pas limiter la miséricorde de Dieu, nous savons qu'elle est infinie; nous pensons seulement qu'il est peu de personnes qui fassent tout ce qu'il faut pour s'en rendre dignes. — Ce n'est point alors à Dieu qu'il faut s'en prendre, puisqu'il ouvre ses trésors de grâces et les répand abondamment; mais c'est aux particuliers qui négligent de faire tout ce qu'il faut pour s'en rendre dignes.

Apprenez-nous ce qu'il faut faire pour recueillir cette précieuse grâce? — J'y consens très-volontiers; mais ce sera, si vous le voulez bien, le sujet d'une seconde conversation.

Suite du jubilé.

Tout ce que vous nous avez dit nous dispose merveilleusement à tout entreprendre pour nous rendre dignes de la grâce du jubilé; dites-nous ce qu'il faut faire, nous sommes prêts à l'exécuter. — Rien n'est plus engageant. Je vous dirai donc d'abord, en me conformant à la bulle de notre saint-père, qu'il faut premièrement être vraiment pénitent.

Qu'entendez-vous par là?—J'entends qu'il faut se convertir à Dieu de tout son cœur en quittant non seulement le péché, mais toute affection au péché, parce que la moindre affection au péché, quel qu'il fût, serait un obstacle à la grâce du jubilé.

Nous croyions que c'était assez de se confesser. — Ne le croyez plus; car la confession la plus entière ne vous servirait de rien si vous ne quittiez vos péchés que de bouche. Il faut les quitter du fond du cœur et vous attacher à Dieu autant que vous étiez attachés à vos péchés. Sans cela vous ne seriez pas vraiment pénitents et, par conséquent, vous ne pourriez gagner la grâce du jubilé, cette condition étant essentielle et le fondement de toutes les autres.

Quoi! un reste d'affection secrète pour un seul péché, même léger, serait un obstacle à la grâce du jubilé? — N'en doutez pas; et afin de ne point laisser d'ambiguïté, je m'explique. Si ce reste d'affection regardait un péché mortel, vous ne recevriez alors la rémission d'aucun des péchés mortels que vous auriez confessés, parce que les péchés mortels ne se remettent jamais l'un sans l'autre, étant impossible d'être en même temps ami et ennemi de Dieu, ce qui arriverait si l'un était pardonné et l'autre non. Or, comme l'affection pour un seul péché mortel empêche qu'il ne soit remis, il empêche par conséquent tous les autres de l'être. Il n'en est pas de même des péchés véniels.

Pourquoi n'est-ce pas la même règle pour les uns comme pour les autres? — Il est aisé de le voir; les péchés véniels ne nous font pas perdre l'amitié de Dieu et sa grâce, puisque cette amitié de Dieu et sa grâce subsistent avec ces sortes de péchés; d'où il suit qu'ils peuvent être remis les uns sans les autres. Or, si vous avez de l'affection pour un seul péché véniel, ce péché ne vous sera pas remis, ni par conséquent la peine qui lui est due: ainsi vous ne pourriez obtenir en entier la grâce du jubilé.

Ceci est digne d'une grande attention; et je vois bien qu'il ne faut pas se convertir à demi pour gagner le jubilé. — Vous avez raison; c'est aussi ce que le pape exige pour fondement de toutes les œuvres du jubilé, en demandant premièrement que l'on soit vraiment pénitent.

Nous allons nous y appliquer tout de bon, car nous avons un grand désir d'obtenir cette grâce du jubilé tout entière. — Si vous parlez sincèrement, ne négligez donc rien, quittez le péché entièrement et sans aucune réserve, ne laissez rien sur votre conscience qui puisse vous troubler dans la suite, confessez tout et acquittez-vous soigneusement de la pénitence qui vous sera imposée.

Puisque l'indulgence du jubilé remet toutes les peines temporelles dues au péché, qu'est-il besoin de faire encore pénitence? — Ne vous y trompez pas; cette grâce du jubilé n'est qu'un supplément de la pénitence que notre faiblesse ou le peu de durée de notre vie ne nous permet pas de faire; aussi n'est-elle accordée qu'à ceux qui font fidèlement tout ce qui est prescrit par les bulles, qui sont autant d'œuvres de pénitence, et il y est toujours expressément recommandé aux confesseurs d'enjoindre des pénitences salutaires.

Nous comprenons cela; apprenez-nous à bien faire tout ce qui est prescrit pour gagner le jubilé. — Je vous conseille de commencer par la confession, afin que vous puissiez faire plus utilement tout le reste.

Est-il nécessaire de faire une confession générale? — Oui, si vous avez manqué en quelque chose d'essentiel dans vos confessions précédentes, ou seulement si vous en avez un doute bien fondé: sinon il suffira de rappeler dans votre confession quelqu'un des principaux péchés de votre vie passée, afin de vous exciter à une plus grande contrition; encore ceci n'est que de conseil.

Que nous conseillez-vous par rapport aux stations? — Je vous conseille de les faire dans un esprit de pénitence, accompagné de recueillement, de modestie et de silence, et de regarder comme quelque chose de léger les courses qu'il faut faire, puisqu'elles tiennent lieu de pèlerinages longs et pénibles, que les fidèles de tous les pays du monde entreprennent pour aller à Rome, y visiter les quatre églises principales, qui sont celle de Saint-Pierre, celle de Saint-Paul, celle de Saint-Jean-de-Latran et celle de Sainte-Marie Majeure.

De quoi devons-nous nous occuper dans le chemin? — Vous devez vous regarder comme des personnes bannies du ciel en punition de vos péchés, et vous adresser aux saints pour en retrouver le chemin dans leurs exemples, et dans leurs intercessions, les secours nécessaires pour marcher constamment dans ce chemin, après y être rentrés.

Quelles prières devons-nous faire dans chaque église? — Vous devez y réciter attentivement cinq fois l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, et y ajouter celles que votre piété vous suggèrera, dont on trouve des modèles dans les livres imprimés à ce sujet; mais afin de faire ces prières utilement, humiliez-vous d'abord devant Dieu à la vue de vos péchés; détestez-les sincèrement, protestez de les quitter pour jamais, ensuite unissez-vous à toute l'Église en prières, puis dressez votre intention conformément à la bulle.

Que dites-vous des jeûnes et des aumônes? — Si ces œuvres sont prescrites par la bulle, il faut s'en acquitter regulièrement; si elles ne sont pas prescrites, il ne faut pas laisser d'en faire, parce que, selon la parole du Saint-Esprit (*Tob.*, XII, 8), la prière accompagnée du jeûne et de l'aumône vaut mieux que tous les trésors et que tout l'or qu'on peut amasser.

Comment faut-il faire ces jeûnes pour les faire régulièrement? — Il faut non seulement se borner à un seul repas et une légère collation, mais encore il faut se retrancher dans ces jours les plaisirs les plus innocents, afin de se plonger tout entier dans la pénitence.

Quelle règle pour faire les aumônes régulièrement? — Il faut les proportionner non seulement à ses facultés, mais encore au nombre et à la grièveté de ses péchés, afin de les racheter plus sûrement par ce moyen.

Par où faut-il finir? — Il est à propos, lorsqu'on le peut, de finir par la sainte communion, afin que toutes les bonnes œuvres qui ont précédé y servent comme de préparations.

Comment faut-il faire cette communion? — Il faut la faire de manière qu'elle répare tous les manquements de toutes les communions faites jusqu'alors, et qu'elle nous unisse à Jésus-Christ si intimement que jamais nous ne nous en séparions. — Faire ainsi cette communion, c'est s'assurer indubitablement l'éternité bienheureuse. — C'est aussi ce qu'il faut toujours faire pour bien communier, puisque ce pain sacré est par lui-même le germe de l'immortalité bienheureuse, le gage de la vie éternelle et de la résurrection glorieuse.

Voilà donc ce qu'il faut faire pour gagner le jubilé; dites-nous à présent quels en sont les priviléges? — Il y en a plusieurs : 1° on a la liberté de choisir quel confesseur on veut entre ceux qui sont approuvés; 2° chaque confesseur devient un pénitencier à l'égard des cas réservés et des censures; 3° on leur accorde souvent le pouvoir de changer les vœux; 4° les confesseurs peuvent changer aussi les pratiques du jubilé, à ceux qui ont des empêchements légitimes, priviléges qui sont grands. Mais comme toutes les bulles ne sont pas uniformes dans ces priviléges, il est important dans chaque jubilé de se conformer à la teneur de chaque bulle.

Nous ne pouvons assez vous remercier de ces instructions : priez Dieu qu'il nous fasse la grâce d'en faire un saint usage.

Instructions sur la bénédiction des cloches.

Je viens d'assister à la bénédiction d'une cloche, je voudrais bien avoir l'intelligence des cérémonies dont j'ai été témoin. — C'est apparemment parce qu'on fait rarement ces sortes de cérémonies qu'on les ignore.

Nous serions bien aises de ne les plus ignorer. — Je vais vous contenter. On chante plusieurs psaumes et plusieurs oraisons. On impose à la cloche le nom de quelques saints, puis l'officiant, le parrain et la marraine la sonnent chacun trois fois. Ensuite on chante une épître qui fait mention des deux trompettes d'argent que Dieu ordonna à Moïse dans le désert, pour assembler le peuple aux jours de fêtes, ou pour l'avertir de différentes choses (*Nomb.* X, *l'an du monde* 2514, *avant Jésus-Christ*, 1491); ensuite l'officiant et ses deux assistants l'aspergent tout autour avec de l'eau bénite, puis il y fait, en forme de croix plusieurs onctions, savoir, une sur la croix; qui y est empreinte, sept autres tout autour avec l'huile sainte, et quatre autres en dedans avec le saint chrême. Ensuite on y fait brûler dessous de l'encens et d'autres aromates; après quoi on chante un évangile qui parle de la trompette qui assemblera tous les morts au dernier jour. Enfin on la revêt d'une robe blanche, et toute la cérémonie finit par une bénédiction.

Nous vous sommes bien obligés de ce détail; mais ce n'est pas ce que nous demandons, puisque nous y avons été présents; nous vous en demandons l'explication. — C'est aussi sur quoi je compte; mais il faut aller par ordre. Ces psaumes et ces oraisons que l'on chante, sont pour demander à Dieu sa bénédiction sur la cloche, afin qu'elle serve dans la suite à son honneur.

Pourquoi donne-t-on à cette cloche le nom d'un saint, ou d'une sainte? — C'est afin de la mettre spécialement sous la protection de ce saint ou de cette sainte.

Pourquoi l'officiant, le parrain et la marraine sonnent-ils cette cloche chacun trois fois? — C'est pour rendre sensible aux spectateurs l'usage à quoi on la destine; ils la sonnent trois fois en l'honneur de la sainte Trinité.

Pourquoi ensuite chante-t-on une épître où il est fait mention des deux trompettes d'argent que Dieu ordonna à Moïse dans le désert, pour y assembler le peuple aux jours de fêtes et l'avertir de différentes choses? — C'est pour faire entendre que les cloches ont succédé à ces deux trompettes, et qu'elles tirent en cette manière leur origine de Dieu même.

Pourquoi y fait-on plusieurs aspersions avec de l'eau bénite? — C'est pour la faire passer d'un état profane à un état saint. C'est aussi pour en éloigner le démon et tout ce que le démon pourrait faire pour en empêcher la vertu.

Pourquoi y fait-on huit onctions en dehors avec l'huile sainte, et quatre en dedans avec

le saint chrême? — C'est pour la consacrer d'une manière particulière au culte de Dieu.

Quelles paroles dit en même temps celui qui la consacre? — Il dit : Faites, Seigneur, que cette cloche soit sanctifiée et consacrée au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, sous la protection du saint dont le nom lui a été imposé.

Pourquoi toutes ces onctions se font-elles en forme de croix? — C'est pour marquer que toutes les cérémonies de l'Eglise n'opèrent que par les mérites de Jésus crucifié.

Cette cloche est donc vraiment sanctifiée par toutes ces cérémonies? — Puisqu'on y fait les mêmes onctions qu'aux vases sacrés, vous devez comprendre combien elles sont sanctifiées, et avec quel respect on doit les regarder.

Quel respect demandez-vous qu'on ait pour les cloches après leur consécration?— Je demande qu'on ne les profane point en les sonnant sans respect, en y chantant des airs profanes, ou en les faisant sonner par vanité et par ostentation.

Permettez-vous à toutes sortes de personnes de les sonner? — Suivant l'ancien usage de l'Eglise, elles ne devraient être sonnées que par des prêtres ou par des clercs en surplis, comme il se pratique encore en beaucoup d'endroits ; mais où cela ne se peut observer, il est important de ne les faire sonner que par des hommes sages et de bonnes mœurs, et jamais par des filles ni par des femmes.

Pourquoi met-on sous la cloche de l'encens et d'autres aromates, que l'on y fait brûler jusqu'à la fin de la cérémonie? — C'est pour la parfumer et l'embaumer, et faire entendre que le son en sera aussi agréable aux oreilles, que l'odeur des parfums l'est à l'odorat. C'est aussi pour lui rendre l'honneur qui lui est dû comme à une chose sainte et sacrée.

Pourquoi après cela chante-t-on un évangile où il est parlé de la trompette qui assemblera tous les morts au dernier jour? — C'est afin qu'en entendant sonner les cloches qui nous appellent à l'église pour y louer Dieu, nous nous souvenions de cette trompette qui nous assemblera devant le tribunal de Jésus-Christ pour y rendre compte de la manière dont nous aurons répondu à la voix de ces cloches, et nous aurons chanté les louanges de Dieu, étant assemblés par leur ministère.

Pourquoi la revêt-on ensuite d'une robe blanche? — C'est pour nous marquer sa pureté et sa sainteté, et nous avertir en même temps de conserver soigneusement celle que nous avons reçue dans notre baptême.

Par où finit toute cette cérémonie? — Elle finit par une bénédiction que l'officiant fait sur la cloche.

De quoi nous fait souvenir cette bénédiction qui fait la clôture de toute la cérémonie? — Elle nous fait souvenir de la bénédiction que Jésus-Christ donnera à tous les élus au dernier jour, bénédiction qui sera le commencement et l'assurance du bonheur éternel, dans son entier.

Quel usage fait-on des cloches, quelle est leur vertu? — En consultant les prières que l'Eglise fait dans leur consécration, elles ont trois fonctions ou trois vertus : la première, d'appeler les fidèles à l'église pour louer Dieu ; la seconde, de détourner les orages et les tempêtes ; la troisième, d'exciter par leur agréable harmonie la joie dans le cœur des fidèles.

Quelles instructions trouvez-vous dans ces trois choses? — J'y en trouve de très-intéressantes ; car si les cloches, tout inanimées qu'elles sont, font ces trois biens, combien, nous qui sommes doués de raison et de religion, et qui sommes encore plus particulièrement consacrés à l'honneur de Dieu, devons-nous les procurer!

Et comment, de grâce?— C'est en ne laissant passer aucune occasion d'attirer des âmes à Dieu pour l'aimer, le louer et le bénir. C'est en nous appliquant d'une manière particulière à dissiper par de sages conseils les orages des dissensions dans les familles, et à détourner par des prières assidues et ferventes les tempêtes des calamités publiques. — C'est en répandant la consolation dans les cœurs affligés, par la douceur de nos paroles.

Comment faut-il que les cloches soient disposées pour produire tous ces effets? — Il faut qu'elles soient suspendues dans un lieu élevé et qu'elles soient bien d'accord.

Comment faut-il que nous soyons disposés pour produire ces mêmes effets, quoique dans un autre sens, à l'exemple des cloches? — Ne comptons nullement de les produire tant que nous aurons l'âme tout attachée à la terre par des pensées et des affections toutes de chair et de sang, ni tandis que nous serons nous-mêmes dans la division ; mais bien lorsque nous aurons l'âme élevée dans le ciel par des pensées et des désirs tout divins, et que nous vivrons dans un grand accord avec Dieu, avec nous-mêmes et avec le prochain.

Expliquez-nous ces dernières paroles? — J'y consens. Nous vivons dans un grand accord avec Dieu, lorsque notre volonté est toute conforme à la sienne en toute chose et en toute occasion. Nous vivons dans un grand accord avec nous-mêmes, lorsque toutes nos passions sont soumises à l'empire de notre raison éclairée de la lumière de la foi, et que nous ne nous laissons dominer par aucune. Nous vivons dans un grand accord avec le prochain, quand notre union avec lui n'est troublée par aucune inimitié, ni altérée par aucun froid, ni par aucune indifférence.

Nous comprenons toutes ces choses, et nous les trouvons d'une grande instruction.— Il ne tiendra qu'à vous d'en faire l'usage que Dieu attend, en répondant fidèlement à la grâce

VIE DE RICHARD CHALLONER.

Richard CHALLONER *naquit dans le diocèse de Chichester, le 29 septembre 1691. Son père, Richard Challoner et Grace-Willar, sa mère, étaient tous deux protestants, il fut lui-même élevé dans les préjugés de cette secte; mais la Providence le conduisit à un homme aussi instruit que pieux, qui le désabusa des erreurs du protestantisme. Il demanda aussitôt à se préparer à sa première communion, et, après avoir reçu les instructions convenables, il fut admis à faire abjuration et à participer aux sacrements. M. Gother, qui l'instruisait, ayant reconnu en lui, dès ce temps, une grande facilité et un jugement solide, un grand amour de l'étude joint à une vie pieuse et innocente, voyant d'ailleurs le désir, qui animait son disciple, de témoigner à Dieu sa reconnaissance en se consacrant à son service, l'envoya, en 1704, au collége anglais de Douai, où, quatre ans après, il se consacra solennellement au service de Dieu, comme futur missionnaire apostolique, et prêta le serment ordinaire. Les annales du collége témoignent que, pendant ses études, il montra, dans tous les exercices tant publics que privés,* un génie et un jugement solides, *si bien qu'en 1712 il fut choisi pour enseigner la poésie, puis la théologie, puis enfin, en 1713, la philosophie, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge de la prêtrise. Il se distingua plus encore par son obéissance et sa piété que par la science. Il fut ordonné diacre le 7 mars 1716, et prêtre le 28 du même mois. En 1719, il fut promu* cum ingenti omnium applausu *aux grades de bachelier et de licencié en théologie et nommé vice-président du collége en 1720, fonction qu'il exerça jusqu'en l'année 1730 où il entra enfin dans les missions d'Angleterre. Il commença bientôt la série des publications qui l'ont rendu si justement célèbre. Son premier ouvrage fut intitulé* les Fondements de la Doctrine catholique, *auquels il joignit une foule d'écrits polémiques de toute espèce. Un des principaux fut le catéchisme intitulé* Catéchisme liturgique *qu'il composa à l'occasion d'un pamphlet du docteur Conyers Middleton, intitulé* Lettre de Rome, montrant la conformité exacte du papisme avec le paganisme. *Il plaça en tête de ce catéchisme une préface pleine de force et de finesse, où il réfute pleinement les accusations risibles du docteur Middleton et les fait retomber en plein sur l'église anglicane, à laquelle ce dernier appartenait, ce qui le mit dans une telle fureur, que laissant de côté les discussions faites la plume à la main, il voulut recourir à d'autres armes et faire saisir son adversaire et le traduire devant les tribunaux. Il n'y avait pas alors, pour un catholique, grande espérance de justice, et les amis de Challoner, craignant l'issue d'un jugement, le forcèrent à fuir l'orage et à s'éloigner quelques mois, jusqu'à ce que le docteur Middleton et ses amis fussent revenus à des sentiments plus pacifiques, et il s'y prêta quoique avec peine.*

En 1738, la place de président du collége de Douai étant venue à vaquer par la mort du docteur Robert Witham, les supérieurs de la maison demandèrent Challoner pour le remplacer; mais monseigneur Benjamin Petre, alors vicaire apostolique de Londres et fort avancé en âge, ayant eu connaissance de cette pétition, le demanda aussitôt pour son coadjuteur. Le débat fut porté à Rome et traînait en longueur, lorsque le vénérable évêque, pour trancher la discussion, déclara que, s'il n'obtenait pas Challoner pour coadjuteur, il ne croyait pas pouvoir plus longtemps conserver la charge de son vicariat apostolique. Dès lors le débat fut fini, mais Challoner, qui avait paru jusque-là indifférent, se voyant destiné à l'épiscopat, voulut se soustraire à un tel fardeau et opposa l'irrégularité de sa naissance, étant né de parents hérétiques; mais on lui en donna dispense, et il fallut se soumettre, et, le jour de S. François de Sales, 1741, il fut ordonné coadjuteur de M. Petre, sous le titre d'évêque de Débra. Ce fut alors qu'il publia plusieurs ouvrages importants, entre autres, les Actes des prêtres missionnaires et autres personnes mises à mort ou emprisonnées pour cause de religion depuis l'année 1577. Le nombre des personnes mises à mort est de 134 seulement depuis 1577 jusqu'à la fin du règne d'Elisabeth, ce qui prouve ce que l'on doit penser des déclamations des protestants contre l'intolérance des catholiques. Il publia pareillement les Fondements de l'ancienne religion, *le livre intitulé* Britannia sancta; *plusieurs autres ouvrages, son Pensez-y bien, c'est-à-dire* ses Méditations pour tous les jours de l'année, *un des ouvrages les plus estimés en ce genre;* la vie des pères du désert et celle de sainte Thérèse. *En 1758, monseigneur Petre étant mort, il prit le gouvernement du vicariat; et, se trouvant lui-même malade, il demanda et obtint un coadjuteur. Revenu à la santé, il continua à écrire pour l'instruction de son peuple, en même temps qu'il parvenait à établir une école pour l'instruction des jeunes filles, puis une pour les jeunes gens.*

Ce fut alors que la rage des ennemis du catholicisme se déchaîna de nouveau. Un acte passé sous le règne de Guillaume III *promettait cent livres* (2,500 fr.) *de récompense au dénonciateur d'un prêtre ayant exercé ses fonctions en Angleterre, et condamnait le coupable à un emprisonnement perpétuel. Un misérable, tenté par l'appât du gain, commença dès lors une série de dénonciations, et malgré la répugnance des magistrats qui connaissaient l'innocence des catholiques, il impliqua dans ses dénonciations plusieurs prêtres et l'évêque lui-même. Ce fut là l'origine d'une foule de persécutions de détail que l'évêque souffrit avec une grande constance. Il continua avec le même zèle ses publications, ses prédications, ses visites, etc. A la fin, des jours meilleurs se levèrent pour les catholiques, et un acte du parlement les releva des persécu-*

tions dirigées contre eux par l'acte de Guillaume III, *moyennant un serment de fidélité qu'ils prêtèrent en foule, et qui montra leurs véritables sentiments. Leurs ennemis excitèrent alors contre eux les passions de la multitude; et, en* 1780, *une réunion de* 40,000 *sectaires présidée par lord Gordon, se tint contre eux à Saint-Georges* (dans l'endroit même où plus tard fut élevée la chapelle Saint-Georges que va bientôt remplacer la magnifique église bâtie par Pugin). *Les chapelles furent incendiées, d'autres démolies, les maisons des catholiques ne furent pas épargnées, et celle de l'évêque même, devant être bientôt attaquée par les incendiaires, il fut forcé de se retirer à la maison de campagne d'un catholique. Le peuple en eut connaissance et voulut détruire sa maison de ville. On conseilla de nouveau à l'evêque de s'éloigner, et il parut y consentir; mais, après s'être mis en prières, il déclara que c'était inutile et qu'il n'arriverait rien ni à la maison de ville, ni à celle de la campagne; et, en effet, des troupes étant arrivées, la populace fut réprimée et la paix rendue. L'évêque ne jouit pas longtemps de ce repos; car, le* 10 *janvier de l'année suivante, pendant qu'il dînait avec ses chapelains, il fut frappé d'une attaque de paralysie au côté droit; bientôt après il perdit la parole, mais conservant toute sa connaissance, ce que l'on put reconnaître aux signes qu'il faisait. Il parut exclusivement occupé des intérêts de son âme, pendant les deux jours qu'il resta en vie. Le* 12, *une seconde attaque le retira du monde pour le mettre, sans doute, en possession de la récompense promise aux hommes apostoliques, auxquels il laissait un grand exemple et un champ tout préparé pour de grands et solides succès. Mais autant il s'était occupé activement des importants intérêts qui lui étaient confiés, autant il avait négligé de rien disposer pour sa sépulture. Un de ses admirateurs réclama son corps qui lui fut accordé; il fut conduit de Londres à Milton dans le comté de Berk et enterré dans l'église paroissiale. Ceux qu'il avait si ardemment combattus ne purent s'empêcher de lui rendre justice, et le recteur de la paroisse déclara sur ses registres que l'*an du Seigneur 1781, le 22 janvier, *avait été inhumé le révérend docteur Richard Challoner, prêtre papiste et évêque titulaire de Londres et Salisbury, homme véritablement bon et pieux, d'une érudition très-étendue et d'une très-grande capacité.*

Avertissement des traducteurs.

Le livre que nous offrons au public n'est pas nouveau, car il date de près d'un siècle ; mais le grand nombre d'éditions qui en ont été faites en Angleterre suffirait, nous n'en doutons pas, pour le recommander aux familles chrétiennes. Nous pouvons d'ailleurs ajouter qu'il a uniquement dû ses succès, chez nos voisins d'outre-mer, à des qualités qui ne vieillissent pas et qui le feront bien recevoir dans notre patrie.

Son auteur, Mgr. Richard Challoner, né en 1691, se convertit, à l'âge de vingt ans, du protestantisme à la foi catholique. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-onze ans, plein de mérite et de vertus, après être devenu l'un des pontifes de l'Eglise qu'il avait consolée par sa conversion, et avoir été chargé du vicariat apostolique de Londres (1). Il a laissé beaucoup de livres que leur exactitude, la doctrine dont ils sont remplis, et la simplicité de leur forme montrent avoir été composés essentiellement pour l'utilité pratique du lecteur. De ce nombre est celui du *Chrétien catholique*. Bien qu'il ait été particulièrement écrit en vue de prémunir les fidèles de la Grande-Bretagne contre les erreurs du protestantisme, et de ramener à la vérité leurs compatriotes égarés, il n'en faudrait pas conclure qu'il soit inutile dans notre pays; car si dans notre temps le protestantisme ne paraît pas avoir beaucoup de chances de faire des prosélytes, on peut dire cependant que sur les points contestés par eux l'esprit de foi s'est bien affaibli chez les catholiques. Ce n'est point d'ailleurs par une guerre de controverses, c'est en exposant en détail les dogmes et les rites de l'Eglise, principalement ceux qui ont été attaqués dans ces derniers temps, qu'il repousse les erreurs de la prétendue réformation. Il aura donc l'avantage de présenter sous un très-petit volume ce qui fait l'objet de plusieurs ouvrages considérables, que leur étendue et leur prix ferment à la plupart des lecteurs. Il sera, sous ce rapport, un complément très-précieux aux catéchismes ordinaires.

Nous ne disons rien des traducteurs, si ce n'est qu'ils ont cherché, autant que possible, à disparaître et à ne faire parler que l'auteur. Un très-petit nombre d'explications jugées utiles ont été rejetées dans les notes. Les demandes qui ont paru pouvoir être élaguées, dans le cas où ce livre serait employé pour faire suite aux catéchismes ordinaires, ont été marquées d'un astérisque. Désirant avant tout reproduire fidèlement le livre du savant évêque, nous avons conservé sa préface, qui a peut-être moins d'intérêt actuel que le reste de l'ouvrage, mais qui n'en est pas moins très-attachante. Sans doute les reproches dont l'évêque catholique venge notre foi paraîtront aujourd'hui bien étranges, il est même possible que l'on se demande comment une thèse semblable à celle du docteur Middleton a pu trouver un avocat et des lecteurs ; mais il faut se rappeler que tout cela s'est passé en Angleterre, et qu'il n'y a point d'accusation si incroyable contre le catholicisme qui n'ait fait fortune dans ce pays

(1) *Voir la notice que nous donnons au commencement de ce Catéchisme.*

PREFACE DE L'AUTEUR.

Le but de cet écrit étant d'expliquer la doctrine et les cérémonies de l'Eglise catholique, et de la venger des faux exposés de nos adversaires, le lecteur, qu'il soit catholique ou protestant, doit raisonnablement espérer que je ne l'aurai pas lancé dans le monde sans avoir pris connaissance du dernier ouvrage du docteur *Conyers Middleton*, qui a pour titre : *Lettre de Rome, montrant la conformité exacte du paganisme et du papisme*, ou *la dérivation de la religion des (catholiques) romains modernes, de celle de leurs ancêtres païens*, cet ouvrage étant précisément dirigé contre une partie des cérémonies de l'Eglise, et ayant été reçu avec de grands applaudissements par une partie de la nation (*les protestants anglais*), au point que trois éditions ont été épuisées dans l'espace de quelques années. C'est afin de montrer mes égards pour une attente si raisonnable, que je me suis déterminé à consacrer cette préface à quelques observations sur cette lettre du docteur ; et quoique son écrit n'ait pas moins de soixante-dix pages in-quarto, j'espère, avec le secours de Dieu, lui donner en quelques mots une réponse satisfaisante.

Les principales objections du docteur contre la religion de *Rome moderne*, celles qui lui servent à étayer le parallèle qu'il prétend établir entre le paganisme et le papisme sont : 1° l'usage de l'encens et des parfums dans les églises; 2° l'usage de l'eau bénite; 3° l'emploi des lampes et des cierges; 4° les offrandes ou *ex voto*; 5° les images qu'il confond avec l'invocation des saints; 6° les chapelles érigées sur le bord des chemins pour satisfaire la dévotion des voyageurs; les croix et aussi parfois les chapelles élevées sur le sommet des monts; 7° les processions; 8° les miracles, qui paraissent l'offenser beaucoup chaque fois qu'il les rencontre, ce qui fait qu'il s'arrête sur ce sujet plus longtemps que sur les autres. Il prétend retrouver toutes ces choses dans le *paganisme* ancien, et il s'imagine avoir le droit d'en conclure que les *Romains* modernes lui ont emprunté toute leur religion.

Avant d'examiner tous ces points particuliers, et de répondre aux objections que le docteur leur adresse, je ne puis m'empêcher de prendre acte d'une très-mauvaise tricherie qu'il se permet, tout à fait indigne de cette candeur dont il fait profession et qu'il confesse avoir rencontrée dans tous ceux qu'il a eu l'honneur d'entretenir à *Rome :* c'est que, s'étant engagé par son titre à montrer une *exacte conformité* entre la religion des *Romains* actuels et celle de leurs ancêtres *païens*, et même ayant plus d'une fois donné, dans le cours de son livre, la préférence à la dernière, il a cependant été assez peu franc, en traçant son parallèle, pour dissimuler les superstitions *païennes* les plus grossières, et ne s'occuper que de quelques observances qui n'avaient d'autre mal que d'être employées au culte des faux dieux, tandis qu'il passe sous silence les parties essentielles de la religion des *Romains* actuels, et se borne à plaisanter sur des cérémonies et des points d'une faible importance. Le docteur croit-il donc réellement que la foi à la sainte Ecriture et aux trois *symboles* (1) ne fasse point partie de la religion *romaine ?* N'adore-t-elle point le seul Dieu vivant en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit ? Ses fidèles ne croient-ils point en *Jésus-Christ*. Le sacrifice eucharistique n'est-il point offert dans toutes les églises en mémoire de la mort et de la passion du Sauveur ? La parole de Dieu n'y est-elle point annoncée ? L'office divin, composé des psaumes et des leçons de l'Ecriture, n'y est-il point chanté chaque jour ? Les sacrements n'y sont-ils point administrés ? Qu'y a-t-il dans tout cela que les *Romains* modernes aient reçu de leurs ancêtres païens ? Mais il n'entrait pas dans le but du docteur de s'occuper d'aucune de ces choses, pas plus que des articles de la profession de foi publiée par le pape *Pie IV*, qu'il sait fort bien être l'étendard de ce qu'il appelle le *papisme ;* encore moins de montrer la conformité d'aucun de ces articles (sauf celui des *saints* et de leurs *images*, qu'il défigure grossièrement) avec les doctrines et les usages des *païens*. De pareilles inadvertances sont d'une personne mal inspirée, et l'on ne peut y avoir recours que pour défendre une mauvaise cause.

Mais voyons quelles sont ces superstitions grossières sur lesquelles le docteur élève son accusation contre les *Romains* modernes, qu'il voudrait faire croire à ses lecteurs n'être en rien au-dessus de celles des *païens*. En premier lieu il cite l'usage de l'*encens* dans les églises, et nous croyons qu'il est trop versé dans les règles de la rhétorique pour ne pas mettre au premier rang ceux de ses arguments qu'il estime les plus solides : c'est donc ce qu'il regarde comme un des exemples les plus évidents de ces superstitions païennes. Mais peut-il lui opposer quelque passage de l'Ecriture, la seule règle de foi d'un protestant ? Non, il ne citerait pas un seul mot ; c'est même tout le contraire ; car s'il avait été versé dans la connaissance des Ecritures, comme il paraît l'être dans celle des poëtes païens, il y aurait trouvé l'encens en usage dans le temple de Dieu, et ce par l'ordre de Dieu même (2), témoignage dont la date est plus ancienne qu'aucune de celles qu'il peut produire en

(1) Le symbole des apôtres, celui de Nicée, que l'on chante à la messe, et celui de S. Athanase, qui fut composé d'après les écrits de ce grand saint, qui défendait si courageusement contre les ariens le dogme de la sainte Trinite.

(2) Exode, XXX, 7, 8 ; XL, 25. — Lévit., XVI, 12, etc.

faveur du même usage chez les païens qui en cela comme en tant d'autres choses, ne firent que parodier les cérémonies sacrées instituées par la loi de Dieu. Certainement toute personne un peu versée dans la sainte Ecriture sera surprise de trouver l'usage de l'encens rangé par le docteur au nombre des rites du paganisme, lorsqu'il est mentionné si souvent et avec honneur dans le livre de la parole de Dieu, lorsque le *psalmiste* désire que sa *prière* s'élève vers Dieu comme la fumée de l'encens (*Ps.* CXL, 2); lorsque le prophète *Malachie* (selon la manière dont ses paroles sont traduites dans la Bible protestante) prédit que dans l'Eglise du *Christ*, l'*encens* sera offert en tout lieu au nom saint du Seigneur (*Malac.*, I, 11) ; lorsque S. Jean, dans l'Apocalypse (*Apocal.*, V, 8; VIII, 4), nous représente les odeurs de l'*encens* s'élevant vers Dieu dans la céleste *Jérusalem*. Même en admettant que ces expressions soient figurées, on ne pourrait pas supposer que les écrivains sacrés, pour nous dépeindre les actions de l'Eglise militante ou de l'Eglise triomphante, eussent emprunté des figures aux superstitions païennes. Quant à l'argument contre l'usage de l'*encens*, que le docteur tire des Actes des martyrs qui aimèrent mieux mourir que d'offrir de l'*encens aux faux dieux*, et de la loi de *Théodose*, qui confisquait les lieux où les *païens* avaient offert l'encens à leurs divinités, il ne s'est pas aperçu que tout cela était tout à fait étranger au but qu'il se propose. Si du reste il a le désir de connaître l'antiquité de l'usage de l'encens dans les cérémonies, il peut recourir avec confiance aux plus anciennes liturgies et aux canons qui sont attribués aux apôtres eux-mêmes (*Can.*, 3).

Le second usage que le docteur nous reproche comme étant d'origine païenne, est celui de l'*eau bénite*, et la preuve qu'il en donne, c'est qu'il a trouvé dans les poètes, que les anciens *païens*, en entrant dans leurs temples, avaient coutume d'être aspergés d'*eau :* il pense même avoir découvert dans quelques bribes de vers *grecs*, que cette eau était mélangée de sel, et, ce qui est encore une découverte plus effrayante, en scrutant d'anciennes médailles, il pense avoir trouvé quelque chose qui n'est pas très-éloigné de ressembler à un *goupillon* parmi les objets dont les prêtres païens faisaient usage. Mais quelle pitié que parmi ces grandes découvertes il n'ait pas trouvé que les païens aient fait usage d'*eau sanctifiée par la parole de Dieu et la prière, au nom et par la vertu de Jésus-Christ !* car c'est là l'*eau bénite*, et les *païens* ne l'ont certes pas employée. Du reste nous trouvons qu'il est fait mention d'une *eau bénite*, c'est-à-dire d'une eau consacrée pour des usages religieux, dans les écrits les plus authentiques de la loi divine, longtemps avant que les païens en aient fait usage pour leurs superstitions (*Num.*, XIX); et le docteur aurait eu tout aussi bonne grâce à prouver que le sacrement de baptême était une pratique païenne, parce que les païens se servaient d'eau dans leurs temples, que de diriger cet argument contre l'*eau bénite*, qui est pour nous un souvenir de notre baptême, comme celle de l'ancienne loi en était la figure. Quant à la fête annuelle qui, au dire du docteur, est célébrée très-solennellement dans le mois de *janvier*, et qui est appelée la *bénédiction des chevaux*, je ne l'ai encore jamais rencontrée dans le *calendrier romain* ; et quoique j'aie passé en voyage la plus grande partie de ma vie, je n'ai jamais vu ni entendu citer aucune cérémonie du genre de celle qu'il prétend être en usage chez les religieux de *Saint-Antoine*, près *Sainte-Marie-Majeure* à Rome. Quoi qu'il en soit, cependant nous pouvons croire qu'il n'y a rien de païen dans cette cérémonie, puisque le docteur, quoiqu'il soit excellent chrétien sans doute, procura à ses chevaux l'avantage d'être bénis par les bons moines, et ce, moyennant une dépense de dix-huit *pences* (1 *fr.* 80 *cent.*), ainsi qu'il nous l'apprend lui-même.

Le troisième usage sur lequel le docteur nous querelle, comme étant dérivé des païens, est celui d'allumer des lampes devant les autels, et des cierges pendant le temps du service divin. Cet usage fut, dit-il, d'abord introduit par les *Egyptiens*, et à ce sujet il cite en marge *S. Clément d'Alexandrie* (*Strom. l.* I, *c.* XVI). Mais cet auteur ne dit rien de semblable. La véritable origine de cette coutume d'allumer des flambeaux, ou de faire brûler des lampes dans les temples, doit être prise dans la loi de Dieu (*Exode*, XXV, XXVII, XL). De même que le démon affectait d'avoir à lui ses temples, ses autels, ses prêtres, ses sacrifices et toutes les autres parties du culte du vrai Dieu, de même aussi il a eu des lampes allumées dans les temples, à l'exemple de celles qui, d'après la loi du Seigneur, devaient brûler devant le sanctuaire. Le docteur se méprend donc grossièrement lorsqu'il s'empresse tant de conclure que toute cérémonie employée par les païens dans le culte de leurs faux dieux est par conséquent païenne, et comme telle doit être bannie du culte du vrai Dieu, puisque la plupart de ces cérémonies avaient été au contraire empruntées par les païens au culte du vrai Dieu.

Après les *lampes* et les *cierges* allumés devant les autels, il tombe sur le nombre des *offrandes* ou *ex voto* suspendues en signe de *guérisons* ou de *délivrances* autour des autels ou des châsses des saints, et il déclare qu'elles descendent tout droit du paganisme, parce qu'il trouve les traces de semblables offrandes appendues dans les temples des païens. Qu'il veuille donc bien remarquer, une fois pour toutes, que des usages innocents en eux-mêmes ne deviennent pas criminels parce que les païens en ont abusé pour leurs superstitions; que tout ce qu'il y avait de païen dans ces circonstances consistait seulement à les rapporter et à les dédier au culte des faux dieux, et qu'enfin il ne peut évidemment être blessant pour le Dieu vivant et véritable, que ceux qui croient avoir obtenu ses faveurs à l'aide des prières des saints, en témoignent publiquement leur reconnaissance.

Le docteur n'a pu manquer de s'apercevoir que les usages qu'il a attaqués jusqu'ici

n'avaient rien de païen en eux-mêmes, qu'aucun d'eux n'était condamné ni défendu par la loi de Dieu. Voyant donc que la vérité ne pouvait lui fournir des armes suffisantes pour justifier son accusation d'idolâtrie et de superstition, par laquelle il prétend que *Rome moderne* égale et dépasse même *Rome païenne*, il a été contraint d'appeler à son aide le mensonge et la calomnie : car comment traiter autrement que de mensonge grossier et de calomnie pure cette accusation qu'il dirige contre l'Église de Rome où, *pour compléter l'acte final, la dernière scène d'idolâtrie pure, des troupeaux de bigots dévoués (Accomplissant un vœu) se prosternent devant une image de bois ou de pierre et rendent les honneurs divins à l'idole qu'ils ont eux-mêmes érigée ?*

Le docteur aurait dû se rappeler ici la promesse faite dans sa préface, de *produire* à l'appui de toutes ses assertions *des preuves telles que nous serions nous-mêmes forcés d'en reconnaître l'authenticité.* Au lieu de cela il paraît que c'est sur sa parole seule, sans preuve ni témoignage, qu'il faut admettre une inculpation qui n'est en soi nullement probable, et que tout homme instruit dans la doctrine catholique sait être absolument fausse. Le deuxième concile de *Nicée*, auquel renvoie le concile de *Trente*, dans le décret relatif aux images, déclare que le culte d'adoration (λατρεία) ne doit aucunement leur être rendu (*Act.*, VIII), et le concile de *Trente* (*Session* XXV) déclare que nous ne croyons en elles ni divinité ni puissance qui puisse nous les faire adorer, ou leur demander quelque chose, ou mettre en elles notre confiance. Il n'est point d'enfant parmi les nôtres qui ne sache que si nous traitons avec révérence les images et les peintures de *Jésus-Christ* et de ses saints, nous n'en faisons pas pour cela nos dieux, comme faisaient les païens à l'égard de leurs idoles, et que nous ne leur rendons pas les honneurs qui n'appartiennent qu'à Dieu, mais que ceux que nous rendons à ces figures n'ont pour but que de témoigner notre estime, notre amour, notre respect pour les personnes qu'elles représentent, et que nous en faisons usage pour nous aider à élever nos pensées vers les choses du ciel.

Mais pour rendre plus facile la tâche de nous convaincre d'idolâtrie, le docteur a fait une grande découverte qu'il attribue à *S. Jérôme*, bien que ce soit incontestablement un plat de sa façon. C'est que toute image d'un personnage mort est une idole, et conséquemment tombe sous les censures que l'Ecriture, les saints pères et les lois des empereurs chrétiens ont prononcées contre les idoles.

Voilà certes une grande découverte, qui montre même que, malgré toutes les prétentions de l'église du docteur à une réformation complète, elle n'a pu encore se débarrasser des *idoles*, puisqu'elle les laisse partout érigées, que chaque jour même on en élève de nouvelles en dépit de la loi de Dieu, et cela non seulement dans les maisons privées qu'habitent ses enfants (dont pas une, peut-être, n'est pure de toute peinture ou image de personnes mortes), mais encore dans les places publiques et dans les églises mêmes dont elle a généralement chassé l'image de *Jésus-Christ* (que nous espérons ne pas voir mettre par le docteur au rang des idoles, s'il croit à la résurrection de son Rédempteur), pour y substituer celles de *Moïse* et d'*Aaron* qui sont bien certainement morts, et où elle a introduit, ce qui est pis encore, des figures de licornes et de lions morts, jusque dans le sanctuaire, à la place de la croix de *Jésus-Christ*. Cependant celle-ci a été érigée depuis sur la coupole de la première église du royaume, (1) laquelle est en outre décorée d'un grand nombre d'idoles de la façon du docteur, au grand scandale des *puritains*, les seuls qui aient des remerciments à lui adresser pour les peines qu'il s'est données à les fournir d'arguments contre l'Eglise établie. Il est cependant à craindre que, s'ils acceptent la définition d'une idole telle que le docteur la donne, leur zèle contre l'idolâtrie ne leur occasionne quelques scrupules, à cause des effigies des rois défunts, qu'ils portent dans leur bourse ou dans leurs poches, et que, comme on pense bien, ils honorent plus qu'aucun roi vivant ou quelque divinité que ce soit.

Quelle est donc la distinction véritable entre ces *idoles* et les *images* ou peintures que nous avons dans nos églises? La voici : C'est que les *idoles*, selon la signification donnée à ce mot par l'Eglise, adoptée par les saints pères et toute l'antiquité, sont des *images* que l'on érige en dieux et que l'on honore comme tels, dans lesquelles leurs adorateurs croient résider une divinité et une puissance quelconque, auxquelles par conséquent ils offrent le sacrifice, et dans lesquelles ils mettent leur confiance. Telles étaient les *idoles* des *Gentils* et les *images des morts*, dont parle *S. Jérôme* (*Isaïe, c.* XXXVI), c'est-à-dire les dieux qui furent détruits par *Sennachérib* et les rois d'*Assyrie*, ses prédécesseurs, idoles qui n'étaient que les images de gens doublement morts, et que *Sennachérib* et ses serviteurs eurent la folie et l'impiété de comparer au Dieu vivant et véritable. Il est donc bien prouvé que les *idoles étaient des images de morts*, ce qui est tout ce que *S. Jérôme* affirme; mais il n'en est pas plus vrai que toute image d'un mort soit une idole, ce qui est la conclusion que le docteur Middleton voudrait en tirer. J'ajouterai encore une chose que rapporte *S. Jérôme*, c'est qu'il affirme ailleurs (2) que les saints ne doivent point être appelés morts, mais *vivants*, et que par conséquent les images qui les représentent sont en dehors de ce but.

« Mais, dit le docteur, nos preuves de l'*idolâtrie* de la *Rome moderne* s'accroîtront encore et se confirmeront chaque fois que nous suivrons les fidèles dans ces *temples* et aux pieds

(1) La cathédrale décorée de Saint-Paul de Londres, commencée en 1675 et terminée en 1710.
(2) *Contra Vigilant, sancti non appellantur mortui, sed viventes.*

de ces mêmes *autels* qui furent bâtis dans l'origine et dédiés par leurs *ancêtres païens*, les *anciens Romains*, au culte des *divinités fabuleuses*, et dans lesquels nous ne verrons aucun autre changement que la substitution de la statue d'un *saint moderne* au simulacre d'un *ancien héros*. » Il y a cependant une toute petite différence qu'il ne juge pas digne de remarque, c'est qu'aujourd'hui ces temples sont dédiés au culte du Dieu vivant et véritable ; c'est que la parole de Dieu y est annoncée, c'est qu'on y chante ses louanges, c'est qu'on y célèbre chaque jour le grand sacrifice de l'Eucharistie en mémoire de la passion de *Jésus-Christ*, tandis qu'autrefois ils étaient consacrés au culte du démon.

Il n'est pas cependant possible que le docteur ignore que les *autels* des *romains modernes* ne sont point les mêmes que ceux qui servaient aux sacrifices païens, que l'image de *Jésus* crucifié est placée sur tous les autels, non pour y être adorée comme divinité, ainsi que les idoles qu'il appelle les *simulacres des anciens héros*, mais comme un souvenir de la passion de *Jésus-Christ ;* que les Eglises, quoique portant le nom des saints dont on y garde les reliques, dont on y célèbre la mémoire, ne sont pas pour cela dédiées aux saints, bien moins encore à leurs images, mais seulement au Dieu des saints ; que notre dévotion à l'égard des saints ne va jamais plus loin que la demande de leurs prières ; que leurs portraits et leurs images ne sont pour nous que des *souvenirs* que nous honorons par amour pour eux.

Il paraît que le docteur s'est blessé en voyant le *Panthéon* et d'autres temples *païens* changés en églises de la sainte Vierge ou des saints. Il pense que les *possesseurs primitifs* (les divinités de la fable) avaient des titres meilleurs pour les posséder que la mère de *Jésus-Christ* et les martyrs ; enfin il déclare qu'il se sentirait plus porté à la dévotion envers *Romulus* et *Antonin* qu'envers les illustres martyrs *Laurent* et *Damien*. D'après cela je pense que, sans aller si loin, il trouve fort mauvais de trouver tant d'églises papistes converties en temples protestants, sans que l'on ait même pris la peine de les débaptiser. Ainsi, sans aller à *Rome*, nous trouvons un *Laurent*, un *Alban* et un grand nombre d'autres saints de l'Eglise romaine au cœur même de *Londres*, et puisqu'il déclare tout haut que les divinités du *paganisme* lui paraissent avoir des titres meilleurs aux honneurs religieux que plusieurs de ces saints, la vue d'une église de *S. Laurent* doit le blesser davantage que celle d'un temple de *Bacchus*.

On pourrait craindre, à la manière dont le docteur parle des martyrs de *Jésus-Christ*, qu'il ne fût pas beaucoup plus le partisan du christianisme en général que du papisme ; car quoique plusieurs anciens hérétiques aient comme lui reproché à l'Eglise catholique de n'avoir fait que changer les idoles, en substituant le culte des saints à celui des divinités païennes (c'était l'objection de *Vigilance* et de *Fauste le manichéen*, comme nous l'apprennent les écrits de saint *Jérôme* contre *Vigilance* et ceux de saint *Augustin* contre *Fauste*) (*l.* XX, *c.* XXI), aucun de ceux qui prétendaient encore au nom de chrétien, n'avait osé préférer les divinités *païennes* aux martyrs de *Jésus-Christ*. C'est une extravagance dont le seul *Julien* l'apostat s'est trouvé capable, et que le docteur a copiée (1).

Quant à ce qu'il rapporte d'après *ouï-dire*, que quelques images de saints étaient originairement des statues des divinités *païennes*, que d'autres ont été données par les sculpteurs et les peintres qui les avaient faites comme le portrait de leurs maîtresses, etc., jusqu'à ce qu'il rapporte d'autres preuves qu'un *on dit*, nous ne croyons pas devoir nous en occuper. Car si, lorsqu'il affirme positivement, il ne se fait aucun scrupule d'avancer des choses manifestement fausses, comme lorsqu'il dit, par exemple, que plusieurs saints de l'Eglise romaine n'ont existé que dans les légendes ; que d'autres en plus grand nombre n'ont eu d'autre mérite que d'exciter des révoltes pour la défense de leurs idoles, et de mettre en feu des royaumes entiers pour l'amour de quelque imposture lucrative, si, dis-je, dans ces choses aussi graves, il avance des faussetés aussi évidentes, qui voudra s'aventurer à croire ce qu'il ne rapporte que comme ouï-dire ?

Sa prétention de faire dériver le nom de saint *Oreste*, de celui du mont *Soracte*, est ridicule outre mesure, et les soupçons qu'il exprime, que quelques-uns des saints que nous honorons comme martyrs n'aient été autre chose dans l'origine que des dieux païens, et cela à cause d'une certaine affinité qu'il découvre entre les noms propres, sont tout à fait sans fondement ; pour en douter, il faut être tout à fait étranger à l'histoire de la primitive Eglise, dans laquelle nous trouvons des exemples innombrables de saints et de martyrs des premiers temps, convertis du paganisme à la foi, et dont les noms avaient de grands rapports avec ceux des divinités païennes, et souvent étaient les mêmes absolument. Dans le *Nouveau Testament* nous trouvons un *Denys* (*Act.*, XVII, 34), qui est le nom *grec* de *Bacchus*, et un *Hermès* (*Rom.*, XVI, 14), qui est le nom *grec* de *Mercure*.

Nous dirons au sujet de ce qu'il écrit sur *Julie Evodie*, qu'une telle sainte n'a jamais été honorée dans l'Eglise, encore moins un certain saint *Viar*, de sorte que ces histoires facétieuses, ainsi que ces inscriptions qu'il rapporte et qui sont l'ouvrage de personnes privées et sans autorité, ne méritent pas d'être relevées, pas plus que les conjectures d'*Usserius* touchant saint Amphibole, ni celles de Mabillon touchant sainte *Véronique*. Même en les regardant comme aussi bien établies que le docteur le voudrait, elles prouveraient seulement qu'il y a méprise sur le nom de l'ecclésiastique reçu par saint *Alban*, et sur celui de la

(1) Vid. Cyrill. Alexand., *l.* VI. *Contra Julianum.*

sainte femme dont le mouchoir reçut l'empreinte de la sainte face de notre Sauveur; mais après tout ni l'un ni l'autre n'ont été canonisés par l'Eglise, et leurs noms ne se trouvent point dans le martyrologe *romain*.

Je ne saurais comprendre pourquoi le docteur cite l'*adoration de l'hostie* qu'il appelle la *partie essentielle du culte* et l'*article de foi distinctif du symbole de la moderne Rome*, et dont il avoue *n'avoir trouvé ni parité ni ressemblance dans aucun acte du culte païen*, à moins qu'il n'ait voulu détruire cette *exacte conformité* entre le papisme et le paganisme qu'il nous promettait dès la première page de son livre, ou plutôt ouvrir la brèche pour diriger contre nous l'autorité de *Tullius*, qu'il préfère à celle des apôtres et des évangélistes, et nous accuser d'absurdité, lorsque nous croyons que c'est Dieu même que nous recevons sous les voiles sacramentels : absurdité à laquelle le docteur n'aurait pas dû donner place, s'il n'avait oublié son propre catéchisme qui lui aurait appris que le *corps et le sang de* Jésus-Christ *sont véritablement et réellement pris et reçus par les fidèles dans la cène du Seigneur*. Car si l'on ne pouvait dire, d'après ce système, que les fidèles se nourrissent de leur Dieu, on ne le pourrait pas davantage dans le système de la transsubstantiation.

Maintenant le docteur abandonne la ville et s'amuse à faire des excursions dans la campagne, dont *toute la surface*, comme il lui plaît de nous l'apprendre, *porte en soi un caractère visible de paganisme*, tant par les petites chapelles qui se trouvent fréquemment sur les routes, où les voyageurs s'agenouillent pour faire une prière, que par la quantité de croix érigées partout. Qui sera assez audacieux pour oser ouvrir la bouche en faveur du papisme, après que le docteur lui aura redit ce qu'il a appris lui-même dans ses voyages, savoir : que tous les papistes sont des païens, puisqu'en voyageant ils sont assez superstitieux pour fléchir parfois le genou et faire une prière dans une chapelle de campagne, où ils trouvent un souvenir de la passion de *Jésus-Christ*, et puisqu'ils ont érigé partout cet étendard antichrétien de la croix de *Jésus-Christ?* Mais ce qui est encore plus *païen* aux yeux du docteur, ce sont ces petits oratoires, ou les croix, qui sont parfois érigés près des *arbres*, quelquefois sur le sommet des *collines*, qu'il prend adroitement pour ces *hauts lieux* condamnés dans l'*Ancien Testament*. La vérité est, et tous les papistes en sont parfaitement convaincus, qu'une place ne vaut pas mieux qu'une autre pour adorer Dieu, parce qu'elle est haute ou basse, près des arbres ou loin d'eux; que ce qui était condamné anciennement dans ces *hauts lieux* dont parle l'Ecriture, n'était pas leur situation sur le sommet des montagnes, puisque Dieu n'est pas moins le Dieu des monts que celui des vallées, et que le temple de *Jérusalem* était lui-même bâti sur une colline, le mont *Moria* (II *Paralip.*, III, 1); mais ce culte était réprouvé comme *païen* et *schismatique*, parce qu'il s'adressait aux *dieux étrangers*, ou que s'il s'adressait au Dieu d'*Israël*, c'était contre les lois qui défendaient d'offrir le sacrifice ailleurs que dans le temple de *Jérusalem* (*Deut.*, XII, 5, 11, 13, 14).

De la campagne le docteur revient à la ville, et nous querelle au sujet des images et des autels qu'il prétend rencontrer partout, et qui sont, d'après lui, des marques évidentes de paganisme. Nous pensons cependant que si quelque ancien païen revenait à la vie, et qu'il sût ce que représentent ces images, savoir *Jésus-Christ*, sa sainte mère, ses apôtres et les martyrs qui, par leur prédication, leurs travaux et l'effusion de leur sang, ont banni du monde les superstitions païennes, et qui sont honorés précisément à cause de cela, nous croyons qu'il serait fort éloigné de partager l'avis du docteur, et qu'il verrait dans ces images des signes du christianisme de ce peuple qui aime à montrer si souvent à tous les yeux l'image de *Jésus-Christ* et de ses saints.

Dans les villes, le docteur est encore choqué par la vue des processions qui, d'après ce qu'il lui plaît à dire, se montrent à *chaque fête de la Vierge ou des autres saints de l'Eglise romaine*. Il y trouve les sacrifices, les pompes et les chœurs de danse (1), mentionnés par *Plutarque* dans *Numa*, et il en conclut que ces processions ne peuvent être que païennes, et aussi par cette raison qu'il trouve dans *Apulée* le récit de quelque chose qui ressemble à une procession faite par les païens en l'honneur de leurs *dieux*. Mais le docteur aurait pu trouver le récit d'une procession religieuse dans un auteur beaucoup plus ancien qu'*Apulée*, et parmi les adorateurs du vrai Dieu : il lui suffisait pour cela de consulter le deuxième livre des Rois (2). Je crains au reste que le docteur n'ait pas une très-haute idée de cette espèce de monuments de l'antiquité, et cela, peut-être, parce qu'il y est souvent fait mention de *miracles*, chose que le docteur ne peut jamais digérer, n'importe où il la rencontre.

Le paganisme prétendait aux *miracles*, donc la religion *romaine*, qui a la même prétention, ne peut être autre chose que *païenne*. C'est dommage que le docteur n'ait pas ici parlé ouvertement en faveur de ses amis, les libres penseurs, et raisonné de la sorte : Les *païens* prétendaient édifier leur religion sur des miracles, donc le *judaïsme* d'autrefois et le christianisme d'aujourd'hui, qui tous deux invoquent les miracles comme leur base primitive et essentielle, ne sont pas mieux établis que le paganisme. Mais dans les exemples mêmes que cite le docteur (et nous pouvons être sûrs qu'il a choisi les meilleurs pour le but qu'il se propose), il est facile de voir que les miracles prétendus des *païens* n'ont de base solide ni par le nombre des témoins qui les attestent, ni par des écrivains contemporains qui les affirment,

(1) Θυσίαι καὶ πομπεῖαι καὶ χορεῖαι.
(2) Chap. VI. « Lorsque David ramena l'arche de la maison d'Obededom à Jérusalem. »

mais que, comme dans le cas de la victoire que l'on suppose avoir été remportée sur les *Latins* par l'assistance de *Castor* et *Pollux*, tout reposait sur une simple opinion populaire, ou sur le témoignage d'une ou deux personnes qui affirmaient avoir vu ces divinités, ce que le sénat et le général acceptaient avidement comme un signe d'une faveur divine à l'occasion de laquelle on érigeait un temple. Or, dans les circonstances que le docteur met en parallèle, dans les victoires remportées dans les croisades contre les infidèles par l'assistance des martyrs, ces saints, comme cela résulte de ses citations, furent vus également par les chrétiens et par l'armée des infidèles, et l'histoire de ces faits, comme le docteur nous l'apprend lui-même, fut écrite par un témoin oculaire.

Mais que les miracles qu'il a choisis pour texte de ses plaisanteries soient vrais ou faux, du moins n'y a-t-il en eux rien qui soit le moins du monde païen, rien par conséquent qui puisse lui servir à établir cette *exacte conformité* qu'il prétend démontrer entre le *papisme* et le *paganisme*. Cependant le docteur n'ignore pas que ce n'est point sur des choses semblables à la plupart de celles qu'il allègue que nous pouvons faire fond ; il ne sert donc à rien de les relever. Dieu s'est plu dans tous les temps à opérer dans son Église des miracles évidents par le ministère de ses saints, en rappelant les morts à la vie, en guérissant les aveugles et les boiteux, en chassant les démons, en faisant disparaître en un instant des maladies invétérées ; et ces œuvres prodigieuses de sa puissance sont attestées par les monuments les plus authentiques, et très-souvent (comme on le voit dans les *Actes de la canonisation des saints*) par les dépositions d'une foule innombrable de témoins oculaires, garanties sous la foi du serment, et par la notoriété publique des faits. Ces miracles, attestés si authentiquement, seront dans tous les siècles un signe évident que l'Église, dans la communion de laquelle ils se sont opérés, n'est point cette Église idolâtre et *païenne* dont parle le docteur, mais la véritable épouse de *Jésus-Christ*, qui seule a hérité dans tous les siècles de cette promesse faite par son époux et Seigneur avant son ascension (*Jean*, XIV, 12-13) : *En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui croit en moi fera lui-même les œuvres que je fais, et en fera encore de plus grandes, parce que je m'en vais à mon Père, et tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, je le ferai.*

Ici je prendrai congé du docteur, car ce qu'il ajoute pour faire dériver le droit de *refuge* dans les *églises*, des *asiles* ouverts par *Romulus* pour les *fugitifs;* l'autorité du *Pape*, de celle des *pontifes païens;* les ordres religieux, des colléges des *Augures* et des *Saliens*, etc., est tellement faible, que ce serait perdre son temps à plaisir que de s'y arrêter. Avant de le quitter cependant, je dois prévenir le docteur et ses confrères en doctrine, qu'il y a des gens pour qui la conclusion naturelle de ce qu'il croit avoir si bien prouvé, *savoir* que le *papisme* et le *paganisme* reposent sur la même base, et que l'un ne vaut pas mieux que l'autre, il y a, dis-je, des gens qui concluront que les ordres que sa propre Église prétend avoir reçus de l'Église *romaine* par succession, *ne valent pas mieux que s'ils provenaient d'un brame indien ou d'un derviche mahométan* (1). Et la méthode par laquelle il prétend démontrer une exacte conformité entre la religion des *Romains* d'aujourd'hui et celle de leurs ancêtres païens, leur servira à établir, avec une probabilité beaucoup plus claire, qu'il y a une conformité exacte entre *la religion établie par la loi* (2) et le papisme. Et, si le docteur ne s'est point mystifié dans son parallèle, la conclusion sera que le protestantisme *anglican* ne vaut pas mieux que l'idolâtrie païenne.

Mais afin que je ne paraisse pas affirmer en l'air, supposons qu'un Ch....er (3) ou quelque autre de la même trempe se mette dans la tête d'accuser de papisme l'Église établie par la loi, que dans ce but il amasse toutes les cérémonies, les observances, etc., que les protestants ont retenues de leur ancienne religion, et que dans un de ses savants discours, il s'exprime comme il suit en face de son auditoire dissident (4) :

« Gardez-vous, mes bien-aimés, de ces gens qui s'appellent eux-mêmes l'*Église d'Angleterre*, car leur religion tout entière est dérivée de celle de leurs ancêtres *romains*, et a une exacte conformité, ou plutôt une exacte uniformité avec le papisme, et par suite avec le paganisme, d'où les papistes ont tiré toute leur religion, comme le docteur *Middleton* l'a dernièrement démontré. Faites attention, mes bien-aimés, et remarquez combien sont concluantes les preuves que je vais vous donner, pour établir que ceux qui osent se nommer protestants, ont emprunté toute leur religion au papisme.

« 1° Leurs *églises* sont les mêmes qui ont été bâties dans l'origine par leurs ancêtres papistes; elles sont encore aujourd'hui dédiées aux mêmes *saints papistes* auxquels elles l'étaient d'abord, bien que cependant, comme un de leurs théologiens nous l'a fait voir, elles eussent été dédiées avec plus de raison à *Bacchus* et à *Vénus*. Or, de tous les honneurs que les papistes ont jamais rendus à leurs saints, celui de leur dédier des temples était certainement le plus grand, beaucoup plus que de baiser leurs reliques et de réclamer leurs prières ; par conséquent, si l'Église de *Rome* a jamais été coupable d'idolâtrie pour le culte rendu aux saints, sa fille, l'Église d'*Angleterre*, est coupable de la même faute, elle qui possède dix églises dédiées à *Marie* pour une dédiée au *Christ*.

(1) Sermons de Chandler.
(2) Nom que les protestants anglais donnent au protestantisme anglican, dont la profession de foi a été votée par le parlement comme une loi ordinaire.
(3) Un *Chandler*, célèbre prédicateur protestant.
(4) On appelle en Angleterre *dissidents* ceux qui professent un autre protestantisme que celui de l'église établie ; ils sont beaucoup plus nombreux que les derniers.

« 2° Dans leurs églises ils ont des *autels* tout comme les papistes, et que feraient-ils de leurs *autels*, s'ils n'y offraient le *sacrifice* comme les papistes ? Devant les autels ils s'inclinent, ils les saluent, ce qui est rendre les *honneurs religieux*, que Dieu s'est réservés, à une *créature insensible*, et ce qui par conséquent ne vaut pas mieux que l'idolâtrie la plus formelle. Ils ont en plusieurs lieux, sur ces autels, des *images* et des *peintures* comme les papistes, en dépit du second commandement; et quoiqu'ils se plaisent à nous dire qu'ils ne les adorent point, que pourrons-nous en penser, lorsque nous les voyons continuellement s'incliner devant ce qui n'est certainement pas plus qu'une *image*, je veux dire *le nom de Jésus*, celle de toutes les *images du Christ* qui a en elle le moins de substance solide, étant simplement formée dans l'air par le son vide de deux syllabes de ce nom. Nous pouvons d'ailleurs juger de leur vénération pour les images, lorsqu'ils ont placé dernièrement la *croix* sur le plus élevé des *hauts lieux* (1) de la capitale du royaume, et ils sont tellement coiffés de l'idée de cet étendard du papisme, qu'ils ne regardent quelqu'un comme bien baptisé, s'il n'a été marqué du signe de la croix.

« 3° Leur *liturgie* ou *prière commune* est entièrement papiste. C'est tout au plus une pitoyable imitation de la messe *romaine*, d'où ils ont tiré les collectes, les leçons, etc., et une grande partie de ce qu'ils appellent leurs prières de communion. Leurs ordres d'évêques, de prêtres, de diacres, quant au nom et quant à la chose, sont empruntés de *Rome*, et c'est de là qu'ils prétendent descendre par succession. Leur manière d'ordonner les ministres ressemble à celle des papistes, elle est tout aussi blasphématoire par la prétention de leurs évêques à donner le Saint-Esprit, et au pouvoir de remettre ou de retenir les péchés. Leurs *surplis* ne sont que les guenilles de la *prostituée de Babylone* (2), leurs orgues, leur musique d'église, leurs enfants de chœur, leurs antiennes, leur *Te Deum* sont autant d'inventions papistes.

« 4° Leur gouvernement ecclésiastique des archevêques et évêques, leurs tribunaux ecclésiastiques, les dignités de doyen, d'archidoyen, de prébendier, etc., sont évidemment découlées du papisme, et comme les papistes, leurs évêques prétendent donner la *confirmation*. C'est en quoi ils sont le moins excusables, puisque dans les articles mêmes de leur religion ils déclarent (art. 25) *que la confirmation vient d'une imitation erronée des apôtres*. C'est aussi ce qu'ils déclarent au sujet du sacrement papiste de la *pénitence* ou de l'*absolution du prêtre*, et cependant ils l'ont conservée dans leur *ordre pour la visite des malades*, où ils prescrivent la *confession auriculaire* et une formule d'*absolution* qui est en substance la même que celle de l'Église de *Rome*.

« 5° Comme les papistes, ils rendent un culte idolâtre aux aliments du pain et du vin devant lesquels ils fléchissent le genou au moment de la communion, et leur déclaration (contraire aux paroles expresses de leur catéchisme) qu'ils ne croient pas que le corps et le sang de *Jésus-Christ* y soient présents, ne peut qu'aggraver leur culpabilité, et les placer au-dessous des papistes, puisque dans le sacrement, ceux-ci croient adorer *Jésus-Christ*, tandis que nos prétendus protestants croient qu'il n'y a là que du pain et du vin.

« 6° Ils observent, comme les papistes, les fêtes en honneur des saints et des anges, et si ce n'est pas là un culte d'adoration, je ne sais ce que c'est. Leurs prières pour obtenir le secours des anges, dans la collecte pour le jour de *Saint-Michel*, est d'un papisme fétide. Leur calendrier est tout rempli de saints papistes. Ils prescrivent des jeûnes et des abstinences comme les papistes, et c'est à leur exemple qu'ils ont inséré dans leurs livres les jeûnes du *Carême*, des *Vigiles*, des *Quatre-Temps* et des *vendredis*. Cependant il faut leur rendre justice, depuis longtemps cette partie du papisme n'existe plus que dans leurs livres.

« Enfin, leurs parrains et leurs marraines dans le baptême, leurs relevailles des femmes après leurs couches, tout leur ordre du mariage, leur consécration d'églises, leur sacre des rois, et tant d'autres observances, ne valent pas mieux que le papisme. En un mot, tout l'aspect de leur religion, tant à la ville qu'à la campagne, présente une exacte ressemblance avec celle de leurs ancêtres papistes, et par conséquent, puisque le papisme et le paganisme sont au même niveau, je ne puis m'empêcher de conclure que le protestantisme *anglican* est un proche parent du paganisme; et *puisque nous voyons ces* protestants prétendus *adorant aujourd'hui dans les mêmes temples, devant les mêmes autels, parfois devant les mêmes images, et souvent avec la même liturgie, avec plusieurs des cérémonies dont les papistes faisaient usage, il faut avoir plus de charité et de la science des distinctions que je n'en désire, pour les absoudre du même crime de superstition et d'idolâtrie que leurs ancêtres* papistes » (*D. Middleton*).

C'est ainsi que s'exprimera le *non-conformiste* (protestant dissident) en suivant l'exemple que le docteur lui a donné dans son parallèle entre le papisme et le paganisme. Cette argumentation, j'en suis persuadé, quelque effet qu'elle puisse avoir à l'égard des dissidents, n'excitera dans l'esprit des protestants de l'Église établie que l'indignation et le mépris. Ce sont aussi les sentiments qui doivent les animer à l'égard de l'œuvre du docteur *Middleton*, s'ils veulent employer les mêmes poids et les mêmes mesures pour nous que pour eux.

Je n'ajouterai rien de plus; tout ce que je puis craindre, c'est qu'en prétendant nous convaincre de paganisme, le docteur n'ait été contre la vérité connue, vérité si évidente, que

(1) Le dôme de Saint-Paul de Londres.
(2) Nom que les protestants donnent à l'Église romaine.

Luther, malgré son humeur emportée et la violence de ses déclamations contre nous, n'a pu s'empêcher de reconnaître dans son livre contre les *Anabaptistes* « que, sous la papauté, il y a des choses excellemment chrétiennes, qu'il y a même tout ce que le christianisme renferme de bon, et que c'est de là que les protestants l'ont tiré. — Je vais plus loin, dit-il; c'est sous la papauté qu'existe le véritable christianisme, l'essence même du christianisme. » Si le père et l'apôtre de la réforme se voit contraint d'avouer que nous possédons l'essence même du christianisme, je crains bien qu'il n'en ait retenu que l'écorce desséchée, et si le docteur, en sa qualité d'un de ses enfants, a hérité d'une portion de ce trésor, je ne la lui envie point, et je veux le laisser la posséder en paix.

CATÉCHISME DOGMATIQUE ET LITURGIQUE.

CHAPITRE I.

Du signe de la croix.

Pourquoi parlez-vous du signe de la croix avant de traiter des sacrements? — Parce que ce signe sacré est employé dans tous les sacrements, pour nous donner à entendre que tous, ils tirent toute leur force et leur efficacité de la croix, c'est-à-dire de la passion et de la mort de Jesus-Christ. *Quel est*, dit saint Augustin (*Tract.* 118, *in Joan.*), *le signe du Christ, que tous connaissent, si ce n'est la croix de Jésus-Christ, signe qui doit être appliqué, et sur le front de ceux qui croient, et sur l'eau dans laquelle ils sont régénérés, et sur l'huile dont ils sont oints, et dans le sacrifice qui est leur aliment, et sans lequel toutes ces choses ne sont point faites comme il convient.*

Les premiers chrétiens ne faisaient-ils usage du signe de la croix que dans l'administration des sacrements? — Ils l'employaient encore dans toutes les autres occasions. *A chaque pas*, dit le savant Tertullien (*l. de Coron.*, *c.* III), *toutes les fois que nous entrons ou que nous sortons, lorsque nous prenons nos habits et nos chaussures, au bain, à la table, en allumant nos lampes, en nous mettant au lit, lorsque nous sommes assis pour converser, nous imprimons sur nos fronts le signe de la croix.*

Pourquoi ce fréquent usage du signe de la croix? — Pour montrer que nous ne rougissons pas de la croix de Jesus-Christ; pour professer ouvertement notre foi en un Dieu crucifié; pour nous rappeler toujours sa passion et sa mort, et pour entretenir par là dans nos âmes les trois vertus théologales, *la Foi, l'Espérance et la Charité.*

Comment faisons-nous des actes de ces trois vertus théologales dans le fréquent usage du signe de la croix? — 1° nous professons notre *foi*, parce que le signe de la croix nous rappelle le principal article de la croyance des chrétiens, c'est-à-dire la mort du Fils de Dieu pour nous sur la croix; 2° par là notre *espérance* est journellement nourrie et fortifiée, parce que ce signe sacré nous fait souvenir de la passion de Jésus-Christ, sur laquelle est fondée notre *espérance* de pardon, de miséricorde et de salut; 3° la *charité*, ou l'amour de Dieu, est aussi excitée en nous par ce signe saint, puisqu'il nous rappelle l'amour que Dieu nous a témoigné, en mourant sur la croix pour nous.

Comment faites-vous le signe de la croix? — Pour nous bénir nous-mêmes, nous formons le signe de la croix en plaçant la main droite sur le front et tirant, pour ainsi dire, une ligne devant la poitrine, et une autre qui croise la première de l'épaule gauche à la droite, en disant : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; paroles par lesquelles nous faisons une profession solennelle de notre foi au mystère de la sainte Trinité. Mais pour bénir d'autres personnes ou quelque chose, nous formons la croix dans l'air avec la main droite étendue vers l'objet qui doit être béni.

Avez-vous encore quelque chose à ajouter en faveur de la croix et de l'usage de nous bénir nous-mêmes par le signe de la croix? — Oui. La croix est l'étendard de Jésus-Christ et est appelée par Notre-Seigneur lui-même *le signe du Fils de l'homme* (*Matt.*, XXIV, 30). C'est la marque de tous les bons chrétiens, représentée par la lettre *tau* (*S. Jér. sur Ezéch.*, IX) qui devait être placée sur le front de tous ceux que devait épargner la colère de Dieu (*Ezéch.*, IX, 4). Elle fut donnée par le Seigneur à Constantin, premier empereur chrétien, comme un témoignage et une assurance de la victoire, lorsque lui-même et son armée tout entière, marchant contre le tyran Maxence, virent une croix formée d'une lumière pure, au-dessus du soleil, avec cette inscription : *Sois vainqueur par ce signe* (Ἐν τούτῳ νίκα); fait que l'historien Eusèbe, dans son premier livre de la vie de Constantin, déclare tenir de la bouche même de l'empereur. Nous pouvons ajouter à cela que le signe de la croix a été employé dès les premiers temps par les saints pères, comme un bouclier invincible contre le démon, et un moyen puissant de dissiper ses illusions; et que Dieu en a souvent fait dans leurs mains l'instrument de grands et éclatants miracles, dont il existe

dans l'histoire de la primitive Eglise et dans les écrits des pères un nombre infini d'exemples.

CHAPITRE II.

Du sacrement de baptême

Qu'est-ce qu'un sacrement? — C'est une cérémonie ou un signe extérieur institué par Jésus-Christ, et par lequel la grâce est donnée à l'âme qui est digne de la recevoir.

Quelles conditions sont nécessaires pour qu'une chose soit un sacrement? — Il faut, 1° qu'elle soit *un signe sacré* et conséquemment, quant à sa forme extérieure, qu'elle soit *visible* ou *sensible ;* 2° qu'à ce *signe sacré* soit attaché le pouvoir de communiquer la *grâce* à l'âme ; 3° enfin que cela soit en vertu de la *loi* ou *institution* de Jésus-Christ.

Comment donc prouvez-vous que le baptême est un sacrement, puisque l'Ecriture ne l'appelle jamais ainsi? — Parce qu'il a ces trois conditions : 1° c'est un signe extérieur et visible, qui consiste dans l'action de laver avec l'eau et selon la forme des paroles prescrites par Jésus-Christ ; 2° il a la force de communiquer la grâce à nos âmes, en nous donnant une nouvelle naissance ; c'est pourquoi il est appelé par l'Apôtre *le baptême de la régénération et du renouvellement du Saint-Esprit* (*Tit.*, III, 5) ; 3° enfin nous avons la loi et l'institution de Jésus-Christ dans saint Matthieu : *Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit* (XXVIII, 19) ; et dans saint Jean : *Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu* (III, 5).

Comment le baptême doit-il être administré pour être valide? — Il faut qu'il soit administré avec de l'eau naturelle et avec cette forme de paroles : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*, qui doivent être prononcées par le même ministre, en même temps que l'eau est versée sur la personne que l'on baptise.

Qu'arriverait-il si l'on oubliait ces paroles : *Je te baptise*, ou le nom d'une des trois personnes divines? — Dans ce cas, il n'y aurait point de baptême.

Et si on l'administrait avec de l'eau de rose ou toute autre eau artificielle? — Il n'y aurait point de baptême.

Doit-on administrer le baptême par *immersion*, par *infusion* ou par *aspersion?* — Il peut être administré validement de l'une de ces trois manières ; mais la coutume de l'Eglise est d'administrer ce sacrement, soit par *immersion*, comme on le fait dans l'Orient, ou en versant l'eau sur la personne que l'on baptise, comme il est plus en usage dans ces contrées de la chrétienté. En outre, c'est une coutume dans toutes les parties de l'Eglise catholique, et qui remonte jusqu'au temps des apôtres, de verser de l'eau trois fois en prononçant le nom des trois personnes divines, encore bien que cela ne soit pas tellement essentiel que le baptême ne pût être valide, si l'on agissait autrement.

Que pensez-vous de ceux qui administrent ce sacrement avec tant de légèreté, que l'on peut douter s'il y a eu vraiment *ablution ;* par exemple ceux qui se contentent de poser sur la figure un doigt mouillé (1)? — Ils s'exposent au danger de ne point administrer le sacrement de baptême.

Que dites-vous du baptême donné par les hérétiques et les schismatiques? — L'Eglise reconnaît leur baptême, s'ils emploient la *matière* et la forme catholiques, c'est-à-dire, s'ils baptisent avec de l'eau vraiment naturelle, en prononçant en même temps ces paroles : *Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.*

Et si l'on omettait le signe de la croix, quoique en observant la forme des paroles nécessaires? — L'omission de cette cérémonie ne rendrait pas le baptême invalide.

Quelle est votre opinion sur le baptême que l'on dit être administré par quelques ariens modernes : *Au nom du Père, par le Fils, dans le Saint-Esprit ?* — Une pareille corruption de la forme rend le baptême nul et non valide.

Quelle est la doctrine de l'Eglise touchant le baptême administré par un laïque ou par une femme? — Si l'on a agi sans qu'il y eût nécessité, c'est une coupable présomption : cependant le baptême est valide, et il ne doit pas être réitéré ; mais, dans un cas de nécessité, lorsqu'on ne peut avoir recours à un prêtre, et que l'enfant est dans un danger de mort imminent, le baptême peut être non seulement validement, mais encore légitimement administré par quelque personne que ce soit. Dans ce cas, on doit préférer un clerc, même dans les ordres mineurs, à un laïque, un homme à une femme, un catholique à celui qui ne l'est pas.

Comment prouvez-vous que les enfants peuvent recevoir le baptême, quoique incapables d'être instruits dans la foi? — Je le prouve, 1° par une tradition que l'Eglise a reçue des apôtres (2) et qu'elle a toujours suivie depuis ce temps ; et, comme personne n'a pu mieux comprendre que les apôtres le véritable sens de l'ordre qui leur était donné par leur maître, de baptiser toutes les nations, aussi personne n'a dû être plus empressé d'exécuter fidèlement cet ordre dans son véritable sens, et de l'enseigner à leurs disciples (*Matth.*, XXVIII, 20) ; car ce que l'Eglise a reçu par tradition des apôtres et de leurs disciples est indubitablement conforme à ce qui a été établi par Jésus-Christ ; 2° Je le prouve en comparant ensemble deux textes de l'Ecriture : l'un déclare que, sans

(1) C'est l'usage parmi les anglais protestants d'agir ainsi dans l'administration du baptême. Il en est même qui portent plus loin encore leur indifférence ; car, comme le disait il y a quelques années M. Laval, ministre protestant converti : « Ce sacrement, si solennellement institué par Jésus-Christ, est regardé dans plusieurs contrées protestantes comme un rit inutile ; et la réforme, abandonnant avec indifférence le caractère distinctif du chrétien, efface la dernière trace qui le distinguait encore des peuples infidèles » (*Lettre à ses co-religionnaires*).

(2) S. Irén., l. II, c. XXXIX. — Orig. l. V, sur le ch. VI, aux Romains. — S. Cypr. épit. *ad fid.* — S. Chrysost., homélie aux Néoph. — S. August., l. XX, *de Gen.*, c. XXI, etc

le baptême, on ne peut entrer dans le royaume des cieux (*Jean*, III, 5). *Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu;* l'autre nous apprend que les enfants peuvent partager ce royaume (*Luc*, XVIII, 16) : *Laissez venir à moi ces petits enfants et ne les en empêchez point, car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent;* et par conséquent ils peuvent recevoir le baptême; 3° La circoncision, dans l'ancienne loi, répondait au baptême dans la loi nouvelle, et en était la figure (*Coloss.*, II, 11, 12), et la circoncision était donnée aux enfants (*Genès.*, XVII); donc le baptême doit être aussi administré aux enfants; 4° Nous lisons dans l'Ecriture que des familles entières avaient été baptisées par S. Paul (*Act.*, XVI, 14 *et* 33: I *Cor.*, I, 16), et il est probable que dans ces familles entières il se trouvait quelques enfants; 5° Les enfants n'étant pas capables de se sauver eux-mêmes par la foi et la pénitence, il s'ensuit que, s'ils ne pouvaient l'être par le sacrement de baptême, ils n'auraient point de part aux mérites de Jésus-Christ, ni aucun moyen d'être purifiés du péché originel; et, conséquemment, au moins la moitié des hommes qui meurent avant l'usage de la raison, devrait inévitablement périr, si les enfants ne doivent pas être baptisés; 6° Si le baptême des enfants était invalide, il y a longtemps que les portes de l'enfer auraient prévalu contre l'Eglise; car, dans beaucoup de siècles, il n'y aurait point eu de chrétiens sur la terre, puisque, longtemps avant que les *anabaptistes* (1) eussent paru, tous étaient baptisés dans leur enfance, et si ce baptême était nul, il n'y avait donc pas de chrétiens, par conséquent pas d'Eglise. Qu'était donc devenue la promesse de Jésus-Christ (*Matth.*, XVI, 19) : *Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; et voilà que je suis avec vous jusqu'à la fin du monde.*

D'ailleurs, si le baptême des enfants est nul, les premiers anabaptistes qui ont enseigné cette doctrine, n'ont donc jamais été baptisés ou l'ont été par d'autres qui n'avaient jamais reçu ce sacrement. Quels hommes à citer que ceux qui, pour prêcher de nouveau les vérités divines, bannies du monde, n'avaient pas même reçu le premier signe du chrétien, et qui, loin d'avoir aucune mission, n'étaient pas seulement baptisés !

Comment prouvez-vous contre les *quakers* (2), que tous les hommes doivent être baptisés (*Id.*, XVIII, 20)? — Je le prouve par ces paroles de Jésus-Christ (*Matth.* XVIII, 19) : *Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.* Par cette sentence générale de Notre-Seigneur (*Jean*, III, 5): *Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu;* par la pratique des apôtres et des premiers chrétiens qui furent tous baptisés; ainsi nous lisons (*Act.*, II, 38), touchant les premiers hommes qui embrassèrent le christianisme à Jérusalem, que lorsqu'ils demandèrent aux apôtres ce qu'ils devaient faire, *Pierre leur dit : Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ;* et plus bas (*Vers.* 41), *que ceux qui reçurent sa parole furent baptisés*, etc. Nous lisons encore que les Samaritains convertis par Philippe (*Ibid.*, VIII, 12, 13) *furent baptisés, hommes et femmes, et que Simon* (le magicien) *lui-même crut et fut baptisé.* Il en fut de même de l'eunuque de la reine Candace (*Vers.* 36, 38). Ainsi encore, nous voyons Paul baptisé par Ananie (*Ibid.*, IX, 18); Corneille et ses amis, par l'ordre de S. Pierre (*Ibid.*, X, 47, 48); Lydie et sa maison, par S. Paul, etc. (*Ibid.*, XVI, 15), Enfin je le prouve par la croyance et la pratique non interrompues de l'Eglise, universelle depuis le temps des apôtres, puisque dans tous les siècles et chez toutes les nations, elle a toujours administré le baptême d'eau à tous ses enfants, et n'a jamais regardé comme vraiment chrétiens que ceux qui étaient baptisés. *Or, si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain* (*Matth.*, XVIII, 17).

Comment prouvez-vous par l'Ecriture que les apôtres ont administré le baptême d'eau? — Par ces paroles du livre des Actes (VIII, 36, 38) : *Voici de l'eau,* dit l'eunuque à S. Philippe; *qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé? Et ils descendirent tous deux dans l'eau, Philippe et l'eunuque, et il* (Philippe) *le baptisa.* Et ces autres (X, 47, 48) : *Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu le Saint-Esprit aussi bien que nous? Et il commanda qu'on les baptisât au nom du Seigneur;* où nous voyons que ceux-là mêmes qui avaient reçu le Saint-Esprit et qui, par conséquent, avaient été baptisés par l'Esprit saint, étaient néanmoins obligés de recevoir le baptême d'eau. Aussi S. Paul dit-il (*Ephés.*, V, 25, 26): que *le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même pour elle, afin qu'il la sanctifiât en la purifiant dans le baptême de l'eau par la parole de vie.* Et ailleurs (*Hébr.*, X, 22) : *Approchons-nous avec un cœur sincère, ayant le cœur purifié des souillures d'une mauvaise conscience et le corps lavé d'une eau pure.*

Quels sont les effets du sacrement de baptême? — 1° il nous purifie du *péché originel*, avec lequel nous sommes nés à cause de la faute d'Adam, notre premier père; 2° il efface tous les *péchés actuels* que l'on aurait commis avant de le recevoir, et remet en même temps toute la peine; 3° il répand dans les âmes la grâce divine et nous rend enfants adoptifs de Dieu; 4° il nous donne un droit et un titre au royaume des cieux; 5° il imprime

(1) Secte de fanatiques du XVIe siècle qui a fait beaucoup de bruit et de ravages en Allemagne, et qui s'est divisée en plusieurs branches subsistant encore dans l'Angleterre et quelques autres contrées, et même aux Etats-Unis de l'Amérique. Ils croient que le baptême donné aux enfants est nul, parce qu'ils ne peuvent pas faire un acte de foi, et par conséquent qu'il doit être réitéré. (*Note du Traducteur.*)

(2) Les *Quakers* ou *Trembleurs*, ainsi nommés parce que dans leurs assemblées ils tremblent de tous leurs membres lorsqu'ils se croient inspirés du Saint-Esprit, parurent en Angleterre vers l'an 1655, et avaient pour chef un artisan du comté de Leicester qui s'imagina avoir une mission divine. Ils admettent l'opinion des anabaptistes sur le baptême. (*Note du Traducteur*).

un caractère ou marque spirituelle dans l'âme ; 6° enfin il nous donne entrée dans l'Eglise de Dieu et nous fait enfants ou membres de l'Eglise.

Comment prouvez-vous que tous les péchés sont remis dans le baptême ? — Par ces paroles (*Act.*, II, 38) : *Convertissez-vous et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour la rémission des péchés. Lève-toi et sois baptisé*, dit Ananie à Paul (XXII, 16), *et lave tes péchés* (dans le grec, *sois lavé de tes péchés*), *après avoir invoqué le nom du Seigneur. Je verserai sur vous de l'eau pure* (*Ezéch.*, XXXVI, 25), *et vous serez lavé de toutes vos souillures.* C'est pourquoi le symbole de Nicée dit : *Je confesse un seul baptême pour la rémission des péchés.*

Ne pourrait-on point obtenir la rémission de ses péchés et le salut éternel sans être actuellement baptisé ? — On le peut dans deux cas : le premier, lorsqu'une personne qui n'a pas encore reçu le baptême, mais qui désire de tout son cœur le recevoir est mise à mort pour sa foi en Jésus-Christ, avant d'avoir reçu ce sacrement, car alors elle est *baptisée* dans son propre sang. Le second, lorsqu'une personne qui ne peut se procurer l'administration actuelle du baptême a un vif désir de le recevoir, joint à un amour parfait de Dieu et à un vrai repentir de ses péchés, et meurt dans ces dispositions ; c'est là ce qu'on appelle *baptême du Saint-Esprit* ou *baptême de désir.*

D'où le baptême tire-t-il la vertu de conférer la grâce de nous purifier de nos péchés? — De l'institution de Jésus-Christ et des mérites acquis par son sang, sa passion et sa mort, d'où les autres sacrements tirent aussi toute leur efficacité, puisque nous ne pouvons obtenir ni grâce, ni salut, que par la passion de Jésus-Christ.

Comment une personne, qui a atteint l'âge de discrétion, doit-elle se préparer elle-même au sacrement de baptême? — Par la *foi* et la *contrition :* et par conséquent, il est nécessaire que d'abord elle soit bien instruite de la doctrine chrétienne, et qu'elle croie fermement tous les articles de la foi catholique ; 2° qu'elle soit sincèrement repentante de tous ses péchés, et fortement résolue à mener la vie d'un bon chrétien, à renoncer à toutes les habitudes du péché et à réparer toutes les injustices qu'elle pourrait avoir causées.

Mais qu'arriverait-il si l'on recevait le baptême sans être dans ces dispositions ? — Dans ce cas, on recevrait le sacrement et le caractère du baptême, mais non la grâce du sacrement, ni le pardon de ses péchés, que l'on ne peut obtenir qu'autant qu'on les déteste et qu'on y renonce sincèrement.

Est-il nécessaire de se confesser avant de recevoir le sacrement de baptême ? — Non, parce que les péchés commis avant le baptême sont effacés par le baptême lui-même et non par le sacrement de pénitence. Il n'est donc pas nécessaire de les confesser.

Que pensez-vous de ceux qui diffèrent longtemps à faire baptiser leurs enfants ? — Qu'ils sont coupables d'une grande faute en les exposant au danger de mourir sans baptême, puisque l'expérience journalière prouve que les petits enfants sont si vite et si aisément enlevés par la mort.

CHAPITRE III

Des cérémonies du baptême et de la manière d'administrer ce sacrement dans l'Eglise catholique.

Pourquoi l'Eglise emploie-t-elle tant de cérémonies dans le baptême? — 1° pour rendre par là ce mystère plus vénérable aux yeux des fidèles; 2° pour leur faire comprendre les effets de ce sacrement et les obligations qu'ils ont contractées en le recevant.

Les cérémonies du baptême sont-elles bien anciennes ? — Elles sont toutes très-anciennes, comme on peut le prouver par les écrits des saints pères ; et comme nous ne connaissons nullement le temps où elles ont commencé, nous concluons avec raison qu'elles viennent de tradition apostolique.

Dans quel lieu l'Eglise administre-t-elle le sacrement de baptême ? — Régulièrement parlant et hors le cas de nécessité, elle ne permet d'administrer le baptême que dans les églises qui ont des fonts ; l'eau dont on se sert est bénite solennellement chaque année, conformément à la tradition apostolique, les veilles de Pâques et de la Pentecôte.

Pourquoi l'usage d'avoir des parrains et des marraines au baptême ? — 1° pour qu'ils présentent à l'Eglise la personne qui doit recevoir le sacrement et qu'ils soient témoins du baptême; 2° afin qu'ils répondent en son nom et qu'ils cautionnent qu'elle accomplira les promesses qu'ils font pour elle.

Quel est le devoir des parrains et marraines ? — De veiller, autant qu'ils le peuvent, à ce que leurs filleuls soient élevés dans la vraie foi et la crainte de Dieu ; qu'ils soient instruits de bonne heure de toute la doctrine chrétienne, et qu'ils accomplissent les engagements qui ont été pris en leur nom.

Toutes sortes de personnes peuvent-elles être admises pour parrains et marraines? — Non, il n'y a que celles qui sont dûment capables de remplir l'obligation de parrain ou de marraine. C'est pourquoi on ne peut y admettre ceux qui ne sont pas membres de l'Eglise catholique, ni ceux dont la vie est publiquement scandaleuse, ni ceux qui ignorent la doctrine chrétienne, etc. (*Rit. roman.*)

Combien de parrains et de marraines doit avoir une personne dans l'Eglise catholique ? — Le concile de Trente (*Sess.* XXIV, *c.* 11) a décidé qu'il ne doit y avoir qu'un parrain et une marraine, et que la parenté spirituelle que l'enfant et ses parents contractent avec les parrain et marraine et qui est un empêchement pour le mariage, ne peut s'étendre à un plus grand nombre de personnes.

Comment le baptême est-il administré dans l'Eglise catholique? — Le prêtre, après avoir demandé le nom choisi pour la personne que l'on présente au baptême, nom qui ne doit pas être profane ou païen, mais celui de quel-

que saint dont les exemples puissent l'exciter à la sainteté et dont les prières la protègent, l'interroge elle-même : *N. que demandez-vous à l'Eglise de Dieu?* Elle répond, si elle a l'âge convenable, ou le parrain et la marraine répondent en son nom : *La foi.* Ce qui signifie non seulement la vertu par laquelle nous croyons ce que Dieu a révélé, mais encore le *christianisme* tout entier, qui comprend la croyance et la pratique, dans lequel le fidèle entre par le baptême. Le prêtre continue : *Qu'attendez-vous de la foi? — La vie éternelle.* Le pr. *Si vous voulez arriver à la vie éternelle, il faut garder les commandements : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit, et votre prochain comme vous-même.*

Ensuite le prêtre souffle trois fois sur la figure de la personne qui doit être baptisée, en disant : *Sors de cette personne, Esprit immonde, et cède la place à l'Esprit saint, le consolateur* (1). Cette cérémonie était en usage dans l'Eglise universelle longtemps avant saint Augustin, qui l'appelle (*L. de Nupt.*, c. XXIX *et* XVIII) une très-ancienne tradition, et est employée en mépris de Satan et pour le chasser par l'Esprit saint qui est appelé l'Esprit ou le souffle de Dieu.

Puis le prêtre fait le signe de la croix sur le front et sur la poitrine de la personne, en disant : *Recevez le signe de la croix sur votre front et sur votre cœur ; recevez la foi des divins commandements ; et que désormais votre conduite soit telle, que vous soyez le temple du Saint-Esprit.* Ce signe de la croix sur le front nous apprend que nous devons faire une profession extérieure de la foi d'un Dieu crucifié, et que nous ne devons jamais rougir de la croix ; et celui fait sur la poitrine nous enseigne que nous devons toujours porter dans nos cœurs l'amour de Jésus crucifié.

Viennent ensuite quelques prières pour la personne que l'on baptise, pour demander à Dieu de disposer son âme à la grâce du baptême ; puis, après avoir béni du sel, le prêtre lui en met un grain dans la bouche ; ancienne cérémonie par laquelle nous sommes avertis de mettre et de conserver dans nos âmes la vraie sagesse et la vraie prudence dont le sel est l'emblème ou la figure, en tant qu'il assaisonne toute chose et leur donne du goût. C'est ainsi que dans la loi ancienne (*Lévit*, II, 13) il était ordonné d'employer le sel dans tous les sacrifices ou toutes les oblations faites à Dieu, à qui nulle offrande ne peut être agréable si le *sel* de la volonté ne s'y trouve pas ; nous apprenons encore par cette cérémonie à assaisonner nos âmes par la grâce de Dieu, pour les préserver de la corruption du péché, comme nous nous servons de sel dans certaines choses pour les empêcher de se corrompre.

Le prêtre fait ensuite les prières solennelles ou exorcismes anciennement en usage dans l'administration du baptême, dans l'Eglise catholique, pour chasser de l'âme le démon, sous la puissance duquel nous naissons par le péché originel. *Je t'exorcise*, dit-il, *Esprit immonde, au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, afin que tu sortes et que tu te retires de ce serviteur de Dieu; car il te l'est commandé, Esprit maudit, par celui qui a marché sur la mer et tendu sa main droite à Pierre, près d'être submergé. C'est pourquoi, maudit démon, reconnais ta sentence et rends honneur au Dieu vivant et véritable, rends honneur à Jésus-Christ, son fils, et au Saint-Esprit, et retire-toi de ce serviteur de Dieu N., parce que notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ a daigné l'appeler à sa sainte grâce et à la fontaine du baptême.* Ici le prêtre marque le front du signe de la croix, en disant : *Et ce signe de la sainte croix † que nous imprimons sur son front, n'aie pas l'audace, infernal méchant, de le violer jamais ; par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen.*

Tout ce que nous avons exposé jusqu'ici des prières et des cérémonies du baptême est ordinairement fait dans le portail ou entrée de l'église, pour signifier que le *catéchumène* ou la personne qui doit être baptisée, n'est pas digne d'entrer dans l'Eglise jusqu'à ce que le démon soit sorti de son âme. Après ces prières et exorcismes, le prêtre donne l'extrémité de son étole au catéchumène, ou la laisse sur lui, si c'est un enfant, et l'introduit ainsi dans l'église, en disant : N., *entrez dans le temple de Dieu, afin que vous ayez part avec Jésus-Christ à la vie éternelle. Amen.*

Lorsqu'il est entré dans l'église, le prêtre, conjointement avec le catéchumène, ou, si c'est un enfant, avec le parrain et la marraine, récite à haute voix le Symbole des apôtres et l'Oraison dominicale ; puis il lit un autre exorcisme pour commander au démon de sortir au nom et par la puissance de la très-sainte Trinité ; après lequel, à l'exemple de Jésus-Christ qui guérit le sourd-muet avec sa salive (*Marc*, VII, 32, *etc.*), il mouille son doigt de salive et touche d'abord les oreilles du catéchumène en disant : *Ephphetha*, c'est-à-dire *ouvrez-vous*, et ensuite les narines, en ajoutant, *en odeur de douceur ; pour toi, Satan, retire-toi d'ici, car le jugement de Dieu approche.* Par cette cérémonie, l'Eglise enseigne aux catéchumènes à ouvrir leurs oreilles à la vérité de Dieu et à sentir sa douceur, grâce qu'elle demande pour eux.

Le prêtre demande ensuite à la personne qui va être baptisée : *Renoncez-vous à Satan?* Et elle répond elle-même, si elle le peut, ou autrement les parrain et marraine répondent en son nom : *J'y renonce.* Le prêtre continue : *Et à toutes ses œuvres? — J'y renonce. —* Le pr. *Et à toutes ses pompes? — J'y renonce.*

Ce *renoncement* solennel à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, en recevant le baptême, est une pratique aussi ancienne que l'Eglise même, et mérite notre attention d'une manière particulière ; en effet, c'est une *promesse* ou *vœu* que nous faisons à Dieu, et par

(1) Dans cet ouvrage, monseigneur Challoner ne parle que des cérémonies du Rituel romain que l'on suit en Angleterre, et auxquelles celles des autres Rituels sont conformes pour le fond. (*Note du Traducteur.*)

lequel nous nous engageons à abandonner le parti de Satan, à ne prendre aucune part à ses œuvres, qui sont les *œuvres* de ténèbres et de péché, et à repousser loin de nous ses *pompes*, c'est-à-dire les maximes et les vanités du monde. C'est un *contrat* que nous passons avec Dieu, et par lequel nous lui promettons de combattre fidèlement ses ennemis, et lui nous promet la vie éternelle si nous sommes fidèles à nos engagements. Mais aussitôt que par un péché volontaire nous venons à rompre ce *contrat* solennel, nous perdons en même temps, et la grâce, et tous les titres à l'héritage éternel que nous recevons dans le baptême, avec celui d'enfants de Dieu, et nous devenons immédiatement esclaves de Satan et enfants de perdition.

Après avoir ainsi renoncé au démon et lui avoir déclaré la guerre, pour nous faire entendre quelle espèce d'armes nous sont nécessaires dans ce combat spirituel, le prêtre fait une onction sur la poitrine et entre les épaules du catéchumène, avec l'huile sainte, bénite solennellement chaque année, par l'évêque, le jeudi saint. Cette onction extérieure est la figure de l'onction intérieure de l'âme par la grâce divine qui, comme une huile sainte, pénètre nos cœurs, guérit les plaies de nos âmes, et les fortifie contre la concupiscence et les passions qui sont en nous. Il faut remarquer que l'onction de la poitrine signifie la nécessité de fortifier le cœur par un courage céleste pour agir généreusement et accomplir nos devoirs en toutes choses, et celle des épaules signifie la nécessité de la même grâce pour supporter toutes les adversités et les croix de cette vie mortelle. Les paroles que le prêtre prononce dans cette circonstance sont : *Je vous oins avec l'huile du salut en Jésus-Christ, afin que vous ayez la vie éternelle. Amen.*

Ensuite le prêtre demande au catéchumène: *N., Croyez-vous en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre? — J'y crois.* Le prêtre. *Croyez-vous en Jésus-Christ, son fils unique, notre Seigneur, qui est né et a souffert la mort pour nous? — J'y crois.* Le prêtre. *Croyez-vous au Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair et la vie éternelle? — J'y crois.* Ces réponses sont faites, ou par le catéchumène lui-même, s'il le peut, ou par les parrain et marraine, et renferment une autre partie du *contrat* du baptême, savoir, le contrat de la foi, par lequel nous nous obligeons nous-mêmes à professer fermement et sincèrement les grandes vérités du christianisme, et cela non seulement par paroles, mais encore par la pratique constante de toute notre vie.

Le prêtre continue : *N. voulez-vous être baptisé? — Je le veux.* Alors, les parrain et marraine tenant ou touchant leur filleul, le prêtre verse trois fois l'eau sur sa tête, en forme de croix, ou le plonge trois fois, dans les pays où c'est l'usage, en prononçant en même temps ces paroles : *N. je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit,* qui doivent être prononcées de manière à ce que les trois ablutions concourent avec la prononciation des trois noms des personnes divines, car la formule ne doit être prononcée qu'une fois.

Mais s'il y avait doute que la personne eût été déjà baptisée, dans ce cas le prêtre emploierait cette forme : *N., si tu n'es déjà baptisé, je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

Le prêtre fait ensuite en forme de croix une onction sur le haut de la tête de la personne baptisée, avec le *saint chrême*, qui est un composé d'huile et du baume solennellement consacré par l'évêque. Cette cérémonie vient de tradition apostolique et nous enseigne 1° que dans le baptême, nous sommes faits participants de Jésus-Christ, dont le nom signifie *oint*, et que nous avons une part à son onction et à sa grâce ; 2° que nous participons encore d'une certaine manière à sa dignité de roi et de prêtre; c'est en ce sens que tous les chrétiens sont appelés par saint Pierre (I *Pier.*, II, 9) : *un sacerdoce royal*, et à cause de cette qualité, nous sommes *oints* comme les rois et les prêtres le sont eux-mêmes; 3° que nous sommes consacrés à Dieu par le baptême. Et c'est pour cela que nous recevons l'onction du *saint chrême*, dont l'Eglise se sert ordinairement pour oindre toutes les choses qu'elle consacre solennellement au service de Dieu.

La prière que le prêtre récite à cette occasion est celle-ci : *Que le Dieu tout-puissant, père de Notre-seigneur Jésus-Christ, qui vous a régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, et vous a accordé la rémission de tous vos péchés, vous oigne du chrême du salut, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour la vie éternelle. Amen.* Et le prêtre ajoute : *Que la paix soit avec vous. — Et avec votre esprit.*

Puis il met sur la tête de la personne baptisée un bonnet de lin blanc ordinairement appelé *chrêmeau*, qui remplace la robe blanche dont les nouveaux chrétiens étaient autre fois revêtus dans le baptême, pour signifier la pureté et l'innocence que nous recevons dans ce sacrement, et à la conservation desquelles nous devons veiller jusqu'à la mort. En donnant cet habillement, le prêtre dit : *Recevez ce vêtement blanc et portez-le sans tache au tribunal de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin d'obtenir la vie éternelle. Amen.*

Ensuite il met un cierge allumé dans la main du nouveau baptisé ou dans celle du parrain en disant : *Recevez cette lampe ardente et conservez votre baptême sans reproche : observez les commandements de Dieu, afin que, lorsque le Seigneur viendra à ses noces, vous puissiez aller à sa rencontre avec tous les saints dans la cour céleste, et que vous ayez la vie éternelle. Amen.* Cette cérémonie fait allusion à la parabole des dix vierges (*Matth.*, XXV), qui *prirent leurs lampes et allèrent au-devant de l'époux*, et nous avertit d'entretenir toujours en nous la lumière de la foi par l'huile des bonnes œuvres, afin que lorsque Notre-Seigneur viendra, nous trouvions nos lampes allumées, et que nous puissions

entrer avec lui dans son royaume céleste.

Enfin, le prêtre s'adressant lui-même à la personne baptisée, dit : *N., allez en paix et que le Seigneur soit avec vous. Amen*. Et il avertit aussi bien les parents que les parrain et marraine de leurs devoirs respectifs touchant l'éducation et l'instruction de leur enfant, enfin du soin que l'Eglise veut qu'ils aient de ne point le mettre avec eux dans un même lit, non plus que la nourrice, de crainte qu'il ne soit étouffé; et il termine en les avertissant de la parenté spirituelle contractée entre les parrain et marraine, et l'enfant et les parents de l'enfant, qui est un empêchement à ce qu'ils puissent par la suite s'unir par le mariage à ceux avec lesquels ils sont alliés spirituellement.

CHAPITRE IV.

Du sacrement de confirmation et de la manière de l'administrer.

Qu'est-ce que la confirmation ? — C'est un sacrement par lequel les fidèles reçoivent le Saint-Esprit après le baptême, par l'imposition des mains, les prières de l'évêque et l'onction du saint chrême sur leur front.

Pourquoi l'appellez-vous confirmation? — A cause de ses effets qui sont de *confirmer* ou fortifier ceux qui le reçoivent dans la profession de la vraie foi, d'en faire des soldats de Jésus-Christ, de parfaits chrétiens et de leur donner des armes contre les ennemis spirituels.

Comment prouvez-vous par l'Ecriture que les apôtres ont pratiqué la confirmation ? — Je le prouve par ce que nous lisons au livre des Actes (VIII, 14, 15. 16, 17, 18), de saint Pierre et saint Jean qui confirmaient les Samaritains. « Ils prièrent pour eux afin qu'ils eussent le Saint-Esprit; alors ils leur imposèrent les mains et ils reçurent le Saint-Esprit, » etc. Et ailleurs (*Act.*, XIX, 5, 6) : « Ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus, et après que Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit descendit sur eux. » C'est aussi de la confirmation que saint Paul dit (*Hébr.*, VI, 1, 2) : « Ne posant pas de nouveau le fondement, etc., de la doctrine du baptême et de l'imposition des mains, » etc. Et (II *Cor.*, I, 21, 22) « celui qui nous affermit avec vous en Jésus-Christ et qui nous a oints, c'est Dieu, qui nous a aussi marqués de son sceau et nous a donné les gages de son Esprit dans nos cœurs. »

Comment prouvez-vous que la confirmation est un sacrement? — 1° Parce qu'il est évident d'après le livre des Actes (VIII), qu'au signe *visible* de l'imposition des mains est attachée une *grâce invisible*, qui est la communication du Saint-Esprit; par conséquent la confirmation est un *signe visible d'une grâce invisible :* elle est donc un sacrement ; 2° parce que depuis le temps des apôtres l'Eglise de Dieu a toujours cru qu'elle est un sacrement et l'a administrée comme tel (1).

Quel est le ministre de ce sacrement ? — L'évêque seul en est le ministre ordinaire.

Peut-on recevoir ce sacrement plusieurs fois ? — Non ; parce que, comme le baptême, il imprime dans l'âme un caractère ou marque spirituelle qui y demeure toujours. C'est pourquoi ceux qui se disposent à le recevoir doivent se préparer avec plus de soin pour le recevoir dignement, puisqu'il ne peut être réitéré; et s'ils le reçoivent indignement, ils ne participent point à la grâce qu'il communique à l'âme, mais ils se rendent au contraire coupables d'un grand sacrilége.

Quelles dispositions sont nécessaires pour recevoir dignement le sacrement de confirmation ? — Il faut être exempt de tout péché mortel et en état de grâce, parce que l'Esprit saint ne peut descendre dans une âme que Satan possède par le péché mortel.

De quelle manière une personne doit-elle donc se préparer elle-même au sacrement de confirmation ? — Elle doit 1° examiner sa conscience ; et, si elle la trouve chargée de quelque péché mortel, elle doit prendre soin de la purifier par une bonne confession; 2° invoquer Dieu souvent et avec ferveur pour disposer son âme à recevoir le Saint-Esprit.

Quelle grâce ce sacrement communique-t-il à l'âme ? — Il lui communique la source de toutes les grâces, le Saint-Esprit avec tous ses dons; mais surtout une grâce *fortifiante* qui prémunit l'âme contre les ennemis de la foi, visibles et invisibles.

Ce sacrement est-il absolument nécessaire au salut ? — Il n'est pas tellement nécessaire que sans lui on ne puisse se sauver ; mais ce serait un péché de négliger de le recevoir lorsqu'on le peut sans peine, et un crime d'y mettre du mépris.

Quels sont ceux qui ont un plus grand besoin de ce sacrement? — Ce sont ceux qui sont plus exposés aux persécutions en raison de leur religion, ou aux tentations contre la foi.

A quel âge peut-on être confirmé? — Ordinairement, l'Eglise ne donne la confirmation qu'à ceux qui ont atteint l'usage de la raison, quoique quelquefois elle l'accorde aux enfants; et dans ce cas on doit prendre grand soin, lorsqu'ils arrivent à l'âge de raison, de leur faire bien comprendre qu'ils ont reçu ce sacrement.

Quelle est l'obligation que contracte un

(1) Voyez S. Denis, l. de la Hiérarchie de l'Egl., c. 4. — Tertullien, l. du Bapt., c. 7; l. de la Résurr. de la chair, c. 8; Prescript., c. 4. — S. Corneille, Ep. à Fab. d'Ant. dans Eus., l. VI; Hist., c. 43. — S. Cyprien, Lett. LXX à Jan.; Lett. LXXII au pape Etienne ; Lett. LXXIII à Jub.; Lett. LXXIV à Pomp. — Firmilien, Lett. à S. Cyprien; le concile d'Elvire, c. 38; le concile de Laodicée, c. 48. — S. Cyrille de Jérusalem, Catéch., 3e mystag. — S. Pacian, Lett. I et II à Symphorien, et dans son sermon sur le Baptême. — S. Ambroise, Lett. des Init., c. 7. L'auteur des Livres des sacrem. attrib. à S. Ambroise, l. III, c. 3. — S. Optat, l. VII, contre Parmen. — S. Jérôme, dans son Dialogue contre les lucifériens. — S. Innocent, Lett. à Decent. — S. Augustin, Trait. VII sur la 1re Ep. de S. Jean; Lett. II contre les Lett. de Pétilien, c. 104, etc. — S. Cyrille d'Alexandrie, sur le chap. II, v, 24, de Joel. — S. Léon pape; sermon IV de la Nat. — Théodoret, Comment. des Cant., I, v. 3. — S. Grégoire le Grand, Homél. XVII sur les Evangiles, etc.

chrétien dans la confirmation? — Il s'enrôle par là comme soldat de Jésus-Christ et conséquemment est obligé, après avoir reçu ce sacrement, de livrer généreusement les combats du Seigneur, son Dieu.

Peut-on avoir un parrain ou une marraine dans la confirmation? — Oui, on le peut, comme pour servir de maître et de soutien dans le combat spirituel; et ce parrain ou cette marraine contractent les mêmes obligations et la même parenté spirituelle que dans le sacrement de baptême.

Une personne peut-elle prendre un nouveau nom en recevant la confirmation? — C'est assez l'usage d'en agir ainsi, non pas pour changer celui que l'on a reçu dans le baptême, mais pour y ajouter le nom de quelque saint pour lequel on a une dévotion particulière et avec la protection duquel on espère s'acquitter plus fidèlement des obligations d'un soldat de Jésus-Christ.

Est-on obligé d'être à jeun pour recevoir ce sacrement? — Non, ce n'est pas nécessaire; mais l'Eglise le conseille.

De quelle manière le sacrement de confirmation est-il administré? — D'abord l'évêque se tournant vers ceux qui doivent être confirmés, les mains jointes devant sa poitrine, dit: *Que le Saint-Esprit descende sur vous et que la puissance du Très-Haut vous préserve de tout péché. Amen.* — Puis faisant sur lui-même le signe de la croix, il dit: *Notre soutien est dans le nom du Seigneur,— Qui a fait le ciel et la terre*, etc. — Et, étendant alors ses mains vers ceux qui vont être confirmés, ce que les anciens appellent l'*Imposition des mains*, il prie pour eux afin qu'ils puissent recevoir le Saint-Esprit.

L'évêque. *Prions. — Dieu tout-puissant et éternel, qui avez daigné régénérer vos serviteurs ici présents par l'eau et le Saint-Esprit, et qui leur avez accordé le pardon de tous leurs péchés, faites descendre sur eux du haut des cieux, avec les sept dons, votre Esprit saint et consolateur. — Amen. — L'Esprit de sagesse et d'intelligence. — Amen. — L'Esprit de conconseil et de force. — Amen. — L'Esprit de science et de piété. — Amen. — Remplissez-les de l'esprit de votre crainte, et dans votre miséricorde marquez-les du signe ✝ de la croix de Jésus-Christ pour la vie éternelle. Par le même Jésus-Christ, votre Fils, Notre-Seigneur, qui vit et règne avec vous dans l'unité du même Saint-Esprit, un seul Dieu dans les siècles des siècles. — Amen.* Ensuite l'évêque fait un signe de croix avec le saint chrême sur le front de chacun de ceux qui se présentent à la confirmation, en disant: *N., je vous marque du signe de la croix, et je vous confirme avec le chrême du salut, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Amen.* Et il donne un léger soufflet sur la joue de la personne confirmée, en disant: *Pax tecum*, c'est-à-dire, *que la paix soit avec vous.* — Alors l'évêque se tourne vers l'autel et demande, pour ceux qui ont été confirmés que le Saint-Esprit demeure toujours dans leurs cœurs, et qu'il en fasse le temple de sa gloire; et en les renvoyant il leur donne cette bénédiction: *C'est ainsi que sera béni tout homme qui craint le Seigneur; que le Seigneur vous bénisse de Sion, afin que vous voyez les biens de Jérusalem tous les jours de votre vie, et que vous ayez la vie éternelle. Amen.*

Pourquoi l'Eglise se sert-elle de chrême dans la confirmation, et qu'est-ce que ce chrême?—Le chrême est un composé d'huile d'olives et de baume, solennellement consacré par l'évêque le jeudi saint; et l'onction extérieure, faite sur le front avec le saint chrême, représente l'onction intérieure de l'âme dans ce sacrement par le Saint-Esprit. L'huile, dont la propriété est de fortifier les membres et de donner une certaine vigueur au corps, d'adoucir nos douleurs, etc., est la figure des effets spirituels que produit dans l'âme la grâce de ce sacrement. Et le baume, qui est d'une douce odeur, représente la bonne odeur ou la douce saveur des vertus chrétiennes, et la vie innocente par laquelle nous devons édifier notre prochain après avoir reçu ce sacrement.

Pourquoi cette onction est-elle faite sur le front et en forme de croix?—Pour nous faire comprendre que les effets de ce sacrement sont de nous donner des armes contre la crainte et la honte du monde; c'est pourquoi nous recevons l'étendard de la croix de Jesus-Christ sur nos fronts, pour nous apprendre à faire une profession extérieure de sa doctrine et de ses maximes, et de ne point nous relâcher dans cette profession par la crainte de ce que pourrait dire ou faire le monde.

Que signifie le léger soufflet que l'évêque donne sur la joue de la personne qu'il confirme? — C'est pour lui faire comprendre que dès ce moment elle doit être prête, comme un vrai soldat de Jésus-Christ, à souffrir patiemment toutes sortes d'affronts et d'injures pour sa foi.

Et pourquoi, en même temps qu'il donne ce soufflet, l'évêque dit-il: *La paix soit avec vous?* — Pour signifier que la vraie *paix* de Dieu, comme le dit saint Paul (*Phil.*, IV, 7), surpasse toute intelligence, consiste surtout à souffrir tout patiemment pour Dieu et ses vérités.

CHAPITRE V.

Du sacrement de l'Eucharistie.

Qu'entendez-vous par le sacrement de l'eucharistie? — C'est le sacrement que Notre-Seigneur Jésus-Christ institua dans la dernière cène, et dans lequel il nous donne son corps et son sang, sous les espèces ou apparences du pain et du vin.

Pourquoi appelez-vous ce sacrement l'Eucharistie? — 1° Parce que la primitive Eglise et les saints pères (1) l'ont communément appelé ainsi; 2° parce que le mot *Eucharistie*, dans le *grec*, signifie *action de grâce*, et est appliqué à ce sacrement à cause de l'*action de grâce* que Notre-Seigneur offrit en l'instituant (2); 3° à cause de l'*action de grâce*

(1) S. Justin, dans son Apologie II. — S. Irénée, l. IV, c. 34. — Tertullien, L. de la Couronne, III. — S. Cyprien Lett. LIV, 1er concile de Nicée, can. 18.

(2) Matth., XXVI, 27. — Marc, XIV, 23. — Luc, XXII, 19. — I. Corinth., XI, 24.

avec laquelle nous devons offrir et recevoir ce grand sacrement et ce grand sacrifice, qui renferme l'abrégé de toutes les merveilles de Dieu, la source de toutes les grâces, le mémorial permanent de notre rédemption, et le gage du bonheur éternel. Cet auguste sacrement est aussi appelé la sainte communion, parce qu'il unit les fidèles entre eux, et tous avec leur chef, Jésus-Christ (I *Cor.*, X, 17, 18). On l'appelle encore *la Cène de Notre Seigneur*, à cause qu'il fut d'abord institué par Jésus-Christ, dans la *dernière cène*.

Quelle est la foi de l'Eglise catholique sur ce sacrement? — Que le pain et le vin sont changés par la consécration au vrai corps et au vrai sang de Jésus-Christ.

C'est donc la foi de l'Eglise que Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est vraiment, réellement et substantiellement présent dans le saint sacrement ? — Oui, parce que là où sont le *corps* et le *sang* de Jésus-Christ, doivent aussi nécessairement se trouver son *âme* et sa *divinité*, et conséquemment Jésus-Christ doit y être tout entier, Dieu et homme; on ne doit pas l'y chercher en partie.

Recevons-nous dans ce sacrement le même corps qui est né de la bienheureuse Vierge, et qui est mort sur la croix pour nous ? — C'est le même corps, puisque Jésus-Christ n'en a jamais eu qu'un. La seule différence qu'il y ait, c'est qu'alors son corps était *mortel* et *passible*, et maintenant il est *immortel* et *impassible*.

Le corps de Jésus-Christ, dans le sacrement, ne peut donc pas être blessé ni divisé, et ne saurait être digéré ou corrompu ? — Non certainement ; car quoique les espèces sacramentelles ou les signes extérieurs du pain et du vin soient sujets à ces changements, le corps de Jésus-Christ ne peut l'être.

C'est donc un *corps spirituel ?* — On peut l'appeler un *corps spirituel*, dans le sens des paroles de saint Paul, parlant de la résurrection du corps (I *Cor.*, XV, 44) : « Il est semé un corps animal, et il ressuscitera un *corps spirituel ;* » non pas qu'il ne demeure vrai corps, comme possédant tout ce qui est essentiel à un corps, mais il participe en quelque chose aux qualités et aux propriétés des esprits.

SECTION PREMIÈRE.

Première preuve de la présence réelle tirée des paroles de Jésus-Christ dans l'institution du saint sacrement.

Comment prouvez-vous la présence réelle du *corps* et du *sang* de Jésus-Christ dans ce sacrement ? — Je la prouve d'abord par les paroles *claires* et *expresses* que Jésus-Christ, l'éternelle vérité, prononça lui-même en instituant ce sacrement, et qui sont rapportées au moins en quatre différents endroits du Nouveau Testament, dans saint Matthieu (XXVI, 26, 27), dans saint Marc (XIV, 22, 24), dans saint Luc (XXII, 19), dans la Ire Epître de saint Paul aux Corinthiens (XI, 24, 25). Nous voyons partout que Jésus-Christ lui-même nous assure que ce qu'il nous donne dans le saint sacrement est son vrai corps et son vrai sang. (Saint Matthieu) : « Prenez et mangez : ceci est mon *corps;* ceci est mon *sang*, le sang de la nouvelle alliance, qui est répandu pour plusieurs, en rémission des péchés. » (Saint Marc) : « Prenez et mangez : ceci est mon corps, ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance qui est répandu pour plusieurs. » (Saint Luc) : « Ceci est mon corps, qui est donné pour vous : ceci est le calice, la nouvelle alliance dans mon sang, qui sera répandu pour vous. » (Saint Paul aux Corinthiens) : « Ceci est mon corps, qui sera livré (dans le grec, sacrifié) pour vous. Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang. » Or, le corps qui a été livré et sacrifié pour nous, le sang de la nouvelle alliance qui a été répandu pour nous, sont certainement le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ. Donc, ce que Jésus-Christ nous donne dans le saint sacrement est son vrai corps et son vrai sang : rien ne peut être plus clair.

Pourquoi prenez-vous à la lettre ces paroles de Jésus-Christ dans la dernière cène, plutôt que de les entendre dans le sens figuré ? — Vous pourriez demander aussi bien à un voyageur pourquoi il suit le droit chemin, plutôt que de prendre les chemins détournés dans lesquels il courrait un danger évident de s'égarer. Nous prenons les paroles de Jésus-Christ dans leur signification claire, évidente, naturelle, d'après cette règle reçue par nos adversaires eux-mêmes (1) : que, dans l'interprétation de l'Ecriture, on ne doit point négliger le sens naturel des mots, ni suivre le sens figuré sans nécessité, et que l'on doit préférer, au contraire, toujours le sens propre et naturel, lorsque rien ne s'y oppose. Il ne nous est donc pas difficile de dire pourquoi nous prenons ces paroles de Jésus-Christ dans leur sens propre et naturel, tandis que nos adversaires doivent nous prouver qu'il est nécessaire de les entendre autrement. Les paroles en elles-mêmes sont claires pour nous ; car Jésus-Christ n'a pas dit : *Ceci est la figure de mon corps, et ceci est la figure de mon sang*, mais *ceci est mon corps, et ceci est mon sang*. Il est du devoir de nos adversaires, qui aiment le salut de leur âme, de se garder de faire violence à des textes si clairs, et de les détourner de leur sens évident.

D'ailleurs, nous pouvons citer plusieurs raisons pour lesquelles nous prenons les paroles que Jésus-Christ prononça dans la dernière cène pour l'institution du saint sacrement, dans leur sens clair, naturel, évident : 1° parce qu'il était alors seul avec ses douze apôtres, ses intimes amis et confidents, auxquels il avait la coutume d'expliquer toujours en termes clairs tout ce qu'il y avait d'obscur dans les paraboles ou dans les autres discours qu'il adressait au peuple. « Pour vous, dit-il à ses disciples (*Marc*, IV, 11), il vous est donné de connaître le mystère du royaume de Dieu ; mais pour ceux qui sont dehors, tout se traite en paraboles. » Et il ne leur parlait point (au peuple) sans paraboles (*Id.*, V, 34). Mais, loin de la multitude, il expli-

(1) Docteur Harris, Sermon sur la transsubst. § 7, 8.

quait tout à ses disciples. « Je ne vous appellerai pas serviteurs, dit-il ailleurs (*S. Jean*, XV, 15), parce que le serviteur ne sait pas ce que fait son maître; mais je vous ai donné le nom d'amis, parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris de mon père. » Or, est-il probable que, dans cette occasion, la plus importante de toutes, lorsque, le soir même qui précéda sa mort, il allait se séparer de ses chers amis et leur dire son dernier adieu, est-il probable qu'il leur ait adressé la parole dans des termes qui, s'ils ne doivent pas être pris à la lettre, sont d'une obscurité sans exemple, et tels qu'il n'en est point qu'on puisse leur comparer? 2° Il faisait alors un *contrat* qui devait durer jusqu'à la fin des siècles ; il établissait une *loi* qui devait être toujours observée dans son Église : il instituait un *sacrement* que les fidèles devaient fréquenter jusqu'à la fin des temps; enfin, il faisait l'*acte de ses dernières volontés*, son *testament*, dans lequel il *léguait* à ses disciples et à nous tous le *gage* admirable de son amour. Or, telle est la nature d'un *contrat*, d'une *loi*, d'un *sacrement*, d'un *testament*, que celui qui en est l'auteur a toujours l'intention que ce qu'il a réglé, prescrit ou ordonné, soit exactement observé et accompli; par conséquent, que tout soit bien compris, et pour cela il s'exprime en termes clairs et simples. C'est ce que tout homme sage observe dans ses *contrats*, *lois* et *testaments*, évitant avec soin toute expression obscure qui puisse donner occasion à une fausse interprétation ou à des contentions et des procès sur sa signification. C'est ce que Dieu lui-même observa dans l'*ancien contrat*, pour tous les préceptes cérémoniaux et moraux de la loi, pour tous les commandements, dans l'institution de tous les sacrements de la loi, etc. Partout il s'est servi de termes simples et clairs. Ce n'est donc rien moins qu'accuser la sagesse du Fils de Dieu, que d'imaginer qu'il a donné sa *loi* nouvelle et son *contrat* éternel en termes figurés et obscurs, qu'il prévoyait ne devoir pas être compris par la plus grande partie des chrétiens; ou bien c'est supposer qu'il aurait institué le plus grand de ses sacrements sous une forme de paroles telle, qu'en les entendant dans leur signification simple, claire et naturelle, c'eût été leur donner un sens aussi éloigné de ce qu'il voulait nous faire entendre par là, qu'il y a de la différence entre son propre corps et un morceau de pain; c'est enfin croire que, dans l'*acte de ses dernières volontés*, dans son *testament*, il a affecté de se servir de paroles obscures et à double sens, lesquelles prises dans la signification qu'elles paraissent avoir évidemment, doivent laisser ses enfants dans une erreur funeste sur ce qu'il leur a légué. En effet, Notre-Seigneur prévoyait que ces paroles seraient prises à la lettre par l'immense majorité des chrétiens, que le très-grand nombre des hommes les plus savants et les plus saints les entendraient ainsi, que l'Église même, dans ses conciles généraux, les interpréterait dans ce sens. Or, n'est-il pas contraire à toute probabilité que celui qui prévoyait tout cela se soit exprimé dans son testament de manière à ne faire entendre rien de ce qu'il voulait dire, ou qu'il ne se soit pas expliqué lui-même quelque part d'une manière plus claire, afin de prévenir les conséquences mortelles de l'autorisation donnée à l'erreur par l'Église dans une matière d'une si haute importance.

Avez-vous encore quelque autre raison de prendre les paroles de l'institution à la lettre, plutôt que de les entendre dans le sens figuré? — Oui, nous avons, comme je viens de le dire, l'autorité du plus parfait et du plus authentique interprète des paroles de Dieu, je veux dire sa sainte Église, laquelle a toujours entendu ces paroles de Jésus-Christ dans leur sens clair et littéral, et condamné tous ceux qui ont tenté de les détourner au sens figuré. Témoins les nombreux synodes tenus contre Bérenger, et les décrets des conciles généraux de Latran, de Constance et de Trente. Or, *jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre cette autorité* (*S. Matth.*, XVI, 18). Et Jésus-Christ a promis d'être, aussi bien que le Saint-Esprit, qui est l'Esprit de vérité, avec cette Église interprétant l'Écriture, jusqu'à la consommation des siècles (*Ibid.*, XXVIII, 20; et *S. Jean*, XIV, 16, 17).

Mais n'y a-t-il pas beaucoup d'expressions de Jésus-Christ que l'on doit entendre dans le sens figuré, comme lorsqu'il dit qu'il est *la porte*, *la vigne*, etc. Et pourquoi ne pourrait-on pas prendre aussi dans le sens figuré les paroles de l'institution du saint-sacrement? — C'est raisonner mal que de conclure de quelques paroles de Jésus-Christ, qui doivent être entendues figurativement, que l'on doive interpreter toutes les autres de la même manière; de dire que parce que, dans ses *paraboles* ou *similitudes*, on ne doit point prendre ses expressions à la lettre, nous devions forcer à un sens figuré les paroles de l'institution de son *contrat* solennel, de sa *loi*, de son *sacrement* et de son *testament* dans la dernière cène ; que, parce qu'il s'est appelé la *porte* ou la *vigne* dans des circonstances dans lesquelles il n'était pas, ni ne pouvait être mal compris par personne (ayant pris soin d'exprimer lui-même au même endroit sa propre pensée), il aurait par cela même appelé le pain et le vin son corps et son sang dans les circonstances dans lesquelles il était naturel de prendre ces paroles à la lettre, comme il prévoyait que les entendraient tous les chrétiens, n'ayant pris même aucun soin de les prémunir contre cette interprétation.

Il y a donc une très-grande différence entre les paroles que vous citez, savoir : Je suis la *porte*, la *vigne*, etc., et celles de la dernière cène : *Ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*, 1° parce que les premières sont données comme *paraboles* et *similitudes*, et conséquemment comme *figures* ; et que les autres sont les expressions d'un *contrat*, d'un *sacrement*, d'un *testament*, et doivent, par conséquent, être entendues dans leur sens clair et

naturel ; 2° parce que les premières sont expliquées par Jésus-Christ lui-même, au même lieu, dans un sens figuré; et il n'en est pas de même des autres ; 3° parce que les premières portent tellement avec elles le caractère évident d'une figure qu'il est impossible qu'on les entende autrement que dans le sens figuré, tandis que les autres sont exprimées de telle manière et montrent si évidemment le sens littéral, que ceux-là même qui désiraient le plus y trouver une figure, ont été bien embarrassés d'y réussir(1), et la *chrétienté* tout entière a jugé, sans le moindre scrupule, qu'elles devaient être prises à la lettre ; 4° parce que l'Eglise de Dieu a autorisé l'interprétation littérale des paroles de l'institution de l'eucharistie, et qu'elle ne l'a pas fait pour les autres expressions. Enfin, parce que, d'après les lois communes et les coutumes du langage, on peut, par une figure, donner à une chose le nom d'une autre dont elle a les qualités et les propriétés ; c'est ainsi que Jésus-Christ ayant, pour ainsi dire, la propriété *d'une porte,* étant celui par qui nous entrons dans son bercail (*Jean*, X, 9), et d'une *vigne*, donnant la vie et les fruits à ses branches (*Ib.*, XV, 1), a pu, d'après les lois ordinaires du langage, s'appeler lui-même une *porte*, une *vigne*. Mais ce serait une métaphore peu convenable d'appeler du pain et du vin, sans y rien changer, son corps et son sang, parce que le pain et le vin n'ont en eux-mêmes ni la ressemblance, ni la qualité, ni la propriété du corps et du sang de Jésus-Christ, comme il serait absurde, par la même raison, de dire, en montrant en particulier une *porte* ou une *vigne, ceci est Jésus-Christ.*

Mais ne peut-on pas, d'après les lois communes du langage, donner au *signe* ou à la *figure* le nom de la chose signifiée ? Et n'avons-nous pas dans l'Ecriture des exemples de ce genre, comme lorsque Joseph interprétant le songe de Pharaon, dit : « Les sept vaches grasses sont sept années (*Gen.*, XLI, 26). » Et Notre-Seigneur interprétant la parabole du semeur : « La semence est la parole de Dieu (*Luc*, VIII, 2). » Et saint Paul : « La pierre était Jésus-Christ (I *Cor.*, X, 4). » — Dans certains cas, lorsqu'une chose est déjà connue pour être *signe* et *figure* d'une autre chose qu'elle signifie ou représente, elle peut à la vérité, d'après les règles communes du langage et l'usage de l'Ecriture, être appelée du nom de la chose signifiée ; c'est ce qui a lieu dans l'interprétation des songes, paraboles, figures anciennes ou autres semblables occasions ; parce qu'alors, en la désignant ainsi, le sens est évident ; c'est comme si l'on disait : cela *signifie* ou *représente* telle ou telle chose. Mais il n'en est pas de même pour la première fois que l'on se sert d'un *signe* ou d'une *figure ;* car lorsqu'une chose n'est pas auparavant connue pour être un signe ou une représentation d'une autre chose, l'appeler sans autre explication du nom de cette dernière, serait non-seulement contraire à toutes les lois du langage, mais encore absurde et inintelligible. Par exemple, si une personne, pour aider sa mémoire, était convenue avec elle-même de regarder un *chêne* comme le signe ou le souvenir d'*Alexandre le Grand*, et si, en montrant cet arbre, elle disait gravement à ses amis qui ne seraient point accoutumés à cette figure : « Voici le héros qui a vaincu Darius, » une pareille proposition serait justement censurée, comme ne présentant aucun sens et comme indigne d'un homme sage ; parce qu'une semblable figure serait contraire à toutes les règles du langage et inintelligible. Il en eût été exactement ainsi, si notre Sauveur, dans la dernière cène, sans avoir auparavant prévenu ses disciples qu'il allait parler par figure et sans avoir considéré d'abord le pain et le vin comme signes et représentations d'une autre chose, il leur eût dit tout d'un coup : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang,* et qu'il n'eût pas voulu faire entendre qu'ils l'étaient en réalité. Abstraction faite du changement dans les éléments qu'il plut à Jésus-Christ de faire par sa parole toute-puissante, il n'y a pas plus de ressemblance entre un morceau de pain et le corps de Jésus-Christ qu'entre un chêne et *Alexandre le Grand.* Il n'y a donc que la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ qui puisse rendre ces paroles vraies, et les empêcher d'être entièrement absurdes et indignes du Fils de Dieu.

Mais ces paroles que Notre-Seigneur ajouta : *Faites ceci en mémoire de moi* (*Luc*, XXII, 19), ne suffisent-elles pas pour éclaircir la difficulté, et pour déterminer à prendre ses autres paroles dans un sens figuré ? — Ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi,* nous apprennent à la vérité la *fin* pour laquelle nous offrons et nous recevons le corps et le sang de Jésus-Christ, c'est-à-dire comme une perpétuelle commémoration de sa mort (I *Cor.*, XI, 26), mais nulle part elles ne sont opposées à ces autres paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang,* de manière à détruire la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ ; car pourquoi le corps et le sang de Jésus-Christ seraient-ils moins présents dans le sacrement, parce qu'il nous a été commandé de nous souvenir de sa mort en les recevant ? Certainement saint Matthieu et saint Marc, qui ont entièrement, dans leurs évangiles, omis ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*, n'ont jamais vu là l'explication nécessaire des paroles de l'institution, ni rien qui pût changer ou qualifier la signification naturelle et évidente de ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.*

Mais le *souvenir* d'une chose ne suppose-t-il pas cette chose absente, autrement comment pourrait-on nous commander d'en avoir *mémoire ?* — Toutes les choses que nous sommes exposés à *oublier*, soit réellement *présentes* ou réellement *absentes*, peuvent être l'objet de notre *souvenir.* C'est ainsi qu'il nous est

(1) C'est ce qu'éprouvèrent Luther lui-même, comme nous le voyons dans sa lettre à ses amis de Strasbourg, t. V, p. 502, et Zwingle, comme on peut le lire dans la lettre à Poméranus, p. 256.

commandé, dans l'Ecriture, de *nous souvenir de Dieu* (*Deut.*, VIII, 18; *Ecclés.*, XII, 1); de penser qu'en lui nous avons la vie, le mouvement et l'être (*Act.*, XVII, 28). De même le précepte de nous souvenir de Jésus-Christ n'est nullement opposé à sa présence réelle; tout ce que l'on pourrait conclure de là, c'est qu'il n'est pas *visiblement* présent, ce qui est très-vrai, et c'est pourquoi, dans la crainte que nous l'oubliions, il nous est enjoint de nous en *souvenir.* D'ailleurs, si nous consultons l'Apôtre (I *Cor.*, XI, 26), il nous apprendra que ce qu'il nous est commandé de nous rappeler, c'est la mort de Jésus-Christ. Or, la mort de Jésus-Christ n'est pas une chose réellement présente, mais, au contraire, réellement passée, et par conséquent un sujet très-réel de *souvenirs.*

SECTION II. — *Seconde preuve de la présence réelle tirée de saint Jean* (VI, 51, etc.).

Quelle autre preuve avez-vous de la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie, outre les paroles de l'institution: *Ceci est mon corps, ceci est mon sang?* — Nous avons une preuve très-forte dans les paroles de Jésus-Christ aux Juifs, chapitre VI de saint Jean, où, à l'occasion du miracle par lequel il rassassia la multitude avec cinq pains, après avoir parlé de la nécessité de croire en lui-même, qui est le pain vivant descendu du ciel, il part de ce qu'il a dit de la foi à ce sacrement (*Ibid.*, *v.* 51): « Je suis le pain vivant descendu du ciel; si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement; et le pain que je donnerai, c'est ma chair, que je donnerai pour le salut du monde. Les Juifs donc disputaient entre eux, disant: Comment cet homme peut-il nous donner sa chair à manger? Jésus leur dit: En vérité, en vérité, je vous le dis: si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour; car ma chair est véritablement une nourriture, et mon sang est véritablement un breuvage. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang demeurera en moi et moi en lui. Comme le Père, qui est vivant, m'a envoyé, et que je vis par le Père, ainsi celui qui me mangera vivra par moi. C'est ici le pain qui est descendu du ciel. Il n'en est pas comme de la manne que vos pères ont mangée, et ils sont morts. Celui qui mangera ce pain vivra éternellement. » Dans ces paroles, on nous enseigne si formellement, si clairement, à tant de reprises, que nous mangeons la chair et buvons le sang de Jésus-Christ: on nous y dit d'une manière si positive que *le pain que Jésus-Christ donne est vraiment sa propre chair, qu'il a livrée pour le salut du monde*, qu'il faudrait être décidé à fermer les yeux à la lumière pour ne pas voir une vérité si évidente.

Comment prouvez-vous que dans ces paroles Jésus-Christ parle du saint sacrement? — En comparant les paroles qu'il a dites dans cette occasion avec celles de la dernière cène pour l'institution du saint sacrement. Ici il dit: *Le pain que je donnerai, c'est ma chair que je donnerai pour le salut du monde.* Là, prenant le *pain*, et le distribuant, il dit: *Ceci est mon corps, qui est livré pour vous.* Or, il est évident que l'un n'est que la promesse de l'autre, et, par conséquent, qu'il s'agit, dans l'une et l'autre de ces occasions, de l'eucharistie. Aussi voyons-nous que les saints pères ont toujours expliqué ces paroles du sixième chapitre de saint Jean, comme parlant de ce sacrement (1).

Mais Jésus-Christ n'a-t-il pas promis la *vie éternelle* à ceux qui mangeront de ce *pain* dont il parle (*S. Jean*, VI, 51, 54, 58); ce qui ne peut s'entendre du sacrement que plusieurs reçoivent pour leur propre condamnation (I *Cor.*, XI, 29)? — Il promet la vie éternelle à celui qui mangera de ce *pain*, pourvu qu'il le mange dignement, et qu'il persévère dans la grâce qu'il en recevra; et, dans ce sens, il est certain que ce sacrement donne la vie éternelle, au lieu que la manne de l'ancienne loi n'avait pas ce pouvoir (I *Cor.*, X, 54). Ainsi Notre-Seigneur promet (*Matth.*, VII, 7, 8) que *quiconque demande recevra*, et cependant il en est beaucoup qui *demandent, et qui ne reçoivent pas, parce qu'ils ne demandent pas comme ils devraient* (*S. Jacques*, IV, 3). Ainsi saint Paul nous apprend que (*Rom.*, X, 13) *quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé*, et certainement on doit entendre par là que c'est lorsqu'on l'invoquera *dignement* et *persévéramment*, et dès lors ce texte n'est nullement en contradiction avec les paroles de Jésus-Christ (*Matth.*, VII, 21): « Tous ceux qui me disent: Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le royaume des cieux, mais celui-là qui fait la volonté de mon Père, qui est dans les cieux. » Ainsi, enfin, Jésus-Christ nous a dit (*S. Marc*): *Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé*, et cependant il en est beaucoup qui croient et sont baptisés, comme Simon le Magicien, et qui, manquant d'un vrai changement ou cœur et de la persévérance dans le bien, ne seront jamais sauvés

Mais si l'on entend ces paroles de Jésus-Christ (*S. Jean*, VI, 52) du sacrement de l'eucharistie, ne s'ensuivra-t-il pas qu'aucun ne pourra être sauvé sans recevoir ce sacrement, et sous les deux espèces, ce qui est opposé à la croyance et à la pratique de l'Eglise catholique? Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit: « En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, et, si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous? — Il suit de ces paroles qu'il y a un précepte divin de recevoir l'eucharistie, et que celui-là ne peut pas se sau-

(1) Voyez S. Irénée, l. IV, ch. 34. — Origène, hom. XVI, sur les Nombres. — S. Cyprien, sur le *Pater*. — S. Hilaire, l. VIII, de la Trinité. — S. Basile, Règl. mor., I R. c. 1. — S. Cyprien de Jérus., Catéch., 4e mystag. — S. Ambroise, sur les Mystères, c. 8. — S. Chrysostôme, S. Augustin et S. Cyrille d'Alexandrie, sur le chap. VI de S. Jean. — S. Epiphane, Hérés. LV. — Théodore, *Hist. Ecclés.* l. IV, c. 11, etc.

ver qui néglige volontairement d'approcher de ce sacrement. Ainsi, il y a obligation de recevoir ce sacrement, soit actuellement, soit au moins en désir, pour tous ceux qui ont atteint l'âge de raison, mais non pour les enfants qui ne sont pas capables de *discerner le corps du Seigneur* (I *Cor.*, XI, 29). Mais il n'y a point de précepte divin qui oblige tous les chrétiens à recevoir ce sacrement *sous les deux espèces*, et jamais il n'a été entendu dans ce sens par l'Eglise, qui a toujours cru que, *sous l'une ou l'autre des espèces*, on reçoit Jésus-Christ tout entier, et, par conséquent, qu'en recevant *l'une* ou *l'autre*, nous accomplissons suffisamment le précepte de recevoir son *corps* et son *sang*.

Pourquoi ne peut-on pas prendre ces paroles de Jésus-Christ (*S. Jean*, VI, 51, 52, *etc.*) dans un *sens figuré* et comme ne signifiant rien autre chose que la foi en son incarnation et en sa mort? — Parce que ce serait employer dans l'expression une *figure* trop forcée et indigne de la sagesse du Fils de Dieu que d'exprimer la foi en sa personne par une métaphore aussi étrange que celle de *manger sa chair* et *boire son sang*, une figure telle que personne n'en a jamais employé de semblable auparavant ni depuis; c'eût été répéter et inculquer ces expressions trop fréquemment au grand scandale des Juifs, et même de plusieurs de ses propres disciples qui, à cause de cela *se retirèrent et n'allèrent plus avec lui* (*Ibid.*, *v.* 66); tandis qu'il lui eût été si facile de satisfaire les uns et les autres en leur déclarant que dans tout ce discours il n'avait pas eu d'autre objet que la foi qu'ils devaient avoir en lui.

Les Juifs et les disciples qui s'écrièrent : *Cette parole est dure, qui peut l'écouter* (*Ibid.*, *v.* 60)? entendaient bien Notre-Seigneur, ou bien se trompaient pour la signification? — Ils l'entendaient bien pour ce qui se rapporte à la réception de son corps et de son sang, mais ils ne le comprenaient point pour ce qui regarde la manière de les recevoir, puisqu'ils ne pensaient nullement qu'il dût se donner lui-même tout entier sous les voiles du sacrement; mais ils entendaient manger sa chair séparée de ses os, et boire son sang comme on prend ordinairement les autres nourritures et les autres breuvages que nous digérons et consumons. Cependant leur défaut d'*intelligence* ne paraît pas avoir été aussi coupable que leur refus de *croire*, puisque Notre-Seigneur les reprend non pas de leur défaut d'*intelligence*, mais de leur défaut de foi (*Ibid.*, *v.* 64). Et Pierre au nom des apôtres, et pour s'opposer à ceux des disciples qui avaient erré, dit : *Seigneur, à qui irons-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle, et nous croyons et nous sommes assurés que vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant* (*Ibid.*, *v.* 68 *et* 69). Ces disciples devaient donc, comme les apôtres, se soumettre eux-mêmes à croire, quoiqu'ils ne comprissent pas; et non se séparer de celui qui par ses miracles évidents avait prouvé qu'il était lui-même le Fils de Dieu, et conséquemment incapable de tromper. Par cet exemple nous pouvons voir combien les catholiques (qui dans ce mystère, comme les apôtres, soumettent leur raison et croient, quoiqu'ils ne comprennent pas, parce qu'ils savent que le *Christ a les paroles de la vie éternelle*) agissent plus sagement que ceux qui, comme les diciples apostats, s'écrient : *Cette parole est dure, qui peut l'écouter?* et dès lors ne marchent plus avec Jésus-Christ et son Eglise.

Que dit Notre-Seigneur à ses disciples qui s'offensèrent de ce qu'il leur disait de la manducation de sa chair? — Il leur dit : *Ceci vous scandalise-t il? Que sera-ce donc, si vous voyez le Fils de l'Homme monter où il était auparavant* (*Jean*, VI, 61, 62)? Ces paroles sont interprétées de différentes manières et peuvent être entendues comme signifiant, ou que, ceux qui faisaient difficulté de croire qu'il leur donnerait sa chair à manger tandis qu'il était encore visiblement au milieu d'eux, auraient beaucoup plus de peine à le croire lorsqu'il s'en serait séparé par son ascension; ou encore que Jésus-Christ, par son ascension, réformerait leurs fausses idées sur la manière grossière dont ils croyaient qu'il devait leur donner sa chair à manger; ou enfin, qu'il parlait de son ascension dans le ciel, pour convaincre leur incrédulité par l'évidence d'un miracle aussi éclatant, qui devait prouver tout à la fois et sa toute-puissance et la vérité de ses paroles.

Que signifient ces paroles : *C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien, les paroles que je vous adresse sont esprit et vie* (*Ibid.*, *v.* 68)? — Elles signifient que *la chair séparée de l'esprit*, comme les Juifs et les disciples incrédules l'entendaient, n'aurait servi à rien; car, à quoi nous servirait de manger la chair morte, séparée de l'âme et de la divinité et conséquemment de ce qui donne la vie? Et ce serait blasphémer que de dire que la chair de Jésus-Christ unie à son esprit (à la manière dont l'Eglise catholique croit que sa chair est dans le saint sacrement avec son âme et sa divinité) ne servirait à rien : car, si la chair de Jésus-Christ n'eût servi à rien, il ne l'aurait jamais prise pour nous, et son incarnation et sa mort ne nous seraient d'aucune utilité : parler ainsi serait le comble du blasphème.

S. Augustin écrivant sur ce texte, dit : «Que signifient ces paroles, *la chair ne sert de rien* (*Traité* XXVII *sur S. Jean*)? Elle ne sert de rien comme ils l'entendaient; parce qu'ils entendaient la chair telle qu'elle est mise par morceaux dans un corps mort et vendue à la boucherie, et non pas lorsqu'elle est animée par l'esprit. Il a donc été dit : *la chair ne sert à rien*, comme il a été dit : *la science enfle* (I *Cor.*, VIII, 1). Devons-nous donc fuir la science? Dieu le défend : que signifient donc cette sentence, *la science enfle?* sinon qu'il en est ainsi lorsqu'elle est séparée de la charité; c'est pourquoi l'Apôtre ajoute : *mais la charité édifie*. Unissez donc la charité à la science, et la science sera profitable, non par elle-même, mais par le moyen de la charité; de même ici la chair ne

sert à rien, si elle est seule ; que l'on y joigne l'esprit comme la charité est jointe à la science, et dès lors elle profite beaucoup ; car si la chair ne servait à rien, le Verbe ne se serait pas fait chair pour demeurer au milieu de nous. »

D'ailleurs, d'après l'expression usitée dans l'Ecriture, les mots *chair* et *sang* sont souvent pris pour signifier la corruption de notre nature, ou le sentiment et le jugement naturel de l'homme, etc. Comme lorsqu'il est dit : *que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu* (I *Cor.*, XV, 50). Et : *ce n'est pas la chair et le sang qui te l'on révélé*, etc., (*Matth.*, XVI, 17). Et, en ce sens, *la chair ne sert à rien*, mais c'est l'esprit et la grâce de Dieu qui donnent la vie et la force à nos âmes. Et comme les paroles, que Jésus-Christ adressait alors aux Juifs, avaient pour but de leur faire connaître le sacrement si auguste dans lequel ils devaient recevoir son esprit, sa grâce, sa vie même, dans leur propre source, il ajoute : *Les paroles que je vous adresse sont esprit et vie.*

SECTION III. — *Autres preuves de la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie.*

Avez-vous dans l'Ecriture d'autres preuves de la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le saint sacrement ? — Oui. S. Paul dans sa première épître aux Corinthiens, voulant détourner les chrétiens des sacrifices offerts aux idoles, leur dit : 1° *La coupe de bénédiction que nous bénissons n'est-elle pas la communion du sang de Jésus-Christ, et le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps de Jésus-Christ* (*Ch.*, X, 5, 16) ? 2° Dans la même épître : *C'est pourquoi, quiconque mangera de ce pain et boira de cette coupe du Seigneur indignement, sera coupable du corps et du sang du Seigneur* (XI, 27). Comment en serait-il ainsi, si l'indigne communiant ne recevait que du pain et du vin ? 3° Au même endroit : *Celui qui boit et mange indignement, boit et mange sa propre condamnation, ne discernant pas le corps du Seigneur* (*Ibid.*, *v.* 29). Comment le discernera-t-il, s'il n'y est pas réellement présent ?

Avez-vous encore quelque chose à ajouter à ces preuves tirées de l'Ecriture ? — Oui ; les anciennes figures de l'eucharistie prouvent qu'il y a dans ce sacrement quelque chose de plus noble que le pain et le vin pris comme simple souvenir de Jésus-Christ.

Quelles sont ces anciennes figures ? — Il Il y en a un grand nombre, mais j'en citerai seulement trois : *l'Agneau pascal*, *le sang du Testament et la manne tombée du ciel.*

Comment prouvez-vous que ce sont là trois figures de l'eucharistie ? — Pour l'agneau pascal, qui est généralement reconnu pour avoir été le type de Jésus-Christ, je le prouve, parce qu'il est évident que les rites et cérémonies qui furent établis à son occasion avaient surtout pour but la *manducation* ; et conséquemment à ce *type* de l'Ancien Testament correspond dans le Nouveau l'Agneau de Dieu, en tant qu'il est *mangé* par son peuple dans ce sacrement qui, à cause de cela, a été institué immédiatement après que Notre-Seigneur eut mangé l'agneau pascal avec ses disciples, afin que la figure, en même temps expliquée et réalisée, conduisît à la vérité (1). 2° *Le sang du Testament*, que Moïse répandit sur le peuple, en disant : *Voici le sang de l'alliance que Dieu a faite avec vous* (*Exode*, XXIV ; *Hébr.*, IX), était une figure du *sang de Jésus-Christ* dans ce sacrement, comme Notre-Seigneur lui-même l'a suffisamment déclaré en faisant évidemment allusion à cette figure, lorsqu'il donna le calice à ses disciples en leur disant : *Ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance* (*S. Matth.*, XXVI, 28 ; *S. Marc*, XIV, 24), ou *cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang* (*S. Luc*, XXII, 20 ; I *Cor.*, XI, 25). 3° La *manne* était une figure de ce sacrement, comme on le voit dans ces paroles de S. Jean : *Vos pères ont mangé la manne et ils sont morts ; celui qui mangera ce pain vivra éternellement* (*Ch.* VI, 58). Et dans la première épît. aux Cor. (*Ch.* X), où l'Apôtre parlant des figures de nos sacrements dans l'ancienne loi, et citant la *nuée* et le passage de la mer Rouge comme figures du baptême dans les deux premiers versets, donne dans les suivants la *manne et l'eau qui jaillit du rocher* comme figures de l'eucharistie. C'est aussi la doctrine des SS. pères, et l'analogie qui existe entre la manne et le saint sacrement suffit pour établir cette vérité (2).

Comment prouvez-vous par ces anciennes figures la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie ? — Parce que si, dans ce sacrement, il n'y avait que du pain et du vin pris en mémoire de Jésus-Christ, comme type et figure de son corps et de son sang, les figures de l'ancienne loi auraient égalé les sacrements de la loi nouvelle, et même les auraient surpassées ; car qui ne voit que l'*agneau pascal* était une plus noble figure, une représentation plus parfaite de Jésus-Christ que le pain et le vin ? Qui ne reconnaît que le sang des victimes solennellement offert à Dieu en sacrifice, était une image plus frappante de Jésus-Christ que le jus de la vigne ? Qui peut douter que la *manne du ciel*, qui est appelée le *pain des anges*, et qui fut l'occasion de tant de miracles, fût bien supérieure au *pain des hommes ?* Qui refusera de reconnaître que prédire les choses à venir est quelque chose de plus excellent et de plus divin que rappeler seulement les choses passées ? Il doit donc être clair pour tout chrétien que si l'*agneau pascal*, *le sang de la nouvelle alliance* et *la manne* furent des

(1) Voyez sur cette figure le sentiment précis des saints pères. Tertullien, l. IV, contre Marcion. — S. Cyprien, l. II, de l'Unité de l'Eglise. — S. Jérôme, sur le chapitre XXVI de S. Matthieu. — S. Chrysostôme, Homélie sur la trahison de Judas. — S. Augustin, l. II, contre Pétilien. — S. Gaudens, Traité II sur l'Exode. — S. Cyrille d'Alexandrie contre Netsorius. — Théodore, sur la première épître aux Corinthiens. — S. Léon, sermon VII sur la Passion. — Hesychius, sur le ch. XXIII du Lévitique. — S. Grégoire, Homélie XXII sur l'Evangile.

(2) On peut voir sur cela dans la Bible de Douai, les notes du XVIe chap. de l'Exode.

figures de Jésus-Christ qui nous sont données dans le sacrement, ce sacrement doit être lui-même quelque chose de plus qu'un type, une figure ou un souvenir de Jésus-Christ; et c'est ce que notre Sauveur lui-même nous a donné à entendre, lorsqu'il dit : *Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts* (*S. Jean*, VI, 49); *mais celui qui mange de ce pain ne mourra jamais* (*Ibid.*, *v.* 58); il doit donc contenir Jésus-Christ et nous le donner en réalité.

Mais ne peut-on pas supposer que les figures de l'ancienne loi ont pu égaler et même surpasser les sacrements de la loi nouvelle? — Aucun chrétien ne peut avoir cette opinion, puisque l'apôtre nous assure que l'ancienne loi *n'avait que l'ombre des biens à venir* (*Hébr.*, X, 1); que les sacrements et ses sacrifices n'étaient que de *faibles et misérables éléments* (*Gal.*, IV, 19), et qu'*elle a été abolie à cause de sa faiblesse et de son inutilité* (*Hébr.*, VII, 18). Et d'ailleurs, la figure n'est-elle pas naturellement inférieure à la chose figurée?

Avez-vous quelque autre argument tiré de l'Ecriture en faveur de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie? — Oui, les textes nombreux de l'Ecriture qui établissent l'*autorité infaillible* de l'Eglise de Jésus-Christ, et l'obligation pour les fidèles de suivre son jugement et de se soumettre à ses décisions, démontrent clairement la vérité de tout ce que l'Eglise a décidé depuis si longtemps touchant ce point de controverse, et que tous les chrétiens sont obligés à suivre cette décision.

Quand l'Eglise a-t-elle décidé sur cette matière? — Aussitôt qu'elle a été mise en question, ce qui eut lieu il y a à peu près 700 ans, du temps de Bérenger qui, le premier attaqua ouvertement le dogme de la présence réelle, et qui pour cela fut condamné par toute l'Eglise, dans au moins 14 conciles qui furent célébrés de son vivant dans différentes contrées de la chrétienté, et dont les décisions furent ensuite confirmées par les conciles généraux de Latran, de Constance et de Trente.

Par quel texte de l'Ecriture pouvez-vous prouver que tous les chretiens sont obligés de se soumettre aux décisions des conciles et des pasteurs de l'Eglise? — *S'il n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain* (*Matth.*, XVIII, 17). *Qui vous écoute m'écoute et qui vous méprise me méprise, et celui qui me méprise méprise celui qui m'a envoyé* (*Luc*, X, 16). *Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie* (*S. Jean*, XX, 21). *Souvenez-vous de vos pasteurs qui vous ont prêché la parole de Dieu, et imitez leur foi* (*Hébr.*, XIII, 7). *Obéissez à vos conducteurs et soyez-leur soumis* (*Ibid.*, V, 17). *Celui qui connaît Dieu nous écoute* (*les pasteurs de l'Eglise*); *celui qui n'est pas de Dieu ne nous écoute point. C'est à cela que nous reconnaissons l'esprit de vérité et l'esprit d'erreur* (I *S. Jean*, IV, 6). Et qu'y a-t-il d'étonnant que Jésus-Christ ait exigé cette soumission à son Eglise et à ses pasteurs, qu'*il a donnés pour la perfection des saints, etc., de crainte que nous ne fussions comme des enfants ballottés, çà et là, et emportés à tout vent de doctrine.* Dans l'ancienne loi Dieu exigeait bien, sous peine de mort, la soumission à la synagogue et à ses ministres, dans leurs décisions touchant les controverses de la loi comme on le voit dans le Deutéronome (XVII, 8, 9, *etc.*).

Quels textes prouvent que l'Eglise ne peut pas se tromper dans ses décisions? — Cette vérité résulte évidemment d'un grand nombre de textes de l'Ancien et du Nouveau Testament dans lesquels l'Esprit saint assure, 1° que l'Eglise est la colonne et le fondement de la vérité, et conséquemment qu'elle ne peut tomber dans l'erreur (I *Tim.*, III, 15); 2° que Jésus-Christ a bâti son Eglise sur un roc, et que les portes de l'enfer, les puissances des ténèbres et de l'erreur ne prévaudront pas contre elle (*Matth.*, XVI, 18); 3° que Jésus-Christ qui est la voie, la vérité et la vie (*S. Jean*, XVI, 6), sera toujours avec l'Eglise enseignante, même jusqu'à la fin des siècles (*Matth.*, XXVIII, 20); 4° que l'Esprit saint, l'Esprit de vérité demeurera toujours avec ceux qui sont chargés d'enseigner dans l'Eglise (*S. Jean*, XIV, 16, 17) et les conduira dans toute vérité (*Ibid.*, XVI, 13); 5° que Dieu a fait un contrat avec son Eglise, afin que *son esprit et ses paroles qu'il a mises dans sa bouche*, lorsque le Rédempteur a paru sur la terre, *ne sortent point de sa bouche, ni de la bouche de ses enfants, ni de la bouche des enfants de ses enfants, depuis le temps présent jusqu'à l'éternité* (*Is.*, LIX, 21); 6° que Dieu a fait à son Eglise un serment solennel comme celui qu'il fit à Noé *de ne plus se mettre en colère contre elle et de ne plus lui faire de reproches* (*Ibid.*, LIV, 9). Qu'il a promis d'être sa *lumière éternelle* (*Ibid.*, LX, 19) et *de placer au milieu d'elle son sanctuaire pour toujours.* Et tout cela ne saurait lui convenir, si elle pouvait être entraînée dans de damnables erreurs. Ainsi, l'Ecriture, en rendant clairement témoignage à l'Eglise et à l'autorité de l'Eglise, prouve aussi clairement la vérité de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, que cette autorité a si souvent annoncée.

Outre ces arguments tirés de l'Ecriture et de l'autorité de l'Eglise, avez-vous encore quelque autre preuve de la présence réelle? — Oui; 1° l'autorité de tous les anciens pères dont les témoignages sont clairs et unanimes sur ce point; 2° le consentement des Grecs et de tous les chrétiens de l'Orient démontré dans le livre qui a pour titre *Perpétuité de la foi* (par Arnauld), confirmé par les témoignages authentiques (1) de leurs patriarches,

(1) Voyez le témoignage de sept archevêques de l'Eglise grecque (vers. III, p. 569); les témoignages des archevêques et du clergé des îles de l'Archipel, etc., (p. 572); de divers abbés et religieux (chap. IV et V); de quatre patriarches de Constantinople; du patriarche d'Alexandrie; de trente-cinq métropolitains ou archevêques, dans l'an 1672 (chap. VI, p. 625); des églises de Géorgie et de Mingrélie (chap. VII, p. 634); du patriarche de Jérusalem et de plusieurs autres archevêques, abbés, etc. (p. 703), et de Macaire et Néophytes, patriarches d'Antioche (p. 725, etc.); de Méthode, patriarche de Constantinople (*Rép. gén.*, p. 131). Voyez encore la *confession orthodoxe* de l'Eglise d'Orient, signée par les quatre patriar-

archevêques, évêques, abbés, etc., et par les décrets de leurs synodes (1) contre Cyrille Lucas, par les écrits de leurs théologiens anciens et modernes (2) et par toutes leurs liturgies, consentement enfin qui a été reconnu par le témoignage d'un grand nombre de protestants (3). Or, que peut-il y avoir de plus propre à prouver jusqu'à l'évidence que cette doctrine nous a été transmise par tradition depuis les apôtres, que de voir les chrétiens de toutes les communions qui ont quelque prétention à l'antiquité, s'accorder sur ce point; 3° L'histoire de l'Eglise, ancienne et moderne, nous fournit beaucoup de miracles des mieux attestés, qui de temps en temps ont été faits pour rendre témoignage à cette même vérité, et desquels subsistent jusqu'à ce jour plusieurs preuves dans divers lieux de la chrétienté. Il serait trop ennuyeux et en même temps entièrement inutile d'en donner le détail, puisque tous les miracles de Jésus-Christ lui-même, en prouvant qu'il n'était pas un imposteur, démontrent par là même que ce qu'il nous donne dans ce sacrement est vraiment et en réalité son corps et son sang, comme il nous l'a dit clairement lui-même.

SECTION IV. — *Preuves de la transsubstantiation. — Réponses aux objections.*

Qu'entendez-vous par transsubstantiation? — C'est-à-dire que le pain et le vin dans le saint sacrement sont vraiment, réellement et substantiellement *changés* par la consécration au corps et au sang de Jésus-Christ.

En quoi donc la doctrine catholique de la transsubstantiation diffère-t-elle de la consubstantiation maintenue par les luthériens? — En ce que Luther et ses sectateurs ont retenu la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le pain et le vin, ou *avec* le pain et le vin, tandis que l'Eglise catholique croit que le pain et le vin sont *changés* au corps et au sang de Jésus-Christ, de manière qu'il n'y reste rien de la substance intrinsèque du pain et du vin après la consécration, et qu'il n'y a que les apparences extérieures ou *accidents* (1).

Comment prouvez-vous cette transsubstantiation? — 1° Par les textes de l'Ecriture, cités plus haut, et surtout par les paroles de l'institution (*Matth.*, XXVI, 26, *etc.*) et par les paroles de Jésus-Christ (*Jean*, VI, 51, *etc.*); car Notre-Seigneur, lorsqu'il donna la première fois le saint sacrement, ne dit pas : *Dans ceci* ou *avec ceci est mon corps et mon sang*, mais il dit : *Ceci est mon corps* et *ceci est mon sang*. Il ne dit pas non plus (*Jean*, *ibid.*) : *Dans le pain que je donnerai je vous donnerai ma chair*, etc., mais il dit : *Ce pain que je donnerai est ma chair que je donnerai pour la vie du monde ;* 2° par la tradition des anciens pères, dont on peut voir la doctrine dans les livres déjà cités ; 3° par l'autorité et la décision de l'Eglise dans ses conciles généraux de Latran, de Constance et de Trente. D'ailleurs, en admettant que les paroles de Jésus-Christ dans l'institution du saint sacrement doivent être prises à la lettre, comme les catholiques et les luthériens en conviennent, les plus savants protestants ont souvent prétendu, contre Luther et ses sectateurs, que la transsubstantiation catholique est plus conforme à la lettre des paroles de Jésus-Christ que la consubstantiation luthérienne (Voy. Bossuet, *Histoire des Variations*, l. 2, n. 31, 32, 33).

Mais saint Paul, parlant du sacrement après la consécration (I *Cor.*, X *et* XI), ne lui donne-t-il pas le nom de *pain ?* — Oui, et nous l'appelons également ainsi : 1° parce qu'il est le *pain* de vie, la nourriture et le soutien de l'âme ; 2° parce qu'il retient encore les qualités et les accidents du pain, qu'il a toute l'apparence extérieure du pain, et dans le langage de l'Ecriture il est appelé *pain*, com-

ches et par plusieurs autres évêques (*Ibid.*, p. 158). Que les Arméniens aient la même foi, c'est ce qui est prouvé par les témoignages de Haviadour, prélat arménien, et d'Ucase, évêque de S. Sergius, aussi bien que de David le patriarche, et d'autres évêques et prêtres arméniens, donnés à Alep en 1668 (Appendice du I[er] volume de la *Perpétuité*); de Jacques, patriarche de la grande Arménie, et de plusieurs autres évêques et prêtres (*Rép. gén.*, l. I, chap. 18); des archevêques des Arméniens dans Constantinople, Andrinople et Amasie (*Ibid.*); de Cruciadore, patriarche de la petite Arménie, avec d'autres évêques et prêtres en 1672 (*Perpétuité*, t. III, p. 774); des Arméniens du Grand Caire, en 1671, et de plusieurs évêques à Ispahan, la même année (*Ibid.*, p. 775 et 778). Voyez encore dans le I[er] et le III[e] vol. de la *Perpétuité*, et dans la *Réponse générale*, plusieurs attestations de la foi des Moscovites, Jacobites ou Syriens, Cophtes, Maronites et Nestoriens, touchant la présence réelle et la transsubstantiation.

(1) Voyez les actes des synodes de Constantinople sous le patriarche Cyrille de Bérée, en 1639; du synode tenu sous le patriarche Parthénius, en 1642, et du synode de Chypre, en 1668.

(2) Voyez en outre les témoignages des pères grecs des six premiers siècles, Anastase de Sina dans son *Odegos* ; Germain, patriarche de Constantinople, dans sa *Theoria* ; S. Jean Damascène, *Discours* III *sur les images, l.* II, *Parallel.*, *ch.* 5, *l.* IV *de la foi orthodoxe*, *ch.* 13; le second concile de Nicée, de 350 évêques, *act.* 6; Elie de Crète, *Comment. in Orat.*, 1; S. Grégoire de Nazianze; Nicéphore de Constantinople, *Antirhetico* II ; Théodore Studite, *Antirhetico* I, *num.* 10 ; Théophilacte, *sur le ch.* 26 *de S. Matthieu* ; Euthyme, *sur le ch.* 6 *de S. Matthieu* ; Senonas, évêque de Gaza, *Dissertation contre Achmed le Sarrazin* ; Nicolas de Méthon, *du corps et du sang de Jésus-Christ* ; Nicolas Cabasile, Marc d'Ephèse et Bessarion, qui tous dans leurs ouvrages, dit l'évêque Forbes, *de l'eucharistie*, l. I, c. 5, professent ouvertement la transsubstantiation. Jérémie le patriarche, *Réponses* I *et* II *aux Luthériens* ; Gabriel Philadelphe, *Des sacrements* ; les Grecs de Venise, *Réponse au card. Guif. Agapius.* etc. Voyez encore les deux volumes d'additions à la *Perpétuité de la Foi*, par Renaudot ; le concours des témoignages des théologiens des autres sectes de l'Orient et de toutes leurs liturgies.

(3) Sir Edwin Sandis, *Rapport sur les religions de l'Ouest*, p. 253; docteur Potter, *Réponse à la charité trompée*, p. 225 ; l'évêque Forbes, *De l'eucharistie*, l. 1, c. 3, p. 412 ; Crucius, dans sa *Germanogræcia*, l. 1, p. 226 ; Danawerus, *L. de l'Eglise grecque moderne*, p. 46, etc. Et de là les paroles suivantes du docteur Philippe Nicolaï, protestant, dans son I[er] liv. du *Royaume du Christ*, p. 22 : « Que mes lecteurs chrétiens tiennent pour vrai que, non seulement les Eglises grecques, mais encore celles de Russie, de Géorgie, d'Arménie, de l'Inde, d'Ethiopie, et toutes celles qui croient en Jésus-Christ, admettent la vérité de la présence réelle du corps et du sang du Seigneur. »

(1) On entend par *accidents*, ce qui se joint à la substance sans lui être essentiel. Ainsi, la rondeur, par exemple, est un *accident* à l'égard d'un corps, parce que telle figure qu'il ait, il est toujours corps. L'*accident* absolu est celui qui subsiste ou, par miracle, peut subsister sans sujet, et c'est ce que les théologiens catholiques, après S. Thomas, reconnaissent dans l'eucharistie. Ainsi, la couleur, le goût, etc., que les espèces conservent après la consécration, sont des accidents appelés absolus, parce qu'ils subsistent sans sujet, au moins substantiel.

me les anges y sont souvent appelés hommes, lorsqu'ils ont apparu sous la forme humaine (*Luc*, XXIV, 4; *Act.*, I, 10, *etc.*); 3° parce que c'est le *pain* qui a servi à la consécration, et c'est pour cela que, conformément au style usité dans l'Ecriture, l'eucharistie est appelée *pain*, parce que c'est le *pain* qui en est la matière; comme l'homme est appelé *poussière* (*Genèse*, III, 19), parce qu'il a été formé de *poussière*, et le serpent *verge* (*Exode*, VII, 12), parce qu'il fut formé d'une *verge*, etc. D'ailleurs, nous avons deux interprètes irrécusables, qui nous apprennent quel est ce *pain* dont saint Paul parle en cet endroit; savoir, le même apôtre lorsqu'il nous dit (I *Cor.*, X, 16) : *Le pain que nous rompons est la communion du corps du Christ*, et notre Sauveur lui-même, par ces paroles (*Jean*, VI, 51) : *Le pain que je donnerai, c'est ma chair, que je donnerai pour la vie du monde.*

Mais comment expliquerez-vous l'expression de Jésus-Christ, lorsqu'il appelle ce sacrement le *fruit de la vigne* (*Matth.*, XXVI, 29)? — S'il était vrai que notre Sauveur eût donné ce nom *au vin consacré* dans le saint sacrement, cette expression ne prouverait rien de plus que celle de saint Paul lorsqu'il appelle *pain* l'autre espèce, c'est-à-dire qu'elle montrerait seulement que le nom de *vin* ou de *fruit de la vigne* peut lui être donné, comme tirant ses *accidents* ou *apparences* du *vin* et ayant été consacré du *vin*. Mais il y a toute raison de croire que Jésus-Christ donna le nom de *fruit de la vigne* non à la *coupe ou au calice consacré*, mais au vin du repas pascal qu'ils burent avant l'institution du sacrement. C'est ce qui paraît évident d'après saint Luc (*Chap.* XXII), qui nous rapporte ainsi tous les détails, vers. 14. « Quand l'heure fut venue il se mit à table et les douze apôtres avec lui. 15. Et il leur dit : *J'ai eu un grand désir de manger cette pâque avec vous avant que je souffre.* 16. Car je vous le dis : *Je n'en mangerai plus jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le royaume de Dieu.* 17. Et il prit la coupe, et ayant rendu grâces, il dit : *Prenez-la et la distribuez entre vous.* 18. *Car je vous dis que je ne boirai plus du fruit de la vigne jusqu'à ce que le royaume de Dieu soit venu.* 19. Puis il prit du pain, et ayant rendu grâces, il le rompit et le leur donna en disant : *Ceci est mon corps qui est livré pour vous : faites ceci en mémoire de moi.* 20. De même il leur donna la coupe après souper en disant : *Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang qui est répandu pour vous.* 21. *Mais voici que la main de celui qui me trahit est à table avec moi*, etc. » Or, d'après ces paroles, il est visible que c'était à la coupe du souper pascal et non à la coupe sacramentelle que Notre-Seigneur donna le nom de *fruit de la vigne.*

Mais s'il ne reste ni *pain* ni *vin* après la consécration, que deviennent-ils? — Ils sont changés par la consécration au corps et au sang de Jésus-Christ.

Comment peut se faire ce changement? — Par la toute-puissance de Dieu pour qui il n'y a rien de difficile ou d'impossible, et qui autrefois changea l'eau en sang, une baguette en serpent (*Exode*, VII), l'eau en vin (*Jean*, II), et chaque jour encore change en nous, par la digestion, le pain et le vin en notre corps et notre sang.

Mais tous nos sens ne nous attestent-ils pas que le pain et le vin demeurent encore? — Non, ils nous attestent seulement qu'il y reste la couleur et le goût du pain et du vin, ce qui existe en effet; mais pour la substance intrinsèque, elle n'est l'objet d'aucun de nos sens et ne peut être perçue par aucun d'eux.

Nos sens ne sont donc pas trompés dans ce cas? — A proprement parler ils ne le sont pas, parce qu'ils représentent comme vrai ce qui s'y trouve réellement, savoir, la couleur, la figure, le goût, etc., du pain et du vin. Mais ce serait juger mal si, à cause de la couleur, de la figure, du goût, etc., on prononçait trop vite que c'est du pain et du vin.

Mais ne sommes-nous pas suffisamment autorisés par le témoignage des sens à juger qu'une chose est en réalité ce dont elle a toutes les apparences? — Régulièrement parlant, oui, lorsque aucune raison ni autorité divine ne se présente pour nous obliger à former un autre jugement. C'est ainsi que les miracles et la résurrection de Jésus-Christ ont été démontrés aux apôtres par le témoignage de leurs sens. Mais il en eût été tout autrement si Dieu lui-même leur eût assuré que ce qui leur semblait être chair et os était en réalité toute autre chose; car alors ils auraient dû certainement croire plutôt le témoignage de Dieu que leur propres sens.

Pouvez-vous citer quelque exemple dans lequel le témoignage des sens a représenté une chose, tandis que l'autorité de la parole de Dieu nous a assuré qu'elle était en réalité toute autre chose que ce qu'elle semblait être? — Oui, nous en avons plusieurs dans l'Ecriture; ainsi les anges ont apparu sous la forme d'hommes (*Gen.*, XIX; *S. Marc*, XXVIII; *Ibid*, XVI, *etc.*), le Saint-Esptit sous la forme d'une colombe (*S. Luc*, III, 22, *etc.*).

N'y a-t-il donc pas quelqu'un de nos sens auquel nous puissions nous en rapporter dans le jugement que nous devons former sur la partie intrinsèque du sacrement de l'eucharistie? — Oui, nous pouvons en croire en toute sûreté le sens de l'ouïe, qui nous apprend par la parole de Dieu et par l'autorité de son Eglise que ce qui nous paraît être du pain et du vin dans ce sacrement est en vérité le corps et le sang de Jésus-Christ. « Or, dit saint Paul (*Rom.*, XI, 17), la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la parole de Dieu. »

Mais si la substance du vin ne s'y trouve pas, qu'est donc ce qui nourrit nos corps lorsque nous recevons ce sacrement? — Ce sacrement n'a pas été institué pour la nourriture de nos corps, mais pour celle de nos âmes. Cependant je ne nie pas que lorsque nous le recevons, nos corps n'en soient

aussi nourris non par la substance du pain et du vin qui ne s'y trouve pas, ni par le corps et le sang de Jésus-Christ qui sont incorruptibles, et ne peuvent, par conséquent, être digérés pour nous servir de nourriture corporelle, mais par la *quantité* ou autres *accidents* (1) du pain et du vin (si, comme les philosophes de l'école d'Aristote, vous les supposez réellement distincts de la matière et de la substance), ou par une autre substance que le Tout-Puissant substitue, lorsque, par le moyen ordinaire de la digestion, les espèces sacramentelles sont changées et que le corps et le sang de Jésus-Christ cessent d'y être présents.

Mais comment les *accidents* du pain et du vin peuvent-ils rester sans la substance? —

Par la toute-puissance de Dieu; et, si cette réponse ne vous paraît pas suffisante, je vous renverrai aux philosophes *cartésiens*, qui vous diront que comme le corps et le sang de Jésus-Christ dans le sacrement sont contenus exactement dans la même circonscription et les mêmes dimensions qu'avaient le pain et le vin avant la consécration, il s'ensuit qu'ils doivent frapper nos sens de la même manière; or, la couleur, le goût, etc., d'après les philosophes modernes, ne sont rien que les affections de nos sens.

Comment le corps et le sang de Jésus-Christ peuvent-ils être contenus dans un espace aussi petit que celui d'une hostie, bien plus, même dans la plus petite parcelle? — Par la toute-puissance de celui qui pourrait faire passer un chameau par le trou d'une aiguille. *Pour les hommes, cela est impossible,* dit Notre-Seigneur, *mais pour Dieu toutes choses sont possibles* (*S. Matth.*, XIX, 26; *et S. Marc*, X, 27).

Comment le corps de Jésus-Christ peut-il être en même temps et au ciel et en tant de lieux sur la terre? — C'est encore par cette même puissance de Dieu que nous professons dès le premier article de notre symbole lorsque nous disons : *Je crois en Dieu le père tout-puissant.* Et demander *comment cela peut être*, est une question qui convient mieux à un infidèle qu'à un chrétien, lorsque nous parlons d'un Dieu à qui rien n'est impossible, et qui ne serait pas vraiment Dieu s'il ne pouvait pas faire infiniment plus que nous ne pouvons comprendre. Les Juifs demandaient aussi (*S. Jean*, VI, 52) : *Comment cet homme peut-il nous donner sa chair à manger?* Comme si la puissance de Dieu n'était pas aussi incompréhensible que Dieu même; comme s'il n'y avait pas plus que de l'extravagance à de faibles mortels de prétendre sonder la profondeur immense de la toute-puissance du Très-Haut avec la sonde si courte de la raison humaine.

Mais n'est-ce pas une contradiction évidente pour le même corps d'être à la fois dans deux lieux différents? — Non, pas plus que pour un seul Dieu de subsister en trois personnes distinctes, ou une seule personne en deux natures, ou une seule âme d'être à la fois dans la tête et dans le cœur, ou deux corps de se trouver en même temps dans le même lieu, comme lorsque le corps de Jésus-Christ vint au milieu de ses disciples, les portes étant fermées (*S. Jean,* XX, 26), ou le même corps de reprendre sa première forme à la résurrection, plusieurs siècles après avoir été réduit en poussière.

Comment prouvez-vous qu'il n'y a dans toutes ces choses aucune *contradiction évidente?* — Parce qu'une multitude d'hommes, aussi bons philosophes que savants théologiens, ne peuvent y apercevoir cette contradiction, ce qui prouve clairement que, dans ce cas, elle n'est nullement évidente, et conséquemment que ce serait la plus grande témérité de nier que ces choses soient possibles à la toute-puissance de Dieu.

Mais quelle nécessité y avait-il que Jésus-Christ nous laissât son corps et son sang réellement présents dans ce sacrement, puisque sans cette présence réelle il pouvait verser les mêmes grâces sur nos âmes? — Il l'aurait pu à la vérité, s'il l'eût voulu, comme il aurait pu donner le salut aux hommes, s'il l'avait trouvé bon, sans se faire homme lui-même et sans mourir sur la croix pour nous; mais il a choisi ces moyens merveilleux comme plus propre à satisfaire son amour et plus capables de nous porter à l'aimer. Et qui oserait lui demander la raison d'une si étonnante condescendance?

Mais ne peut-on pas blesser le corps de Jésus-Christ dans ce sacrement, ou en abuser? — Le corps de Jésus-Christ est maintenant immortel, impassible, incorruptible et, par conséquent il ne peut être ni blessé, ni divisé, ni corrompu : cependant l'on peut dire avec vérité qu'il est profané par l'indigne communiant, et sur cela saint Paul (I *Cor.*, XI, 27) nous apprend que celui qui communie indignement est *coupable du corps et du sang de Jésus-Christ;* mais cet abus ne blesse pas plus le corps immortel du Sauveur que ce crime, ou tout autre autre, ne peut blesser ou violer sa divinité.

SECTION V. — *Du pain et du vin dont on se sert dans l'eucharistie.*

Quelle espèce de pain l'Eglise emploie-t-elle dans le sacrement de l'eucharistie?— L'Eglise romaine se sert de *pain azyme* ou *sans levain,* c'est-à-dire de pain fait de la fleur de la farine de froment avec laquelle on ne mêle que de l'eau pure.

Pourquoi ne se sert-elle pas de pain ordinaire dans ce sacrement? — Parce qu'elle suit l'exemple de Jésus-Christ qui, dans la dernière cène, lorsqu'il institua le saint sacrement et le donna pour la première fois à ses disciples, se servit de *pain sans levain.*

Comment prouvez-vous cela? — Je le prouve, parce que le jour auquel Jésus-Christ donna pour la première fois le saint sacrement était, d'après le témoignage des évangélistes (*S. Matt.*, XXVI, 17; *S. Marc*, XIV, 12; *S. Luc*, XXII, 7) *le premier jour des pains sans levain.* Or, en ce jour et durant la semaine qui suivait, on ne trouvait pas d'au-

(1) Voyez la note de la col. 770.

tre *pain* dans Israël; et même il y avait peine de mort contre celui qui en aurait employé comme nous le lisons dans l'Exode (*Chap.* XII, 15) : « Vous mangerez des pains sans levain pendant sept jours; dès le premier jour il ne se trouvera point de levain dans vos maisons. Quiconque mangera du pain avec du levain, depuis le premier jour jusqu'au septième, périra du milieu d'Israël. » Et plus bas (*vers.* 19) : « Il ne se trouvera point de levain dans vos maisons pendant ces sept jours. » D'où il faut conclure que Notre-Seigneur employa du *pain sans levain*, et qu'il n'y en avait pas d'autre en usage en ce moment.

Y a-t-il quelque raison pour que l'on préfère le *pain sans levain?* — Oui. Le pain sans levain est l'emblème et le symbole de la *sincérité* et de la *vérité*. C'est pourquoi l'apôtre saint Paul nous avertit (I *Cor*, *vers.* 7 *et* 8) « de nous purifier du vieux levain de la malice et de l'iniquité, et de manger le pain sans levain de la vérité et de la sincérité. »

Quel vin emploie-t-on dans ce sacrement? — Du jus de la vigne avec lequel, par tradition apostolique, nous mêlons un peu d'eau.

La pratique de mêler de l'eau avec le vin a-t-elle été toujours observée depuis le temps des apôtres?—Oui, certainement, et cela dans l'Eglise universelle, comme on peut le voir dans saint Justin (*Apolog.*, III), saint Irénée (*Liv.* V, *c.* 2), saint Cyprien (*Epit.* LXIII *à Cécil.*), etc.

Jésus-Christ avait-il mêlé de l'eau avec le vin lorsqu'il donna le calice à ses disciples? — Il est probable que oui, quoique l'Ecriture ne parle ni d'eau ni de vin et dise seulement qu'il leur donna le calice; et il y a toute apparence que l'ancien et universel usage de l'Eglise tire son origine de l'exemple de Jésus-Christ.

Ce mélange de l'eau avec le vin dans le calice ne renferme-t-il pas quelque mystère ou quelque signification secrète? — Oui, il nous représente, 1° l'union de la nature divine et de la nature humaine dans la personne du Fils de Dieu; 2° l'union des fidèles avec Jésus-Christ leur chef; 3° l'eau et le sang qui coulèrent du côté de Notre-Seigneur.

Pourquoi a-t-il choisi le *pain* et le *vin* pour être la matière de ce sacrement? — 1° parce que le pain et le vin étant très-nourissants pour nos corps, sont plus propres à représenter la grâce de ce sacrement qui est la *nourriture* et le *soutien* de l'âme; 2° parce que le pain et le vin étant l'un et l'autre composés d'un grand nombre de parties distinctes (les grains de blés et ceux du raisin) et formant un seul tout par leur union parfaite, sont par là même, comme l'ont remarqué les saints pères, le type ou symbole le plus frappant de l'Eglise qui est le corps mystique de Jésus-Christ, et de cette unité, que notre Sauveur recommande aux fidèles par ce sacrement. Telle est la doctrine de saint Paul (I *Cor.*, X, 17) : « Nous qui sommes plusieurs, nous ne faisons qu'un seul pain et qu'un seul corps, car nous participons tous au même pain. »

Quelles autres choses sont encore signifiées ou représentées par les formes extérieures du *pain* et du *vin* dans ce sacrement? — Trois choses principales : l'une passée, *la passion de Jésus-Christ*, dont elles sont le *souvenir*; la seconde présente réellement *le corps et le sang de Jésus-Christ*, dont elles sont le *voile*; la troisième future, *la vie éternelle*, dont elles sont le *gage*.

SECTION VI. — *De la communion sous une seule espèce.*

Pourquoi les fidèles dans l'Eglise catholique ne reçoivent-ils pas la communion aussi bien sous l'espèce du vin que sous l'espèce du pain? — L'Eglise catholique a toujours regardé comme une chose indifférente que les fidèles communient sous une seule espèce ou sous les deux, parce qu'elle a cru, dans tous les temps, qu'ils reçoivent Jésus-Christ lui-même, la source de toutes les grâces, aussi bien sous une seule espèce que sous les deux; mais, depuis bien des siècles, son usage et sa discipline ont été d'administrer ce sacrement aux laïques sous une seule espèce, celle du pain, à cause du danger qu'il y avait de profaner le sang de Jésus-Christ, si tous avaient reçu le calice; discipline qui a été confirmée par le concile général de Constance, en condamnant les Hussites qui avaient la témérité d'attaquer sur ce point la pratique de l'Eglise universelle.

L'Eglise catholique n'a-t-elle point permis la communion sous les deux espèces? — Oui, et elle peut la permettre encore, si elle le trouve bon, parce que ce n'est qu'un point de discipline qu'elle peut régler et changer, comme elle le jugera plus convenable pour la gloire de Dieu et le bien de ses enfants.

Qu'entendez-vous, quand vous dites que c'est un point de *discipline?* Je croyais que la *communion sous une seule espèce* avait été regardée dans l'Eglise catholique comme un point de foi? — Il faut distinguer, dans ce cas, ce qui est de *foi* et ce qui n'est que de *discipline*. C'est un point de *foi* que sous une seule espèce nous recevons Jésus-Christ tout entier et en réalité, un sacrement, et qu'il n'y a aucun précepte du Sauveur qui oblige tous les fidèles à le recevoir sous les deux espèces; telle est et telle a toujours été la *foi* de l'Eglise catholique, et sa *foi* est inaltérable. Mais que l'eucharistie soit maintenant administrée aux laïques sous une seule espèce ou sous les deux, c'est-à-dire que l'Eglise pratique et règle sur ce point ce qu'elle trouvera plus convenable et plus expédient selon les circonstances du temps, du lieu, etc., c'est ce que j'appelle un point de *discipline* qui peut être différent dans différents temps, sans aucune altération de la *foi* de l'Eglise.

Mais Jésus-Christ n'a-t-il pas commandé de le recevoir sous les deux espèces lorsqu'il dit : *Buvez-en tous* (*Matth.*, XXVI, 27)? — Ces paroles étaient adressées aux douze apôtres qui étaient alors tous présents, et tous suivirent le précepte, *et ils en burent tous* (*Marc*, XIV, 23). Mais il est certain qu'il y a dans l'Evangile beaucoup de choses

qui s'adressaient aux apôtres, comme pasteurs de l'Eglise, et qui ne regardent en rien les laïques, comme lorsqu'il les charge de prêcher, de baptiser (*Matth.*, XXVIII, 19, 20), et de remettre les péchés (*Jean*, XX, 22), et, dans cette même occasion, de *faire* ce qu'il avait fait lui-même, c'est-à-dire de consacrer et d'administrer ce sacrement *en mémoire de lui* (*Luc*, XXII, 19); et conséquemment il ne résulte pas plus de ce que Jésus-Christ commande à *tous* ses apôtres de boire du calice que *tous* les fidèles sont obligés d'y participer, qu'il n'est prouvé qu'ils sont *tous* tenus de consacrer le sacrement, parce que Jésus-Christ a prescrit à tous les apôtres de le faire, puisque ces deux préceptes furent faits en même temps, à la même occasion et aux mêmes personnes.

Mais pourquoi les apôtres et leurs successeurs, les évêques et les prêtres de l'Eglise ont-ils reçus l'obligation de recevoir l'espèce du vin plutôt que les laïques? ou pourquoi, à l'institution du sacrement, Jésus-Christ le consacra-t-il et le donna-t-il sous les deux espèces, si tous les chrétiens ne doivent pas le recevoir toujours sous ces deux espèces? — Pour répondre en même temps à ces deux questions, vous devez remarquer que la sainte eucharistie, d'après la foi de l'Eglise catholique, et comme nous le dirons dans la suite, est *sacrifice* aussi bien que *sacrement*, et, par l'institution de Jesus-Christ, le sacrifice a pour ministres les évêques et les prêtres de l'Eglise, à qui il a commandé de l'offrir en mémoire de sa mort (*Luc*, XXII, 19). Or, ce *sacrifice* en mémoire de la mort de Jésus-Christ, pour représenter plus vivement la séparation du sang du Sauveur d'avec son corps, exige une *consécration* séparée des deux espèces, et c'est pourquoi les prêtres, qui sont les ministres de ce sacrifice, reçoivent à ce moment les deux espèces; et Jésus-Christ, en instituant ce sacrifice, consacra et donna les deux espèces (1), voulant sans doute enseigner par là que le sacrement devait être reçu sous les deux espèces, au moins par les ministres.

Mais pourquoi la nature du sacrement n'exigerait-elle pas aussi bien que tous reçussent les deux espèces, que la nature du sacrifice requiert que les deux espèces soient consacrées? — Parce que la nature du sacrement consiste à être le *signe* et la *cause* de la grâce. Or, sous l'une et l'autre espèce, il y a un *signe* suffisant de la grâce, c'est-à-dire de la nourriture de l'âme, et en même temps la source et la *cause* de toute grâce par la présence réelle de Jésus-Christ, en qui nous trouvons tous les trésors de la grâce. Ainsi, la nature du sacrement subsiste suffisamment dans l'une ou l'autre des espèces: mais la nature du sacrifice requiert l'offrande à Dieu du corps et du sang de son Fils sous les symboles qui représentent l'effusion de son sang et sa mort; et conséquemment cette nature du sacrifice requiert la consécration séparée des deux espèces qui, consacrées, doivent être reçues par quelqu'un, et, comme il convient évidemment, par le ministre plutôt que par tout autre.

Jésus-Christ n'a-t-il pas dit: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous* (*Jean*, VI, 53)? — Oui, et, dans le même chapitre, il nous dit: *Celui qui me mange vivra par moi*, et *celui qui mangera ce pain vivra éternellement* (*Ibid.*, 57, 58). Il est facile de concilier ces textes, si nous considérons que, d'après la doctrine catholique et la vérité, celui qui reçoit le corps de Jésus-Christ doit certainement recevoir en même temps son sang; car le corps qu'il reçoit est un corps vivant puisque *Jésus-Christ ne peut plus mourir* (*Rom.*, VI, 9). Or, un corps vivant ne peut exister sans son sang: on ne reçoit point Jésus-Christ par parties; et, quiconque le reçoit, le reçoit tout entier.

Mais les fidèles ne sont-ils pas privés d'une grande partie de la grâce de ce sacrement, en ne le recevant que sous une espèce? — Non, parce que la grâce de ce sacrement est attachée à la présence réelle de Jésus-Christ, qui est la source de toute grâce. Or, Jésus-Christ étant aussi réellement présent sous une seule espèce que sous les deux, doit conséquemment porter dans l'âme qui le reçoit sous une seule espèce la même grâce qu'elle recevrait sous les deux.

N'est-ce point un privilége accordé aux prêtres par préférence aux laïques que de communier sous les deux espèces? — Non. S'ils reçoivent le sacrement sous les deux espèces toutes les fois qu'ils disent la messe, ce n'est point par privilége, mais la conséquence du sacrifice qu'ils ont offert: car, dans tout autre temps que celui de la célébration de la messe, les prêtres, les évêques, le pape même, fût-ce à l'heure de la mort, ne communient jamais que sous une espèce.

Avez-vous quelque autre chose à ajouter en faveur de la communion sous une seule espèce? — Oui: 1° l'Ecriture en plusieurs endroits parlant de la sainte communion ne fait aucune mention du calice (*Luc*, XXIV, 30, 31; *Act.*, II, 46, 43; XX, 7; I *Cor.*, X, 17); 2° elle promet la vie éternelle à ceux qui communient sous une espèce (*Jean*, VI, 51, 57, 58); 3° il est très-certain que l'Eglise donnait anciennement la communion sous une espèce et qu'elle le pratiquait dans beaucoup d'occasions (1); 4° beaucoup de sa-

(1) Action, dit Bossuet, où mettant son corps d'un côté et son sang de l'autre par la vertu de sa parole, il s'exposa lui-même aux yeux de Dieu sous une image de mort et de sépulture, l'honorant comme le Dieu de la vie et de la mort, et reconnaissant hautement sa majesté souveraine (*Explic. de la messe*, XX). »

« Il dit: *Ceci est mon corps*, ce n'est plus du pain; c'est ce qu'il a dit. Il a dit: *Ceci est mon sang*, ce n'est plus du vin dans le calice; c'est ce que le Seigneur a proféré, c'est là son corps, c'est le sang; ils sont séparés, oui, séparés; le corps d'un côté, le sang de l'autre; la parole répétée par ses ministres a été l'épée, le couteau tranchant qui a fait cette séparation mystique (*Médit. sur l'Evangile*, I° partie, cinquantième jour, *le Sacrifice*.

(*Note du Traducteur*).

(1) Voyez Tertullien, l. II, *Ad uxor.*, c. 5. — S. Denis d'Alexandrie, *Epist. ad Fabium Antioch.*, rapportée par Eusèbe, l. VI de son Hist. — S. Cyprien, l. *De lapsis.* —

vants protestants ont reconnu qu'il n'y a dans l'Ecriture aucun précepte qui oblige tous les fidèles à communier sous les deux espèces (1).

Mais que diriez-vous de plus à une âme scrupuleuse qui, par suite d'une éducation protestante, ne serait pas parfaitement tranquille sur ce point? — Je remettrais cette personne à l'Eglise et à son autorité, lui rappelant les promesses divines rapportées dans l'Ecriture et qui nous donnent la certitude qu'en écoutant l'Eglise et ses pasteurs nous ne pouvons nous tromper, parce que Jésus-Christ et son Saint-Esprit seront toujours avec elle pour la guider dans la voie de la vérité, et que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre son autorité. Ainsi, une âme chrétienne n'a rien à craindre en se soumettant à l'autorité et à la pratique de l'Eglise de Dieu; mais elle peut tout craindre si elle prétend être plus sage que l'Eglise, ou si elle se fait scrupule d'écouter ses guides spirituels et de leur obéir.

SECTION VII. *De la manière d'administrer la sainte eucharistie. — De la dévotion avant et après la communion. — De l'obligation de la recevoir et de ses effets.*

Comment la sainte eucharistie est-elle administrée aux fidèles? — Après la communion du prêtre à la messe, ceux qui doivent communier s'avancent à la balustrade de l'autel, et s'étant mis à genoux, ils prennent la nappe et la tiennent devant leur poitrine, de manière à ce que si quelque parcelle venait à tomber, ils la reçussent sur cette nappe et qu'elle ne tombât point par terre. Ensuite le clerc, au nom de tous les communiants, dit le *confiteor* ou formule générale de confession par laquelle ils s'accusent eux-mêmes de tous leurs péchés à Dieu, à toute la cour céleste et au ministre de Jésus-Christ, et demandent la miséricorde de Dieu et les prières et l'intercession des Eglises *triomphante* et *militante*. Puis le prêtre se tournant vers eux, dit : — *Que le Dieu tout-puissant vous fasse miséricorde, vous pardonne vos péchés et vous conduise à la vie éternelle. — Amen. — Que le Seigneur, Dieu tout-puissant et miséricordieux, vous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de tous vos péchés. — Amen.* — Ensuite prenant les hosties consacrées destinées à la communion, il en élève une un peu au-dessus du ciboire ou de la patène, en disant : *Ecce agnus Dei*, c'est-à-dire : *voici l'agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde.* Puis il répète trois fois : *Domine non sum dignus*, etc.; ce qui signifie : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez chez moi, mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie.* Et il distribue la sainte communion faisant le signe de la croix avec l'hostie sur chaque personne qui la reçoit, en disant : *Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde votre âme pour la vie éternelle. — Amen.*

Comment la sainte communion est-elle administrée aux malades? — L'Eglise catholique a toujours été dans l'usage de réserver des hosties consacrées pour la communion des malades, et dans les pays où elle jouit d'un libre exercice de son culte elle prend soin que le saint sacrement soit porté aux malades avec une religieuse solennité, l'accompagnant de lumières, etc. En entrant dans l'appartement où se trouve le malade, le prêtre dit : *Que la paix soit dans cette maison; Et dans tous ceux qui l'habitent.* Il dépose ensuite le vase qui renferme le saint sacrement sur la table qui doit être couverte d'un linge blanc, prend de l'eau bénite et asperge la personne malade et l'appartement, en disant : *Asperges*, etc. : *Vous m'arroserez avec l'hysope, et je serai purifié; vous me laverez et je deviendrai plus blanc que la neige* (*Psaume* L). *Ayez pitié de moi, ô mon Dieu! selon votre grande miséricorde. Gloire au Père*, etc. Et il répète : *Vous m'arroserez*, etc. Puis il ajoute : *Notre appui est dans le nom du Seigneur.* R. *Qui a fait le ciel et la terre.* Le pr. *Seigneur, écoutez ma prière.* R. *Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.* Le pr. *Que le Seigneur soit avec vous.* R. *Et avec votre esprit.* — Le pr. *Seigneur très-saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, écoutez avec bonté nos prières, et daignez envoyer votre saint ange du haut du ciel pour garder, soutenir, protéger, visiter et défendre tous ceux qui demeurent dans cette maison. Par Jésus-Christ notre Seigneur. — Amen.* — Ensuite le prêtre s'approche du malade et lui adresse quelques paroles pour l'aider à se disposer à recevoir la sainte communion; s'il a quelque faute qui gêne sa conscience, le prêtre entend sa confession et l'absout. Le malade ou quelque personne en son nom dit le *confiteor*, après lequel le prêtre ajoute : *Que le Dieu tout-puissant*, etc., comme plus haut. *Voici l'agneau de Dieu*, etc. *Seigneur, je ne suis pas digne*, etc. Et en donnant la communion, si c'est en *viatique*, c'est-à-dire comme préparation à la mort, il dit : *Recevez, mon frère* (ou *ma sœur*), *le viatique du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin qu'il vous garde contre la malice de l'ennemi, et qu'il vous conduise à la vie éternelle. Amen.* Mais si la personne n'est pas en danger de mort, le prêtre se sert de la formule ordinaire : *Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde votre âme pour la vie éternelle. Amen.* Et il ajoute la prière suivante : *Seigneur très-saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, nous vous demandons avec foi que le corps sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ votre fils soit pour notre frère* (ou *sœur*) *qui l'a reçu, un remède éternel pour son corps et pour son âme; par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur, votre fils, qui vit et règne avec vous, dans l'unité du Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Amen.* — Ensuite s'il reste quelque autre hostie consacrée dans le ciboire, il donne avec elle la bénédiction au malade,

S. Basile, ép. 269. — S. Ambroise, *De satiro fratre.* — Paulin, dans la vie de S. Ambroise.

(1) Voyez Luther, dans sa lettre aux Bohémiens. — Spalat., *de Repul. Eccles.*, l. V, c. 6. — L'évêque Forbes, l. II *de l'Eucharistie*, c. 1, 2. — White, évêque d'Ely, *Traité sur le Sabbat*, etc.

autrement, il emploie la bénédiction ordinaire et fait le signe de la croix en disant : *Que la bénédiction du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, descende sur vous et y demeure toujours. Amen.*

Quelles sont les dispositions de l'âme pour recevoir dignement la sainte communion? — Il faut que l'on soit en état de grâce et purifié au moins de tout péché *mortel*, c'est-à-dire de toute transgression volontaire, en matière grave, des commandements de Dieu et de l'Eglise. Et la raison, c'est qu'une âme coupable d'un péché mortel est ennemie de Dieu et esclave du démon, et, par conséquent, ce serait pour elle un crime énorme de recevoir en cet état le corps et le sang de Jésus-Christ, et d'après la doctrine de S. Paul (I *Cor.*, XI, 29), ce serait recevoir sa propre condamnation.

Que doit donc faire une personne qui veut éviter un si grand malheur? — S. Paul nous dit qu'elle doit *s'éprouver elle-même* (*Ibid.*, 28), c'est-à-dire examiner avec soin sa propre conscience avant d'approcher de cet auguste sacrement.

Et si, après cet examen, elle trouve sa conscience chargée de quelque péché grave? — Elle doit avoir soin de l'en purifier par les moyens que Jésus-Christ a établis, c'est-à-dire par une vraie contrition et une confession sincère, montrant le véritable état de son âme aux juges sacrés auxquels le Sauveur a dit (*S. Jean*, XX, 23) : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.*

Qu'exige-t-on encore de celui qui veut communier? — Qu'il soit à jeun, au moins depuis minuit, parce que l'Eglise le prescrit, d'après une tradition très-ancienne et même apostolique; et si, par inadvertance, il avait pris quelque chose, ne fût-ce qu'une goutte ou une seule miette après minuit, il ne devrait, pour aucune raison, recevoir la communion ce jour-là; ce serait un crime que d'aller contre cette loi.

N'y a-t-il point d'exception à cette règle? — Oui, dans le cas du danger de mort; ceux qui reçoivent ce sacrement en viatique ne sont pas obligés d'être à jeun.

Quelle dévotion recommandez-vous au chrétien qui se prépare à la sainte communion? — Outre la purification de sa conscience par une bonne confession, je lui recommanderais, 1° de penser à la grande action qu'il va faire, de considérer attentivement ce qu'il est et ce qu'est celui qu'il va recevoir, et de prier Dieu avec instance de l'en rendre digne; 2° d'avoir une intention pure, par exemple, la gloire de Dieu et le salut de son âme, et en particulier de penser qu'il doit contracter avec Jésus-Christ qu'il va recevoir, l'heureuse union dont parle le Sauveur dans S. Jean (*Chap.* VI, 56) : *Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui;* 3° de méditer sur les souffrances et la mort de Notre-Seigneur, conformément au précepte qu'il nous en a donné (*S. Luc*, XXII, 19) : *Faites ceci en mémoire de moi;* 4° de se préparer par des actes de vertu, spécialement de *foi*, de *charité* et d'*humilité*, afin qu'il puisse approcher du Seigneur avec une foi ferme de sa présence réelle au saint sacrement, de sa mort et de sa passion, avec un amour ardent pour celui qui nous a tant aimés, et avec un sentiment profond de son indignité et de ses péchés, joint à une ferme confiance dans la miséricorde de son Sauveur.

Que doit faire un chrétien au moment où il reçoit la sainte communion? — Pour l'*intérieur*, son âme doit être à ce moment remplie des sentiments de foi, d'amour et d'humilité dont nous avons parlé. Pour l'*extérieur*, il faut qu'il ait la tête droite, les yeux modestement baissés, la bouche médiocrement ouverte, et la langue un peu avancée sur la lèvre inférieure, de manière que le prêtre puisse facilement y poser la sainte hostie. L'ayant reçue, il ferme la bouche, et après l'avoir humectée un moment, il l'avale le plus tôt qu'il peut. Et en tout cela il doit éviter avec soin, 1° de poser sa bouche sur la nappe; 2° de briser la sainte hostie avec ses dents ni de la coller au palais; 3° de la laisser fondre dans sa bouche; 4° de cracher aussitôt après la communion : mais si l'hostie s'attachait à son palais, il ne doit pas se troubler ni mettre le doigt dans la bouche pour la détacher, seulement il s'efforcera de le faire avec la langue le plus tôt possible et de l'avaler.

Quelle dévotion recommandez-vous après la communion? — 1° *L'adoration, la louange et l'action de grâce* pour recevoir le Sauveur dans son cœur. Que l'âme se jette donc, pour ainsi dire, aux pieds de Jésus, comme Madeleine, et qu'elle l'arrose de ses larmes, ou, si elle n'ose pas agir ainsi, qu'elle l'embrasse comme l'épouse des cantiques, en disant : *J'ai trouvé celui que mon cœur aime, je le possède et je ne le laisserai point partir.* Comme le roi prophète, qu'elle invite le ciel et la terre à louer avec elle le Seigneur, et qu'elle anime toutes ses puissances à le glorifier; 2° que ceux qui communient fassent à Jésus-Christ l'*offrande* d'eux-mêmes, pour le remercier de s'être donné lui-même à eux; car ce qu'il attend de nous dans ce moment, c'est notre cœur, c'est notre âme, qui doit alors s'offrir et se consacrer au Seigneur avec toutes ses facultés; 3° l'âme doit encore exposer tous ses besoins au Seigneur, et ne pas laisser échapper une occasion aussi favorable de solliciter des grâces et des bienfaits pour elle-même et pour le monde entier et en particulier pour ceux pour qui elle est spécialement obligée de prier; et surtout, elle doit demander que rien, ni durant la vie ni à la mort, ne puisse la séparer de l'amour de celui qu'elle vient de recevoir, et qu'elle a choisi pour son seigneur et son époux à jamais.

Que pensez-vous de ceux qui passent peu de temps dans le recueillement et la dévotion, ou même point du tout, après la communion? — Qu'ils font injure à Jésus-Christ en lui tournant si promptement le dos, et

qu'ils font tort à leur âme qui est privée, par cette négligence, des grâces puissantes qu'elle auroit reçues, s'ils étaient restés dans la compagnie du Sauveur.

Avez-vous quelque chose de plus encore à recommander après la communion ? — Durant le jour où l'on a fait cette grande action, on doit être plus recueilli que de coutume, et surtout se prémunir avec soin contre les piéges de l'ennemi, qui ne fait jamais plus d'efforts que dans cette occasion pour tenter et provoquer un chrétien au mal, afin de troubler l'âme, et de lui ravir le précieux trésor qu'elle possède; par conséquent, nous devons être en garde contre la malice de cet ennemi et contre tous ses stratagèmes, de crainte qu'il ne parvienne à éloigner bientôt Jésus-Christ de nos âmes, en nous attaquant par quelque passion ou en nous faisant tomber dans le péché. Ceux qui désirent connaître plus parfaitement ce qui concerne ce sacrement, et la dévotion avant et après la communion, peuvent consulter le *Mémorial de la vie chrétienne*, l. 3, par le P. Louis de Grenade; le second volume de l'*Instruction de la jeunesse*, de Gobinet, etc.

Tous les chrétiens qui ont atteint l'âge de discrétion sont-ils obligés à recevoir ce sacrement ? — Oui certainement, 1° par un précepte divin, un commandement de Jésus-Christ qui a dit (*S. Jean*, VI, 54) : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous*. Par ce précepte il nous est prescrit de le recevoir au moins quelquefois durant notre vie et à la mort; 2° par un précepte de l'Eglise, publié dans le concile général de Latran, en 1215, duquel il résulte que tous les fidèles sont obligés de le recevoir au moins une fois l'an, dans le temps de Pâques (qui dure depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au dimanche de *Quasimodo*), et il n'y a d'exceptées que les personnes qui, d'après l'avis de leur pasteur, sont autorisées, pour de justes raisons, à remettre leur communion à un autre temps.

Quelle punition le concile a-t-il imposée à ceux qui négligent la communion pascale ? — Le concile a déclaré qu'ils seront excommuniés, et il veut, s'ils meurent dans leur péché, qu'ils soient privés de la sépulture chrétienne.

Ceux qui négligent leur communion pascale sont donc maintenant excommuniés ? — Ils ne le sont pas tant que les supérieurs n'ont point prononcé contre eux la sentence d'excommunication, parce que le concile n'inflige pas actuellement cette peine, mais seulement l'autorise et prescrit de l'infliger.

Si une personne a laissé passer le temps de Pâques, ou qu'elle ait été empêchée d'y communier, est-elle obligée de communier après ce temps le plus tôt qu'il lui est possible ? — Oui, au moins pour celle qui aurait été un an tout entier sans communier, parce que le précepte de l'Eglise oblige à recevoir ce sacrement au moins une fois l'an. Par la même raison celui qui n'aurait pas été à la communion dans l'année, et qui prévoirait qu'il sera empêché dans le temps de Pâques, devrait anticiper sa communion pascale et s'en acquitter auparavant.

Satisfait-on au précepte de l'Eglise par une communion sacrilége ? — Non certainement (1); et, par conséquent, la personne à qui ce malheur serait arrivé demeurerait obligée à communier comme si elle ne l'eût point fait du tout.

A quel âge, d'après le précepte de l'Eglise, les chrétiens sont-ils obligés de communier ? — Aussitôt qu'ils ont atteint l'âge de discrétion, comme il est formellement exprimé dans le canon du concile de Latran, c'est-à-dire lorsqu'ils ont le parfait usage de leur raison, et qu'ils sont assez instruits de leur devoir pour pouvoir discerner le corps du Seigneur, et le recevoir avec le respect et la dévotion qui conviennent. Et c'est ce qui arrive dans les uns plus tôt, dans les autres plus tard, mais rarement avant l'âge de dix ans.

Et si un enfant se trouvait entre sept et dix ans dans un danger de mort évident ? — Plusieurs théologiens pensent que s'il a atteint l'usage de la raison (que l'on présume ordinairement après sept ans), il peut communier, et même il y est obligé par le précepte de Jésus-Christ (*S. Jean*, VI, 54. — *De ce nombre, Suarez, Navarre*, etc.).

Quels sont les effets de la sainte eucharistie dans ceux qui la reçoivent dignement ? — Elle est la nourriture, le soutien, la force et la vie de l'âme. Elle augmente en elle la grâce sanctifiante, répare ses forces, lui fournit des armes contre la concupiscence et les passions, la soutient dans l'état de grâce qu'elle possède, et la conduit à la vie et à la gloire éternelle, d'après ces paroles (*S. Jean*, VI, 51) : « Le pain que je donnerai c'est ma chair que je donnerai pour la vie du monde. » Et : « Celui qui mangera ce pain vivra éternellement (*Ibid.*, 58). »

SECTION VIII. — *De l'adoration rendue à Jésus-Christ dans ce sacrement. — Des bénédictions et des processions.*

Quelle sorte d'honneur est due au saint sacrement ? — L'honneur et l'adoration qui conviennent à Dieu, parce qu'il contient réellement et en vérité la personne divine de Jésus-Christ, le fils de Dieu, qui étant vraiment Dieu, doit être certainement adoré en quelque lieu qu'il soit.

N'y a-t-il point en cela de danger d'idolâtrie ? — Non certainement, parce que cet honneur n'a pas pour but les voiles extérieures ou signes sacramentels, mais Jésus-Christ qui y est caché : or, Jésus-Christ n'est pas une idole, mais le Dieu vivant et véritable.

Mais si la doctrine de la présence réelle et de la transsubstantiation était fausse, ne serions-nous pas, au moins dans ce cas, coupables d'idolâtrie ? — Nous sommes aussi positivement certains, par la foi divine, de la

(1) Voyez la LVe proposition condamnée par Innocent XI.

vérité de la doctrine de la présence réelle et de la transsubstantiation, que les protestants peuvent l'être de la divinité de Jésus-Christ; et, par conséquent, nous sommes aussi éloignés du danger d'idolâtrie en adorant Jésus-Christ au saint sacrement, qu'ils le sont en l'adorant dans le ciel. J'ajouterai, pour leur plus grande satisfaction, que plusieurs de leurs meilleurs théologiens nous ont déchargés de tout danger d'idolâtrie dans le culte d'adoration que nous rendons à Jésus-Christ dans ce sacrement, comme ils peuvent le voir dans le docteur Jérémie Taylor (*Liberty of Prophesying*, sect. 20, num. 25), et dans Thorndike (*Just Weights and Measures*, ch. 19, p. 125). Les paroles du docteur Taylor sur ce sujet méritent surtout d'être remarquées. « L'idolâtrie, dit-il, consiste à abandonner le vrai Dieu pour adorer une créature ou une idole, c'est-à-dire un dieu imaginaire. Or, il est évident que l'objet de leur adoration (des catholiques) dans le saint sacrement, est le vrai Dieu éternel hypostatiquement uni à la sainte humanité, laquelle ils croient actuellement présente sous le voile des signes du sacrement. S'ils ne croyaient pas à cette présence, ils ne rendraient pas, dans ce cas, leur adoration au pain, puisqu'ils reconnaissent que ce serait une idolâtrie. Ce qui prouve que leur âme n'est en cela coupable d'aucune idolâtrie, et que leur volonté n'a rien qui n'y soit très-opposé, et il n'y a que la propre volonté qui est punie dans l'enfer. » Ainsi raisonne la savant évêque protestant.

Pourquoi l'Eglise catholique conserve-t-elle le saint sacrement dans ses temples? — Elle réserve le saint sacrement dans les tabernacles sur ses autels, afin de pouvoir à toute heure le porter aux malades qui en auraient besoin, et aussi pour le soutien de ses enfants qui par là, ont toujours Jésus-Christ au milieu d'eux et peuvent le visiter lorsqu'ils le veulent. Cette coutume de réserver le saint sacrement est aussi ancienne que le christianisme, comme il est démontré par les monuments les plus certains de l'antiquité (1). Et c'est parce que le saint sacrement est réservé dans le tabernacle, qu'une lampe suspendue devant l'autel brûle jour et nuit, et que nous nous prosternons toutes les fois que nous passons devant le tabernacle.

Pourquoi dans certains jours le saint sacrement est-il exposé à la vue des fidèles dans un *ostensoir* au-dessus de l'autel? — Pour les inviter à y venir adorer Jésus-Christ, et exciter en eux une dévotion plus vive à la vue de leur Dieu voilé dans cet auguste mystère.

Que signifie la *bénédiction* donnée dans certains jours? — C'est une dévotion en usage dans l'Eglise, pour adorer, louer et *bénir* Dieu pour la bonté infinie et l'amour qu'il nous a témoigné dans l'institution du saint sacrement, et recevoir en même temps la *bénédiction* de Notre-Seigneur qui est là présent.

(1) Tertullien, l. II, *Ad uxorem*, c. 5. — S. Cyprien, Il. *De lapsis*.

Pourquoi le saint sacrement est-il quelquefois porté solennellement en procession dans les rues? — Pour honorer la présence de Jésus-Christ, et par là lui faire une sorte d'amende honorable pour les injures et les affronts qu'il reçoit si souvent dans ce divin sacrement, et pour attirer ses bénédictions sur tous les lieux par lesquels il passe.

CHAPITRE VI.

Du sacrifice de la messe.

Qu'entendez-vous par la *messe?* — La *messe* est la liturgie de l'Eglise catholique; elle consiste dans la consécration ou changement du pain et du vin dans le corps et le sang de *Jésus-Christ*, et l'offrande de ce même corps et de ce même sang par le ministère du prêtre, comme une commémoration perpétuelle du sacrifice de Jésus-Christ sur la croix, et la continuation de ce même sacrifice jusqu'à la fin du monde, d'après les paroles de l'Apôtre (I *Cor.*, XI, 26): « Toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne. »

Pourquoi cette liturgie est-elle appelée la *messe?* — Plusieurs pensent que ce mot est dérivé du mot hébreu *Missach* (*Deut.*, XVI), qui signifie *oblation volontaire;* d'autres pensent qu'il vient de *Missa* ou *Missio*, c'est-à-dire du renvoi des catéchumènes et de tous ceux à qui anciennement il n'était pas permis d'être présents à ce sacrifice; mais, quoi qu'il en soit, ce nom est d'un âge très-ancien dans l'Eglise, ainsi qu'on le voit par les écrits de S. Ambroise (*L.* II, *Epist.* XIV, *Ad sororem*), de S. Léon (*Epist.* XIV, *Ad Dioscorum*), et de S. Grégoire (*Hom.* VI, *In Evangelia*).

La *messe* est-elle, à proprement parler, *un sacrifice?* — Oui, elle l'est véritablement.

Qu'entendez-vous par ce mot de *sacrifice?* — Un *sacrifice*, dans la *vraie* signification de ce mot, est *l'offrande* ou *l'oblation* d'une chose sensible faite à Dieu, par un ministre légitime pour reconnaître par la destruction ou tout autre changement de la chose offerte, son pouvoir souverain et lui rendre l'hommage qui est dû à sa suprême majesté.

Comment donc la *messe* est-elle un *sacrifice?* — Parce qu'elle est l'offrande du corps et du sang de Jésus-Christ, sous les signes extérieurs et sensibles du pain et du vin, faite à Dieu par le ministère des prêtres de l'Eglise, légitimement consacrés et tenant leurs pouvoirs de Jésus-Christ; offrande qui est accompagnée du *changement* réel et de la *destruction* du pain et du vin par leur consécration et leur changement dans le corps et le sang de Jésus-Christ, et d'une véritable *représentation* de Jésus-Christ notre *victime*, qui a été immolé sur la croix et qui est là, mourant mystiquement dans la consécration séparée des deux differentes *espèces;* offrande qui est faite à Dieu pour reconnaître son pouvoir souverain, lui rendre nos hommages et pour toutes les autres fins auxquelles ce sacrifice est offert à sa divine majesté.

Quelles sont les fins pour lesquelles le sacrifice, dans l'antiquité, était et est encore offert à Dieu? — C'était aux quatre fins suivantes : 1° pour l'honneur même et la gloire de Dieu, en reconnaissant sa souveraineté et lui rendant l'hommage que nous lui devons ; 2° pour le remercier de tous ses bienfaits; 3° pour demander pardon de nos péchés; 4° pour obtenir la grâce et les bénédictions de sa divine majesté.

Les serviteurs de Dieu, depuis le commencement du monde, ont-ils toujours eu coutume de l'honorer par leurs sacrifices? — Oui, témoin le sacrifice d'Abel (*Genèse*, IV), le sacrifice de Noé (*Ibid.*, VIII), le sacrifice de Melchisédech (*Ibid.*, XIV), les sacrifices d'Abraham (*Ibid.*, XV, *et* XXII), les sacrifices de Job (*Chap.*, I, *et* XLII), et les différentes sortes de sacrifices prescrits par la loi de Moïse. De ces sacrifices, les uns étaient des *holocaustes* dans lesquels la victime ou l'hostie était entièrement consumée par le feu et par là donnée à Dieu sans réserve, pour reconnaître plus parfaitement sa souveraineté; d'autres étaient *expiatoires*, c'est-à-dire pour les péchés; d'autres étaient appelés *pacifiques*, c'est-à-dire offrandes de paix. Il y en avait aussi d'offerts soit en *actions de grâces* pour les bienfaits reçus, soit pour *obtenir* les secours et les faveurs de la majesté divine. De plus, les uns étaient des sacrifices *sanglants* dans lesquels la victime était immolée ; et les autres *non sanglants*, comme étaient les sacrifices de *Melchisédech*, qui offrit du pain et du vin (*Genèse*, XIV), les sacrifices de fleur de farine, avec de l'huile et de l'encens, de gâteaux sans levain, etc., prescrits dans le *Lévitique* (*Chap.*, XXI), celui du *bouc émissaire* (*Lévit.*, c. XVI), etc.

Ces sacrifices, sous la loi naturelle et sous la loi de Moïse, étaient-ils agréables à la majesté divine? — Ils l'étaient toutes les fois qu'ils étaient accompagnés du sacrifice intérieur du cœur. Ce n'était pas en eux-mêmes qu'ils pouvaient avoir aucune vertu ni aucune efficacité, n'étant composés que d'*éléments matériels sans force et sans puissance;* mais c'était en vue du sacrifice de Jésus-Christ dont ils étaient les images et les figures, et en considération de la foi de ceux qui, en les offrant, croyaient à un *rédempteur* à venir dont le sang était capable de les réconcilier avec Dieu.

Pourquoi ces sacrifices sont-ils maintenant abolis? — Parce qu'ils n'étaient que des figure du sacrifice de Jésus-Christ, et devaient, par conséquent, disparaître devant ce sacrifice, comme les figures en présence de la vérité.

Comment prouvez-vous que ces sacrifices anciens n'avaient par eux-mêmes ni pouvoir ni efficacité, mais devaient seulement préparer les voies à un autre sacrifice, c'est-à-dire à celui de Jésus-Christ? — Cela résulte évidemment de plusieurs textes de l'Ecriture, dont nous citerons seulement ces paroles que le psalmiste met dans la bouche de Jésus-Christ à son Père (*Ps.* XXXIX, 6) : *Vous n'avez voulu ni sacrifices ni oblations, mais vous m'avez donné des oreilles parfaites* (*ou, comme le dit S. Paul* (*Hébr.*, X, 5), *vous m'avez formé un corps*)*; vous n'avez point demandé d'holocauste ni de sacrifice pour le péché ; j'ai dit alors : me voici, je viens.*

Quel est donc le sacrifice des chrétiens sous la nouvelle loi? — Nous n'en avons point d'autre que celui de Jésus-Christ, qu'il a offert une fois sur la croix et qu'il offre chaque jour par le ministère des prêtres sur nos autels dans l'eucharistie.

Le sacrifice de la croix et celui de l'eucharistie sont-ils le même sacrifice ou bien deux sacrifices distincts? — C'est le même sacrifice, parce que la victime est toujours la même, c'est-à-dire Jésus-Christ, et le prêtre, c'est-à-dire celui qui en fait principalement l'oblation, est encore le même, c'est-à-dire Jésus-Christ. C'était lui qui s'offrait lui-même sur la croix ; c'est lui qui s'offre lui-même sur l'autel. Toute la différence consiste dans l'espèce de l'offrande, parce que dans le sacrifice de la croix, Jésus-Christ est réellement mort, et par suite c'était un *sacrifice sanglant*, tandis que dans le sacrifice de l'autel il ne meurt que d'une manière mystique, et, par conséquent, c'est un *sacrifice non sanglant*. Je dis qu'il meurt mystiquement, attendu que sa mort est représentée par la consécration séparée du pain et du vin, pour signifier la séparation de son précieux sang d'avec son corps, lorsqu'il mourut.

Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est le prêtre qui offre le sacrifice de l'autel, puisqu'il y a toujours un autre prêtre pour remplir cet office? — Parce que le prêtre qui officie à la messe, officie comme tenant la place de Jésus-Christ en personne ; c'est pourquoi lorsqu'il arrive à la consécration des éléments, en quoi consiste essentiellement le sacrifice, il ne parle pas en son propre nom, mais au nom de Jésus-Christ en personne, disant : *Ceci est mon corps; ceci est le calice de mon sang*, en sorte que Jésus-Christ lui-même est le prêtre principal, et l'officiant n'agit que par son autorité, en son nom et à sa place.

Mais quel besoin avons-nous du sacrifice de l'autel, puisque nous avons été entièrement rachetés par celui de la croix? — C'est 1° parce que nous avons dans le sacrifice de l'autel une commémoration permanente de la mort de Jésus-Christ; 2° parce que dans le sacrifice de l'autel les fruits de sa mort sont journellement appliqués à nos âmes ; 3° parce que ses enfants doivent avoir, jusqu'à la fin du monde, un sacrifice visible pour lequel ils puissent se réunir pour pratiquer le culte extérieur de religion, comme l'ont fait tous les serviteurs de Dieu depuis le commencement du monde; 4° parce que dans ce sacrice, et par son moyen, ils peuvent chaque jour s'unir avec Jésus-Christ, leur grand prêtre et leur victime, et répondre ainsi chaque jour aux quatre fins du sacrifice.

Quelles preuves avez-vous que la messe est *proprement* un *sacrifice?* — Comme nous l'ont appris les textes de l'Ecriture, nombreux et très-clairs, cités dans le chapitre précédent, ainsi que la tradition non inter-

rompue de l'Eglise universelle, le pain et le vin sont réellement devenus le corps et le sang de Jésus-Christ dans la consécration de la sainte eucharistie ; et, par conséquent, dans cette consécration, et par son moyen, le corps et le sang réels de Jésus-Christ notre victime, qui a été immolé pour nous sur la croix, sont présentés et offerts à Dieu dans la messe. La messe est donc proprement un sacrifice et le même sacrifice que celui que Jésus-Christ a offert sur la croix. Ce sacrifice est *propitiatoire* pour obtenir la rémission de nos péchés, ainsi que nous l'apprenons des paroles mêmes de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, prononcées dans la première institution qu'il en fit, à sa dernière cène, lorsque dans la consécration des *éléments*, parlant au temps présent, il nous dit (comme ses paroles sont rapportées dans le texte grec [1] original) : « Ceci est mon corps, qui *est* livré ou sacrifié pour vous (I *Corinth.*, XI, 24.) ; ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance qui *est* répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés (*S. Matt.*, XXVI, 28 ; *Marc*, XIV, 24) ; ce calice est la nouvelle alliance en mon sang, lequel (calice) *est* répandu pour vous (*Luc*, XXII, 19, 20). » C'est-à-dire pour la rémission de vos péchés.

Avez-vous encore d'autres textes de l'Ecriture en faveur du sacrifice de la messe ? — Oui, car indépendamment de plusieurs figures de ce sacrifice qui sont de l'Ancien Testament (dont la plus claire est celle du *pain* et du *vin* offerts par Melchisédech, le prêtre du Très-Haut (*Gen.*, XIV), selon l'ordre duquel Jésus-Christ est appelé *le prêtre éternel* (*Ps.* CIX.), ce qui s'entend, comme tous les saints pères le reconnaissent (*S. Cyprien*, *ép.* LXIII ; *S. Chrysostôme*, *hom.* XXXV, *in Gen. S. Epiphane*, *hær.* LV ; *S. Jérôme*, *ép.* CXXVI, *ad Evang. S. Augustin*, *conc.* I ; *Ps.* XXXIII, 4-15 ; *de civitate Dei*, c. XXII, 4-18 ; *c.* XXXV, etc. *S. Cyrille d'Alexandrie*, IV, 2 ; *Glaphyr. Theodoret*, *quest.* LXIV, *in gen.*), du sacrifice de l'eucharistie), nous avons la prophétie de Malachie (*Malachie*, I, 10 et 11), où Dieu, rejetant les sacrifices des Juifs, déclare qu'il reçoit le sacrifice, l'*oblation toute pure* qui lui est offerte *en tout lieu* parmi *les nations ;* texte que les anciens pères grecs et latins, emploient pour montrer que l'eucharistie est un sacrifice, comme font S. Justin (*dialog.*, *cum Etyph.*), S. Irénée (L. IV, *chap.* 32), S. Chrysostôme (*In Psalm.* XCII.), S. Augustin (L. XVIII, *de civitate Dei*, *c.* 35), etc.

(1) Les protestants ne peuvent reconnaître l'autorité de la tradition sans se détruire eux-mêmes ni la méconnaître sans détruire la seule garantie de l'intégrité des livres saints. Placés entre ces deux extrémités, il leur a fallu rejeter la version de la sainte Ecriture approuvée par l'Eglise, bien que ce soit de l'Eglise qu'ils tiennent les saintes Ecritures. Pour donner le change au monde, ils ont particulièrement adopté le *texte grec* du Nouveau Testament, qui au fond ne diffère pas de la Vulgate, mais qui a le grand avantage à leurs yeux de n'être pas comme elle particulièrement approuvé par l'Eglise catholique. C'est pour cela que notre auteur, dans cet endroit et dans quelques autres, renvoie ses adversaires au Testament grec.

(*Note du Traducteur*).

Dans le Nouveau Testament, l'apôtre S. Paul, après avoir comparé, dans l'épître aux Hébreux, la loi juive avec la loi chrétienne, le sacerdoce d'Aaron avec celui de Jésus-Christ, le prêtre juif au prêtre chrétien, les sacrifices juifs aux sacrifices chrétiens, et après avoir exalté en tout point les derniers au-dessus des premiers, nous apprend (*Héb*, XIII, 10) : que, sous la nouvelle loi, nous avons un autel (et, par conséquent, un sacrifice) dont les ministres du tabernacle (c'est-à-dire ceux qui continuent les offices de l'ancienne loi) n'ont pas pouvoir de manger. » Et dans sa première épître aux Corinthiens (*Chap.* X, 14-21), le même apôtre fait un parallèle entre ceux qui participent au sacrifice chrétien et ceux qui participent aux victimes des Juifs ou des païens, ce qui suppose évidemment que la table dont il parle (*Ibid.*, 21) est un autel, où Jésus-Christ est immolé mystiquement pour être ensuite mangé par les fidèles, de même que dans les sacrifices juifs et païens la victime était d'abord offerte sur l'autel et ensuite mangée par le peuple. D'où l'apôtre conclut que ceux qui participent à ce grand sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ (*Ibid.*, 16), ne doivent point participer avec les démons en mangeant des mets sacrifiés aux idoles (*vers.* 21). Le sacrifice de la messe est encore mentionné au livre des Actes des Apôtres (*Chap.*, XIII, 2), et nous lisons, dans la traduction protestante : « Or, pendant qu'ils s'acquittaient des fonctions de leur ministère devant le Seigneur et qu'ils jeûnaient, etc. » Et dans l'original grec : Pendant qu'ils *sacrifiaient* Λειτουργούντων) au Seigneur et qu'ils jeûnaient, le Saint-Esprit leur dit : Séparez-moi Saul et Barnabé pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés. » Et le mot que nous avons rendu en français par *sacrifiaient* est exactement le même que celui que les Grecs emploient encore aujourd'hui pour désigner le sacrifice de la messe.

Indépendamment de ces arguments que l'Ecriture nous fournit en faveur du sacrifice offert à Dieu dans la sainte eucharistie, nous avons l'autorité et la tradition constante de l'Eglise de Dieu, depuis le temps des apôtres. Témoin les plus anciennes liturgies de toutes les églises, de tous les peuples, Latins, Grecs, Goths, Syriens, Arméniens, Egyptiens, Ethiopiens, Indiens, etc. ; témoin les témoignages variés des conciles et des pères de tous les âges ; témoin l'usage fréquent, dans toute l'antiquité chrétienne, des mots d'*autel*, de *sacrifice*, d'*oblation*, de *prêtre*, etc. ; témoin enfin le consentement universel des chrétiens de toute dénomination, avant le temps de Luther, pour offrir l'eucharistie comme un sacrifice, ce qui est un fait incontestable. Si nous y joignons un autre fait non moins évident, savoir : que pas un de nos adversaires n'ose assigner une époque à laquelle l'usage de ce sacrifice aurait commencé, nous ne pourrons jamais avoir de preuves plus certaine d'une tradition apostolique ; car c'est là, en effet, la règle que donne saint Augustin (*L.* IV, *De Bapt.*,

c. 24) pour discerner les traditions apostoliques.

Mais saint Paul ne dit-il pas (*Héb.*, X, 14), *que par une seule oblation, savoir : celle de la croix, Jésus-Christ a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés.* Quelle place peut encore rester au sacrifice de la messe?—Il est certainement vrai de dire avec l'Apôtre que le sacrifice de Jésus-Christ sur la croix est cette *oblation unique* qui nous a rendus parfaits pour toujours, parce que le monde entier a été racheté par ce seul sacrifice, et que tous les autres moyens de sanctification et de salut tirent *de lui seul* leur force et leur efficacité. Mais de même que cette *oblation unique* par laquelle Jésus-Christ a rendu *parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés*, n'est dépréciée en aucune manière par les *supplications* que, comme homme, il adressa pour nous à son Père dans le ciel où, comme nous l'apprend l'Apôtre (*Ibid.*, VII, 25), *il est toujours vivant pour intercéder pour nous;* de même aussi elle ne peut être dépréciée en aucune manière, mais plutôt hautement honorée par la représentation de cette même oblation à Dieu dans le sacrifice de l'*autel*.

Mais l'Apôtre nous dit (*Ibid.*, IX, 25) que *Jésus-Christ ne s'offre point lui-même plusieurs fois.* Que répondez-vous à cela? — Il parle alors de l'oblation qu'il a faite de lui-même d'une manière sanglante en mourant pour la rédemption du monde, ce qui n'a eu lieu qu'une seule fois. Mais quoique le prix de notre rédemption n'ait été payé qu'une fois, ses fruits peuvent être chaque jour appliqués à nos âmes par les moyens de *sanctification* que Jésus-Christ a laissés à son Eglise, c'est-à-dire par les sacrements et son sacrifice.

CHAPITRE VII.

De l'audition de la messe, de l'ordre, de la signification de la messe et des prières qui conviennent alors.

Les fidèles sont-ils tenus d'assister au sacrifice de la messe?—Ils sont obligés par un précepte de l'Eglise d'y assister tous les dimanches et les jours de fête.

Pourquoi l'Eglise oblige-t-elle tous ses enfants à assister au sacrifice de la messe tous les *dimanches* et les jours de fête? — Parce que les *dimanches* et les jours de fête étant particulièrement désignés aux fidèles pour le culte de Dieu et la sanctification de leurs âmes, ils répondent à ces fins en s'assemblant en ces jours en mémoire de la mort de Jésus-Christ, et pour offrir à Dieu ce sacrifice qui est l'acte le plus solennel d'adoration, par les mains du prêtre et par celles de leur grand prêtre Jésus-Christ; 1° comme un témoignage de la souveraineté de Dieu et comme un hommage dû à sa majesté divine; 2° pour le remercier de ses bienfaits, tant généraux que particuliers; 3° pour lui demander pardon et miséricorde pour leurs péchés; 4° pour obtenir de la source de toutes les grâces celles qui leur sont nécessaires.

Pourquoi ne pourrait-on pas y parvenir sans entendre la messe?—Parce que, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, la messe est un sacrifice institué par Jésus-Christ, pour être offert à toutes ces fins. Et, comme dans ce sacrifice Jésus-Christ même est à la fois le prêtre et la victime, et qu'il y présente au Père éternel le même corps et le même sang par lesquels il nous a rachetés, il est évident qu'il ne peut y avoir de meilleure manière d'adorer Dieu et de lui offrir nos hommages que de nous unir nous-mêmes à ce sacrifice de son Fils unique; qu'il ne peut y avoir d'actions de grâces plus agréables à ses yeux que celles qui lui sont offertes au nom de Jésus-Christ et par Jésus-Christ, ni de moyen d'obtenir pardon et miséricorde comparable à l'oblation du sang de l'Agneau, ni enfin de temps mieux choisi d'obtenir la faveur du ciel que lorsque nous paraissons devant le trône de la grâce avec et au nom de celui en qui le Père *a mis toutes ses complaisances.*

Dans quelle disposition d'esprit doivent donc être ceux qui vont entendre la messe? —Ils doivent y aller comme s'ils montaient au *calvaire* pour y assister à la passion et à la mort du Rédempteur, puisque la messe est véritablement le même sacrifice que celui qui a été offert. Il n'y a donc pas de meilleures prières pour le temps de la messe que celles qui ont rapport à la passion de Jésus-Christ, qui y est rappelée et offerte au Père éternel; et tous les fidèles qui assistent à la messe doivent s'efforcer d'avoir dans l'âme les mêmes dispositions *d'adoration, de remercîment, d'amour et de repentir pour leurs péchés*, avec lesquelles un bon chrétien aurait assisté au sacrifice de la croix s'il y avait été présent.

Que pensez-vous de ceux qui, pendant le temps de la messe, au lieu de faire attention à ce grand sacrifice, se livrent à des distractions *volontaires?* — Ils n'entendent point la messe, ce qui veut dire qu'ils n'accomplissent point le précepte de l'Eglise et ne satisfont pas au devoir qui leur est imposé pour ce jour-là, mais plutôt ils insultent Dieu en semblant l'honorer extérieurement pendant que leur cœur est loin de lui.

Que direz-vous de ceux qui, pendant le temps de la messe, s'occupent à rire et à causer ou passent ce temps dans des amusements criminels?—Non seulement ils sont coupables comme les précédents, de la violation du précepte de l'Eglise, mais encore ils répondront du scandale que donnent leurs mauvais exemples et des empêchements qu'ils apportent à ce que les autres remplissent leurs devoirs, comme aussi de leur profanation des mystères sacrés par une conduite aussi antichrétienne pendant ce saint temps.

Expliquez-nous l'ordre et les cérémonies de la messe, et dites d'abord quelle est la signification des vêtements sacerdotaux? — Le prêtre qui célèbre la messe représente la personne de Jésus-Christ, qui est le grand

prêtre de la loi nouvelle ; la messe elle-même représente sa passion, et par conséquent le prêtre prend ces vêtements pour représenter ceux dont Jésus-Christ fut ignominieusement couvert au temps de sa passion. Ainsi, par exemple, l'*amict* représente le linge ou bandeau dont les Juifs enveloppèrent la tête de Notre-Seigneur, lorsqu'à chaque soufflet ils lui disaient de prophétiser celui qui l'avait frappé (*S. Luc*, XXII, 64) ; l'*aube* représente la robe blanche dont il fut revêtu par Hérode ; le *cordon*, le *manipule* et l'*étole*, représentent les cordes et les liens dont il fut enchaîné aux différentes époques de sa passion ; la *chasuble* ou vêtement extérieur représente le manteau d'écarlate dont il fut habillé comme un roi de théâtre ; derrière, il y a une croix qui représente celle que Jésus-Christ porta sur ses épaules sacrées ; enfin, la *tonsure* sacerdotale ou *couronne*, représente la couronne d'épines qui fut mise sur la tête de notre Sauveur. D'ailleurs, comme dans l'ancienne loi, les prêtres qui doivent remplir les fonctions sacrées ont, par l'ordre de Dieu, des vêtements désignés à cet effet, autant pour la décence et la solennité plus grandes du culte divin que pour signifier et rappeler les vertus que Dieu demande de ses ministres. Il était en effet convenable que dans l'Eglise de la nouvelle alliance, les ministres de Jésus-Christ, dans l'exercice des fonctions sacrées, fussent distingués des laïques par leurs *vêtements* consacrés qui, en outre, leur rappellent les vertus que Dieu exige d'eux ; ainsi, par l'*amict* que l'on met d'abord sur la tête est représentée la divine *espérance* que l'Apôtre appelle le *casque du salut ;* par l'*aube*, l'innocence de la vie ; par le *cordon* (qui ceint les reins), la *pureté* et la *chasteté ;* par le *manipule* (qui se place sur le bras gauche), la *patience* à supporter les travaux de cette vie mortelle ; par l'*étole*, le doux joug de Jésus-Christ, qui doit être porté dans cette vie pour parvenir à l'heureuse immortalité de celle qui doit la suivre ; enfin par la *chasuble*, qui couvre tous les autres vêtements, la vertu de *charité*.

Dans ces vêtements l'Eglise emploie cinq couleurs : le *blanc*, pour les fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, des anges et des saints qui n'ont pas été martyrs ; le *rouge*, pour les fêtes de la Pentecôte, de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte croix, des apôtres et des martyrs ; le *vert*, pour la plupart des dimanches ; le *violet*, pour les temps de pénitence de l'*avent* et du *carême*, pour les *vigiles* et les *quatre-temps ;* et le *noir* pour le *vendredi saint* et les messes des morts (1).

Pourquoi y a-t-il toujours un crucifix sur l'autel pendant la messe ? — Parce que la messe est célébrée en commémoration de la passion et de la mort de Jésus-Christ ; le prêtre et le peuple doivent toujours avoir devant les yeux l'image qui représente sa passion et sa mort.

Que signifient les cierges allumés sur l'autel pendant la messe ? — 1° c'est pour honorer le triomphe de notre roi, que nous célébrons alors. Ces lumières sont des signes de notre *joie* et de sa *gloire ;* 2° c'est pour marquer la *lumière* de la foi par laquelle nous nous approchons de lui.

Quel est le sens des honneurs que l'on rend à l'autel ? — C'est parce que l'autel est la figure de Jésus-Christ qui est, non seulement notre *sacrifice* et notre *grand prêtre*, mais encore notre *autel* même, puisque nous ne pouvons offrir nos prières et nos sacrifices que par son moyen ; 2° parce que l'autel est le siége des divins mystères, et comme tel mérite nos respects.

Dans quel but emploie-t-on l'encens à la messe et dans les autres offices de l'Eglise ? — L'encens est le baume de la prière qui s'élève jusqu'à Dieu en sortant d'un cœur que l'amour enflamme, de même que la fumée de l'encens s'élève en haut en sortant de l'encensoir. C'est pour cela que le prophète royal s'écrie : *O Dieu ! que ma prière s'élève vers vous comme la fumée de l'encens !* (*Psaume* CXL). Saint Jean (*Apoc.*, V, 8, *et* VIII, 4), vit les vingt-quatre vieillards et l'ange offrant à Dieu les *parfums* et *l'encens, qui sont les prières des saints*. Enfin l'encensement de l'autel, du prêtre, etc., selon les usages de l'Eglise, est une marque d'honneur pour la personne ou la chose qui est encensée ; ce n'est pas une marque d'honneurs divins puisque l'on encense de même le chœur tout entier et le peuple, mais seulement un signe de respect pour tout ce qui appartient à Dieu, pour son peuple comme pour ses ministres.

Pourquoi emploie-t-on le chant et les orgues dans le service divin ? — Pour nous aider à élever nos cœurs au ciel, et pour célébrer avec plus de solennité les louanges de Dieu.

Apprenez-nous maintenant quelles sont les différentes parties de la messe et leurs cérémonies propres ? — 1° Le prêtre, se tenant au pied de l'autel et après lui avoir fait un salut profond, commence par le signe de la croix en disant : *In nomine Patris*, etc. (*Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*), puis il récite alternativement avec le clerc le psaume XLII, *judica me Deus*, etc. (*jugez-moi, ô Dieu !* etc.), qui fut composé par *David*, au temps où il était persécuté par Saül, et tenu éloigné du tabernacle, c'est-à-dire du temple de Dieu, et qui exprime son ardent désir, et en même temps son espoir d'approcher de l'autel de Dieu, et de lui offrir le sacrifice et les louanges. Ce *psaume* est donc ici très-convenable, puisqu'il exprime les sentiments avec lesquels nous devons approcher de ce saint sacrifice.

2° Le prêtre, se prosternant au pied de l'autel, dit le *Confiteor*, c'est-à-dire fait une *confession générale*, déclarant ses péchés à Dieu, à toute la cour céleste, et à tous les fidèles qui sont présents, et réclamant pour lui-même leurs prières auprès de Dieu ; le clerc la répète de même au nom de l'assemblée, afin que prêtre et peuple, tous se disposent ensemble à ce grand sacrifice par un

(1) Ces usages sont ceux de l'Eglise romaine, les seuls qui soient observés en Angleterre. (*Note du Traducteur*).

repentir sincère de leurs péchés. Nos adversaires objectent contre cette forme de confession que nous confessons nos péchés aux saints, comme si c'était leur attribuer un honneur qui n'appartient qu'à Dieu seul, et en cela ils ne considèrent pas que l'aveu de nos fautes, loin d'être un honneur réservé à Dieu seul, est un acte que l'Ecriture sainte nous conseille les uns à l'égard des autres (*Ep., Jacob*, V, 16). Et d'ailleurs, dans la récitation du *Confiteor*, nous ne confessons pas nos péchés seulement à Dieu et aux saints; mais le prêtre confesse, de la même manière exactement, les siens au peuple et le peuple au prêtre. 3° Le prêtre, en montant à l'autel, prie Dieu pour lui-même et pour le peuple, lui demandant d'effacer leurs iniquités, afin qu'ils soient dignes d'entrer dans son sanctuaire. Etant monté à l'autel, il le baise, par respect pour Jésus-Christ dont il est la figure, et s'approchant du livre, il lit ce que l'on appelle l'*Introit*, c'est-à-dire l'*entrée* de la messe, qui change chaque jour, et qui est généralement une *antienne* tirée de l'Ecriture, avec le premier verset de l'un des *psaumes* et le *Gloria Patri*, pour rendre honneur à la sainte Trinité. 4° Il retourne au milieu de l'autel et dit alternativement avec le clerc le *Kyrie eleïson* (*Seigneur, ayez pitié de nous*), prière qui est adressée trois fois à Dieu le père, puis trois fois le *Christe eleïson* (*Jésus-Christ, ayez pitié de nous*), à Dieu le fils, puis de nouveau trois fois le *Kyrie eleïson* à Dieu le Saint-Esprit. Ces demandes de pardon réitérées, nous apprennent la nécessité d'approcher de ce sacrifice en esprit de pénitence, et que la meilleure prière pour le commencement de la messe, c'est d'offrir à Dieu le sacrifice d'un cœur contrit et humilié. 5° Après le *Kyrie eleïson*, le prêtre récite le *Gloria in excelsis* (Gloire à Dieu au plus haut des cieux, etc.), hymne qui est une excellente prière à Dieu, dont les premières paroles furent chantées par les anges à la naissance de Jésus-Christ. Cette hymne étant un chant de joie, on la supprime aux messes des morts et dans les temps de pénitence, de l'*avent*, du *carême*, etc.; après quoi le prêtre se tournant vers le peuple, dit : *Dominus vobiscum* (*le Seigneur soit avec vous*). *Et cum spiritu tuo* (*et avec votre esprit*). Retournant alors au livre, il dit : *Oremus* (*prions*) et lit alors les *collectes* ou prières de ce jour-là, terminées par la conclusion habituelle : *Per Dominum nostrum*, etc. (*par Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc.*), par laquelle l'Eglise finit toutes ses prières, n'espérant aucun pardon, aucune grâce, aucun bienfait que par notre Sauveur Jésus-Christ. 6° Après la collecte, on lit la *Leçon* ou l'*Epître* du jour (on en lit *plusieurs* les *vendredis* et *samedis* des quatre-temps), à la fin de laquelle le clerc répond *Deo Gratias* (rendons grâces à Dieu), pour remercier Dieu des instructions célestes renfermées dans ces divines leçons de l'Ecriture sainte. La *Leçon*, ou l'*Epître* est suivie du *Graduel* ou *Trait*. Ce sont quelques pieux versets tirés de l'Ecriture, auxquels on joint l'*Alleluia* pour louer Dieu, avec réjouissance, excepté toutefois le temps de pénitence, qui s'écoule de la *Septuagésime* à *Pâques*, pendant lequel on ne dit point *Alleluia*. 7° Après l'*Epître* et le *Graduel*, le livre est porté à l'autre côté de l'autel pour lire l'*Evangile* du jour. Ce transport du livre figure le passage de la prédication de l'ancienne loi, figurée par la *Leçon* ou l'*Epître*, à l'*Evangile* de Jésus-Christ, publié par les prédicateurs de la loi nouvelle. Avant de lire l'*Evangile*, le prêtre s'incline au milieu de l'autel, priant Dieu de purifier son cœur et ses lèvres, afin qu'il soit digne d'annoncer son Evangile. Au commencement de l'*Evangile*, le prêtre et les assistants font le signe de la croix, 1° sur leur front, pour signifier qu'ils ne rougissent point de la croix de Jésus-Christ et de sa doctrine; 2° sur leur bouche, pour signifier qu'ils veulent le professer dans leurs paroles; 3° sur leur poitrine, pour signifier qu'ils veulent le conserver dans leurs cœurs. Pendant l'*Evangile*, l'on se tient debout, pour montrer, par cette posture, que l'on est prêt à aller ou agir partout où la divine parole du Sauveur le commandera. A la fin de l'*Evangile* le clerc répond au nom du peuple : *Laus tibi, Christe* (*gloire à vous, ô Jésus-Christ*), pour louer notre Rédempteur qui nous a enseigné sa doctrine céleste. Alors le prêtre baise le livre par respect pour les paroles sacrées qui viennent d'être lues. Dans les messes hautes et solennelles, l'*Evangile* est chanté par le diacre; et des cierges allumés sont tenus de chaque côté de lui par les acolytes, pour signifier la lumière dont Jésus-Christ nous a éclairés par son Evangile. 8° Après l'Evangile, tous les *dimanches*, comme aussi aux fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, des apôtres et des docteurs de l'Eglise, le prêtre se tenant debout au milieu de l'autel, récite le *symbole de Nicée* et fléchit le genou à ces paroles : *Et homo factus est* (et il s'est fait homme), par respect pour le mystère de l'Incarnation de Notre-Seigneur. Se tournant alors vers le peuple, il le salue comme à l'ordinaire par ces mots : *Dominus vobiscum* (*le Seigneur soit avec vous*), auxquels on répond : *Et cum spiritu tuo* (*et avec votre esprit*). Il lit alors une courte sentence de l'Ecriture, que l'on appelle l'*Offertoire*, et tire le voile de dessus le calice pour procéder à l'oblation du pain et du vin pour le sacrifice. 9° Il *offre* d'abord le pain sur la *patène*, qui est un petit plat, puis verse le vin dans le *calice*, le mêlant avec un peu d'eau, et l'*offre* de la même manière, priant le Tout-Puissant d'accepter ce sacrifice pour la rémission de ses péchés et de ceux des assistants, pour tous les fidèles vivants ou morts, et pour le salut de tout le monde. Alors il s'incline et dit : *Nous nous présentons devant vous, Seigneur, avec un cœur contrit, recevez-nous et faites que notre sacrifice s'accomplisse aujourd'hui devant vous d'une manière qui vous le rende agréable, ô Seigneur, notre Dieu!* Il bénit ensuite le pain et le vin avec le signe de la croix, et il invoque le Saint-Esprit par ces paroles : *Venez sanctificateur, Dieu tout-puissant et éternel, et bénissez ce sacrifice préparé pour la gloire de votre saint nom.* Il va en-

suite à l'angle de l'autel, et il lave le bout de ses doigts en disant : *Lavabo*, etc., (*je laverai mes mains dans la compagnie des innocents, et je me tiendrai, Seigneur, autour de votre autel*, etc.), ce qui est la fin du psaume XXVᵉ. Ce lavement des mains dénote la netteté et la pureté d'âme avec lesquelles ces mystères divins doivent être célébrés. Il ne suffit pas de nettoyer les saletés grossières, mais même la poussière qui s'attache au bout des doigts, qui signifient les plus légères fautes de la moindre imperfection. 10° Après avoir lavé ses mains, le prêtre retourne au milieu de l'autel; et, s'inclinant, il prie la sainte Trinité de recevoir cette offrande en mémoire de la passion, de la résurrection et de l'ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et en l'honneur de la sainte Vierge et de tous les saints, afin que ceux dont nous célébrons la mémoire sur la terre intercèdent pour nous dans le ciel. Puis se tournant vers le peuple, il dit : *Orate fratres*, c'est-à-dire *Priez, mes frères, que mon sacrifice, qui est aussi le vôtre, soit agréable à Dieu le Père tout-puissant;* le clerc répond au nom du peuple : *Que le Seigneur reçoive de vos mains ce sacrifice, pour l'honneur et la gloire de son nom, pour notre utilité particulière et pour le bien de toute sa sainte Eglise.* 11° Alors le prêtre dit à voix basse les prières appelées *secrètes*, qui correspondent aux *collectes* du jour, et sont différentes chaque jour. Il les termine en disant à voix haute : *Per omnia sæcula sæculorum*, c'est-à-dire *pendant tous les siècles des siècles;* on répond : *Amen*. Après la salutation d'usage, *le Seigneur soit avec vous*, R. *et avec votre esprit*, il avertit le peuple d'*élever son cœur vers Dieu* (*sursum corda*), et de se joindre à lui-même pour rendre grâces au Seigneur (*Gratias agamus Domino Deo nostro*), et le clerc répond : *cela est juste et raisonnable* (*dignum et justum est*). Suit la *préface*, ainsi appelée parce qu'elle sert d'introduction au *canon* de la messe. Cependant après avoir solennellement reconnu le devoir qui nous oblige à rendre des actions de grâces perpétuelles à Dieu par son fils Jésus-Christ, dont tous les chœurs des anges louent et adorent la majesté, nous le prions humblement de nous permettre de joindre nos voix aux leurs, pour chanter l'hymne céleste, *Sanctus, sanctus, sanctus*, etc., c'est-à-dire *Saint, saint, saint est Seigneur, Dieu des armées, les cieux et la terre sont remplis de votre gloire; hosanna au plus haut des cieux! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur; hosanna au plus haut des cieux!* 12° A la *préface* succède le *canon* de la messe, c'est-à-dire la partie la plus sainte et la plus solennelle du service divin. On le lit à voix basse, autant pour exprimer le silence de Jésus-Christ pendant sa passion, lorsqu'il voilait à tous les yeux sa gloire et sa divinité, que pour faire sentir la haute importance de cette cause commune de l'humanité, que le prêtre présente alors comme en silence à l'oreille de Dieu, et les sentiments de respect et de crainte avec lesquels le prêtre et le peuple doivent assister à ces mystères redoutables. Le *canon* commence par demander au Père des miséricordes, par son fils Jésus-Christ, d'accepter ce sacrifice, offert pour la sainte Eglise catholique, pour le pape, pour l'évêque, pour le roi et pour tous ceux qui professent la foi catholique et apostolique dans tout l'univers. Puis vient le *Memento*, ou mémoire des vivants, pour lesquels le prêtre a particulièrement l'intention d'offrir la messe, ou qui ont été particulièrement recommandés à ses prières, etc. On y fait ensuite mémoire de toutes les personnes présentes, suivie elle-même d'une commémoration solennelle de la sainte Vierge, des apôtres, des martyrs et de tous les saints, afin d'honorer leur mémoire, en les nommant dans les saints mystères, de s'unir avec eux, et de demander à Dieu le secours de leur intercession par Jésus-Christ, Notre Seigneur. Alors le prêtre étend ses mains sur le pain et le vin qui doivent être consacrés et changés au corps et au sang de Jésus-Christ (selon l'ancienne cérémonie prescrite chez les Juifs (*Lévit.*, I, 3, 4; *idem*, III, 2, 13) au prêtre ou à ceux qui offraient le sacrifice, de mettre leurs mains sur les victimes avant qu'elles fussent immolées), et il demande que Dieu veuille accepter cette oblation qu'il fait au nom de toute l'Eglise, et nous accorde la paix pendant cette vie, et le salut éternel dans l'autre. Il bénit alors le pain et le vin avec le signe de la croix (cérémonie qui revient souvent pendant la messe, en mémoire de la passion de Jésus-Christ, dont ce sacrifice est l'image, et pour nous faire entendre que toute grâce et toute sainteté découlent de la croix de Jésus-Christ, c'est-à-dire de Jésus-Christ crucifié), et il prie de permettre que cette oblation soit *bénie, approuvée, rendue valable et agréable*, afin qu'elle devienne pour nous le corps et le sang de son fils bien-aimé, Notre-Seigneur Jésus-Christ; puis il procède à la *consécration :* d'abord celle du pain au corps de Notre-Seigneur, puis celle du vin à son sang; consécration qui est faite par les paroles mêmes de Jésus-Christ, que le prêtre prononce en son nom, et comme représentant sa personne. C'est ici l'action principale de la messe, en laquelle consiste l'essence même du sacrifice, parce que, par la consécration séparée du pain et du vin, le corps et le sang de Jésus-Christ sont offerts et présentés réellement à Dieu, et Jésus-Christ est mystiquement immolé.

Immédiatement après la consécration a lieu l'*élévation* d'abord de l'hostie, puis du calice, en mémoire de l'élévation de Jésus-Christ sur la croix, et afin que le peuple puisse adorer Notre-Seigneur caché sous ces signes sacrés. A l'élévation du calice, le prêtre prononce ces paroles de Jésus-Christ : *Chaque fois que vous ferez ces choses, vous les ferez en mémoire de moi.* Puis il continue, faisant une commémoration solennelle de la passion, de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ, et priant Dieu d'accepter ce sacrifice, comme il lui a plu de recevoir les offrandes d'Abel, d'Abraham et de Melchisédech, et d'ordonner qu'il soit présenté sur son autel céleste, sous les yeux de sa Ma-

jesté divine, par le ministère des saints anges, pour le bien de ceux qui, ici-bas, participent à ces mystères.

Alors le prêtre fait le *Memento* ou la mémoire des défunts, priant pour tous ceux *qui nous ont précédés avec le signe de la foi, et qui dorment du sommeil de paix*, et en particulier pour ceux pour lesquels il offre le sacrifice, afin que Dieu leur accorde un *lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix*, par Jésus-Christ, Notre-Seigneur. Puis élevant la voix au *Nobis quoque peccatoribus*, etc. (*pour nous pécheurs, etc.*), il se frappe la poitrine en signe de repentir, comme l'humble publicain de l'Evangile, et demande à Dieu de lui faire grâce et miséricorde, et de l'admettre à partager la société des saints apôtres et des martyrs, par Jésus-Christ, Notre-Seigneur; *par lequel*, ajoute-t-il, *ô Seigneur, vous créez, vous sanctifiez, vous vivifiez, vous bénissez et vous nous accordez tous les biens.* Alors, faisant une génuflexion, et prenant la sainte hostie dans la main, il fait avec elle le signe de la croix sur le calice, disant : *C'est par lui, avec lui et en lui, ô Dieu ! le Père tout-puissant, et dans l'unité du Saint-Esprit, que vous sont dus tout honneur et toute gloire.* Et il prononce ces derniers mots en élevant un peu l'hostie et le calice de dessus l'autel, et il fait une génuflexion en disant à haute voix : *Per omnia sæcula sæculorum* (*pendant les siècles des siècles*); l'on répond, *Amen.* 13° Vient ensuite le *Pater noster* ou oraison dominicale, qui est prononcée à haute voix, en signe de la participation de l'assemblée à cette prière; le clerc, en son nom, prononce tout haut cette dernière demande, *sed libera nos à malo* (*mais délivrez-nous du mal*); le prêtre répond, *amen*, et continue à voix basse, demandant au Seigneur de nous délivrer de tous les maux passés présents et à venir; et, par l'intercession de la sainte Vierge et de tous les saints, de nous accorder la paix dans sa bonté, pendant notre vie, et de nous délivrer du péché et de tout trouble par Jésus-Christ, Notre-Seigneur. Puis il rompt l'hostie en imitation de Jésus-Christ qui rompit le pain avant de le présenter à ses disciples, et en mémoire de son corps qui a été brisé pour nous sur l'arbre de la croix; et ensuite, il met une particule de l'hostie dans le calice, en disant à l'assemblée : *Pax Domini sit semper vobiscum* (*la paix du Seigneur soit toujours avec vous*). Le peuple répond : *et avec votre esprit.* Cette cérémonie de la mixtion d'une partie de l'hostie avec l'espèce du vin dans le calice, figure la réunion du corps de Jésus-Christ avec son sang et avec son âme, lors de sa résurrection; et la demande ou prière du prêtre pour la paix, qui a lieu au moment de cette cérémonie, doit nous rappeler ce *pax vobis* (la paix soit avec vous), que Notre-Seigneur adressa à ses disciples lorsqu'il se trouva pour la première fois parmi eux après sa résurrection (*S. Jean*, XX, 19, 21, 26). 14° Suit l'*Agnus Dei*, etc., que le prêtre prononce trois fois, frappant sa poitrine en signe de repentir; les paroles qu'il prononce alors signifient : *Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.* A la troisième fois, au lieu de *ayez pitié de nous*, il dit : *accordez-nous la paix.* A l'*Agnus Dei* succèdent trois prières que le prêtre prononce pour lui-même, en forme de préparation avant de recevoir le saint sacrement. Puis il fléchit le genou, en élevant le S. sacrement, il frappe trois fois sa poitrine, en disant : *Domine, non sum dignus*, etc., (*Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites seulement une parole, et mon âme sera guérie*). Puis en recevant l'hostie consacrée, il dit: *que le corps de Notre-Seigneur* Jésus-Christ *garde mon âme pour la vie éternelle. Amen.* Puis, après une pause, il passe à la réception du calice, usant des mêmes paroles, *que le sang de Notre-Seigneur*, etc. Puis vient la communion des assistants, s'il s'en trouve qui doivent communier. 15° Après la communion, le prêtre prend d'abord un peu de vin dans le calice, afin de consommer ce qu'il y reste des espèces consacrées, ce que l'on appelle *première ablution*; puis il prend un peu de vin et un peu d'eau sur ses doigts étendus sur le calice, afin qu'aucune particule des espèces consacrées ne reste attachée à ses doigts, mais que toutes soient entraînées dans le calice, et consommées par le prêtre, ce que l'on appelle *la seconde ablution.* Essuyant alors le calice et le couvrant, il se rend près du livre, et lit un passage de l'Ecriture sainte appelé *Communion*, parce que dans les grand'messes, il était d'usage de la chanter pendant la communion du peuple; il se tourne ensuite vers l'assemblée, et lui adresse la salutation d'usage, *Dominus vobiscum*; et retournant au livre, il lit les collectes ou prières appelées *Postcommunion*; puis il salue de nouveau l'assemblée, *Dominus vobiscum*, et donne le signal du départ, en disant : *Ite, Missa est* (allez, la messe est dite). S'inclinant ensuite devant l'autel, il fait une courte prière à la sainte Trinité, et donne sa bénédiction à l'assemblée, au nom de la même Trinité sainte, en disant : *Benedicat vos*, etc., (*que le Dieu tout-puissant, le Père, le Fils et le Saint-Esprit vous bénissent*). Il termine en lisant à l'angle de l'autel le commencement de l'Evangile selon S. Jean, que le peuple écoute debout. Mais à ces paroles, *Verbum caro factum est* (*le Verbe s'est fait chair*), le prêtre et le peuple fléchissent le genou par respect pour le mystère de l'*Incarnation.* A la fin de l'Evangile, le clerc répond : *Deo gratias* (*Rendons grâces à Dieu*), et le prêtre part de l'autel, en récitant le cantique des trois enfants, *Benedicite omnia opera Domini Domino*, et invitant toutes les créatures du ciel et de la terre à louer et à bénir le Seigneur.

A quoi doivent s'occuper ceux qui assistent à la messe? — A faire les prières et les actes de dévotion qui ont le plus de rapport avec ce saint sacrifice, comme il a lui-même la plus étroite relation avec la passion de *Jésus-Christ*; on y aura bien assisté, si l'on applique l'attention et les affections de son âme

aux mystères de la passion de Notre-Seigneur qui y sont représentés.

N'est-ce pas un bon moyen d'entendre la messe que d'accompagner le prêtre dans les différentes parties, et d'accommoder ainsi sa dévotion à ce dont il s'occupe? — C'est un moyen excellent et très-profitable; non que les prières du prêtre, particulièrement le *canon* et la *consécration*, conviennent toutes aux assistants; mais dans chacune des parties de la messe, il est convenable que l'on s'occupe de prières adaptées à ce que fait le prêtre.

Quelle sorte de prières et de dévotions pensez-vous être particulièrement applicable aux différentes parties de la messe? — Il paraît convenable, 1° au commencement de la messe, d'élever ardemment notre âme vers Dieu, lui demandant le secours divin de sa grâce, pour assister à ce sacrifice d'une manière digne et profitable; 2° au *Confiteor* et à ce qui le suit jusqu'au *Kyrie eleïson* inclusivement, il convient que les assistants fassent à Dieu une humble confession de leurs péchés accompagnée d'une contrition sincère, lui demandant avec instances pardon et miséricorde; 3° au *Gloria in Excelsis* qu'ils s'unissent au chant de l'hymne des anges, et qu'ils excitent dans leurs âmes les sentiments dont elle est formée; 4° aux *Collectes*, qu'ils recommandent à Dieu leurs nécessités et celles de toute l'Eglise; 5° à l'*Epître*, au *Graduel* et à l'*Evangile*, qu'ils s'attachent aux leçons divines qu'ils renferment, ou, s'ils ne peuvent le faire, qu'ils s'occupent à remercier Dieu de nous avoir révélé les vérités de la foi, et de nous avoir instruits, non seulement par ses serviteurs, les prophètes et les apôtres, mais encore par son propre Fils. Et enfin, qu'ils demandent à Dieu que leur vie devienne conforme aux maximes de son Evangile; 6° au *Credo*, qu'ils le récitent en eux-mêmes avec une foi vive des grandes vérités qui y sont renfermées; 7° à l'*Offertoire*, qu'ils s'unissent au prêtre pour offrir d'abord l'hostie, puis le calice pour eux-mêmes et pour toute l'Eglise; qu'ils s'unissent en même temps étroitement à leur grand prêtre *Jésus-Christ*, et qu'avec lui, par lui et en lui, ils offrent leurs cœurs et leurs âmes à Dieu, pour être consacrés à son divin service et tranformés en lui; et, qu'en particulier, au mélange de l'eau avec le vin dans le calice, ils demandent instamment cette heureuse union avec Dieu; 8° au *Lavabo*, lorsque le prêtre lave ses doigts à l'angle de l'autel, qu'ils excitent dans leurs cœurs les sentiments d'un repentir sincère, et qu'ils demandent d'être lavés de leurs péchés dans le sang de l'Agneau; 9° lorsque le prêtre se retourne et dit: *Orate, fratres*, qu'ils demandent à Dieu d'accepter cette offrande pour son honneur et leur propre salut; 10° à la *Préface*, qu'ils élèvent leur cœur vers Dieu au *Sursum corda*, et qu'ils répandent leurs âmes en actions de grâces envers lui, s'unissant eux-mêmes aux chœurs célestes et disant avec eux humblement dans la ferveur de leurs sentiments cette hymne sacrée: *Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées*, etc; 11° pendant le *Canon* de la messe. qu'ils se joignent au prêtre et à *Jésus-Christ*, qui est le prêtre invisible, pour offrir le sacrifice aux quatre fins pour lesquelles il a été institué, c'est-à-dire 1° pour l'honneur, la gloire et le culte de Dieu; 2° en actions de grâces de tous ses bienfaits, et en particulier de notre rédemption par *Jésus-Christ;* 3° pour obtenir par lui, grâce et miséricorde pour leurs péchés; 4° pour obtenir les grâces et les secours dont ils ont besoin; qu'ils se joignent également à la commémoration solennelle que l'on y fait, de la passion, de la résurrection et de l'ascension du Fils de Dieu, et de la gloire dont jouit dans les cieux son Eglise triomphante. 12° Au *Memento* des vivants, qu'ils recommandent ardemment à Dieu leurs parents, leurs amis, leurs bienfaiteurs, etc., leurs supérieurs, tant spirituels que temporels, ceux qui ont particulièrement réclamé le secours de leurs prières, ceux qui sont à l'agonie ou dans tout autre danger, dans les tentations ou dans les afflictions, ceux qu'ils ont scandalisés, à qui ils ont donné un mauvais exemple, leurs ennemis ainsi que les incrédules et les pécheurs, afin que Dieu les convertisse, enfin tous les vrais serviteurs de Dieu et tous ceux pour qui Dieu leur ordonne de prier. 13° A la *Consécration* et à l'*Elévation* qu'ils fassent de nouveau à Dieu l'offrande d'eux-mêmes avec et par Jésus-Christ, et que dans les sentiments du respect le plus profond ils adorent leur Seigneur réellement présent sous les voiles sacramentels. 14° Au *Memento* des morts, qu'ils présentent au Père éternel cette victime qui efface les péchés du monde en faveur de tous ceux qui sont morts dans la communion de l'Eglise, et spécialement de leurs parents, de leurs amis et de tous ceux qui ont le plus besoin de prières, ou pour lesquels Dieu a pour agréable qu'ils prient. 15° Au *Pater noster*, qu'ils s'unissent à cette prière divine; demandant en premier lieu (*que votre nom soit sanctifié*) l'honneur et la gloire du *nom* de Dieu; dans la seconde demande, la propagation de son *royaume* sur la terre, et pour eux-mêmes une part dans son royaume des cieux, dans la troisième, l'accomplissement parfait de sa *volonté* par tous et dans tous; dans la quatrième, leur participation au *pain* de vie; dans la cinquième, *la rémission* de leurs *péchés;* dans la sixième, la grâce de Dieu contre la *tentation;* et dans la septième, la délivrance de tous les maux. 16° Lorsque le prêtre *rompt l'hostie*, qu'ils se rappellent que le corps de Jésus-Christ a été brisé pour eux sur la croix, et qu'ils prient pour obtenir la paix que le prêtre leur souhaite, avec Dieu, avec leur prochain et avec eux-mêmes. 17° A l'*Agnus Dei*, etc., que dans un esprit d'humilité et de contrition ils demandent grâce et miséricorde pour leurs péchés. 18° Pendant les prières qui suivent et lorsque le prêtre communie, qu'ils fassent la *communion spirituelle:* 1° par un acte de *foi* vive dans la présence réelle de

l'Agneau de Dieu, immolé pour nos péchés, et dans la multitude de grâces qu'il accorde à ceux qui le reçoivent dignement; 2° par un *désir* ardent de partager cette nourriture vivifiante; 3° en confessant *humblement* au *Domine non sum dignus*, et déplorant sincèrement leurs péchés qui les empêchent d'approcher de la table sainte; 4° par de ferventes prières, afin que Jésus-Christ leur communique quelques-unes de ses grâces qu'il accorde à ceux qui le reçoivent dignement, pour qu'il descende au moins spirituellement dans leurs âmes, qu'il en prenne possession et les unisse à lui-même par les liens de l'amour. 19° Après la *communion*, qu'ils adressent à Dieu leurs *remercîments* pour la mort et la passion de *son Fils*, pour la grâce qu'il leur a faite en leur permettant d'assister à ces divins mystères; qu'ils reçoivent avec humilité la bénédiction que donne le prêtre au nom de la sainte Trinité; qu'ils demandent pardon pour leurs distractions et leurs négligences, et qu'ils se retirent en paix après avoir offert à Dieu leurs personnes et toutes leurs actions.

Quel conseil donnez-vous à ceux qui, par indisposition ou tout autre empêchement inévitable, ne peuvent assister à la messe un dimanche ou jour de fête?— Je leur conseille de s'efforcer d'entendre la messe au moins en esprit, selon la méthode donnée par M. *Gother pour les absents* dans le petit livre intitulé: *Instructions et prières pour entendre la messe*.

Si une personne, par une nécessité *absolue* et par le malheur des circonstances, se trouvait dans une situation à ne pouvoir jamais entendre la messe, pensez-vous qu'il ne pourrait pas lui être permis de se réunir aux prières de ceux d'une autre communion pour suppléer à ce défaut? Non, certainement. C'est un malheur et un grand malheur d'être, comme David lorsqu'il était persécuté par Saül, tenu éloigné du temple de Dieu et de ses mystères sacrés; mais c'est un crime de se joindre à une congrégation hérétique ou schismatique dont Dieu rejette les hommages comme sacriléges et impies. Dans un pareil cas, un chrétien doit faire pour le service de Dieu tout ce qui est en son pouvoir en lui offrant l'hommage de ses prières, de son adoration, de son repentir, etc.; il doit fréquemment entendre la messe en esprit, se joignant aux fidèles répandus sur la terre partout où ils offrent à Dieu ce divin sacrifice, soupirant après ces mystères célestes, et demandant sa délivrance du sein de cette *Babylone* qui le tient éloigné du temple de Dieu.

CHAPITRE VIII.

De la célébration de la messe en latin.

Ne cause-t-on pas un grand préjudice aux fidèles en célébrant la messe en *latin*, langue que la plupart ne sauraient entendre?— Cela ne leur nuit en rien, pourvu qu'ils soient bien instruits de la nature de ce sacrifice, et qu'ils sachent (comme nous l'avons expliqué plus haut) comment ils doivent suivre les actions du prêtre au moyen de prières et de sentiments adaptés aux différentes parties de la messe, tels qu'ils les trouvent ordinairement dans les *manuels* et les autres livres de prières; d'où il suit qu'aux yeux d'un homme sans préjugés il y a beaucoup plus de dévotion à la messe catholique qu'à la *prière commune* d'un protestant.

Mais la messe n'est-elle pas aussi une *prière commune* qui doit être dite également par tous les fidèles?— C'est un *sacrifice commun* qui est offert *pour tous*, et en certain sens *par tous;* mais pour ce qui est des formules particulières de prières dont le prêtre fait usage dans la messe, il n'y a aucune obligation pour les fidèles de réciter les mêmes. Tout ce que Dieu et son Eglise attendent d'eux est d'assister à ce sacrifice avec attention et dévotion; et ils y répondent parfaitement lorsqu'ils s'appliquent à suivre les directions données plus haut et qu'ils font usage des prières les mieux adaptées à chaque partie du sacrifice, alors même qu'elles ne seraient pas précisément celles dont le prêtre se sert.

Pourriez-vous m'expliquer par quelques exemples comment une personne peut assister dévotement et utilement à ce sacrifice, bien qu'elle ignore la prière que le prêtre récite?— Quelles eussent été les pensées de tout bon chrétien, s'il avait été présent sur le *Calvaire* lorsque Jésus-Christ s'offrait lui-même sur la croix en sacrifice pour les péchés du monde entier? La seule vue de ce qu'il faisait (pourvu qu'il eût eu la foi en Jésus-Christ) n'eût-elle pas suffi pour exciter dans son âme les actes les plus ardents d'*amour de Dieu*, de *remercîments* pour un si grand bienfait, de *détestation* de ses péchés, etc., quoiqu'il n'eût entendu aucune des paroles qui sortaient de la bouche de Jésus-Christ, son grand prêtre, ni connu en particulier ce qui se passait dans son âme? De même absolument dans le sacrifice de la messe, qui est le même que celui que Jésus-Christ a offert sur la croix, puisque le prêtre et la victime sont les mêmes, il suffit parfaitement à la dévotion du grand nombre d'être exactement instruits de ce qui se passe, et de former dans leurs âmes les actes convenables d'*adoration*, de *remercîment*, de *repentir*, etc., sans connaître en particulier les prières dont le prêtre se sert pendant ce temps. Je dois ajouter que pour concourir pieusement et d'une manière profitable aux sacrifices offerts à Dieu, non seulement il n'est pas nécessaire que le peuple entende ou récite les mêmes prières que le prêtre; mais dans la loi ancienne, la vue *seule* était ce que Dieu lui demandait. C'est ainsi que nous lisons dans saint Luc que « toute la multitude du peuple était dehors, faisant sa prière » (*Luc*, I, 10) lorsque Zacharie entra dans le temple pour y offrir des parfums; il était de même ordonné que nul homme ne fût dans le temple quand le pontife entrait dans le santuaire avec le sang des victimes pour faire l'expiation (*Lévit.*, XVI, 17).

Mais saint Paul ne condamne-t-il pas ceux qui se servent de *langues inconnues* dans la

liturgie de l'Eglise (I *Cor.*, XIV)? — Il n'y a pas dans tout ce chapitre de saint Paul un seul mot qui se rapporte à la *liturgie* de l'Eglise; il y reprend seulement l'abus du don des langues, abus dont plusieurs Corinthiens s'étaient rendus coupables en affectant, par ostentation, de faire dans leurs assemblées des exhortations ou des prières improvisées, dans des langues tout à fait inconnues et qui, faute d'interprète, ne pouvaient servir à l'édification des autres fidèles. Or, il y a loin de là à l'usage de l'Eglise catholique, où toutes les exhortations, les sermons et autres instructions sont faits en langue vulgaire, où l'on ne récite pas des prières nouvelles, inconnues ou improvisées, mais bien l'ancienne liturgie ou l'office public de l'Eglise qu'un long usage a fait connaître, au moins quant au fond, de tous les fidèles; où enfin on ne manque pas d'interprètes, puisque les fidèles ont la traduction de l'office de l'Eglise dans leurs livres de prières, et puisqu'il est du devoir des pasteurs de leur expliquer les mystères que la messe renferme (*Conc. Trident.*, sess. XXII, c. VIII).

Mais enfin pourquoi l'Eglise préfère-t-elle célébrer la messe en latin plutôt qu'en langue vulgaire? — 1° Parce que c'est son ancienne langue, employée pour tous les offices sacrés, depuis le temps des apôtres, dans toutes les contrées de l'Occident; par conséquent l'Eglise, qui déteste la *nouveauté*, désire célébrer sa liturgie dans la même langue que l'ont fait les saints depuis tant de siècles; 2° pour une plus grande *uniformité* de culte public, afin qu'un chrétien, dans quelque pays qu'il puisse être, trouve la liturgie célébrée de la même manière et dans le même langage auquel il est habitué dans son pays. Or, de toutes les langues, la latine est certainement la plus convenable pour ce but, étant la plus généralement connue et étudiée; 3° pour éviter les changements auxquels toutes les langues vulgaires, comme l'expérience le fait voir, sont journellement exposées; car l'Eglise ne se soucie nullement de modifier et de changer sa liturgie à chaque variation de langage.

Y a-t-il, avec les *catholiques romains*, d'autres chrétiens qui célèbrent leur liturgie dans une langue que la plus grande partie des fidèles ne comprennent pas? — Oui, c'est l'usage des *Grecs* (1); c'est aussi l'usage des chrétiens de l'Orient et du Midi, c'est-à-dire, des *Arméniens*, des *Syriens*, des *Nestoriens*, des *Cophtes* ou *Egyptiens*, et des *Abyssins* ou *Ethiopiens*, qui tous dans leurs liturgies se servent de leurs anciens langages qui depuis longtemps ont cessé d'être entendus par le peuple, comme nous l'apprend M. Renaudot dans sa *Dissertation sur les liturgies orientales* (*chap.*, VI); et quant aux protestants, l'*Histoire de la Réformation*, par le docteur Héglin (*page* 128), nous apprend que du temps de la reine Elisabeth « le parlement irlandais passa un acte pour l'uniformité de la prière commune (c'est le titre du *livre d'offices* en usage chez les anglicans), avec permission de la dire en latin toutes les fois que le ministre ne connaîtrait pas l'anglais. Mais on ne prit aucun soin de la traduire en irlandais. Par ce statut il est ordonné à tout Irlandais, sous différentes pénalités, de fréquenter les églises et d'assister à la lecture de la liturgie anglaise, qu'il n'entend pas plus que la messe. C'est par de tels moyens, ajoute le docteur, que nous avons fourni aux *papistes* un excellent argument contre nous, en célébrant ainsi le service divin dans une langue que le peuple ne peut entendre. »

(1) Alex. Ross, *View o the Religions of Europe*, p. 481; M. Breerwood, *Enquiries*, chap. II, p. 12.

CHAPITRE II.

Du sacrement de pénitence, de la confession et de la manière de s'y préparer, de l'absolution, etc.

Qu'entendez-vous par le sacrement de pénitence? — C'est une institution de Jésus-Christ qui a pour but d'effacer les péchés commis après le baptême.

En quoi consiste cette institution? — De la part du pénitent elle consiste dans trois choses : la *contrition*, la *confession* et la *satisfaction*; et de la part du ministre, dans l'*absolution* prononcée par l'autorité de Jésus-Christ. Ainsi la pénitence est un sacrement par lequel les fidèles qui ont commis des péchés, les confessant avec un repentir véritable et une résolution sincère de donner satisfaction à Dieu, sont absous de leurs péchés par le ministre de Dieu.

Comment prouvez-vous que les ministres de Dieu ont le pouvoir d'absoudre les pécheurs de leurs péchés? — Je le prouve par les paroles de Jésus-Christ qui a dit à ses ministres : « Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez » (*Jean*, XX, 22-23). Dans une autre circonstance : « Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié aussi dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel » (*Matth.*, XVIII, 18).

Mais ce pouvoir était-il donné à d'autres qu'aux apôtres? — Il était certainement donné à eux et à leurs successeurs jusqu'à la fin du monde, non moins que la mission de prêcher, de baptiser, etc., qui, bien que donnée immédiatement aux seuls apôtres, devait certainement être continuée à jamais par leurs successeurs, les pasteurs de l'Eglise, selon les paroles de Jésus-Christ (*Matth.*, XXVIII, 20) : « Je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » C'est ainsi que l'église protestante interprète ce texte dans l'ordre à suivre pour la visite des malades, qui se trouve dans le livre de la prière commune, où elle prescrit une formule d'absolution qui est la même au fond que celle dont l'Eglise catholique fait usage; la voici : « Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a laissé à son Eglise le pouvoir d'absoudre tous les pécheurs qui se repentent véritablement et qui croient en

lui, vous remette vos offenses dans son extrême miséricorde. Par l'autorité qui m'est confiée, je vous absous de tous vos péchés, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. »

C'est donc votre doctrine qu'un homme puisse remettre les péchés?—Nous ne croyons pas qu'un homme puisse remettre les péchés *par sa propre puissance,* de même qu'aucun homme ne peut, *par sa propre puissance,* rappeler les morts à la vie, parce que ces deux choses appartiennent l'une et l'autre également à la *puissance de Dieu.* Mais de même que Dieu a quelquefois fait de certains hommes ses instruments pour rappeler les morts à la vie, de même aussi nous croyons qu'il lui a plu d'établir des ministres capables, en vertu de sa mission, comme ses instruments, et, *par sa puissance,* d'absoudre les pécheurs repentants; or il est évident, d'après les textes cités plus haut, que ce doit être un faux zèle que celui qui, sous prétexte de protéger l'honneur de Dieu, nie la mission qu'il a si évidemment donnée à son Eglise.

Mais les pécheurs ne seront-ils pas encouragés à s'enfoncer dans leurs mauvaises voies par la confiance d'être absous de leurs péchés, dès qu'ils le voudront, par les pasteurs de l'Eglise? — Les pasteurs de l'Eglise ne peuvent absoudre qui que ce soit, s'il n'a un repentir sincère et un ferme propos d'une vie nouvelle, par conséquent la doctrine catholique de l'absolution ne peut encourager personne à tomber dans le péché (1).

Quelles sont donc les conditions auxquelles le pécheur peut obtenir le pardon de ses péchés dans le sacrement de pénitence? — Il y en a trois: la *contrition*, la *confession* et la *satisfaction.* Par la *contrition,* nous entendons *une douleur sincère d'avoir offensé un Dieu si bon, jointe à un ferme propos de s'amender.* Par la *confession,* nous entendons *une accusation entière et sincère faite au ministre de Dieu, de tous les péchés mortels qu'après un examen soigneux de sa conscience on peut rappeler à son souvenir.* Par la *satisfaction,* nous entendons un accomplissement exact de la pénitence imposée par le prêtre.

Quelle *préparation* conseillez-vous donc avant la *confession,* pour se bien acquitter de cet important devoir? — Celui qui se *prépare* à la *confession* doit faire quatre choses avant de se *confesser :* 1° il doit instamment demander à Dieu sa grâce divine, afin de pouvoir faire une vraie et bonne *confession;* 2° il doit examiner soigneusement sa conscience, afin de découvrir quels sont les péchés qu'il a commis, et combien de fois il les a commis; 3° il doit mettre le temps et les soins convenables pour demander pardon à Dieu, et exciter en lui une contrition sincère de ses péchés; 4° il doit former des résolutions fermes d'éviter, avec la grâce de Dieu, de retomber dans ses péchés, et en fuir les occasions immédiates.

Pourquoi devons-nous commencer cette préparation en demandant instamment à Dieu sa divine grâce? — Parce qu'une bonne *confession* est une action de la plus haute importance et en même temps une tâche difficile, à cause de l'orgueil de nos cœurs, comme aussi de la crainte et de la honte qui nous sont naturelles, et que le diable, qui est l'ennemi mortel de la confession, cherche à augmenter de tout son pouvoir. Ainsi donc, un chrétien qui désire faire une bonne *confession* doit d'abord adresser à Dieu de ferventes prières pour obtenir sa divine assistance; et plus il trouve l'ennemi actif à lui insinuer une crainte et une honte misérables, plus il doit implorer avec ferveur la grâce et la miséricorde de Dieu.

Comment doit-on examiner sa conscience afin de faire une bonne confession? — On doit apporter un *soin convenable* à découvrir ses péchés, ce qui exige plus ou moins de temps et de recherches, selon le temps écoulé depuis la dernière confession, et le plus ou le moins de soin que l'on prend habituellement de l'état de sa conscience. La méthode ordinaire d'*examen* est de considérer ce que l'on a fait contre chacun des commandements de Dieu, les négligences commises à l'égard des préceptes de l'Eglise, comment on s'est acquitté des devoirs généraux du chrétien et des devoirs particuliers de sa condition; combien l'on s'est rendu coupable de chacun des sept péchés que l'on appelle *capitaux,* parce qu'ils sont le principe et la source d'où les autres découlent, etc. Pour aider la mémoire dans ces recherches, l'examen de conscience que l'on trouve dans les livres de prières n'est pas d'un faible secours.

Doit-on examiner combien de fois on s'est rendu coupable de tel ou tel péché? — Oui, parce que l'on est obligé de confesser aussi exactement que possible le nombre de ses péchés. Mais pour les péchés d'habitude très-nombreux, commis depuis un long espace de temps, il suffira d'examiner et de confesser le temps pendant lequel on y a été sujet, et combien de fois on y est tombé par jour, par semaine, par mois, l'un portant l'autre.

Quelle méthode donnez-vous pour arriver à cette douleur sincère du péché, qui est la partie la plus essentielle de la préparation à la confession? — Le meilleur moyen de l'obtenir est de la demander instamment à Dieu, car c'est un de ses dons; lui seul peut procurer cette conversion du cœur qui est si essentielle à une bonne confession; et il a bien voulu nous faire cette promesse : Demandez et on vous donnera, cherchez et vous trouverez; frappez à la porte et on vous ouvrira (*Matth.*, VII, 7). Les méditations, les réflexions pieuses et les actes de contrition que l'on trouve dans les livres de prières y contribueront également, s'ils sont lus posément et attentivement, comme si on les formait au fond de son cœur. Quant aux personnes qui se contentent de parcourir à la hâte les *prières avant la confession,* qu'elles

(1) Le reproche d'encourager au crime s'adresserait avec bien plus de raison aux protestants qui, de ces trois conditions, ont supprimé les deux plus pénibles à l'orgueil humain. (*Note du Traducteur.*)

trouvent dans leur livre, sans aucune conversion du cœur, et qui même s'endurcissent dans l'habitude du péché, il est bien à craindre que leur action n'ait rien de méritoire aux yeux de Dieu.

Que conseillez-vous donc aux pécheurs d'*habitude*, afin qu'ils puissent obtenir une véritable conversion du cœur? — Je leur conseille une *retraite spirituelle* de quelques jours, dans laquelle, éloignés le plus possible du tracas du monde, ils puissent méditer sur les grandes vérités de la religion, sur la fin pour laquelle ils ont été mis au monde, sur les bienfaits de Dieu, sur l'énormité du péché, sur la fugacité de tout ce que le monde admire, sur nos quatre fins dernières, sur la passion de *Jésus-Christ*, etc., afin que la considération attentive de ces grandes vérités, jointe à la solitude et à la prière, puisse faire sur leurs cœurs une impression solide, et les convertir efficacement à Dieu. Ceux à qui les circonstances ne permettent pas de faire une *retraite* régulière, peuvent au moins faire leurs efforts pendant quelques jours pour méditer ces vérités aussi souvent et aussi sérieusement qu'il leur sera possible, et au milieu de leurs occupations, recourir souvent et avec ferveur au Père des miséricordes, afin qu'il leur accorde une telle grâce.

Quels doivent être les principaux motifs de la douleur et du repentir du pécheur, pour le rendre capable de l'absolution? — Les théologiens ne sont pas parfaitement d'accord pour résoudre cette question; mais ils s'accordent tous à dire que chacun doit se proposer le motif le meilleur possible, et que la voie la plus sûre est de renoncer à nos péchés, et de les détester pour l'amour de Dieu par-dessus toutes choses.

Qu'entendez-vous par la résolution de s'amender, que vous supposez nécessaire à la préparation pour la confession? — C'est une pleine détermination de l'âme de fuir à l'avenir tout péché volontaire et toute occasion immédiate du péché.

Qu'entendez-vous par les occasions immédiates du péché? — Toutes les sociétés, les places, les emplois, les divertissements, les lectures, etc., qui sont capables d'entraîner au péché mortel, soit en actions, soit en pensées.

Mais est-on nécessairement obligé de fuir toutes les occasions du péché? — On est obligé de les fuir de tout son pouvoir, selon la règle que donne l'Evangile : que l'on est obligé de se séparer de son œil et de sa main, s'ils sont des occasions de scandale pour l'âme (*Matth.*, XVIII, 8, 9).

Quels textes de l'Ecriture pourriez-vous citer pour justifier la confession de nos péchés aux ministres de Dieu? — 1° Un précepte de Dieu même dans l'Ancien Testament (*Nomb.*, V, 6, 7) : « Lorsqu'un homme ou une femme aura commis quelqu'un des péchés qui arrivent d'ordinaire aux hommes, et qu'ils auront violé, par négligence, le commandement du Seigneur et seront tombés en faute, ils confesseront leur péché,» etc.; 2° l'exemple de ceux qui venant entendre la prédication de S. Jean-Baptiste (*Matth.*, III, 6), et *confessant leurs péchés*, étaient baptisés par lui; 3° le précepte de S. Jacques (*Jac.*, V, 16) : *Confessez vos fautes l'un à l'autre*, c'est-à-dire aux *prêtres* ou *anciens* de l'Eglise auxquels le même apôtre ordonne de recourir (*Ibid.*, 14); 4° la pratique des premiers chrétiens (*Act.*, XIX, 18) : *Plusieurs mêmes de ceux qui avaient cru, venaient confesser et déclarer ce qu'ils avaient fait de mal.*

Comment prouvez-vous qu'il y a un commandement de Jésus-Christ de confesser nos péchés à ses ministres? — Je le prouve par la mission qu'il leur a donnée (*Jean*, XX, 22, 23) : « Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » Et ailleurs (*Matth.*, XVIII, 18) : « Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre, le sera aussi dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel. » Or, il est clair que cette mission de lier ou de délier, de remettre ou de retenir les péchés, selon le mérite de la cause et la disposition du pénitent ne peut être exercée avec justice sans prendre connaissance de l'état de l'âme de celui qui désire être absous de ses péchés, en vertu de cette mission, et par conséquent ne peut être exercée avec justice sans la confession. En sorte que nous concluons avec S. Augustin (*Homil.* XLIX, *inter* 50) que prétendre qu'il suffit de se confesser à Dieu seul, c'est annuler la puissance des clés données à l'Eglise (*Matth.*, XVI, 19), contredire l'Evangile et rejeter le commandement de Jésus-Christ.

Les chrétiens sont-ils donc obligés de confesser tous leurs péchés aux ministres de Jésus-Christ? — Ils sont obligés de confesser tous les péchés qui sont *mortels* ou dont il y a lieu de croire qu'ils sont *mortels*, mais ils ne sont point obligés de confesser les péchés *véniels*, parce que ceux-ci n'excluant point éternellement du royaume des cieux, on n'est point strictement obligé d'en demander la rémission au pouvoir des clés de l'Eglise.

Mais d'après quelle règle pourra-t-on juger si tel péché est *mortel* ou seulement *véniel?* — On doit regarder comme *mortels* tous ceux que la parole de Dieu nous donne comme lui étant odieux, contre lesquels il prononce *malheur!* ou dont il déclare que ceux qui les commettront n'entreront point dans le royaume des cieux. Nous en avons plusieurs exemples dans l'Ancien (*Is.*, V; *Ezéch.*, XVIII) et dans le Nouveau Testament (*Rom.*, I, 29, 30, 31; I *Cor.*, VI, 9, 10; *Gal.*, V, 19, 20, 21; *Ephés.*, V, 5; *Apoc.*, XXI, 8). Mais quoiqu'il soit facile de savoir qu'il y a des péchés qui sont *mortels* et d'autres qui ne sont que *véniels*, prétendre distinguer exactement ceux qui sont mortels de ceux qui ne le sont pas, c'est se mettre au-dessus des plus savants théologiens, et par conséquent un chrétien prudent ne se permettra pas facilement d'omettre des péchés dans sa confession sous prétexte qu'ils sont *véniels*,

sans en être bien assuré. Et cette précaution est plus particulièrement nécessaire, dans certains cas, lorsque des personnes éprouvant de la honte à confesser leurs péchés, cherchent à se persuader qu'ils sont simplement *véniels;* car il est alors bien à craindre que leur amour-propre ne fausse leur jugement.

Est-ce un grand crime de cacher par honte ou par crainte un péché *mortel* dans la confession? — Oui, c'est un grand crime, parce que c'est *mentir* au Saint-Esprit, péché pour lequel Ananie et Saphire furent frappés de mort par un juste jugement de Dieu (*Act.*, V). C'est vouloir *tromper* Dieu, et c'est ce qui entraîne les conséquences les plus graves. C'est un *sacrilége*, parce que c'est abuser du sacrement de pénitence, et ce sacrilége est généralement suivi d'un autre encore plus grand, de la réception indigne du corps et du sang de Jésus-Christ. Ce qui est plus terrible encore, c'est que ces pécheurs s'arrêtent rarement à une seule mauvaise confession et à une seule mauvaise communion; mais ordinairement ils se plongent pour longtemps dans ces sortes de péchés et très-souvent ils y meurent. Ce n'est pas seulement un grand crime de cacher ses péchés en confession, c'est encore une grande folie et une extravagance, puisque ces pécheurs, s'ils n'ont pas perdu toute foi, savent très-bien qu'il faut confesser ses péchés, ou brûler pour les avoir commis; et ils ne peuvent ignorer que ces mauvaises confessions ne feront qu'augmenter leur fardeau, en y ajoutant le crime de tant de sacriléges réitérés qu'ils auront encore plus de peine à confesser que les péchés mêmes dont ils sont honteux.

Avez-vous dans l'histoire de l'Eglise quelques exemples de jugements visibles de Dieu exercés sur ceux qui ont osé s'approcher du saint sacrement sans avoir fait une confession sincère de leurs péchés? — Oui, il y en a eu plusieurs rapportés par saint Cyprien (*L. De lapsis*) et par d'autres auteurs grecs; mais la punition la plus commune et certainement la plus terrible de ces péchés, c'est l'aveuglement et l'endurcissement du cœur dans lesquels Dieu permet que ces pécheurs tombent, et qui sont la voie la plus large pour arriver à l'*impénitence finale*.

Avez-vous quelque encouragement à donner aux pécheurs pour les engager à confesser leurs péchés avec sincérité? — Certainement : 1° le grand bien que procure à leurs âmes la rémission de leurs péchés que Jésus-Christ a promise (*Matth.*, XVIII, 18; *Jean*, XX, 22, 23), et les autres avantages qu'une humble confession entraîne avec soi, comme la paix et le bien-être de la conscience, le remède contre les fautes futures, les directions et les prescriptions du ministre de Dieu pour guérir les maladies spirituelles de l'âme, etc.; 2° cette confusion passagère, qui ne dure qu'un moment, leur épargnera l'opprobre terrible d'avoir au dernier jour leurs péchés écrits sur le front, à leur honte éternelle; 3° plus leurs péchés ont été grands, plus aussi sera grande la joie de la cour céleste, comme aussi celle de leur confesseur sur la terre, en voyant leur conversion sincère à Dieu, garantie par une humble confession des péchés les plus honteux : en sorte que loin d'avoir d'eux une plus mauvaise opinion, il concevra un plus grand espoir de leurs progrès futurs, et pour eux une affection plus vive; 4° en vertu de la loi de Dieu et de son Eglise, tout ce qui est déclaré en confession ne peut être dévoilé directement ni indirectement à qui que ce soit et sous aucun prétexte que ce soit, mais reste éternellement un secret entre Dieu et l'âme pénitente, dont le confesseur ne peut, même pour sauver sa vie, faire absolument aucun usage au préjudice ou au désavantage du pénitent (1).

Mais admettez qu'un pécheur ait eu le malheur de faire une ou même plusieurs mauvaises confessions, que doit-il faire pour réparer sa faute et rentrer en grâce avec Dieu? — Il doit adresser à Dieu de ferventes prières pour lui demander grâce et miséricorde, se préparant ainsi à faire une bonne confession générale de tous ses péchés, au moins depuis l'époque à laquelle il a dévié, parce que toutes les confessions qu'il a faites depuis qu'il a commencé à cacher des péchés, sont toutes sacriléges, par conséquent nulles et sans effet; elles doivent donc être recommencées.

Mais est-il obligé dans ce cas de confesser de nouveau les péchés qu'il avait déjà déclarés? — Oui, parce qu'en cachant un seul péché *mortel* dans sa confession, il l'a rendue nulle *tout entière*, et toutes les confessions suivantes, jusqu'à ce qu'il ait réparé sa faute, sont nulles et doivent être recommencées. Mais si le confesseur n'a pas changé et qu'il ait un souvenir confus des péchés qui lui ont été confessés, il suffira au pénitent de s'accuser en général de tout ce qu'il a confessé antérieurement, et de spécifier en particulier les péchés qui ont été omis, ainsi que le nombre de mauvaises confessions et de mauvaises communions qu'il a faites.

Y a-t-il encore d'autres cas dans lesquels la confession soit nulle et doive être recommencée? — Oui; si le pénitent n'a pas apporté un soin convenable pour examiner sa conscience et pour obtenir la douleur nécessaire de ses péchés, jointe à une ferme résolution de s'amender, sa confession est nulle et doit être recommencée. Il en serait de même si le prêtre qui a reçu sa confession n'avait pas les pouvoirs et l'approbation nécessaires.

Qu'arrivera-t-il si le pénitent omet par oubli un ou plusieurs péchés *mortels* dans sa confession? — Cette omission, pourvu qu'elle n'ait pas été occasionnée par une négligence considérable, ne peut pas invalider la confession; mais le pénitent doit plus tard confesser le péché qu'il a omis, lorsqu'il lui revient à la mémoire; et s'il se le rappelle avant la communion, il doit s'en confesser avant d'aller communier; s'il ne se le rap-

(1) *Decretum Innocentii XI, die 18 novembris, an.* 1682

pelle pas avant d'aller communier, il doit le confesser dans sa plus prochaine confession.

Est-on obligé de confesser les circonstances de ses péchés? — On est obligé de confesser les circonstances qui changent l'espèce ou la nature du péché, comme aussi, selon certains théologiens, celles qui aggravent d'une manière considérable les fautes commises. Quant aux autres circonstances, il est inutile de les déclarer, et même dans les péchés contre la pureté, il serait parfois dangereux de rapporter en détail comment les péchés ont été commis.

Est-ce un péché de négliger d'accomplir la pénitence ou satisfaction imposée par le prêtre? — Oui. Car nous devons regarder la pénitence imposée comme un échange que Dieu accepte de ces légères œuvres de satisfaction contre les supplices éternels.

L'Eglise de Dieu a-t-elle toujours imposé des pénitences aux pécheurs? — Oui, et dans les premiers temps elles étaient bien plus sévères qu'aujourd'hui, lorsque, par exemple, des pénitences de trois, sept et dix ans étaient infligées pour les crimes d'impureté, de parjure, etc.

L'Eglise approuve-t-elle à présent que l'on donne dans les circonstances ordinaires de très-légères pénitences pour de très-grands péchés? — Elle en est si éloignée, que le concile de Trente (*Sess.* XIV, *c.* VIII) nous donne à entendre que le confesseur, par une aussi excessive indulgence, est en danger de détourner sur sa tête la punition des péchés de son pénitent, et déclare que le prêtre doit infliger une pénitence qui soit en rapport avec la grandeur du crime et les facultés du coupable.

Le pénitent doit-il se contenter d'accomplir la pénitence qui lui est imposée, sans chercher à rien faire de plus pour donner à Dieu satisfaction de ses péchés? — Nullement, car il est à craindre que la pénitence imposée ne soit insuffisante pour effacer entièrement la punition due à la justice de Dieu blessée par nos péchés. Il est d'ailleurs certain que plus le pénitent est sincèrement contrit de ses offenses envers Dieu, plus il désire lui donner satisfaction et punir sur lui-même par les austérités de la pénitence l'injure faite à Dieu par ses péchés. C'est pour cela que la vie d'un bon chrétien doit être une pénitence continuelle.

Que conseillez-vous à un pénitent, indépendamment de l'accomplissement de sa pénitence, pour qu'il parvienne à effacer la punition due à ses péchés et à donner satisfaction à la justice de Dieu? — Je lui conseille: 1° de nourrir en lui-même *l'esprit de pénitence*, et de faire, dans cet esprit, toutes ses prières, offrant journellement à Dieu le sacrifice d'un *cœur contrit et humilié*; 2° je lui recommande les *œuvres de miséricorde*, tant spirituelles que corporelles, selon ses moyens; 3° le *jeûne* et les autres mortifications, particulièrement le retranchement de toutes les superfluités dans le boire, le manger, le sommeil, de tous les divertissements inutiles, et à plus forte raison, de ceux qui sont dangereux; de toute frivole curiosité, des vanités, etc.; 4° Je lui recommande de recourir aux *indulgences* et d'accomplir avec une religieuse exactitude les conditions requises pour les obtenir; 5° enfin, je lui recommande d'accepter des mains de Dieu, comme faisant partie de sa pénitence, les maladies, les peines, les travaux et toutes les autres croix qui lui arrivent, les offrant chaque jour à Dieu, afin qu'elles soient sanctifiées par leur union aux souffrances de la mort de Jésus-Christ.

Quelle est la forme de la confession? — Le pénitent s'étant dûment préparé par la prière, par un examen sérieux de sa conscience et par une contrition sincère de ses péchés, se met à genoux au confessionnal, à côté du prêtre, et faisant le signe de la croix sur lui-même, il demande la bénédiction du prêtre, en disant: *Bénissez-moi, mon père,* et alors le prêtre le bénit par ces paroles: *Que le Seigneur soit dans votre cœur et sur vos lèvres, afin que vous confessiez vos péchés humblement et sincèrement, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.* Ensuite le pénitent dit le *Confiteor* en *latin* ou en *français* jusqu'à *mea culpa*, etc. Il s'accuse alors de tous ses péchés, en déclarant le nombre, l'espèce et les circonstances aggravantes, et il termine à peu près dans la forme suivante: *De tous ces péchés et de ceux de toute ma vie, je demande pardon à Dieu et à vous, mon père.* Il finit ensuite le *Confiteor: ideo precor*, etc. Il écoute les avis que lui donne le prêtre, et reçoit avec humilité la pénitence qui lui est imposée.

Quelle est la forme de l'*absolution*? — Le prêtre dit d'abord: *Que le Dieu tout-puissant vous fasse miséricorde, qu'il vous pardonne vos péchés et vous conduise à la vie éternelle. Amen.*

Puis étendant la main droite sur le pénitent, il ajoute: *Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux vous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de vos péchés. Amen.*

Que Notre-Seigneur Jésus-Christ vous absolve comme moi; par son autorité, je vous absous d'abord de tout lien d'excommunication ou d'interdit, autant que j'en ai le pouvoir, et que vous en avez besoin; et ensuite je vous absous de tous vos péchés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Que la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les mérites de la bienheureuse vierge Marie et de tous les saints, toutes les bonnes œuvres que vous avez faites et tous les maux que vous avez soufferts vous obtiennent la rémission de vos péchés, une augmentation de grâces et la récompense de la vie éternelle. Amen.

Dans quel cas le confesseur doit-il accorder ou refuser l'absolution? — La règle de l'Eglise est d'*accorder* l'absolution, sauf le cas de nécessité à l'égard de ceux dont les dispositions inspirent au confesseur des doutes légitimes, et de la refuser à ceux qui sont évidemment mal disposés, comme sont ceux qui refusent de pardonner à leurs ennemis, de restituer les biens mal acquis, d'abandonner

les habitudes et les occasions immédiates du péché, et en général, d'accomplir quelqu'un des devoirs auxquels ils sont tenus sous peine de péché *mortel* (*Rit. rom.* De sacramento pœnitentiæ).

Comment prouvez-vous, au moyen de tout ce qui vient d'être dit, que la *pénitence*, c'est-à-dire la *confession* et l'*absolution* des pécheurs est proprement un *sacrement?* — Parce que c'est un *signe extérieur d'une grâce intérieure* institué par *Jésus-Christ*, ce qui est bien la notion et la définition d'un *sacrement*. Le *signe extérieur* consiste dans la confession du pécheur et la formule d'absolution prononcée par le prêtre; la *grâce intérieure* est la *rémission des péchés* promise par *Jésus-Christ* (*Jean*, XX, 22, 23; *Matth.*, XVIII, 18).

CHAPITRE X.

Des indulgences et du jubilé.

Qu'entendez-vous par *indulgences?* — Il n'est aucune partie de la doctrine catholique qui ait été plus grossièrement défigurée par nos adversaires que celle des *indulgences;* car la plupart des protestants s'imaginent qu'une *indulgence* est une permission de commettre le péché, ou du moins un pardon anticipé pour les péchés à venir, et cependant il n'en est rien. Aucun pouvoir dans le ciel ou sur la terre ne peut donner la permission de commettre le péché, et par conséquent, il n'existe point de pardon accordé d'avance pour les péchés à venir. Tout cela est fort éloigné de la croyance et de la pratique de l'Eglise catholique. Par une *indulgence*, nous n'entendons rien autre chose qu'une rémission faite aux vrais pénitents du châtiment temporel qui reste dû à leurs péchés, après que ces péchés eux-mêmes, quant à la faute et au châtiment éternel, ont été remis par le sacrement de pénitence ou par une parfaite contrition.

Veuillez nous expliquer cela un peu plus. — Pour mieux comprendre cela, remarquez que dans le péché il y a deux choses : il y a la faute du péché et en outre la dette d'une punition contractée envers Dieu à cause du péché. Par le repentir et la confession du pécheur, le péché est remis à la fois quant à la faute et quant au châtiment éternel de l'enfer dû à chaque péché mortel; mais le repentir et la conversion du pécheur sont rarement assez parfaits pour le délivrer de la dette de toute peine temporelle due à la justice de Dieu, et que le pécheur doit acquitter par voie de satisfaction ou de pénitence : or s'il ne satisfait complètement sous ce rapport, il doit s'attendre à souffrir plus tard en proportion de la dette qu'il a contractée envers la justice divine. Or l'*indulgence* régulièrement obtenue est une rémission pour cette dette et une peine temporelle due à la justice divine.

Comment prouvez-vous qu'après la rémission de la faute et de la peine éternelle, il reste souvent envers la justice divine la dette d'une peine temporelle? — Je le prouve, 1° par l'Ecriture, où, sans parler des autres exemples, nous trouvons celui du roi *David* (II *Rois*, XII), lorsque, malgré son repentir, le prophète *Nathan*, après lui avoir déclaré (II *Rois*, XII, 13) que Dieu avait transféré son péché, lui annonce en outre plusieurs châtiments temporels (*vers.* 10, 11, 12, 14) qui devaient lui être infligés à cause de ce péché, et qui en effet vinrent après; 2° je le prouve par l'usage perpétuel de l'Eglise de Dieu, qui a toujours infligé des pénitences aux pécheurs repentants, dans le but de prévenir et de supprimer la peine due à leurs péchés.

Comment prouvez-vous que l'Eglise a reçu de Jésus-Christ le pouvoir de décharger les pécheurs pénitents de la peine temporelle qui reste due à cause de leurs péchés? — Je le prouve par cette promesse que Notre-Seigneur a faite à saint Pierre (*Matth.*, XVI, 19) : *Je vous donnerai les clés du royaume des cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans les cieux, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans les cieux;* promesse qui, faite sans exception, limitation ni réserve, implique nécessairement le pouvoir de lier et de délier tous les liens qui pourraient empêcher ou retarder l'entrée au ciel d'une âme chrétienne.

La primitive Eglise a-t-elle quelquefois fait des choses de cette nature? — Oui, et très-souvent, lorsqu'il paraissait y avoir de justes raisons de remettre aux pénitents une grande partie de la pénitence due à leurs péchés, ainsi que nous le voyons dans les écrits de *Tertullien*, de *saint Cyprien*, et dans d'autres anciens monuments : c'est un pouvoir de cette nature que *saint Paul* exerça en permettant, comme il le dit lui-même (II *Corinth.*, II, 10), au nom et *en la personne de Jésus-Christ*, c'est-à-dire, par le pouvoir et l'autorité qu'il avait reçus de lui, que le *Corinthien* incestueux fût relevé, sans attendre sa venue, dans les exercices d'une longue pénitence.

Mais ces *indulgences* primitives étaient-elles entendues comme une rémission de la peine due au péché, du côté de Dieu, ou seulement de celle que l'Eglise infligeait par ses canons pénitentiaux? — De l'une et de l'autre à la fois, autant qu'elles étaient accordées pour de justes raisons, selon la promesse de Notre-Seigneur (*Matth.*, XVIII, 18) : *Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié aussi dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera aussi délié dans le ciel.*

Quelles sont les conditions nécessaires pour la validité d'une indulgence? — De la part de celui qui l'accorde; outre l'autorité suffisante, il faut encore un motif et une raison juste de l'accorder, car, selon la doctrine commune des meilleurs théologiens, les *indulgences* accordées sans motif ne sont pas ratifiées par le Tout-Puissant; 2° de la part de celui qui veut l'obtenir, il est nécessaire qu'il remplisse exactement les conditions prescrites, comme la confession, la communion, le jeûne, les aumônes, les prières, etc., et qu'il soit en état de grâce; car c'est en vain que l'on attendrait la rémission de la peine due au péché, tant que l'on reste coupable du péché *mortel*.

L'*indulgence* peut-elle si bien remettre toutes les peines temporelles, que le pénitent soit délivré de toute obligation de faire pénitence pour ses péchés? — Non, car l'obligation de faire pénitence de ses péchés et de mener une vie mortifiée est un indispensable devoir. C'est pour cela que l'Eglise enjoint d'ordinaire des œuvres de pénitence, comme condition des *indulgences* à obtenir; et il est très-probable, selon l'opinion du savant cardinal Cajétan et d'autres encore, qu'une des conditions pour profiter du bienfait de l'*indulgence*, c'est-à-dire, de la rémission des châtiments de la vie future, consiste dans la disposition à faire pénitence en cette vie, car le *trésor* de l'Eglise d'où sortent les *indulgences*, a été créé par notre souverain Maître pour le soulagement des indigents, et non pour encourager la lâcheté de ceux qui refusent absolument de travailler pour eux-mêmes.

Etes-vous d'avis qu'un chrétien ne profite pas plus d'une *indulgence*, qu'il n'eût fait par les œuvres de pénitence qu'il faut accomplir pour la gagner? — Je suis très-éloigné de cette opinion, car, selon cette manière de voir, on ne tirerait aucun bien de l'*indulgence* même, mais seulement des œuvres accomplies pour la gagner. Or, l'Eglise de Dieu a déclaré, dans le concile de Trente (*Sess.* XXV), que l'usage des *indulgences était très-salutaire au peuple chrétien*. Seulement plusieurs théologiens soutiennent qu'à parler exactement il y a, sinon parité, mais au moins quelque proportion entre les œuvres à faire pour obtenir l'*indulgence* et l'*indulgence* elle-même, et je suis de leur avis (*Vid. Soto*, *vol.* IV, *dist.* 21, *quæst.* II, *art.* 2; *et Sylvius in supplem.*, *quæst.* XXV, *art.* 2, *quæst.* II, *conclus.* 5).

Qu'entend-on par le *trésor* de l'Eglise, dont on dit que les *indulgences* sont tirées? — Le *trésor* de l'Eglise, dans le langage des théologiens, désigne les mérites et les satisfactions de Jésus-Christ et de ses saints, desquels l'Eglise, lorsqu'elle accorde une *indulgence* à ses enfants, tire, pour l'offrir à Dieu, de quoi remplacer la punition qui était due à la justice divine; car les mérites et les satisfactions de Jésus-Christ sont d'une valeur infinie, ils sont inépuisables et ils sont la source de tous les autres biens: les mérites et les satisfactions des saints tirent leur valeur de Jésus-Christ et sont par lui acceptés de son Père, en sorte que la communion qui unit ensemble les membres du corps mystique de Jésus-Christ, les rend applicables aux fidèles qui vivent encore sur la terre.

Qu'entendez-vous par *indulgence plénière?* — C'est celle qui, dûment obtenue, délie de toute peine qui resterait à acquitter pour les péchés passés.

Qu'entend-on par une *indulgence* de sept ans ou de quarante jours? — Par une indulgence d'un certain nombre d'années, d'un certain nombre de jours, on entend la rémission d'une pénitence d'autant d'années ou de jours, et par conséquent de la peine due aux péchés pour lesquels les canons de l'Eglise auraient infligé un pareil nombre d'années ou de jours de pénitence (*Bellarmin*, *l.* I. *De Indulg.*, *c.* IX). Ainsi, lorsque, si toutefois cela est arrivé, il s'est rencontré des concessions d'*indulgence* de cent ans et même plus, cela doit s'entendre de la pénitence due à la gravité des péchés qui, d'après les canons pénitentiaux, conduisaient à des pénitences de cent ans et plus. Car puisque, d'après ces canons, sept ou dix ans de pénitence étaient habituellement infligés pour un péché mortel d'impureté, le parjure, etc., il s'ensuit que les pécheurs d'habitude, selon la rigueur des canons, accumulaient un grand nombre d'années de pénitence et parfois même plusieurs centaines d'années. Et comme ils ne pouvaient espérer de vivre assez longtemps pour acquitter de telles pénitences, ces *indulgences* de tant d'années, si toutefois elles ont jamais été accordées, ce que plusieurs mettent en doute, avaient pour but de remettre aux pécheurs de pareilles dettes.

Quelle est la signification des *indulgences* pour les *trépassés?* — Elles ne sont pas accordées par voie d'*absolution*, puisque les pasteurs de l'Eglise n'ont aucune juridiction sur les morts, mais elles sont seulement applicables aux fidèles trépassés, par voie de *suffrage*, c'est-à-dire, de secours spirituel appliqué à leurs âmes et sorti du trésor de l'Eglise.

Qu'est-ce que le *jubilé?* — Le *jubilé*, ainsi appelé de sa ressemblance avec l'*année jubilaire* de l'ancienne loi (laquelle était une année de rémission qui rendait les esclaves à la liberté et remettait chacun dans la possession de ses biens [*Lévit.*, XXV *et* XXVII]), est une indulgence plénière accordée chaque vingt-cinquième année et dans d'autres occasions extraordinaires, à ceux qui, véritablement contrits, reçoivent dignement le saint sacrement, et accomplissent les autres conditions de jeûne, d'aumônes et de prières prescrites suivant l'usage dans ces occasions.

Quelle est la différence entre un *jubilé* et une autre *indulgence plénière?* — Le *jubilé* est plus solennel et accompagné de certains priviléges qui ne sont pas toujours accordés dans d'autres occasions, comme la faculté d'être absous par tout confesseur approuvé, des excommunications et autres cas réservés; de changer des vœux en d'autres œuvres de piété. Nous ajouterons que le *jubilé* s'étend à toute l'Eglise dont les membres s'unissent en un seul corps pour faire au ciel une sainte violence par la prière et les autres œuvres de pénitence; et comme la raison d'accorder alors une *indulgence* est généralement plus évidente, et que les actes de piété prescrits pour l'obtenir sont plus nombreux et plus considérables, l'*indulgence* doit pareillement être plus certaine et plus sûre.

Quels sont les fruits que l'on voit ordinairement naître chez les catholiques à l'occasion du *jubilé?* — Comme en ce temps l'Eglise invite d'une manière plus pressante tous les pécheurs à retourner à Dieu de tout leur cœur, et les y engage en ouvrant en leur faveur son trésor spirituel, les effets ordinaires du *jubilé* sont, la conversion d'un grand

nombre de pécheurs et la multiplication des bonnes œuvres parmi les fidèles. Nos adversaires sont donc bien loin de la vérité lorsqu'ils affirment que les *indulgences* sont un encouragement au péché et une occasion de négliger les bonnes œuvres (1).

CHAPITRE XI.

Du sacrement de l'extrême-onction.

Qu'entendez-vous par extrême-onction? — J'entends l'onction des malades prescrite par saint Jacques (*v.* 14 *et* 15) : « Si quelqu'un est malade parmi vous, qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, l'oïgnant avec de l'huile, au nom du Seigneur: et la prière de la foi sauvera l'homme malade, et le Seigneur le relèvera ; et s'il est en état de péché, ses péchés lui seront remis.»

Comment prouvez-vous que cette onction des malades est un *sacrement?* — Parce que *c'est un signe extérieur d'une grâce intérieure,* d'établissement divin, et auquel est jointe une promesse de grâce dans la parole de Dieu. L'onction jointe aux prières qui l'accompagnent ; voilà *le signe extérieur* ; *l'établissement divin* se trouve dans les paroles de saint Jacques citées plus haut ; la *grâce intérieure* est promise au même lieu, *la prière de la foi sauvera le malade, et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis.*

Comment prouvez-vous que cette institution a été faite pour tous les siècles, et ne l'a pas été seulement pour le temps des apôtres? — Parce que les paroles de l'Ecriture qui en renferment l'établissement ne sont pas limitées au temps des apôtres, non plus que les paroles de l'institution du baptême, en saint Matthieu (XXVIII), et parce que l'Eglise de Dieu, le meilleur interprète de sa parole et de ses ordonnances, l'a pratiquée dans tous les temps.

A quelle sorte de personnes le Sacrement de l'*extrême-onction* doit-il être administré? — A celles qui étant parvenues en âge de raison se trouvent, par suite de maladie, en danger de mort ; mais non aux enfants qui ne sont pas arrivés à l'âge de raison, ni aux personnes condamnées à mort, etc.

La même personne peut-elle recevoir plus d'une fois le sacrement de l'extrême-onction? — Oui ; mais non pas dans la même maladie, à moins qu'elle ne soit de longue durée, et que l'état du malade n'ait éprouvé un changement tel qu'il soit sorti de danger, et de plus, qu'il ne soit tombé de nouveau en danger de mort.

Quels sont les effets et les avantages du sacrement de l'*extrême-onction?* — 1° Il remet les péchés, du moins les péchés véniels; car les péchés mortels doivent, avant que le malade reçoive l'extrême-onction, lui avoir été remis par le sacrement de pénitence et la confession ; 2° il guérit l'âme de son infirmité et de sa faiblesse, d'un certain penchant au péché contracté par suite des péchés commis auparavant, toutes choses qui peuvent facilement demeurer dans l'âme comme de malheureux restes du péché : ce sacrement rachète aussi quelque chose de la peine due aux fautes passées ; 3° ce sacrement fortifie l'âme, l'aide à supporter plus aisément l'infirmité du corps, et l'arme contre les attaques de ses ennemis spirituels ; 4° s'il est expédient pour le salut de l'âme, il rétablit souvent aussi la santé du corps.

De quelle sorte d'huile fait-on usage dans le sacrement de l'extrême-onction? — D'huile d'olive, solennellement bénite par l'évêque tous les ans, le jeudi saint.

Quelle est la forme et la manière d'administrer ce sacrement ? — 1° Le prêtre, après avoir instruit et disposé pour ce sacrement la personne malade, récite, si le temps dont on a à disposer le permet, certaines prières prescrites dans le Rituel, pour demander à Dieu sa bénédiction en faveur du malade, et afin que ses saints anges défendent de tout mal ceux qui résident en cette demeure ; 2° on dit le *Confiteor* ou formule générale de confession et d'absolution, et le prêtre exhorte toutes les personnes présentes à unir leurs prières pour la personne malade, et si les circonstances le permettent, d'après la qualité ou le nombre des personnes présentes, il les exhorte à réciter les sept psaumes de la pénitence, avec les litanies ou d'autres prières faites pour cette occasion ; 3° le prêtre faisant trois fois le signe de la croix sur la personne malade, lui dit au nom de la sainte Trinité : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, que tout le pouvoir des démons soit éteint en vous par l'imposition de mes mains et par l'invocation des saints anges, des archanges, des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges et de tous les saints.* Amen ; 4° le prêtre plongeant son pouce dans l'huile sainte, fait les onctions au malade, en forme de croix, sur les yeux, les oreilles, le nez, la bouche, les mains et les pieds, faisant à chaque onction une prière dans la forme suivante : *Par cette onction sainte et son infinie miséricorde, que Dieu vous pardonne les péchés que vous avez commis par la vue* Amen. Et ainsi de l'*ouïe* et des autres sens, adaptant à chacun d'eux la prière qui précède; 5° ensuite le prêtre continue : *Seigneur, ayez pitié de nous. Christ, ayez pitié de nous. Seigneur, ayez pitié de nous. Notre Père,* etc. *Et ne nous induisez point en tentation. — Mais délivrez-nous du mal.—Sauvez votre serviteur.*

(1) La doctrine de l'Eglise est que les mérites de la passion de Notre-Seigneur ne peuvent nous être appliqués si nous ne prenons part à ses souffrances, en faisant nous-mêmes pénitence par le jeûne, l'abstinence, l'accomplissement des œuvres imposées par l'Eglise pour obtenir l'absolution, gagner une indulgence, etc. Les protestants ont enseigné que Jésus-Christ avait satisfait pour tous, et que la foi seule nous justifiait. Ils ont donc supprimé toutes les œuvres de mortification, et après quoi ils accusent l'Eglise d'encourager le péché.

Mais si les mérites de Jésus-Christ nous sont appliqués par la foi seule; si tous nos péchés sont expiés sans que nous ayons besoin de faire aucune œuvre de satisfaction, on peut donc pécher impunément quand on a cette foi qui justifie; et c'est alors, seulement alors, qu'il y a encouragement à pécher. Dans cette accusation, comme dans celle dirigée contre la confession, les protestants se sont contentés d'adresser à l'Eglise le reproche qu'ils devaient redouter pour eux-mêmes; le procédé n'est pas plus heureux que nouveau. (*Note du Traducteur.*)

—*Qui espère en vous, ô mon Dieu.—O Seigneur, envoyez-lui du secours de votre sanctuaire. — Et de la sainte Sion, défendez-le. —Soyez pour lui, ô Seigneur, une forteresse.— Contre la face de l'ennemi. — Que l'ennemi n'ait aucun pouvoir sur lui. — Et que le fils de l'iniquité ne puisse lui nuire.—Seigneur, écoutez ma prière. — Et que mes cris arrivent jusqu'à vous.—Le Seigneur soit avec vous.—Et avec votre esprit.*

PRIONS.

« O Seigneur Dieu, qui avez dit par l'apôtre S. Jacques : *Si quelqu'un est malade parmi vous, qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, l'oignant avec de l'huile au nom du Seigneur ; et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera, et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis;* veuillez, nous vous en conjurons, ô notre Rédempteur, par la grâce du Saint-Esprit, soulager les souffrances de ce malade, guérir ses blessures et lui pardonner ses péchés ; éloignez de lui toutes les peines de l'âme et du corps, et veuillez dans votre miséricorde le rétablir en une parfaite santé intérieure et extérieure, afin qu'étant sauvé par votre miséricorde, il puisse retourner à ses premiers devoirs ; vous qui vivez et régnez, etc. *Amen.*

PRIONS.

« Abaissez vos regards, nous vous en prions, Seigneur, sur votre serviteur N... accablé sous l'infirmité de son corps, et soulagez une âme que vous avez créée; afin qu'étant purifiée par vos châtiments, elle soit sauvée par votre secours. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.*

PRIONS.

« Seigneur, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui, en répandant la grâce de votre bénédiction sur les corps affligés par la maladie, conservez, selon la multitude de vos miséricordes, les ouvrages de vos mains, daignez écouter favorablement cette invocation de votre saint nom, et en délivrant votre serviteur de sa maladie, en lui rendant la santé, relevez-le par votre main droite, fortifiez-le par votre vertu, défendez-le par votre puissance, et rendez-le avec toute la prospérité souhaitée à votre Eglise sainte, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.* »

Pour ce qui concerne la *manière de visiter les malades*, les prières et les dévotions convenables en cette circonstance, ainsi que la *manière d'assister les personnes à l'agonie*, il faut consulter le *Rituel romain ;* j'en ai tiré et je présente au lecteur la forme suivante de recommandation de l'âme au moment où elle est près de quitter le corps.

CHAPITRE XII.

De la recommandation de l'âme au moment de sa séparation du corps.

Quelle est la forme ou le mode de la recommandation de l'âme à Dieu dans son dernier passage? — Premièrement on récite une courte litanie convenable en cette occasion, ensuite on fait la prière suivante :

« Sortez de ce monde, âme chrétienne, au nom de Dieu le Père tout-puissant qui vous a créée, au nom de Jésus-Christ, le Fils du Dieu vivant, qui a souffert pour vous, au nom du Saint-Esprit qui a été répandu sur vous, au nom des anges et des archanges, au nom des trônes et des dominations, au nom des principautés et des puissances, au nom des chérubins et des séraphins, au nom des patriarches et des prophètes, au nom des saints apôtres et des évangélistes, au nom des saints martyrs et confesseurs, au nom des saints moines et ermites, au nom des vierges saintes, et de tous les saints de Dieu ; puisse votre place être aujourd'hui dans la paix, et votre demeure dans la sainte Sion ! Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.*

« O Dieu très-miséricordieux, ô Dieu très-clément, ô Dieu qui, selon la multitude de vos bontés, effacez les péchés de l'homme pénitent, et lui remettez le crime de ses offenses passées, regardez avec miséricorde votre serviteur N.... et daignez écouter celui qui avec la contrition de son cœur vous demande la rémission de tous ses péchés. Renouvelez, ô Père très-miséricordieux, tout ce qui a été corrompu en lui par la fragilité humaine, ou détruit par les ruses de l'ennemi, et associez-le comme un membre racheté à l'unité du corps de l'Eglise. Ayez compassion, Seigneur, de ses soupirs, ayez compassion de ses larmes, et admettez au sacrement de la réconciliation celui qui n'a d'espérance que dans votre miséricorde. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.*

« Je vous recommande, mon cher frère, au Dieu tout-puissant, et je vous remets aux soins de celui qui vous a créé, afin que quand vous aurez par votre mort payé la dette commune à tous les hommes, vous retourniez vers votre auteur, vers celui qui vous a formé de l'argile terrestre. Quand votre âme viendra à se séparer de ce corps, que la resplendissante multitude des anges vous accompagne, que la cour des apôtres vienne au devant de vous, que l'armée triomphante des martyrs, revêtus de leurs robes sans tache, vous conduise ; que la glorieuse société des illustres confesseurs vous entoure, que le chœur des vierges, animé d'une sainte joie, vous reçoive, et puissiez-vous dans le sein des patriarches trouver un bienheureux repos.

« Que Jésus-Christ apparaisse à vos yeux avec un visage doux et bienveillant, et fixe votre demeure parmi ceux qui sont à jamais auprès de lui. Puissiez-vous ne jamais connaître ni l'horreur des ténèbres, ni le bruissement des flammes, ni les tourments de l'enfer. Que notre perfide ennemi, avec tous les mauvais esprits, soit forcé de se retirer devant vous ; puisse-t-il trembler à votre arrivée dans la compagnie des anges, et s'enfuir dans le vaste chaos de la nuit éternelle? Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dispersés, et que ceux qui le haïssent se retirent de devant sa face. Que, comme une vaine fumée, ils soient réduits au néant;

comme un flambeau se fond devant le feu, ainsi les pécheurs périssent à la vue de Dieu, mais aussi à sa vue que les justes se livrent à la joie.

« Que toutes les légions de l'enfer soient confondues et réduites à la honte, et qu'aucun des ministres de Satan n'ose vous heurter dans votre chemin. Que Jésus-Christ vous délivre des tourments, lui qui a été mis en croix pour vous. Que Jésus-Christ, le Fils de Dieu, vous place dans les éternelles délices de son paradis, et que le véritable pasteur vous compte parmi ses brebis ; qu'il vous absolve de tous vos péchés, et vous range à sa droite parmi ses élus. Puissiez-vous voir votre rédempteur face à face, et demeurant toujours en sa présence, porter vos heureux regards sur les plus éclatantes vérités !

« Soyez placé dans la compagnie des saints, et puissiez-vous jouir à jamais de la douceur de contempler votre Dieu ! *Amen.*

« Recevez votre serviteur, ô Seigneur ! dans le séjour du salut, car il espère en votre miséricorde. *Amen.*

« Seigneur, sauvez l'âme de votre serviteur de tous les périls de l'enfer ; délivrez-la de toute peine et de toute tribulation. *Amen.*

« Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Enoch et Elie de la mort commune à tous les hommes. *Amen.*

« Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez sauvé Noé des eaux du déluge. *Amen.*

« Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Abraham de la ville d'Ur des Chaldéens. *Amen.*

« Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Job de ses souffrances. *Amen.*

« Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Isaac au moment où il allait être sacrifié par la main de son père Abraham. *Amen.*

« Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez sauvé Lot des flammes de Sodome. *Amen.*

« Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Moïse des mains de Pharaon, roi d'Egypte. *Amen.*

« Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Daniel de la fosse aux lions. *Amen.*

« Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré les trois enfants de la fournaise ardente et des mains d'un roi impie. *Amen.*

« Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré Suzanne des piéges de ses calomniateurs. *Amen.*

« Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré David des mains du roi Saül et des mains de Goliath. *Amen.*

« Seigneur, délivrez l'âme de votre serviteur, comme vous avez délivré de leur prison saint Pierre et saint Paul. *Amen.*

« Et comme vous avez délivré la bienheureuse vierge et immaculée sainte Thècle des plus affreux tourments, daignez ainsi délivrer l'âme de votre serviteur, et lui accorder de se réjouir devant vous dans le bonheur du ciel.

« Nous vous recommandons, Seigneur, l'âme de votre serviteur N..., et nous vous supplions, ô Seigneur Jésus-Christ, de ne pas refuser d'admettre dans le sein de vos patriarches une âme pour laquelle, dans votre miséricorde, vous avez voulu descendre sur la terre. Reconnaissez-la pour votre créature, car elle n'a point été formée pour aucun dieu étranger, mais pour vous, le seul vrai Dieu, le Dieu vivant et véritable ; car il n'y a aucun Dieu que vous, ni aucun être qui puisse égaler vos ouvrages. Faites que son âme se réjouisse en votre présence, et ne vous rappelez point ses iniquités et ses excès, malheureux effets de l'ardeur de sa concupiscence ; car, bien que cette âme ait péché, elle n'a point renoncé au Père, au Fils et au Saint-Esprit ; mais elle a eu la foi et le zèle pour son Dieu, et elle a fidèlement adoré celui qui a fait toutes choses.

« Ne vous souvenez point, Seigneur, nous vous en conjurons, des péchés de sa jeunesse et de ses erreurs ; mais, selon votre grande miséricorde, souvenez-vous de lui dans votre gloire céleste. Que les cieux s'ouvrent devant lui, et que les anges se réjouissent avec lui. Recevez, Seigneur, votre serviteur dans votre royaume ; que saint Michel, l'archange de Dieu, le chef de l'armée céleste, l'y introduise. Que les anges de Dieu viennent au-devant de lui, et le conduisent à la cité de la céleste Jérusalem. Que l'apôtre saint Pierre, à qui Dieu a donné les clés du royaume des cieux, le reçoive. Que l'apôtre saint Paul, qui a été un vase d'élection, l'assiste. Que l'apôtre choisi de Dieu, saint Jean, à qui ont été révélés les secrets du ciel, intercède pour lui. Que tous les apôtres, à qui Notre-Seigneur a donné le pouvoir de lier et de délier, prient pour lui. Que tous les saints et les élus de Dieu qui dans ce monde ont souffert des tourments pour le nom de Jésus-Christ, intercèdent pour lui, afin qu'étant délivré des liens de la chair, il mérite d'être admis dans la gloire du royaume céleste ; par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, avec le Père et le Saint-Esprit, vit et règne dans tous les siècles des siècles. *Amen.* »

Ensuite de cela, si la personne malade continue de souffrir le travail de l'agonie, il peut être convenable, comme le rituel le prescrit, de continuer à réciter d'autres psaumes ou prières adaptés à cette circonstance.

Quel sens renferme l'action d'allumer un cierge bénit, et de le tenir allumé pendant l'agonie d'un malade ? — Cette lumière représente la lumière de la foi dans laquelle un chrétien meurt, et la lumière de la gloire que ce chrétien attend. En outre, ces cierges sont bénis par l'Eglise, avec une prière solennelle à Dieu de chasser le démon de tous les lieux où ils seront allumés.

Quelle forme est suivie dans la bénédiction de ces cierges ? — Le Rituel prescrit la prière suivante : « Notre secours est dans le nom

du Seigneur. — Qui a fait le ciel et la terre. »

PRIONS.

« Seigneur Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, bénissez les cierges par nos prières ; répandez sur eux, par la vertu de la sainte croix, votre céleste bénédiction, vous qui les avez donnés aux hommes pour dissiper les ténèbres ; et qu'ils reçoivent par le signe de la sainte croix une bénédiction telle que, dans quelque lieu que ce soit où ils seront allumés ou élevés, les princes des ténèbres s'enfuient avec tous leurs ministres ; qu'ils n'osent en aucune manière troubler ou chagriner ceux qui vous servent, vous, le Dieu tout-puissant, qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. *Amen.* »

Que signifie l'action de sonner le glas, quand une personne est sur le point de mourir? — On le fait pour avertir les fidèles de prier pour le mourant, afin que Dieu lui accorde un heureux passage.

CHAPITRE XIII.

De l'office de l'enterrement des morts.

Quels sont les cérémonies et l'ordre suivi dans l'enterrement des morts dans l'Eglise catholique? — Le pasteur ou le prêtre de paroisse, accompagné de ses clercs, se rend à la maison du défunt, et, après avoir répandu de l'eau bénite sur le corps ou le cercueil, récite l'antienne : *Si vous observez nos iniquités, Seigneur, Seigneur, qui subsistera devant vous?* avec le psaume CXXIX, *De profundis, Du fond des abîmes, j'ai crié*, etc. ; à la fin duquel il dit : *Donnez-lui, Seigneur, un éternel repos.—Et faites que la lumière éternelle brille sur lui.* Ensuite il répète l'antienne : *Si vous observez nos iniquités*, etc. Après cela, le corps est porté à l'église, le clergé venant le recevoir, les prêtres marchant deux à deux, comme dans une procession, en chantant le psaume L, *Miserere, Ayez pitié de nous, Seigneur, selon la grandeur de vos miséricordes* ; et les assistants suivent le corps, en priant en silence pour le défunt.

Quand on est arrivé à l'église, on dépose le corps dans le milieu de l'église, les pieds tournés vers l'autel, à moins que le défunt ne soit un prêtre, auquel cas sa tête est tournée vers l'autel ; puis on allume des cierges que l'on place autour du cercueil. Ensuite, si le temps et l'opportunité le permettent, on récite l'*hymne funèbre*, c'est-à-dire l'office des matines et de laudes pour les morts, suivie d'une messe solennelle pour le défunt, selon la coutume très-ancienne de l'Eglise universelle. L'office et la messe étant terminés, le prêtre, debout à la tête du défunt, commence l'office de l'enterrement comme il suit :

« N'entrez point en jugement avec votre serviteur, ô Seigneur, car aucun homme ne peut être justifié devant vous, si vous ne daignez lui accorder la rémission de ses péchés. Ne permettez donc pas, nous vous en supplions, que la sentence de votre jugement tombe sur celui que les supplications sincères de la foi chrétienne vous recommandent ; mais faites que par l'assistance de votre grâce il échappe au jugement de votre vengeance, lui qui, pendant qu'il était vivant, a été marqué du signe de la sainte Trinité, qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. *Amen.*

Ensuite le chœur chante le répons suivant : « Délivrez-moi, Seigneur, de la mort éternelle, en ce jour terrible où le ciel et la terre seront renversés, et où vous viendrez juger le monde par le feu.—Je suis frappé de tremblement, et je crains ce jour de jugement et de colère, où le ciel et la terre seront renversés. — Ce grand et terrible jour, où vous viendrez juger le monde par le feu. Donnez-lui, ô Seigneur, un éternel repos, et faites briller sur lui votre lumière éternelle. — Délivrez-moi, Seigneur, etc., » comme auparavant, jusqu'au verset : Je suis frappé, etc. « Seigneur, ayez pitié de nous ; Christ, ayez pitié de nous ; Seigneur, ayez pitié de nous. Notre Père, etc. » (Ici le prêtre met de l'encens dans l'encensoir en faisant le tour du cercueil, l'arrose d'eau bénite ; ensuite il encense le corps, et enfin achève l'Oraison dominicale). — Ne nous induisez point en tentation ; — mais délivrez-nous du mal.—De la porte de l'enfer.—Délivrez son âme, Seigneur.—Qu'il repose en paix. *Amen.* — Seigneur, écoutez ma prière. — Et que mes cris arrivent jusqu'à vous. — Le Seigneur soit avec vous. — Et avec votre esprit. »

PRIONS.

« O Dieu, qui êtes toujours porté à montrer votre miséricorde et à pardonner, nous vous supplions humblement pour l'âme de votre serviteur N...., à qui vous avez aujourd'hui ordonné de sortir de ce monde, afin que vous ne l'abandonniez pas aux mains de l'ennemi, et que vous ne la mettiez point hors de votre mémoire pour toujours ; mais que vous ordonniez qu'elle soit reçue par les saints anges et conduite au ciel, sa véritable patrie ; et afin, puisqu'elle a cru et espéré en vous, qu'elle ne souffre pas les peines de l'enfer, mais qu'elle entre en possession de la joie éternelle. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.* »

Après cela, quand le corps est transporté au lieu de l'inhumation, on chante ou l'on récite l'antienne suivante :

Que les anges vous conduisent en paradis, que les martyrs vous reçoivent à votre arrivée et vous fassent entrer dans la cité sainte de Jérusalem. Puisse le chœur des anges vous recevoir, et puissiez-vous jouir d'un repos éternel avec Lazare qui fut pauvre autrefois ! »

Quand on est arrivé au *tombeau*, s'il n'a pas été béni auparavant, le prêtre le bénit par la prière suivante, qui est la même que celle dont nous faisons usage en ce royaume, en bénissant la terre que nous jetons sur le cercueil en y plaçant le corps, dans l'office de l'enterrement fait en particulier :

« O Dieu, vous dont la tendre miséricorde fait trouver le repos aux fidèles, daignez bénir ce sépulcre et envoyer un ange pour le garder. Absolvez de tous les liens du péché les âmes de ceux dont les corps sont enterrés ici, afin qu'avec tous les saints ils se réjouis-

sent à jamais en vous; par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.* »

Ensuite le prêtre arrose d'eau bénite et encense à la fois le corps du défunt et la tombe. Quand le corps y a été déposé, on chante ou l'on récite l'antienne suivante, avec le cantique *Benedictus*, le cantique de Zacharie (*Luc*, I, 65, etc.) :

« Je suis la résurrection et la vie; celui qui croit en moi, quoiqu'il soit mort, vivra, et quiconque vit et croit en moi, ne mourra jamais » (*Jean*, XI, 25). Ou autrement, comme c'est l'usage en beaucoup d'endroits, quand le corps est déposé dans la terre, le prêtre récite avec les assistants le psaume *Miserere*.

Le prêtre dit ensuite : « Seigneur, ayez pitié de nous; Christ, ayez pitié de nous; Seigneur, ayez pitié de nous. Notre Père, etc. » (Ici il jette de l'eau bénite sur le corps). — Et ne nous induisez point en tentation; — Mais délivrez-nous du mal. — De la porte de l'enfer. — Seigneur, délivrez son âme. — Qu'il repose en paix. *Amen.* — Seigneur, écoutez ma prière. — Et que mes cris arrivent jusqu'à vous. — Le Seigneur soit avec vous. — Et avec votre esprit.

PRIONS.

« Daignez, Seigneur, accorder cette grâce à votre serviteur défunt, de lui remettre la peine de son péché, à lui qui dans ses désirs s'est attaché à votre volonté; afin que, comme la vraie foi l'a uni ici-bas à la société des fidèles, ainsi votre miséricorde l'associe aux chœurs des anges, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.*

— « Seigneur, donnez-lui un éternel repos. — Et faites briller sur lui la lumière éternelle. — Qu'il repose en paix. *Amen.* — Que son âme, et les âmes de tous les fidèles trépassés, reposent en paix, par la miséricorde du Seigneur. *Amen.* »

Le prêtre en revenant de la tombe, récite le psaume *De profundis* avec l'antienne : *Si vous observez nos iniquités, Seigneur, Seigneur, qui pourra subsister devant vous?*

CHAPITRE XIV.

Des prières pour les morts, et du purgatoire.

Quel est le but et l'utilité des prières pour les morts? — L'usage de prier pour les morts est une pratique aussi ancienne que le christianisme, reçue par tradition des apôtres, comme on le voit par les monuments les plus certains de l'antiquité, et observée par la synagogue ou l'Eglise de Dieu, dans l'Ancien Testament, comme il paraît dans le livre des Machabées (II, XII), écrit longtemps avant Jésus-Christ, et observée jusqu'à ce jour par les Juifs. C'est une pratique fondée sur la charité chrétienne : cette vertu nous recommande de prier pour tous ceux qui ont besoin de nos prières, et d'implorer la miséricorde de Dieu pour tous ceux sur lesquels cette miséricorde peut s'étendre; or, nous avons lieu de croire que tel est le cas d'un grand nombre de nos frères décédés, et en conséquence nous devons prier pour eux.

Comment prouvez-vous que l'usage de prier pour les morts est aussi ancien que le christianisme? — Par le témoignage de Tertullien dans son livre *de la Couronne du soldat* (*chap.* III), écrit environ cent ans après la mort des apôtres, livre dans lequel il reconnaît les oblations pour les morts, aux jours de leur anniversaire, comme une des traditions observées de temps immémorial parmi les chrétiens; et dans son livre de la Monogamie (*chap.* X), où il affirme que c'est le devoir d'une veuve chrétienne *de prier pour l'âme de son mari et de demander pour lui du soulagement, et d'observer ses anniversaires.* Voyez aussi S. Cyprien (*Epître* LXVI), Arnolbe (*Livre* IV), Eusèbe (*Livre* IV, *de vita Constantini*, *c.* LXXI), S. Cyrille de Jérusalem (*Catéch. myst.*, 5), S. Grégoire de Nazianze, (*Orat.* 10) etc. De là S. Chrysostome nous dit que les apôtres ont ordonné de faire dans la célébration des saints mystères la commémoration des morts (*Homél.* III, *sur l'Epître aux Philippiens*); et S. Augustin (*Serm.* XXXII, *de verbis Apost.*, § 2), que c'était une pratique reçue des pères et observée par l'Eglise universelle. Et il résulte de ce que dit S. Epiphane (*Hær.*, LXXV), que dans le quatrième siècle, Aërius fut rangé par l'Eglise au nombre des hérétiques, parce qu'il niait que les prières des vivants pussent faire aux morts aucun bien.

Peut-on tirer quelque argument en faveur des prières pour les morts, de ce qui fut pratiqué par Judas Machabée et par les Juifs, avant la venue de Jésus-Christ? — Oui, un argument très-puissant : 1° parce que cette pratique est expressément approuvée dans le douzième chapitre du second livre des Machabées, et que ces livres sont rangés, par un grand nombre de conciles et de pères, parmi les saintes Ecritures; 2° parce qu'à cette époque les Juifs étaient sans aucun doute le peuple de Dieu; 3° parce que, comme le dit le directeur Taylor (*Liv. des Proph.*, *sect.* XX, *n.* 11, *p.* 265) : « Nous voyons par l'histoire des Machabées que les Juifs faisaient des prières et des offrandes pour les morts, ce qui paraît encore par d'autres témoignages et par leur forme de prières, forme encore existante et dont ils faisaient usage pendant leur captivité. Or, c'est une chose très-digne de remarque, tandis que notre divin Sauveur reprend toutes les mauvaises doctrines et traditions des scribes et des pharisiens, et argumente contre les saducéens, touchant la mort et la résurrection, que cependant il ne dise pas un mot contre cette pratique publique, mais la laisse comme il l'a trouvée; ce qu'il n'aurait pas fait, lui qui est venu pour nous faire connaître la volonté de son Père, si ce n'avait été une chose innocente, pieuse et pleine de charité. »

Mais quelle raison y a-t-il de croire que nos prières puissent être aux morts de quelque utilité? — La même raison qui nous fait regarder nos prières comme utiles aux vivants; car, soit que nous consultions l'Ecriture

sainte ou la tradition primitive dans ses rapports avec les promesses ou encouragements donnés à nos prières, nous ne trouverons nulle part que les morts soient exceptés des fruits que l'on en retire, et la pratique perpétuelle de l'Eglise de Dieu, qui est le meilleur interprète de l'Ecriture, a dès le commencement autorisé les prières pour les morts, croyant que ces prières leur sont utiles.

Mais ceux qui ont passé cette vie mortelle ne sont-ils pas arrivés à un état invariable de bonheur ou de misères, tellement que les uns n'aient pas besoin de prières, et qu'elles ne puissent être aux autres d'aucun soulagement? — Il y a quelques âmes, quoique nous ayons lieu de craindre que le nombre en soit bien petit, qui, avant leur mort, ont assez pleinement satisfait à la justice divine, et assez bien lavé leurs taches dans le sang de l'Agneau, pour aller après leur mort tout droit au ciel, et celles-là n'ont pas besoin de nos prières. Il y en a d'autres, et le nombre en est très-grand, qui meurent en état de péché mortel, et vont droit en enfer comme le mauvais riche de l'Evangile (*Luc*, XVI); celles-là ne peuvent être soulagées par nos prières. Mais outre ces deux classes de personnes, il y a un grand nombre de chrétiens qui, au moment de leur mort, ne sont ni parfaitement purs et nets de toute tache et de toute souillure, ni assez malheureux que de mourir sous le poids d'un péché mortel. Or, ce sont ces personnes que l'Eglise croit être, pour un temps, dans un état moyen que nous appelons *purgatoire*, et elles sont susceptibles de recevoir du soulagement de nos prières; car bien que nous priions pour tous ceux qui meurent dans la communion de l'Eglise, parce que nous ne connaissons pas avec certitude l'état dans lequel chacun meurt, cependant nous savons que nos prières sont utiles à ceux-là seulement qui se trouvent dans cet état moyen.

Mais sur quel fondement croyez-vous qu'il y a une chose telle que le *purgatoire* ou un état moyen pour les âmes? — Nous en avons les plus fortes preuves que l'on puisse imaginer, en tout genre d'arguments : nous les tirons de l'Ecriture sainte, de la tradition perpétuelle, de l'autorité et de la déclaration de l'Eglise de Dieu et de la raison.

Quelles preuves tirez-vous de l'Ecriture pour établir l'existence du purgatoire? — 1° L'Ecriture nous enseigne en beaucoup d'endroits que c'est la règle invariable de la justice de Dieu *de rendre à chacun selon ses œuvres* (*Voy. Ps.* LXI, 12; *Matth.*, XVI, 27; *Rom.*, II, 6; *Apocal.*, XXII, 12, *etc.*), de telle manière que d'après les œuvres faites par chacun pendant le temps de sa vie mortelle, et d'après l'état dans lequel il se sera trouvé au moment de son départ de cette vie, il recevra certainement de Dieu récompense ou châtiment. De là il suit évidemment que, comme ceux qui meurent chargés de péchés graves et mortels non effacés par la pénitence, seront punis éternellement en enfer; ainsi, et d'après la même loi de la justice divine, ceux qui meurent entachés de péchés moindres et véniels, ce qui est certainement le cas d'un grand nombre, seront punis quelque part, pendant un certain temps, jusqu'à ce que la justice de Dieu soit satisfaite. Ce lieu de punition est ce que nous appelons *purgatoire* : 2° parce que l'Ecriture sainte nous assure (*Apocal.*, XXI, 27) qu'il n'entrera en aucune manière dans la céleste Jérusalem aucune chose qui souille ou qui soit souillée. Tellement que si une âme est trouvée, au temps où elle sort de cette vie, entachée de la moindre souillure, elle ne peut dans cet état aller droit au ciel. Or, combien peu de personnes y a-t-il qui quittent cette vie parfaitement pures de toutes souillures et de toutes ces fautes auxquelles nous sommes toujours sujets pendant cette vie mortelle? Et cependant à Dieu ne plaise que la moindre tache condamne notre âme aux tourments éternels de l'enfer! Il doit donc y avoir un séjour moyen pour les âmes qui sortent de la vie avec les plus petites taches; 3° parce que l'Ecriture sainte (*Matth.*, XII, 36) nous assure que nous rendrons compte plus tard au souverain juge même d'une *parole oiseuse* que nous aurons dite; et par conséquent toute parole vaine que nous n'aurons pas effacée par le repentir devra être punie par la justice de Dieu. Or, personne ne peut penser que Dieu condamne à l'enfer pour une *parole oiseuse;* il y a donc un autre séjour de punition pour ceux qui meurent coupables de ces petites transgressions; 4° parce que saint Paul nous avertit (I *Cor.*, III, 13, 14, 15) que l'œuvre de tout homme sera manifestée par l'épreuve du feu, et que ceux qui auront bâti sur ces fondements, c'est-à-dire sur le Christ, avec *du bois, du foin ou de la paille*, c'est-à-dire, dont les œuvres auront été imparfaites et défectueuses, quoiqu'elles ne le soient pas au point d'être privés de Jésus-Christ, *en souffriront la perte, mais qu'eux-mêmes seront sauvés cependant comme par le feu.* Passage que l'on ne peut expliquer autrement qu'en entendant par ce feu le feu du purgatoire; 5° parce que Notre-Seigneur nous dit (*Matth.*, XII, 32) que « quiconque parle contre le Saint-Esprit, à celui-là il ne sera point pardonné ni en ce monde ni dans le monde à venir. » Or, s'il peut se faire que quelques péchés soient pardonnés dans le monde à venir, il doit y avoir un séjour moyen ou purgatoire, car aucun péché ne peut entrer au ciel pour y être *pardonné*, et dans l'enfer il n'y a pas de *pardon*. A ces textes de l'Ecriture ajoutez la *prison* dont il est fait mention en saint Matthieu (*Vers.* 26), de laquelle un homme *ne peut sortir jusqu'à ce qu'il ait payé la dernière obole;* et *les esprits en prison*, auxquels il est rapporté que Notre-Seigneur alla *prêcher* (I *Pier.*, III, 18, 19, 20).

Quelles preuves tirez-vous, pour l'existence du purgatoire, de la tradition perpétuelle? — D'abord, comme nous l'avons déjà vu, l'Eglise juive, longtemps avant la venue du Sauveur, et l'Eglise chrétienne dès son origine, ont offert des prières et des sacrifices pour le repos et le soulagement des fidèles

décédés, comme il resulte des témoignages innombrables des pères de l'Eglise, et des liturgies fort anciennes de toutes les églises et de toutes les nations chrétiennes, Romains, Grecs, Syriens, Arméniens, Nestoriens, Egyptiens, Ethiopiens, Mosarabes, Indiens, etc. Un accord si ancien et si universel, un consentement de tous les siècles et de toutes les nations avant la prétendue réformation, sont une preuve pleinement convaincante que cette pratique vient par tradition des apôtres; par conséquent que la croyance du *purgatoire* est une tradition apostolique; car quel sens y aurait-il de prier pour le repos et le soulagement des fidèles trépassés, s'il n'y avait point pour eux de séjour moyen, si leurs âmes allaient toujours droit au ciel ou en enfer?

Quelles preuves tirez-vous, pour la croyance du purgatoire, de l'autorité de l'Eglise? — On les puise dans les décisions de l'Eglise de Jésus-Christ, qui a déclaré qu'il y a un purgatoire, aussi bien en condamnant l'ancien Aërius comme hérétique, parce qu'il soutenait que les prières des vivants ne pouvaient être pour les morts d'aucune utilité, que dans les décisions expresses de ses conciles généraux. Or l'Ecriture sainte nous enseigne avec une pleine évidence, en beaucoup d'endroits, que nous devons écouter l'Eglise et lui obéir, que Jésus-Christ et le Saint-Esprit seront toujours avec l'Eglise, pour la guider en toute vérité, et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Il suit de là que ce que l'Eglise a déclaré ne saurait être erroné, mais doit être nécessairement une vérité assurée.

Quelles preuves tirez-vous de la raison en faveur de l'existence du purgatoire? — La raison nous enseigne deux choses: 1° que tout péché, quelque petit qu'il soit, est une offense envers Dieu, et par conséquent mérite d'être puni par la justice de Dieu; qu'ainsi, toute personne qui meurt chargée d'une telle offense, doit s'attendre à être punie par la justice de Dieu; 2° qu'il y a des péchés qui peuvent entacher une âme au moment de la mort, et qui sont tellement légers, soit à cause du peu d'importance de la matière, soit par défaut d'un plein consentement dans l'acte, qu'ils ne méritent pas une peine éternelle; d'où il suit clairement qu'outre le lieu de punition éternelle, que nous appelons enfer, il y a aussi un lieu de punition temporelle pour ceux qui meurent chargés seulement de ces légères offenses; lieu que nous nommons *purgatoire*.

Mais le sang de Jésus-Christ n'efface-t-il pas suffisamment nos péchés, sans aucun autre purgatoire? — Le sang de Jésus-Christ ne purge de leurs péchés aucun de ceux qui sont arrivés à l'âge de raison, s'ils ne s'en repentent; ainsi les péchés qui n'ont pas été effacés par la pénitence doivent être punis hors de cette vie, selon la règle établie par la justice divine, soit dans l'enfer, si ce sont des péchés *mortels*, soit dans le *purgatoire*, si ce sont des péchés *véniels*.

Pensez-vous alors qu'après la mort aucun repentir puisse être efficace? — Non; mais après la mort la justice de Dieu doit s'exercer et rendre à chacun selon ses œuvres. Ainsi nous ne pensons pas que le repentir des âmes qui sont dans le *purgatoire*, ni rien autre chose qu'elles puissent faire, puisse effacer leurs péchés; mais ces âmes doivent souffrir en raison de ces péchés, jusqu'à ce que la justice de Dieu soit satisfaite.

Ne sont-elles donc point, en cet état, capables de recevoir de soulagement? — Oui, elles le sont; non à la vérité d'aucune chose qu'elles puissent faire par elles-mêmes, mais par les prières, les aumônes et les autres suffrages offerts à Dieu pour elles, par les fidèles qui sont sur la terre; suffrages que dans sa miséricorde Dieu se plaît à accepter, en raison de la communion que nous avons avec ces âmes, étant membres du même corps de l'Eglise, sous le même chef qui est Jésus-Christ.

Mais que dites-vous de ce texte de l'Ecriture dans l'Ecclésiaste: *Si l'arbre tombe vers le midi ou vers le nord, dans la même place où il sera tombé il demeurera* (XI, 3)? — Je réponds qu'il n'est nullement évident que ce texte se rapporte à l'état de l'âme après la mort; et que si on l'entend comme se référant à l'état de l'âme, il ne prouve rien contre le *purgatoire*, car il prouve seulement ce que ne nie aucun catholique; savoir, que quand une fois une âme est venue au sud ou au nord, c'est-à-dire au ciel ou en enfer, son état ne saurait plus éprouver de changement.

Mais l'Ecriture sainte ne promet-elle pas le repos après la mort à ceux qui *meurent dans le Seigneur* (*Apocal.*, XIV, 13)? — Oui, sans doute; mais alors nous devons entendre par *ceux qui meurent dans le Seigneur*, ceux qui, périssant par le martyre, *meurent pour le Seigneur*, ou au moins qui au temps de leur mort sont assez heureux pour n'avoir ni dettes, ni taches aucunes, qui les séparent encore du Seigneur. Quant à ceux qui meurent, mais imparfaitement dans le Seigneur, ils trouveront à la vérité le *repos* des *peines* de ce monde; mais comme *leurs âmes* qui *les suivent* sont imparfaites, ils doivent s'attendre à *recevoir du Seigneur selon leurs œuvres*.

Jésus-Christ dit au bon larron sur la croix: *Aujourd'hui vous serez avec moi en paradis* (*Luc*, XXIII); quelle apparence y a-t-il alors qu'aucun homme mourant dans la grâce de Dieu doive aller en purgatoire? — Le cas de ce larron pénitent, à qui Jésus-Christ voulut donner une pleine rémission de tous ses péchés, était extraordinaire, comme sa foi et sa confession étaient extraordinaires; c'est pourquoi ce serait une mauvaise manière d'argumenter que de faire d'un exemple particulier une règle générale, d'autant plus que nous avons des raisons d'être convaincus que sur mille personnes, il n'en est pas une qui meure parfaitement pénitente, au point d'être lavée avant son trépas de toutes les souillures du péché, grâce particulière qui fut accordée au bon larron.

Si vous me demandez ce que dans ce texte j'entends par *paradis*, et comment le bon lar-

ron pouvait ce jour-là être en paradis avec Jésus-Christ, avant que Notre-Seigneur eût pris possession du ciel pour lui-même et pour nous par sa résurrection et son ascension, je réponds que Notre-Seigneur, en descendant après sa mort dans les *limbes*, vers les saints patriarches, fit de ce lieu un *paradis*, en manifestant sa gloire à ces âmes heureuses. Ce lieu est le *paradis* dans lequel le bon larron fut introduit immédiatement après sa mort.

CHAPITRE XV.

Du sacrement des saints ordres.

Qu'entendez-vous par le sacrement des saints ordres? — C'est un sacrement par lequel les ministres de Jésus-Christ sont consacrés à leurs fonctions saintes, et reçoivent la grâce de s'en acquitter dignement.

Comment prouvez-vous que l'ordre est un sacrement? — Parce que c'est *un signe visible d'une grâce invisible*, et cela par institution divine ou par l'ordonnance de Jésus-Christ, qui seul peut joindre les dons de la grâce à un rite ou à une cérémonie quelconque. Le signe *extérieur et visible* consiste dans l'imposition des mains faite par l'évêque et la prière (1): *Ranimez la grâce de Dieu qui est en vous, par l'imposition de mes mains.* Et l'institution divine des saints ordres se fonde aussi bien sur l'usage des apôtres et la tradition perpétuelle de l'Eglise, que sur ces textes dans lesquels Jésus-Christ lègue à ses apôtres et à leurs successeurs toute la puissance du sacerdoce. Voyez S. Luc (XXII, 19): *Faites ceci en mémoire de moi;* et S. Jean (XX, 22-23): *Recevez le Saint-Esprit, ceux dont vous remettrez les péchés, leurs péchés seront remis, et ceux à qui vous les retiendrez, leurs péchés seront retenus.*

Par quels degrés s'élève-t-on dans l'Eglise catholique à l'ordre de la prêtrise?—1° L'aspirant doit être initié aux ordres par la tonsure cléricale, qui n'est pas proprement un ordre, mais une préparation aux ordres. L'évêque lui coupe l'extrémité des cheveux, pour marquer le renoncement au monde et à ses vanités; il le revêt ensuite d'un surplis, et le reçoit ainsi dans le clergé; l'aspirant aux ordres fait en même temps une profession solennelle de prendre à jamais le Seigneur pour sa part et son héritage. 2° On doit passer par les *ordres mineurs*, usage qui a été reçu de la primitive Eglise, etc.; savoir, les ordres de *portier* ou gardien des portes de l'église; de *lecteur*, dont la fonction consiste à lire les leçons dans l'office divin; d'*exorciste*, dont la fonction consiste à lire les exorcismes et les prières de l'Eglise sur ceux qui sont obsédés ou possédés par le démon; et d'*acolytes*, dont les fonctions sont de servir la messe, d'allumer les cierges dans l'église, etc. Ces ordres sont conférés par l'évêque, par la remise qu'il fait aux ordinants des instruments ou des livres qui conviennent à leurs devoirs respectifs, et par les prières solennelles prescrites dans le *Pontifical.* 3° Des ordres mineurs les ordinants sont promus à l'ordre de sous-diacre, qui est le premier des ordres *sacrés.* En conférant cet ordre, l'évêque rappelle aux candidats, que jusque-là ils sont libres d'abandonner la carrière ecclésiastique et de s'engager dans le monde par le mariage; mais que s'ils veulent être ordonnés *sous-diacres*, ce qui est laissé à leur choix, ils seront par là liés pour jamais au service de Dieu et de son Eglise dans un état de continence perpétuelle. Les *sous-diacres* sont aussi obligés aux heures canoniales de l'office de l'Eglise, et assistent à la messe haute les diacres dans leur ministère. 4° De l'ordre du sous-diaconat, les ordinants s'élèvent à celui du diaconat, qui leur est conféré par l'imposition des mains de l'évêque, et par la remise qu'il leur fait du livre des *Evangiles.* L'office du *diacre* est d'assister l'évêque ou le prêtre dans le sacrifice de la messe, de chanter et de prêcher les *évangiles*, de baptiser, etc. 5° De l'ordre du *diaconat* on passe à l'ordre de la *prêtrise*, au-dessus duquel est l'ordre des *évêques*, dont le chef est appelé le *pape*.

De quelle manière est conféré l'ordre de prêtrise? — La personne qui doit être ordonnée est présentée à l'évêque par l'archidiacre, qui témoigne au nom de l'Eglise le désir que le candidat soit promu à la prêtrise, et rend témoignage qu'il est digne de ce ministère. Ensuite l'évêque annonce au clergé et au peuple présents à la cérémonie, la promotion que l'on se propose de faire, afin que si quelqu'un a des reproches à faire contre le candidat, il puisse les déclarer librement. Si personne ne paraît avoir rien à alléguer contre lui, l'évêque procède, en l'avertissant des devoirs et des fonctions de la prêtrise, et en l'exhortant à s'en acquitter avec soin et diligence. Après cela l'évêque et le candidat qui se dispose à être ordonné, se prosternent pour prier, pendant que le chœur ou le clergé présent chante ou récite les litanies: cela étant terminé, l'évêque se lève, l'ordinand se met à genoux, et l'évêque, ainsi que tous les prêtres présents, l'un après l'autre étendent leurs mains sur sa tête; après quoi on passe immédiatement aux prières solennelles de la consécration, et on revêt le nouveau prêtre des habits sacerdotaux; ensuite on invoque le Saint-Esprit en chantant l'hymne *Veni, Creator.* Après quoi l'évêque fait l'onction aux mains de l'ordinand, met en ses mains le calice avec le vin et l'eau, et la patène avec le pain, en lui disant: *Recevez le pouvoir d'offrir le sacrifice à Dieu et de célébrer la messe, aussi bien pour les vivants que pour les morts, au nom du Seigneur.* Ensuite le prêtre qui vient d'être ordonné dit la messe avec l'évêque, et reçoit la sainte communion. A la fin de la messe, l'évêque fait une seconde fois sur lui l'imposition des mains, en lui disant ces paroles de Jésus-Christ (*Jean*, XX, 22 *et* 23): *Recevez le Saint-Esprit, ceux à qui vous*

(1) Nous voyons dans l'Ecriture que les sept diacres furent ordonnés de cette manière (*Act.*, VI, 6), ainsi que S. Paul et S. Barnabé (*ibid.*, XIII, 3). La grâce invisible conférée par l'imposition des mains est attestée dans la seconde Epître à Timothée (*vers.* 1 *et* 6.)

remettrez leurs péchés, leurs péchés leur seront remis, et ceux à qui vous les retiendrez, leurs péchés leur seront retenus. Ensuite il reçoit de lui la promesse d'obéissance, et lui donne le baiser de paix.

CHAPITRE XVI.

De la supériorité des évêques, et de la suprématie du pape.

Comment prouvez-vous qu'outre les prêtres ou curés, il y a toujours eu dans l'Eglise un ordre *des évêques*, supérieur à celui des *prêtres?* — J'en tire la preuve à la fois de l'Ecriture sainte et de la tradition perpétuelle. Le Nouveau Testament fait, en plusieurs termes, mention des évêques (*Philippe*, I, 12; I *Tim.*, III, 2; *Tit.*, I, 7; *Act.*, XX, 28); et il est évident que les *anges* des sept églises d'Asie, dont il est fait mention dans l'Apocalypse (*chap.* I, II, III), étaient les évêques de ces siéges, et par conséquent avaient sur eux une juridiction. Il n'est pas moins évident, d'après les Epîtres de S. Paul à Timothée et à Tite, que l'un et l'autre étaient évêques et avaient le pouvoir d'ordonner les prêtres inférieurs; Timothée est particulièrement instruit par l'Apôtre de la manière dont il doit se comporter envers les prêtres qui sont placés sous ses ordres (I *Tim.*, V, 17, 19). Quant à la tradition perpétuelle, elle ressort d'une manière évidente de toutes sortes de témoignages et des monuments les plus anciens de l'histoire de l'Eglise : cette tradition fait voir que l'Eglise a toujours été gouvernée par des évêques, et que les apôtres ont partout établi des évêques. S. Irénée (*livre* III, *chap.* III), Tertullien (*lib. de Præscript.*) et d'autres anciens, nous assurent que Lin et Clément furent ordonnés évêques pour le siége de Rome, par S. Pierre et S. Paul. Ainsi les écrits d'Eusèbe et d'autres anciens monuments nous apprennent que S. Marc fut le premier evêque d'Alexandrie, et eut Anianus pour successeur; qu'Evodius et Ignace, disciples des apôtres, furent, après S. Pierre, les premiers évêques d'Antioche; que S. Jacques fut établi par les apôtres le premier évêque de Jérusalem, et eut pour successeur Siméon, fils de Cléophas; que S. Polycarpe fut établi, par S. Jean, évêque de Smyrne, etc.

Comment prouvez-vous que parmi les évêques, il y en a un qui doit être le chef et avoir juridiction sur les autres? — Jésus-Christ l'a ainsi ordonné en donnant à S. Pierre la prééminence sur les autres apôtres, comme on le voit en S. Matthieu (XVI, 18, 19), quand le Sauveur, en récompense de sa foi et de sa confession, lui confirma le nom de *Pierre* ou rocher, et lui promit que sur cette *pierre* il bâtirait son Eglise, et que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle, et de plus lui promit qu'il lui donnerait la *clé du ciel*, etc. Cela résulte encore de ce qu'on lit en l'Evangile de S. Jean (XXI, 15, *etc.*), quand Notre-Seigneur, après avoir par trois fois demandé à S. Pierre : *M'aimez-vous mieux que ceux-ci?* lui confia le soin de tous ses agneaux et de ses brebis sans exception, c'est-à-dire de toute l'Eglise. De là S. Matthieu (*chap.* X, 2), rapportant les noms des douze apôtres, dit : *le premier Simon, qui est appelé Pierre.* Or il ne paraît pas qu'il pût être appelé *le premier*, par aucune autre raison que celle de sa suprématie; car il ne paraît pas qu'il fût le plus avancé en âge. Il n'est pas vrai d'ailleurs qu'il ait été appelé le premier à l'apostolat, puisque S. André vint à Jésus-Christ avant S. Pierre, et était probablement le plus âgé des frères; enfin, il est certain que les évangélistes, dans les diverses occasions où ils rapportent les noms des apôtres, ne s'attachent à suivre ni l'ordre de l'âge, ni l'ordre dans lequel ils furent appelés à l'apostolat, et toujours cependant ils citent Pierre au premier rang, et même quelquefois, pour faire voir plus clairement sa prééminence, ils le nomment seul chef ou prince; ainsi S. Marc dit : *Simon et ceux qui étaient avec lui* (I, 36); S. Luc : *Pierre et ceux qui étaient avec lui* (IX, 32); les Actes des apôtres : *Pierre se levant avec les onze* (II, 14); le même livre : *Pierre et les apôtres répondirent et dirent*, etc. (*vers.* 29), passage altéré dans les traductions protestantes, où l'on dit : *autres apôtres;* car on a vu clairement que la première expression, qui est celle de l'original, exprimait d'une manière trop visible qu'il y avait dans S. Pierre quelque chose de plus que dans les autres. Il est encore digne d'observation, que Notre-Seigneur a choisi pour enseigner le peuple la barque de Pierre (*S. Luc*, V, 3), qu'il ordonna qu'on payât le même tribut pour lui-même et pour S. Pierre (*S. Matth.*, XVII, 26); qu'il demanda en particulier pour S. Pierre (*S. Luc*, XXII, 32, *etc.*) que sa foi ne faillît point, et qu'il lui ordonna de confirmer ou fortifier ses frères (1). D'un autre côté, la suprématie de S. Pierre est reconnue par la tradition perpétuelle des saints pères.

Comment prouvez-vous que S. Pierre devait avoir un successeur dans cette charge de chef des évêques de l'Eglise? — D'abord, Jésus-Christ ayant établi son Eglise pour durer jusqu'à la fin du monde (*Matth.*, XXVIII, 20), a certainement voulu que la forme de gouvernement qu'il lui donnait durât aussi toujours. La suprématie de S. Pierre étant supposée, et nous l'avons prouvée par l'Ecriture sainte, il suit de là que Notre-Seigneur a voulu que cette suprématie, qu'il établit pour le meilleur gouvernement de l'Eglise et pour en maintenir l'unité, ne s'éteignît point avec Pierre, non

(1) Voyez Origène, sur le VIe chap. aux Romains, et dans la Ve homélie sur l'*Exode*; S. Basile, *Du jugement de Dieu*, t. II, p. 402; S. Cyrille de Jérusalem, dans sa IIe Catéchèse; S. Epiphane, *Hær.* LI, § 17, et *Hær.* LIV, § 7, et dans son *Anchoratus*, § 6, p. 14-15; S. Jean Chrysostome, dans sa IIe homélie sur le Le psaume, dans sa Le homélie sur S. Matthieu, etc.; S. Cyrille d'Alexandrie, dans son XIIe livre sur S. Jean; S. Astérée, évêque d'Amasie, dans son sermon sur *S. Pierre* et *S. Paul*; et parmi les Latins, S. Cyprien, *Lett.* LXX *à Januarius*; S. Optat de Milève, l. II et VII; S. Ambroise, l. X, sur *S. Luc*; S. Jérôme, dans son Ier livre contre *Jovinien*; S. Augustin, t. II, *De Baptismo*, c. I; S. Léon, *Lett.* LXXXIV *à Anastase*; S. Grégoire le Grand, l. IV, *Lett.* XXXII, etc.

plus que l'Eglise même avec laquelle il avait promis de rester à jamais, mais qu'après la mort de Pierre elle passât à ses successeurs : car on ne saurait s'imaginer que Jésus-Christ voulût établir un chef des évêques pour gouverner son Eglise et maintenir ainsi l'unité dans le temps des apôtres, et destiner une autre sorte de gouvernement à cette société dans les siècles suivants, où il y aurait vraisemblablement un danger de schisme beaucoup plus grand, et où par conséquent elle aurait un besoin beaucoup plus grand d'un *chef unique*, pour maintenir tous les fidèles dans une même foi et une même communion.

Mais comment prouvez-vous que le pape ou l'évêque de Rome est le successeur de S. Pierre? — Je le prouve, premièrement, parce que l'Eglise n'a jamais reconnu d'autre chef, et qu'aucun autre ne réclame, et n'a jamais réclamé la suprématie spirituelle en qualité de successeur de S. Pierre; de sorte que, en admettant ce qui a été prouvé, que Jésus-Christ a établi un chef sur son Eglise, l'évêque de Rome doit être ce chef. — Deuxièmement, je prouve la même chose par la doctrine habituelle des saints pères et des conciles, qui ont reconnu la suprématie du siége de Rome et de ses évêques. Ainsi S. Ignace, disciple des apôtres, dans son Epître aux Romains, appelle l'Eglise de Rome, l'Eglise *présidente;* S. Irénée (*liv.* III, *chap.* 3), qui la nomme « la plus grande et la plus ancienne Eglise, fondée par les très-glorieux apôtres S. Pierre et S. Paul, » ajoute que tous les sectaires sont confondus par la tradition romaine : « Car c'est, dit-il, à cette Eglise, à cause de sa *principauté plus puissante*, qu'il faut que toutes les autres Eglises aient recours ; c'est d'elle qu'elles doivent ressortir, car c'est dans cette Eglise que la tradition apostolique a toujours été conservée par celles qui sont en tous lieux. » S. Cyprien (LVe *Epître au pape Corneille*) appelle le siége de Rome, « la chaire de Pierre et l'Eglise principale, d'où l'unité du sacerdoce tire son origine (1). » — Voyez aussi S. Optat, évêque de Milève, dans son IIe livre contre Parmenien, l'évêque donatiste de Carthage, où il s'adresse ainsi à son adversaire : « Vous ne pouvez ignorer que Pierre occupa le premier la chaire épiscopale dans la ville de Rome, cette chaire dans laquelle s'assit PIERRE, le chef de tous les apôtres; l'unité devait être par tous maintenue dans cette chaire, de peur que les autres apôtres ne prétendissent avoir droit chacun à une *chaire séparée*, de telle sorte que maintenant celui-là est un schismatique et un coupable, qui prétend contre cette chaire unique élever une autre chaire. Dans cette chaire, la première des propriétés de l'Eglise, Pierre le

(1) *Ecclesiam principalem unde unitas sacerdotalis exorta est.* — Tertullien, voulant d'un mot terminer une discussion, s'écrie : *Audio edictum et quidem peremptorium, Pontifex scilicet maximus, Episcopus Episcoporum dicit*, etc. Je connais une décision et une décision péremptoire, le pontife suprême, l'évêque des évêques a dit, etc. (Tertull., *De Pudicitia*, c. I).

premier s'assit; il a eu pour successeur Lin et ensuite Clément, etc. Expliquez-nous maintenant l'origine de votre chaire, vous qui affirmez que vous-mêmes, vous êtes la sainte Eglise. »

Et saint Jérôme, écrivant au pape Damase (*Epist.* LVI), lui dit : « Je suis dans la communion de votre sainteté, c'est-à-dire dans la communion de la chaire de Pierre, ce rocher sur lequel l'Eglise est bâtie : quiconque mange l'agneau hors de cette maison est profane ; quiconque n'est pas dans cette arche périra dans le déluge, etc. »

Saint Augustin, dans son Psaume contre les donatistes, s'adresse en ces termes à ces schismatiques : « Venez, mes frères, leur dit-il, si vous voulez être greffés sur le cep de la vigne. C'est pitié de vous voir ainsi arrachés de la tige. Reconnaissez vos prélats sur le siége même de Pierre et dans cette suite de pères. Voyez lesquels sont venus les premiers et qui leur a succédé ; c'est là le rocher contre lequel les orgueilleuses portes de l'enfer ne prévaudront jamais. » Ce même père, dans sa XVIe Epître, dit aux Donatistes, que, dans le siege de Rome, la *principauté ou suprématie de la chaire apostolique fut toujours reconnue* (1). »

Saint Prosper, dans son poème dogmatique contre les ennemis de la grâce, appelle Rome « le siége de Pierre, qui étant devenu pour l'univers la tête de la dignité pastorale, règle par la religion tout ce qu'elle ne possède point par le pouvoir de ses armes. » Dans le même but, saint Léon le Grand, dans son premier sermon sur saint Pierre et saint Paul, s'adresse ainsi à la ville de Rome : « Ce sont eux qui t'ont élevée à cette gloire, et à qui tu dois d'être la capitale du monde : et devenue le siége de saint Pierre, tu étends plus loin ton empire religieux que ta domination terrestre ; car, bien que par une foule de victoires tu aies, auprès et au loin, sur terre et sur mer, étendu ta domination, cependant ce que tu as conquis par la force de tes armes est moins que ce qui a reconnu tes lois par la paix chrétienne. « Tous les pères que nous venons de citer vivaient dans les quatre premiers siècles qui ont suivi la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

La suprématie de l'Eglise de Rome a aussi été reconnue par plusieurs conciles généraux ; ainsi, par le concile général d'Ephèse dans sa sentence de déposition contre Nestorius, l'an 431; par le concile général de Chalcédoine, dans sa lettre à saint Léon, l'an 451 ; par le concile général de Constantinople, dans sa lettre au pape Agathon, l'an 680. Il est inutile de citer les décrets des derniers conciles généraux, tels que ceux du quatrième concile de Latran, l'an 1215 ; le deuxième de Lyon, 1274, et celui de Florence, 1439. Cependant le pape Gelase, il y a bien longtemps, dans le concile des soixante-dix évêques, tenu à Rome l'an 494, déclare que « le siege de Rome ne tient point sa prééminence sur les autres églises d'aucune ordonnance des

(1) *Semper apostolicæ cathedræ viguit principatus.*

conciles, mais des paroles mêmes de notre Sauveur, rapportées dans l'Evangile : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* »

Mais le pape ou l'évêque de Rome a-t-il toujours, depuis le temps des apôtres, exercé cette suprématie sur les autres églises ? — Oui, très-certainement. Dans le siècle même qui suivit immédiatement celui des apôtres, c'est-à-dire dans le second siècle, le pape Victor menaça d'excommunier (ἀποκόπτειν) les évêques de l'Asie Mineure, parce qu'ils célébraient la fête de Pâques à une époque indue (*Voyez Eusèbe, l.* V, *Histor. ecclesiast.*, *c.* XXIV), et quoique ce pape se soit probablement relâché de cette rigueur, sur les remontrances de saint Irénée et de plusieurs autres personnes, on ne voit point qu'aucun de ces derniers l'ait accusé d'avoir usurpé une autorité qui ne lui appartînt pas de plein droit. Dans le troisième siècle, saint Cyprien (*Epist.* LXV) écrivait au pape Etienne, en lui demandant d'envoyer des lettres dans la province romaine, aux habitants d'Arles, pour les autoriser à déposer Marcien, évêque d'Arles, et à en nommer un autre à sa place, « *Dirigantur in provinciam à te litteræ, quibus, abstento Marciano, alius in locum ejus substituatur.* »

« Dans le quatrième siècle, le pape Jules cita saint Athanase, évêque d'Alexandrie, et par conséquent le second patriarche de l'Eglise, devant son concile, à Rome, pour y répondre aux accusations de ses adversaires; cet évêque y comparut et y fut justifié (*Voyez S. Athan.*, *Apolog. contre les ariens*, *nomb.* 29, *nouv. édit.*; *Théodoret*, *l.* II, *Hist.*, *c.* III). Le même pape, comme nous l'apprenons de l'historien Socrate (*Socr.*, *l.* II, *c.* XV) et de Sozomène (*Sozom.*, *l.* III, *c.* VIII), vers le même temps, rétablit par son autorité, en leurs siéges respectifs, plusieurs évêques qui avaient été déposés par les eusébiens, savoir : saint Paul, évêque de Constantinople; saint Luce, évêque d'Andrinople; Marcellus, évêque d'Ancyre en Galatie, et Asclepas, évêque de Gaza en Palestine ; et cela, comme le dit expressément Sozomène, « parce que, en raison de la dignité de son siége, le soin de tous lui appartenait. » Dans le cinquième siècle, le pape Célestin députa saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, pour procéder, comme son délégué, à l'excommunication de Nestorius, patriarche de Constantinople (*Voyez t.* III, *Concil. Labb.*, *p.* 349). Dans le même siècle, saint Jean Chrysostôme et saint Flavien, tous deux patriarches de Constantinople, injustement déposés par plusieurs conciles d'Orient, appelèrent de leurs jugements, l'un au pape Innocent I[er], l'autre au pape Léon le Grand (*Voyez l'Epître de S. Jean Chrysostôme au pape Innocent, et la* XXIII[e] *Epître de S. Léon*). Dans le sixième siècle, le pape Agapet déposa Anthème, patriarche de Constantinople ; sans parler d'un grand nombre d'autres exemples, dans tous ces siècles, de l'exercice de la juridiction du pape sur les autres églises ; car pour ce qui est des siècles suivants, il n'y a à cet égard aucune discussion.

Il suit de tout ce qui précède que l'allégation des protestants, que le pape reçut sa suprématie de Phocas, empereur de Constantinople, elevé au trône l'an 602, est une fiction sans fondement, aussi bien que le conte futile de la papesse Jeanne (1).

Mais Notre-Seigneur ne prescrit-il pas (*Luc, chap.* XXII, *v.* 24, 25, 26) que parmi ses disciples il ne doit y avoir ni chef, ni supérieur ? — Non : mais seulement *que celui qui est le plus grand doit être comme le moindre, et celui qui est le chef comme celui qui obéit* (*Ibid.*, 26). Paroles qui, loin de nier un chef, évidemment le supposent ; et c'est ce que confirme le verset suivant, où Notre-Seigneur se propose lui-même pour exemple, lui qui était très-certainement *chef.* Ainsi dans ce passage il est question, non pas d'égalité de juridiction, mais de l'humilité dans les supérieurs.

Mais saint Paul ne dit-il pas (II *Cor.*, *chap.* XII, *v.* 11) : *Je ne suis en rien au-dessous des plus grands apôtres, quoique je ne sois rien.* Où était alors la suprématie de saint Pierre ? — Il est évident que saint Paul parle ici, en ce qui regarde ses travaux, ses miracles et sa doctrine, dans lesquels il n'était inférieur à personne. Il était étranger à la matière dont il s'occupait alors, de savoir si saint Pierre ou lui avait une juridiction supérieure ; il n'est donc nullement étonnant qu'il n'en ait point parlé.

Si saint Pierre était le chef de l'Eglise, comment a-t-il pu se faire que saint Paul se soit mis en opposition avec lui à Antioche (*Gal.*, II, 11) ? — Parce que, comme l'apôtre nous le dit au même lieu, *il y avait lieu de le blâmer*, comme se retirant de la table des Gentils, de peur d'offenser les Juifs : et c'est cette action que reprenait saint Paul, de peur que les Gentils ne fussent par là scandalisés. Mais ceci ne prouve rien contre la prééminence de saint Pierre, puisque, sans doute, un supérieur, quand il est en faute, peut quelquefois être légitimement repris par un inférieur.

Et, après tout, nos adversaires s'imaginent-ils, qu'en exaltant la dignité de l'autorité de saint Paul, ils fassent rien contre l'évêque de Rome, qui, en vérité, hérite de la succession, tout à la fois de saint Pierre et de saint Paul, deux apôtres qui honorèrent la ville de Rome par leurs prédications et par leur mort.

Mais quelques protestants mettent en doute si saint Pierre alla jamais à Rome; que dites-vous sur ce point ? — Grotius, savant protestant, écrit « qu'aucun chrétien n'a jamais douté que saint Pierre ne soit allé à Rome (*In Synops. Critic.*, *p.* 1540, *H.*). » Et Chamierus autre savant, aussi protestant, nous dit que « tous les pères sont d'un plein accord pour assurer que Pierre alla à Rome, et gouverna cette Eglise. *Omnes patres magno consensu*

(1) L'histoire de cette papesse prétendue, qui aurait siégé deux ans et cinq mois entre S. Léon IV et Benoît III, ne mérite pas une réfutation sérieuse. Elle ne se trouve point dans les originaux des chroniques, dans les copies desquelles elle a été plus tard intercalée. Au reste, des historiens la font étudier à Athènes où il n'y avait plus d'écoles depuis longtemps. (*Note du Traducteur.*)

asseruerunt Petrum Romam esse profectum, eamque ecclesiam administrasse (L. XIII, c. IV, § 2). »

Et le docteur Pearson, évêque protestant de Chester, un des hommes les plus éminents que la réformation ait jamais produits, a prouvé par une foule d'arguments que saint Pierre a été à Rome, et que les évêques de Rome sont ses successeurs (*Voyez Pearson's opera posthuma, London*, 1688, *p.* 27 *et suiv.*)

L'Ecriture sainte affirme-t-elle quelque part que saint Pierre ait été à Rome? — La première Epître de saint Pierre semble l'affirmer (*chap.* V, *v.* 13); car dans ce passage le mot de Babylone est entendu par les meilleurs interprètes, comme signifiant Rome, appelée Babylone par l'apôtre, comme elle le fut depuis par saint Jean dans l'Apocalypse, à cause qu'elle était à la fois la capitale de l'empire et le siége de l'idolâtrie païenne, comme l'avait été l'ancienne Babylone. C'est ainsi que ce passage est entendu par saint Papias, disciple des apôtres, et par Clément d'Alexandrie, cités par Eusèbe (*Lib.* II, *Hist.*, c. 15), par saint Jérôme (*Lib. De Præscript. in Marco*), par le vénérable Bède, OEcuménius et autres. Il n'y a aucune probabilité que la Babylone dont il est question en ce passage soit celle de Chaldée, qui à cette époque n'était qu'un amas de ruines, ni celle d'Egypte qui, au même temps, était un lieu fort peu considérable, et où aucun monument d'antiquité n'indique que saint Pierre y ait jamais prêché. — Mais quand même l'Ecriture sainte aurait gardé sur ce point un silence complet, nous le prouverions par la tradition universelle, qui est le moyen par lequel nous arrivons à la connaissance de l'Ecriture elle-même. Et il y a véritablement sur ce point, que saint Pierre a été à Rome, une tradition plus universelle que sur beaucoup de parties de l'Ecriture sainte que les protestants reçoivent. En effet, tandis que beaucoup d'anciens pères ont mis en question quelques livres de l'Ecriture, par exemple l'Apocalypse et l'Epître aux Hébreux, etc., et quand il y a à peine quelque partie de la Bible ou du Nouveau Testament qui n'ait été attaquée par diverses sectes d'anciens hérétiques, nous ne voyons pas cependant que l'existence de saint Pierre à Rome ait jamais été mise en question par un seul homme, soit infidèle, soit chrétien, catholique ou hérétique, je dis dans les treize ou quatorze siècles qui ont suivi la mort de Jésus-Christ. Cependant tous les hérétiques et les schismatiques étant toujours ennemis de l'Eglise de Rome, auraient été très-joyeux de mettre en question cette succession de saint Pierre, dont les évêques de Rome se sont toujours glorifiés, si ce point de fait n'avait pas été hors de toute discussion (1).

CHAPITRE XVII.

De célibat du clergé

Par quelle raison le mariage est-il interdit au clergé catholique? — Parce que, en entrant dans les saints ordres, les membres de ce clergé font une promesse solennelle à Dieu et à l'Eglise de vivre dans la continence. Or ce serait un grand péché que de violer une telle promesse, comme le témoigne S. Paul (I *Tim.*, V, 12), en parlant des veuves qui se remarient, après s'être ainsi engagées à Dieu : il dit *qu'elles auront en partage la damnation, parce qu'elles ont rompu leur première foi*, c'est-à-dire les engagements solennels qu'elles ont pris envers Dieu.

Mais pourquoi l'Eglise n'admet-elle aux ordres sacrés que ceux qui veulent prendre cet engagement solennel? — Parce qu'elle ne juge pas convenable que ceux qui, par leur office et leurs fonctions, doivent être entièrement dévoués au service de Dieu et des âmes, soient distraits de ces devoirs par les occupations de la vie des gens mariés (I *Cor.*, VII, 32, 33). *Celui qui n'est pas marié s'applique aux choses qui sont au Seigneur, comme il plaira au Seigneur; mais celui qui est marié s'applique aux choses qui sont du monde, cherche comment il plaira à son épouse.*

Mais cela a-t-il toujours été une loi de l'Eglise, que les membres du clergé renonçassent au mariage? — Ç'a été toujours une loi de l'Eglise que les évêques, les prêtres et les diacres ne s'engageassent point dans le mariage après avoir reçu les saints ordres; et nous n'avons aucun exemple dans l'antiquité, soit dans l'Eglise grecque, soit dans l'Eglise latine, d'un mariage de ce genre; mais en divers temps et en divers lieux, comme à présent chez les Grecs, il a été permis aux prêtres et aux diacres de continuer à vivre avec leurs femmes quand ils s'étaient mariés avant leur ordination, bien que cela même ait été désapprouvé par plusieurs anciens canons. Le 27e des *canons apostoliques* ne permet à aucun ecclésiastique de se marier, si ce n'est à ceux qui sont dans les ordres mineurs, c'est-à-dire *lecteurs* ou *chantres*. Le concile de Néocésarée, qui est plus ancien que celui de Nicée, ordonne dans son 1er canon que si un prêtre se marie, il soit déposé. Le concile d'Ancyre, qui s'est tenu environ à la même époque, ordonne la même chose à l'égard des diacres, à moins qu'ils n'eussent protesté au temps de leur ordination qu'ils ne pouvaient vivre dans le célibat, et que par conséquent ils ne fussent présumés avoir été dispensés de cette obligation par l'évêque (*Concil. Anc.*, *can.* 10). Le concile général de Nicée, dans le 3e canon, défend

(1) Les anciens pères qui ont attesté que S. Pierre a été à Rome sont, entre autres, S. Irénée, l. III, c. 3; S. Denis, évêque de Corinthe; Caïus et Origène, cités par Eusèbe dans son *Histoire de l'Eglise*, p. 71-78; Tertullien, l. *De Præscript.*, c. 36, et *In Scorpiaco*, c. 5; S. Cyprien, epist. LII et LV; Arnobe, l. II, *Contra gentes*; Lactance, l. *De morte persecutor.*, c. 2; Eusèbe, l. II, *Hist.*, c. 14, p. 52; l. III, c. 4, p. 74; S. Athanase, *In Apologia de fuga sua*, p. 331; S. Cyrille de Jérusalem, *Catéch.* VI, p. 54. S. Ambroise, XLIV, *Hexam.*, c. 8; S. Jérôme, *De Scriptor; Eccles. in Petro et Marco*, et dans son *Chronicon ad Armen.*, 43 et 69; Sulpice Sévère, l. II, *Hist.*; S. Augustin, l. *De Hær.*, c. 1, epist. LIII; l. II, *Contr. Lit. Petil.*, c. 51, S. Jean Chrysostôme, t. V, homélie 12; Orose, l. VII, c. 6; S. Pierre Chrysologue, *Espist. ad Eutych.*; S. Optat, l. II, *Contra Parmenion*; Théodoret, *In Epist. ad Rom.*, et l. 1, 1; *Hæret. Fab.*, c. 1, etc.

aux ecclésiastiques d'avoir aucune femme dans leur maison, si ce n'est leur mère, leur sœur, leur tante, etc., précaution à laquelle on n'eût jamais songé, si le mariage leur eût été permis. En Occident le concile d'Illiberis, qui fut tenu à la fin du troisième siècle, ordonne, canon 33, aux évêques, prêtres, diacres et sous-diacres, de se tenir éloignés de leurs femmes, sous peine de dégradation. Le second concile d'Arles, 2ᵉ canon, statue qu'aucun marié ne sera élevé à la prêtrise, à moins qu'il n'ait promis de se convertir, c'est-à-dire de garder la continence. Le second concile de Carthage, 2ᵉ canon, ordonne que les évêques, les prêtres et les diacres vivent dans la continence et séparés de leurs femmes; et cela parce que les apôtres l'ont enseigné, et que toute l'antiquité l'a observé ainsi. *Ut quod apostoli docuerunt, et ipsa servavit antiquitas, nos quoque custodiamus.* Le cinquième concile de Carthage, an. 398, 2ᵉ canon, ordonne de même que tous les évêques, prêtres et diacres vivent séparés de leurs femmes, ou qu'ils soient déposés. Il y a pour le même objet beaucoup d'autres anciens canons, aussi bien que des décrets des anciens papes, comme ceux de Sinicius dans son Epître à Himmérius, évêque de Tarragone, c. V; d'Innocent I, dans son Epître à Victrice, évêque de Rouen, c. IX; de S. Léon le Grand, epist. XXXII, à Anastase, c. III et IV. Aussi S. Epiphane, qui florissait en Orient dans le quatrième siècle, s'exprime-t-il ainsi dans son grand ouvrage contre les hérésies (*Hær.*, LIX): « L'Eglise n'admet point à être diacre, prêtre, évêque ou sous-diacre, celui qui n'ayant d'ailleurs qu'une seule femme, use des droits du mariage. » Il ajoute que cette règle « est observée principalement dans les lieux où les canons de l'Eglise sont exactement gardés, dans les lieux où étant dirigés par l'Esprit saint, on tend toujours à ce qui est le plus parfait, afin que ceux qui sont employés dans les divines fonctions ne soient que le moins possible exposés aux distractions du monde. » S. Jérôme (*Epist.* L) dit aussi: « Les évêques, les prêtres et les diacres sont choisis soit vierges, soit veufs; ou s'ils sont mariés, ils doivent, depuis le jour où ils sont entrés dans la prêtrise, vivre dans une continence perpétuelle. » Ce saint affirme la même chose dans son livre contre Vigilance, assurant que telle est la pratique des Eglises d'*Orient*, d'*Egypte* et du *siége apostolique*, et de tous les évêques, selon ce qu'il dit contre Jovinien. Voyez aussi Origène, homél. XIII, sur les Nombres; Eusèbe, l. I, Démonstrat. évang., c. IX; et S. Chrysostôme, homél. *de Patientia Job.* Mais par quelle raison, dites-vous, l'Eglise a-t-elle si fort insisté pendant tous les siècles sur ce point de discipline? Outre la raison que nous avons fait voir ci-dessus, puisée dans S. Paul (I *Cor.*, VII, 32, 33), « La raison de l'assujettissement des ecclésiastiques à la vie solitaire, dit M. Thomdike, éminent théologien protestant, dans ses lettres à la fin du livre intitulé *Justes poids et mesures*, p. 239 cette raison, dit-il, est solidement fondée par les pères et les canons de l'Eglise sur le précepte de S. Paul, qui défend au mari et à la femme de se séparer, si ce n'est pour un temps, pour vaquer à la prière (I *Cor.*, VII, 5). Car les prêtres et les diacres étant continuellement dans l'occasion de célébrer l'eucharistie qu'ils doivent fréquenter continuellement, si les autres personnes doivent s'abstenir pour un temps du mariage, ils doivent, eux, s'en abstenir toujours. »

Mais les apôtres n'étaient-ils pas mariés? — Quelques-uns d'entre eux l'étaient avant d'être appelés à l'apostolat; mais nous ne voyons pas qu'ils aient eu aucun commerce avec leurs femmes, après qu'ils eurent été appelés par Jésus-Christ. S. Jérôme affirme expressément qu'ils n'en avaient aucun (*Ep.* L). Et cela semble résulter clairement de S. Matthieu, ch. XIX, v. 7, où S. Pierre dit à Notre-Seigneur: *Vous voyez que nous avons quitté toutes choses, et que nous vous avons suivi.* En effet, que dans *toutes les choses* qu'ils avaient abandonnées, leurs *femmes* fussent aussi comprises, c'est ce qui résulte de l'énumération que fait notre Sauveur dans le 29ᵉ verset, où il a nommé expressément les *femmes.*

Mais S. Paul ne dit-il pas (I *Cor.*, IX, 5): « N'avons-nous pas le pouvoir d'emmener une sœur (*une épouse*) aussi bien que les apôtres, etc.? » — La traduction protestante a de propos délibéré altéré le sens dans ce passage; il fallait traduire une *femme sœur.* L'apôtre ne parle point de sa femme, car il résulte évidemment de son Epître (I *Cor.*, VII, 7, 8) qu'il n'en avait point. Mais il parle de ces femmes pieuses qui, selon la coutume de la nation juive, accompagnaient les apôtres et les autres prédicateurs, les servant dans les diverses nécessités de la vie, de même qu'elles avaient fait aussi à l'égard de Notre-Seigneur pendant le temps de sa vie mortelle (*Luc*, VIII, 2, 3). Mais S. Paul, de peur d'être à charge aux fidèles, aima mieux se servir lui-même et gagner sa vie par le travail de ses mains.

Mais l'Apôtre (I *Tim.*, III, 2, 12) n'ordonne-t-il pas que les évêques et les diacres soient *les maris d'une seule femme?* — Le sens des paroles de l'Apôtre n'est pas que tout évêque, prêtre ou diacre, doive avoir une femme, puisque lui-même n'en avait point, et qu'il déclare (I *Cor.*, VII, 8): « Je dis à ceux qui ne sont pas mariés et aux veufs, il est bon qu'ils demeurent en cet état comme moi-même. » L'apôtre veut dire au contraire que nul ne doit être admis à être évêque, prêtre ou diacre, s'il s'est marié plus d'une fois, loi qui a toujours depuis été observée dans l'Eglise catholique. En effet, puisque dans ces jours où on commençait à prêcher l'Evangile, il était impossible, quand il n'y avait que peu ou point d'hommes convertis, soit parmi les Juifs, soit parmi les Gentils, qui ne fussent engagés dans le mariage, de trouver un assez grand nombre de ministres convenables, si l'on n'eût pas admis les gens mariés au ministère, on était obligé par la nécessité de les y admettre, mais avec cette

condition toute faite, qu'ils n'eussent été mariés qu'une fois seulement. Maintenant, au contraire, l'Eglise trouve un nombre suffisant de ministres parmi les hommes qui se consacrent à une vie solitaire et veulent embrasser une continence perpétuelle; et par conséquent elle les préfère pour les fonctions du ministère, autorisée à agir ainsi par les paroles de l'Apôtre (I *Cor.*, VII, 32, 37, 38). Et si après s'être consacrés à Dieu de cette manière, ils veulent regarder en arrière ou s'engager dans le mariage, ils sont expressément condamnés par le même apôtre (I *Tim.* v. 12).

N'est-il pas dit dans l'Epître aux Hébreux (*ch.* XII, 5), *le mariage est honorable dans tous?* — La traduction protestante a forcé le texte pour lui faire dire plus que ne dit l'original, qui peut être aussi bien rendu par le mode impératif, comme il suit : « Que le mariage soit honorable en tous, et le lit nuptial sans tache, car Dieu jugera les fornicateurs et les adultères (1). » De la même manière que dans le verset suivant : *Ἀφιλάργυρος ὁ τρόπος*, etc., qui, dans la version protestante est rendu par l'impératif : *que votre conversation soit sans convoitise*. De telle sorte que le vrai sens du texte est que les personnes mariées ne doivent déshonorer leur saint état par aucune liberté contraire à la sainteté du mariage; mais non qu'il faille permettre le mariage à celles qui ont choisi la meilleure part et qui par un vœu se sont consacrées à Dieu.

Mais l'*interdiction du mariage* n'est-elle pas appelée une doctrine des démons (I. *Tim.* IV, 3)?—Elle l'était certainement chez ceux dont parle l'Apôtre en cet endroit, savoir les *gnostiques*, les *marcionites*, les *encratites*, les *manichéens* et d'autres hérétiques, qui condamnaient le mariage d'une manière absolue comme étant l'œuvre des démons. Pour nous, au contraire, personne n'honore plus le mariage; car nous tenons pour certain que c'est un sacrement, et nous ne l'interdisons qu'à ceux qui y ont volontairement renoncé pour se consacrer plus entièrement au service divin, et à l'égard de ces personnes, S. Paul le condamne aussi bien que nous (2).

Mais pensez-vous qu'un vœu de continence oblige si strictement la personne qui l'a formé, qu'elle ne puisse se marier sans commettre un péché? — Oui, très-certainement, parce que les lois de Dieu et de la nature exigent que nous accomplissions les vœux que nous avons faits à Dieu (*Voyez Deutéronome, ch.* XXIII, 21, 23). « Quand vous aurez fait un vœu au Seigneur, votre Dieu, vous ne tarderez point à l'accomplir, parce que le Seigneur, votre Dieu vous en demandera compte, et qu'alors le péché serait en vous. Mais si vous ne promettez point, vous serez sans péché. La parole qui est sortie de vos lèvres, vous la tiendrez et l'accomplirez. Le psaume LXXVI, 11 : « Faites vos vœux et accomplissez-les envers le Seigneur votre Dieu. » Ecclés., V, 4 : « Accomplissez le vœu que vous avez fait. Il vaut mieux ne point faire de vœux, que d'en faire et ne pas les accomplir. » Car si c'est un crime de manquer à notre *foi* envers un homme, combien ce doit en être un plus grand de manquer à la foi due à Dieu. Si vous prétendez que l'état de continence n'est point plus agréable à Dieu que celui du mariage, et par conséquent ne peut être une juste matière d'un vœu, vous vous mettez en contradiction avec la doctrine de l'Apôtre (I. *Cor.*, VII, 38) : « Celui qui donne sa fille en mariage fait bien, mais celui qui ne la donne pas fait mieux encore. » Aussi S. Augustin (*Liv. De Bono viduitatis*, c. 11) affirme-t-il que la violation du vœu de chasteté *est pire que l'adultère*; et S. Jean Chrysostôme (*Ad Theodorum laps.*) s'exprime ainsi : « Quoique vous appeliez mille fois cela un mariage, je maintiens cependant que cela est plus criminel que l'adultère, d'autant que Dieu est meilleur et plus grand que les hommes. » En conséquence de ces principes, le concile d'Illiberis, can. 13, le quatrième concile de Carthage, can. 104, et le concile général de Chalcédoine, can. 15, ont prononcé l'excommunication contre ceux qui osent se marier après avoir fait un tel vœu. Qu'aurait pensé l'Eglise de ces temps, d'une religion introduite dans le monde par des hommes qui avaient notoirement brisé des engagements si solennels, et qui élevaient l'édifice de leur prétendue réformation sur des vœux enfreints et brisés?

Mais tout le monde n'a pas le don de continence; pourquoi donc blâmerait-on les premiers réformateurs, si, trouvant qu'ils n'avaient pas ce don, ils se sont risqués à épouser des religieuses? — La continence n'est pas exigée de tous, mais elle l'est de ceux qui se sont obligés par un vœu à la garder, c'est pourquoi avant de s'engager par un tel vœu, on doit certainement examiner si l'on y est appelé par Dieu, et si l'on peut passer outre, d'après ce que l'on pense de ces engagements; mais celui qui s'est engagé par le vœu n'a plus de liberté de revenir sur ses pas; il peut au reste se tenir assuré que le don de continence ne lui sera pas refusé, s'il use des moyens convenables pour l'obtenir et le conserver, particulièrement de la prière et de la mortification.

En effet, c'est parce que Luther négligea ces œuvres, en abandonnant les heures canoniales et les autres exercices religieux auxquels il avait été accoutumé dans son couvent, qu'on doit voir sans étonnement qu'il perdit le don de continence, don qu'il avait conservé tant qu'il avait été un moine catholique. *Quand*, dit-il, *j'étais un religieux, j'observais la chasteté, l'obéissance et la pauvreté, et en un mot, étant tout à fait dégagé des soins de la vie présente, je me don-*

(1) Τίμιος ὁ γάμος ἐν πᾶσι καὶ ἡ κοίτη ἀμίαντος.

(2) Voyez I. Tim., v. 12. — *N. B.* Ces mêmes hérétiques, dont nous venons de parler, condamnaient aussi absolument l'usage de toute espèce de viande, non seulement au jour d'abstinence, comme cela a toujours été pratiqué par l'Eglise, mais même en tout temps, parce qu'ils regardaient la chair comme venant du mauvais principe, d'où il résulte évidemment que c'est de ces hommes que l'Apôtre avait l'intention de parler dans la Ire à Tim., chapitre IV.

mais tout entier au jeûne, aux veilles et à la prière (*In Gal. l.* XV, *t.* V, *Wittemb.*, *fol.* 291-2). Mais aussitôt que Luther se fit réformateur, pour montrer qu'il était changé en pire, il déclara qu'il avait si bien perdu ce don, qu'il ne lui était plus possible de vivre sans femme (*Serm. de Matrim. t.* V, *fol*, 119-1).

Mais Jésus-Christ ne dit-il pas, touchant la continence (*Matth.*, XIX, 11) : *Tous les hommes ne peuvent recevoir cette parole*; et saint Paul (I *Cor.*, VII, 9) : *S'ils ne peuvent garder la continence, qu'ils se marient ; car il vaut mieux se marier que de brûler?* — Non, ces textes ont été volontairement altérés dans le Testament prostestant. Dans l'original (*Matth.*, XIX, 11), Jésus-Christ ne dit pas : « Tous les hommes ne peuvent recevoir cette parole, mais il dit : Tous les hommes ne reçoivent pas cette parole (1). Et saint Paul (I *Cor.*, VII, 9) ne dit pas : *S'ils ne peuvent garder la continence, qu'ils se marient ;* il dit: *S'ils ne gardent pas la continence* (2), *qu'ils se marient.* Dans ce passage, l'Apôtre ne parle pas de ceux qui ont fait vœu de chasteté, mais des autres chrétiens, auxquels il conseille de se marier plutôt que de brûler de feux illégitimes. Le même avertissement est souvent donné par les théologiens catholiques; mais quant à ceux qui ont fait vœu de chasteté, ils doivent faire usage de moyens différents pour prévenir ces feux, particulièrement de la prière et du jeûne. Mais combien est triste la position de ces adversaires du célibat du clergé, puisque, pour soutenir leur opinion, ils ont en tant de lieux volontairement altéré l'Ecriture sainte ! et quel déplorable malheur ce doit être, que tant de millions d'âmes bien intentionnées soient misérablement trompées par l'opinion où elles sont qu'elles connaissent la pure parole de Dieu, quand, au lieu de cette parole, on n'a mis dans leurs mains qu'une traduction corrompue, et qu'au lieu du pain de vie, elles n'y trouvent qu'un poison mortel.

CHAPITRE XVIII.

Des ordres religieux et des confréries.

Que signifient dans l'Eglise catholique tant d'ordres religieux sous différentes dénominations; ne sont-ils pas tous catholiques, n'appartiennent-ils pas tous à la même religion ? — Oui, certainement; quoique désignés sous des dénominations différentes, tous ces religieux sont d'une seule et même religion, tous professent une seule et même foi, reconnaissent une seule et même autorité, l'Eglise ! et toutes les décisions de l'Eglise; tous sont sujets d'un même chef et étroitement unis dans une seule communion.

En quoi donc ces *ordres religieux* diffèrent-ils l'un de l'autre, s'ils appartiennent tous à une seule religion? — Ils diffèrent en ce qu'ils ont des règles et des constitutions différentes, établies par leurs fondateurs respectifs, des costumes différents, des exercices de dévotion et de pénitence différents, des instituts différents; quelques-uns sont entièrement séparés du monde et uniquement appliqués à la prière et à la contemplation, d'autres s'emploient à la prédication, à l'enseignement et à la conversion des âmes, d'autres encore, au soin des malades, au rachat des captifs, etc., de manière à produire dans l'Eglise de Dieu une admirable variété de sociétés, toutes tendant à la perfection chrétienne, quoique par des exercices divers, selon l'esprit de leurs instituts respectifs.

Tous ces religieux ne sont-ils pas consacrés à Dieu par certains vœux ? — Oui, il y a trois vœux qui sont communs à tous les religieux, savoir : les vœux de *pauvreté*, de *chasteté* et d'*obéissance*. Par le vœu de *pauvreté* ils renoncent à toute propriété sur les choses de ce monde, de manière à ne rien avoir à leur propre disposition; par le vœu de *chasteté*, ils renoncent à tous les plaisirs charnels, et par le vœu d'*obéissance*, ils font l'abandon de leur propre volonté pour suivre celle de Dieu dans la personne de leur supérieur.

Comment savez-vous que cette *pauvreté volontaire*, cette *chasteté perpétuelle* et cette *entière obéissance* sont agréables à Dieu ? — Que la *pauvreté volontaire* ou le renoncement aux biens et aux possessions de ce monde soit agréable à Dieu, c'est ce qui résulte évidemment de saint Matthieu : *Si vous voulez être parfaits, allez et vendez tout ce que vous possédez, et donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel ; et venez et suivez-moi* (XIX, 21). Que la *chasteté perpétuelle* soit agréable à Dieu, cela ne résulte pas moins clairement de saint Matthieu (XIX, 12) : *Il y a des eunuques qui se sont faits tels eux-mêmes pour le royaume du ciel. Que celui qui peut comprendre cette parole, comprenne.* Une *entière obéissance* aux supérieurs légitimes doit nécessairement être agréable à la majesté divine, cela suit évidemment de cette vérité : *l'obéissance est meilleure que le sacrifice*, puisque par l'obéissance nous donnons à Dieu et pour Dieu ce qui naturellement nous est le plus cher, savoir, notre liberté, et ce qui fait le plus obstacle au salut de notre âme, c'est-à-dire notre amour-propre.

Des chrétiens doivent-ils embrasser cet état de vie sans y être appelés par Dieu ? — Non, certainement; il y aurait témérité de leur part à l'entreprendre.

Comment une personne peut-elle savoir si Dieu l'appelle à ce genre de vie? — En consultant Dieu, son directeur et son propre cœur. Pour faire le choix d'un état de vie, on doit d'abord consulter Dieu par une prière fervente, en lui demandant chaque jour, comme saint Paul après sa conversion (*Act.*, IX, 6): *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* On doit aussi consulter un directeur vertueux et prudent, lui découvrir les inclinations de son cœur et les motifs par lesquels on se sent porté à embrasser ce genre de vie. En effet, la meilleure preuve qu'une personne puisse avoir d'une vocation divine, c'est la forte inclination qu'elle trouve en elle-même pour ce genre de vie, après avoir longtemps con-

(1) Οὐ πάντες χωροῦσι τὸν λόγον τοῦτον.
(2) Ε. δὲ οὐκ ἐγκρατεύονται, γαμησάτωσαν.

sulté Dieu par la prière; quand cette inclination a été longtemps éprouvée et qu'elle est fondée sur des motifs où l'amour-propre n'entre pour rien, mais qui sont tels que la grâce de Dieu peut seule les avoir suggérés.

Quels sont les motifs d'après lesquels un chrétien doit se déterminer à embrasser la vie religieuse? — Il doit y être déterminé par le désir de faire pénitence de ses péchés, d'échapper aux dangers et à la corruption du monde, de se consacrer entièrement au service de Dieu et de se sanctifier par l'exacte observance de ses vœux et de tous les exercices de la vie religieuse; enfin par le désir de tendre sans cesse à la perfection chrétienne.

Mais n'est-il point à craindre que des personnes encore jeunes ne s'engagent témérairement par des vœux à une vie religieuse pour laquelle elles n'ont pas de vocation réelle? — Pour prévenir ces inconvénients, l'Eglise catholique ne permet à personne de faire profession dans aucun ordre religieux d'hommes ou de femmes sans avoir accompli par forme d'épreuve une année de noviciat.

La vie religieuse est-elle une institution fort ancienne dans l'Eglise de Dieu? — Oui, fort ancienne; car sans parler de la vie de S. Jean-Baptiste dans le désert (*Luc*, I, 38) et de la vie des premiers chrétiens de Jérusalem, *qui avaient toutes choses en commun, et vendaient leurs biens et leurs possessions..... se réunissant chaque jour d'un accord commun dans le temple*, etc. (*Actes*, II, 44, 45, 46), en quoi ils montraient un exemple de la vie religieuse, nous apprenons par les monuments de l'antiquité les plus certains que, même dans les trois premiers siècles, il y eut des hommes religieux, qu'Eusèbe appelle *ascètes*, et un grand nombre de religieuses ou vierges consacrées à Dieu, quoique ni les uns ni les autres ne formassent encore des monastères réguliers, ce qui n'eut lieu qu'au commencement du quatrième siècle.

Vers le milieu du troisième siècle, saint Paul, le premier ermite, fuyant la persécution commencée par Dèce en l'année 249, se retira dans le désert de la Thébaïde, et y passa plus de quatre-vingt dix années dans une grotte solitaire, en conversation avec Dieu; sa vie remplie de prodiges nous a été transmise, écrite par saint Jérôme.

Vers l'an 271, saint Antoine, jeune Egyptien d'une famille distinguée, abandonna sa fortune et le monde, pour se consacrer à Dieu en menant la vie religieuse. Il trouva dans sa première retraite quelques autres solitaires qui avaient déjà adopté ce genre de vie, peu nombreux encore, et vivant près des villes et des villages. Mais saint Antoine, par son exemple, en entraîna un grand nombre à sa suite dans le désert, et il est généralement regardé comme l'auteur et le père de la vie monastique. Sa vie a été écrite par le grand saint Athanase; elle est pleine d'excellentes leçons de spiritualité.

Vers l'an 313, saint Pacôme se retira du monde, et après avoir pendant quelque temps vécu dans la solitude avec saint Palémon, devint le père d'un grand nombre de religieux; il fut le fondateur de la fameuse congrégation de Tabène, à laquelle il prescrivit une règle qu'il avait reçue d'un ange. Dès ces commencements, les déserts de l'Egypte et de la Thébaïde se virent bientôt peuplés d'une foule innombrable de solitaires, et toutes ces contrées se remplirent de religieux et de religieuses d'une admirable vertu, à tel point que quand Rufin visita ces pays, vers la fin du quatrième siècle, il trouva dans la seule ville d'Oxyrinque dix mille religieux et vingt mille religieuses.

De l'Égypte, ce genre de vie si conforme aux principes de l'Evangile et à l'esprit du christianisme se répandit promptement dans toutes les parties du monde habitées par des chrétiens. Saint Hilarion ayant appris de saint Antoine les règles de la vie religieuse, commença à les pratiquer dans la Palestine, vers le commencement du quatrième siècle, et ce pays aussi ne tarda pas à se remplir de religieux et de religieuses. Dans ce même temps, saint Jacques, depuis évêque de Nisibe, saint Julien Sabas et d'autres grands serviteurs de Dieu, dont les vies et les miracles sont rapportés par Théodoret dans son *Philothée*, propagèrent aussi la vie monastique dans la Syrie et la Mésopotamie. Vers la même époque ou à peu près, les déserts du Pont et de la Cappadoce commencèrent à être habités par des religieux dont la manière de vivre fut embrassée par deux grandes lumières de l'Eglise, saint Grégoire de Nazianze et saint Basile. Celui-ci composa pour ses religieux une excellente règle suivie jusqu'à ce jour par les moines russes et grecs et par quelques-uns de ceux de Pologne et d'Italie.

Quant à la partie *occidentale* de l'Eglise, nous voyons que la vie monastique s'y était déjà établie sur une large base, au quatrième siècle. Saint Augustin nous parle d'un monastère près des murs de Milan, rempli d'excellents religieux, sous la tutelle de saint Ambroise (*August.*, *Confess.*, *ch.* VI); il parle aussi dans son livre sur les usages de l'Eglise catholique (*Chap.* XXXIII), de plusieurs sociétés de ce genre établies à Rome.

Le même saint parle encore d'une maison religieuse près de Trèves en Germanie, où deux courtisans, après avoir lu la vie de saint Antoine, se consacrèrent à Dieu (*Livre* VIII, *Confess.*, VI). Enfin saint Augustin, après son retour en Afrique et sa conversion, propagea le même genre de vie dans cette partie du monde.

En France, le grand saint Martin, évêque de Tours au quatrième siècle, dont Sulpice Sévère a raconté la vie apostolique et les miracles, fonda le monastère de Marmoutiers, dans lequel il réunit la vie cléricale et la vie monastique, comme saint Eusèbe avait fait avant lui à Verceil en Piémont. Mais le plus fameux de tous les monastères de France était celui de l'île de Lérins, fondé vers la fin du quatrième siècle, par saint Honorat, depuis évêque d'Arles, monastère qui fut le berceau fécond de beaucoup de grands saints et d'illustres prélats.

Quant aux îles britanniques, quoique nous ne connaissions pas le temps précis où les premiers monastères commencèrent à y être fondés, cependant nous sommes assurés que ce peuple ne tarda pas à imiter ses voisins, en embrassant ce genre de vie. Le monastère de Bangov, dans le pays de Galles, dans lequel il y avait environ deux mille moines, était fort ancien ; et on parle d'un ancien monastère à Winchester, avant que les Anglo-Saxons vinssent s'établir en ce pays.

Quant à l'Irlande, saint Patrick, qui établit le christianisme dans ce pays, établit aussi la discipline monastique parmi les néophytes; de là elle fut propagée parmi les Pictes en Ecosse, par saint Columban, autrement Columkil, apôtre de cette nation, qui, après avoir fondé en Irlande la fameuse abbaye de Dearmach, passa en Ecosse et fonda celle de l'île de Ly. De ces deux monastères, beaucoup d'autres, en Irlande et en Ecosse, ont tiré leur origine ; tous suivaient la règle de saint Columban. Le vénérable Bède, dans son troisième livre de *l'Histoire ecclésiastique de l'Eglise d'Angleterre* (*chap.*, IV), parle ainsi de ce saint : « On dit que ses disciples ont conservé quelques écrits sur sa vie et ses discours; mais quel qu'il fût lui-même, ce que nous savons de certain sur lui, c'est qu'il laissa des successeurs renommés pour leur continence, leur amour de Dieu et la régularité de leur vie. »

De ce monastère de l'île de Ly sont venus saint Aidan, le premier évêque de Landisfarn, et beaucoup d'autres prédicateurs apostoliques, qui annoncèrent et établirent le christianisme dans le nord de l'Angleterre, comme saint Augustin et ses compagnons l'avaient établi dans le sud, saint Félix à l'est, et saint Birinus à l'ouest de ce pays.

Je désirerais savoir quels sont les principaux ordres religieux qui fleurissent à présent dans l'Eglise de Dieu, apprendre les noms de leurs fondateurs, le temps de leur première institution, etc.— Je vais tâcher de vous satisfaire, aussi brièvement que je le pourrai. D'abord en Orient fleurissent les ordres de saint Antoine et de saint Basile, dont nous avons déjà parlé.

En Occident, saint Augustin, à son retour en Afrique, vers l'an 390, forma avec divers autres compagnons, une société religieuse, dans laquelle il vécut pendant trois ans avant son départ pour Hippone ; et après son arrivée dans cette cité, où il fut d'abord fait prêtre et ensuite évêque, il éleva un monastère dans sa propre maison, y vivant en commun avec son clergé. C'est à cet institut que doivent leur origine les chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui depuis ont toujours été florissants dans l'Eglise de Dieu, et se sont partagés en plusieurs branches en formant diverses congrégations, comme celles de Saint-Jean de Latran, de Saint-Victor, de Sainte-Geneviève, etc. De même que les ermites de de l'ordre de Saint-Augustin, communément appelés *Augustins*, tirent leur origine de la première société religieuse formée par ce saint, avant son départ pour Hippone. Ces ermites furent transportés des déserts dans les villes, par le pape Innocent IV, afin que leurs entretiens pussent être profitables à leurs voisins. C'est de cet ordre que Luther apostasia dans le XVI[e] siècle, et, comme le dragon (*Apocalypse, XII, vers.* 4), *attira avec lui la troisième partie des étoiles du ciel* (c'est-à-dire un grand nombre de religieux de toutes dénominations), *et les précipita sur la terre.*

Vers la fin du cinquième siècle, saint Benoît se retira du monde et, après avoir pendant un grand nombre d'années pratiqué la vie religieuse, dans le plus haut degré de perfection, fonda douze monastères dans le Latium, et le treizième au mont Cassin, dans le royaume de Naples, d'où il passa heureusement sur la montagne éternelle, dans le sixième siècle. Ce saint composa une excellente règle, qui fut ensuite embrassée par presque tous les religieux de l'Occident, jusque vers le douzième siècle, et qui a donné à l'Eglise une innombrable foule de prélats et d'hommes apostoliques, au ciel un grand nombre de saints. La vie prodigieuse de saint Benoît a été écrite par saint Grégoire le Grand dans ses Dialogues.

De la règle de saint Benoît sont venus beaucoup d'autres ordres, outre ceux des bénédictins, comme l'ordre de Cluny, ce dernier ainsi appelé du nom de la première abbaye de ces ordres établie à Cluny, en France. Cet ordre fut fondé par saint Odon, dans le dixième siècle, et fleurit pendant longtemps par sa sainteté. De cette règle sont aussi venus les camaldules, institués par saint Romuald dans les monts Apennins, vers l'an 1000, et qui jusqu'à ce jour ne cessent d'édifier l'Eglise, en répandant une douce odeur de sainteté sur tous ceux qui viennent vers eux ; les moines de Valombreuse, institués par saint Jean Gualbert, dans le onzième siècle, et ainsi appelés du lieu de leur premier établissement ; les cisterciens, ainsi appelés du nom de leur première abbaye, fondée vers la fin du onzième siècle, par saint Robert, abbé de Molesmes, en France. Saint Robert étant obligé de retourner à son abbaye de Molesmes, laissa pour son successeur saint Albéric, qui fut remplacé par un Anglais, saint Etienne Larding, qui eut le bonheur de recevoir dans sa société saint Bernard, dont les prédications et les miracles contribuèrent à propager merveilleusement cet ordre; aussi ces religieux en ont-ils pris le nom de bernardins, qui leur est communément donné. C'est à cet ordre qu'appartient la fameuse abbaye de la Trappe, située en France, qui de nos jours a renouvelé les austérités et la vie contemplative des religieux primitifs. Je passe sous silence divers ordres religeux qui professent la règle de saint Benoît, tels que les silvestrins, les grands montains, les célestins, ainsi appelés de saint Pierre Célestin, leur premier fondateur, les olivetins, etc.

Vers la fin du onzième siècle, saint Bruno, docteur de Paris, se retira avec six compagnons sur les montagnes désertes de la Char-

treuse, dans le diocèse de Grenoble en Dauphiné, et y fonda l'ordre des chartreux, qui jusqu'à ce jour ont conservé leur ferveur primitive, gardant un silence perpétuel, excepté quand ils chantent les louanges de Dieu, faisant une abstinence perpétuelle, portant toujours un rude cilice et s'occupant communément à la prière et à la contemplation.

Vers l'an 1120, saint Norbert, qui avait échangé la vie d'un courtisan pour la pauvreté volontaire recommandée par l'Evangile, fonda un ordre de chanoines réguliers, appelés de lui norbertins; et prémontrés, de Prémontré, lieu où était située leur première abbaye, dans le diocèse de Laon, en France.

C'est aussi dans ce siècle que fut institué en France l'*ordre de la Sainte-Trinité*, pour la rédemption des captifs des mains des infidèles. Cet ordre eut pour fondateur saint Jean de Matha et saint Félix de Valois, deux saints prêtres et solitaires, qui furent invités à cette œuvre charitable par une vision divine. Dans le siècle suivant, un autre ordre fut institué en Espagne, pour la même fin, par saint Pierre Nolasque. Ce dernier est communément appelé l'*ordre de Notre-Dame de la Merci* ou de la *Rédemption*.

Vers l'an 1200, les carmes vinrent en Europe et ne tardèrent pas à s'établir dans toutes les parties de la chrétienté, où ils devinrent merveilleusement florissants; ils ne le furent nulle part plus qu'en Angleterre, où, d'après la couleur de leurs manteaux, ils furent appelés *frères blancs*. C'étaient, dans l'origine, des ermites vivant sur le mont Carmel, qui, lorsque les chrétiens devinrent maîtres de la Syrie et de la terre sainte, furent rassemblés par Alméric, patriarche d'Antioche, et reçurent une règle d'Albert, patriarche de Jérusalem. Cette règle fut ensuite adoucie par le pape; mais elle fut encore embrassée, dans toute son étendue, par sainte Thérèse, au seizième siècle, et par les religieux et les religieuses qui suivirent sa réforme, et sont appelés *carmélites déchaussés*.

Peu de temps après l'arrivée en Europe des carmes, Dieu se plut à élever deux nouveaux ordres qui ont fleuri depuis cette époque jusqu'à présent, et donné à l'Eglise plusieurs papes, un grand nombre de cardinaux, d'évêques, d'écrivains ecclésiastiques et d'hommes apostoliques, deux ordres qui ont aussi produit beaucoup de saints, je veux dire l'ordre de saint Dominique et celui de saint François. Les dominicains ou frères prêcheurs furent institués pour prêcher l'Evangile aux pécheurs et aux infidèles, ce qu'ils ont fait avec un grand succès. Ils furent d'abord connus sous le nom de *frères noirs*, à cause de la couleur de leur habit, et les franciscains furent appelés *frères gris*. Saint François voulut, pour inspirer l'humilité à ses religieux, les appeler *frères mineurs;* il les forma à une grande pénitence et à une grande pauvreté.

Cet ordre prit un accroissement si grand et si rapide, qu'à un chapitre tenu à Assise, par le saint qui l'avait fondé, il ne se trouva pas moins de cinq mille religieux assemblés. L'ordre des franciscains est à présent le plus nombreux dans l'Eglise de Dieu; il est divisé en trois branches principales, placées sous leurs généraux respectifs, savoir, les conventuels, les observants et les capucins. Les observants sont subdivisés en cordeliers, récollets, etc.; outre cela il y a dans cet ordre la congrégation de saint Pierre d'Alcantara, qui est la plus rigoureuse de toutes.

Les religieuses qui suivent la règle de saint François sont communément appelées *pauvres clarisses*, du nom de sainte Claire qui, la première, reçut l'habit de saint François, et qui fut leur première abbesse. Il y a en outre les capucines ou pénitentes, les religieuses du tiers-ordre de S. François, etc.

D'autres ordres ont été fondés entre le commencement du treizième siècle et le seizième: ce sont les servites ou serviteurs de la sainte Vierge, institués vers l'an 1232, par sept gentilshommes de Florence, qui se retirèrent dans des montagnes voisines pour y faire pénitence; les crucigères, quoiqu'on suppose que ces derniers soient beaucoup plus anciens; les jésuates, institués par saint Jean Columbin, l'an 1536; les brigittines, par sainte Brigitte, l'an 1360; les hiéronimites, par Pédro Ferdinando, l'an 1383; les minimes, par saint François de Paule, vers l'an 1450, etc.

Le seizième siècle donna naissance à divers ordres nouveaux: les théatins, ou *clercs réguliers*, furent institués l'an 1528, par saint Cajétan de Thiane, homme d'une vie apostolique. Cet ordre est très-florissant en Italie, aussi bien que les barnabites ou *clercs réguliers* de saint Paul.

Les jésuites, ou membres de la *société de Jésus*, furent institués par saint Ignace de Loyola, l'an 1540, comme une troupe ou compagnie d'*auxiliaires*, pour aider le clergé pastoral dans le temps des plus grandes nécessités de l'Eglise, pour travailler à la conversion et à la sanctification des âmes, pour former la jeunesse à la piété et à la science, pour défendre la foi contre les hérétiques et la propager parmi les infidèles; toutes choses dans lesquelles cet ordre a rendu à l'Eglise des services signalés, pendant ces deux derniers siècles.

Vers le même temps, saint Jean de Dieu fonda un ordre de frères religieux pour prendre soin des malades et les pourvoir de tous les secours nécessaires à l'âme et au corps.

Au commencement du dix-septième siècle saint François de Sales, évêque de Genève, institua l'ordre des sœurs de la *Visitation de la sainte Vierge*. Tel est en abrégé le tableau des principaux ordres qui fleurissent aujourd'hui dans l'Eglise.

Outre ces ordres religieux il y a certaines congrégations régulières d'ecclésiastiques vivant en commun, quoique non liés par des vœux; tels sont les oratoriens, institués par saint Philippe de Néri, au seizième siècle; les pères de la doctrine chrétienne, les lazaristes ou prêtres de la mission, etc.

N'y a-t-il point, parmi les catholiques,

beaucoup de confréries dans lesquelles sont enrôlés un grand nombre de laïques? Veuillez me faire connaître le but de ces confréries. — Ces confréries sont certaines sociétés ou associations instituées pour l'encouragement de la dévotion, ou pour susciter certaines œuvres de piété, de religion et de charité, sous certains réglements, quoique ce soit sans s'y assujettir de manière à ce que celui qui enfreindrait ces règles se rendît coupable de péché. L'utilité de ces confréries consiste en ce que, par là, de bonnes œuvres sont suscitées, les fidèles sont encouragés à fréquenter les sacrements, à entendre la parole de Dieu et à s'assister mutuellement de leurs prières.

CHAPITRE XIX.

Du sacrement de mariage et de la bénédiction nuptiale.

Quand le mariage fut-il institué? — Il le fut d'abord par le Dieu tout-puissant, entre nos premiers parents dans le paradis terrestre (*Gen.*, II), et cette institution a été confirmée par Jésus-Christ dans le Nouveau-Testament (*Matth.*, XIX, 4, 5, 6), où il finit en ces termes : *que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni.* Notre-Seigneur, pour montrer que cet état est saint, qu'il ne doit être ni condamné ni méprisé, s'est plu à l'honorer de son premier miracle, opéré aux noces de Cana (*Jean*, II).

Quelles sont les fins pour lesquelles le mariage est institué? — Pour mettre au monde des enfants qui servent Dieu et ensuite aillent peupler le ciel; pour donner un remède à la concupiscence et pour les avantages de l'union conjugale, afin que l'homme et la femme puissent se donner un mutuel secours et contribuer au salut l'un de l'autre.

Comment prouvez-vous que le *mariage* est un sacrement? — Parce que c'est une union faite et sanctifiée par Dieu lui-même, et qu'aucun pouvoir humain ne peut dissoudre, comme étant un *signe sacré* ou une représentation mystérieuse de l'union indissoluble de Jésus-Christ et de son Eglise. Aussi S. Paul (*Ephés.*, *v.* 31-32) l'appelle-t-il expressément un *grand sacrement* ou *mystère*, relativement à Jésus-Christ et à son Eglise, et c'est ce qui a toujours été reconnu dans l'Eglise catholique (*Voy. S. Ambroise, l.* I; *Abraham, c.* 7; *S. Augustin, l. De bono Conjug.*, c. 18 *et* 24; *l. De fide et operibus, c.* 17; *l. De nuptiis et concupisc., c.* 10, etc.).

Le mariage confère-t-il une grâce à ceux qui le reçoivent? — Oui, s'ils le reçoivent avec les dispositions nécessaires, il donne aux personnes mariées la grâce de s'aimer l'un et l'autre en vue de Dieu, de mettre un frein à la concupiscence, de supporter mutuellement leurs faiblesses, et d'élever leurs enfants dans la crainte de Dieu.

Comment se peut-il faire que tant de mariages soient malheureux, si le *mariage* est un sacrement qui confère une si grande grâce? — C'est parce que le plus grand nombre ne le reçoivent pas dans les dispositions où ils devraient être, parce que dans leur choix ils ne consultent point Dieu, mais seulement leur passion ou leur intérêt temporel; parce qu'ils ne s'y préparent point, en ayant soin de se mettre eux-mêmes en état de grâce, et que trop souvent avant le mariage ils se rendent coupables de libertés défendues par la loi de Dieu.

En quelles dispositions doit-on être pour recevoir le sacrement de mariage? — On doit, par la confession, s'être mis en état de grâce; l'intention doit être pure, c'est-à-dire doit être d'embrasser ce saint état pour les fins pour lesquelles Dieu l'a institué; et si l'on est sous la puissance de parents, etc., on doit les consulter et ne rien faire à cet égard sans leur consentement.

Quelles formes suit l'Eglise catholique en ce qui concerne l'administration du sacrement de mariage? — 1° Elle ordonne que les bans soient publiés à trois jours de dimanche ou de fêtes, avant la célébration du mariage, afin que si quelqu'un connaissait quelque empêchement à raison duquel les parties ne pussent être unies en mariage selon les lois de Dieu ou de son Eglise, il pût le déclarer; 2° les contractants doivent être mariés par le propre prêtre de leur paroisse, en présence de deux ou de trois témoins; 3° ils expriment, en la présence du prêtre, leur consentement mutuel, d'après la forme ordinaire de l'Eglise. Après quoi le prêtre dit : *Je vous unis en mariage, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen;* 4° le prêtre bénit l'anneau de la manière suivante : Notre secours est dans le nom du Seigneur. — Qui a fait le ciel et la terre.

Seigneur, écoutez ma prière. — Et que mes cris arrivent jusqu'à vous.

Le Seigneur soit avec vous. — Et avec votre esprit.

PRIONS.

Bénissez, ô Seigneur, cet anneau que nous bénissons en votre nom, afin que celle qui le portera, gardant une fidélité inviolable à son époux, demeure toujours en paix et selon vos commandements, et vive toujours dans une mutuelle charité. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.*

Alors le prêtre asperge l'anneau avec de l'eau bénite, et le fiancé le prenant, le met au quatrième doigt de la main gauche de la fiancée en disant : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Alors aussi, selon la coutume d'Angleterre, le fiancé met quelques pièces d'or et d'argent dans la main de la fiancée, en disant : *Avec cet anneau je vous épouse; cet or et cet argent je vous donne, de ce corps je vous honore, et de tous mes biens terrestres je vous doue.*

Après cela le prêtre dit : Confirmez, Seigneur, ce que vous avez fait en nous. — De votre saint temple qui est en Jérusalem. Seigneur, ayez pitié de nous. Jésus-Christ, ayez pitié de nous. Seigneur, ayez pitié de nous. Notre Père, etc., et ne nous induisez point en tentation; mais délivrez-nous du mal. Sauvez vos serviteurs. — Qui espèrent en

vous, ô mon Dieu! Envoyez-leur votre secours, ô Seigneur, de votre sanctuaire. — Et de Sion défendez-les. Soyez pour eux, Seigneur, une tour de force. — Contre la face de l'ennemi. — Seigneur, écoutez ma prière. — Et que mes cris arrivent jusqu'à vous. — Le Seigneur soit avec vous. — Et avec votre esprit.

PRIONS.

Abaissez vos regards, ô Seigneur! nous vous en prions, sur vos serviteurs ici présents, et accordez votre favorable assistance à cette institution qui vient de vous, selon laquelle vous avez ordonné la perpétuité de la race humaine, afin qu'étant joints l'un à l'autre par votre autorité, ils soient défendus par votre grâce. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen;* 5° ensuite, si l'on doit donner la *bénédiction nuptiale*, le prêtre dit la messe prescrite dans le *Missel* pour les fiancés; et après le *Pater*, se tournant vers les nouveaux mariés il dit sur eux les prières suivantes :

PRIONS.

Veuillez, Seigneur, prêter une oreille miséricordieuse à nos prières, et faire que votre grâce accompagne cette divine institution par laquelle vous avez ordonné la perpétuité de la race humaine, afin que ce lien, qui est formé par votre autorité, soit conservé par votre grâce. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur, etc.

PRIONS.

O Dieu! qui par votre main toute-puissante avez créé toutes choses de rien, qui, au commencement du monde, ayant formé l'homme à l'image de Dieu, avez de sa chair tiré et formé la femme, et la lui avez donnée pour son aide, nous montrant par là que ce qui était uni au commencement ne doit jamais être séparé : ô Dieu! qui avez consacré l'union des deux sexes par un si excellent mystère, que vous avez voulu qu'il devînt le type du sacrement qui unit Jésus-Christ à son Eglise : ô Dieu! vous par qui a été ordonné et privilégié ce contrat et cette union mutuelle avec une bénédiction, la seule que vous n'ayez pas révoquée, soit dans la punition du péché originel, soit dans la sentence du déluge, regardez d'un œil miséricordieux votre servante ici présente qui, étant sur le point de se donner en mariage, désire vivement d'être reçue sous votre protection. Que la charité et la paix abondent en elle; que, fidèle et chaste, elle se marie en Jésus-Christ, qu'elle soit agréable à son mari comme *Rachel*, sage comme *Rebecca;* qu'elle jouisse d'une longue vie et soit fidèle comme *Sara;* que l'auteur du mal ne trouve jamais rien de lui dans ses actions, qu'elle soit ferme dans la foi et les commandements; que sincère dans son engagement, elle évite tout ce qui est défendu; qu'elle fortifie sa faiblesse par une exacte conduite; qu'elle soit grave dans son innocence, vénérable par sa modestie et bien instruite dans la science du ciel; qu'elle obtienne une heureuse fécondité; qu'elle soit approuvée de vous pour son innocence, et que sa récompense soit d'arriver enfin auprès des saints dans le ciel; puissent ces époux voir les enfants de leurs enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération, et arriver à une heureuse vieillesse. Par le même Jésus-Christ, etc.

Après la communion du prêtre, les nouveaux mariés reçoivent le saint sacrement, et à la fin de la messe, avant de donner aux assistants la bénédiction ordinaire, le prêtre se tourne vers les époux et dit :

Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob soit avec vous, et qu'il répande sa bénédiction sur vous, afin que vous puissiez voir les enfants de vos enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération, et ensuite entrer en possession de la vie éternelle, par le secours de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui vit et règne dans les siècles des siècles, avec le Père et le Saint-Esprit. *Amen.*

Ensuite le prêtre avertit les époux d'être fidèles l'un à l'autre, de s'aimer mutuellement, et de vivre dans la crainte de Dieu; il les exhorte à garder la continence, d'un consentement mutuel, dans les temps de dévotion, et particulièrement aux temps de jeûnes et de grandes solennités, et il achève la messe de la manière ordinaire.

Y a-t-il quelque obligation, pour les personnes qui se marient, de recevoir la bénédiction? — L'Eglise désire qu'on ne l'omette jamais dans un premier mariage, quand cela se peut faire, parce qu'elle attire la bénédiction du ciel; et ce serait certainement une faute de se marier sans cette cérémonie, quand on peut faire ainsi bénir son mariage.

Pourquoi l'Eglise n'accorde-t-elle pas la bénédiction nuptiale, quand une femme se remarie étant veuve? — Parce que le second mariage ne représente pas aussi parfaitement l'union de Jésus-Christ et de son Eglise, union dont le lien est éternel et unique.

Pourquoi l'Eglise n'autorise-t-elle pas la solennité du mariage, depuis le premier *dimanche de l'Avent* jusqu'après les *Rois*, et depuis le *mercredi des Cendres* jusqu'au dimanche de *Quasimodo?* — Parce que les temps de l'*Avent* et du *Carême* sont des temps de pénitence, comme les temps de *Noël* et de *Pâques* sont des temps de dévotion extraordinaire, et par conséquent ne sont pas convenables pour les fêtes du mariage ou de telles solennités.

Quels sont les devoirs des personnes mariées, l'une envers l'autre? — Vous allez les entendre de l'Ecriture sainte (*Eph.*, V, *vers.* 22): « Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur (*Ibid.*, 23), parce que l'homme est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise, qui est son corps, dont il est aussi le Sauveur (*Ibid.*, 24). C'est pourquoi, comme l'Eglise est soumise à Jésus-Christ, qu'ainsi les femmes le soient à leurs maris en toutes choses (*Ibid.*, 25). Maris, aimez vos femmes comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise, et s'est livré lui-même à la mort pour elle.... (*Ibid.*, 28). Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes comme

leurs propres corps : celui qui aime sa femme s'aime soi-même (*Ephés.*,V,28); car personne n'a jamais haï sa propre chair, mais chacun au contraire la nourrit et en prend soin, comme Jésus-Christ fait à l'égard de son Eglise (*Ibid.*, 29); car nous sommes les membres de son corps, de sa chair et de ses os (*Ibid.*, 30). A cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils seront deux en une seule chair (*Ibid*, 31). Ce sacrement est grand, je dis, en Jésus-Christ et en l'Eglise (*Ibid.*, 32). Cependant, que chacun de vous en particulier aime son épouse comme soi-même, et que la femme craigne et respecte son mari (*Voyez aussi Coloss.*, III, 18, 19; I *Pierre*, III, 1). Que les femmes soient soumises à leurs maris, afin que si quelques-uns ne croient pas la parole, ils soient gagnés, sans la parole, par la conversation de leurs femmes (*Ibid.*,2); considérant, dans la crainte, votre chaste conversation (*Ibid.*, 3). Que votre ornement ne soit pas dans l'arrangement de vos cheveux, ou dans des colliers d'or, ou dans l'ajustement de vos habits (*Ibid.*,4); mais ornez l'homme invisible caché dans le cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit de douceur et de paix; ce qui est un riche ornement aux yeux de Dieu (*Ibid.*, 5). C'est ainsi que se paraient autrefois les saintes femmes qui espéraient en Dieu, demeurant soumises à leurs maris (*Ibid.*, 6). Telle qu'était Sara, qui obéissait à Abraham, l'appelant son seigneur, elle dont vous êtes les filles, etc. (*Ibid.*,7); et vous de même, maris, vivez sagement avec vos femmes, les traitant avec honneur et avec discrétion, comme le sexe le plus faible, et considérant qu'elles sont avec vous héritières de la grâce qui donne la vie; afin que vos prières ne soient point troublées.

« Que le mari rende à la femme ce qu'il lui doit (I *Cor.*, VII, 3), et la femme ce qu'elle doit à son mari (*Ibid.*, 4). Le corps de la femme n'est point à elle, mais bien à son mari : de même le corps du mari n'est point à lui, mais à sa femme (*Ibid.*, 5). Ne vous refusez pas l'un à l'autre le devoir, si ce n'est du consentement de l'un et de l'autre, pour un temps, afin de vaquer à la prière; et ensuite vivez ensemble comme auparavant, de peur que votre incontinence ne donne lieu à Satan de vous tenter (*Ibid.*, 6). Au reste, ce que je vous dis, c'est par condescendance, et je n'en fais point un commandement (*Ibid.*, 7); car je voudrais que vous fussiez tous comme moi, etc. (*Ibid.*, 10). Mais quant à ceux qui sont dans le mariage, ce n'est pas moi, c'est le Seigneur qui leur fait ce commandement, qui est que la femme ne se sépare point d'avec son mari (*Ibid.*, 11); que si elle s'en sépare, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari : que le mari de même ne quitte point sa femme.

« Afin qu'elles inspirent la sagesse aux jeunes femmes (*Epître à Tite*, II, 4), leur apprenant à aimer leurs maris et leurs enfants (*Ibid.*, 5); à être régulières, chastes, sobres, attachées aux soins de leur maison, bonnes, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit point exposée au blasphème. »

Il y a aussi d'excellents enseignements pour les personnes mariées, dans le livre de Tobie (*Chap.* VI, *vers.* 16). « Alors l'ange Raphaël lui dit : Ecoutez-moi, et je vous ferai voir quels sont ceux sur qui le démon peut prévaloir (*Ibid.*, 17); car ce sont ceux qui reçoivent le mariage de telle manière, qu'ils excluent Dieu d'eux-mêmes et de leur cœur, qui s'abandonnent à la débauche, comme fait un cheval ou un mulet, qui n'ont point d'entendement; c'est sur ceux-là que le démon a du pouvoir (*Ibid.*,22). Vous recevrez cette fille avec la crainte du Seigneur, plutôt touché du désir d'avoir des enfants, que conduit par la passion, afin que, dans la race d'Abraham, vous obteniez la bénédiction dans vos enfants. »

Et chap. III, 16 : « Vous savez, Seigneur, que je n'ai jamais désiré un époux, et que j'ai conservé mon âme pure de toute concupiscence (*Ibid.*, 17). Je ne me suis jamais mêlée avec ceux qui étaient dans les jeux; et je n'ai jamais pris part aux divertissements de ceux qui marchent dans leur légèreté (*Ibid.*, 18). Mais j'ai consenti à recevoir un époux, par la crainte de vous, Seigneur, et non par concupiscence.

Et chap. VIII, 8, « Vous avez formé Adam du limon de la terre, et vous lui avez donné Eve pour son secours (*Ibid.*, 9). Et maintenant, Seigneur, vous savez que ce n'est point par concupiscence que je prends ma sœur pour épouse, mais seulement pour avoir une postérité dans laquelle votre nom soit à jamais béni. »

Quels sont les devoirs des personnes mariées en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants? — Ces personnes sont obligées de les élever dès leur plus tendre enfance dans la crainte de Dieu, et de leur donner de bonne heure des impressions de piété; de veiller à ce qu'ils soient instruits dans la doctrine chrétienne, et qu'ils soient exacts dans leurs prières ainsi que dans l'accomplissement des autres devoirs religieux; enfin de leur donner de bons exemples, et d'éloigner d'eux les occasions du péché, particulièrement les mauvaises compagnies et l'oisiveté.

L'Eglise catholique permet-elle à ses enfants d'épouser des personnes qui ne sont pas de sa communion? — Elle a souvent prohibé cette sorte de mariages, comme on peut le voir dans le XVIe canon du concile d'Illibéris, dans le Xe canon du concile de Laodicée. Voyez encore, XIVe canon du concile de Chalcédoine, le LXVIIe du concile d'Agde etc.; quoique quelquefois et en certains lieux les pasteurs de l'Eglise aient été, par de fortes raisons, obligés d'accorder des dispenses de cette loi et de tolérer de tels mariages.

Pourquoi l'Eglise voit-elle avec déplaisir les mariages de cette espèce? — 1° Parce qu'elle ne voudrait pas voir ses enfants communiquer dans les choses sacrées, et le mariage en est une, avec ceux qui sont hors de sa

communion ; 2° parce que ces mariages sont de nature à faire naître des dissensions dans les familles, quand l'une des parties cherche à attirer l'autre à sa croyance ; 3° parce qu'il est à craindre que celui des époux qui est catholique ne soit attiré dans l'erreur, ou du moins qu'il ne jouisse pas du libre exercice de sa religion ; 4° parce qu'il est à craindre, ainsi qu'on en a vu de nombreux exemples, que les enfants ne soient élevés dans l'erreur. Il faut observer ici que l'Eglise n'autorise nullement ces marchés par lesquels les parties contractantes conviennent d'élever les garçons dans la religion du père, et les filles dans la religion de la mère. Dieu et son Eglise n'admettent point un tel partage, et ne cèdent point ainsi leurs droits.

CHAPITRE XX

Des relevailles des femmes après leur délivrance.

Quel est le but et la signification des relevailles des femmes après leur délivrance? Pensez-vous que, comme sous l'ancienne loi, il y ait en elles quelque impureté, et sont-elles en quelque manière exclues de l'Eglise par leur délivrance? — Non, pas le moins du monde; mais ce que nous appelons relevailles des femmes consiste uniquement à venir à l'église rendre grâces à Dieu de leur heureuse délivrance, et recevoir, à cette occasion, la bénédiction du prêtre.

Quels sont les rites et les formes de cette cérémonie? — La femme qui désire faire ses relevailles s'agenouille à l'entrée de l'église, tenant à la main un cierge allumé; et le prêtre revêtu du surplis et de l'étole, commence par jeter sur elle de l'eau bénite, et dit ensuite :

Notre secours est dans le nom du Seigneur. — Qui a fait le ciel et la terre.

Antienne. *Cette femme recevra une bénédiction du Seigneur.*

Psaume XXIII.

Au Seigneur est la terre et tout ce qu'elle renferme, le monde et tous ceux qui l'habitent.

Parce que lui-même l'a fondé au-dessus des mers, et que sur les fleuves il l'a préparé.

Qui montera sur la montagne du Seigneur, et qui se tiendra debout dans sa demeure sainte?

Ce sera celui dont les mains sont innocentes et dont le cœur est pur, qui n'a pas pris son âme en vain et qui n'a pas juré faussement envers son voisin.

Celui-là recevra la bénédiction du Seigneur et les effets de la miséricorde de Dieu, son Sauveur.

C'est la génération de ceux qui le cherchent, qui cherchent la face du Dieu de Jacob.

O vous ! princes, ouvrez vos portes : élevez-vous, portes éternelles, le Roi de gloire va entrer.

Quel est ce roi de gloire ? Le Dieu fort et puissant, le Dieu puissant dans le combat.

O vous ! princes, ouvrez vos portes; élevez-vous, portes éternelles, le Roi de gloire va entrer.

Quel est ce Roi de gloire? Le Dieu des armées, c'est lui, le Roi de gloire.

Gloire soit au Père, etc. Comme au commencement, etc.

Antienne. *Cette femme recevra une bénédiction du Seigneur, elle prouvera la miséricorde de Dieu, son Sauveur, car elle est de la génération de ceux qui cherchent le Seigneur.*

Ensuite le prêtre étend sur la main de la femme l'extrémité de son étole et la conduit ainsi dans l'église, en disant : *Venez dans le temple de Dieu adorer le Fils de la sainte vierge Marie, qui vous a donné d'être féconde en votre descendance.*

Alors la femme s'agenouille devant l'autel, rendant grâces à Dieu des bienfaits qu'il lui a accordés pendant que le prêtre récite les prières suivantes :

Seigneur, ayez pitié de nous, Jésus-Christ, ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous. Notre Père, etc. v. Et ne nous induisez point en tentation. r. Mais délivrez-nous du mal. v. Sauvez votre servante, Seigneur. r. Qui espère en vous, ô mon Dieu ! v. Envoyez-lui votre secours, Seigneur, de votre sanctuaire. r. Et de la sainte Sion, défendez-la. v. Que l'ennemi n'ait aucun pouvoir sur elle. r. Et que le fils de l'iniquité ne prétende point lui nuire. v. Seigneur, écoutez ma prière. r. Et que mes cris arrivent jusqu'à vous. v. Le Seigneur soit avec vous. r. Et avec votre esprit.

PRIONS.

Dieu tout-puissant et éternel qui, par l'heureuse délivrance de la sainte vierge Marie, avez changé en joies les peines de vos fidèles servantes dans le temps de leur enfantement, regardez d'un œil miséricordieux votre servante ici présente, qui vient avec joie dans votre temple vous rendre ses actions de grâces ; accordez-lui, Seigneur, qu'après cette vie, par les mérites et l'intercession de la même très-sainte vierge Marie, elle soit digne d'être reçue avec ses enfants dans les joies du bonheur éternel, par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Enfin le prêtre jette encore de l'eau bénite sur la femme, en forme de croix, en disant : *Que la paix et la bénédiction du Dieu tout-puissant, du Père, † du Fils et du Saint-Esprit, descende sur vous et demeure toujours avec vous.* Amen.

CHAPITRE XXI.

Des jeûnes de l'Eglise catholique.

Avez-vous quelque raison de croire que le jeûne et l'abstinence sont agréables à Dieu? — Oui, très-certainement. L'abstinence de saint Jean-Baptiste est célébrée dans l'Evangile (*Luc*, I, 15; *Matth.*, III, 4), et la prophétesse Anne est louée dans saint Luc (*Luc*, II, 27) pour avoir servi Dieu, *jour et nuit dans les jeûnes et dans les prières.* Les Ninivites *en jeûnant obtinrent miséricorde* (*Jonas* III, 5). Daniel joignait *le jeûne à la prière,* et

se préparait par *le jeûne* aux visions célestes (*Dan.*, IX 3, *et* X, 3, 7, 12). Le prophète royal *humiliait son âme par le jeûne* (*Ps.* XXXIV, 13). Esdras et Néhémie demandèrent et obtinrent l'aide secourable de Dieu en *jeûnant* (*Esd.*, VIII, 23; *Néhém.*, I, 4), et Dieu, par la voix du prophète Joël, dit à son peuple : *Convertissez-vous à moi de tout votre cœur dans les jeûnes, dans les larmes et dans les gémissements.*

Mais N.-S. Jésus-Christ a-t-il fait connaître que ses disciples dussent jeûner? — Oui; non seulement il leur en a donné l'exemple en jeûnant lui-même quarante jours (*Matth.*, IV, 2), et leur a prescrit la manière dont ils devaient *jeûner* (*Ibid.*, VI, 16), mais il a encore affirmé expressément qu'après que l'époux leur aurait été enlevé, c'est-à-dire après sa passion, sa résurrection et son ascension, tous les enfants, c'est-à-dire les bons chrétiens doivent jeûner (*Ibid.*, IX, 15; *Marc*, II, 20; *Luc*, V, 35). Aussi voyons-nous, à Antioche, les premiers chrétiens jeûner (*Act.*, XIII, 2) : l'ordination de Paul et de Barnabé fut accompagnée de prières et de jeûnes (XIII, 3), et des prêtres furent ordonnés par eux, pour toutes les Eglises (*Act.*, XIV, 22), *avec des prières et des jeûnes*; enfin les apôtres (II *Cor.*, VI, 4, 5) *agissaient en toutes choses comme les ministres de Dieu en jeûnant.*

Le jeûne a-t-il une puissance particulière contre le démon? — Oui, Notre-Seigneur dit (*Marc*, IX, 28), *ces sortes* (de démons) *ne peuvent être chassés par aucun autre moyen que par la prière et le jeûne.*

Quel but se proposent les chrétiens en jeûnant, et l'Eglise en ordonnant des jours de jeûne et d'abstinence? — C'est, 1° de nous châtier nous-mêmes et de faire pénitence, afin que, comme les Ninivites, nous puissions obtenir miséricorde; 2° pour briser et dompter nos passions et notre concupiscence, et pour assujettir la chair à l'esprit; 3° pour être rendus capables par le jeûne d'élever plus facilement nos âmes à Dieu, et de lui adresser des prières plus pures.

Quelle règle prescrit l'Eglise catholique pour notre nourriture dans les jours de jeûne? —1° L'Eglise prohibe l'usage de toute espèce de viande dans les jours de jeûne, et de plus, pendant le carême, celui des œufs et du fromage (1). Anciennement le vin était également prohibé, mais un long usage du contraire a depuis longtemps supprimé cette prohibition. 2° L'Eglise n'accorde à ses enfants qu'un seul repas les jours de jeûne: l'usage y a ajouté une légère collation vers le soir. 3° Le repas que l'Eglise accorde les jours de jeûne ne doit point être pris avant midi. Dans les douze premiers siècles de l'Eglise, celui du *carême* ne pouvait être pris que le soir, et, dans les autres jours de jeûne, à trois heures de l'après-midi seulement. Ces règles concernent les jours de jeûne; quant aux jours de simple *abstinence*, comme les *dimanches* du *carême*, les trois jours des *rogations* et beaucoup d'autres, nous sommes simplement obligés de ne point manger de viande ces jours-là, mais non de nous restreindre à un seul repas.

(1) Ces usages varient selon les lieux; l'auteur cite ceux de son pays et de son temps.

Pourquoi l'Eglise défend-elle de manger de la viande les jours de jeûne et d'abstinence? — Ce n'est pas qu'il y ait encore des viandes impures sous la loi nouvelle; mais elle le fait pour que ses enfants puissent atteindre le but du jeûne, qui est la mortification et la pénitence, en s'abstenant ces jours-là de la nourriture qui est la plus nourrissante et la plus agréable.

Mais cela n'est-il pas condamné par l'Apôtre (I *Tim.*, IV, 3), lorsqu'il appelle *doctrines diaboliques*, celles des imposteurs qui interdisent l'usage *des viandes que Dieu a créées pour être reçues avec actions de grâces par les fidèles?* — L'Apôtre parle de la doctrine de ceux qui, comme les marcionites, les manichéens et d'autres hérétiques, proscrivaient l'usage de la viande, non pas comme l'Eglise le fait, comme moyen de mortification et de pénitence aux jours de jeûne et d'humiliation, mais comme une chose absolument immonde et d'un usage illégitime dans tous les temps, comme étant l'œuvre du mauvais principe. Or, ceux qui connaissent quelque peu l'histoire de l'Eglise savent que c'était là le système de beaucoup d'hérétiques qui, par la même raison, condamnaient absolument le mariage comme tendant à la propagation de la chair. Ceux qui savent ces choses sont coupables d'une grande injustice en soutenant que ces paroles de l'Apôtre s'adressent à l'Eglise catholique, lorsque leur propre conscience leur a nécessairement appris qu'elles s'appliquent à une toute autre classe de personnes. L'Eglise catholique est bien éloignée de condamner l'usage des créatures de Dieu dans les temps et les circonstances convenables, mais elle ne pense, ni n'a jamais pensé que toute espèce de nourriture convienne aux jours de jeûne et de pénitence. Dans ce cas en particulier, l'Eglise de nos jours est si loin d'être plus exigeante que l'Eglise primitive, qu'au contraire une foule de monuments de l'antiquité nous rendent évident que nos premiers pères dans la foi, les chrétiens des premiers siècles, étaient plus sévères dans leurs abstinences que nous ne le sommes aujourd'hui.

Mais l'Apôtre ne dit-il pas (I *Corinth.*, X, 25) : « Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous enquérir d'où il vient par un scrupule de conscience? »—L'Apôtre ne parle pas des jours de jeûne, ni des viandes qui doivent être mangées ces jours-là; mais, comme cela résulte clairement du texte, il parle des viandes offertes aux idoles, que des faibles chrétiens redoutaient tellement, qu'ils n'osaient même manger les viandes prises à la boucherie, de crainte qu'elles n'eussent été offertes aux idoles. C'est d'après la même idée que l'Apôtre ajoute (27 *et* 28) : « Si un infidèle vous invite à manger chez lui, et que vous vouliez y aller, mangez de ce qu'on

vous servira sans vous enquérir d'où il vient par scrupule de conscience; si quelqu'un vous dit, ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez pas à cause de celui qui vous a donné cet avis, et aussi de peur de blesser, je ne dis pas votre conscience, mais celle d'un autre. »

Pensez-vous donc que ce soit un péché de manger de la viande les jours de jeûne ou de rompre de toute autre manière le jeûne de l'Eglise sans nécessité? — Oui certainement, car c'est un péché de désobéir aux supérieurs légitimes, et plus particulièrement de désobeir à l'Eglise de Dieu (*Matth.*, XVII, 17). *Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain.*

Mais Jésus-Christ ne dit-il pas que *ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme?* — Cela est vrai. Il n'y a dans la viande même aucune impureté, comme beaucoup d'hérétiques l'ont prétendu. On ne contracte aucune souillure capable de tacher l'âme en mangeant sans s'être lavé d'abord les mains, ce qui est la circonstance dont parle Notre-Seigneur dans le texte cité; car toutes les créatures de Dieu sont bonnes, et le corps se débarrasse naturellement de toutes les impuretés matérielles qui entrent dans la bouche. Ce qui souille l'âme, lorsqu'on rompt le jeûne de l'Eglise, c'est la désobéissance du cœur qui viole les préceptes de cette Eglise que Dieu a commandé d'écouter, à laquelle il a voulu qu'on obeît. C'est ainsi que sous la loi ancienne un Israélite aurait souillé son âme en mangeant du sang ou de la viande de porc, et que nos premiers parents se souillèrent en mangeant du fruit défendu, non par l'impureté propre de ces nourritures, mais par la désobeissance du cœur à la loi de Dieu.

Quelles sont les conditions qui doivent accompagner le jeûne du chrétien pour qu'il soit tel que Dieu l'a voulu? — Le jeûne solennel et universel des chrétiens doit être de s'abstenir du péché, et Dieu ne voulut point accepter les jeûnes des Juifs (*Is.*, LVIII), parce que dans ces jours-là ils f i-saient leur propre volonté et opprimaient leur prochain; en sorte que la première condition que nous devions joindre à notre jeûne, c'est de renoncer à nos péchés. La deuxième est d'accompagner notre jeûne d'aumônes et de prières (*Tob.*, XII, 8). La troisième, de travailler à accomplir ces œuvres en esprit de pénitence.

Quelles personnes sont dispensées de l'observation du jeûne? — Ceux qui n'ont pas l'âge, les malades, les femmes enceintes, les nourrices, ceux qui sont obligés les jours de jeûnes à de rudes travaux, tous ceux, en un mot, qui par faiblesse, maladie ou toute autre cause, ne peuvent jeûner sans danger ou sans un grand dommage. Mais il faut remarquer: 1° que si le cas n'est pas évident, on doit recourir à son pasteur pour obtenir une dispense; 2° que dans plusieurs de ces circonstances une personne peut être dispensée d'une partie du jeûne sans l'être de l'autre, du jeûne proprement dit, sans l'être de l'abstinence; 3° que ceux qui par de justes raisons sont dispensés de jeûner doivent s'efforcer, autant que leur condition et les circonstances le leur permettent, d'être plus diligents dans leurs dévotions, plus généreux dans leurs aumônes, plus patients dans leurs maux, enfin de remplacer par l'esprit intérieur de penitence ce qui manque à leur jeûne exterieur.

SECTION II. — *Du jeûne du carême.*

Quand l'Eglise a-t-elle commencé à observer le jeûne du *carême?* — Nous n'en connaissons pas le commencement; car c'est un jeûne qui a toujours été observé dans l'Eglise dès le temps des apôtres, et qui repose sur la même base que l'observation du dimanche, c'est-à-dire sur la tradition apostolique.

Les anciens pères ont-ils souvent mentionné ce jeûne de quarante jours que nous appelons *carême*? —Oui. Il en est souvent fait mention dans les saints pères, qui nous apprennent qu'ils l'avaient reçu des apôtres par tradition (*S. Hieron.*, *ep.* LIV *ad Marcell.; et S. Leo M.*, *Serm.* XLIII *et* XLVI), et les transgresseurs de ce jeûne solennel étaient sevèrement punis par le soixante-huitième des canons apostoliques.

Avez-vous quelque moyen de prouver que le jeûne du *carême* a été établi par les apôtres? — Oui. Nous le prouvons par la règle donnée par saint Augustin (*Epist.* CXVIII *ad Januar.*): Tout ce dont on ne trouve l'etablissement dans aucun concile, mais qui a toujours été observé par l'Eglise universelle, ne peut venir que des premiers pères et des fondateurs de l'Eglise, c'est-à-dire des apôtres Or, on ne trouve l'institution du jeûne du carême dans aucun concile; il a été observé dans tous les siècles depuis le commencement et chez tous les peuples chrétiens de l'*Orient* et de l'*Occident*, et par conséquent le jeûne du carême est une institution et une tradition des apotres.

A quelles fins le jeûne du *carême* a-t-il été institue?— 1° par ce jeûne annuel de quarante jours nous imitons celui de Notre-Seigneur (*Matth.*, IV, 2); 2° par cette institution nous consacrons plus particulièrement à Dieu, par le jeûne et la prière, la dime ou dixième partie de l'annee, de même qu'il était prescrit dans la loi de donner à Dieu la dime de toutes choses; 3° par ce jeûne de quarante jours joint à la prière et à l'aumône nous faisons pénitence pour les péches de l'année entière; 4° nous pouvons en ce temps nous livrer aux exercices spirituels et à la retraite pour examiner plus soigneusement l'etat de nos âmes, ranimer nos forces abattues, et nous pourvoir pour l'avenir de remèdes efficaces contre nos fautes d'habitude; 5° par ce jeûne solennel, nous célébrons d'une manière plus convenable la passion de Jésus-Christ dont on fait une mémoire spéciale pendant le *carême*. Enfin ce temps de jeûne est une préparation pour la grande solennité de la *Pâque* et pour la *communion pascale.*

Dans quel esprit l'Eglise désire-t-elle que

—Parce que depuis ce jour jusqu'à *Pâques* ses enfants accomplissent le jeûne du *carême?* — Dans un *esprit de pénitence*, c'est-à-dire avec un profond chagrin d'avoir offensé Dieu, un désir sincère et une résolution ferme de mieux vivre, de se mortifier et de se châtier eux-mêmes pour leurs péchés. Ce sont là les leçons qu'elle leur inculque chaque jour dans son office et dans sa liturgie, comme on le voit dans les hymnes de ce saint temps, les répons, les collectes, les traits, etc. Je vais vous donner une idée de l'intention de l'Eglise à cet égard en vous citant plusieurs passages de l'Ecriture qu'elle ordonne de lire aux heures *canonicales* chacun des jours de ce saint temps. 1° *à laudes* (LVIII, 1): « Criez sans cesse, faites retentir votre voix comme une trompette, annoncez à mon peuple ses crimes, et à la maison de Jacob, ses péchés 2° *A prime* ou la première heure (*Is.*, LV, 6): « Cherchez le Seigneur pendant qu'on peut le trouver, invoquez-le pendant qu'il est proche. » 3° *A tierce*, ou à la troisième heure (*Joel*, II, 12, 13): « Convertissez-vous à moi de tout votre cœur, dans les jeûnes, dans les larmes, et dans les gémissements. Déchirez vos cœurs et non vos vêtements, dit le Seigneur tout-puissant. » 4° *A sexte* ou à la sixième heure (*Is.*, LV, 7): « Que l'impie quitte sa voie et l'injuste ses pensées, qu'il retourne au Seigneur, et il lui fera miséricorde, qu'il retourne à notre Dieu, parce que sa miséricorde est grande. »; 5° *A none*, ou à la neuvième heure (*Is.*, LVIII, 7): « Rompez votre pain à celui qui a faim, donnez l'hospitalité aux pauvres et à ceux qui sont sans asile. Si vous voyez un homme nu, couvrez-le, et ne méprisez pas votre propre chair. » 6° *A vêpres* ou *chant du soir* (*Joel*, II, 17): « Que les prêtres, ministres du Seigneur, pleurent entre le vestibule et l'autel, et qu'ils disent : Epargnez, Seigneur, épargnez votre peuple, ne livrez point votre héritage à l'opprobre en l'abandonnant à la fureur des nations. »

C'est dans le même but que l'Eglise répète souvent dans l'office cette exhortation : *Faisons pénitence, rachetons les péchés commis par ignorance, de crainte que, saisis par le jour de la mort, nous ne cherchions le temps de la pénitence sans pouvoir le trouver.* Elle dit encore : « Voici maintenant le temps favorable ; voici les jours de salut! Corrigeons-nous par une grande patience, etc. »

Pourquoi appelez-vous le premier jour du carême, *mercredi des cendres?* — A cause de la cérémonie de la bénédiction des *cendres*. En ce jour on les met au front des fidèles, pour leur rappeler qu'ils doivent retourner en poussière ; qu'il faut par conséquent saisir ce temps de miséricorde et, comme les Ninivites et autres pénitents de l'antiquité, expier leurs péchés dans la cendre et le cilice. Les prières dont l'Eglise se sert pour bénir les cendres ont pour but d'obtenir de Dieu l'esprit de componction et la rémission des péchés pour tous ceux qui reçoivent ces cendres. Le prêtre, en faisant avec les cendres le signe de la croix sur le front de chaque fidèle, lui dit : *Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière.*

L'Eglise catholique a-t-elle jamais eu coutume de s'assembler en ce jour pour maudire les pécheurs? — Aucunement ; c'est pour prier Dieu de leur faire miséricorde.

Quel avantage y a-t-il pour les fidèles à avoir des temps réguliers de jeûne, fixés par l'Eglise, plutôt que d'être laissés à leur discrétion, pour jeûner quand ils le trouveraient convenable? — 1° Il serait à craindre que plusieurs ne jeûnassent point du tout, s'ils n'y étaient appelés par l'Eglise ; 2° il n'est nullement douteux que les pécheurs n'obtiennent plus facilement et plus promptement leur pardon lorsqu'ils s'unissent de la sorte en un seul corps à l'Eglise pour demander miséricorde.

Mais les pécheurs doivent-ils espérer ce pardon, s'ils se mortifient seulement sur l'article de la nourriture et que, pour tout le reste, ils s'abandonnent à leur licence accoutumée? — Il est certain que l'esprit de pénitence, qui est l'esprit de l'institution du *carême*, demande qu'ils se mortifient non seulement dans le manger, mais encore par le retranchement de toute superfluité dans le reste, comme dans le boire, le sommeil, les visites et les divertissements inutiles, selon les conseils qui font partie d'une hymne de l'Eglise pour le temps du *carême*.

Utamur ergo parciùs.
Verbis, cibis et potibus,
Somno, jocis, et arctiùs
Perstemus in custodia (1).

Que pensez-vous de cette préparation que l'on donne au *carême*, par les débauches et les excès du carnaval? — Je pense que c'est un reste du paganisme infiniment opposé à l'esprit de l'Eglise. Chez les Anglais, le nom même (*Schrove-tide*) donné au carnaval signifiait autrefois la saison ou le temps de la confession, parce que nos ancêtres dans la foi avaient coutume, conformément à l'esprit véritable de l'Eglise, de se confesser en ce temps-là, afin d'entrer dans le jeûne solennel du carême d'une manière convenable à ce temps de pénitence.

Pourquoi l'office du soir ou de *vêpres* se dit-il avant de dîner tous les jours de carême, excepté les *dimanches?* — C'est une suite de l'ancien usage de *jeûner* pendant le *carême* jusqu'au soir.

Pourquoi ne chante-t-on pas *alleluia* pendant le temps du *carême?* — Parce que c'est un chant de joie qui par conséquent est interrompu en ce temps de pénitence. En sa place, l'Eglise, au commencement de chacune des heures canoniales de l'office quotidien, répète ces paroles : *Louange à vous, ô Roi d'éternelle gloire!*

Pourquoi le cinquième dimanche du *carême* est-il appelé le *dimanche de la passion?*

(1) Usons donc avec plus de réserve de la parole, du boire et du manger, du sommeil, des plaisirs, et vivons plus étroitement dans la retraite.

l'Eglise fait une commémoration toute particulière de la passion de Jésus-Christ.

Pourquoi les crucifix et les autres ornements des autels sont-ils voilés pendant le temps où nous célébrons la passion de Jésus-Christ? — Parce qu'alors l'Eglise est en deuil de son époux qui, dans sa passion, était véritablement un Dieu caché, taisant sa divinité et venant à nous *comme un ver de terre et non un homme, l'opprobre des hommes et le rebut du peuple* (*Ps.* XXI, 6).

SECTION III. — *Des autres jours de jeûne et d'abstinence dans l'Eglise catholique.*

L'Eglise observe-t-elle encore d'autres jours de jeûne et d'abstinence que les quarante jours du *carême*? — Oui, elle jeûne les *mercredis*, *vendredis* et *samedis* des *Quatre-Temps*, et les *vigiles* ou *veilles* des grandes fêtes. Elle s'abstient de l'usage de la viande les trois jours des *Rogations*, le jour de *S. Marc.*, les vendredis et samedis de toute l'année.

Qu'appelez-vous *Quatre-Temps?*— Les *Quatre-Temps* sont les semaines pendant lesquelles l'Eglise confère les saints ordres dans les quatre saisons de l'année, savoir : la première semaine du *carême*, la semaine de la *Pentecôte*, la *troisième semaine de septembre* et la *troisième semaine de l'Avent*. On les appelle en anglais *jours de cendres*, à cause de l'usage de nos premiers pères dans la foi, de jeûner ces jours-là dans le cilice et la cendre, et de ne manger que des pains cuits sous la cendre.

Pourquoi l'Eglise a-t-elle fait correspondre le jeûne des quatre-temps aux quatre saisons de l'année? — 1° Afin qu'aucune saison ne se passe sans que nous offrions à Dieu le tribut du jeûne et de la pénitence; 2° pour attirer sa bénédiction sur les fruits de la terre et le remercier de ceux que nous avons déjà reçus; 3° afin que les fidèles unissent alors leurs prières et leurs jeûnes pour obtenir de Dieu de dignes pasteurs, puisque c'est le temps où l'on les fait ordinations. Les premiers chrétiens étaient ainsi dans l'usage de jeûner aux temps de l'ordination de leurs ministres (*Act.*, XIII, 2, 3; XIV, 22).

Pourquoi l'Eglise jeûne-t-elle les *veilles* ou *vigiles* des grandes solennités? — Pour préparer ses enfants par la prière et la pénitence à les célébrer dignement.

Pourquoi fait-on abstinence le vendredi? Parce que Notre-Seigneur a souffert pour nous un *vendredi;* cependant lorsque le jour de Noël tombe un *vendredi* ou un *samedi*, on ne fait point abstinence ce jour-là.

Que signifient les trois jours des *Rogations?* — Les *lundi*, *mardi* et *mercredi* qui précèdent l'*Ascension* sont appelés les *Rogations*, c'est-à-dire jours de prières et de supplications solennelles. Ce jour on observe l'abstinence; et, dans chaque paroisse, l'on marche en procession, en chantant les litanies, afin de demander à Dieu de bénir les fruits de la terre et de nous préserver de la peste, de la famine, etc. C'est pour le même objet que l'on observe l'abstinence le jour de *S. Marc* (25 avril), en faisant pareillement des processions et des prières solennelles.

Pourquoi fait-on abstinence les *samedis?* — Parce que le *samedi* est le jour que Notre-Seigneur passa dans le sépulcre, et par conséquent un jour de deuil pour ses disciples Cette abstinence est aussi une préparation convenable pour la célébration du dimanche. — Dans l'Orient, au lieu du samedi on jeûne le mercredi qui répond au jour où les Juifs tinrent conseil contre Jésus-Christ, et auquel il fut trahi par Judas.

CHAPITRE XXII.

De l'office de l'Eglise, ou heures canoniales dans l'Eglise catholique.

Qu'entendez-vous par l'office de l'Eglise? — C'est une forme de prières qui se composent de psaumes, leçons, hymnes, etc., et que récitent le clergé et les religieux de l'un et de l'autre sexe dans l'Eglise catholique. Cet office est divisé en sept parties appelées communément les *sept heures canoniales*, correspondant aux différentes circonstances ou stations de la passion de Jésus-Christ, savoir : les *Matines* ou office de la nuit, auxquelles sont jointes les *Laudes*, ou louanges du matin rendues à Dieu; la première, la troisième, la sixième et la neuvième heure de la prière, appelées ordinairement *Prime*, *Tierce*, *Sexte et None;* les *Vêpres* ou chants du soir et les *Complies*.

Toutes ces heures sont récitées chaque jour par le clergé et les religieux, conformément à ces paroles du prophète royal : *Je vous louerai sept fois le jour* (*Ps.* CXVIII).

Ces différentes heures de prières sont-elles appuyées sur quelques textes de l'Ecriture? — Oui. Pour l'office de la nuit, le roi David nous apprend *qu'il se levait au milieu de la nuit pour louer Dieu* (*Ibid.*), et nous voyons que saint Paul et Silas, même dans leur prison, priaient au milieu de la nuit et chantaient les louanges de Dieu (*Act.*, XVI, 25).

Pour les *Laudes* ou louanges à Dieu dès l'aurore, elles nous sont recommandées par l'exemple du psalmiste : « Seigneur, mon Dieu, je veille vers vous dès que la lumière paraît (*Ps.* LXII, 1); » et par ce conseil du sage : « que nous devons nous lever avant le soleil pour louer Dieu et pour l'adorer au lever de la lumière (*Sag.*, XVI, 28). »

A *Prime*, ou la première heure de la prière au lever du soleil, se rapportent ces paroles du psalmiste : « Vous entendrez ma voix dès le matin (*Ps.* V). » *Tierce*, ou la troisième heure de la prière, est l'heure où les apôtres reçurent le Saint-Esprit (*Act.*, II, 15). A *Sexte*, ou la sixième heure, saint Pierre était en prière, lorsqu'il fut averti par une vision de recevoir les Gentils dans l'Eglise (*Act.*, X, 9), et nous lisons que le même apôtre allait au temple avec saint Jean à la neuvième heure de la prière (*Act.*, III, 1). Pour les *Vêpres* ou chant du soir, et les *Complies* qui sont les prières du soir, nous avons l'exem-

ple du prophète royal : « Le soir, le matin et à midi je raconterai et j'annoncerai, et il exaucera ma voix (*Ps.*, LIV). » Aussi trouvons-nous que l'office de la nuit, ou les *Matines*, les louanges du matin ou les *Laudes*, *Tierce*, *Sexte*, *None* et le chant du soir, ou les *Vêpres*, étaient régulièrement observées dans la primitive Eglise, non seulement par le clergé, mais encore par le reste des fidèles; dans la suite les religieux y ajoutèrent *Prime* et *Complies*.

Pourriez-vous me donner une idée de ces heures canoniales telles qu'elles se trouvent dans le bréviaire romain ? — Les *Matines* commencent par le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*. On dit ensuite un verset ou deux pour demander l'assistance de Dieu, et le *Gloria Patri*, etc. Puis le psaume XCIV, par lequel nous nous invitons mutuellement à louer et à adorer Dieu. Viennent ensuite une hymne suivie du psaume avec son antienne propre et des leçons du jour avec leurs répons. Aux *Matines* du dimanche nous lisons dix-huit psaumes et neuf leçons. Dans les jours de fête de Notre-Seigneur ou des saints nous récitons neuf psaumes et neuf leçons, divisés en trois *Nocturnes :* dans les *féries* ou jours ordinaires nous avons douze psaumes et trois leçons. Les psaumes sont distribués de manière que chaque semaine nous récitons le *Psautier* en entier : les leçons sont prises partie de l'Ecriture, de l'Ancien et du Nouveau Testament, partie des Actes des saints, des écrits et homélies des saints pères. Les jours de fêtes, durant tout le temps pascal, tous les dimanches depuis *Pâques* jusqu'à l'*Avent*, et depuis *Noël* jusqu'à la *Septuagésime*, nous terminons les *Matines* par le *Te Deum*.

A *Laudes* nous récitons sept psaumes et un cantique tiré de l'Ecriture, avec leurs antiennes respectives, une hymne, le cantique *Benedictus*, avec la prière ou les prières du jour, et à la fin une antienne ou prière à la sainte Vierge.

Prime commence par le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, *Deus in adjutorium*, etc., et *Gloria Patri*, etc. Suivent l'hymne du matin, le psaume LIII et une partie du dix-huitième, précédés le dimanche du psaume CXVII et suivis du symbole de saint Athanase. Enfin une antienne, un *capitule*, ou courte leçon avec son répons et diverses prières pour demander à Dieu sa grâce pour le jour qui commence.

Tierce, *Sexte* et *None* commencent par le *Pater* et l'*Ave*, etc., et chacune d'elles consiste en une hymne propre et six divisions du psaume CXVIII. L'Eglise veut que le clergé récite chaque jour ce beau psaume, parce que chaque verset renferme l'éloge de la loi et des commandements de Dieu, et excite l'âme à les aimer et respecter, ou enfin sollicite la grâce de les accomplir. Après le psaume on récite une antienne, un *capitule*, un *répons*, une prière ou oraison, et chacune de ces heures est terminée par le *Pater Noster*.

Les *Vêpres* ou *chant du soir* commencent aussi par le *Pater*, l'*Ave*, etc., et se composent de cinq psaumes avec leurs antiennes, un *capitule* ou leçon, une hymne ou le *Magnificat* ou cantique de la sainte Vierge, avec son antienne propre, une collecte ou oraison à laquelle on joint ordinairement trois ou quatre commémoraisons qui consistent en antiennes, versets et oraisons.

Les *Complies* se composent du *Pater*, du *Confiteor*, etc., et de quatre psaumes, d'une antienne, d'une hymne, d'une leçon, d'un répons, du cantique *Nunc dimittis* avec son antienne, de quelques courtes prières que l'on termine par une antienne et une oraison à la sainte Vierge, le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*.

CHAPITRE XXIII.

Des fêtes de l'Eglise catholique, de la semaine sainte et de ses cérémonies.

Quels sont les jours que l'Eglise commande de sanctifier, conformément à la discipline maintenant en usage dans le royaume ? — 1° Le dimanche ou le jour du Seigneur que par tradition apostolique nous observons à la place du *sabbat* des Juifs ; 2° les fêtes suivantes : la Nativité de Notre-Seigneur ou *Noël ;* la Circoncision ou *premier jour de l'année;* l'Epiphanie ou *douzième jour;* Pâques ou jour de la *Résurrection* de Jésus-Christ, et le lundi suivant (1); le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur ; la Pentecôte ou jour de la descente du Saint-Esprit, avec le lundi suivant; la fête du Corps de Jésus-Christ ou le jour du saint sacrement ; 3° les jours de l'Annonciation et de l'Assomption de la sainte Vierge ; 4° les fêtes de tous les saints et des apôtres saint Pierre et saint Paul.

N'y a-t-il point quelques autres fêtes que l'Eglise recommande de sanctifier comme des jours de grande dévotion quoiqu'ils ne soient pas de stricte obligation ?—Oui, 1° la Chandeleur ou jour de la présentation de Notre-Seigneur au temple et de la purification de la sainte Vierge ; 2° le mardi des semaines de Pâques et de la Pentecôte ; 3° la fête de l'invention de la sainte croix ; 4° les fêtes de la conception et de la Nativité de la sainte Vierge ; 5° les fêtes de saint Michel et de tous les anges, de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, des apôtres dont les fêtes ne sont pas d'obligation, des illustres martyrs Etienne et Laurent, des saints Innocents et de sainte Anne, mère de la sainte Vierge ; 6° en Angleterre nous célébrons encore les fêtes de saint Thomas de Cantorbéry et de saint Georges nos patrons.

Quel motif avez-vous pour sanctifier le *dimanche* au lieu de l'ancien *sabbat* qui était le samedi ? — Nous avons l'autorité de l'Eglise catholique et la tradition apostolique.

(1) Il y a parmi les fêtes citées par l'auteur, comme étant d'obligation en Angleterre, quelques unes qui ne le sont plus en France depuis le concordat de 1801. Ainsi, les lundis de Pâques et de la Pentecôte, le jour de l'Annonciation et les jours de l'Epiphanie, du saint sacrement et des SS. Pierre et Paul, qui se célèbrent le dimanche le plus près du jour où elles tombent dans le calendrier.

(*Note du Traducteur*).

L'Ecriture commande-t-elle quelque part de sanctifier le *dimanche* au lieu du *sabbat*? — L'Ecriture nous commande d'écouter l'Eglise (*Matth.*, XVIII, 17; *Luc*, X, 16) et de garder fidèlement les traditions des apôtres (II *Thess.*, II, 15), mais elle ne fait aucune mention particulière de ce changement du *sabbat*. Saint Jean parle du *jour du Seigneur* (*Apoc.*, I, 10), mais il ne nous dit pas à quel jour de la semaine il répondait, et moins encore si ce jour avait été mis à la place du sabbat prescrit dans la loi. Saint Luc dit aussi que les disciples s'assemblaient pour rompre le pain le premier jour de la semaine (*Act.*, XX, 7); et saint Paul prescrit aux Corinthiens (I *Cor.*, XVI, 2) de mettre en réserve le premier jour de la semaine les aumônes que leur charité destinait aux fidèles de la Judée; mais ni l'un ni l'autre ne nous dit que ce premier jour de la semaine devait désormais être le jour d'adoration et le *sabbat* des chrétiens. La meilleure autorité que nous ayons pour cette observance est donc le témoignage et l'autorité de l'Eglise, et, par conséquent, ceux qui prétendent être les fidèles et religieux observateurs du *dimanche* et qui n'observent nullement les autres fêtes établies par la même autorité de l'Eglise, prouvent qu'ils n'agissent que par caprice et non par raison et par religion, puisque les *dimanches* et les *fêtes* ont la même origine, la loi de l'Eglise.

Mais n'est-ce point assez de sanctifier un jour de la semaine, conformément à ce qui est prescrit dans les commandements, sans établir d'autres jours de fêtes, puisqu'il est dit expressément dans la loi (*Exode*, XX, 9): *Vous travaillerez durant six jours et vous y ferez ce que vous aurez à faire.* — Dieu n'avait pas pensé que c'était assez de célébrer chaque semaine le *sabbat* qui était le *samedi*, mais il avait encore établi d'autres fêtes qu'il commandait de sanctifier et dans lesquelles il défendait toute œuvre servile: de ce nombre était la fête de Pâques ou du passage, la fête de la Pentecôte, la fête du son des trompettes, le premier jour du septième mois, celle des expiations, le dixième jour du même mois, celle des tabernacles, le quinzième jour du même mois, etc. (*Lévit.*, XIII); et ainsi lorsqu'il est dit dans la loi: *Vous travaillerez six jours*, etc., on ne doit pas entendre par là qu'aucune fête ne doit être célébrée dans la semaine; car dans ce cas la loi serait en contradiction avec elle-même.

Mais saint Paul ne reprend-il pas les Galates *d'observer les jours, les mois, les temps et les années* (*Gal.*, IV, 10)?—L'apôtre voulait parler ou de l'observance superstitieuse des jours *heureux* ou *malheureux*, ou plutôt comme il est plus probable d'après l'ensemble du texte, de la célébration des fêtes juives qui avaient été abolies avec l'ancienne loi et que les Galates avaient reçues avec la circoncision à la recommandation de certains faux docteurs; mais il était loin de la pensée de l'apôtre de les blâmer d'observer les solennités du christianisme, soit le jour du Seigneur, soit les autres fêtes célébrées en vertu de la tradition apostolique ou prescrites par l'autorité de l'Eglise de Jésus-Christ, et conséquemment par Jésus-Christ lui-même qui a dit aux pasteurs de l'Eglise: *Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise* (*Luc*, X, 16).

Pourquoi le *sabbat* de chaque semaine a-t-il été transféré du *samedi* au *dimanche?* — Parce que Notre-Seigneur a entièrement accompli l'œuvre de notre *rédemption* en ressuscitant d'entre les morts le *dimanche* et en envoyant son Saint-Esprit le même jour. Et, comme l'œuvre de notre *rédemption* est plus grande que celle de la *création*, la primitive Eglise a pensé que le jour où cette œuvre avait reçu son parfait accomplissement était plus digne d'être sanctifié par la religion que celui du repos de Dieu après la création.

Mais l'Eglise a-t-elle le droit de faire un pareil changement dans les commmandements de Dieu? — Les commandements de Dieu, en tant qu'ils renferment sa loi éternelle, sont inaltérables et absolument obligatoires, mais pour ce qu'ils ont de purement cérémonial, ils ont cessé de l'être depuis que la loi mosaïque a été abrogée par la mort de Jésus-Christ. Ainsi le précepte, en ce sens qu'il nous oblige à consacrer une partie de notre temps à louer et à servir notre Créateur, est une loi éternelle qui ne peut être ni changée ni altérée; mais qu'il nous prescrive d'y consacrer en particulier le septième jour, ce n'est plus qu'un précepte cérémonial de l'ancienne loi qui ne peut obliger les chrétiens. Et c'est pourquoi au lieu du septième jour et des autres fêtes marquées dans la loi ancienne, l'Eglise a désigné les dimanches et les autres jours qu'elle veut que nous consacrions au service de Dieu, et nous sommes maintenant obligés de les sanctifier, en conséquence du commandement divin, à la place de l'ancien sabbat.

Pourquoi, outre le dimanche, a-t-on institué d'autres jours de fêtes? — Pour célébrer la mémoire des principaux mystères de notre rédemption, pour remercier Dieu de ses bienfaits, pour le glorifier dans ses saints.

Comment un chrétien doit-il passer les jours de dimanches et de fêtes? — En actes de religion, soit en assistant au grand sacrifice qu'offre l'Eglise et aux autres prières publiques, soit en faisant de bonnes lectures, en entendant la parole de Dieu, etc.

Pourquoi l'Eglise défend-elle toute œuvre servile dans ces jours? — Afin que les fidèles n'aient rien qui puisse les distraire de l'attention au service de Dieu et à la sanctification de leurs âmes dont ils doivent s'occuper dans ces jours. Et un chrétien qui a quelque idée de religion ne trouvera pas certainement que ce soit trop que de consacrer un jour chaque semaine à cette grande œuvre pour laquelle seule nous avons été mis dans ce monde.

Pourquoi la fête de *Noël* a-t-elle été instituée? — Pour célébrer la naissance de Jésus-Christ; pour remercier Dieu d'avoir envoyé son

Fils dans le monde pour nous racheter; et afin qu'à cette occasion nous nous efforcions d'étudier et d'apprendre les grandes leçons de pauvreté, d'humilité et de renoncement que le Fils de Dieu nous donne dans la crèche de Bethléem.

Pourquoi dit-on la messe à *minuit* le jour de Noël? — Parce que Jésus-Christ est né à cette heure.

Pourquoi chaque prêtre dit-il trois messes ce jour-là? — Cet ancien usage marque les trois naissances de Notre-Seigneur; sa naissance éternelle du sein de son Père, sa naissance temporelle de Marie sa mère, et sa naissance spirituelle dans les cœurs des bons chrétiens.

Les fidèles sont-ils obligés d'entendre trois messes le jour de *Noël?* — Non. Seulement, en le faisant, ils seraient dignes d'éloges.

Que signifie le temps de l'*avent* qui précède la fête de *Noël*? — Ce temps, consacré par l'Eglise à la dévotion et à la pénitence, est appelé *avent* ou *avénement*, parce que nous nous y préparons à célébrer dignement la grâce du premier *avénement* du Seigneur, afin d'échapper à la rigueur de sa justice à son second *avénement*.

Qu'est-ce-que le premier *jour de l'an?* — C'est l'octave de *Noël* et le jour de la circoncision de Notre-Seigneur, auquel il commença à répandre son sang pour nous; et, dans ce jour, nous devons chercher à l'imiter par la circoncision spirituelle de nos cœurs.

Qu'est-ce que *l'Epiphanie* ou *douzième jour?* C'est le jour consacré à la mémoire de l'arrivée des sages qui vinrent d'Orient pour adorer Jésus-Christ dans son enfance, et il est appelé *épiphanie* ou *manifestation*, parce que c'est en ce jour que Notre-Seigneur se manifesta aux Gentils pour la première fois. Notre dévotion en ce jour doit nous porter à remercier Dieu de notre vocation à la vraie foi, et, comme les mages, offrir de l'or, de l'encens et de la myrrhe, c'est-à-dire la charité, la prière et la mortification, à notre Sauveur nouveau-né. L'Eglise célèbre encore en ce jour la mémoire du baptême de Jesus-Christ, et son premier miracle, par lequel il changea l'eau en vin à Cana en Galilée.

Qu'est-ce que la *Chandeleur?* — C'est le jour de la purification de la sainte Vierge, après son enfantement, et de la présentation de Notre-Seigneur au temple, où le vieillard Siméon, homme juste qui avait reçu de l'Esprit saint la promesse de voir le Sauveur du monde avant de mourir, le reçut dans ses bras et annonça qu'il était la lumière des nations. C'est pour cela que l'Eglise fait en ce jour une procession solennelle à laquelle on porte allumés des cierges bénis par le prêtre avant la messe, et qui sont pour les fidèles l'emblème de Jésus-Christ qui est la vraie lumière du monde; et c'est à cause de cette cérémonie que ce jour est appelé la *Chandeleur*.

Qu'est-ce que l'*Annonciation* ou *jour de Notre-Dame*, le 25 de mars? — C'est le jour de l'incarnation du Fils de Dieu, c'est-à-dire celui auquel il fut conçu par l'opération du Saint-Esprit dans le sein de la bienheureuse Vierge; et on l'appelle *Annonciation* à cause du message de l'ange Gabriel, envoyé du ciel en ce jour à la vierge Marie.

Qu'entendez-vous par la *semaine sainte* qui précède la fête de Pâques? — C'est une semaine consacrée à une dévotion particulière pour honorer la passion de Jésus-Christ.

Qu'est-ce que le *Dimanche des Rameaux?* — C'est le jour auquel Notre-Seigneur, peu de jours avant de souffrir pour nous, entra dans Jérusalem monté sur un âne, comme il avait été prédit par le prophète Zacharie (*Chap.* IX, *vers.* 9), et fut reçu avec les *Hosanna* de joie au milieu d'une grande multitude de Juifs qui portaient dans leurs mains des branches de palmier. Et c'est en mémoire de cette entrée triomphante que nous faisons en ce jour une procession autour de l'église, portant aussi des branches de palmier dans nos mains pour célébrer les triomphes de notre Roi victorieux.

Que signifie l'office des *Ténèbres* dans la semaine sainte? — Les *Matines* de la passion de Jésus-Christ que l'on récita d'abord la nuit, et que l'on dit maintenant le soir des *mercredi*, *jeudi*, et *vendredi* de la semaine sainte, sont appelées office des *Ténèbres*, du mot latin qui signifie obscurité, parce que vers la fin de l'office toutes les lumières sont éteintes en mémoire des ténèbres qui couvrirent toute la terre lorsque Jésus-Christ fut attaché à la croix, et à la fin de l'office on fait quelque bruit pour représenter le tremblement de terre et le fracas des rochers qui se fendirent à la mort de Notre-Seigneur.

Qu'est-ce que le *jeudi saint?* — C'est le jour auquel Jésus-Christ institua l'eucharistie, et commença sa passion par sa cruelle agonie et sa sueur de sang. Depuis le *Gloria in excelsis* de la messe de ce jour jusqu'à celle du samedi saint les cloches cessent de sonner dans toute l'Eglise catholique parce que nous sommes en deuil de la passion de Notre-Seigneur. Nos autels sont aussi découverts et dépouillés de tous leurs ornements, parce que Jésus-Christ, notre véritable autel, a été attaché nu sur la croix. Ce jour-là les évêques et les supérieurs lavent dans l'église les pieds de leurs inférieurs, d'après l'exemple de Notre-Seigneur (*Jean*, XIII).

D'où vient l'usage de visiter le sépulcre le jeudi saint? — Le lieu où le saint sacrement est réservé dans l'église pour l'office du *vendredi saint*, jour dans lequel on ne fait pas de consécration, est appelé par les fidèles le *Sépulcre*, comme représentant, par anticipation, la sépulture de Jésus-Christ, et dans les lieux où se trouvent plusieurs églises, les fidèles y font leurs stations en y allant visiter Notre-Seigneur et méditer les différentes circonstances de sa passion.

Qu'est-ce que le *vendredi saint?* — C'est le jour auquel Jésus-Christ est mort sur la croix pour nous. La dévotion propre à ce jour et à tout le temps consacré à célébrer la passion de Notre-Seigneur, est de méditer sur les souffrances du Sauveur, d'étudier les

leçons sublimes de vertu qu'il nous donne par son propre exemple dans tout le cours de sa passion et spécialement son humilité, sa douceur, sa patience, son obéissance, sa résignation, etc., et surtout de comprendre quelle a été sa haine pour le péché, et son amour pour nous; afin que nous apprenions à haïr nous-mêmes le péché qui l'a attaché à la croix, et à aimer celui qui nous a aimés le premier jusqu'à mourir pour nous.

Pourquoi se prosterne-t-on devant la croix et la baise-t-on le *vendredi saint?* — Afin d'exprimer par ce respect extérieur rendu à la croix notre vénération et notre amour pour celui qui, dans ce jour, est mort sur la croix pour nous.

Qu'est-ce que le *samedi saint?* — C'est la veille de Pâques, et c'est pourquoi dans la messe de ce jour l'Eglise reprend son *alleluia* de joie qu'elle avait interrompu durant le temps de la septuagésime et du carême, consacré à la pénitence. On bénit en ce jour le *cierge pascal*, qui est un emblème de Jésus-Christ, de sa lumière et de sa gloire, et qui brûle durant la messe depuis Pâques jusqu'à l'Ascension, c'est-à-dire tout le temps que Jésus-Christ demeura sur la terre après la résurrection. Ce jour et la veille de la Pentecôte étaient anciennement les jours consacrés par l'Eglise au baptême solennel, et c'est pourquoi en ce jour on fait solennellement la bénédiction des fonts.

Qu'est-ce que la fête de Pâques? — C'est la plus grande fête de toute l'année, consacrée au souvenir de la résurrection de Notre-Seigneur. La dévotion propre à ce temps c'est de se réjouir de la victoire de Jésus-Christ sur la mort et sur l'enfer, et de travailler à imiter sa résurrection, en passant de la mort du péché à la vie de la grâce.

Qu'est-ce que l'*Ascension?* — C'est le souvenir annuel de l'ascension de Jésus-Christ au ciel, quarante jours après sa résurrection, et c'est un jour de joie tant à cause du triomphe de notre Sauveur en ce jour et de l'exaltation de notre nature humaine maintenant élevée au-dessus des anges, que parce que Notre-Seigneur a pris possession de ce royaume en notre nom, et nous y a préparé une place, et en même temps y remplit pour nous l'office de grand prêtre et d'avocat, en représentant sans cesse à son Père, en notre faveur, sa passion et sa mort. Il convient encore en ce jour de nous efforcer de détacher nos cœurs de la terre et des objets terrestres, de nous souvenir que nous ne sommes ici-bas que des étrangers et des pèlerins, et d'aspirer après notre céleste patrie, où Jésus-Christ notre trésor est arrivé avant nous afin d'y attirer nos cœurs après lui.

Quelle est la dévotion la plus convenable pour le temps qui s'écoule depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte? — C'est de nous préparer, comme les apôtres, par le recueillement et la prière, à recevoir le Saint-Esprit, et de purifier nos cœurs de tout péché et spécialement de toute haine et de toute impureté.

Qu'est-ce que la solennité de la Pentecôte? — C'est une fête qui était observée dans l'ancienne loi en mémoire de ce qu'en ce jour la loi avait été donnée au milieu des tonnerres et des éclairs, et nous la célébrons, parce que c'est le jour où la loi nouvelle a été promulguée par le Saint-Esprit descendu sur les apôtres en forme de langues de feu. La dévotion propre à ce temps, c'est d'appeler par de ferventes prières le Saint-Esprit dans nos âmes et de nous rendre à sa divine influence.

Qu'est-ce que le dimanche de la Trinité? — Le premier dimanche après la Pentecôte est appelé *Trinité*, parce qu'en ce jour on fait plus particulièrement mémoire du grand mystère d'un Dieu en trois personnes, et nous rendons grâce à la sainte Trinité pour l'œuvre de notre rédemption que nous avons célébrée dans les fêtes qui ont précédé.

Qu'est-ce que la solennité du *corps de Jésus-Christ?* — C'est une fête observée dans l'Eglise pour remercier Dieu de sa bonté et de sa miséricorde dans l'institution du saint sacrement, et c'est pour cette fin que se font les processions et les bénédictions de cette octave.

Qu'est-ce que la fête de l'*Invention* de la Croix, le 3 mai? — C'est le jour où nous faisons mémoire de l'invention miraculeuse de la croix de Jésus-Christ par l'impératrice sainte Hélène, mère du grand Constantin, et la principale dévotion de l'Eglise en ce jour, et à la fête de l'*Exaltation de la Croix*, 14 septembre, c'est de célébrer la mort victorieuse et la passion de notre Sauveur.

Quelles sont les fêtes observées dans l'Eglise en l'honneur de N. D. la bienheureuse vierge Marie? — Outre la *Purification* et l'*Annonciation*, dont nous avons déjà parlé, nous célébrons encore sa *Conception* (8 décembre), sa *Nativité* (8 septembre), et le jour de son heureux passage du temps à l'éternité, que nous appelons son *Assomption* (15 août), parce que c'est une pieuse tradition qu'elle a été enlevée au ciel en son corps et en son âme, quoiqu'elle eût payé à la mort la dette commune; nous célébrons encore la fête de sa *Présentation* ou consécration à Dieu dans le temple (21 novembre), et de sa *Visitation* (le 2 août); mais ces fêtes ne sont pas d'obligation dans ce pays.

Pourquoi célèbre-t-on les fêtes de la sainte Vierge et des saints? — 1° Pour glorifier Dieu dans ses saints et le remercier des grâces et de la gloire qu'il leur a accordées; 2° Pour communiquer avec ces citoyens du ciel, et nous obtenir leurs prières; 3° Pour nous encourager à imiter leurs exemples.

L'Eglise n'observe-t-elle pas aussi quelques fêtes en l'honneur des anges? — Nous célébrons la fête de saint *Michel* archange, et de toutes les légions célestes. Nous faisons mémoire (le 8 mai) de la célèbre *apparition* de saint Michel, et nous fêtons nos *anges gardiens*, le 2 octobre, pour remercier Dieu de nous avoir donné des anges pour veiller à notre garde; mais ces fêtes ne sont pas d'obligation dans ce royaume.

Comment prouvez-vous que nous avons des

anges préposés à notre garde? — Par ces paroles de saint Matthieu (*Chap.* XVIII, *v.* 10): *Prenez garde de mépriser aucun de ces petits; car je vous dis que leurs anges voient sans cesse la face de mon Père qui est dans les cieux.* Et ces autres de saint Paul : *Ne sont-ils pas tous des esprits destinés à servir, et qui sont envoyés pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent avoir l'héritage du salut* (*Hébr.*, I, 14) ?

CHAPITRE XXIV.

De l'invocation des anges et des saints.

Quels sont les doctrines et l'usage de l'Eglise catholique au sujet de l'invocation des anges et des saints? — Nous disons que c'est une chose pieuse et utile de nous adresser à eux pour réclamer leurs prières auprès de Dieu; mais non de nous adresser à eux-mêmes comme s'ils étaient les auteurs ou les dispensateurs du pardon, de la grâce et du salut, ou comme s'il était en leur pouvoir de nous secourir indépendamment de la volonté ou du bon plaisir de Dieu.

Mais dans plusieurs des prières adressées aux saints et aux anges, il est question de demander et *miséricorde* et *secours*, et *protection;* que répondez-vous à cela? — Le sens de ces prières, en tant qu'elles sont autorisées par l'Eglise, est de demander aux saints qu'ils aient *pitié* et *compassion* de notre misère et qu'ils *prient pour nous.* C'est ainsi que réclamant leur *secours* et leur *protection*, nous entendons demander le *secours* et la *protection* de leurs prières. Nous prions aussi les anges auxquels Dieu nous a confiés, de nous assister et de nous défendre contre les esprits de ténèbres. Il n'y a là rien de plus que dans les prières de l'Eglise protestante (collecte pour le jour de saint Michel) : *de même que les saints et les anges servent constamment Dieu dans le ciel; de même aussi, par son ordre, ils nous secourent et nous défendent sur la terre* (1).

Avez-vous quelque raison de croire qu'il soit pieux et profitable de réclamer les prières des anges et des saints? — Nous avons les mêmes motifs pour réclamer les prières des anges et des saints, et de croire leur intercession profitable pour nous, que de réclamer pour nous les prières des serviteurs de Dieu qui vivent encore sur la terre; à l'exemple de *saint Paul* qui a si souvent demandé les prières des fidèles auxquels il adressait ses épîtres (*Rom.*, XV, 30; *Ephés.*, IV, 18, 19; I *Thess.*, V, 25; *Hébr.*, XIII, 18). S'il est conforme à la piété et utile pour nous de réclamer les prières des pécheurs qui sont sur la terre (car tous les hommes ici bas doivent se reconnaître pécheurs), comment pourrait-il ne pas être pieux et utile de réclamer les prières des saints et des anges dans le ciel? Serait-ce que les saints et les anges du ciel eussent moins de *charité* que les fidèles de la terre? mais cela n'est pas possible, puisque *la charité ne finira jamais* (1 *Cor.*, XIII, 8), et loin de diminuer elle augmentera dans le ciel. Dira-t-on que les saints et les anges du ciel aient moins de *crédit* auprès de Dieu que les fidèles sur la terre? Pas davantage, car étant plus saints et plus purs, et plus étroitement unis à la majesté divine que les fidèles de la terre, leur crédit dans le ciel doit être d'autant plus grand. Veut-on que les anges et les saints n'aient aucune connaissance de ce qui se passe sur la terre, et qu'il soit, par conséquent, inutile de leur adresser des prières? Ce n'est pas vrai non plus, puisque Notre-Seigneur nous assure que *c'est une grande joie parmi les anges de Dieu lorsqu'un seul pécheur fait pénitence* (*Luc*, XV, 10), ce qui ne pourrait être si les citoyens du ciel ne savaient rien de ce qui se passe sur la terre.

Avez-vous dans l'Ecriture quelques exemples d'anges et de saints priant pour nous ou offrant nos prières à Dieu? — Oui, « l'ange du Seigneur parla ensuite et dit: Seigneur des armées, jusqu'à quand différerez-vous à faire miséricorde à *Jérusalem* et aux villes de *Juda*, contre lesquelles votre colère s'est émue? Voici déjà la soixante-dixième année (*Zachar.*, I, 12). Les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'agneau, ayant chacun des harpes et des coupes d'or pleines de parfums, qui sont les prières des saints (*Apocal.*, V, 8). Alors il vint un autre ange, qui se tint devant l'autel, ayant un encensoir d'or, et on lui donna une grande quantité de parfums *composés* de prières de tous les saints, afin qu'il en offrît sur l'autel d'or qui est devant le trône de Dieu, et la fumée des parfums *composés* des prières des saints, s'élevant de la main de l'ange, monta devant Dieu (*Apocal.*, VIII, 3, 4). »

Voyez-vous demander, dans l'Ecriture, la bénédiction ou les prières des anges ou des saints? — Oui, Jacob, bénissant les enfants de Joseph, dit : « Que le Dieu en la présence de qui ont marché nos pères *Abraham* et *Isaac* (*Gen.*, XLVIII, 15, 16), le Dieu qui me nourrit depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour; que l'ange qui m'a délivré de tous maux, bénisse ces enfants. » Et dans l'Apocalypse, « la grâce et la paix vous soient données par celui qui est (*Ibid.*, I, 4), qui était et qui doit venir, et par les sept esprits qui sont devant son trône. » Mais quand même nous n'aurions pas trouvé d'exemples dans l'Ecriture, la raison et la religion doivent nous apprendre qu'il ne peut y avoir aucun mal à réclamer les prières des serviteurs de Dieu, qu'ils soient dans le ciel ou sur la terre.

Mais, du moins, rien dans l'Ecriture ne prescrit de réclamer les prières des anges ou des saints : que répondez-vous à cela? — La sainte Ecriture ne *prescrivait* pas à *saint Paul* de demander les prières des *Romains*, elle ne commande pas au fils de demander la bénédiction de son père, ni aux fidèles de s'agenouiller pour prier, ou de se découvrir la tête en entrant dans l'église, et cependant ces

(1) Cette prière est presque littéralement extraite de l'office romain qui demande à Dieu : *Ut à quibus tibi ministrantibus in cœlo semper assistitur, ab his in terrâ vita nostra muniatur*; c'est-à-dire : *Que ceux qui vous servent continuellement dans le ciel, protègent notre vie sur la terre.* (*Note du Traducteur*).

choses n'en sont pas moins bonnes comme étant parfaitement conformes aux principes de la piété et de la religion ; il en est de même de l'invocation des anges et des saints. Nous sommes d'ailleurs certains qu'il n'y a rien dans l'Ecriture qui le défende ; et c'est par conséquent se rendre coupable d'une injustice criante que de nous faire un crime de demander les prières des saints : car *lorsqu'il n'y a pas de loi, il n'y a pas de violation de loi* (*Rom.*, IV, 15).

Mais Dieu ne dit-il pas : *Je ne donnerai point ma gloire à un autre* (*Is.*, XLII, 8) ? — Oui, mais cela ne peut nous empêcher de demander aux saints de prier Dieu en notre faveur ; cela n'est pas plus dérober la gloire de Dieu que de réclamer les prières des fidèles ici-bas.

Mais n'est-ce pas manquer de confiance dans la miséricorde de Dieu que d'avoir recours aux prières des saints ? — Aucunement, pas plus qu'on ne manque de confiance dans la miséricorde de Dieu en ayant recours aux prières de nos frères sur la terre. La vérité est que, bien que Dieu soit infiniment miséricordieux et toujours prêt à écouter nos prières, cependant il est de notre devoir et dans sa volonté que nous ne négligions aucun moyen d'accélérer nos progrès vers l'éternité bienheureuse ; par conséquent, il plaît à sa majesté divine que nous le priions sans cesse et que nous y ajoutions encore les prières de nos frères, qu'ils soient dans le ciel ou sur la terre, afin qu'il ait l'honneur et nous l'avantage d'un plus grand nombre de prières.

Avez-vous quelque preuve ou quelque exemple dans la sainte Ecriture que Dieu soit plus disposé à écouter ses serviteurs lorsqu'ils intercèdent pour nous, que si nous nous adressions seuls à lui ? — Oui, au livre de *Job* (XLII, 7, 8) : « Le Seigneur dit à *Eliphaz de Théman* : Ma fureur s'est allumée contre vous et contre vos deux amis parce que vous n'avez point parlé devant moi dans la droiture (*de la vérité*) comme mon serviteur *Job*. Prenez donc sept taureaux et sept béliers, et allez à mon serviteur *Job*, et offrez-les pour vous en holocauste. *Job* mon serviteur priera pour vous ; je le regarderai et l'écouterai favorablement, afin que cette imprudence ne soit point imputée parce que vous n'avez point parlé dans la droiture (*de la vérité*) comme mon serviteur *Job*.

Mais n'est-ce pas faire injure à la *médiation de Jésus-Christ* que de réclamer l'intercession des anges et des saints ? — Pas plus que de réclamer ici-bas l'intercession des serviteurs de Dieu, puisque nous ne demandons pas plus aux saints qu'à nos frères qui sont sur la terre, c'est-à-dire que nous leur demandons seulement de prier pour nous et avec nous celui qui est à la fois notre Seigneur et le leur, par les mérites de son fils Jésus-Christ, qui est aussi leur médiateur et le nôtre.

Mais saint Paul ne dit-il pas : « Il n'y a qu'un Dieu, qu'un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme (1 *Tim.*, II, 5), » et cela n'exclut-il pas l'intercession des saints ? — Les paroles qui suivent immédiatement : *qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous*, achèvent le texte et font voir que la signification complète de ce passage est que Jésus-Christ seul est notre *médiateur par rédemption* ; mais de même que rien ne nous empêche de réclamer la *médiation* des fidèles qui sont sur la terre, leur demandant de s'intéresser à nous par *intercession* et par *prières*, de même rien ne peut nous empêcher d'agir semblablement à l'égard des saints et des anges, bien que ni les uns ni les autres ne puissent obtenir pour nous quoi que ce soit par une autre voie que par Jésus-Christ, le seul *médiateur* qui n'ait besoin de personne pour appuyer ses demandes.

Avez-vous encore quelque chose à ajouter en faveur de la pratique et de l'enseignement de l'Eglise catholique sur l'invocation des saints ? — Oui : 1° Cela s'accorde très-bien avec la *communion des saints*, l'un des articles du Symbole et dont parle l'Apôtre : « Vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la ville du Dieu vivant, de la Jérusalem céleste, d'une troupe innombrable d'anges, de l'assemblée et de l'Eglise des premiers-nés qui sont écrits dans le ciel, de Dieu qui est le juge de tous, des esprits qui sont dans la gloire, de Jésus qui est le médiateur de la nouvelle alliance, etc. (*Hébr.*, XII, 22, 23, 24). » 2° Cela s'accorde avec la conduite et la doctrine des anciens pères, des saints et des docteurs de l'Eglise, et cela de l'aveu même de nos adversaires. *J'avoue*, dit M. *Fulk* dans sa *réplique à Bristow, qu'* Ambroise, Augustin *et* Jérôme *regardent l'invocation des saints comme légitime* (*Sur la IIe épître de S. Pierre*, 1, 3) ; *que dans* Grégoire de Nazianze, Basile *et* Chrysostôme, *il est fait mention de l'invocation des saints*, *et que* Théodore *parle aussi de prières adressées aux martyrs.* » Les centuriateurs de Magdebourg citent plusieurs exemples de prières adressées aux saints dans saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, Prudence, saint Epiphane et saint Ephrem (IVe *centurie*). Tous ces pères, ainsi que saint Augustin, saint Jérôme, etc., sont accusés par M. Brightman (*Dans son Apocalypse, c.* XIV., *vers.* 382) d'établir l'idolâtrie par *l'invocation des saints, le culte des reliques et autres superstitions criminelles.* M. Thorndike (*Epilog.*, *part.* III, *p.* 358) s'exprime ainsi : « Il est reconnu que les lumières des Eglises grecque et latine, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Chrysostôme, saint Cyrille de Jérusalem, saint Cyrille d'Alexandrie, Théodoret, saint Fulgence, saint Grégoire le Grand, saint Léon, et tous ceux qui sont venus ensuite, ont plus ou moins parlé de l'invocation des saints et réclamé leur secours (1). » 3° Cette croyance repose sur le même fondement que toutes les autres vérités chrétiennes, savoir : l'autorité de l'*E-*

(1) V. Mélanchthon, IV. part. *Operum*, p. 218. Kennitius, *Exam.*, part. III, p. 200. Beza *in præfat. Nov. Testam.* Archiep. Whitgift's *Déf. contre Cartwright*, p. 473. Et Daillé, *Advers. lat. Tradit.*, p. 55.

glise de Jésus-Christ que les saintes Ecritures nous ordonnent d'écouter, avec laquelle Jésus-Christ et son Esprit saint doivent demeurer jusqu'à la fin des siècles, et contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais (*Matth.*, XVI, 18; XVIII, 17; XXVIII, 20; *Luc*, X, 16; *Jean*, XIV, 16, 17, 26; XVI, 13). 4° Elle a été autorisée par Dieu même, par les miracles innombrables qu'il a opérés dans tous les siècles en faveur de ceux qui ont imploré avec ferveur les prières et l'intercession des saints (*Augustin, Cité de Dieu*, c. VIII, *p.* 422).

Mais que pouvez-vous dire lorsque vous voyez saint Paul condamner la *religion* ou le *culte* des anges et que dans l'Apocalypse l'ange refuse d'être adoré par saint Jean (*Coloss.*, II, 18)? — Je dis que ni l'un ni l'autre de ces passages n'empêchent de demander aux anges et aux saints de prier Dieu pour nous; car ce n'est point leur rendre le *culte divin* ou d'*adoration*, pas plus que lorsque nous demandons les prières les uns des autres. Or c'était un *culte divin* ou d'*adoration* que l'ange refusa de recevoir de saint Jean. « Je me jetai à ses pieds pour l'adorer, dit l'apôtre. » C'était le *culte superstitieux* et non pas la demande des prières des anges que saint Paul condamne : *culte superstitieux* parce qu'il s'adresse aux mauvais anges dont parle l'apôtre (*Ibid.*, 18), ou parce que s'adressant aux bons, il n'est pas réglé de manière à *demeurer attaché* à Jésus-Christ *qui est la tête et le chef* (*Ibid.*, 19). » Tel était le culte que plusieurs des *philosophes* (contre lesquels l'apôtre prévient les Colossiens (*Ibid.*, 6)) rendaient aux anges ou aux démons auxquels ils offraient des sacrifices comme aux messagers nécessaires des rapports entre les dieux et les hommes. Tel était aussi le culte que *Simon le magicien* et plusieurs des gnostiques rendaient aux anges qu'ils croyaient être les créateurs de l'univers (*Théodoret*, 45 ; *Hær.*, *fab.*, *c.* IX).

Mais que pensez-vous de l'usage de prier les saints à genoux ; n'est-ce pas leur rendre un culte divin? — Pas plus que de demander à genoux la bénédiction de son père et de sa mère; ce qui est absolument le même cas, puisque nous attendons de nos parents, en demandant leur bénédiction, précisément la même chose que nous réclamons des anges et des saints, c'est-à-dire de prier Dieu pour nous.

Mais n'est-ce pas attribuer aux anges et aux saints ce qui n'appartient qu'à Dieu, *l'omniscience* et *l'omniprésence*, c'est-à-dire *de tout savoir et d'être présent partout*, en supposant qu'ils entendent ou connaissent toutes les prières que nous leur adressons? — Nullement. Nous ne croyons point que les anges et les saints soient *présents partout*, ni qu'ils *connaissent tout* ; mais nous ne doutons nullement qu'ils ne reçoivent nos prières puisque l'Ecriture sainte nous apprend qu'ils les offrent à Dieu (*Apoc.*, V, 8; *et* VIII, 3, 4).

Si vous demandez comment ils peuvent savoir nos prières sans *être partout* et sans *connaître tout*, je réponds que cela peut être de plusieurs manières : 1° Les *anges* peuvent en avoir connaissance étant présents à nos côtés en qualité de nos gardiens, et les *saints* qui jouissent du commerce des esprits célestes peuvent les connaître par eux. 2° Les saints et les anges peuvent voir et connaître nos prières en Dieu, dont la contemplation fait leur bonheur de tous les instants ; ce peut être par une révélation de Dieu aussi bien qu'en Dieu qu'ils connaissent la conversion des pécheurs dont parle l'Evangile (*Luc*, XV, 10); car ceux qui voient Dieu face à face par la *lumière de gloire*, discernent tous les attributs divins et parmi eux les secrets les plus impénétrables de la nature : ainsi, bien qu'ils ne soient pas eux-mêmes *présents partout*, cependant en contemplant celui qui voit et connaît tout, ils reçoivent une immense augmentation dans la connaissance des choses qui se passent ici-bas. « Nous verrons la lumière dans votre lumière même, dit le prophète royal (*Psaume* XXXV, 9); nous serons semblables à lui, dit saint Jean, parce que nous le verrons tel qu'il est (I *Gén.*, II, 2). Nous ne voyons Dieu maintenant, dit saint Paul, que comme en un miroir; mais alors nous le verrons face à face : je ne connais maintenant Dieu qu'imparfaitement ; mais alors je le connaîtrai comme je suis moi-même connu de lui (I *Cor.*, XIII, 12). » 3° Les anges et les saints peuvent connaître les prières que nous leur adressons de la manière dont les esprits se parlent ordinairement l'un à l'autre et s'entendent l'un l'autre, c'est-à-dire en dirigeant nos pensées vers eux avec le désir de leur ouvrir notre âme. Car nous ne saurions comprendre ni expliquer autrement le langage et la conversation des esprits qui, n'ayant ni bouche ni oreilles, doivent s'entendre en dirigeant leurs pensées l'un vers l'autre. Or, les communications de cette espèce peuvent s'étendre aussi loin qu'on le voudra, ne dépendant ni du son ni d'aucun autre phénomène matériel : elles sont donc indépendantes de la distance.

D'ailleurs, les saints, lorsqu'ils étaient sur la terre, ont parfaitement connu les misères qui nous accablent dans cette vallée de larmes ; ils n'ont pas ignoré que les bons chrétiens désirent très-ardemment être secourus par la prière des saints du Seigneur, et puisqu'ils ont connu cela sur la terre, ils le savent encore aujourd'hui. Si donc leur charité les porte à prier pour les fidèles en général, on ne peut douter qu'ils ne le fassent plus particulièrement pour ceux qui ont un plus grand besoin de leurs prières, ou qui les désirent le plus vivement, cette manière d'agir étant le propre de la charité qui est parfaite dans le ciel. Il suit de là que l'on peut à la rigueur supposer que si les saints ne connaissent pas chacune de nos demandes en particulier, il n'en serait pas moins profitable de solliciter leurs prières; car ils prient certainement pour les chrétiens en général, et en particulier pour ceux qui désirent le secours de leurs prières.

Enfin une expérience de mille huit cents ans, et les faveurs innombrables accordées dans tous les siècles à ceux qui ont réclamé les prières des anges et des saints, ont convaincu l'Eglise de Dieu que cette dévotion est à la fois agréable à Dieu et utile aux fidèles. Nous pouvons donc nous dispenser d'une recherche de pure curiosité sur la manière dont ils connaissent nos demandes, puisque nous savons par expérience qu'il en résulte pour nous un très-grand bien.

Mais le prophète Isaïe ne dit-il pas (LXIII, 16) « qu'Abraham ne nous connaît point? » Le sens évident de ce passage est que les soins paternels et la providence de Dieu sur son peuple sont infiniment au-dessus de ceux d'Abraham et d'Israël, leurs pères selon la chair : « C'est vous qui êtes notre père, dit le prophète, Abraham ne nous connaît point, Israël ne sait qui nous sommes ; mais vous, Seigneur, vous êtes notre père, notre rédempteur, etc. ; » que dans le même temps Abraham n'ignorât pas ce qui se passait parmi ses enfants (bien qu'avant l'époque où Jésus-Christ ouvrit le ciel par sa mort, les patriarches ne pussent encore jouir de la vision béatifique), c'est ce qui résulte clairement de ce que nous lisons dans l'Evangile (*Dans la parabole du mauvais riche, Luc.*, XVI, 25, 29).

Ici, je ne puis m'empêcher de remarquer combien sont étranges et déraisonnables les idées de certaines personnes qui se font scrupule d'accorder quelque connaissance aux anges et aux saints de Dieu, et qui sont toujours prêtes à accorder que les démons connaissent nos actions et les invocations de leurs sectateurs impies. Comme si les esprits méchants de *ténèbres* pouvaient par la seule *nature* connaître plus que les saints qui, indépendamment des *lumières de la nature*, jouissent de la lumière de la *grâce* et de la *gloire*, ou comme si ces esprits rebelles avaient acquis un degré plus grand de perfection et de connaissance par leur chute, que s'ils étaient restés au nombre des anges!

Mais comment pouvez-vous prouver par l'Ecriture que les saints jouissent de Dieu dans le ciel avant la résurrection générale? — Cela est visiblement la doctrine de saint Paul, lorsqu'il dit : « Aussi nous savons que si cette maison de terre où nous habitons vient à se dissoudre, Dieu nous donnera dans le ciel une maison qui ne sera point faite de main d'homme et qui durera éternellement (II *Cor.*, V, 1). Nous sommes donc toujours pleins de confiance, et comme nous savons que pendant que nous habitons dans ce corps nous sommes éloignés du Seigneur et hors de notre patrie (parce que nous marchons vers lui par la foi, et que nous n'en jouissons pas encore par la claire vue), dans cette confiance que nous avons, nous aimons mieux sortir de la maison de ce corps pour aller habiter avec le Seigneur (II *Cor.*, V, 6, 7). » Ce qui veut dire évidemment que les âmes des saints, lorsqu'elles sortent de leurs corps par la mort, entrent dans les *tabernacles éternels*, sont *présentes* devant Dieu et jouissent de sa *vue*. La même chose revient dans une autre épître (*Philipp.*, I, 23, 24) : « Je me trouve pressé des deux côtés; car d'une part je désire d'être dégagé des liens du corps et d'être avec Jésus-Christ, ce qui est sans comparaison le meilleur; et de l'autre il est plus utile pour votre bien que je demeure encore en cette vie. »

CHAPITRE XXV.

De la dévotion des catholiques envers la sainte vierge Marie, de la virginité perpétuelle, du chapelet, du rosaire et de l'Angelus.

Que signifie le respect profond et la dévotion des catholiques envers la sainte vierge *Marie?* — Cela est fondé : 1° sur sa grande dignité de *mère de Dieu*, et sur sa proche parenté avec Jésus-Christ son fils. Comment pourrait-on en effet aimer et honorer Jésus-Christ de tout son cœur sans aimer et estimer sa sainte mère? 2° Sur les grâces éminentes qui ont été répandues sur elle pour la préparer à cette haute dignité. C'est pour cela que l'ange Gabriel l'a saluée *pleine de grâces* (*Luc*, I, 28) (ce que les protestants, qui ne sont pas grands amis de la très-sainte Vierge, ont préféré traduire par *hautement favorisée*, et que l'ange et sainte Elisabeth (*Luc*, I, 42) l'ont pareillement déclarée *Reine entre toutes les femmes*. 3° Sur son extraordinaire *sainteté*, car si elle était *pleine de grâces* avant de concevoir dans son sein la source de toutes les grâces, à quel degré de sainteté et de grâces n'a-t-elle pas dû arriver pendant tant d'années qu'elle a encore vécu ; surtout après avoir porté neuf mois dans son sein l'auteur de toute sainteté, et avoir passé trente ans dans sa compagnie, dans la contemplation de sa personne adorable et de ses divins mystères (*Luc*, II, 19 *et* 51), sans jamais apporter d'obstacles aux torrents de grâces qui découlaient sur son âme bénie? 4° Sur le haut degré de gloire auquel Dieu l'a élevée en proportion de la grâce et de la sainteté dont elle était douée sur la terre, et sur le grand pouvoir qu'elle possède auprès de son divin Fils, et par lui auprès de son Père céleste.

Y a-t-il dans l'Ecriture quelque indice de la grande dévotion que tous les siècles devaient manifester envers la sainte Vierge? — Oui, elle l'avait elle-même annoncé dans son cantique : *Désormais je serai appelée bienheureuse dans la suite de tous les siècles* (*Luc*, I, 48).

Devons-nous d'après cela rendre des honneurs divins ou des actes d'adoration à la sainte Vierge?—Non certainement. En cela comme en toute autre chose, l'Eglise garde un juste milieu entre les deux extrêmes ; elle condamne ceux qui refusent d'honorer la sainte Mère de Dieu, mais plus encore ceux qui voudraient lui rendre un culte divin. Parmi les honneurs qui peuvent être accordés à une simple créature, elle n'en trouve aucun de trop grand pour cette Vierge bénie; mais, comme elle sait qu'il y a une distance infinie entre elle et Dieu, elle est bien éloi-

gnée de lui offrir des sacrifices ou de lui rendre les actes d'adoration qui n'appartiennent qu'à Dieu seul; et, quelques honneurs qu'elle rende à la mère, elle les rapporte tous à la gloire du Fils qui est le motif véritable et le but de toutes nos prières.

Mais pourquoi appelez-vous la sainte Vierge *Mère de Dieu?* — Parce qu'elle est véritablement mère de *Jésus-Christ*, qui est à la fois vrai *Dieu* et vrai homme; et par conséquent elle est vraiment mère de *Dieu*, non qu'elle soit la mère de la Divinité, mais elle est la mère de celui qui, dans une seule et même personne, est à la fois Dieu et homme. C'est pour cela qu'elle est appelée par sainte Elisabeth (*Luc*, I, 43), *la Mère de mon Seigneur.*

Pourquoi l'Eglise dans les hymnes et les antiennes appelle-t-elle la sainte Vierge *Mère de grâce et Mère de miséricorde?* — Parce qu'elle est la mère de celui qui est la source de toute *grâce* et de toute *miséricorde*, et qu'elle est à la fois très-désireuse à cause de sa *charité* éminente, et très-capable à cause de son grand *pouvoir* auprès de son Fils de nous obtenir *grâce* et *miséricorde*.

Et pourquoi est-elle appelée *Reine des cieux*, et encore *Reine des anges et des saints?* —Parce qu'elle est la mère du *Roi des cieux*, au-dessus de tous les saints.

Que pensez-vous de ceux qui osent dire qu'elle n'est rien de plus qu'une autre femme, et qu'on ne lui doit aucun respect ni aucun honneur? — Il faut avoir bien peu de respect envers Notre-Seigneur Jésus-Christ pour traiter sa mère avec tant de mépris.

Que pensez-vous de l'opinion de ceux qui prétendent qu'elle a eu d'autres enfants de saint Joseph après la naissance de notre Sauveur?—C'est une hérésie que l'Eglise a condamnée il y a quatorze cents ans, qui est contraire à la tradition apostolique, et même au symbole des apôtres qui l'appelle *Vierge*. Qu'elle se fût réellement engagée par vœu à ne connaître aucun homme, c'est ce que les saints pères ont conclu de ses paroles à l'ange (*Luc* I, 34) : Comment cela se fera-t-il, car je ne connais point d'homme?

Pourquoi donc alors est-il fait mention dans l'Ecriture des *frères* de notre Sauveur? — Saint Marc les nomme (*Marc*, VI, 3) : ce sont Jacques, Joseph, Jude et Simon. C'étaient les fils de Marie, femme de Cléophas, que l'Evangile appelle la *sœur*, c'est-à-dire *la proche parente* de la sainte Vierge. Ses enfants sont appelés de même les *frères* de notre Sauveur, selon l'usage de l'Ecriture d'appeler *frères* et *sœurs* ceux qui sont proches parents.—Si l'on me demande de prouver que Marie, femme de Cléophas, était mère de Jacques, de Joseph, etc., je le rendrai évident par la comparaison des évangélistes. Saint Matthieu (XXVII, 56) nous apprend que parmi les femmes qui avaient suivi Notre-Seigneur depuis la Galilée, en ayant soin de l'assister, et qui étaient présentes à sa mort, étaient Marie Madeleine et Marie, mère de Jacques et de Joseph, etc. Saint Marc (XV, 40) atteste la même chose, et saint Jean (XIX, 25) nous dit expressément que cette même Marie qui se tenait auprès de la croix était *sœur* de la sainte Vierge et femme de Cléophas, en sorte que Jacques, Joseph, etc., ainsi que l'Evangile le rend manifeste, n'étaient pas les enfants de Notre-Dame, mais ceux de sa proche parente, Marie, femme de Cléophas.

Mais pourquoi notre Sauveur est-il appelé son premier-né (*Matth.*, I, 25; *Luc*, II, 7)? — C'est une locution hébraïque qui ne signifie pas que quelque autre soit *né après* lui, mais qu'aucun autre n'était *né avant* lui. C'est ainsi que le *Fils unique* du Père est appelé son *premier-né* (*Hébr.*, I, 6).

Et pourquoi est-il dit de S. Joseph (*Matth.*, I, 25) : *Qu'il ne l'avait point connue quand elle enfanta*, etc? — Cela est encore dit selon la manière de parler des *Hébreux*, qui exprime ce qui n'avait pas encore eu lieu jusque-là, sans entrer dans la question de ce qui fut fait après, cette dernière question étant étrangère au grand point que l'évangéliste avait en vue, qui était de nous rendre certains que Jésus-Christ était né d'une vierge. Nous avons des exemples de semblables expressions dans l'*Ancien Testament;* ainsi dans le psaume CIX il est dit : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche pied.* A-t-il pour cela cessé d'être assis à la droite de son père, depuis que ses ennemis lui servent de marche pied? — Non certainement.

Quelle est la prière que l'Eglise adresse ordinairement à la sainte vierge Marie? — C'est la Salutation angélique, ou *Je vous salue, Marie*, etc. Une grande partie en est tirée de l'Evangile (*Luc*, I, 28 *et* 42), le reste a été ajouté par l'Eglise pour réclamer les prières de la sainte Vierge pour nous, pauvres pécheurs.

Pourquoi les catholiques répètent-ils si souvent la *Salutation angélique?* — C'est pour rappeler la mémoire de l'incarnation du Fils de Dieu, pour honorer sa sainte mère et pour réclamer le secours de ses prières.

Qu'est-ce que le *chapelet?* — C'est une pratique de dévotion qui consiste dans la récitation d'un certain nombre de fois *Notre Père* et *Je vous salue, Marie*, pour obtenir la bénédiction de Dieu par les prières et l'intercession de Notre-Dame.

Mais n'est-il pas de la dernière absurdité de répéter, selon l'usage ordinaire de dire le chapelet, dix fois *Je vous salue, Marie*, pour une fois *Notre Père?* — Ce serait véritablement une absurdité et un blasphème, si l'on entendait par là que la sainte Vierge fût plus puissante ou plus miséricordieuse que son Fils, ou que nous ayons plus de confiance en elle qu'en lui; mais nous sommes bien loin de pareilles idées.

Pourquoi donc dans le chapelet répète-t-on plus souvent la Salutation angélique que l'Oraison dominicale? — Parce que le chapelet étant une dévotion instituée pour rappeler particulièrement le souvenir de l'incarnation de Jésus-Christ, et pour l'honorer

dans la personne de sa sainte Mère, il a été jugé convenable de répéter d'autant plus souvent la prière qui se rapporte spécialement à ces intentions. Il est en même temps bon de faire remarquer, 1° que si dans le chapelet on répète dix fois *Je vous salue, Marie*, pour une fois *Notre Père*, dans la messe et dans l'office de l'Eglise presque toutes les prières s'adressent à Dieu seul; 2° que chaque Salutation angélique, tant par la nature même de la prière que par l'intention de l'Eglise, se rapporte plus à l'honneur du Fils de Dieu qu'à celui de sa mère, d'abord parce que l'Eglise, en honorant la mère, a principalement en vue l'honneur du Fils, et aussi parce que cette prière se rapporte principalement à l'incarnation de Jésus-Christ. Si nous réclamons en même temps les prières de la sainte Vierge, il est clair que par là nous rendons plus d'honneur à celui auquel nous désirons qu'elle adresse ses prières, qu'à celle à qui nous demandons simplement de prier pour nous. Si à cela nous ajoutons que ses prières sont bien plus acceptables auprès de Dieu que les nôtres, il ne paraîtra pas si absurde que nous les réclamions si souvent; et pour ce qui est de la répétition des mêmes formules, c'est ce que l'exemple même de Notre-Seigneur (*Matth.*, XXVI, 42, 44 *et seq.*) nous recommande, et il n'y a là aucune absurdité.

Qu'est-ce que le *rosaire?* — Le rosaire est une manière de dire le chapelet en méditant sur l'incarnation, la passion et la résurrection de Jésus-Christ. Il se partage en trois parties, consistant chacune en cinq mystères que l'on a en vue pendant que l'on récite cinq dixaines du chapelet. Les cinq premiers sont appelés les mystères *joyeux*, ce sont l'*annonciation*, où Notre-Seigneur fut conçu dans le sein de sa mère, la *visitation*, où la sainte Vierge alla visiter sa parente sainte Elisabeth et fut déclarée par elle bénie entre toutes les femmes, la *nativité* de Notre-Seigneur, sa *présentation* au temple, jointe à la *purification* de la sainte Vierge, et enfin son séjour dans le temple, lorsqu'il fut retrouvé au milieu des docteurs, etc. Les cinq mystères suivants sont appelés *douloureux*, à cause de leur rapport à la passion de Jésus-Christ; ce sont sa *prière* et son *agonie* au jardin des Olives, sa *flagellation*, son *couronnement* d'épines, le *portement* de sa *croix*, enfin son *crucifiement* et sa *mort*. Les cinq derniers sont appelés les mystères *glorieux :* ce sont la *résurrection* de Notre-Seigneur, son *ascension* au ciel, la *descente* du Saint-Esprit, l'*assomption* de la sainte Vierge, et son *couronnement* joint à la gloire éternelle des saints dans le royaume des cieux.

Que signifient les trois sons de cloche que l'on entend le matin, à midi et le soir dans toutes les contrées catholiques? — C'est pour rappeler aux fidèles le grand mystère de l'incarnation du Fils de Dieu, et c'est l'usage de tous les bons chrétiens de réciter au son de la clocle la prière que l'on appelle *Angelus*.

En quoi consiste cette prière et comment la récite-t-on? — La cloche sonne trois fois à de courts intervalles. Au premier son l'on dit : *l'Ange du Seigneur annonça à Marie, et elle conçut par l'opération du Saint-Esprit*, et l'on ajoute : *Je vous salue, Marie*, etc. Au deuxième son l'on dit : *Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. je vous salue, Marie*, etc. Au troisième son l'on dit : *Et le Verbe a été fait chair, et il a habité parmi nous : je vous salue, Marie*, et l'on conclut par l'oraison suivante : *Répandez, Seigneur, votre grâce dans nos cœurs, afin qu'après avoir appris par la parole de l'ange l'incarnation de Jésus-Christ votre Fils, nous puissions, par sa croix et sa passion, parvenir à la gloire de la résurrection. Nous vous le demandons par le même Jésus-Christ, Notre-Seigneur.* Cette prière est en usage dans tous les pays catholiques et on lui a donné le nom d'*Angelus*, qui en est le premier mot.

CHAPITRE XXVI.

De l'usage et de la vénération des reliques dans l'Eglise catholique.

Qu'entendez-vous par *reliques?* — Nous appelons *reliques* les corps morts ou les ossements des saints, ainsi que tous les autres objets qui leur ont appartenu pendant leur vie mortelle.

Quelle est la doctrine et la pratique de l'Eglise en ce qui concerne ces objets? — Nous les conservons avec une vénération religieuse pour honorer ceux à qui ils ont appartenu; mais principalement pour honorer celui à qui les saints appartiennent, c'est-à-dire pour la plus grande gloire de Dieu qui est glorifié dans les saints et auquel se rapportent les honneurs que nous leur rendons.

Quelle raison porte l'Eglise à témoigner un tel respect aux corps ou aux ossements des saints? — 1° Parce qu'ils ont été les victimes et les temples vivants de Dieu, dans lesquels sa Majesté divine a particulièrement habité et qu'il a sanctifiés par sa présence et par sa grâce. Et par conséquent si Dieu a ordonné à Moïse (*Exode*, III, 5) et à Josué (*Jos.*, V, 15) d'ôter leurs chaussures par respect pour le *sol* sur lequel ils se tenaient comme étant sanctifié par sa présence ou celle de ses anges, nous devons conclure qu'il est agréable à sa Majesté divine que nous rendions un pareil honneur à cette terre vénérable du corps de ces saints qu'elle a sanctifiés d'une manière extraordinaire en y habitant comme dans son temple; 2° nous savons que les corps des saints sont prédestinés à la résurrection bienheureuse et à une gloire éternelle, et que, sous ce rapport, ils méritent encore notre respect; 3° les corps et les autres reliques des saints ont été et sont encore tous les jours les instruments de la puissance de *Dieu* pour opérer des miracles innombrables, et Dieu qui est la vérité même ne les aurait jamais opérés, s'il n'avait trouvé agréable que nous rendissions honneur et respect à ces précieux restes de ses serviteurs; 4° les reliques et les châsses des martyrs et des autres saints servent beaucoup à encourager les fidèles à l'imitation de leurs vertus et à élever leurs âmes de l'amour des choses présentes et temporelles à l'amour des choses de l'éternité.

Les premiers chrétiens montraient-ils un respect semblable envers les reliques des saints? — Oui, il est de la dernière évidence, d'après une foule de monuments de l'antiquité, que cette vénération des reliques des saints est une des plus anciennes coutumes du christianisme.

Le savant historien de l'Eglise, Eusèbe (*L.* VII, *c.* XIX) rapporte que le siége de S. Jacques était en grande vénération parmi les fidèles de Jérusalem depuis le temps des apôtres jusqu'à celui où il écrivait, c'est-à-dire jusqu'au commencement du quatrième siècle; les actes du martyre de S. Ignace, évêque d'Antioche, disciple des apôtres, qui souffrit à Rome en l'an 107, écrits par les chrétiens qui l'avaient accompagné à Rome, rapportent que ces saintes reliques furent portées à Antioche par les chrétiens et laissées en cette Eglise comme *un trésor inestimable.* Les chrétiens de Smyrne, selon le récit qu'ils ont fait du martyre de leur saint évêque Polycarpe, disciple des apôtres, nous apprennent que les fidèles emportèrent ses reliques *qu'ils estimaient bien plus que l'or et les pierreries* (*Eusèb.*, *hist.*, *l.* IV, *c.* 15). Cette vénération des reliques était approuvée par les plus saints et les plus instruits des évêques et des docteurs de l'Eglise, et n'était condamnée que par des hérétiques et des infidèles, tels que Julien l'apostat, Eunome et Vigilance; c'est ce que l'on peut voir dans les écrits des saints pères (1) qui s'accordent pour approuver cette pratique et dont la plupart s'étudient à faire voir que Dieu lui-même l'a approuvée par un grand nombre de miracles.

Mais avez-vous dans l'Ecriture quelques exemples des miracles opérés par les ossements des saints ou par des objets leur appartenant? — Oui. Nous lisons au livre des Rois l'histoire d'un mort rappelé à la vie par l'attouchement des os du prophète Elisée (IV *Rois*, XIII, 21), et dans les Actes des apôtres, qu'*on portait aux malades les mouchoirs et les tabliers qui avaient servi à S. Paul, et les maladies les quittaient, et les esprits malins sortaient* des corps possédés (*Ibid.*, XIX, 12).

Mais Notre-Seigneur Jésus-Christ ne reprend-il pas les scribes et les pharisiens de ce qu'ils construisaient et ornaient les sépulcres des prophètes (*Matth.*, XXIII, 29, 30, 31)? — Il ne les reprend pas de cette action qui était bonne en elle-même, mais de leurs mauvaises dispositions. Car pendant qu'ils paraissaeint honorer les prophètes, cherchant par là à obtenir la faveur de la multitude, ils travaillaient en même temps à combler la mesure des iniquités de leurs pères en persécutant à mort le Seigneur des prophètes.

(1) S. Basile, *in Ps.* CXV, t. I, p. 274; Hom. V, *in martyrem Julittam*, p. 217; Hom. XX, *in* 40 *Martyr.*, p. 479. — S. Grégoire Nyss., *Orat de S. Théodoro martyre.* — S. Grégoire Nazianze, *Orat.* III *in Julianum*, t. I, p. 76, 77. — S. Cyrill. Hieros., *Catech.*, 18. — S. Jean Chrysostome, *ad Pop. ant.*, hom. XL, XLVII, LIX; lib. *Contra gent.*; hom. XXVI; *in* II. Cor., 2, etc.; S. Ambroise, *Epist.* XXII; S. Hieron., lib. *Advers. Vigilontium.* S. Augustin, l. IX, *Confess.*, c. VII; Serm. XCII, *De Diversis*; *l.* II, *De Civitate Dei*, c. VIII; *Epist.* CIII. — Theodoretus, *l.* VIII, *Contra Græcos*, etc.

Quelle sorte d'honneur les catholiques rendent-ils aux reliques? — Un honneur secondaire et relatif, comme à des choses qui ont appartenu aux saints de Dieu, ce qui n'a aucun rapport avec les honneurs divins.

Mais ne fait-on pas brûler des cierges devant eux, ne les embaume-t-on pas dans la fumée de l'encens? — Ce sont des honneurs à la vérité, mais semblables à ceux que nous nous rendons les uns aux autres; ainsi, l'on encense dans l'église le clergé et le peuple, et l'on brûle des cierges devant les princes dans certains jours d'allégresse. Ces honneurs n'étant propres à Dieu ni par la nature des choses en elles-mêmes ni par aucun précepte divin, pourquoi l'Eglise de Dieu ne les rendrait-elle pas aux reliques des saints, non comme des honneurs divins, mais comme des marques de notre amour et de notre respect pour eux, de notre joie pour les triomphes de Jésus-Christ dans ses saints, et comme des emblèmes de leur vie éternelle qui n'est plus que lumière et gloire?

Cet usage de la vénération des reliques ne peut-il pas exposer les fidèles au danger de l'idolâtrie et de la superstition par les honneurs rendus à de fausses reliques? — Non. 1° parce que l'Eglise de Dieu, tant par les canons qu'elle a publiés que par le zèle de ses pasteurs, prend tous les soins possibles pour prévenir de telles erreurs; 2° parce que si, par la scélératesse des hommes, il pouvait arriver que l'on en imposât aux fidèles sous ce rapport, au point d'honorer une fausse relique au lieu d'une vraie, il n'y aurait là ni idolâtrie ni superstition, mais seulement une méprise innocente de leur part, comme il arrive lorsqu'un chrétien charitable vient au secours d'un imposteur ou d'un hypocrite, le croyant réellement digne d'être l'objet de sa charité.

Mais si l'Eglise met tant de zèle à proscrire les fausses reliques, comment les tolère-t-elle dans tant de circonstances, comme lorsque diverses églises prétendent posséder le corps du même saint, puisque plusieurs de ces corps doivent être alors de fausses reliques? — C'est aller trop vite que de conclure que ce sont nécessairement de *fausses reliques*: 1° parce qu'il arrive souvent qu'une partie du corps d'un saint est dans un endroit, et l'autre dans un autre endroit, auquel cas chaque lieu réclame pour lui la possession du corps de ce saint, bien qu'il n'en possède réellement qu'une partie, et cependant aucun des deux ne peut être accusé d'honorer de fausses reliques; 2° plusieurs des saints et des martyrs ont porté le même nom, et il en résulte souvent que les reliques qui ont appartenu à un saint, sont attribuées à un autre de même nom; 3° il y a eu, dans les premiers temps des martyrs dont les noms sont aujourd'hui inconnus, et dont les reliques ont été néanmoins constamment honorées dans l'Eglise. Il arrive alors facilement que l'ignorance des uns ou la vanité des autres leur attribue les noms d'autres saints, en sorte que, bien qu'elles soient des reliques véritables, elles n'appar-

tiennent cependant pas aux saints dont elles portent le nom.

Que signifient les pélerinages que l'on fait pour visiter les châsses, ou d'autres objets célèbres par le souvenir des saints? — C'est pour honorer Dieu dans ses saints, pour exciter la piété par la vue des lieux sanctifiés par leurs actions, pour obtenir les grâces et les bénédictions de Dieu par les prières de ses saints. Quoique Dieu soit partout, et que sa bonté et sa miséricorde ne puissent être confinées dans un lieu en particulier, cependant l'expérience de tous les siècles passés nous montre que sa volonté sainte et son bon plaisir sont de répandre ses bienfaits plus abondamment, et de montrer les effets miraculeux de sa bonté et de son pouvoir plus fréquemment dans certains lieux que dans d'autres (1).

Les catholiques n'ont-ils pas une vénération plus qu'ordinaire pour le bois de la croix, les clous, les épines, et les autres instruments de la passion de Jésus-Christ? — Oui, à cause des rapports étroits que ces objets ont à la passion de Jésus-Christ, par laquelle nous avons été rachetés et aussi parce qu'ils ont été sanctifiés par le sang de notre Rédempteur.

CHAPITRE XXVII.

De l'usage des peintures et des images dans l'Eglise catholique.

Quelle est la doctrine de l'Eglise à l'égard des peintures ou images de Jésus-Christ et de ses saints ? — 1° c'est qu'il est bon de les avoir et de les conserver, de les mettre dans les églises non seulement pour les orner ou pour instruire les ignorants, mais pour honorer et rappeler Jésus-Christ et les saints, et pour nous aider à élever nos pensées et nos cœurs vers les choses célestes; 2° qu'on leur doit certains honneurs eu égard aux personnes qu'elles représentent (2)

L'Eglise catholique rend-elle un culte d'adoration aux peintures ou images de Jésus-Christ et de ses saints ? — Non, en aucune manière. Le second concile de Nicée, dans sa septième session, a déclaré expressément qu'on ne doit point leur rendre un *culte d'adoration*, et le concile de Trente, dans sa vingt-cinquième session, ajoute que *nous ne croyons en elles ni divinité ni puissance qui puisse nous les faire adorer, ou leur faire demander quelque chose, ou mettre en elles notre confiance.*

Mais le premier commandement ne défend-il pas absolument de faire aucune image ou figure des choses qui sont au ciel, sur la terre et dans les mers ? — Non. Il est seulement défendu par là de faire des *idoles*, c'est-à-dire des images dont on fait des dieux, que l'on adore comme tels, et dans lesquels on croit résider une divinité, une puissance et une vertu divine. C'est pour cela que l'ancienne version des Septante (qui est respectable pour avoir été employée par les apôtres mêmes), rend ainsi le texte de ce commandement: *Vous ne ferez point pour vous-mêmes d'idoles*, etc. Que Dieu ne défende pas absolument de faire des images d'aucune chose, c'est non seulement la croyance générale de tous les chrétiens qui tous portent sur eux sans scrupule l'image de leurs princes sur la monnaie courante de leur pays; mais cela résulte en outre manifestement de l'Ecriture, puisque Dieu commanda de faire deux *chérubins* d'or battu, et de les placer sur l'arche d'alliance, dans le sanctuaire même (*Exode*, XXV, 18, 19, 20, 21); et pareillement il ordonna de faire un *serpent d'airain*, pour la guérison de ceux qui avaient été mordus par les *serpents ardents* (*Nomb.*, XXI, 8, 9), lequel serpent était une figure de Jésus-Christ (*S. Jean*, III, 14, 15).

Mais au moins Dieu ne défend-il pas par ce commandement, tout honneur, toute marque de respect envers les peintures et les images ? — Dieu défend tout honneur, tout hommage et tout respect rendu aux *idoles* ou images des faux dieux, mais non les honneurs relatifs que les catholiques rendent aux images de Jésus-Christ et de tous les saints, par respect pour les personnes qu'elles représentent; car il est évident que les images que ce commandement défend d'honorer, sont aussi celles qu'il défend expressément de faire. Or il y a bien peu, ou même il n'y a pas de chrétiens qui supposent qu'il soit défendu de faire des images de Jésus-Christ et de tous les saints : ils ne peuvent donc conclure de ce commandement qu'il soit défendu de les honorer, puisque ce commandement n'en parle nullement; mais seulement des *idoles* ou *images* que l'on érige pour les adorer comme dieux.

Q'entendez-vous donc par ces *honneurs relatifs* que vous rendez aux figures de Jésus-Christ et de ses saints? — Par *honneurs relatifs* j'entends tout honneur que l'on rend à une chose non à cause de quelque qualité, de quelque dignité de cette chose en elle-même, mais seulement à cause de la *relation* qu'elle a avec une autre chose qu'elle représente, ou dont elle nous rappelle le souvenir; c'est ainsi que les chrétiens s'inclinent au nom de Jésus, qui est pour nos oreilles un souvenir de notre Sauveur, comme l'image du crucifix l'est à nos yeux.

Auriez-vous quelques exemples de cette sorte d'*honneurs relatifs* rendus par les protestants? — Oui, dans les honneurs qu'ils rendent au nom de Jésus, à leurs églises, à l'autel, à la Bible, aux symboles du pain et du vin dans le sacrement, au trône du roi, etc. (1). Tels sont aussi les honneurs que les Juifs rendaient à l'arche, aux chérubins, au sanctuaire, etc.; ceux enfin que Moïse et Josué rendirent au sol sur lequel ils se trouvaient, comme étant un *lieu saint* (*Exode*, III, 5; *Jos.*, V, 16).

(1) *Vid.* S. Augustin. epist. CXXXVII.

(2) Deuxième concile de Nicée, act. VII; et concile de Trente, sess. XXXV.

(1) C'est ainsi que dans tous les pays on rend les honneurs aux enseignes ou drapeaux qui représentent le prince. C'est ainsi qu'en particulier, les lords protestants de l'Angleterre sont dans l'usage de saluer le trône en entrant dans la salle de leurs séances, bien que le roi n'y soit pas. C'est à cet usage que l'auteur fait allusion en parlant du trône du roi.

Comment prouvez-vous que ces *honneurs relatifs* sont dus aux figures et aux images de Jésus-Christ et de ses saints? — Parce qu'il est évidemment convenable aux yeux de la nature et de la raison comme à ceux de la religion et de la piété, d'exprimer notre estime et notre affection pour ceux que nous honorons et que nous aimons, en attachant du prix à toutes les choses qui leur ont appartenu ou qui ont quelque rapport à eux. Ainsi, les bons chrétiens qui aiment Dieu de tout leur cœur, honorent tout ce qui est consacré à son service, tout ce qui en rappelle la mémoire, tout ce qui se rapporte à lui, comme ses temples, ses autels, son nom, sa parole, ses sacrements, les vases sacrés, etc. C'est de même que nous honorons les effigies de Jésus-Christ, de sa bienheureuse mère et des saints, comme des souvenirs et des représentations de leurs personnes et des secours pour élever nos pensées vers eux. N'est-ce pas aussi de même qu'un sujet fidèle, un enfant reconnaissant, un ami sincère, agissent à l'égard des images de leur roi, de leur père, de leur ami? Et ceux qui outrageraient l'image de Jésus-Christ ne doivent-ils pas être punis aussi sévèrement que ceux qui outrageraient l'image du roi?

Vous approuvez donc l'*adoration de Dieu dans les images?* — Si par *adoration de Dieu dans une image* vous entendez le mouvement de notre cœur vers Dieu, dans ou à l'occasion de la vue de ces images, ou bien l'acte de rapporter à Jésus-Christ et à son culte tout honneur et respect que nous rendons à ces peintures ou images, il ne peut y avoir de raison de désavouer l'adoration de Dieu dans ces peintures ou images. Mais si ces paroles, *adorer Dieu dans les images*, doivent être entendues, comme si la divinité résidait de quelque manière particulière dans ces images, qu'il y eût en elles quelque *pouvoir*, quelque *vertu* qui nous fissent les adorer, nous confier en elles, ou si nous croyions que nos hommages et nos prières fussent plus agréables à Dieu, ou eussent plus de crédit auprès de lui pour lui être adressés ou présentés *dans* ou *par le moyen* de telles images, un tel culte de Dieu dans les images non seulement n'est pas approuvé, mais encore est expressément condamné par l'Eglise catholique (*Conc. de Trente*, *sess.* XXV).

Que signifie donc la bénédiction du crucifix ou autres images, si l'on ne croit pas qu'aucune vertu, aucun pouvoir y résident après qu'ils sont bénis? — L'Eglise bénit tous les objets qui servent à l'autel, non pour leur donner un pouvoir ou une vertu intrinsèque, mais pour les dédier au service de Dieu et appeler ses bénédictions sur ceux qui en font usage, en sorte que tous les avantages que l'on attribue à l'usage que l'on en fait après la bénédiction doivent être uniquement rapportés aux prières de l'Eglise.

Mais n'y a-t-il pas telles images auxquelles on attribue de grands miracles? les catholiques croient donc que dans celles-là au moins réside une certaine divinité, un pouvoir ou une vertu? — Il y a plusieurs exemples de miracles incontestables opérés par Dieu dans les églises de la sainte Vierge et des autres saints en faveur de ceux qui avaient réclamé leurs prières et leur intercession devant leurs portraits ou images. Or ces miracles ne doivent point être attribués à aucune divinité ou pouvoir existant dans ces images, mais à la toute-puissance de Dieu qui accorde ces prodiges aux prières de ses saints, qui rend par là témoignage à la foi de son Eglise, et qui nous manifeste son approbation de ces pratiques pieuses (1).

Que pensez-vous des images ou peintures de Dieu le Père et de la très-sainte Trinité? —Je pense qu'une image corporelle ne peut avoir de *ressemblance* avec la divinité, et que, par conséquent, il serait illicite de prétendre, dans ce cas, à la *similitude*, à la *ressemblance*. Mais lorsqu'on n'y prétend pas, je ne crois pas que ce soit plus mal de peindre Dieu le Père sous la figure d'un vieillard vénérable, comme il était représenté dans la vision du prophète Daniel (VII, 9), que de peindre le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe, comme il apparut lors du baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ (*Matth.*, III, 16).

Que pensez-vous de l'accusation d'idolâtrie adressée à l'Eglise par plusieurs de ses adversaires à cause de l'usage et de la vénération des images? — Je pense que rien n'est plus évidemment injuste qu'une telle accusation; l'idolâtrie consistait à rendre les honneurs et le culte divin à des idoles ou faux dieux, ce qui n'est nullement le cas de l'Eglise catholique. Nous ne reconnaissons qu'un seul Dieu véritable et vivant, en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. C'est à lui seul que nous offrons le sacrifice ou tout autre acte de culte divin, et c'est lui seul que nous adorons en esprit et en vérité. Quels que soient, dans le ciel ou sur la terre, les objets auxquels nous rendons des honneurs religieux, nous ne le faisons que par amour de Dieu, et pour les rapports qu'ils ont avec lui. Quant à l'adoration des idoles ou faux dieux, ce sont les travaux et les prédications de notre Eglise seule qui l'ont bannie du monde, loin que nous encouragions l'idolâtrie,

Que pensez-vous donc du parallèle que l'on fait quelquefois entre le paganisme et le culte catholique? — Je pense qu'il est tout à fait injuste et déraisonnable, ainsi que les remarques suivantes le prouvent à tout esprit sans préjugés. 1° Les catholiques n'adorent qu'un *seul Dieu véritable et vivant*, et n'offrent qu'à lui le sacrifice. Les païens payaient le tribut de l'adoration et du sacrifice à *plusieurs faux dieux*. 2° L'objet final du culte catholique est la très-sainte trinité, à jamais bénie. L'objet final du culte païen était le soleil ou toute autre créature de Dieu,

(1) Si donc ces images deviennent plus précieuses que d'autres pour les fidèles, c'est qu'à raison des miracles opérés à leur occasion, elles sont devenues des monuments particuliers de la bonté et de la puissance de Dieu; elles ont alors un *mérite historique* qui leur est en quelque sorte *personnel*, et dont il est permis de tenir compte puisqu'il porte à la piété. (*Note du Traducteur*).

ou un homme méchant, ou encore un méchant démon. L'idolâtrie des païens consistait, suivant les paroles de l'Apôtre (*Rom.*, I, 25) : « A mettre le mensonge à la place de la vérité de Dieu, et à rendre à la créature l'adoration et le culte souverain, au lieu de le rendre au créateur qui est béni dans tous les siècles. » Le *soleil* et son symbole le *feu*, était dans l'antiquité le souverain Dieu des Perses, comme il l'était encore dernièrement des habitants du Pérou. Il était de même adoré comme le premier des dieux par les Phéniciens sous le nom de Baal ; par les Ammonites, sous le nom de Moloch ; par les Moabites, sous le nom de Chamos ; par les Accaronites, sous le nom de Béelzébut ; par les habitants de Gaza, sous le nom de Marnas, etc., ainsi que l'affirme Vossius Selden, et tout le peuple des critiques cités par l'évêque protestant Parker (*Test.*, *p.* 97). C'est lui qu'ils appelaient le *Roi des cieux*, de même qu'ils appelèrent la *lune* ou *Astarté*, la *Reine des cieux*. Il en était de même du principal objet du culte des Egyptiens, c'est-à-dire Ammon, le *bélier* et *Osyris*, le *taureau*, qui sont les deux premiers signes du *Zodiaque*, et que l'on adorait comme les symboles du soleil, selon le même évêque Parker (1). La principale divinité des païens grecs et romains était Jupiter, qui était dans l'origine un des rois de la Crète (2), comme les plus sages l'ont reconnu. Plusieurs d'entre eux ne le regardaient pas comme éternel, mais comme le fils de Saturne (Κρόνος), c'est-à-dire le temps, et de beaucoup postérieur au ciel et à la terre. Quant à ses idoles et ses oracles, ceux qui donnaient des réponses n'étaient autres que des esprits de ténèbres, comme les chrétiens l'ont toujours cru. 3° Les catholiques honorent, quoique sans aucun mélange de *l'adoration due à Dieu seul*, les anges et les saints de Dieu, comme lui appartenant, et comme véritablement dignes d'honneur, eu égard aux dons excellents de *grâce* et de *gloire* qu'ils ont reçus de lui ; mais ils ne leur demandent rien qu'ils ne sachent devoir sortir des mains de Dieu, et c'est pour cette raison que l'invocation d'usage pour eux est celle-ci : *Priez pour nous*. Les païens non seulement rendirent le tribut de l'adoration et du sacrifice à leurs dieux inférieurs, mais ils les considéraient même sous plusieurs rapports comme indépendants de leur divinité principale (qu'ils faisaient dépendre elle-même du destin), et pourtant ils s'adressaient à eux non comme à des inférieurs (car dans toute la théologie païenne nous pourrions à grand'peine trouver un *ora pro nobis*), mais comme aux auteurs des bénédictions et des dons aux hommes selon leurs diverses fonctions et l'étendue de leur autorité. 4° Ceux que les catholiques honorent d'une vénération subordonnée et pour l'amour de Dieu, ont été, sans contredit, les ministres et les serviteurs du seul vrai Dieu. Les divinités secondaires des païens étaient des êtres mauvais et méprisables, comme Mars, Bacchus, Hercule, Vénus, etc., ou plutôt de véritables démons, comme nous l'apprennent plusieurs textes de la sainte Ecriture (*Lév.*, XVII, 7 ; *Deut.*, XXXII, 17 ; *Ps.* CV, 37 ; I *Cor.*, X, 20). 5° Quant aux images, sans parler de la distance immense qui sépare les objets qui sont représentés chez les catholiques de ceux qui l'étaient chez les païens, il est certain que les païens, ou du moins la plupart d'entre eux, croyaient que les *idoles* mêmes étaient autant de dieux (*Gen.*, XXXI, 30, 32. ; *Exode*, XX, 23 ; *Lévit.*, XIX, 4 ; *Jud.*, XVIII, 24 ; *Rois*, XVII, 29, *et* XIX, 18 ; *Isaie*, XLIV, 17 ; *Jérémie*, II, 26, 27 ; *Act.*, XIX, 27) et ceux qui voulaient paraître avoir des notions plus relevées de la divinité croyaient au moins que les *idoles* devenaient, par la consécration, le corps de leurs dieux, le lieu de leur résidence particulière, le symbole de leur présence et le siége de leur pouvoir. Ils offraient, par conséquent, comme les premiers, des prières et des sacrifices aux idoles, et leur donnaient le nom des divinités qu'ils adoraient en elles. Or nous ne croyons nullement que nos images soient des dieux, ni les corps de Dieu, ni les lieux de sa demeure spéciale, ni les symboles de sa présence ; nous ne croyons en elles, ni pouvoir, ni vertu ; nous ne plaçons point en elles notre confiance, nous ne les prions pas, nous ne leur offrons ni le sacrifice, ni aucun des honneurs divins. Il n'y a aucune ressemblance entre le culte païen et le nôtre.

Pour ce qui est du culte que les Juifs rendaient au veau d'or dans le désert, et plus tard aux veaux de Jéroboam à Béthel et à Dan, culte que plusieurs veulent amoindrir, comme si les adorateurs de ces images n'en avaient point fait des dieux, mais avaient seulement eu l'intention d'adorer le Dieu d'Israël, l'Ecriture sainte nous en donne une tout autre idée, comme on le voit par les passages suivants : « Ils se sont fait un veau jeté en fonte, ils l'ont adoré, et lui immolant des hosties, ils ont dit : Ce sont là vos dieux, Israël, qui vous ont tiré de l'Egypte (*Exode*, XXXII, 8). Ils se sont fait des dieux d'or (*Ibid.*, 31). Ils se firent un veau à Horeb, et adorèrent un ouvrage de sculpture. Ils substituèrent (à Dieu qui était leur gloire), la ressemblance d'un veau qui mange de l'herbe. Ils oublièrent le Dieu qui les avait sauvés, qui avait fait de grandes choses dans l'Egypte (*Ps.* CV, 19, 20, 21). Nos pères ne voulurent point lui obéir (à Dieu), mais ils le rebutèrent, retournant de cœur en Egypte, et disant à Aaron : Faites-nous des dieux qui marchent devant nous... Ils firent ensuite un *veau*, et sacrifièrent à l'idole, mettant leur

(1) Des autorités non moins respectables établissent que *Ammon* ou *Ham*, n'est qu'une manière de prononcer le nom de *Cham*, qui fut le père des Egyptiens et qui donna son nom à leur pays. Cette altération du *ch* en *h* aspiré n'est pas rare. L'Ecriture sainte appelle l'Egypte terre de Cham (psaume CIV, 23) ; son nom ancien, selon Plutarque, était *Cœhmia* ; et les Cophtes, qui sont les Egyptiens d'aujourd'hui, l'appellent *Chim*, d'où est venu le nom de *chimie*, cette science étant née en Egypte. Au reste, la confusion qui a régné dans le paganisme permet de croire que Ammon a pu être et le dieu Cham et plus tard le symbole du soleil. (*Note du Traducteur*).

(2) Aujourd'hui l'île de Candie dans la Méditerranée. (*Ibid*).

joie dans cet ouvrage de leurs mains. Alors, Dieu se détourna d'eux et les abandonna de telle sorte qu'ils adorèrent l'armée du ciel (*Act.*, VII, 39, 40, 41). » Et pour les veaux de Jéroboam (III *Rois*, XIV, 28-32) : « Il fit deux veaux d'or, et dit au peuple... Israël, voici vos dieux qui vous ont tiré de l'Egypte... Ils sacrifiaient aux veaux qu'ils avaient fait faire (*Ibid.*, XIV, 9).» C'est pourquoi le prophète Abdias lui fit ce reproche : « Vous vous êtes fait des dieux étrangers et jetés en fonte... et vous avez rejeté le Seigneur derrière vous (II *Paralip.*, XI, 15; XIII, 8, 9, 10). Jéroboam se fit lui-même des prêtres pour les hauts lieux, pour les démons, et pour les veaux (d'or) qu'il avait fait faire. Vous avez des veaux d'or que Jéroboam vous a faits pour vos dieux. Vous avez chassé les prêtres, etc., et vous vous êtes fait vous-mêmes des prêtres, comme font les autres peuples de la terre... (ou prêtres) de ceux qui ne sont point dieux. Mais (pour nous), le Seigneur est notre Dieu. »

Si l'on voulait contester et soutenir que ces Israélites idolâtres avaient l'intention d'adorer dans ce veau, non pas l'Osiris des Egyptiens, ni aucune autre fausse divinité, mais le Dieu d'Israël, et cela parce qu'Aaron (qui avait fait ce veau contre sa volonté, et comme contraint par le peuple) semble lui avoir donné le nom propre de Dieu d'Israël, en faisant crier : *Demain sera la fête solennelle du Seigneur* (*Exode*, XXXII, 5) ! Même en admettant cette supposition, l'adoration des Juifs n'en aurait pas moins été idolâtre, et les veaux de véritables *idoles*, puisqu'ils croyaient (comme le prouvent les passages précités) que ces veaux eux-mêmes étaient dieux, ou si l'on veut, qu'ils étaient le Dieu d'Israël, ou du moins que la divinité y habitait après la dédicace qui en était faite ; c'est pourquoi on leur rendait les honneurs divins et on leur offrait des sacrifices.

Or croire qu'une image est dieu, ou croire qu'il réside en elle une divinité, un pouvoir ou une vertu propre, pour laquelle on doit l'adorer, enfin offrir le sacrifice à une image, ce sont autant d'actes d'idolâtrie et qui n'en seraient pas moins inexcusables si ces adorateurs prétendaient qu'elle représente le vrai Dieu.

N'y a-t-il point dans quelqu'une des hymnes de l'Église ou dans quelqu'une des antiennes du bréviaire *romain* une prière à la croix? Comment donc pouvez-vous affirmer que l'Eglise catholique n'attribue aucun pouvoir aux images et ne les prie point? — La prière dont vous parlez ne s'adresse point au bois de la croix, mais à Jésus crucifié, par une manière de parler que saint Paul emploie lui-même quand il dit *qu'il se glorifie en la croix de Jésus-Christ* (*Gal.*, VI, 14).

CHAPITRE XXVIII.

Des exorcismes, de la bénédiction donnée aux créatures dans l'Eglise catholique et de l'usage de l'eau bénite.

Qu'entendez-vous par *exorcismes?* — Ce sont des cérémonies et des prières instituées par l'Eglise pour chasser les démons, ou les empêcher de nuire aux hommes, d'inquiéter certains lieux et d'abuser à notre préjudice de quelqu'une des créatures de Dieu.

Jésus-Christ a-t-il donné à son Eglise un tel pouvoir sur les démons ?—Oui, l'Évangile nous apprend que ce pouvoir fut donné aux apôtres (*Matth.*, XI ; *Marc*, III, 15 ; *Luc*, IX, 1), aux soixante-douze disciples (*Luc*, X, 19), et à tous les croyants (*Marc*, XVI, 17). L'usage non interrompu de tous les temps et l'expérience de tous les siècles nous apprend que ce pouvoir ne devait point périr avec les apôtres, ni cesser après le temps où ils vivaient.

Que signifient ces bénédictions d'objets si fréquentes dans l'Eglise catholique?—Nous bénissons les églises et autres lieux destinés au service divin, les autels, les vases et les vêtements sacerdotaux, afin de les consacrer à de saints usages. Nous bénissons notre nourriture et les autres choses inanimées que Dieu nous a données pour notre usage, afin de nous en servir avec modération et d'une manière qui réponde aux desseins de Dieu; afin qu'elles nous soient utiles et que le diable ne puisse point en abuser à notre préjudice ; nous bénissons les cierges, le sel, l'eau, etc., afin de demander à Dieu que tous ceux qui s'en serviront religieusement obtiennent sa bénédiction.

Mais n'y a-t-il aucune trace de superstition à attribuer une certaine vertu à des choses inanimées, comme les cierges bénits, l'eau bénite, les *agnus dei*, etc.? — Il n'y a aucune superstition à attendre un bon effet des prières de l'Église de Dieu ; c'est seulement de la vertu de la prière que nous attendons quelque bienfait, lorsque nous usons de ces choses avec foi ; et des expériences journalières nous montrent que cette espérance est bien placée.

Qu'appelez-vous un *agnus dei?*—C'est une empreinte de cire à l'image de l'*agneau de Dieu*, bénie par le pape avec des prières solennelles et ointe avec le saint chrême.

Quel témoignage trouvez-vous dans l'Ecriture en faveur de la bénédiction des objets inanimés?—Celui de saint Paul qui nous apprend que : « Tout ce que Dieu a créé est bon, et que l'on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec actions de grâces, parce qu'il est *sanctifié* par la parole de Dieu et par la prière (I *Tim.*, IV, 4, 5).

Pourquoi l'Église fait-elle usage du signe de la croix dans toutes les bénédictions et les consécrations? — Pour montrer que tous les bienfaits nous arrivent par *Jésus* crucifié.

Qu'est-ce que l'*eau bénite?* — C'est de l'eau sanctifiée par la parole de Dieu et par la prière.

Quel est l'usage de l'eau bénite? — L'Église benit cette eau par des prières solennelles pour appeler la protection et les bénédictions de Dieu sur ceux qui en font usage, et particulièrement pour les défendre de toutes les puissances de ténèbres.

L'usage de l'eau bénite est-il bien ancien dans l'Eglise de Dieu? — Il est très-ancien, puisque les Constitutions apostoliques en font mention. Les lettres de S. Grégoire le Grand (*L.* VIII, *c.* 29) font voir que de son temps la nation *anglaise* le recevait comme toute la chrétienté.

Les saints pères et les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles font-ils mention de miracles opérés avec l'eau bénite? — Oui, et particulièrement dans les circonstances où l'on en faisait usage contre les enchantements de la magie et le pouvoir du démon (*S. Epiphan.*, 30; *S. Hiero., in Vita S. Hilarionis; Théodoret, l.* V, *Hist. Ecclés., c.* XXI; *Pallad.. Histor. Laus.*, c. XXVI, *etc.*).

Quel est l'ordre que l'on suit pour la bénédiction de l'eau? — Le prêtre fait sur lui-même le signe de la croix en disant : *Notre secours est dans le nom du Seigneur. — Qui a fait le ciel et la terre.* Il bénit alors le sel qui doit être mêlé à l'eau en disant : Je t'exorcise, créature du sel, au nom du Dieu vivant, au nom du Dieu véritable, au nom du Dieu saint, au nom de ce Dieu qui commanda au prophète *Elisée* de te jeter dans l'eau pour en corriger la stérilité, afin qu'après avoir été exorcisé, tu sois salutaire aux fidèles, afin que tous ceux qui se serviront de toi obtiennent la santé de l'âme et du corps, et que les illusions, la méchanceté et les fourberies hypocrites de Satan soient exclues de tous les lieux dans lesquels tu seras répandu, et qu'il en soit de même de tout esprit impur obéissant au nom de celui qui doit venir juger les vivants et les morts par le feu. *Amen.*

PRIONS.

Dieu tout-puissant et éternel, nous supplions humblement votre miséricorde infinie de daigner dans votre bonté bénir et sanctifier cette créature du sel que vous avez accordé aux hommes pour leur usage, afin que tous ceux qui s'en serviront trouvent en lui la santé de l'âme et du corps, et que tous ceux qui le recevront et en seront aspergés soient délivrés de toute souillure et de toute attaque des esprits malfaisants, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, etc.

Le prêtre procède ensuite à la bénédiction de l'eau dans la forme suivante: Je t'exorcise, créature de l'eau, au nom de Dieu, le Père tout-puissant, au nom de Jésus-Christ, son Fils, Notre-Seigneur, et par la vertu du Saint-Esprit; afin que par cet exorcisme tu aies le pouvoir de détruire toute la puissance de l'ennemi, de le chasser et de le mettre en fuite avec tous ses anges apostats, par la puissance du même Jésus-Christ Notre-Seigneur qui doit venir juger les vivants, les morts et le monde par le feu. *Amen.*

PRIONS.

O Dieu, qui pour le bien du genre humain avez daigné faire de l'eau l'instrument des plus grands sacrements, écoutez favorablement nos prières, et accordez à cet élément préparé par tant de purifications, la puissance de votre bénédiction! Que cette créature de vos mains, employée dans vos mystères, reçoive l'effet de votre grâce divine pour mettre en fuite les démons et guérir les maux partout où cette eau sera répandue, que les maisons et les lieux habités par vos fidèles soient purifiés de toute souillure et délivrés de tout mal; qu'il ne reste ni souffle empesté, ni air corrupteur; que les piéges du fourbe, notre ennemi, soient dévoilés; que tout ce qui pourrait nuire à la sûreté et au repos des habitants de ce lieu soit repoussé par l'aspersion de cette eau, afin que le salut que nous demandons par l'invocation de votre saint nom, soit protégé contre toute espèce d'attaques, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, etc.

Le prêtre mêle ensuite le sel avec l'eau en disant : Que ce sel et cette eau soient mêlés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Amen.*

Le Seigneur soit avec vous. — Et avec votre esprit.

PRIONS.

O Dieu, l'auteur d'une puissance invincible et le roi d'un empire inébranlable, qui triomphez toujours glorieusement, qui dissipez les forces de toute domination ennemie, qui enchaînez la fureur du démon rugissant, et qui domptez victorieusement sa méchanceté, prosternés et tremblants, nous vous supplions, Seigneur, et nous vous conjurons de regarder favorablement cette eau et ce sel qui sont vos créatures, de les purifier par votre bonté, de les sanctifier par la voie de votre paternelle miséricorde, afin qu'en tout lieu qui en aura été aspergé par l'invocation de votre nom, toute illusion de l'esprit impur soit dissipée, et le souffle empoisonné de ce serpent repoussé au loin, et que la présence de votre Saint-Esprit daigne toujours protéger ceux qui implorent votre miséricorde, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, etc.

La bénédiction finie, le prêtre s'asperge lui-même et le peuple en disant: Ant. Arrosez-moi, Seigneur, avec l'hysope, et je serai purifié; lavez-moi, et je deviendrai plus blanc que la neige.

Ps. Ayez pitié de moi, Seigneur, selon la grandeur de votre miséricorde. Gloire au Père, etc.

Puis il répète l'antienne, Arrosez-moi. *Enfin, il retourne à l'autel et dit :* Seigneur, faites paraître votre miséricorde, — Et accordez-nous votre secours salutaire.

Seigneur, exaucez ma prière, — Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

Que le Seigneur soit avec vous, — Et avec votre esprit.

PRIONS.

Exaucez-nous, Père saint, Dieu tout-puissant et éternel, et daignez envoyer du ciel votre saint ange, afin qu'il garde, qu'il soutienne, qu'il visite et qu'il défende toux ceux qui sont assemblés dans ce saint temple, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.*

VIE DE GOTER.

GOTER (JEAN), missionnaire catholique anglais, mort en 1704, en se rendant à Lisbonne pour quelques affaires du clergé, a laissé la réputation d'un habile controversiste : on a de lui un grand nombre d'ouvrages dont 17 de controverse, de morale et de piété : ils sont estimés des catholiques anglais. On distingue entre autres : *Raison et autorité, la Nuée de témoins, la Transsubstantiation défendue, le Catholique mal représenté.* On en trouvera la liste dans l'*Histoire de l'Eglise d'Angleterre*, par Dodd, Bruxelles, 3 vol. 1737, 1739 et 1742 ; *Catéchisme pratique* ou *règle pour se conduire chrétiennement dans le monde.* Goter avait été élevé dans la religion anglaise qu'il abandonna ensuite. Goter avait préparé l'abjuration de Richard Challoner, depuis évêque de Londres et vicaire apostolique, et, le premier, avait jeté dans son âme les précieuses semences de la foi. Après la mort de son élève, il lui succéda dans ses dignités d'évêque et de vicaire apostolique. Associer ces deux hommes, c'est faire l'éloge du maître et du disciple : du maître, qui avait conquis à Jésus-Christ et irrévocablement fixé sous ses étendards un homme aussi éminent que Challoner ; du disciple, qui, par reconnaissance, s'efforça pendant toute sa vie, de retracer les vertus dont son maître fut toujours un modèle accompli.

AVIS.

Ce Catéchisme, composé en anglais par un catholique, à qui plusieurs ouvrages sur les épîtres et les évangiles des dimanches et des fêtes, et sur différents sujets de morale, ont fait un nom dans sa patrie, fut accueilli avec reconnaissance par les vicaires apostoliques de ce royaume, comme un moyen de suppléer aux instructions dont les fidèles étaient privés à cause de l'éloignement des chapelles catholiques. La disette des prêtres en France mettant les habitants de plusieurs pays dans la position fâcheuse où étaient les Anglais, le traducteur s'est déterminé à publier en 1817 ce Catéchisme, après y avoir fait quelques changements pour le rendre plus utile à ses compatriotes. Les terribles ravages causés par l'ignorance doivent éveiller le zèle de tous ceux qui aiment leurs frères. N'est-il pas, en effet, bien affligeant de voir des chrétiens qui n'ont pas donné dans les extravagances de l'irréligion, ignorer les principaux mystères de la foi, la nature et les effets des sacrements, et les dispositions nécessaires pour les recevoir avec fruit ? Peut-on s'empêcher de gémir sur le sort de ces malheureux chrétiens qui, étant avertis du danger où les met leur ignorance, aiment mieux renoncer à leur salut, que de se faire instruire ; qui se fâchent contre ceux qui leur font sentir cette terrible vérité, que, quand ils ne seraient coupables d'aucun autre péché à l'heure de la mort, ils ne peuvent pas être sauvés, s'ils ignorent ces vérités essentielles ? Ils sont indignes de l'absolution, même à l'article de la mort, s'ils ne savent pas, au moins en substance, les articles du Symbole des apôtres, les commandements de Dieu et de l'Eglise, et ce qui regarde les sacrements qu'ils veulent recevoir, à moins qu'ils ne promettent sincèrement de se faire instruire sans délai, et qu'ils n'écoutent avec docilité les instructions abrégées qu'un confesseur charitable leur offre. On a honte de recevoir des instructions, et n'est-il pas plus honteux d'ignorer des dogmes nécessaires au salut ? La bonne foi, qui excuse quelquefois devant Dieu, ne sert de rien ici ; car il n'est personne qui ne puisse apprendre ces vérités, si simples et si claires. Malgré le refroidissement de la charité, on ne peut pas croire que, parmi les fidèles, il ne se trouve pas quelqu'un assez zélé pour enseigner aux ignorants ces premières vérités, surtout dans ces pays infortunés où l'on ne trouve plus de ministres du Seigneur. Ces vérités nécessaires au salut étant expliquées dans tous les catéchismes, nous nous contenterons d'en mettre un abrégé à la fin de celui-ci, qui est consacré au développement de plusieurs points de morale les plus intéressants. On sera peut-être étonné de voir dans cette édition des citations qui ne sont pas dans l'original : le traducteur a voulu rendre par là les preuves plus complètes.

La connaissance de la morale évangélique n'est pas moins nécessaire que celle du dogme ; car comment aimer et pratiquer ce que l'on ignore ? Le but de ce Catéchisme est d'expliquer, d'une manière simple et précise, les principales maximes d'une vie chrétienne. On n'y trouvera rien de nouveau : la nouveauté en morale est au moins très-suspecte. On s'est contenté de recueillir, en formes de demandes et de réponses, ce qui se trouve dans des auteurs approuvés, afin de mettre ces vérités à la portée des personnes qui n'ont pas le moyen d'acheter beaucoup de livres, ni le temps de les lire. Plusieurs éditions de cet ouvrage ayant été épuisées en peu d'années, on a ajouté à celle-ci plusieurs chapitres. Mais pour ne pas trop grossir le volume, on a retranché quelques articles moins essentiels que ceux qu'on a ajoutés. Puisse cette nouvelle édition préserver de la contagion ceux qui ont conservé la vertu, et aider à retirer du chemin du péché ceux qui ont eu le malheur de s'y égarer !

Daigne la très-sainte Mère de Dieu recevoir l'offrande que le traducteur lui en fait, et obtenir pour la France qui lui est spécialement consacrée, la grâce de revenir de ses erreurs et de reconnaître et d'embrasser la vérité et la vertu!

CATÉCHISME PRATIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

De la règle du chrétien.

Quelle est la règle qu'un chrétien doit suivre dans tout ce qui regarde la vie présente? —La règle que tout chrétien doit suivre c'est la doctrine de Jésus-Christ.

Pourquoi? — Parce qu'un chrétien, ne pouvant espérer le salut éternel que par Jésus-Christ, il doit prendre pour règle de sa vie la doctrine de ce Dieu Sauveur.

Où trouve-t-on cette doctrine? — On trouve la doctrine de Jésus-Christ dans l'Evangile.

Qu'entendez-vous par l'Evangile? — Tous les livres canoniques du Nouveau Testament, entendus selon l'interprétation de l'Eglise.

Tous les chrétiens sont-ils obligés de pratiquer l'Evangile? — Oui : ils en font profession, ils en ont pris l'engagement au baptême; c'est par là qu'ils se distinguent de ceux qui ne sont pas chrétiens.

Comment le chrétien doit-il faire de l'Evangile la règle de sa vie? — En réglant sur l'Evangile ses pensées, ses désirs, ses affections, ses paroles, ses projets, ses actions, en un mot, toute sa vie; ne faisant rien de ce que l'Evangile condamne, et n'omettant rien de ce qu'il prescrit.

Le chrétien qui prend l'Evangile pour sa règle, peut-il suivre les penchants de la nature? — Comme ils sont ordinairement corrompus et opposés à l'Evangile, il doit observer soigneusement toutes ses inclinations et résister courageusement à celles qui sont criminelles.

Peut-on s'abandonner à celles qui paraissent innocentes? — Non : on doit les examiner avec soin, parce qu'elles sont souvent trompeuses; car ce qui semble innocent ne laisse pas souvent de conduire aux plus grands crimes. *Il y a un chemin qui semble droit à l'homme, et qui conduit à la mort* (*Prov.*, XVI, 25).

Comment le chrétien qui veut vivre selon l'Evangile, doit-il se conduire dans le monde? — Il doit être continuellement sur ses gardes, parce que le monde est corrompu dans presque toutes ses voies; il préconise ce que l'Evangile désapprouve, et blâme ce qu'il recommande : ainsi quiconque le suit, s'éloignera infailliblement du chemin de l'Evangile.

Le vrai chrétien peut-il admirer et aimer le monde? — Non : l'admiration porte à l'amour, et l'amour du monde rend ennemi de Dieu. *Quiconque veut être ami du siècle se rend ennemi de Dieu* (*Jac.*, IV, 4).

L'autorité du monde n'est-elle pas de quelque poids? — Oui : elle est très-grande pour les mondains, qui veulent toujours penser bien de ce qui favorise leurs inclinations; mais ceux qui ne sont pas du monde, la méprisent et s'en moquent.

Pourquoi? — Parce que le monde s'élève contre les voies et la volonté de Dieu; et comme à Dieu seul est dû le souverain respect, ne doit-on pas mépriser tout ce qui s'élève contre lui?

Que doit donc faire un chrétien à l'égard des maximes du monde? — Il doit les examiner selon l'Evangile; et quand il les trouve opposées à ce qui y est prescrit, il est obligé de les abandonner, quelle que soit l'autorité du nombre ou de l'usage en leur faveur.

Cette méthode ne conduit-elle pas à la singularité? — Elle fait agir comme le petit nombre : et si alors on paraît singulier, on s'en console en lisant dans l'Evangile : *Il y a peu d'élus* (*Matth.*, XX, 16).

Ceux qui résistent ainsi à leurs inclinations et au monde, ne doivent-ils pas vivre dans l'exercice d'une grande abnégation d'eux-mêmes? — Oui : comme la nature est corrompue aussi bien que le monde, l'abnégation de soi-même est une condition nécessaire pour être disciple de Jésus-Christ. *Si quelqu'un veut marcher sur mes pas, qu'il renonce à soi-même, et qu'il porte sa croix chaque jour et qu'il me suive* (*Luc*, IX, 23).

Faut-il suivre l'Evangile, quelles que soient les difficultés que l'on rencontre dans les différentes occurrences de la vie? — On ne peut s'en dispenser, quand on veut faire son salut; parce que Jésus-Christ nous ayant donné l'Evangile pour nous conduire au ciel, nous n'avons pas d'autre guide à suivre.

Après tout ceci, que doit donc faire le chrétien? — Il doit juger, d'après les maximes et les règles que Jésus-Christ nous a données dans l'Evangile, si une chose est permise ou défendue, juste ou injuste, vraie ou fausse, sûre ou dangereuse, édifiante ou scandaleuse, bonne ou mauvaise, spirituelle ou charnelle : c'est sur ces principes qu'il doit régler toute sa vie.

CHAPITRE II.

Des habillements et des ameublements.

Quelle règle l'Evangile donne-t-il à cet

égard? — 1° Il recommande expressément à tout le monde de se contenter des habits qui sont absolument nécessaires pour nous couvrir. *Dès que nous avons de quoi vivre et nous couvrir, nous devons être contents* (I *Tim.*, VI, 8); 2° il loue S. Jean-Baptiste de ce qu'*il n'était point vêtu mollement*, de ce qu'*il ne portait point de riches habits* (*Luc*, VII, 25), et de ce qu'*il portait un vêtement de poil de chameau, avec une ceinture de cuir sur ses reins* (*Matth.*, III, 4); 3° Il fait observer, dans l'histoire du mauvais riche précipité dans l'enfer, qu'*il était vêtu de pourpre et de soie, ou de fin lin* (*Luc*, XVI, 19); 4° il nous ordonne *de rechercher d'abord le royaume de Dieu et sa justice* (*Matth.*, VI, 33). S. Pierre veut que Dieu soit glorifié en toutes *choses* (I *Pierre*, IV, 11). S. Paul recommande aux chrétiens que leur *modestie paraisse aux yeux de tous les hommes* (*Phil.*, IV, 5). N'est-ce pas là régler ce que les chrétiens doivent faire quand il s'agit de leurs habillements et de leurs ameublements?

Y a-t-il quelque chose, à cet égard, adressé particulièrement aux femmes? — Oui: S. Pierre, en indiquant les moyens par lesquels une femme fidèle peut gagner un mari infidèle, dit: *Méprisant ce qui paraît au dehors, ne frisez pas vos cheveux et ne portez point d'or ni de riches habits; mais ornez au dedans l'homme du cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit tranquille et modeste, qui est très-riche devant Dieu; car c'est ainsi que se paraient autrefois les saintes femmes qui espéraient en Dieu, étant soumises à leurs maris* (I *Pier.*, III, 3, 4, 5). S. Paul dit la même chose; la seule différence, c'est qu'il s'exprime plus positivement en forme de précepte et qu'il s'adresse à toutes les femmes. *Que les femmes soient vêtues d'une manière honnête, et parées avec pudeur et avec modestie, sans se friser et sans porter ni or, ni perles, ni habits somptueux; mais comme il est bienséant à des femmes qui font profession de piété par leurs bonnes œuvres* (I *Tim.*, II, 9).

Quelle est la substance de ces paroles des apôtres? — Que les femmes ne doivent point chercher les ornements extérieurs, précieux et à la mode; mais qu'elles doivent parer leur intérieur des vertus d'un esprit grave, modeste, doux, paisible et fertile en bonnes œuvres.

Cet avis n'est-il point trop sévère? — Toutes les règles de l'Evangile paraissent sévères à la nature corrompue et à l'esprit du monde. Il ne s'agit pas de savoir si cet avis est trop sévère, mais il faut examiner s'il n'est pas le meilleur.

Pourquoi serait-ce le meilleur avis? — Parce que les qualités de l'âme ont un mérite réel qui rend ceux qui les possèdent vraiment grands devant Dieu et devant les hommes, au lieu que les riches habillements, pouvant couvrir les personnes les plus viles et les plus méprisables, ne donnent aucun mérite à ceux qui les portent.

Un chrétien doit-il donc s'interdire toute parure et tout ameublement précieux? — Les personnes élevées en dignité doivent quelque chose à leur état; ainsi, quand leurs dépenses sont réglées par la prudence chrétienne, elles ne sont pas défendues; mais si on prend pour règle la vanité, l'orgueil, le désir de plaire ou quelque autre passion, on n'est pas moins coupable de prodigalité en faisant de folles dépenses pour ses habillements et pour ses ameublements, que si on les faisait pour satisfaire d'autres passions; de plus, toute parure, tout ameublement qui serait un piége tendu à la vertu, est strictement défendu, comme occasion prochaine de péché.

Si ces ameublements et ces parures ne sont pas une occasion prochaine de péché mortel, ne peut-on pas se satisfaire? — Il faut alors considérer, 1° que le corps étant la prison de l'âme, un chrétien qui prend plaisir à l'orner, paraît s'oublier; 2° que les habits étant une preuve du péché originel, il n'est pas raisonnable de trouver du plaisir dans ce qui doit nous causer de la confusion; 3° que l'amour-propre et le désir de plaire au monde étant les motifs qui engagent ordinairement à dépenser en habillements et en ameublements au delà de l'honnête nécessaire, un chrétien qui est obligé *de renoncer à soi-même* (*Luc*, IX, 23), *et de ne se pas conformer à ce siècle* (*Rom.*, XII, 2), ne doit pas se laisser conduire par ces motifs; 4° enfin, que l'aumône étant de précepte et très-avantageuse pour le salut, et devant se faire du superflu, un chrétien ne doit pas dépenser en habillements et en ameublements un superflu qui appartient de droit aux pauvres.

Que doit-on conclure de tout ce chapitre? — D'abord que les étoffes simples et à bon marché, celles qui suffisent pour se couvrir et pour se garantir de l'intempérie des saisons, sont les plus conformes à l'esprit de l'Evangile; ensuite que les habillements et les ameublements de grand prix sont ordinairement demandés par des passions qu'on n'ose pas s'avouer: ainsi les personnes qui aiment le luxe, suivent plus l'esprit du monde que celui de Jésus-Christ.

CHAPITRE III.

De la tempérance.

Quelles règles l'Evangile donne-t-il sur ce sujet? — Il condamne toute débauche, toute ivrognerie.

Dans quel endroit condamne-t-il toutes ces choses? — Dans S. Luc, (XXI, 34) *Prenez garde à vous, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès de la bouche, de l'ivrognerie et par les soins de cette vie, et que ce jour-là ne vous surprenne tout à coup.* Ensuite (*Rom*, XIII, 12): *Laissons là les œuvres de ténèbres, et prenons les armes de lumière; marchons dans la bienséance avec laquelle on marche pendant le jour; ne vivons pas dans les festins et dans l'excès du vin; fuyons l'impudicité, les débauches; gardons-nous des contestations et de l'envie: revêtez-vous au contraire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ne cherchez pas à satisfaire les désirs de la chair.* De plus (*Gal.*,

V, 19) : *On connaît les œuvres de la chair, qui sont la fornication, l'ivrognerie, les débauches et choses semblables ; sur quoi je vous dis, comme je vous l'ai déjà dit, que ceux qui commettent ces crimes ne possèderont point le royaume de Dieu.* Enfin (I *Cor*, VI, 9) : *Ne savez-vous pas que les méchants ne possèderont point le royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas, ni les fornicateurs, ni les ivrognes, ne possèderont le royaume de Dieu.*

Ceci est assez clair et assez positif, quant à ce point; quelle autre règle l'Evangile donne-t-il? — Il recommande et conseille une grande modération dans le boire et le manger. (I *Tim.*, VI, 8) *Dès que nous avons de quoi vivre et de quoi nous couvrir, nous devons être contents.* Ensuite, la grâce de Dieu nous a appris que, *renonçant à l'impiété et aux passions mondaines, nous devons vivre dans le siècle présent avec tempérance, avec justice et avec piété* (*Tit.*, II, 12).

Que nous conseille-t-il de plus sur ce sujet? — Il nous avertit, en plusieurs endroits, que le jeûne est un exercice utile qui sert, dans la vie chrétienne, à plusieurs fins avantageuses. D'abord, c'est une pratique de vertu. *Anne ne sortait point du temple, servant Dieu jour et nuit, dans les jeûnes et dans les prières* (*Luc*, II, 37). *Conduisons-nous en toutes choses comme des serviteurs de Dieu, en souffrant avec beaucoup de patience les afflictions, les adversités, en veillant et en jeûnant* (II *Cor.*, VI, 4). 2° C'est un moyen de vaincre le démon : *cette espèce (de démon) ne se chasse que par la prière et le jeûne* (*Matth.*, XVII, 20). 3° C'est un moyen de toucher d'une manière particulière la miséricorde divine : *Pendant qu'ils offraient le sacrifice à Dieu et qu'ils jeûnaient, le Saint-Esprit leur dit : Prenez Saul et Barnabé pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés* (*Act.*, XIII, 2). 4° C'est un moyen efficace d'obtenir une protection et des grâces spéciales : *Et ayant jeûné et prié, ils leur imposèrent les mains et ils les firent partir* (*Act.*, XIII, 3). *Ensuite ayant ordonné des prières en chaque église, et ayant fait des jeûnes et des prières, il les recommandèrent au Seigneur* (*Act.*, XIII, 2).

Maintenant, quel est le précis de ce chapitre? — 1° que tout excès dans le boire et dans le manger, tel que la gourmandise et l'ivrognerie, est absolument et sévèrement défendu par l'Evangile ; 2° que la modération dans le boire et dans le manger, en ce qu'elle retranche tout ce qui n'est pas nécessaire aux besoins de la nature, est très-conforme à l'Evangile ; 3° qu'il recommande le jeûne comme un exercice vraiment chrétien.

Si ce sont là des vérités évangéliques, que doit-on dire de ces chrétiens qui commettent fréquemment des excès dans le boire? — S. Paul n'a-t-il pas dit que *les ivrognes ne possèderont point le royaume de Dieu* (I *Cor.*, VI, 10). Quelle autre réponse faut-il à cette question?

Que doit-on dire de ceux qui font leur bonheur de satisfaire leur appétit en tout, et qui ont, pour cela, leurs tables servies de tout ce qu'il y a de plus rare et de plus cher? — Je ne trouve rien de tout cela approuvé dans l'Evangile ; Jésus-Christ ne l'a point enseigné ; conséquemment cette délicatesse ne peut convenir au caractère du chrétien.

Mais est-ce défendu ? — L'Evangile ne reproche au mauvais riche aucun excès dans le boire et dans le manger; il ne lui reproche que de se traiter splendidement (*Luc*, XVI, 19). En nous enseignant que cette sensualité habituelle mérite un supplice éternel, c'est bien nous dire qu'elle est défendue. S. Pierre, en nous recommandant la sobriété (I *Pier.*, V, 8) ; le prophète Amos, en prononçant : *Malheur à vous qui vivez dans l'abondance de toutes choses* (*Amos*, VI, 1)! nous font assez connaître que tout ce qui flatte la sensualité, est défendu; par conséquent un chrétien doit s'interdire non seulement les excès, mais encore toutes les délicatesses de la table qui ne sont pas avouées par la tempérance chrétienne.

Ceux qui sont sincèrement chrétiens ne doivent donc point faire de festins? — Cela n'est défendu dans aucun endroit de l'Evangile : cela peut même être très-convenable dans certains cas, par exemple, pour entretenir l'union dans les familles, dans des circonstances autorisées par une louable coutume. Mais alors il faut que la sobriété règne dans ces festins : ils seraient criminels, si on faisait des dépenses folles et vaines, ou si on excitait les convives à commettre quelques excès, ou même si on tolérait ces excès.

CHAPITRE IV.

De la conduite.

Qu'est-ce qu'un chrétien doit observer en fait de conduite? — Il doit prouver par sa conduite ce qu'il est.

Où cela est-il ordonné ? — S. Pierre a déclaré la volonté de Dieu en ces termes : *Soyez saints dans toute votre conduite, comme celui qui vous a appelés est saint ; car il est écrit : Soyez saints, parce que je suis saint* (I *Pier.*, I, 15). Et dans un autre endroit : *Vous êtes la race choisie, l'ordre des prêtres-rois, la nation sainte, le peuple que Dieu s'est acquis, afin que vous publiiez la puissance de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière, vous qui autrefois n'étiez pas son peuple, et qui l'êtes maintenant; vous à qui il n'avait point fait miséricorde, et à qui maintenant il fait miséricorde. Mes bien-aimés, je vous conjure de vous abstenir, comme étrangers et éloignés de votre patrie, des passions de la chair qui combattent contre l'esprit* (I *Pier.*, II, 9, 10, 11).

Qu'est-ce qui est particulièrement commandé par ces paroles? — Que les chrétiens soient saints dans toute leur conduite, et cela pour différents motifs : 1° parce qu'ils appartiennent à Dieu dont la sainteté doit être le modèle de la leur ; 2° parce qu'il les a choisis spécialement pour être son peuple; 3° parce qu'ils participent au sacerdoce de Jésus-Christ et qu'ils doivent devenir des victimes consacrées à Dieu ; 4° parce qu'ils sont le prix du sang de Jésus-Christ ; enfin parce que, par un effet particulier de l'amour

de Dieu, ils ont été tirés des ténèbres pour avancer vers la lumière de la gloire éternelle. Par ces motifs d'amour et de reconnaissance, les chrétiens doivent être toujours sur leurs gardes, pour donner dans leur conduite des preuves de cette sainteté à laquelle ils sont obligés par tant des titres.

Comment cela se doit-il pratiquer? — En évitant toute parole et toute action qui pourrait offenser Dieu ou scandaliser le prochain.

Où cela est-il commandé? — En plusieurs endroits du Nouveau Testament : *Si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât au cou une meule de moulin et qu'on le jetât au fond de la mer. Malheur au monde à cause des scandales, car il est nécessaire qu'il arrive des scandales; mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive* (*Matth.*, XVIII, 6)! *Prenons garde de ne donner aucun sujet de scandale à personne* (II *Cor.*, VI, 3). *Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, ou quelque autre chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu. Ne donnez aucun sujet de scandale, ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Eglise de Dieu* (I *Cor.*, X, 31). *Prenez garde que la liberté dont vous usez, ne scandalise les faibles : en péchant ainsi contre vos frères, et en blessant leur conscience faible, vous péchez contre Jésus-Christ. C'est pourquoi je ne mangerai jamais de chair, si mon frère m'en voyant manger en est scandalisé* (I *Cor.*, VIII, 9). *Abstenez-vous de tout ce qui a l'apparence du mal* (I *Thes.*, V, 22).

Ce soin doit-il être si général, qu'on soit obligé d'éviter tout ce qui peut scandaliser toute personne? — Oui : c'est la décision de saint Paul, citée ci-dessus : *Ne scandalisez ni les Juifs, ni les Gentils, ni l'Eglise de Dieu, ni vos frères qui sont faibles*. Tous les hommes sont compris dans ce passage; mais saint Pierre nous ordonne d'être encore plus sur nos gardes à l'égard des infidèles : *Gardant parmi les Gentils une conduite régulière, afin qu'au lieu qu'ils médisent de vous comme si vous étiez des méchants, les bonnes œuvres qu'ils vous verront faire les portent à rendre gloire à Dieu, au jour où il daignera les visiter* (I *Pier.*, II, 12). *Que votre conscience ne vous reproche rien, afin que ceux qui noircissent par des calomnies la vie sainte que vous menez en Jésus-Christ, rougissent des médisances qu'ils publient contre vous* (I *Pier.*, III, 16).

De quelle manière doit-on pratiquer cette sainteté de conduite? — Non seulement en évitant tout ce qui peut scandaliser, mais ayant soin de faire tout ce qui peut édifier.

Où cela est-il commandé? — En plusieurs endroits du Nouveau Testament : *Que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils en donnent la gloire à votre Père qui est dans le ciel* (*Matth.*, V, 16). *Portons-nous aux choses qui entretiennent la paix, et observons ce qui nous édifie les uns les autres* (*Rom.*, XIV, 19). *Que chacun de vous ait de la complaisance pour son prochain dans ce qui est bon, et qui peut édifier* (*Rom.*, XV, 2). *Que tout se fasse pour l'édification* (I *Cor.*, XIV, 26).

Si telle est l'obligation des chrétiens, que penser de ceux qui sollicitent les autres au péché par leur conduite? — Jésus-Christ, notre rédempteur, a parlé assez clairement de ces personnes, dans les anathèmes qu'il a prononcés contre ceux qui scandalisent quelqu'un de ceux qui croient en lui, et en déclarant qu'il vaudrait mieux qu'on leur attachât au cou une meule de moulin, et qu'on les jetât au fond de la mer.

En quoi consiste le mal qu'ils font? — En ce qu'ils sont les instruments ou les ministres du diable, en travaillant, pour ses intérêts, à damner des âmes pour lesquelles Jésus-Christ a versé son sang : c'est là le comble des maux. De plus, leurs actions ordinaires éloignent de la vertu un grand nombre de personnes et portent les ennemis de Dieu et de sa vérité au blasphème : ainsi ils sont en plusieurs manières un obstacle au salut de tous ceux qui suivent leurs mauvaises voies, ou qu'ils attirent dans le péché, ou qui s'autorisent de leur exemple pour blasphémer les voies de Dieu.

Où Dieu a-t-il manifesté son déplaisir contre ceux qui, par leur mauvais exemple, empêchent les autres de faire leur salut? — On en voit une figure parlante dans le peuple d'Amalec qui, en tendant des embûches aux enfants d'Israël, et les empêchant d'avancer vers la terre promise, provoqua tellement la colère de Dieu, qu'il le condamna à une destruction entière, sans épargner ni homme, ni femme, ni enfants à la mamelle, ni bœufs, ni brebis (I *Rois*, XV, 2). Combien plus sévère doit donc être la condamnation de ceux qui tendent des piéges à leur prochain et le détournent du chemin du ciel.

CHAPITRE V.

De ceux qui se scandalisent de nos paroles ou de nos actions.

Quand on se scandalise de ce que nous avons fait, quelle doit être notre conduite? — Si on a causé du scandale par ses sottises ou ses dérèglements criminels, on est obligé non seulement de se réconcilier avec Dieu par une sincère pénitence, de la manière prescrite dans l'Evangile; mais encore de reconnaître, sinon par ses paroles, du moins par une vie extraordinairement exemplaire, ses dérèglements et ses erreurs passées, afin d'ôter le scandale et de réparer de son mieux l'injure qu'on a faite, par ses dérèglements, à la vertu et à la religion qu'on professe. C'est ce qu'ordonne l'apôtre saint Paul : *Comme vous avez fait servir les membres de votre corps à l'impureté et à l'injustice pour l'iniquité, faites-les servir maintenant à la justice pour votre satisfaction* (*Rom.*, VI, 19). Or n'est-ce pas demander que le pécheur pénitent ait autant de zèle pour faire régner la justice par son bon exemple, qu'il lui a fait de tort par ses scandales et ses crimes? Et quoique la vanité n'en soit pas flattée, un chrétien peut par là recouvrer la réputation qu'il a perdue, en faisant briller sa

vertu aux yeux des hommes, afin que Dieu soit glorifié dans ce qu'il fait, comme il a donné auparavant sujet de blasphémer son saint nom.

Mais que doit-il faire, si on se scandalise sans sujet? — S'il y a des personnes qui se scandalisent, à cause de la malice ou de l'envie qui est dans leur cœur, on peut mépriser ce scandale, comme ne méritant pas qu'on y pense; mais s'il est occasionné par la faiblesse ou la délicatesse de leur conscience, on doit en avoir pitié. La charité nous fait un devoir de dissiper le scandale, en leur prouvant qu'ils ne voient pas l'objet qui les scandalise, tel qu'il est.

La crainte d'exposer notre réputation à la critique des méchants ne nous dispense-t-elle pas de donner ces explications? — On ne peut guère se garantir des mauvaises langues, quand on fait son devoir, parce qu'elles attaquent, par toute sorte de moyens, les chrétiens qui font leur devoir, et les décrient en haine de la vertu. On doit, à l'exemple de J.-C., mépriser les propos des gens de cette espèce (*Matth.*, XV, 14). Quand l'Esprit saint nous recommande d'avoir soin de nous procurer une bonne réputation (*Asclés.*, XLI, 15), ce n'est pas dans l'esprit des méchants qui appellent bon ce qui est mauvais, et mauvais ce qui est bon.

Un chrétien doit-il omettre une bonne action, s'il craint que par une mauvaise disposition d'esprit, on ne s'en scandalise? — Jésus-Christ n'a pas cessé d'opérer des guérisons le jour du sabbat, ni de converser avec les pécheurs, quoiqu'il sût bien que les pharisiens s'en scandaliseraient.

Peut-on donc mépriser les scandales que les autres prennent de notre conduite? — Oui, quand on ne peut pas les éviter sans mettre son salut en danger; mais on doit prévenir, par des explications charitables, les mauvaises impressions que notre conduite pourrait occasionner. Ainsi, Jésus-Christ connaissant la mauvaise disposition des Juifs, ne cessa d'opérer des miracles le jour du sabbat; mais il leur prouva qu'ils ne devaient pas s'en scandaliser, parce qu'il ne faisait rien contre la loi de Dieu.

Quel bien en revient-il? — Beaucoup : 1° c'est de rendre justice à la raison, au droit, ou à la vérité, que de tâcher d'écarter les erreurs qui peuvent leur être préjudiciables. Il est toujours bon de le tenter; on peut quelquefois réussir à guérir la malignité ou à la diminuer ; 2° c'est un acte de charité à l'égard des personnes scandalisées, que de leur faire sentir qu'elles se trompent. Et quand on leur proteste que si on fait cette observation, c'est parce qu'on attache du prix à leur opinion, loin de la mépriser, il est probable qu'on se conciliera leur estime ou au moins qu'on n'encourra pas leur haine ; 3° ce n'est souvent qu'un orgueil secret qui est la source du mépris qu'on a pour les sentiments d'autrui, et qui empêche de faire connaître à quelqu'un l'injustice du scandale qu'il prend; 4° c'est aussi manque de charité, lorsqu'un chrétien, voyant que les autres ont tort, ne prend pas soin de les aider à connaître la vérité : plus leurs jugements sont injustes, plus leurs esprits sont indisposés; plus leur infirmité est grande, et par conséquent plus ils sont dignes de compassion; 5° c'est encore l'effet de l'indolence, lorsqu'un chrétien voyant quelqu'un se scandaliser de ce qu'il fait, ne veut point prendre la peine de lui faire connaître combien les motifs de ses actions sont justes, et de rectifier les fausses idées qu'il se fait d'une action qui n'est pas mauvaise.

Que dites-vous si on se scandalise, non par malice, mais seulement par faiblesse? — Saint Paul a répondu à cette question, quand il recommande aux fidèles de ne rien faire qui puisse scandaliser les faibles; et pour les rendre plus attentifs à cet égard, il dit de lui-même que si quelqu'un de ses frères se scandalisait de ce qu'il mangeât de la viande, il n'en mangerait jamais (I *Cor.*, VIII, 13).

Pourquoi y attache-t-il tant d'importance? — Parce qu'il dit que c'est pécher contre ses frères, et blesser leur conscience faible; et celui qui le fait, *pèche*, dit-il, contre Jésus-Christ (*Ibid.*, 12).

Quelle est la pratique de cette doctrine de l'Apôtre? — Que les chrétiens, dans tout ce qu'ils font, doivent non seulement être convaincus intimement que la chose est innocente et permise; mais ils doivent voir aussi s'il est probable qu'elle blessera la conscience des faibles et des ignorants, qui pourraient s'en scandaliser. Et s'ils ont sujet de craindre que ces sortes de personnes ne se scandalisent, l'innocence de l'objet ne suffit pas pour justifier leur action; ils doivent ménager, par charité, ceux qui sont si faibles. La charité commande cette condescendance; et celui qui ne veut pas se priver de quelque plaisir pour éviter le scandale, oublie le prix que Jésus-Christ a donné pour nos âmes. Ne dites donc pas : la chose est permise, car ce n'est pas assez; il faut, de plus, qu'elle paraisse bonne, comme elle l'est en effet.

CHAPITRE VI.

Nous ne devons pas approuver les actions scandaleuses d'autrui.

Ne doit-on pas, pour éviter le scandale, approuver les mauvaises actions d'autrui? — Non : la charité nous fait un devoir d'excuser tout ce qui est excusable; et la justice nous oblige de désapprouver tout ce qui est mal.

Comment peut-on excuser une personne accusée d'avoir fait une action scandaleuse? — En interprétant favorablement tout ce qui n'est pas prouvé : or, comme cette personne peut avoir eu différents motifs, on ne doit pas supposer qu'elle en ait eu un mauvais, quoique l'action considérée en elle-même soit scandaleuse; en rejetant la faute sur le manque de circonspection, la fausse conscience, un zèle mal entendu, un défaut de prévoyance, une soumission aveugle, des affaires désespérées, de grands sujets de colère, la fourberie d'un petit nombre qui trompe le grand nombre, un emportement

irréfléchi, la faiblesse ou le dérangement du cerveau, les affaires poussées plus loin qu'on ne voulait, etc.

Toutes ces choses ne sont-elles pas mauvaises ? — Elles le sont la plupart ; mais comme elles ne renferment pas le même degré de méchanceté que la mauvaise intention ou une perversité réfléchie, cette méthode explique favorablement les faits ; et c'est ce que la charité prescrit, quand il n'y a pas de preuve qu'il y ait eu de malice dans l'action. Mais s'il est évident qu'il y en ait eu, alors la justice doit avoir lieu, il faut avouer le fait tel qu'il est. La charité ne peut que plaindre les coupables et prier Dieu de soutenir toutes les âmes faibles contre de pareilles tentations.

Si cette mauvaise action avait été commise par quelqu'un de notre religion, que faudrait-il faire ? — Ce que les apôtres ont fait à l'égard de Judas : ils n'ont pas déguisé sa trahison ; ils l'ont rapportée dans l'Evangile : ainsi, si l'action est réellement mauvaise, on ne doit pas la soutenir, quels qu'en soient les auteurs, quand ce seraient nos meilleurs amis, nos parents ou nos maîtres.

Pourquoi cela ? — Parce que la chose étant réellement scandaleuse, ce serait un scandale de la soutenir ; et l'approuver par ses discours, c'est prendre part au crime qu'elle renferme.

Mais n'est-ce pas jeter un grand déshonneur sur la religion et la discréditer, que d'avouer une telle perversité ? — On lui ferait bien plus de tort, si on entreprenait de défendre cette action, puisque ce serait avouer qu'on professe de mauvais principes, ce qui est pire que les plus mauvaises actions.

Vous voudriez donc qu'on avouât qu'une chose est mauvaise, quand elle l'est, quels qu'en soient les inventeurs, les fauteurs ou les auteurs ? — Oui : car la justice le demande ; et en agir autrement c'est épouser une cause injuste.

Pouvez-vous le faire vous-même, dans le cas où votre Eglise paraît être intéressée ? — Oui : on doit le faire, de quelque objet ou de quelque personne qu'il s'agisse.

Par exemple, quand il s'agit de massacres, de meurtres de princes ou d'autres personnes, d'une infinité de révoltes, de trahisons et d'autres complots semblables ? — On doit reconnaître la méchanceté de toutes ces actions, n'importe qui les ait commises, païens, Juifs ou chrétiens. Quelle difficulté y aurait-il à reconnaître cette vérité, étant si bien autorisés à le faire ?

Qui nous y autorise ? — L'Ecriture sainte qui, en déclarant que Dieu a choisi un peuple particulier, ne fait nulle difficulté d'avouer les crimes commis par tout ce peuple, et ceux des particuliers qu'il avait décorés de prérogatives. Les péchés des patriarches, de *Moïse*, d'*Aaron*, de *Saül*, de *David*, de *Salomon*, de *Samson*, etc., n'y sont-ils pas rapportés en détail, pour passer à toutes les générations des croyants. Le Nouveau Testament ne contient-il pas les fautes des apôtres ? Le reniement de S. Pierre, la persécution que S. Paul exerçait contre l'Eglise naissante, ne s'y lisent-ils pas avec toutes leurs circonstances ? Ne voit-on pas dans les Epîtres du grand Apôtre le récit des crimes dont les premiers chrétiens se rendaient coupables ? Pourquoi donc des chrétiens feraient-ils difficulté d'avouer maintenant les défauts des membres de leur communion, et les crimes qu'ils ont commis dans un temps ou dans l'autre ? Il n'y a aucune raison pour cela. Ainsi, comme on manifeste l'horreur qu'inspirent les crimes des Israélites, d'Aaron, de David et des autres, quoiqu'on sache qu'ils étaient le peuple choisi et serviteurs de Dieu, on fait la même chose en détestant les cruautés qui ont été commises depuis par ceux qui étaient en communion avec l'Eglise de Jésus-Christ.

Cela ne rejaillit-il point sur l'Eglise ? — Les vices qui règnent parmi les enfants de l'Eglise ne portent point préjudice à sa sainteté. Les fidèles en gémissent, mais ce serait un grand scandale de ne pas avouer ce qui est vrai et public.

N'est-ce pas là donner lieu de douter que l'Eglise catholique ne soit pas la véritable Eglise ? — L'Ecriture ne permet pas de tirer cette conclusion, puisqu'elle reconnaît que les Israélites étaient toujours le peuple de Dieu, malgré les scandales sans nombre qui régnaient parmi eux ; quoique les gouverneurs, les princes, les prêtres et le peuple de l'Eglise juive se soient rendus coupables des crimes les plus criants, elle était cependant toujours la véritable Eglise de Dieu, et Jésus-Christ lui-même commande d'écouter les pasteurs de cette Eglise, lors même qu'il condamne leurs crimes multipliés (*Matth.*, XXIII, 2).

Comment concilier avec l'Evangile, qui ordonne de se séparer des méchants, cette maxime, qu'il faut écouter les pasteurs de l'Eglise, lors même que leur conduite est criminelle ? — Par les paroles mêmes de Jésus-Christ, citées ci-dessus : *Observez et faites ce qu'ils vous diront*, parce que vous devez être soumis à une autorité qui vient de Dieu ; *mais ne faites pas comme eux*, parce que leur conduite n'est pas conforme à la loi de Dieu. Ce qui signifie que, quand les mœurs des pasteurs seraient dépravées, les fidèles n'en seraient pas moins obligés d'écouter et de suivre leur doctrine ; et que la perversité des pasteurs ne les autorise pas à s'en séparer et à refuser de leur obéir.

Ceci ne paraît-il pas étrange ? — Il faut avouer que de tels pasteurs ne sont pas édifiants et qu'il y a beaucoup de malédictions prononcées contre eux : cependant il ne peut y avoir rien d'étrange dans les institutions que Dieu a faites pour nous gouverner. Nous avons des commandements semblables, qui regardent les parents, les maîtres, les magistrats, les souverains, etc. : or, si ces personnes étaient très-déréglées et donnaient un scandale public, on ne pourrait cependant pas, sous ce prétexte, détruire ce que Dieu a établi : nous devons rester soumis et obéissants ; car l'obligation d'obéir ne dépend pas

des vertus personnelles de ceux qui ont l'autorité en main; ce serait un motif trop incertain : elle est fondée sur des principes plus fixes, sur l'autorité de Dieu. Or si cela est vrai de l'état civil, on ne doit pas être surpris de voir qu'il en soit de même de l'Eglise. L'Eglise de Jésus-Christ est un gouvernement spirituel et d'institution divine : or ses pasteurs ayant reçu de Dieu l'ordre de prêcher, et le peuple celui d'écouter et de croire, cet ordre ne dépend nullement de la vertu personnelle des pasteurs. Si quelqu'un des prêtres ou du peuple commet une action scandaleuse, il répondra de ses péchés ; mais on ne doit pas renverser pour cela l'ordre que Dieu a établi, on doit faire ce qu'il a commandé. Les pasteurs de l'Eglise n'en doivent pas moins enseigner, et le peuple écouter leurs instructions. C'est ainsi que l'ordre de Dieu se conserve au milieu des désordres personnels : le gouvernement se soutient et se perpétue, et on évite la confusion et le désordre.

CHAPITRE VII.

Des divertissements.

Quelle règle doit-on y suivre ? — L'Evangile, qui forme les disciples de la croix, ne donne point de règle pour les divertissements. Cependant il y en a qui sont permis, quoiqu'il n'y en ait point qui soient commandés.

Jusqu'où la récréation est-elle permise ? — Autant qu'elle est nécessaire à la santé et au soulagement du corps et de l'esprit. Ils ne peuvent pas être toujours occupés, et par conséquent on doit leur accorder autant de récréation qu'il leur en faut pour se disposer à de nouveaux travaux.

Y a-t-il quelques conditions à observer en ce point ? — On doit user des divertissements avec modération et les diriger à une bonne fin, telle que la santé ou la réparation des forces. On doit y ajouter deux autres conditions : qu'ils ne soient pas criminels ni préjudiciables à l'âme ou au corps. Rien ne retenait les païens dans leurs plaisirs, c'est pourquoi ils mêlaient à leurs divertissements toutes sortes d'excès et de dissolutions, *étant abandonnés*, dit saint Paul, *à un sens dépravé* (*Rom.*, I, 28). Les chrétiens ne doivent pas les imiter.

Quels sont les divertissements qu'on appelle criminels ou préjudiciables à l'âme ou au corps ? — Tous ceux qui causent du dérangement dans la conduite, dans la santé ou dans les affaires : tels sont ceux qui se prolongent jusqu'à une heure indue, ceux où l'on rencontre des personnes dangereuses, ceux où l'on expose trop d'argent au jeu, et ceux qui sont accompagnés de grandes tentations. Et quand même les divertissements seraient innocents en eux-mêmes, on serait toujours coupable d'y passer le temps qu'on doit donner à ses affaires ou aux devoirs de son état. De plus, on pèche encore quand on y va contre la volonté de ses parents ou de ses supérieurs.

§ Ier — *Des divertissements excessifs.*

S'il est difficile de ne pas pécher dans les divertissements ordinaires, que doit-on dire de ceux qui font des divertissements la grande affaire de leur vie, passant de l'un à l'autre sans interruption ? — Quand on supposerait que ces divertissements fussent absolument innocents en eux-mêmes, une telle vie ne peut être innocente.

Pourquoi ? — 1° En ce qu'on n'obéit point au précepte de Jésus-Christ qui commande à tous de veiller sans cesse sur soi-même, et qui le répète si souvent, qu'on ne peut douter de la nécessité de le faire : or, il est évident que les chrétiens dont vous parlez, dont la vie est une dissipation continuelle, ne veillent pas comme il est commandé ; ils sont si éloignés de le faire, qu'on peut à peine croire qu'ils pensent sérieusement à quelque chose d'important ; 2° en ce qu'on ne se renonce pas comme Jésus-Christ l'a ordonné à ses disciples : car comment des hommes qui n'ont d'autre soin que de se satisfaire, rempliraient-ils ce précepte ? 3° en ce qu'on fortifie tous les jours en soi l'esprit du monde, qu'on s'expose volontairement à des tentations et des dangers sans fin, qu'on flatte la nature corrompue, qu'on dépense follement ce qu'on devrait réserver pour se faire un trésor dans le ciel, qu'on ne s'efforce pas d'entrer par la porte étroite, qu'on ne rachète pas le temps, qu'on ne cherche pas avant tout le royaume de Dieu, qu'on n'opère pas son salut avec crainte et tremblement, qu'on ne travaille pas à assurer son élection par de bonnes œuvres ; ce qui fait qu'on trouve une infinité de péchés dans des hommes qui ont la prétention de mener une vie innocente.

Croyez-vous donc que ces hommes se fassent illusion ? — Oui ; car quiconque lira l'Evangile trouvera tant de difficultés et de devoirs dans la vie chrétienne, tant de corruption dans la nature et dans le monde, tant de subtilité et d'adresse dans l'ennemi de nos âmes ; il verra qu'il faut tant de travail et de vigilance pour remporter la victoire que le christianisme nous oblige de remporter, en nous en fournissant les moyens, qu'il conclura que tous ceux qui ne cherchent qu'à s'amuser, en changeant de passe-temps, n'ont guère que le nom de chrétiens, et que leur vie est une transgression des règles les plus importantes de l'Evangile.

§ II. — *Des divertissements défendus.*

SECTION Ire. — *Des danses.*

La danse est-elle un divertissement défendu ? — La danse, considérée en elle-même comme un exercice qui contribue à la santé ou à corriger des défauts corporels, n'est point un péché. *David dansait de toutes ses forces devant le Seigneur* (II *Rois*, VI, 14). Cette danse, loin d'être un crime, était une espèce de culte que le saint roi rendait au Seigneur. Le sage, dans le livre de l'Ecclésiaste (III, 4), enseigne qu'*il y un temps pour danser*. Aussi les moralistes les plus exacts ne condamnent pas les danses entre personnes de même sexe, pour se délasser d'un travail qui applique l'esprit, et pour se divertir honnêtement, pourvu qu'il n'y ait au-

cun danger pour la vertu, qu'on n'y chante pas de chansons libres, qu'on n'y passe pas trop de temps, et pourvu surtout qu'elles ne se fassent pas pendant l'office divin : ainsi on peut dire que la danse n'est pas mauvaise de sa nature.

Il n'est donc pas défendu d'aller au bal? — Cette conséquence est fausse, parce qu'une chose qui n'est pas mauvaise en soi peut le devenir par les circonstances qui l'accompagnent : or les circonstances qui accompagnent la danse dans un bal sont de nature à porter au péché ; elles sont même une occasion prochaine de péchés. Les personnes du sexe y paraissent dans l'étalage du luxe le plus séduisant : elles mettent tous leurs soins à plaire. Les hommes y vont pour repaître leurs yeux de la beauté, de l'élégance, de la souplesse des femmes, et leurs oreilles, des sons efféminés d'une musique voluptueuse; sans parler des familiarités inévitables dans les danses, du langage des yeux, que la mère la plus vigilante ne peut ni prévenir ni empêcher, combien de fois une jeune personne du sexe, qui avait en horreur l'ombre même du péché, qui avait conservé jusqu'alors son esprit et son cœur purs, est-elle revenue d'un bal le cœur épris? toute la paix, tout le bonheur qu'elle avait goûté jusqu'alors se sont évanouis en dansant. Combien de péchés dont elle a été l'occasion par ses mouvements, par ses airs efféminés? Dans combien de cœurs a-t-elle jeté le poison du crime? Combien de parents ont eu à combattre les folles amours d'une fille qui avait été leur consolation jusqu'au moment où elle a connu au bal un jeune homme qui ne leur convient nullement, qui a séduit leur fille en leur présence, tandis qu'ils s'applaudissaient en secret du succès de leurs soins pour former un modèle de sagesse? Comment peut-on se croire en sûreté dans un cercle dont *le diable est le centre, et ses anges sont la circonférence?* N'est-ce pas au milieu des danses que les enfants d'Israël se consacrèrent au culte du veau d'or? N'est-ce pas au milieu d'une danse que la tête de S. Jean-Baptiste fut apportée dans un plat pour récompenser les talents d'une habile danseuse? Aussi les saints pères regardent le bal comme le triomphe du démon, un sujet de tristesse pour les anges, une occasion de péché pour les hommes, qui n'en sortent jamais sans que leurs âmes soient blessées, quoique le corps n'ait reçu aucune atteinte. Joignons à ces autorités une autre plus imposante, parce qu'elle est fondée sur l'expérience, celle d'un homme qui s'était livré à ses plaisirs, d'un homme trop célèbre par les productions licencieuses de sa jeunesse, et plus illustre par sa pénitence, qui dura plusieurs années, jusqu'à sa mort (Bussy-Rabutin). Il assure que le bal est dangereux même pour un anachorète, et qu'un chrétien ne peut pas s'y trouver. Comment de jeunes gens, dans l'âge des passions, n'auraient-ils pas tout à craindre dans un lieu où les austérités et les mortifications d'un anachorète ne sont pas une sauvegarde suffisante? Comment pourrait-on justifier un divertissement dont les dangers sont si funestes et si terribles? Ceux qui y assistent sont coupables aussi, parce qu'ils autorisent par leur exemple un divertissement dangereux.

Quand on est assez vertueux pour ne pas avoir lieu de craindre personnellement ces dangers, ne peut-on pas y aller sans pécher? — 1° Quand un divertissement est dangereux en lui-même ou à cause des circonstances qui en sont inséparables, il n'est pas nécessaire d'être tombé dans quelque péché particulier pour être coupable. Celui qui s'expose volontairement au danger de commettre un péché mortel contracte la malice du péché auquel il s'expose, quand même le péché ne s'ensuivrait pas. Le commandement qui défend une chose, défend également de s'exposer au danger de le transgresser. C'est en ce sens que l'Esprit saint nous enseigne que *celui qui aime le danger périra* (*Eccles.*, III, 27): non seulement en ce sens, qu'à force de s'exposer au péril, on y succombe enfin, mais encore, suivant l'interprétation de l'Eglise, parce qu'en matière de péché, s'exposer librement à le commettre, c'est l'avoir déjà commis dans la volonté. Ainsi, comme un chrétien ne peut nier que le bal ne soit une occasion prochaine de péchés contre la chasteté, contre l'humilité, contre plusieurs autres vertus, une occasion de rivalités, de jalousie et d'autres vices, il ne peut disconvenir que c'est un péché mortel d'aller au bal, quand même on n'y commettrait aucun de ces péchés. Innocent XI, en censurant, le 2 mars 1696, LXV propositions, explique dans la condamnation des propositions LXI, LXII et LXIII, la doctrine de l'Evangile sur l'occasion prochaine du péché; et le clergé de France, par sa censure rapportée dans ses Mémoires, t. I, col. 716 et suivantes, ayant enseigné la même doctrine, plusieurs Rituels de France en firent l'application aux danses, et défendirent de donner l'absolution aux personnes qui y assistent. 2° Jésus-Christ nous ordonne de nous arracher l'œil droit, de nous couper le pied et la main, s'ils nous sont une occasion de péché (*Matth.*, V. 29), c'est-à-dire que, quelque plaisir, quelque avantage que nous trouvions dans un emploi, dans un état, dans une société, nous devons y renoncer, si nous y rencontrons une occasion prochaine de péché mortel. Comment se présenteront devant son tribunal des chrétiens qui n'ont pas voulu s'éloigner de l'occasion prochaine du péché mortel, dans laquelle il n'y avait pour eux aucun avantage temporel, si ce n'est celui de fomenter leurs passions; des chrétiens qui, connaissant ou pouvant et devant connaître les dangers des bals, y vont au mépris de l'Evangile? 3° Un chrétien qui sait que Dieu veut que nous soyons saints (I *Thess.*, IV, 3), qui sait qu'on ne peut être en sûreté qu'en évitant les piéges (*Prov.*, XI, 15), n'est-il pas coupable, en se précipitant dans des assemblées dont on ne peut pas se dissimuler le danger?

Ainsi, quand il ne tomberait pas dans ces péchés qui ont fait fondre le déluge sur la terre, qui ont attiré le feu du ciel sur Sodome et les villes voisines, et qui ne doivent pas être nommés parmi les chrétiens (*Eph.*, V, 3), il serait au moins coupable d'avoir méprisé la volonté de Dieu, en s'exposant volontairement au danger de n'être pas saint. 4° Notre divin Sauveur veut que nous veillions et que nous priions pour éviter la tentation (*Matth.*, XXVI, 41). Peut-on se flatter d'être son disciple, quand, au lieu de veiller et de prier, on va se jeter au milieu des tentations les plus séduisantes, où un anachorète pourrait à peine se soutenir?

Si on n'est pas obligé de s'interdire toutes les sociétés, quoiqu'elles présentent des dangers pour la vertu, pourquoi faudrait-il abandonner les bals et les danses à cause des dangers qu'on y rencontre? — Il est vrai que dans le monde tout est capable d'éveiller les passions. Pour ne rencontrer aucun danger, aucune occasion extérieure de péché, *il faudrait sortir du monde* (I *Cor.*, V, 10), parce que *les créatures de Dieu sont devenues un objet de tentation aux hommes, et un filet où les pieds des insensés sont pris* (*Sag.*, XIV, 11). Aussi personne ne dira qu'il n'y a point de dangers dans les sociétés du monde, et qu'on y peut aller sans pécher, lorsqu'on n'y est pas conduit par un motif avoué par la religion. Il y a même des personnes qui, à raison de leur faiblesse, sont obligées en conscience de s'interdire toutes ces sociétés qui sont pour elles une occasion prochaine de péché, quoiqu'elles ne le soient pas pour d'autres qui sont plus fortes ; mais on aurait tort de conclure des sociétés aux danses. Les saints qui ont condamné les bals à l'égard de tous les chrétiens, n'ont pas été aussi sévères à l'égard des sociétés. Ils voyaient donc dans les uns des dangers qu'ils ne voyaient pas dans les autres. Quand une chose n'est pas mauvaise de sa nature, il s'y trouve un mélange de bien et de mal : quand le bien surpasse le mal, la chose peut être admise, sauf à se précautionner contre les dangers ; quand le mal surpasse le bien, il faut rejeter la chose, même avec ses avantages. C'est sur ce principe que les moralistes qui défendent les bals et les danses entre les personnes de différent sexe, permettent les sociétés. Les dangers de ces sociétés ne sont pas comparables à ceux des danses ; et il est utile, quelquefois nécessaire, de se trouver dans ces sociétés, pour ses affaires, pour maintenir ou rétablir la paix et l'union dans une famille ; au lieu qu'il n'y a ni nécessité, ni utilité à se trouver aux bals et aux danses, où il y a de plus grands dangers que dans les sociétés.

S. François de Sales ne permet-il pas d'aller au bal? — Oui ; mais les conditions qui accompagnent cette permission, et les réflexions qu'il fait sur les dangers de la danse, en éloigneront toutes les personnes qui sont jalouses de leur salut. Quand il dit que la danse n'est pas mauvaise en soi, il la considère dans la spéculation, telle qu'elle pourrait être, et non pas dans la pratique, telle qu'elle est. Néanmoins il déclare que ces assemblées sont pleines de dangers ; que c'est folie d'y aller ; qu'elles conduisent aux mauvaises affections, aux amours dangereuses et blâmables ; 2° il ne les permet que dans des occasions très-rares et dans une espèce de nécessité ; comme S. Charles-Borromée se relâchait quelquefois sur des objets sur lesquels il était ordinairement sévère, et cela pour gagner des âmes à Dieu ; comme S. Ignace de Loyola accepta une fois une partie de jeu ; comme sainte Elisabeth, reine de Hongrie, jouait et dansait quelquefois ; 3° il veut que les danses se fassent avec modestie et bonne intention, qu'elles n'aient jamais lieu la nuit, et qu'elles n'empêchent pas de se livrer aux exercices de la vie chrétienne le lendemain matin. Or, quelle modestie, quand on étale tout le luxe des ajustements, quand de jeunes personnes du sexe mettent tout leur art à se parer de manière à attirer sur elles des yeux impudiques !... L'intention peut-elle être bonne, quand on ne peut pas dire à Dieu du fond du cœur : Seigneur, je vous offre cette action pour votre plus grande gloire, pour mon salut et pour le bonheur de mon prochain? Quelle est la personne qui, en allant au bal, peut faire à Dieu cette protestation?... Est-il un seul bal qui n'ait lieu pendant la nuit? Il semble que ceux qui y figurent redoutent la lumière... Qui pourrait après une nuit passée à la danse, se lever dès le matin pour offrir à Dieu ses prières avant le lever du soleil (*Sag.*, XVI, 28)? Quand l'imagination a été exaltée par la vue de tant d'objets séduisants, par une musique et des chansons efféminées, est-on assez calme pour offrir à Dieu une prière fervente? Comment peut-on ranger le saint évêque de Genève parmi les apologistes des bals, tandis qu'il est à peu près impossible de suivre les règles qu'il prescrit pour les rendre moins dangereux? 4° il ordonne aux personnes qui vont au bal de s'entretenir intérieurement de réflexions qui feraient de ces danses l'objet des pensées les plus sombres et les plus affligeantes pour les mondains. Qui irait jamais au bal, s'il pensait sérieusement qu'il y a une infinité d'âmes qui brûlent dans l'enfer pour avoir été au bal ; que tandis qu'il danse, la mort s'avance pour le saisir ; qu'elle l'appelle à sa danse, où il ne fera qu'un pas du temps à l'éternité ; qu'il y a dans le moment où il danse un nombre incalculable de malheureux qui sont malades, qui souffrent des douleurs cruelles, et qui manquent des choses les plus nécessaires à la vie ; que Dieu, la sainte Vierge, son ange gardien et toute la cour céleste le voient s'amuser à de si dangereuses niaiseries. Voilà comme le saint évêque de Genève permet d'aller au bal. Il ne faut pas prendre une partie de sa morale et laisser l'autre ; il y aurait de la mauvaise foi : il faut la suivre tout entière ou abandonner son autorité ; 5° enfin, si la doctrine de S. François de Sales était en opposition avec l'enseignement public de l'Eglise, il faudrait abandonner le docteur particulier, pour

s'attacher à l'enseignement public. Mais nous n'en sommes pas réduits là : la doctrine du saint évêque de Genève n'autorise les danses qu'avec des précautions qui empêcheront d'y aller tous ceux qui étudieront de bonne foi sa doctrine sur ce sujet.

Condamnez-vous également les danses particulières, où un père de famille réunit des personnes choisies pour empêcher ses enfants d'aller aux bals publics? — Je ne trouve ni dans l'Ecriture, ni dans les saints pères, ni dans les théologiens, rien pour distinguer ces danses des autres; il ne m'appartient pas de prononcer que ces danses particulières sont permises, quand ils enseignent que toutes les danses entre personnes de différent sexe sont illicites et dangereuses. Ce n'est pas l'argent qu'on donne pour être admis à un bal public qui en fait le danger; les mêmes occasions de péché se trouvent dans les danses particulières que dans les danses publiques. On peut même dire que les personnes qui composent ces assemblées domestiques, étant affranchies de la réserve qu'elles sont obligées d'observer dans une assemblée publique, leur cœur s'ouvre plus facilement aux objets dangereux. Dans une assemblée publique, une jeune personne du sexe craint tous les yeux, parce qu'elle sait que tous ceux qui y viennent, observent tout et ne pardonnent rien; qu'un geste, un coup d'œil peuvent être la matière d'une critique sévère. Au contraire, dans ces assemblées choisies, on n'est pas aussi réservé, parce qu'on ne craint pas autant la critique; et cette espèce de liberté ôte un frein aux passions; et par conséquent, ces danses particulières sont plus dangereuses que les bals publics.

Si des théologiens ont permis des danses particulières, c'est entre personnes de la même famille, d'une piété solide, à condition qu'on y passera peu de temps, et qu'elles ne se feront jamais la nuit; qu'on n'y chantera aucun air libre; qu'il ne s'y passera rien qui ne soit conforme aux règles de la modestie chrétienne. Or trouve-t-on toutes ces conditions dans les danses particulières de notre siècle? Elles se font la nuit et se prolongent jusqu'à ce que l'épuisement des forces oblige les acteurs à aller se reposer. S'il s'y trouve quelques personnes qui, croyant pouvoir accorder ces danses avec l'Evangile, fréquentent les sacrements, le plus grand nombre n'en approche pas même à Pâques, et se fait un jeu de violer l'abstinence et le jeûne ordonnés par l'Eglise. Sont-ce là les personnes d'une piété solide dont parlent ces théologiens? S'il n'y avait que des personnes de la même famille, on les trouverait insipides; et si la musique ou les chansons libres ne les animaient, on s'y ennuierait. Elles ne ressemblent nullement à celles que ces théologiens permettent.

Que dites-vous des danses qui se font dans les rues et dans les places publiques en certains temps de l'année? — Qu'elles ne sont pas moins dangereuses que les autres, quand elles se font entre personnes de différent sexe. Une jeune fille qui se respecte, qui prend soin de sa réputation, n'y prendra jamais part; à plus forte raison, les chrétiens qui prennent soin de leur âme se les interdiront toujours.

SECTION II. — *Des spectacles.*

Est-ce un péché d'aller aux spectacles? — Oui. En voici la preuve : l'Eglise les condamne; c'est une raison suffisante pour qu'un chrétien se les interdise. Les conciles, depuis l'origine de l'Eglise jusqu'à nos jours, n'ont cessé de condamner les spectacles. Le concile d'Elvire, en 305, celui d'Arles, en 452, le concile *in trullo*, en 692, ordonnent que les comédiens soient chassés de l'Eglise et privés de la participation aux choses saintes. Le concile d'Elvire veut qu'on excommunie les filles chrétiennes qui épouseraient des comédiens. Le concile de Carthage, de 424, défend aux laïques d'y assister, parce qu'il ne leur est pas permis d'aller dans des lieux où l'on ne voit que des actions honteuses et déréglées. La même défense est faite par le concile de Châlons-sur-Saône, en 813; saint Charles l'a renouvelée dans son troisième concile provincial, en 1572; le concile de Bourges, en 1584, a fait la même chose. C'en est assez pour prouver que l'Eglise a toujours proscrit les spectacles, et que son esprit n'a jamais varié. Ses décisions sont les mêmes dans tous les pays et dans tous les temps, comme on peut s'en convaincre par le nom et l'époque des conciles qui viennent d'être cités. Les Rituels de France dont nous nous servons prononcent également l'excommunication et la privation de la sépulture ecclésiastique contre tous les comédiens qui n'ont pas renoncé au théâtre. L'Eglise défend de donner l'absolution aux personnes qui vont au spectacle : elle regarde donc l'assistance au spectacle comme un péché mortel, puisqu'on ne refuse l'absolution que pour ce crime. Comment se croire chrétien quand on méprise la voix de l'Eglise? Cette défense de l'Eglise n'est pas seulement une loi positive, elle est fondée sur l'autorité de l'Ecriture sainte : 1° Dieu ordonne à l'homme de *tenir la concupiscence sous le joug et de la dominer*, c'est-à-dire de ne pas se laisser gouverner par ses passions, qui sont les fruits du péché originel et les causes de tous nos maux, mais de les assujettir à la raison et à sa loi (*Gen.*, IV, 7). Or, il n'est rien de plus capable de troubler la raison et de faire triompher les passions que les spectacles. *On représente dans les comédies l'incontinence des filles et les amours des femmes de mauvaise vie; et quand les acteurs représentent ces actions infâmes, ils les persuadent à ceux qui les écoutent, par leur éloquence, par la vivacité de leurs expressions et par le brillant de leurs pensées. La justesse de leurs vers fait même que les libertins les retiennent plus aisément. Dans la tragédie on expose avec pompe aux yeux du public, les parricides, les incestes et toutes sortes de crimes : ces objets allument dans le cœur des spectateurs le feu des passions les plus honteuses, qui s'enflam-*

ment par la vue et par les oreilles; et le plaisir avec lequel tout le monde regarde la représentation des crimes fait croire qu'on peut les commettre sans en rougir. C'est le raisonnement de Lactance, IIe chapitre du VIe livre de ses *Justifications divines;* 2° le sage veut que l'homme *s'applique avec tout le soin possible à la garde de son cœur, parce qu'il est la source de la vie* (*Prov.*, IV, 23). Ceux qui vont au spectacle gardent-ils leur cœur contre la séduction des passions? Ne l'ouvrent-ils pas au contraire à une foule d'ennemis qui y portent la mort spirituelle? Il nous ordonne de détourner les yeux d'une femme parée. *Ne regardez pas curieusement une beauté étrangère: plusieurs se sont perdus par la beauté de la femme; car c'est par là que la concupiscence s'embrase comme un feu* (*Eccli.*, IX, 8, 9). Voici la réflexion de saint Jean-Chrysostôme (*hom.*, III, *de David et de Saül*): *Si une femme négligemment parée, qui passe par hasard par la place publique, blesse souvent, par la seule vue de son visage, celui qui la regarde, ceux qui vont au spectacle, non par hasard, mais de propos délibéré, auront-ils l'impudence de dire qu'ils n'y regardent pas avec de mauvais désirs des femmes dissolues? Leur cœur les dément;* 3° Jésus-Christ nous dit: *Quiconque regarde une femme avec un mauvais dessein a déjà commis l'adultère dans son cœur* (*Matth.*, V, 28). Ecoutons encore saint Jean-Chrysostôme (*hom.*, VI *sur le* IIe *chapitre de saint Matth.*): *Les yeux de ceux qui vont au spectacle, pleins d'adultères et fidèles interprètes d'un cœur corrompu, ne nous apprennent-ils pas qu'ils ne veulent voir les femmes sur les théâtres que pour former sur elles des désirs illicites?... Les paroles, les habits, la démarche, la voix, le chant, les regards, les mouvements du corps, le son des instruments, les sujets même et les intrigues de comédies, tout y est plein de poison, tout y respire l'impureté. Les acteurs font gloire d'être les organes visibles du démon, dans le dessein qu'il a de perdre les âmes: en un mot, le théâtre est l'école de tous les crimes les plus abominables.* Un chrétien qui va au spectacle s'expose donc au danger prochain de souiller son cœur, qu'il doit conserver pur aussi bien que son corps; 4° saint Paul veut que parmi les païens nouvellement convertis, *on n'entende pas même parler de fornication ou d'aucune impudicité, comme on ne doit point en entendre parler parmi des saints; qu'on n'y entende point de paroles déshonnêtes, ni de folles, ni de bouffonnes* (*Ephé.*, V, 3). Et entend-on autre chose au spectacle? On ne peut donc y aller sans mépriser la défense formelle de l'Apôtre. *Nous n'osons pas assister aux spectacles du théâtre*, dit Théophile, patriarche d'Antioche, dans son troisième livre à Autolyque, *de peur que nos yeux n'en soient souillés, et que nos oreilles ne soient remplies des vers profanes qu'on y récite. Il ne nous est pas permis d'entendre raconter les adultères des dieux et des hommes, que les comédiens, attirés par l'espérance d'un gain sordide, louent avec le plus d'agrément qu'il leur est possible.*

Aussi Tertullien, dans son livre des Spectacles, chap. XIII et XIV, assure que *quoique l'Ecriture ne prononce pas le nom de spectacle, elle ne laisse pas de le défendre, en condamnant toute sorte de concupiscence. Comme la concupiscence comprend l'avarice, la gourmandise, la luxure, elle comprend aussi la volupté: or c'est dans les spectacles qu'on est porté à la volupté.* Peut-on, après tant d'autorités et de raisons, douter que c'est un péché mortel d'aller au théâtre?

Ajoutons à ces autorités théologiques, celle de quelques auteurs profanes. Quintilien ne voulait pas qu'on basardât de permettre la lecture des pièces de théâtre aux jeunes gens, avant que leurs mœurs ne fussent en sûreté. Il serait à désirer qu'il eût appris en même temps à quel âge les mœurs sont en sûreté, car nous savons que les passions peuvent jouer un rôle dans la vieillesse. Salomon était déjà vieux lorsque les femmes lui pervertirent le cœur (*Rois*, XI, 4).

Tous ces grands divertissements, dit M. de la Rochefoucault, *sont dangereux: on sort du spectacle le cœur si rempli des douceurs de l'amour, et l'esprit si persuadé de son innocence, qu'on est tout préparé à recevoir les premières impressions, ou plutôt à chercher l'occasion de les faire naître dans le cœur de quelqu'un, pour recevoir les mêmes plaisirs et les mêmes sacrifices que l'on a vus si bien représentés sur le théâtre.*

Tout le mystère de nos pièces dramatiques est révélé par M. de la Motte dans son discours sur la tragédie. *Nous ne nous proposons pas d'éclairer l'esprit sur le vice et la vertu, en les peignant de leurs vraies couleurs; nous ne songeons qu'à émouvoir les passions par le mélange de l'un et de l'autre; et les hommages que nous rendons quelquefois à la raison, ne détruisent pas l'effet des passions que nous avons flattées. Nous instruisons un moment, mais nous avons longtemps séduit; et quelque forte que soit la leçon de morale que puisse présenter la catastrophe qui termine la pièce, le remède est trop faible et vient trop tard.*

Riccoboni, après avoir travaillé pendant plus de cinquante ans pour le théâtre, comme auteur et comme acteur, avoue avec sincérité, qu'il sent dans toute son étendue le grand bien que produirait la suppression entière du théâtre, et il convient sans peine de tout ce que tant de personnes graves et d'un génie supérieur ont écrit sur ce sujet.

Sénèque pensait que personne ne peut assister à aucun spectacle sans s'y corrompre: il était bien éloigné de croire que les spectacles pussent corriger les mœurs. Fontenelle disait à ce sujet: *Je n'ai jamais entendu la purgation des passions par les passions mêmes.* On devrait au moins citer quelqu'un qui fût devenu plus homme de bien, plus chrétien, en fréquentant les spectacles.

Cicéron assure qu'on n'aurait jamais approuvé les pièces de théâtre, ni les crimes qu'elles représentent, si les mœurs des hommes, qui étaient souillés des mêmes vices, ne les eussent autorisées.

Voltaire, dont le témoignage ne peut pas

être suspect en cette matière, assure que *d'environ quatre cents tragédies qu'on a données au théâtre, depuis qu'il est en possession de quelque gloire en France, il n'y en a pas dix ou douze qui ne soient fondées sur une intrigue d'amour. C'est une coquetterie perpétuelle. Les femmes qui parent nos spectacles ne veulent point souffrir qu'on leur parle d'autre chose que d'amour. Celles qui ne respirent pas l'amour profane, excitent les sentiments les plus violents d'ambition, de vengeance, de cruauté, de perfidie.* Que dire des comédies où la funeste passion de l'amour est dépeinte sous les couleurs les plus séduisantes et où toutes les précautions de la modestie sont immolées au ridicule? *Quand les sentiments des auteurs seraient corrects sur le papier, ne changent-ils pas en passant par la bouche des acteurs, et ne deviennent-ils pas criminels par les idées corrompues qu'ils font naître dans l'esprit du spectateur le plus indifférent?* C'est la réflexion de Riccoboni. — Quand l'Eglise, l'Ecriture, les saints pères s'expliquent aussi clairement, un chrétien peut-il encore demander si c'est un péché d'aller au spectacle? Quand les hommes, qui ont passé la majeure partie de leur vie à travailler pour l'honneur du théâtre, avouent que le spectacle est le foyer de toutes les passions, qu'on y court les plus grands dangers, une personne jalouse de sa vertu et de l'estime des hommes raisonnables peut-elle aller dans un lieu d'où il est impossible de sortir sans avoir sacrifié aux passions?

Peut-on appliquer aux spectacles de nos jours, qui sont épurés, ce que les saints pères ont dit pour condamner ceux de leur temps qui étaient lascifs et grossiers?—Les auteurs et les acteurs cités plus haut, qui parlent d'après leur expérience, ne sont pas des anciens temps : néanmoins ils ne tiennent pas un autre langage que les saints pères; ils confirment même tout ce qu'ils ont écrit, aussi bien que ce qu'en ont dit les théologiens des siècles modernes. Nos théâtres ne sont donc pas aussi épurés qu'on le prétend. Le théâtre était, dans son commencement, le triomphe du libertinage et de l'impiété; il est, depuis sa correction, l'école des mauvaises mœurs et de la corruption. On veut sur notre théâtre des expressions moins gossières; mais en revanche l'esprit de corruption y est répandu d'une manière plus piquante : on ne veut pas de voile pour cacher le plaisir; on ne veut qu'une gaze légère pour le laisser apercevoir, le savourer avec plus de réflexion, et sentir plus longtemps ce qui, présenté à découvert, choquerait l'esprit de notre siècle. Corneille, Racine, Gresset, Riccoboni ne sont pas des anciens temps; leurs regrets amers sur la fausse gloire qu'ils s'étaient acquise au théâtre, prouvent bien que nos pièces modernes ne sont pas moins mauvaises, moins dangereuses que celles des anciens. Bayle, si cher à tous les libertins, dont le cœur est comme dissous dans la corruption, croit que nos comédies modernes n'ont pas fait beaucoup de mal aux désordres réels; qu'il n'y a rien même de plus capable de les inspirer; et que si ces pièces ont corrigé quelques défauts, ce sont certaines qualités qui ne sont pas tant un crime qu'un faux goût, qu'un sot entêtement. On ne dira pas que Bayle est des anciens temps, ou qu'il ne parle que des anciennes pièces de théâtre.

Ne peut-on pas aller au spectacle pour se délasser? — Qui sont ceux qui prétendent avoir besoin du spectacle pour se délasser? des personnes, pour l'ordinaire, qui ne sont fatiguées que de leur oisiveté; qui, après avoir passé une partie du jour au lit, consument le reste à courir après les nouvelles scandaleuses, ou à nouer des intrigues; des personnes parfaitement désœuvrées, qui ne savent comment tuer le temps qui les tue. Un homme sérieusement occupé pendant le jour cherchera un délassement honnête dans une promenade, dans une société où l'on sait allier une gaieté charmante avec cette simplicité de mœurs, cette gravité dans le maintien et dans les expressions, qui commandent le respect et écartent les dangers, ou dans une partie de jeu réglé, non par la cupidité, mais par la prudence. Quel singulier délassement, que d'aller s'enfermer pendant troi sou quatre heures dans un lieu où l'air concentré, les haleines et les lumières ne peuvent être que nuisibles à la santé, par conséquent peu propres à délasser des organes fatigués par le travail? Quel délassement que d'aller tendre tous les ressorts de l'âme pour la monter à l'unisson des passions représentées sur la scène? Un homme qui veut se délasser doit chercher du repos : ce n'est pas au milieu du tumulte des passions qu'il le trouvera; il sera étourdi par le désordre de son âme; il ne sera pas délassé.

Mais si on n'y éprouve aucune mauvaise impression, doit-on se l'interdire? — Cette insensibilité, si elle était réelle, prouverait que les passions des spectateurs étaient en mouvement avant que d'aller au spectacle, et qu'elles se trouvent à l'unisson de celles qu'on représente. Il est très-possible que des hommes accoutumés à une vie oisive et voluptueuse ne se sentent pas offensés de ce que le spectacle a de plus séduisant. Si le spectacle ne corrompt pas ceux qui y assistent, c'est qu'ils sont corrompus d'avance : il n'y a plus rien à faire. Cette insensibilité serait bien humiliante pour les auteurs et les acteurs, qui ne jugent de leur succès que par l'impression qu'ils font sur les spectateurs, et qui s'applaudissent quand ils voient dans leurs yeux que l'action qu'ils représentent se passe dans leur âme. Si les spectateurs ne trouvaient point de plaisir au théâtre, ils ne pourraient manquer de s'y ennuyer. Et qui croira que les habitués du théâtre soient assez amis de la mortification, pour faire volontairement une pénitence de trois ou quatre heures? Quand il serait vrai qu'on peut assister au spectacle sans y recevoir aucune mauvaise impression, ne serait-on pas coupable en donnant aux acteurs l'occasion de se damner pour divertir ceux qui les payent? S'il y a un âge où les représentations dramatiques font une impression moins vive

sur l'âme, cet âge inspire la confiance, donne du crédit, de l'autorité, et se rend responsable de tous les désordres que commettent les jeunes gens, qui s'autorisent de cet exemple. D'ailleurs, est-il un âge sur lequel les passions n'ont plus d'influence? La vieillesse n'éteint pas les feux de la concupiscence.

Ne peut-on pas y aller pour juger par soi-même si ces dangers sont réels? — Vous jetterez-vous à la mer pour juger s'il y a danger réel de s'y noyer, parce que tous ceux qui y tombent n'y perdent pas la vie? Vous précipiterez-vous dans un incendie pour essayer s'il y a un danger réel de s'y brûler, parce qu'on en a retiré des personnes qui vivent plusieurs années après? Irez-vous sans nécessité et sans précaution dans une forêt infestée par des voleurs, pour voir s'il y a un danger réel de la traverser, sous prétexte que tous ceux qui y ont voyagé n'ont pas été assassinés? Quoiqu'il y ait des personnes qui n'ont pas péri dans ces circonstances, la crainte de la mort vous empêche de vous exposer aux mêmes dangers; la crainte de l'enfer ne devrait-elle pas aussi vous inspirer la même prudence et vous interdire le théâtre dont les dangers ne cessent pas d'être réels, quoique quelqu'un n'y commette pas tous les péchés dont il est l'occasion prochaine?

Condamnez-vous également les spectacles qu'on appelle spectacles de société? — Ils ne sont pas moins dangereux que les autres. On a vu même sur ces théâtres des pièces qui n'auraient pas été admises aux théâtres publics. On a vu des auteurs composer pour ces théâtres des pièces plus lubriques que celles des théâtres les plus dissolus, se livrer dans ces pièces aux goûts philosophiques qui dépravaient leur siècle, et déclamer en présence de femmes dignes de les entendre, des infamies qu'un libraire n'eût osé débiter en secret. Tous les théâtres de société ne sont peut-être pas aussi lubriques; mais qui peut en répondre? Ceux qui débitaient ces maximes corruptrices se vantaient de leur décence et de leur horreur pour tout ce qui aurait pu alarmer la pudeur la plus délicate. D'ailleurs, quel coup ne portent pas à la morale publique et à l'ordre social, un père et une mère de famille qui, montés sur des tréteaux, font le métier d'histrions, et amusent par leurs fadaises ou leur morale obscène, des enfants et des domestiques qu'ils doivent former à la vertu par leur exemple plus encore que par leurs leçons? L'expérience a trop prouvé le danger de ces théâtres. C'est en y faisant monter des têtes couronnées pour s'amuser, que Voltaire préparait la chute des trônes. Ses succès sont un argument sans réplique. C'est là qu'une jeune fille a perdu cette aimable candeur qui tient dans le devoir tout ce qui l'approche.

SECTION III.—*Des divertissements des sociétés secrètes.*

Après avoir condamné les bals et les spectacles, serez-vous aussi sévère à l'égard des divertissements des sociétés secrètes? Est-ce un péché d'y prendre part? — 1° Tout chrétien doit croire ce que l'Eglise enseigne, rejeter ce qu'elle condamne et se conformer à ses décisions; c'est ce que Jésus-Christ exige de ses disciples, quand il dit à ses apôtres: *Celui qui vous écoute, m'écoute, et celui qui vous méprise, me méprise; et quiconque me méprise, méprise celui qui m'a envoyé* (*Luc*, X, 16). *S'il n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain* (*Matth.*, XVIII, 17). Or l'Eglise, par l'organe des souverains pontifes, Clément XII, Benoît XIV, Pie VII et Léon XII, a déclaré que ces sociétés secrètes, sous quelque dénomination qu'elles soient connues, sont opposées aux lois civiles et canoniques; que leur composition est contraire aux bases de la religion, dangereuse pour la société, etc. C'est pourquoi ils défendent, sous peine d'excommunication, non seulement de prendre part à ces sociétés secrètes, mais même de les recevoir dans ses maisons, de leur donner la facilité de s'assembler ailleurs, de les servir, de leur donner aide ou conseil directement ou indirectement. Cette excommunication est encourue par le seul fait, sans autre déclaration. Par conséquent, tous ceux qui sont membres de ces sociétés, tous ceux qui les favorisent de quelque manière que ce soit, renoncent à la qualité de disciples de Jésus-Christ. Comment ceux qui, au mépris d'une défense aussi positive, entrent dans ces sociétés, ou ne les quittent pas, peuvent-ils se vanter d'être chrétiens, *d'élever des autels à la vertu et de creuser des tombeaux au vice?* Ils savent que s'ils ne renoncent à ces sociétés, ils ne peuvent se réconcilier avec Dieu par les sacrements, même à la mort. Ils sont donc dans la détermination de mourir hors le sein de l'Eglise, et de se précipiter dans l'éternité sans y penser; de se présenter au tribunal de Jésus-Christ, la conscience souillée de plusieurs péchés mortels. Quand ils recevraient les sacrements à la mort sans avoir renoncé à ces sociétés, ils se rendraient coupables de plusieurs sacriléges qui aggraveraient leur malheur éternel. Un homme qui agit ainsi n'a pas les premières notions de la foi; 2° Jésus-Christ nous enseigne que tout homme qui fait mal hait la lumière (*Jean*, III, 20). Le secret mystérieux qui enveloppe les loges ne serait-il point un indice qu'il s'y opère des mystères d'iniquité? Les francs-maçons, par exemple, appellent profanes tous ceux qui ne sont pas initiés à leurs mystères. Ils prétendent avoir une science particulière qu'ils ne communiquent qu'à leurs adeptes, à proportion des dispositions et des talents qu'ils découvrent en eux. Cette science ne serait-elle point préjudiciable à l'Eglise et à l'état? Si ces connaissances précieuses sont bonnes et utiles, ils sont donc égoïstes et ennemis de leurs semblables, en refusant de publier des découvertes utiles. Les apôtres publiaient sur les toits ce que Jésus-Christ leur enseignait, quoiqu'ils sussent que cette prédication leur coûterait la vie. Les francs-maçons n'ont rien à craindre en publiant une bonne doctrine. Pourquoi ce secret? Ne donne-t-il pas lieu

de soupçonner que leur doctrine n'est point conforme à celle de Jésus-Christ? Ne peut-on pas leur dire, d'après Jésus-Christ : vous fuyez la lumière, vous vous cachez dans l'ombre du mystère, vous faites donc mal?

Les honnêtes gens qui sont membres de ces sociétés secrètes ne doivent-ils pas rassurer sur tout ce qui s'y passe? — Ces honnêtes gens ne sont-ils point les dupes de la société, comme l'étaient ces vingt officiers du régiment de la Sarre (1) qui, francs-maçons aux secrets insignifiants, prirent pour un fou l'émissaire du Grand-Orient, qui leur annonçait dans la loge de la ville de Lille, en 1776, la prochaine destruction du trône et de l'autel, en termes si précis qu'on ne pouvait s'y méprendre? Eussent-ils marqué tant d'étonnement s'ils eussent été instruits des arrière-secrets des grades supérieurs? Quoiqu'ils eussent déjà entendu le langage de la liberté et de l'égalité, l'application que l'émissaire en fit aux droits de l'homme et à l'accomplissement du grand œuvre leur parut si inconcevable, qu'ils ne trouvèrent d'autre solution que de supposer que le frère Sénetti était fou. Ces honnêtes gens qui ne voudraient pas commettre des crimes, ne sont-ils pas complices de tous ceux qui se commettraient par une société dont ils seraient membres? Leur probité, qui sert de manteau aux arrière-secrets, n'est-elle pas un moyen de protéger le crime, en calmant les défiances; et la crainte d'être chargés de crimes produits par le système de liberté et d'égalité, ne doit-elle pas les en éloigner pour toujours? Leur présence dans les loges ne peut pas rassurer un homme prudent. 3° Ces honnêtes gens transgressent cependant les commandements de Dieu en faisant le serment qu'on exige de tous ceux qui sont admis aux sociétés secrètes. Peut-on se fier beaucoup à des hommes qui renoncent aux principes du christianisme pour se contenter d'une probité naturelle dont les effets sont bien connus aujourd'hui? *Vous jurerez dans la vérité, dans le jugement et dans la justice* (*Jér.*, IV, 2). Voilà le précepte du Seigneur. Par conséquent, tout serment qui ne réunit pas ces trois conditions est un parjure ou au moins un péché contre le second commandement de Dieu : *Dieu en vain tu ne jureras.*

La vérité exige non seulement que l'objet du serment soit vrai, mais encore que celui qui le fait en ait une certitude complète; car s'il jurait dans le doute ou sans avoir suffisamment examiné l'objet de son serment, il pècherait contre la vérité : or, il est impossible qu'un adepte connaisse l'objet de son serment lorsqu'il le prête, puisqu'on ne lui promet de le lui dévoiler qu'après qu'il aura fait serment d'en garder le secret.

Le jugement consiste à ne pas jurer témérairement, indiscrètement et sans nécessité. Or est-il rien de plus téméraire que de s'engager par serment à une chose que l'on ignore parfaitement, de plus indiscret que de jurer d'exécuter des ordres qui peuvent être injustes? Et quelle nécessité y a-t-il de prêter un serment pour être admis dans les sociétés secrètes? L'État ne souffrirait aucun dommage quand ces sociétés n'existeraient pas; elles ne sont point essentielles à la constitution d'un Etat : par conséquent, celui qui prête ce serment, pèche contre le jugement, qui est une condition essentielle de tout serment.

La troisième condition est *la justice*, c'est-à-dire il faut que la chose qu'on promet avec serment soit bonne, juste et honnête. Celui qui prête un serment dont l'objet lui est inconnu, ne peut avoir la certitude qu'il ne renferme rien de contraire à cette vertu. Ce que les livres avoués par les sociétés secrètes nous apprennent de cet objet, suffit pour nous convaincre qu'il est contraire aux droits de la société et de la religion; et par conséquent ce serment est injuste. Ainsi les honnêtes gens qui fréquentent ces sociétés vivent dans l'habitude du péché mortel, puisqu'ils ont prêté librement un serment qui n'a pas les qualités requises par la loi de Dieu, et qu'ils ne l'ont pas rétracté.

Puisque vous avouez que l'objet du serment exigé dans les sociétés secrètes est inconnu, comment pouvez-vous condamner ceux qui le prêtent? — C'est précisément parce que cet objet n'est pas suffisamment connu des adeptes qui le prêtent, qu'ils pèchent contre la loi de Dieu. Pour n'être pas coupable en prêtant un serment, il faut au moins avoir une certitude parfaite qu'il ne renferme rien qui ne soit conforme à la loi de Dieu ou être rassuré par une autorité infaillible. Au reste, l'objet de ce serment n'est pas un secret impénétrable : 1° On sait que le fameux *Cagliostro*, après avoir échappé en France à la peine qu'il méritait, alla à Rome, pour faire de cette ville le théâtre de ses exploits maçonniques : trop de présomption le perdit, et on connut assez son but pour le condamner à mort. Le souverain pontife se contenta de lui infliger la peine d'une prison perpétuelle. On sait ce que contenaient les instructions trouvées dans la poche de Lanz, après que la foudre l'eût étendu mort auprès de *Weishaupt*, qui l'envoyait propager la doctrine des sociétés secrètes. L'effroi que causa parmi les frères ce coup inattendu, ne leur laissa pas assez de réflexion pour saisir le portefeuille de leur apôtre. La police s'en empara; la cour de Bavière en prit connaissance; et cette découverte, jointe à celle qu'avait procurée la déposition de deux adeptes repentants, ne laissa pas de doute sur l'objet de ces assemblées secrètes : on vit clairement qu'elles voulaient détruire le trône et l'autel.

Si les souverains, avertis du danger qui les menaçait, ne prirent pas alors les précautions nécessaires pour s'en préserver, c'est que leur trône était environné des adeptes les plus affidés, qui leur représentèrent constamment cette découverte comme une chimère, afin de détourner leur attention d'un objet aussi important; 2° on sait que les

(1) Comme le fait paraît incroyable à certaines personnes, on peut en voir la preuve dans les mémoires sur le jacobinisme, tom. II, p. 478, et tom. III, p. 6.

adeptes de grades supérieurs disaient hautement dans la capitale de la France, au moment où les Français prêtaient le serment de liberté et d'égalité : *Nous n'avons plus de secret, la France est devenue une grande loge.* Ne peut-on pas conclure de cet aveu que la liberté et l'égalité, dont on amuse les apprentis, doit s'entendre dans le sens où elles ont été exercées en France depuis le commencement de la révolution ? 3° On sait que les francs-maçons n'admettent dans leur société, surtout aux grades supérieurs, que ceux dont ils connaissent bien les sentiments en matière de religion et de gouvernement, après s'en être assurés par les épreuves les plus sérieuses. Les francs-maçons reçurent par acclamation, et avec dispense de toutes les épreuves préparatoires, Voltaire, et le proclamèrent franc-maçon de tous les grades, dans la loge des Neuf-Sœurs, en séance générale de toutes les loges. Cette nouvelle moisson de gloire fut annoncée au philosophe de Ferney par les frères d'Alembert et Condorcet, et les francs-maçons se glorifièrent de leur nouvelle conquête. Ils étaient donc bien assurés que les sentiments de Voltaire étaient conformes à ceux de la société, puisqu'ils n'avaient pas besoin d'épreuves préparatoires pour s'en assurer. Or, quelles sont les maximes et les sentiments de ce chef de conjurés, dans lequel l'âge semblait augmenter la fureur contre les rois et les prêtres ; qui, près de descendre dans le tombeau, reprenait toute la vigueur de la jeunesse pour assaillir le trône et l'autel, et attaquer le Dieu qui règne dans les cieux ? Un de ses disciples, en nous donnant une édition complète des œuvres de son maître, a cru élever un monument à sa gloire ; il nous a révélé le secret de sa conspiration. On rougit de lire les impiétés, les blasphèmes qu'il vomit contre la religion, et la fureur avec laquelle il prêche le régicide. Le plan de cet ouvrage ne permet pas d'en citer les textes, ils sont trop multipliés et trop révoltants. Mais il n'est personne qui ne connaisse ses maximes philosophiques, pour peu qu'il ait lu ses ouvrages.

Comme les membres qui composent aujourd'hui les loges sont attachés aux vrais principes monarchiques et religieux, ne serait-ce pas leur faire injure que de les confondre avec des factieux qui se sont glissés parmi les vrais maçons ? — Où est la preuve de cette assertion ? Ont-ils abjuré publiquement la doctrine de Voltaire, adoptée par eux-mêmes et par leurs devanciers ? Les voit-on plus attachés à la foi et aux pratiques du christianisme ? Sont-ils plus fidèles aux jeûnes et aux abstinences commandés par l'Eglise ? Sont-ils plus exacts à se confesser et à communier à Pâques ? Sont-ils plus retenus dans leurs discours et dans leur conduite ? Réparent-ils par une vie chrétienne les scandales qu'ils ont donnés pendant la révolution ? En un mot, quelle garantie offrent-ils de leur changement ? La première serait de reconnaître de bonne foi qu'ils ont commis un péché grave, en faisant un serment contraire aux règles de la foi, et de le rétracter. Jusqu'à ce que nous ayons cette preuve de leur changement, nous avons droit de croire que la société dont ils persistent à être membres, est aussi mauvaise qu'elle était jadis. 2° Ils ont beau faire des protestations ; qui croira, sur leur parole, des hommes qui se font un jeu du parjure et qui y persévèrent volontairement ? Une secte ancienne avait pour maxime, et elle l'enseignait à tous ses membres : *Faites des serments, faites des parjures, mais ne trahissez pas le secret.* N'a-t-on pas droit, après tout cela, de se méfier de toute association secrète, dont les membres sont liés par un serment contraire à la loi de Dieu ? Le souverain pontife Léon XII vient de renouveler la condamnation et l'excommunication prononcées contre toutes les sociétés secrètes, quelque dénomination qu'elles prennent, par plusieurs de ses prédécesseurs. Il insiste sur le danger de ces associations, et pour la religion et pour la société : il juge donc que les membres de ces sociétés sont dans les mêmes principes que leurs devanciers ; il ne fait pas de différence entre ceux d'aujourd'hui et ceux du siècle dernier. N'est-il pas plus à portée que nous d'en juger ? Et, puisqu'il les condamne également, pouvons-nous enseigner une doctrine contraire à la sienne ? Nous devons dire comme lui, que les sociétés secrètes, tout épurées qu'on les suppose, sont contraires à la loi de Dieu et à l'ordre civil ; par conséquent, qu'un chrétien ne peut pas être membre de ces sociétés secrètes, sans renoncer à la qualité de disciple de Jésus-Christ.

CHAPITRE VIII.

Des mauvais livres.

Quels sont les livres que vous appelez mauvais ? — Ce sont, 1° ceux qui combattent les dogmes de la foi enseignés par l'Eglise, ceux qui sont écrits pour soutenir des erreurs opposées aux décisions des évêques orthodoxes et des facultés de théologie ; 2° ceux où l'on dépeint sous des couleurs séduisantes, par des expressions vives et des tours d'esprit, les intrigues de galanterie, et ce que le monde appelle la belle passion : tels sont les romans, les pièces de théâtre, les recueils d'anecdotes galantes, de chansons libres, etc.

Pourquoi les appelez-vous mauvais ? — Parce qu'ils gâtent l'esprit et corrompent le cœur, et qu'ils détruisent la foi et les mœurs ; 1° Les livres contre la foi sont le moyen le plus sûr de propager l'erreur. Les hérétiques de tous les siècles ont employé leurs talents à écrire des livres où leur doctrine était présentée sous un point de vue si plausible, qu'il était difficile de résister à la séduction. Les livres composés, dans le siècle dernier et dans celui-ci, pour détruire la foi, ne sont pas moins dangereux. Les auteurs de ces ouvrages n'osent pas attaquer directement les preuves du christianisme. Un combat de dix-huit siècles, dans lequel les dogmes de l'Eglise ont toujours triomphé, les a rendus plus astucieux. Un style léger, un ton de persifflage enchante un esprit frivole et l'em-

pêche de sentir la fausseté des principes et des faits. Ces écrivains cachent adroitement la main qui porte des coups de poignard à la religion ; et si quelquefois, soit par distraction, soit par effusion de cœur, ils laissent échapper quelque maxime dangereuse pour la sécurité de la société ou pour la religion, ils en promettent la preuve ou l'explication dans un autre endroit, sans la donner jamais. Entraîné par la rapidité du style, le lecteur, peu accoutumé à ce stratagème, ne s'aperçoit pas qu'il est dupe d'un auteur qui se joue de la crédulité de ses lecteurs : le moindre danger de ces lectures est d'ébranler la fermeté de la foi qui en fixe la durée. Ce sont ces dangers des mauvais livres qui ont porté l'Eglise à les condamner et à en défendre la lecture ; 2° les romans et autres livres semblables ruinent les mœurs. Rien de plus frivole qu'une tête exaltée par ces lectures. L'amour de la parure l'occupe jour et nuit. On veut paraître avec éclat dans le monde, comme ceux dont on lit les aventures fabuleuses, on cherche à plaire, on s'accoutume à n'aimer que ce que le monde aime et à négliger ce que la religion ordonne. A force de lire des intrigues amoureuses, on se moque des sages précautions que la modestie prescrit, parce qu'on les voit tournées en ridicule et traitées de vieux préjugés ; on acquiert une fatale sécurité qui enhardit contre les dangers les plus réels : quand on est arrivé là, le naufrage de la vertu suit de près. C'est le sentiment non-seulement des moralistes chrétiens, mais encore de J.-J. Rousseau ; il ne craint pas de dire que *jamais fille chaste n'a lu un roman.* On doit dire la même chose des jeunes gens de l'autre sexe ; leur vertu ne tient pas plus que celle des filles contre les mauvais livres. Ces livres tournent les têtes. En montrant à ceux qui les lisent les prétendus charmes d'un état qui n'est pas le leur, ils les séduisent, ils leur font prendre leur état en dédain, et faire un échange imaginaire contre celui qu'on leur fait aimer. Voulant être ce que l'on n'est pas, on parvient à se croire autre chose que ce que l'on est ; et voilà comme on devient fou. C'est le sentiment du même philosophe.

Il y a des personnes que leur science, leur piété et leur âge mettent au-dessus des dangers des livres contre la foi. Quand elles ont reçu de l'Eglise la permission de les lire, elles peuvent le faire avec sécurité ; mais il n'est personne qui puisse lire sans danger les livres contre les mœurs, parce qu'il n'est point d'âge où les passions ne puissent jouer un rôle.

Les mœurs publiques ne sont pas plus respectées dans ces livres, que les mœurs privées. Ce sont les mauvais livres qui ont amené la révolution qui a renversé en France le trône et l'autel, qui a mis en mouvement toute l'Europe, qui a excité ces guerres désastreuses dans lesquelles des flots de sang ont coulé, qui a suscité cette persécution durant laquelle des milliers d'innocentes victimes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, ont été immolées avec un raffinement de cruauté inconnu aux siècles les plus barbares. Les évêques de France avaient prédit, dans plusieurs circonstances, et surtout dans leur avertissement sur les dangers de l'incrédulité, en 1770, que les mauvais livres perdraient la France. On rit alors de leurs prédictions ; l'événement les a trop bien justifiées. Condorcet et les autres conjurés contre la religion ont avoué publiquement que cette scène d'horreur est le fruit des livres publiés par eux et par leurs amis. Ceux qui voudraient le nier aujourd'hui viennent trop tard. Ils ne peuvent pas effacer ces aveux, imprimés dans mille ouvrages.

Ne peut-on pas lire ces livres pour juger si en effet ils sont mauvais ? — Quand on soupçonne qu'un livre est mauvais, on ne doit pas s'exposer au danger. La curiosité, piquée par cette lecture, ne permet pas de s'arrêter quand on aperçoit le mal. Celui qui doute si un livre est mauvais, et qui le lit dans cette disposition d'esprit, a déjà le cœur gâté ; il ne tiendra pas longtemps contre la séduction. On doit plutôt consulter des hommes éclairés pour savoir d'eux s'il y a du danger à lire ces livres qu'on ne connaît pas assez.

Est-on coupable quand on lit ces livres uniquement pour se former le goût ? — Oui : l'intention n'empêche pas l'effet du poison. D'ailleurs, les livres propres à former le goût ne sont pas si rares qu'on ne puisse en trouver qui ne corrompent pas le cœur. Les bons livres sont ordinairement mieux écrits que ceux qui attaquent la religion, la société et les mœurs. Toute l'école philosophique n'a jamais produit rien qui puisse être comparé aux ouvrages de Bossuet, de Fénélon, de Massillon, de Bourdaloue, de Pascal, de Fléchier et de tant d'autres, qui seront toujours les modèles de la belle littérature. Et quand il serait vrai qu'on peut se former le goût par la lecture des mauvais livres, pourrait-on s'y livrer, au danger évident de se corrompre le cœur ? La beauté des vers, dit S. Jérôme (*Epist.* CXLVI *ad Damas.*), en enchantant l'esprit, fait glisser le poison dans les âmes les plus chastes. C'est pour cette raison qu'il appelle les romans le banquet du diable. Les Lacédémoniens défendirent les vers du poète Archiloque, quoiqu'ils fussent pleins d'esprit, parce que la licence avec laquelle il s'exprimait était capable de corrompre les mœurs : et des chrétiens ne rougiraient point d'être moins délicats que des païens !

Qui sont ceux qui pèchent en cette matière ? — 1° Ceux qui lisent ces livres par curiosité, parce qu'ils s'exposent de propos délibéré à l'occasion prochaine du péché mortel ; 2° ceux qui les lisent avec un cœur porté à l'erreur ou à l'impureté, parce que cette lecture fomente la passion ; 3° ceux qui les lisent à haute voix devant d'autres personnes, parce qu'ils leur présentent l'occasion d'offenser Dieu ; 4° ceux qui écoutent ces lectures, parce qu'il n'y a pas moins de danger à écouter qu'à lire : le poison entre aussi bien par les oreilles que par les yeux ; 5° ceux qui les gardent chez eux ; et leur pé-

ché est encore plus grand si, en les laissant négligemment sur une table ou ailleurs, ils exposent une femme, des enfants, des domestiques ou autres à la tentation de les lire, parce que c'est leur donner le moyen de se gâter l'esprit et de se corrompre le cœur; 6° ceux qui les composent, parce que ce sont des empoisonneurs publics qui sont responsables devant Dieu de tous les péchés que commettent ceux qui les lisent; 7° ceux qui les impriment, qui les vendent, qui les donnent, qui les prêtent, parce qu'ils font l'œuvre du démon en l'aidant à perdre les âmes : ils sont aussi responsables de tous les péchés que font ceux que ces livres conduisent au crime.

Que doit-on faire de ces livres, si on ne peut ni les lire ni les garder? — 1° Ceux à qui ils appartiennent doivent les brûler. C'est ce que firent les nouveaux convertis à Ephèse. Ils apportèrent eux-mêmes leurs mauvais livres aux pieds des apôtres et les brûlèrent, quoiqu'il y en eût pour une somme considérable (*Act.*, XIX, 19). S. Augustin (*In Psal.* LXII) parle d'un homme qui apporta dans l'église ses mauvais livres pour les brûler, parce qu'ils l'auraient fait brûler lui-même. Ceux qui ne brûlent pas les mauvais livres doivent s'attendre à brûler éternellement dans l'enfer. Ceci s'entend non seulement des particuliers qui ont ces livres pour leur usage, mais encore des imprimeurs, des libraires et des marchands qui en font leur profit. On ne peut pas les absoudre, même à la mort, qu'ils n'aient fait ce sacrifice. Si cependant des livres hérétiques se trouvaient dans les mains de personnes pour lesquelles il n'y aurait aucun danger, elles pourraient les garder, après en avoir obtenu la permission de l'évêque diocésain, ou de ses grands vicaires, et avoir pris des précautions pour qu'après leur mort ces livres fussent remis à des personnes sûres, ou pour les brûler, ou pour les déposer dans les mains de ceux qui ont droit de les garder et de les lire; 2° si ceux qui ont ces mauvais livres entre les mains n'en sont pas propriétaires, ils doivent conseiller à ceux qui les leur ont prêtés de les brûler. Il y a même des cas où un livre est si mauvais qu'on doit le brûler au lieu de le remettre à celui à qui il appartient : mais on ne doit pas prendre ce parti avant d'avoir consulté un homme prudent et éclairé.

On doit dire la même chose des tableaux et des peintures immodestes. Ils ne sont pas moins dangereux que les mauvais livres. Ils sont même plus contagieux : le poison de la volupté se glisse plus facilement et plus promptement dans l'âme par les yeux que par les oreilles.

CHAPITRE IX.

De l'oisiveté.

Qu'est-ce que l'oisiveté? — C'est un désœuvrement habituel qui fait qu'on passe sa vie dans l'inutilité, les plaisirs, les jeux, les divertissements, ou qu'on se hâte toujours de finir ce que l'on fait pour se livrer au repos d'où l'on ne voudrait jamais sortir.

Que doit-on penser de cet état? — Qu'il perd ceux qui s'y abandonnent. C'est la doctrine de l'Eglise. *Tout arbre qui ne porte pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu* (*Matth.*, VII, 19). *Depuis trois ans je viens chercher du fruit à ce figuier, et je n'en trouve pas; coupez-le donc : pourquoi occupe-t-il là encore de la terre* (*Luc*, XIII, 7)? *Jetez le serviteur inutile dehors dans les ténèbres; là il y aura des pleurs et des grincements de dents* (*Matth.*, XXV, 30). Or les personnes oisives, loin de faire fructifier les talents que Dieu leur a confiés, en abusent; elles méritent donc le sort de l'arbre stérile et du serviteur inutile, c'est-à-dire un malheur éternel.

Mais si ces personnes prennent soin d'éviter tout ce qui est criminel, les condamnerez-vous encore? — Oui : elles ne sont pas innocentes pour cela. L'omission de nos devoirs suffit pour nous rendre coupables. La sentence que Jésus-Christ prononcera au dernier jugement contre les réprouvés ne porte que sur des péchés d'omission. *J'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire* (*Matth.*, XXV, 42). Par conséquent un chrétien qui ne ferait d'autre mal que d'omettre ses devoirs, n'en serait pas moins condamné au supplice éternel. Mais l'oisiveté n'est pas seulement l'omission de nos devoirs, elle est encore accompagnée de beaucoup d'autres péchés. Elle inspire le dégoût pour toute occupation sérieuse, et un penchant violent pour les divertissements frivoles et pour les sociétés mondaines. Les conversations qui se tiennent dans ces assemblées amollissent l'âme, l'accoutument à estimer outre mesure les vanités du monde, la familiarisent avec les désordres, et l'exposent aux occasions prochaines du péché mortel. Que ceux qui savent combien il est difficile de résister aux tentations involontaires, quand on fuit le monde, jugent si des personnes amollies par l'oisiveté sont bien capables de vaincre des tentations auxquelles elles s'exposent volontairement.

Croyez-vous qu'il y ait des chrétiens qui se trompent si étrangement? — Oui : comme ils aiment le monde, ils jugent d'après les principes favorables au monde, et par là ils apprennent à mépriser tout avis qui les rapprocherait de l'Evangile, comme si ces avis ne regardaient pas ceux qui vivent dans le monde. S'occupant rarement à considérer avec attention les obligations d'un disciple de Jésus-Christ, ou les choses qui ont rapport à l'éternité, ils ne peuvent s'en former une juste idée; par là ils ne sentent pas le malheur de leur état; et lors même qu'ils ne voient rien que d'innocent dans leur vie, ils courent à grands pas dans la voie du malheur éternel.

Si tel est l'état des personnes qui vivent dans l'oisiveté, que leur conseilleriez-vous de faire? — Je leur conseillerais de s'occuper. Il n'y a point d'état dans la vie auquel l'ordre de la justice n'ait attaché quelque occupation particulière. Ceux qui ont des terres

doivent en prendre soin, voir comment elles sont cultivées, si elles sont susceptibles d'amélioration, recevoir et examiner les comptes : faute de surveiller, ils perdent souvent beaucoup et font tort à leurs descendants. Ceux qui sont chargés du soin d'une famille ont assez à faire. Chaque jour apporte avec soi de quoi les occuper; et quand ils auraient beaucoup de bons domestiques, cependant si tout est laissé au soin des subalternes, il y aura bien des choses qui iront mal, pendant qu'ils croiront que tout va bien. Les personnes de cette condition qui croient n'avoir rien à faire se fient trop à d'autres, ou n'ont pas encore considéré leurs obligations; et ce n'est pas manquer d'occupation, c'est manquer à ses occupations.

Mais que dire des jeunes personnes que leur fortune dispense du travail?—Elles ont assez à faire pour se préparer à l'état de vie qu'elles doivent embrasser, et pour se mettre en état d'en remplir les obligations. Il y a différents talents pour chaque état, il faut les acquérir d'avance. Une personne oisive n'est propre à aucun état; ainsi il y a une chose que tout le monde doit apprendre, c'est de n'être point oisif.

Comment des hommes qui ont du dégoût pour toute occupation sérieuse peuvent-ils acquérir cette science? — Ils doivent, 1° se convaincre du malheur des personnes oisives, et prendre la résolution de rompre leurs mauvaises habitudes, et de mener une vie nouvelle; 2° régler l'heure du lever pour se défaire par degrés de la mauvaise habitude de prolonger trop longtemps leur sommeil; 3° fixer un temps pour prier et pour faire une bonne lecture le matin et le soir. Cet exercice leur est nécessaire pour apprendre à estimer ce qui est digne d'estime, et à mépriser ce qui est méprisable; 4° choisir quelque chose qui les occupe, prenant d'abord ce qui leur plaît davantage pour en venir à s'occuper de tout objet utile, quoiqu'il ne leur plaise pas.

Il serait imprudent de s'interdire toute récréation : mais il faut s'éloigner de toutes les compagnies qui portent à l'oisiveté. Vouloir se corriger de ce défaut en continuant de fréquenter les sociétés qui les ont perdus, ce serait oublier cette maxime du sage : *Celui qui touche de la poix en sera gâté* (*Eccl.*, XIII, 1). Ils doivent choisir d'autres compagnies qui leur seront moins agréables d'abord, mais qui leur seront plus utiles, et peut-être nécessaires pour se soutenir dans leurs bonnes résolutions. *L'oisiveté enseignant beaucoup de mal* (*Eccl.*, XXXIII, 29) est le grand chemin de l'enfer. Il n'y a donc pas de remède, si amer qu'il soit, qu'on ne doive prendre courageusement pour se guérir de cette maladie de l'âme.

Que concluez-vous de là? — 1° Qu'une vie oisive et inutile expose un chrétien à beaucoup de tentations et de dangers; 2° qu'elle le rend coupable de plusieurs péchés en lui faisant négliger ses plus importants devoirs, en sacrifiant sa vie à l'amour-propre, en lui faisant perdre son temps, son argent, etc., tandis qu'il croit faussement mener une vie innocente; 3° que ce n'est pas une vie chrétienne, mais contraire au grand but de l'Evangile, et par conséquent digne de la mort éternelle; 4° que tous ceux qui sont dans ce malheureux état sont obligés de commencer une vie nouvelle, que tous les hommes ont des obligations attachées à leur état; que s'ils ne sont pas obligés de travailler pour gagner leur vie, cependant ils doivent pour leur salut s'occuper; que l'oisiveté, dans la jeunesse, est le commencement d'une vie vicieuse; qu'il vaut mieux apprendre aux jeunes gens à s'occuper que de leur laisser une grande fortune; parce que l'homme oisif dévore promptement un riche patrimoine, au lieu que celui qui aime le travail conserve sa fortune, ou s'il est dans la médiocrité, il y trouve son bonheur.

CHAPITRE X.

Des visites.

Est-il permis de faire des visites? — Ce n'est pas là l'objet d'une question. Tantôt les affaires, tantôt la politesse, tantôt la charité le demandent. Et quand ce sont là les motifs des visites, il est non seulement permis d'en faire et d'en recevoir, mais c'est une bonne chose: c'est quelquefois même un devoir, quand il est probable qu'on fâcherait quelqu'un en s'en abstenant; et si l'on sent de la répugnance à ces visites, on peut mériter devant Dieu par la violence que l'on se fait; mais quand on aime à en faire et à en recevoir, il faut examiner quel est le motif de cette conduite. Ce peut être la paresse, quand ne sachant à quoi passer le temps on tâche de s'en débarrasser par ce moyen; ce peut être la vanité, quand à cause de la bonne opinion qu'on a de soi, on s'imagine augmenter par là le nombre de ses admirateurs; ce peut être l'orgueil, quand on croit se donner un air de grandeur en se répandant dans les sociétés; ce peut être la curiosité qui se nourrit des conversations qu'on y tient, et trouve ainsi la plus belle occasion de savoir ce qui se passe. Or, si la passion de faire et de recevoir des visites est fondée sur ces motifs, on est coupable; l'Evangile ne les condamne pas moins que ces vices.

Ne peut-on pas croire qu'il y en a parmi ceux que leur état oblige à faire des visites qui ne sont pas conduits par ces vices, et que dire de ces personnes? — 1° Elles doivent diminuer leurs visites, ou les arranger de manière qu'elles ne deviennent pas pour elles une occupation, et qu'elles ne consument pas un temps qui devrait être mieux employé. 2° Elles doivent renoncer à l'esprit du monde, lors même qu'elles le fréquentent, suivant l'avis de l'Apôtre, qui veut que nous usions du monde comme n'en usant pas. 3° Comme le sujet ordinaire du discours dans les visites est inutile, vain, souvent criminel, en flattant par complaisance les passions les plus injustes et les plus déraisonnables des autres, ou en interprétant témérairement ou malicieusement la conduite des absents; comme

on y lâche imprudemment des mots qui sont souvent le sujet de grandes dissensions ; comme la piété y est souvent tournée en ridicule, et qu'un enjouement profane et impie y prend des libertés qui doivent faire horreur à toute oreille chrétienne; comme on y approuve et admire tout ce que le monde fait, sans aucun égard à ce que l'Evangile enseigne; un bon chrétien ne devrait jamais faire de visites ou en recevoir sans élever son cœur vers Dieu; sans lui demander une grâce spéciale pour régler tous ses sens, ses yeux, ses oreilles, sa langue, afin de ne commettre aucun péché par légèreté, témérité, colère ou indiscrétion, et pour ne prendre aucune part aux discours qui pourraient offenser Dieu, l'Evangile ou le prochain, ou nuire à son âme en quelque manière que ce soit. 4° Enfin, aussitôt qu'il est débarrassé de ces visites, il doit demander humblement pardon à Dieu de toutes les fautes qu'il aurait commises, et le prier d'effacer par sa grâce toutes les mauvaises impressions qu'il aurait reçues, afin que son cœur n'admire point ce qui est vain, et qu'il n'adopte aucune maxime qui ne soit parfaitement conforme à l'Evangile.

CHAPITRE XI.

Des compagnies.

Après après avoir parlé des visites, quelles règles prescrivez-vous pour le choix des compagnies?—Il y en a plusieurs :1° il ne faut point être trop prompt à choisir ses amis, parce que l'air et les manières trompent souvent, et que la disposition intérieure de l'esprit ne répond pas toujours à l'apparence. 2° Après avoir dûment examiné les personnes pour les connaître, on ne doit pas choisir celles qui aiment une vie licencieuse, parce qu'elles sont ennemies de Dieu et donnent mauvais exemple; celles qui mènent une vie dissipée et mondaine, parce que la conversation et l'amitié de ces personnes amènera par degrés un chrétien à approuver leurs manières et à mépriser les avis de ses amis, dont la charité ne peut que s'alarmer des occasions dangereuses où il s'est engagé ; celles dont les principes sont suspects, et dont la vertu n'est pas assez connue, parce que la familiarité avec telles personnes peut être très-dangereuse, et qu'on risque de se perdre en leur donnant sa confiance; celles qui sont colères, indiscrètes, qui ne savent pas retenir leur langue, parce que les liaisons avec des personnes de ce caractère sont bientôt la source de peines amères.

On ne doit donc choisir que celles qui ont de bons principes, qui sont exemplaires et vertueuses, dont la conduite peut édifier, l'expérience instruire et la prudence servir en ami. Ainsi, quoiqu'un chrétien doive être poli à l'égard de tout le monde, et ne manifester ni dégoût ni peine lorsqu'il se trouve avec ceux qui ne lui plaisent pas, cependant il ne doit choisir pour ses amis que ceux qui sont recommandables par leurs bonnes qualités.

Mais si on ne trouve point de plaisir dans ces compagnies, que doit-on faire?—Le degoût pour ce qui est bon et salutaire est un symptôme de maladie; et comme ceux qui n'ont pas de goût pour les viandes saines ne doivent pas prendre des aliments dangereux, de même un chrétien ne doit pas fréquenter des compagnies dangereuses, parce qu'elles lui plaisent : il doit au contraire s'en éloigner et s'accoutumer peu à peu à celles qui sont bonnes.

N'est-il pas hors de saison de prescrire la mortification en ce point? — On pourrait le croire, mais il est certain qu'elle n'est nulle part mieux placée qu'ici, puisque ne pas la pratiquer en ce cas, c'est courir à sa perte.

Comment expliquez-vous cela ? — Lorsque Dieu défendit à son peuple de s'allier aux habitants des pays dont il devait prendre possession, de peur qu'ils ne lui devinssent un piége et qu'ils ne l'engageassent à abandonner son Dieu (*Exode,* XXXIV, 12); c'était bien lui faire connaître le danger auquel on s'expose en se liant avec des personnes qui ne craignent pas le Seigneur. Saint Paul prescrit la même chose : *Je vous ai écrit qu'il ne fallait point avoir de commerce avec un de nos frères qui serait impudique ou avare, ou médisant, ou ivrogne, ou homme de rapine ; il ne faut pas même manger avec lui* (1 *Cor.,* V, 11).

La raison de ce précepte est claire, puisque la mauvaise compagnie est comme la peste, on ne peut pas y vivre sans être en danger d'être infecté. Ce sont les mauvaises compagnies qui propagent le crime et qui étendent le royaume du démon. Que ceux qui vivent dans le désordre et qui ont abandonné les préceptes de l'Evangile, y réfléchissent, et ils verront que la mauvaise compagnie a été la cause de leur malheur. Une légère connaissance du monde suffit pour convaincre tout homme qui réfléchit, que la mortification est nécessaire dans le choix des compagnies, comme dans tout le reste.

Cette règle est-elle générale pour tout le monde? — Il n'y a personne qui n'ait besoin de la suivre, puisque le penchant est rarement assez sage pour n'avoir pas besoin que la raison redresse le choix qu'il fait. Si vous examinez le monde, vous trouverez beaucoup de personnes prudentes d'ailleurs se méprendre ici, en choisissant pour leurs confidents et leurs compagnons assidus des personnes qui ne leur conviennent nullement; des hommes qui trop souvent ont mauvaise réputation, ou de mauvais principes qui ne peuvent manquer de leur être dangereux; des hommes qui semblent avoir été choisis par un ennemi, leur avoir été donnés par malice et dans le seul dessein de les perdre. Examinez parmi les personnes de votre connaissance, combien il y en a de tout sexe, de tout état et de toute condition qui se perdent par là et qui pèchent en même temps contre les règles de la prudence et de l'Evangile, faute de mortifier leur penchant, qu'elles prennent pour guide au lieu de la raison.

Cette règle étant en général si utile à tout le monde, ne la recommandez-vous à per-

sonne en particulier? — On doit la recommander avec zèle aux jeunes gens qui, faute d'expérience, ne sentent pas combien leur bonheur temporel et éternel dépend de la compagnie qu'ils choisissent. Une méprise ou un mauvais choix en entrant dans le monde est souvent irréparable, malgré tout le soin qu'on a pris de leur donner la meilleure éducation, et il n'y a peut-être personne à qui leurs connaissances n'en fournissent de tristes exemples. Les parents doivent veiller sur le choix des compagnies de leurs enfants, et les jeunes gens doivent se convaincre que leur plus grand intérêt spirituel et temporel dépend de la docilité avec laquelle ils suivront de bons conseils ; mais si, par amour-propre et par opiniâtreté, ils abusent de leur liberté et ne veulent pas se laisser conduire, ils trouveront bientôt dans leurs malheurs la punition de leur témérité. Alors ils verront trop tard leur folie, lorsque la difficulté de se retirer les endurcira dans leur malheureux état. Pour prédire ce qu'ils seront, il ne faut que voir quelles compagnies ils fréquentent, et quels sont leurs confidents. S'ils n'aiment que les compagnies déréglées, les buveurs et les joueurs, les têtes légères, volages, ceux qui courent après les divertissements, les intrigants, les nouvellistes, les beaux-esprits impies ou athées, ils se montrent tels qu'ils sont, et ne laissent aucun doute sur ce qu'ils seront, selon toute apparence.

Quel avis donnez-vous donc aux jeunes gens à cet égard ? — C'est de choisir avec le plus grand soin ceux avec qui ils contractent quelque espèce d'amitié ou de familiarité. Il y va du salut de leur âme de choisir ceux qui sont vertueux. Pour réussir dans cette affaire comme dans toute autre, ils doivent consulter une personne pieuse et prudente, et suivre son avis. La Providence a confié aux parents le soin de diriger le choix des enfants ; mais si on ne croyait pas devoir s'en tenir à leur avis, il faudrait s'adresser à quelque personne dont les lumières et les vertus donneraient de la confiance.

CHAPITRE XII.

De la manière de gouverner notre volonté.

Notre volonté étant corrompue et naturellement portée au mal, comment doit-on la régler ? — On doit la régler sur la volonté de Dieu, qui est parfaitement droite, juste et sainte : elle est une règle sûre, et nous ne pouvons jamais nous égarer en la suivant. Ainsi, puisque notre volonté n'est pas droite, nous devons la plier, jusqu'à ce qu'elle soit rendue conforme à celle de Dieu, et alors nous ne pouvons manquer de bien faire.

Où cela est-il commandé ? — Dans l'oraison dominicale, où Jésus-Christ nous apprend à dire : *Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel.* Par ces paroles, nous demandons que la volonté de Dieu soit faite, et non la nôtre. Et dans S. Matth., VII, 21 : *Tous ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le royaume des cieux ; mais celui qui fait la volonté de mon Père céleste, c'est celui-là qui entrera dans le royaume des cieux.*

Doit-on considérer en tout la volonté de Dieu? — Oui, en tout : c'est le seul moyen qu'ait un chrétien de satisfaire aux obligations de sa profession et d'arriver enfin au royaume qu'on ne peut obtenir qu'en faisant la volonté de Dieu.

Rien de plus clair que cette règle que le chrétien est obligé de suivre. Il ne doit point consulter sa volonté propre, ni considérer ce qu'il aime ou ce qu'il hait, ce qu'il approuve ou ce qu'il désapprouve, ce qui lui plaît ou ce qui lui déplaît. Il ne doit point regarder la coutume, la compagnie, le monde, les incommodités ou les intérêts de cette vie comme une autorité suffisante pour agir, mais tout ce qu'ils conseillent doit être discuté et examiné selon la volonté de Dieu, et on ne doit rien approuver ni rien entreprendre qu'autant qu'il est conforme à cette règle sainte et infaillible. C'est ce que S. Paul prescrit en peu de mots : *Ne vous conformez point à ce monde, mais qu'il se fasse en vous un changement par le renouvellement de votre esprit, afin que vous connaissiez ce que Dieu désire de bon, d'agréable et de parfait* (*Rom.*, XII, 2). C'est là la règle de la vraie sainteté et de la solide vertu ; et quiconque suit une autre voie, ne prend point Dieu pour son guide.

Quel est le meilleur moyen d'en venir à l'observation de cette règle ? — La prière et des efforts soutenus. Nous ne pouvons rien sans le secours de la grâce de Dieu, qui aide notre faiblesse ; nous devons donc demander cette grâce dans la prière avec ferveur et persévérance ; et parce que Dieu exige que nous travaillions et que nous coopérions avec elle, nous devons faire tous les jours nos efforts pour subjuguer notre volonté et la réduire à l'obéissance.

Quels doivent être ces efforts ? — Ils doivent être propres à procurer la fin que l'on se propose, de rendre la volonté souple et pliante ; et comme c'est par la pratique qu'on peut y réussir, il faut accoutumer la volonté à plier. 1° En la réprimant toutes les fois qu'elle se porte vers un objet criminel et expressément contraire à la volonté de Dieu ; 2° en examinant ses désirs les plus ardents, pour les contrarier toutes les fois qu'ils ont pour objet des choses déréglées, dangereuses, ou qui peuvent avoir de mauvaises conséquences ; 3° en la mortifiant souvent dans des choses indifférentes, surtout dans celles qu'il vaut mieux omettre que faire ; 4° en l'engageant à plusieurs choses pour lesquelles elle a naturellement de l'aversion ; 5° en faisant des efforts soutenus pour étouffer la mauvaise humeur, dès qu'elle se manifeste ; 6° en demeurant en paix et en silence lorsqu'on est repris par ses supérieurs, contredit ou injurié par ses égaux ou ses inférieurs, et en réprimant en ces occasions tout orgueil ou autres mouvements qui pourraient éclater ou causer du trouble ; 7° en ne disputant point pour défendre une opinion particulière ou une chose indifférente et en cédant avec douceur et modestie ; 8° en se faisant un devoir d'être docile,

traitable, facile dans les choses indifférentes, jusqu'à faire ce qu'un autre dit et à se prêter à toutes propositions où l'on ne soupçonne point de mal.

Par cette pratique, on peut soumettre sa volonté tellement que non seulement elle obéisse à la raison, mais encore qu'elle en dépende entièrement et qu'elle soit prête à obéir à Dieu en toutes choses : telle doit être la disposition d'un bon chrétien, et celle que tout le monde est obligé de désirer et de rechercher.

C'est pour n'avoir pas combattu leur volonté, que tant de personnes ne savent pas la gouverner. Notre volonté, corrompue par le péché originel, ne peut pas être un guide sûr : ceux qui s'y fient doivent s'égarer et se perdre.

Le combat contre notre volonté n'est-il pas un exercice continuel de mortification? — Oui, et même nécessaire, puisque sans cela nous ne pouvons nous sauver. Ne vaut-il pas mieux obéir à Jésus-Christ pour acheter le ciel, que de nous en exclure nous-mêmes pour le misérable plaisir de faire notre volonté?

Regardez-vous donc comme perdus ceux qui ne mortifient pas leur volonté? — Ceux qui ne mortifient nullement leur volonté, et qui la laissent suivre les penchants de la nature corrompue, ne suivent pas Jésus-Christ qui dit : *Si quelqu'un veut me suivre, qu'il renonce à soi-même* (*Matth.*, XVI, 24). Ils marchent dans la voie de la corruption et du péché, car tel est le chemin de la volonté propre.

CHAPITRE XIII.

De la mauvaise humeur.

La mauvaise humeur est-elle selon l'Evangile? — Nullement.

Pourquoi? où est le mal? — En ce que l'Evangile ordonne à ses disciples d'être patients dans toutes les difficultés, et paisiblement soumis à la volonté de Dieu dans toutes les tentations et les épreuves. La mauvaise humeur au contraire n'a ni patience, ni douceur, par conséquent elle n'est point selon l'Evangile. Une personne qui est de mauvaise humeur est souvent injuste; elle trouve mal ce qui est bien, et gronde ceux qui ne le méritent pas ; le trouble de son âme se répand sur tout ce qui l'environne. Ceux qui vivent avec elle n'ont aucune consolation et sont découragés; ils perdent la paix intérieure; ils s'acquittent mal de leurs devoirs temporels et spirituels, et ils épuisent en vaines pensées les forces de leur âme, qui devraient être employées à un meilleur usage. La personne qui est de mauvaise humeur n'est pas plus tranquille. Elle s'inquiète facilement, le moindre accident la déconcerte; elle ne peut pas se recueillir pour prier, parce que ses pensées l'agitent et la tourmentent. Et quel préjudice ne porte pas à l'âme ce trouble intérieur qui empêche les communications avec Dieu et la prive des douceurs de la paix!

Vous croyez donc qu'une personne de ce caractère n'est pas édifiante? — Loin d'être édifiante, une personne de mauvaise humeur est souvent scandaleuse en donnant au prochain l'occasion d'offenser Dieu. Le mal est encore plus grand quand elle est obligée d'enseigner ou de conduire les autres. Elle perd l'estime de ses inférieurs et rend stériles tous les soins qu'elle prend pour les conduire dans les sentiers de la vertu. Ce caractère déplaît surtout dans les personnes qui font profession de piété, parce qu'il donne lieu de supposer qu'elles ne combattent pas assez leurs penchants et qu'elles vivent dans l'immortification.

Si tous ces vices se trouvent dans la mauvaise humeur, quel remède prescrivez-vous pour s'en guérir? — 1° Que ceux qui y sont sujets prennent la peine d'examiner la nature de ce défaut, ils verront que la mauvaise humeur est l'effet d'une grande *faiblesse d'esprit*. Est-il, en effet, une plus grande *faiblesse d'esprit* que de se troubler pour la plus légère bagatelle? Une grande âme serait fâchée qu'on soupçonnât qu'elle a ce défaut incompatible avec ce courage, cette constance, cette fermeté d'esprit qui font honneur à une créature raisonnable. Ils verront que cette mauvaise humeur, qui se manifeste sans qu'ils s'en aperçoivent, est remarquée par ceux qui en sont témoins; que ceux-ci la font remarquer à d'autres; qu'elle ternit les meilleures qualités qui rendent une personne recommandable, et qu'elle fait tort à la réputation de ceux qui s'y abandonnent; 2° puisque l'esprit de l'Evangile est douceur et humilité; que saint Paul compte parmi les fruits du Saint-Esprit l'humilité et la douceur, et qu'il enseigne que, si nous sommes animés de l'Esprit, nous devons aussi marcher selon l'Esprit (*Gal.*, V, 25) : un chrétien qui fait profession de suivre l'Evangile et qui doit savoir ce que c'est que la vie de l'Esprit, ne peut manquer de trouver, dans ces leçons du grand Apôtre, le moyen de détruire une habitude si opposée à l'esprit de l'Evangile; 3° l'exemple de Jésus-Christ, dont toute la vie ne respire que douceur et humilité, servira beaucoup à les corriger. *Apprenez de moi*, dit-il à ses disciples, *que je suis doux et humble de cœur* (*Matth.*, XI, 29). Il promet sa bénédiction à ceux qui pratiquent cette vertu. *Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre* (*Ibid.*, V, 4). Peut-on se croire véritablement disciple de Jésus-Christ, quand on ne fait pas tous ses efforts pour combattre un defaut si opposé à la douceur chrétienne? 4° la principale difficulté de se corriger de ce défaut vient ordinairement de l'habitude; mais cette difficulté ne suffit pas pour dispenser un chrétien de faire ce que Jésus-Christ ordonne dans l'Evangile. Cette habitude peut se vaincre quand on a la volonté sincère d'employer les moyens qui procurent la victoire; 5° enfin, que celui qui veut se corriger de ce defaut porte son esprit vers Dieu dès le matin, et plusieurs fois pendant le jour en faisant à Dieu cette prière : *O Dieu!*

donnez-moi la patience, accordez-moi la grâce d'être doux et humble de cœur. Cette prière importune ne peut manquer d'avoir son effet, pourvu qu'elle soit accompagnée d'une grande vigilance, surtout lorsque l'occasion du péché se présente, et qu'il y a danger de succomber. Il faut alors mettre une garde sur ses lèvres, se rappeler ses résolutions, et s'animer à y être fidèle, afin de ne pas manquer à ses engagements envers Dieu pour un si mince objet.

La persévérance dans ces pratiques guérira cette maladie de l'âme, ou au moins diminuera le péché dont elle est l'occasion.

CHAPITRE XIV.

De la colère.

La colère est-elle quelquefois permise? — On peut manifester de la colère contre tout ce qui est criminel et contraire à l'honneur de Dieu. Mais alors même elle doit être retenue dans de justes bornes pour ne pas dégénérer en passion, autrement elle pourrait être criminelle, tout en s'élevant contre le péché.

Dans d'autres cas la colère est-elle péché? — Oui, parce que c'est alors une passion qui n'est point soumise à la raison, mais qui obscurcit cette lumière que Dieu nous a donnée, et qui entreprend de nous gouverner par violence et par un pouvoir usurpé.

La colère est-elle un grand péché? — Elle peut aisément être un grand péché, comme on peut le voir par ses mauvais effets : 1° par l'émotion qu'elle cause dans ceux qui sont en proie à cette passion, en les rendant incapables de s'acquitter de leurs devoirs; 2° par le trouble où elle jette ceux contre lesquels on est en colère, en excitant en eux le même désordre; 3° par les atteintes qu'elle porte à la paix qui est un bien si précieux; 4° par le scandale qu'elle cause, en troublant cette paix et en se répandant en expressions choquantes; 5° par les jugements téméraires, les imputations et les accusations injustes que la passion porte à faire; 6° par le grand abattement et le découragement qu'elle cause aux autres; 7° par les animosités qu'elle occasionne, et les querelles interminables auxquelles cette passion donne lieu; enfin, parce qu'elle est opposée à cette charité qui est essentielle à la vie chrétienne.

Que doivent faire ceux qui sont sujets à la colère? — Ils doivent s'éloigner de l'occasion qui les y porte et garder le silence tant qu'ils se sentent émus.

Pourquoi? — Parce que la colère étant aveugle, déraisonnable et téméraire, suggère des propos injurieux, insensés et indiscrets, qui causent beaucoup de maux et dont les suites ne peuvent manquer d'être le sujet d'un repentir bien amer : l'expérience ne le prouve que trop.

On doit observer cette règle, lors même que la colère paraît juste et raisonnable, parce qu'elle se trompe souvent et qu'elle gâte une bonne cause par sa chaleur immodérée, son amertume et ses excès. Ainsi, soit qu'on ait tort ou raison, il est à propos de garder le silence. Ceux qui obtiennent cet empire sur leur langue en sentent les avantages et se préservent de graves inconvénients où les précipiterait bientôt le dérèglement de la langue; et quand le feu de la passion sera éteint, ils se réjouiront et béniront Dieu de la violence qu'ils se sont faite pour garder le silence.

On doit observer la même règle pour écrire : on ne doit point prendre la plume tandis que le cœur est ému. Des lettres écrites en cet état occasionnent ordinairement de grands désagréments et fournissent matière à de longs repentirs.

On doit observer encore cette règle quant aux actions extérieures. Tandis que la colère dure, on ne doit ni reprendre, ni censurer, ni punir personne, n'y envoyer de commissions, etc., parce que la passion ne fait rien de bien. C'est une maxime de sainte Thérèse : Ne reprenez personne dans la colère. Ce philosophe, qui disait à son serviteur, *je te frapperais si je n'étais en colère*, savait bien qu'on ne peut pas se fier à la passion. On doit donc interrompre toute affaire, tant que l'esprit est troublé par la colère.

On ne doit même prendre aucune résolution pendant qu'on est en colère, quand il paraîtrait évidemment juste de presser l'affaire, parce qu'on ne doit se déterminer que par un bon motif : or, cela ne peut être dans la colère; parce que l'esprit n'est ni assez paisible ni assez calme pour délibérer ; que la raison est tellement éclipsée, que ce qui paraît alors raison n'est en effet que passion; et qu'on ne peut la prendre pour conseil, à moins qu'on ne veuille donner dans des extravagances et s'égarer. Ne concluez donc rien, ne prenez aucune résolution dans la colère; mais renvoyez toute affaire à un temps plus favorable.

Si on maîtrise assez la colère pour ne parler, ni agir, ni écrire, ni prendre aucune résolution pendant qu'elle dure, n'y a-t-il plus rien à faire? — Ce qu'il y a de scandaleux et d'indiscret est bien retranché; mais la passion ne l'est pas; elle peut encore causer tant d'injustice et de dérèglement, qu'elle soit un grand péché aux yeux de Dieu, quoique les hommes ne l'aperçoivent pas : il faut donc travailler à la déraciner.

Quels motifs pouvez-vous proposer au chrétien pour l'engager à le faire? — C'est de considérer que Jésus-Christ, dans son saint Evangile, déclare qu'elle est criminelle ; d'où l'on doit conclure qu'elle ne doit pas se trouver dans ses disciples. *Quiconque*, dit-il, *se met en colère contre son frère, méritera d'être condamné par le tribunal du jugement. Celui qui dira à son frère : Raca, méritera d'être condamné par le tribunal du conseil ; et celui qui lui dira : Vous êtes un fou, méritera le supplice du feu* (*Matth.*, V, 22). *La colère de l'homme n'accomplit pas la justice de Dieu.* (*Jac.*, I, 20). *Bannissez loin de vous toute aigreur, toute animosité, toute indignation,*

toute crierie, toute médisance, toute malice. Soyez doux et tendres les uns envers les autres (*Eph.*, IV, 31). *Maintenant renoncez à tout cela, à la colère, à l'emportement, à la malignité.... Dépouillez-vous du vieil homme et de ses actions, et revêtez-vous de l'homme nouveau* (*Col.* III, 8). *Et dans l'épître aux Galates* (V, 20). L'apôtre met les querelles et les dissensions au nombre des œuvres de la chair, et il ajoute : *Ceux qui font de telles actions ne posséderont point le royaume de Dieu.*

Ces sentences de l'Ecriture sainte ne sont-elles pas bien capables de faire sentir à un chrétien l'énormité de la colère, et de l'obliger à ne pas ménager un ennemi qui perdra ceux qui le flattent?

Avez-vous d'autres motifs pour obliger à combattre cette passion? — Oui : il y en a plusieurs. 1° La colère vient d'un manque de patience, d'humilité et de soumission à la volonté de Dieu : or, ces vertus sont si importantes et si nécessaires pour une vie chrétienne qu'un homme qui a de la foi, ne peut se tranquilliser tant qu'elles lui manquent. 2° Il y a tant de difformité dans la colère, qu'on ne peut en voir les effets sans être indigné contre elle, comme étant le déshonneur d'une créature raisonnable. Elle fait commettre tantôt des imprudences, tantôt des injustices; tantôt elle occasionne des désordres et trouble la paix des familles et des amis, tantôt elle fait tomber dans la fureur des bêtes féroces. 3° Elle cause les plus grands inconvénients. Non-seulement elle rend l'homme incapable de s'appliquer à ses devoirs et de ses affaires, mais elle empêche aussi ses amis de l'avertir ou de lui faire connaître ses fausses démarches, ses inadvertances ou ses imprudences; ils osent à peine lui parler, parce qu'un mot mal placé ou mal pris peut occasionner un orage. Nous devons donc regarder cette passion comme notre plus cruel ennemi, puisque non-seulement elle nous prive de la raison, mais encore de nos amis, en nous les rendant inutiles dans un cas où ils peuvent nous rendre service.

Si la colère nous est si pernicieuse, que doit faire un chrétien qui s'aperçoit qu'elle va le saisir? — Il doit résister aux premières pensées et réprimer le trouble de son esprit, dès qu'il s'en aperçoit; il doit faire cesser tout le désordre qu'il trouve dans son intérieur, et ne le manifester, ni par ses paroles, ni par son air : si la difficulté augmente, il doit quitter l'occasion, et saisir le premier moment favorable pour se retirer; alors il se mettra à genoux, se prosternera et s'humiliera sous la main de Dieu, et le priera de dissiper l'orage par sa puissance. De plus, qu'il considère la grande patience et la longanimité de Dieu, qui souffre les crimes des pécheurs et les siens en particulier; qu'il jette un coup d'œil sur Jésus-Christ entre les mains de ses bourreaux, couronné d'épines, déchiré de coups de fouet, en butte aux injures, aux outrages, aux mépris d'une foule de peuple qui force par ses instances un juge inique à le condamner à mort, et qui l'accompagne au Calvaire en poussant contre lui des cris de fureur et de blasphème ; enfin, qu'il regarde cet Homme-Dieu expirant sur une croix entre deux voleurs, sans avoir jamais démenti ce caractère de douceur que lui donne le prophète Isaïe, qui le représente *comme une brebis qu'on va égorger, comme un agneau qui demeure dans le silence devant celui qui le tond* (*Is.*, LIII, 7). Un autre moyen de rétablir promptement le calme serait de prendre un bon livre, et d'en lire un chapitre.

Si l'on essaie, et que, malgré tous ses efforts, on ne puisse se vaincre, que faut-il faire? — Il faut toujours continuer ses efforts, et ne pas mettre bas les armes, tant que l'ennemi tient la campagne. S'ils ont été infructueux jusqu'alors, il faut, avant de se décourager, examiner si on a toujours travaillé sérieusement, comme à l'affaire de l'éternité; si on y a mis autant de zèle qu'on en met à l'affaire de la plus haute importance. Ce n'est pas avec de simples résolutions et des efforts ordinaires qu'on réussit dans de grandes entreprises; et on ne doit pa conclure qu'on a fait tout ce qu'on a pu, quand on n'a pas pris pour le salut de son âme la moitié des peines et des soins qu'on aurait pris pour une affaire d'intérêt temporel.

Croyez-vous que ces personnes ne travaillent pas sincèrement à se corriger? — Oui, et j'ai raison de le soupçonner; je suis persuadé que quand on viendra à examiner le désespoir de ces personnes, on trouvera que c'est le désespoir de la paresse, qui, par aversion pour le travail, aime mieux conclure qu'il est impossible de réussir, que de prendre la peine d'y travailler. Elles ont fait quelques efforts; et parce qu'ils ont été inefficaces, elles se flattent qu'après ces efforts, elles sont excusables de demeurer dans ce malheureux état, tandis qu'elles ne peuvent pas plus y rester que faire un accommodement et une alliance avec le démon, parce qu'après cette faible résistance, il ne continue pas moins de les attaquer. — Qu'elles considèrent donc comme elles retiennent leur langue, quand elles sont auprès de quelqu'un dont la présence les tient en respect, ou à qui elles ont intérêt de cacher leur passion; elles verront par là ce qu'elles peuvent faire, quand elles le veulent : et que doit-on conclure de là, sinon qu'elles pourraient faire autant pour le bonheur de leur âme, que pour leur honneur et leur intérêt, si elles avaient autant de zèle pour l'une que pour les autres? Et où est leur sincérité quand elles disent, pour s'excuser, qu'elles se corrigeraient si elles le pouvaient? Ce n'est là qu'un manteau pour couvrir la paresse, et un prétexte qui ne sera jamais admis par celui qui sonde les cœurs.

CHAPITRE XV.

De l'obligation d'entretenir la paix.

Les chrétiens doivent-ils prendre soin d'entretenir la paix les uns avec les autres? — Certainement, ils le doivent.

Pourquoi? — 1° Parce que l'Evangile estime la paix à un si haut prix, qu'il promet le bonheur à ceux qui contribuent à la maintenir : *Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu* (*Matth.*, V, 9). — 2° C'est la bénédiction que Jésus-Christ donna à ses apôtres la première fois qu'il les vit après sa résurrection : *Pax vobis, la paix soit avec vous* (*Luc*, XXIV, 36). Et avant sa passion, il pria pour que tous les hommes *fussent un, tous ensemble, comme le Père est en lui, et lui en son Père* (*Jean*, XVII, 21). — 3° C'est un des fruits du Saint-Esprit : *La charité, la joie, la paix, la patience, la douceur, la bonté* (*Gal.*, V, 22). — 4° C'est un moyen d'obtenir de Dieu qu'il nous protége d'une manière particulière, et qu'il demeure toujours avec nous. *N'ayez qu'un même sentiment, vivez en paix, et le Dieu de paix et d'amour demeurera avec vous* (II *Cor.*, III, 11). — 5° Dieu déclare qu'il est le Dieu de la paix. *Dieu n'est pas un Dieu de discorde, mais de paix* (I *Cor.*, XIV, 33). — 6° S. Paul met au nombre des œuvres de la chair les jalousies, les animosités, les disputes, les querelles, les inimitiés et les envies; après quoi il prononce cette sentence terrible : *Ceux qui commettent ces crimes ne posséderont point le royaume de Dieu* (*Gal.*, V, 21). — 7° Voici ce que le même apôtre dit des disputes et des querelles : *Si vous vous déchirez et vous vous dévorez les uns les autres, prenez garde que vous ne vous détruisiez les uns les autres* (*Gal.*, V, 15). — C'est pour ces raisons et autres semblables, que les chrétiens sont obligés de maintenir la paix avec tout le monde, et d'éviter, autant qu'il est possible, toute contestation; puisqu'on ne peut espérer de voir la face du Seigneur, sans observer cette règle de l'Evangile.

Croyez-vous qu'il soit facile de conserver la paix avec tout le monde? — Non, je ne le crois pas; mais puisque la paix est un bien si précieux, et qu'il nous est si strictement commandé de la conserver, la difficulté d'y réussir ne peut être une excuse suffisante. Que le chrétien écoute David : *J'étais pacifique avec ceux qui haïssent la paix* (*Ps.* CXIX, 7), et il comprendra par là que, quelle que soit la difficulté, on peut cependant y réussir.

Quel est le meilleur moyen de conserver la paix? — La pratique de ces maximes : 1° Ne provoquer personne à la colère; 2° Supporter patiemment les provocations des autres; 3° Observer les caractères, afin d'être sur ses gardes avec ceux qui se choquent facilement de ce qu'on dit; 4° éviter de parler à l'oreille; s'interdire de rapporter à d'autres ce qu'on a entendu sur leur compte; 5° étouffer tout ressentiment, toute mauvaise humeur; 6° n'être point trop vif, ni opiniâtre à soutenir son sentiment; 7° ne point écouter les suggestions d'une humeur jalouse et trop délicate; mais les écarter comme déraisonnables, indiscrètes, ou de dangereuse conséquence; 8° interpréter toujours tout en bien, en se persuadant que l'intention des personnes n'est pas aussi mauvaise qu'on le dit; 9° donner des réponses honnêtes à tout langage offensant et injurieux; écarter une injure par une plaisanterie, ou quitter la compagnie, si les propos deviennent trop insolents; 10° garder le silence, faisant semblant de ne pas comprendre ce qu'on dit; 11° conserver la bonne humeur; être doux, modéré, quand on reçoit un affront, ou au moins garder le silence; 12° n'être point trop délicat sur les places, les titres ou autres cérémonies; 13° ne faire aucune attention aux mauvais sens, ni aux expressions piquantes des lettres, et n'y faire point de réponse. — Ces moyens bien observés serviront beaucoup à conserver la paix. Quelques-uns peuvent paraître difficiles; mais, comme il n'y en a pas un qui ne soit l'effet ou de la charité, ou de la patience, ou de l'humilité, ou de la douceur, il n'y en a aucun qui ne soit d'obligation pour un chrétien, puisqu'il est obligé de pratiquer toutes ces vertus.

Y a-t-il quelques autres moyens dont on puisse s'aider? — C'est de considérer qu'aucun des sujets pour lesquels on rompt la paix, n'est reconnu par l'Evangile suffisant pour cela. Car observez que, 1° si on nous insulte, l'Evangile nous ordonne de pardonner les injures; 2° si on nous charge d'opprobres et qu'on nous accuse faussement, l'Evangile nous commande de nous réjouir; 3° si on nous trouble et nous chagrine, notre règle est de nous supporter les uns les autres et d'être patients à l'égard de tout le monde; 4° Si, par un esprit de méchanceté, on nous fait du mal, nous sommes obligés de prier pour ceux qui nous maltraitent et de rendre le bien pour le mal; 5° si nous avons des ennemis déclarés, l'Evangile nous ordonne d'aimer nos ennemis; 6° si quelqu'un nous frappe ou nous fait tort, notre règle est de souffrir avec patience, et de nous exposer à souffrir encore plus; 7° Si en faisant le bien, nous souffrions comme si nous faisions le mal, notre règle porte que cela est agréable à Dieu, conforme à l'exemple de Jésus-Christ, et que ce nous doit être un sujet de joie.

Quiconque considère avec attention ces règles de l'Evangile, trouvera que quoique l'homme charnel croie qu'il a beaucoup de sujets de quereller et de rompre avec son prochain, cependant l'homme spirituel ou chrétien n'en peut avoir aucun, à moins qu'il n'abandonne la règle qu'il fait profession de suivre.

CHAPITRE XVI.

De l'obligation d'aimer notre prochain.

Comment doit-on observer le précepte d'aimer notre prochain comme nous-mêmes? — Jésus-Christ l'a enseigné par ces paroles : *Faites aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous fassent, car c'est là la loi et les prophètes* (*Matth.*, VII, 12).

Comment cela doit-il s'entendre en particulier? — Apprenez-le de vous-même : ayez soin de faire aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît.

1° Vous voudriez qu'on ne vous fît tort ni

dans vos biens, ni dans votre réputation ; ne faites donc tort à personne, et ne laissez jamais échapper aucune parole qui puisse porter préjudice au prochain.

2° Vous voudriez que tout le monde eût pour vous de la politesse et des égards ; ayez-en aussi pour les autres.

3° Vous voudriez qu'il vous aidassent et vous secourussent par leurs prières, leurs avis et par tout autre moyen, selon les circonstances où vous vous trouvez ; de plus, qu'ils fussent sincères dans tout ce qu'ils disent : comportez-vous ainsi à leur égard.

4° Vous voudriez qu'ils ne vous méprisassent pas à cause de vos défauts, de vos malheurs ou de vos indiscrétions ; qu'au contraire ils y compatissent, non seulement de bouche, mais de cœur : soyez également compatissant envers le prochain.

Il n'est pas difficile d'en agir ainsi à l'égard de nos amis et de ceux qui nous veulent du bien, car l'amitié naturelle nous y porte ; mais comment devons-nous nous comporter à l'égard de ceux qui nous ont offensés ou qui sont nos ennemis ? — Nous devons suivre encore ici la même règle. Par exemple :

1° Vous voudriez que les autres vous pardonnassent toutes les offenses que vous auriez commises contre eux : pardonnez donc à ceux qui vous ont offensé.

2° Vous voudriez que les autres oubliassent tous les affronts et les mépris que vous vous êtes attirés, et que, malgré cela, ils vous secourussent selon vos besoins ; ayez pour les autres les mêmes égards.

3° Vous voudriez que les autres n'ajoutassent pas foi aux bruits désavantageux qu'ils peuvent entendre sur votre compte ; de même ne croyez pas le mal que vous entendez dire des autres.

4° Vous voudriez que les autres donnassent un sens favorable à toutes vos paroles et à toutes vos actions et attribuassent à une méprise ou à une inadvertance tout ce qui pourrait être interprété plus mal ; donnez de même aux actions et aux paroles d'autrui l'interprétation la plus favorable.

5° Vous voudriez que les autres vous conservassent toujours leur amitié, et méprisassent toutes les mauvaises impressions que la jalousie peut suggérer ; agissez de même à l'égard des autres.

Ainsi vous voyez que, même à l'égard de nos ennemis, la charité ne nous prescrit que ce que la raison nous oblige de faire.

Je comprends cela ; mais comment peut-on suivre cette règle, quand la nature donne une si forte aversion pour ceux qu'on sait qui nous en veulent, qu'on ne peut même penser à eux sans sentir de la haine et des désirs de vengeance ? — Si la nature est si corrompue, il faut travailler à la vaincre, et se souvenir que ce n'est pas la nature qui doit être notre règle, mais la volonté de Dieu. Ceux qui croient que l'Evangile enseigne la voie du salut, doivent travailler à y conformer leur conduite, ou ils ne peuvent espérer d'obtenir les biens que Jésus-Christ promet à ceux qui le pratiquent.

Jusqu'à quel point l'Evangile nous fait-il une obligation d'aimer notre prochain, et même nos ennemis ? — L'Evangile exprime cette obligation comme un devoir qui n'admet aucune exception. Voici ce qu'il en dit :

1° Jésus-Christ assure que c'est son précepte : *Voilà mon commandement, c'est que vous vous entr'aimiez* (*Jean*, XV, 12). Ainsi celui qui n'observe pas ce commandement ne peut être regardé comme disciple de Jésus-Christ, quand il observerait tous les autres.

2° Il dit que c'est la marque distinctive de ses disciples : *C'est par là que tout le monde connaîtra que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres* (*Jean*, XIII, 35). Ainsi celui qui croit en Jésus-Christ sans aimer son prochain, ne peut être son disciple.

3° Il exige expressément que cet amour s'étende jusqu'à nos ennemis. *Et moi je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient, afin que vous soyez les enfants de votre Père céleste, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et qui envoie la pluie aux justes et aux pécheurs. Car si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense en aurez-vous? Les publicains même ne le font-ils pas? Et si vous ne saluez que vos frères, que faites vous d'extraordinaire? Les païens mêmes ne le font-ils pas?* (*Matth.*, V, 44). Ce commandement est positif. Ainsi un chrétien qui ne salue, n'aime et ne traite bien que ses amis, et non ses ennemis, n'est, selon cet oracle, qu'un païen et un publicain.

4° L'Apôtre enseigne comment nous devons aimer nos ennemis : *Ne vous vengez pas vous-mêmes, mes bien-aimés ; mais donnez lieu à la colère : car il est écrit : La vengeance m'est réservée, et je la ferai, dit le Seigneur. Au contraire, si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger ; s'il a soif, donnez-lui à boire : car, par ce moyen, vous amasserez sur sa tête des charbons ardents. Ne vous laissez pas surmonter par le mal, mais surmontez le mal par le bien* (*Rom.*, XII, 19).

Ce que l'Evangile prescrit à l'égard de nos ennemis est clair ; on ne peut pas douter de notre obligation ; mais comment mettre en pratique cette morale ? — Il n'est pas aussi pénible de la pratiquer, que d'être éternellement éloigné de Dieu ; ainsi il faut choisir ce qui est le plus raisonnable. Il n'y a que la nature qui s'y oppose ; mais qu'est-ce que la nature à l'estime d'un chrétien ? Elle est corrompue, elle éloigne de Dieu ; c'est une ennemie perfide qui perd ceux qui la flattent, et qui les mène à la mort éternelle. Qu'y a-t-il en elle qu'on doive priser ou estimer ? N'est-elle pas, au contraire, digne du mépris et de la haine de ceux qui la connaissent ? Le premier principe de l'Evangile nous ordonne de la contrarier, de la mortifier, de lui résister, de lui refuser ce qu'elle demande ; n'est-ce donc pas un crime de s'élever contre Dieu, jusqu'à faire difficulté d'obéir à ses ordres, parce que la nature s'y

oppose? Nous nous moquons de ceux qui abandonnent le culte du vrai Dieu, et lui préfèrent des idoles de bois ou de pierre : mais notre idolâtrie n'est-elle pas encore plus ridicule, si nous lui préférons la nature que nous avouons être corrompue et criminelle, et si nous lui obéissons plutôt qu'à Dieu?

Cela est évidemment déraisonnable; mais que dire, s'il se trouve des personnes qui ne puissent faire autrement? — C'est ainsi que les hommes se trompent, et s'imaginent qu'ils ne peuvent vaincre leurs penchants déréglés; mais s'ils voulaient seulement prendre la peine d'observer comme ils maîtrisent leurs passions quand il est de leur intérêt de le faire; comme ils sont polis, honnêtes, officieux à l'égard de leurs ennemis et de ceux qu'ils haïssent, quand ils veulent masquer leur haine; ils verraient par là qu'ils peuvent plier la nature et s'ils le font pour des motifs temporels, pourquoi ne le feraient-ils pas pour l'amour de leur devoir? Leurs actions ne les condamneront-elles pas en cela, et ne prouvent-elles pas que leur excuse est un mensonge?

CHAPITRE XVII.

Du pardon des injures et de la réconciliation après une dispute.

Y a-t-il quelque obligation de pardonner les injures et de se réconcilier?— L'Evangile en fait un précepte à ses disciples. Ecoutez ce qu'il dit. *Si vous remettez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous remettra aussi vos péchés ; et si vous ne les remettez point aux hommes, votre Père céleste ne vous les remettra point non plus* (*Matth.*, VI, 14). *Pardonnez, et on vous pardonnera* (*Luc*, VI, 37). *Son maître lui dit : Méchant serviteur, je vous avais remis tout ce que vous me deviez, parce que vous m'en aviez prié : ne deviez-vous pas aussi avoir pitié de votre compagnon, comme j'ai eu pitié de vous? Et étant en colère, il le mit entre les mains des bourreaux, jusqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il lui devait. C'est ainsi que mon Père céleste vous traitera, si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond du cœur* (*Matth.*, XVIII, 32). Ainsi celui qui ne pardonne pas les offenses qui lui sont faites, ne peut espérer que Dieu lui pardonne; au contraire, son supplice sera augmenté à raison de son ingratitude; 2° *si, lorsque vous offrez votre présent à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre offrande devant l'autel, et allez vous réconcilier auparavant avec votre frère ; ensuite vous viendrez faire votre offrande* (*Matth.*, V, 23). N'est-ce pas là déclarer clairement que ceux qui ne sont pas réconciliés avec leur prochain ne peuvent être agréables à Dieu ; et que, s'ils prient, leurs prières ne seront point écoutées? 3° *Quand j'aurais le don de prophétie, que j'entendrais tous les mystères, que j'aurais toute la science et toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai la charité, je ne suis rien; quand je donnerois tout mon bien aux pauvres, et que j'exposerais mon corps aux flammes, si je n'ai la charité, tout cela ne me servirait de rien* (*II Cor.*, XIII, 2). Ceci est positif; sans la charité, il n'y a point d'espérance de salut. La parole de Dieu nous enseigne expressément que l'obligation de pardonner les injures et de se réconcilier avec le prochain est si grande, que quiconque ne le fait pas, ne peut espérer que Dieu lui fasse miséricorde. Ses péchés ne peuvent lui être pardonnés; sa prière ne peut être écoutée, et le sacrifice de ses biens et de sa vie fait à Dieu, lui est inutile.

Doit-on juger avec tant de sévérité ceux qui, ayant quelque différend, s'en veulent mutuellement? — C'est le jugement qu'en porte la sainte parole de Dieu. S'ils peuvent appeler de ce jugement, ils peuvent avoir quelque espoir; mais s'il est irrévocable, la sentence l'est aussi; et ils n'ont d'autre remède que de se réconcilier et de faire la paix.

Comment se fait-il donc que tant de chrétiens aient des différends les uns avec les autres sans en avoir de scrupules, quoique souvent ils ne soient pas sans vertu? — Quelques-uns d'eux ne sentent peut-être pas, comme ils le devraient, leur obligation : d'autres ont des passions trop fortes; d'autres peuvent se persuader que leurs passions sont justes et qu'ils ont raison d'agir comme ils le font; d'autres ont peut-être d'autres motifs ; mais rien de tout cela ne peut autoriser leur conduite ; car le précepte de la charité est indispensable; la parole de Dieu y est formelle; et ceux qui croient qu'ils ont une raison suffisante pour en être dispensés, se trouveront coupables d'avoir violé ce grand précepte, tandis qu'aveuglés par leurs passions, ils se croyaient innocents.

Que doivent donc faire ceux qui ont quelque différend avec leur prochain ? — Ils n'ont qu'une chose à faire, c'est d'écarter toute froideur et de se réconcilier, comme le prescrit l'Evangile; et s'ils ne le font pas, c'est en vain qu'ils se disent disciples de Jésus-Christ.

Comment peuvent-ils écarter toute froideur? — Quand leur intérêt temporel le demande, ils ne manquent jamais de moyens pour en venir à bout. Si donc on se trouve embarrassé pour savoir ce que l'on doit faire afin de réussir, on doit soupçonner qu'on n'est pas sincère en ce point. Voyez ce que tout le monde peut faire : 1° quand on rencontre ceux avec qui on a quelque différend, on peut les saluer de manière à les convaincre qu'il y a là plus qu'un simple cérémonial : c'est ce que font tous ceux qui sont sincères; 2° on peut chercher l'occasion de leur parler, et le faire avec cette aisance et cette liberté qui leur persuadera qu'on n'a dans le cœur aucune mauvaise disposition à leur égard; 3° on peut parler d'eux amicalement en leur absence et à des personnes qui probablement leur rapporteront ce qui a été dit, et faire connaître le désir qu'on a de se réconcilier ; 4° on peut prier des personnes habiles d'arranger le différend; 5° on peut trouver quelque moyen de leur être

utile, à eux ou à leurs meilleurs amis ; 6° on peut leur faire une visite, et tellement assaisonner ses paroles d'amitié et de charité, qu'on écarte la froideur, l'animosité et la haine; 7° on peut préparer les voies par lettres, en exposant la vérité des faits, en expliquant les méprises, en faisant des excuses de ce qui en exige, et les protestations que les circonstances peuvent demander. Il y a encore d'autres moyens qu'on peut employer selon le caractère des personnes avec lesquelles on doit traiter. Si l'on entreprenait une réconciliation sans étudier leur humeur et les circonstances où l'on se trouve à leur égard, on pourrait aigrir le mal au lieu de le guérir.

Mais cela n'est-il pas trop difficile pour que tout le monde veuille s'y soumettre? — Un véritable chrétien ne trouve rien trop difficile pour se réconcilier; il ne manque pas de motifs pour s'animer à faire tout ce qui dépend de lui pour réussir. 1° Celui qui fait les premières démarches pour rétablir la paix, prouve qu'il est bon chrétien ; 2° il fait voir un esprit plus grand et plus généreux ; 3° il se montre le plus sage; 4° il pose le fondement d'une bonne conscience et d'une solide paix intérieure; 5° il fait une action qui lui attirera l'estime de tous les gens de bien.

Ainsi les chrétiens, au lieu de s'imaginer qu'ils se ravalent en faisant les premières démarches pour avoir la paix, devraient s'empresser de les faire, comme la chose la plus honorable et la plus convenable à leur profession. Ainsi ceux qui ont honte de prévenir ceux avec qui ils ont eu quelque différend, craignent donc de paraître plus chrétiens qu'eux. Ceux qui croient que cette démarche est au-dessous d'eux, s'imaginent donc qu'il est au-dessous d'eux de paraître chrétiens.

Mais n'est-il pas contraire à l'usage d'en agir ainsi? — Quel qu'en soit l'usage, on doit se souvenir que ceux qui rougissent de ce que Jésus-Christ a enseigné, rougissent de Jésus-Christ même, puisqu'il a dit : *Si quelqu'un rougit de moi et de mes paroles, le Fils de l'homme rougira aussi de lui, lorsqu'il viendra dans l'éclat de sa majesté* (*Luc.*, IX, 26). La honte ne doit donc pas empêcher un chrétien de faire ce que l'Evangile lui ordonne : car celui qui néglige son devoir par cette raison, ne peut prétendre être disciple de Jésus-Christ.

Ne suffit-il point d'être disposé à se réconcilier, quand l'autre partie le demandera?— Non, car si elle ne le demandait jamais, ne serait-ce pas vouloir passer sa vie sans avoir la charité? Voici ce que prescrit l'Evangile : *Allez d'abord vous réconcilier avec votre frère.* N'est-ce pas quelque chose de plus que d'attendre que votre frère vienne vous trouver. ?

Cela ne s'entend-il pas de celui qui a fait l'injure? — Oui, mais dans les différends les deux parties ont ordinairement tort, plus ou moins ; et souvent celui qui a le plus grand tort se croit le plus offensé. C'est donc à celui qui veut se réconcilier le premier avec Dieu, de faire les premières démarches. D'ailleurs un chrétien doit être disposé intérieurement à pardonner, avant même qu'on lui demande pardon; mais quand les deux parties ont tort, la personne qui ne veut pas faire les premières démarches, peut-elle croire qu'elle est dans cette disposition? Lorsqu'on a des raisons de croire que c'est la timidité, la crainte d'essuyer des reproches trop vifs qui empêchent celui qui a commis l'offense à laquelle l'offensé n'a pas répondu, la charité, qui nous oblige d'aimer notre prochain comme nous-même, ne doit-elle pas nous engager à faire quelques pas au-devant de notre ennemi, s'il ne faut que cela pour le gagner ?

N'est-on pas reconcilié avec son prochain quand on ne lui veut point de mal, quoiqu'on ne veuille pas lui parler? — Non, cette réserve est trop éloignée de la charité chrétienne. On ne peut pas se flatter d'avoir cette vertu, quand on s'en tient à ne vouloir point de mal à quelqu'un. Jésus-Christ ne s'est point contenté de ne nous vouloir point de mal.

Mais n'est-ce pas quelque chose que d'en venir là? — Cela ne sert de rien si on ne va pas plus loin : ce n'est en général qu'une illusion. Ces personnes ont une aversion et une haine réelle, quoique cachée : aussi ne peuvent-elles parler de leurs ennemis sans manifester de l'aversion. Elles ne peuvent les entendre louer sans chagrin ; et c'est un plaisir pour elles de savoir qu'on les méprise, qu'on les réprimande ou qu'on les ridiculise. Quand l'âme est ainsi affectée, il n'y a point de vraie charité, car ces mouvements sont comme les symptômes d'une maladie, qui annoncent que l'âme est en mauvais état. Il est donc dangereux de se fier à une pareille disposition, parce qu'elle est ordinairement trompeuse. Il serait plus à propos d'examiner sérieusement sa réconciliation avec le prochain, parce qu'elle se fait souvent à moitié et sans sincérité : c'est comme une fausse cure qui couvre le mal d'une belle peau, mais la matière qui est enfermée dessous fait bientôt une nouvelle plaie.

Pouvez-vous soupçonner des chrétiens d'être si peu sincères? — Il y a trop de raisons de le soupçonner. Observez que le moindre incident dégénère en querelle entre ceux qui, après quelque différend considérable, se sont réconciliés. Ils ont paru, peut-être même ont-ils cru être sincères en ce qu'ils ont fait : mais, quand le mal recommence pour des sujets si légers, n'est-il pas évident qu'il y avait un mauvais levain caché, et que la réconciliation ne s'est pas faite du fond du cœur? C'est cependant la condition que l'Evangile demande : *Que chacun pardonne à son frère du fond du cœur* (*Matth.*, XVIII, 35). Mais qu'il est rare que la réconciliation se fasse ainsi!

Combien de fois devons-nous pardonner à ceux qui nous offensent? — Jésus-Christ a répondu à saint Pierre : Pardonnez, *non pas seulement sept fois, mais soixante-dix fois sept fois* (*Matth.*, XVIII, 22); ce qui semble dire sans limites, comme l'amour de Dieu pour nous, qui sommes pécheurs, est sans bor-

nes. Nous devons avoir toujours la charité dans le cœur; c'est pourquoi nous devons toujours pardonner de tout notre cœur à nos ennemis.

CHAPITRE XVIII.

DE L'HUMILITÉ.

Qu'est-ce que l'humilité? — C'est une vertu qui, en donnant à l'homme la connaissance de lui-même, le rend vil à ses propres yeux.

Sommes-nous obligés de pratiquer cette vertu ? — Oui, Jésus-Christ nous en fait un précepte; il veut que nous apprenions de lui à être doux et humbles de cœur. Il nous ordonne d'être pauvres d'esprit, de ne point nous élever, de n'agir jamais par esprit de contestation, ni par vaine gloire, mais *que chacun par humilité pense que tous les autres sont fort au-dessus de lui* (*Phil.*, II, 3); de nous *revêtir de l'humilité* (*Col.*, III, 12); de pratiquer l'humilité les uns à l'égard des autres : *Car Dieu résiste aux orgueilleux et donne sa grâce aux humbles* (I *Pier.*, V, 5); de nous humilier, si nous voulons être élevés.

De quoi nous sert la connaissance de nous-mêmes pour acquérir l'humilité ? — Elle nous sert beaucoup, parce que nous ne pouvons nous connaître véritablement nous-mêmes, sans voir en nous de quoi nous humilier.

Comment cela? — D'abord, nous voyons que de nous-mêmes nous ne sommes rien ; mais que tout ce que nous avons, tout ce que nous possédons est le don de Dieu, à qui appartient toute la gloire : ainsi tout ce qui nous distingue des autres est un pur effet de sa bonté. 2° Nous voyons en nous les souillures et la corruption, causées par le péché que nous avons commis. 3° Nous voyons en nous une imprudence inexcusable de nous occuper de bagatelles, et de négliger la grande affaire de l'éternité. 4° Nous voyons en nous la folie de prendre tant de peines tous les jours pour nous rendre malheureux, d'aimer le poison et de prendre plaisir à des choses qui nous perdent. 5° Nous voyons notre bassesse d'âme, d'abuser des bienfaits d'un bienfaiteur si généreux, en contristant et offensant celui qui nous a tout donné. 6° Nous voyons notre révolte et notre trahison, en ce que, nous disant serviteurs de Dieu, nous prenons pour nos guides l'amour-propre, le monde et le démon, qui nous engagent à transgresser sa loi et à soutenir leurs intérêts contre lui. 7° Nous voyons tout ce qu'il y a en nous d'imparfait, de bas, de méprisable; aveuglement, surdité, inconstance, incertitude, ignorance, témérité, stupidité, folie, insensibilité. Enfin nous voyons au milieu de tous ces caractères de misère et d'indignité, une forte inclination à nous aimer, à nous admirer et à nous glorifier. Nous voudrions que les autres nous crussent dignes d'être estimés, et nous nous fâchons s'ils ne nous donnent pas des marques de considération. Or, quel est celui qui, se connaissant et voyant en lui tant de sujets d'humiliation, ne doit pas avouer qu'il est pauvre, misérable, qu'il mérite d'être méprisé de tout le monde, et qu'il ne peut pas y avoir d'injustice plus criante que de s'estimer lui-même et de tâcher, par toutes sortes de moyens, de faire croire aux autres qu'il est estimable?

Comment doit-on mettre ceci en pratique? — Quiconque étudie sérieusement les commandements de Jésus-Christ et possède parfaitement la connaissance de soi-même, ne peut manquer de sentir comment il doit mettre ceci en pratique. D'abord, il voit une injustice à orner comme honorable et estimable cette argile criminelle; c'est pourquoi il retranche tous les ornements qui ne sont pas nécessaires, la magnificence de la table et un luxe trop brillant, ou, si l'esprit de prudence l'y oblige jusqu'à un certain point, il retient toujours l'esprit de pauvreté, reconnaît qu'il est indigne d'être estimé, et s'humilie d'autant plus, qu'il voit beaucoup d'indignité réelle sous un extérieur brillant. 2° Il voit une injustice à se louer; c'est pourquoi il réprime toute inclination qui l'y porte. Il n'excite point les autres a faire son éloge; et toutes les fois qu'il entend chanter ses louanges, il avoue en lui-même qu'il ne les mérite point, et il est fâché qu'un objet si réellement indigne soit si estimé. 3° Il voit une injustice à ce que les places d'honneur ou la préférence lui soient données; c'est pourquoi il ne les recherche point : il étouffe même jusqu'au désir de les avoir, parce qu'il voit en lui une indignité si réelle, que si on lui fait honneur, il lui semble que c'est plutôt un affront qu'une chose qu'il mérite; et si on lui donne des marques de respect, il est fâché de voir qu'on estime ce que tout le monde devrait mépriser. 4° Sachant combien il est misérable et digne de mépris, il sent combien il est juste que les autres fassent peu de cas de lui et qu'ils ne lui témoignent aucun respect : c'est pourquoi, toutes les fois qu'on l'avilit, qu'on l'insulte, qu'on l'accuse, qu'on le dédaigne, il juge que cela est juste; et il est si loin de s'en fâcher, qu'il croit que c'est aussi raisonnable que de fouler aux pieds des choses inutiles ou de les jeter dehors. 5° Sachant qu'il est misérable et méprisable à cause de ses péchés, il voit qu'il est juste que Dieu le traite comme il le mérite; c'est pourquoi il ne s'étonne ni des malheurs, ni des afflictions, ni des maladies, ni des autres épreuves qui fondent sur lui; mais, avouant qu'il mérite tout cela, il s'humilie, comme pécheur, sous la main de la justice éternelle. 6° Par le même principe, il tâche de se réjouir de tous les mépris qu'il peut recevoir, parce qu'il en voit la justice, et qu'il est bon que cette argile orgueilleuse soit humiliée et par là entretenue dans la connaissance d'elle-même. 7° C'est encore par le même principe qu'il a soin de rejeter toutes sortes de pensées qui le porteraient à se préférer à d'autres, et plus encore celles qui tendraient à faire mépriser les autres, parce que, sentant toute son indignité et non pas celle des autres, il ne voit que lui-même

digne de mépris; c'est pourquoi il croit toujours qu'il mérite la dernière place. Enfin, quelques avantages qu'il ait reçus de la nature, de la fortune ou même de la grâce, et quelqu'estime que l'on ait pour lui à cause de ces avantages, il étouffe soigneusement toute pensée d'orgueil et d'estime de lui-même; et ne voyant en lui rien qu'abjections, c'est d'après cette idée qu'il grave dans sa mémoire le jugement qu'il porte de lui-même. Quant à ce qu'il y a de meilleur en lui, il se souvient de la règle de S. Paul : *Qu'avez-vous qui ne vous ait pas été donné? Que s'il vous a été donné, pourquoi vous en glorifiez-vous, comme si vous l'aviez de vous-même* (I *Cor.*, IV. 7)?

Un chrétien qui serait ainsi vil à ses propres yeux, ne serait-il pas incapable d'entreprendre de grandes choses?—Non : les saints qui ont été vils à leurs propres yeux, ont fait les actions les plus héroïques. S. Paul, qui se regardait *comme un avorton* (I *Cor.*, XV. 8), comme *les ordures du monde* (*Ibid.*, IV., 13), a porté le nom de Dieu devant les Gentils, les rois, et les enfants d'Israël (*Act.*, IX, 16). Il a attaqué l'idolâtrie et le crime jusque dans le palais de Néron. Un chrétien humble est capable des entreprises les plus difficiles, parce que se comptant pour rien, il n'envisage que son devoir, la gloire de Dieu et la grâce qui le soutient.

CHAPITRE XIX.

De l'orgueil.

Quelle idée un chrétien doit-il se faire de l'orgueil? — Celle que nous en donne l'Ecriture sainte. *L'orgueil est détestable aux yeux de Dieu et des hommes* (*Eccl.*, IX, 7). Ceux donc qui veulent être chrétiens doivent l'avoir en horreur comme un monstre infernal, quoique le monde l'honore et le consulte pour régler la table, les ameublements, la parure, la conversation et toute la conduite.

Comme vous paraissez croire que bien des choses admises dans l'usage du monde, nourrissent l'orgueil, faut-il pour cela les retrancher? — Un chrétien, qui fait profession de suivre l'Evangile, doit considérer non pas ce que le monde admet ou conseille, mais ce que Jésus-Christ ordonne, et ce qu'il a pratiqué. Ainsi, il doit retrancher tout ce que l'orgueil suggère et s'attacher à la pratique de l'Evangile.

En prenant cette voie de l'abnégation, ne peut-on pas être aussi orgueilleux après avoir pris des habillements simples, qu'on l'était auparavant? — Oui, on peut l'être autant, peut-être même encore plus; car si on s'estime à cause de ce qu'on a fait, et qu'on méprise, comme pécheurs aveugles, ceux qui vivent dans la splendeur, on ne fait que changer d'orgueil, l'orgueil charnel en orgueil spirituel, et on peut être réprouvé de Dieu avec le Pharisien, pour s'élever, comme lui, au-dessus des autres. J'avoue donc qu'il peut y avoir un orgueil plus dangereux dans ceux qui méprisent la mondanité que dans ceux qui l'estiment.

S'il en est ainsi, il est donc inutile de se condamner à ces privations? — Cette conséquence est fausse. Tous ceux qui fuient la mondanité ne sont pas hypocrites; et quand ils ne seraient pas parfaitement humbles, le retranchement de tout ce que l'orgueil suggère facilite les moyens de le vaincre. Un chrétien, qui se prive de tout cet appareil mondain, a de puissants motifs pour se soutenir dans ces sacrifices. D'abord, il ne nourrit point de propos délibéré l'orgueil qui est en lui; il n'emploie point ses pensées, ses études, son temps, ni son argent à son service. 2° S'il est quelquefois troublé par des pensées de vanité, il peut croire qu'elles ne sont pas volontaires, puisqu'il n'y donne pas occasion; 3° Tandis qu'il abandonne les voies de l'orgueil et qu'il travaille à le vaincre, il peut espérer, avec grande confiance, que Dieu le protégera par sa grâce contre ce péché qui a réduit en servitude la plus grande partie du monde; 4° Il ne favorise point ce vice par son exemple; au contraire, il se déclare contre lui et le traite de folie. Voilà les consolations que peut avoir un chrétien qui retranche de sa conduite et de sa manière de vivre tout ce qu'il soupçonne être l'effet de l'orgueil : ainsi il peut se féliciter de cette conduite, quand même on l'accuserait de n'être pas exempt du vice auquel il prétend renoncer, et qu'on lui dirait qu'il peut y avoir autant d'orgueil sous des haillons que sous le plus riche habillement.

Comment un chrétien doit-il résister à l'orgueil, quand il trouble ses pensées, et qu'il se glisse dans tout ce qu'il fait? — Il doit rejeter ces pensées dès qu'elles paraissent, comme toutes celles qui sont criminelles, et y résister. La méthode la plus sûre est de s'offrir à Dieu dès le matin, avec tout ce qu'on doit faire dans le jour; de protester qu'on ne désire que sa gloire; et que, s'il vient d'autres pensées pendant le jour, on y renonce de tout son cœur. Au commencement de chaque action, on doit faire la même offrande à Dieu, demandant son secours et renonçant à toutes les suggestions de l'orgueil. Après cela, s'il s'en présente, il suffit, pour contenter une bonne conscience, de les renvoyer tranquillement et sans se troubler, puisque l'âme n'y prenant point de part, n'y donnant point occasion, ne les entretenant point volontairement, elles ne sont pas criminelles; c'est pourquoi on doit les classer parmi les tentations, et non pas parmi les péchés d'orgueil.

Mais si un chrétien en venait à suivre les voies de l'humilité et à rejeter les suggestions ordinaires de l'orgueil, n'aurait-il plus rien à craindre de ce vice? — Je n'oserais le dire; car, s'il se croit humble, il peut s'en énorgueillir. Tel est le malheureux caractère de cette mauvaise herbe, qu'elle croît par tout, et que si on ne se donne de garde, elle prend des forces par les moyens mêmes qu'on emploie pour la déraciner.

Que conseillez-vous donc aux chrétiens de faire en ce cas? — Je leur conseille de suivre l'avis de l'Apôtre, d'opérer leur salut avec

crainte et tremblement. Quand ils ont fait tout ce qui est en leur pouvoir, ils doivent encore craindre, parce qu'après avoir entièrement abandonné ce vice et s'être retirés de ses voies connues, après s'en être éloignés pendant plusieurs années et s'être mis à l'abri sous les règles les plus strictes de l'austérité et de la solitude, il peut encore les rejoindre et tourner à son profit tous les efforts qu'ils ont faits contre lui. Dans ce cas, que doivent-ils faire, sinon de se défier toujours d'eux-mêmes, et prier Dieu de les défendre, afin que par sa grâce ils soient préservés de ce mal, auquel leur faiblesse naturelle les expose?

Si tel est l'état de ceux qui, fuyant ce vice de tout leur pouvoir, prennent la peine de le vaincre, quel doit être le malheur des autres chrétiens dont la vie est dirigée par l'orgueil, et qui prétendent justifier par la coutume universelle ce qu'ils font? — Il y a lieu de craindre qu'un grand nombre d'entre eux ne vivent dans l'habitude de ce péché, quoique Dieu ait déclaré qu'il est odieux à ses yeux. Observez seulement la manière ordinaire de vivre de ces personnes, examinez leurs habits, leurs meubles, leur suite, leur table, leurs visites, leurs discours, leur contenance, leurs actions, leurs désirs d'avancer, d'avoir des titres et des places, la manière dont ils disposent de leurs enfants, comme ils traitent tout ce qui a rapport à la vie humaine; on y voit tant de marques évidentes de leur ardeur à se rechercher eux-mêmes et la gloire du monde en tout ce qu'ils font, et si peu d'apparence qu'ils désirent la gloire de Dieu, qu'on peut soupçonner qu'il ne se connaissent pas eux-mêmes, ni Dieu; et qu'au lieu de chercher sa gloire, ils sont emportés par l'orgueil, et ne pensent guère qu'à se plaire et à s'agrandir : et cela n'est-il pas contraire à l'Evangile?

CHAPITRE XX.

De la détraction, ou des discours nuisibles au prochain.

Un chrétien doit-il éviter de parler mal des personnes absentes? — Oui : il est très-important d'être sur ses gardes à cet égard, parce que la détraction est mise par S. Paul au nombre des péchés de ces hommes que *Dieu a abandonnés à leur sens réprouvé* (*Rom.*, I, 28). C'en est assez pour obliger un chrétien à être sur ses gardes, puisque c'est le plus terrible de tous ses jugements.

Pourquoi est-ce un si grand péché? — Parce que, 1° c'est manquer à un devoir essentiel prescrit par la charité que nous devons à notre prochain; c'est transgresser ce grand précepte : *Vous aimerez votre prochain comme vous-même* (*Matth.*, XIX, 19); C'est pecher contre la loi naturelle que Dieu a écrite dans nos cœurs : *Agissez envers les autres comme vous voudriez qu'ils agissent envers vous* (*Luc*, VI, 31); 3° C'est, en général, un péché contre la justice, lorsqu'on fait des rapports exagérés. La méchanceté, la passion, l'envie, la mauvaise volonté sont toujours injustes en cette matière; et comme il n'y a presque pas de rapports sur le compte du prochain où elles n'aient part, il y a un danger évident d'injustice à raconter ou à croire quelque chose de cette espèce; 4° Quand on supposerait qu'il n'y a pas de passion, il y a une grande témérité, parce que les paroles et les actions de notre prochain (aussi bien que les nôtres) dépendent de circonstances particulières, de leur intention, de leurs vues, de leurs projets, etc. Sans la connaissance du cœur, c'est témérité de juger les actions : or, qui peut prétendre le connaître, lorsqu'il n'est connu que de Dieu seul? Que tout chrétien réfléchisse combien de fois les autres ont été injustes à son égard, en rapportant ses paroles et ses actions, sans connaître son intention, ses motifs et d'autres circonstances essentielles, et il se convaincra par là combien il serait téméraire s'il faisait des rapports préjudiciables à son prochain; 5° En supposant même qu'une personne est pleinement convaincue de ce qu'elle rapporte; cependant si l'action infamante est secrète, c'est un crime énorme contre la charité et la justice de la publier, ou même d'en parler à d'autres sans nécessité. D'ailleurs, celui qui est attaqué par ces discours, peut, par un repentir humble et sincère, s'être réconcilié avec Dieu et être lavé de ses péchés et de ses folies passées : est-ce donc un service d'ami de punir quelqu'un et de ternir sa réputation pour des péchés qui ne sont plus, et de le faire passer pour criminel, quand il est en grâce avec Dieu?

Si telle est la nature de la détraction, tout le monde ne devrait-il pas s'en donner de garde? — Oui : tellement que je ne crois pas que personne puisse prétendre travailler sérieusement à son salut, quand il se donne carrière à cet égard, et qu'il ne craint pas ce péché; puisque, selon S. Bernard, ce vice envoie plus de monde en enfer qu'aucun autre.

Y a-t-il de la différence entre les péchés de détraction? — Oui; car on peut parler mal du prochain, 1° par manière de conversation, indiscrètement, ou sans penser de mal; 2° Par complaisance, ou par flatterie, ou pour gagner les bonnes grâces de quelqu'un qui se plaît à entendre de tels rapports; 3° par l'aversion ou la mauvaise volonté qu'on a pour la personne, ce qui fait qu'on prend plaisir à en dire du mal; 4° par malice, ou par vengeance, et dans le dessein de lui faire tort; 5° en disant seulement la vérité, et ce qui est déjà connu de plusieurs, quoiqu'il ne soit pas encore public; 6° en découvrant ce qui était inconnu auparavant, quoique vrai; 7° en ajoutant quelques circonstances exagérées et racontant comme certain ce qui ne l'est pas; 8° en accusant quelqu'un faussement, suivant les suggestions de la malice ou de la passion; en particulier ou en public; en présence de personnes qui s'intéressent à celui dont on parle, et sur l'estime desquelles il compte; soit en matière légère, mais capable de di

minuer la bonne opinion qu'on avait de lui; soit contre un ami, une personne généralement estimée, ou contre un homme sans réputation, contre un magistrat, un ecclésiastique, un parent, etc. Telles sont les circonstances qui aggravent les péchés de détraction, et elles peuvent faire juger de la grièveté du péché.

Si on n'a pas intention de faire tort, peut-il y avoir grand mal à ce qu'on dit? — Il peut y en avoir beaucoup, parce qu'en ce qui regarde le prochain, nous sommes obligés de réfléchir à ce que nous allons dire, et de taire tout ce qui peut lui faire tort, puisque le tort est le même par rapport à lui, soit que nous ayons intention de lui nuire, ou non.

Mais si la chose est vraie, peut-il y avoir du péché? — Croyez-vous qu'il fût bon de publier tout ce qu'on pourrait dire de vous avec vérité? Il est donc évident qu'on ne doit pas publier des choses vraies, quand il est probable qu'elles porteront préjudice à la personne dont on parle : la charité ou l'amour du prochain le défendent; et ceux qui le font, pèchent contre la charité et la justice.

Est-on coupable si la chose est déjà publique? — Alors, on ne décrie personne; mais il peut cependant y avoir encore un péché dans la détraction; par exemple, si on se réjouit des malheurs ou des imprudences du prochain, ou si on prend plaisir à les raconter : et quand ce plaisir ne s'y trouverait pas, un bon chrétien tâchera toujours d'éviter ces rapports; car la charité nous oblige à cacher les fautes de notre prochain, à ne pas les faire remarquer pour les rendre plus publiques qu'elles ne le sont.

Si on ne parle de ces malheurs qu'en manifestant la compassion et la peine que l'on ressent pour son prochain, pèche-t-on contre la charité? — C'est là ordinairement une supercherie pour se donner carrière sans scrupule. Si la compassion était vraie, elle garderait le silence, plutôt que de mettre sur le tapis un sujet si affligeant. Personne ne peut prétendre avoir plus de compassion pour autrui que pour soi-même : et avez-vous jamais entendu quelqu'un faire de ses imprudences ou de ses péchés connus, la matière d'une conversation, par motif de compassion pour lui-même? On n'en agit jamais ainsi à l'égard d'une personne présente, et on ne pourrait le faire sans la chagriner : ce qui prouve que ce n'est pas par compassion qu'on parle.

Mais un chrétien ne peut-il point parler des fautes d'autrui à un supérieur, à un ami, à un directeur, qui peut donner un avis et les corriger? — Non seulement on le peut, il y a même des occasions où la charité nous y oblige; alors, il faut, avant de parler, examiner quel est le motif qui nous dirige. Il est toujours à craindre que quelque passion déréglée ne nous porte à faire cette déclaration, en se cachant sous le voile de la charité; ainsi, avant d'en venir là, il faut se recueillir devant Dieu, et demander la grâce de ne pas pécher dans une circonstance aussi délicate.

CHAPITRE XXI.

De ceux qui prêtent l'oreille à la détraction.

Si la détraction est un si grand péché, comment un chrétien peut-il s'empêcher d'y participer, puisqu'il ne peut aller dans presqu'aucune compagnie, sans entendre dire du mal du prochain? — Quoiqu'il soit malheureusement trop vrai qu'il est presqu'impossible de se trouver dans les sociétés sans entendre médire, à cause de l'oubli des principes de la charité chrétienne, néanmoins, tous ceux qui se trouvent dans ces sociétés ne participent pas à la détraction; il y en a qui savent s'en préserver.

Qui sont ceux qui y participent? — Ceux qui écoutent avec plaisir ces sortes de conversations; ceux qui les animent par des questions indiscrètes; ceux qui demandent des éclaircissements qui conduisent à des révélations scandaleuses; ceux qui confirment ou approuvent ce qui se dit contre le prochain.

Que doit-on faire pour se préserver de ce péché? — On doit avoir égard aux circonstances; 1° si on est le chef de la compagnie, ou que l'on soit familier avec les personnes qui sont présentes le plus sûr moyen est de condamner ces discours; mais toujours avec prudence et de manière à ne choquer personne; 2° si l'on ne peut pas le faire, il faut saisir la première occasion pour entamer une autre conversation, afin de donner le change, sinon entreprendre de défendre la partie absente, soit en l'excusant, ou en interprétant en bien tout ce qui peut l'être, soit en rendant douteux ce qu'on ne peut justifier, ou en faisant voir un espoir d'amendement; 3° quand on n'a pas la liberté de le faire, on doit garder le silence et montrer par son air réservé que ces propos déplaisent, ou saisir la première occasion qui se présente pour quitter la compagnie, quand on ne peut pas faire autrement. Tels sont les moyens qu'on doit employer pour ne pas concourir à la détraction, et pour se préserver du péché.

N'y a-t-il pas des circonstances qui peuvent rendre ceci difficile? — Oui : néanmoins du courage et un peu d'habileté peuvent diminuer beaucoup la difficulté. Il y a peu de personnes qui n'aient assez de courage pour défendre leur réputation, même devant leurs supérieurs, et qui ne trouvent quelqu'échappatoire pour empêcher qu'on ne les taxe de quelque chose à leur préjudice : et pourquoi n'avoir pas un peu de ce courage et de cette adresse pour le bien de notre prochain? La cause est bonne, et l'évangile approuve qu'on l'entreprenne. Mais voilà le malheur : nous rougissons de bien faire, et une modestie mal placée nous intimide; nous n'avons pas le front de prendre en main une bonne cause. C'est ainsi qu'une mauvaise coutume l'emporte sur l'Evangile.

N'avouerez-vous pas au moins que la difficulté est grande pour ceux qui sont dans un état de dépendance? — La tentation est plus grande dans ce cas, ainsi que lorsqu'on

se trouve en la compagnie de personnes qu'on ne veut pas désobliger. C'est ce qui doit apprendre à tous ceux qui ont un degré de qualité, d'autorité ou de supériorité, à ne jamais parler mal de qui que ce soit, puisque, outre le mauvais exemple qu'ils donnent, ils font de ceux qui les écoutent autant de flatteurs qui, même contre leur conscience, aimeraient mieux paraître approuver le discours, que de risquer de déplaire, en disant ce qu'ils croient, ou ce qu'ils savent être vrai. C'est ainsi que le crime se propage.

Mais aussi ceux qui sont dans un état de dépendance, doivent se ressouvenir que quiconque flatte un autre, ou s'accommode à ses volontés en quelque chose de criminel, par des considérations humaines, ne peut-être appelé disciple de Jésus-Christ, parce qu'un vrai disciple abandonne tout pour Jésus-Christ, préfère la volonté de Dieu à tout; et ainsi on ne peut avoir ce caractère, quand on a plus d'égard à un intérêt temporel qu'aux commandements de Jésus-Christ, et qu'on est disposé à prendre part à ce qui est mal, plutôt que de perdre la faveur de ceux avec qui l'on converse.

Voulez-vous donc que les chrétiens manquent aux règles de la politesse? — Non : on peut les observer aussi bien dans ce que je propose que dans tout autre cas. On peut être chrétien, sans manquer aux règles de la civilité; et si quelqu'un prétendait qu'on manque à la politesse, quand on ne participe pas à la médisance, il pousserait ses prétentions trop loin. La vraie politesse, qui est l'exercice de la charité chrétienne, n'oblige pas à violer les lois de l'Evangile.

Mais si ce sont des personnes qui se fâchent aisément? — Agissez avec elles selon leur caractère; usez des moyens qui peuvent les fâcher le moins et leur être le plus avantageux : c'est ce que la prudence dicte. Ceux qui veulent bien faire ceci, doivent avoir un grand fonds de modération, de bonté, de douceur et de patience. Les œuvres de l'Evangile doivent se faire selon les règles de l'Evangile; c'est parce qu'on ne s'y conforme pas, que les meilleures entreprises échouent.

Mais en parlant ainsi de la détraction, quel avis pouvez-vous donner à celui dont on ternit la réputation par de mauvais propos? — La meilleure chose en bien des cas, est de ne pas faire attention à ce qu'on dit; mais de se tenir en repos, content de la paix d'une bonne conscience. Il y a dans l'Evangile une bénédiction promise à ceux qui sont injuriés ou accusés faussement. Cette bénédiction doit être un motif de patience et de soumission; ce doit être une consolation pour l'innocence, que Dieu la connaisse, et puisque Jésus-Christ est à la tête de ceux qui sont injuriés publiquement, cela doit satisfaire ceux qui lui sont unis par la ressemblance de ses souffrances.

Vous n'avez donc pas une haute opinion de ceux qui laissent éclater leur ressentiment, ou qui s'abandonnent au trouble et à la colère, pour un mot lâché à leur défaveur? —Ces personnes ne pratiquent point l'Evangile, quelque connaissance qu'elles en aient. C'est dans ces occasions qu'on doit prouver qu'on est chrétien; ceux qui font alors le contraire de ce qui est ordonné, manquent à leur profession. Ecoutez ce que S. Pierre dit : *Si en faisant bien, vous souffrez patiemment que l'on vous traite mal, c'est une grâce devant Dieu; car c'est à cela que vous avez été appelés, puisque même Jésus-Christ a souffert pour nous, vous laissant son exemple, afin que vous le suiviez et que vous marchiez sur ses traces; lui qui n'a point commis de péché, et dans la bouche duquel il ne s'est trouvé aucune parole trompeuse. Quand on l'a chargé d'injures, quand on l'a maltraité, il n'a point répondu par des injures; il n'a point fait de menaces* (I *Pierre*, II, 20).

Que signifie ce passage?—Que si un chrétien en faisant bien et vivant sans reproche, est injurié, outragé, ou faussement accusé par de mauvaises langues, il doit le supporter patiemment, à l'exemple de Jésus-Christ, puisque c'est à quoi nous sommes appelés; en faisant ainsi, nous trouverons grâce devant Dieu; ce que ne peuvent espérer ceux qui, pour de telles provocations laissent éclater la colère la plus amère.

Avez-vous quelque autre avis à donner sur ce sujet?—Un chrétien pour sa propre tranquillité doit réprimer l'empressement de ses amis qui se feraient un plaisir de lui rapporter ce que les autres ont dit de lui, et même le leur défendre absolument comme un mauvais service qui ne peut avoir d'autre effet que d'occasionner du trouble et de semer la mésintelligence. Ceux qui se font un métier de faire ces rapports peuvent apprendre de là ce qu'ils ont à corriger en eux; car les crimes et les malheurs qui en résultent sont tels, qu'il vaudrait mieux pour un chrétien être muet, que de faire un si mauvais usage de la parole. Ce qui augmente encore le crime, c'est lorsque quelque intérêt particulier, la flatterie, par exemple, ou la complaisance, est le motif qui porte à se faire ainsi dénonciateur.

N'y a-t-il point quelque exception? — Oui, quand quelqu'un voyant qu'on médite des projets nuisibles au prochain, l'en avertit selon les règles de la charité et de la prudence, pour qu'il s'en préserve.

Mais si une personne a été blessée dans sa réputation par de mauvaises langues, ne lui conseillerez-vous pas de se faire justice en faisant connaître la vérité?—Un homme n'est pas plus obligé de rester immobile quand on lui enlève sa réputation, que quand on lui enlève ses biens; on doit donc lui permettre de se faire justice autant qu'il le peut, en faisant connaître paisiblement et tranquillement la vérité; après l'avoir fait avec modération, il doit rester en paix à l'abri d'une bonne conscience, et abandonner sa cause à Dieu, pour qu'il fasse connaître la vérité quand il lui plaira.

Mais si quelqu'un s'est déshonoré?—Il doit souffrir patiemment, et recevoir tout ce qu'on dit de lui comme une punition justement due

à ses péchés, et, par une vie extraordinairement exemplaire, tâcher de recouvrer la réputation qu'il a perdue.

CHAPITRE XXII.

Du mensonge.

Quelle idée la parole de Dieu nous donne-t-elle du mensonge? —Elle enseigne : 1° Que *les lèvres qui mentent sont en abomination devant le Seigneur; mais* que *ceux qui agissent avec vérité sont ses délices* (*Prov.*, XII, 22); 2° que *Dieu perdra ceux qui mentent* (*Ps.* V, 7); 3° que les chrétiens ne doivent pas se tromper par des mensonges. *Renoncez au mensonge, et dites tous la vérité en parlant à votre prochain* (*Ephés.*, IV, 25); 4° que *le juste hait le mensonge* (*Prov.*, XIII, 5). Voilà ce qu'un chrétien doit penser du mensonge : qu'il est odieux aux yeux de Dieu, qu'il le punira sévèrement, et par conséquent que les serviteurs de Dieu doivent le haïr et l'éviter.

Tous les mensonges sont-ils également criminels?— Non, les uns outragent Dieu plus que les autres. On ment quelquefois pour nuire à autrui; comme lorsqu'on accuse un innocent, ou qu'on dénie une dette juste c'est ce qu'on appelle mensonge pernicieux. Trop souvent c'est pour se faire plaisir à soi-même, comme pour se disculper, ou pour prévenir une réprimande; on le commet aussi pour flatter le prochain : c'est ce qu'on appelle mensonge officieux. Enfin on ment par amusement et sans autre dessein : et c'est ce qu'on appelle mensonge joyeux. Or, dans les mensonges de la première espèce, il y a une méchanceté évidente qui ne se trouve pas dans les deux autres, et conséquemment ils sont plus criminels, ils provoquent davantage la colère de Dieu; en un mot, ils sont une abomination à ses yeux. Ainsi, si ces *menteurs* ne se repentent pas, *leur partage sera d'être dans l'étang de soufre enflammé* (*Apoc.*, XVI).

Que dites-vous des deux autres espèces de mensonges? sont-ils permis? — Non, le précepte qui défend de mentir étant négatif, il n'y a point d'occasion où il soit permis de le transgresser; ou il faudrait dire qu'il y a des circonstances où le péché est permis; ce qui est, selon saint Augustin, le comble de l'absurdité. Dans le même livre contre le mensonge (*ch.* XX), il soutient qu'il n'est pas permis de commettre un mensonge pour procurer à quelqu'un le baptême. Comment le croire permis s'il s'agit de biens temporels? Quoiqu'un chrétien puisse quelquefois s'oublier jusqu'à trahir la vérité, cependant ceux qui vivent dans l'habitude de mensonges même légers, font voir qu'ils ne travaillent pas sérieusement à leur salut. *Donnez-vous de garde de commettre aucun mensonge; car la coutume de mentir n'est pas bonne* (*Ecclés.*, VII, 14). *Un voleur vaut mieux qu'un homme qui ment sans cesse* (*Ibid.*, XX, 26). *La vie des menteurs est une vie sans honneur* (*Ibid.*, 27).

Que doivent faire ceux qui veulent corriger en eux l'habitude du mensonge?— Ils doivent, 1° considérer chaque jour combien le mensonge est odieux; combien il est dangereux de vivre dans cette habitude; combien il est difficile de s'en corriger, quand on s'abandonne à l'indifférence à cet égard; combien la vigilance chrétienne est nécessaire pour réussir; 2° prendre des résolutions contre ce vice; 3° quand ils s'aperçoivent qu'ils y ont manqué, se retirer le plus tôt possible pour se prosterner devant Dieu, confesser humblement leur faute, demander pardon et une augmentation de grâce, réparer le tort qu'ils auraient fait au prochain par leurs mensonges, et en faire pénitence par quelque humiliation propre à rendre la nature plus soumise à la loi de Dieu. Ils peuvent y ajouter la vue de leur honneur et de leur réputation; car certainement l'habitude du mensonge rend un homme tellement méprisable, qu'avec tous les avantages qu'il peut avoir d'ailleurs, par sa science, ses richesses, sa beauté, son esprit, etc., il ne peut être estimé des honnêtes gens. Ces moyens soutenus de la grâce, rendront un chrétien victorieux. La persévérance surmonte toutes les difficultés.

Mais ne permettez-vous pas les mensonges pour s'excuser, quand on n'a point d'autre intention que de se défendre?—Non. D'abord, parce que ce serait, en quelque sorte, demander du secours au démon, et prendre ses armes pour nous défendre, puisque tout mensonge vient de lui. 2° Parce que c'est faire voir qu'on craint les hommes plus que Dieu, et qu'on aime mieux déplaire à Dieu qu'aux hommes. Un chrétien doit souffrir une injure, plutôt que de mentir, comment ne rougiroit-il pas, à plus forte raison, d'avoir recours à un mensonge pour se garantir d'une réprimande qu'il a peut-être méritée par sa paresse, par un oubli, par une faute grave?

Cette habitude étant si difficile à vaincre, n'est-il pas expédient d'y résister dès le commencement? — Oui, parce que plus l'habitude vieillit, plus elle prend de force. Les parents doivent veiller sur leurs enfants, pour les en préserver. S'ils aperçoivent en eux un penchant au mensonge, ils doivent examiner tout ce qu'ils disent, quand ils ont raison de soupçonner qu'ils mentent, les engager à dire la vérité, les récompenser quand ils la disent, et les punir lorsqu'ils commettent un mensonge : car s'ils ne prennent pas soin de les corriger dès leur jeune âge, les enfants sont en danger de passer leur vie sans honneur, et de mourir dans l'habitude du péché. Ils sont obligés de veiller encore sur eux dans un âge plus avancé.

CHAPITRE XXIII.

Des équivoques, des imprécations et des jurements.

Qu'est-ce que l'équivoque? — C'est une expression qui a deux sens, et que celui qui en use prévoit qu'eu égard aux circonstances, on prendra dans un autre sens que celui qu'il entend.

Que dites-vous de l'usage des équivoques?

— On ne doit pas favoriser l'équivoque, parce qu'elle est oppposée à la simplicité de l'Evangile, qui veut que nous nous exprimions ainsi : Oui, *cela est;* Non, *cela n'est pas* (*Matth.*,V, 37). Et si elle est condamnable dans la conversation ordinaire, à plus forte raison devant les magistrats, quand il s'agit de la justice, et qu'on est obligé par serment de dire la vérité, sans rien pallier, déguiser ou cacher par une équivoque, parce que tous ces artifices nuisent à la vérité.

Poussez-vous l'exactitude dans la conversation ordinaire, jusqu'à exiger qu'on fasse toujours une réponse claire et directe aux personnes qui, par curiosité ou par malice, font des questions captieuses, auxquelles on ne peut répondre sans nuire à des choses de la plus grande importance, telles que la fortune, la vie, la réputation, etc.? — Vous devez dire à ces curieux importuns, qu'ils offensent Dieu en vous pressant de parler de choses qu'on peut vous avoir recommandé de tenir secrètes, parce que c'est vous tenter et vous exposer au péché.

Que pensez-vous de certaines expressions qui ne sont pas vraies à la lettre, et dont on use sans avoir le dessein de tromper? — Comme elles sont d'un usage ordinaire, on peut s'en servir, quoiqu'elles ne soient pas vraies à la lettre, car alors personne n'y est trompé. Quand quelqu'un raconte une fable comme fable, ou qu'il rapporte de quelqu'autre manière que ce soit quelque chose qui n'est pas vrai, en sorte cependant que par la manière de le faire, ou par son ton de voix, il fasse connaître clairement sa pensée et ôte toute occasion de tromper ceux qui l'entendent; alors il ne parle point contre sa pensée, et n'en impose point aux autres : ainsi on ne peut l'accuser de mentir.

Qu'est-ce qu'un chrétien doit penser des imprécations? — Il doit les regarder comme une grande impiété, et un crime scandaleux.

Pourquoi? — Parce qu'elles sont opposées, 1° à l'esprit de l'Evangile, qui est un esprit de douceur, d'humilité et de patience; 2° à la charité, qui nous oblige d'aimer notre prochain, amis et ennemis; de les aider, de leur souhaiter du bien à tous. Quel crime et quel scandale n'est-ce pas de souhaiter des malheurs et la damnation à ceux pour le salut desquels Jésus-Christ a versé son sang, et à qui nous sommes obligés de souhaiter toute sorte de bonheur! 3° à tout ce que l'Ecriture prescrit : *pardonner les injures*, *prier pour ses persécuteurs*, *rendre le bien pour le mal*, etc. Voilà à quoi elle nous oblige; 4° au caractère de disciple de Jésus-Christ, et à ce commandement spécial que Jésus-Christ nous a fait *de nous aimer*. En conséquence, les chrétiens doivent avoir horreur des imprécations, comme d'une chose qui non-seulement ne convient pas, mais même qui est contraire à leur profession, et qui est une espèce d'abjuration de tout ce qu'ils croient. Car professe-t-on l'Evangile quand on se comporte comme un infidèle, et qu'on n'a pas plus d'égard à ce que Jésus-Christ enseigne, que si on était païen? Une imprécation ne devrait jamais sortir de la bouche d'un chrétien, puisque c'est prendre le parti du démon et épouser sa cause, en souhaitant la perte des hommes.

Que dites-vous des jurements? — Voici ce qu'en dit l'Esprit-Saint. *Le discours de celui qui jure souvent fera dresser les cheveux à la tête et à ses horribles mots on se bouchera les oreilles.* Ainsi ceux qui jurent souvent sont très-coupables : 1° parce que c'est transgresser le commandement de Dieu, qui défend de prendre son nom en vain, et qui a marqué en termes formels le crime de ceux qui le font; 2° parce que les jurements sont opposés à l'Evangile, à la doctrine et à la volonté de Jésus-Christ. *Je vous dis de ne point jurer du tout, ni par le ciel, ni par la terre* (*Matth.*, V, 34). *Surtout, mes frères, ne jurez ni par le ciel, ni par la terre, et ne faites aucun jurement; mais dites simplement : Cela est, cela n'est pas; de peur que vous ne soyez condamnés.* (*Jac.*, V, 12); 3° parce que l'habitude de jurer expose un homme au danger de jurer témérairement et même faussement, ce qui est un péché mortel; 4° à cause du scandale et du mauvais exemple qu'on donne aux autres. De là, on doit convenir que les chrétiens qui sont accoutumés à jurer, vivent dans l'habitude de profaner le saint nom de Dieu, de transgresser ses commandements, et de mépriser Jésus-Christ et son Evangile. Est-ce là le caractère de gens qui croient en Dieu et à l'Evangile, et qui sont persuadés qu'il n'y a point de salut pour ceux qui n'obéissent point aux commandements de Dieu, et qui ne se conduisent pas comme Jésus-Christ l'a enseigné?

Mais si on n'a pas mauvaise intention et qu'on ne fasse des imprécations et des jurements que par habitude, commet-on un grand péché? — L'habitude de profaner le saint nom de Dieu et de transgresser son commandement ne peut pas excuser ceux qui vivent dans cet état. Si quelqu'un était dans l'habitude d'abuser des choses saintes, comme du temple, des vases sacrés, de l'Ecriture sainte, etc., l'habitude de le faire diminuerait-elle son crime? Au contraire, c'est ce qui l'aggraverait. Un chrétien qui connaît la volonté de Dieu, et qui se fait une habitude d'y résister, donne lieu de croire qu'il n'a aucun respect pour Dieu, et qu'il méprise sa loi.

Quand l'usage a consacré ces jurements comme un ornement du discours, est-on coupable en usant de ces expressions? — Comment un chrétien peut-il croire que la profanation du saint nom de Dieu soit un agrément du discours? Celui qui enlèverait les ornements d'une église pour en décorer une salle de spectacle, profanerait le temple de Dieu; celui qui fait des jurements contre les règles de l'Evangile, profane le nom de Dieu : lequel est le plus coupable?

Mais s'ils sont fâchés de tout leur cœur de leur mauvaise habitude, et qu'ils ne laissent échapper ces sortes d'expressions que par

mégarde, ou sans savoir même ce qu'ils font, ne sont-ils pas excusables ? — S'ils sont fâchés de tout leur cœur d'être sujets à cette mauvaise habitude, parce qu'elle déplaît à Dieu, et que par ce motif ils désirent la vaincre et qu'ils y travaillent, il peut y avoir quelque excuse pour ce qui n'est que la suite de la mauvaise habitude ; car étant dans ce cas réellement contre leur volonté, on ne peut pas les accuser de commettre volontairement un péché : mais alors quelle vigilance ne doivent-ils pas avoir, quelles peines ne doivent-ils pas prendre pour prouver la sincérité de la douleur qu'ils semblent avoir de leur faute, et du désir de s'en corriger?

CHAPITRE XXIV.

Des efforts qu'il faut faire pour vaincre la mauvaise habitude de jurer, de faire des imprécations, ou de prendre le nom de Dieu en vain.

Un chrétien est-il coupable, quand, après avoir fait tous ses efforts pour vaincre ces mauvaises habitudes, il voit qu'il ne peut y réussir? — C'est une excuse qu'on ne peut guère recevoir d'un chrétien; parce qu'il est à craindre que ce ne soit un prétexte inventé par la paresse et par l'impatience qui désespèrent promptement du succès, afin de se dispenser d'y travailler, en se persuadant qu'on peut abandonner cette affaire, comme chose impossible.

Que doivent donc faire ceux qui veulent sincèrement se corriger de ces défauts? — Il faut qu'ils combattent sans cesse, et qu'ils se persuadent qu'ils ne peuvent cesser de faire leurs efforts jusqu'à ce qu'ils soient dans une meilleure voie. Il faut faire tout pour l'éternité. D'abord qu'ils observent avec quelle facilité ils commandent à leur langue en présence de ceux qu'ils craignent ou qu'ils respectent, ou à qui ils ont intérêt de cacher ce défaut. Ceci les convaincra bientôt qu'il est possible de réussir, et que leurs désirs seraient bientôt efficaces, s'ils craignaient ou aimaient Dieu autant qu'ils craignent le monde et qu'ils cherchent à lui plaire. 2° Qu'ils s'appliquent à connaître Dieu. Cette connaissance les fera craindre de l'offenser ; et la crainte du péché leur fera prendre des précautions pour l'éviter. Cette vigilance sera accompagnée de sollicitude pour vaincre leurs mauvaises habitudes. Et quand la sincérité est ainsi jointe au travail, on ne peut manquer de réussir, parce que Dieu étant touché de leurs prières, de leurs jeûnes, de leurs aumônes, et autres œuvres dictées par la justice pour se punir de toutes leurs fautes, il leur donnera son secours ; et ceux qui le cherchent ainsi ne manqueront pas de le trouver.

Est-ce que vous doutez de la sincérité de ceux qui ne s'amendent point, quoiqu'ils en prennent souvent la résolution ? — Oui : car ceux qui entreprennent un ouvrage et le laissent imparfait, ne voulant pas prendre la peine de le continuer, ne peuvent être sincères, non plus que ceux qui, après avoir déclaré leur résolution de s'amender, ne pensent plus à ce qu'il faut faire pour l'effectuer. Tout cela n'est que prétexte, hypocrisie, faux-fuyant. C'est la méthode de ces chrétiens à bonnes résolutions, qui forment des desseins d'amendement, et qui ne prennent pas la peine de les mettre à exécution, ou s'ils mettent la main à l'œuvre pour se convertir, il n'y a aucune proportion entre ce qu'ils font et ce qu'ils doivent faire.

Mais si on ne fait des jurements et des imprécations que quand on est injurié et provoqué à la colère, que direz-vous ? — Je dirai qu'une faute n'en excuse pas une autre, et qu'il y a là un double défaut que l'on doit corriger. Ainsi ceux qui voient que la colère produit en eux de si mauvais effets, doivent travailler à maîtriser cette passion ; et s'ils ne le font pas, ils sont responsables de tous les péchés qui en résultent. S'ils voulaient observer avec quelle facilité ils prennent feu et comme ils laissent échapper ces expressions scandaleuses pour une bagatelle, ils rougiraient de prendre si peu de soin de se corriger, quoiqu'ils sachent qu'ils marchent dans une voie tout opposée à celle de l'Evangile.

Mais s'ils ne font pas attention à ce qu'ils disent, et qu'ils n'aient pas mauvaise intention, leur ferez-vous encore un péché ? — Quand cela serait vrai, ils donnent néanmoins mauvais exemple et causent du scandale ; et l'énormité de ces péchés doit les obliger à se corriger, s'ils ont à cœur leur salut ; puisque les malédictions prononcées contre les scandaleux sont si grandes, que ceux qui les méritent ne peuvent jouir de la paix de la conscience.

Ne peut-on prendre le nom de Dieu en vain qu'en jurant ? — On le prend en vain toutes les fois qu'on s'en sert inutilement, sans rapport à Dieu et au bien de notre prochain, parce que le nom de Dieu étant saint et redoutable, on ne doit le prononcer qu'avec respect, et ne s'en servir, comme des choses saintes, que pour la gloire de Dieu ; car c'est le profaner et le déshonorer, que de le faire servir à un usage profane.

Quand se sert-on du nom de Dieu par rapport à lui ? — C'est en priant, en l'invoquant, en s'humiliant devant lui, en enseignant sa doctrine et en instruisant les fidèles.

Que doit-on penser de tant de chrétiens qui en toute occasion, même légère, ont à la bouche le nom de Dieu ou de Jésus-Christ ? — On peut penser, sans témérité, qu'ils ne savent ce qu'ils font. Ils ont contracté une mauvaise habitude, dont ils ne s'aperçoivent pas, parce qu'ils ne réfléchissent pas assez.

Croyez-vous qu'ils font mal ? — Certainement ; car quand je considère la sainteté infinie de Dieu, sa gloire et sa majesté redoutable, et combien tout ce qui lui appartient est adorable, j'aperçois que toutes les créatures lui doivent du respect; que son nom est saint, et qu'on ne doit le prononcer qu'avec crainte et tremblement. Ainsi, faisant attention aux conversations ordinaires, et entendant le nom de Dieu proféré à tout propos, en vain et sans raison, sans dessein

et sans motif, je suis surpris de voir qu'une chose reconnue pour sainte soit si méprisée, qu'au lieu de la réserver pour des usages saints, on la prostitue à tout ce qui est insensé, ridicule, ou profane; car c'est la mettre de niveau avec ce qu'il y a de plus vil et de plus méprisable au monde. Si donc il y a des chrétiens qui, avec de bons principes, se joignent à ceux qui ont perdu toute crainte de Dieu, pour diminuer l'honneur de son saint nom, je ne vois pas comment les excuser; ils doivent porter toute la honte de leur iniquité et en répondre.

Comment peuvent-ils en répondre, puisqu'ils n'y pensent pas? — C'est ce qui prouve qu'ils sont peu jaloux de leur salut. Ils ne pensent pas à un objet qui devrait les occuper sans cesse. Comment traiter cette insouciance? Ils ont beau dire qu'ils n'y réfléchissent pas; cet oubli met le comble à leur iniquité. Les sentiments les plus communs de la religion ne doivent-ils pas exciter en eux l'horreur de l'abus et de la profanation d'une chose sainte? S'ils voyaient les églises changées en salles de danse, ou les saints autels disposés pour servir de tables de jeu, ou de tables à manger, ils recuIeraient sans doute d'horreur et s'attendraient à voir de telles profanations punies. Et ignorent-ils que le nom de Dieu et de Jésus-Christ est saint, et si saint que toute la nature lui doit le respect? Comment donc peuvent-ils croire qu'il n'y a point de péché à le mêler à tous leurs divertissements, et à en assaisonner tous leurs cris et leurs exclamations insensées?

Comment peuvent-ils s'en corriger? — Il est honteux pour des chrétiens pieux de faire pareille question. Ils profanent le nom de Dieu, et par-là donnent mauvais exemple à ceux qui croient qu'il n'y a pas de danger à les imiter; ils scandalisent ceux qui sont choqués d'entendre ces expressions, et ils demandent ce qu'ils doivent faire pour se corriger! Eh bien! ils doivent tenter tous les moyens de le faire. Qu'ils aient un véritable zèle pour l'honneur de Dieu; qu'ils se gardent de l'offenser; qu'ils veillent soigneusement sur ce qu'ils savent être la cause de leurs chutes; qu'ils joignent la prière aux efforts; qu'ils travaillent à dompter par le jeûne cet esprit de dissipation qui leur fait dire plus qu'ils ne veulent et qu'ils ne pensent; s'ils ne le font pas, c'est une preuve que leur salut ne les touche pas beaucoup.

CHAPITRE XXV.

Du jugement téméraire et des soupçons.

Quand est-ce qu'on est coupable de jugement téméraire? — Quand on juge au désavantage d'autrui, sans preuve suffisante.

Mais s'il y a preuve suffisante qu'une personne a mal fait, est-ce péché ou témérité de juger que cela est? — Si la chose est évidente, il ne peut y avoir là de témérité; il ne peut non plus y avoir de péché de dire en moi-même que la chose est ainsi, lorsque je la vois. Si je vois *Judas* prendre de l'argent pour trahir son maître, ce n'est point un jugement téméraire de croire que c'est un traître: ce n'est donc pas un péché de juger, mais de juger témérairement.

Si la chose n'est pas évidente, que doit-on faire? — Suspendre son jugement. Quand un homme de bon sens doit prononcer dans une affaire dont il n'est pas bien instruit, il diffère de donner son avis, jusqu'à ce que les choses lui paraissent claires: voilà ce que l'on appelle suspendre son jugement. Et comment peut-on avoir l'évidence, quand il s'agit des actions du prochain? Les motifs intérieurs, l'intention du cœur et les connaissances de l'esprit sont si cachés et si secrets, qu'il est très-rare et très-difficile d'en avoir une connaissance certaine. Comment donc pouvoir en juger? 1° Quelqu'un dit en public quelque chose de vous: vous croyez que c'est par méchanceté ou par haine; et peut-être l'a-t-il dit par accident, par inadvertance, par simplicité, ou en voulant dire tout autre chose, et sans penser que cela vous regardait. 2° Quelqu'un emporte dans sa malle une chose qui ne lui appartient pas: vous jugez que c'est un voleur; tandis que peut-être il l'ignore, ou que cela y a été mis à son insu, ou qu'il l'y a mis par mégarde, croyant que c'était à lui; ou peut-être seulement l'a-t-il serré et ensuite oublié. 3° Quelqu'un va dans une maison mal notée: vous croyez que c'est un homme perdu; tandis qu'il a peut-être pris cette maison pour une autre, ou qu'il y est allé pour demander une dette, ou pour en retirer son enfant, son parent, ou son ami. 4° Une personne a commis une imprudence, ou est tombée dans quelque extravagance, ou dans quelque faute; vous jugez de là qu'elle est étourdie, imprudente, peu sensée; tandis que c'est peut-être la première fois qu'elle a donné dans ces excès, et qu'elle en a un si grand déplaisir qu'elle a pris les moyens nécessaires pour se réconcilier avec Dieu, et que sa chute la rendra plus précautionnée. 5° Il manque quelque chose dans votre maison: vous jugez que c'est telle ou telle personne qui l'a prise: jugement téméraire! c'est peut-être vous-même qui l'avez égarée. Elle a pu se perdre de mille manières.

Il en est ainsi d'une infinité d'accidents qui arrivent tous les jours. La plus grande partie des événements sont accompagnés de tant de circonstances différentes et de tant d'incertitude, que souvent nous ne pouvons faire que *deviner* si elles sont vraies ou fausses; et si nous en venons jusqu'à *juger*, nous le faisons témérairement, parce que la connaissance que nous en avons n'est pas suffisante: elle est même si défectueuse et si imparfaite, qu'on ne peut porter de jugement, sans s'exposer évidemment au danger de se tromper. Nous voyons les méprises des autres à notre égard; combien de fois se trompent-ils sur un fait? Combien de fois donnent-ils un mauvais sens à nos paroles et à nos actions? Or comme ils nous jugent faussement, parce qu'ils ne connaissent pas les principales circonstances d'où tout dépend; si nous étions réfléchis et justes, cela devrait nous faire craindre de juger le prochain, puisque nous

devons être convaincus que nous pouvons aussi bien nous tromper à l'égard des autres, qu'ils se trompent à notre égard.

Jusqu'où un chrétien peut-il aller ordinairement en cette matière sans danger d'être injuste? — Il ne peut aller plus loin que le doute. Les choses me paraissent ainsi; mais elles peuvent être autrement. Je me suis déjà trompé vingt fois. C'est pour moi une leçon, je ne veux donc pas prononcer. Voilà tout ce que l'on peut penser ordinairement sans danger de faire mal.

Toutes les pensées injurieuses au prochain, qui se présentent à l'esprit, sont-elles des jugements téméraires? — Non : il peut s'élever beaucoup de craintes, de soupçons, de défiances, de conjectures, et plusieurs autres pensées importunes, dont on n'est pas maître. Et quoiqu'on puisse facilement pécher en s'arrêtant à ces pensées plus que l'occasion où l'on se trouve ne le permet, cependant ce ne sont pas des jugements téméraires, tant que l'on s'abstient de prononcer à cause d'une incertitude apparente et du danger de se tromper.

Justifiez-vous donc tous les soupçons et toutes les défiances? — Non, je n'approuve que ceux qui sont raisonnables, qui naissent du désir de s'acquitter de son devoir; car ils préviennent beaucoup de malheurs : mais je désapprouve ceux qui sont déraisonnables, parce qu'ils font autant de mal que les autres font de bien.

Quand sont-ils déraisonnables? — Quand ils viennent des sujets les plus insignifiants, qui n'ont point de liaison particulière avec ce que l'on soupçonne, et surtout lorsqu'ils tombent sur des personnes que leur fidélité éprouvée et leur vertu mettent au-dessus de tout soupçon. Dans ces cas, ni le soupçon ni la défiance ne sont raisonnables; et comme ils sont l'effet de la mélancolie et d'une humeur chagrine, on doit les condamner comme les autres passions.

Mettez-vous les soupçons et les défiances au nombre des passions criminelles? — Je les regarde plutôt comme une grande faiblesse d'esprit, et mieux comme une maladie morale que comme un péché. Cette maladie de l'âme est cependant la cause de beaucoup de péchés, en ce qu'elle détruit la paix intérieure dans ceux qui y sont en proie, les rend incapables de toutes fonctions et fait naître des disputes en toutes rencontres; en sorte qu'il y a peu de contentement dans une maison où règne ce mal.

Que conseillez-vous à ceux qui y sont sujets? — Je leur conseille d'être vigilants pour écarter toutes ces pensées, comme les plus vilaines tentations; de tenir ferme contre elles, lors même qu'elles paraissent être accompagnées de l'évidence; d'avoir honte d'être assez faibles pour se troubler de choses si légères; de rougir de se voir si aisément portés à l'impatience; de se confondre de prendre tant d'intérêt aux créatures, et si peu à ce qui est éternel. Le principe de ces défauts est ordinairement une passion immodérée, et par conséquent on doit le détester avec larmes, et y résister par un travail constant. Quand la raison n'est pas entièrement étouffée, elle peut gagner quelque chose par des efforts continuels; mais quand le mal est enraciné dans le caractère et fortifié par une longue habitude, il faut bien du courage et une grande vigilance pour rejeter les premières pensées qui s'élèvent dans leur esprit.

N'avez-vous point autre chose à leur conseiller? — Je voudrais que ceux qui sont sujets à juger absolument, et trop prompts à soupçonner, prissent seulement la peine d'écrire combien de fois ils se sont trompés dans l'espace d'un mois; et je crois qu'ils seraient plus portés à se défier à l'avenir de leurs jugements et de leurs soupçons.

CHAPITRE XXVI.

Des tentations.

Qu'entendez-vous par tentations? — J'entends une espèce d'*épreuves* par lesquelles un chrétien est exercé en cette vie.

Sont-elles toutes un mal? — Non, il y en a qui viennent de Dieu; et d'autres du démon.

Quelle en est la différence? — Dieu envoie des tentations pour éprouver notre fidélité et nous couronner après la victoire. C'est ainsi qu'il éprouva *Abraham*, *Job*, les martyrs et ceux qui ont souffert patiemment. Le démon nous tente pour nous faire tomber dans ses piéges, comme il en usa à l'égard d'*Eve*, de *Samson*, de *David*, de *Salomon*, etc.

Toutes les tentations qui viennent du démon sont-elles des péchés? — Elles sont toujours des effets de la malice du démon; mais elles ne sont jamais des péchés, à moins que nous ne les rendions telles par notre consentement.

Comment en faisons-nous des péchés? — C'est surtout en les *approuvant*, en *y prenant plaisir* ou en *y consentant*.

Donnez-en un exemple? — S'il me vient dans l'esprit des pensées de colère ou de vengeance, et qu'en les apercevant j'y *prenne plaisir*, ou que je les *approuve*, ou que je les *entretienne volontairement*, ou que j'y *consente*, et que je prenne la résolution de les exécuter; alors je me rends ces pensées propres et personnelles par l'acte de ma volonté, et je deviens coupable d'un péché. Mais si je ne les approuve ni ne les entretiens, et si je m'efforce au contraire de les écarter dès que je m'en aperçois, alors je ne suis pas coupable, ma volonté n'y ayant d'autre part que de les combattre. Ainsi, loin de pécher en cette occasion, on fait une chose agréable à Dieu. Un chrétien qui résiste à ces pensées et les empêche d'entrer dans son cœur, donne une preuve de fidélité, et montre qu'il soutient avec fermeté la cause de la vertu contre ses ennemis.

Mais si ces pensées criminelles ainsi rejetées reviennent plusieurs fois, n'en est-on point coupable? — Si elles reviennent à chaque heure du jour, et qu'on y résiste autant de fois, quand même elles continueraient leurs attaques des heures, des jours, des semaines entières, pourvu qu'on se tienne toujours en

garde et qu'on résiste toujours, on n'est pas coupable ; on mérite plutôt des éloges pour une fidélité et une constance qui ne cèdent pas à un ennemi si opiniâtre, et pour rester attaché à l'intérêt et à la cause de son maître, malgré les sollicitations de ses ennemis.

Au moins n'est-ce pas une grande peine pour une âme pieuse d'être ainsi troublée? — Non ; parce que ses pensées ne peuvent lui être préjudiciables, tant qu'elle demeure fidèle : elle doit plutôt se réjouir de remplir ses obligations en faisant ce qui est agréable à Dieu, et lui donnant des preuves de son courage à soutenir la cause de la vertu. Un soldat ou un sujet fidèle est-il fâché d'avoir souvent occasion de donner des preuves de sa fidélité à son prince, de la faveur et de la bonne opinion duquel dépend son avancement? Si un chrétien se trouble dans ces moments, il est à craindre que ce ne soit par amour-propre ou par impatience.

Comment cela? — Parce que dans les affaires spirituelles aussi bien que dans les affaires temporelles, on désire naturellement avancer tranquillement, sans obstacle et sans trouble ; et quand ce désir est contrarié, on se fâche : cette peine n'est-elle pas l'effet de l'amour-propre et de l'impatience?

Par quels motifs pouvez-vous engager un chrétien à avoir de la patience au milieu des tentations qui le troublent? — D'abord parce que cette vie n'est pas un état de paix, mais d'épreuves et de guerre, auquel nous sommes obligés de nous soumettre : tel est l'ordre de la Providence. L'homme n'étant pas entièrement à l'abri des attaques du démon pendant la vie, doit regarder ces épreuves comme le châtiment du péché et un moyen d'acquérir la vertu. Les tentations donnent au chrétien un plus grand sentiment de sa propre faiblesse : ce qui peut l'engager à jeter les fondements d'une humilité solide et à se préserver des dangers de l'orgueil. En lui faisant connaître les dangers où il est continuellement exposé sans avoir aucune ressource en lui-même, elles le convainquent qu'il dépend entièrement de Dieu, et qu'il n'y a qu'en lui qu'il peut trouver du secours. En résistant aux tentations, il peut acquérir beaucoup de vertu, puisque la prudence prescrit de garder avec plus de soin et de fortifier davantage les endroits que l'on sait être plus exposés. Par ces raisons et autres semblables, un chrétien qui a horreur du péché verra qu'il est raisonnable et même nécessaire de se soumettre aux peines des tentations et de prendre patience dans ces épreuves, par l'espérance d'en retirer du profit, au lieu de se laisser abattre.

Mais si ces tentations sont telles qu'elles portent avec elles l'horreur et l'abomination, pouvez-vous vous étonner qu'une âme en soit troublée? — Je ne m'en étonne pas : cependant elle ne devrait pas se troubler ainsi ; car les tentations les plus abominables ne sont pas plus des péchés que les autres pensées, si l'âme n'y consent pas, et si au contraire elle les a en horreur. Y a-t-il des tentations plus horribles que celles dont Jésus-Christ fut attaqué dans le désert, de se prosterner et d'adorer le démon? Et cependant cette tentation ne fit aucun tort à la sainteté infinie de notre Rédempteur. Cela doit consoler tous les chrétiens, quand le démon déploie contre eux sa malice d'une manière si horrible.

Comment peut-on connaître qu'on n'y a pas consenti? — Un chrétien dont l'âme est tranquille peut aisément l'apercevoir par la résistance qu'il a faite, et par l'aversion qu'il en a ; mais cela est difficile à ceux qui sont craintifs, parce que du trouble de leur âme naissent la confusion et les ténèbres : néanmoins ils peuvent, d'après les observations suivantes, juger de ce qui se passe en eux. 1° D'abord, s'ils ont été effrayés du mal qui leur a été proposé, c'est une bonne preuve qu'ils n'y ont donné ni consentement ni approbation ; parce que la crainte et le trouble sont une preuve d'aversion et non d'approbation ; 2° quand le mal se présente, s'ils sentent de la peine, et qu'en rentrant en eux-mêmes, ils ressentent le poids de la douleur, cette peine et ce poids sont une preuve qu'ils n'ont pas approuvé le mal.

Si malgré cela ils craignent encore d'avoir consenti, que faut-il faire? — On ne doit point avoir égard à ces craintes. Rien n'est plus trompeur que des craintes immodérées ; elles corrompent le jugement, aveuglent l'intellect, confondent la raison, troublent l'esprit; et il est aussi absurde de juger d'après ces craintes, que de choisir un temps de brouillard pour distinguer plus clairement des objets éloignés. Il faut se défaire de ces craintes et former son jugement d'après des idées, des marques et des observations qui soient un indice plus certain de la vérité. La conscience peut s'y reposer avec confiance et en paix lors même que ces craintes redoublent pour la tourmenter.

CHAPITRE XXVII.

Des tentations. Suite

Vous avez appris aux chrétiens craintifs à ne pas avoir égard à leurs craintes ; mais s'ils sont pleinement convaincus qu'ils ont consenti à des pensées criminelles, n'ont-ils pas raison de se croire coupables? — Leurs craintes peuvent les tromper en cela ; car, dites-moi, si vous voyiez un homme qui, apercevant le feu à sa maison, saisi d'une frayeur subite, s'écriât : *Je brûle, je brûle*, quoiqu'il fût encore loin de l'incendie, ne croiriez-vous pas que sa crainte le jette trop tôt dans le désespoir? Il en est souvent ainsi des chrétiens qui sont troublés de craintes excessives : ils ont une si grande frayeur du péché, et leur imagination agit si fortement, qu'ils concluent, à la seule vue du péché, qu'ils y ont consenti; tandis qu'en même temps ils ont dans leurs âmes une crainte qui fait voir qu'ils n'aiment nullement le mal qui se présente, mais au contraire qu'ils le détestent. Ainsi, en s'arrêtant trop précipitamment à leurs craintes, ils souffrent le tourment des remords de la conscience, tandis qu'ils sont innocents.

Pensez-vous de même de tous les chré-

tiens ? — Non, mais seulement de ceux qui sont excessivement craintifs et scrupuleux, et dont la piété connue prouve que ce sont des personnes qui mettent tous leurs soins et leur sollicitude à éviter le péché. Ils ont l'esprit malade; c'est leur crainte excessive qui leur suscite presque toutes ces imaginations qui les tourmentent; comme on voit les gens peureux s'imaginer avoir devant leurs yeux mille objets épouvantables que d'autres ne voient point; et il est probable qu'ils n'auront point de soulagement qu'ils n'aient réprimé leurs craintes : on doit donc avoir pitié d'eux; et cette interprétation favorable n'est point une faveur, mais une justice qui est due à leur état.

Que voulez-vous qu'ils fassent ? — Qu'ils suivent ponctuellement et scrupuleusement l'avis suivant; il leur aidera à se guérir. Je voudrais qu'ils apprissent à mépriser les fantômes et à n'en avoir pas peur : car les plus horribles tentations ne sont que des fantômes pour une âme qui les a en horreur. S'ils pouvaient une fois en venir à se moquer de la malice du démon et à ne pas faire plus d'attention à ses suggestions que si elles n'existaient pas, ils jouiraient bientôt des avantages d'une conduite qui leur procurerait la paix intérieure et une grande liberté d'esprit. Ils seraient exempts des troubles que causent de vaines terreurs à une imagination faible.

Que doivent faire les autres chrétiens ? — Ils doivent examiner l'ordre et la marche de leurs pensées à l'égard des suggestions au mal. 1° D'abord s'ils y ont réfléchi aussitôt qu'ils ont pu, et s'ils se sont efforcés de les écarter; si en y réfléchissant, ils ont négligé de tirer leur âme de son assoupissement pour résister promptement à la tentation; ou si l'âme ne s'y est pas arrêtée nonchalamment, restant en quelque sorte indécise si elle consentirait ou non; 2° si en réfléchissant pleinement à la tentation qu'ils ont éprouvée, ils ont fait aussitôt des efforts sérieux pour s'en défendre, ou si au contraire ils se sont arrêtés à cette pensée sans faire aucun effort : 3° s'ils ont ouvert volontairement leur cœur au mal, et s'ils y ont pris plaisir; 4° s'ils ont eu un désir réfléchi de faire le mal proposé; 5° s'ils ont pris positivement la résolution de le faire; 6° Combien de temps ils se sont occupés volontairement de ces pensées, de ces désirs ou de ces résolutions. C'est par ces détails qu'ils doivent s'examiner, et s'exciter avec soin à la pénitence, selon qu'ils découvrent qu'ils sont coupables.

Une mauvaise pensée peut-elle être un péché avant qu'on y ait réfléchi pleinement? — Si un chrétien s'aperçoit qu'une pensée criminelle s'empare de son esprit et qu'il s'en occupe quelque temps avant d'y réfléchir pleinement, il doit conclure qu'il n'est pas bien disposé; puisque si son âme était bien remplie du sentiment de son devoir et d'une juste crainte de pécher, il veillerait certainement davantage : la seule apparence du mal le ferait frémir. La seule vue de ce que nous craignons véritablement, nous saisit de frayeur. Ainsi, si nous nous entretenons quelque temps avec ce qui est criminel, il y a lieu de croire que nous n'avons pas du péché la frayeur que nous devrions en avoir, et il peut se faire que ce que nous appelons communément défaut de réflexion soit une négligence criminelle, et l'effet d'une tiédeur coupable.

Les mauvaises pensées peuvent-elles être criminelles, quand on ne les entretient pas volontairement?— Oui, si nous y avons donné occasion par quelque péché, ou par quelqu'acte de notre volonté; car alors le danger vient de nous, et nous devons en répondre. C'est pourquoi si un chrétien, par des conversations sales, des discours libres, ou des lectures frivoles, se remplit l'esprit de pensées vaines et dangereuses, il doit avouer que les pensées sont ses propres péchés, quoiqu'il ne leur donne pas entrée de propos délibéré. Nous ne répondrons pas des tentations que nous ne recherchons pas; mais il en est tout autrement si nous nous jetons de nous-mêmes dans la tentation.

De quelle manière un chrétien peut-il écarter les mauvaises pensées? — Il y en a plusieurs : d'abord tourner aussitôt toutes ses pensées vers Dieu, le priant ardemment de nous délivrer de tout mal, ou de nous protéger contre le mal; 2° courir en esprit vers Jésus crucifié, et se réfugier dans ses plaies sacrées avec une entière confiance en lui; 3° se prosterner, rempli de défiance de soi-même, et priant Dieu de se souvenir des promesses qu'il a faites à ceux qui l'invoqueraient dans la tribulation; 4° protester contre tout le mal qui est suggéré; 5° prendre un bon livre, et lire surtout la parole de Dieu, qui est le glaive spirituel, que l'apôtre nous recommande de prendre, comme l'arme la plus capable de vaincre l'ennemi; 6° résister courageusement au démon, selon l'avis de saint Jacques : *Résistez au démon, et il s'enfuira de vous* (V, 7); 7° s'appliquer à quelque affaire, ou parler de choses indifférentes; 8° ne pas s'occuper des mauvaises pensées, mais les mépriser, comme si on ne les avait pas aperçues, avec un esprit calme et tranquille, sachant que leur présence n'est point un péché, tant qu'on n'y consent pas.

Il y a des serviteurs de Dieu qui, outre ces moyens, ont mis en pratique d'autres expédients rigoureux, tâchant de repousser la force par la force; mais ceux que nous venons de prescrire sont d'un usage plus universel, et les chrétiens qui s'en serviront avec un cœur humble et sincère, en sentiront les bons effets. C'est surtout dans les tentations contre la pureté qu'il convient d'employer les moyens qui viennent d'être indiqués. On doit s'abstenir surtout de rechercher trop scrupuleusement les causes de ces pensées impures, et fuir toutes les occasions qui pourraient les rappeler à l'esprit.

Avez-vous quelque autre remède à prescrire? — Le plus certain, c'est de mener une vie sainte, employée à chercher et à servir Dieu, à éviter les occasions du péché, à se

retirer des dangers ordinaires du monde, à fuir l'oisiveté et les conversations inutiles, à s'efforcer de s'avancer chaque jour dans la vertu, à faire du bien à tous, accompagnant cela de l'exercice de la mortification, si propre à dompter la volonté et à vaincre la nature et le monde. Ce genre de vie est le plus sûr; car, quoiqu'il ne soit pas exempt de tentation, cependant Dieu est fidèle, et il ne souffrira pas que de tels chrétiens soient tentés au-dessus de leurs forces; mais tout tournera à leur plus grand profit. Or, comme c'est-là le meilleur préservatif, il s'ensuit que la voie ordinaire des mondains est le grand chemin des tentations; parce qu'ils les recherchent tous les jours; ils s'y plaisent, ils s'étudient à les augmenter, et ne font presque aucune dépense que pour les favoriser. De tels chrétiens ne peuvent, sans se couvrir de confusion, faire à Dieu cette prière, *et ne nous induisez point en tentation*, puisque toute leur vie n'est qu'une chaîne de tentations volontaires; et comment peuvent-ils être exempts de péché, puisqu'ils s'y précipitent et renoncent en quelque sorte au seul secours qui pourrait les sauver?

CHAPITRE XXVIII.

De l'inquiétude dans les affaires temporelles.

Qu'entendez-vous par un esprit inquiet? — J'entends un esprit qui s'applique avec trop de souci aux affaires de ce monde, lors même qu'elles ne sont pas mauvaises.

Quel mal y trouvez-vous? — C'est que dans cette inquiétude se trouvent, 1° un manque de foi en la providence de Dieu; 2° un manque de confiance en la bonté de Dieu; 3° un manque de soumission à ses commandements.

Quels sont les effets de cet esprit? — Ils sont sans nombre; 1° cet esprit entretient dans l'âme un trouble continuel; 2° il étouffe tout sentiment de reconnaissance pour tous les biens que nous recevons, à cause du souci où il nous jette à l'égard des choses que nous n'avons pas; 3° il nous rend incapables de nous acquitter comme il faut d'aucun devoir spirituels en nous distrayant par des troubles déraisonnables.

Que font ceux qui en sont possédés? — 1° Ils sont si resserrés, qu'ils n'osent pas faire la moitié des charités qu'ils pourraient faire; 2° ils ont peu de pitié des indigents, et scandalisent souvent par leur dureté; 3° ils attachent tant d'importance aux choses de la vie présente, que la vie future est comptée pour rien; 4° ils sont si avides des avantages présents qu'ils sont souvent en danger de commettre une injustice: enfin ils oppriment souvent les autres.

C'en est assez pour engager un chrétien à faire tous ses efforts pour s'en préserver.

Prétendez-vous, par là, engager les chrétiens à ne point prendre soin de leurs devoirs temporels? — Nullement: car être soigneux, ponctuel, diligent, et fidèle à tous les obligations de son état, loin d'être un défaut, est au contraire le devoir d'un chrétien dans quelque état qu'il soit; et c'est non seulement une faute d'y manquer, mais quelquefois un péché, et même un très-grand péché, à cause des conséquences qui s'ensuivent.

Vous approuvez le soin et l'industrie, et vous désapprouvez l'inquiétude? — Certainement, et je l'ai appris dans l'Evangile qui, en recommandant aux chrétiens la fidélité et le soin, leur défend l'inquiétude: *Ne vous inquiétez point* (*Matth.*, VI, 25). Et Jésus-Christ a recommandé ce point par tant de motifs à ses disciples dans ce chapitre, qu'il n'y a peut être pas dans l'Evangile de maxime qu'il ait inculquée avec plus de force.

Quelle différence y a-t-il entre un homme inquiet et un chrétien soigneux? — La différence ne paraît pas toujours à l'extérieur, parce que l'un et l'autre sont actifs et laborieux; mais leur intérieur est bien différent. 1° Si l'homme inquiet ne met pas toute sa confiance dans l'industrie humaine, au moins y en met-il trop; car le chrétien doit se confier à la bénédiction que Dieu donne à ses efforts. 2° Le premier veut avancer et s'enrichir à quelque prix que ce soit, sans avoir égard au droit et à la justice; le second ne désire d'autres succès que ceux qui sont conformes à la volonté et à la loi de Dieu. 3° L'un s'occupe uniquement des intérêts temporels; l'autre réserve du temps pour remplir comme il faut ses obligations à l'égard de Dieu. 4° Celui-là croit tout perdu quand les moyens humains viennent à faillir, et s'abandonne au désespoir; celui-ci conserve toujours l'espérance en Dieu, parce que, quoique ces moyens faillissent, Dieu ne faillit pas: c'est pourquoi tandis que l'un se désespère, l'autre jouit d'une paix assurée en Dieu, dont le pouvoir et la bonté sont toujours les mêmes, quand ses travaux seraient sans succès.

La différence entre le soin et l'inquiétude est palpable: dites-moi maintenant dans quelle disposition d'esprit un chrétien doit conduire ses affaires dans ce monde? — Un chrétien, dans quelque condition qu'il soit, a des obligations relatives à son état. Or, 1° un chrétien doit s'en acquitter pour obéir à Dieu; parce qu'étant dans cet état, c'est la volonté de Dieu qu'il en remplisse les devoirs; 2° il doit être soigneux et fidèle dans tout ce qu'il fait; parce qu'il s'acquitte d'obligations et de devoirs que l'ordre de la Providence lui a imposés et qu'il doit lui être soumis; 3° il ne doit point se confier en ses travaux et en son industrie, mais se reposer sur la bonté de Dieu et attendre sa bénédiction; parce que, quelques moyens naturels qu'il mette en usage, l'effet ne doit pas leur être attribué, mais à Dieu, et on doit l'en reconnaître pour l'auteur, aussi bien que s'il l'avait fait par miracle, sans le concours d'aucune créature, puisque tout vient de lui; 4° ainsi il doit tout faire dans une soumission entière à Dieu, confessant qu'il sait ce qui nous est le plus avantageux; et, pour cette raison, attendre en paix que sa volonté se manifeste par l'événement, quel qu'il soit; 5° si le succès couronne ses travaux, il doit reconnaître qu'il vient de Dieu, et lui demander la grâce de faire un bon usage de ses bienfaits. S'il échoue, s'il

rencontre des obstacles ou des peines, s'il n'éprouve que des revers dans tout ce qu'il s'était proposé, il ne doit pas s'en affliger, ni perdre l'espérance, mais il doit se consoler, parce qu'il a fait son devoir et qu'il n'a rien négligé. Nous sommes dans les mains de Dieu qui connaît et ordonne ce qui nous est le plus avantageux; ainsi il doit se reposer avec confiance dans le sein de celui qui a une infinité de moyens de le secourir, lors même que tout paraît désespéré.

Ainsi le vrai chrétien embrasse ses devoirs avec piété, s'en acquitte fidèlement, se repose entièrement sur Dieu et attend en paix la détermination de sa volonté à laquelle il se conforme avec plaisir, quelle qu'elle soit.

Mais si quelqu'un est d'un caractère à ne pouvoir chasser de son cœur cette inquiétude, que doit-il faire? — Il doit travailler avec d'autant plus d'ardeur à s'en défaire, qu'il éprouve plus de difficultés. Je voudrais qu'il considérât tous les jours sa maladie ; 1° Qu'il vît combien son inquiétude est déraisonnable, puisque, quelque grande qu'elle soit, elle ne peut pas plus lui servir, qu'il ne peut ajouter à sa taille, en s'en occupant. L'inquiétude trouble, nourrit les agitations, affaiblit l'esprit, rend l'homme incapable de faire ce qu'il eût pu faire d'ailleurs et en provoquant la colère de Dieu, nous prive de ses grâces. Un chrétien peut-il tolérer en lui un si grand mal? 2° Qu'il examinât combien il est contraire au christianisme d'avoir tant d'estime pour des choses qui doivent périr, de se troubler tant pour des objets si minces en eux-mêmes; de perdre tout contentement et toute paix pour pareilles bagatelles. Que devient le soin de l'éternité, pendant que l'âme se consume pour des choses qu'elle doit mépriser? Ce n'est certainement pas là le caractère d'un chrétien, et par conséquent on ne doit pas le tolérer. Comment peut-on prendre tant d'intérêt aux choses de cette vie et si peu à celles de l'autre? — 3° Ainsi, qu'il apprenne que si son trouble vient de ce que les choses vont de travers, il n'y a rien de moins en ordre que lui-même, et que son premier soin devrait être de se corriger en cela ; car que lui servira que tout soit en ordre, s'il n'y est pas lui-même?

Ces observations, méditées sérieusement tous les jours, pourront servir à modérer l'inquiétude; et quand elles ne feraient nul effet sur le champ, un chrétien ne doit pas cesser de faire ses efforts. Le mal est dangereux par lui-même, et terrible dans ses conséquences ; il n'est pas aisé de le vaincre, quand il est enraciné dans le caractère, ou fortifié par l'habitude. On ne doit donc pas s'abattre ni se rebuter, quand l'éternité dépend de la victoire.

CHAPITRE XXIX.

De l'esprit du monde.

Qu'entendez-vous par l'esprit du monde? — J'entends ce penchant, cette inclination qui nous porte à ne trouver d'agrément que dans les manières du monde ; à n'aimer que les choses vaines et légères ; à ne rechercher que les divertissements et les plaisirs, que les conversations frivoles ; à nous passionner pour le jeu, sans observer aucune règle ; à nous abandonner au sommeil et à nos convoitises ; à être prodigues dans nos dépenses, fastueux, vains, frivoles, jaloux des applaudissements du monde.

Que pensez-vous de ces chrétiens? — Je pense qu'ils sont en grand danger de se perdre, et que s'ils ne sont pas déjà coupables de grands péchés, ils ne tarderont pas à l'être.

Comment cela? — Parce qu'ils vivent et se plaisent au milieu des dangers et des tentations, qu'ils les aiment, et même les recherchent. Or, ceux qui connaissent combien la nature est faible, savent aussi qu'on ne peut se soutenir longtemps dans de pareilles circonstances, surtout lorsqu'il y a si peu de raison d'attendre le secours de la grâce de Dieu.

Les chrétiens qui ont en horreur ces sortes de péchés, ne peuvent-ils pas espérer que Dieu les soutiendra par sa grâce? — Peut-on avoir horreur du péché, tandis qu'on vit dans les occasions du péché, et qu'on y prend plaisir? On ne doit pas se fier à cette horreur; car si on l'examine de près, on trouvera qu'elle s'accommode trop facilement avec le crime. Elle ne porte que sur ce qu'il y a de scandaleux dans l'action ; mais l'âme peut être souillée de grands péchés devant Dieu, tandis qu'elle paraît innocente aux yeux des hommes.

Peut-on compter sur la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes? — Non : ils sont trop partiaux pour s'y fier. L'amour du monde les domine au point qu'ils jugent plus par penchant que par équité. Leurs jugements sont corrompus par les pernicieuses maximes de ceux avec qui ils vivent, gens qui se font des principes pour défendre leurs opinions, et qui, par leurs railleries, font mépriser les voies de l'Evangile qu'ils n'étudient jamais. Ils ne se donnent point la peine de chercher quelles sont les règles d'une vie chrétienne ; comment donc pourraient-ils juger sainement s'ils vivent selon ses maximes, ou s'ils les transgressent? Ceux qui ignorent la loi, sont-ils capables de juger d'un délit contre cette loi?

Sont-ils coupables, puisque, de votre aveu, ils ne connaissent pas leurs devoirs? — Oui : leur ignorance ne peut pas les excuser, comme on le verra dans le chapitre XXXVII, sur l'ignorance, parce qu'il ne tient qu'à eux de s'instruire. Au lieu de lire des romans, qu'ils lisent l'Ecriture sainte, interprétée par des docteurs orthodoxes, et ils verront que *quiconque veut aimer le monde, se rend l'ennemi de Dieu* (*Jac.*, IV, 4); qu'il n'y a qu'une chose nécessaire au monde, qui est le salut ; que conséquemment ils se rendent coupables : 1° de cruauté envers eux-mêmes ; puisqu'ils ne s'inquiètent que du présent, sans penser à l'avenir, quoique tout leur annonce l'existence d'une autre vie ; 2° d'injustice envers Dieu ; puisqu'ils ne lui rendent pas l'honneur qui lui est dû, ne cherchant que leur satis-

faction et non pas sa gloire ; 3° de transgression du commandement qui nous oblige de chercher d'abord le royaume de Dieu, de le chercher par-dessus tout, préférablement à tout, avec soin et sollicitude, avec persévérance et courage ; 4° d'abus des grâces de Dieu, en menant une vie oisive et inutile, puisque nous devons tous rendre compte de notre administration. Or, quel compte rendront ceux qui, au lieu d'employer à la gloire de Dieu les talents qu'ils ont reçus, les sacrifient tous les jours à l'amour du monde et à leurs plaisirs ? Peuvent-ils dire qu'ils rendent à Dieu ce qui appartient à Dieu ? Peuvent-ils dire qu'ils emploient au service de Dieu ce qu'ils possèdent ? Peuvent-ils dire qu'ils amassent des trésors pour le ciel, et qu'ils portent des fruits pour la vie éternelle ? S'ils veulent être vrais, il faut qu'ils avouent qu'ils sont des arbres stériles ; et s'ils sont trouvés sans fruits, ils ne peuvent attendre d'autre sort que d'être coupés et jetés au feu ; 5° de négligence dans l'affaire du salut, ne voulant pas prendre la peine de suivre les règles de l'Evangile ; de s'efforcer d'être humbles, doux, et pauvres d'esprit ; de vaincre le monde, de crucifier la chair, et de vivre selon l'esprit, etc. Or, ces règles étant données par Jésus-Christ à ses disciples, tous ceux qui croient en son nom, sont obligés de les observer. Dédaigner ces règles, c'est nier ce qu'on professe ; c'est déclarer ou que l'on ne croit pas en Jésus-Christ qui prescrit ces règles, ou qu'on ne se soucie pas du ciel qu'il promet à ceux qui les observent

Il est clair que les chrétiens pleins de l'esprit du monde, pèchent tous les jours en ce point et en plusieurs autres ; ainsi, tandis qu'ils se croient innocents, je ne puis m'empêcher de gémir sur leur sort, et de croire qu'ils sont hors de la voie de l'Evangile, et qu'ils n'ont aucune part à ses promesses.

Que leur conseilleriez-vous donc ? — De changer toute leur manière de vivre. Cette parole leur paraîtra dure ; mais étant égarés comme ils le sont, il n'y a pas d'autre moyen pour rentrer dans la voie de la vertu et de la vérité. Je leur conseille, 1° de choisir une personne convenable, dont la charité adroite les dirige, et dont la prudence commande la confiance ; et s'ils veulent suivre courageusement ses conseils, ils sentiront bientôt le bon effet de leurs efforts ; 2° de rompre avec leurs compagnies ordinaires, et d'en choisir de meilleures ; de régler le temps et l'ordre de leurs actions ; 3° de lire et d'étudier tous les jours, à un temps marqué, des livres qui les instruisent de la valeur des choses de ce monde et de l'autre, et qui leur apprennent à estimer toutes choses à leur juste valeur ; 5° de persévérer dans la prière, et passer tous les jours une demi-heure, seuls, à réfléchir sur leur conduite passée ; et de considérer que le ciel est le seul objet digne de leurs soins, afin de travailler sérieusement à le mériter ; 6° de s'entretenir souvent avec leur directeur et d'être sincères dans leur commerce avec lui ; de se demander compte de leur vie passée ; et après s'être réconciliés avec Dieu par une vraie conversion et une sincère pénitence, de commencer une vie nouvelle, sans se décourager à la vue des difficultés, ni s'embarrasser de ce que le monde dit.

Avec de tels efforts, on peut concevoir de grandes espérances d'amendement ; mais sans ces efforts il y a tout lieu de craindre qu'ils ne se perdent. Or, ceux qui entreprennent ceci, doivent se souvenir qu'ils ne doivent pas se lasser aisément, parce que l'ouvrage qu'ils ont à faire est grand ; puisqu'il s'agit d'un changement total, et qu'on ne vient à bout des grands ouvrages que par le travail et la persévérance. Ils doivent donc se comporter de manière à obliger Dieu, sans lequel on ne peut rien faire, à les secourir.

CHAPITRE XXX.

De la tiédeur.

Qu'entendez-vous par la tiédeur ? Est-ce défaut de ferveur dans la prière ? — Les meilleurs chrétiens peuvent quelquefois n'avoir point de ferveur dans leurs prières, sans qu'on puisse pour cela les regarder comme tièdes ; ils peuvent même faire un acte de piété agréable à Dieu, lorsque, malgré ce défaut de ferveur, ils tâchent d'élever leur esprit vers Dieu et de lui offrir la peine que leur cause l'état où ils sont. La même chose peut arriver à de bons chrétiens, lorsqu'ils fréquentent la sainte communion : ils approchent quelquefois de la sainte table sans consolation, sans aucune dévotion sensible, et ce peut être l'effet, non de la tiédeur, mais d'une Providence impénétrable, qui ne distribue pas ses bienfaits selon nos vues, et qui, lors même qu'elle refuse des consolations sensibles, opère secrètement dans l'âme en y versant les grâces les plus spéciales.

Qu'entendez-vous donc par la tiédeur ? — J'entends cette indifférence d'esprit qui ne néglige pas entièrement les devoirs de la religion, mais qui ne veut pas prendre la peine de les bien faire. Ainsi, quoiqu'un homme soit attaqué de ce mal, il peut néanmoins pratiquer les exercices de la vie chrétienne ; mais il s'y prend comme s'il lui était égal de les faire ou de ne les pas faire ; et il s'embarrasse si peu de les faire bien, qu'il semble croire qu'ils ne valent pas ses soins et sa peine. Ainsi, 1° un homme qui est en cet état, récite ses prières sans penser à ce qu'il fait ; son esprit est entraîné par toutes les pensées qui se présentent à lui, et il se comporte extérieurement d'une manière si indécente, que sa posture nonchalante et ses regards volages annoncent que son esprit n'est point occupé de Dieu ; de plus, il omet avec la plus grande facilité ses devoirs, pour s'abandonner au sommeil, à la paresse, ou à des bagatelles. 2° Quant aux sacrements, il les fréquente bien peu, parce qu'il ne fait pas grand cas des grâces et des secours qu'ils procurent ; mais si l'usage ou la vanité l'y engagent, il le fait avec tant d'indifférence et de nonchalance, qu'il a plus de sujet de craindre la sentence prononcée contre ceux qui

les reçoivent indignement, que d'espérer les grâces promises à ceux qui s'en approchent avec de bonnes dispositions. 3° S'il s'aperçoit qu'il est sujet à quelque défaut, il pensera peut-être à s'amender, peut-être mettra-t-il la main à l'œuvre; mais ses résolutions s'évanouiront promptement, à cause des difficultés qui se présenteront; et il aimera mieux continuer son ancienne vie, que de prendre la peine de se corriger. 4° S'il se propose de s'examiner, il le fait en un clin d'œil et si imparfaitement, qu'il ne se connaît nullement, et ses plus grandes fautes ne le frappent pas. 5° La société lui est ordinairement funeste. Quoiqu'il prévoie le danger et qu'il sente qu'il est trop faible pour résister au mauvais exemple, il n'a pas la force de s'en éloigner, ni le courage de faire son devoir; il aime mieux céder lâchement que de résister avec prudence. 6° Il ne peut souffrir les bonnes règles : par conséquent, il observe rarement l'ordre, et il est toujours incertain en tout ce qu'il se propose ou en ce qu'il entreprend : aussi, rien ne lui réussit-il, ni pour ce monde ni pour l'autre. 7° Il évite ceux qui, par charité, souhaitent qu'il se corrige; il n'a aucun goût pour les bons livres; les divertissements frivoles et les conversations inutiles font tout son plaisir. 8° Il ne sait point s'occuper chez lui; et quand il est dehors il ne fait qu'errer çà et là. — Ces marques peuvent vous faire comprendre ce qu'on entend par un chrétien tiède, et vous faire voir la différence qu'il y a entre son malheureux état et celui d'un chrétien qui est dans de meilleurs principes, quoiqu'il éprouve quelquefois des sécheresses spirituelles. Car quoiqu'ils paraissent se ressembler à cause qu'ils n'ont ni l'un ni l'autre le sentiment de leur devoir ni de la crainte de Dieu, néanmoins la cause de cette sécheresse est bien différente : l'un est coupable de paresse et de négligence volontaire, tandis que l'autre travaille en bon chrétien, quoiqu'il soit privé du plaisir de voir ses efforts couronnés du succès.

Mais en quoi un chrétien tiède est-il donc si coupable? — 1° En ce qu'il n'a point une foi vive ni une juste idée de la majesté infinie de Dieu, ni la crainte de sa justice, ni la conviction intime qu'il dépend de lui en tout : ainsi il ne prend pas plus soin de le servir que si c'était une idole muette, incapable de punir et de récompenser; 2° en ce qu'il ne travaille pas plus à s'assurer la possession du bonheur éternel, que si c'était un songe; 3° en ce qu'il n'estime pas autant qu'il le doit ni Dieu, ni le bonheur éternel de son âme, et qu'il commet une injustice criante, ne rendant pas à Dieu ce qui lui appartient, et n'assurant pas le sort de son âme ; 4° en ce qu'il prétend arriver au ciel sans faire attention à ce qui est nécessaire pour l'obtenir. Ainsi, tandis que l'Evangile prescrit une vie active, laborieuse et pénitente; tandis qu'il ordonne de se renoncer soi-même, d'abandonner le monde, de crucifier sa chair, de faire son salut avec crainte et tremblement, d'abonder en toute sorte de bonnes œuvres, de ne point se lasser de bien faire, de chercher ce qui est agréable au Seigneur, de marcher avec circonspection, de comprendre la volonté de Dieu, de racheter le temps, de se revêtir de l'armure de Dieu, de nous comporter d'une manière digne de notre vocation, d'offrir nos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, et de ne point nous conformer au monde, de nous appliquer à connaître ce que Dieu veut de bon, d'agréable à ses yeux et de parfait; tandis que l'Evangile, dis-je, enjoint aux chrétiens ces devoirs et plusieurs autres semblables, comme des conditions nécessaires pour obtenir la vie éternelle, le chrétien tiède persiste dans la lâcheté, sans s'embarrasser de faire ce qui lui est commandé, et il espère obtenir les promesses sans avoir égard aux conditions. Cette conduite n'est-elle pas aussi insensée que celle d'un homme qui, voulant faire un voyage de grande importance, resterait tranquille chez lui, ou se coucherait sur le bord du chemin?

Si tel est l'état des chrétiens tièdes, que leur conseillez-vous de faire pour s'amender? — 1° Je leur conseille d'étudier l'Evangile de Jésus-Christ, d'y observer quelle a été la vie de Jésus-Christ, et ce qu'il a prescrit à ses disciples. S'ils y trouvent un motif de paresse et d'indifférence, s'ils y lisent que le ciel est promis à ceux qui ne travaillent point à le mériter, je n'ai rien à redire à leur conduite : mais, s'il est démontré qu'ils négligent les conditions prescrites, et que leur conduite n'est pas conforme à l'Evangile, il faut qu'ils concluent qu'il est nécessaire de faire quelque chose de plus, et qu'ils pensent qu'ils ne seront dans le chemin du salut que quand ils travailleront sérieusement à marcher dans les voies de l'Evangile. 2° Ceci devrait être le sujet de leurs plus sérieuses réflexions, à cause de l'importance de la matière, et ils devraient s'en occuper au milieu même de leurs travaux et de leurs affaires. 3° Ils doivent choisir une personne pieuse, dont l'expérience les dirige dans cet ouvrage, et méditer chaque jour quelque vérité propre à les faire avancer dans une nouvelle vie : par exemple : 1° l'amour infini de Dieu, et combien il désire notre salut; 2° les travaux que Jésus-Christ a entrepris pour nous sauver; 3° la vie de Jésus-Christ et de ses apôtres : combien ils ont travaillé et souffert pour obtenir cette couronne; 4° la retraite, les austérités et les mortifications que pratiquaient les premiers chrétiens et autres serviteurs de Dieu pour faire leur salut; 5° songer à quelles fatigues l'on s'expose pour son intérêt ou son avancement temporel, pendant qu'on ne fait rien pour Dieu. Quelles peines ne devrait-on pas prendre pour se procurer le repos éternel, et être délivré des tortures et des peines qui ne finiront jamais? Si l'on mettait cette méthode en pratique dans une retraite convenable, et qu'on rompît sans ménagement ses habitudes ordinaires, cette entreprise, commencée avec sincérité, soutenue avec patience, courage et persévérance, obtiendrait de Dieu sa grâce, et serait un moyen de mener une vie nouvelle.

CHAPITRE XXXI.

De la prière.

Pourquoi la prière est-elle nécessaire? — Parce que c'est le moyen que Dieu a établi pour obtenir sa grâce et le soulagement de tous nos besoins : *Demandez, et on vous donnera* (*Luc*, IX, 9).

Quels sont nos besoins? — Ils sont grands et universels; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que *nous ne pouvons faire rien de nous-mêmes, pas même avoir une bonne pensée* (*Jean*, XV, 5; II *Cor.*, III, 5). Il faut donc avoir recours à la prière, puisque *notre pouvoir vient de Dieu* (II *Cor.*, III, 5) et que nos devoirs sont si importants et si difficiles à remplir.

La prière est-elle donc le remède à tous nos maux? — Oui, Dieu l'a ainsi ordonné; c'est pourquoi ceux qui négligent cet exercice, négligent leur salut. Il n'est pas étonnant qu'on soit accablé de maux, quand on ne veut pas employer un moyen aussi efficace pour en être délivré.

Comment un chrétien doit-il prier? — Il doit élever son cœur vers Dieu. La prière est le cri d'un cœur qui est pénétré de sa grande misère et qui désire ardemment d'en être délivré : or, comme ce cri est l'œuvre de l'esprit de Dieu, c'est donc de cet esprit que nous devons apprendre à prier.

Ne doit-on pas demander ce divin esprit avant de commencer à prier? — C'est là le premier acte que l'on doit faire. Comme la prière est un exercice aussi difficile qu'il est important, on ne doit l'entreprendre qu'après avoir invoqué le secours du Saint-Esprit; autrement, ce serait témérité et présomption.

Comment un chrétien peut-il demander le secours du Saint-Esprit?—En confessant d'abord qu'il est incapable de s'acquitter de cet exercice par ses propres forces, et ensuite en suppliant l'Esprit saint de toucher, d'élever, d'enflammer son cœur, de conserver dans son âme le sentiment de sa misère et de former en lui le désir d'un meilleur état.

Si la prière est le cri du cœur qui se porte vers Dieu, combien y a-t-il de sortes de prières? — Autant qu'il y a de manières d'exprimer le cri du cœur et de le pousser vers le ciel, soit par des mouvements intérieurs seulement, soit par des paroles, ou par des larmes, ou par des soupirs. Ainsi de quelque manière que le cœur s'élève vers Dieu, de quelque manière qu'il exprime ses désirs, c'est toujours une prière.

Si c'est là une prière, ne peut-on pas prier en tout temps et au milieu de toutes sortes d'affaires? — Oui, car quelle que soit l'occupation extérieure, on prie, si le cœur sentant sa misère, pousse des soupirs vers Dieu pour obtenir sa grâce. Ceci peut se faire en tout temps; et c'est ainsi qu'on met en pratique l'avis de S. Paul : *Priez sans cesse* (I *Thess.*, V. 17).

N'y a-t-il pas des raisons qui dispensent de prier? — Non; il n'y en a pas qui dispensent de la prière du cœur; parce que rien ne doit enchaîner les affections. Il n'en est pas ainsi de la prière publique, ou de celle qui se fait en famille; il y a quelquefois des obstacles réels qui empêchent de s'y trouver : mais on ne peut pas pour cela se justifier d'abandonner la prière, parce que dans quelqu'état, dans quelque lieu que l'on soit, on peut tenir son cœur en liberté et l'élever vers Dieu, pour lui représenter nos misères et le presser d'y remédier. Quand on poursuit sérieusement un projet, aucune occupation n'empêche d'y réfléchir, d'inventer des moyens pour réussir. Il n'est pas difficile de penser à Dieu et à ses propres besoins, quand on a autant d'ardeur pour le ciel que les mondains ont d'empressement pour les choses de la terre. On peut prier en tout temps et en tout lieu.

Puisqu'on peut prier en tout temps, en tout lieu, en toute circonstance, quelle décence exigez-vous dans la prière? — La décence qui convient quand on parle à son maître, surtout quand la prière est publique et solennelle; car quoique Dieu ait toujours égard à un cœur élevé vers lui, quelle que soit la posture du corps, néanmoins, quand un chrétien a le temps de s'adresser tout entier à Dieu, ce que j'appelle *prière solennelle*, il est certain qu'il doit la faire avec respect et avec décence.

Pourquoi cela? — Parce qu'on doit faire, d'une manière digne de Dieu, toute action qui fait partie du culte solennel que nous lui devons. Les choses saintes doivent se faire saintement. Ainsi nous devons faire nos prières à genoux, parce que c'est une manière respectueuse de rendre à Dieu nos hommages et de lui présenter nos vœux.

Que pensez-vous de ceux qui s'appuient, qui se penchent, ou qui ne fléchissent qu'un genou pendant la prière? — Si c'est par faiblesse ou infirmité, on ne peut leur en faire un crime; mais si c'est par négligence, on ne saurait les justifier. Ces postures sont indignes de Dieu, et annoncent une insouciance impardonnable.

Comment expliquez-vous cela? — Parce qu'en plusieurs cas, la contenance extérieure et la posture du corps indiquent la disposition intérieure de l'âme. Quand quelqu'un pendant la prière regarde de côté et d'autre, et tourne la tête vers tous les objets qui se présentent, il est clair que son esprit n'est point fixé vers Dieu; comme il est évident que ceux qui ne se comportent pas décemment en la présence de Dieu, n'ont pas pour lui les sentiments d'amour, de crainte et d'adoration qu'ils devraient avoir; qu'ils ne connaissent pas leur misère, et ne sentent pas qu'ils n'ont de soulagement à attendre que de Dieu. Croyez-vous donc qu'il n'y a point de péché à prier dans une posture peu respectueuse? Quand un chrétien est vivement pénétré de la majesté infinie de Dieu, ce sentiment de l'âme affecte le corps, et se produit par certaines marques visibles, qui sont les effets et la preuve du respect intérieur : de même l'irrévérence extérieure est l'effet de ce qui se passe dans l'intérieur; et

une personne qui se tient nonchalamment en la présence de Dieu, fait voir que son cœur n'est pas plein de respect pour lui. Ainsi, sans blâmer ceux qui sont malades, faibles, ou indisposés, je prie tous les autres de s'observer, et de ne pas se croire innocents, s'il paraît de la paresse, de la négligence ou de l'irrévérence dans leur posture, lorsqu'ils prient.

Que dites-vous de ceux qui s'imaginant que la sainteté consiste à réciter un grand nombre de prières vocales, les font sans attention ni respect, dans la crainte de n'avoir pas le temps de remplir leur tâche? — Il est certainement très-louable d'avoir un temps marqué chaque jour pour la prière, et une certaine quantité de prières à faire : c'est une bonne règle ; et c'est une louable piété de ne pas se laisser enlever ce temps par les événements ordinaires : mais on doit aussi se souvenir que ce n'est ni la longueur, ni le nombre des prières, mais l'exactitude à les faire comme il faut, qui les rend agréables à Dieu. Ainsi il vaut mieux réciter un petit nombre de prières avec attention, que d'en réciter un grand nombre avec précipitation comme si c'était une tâche dont on se hâte de se débarrasser : cette précipitation ne vaut rien. C'est également un mal de se laisser enlever par la lâcheté, les conversations oiseuses, les affaires inutiles, etc., le temps que nous devrions donner à la prière. Dans le premier cas, il y a un défaut de respect : dans l'autre, un défaut de zèle et de piété. Ceux qui veulent s'acquitter de leur obligation comme il faut, doivent se préserver de l'un et de l'autre.

CHAPITRE XXXII.

Des distractions et des sécheresses pendant la prière.

Qu'entendez-vous par distractions dans la prière? — J'entends toutes les pensées qui se présentent à l'esprit dans le temps de la prière, et qui sont étrangères à la prière.

Mais si ces pensées ne sont pas mauvaises, est-ce aussi distraction? — Oui; car si elles ne sont pas mauvaises par elles-mêmes, elles le sont par rapport à la circonstance; parce qu'il est contraire à la raison et au respect dû à Dieu, de nous occuper d'objets étrangers quand nous lui parlons.

Ces pensées sont-elles criminelles? — Oui, si on les entretient volontairement et avec réflexion; mais si l'esprit, dès qu'il s'en aperçoit, les écarte et se tourne vers Dieu, on ne peut alors en faire un crime, à moins qu'il n'y ait eu de la négligence à les remarquer aussitôt qu'on le pouvait. Ainsi, si on s'arrête longtemps à des pensées étrangères à la prière, c'est un signe de négligence criminelle, puisqu'on ne peut être exempt de faute, quand on ne veille pas pendant ce saint exercice.

Mais si ces pensées reviennent après avoir été chassées, n'est-on point coupable?—Quand elles reviendraient cinq cents fois, il n'y a point péché, si on les chasse autant de fois.

Une prière ainsi interrompue et troublée peut-elle être agréable à Dieu? — Oui ; et très-agréable ; car quoique la prière n'ait pas été parfaitement tranquille, et que l'esprit n'ait pas été longtemps fixé vers Dieu, cependant la volonté lui a été toujours unie en combattant pour lui, et en s'efforçant de remplir fidèlement son devoir envers lui. Par conséquent, si un chrétien ainsi troublé pendant ses prières peut se rendre témoignage qu'il a fait tout son possible pour écarter de lui toutes ces pensées et ces distractions importunes, il ne doit point s'inquiéter; car, quoiqu'il ne soit point satisfait de cette prière, il n'y a cependant pas de doute qu'elle ne soit agréable à Dieu, qui ne manquera pas de récompenser une fidélité dont il est le témoin.

N'y a-t-il pas des moyens de prévenir toute distraction? — Non : à cause de la malice du démon et de notre propre faiblesse : mais si nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir, cela suffit.

Qu'est-ce que nous pouvons faire? — Il faut avoir soin de ne pas vivre volontairement dans le péché, parce qu'une bonne prière est l'effet de la grâce de Dieu, et l'œuvre du Saint-Esprit qui touche le cœur et l'élève vers Dieu. Or, comment ceux qui vivent ennemis de Dieu, peuvent-ils espérer cette faveur? Comment peuvent-ils attendre une protection spéciale contre les attaques, de l'ennemi, ou contre leur propre corruption ? Une bonne vie est la meilleure disposition à une bonne prière. Avec cette préparation, l'esprit est exempt du trouble que causent les passions ; il se porte avec plus d'ardeur vers Dieu ; et ceux qui sont fidèles à son service ont plus de raison d'espérer ses grâces spéciales.

Croyez - vous qu'un pécheur ne puisse prier comme il faut? — Ecoutez ce que dit l'Ecriture : *Quiconque détourne l'oreille pour ne point écouter la loi, sa prière même sera exécrable* (*Prov.*, XXVIII, 9). Tandis que les pécheurs n'ont pas un désir sincère de se convertir à Dieu et ne cherchent pas sa grâce de tout leur cœur, je ne vois aucune raison de croire qu'ils prient comme il faut, ou que leurs prières puissent être exaucées. Mais si le pécheur s'humilie devant Dieu, déteste ses péchés, quitte les occasions et l'habitude du péché, en un mot, fait tout ses efforts pour se convertir, sa prière sera agréable à Dieu, comme celle du publicain de l'Evangile.

Quel autre secours pouvez-vous prescrire pour prévenir les distractions? — Travailler à modérer toute espèce de passion, d'affection, de désir et de sollicitude pour les choses du monde; s'interdire les fêtes, les divertissements, les conversations, les livres qui remplissent l'esprit d'idées vaines, et vivre en retraite, autant que les circonstances le permettent.

N'est-ce pas là conseiller de se retirer du monde? — Ceux qui ont le moins à faire à lui sont les plus heureux. Tout ce que je conseille, c'est de se séparer de tout ce qu'il y a de vain et d'inutile dans le monde. Si on trouve qu'on ne peut prier au milieu de la foule, il faut en sortir comme on peut; au-

trement, on se plaindrait en vain. Et que doivent faire ceux qui, quand ils prient, se trouvent l'esprit rempli de mille pensées vaines, oiseuses et extravagantes? Si elles leur sont un obstacle, il faut qu'ils se mettent l'esprit plus en liberté. Et comment cela se peut-il faire, si ce n'est en renonçant, autant qu'il est possible, à ce qui occasionne leur trouble? Pour cela il n'est pas nécessaire qu'ils sortent du monde, il suffit qu'ils règlent l'intérêt qu'ils y prennent.

Une personne qui fera ceci, sera-t-elle exempte de distraction dans la prière? — Non : mais elle sera plus tranquille que les autres; et si elle ne l'est pas, il y aura toujours beaucoup de différence; 1° Les distractions d'un chrétien pieux, modéré et retiré, ne viennent pas par sa faute; ce sont des distractions qu'il ne saurait éviter; et cette réflexion le console et le fortifie, tant pour en supporter la peine avec patience, que pour y résister avec courage. Il n'en est pas de même d'un chrétien qui mène une vie inutile, frivole et dissipée, qui chaque jour fomente ses passions, forme de nouveaux désirs, et ouvre son cœur à toutes sortes de vanités et d'extravagances. Car les distractions qu'il a dans la prière, viennent toutes par sa faute; chaque fois qu'elles reviennent, elles lui reprochent son péché; il ne peut jouir de la paix, à moins que ce ne soit de celle qui naît de cette même insouciance pendant la prière, qui l'accompagne tout le jour et qui l'empêche de jamais réfléchir: et quelle est cette paix, sinon celle de l'indifférence? 2° Dieu permet que les bons chrétiens soient éprouvés par des distractions, pour les faire avancer davantage dans le chemin de la vertu, pour les rendre plus humbles et plus soumis à Dieu; tandis que dans les autres, elles sont l'effet et le châtiment de leur péché.

Dieu éprouve-t-il les vrais chrétiens par des distractions dans la prière? — Oui; et quelquefois par une si grande sécheresse d'esprit, qu'ils ne trouvent ni consolation, ni sentiment de dévotion dans quelque prière que ce soit; cependant, s'ils persistent constamment dans l'exercice de la prière, bien résolus de n'omettre rien de leur côté, malgré le découragement qu'ils éprouvent, leur fidélité sera très-agréable à Dieu, et il reviendra à eux avec sa lumière et ses grâces, pourvu qu'ils persévèrent fidèlement dans leur devoir, lors même qu'ils n'ont ni lumière, ni consolation pour les aider à continuer.

Est-ce là ce que vous conseillez dans le temps de ces sécheresses d'esprit?—Oui. Ainsi, on doit consoler ceux qui, dans ces temps d'épreuves, deviennent tristes et abattus, parce qu'ils croient que Dieu irrité s'est éloigné d'eux; ils n'ont point de courage de lire ni de prier, ni de rien faire pour le bien de leur âme, parce qu'il leur semble que tout est inutile : on doit même les reprendre de leur présomption à juger les décrets de Dieu, et de ce qu'ils s'abandonnent au désespoir, tandis qu'ils ont à finir l'ouvrage le plus important, et qu'ils trouvent une occasion si favorable d'avancer à grands pas vers le ciel.

Que leur conseillez-vous de faire? — De s'humilier sous la main de Dieu, de s'abandonner entièrement à lui, de le prier de ne charger sur leurs épaules que des fardeaux qu'ils puissent porter. Que par une sincère pénitence ils tâchent de se réconcilier avec Dieu, et de détourner sa colère qu'ils ont provoquée par leurs péchés. Enfin ils doivent continuer de faire leur devoir avec patience, en attendant que Dieu leur rende ses consolations. S'ils mettent ceci en pratique, toutes leurs sécheresses d'esprit, soit qu'elles soient la punition de leurs négligences passées, ou l'épreuve de leur vertu, tourneront à leur profit, et ce qui les fait gémir comme un malheur, sera pour eux un avantage réel.

CHAPITRE XXXIII.

Des scrupules.

Qu'est-ce que le scrupule? — C'est une inquiétude qui fait envisager comme une faute ce qui n'en est pas une, ou comme une faute grave ce qui n'est qu'une faute légère. Cette inquiétude est ordinairement l'effet d'une conscience timorée qui craint quand il n'y a pas lieu de craindre. Il faut distinguer le scrupule de la crainte qui poursuit un pécheur et lui occasionne des remords. En effet, un pécheur qui ne fait pas tous les efforts convenables pour se corriger, qui demeure volontairement dans l'habitude et l'occasion du péché, en un mot, qui ne fait pas de dignes fruits de pénitence, ne doit pas traiter de scrupule la crainte qui l'agite. Il doit, au contraire, prier Dieu d'enfoncer de plus en plus cette épine dans son cœur, afin que la terreur de ses jugements fasse sur lui une salutaire impression.

A quelles marques peut-on connaître les scrupules? — 1° Aux doutes et aux craintes qui tourmentent un chrétien sur son salut, sur la foi, la chasteté et les autres vertus contre lesquelles il ne veut pas pécher quand l'occasion se présenterait; 2° à l'anxiété avec laquelle il consulte fréquemment sur les affaires de sa conscience; 3° à la crainte qu'il éprouve en acquiesçant aux décisions d'un homme éclairé et prudent; 4° à l'empressement qu'il a de répéter des confessions qu'il a faites avec piété et sincérité, parce qu'il s'imagine qu'elles sont défectueuses; 5° au défaut de justesse d'esprit qui lui fait regarder comme illicite à son égard ce qu'il estime être permis à d'autres; 6° à la décision d'hommes sages qui ont jugé qu'il est scrupuleux.

Quelles sont les causes du scrupule? — Il y en a d'internes et d'externes. Les causes internes sont 1° la mélancolie, qui les rend tristes, taciturnes, à charge aux autres et à eux-mêmes; 2° l'imagination blessée; 3° un caractère timide; 4° la petitesse d'esprit; 5° l'ignorance; 6° l'amour-propre, qui voudrait avoir la certitude de l'état de grâce. Les causes externes sont 1° les conversations avec des scrupuleux; 2° la lecture des livres qui trai-

tent de la perfection évangélique, ou qui rapportent des histoires effrayantes ; 3° les veilles et les jeûnes immodérés qui affaiblissent le cerveau ; 4° les suggestions du démon qui veut éloigner un chrétien des sacrements, le détourner de la voie de la perfection, en lui persuadant qu'elle est trop difficile et trop rude, le rendre incapable de faire de bonnes œuvres et le précipiter dans le désespoir ; 5° la Providence de Dieu qui permet quelquefois ces scrupules pour punir un chrétien de ses péchés passés, ou pour son bien spirituel.

Que dites-vous des scrupules de ces chrétiens qui n'ont pas à se reprocher des fautes graves? — Si ces fautes, quoique vénielles, sont habituelles ; si ces chrétiens vivent dans une insouciance qui prouve qu'ils ne sont pas très-jaloux de leur salut, ils ne doivent pas mépriser cette inquiétude qui les trouble. Quoiqu'ils ne se croient pas en état de péché mortel, ils auraient tort de se rassurer, parce que dans l'état où ils vivent, ils peuvent être coupables de péchés considérables sans s'en apercevoir ; et leur insouciance les conduira probablement au péché mortel, s'ils n'en sortent au plus tôt. Ceux au contraire qui tombent rarement dans le péché véniel, qui s'en relèvent aussitôt, qui veillent continuellement pour se préserver de toute faute volontaire, en un mot qui n'ont à se reprocher que des faiblesses inséparables de notre nature qui est si fragile, doivent mépriser les craintes immodérées, les scrupules qui les troublent. Ces imperfections, ces fautes même réelles doivent exciter leur vigilance, les porter à gémir de notre malheureuse condition, étant sans cesse exposés à offenser Dieu ; mais il est déraisonnable de s'en troubler, puisqu'il n'est pas en notre pouvoir d'y remédier parfaitement.

Que doivent-ils faire? — Prendre patience et supporter leur état avec soumission et humilité, désirer de toute leur âme d'être parfaits comme les anges ; mais ce désir ne doit pas les rendre impatients dans leur état actuel. Ceux qui veulent entrer dans la terre promise ne doivent pas murmurer ; il faut qu'ils supportent avec soumission les difficultés, les privations et les épreuves du désert. Cette soumission est la meilleure manière de se préparer au bonheur qu'ils désirent.

Peuvent-ils faire un bon usage de leurs imperfections journalières? — Oui, ils peuvent en faire un très-bon usage : 1° elles servent à les conserver dans l'humilité. Nous sommes toujours exposés aux dangers de l'orgueil, surtout quand nous ne voyons point d'imperfections en nous. Nous ne pouvons peut-être pas soutenir la vue de cet état ; c'est par conséquent l'effet d'une Providence miséricordieuse de permettre qu'il y ait en nous un mélange d'imperfections, afin de nous préserver d'un plus grand mal par un moindre ; 2° ces imperfections peuvent les obliger à marcher avec plus de circonspection et de défiance d'eux-mêmes, et les préserver des dangers de la témérité et de la présomption ; 3° ils doivent voir par là combien ils dépendent de Dieu, puisque leurs propres efforts sont inefficaces dans ces combats ou ces tentations ordinaires ; 4° ils doivent juger de là qu'ils sont obligés de prier avec plus de ferveur en voyant le besoin absolu qu'ils ont du secours de Dieu ; combien ils doivent être plus assidus à s'humilier devant lui et à demander sa grâce en éprouvant qu'ils en ont besoin tous les jours ; 5° ils doivent être plus patients et plus miséricordieux à l'égard du prochain, en sentant leurs propres faiblesses ; 6° et enfin fouler aux pieds l'amour du monde, en voyant que cet amour est criminel, et concevoir un grand désir d'être délivrés de ce corps de mort et de péché. Tels sont les bons effets qui peuvent en résulter si, tandis qu'ils s'efforcent de vaincre toutes leurs imperfections, ils conservent la paix et la patience au milieu des peines qu'ils ne peuvent encore surmonter.

Mais, s'ils ne suivent pas cet avis, qu'arrivera-t-il? — Voici les malheureux effets de leur négligence : 1° ils seront tourmentés de scrupule sans fin, en cherchant la consolation qui les fuira ; 2° ils ne seront satisfaits ni de la prière, ni des sacrements, ni des autres exercices de vertu ; 3° l'abattement les saisira ; ils craindront que ce qu'ils souffrent ne soit l'effet de la colère de Dieu ; et ainsi, craignant que tout ce qu'ils font ne soit à pure perte, ils ne tenteront plus rien ; 4° ils tomberont dans des frayeurs excessives qui leur affaibliront l'esprit, ruineront leur santé, les tourmenteront par des pensées inquiètes. Ces frayeurs leur rempliront tellement l'esprit, que les fantômes de leur imagination ne leur laisseront pas la force d'avancer dans le bien, ni de suivre ou de croire les meilleurs avis qu'on puisse leur donner ; ainsi ils se rendront malheureux par leur faute.

Que doivent-ils donc faire? n'y a-t-il point de remède? — Il est plus facile de prévenir ce mal que de le guérir. Néanmoins on peut user de certains remèdes qui sont ordinairement efficaces. Le scrupuleux doit, 1° prier souvent, faire des œuvres de piété, surtout d'humilité, de confiance et d'amour de Dieu ; 2° considérer attentivement la conduite des hommes vertueux et sages ; 3° fuir l'oisiveté, aimer le travail, afin de chasser de son esprit les pensées vaines et inutiles qui le tourmentent ; 4° résister aux scrupules, non pas en disputant contre eux, mais en les méprisant comme n'étant pas fondés sur un motif suffisant, et former ainsi un jugement droit de ses actions ; 5° suivre exactement les avis d'un confesseur pieux et éclairé, contre sa propre opinion : c'est le principal remède sans lequel tous les autres sont sans effet ; 6° ne pas changer facilement de directeur, et ne pas demander à d'autres personnes s'il a bien décidé ; 7° détruire les causes des scrupules. Que le mélancolique évacue la bile, que celui qui a l'imagination frappée se distraie, que celui qui est craintif, médite sur la bonté infinie de Dieu, que l'ignorant s'instruise, que l'orgueilleux ne se repose point sur sa prudence, que l'opiniâtre se rende aux avis d'autrui.

CHAPITRE XXXIV.

Du repentir.

Qu'est-ce que le vrai repentir? — C'est une douleur sincère d'avoir offensé Dieu, ou mieux, la conversion du cœur qui quitte le péché pour retourner à Dieu.

Doit-on regarder toute espèce de douleur du péché comme un sincère repentir? — Non : car il y a des pécheurs qui, en jetant un coup d'œil sur le mauvais état de leur âme, en sont fâchés, sans cependant cesser de mener une vie criminelle : ce qui prouve que leur douleur n'est pas un vrai repentir.

Eh bien! faut-il prendre la résolution de se réconcilier avec Dieu? Ils l'ont prise ; que faut-il faire de plus? — Il faut exécuter cette résolution. Il y a des personnes naturellement si tendres, qu'elles sont touchées d'une formule de prières ou d'un discours pathétique, jusqu'à verser des larmes et pousser des soupirs vers le ciel, et qui bientôt oublient tout cela, sans faire aucun effort, ni même penser davantage à se corriger : or, n'est-il pas évident qu'une telle douleur du péché n'est point un vrai repentir?

Comment appelez-vous cette douleur? — Je l'appelle douleur de l'esprit et non du cœur. L'esprit de l'homme est touché de la considération de son malheureux état et de la crainte du châtiment ; mais le cœur est toujours endurci, et la résolution de s'amender n'y pénètre point : aussi, quelque bonnes résolutions qu'il prenne, il n'entreprend rien sérieusement.

N'est-ce pas là rendre tout incertain dans une affaire de si grande importance? — C'est au contraire empêcher toute confusion : car si des chrétiens prenaient toute douleur passagère qui les touche, pour un sincère repentir, et concluaient qu'ils sont réconciliés avec Dieu, parce qu'ils ont reçu l'absolution après s'y être préparés par des prières accompagnées de larmes, ils seraient en danger d'éprouver une confusion éternelle, en se trouvant au dernier moment chargés de tous leurs péchés dont ils se croyaient absous depuis longtemps.

Que doit-on faire pour s'assurer que le repentir est vrai? — Les plus grands efforts pour opérer le changement qu'on médite et pour commencer une vie nouvelle.

Quels doivent être ces efforts? — Ils doivent être proportionnés à la difficulté qu'on éprouve ordinairement à changer de vie et à l'importance de l'entreprise.

Comment doit-on les proportionner à la difficulté qu'on éprouve ordinairement à changer de vie? — Jésus-Christ nous l'enseigne quand il nous dit (*Luc*, XIV, 28) : *Qui est celui d'entre vous qui, voulant bâtir une tour, ne suppute pas auparavant la dépense qui sera nécessaire, pour voir s'il aura de quoi l'achever?... Ou bien qui est le roi qui, se mettant en campagne pour combattre un autre roi, ne tient pas conseil auparavant, pour examiner s'il pourra marcher avec dix mille hommes contre un ennemi qui s'avance vers lui avec vingt mille?* Pour agir prudemment en quelque entreprise que ce soit, il faut donc connaître les difficultés qui s'y rencontrent, et prendre les moyens convenables pour les surmonter. Plus le changement de vie est difficile, plus il faut prendre de précautions pour réussir. Ainsi un pécheur qui se contenterait de pleurer, de prier, de faire des aumônes, sans s'éloigner des occasions du péché, sans faire violence à ses penchants déréglés, ne ferait pas ce qu'il doit pour se corriger. Il tenterait Dieu, comme un homme qui, étant tombé dans une fosse, se contenterait de crier : *Mon Dieu, secourez-moi!* sans faire des efforts suffisants pour en sortir. Un pécheur qui se repent sincèrement, imite les médecins qui donnent des remèdes plus forts quand les premiers ne suffisent pas, et qui coupent les membres gangrenés pour sauver le corps. C'est ainsi qu'un pécheur, animé d'un vrai repentir, retranche généreusement toutes les occasions du péché, quelqu'avantageuses et quelque nécessaires qu'elles soient.

Cette doctrine n'est-elle pas dure? — C'est celle que Jésus-Christ nous a enseignée. *Si votre pied ou votre main vous est un sujet de scandale, coupez-les et les jetez loin de vous. Il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie, n'ayant qu'un pied ou qu'une main, que d'en avoir deux et être précipité dans le feu éternel. Et si votre œil vous est un sujet de scandale, arrachez-le et le jetez loin de vous. Il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie, n'ayant qu'un œil, que d'en avoir deux, et être précipité dans le feu de l'enfer.* (*Matth.*, XVIII, 8). Et que signifient ces paroles, sinon que, si ce qui nous est une occasion de péché, nous est aussi cher et aussi nécessaire que la main ou l'œil, nous devons nous en séparer et préférer cette perte à celle de notre âme, en vivant dans le péché? On prescrit le remède le plus violent, quand il est nécessaire pour la guérison. C'est ce que S. Jean-Baptiste prêchait aux pécheurs, quand il disait : *Faites de dignes fruits de pénitence* (*Luc*, III, 8), ce qui signifie des fruits qui prouvent l'amendement de la vie. Si on n'agit pas ainsi dans tous les cas, on doit craindre que la douleur du péché ne soit pas un sincère repentir.

Qu'entendez-vous par votre seconde règle, qu'on doit proportionner ses efforts à l'importance de l'entreprise? — J'entends que quand on veut sérieusement réussir dans une affaire de grande importance, il faut prendre beaucoup de peine; et comme il n'y a point d'affaire plus importante pour un chrétien coupable de péché, qu'un sincère repentir et un changement de vie, s'il ne prend pas toute la peine possible pour réussir dans cette affaire, il y a lieu de croire qu'il n'entreprend pas sérieusement sa conversion.

Apportez-nous quelque exemple qui rende ceci palpable. — Si un homme ne se donnait pas plus de mouvement pour ménager et pour solliciter une affaire d'où dépend sa vie, que si c'était une chose de rien, et comme s'il était indifférent au succès, cette manière lâche de procéder ne le ferait-elle

pas accuser de stupidité ou de folie, comme ne connaissant pas ou n'appréciant pas l'importance de son affaire? Si un homme chargé de défendre une ville n'avait pas soin d'y entretenir une bonne garnison, d'en réparer les fortifications et d'élever de nouveaux ouvrages, ne serait-il pas accusé à juste titre de négligence et d'imprévoyance dans la chose la plus importante? Si un bijou de grand prix était perdu, et qu'on ne se mît pas plus en peine de le chercher que si ce n'était rien, ne serait-ce pas une marque d'imbécillité ou d'insouciance dans celui qui aurait entrepris de le trouver?

Quelle application doit-on faire de ce principe? — Que la conversion étant une affaire de la plus haute importance, on doit y travailler avec le plus grand soin : la foi et la raison l'exigent. Il est évident qu'un homme qui n'y travaille pas avec le soin, la diligence, la sollicitude, l'adresse, la vigilance que mérite une affaire de cette importance, mais qui abandonne son projet et oublie son entreprise, ou qui en y pensant, y met si peu d'intérêt, qu'il n'en prend pas plus de soin que d'une chose indifférente, n'agit pas sérieusement; et que la douleur qu'il a du péché n'est pas un vrai repentir. Quand on examine de près la manière dont il traite la cause de Dieu et le salut de son âme, on ne peut s'empêcher de le condamner.

Le repentir n'est donc pas sincère, quand il n'est pas accompagné d'efforts convenables? — Non : c'est une règle générale; et s'il y a quelques exceptions, il ne faut pas s'y fier; car comme l'arbre est connu par son fruit, le repentir l'est aussi par celui qu'il produit, et quand il n'y a pas de fruit, c'est-à-dire d'efforts propres à opérer un changement, il y a sujet de douter que tout ce qui s'est fait, ne soit qu'une cérémonie extérieure, ou qu'il n'y ait ni sincérité, ni vérité. Si cette doctrine fait naître des scrupules, c'est ce que je désire; car je crains fort qu'il n'y en ait que trop qui s'abusent sur leur repentir, et qui se flattent d'avoir obtenu le pardon de leurs péchés, tandis que, par le peu de soin qu'ils prennent de s'amender, ils ont sujet de s'en croire coupables.

Si un pécheur retourne à sa mauvaise vie, doit-on juger que son repentir était faux? — Nullement : le vrai repentir ne nous rend pas impeccables. Comme les soupirs et les larmes ne sont pas toujours la preuve que le repentir est sincère, de même la rechute n'est pas une marque certaine que le repentir était faux. On peut manquer aux résolutions les plus fortes et les plus sincères, mais quand on ne fait que peu ou point d'efforts pour se corriger, il n'y a point de vrai repentir.

CHAPITRE XXXV.

De la tristesse.

La tristesse fait-elle partie du repentir? — La tristesse est une passion qui resserre le cœur et qui est causée par quelque accident fâcheux, ou par l'opinion d'un grand mal présent, et tel que celui qui éprouve cette tristesse, croit qu'il est juste de s'affliger. La tristesse est ordinairement proportionnée à l'amour que nous avons pour l'objet dont nous sommes privés. Ainsi, autant cet amour est raisonnable, autant la tristesse est juste. Au contraire, si l'objet de cet amour est criminel, ou si l'amour d'un objet licite est trop violent, la tristesse que cause la privation de cet objet est déréglée. Ainsi la tristesse causée par le déplaisir d'avoir perdu Dieu par le péché mortel, quand elle est modérée par l'espérance du pardon, et qu'elle porte à effacer le péché par la pénitence, fait partie du repentir ou plutôt c'est le repentir même. Si ce déplaisir engendre une tristesse excessive, il conduit au désespoir, et par conséquent il est criminel. Quand la tristesse vient de la privation d'un bien temporel, et qu'elle porte l'homme à s'affliger plus que ne le mérite cet objet, la tristesse est déréglée et criminelle.

Comment expliquez-vous cela? — La tristesse que cause le péché peut aisément conduire au péché. Par exemple, un homme a pris la résolution de changer de vie : malgré cette résolution, il retombe : s'il perd patience, en voyant ses bonnes résolutions sans effet, s'il se chagrine de l'expérience qu'il fait de sa faiblesse, s'il succombe sous le poids de la tristesse, jusqu'à croire qu'il est inutile d'essayer davantage de se convertir : une telle tristesse ne fait certainement pas partie du repentir; c'est une faiblesse criminelle, dont le principe est l'orgueil, et à laquelle un grand fonds d'impatience met le comble.

Quelquefois ce déplaisir se change en colère, et il s'éloigne encore plus du repentir; parce que, quoique le vrai repentir haïsse le péché et qu'il le punisse, ce n'est pas avec un esprit irrité par la passion. Le repentir, quand il fait la guerre au péché, inspire une tranquillité d'esprit qui conserve la modération, la douceur et la paix intérieure; et alors le pécheur étant en état d'apercevoir mieux les objets et d'en juger plus sainement, suit les règles de l'Evangile, quand il entreprend sa conversion.

Comment pouvez-vous condamner la tristesse, pendant que S. Paul en parle comme d'un moyen de salut? — Saint Paul (II *Cor.*, VII, 10) distingue deux sortes de *tristesses* : l'une, *qui est selon Dieu, et qui produit une pénitence qui assure le salut*, l'autre, qu'il appelle *la tristesse de ce monde, et qui produit la mort*. La tristesse qui est selon Dieu, produit dans un cœur chrétien les effets qu'elle produisit dans celui des Corinthiens. Elle les porta : 1° à informer sans délai l'Apôtre du crime qui s'était commis chez eux. Un chrétien affligé d'avoir péché, en informe le plus tôt possible le ministre du Seigneur par une confession humble et sincère; 2° à s'indigner contre le coupable, en la présence de Tite. Un pécheur affligé s'indigne de ses crimes, en présence de ceux qu'il a scandalisés, pour réparer l'outrage qu'il a fait à la vertu ; en présence de Dieu et de celui qui en tient la place sur la terre, si ses crimes sont secrets : il s'accuse aussi de ses crimes publics devant le ministre du Seigneur ; mais cette indignation ne trouble point la paix de son âme; 3° à craindre d'être enve-

loppé dans le supplice du coupable au jugement de Dieu, pour l'avoir toléré, sans le reprendre. Un pécheur qui s'afflige d'avoir offensé Dieu, craint de se voir puni pour les crimes qu'il a tolérés dans ceux qu'il était obligé de corriger. Il sent toutes ses obligations, et quel châtiment il a mérité pour les avoir négligées ; mais il se repose avec confiance en la miséricorde de Dieu, qui pardonne tout à un repentir sincère ; 4° à désirer de revoir l'Apôtre, qu'ils croyaient irrité contre eux. Le pécheur affligé selon Dieu désire que le ministre de la réconciliation lui donne l'assurance que Dieu n'est plus irrité contre lui, et qu'il lui a rendu ses bonnes grâces ; 5° à approuver avec zèle la punition que l'Apôtre avait faite de ce péché. De même le pécheur affligé accomplit avec zèle la satisfaction que le prêtre lui impose. Il se punit des fautes qu'il a commises contre Dieu, et applaudit à sa justice. S'il lui envoie des maux temporels, il les reçoit avec soumission et les supporte avec courage pour acquitter ses dettes envers lui. Il répare aussi avec équité tout le tort qu'il a fait au prochain.

Mais la tristesse de ce monde ne produit que de mauvais effets. Elle affaiblit l'âme et lui ôte toute son énergie ; elle nuit même à la santé du corps, si elle dure long temps. Elle dérange la raison, fait naître des scrupules, des craintes sans fondement, des perplexités, des doutes qui occasionnent une infinité de tentations, dont le démon sait bien profiter pour faire tomber les hommes dans ses piéges. Elle trouble la paix intérieure, rend inutiles les meilleurs avis, en excitant des défiances contre celui qui les donne ; et par conséquent elle expose le chrétien aux plus grands dangers pour le salut.

Cette comparaison des deux espèces de tristesses suffit pour faire connaître laquelle des deux on condamne ici. La tristesse selon Dieu est un vrai repentir qui ramène le pécheur à Dieu ; la tristesse qui est selon le monde, l'expose au contraire aux plus grands malheurs.

Que pensez-vous d'une personne qui mourrait dans cette tristesse? — Si un chrétien qui meurt en cet état a fait tous ses efforts pour vaincre cette tristesse, on doit espérer que Dieu lui a fait miséricorde, parce que cette maladie de l'âme vient ordinairement d'une grande crainte d'offenser Dieu et d'être privé de sa vue pendant l'éternité ; et les défauts qui se trouvent en lui ne sont pas ordinairement assez graves pour étouffer en lui l'amour de Dieu. D'ailleurs la cause de ce mal étant souvent dans le tempérament, et le bien qui est dans ce chrétien étant de son choix, aidé de la grâce, il y a tout lieu de croire que Dieu l'a traité avec bonté.

Connaissez-vous quelque remède à ce mal? — Comme la tristesse vient ordinairement de l'estime que nous faisons de l'objet dont nous sommes privés, il n'y a que la religion chrétienne qui puisse rectifier nos idées pour nous faire estimer à leur juste valeur les choses que nous regrettons. Ainsi, quel que soit le motif de notre tristesse, nous trouvons dans les maximes de l'Evangile le moyen de dissiper la tristesse ou de la régler.

CHAPITRE XXXVI.

Du bon propos.

Le repentir dont vous venez de parler suffit-il pour se réconcilier avec Dieu?—Non, il faut qu'il soit accompagné du bon propos. La contrition n'est pas véritable, à moins qu'elle ne renferme la haine du péché commis et la ferme volonté de ne plus pécher à l'avenir.

Qu'est-ce que le bon propos ? — C'est une ferme résolution d'éviter le péché et les occasions du péché, de se maintenir dans la grâce de Dieu, après avoir eu le bonheur de la recouvrer, de se corriger de ses vices, et de déraciner ses mauvaises habitudes auxquelles on renonce pour toujours. Un chrétien qui a le bon propos doit pouvoir dire avec vérité, comme le prophète David : Oui, Seigneur, je proteste que je garderai votre loi jusqu'à mon dernier soupir (*Ps.* CXVIII, 106). Sans cette disposition pour l'avenir, le repentir ne serait qu'une illusion. Ce serait faire à la Majesté divine le même outrage que ferait à son prince un sujet rebelle qui, en venant se jeter à ses pieds pour lui demander pardon, lui laisserait entrevoir qu'il est encore prêt à former des complots contre ses intérêts et contre la sûreté de l'Etat. Quand un pécheur, qui n'a pas le bon propos, reçoit l'absolution, il commet un sacrilége et l'absolution est nulle.

Quelles qualités doit avoir le bon propos ? —Il doit être général, absolu et efficace.

Qu'entendez-vous par un bon propos général ?—J'entends une détermination sincère d'éviter tous les péchés, au moins ceux qui sont mortels. On ne transige point avec Dieu; il faut être tout à lui. Si le cœur reste attaché à un seul péché mortel, il n'y a pas de bon propos, quand il détesterait tous les autres péchés qu'il aurait commis. Ce prétendu bon propos manquerait par la base. Le motif du bon propos est la haine que Dieu porte au péché : nous devons nous déterminer à l'éviter parce qu'il déplaît à Dieu. Comment un pécheur qui serait encore attaché à un seul péché pourrait-il croire qu'il hait quelques péchés pour l'amour de Dieu, tandis que son cœur tient encore à un seul péché mortel? Le repentir ne comprend que les péchés qu'on a commis : le bon propos doit renfermer tous ceux qu'on peut commettre.

Que veut dire un bon propos absolu ? — C'est une détermination qui comprend tous les temps, toutes les circonstances de la vie, tous les lieux, toutes les personnes qui peuvent nous induire à pécher. Par exemple, un pécheur qui dirait au fond de son cœur : Je suis déterminé à ne rechercher jamais la société de cette personne; mais si je me trouve par hasard avec elle, je ne me sens pas assez de courage pour ne pas tenir une conversa-

tion enjouée. Je proteste que je ne chercherai jamais l'occasion d'aller dans ces lieux de divertissements qui m'ont été funestes, tels que les cafés, les cabarets, les billards, les salles de danses et de spectacles; mais si je rencontre un ami qui m'invite, qui me presse d'y aller, je n'oserais assurer que je résisterai à l'invitation. Je veux bien me priver pendant six mois, pendant un an de tout ce qui a été pour moi une occasion de péché; mais après ce temps, je crois que je serai assez fort pour ne plus craindre ces occasions; alors si elles se présentent, je ne me crois pas obligé de m'en éloigner : ce pécheur, dis-je, n'aurait pas une détermination absolue d'éviter le péché, s'il se fait illusion. Si un homme s'arrache un œil, s'il se coupe un pied, une main, et qu'il les jette loin de lui, ce n'est pas pour un temps, sous quelques conditions; cette séparation est absolue et pour toujours, et n'est-ce pas l'idée que l'Evangile nous donne de la fuite des occasions du péché et de cette qualité du bon propos (*Matth.*, XVIII, 9)? Pour que le bon propos soit absolu, il faut pouvoir se dire en la présence de Dieu, comme saint Paul : Je suis assuré qu'avec le secours de la grâce, rien ne pourra me séparer de l'amour que je lui dois. Je suis fortement résolu à tout perdre, à tout souffrir, plutôt que d'être privé de la grâce sanctifiante par un péché mortel.

N'est-ce pas une témérité que de faire à Dieu cette protestation? — Ce serait une témérité criminelle que de faire cette protestation, si on s'appuyait sur ses propres forces ou qu'on ne fût pas parfaitement déterminé à fuir toutes les occasions du péché, et à résister de toutes ses forces aux tentations; mais quiconque ne peut pas se rendre le témoignage qu'il est assuré que, tant que la grâce soutiendra sa volonté actuelle, il ne tombera pas dans le péché mortel, ne peut pas se flatter d'avoir le bon propos; il n'a qu'une velléité de l'éviter, ce qui ne suffit pas pour avoir le bon propos.

Qu'entendez-vous par un bon propos *efficace?* Est-ce celui qui nous préserve de toute rechute? — L'efficacité du bon propos et la persévérance sont deux choses bien différentes. Personne ne peut se répondre qu'il persévérera : on peut au contraire avoir des preuves morales de l'efficacité du bon propos. On juge que le bon propos est *efficace*, 1° lorsqu'il nous fait quitter l'occasion du péché; 2° qu'il nous fait réparer les suites du péché; 3° qu'il fait cesser le scandale; 4° qu'il nous fait prendre les moyens nécessaires pour nous corriger. 1° Quitter l'occasion du péché. Sans cela toutes les promesses de ne plus pécher sont chimériques. En effet, quiconque veut une fin, doit écarter tous les obstacles qui peuvent empêcher d'y parvenir, et faire tous les efforts convenables pour réussir : par conséquent celui qui veut quitter le péché, doit en éviter toutes les occasions, puisque ces occasions sont autant d'obstacles qui l'empêchent de le quitter. La détermination de renoncer au péché est illusoire, tant qu'on reste dans l'occasion. C'est pourquoi Innocent XI a défendu de donner l'absolution à un pécheur qui, promettant de ne plus retomber dans le péché, ne veut pas quitter l'occasion prochaine du péché. Ainsi une servante qui trouve dans la maison de son maître une occasion prochaine de péché mortel, soit de la part du maître, soit de la part des enfants ou des domestiques, est obligée de quitter cette maison, et le maître doit la renvoyer. S'ils ne prennent pas ce parti, ils se trompent sur la nature de leur bon propos. Il faut dire la même chose de deux personnes de différent sexe qui se voient trop familièrement, de celui qui fréquente des maisons et des personnes qui sont pour lui une occasion prochaine de péché mortel, etc. 2° Réparer les suites du péché. Le bon propos étant fondé sur la haine que Dieu porte au péché, n'est pas réel s'il ne le poursuit pas jusque dans ses suites, comme Dieu l'y poursuit. Ainsi un père, une mère qui ont laissé des abus se glisser dans leur maison par leur insouciance, un homme qui a reçu des intérêts usuraires, un médisant qui a déchiré la réputation du prochain, ne peuvent pas se flatter d'avoir le bon propos s'ils ne réparent pas les effets du péché : les premiers, en rétablissant le bon ordre dans leur maison; l'usurier, en rendant les intérêts qu'il a reçus injustement; le médisant, en rétablissant, autant qu'il le peut, l'honneur et la réputation du prochain. Sans cela on doit juger qu'ils n'ont pas le bon propos.

3° Faire cesser le scandale. On ne peut pas avoir une volonté réelle de ne plus offenser Dieu, quand on ne prend pas la peine de faire cesser le scandale qu'on a causé ou qu'on n'a pas empêché lorsqu'on le pouvait et qu'on le devait. Je ne parle pas des personnes qui causent du scandale par des actions et des paroles criminelles, il est évident que si elles ne changent pas de conduite, elles ne peuvent pas avoir le bon propos; je parle de celles dont les actions ne sont pas des crimes, mais qui, ayant l'apparence du péché, sont de vrais scandales, et je dis qu'elles n'ont pas le bon propos, si elles ne font pas cesser ces scandales, ou si elles ne les réparent pas. Ainsi les personnes du sexe dont la parure immodeste blesse la pudeur, dont la familiarité avec des personnes de l'autre sexe donne occasion à des soupçons criminels, n'ont pas le bon propos, tant qu'elles ne renoncent pas à ces scandales.

4° Prendre les moyens nécessaires pour se corriger. Un malade qui refuserait de prendre les remèdes convenables pour se guérir, aurait-il une volonté sincère de recouvrer la santé? Un homme qui ne sortirait pas de sa maison aurait-il une résolution bien ferme d'arriver au lieu où il dit qu'il veut aller? Il en est de même du pécheur qui proteste qu'il veut se corriger, et qui ne prend pas les moyens propres pour réussir. Il y a des remèdes généraux, il y en a de particuliers : les remèdes généraux sont la fuite de l'occasion, la fréquente confession, la prière, la mortification, etc. Les remèdes particuliers

étant propres à telle ou telle maladie de l'âme, on ne peut les indiquer que d'après la connaissance acquise de l'état du pécheur. Ainsi on doit les demander à un confesseur habile, après lui avoir exposé franchement l'état de son âme. Ces remèdes paraîtront peut-être trop amers, ce n'est pas une raison pour les négliger ; rien ne doit paraître trop difficile à celui qui a la volonté de se sauver.

Ne doit-on pas conclure de toutes ces explications que le bon propos est très-rare? — Je le crois : et c'est ce qui fait trembler pour tant de pécheurs qui promettent toujours de s'amender, sans mettre jamais la main à l'œuvre. Pharaon promit dix fois de laisser aller les enfants d'Israël, et se repentit autant de fois de l'avoir promis ; il se mit en marche à la tête d'une armée pour les retenir. N'est-ce pas là l'image d'un pécheur qui promet de se corriger, et qui ne quitte pas l'occasion du péché, ne répare pas les suites du péché, ne fait pas cesser le scandale, et ne prend pas les moyens efficaces pour se corriger? N'a-t-on pas raison de craindre que toutes ses confessions ne soient sacriléges, et qu'il ne soit dans l'habitude du péché?

CHAPITRE XXXVII.

De l'habitude du péché.

Qu'est-ce que l'habitude du péché? — C'est un funeste penchant, une malheureuse facilité de pécher, contractée ou fortifiée par les péchés qu'on a commis, et qui porte à retomber dans les mêmes fautes. C'est ainsi que la rechute fortifie l'habitude. On commet le premier péché avec répugnance, il est suivi de honte et de remords ; on se laisse aller au second avec plus de facilité, avec moins de honte et de remords ; à mesure qu'on retombe, la honte diminue, la facilité et la hardiesse augmentent. C'est ainsi que l'habitude se fortifie. Le péché d'habitude se commet avec moins de liberté, à cause du violent penchant qui entraîne la volonté : le péché n'en est pas moins grand, parce que si la liberté du pécheur d'habitude est entravée, il ne peut attribuer ce malheur qu'à l'abus qu'il a fait de la grâce de Dieu. C'est ce qui rend cette faute un péché de malice, beaucoup plus grief que ceux de faiblesse, qui se commettent dans le premier accès d'une passion violente, ou dans une occasion séduisante et imprévue, ou dans une forte tentation extérieure.

A quelles marques peut-on connaître le péché d'habitude? — Il faut avoir égard à beaucoup de choses qui précèdent, qui accompagnent et qui suivent le péché : 1° à l'âge, au caractère, au génie du pécheur ; 2° aux occasions cherchées ou non, prévues ou imprévues, qui l'ont fait tomber ; 3° aux tentations plus ou moins fréquentes, continuelles ou rares, fortes ou faibles ; au nombre de résistances à ces tentations, aux efforts qu'on a faits ou qu'on n'a pas voulu faire pour y résister ; 4° aux circonstances qui ont accompagné les chutes ; 5° à la douleur dont elles ont été suivies, aux pénitences qu'on s'est imposées pour se punir et se préserver de la rechute ; 6° à la sincérité de la confession, à la douleur qui l'accompagne ; 7° à la manière dont on reçoit les avis du confesseur, à la fidélité avec laquelle on les suit, pour se précautionner contre les tentations. De là on peut conclure que l'habitude du péché est formée, quand la rechute est fréquente et inconsidérée.

Qu'entendez-vous par une rechute fréquente? — Il est facile de se tromper, en jugeant de l'habitude par le nombre de fois que le pécheur est tombé dans le péché. C'est ne pas connaître le cœur humain, c'est ne pas distinguer ce qui est faiblesse de ce qui est malice dans une affection au péché. Un homme qui a rompu une mauvaise habitude, qui a fait une sincère pénitence, peut encore retomber dans le péché et même y retomber plusieurs fois ; mais s'il a résisté souvent à des tentations fréquentes et violentes, s'il a gémi de ses chutes, s'il a fait tous ses efforts pour les réparer promptement, s'il s'est empressé de se confesser, on ne doit par le regarder comme pécheur d'habitude : on doit le consoler, l'encourager, le soutenir par de bons avis, par des pratiques salutaires, selon ses besoins. Au contraire, s'il se porte, comme de lui-même, avec facilité, avec plaisir aux mêmes péchés, quand l'occasion se présente, ou s'il la cherche, s'il tombe sans y penser, faute de vigilance et de précaution, s'il néglige les avis qui lui ont été donnés et les pratiques qui lui ont été recommandées, quoiqu'il tombe rarement, une fois ou deux par an, parce qu'il ne se trouve pas plus fréquemment dans l'occasion du péché, on doit juger qu'il est dans l'habitude du péché. Il n'est pas nécessaire de tomber toutes les fois qu'on est tenté ou que l'occasion se présente, il suffit que le pécheur se porte avec facilité au même péché, fréquemment, eu égard à la fréquence des tentations. Il y a des pécheurs qui contractent l'habitude du péché dès la première fois qu'ils le commettent, d'autres sont dans l'habitude, quoiqu'ils ne l'aient pas encore commis, parce que n'ayant pas à leur disposition ce qui est nécessaire pour le commettre, ils y prennent plaisir, ils le désirent, ils en cherchent l'occasion, ce qui prouve que le penchant est formé et par conséquent que l'habitude existe.

Quand est-ce que la rechute est inconsidérée? — Quand elle n'a été précédée d'aucun soin, d'aucune diligence pour se corriger, quand on n'a fait rien ou presque rien pour s'affermir dans ses bonnes résolutions, quand on n'a pas quitté les occasions du péché. Un exemple rendra cette vérité sensible. Une personne assaillie vingt fois par jour de pensées obscènes n'y succombe pas pendant un certain temps, elle les rejette, elle s'arme du bouclier de la foi, elle combat son ennemi ou elle le méprise, selon les circonstances où elle se trouve, elle porte son esprit vers un autre objet, elle redouble de vigilance, à mesure que le combat devient plus terrible ; néanmoins il arrive qu'elle est dan-

gereusement blessée; elle succombe : on ne peut pas dire que sa rechute est inconsidérée; elle n'a négligé aucun des moyens qui pouvaient lui assurer la victoire. Son péché doit être considéré comme un péché de faiblesse. Au contraire, on jugera qu'une autre personne a fait une rechute inconsidérée, quoiqu'elle ne soit pas retombée plus fréquemment que l'autre dans le même espace de temps : parce que le démon lui suscite rarement des pensées obscènes, elle n'a point ou presque point de combats à soutenir : cependant, toutes les fois que la tentation se présente, elle s'y arrête avec plaisir, elle n'a pas le courage de résister, elle rend les armes dès qu'elle aperçoit l'ennemi ; elle dira, pour se justifier, qu'elle est tombée sans y penser : c'est ce qui prouve que sa rechute est inconsidérée et qu'elle est dans l'habitude du péché.

Cette habitude du péché rend-elle le pécheur indigne d'absolution? — Un pécheur qui se confesse pour la première fois d'un péché mortel d'habitude, peut recevoir l'absolution, pourvu qu'il donne des marques suffisantes de bon propos. La femme pecheresse obtint le pardon de ses péchés sans aucune épreuve. *Beaucoup de péchés lui furent pardonnés, parce qu'elle aima beaucoup* (*Luc*, VII, 47). Par conséquent l'habitude du péché était rompue. C'est sur cet exemple qu'un confesseur se fonde pour donner l'absolution à un pécheur qui a renoncé à son péché, et qui ne l'a jamais trompé par des promesses sans effet, ni d'autres confesseurs auxquels il se serait adressé précédemment ; mais s'il a déjà confessé plusieurs fois ce péché, et qu'ayant promis de rompre l'habitude, il n'ait pas pris les moyens nécessaires pour réussir, il n'a pas le bon propos : or, nous avons vu dans le chapitre précédent que le défaut de bon propos rend l'absolution nulle et sacrilége ; elle l'est donc aussi quand le pécheur vit dans l'habitude du péché. Par exemple, un homme qui, depuis plusieurs années, est habitué à jurer, à blasphémer, à médire, à s'enivrer, à mentir en matière importante, une femme, sujette à la colère, qui s'emporte contre ses enfants et ses domestiques, qui les frappe avec une rigueur outrée, qui leur donne des exemples pernicieux, sont indignes d'absolution, tant qu'ils ne renoncent pas à ces mauvaises habitudes, quoiqu'ils sentent des remords, qu'ils désirent se corriger et qu'ils le promettent.

Que doit faire un pécheur qui s'aperçoit qu'il vit dans l'habitude du péché? — Il doit s'éloigner franchement de l'occasion prochaine du péché, faire tous ses efforts, prendre tous les moyens, employer les remèdes les plus efficaces pour extirper cette malheureuse habitude, prier souvent et avec ferveur, pratiquer des mortifications réglées par la prudence, celles surtout qui sont les plus propres à contrarier son habitude ; se confesser fréquemment, pour faire connaître à son confesseur l'état de son âme, ses succès ou ses défaites, et pour lui demander des remèdes qui conviennent aux circonstances dans lesquelles il se trouve; enfin ne pas se fâcher ni se déconcerter si son confesseur lui diffère l'absolution jusqu'à ce que l'habitude soit détruite. C'est la conduite que prescrit saint Charles Borromée, en ordonnant aux confesseurs de remettre les pénitents jusqu'à ce qu'ils se soient corrigés.

Si le pécheur est en danger de mort, peut-on différer l'absolution? — Quand le danger est certain, il vaut mieux risquer le sacrement que l'âme d'un homme, pour lequel Jésus-Christ a versé son sang. On doit dire alors avec saint Augustin : Nous donnons l'absolution, mais nous n'en répondons pas. Un confesseur répondra à Dieu de toutes les absolutions qu'il aura données aux personnes qui sont en santé : pour celles qui sont en danger de mort, l'Église lui ordonne de se contenter des protestations du mourant, quoiqu'il n'ait pas le temps de s'assurer de ses dispositions. Terrible situation pour un homme qui a passé des années dans l'habitude du crime, et qui reçoit l'absolution dans des dispositions bien équivoques, sans avoir le temps de s'éprouver !

Si un chrétien n'a à se reprocher que des péchés véniels d'habitude, peut-il recevoir l'absolution ? — Quoique le concile de Trente (*sess.* XIV, *c.* V) ait enseigné qu'on peut ne pas déclarer dans la confession les péchés véniels, parce qu'il y a d'autres moyens d'en obtenir le pardon, cependant si on n'a pas rompu la mauvaise habitude, on commettrait un sacrilége en recevant l'absolution, parce que la contrition, qui est une partie nécessaire du sacrement, manquerait. Si cependant on s'accusait de quelque autre péché mortel ou véniel dont on aurait une contrition véritable, l'absolution ne serait ni nulle, ni sacrilege, parce qu'un péché véniel peut être remis sans qu'un autre le soit. Cependant, comme un péché véniel peut devenir mortel par des circonstances qui l'accompagnent, les personnes qui vivent ordinairement bien ne doivent pas négliger de s'accuser de ces péchés véniels, quoiqu'elles aient lieu de croire qu'elles n'ont pas une contrition suffisante, parce que ce serait s'exposer à retenir un péché mortel, ce serait empêcher le confesseur de connaître leur état, et se priver des avis utiles qu'il donnerait; mais elles doivent ajouter à leur confession l'aveu de quelque faute mortelle ou vénielle de leur vie passée, capable d'exciter en elles une véritable contrition, pour assurer par là la matière de l'absolution. Ces personnes qui vivent dans l'habitude du péché véniel ne doivent pas négliger de se corriger, de prendre tous les moyens que le confesseur leur suggère, parce que ces habitudes les conduisent directement au péché mortel, en affaiblissant la grâce, en faisant à l'âme de légères blessures qui ne peuvent manquer de lui causer la mort, en fortifiant les penchants naturels et l'enhardissant au péché. Par exemple, une femme qui prend plaisir à se considérer dans un miroir, à tenir des conversations frivoles, à faire et à recevoir des visites inutiles, est dans le plus

grand danger de commettre des péchés mortels; et peut-on vivre tranquille dans cet état? *Celui qui aime le danger y périra* (*Eccli.*, III, 27).

CHAPITRE XXXVIII.

De l'ignorance.

Qu'est-ce que l'ignorance? —L'ignorance, considérée en elle-même, est le défaut de connaissance. L'ignorance est bien différente de l'erreur. Celle-ci est une fausse opinion qu'on se met dans l'esprit, faute de connaissance ou d'examen; l'ignorance ne forme point d'opinion. L'ignorance est quelquefois excusable; l'erreur ne l'est jamais, parce qu'elle est fondée sur une présomption téméraire de ses propres connaissances. Il est bien des choses qu'on peut ignorer sans danger, que tout le monde n'est pas obligé de connaître, qui ne sont pas à la portée de tous les hommes. L'ignorance de ces objets est sans conséquence pour le salut. Il en est d'autres que l'on est tenu de savoir, soit dans l'ordre de la religion, soit relativement à sa condition, à son emploi, à son rang. C'est de l'ignorance de ces objets que nous allons parler dans ce chapitre.

Combien y a-t-il de sortes d'ignorances?—Nous ne considérons ici l'ignorance que dans son origine, parce que c'est elle qui est la plus ordinaire dans la pratique. Il y en a de deux sortes: l'une qui est *invincible;* l'autre qui est *vincible*. L'ignorance *invincible* est celle qu'on n'a pas pu vaincre par les moyens ordinaires de la nature et de la grâce; d'où il suit que le plus léger doute sur la légitimité d'une action est incompatible avec l'ignorance *invincible*. L'ignorance *vincible* est celle qu'on peut vaincre par ces mêmes moyens et qu'on eût en effet vaincue, si on les eût employés, comme on y est tenu; car quand il s'agit de choses qu'on n'est pas obligé de savoir, on les met au rang des objets de l'ignorance *invincible*. L'ignorance *vincible* se divise en ignorance *affectée* et en ignorance *grossière*. La première est accompagnée d'un dessein formel de ne pas s'instruire de ses devoirs, de peur de se gêner en les accomplissant. Tels sont ceux qui négligent d'assister aux instructions de leur paroisse, de demander conseil dans un doute, de peur de connaître la vérité. L'ignorance *grossière* provient d'une négligence volontaire à s'instruire de ses devoirs, sans avoir l'intention formelle de les omettre. C'est le cas d'un homme qui, connaissant l'obligation de s'instruire des devoirs de la religion, ne veut pas prendre la peine d'écouter les instructions publiques. Plus on a de facilité à surmonter cette ignorance, plus on est coupable en y persévérant.

L'ignorance *invincible* disculpe-t-elle devant Dieu celui qui commet une mauvaise action? — Oui: une action n'est imputée à péché que lorsqu'elle est volontaire, c'est-à-dire quand celui qui agit a connu ou pu et dû connaître la bonté ou la malice de l'action à laquelle la volonté se détermine: or, l'ignorance *invincible* emporte nécessairement l'impossibilité d'acquérir cette connaissance. Ce qu'on fait dans cette ignorance n'est ni libre, ni volontaire. Si alors on accomplit une loi, si on la transgresse, c'est par hasard, sans la coopération de l'intelligence. Celui qui agit ainsi est sans mérite comme sans crime. Jésus-Christ n'a-t-il pas enseigné que les Juifs n'auraient pas été coupables pour n'avoir point cru, s'il n'était pas venu leur annoncer la vérité (*Jean*, XV, 22)? Les infidèles qui n'ont pas pu connaître l'Evangile ne seront pas punis pour ne l'avoir pas cru et pratiqué. Un Dieu infiniment juste ne peut pas exiger que l'homme pratique ce qu'il ordonne, quand sa volonté ne lui est pas manifestée et qu'il n'a pas pu la connaître; mais cette infidélité négative ne les sauvera pas. Pour se sauver, il faut croire en Jésus-Christ: c'est un moyen indispensable. Les préceptes, au contraire, sont susceptibles de dispense, et l'ignorance *invincible* est la dispense la plus légitime. Ainsi ce n'est pas pour n'avoir pas accompli les préceptes de la loi que ces infidèles seront punis, ce sera à cause du péché originel et des péchés actuels qu'ils auront commis et qui n'auront pas été effacés par les moyens que Dieu a institués. Cette ignorance *invincible* excuse de péché une action qui autrement serait criminelle. Un homme a acheté dans une foire ou dans un marché public un objet volé; il n'en avait pas le moindre doute, il l'a acheté le prix ordinaire; il n'a pas péché. Son ignorance était *invincible*. Il ne pouvait pas faire de recherches sur l'origine de cet objet, puisqu'il ne pouvait pas soupçonner qu'il eût été volé.

Que dites-vous de l'inadvertance? — Il y a une inadvertance qui excuse de péché, ainsi que l'ignorance *invincible*, parce qu'elle est aussi involontaire. Un exemple rendra cette vérité sensible. Un chasseur entend du bruit dans des broussailles, il aperçoit un objet qu'il prend pour une bête fauve, il prend les précautions ordinaires pour s'en assurer; il tire et tue son ami. Son action est certainement mauvaise; cependant il n'est pas coupable, parce que son inadvertance est involontaire.

L'ignorance *vincible* disculpe-t-elle devant Dieu?—Non, parce qu'une action faite dans cette ignorance est volontaire au moins dans sa cause. On ignore, parce qu'on a négligé de s'instruire des choses qu'on est obligé de savoir. On ignore que telle action est défendue; mais la cause de cette ignorance étant volontaire, l'action que l'on fait en conséquence de cette ignorance est criminelle. Une famille entière a manqué à jeûner, à faire abstinence, parce que personne de la maison n'a assisté à la messe paroissiale le dimanche où l'on a annoncé ce jeûne ou cette abstinence; cette négligence coupable rend l'omission volontaire Un marchand a entendu des instructions ou lu quelque livre qui lui donne quelques doutes sur certains usages du commerce, il suit néanmoins la coutume sans s'instruire des règles de la justice dans le commerce; sa

négligence le rend responsable devant Dieu de toutes les fraudes, de toutes les injustices qu'il commet, parce qu'il ne tenait qu'à lui de dissiper son ignorance. Il y avait dans l'ancienne loi des sacrifices pour les péchés d'ignorance. Jésus-Christ déclare que le serviteur qui a ignoré la volonté de son maître ne sera pas exempt de châtiment (*Luc*, XII, 48). Il ne s'agit pas ici de l'ignorance *invincible*. Nous avons vu que cette ignorance est exempte de péché et par conséquent de châtiment. Jésus-Christ, sur la croix, tout en excusant ses bourreaux à cause de leur ignorance, reconnaît qu'ils ont besoin de toute l'indulgence de son Père (*Luc*, XXIII, 34). Leur ignorance n'empêchait donc pas qu'ils ne fussent coupables. S. Pierre, en avouant que c'est par ignorance qu'ils ont crucifié Jésus-Christ, ajoute qu'ils doivent faire pénitence, afin que leurs péchés leur soient pardonnés (*Act.*, III, 17, 19). Il reconnaît donc, comme Jésus-Christ l'a enseigné, que l'ignorance *vincible* ne disculpe pas devant Dieu. Telle était celle des Juifs contemporains de Jésus-Christ. Les miracles qu'il opérait publiquement étaient bien capables de prouver sa divinité, s'ils eussent voulu y faire attention. Leur ignorance était donc *vincible*.

Cette ignorance ne diminue-t-elle pas l'énormité du péché? — Si l'ignorance *vincible* n'est pas *affectée*, elle diminue l'énormité du péché, quoiqu'elle n'empêche pas qu'une mauvaise action ne soit un péché. Celui qui transgresse les ordres de son maître, lorsqu'il connaît sa volonté, sera puni plus sévèrement que celui qui pèche par ignorance. Il y a en effet moins de malice dans le second cas que dans le premier. Néanmoins cette ignorance ne peut pas ordinairement rendre véniel un péché qui serait mortel à cause de la gravité de la matière. L'ignorance *vincible* ne peut excuser de péché mortel des hommes qui vivent dans une négligence habituelle, qui ne cherchent pas à connaître la volonté de Dieu, qui se soucient fort peu des instructions de leurs pasteurs et des autres ministres de la parole divine. Ces hommes, qui malheureusement sont en trop grand nombre, ne peuvent pas s'excuser de péché mortel à cause de leur ignorance, quand il s'agit de certains péchés contre la modestie, contre la justice, contre les premières conséquences de la loi naturelle, contre les obligations de leur état. L'ignorance *vincible* ne pourrait les excuser de péché mortel que quand il s'agit des lois positives, et que leur négligence n'est pas considérable : autrement, elle ne peut que diminuer la rigueur des tourments éternels, s'ils ont le malheur de mourir sans s'être réconciliés avec Dieu par le sacrement de pénitence. Triste consolation !

Vous venez de dire que l'ignorance *vincible* diminue l'énormité du péché, si elle n'est pas *affectée*; pourquoi cette distinction? — C'est que l'ignorance *affectée*, loin de diminuer l'énormité du péché, l'augmente. Elle provient d'un mépris de la loi de Dieu et des devoirs auxquels on est tenu, soit comme chrétien, soit comme exerçant telle profession, tel état. C'est celle des impies qui disaient à Dieu : *Retirez-vous de nous, nous ne voulons point connaître ni suivre vos voies* (*Job*, XXI, 14), de ceux qui *ne veulent point s'instruire pour faire le bien* (*Ps.* XXXV, 4). La mauvaise disposition où ils vivent est criminelle ; elle ne peut rendre excusable une ignorance qui en est le fruit. Telle est l'ignorance des impies de nos jours, qui tournent en ridicule les instructions qui les éclaireraient sur leur funeste état; celle des usuriers, en qui tout sentiment de religion n'est pas éteint, qui sentent des remords sur leur état, et qui négligent de s'instruire; celle de tant de personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, qui ignorent les principaux mystères de la foi, les vertus théologales, ce qui regarde les sacrements qu'elles doivent recevoir, les commandements de Dieu et de l'Eglise, et les devoirs de leur état, parce qu'elles ne veulent pas profiter des instructions qu'elles pourraient se procurer facilement. Toutes ces personnes vivent dans l'ignorance volontaire, pour pécher plus librement.

Telle est l'ignorance des personnes mariées qui commettent certains péchés très-graves dans le mariage, parce qu'elles ne veulent pas s'instruire des devoirs de leur état. Telle celle des maîtres et maîtresses des pères et mères de famille qui ne veulent pas s'assurer si leurs domestiques et leurs enfants savent les choses nécessaires au salut, de peur d'être obligés de les instruire, ou de leur procurer l'instruction dont ils ont besoin. Tel est le péché d'une mère, qui ne veut pas voir la parure immodeste de ses filles, de peur d'être obligée de les chagriner, en leur faisant observer les règles de la modestie chrétienne. Telle est la négligence des parents qui, soupçonnant que leurs enfants fréquentent des compagnies dangereuses, ne prennent pas la peine de s'en assurer pour remédier au mal. Ils ont beau dire : *Je ne le savais pas*, Dieu leur dira : *Vous deviez le savoir*.

Que dites-vous de l'ignorance *grossière?* — Elle est plus ou moins criminelle, selon le degré de négligence qui en est la source. Néanmoins quand il s'agit des devoirs de son état, elle ne peut pas servir d'excuse, parce que quiconque exerce une profession, est obligé de savoir ce que le commun des hommes de la même profession savent. Ainsi un médecin, un juge, un avocat, etc., qui n'a pas cette connaissance, doit l'acquérir sans délai ; et s'il ne le peut pas par un travail assidu, joint à une prière fervente, afin d'obtenir de Dieu les lumières nécessaires, il doit renoncer à son état.

Sommes-nous responsables des suites de l'ignorance *vincible?* — Quelque dure que paraisse cette réponse, on ne peut pas la dissimuler. Oui, les suites de cette ignorance sont à notre charge; qui veut la cause, veut l'effet. Comme cette ignorance est volontaire au moins dans sa cause, toutes les suites sont

réputées volontaires. Cette réponse est alarmante; car combien de personnes ont ignoré et ignorent encore les devoirs essentiels de leur état? A combien de personnes pourrait-on dire ce que le confesseur de Charles-Quint lui disait : *Vous avez confessé les péchés de Charles, confessez maintenant ceux de l'empereur?* Combien de réparations sont obligés de faire des hommes publics qui ont commis ou favorisé des injustices, parce qu'ils n'avaient pas une connaissance suffisante des devoirs de leur état !

Un homme qui s'aperçoit qu'il est coupable de cette ignorance *vincible,* et qui prend tous les moyens ordinaires de la vaincre, est-il responsable des fautes qu'il commet pendant qu'il travaille à s'instruire? — Si cet homme prend de bonne foi la peine de s'instruire, il doit commencer par ne rien hasarder, jusqu'à ce qu'il ait acquis les connaissances qui lui sont nécessaires. Si, pendant qu'il s'instruit, il lui échappait, par mégarde, quelque faute d'ignorance, quoiqu'il soit plus sûr de s'en confesser, on peut espérer de la bonté de Dieu qu'il ne l'imputera pas à péché, ce qui faisait le crime étant effacé par la pénitence et réparé par le travail. L'ignorance est un mal dont les suites sont incalculables, surtout parce qu'elle conduit à se former une mauvaise conscience, qui est une source de péchés.

CHAPITRE XXXIX.

De la conscience.

Pourquoi dites-vous que la mauvaise conscience est une source de péchés? — Avant de répondre à cette question si importante en morale, il faut expliquer ce que c'est que la conscience, et combien il y en a d'espèces.

I. La conscience que saint Bernard appelle *la conscience du cœur,* est un jugement intérieur et de pratique, qu'on porte sur ce que l'on doit faire ou éviter dans telle circonstance particulière, ou sur ce qu'on a fait ou omis dans celles où l'on s'est trouvé. Ainsi la conscience suppose la connaissance des règles de conduite qu'on doit suivre, elle ne la donne pas. Elle applique aux cas particuliers les lois et les règles générales de la morale. Guide fidèle, elle nous éclaire sur nos devoirs, et nous empêche de nous y méprendre avant d'agir; juge équitable, elle condamne ou approuve ce que nous avons fait.

II. Comme nos passions, nos préjugés, l'intérêt, l'ignorance peuvent nous aveugler, nous pouvons nous égarer en suivant les lumières actuelles de notre conscience. C'est pourquoi il faut distinguer différentes espèces de conscience : 1° la conscience vraie et la conscience fausse; 2° la conscience certaine et la conscience douteuse ; 3° la conscience large et la conscience scrupuleuse; 4° la conscience probable et la conscience improbable.

1° La conscience *vraie* et *droite,* qui mérite seule le nom de conscience, est celle qui représente comme bon ce qui est bon, comme mauvais ce qui est mauvais, et qui donne à chaque chose le degré de bonté ou de malice qui lui convient. La conscience *fausse* ou *erronée* est celle qui condamne ce qui est bon, approuve ce qui est mauvais, ou qui représente comme légère une faute grave, ou comme péché grief ce qui est léger; 2° la conscience *certaine* est celle qui prononce avec assurance sur la bonté ou la malice d'une action particulière. C'est la conscience *vraie* et *droite* accompagnée d'une confiance que la conscience *droite* ne donne pas toujours. La conscience *douteuse* est celle qui n'ose prononcer sur le mérite d'une action, à cause de l'égalité apparente des motifs pour et contre ; 3° la conscience *large* est celle qui ne s'alarme de rien, toujours prête à interpréter favorablement les lois qui peuvent la gêner, prononçant toujours d'après les opinions les plus commodes et les plus relâchées. La conscience *scrupuleuse* est celle qui, sans raisons ou sans motifs suffisants, craint qu'il n'y ait du péché où il n'y en a pas; 4° la conscience *probable* est celle qui repose sur des motifs graves et suffisants pour obtenir le consentement d'un homme prudent, quoiqu'ils ne soient pas infaillibles. La conscience *improbable* est celle qui est appuyée sur un motif incapable d'obtenir le consentement d'un homme prudent. D'après ces définitions, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi une mauvaise conscience est la source de beaucoup de péchés.

Quelle règle devons-nous suivre par rapport à notre conscience? — Nous ne devons jamais agir contre notre conscience, quelle qu'elle soit. Il n'est jamais permis de faire une chose que l'on croit être mauvaise : or, celui qui agirait contre sa conscience ferait une chose qu'il croit être mauvaise. Il est dans la disposition intérieure de transgresser la loi de Dieu; et c'est cette disposition de la volonté qui fait la malice du péché.

Saint Paul, dans le XIVe chap. de l'Epître aux Romains, prouve que les viandes immolées aux idoles ne souillent pas ceux qui en mangent. Néanmoins si quelqu'un en mangeait contre sa conscience, il pècherait, parce qu'il agirait contre cette persuasion intérieure qu'il appelle *for,* et tout ce qu'on fait contre cette persuasion est péché. C'est la doctrine de l'Esprit saint; c'est ainsi que l'entend le IVe concile de Latran. Ainsi celui qui ferait une chose bonne en elle-même, pècherait si sa conscience, par erreur, la lui représente mauvaise.

Quel péché commet celui qui agit contre sa conscience? — Il commet celui qu'il croit commettre, quant à l'espèce et quant à la grièveté, parce qu'il veut faire l'action que sa conscience lui dit être mauvaise. Ainsi un homme qui vole une modique somme, croyant qu'il commet par là un péché mortel, est réellement coupable de ce péché, à cause de la mauvaise disposition de sa volonté. Celui qui ne jeûne pas un jour où il s'y croit obligé, quoique cette obligation n'existe pas, est coupable ; de même que celui qui ne restitue pas un objet qu'il croit faussement n'être pas à lui.

Est-il permis de s'écarter de ce que dicte la

conscience *vraie* et *droite?* — Non : s'il n'est jamais permis d'agir contre la conscience, quelle qu'elle soit, à plus forte raison doit-on prendre pour sa règle la conscience qui est fondée sur la raison et la vérité. Comme il n'est jamais permis de s'écarter de la raison que Dieu nous a donnée pour nous diriger, on est toujours coupable quand on ne suit pas le jugement intérieur, qui est l'expression de cette raison. Si cependant cette conscience droite représentait une chose comme conseil évangélique et non comme un précepte, on ne pècherait pas en ne la suivant pas, parce que les conseils ne nous obligent pas : il n'y a que les préceptes.

Quand la conscience est fausse, est-on obligé de la suivre? — Si l'erreur est *invincible*, on doit la suivre ; parce que si on ne la suivait pas, on agirait contre sa conscience, ce qui n'est jamais permis : d'ailleurs, l'ignorance *invincible* disculpe devant Dieu. On n'est donc pas coupable en suivant la conscience *invinciblement fausse*.

Ce n'est pas qu'il y ait un précepte de la suivre, ou que Dieu nous l'ait donnée comme une règle de morale : il ne peut pas être l'auteur de l'erreur; c'est parce qu'on ne peut éviter le péché qu'en la suivant, puisque, d'un côté, on ne peut pas la rectifier, et que de l'autre, il n'est pas permis d'agir contre ce qu'elle prescrit.

Si l'erreur est *vincible*, il n'est jamais permis de suivre la conscience *fausse*. La fausse conscience, en ce cas, n'excuse pas plus que l'ignorance *vincible;* et tout ce qu'on fait par l'impulsion d'une telle conscience est volontaire, au moins indirectement. S. Paul suivait la voix de sa conscience quand il persécutait les chrétiens (*Act.*, XXVI, 9); néanmoins il reconnaît qu'il a commis une très-grande faute que Dieu lui a pardonnée par son infinie miséricorde (I *Tim.*, I, 13).

D'après cette réponse, un homme dont la conscience est fausse ne pourrait pas éviter le péché ; car, s'il suit sa conscience, il pèche; s'il agit contre sa conscience, il pèche. Dieu met-il un homme dans l'impossibilité de se sauver? — Dieu est trop juste et trop bon pour mettre sa créature dans cette funeste position ; il n'y en a pas où un homme ne puisse se sauver, s'il veut faire usage des moyens naturels et surnaturels que Dieu lui offre. Ainsi celui dont la conscience est fausse peut se sauver comme toute autre personne.

On ne doit point agir contre la conscience *vinciblement fausse*, ni la suivre ; on est obligé de s'instruire pour la rectifier; si on n'a pas le temps de la rectifier, il faut faire un acte de contrition de son ignorance, prendre la résolution de s'instruire ; ensuite, quelque parti qu'on prenne, on ne sera pas coupable de la faute qu'on pourrait commettre, parce que l'ignorance ne sera plus volontaire. Un exemple fera disparaître cette prétendue impossibilité de se sauver. Une femme chargée de soigner un malade qu'elle ne peut quitter, n'a personne pour la remplacer un jour de dimanche ou de fête d'obligation, pour qu'elle aille assister à la messe; elle est assez peu instruite pour ignorer que le précepte naturel de secourir le prochain l'emporte sur le précepte positif d'entendre la messe ; elle n'a personne dans le moment pour l'instruire, elle n'est pas dans la nécessité de pécher; qu'elle élève son cœur vers Dieu ; qu'elle fasse un acte de contrition de son ignorance, en promettant de se faire instruire ; qu'elle demande à Dieu les lumières dont elle a besoin ; qu'elle prenne ensuite le parti qui lui paraîtra le meilleur, elle ne pèchera pas. Si cependant on commet une injustice, une fraude, une usure, on sera tenu de réparer tout le dommage qu'on aura causé au prochain, parce que ce tort est volontaire dans sa cause.

Est-on obligé de suivre une conscience certaine? — Si on ne peut pas s'écarter de ce que prescrit une conscience *droite* et *vraie*, à plus forte raison serait-on inexcusable de ne pas suivre une conscience *certaine*, puisqu'elle ajoute à la vérité une persuasion intime, fondée sur la prudence qui exclut tout doute, toute perplexité.

Que doit-on faire quand on a une conscience douteuse dans la pratique? — On doit s'abstenir d'agir, jusqu'à ce qu'on ait éclairci son doute et acquis la certitude morale de la bonté de l'action qu'on veut faire; ou si on est obligé d'agir avant d'avoir consulté, il faut prendre le parti le plus sûr, celui qui est le plus conforme à la loi. Celui qui agirait autrement dans le doute, s'exposerait évidemment au danger de pécher, et conséquemment il se rendrait coupable du péché qu'il regarde comme douteux. *Celui qui aime le danger y périra* (*Eccli.*, III, 27). Il manquerait à l'amour qu'il doit à Dieu et qu'il se doit à lui-même. On n'aime pas Dieu comme il veut être aimé, quand on fait volontairement, et de propos délibéré, une action, lorsqu'on doute si elle ne lui déplaît pas; on manque également à l'amour qu'on se doit à soi-même, puisque c'est risquer son salut éternel : car, si ce qu'on doute être un péché mortel, l'était en effet, quelle excuse pourrait-on alléguer pour se justifier d'avoir hasardé ses plus grands intérêts? Les païens ont connu cette vérité. Cicéron enseigne qu'il n'est pas permis de faire ce qu'on doute être mauvais; parce que quand on est en balance si une chose est juste ou non, c'est une marque qu'on y aperçoit quelque injustice à travers les raisons de douter.

Quelle est la grièveté du péché que l'on commet en agissant dans le doute? — Le péché que l'on commet alors est de la nature de l'objet du doute, un mensonge, un parjure, une injustice, etc., si tel est l'objet du doute ; un péché mortel, si on doute que l'action que l'on fait est un péché mortel ou véniel.

Si le doute vient d'une ignorance *invincible*, n'est-on pas excusable? — Non : l'ignorance *invincible* disculpe devant Dieu, puisqu'elle est involontaire ; mais cette ignorance n'empêche pas que le doute n'existe. Or, quiconque agit sans pouvoir se rendre témoignage que son action n'est pas mauvaise, pèche,

à cause de la disposition où il est de commettre un péché; et n'est-ce pas le cas de celui qui agit dans le doute causé par l'ignorance *invincible?* Il est vrai que si cette ignorance était *vincible*, et qu'il connût la vérité, son doute s'évanouirait, alors sa conscience éclairée ne serait plus douteuse; mais tandis que le doute subsiste, peu importe quelle en soit la cause. Ainsi, un homme qui doute si un contrat est licite ou non, et qui ne peut pas lever ce doute par l'étude ou par quelque autre moyen, est dans l'ignorance *invincible :* son doute est très-réel; il doit s'abstenir de faire ce contrat, jusqu'à ce que son doute soit levé.

Si on n'avait qu'une simple inquiétude, parce que les raisons de douter sont très-fortes d'un côté et très-faibles de l'autre, il ne serait pas nécessaire de faire cesser le doute, ni de découvrir toutes les raisons qui rendent l'action légitime, il suffirait de reconnaître qu'on n'a pas de raison suffisante pour croire qu'elle est défendue.

Que doit faire un homme qui, à cause d'un doute qu'il n'a pas le temps d'éclaircir, se trouve dans l'impossibilité d'éviter deux maux? — Il doit choisir le parti qui lui paraît le moins mauvais; ou si les deux partis lui paraissent également mauvais, il peut choisir celui qu'il voudra, pourvu qu'il ne prenne aucun plaisir au mal apparent qu'il choisit.

Est-il permis de suivre la conscience large? — Non : nous avons prouvé qu'il n'est pas permis de suivre une conscience *vinciblement erronée ;* il n'est pas plus permis de suivre une *conscience large*, puisqu'elle est fausse et qu'elle ne repose que sur des motifs frivoles; et comme, d'un autre côté, on ne doit jamais agir contre sa conscience, on doit s'instruire des bonnes règles et corriger l'erreur qui égare la conscience. Combien donc sont coupables des chrétiens qui se vantent d'avoir la conscience *large*, qui s'applaudissent d'avoir trouvé un confesseur qui pense comme eux, parce qu'ils l'ont trompé par un faux exposé, et qui se félicitent d'en avoir quitté un qui était trop sévère, pour s'adresser à un autre qui est plus accommodant!

Peut-on agir contre la conscience scrupuleuse? — Non; mais il faut rectifier cette conscience par les moyens indiqués dans le chapitre XXXIII, *des scrupules.*

Un scrupuleux n'est pas tenu de faire un examen de sa conscience aussi détaillé qu'un autre, lorsque cet examen le trouble au point qu'il ne peut le faire tranquillement; il ne pèche pas en suivant l'avis d'un homme prudent, quand cet homme se tromperait, parce que le scrupuleux fait alors tout ce qui est en son pouvoir pour éviter le péché.

Comment doit-on se conduire avec une conscience probable? — 1° Quand la conscience dicte qu'une opinion est moins probable et moins sûre que celle qui lui est opposée, il n'est jamais permis de la suivre, au mépris de celle qui est en même temps, et plus probable, et plus sûre; ce serait s'exposer au danger évident de pécher, ce serait manquer à ce que l'amour de Dieu exige de nous, ce serait mépriser l'avis de saint Paul qui nous ordonne (I *Thess.*, V, 22) de nous abstenir de tout ce qui a l'apparence du mal : or, celui qui suivrait l'opinion la moins probable et la moins sûre, non seulement ne s'abstiendrait pas de l'apparence du mal, mais il choisirait librement le parti qu'il croit mauvais; 2° quand deux opinions sont également probables, il n'est jamais permis de suivre dans la pratique celle qui est la moins sûre, il faut s'attacher à celle qui est la plus sûre; on se trouve dans le cas d'une conscience douteuse, il faut donc suivre la même règle. Ainsi un commerçant assez ignorant pour croire qu'il est également probable qu'on peut prendre de l'argent à intérêt à un taux modéré, pour le prêter à un taux plus élevé, ou pour augmenter son commerce, ou que ce commerce est usuraire, doit, dans la pratique, prendre le parti le plus sûr et ne pas s'exposer à se rendre coupable d'usure en faisant ce trafic; 3° quand la conscience juge qu'une opinion est plus sûre et en même temps moins probable que l'autre, on doit s'attacher dans la pratique à la plus sûre, quoiqu'elle soit moins probable, quand il s'agit des choses nécessaires au salut, par exemple, de ce qui est requis pour la validité des sacrements, ou d'éviter un tort qui serait fait au prochain, lorsqu'on est tenu, à titre de justice ou de charité, d'empêcher ce tort; ou lorsqu'une personne est obligée par vœu, ou par une convention, ou par l'ordre d'un supérieur, de prendre toujours le parti le plus sûr.

Hors ces cas, on peut suivre l'opinion la moins sûre, lorsqu'elle est plus probable que l'autre; car, comme l'enseigne saint Thomas, nous ne pouvons pas avoir toujours la certitude parfaite dans les actes humains : alors il faut se contenter de la probabilité qui atteint souvent la vérité, quoiqu'elle puisse s'en écarter. On a une certitude morale de la bonté de l'action, quand l'opinion est fondée sur une probabilité plus forte que celle de l'opinion opposée. Ainsi, quoiqu'il soit plus sûr de se confesser aussitôt qu'on se reconnaît coupable d'un péché mortel, on ne fait pas un crime de différer un peu de temps cette confession, parce que cette dernière opinion est la plus probable.

Que dites-vous de la conscience improbable? — Je dis que ce n'est point, à proprement parler, une conscience. Ce n'est point un jugement intérieur de la bonté de l'action, puisqu'elle n'a pour elle aucune marque de vérité. Celui qui suivrait ce guide, serait sûr de s'égarer; il agirait de mauvaise foi, il serait condamnable à son propre tribunal.

CHAPITRE XL.

De la confession générale.

Qu'est-ce que la confession générale? — La confession générale est l'accusation de tous les péchés qu'on a commis dans toute sa vie ou depuis un temps considérable. Comme cette confession se fait ordinairement pour réparer les défauts des confes-

sions précédentes, elle renferme un espace de temps plus ou moins long, selon l'époque de la confession qui est à réparer. On l'appelle confession générale, quoiqu'elle ne soit pas de toute la vie, par opposition à la confession particulière qui ne comprend que les péchés commis depuis la dernière confession.

La confession générale est-elle nécessaire? — Elle est nécessaire, utile, quelquefois elle est dangereuse, selon les différentes circonstances.

Comment la confession générale peut-elle être dangereuse? — En ce qu'elle augmente les craintes et les inquiétudes des vrais scrupuleux. Loin de calmer leurs troubles par une confession générale, à peine est-elle finie, qu'ils voudraient en commencer une autre. Saint François-Xavier disait que si une confession générale détruit un scrupule, elle en fait naître dix. Pour les faux scrupuleux, qui ont une *fausse conscience*, non seulement la confession générale leur est utile, elle leur est même nécessaire.

A qui la confession générale est-elle utile? — Aux personnes qui, sans être scrupuleuses, sans avoir à se reprocher aucun défaut essentiel dans leurs confessions, veulent repasser leur vie dans l'amertume de leur âme.

Les revues annuelles sont très-utiles. Les saints nous en ont donné l'exemple. On en retire de grands avantages: 1° on répare les omissions et les défauts qui auraient pu se trouver dans les confessions particulières; 2° à la vue de ses fautes rapprochées dans une même confession, on s'humilie plus profondément, on gémit plus amèrement, on fait des résolutions plus fortes, on prend de nouvelles précautions, on est plus sûr de l'efficacité de l'absolution; 3° on se connaît mieux soi-même, on voit plus clairement les sources de ses péchés et sa passion dominante, on prend de plus justes mesures pour la combattre; 4° on se fait mieux connaître à son confesseur, il est par conséquent plus en état de nous donner des avis et de nous diriger; 5° on sent mieux combien la bonté de Dieu est grande à notre égard, combien notre ingratitude est inexcusable: de là naissent plus facilement des sentiments d'amour, de douleur, de reconnaissance et de ferveur dans son service.

Il est encore utile de faire une confession générale avant d'entrer dans un état de vie, quand on n'aurait pas de fautes graves à se reprocher. Combien de personnes, au contraire, se présentent quelques jours avant leur mariage pour faire une confession de plusieurs années!

Dans quel cas la confession générale est-elle nécessaire? — Toutes les fois qu'on reconnaît un défaut grave dans une des parties du sacrement, la contrition, la confession et la satisfaction, parce que la confession ayant été nulle et sacrilége, toutes celles qui ont suivi l'ont été également, à moins que le pécheur n'ait oublié involontairement ce sacrilége dans les confessions suivantes. Ce péché mortel n'étant pas effacé, le pécheur ne peut pas être réconcilié avec Dieu sans avoir obtenu le pardon de ce péché, et il ne peut l'obtenir sans en faire l'aveu avec les dispositions nécessaires. Son salut dépend d'une bonne confession générale depuis l'époque où il a commis ce sacrilége. Si cependant ce pécheur s'est toujours adressé au même confesseur, et que ce confesseur se souvienne au moins de l'état du pénitent, il lui suffit de s'accuser du péché qu'il a omis et du défaut qui a rendu la confession nulle.

Qu'entendez-vous par un défaut de contrition? — Quand la contrition n'a pas toutes les qualités nécessaires. Si elle n'est pas intérieure, surnaturelle, souveraine et universelle, elle n'est pas suffisante pour obtenir le pardon de ses péchés. Il faut réparer ce défaut par une confession générale.

Comment peut-on connaître si la contrition a été insuffisante? est-ce par la rechute dans le péché? — La rechute dans le péché n'est pas par elle-même la preuve d'une contrition vicieuse. Un pécheur bien contrit ne devient pas impeccable. Si ce pécheur a persévéré un certain temps, malgré qu'il ait été tenté plusieurs fois; s'il a évité soigneusement l'occasion prochaine du péché mortel; s'il a suivi fidèlement les avis de son confesseur, on peut croire que sa contrition a été suffisante; sa rechute est une suite de la fragilité humaine, surtout si, après sa chute, il a eu promptement recours au sacrement de pénitence, ou au moins s'il s'est humilié devant Dieu, en lui demandant pardon.

Mais un pécheur qui promet de se corriger, de restituer, de se réconcilier, et qui n'en fait rien; qui ne répare pas les scandales qu'il a causés, qui ne s'éloigne pas de l'occasion du péché, enfin qui se trouve dans quelqu'une des circonstances expliquées dans le chapitre XXXVII, *de l'habitude du péché*, est censé ne pas avoir eu la contrition. Il est obligé de faire une confession générale.

Quel défaut dans l'accusation de ses péchés rend la confession nulle, et oblige à une confession générale? — Le défaut de *sincérité* et d'*intégrité* dans l'aveu de ses fautes.

Qu'entendez-vous par le défaut d'*intégrité?* — Lorsqu'on a omis un péché mortel, ou une circonstance notable, ou le nombre des péchés mortels, soit par négligence, soit par ignorance volontaire, soit par mauvaise volonté. 1° Par négligence. Si quelqu'un n'a pas apporté tout le soin convenable à l'examen de sa conscience; si, content d'apercevoir ses péchés en général, il n'a pas été plus loin pour découvrir les circonstances et le nombre de ses péchés mortels, il est évident que cette négligence volontaire dans l'examen de sa conscience est la cause de l'omission qu'il a commise dans sa confession, et qu'elle est nulle par le défaut d'*intégrité;* 2° par ignorance volontaire. Si quelqu'un, par exemple, vit dans l'ignorance des principaux mystères de la foi, ou des devoirs de son état, ou des dispositions nécessaires pour recevoir les sacrements qu'il demande, et ne s'accuse pas de cette ignorance, et des péchés qu'il commet par suite de cette ignorance,

sa confession est nulle, parce que cette ignorance étant *vincible*, ne l'excuse pas devant Dieu, comme on peut le voir dans le chapitre XXXVIII, *de l'ignorance;* 3° par mauvaise volonté. Quand un pécheur ne se confesse pas de ses péchés mortels tels qu'il les a connus dans son examen de conscience, qu'il en retient un seul volontairement, sa confession est nulle par la mauvaise disposition de sa volonté. Elle est de même nulle quand il ne s'accuse pas de péchés douteux ou des suites graves d'un péché mortel. Ainsi celui qui, en se confessant d'un mensonge grave, ne déclare pas le tort qu'il a fait par là au prochain; celui qui sachant qu'il a commis une médisance, doute si son péché est mortel ou véniel, à cause des circonstances; celui qui doute qu'une clause insérée dans un contrat est usuraire ou injuste, ne déclare pas son doute ou le tort qu'il peut avoir causé au prochain : celui encore qui, n'ayant commis que de petits larcins, ne s'en confesse pas, parce qu'il se persuade que ce sont des péchés véniels, tandis qu'il est peut-être coupable de péchés mortels, non pas parce que le grand nombre de péchés véniels ferait un péché mortel, ce qui est faux, mais parce qu'en faisant ces petits larcins, il était dans la résolution de continuer quand il en trouverait l'occasion; cette détermination de la volonté fait de tous ces petits larcins une seule action morale, et les sommes volées en détail s'élèveront à la somme requise pour être coupable de péché mortel : toutes ces personnes ont fait une confession nulle, en omettant volontairement un péché mortel. Quand on ne déclare pas le nombre des péchés mortels, ou qu'on donne comme douteux un nombre dont on est certain, la confession est nulle. Ainsi celui qui, se reconnaissant coupable de quatre mensonges graves, déclare qu'il a menti trois ou quatre fois, fait une confession nulle, parce qu'il se confesse de son quatrième péché comme douteux, tandis qu'il est certain de l'avoir commis. On rend encore la confession nulle par mauvaise volonté, quand on passe sous silence une circonstance qui change l'espèce du péché, ou qui le rend plus grave. Un vol commis dans une église, une injure dite à un père ou à une mère, un péché contre la chasteté commis avec un parent ou une parente, la fréquentation des cabarets, des cafés et autres lieux semblables pendant le service divin, le dimanche ou les fêtes d'obligation, sont des circonstances qu'il est nécessaire de déclarer, et l'omission de ces circonstances en matière grave rend la confession nulle. Celui qui est coupable de cette omission doit s'accuser dans sa confession générale, non seulement de cette circonstance omise, mais encore du péché, parce qu'autrement le confesseur ne pourrait pas connaître suffisamment la malice du péché, et la confession vicieuse ne serait pas réparée. Il doit s'accuser aussi de la négligence ou de la mauvaise volonté qui a été la cause de cette omission.

Qu'appellez-vous défaut de sincérité ? — On est coupable de ce défaut, quand on cherche à diminuer l'énormité de son péché, en en rejetant la cause sur un autre ou sur sa faiblesse naturelle; en présentant une foule de circonstances et d'explications qui empêchent le confesseur de saisir le véritable état du pécheur; en un mot, quand on suit dans son accusation une conscience fausse, douteuse, large ou improbable, dont on a expliqué les caractères dans le chapitre XXXIX, *de la conscience.*

Si un chrétien, qui a pris toutes les précautions ordinaires pour faire une bonne confession, s'aperçoit, quelque temps après, qu'il a omis un péché mortel, est-il obligé de faire une confession générale ? — Si ce chrétien, après avoir imploré les lumières de l'Esprit saint, et pris un temps suffisant pour connaître tous ses péchés, se confesse avec un cœur droit et sincère, son omission ne rendra pas sa confession nulle. L'Eglise exige qu'on se confesse de tous les péchés mortels dont on se reconnaît coupable après un examen suffisant, par conséquent, ceux qui ne reviennent pas à la mémoire dans ce cas, sont remis indirectement avec ceux qui ont été confessés. Il suffit d'en faire l'aveu dans la prochaine confession.

Comment le défaut de satisfaction sacramentelle rend-il la confession nulle ? — Quand le pénitent n'a pas la volonté sincère d'accomplir la pénitence que le confesseur lui impose, le pécheur rend le sacrement nul par cette mauvaise disposition. Le confesseur ne l'absoudrait pas, s'il la connaissait. Ainsi quiconque se reconnaît coupable de ce péché est tenu de faire une confession générale pour réparer cette faute. Le pécheur peut faire au confesseur des observations sur la nature de la pénitence qu'il lui impose, s'il la croit au-dessus de ses forces; mais après que le confesseur a prononcé, il doit se soumettre ou ne pas recevoir l'absolution. Si, après avoir accepté la pénitence qui lui est imposée, le pénitent ne l'accomplit pas, il se rend coupable de péché mortel, si la pénitence est grave et pour un ou plusieurs péchés mortels; mais ce péché ne rend pas nulle la confession qui a été faite selon les règles.

Dans quel temps doit-on faire une confession générale, si on reconnaît qu'elle est nécessaire? — Le plus tôt possible; cependant il est imprudent de la commencer quand on n'a pas encore quitté l'occasion ou l'habitude du péché. On voit souvent des personnes qui se hâtent de faire une confession générale pour se délivrer promptement des remords de leur conscience, retomber dans leurs désordres, parce qu'elles ne s'étaient pas corrigés avant de la commencer. Pour être tranquille sur ces confessions générales, il faut travailler à s'amender avant de faire l'aveu de ses péchés, à moins que quelque circonstance particulière n'indique la nécessité de commencer sans délai.

CHAPITRE XLI.

Du délai de l'absolution.

Tout chrétien qui confesse ses péchés à un prêtre n'a-t-il pas le droit d'exiger qu'il

lui donne l'absolution sans délai, puisque c'est là le moyen d'obtenir le pardon de ses péchés ? — Non : le ministre du sacrement de pénitence n'est que le dispensateur des mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il ne peut pas les appliquer à son gré : Jésus-Christ a donné à ses apôtres et à leurs successeurs le pouvoir de retenir les péchés aussi bien que de les remettre (*Jean*, XX, 23). Ils sont donc obligés de différer l'absolution à ceux qui ne sont pas suffisamment disposés, comme de l'accorder à ceux qui ont les dispositions nécessaires. Un confesseur qui accorderait l'absolution à un pécheur qui n'est pas suffisamment disposé, se perdrait avec lui. La facilité d'absoudre introduit la facilité de pécher. C'est la maxime de S. Augustin. Si Josaphat recommandait aux juges qu'il établissait pour rendre la justice, de prendre garde à tout ce qu'ils feraient, parce qu'ils exerçaient la justice du Seigneur, et que tout ce qu'ils auraient jugé retomberait sur eux (II *Par.*, XIX, 6), à combien plus forte raison les prêtres rendront-ils compte à Dieu de toutes les sentences qu'ils prononcent dans le tribunal de la pénitence? Ce serait une injustice d'exiger qu'un confesseur donnât l'absolution dans le cas où il ne voit pas dans le pénitent les dispositions nécessaires. Celui qui contesterait avec lui ou qui userait de ruses et d'artifices pour l'engager à la lui donner, s'exposerait à commettre un sacrilége. Les péchés qu'il aurait confessés ne seraient pas remis : il serait de plus coupable de la profanation du sacrement de pénitence. C'est donc à tort qu'un pécheur murmurerait contre un prêtre qui lui diffère l'absolution. Il ne sent pas que c'est un médecin qui veut le guérir, un père qui veut le corriger, un juge qui ne veut pas le tromper par une sentence de faveur qui serait cassée par le souverain juge des vivants et des morts. Il ne sait pas que le ministre de la pénitence est plus porté à la clémence qu'à la sévérité; qu'il lui est plus agréable d'accorder l'absolution que de la différer ; et que s'il n'était conduit que par des vues humaines, il absoudrait tous ceux qui se présentent. Cette méthode diminuerait beaucoup son travail; mais étant chargé du salut des âmes, il compte pour rien ses peines et ses fatigues, pourvu qu'il fasse son devoir et qu'il conduise au ciel les âmes qui lui sont confiées.

Ce délai de l'absolution ne peut-il pas donner au pénitent l'occasion de murmurer contre le confesseur qu'il soupçonnera peut-être d'être injuste à son égard? — Ce n'est pas au pénitent à juger la conduite de son confesseur. Celui-ci ne doit compte qu'à Dieu de l'exercice de son ministère. Quant au pécheur, il ne risque rien en se soumettant à un refus qu'il croirait injuste. Dieu, qui sonde les cœurs, peut le trouver suffisamment disposé, tandis que le prêtre le jugera autrement, parce que les marques de contrition ne sont pas assez claires. S'il était frappé de mort dans ce cas, avant de recevoir l'absolution, Dieu le recevrait dans sa miséricorde. Il n'abandonne pas ceux qui, étant doux et humbles de cœur, persévèrent dans les bonnes œuvres : il ne les privera pas du remède divin qui peut les guérir : il ne permettra pas qu'un pénitent bien disposé périsse : il lui donnera la contrition parfaite, ou il suppléera par d'autres moyens à la privation qu'il souffre sans murmurer. Néanmoins on peut assigner deux causes principales du délai de l'absolution, pour lesquelles le confesseur est obligé de différer ou de refuser l'absolution. La première est le défaut d'instruction; la seconde est le défaut de bonne volonté.

Qu'entend-on par défaut d'instruction? — On entend l'ignorance des vérités nécessaires au salut, et sans la connaissance desquelles on n'est pas capable de recevoir l'absolution. Ainsi, une personne qui ne sait pas ce que l'Église enseigne des principaux mystères de la sainte Trinité, de l'incarnation et de la rédemption, le Symbole des apôtres, les commandements de Dieu et de l'Église, et ce qui regarde les sacrements qu'elle a intention de recevoir, est indigne d'absolution. Il ne suffit pas de réciter les mots qu'on trouve dans les instructions rédigées pour enseigner ces vérités, il faut en comprendre le sens. Il y a des personnes en âge de raison qui répètent les réponses aux questions qu'on trouve dans ces livres, avec tant de facilité, qu'on croirait volontiers qu'elles sont instruites: qu'on leur demande quelque explication, on ne tardera pas à s'apercevoir qu'elles n'y comprennent rien ; or, comment ces personnes peuvent-elles croire fermement des vérités qu'elles ignorent? Et de quoi leur servirait l'absolution si elles n'ont pas la foi? Elles se fâcheront peut-être contre un confesseur qui veut entrer dans quelques détails, elles le traiteront d'homme minutieux qui veut faire le catéchisme à ceux qui viennent se confesser ; mais ce confesseur peut-il, sans manquer aux obligations de son ministère, accorder l'absolution à une personne qu'il a lieu de croire dans l'ignorance de ces vérités, sans s'être assuré qu'elle est suffisamment instruite? S'il négligeait de faire cette recherche, ne serait-ce pas un aveugle qui conduirait un autre aveugle? Ils tomberaient tous deux dans la fosse (*Matth.*, XV, 14). Ne voit-on pas des pénitents refuser l'instruction que leur offre un prêtre charitable, et le presser néanmoins de leur donner l'absolution, parce qu'ils se croient suffisamment instruits, ou parce qu'ils dédaignent l'instruction ? Si un prêtre était assez faible pour se laisser gagner, ne répondrait-il pas au tribunal de Jésus-Christ des âmes qu'il aurait endormies dans une fatale sécurité?

Le confesseur ne pourrait-il pas user d'indulgence à l'égard des personnes ignorantes, quand elles ne sont pas coupables de péchés graves ? — S'il s'agit de la connaissance des principaux mystères de la foi, sans laquelle on ne peut être sauvé, le confesseur est obligé non seulement de refuser l'absolution à ceux qui les ignorent, jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment instruits, mais encore il doit leur faire réparer les confessions précédentes par une bonne confession

générale, surtout lorsque cette ignorance est criminelle : c'est ce qui suit de la décision d'Innocent XI et de celle du clergé de France en 1700. S'il s'agit des autres vérités qu'il nous est ordonné de savoir et de pratiquer, le confesseur doit demander au pénitent s'il a été averti de cette obligation par son confesseur, son pasteur ou quelque autre personne, ou s'il n'a jamais été averti. Si on ne lui en a jamais parlé, le confesseur peut l'absoudre, pourvu qu'il n'ait d'ailleurs aucune raison de différer l'absolution, que le pénitent reçoive les instructions que le confesseur veut bien lui donner, qu'il promette de se faire instruire sans délai, et qu'il sache les vérités essentielles au salut. Si au contraire il a été averti de cette obligation, et qu'après avoir promis de se faire instruire, il ait négligé de les apprendre, il est indigne d'absolution, jusqu'à ce qu'il soit suffisamment instruit. On a lieu de présumer qu'il n'est pas mieux disposé qu'il ne l'était quand il a fait cette promesse. Pour les personnes qui, à raison de leur incapacité naturelle, ne peuvent pas retenir de mémoire les vérités nécessaires au salut, le confesseur les leur rappellera et les aidera à faire un acte de foi sur ces vérités, toutes les fois qu'il les trouvera disposées à recevoir l'absolution. Il ne peut pas étendre plus loin l'indulgence à l'égard des personnes ignorantes.

Y a-t-il d'autres personnes à qui le confesseur puisse refuser l'absolution à cause de cette ignorance ? — Les pères et mères, les maîtres et maîtresses sont également indignes d'absolution quand ils ne prennent pas soin d'instruire ou de faire instruire ceux dont ils sont chargés : *Si quelqu'un n'a pas soin des siens, surtout de ceux qui demeurent dans sa maison, il a renoncé à la foi, et il est pire qu'un infidèle* (*1 Tim.*, V, 8). S'ils recevaient l'absolution tandis qu'ils sont coupables de cette négligence, ils commettraient un sacrilége, en profanant le sacrement de pénitence. C'est par un motif de charité autant que pour s'acquitter des devoirs de son état, que le prêtre la leur refuse, jusqu'à ce qu'ils s'acquittent de ce devoir important.

Les personnes qui ignorent les obligations de leur état sont aussi indignes de recevoir l'absolution. Cette ignorance les expose à commettre une infinité de fautes qu'elles ne pourront peut-être jamais réparer, lorsque, revenant à Dieu, elles voudront mettre ordre aux affaires de leur conscience. Si, dociles aux avis de leur confesseur, elles s'appliquent à acquérir les connaissances nécessaires, et qu'elles ne puissent pas y réussir, faute de talents naturels, elles ne doivent pas murmurer contre un prêtre qui leur refuse l'absolution jusqu'à ce qu'elles aient quitté leur profession. Cette conduite pourra leur paraître sévère ; mais elle est fondée sur les principes de la morale évangélique et sur la nécessité où est tout bon chrétien de préférer son salut à tout.

Qu'est-ce que le défaut de bonne volonté qui rend indigne d'absolution ? — On est coupable de ce défaut de bonne volonté, 1° Quand on se confesse sans avoir fait un examen suffisant de sa conscience ; car alors on s'expose à faire une confession qui ne serait pas entière et qui par là même serait nulle et sacrilége. C'est ce qui arrive à des pécheurs qui ne se confessent que pour sauver les apparences ; par exemple, avant de recevoir le sacrement de mariage. N'ayant pas encore arboré l'étendard de l'impiété, ils ne veulent pas qu'on puisse leur reprocher de s'être présentés devant leur propre pasteur pour y contracter un engagement sanctifié par les mérites de Jésus Christ, sans s'être présentés au tribunal de la pénitence ; mais n'étant pas assez pénétrés de la nécessité de faire une confession entière, ou n'ayant pas le courage de sonder les replis de leur conscience, ils négligent de rechercher tous leurs péchés mortels et les circonstances nécessaires de chaque péché ; ils ne prennent pas le temps nécessaire pour faire cette recherche, et ils s'exposent, par cette précipitation, au danger de profaner le sacrement de pénitence, et de commettre un nouveau sacrilége en recevant le sacrement de mariage en péché mortel.

Ils n'oseraient pas peut-être se présenter à la table sainte après une pareille confession ; mais ils la croient suffisante pour le mariage. Erreur funeste qui n'est que trop commune ! elle vient de ce qu'ils ne savent pas que le mariage, étant un sacrement des vivants, requiert la pureté de conscience comme la sainte eucharistie, et qu'on ne se rend pas moins coupable de sacrilége en recevant le sacrement de mariage après une mauvaise confession, qu'en recevant la sainte communion. D'ailleurs, la validité de l'absolution ne dépend pas des sacrements qu'on reçoit après. Qu'on reçoive un sacrement après la confession, ou qu'on n'en reçoive pas, peu importe ; il s'agit des dispositions où l'on se trouve au moment où le prêtre donne l'absolution.

C'est par suite de la même erreur qu'ils exigent l'absolution quand ils sont à la veille de recevoir le sacrement de mariage, quoiqu'ils n'aient pas encore renoncé à certains péchés contre le sixième commandement, parce qu'ils prétendent qu'ils ne seront plus exposés à les commettre dans l'état où ils vont entrer. Malheur à eux, s'ils trouvaient un confesseur assez indulgent pour céder à leurs instances ! Quand le mariage mettrait fin à leurs désordres (ce qui n'est pas toujours vrai , car le sacrement de mariage devient pour ces pécheurs un voile qui couvre des crimes encore plus horribles et plus contraires à la sainteté du chrétien), peuvent-ils croire qu'ils détestent suffisamment leurs péchés, quand ils les commettent peut-être le jour même qui précède leur mariage ? De quoi leur servirait l'absolution sans la contrition ? Cette vertu renferme la détestation des péchés commis, aussi bien que la résolution de n'en plus commettre. En supposant qu'ils eussent une volonté sincère d'éviter tous les péchés mortels, ils ne détesteraient pas les péchés commis, leur contrition ne serait pas suffisante : ils sont donc indignes d'absolution.

C'est encore le cas d'un pécheur qui, près

d'entreprendre un voyage long et périlleux, ou de se marier, sans avoir satisfait au devoir pascal, et qui n'a pas le temps de s'y préparer, ne veut pas promettre de s'acquitter de cette obligation le plus tôt possible; il est évident qu'il n'est pas disposé pour recevoir l'absolution, puisqu'il ne veut ni réparer le passé, ni promettre de vivre mieux à l'avenir: 2° quand on ne veut pas quitter l'occasion prochaine du péché mortel. L'occasion *prochaine* du péché est celle qui nous met dans un danger probable, moral et prochain de pécher : ce qui fait que celui qui s'y trouve, tombe presque toujours dans le péché. On est censé vivre dans l'occasion *prochaine* du péché mortel, lorsqu'on ne veut pas se séparer d'une personne avec laquelle on aurait eu le malheur de commettre des fautes graves contre le sixième commandement de Dieu; lorsqu'on conserve la volonté de fréquenter des personnes qui tiennent ordinairement des conversations opposées à la charité ou à quelque autre vertu; lorsqu'on ne veut pas renoncer aux bals, aux danses, aux spectacles, aux cabarets, aux cafés, aux maisons de jeu et autres lieux qui portent ordinairement au péché; lorsqu'on conserve des gravures, des tableaux, des statues immodestes (on peut juger de l'immodestie de ces objets en se demandant si l'on voudrait paraître en pareille parure dans une société de personnes graves et chrétiennes); lorsqu'une personne du sexe ne veut pas renoncer à des ajustements indécents, quoique autorisés par le grand nombre; lorsqu'on est si attaché aux mauvais livres, qu'on ne veut pas consentir à les brûler, ou au moins à les reléguer dans des bibliothèques où ils ne seront lus que par des personnes à qui ils ne seront pas nuisibles; à plus forte raison lorsqu'on les prête, qu'on les vend, qu'on les fait circuler ou qu'on les lit seul ou en présence d'une ou de plusieurs personnes. Dans tous ces cas et autres semblables on doit juger que l'on est dans l'occasion prochaine du péché mortel, et par conséquent que le ministre du sacrement agit dans l'intérêt spirituel du pénitent, en lui refusant l'absolution.

Il n'est pas toujours possible de se séparer tout à coup de l'occasion *prochaine* du péché mortel. Alors, si le pénitent rend *éloignée* l'occasion qui était *prochaine*, le confesseur pourra lui donner l'absolution, après s'être assuré, par une épreuve suffisante, de ses dispositions, et lui avoir prescrit des pratiques qui puissent le préserver d'une rechute. On appelle occasion *éloignée* du péché celle qui ne nous met pas dans un danger prochain, et dans laquelle on pèche rarement; 3° quand on persévère dans l'habitude du péché mortel. Ce penchant, qui entraîne si puissamment, prouve que le cœur tient encore au crime par des liens extrêmement forts, et que celui qui est dans cet état n'a pas la volonté sincère de l'éviter. Celui qui voudrait recevoir l'absolution dans cet état, serait son plus grand ennemi, puisqu'il s'exposerait à se donner la mort éternelle par un moyen que Dieu a institué pour nous rendre la vie de l'âme. Qu'un chrétien qui est en cet état entende ce que le clergé de Rome écrivait à saint Cyprien (*Ep.* XXX), il saura apprécier la charité d'un confesseur qui lui diffère l'absolution jusqu'à ce qu'il ait quitté l'habitude du péché : « De quoi vous servira le remède de la miséricorde, si le médecin fait naître des dangers, en abrégeant par une fausse compassion le temps de la pénitence? S'il se contente de couvrir la plaie au lieu de prendre le temps nécessaire pour la cicatriser, ce n'est pas là guérir, c'est causer la mort. » Saint Cyprien, après avoir déploré la cruelle indulgence de ceux qui réconciliaient trop tôt les pécheurs, ajoute : « Cette conduite fait aux pécheurs autant de mal que la grêle en fait aux productions de la terre, un ouragan aux arbres, un mal épidémique aux troupeaux, une cruelle tempête aux vaisseaux qui sont sur la mer. » Si saint Cyprien parle ainsi des pécheurs qui n'étaient tombés qu'une fois, qu'eût-il dit de ceux qui, après avoir promis dix et vingt fois de rompre une mauvaise habitude, n'ont pas encore commencé sérieusement à la combattre; de ceux qui, vivant dans l'habitude des jurements, des excès dans le boire et le manger, des jeux qui les ruinent, de l'oisiveté, de l'usure, d'autres péchés, se présentent une fois par an au tribunal de la pénitence, pendant le carême, pour recevoir l'absolution, sans prendre le temps de rompre leurs mauvaises habitudes? Il eût dit ce que nous lisons dans les instructions de saint Charles, que les confesseurs doivent refuser l'absolution à ces pécheurs, jusqu'à ce qu'ils voient un amendement réel.

Pour juger que l'amendement est réel, il n'est pas nécessaire que le pécheur ne retombe jamais dans le péché : ce serait trop exiger de la faiblesse humaine; le changement du cœur ne rend pas impeccable. Quand un pécheur demande souvent à Dieu la grâce de ne le plus offenser; qu'il renouvelle le bon propos de rompre la mauvaise habitude; qu'il est fidèle à la combattre toutes les fois qu'il l'aperçoit; qu'il met en pratique les avis que son confesseur lui a donnés; qu'il examine fréquemment sa conscience pour voir l'état où il est; qu'il gémit de ses chutes, s'il a le malheur d'en faire; qu'il a recours au sacrement de pénitence pour se relever aussitôt; qu'il évite les personnes et les lieux qui lui ont été funestes; qu'il prévoit les tentations pour les éviter; qu'il ne succombe que par surprise ou après avoir beaucoup combattu; en un mot, quand il prend toutes les précautions que suggère la prudence chrétienne, il peut croire que l'habitude est rompue. S'il fait connaître au confesseur ces dispositions et les dangers auxquels il s'est trouvé exposé, sans qu'il y ait eu de sa faute, le confesseur jugera que la chute qu'il a faite est seulement une suite de ses fautes passées et de la faiblesse que le péché laisse dans l'âme, après même qu'il a été remis, et il lui accordera le bienfait de l'absolution, qui non seulement effacera ses péchés, mais

encore lui donnera des forces pour résister au démon.

Pour connaître si l'habitude du péché est formée, il faut beaucoup de science, de prudence et d'expérience; et comme personne n'est juge en sa propre cause, le pénitent n'a pas d'autre parti à prendre que de s'en rapporter à l'avis de son confesseur, après lui avoir exposé sincèrement l'état de son âme. Si les délais lui paraissent trop longs et trop multipliés, qu'il pense qu'il est difficile de rompre une mauvaise habitude, et que plus on néglige d'y travailler, plus elle se fortifie, et que par cette négligence on s'expose à mourir en état de péché mortel; 4° quand on ne veut pas réparer le tort qu'on a fait à la fortune du prochain, lorsqu'on le peut, parce qu'alors on n'a pas la contrition; et d'ailleurs, Dieu ne remet pas le péché quand on ne rend pas au prochain ce qu'on lui a enlevé injustement. Comment un pécheur pourrait-il désirer qu'un prêtre lui donnât l'absolution, quand il sait qu'elle ne sera pas ratifiée dans le ciel? Il ne suffit donc pas de renoncer à des profits usuraires, il faut encore restituer tout le tort qu'on a fait au prochain; et cette obligation s'étend aux héritiers de celui qui a causé quelque tort au prochain. Ils n'ont pas à la vérité commis l'injustice; mais s'ils savent qu'elle a été commise, ils retiennent injustement le bien d'autrui, et sont par conséquent indignes d'absolution.

Si cependant un pécheur, convaincu de l'obligation où il est de restituer, était dans l'impossibilité de s'acquitter, dans le moment, de cette charge; s'il prenait tous les moyens qui sont en son pouvoir pour libérer sa conscience, il pourrait recevoir l'absolution, pourvu qu'il n'eût pas déjà manqué à sa parole. Dieu n'exige pas l'impossible. On doit dire la même chose de ceux qui négligent de payer leurs dettes; ils sont obligés de se réduire au strict nécessaire, jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à cette obligation.

Si un homme obligé à restituer avait obtenu une remise entière de son créancier, il ne serait pas, pour cela seul, digne de recevoir l'absolution, il faudrait de plus s'assurer s'il était dans la disposition de restituer, en cas que le créancier l'eût exigé. Cette remise le décharge bien à l'égard de celui à qui il a fait tort, mais il faut de plus qu'il ait une véritable contrition de son péché; et comment pourra-t-il se persuader qu'il l'a, lorsqu'il n'a pas la volonté de réparer tout le tort qu'il a causé? 5° quand on refuse de se réconcilier avec le prochain: parce qu'on n'a pas la charité, sans laquelle on ne peut pas espérer que Dieu nous pardonne (*Il est à propos de relire le chapitre XVII, pour se bien pénétrer de l'obligation de se réconcilier avant de recevoir l'absolution*). Si le pénitent, après avoir fait tout ce qui dépend de lui, ne réussit pas, alors le confesseur, convaincu de sa bonne disposition, ne lui différera pas l'absolution. Mais si le pécheur, après avoir promis de travailler à cette réconciliation, néglige d'employer les moyens qui lui ont été indiqués, il n'est pas digne d'absolution. Sa négligence est une preuve qu'il ne déteste pas de tout son cœur la haine à laquelle il s'est abandonné; il doit même exposer à son confesseur sa disposition, de peur que le ministre du sacrement ne se souvienne pas de ce qu'il a promis précédemment: à plus forte raison doit-il en avertir un confesseur auquel il s'adresse pour la première fois, et qui n'a nulle connaissance des promesses qu'il a faites; autrement il s'exposerait au danger de recevoir une absolution nulle et sacrilége; 6° quand on ne veut pas réparer le tort que l'on a fait à l'honneur du prochain par des calomnies, des médisances ou des rapports désavantageux. L'honneur et la réputation étant des biens préférables aux richesses, l'obligation de réparer le tort qu'on a fait au prochain dans son honneur est plus stricte encore que quand il s'agit des biens de la fortune. S'il n'est pas possible de réparer tout le tort qu'on a fait au prochain, comme il arrive dans la médisance, celui qui en est coupable doit faire tous ses efforts pour diminuer et pour effacer les idées désavantageuses qu'il a données de celui qu'il a attaqué, et prier Dieu de lui accorder des grâces spéciales pour le dédommager du tort qu'il a souffert. Si le médisant est certain que la personne offensée sait que c'est lui qui est coupable envers elle, il doit lui en demander pardon. S'il n'est pas dans ces dispositions, il doit en avertir son confesseur, afin qu'il ne lui donne pas l'absolution, jusqu'à ce que la volonté étant changée, il soit disposé à faire au prochain une réparation convenable; 7° quand on ne répare pas les scandales qu'on a donnés par ses paroles ou par ses actions. Il ne suffit pas, pour recevoir l'absolution, de détester ses scandales; il ne suffit pas même d'y mettre fin, il faut de plus faire tous ses efforts pour retirer de la voie du péché ceux qu'on a eu le malheur d'y conduire, et édifier par une vie exemplaire ceux qu'on a scandalisés par une conduite opposée aux saintes maximes de l'Evangile. Quiconque ne fait pas cette réparation doit être convaincu qu'il ne déteste pas, comme il le doit, les péchés dont il s'est rendu coupable; 8° quand on n'a pas assez de force et de courage pour défendre ceux qu'on est obligé, par son état, de protéger. Un homme qui craint les hommes puissants, qui est indifférent aux maux de ceux qu'il doit protéger; qui n'a pas assez d'énergie pour soutenir les peines et les fatigues de son état; qui ne cherche qu'à sauver les apparences, peu jaloux de plaire à Dieu; qui, pour avancer sa fortune, se prête à des injustices qu'il est tenu de réprimer, n'est pas digne de recevoir l'absolution, à moins qu'il ne change de conduite ou qu'il ne renonce à son état, à sa charge ou à son emploi. Ce que le sage dit des juges (*Eccl.*, VII, 6) s'entend de tous les états de la vie. *Ne cherchez pas à être juge, si vous n'avez pas assez de force pour rompre tous les efforts de l'iniquité;* 9° quand, étant averti qu'un projet que l'on médite est mauvais; qu'un contrat que l'on veut faire est usuraire; qu'une entreprise

dont on s'occupe est criminelle, et que, malgré cet avis, on persiste dans son dessein, on ne peut pas se dissimuler que l'on n'est pas en état de recevoir l'absolution. Un pécheur qui cèle à son confesseur une aussi mauvaise disposition, ne peut pas manquer de commettre un sacrilége; et s'il se fait connaître à son confesseur, celui-ci manquerait essentiellement à son devoir s'il lui accordait l'absolution avant qu'il fût revenu à des sentiments plus équitables et plus religieux.

Que doit faire un pécheur à qui son confesseur refuse l'absolution? — Il doit remercier Dieu d'avoir donné à son ministre assez de lumières pour avoir connu l'état de son âme, et assez de force pour avoir prononcé un refus qui coûte toujours. Les avis qu'il reçoit doivent être désormais la règle de sa conduite. C'est en les méditant au pied du crucifix, en les gravant dans son âme, en les mettant en pratique, qu'il surmontera les obstacles qui s'opposent à son avancement dans la vertu, et qu'il se rendra digne de l'absolution qu'il désire. Surtout qu'il ne se fatigue pas de ce délai. Ce n'est pas le temps qui seul opère la conversion. Saint Charles ne fixe pas l'époque où l'on doit accorder l'absolution; il recommande au confesseur de renvoyer le pénitent toutes les fois qu'il ne le trouve pas corrigé, jusqu'à ce qu'un changement réel soit une preuve suffisante de sa conversion. Un pécheur qui murmure, qui s'irrite contre un confesseur attaché aux règles prescrites par l'Eglise pour accorder ou pour refuser l'absolution, ressemble à un malade qui refuse de suivre les avis d'un habile médecin qui veut le guérir, en attaquant le principe du mal. Ce médecin est obligé quelquefois d'employer le fer et le feu, parce qu'il ne veut pas se contenter de palliatifs. Si le malade s'irrite contre lui, s'il n'a pas le courage de supporter le traitement convenable, ou si le médecin est assez faible pour céder aux instances du malade, qu'arrivera-t-il? Le médecin manquera à son devoir, et le malade périra par les suites de la mauvaise complaisance du médecin. Il n'est pas difficile de faire l'application de ces principes aux maladies de l'âme (1).

CHAPITRE XLII.

De la sainte communion.

Que doit se proposer un chrétien en approchant de ce sacrement qui contient reellement et substantiellement Jésus-Christ tout entier? — C'est de participer aux effets qu'il produit.

Quels sont ces effets? — Ils sont marqués dans le VI[e] chapitre de l'Evangile selon S. Jean (*v.* 56, 57, 58): *Ma chair est véritablement une nourriture, et mon sang est véritablement un breuvage. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, demeure en moi, et je demeure en lui. Comme mon Père qui est vivant m'a envoyé, et que je vis par mon Père, de même celui qui me mange vivra aussi par moi.* Ainsi tous les chrétiens qui approchent de la table sainte, doivent le faire, afin que Jésus-Christ demeure en eux et qu'ils vivent par lui.

Pouvez-vous vous expliquer plus clairement? — Selon S. Paul (*Rom.*, XI, 17), nous sommes comme un olivier sauvage, et nous ne produisons de nous-mêmes que des fruits sauvages ou mauvais. Un chrétien doit désirer de produire de meilleur fruit, du fruit pour la vie éternelle; et il ne peut le faire à moins que Jésus-Christ ne soit enté sur lui. Il doit donc approcher de la table sainte, afin que par le moyen de cette nourriture sacrée, Jésus-Christ soit enté sur son âme, pour produire, non le fruit du tronc, qui ne sert de rien ou qui est mauvais, mais le fruit de la greffe sainte, qui est celui du salut.

Mais ne doit-on pas aussi désirer que Jésus-Christ demeure en nous? — Oui, nous devons désirer que Jésus-Christ vive et demeure en nous; qu'il nous communique son esprit et sa vie, afin que devenant en nous le principe d'une nouvelle vie, nous ne vivions plus selon les penchants de la nature, qui, étant corrompue, nous conduit au péché; mais selon les inclinations de Jésus-Christ, qui, étant saintes, nous conduisent à Dieu. Ainsi Jésus-Christ vivra en nous; parce que comme le péché vit et règne dans nos cœurs, quand nous écoutons ses suggestions, que nous lui obéissons, que nous le laissons nous gouverner, de même Jésus-Christ vit en nous, quand il est le principe de nos actions, quand nous l'écoutons, quand nous obéissons à sa voix, quand nous suivons son esprit, et que nous soumettons à ses ordres tout ce qu'il y a de corrompu en nous. On comprend facilement que l'esprit qui nous meut et qui est le principe de nos actions, est l'esprit qui vit en nous et par lequel nous vivons. Un vrai chrétien sachant combien sa corruption naturelle est grande, et que toute sa vie ne peut manquer d'être criminelle, s'il en suit les mouvements, désire que Jésus-Christ vienne en lui, prenne possession de son cœur, se charge de le gouverner; et s'il se livre à lui avec une entière soumission, il est clair alors qu'étant mû par l'esprit de Jésus-Christ, et non par son propre esprit, Jésus-Christ habite en lui, et qu'il vit par Jésus-Christ.

Ce n'est donc pas une sainteté actuelle et passagère que doivent avoir en vue ceux qui viennent à ce banquet sacré? — Non; ils doivent avoir en vue une sainteté constante et permanente. Il ne faut pas qu'ils s'appliquent seulement à faire bien cette action avec la foi et le recueillement convenables, car ce n'est là qu'une sainteté passagère; il faut qu'ils se proposent d'obtenir un esprit nouveau et une vie nouvelle, une vie qui les fasse vivre éternellement. Ainsi ceux qui approchent de la sainte table avec des sentiments convenables, doivent se rappeler après la communion quelle doit être leur vie; qu'ayant reçu Jésus-Christ, la vie de Jésus-

(1) *N. B.* On n'a pas prétendu donner ici tous les cas où le confesseur est obligé de refuser ou de différer l'absolution; on a voulu seulement apporter quelques exemples pour faire sentir au pécheur combien il serait coupable s'il murmurait contre un confesseur qui suit les règles de l'Église.

Christ doit se manifester en eux ; qu'ils ne doivent plus vivre selon le vieil homme dont ils se sont dépouillés, ni avoir égard à leurs penchants, ni suivre le monde, mais vivre de l'esprit de Jésus-Christ, tellement qu'on trouve toujours en eux des fruits de cet esprit, c'est-à-dire l'amour de Dieu et du prochain, la soumission à la volonté de Dieu, du zèle pour sa gloire, le désir de faire du bien à tout le monde, l'humilité, la douceur, la patience, la longanimité, etc.; car tel est l'esprit et la vie de Jésus-Christ.

Si tel est l'effet de ce sacrement, et si c'est là ce que doivent se proposer ceux qui y participent, n'est-ce pas une faute considérable de négliger d'en approcher? — C'est certainement une grande faute; car quand un chrétien fait attention à la violence de sa nature corrompue, au danger où elle l'expose de tomber tous les jours dans le péché, et au péril évident d'être par là malheureux pendant l'éternité, ne doit-il pas y chercher du remède? Et puisque Jésus-Christ a, par ce sacrement, institué le secours le plus infaillible pour vaincre la nature et fortifier l'âme par sa grâce, n'est-il pas de son plus grand intérêt d'en approcher? On ne peut donc le négliger sans se rendre coupable de plusieurs crimes : 1° d'ingratitude envers Dieu, en estimant si peu les institutions de sa miséricorde, pour ne pas dire en les méprisant; 2° de négligence de son salut; 3° de persévérance volontaire dans le péché; 4° d'indifférence pour les choses de Dieu, pour ne rien dire de plus : car peut-on s'empêcher d'accuser au moins d'indifférence pour Dieu et pour leur salut, des chrétiens qui négligent la communion et se privent par là des moyens de salut les plus efficaces, tandis qu'on les voit pleins d'ardeur pour les choses du monde, s'affliger quand ils ne réussissent pas selon leurs désirs, ou que quelqu'un plus adroit ou plus heureux a obtenu tout ce qu'il désirait ?

S'ils se jugent indignes de la communion, que doivent-ils faire ? — S'ils sont indignes d'approcher de cette sainte table, ne le sont-ils pas beaucoup plus d'être admis dans le ciel ? La même indignité qui les éloigne de la sainte table, les exclura du ciel. Et ne savent-ils pas ce qu'ils doivent faire en ce cas ? Il faut qu'ils s'amendent ou qu'ils désespèrent de leur salut : car comment peuvent-ils espérer voir Dieu et le posséder, s'ils se jugent indignes de participer à son sacrement, et s'ils ne veulent pas écarter ce qui les en rend indignes.

Combien, parmi ceux qui participent à la table sainte, y en a-t-il pour qui elle sera la matière d'un plus terrible jugement? Dieu seul le sait; mais un homme sera-t-il excusable de vivre dans le paganisme, parce que plusieurs de ceux qui croient en Dieu n'en valent pas mieux et s'exposent à une sentence plus terrible en abusant de la foi? Si quelqu'un abuse des plus grandes grâces et des moyens de salut les plus nécessaires, et qu'il les profane, il répondra de sa malice; mais sa perversité n'autorise pas les autres à négliger les moyens de salut qui leur sont offerts, ou à les regarder comme inutiles. C'est la miséricorde de Dieu qui nous prépare des secours ; on ne peut les négliger sans crime.

CHAPITRE XLIII.

De la patience.

Si les chrétiens sont obligés de se revêtir tellement de Jésus-Christ, que sa vie doive se manifester en eux, dites-moi dans quelles circonstances cela doit être et ce qu'il faut faire pour obtenir la qualité de vrai disciple de Jésus-Christ? — Un puissant moyen pour y réussir, c'est de s'exercer à la patience.

Comment entendez-vous cela? — L'âme, comme les mains, ne peut pas bien faire un ouvrage difficile, quand elle éprouve de grands mouvements : or, voyez une personne qui n'a point de patience, un rien la trouble, le moindre accident l'inquiète, sa colère s'enflamme pour la moindre chose, et étant ainsi troublée et prête à se fâcher, elle ne peut faire comme il faut rien de ce qui a rapport à son salut. Cette disposition est un obstacle général à tout ce qu'elle se propose de bon. Elle ne peut alors ni prier, ni se recueillir, ni s'occuper de la pénitence, sans être aussitôt interrompue; elle ne peut manifester ni compassion, ni tendresse, quand il le faudrait, ni presque parler sans offenser les autres, parce que le trouble de son esprit détruit cette modération et cette douceur, sans lesquelles on ne peut rien faire d'édifiant.

Est-ce qu'une personne impatiente ne peut rien faire comme il faut ? — Elle est au moins exposée à de grands inconvénients. L'expérience prouve assez combien la paix intérieure sert à s'acquitter de ses devoirs spirituels ; et puisque le défaut de patience trouble si souvent la paix, il est évident qu'un chrétien impatient rencontre de très-grands obstacles, et que, quelque chose qu'il se propose de faire, il est exposé au danger de le faire mal. Jésus-Christ, en nous disant que nous possèderons *nos âmes par la patience*, (*Luc*, XXI, 19), nous enseigne que nous en perdons la possession par l'impatience. Et que pouvons-nous faire quand notre raison, notre entendement, notre jugement ne sont point à nous, et que nous avons perdu notre empire sur eux ?

Cela est assez évident ; mais que peut-on faire quand on est d'un caractère difficile, chagrin et impatient ? — Cette question ne sied qu'à un païen, qui n'a ni motifs, ni secours particuliers pour vaincre la nature ; mais un chrétien ne doit pas la faire. Le premier principe de l'Evangile est *l'abnégation de soi-même ;* et la foi lui apprend que son salut dépend de la pratique de cette vertu.

Quelle impression ce principe doit-il faire sur lui ? — Ce principe doit l'obliger à faire tous ses efforts, et avec toute l'adresse possible, pour dompter la nature, son humeur et ses penchants, jusqu'à ce qu'il se soit corrigé par degrés. Il doit le faire rougir de se troubler si facilement pour des bagatelles,

en voyant que ces troubles le dérangent et le rendent incapable de remplir ses devoirs par rapport à l'éternité. Qu'un chrétien considère sérieusement qu'il est dans le chemin qui conduit à l'éternité, et que son salut dépend de l'accomplissement des obligations que Dieu lui a imposées, s'il a de la foi, il doit nécessairement se confondre en voyant comme il est incapable de les remplir, tant qu'il est sujet à l'impatience. Ainsi, quiconque veut se revêtir de Jésus-Christ doit commencer par se revêtir de la patience, afin d'avancer d'un pas ferme dans la pratique des exercices qui lui apprendront à connaître Jésus-Christ.

La patience est-elle nécessaire dans d'autres circonstances? — Oui, parce qu'elle est non seulement un moyen d'apprendre la science de Jésus-Christ, mais encore un des principaux moyens de donner des preuves que Jésus-Christ habite en nous.

C'est surtout par ses souffrances que Jésus-Christ nous a rachetés; et ses souffrances jointes à une humble patience sont, par le sacrifice qu'il a fait de sa volonté à son Père, ce qu'il y a de plus digne de sa sainteté, et ce qu'il propose le plus particulièrement à notre imitation. Ainsi, quiconque veut être disciple de Jésus-Christ et vivre de son esprit, doit le montrer en cette occasion; il faut qu'il le fasse voir par la pratique d'une humble patience, autrement il donne une preuve évidente qu'il ne connaît pas Jésus-Christ, dont il prétend être le disciple, et qu'il ne vit pas de son esprit.

Comment expliquez-vous cela? — Parce que comme Jésus-Christ n'est pas contraire à lui-même, son esprit ne lui est pas opposé. Jésus-Christ étant doux, humble et patient, tel doit être son esprit partout où il demeure. Ceux donc qui ne vivent pas de cet esprit, prouvent évidemment que Jésus-Christ ou son esprit ne demeure point en eux.

Cependant n'y a-t-il pas beaucoup de chrétiens d'une vie exemplaire qui sont sujets à de grandes impatiences? — Ceux qui sont si impatients ne peuvent être bien exemplaires; car pour qu'un chrétien mène une vie exemplaire, il doit ressembler à son modèle qui est Jésus-Christ, et faire connaître le chef par les membres, en édifiant tout le corps; or, quelle ressemblance y a-t-il entre un homme qui souffre en colère, avec orgueil et impatience, et Jésus-Christ souffrant avec humilité? S'il n'y a pas de ressemblance, la vie d'un chrétien ne peut pas être exemplaire.

Condamnez-vous donc tous les chrétiens impatients? — Je les blâme de n'être pas exemplaires; l'impatience est si éloignée de l'esprit de Jésus-Christ, que, quelque bonnes qualités qu'ait d'ailleurs un chrétien, s'il est impatient, cela seul diminue beaucoup l'estime qu'on a pour lui, et cause souvent du scandale au lieu de donner bon exemple; car comment peut-il ressembler à son chef, quand il laisse éclater son impatience pour la moindre peine et le moindre trouble, tandis que Jésus-Christ a souffert patiemment les traitements les plus inouïs? quand il s'impatiente pour le moindre mot d'opposition ou la plus légère contradiction, tandis que Jésus-Christ a souffert toute sa vie des contradictions de la part même de ceux à qui il faisait du bien et pour qui il désirait se sacrifier; quand il ne peut recevoir sans impatience une réprimande qu'il mérite, tandis que Jésus-Christ, qui ne pouvait pas en mériter, entendit avec modération et douceur blâmer les œuvres de sa sagesse, de sa bonté et de sa charité infinies, par ceux que leur malice empêchait de les prendre dans leur vrai sens; quand, étant pécheur et méritant les plus sévères châtiments, il se laisse aller à une infinité d'impatiences intérieures et extérieures, lorsqu'il rencontre des obstacles à ses désirs ou à ses volontés, tandis que Jésus-Christ a fait choix de toutes les incommodités de la vie, et les a souffertes patiemment, lui qui est le maître de tout l'univers; quand il laisse apercevoir de l'humeur, lorsque tout ne se fait pas selon sa volonté, lui qui est pauvre, pécheur et ver de terre, tandis que Jésus-Christ n'a rencontré, pendant toute sa vie, que contradictions et résistances, quoique sa volonté fût toujours si sainte et si juste qu'il méritait l'obéissance entière des créatures; quand il se fâche pour un mot, pour une réflexion qui porte l'apparence du mépris, tandis que Jésus-Christ s'est exposé patiemment au mépris de tout le monde, et a écouté en silence les fausses accusations portées publiquement contre lui; enfin quand il perd patience, lorsqu'on l'interrompt dans ses occupations, lorsque l'humeur des autres ne lui plaît pas, lorsqu'il éprouve quelque peine ou quelque perte, tandis que Jésus-Christ passa sa vie dans les contradictions, souffrit avec une résignation parfaite à la volonté de son Père la privation de toute consolation et les plus affreux tourments et, quoiqu'il fût l'Agneau sans tache, fit un sacrifice de sa vie pour les pécheurs, en souffrant toute l'ignominie que mérite un malfaiteur.

Cette impatience n'a aucune ressemblance avec la vie de notre chef. Par conséquent quiconque la fomente ou ne travaille pas sincèrement à la détruire n'est pas un chrétien exemplaire, et ne prouve pas par sa conduite que Jésus-Christ ou son esprit demeure en lui, puisqu'il n'a pas la vertu qui fait le principal caractère de notre Rédempteur.

CHAPITRE XLIV.

Des peines et des afflictions.

Les peines et les afflictions de cette vie sont-elles toujours un châtiment du péché? — Pas toujours : car quoique Caïn ait été puni de son péché par des peines et des afflictions aussi bien que Pharaon, les enfants d'Israël dans le désert, Saül, David et d'autres rois d'Israël, cependant nous en trouvons beaucoup d'autres qui ont souffert de

sévères afflictions, quoiqu'ils fussent fidèles serviteurs de Dieu et qu'ils n'eussent pas de péché à expier, tels qu'Abraham, Elie, Job, Tobie, les apôtres, l'aveugle-né et la plupart des martyrs de la primitive Eglise.

Quels peuvent donc être les desseins de la Providence en affligeant les justes? — L'Ecriture parle de quelques-uns : 1° pour éprouver leur fidélité, comme à l'égard d'Abraham, de Job et de Tobie; 2° pour leur avancement dans la vertu; 3° pour les rendre plus conformes à Jésus-Christ, leur chef; 4° pour enrichir leur couronne; 5° pour faire voir la puissance de Dieu sur des vases si fragiles; 6° enfin pour que Dieu soit glorifié.

Comment les chrétiens doivent-ils supporter les peines et les afflictions de cette vie? — Avec patience. 1° Parce qu'il ne leur arrive rien que par l'ordre ou la permission de la Providence : or, Dieu étant infiniment sage et ordonnant tout pour le mieux, ils doivent se soumettre à tout ce qu'il ordonne, dans la persuasion que c'est pour leur avantage. D'ailleurs la volonté de Dieu est toujours sainte, juste et par conséquent adorable : or sa volonté se manifestant par les événements, il faut toujours l'adorer par notre soumission; 2° comme ils demandent tous les jours dans l'Oraison dominicale que la volonté de Dieu soit faite sur la terre comme au ciel, ne doivent-ils pas se soumettre à cette volonté quand ils la voient s'accomplir? Y trouver à redire et s'abandonner à l'impatience, ce serait contredire dans leurs peines ce qu'ils ont demandé toute leur vie, l'accomplissement de la volonté de Dieu; 3° nous ignorons ce qui nous est bon; et très-souvent ce qui nous afflige le plus est le premier pas vers notre bonheur. Jacob ne pleura-t-il pas la perte de Joseph? Joseph ne s'affligea-t-il pas de se voir faussement accusé et emprisonné? Et cependant ces divers accidents ne furent-ils pas les moyens dont la Providence se servit admirablement en leur faveur, et pour leur plus grand bien? Le seigneur dont parle S. Jean (IV, 46), qui s'affligeait du danger où la maladie réduisait son fils, et qui déplorait cet accident comme le malheur de sa famille, ne fut-il pas gagné avec sa famille à Jésus-Christ par ce même accident? 4° Nous ne nous connaissons pas, que nous n'ayons été exercés et éprouvés par beaucoup d'afflictions; nous ne savons pas combien nous dépendons de Dieu, que nous n'ayons l'expérience de notre pauvreté et de nos besoins; nous ne connaissons pas le monde, que nous ne sentions l'incertitude et la vanité de tous ses biens : si donc les afflictions nous enseignent ces trois grandes leçons, il faut supporter avec patience ce qui nous est avantageux; 5° l'amour du monde et la grande estime de ses biens sont les plus grands obstacles à la vertu : non seulement ils inspirent aux chrétiens l'horreur de la mort, mais encore ils les mettent dans les dispositions les plus contraires à une bonne mort. Les afflictions sont les plus sûrs moyens de dissiper ces deux charmes : on quitte plus volontiers le monde quand il déplaît, et on cherche quelque chose de plus solide quand on a découvert ses perfidies; et ne doit-on pas avoir de la patience quand elle donne de si bonnes leçons pour l'éternité? 6° Dieu prenant en main la cause de ceux qui sont opprimés, se déclarant le consolateur des affligés, le protecteur de la veuve et de l'orphelin, et faisant de grandes promesses à ceux qui l'invoquent dans leurs peines et qui mettent leur confiance en lui, ne faut-il pas que les chrétiens soient patients dans les afflictions qui leur donnent un si beau titre à la protection particulière de Dieu? 7° la vie de Jésus-Christ a été une vie de toutes sortes d'afflictions : la voie par où il a marché a été la voie de la croix : si donc les chrétiens souffrent, ils sont unis par là à leur chef. Il a été fouetté et couronné d'épines; s'ils sentent des fouets, des épines, des tribulations, qu'ils s'approchent de lui et qu'ils voient s'ils ne peuvent trouver de consolation en pareille compagnie. S'ils ont leur croix, qu'ils suivent leur chef et qu'ils disent : Il vaut mieux souffrir avec Jésus-Christ pour être glorifié en lui, que de nous réjouir avec le monde et d'avoir notre partage avec lui; 8° quoique toutes les peines et les afflictions déplaisent à la nature qui cherche une vie tranquille, cependant si nous les considérons comme des épreuves que Dieu nous envoie, nous verrons que ce sont des moyens de purifier notre cœur de l'amour du monde; que c'est la voie par où Dieu a conduit ses meilleurs serviteurs, ses prophètes, ses apôtres, ses martyrs; qu'il a promis ses faveurs et une couronne éternelle à ceux qui souffrent avec patience, et que leur tristesse se changera en joie; sous ce point de vue, il y a quelque chose de bien précieux dans les peines et les afflictions de cette vie; et la foi qui est guidée par la volonté de Dieu qu'il nous a révélée, doit désirer et embrasser ce qu'abhorre la nature qui est guidée par les sens : car si un chrétien se rappelait qu'il est fait pour l'éternité, que son plus grand et son unique intérêt est d'acquérir ce bonheur éternel, il ne pourrait s'empêcher d'estimer et de désirer ce qui sert particulièrement à obtenir cette fin : c'est ce qu'il doit faire, s'il vit de la foi.

Voilà quelques motifs entre plusieurs autres, qui doivent engager les chrétiens à souffrir patiemment les peines de cette vie.

Sont-ce là les vrais motifs, quelles que puissent être les causes des afflictions? — Oui : que leurs peines soient l'effet de la justice de Dieu pour le châtiment du péché, ou de sa miséricorde pour éprouver et affermir leur vertu et enrichir leur couronne, voilà les moyens d'en tirer du profit. Ainsi on ne peut s'empêcher de blâmer ceux qui recherchent avec curiosité et anxiété quelle peut être la cause de leurs malheurs et de leurs peines, et qui par cette sollicitude augmentent leur inquiétude et perdent l'occasion de faire un bon usage de leurs peines.

Que voudriez-vous qu'ils fissent? — Je voudrais qu'ils tâchassent de les recevoir avec patience dès qu'elles se présentent, parce que

par là ils se tourneraient vers Dieu, quelle que soit la cause de leurs afflictions.

S'ils font tous leurs efforts pour acquérir la patience, n'est-ce pas assez? — C'est fort bien; mais après avoir gagné ce point, il faut qu'ils fassent encore un pas, c'est-à-dire qu'ils tâchent de se consoler et même de se réjouir dans leurs peines.

Est-ce que cela est possible? — S. Paul le savait bien : *Nous nous glorifions*, dit-il, *dans nos tribulations* (*Rom.*, V, 3). *A mesure que les souffrances de Jésus-Christ s'augmentent en nous, nos consolations s'augmentent aussi par Jésus-Christ* (II *Cor.*, I, 5). *Je me plais dans ma faiblesse, dans les opprobres, dans les misères, dans les persécutions, dans les déplaisirs extrêmes que j'endure pour Jésus-Christ; car c'est dans la faiblesse que je trouve ma force* (II *Cor.*, XII, 10). Il parle de toute espèce de peines, et il avoue qu'il s'y plaît.

Par quels motifs croyez-vous qu'il y prenait plaisir? — Parce que la volonté de Dieu s'accomplissait en lui; parce qu'il participait à la passion de Jésus-Christ; parce qu'il espérait ce poids immense de gloire qu'opère en nous une légère tribulation. Et pourquoi ne ferions-nous pas la même chose? Nous prenons plaisir à faire notre volonté, pourquoi ne pas en prendre davantage à faire celle de Dieu? Toute notre confiance est dans la passion de Jésus-Christ; et n'est-ce pas une grande consolation de lui être uni plus intimement? Nous nous réjouissons du succès de nos affaires temporelles, et pourquoi ne pas nous réjouir davantage d'être dans les plus heureuses circonstances pour assurer nos intérêts éternels?

CHAPITRE XLV.

Comme il faut se comporter dans le temps des afflictions.

Que doit faire un chrétien dans l'affliction? —Je lui conseille de se retirer au plus tôt en lui-même et d'avoir recours à Dieu dans le secret de son cœur : 1° en s'humiliant sous sa main; 2° en s'offrant à lui pour qu'il en dispose selon son bon plaisir, et lui abandonnant sa volonté, tous ses penchants et ses intérêts temporels; 3° en priant le Tout-Puissant de le diriger, de le soutenir et de le fortifier par sa grâce, pour ne le pas offenser par impatience, mais pour faire un bon usage de ses peines; 4° en avouant que la volonté de Dieu est juste et sainte dans tout ce qu'elle ordonne, et que pour lui il est pécheur et qu'il ne souffre rien en comparaison de ce qu'il mérite; 5° en déposant avec une entière confiance ses inquiétudes dans le sein de Dieu, afin qu'il fasse éclater sa miséricorde à son égard, soit en le soutenant dans cette affliction, soit en l'en délivrant, d'autant qu'il a manifesté en tant de manières sa bonté à l'égard des affligés.

Enfin, en reconnaissant sa faiblesse et réitérant ses prières les plus ardentes, afin que Dieu soit son protecteur, et qu'il lui donne la force de porter la croix qu'il lui envoie.

Fort bien; mais comment peut-on faire cela quand on est surpris par une affliction imprévue? — On doit élever son cœur vers Jésus-Christ, qui invite ceux qui sont chargés et fatigués de venir à lui pour être soulagés (*Matth.*, XI, 28). Les afflictions nous font souvenir que nous avons dans le ciel un père qui ne nous perd pas de vue et qui ne permet pas que nous soyons éprouvés au-dessus de nos forces (I *Cor.*, X, 13). Adressons-nous à lui, il ne nous abandonnera pas.

Comment, dans l'excès de la douleur, peut-on penser à Dieu puisqu'on ne s'occupe pas de soi-même? — Je sais qu'il y a des personnes d'une si grande sensibilité, qu'elles semblent s'oublier dans l'affliction; mais qui peut dire qu'il n'y a en cela ni affectation, ni mauvaise humeur? et tel qui paraît absorbé dans la douleur n'est peut-être embarrassé que de la manière d'en imposer au public: au reste, quel que soit le penchant, il est certain qu'un chrétien doit sentir combien il est déraisonnable et criminel de s'y abandonner, et que s'il voulait être ferme, il pourrait suivre les sentiments de la raison et de la foi, et demander à Dieu des secours au lieu de s'abattre sous le fardeau.

En quoi ce chagrin est-il déraisonnable? — 1° En ce qu'il est très-préjudiciable à la santé; et si on s'y abandonne un certain temps, il ruine le tempérament et cause insensiblement une maladie habituelle que l'art ne peut plus guérir, et qui devient souvent, pour ceux qui s'y abandonnent, une épreuve et un châtiment pour le reste de leurs jours; 2° il ôte toute la force à ceux qui s'y abandonnent, et les rend paresseux ou incapables de faire leurs affaires. Or n'est-il pas déraisonnable que des chrétiens accablés d'un fardeau qu'ils trouvent déjà trop pesant en augmentent encore le poids et accroissent leur misère? 3° Il les éloigne de Dieu et les prive de toutes les consolations de celui qui est le seul consolateur au temps de l'affliction : car que peuvent attendre de lui ceux qui non seulement font voir par là un dégoût pour ses ordres, mais encore lui résistent et persistent volontairement dans leur révolte? 4° Il les rend incapables de prier ou de faire d'autres exercices nécessaires pour obtenir le secours dont ils ont besoin. Voilà comme par leur mauvaise conduite ils se privent des moyens de sortir de leur malheureux état.

Que leur conseillez-vous donc? — Je leur conseille de prendre une méthode opposée, c'est-à-dire quelle que soit leur affliction, qu'ils tiennent ferme contre cette espèce de chagrin, comme déraisonnable et criminel; qu'ils résistent à leur penchant et qu'ils ne le prennent pas pour guide; parce qu'étant corrompu, perfide et aveugle, il ne peut manquer de les perdre : qu'ils tâchent de conserver intérieurement leur courage, n'importe ce que les convenances demandent d'eux extérieurement; et toutes les fois qu'ils sentent qu'il les abandonne, qu'ils veillent et qu'ils le raniment par le secours d'une foi vive et d'une soumission entière à Dieu, parce que, dans ces circonstances difficiles, ils ont besoin de force; et laisser leur courage s'affai-

blir quand ils en ont le plus grand besoin, c'est ce qu'en tout autre cas on appellerait stupidité ou folie. Vous voyez par là qu'on doit conseiller à tous ceux qui sont dans l'affliction, de conserver, autant que possible, la joie de l'esprit, parce qu'ils seront mieux disposés à s'adresser à Dieu, qu'ils auront une espérance plus ferme en lui, et combattront plus avantageusement les difficultés de ce monde : et c'est de cette confiance en Dieu et de la constance dans le combat que dépend la victoire. Pour rendre ceci plus facile, il serait peut-être à propos qu'ils se procurassent la société de quelque personne charitable et expérimentée, dont les discours et les avis dissipassent les nuages que le chagrin forme dans leur âme, et leur rendissent la lumière de la raison et de la foi; ou si la lecture de livres choisis pouvait entrer dans leurs exercices journaliers, elle contribuerait à hâter la guérison de leur esprit. Quand l'âme est revenue de la première surprise, le meilleur expédient est de se réconcilier avec Dieu par un sincère repentir, afin que Dieu diminue ou écarte le fléau, si ce chagrin est le châtiment du péché; ou que nous obtenions plus facilement de sa bonté le secours dont nous avons besoin, si nous n'avons point provoqué sa colère. Mais on ne peut justifier la pratique d'un trop grand nombre de personnes qui noient leurs chagrins dans le vin, et qui émoussent la pointe de la douleur par l'abrutissement; car ce n'est pas là guérir le mal, c'est en diminuer le sentiment par des moyens illicites, et (comme la folie se punit elle-même) ajouter à son mal de nouvelles tortures, aussitôt que l'esprit commence à penser et à réfléchir au mal qu'il a fait en allant trouver Beelzébut, comme s'il n'y avait point de Dieu en Israël.

L'avis que vous donnez est clair; mais combien y a-t-il de personnes qui prendront la peine de le suivre? — Tous ceux qui conduisent avec prudence l'affaire du salut, s'efforceront de le suivre, parce que si un chrétien suit cette méthode quand il est affligé, il en tirera un grand avantage; mais si par passion, par opiniâtreté ou par impatience, il s'écarte de cette voie, toutes ses afflictions seront en pure perte, au lieu de lui profiter : et n'est-ce pas une grande imprudence de perdre, quand on a une si belle occasion de faire du profit? Nous traitons d'insensé un homme qui se défait d'une pièce de monnaie pour moitié de sa valeur; nous nous moquons des Indiens qui troquent leurs bijoux contre des bagatelles : et comment qualifierons-nous un chrétien qui donne pour rien ce qui aurait pu lui servir à acheter le ciel? Telles sont les afflictions, si on en fait un bon usage selon l'esprit de l'Evangile. Que les chrétiens devraient donc bien étudier cette matière, puisque, rencontrant tous les jours des difficultés, ils auraient par cet art le moyen de s'avancer chaque jour à grands pas vers le ciel !

CHAPITRE XLVI.

De la docilité.

Quels sont les avantages de cette vertu ? — Elle nous fait éviter bien des fautes, et nous fournit le moyen de réparer celles que nous avons commises. *Qui est-ce qui corrigera mes pensées?* dit le Sage (*Eccl.*, XXIII, 2, 3), *et qui fera à mon cœur de sages reproches? afin qu'ils ne m'épargnent point dans les manquements d'ignorance que ma langue me fera faire... de peur que... mes offenses ne se multiplient... et que je ne tombe devant ceux qui me haïssent.* Achab, roi d'Israël, ne voulait pas écouter le prophète Michée, parce qu'il le reprenait de ses crimes, et l'avertissait des justes jugements de Dieu, afin qu'il les évitât. Son indocilité fut la cause de sa perte et de la ruine de sa famille (III *Rois*, XXII, 7, 8). David au contraire trouva grâce devant le Seigneur, parce qu'il reçut avec docilité les avis des prophètes Nathan et Gad (II *Rois*, XII *et* XIII). N'importe de quelle part vienne un bon avis, un homme docile en fait son profit. *Les hommes libres obéissent aux serviteurs sensés. L'homme prudent et instruit ne murmure pas étant repris* (*Eccl.*, X, 28). *Celui qui rejette la correction méprise son âme ; mais celui qui se rend aux réprimandes est maître de son cœur* (*Prov.*, XV, 32).

A qui cette vertu est-elle si avantageuse? — Il n'y a personne à qui elle ne le soit: 1° c'est un grand bonheur pour les enfants d'être d'un caractère docile. Il leur fait recevoir facilement les instructions de leurs parents, et celles que veulent leur donner les personnes qui sont chargées de leur éducation; 2° les jeunes gens d'un caractère docile aiment à recevoir des conseils : et par là ils se préservent de beaucoup de fautes et de malheurs qui sont la suite de l'indocilité. Ils se distinguent dans toutes leurs entreprises par une sagesse supérieure à leur âge; 3° cette docilité est utile dans tous les états de la vie, parce qu'on rencontre partout des difficultés qui ne peuvent être surmontées qu'à l'aide de bons conseils. Il n'y a personne, quelque savant et quelque sage qu'il soit, qui ne soit exposé à faire des fautes, qu'il éviterait souvent s'il était docile. Il est donc bien avantageux non seulement de consulter des personnes sages, mais même d'engager nos amis à nous donner leur opinion, sans que nous la demandions, et à nous apprendre par des exemples de revers et de succès, quelle est la voie la plus sûre, en nous mettant sous les yeux les exemples de ceux qui ont réussi et de ceux qui se sont perdus, quoique ces exemples puissent nous humilier. *Ne faites rien sans conseil, et vous ne vous repentirez point de ce que vous aurez fait* (*Eccl.*, XXXII, 24).

Comment se peut-il faire qu'on ne se rende pas à ces raisons? — C'est qu'il y a beaucoup de personnes que l'amour-propre aveugle. Les uns sont si pleins d'eux-mêmes, qu'ils ne peuvent croire qu'il y ait quelqu'un plus instruit qu'eux : ce qui fait qu'ils ne veulent point de conseils. Les autres disputent sur tout ce qu'on leur dit, et se fâchent si on doute de leur discernement; et conséquemment ils ne reçoivent d'avis qu'avec un souris moqueur. Ceux-ci sont si émus et si en-

flés de colère quand on combat leur avis, qu'ils n'entendent jamais raison. Ceux-là donnent dans un autre extrême : au lieu de se fâcher, ils tombent dans l'abattement et déplorent leur sort de ne pouvoir plaire à personne ou de ne faire rien de bien. Il y en a d'autres qui sont si ombrageux, qu'ils se défient de tous les avis, et qui n'osent en suivre aucun, craignant une arrière-pensée. D'autres sont si bizarres ou si réservés, qu'ils ne veulent ni souffrir qu'on leur parle, ni avouer leurs projets. On en voit qui sont si fiers, qu'ils ne veulent pas faire ce qu'ils savent être le meilleur, parce que le projet ne vient pas d'eux. D'autres qui sont si opiniâtres et si attachés à leur volonté propre, qu'ils ne veulent pas s'écarter tant soit peu de leur méthode, quoiqu'elle leur soit préjudiciable. On en rencontre qui sont tellement dominés par l'affection, qu'ils ne veulent écouter que ceux qu'ils aiment, sans s'embarrasser s'ils sont sages ou non. D'autres qui se gouvernent par passion et par intérêt, de sorte qu'ils ne peuvent approuver que ce qui les favorise; et il suffit de s'y opposer pour avoir tort. On en trouve même qui sont si inconstants, qu'après avoir écouté le meilleur avis, et résolu de le suivre, ils changent aussitôt de résolution, en entendant, une autre personne qui pense différemment. Il y en a beaucoup qui savent ce qui vaut le mieux, et qui, par mauvaise compagnie, par sollicitation, par penchant, par paresse, par amour de leurs aises ou par complaisance pour le monde, agissent contre leurs connaissances. Enfin on connaît des personnes qui, par vanité, n'apprécient les choses qu'autant qu'elles sont conformes à leurs penchants, de sorte qu'elles ne peuvent goûter un avis salutaire qu'on leur donne. C'est ainsi que des chrétiens se privent de l'avantage de recevoir l'avis de leurs amis, et presque toujours par leur faute, puisque c'est presque toujours l'orgueil, la passion ou la mauvaise humeur qui les en privent.

Ne sont-ils pas punis de leur faute?—Oui, parce que ne voulant point recevoir d'avis, on ne leur en donne point, et leurs amis, qui s'aperçoivent de leurs imprudences, de leurs folies et de leur mauvaise conduite, les regardent en silence, d'un œil de pitié, persuadés qu'il ne sert de rien de parler à des gens qui ne sont pas assez humbles pour recevoir un avis; et ainsi, quelques amis qu'ils aient, ils n'en retirent aucun avantage.

Si le tort qu'ils se font est si grand, ne devraient-ils pas se corriger de la mauvaise habitude qui en est la cause? — Sans doute : c'est pourquoi les chrétiens qui s'aperçoivent qu'ils ne peuvent entendre un avis ou une réprimande juste, sans être émus d'orgueil qui les enfle, ou de colère qui les rend fâcheux, ou de chagrin qui les abat, doivent prendre la peine de se vaincre, en étouffant tous ces mouvements intérieurs, et empêcher qu'ils ne se manifestent dans leur air ou dans leurs paroles, puisque le plus grand avantage que nous puissions retirer de l'affection de nos amis, c'est d'être *conseillés et repris* par eux, et que l'Evangile recommande particulièrement aux supérieurs de conseiller et de reprendre leurs inférieurs, comme le meilleur moyen de leur faire du bien : *Pressez dans l'occasion, sans occasion; employez les réprimandes, les prières, les menaces* (II *Tim.*, IV, 2). Ceux qui ne s'efforcent pas de réprimer l'indocilité naturelle, ne peuvent manquer de perdre beaucoup, en décourageant ceux qui voudraient leur faire du bien pour ce monde et pour l'autre.

Mais n'y a-t-il pas des personnes d'un caractère si facile, qu'on en abuse et qu'on les égare? — On ne peut jamais être trop facile à recevoir un avis sur ses fautes, ou une juste réprimande, ou le conseil d'un homme prudent et sage. On doit toujours les recevoir avec plaisir et reconnaissance. Quant à ceux qui sont méchants et qui voudraient nous entraîner dans un piége, il y a peu de gens assez faibles pour ne pas s'en apercevoir ou au moins pour ne le pas soupçonner; et s'ils cèdent alors, on doit appeler cela, non pas facilité de caractère, mais grande faiblesse d'esprit, puisqu'en voyant ou en soupçonnant le mal qu'on leur veut, ils s'y laissent entraîner. C'est là presque le seul cas où un chrétien soit louable de n'être pas souple. Dans toute autre circonstance il doit être facile, affable, complaisant, doux comme un agneau; mais quand on lui propose quelque chose de mauvais, il doit alors être comme un lion, et par une colère héroïque frapper de terreur ceux qui le lui proposent.

CHAPITRE XLVII.

De l'amour des créatures.

L'amour des créatures est-il compatible avec l'amour de Dieu? — L'amour du prochain, tel qu'il est commandé dans l'Evangile, est une extension de l'amour de Dieu; par conséquent ces deux amours peuvent bien subsister dans le même cœur. Ces deux amours sont l'abrégé de la loi divine. Ainsi l'amour mutuel d'un mari et d'une femme, des parents et des enfants est non seulement permis, mais il est commandé : néanmoins, s'il n'est pas selon Dieu, c'est-à-dire s'il est tout naturel, s'il ne se rapporte pas à lui; si cet amour aveugle des époux sur des démarches de l'autre partie, qui sont contraires à la prudence chrétienne, est tel qu'il ne leur permette pas de se faire réciproquement des observations nécessaires; s'il empêche les parents de reprendre et de corriger leurs enfants, de leur interdire des lectures et des sociétés dangereuses, de peur de les chagriner; si cet amour les porte à commettre des injustices pour leur assurer une belle fortune, à les favoriser en quelque chose de criminel, ils se rendent très-coupables, quoique l'objet de leur amour soit très-licite : *Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi; et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi* (*Matth.*, X, 37).

Que dites-vous de l'amitié qui fait le bonheur d'une belle âme? — Elle est permise,

quand on est prudent dans le choix d'un ami, quand le motif de cette liaison est le désir de se soutenir mutuellement pour avancer dans la voie du ciel, autrement elle est dangereuse et elle conduit ordinairement à leur perte ceux qui n'ont que des motifs naturels. Après avoir pris toutes les précautions pour faire un bon choix et pour purifier ses intentions, il faut se défier de l'excès qui pourrait s'y glisser; car ce serait alors une passion qui amollit l'âme, qui rend un homme indigne du titre de soldat de Jésus-Christ, et qui conduit aux plus grands malheurs, quoiqu'on ne les ait pas prévus ni soupçonnés.

Si cette amitié, que vous appelez excessive, est l'effet d'un caractère sensible qu'un chrétien ne peut pas maîtriser, que doit-il faire ? — Il doit gémir de son malheur; prier pour obtenir cette fermeté de caractère qui sied si bien à un chrétien; veiller strictement sur ses sens intérieurs et extérieurs; mortifier, en toute occasion, cette sensibilité; écarter, autant qu'il le peut, tous les objets qui pourraient la fomenter, retrancher absolument ceux qui ne sont pas nécessaires; éviter toute entrevue particulière, ne se permettre jamais aucune espèce de compliments ou de libertés qui ne servent qu'à fortifier la passion; demander conseil à une personne prudente et éclairée, pour se conduire sagement dans une infinité de circonstances délicates qu'il n'est pas possible de détailler ici. On conçoit que cette sensibilité est beaucoup plus dangereuse entre des personnes de différent sexe, et qu'il faut beaucoup de prudence et de fermeté pour qu'elle ne soit pas la cause de beaucoup de péchés.

Si on trouve ces avis trop sévères, qu'on réfléchisse que, quand une passion tyrannique menace de nous réduire à l'esclavage, rien ne nous doit paraître trop pénible pour la vaincre, pour assurer notre liberté et pour nous préserver des malheurs qui accablent ceux qui n'ont pas voulu prendre la peine de les prévenir.

Entendez-vous ceci de toutes les conditions de la vie? — Oui, de toutes; car lors même que l'amour du prochain est commandé, l'affection extraordinaire est illicite; on doit la regarder comme une faiblesse, une passion qui jette dans tant d'excès, qu'un homme sage doit rougir d'y être sujet : il doit en réprimer les suggestions, jusqu'à ce qu'il l'ait vaincue.

Si on n'a pas mauvaise intention, doit-on également craindre les malheurs dont vous parlez? — L'intention n'écarte pas le danger. Salomon n'avait pas l'intention d'adorer de faux dieux, quand il commença à aimer des femmes étrangères. Néanmoins elles le pervertirent jusqu'à le faire tomber dans l'idolâtrie. Que de péchés se commettent tous les jours avec des intentions qui ne sont pas mauvaises !

Vous ne voulez donc pas qu'on se fie à ces affections qui se trouvent souvent dans l'amitié? — Pas plus qu'à des étincelles de feu dans des matières combustibles : quelquefois elles causent un incendie, d'autres fois il n'en résulte aucun mal; mais on ne s'y expose pas quand on est prudent. On les éteint dès qu'on les aperçoit, pour prévenir des malheurs qu'on ne peut pas toujours arrêter. Il faut se défier de toutes les passions, elles sont aveugles et téméraires : malheur à celui qui les prend pour guides, il ne peut manquer de s'égarer.

Comment doit-on aimer les créatures? — On doit aimer en Dieu et pour Dieu tous les objets qu'il nous ordonne d'aimer. Quant à ceux qui sont créés pour l'usage et la commodité de l'homme, on peut les aimer en tant qu'ils servent à nous conduire à Dieu; mais si cet amour passe ces bornes; si on y cherche son plaisir; si on les considère comme des moyens de flatter les passions ou les sens; de fomenter l'amour-propre ou quelque inclination vicieuse : cet amour est déréglé et plus ou moins criminel, à proportion qu'il nous éloigne de Dieu. Ainsi on peut aimer la réputation, les divertissements permis, les aliments, les habillements, l'argent et autres objets qui ne sont pas mauvais de leur nature, par rapport aux fins pour lesquelles Dieu les a créés; mais si on les aime trop, ou qu'on les aime pour eux-mêmes et non pas pour Dieu, on ne peut pas excuser cet amour. Il est opposé à l'amour de Dieu; notre cœur lui appartient, il veut le posséder sans partage. Tout autre amour qui ne se rapporte pas à lui est un vol sacrilége parce que les facultés de notre âme étant limitées et finies, elle ne peut se porter vers un objet, sans diminuer son affection pour un autre. Ainsi plus un chrétien devient indifférent à toutes les choses du monde, plus son âme jouit de la liberté pour s'attacher à Dieu. C'est pourquoi saint Paul (I *Cor.*, VII, 32) désirait que les Corinthiens n'eussent point de soins inquiétants, afin que leur cœur ne fût point partagé, parce que Dieu le demande tout entier. *Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu de tout ton cœur* (*Matth.*, XXII, 37). *Celui*, dit saint Paul, *qui n'est point marié, s'occupe du soin de servir le Seigneur et de se rendre agréable à Dieu; mais celui qui est marié, s'occupe du soin des choses du monde et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme; et ainsi il se trouve partagé. De même une femme qui n'est pas mariée, et une vierge, s'occupe des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps et d'esprit; mais celle qui est mariée, s'occupe du soin des choses du monde, et de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.* De là il conclut : *Celui qui marie sa fille fait bien; et celui qui ne la marie pas fait encore mieux* (I *Cor.*, VII, 32-38).

CHAPITRE XLVIII.

De la pureté du cœur.

Qu'entendez-vous par un cœur pur? — J'entends un cœur qui n'aime rien que selon l'ordre et la volonté de Dieu; car tout ce qui est hors de cet ordre souille l'âme.

Comment prouvez-vous cela? — Parce que la volonté de Dieu est la mesure et la règle de toute sainteté. Ainsi, comme tout objet

qui n'y est pas conforme ne peut être saint, il doit nous souiller, si nous l'aimons; parce qu'il emporte le cœur, et l'attache fortement à des choses qui s'écartent de la règle et de la sainteté de Dieu.

Quels sont les objets que vous regardez les plus capables de souiller le cœur et de le rendre impur? — Tous désirs sensuels et charnels. Aussi saint Pierre s'adresse-t-il ainsi à tous les fidèles : *Je vous conjure comme étrangers et voyageurs, de vous abstenir des désirs de la chair qui font la guerre à l'esprit* (I *Pierre*, II, 11), et saint Paul leur déclare que *la prudence de la chair donne la mort*; que *la sagesse de la chair est ennemie de Dieu; que si vous vivez selon la chair, vous mourrez* (*Rom.*, VIII, 6, 7, 13).

Que doit donc faire un chrétien? — Il doit se souvenir constamment de ce que l'Apôtre lui a dit : que *la prudence de la chair donne la mort*. Son salut dépend du soin qu'il prendra d'éviter tout ce qui peut causer la mort à son âme; il doit conséquemment éviter avec soin tout ce qui est charnel ou sensuel, et qui fait à son âme une guerre si funeste : 1° Il faut qu'il veille exactement sur son cœur, pour n'y laisser entrer aucun désir criminel, ni entretenir aucune pensée contraire à la pureté que l'Evangile demande, ni y prendre plaisir; puisque, pour espérer la récompense promise à ceux qui ont le cœur pur, il faut avoir en horreur ces pensées et ces désirs. Il ne doit jamais leur ouvrir son cœur, mais plutôt reculer de frayeur à leur approche, comme s'il voyait paraître des traîtres qui en veulent à sa vie, des monstres qui viennent le dévorer, des esprits malins qui ont dessein de l'entraîner dans l'enfer par leur séduction. Il doit se comporter de la sorte, non seulement à l'égard des pensées qui sont directement criminelles, mais à l'égard de toutes les autres qui y ont quelque rapport; car le démon, en attaquant l'homme par ces pensées qui ne sont pas évidemment criminelles, veut les faire regarder comme innocentes pour le perdre plus sûrement et sans qu'on soupçonne quel est son dessein. On ne peut conserver longtemps son cœur pur, quand on n'en prend pas soin; 2° il doit régler ses sens extérieurs, fermer les yeux à tous les objets mauvais, et les détourner de tout ce qui porte au péché. Il ne doit point s'amuser à lire des livres obscènes ou qui par des scènes amoureuses contribuent à amollir l'âme et à l'efféminer. Il doit fermer les oreilles à tout discours criminel, et ne point tenir compagnie à ceux qui prennent ainsi le parti du démon. Il doit fuir tout spectacle public où l'on se permet des libertés qui décèlent un cœur évidemment corrompu quand il y prend plaisir, et qui ne peuvent procurer que de ces plaisirs qui doivent faire horreur à un cœur pur; 3° il faut qu'il veille strictement sur sa langue, pour ne jamais lâcher une parole immodeste ou indécente; car c'est ce que saint Paul recommande en disant qu'*on ne doit point entendre de pareils discours parmi les saints* (*Ephés.*, V, 3). Il faut éviter ces discours non seulement en termes clairs, mais aussi en termes qui ayant un double sens peuvent être pris en mauvaise part; car comme c'est de l'abondance du cœur que la bouche parle, il est clair que le cœur n'est pas pur quand les lèvres prononcent des mots préjudiciables à la pureté qui est commandée aux disciples de l'Evangile. On doit prendre le même soin de s'interdire toute plaisanterie, toute chanson immodeste, parce qu'elles disent ce que le cœur est. Un chrétien dont le cœur est pur, doit avoir horreur de tels divertissements; il doit se confondre en pensant comment des chrétiens qui disent qu'ils aiment Dieu et qu'ils le craignent, peuvent se faire un passe-temps de ce qui lui déplaît si fort; comment ils peuvent se jouer avec ce qui peut causer la mort à leur âme et à tous ceux qui se plaisent à les écouter; car n'est-ce pas là se jouer avec du poison, s'étourdir mutuellement par des chansons, pour se précipiter dans l'enfer sans s'en apercevoir? On doit avoir le même soin quand on raconte ce qui est arrivé à d'autres, de supprimer les faits et les expressions qui ne conviennent pas à la modestie chrétienne; car quoiqu'on ne participe pas à un crime en le racontant, cependant ceux qui se permettent fréquemment ces rapports et y prennent plaisir, ne montrent que trop ce qu'est leur cœur, sans parler du mal qu'ils font en entretenant les autres de ces impuretés, et donnant de bonne heure aux jeunes gens (s'il y en a dans la compagnie) connaissance d'une matière qu'ils ne peuvent apprendre trop tard; 4° il ne doit prendre avec lui-même ou avec d'autres aucune liberté qui puisse faire soupçonner ce crime. Je ne parle pas de ce qui est réellement innocent; cependant ce ne doit pas être un prétexte pour justifier quelque tentative que ce soit d'un cœur impur; car tout ce qui se fait à l'instigation d'un cœur impur ne manquera pas d'être condamné comme péché devant Dieu, quoiqu'il n'y ait rien de visible pour en démontrer le crime devant les hommes. Aussi ne peut-on s'empêcher d'être étonné d'entendre avec quelle liberté de paroles et d'actions on se fait trop souvent gloire de sa sensualité, au lieu de la cacher; car quand on n'aurait point mauvaise intention, cependant, quand c'est pour obéir à la corruption intérieure et pour flatter un esprit sensuel, on ne peut l'excuser; il faut la condamner comme la liberté d'un incrédule qui ignore ou qui méprise les promesses faites à ceux qui ont le cœur pur. Et si l'on doit condamner si sévèrement ces libertés dans ceux qui en sont les auteurs, que ceux qui y engagent par un coup d'œil, par un sourire, par des paroles ou d'autres signes extérieurs, examinent jusqu'à quel degré ils participent au péché; car tout signe extérieur qui s'entend de cette manière, équivaut à une approbation formelle, et si le cœur y consent, on ne peut pas manquer d'être condamné au tribunal de Jésus-Christ. Que ceux-là s'examinent aussi, qui paraissent s'y opposer et qui expriment combien ces discours leur déplaisent, mais de manière à prouver qu'ils ne le font pas sérieusement.

Que feraient-ils si on en voulait à leur argent ou à leur vie? Ils ne négligeraient alors rien de ce qui pourrait les délivrer de la violence qu'on leur fait, et ils feraient bientôt voir qu'ils agissent sérieusement. Pourquoi ne font-ils pas la même chose dans le cas présent, où il s'agit d'un intérêt bien plus considérable que leur argent ou leur vie? On vient de détailler ce qu'un chrétien doit faire pour se préserver des dangers de la nature corrompue, pour éviter ce qui peut le souiller, et pour conserver son cœur pur; et quoique à en juger par la conduite des chrétiens, on croirait que c'est une matière sur laquelle Dieu n'a point fait de commandement, mais qu'il a abandonnée aux désirs de chacun; cependant quiconque lira ou a lu le Nouveau Testament, doit remarquer que tous les péchés de cette espèce doivent être regardés comme les péchés d'un infidèle qui ne connaît pas même Dieu; que ces péchés sont tels, qu'ils les excluent du royaume des cieux; et par conséquent tous les disciples de l'Evangile doivent en être exempts; car il n'y a que ceux à qui la vue de Dieu est promise, c'est-à-dire ceux qui ont le cœur pur, qui peuvent espérer d'en jouir. *Ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses passions et ses désirs déréglés* (*Gal.*, V, 24). *Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu* (*Matth.*, V, 8).

CHAPITRE XLIX.

Du détachement de soi-même.

Si la règle d'une vie chrétienne est telle que vous l'avez exposée jusqu'à présent, ne faut-il pas se renoncer beaucoup soi-même, pour en venir à la mettre en pratique?—Oui, le détachement de soi-même est absolument nécessaire.

D'où vient la nécessité de ce renoncement? — De la corruption de la nature qui, en se répandant dans toutes les facultés de notre âme et de notre corps, les porte toutes au mal avec violence; ainsi, si nous les laissons suivre librement leur penchant, elles nous précipiteront dans le péché pour se satisfaire.

Comment cette corruption nous oblige-t-elle à ce détachement?—Parce que la loi et la volonté de Dieu sont saintes, et nous ne pouvons les suivre dans notre conduite, sans réprimer en nous toutes les inclinations qui nous entraînent hors du chemin de la sainteté et nous portent au mal. Pour faire ce qui est juste et bon, il faut nécessairement résister à tout ce qui nous induit au péché.

L'Evangile enseigne-t-il cette morale? — C'est Jésus-Christ lui-même qui dit à ses disciples : *Si quelqu'un veut me suivre, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix et qu'il marche sur mes pas* (*Matth.*, XVI, 24). *Si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive* (*Marc*, VIII, 34). L'Evangile enseigne expressément dans ces passages que le renoncement à soi-même est une condition nécessaire pour devenir disciple de Jésus-Christ

Comment doit-on mettre ceci en pratique? — En veillant strictement sur toutes les facultés de l'âme et sur ses sens; en les soumettant à la volonté de Dieu toutes les fois qu'on y aperçoit des mouvements ou des inclinations contraires à la volonté divine. Ainsi il faut veiller sur l'homme intérieur et sur l'homme extérieur; il faut tenir sous l'obéissance l'entendement, la volonté, la mémoire, le cœur, les affections, les désirs, toutes les passions, les yeux, les oreilles, la langue, le goût, les mains, les pieds, etc. Il ne faut leur accorder de liberté que selon les ordres de la volonté divine; on doit les tenir dans les limites que Dieu a fixées. C'est ainsi qu'un chrétien doit pratiquer ce qu'il professe, c'est-à-dire être disciple de Jésus-Christ.

N'est-ce pas là rendre la vie d'un chrétien bien pénible? — C'est le péché qui l'a rendue si pénible; nous n'avons d'autre remède que d'en porter le fardeau. Puisque notre nature étant corrompue, est contraire aux voies de Dieu, ceux qui veulent y marcher doivent la contrarier. Quiconque ne le fait pas, n'a nulle vertu; et sans vertu il n'y a point de salut. Ainsi tous ceux qui espèrent acquérir la vie éternelle par une vie vertueuse, sont obligés d'entreprendre cet ouvrage du renoncement à soi-même : c'est le moyen d'être véritablement disciple de Jésus-Christ et d'être avec lui où il est (*Jean*, XII, 26).

Peut-on goûter quelque plaisir en menant une vie chrétienne?—Oui : le plus grand de tous les plaisirs est de faire la volonté de Dieu, de jouir de la paix de la conscience, de triompher du péché, et d'espérer un bonheur éternel : voilà des plaisirs que le monde ne peut donner et que ne peuvent connaître ceux qui ne savent pas se renoncer pour obéir à la loi de Jésus-Christ.

Une telle vie ne doit-elle pas être remplie de peines continuelles? — On ne peut manquer de rencontrer des difficultés, quand il faut combattre pour remporter la victoire; mais on aurait tort d'accuser la vie chrétienne d'être la source de ces difficultés, puisque les libertins, les voluptueux, les mondains, ne peuvent se garantir de difficultés encore plus grandes, causées par les obstacles que rencontrent leurs penchants, par les contretemps qui leur arrivent, par la violence de leurs inclinations, qui deviennent de plus en plus insatiables, par les conséquences pernicieuses d'une vie criminelle, et par l'horreur que leur cause l'éternité qui s'avance à grands pas. Si on résumait tout ce que souffrent même en cette vie les mauvais chrétiens qui veulent jouir du plaisir de suivre leur propre inclination, on verrait bientôt que les difficultés de la vertu ne sont rien en comparaison, et que les renoncements des pécheurs (quoique inutiles) sont dix fois plus grands que ceux des plus austères chrétiens, surtout puisque les difficultés que ceux-ci rencontrent tant que la nature n'est pas vaincue, diminuent insensiblement, et que quand une fois ils sont devenus maîtres d'eux-mêmes, ils trouvent de la conso-

lation et du plaisir à résister aux restes des inclinations vicieuses.

Puisqu'il en est ainsi, que conseillez-vous? — De se former à la pratique de la mortification, comme on forme des soldats au maniement des armes, par des exercices fréquents. Cette mortification est indispensable, quand il s'agit d'objets défendus; car celui qui ne serait pas détaché de sa volonté en pareil cas, commettrait volontairement un péché. Quand les objets sont indifférents, c'est-à-dire quand ils ne sont ni commandés ni défendus, on doit s'en priver, dans l'intention d'accoutumer la volonté à renoncer aux choses défendues, et à devenir indifférente aux objets périssables. Il est prudent de renoncer à sa volonté, lorsqu'on soupçonne qu'en la suivant, on s'expose au danger de pécher, en favorisant quelque caprice, quelque passion; lorsque l'inclination porte à la curiosité, à la vanité, à l'oisiveté, à l'amour du monde, à la frivolité; lorsqu'on s'aperçoit qu'elle conduit à quelque excès, quoique ce ne fût pas à un degré qu'on pût regarder comme bien criminel. En combattant ainsi son inclination dans des choses indifférentes, on se détache peu à peu de soi-même; et en s'accoutumant à se refuser des choses indifférentes, et même des objets permis, on ne trouvera pas de difficulté à se renoncer dans les choses illicites. Celui qui s'est ainsi dépouillé de lui-même se revêtira plus facilement de Jésus-Christ.

Que dites-vous de ceux qui ne suivent pas cette voie? — Que ceux qui ne marchent pas dans la voie de l'Evangile, ne peuvent pas espérer d'arriver au terme que l'Evangile promet. Ainsi tous ces chrétiens qui donnent pleine liberté à leurs inclinations, qui consultent la nature, qui flattent leurs sens et leurs goûts en toute occasion, qui s'accordent tout ce qu'il y a de plus séduisant; qui vont où le monde, la compagnie, l'humeur ou la mauvaise habitude les appellent; qui cherchent non pas ce qui plaît à Dieu, mais ce qui leur plaît à eux-mêmes; qui ont soin de satisfaire leurs penchants, au lieu de les réprimer; tous ceux-là nourrissent un monstre dans leur sein, donnent des forces à leur ennemi, augmentent les difficultés, suivent une voie qui ne leur est tracée ni par Jésus-Christ, ni par l'Evangile; et par conséquent ils doivent être regardés comme insensés, malheureux, misérables, jusqu'à ce qu'ils prennent une nouvelle méthode, qui est celle du renoncement à leur propre volonté, et qu'ils apprennent à devenir disciples de Jésus-Christ, de la manière qu'il l'a ordonné.

CHAPITRE L.

Du mépris des discours du monde.

Après qu'on a renoncé à soi-même, n'a-t-on plus rien à faire? — Il reste à triompher du monde, qui ne manque pas de susciter des troubles et des peines à l'infini à ceux qui ne veulent pas suivre ses maximes.

Quels sont les moyens qu'il emploie pour cela? — Ils sont innombrables, tant la mauvaise foi, l'envie et la malice sont fertiles en expédients; mais on peut en remarquer quelques-uns de principaux : 1° le monde donne à la vertu de mauvaises couleurs, et représente les voies de l'Evangile comme pernicieuses à la santé, privant ceux qui y marchent du bonheur et des plaisirs de la vie, et les obligeant à passer leurs jours dans le chagrin et la mélancolie; 2° il taxe d'hypocrisie tous les disciples de l'Evangile, en les accusant de vanité, d'orgueil et de vues personnelles dans le bien même qu'ils font; 3° il observe scrupuleusement leurs défauts; quand il en découvre quelques-uns, il les publie d'un air triomphant, et il tâche de persuader que toutes leurs vertus sont fausses; 4° il répand de faux bruits sur leur compte, et par de faux rapports il ternit leur réputation; 5° il les accuse d'indiscrétion, quand une accusation plus sérieuse n'est pas croyable; 6° il en fait un sujet de raillerie, et les expose au ridicule; 7° il s'informe curieusement de ce qu'ils font, et censure témérairement leurs travaux, pour les décrier; 8° il emploie ses ministres, pour savoir ce qu'on en dit; 9° il les flatte en leur présence, leur applaudit, les admire comme des personnes au-dessus du commun, pour les porter à dire ou à faire quelque chose d'imprudent, de téméraire ou de présomptueux; 10° enfin il les représente comme autant de bigots et de scrupuleux qui ne mettent leur confiance qu'en leurs propres forces, et non dans la bonté infinie de notre Rédempteur.

Que doit faire un chrétien au milieu de tant de traverses? — Il ne doit faire aucune attention à tout ce qu'il entend, et continuer à faire son devoir sans trouble et sans inquiétude.

Mais comment conserver la paix intérieure au milieu de si grandes afflictions? — Par le secours de sa raison, de sa foi et de la grâce de Dieu, qu'il doit demander tous les jours pour son affermissement : 1° considérant que le monde ne doit pas être son juge, et que par conséquent comme il ne dépend pas de lui, il ne doit pas se soucier de ce qu'il peut dire; 2° que le monde est l'ennemi de Dieu; que conséquemment il ne doit pas s'étonner de ce qu'il exerce sa malignité contre ceux qui le servent ou qui désirent le servir; 3° regardant le monde comme aveugle, imprudent, téméraire, impatient et même insensé, il ne doit pas faire plus de cas de ce qu'il dit, que ne méritent des gens de ce caractère : et qui peut s'affecter des injures des imbéciles ou des fous? 4° il doit se souvenir que Dieu seul sera son juge, et par conséquent que tout son soin doit être de faire sa volonté et de marcher dans la voie de ses commandements; et s'il le fait, tout ce que le monde peut dire ne saurait lui nuire; 5° mettre toute sa joie dans la paix d'une bonne conscience et non dans l'opinion et les discours des hommes. Ayant pour témoin un Dieu qui est infiniment juste et infiniment bon, qu'importe ce que le monde peut dire? 6° se rappeler comme le monde a traité Jésus-Christ; il l'a haï, diffamé, comme l'ami

des publicains et des pécheurs, comme un blasphémateur, comme un possédé, qui faisait des prodiges par la puissance du démon; il l'a persécuté, accusé faussement et mis à mort comme un malfaiteur. Que dit-il à ses disciples? *Si le monde vous hait, sachez que j'en ai été haï avant vous. Si vous eussiez été du monde, le monde aurait aimé ce qui eût été à lui; mais le monde vous hait, parce que vous n'êtes pas du monde, et que je vous ai choisis et tirés du monde* (*Jean*, XV, 18). Dans un autre endroit: *Le disciple n'est pas plus que le maître, ni le serviteur plus que son seigneur: il suffit au disciple d'être traité comme son maître, et au serviteur d'être traité comme son seigneur. S'ils ont appelé le père de famille Béelzébut, à combien plus forte raison donneront-ils ce nom à ses domestiques* (*Matth.*, X, 24)? N'est-ce pas là un motif assez puissant pour donner de la patience et du courage au milieu de toutes les calomnies et de toutes les provocations du monde? Enfin, méditer la même doctrine réduite en pratique par S. Paul, qui recommande à tous les disciples de Jésus-Christ de se conduire *avec beaucoup de patience dans les afflictions, de supporter tout avec constance, soit qu'on les estime ou qu'on les méprise, soit qu'on les loue ou qu'on les déshonore, passant pour séducteurs, quoiqu'ils disent la vérité* (II *Cor.*, VI, 4). Si telle est la règle qui nous est donnée, que doit faire un chrétien? Supporter avec patience, avec résignation et même avec joie toutes les calomnies et les assauts du monde, et marcher d'un pas ferme dans la pratique de l'Evangile, en obéissant à la volonté de Dieu, jusqu'à ce que Dieu, qui est le témoin et le juge de toute sa vie, l'appelle pour le récompenser, non selon la critique des hommes, mais selon la justice et la vérité.

CHAPITRE LI.

De la confiance en Dieu.

Vous avez développé beaucoup de devoirs importants du chrétien, je voudrais bien savoir maintenant si un chrétien peut de lui-même les remplir? — Non, il ne le peut pas; il est pauvre, malheureux, indigent, et ne peut de lui-même avoir une bonne pensée; à plus forte raison ne peut-il mettre à exécution ses pensées (II *Cor.*, III, 5).

N'est-il pas désespérant pour un chrétien de se voir obligé à tant de devoirs, sans être capable de s'en acquitter, quoique son bonheur éternel en dépende? — C'est assez pour le faire désespérer de ses propres forces, et c'est ce qu'il doit faire; car *si quelqu'un se croit quelque chose, quoiqu'il ne soit rien, il se trompe lui-même* (*Gal.*, VI, 3). Mais plus un chrétien désespère de lui-même, plus il doit se confier en Dieu. Désespérer de ses forces, n'est pas désespérer de son salut.

Comment doit-il établir son espérance en Dieu? — Par le secours de la foi; car croyant fermement que la puissance, la bonté, la miséricorde et la tendresse de Dieu sont infinies, et d'autre part que les promesses qu'il a faites d'aider, de fortifier, de soutenir, d'encourager, de conduire, de préserver, de défendre ceux qui l'invoquent, sont infaillibles, il fonde son espérance sur sa parole, sur sa puissance et sa bonté infinies; et il a la ferme confiance que, quoiqu'il ne puisse rien faire de lui-même, cependant il est capable de tout faire par le secours de Dieu; car il est écrit: *Si nous sommes capables de quelque chose, cela nous vient de Dieu* (II *Cor.*, III, 5).

Comment un homme qui par le péché est ennemi de Dieu et indigne de sa miséricorde, peut-il espérer en la bonté divine? — Par la médiation de Jésus-Christ qui par les mérites de sa passion a effacé l'arrêt qui nous condamnait. Ainsi, *Vous qui étiez étrangers quant aux alliances de Dieu, sans espérance en ses promesses et sans Dieu en ce monde; maintenant étant à Jésus-Christ, d'éloignés que vous étiez, vous êtes devenus proches par le sang de Jésus-Christ; car c'est lui qui est notre paix* (*Eph.*, II, 12). *Lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils; à plus forte raison, étant réconciliés, serons-nous sauvés par la vie de ce même Fils* (*Rom.*, V, 10). Voici donc le complément de toutes nos espérances: c'est qu'ayant devant nous une bonté infinie, dont nos péchés nous ont rendus indignes, nous sommes réconciliés par le sang de Jésus-Christ; et par la médiation de sa passion, nous avons la confiance d'obtenir tout ce dont nous avons besoin.

Toute notre confiance doit donc être en Jésus-Christ? — Oui: tellement que nous ne pouvons espérer obtenir aucune chose du Père, que par les mérites de Jésus-Christ, son Fils unique, béni dans tous les siècles. Jésus-Christ est donc *le seul médiateur entre Dieu et les hommes* (I *Tim.*, II, 5). Il a fait notre paix et nous a réconciliés avec Dieu. *Il est notre avocat auprès du Père, et la victime de propitiation pour nos péchés* (I *Jean*, II, 1); nous ne pouvons espérer miséricorde qu'à cause de la rançon qu'il a payée pour nous. Il a donc droit d'inviter tous ceux qui ont de la peine, de venir à lui: car certainement ceux qui ne vont pas à lui, ceux qui ne demandent pas par lui, ceux qui ne se reposent pas en lui avec une entière confiance, ne peuvent avoir part à la rédemption qu'il a opérée, et par conséquent ils ne peuvent manquer de périr dans leurs péchés.

Notre confiance en Jésus-Christ doit-elle aller jusqu'à nous reposer entièrement sur ce qu'il a fait et souffert pour nous, sans faire nous-mêmes quelque chose? — Non: ce n'est pas ainsi qu'on doit l'entendre; car Jésus-Christ lui-même nous a prescrit des devoirs importants: de veiller et de prier; de nous efforcer d'entrer par la porte étroite; d'être doux, humbles, miséricordieux; de pardonner les injures; de nous aimer les uns les autres; de souffrir patiemment les opprobres, les calomnies, les persécutions; de renoncer à nous-mêmes et de porter notre croix; de rendre compte de nos talents et de notre administration; de faire l'aumône; d'avoir toujours nos lampes prêtes; d'aimer

nos ennemis ; de chercher avant tout le royaume de Dieu ; etc. Le Nouveau Testament n'est-il pas plein de semblables commandements ? Cela fait voir clairement que Jésus-Christ a souffert pour notre rédemption, et non pas pour nous exempter de souffrir, et nous obtenir le privilége de vivre dans l'oisiveté et l'insouciance. Il nous a imposé beaucoup de devoirs : ainsi une vie chrétienne est une vie de vigilance et de sollicitude, de travail et de combats sans fin; il nous faut opérer notre salut avec crainte et tremblement. Quant aux souffrances, vous voyez que c'est Jésus-Christ qui nous invite à porter notre croix ; et S. Pierre dit : *Jésus-Christ a souffert pour nous, vous laissant un exemple, afin que vous suiviez ses traces* (1 *Pier.*, II, 21). Vous voyez par là que nous avons beaucoup à faire et à souffrir.

Comment donc pouvons-nous nous reposer en Jésus-Christ avec tant de confiance, s'il nous reste tant à faire et à souffrir ? — Voici quelle doit être notre confiance en Jésus-Christ : c'est que Dieu n'accepte et ne récompense qu'en vue des mérites de Jésus-Christ ce que nous faisons et ce que nous souffrons, et ce n'est que par lui seul que nous pouvons espérer la grâce de faire notre devoir, et de souffrir avec patience, comme il l'ordonne. Ainsi nous ne devons compter que sur Jésus-Christ pour avoir la grâce de bien faire, et pour que Dieu ait égard à ce que nous faisons.

N'est-ce point diminuer notre confiance en Jésus-Christ que de faire quelque chose nous-mêmes ? — Notre confiance en Jésus-Christ n'est point solide, ni conforme à l'Evangile, si nous ne faisons ce qu'il exige de nous ; sans cela notre espérance est vaine et n'est que présomption. C'est également présomption de nous confier en nos propres œuvres, sans l'influence des mérites de Jésus-Christ. Notre espérance n'est chrétienne que quand nous nous acquittons fidèlement de tous nos devoirs, et que faisant tout ce qui est en notre pouvoir, nous espérons qu'en vertu des mérites de la passion de Jésus-Christ, Dieu aura égard à ce que nous faisons.

Ce n'est donc pas abandonner Jésus-Christ que de faire l'aumône, de pleurer ses péchés, de demander les prières des autres, d'user de tous les moyens de soumettre le corps à l'esprit et à la loi de Dieu ? — Si nous comptions sur nos efforts comme s'ils venaient de notre propre fonds, ou comme s'ils étaient de quelque prix aux yeux de Dieu, et capables de le porter à la clémence, ce serait abandonner Jesus-Christ et nous soustraire à son empire ; mais si, après avoir fait tous nos efforts et pris tous les moyens, nous nous croyons des serviteurs inutiles ; si nous sommes persuadés que tout ce que nous pouvons faire n'est rien sans la grâce de Dieu, et que tout ce que nous faisons n'est d'aucune valeur que par Jésus-Christ, alors, en faisant tous nos efforts, nous n'abandonnons pas Jésus-Christ; nous faisons plutôt connaître que nous ne comptons que sur lui.

En est-il de même quand nous demandons les prières de notre prochain ? Car, puisque Jésus-Christ est notre avocat auprès du Père, n'est-ce point faire injure à sa bonté, que de prier d'autres de devenir nos avocats? Et puisqu'il dit à tous : Venez à moi, comment pouvons-nous répondre à cette invitation, en recourant à d'autres, comme font ceux qui se recommandent aux prières du prochain ? — La pratique de S. Paul, qui se recommande si souvent, dans ses Epîtres, aux prières des fidèles, prouve que ce n'est point faire injure à la médiation de Jésus-Christ. Nous prions pour nous-mêmes pour obtenir miséricorde par Jésus-Christ ; c'est aller à lui. Nous prions nos frères de joindre leurs prières aux nôtres pour obtenir miséricorde par Jésus-Christ; c'est un acte de charité que nous pouvons faire les uns à l'égard des autres ; et en augmentant le nombre des suppliants, ce n'est point abandonner Jésus-Christ, ni aller à d'autres, mais s'approcher de plus en plus de lui. Peu importe que nous demandions cet acte de charité aux bons, aux méchants, aux saints ou aux pécheurs ; car, comme nous ne faisons qu'inviter les autres à aller avec nous à Jesus-Christ, on ne peut supposer que nous nous adressons à d'autres ou que nous n'allons pas à lui, tandis que toute notre confiance est en lui et que nous confessons que nous ne pouvons rien obtenir que par la médiation de sa passion.

CHAPITRE LII.

Du service de Dieu en esprit et en vérité.

Comment devons nous-servir Dieu ? — Comme il le prescrit, c'est-à-dire en esprit et en vérité.

Qu'est-ce que servir Dieu en esprit et en vérité? — C'est employer toutes nos facultés à l'adorer, à lui rendre hommage, à le remercier de ses bienfaits et à obéir à sa volonté sainte.

Qu'est-ce que le servir en vérité ? — C'est le servir, non selon notre imagination, nos caprices ou notre raison particulière, mais selon ses saintes lois; car comme il est la vérité même (ce que nous ne sommes pas), nous ne pouvons l'adorer en vérité, si nous ne l'adorons selon les règles qu'il nous a données.

Ces paroles, *servir Dieu en vérité*, signifient-elles encore autre chose? — Oui : servir Dieu en vérité signifie que tout ce que nous faisons et tout ce que nous professons extérieurement dans le service de Dieu, doit venir du cœur et être conforme à nos vrais sentiments. Ainsi le chrétien est obligé d'avoir en tout une union et une communication étroite entre l'homme intérieur et l'homme extérieur ; mais principalement en tout ce qui est du culte et du service de Dieu : car si les lèvres, la langue et les genoux ne sont mus pas le cœur, il n'y a point de vérité dans ce culte ; c'est servir Dieu faussement et non en vérité.

Cette explication ne retranche-t-elle pas du nombre des serviteurs de Dieu beaucoup de personnes qui prétendent l'être ; et du nombre

des actes religieux, bien des exercices que l'on regarde en général comme tels? — Oui: car selon cette règle, on ne doit regarder comme serviteur de Dieu aucun de ces chrétiens qui, quoiqu'ils fassent profession de croire en Jésus-Christ et qu'ils soient membres de son Eglise, quoiqu'ils soient présents aux exercices du culte public et qu'ils fassent beaucoup d'autres actes de religion, ne se renouvellent point dans l'homme intérieur, mais vivent coupables de péchés volontaires, et suivent les inclinations corrompues de l'homme charnel.

Pourquoi ces chrétiens ne sont-ils pas serviteurs de Dieu? — Parce qu'ils ne le servent pas en esprit et en vérité. Ils font profession d'être ses serviteurs et d'en faire quelques œuvres extérieures; mais leur cœur est loin de lui: il n'y a donc dans leurs actions ni esprit, ni vérité, puisque le cœur dément tout ce qu'ils font de corps.

N'est-ce donc rien que de croire en Jésus-Christ et d'être membre de son Eglise? — Au contraire, c'est beaucoup, si on a une foi vive qui opère par la charité; mais sans cela, la foi ne sert pas plus qu'elle ne sert aux démons, qui croient et tremblent (*Jac.*, II, 29). Ecoutez ce que dit S. Paul: *En Jésus-Christ il ne sert de rien d'être circoncis ou incirconcis, mais il faut être une nouvelle créature. Que la paix et la miséricorde soient avec tous ceux qui suivront cette règle* (*Gal.*, VI, 15).

Que prouvent ces passages?— Que la communion ou la profession extérieure, les actions ou les cérémonies ne servent de rien, si on ne devient une nouvelle créature en Jésus-Christ; si on ne se conduit selon l'esprit; si on n'aime Dieu de tout son cœur; si on ne garde ses commandements, et si on ne fait tous ses efforts pour accomplir sincèrement sa volonté: car c'est la seule manière de servir Dieu en esprit et en vérité. On doit dire la même chose de tous les actes de religion ou de dévotion.

Comment doit-on l'entendre par rapport à ces actes? — Qu'ils ne sont que de vaines marques ou des fantômes de religion, s'ils ne viennent d'un cœur réellement rempli des sentiments que le chrétien exprime par ses paroles ou par ses actions. — Ainsi la récitation ou le nombre de prières, les signes de pénitence, les génuflexions, l'observation des jeûnes et de l'abstinence, ou tout autre acte extérieur ou cérémonie de religion ne peut être agréable à Dieu, s'il n'est l'effet d'un mouvement intérieur du cœur qui, cherchant à honorer et à adorer Dieu, s'exprime par ces actes extérieurs. Sans cette vie intérieure de l'esprit, la récitation des prières n'est rien. Il en est de même de tous les autres actes extérieurs: car, s'ils ne procèdent du cœur, ce sont autant de mensonges, et ils ne peuvent par conséquent honorer Dieu en vérité.

Mais en bornant au cœur tout le service de Dieu, n'anéantissez-vous point le culte extérieur et toute cérémonie religieuse? — Non: je ne rejette pas le culte extérieur; je dis seulement qu'il n'est rien, s'il n'est accompagné du culte intérieur.

Que dites-vous donc du culte extérieur?— On ne peut le blâmer quand il vient du cœur, puisque le corps et l'âme étant également l'ouvrage de Dieu et dépendant également de lui, il est juste que l'un et l'autre le servent, quoique le culte extérieur ne puisse rien de lui-même, à moins qu'il ne soit l'effet de l'affection intérieure du cœur.

L'Ecriture autorise-t-elle le culte extérieur et l'usage des cérémonies?— Si nous ouvrons le Nouveau Testament, nous y trouverons, 1° que plusieurs de ceux qui venaient trouver Jésus-Christ, se prosternaient à ses pieds et l'adoraient: par exemple, Jaïre (*Matt.*, IX, 18; *Marc*, V, 22; *Luc*, VIII, 41; le lépreux, *Matt.*, VIII, 2); et comme ils obtenaient ce qu'ils demandaient, il est évident que ce qu'ils faisaient était agréable à Jésus-Christ; 2° Jésus-Christ lui-même parlant du publicain qui faisait à Dieu une prière si puissante qu'il obtint le pardon de ses péchés, et qu'il retourna chez lui justifié, dit qu'il se tenait éloigné; qu'il n'osait même lever les yeux au ciel, et qu'il se frappait la poitrine: voilà trois différents actes de son humilité devant Dieu (*Luc*, XVIII, 13); 3° Jésus-Christ, en enseignant à ses apôtres et à ses disciples à prier, composa une formule de prières à réciter, ce qui est un acte extérieur. Et quand il pria lui-même son Père dans le jardin, il se mit à genoux et pria (*Luc*, XXII, 41); ou, comme dit S. Marc, il se prosterna et se mit à prier (*Marc*, XIV, 35); 4° l'Ecriture rapporte la même chose des apôtres: *S. Etienne s'étant mis à genoux, s'écria...* (*Act.*, VII, 59). *S. Pierre se mit à genoux et pria; puis se tournant vers le corps, il dit:* Tabithe, *levez-vous* (*Act.*, IX, 40). *S. Paul s'étant mis à genoux, pria avec eux tous* (*Act.*, XX, 36). De plus, Jésus-Christ, quand il ressuscita Lazare, frémit en lui-même; levant les yeux au ciel, il fit une prière vocale; et quand il eut prié, il cria à haute voix: *Lazare, venez dehors* (*Jean*, XI, 38, 41, 43). Pour guérir l'homme sourd et muet, Jésus-Christ le prenant à l'écart hors la foule, lui mit les doigts dans les oreilles et, ayant tiré de la salive, lui toucha la langue; puis, levant les yeux au ciel, il jeta un soupir, et lui dit: *Ephpheta* (*Marc*, VII, 33)! Les apôtres faisaient des onctions d'huile sur beaucoup de malades qu'ils guérissaient (*Marc*, VI, 13). Jésus-Christ a institué le baptême d'eau. Quand il envoya ses apôtres, et leur donna le plein pouvoir attaché à leurs fonctions, il leur dit: *La paix soit avec vous. Après ces paroles, il souffla sur eux et leur dit: Recevez le Saint-Esprit* (*Jean*, XX, 21, 22). Nous lisons dans le livre des Actes des apôtres, que quand le Saint-Esprit était donné aux fidèles, c'était par l'imposition des mains; quand les apôtres reçurent leur mission, ce fut aussi par l'action extérieure de l'imposition des mains. La communion, qui est le mémorial de la passion de Jésus-Christ, et le moyen par lequel les plus grandes faveurs sont communiquées à ceux qui la reçoivent dignement, est une cérémonie extérieure, qui est d'institution divine. Enfin le grand sacrifice de notre rédemption fut aussi une

action extérieure. — Il y a dans ces exemples et dans beaucoup d'autres du Nouveau Testament, un culte extérieur et plusieurs cérémonies extérieures approuvées, qui, d'après la pratique de Jésus-Christ et de ses apôtres, doivent être permises, comme venant d'un cœur droit ou à cause de ce qu'elles signifient. C'est surtout du cœur que doit venir le culte religieux ; mais le corps appartenant à Dieu aussi bien que l'âme, il est juste que ces deux substances qui forment l'homme, rendent hommage à celui qui les a créées; et l'approbation que Jésus-Christ et ses apôtres ont donnée aux cérémonies extérieures suffit pour confondre ceux qui tentent de les décrier.

CHAPITRE LIII.

De la superstition.

Qu'entendez-vous par superstition ? — J'entends un faux culte ou une vaine observance injurieuse à Dieu et opposée à l'adoration que nous lui devons, et au souverain empire que nous devons reconnaître par un culte légitime. Ce péché est donc directement opposé à la vertu de religion, qui règle les pratiques du culte que nous devons à Dieu.

Combien y a-t-il de sortes de superstitions? — Il y en a un trop grand nombre pour les compter ; mais il y en a cinq auxquelles on peut rapporter toutes les autres. La première est dans le culte, lorsqu'on rend aux créatures l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu seul, ou plus d'honneur qu'elles ne méritent; ce que font, 1° ceux qui adorent les idoles ; 2° ceux qui honorent les images, comme si elles contenaient quelque chose de divin, ou qu'elles eussent la faculté d'entendre ou de secourir ceux qui les réclament ; 3° ceux qui reconnaissent une excellence surnaturelle dans les choses où il n'y en a point, et qui, en conséquence, leur rendent un honneur religieux ; tels sont les faux prophètes, les faux martyrs, les fausses reliques.

Toute espèce d'honneur rendu aux créatures est-il superstitieux? — Non : il nous est ordonné d'honorer nos parents et nos magistrats; les serviteurs sont obligés de regarder leurs maîtres comme dignes de toute sorte d'honneur (I *Tim.*, VI, 1). Et voici un commandement général : *Rendez à chacun ce que vous lui devez; le tribut à qui est dû le tribut; la crainte à qui est due la crainte; l'honneur à qui est dû l'honneur* (*Rom.*, XIII, 7). Il y a donc un honneur que Dieu veut qu'on rende aux créatures ; mais on ne doit pas les honorer comme Dieu, ni leur rendre le même honneur qu'à lui.

Peut-on rendre un culte religieux à quelques créatures ? — Si on a des motifs suffisants de les croire saintes, alors on peut leur rendre un respect ou un honneur religieux. C'est ce que Dieu commanda à Moïse : *N'approchez pas d'ici, ôtez vos souliers ; car le lieu où vous êtes est saint* (*Exode*, III, 5). Le même commandement fut fait à Josué (*Jos.*, V, 16). Ainsi, on peut honorer les choses saintes, telles que les églises, la bible, les vases sacrés, les personnes saintes : *la gloire, l'honneur et la paix à tout homme qui fait le bien* (*Rom.*, II, 10), et toute autre chose qui a un rapport direct à Dieu ou à son service. On doit honorer toutes ces choses comme appartenant à Dieu, mais non pas comme Dieu.

Comment cet honneur peut-il s'exprimer extérieurement ? — Il n'y a point de marque extérieure d'honneur dont on ne se serve également pour Dieu et pour les créatures : on sert les rois à genoux ; on leur présente des requêtes à genoux : nous nous saluons par une inclination ou en tirant le chapeau, comme nous le faisons à l'égard de Dieu. L'Ecriture sainte nous apprend que les patriarches se sont prosternés devant des créatures, comme devant Dieu ; que dans des assemblées solennelles, le peuple bénissant le Dieu de ses pères, *se prosterna et adora Dieu et le roi* (I *Par.*, XXIX, 20). Dans nos églises, on encense les croix, les reliques et même les hommes, comme la sainte eucharistie.

Comment distingue-t-on l'adoration que nous devons à Dieu, de l'honneur qu'on rend aux hommes ? — Par les sentiments intérieurs, selon cette maxime : *l'honneur dépend de celui qui le rend.* Ainsi quand on s'incline pour adorer Dieu, on lui rend un hommage divin, parce qu'on le reconnaît intérieurement pour le souverain maître de l'univers : ce serait idolâtrie que de rendre le même honneur à une créature ; mais quand on s'incline devant un prince, ce n'est qu'un honneur humain, parce qu'on ne reconnaît pas devant lui qu'on dépend de lui en toutes choses, comme on le reconnaît devant Dieu. Ainsi, quoique l'action extérieure soit la même, dans le premier cas, c'est un acte de religion, et dans le second, ce n'est qu'un hommage civil.

Y a-t-il quelque autre superstition injurieuse au culte de Dieu ? — Oui : par exemple, faire usage de paroles, d'écrits, de caractères, de gestes, d'actions, ou de quelque espèce de formes et de signes pour produire un effet qui n'a avec ces causes aucune liaison, soit par une force naturelle, ou par l'autorité, ou par l'institution divine ; car un tel effet ne venant ni de la nature, ni de Dieu, doit venir du démon qui y applique les causes naturelles, ou qui agit en vertu d'un pacte qui n'est peut-être pas connu de celui qui agit, mais qui a été fait précédemment par quelque magicien et qui subsiste toujours. Or, cette invocation indirecte du démon fait injure à Dieu.

Cette espèce de superstition se pratique-t-elle ? Elle ne se pratique que trop, surtout dans les guérisons, quand on promet la santé en employant certains mots ou certains caractères, ou en faisant des choses qui n'ont aucune liaison avec l'effet. Plusieurs de ces pratiques nous sont venues de nos ancêtres païens, et sont rapportées par les pères qui vivaient il y a plus de mille ans, comme des pratiques païennes, indignes des chrétiens, et qu'on doit éviter si soigneusement, qu'ils disent que nous sommes obligés de souffrir toutes sortes de douleurs et de maladies plu-

tôt que d'en chercher la guérison dans des moyens illicites, par lesquels on s'adresse au démon pour être soulagé.

Quelle est la seconde espèce de superstition? — C'est de faire usage de marques ou d'observances pour prédire l'avenir, ou pour connaître des secrets qui ne dépendent point de ces marques ou observances, et qui n'y ont aucun rapport. Cette superstition a plusieurs branches : par exemple, consulter les devins, pour connaître des voleurs ; les diseurs de bonne aventure, les astrologues, les magiciens, etc. ; tourner le crible ou la clé, et employer beaucoup d'autres moyens. Ces pratiques ont été souvent condamnées par les lois ecclésiastiques et civiles, aussi bien que par l'Ecriture (*Deut.*, XVIII, 9).

Quelle est la troisième espèce de superstition? — De vaines observances dont on attend avec confiance un effet qui n'y est point lié : par exemple, faire certaines actions particulières, certaines cérémonies ou certaines prières ; veiller telle ou telle nuit ; observer le bruit ou le vol des oiseaux, les songes, les jours, le nombre des personnes à table, la salière renversée, une chute dans un cimetière, et beaucoup d'autres accidents minutieux ; se servir des choses saintes et même de prières, mais avec des cérémonies, et dans un nombre que Dieu n'a jamais autorisé. Il y a encore d'autres pratiques pour acquérir de la science, satisfaire la curiosité et recouvrer la santé, qui ne sont liées à ces effets ni naturellement, ni par l'institution divine, et qui doivent par conséquent être mises au même rang, comme illicites.

Peut-on regarder l'usage de ces pratiques comme bien criminel? L'ignorance, l'inadvertance, le manque de réflexion peuvent diminuer le péché : autrement, on doit les regarder comme des péchés griefs, surtout si nous nous en tenons à ce qu'en disent saint Augustin et les autres pères, qui assurent que ces péchés rendent le baptême nul, en faisant un païen d'un chrétien ; et que ceux qui ne se corrigent pas par une sincère pénitence, seront punis par le feu de l'enfer.

Quelle est la quatrième espèce de superstition?—C'est de faire par magie des choses dont l'effet dépend d'un pacte explicite ou implicite avec le démon. La cinquième espèce est semblable à celle-ci. Elle est pratiquée par les sorciers et sorcières dont il est parlé dans le Deut. (XVIII, 10, 11), qui, en usant de certaines marques, font concourir le démon avec eux pour nuire au prochain, dans ses biens, dans son corps ou dans son esprit. Toutes ces pratiques sont appelées dans l'Ecriture, des abominations païennes, et sont nommées abominables devant Dieu (*Ibid.*).

N'y a-t-il pas des causes naturelles qui produisent des effets étonnants, qui paraissent incroyables à ceux qui ne les ont pas vus? et n'y a-t-il pas des arts cultivés de manière à faire croire aux personnes peu instruites qu'il y a pacte avec le démon? — On ne peut le nier, et par conséquent dans les effets extraordinaires de l'art ou de la nature, il suffit de s'en rapporter à ceux qui y sont versés, sans y chercher de superstition. Cependant ces effets étonnants ne doivent pas servir d'excuse à ces pratiques et observances nombreuses qui sont trop évidemment des bagatelles insignifiantes, ou qui ne peuvent produire que par des moyens illicites l'effet qu'on attend, puisque l'art ni la nature n'y ont point de part. Ceux qui, par habitude ou par les leçons qu'ils ont reçues, sont attachés à ces pratiques, sont bien aises de les justifier par toutes sortes de moyens ; mais rien ne peut justifier ce qui est condamné si sévèrement ; et si cette excuse pouvait être admise, elle justifierait les plus criminelles superstitions.

CHAPITRE LIV.

De l'observance des jours.

Est-ce superstition que d'observer les jours? — Il y a une observance de jours et de temps qui est certainement superstitieuse, comme il est dit dans le Deut. (XVIII, 10), où entre autres choses, Dieu prononce qu'un observateur des temps est abominable devant lui, et que cette observance est une des raisons qui ont provoqué la colère de Dieu, et pour lesquelles les Gentils ont été chassés de leur pays. Et dans le Nouveau Testament, saint Paul reprend les Galates de ce qu'ils observent les jours, les mois, les temps, les années ; ce qui est, à son avis, un si grand crime, qu'il craint que ce seul péché ne rende inutile ce qu'il a fait pour eux (*Gal.*, IV, 10, 11).

Il est évident que l'observance des temps et des jours est condamnée dans cet endroit comme très-criminelle ; mais quelle est cette espèce d'observance?—Ce qui est condamné, c'est d'abord l'observance des jours, des mois et des temps dédiés par les païens à leurs faux dieux, par exemple, à Jupiter, à Bacchus, etc. ; 2° la différence des jours malheureux et heureux : ce sont les abominations des païens, condamnées dans le Deut., chap. XVIII : enfin les fêtes des Juifs auxquelles, contre la doctrine des apôtres, certains Juifs convertis voulaient assujettir les Galates, quoiqu'elles fussent abolies. Toutes ces observances de jours sont défendues dans l'Ecriture, et par conséquent tout chrétien doit les éviter, comme le crime d'un païen ou d'un Juif.

Que pensez-vous de l'observation de certains jours en usage parmi les chrétiens, tels que Noël, Pâques et autres fêtes, le carême et autres jeûnes? L'Ecriture sainte défend-elle de les observer? — Ces fêtes et ces jeûnes ne sont point défendus dans le Deut., puisque Dieu qui y proscrit l'*observance des temps*, établit lui-même différentes fêtes, en mémoire des bienfaits reçus : quelques-unes de ces fêtes sont ordonnées dans le chapitre XVI, telles que la fête de Pâques, celle des Semaines et celle des Tabernacles. Dans d'autres endroits il recommande aussi l'abstinence de certains aliments en certains temps, et l'usage de certaines viandes dans des temps particuliers (*Exode*, XII). Or, ce qu'il commande et ordonne ainsi ne peut être l'ob-

servance des temps qu'il condamne. De plus, cela n'est point défendu dans le Nouveau Testament, puisque nous trouvons que les apôtres s'assemblaient avec les fidèles le premier jour de la semaine ou le dimanche. Il en est parlé au chapitre I de l'Apocalypse, et il avait pris la place du sabbat des Juifs. Or, si les apôtres ont eu tant de respect pour la résurrection de Jésus-Christ, qu'ils ont changé, par cette raison, le jour que Dieu avait expressément commandé de sanctifier, il est clair que cette observation des jours n'est pas défendue : au contraire, ce que les apôtres ont fait en cette occasion, annonce qu'il est bon d'observer certains jours en mémoire des mystères de notre rédemption ; et ces grandes solennités de Noël, de Pâques, etc., observées par les premiers chrétiens, prouvent assez que cette pratique est conforme à la doctrine des apôtres. La nature de cette institution plaide aussi en sa faveur ; car comme non seulement il est bon d'être reconnaissant des bienfaits de Dieu, mais encore que c'est une obligation de le marquer, c'est une bonne chose d'instituer, par motif de reconnaissance, certains jours, pour célébrer en particulier la mémoire des bienfaits de Dieu, et lui en rendre grâces. Comme il est aussi de notre devoir de nous humilier pour nos péchés par le jeûne et la prière, ce doit être une bonne chose de consacrer certains jours à ces humiliations ; et l'usage où sont toutes les sociétés chrétiennes de marquer et d'observer des jours de reconnaissance et d'humiliation publique, selon que semblent le demander les besoins de l'état, prouve assez que dans l'opinion de tous les chrétiens, il n'est défendu ni dans l'Ancien, ni dans le Nouveau Testament, d'instituer et d'observer des jours en les consacrant à cette fin, et que ce n'est point l'observance des jours et des temps condamnée comme superstitieuse.

S'il est raisonnable d'observer ces jours, comment doit-on le faire ? — De la manière qu'il convient pour répondre aux fins pour lesquelles ils ont été institués, afin que Dieu y soit glorifié par des actions de grâces pour ses bienfaits, dont la vue doit nous obliger à être plus fidèles à le servir, et par l'aveu de nos péchés sans nombre, dont la vue doit nous faire sentir la nécessité de nous soumettre à sa justice, et d'implorer avec plus d'instance sa miséricorde.

Il serait trop long de détailler ici tous les abus qu'il faut éviter dans la célébration des fêtes et dans la pratique des jeûnes. On peut voir dans le chapitre I d'Isaïe ce qui concerne les fêtes, et combien le Seigneur s'irrite contre ceux qui les célèbrent mal, et dans le chapitre LVIII du même prophète, les mauvaises dispositions intérieures qui empêchent que les exercices de pénitence ne soient agréables à ses yeux.

Comment doit-on donc observer ces jours, et d'abord les fêtes ?—En esprit et en vérité, et non par des cérémonies extérieures seulement : 1° un chrétien doit méditer le mystère ou la grâce particulière dont on fait mémoire; et, après avoir pris un temps suffisant pour le bien comprendre ; 2° il doit offrir de tout son cœur un sacrifice d'actions de grâces : car, comme nous sommes obligés de remercier Dieu des grâces qu'il nous donne, c'est un acte de justice de le faire, et non une cérémonie de l'ancienne loi; par conséquent il ne sera jamais aboli; 3° il doit se souvenir que la meilleure action de grâces consiste dans les œuvres et dans la conduite ; par conséquent qu'il doit faire tout le bien qui est en son pouvoir, selon les circonstances où il se trouve, et apprendre à vivre pour Jésus-Christ, évitant le mal et marchant dans les voies de l'Evangile; 4° il doit étudier la voie du salut, c'est-à-dire la doctrine et la vie de Jésus-Christ, et y apprendre quel est l'esprit de Jésus-Christ, quelle est la règle de sa sagesse, qu'est-ce qui est bon et mauvais selon cette règle; ce qu'il doit souhaiter et rechercher, ce qu'il doit désirer, craindre ou éviter, et quelle différence il y a entre la règle de Jésus-Christ et celle du monde, entre l'Evangile et l'usage, la pratique commune, l'autorité humaine ou l'éducation. C'est une étude qui exige une application longue et sérieuse, et qu'on doit renouveler et ranimer souvent après qu'on a acquis ces connaissances.

Enfin il doit donner plus de temps qu'à l'ordinaire à la lecture et à la prière ; examiner ses fautes journalières, voir quelles en sont les occasions, rechercher ce qu'il y a à faire pour se corriger, s'humilier et se préparer, par un sincère repentir, à se réconcilier avec Dieu ; faire des résolutions de mener une vie nouvelle, non seulement en général, mais en se proposant et entreprenant quelque chose de particulier, afin de s'approcher davantage de Dieu dans les jours qui lui sont consacrés. Si c'est la fête de quelque saint serviteur de Dieu, on doit en rendre des actions de grâces : nous pouvons aussi apprendre, par son exemple, à pratiquer l'humilité, la patience, le mépris du monde, etc.

Comment doit-on observer les jeûnes? — Comme des jours d'humiliation pour la peine due au péché. 1° On doit mortifier ses appétits, en observant les règles prescrites pour cela, et ne pas s'étudier à les flatter quand il faut les punir ; 2° observer un jeûne intérieur, en évitant tout ce qui est criminel, en mortifiant toutes les inclinations corrompues, et travaillant à se vaincre en tout ce qui n'est pas selon l'Evangile; 3° chercher Dieu dans la prière; et par ses soupirs, et par l'humilité et la contrition du cœur, tâcher de détourner de soi la colère de Dieu ; 4° enfin se considérer comme un pécheur qui doit satisfaire pour ses péchés passés, et demander pardon. Ainsi se regardant comme un criminel qui reconnaît son péché, on doit se refuser tout ce qui flatte la sensualité, la curiosité, l'oisiveté, la vanité, et ne se permettre rien qui ne soit conforme à l'état d'un humble pénitent.

Est-ce une vaine observance que de faire le vendredi des prières ou des mortifications qu'on ne fait point dans d'autres jours ? — Non : la mort de notre Rédempteur mérite bien que nous nous en occupions particu-

lièrement en ce jour, 1° en nous humiliant à la vue de nos péchés, qui sont la cause de sa mort; 2° en recevant avec une soumission particulière les châtiments qu'il plaît à Dieu de nous envoyer en ce jour; 3° en nous privant de certains plaisirs permis; 4° en unissant plus spécialement nos peines aux souffrances de Jésus-Christ dans sa passion et sur la croix; enfin en nous appliquant avec plus d'assiduité et de ferveur à la prière, à la lecture et à la mortification. On ne peut pas supposer qu'il y ait de la superstition à observer les jours de cette manière.

CHAPITRE LV.

Tout à la gloire de Dieu.

Pour quelle fin un chrétien doit-il agir? — Il doit n'agir que pour la gloire de Dieu.

Pourquoi cela ? — 1° parce que Dieu est l'*alpha* et l'*oméga ;* il est le commencement et la fin. Il est le principe de tout, et tout doit se rapporter à lui. C'est son droit essentiel, c'est un péché d'injustice de l'en priver; 2° parce que nous sommes rachetés au prix du sang de Jésus-Christ, nous lui appartenons comme ses serviteurs et ses esclaves ; nous sommes donc obligés de le servir et de le chercher en tout : et c'est là un autre titre de justice. Par conséquent ceux qui ne font pas tout pour sa gloire sont coupables d'injustice envers lui.

Comment prouvez-vous que ce droit appartient à Dieu, et que nous lui devons ce tribut? — Par S. Paul : *Jésus-Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent, ne vivent point désormais pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux* (II *Cor.*,V,15). *Vous avez été achetés à grand prix Glorifiez et portez Dieu dans votre corps* (I *Cor.*,VI, 20). *Aucun de nous ne vit et ne meurt pour lui-même ; mais, soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous vivons et nous mourons pour le Seigneur ; et nous sommes à lui, soit que nous vivions ou que nous mourions* (*Rom.*, XIV, 7, 8, 9). Vous voyez ici le titre incontestable que Dieu a sur nous, et qui nous oblige à le chercher et à le glorifier en tout.

Comment devons-nous remplir ce devoir dans la pratique? — En ayant constamment l'intention de plaire à Dieu et de faire sa volonté en tout. Car comme les choses insensibles glorifient leur Créateur, en gardant l'ordre qu'il a établi entre elles, et en servant à la fin pour laquelle il les a créées, de même si l'homme fait usage de sa raison et de sa foi pour connaître la volonté de Dieu, et s'il fait tout ce qui est en lui pour l'accomplir, il répond à la fin pour laquelle il a été créé ; il glorifie Dieu, en employant l'être qu'il a reçu de lui, à le servir dans l'état où il l'a placé.

Y a-t-il une autre manière de pratiquer ce commandement?—Oui : en offrant à la gloire de Dieu en particulier chaque chose que nous faisons; en lui consacrant chaque action, protestant que nous agissons, non pour satisfaire notre inclination ou notre intérêt, ni pour aucune autre considération humaine ; mais parce qu'il le demande de nous, et que la dépendance où nous sommes de lui nous en fait un devoir : et enfin en le priant humblement de recevoir favorablement ce que nous lui offrons. De cette manière, tout ce que nous ferons sera un sacrifice offert à Dieu, étant purgé de ces motifs intéressés de penchant, d'amour-propre, de passions et de mondanité qui souillent si souvent nos actions.

Les actions ordinaires de la vie peuvent-elles être ainsi offertes à Dieu? — Oui, on le peut : S. Paul nous l'apprend quant au boire et au manger : *Soit que vous buviez, soit que vous mangiez, ou quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu* (I *Cor.*, X, 31). Il parle du boire et du manger, qui sont des actions nécessaires ; et ensuite par ces mots, *ou quelque chose que vous fassiez*, il fait voir que toutes les autres choses ou actions, excepté le péché, peuvent être offertes à Dieu. Dans son avis aux serviteurs, il leur dit : *Obéissez en toutes choses, non-seulement quand les maîtres ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes ; mais servez-les avec simplicité de cœur, dans la crainte de Dieu. Faites tout ce que vous faites, avec affection, comme pour le Seigneur et non pour les hommes, sachant que le Seigneur vous donnera son héritage pour récompense : servez donc le Seigneur Jésus-Christ* (*Col.*, III, 22). Il enseigne ici que les travaux ordinaires des serviteurs, quoique faits pour de l'argent, peuvent être offerts à Dieu, qu'étant ainsi offerts, Dieu les acceptera et qu'il les en récompensera. D'où il est aisé de conclure que toutes les actions et les travaux des chrétiens pour s'acquitter de leurs obligations légitimes, peuvent faire partie de ce sacrifice chrétien, et être ainsi agréables à Dieu, aussi bien que toutes les peines, les difficultés, les afflictions qui peuvent arriver de quelque manière que ce soit dans le cours de la vie.

Y a-t-il encore quelque autre manière de pratiquer ceci? — Non : je dirai seulement quelque chose pour perfectionner ce qui a déjà été dit, qu'il faut offrir à Dieu, en union avec Jésus-Christ, tout ce que nous faisons ou souffrons en cette vie.

Comment cela doit-il se faire? — Vous savez que rien de notre part ne peut être agréable à Dieu que par Jésus-Christ. Si donc nous voulons que nos offrandes soient agréables à Dieu, nous devons les faire en union avec ce que Jésus-Christ a fait, afin que ce que nous faisons ou souffrons puisse devenir précieux par Jésus-Christ, quoique méprisable en soi et indigne de Dieu ; et c'est là l'oblation des sacrifices et le sacerdoce saint qui appartient à tous les fidèles, à qui saint Pierre dit : *Vous êtes un sacerdoce saint, pour offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus-Christ* (I *Pier.*, II, 5). Comme donc tout nous vient de Dieu par Jésus-Christ, ainsi tout doit retourner à Dieu par Jésus-Christ. La fin de toutes les grâces ou des talents que nous recevons est la gloire de Dieu et de Jésus-Christ; c'est donc à cette fin que doivent se diriger tous nos désirs, nos réso-

lutions, nos projets, afin que Dieu soit glorifié en toutes choses par Jésus-Christ (I *Pier.*, IV, 11.)

Les mauvais chrétiens peuvent-ils faire ceci? — Ils ne le peuvent sans se convertir sincèrement, parce qu'ordinairement ils ne cherchent que leur volonté propre, ne sont conduits que par leurs passions, par leurs inclinations corrompues, par l'intérêt, par les habitudes vicieuses, par les mauvaises compagnies, par l'orgueil, par la prodigalité, par l'intempérance, par la paresse et par le monde. Or, tout ceci n'étant pas selon la volonté de Dieu, et tout ce qui se fait par des motifs aussi déréglés ne pouvant pas être offert à Dieu, ils ne peuvent prétendre le lui offrir, sans que leur conscience les démente; mais tous les chrétiens réglés et pieux qui prennent soin d'éviter le mal, qui craignent d'offenser Dieu, et qui ont un vrai désir de leur salut, peuvent faire une offrande à Dieu de leur vie et de leurs actions; et s'ils ne le font pas, il faut qu'ils entendent bien mal leurs affaires spirituelles. Ils doivent donc étudier soigneusement la vie de Jésus-Christ, observer tout ce qu'il a fait et souffert : il a prié, jeûné, travaillé, soulagé les malheureux, reçu les pécheurs, souffert des reproches, des calomnies, de fausses accusations, des persécutions, etc. Voilà en quoi ils doivent s'unir à lui. Ainsi, quand ils prient et adorent Dieu, qu'ils joignent leurs prières aux siennes, qu'ils les offrent à Dieu par Jésus-Christ; quand ils jeûnent, qu'ils s'humilient et se renoncent eux-mêmes; quand ils travaillent, qu'ils soulagent le prochain : s'ils souffrent des contradictions, des reproches; s'ils sont dans le besoin, dans la détresse, dans la peine; s'ils sont accusés faussement, opprimés ou persécutés, en toutes circonstances, qu'ils s'unissent d'esprit à Jésus-Christ, leur chef, dans l'espoir d'être agréables à Dieu par Jésus-Christ; et quoiqu'on doive s'attendre que *des motifs particuliers et des considérations mondaines* se présenteront naturellement, cependant un chrétien peut sanctifier tous les événements qui sont subordonnés à la volonté de Dieu, en s'efforçant tous les jours d'élever son esprit vers Dieu, et de corriger les motifs naturels par ceux qui sont surnaturels. Quant aux autres motifs, qui sont un effet de la corruption, tels qu'un amour-propre déréglé, la vanité, l'intérêt, l'amour du monde, la paresse, l'amour de ses aises, le désir d'être estimé, etc., un chrétien doit s'appliquer tous les jours à purifier son cœur de ces motifs bas et corrompus, à les surveiller, à les empêcher de dérober à Dieu ce qui lui appartient par tous les titres de justice. C'est une tâche difficile; mais quand l'amour de Dieu règne dans le cœur, elle peut avoir un heureux succès, quoiqu'elle ne reçoive peut-être jamais sa perfection en cette vie : cette perfection est réservée à un meilleur état. Ces efforts produisent ici-bas la pureté du cœur à laquelle la vue de Dieu est promise; et tandis qu'ils dégagent le cœur des créatures, et le disposent à faire à Dieu un sacrifice de tout par Jésus-Christ, ils donnent une délicieuse confiance que Dieu accomplira sa promesse, et que le sacrifice commencé ici-bas sera consommé dans le ciel.

SUPPLÉMENT

POUR LES CONDITIONS PARTICULIÈRES.

Ayant déjà donné, dans les chapitres précédents, des instructions aux chrétiens de tous les états, mon intention n'est pas de m'étendre beaucoup sur cet article; je veux seulement, pour éviter les répétitions, décrire les principales obligations de chaque état, sous différents titres qui, comme une table raisonnée, aident la mémoire des personnes qui veulent être fidèles à leur devoir, sans avoir la peine de lire beaucoup.

CHAPITRE PREMIER.

Du choix d'un état de vie.

Un chrétien doit-il s'occuper du choix d'un état de vie? — Oui, parce que c'est une affaire importante pour la vie présente et pour la vie future.

Comment ce choix regarde-t-il la vie future? — En ce que les états de la vie présente étant différents les uns des autres, concourent les uns plus, les autres moins au salut, ou y sont des obstacles. Il y en a qui sont opposés à l'Evangile : ceux-ci sont mauvais; d'autres sont pleins de piéges : les uns causent une distraction continuelle : les autres sont accompagnés d'une infinité de dangers et d'obstacles, tandis qu'il y en a qui fournissent beaucoup d'occasions de faire le bien et d'opérer son salut. Ainsi, comme on prend la peine de faire un bon choix pour être heureux sur la terre, à plus forte raison doit-on mettre tous ses soins à en faire un bon pour le bonheur de l'autre vie : ceux qui ne le font pas, n'agissent pas en chrétiens. La Providence ayant appelé chacun de nous à un état particulier, nous a préparé des grâces propres à cet état. Si, par notre faute, nous entrons dans un autre état auquel nous ne sommes pas appelés, comment pourrons-nous y faire notre salut, n'ayant pas les grâces particulières pour en remplir chrétiennement tous les devoirs?

Quelle méthode doivent suivre les chrétiens pour choisir un état de vie? — Les parents doivent chaque jour prier Dieu qu'il les dirige, eux et leurs enfants, dans cette affaire, comme il dirigea autrefois les patriarches. Tous les hommes doivent de même prier Dieu d'être leur guide et leur conseil; de leur faire connaître sa volonté; de leur découvrir par les moyens qu'il lui plaît, ce qui lui est le plus agréable, le plus ca-

pable de leur procurer le bonheur éternel. Tous sont obligés de le faire, parce que tout dépend de la volonté de Dieu, et aussi parce qu'étant essentiellement le principe et la fin de toutes choses, ce serait une injustice de le priver du droit qu'il a de disposer de chacun de nous.

Dieu ayant établi les parents au-dessus des enfants, ceux-ci n'ont pas de moyen plus sûr de connaître la volonté de Dieu, que de consulter leurs parents. Il n'est pas étonnant que ceux qui ont des parents véritablement chrétiens, pieux, et qui ne les consultent pas, soient les auteurs de leur propre malheur, en s'éloignant ainsi de la voie que Dieu leur avait tracée. Mais s'il y a quelque raison de ne pas consulter ses parents sur cette affaire, comme il peut arriver quelquefois, cependant, comme Dieu ordonne si souvent aux jeunes gens, par la bouche de Salomon, de prendre conseil et de le suivre, ils ne peuvent espérer d'avoir Dieu pour guide, s'ils ne le cherchent comme il veut être recherché : ainsi ils doivent s'adresser à un directeur pieux, discret et fidèle, à qui ils feront connaître leurs inclinations et les autres circonstances, avec vérité et sincérité, pour le mettre en état de leur donner les plus salutaires conseils. En procédant ainsi, ils agiront en sages pour ce monde, et en chrétiens pour l'autre ; et ils peuvent raisonnablement espérer de ne pas tomber dans les malheurs que d'autres s'attirent par leur présomption, leur témérité et leur indiscrétion.

N'y a-t-il point encore quelque chose à observer? — 1° On ne doit, pour quelque raison que ce soit, ni s'engager dans une profession illicite, ni faire rien de criminel pour gagner sa vie; 2° ni prendre un état dangereux, essentiellement accompagné de grandes tentations, à moins que, d'après un sage avis, on ne trouve qu'on y soit appelé et qu'on ait lieu de compter sur une grâce spéciale à cet effet ; 3° ni se laisser déterminer par des motifs d'intérêt, de grandeur ou de fortune, ou par quelque autre considération ou quelque avantage temporel : car le bonheur de cette vie n'est attaché ni à la fortune, ni aux honneurs, puisqu'il y a tant de personnes qui en jouissent sans être heureuses. Celles qui se laisseraient déterminer par ces motifs ne pourraient pas espérer d'être heureuses dans l'autre vie, puisque ce serait abandonner Dieu pour des biens périssables; 4° il faut être en garde contre ses inclinations et la violence de ses passions, parce qu'elles sont aveugles et téméraires, et qu'elles ont causé le malheur et la perte d'un si grand nombre de personnes, que ce serait folie de les prendre pour guides et de suivre leurs inspirations. Il est prudent de chercher un meilleur conseil; 5° se défier de ceux qui donnent des avis sans avoir les qualités nécessaires, parce qu'ils n'ont pas d'expérience, qu'ils sont passionnés ou indiscrets, ou dans des circonstances qui peuvent donner lieu de soupçonner qu'ils se recherchent eux-mêmes, ou qu'ils trahissent, pour leur propre avantage, ceux à qui ils donnent des avis. Il y a dans le monde trop de personnes de ce caractère : on trompe un bon naturel, un cœur sensible, pour faire réussir cette perfidie; 6° considérer non seulement les avantages de ce monde, mais plus ceux de l'autre ; car, puisque la foi regarde la vie future, ceux qui ne jettent pas les yeux au-delà de ce monde dans leurs entreprises, paraissent manquer de foi; et s'ils sont malheureux, ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Ceux qui veulent choisir chrétiennement un état de vie, doivent prendre ces précautions ou des mesures semblables; ceux qui ne les prennent pas s'écartent par là même de l'ordre que Dieu a établi, et semblent vouloir se soustraire à l'empire de la Providence. C'est ce que tout le monde doit craindre, surtout dans ce cas, où nous avons le plus grand besoin de lui être soumis : car, puisque la plupart des états de la vie sont accompagnés de grands dangers et de grandes difficultés, et que l'injustice et la friponnerie se glissent dans la plupart des professions, on serait dans le plus grand danger de faire un mauvais choix, si Dieu ne le dirigeait; mais, le choix étant fait, chacun est obligé de remplir les devoirs de l'état qu'il a embrassé.

CHAPITRE II.

Des vierges.

Qu'entendez-vous par vierges? — Les personnes de l'un et de l'autre sexe qui, soit par vœu, soit par une résolution ferme, se sont conservées pures et sans tache au milieu du monde, ou qui ont renoncé au mariage pour consacrer à Dieu d'une manière particulière leur corps et leur âme.

Y a-t-il de la différence entre la virginité et le célibat? — Oui : 1° ceux qui vivent dans le célibat pour satisfaire plus librement leurs passions, ne sont pas vierges; 2° ceux qui n'ont pas encore choisi un état de vie ou qui ne se sont pas mariés, parce que les circonstances où ils se sont trouvés ne le leur ont pas permis, ne peuvent être appelés vierges, parce que, quoiqu'ils aient évité tout ce qui détruit la virginité, ils ne sont pas consacrés à Dieu dans cet état; 3° ceux qui, après avoir vécu dans les désordres de la chair, se consacrent au service de Dieu dans le célibat, peuvent devenir saints par la pénitence, mais ils ne sont pas vierges.

La virginité est-elle commandée aux chrétiens? — Non, ce n'est qu'un conseil. *Tous n'ont pas la force*, dit Jésus-Christ, *de s'abstenir du mariage, mais seulement ceux à qui Dieu en a donné la grâce... Qui pourra entendre cela l'entende* (*Matth.*, XIX, 11, 12). Saint Paul (I *Cor.*, VII, 25) déclare qu'il n'a point de précepte du Seigneur pour les vierges, il donne seulement un conseil. Le mariage étant un état saint et un sacrement, Dieu n'a pu faire un précepte qui anéantirait cet état. Le mariage est saint, la virginité est un état plus parfait.

Que dit saint Paul de la virginité? — *Celui qui n'est point marié a soin de servir le Seigneur et de se rendre agréable à Dieu; mais*

celui qui a une femme, s'occupe du soin des choses du monde et cherche à plaire à sa femme, de sorte qu'il est partagé. De même, une femme qui n'est point mariée, ou une fille, pense à ce qui regarde le Seigneur, afin d'être sainte de corps et d'esprit; au lieu que celle qui est mariée pense aux choses du monde et à plaire à son mari. Au reste, je vous dis ces choses pour votre avantage.... et pour vous porter à un état honorable et qui vous donnera la liberté de vous occuper à la prière (I *Cor.*, VII, 32).

De qui parle l'Apôtre?—De ceux qui, ayant renoncé à tous les plaisirs charnels, ont choisi Jésus-Christ pour leur époux, et, par ce choix libre de leur volonté, *se sont faits eunuques pour le royaume des cieux* (*Matth.*, XIX, 12). Saint Paul enseigne par ces paroles quels sont la fin, les priviléges, les obligations et les récompenses de la virginité.

Quelle fin doit-on se proposer en embrassant la virginité? — 1° On ne doit pas choisir cet état pour éviter les inconvénients du mariage et les embarras inséparables de l'éducation des enfants, qui forme des saints pour le ciel, ni par humeur, par dégoût, par légèreté, par un accès de chagrin: ces motifs ne manqueraient pas de souiller le sacrifice d'un chrétien; 2° on doit se proposer une fin plus noble, de trouver dans cet état des moyens plus sûrs d'éviter le péché et de pratiquer la vertu avec une plus grande liberté d'esprit; 3° comme on ne peut pas se soutenir dans cet état sans une grâce spéciale, on ne doit pas l'embrasser sans avoir consulté quelque personne prudente et éclairée, sans avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit par la prière, le jeûne, l'aumône et autres bonnes œuvres, et sans s'être éprouvé pour s'assurer de ses inclinations.

Quels sont les priviléges de cet état? — Les principaux sont, 1° la liberté d'esprit, dont parle saint Paul dans le texte cité ci-dessus. Elle facilite beaucoup l'union avec Dieu, que les saints pères ont appelée une heureuse familiarité avec le Seigneur. Les hérétiques, qui se sont élevés contre la virginité, ont été obligés de reconnaître ce privilége; 2° la qualité d'épouse de Jésus-Christ. L'Eglise a reconnu cette glorieuse qualité, en prononçant les peines les plus graves contre les personnes qui se marient ou qui commettent les péchés de la chair après avoir fait vœu de virginité. Elle a toujours enseigné que ceux qui ont consacré à Dieu leur virginité ne peuvent pas même avoir la pensée de se marier, parce qu'ils ont contracté une alliance spirituelle avec Jésus-Christ: ils ne sont plus à eux; 3° elle donne des droits particuliers sur le cœur de Jésus-Christ. Nous en avons la preuve dans l'estime spéciale qu'il a faite de cette vertu. Il choisit pour mère une vierge dont la maternité n'a porté aucun préjudice à sa virginité. Quand il annonça à ses disciples que l'un d'entre eux le trahirait, ils furent tous consternés, mais aucun n'osa lui demander qui était le traître: saint Pierre s'adressa au disciple vierge pour apprendre, de leur maître commun, un secret qui seul pouvait les tranquilliser sur un forfait aussi horrible. Sur la croix, il recommanda sa sainte mère au disciple vierge. Quand les disciples furent pêcher sur la mer de Tibériade, après la résurrection, ce fut encore le même disciple qui reconnut Jésus-Christ, l'époux des vierges; 4° elle élève l'homme en quelque sorte à la dignité des anges, en lui faisant mener une vie dégagée des passions charnelles, et supérieure aux plaisirs des sens. On pourrait même dire qu'elle élève l'homme au-dessus des anges, en lui faisant remporter des victoires dont les anges ne sont pas capables; car, étant de purs esprits, ils ne peuvent pas éprouver les combats que la chair corrompue par le péché originel livre à l'homme.

Quelles sont les obligations de cet état?— L'apôtre saint Paul en distingue trois principales: 1° s'occuper entièrement des choses de Dieu; 2° étudier les moyens de lui plaire; 3° travailler à se sanctifier de corps et d'esprit. De ces points généraux on peut inférer plusieurs obligations particulières: 1° ceux qui ont embrassé cet état ne doivent pas mettre leur plaisir à se satisfaire; 2° ils doivent s'interdire tout commerce avec le monde, quand il n'est pas nécessaire: or, on doit regarder comme tel tout ce qui distrait l'esprit par une sollicitude mondaine, qui affaiblit l'amour de Dieu et partage le cœur; on doit par conséquent retrancher tous les objets qui conduisent à ce partage; 3° ils ne doivent se permettre aucune familiarité particulière qui s'emparerait des affections du cœur et le remplirait d'inquiétude, parce que, quand cette familiarité n'aurait rien de répréhensible en elle-même, on doit convenir qu'elle nuit à l'amour qu'ils doivent à Jésus-Christ qu'ils ont choisi pour l'époux de leur âme; 4° ils doivent tourner toutes leurs pensées et tout leur cœur vers Dieu, et se souvenir que toute leur vie doit être occupée à le chercher, à lui plaire et à faire sa sainte volonté en toutes choses; 5° cet état étant si saint, ils ne peuvent en remplir les devoirs sans un secours spécial de la grâce de Dieu: ainsi il faut solliciter cette grâce avec ardeur, par une prière fervente, par une humiliation continuelle, par le jeûne, par l'abnégation de soi-même, par toutes sortes d'exercices de piété et par la fréquentation des sacrements; 6° par la même raison, il faut veiller soigneusement sur tous ses sens, sur toutes les affections et les passions de l'âme, sur tous ses mouvements, pour les subjuguer par cette vigilance, afin que le caractère, la volonté propre et l'inclination n'aient pas d'autorité, mais que la volonté de Dieu s'accomplisse. Enfin, comme la possession de Dieu dans le ciel est l'objet de leurs désirs et de leur espérance, et la fin de tout ce qu'ils se proposent, ils doivent s'efforcer continuellement d'approcher de cet état, en unissant leurs âmes à Dieu par l'amour, l'adoration, l'obéissance constante à sa volonté et par un abandon si sincère d'eux-mêmes à lui, qu'ils deviennent son royaume et qu'il règne véritablement en

eux. Telle est la vie des bienheureux; mais elle ne peut être perfectionnée dans le ciel si elle n'a pas été commencée ici-bas. On peut rapporter à ces chefs toutes les autres obligations de cet état.

Peut-on attendre cela de personnes qui vivent dans le monde? — Elles trouvent certainement de grandes difficultés; cependant, quand on est zélé, il y a bien des choses possibles. Ces personnes peuvent être très-modérées dans leur manière de vivre et de s'habiller, dans leurs compagnies, dans leurs paroles et leurs visites. Elles peuvent garder la retraite, fuir les spectacles et les fêtes publiques, et, dans leur solitude, s'appliquer à l'étude de l'Evangile et travailler à régler leur vie sur ce livre divin, ayant des heures marquées pour la prière, la lecture, le travail, le lever, etc. Il se trouve infailliblement dans cette méthode beaucoup de mortifications, et on peut encore y en ajouter d'autres pour subjuguer l'homme intérieur, mais ce doit être de l'avis d'une personne prudente et expérimentée.

Le monde permettra-t-il ce genre de vie? —Le monde ne fait pas la cour à ceux qui ne la lui font point. On n'est pas fatigué de recevoir des visites quand on n'en fait pas. Le monde ne se mêle guère de ceux qui le méprisent : au reste, quand on fait à cet égard tout ce qu'on peut en vivant dans le monde, on doit être tranquille.

Mais n'est-ce point afficher la singularité? — Quand la singularité est l'effet de l'orgueil, il faut la fuir; mais dans tout autre cas, il faut la favoriser : car lorsque presque tout le monde s'égare et abandonne l'Evangile, cette corruption générale oblige ceux qui veulent le suivre d'être singuliers.

Quelle est la récompense de la virginité ? — Voici ce que Dieu promet par le prophète Isaïe, chap. LVI, v. 5 : *Je leur donnerai* (aux vierges) *dans ma maison et dans mes murs, une place et un nom plus honorable que celui qu'ils auraient eu s'ils avaient engendré des fils et des filles, je leur donnerai un nom éternel qui ne périra point.* Il est écrit dans l'Apocalypse, chap. XIV, v. 4, que ceux qui n'ont point terni leur pureté avec les femmes, suivent l'Agneau partout où il va. Sur quoi S. Augustin (*liv. de la Virginité, ch.* VII), remarque que, *quoiqu'on ne puisse douter que les personnes mariées se sont sanctifiées par les œuvres de piété marquées dans les huit béatitudes, il n'y a que les vierges qui aient le droit de suivre l'Agneau lorsqu'il marche dans la beauté et l'éclat de la virginité.* Ainsi l'Ancien et le Nouveau Testament promettent aux vierges une récompense dans le ciel, plus magnifique qu'à ceux qui ont usé du mariage.

CHAPITRE III.

Des personnes mariées.

Quelle est la principale obligation des personnes mariées? — C'est de sanctifier par l'amour de Dieu l'amitié qu'elles se doivent réciproquement : autrement, elles transgresseraient le commandement du Seigneur en ne l'aimant pas plus que toutes choses.

Quelles sont leurs autres obligations? — 1° Elles doivent s'entr'aimer comme Jésus-Christ aime son Eglise, étant une seule chair, et faire tout ce qui est nécessaire pour entretenir cet amour, user de douceur et de modération à l'égard l'une de l'autre, supporter mutuellement leurs faiblesses, être compatissantes et patientes à toute épreuve; 2° éviter les contentions et les disputes; mais, connaissant leur caractère et leur faiblesse, avoir une complaisance universelle pour prévenir toute mésintelligence ; 3° si l'un des époux est ému, l'autre doit s'étudier à prendre tous les moyens de douceur, de tendresse et de modération pour prévenir le mal et rétablir la paix; 4° tant que durera cette émotion, il n'est pas à propos que l'autre partie démontre combien cette passion est déraisonnable, ni qu'elle fasse aucune espèce de remontrance, quelque juste et quelque raisonnable qu'elle soit; mais il faut la renvoyer à un temps plus calme, et quand la personne sera mieux disposée à écouter la raison et à la suivre, car la passion empêche d'entendre la voix de la raison et de s'y soumettre; 5° ainsi on doit éviter avec grand soin toute parole qui peut déplaire ou causer de l'humeur. La prudence doit régler la langue, et la modération tempérer l'esprit; 6° on doit bannir de son esprit tout ce qui approche de l'indifférence, et craindre comme un monstre ou comme le plus dangereux poison le moindre symptôme de dégoût, de mauvaise humeur et d'aversion; 7° s'il s'élève quelque différend, on ne doit jamais s'en plaindre à une tierce personne; car cette indiscrétion rend souvent le mal incurable. On doit s'abstenir de toute contradiction, de toute opposition en tout temps, mais surtout en public, car ces libertés indiscrètes de la langue causent beaucoup de déplaisir et appellent les dégoûts. On doit observer strictement ces règles et autres semblables pour conserver l'amour et la paix, qui sont particuliers à cet état. La paix et la charité sont des devoirs des chrétiens à l'égard les uns des autres, même à l'égard des ennemis ; mais combien plus dans cet état, où les liens de l'union sont beaucoup plus serrés, et où la paix est si absolument nécessaire, qu'on ne peut espérer aucune consolation si on ne la conserve! Il faut donc sacrifier à la paix tout ce qu'on peut raisonnablement accorder; on ne peut pas l'acheter trop cher, quand il est probable qu'on peut l'obtenir. L'essentiel est de bien connaître le caractère l'un de l'autre. Il y a une manière de prendre tous les caractères : c'est ce que l'on doit étudier d'abord; et quand on a acquis cette connaissance, il n'y a ni humeur ni difficulté qui tienne, quand on a de la patience et qu'on demande à Dieu la grâce de réussir. Il faudra peut-être dans la pratique beaucoup de renoncement à soi-même, d'humilité, de complaisance, mais la paix vaut bien tout cela. Il vaut mieux céder que de passer sa vie dans des querelles interminables, et si on était toujours discret, je ne doute pas qu'on ne vécût en paix avec le caractère le plus difficile : ainsi, quand on ne vit pas en

paix, on ne peut attribuer en général ce malheur qu'à une conduite maladroite, ce qui s'appelle indiscrétion. Qu'on examine seulement quelles bagatelles donnent naissance aux disputes les plus sérieuses, et c'en sera assez pour prouver cette proposition. Pour établir plus solidement la paix, il faut se souvenir 1° que *le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise..... Or, comme l'Eglise est soumise à Jésus-Christ, de même aussi les femmes doivent l'être en toutes choses à leurs maris* (*Eph.*, V, 23); 2° que *les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps. Celui qui aime sa femme s'aime soi-même. Car personne ne hait sa propre chair, mais chacun la nourrit et en a soin* (*Ibid.*, 28). Tel est l'ordre et le commandement de Dieu. Ainsi, 1° les femmes doivent être soumises à leurs maris comme à leur chef, examiner leurs inclinations et leurs volontés, et s'y conformer en tout ce qui est permis et raisonnable. Elles ne doivent faire aucune dépense, ni disposer de quoi que ce soit sans le consentement exprès ou présumé de celui qui est revêtu de l'autorité, selon l'ordre de Dieu; 2° les maris doivent se souvenir de l'amour qu'ils doivent à leurs femmes, et se persuader qu'elles ne sont ni leurs esclaves ni leurs servantes, mais qu'elles sont en quelque sorte leur propre corps et une partie d'eux-mêmes, qu'ils doivent par conséquent prendre soin de les nourrir, de les entretenir et de leur fournir tout ce qui est nécessaire pour vivre, et les commodités raisonnables pour les douceurs de la vie. Manquer à ce soin, c'est être dénaturé et inhumain, et transgresser le commandement de Dieu. C'en est assez pour tous ceux qui veulent se laisser conduire; mais, s'il arrive quelque cas extraordinaire, il faut consulter ceux à qui il appartient de diriger. Je n'ajoute rien touchant le devoir conjugal; je me contente de dire avec S. Paul : *Que chacun de vous sache user de son corps saintement et honnêtement, non pas suivant les dérèglements de la convoitise, comme font les Gentils qui ne connaissent point Dieu* (1 *Thess.*, IV, 4). Ce qui est permis est légitime; mais un chrétien doit bien se donner de garde de prendre sous ce prétexte des libertés défendues. Il doit se rappeler l'avis que donne le même apôtre, de s'imposer quelque privation *d'un consentement mutuel et pour un temps, afin de vaquer à la prière* (1 *Cor.*, VII, 5). C'est une bonne chose et une mortification agréable à Dieu dans des jours solennels, de jeûne ou de dévotion.

CHAPITRE IV.

Des parents.

Quelles sont les obligations des parents à l'égard de leurs enfants? — Elles sont nombreuses, et commencent avant la naissance des enfants : 1° la mère doit prendre grand soin de prévenir tout avortement ou accouchement prématuré, parce que la vie de l'enfant en dépend. Cet article est si important, que, s'il arrivait quelque fâcheux accident par la faute de la mère, on ne pourrait s'empêcher de la regarder comme coupable d'un très-grand crime; 2° le père doit prendre garde d'occasionner ces accidents par ses emportements ou autres mauvais traitements; car, s'il y donnait occasion, son péché serait un meurtre, et le meurtre de son propre enfant; 3° l'un et l'autre doivent avoir soin de faire baptiser leur enfant : ils ne doivent point différer par complaisance pour le parrain ou la marraine, ou pour un festin ou une fête. Les parents qui diffèrent plus de huit jours à faire porter leurs enfants à l'église pour qu'ils y reçoivent le baptême, commettent un péché dont l'absolution est réservée à l'évêque, et pour lequel ils encourent l'excommunication dans certains diocèses; 4° il est de l'ordre de la nature que la mère nourrisse son enfant; elle ne peut s'en dispenser sans nécessité : ce serait transgresser l'ordre de Dieu; 5° s'il est nécessaire d'appeler une étrangère pour remplir ce devoir de mère, il faut que tout se fasse sous les yeux de la mère et par une personne choisie; car être *étrangère* et *éloignée* sont deux circonstances qui rendent les soins d'une nourrice bien inférieurs à ceux d'une mère; et ce soin est d'une telle importance, que le tempérament, la santé et la vie même de l'enfant en dépendent. Ainsi les parents doivent prendre toutes les précautions possibles, de peur de se rendre, par leur négligence, complices de la mort de leurs enfants; 6° ils doivent l'un et l'autre veiller à ce que l'enfant, pendant sa première année, ne couche pas dans le même lit que la mère, sa nourrice ou une servante, à cause du danger d'être étouffé. Le nombre des enfants suffoqués de cette manière prouve assez quel en est le danger; 7° dès que les enfants commencent à concevoir, il est du devoir des parents de leur faire bien connaître l'obligation de respecter les auteurs de leurs jours, et de les former à la pratique de cette loi. Des pères et mères qui apprennent à leurs enfants à les tutoyer, ne manquent-ils pas à ce devoir? Est-il possible que le respect soit profondément gravé dans le cœur, quand la langue est formée à la familiarité? Cet usage, inconnu à nos ancêtres, a précédé de quelques années cette horrible époque où l'on tutoyait les magistrats; et l'on se souvient encore des heureux résultats de cette belle égalité. Les premières mères qui s'avisèrent de se faire tutoyer par leurs enfants, furent des disciples de J.-J. Rousseau, qui crurent se distinguer par cette singularité. Leur exemple fut suivi par d'autres qui ne voulaient qu'être aimées de leurs enfants, sans penser qu'elles devaient rendre compte à Dieu de l'usage de l'autorité dont il les avait investies. Elles ne voyaient pas que cette familiarité, au lieu d'établir l'amitié et la confiance, conduisait à l'indépendance et au mépris. Des pères plus complaisants que sages se prêtèrent à cette innovation. On en voit aujourd'hui les conséquences : l'autorité paternelle est à peu près nulle. Comment des enfants parvenus à un âge où ils peuvent se suffire, respecteraient-ils leurs pa-

rents, quand ils ont été traités dès l'enfance comme leurs égaux? En effet, on ne peut tutoyer en français que des égaux ou des inférieurs : nos meilleurs grammairiens en ont fait l'observation. Les parents eux-mêmes, qui sont assez faibles ou assez aveugles pour se laisser tutoyer par leurs enfants, se gardent bien de leur permettre ce langage à l'égard d'un magistrat ou d'une personne à laquelle ils veulent témoigner du respect. Cette différence frappe un enfant plus qu'on ne le pense ordinairement. Une anecdote, garantie par M. l'abbé Proyart (*Louis XVI et ses vertus, tome* 2, *p.* 380), prouve l'impression qu'elle fait sur les enfants. « Un enfant de cinq à six ans, fils d'une dame de qualité, avait peine à concilier dans sa tête que, tandis que tout ce qui environnait sa mère lui parlait respectueusement par *vous*, la dame exigeât que lui seul, par exception, la tutoyât familièrement. Un jour qu'elle avait congédié une femme de chambre, en lui disant : *Apprends* que je puis me passer de *toi*, celle-ci, piquée, lui ayant répondu, Et moi aussi je saurai me passer de *toi;* l'enfant, témoin de la scène, sentit si bien l'impertinence de ce *toi*, qu'il le releva. Oui vraiment, dit la dame, l'insolente se croyait mon égale. Maman, reprit l'enfant, je ne veux pas être un insolent : je ne dirai plus *toi*, je dirai *vous*. — Point du tout, monsieur, il faut continuer de me dire *toi*, qui est mieux dit que *vous*. — Mais, maman, tu as donc tort d'être fâchée contre Adèle, parce qu'elle t'a dit *toi*, si *toi* est mieux dit que *vous*. — Ne voilà-t-il pas un beau docteur? il en saura bientôt plus que Jean-Jacques. » Ne peut-on pas dire que le langage naïf de cet enfant est l'expression de la nature qui inspire aux enfants le respect dû aux parents? Le précepte divin est le développement et la confirmation de ce point de la loi naturelle : l'âge le plus tendre sent, sans raisonner, les convenances qu'exige l'accomplissement du commandement, tandis que ceux qui devraient fortifier ce sentiment si louable s'efforcent de l'émousser, en formant leurs enfants à un langage tout opposé à ce respect. M. de Bonald, dans sa *Législation primitive* (*t.* 1, *p.* 341), fait sentir toute l'inconvenance de ce langage familier à l'égard des parents. « On voit la raison pour laquelle la civilité, qui n'est que l'application de la civilisation aux relations domestiques, ne permet pas de dire... *tu* en public et hors de sa famille, parce que c'est un terme de familiarité qu'on dit à sa femme, à ses enfants, à ses domestiques, à ceux qui dépendent de vous. » Il ne convient donc pas aux enfants envers les auteurs de leurs jours : cette familiarité est opposée au respect qu'ils leur doivent et dont les parents ne peuvent pas les dispenser. Le même auteur ajoute (*p.* 343): « On ne saurait assez le dire : avant le christianisme la société était dans l'état d'enfance corrompue, l'état du *je* et du *tu;* et remarquez que nous y sommes retombés en France, lorsque le christianisme y a cessé, que le tutoiement y est devenu usuel. » Que les parents méditent les maximes d'un auteur aussi sage et aussi profond, ils sentiront le tort qu'ils font à leurs enfants et à la société, en leur permettant et peut-être en leur commandant de les tutoyer ; 8° quand ils avancent en âge, le père et la mère doivent leur donner une éducation chrétienne, leur faire apprendre à lire et à écrire, et les instruire de la doctrine de Jésus-Christ; les conduire aux instructions qui se font à l'église; s'assurer par eux-mêmes s'ils apprennent le catéchisme et s'ils fréquentent la confession. Il y a des enfants qui, dès leurs premières années, sont coupables de péchés mortels : comment des parents chrétiens peuvent-ils laisser ces enfants exposés à mourir dans cet état, ou à passer plusieurs années sous l'esclavage du démon? Comment pourraient-ils les former à la vertu, tandis qu'ils seraient sous l'empire du péché? Ces enfants sont obligés de se confesser au moins une fois l'an, quand ils ont assez de discernement pour être capables de commettre un péché mortel; les parents sont tenus de leur faire observer ce commandement de l'Eglise. Négliger un de ces articles, c'est négliger le salut de son âme et vivre en infidèle. 9° Ils doivent veiller soigneusement à leur former le caractère et à empêcher la mauvaise humeur, l'opiniâtreté, la violence, le chagrin, la colère, etc., de s'enraciner dans leur âme; 10° il faut étouffer la vanité à mesure qu'elle se manifeste, aussi bien que la délicatesse dans les repas et le luxe dans les habillements, et réprimer l'oisiveté et autres vices ; 11° pour réussir, les parents doivent tempérer leur amour naturel pour leurs enfants, par la raison et la religion, et réprimer toute affection extraordinaire; car une telle affection étant une passion tout-à-fait aveugle, n'est pas propre à une affaire qui demande tant de vigilance. Cette affection voit rarement les fautes des enfants ; elle y trouve toujours des excuses, en fait quelquefois des vertus, et ne croit jamais qu'il soit à propos de punir; ainsi, comme rien ne nuit davantage à une bonne éducation que cette fausse tendresse, les parents doivent la craindre comme un mal subtil qui leur fait gâter leurs enfants, tandis qu'ils n'ont que de bonnes intentions pour eux; 12° comme une affection extraordinaire est un mal, il en est de même de l'autre extrême, l'aigreur, la méchanceté, et la dureté. On doit aux enfants une certaine compassion, une certaine tendresse; et comme leur légèreté et la corruption de la nature rendent la correction et les réprimandes nécessaires, il faut user de beaucoup de modération pour que les enfants ne se dégoûtent pas de leurs parents et ne préfèrent pas toute autre compagnie à la leur. Le Sage (*Prov.*, XIII, 24), apprend aux parents qu'ils sont obligés de corriger leurs enfants : *Celui qui épargne la verge, hait son fils; mais celui qui l'aime, s'applique à le corriger*. Il ne faut pas cependant que cette verge soit mise en action par la colère; 13° quand ils sont arrivés à un âge plus avancé, qui les rend propres à recevoir une

éducation plus relevée, les parents doivent en prendre soin, faisant attention à ne pas mettre leur âme en danger, en leur donnant les airs du monde et en les formant à la mode. Leur principale attention doit être de leur faire connaître Jésus-Christ et l'Evangile, et de ne leur permettre rien qui n'y soit entièrement conforme. On doit leur interdire tout spectacle dangereux, toute compagnie mondaine, tout livre frivole, et leur apprendre à bien employer le temps et à aimer le travail; 14° la pauvreté et le défaut de moyens empêchant souvent de donner aux enfants une éducation conforme à celle qu'on a reçue, on n'est pas pour cela dispensé de chercher, par son industrie et par son travail, à leur procurer une éducation chrétienne et capable de leur donner la faculté de pourvoir à leurs besoins. Il n'y a rien de plus cruel que de voir des parents ne rien refuser à leurs caprices, à leur vanité, à leur luxe, à leur prodigalité, à leurs vices, et ne laisser à leurs enfants qu'une funeste misère qui cause souvent leur perte éternelle, parce que n'ayant pas d'état, ils s'abandonnent à l'oisiveté, qui est la mère de tous les vices.

Tels sont les devoirs multipliés des parents; et, après avoir fait tout cela, il y a encore tant de dangers pour la jeunesse, que les parents ne peuvent être sans crainte. Ils doivent donc en général prendre tant de soin de remplir tous leurs devoirs à l'égard de leurs enfants, par leur vigilance, leurs instructions et leur bon exemple, que si, dans la suite les enfants se portent au mal, ils aient au moins la satisfaction de se dire qu'ils n'y ont point donné lieu par leur négligence.

CHAPITRE V.

Des devoirs des enfants envers leurs parents.

Quels sont les devoirs des enfants envers leurs parents? — Il y en a trois principaux: 1° les aimer, 2° les honorer, 3° leur obéir. 1° Les enfants ne doivent jamais désirer de mal à leurs parents; 2° au contraire, leur devoir est de leur désirer et de leur faire toute sorte de bien; 3° de les défendre, selon leur pouvoir, de toute injure; 4° de s'abstenir de toute parole injurieuse à leur égard; 5° de ne leur donner aucun signe de mépris; 6° de ne rien faire de propos délibéré, pour les affliger ou les fâcher; 7° d'écouter leurs avis, de leur obéir en tout ce qui est permis, et de ne marquer ni dédain ni mépris pour leurs ordres. Tel est le précepte strict que Dieu fait aux enfants à l'égard de leurs parents. Il ajoute plusieurs menaces sévères pour faire sentir l'énormité du crime de ceux qui le transgressent, et quel châtiment leur est réservé s'ils ne le préviennent par une prompte pénitence.

Entre tous ces devoirs, quelle est la première chose que vous leur recommandez? — De témoigner du respect à leurs parents dès qu'ils connaissent leur obligation, non seulement par leurs paroles et leurs actions, mais surtout en se conformant promptement et de bon cœur à leurs ordres et à leurs avis: car c'est là ce que Dieu a commandé, et ils ne peuvent se flatter d'obtenir sa grâce s'ils n'observent ce précepte. A mesure que les enfants avancent en âge, ce principe doit faire plus d'impression sur eux, de manière que ce qu'ils faisaient uniquement par habitude, ils le fassent par principe de conscience. Ils ne doivent jamais perdre de vue que c'est par ordre exprès de Dieu qu'ils sont sous l'autorité de leurs parents; que c'est Dieu qui leur parle par leur bouche et qui leur a donné tous les droits qu'ils ont sur eux. Ainsi, comme ils sont obligés de leur rendre le respect et la soumission la plus étendue, ils doivent craindre de les offenser, de leur déplaire ou de leur désobéir, et former leur conscience sur la règle que leur donne la parole de Dieu. Si, par légèreté ou par mauvaise humeur, ils ont désobéi ou déplu à leurs parents, ils doivent, dès qu'ils sont avertis, s'humilier, demander pardon, promettre de se corriger, et tâcher par là de rentrer en grâce; surtout craindre l'opiniâtreté comme le plus grand de tous les maux, comme un vice pour lequel Dieu a manifesté la plus profonde aversion, et qui met l'homme dans le plus grand danger de devenir semblable aux démons qui, ayant péché une fois, persévèrent dans cet état et ne changeront jamais. Comme ils ne doivent point être opiniâtres, ils doivent aussi ne point manifester de mauvaise humeur, ni murmurer, ni s'irriter quand leurs parents les réprimandent ou leur ordonnent quelque chose; au contraire, quelle que soit leur inclination, ils doivent se commander de manière à être toujours contents dans la pratique de l'obéissance et de l'amour. En conséquence, quel soin ne doivent-ils pas prendre de ne jamais se moquer d'eux, sous quelque prétexte que ce soit, ni de leur témoigner du mépris par paroles, par signes ou par actions? car c'est offenser Dieu grièvement et s'exposer à n'avoir point de père dans le ciel: or, quel malheur pour des enfants de perdre une telle protection! Quand ils ont atteint l'âge mûr et qu'ils sentent mieux les droits de la raison et de la religion, ils doivent aussi avoir plus de soin de s'acquitter scrupuleusement de leurs obligations, de manière à prouver évidemment combien sont sincères leur amour et leur respect pour leurs parents. Pour prouver cet amour et ce respect, ils doivent: 1° exprimer, par leurs paroles et leurs actions, une grande tendresse pour eux; 2° un grand désir de leur plaire et une peine réelle toutes les fois que leurs parents paraissent mécontents de ce qu'ils font; 3° ne contester jamais avec eux, mais leur céder, lors même qu'ils croient que leurs parents se trompent; 4° leur demander avis sur ce qu'ils font, et, lors même qu'il n'est pas nécessaire de leur demander permission, prendre quelque moyen de leur faire connaître ce qu'ils font ou ce qu'ils se proposent de faire; 5° les consulter sur le choix de leurs sociétés, de leurs divertissements, de leurs visites et de leurs occupations, et ne rien faire en cela qui puisse déplaire à leurs parents: ils doivent faire la même chose à l'égard de leurs dépenses;

6° leur faire connaître leurs inclinations pour choisir un état de vie, et ne rien faire sans leur approbation et leur conseil, dans l'affaire la plus importante de la vie, le choix d'un époux ou d'une épouse; 7° si leurs parents ont quelque faiblesse naturelle ou sont sujets à quelque mauvaise habitude, ils ne doivent pas prendre la liberté de les reprendre en public, ni les blâmer en leur absence. S'ils sont de caractère à recevoir une représentation douce et soumise, les enfants peuvent en essayer, mais avec beaucoup de respect. Si les parents ont quelque ami qui ait du crédit auprès d'eux, il faut consulter, pour savoir s'il ne serait pas à propos d'engager cet ami à tenter ce qu'il pourra faire; mais il est du devoir des enfants de souffrir avec patience ce à quoi ils ne peuvent remédier par des moyens licites; car ils n'en sont pas moins obligés de faire leur devoir quand leurs parents ont le malheur de manquer à leurs obligations.

Voilà les points principaux et généraux; et si les enfants voulaient examiner ce qu'ils doivent à leurs parents pour les soins et les sollicitudes que leur coûte leur éducation, et combien est stricte l'obligation que Dieu leur impose, ils verraient certainement qu'il est de leur intérêt de leur obéir, et qu'on ne peut regarder comme chrétiens ceux qui paraissent faire peu de compte de cette obligation.

CHAPITRE VI

Des veuves.

Quelle est l'obligation des veuves? sont-elles obligées de demeurer dans cet état? — Non: elles n'y sont pas obligées. Si elles jugent à propos de se remarier, il n'y a point de loi qui le défende; mais S. Paul leur dit que, quoique elles soient libres de se remarier, elles seront plus heureuses en restant comme elles sont (1 *Cor.*, VII, 40). Il répète le même avis en plusieurs autres endroits. Ainsi, si les veuves veulent suivre l'avis de l'Apôtre, le mieux qu'elles puissent faire, quand elles se connaissent bien, est de consacrer à Dieu leur viduité, et lui promettre de ne changer jamais d'état. Si elles considèrent la funeste imprudence d'un grand nombre de veuves qui se rendent malheureuses, même en cette vie, par un second mariage, elle doivent penser qu'il est sage de prendre de bons moyens de se fortifier contre de pareilles tentations.

Si elles ne se remarient pas, quelles règles doivent-elles suivre? — Celles que l'Apôtre leur a données (1 *Tim.*, V, 4), etc.: 1° si elles ont des enfants, elles doivent avoir soin de leur donner une bonne éducation, et de les élever dans la crainte du Seigneur; 2° de pourvoir aux besoins de leur famille: négliger ce point est un crime pareil à l'infidélité; 3° d'être irréprochables, c'est-à-dire d'être prudentes dans leurs maisons, dans leurs conversations, dans leurs visites, dans leurs récréations, dans leurs correspondances et en public, de manière à ne pas donner au monde matière à des reproches fondés; 4° de bien employer leur temps, de n'être jamais oisives, de ne point aller de maison en maison semer le vrai et le faux, de ne se point mêler des affaires d'autrui, ni de parler de choses qui ne les regardent point; 5° elles doivent vivre dans le monde comme des personnes qui sont délaissées et désolées (1 *Tim.*, V, 5). Ainsi, après avoir éprouvé l'instabilité des choses de ce monde, elles doivent élever leur cœur vers Dieu, chercher en lui des consolations, et y mettre leur confiance; 6° *persévérer dans la prière et les supplications jour et nuit* (1 *Tim.*, V, 5). L'Apôtre fait voir par ces paroles comme elles doivent chercher Dieu et faire leur grande affaire du ciel plutôt que de la terre.

Voilà les règles que l'Apôtre donne aux veuves chrétiennes. D'où il suit clairement: 1° qu'il veut que les veuves prennent Dieu pour leur héritage; leur cœur ayant été autrefois partagé, doit être maintenant consacré tout entier à Dieu; 2° que, par leur assiduité et leur ferveur à prier et à veiller, elles doivent faire pénitence de toutes les libertés et les excès dont elles pourraient être coupables; 3° qu'ayant fait partie du monde et pris part à ses soins excessifs, à ses vanités, à ses folles dépenses et à son oisiveté, ayant travaillé à faire estimer ses biens vains et périssables, maintenant qu'elles sentent combien il est trompeur, il faut qu'elles fassent tous leurs efforts pour faire comprendre, par leur exemple, à tous ceux qu'elles connaissent, que le monde est faux et vain, et que l'unique bonheur du chrétien est de suivre les règles de l'Evangile, et d'acquérir des trésors pour l'éternité; 4° qu'elles doivent retrancher tout superflu; et qu'après avoir examiné ce que la nécessité et la décence exigent d'elles, elles doivent se faire une règle de s'en tenir là, évitant la vanité dans leurs habillements, l'ostentation dans leurs meubles, leurs repas et leurs domestiques, la prodigalité dans leurs dépenses, fuir les assemblées et les spectacles, qui n'ont d'autre but que d'entretenir la dissipation et l'oisiveté, et réparer le mauvais exemple qu'elles ont donné.

Mais, tandis qu'elles renoncent aux folles dépenses et à la vanité du monde, il faut 1° qu'elles se précautionnent contre toute espèce d'avarice; car renoncer à la vanité pour s'adonner à ce vice, ce n'est pas se convertir, c'est seulement changer de passion; 2° qu'elles soient sur leurs gardes dans leurs conversations, afin de réprimer toutes libertés criminelles de la langue, de peur d'offenser le prochain; 3° qu'elles aiment la retraite; qu'elles retranchent les visites inutiles; qu'elles les rendent utiles, en portant de la consolation aux malheureux, aux malades, aux affligés, aux orphelins, etc.; et qu'elles soient toujours prêtes à faire des œuvres de charité.

C'est là ce que S. Paul semble attendre des veuves, et nous voyons que telle a été la vie de celles qui sont louées dans l'Ecriture, *Judith* et *Anne*. C'est la vie de celles qu'on doit regarder comme *vraies veuves*, que l'A-

pôtre ordonne à Timothée d'honorer : *Honorez*, dit-il, *les veuves qui sont vraiment veuves* (I *Tim.*, V, 3). Mais pour celles qui s'occupent constamment à suppléer la perte de leurs maris, en s'accordant tout ce qui leur plaît, et en suivant sans opposition les inclinations d'une humeur vaine, prodigue, mondaine, légère ou corrompue, S. Paul en fait la peinture en peu de mots : *Celle qui vit dans les délices est morte, quoiqu'elle semble vivante* (*Ibid.*, 6).

CHAPITRE VII.

Des maîtres et maîtresses.

Quelle est l'obligation des maîtres et maîtresses ? — Il y en a plusieurs ; mais on peut les ranger en deux classes principales, par rapport à leur état ou à leur emploi, et par rapport à leur famille ou à leurs domestiques.

Quelle est la première par rapport à leur état ou à leur emploi ? — C'est d'être fidèles à leur charge, quelle qu'elle soit : s'ils ont du bien, ils doivent s'appliquer à le bien administrer ; s'ils ont une profession et un métier, ils doivent mettre tout leur soin à y trouver le soutien de la vie présente et le bonheur de la vie future.

Pourquoi est-ce là leur obligation ? — Parce que c'est un devoir de justice. Celui qui a du bien est obligé par la loi de Dieu et par ce qu'il doit à sa famille, de l'administrer comme il faut.

N'est-il pas propriétaire de son bien ? et ne peut-il pas en faire ce qu'il veut ? — Il l'est sans doute dans le style des lois humaines ; mais dans celui de la loi de Dieu, il n'en est que l'économe. Ainsi, quoique les constitutions humaines lui accordent cette liberté, et que, quelque folles et extravagantes que soient ses dépenses, elles ne peuvent lui en faire rendre compte, il n'en est cependant pas ainsi par rapport à Dieu ; car sa loi lui impose beaucoup de restrictions ; et s'il n'observe pas les conditions auxquelles Dieu lui a confié ce qu'il possède, il lui demandera un compte rigoureux et le punira de tout le mauvais emploi qu'il en aura fait. Il recevra un jour la sommation : *Rendez compte de votre administration.* C'est donc un devoir de justice à l'égard de Dieu.

C'est encore un devoir de famille qui n'est pas moins une obligation de justice ; car la loi naturelle oblige les parents à avoir soin de leurs enfants et à pourvoir à leurs besoins. N'est-il pas évident que les parents transgressent cette loi, quand, faute de soin et par leurs folles dépenses, ils se mettent hors d'état de les établir selon que le demande leur état, et qu'ils les abandonnent à la triste incertitude de ce que leurs amis ou la fortune feront pour eux ? Le même devoir regarde toutes les conditions. Ainsi tous ceux qui rendent leur famille malheureuse, faute de soin, par paresse, par l'amour des compagnies, par intempérance, par des festins, par vanité ou par quelque voie illicite, sont injustes : ils manquent de bonne foi ou de soin pour le dépôt qui leur est confié ; ils répondront de toutes les misères que souffrent ceux qu'ils ont rendus malheureux par leur faute.

Ceci paraît ne regarder que les chefs de famille ? — Ceci les regarde principalement ; mais les personnes de l'autre sexe sont aussi quelquefois coupables d'injustice en ce cas : 1° en prenant part aux folles dépenses qui consument la fortune ; 2° en persuadant à un caractère facile de leur accorder tous leurs désirs déraisonnables : car il y a des hommes assez faibles pour acheter, à quelque prix que ce soit, la paix de leur maison ; 3° en ne voulant pas prendre la peine d'adoucir leur humeur acariâtre, de sorte que leur mari ne trouvant pas la paix dans sa maison, la fuit et se précipite par degrés dans des excès qui ruinent sa famille. Quoique un mari ne puisse pas justifier son inconduite en se plaignant des occasions qu'on lui a données, la femme ne doit-elle pas se reprocher de l'avoir exposé à des conséquences aussi funestes ? Il en coûte pour dompter son caractère ; mais ne faut-il pas avoir perdu l'usage de la raison pour mieux aimer voir sa maison ruinée que de s'appliquer à vaincre son humeur et ses fantaisies, surtout quand les suites en sont aussi terribles ? 4° en s'étudiant si constamment à satisfaire tous leurs penchants et à courir après tous les plaisirs et les divertissements, qu'elles soient rarement à leur maison et qu'elles négligent tout le soin de leur famille, dont elles sont chargées personnellement à titre de justice ; 5° par paresse, en passant au lit un temps qui devrait être employé aux affaires domestiques, et laissant le reste du jour chacun agir à son gré, plutôt que de se remuer pour voir ce qui se fait ; 6° en s'abandonnant tellement à la mélancolie et à l'ennui, qu'elles paraissent sans vigueur et sans vie, et entièrement incapables de faire la moindre chose. Le peu de vigueur qui leur reste est tellement employé pour elles-mêmes, qu'elles n'en ont plus pour leur famille : ainsi tout va mal dans un ménage ainsi abandonné à l'aventure ; 7° en n'observant ni ordre, ni règle, en négligeant de se faire rendre compte ou de s'informer comment chacun s'acquitte de sa fonction, en donnant des permissions déraisonnables, en ne reprenant point à propos ; en ne réformant point les désordres. C'est par ces défauts, ces négligences et autres semblables que les maîtres et maîtresses peuvent manquer à leur devoir et pécher contre la justice en ne remplissant pas la charge que Dieu leur a confiée ; en faisant tort à leurs enfants, aux besoins desquels la loi de Dieu et de la nature les oblige de fournir : ce sont des péchés énormes. Quoiqu'ils appellent leur propre les terres et l'argent qu'ils possèdent, les biens ne sont pas à eux pour les dépenser et les prodiguer selon les fantaisies d'une humeur folle, vaine, extravagante ou vicieuse.

CHAPITRE VIII.

Des maîtres et maîtresses à l'égard de leurs domestiques.

Quelle est l'obligation des maîtres et maî-

tresses à l'égard de leurs domestiques ? — Il y en a plusieurs : les unes regardent l'âme, et les autres regardent le corps.

I. Quant à l'âme, les maîtres et maîtresses doivent avoir soin, 1° que leurs domestiques vivent en chrétiens ; ils doivent donc s'assurer s'ils font leurs prières ; et, quand les circonstances le permettent, il serait à propos de faire la prière en commun ; par là les domestiques seraient portés à faire leur devoir à l'exemple de ceux qui sont au-dessus d'eux ; 2° de leur faire observer le dimanche et autres jours de fêtes, et arranger tout de manière que rien ne les empêche de satisfaire à leur devoir. Puisque Dieu a ordonné de réserver certains jours pour être sanctifiés, il faut observer ce précepte : il n'est pas raisonnable d'en priver les domestiques qui, étant occupés toute la semaine, ont peu de loisir pour prendre soin de leur âme, si on leur ôte les jours que Dieu leur a donnés. Qu'on examine combien sont frivoles les objets pour lesquels on arrache ce privilége aux domestiques, et on verra combien cette conduite est criminelle, et aussi la raison pourquoi les maîtres ne sont pas mieux servis ; car comment les domestiques peuvent-ils être fidèles à des maîtres qui les empêchent de servir Dieu ? Ils doivent aussi leur procurer de bons livres et quelque personne charitable qui les instruise des devoirs du chrétien ; 3° de ne point tolérer parmi leurs domestiques l'habitude de jurer, de faire des imprécations, de s'enivrer, ni aucune espèce de propos impies, criminels ou indécents. S'ils ont un domestique sujet à ces défauts, qui ne se corrige pas après trois ou quatre monitions ou réprimandes, il est à propos de le renvoyer, pour le bien de la famille, aussi bien que ceux qui sont convaincus d'être sujets à quelque espèce d'immodestie ; 4° ils doivent faire attention à ne jamais commander rien de criminel ou qui concoure au péché. Ils doivent leur donner bon exemple, ne jamais faire ou dire quelque chose qui porte à offenser Dieu par parole ou par action. L'exemple est bien contagieux, et des domestiques qui ont de mauvais penchants sont bien aises de s'autoriser de l'exemple de leurs supérieurs.

II. Quant au corps, les maîtres et maîtresses doivent, 1° payer exactement les gages de leurs domestiques. Dieu l'a commandé strictement, et il a fait connaître quel est le crime de ceux qui négligent de le faire. Ainsi ils doivent avoir soin de ne pas garder plus de domestiques qu'ils n'en peuvent payer ; 2° leur donner une nourriture suffisante et saine ; car leur vie dépend de leur travail, et leur travail de leur santé : c'est donc cruauté que de ne pas leur fournir tout ce qui est nécessaire pour conserver leur santé. On doit prendre le même soin de leur logement ; 3° leur fournir de l'occupation, afin de ne pas les laisser vivre dans l'oisiveté qui, quelque agréable qu'elle leur paraisse, ne peut manquer de leur faire grand tort ; 4° ne pas les surcharger de travail quand on les emploie ; car c'est une cruauté et un effet de l'esprit d'avarice : il faut avoir de l'humanité. Quand une personne est obligée de servir, elle doit trouver quelque consolation dans sa vie et n'être pas traitée en esclave ; 5° ainsi on ne doit pas exposer des domestiques à des dangers où l'on ne voudrait pas exposer des bêtes. Il faut faire attention aux saisons et aux temps, et ne pas mettre leur vie ou leur santé en danger pour satisfaire son humeur ou son caprice ; 6° les maîtres ont le pouvoir de commander ; mais ils doivent se souvenir qu'ils rendront compte des ordres qu'ils donnent. Il y a une manière de commander qui est impérieuse et dure ; si on est obligé de l'employer à l'égard de certains caractères intraitables, néanmoins il n'est pas conforme à l'esprit de l'Evangile de porter ordinairement la foudre sur ses lèvres. La douceur et la modération sont un caractère bien préférable et qu'on doit en général tâcher d'acquérir. Mais si la colère est nécessaire, il faut la conduire prudemment ; car autrement elle se change en passion, laquelle ne fait jamais de bien, parce qu'elle cause plus ordinairement du mépris que de l'amendement ; 7° c'est une douceur vicieuse et injuste de garder le silence quand les fautes méritent réprimande ou correction ; mais trouver à redire à tout est un autre extrême qui ôte toute satisfaction aux uns et aux autres. Il est prudent de ne se pas apercevoir de quelques fautes ; et quand les domestiques sont ordinairement soigneux, il ne faut pas les chagriner pour des bagatelles, pour des riens, qui ne sont grossis que par l'humeur. Quand il y a des fautes réelles ou des négligences considérables, on réprimande assez un bon caractère, en les lui faisant apercevoir ; et quand cela ne suffit pas, c'est peine perdue de gronder. Mais s'il faut réprimander, il ne faut jamais se laisser aller à la colère qu'on n'ait épuisé les moyens de douceur. La modération et la douceur ont des charmes puissants ; et puisque l'Evangile les recommande à tous les chrétiens, les maîtres qui sont obligés de donner bon exemple, ne doivent pas négliger ces vertus. S'ils voient que la passion les gagne, ils doivent s'imposer silence et ne reprendre jamais personne tandis qu'ils sont en colère. Enfin les maîtres et maîtresses ne doivent jamais perdre de vue que leurs domestiques sont leurs frères comme chrétiens, et membres d'un même corps sous le même chef, et qu'ils ont un maître commun, Jésus-Christ qui, ne faisant acception de personne, fera rendre compte également aux maîtres et aux domestiques, et rendra à chacun, non pas selon leurs qualités ou leur état en ce monde, mais selon qu'ils auront été fidèles à Dieu ; ainsi ceux qui ont été de basse condition ici-bas, peuvent être élevés dans la gloire au-dessus de ceux qui étaient plus honorés qu'eux sur la terre. On doit donc avoir des égards pour des domestiques, et ne pas mépriser ceux que Dieu peut élever en gloire au-dessus de ceux qui les méprisent. Par ce motif, les maîtres doivent manifester ces égards pour leurs domestiques, 1° quand ceux-ci sont malades, en leur four

nissant tous les secours dont ils ont besoin pour le corps et pour l'âme; 2° quand ils les reprennent, en ne le faisant qu'après avoir examiné ce dont il s'agit, et, après une recherche soigneuse, avoir trouvé la preuve de la faute; 3° en leur donnant la liberté de parler, s'ils ont quelque bonne raison à apporter pour leur défense ou pour leur excuse; enfin en leur donnant une pension viagère, s'ils les ont servis fidèlement pendant un certain temps, afin que ceux qui ont passé leurs plus belles années et épuisé leurs forces à leur service ne soient pas exposés à l'indigence et à la misère dans leur vieillesse.

CHAPITRE IX.

Des domestiques.

Quelles sont les obligations des domestiques? — Ils en ont d'abord à l'égard de Dieu. L'éternité étant au-dessus de la vie présente, ils ne doivent point, pour gagner leur vie, accepter une place, 1° où ils n'auraient point les moyens de servir Dieu et de prendre soin de leur salut; 2° où ils auraient tous les jours devant les yeux de mauvais exemples d'impiété ou d'autres vices scandaleux; 3° où ils seraient obligés de prêter leur ministère à leurs maîtres ou autres personnes, pour des choses criminelles; 4° où il y aurait du danger d'être entraînés dans le péché, soit par ceux qu'ils servent, soit par d'autres. Dans ces cas et autres semblables, si des domestiques acceptent, en vue d'avantages temporels, des places où leur éternité est ainsi en danger, ils prouvent qu'ils sont coupables d'aimer ce monde plus que Dieu et leur âme; et par conséquent ils se retranchent du nombre des disciples de Jésus-Christ.

Quelles sont les autres obligations des domestiques? — A l'égard de ceux qu'ils servent, ils doivent leur être fidèles: 1° en s'acquittant ponctuellement des devoirs de leur place, en l'absence de leur maître, comme devant lui; et cela par principe de conscience, parce que telle est leur obligation, et que Dieu est témoin de tout ce qu'ils font; 2° en s'abstenant de prodiguer ce qui appartient à leur maître, d'en faire mauvais usage, ou de rien donner sans son consentement ou à son insu: car la justice leur lie les mains, de manière qu'ils ne peuvent disposer de ce qui appartient à leur maître, que de la manière qu'il l'ordonne. Ils ne peuvent pas même traiter leurs amis ou leurs compagnons aux dépens de la maison qu'ils servent; 3° en prenant tous les moyens pour ne pas occasionner des pertes à leur maître par leur négligence. Un domestique qui laisse perdre quelque chose dans la maison de son maître, n'est pas fidèle et n'a pas une conscience droite; 4° en donnant un compte exact de tous les biens et de tout l'argent que leur maître leur a remis dans les mains, et n'en gardant rien pour leur intérêt personnel; 5° en ne tirant aucun avantage personnel de ce qui appartient à leur maître. Ainsi, tout le profit qu'ils peuvent faire, en achetant ou en vendant, quelque petit qu'il soit, appartient à leur maître; et s'ils font un marché à leur profit, cela ne peut être juste qu'autant que le maître y consent Un domestique doit donc faire avec beaucoup de soin et de fidélité tout ce qu'il entreprend; et en agissant ainsi, il prouve qu'il a la conscience droite.

Quelles sont les autres obligations des domestiques à l'égard de ceux qu'ils servent? Ils leur doivent l'obéissance et le respect: 1° en faisant ce qu'ils leur commandent, et le faisant de bon cœur, sans murmure, ni aucune marque de déplaisir; 2° en faisant exactement et ponctuellement ce qui leur est commandé, ne le différant jamais sans nécessité; ne remettant jamais à un autre temps ce qui ne peut se différer sans danger d'oublier, de crainte de causer des dommages; 3° en n'obéissant à aucun ordre contraire à la loi de Dieu, et ne se prêtant à rien de criminel; car, dans ces cas, il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Quant au respect qu'ils doivent à leur maître, ce respect les oblige: 1° de lui en donner des marques extérieures dans leurs paroles et leurs actions, parce que Dieu veut que les inférieurs respectent leurs supérieurs; 2° de ne se permettre avec leurs camarades, ou avec des étrangers aucun propos qui puisse diminuer la réputation de ceux qu'ils servent; car ils sont obligés de défendre leur honneur toutes les fois que la calomnie ou la méchanceté tente de le ternir; 3° de cacher leurs défauts secrets; de ne découvrir aucune faute ou aucun malheureux événement arrivé à la famille, quand le public l'ignore. Mais ils doivent épouser la cause de leur maître dans tout ce qui est légitime, le défendre avec modération, et le servir avec affection et tendresse, plutôt comme un père que comme un maître. Voilà les principaux points que doivent observer ceux qui sont en service; et comme c'est Dieu qui leur en fait un commandement, nul dans cette condition ne peut se flatter d'avoir la conscience droite, s'il ne prend soin de s'en instruire et de les mettre en pratique.

CHAPITRE X.

Des domestiques. Suite.

Comment doivent-ils se comporter, quand ils sont réprimandés et grondés? — Toujours avec soumission et patience: mais les différentes circonstances demandent différentes méthodes.

Si on les réprimande pour une faute réelle, ils méritent la réprimande, et ils doivent regarder comme un acte de justice de la recevoir avec patience, et supporter en silence la colère qu'ils se sont attirée; conséquemment ils ne doivent pas murmurer, ni se plaindre de la mauvaise humeur ou de la sévérité; car ce serait alors accuser leur maître, tandis que c'est leur propre faute.

Mais si ces domestiques sont d'un caractère si difficile, qu'ils ne peuvent souffrir une réprimande sans se fâcher et sans montrer de la mauvaise humeur à leurs maîtres? — Ceux qui ne peuvent souffrir une réprimande doivent se donner plus de garde de n'y pas donner occasion : par ce moyen, ils se rendent la vie aisée et heureuse; autrement, ils sont certainement très-déraisonnables de se plaindre de leurs peines, tandis qu'ils se les attirent par leur négligence.

Ne peuvent-ils pas apporter quelque excuse pour éviter une réprimande? — Oui : mais ils ne doivent jamais s'excuser par un mensonge; car ce serait se défendre avec les armes du démon, et offenser Dieu pour éviter la colère d'un homme, ce qui ne convient pas à un chrétien. La meilleure méthode est d'avouer sa faute, de promettre de se corriger, et de recevoir la réprimande avec patience. C'est la manière qui est prescrite dans l'Evangile; et ceux qui croient ce qu'il ordonne, trouveront qu'ils réussiront mieux par là qu'en cherchant à se justifier par un mensonge.

Si la réprimande n'est pas méritée? — Alors, si le caractère modéré de leurs supérieurs leur permet de parler, ils peuvent en peu de mots et avec respect leur exposer la vérité, puis en demeurer là, jusqu'à ce qu'il se présente une occasion plus favorable de se faire écouter. Mais si le caractère fougueux et emporté de leur maître ne leur permet pas de se défendre, le silence est le meilleur expédient pour le moment, et celui qui apaisera le plus promptement la tempête; et si la chose le mérite, ils peuvent dans la suite, lorsque leur maître est de bonne humeur, faire connaître leur affaire eux-mêmes ou par le moyen de quelque personne qui puisse parler plus librement. Cela vaut beaucoup mieux qu'une excuse hors de saison, laquelle, quelque juste qu'elle soit, non seulement, est perdue, mais souvent irrite davantage étant mal placée : et dans ce cas, comme dans bien d'autres, le mécontentement et le chagrin sont ordinairement l'effet de l'indiscrétion.

N'est-il pas malheureux pour les domestiques d'être ainsi exposés à toutes sortes de chagrins, d'humeurs et de reproches injustes? — Il n'y a point d'état dans la vie qui ne soit exposé à des épreuves plus ou moins grandes, et plusieurs états le sont à de plus grandes encore qu'on n'en rencontre dans l'état de domesticité. Ce qui rend toutes les conditions égales sur ce point, c'est que Dieu a égard à ceux qui souffrent patiemment, et les récompensera fidèlement, et plus particulièrement ceux qui souffrent sans l'avoir mérité. Dieu a manifesté spécialement sa volonté aux domestiques, à cet égard, en leur ordonnant, par la bouche de S. Pierre, *d'être soumis à leurs maîtres avec toute sorte de respect, non seulement à ceux qui sont bons et modérés, mais aussi à ceux qui sont rudes et fâcheux,* déclarant que *c'est un mérite de supporter des choses fâcheuses dans la vue de Dieu, lorsqu'on les souffre injustement* (I *Pier.*, II, 18). Voilà le motif que le ciel leur donne de se soumettre avec patience à toutes les difficultés de leur état. S'ils suivent ces avis chrétiens, ils y trouveront leur bonheur, quand toutes les autres consolations leur manqueraient.

Les domestiques n'ont-ils pas besoin de patience en d'autres circonstances? — Oui, dans leur travail, dans leur service et autres difficultés de leur état, mais surtout envers leurs compagnons de service. S'il y en a quelqu'un qui soit d'une humeur chagrine, bourru, malicieux, indiscret ou désagréable de quelque manière que ce soit, ou sujet à se servir de mauvais propos, il faut qu'ils prennent patience à son égard, en tâchant de vaincre le mal par le bien; et si cette conduite n'a pas d'effet visible sur lui, ils doivent en avoir pitié, comme on a pitié des malheureux, et être si modérés à son égard, qu'ils évitent toute contestation, toute dissension, et qu'ils conservent la paix. Telle est la règle de l'Evangile, dont personne ne peut se dispenser. Ainsi, il est évident qu'ils ne doivent point rendre le mal pour le mal, ni se venger des mauvais desseins, des plaintes, des jalousies, des envies, des calomnies ou des provocations, en rendant la pareille à ceux qui leur en veulent; mais ils doivent vivre dans la pratique de la charité, de la paix et de l'amitié, comme il convient à des frères. De plus, ils ne doivent point s'exciter et se porter mutuellement à négliger leur travail; à faire des partis les uns contre les autres dans la maison, à plus forte raison contre leur maître; à s'unir pour élever des plaintes et des murmures, à dessein de susciter des mécontentements : car c'est manquer non seulement de charité, mais encore de fidélité. Ils ne doivent point non plus se fâcher et se chagriner pour un léger accident, ni chercher ou permettre de trop grandes familiarités; car c'est le commencement de beaucoup d'extravagances et de péchés; ni se divertir à tenir des propos libres, ou à chanter des chansons mauvaises, car c'est inviter le démon à les récréer. En observant ces règles, les domestiques pourront conserver leur conscience pure au milieu des difficultés de leur état; et s'ils étaient assez pieux pour assaisonner leurs travaux de la prière, et s'efforcer de les offrir à Dieu en les unissant aux travaux de Jésus-Christ, qui a pris la forme d'un esclave et est venu pour servir, ils se rendraient agréables à Dieu et feraient leur salut.

CHAPITRE XI.

Des ouvriers et des commerçants.

Quelle est l'obligation des ouvriers? — C'est d'être fidèles dans toutes leurs entreprises, et de faire tout selon les termes de leur marché : 1° d'employer soigneusement leur temps au service de ceux qui les paient. Et, soit qu'ils aient un surveillant ou non, ils ne doivent pas perdre leur temps dans l'oisiveté ou la négligence, ni l'employer à d'autres ouvrages : car étant payés, leur temps n'est plus à eux, mais à celui qui les paie; et s'ils lui en volent une partie, ils

commettent une injustice; 2° de travailler fidèlement et soigneusement, de manière que l'ouvrage qu'ils entreprennent soit bien fait, et que celui qui les emploie ne perde rien par leur négligence, ou leur nonchalance, ou faute de se donner la peine nécessaire : ce qui peut arriver dans bien des cas; 3° de ne garder, ni emporter, ni employer à leur usage rien de ce qui appartient à ceux qui les emploient: car cela n'étant pas à eux, cette fraude serait un vol; et il n'y a ni coutume ni usage qui puisse l'autoriser, quand on le fait sans l'autorisation ou la permission du propriétaire; 4° de ne pas demander plus de matériaux ou d'étoffe qu'ils ne croient sincèrement nécessaire pour faire l'ouvrage, et ne pas occasionner à ceux qui les emploient, des dépenses superflues.

Quelles sont les obligations des commerçants ?—D'être justes dans tout ce qu'ils font, pour ne tromper et ne surprendre aucun de ceux avec qui ils font des affaires : 1° en ne vendant pas pour bonnes des marchandises gâtées ou avariées; pour parfaites celles qui ne le sont pas; pour saines celles qui sont malfaisantes; pour vraies celles qui sont falsifiées; pour fortes celles qui sont endommagées, etc. : car quiconque n'observe pas cette règle trompe l'acheteur, et par conséquent commet une injustice; 2° en ne mettant pas entre les mains de l'acheteur les choses entièrement inutiles à l'usage qu'il veut en faire, surtout quand il fait connaître cet usage; 3° en ne vendant pas des objets volés, ni des choses mauvaises en elles-mêmes qui portent au péché, etc., comme cela peut aisément arriver à l'égard des livres, des tableaux, etc.

Ils doivent être justes quant au prix, 1° en ne vendant pas au-dessus de la valeur de la marchandise, eu égard aux circonstances; 2° en ne profitant pas de l'ignorance de l'acheteur; 3° en ne prenant pas pour des marchandises endommagées ou contrefaites, le même prix que pour celles qui sont bonnes et vraies; 4° en n'usant point de détours pour augmenter le prix des marchandises ou pour les faire paraître d'une plus grande valeur qu'elles ne sont; 5° en n'usant point de monopole pour en augmenter le prix et opprimer les pauvres : ce qui est une abomination aux yeux de Dieu; 6° en ne se servant point de faux poids et de fausses mesures; ce qui est appelé une abomination semblable; 7° en n'employant ni serments, ni jurements pour amener les acheteurs à un prix raisonnable, et, ce qui est plus criminel encore, si on les emploie pour vendre au-dessus de la valeur: car alors il s'y trouve une injustice et un parjure. Il doit y avoir de la justice dans l'achat : 1° en n'achetant pas des effets volés; car c'est acheter de ceux qui n'ont pas le droit de vendre, et les encourager à voler; 2° en ne profitant pas de l'ignorance du vendeur, pour acheter les choses beaucoup au-dessous de leur valeur et du prix ordinaire; 3° en ne profitant pas de l'indigence du vendeur, comme quand on ne lui offre pas le prix juste, à cause qu'il a besoin d'argent; ou qu'on prend ses marchandises au-dessous de leur valeur, comme un créancier pourrait être tenté de le faire pour suspendre une procédure dont il a menacé son débiteur à ce dessein; 4° en ne se servant ni de faux précepte, ni de fraudes, ni de tromperies, pour avoir les marchandises au-dessous de leur valeur réelle; 5° en tenant avec soin leurs livres de compte; car, comme ils font foi devant les tribunaux. on serait la cause de bien des paiements injustes si on n'avait grand soin de rayer ce qui est payé. Ceci peut servir de règles générales à tous ceux qui sont dans le commerce, et doit s'appliquer à chaque profession en particulier; car il y a dans chaque branche tant de petits artifices et de manières de traiter, qu'il est presque impossible de dire un mot des diverses fraudes qui s'y commettent: cette application doit se faire par ceux qui y sont intéressés. Ceux qui désirent faire le bien, doivent se souvenir que S. Paul a dit : *Que personne ne fasse aucune injure à son frère, par une entreprise et une usurpation criminelles, parce que Dieu punit ces péchés* (I *Thess.*, IV, 6). C'est par cette règle qu'ils doivent conduire leur commerce : car il y a tant de fourberies dans la plupart des professions, que quiconque prendrait l'usage pour une bonne règle sans l'examiner, serait en danger de commettre habituellement des injustices; et si on dit que c'est pour gagner sa vie, les voleurs et les filous peuvent en dire autant; et il serait difficile de prouver que cette réponse n'est pas aussi bonne dans un cas que dans l'autre.

CHAPITRE XII.

Des commerçants. Suite où l'on traite de l'usure (1).

Ne se commet-il point quelque autre injustice dans le commerce ? — Une des principales et des plus dangereuses, parce qu'on croit pouvoir la commettre sans cesser d'être honnête homme, c'est l'usure.

Qu'est-ce que l'usure? — L'usure est toute espèce de profit que l'on espère, ou que l'on exige, au delà du principal, *en vertu du prêt simple*, sans autre titre. Ainsi, on commet l'usure, non seulement quand on exige un profit quelconque en vertu du prêt simple, mais encore quand, en prêtant, on a l'intention de recevoir plus qu'on a prêté.

Pourquoi dites-vous en vertu du prêt simple? — Parce qu'il y a deux espèces de prêt; l'un qu'on nomme *prêt à usage*, et l'autre *prêt simple*. Ils diffèrent surtout par la nature des objets prêtés. *Le prêt à usage* est un contrat gratuit, par lequel une personne accorde à une autre l'usage de choses qui ne se consument pas par l'usage, sans lui en céder la propriété, comme une maison, un cheval, etc. *Le prêt simple* est un contrat également gratuit, par lequel une personne transmet à une autre la propriété d'une chose qui se consume par l'usage, et par lequel l'emprunteur doit lui rendre, dans un certain temps la valeur des objets prêtés, et rien de plus.

(1) Voir sur la doctrine contenue dans ce chapitre, les tomes XV et XVI de notre cours de Théologie.

Les choses qui se consument par l'usage, sont le blé, le vin, l'argent et autres objets semblables. Cette définition du *prêt simple* n'est ni moderne, ni arbitraire, elle est puisée dans l'Ecriture sainte, dans les écrits des SS. pères, des docteurs, des théologiens, des canonistes et des jurisconsultes; elle est donc préférable aux définitions modernes inventées pour pallier l'usure. Une autre différence entre ces deux espèces de prêt, c'est que la propriété de l'objet prêté est transférée par le *prêt simple*, et qu'elle ne l'est pas par le *prêt à usage* : de manière que si l'objet du *prêt à usage* périt sans que ce soit par la faute de celui qui l'a emprunté, la perte est pour le prêteur : au contraire, si l'objet du *prêt simple* périt par un *cas fortuit*, l'emprunteur est tenu d'en rendre la valeur à celui qui l'a prêté. Ainsi un homme qui, ayant emprunté un cheval et une somme d'argent, tombe entre les mains des voleurs qui lui enlèvent l'argent et le cheval, est tenu de rendre l'argent, et non pas la valeur du cheval, parce qu'il est perdu sans qu'il y ait de sa faute, et qu'il n'en est pas devenu propriétaire; au lieu qu'il est devenu propriétaire de la somme d'argent.

L'usure est-elle défendue? — Oui, l'usure est défendue; 1° par la loi de Dieu. Dans l'ancienne loi, l'usure, telle qu'elle vient d'être définie, et non pas selon l'idée qu'en donnent les novateurs, est défendue de frère à frère, c'est-à-dire d'Israélite à Israélite : or, l'Evangile a fait de tous les hommes une seule famille; donc il interdit l'usure à l'égard de tous les hommes. Si Dieu n'a pas défendu aux Juifs de prêter à usure aux Chananéens, c'est parce que ce peuple étant condamné à être exterminé, à cause de ses abominations, et Dieu ayant chargé son peuple de l'exécution de sa sentence, il laissait les Juifs miner par des usures le peuple qu'ils devaient exterminer. Mais dans la loi nouvelle, comme il n'y a aucun peuple chargé d'en exterminer un autre, cette liberté d'exercer l'usure ne peut plus avoir lieu. C'était, selon quelques interprètes, une de ces tolérances accordées à la dureté du cœur des Juifs, comme le divorce, qui ont été abolies par l'Evangile. Bien plus, Jésus-Christ exigeant que notre justice soit plus parfaite que celle des scribes et des pharisiens, nous ordonne de prêter, sans avoir l'intention que celui à qui nous prêtons, nous rende le même service. L'ancienne loi ne défendait pas aux Juifs d'avoir cette intention en prêtant gratuitement à leurs frères; l'Evangile interdit aux chrétiens cette intention (*Luc*, VI, 34), tant il veut que le prêt soit gratuit; 2° par la loi de l'Eglise. Le dix-septième canon du concile de Nicée porte, que les usures viennent d'une avarice sordide et que ceux qui les exigent, ont oublié la loi de Dieu qui les défend. Le vingtième canon du concile d'Elvire est conçu en ces termes : *Si un laïque est convaincu d'usure et qu'il s'en corrige, on lui pardonnera; s'il persévère dans cette iniquité, on le chassera de l'Eglise.* Le second concile de Latran et le second de Lyon excommunient les usuriers. Tous les conciles, qui ont traité de l'usure, tiennent le même langage; 3° les saints pères condamnent unanimement l'usure, prise dans un sens qui vient d'être expliqué. Ce qui fait dire à Bossuet : *La doctrine qui enseigne l'usure, c'est-à-dire tout profit qu'on exige au delà du prêt, est défendu à tous les hommes, à l'égard de tous les hommes, est de foi.*

Saint Thomas, Sylvius, Benoît XIV, Domat et beaucoup d'autres enseignent positivement qu'elle est défendue par le droit naturel. Toutes les subtilités inventées pour pallier l'usure ne sont donc que *l'art de chicaner avec Dieu*.

Est-on coupable d'usure quand on n'exige que le taux fixé par la loi? — Sans doute ce n'est pas le taux de l'intérêt qui fait l'usure. Tout ce qu'on reçoit au-dessus de la valeur de l'objet prêté, seulement et précisément *en vertu du prêt simple*, s'appelle *usure*. Ainsi, quand on exigerait moins que la loi ne permet, on serait coupable d'usure, si on exigeait quelque chose : à plus forte raison, est-on coupable, quand on exige le taux fixé par la loi et plus coupable encore, quand on exige plus qu'elle ne permet.

Saint Augustin, saint Basile, saint Ambroise, saint Jean Chrysostôme s'élèvent avec toute la force de leur éloquence et de leurs raisonnements contre l'usure, quoiqu'elle fût autorisée par les lois romaines; et jamais les souverains sous lesquels ils ont vecu, ni ceux qui ont régné depuis, ne leur en ont fait un crime, parce qu'ils savaient qu'ils ne sont pas infaillibles, et que, quand les lois qu'ils font pour réprimer les désordres qu'ils ne peuvent pas extirper, sont contraires à la loi de Dieu, la conscience ne permet pas de s'en tenir aux lois civiles.

Guillaume, duc de Bavière trouvant dans ses états une loi qui autorisait l'intérêt en vertu du *prêt simple*, à cinq pour cent, consulta sur ce point Grégoire XIII, lequel lui répondit qu'aucune coutume, aucune loi humaine ne peut rendre licite la perception d'un tel intérêt. Ce souverain était donc au moins en doute sur le droit que des modernes ont voulu attribuer aux souverains en vertu de leur haut domaine.

L'empereur Justinien était si bien persuadé que les lois civiles ne peuvent pas transférer le domaine des profits usuraires, que, voyant les bons chrétiens refuser la charge de tuteurs et de curateurs, à cause que les lois civiles les obligeaient à faire valoir les capitaux des mineurs par des prêts usuraires les déchargea de cette obligation par une nouvelle loi, qui néanmoins était préjudiciable aux intérêts des mineurs. S'il eût cru que l'autorité civile pouvait légitimer ces profits, il eût été plus raisonnable de mépriser ces craintes, ou de rassurer les consciences timides. Saumaise et Grotius, chauds avocats de l'usure, enseignent que les lois civiles ne peuvent pas l'autoriser si la loi de Dieu la condamne : or, nous ne pouvons pas douter que la loi de Dieu, si clairement expliquée par l'Eglise,

ne condamne toute espèce de profit reçu ou espéré en vertu du *prêt simple*, les lois civiles ne peuvent donc pas le rendre licite.

Cette conséquence ne porte aucune atteinte au respect dû aux lois civiles. Elles n'ordonnent pas de percevoir cet intérêt ; elles le permettent seulement, et en fixent le taux, pour éviter de plus grands désordres.

Voici comme s'exprime à cet égard le grand Bossuet, qu'on n'accusera pas d'avoir manqué aux égards dus au souverains temporels : « *Que si les lois romaines ont autorisé l'usure, même dans le temps du christianisme, nous avons déjà remarqué que c'est une suite de l'erreur qui les avait précédées. Saint Thomas nous apprend que les lois civiles ne sont pas toujours obligées de réprimer tous les crimes. Grotius même vient de nous dire que les lois dissimulent souvent les abus qui ne peuvent pas tous souffrir des remèdes ; et Dieu permet des erreurs dans les lois, même dans les lois romaines, les plus saintes de toutes celles qui ont été faites par les hommes, afin de faire voir qu'il n'y a que les lois qu'il donne et que son Eglise conserve, qui soient absolument infaillibles* » (T. XXX. De l'usure, p. 690, 6e proposition).

Est-on coupable quand on n'exige des intérêts que des riches ? — Oui ; Calvin est l'auteur de la distinction du prêt fait aux riches et aux pauvres. Il enseigne que c'est une cruauté que d'exiger des intérêts, lorsqu'on prête aux pauvres (plût à Dieu que les honnêtes prêteurs de notre siècle profitassent de la leçon d'un chef d'hérésie !) ; mais qu'il n'y en a pas lorsqu'on prête aux riches. La source de cette doctrine devrait en dégoûter les catholiques. Cette distinction du prêt de négoce et du prêt de charité est condamnée par Benoît XIV fondé sur l'Ecriture et sur la tradition. N'est-ce pas assez pour un catholique ? Un particulier osera-t-il préférer le sentiment d'un hérésiarque à la tradition et à l'enseignement public de l'Eglise ? D'ailleurs, comme la propriété de l'objet prêté est passée entre les mains de celui qui a emprunté, peu importe qu'il soit riche ou pauvre. Quelle que soit sa condition, il peut faire ce qu'il veut d'un objet dont il est devenu propriétaire. Celui qui le lui a prêté n'a plus d'autre droit que de recevoir de l'emprunteur la valeur de cet objet dans le temps fixé pour qu'il soit rendu.

Si je prête à un négociant qui profite beaucoup avec mon argent, ne puis-je pas exiger une partie du profit ? — Si vous partagez les pertes qu'il pourra faire, vous pouvez aussi partager le profit : ce ne sera plus un prêt, ce sera un contrat de société. Mais où est la justice, quand vous exigez toute la valeur de l'objet que vous avez prêté, et un profit qui peut ne pas exister ? Cette injustice ne ruine-t-elle pas tous les jours le commerce ? Si le négociant a profité avec l'argent que vous lui avez prêté, tout le profit est pour lui, comme les pertes qu'il fait sont pour lui, sans que vous soyez tenu de l'indemniser, puisqu'il est le seul propriétaire de l'argent, jusqu'au moment où il est tenu de vous le rendre : son industrie ne vous doit rien ; où est donc votre titre pour exiger une partie du profit ? Concevez bien que le prêt transfère la propriété d'un objet des mains du prêteur dans celles de l'emprunteur, et vous comprendrez pourquoi on ne peut pas plus exiger des intérêts des riches que des pauvres. Vous n'exigeriez pas partie du profit d'un objet donné, quoique celui qui aurait reçu votre don fût riche ; vous ne pouvez pas plus en exiger d'un objet prêté ; la propriété de l'objet est également transférée par le prêt et par la donation. Toute la différence, c'est qu'on ne peut pas demander la restitution d'un objet donné et qu'on a droit d'exiger, dans un certain temps, la valeur de l'objet prêté : mais cette différence ne fait rien à la propriété, pour le profit qui en revient.

Une discussion qui s'éleva en Italie, à l'occasion du *prêt simple* fait à un homme riche, ayant été portée à Rome, Benoît XIV fixa de la manière la plus précise l'enseignement de l'Eglise sur cet objet. Ce grand pape nomma une congrégation pour examiner la question, et lui en faire le rapport ; il l'examina lui-même sérieusement, et, le premier novembre 1745, il publia sa lettre encyclique *Vix pervenit*, adressée aux patriarches, archevêques, évêques, et ordinaires d'Italie, dans laquelle il décide que la règle du *mutuum* ou *prêt simple* consiste nécessairement dans l'égalité entre ce qui est fourni et ce qui est rendu ; par conséquent, que celui qui ne craint pas d'exiger de qui que ce soit, quelque chose de plus, en vertu du *mutuum* même, est tenu de restituer. Il enseigne dans la même encyclique qu'on ne se laverait pas de la tache d'usure, en alléguant que le profit est modéré que celui de qui on l'exige est riche, qu'il doit employer utilement la somme prêtée pour augmenter sa fortune. N'est-ce pas là désigner clairement ce qu'on appelle *prêt de commerce ?* Le saint père, par ménagement pour l'auteur, s'abstint de le nommer ; il se contenta de déclarer qu'il le connaissait, aussi bien que plusieurs autres auteurs qui soutenaient la même erreur. L'auteur interpréta mal ce ménagement et prétendit que cette décision ne le condamnait pas. Il fit réimprimer son ouvrage ; et, pour que l'impression ne fût pas arrêtée, il y joignit l'encyclique *Vix pervenit*, et soumit son ouvrage au saint-siége. Benoît XIV, pour fixer le sens de cette encyclique, publia, en 1748, son *Traité du Synode diocésain*. Dans le livre X, chap. IV de cet ouvrage, il approuve la doctrine des théologiens, la plupart français, qui ont réfuté la fausse doctrine du prêt lucratif fait aux riches, et cite avec éloge les évêques qui avaient condamné cette erreur. Il invite aussi les évêques à réprimer par des peines sévères ceux qui oseraient répandre cette doctrine réprouvée par le saint-siége. En donnant une nouvelle édition de cet ouvrage en 1755, le même pape déclare qu'il n'a remarqué dans les éditions précédentes rien à retrancher ou à corriger.

Le même souverain pontife s'explique d'une manière aussi formelle dans une réponse qu'il fit à un missionnaire en Afrique, et il con-

firme, par cette décision, ce qu'il enseigne dans son *Traité du Synode diocésain*. Il s'agissait des esclaves chrétiens qui prêtaient les petites sommes qu'ils pouvaient économiser, à des Juifs qui faisaient de gros bénéfices; le souverain pontife, s'appuyant sur sa lettre encyclique, déclare que le profit que faisaient ces chrétiens est illicite et injuste. Ces intérêts seraient-ils justes, quand ils sont exigés par des personnes riches et par des Chrétiens à l'égard des chrétiens? Pie VI a répondu dans le même sens à la consultation de monseigneur l'archevêque de Vienne, en 1795. Pie VII, consulté sur le prêt de commerce par MM. les vicaires généraux de Poitiers, leur répondit, le 17 septembre 1808, qu'ils devaient se conformer à la lettre encyclique de Benoît XIV et à la réponse qu'il fit au missionnaire en Afrique, dont il leur envoya une copie authentique. Monseigneur l'évêque de Montpellier ayant proposé au tribunal de la sacrée pénitencerie les raisons qu'alléguait un confesseur de son diocèse pour autoriser le prêt de commerce, il en reçut une réponse, datée du 18 février 1807, dans laquelle on le renvoie au *Traité du Synode diocésain* de Benoît XIV, en lui faisant observer que ce confesseur donnait aux paroles de ce souverain pontife une fausse interprétation. M. Pagis, professeur de théologie morale à Lyon, ayant entrepris une 4e édition de sa *Dissertation sur le prêt*, plus étendue que les précédentes, et dirigée surtout contre un ouvrage en faveur du prêt de commerce publié après la mort de l'auteur, a reçu du souverain pontife Léon XII un bref de félicitation pour l'encourager à poursuivre une erreur condamnée par le saint-siége, et qui ne peut être soutenue que par la cupidité. N'est-ce pas une nouvelle preuve en faveur de la doctrine que nous défendons?

Osera-t-on dire, après cela, que la question n'est pas décidée, lorsque plusieurs papes déclarent successivement qu'elle l'est par Benoît XIV! Quel est donc le tribunal compétent pour décider une question de dogme ou de morale? N'est-ce pas le saint-siége? Et, quand cette décision, sollicitée par des évêques, est publiée par le pape, sans qu'il s'élève aucune réclamation de la part des évêques, la question n'est-elle pas terminée? Que demandent ceux qui ne veulent pas reconnaitre ici une décision de l'Eglise? Au reste, quand la question ne serait pas décidée, les fauteurs du prêt de commerce ne seraient pas plus avancés. Si la question n'est pas décidée, elle est donc douteuse: or, dans le doute, on est obligé de prendre le parti qui expose le moins au péché; et alors n'est-on pas obligé, selon ce principe, de s'abstenir de cette sorte de prêt? Si la question n'est pas décidée, on peut regarder comme probable le sentiment qui est fondé sur la lettre encyclique de Benoît XIV et les décisions de ce pape et de plusieurs de ses successeurs. Or, quand on prouverait que ce sentiment est moins probable que celui qui favorise le prêt (ce que personne n'a osé prétendre sérieusement jusqu'ici), on ne pourrait pas suivre dans la pratique ce sentiment favorable au prêt: parce que, comme nous l'avons vu dans le chapitre XXXIX DE LA CONSCIENCE, quand il s'agit du salut, il n'est jamais permis de suivre dans la pratique le sentiment le moins sûr, quand il serait le plus probable, surtout quand ceux qui sont divisés d'opinion se réunissent à indiquer un moyen qui n'expose à aucun danger: or, dans le cas présent, tous ceux qui autorisent le prêt de commerce, comme ceux qui le défendent, se réunissent à indiquer des moyens reconnus par tous les hommes comme légitimes pour faire valoir son argent. On ne peut donc pas en conscience suivre dans la pratique l'opinion qui autorise le prêt de commerce, quand on prouverait qu'elle est plus probable que celle qui lui est opposée.

On ne peut donc, dans aucun cas, recevoir plus qu'on n'a prêté? — Cette conséquence est fausse. On ne peut pas tirer du profit du *prêt simple:* mais on n'est pas obligé de perdre en prêtant, à moins que ce ne soit dans le cas où l'aumône est de précepte rigoureux. Ainsi, celui qui souffre un dommage réel en prêtant, peut exiger une indemnité; mais, afin que la cupidité ne s'en fasse pas un titre pour exercer des usures, il est à propos d'exposer les conditions sans lesquelles cette indemnité serait une usure palliée.

1re *condition.* Il faut que le dommage soit réel: ainsi, si la perte qu'on prévoyait lorsqu'on a prêté n'est pas arrivée, on ne peut pas retenir le dédommagement qu'on avait stipulé en vue de cette perte qui n'était que probable.

2e *condition.* Il faut que le prêt soit la cause du dommage. Un exemple rendra ceci sensible. Un homme prête à un autre mille francs pour un an. Pendant cet intervalle, le prêteur perd au jeu, fait de folles dépenses qui l'obligent de prendre mille francs à intérêt; il ne peut pas exiger d'indemnité, parce que ce sont ses folies, et non le prêt, qui sont la cause de la perte qu'il souffre. Si, au contraire, en prêtant son argent, il a prévenu l'emprunteur qu'il prévoyait avoir besoin de son argent pour réparer une maison qui ne pourrait pas être louée sans cela, ou pour tout autre objet licite et honnête, il a droit d'exiger une indemnité, si la maison n'a pas été louée, faute d'avoir fait la réparation nécessaire, ou s'il a souffert une perte à cause du prêt qu'il a fait, parce que le prêt est la cause du dommage qu'il éprouve.

3e *condition.* Le dédommagement doit être égal à la perte, en observant qu'on doit déduire du profit qu'on aurait fait avec cet argent les frais nécessaires pour l'obtenir, et avoir égard à l'incertitude du gain; car l'espoir le mieux fondé n'équivaut pas à un profit réel. Cette indemnité ne peut pas cependant être plus forte que le taux fixé par la loi, quoique le dommage fût plus considérable. On ne violerait pas la justice naturelle en exigeant une indemnité égale à la perte qu'on souffre: mais on désobéirait à la loi civile, qui oblige en conscience; on scandaliserait, et on s'exposerait aux peines portées

par les lois qui, pour empêcher des vexations injustes, ont sagement fixé ces dédommagements. Néanmoins, si le tort causé par le prêt était si considérable que la loi, qui n'a pu le prévoir, fût censée n'être pas violée, on pourrait régler le dédommagement d'après l'avis de personnes prudentes et éclairées. Le dédommagement ne peut être exigé qu'au moment du remboursement; si on l'exigeait au moment où l'on prête, ce serait une injustice.

4ᵉ *condition*. Le prêteur doit avertir l'emprunteur du dommage qu'il prévoit, parce que l'emprunteur pourrait trouver de l'argent à meilleur compte. D'ailleurs, le prêteur ne parlant pas de cette indemnité, est censé y renoncer.

L'escompte n'est-il pas un titre légitime pour recevoir plus qu'on n'a donné? — L'escompte est ordinairement une usure palliée. C'est une déduction qui se fait sur la somme qu'on paie avant l'échéance d'un billet. L'escompte n'est pas plus permis que le profit qu'on retire du *prêt simple*. Celui qui reçoit un billet, et en paie le montant avant l'échéance, achète cette créance qui lui sera payée dans un temps fixe. Ainsi, comme c'est une injustice de payer une chose moins qu'elle ne vaut, à cause qu'on paie d'avance, les banquiers et les négociants qui escomptent un billet, en donnant moins que la somme qui y est mentionnée, commettent une *usure*. Elle est même plus criante que dans le *prêt simple*, car dans le prêt, on ne paie l'intérêt qu'en rendant la somme; au lieu que dans l'escompte, on le paie d'avance. L'escompte ne peut être licite que, quand il est revêtu de toutes les conditions qui autorisent à recevoir une indemnité pour la perte que le prêt cause, et qui sont exposées plus haut.

Serait-ce une usure de vendre plus cher, parce qu'on vend à crédit? — Oui; ce serait une véritable usure; et, comme les pauvres ont plus besoin d'acheter à crédit que les riches, ce serait, selon Calvin même, non seulement une injustice, mais une cruauté. Le marchand qui vend à crédit, est censé prêter à celui à qui il vend à crédit la somme à laquelle se monte sa marchandise, pour tout le temps qu'il lui accorde; il ne peut donc en tirer de profit, pas plus que du *prêt simple*. C'est sur ce principe que plusieurs conciles et plusieurs assemblées du clergé de France ont declaré qu'il y a usure toutes les fois qu'on vend les marchandises au-dessus de leur juste prix, à cause qu'on les vend à crédit. Néanmoins, si un marchand souffrait une perte réelle en vendant à crédit, on devrait le mettre dans la classe de ceux qui ont le droit de réclamer une indemnité pour le *prêt simple*, comme il est expliqué plus haut.

Les commis et les caissiers des marchands, qui prêtent à intérêt ou qui escomptent d'une manière usuraire, sont-ils coupables? —Oui; ils sont même obligés de restituer les intérêts usuraires auxquels ils ont prêté leur ministère, si leur maître ne restitue pas, parce qu'ayant contribué à l'injustice, ils sont obligés solidairement avec leur maître à le réparer. C'est la décision de S. Thomas, de S. Raymond, de S. Antonin et des théologiens.

Celui qui emprunte avec intérêt, pèche-t-il? — Celui qui emprunterait à intérêt sans une nécessité réelle et pressante, serait très-coupable. Ainsi les banquiers, et les commerçants qui empruntent de l'argent à intérêt pour le prêter à un taux plus élevé, ou pour en tirer un droit de commission, ou pour augmenter leur commerce et s'enrichir plus promptement, pèchent, en donnant au prochain l'occasion de commettre une usure. Mais celui qui est dans une nécessité réelle et pressante, ne pèche point en demandant de l'argent à un homme qu'il sait être disposé à prêter à usure, parce qu'il ne le sollicite pas au péché: il ne lui demande qu'un service que l'usurier pourrait lui rendre gratuitement et sans péché. La mauvaise disposition du prêteur ne doit pas le priver du seul moyen qu'il ait de se tirer d'un mauvais pas C'est la décision des docteurs de Sorbonne, fondée sur celle de S. Thomas. Nous ne parlerons pas des autres espèces d'usure et des diverses manières de la commettre: la matière serait trop étendue. On peut tirer de ce que nous avons dit, des règles pour se conduire dans le commerce, sans commettre d'injustice.

N'y a-t-il que les commerçants qui soient coupables de ce péché? — Tout ceux qui, dans quelque état qu'ils soient, tirent un profit quelconque du *prêt simple*, sans autre titre, sont coupables d'usure, et tenus à restituer tout le profit qu'ils ont reçu par cette voie. Si on a parlé de l'usure à l'occasion des commerçants, c'est qu'ils sont plus exposés que d'autres à commettre des usures ouvertes ou palliées.

CHAPITRE XIII.

Des obligations de justice dans les autres professions, offices et emplois.

Y a-t-il des obligations de justice à remplir dans les autres professions?—Oui: il y en a pour chaque profession, office et emploi qu'on est obligé de remplir, sans quoi le profit qu'on en fait; n'est ni légitime ni juste. Par exemple, un médecin ou un chirurgien entreprend une cure: s'il néglige son malade, s'il n'examine pas sérieusement la maladie, ou s'il apporte des délais à la guérison, etc., il est injuste à l'égard du malade, lui vole son argent et souvent se rend coupable d'homicide. Un avocat est consulté par un client: s'il l'engage dans des contestations déraisonnables et injustes; s'il l'exhorte à poursuivre un procès dispendieux qui ne tend qu'à incommoder ou à ruiner son prochain; s'il entreprend de défendre pareille cause ou autres qu'il sait être évidemment injustes; si, en entreprenant une cause juste, il néglige de l'examiner à fond et risque de la perdre faute d'avoir pris la peine d'en faire valoir la justice; s'il invente des moyens pour différer le plaidoyer ou pour prolonger le procès à

son avantage, ou pour fatiguer la partie adverse par des frais déraisonnables ; s'il occasionne à son client des dépenses inutiles ; s'il aide ou consent à falsifier des actes, des testaments, en y concourant directement, ou par une négligence criminelle ou de quelque autre manière que ce soit; il fait tort à son client ou à la partie adverse: c'est une injustice dont il répondra; et, s'il veut faire une sincère pénitence, il doit examiner jusqu'à quel point il est obligé de restituer. Il y en a qui se chargent d'être dépositaires ou tuteurs : s'ils ne donnent que peu ou point d'attention à ce dont ils sont chargés, tellement que les personnes intéressées souffrent de leur défaut de soins et de vigilance, ou parce qu'ils ne tiennent pas leurs comptes exactement, ou parce que s'ils les tiennent, c'est pour leur profit, et non pour celui des personnes dont ils sont chargés de soigner les intérêts; s'ils consentent qu'on leur fasse tort dans leurs biens; de quelque manière qu'ils se justifient pour éluder la loi ou pour paraître s'y conformer, ils n'en sont pas moins tenus devant Dieu de réparer leur injustice, et ils doivent examiner jusqu'à quel point ils sont obligés à restitution. Si ceux qui sont chargés de distribuer aux pauvres l'argent qu'on leur confie, négligent de les soulager, ou s'ils font des dépenses inutiles, au lieu d'en prendre soin comme de leurs enfants, ils se rendent coupables d'injustice et ils doivent examiner jusqu'à quel point ils sont obligés de restituer. Si des hommes d'affaires, des intendants ou ceux qui sont employés de quelque manière que ce soit, à manier les deniers d'autrui, sont la cause que ceux qui les emploient éprouvent une perte ; s'ils pressent sans raison les débiteurs ou les pauvres, pour leur propre avantage; s'ils tournent adroitement à leur profit ce qui appartient à leurs maîtres ; s'ils font des marchés uniquement à leur avantage; s'ils sont de société avec des gens sans délicatesse, ou s'ils les favorisent; si par leur négligence, par leur consentement ou par quelque autre manière ils aident, moyennant quelque récompense, à faire tort à leurs maîtres ou s'ils laissent leurs affaires en souffrance, quoiqu'ils ne profitent pas du tort qu'ils leur font éprouver, ce sont autant d'injustices dont ils répondront devant Dieu, et ils doivent examiner jusqu'à quel point ils sont obligés à restitution. Si ceux qui ont des dettes ne prennent pas soin de les payer et que ceux à qui ils doivent souffrent, parce qu'ils sont privés de leur argent, comme il arrive à la plupart des commerçants; s'ils dépensent plus que le revenu, et se mettent par là hors d'état de payer leurs dettes et qu'ils en contractent de nouvelles ; si l'ambition, l'intempérance, la vanité, l'oisiveté ou quelque autre extravagance criminelle les oblige d'emprunter ; s'ils ne peuvent satisfaire ceux qui souffrent de leur inconduite, ce sont autant de preuves de leur injustice; et si les fâcheuses conséquences qui résultent de leurs délais de paiement pouvaient être exposées à leurs yeux, je ne crois pas qu'ils s'imaginassent pouvoir jamais réparer tout le tort qu'ils font à leurs créanciers. Si les juges ou autres magistrats inférieurs ne prennent pas soin de faire justice, mais se laissent corrompre par la passion, la faveur, l'esprit de parti ou l'intérêt, ils commettent par là une injustice dont les mauvais effets peuvent être si grands pour la fortune, la réputation ou la vie des justiciables, que, quelque puisse être leur volonté, ils ne seront peut-être jamais en état de réparer le tort qu'ils ont fait. Si les membres d'un *jury* n'ont pas autant d'égard qu'ils le doivent à ce qui est juste ou injuste; si, au contraire, ils se laissent égarer par quelque passion, par esprit de parti ou par intérêt, et prononcent en conséquence, ils commettent une injustice; et, au lieu de se réjouir de ce que leur ami a gagné sa cause, ou de ce que leur ennemi a succombé, ils doivent gémir toute leur vie, et peut-être ont-ils plus de restitutions à faire qu'ils ne pourront jamais en faire.

Ainsi l'obligation de justice regarde tous les états; et si des chrétiens se laissent emporter par la violence de la passion ou de l'intérêt, et sont si ardents à faire réussir leurs entreprises, qu'ils aient peu de respect pour ce que la justice exige, ils se plongent infailliblement dans de si grands crimes, et se chargent de tant de dettes, que la pénitence la plus sincère peut à peine les tirer des malheureuses conséquences de leurs injustices précédentes.

CHAPITRE XIV.

Des sujets.

Quel est le devoir des sujets? — Leur nom le dit assez : le devoir des sujets est d'être soumis ; c'est un commandement publié par S. Paul (*Rom.*, XIII, 1) : *Que toute personne soit soumise aux puissances d'un ordre supérieur.* En commandant cela à toute personne, il fait voir que l'obligation est universelle et, par conséquent, que personne ne peut s'en croire exempt ; car les paroles de l'Apôtre ne permettent de faire aucune exception.

Les sujets doivent-ils se faire un devoir de conscience d'être soumis? — Oui ; le même apôtre l'enseigne expressément : *Il faut nécessairement que vous soyez soumis, non seulement pour éviter la punition, mais aussi pour satisfaire à votre conscience* (*Rom.*, XIII, 5). Quel est le fondement de cette obligation? — L'Apôtre l'exprime en termes incontestables : *Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu; et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont, dans le monde* (*Rom.*, XIII, 1). Ce sont *les ministres de Dieu.* (*Ibid.*, 6). La volonté de Dieu, ainsi manifestée, oblige la conscience de s'y soumettre; et elle ne peut s'en écarter sans se couvrir de confusion, parce qu'elle doit reconnaître que cette soumission est l'ordre de Dieu et, si elle s'en écarte, elle devient rebelle.

Est-il permis de résister quelquefois? — Voici la reponse du même apôtre : *Quiconque résiste aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu ; et ceux qui résistent se damnent* (*Rom.*, XIII, 2). Cette décision est claire, po-

sitive et absolue. Elle doit donc être pour les chrétiens une loi constante et perpétuelle, qu'ils sont obligés de suivre, et sur laquelle seront jugés ceux qui la transgressent. Le jugement est déjà porté : *Ceux qui résistent se damnent.*

Mais si ceux qui ont l'autorité en main sont vicieux et pécheurs, est-on également coupable quand on leur désobéit? — Leurs péchés sont leur ouvrage, ils en répondront; mais leur autorité vient de Dieu, et elle est toujours bonne : nous devons donc nous soumettre à leur autorité, lorsque nous désapprouvons leur conduite.

Mais s'ils commandent des choses illicites, faut-il encore leur être soumis? — L'Ecriture nous enseigne ce que nous devons faire en ce cas : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* (*Act.*, V, 29). C'est Dieu qui a établi les souverains, pour être ministres ; toute leur autorité venant de Dieu, les ordres qu'ils donnent ne peuvent pas avoir une autorité divine, quand ils sont opposés évidemment à la volonté de Dieu : ainsi on ne doit pas y obéir.

La conscience est-elle dispensée de cette obéissance générale? — La conscience obéit quand Dieu commande. Elle a ses ordres dans les deux cas, d'obéir quand il le faut et de ne pas obéir quand il ne le faut pas. Mais alors il faut que la conscience soit bien fondée sur l'autorité divine, et non pas sur l'enthousiasme, ou les caprices de l'imagination; car ces idées, quand on les appellerait *conscience*, ne peuvent être une raison suffisante de résister à la volonté de Dieu bien connue et de désobéir aux puissances, auxquelles il nous commande d'obéir.

Mais si ces autorités ordonnent, sous des peines sévères, d'obéir à leurs ordres injustes, et punissent ceux qui désobéissent? — Dans ce cas, on doit se retirer paisiblement de ce pays, ou souffrir patiemment la peine décernée contre ceux qui refusent d'obéir.

Les chrétiens ne peuvent-ils pas, en pareil cas, tâcher de venger la cause de Dieu, et faire tout leur possible pour obtenir, par des voies secrètes, ou à force ouverte, la liberté de conscience, contre une oppression aussi injuste? — Ils peuvent se servir de tous les moyens que l'Evangile permet : le jeûne, la prière, les larmes, une humble patience dans leur affliction; mais, quant aux complots, aux révoltes, ou à quelque espèce de violence que ce soit, ce ne sont pas les armes de l'Evangile; et, par conséquent, ceux qui en font profession, ne peuvent pas s'en servir. On doit souffrir toutes sortes de violences, plutôt que de chercher du soulagement par des moyens aussi condamnables.

Pouvez-vous prouver ceci par des exemples et par la pratique? — La pratique moderne y est presque entièrement opposée; mais un fait n'est pas une règle. Nous avons néanmoins assez d'exemples dans la conduite des premiers chrétiens : car ils ont souffert patiemment, pendant trois cents ans, tout ce que la cruauté la plus barbare a pu inventer, sans avoir jamais tenté de chercher du soulagement dans des complots, ou la violence contre les empereurs païens, dont les édits les dévouaient à cette longue persécution. Cette leçon de rester soumis à l'autorité civile en souffrant, nous a été laissée par nos pères ; et comme elle est conforme à l'esprit de l'Evangile, c'est celle que nous devons suivre, en apprenant d'eux à nous glorifier de nos tribulations, plutôt que de chercher à nous en délivrer par des complots ou par les armes. La foi primitive ne peut se séparer de la pratique primitive. Voilà la règle de l'Evangile, autorisée par une bonne pratique. Quant aux ordres légitimes, les sujets doivent s'y soumettre, en reconnaissant que l'autorité de ceux qui gouvernent vient de Dieu; et quant aux peines portées contre ceux qui n'obéissent pas aux ordres qu'une conscience droite croit illicites, ils doivent les souffrir avec patience, en attendant que Dieu envoie la paix, quand il le jugera à propos. Dans toute autre chose, la loi de Dieu commande aux sujets d'honorer ceux qui les gouvernent, de leur payer le tribut et de ne jamais leur dire d'injures; et elle leur défend d'en parler mal. Tel est l'ordre que Dieu a établi pour le gouvernement du monde : et si chacun s'acquittait bien de ce devoir, ne faisant attention qu'à ses propres affaires, et laissant le gouvernement à ceux à qui il appartient, la paix et l'ordre seraient conservés, et la conscience ne pourrait manquer de trouver sa satisfaction dans une douce liberté, ou dans la patience à souffrir.

CHAPITRE XV.

Des sujets. Suite, où l'on traite de la fraude.

Vous avez dit que les sujets sont obligés de payer le tribut aux souverains ; entendez-vous par là les droits qu'ils mettent sur les liqueurs et autres denrées ou marchandises? Pèche-t-on quand on fraude ces droits? — Oui : Jésus-Christ, en ordonnant de rendre à César ce qui appartient à César, a obligé tous les hommes à payer tous les impôts que le souverain établit pour subvenir aux dépenses de l'état. Il a joint l'exemple au précepte, en ordonnant à saint Pierre de jeter l'hameçon pour prendre un poisson, dans la bouche duquel il trouva une pièce de monnaie suffisante pour payer le tribut qu'on lui demandait, et de la porter à celui qui était chargé de percevoir ce droit ; faisant connaître par là que personne n'est exempt de payer ces impôts, et qu'on les doit en conscience. Saint Paul distingue les tributs des impôts : les premiers sont des impositions sur les biens et sur les personnes ; les autres sont sur certaines denrées et marchandises. L'Apôtre enseigne que nous devons payer les uns et les autres, comme preuve de notre soumission à la puissance civile. Comment un chrétien, obligé de croire que cette puissance est établie par Dieu même, penserait-il qu'il est autorisé à lui refuser les impôts, sans lesquels elle ne peut soutenir l'état, ni le défendre? Aussi le clergé de France a-t-il condamné, comme

séditieuse et contraire à la doctrine apostolique, cette proposition : *Les sujets peuvent ne pas payer les impôts sur les denrées.*

Cette loi étant pénale, ne suffit-il pas d'être disposé à payer l'amende si on était pris? — Les lois pénales sont celles qui laissent la liberté de faire ce qu'elles défendent, ou de subir la peine qu'elles prononcent ; mais les lois qui ordonnent de payer les impôts sur certaines denrées et sur certaines marchandises, et qui défendent la fraude, ne sont point de cette espèce. Ces lois de nos souverains sur les impôts n'ont aucun des caractères par lesquels on distingue les lois purement pénales. La faculté de théologie de Paris ne reconnaît point de lois purement pénales dans le royaume. Toutes ces lois obligent en conscience, indépendamment des peines qu'elles prononcent. Nous sommes obligés d'obéir, non pas par la crainte du châtiment, mais par principe de conscience; parce que le souverain est le ministre de Dieu, et qu'en lui désobéissant, nous désobéissons à Dieu même. Si le souverain impose une peine à ceux qui transgressent la loi, c'est pour la faire respecter ; mais, de ce qu'il punit les transgresseurs, il ne s'ensuit point qu'il donne à ses sujets l'alternative de désobéir ou de subir la peine qu'il impose. Il lie la conscience de ses sujets par l'autorité qu'il a reçue de Dieu. La peine temporelle qu'il décerne contre les infracteurs est la sanction de sa loi.

Les fraudeurs sont si peu disposés à payer l'amende s'ils étaient pris, que le mensonge et le parjure ne leur coûtent rien pour se soustraire à la peine qu'ils ont méritée. Ils se font gloire d'avoir ourdi des mensonges adroits et de les avoir fait appuyer par de faux serments. Ils sont disposés à se défendre à main armée contre ceux qui sont établis pour protéger la perception de ces impôts, au risque de les blesser, ou de les tuer, ou de se faire tuer eux-mêmes. Des hommes de ce caractère sont-ils bien disposés à subir la peine que mérite leur fraude? Ces dispositions des fraudeurs ne suffisent-elles pas pour faire connaître combien la fraude est criminelle?

Les fraudeurs sont si éloignés de se soumettre aux peines portées par les lois, qu'ils se rient du tort qu'ils font non seulement au souverain, mais encore aux particuliers. Car l'impôt ne rendant pas au trésor la somme qu'on y attendait, et qu'il aurait en effet rendue si l'on n'avait pas fraudé, le souverain est forcé de mettre un nouvel impôt. Les honnêtes gens, qui ont payé fidèlement le premier, sont obligés de payer encore le second. Les fraudeurs sont la cause de cette nouvelle charge; par conséquent, ils font tort aux particuliers comme au gouvernement. Ils ruinent le commerce, en introduisant des marchandises étrangères qui empêchent le débit de celles qui sont fabriquées dans le pays, et ils réduisent par là une multitude d'ouvriers à périr de misère avec leurs familles, qu'ils ne peuvent nourrir, parce que le travail leur manque.

Quel tort les fraudeurs causent-ils à l'état et aux particuliers ? — Ils obligent le souverain de multiplier ses officiers et leurs subalternes pour veiller à la perception de l'impôt et empêcher les fraudes, à proportion qu'elles sont plus fréquentes. Cette charge nouvelle ne peut être supportée par le gouvernement que par de nouveaux impôts qui pèsent sur les honnêtes gens, tandis que les fraudeurs qui ne les paient pas sont les premiers à crier contre, quoiqu'ils en soient la cause ; et par leurs plaintes et leurs murmures contre le gouvernement, ils échauffent les esprits et fomentent un mécontentement qui prépare les plus funestes catastrophes.

Si ces lois obligeaient en conscience, on serait puni deux fois pour les avoir transgressées, en ce monde par le souverain, et en l'autre par Dieu ? — Cette conséquence est juste. Cette action des fraudeurs renferme deux fautes : l'une, contre le souverain temporel dont ils méprisent l'autorité; l'autre, contre Dieu qui ordonne d'obéir au souverain. Il est juste que chaque autorité soit vengée. Ainsi un voleur est puni deux fois : en cette vie, par la justice humaine, et en l'autre, par la justice divine, s'il ne fait pénitence avant la mort.

Ceux qui n'ont pas acquitté les droits imposés sur des marchandises qu'ils ont fait passer furtivement, sont-ils obligés à restitution? — Ils y sont obligés. Ils ont fait tort au souverain, ils sont tenus à réparer ce tort. Dieu ne pardonne jamais le péché, qu'on n'ait restitué, ou au moins qu'on n'ait la volonté sincère de le faire, si on n'en a pas le moyen. Les fraudeurs ne peuvent donc pas espérer le pardon de leurs péchés, s'ils ne restituent pas, selon les règles de la justice et de la prudence, le montant de leur fraude.

Ceux qui ont aidé ou conseillé les fraudeurs, ou qui ont recélé des marchandises passées en fraude, sont-ils coupables et obligés à restitution ? — Dès que ceux qui fraudent sont coupables et obligés à restitution, c'est une conséquence juste que ceux qui coopèrent à la fraude, sont de même coupables, et obligés à restitution, selon les règles que l'on doit suivre pour l'ordre selon lequel les complices et les fauteurs d'une injustice sont tenus de restituer. Les voituriers et les ouvriers doivent faire attention à cette maxime.

Ceux qui achètent des marchandises de ceux qui n'ont point acquitté ces droits, sont-ils coupables et obligés à restitution? — Il faut distinguer trois sortes de personnes qui achètent des marchandises de contrebande : 1° il y en a qui les achètent de bonne foi, sans savoir que ces droits n'ont pas été acquittés ; ils ne sont pas coupables, ni tenus à restitution ; la bonne foi où ils sont les excuse entièrement; 2° il y en a qui savent que les marchandises n'ont pas acquitté les droits d'entrée, qu'elles sont de contrebande, et cependant ils les achètent à cause de la modicité du prix. Ils sont coupables, et obligés à restitution, avant même les fraudeurs,

parce que le souverain a une espèce d'hypothèque sur ces marchandises pour les droits qui lui sont dus; 3° si les personnes qui achètent ces marchandises n'ont qu'un simple doute, elles ne sont pas tenues à restitution; parce que, selon le droit, quand il y a doute au sujet des droits qui regardent le fisc, on doit décider en faveur du particulier qui doute de bonne foi, et le dispenser de restituer; mais si son doute n'est pas de bonne foi, il est coupable, à proportion du degré de mauvaise foi qui accompagne son doute, et par conséquent il est tenu de restituer à proportion de ce qu'il a été plus ou moins de mauvaise foi.

CHAPITRE XVI.

Des riches.

Quelles sont les obligations des riches? — Elles sont nombreuses et bien importantes; car, ayant reçu plus que les autres, ils ont un plus grand compte à rendre; ainsi leurs obligations augmentent à proportion de ce qu'ils ont reçu. — Ils sont obligés, pour leur propre sûreté, de se défier des dangers des richesses : 1° ils doivent ne pas y attacher leur cœur, ni les aimer : car *l'amour de l'argent est la racine de tous les maux* (I *Tim.*, VI, 10). Si cet amour dégénère en avarice, il détourne de Dieu le cœur de l'homme, et fait une idole des richesses; aussi l'Apôtre enseigne que c'est une idolâtrie (*Col.*, III, 5); 2° ils doivent prendre garde que l'amour des richesses n'éteigne en eux la foi; car l'abondance des biens temporels éloigne naturellement de l'amour et même de la croyance des biens invisibles et futurs; 3° ils doivent veiller pour que cet amour ne détruise pas leur espérance; car les différents secours qu'ils trouvent dans les richesses, pour se préserver des maux temporels, sont bien capables de diminuer leur espérance en Dieu, et de les conduire à mettre leur confiance dans leur argent plus qu'en lui. Ils sont obligés de se garantir de bien d'autres tentations que les richesses occasionnent; car *ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation, dans les piéges du démon et en beaucoup de désirs frivoles et nuisibles qui plongent les hommes dans la mort et dans la damnation* (I *Tim.*, VI, 9); 1° pour ne pas perdre la charité envers les pauvres; car n'éprouvant point de besoins, ils peuvent devenir insensibles à ce que les autres souffrent; et étant occupés d'eux-mêmes, ils sont en danger de ne pas faire attention aux besoins des pauvres; 2° pour ne pas faire servir leurs richesses à la vanité, à l'ambition, à se fournir de riches habits, une nombreuse suite, des meubles de grand prix, etc., et cela, pour parer une argile criminelle; 3° pour ne pas employer leurs richesses à satisfaire la gourmandise ou l'intempérance, en chargeant leurs tables de quantité de mets superflus et de grand prix, ou en se fournissant à eux et à leurs amis toutes sortes de liqueurs, jusqu'à ce qu'ils aient perdu par leur excès le soutien de leur famille, leur temps, leur raison, leur fortune, leur religion et leur âme; 4° pour ne pas consacrer leurs richesses à fomenter l'oisiveté, à faire de folles dépenses en chevaux, en chiens, en jeux ou en festins, qui font de leur vie une succession constante et variée d'inutilités; 5° pour ne pas prostituer leurs richesses au service du démon, ni tourner contre Dieu ses propres dons, en s'en servant à fomenter le vice.

Voilà quelques-unes des tentations des richesses, quelques-uns des désirs insensés et pernicieux dont parle l'Apôtre, qui conduisent les hommes à leur perte et à leur destruction : car quelle autre fin peuvent attendre ces malheureux chrétiens qui, étant distingués d'une infinité d'autres par leurs richesses, s'en distinguent en péchant plus qu'eux, et en abusant, à leur grand malheur, des faveurs que Dieu leur a accordées? Qu'ils considèrent le sort du riche de l'Evangile (*Luc*, XVI, 19), qu'ils examinent la peinture qu'en fait l'évangéliste : *Il y avait un homme riche qui était vêtu de pourpre et de soie, et qui se traitait tous les jours splendidement. Il y avait aussi un pauvre, nommé Lazare, tout couvert d'ulcères, couché à la porte de ce riche.* D'après ce passage, voyant en eux les mêmes défauts que dans ce riche, sans parler de plusieurs autres péchés scandaleux et journaliers, je les prie d'examiner s'ils ont lieu d'attendre un meilleur sort.

Que doivent-ils donc faire pour éviter tant d'écueils? — Ils doivent, 1° remercier Dieu tous les jours des richesses qu'il leur donne si libéralement, et lui demander la grâce d'en faire un bon usage et d'être des serviteurs si bons et si fidèles, qu'ils rendent bon compte des talents qu'ils ont reçus; 2° employer chaque jour leur argent selon que le demandent raisonnablement le besoin, la décence et le bonheur de leur famille. Il ne faut point, par avarice ou par caprice, laisser une femme, des enfants ou des domestiques manquer; il faut leur fournir tout ce qui est nécessaire pour leur bien, y ajouter même tout ce que la prudence et la modération chrétienne trouvent convenable dans leur état. Et s'il manque quelque chose à l'éducation des enfants, parce qu'on veut retenir son argent, c'est un crime qu'on ne peut pallier ni excuser; 3° être généreux envers les pauvres et se porter à toute espèce d'œuvres de charité, selon leur pouvoir. Faire l'aumône est un commandement de Dieu dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. C'est un acte de justice, parce que Dieu, à qui tout appartient, l'ordonne, et qu'il a droit de l'ordonner. C'est une chose très-agréable à Dieu et très-puissante pour obtenir le pardon de ses péchés, et par conséquent l'aumône est nécessaire à ceux qui ont beaucoup de péchés à expier, et qui sont d'ailleurs peu accoutumés aux exercices de la pénitence; 4° ne pas différer leurs aumônes jusqu'à la mort; car alors on donne ce qu'on ne peut plus retenir, et par conséquent ce qui n'est plus à soi; 5° ne se pas mettre dans l'impossibilité de faire des aumônes aux pauvres,

en faisant des acquisitions qui ne sont pas nécessaires, et en donnant à leurs enfants des dots trop fortes : car c'est là voler les pauvres pour placer leurs enfants dans un rang élevé ; ils doivent s'appliquer plutôt à les rendre heureux, ce qu'on a plus de raison d'espérer en faisant des aumônes, qu'en amassant pour eux ce qu'on doit donner aux pauvres.

Ce petit nombre de règles peut suffire aux riches. Dieu veuille inspirer à ceux de nos jours de les observer ! Car c'est l'opprobre du nom chrétien, de voir combien on abuse des richesses, et comme les riches, qui ont le plus de moyens d'attirer sur eux les grâces de Dieu par des bienfaits et des aumônes, sont ceux qui attirent le plus sa colère sur eux et sur le monde.

CHAPITRE XVII.

Des pauvres.

Quelles sont les obligations des pauvres ? — Ils doivent, 1° demander à Dieu, chaque jour, la grâce de souffrir avec patience les peines de leur état, et de faire un bon usage de tout ce qu'ils souffrent ; 2° pour s'animer à la patience, ils doivent considérer tous les jours la doctrine et l'exemple de Jésus-Christ, qui a préféré la pauvreté aux richesses, et qui a voulu naître et vivre dans une telle pauvreté, qu'il n'a pas eu où reposer sa tête (*Matth.*, VIII, 20), lui qui, ayant à sa disposition toutes les richesses du monde, puisqu'il en est le maître, a voulu être pauvre ; 3° ils doivent considérer combien il est dangereux d'être riche, puisque l'Evangile enseigne (*Matth.*, XIX, 24) *qu'il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'il ne l'est qu'un homme riche entre dans le royaume des cieux.* Cette considération leur fera sentir qu'il est plus avantageux d'être privé des richesses que de les posséder, de peur que le cœur ne s'y attache ; et qu'il y a autant de satisfaction à être à l'abri d'un grand nombre d'occasions de se perdre, que d'être exposé aux dangers des richesses ; 4° réfléchir sur les abus ordinaires des richesses, et voir s'ils n'ont pas sujet de se réjouir de n'avoir pas de quoi nourrir et fortifier leur corruption naturelle ; de n'avoir point d'argent à dépenser pour satisfaire la vanité, la gourmandise et l'intempérance ; de n'avoir rien à dépenser aux cabarets, aux spectacles, à toutes ces boutiques, dont toutes les marchandises ne conviennent qu'à ceux qui n'ont besoin de rien ; de n'avoir pas assez d'argent pour mener une vie oisive, pour partager leur temps entre le sommeil, la toilette, les festins, le jeu, les visites inutiles, les divertissements, les compagnies, les promenades, la musique, etc. ; de n'avoir pas assez d'argent pour être impérieux et hautains, pour opprimer les pauvres et leur faire violence ; de n'avoir pas assez d'argent pour mener une vie molle, sensuelle et voluptueuse. En considérant ces abus et beaucoup d'autres, ils verront s'il ne leur est pas plus avantageux d'éprouver des besoins que d'abuser de l'abondance. Ne devons-nous pas nous réjouir de n'être pas exposés aux dangers des richesses, étant aussi faibles que nous le sommes, comme l'expérience nous l'apprend tous les jours ? 5° les pauvres sont non seulement exempts de beaucoup de tentations qui font périr tant d'âmes, mais ils ont beaucoup d'occasions infaillibles de pratiquer les vertus les plus conformes à l'Evangile et les plus agréables à Dieu : *la patience*, dans les besoins qu'ils éprouvent ; *l'humilité*, dans les affronts, les mépris et les vexations à quoi ils sont exposés dans la vie ; et enfin *le mépris du monde*, dans les traitements qu'ils en reçoivent. Mais ils doivent aussi faire leurs efforts chaque jour pour faire un bon usage de ces occasions journalières, en les acceptant comme des moyens que Dieu leur offre de sauver leur âme. Ainsi ils ne doivent pas s'abandonner à l'impatience, à l'abattement, aux murmures, quand ils sont dans le besoin ; mais ils doivent étouffer soigneusement tous ces mouvements. Ils ne doivent laisser paraître aucune passion lorsqu'ils reçoivent des affronts, ni dire des injures à ceux qui les négligent ou les méprisent ; 6° ils doivent se soumettre aux difficultés de leur état, comme étant le châtiment de leurs péchés et l'exécution de la sentence que Dieu a prononcée contre Adam et sa postérité. S'ils pratiquaient cette leçon, on leur porterait envie au milieu de leurs malheurs ; car il y a tant de mortifications inséparables de cet état, que s'ils les prenaient bien comme un châtiment venant de Dieu, ils auraient lieu de craindre moins le jugement futur, et ils se sanctifieraient par leur patience et leur humilité ; 7° ils doivent avoir une grande confiance en Dieu, au milieu de leurs afflictions et de leurs infortunes, et se rappeler non seulement les promesses qu'il a faites aux pauvres, aux affligés, aux orphelins et aux veuves, mais encore sa fidélité dans ses promesses : car il n'abandonne jamais ceux qui sont fidèles dans les épreuves auxquelles ils sont exposés. Cette parole de Jésus-Christ, *heureux ceux qui pleurent* (*Matth.*, V, 5), doit faire leur consolation. Leur détresse est une épreuve de leur confiance en Dieu : ainsi, étant toujours exposés à la tentation, ils doivent être fermes et, levant vers lui les yeux du cœur, espérer qu'il leur donnera la patience qui leur est nécessaire, ou qu'il les soulagera ; 8° en mettant leur confiance en Dieu, ils n'en doivent pas moins travailler, parce que ceux qui travaillent ont droit d'attendre la bénédiction de Dieu, que les fainéants et les paresseux ne peuvent espérer. Ceux qui peuvent gagner leur vie en travaillant et qui cependant demandent l'aumône, ne sont pas les pauvres de l'Evangile ; ils volent les véritables pauvres et abusent de la charité. Je ne parle pas de ceux que l'âge ou la maladie empêchent de travailler ; ceux-ci peuvent espérer, par leur patience et leur soumission, de participer à la protection et à la bénédiction promises aux vrais pauvres ; 9° ceux qui, étant pauvres, veulent être du nombre des pauvres de l'Evangile,

ne doivent pas être avares de cœur ni d'affection ; car avoir un esprit avare et mondain avec la pauvreté réelle, c'est souffrir les maux de la pauvreté sans en avoir les avantages. Il est permis de désirer les choses nécessaires que Salomon demandait (*Prov.*, XXX, 8) ; mais ceux qui sont contents dans l'indigence sont plus parfaits.

Si ceux qui sont pauvres s'interdisent soigneusement tout moyen illégitime de subsister et font tout leur possible pour gagner leur vie ; s'ils pratiquent de leur mieux les règles qu'on vient de leur exposer, et qu'ils vivent contents et soumis à la volonté de Dieu ; si, malgré les difficultés qu'ils rencontrent, ils sont attentifs à leurs dévotions, et ne négligent point leurs devoirs envers Dieu ; s'ils persévèrent, ils ont tout lieu de se consoler par l'espoir de la vie future, en attendant avec confiance cette heure qui sera pour les riches un moment de terreur, et pour eux, celui qui changera leur tristesse en joie.

CHAPITRE XVIII.

Des malades.

Quelles sont les obligations des malades ? — Il y en a plusieurs ; les unes regardent la vie future, les autres regardent la vie présente : 1° ils doivent regarder toute maladie comme un avertissement de la part de Dieu, qui les invite à tourner leurs pensées plus particulièrement vers l'affaire de leur salut, à s'y préparer de leur mieux, ou plutôt à achever la préparation qu'ils ont dû faire toute leur vie ; 2° au commencement de la maladie, ils doivent s'offrir librement à Dieu de tout leur cœur, se remettant entièrement entre ses mains, se soumettant volontairement à tout ce qu'il a ordonné d'eux, quelle que soit sa sentence de vie ou de mort ; ajoutant à cette prière qu'il daigne les aider de sa grâce, afin de souffrir patiemment tout ce qu'il leur destine, et qu'ils soient purifiés par les souffrances, comme l'or dans la fournaise ; 3° après avoir choisi un médecin habile, ils doivent se laisser entièrement gouverner et prendre ce qu'on croit leur être utile : car leur vie n'est pas à eux, c'est un dépôt qui leur a été confié, et ils sont obligés, à titre de justice, de prendre tous les moyens licites de la conserver ; mais ils doivent choisir de mourir plutôt que d'user de moyens illicites pour se guérir ; 4° ils doivent ensuite (ou avant, s'il est possible), envoyer quérir un médecin spirituel qui, par sa charité, les aidera à se réconcilier avec Dieu et leur donnera tous les secours nécessaires pendant leur maladie. Ils doivent, avec son aide, chercher sans délai miséricorde par une sincère pénitence, et mettre leur âme en tel état que, si la mort venait terminer promptement leur maladie, ils fussent trouvés prêts. Il est très-imprudent de différer cette préparation, 1° parce qu'elle demande toutes les forces de l'âme et la plus sérieuse attention de l'esprit pour la bien faire ; par conséquent on ne doit pas la différer jusqu'à ce qu'on soit réduit à un état de faiblesse où l'on n'est plus maître de ses pensées : si le malade jouit de toute sa présence d'esprit, il doit s'apercevoir qu'il fait bien peu ; il doit donc être fâché d'avoir différé si longtemps ce qu'il aurait dû faire dès le commencement de la maladie ; 2° parce que la maladie est incertaine, et que personne ne peut connaître avec certitude combien de temps il jouira de la vie ou de la présence d'esprit ; 3° parce que prenant des remèdes qui assoupissent, il peut se faire qu'il ne soit jamais assez éveillé pour penser comme il faut à cette affaire, et qu'il sorte de ce monde en dormant ; 4° parce qu'en se préparant à la mort, on n'en hâte pas le moment, au lieu que c'est une grande tentation et une illusion du démon, de refuser d'y penser ou de s'effrayer de cette pensée, et il est funeste de céder à cette tentation ; 5° une autre chose qu'on ne doit jamais différer, c'est d'arranger ses affaires temporelles ou de faire son testament. Cela se devrait faire quand on est en santé, et il est imprudent de négliger de le faire ; mais si on l'a omis, il faut y suppléer sans délai, parce que cela demande de la réflexion, et par conséquent on ne doit pas le différer jusqu'à ce que l'on ne sache plus ce que l'on fait ; car en mourant sans régler ses affaires, ou en laissant un testament fait à la hâte, on s'expose à jeter sa famille dans l'embarras, et ceux à qui on avait envie de faire un sort, dans la misère : ce qui est une mauvaise préparation pour sortir de ce monde ; 6° durant sa maladie, le malade doit prier un ami charitable de lui lire quelque bon livre, convenable à l'état où il se trouve, et faire tous les jours auprès de lui les prières du matin et du soir : car, quoiqu'il soit hors d'état de les faire lui-même, il ne doit pas être privé de ce secours, dans le temps où il en a le plus de besoin. La lecture est le meilleur moyen de fixer ses pensées, et la prière, la meilleure méthode pour obtenir le secours divin dans le temps de l'affliction ; mais l'une et l'autre doivent être courtes et interrompues de temps à autre, pour ne pas fatiguer l'esprit par une longue attention ; 7° il doit prier ses meilleurs amis de l'avertir quand ils le croiront en danger de mort, puisque c'est la plus parfaite preuve d'amitié ; qu'il n'y a rien de moins charitable et de moins chrétien que de laisser mourir un homme sans qu'il y pense, sous prétexte de ne le pas troubler, comme si c'était le troubler alors, que de le faire penser à se préparer à la mort ; 8° il doit se rappeler tous ceux avec qui il a eu quelque différend ou quelque dispute, et leur déclarer, ou à leurs amis, qu'il désire sincèrement se réconcilier ; qu'il pardonne de bon cœur toutes les injures qu'il a reçues, comme il demande pardon à ceux qu'il a offensés, et qu'il veut faire toute la réparation qui leur est due ; 9° si le nombre et l'énormité de ses péchés lui causent des tentations de désespoir qui lui persuadent qu'il est trop tard, il doit étouffer ces pensées, et prendre la résolution de faire de son mieux dans l'état où il se trouve ; car, quoique la meilleure préparation à la mort, et celle qui donne le plus d'assurance, soit une bonne vie, comme

les chrétiens sages le pratiquent, on ne doit cependant pas mettre de bornes à la miséricorde de Dieu ; il faut au contraire tâcher de profiter du temps qui reste : car il est certain qu'il vaut mieux faire ce qu'on peut, au danger de ne pas réussir, que de s'abandonner au désespoir et à une perte certaine. Si un pécheur, épouvanté d'une mort prochaine, sent son malheureux état, et sachant qu'il n'y a de salut qu'en Jésus-Christ, court à lui avec une entière confiance en sa passion, protestant qu'il est vraiment fâché de tous les péchés qu'il a commis, et le suppliant d'être son avocat; s'il fait tout cela avec sincérité et une véritable foi, Dieu se tournera vers lui et lui fera miséricorde; 10° s'il se rétablit, il doit prier un ami d'avoir la charité de continuer à lui faire une lecture et des prières auprès de lui, au moins deux fois par jour; et quand il a recouvré assez de force pour se lever ou pour sortir, il doit se souvenir de son bienfaiteur et lui consacrer les prémices de sa convalescence par la prière; et non pas aller au jeu, au spectacle ou au cabaret. Sa principale occupation doit être de corriger sa vie passée et de servir Dieu plus fidèlement.

Quant à ce qui a été dit d'un testament, on ne doit pas oublier de satisfaire aux obligations de justice, en payant ses dettes et faisant les restitutions nécessaires, avant de faire des legs charitables. La plus avantageuse de ces charités est de secourir les pauvres, d'abord ses parents pauvres, ensuite les orphelins, les veuves, les pères de famille qui sont dans l'indigence, les prisonniers, etc. Il est plus chrétien de faire ces legs que d'augmenter les trésors de ceux qui ne manquent de rien, ou qui prodiguent ce qu'ils ont, ou que d'ajouter à la fortune de ceux qui ont assez pour être heureux.

CHAPITRE XIX.

De ceux qui ne savent point lire ou qui n'ont point le temps de prier.

Les chrétiens qui ne savent pas lire sont-ils obligés de prier? Comment doivent-ils le faire?—Ils peuvent très-bien, malgré leur ignorance, satisfaire à ce devoir : 1° Ils peuvent s'unir aux autres chrétiens dans les prières publiques ; car il ne faut pour cela que s'unir d'esprit à ceux qui prient; 2° obtenir d'un compagnon charitable ou d'un ami la faculté de prier avec eux : il y a peu de familles où l'on ne puisse trouver une personne assez charitable pour cela; 3° élever souvent dans la journée leur cœur vers Dieu, pour lui demander les grâces dont ils sentent qu'ils ont besoin. La prière du cœur est la meilleure, puisque le mouvement des lèvres ne peut jamais arriver au ciel, s'il n'est animé par le cœur.

Mais s'ils ne savent élever ou occuper leur cœur? — Ne peuvent-ils point faire ce que font les enfants et les mendiants? S'ils connaissent ce dont ils ont besoin, ne peuvent-ils point le demander à Dieu du fond du cœur? S'il s'agissait de choses temporelles, au lieu de biens éternels, et qu'une personne riche les engageât à demander tout ce qui leur est nécessaire, en leur promettant de le leur donner, prétendraient-ils qu'ils ne peuvent penser à leur besoins sans le secours d'un livre, ou qu'ils ne peuvent demander, à moins que leur requête ne soit par écrit? Non : il n'y a personne qui n'examinât aussitôt ses besoins, et qui ne les fît connaître. Et ne peuvent-ils pas faire la même chose à l'égard de Dieu qui a promis de les écouter et de les secourir? Ne peuvent-ils point examiner leurs nombreuses infirmités, et demander le secours de la grâce de Dieu, pour y remédier? Considérer leurs péchés, s'humilier devant Dieu qu'ils ont irrité, et, avec un sincère repentir, prendre la résolution de mener une vie nouvelle? Réfléchir sur les grâces sans nombre qu'ils ont reçues de Dieu et l'en remercier de tout leur cœur? S'offrir à Dieu et le prier tous les jours de leur accorder sa protection? Se tourner vers Jésus crucifié, considérer ce qu'il a souffert, le prix infini qu'il a payé pour les racheter, lui rendre grâces, mettre toute leur confiance dans les mérites de sa passion, et le prier d'être leur avocat auprès de son Père? L'esprit le plus borné peut entendre et faire ceci, et plus encore; 4° s'ils ne peuvent faire de longues lectures et de longues prières, ils peuvent au moins, par de courtes aspirations, élever leur cœur vers Dieu; et s'ils le font sincèrement, elles seront aussi agréables à Dieu qu'une prière plus longue, comme ils peuvent l'apprendre de la courte prière du publicain : *O Dieu! ayez pitié de moi, qui suis pécheur* (*Luc.* XVIII, 13); 5° ne peuvent-ils pas imiter ces pauvres impotents qui, étendus en silence dans les rues, excitent la compassion des passants, en leur montrant leurs membres perclus, ulcérés ou mutilés? Car Dieu serait touché de compassion, s'ils lui exposaient de la même manière leurs infirmités, quand ils ne diraient pas un mot; 6° leur est-il plus difficile d'apprendre des prières que des chansons? 7° le plus petit esprit peut apprendre facilement l'Oraison dominicale et quelques autres, telles que la Salutation angélique. Tout chrétien doit savoir le Symbole des apôtres. Ainsi ceux qui ne savent pas lire, peuvent réciter le chapelet et s'occuper ainsi pendant l'office et dans d'autres temps. En supposant qu'ils ne savent que l'Oraison dominicale, ils peuvent toujours passer une demi-heure avec cette seule prière, de cette manière : la réciter trois fois pour adorer la sainte Trinité; cinq fois, en mémoire des cinq plaies que Jésus-Christ reçut sur la croix; cinq fois pour demander la protection de Dieu pendant la journée; autant, pour le remercier de ses grâces particulières; autant, pour demander miséricorde et le pardon de leurs péchés; autant pour demander la grâce de vaincre les faiblesses personnelles et les péchés auxquels ils se voient le plus sujets; autant, pour obtenir les vertus dont ils paraissent avoir le plus besoin, la patience, la tempérance, la pureté de cœur, etc. Ils peuvent y ajouter plusieurs autres inten-

tions pour leurs parents, leurs amis, leurs ennemis, pour le roi, pour le peuple, pour tous ceux qui sont dans l'affliction, dans le péché, dans l'aveuglement, en prison, pour tous les hérétiques, les Juifs, les Turcs et les infidèles dans tout l'univers. On peut ajouter à chaque fois : *Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit, qui est telle maintenant qu'elle était au commencement, et qu'elle sera toujours et dans tous les siècles. Ainsi soit-il*, ou quelqu'autre sentence courte, par exemple : *Bénie soit à jamais la Trinité sainte et indivisible, maintenant et à jamais. Ainsi soit-il;* ou : *O Jésus! je mets ma confiance en vous, soyez mon avocat auprès de votre Père, et obtenez-moi le pardon de mes péchés*, ou *l'humilité*, ou *la patience*, ou *la pureté de cœur*, etc.; ou : *O Dieu! ayez pitié de moi, qui suis pécheur.* C'est ainsi que l'esprit le plus borné peut employer une demi-heure à prier quand il veut, sans être embarrassé de ce qu'il a à dire. Et puisque Jésus-Christ n'a pas dédaigné de répéter trois fois, dans son agonie, la même prière ou les mêmes mots dans le jardin de *Gethsemani* (*Matth.*, XXVI, 44), je crois qu'aucun de ses disciples ne peut se faire scrupule de la répétition qu'on lui conseille ici. Outre ces différentes manières, on peut apprendre quelque chose, dans ce qui va être dit, à ceux dont il est parlé dans la demande suivante.

Que peuvent faire ceux qui n'ont pas de temps? — 1° Qu'ils examinent si ce n'est point un faux prétexte : car bien des personnes, qui ne peuvent trouver du temps pour prier, passent bien des demi-heures à des conversations frivoles. Qu'ils voient aussi, si, par des arrangements, ils ne pourraient pas trouver un moment. Il y a des gens qui font leur ouvrage en très-peu de temps, quand ils ont la permission d'aller à des divertissements, ou de faire des visites après qu'il sera fini; pourquoi ne pas faire autant de diligence pour trouver le temps de prier? Ne peut-on point retrancher un quart d'heure de son sommeil le matin ou le soir? 2° s'ils ne peuvent trouver ce temps, au moins en ont-ils assez pour pousser vers le ciel leurs gémissements, leurs désirs, leur repentir par de courtes aspirations, comme on vient de le dire au quatrième article; car on le peut faire à quelque ouvrage que l'on soit attaché, le cœur étant en liberté de penser, tandis que les mains sont occupées; 3° ils peuvent offrir au Dieu tout-puissant tout ce qu'ils font, en union avec tous les travaux de Jésus-Christ pendant qu'il était sur la terre, et rendre leurs travaux un sacrifice d'obéissance et de justice; 4° se soumettre à toutes les peines et à toutes les difficultés de leur état, comme à l'exécution de la sentence que Dieu a prononcée contre le péché, et faire ainsi de tout, le châtiment du péché; 5° pratiquer *la patience, l'humilité*, etc., toutes les fois que leurs maîtres ou leurs compagnons les provoquent à la colère; *la charité* dans toutes les occasions qui se présentent d'aider, de soulager, d'encourager, d'excuser ceux surtout qui leur plaisent le moins; 6° ils peuvent avoir du temps le dimanche; et, dans le peu qu'ils font, se souvenir de la petite pièce de monnaie de la veuve de l'Evangile. C'est ainsi qu'ils peuvent prier, quelque chose qu'ils fassent; et toute leur vie peut être un exercice continuel des plus grandes vertus. Et quel sujet peut-on avoir de se plaindre, quand les occupations les plus strictes ne peuvent pas empêcher un chrétien de servir Dieu, s'il veut sincèrement prendre la peine de le faire!

CHAPITRE XX.

Du pécheur.

Quelles sont les obligations du pécheur? — De se convertir et de mener une nouvelle vie.

Qu'a-t-il à faire pour se convertir véritablement? — Il doit demander à Dieu sa conversion, et l'importuner par de ferventes prières, pour qu'il l'aide par sa grâce; car sans elle, il ne peut pas espérer de réussir.

Quelle méthode pouvez-vous lui prescrire pour commencer et pour continuer cette œuvre? — Je lui conseillerais la méthode que Jésus-Christ prescrivit à saint Paul qui, après avoir cessé de marcher dans ses mauvaises voies, fut envoyé à Ananie, pour apprendre de lui ce qu'il avait à faire. *Levez-vous et allez dans la ville; là vous apprendrez ce que vous devez faire* (*Act.*, IX, 7). Voilà la conduite que doit tenir un pécheur : trouver un Ananie, et le prier ardemment de lui enseigner ce qu'il doit faire. S'il se met sous la direction d'une personne de ce caractère, et qu'il lui rende compte de ses procédés tous les jours, s'il est possible, ce sera le moyen le plus sûr de réussir dans l'accomplissement de ses désirs.

Ne pouvez-vous pas entrer dans quelques détails? — Oui : je voudrais, 1° qu'il se séparât de toutes les compagnies qui portent ordinairement au péché; car sans cela, on ne peut pas se flatter du succès. Et s'il ne peut pas s'en séparer, qu'il prenne le moyen infaillible : qu'il change d'air, comme on le fait pour sa santé. Par là il s'éloignera facilement de tout ce qui le porte au péché; 2° il doit passer tous les jours quelque temps à lire et à prier; 3° il serait très-utile de faire d'abondantes aumônes, s'il était en son pouvoir : c'est un moyen puissant pour obtenir la grâce de Dieu; 4° pour l'affermir dans ses résolutions, il serait à propos qu'il réfléchît tous les jours; par exemple, en se lavant les mains, qu'il se dît : *Cette chair doit être bientôt la pâture des vers.* De même, quand il s'approche du feu : *Le feu éternel est le châtiment des pécheurs : qui pourra demeurer dans les flammes éternelles?* 5° il doit pratiquer les mortifications qui seront jugées convenables pour vaincre les inclinations qui se sont fortifiées par ses péchés, et empêcher qu'elles ne le plongent de nouveau dans les mêmes malheurs, et pour satisfaire pour ses péchés sans nombre, qui ont pro-

voqué la colère de Dieu contre lui. Je ne fais que toucher légèrement ici ces principes, ayant donné des instructions détaillées sur cette matière : j'ajoute seulement cet avis pour ceux que cela regarde. Ils doivent se souvenir, 1° que la conversion du pécheur est un ouvrage considérable, tant pour délivrer l'âme de la violence des mauvaises habitudes, que pour obtenir la grâce, sans laquelle on ne peut l'opérer; 2° que si le pécheur, en se proposant de se convertir, ne prend pas la ferme résolution de se donner la peine nécessaire pour commencer et pour persévérer, nonobstant toutes les difficultés et les embarras qu'il rencontrera, ses projets sont vains, et les reproches de sa conscience feront sa confusion éternelle, parce que, connaissant son devoir et la volonté de Dieu, il n'a pas voulu prendre la peine de s'y conformer; 3° que s'il a le courage de suivre son entreprise, il trouvera que les difficultés s'aplaniront, et que la grâce de Dieu adoucira ses travaux; de manière que ce qui faisait d'abord sa peine, deviendra sa joie; il se réjouira de tout ce qu'il a souffert pour une si bonne cause; enfin, que les consolations d'une bonne conscience et les belles espérances d'un bonheur éternel avec Dieu, sont bien capables d'encourager à travailler à cette œuvre. Que si un chrétien compare l'injustice, la folie, la dégradation du péché, et de ceux qui vivent dans le crime, au bonheur d'une âme qui vit soumise à Dieu, et qui s'attend à échanger le temps pour une éternité bienheureuse, il ne faut pas d'autres motifs pour rompre les chaînes de l'esclavage du péché, et pour faire tous les efforts nécessaires pour acquérir la liberté des enfants de Dieu.

VIE DE SURIN.

SURIN (Jean-Joseph), jésuite, né à Bordeaux en 1600, a été célèbre dans le XVIIe siècle par ses vertus, son zèle, ses talents pour la direction des âmes et la grande confiance dont il jouissait de la part d'une multitude de personnes illustres par leur naissance et par leur piété. Il mourut en 1665. On a publié ses écrits ascétiques à Avignon, en 2 vol. in-12, et un abrégé à Nancy en 1738, sous le titre de *Dialogues spirituels choisis, ou la perfection chrétienne est expliquée pour toutes sortes de personnes*, 1704, 3 vol. in-12; *Catéchisme spirituel de la perfection chrétienne*, 2 vol. in-12.

Avertissement.

L'auteur de ce Catéchisme est le père Jean-Joseph Surin, *de la compagnie de Jésus ; il avait eu pour maître dans la vie spirituelle le fameux père* Louis Lallemant, *de la même compagnie, un des hommes les plus spirituels du siècle passé, et des plus savants dans les voies de Dieu.*

Sous un tel maître, et avec un esprit solide, ferme, pénétrant, qu'il avait reçu de la nature, joint à un grand zèle pour sa perfection, il devint bientôt lui-même un habile maître de la vie spirituelle, et s'attira l'estime et la confiance d'un grand nombre de personnes qui se mirent sous sa conduite, parmi lesquelles il y en avait plusieurs du premier rang.

Dieu qui voulait se servir de lui pour la sanctification de plusieurs âmes, se chargea de le dresser à la perfection et de le faire marcher dans les voies où il devait conduire les autres. Il le favorisa du don de contemplation, et le fit passer par ces terribles épreuves où il met ses serviteurs fidèles, pour achever de les purifier lorsqu'il veut les unir à lui d'une manière plus particulière.

Il avait demandé à Dieu d'être humilié jusqu'à passer pour fou, afin de ressembler plus parfaitement à Jésus-Christ méprisé pour l'amour des hommes.

Jamais prière ne fut mieux exaucée; et les vies des saints ne nous fournissent guère d'exemples d'une humiliation aussi étrange que celle où fut ce serviteur de Dieu pendant plus de vingt années de sa vie, qu'il appelait ensuite le temps de ses infirmités. C'est dans les intervalles de tranquillité que lui laissait cette terrible épreuve, qu'il composa son Catéchisme. Il en parle dans quelques-unes de ses lettres comme du moins mauvais de ses ouvrages, et de celui qu'il croyait devoir être le plus utile.

Avant que de travailler à son Catéchisme, il avait composé plusieurs Dialogues, dont le premier tome, qui n'est qu'une explication de la doctrine du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, fut imprimé sous le titre de Fondements de la vie spirituelle. *Les autres tomes l'ont été ensuite sous le titre de* Dialogues spirituels ; *à quoi on a ajouté deux ou trois tomes de ses lettres qu'on a ramassées.*

Il s'est fait depuis quelques années plusieurs éditions de ses ouvrages, dans lesquelles on a eu soin de tirer l'auteur de son langage suranné pour le mettre en état d'être lu par toutes sortes de personnes, même par les plus délicates en matière de langage. Le public, qui a fait un accueil favorable à ses ouvrages, se flattait qu'on les lui donnerait bientôt complets, en rendant au Ca-

téchisme le même service qu'on avait rendu aux Fondements de la vie spirituelle, *aux* Dialogues *et aux* Lettres. *Les éditeurs de ces derniers ouvrages ont eu apparemment de bonnes raisons pour ne pas toucher au Catéchisme. Cependant c'est de tous les ouvrages du père* Surin *celui qui avait plus besoin d'être retouché par une main amie; parce qu'il y traite des sujets fort relevés, et que si on ne lui prête des expressions plus claires, un style plus net et un langage plus pur et plus exact que celui dont il se sert en plusieurs endroits, sa doctrine ne saurait être intelligible à toutes sortes de personnes.*

Il est vrai, que pour en faciliter l'intelligence, il a employé la méthode d'instruire par demandes et par réponses. Mais cette méthode a ses inconvénients que le père Surin *n'a pas toujours évités. Il a quelquefois si fort multiplié les demandes et les réponses, que j'ai été obligé de temps en temps d'en retrancher une partie, ou plutôt d'en renfermer plusieurs en une seule, afin de donner de l'ordre et de la clarté aux matières que trop de divisions avaient obscurcies et embarrassées.*

L'auteur a donné à son ouvrage le titre de Catéchisme, soit parce qu'il en a la forme, soit parce qu'il y donne les premières connaissances de la perfection qui conviennent aux commençants. Mais le titre du livre ne doit point rebuter ceux qui ont fait de grands progrès : ils y trouveront des instructions excellentes, propres à leur état; et les directeurs mêmes en tireront de grandes lumières pour conduire les âmes dans les voies les plus difficiles.

Ce qui est certain, c'est que le Catéchisme spirituel est le meilleur ouvrage du père Surin, *le plus moelleux, le plus instructif, le plus méthodique et le plus utile par rapport à la fin qu'il se propose. Il commence par donner une idée grande et nette de la perfection chrétienne; il entre ensuite dans le détail des moyens qui y conduisent, et des obstacles qu'il faut vaincre pour y arriver. Rien de plus précis, de plus clair et de plus sensible que ce qu'il dit de l'oraison et de la mortification en général, de la pratique des vertus, du combat contre les vices et contre les passions en particulier.*

Comme il veut épuiser sa matière, après avoir parlé de la conduite ordinaire de la grâce, il décrit les voies extraordinaires où Dieu fait entrer les âmes qu'il veut s'unir particulièrement. Mais il ne s'exprime point en termes mystiques et obscurs. Tout ce qu'il dit de l'état passif, de la contemplation, de l'union divine et des grandes faveurs qui l'accompagnent, est à la portée de tout le monde. Il touche presque tous les points de la théologie mystique les plus difficiles à accorder avec la théologie scolastique; mais il le fait de telle sorte que personne ne peut s'y méprendre, et qu'on distingue toujours aisément le sens réprouvé des faux mystiques d'avec le sens catholique qui donne tout à la vertu de la grâce, sans rien ôter à la coopération du libre arbitre.

Il parle en plusieurs endroits de l'union divine et des délices dont elle est la source, afin d'inspirer aux âmes un désir ardent de la plus haute perfection. Mais en même temps qu'il travaille à enfler le cœur de ceux qu'il instruit, et à nourrir leur esprit du grand par les idées magnifiques qu'il leur donne de la perfection, il prend un soin particulier de retenir leur courage dans de justes bornes, en leur mettant devant les yeux leur propre faiblesse, et en leur découvrant les illusions où il est aisé de tomber quand on prend l'essor avant le temps, et qu'on s'écarte des routes battues pour donner dans une fausse élévation. C'est à quoi il attribue tous les égarements et tous les désordres des illuminés et des autres faux mystiques. Conformément à ce principe, il ne fait point de grâce à cette espèce d'orgueil qui engendre l'amour des voies extraordinaires, et il saisit toutes les occasions qui se présentent de recommander la fidélité à s'acquitter des devoirs d'état, à se borner aux pratiques reçues, à préférer les vertus obscures à celles qui sont éclatantes, et à suivre tellement l'attrait de la grâce, qu'on le soumette toujours à la loi extérieure de la foi et de l'obéissance. De sorte que si on voulait faire le précis de tout l'ouvrage, et réduire à certains chefs la doctrine de l'auteur en tout ce qui regarde la pratique et la correspondance de l'homme aux desseins de Dieu, on n'en tirerait guère que l'attachement inviolable pour les devoirs et les obligations communes, le soin de se recueillir, de se vaincre, de s'humilier, de se renoncer en tout, de ne rien refuser à Dieu et de se défier de ses lumières pour dépendre de celles d'autrui.

Au reste, en portant les hommes à la perfection la plus sublime, il prend soin de faire entendre qu'il s'agit de la perfection chrétienne, qui ne regarde pas seulement les personnes religieuses, mais encore les gens du siècle. Et afin que ceux-ci ne puissent pas s'y méprendre, il entre dans le détail de leurs obligations, et parcourant les conditions différentes, il fait trouver à chacun dans son état les moyens nécessaires pour arriver à la perfection du christianisme et au plus pur amour de Dieu.

Quelques-uns seront peut-être surpris de voir revenir souvent les mêmes sujets, et trouveront mauvais que l'auteur ne les ait pas traités à fond dès la première fois qu'il en a parlé. Mais ils doivent faire réflexion que les matières spirituelles sont quelquefois si déliées et si subtiles, qu'elles échappent à la pénétration d'un bon esprit lorsqu'il croit les bien comprendre. L'habileté du maître consiste à proportionner ses instructions à la portée de ceux qu'il instruit, et à présenter les mêmes objets sous diverses faces, pour en faciliter l'intelligence aux esprits de différent caractère.

C'est la méthode qu'a suivie le père Surin, *en parlant de l'oraison, de la contemplation, de l'union divine, de la conduite et des effets extraordinaires de la grâce. Après en avoir donné une connaissance générale, il a passé à d'autres sujets plus aisés, afin de donner du repos à l'es-*

prit de ses lecteurs, peu accoutumés pour la plupart à considérer les objets spirituels. Il est revenu ensuite, à plusieurs reprises, aux matières qu'il avait entamées; en allant de clarté en clarté, il en a donné des idées toujours plus nettes, plus précises, plus profondes et plus étendues, qui auraient rebuté plusieurs de ses lecteurs, s'il les avait proposées tout de suite au commencement.

Il serait à souhaiter que tous ceux qui liront cet ouvrage eussent le goût des vertus et des mystères de la grâce dont on y traite. Le père Surin confirme ordinairement ce qu'il en dit par des exemples tirés des vies des plus grands saints. Ces exemples pourraient bien révolter la délicatesse de plusieurs des gens du siècle. C'est à eux à se faire justice : ces sortes de livres ne sont pas faits pour les esprits profanes qui ne veulent point cesser de l'être. Mais on ose assurer que tous ceux qui feront la lecture de ce Catéchisme avec un désir sincère d'en profiter et de réformer leur prudence sur l'esprit de l'Evangile et sur le sentiment des saints, en tireront l'avantage que l'auteur a prétendu leur procurer, qui est de s'instruire à fond de leur religion, de se connaître eux-mêmes, de connaître Dieu et de s'enflammer du désir de lui plaire par la pratique des vertus et des conseils évangéliques.

CATECHISME SPIRITUEL.

Première partie,

OU L'ON TRAITE EN ABRÉGÉ DE TOUTE LA VIE SPIRITUELLE.

CHAPITRE I.

De la perfection en général.

Quel est l'homme parfait?— C'est celui qui, par une grande pureté de cœur, étant parvenu à l'union et à la familiarité avec Dieu, ne se conduit que par les mouvements de la grâce et par la direction du Saint-Esprit.

Faut-il être parfait? — Notre-Seigneur a prévenu cette demande : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait* (*Matth.*, V, 48).

En quoi consiste la perfection chrétienne? — Elle consiste dans la charité.

Qu'entendez-vous ici par la charité? — J'entends, outre l'habitude infuse de la charité, qui est le principe de l'amour de Dieu et du prochain, une disposition fixe et habituelle à faire en toute chose la volonté de Dieu par le désir de lui plaire, et à traiter le prochain comme nous nous traitons nous-mêmes.

Quels sont les fondements de la perfection chrétienne? — Il y en a trois principaux : l'humilité, le renoncement à toutes les choses temporelles et l'amour des croix.

Quel est le chemin de la perfection chrétienne?— C'est l'imitation de la vie de Jésus-Christ et la pratique des conseils évangéliques.

Quelles sont les dispositions nécessaires à une âme qui aspire à la perfection?— Il y en a trois : un désir ardent d'y arriver, fondé sur l'estime qu'elle a de la perfection; un grand courage pour surmonter les difficultés qu'elle rencontre; une ferme résolution de tout souffrir plutôt que d'abandonner son entreprise.

Quels sont les secours extérieurs qui peuvent aider à acquérir la perfection? — Il y en a de trois sortes : les premiers sont ceux que fournit l'état ou le genre de vie qu'on a embrassé (car il y a des conditions qui nous éloignent par elles-mêmes des plus grands obstacles à la perfection, tel est l'état religieux et quelques autres qui en imitent la sainteté); les seconds viennent de la sage conduite d'un habile directeur. Nous trouvons les troisièmes dans le commerce que nous avons avec les personnes ferventes.

Quels sont les moyens pour arriver à la perfection? — Ils sont en grand nombre; mais deux sont particulièrement nécessaires : l'esprit de recueillement et de dévotion, qui rend familier l'exercice de la présence de Dieu et qui entretient la ferveur; le soin de se vaincre soi-même.

Comment peut-on se procurer ces moyens de perfection? — Par l'oraison on acquiert l'esprit de recueillement, et par la mortification on remporte une entière victoire sur soi-même.

CHAPITRE II.

De l'oraison.

Qu'est-ce que l'oraison? — C'est une élévation de notre esprit par laquelle nous lions commerce avec Dieu, nous lui représentons nos besoins, nous le remercions de ses bien-

faits, et nous nous entretenons avec lui par des actes intérieurs de foi, d'espérance, de charité, etc.

Combien y a-t-il de sortes d'oraisons? — Il y en a deux, l'oraison mentale et l'oraison vocale.

En combien d'espèces divise-t-on l'oraison mentale? — En trois : l'oraison de méditation ou de discours, qui convient particulièrement à ceux qui commencent à pratiquer la vertu; l'oraison d'affection qui suppose qu'on a déjà fait quelque progrès; la contemplation qui, selon le cours ordinaire de la Providence, est pour les parfaits, quoique Dieu par sa miséricorde y élève quelquefois ceux qui commencent.

Qu'est-ce que l'oraison de méditation? — C'est celle où par des considérations et des raisonnements on s'instruit des vérités de la foi, et on en tire des conséquences pratiques pour l'amendement de la vie.

Quels sont les sujets qui peuvent servir de matière à cette oraison? — On les trouve dans la vie de Jésus-Christ et dans les vérités évangéliques.

Comment se fait l'oraison de méditation? — Par l'application des facultés de l'âme, qui concourent à nous faire connaître nos devoirs, pour nous les faire aimer et pour nous engager à les pratiquer en vue de plaire à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

De quelle manière et dans quel ordre doit se faire cette application des facultés de l'âme? — Supposons un homme qui veut méditer sur la naissance de Notre-Seigneur. Il faut qu'il se serve de sa mémoire pour rappeler l'histoire du mystère; de son imagination, pour se représenter l'étable, la crèche et les autres circonstances; de son entendement, pour considérer la pauvreté, la mortification et l'humilité de Jésus-Christ; et enfin de sa volonté, pour s'exciter à l'amour de ce divin Sauveur et pour s'encourager à l'imiter.

Combien de temps faut-il employer à l'oraison? — Les personnes zélées pour leur propre perfection ont coutume d'y employer environ une heure le matin et une demi-heure le soir, parce qu'elles sont persuadées que l'âme, aussi bien que le corps, a besoin de recourir deux fois le jour à la nourriture, si elle veut réparer ses forces.

Quelle préparation faut-il apporter à l'oraison? — On en distingue deux : la préparation prochaine et la préparation éloignée.

A quoi oblige la préparation prochaine? — A prévoir dès le soir le sujet sur lequel on doit méditer le lendemain, à le rappeler dans son esprit le matin à son réveil, et à se tenir dans le recueillement jusqu'à ce que l'oraison commence.

En quoi consiste la préparation éloignée? Dans le soin qu'on prend de remplir son esprit des vérités divines par le moyen de la lecture spirituelle.

Dans quelle posture faut-il prier? — A genoux autant qu'on le peut, si on veut prier avec respect, et trouver de la dévotion dans sa prière. Il est bien difficile qu'on tire grand fruit de l'oraison lorsqu'on en use autrement sans nulle nécessité.

Quelles sont les tentations ordinaires qui détournent de l'oraison? — Il y en a trois : l'ennui qui prend aux personnes qui ne savent pas encore s'entretenir avec Dieu; le dégoût qui vient de l'aridité où l'on se trouve, et le découragement où l'on tombe à la vue des difficultés qu'il faut vaincre pour persévérer dans ce saint exercice.

Quel est le remède à l'ennui? — C'est de se tenir tranquille en la présence de Dieu, envisageant le sujet de la méditation, et cela sans contention et sans se faire une peine de son peu de facilité.

Que faut-il faire quand on est dans l'aridité? — Souffrir patiemment cet état; s'humilier devant Dieu; chercher dans quelque bon livre de quoi exciter sa ferveur, et surtout ne point se laisser abattre en se persuadant qu'on perd le temps, parce qu'il ne paraît pas qu'on profite.

Comment se comporter quand les distractions nous importunent? — Il faut ramener doucement son esprit au sujet de la méditation. Si ces distractions s'arrêtent dans l'imagination, sans passer plus avant, le plus sûr est de les combattre en les méprisant. Si elles vont jusqu'à détourner l'esprit et le cœur, il est à propos, comme nous avons déjà dit, de recourir à quelque bon livre pour fixer son attention, afin de ne pas s'occuper inutilement.

N'y a-t-il point de moyen pour prévenir le découragement qui s'oppose à la persévérance? — Une ferme résolution d'être tout à Dieu, et le soin de travailler sans relâche à mettre cette résolution en pratique feront dévorer les plus grandes difficultés, plutôt que d'abandonner l'exercice de l'oraison.

L'ennui et la tristesse augmentent quelquefois dans la prière jusqu'à ôter la liberté de penser : que faut-il faire dans ces rencontres? — On peut s'animer en chantant quelque psaume ou quelque cantique spirituel, si le lieu où l'on prie le permet. Il serait encore mieux de tenir toujours prêtes certaines considérations touchantes pour y avoir recours au besoin. Il y a des personnes ferventes qui, dans ces occasions, s'arment de quelque instrument de pénitence pour châtier leur corps. C'est un remède efficace contre ces sortes de tentations, et un excellent moyen pour donner de la vigueur à l'esprit.

Quelles sont nos obligations par rapport à l'oraison vocale? — Elles se réduisent à ces trois : fidélité, respect, attention. Fidélité à ne manquer à aucune des prières qui sont prescrites; respect, pour les faire avec esprit de recueillement et de dévotion; attention, pour suivre le sens des paroles qu'on prononce, quand ce sont des paroles d'une langue qu'on entend.

CHAPITRE III.

De l'oraison d'affection et de la contemplation.

Qu'est-ce que l'oraison d'affection? — C'est celle où l'âme déjà instruite se porte à aimer

les vérités divines, sans avoir besoin d'employer le raisonnement pour s'y exciter.

Quels sont les sujets dont on doit s'occuper dans cette sorte d'oraison? — Ce sont les mêmes qui servent de matière à l'oraison de discours. Ces deux sortes de prières ne diffèrent que dans la manière dont on s'occupe de son sujet. L'une donne beaucoup à l'entendement, et dans l'autre, c'est la volonté qui fait presque tout.

Quand est-ce qu'on doit se servir de cette manière d'oraison? — Dès qu'on sent de la facilité à s'entretenir intérieurement avec Dieu, les actes discursifs ne sont plus nécessaires, et l'on n'y doit revenir que fort rarement dans l'oraison.

Quels sont les livres dont la lecture peut aider ceux qui usent de cette manière d'oraison? — En général tous les livres pleins de sentiments et de vérités touchantes, comme celui de l'Imitation de Jésus-Christ, les Psaumes, les Soliloques de saint Augustin, etc.

Combien de temps faut-il persévérer dans cette manière d'oraison? — Jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de nous élever plus haut en nous attirant à la contemplation.

Qu'est-ce que la contemplation? — C'est un regard amoureux de l'âme par lequel elle se porte à Dieu sans peine, et pénètre les vérités divines sans se donner aucun soin.

Y a-t-il plus d'une sorte de contemplation? — On en distingue particulièrement deux, l'ordinaire et l'extraordinaire.

Qu'est-ce que la contemplation ordinaire? — C'est un doux repos de l'âme, sans effort et sans application, pour se tenir en la présence de Dieu, pour connaître et pour goûter les objets divins qu'elle considère.

Qu'y a-t-il de plus dans la contemplation extraordinaire? — Les dons sublimes et les faveurs singulières, comme les visions, les ravissements, les extases.

Dans le repos de la contemplation, l'âme est-elle toujours occupée de la même manière? — Non, elle n'a quelquefois qu'une simple vue qui se termine à Dieu d'une manière générale et confuse, sans rien faire connaître de distinct. Quelquefois aussi elle envisage divers objets qu'elle connaît clairement et qu'elle distingue.

A quelles marques peut-on connaître que ce repos n'est point une oisiveté? — Particulièrement à ces trois : 1° l'âme pendant ce repos ne cesse point de tendre à Dieu, quoique d'une manière insensible; elle jouit d'une grande paix et ne sent aucun ennui; 2° elle en sort avec une nouvelle ardeur pour travailler à sa perfection. Elle éprouve, en effet, lorsqu'il faut agir, qu'elle a plus de lumière pour connaître le bien et plus de courage pour le pratiquer. C'est à quoi les directeurs doivent apporter une attention singulière. Obliger les âmes à quitter ce repos pour reprendre l'oraison ordinaire, c'est leur faire le même tort qu'à des voyageurs qui vogueraient en haute mer avec un vent favorable, et qu'on mettrait à terre pour les faire aller à pied.

Faites-nous comprendre par quelque comparaison la différence qui est entre ces manières de prier. — On peut comparer ceux qui font la méditation à des gens qui vont à pied, qui n'avancent que lentement et avec beaucoup de fatigue : ceux qui en sont à l'oraison d'affection, à des gens qui vont à cheval, qui avancent beaucoup plus sans se donner tant de peine; et ceux qui sont élevés à la contemplation, à des gens qui vont par une voiture douce, qui font bien du chemin en peu de temps et sans se donner aucun soin.

Que doit-on penser de ce repos dont vous parlez, lorsqu'il est accompagné d'une grande sécheresse, et que l'âme s'y trouve sans goût et sans connaissance distincte? — On ne doit pas pour cela le condamner, puisqu'il ne laisse pas d'être une véritable contemplation qui produit d'excellents effets. Et il est aisé de connaître que ce n'est point oisiveté, parce que l'âme y est attentive, tranquille et sans ennuis, parce qu'elle en sort plus recueillie, plus forte et plus généreuse.

L'âme en cet état n'a-t-elle rien à souffrir de la part des distractions? — Il peut se faire, et il arrive quelquefois que l'imagination s'égare en courant après divers objets; mais la tranquillité de l'âme n'en est point troublée, et la douceur de son repos l'emporte sur toutes les distractions.

Y a-t-il quelque méthode pour arriver à la contemplation? — Il n'y en a point; tout ce qui dépend de nous est de n'y mettre aucun obstacle et de nous y disposer par notre fidélité à pratiquer l'oraison ordinaire, à embrasser la pénitence et à nous mortifier sans relâche. Nous pouvons encore moins nous élever par notre industrie à cette autre espèce de contemplation, qui est accompagnée de visions et de ravissements : c'est une faveur extraordinaire, et il n'y a que le Saint-Esprit qui ait la méthode pour y conduire les âmes.

Quels avis faut-il donner aux personnes qui sont dans cette voie de contemplation extraordinaire? — Voici les deux plus importants : 1° elles ont besoin de beaucoup d'humilité pour servir de contre-poids à l'élévation de leur état, et afin qu'elles soient portées d'elles-mêmes à préférer la voie commune aux faveurs insignes qu'elles reçoivent; 2° il faut qu'elles se soumettent à la conduite d'un sage directeur, ne faisant rien que par son ordre, et ne lui laissant rien ignorer de tout ce qui se passe dans leur âme. Sans cette précaution elles seraient en danger de tomber dans l'illusion et de se laisser surprendre aux artifices du malin esprit.

L'âme qui est dans le repos de la contemplation ne doit-elle jamais rien faire par son industrie? — Elle peut, lorsque l'impression divine la laisse à elle-même, employer les opérations ordinaires de l'entendement et de la volonté, mais avec douceur, sans se tirer de son repos, et en se conformant au mouvement de la grâce dès qu'elle se présente. Il est rare cependant que les âmes parvenues à l'état dont nous parlons tombent dans cette

espèce de besoin, parce que l'habitude qu'elles ont contractée de ne jamais s'éloigner de la présence de Dieu suffit pour les occuper; et pour peu qu'elles y trouvent de goût, elles doivent s'en tenir là plutôt que de recourir à leur première méthode.

D'où vient que la contemplation et l'union divines sont le partage de si peu de gens? — On peut en apporter plusieurs raisons; mais surtout celle-ci : c'est qu'il y a très-peu de personnes qui se sèvrent des consolations de la terre pour s'adonner à la pratique de la mortification et à l'exercice des vertus chrétiennes.

Quel est le plus grand avantage qu'on tire de l'oraison? — C'est une disposition habituelle au recueillement, sans lequel on ne saurait conserver l'esprit de dévotion, qui est une des plus essentielles parties de la sainteté et de la perfection chrétienne.

Quels bons effets produit ce recueillement habituel ? — Ces trois principalement : il fixe l'attention de l'âme et lui donne le goût de la présence de Dieu; il empêche les égarements de nos pensées et les distractions presque continuelles auxquelles sont sujets ceux qui ne font pas oraison; il affranchit notre cœur de l'attache aux choses sensibles, et le conserve dans une grande pureté.

Quel autre moyen avez-vous pour entretenir cet esprit de recueillement et pour profiter dans l'exercice de l'oraison? — Il y en a un très-efficace, c'est la mortification.

CHAPITRE IV.

De la mortification.

Qu'est-ce que la mortification? — C'est une sainte habitude qui fortifie l'homme et qui, avec le secours de la grâce, lui fait prendre assez d'empire sur lui-même pour dompter ses inclinations et pour réprimer tous ses mouvements déréglés, soit extérieurs, soit intérieurs.

Quelles sont les fonctions principales de la mortification ? — Il y en a deux : maltraiter le corps et assujettir les sens; et alors elle s'appelle mortification extérieure : combattre les passions et régler l'usage des facultés de notre âme; et alors on la nomme mortification intérieure.

§ I. — *De la mortification extérieure.*

En quoi consiste la mortification du corps ? — A mener une vie austère.

Combien de choses contribuent à cette austérité? — Trois : macérer le corps, en lui retranchant ce qui le flatte, par le moyen des jeûnes, des veilles, etc.; l'affliger par les haires, les cilices, les disciplines; le dompter par les fatigues, le travail des mains, les pèlerinages.

Quelle règle faut-il garder dans l'usage de ces austérités? — C'est de les pratiquer avec une telle discrétion qu'on ne ruine point ses forces; ce qui serait un obstacle à un plus grand bien, en nous mettant hors d'état de nous acquitter de nos devoirs.

Quels bons effets en particulier produit l'usage de la discipline ? — Les personnes ferventes éprouvent tous les jours que cet usage contribue beaucoup à la ferveur, et qu'il tient le corps dans la dépendance, de sorte qu'il est toujours prêt à obéir à l'esprit.

Quel avantage tire-t-on du travail des mains et des autres fatigues de cette nature, qui servent à mater la chair? — Ces sortes d'austérités ont été fort en usage parmi les anciens religieux; il étaient persuadés qu'en domptant ainsi leur corps et en diminuant ses forces, ils lui ôtaient le pouvoir de se révolter contre l'esprit et de le porter au mal.

Quels sont les principaux fruits d'une vie austère? — Il y en a plusieurs; mais surtout ces trois : 1° elle soumet le corps, en le tenant dans la dépendance où il doit être; 2° elle contribue à humilier l'esprit, et facilite par là la victoire de tous les vices qui sont entretenus et fomentés par l'orgueil; 3° elle gagne le cœur de Dieu, et en obtient aisément ce qu'elle demande.

L'austérité de la vie est-elle nécessaire à la sainteté? — Tous les saints l'ont constamment pratiquée, et ils l'ont portée loin; tous ceux qui se convertissent sincèrement à Dieu, gardent la même conduite; et c'est là ordinairement le premier attrait que la grâce leur donne.

Comment est-ce que la mortification assujettit les sens? — En les empêchant de se satisfaire, de chercher les objets qui les flattent, et de s'attacher aux plaisirs que ces objets leur procurent. La règle générale qu'il faut observer à l'égard de tout ce qui plaît aux sens, est d'en user comme on use des remèdes : c'est dans cette disposition que les personnes mortifiées prennent quelque petite récréation, le jugeant nécessaire pour soulager le corps et pour donner quelque relâche à l'esprit.

Combien y a-t-il de degrés dans la mortification des sens? — On en distingue trois : le 1er est de s'éloigner de tout ce qui peut servir d'amorce ou d'occasion au péché. Le 2e, de renoncer à tout ce qui plaît et de pousser la fuite du plaisir jusqu'à la haine. Le 3e, de rechercher les choses désagréables, dans le dessein de participer à la croix de Jésus-Christ.

Comment peut-on se vaincre soi-même dans l'usage de la vue? — En se privant de voir les beautés de la campagne, les jeux, les divertissements, les fêtes publiques et généralement tout ce qu'on appelle beau, agréable et qui ne sert qu'à contenter la curiosité.

Comment peut-on mortifier l'ouïe? — En résistant au penchant naturel qu'on a pour les nouvelles, les bruits qui courent, les contes agréables, et en s'interdisant le plaisir de l'harmonie, des concerts et de tout ce qui flatte les oreilles; à moins que ces choses ne contribuent à élever l'esprit à Dieu.

En quoi consiste la mortification touchant

l'odorat? — A se priver du plaisir que donnent les odeurs agréables des fleurs et des parfums, si ce n'est lorsque la piété les emploie au service de Dieu et au culte des autels.

Quelle est la règle qu'on doit observer à l'égard du goût?—C'est de retrancher tout ce qui sent la délicatesse, ou qui peut l'entretenir; de ne pas consulter son goût dans le choix de la nourriture, et d'en venir à ce point d'indifférence, qu'on ne fasse plus attention à la qualité des mets, et qu'il n'y en ait aucun dont on ne soit prêt à se passer, hormis les cas de nécessité; d'imiter la conduite de quelques personnes ferventes qui, sentant l'appétit se réveiller, l'amortissent en mêlant avec les aliments quelque suc désagréable. Par ce moyen, on dompte le goût et on remporte une victoire qui est des plus importantes.

Quelle pratique de mortification donnez-vous pour ce qui regarde le toucher? — Outre les austérités dont nous avons parlé, ne souffrir aucune sorte de délicatesse dans les habits, le linge, le manger, et généralement dans l'usage de tout ce qui concerne le corps.

§ II. — *De la mortification intérieure.*

En quoi faites-vous consister la mortification intérieure?—A refréner les passions de l'appétit sensitif, à réprimer l'activité naturelle, et à retrancher tout ce qu'il peut y avoir de déréglé ou de superflu dans l'usage des facultés de l'âme.

I.—*De la mortification des passions.*

Quelles sont les passions que nous devons mortifier?— Il y en a quatre principales qui engendrent toutes les autres : le désir, la joie, la colère et l'aversion naturelle qui nous porte à fuir tous les objets qui nous déplaisent. De la victoire de ces passions dépendent notre tranquillité et notre avancement dans la vertu.

Comment mortifie-t-on le désir?—Le premier soin d'une âme qui veut arriver à la perfection doit être de réprimer les mouvements impétueux qui la portent vers les objets agréables. Ce sont ces mouvements que nous appelons désirs; lorsqu'ils ont pour objet des choses mauvaises ou indifférentes, il faut absolument les étouffer; et lors même qu'ils vont au bien, il est nécessaire de les modérer, pour bannir l'empressement qui gêne la liberté du cœur.

Comment réprime-t-on la joie?— En retranchant le rire immodéré, le trop grand épanouissement du cœur et la raillerie si contraire à l'esprit de componction, sans lequel on n'avance point dans le chemin de la vertu, et qu'on doit toujours conserver soigneusement, quelque favorisé qu'on soit de Dieu.

Comment faut-il combattre la colère? — En suivant fidèlement ces trois règles : la première est d'être sur ses gardes pour résister généreusement au chagrin et à l'impatience, dès qu'on les sent naître dans le cœur, et de ne leur jamais permettre d'éclater en parole ou en quelque mouvement déréglé; la deuxième de céder en tout aux autres plutôt que de contester avec eux; et, lorsque la gloire de Dieu demande qu'on soutienne un sentiment contraire, de s'observer si bien soi-même, qu'on agisse sans émotion et sans que la paix du cœur soit altérée; la troisième, de rendre le bien pour le mal, et de ne se venger des injures qu'on reçoit que par beaucoup de douceur.

Comment vaincre l'aversion naturelle qu'on a pour les objets qui déplaisent?—Par une résolution constante de tenir ferme contre ces objets désagréables et d'affronter pour ainsi dire la difficulté. Ceux qui dans ces occasions se laissent vaincre par leur répugnance, en deviennent bientôt esclaves et ne font jamais grand progrès dans la vertu. Il est donc important de s'entretenir dans une généreuse disposition à ne point céder dans ces rencontres, et de se prémunir contre le respect humain et l'amour-propre qui conseillent de fuir, lorsqu'il s'agit de résister vigoureusement pour remporter la victoire.

II. — *Le soin de réprimer l'activité naturelle.*

A quoi oblige ce second devoir de la mortification intérieure?—A arrêter les saillies de l'humeur et cette impétuosité naturelle qui nous porte à agir avec précipitation.

Quelle nécessité voyez-vous à réprimer cette activité?— C'est qu'elle est seule un grand obstacle aux desseins et aux progrès de la grâce, même dans les gens de bien qui ont travaillé longtemps à mortifier leurs passions.

Comment cette activité met-elle obstacle à la grâce? — En deux manières : la première, en ce qu'elle prévient les mouvements de la grâce, et l'empêche par là d'opérer selon toute la suite des desseins de Dieu; la deuxième, parce qu'elle remplit le cœur d'une ardeur précipitée fort contraire à la manière d'agir de l'Esprit de Dieu.

N'y a-t-il pas de moyens pour amortir cette activité? — Il y en a deux : le premier est un dessein formé et souvent renouvelé d'étouffer promptement dans le cœur tout mouvement qui cause tant soit peu de trouble; le second est l'application constante à l'oraison : c'est de ce saint exercice que nous tirons notre principale force pour arrêter nos passions et pour combattre tout ce qui s'oppose à notre paix intérieure.

Voilà bien des obstacles à la perfection : n'avez-vous point d'avis particuliers à donner à ceux qui désirent sincèrement de les vaincre? — En voici quelques-uns qui sont autant de saintes résolutions que les personnes ferventes peuvent adopter pour y conformer leur conduite : 1. Persuadé que je puis me tromper, et que je me trompe en effet souvent, je ne ferai nulle difficulté de quitter mon sentiment pour prendre celui d'autrui, toutes les fois qu'il ne s'agira que de choses indifférentes et de peu de conséquence, et que je pourrai le faire sans que Dieu soit offensé; 2. s'il se présente à mon esprit quelques pensées de présomption, j'aura-

aussitôt recours à d'autres pensées qui m'humilient; 3. j'obéirai sans réplique aux ordres des supérieurs, et je ne m'excuserai que dans le cas de nécessité; 4. j'accorderai de bonne grâce tout ce que je puis accorder, et, lorsque je serai obligé de refuser, je tâcherai de faire agréer mon refus par des paroles obligeantes; 5. lorsque sur le point d'entreprendre quelque chose, je m'apercevrai que je suis poussé par une ardeur un peu trop vive, s'il y a lieu de différer, j'attendrai, pour commencer, que cette ardeur soit ralentie; 6. non seulement je réprimerai la colère, dès que je la sentirai naître dans mon cœur; mais je ne dirai mot, quelque fondé que je sois à me plaindre; 7. lorsqu'on me fera quelque demande, je me recueillerai un instant avant que de répondre, pour éviter les inconvénients d'une réponse précipitée, qui est l'effet du premier mouvement; 8. je m'étudierai à avoir pour tout le monde des manières honnêtes, douces et prévenantes; 9. je ne m'emporterai jamais, quelque sujet qu'on m'en donne, et si je suis quelquefois obligé de faire éclater mon zèle, je ferai en sorte que la modération assaisonne toutes mes paroles; 10. je ne parlerai jamais de moi, que je ne le juge nécessaire, et alors je le ferai en des termes qui marquent de la modestie et de l'humilité; 11. j'aurai une soumission entière pour ceux qui ont autorité sur moi, et je ne manquerai jamais de les consulter sur toutes les choses qui doivent leur être communiquées; 12. en prenant mes repas je veillerai sur moi, pour ne rien accorder à la sensualité; et si je m'aperçois de quelque empressement, je le modèrerai en cessant de manger pendant quelques moments; 13. avant que de parler je ferai réflexion à ce que je dois dire, et je me condamnerai au silence plutôt que de rien hasarder qui puisse être contre la prudence; 14. je serai sur mes gardes pour détourner toute pensée peu favorable au prochain, afin qu'il ne m'arrive jamais d'interpréter en mal les actions des autres; 15. dans les occasions de souffrir et de me vaincre moi-même, j'élèverai mon cœur à Dieu avec confiance, je prendrai un soin particulier de cacher la violence que je me ferai, et de ne laisser échapper aucun signe d'impatience.

III. — *Le soin de régler l'usage des facultés de l'âme.*

En quoi consiste ce soin, qui est le troisième devoir que nous impose la mortification intérieure? — Il consiste à ne rien souffrir de déréglé ni d'inutile dans la mémoire, dans l'entendement et dans la volonté.

Qu'est-ce que remédier aux égarements de la mémoire? — C'est empêcher qu'elle ne conserve les images des choses passagères et inutiles; c'est lui ôter la liberté qu'elle se donne de courir après toutes sortes d'objets, afin qu'elle ne s'occupe que de ce qui est du devoir et de ce qui contribue à la sainteté.

Comment peut-on en venir là? — Par le soin constant de marcher en la présence de Dieu, de tourner son application à ce qui est saint et utile, d'entretenir dans son âme un doux souvenir de Jésus-Christ et des mystères différents de sa vie. C'est ainsi qu'on efface peu à peu de la mémoire les impressions des objets terrestres et profanes dont elle avait coutume de se repaître.

Qu'y a-t-il à corriger dans l'entendement? — Trois défauts en particulier qui naissent tous trois de l'attache qu'on a à son sens. Le premier est l'opiniâtreté qui paraît surtout dans la diversité des opinions, et qui nous porte à contrarier le sentiment d'autrui : on combat ce vice par l'amour de la paix qui est ennemie des différends et des disputes, et par une ferme résolution de soumettre son jugement plutôt que d'entrer en contestation ; le second est la présomption qui fait mépriser le sentiment des autres, pour ne se conduire que par son goût et par ses propres lumières : c'est par l'obéissance aveugle et par un entier renoncement à son propre sens qu'on vient à bout de ce vice ; le troisième est en fait de doctrine, et c'est la trop grande confiance qu'on a en son esprit; de cette source naissent les hérésies et les divisions dans la foi : le remède à un si grand mal est dans l'humilité chrétienne et dans une parfaite soumission à l'Eglise et aux pasteurs qui la gouvernent.

Que faut-il faire lorsque ce que le supérieur nous propose nous paraît moins parfait que ce que nous voudrions faire de notre choix? — Il faut se renoncer soi-même en abandonnant ses propres lumières pour suivre celles du supérieur.

Sont-ce là tous les vices de l'esprit? — Il y en a encore trois auxquels il est sujet et qu'il est important de combattre : l'orgueil qui le porte à s'élever, la vanité et la curiosité.

Comment faut-il combattre ces vices? — On rabat l'orgueil par la simplicité, qui est ennemie de toute fausse élévation. Ceci est particulièrement nécessaire dans les voies de la sainteté, où il est dangereux de donner l'essor à son esprit; il faut que ce soit l'Esprit de Dieu qui nous élève, de nous-mêmes nous devons être portés à préférer la voie commune à tout ce qui est extraordinaire. On oppose à la vanité la connaissance de soi-même et de son néant. Ce vice est très-subtil; il n'est pas jusqu'aux ministères les plus sacrés où il ne se glisse. On ne voit rien de mauvais dans la recherche exacte des ornements de l'éloquence; et cependant elle n'est quelquefois dans son principe qu'une vanité secrète d'un esprit plein de lui-même, qui s'applaudit dans ses productions. Le troisième défaut est la curiosité qui s'informe de tout, qui veut tout savoir, tout pénétrer, tout comprendre. On la mortifie en réprimant l'avidité d'apprendre, qui est toujours accompagnée du désir de se satisfaire soi-même.

Qu'y a-t-il à réformer dans la volonté? — Elle a trois fortes inclinations auxquelles il faut renoncer : l'amour de la liberté, le dé-

sir de la gloire et l'attache aux biens temporels.

Qu'est-ce que renoncer à sa liberté? — C'est la soumettre à une volonté étrangère; ce qui se fait de deux manières : la première, par l'obéissance qu'on rend à un supérieur; la seconde, lorsque par une condescendance chrétienne on se gêne soi-même pour s'accommoder à ce que les autres veulent.

Comment mortifie-t-on le désir de la gloire? — Par la fuite des louanges et des applaudissements, par l'amour du mépris et de l'humiliation qu'il faut embrasser généreusement et même chercher, quand on le peut, sans rien faire contre la prudence chrétienne.

Quels sont les biens temporels auxquels on s'attache? — Il y en a de trois sortes : les biens visibles qu'on appelle richesses, les occupations dans lesquelles on trouve de l'agrément, et les personnes qu'on aime.

Comment peut-on se défaire de l'attache aux biens visibles? — Ces biens sont, par exemple, l'argent, les maisons, les domaines, les meubles précieux, etc. On se détache de ces biens lorsqu'on les abandonne pour l'amour de Jésus-Christ; lorsque, sans les abandonner réellement, on en use avec modération; lorsqu'on en fait part aux pauvres par l'aumône; lorsqu'on a soin de conserver son cœur dans une indifférence et dans un noble dégagement, de telle sorte qu'on soit prêt à tout quitter et à tout perdre sans aucun regret.

Quelles sont les occupations auxquelles on s'attache, et quelle est la pratique de la mortification à cet égard? — L'emploi, la charge, l'office, le ministère et les fonctions auxquelles ils engagent; le maniement des affaires, le soin du commerce, l'étude, les travaux apostoliques : toutes ces occupations, quelque utiles, quelque nécessaires, quelque saintes qu'elles puissent être, quand on s'y plaît et qu'on s'y affectionne jusqu'à s'y attacher, captivent le cœur et sont un obstacle à la perfection. La mortification intérieure, en réprimant la vivacité et l'empressement naturels, fait qu'on y donne ses soins sans y mettre son cœur.

Quelle est la troisième espèce de biens auxquels la volonté s'attache? — Ce sont les personnes, comme les parents et tous ceux que nous aimons, parce qu'ils sont de même humeur que nous, du même pays, ou pour quelque autre rapport qu'ils ont avec nous. Ces amitiés nuisent beaucoup à la perfection, parce qu'elles embarrassent et qu'elles captivent le cœur. C'est ici qu'il faut mettre en pratique le conseil de Notre-Seigneur : *Qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi* (*Matth.*, X, 37), c'est-à-dire qu'il faut avoir recours à un saint éloignement et, sans manquer aux devoirs de la charité et aux règles de la bienséance, ne rien accorder au sentiment naturel, et se comporter à l'égard de ces personnes comme si elles nous étaient indifférentes, jusqu'à ce qu'on ait surmonté l'inclination naturelle et qu'on ne les aime que pour Dieu.

N'y a-t-il point d'autre attache dont il faille se défaire? — Il y en a encore une, c'est celle qu'on a pour les choses spirituelles. C'est à quoi doivent prendre garde les personnes qui pratiquent la vertu. Il ne leur est pas permis de compter sur leurs exercices de piété, ni sur les goûts et les consolations sensibles, ni sur les lumières et les faveurs qu'elles reçoivent de Dieu, ni sur la douceur de leur contemplation. Ces avantages spirituels, quand on les aime jusqu'à y mettre son repos, servent à nourrir l'amour-propre et empêchent le parfait dégagement du cœur.

Quel est le fruit de la mortification? — C'est la paix et la tranquillité, qu'on ne peut obtenir que par l'entière victoire de soi-même, qui est le second moyen nécessaire pour arriver à la perfection chrétienne.

Quel ordre faut-il garder dans la pratique de la perfection? — Il faut commencer par se purifier de ses péchés en combattant ses vices et ses défauts; c'est ce qui s'appelle vie purgative. On doit ensuite s'animer à la pratique des vertus qui enrichissent l'âme et qui l'embellissent; c'est ce qu'on nomme vie illuminative. Enfin, on s'attache à Dieu par amour, et alors on est parvenu à la vie unitive.

CHAPITRE V.

De la vie purgative.

Qu'est-ce que la vie purgative? — C'est un état où l'âme travaille à se purifier de ses péchés et à en détruire les causes, en exterminant ses vices et ses mauvaises habitudes jusque dans leurs sources et leurs principes.

Quelle est la fin qu'on se propose dans la vie purgative? — D'effacer et d'expier toutes les taches de son âme, de se corriger efficacement en changeant de mœurs et de conduite.

Comment expie-t-on ses péchés? — Par la contrition, la confession et la satisfaction.

Quels effets doit produire la contrition qui convient à la vie purgative? — Elle en doit produire trois. Le premier est un regret constant et presque continuel dont on soit pénétré au souvenir de ses péchés, sans se lasser de les pleurer pour se laver de plus en plus et pour nettoyer entièrement sa conscience. Le second est le soin de détester les fautes passées, non seulement en général, mais encore en particulier, à mesure qu'elles se présentent. Ce soin, qui se tourne en habitude, produit à la longue un parfait éloignement de tout mal. Le troisième est la parfaite conversion du cœur qui se laisse attirer à Dieu par amour, et qui s'affermit dans la résolution de se consacrer à son service.

Quelles conditions doit avoir la parfaite conversion du cœur? — Elle doit être sincère, entière et fervente.

En quoi consiste la sincérité? — Dans la droiture du cœur, laquelle ne souffre nul déguisement, nul mélange d'imperfection dans les motifs qu'on se propose; c'est par cette

droiture qu'on se dispose à la pureté d'intention dont on a besoin toute sa vie.

Qu'est-ce qu'une conversion entière? — C'est celle qui n'admet point de partage, point de restriction, point de réserve dans la douleur et dans le bon propos, qui nous fait pratiquer généreusement tout le bien que Dieu demande de nous, et fuir avec soin tout ce qui peut lui déplaire.

En quoi consiste la ferveur de la conversion? —Dans une certaine ardeur spirituelle qui rend l'âme attentive à tout, généreuse à entreprendre et ferme à la vue des obstacles, sans que rien puisse l'abattre ni la retarder dans la poursuite du bien. C'est la disposition qu'on remarque dans les personnes vivement touchées du regret de leurs péchés; elles marchent avec précaution; elles sont toujours sur leurs gardes pour ne point se relâcher; elles ne laissent échapper aucune occasion de plaire à Dieu et de répondre à la grâce.

A quelles marques particulières se fait connaître cette ferveur? — A ces trois, qui sont une application constante à l'oraison et à tout ce qui peut contribuer au fruit de ce saint exercice, le courage à se mortifier et à profiter de toutes les occasions qui s'en présentent, la persévérance à s'occuper dans des actions de charité et d'humilité chrétienne, comme sont la visite des pauvres, des hôpitaux, et les autres œuvres de miséricorde.

Quel soin doivent apporter à la confession ceux qui entrent dans la vie purgative? — Outre la confession générale qui se fait d'ordinaire au commencement de la conversion, il faut que l'on consacre au moins une semaine à une recherche plus exacte de ses péchés; que chaque jour on prenne à tâche d'examiner en détail une partie de sa vie; qu'on aille ensuite s'accuser de toutes les fautes qu'on aura remarquées, et qu'on reçoive l'absolution chaque jour ou du moins à la fin de la semaine, selon que le confesseur le jugera à propos. On ne saurait croire combien cette conduite est avantageuse: l'âme par ce moyen rentre en elle-même: elle se connaît à fond et se purifie des moindres taches.

Quelles règles donnez-vous pour la satisfaction? — Je dis qu'on doit destiner un temps considérable aux austérités de la pénitence. On a vu des personnes ferventes qui, pour satisfaire à Dieu, ont déterminé en particulier le nombre et la qualité des peines auxquelles elles doivent se condamner pour chacun des péchés de leur vie. C'est en s'acquittant fidèlement de toutes ces saintes pratiques qu'on acquiert la pureté et le repos de la conscience.

Comment accomplit-on le second devoir de la vie purgative, qui consiste à se corriger en changeant de mœurs et de conduite? — Par trois moyens: le premier est une attention générale à s'éloigner de tout ce qui est mal; le second est le combat des vices qu'on attaque en particulier et l'un après l'autre; le troisième est de détruire les causes des vices et les principes du mal.

Quels soins demande cette attention générale à se défendre du vice et à s'éloigner du mal? — 1° Former dès le matin la résolution de résister avec courage à tout ce que Dieu nous fera connaître intérieurement n'être pas conforme à la vertu et aux desseins qu'il a sur nous; 2° mettre cette résolution en pratique pendant le jour, en veillant continuellement sur soi-même pour ne pas tomber par surprise, faute d'avoir prévu l'occasion, ou par lâcheté, pour ne s'être pas préparé à combattre; 3° examiner exactement sa conscience pour reconnaître les fautes qu'on a commises, et pour les détester sincèrement.

Quelle méthode donnez-vous pour combattre les vices en particulier? — La même que la précédente, avec cette différence, que la résolution qu'on fait le matin doit tomber particulièrement sur le vice qu'on entreprend de détruire: par exemple, sur le mensonge ou la médisance; que ce même vice doit être le principal objet de notre attention pendant le jour et la matière de l'examen de conscience qu'on doit faire à cette fin.

Combien de fois et de quelle manière faut-il s'examiner là-dessus? — Il faut le faire pour le moins deux fois le jour: avant le repas du matin ou un peu après, et le soir avant que d'aller prendre son sommeil. Il suffit d'employer à cet examen particulier une partie du temps destiné à l'examen général de la conscience, insistant principalement sur le vice qu'on a résolu de combattre, remarquant en détail les fautes commises en ce genre, en demandant pardon à Dieu, et se disposant par de saintes résolutions à recommencer le combat.

De quelle autre industrie peut-on se servir pour s'assurer la victoire d'un vice? — Il ne faut pas se contenter de remarquer ses chutes, il faut se punir soi-même et s'imposer quelque pénitence pour chaque faute un peu considérable à laquelle on s'est laissé aller. Il y a des personnes qui se condamnent à baiser la terre, à châtier leur corps, à s'humilier en demandant pardon de leurs fautes à ceux qui s'en sont scandalisés ou qui en ont été offensés.

Quels sont les vices qu'il faut combattre les premiers? — Ceux qui paraissent aux yeux des hommes, comme l'immodestie, le luxe des habits, etc.; il est très-important de se corriger d'abord de ces défauts extérieurs, parce qu'ils édifient mal le prochain, et parce qu'on ne saurait composer l'intérieur qu'on ne travaille en même temps à la composition de l'extérieur. Il faut ensuite modérer l'usage de tout ce qui regarde le corps, du manger, du sommeil et de tous les autres besoins de la vie, prenant pour règle et pour maxime de ne point passer les bornes du nécessaire.

Quels sont les vices les plus difficiles à corriger? — Il y en a trois: l'intempérance dans le manger, la vanité et la paresse.

Comment corrige-t-on le premier de ces trois vices?— Premièrement en évitant toute sorte d'excès, et en retranchant peu à peu de la nourriture jusqu'à ce que l'on connaisse par expérience ce qui suffit pour

fournir à la nécessité ; secondement en maîtrisant son appétit de telle sorte qu'on ne consulte plus le goût, mais uniquement la raison dans le choix des viandes ; en troisième lieu il faut user d'une grande modération dans le boire, parce que l'intempérance en ce genre est très-nuisible.

Que faut-il faire pour corriger la vanité? — Fuir les louanges et les applaudissements ; chercher la simplicité et la modestie dans les habits et dans tout ce qui sert à parer le corps ; bannir de ses entretiens et de ses manières tout ce qui tient du compliment, tout ce qui sent l'affectation et la politesse trop recherchée.

En quoi et comment faut-il vaincre la paresse? — 1° En ce qui regarde le sommeil qu'il faut régler sur le besoin, n'y donnant que le temps nécessaire pour conserver et pour réparer ses forces ; 2° en surmontant une certaine lâcheté naturelle qui appesantit le corps et l'esprit, surtout après le repas. Les personnes sujettes à ce vice font tout avec nonchalance, elles ne peuvent rien souffrir, elles cherchent leurs aises partout. On combat cette lâcheté par la ferveur qui donne de l'activité et de la vigueur à l'âme, la met au-dessus de ses irrésolutions, et ne lui permet pas d'hésiter dans les occasions de se vaincre; par exemple, lorsqu'il est question de se lever le matin ou de s'acquitter des fonctions de sa charge ; 3° ce qui sert encore beaucoup à se défaire du vice dont nous parlons, c'est de se défendre de l'oisiveté et de n'être jamais sans quelque occupation ou de l'esprit ou du corps, excepté le temps qu'il faut nécessairement destiner au repos.

Quel est le troisième moyen que nous avons dit être nécessaire pour le parfait amendement de la vie ?— C'est d'attaquer les vices jusque dans leur source, et de les détruire jusqu'à la racine.

Quelles sont les racines de nos vices? — Il y en a deux principales et plus profondes que les autres. On peut appeler la première, violence ou passion; et la seconde, ruse ou duplicité, selon ce qui est écrit : *Mon Dieu*, *vous haïssez les hommes violents et artificieux* (*Ps*. V, 7). Otez ces deux malheureux principes, vous ôtez en même temps tous les vices qui ne sont tels que parce qu'ils sont opposés, ou à la modération, ou à la sincérité.

Comment pouvons-nous arracher de notre âme ces deux racines du mal? — Par la mortification on se rend maître de tous les mouvements de son cœur, et on remédie à la passion et à la violence. On bannit la duplicité de son âme en s'étudiant à la simplicité chrétienne, et en procédant, à l'égard de tout le monde, d'une manière pleine de candeur et de sincérité.

N'y a-t-il pas dans l'homme quelque autre principe qui le porte au mal?—Il y en a un, c'est la concupiscence qui se divise comme en trois branches: la convoitise des plaisirs, celle des richesses et celle de la gloire. On oppose à la première le jeûne, la pénitence, l'oraison, l'amour de Dieu ; à la seconde, la pauvreté évangélique, l'aumône, le renoncement intérieur à toutes les choses de la terre ; à la troisième, l'humilité qui cherche les ministères les plus bas et qui inspire le mépris des honneurs, des charges, des dignités et de tout ce qui flatte l'orgueil et la vanité des hommes.

Ne reconnaissez-vous point d'autre source de nos péchés? — On peut mettre de ce nombre les sept vices qu'on appelle capitaux : mais la cause la plus universelle de tout le mal que nous faisons, c'est l'amour-propre d'où naissent les inclinations déréglées qui se réduisent aux trois convoitises dont nous venons de parler, les passions que nous avons appris à combattre dans le chapitre de la mortification, et les mauvaises habitudes qui se forment par les actes réitérés que produisent les passions.

Quel soin faut-il apporter pour combattre l'amour-propre ?— Il faut lui retrancher tout ce qui le nourrit, tout ce qui le flatte, détourner de son esprit toutes les pensées qui peuvent produire quelque vaine complaisance en soi-même, ne parler jamais de soi, ni de sa naissance, ni des autres avantages qu'on rappelle avec plaisir dans son esprit, ou qui peuvent faire honneur aux yeux des hommes. On voit des gens servilement attentifs à conserver leur santé, qui n'osent rien entreprendre de peur de l'exposer, qui sont toujours à consulter sur leur maladies, et qui mettent toute leur confiance dans les remèdes : rien ne marque mieux l'amour-propre. Pour le détruire, il faut se désoccuper de soi-même, se réduire au nécessaire en tout ce qui regarde la conservation de la vie, s'employer de toutes ses forces au service de Dieu, se refuser les satisfactions naturelles qui se présentent, et chercher avec ardeur les occasions de souffrir.

Dans quel ordre faut-il travailler à l'amendement de sa vie? — Il faut d'abord s'appliquer à se bien connaître soi-même. Cette connaissance, absolument nécessaire pour travailler avec fruit à exterminer ses vices, s'acquiert par l'attention qu'on apporte à observer les mouvements de son cœur, et par les secours des lumières que Dieu ne manque point de donner à ceux qui les lui demandent dans l'oraison.

CHAPITRE VI.

De la vie illuminative.

Qu'est-ce que la vie illuminative? — C'est l'état où l'on passe lorsque après avoir renoncé à ses péchés, après avoir combattu ses vices, du moins les plus grossiers, on commence à s'adonner à la pratique des vertus et à y prendre goût.

Comment connaît-on lorsqu'il est temps d'entrer dans cette nouvelle vie ? — Quand on a dompté ses mauvaises inclinations et qu'on se trouve disposé à suivre les mouvements de la grâce, s'occupant volontiers aux exercices de piété, et profitant de plus en plus dans la connaissance et dans l'amour de la vertu, il est temps alors d'entrer dans la vie illuminative.

Quelles sont les occupations principales de la vie illuminative ? — Il y en a trois : embrasser avec ardeur certains moyens efficaces qui servent de fondement à l'édifice de la perfection ; s'établir dans des dispositions intérieures qui sont comme les mobiles de l'avancement spirituel ; travailler à acquérir les vertus et à les rendre solides.

Quels sont ces moyens efficaces qui contribuent le plus à fonder solidement l'édifice de la perfection ? — Un parfait recueillement et le soin de se vaincre soi-même en toute occasion.

Quelles qualités doit avoir le recueillement pour être parfait ? — 1° Il faut qu'il soit universel, c'est-à-dire qu'il doit occuper et réunir toutes les facultés de l'âme, si bien qu'elles aient toujours leur principale attention à Dieu, lors même qu'elles se prêtent aux occupations extérieures, à peu près comme le compas qui parcourt la circonférence du cercle sans quitter jamais le centre ; 2° il faut qu'il soit paisible, ce qui demande un soin constant de maintenir la tranquillité intérieure et de ne rien souffrir qui la trouble ; 3° il faut qu'il soit continuel et qu'on ne se donne jamais la liberté de l'interrompre sous quelque prétexte que ce soit.

Comment se perd le recueillement ? — Par l'épanchement du cœur dans les entretiens et les divertissements, par l'empressement naturel dans les occupations et par les fautes qu'on fait avec réflexion.

Quels sont les moyens qui contribuent au parfait recueillement ? — Particulièrement ces trois : garder le silence, se condamnant à ne parler que de choses utiles ou nécessaires ; aimer la solitude, ne conversant avec les hommes que pour des raisons qui regardent le service de Dieu, et jamais pour se satisfaire ; fuir les affaires inutiles, se bornant à son emploi sans se mêler de ce qui concerne les autres, à moins que la gloire de Dieu ne l'exige.

Que demande le soin de se vaincre, qui est le second moyen duquel dépend notre progrès ? — Il demande une grande exactitude et une attention continuelle à examiner sa vie et à ne laisser rien passer de tout ce qui n'est pas dans l'ordre.

Quelles sont les dispositions que nous avons appelées les mobiles de l'avancement spirituel ? — Il y en a trois principales : la pureté d'intention qu'on acquiert par l'habitude qu'on se fait d'agir simplement et avec sincérité, allant droit au bien et ne se proposant que Dieu pour motif de ses actions, sans aucun retour sur soi-même ; une parfaite résignation à la volonté divine, à laquelle on parvient par le soin qu'on prend de se conformer aux ordres de la Providence, et de recevoir tous les événements avec une sainte indifférence ; le détachement des créatures, qui demande une application particulière à veiller sur le cœur pour empêcher qu'il ne s'attache et qu'il ne s'amuse à rien de créé.

Quelles sont les vertus qu'il faut acquérir pour remplir le troisième devoir de la vie illuminative ? — Il faut travailler à la pratique de toutes les vertus et viser principalement à quelqu'une, par exemple, à la pauvreté d'esprit, à l'obéissance, à la chasteté, à la tempérance, employant les mêmes moyens que nous avons assignés pour l'extirpation des vices, et surtout l'examen particulier. Parmi les vertus, la douceur et l'humilité doivent tenir le premier rang, parce que le Fils de Dieu nous les a expressément recommandées : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur* (*Matth.*, XI, 29). Il faut y joindre la charité envers le prochain.

Comment s'acquiert l'humilité ? — Nous l'avons déjà dit en parlant du vice contraire ; c'est en fuyant les honneurs et les dignités pour chercher les emplois les plus vils et les plus méprisables, et surtout en s'étudiant à n'avoir que de bas sentiments de soi-même.

A quoi doivent particulièrement s'appliquer ceux qui travaillent à devenir doux ? — A ne donner dans aucun emportement, à n'avoir nulle aigreur contre les personnes qui les offensent, à recevoir avec une espèce de joie les affronts et les injures, à rendre le bien pour le mal, suivant l'exemple de Jésus-Christ qui a aimé la bénignité jusqu'à vouloir être appelé l'agneau de Dieu. Il est surtout important de ne faire paraître aucun ressentiment quand on nous fait des outrages, et de pardonner de bon cœur à ceux qui en sont les auteurs ; car c'est en cela que consiste la perfection de la douceur chrétienne. Pour ce qui regarde la charité envers le prochain, il faut toujours être prêt à le prévenir par de bons offices, à le consoler dans ses afflictions et à le secourir dans ses besoins.

Quelle est la disposition du cœur qui contribue davantage à l'acquisition des vertus ? — C'est l'attachement au devoir ou la fidélité qui consiste à suivre en tout les mouvements de la grâce, à craindre jusqu'à l'ombre du mal, à ne manquer à rien de tout ce qui est prescrit (ce qui renferme la parfaite observation des règles pour ceux qui vivent en communauté), et à ne point négliger le soin des petites choses d'où dépend ordinairement l'accomplissement des devoirs les plus importants. Cette fidélité se fait remarquer au soin qu'on a de retrancher toutes sortes d'inutilités, de surmonter le respect humain jusque dans les moindres occasions, et de pratiquer avec ferveur tout ce qui contribue à l'exacte régularité.

Puisque c'est à acquérir des vertus solides qu'on doit travailler, dites-nous en quoi consiste la solidité des vertus ? — Elle consiste dans la fermeté et la générosité qui les distingue des vertus apparentes et superficielles dont le caractère est d'être chancelantes.

Quand est-ce que les vertus prennent cette fermeté qui les rend solides ? — Lorsqu'elles passent sans se démentir par les différentes épreuves où elles sont mises.

Quelles sont ces épreuves ? — Il y en a trois : la première est l'aridité où tombe l'âme, lorsque la grâce sensible venant à se retirer, elle se trouve sans goût et sans consolation ; si elle demeure fidèle dans cet état de privation où les sens et la nature ne trouvent aucune

satisfaction, elle devient plus généreuse ; ses vertus se fortifient et jettent de profondes racines. La seconde épreuve vient de la part des distractions, lorsque par zèle ou par obéissance on est obligé de sortir de sa retraite pour vaquer aux occupations extérieures : les efforts que fait alors l'âme pour se maintenir dans la ferveur et pour ne rien perdre de ses forces par l'épanchement au-dehors, prouvent que ses vertus sont solidement établies, ou qu'elle travaille fortement à les établir. La troisième épreuve est celle des contrariétés auxquelles les personnes vertueuses sont exposées. La plupart des hommes, remplis de l'esprit du monde, sont portés à mépriser la dévotion et à faire la guerre à ceux qui la pratiquent : les vraies vertus se fortifient au milieu de ces contradictions qui devraient naturellement les abattre. On peut joindre à cette épreuve celle qui vient des peines intérieures qu'on souffre dans la voie extraordinaire de la vie purgative. Comme ces peines viennent immédiatement de Dieu qui s'en sert pour achever de purifier les âmes, il n'est pas au pouvoir de l'homme de les adoucir : il n'a qu'à les supporter avec patience et avec humilité, dans l'espérance qu'elles le conduiront à l'union divine et à la perfection de la charité.

A quels exercices de piété doivent particulièrement s'appliquer ceux qui sont dans la vie illuminative? — A ces quatre que nous recommande l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ; savoir : au culte des saints, au souvenir de notre Sauveur et surtout de sa passion, à la garde du cœur et à l'avancement dans la pratique des vertus.

A quoi engage le premier de ces exercices de piété? —1° A honorer la sainte Vierge d'un culte particulier, à l'invoquer dans nos besoins comme notre mère et notre avocate, à nous consacrer à son service, lui renouvelant cette oblation de nous-mêmes au moins une fois le mois ou aux principales fêtes que l'Eglise célèbre en son honneur, à dire le chapelet, en joignant à chaque dizaine la méditation de quelqu'une de ses vertus; 2° ce même exercice comprend aussi la dévotion aux autres saints; il faut les invoquer durant le cours de l'année à mesure qu'on célèbre leur fête, et les prier qu'ils nous assistent à l'heure de la mort : il est bon d'être instruit des principales actions de leur vie, et d'avoir une confiance particulière à S. Joseph et au saint dont on a reçu le nom au baptême; 3° il faut joindre au culte des saints celui des anges dont on doit implorer l'assistance dans les nécessités de la vie. Il y a des personnes qui ont coutume de les invoquer trois fois le jour, après la prière qui se fait au son de la cloche pour honorer la sainte Vierge, le matin, à midi et le soir.

En quoi consiste le second exercice qui regarde Jésus-Christ? — Il consiste à entretenir en soi un souvenir presque continuel de notre Sauveur et des mystères différents de sa vie, à le visiter souvent dans le sacrement de nos autels, et à le recevoir par la communion avec toute la ferveur dont on est capable. Il faut se rendre familière la pensée de ses souffrances, se représenter les différents états où il s'est trouvé durant sa passion, et s'entretenir avec lui, priant dans le jardin des Oliviers, exposé aux dérisions et aux outrages chez les pontifes et dans le palais d'Hérode, flagellé dans le prétoire de Pilate, couronné d'épines et cloué sur la croix. C'est ainsi que Jésus-Christ devient à l'âme fidèle ce que le Bien-Aimé était pour l'Epouse, comme *un bouquet de myrrhe qu'elle porte toujours sur son sein* (*Cant.*, I, 12).

Comment faut-il s'y prendre pour veiller avec succès à la garde de son cœur? — Cette vigilance demande trois choses : 1° tenir ses sens recueillis et fermés à tous les objets qui peuvent altérer tant soit peu la pureté de l'âme; 2° se rendre attentif au premier abord de ce qui a l'apparence du mal, en étouffant promptement jusqu'aux plus légères impressions; 3° si le moindre déréglement venait à se glisser dans le cœur, mettre tout en œuvre pour en arrêter d'abord le progrès.

Que dites-vous du quatrième exercice, et quelles pratiques assignez-vous à ceux qui ont un véritable désir de profiter dans la vertu? — Il y en a deux très-importantes : la première est de faire tous les ans une retraite de huit ou dix jours, pendant lesquels on s'occupe à méditer sur les grandes vérités de la religion, sur les quatre dernières fins de l'homme, sur la vie de Jésus-Christ : on rentre en soi-même; on examine à fond sa conscience, et on fait une confession générale; on s'affermit dans ses bonnes résolutions, et on prend de justes mesures pour exterminer ses vices et pour acquérir les vertus. La seconde pratique est le renouvellement de l'intérieur, qu'on doit faire au moins deux fois l'année pour établir les forces de l'âme et lui donner une plus grande ferveur. Il y a des personnes qui destinent à ce renouvellement le premier dimanche de chaque mois, et qui pendant tout ce jour-là s'occupent à rechercher leurs défauts, à en découvrir les sources, à s'interroger sur la manière dont elles font leurs exercices de piété, et à former là-dessus de saintes résolutions.

A quelles marques connaît-on qu'on avance dans la vertu? — Quand on a du goût pour l'oraison; quand on sent ses désirs se ralentir et qu'on devient indifférent à toutes sortes d'événements, d'emplois et de ministères; quand on commence à aimer les mépris et les injures, et à les regarder du même œil que les gens du monde regardent les honneurs et les prospérités mondaines.

A quoi faut-il encore s'exercer pour se disposer à l'union divine? — 1° A mourir intérieurement à soi-même par une entière abnégation, jusqu'à renoncer aux plaisirs les plus délicats et les plus innocents, tels que sont le goût des vertus et la facilité à les pratiquer, dont Dieu prive quelquefois les âmes pour un temps, afin qu'elles se détachent de tout ce qui est sensible, et qu'elles s'abandonnent sans réserve aux desseins de sa Providence; 2° à chercher purement Dieu,

s'accoutumant à n'envisager que lui en toutes choses; 3° à purifier et à augmenter de plus en plus dans son cœur les flammes de la charité, prenant occasion de tout pour croître en l'amour de Dieu, si bien qu'on n'aime plus que lui, et toutes choses en lui seul et pour lui seul, sans se laisser attirer par aucun autre motif moins parfait. C'est par ces saints exercices que l'âme, achevant de se purifier, se dispose à l'union divine.

CHAPITRE VII.

De la vie unitive.

Qu'est-ce que la vie unitive? — C'est un état où l'âme, entièrement purifiée par les épreuves et par la pratique des vertus, est dans une union parfaite et dans une intime communication avec Dieu.

Quand est-ce que l'âme entre dans cet état? — Lorsque l'opération de la grâce l'a conduite à ce point qu'elle ne s'occupe que de Dieu, et qu'elle ne trouve aucun obstacle à ce commerce divin.

Qu'est-ce qui forme et qui entretient cette union divine? — C'est un abandon que l'âme fait continuellement d'elle-même entre les mains de Dieu, déposant en lui tous ses soins et toutes ses inquiétudes par une confiance sans réserve; c'est une grande familiarité avec Jésus-Christ; c'est un très-ardent amour dont le cœur est embrasé et dont les flammes se conservent toujours vives.

Quel est l'effet de cet abandon? — C'est un parfait repos dont l'âme jouit en trois manières : premièrement, au-dedans d'elle-même par un profond recueillement au milieu duquel elle goûte la présence de Dieu et se donne à lui sans cesse; secondement, dans le cœur de Jésus-Christ, où elle fait sa demeure ordinaire; troisièmement, dans le sein de la Providence, où elle repose doucement sans que nul accident soit capable de troubler sa tranquillité.

En quoi consiste la familiarité de l'âme avec Jésus-Christ? — A l'avoir toujours présent et à goûter la douceur de sa présence; à lier avec lui des entretiens doux et charmants, qui sont aussi aisés que l'est la respiration; à former avec lui une société si étroite, qu'on puisse dire avec vérité qu'on n'a d'autres intérêts que ceux de Jésus-Christ, qu'on n'agit et qu'on ne vit que par lui, comme si l'on ne faisait avec lui qu'une même chose.

L'âme qui est parvenue à l'union divine n'a-t-elle de communication particulière qu'avec Jésus-Christ? — Il paraît que l'Evangile nous donne à entendre que les trois personnes divines entrent dans ce commerce sacré : *Nous le visiterons et nous établirons notre demeure en lui* (*Jean*, XIV, 23).

Quel effet produit cette faveur insigne? — C'est la transformation de l'âme en Dieu et en Jésus-Christ, selon ce qui a été dit : *Contemplant la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, nous avançant de clarté en clarté par l'illumination de l'Esprit du Seigneur* (II *Cor.*, III, 18). C'est-à-dire que l'âme dans cette opération de la grâce devient d'une manière particulière l'image de Dieu et de Jésus-Christ par les fortes impressions qu'elle reçoit de leur grandeur et de leurs perfections, qui la pénètrent comme la lumière pénètre le cristal, ou comme le feu s'attache au bois et se le rend semblable, après en avoir consumé toute l'humidité.

Quel changement résulte de cette transformation? — Il en sort des hommes nouveaux qu'on dirait être ressuscités : ce sont tout autres désirs, tout autres inclinations; les puissances de l'âme sont comme réparées et perfectionnées par les dons de Dieu qui inondent la partie inférieure de l'esprit aussi bien que la partie supérieure; il n'est pas jusqu'au corps qui ne se ressente du changement, et la vie dès lors est toute céleste. L'imagination est remplie d'idées surnaturelles : il n'y a dans l'appétit que saints transports, que lumières célestes dans l'entendement, qu'objets divins dans la mémoire, et la volonté est remplie d'un brasier toujours ardent qui donne de l'agilité au corps, afin qu'il puisse suivre l'esprit. Tel est l'état d'un homme transformé; sa foi est sublime, son espérance vive, sa charité ardente; toutes ses vertus morales sont alors comme divines, et il n'y a rien en lui qui tienne de la terre.

Quels effets produit cet ardent amour que vous avez dit être la troisième chose qui contribue à l'union divine? — Voici les trois principaux : le premier est une affection permanente et habituelle de l'âme envers Jésus-Christ qu'elle regarde comme son époux, avec une facilité merveilleuse à s'élever à Dieu par la vue des créatures, dont les plus viles lui donnent occasion de croître de plus en plus en son amour; le second est un désir ardent et un soin continuel de procurer la gloire de Dieu; le troisième est un doux acquiescement au bon plaisir de Dieu dans tout ce qu'il permet ou qu'il ordonne, ce qui peut s'appeler un avant-goût du repos éternel des saints.

Quels sont les grands biens dont jouit l'âme dans l'état d'union avec Dieu? — Les trois plus remarquables sont : la paix, la liberté d'esprit et une lumière sûre qui l'accompagne toujours et qui lui sert comme de flambeau pour se conduire.

En quoi consiste cette paix? — Elle consiste en premier lieu dans une douceur infuse, qui est comme un goût céleste que donne le Saint-Esprit et que S. Paul souhaite aux fidèles : *Que la paix de Jésus-Christ règne dans vos cœurs et les fasse tressaillir de joie* (*Col.*, III, 15). Ce n'est point aux sens que cette paix est donnée, mais à l'esprit qu'elle conserve dans une assiette tranquille et dans un repos inaltérable. Cette paix est en second lieu un calme constant et assuré, qui rend imperturbable au milieu de toutes sortes d'accidents. Rien ne peut alors faire perdre la soumission aux ordres de Dieu, la douceur et la tranquillité intérieures; rien ne peut ébranler, ni inquiéter, ni agiter le moins du monde. En troisième lieu, le propre de cette paix est qu'elle rend l'esprit présent et si maître de lui-même que

rien ne lui cause du trouble ni le moindre empressement, et que, dans la multitude des occupations, il se possède aussi bien que s'il n'avait rien à faire.

En quoi consiste la liberté? — Elle consiste, 1° en ce que l'âme ayant tari la source de ses désirs, de ses inquiétudes et de tous ses mouvements déréglés, en se conformant en tout à la volonté divine, elle peut dire qu'elle fait tout ce qu'elle veut, n'y ayant rien en elle qui s'oppose à la volonté de Dieu qu'elle a mise à la place de la sienne; 2° en ce qu'elle n'est gênée par aucune considération humaine, qu'elle dit sa pensée avec une sainte hardiesse, sans que la crainte d'aucun mal temporel ni de la mort même soit capable de l'intimider; 3° en ce qu'étant affranchie de ses vices et de ses passions, elle ne trouve en soi aucun obstacle au bien qu'elle veut faire.

A quoi sert aux âmes unies à Dieu la lumière qui les accompagne partout? — Elle les rend sages de cette véritable sagesse qui apprend à goûter Dieu et tout ce qui a rapport à Dieu, leur découvrant, dans l'ordre de la grâce et dans celui de la nature, bien des vérités sublimes qui sont cachées aux autres hommes. Elle leur donne, pour leur propre conduite, l'intelligence et le discernement qui ne leur manquent jamais au besoin, et qui les rassurent sur ce qu'elles doivent faire dans des circonstances difficiles où la prudence serait fort embarrassée. Ce sont quelquefois des personnes simples et grossières; cependant leur conduite est irrépréhensible: il est bien rare qu'elles se trompent et qu'on leur voie prendre le faux pour le vrai. D'où vient cela? si ce n'est de l'Esprit de Dieu qui les éclaire et qui les gouverne. Enfin, cette divine lumière les met en état de conseiller les autres; et rien n'est plus sage que les avis qu'elles donnent à ceux qui les consultent. Tous ces avantages sont les effets de ces quatre dons du Saint-Esprit qu'on appelle sagesse, intelligence, science et conseil.

Quels sont les désirs de l'âme dans cet état d'union? — Ses désirs (si elle en a quelqu'un dans un état si paisible) sont de prier, de souffrir et de gagner les âmes à Dieu.

Comment se conduit-elle à l'égard de la prière? — Elle regarde le temps de la prière comme celui de son repos; elle y tend comme à son centre au milieu de ses autres occupations; elle soupire sans cesse après l'oraison qui est devenue son élément: c'est pourquoi elle ne mesure plus le temps qu'elle y donne. Elle s'adresse à Dieu avec une ferveur extraordinaire, surtout, comme il lui arrive souvent, quand elle prie pour les besoins de l'Eglise, pour attirer les bénédictions du ciel sur ses emplois et pour obtenir la rémission de ses péchés.

Quelle est sa disposition à l'égard des souffrances? — C'est une soif ardente qui vient de l'amour qu'elle a pour Dieu, et qui lui fait regarder les souffrances comme des faveurs; elle les embrasse avec joie; elle les dévore sans pouvoir s'en rassasier. Elle fait ses délices d'être exposée aux affronts, aux injures et aux contradictions de la part des hommes, par l'amour qu'elle porte à son Sauveur, et par le désir de lui ressembler. Elle endure volontiers les rigueurs des saisons et les incommodités de la vie, le chaud et le froid, la faim, la soif, les maladies. Elle n'a pas moins d'ardeur pour les croix intérieures, telles que sont les dégoûts de la vie, le désir de posséder Dieu, et les autres peines cachées et surnaturelles qui l'exercent et qui la tourmentent.

En quoi consiste le troisième désir, qui est celui de gagner les âmes? — En ce qu'une personne qui est parvenue à l'état dont nous parlons s'affectionne de tout son cœur à la gloire de Dieu, et tâche de la procurer surtout par trois sortes de moyens: premièrement, par la conversation, se servant des occasions qui se présentent pour inspirer aux pécheurs l'horreur du vice, pour exciter dans les gens de bien le désir de la perfection, et pour les embraser de l'amour de Dieu; secondement, par la direction, persuadant aux jeunes âmes qui lui sont confiées de se conduire par amour plutôt que par crainte, en leur faisant agréer par là la pratique de l'abnégation et de tout ce qu'il y a de plus dur à la nature; troisièmement, par la prédication, lorsque son état l'y appelle. C'est dans ce ministère que les personnes dont nous parlons font paraître beaucoup de piété dans leurs sentiments et dans leurs expressions, très-propres à toucher les cœurs; beaucoup de simplicité dans le mépris qu'elles font des ornements recherchés de l'éloquence, de la délicatesse des pensées, et de la subtilité des raisonnements, qui ne servent qu'à remplir les esprits d'une admiration stérile; et enfin beaucoup de zèle par la liberté apostolique avec laquelle elles se déchaînent contre le vice et exhortent à la vertu, paraissant toutes pénétrées des vérités qu'elles prêchent.

Quelle est la nourriture de l'âme dans cet état et durant tout le chemin de la perfection? — C'est la divine eucharistie qui conduit ce grand œuvre par les grâces dont elle est la source, et par la force singulière qu'elle communique à l'esprit. Tous ceux qui aspirent à la perfection doivent regarder ce sacrement comme le principal moyen pour réussir dans leur entreprise, et il faut qu'ils le reçoivent souvent, conformément à leurs dispositions; au commencement, deux fois par semaine, ensuite jusqu'à trois fois, et enfin tous les jours lorsqu'ils sont arrivés à l'état dont nous parlons. Les dispositions qu'ils doivent apporter à la réception de l'eucharistie sont le respect fondé sur la grandeur de Dieu qu'ils reçoivent et sur leur néant; la contrition, pour se purifier de leurs moindres taches, et l'amour pour s'unir et pour s'incorporer avec Jésus-Christ.

Quel est le principe et le sujet des opérations divines dans les âmes qui sont arrivées à cet état? — Le principe n'est autre que le Saint-Esprit qui agit en elles en leur imprimant ses mouvements, et en substituant ses dons en la place des inclinations naturelles qui ont été entièrement mortifiées et comme

anéanties par les opérations de la grâce. Le sujet, ce sont les puissances intérieures qui sont comme hors d'elles-mêmes et sous la puissance de l'Esprit divin qui les vivifie et qui les meut, non comme des instruments inanimés, mais vivants et raisonnables qui se laissent volontairement conduire selon ce que dit l'Apôtre : *Tous ceux que l'Esprit de Dieu fait agir, ceux-là sont enfants de Dieu* (*Rom.*, VIII, 14).

A quoi aboutit enfin cet heureux état que vous venez de décrire ? — A une union avec Dieu habituelle et très-étroite, accompagnée de tant de faveurs et d'une si grande familiarité, que plusieurs grands saints n'ont pas fait difficulté de l'appeler *les noces spirituelles.* C'est au milieu de ces communications intimes et de ces embrassements délicieux qui participent de la vie céleste, que l'âme peut dire avec vérité qu'elle est en Dieu et que Dieu est en elle par le don réciproque d'eux-mêmes qu'ils se font l'un à l'autre. Ceux qui voudront savoir les particularités de cet état n'ont qu'à consulter saint Bernard qui en a traité fort au long dans ses sermons sur les Cantiques; Blosius, dans le dernier chapitre de son Institution spirituelle, et sainte Thérèse, dans la septième demeure du Château de l'âme.

CHAPITRE VIII.

Des tentations et des illusions.

Qu'est-ce que la tentation ? — C'est une forte impression qui se fait sur l'âme, et qui la pousse au mal avec quelque espèce de violence.

Qu'est-ce que l'illusion ? — C'est une fausse persuasion qui séduit l'âme et qui la porte au mal sous le prétexte du bien.

Combien y a-t-il de sortes de tentations ? — On peut les diviser en plusieurs manières. Par rapport au sujet sur lequel elles agissent, il y en a de deux sortes, celles qui abattent le cœur, et celles qui l'élèvent trop. Aux premières se réduisent les troubles de l'esprit, les ténèbres intérieures, les doutes en matière de foi, et tout ce qui porte aux plaisirs des sens. Les secondes comprennent tout ce qui excite l'ambition et le désir des honneurs ou des richesses. Par rapport à leur objet, les tentations prennent le nom des principaux vices auxquels elles nous sollicitent : de sensualité, lorsqu'elles portent aux plaisirs des sens, à l'intempérance, à l'impureté; de vanité, lorsqu'elles irritent la convoitise de la gloire et des grandeurs de la terre ; et d'aversion pour le prochain, lorsqu'elles excitent des dépits, des jalousies, des aigreurs, des haines et des mouvements de colère. On peut encore distinguer les tentations par rapport aux vertus qu'elles attaquent , en celles qui sont contre la foi, et qui mènent à l'infidélité; contre l'espérance, et qui jettent dans le désespoir ou dans le découragement; contre la charité, et qui provoquent à la haine et aux autres vices qui tiennent de l'aversion pour le prochain.

Quels sont les remèdes contre les tentations ? — Jésus-Christ a dit : *Veillez et priez, afin de n'être point engagés dans la tentation* (*Matth.*, XXVI, 41). Mais en particulier aux tentations de désespoir et à celles qui sont contre la foi il faut opposer l'oraison et le goût des choses spirituelles, les pratiques de dévotion. Par ces saints exercices on apprend beaucoup à connaître Dieu; on comprend combien il est aimable : ce qui contribue à nous affermir dans la foi et à ranimer notre espérance. Ceux qui sont tentés de présomption et de vaine confiance doivent s'étudier à n'avoir que de bas sentiments d'eux-mêmes, et pour cela il faut qu'ils tâchent de ne jamais perdre de vue leur néant et leurs péchés. On combat l'intempérance dans le manger par l'abstinence, et on surmonte la gourmandise en lui retranchant ce qui l'excite, jusqu'à ce qu'on soit maître de soi-même au sujet de la quantité et de la qualité de la nourriture qu'on doit s'accorder. Contre les tentations d'impureté il n'est point d'autre remède qu'une vie austère et la fuite des occasions. Pour ce qui porte à l'aversion du prochain, ce n'est pas en fuyant qu'il faut le combattre, mais en allant au-devant des personnes qui nous déplaisent, en les prévenant et en leur parlant avec beaucoup de douceur et avec humilité.

N'y a-t-il point de tentation contre la charité qui regarde Dieu ? — Le démon attaque quelquefois par cet endroit les âmes les plus parfaites, en faisant sur elles de fortes impressions qui leur donnent de l'horreur pour Dieu. Mais, outre ces tentations horribles qu'il faut mettre au nombre des épreuves extraordinaires, il y a en ce genre trois sortes de tentations qui sont fort communes. La première, à laquelle les gens du monde sont fort sujets, est l'éloignement de Dieu et de tout ce qui mène à Dieu; la seconde, qui n'est que trop ordinaire à ceux qui pratiquent la vertu, est le dégoût et l'indifférence pour la perfection qu'ils ont embrassée, la troisième est la paresse et la lâcheté qui affaiblissent la ferveur, et qui peuvent être regardées comme une très-forte épreuve, eu égard à la peine qu'elles causent et au danger auquel elles exposent. C'est le grand obstacle à l'avancement des personnes religieuses et de toutes celles qui pratiquent la dévotion.

Quel remède y a-t-il contre cette dernière tentation ? — C'est de se maintenir dans trois sortes de dispositions qui sont , la vigilance à découvrir ces obstacles à la ferveur dès qu'ils se présentent, la générosité à les combattre, et la constance à veiller toujours à ne point se rebuter à cause des difficultés. Mais pour veiller avec plus de succès, il est à propos d'appliquer la vigilance à trois choses particulières : à l'oraison, pour la faire avec exactitude et avec fidélité; au recueillement, pour n'en sortir jamais, et au soin de se vaincre soi-même, pour la continuer jusqu'à la fin.

Combien y a-t-il de sortes d'illusions dangereuses aux personnes spirituelles ? — Il y en a trois qui se rapportent à trois sortes de personnes : à celles qui commencent à s'adonner au bien, à celles qui ont déjà fait

quelques progrès dans la vertu, et à celles qui ont déjà fort avancé et qui sont sur le point d'entrer dans l'union avec Dieu.

Quelle est l'illusion à laquelle sont sujets ceux qui commencent? C'est de suivre les mouvements d'une ferveur aveugle et indiscrète qui les porte à des excès en fait d'oraison et de pénitence, par lesquels leur santé est considérablement affaiblie; d'où il arrive qu'étant obligés de relâcher de leurs exercices, et ne sachant pas garder un milieu, ils donnent dans l'extrémité opposée, qui est de se laisser aller à la sensualité et de prendre trop de soin de leur corps.

Quel est le moyen de se garantir de cette illusion? — C'est que ceux qui s'adonnent à pratiquer la vertu se défient de leur prudence, et qu'ils soumettent leurs lumières à celles d'un sage directeur, afin que Dieu bénissant leur obéissance, ils soient conduits par une voie sûre, également éloignée de la sévérité outrée et de la trop grande indulgence.

Quelle est la seconde illusion? — C'est celle où tombent les personnes qui ont déjà fait quelques progrès dans l'amendement de leur vie : tournant tout d'un coup leurs pensées vers le terme de la perfection, et considérant les douceurs dont jouissent les âmes parfaites dans l'état d'union avec Dieu, elles s'entretiennent dans ces douceurs avec elles-mêmes, elles les goûtent, elles s'y attachent, et font des efforts pour s'élever à cet état qui les charme; ensuite prenant leurs désirs pour des effets, et leur goût pour une véritable jouissance, elles s'imaginent être dans ce haut degré de perfection où il n'appartient qu'à Dieu d'élever les âmes après qu'elles se sont longtemps exercées à combattre leurs vices, à mortifier leurs passions et à pratiquer les vertus solides. Les personnes ainsi abusées ne manquent pas de raisons spécieuses pour se confirmer dans leur illusion. On leur entend souvent dire qu'il n'est rien de tel que d'aller droit à Jésus-Christ par la contemplation de ses mystères; que le grand secret de la perfection est de se porter à Dieu d'une simple vue; et comme les fausses douceurs que leur imagination leur procure dans cette élévation affectée suffisent en effet pour apaiser et pour endormir leurs passions pendant quelque temps, elles se persuadent que tout est fait, qu'elles ne doivent plus s'appliquer à mortifier leurs sens, et que les pratiques de la pénitence et de l'humilité ne leur sont plus nécessaires. On en voit qui vivent plusieurs années dans ce calme trompeur, et qui, aux approches de la tentation, au lieu de se préparer à combattre, se contentent de jeter un regard sur Jésus-Christ, disant que cela leur suffit, et que dans ce simple regard elles trouvent tout. Au reste, il est aisé de se tromper sur le chapitre de ces personnes, et de les croire fort spirituelles, parce que souvent elles ont de l'esprit et de la facilité à s'exprimer d'une manière noble et naturelle. D'ailleurs le goût qu'elles ont pour les opérations intérieures de la grâce, quoique seulement spéculatif, fait qu'elles en parlent comme si elles en avaient l'expérience. Il n'est pas fort extraordinaire de trouver dans le monde des gens qui, menant une vie douce, agréable aux sens, conforme aux inclinations de la nature, et par conséquent fort contraire aux exemples des saints dont la vie a été austère, ne laissent pas de passer pour des personnes dévotes, et d'imposer au public après s'être trompées elles-mêmes à la faveur de certaines pratiques sublimes dans lesquelles elles font consister toute la science de la perfection.

Qu'arrive-t-il à ces personnes? — Lorsqu'elles sont avancées en âge ou qu'elles sont mises à quelque épreuve, elles paraissent ce qu'elles sont, c'est-à-dire vides de grâce et dépourvues de vertu, et cela faute d'avoir passé par les voies ordinaires et indispensables où l'on s'adonne à combattre la nature et à détruire l'amour-propre pour fonder solidement l'édifice de la perfection.

Quel est donc le remède à une illusion si dangereuse? — C'est la pratique exacte et constante de tout ce que nous avons dit au chapitre de la vie purgative.

Vous avez blâmé les personnes qui sont dans cette seconde illusion de ce qu'elles vont d'abord à Jésus-Christ : est-ce qu'elles ne doivent pas aller à ce Dieu-Homme, même ceux qui commencent? — Il est contre l'ordre que ceux qui ne font que de se donner à Dieu, sujets à des vices qui ne sont pas encore bien détruits, veuillent d'abord s'introduire dans la familiarité de Jésus-Christ, et comme l'épouse, prétendre *au baiser de sa bouche* avant que de s'être humiliés à ses pieds, à l'exemple de Madeleine. Quoiqu'il soit le créateur des âmes, et qu'usant de son pouvoir il les attire quand il lui plaît par douceur et avec amour, on ne doit pas pour cela se croire dispensé des exercices d'une vie pénitente. Il est très-utile de penser à Notre-Seigneur, et de rappeler souvent le souvenir de son enfance et de sa passion; mais quand la tentation presse, il faut quelque chose de plus, résister généreusement et avoir recours, selon le besoin, à la mortification, à la retraite et à la fuite des occasions. Ceux qui, pour arrêter la révolte des passions, et pour remédier au désordre qu'elles causent, se contentent d'élever leur esprit à des idées sublimes, ressemblent à des personnes qui amuseraient un malade pour l'empêcher de sentir son mal, au lieu de travailler à le guérir.

Quelle est la troisième illusion? — C'est celle qui séduit les personnes déjà avancées dans les voies de Dieu. Il y en a qui s'attachent avec excès aux goûts sensibles et aux douceurs de la vie spirituelle. Le démon qui se sert de tout pour nous perdre, leur suggère des sentiments de vaine confiance qui leur font perdre la crainte des enfants de Dieu. Enivrées d'elles-mêmes, elles s'imaginent qu'elles ne voient, qu'elles ne goûtent que Dieu en toutes choses, et que tout leur est bon parce qu'elles sont indifférentes à tout. Dès lors plus de discrétion, plus de

retenue, plus d'égard aux bienséances du sexe, de l'état, de la condition. Elles prennent pour joie spirituelle et pour attrait de grâce une douceur trompeuse qui se glisse dans les sens, et n'envisageant les choses qu'avec des yeux charnels, elles tombent dans des familiarités grossières et dans des désordres honteux où le malin esprit les précipite. Ainsi a-t-on vu les adamistes, les faux gnostiques et les illuminés du siècle passé donner dans toutes sortes d'ordures, et demeurer obstinés dans leurs déréglements, disant qu'ils étaient au-dessus des lois, que leur âme était revenue à la première pureté où elle avait été créée, et que tout leur était permis, parce qu'ils suivaient en tout les mouvements de l'esprit de Dieu. Ce n'est pas seulement l'erreur qui a jeté plusieurs hérétiques dans ces abominations; des personnes d'oraison s'y sont malheureusement abandonnées pour avoir suivi aveuglément une simplicité qui n'était rien moins que vertu, parce qu'elle n'était pas accompagnée de prudence. Plusieurs ont été trahis par un orgueil secret qu'ils n'avaient pas eu soin de combattre; ils se sont laissé entraîner par une joie sensible qui les flattait, et confondant les inclinations des sens avec celles de l'esprit, ils se sont rendus abominables par la corruption de leurs mœurs. Si nous remontons à la source, nous trouverons que le mal vient de ce que manquant d'expérience ou de discrétion, on s'attache trop aux consolations sensibles, et qu'on se remplit de soi-même jusqu'à se croire parfait et à se mettre au-dessus des lois communes. Quand on a franchi ces bornes, il n'y a plus rien qui arrête, et l'on est bientôt le jouet des artifices et des tromperies du démon. Les véritables mystiques prennent conseil de la prudence évangélique qui leur apprend à se défier de tout ce qui flatte les sens, à se conduire par l'esprit, à se contenter des voies communes, et à ne jamais abandonner les pratiques de la vertu. Ils sont persuadés qu'il n'est point de voie sûre que celle qui est conforme à la doctrine de l'Eglise et au sentiment des docteurs; et s'ils usent quelquefois de certaines expressions qui paraissent trop fortes, par exemple, lorsqu'ils disent qu'il faut s'abandonner à Dieu et tout perdre pour l'amour de lui, on doit donner à ces expressions les modifications qu'ils ont prétendu qu'on y donnât, leur dessein n'ayant jamais été de porter les vertus chrétiennes au delà des bornes que la foi prescrit. Cet esprit de soumission est le grand moyen de se garantir des illusions auxquelles sont sujets tous ceux qui défèrent trop à leurs propres sentiments, et qui ne consultent pas assez les vérités établies. Si la foi ne rend témoignage à l'expérience, on est toujours en danger de s'égarer. D'ailleurs, l'humilité, sans laquelle il n'est rien de solide en matière de perfection, consiste à se soumettre aux lumières de ceux que Dieu a établis pour conduire les autres; et la simplicité qui bannit les réflexions inutiles et les recherches inquiètes n'est point ennemie de la prudence qui ordonne qu'on marche avec précaution dans les voies de Dieu, et qu'on ne hasarde rien sur les lumières particulières. Il est aisé de remarquer cet accord admirable dans la conduite de tous les véritables humbles. Généreux envers Dieu, et ne sachant ce que c'est que tant délibérer quand il s'agit de s'exposer et de tout sacrifier pour son service, ils sont néanmoins très-réservés et toujours sur leurs gardes pour se conduire par principe plutôt que par instinct, et pour discerner les esprits, afin de ne suivre que celui de Dieu. La lumière de la foi, les décisions de l'Eglise, la direction de l'obéissance, sont les points fixes auxquels ils s'attachent et sur lesquels ils s'appuient pour être inébranlables.

N'y a-t-il point d'autre illusion à craindre pour les personnes spirituelles? — Il y en a encore une, et c'est celle des personnes qui, après avoir pratiqué la vertu pendant longtemps, s'imaginent être arrivées à l'état d'uniformité et de parfaite indifférence, où l'on est disposé à tout parce qu'on est fixé en Dieu et qu'on voit toutes choses en lui. Sur ce faux principe, elles se dispensent de l'oraison, des exercices de piété et des pratiques gênantes d'une vie régulière, comme n'étant plus nécessaires à des personnes à qui tout est indifférent, et qui sont sans inclination et sans répugnance.

Quel est le remède à cette illusion? — C'est de se bien persuader que, quelque élevé qu'on soit, quelque goût qu'on ait de Dieu, quelque progrès qu'on ait fait dans la sainte indifférence, il n'est jamais permis de manquer d'humilité, et que c'est en manquer dans un point essentiel que de ne point s'acquitter des devoirs et des obligations communes, et de n'être pas exact jusque dans les moindres choses. Une des marques qui distinguent la véritable vertu de la fausse est de ne rien négliger, surtout de ce qui est prescrit, et de ne point se tirer, par un esprit de singularité, du train de vie commun dans l'état où l'on se trouve.

Que faut-il donc penser de ceux qui se dispensent des règles communes et même de l'obéissance qu'ils ont vouée, sous prétexte de ne point gêner la liberté de l'esprit de Dieu, et de faire le bien auquel ils se sentent portés? — Quoique Dieu ait quelquefois conduit les saints par des voies fort extraordinaires, on n'en trouvera aucun qui ait cru pouvoir suivre ses mouvements particuliers au préjudice de l'obéissance qu'il avait vouée, et ceux qui pouvaient disposer d'eux-mêmes n'ont jamais manqué d'emprunter les lumières d'autrui pour se conduire, et de soumettre leurs vues et leurs inspirations les plus fortes au jugement de ceux qu'ils avaient choisis pour leurs guides. Je ne sache point d'erreur plus dangereuse pour les personnes qui vivent en communauté que de ne pas faire consister leur plus grande perfection à se conformer à l'ordre établi, et de se persuader que, pour obéir à l'esprit de Dieu, elles peuvent, par exemple, quitter la prière ou le travail que la règle leur prescrit. Il est vrai qu'on doit avoir grand égard aux lumières et aux

mouvements intérieurs qui viennent de Dieu; mais aussi il ne faut pas oublier que Dieu veut qu'on se soumette aux lois communes et aux ordres des supérieurs, lors même qu'ils paraissent contraires à ce qu'il inspire aux âmes. Cette conduite est sûre, et on gagne doublement à la suivre, parce qu'outre le mérite qu'on acquiert en s'acquittant de ses obligations, on est toujours plus disposé à recevoir de nouvelles faveurs du Saint-Esprit qui se plaît à se reposer sur les âmes humbles et obéissantes; et il arrive que l'attrait intérieur de la grâce, bien loin de se perdre ou de s'affaiblir pour être contrarié par la loi extérieure, en devient au contraire plus excellent et plus parfait.

Seconde partie.

DE PLUSIEURS POINTS IMPORTANTS POUR LA PERFECTION DE L'AME.

CHAPITRE PREMIER.

Des maladies de l'âme.

Quelles sont les principales maladies de l'âme? — Il y en a trois, l'endurcissement, l'aveuglement et la précipitation.

Qu'est-ce que l'endurcissement? — C'est une insensibilité aux choses de Dieu et aux impressions de la grâce.

D'où vient cet endurcissement et quel en est le remède? — Le goût des choses mondaines et les chutes fréquentes ont coutume d'y conduire. On y remédie par l'esprit de dévotion à force de cultiver l'âme, en lui proposant des objets capables de l'attendrir, comme on cultive la terre pour la préparer à recevoir la pluie du ciel.

Qu'est-ce que l'aveuglement? — C'est une suppression de la lumière de la grâce que nos infidélités nous attirent, d'où il arrive que nous ne voyons ni la laideur de nos vices ni la beauté de la vertu.

Quel est le principe de cet aveuglement, et quel en est le remède? — Ce sont les ténèbres de l'ignorance et le tumulte des passions qui le produisent; pour le guérir, il faut avoir recours à la lumière qu'on puise dans l'oraison, et rentrer souvent en nous-mêmes pour examiner les motifs qui nous font agir.

Qu'est-ce que la précipitation, et comment peut-on la réprimer? — C'est une impétuosité naturelle qui fait qu'on se porte avec empressement à ce qu'on désire, qu'on se hâte dans tout ce qu'on fait, et qu'on ne jouit presque jamais de la paix du cœur. Ce penchant favorise fort les inclinations de la nature et de l'amour-propre, en ce qu'il leur donne lieu de prévenir les mouvements de la grâce et le jugement de la raison, qui ne souffrirait pas ce renversement d'ordre si elle avait le temps de le prévenir. Ce vice est le même que l'activité naturelle que nous avons appris à combattre dans le chapitre de la mortification.

N'y a-t-il point d'autres maladies spirituelles encore plus considérables que celles dont vous venez de parler? — Il y en a autant que de vices. Nous avons déjà remarqué qu'ils tirent tous leur origine de l'amour-propre, qui est une affection déréglée que chacun a pour soi-même, laquelle nous fait chercher nos intérêts, même au préjudice des intérêts de Dieu.

Puisque c'est de l'amour-propre que naissent tous les vices, dites-nous quels sont les principaux rejetons de cette tige malheureuse? — S. Bernard en distingue deux qu'il appelle des sangsues qui crient toujours: Apporte, apporte; et ce sont la vanité et la volupté; car tout se réduit là: nos inclinations mauvaises et nos habitudes vicieuses tendent toujours à contenter le désir de la gloire ou l'amour du plaisir.

Quels sont les effets de la vanité? — Nous avons parlé ailleurs de ce vice, mais seulement en général, et il est nécessaire d'en décrire les effets en détail pour le mieux faire connaître. Le caractère de l'homme vain est d'avoir trop bonne opinion de lui-même, de désirer les louanges, l'amitié et les applaudissements des hommes, de présumer de ses forces, d'être passionné pour les honneurs et les dignités, d'être attaché à son propre sens, entêté de son mérite, enflé de sa science et plein de mépris pour les autres. Il se plaît à raconter ce qui lui est arrivé, à parler de ses exploits, de ses aventures, de ses maux et de ses plaisirs, des lieux où il a eu occasion de se distinguer, des personnes qu'il a obligées par ses bienfaits, comme s'il n'y avait rien de beau, rien qui fût digne d'attention que ce qui le touche. Ce n'est pas qu'il ne soit jamais permis de parler de soi; les plus grands serviteurs de Dieu l'ont fait en certaines occasions avec cette noble liberté qu'inspire une vertu consommée. C'est ainsi que S. Paul a fait le récit de ses travaux et des persécutions qu'il a souffertes. Mais les saints n'ont parlé d'eux-mêmes que parce qu'ils le jugeaient nécessaire pour la gloire de Dieu, au lieu que les hommes vains le font sans nécessité, parce qu'ils se croient estimables, et pour contenter leur orgueil et leur amour-propre dont ils sont esclaves. Aussi les voit-on se louer à tout propos, parler avec une hardiesse outrée, se donner la liberté de juger de tout, de condamner tout ce qui n'est pas de leur goût, et de censurer indifféremment l'ecclésiastique et le séculier, les gens du monde et les personnes religieuses; la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes leur persuadant que la supériorité de leur mérite leur donne droit sur les autres,

et qu'ils peuvent les reprendre et les blâmer à leur gré. Cette liberté de juger de tout ne respecte ni rang ni autorité, et il ne faut pas croire que le caractère de supérieur mette à couvert de la censure. Comme on se croit plus habile et plus éclairé que ceux qui gouvernent, on a de la peine à leur obéir, on ne peut souffrir leurs avis, on critique leurs actions et leurs sentiments, on murmure contre leurs ordres, on blâme ouvertement leur conduite, on tâche de pénétrer dans leurs desseins, on s'en prend à leurs intentions qu'on empoisonne. Jusque dans les états où l'on fait profession d'humilité et de dépendance, on voit quelquefois des gens nourrir un esprit de fierté qui se fait remarquer dans toute leur conduite, dédaigner les ministères bas et obscurs, quelque saints qu'ils soient d'ailleurs, avoir en horreur les humiliations qu'ils devraient chercher, aimer à paraître, se procurer avec soin des protecteurs qui les poussent, des approbateurs qui les louent. Et si ce sont des gens qui s'adonnent à l'étude des sciences et de l'éloquence, on les verra possédés d'un désir inquiet de se rendre habiles pour faire briller leur esprit et leur savoir, se piquer d'une vaine délicatesse et d'une politesse profane dans le choix de leurs expressions, dans leur style, dans leur prononciation, dans leurs écrits et jusque dans la manière dont ils s'acquittent des devoirs de la société civile. L'envie et la jalousie vont à la suite de la vanité. Un glorieux regarde les autres comme ses rivaux, et le désir de l'emporter sur eux le rend importun dans la conversation; il raisonne, il subtilise sur tout, il parle avec emphase, il prononce d'un ton décisif, il use d'exagérations; et comme il veut dominer, il chicane sur tout ce que les autres disent; il leur coupe la parole et donne dans mille incongruités qui l'exposent au mépris, parce qu'elles marquent un homme plein de lui-même et qui n'a rien de solide. Mais les plus grands excès du vice dont nous parlons sont ceux où il porte les personnes enivrées de l'esprit du monde. C'est un désir insatiable de s'agrandir, de parvenir aux dignités, de faire fortune, d'acquérir des richesses, de la réputation, de la gloire; c'est une envie désordonnée de l'emporter sur les autres, de se distinguer par des habits somptueux, par des bâtiments magnifiques, par des meubles précieux, par un équipage nombreux et superbe; c'est un empressement excessif à se parer pour relever la beauté du corps, et mille autres soins de cette nature, qui sont de tristes effets de la vanité quand elle transporte les hommes.

Quels effets produit la volupté? — De cette seconde branche de l'amour-propre naissent tous les vices et toutes les inclinations qui portent au plaisir, soit du corps, soit de l'esprit; la sensualité en tout ce qui concerne la nourriture, le sommeil, le vêtement, etc. Et il est à remarquer qu'en ce genre ceux mêmes qui n'ont que le nécessaire peuvent être sensuels, lorsqu'ils s'attachent au peu qu'ils ont et qu'il ne tient pas à eux qu'ils ne s'en procurent davantage. Du même principe vient le trop grand soin de la santé, qui est ordinairement accompagné de retours fréquents sur soi-même, de vaines craintes, de désirs inquiets, d'une attention particulière à écarter tout ce qui est pénible et à chercher les aises et les commodités de la vie. La sensualité a toujours pour compagne la paresse et la lâcheté qui rend ennemi du travail et qui fait chercher l'oisiveté. Dans cette disposition on ne résiste que bien faiblement aux inclinations déréglées; ce n'est plus la nécessité, mais le seul plaisir qui règle les récréations et les divertissements qu'on se procure; on vit à sa fantaisie et, selon que l'occasion s'en présente, on se répand en paroles, en plaisanteries, en discours enjoués, et l'on ne sait plus se gêner pour rien. On suit son penchant et on obéit aveuglément à ses répugnances. On se lie d'amitié particulière aux personnes avec lesquelles on sympathise d'humeur et de naturel, et on s'éloigne avec soin de celles dont les manières déplaisent. On accorde à la curiosité une pleine liberté de se satisfaire, en s'informant de tout ce qui se passe de nouveau, des affaires du temps, des entreprises, des événements, de la conduite des personnes et de leurs aventures. On veut voir tout ce qu'il y a de beau, de délicat, de rare, de curieux dans les productions de l'art, de la nature et de l'esprit. Ce ne sont pas là, il est vrai, des satisfactions criminelles, mais elles viennent d'une source empoisonnée qui est l'amour du plaisir. Cet amour est beaucoup plus sensible et beaucoup plus grossier dans les personnes mondaines; elles ne refusent rien à leurs corps, et c'est pour les satisfaire qu'elles passent du festin au jeu, du jeu aux compagnies agréables, au bal, à la comédie et aux autres spectacles profanes. Elles ont des lieux uniquement destinés au plaisir, où l'on ne pense qu'aux divertissements et à la bonne chère; si elles lisent, ce sont des romans et des histoires galantes, propres à gâter l'esprit; si elles conversent, c'est pour se réjouir, souvent aux dépens de la pudeur; leur délicatesse pour les habits et le coucher est extrême; ce sont des gens noyés dans les plaisirs des sens, et que la volupté a rendus esclaves.

Quels désordres mettent dans l'âme la vanité et la volupté? — On peut dire qu'elles sont la source de tous les maux. Comme ce sont deux passions très-ardentes, il est naturel que ceux qui en sont dominés mettent tout en œuvre pour les satisfaire. De ces deux sources naissent deux autres maux très-dangereux, dont l'un peut être appelé spécialement passion, et l'autre malice. Le premier est un mouvement impétueux vers l'objet qu'on se propose. Le second est une méchante inclination qui produit la mauvaise foi, la ruse, la dissimulation, l'artifice, la fourberie et tous les ressorts cachés qu'on fait jouer pour obtenir ce qu'on souhaite. Il ne suffit donc pas à un homme qui veut se connaître d'examiner si c'est à la vanité ou à la volupté que son penchant le

porte, il faut qu'il s'examine encore sur les effets des passions qui prédominent en lui. Et pour ce qui regarde cet autre principe du mal que nous avons appelé malice, qu'on peut aussi nommer duplicité, et qui n'est dans quelques-uns qu'un raffinement de politique mondaine, il est très-important de le découvrir et de le combattre, parce qu'il est fort contraire à cette simplicité d'enfant à laquelle Notre-Seigneur exhorte ses disciples, et qu'il apporte de grands obstacles aux opérations du divin esprit.

Quels autres effets produisent les deux dernières maladies de l'âme dont vous venez de parler? — Il est naturel que ces deux maux en produisent plusieurs autres. Le premier attaque l'esprit, et c'est une dissipation continuelle qui empêche l'homme de se recueillir, et qui lui donne une grande répugnance pour l'oraison. Le second affecte le cœur, et c'est une indigence et une espèce de faim. Une âme vide de Dieu, qui est seul capable de la rassasier, se tourne pour ainsi dire de tous côtés, cherchant parmi les objets créés de quoi se remplir, mais en vain; elle traîne partout son dégoût et son inquiétude. Cette espèce d'indigence augmente dans quelques-uns à un point qu'ils ne peuvent plus habiter avec eux-mêmes. Ils vont errants pour trouver quelque objet qui les satisfasse, quelque conversation qui les réjouisse, quelque louange qui les flatte ou quelque compagnie qui les dissipe. Pour peu qu'ils se recueillent, ils sentent leur besoin; c'est pourquoi ils sortent bientôt d'eux-mêmes et, ne trouvant rien de solide, ils courent d'objet en objet, afin de suppléer par la variété au peu de solidité des créatures. Mais les créatures sont trop peu de chose pour contenter leur cœur qui désire secrètement Dieu et qui le cherche sans le trouver, parce qu'il ne le cherche pas comme il faut. Ces hommes malades et dégoûtés sont incapables d'oraison et de recueillement, et ne sauraient faire aucun progrès dans la vie spirituelle. Le tumulte qui règne dans les puissances de leur âme et les distractions continuelles les empêchent de recevoir les impressions de la grâce. La curiosité leur fournit sans cesse des images des choses passagères qui, se mettant entre Dieu et l'âme, l'empêchent de le voir et de le goûter, tandis que les passions de l'appétit sensitif causent un trouble continuel qui ôte à l'esprit le repos et la tranquillité nécessaires pour vaquer utilement à l'oraison.

Quel est le remède à ces maux? — Il y en a deux: le premier est de renoncer pendant quelque temps à toutes les choses extérieures, et de se retirer au dedans de soi-même par le recueillement, veillant à la garde de ses sens, évitant les conversations inutiles et toute communication au dehors pour n'avoir commerce qu'avec Dieu par le moyen de l'oraison. Le second est de s'appliquer à se connaître par de fréquents examens, et d'être généreux à se vaincre sur tout ce qui peut altérer la pureté du cœur et entretenir les vices. Mais il est important d'entreprendre cet exercice par des motifs d'amour et dans un esprit de douleur, plutôt que dans un esprit de gêne et de contrainte. Quand on joint ainsi à la prière fervente et assidue la victoire de soi-même, on peut dire qu'on est dans le chemin qui mène droit à la perfection.

N'y a-t-il point d'autres maladies spirituelles auxquelles nous soyons sujets? — On peut mettre encore de ce nombre l'aigreur contre le prochain et la paresse.

Quels maux produit l'aigreur contre le prochain? — Les calomnies, les médisances, les animosités, les divisions, les querelles, les ombrages, les défiances, les soupçons, les bizarreries et mille autres effets semblables sont tous enfants de la même mère, qui est l'aigreur.

Comment peut-on remédier à cette aigreur? — En s'adonnant par une étude assidue et une application constante à la pratique de la douceur; en ne souffrant dans son cœur aucune amertume, aucun mouvement de dépit et d'impatience, et en combattant sans relâche, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que paix et bénignité dans l'âme; en supportant sans se plaindre et avec tranquillité, les affronts et les mauvais traitements, jusqu'à rendre le bien pour le mal, afin d'honorer la douceur de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Quels sont les effets de la paresse? — Il y en a trois, qui sont la langueur et le dégoût dans les exercices de la vie spirituelle, l'amour du repos et de l'oisiveté, et la facilité à donner dans le relâchement par le penchant que nous avons tous aux divertissements et aux entretiens inutiles.

Comment corriger cette funeste facilité? — On peut en venir à bout par ces trois moyens. Le premier est de ne point laisser ralentir la ferveur de l'esprit, de demeurer ferme dans la résolution qu'on a formée de ne point abandonner l'ouvrage de la perfection, et de persévérer dans ses pratiques ordinaires, sans avoir égard aux obstacles qu'oppose la lâcheté naturelle. Le second est de se prescrire de saintes occupations, telle qu'est la lecture spirituelle, l'oraison, les bonnes œuvres, pour empêcher que l'âme ne s'appesantisse et ne s'endorme pour ainsi dire dans cet état de langueur. Le troisième est d'user de pénitences extérieures et surtout de la discipline; c'est, au sentiment des saints, un moyen très-efficace pour entretenir la ferveur et pour mettre en fuite le malin esprit qui a toujours beaucoup de part à ces sortes de tentations. C'est en combattant de la sorte qu'on acquiert un très-grand mérite et qu'on ôte les obstacles à sa perfection. Outre ces infirmités spirituelles que nous avons rapportées, on peut dire que tous les mouvements déréglés de l'intérieur, l'irrésolution et l'inconstance de l'esprit, les faiblesses et les perplexités du cœur, les troubles, les craintes, les chagrins, les désolations, les inquiétudes sont autant d'espèces de maladies, puisqu'elles en altèrent la santé qui consiste dans la générosité à entreprendre et dans la facilité à exécuter tout ce qui peut

contribuer à la perfection. Comme c'est en s'adonnant au vice que l'âme devient malade, elle se maintient en santé par la fréquentation des sacrements, par l'attention continuelle à veiller sur elle-même, par le zèle de son avancement spirituel,et par son application infatigable à l'oraison et aux autres exercices de piété : car, ainsi que le corps a besoin de se nourrir, de se reposer et de faire quelque exercice pour ne pas croupir dans l'inclination qui serait une source de maladie, de même l'âme fervente ne saurait se garantir de sa perte qu'en s'adonnant aux saintes œuvres dont nous venons de parler, et qu'en combattant généreusement contre les vices et la lâcheté naturelle.

CHAPITRE II.

De la pénitence et de l'oraison.

Qu'est-ce qui ouvre à tout chrétien le chemin du salut? — Deux choses, savoir : la pénitence et l'oraison.

En quoi consiste la pénitence? — A se repentir, à se corriger et à mener une vie dure. Nous avons dit ailleurs que se corriger et amender sa vie c'est déraciner les vices de son âme, et que le moyen d'y réussir est de les combattre l'un après l'autre par l'examen particulier, se traitant soi-même comme on traite un esclave qu'on ne manque point de châtier quand on le surprend en faute.

Qu'est-ce qu'une vie dure? — Nous en avons un modèle dans celle des religieux, où il entre beaucoup de pénitences et d'austérités.

Quel est l'esprit de la vie religieuse? — Il comprend trois choses qui lui sont essentielles : le renoncement à tous les biens de la terre pour ne s'occuper que de Dieu; une application constante à tout ce qui appartient au culte divin; un soin continuel de tendre à la perfection et de retrancher par la mortification tout ce qui peut mettre obstacle aux opérations de la grâce.

Ne peut-on pas hors de l'état religieux mener une vie pénitente? — Toutes sortes de personnes le peuvent, et dans toutes sortes d'états, en imitant la conduite austère des personnes religieuses et en suppléant par l'aumône aux pénitences qu'elles ne peuvent pas faire.

Toutes sortes d'aumônes peuvent-elles tenir lieu de pénitence? — Les aumônes ordinaires et médiocres ne procurent pas cet avantage, mais seulement celles qui sont considérables et qui coûtent beaucoup à l'amour-propre.

N'y a-t-il point d'autre moyen de remédier aux misères de la nature corrompue? — Il y en a un excellent qui est l'oraison.

Dans quelles dispositions doit se mettre une personne qui entreprend ce saint exercice? — Ceux qui ont de l'attrait pour l'oraison, et qui s'y sentent appelés de Dieu, doivent commencer par donner toute leur estime aux avantages surnaturels jusqu'à devenir insensibles à toutes les choses de la terre, n'en usant que pour la nécessité, par le désir de plaire à Dieu et de se mettre en état de le servir. Ils doivent être persuadés que sans cette disposition ils ne feront pas grands progrès dans la voie de la perfection, qu'ils ne tireront pas de l'oraison tout le fruit qu'ils en attendent, et même que ce saint exercice leur sera souvent à charge. Il ne s'ensuit pas de-là cependant qu'il faille attendre qu'on soit mort à tout pour faire oraison, il suffit qu'on soit assez généreux pour se retirer quelquefois dans la solitude, afin d'y converser avec Dieu. On a besoin d'un grand courage pour se soutenir dans cette voie où la tristesse, l'aridité et l'abattement succèdent souvent aux consolations et à la ferveur sensible. Il faut être prêt à passer, sans se rebuter, par ces différents états de joie et de peine; et pour cela, il est nécessaire de n'envisager que le plus grand service de Dieu et de regarder l'exercice de l'oraison comme un moyen de contribuer à sa gloire et de croître en son amour. Ce qui importe le plus et à quoi on doit mettre sa principale application, c'est de ne point entreprendre l'oraison par un motif d'intérêt, pour y trouver du soulagement dans les misères de cette vie. On doit se proposer uniquement d'être fidèle à Dieu et de remplir la mesure de la grâce présente, de ne point mettre sa confiance dans les créatures, et de n'y chercher aucune consolation, quand même les aridités seraient continuelles; de conserver soigneusement la pureté de cœur et de servir Dieu en esprit et en vérité, travaillant selon ses forces et s'exerçant dans les bonnes œuvres sans attendre qu'on soit prévenu d'une grâce extraordinaire ou de quelqu'un de ces mouvements intérieurs qui fortifient l'âme sensiblement et qui la rassurent. On doit aller à l'oraison avec une foi vive, une humilité profonde et une grande modestie, s'y comporter avec simplicité, tâcher de se pénétrer de sentiments de componction et de résignation, et joindre la ferveur à l'attention. Il faut peu compter sur les opérations de l'entendement; ce n'est pas de discours que se nourrit l'âme; les raisonnements, quelque vrais et quelque solides qu'ils soient, enflent l'esprit et le dessèchent, s'ils ne sont bientôt suivis des ardeurs de la volonté. C'est par les mouvements du cœur qu'on se consacre à Dieu, qu'on s'abandonne à sa volonté, qu'on exalte sa grandeur, qu'on chante ses louanges, qu'on implore sa miséricorde, et il ne faut employer le discours qu'autant qu'il est nécessaire pour engager le cœur à produire ces affections. La bonne oraison ne consiste pas à donner des tours différents à une vérité qu'on médite, et à faire de nouvelles découvertes; c'est l'onction intérieure plutôt que la spéculation qui la rend utile et méritoire. Lorsqu'on en sort plein de confusion à la vue de ses misères, animé d'une sainte haine contre soi-même, d'un zèle ardent pour les intérêts de Dieu; lorsque l'esprit en est plus tranquille, qu'on se sent porté au recueillement et résigné à la volonté divine, on peut dire que l'oraison est bonne.

Quel temps faut-il donner à l'oraison, pour profiter dans ce saint exercice? — Il

faut y donner autant de temps que l'on peut, selon le conseil du Fils de Dieu : *Veillez et priez en tout temps* (*Luc*, XXI, 36); c'est-à-dire qu'ayant égard à l'état et à la condition de chacun, on doit employer à traiter avec Dieu tout le temps qu'on a de libre après s'être acquitté de ses devoirs, sans quoi on n'avance que bien peu. Et il ne faut pas croire qu'il suffise d'avoir ordinairement Dieu présent à soi, et d'élever souvent son esprit à lui au milieu de ses occupations, il faut qu'il y ait un temps considérable uniquement destiné à ce saint exercice de la présence de Dieu, autant que les forces et la santé le permettent. Il est bon aussi de se ménager de temps en temps plusieurs heures de suite et même plusieurs jours entiers où, toute autre occupation cessant, on ne s'occupe que de l'oraison, y persévérant sans relâche autant de temps que l'esprit peut y fournir et que le corps peut y suffire. C'est par le moyen de ces pieux excès qu'il se fait une forte impression de Dieu dans l'âme, que le Saint-Esprit en prend possession, qu'elle se sanctifie et qu'elle se transforme insensiblement en Dieu.

Quelle préparation faut-il apporter à l'oraison? — On distingue deux sortes de préparations : la préparation prochaine et la préparation éloignée, qui est la plus importante et sans laquelle la première sert fort peu. Elle consiste en général dans une vie pure et innocente. Mais pour dire quelque chose de plus particulier, ce qui contribue le plus à disposer l'âme à l'oraison, c'est le soin qu'on prend 1° de se défendre de la curiosité et d'empêcher les sens et les facultés intérieures de donner dans la dissipation, en ne leur permettant aucun commerce au dehors que pour la nécessité; 2° de conserver l'esprit et le cœur dans une grande liberté, ne souffrant rien au dedans qui les gêne, nulle affection aux choses créées, nul dessein inutile, nulle vue purement humaine.

Sans la première de ces précautions, l'âme se remplit bientôt d'une foule d'idées et d'images qui lui dérobent la vue de Dieu et qui, par la tumulte qu'elles causent dans l'imagination, mettent le trouble dans l'intérieur et empêchent le recueillement nécessaire pour écouter le Saint-Esprit. Sans la seconde précaution, on peut dire qu'on est esclave des objets auxquels on s'attache. Ces objets reviennent sans cesse et tirent l'âme de sa solitude; ce sont autant de tyrans qui exigent toute son attention, et qui ne lui laissent pas la liberté de disposer d'elle-même pour penser à ce qu'elle voudrait et pour vaquer à des occupations importantes. Une âme ainsi captive sous le joug des affections terrestres ne peut pas s'élever à Dieu. Elle a beau se donner du mouvement, elle ne saurait aller plus loin que les liens qui la retiennent ne le lui permettent, ni penser à autre chose qu'à l'objet des attachements qui la dominent.

C'est pour cela que Notre-Seigneur a dit que *nul ne peut servir deux maîtres* (*Matth.*, VI, 24). Quelle apparence en effet qu'on puisse sacrifier à Dieu en esprit et en vérité dans l'exercice de l'oraison, lorsqu'on est esclave de quelque autre maître qui peut à son gré interrompre ce saint exercice et exiger pour lui-même le service qu'on rend à Dieu? C'est l'inconvénient ordinaire où tombent tous ceux qui ne se déterminent pas efficacement à ne servir qu'un maître, et qui ne prennent pas un soin particulier de se conserver dans une parfaite liberté.

On peut encore réduire la préparation éloignée à ces deux points qui reviennent aux deux autres dont nous venons de parler, et qui sont comme deux mobiles sur lesquels doit rouler notre conduite par rapport à la perfection. Le premier est d'éviter toute application trop forte et tout empressement, parce que c'est par là que se perd la dévotion, et que les distractions s'introduisent, comme nous le voyons dans les personnes trop vives; leur manière d'agir empressée les jette ordinairement dans l'aridité et dans les ténèbres intérieures, ce qui les rend moins propres à recevoir les impressions du divin Esprit. Le second est de se défendre autant qu'il se peut, dans le commerce de la vie, du défaut de la multiplicité, qui vient des connaissances distinctes et particulières que l'on puise dans la communication avec les objets extérieurs, c'est-à-dire qu'il faut accoutumer l'esprit à s'élever aux objets universels, et à se contenter des connaissances générales et indistinctes. Par exemple, dans la conversation, il suffit de considérer que les personnes avec qui l'on converse ont l'honneur d'être chrétiennes et qu'elles sont l'image de Dieu, sans s'attacher à discerner l'humeur, l'âge, le sexe, les rapports singuliers et les qualités particulières qui les caractérisent, parce que ces connaissances distinctes et marquées reproduisent toujours une multiplicité et une confusion d'images basses et terrestres qui abaissent l'esprit, le fatiguent, le souillent, l'affaiblissent et lui ôtent cette simplicité d'attention qui est la meilleure disposition qu'il puisse apporter à l'entretien avec Dieu, ce qui n'empêche pas néanmoins qu'on ne puisse, en conservant la liberté du cœur, descendre dans le détail des fonctions d'un emploi, veiller au soin d'une famille et faire une étude particulière des devoirs de son état. Il ne s'agit pas de donner la torture à son esprit pour repousser des idées qui se présentent malgré qu'on en ait; ce serait entreprendre un travail insupportable pour lutter contre des fantômes; les efforts sont inutiles, il suffit de détourner doucement son esprit; une vie fervente et employée aux bonnes œuvres, avec une droite intention, est le moyen le plus sûr pour dissiper toutes ces vaines images.

En quoi consiste la préparation prochaine? —Elle consiste à prévoir le sujet sur lequel on veut méditer. Il suffit même de se le proposer, lorsqu'on met en pratique ce que nous venons de dire de la préparation éloignée, parce qu'en ce cas-là, étant dans un recueillement habituel, on est toujours disposé à s'entretenir avec Dieu.

§ Ier. — *Instruction pour les personnes qui entrent dans la voie de l'oraison.*

N'avez-vous point d'autres avis à donner à ceux qui s'appliquent à l'oraison?—Il y en a encore un très-important. C'est que l'oraison devant être l'exercice le plus ordinaire, et comme la nourriture de l'âme, il faut qu'on se la rende facile et même douce et agréable; qu'on s'y porte non seulement sans peine et sans répugnance, mais encore par attrait et avec plaisir; il faudrait même, s'il se pouvait, que ce saint exercice devînt aussi familier et aussi aisé qu'aucune autre occupation de la vie. Sans cela il est bien difficile qu'on le goûte constamment et qu'on y persévère aussi longtemps qu'il est nécessaire pour arriver au pur et parfait amour de Dieu. Cette facilité à s'entretenir avec Dieu dépend fort de la manière dont on s'y prend au commencement. Il y en a qui font de ce saint exercice une étude pénible et un travail fatigant. De là il arrive que la peine allant toujours en augmentant, ils tombent dans une grande tristesse et abandonnent enfin l'oraison qui est devenue pour eux un martyre insupportable. L'instruction que nous donnons ici tend à prémunir les âmes contre cet inconvénient, en leur apprenant que, dans leurs entretiens avec Dieu, elles peuvent user de cette sainte liberté qui convient à de véritables enfants, et qui n'a rien de contraire au respect qu'on doit à la majesté divine. On voit des personnes qui n'avancent point, pour vouloir trop bien faire, et qui faute d'être bien conduites se gênent cruellement; de sorte que rien n'est si pénible ni si fatigant que leur oraison, ce qui met un grand obstacle aux opérations de la grâce et les expose à des tentations très-dangereuses. Le mal vient de ce qu'ayant d'abord été instruites de la méthode ordinaire, qui consiste à préparer le sujet sur lequel on doit méditer et à le diviser en certains points, elles se bornent scrupuleusement au sujet qu'elles ont choisi et se renferment dans les points préparés, sans oser jamais en sortir. Elles ressemblent en cela à ces animaux qu'on attache à un pieu autour duquel ils tournent en se tourmentant, sans pouvoir aller plus loin que leur lien ne peut s'étendre. Cette gêne qu'elles se donnent leur porte un grand préjudice. Premièrement, elle est une source de distractions. Comme elles se font un devoir de s'occuper uniquement du sujet qu'elles ont préparé, elles n'osent passer du premier point au second, craignant que ce ne soit trop tôt, et qu'il ne reste pas assez de matière pour remplir tout le temps destiné à l'oraison. Elles comptent tous les quarts d'heure, elles font mille attentions sur leur état, elles se donnent mille soins inutiles qui ne peuvent pas manquer de les distraire. Secondement, cette attention servile à ne point sortir de leur sujet leur cause une inquiétude continuelle; et comme il arrive souvent qu'elles ne trouvent point de goût à ce qu'elles ont préparé, elles tombent dans une aridité qui afflige l'esprit, le dégoûte et le rebute. Ce qui augmente de plus en plus le dégoût et l'inquiétude, c'est que l'oraison revient tous les jours, qu'on la voit revenir avec une peine toujours nouvelle et qu'on en redoute les approches, parce qu'on la regarde comme un temps de souffrance. Il s'agit d'entreprendre un travail pénible et ingrat pour s'acquitter d'un exercice où l'on ne trouve point de goût. On se propose un point qu'on a préparé, on l'envisage par différents endroits, et on le promène, pour ainsi dire, dans son esprit, sans y trouver aucune onction. Cependant on n'ose passer outre, de peur que le sujet prévu ne fournisse pas assez de matière pour remplir tout le temps prescrit. C'est pour cette même raison qu'on s'arrête longtemps aux préludes, craignant d'entamer un sujet dont on n'attend qu'aridité. On ne saurait croire quelle étrange peine c'est pour les âmes de trouver une faim qui les dévore, une soif qui les presse, et un tourment qui les afflige dans ce qui devrait être leur nourriture et leur soulagement. Ce sont les directeurs qui doivent remédier à ce mal, en affranchissant les âmes de cette espèce de servitude pour les mettre dans la sainte liberté de l'esprit de Dieu. Lorsqu'on s'aperçoit qu'elles commencent à goûter Dieu, et que Notre-Seigneur les attire à lui par des attraits de douceur, il faut les avertir qu'il n'est pas nécessaire qu'elles se bornent au sujet prévu, et qu'elles peuvent suivre sans scrupule l'attrait qui les porte ailleurs. C'est l'avis que donne saint Ignace dans son livre des Exercices, et le père du Pont, dans le chapitre dixième de son Introduction, enseigne la même chose. Il veut que chacun choisisse dans la vie de Notre-Seigneur ou dans quelque autre sujet, ce qui est le plus de son goût, et que ce soit là une matière toujours prête dont il puisse s'occuper à l'oraison, lorsqu'il ne trouve pas dans les points qu'il a préparés de quoi fournir à l'entretien. Il est certain en effet que la communication avec Dieu n'est jamais plus parfaite que lorsqu'elle va jusqu'à la familiarité; et il n'est pas moins vrai que la familiarité bannit la gêne et la contrainte, et qu'elle donne la liberté de se communiquer ses sentiments sans art et sans méthode. Il suffit à deux amis qui conversent d'augmenter l'union et la familiarité qui est entre eux; et pourvu qu'ils se quittent contents l'un de l'autre et avec un nouvel empressement à se rejoindre, ils ont tiré de leur conversation le fruit principal qu'ils en attendaient. Il en est de même de l'oraison qui est un entretien avec Dieu; le succès n'en est pas attaché à certaines considérations qu'on se propose d'y faire; il suffit en général qu'on en sorte plus éclairé, plein d'une joie spirituelle, avec un nouveau goût de Dieu et avec plus d'ardeur pour son service. Si on ne voulait entretenir un ami que sur des sujets prémédités, préparés avec soin, ne serait-ce pas une gêne insupportable plutôt qu'un entretien familier? L'amitié permet bien qu'on parle de ses affaires lorsqu'on en a quelqu'une à traiter; mais elle veut qu'ensuite on se répande en discours aisés et affectueux, selon qu'on en trouve l'occasion dans

la bonté de celui à qui l'on parle. Nous ne prétendons point par là blâmer les préceptes et les méthodes ordinaires qui sont très-utiles pour former les âmes à l'oraison ; nous voulons seulement empêcher cette grande gêne où elles se mettent en s'attachant trop à ces méthodes, surtout lorsque le Saint-Esprit les invite par sa grâce à se mettre en liberté, et leur ouvre une voie plus aisée. Quand on se sent attiré à ce doux repos, dans lequel l'action de l'homme semble cesser tout à fait pour faire place à celle de Dieu, il faut suivre cet attrait sans résistance, et se laisser aller à ce repos qui est le véritable fruit de l'oraison et la porte par où l'on entre dans la familiarité divine. C'est le sentiment commun de tous les saints, et en particulier de saint Ignace qui, dans ses Constitutions, recommande souvent aux religieux de sa compagnie la familiarité avec Dieu dans leurs exercices spirituels. Le moyen d'entrer dans cette sainte familiarité, si l'on va à l'oraison avec un esprit de gêne et de contrainte, résolu de n'écouter Dieu que sur le sujet qu'on a préparé ! Au reste cette familiarité que Dieu nous permet d'avoir avec lui produit deux grands avantages. Le premier est qu'en faisant de l'oraison un commerce doux et agréable, elle nous rend aisé un exercice qui nous est très-nécessaire. Comme nous sommes obligés de nous approcher souvent de Dieu, rien n'est plus important que de nous mettre en état de pouvoir nous en approcher sans crainte et sans répugnance. Ce n'est pas même assez que l'oraison soit aisée, eu égard au pressant besoin que nous en avons, il serait à souhaiter que nous en pussions faire nos délices. L'homme est trop faible pour faire constamment ce qu'il ne fait pas avec plaisir, et à plus forte raison ce qu'il ne fait qu'avec beaucoup de peine. On a beau être convaincu de la nécessité de l'oraison, lorsqu'elle revient tous les jours et qu'il faut prendre beaucoup sur soi pour l'entreprendre, on se détermine bientôt à l'abandonner : que ceux donc qui sont chargés de la conduite des âmes retiennent bien ces avis : lorsqu'ils voient qu'avec le secours de la méditation ordinaire elles se sont remplies des vérités divines et qu'elles sont attirées à cette voie d'oraison dont nous venons de parler, il est temps de les mettre en liberté, en leur permettant de suivre les mouvements de leur cœur, et de passer d'un sujet à l'autre dans leurs entretiens avec Dieu, ce qu'on ne peut pas traiter de légèreté et d'inconstance, parce que c'est par un attrait de la grâce et par un élancement d'amour qu'on le fait. Le second avantage qu'on retire de la familiarité avec Dieu, c'est qu'on avance beaucoup en peu de temps, et qu'on acquiert bientôt le don d'oraison. Cette manière d'agir avec liberté rend l'âme plus souple et plus docile aux mouvements du Saint-Esprit qui souffle à la vérité où il veut, mais qui se plaît surtout à faire servir ses divines impressions à des sujets bien disposés, et à instruire par lui-même ceux en qui une sainte indifférence se trouve jointe avec une bonne volonté. Tout le soin qu'on doit prendre, c'est de n'admettre aucune pensée qui ne soit propre à entretenir le goût de Dieu et l'union à sa volonté divine; car, pourvu que les différentes pensées qui viennent produisent cet effet, il n'importe, quelles qu'elles soient. Un joueur de luth, quand son instrument est bien d'accord, peut toucher différentes cordes qui donnent des sons différents, et cette diversité contribue à la beauté de l'harmonie, bien loin d'y nuire ; et pourvu que le cœur demeure uni à Dieu, les divers sujets dont on s'occupe augmentent le fruit de l'oraison plutôt que de le diminuer. Il est vrai cependant que cette liberté de passer d'un sujet à l'autre ne doit pas venir du choix de l'homme ; il faut que ce soit Dieu qui l'inspire ; de nous-mêmes, nous devons être portés à nous contenter du sujet que nous nous sommes proposé. Quant aux distractions auxquelles on est exposé dans cette manière d'oraison, il ne faut nullement s'en mettre en peine, mais seulement observer ces trois règles : 1° nulle pensée qui contribue à entretenir la ferveur dans le cœur et à le porter à Dieu ne doit être regardée comme une distraction ; 2° la fidélité qu'on doit à Dieu demande qu'on ne donne volontairement aucune entrée aux pensées vaines et profanes, pour ne pas manquer au respect dû à la majesté divine, et pour ne pas perdre en vain un temps aussi précieux que celui de l'oraison ; 3° quand on est surpris par la distraction et qu'on vient à se reconnaître, il ne faut pas s'amuser à faire des réflexions sur son état ni à former des regrets, mais il faut se tourner incessamment vers Dieu, comme si l'on n'avait jamais été distrait ; surtout il ne faut pas oublier qu'il n'est point en notre pouvoir de suspendre l'activité de notre esprit, ni d'arrêter les fougues de notre imagination, ni de réprimer tous les vains désirs de notre cœur, et qu'ainsi rien n'est plus inutile que de se roidir avec effort contre les distractions pour les combattre.

§ II. — *De la contemplation.*

N'avez-vous point d'avis à donner sur la contemplation ? — On peut dire en peu de mots de cette opération de l'âme, qu'on nomme contemplation, que c'est comme un regard qui a pour objet la vérité universelle. Le propre de cette opération est d'être fort simple et pour l'ordinaire peu distincte ; de tenir l'esprit tranquille, et de le faire reposer dans un objet dont on ne peut pas dire qu'il soit inconnu, mais qui est plus caché que découvert. Plus la contemplation est sublime, moins elle est distincte ; et lors même que Dieu donne à une âme des connaissances surnaturelles de quelques vérités particulières qu'il lui découvre clairement, il y a toujours dans l'objet total de sa contemplation quelque chose de caché et d'inconnu qu'elle sent et qu'elle ne peut exprimer, mais qui est pourtant ce qu'elle estime le plus et ce qui fait sur elle une plus forte impression. Il n'y a nulle comparaison à faire entre la manière dont l'objet de la contem-

plation termine la vue de l'esprit et celle dont les corps illuminés par le soleil terminent l'action de nos yeux. On pourrait peut-être comparer celui qui contemple à un homme qui regarde en l'air et qui porte sa vue vers la lumière elle-même plutôt que sur des objets distincts. Le peu de connaissance que nous avons de la véritable contemplation est un mal plus grand qu'on ne le pense. Séduits et entraînés par nos sens, nous ne mettons au nombre des biens qui sont dignes de notre estime que ceux que nous pouvons renfermer dans la capacité de notre esprit, et nous ne voyons rien de bon, de solide et d'avantageux que dans ce qui est borné et que nous pouvons comprendre ; d'où il arrive que nous ne regardons pas comme une faveur d'être attirés à cette opération sublime, et que nous préférons à ce regard universel, qui est d'un prix inestimable, toute autre connaissance limitée. Cependant il est très-certain que la véritable science spirituelle, l'abondance des lumières célestes et les plus grands dons de la sagesse divine nous viennent par cette voie. C'est cette ignorance tant vantée par les docteurs mystiques qui l'ont appelée ainsi, parce que ne découvrant rien de précis à l'entendement, il semble en effet qu'elle n'apprenne rien de nouveau par quoi l'on soit mieux instruit. Mais au fond c'est une profonde sagesse qui élève l'homme à une connaissance sublime de l'éternelle vérité, le remplit de goûts merveilleux et d'impressions divines qui le pénètrent, et dont on ne connaît bien le prix que par les effets qu'elles produisent. C'est une grande abondance de lumière, une fécondité admirable en toutes sortes de vertus spéculatives et pratiques, sans que ceux en qui elles sont puissent dire ni par où ni comment elles leur ont été communiquées. Voilà ce que c'est que la contemplation ; elle ne consiste pas dans les raisonnements, ni dans la multitude des connaissances distinctes et particulières dont on s'enrichit, mais dans cette opération simple et confuse dont nous venons de parler. Au reste, jusqu'à ce qu'une âme soit venue là, elle n'est pas bien pénétrée de son néant et de la grandeur de Dieu, elle n'est point parfaitement éclairée dans la vie spirituelle. Dès lors donc qu'une personne s'est suffisamment instruite des vérités divines avec le secours de la méditation et des lectures spirituelles, elle devrait se disposer à la contemplation, non qu'elle puisse prétendre y arriver par art et par méthode, mais parce que Dieu qui est infiniment bon y élève ceux qui, par leur fidélité, lèvent les obstacles à un si grand don. Ces obstacles sont en grand nombre dès l'entrée de cette voie ; mais le plus considérable, sans contredit, c'est de trop raisonner dans l'oraison et de compter beaucoup sur les efforts et l'application de l'entendement.

Comment doit se comporter une personne que Dieu invite à la contemplation ?— Il faut qu'une personne qui se sent attirée à la contemplation se fasse une étude d'apaiser les mouvements de son cœur, trop marqués et trop empressés, parce qu'ils sont ordinairement turbulents et impétueux; qu'elle éloigne avec soin de sa pensée tout ce qui pourrait produire quelque inquiétude ou quelque embarras dans son intérieur; qu'elle s'applique à modérer ses désirs et sa vivacité naturelle, et à se conserver dans un grand recueillement et dans une grande paix ; qu'elle se défie beaucoup de sa manière d'agir, et qu'elle compte peu sur son industrie. Il faut qu'au temps de l'oraison elle tâche d'entrer par amour et avec douceur dans les vérités divines plutôt que par raisonnement et avec effort, réprimant l'activité de l'esprit, trop empressé dans son action, et se contentant de jeter sur Dieu un simple regard mêlé de respect et d'amour. C'est à ce regard paisible et amoureux qu'elle doit tendre ; et lorsqu'elle y sera parvenue, elle doit s'y arrêter et en jouir aussi longtemps qu'elle pourra, persuadée qu'elle ne peut rien trouver ni souhaiter de plus précieux, et que, quand elle ne tirerait d'autre fruit de son oraison que la tranquillité de son cœur, ce serait déjà bien assez. Qu'elle soit fidèle à garder cette conduite, et Dieu prendra son temps pour l'introduire dans *le cellier mystérieux où il tient ses vins les plus exquis* (*Cant.*, II, 4). Ce cellier est la figure de la contemplation, toujours accompagnée de quelque obscurité qui provient de son objet, qu'on ne peut connaître distinctement, parce qu'il n'a point de bornes. Pour cette même raison on pourrait la comparer à cette nue où Moïse fut introduit, et que saint Denis appelle *les ténèbres divines*. Ce n'est pas que la contemplation ne soit une source de lumières, puisque c'est par elle que nous entrons dans les secrets de Dieu; mais c'est une lumière que les yeux de l'esprit ne distinguent point, parce qu'ils sont tout pénétrés et comme éblouis par l'éclat merveilleux qui l'accompagne. Cette manière de prier non seulement conduit bientôt à la perfection par les bons effets qu'elle produit et par les grâces qu'elle procure ; mais on peut dire aussi qu'elle est elle-même la perfection de l'âme ; car l'acte de contemplation est un excellent exercice de sainteté évangélique. Et il est aisé de le comprendre, puisque cet acte suppose et renferme nécessairement une véritable abnégation de la part de l'homme, et un renoncement à tout, même aux opérations les plus nobles de son entendement. L'âme noyée et absorbée dans l'abîme impénétrable de l'universelle vérité ne sait, pour ainsi dire, où se prendre, et ne voit rien par conséquent en quoi elle puisse trouver quelque satisfaction naturelle. Tout ce qu'elle peut faire, c'est de s'élancer vers Dieu et de se jeter dans son sein paternel, sans pouvoir dire ce qu'elle devient, parce qu'elle n'a ni vue claire et distincte qui l'arrête, ni goût déterminé pour aucun objet particulier, ou naturel, ou sensible. Dans cette privation générale de toutes sortes de satisfactions, n'ayant pour appui et pour guide que la seule foi, elle se plonge dans la vérité incréée, comme dans un océan immense où

elle demeure heureusement perdue. De cette manière de prier suit naturellement, pour la conduite de la vie, la pratique d'une parfaite abnégation en toutes choses. L'âme, accoutumée dans son oraison à se séparer de tout ce qui est distinct et particulier, ne s'attache plus à rien; elle ne distingue pas assez les caractères des objets créés pour en être touchée; l'amertume et la douceur, le mépris et la louange, tout lui est égal; elle ne cherche que la vérité, telle qu'elle la connaît, c'est-à-dire universelle, dépouillée de toutes les qualités et de toutes les circonstances qui caractérisent les choses, ce qui la maintient dans une grande pureté. Il est évident aussi que sa méthode ordinaire étant de se détacher sans cesse de tout ce qui est particulier, individuel et limité, pour se porter à ce qui est indistinct, indicible et impénétrable, elle ne se laisse prévenir par aucun goût qui puisse l'empêcher de juger sainement des choses, et qu'elle est par là établie dans une éminente sagesse. Elle peut dire en cet état qu'elle sacrifie au Dieu inconnu qui est, dans un véritable sens, beaucoup plus grand que le Dieu connu, parce que ce que nous connaissons de Dieu n'est rien en comparaison de ce que nous n'en connaissons pas. C'est ainsi qu'une âme par la contemplation et par l'action tout ensemble cherchant ce qui est infiniment au-dessus de sa portée, se perd avec un très-grand avantage dans un admirable chaos.

CHAPITRE III.

De la vie intérieure et de la familiarité avec Jésus-Christ.

Qu'est-ce que la vie intérieure? — C'est une vie fondée sur la foi, conduite par la grâce et employée aux œuvres de dévotion et de sainteté.

Pourquoi l'appelle-t-on intérieure? — Parce qu'elle tient l'homme occupé au dedans de soi-même.

En quoi consiste la vie intérieure? — En trois choses qui sont le recueillement, le renoncement et la pratique des exercices de piété.

A quoi oblige le recueillement? — 1° A fermer l'entrée de son âme aux objets extérieurs et à tout ce qui peut détourner l'homme de l'application au dedans, pour l'occuper aux choses sensibles; 2° à donner une attention particulière à la présence de Dieu; 4° à avoir toujours au dedans quelque sainte occupation.

A quoi doit s'étendre le renoncement? — A tous les biens que l'homme peut rechercher avec trop d'empressement; mais surtout aux biens naturels et extérieurs qui flattent les sens et qui contentent la cupidité; à certains avantages qui regardent l'esprit, dans lesquels il est ordinaire de mettre sa complaisance, tels que sont la réputation, la science; et il faut même nous défaire d'une certaine attache à nos intérêts spirituels; car jusque dans le soin de la perfection et dans la pratique de la vertu, nous pouvons nous chercher nous-mêmes; et le propre de la vie intérieure est d'affranchir l'homme de toute sorte d'attaches et de satisfactions naturelles.

Qu'est-ce que s'employer aux exercices de piété? — C'est s'occuper continuellement de saintes pensées et surtout de s'appliquer à connaître N.-S. J.-C. et à lier avec lui une espèce de commerce familier.

Comment peut-on contracter cette familiarité avec notre divin Sauveur? — En s'instruisant à fond de sa vie, de ses actions et de tout ce qui le regarde; de sorte que la mémoire, l'esprit et le cœur en soient remplis. On peut partager la vie de Jésus-Christ en trois temps différents: le temps de sa venue dans le monde, où sont comprises son incarnation, sa naissance et son enfance; le temps de sa demeure dans le monde, où l'on doit considérer sa conversation avec les hommes, sa prédication, ses travaux et ses miracles; le temps où il a quitté le monde, qui renferme sa passion, sa résurrection et son ascension. Une âme intérieure s'occupe de ces objets qui conduisent à la connaissance et à l'amour de Notre-Seigneur. Ce sont ces trois temps de sa vie dont il faut parler maintenant en particulier.

§ Ier. — *Jésus-Christ venant dans le monde.*

Qu'avez-vous à dire de cette première partie de la vie de N.-S.? — La venue de N.-S. dans le monde comprend tout ce qui s'est fait pour le donner à la terre, depuis la conception de saint Jean-Baptiste jusqu'au temps où l'enfant Jésus de retour de l'Egypte se retira à Nazareth. Pour considérer avec ordre ce saint avénement, il faut d'abord faire attention aux merveilles qui l'ont précédé et qui en ont été comme les préparatifs. Le premier, qui regarde saint Joseph et la sainte Vierge, renferme les grâces accordées à ce grand saint, pour le rendre digne d'être l'époux de Marie; l'élévation de Marie elle-même à une très-éminente sainteté; le mariage de ces deux saintes personnes; la merveille inouïe qu'opéra le Saint-Esprit, lorsque par sa vertu divine il forma le corps de Jésus dans le chaste sein de Marie, qui devint mère de Dieu sans cesser d'être vierge, comme Joseph eut le nom et l'autorité de père sans préjudice de la virginité qu'il avait vouée, aussi bien que son épouse. Un autre préparatif pour la venue du Messie, c'est le choix d'un précurseur qui, devant servir comme d'aurore pour annoncer le lever de ce Soleil de justice, devait être le plus grand parmi les enfants des hommes. Aussi ne voit-on que prodiges dans sa naissance et dans sa vie. Il est né de parents saints qui l'ont mis au monde dans leur vieillesse, ce qui rend sa conception miraculeuse; son nom est venu du ciel; sa naissance et ses grandeurs ont été annoncées par un ange dans le plus saint lieu de l'univers, qui était le temple de Dieu. Il a été sanctifié et rempli du Saint-Esprit dès le ventre de sa mère, et il a signalé sa naissance par un grand miracle, rendant à son père la parole qu'il avait perdue. Dieu avait tellement disposé l'ordre des temps et des événements, que la conception de Jean-Baptiste fut

bientôt suivie de la conception de Jésus ; sa naissance, de la naissance de Jésus ; sa prédication, de la prédication de Jésus; son baptême, du baptême de Jésus ; et sa mort, de la mort de Jésus, afin qu'il accomplît exactement toutes les fonctions de précurseur, et que la sainteté d'un si grand homme servît comme d'ornement au grand œuvre de l'incarnation du Verbe et de la rédemption des hommes. Conformément à l'ordre établi, la conception du précurseur ne précéda que de fort peu celle du Fils de Dieu, laquelle fut rendue illustre par l'ambassade de Gabriel, un de ses premiers ministres, qu'il députa vers la sainte Vierge; par le prodige opéré dans cette vierge incomparable qui fut mère et vierge tout ensemble; par la vertu toute-puissante du Saint-Esprit qui, en concourant d'une manière surnaturelle à l'alliance que la nature humaine contractait avec la divinité dans la personne du Fils, et par le ministère de la mère, rendit ce mystère encore plus auguste. Cette génération inénarrable fut bientôt suivie des effets les plus surprenants; le Verbe fait chair ayant agi en sauveur avant que de sortir du sein sacré de sa sainte mère, c'est par elle qu'il commença ses œuvres divines, en la comblant de grâces et en la remplissant des lumières les plus sublimes. Il fit ensuite sentir son pouvoir suprême à son précurseur qui tressaillit de joie dans les entrailles d'Elisabeth. Elisabeth même fut remplie du Saint-Esprit au premier abord de Marie; Zacharie reçut le don de prophétie, et parlant en homme inspiré, il publia en termes très-élevés le mystère de l'incarnation. Ces premières opérations de Jésus sont intérieures, et il fallait qu'elles le fussent pour être conformes à son état qui était caché et obscur. Ces merveilles n'étaient que des dispositions à ce qu'il y a de plus grand dans le saint avénement de Jésus-Christ, je veux dire à sa naissance. Le ciel, la terre, les anges et les hommes l'ont honorée à l'envi : le ciel par une nouvelle étoile, les anges par leurs chants d'allégresse, et les hommes par leurs adorations et leurs hommages. Les louanges du Messie ont été publiées jusqu'à trois fois par les anges ; avant qu'il fût conçu, par l'ange Gabriel parlant à la sainte Vierge ; avant qu'il fût né, par le même qui l'appela Sauveur du peuple, lorsqu'il apparut à saint Joseph; et enfin après qu'il fut né, par une troupe d'anges, dont un parlant aux bergers lui donna encore le nom de Sauveur. Et afin que rien ne manquât, et que tout âge et que tout sexe contribuassent à la gloire de ce saint avénement, la Providence voulut que le jour qu'on présenta Jésus au Seigneur il se trouvât dans le temple un saint vieillard et une sainte veuve qui célébrèrent ses louanges et qui n'attendaient, avant de mourir, que de pouvoir lui rendre cet hommage. Après quoi le Fils de Dieu disparut aux yeux des hommes pour mener une vie cachée et inconnue jusqu'au temps où il devait encore se montrer au monde, pour faire les fonctions publiques et éclatantes du Sauveur. Voilà les grandeurs qui ont illustré sa venue ; elles se réduisent à la naissance glorieuse du précurseur, aux louanges qui furent données par les anges, à l'apparition de la nouvelle étoile, à l'adoration des mages et aux témoignages que rendirent le saint vieillard Siméon et Anne, la prophétesse. Les humiliations et les souffrances ont aussi accompagné la venue du Sauveur. Les principales sont le mariage de sa sainte mère avec un pauvre artisan, le trouble et les soupçons de saint Joseph quand il vit la sainte Vierge enceinte ; les incommodités de sa naissance dans le plus grand froid de l'hiver, sans secours, au milieu des ténèbres et dans une étable, n'ayant pu trouver d'autre retraite ; les douleurs et les ignominies de sa circoncision; le massacre des Innocents; la fuite en Egypte, et la cruelle persécution d'Hérode. Il ne faut pas omettre sa captivité de neuf mois dans les entrailles de sa mère, et la cérémonie humiliante de la purification. Les moments les plus remarquables de son saint avénement sont les quatre où se sont accomplis les quatre principaux mystères : 1° le moment de son incarnation ; 2° celui de sa naissance ; 3° celui auquel il reçut l'incomparable nom de Jésus ; 4° celui de son sacrifice dans le temple, lorsqu'il s'offrit à son Père pour exécuter toutes ses volontés. La venue de Notre-Seigneur a été célébrée par trois merveilleux cantiques : Par celui de la sainte Vierge : *Mon âme glorifie le Seigneur*, etc. (*Luc*, I); par celui de Zacharie : *Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël*, etc. (*Ibid.*), par celui de Siméon : *Je mourrai maintenant en paix*, etc. (*Ibid.*).

§ II. — *Jésus-Christ demeurant dans le monde.*

Qu'y a-t-il à remarquer dans cette seconde partie de la vie de Notre-Seigneur? — Le séjour de Jésus-Christ dans le monde comprend tout le temps qui s'est écoulé depuis sa retraite à Nazareth jusqu'à la veille de sa mort, et il présente d'abord à nos yeux : 1° une vie cachée dans la boutique d'un pauvre artisan auquel Jésus était soumis, couvrant ainsi sa majesté du voile d'une vile profession et d'une humble dépendance ; 2° une vie publique qui est de toutes les vies la plus illustre et la plus glorieuse, la plus éclatante en œuvres miraculeuses et en prodiges de doctrine, la plus admirable par la sainteté des mœurs, par l'efficace des paroles et par l'assemblage de toutes les vertus qui répandaient une odeur merveilleuse ; 3° une vie souffrante qui n'a été qu'une suite de travaux et qu'un tissu de contradictions et d'opprobres que lui procuraient ses ennemis jaloux de sa gloire. Ce qui doit nous occuper dans sa vie cachée, c'est : 1° sa contemplation qui n'était jamais interrompue, au milieu d'un profond silence, d'une solitude parfaite, n'étant connu que de deux personnes, et ne cessant de prier pour le salut des hommes ; 2° sa soumission aux ordres de Marie et de Joseph ; 3° son emploi, qui était bas et pénible, puisqu'il servait saint Joseph dans le métier de charpentier. Dans sa vie publique et glorieuse, il faut faire attention à ses œu-

vres miraculeuses qui sont sans nombre et de toute espèce, aux honneurs qu'il a reçus de la part des hommes. Lorsqu'il parlait en public, il attirait toujours la foule; des troupes innombrables le suivaient presque partout; tout ce qu'il faisait, tout ce qu'il disait était reçu avec applaudissements. Son autorité était si respectée, qu'il chassait du temple ceux qu'il voulait, sans qu'aucun osât lui résister, quoiqu'ils fussent en grand nombre. Les peuples ont voulu le faire roi; on accourait de toutes parts à sa rencontre, on montait sur les arbres pour le voir, on se prosternait à ses pieds, et l'empressement était si grand, qu on ne lui laissait pas le temps de prendre quelque nourriture. Les anges lui ont rendu à leur tour de très-grands honneurs en plusieurs rencontres, mais en particulier lorsqu'ils vinrent dans le désert lui servir à manger après qu'il eut été tenté. Les démons fuyaient devant lui, et ils étaient contraints de l'appeler le saint de Dieu. Le Père éternel a aussi contribué à l'honorer : il a fait entendre jusqu'à trois fois, à sa prière, une voix du ciel, sur les bords du Jourdain, sur le Thabor et à Jérusalem où il dit : *Je l'ai déjà glorifié, et je le glorifierai encore* (*Jean*, XII, 28). Un grand sujet de contemplation tiré de sa vie publique, c'est son éminente doctrine. Rien de plus grand, rien de plus sublime, rien de plus saint et de plus parfait que les instructions qu'il faisait aux peuples; rien de plus surprenant que l'abondance et la variété de ces instructions; il enseigne toute vérité. Il prononçait ses discours d'une manière pleine de force et de charmes, qui ravissait tout le monde; on accourait en foule au temple pour l'entendre; on relevait avec admiration chaque parole qui sortait de sa bouche, et ses ennemis mêmes, surpris de tant de merveilles, ne pouvaient s'empêcher de dire que jamais homme n'avait si bien parlé. La plupart de ses actions d'éclat appartiennent aussi à sa vie publique : telles sont ses prédications, son baptême, ses jeûnes, ses voyages, sa transfiguration sur le Thabor, les miracles qu'il a faits pour fournir à divers besoins, tantôt en faveur de ses amis et de ses proches, et tantôt en faveur des étrangers, dans les déserts comme dans les villes, sur l'eau, sur les montagnes, dans la Judée et dans la Galilée (car tout était plein de ses œuvres merveilleuses). La troisième chose que comprend son séjour dans le monde, ce sont ses peines et ses souffrances qui consistent : 1° dans les efforts que la malice de ses ennemis a souvent faits pour le surprendre et pour le calomnier; 2° dans les contradictions et les résistances qu'il a trouvées au sujet de sa mission, de sa doctrine et de ses actions; 3° dans les injures qu'on lui a faites lorsqu'on l'a traité de fou, de possédé, d'homme sujet au vin; lorsqu'on a voulu le lapider, le précipiter, l'enchaîner comme un factieux; 4° on peut mettre au nombre de ses peines toutes les fatigues de sa vie, les incommodités de ses voyages, la faim et la soif qu'il endurait, ses veilles, ses longues oraisons et son extrême pauvreté.

§ III. — *Jésus-Christ quittant le monde.*

Qu'y a-t-il à remarquer dans cette troisième partie de la vie de Notre-Seigneur? — Elle comprend tout ce qui s'est passé depuis la veille de sa mort, qu'il prit congé de ses amis jusqu'au jour où il quitta la terre pour monter au ciel, c'est-à-dire qu'elle renferme trois grands mystères, sa passion ignominieuse, sa glorieuse résurrection et son ascension triomphante. On divise ordinairement la passion de Jésus-Christ en cinq parties; la première contient ce qu'il fit dans le cénacle; la seconde, ce qu'il souffrit dans le jardin; la troisième, les injures qu'il reçut chez les supérieurs ecclésiastiques; la quatrième, ce qu'il endura de la part des puissances séculières; la cinquième, ce qu'il souffrit depuis sa condamnation jusqu'à sa sépulture. Dans le cénacle, il faut faire attention au lavement des pieds, à l'institution de l'eucharistie et à l'admirable discours de la cène; car c'est en ces trois manières qu'il voulut signaler l'adieu qu'il fit à ses disciples. Il leur apprit l'humilité par son exemple, en s'abaissant devant eux jusqu'à leur laver les pieds; il leur donna un dernier gage de son amour, en faisant de son propre corps une viande pour les nourrir; il les consola et les instruisit, en leur adressant les plus belles paroles qu'il ait jamais dites. Ce qu'il y a de plus remarquable de la part du Fils de Dieu, dans cette dernière cène, c'est d'y avoir souffert la personne insupportable de son traître disciple, de l'avoir admis à une action si auguste, à une communication si intime et si amoureuse, malgré la douleur indicible que la présence de ce perfide lui causait. S. Jean assure qu'il ne put en parler sans s'émouvoir, lorsqu'il déclara à ses apôtres qu'un d'entre eux le trahirait. Cependant il soutint jusqu'au bout la vue de ce malheureux, il le reçut à sa table, il lui lava les pieds comme aux autres, il tâcha de le gagner, et il ne fit rien pour se délivrer de sa présence, parce que son heure était venue, et qu'il était bien aise d'entrer par ce cruel déplaisir dans la carrière de ses souffrances. Entre les paroles admirables de ce dernier entretien du Fils de Dieu, trois me semblent dignes d'une attention particulière. La première est dans S. Jean : *Jésus qui savait que tout lui avait été mis entre les mains, par son Père, qu'il était venu de Dieu et qu'il retournait à Dieu, se lève de table, quitte ses vêtements, prend un linge, verse de l'eau dans un bassin et commence à laver les pieds de ses disciples, qu'il essuie avec le linge qu'il avait devant lui* (*Jean*, XIII). Pourquoi ce récit magnifique des grandeurs du Fils de Dieu, avant que de parler du plus grand exemple d'humilité qu'il ait jamais donné au monde? Pour nous apprendre que Notre-Seigneur ne s'était représenté sa gloire et son pouvoir sur toutes les créatures que pour donner plus de poids et plus d'éclat à l'action humiliante qu'il allait faire, puisque sachant fort bien qu'il sortait du sein de Dieu, comme son fils, et qu'il devait retourner triomphant au ciel, pour y

régner à jamais, il voulait néanmoins s'abaisser jusqu'à laver les pieds à de misérables pécheurs. La seconde parole est rapportée au chapitre XXII de S. Luc, et par les autres évangélistes ; elle regarde la trahison de Judas : *Voilà que celui qui me livre met la main au plat avec moi. Pour le Fils de l'homme, il s'en va selon ce qui est arrêté : mais malheur à l'homme par qui il sera livré* (*Luc*, XXII, 21, 22) ! Pour bien comprendre le sens de ces paroles, il faut entrer dans les sentiments de Notre-Seigneur, et savoir qu'il se laissait conduire aux ordres de son Père, et c'est comme s'il disait : On trame le dessein de ma mort, je le sais et je pourrais l'empêcher ; je n'ignore rien de tout ce qui se passe dans ce complot : cependant j'agis toujours sans avoir nul égard à ce qu on machine contre moi. Je n'ai point d'autre vue que de remplir les desseins de mon Père ; je m'abandonne à sa conduite, et je sacrifie volontiers mes intérêts et ma vie pour me conformer à ses ordres. On me trahit, et je me comporte comme si je n'en savais rien ; je ne dispose point de moi ; je suis destiné à la croix, et ma mort est arrêtée dans les conseils éternels de mon Père ; je n'ai rien à voir à ce qu'il a déterminé, mon unique affaire est d'obéir. Voilà ce que nous devons dire lorsqu'il nous arrive quelque chose de fâcheux de la part des hommes. On songe à me nuire ; on interprète mes intentions en mauvaise part ; on me déchire par des médisances et des calomnies ; on conspire contre moi, on me trahit. Je ne m'en mets point en peine ; je suis bien aise d'exécuter les arrêts du ciel ; pourvu que je marche devant Dieu dans la droiture et la simplicité de mon cœur, tout le reste m'est indifférent. S. Jean rapporte une troisième parole qui mérite toute notre attention. Après que Judas eut reçu le morceau de pain de la main de Jésus-Christ, et qu'il l'eut mangé, Satan s'empara de lui, et cet apôtre infidèle sortit du cénacle pour exécuter sa trahison. Alors Notre-Seigneur voyant que sa mort était conclue, et que rien n'avait pu toucher le cœur de son disciple perfide, parla en ces termes : *C'est maintenant que le Fils de l'homme est glorifié, et que Dieu est glorifié par lui* (*Jean*, XIII, 31), c'est-à-dire la résolution est prise, je n'échapperai pas à la mort ; en moins de vingt-quatre heures mon sacrifice sera accompli ; me voilà au comble de ma gloire, puisque je vais mourir ; mon Père va être glorifié ; et s'il est glorifié par moi, il est hors de doute que je le serai moi-même par lui. Ce qui est à remarquer dans ces paroles, c'est que Notre-Seigneur regarde sa mort comme une source de gloire pour lui et pour son Père. Tout ce que dit Notre-Seigneur dans ce dernier entretien de sa vie est digne d'admiration. Il parla à ses disciples pour leur donner des préceptes dont le premier et le plus important est de s'entr'aimer, et pour leur faire des promesses dont la principale regarde la venue du Saint-Esprit. Il pria son Père de lui donner la gloire qu'il lui avait promise, et qu'il achevait de mériter par sa passion ; il lui demanda pour les siens qu'ils fussent parfaitement unis et solidement établis sur le fondement de la charité. Dans la seconde partie de la passion, qui comprend ce qui se passa dans le jardin des Oliviers, il faut faire attention aux souffrances intérieures de Jésus-Christ et à ce qu'il eut à souffrir de la part de ses ennemis lorsqu'ils se saisirent de lui. Quand le Sauveur n'aurait pas dit qu'il était dans une tristesse mortelle, il serait aisé de juger de l'excès de sa douleur par l'effet qu'elle produisit : ce fut une sueur de sang qui sortait de son corps. Ce qu'il faut remarquer pour notre instruction, c'est que dans cet état de désolation Notre-Seigneur ne cherche le remède et l'adoucissement à ses maux que dans l'oraison et la communication avec Dieu. Il s'éloigne de ses disciples qui s'endorment au lieu de le consoler dans cette cruelle agonie ; mais le ciel vient au secours de celui que la terre abandonne, et lui envoie un ange pour le fortifier. Sa prière a trois qualités : elle est longue, *il priait de plus en plus* (*Luc*, XXII, 43) ; elle est réitérée, *il fit jusqu'à trois fois la même prière* (*Matth.*, XXVI, 44) ; elle est accompagnée de résignation, *que ma volonté ne se fasse point, mais la vôtre* (*Luc*, XXII, 42). La manière dont il fut saisi ne saurait être plus indigne ni plus cruelle, parce que l'artifice et la violence y concoururent également : l'artifice de Judas qui le trahit par un baiser homicide, et la violence de la part des soldats qui viennent à lui avec éclat et à main armée, comme à un voleur. Ses apôtres lui font deux affronts insignes ; l'un le trahit et les autres l'abandonnent. Il oppose à ces deux affronts deux insignes traits de douceur : il reçoit favorablement le traître et l'appelle son ami ; il prend soin de ceux qui l'abandonnent, et parlant pour eux à ses ennemis : *Puis donc que c'est moi que vous cherchez* (*Jean*, XVIII, 8), leur dit-il, *laissez aller ces gens-ci*. Cependant, comme les merveilles l'accompagnent partout, il fait deux grands miracles en cette rencontre : l'un de puissance, en terrassant ses ennemis par cette seule parole, *c'est moi* (*Ibid.*, 6) ; et l'autre de douceur, en guérissant le valet du prince des prêtres, à qui Pierre avait coupé l'oreille : en l'un il agit en lion, et en l'autre il se comporte comme un agneau, mêlant ainsi dans toutes ses œuvres la bonté avec la grandeur, la majesté avec l'amour. La troisième partie de la passion renferme ce qui se passa chez les supérieurs ecclésiastiques, et nous fournit deux grands sujets de réflexion, qui sont la patience et le courage de notre Sauveur. Sa patience fut mise à toutes sortes d'épreuves : on le chargea de fausses accusations, et il ne dit mot pour se défendre ; on en vint aux injures, le traitant de blasphémateur et d'homme digne de mort ; on le maltraita dans sa personne, lui donnant des soufflets et des coups de poing ; on lui fit de sanglants outrages ; on le couvrit de crachats ; on lui banda les yeux, et le frappant au visage, on lui dit en dérision : *Montre que tu es prophète ; qui est-ce qui t'a frappé* (*Luc*, XXII, 64) ? Et pour surcroît d'affliction, le meilleur

de ses amis et le premier de ses disciples l'abandonna lâchement et nia qu'il le connût ; mais Jésus pour toute vengeance jeta sur lui un regard de miséricorde qui fit passer le repentir dans le cœur de cet apôtre. Son courage parut en trois rencontres : 1° lorsqu'un officier insolent lui ayant donné un soufflet, en lui disant : *Est-ce ainsi que vous répondez au grand prêtre* (*Jean*, XVIII, 22)? il lui répartit hardiment, mais sans aigreur : *Si j'ai parlé mal à propos, montrez ce que j'ai dit de mal; mais si j'ai parlé à propos, pour quel sujet me frappez-vous* (*Ibid.*, 23)? 2° lorsque avec une généreuse liberté il répondit au prince des prêtres : *Pourquoi m'interrogez-vous? Interrogez ceux qui m'ont entendu sur ce que je leur ai dit* (*Ibid.*, 21) ; 3° lorsque le grand-prêtre lui ayant demandé s'il était le Fils de Dieu, il répondit qu'il l'était et qu'ils le verraient un jour assis à la droite de Dieu venir sur les nuées du ciel pour juger les hommes. Il prévoyait bien qu'on lui ferait un crime de cette réponse, et qu'elle lui coûterait la vie; mais rien ne peut l'empêcher de rendre à sa personne et à la vérité le témoignage qui leur est dû. A peine eut-il prononcé ces paroles : *Ego sum*, je suis le Fils de Dieu, que tout le monde s'écria qu'il était digne de mort; et il est vrai qu'il mourut pour avoir confessé sa divinité et le mystère de son incarnation. Telle fut la troisième scène de la passion, qui renferme l'accusation faite contre Jésus-Christ devant le conseil des prêtres, sa condamnation et le commencement de son supplice; car *en même temps quelques-uns se mirent à lui cracher au visage, à le lui couvrir et à lui donner des coups de poing* (*Marc*, XIV, 63). La quatrième partie de la passion roule sur ce qui se passa chez les puissances séculières, Pilate et Hérode; et elle présente à nos yeux trois sortes de spectacles qui méritent toute notre compassion. Le premier de ces spectacles, c'est de voir le Fils de Dieu, la sagesse du Père, en présence d'Hérode qui se moque de lui avec toute sa cour, et qui le traite comme un fou ; le second est de le considérer attaché à la colonne et déchiré à coups de fouets; le troisième est de le contempler dans l'état où il était, lorsque Pilate le présenta aux Juifs, en leur disant : *Voilà l'Homme*, tandis qu'on s'écriait de tous côtés, *Crucifiez-le, crucifiez-le !* Dans le premier de ces états, qui est ignominieux, il est insulté par un roi, et il est objet de mépris; dans le second, qui est douloureux, il est maltraité par un juge, et il est objet de cruauté; dans le troisième, qui est affreux, il est outragé par la populace, et il est objet de haine. Mais rien n'égale les deux injustices horribles qui furent faites au Sauveur : la première, lorsqu'il fut mis en parallèle avec Barabbas, et que cet insigne voleur, cet assassin, l'emporta dans l'esprit du peuple qui jugea Jésus-Christ, son bienfaiteur, indigne de vivre; la seconde, lorsque Pilate, qui connaissait son innocence, le livra pourtant à la mort, aimant mieux contenter la passion d'une multitude insensée que de sauver un homme dont il admirait la vertu. Tout ce qui est contenu dans cette quatrième partie peut se réduire à deux chefs qui sont les souffrances de Jésus-Christ et ses paroles. Il eut à souffrir des accusations injustes. On lui imputa plusieurs crimes : d'avoir troublé sa nation, d'avoir défendu de payer le tribut à César, d'avoir pris la qualité de roi et celle de Fils de Dieu. Tout cela lui fut objecté devant Pilate qui le pressa en vain de se justifier. Il fut aussi chargé de plusieurs crimes devant Hérode, et il ne répondit rien. Il eut à souffrir des injures atroces ; les Juifs le traitèrent de malfaiteur, et les soldats l'appelèrent roi par dérision. Des injures on en vint aux opprobres ; il fut méprisé par Hérode et par tous les gens de sa garde ; chez Pilate on lui préféra Barabbas ; on demanda avec de grandes clameurs qu'il fût crucifié ; on le traita comme un roi de théâtre, le couvrant d'un manteau de pourpre, lui mettant sur la tête une couronne d'épines et une canne à la main droite ; ensuite on fléchissait les genoux devant lui, en lui disant pour l'insulter : Roi des Juifs, je vous salue ; on lui crachait au visage, on prenait la canne et on lui en donnait sur la tête Ces coups, la flagellation et le couronnement d'épines sont les tourments qu'il endura chez les puissances séculières; venons aux paroles qu'il y dit. Elles sont toutes adressées à Pilate, et marquent une grande générosité et une admirable liberté d'esprit; les plus remarquables sont ces trois : 1° lorsque interrogé s'il était roi, pressé de répondre (car autrement il ne parlait point), il répondit qu'il l'était, mais que son royaume n'était pas de ce monde, c'est-à-dire qu'il le tenait d'ailleurs, et que son titre venait de plus haut que de la terre. Il ne dit point que sa royauté ne s'étendît pas sur ce monde, mais qu'il ne l'avait pas reçu de ce monde, *Non est hinc* (*Jean*, XVIII, 36); 2° lorsque interrogé de nouveau s'il était roi, après avoir répondu que oui, il prit de là occasion de faire connaître la fin de son incarnation, et dit qu'il était venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité, et que c'était la fonction de sa royauté sur la terre ; voulant par là instruire son juge qui, ayant l'autorité en main n'osait se déclarer pour la vérité, en défendant l'innocence reconnue. Les termes dont il se sert sont fort énergiques et renferment un grand sens : *C'est pour rendre témoignage à la vérité que je suis né et venu au monde* (*Ibid.*, XVIII, 37). Comme s'il disait que sa naissance éternelle en Dieu, aussi bien que sa naissance temporelle dans le monde tendent à manifester la vérité; qu'en naissant par voie d'entendement dans l'éternité, il est la vérité produite et manifestée en Dieu, et qu'il est né dans le temps pour faire connaître aux hommes la première vérité dont il est le principal témoin. Il finit cette belle instruction en ajoutant que quiconque est pour la vérité écoute sa voix ; 3° lorsque Pilate, pour engager Jésus à répondre, lui eut dit ces paroles : Vous ne me *dites mot? Ne savez-vous pas que j'ai le pouvoir de vous faire crucifier et que j'ai aussi*

le pouvoir de vous relâcher (*Jean*, XIX, 10)? Jésus lui repartit : *Vous ne pourriez rien contre moi, s'il ne vous avait été donné d'en haut* (*Ibid.*, 11). Ce juge se glorifiait vainement de son pouvoir : Jésus mortifie son orgueil, en lui apprenant que le pouvoir qu'il avait de le faire mourir venait d'une puissance supérieure; et par là même il l'instruit en quelque manière du dessein du Père éternel sur la vie de son Fils; et si ce juge politique ne s'était pas aveuglé lui-même, il aurait pu comprendre que cette puissance supérieure, de laquelle il tenait son pouvoir, résidait dans celui qui lui parlait, et qui avait dit dans une autre occasion : *Il est en mon pouvoir de donner ma vie, et il est en mon pouvoir de la reprendre* (*Ibid.*, X, 18). Pilate était étrangement surpris; il ne savait que penser du silence de Jésus-Christ; et ses paroles lui donnaient encore plus à penser que son silence : l'un et l'autre jetaient le trouble dans sa conscience; et au milieu de ces divers mouvements dont il était agité, il ne savait quel parti prendre. Mais son penchant à la complaisance et ses vues politiques étouffaient les impressions salutaires que les paroles de Jésus-Christ faisaient sur son âme, et le déterminèrent enfin à livrer par un crime énorme et par une indigne lâcheté, le plus innocent des hommes à la discrétion de ses ennemis. La dernière partie de la passion comprend tout ce qui se passa depuis la condamnation de Jésus jusqu'à sa sépulture; et on y voit ce Dieu-Homme : 1° accablé de fatigue dans le chemin qu'il fit depuis Jérusalem jusqu'au lieu de son supplice; 2° abîmé dans les douleurs sur le Calvaire; 3° commençant à être glorifié par les choses extraordinaires qui arrivèrent après sa mort. Dans le chemin que fit Jésus-Christ pour aller jusqu'au Calvaire, il faut considérer la peine excessive qu'il eut à porter sa croix; elle fut si grande, cette peine, qu'il fallut obliger quelqu'un à la partager avec lui. Il faut faire attention aux différents sentiments que ce spectacle produisit dans ceux qui en furent témoins : les uns s'en réjouissaient, et les autres s'en affligeaient. Enfin il faut pénétrer le sens des paroles que dit le Sauveur pendant ce pénible voyage; elles marquent une grande fermeté d'esprit, et elles sont comme autant de foudres que lance le Fils de Dieu contre les auteurs de sa mort. Entendant les cris et les pleurs d'une foule de peuple et de femmes qui le suivaient, il se tourna vers elles, et leur dit : *Ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants, parce que voilà le temps qui vient auquel les femmes stériles seront estimées heureuses; c'est alors qu'on dira aux montagnes : tombez sur nous; car si on fait cela au bois vert, que ne fera-t-on point au bois sec* (*Luc*, XXIII, 28, etc.)? Ces paroles n'ont besoin que d'être posées pour faire une grande impression. Il n'y a plus qu'à remarquer que le Fils de Dieu, durant tout le cours de sa passion, a menacé trois fois les hommes de son dernier jugement, et que par trois fois il les a fait passer, de la vue de son état méprisable et ignominieux, à la considération de son avénement redoutable et plein de majesté. Sur le Calvaire, Jésus-Christ eut des tourments et des opprobres à endurer, et il y parla plusieurs fois. Ses tourments furent intérieurs et extérieurs. Les premiers eurent pour cause son délaissement de la part de son Père; le souvenir des péchés des hommes, qui lui furent représentés comme la cause de sa mort; l'affliction de sa sainte mère qu'il vit du haut de la croix, abîmée dans la douleur. Ses tourments extérieurs consistent, 1° dans le crucifiement, lorsqu'il fut cloué sur la croix; lorsque la croix fut élevée, et qu'il demeura suspendu durant l'espace de trois heures, dans une posture violente; 2° dans la soif étrange qu'il endura et à laquelle il demanda du soulagement; 3° dans le fiel et le vinaigre qu'on lui fit boire. Ses opprobres répondent à ses tourments. Il est crucifié au milieu de deux voleurs; il meurt par sentence du juge, condamné comme un malfaiteur au châtiment le plus infâme. Il se voit dépouillé de ses habits à la vue de tout un grand peuple. Il est en proie aux railleries et aux blasphèmes des passants, des soldats et des compagnons de son supplice, qui l'insultent et qui le défient avec insolence de se garantir de la mort. On rapporte sept paroles proférées par Jésus-Christ sur le Calvaire : la première fut une parole de clémence, par laquelle il priait son Père pour ceux qui le tourmentaient; la seconde est une parole de miséricorde, pour assurer le paradis à un des voleurs qui étaient à ses côtés, crucifiés avec lui; la troisième fut un effet de sa charité pour donner à sa mère un fils adoptif qui l'assistât dans ses besoins, et à son disciple favori la plus digne de toutes les mères; la quatrième est une marque de son extrême souffrance; il se plaint à son Père qu'il l'avait délaissé; la cinquième est une preuve exacte de son obéissance. Sachant qu'il avait été prédit de lui qu'on lui donnerait dans sa soif du vinaigre à boire, que cette prophétie n'était pas encore accomplie et qu'elle ne s'accomplirait point s'il ne parlait, pour obéir aux ordres de son Père et pour justifier les Ecritures, il s'écria : *J'ai soif.* Par la sixième il déclara que tout était accompli; et ce fut un témoignage qu'il rendit de l'obéissance qu'il avait pratiquée jusqu'au bout, et du plaisir qu'il avait de voir la volonté de son Père accomplie. Comme s'il eût dit : A mon Père soit toute la gloire; il ne me reste rien à faire de tout ce qu'il m'a commandé, mes désirs sont pleinement satisfaits, et je n'ai plus qu'à mourir, afin que rien ne manque à mon obéissance. Il prononça la septième et dernière parole pour remettre son âme entre les mains de son Père, afin de finir sa vie comme il l'avait commencée, par une oblation volontaire de soi-même; avec cette différence pourtant qu'en venant au monde il s'offrit à son Père pour souffrir, et que sur le point de mourir, voyant ses souffrances terminées, il s'offre pour entrer dans la gloire qui lui avait été promise. En disant

cette dernière parole, il expira, c'est-à-dire qu'il mourut faisant oraison et s'entretenant avec son Père. C'est la disposition où doivent être en sortant de ce monde les enfants adoptifs de Dieu, à l'exemple de celui qui était Fils par nature, et premier-né entre plusieurs frères. Ce qui se passa après la mort du Sauveur est plus glorieux à ce Dieu-Homme qu'il ne lui est ignominieux. Il est vrai qu'il reçut encore une espèce d'affront de la part d'un soldat qui lui ouvrit le côté d'un coup de lance, pour lui faire rendre ce qui lui restait de sang; mais il reçut d'ailleurs tant d'honneur de la part de son Père et de la part de ses amis, qui prirent soin de sa sépulture, qu'on peut dire qu'après son trépas il n'y eut plus que gloire pour lui. Le ciel s'obscurcit, les pierres se fendirent, le terre trembla, les tombeaux s'ouvrirent, le voile du temple se déchira, et le ciel fit alors, pour honorer la mort et la croix de notre Sauveur, les mêmes prodiges qui éclateront un jour dans la destruction du monde. Ces prodiges eurent leur effet : ceux qui avaient été présents à ce spectacle, et qui avaient insulté à Jésus-Christ dans son supplice, considérant ce qui venait d'arriver, s'en retournaient, se frappant la poitrine et rendant témoignage à l'innocence du crucifié. Le centurion qui avait présidé à l'exécution reconnaît qu'on vient de faire mourir un homme juste et qui était véritablement Fils de Dieu. Les soldats qui le gardaient font la même confession et semblent travailler à l'envi à rétablir la gloire de celui qui vient d'être puni comme un malfaiteur. Le juge qui l'avait condamné permet que son corps soit inhumé avec les honneurs ordinaires, et que ceux qui l'ont honoré pendant sa vie lui rendent les derniers devoirs après sa mort, selon la coutume des Juifs. Ce même juge avait déjà ordonné qu'on mît sur la croix, au-dessus de la tête de Jésus, ces paroles : *c'est ici le roi des Juifs ;* et malgré les remontrances des principaux de la nation, il ne voulut jamais permettre que cet écriteau fût changé. C'est ainsi que Jésus-Christ est honoré après sa mort, et que le juge, les exécuteurs, les spectateurs de son supplice, tout contribue à faire à sa mémoire comme une réparation publique. Le disciple perfide y avait lui-même contribué par avance, en confessant son péché. Il est vrai que la mort triomphe de lui pour quelques heures; mais ce n'est que pour rendre sa résurrection plus éclatante, et son ascension plus glorieuse. Nous aurons ailleurs occasion de parler de ces deux mystères. *En attendant que cette occasion se présente, dites-nous quelque chose qui puisse servir de sujet de méditation et d'entretien à une personne spirituelle.*—Jésus-Christ en ressuscitant et en montant au ciel a fait éclater singulièrement sa puissance, sa bonté et la gloire de son corps ; et c'est ce qui doit occuper les personnes qui méditent sur ces deux mystères. Il a manifesté sa puissance par la victoire qu'il a remportée sur la mort dans le tombeau où elle triomphe de tous les autres, par l'épouvante qu'il a jetée parmi les soldats qui gardaient son sépulcre, par la justice qu'il a exercée dans les enfers où il est descendu pour lier la puissance des démons et pour délivrer les anciens patriarches de leur longue captivité. Sa bonté a paru dans le soin qu'il a pris de consoler, par ses fréquentes apparitions, sa sainte mère, ses apôtres, Madeleine et les autres femmes pieuses qui avaient été attachées à lui pendant sa vie. Il a glorifié son corps par la beauté qu'il lui a communiquée et par le merveilleux éclat dont il l'a revêtu ; par l'agilité qui le faisait passer en un instant et sans peine d'un lieu à un autre, par la subtilité qui le mettait en état d'entrer dans les maisons à la manière des esprits, les portes demeurant fermées, enfin, par l'impassibilité et par une vie toute surnaturelle et toute divine qu'il a menée depuis sa résurrection. Le mystère de l'ascension nous fournit les mêmes sujets de méditation. Jésus-Christ y donne des marques de sa puissance, en s'élevant au ciel par sa propre vertu. Il y fait paraître sa bonté, en consolant ses disciples, en leur donnant sa bénédiction, en leur promettant la venue du Saint-Esprit et son assistance jusqu'à la consommation des siècles. Il y manifesta sa gloire, par la pompe de son triomphe, par l'apparition des anges qui annoncèrent aux assistants son second avénement en qualité de juge, et par la nombreuse compagnie de plusieurs saints ressuscités qui montèrent au ciel avec lui, comme autant d'illustres témoins de ses conquêtes et de ses victoires. Tout ce que nous avons dit de Notre-Seigneur venant dans le monde, demeurant dans le monde et quittant le monde sert à entretenir la vie intérieure : c'est en s'appliquant à ces considérations qu'on acquiert une sainte habitude de la présence de Jésus-Christ et qu'on entre dans une intime communication avec lui, ce qui est l'exercice propre d'une âme qui s'occupe dans l'intérieur.

Quel fruit produit cette occupation? — 1° A force de penser à Jésus-Christ, l'âme conçoit pour lui un sentiment de tendresse qui devient dans la suite permanent ; 2° elle acquiert une facilité merveilleuse à se représenter la vie, les actions et les exemples de ce Dieu-Homme ; 3° elle trouve dans cette occupation un remède toujours présent contre toutes sortes de péchés. Et si à la contemplation des vertus de notre Sauveur elle joint, comme elle le doit, la pratique exacte et constante des vertus qu'elle contemple, et l'usage des exercices de piété, elle est dans le chemin qui conduit bientôt à la perfection de la vie intérieure.

CHAPITRE IV.

Des vertus.

Qu'est-ce que la vertu ? — C'est une habitude de l'âme qui porte la volonté au bien.

Combien y a-t-il de sortes de vertus ? — Il y en a de deux sortes : les vertus théologales qui sont la foi, l'espérance et la charité ; les

vertus morales sont quatre, savoir, la prudence, la justice, la force et la tempérance, et qui sont appelées cardinales, comme étant les principales qui influent dans toutes les autres. Parmi les autres vertus morales, la religion, qui regarde le culte divin, tient le premier rang : viennent ensuite la miséricorde, l'humilité, la douceur, la patience, qui règlent la conduite de l'homme envers le prochain ; la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, etc., qui règlent la conduite de l'homme par rapport à lui-même.

A laquelle de ces vertus doit particulièrement s'appliquer une personne spirituelle ? — A la douceur, et cela pour trois raisons : 1° parce qu'on ne saurait pratiquer cette vertu sans en pratiquer plusieurs autres ; 2° parce qu'elle est dans l'intérieur comme un puissant ressort qui donne le mouvement à tout; 3° parce que Notre-Seigneur l'a proposée à ses disciples, comme le but auquel ils doivent tendre : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.*

Comment justifiez-vous ce que vous dites de la douceur ? — Par le caractère même de cette vertu qui renferme la plupart des autres. Par exemple, l'humilité se trouve dans la douceur, l'orgueil ne pouvant compatir avec les sentiments que cette vertu inspire, ni s'accommoder de son langage modeste et de ses manières insinuantes. Aussi voyons-nous que ceux qui sont véritablement doux sont toujours disposés à céder en tout aux autres, et à leur faire plaisir. On peut dire en général que la douceur est une vertu qui nourrit et qui fortifie toutes les autres.

En quoi s'exerce la foi, et quels effets produit-elle ? — Elle nous fait adhérer fortement aux vérités révélées, et nous porte à y conformer nos mœurs. Elle nous fait vivre selon l'esprit et nous empêche de nous laisser conduire par notre propre sens et par notre expérience qui écartent de la pure foi, et qui ne manquent point d'égarer quand on les prend pour guides, et qu'on n'a pas soin de rectifier ce que l'on sent sur ce que l'on croit.

En quoi consiste le parfait exercice de l'espérance ? — Dans une confiance sans réserve qui va jusqu'à l'abandon et qui se repose uniquement sur les soins de la Providence.

Quand est-ce que la charité est parfaite ? — Lorsqu'on se conforme en tout à la volonté de Dieu, qu'on se sert de tout pour croître en son amour, et qu'on a eu un soin particulier de s'avancer dans son service et de procurer sa gloire.

Qu'est-ce que pratiquer la pauvreté religieuse ? — Se dépouiller volontairement de tous les biens de la terre, user avec modération des choses nécessaires, fuir l'abondance et se réjouir quand on manque de tout.

A quoi porte la chasteté ? — A s'éloigner de tout plaisir sensuel, à se défendre des attraits du plaisir, à garder exactement ses sens, à fuir les occasions où cette vertu pourrait souffrir la moindre atteinte, et à se priver de toute délicatesse qui flatte le corps.

Quelle est la perfection de l'obéissance religieuse ? — Elle consiste à exécuter promptement les ordres des supérieurs, en les regardant comme les lieutenants de Dieu ; à obéir volontiers et avec une espèce de joie spirituelle, à soumettre son jugement à celui de son supérieur avec une déférence aveugle.

En quoi consiste la simplicité religieuse ? — A n'avoir qu'une simple vue qui tend toujours au bien, sans envisager jamais le mal. Elle consiste aussi dans un procédé sans déguisement et accompagné d'une candeur qui parte d'un cœur droit et sincère.

Quelles sont les vertus et les saintes habitudes qu'on peut appeler les conservatrices de toutes les autres ? — Il y en a particulièrement trois : l'humilité, l'oraison et l'abstinence. On peut dire que l'oraison les arrose, que l'humilité les met à couvert, et que l'abstinence les défend et les conserve en desséchant la racine des vices qui pourraient les détruire.

Quels devoirs prescrit la vertu de religion ? — Elle en prescrit cinq, et ce sont les principaux qui regardent le culte divin, savoir : les actes d'adoration, d'actions de grâces, d'oblation, ce qui comprend le sacrifice de protestation et de demande. Nous parlerons de l'humilité et de la miséricorde envers le prochain, dans le chapitre IV de la quatrième partie.

Quelles sont les fonctions de la prudence ? — C'est de nous marquer la conduite que nous devons garder envers nous-mêmes et envers les autres. Envers nous-mêmes, en nous faisant tenir le juste milieu entre le trop et le trop peu, de sorte que nous ne nous flattions point par délicatesse, et que nous ne nous accablions point par indiscrétion ; envers les autres, en nous apprenant à discerner les esprits, à conseiller et à diriger chacun selon ses besoins; ce qui est du devoir des supérieurs et des directeurs des âmes.

Quels sont les devoirs de la justice ? — Elle en a deux principaux, qui sont de rendre à chacun ce qui lui appartient, et d'employer les corrections et les châtiments d'une manière chrétienne, sans perdre de vue la charité, et en se proposant le véritable bien de ceux que l'on corrige, en quoi il faut observer trois choses : 1° de punir sans passion ; 2° de ne point punir sur-le-champ celui qu'on surprend en faute, mais d'attendre qu'il ait eu le temps de se reconnaître et de revenir à soi; 3° de faire en sorte que la douceur assaisonne la correction, et que celui qu'on punit puisse comprendre qu'on ne cherche que son amendement et sa perfection.

En quoi se montre la force ? — Dans la souffrance et dans les travaux qu'elle fait supporter avec constance; dans la manière d'agir qu'elle rend généreuse et capable de surmonter les plus grands obstacles.

En quoi faut-il pratiquer la tempérance ? — Particulièrement en trois choses : 1° ne pas se rassasier durant le repas, sortant de

table sans avoir accordé à son appétit tout ce qu'on pourrait, même sans excès; 2° se retrancher quelque chose de chaque mets, pour réprimer l'avidité de manger; 3° ne prendre aucune nourriture entre les repas, si ce n'est pour cause d'infirmité ou de travail extraordinaire. Tout cela est important pour les personnes qui veulent devenir spirituelles.

Quelles qualités doivent avoir les vertus pour être véritables ? — Il faut qu'elles soient chrétiennes, qu'elles soient intérieures et pour ainsi dire profondes; qu'elles soient solides.

Qu'entendez-vous par vertus chrétiennes ? — J'entends celles qu'on pratique par des motifs de foi, et en vue de Dieu, et non par des motifs humains, à la manière des philosophes.

Qu'est-ce à dire intérieures et profondes ? — C'est qu'elles ne soient pas superficielles, qu'elles partent de l'intérieur, qu'elles tiennent au fond de l'âme et qu'on n'imite pas la conduite de ces personnes qui ne réforment pas leur intérieur et qui se contentent de quelques pratiques extérieures, sans aller jamais à la racine des vices par une véritable abnégation.

Qu'est-ce à dire solides ? — C'est-à-dire qu'elles aient été éprouvées, sans quoi on n'y peut pas beaucoup compter. Nous avons parlé de ces épreuves et de cette solidité des vertus dans le chapitre VI de la première partie.

CHAPITRE V.

Des exercices de piété.

En quoi consistent les exercices de piété ? — Dans une application réglée et constante des puissances de notre âme aux objets de piété.

Y a-t-il beaucoup de ces sortes d'exercices? — Il y en a autant que de différents objets qui peuvent occuper saintement notre âme; les uns regardent Notre-Seigneur Jésus-Christ, les autres la sainte Vierge, les anges et les saints, etc.

Quels sont les saints exercices par lesquels on peut honorer Jésus-Christ ? — Nous l'honorons en nous appliquant à le connaître et à graver son image et son amour dans notre âme; ce qui se fait à force de penser à lui et de considérer les choses qui le concernent, et en particulier ses grandeurs, les états différents et les mystères de sa vie, ses actions, sa doctrine et ses souffrances.

Comment s'occupe-t-on de ses grandeurs? — En les contemplant souvent, pour en faire la base et le fondement de notre dévotion envers Jésus-Christ; car ce sont ces grandeurs qui relèvent toujours les actions de sa vie; et il y en a de deux sortes : les unes qui ont du rapport à nous, et les autres qui n'en ont point. Etre Dieu et homme tout ensemble, Fils de Dieu vivant, principe de toutes choses, Verbe divin, par qui tout a été fait et par qui tout subsiste; être le Fils de la sainte Vierge, le plus parfait de tous les enfants des hommes, le plus relevé en tout, le plus rempli de grâce et de vérité, tout cela n'a aucun rapport à nous. Mais être notre chef, le premier-né entre tous les enfants de Dieu, le Rédempteur du genre humain, le réparateur du monde perdu, la source de la grâce, le juge des vivants et des morts, tout cela nous regarde et nous intéresse. C'est en considérant avec attention ces qualités de Jésus-Christ qu'on apprend à le bien connaître et qu'on se remplit de vénération pour lui; et c'est cette connaissance et cette vénération qui doivent être le principe de tous les devoirs de piété que nous rendons à ce Dieu-Homme.

Comment faut-il s'occuper des états et des mystères de Notre-Seigneur? — Il faut en faire souvent le sujet de ses méditations.

Qu'est-ce qu'on appelle mystères de Jésus-Christ ? — On appelle ainsi certaines actions remarquables, certains événements par lesquels il est entré dans les différents états qui partagent sa vie. Il est évident que son incarnation l'a fait descendre à la condition des hommes; que par sa nativité il est entré dans l'état d'enfance; que sa circoncision l'a fait passer dans un état qu'on peut appeler d'attache et de dévouement au service de Dieu, son Père; que les mystères de l'Epiphanie, de la transfiguration et du baptême sont comme la base et le fondement de son état glorieux sur la terre; que sa qualité de Rédempteur est établie sur ses souffrances et sur sa croix; que sa résurrection a donné commencement à la vie surnaturelle qu'il a menée après sa mort; qu'il est entré par son ascension dans l'éternité de sa gloire; et que c'est sur le mystère de l'eucharistie qu'est fondé son état de résidence au milieu de nous. Lorsque ces états et ces mystères sont souvent présents à l'esprit, ils ne manquent point de faire impression et d'apporter avec eux les grâces que le Seigneur y a attachées.

De quelle manière faut-il s'occuper des actions de Jésus-Christ? — Il faut avoir soin de les parcourir et de se les représenter par ordre, dans toute la suite de la vie du Sauveur, pour en remplir la mémoire, et pour s'y affectionner. Ces actions, qui sont toutes saintes, peuvent être divisées en vertueuses, pénibles et glorieuses. Les premières sont tous les exemples de vertus qu'il nous a donnés : de pauvreté dans sa naissance et durant tout le cours de sa vie, ayant voulu passer pour le fils d'un charpentier, et n'avoir point d'autre ressource que le travail d'un pauvre artisan; d'humilité dans sa circoncision et dans son baptême; de patience dans ses travaux, dans sa fuite en Egypte, dans ses persécutions et à sa mort; d'obéissance dans son exactitude à exécuter les ordres de la sainte Vierge et de saint Joseph; d'attachement pour Dieu, lorsqu'à l'âge de douze ans il quitta ses parents pour s'employer aux choses qui regardaient son Père céleste; de zèle, prêchant aux peuples, les convertissant, reprenant les pharisiens, chassant du temple ceux qui le profanaient. Parmi ses actions pénibles on compte ses voya-

ges en Egypte et dans la Judée, ses jeûnes, ses fatigues et ses courses pour la conversion des pécheurs, ses veilles et ses oraisons. Ses actions glorieuses sont les miracles : multiplier les pains, marcher sur l'eau, chasser les démons, ressusciter les morts, etc. C'est en méditant souvent ces actions du Fils de Dieu que l'on contracte avec lui une sainte familiarité, et qu'on prend du goût pour les mystères de sa vie.

Comment faut-il s'exercer en ce qui regarde la doctrine de Jésus-Christ? — Il ne faut rien oublier pour en imprimer fortement dans l'esprit les points les plus importants, et principalement ces huit qui sont comme l'abrégé de l'Evangile : aimer la pauvreté; avoir de la douceur; user de miséricorde; conserver la pureté du cœur; avoir faim et soif de la justice, c'est-à-dire désirer avec ardeur de profiter en grâce et en vertu; pratiquer une mortification continuelle; avoir l'esprit pacifique; souffrir patiemment les persécutions. Ce sont les premières instructions que notre Sauveur a données à ses disciples; il faut nous les rendre familières, et nous en pénétrer si bien qu'elles se changent, pour ainsi dire, en notre substance, et que nous ne respirions que la doctrine de Jésus-Christ. Et voilà la véritable manière de s'exercer dans les divines Ecritures; il faut tirer le suc des vérités qu'elles contiennent, et en faire sa nourriture ordinaire.

Comment faut-il s'occuper des souffrances de Jésus-Christ? — En conservant le souvenir de sa passion : ce souvenir doit être continuel; c'est le bouquet de myrrhe que l'Epouse des Cantiques portait toujours sur son sein. On distingue trois sortes de souffrances dans la passion de Notre-Seigneur : des peines intérieures, dont les plus considérables sont au nombre de cinq, savoir : son agonie dans le jardin des Oliviers, la trahison de Judas, le renoncement de saint Pierre, la fuite des autres apôtres, son délaissement de la part de son Père; des mépris, dont les cinq plus remarquables sont les injures qu'il a reçues chez les pontifes, les dérisions de la part d'Hérode, les clameurs du peuple chez Pilate, la préférence donnée à Barabbas, les malédictions dont il fut chargé, lorsqu'il était sur la croix; des tourments extérieurs, dont les principaux sont aussi au nombre de cinq; les coups de poing que lui donnèrent les soldats, la flagellation, le couronnement d'épines, son accablement et ses fatigues sous le fardeau de la croix, le crucifiement. Il faut qu'à force de se représenter toutes ces circonstances de la passion on les grave au fond de son âme, et que Jésus-Christ souffrant devienne le principe de notre vie et l'unique sujet de notre consolation. Nous avons parlé amplement de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le chapitre précédent; nous n'en parlons ici qu'en passant et dans un nouvel ordre propre à faciliter les saints exercices qu'on pratique en l'honneur de ce Dieu-Homme. De tous ces exercices, le principal est celui qui regarde ses souffrances. Il faudrait, s'il se pouvait, ne perdre jamais de vue le crucifix, avoir une vénération singulière pour les cinq plaies qui y sont représentées, les adorer souvent, y appliquer sa bouche avec respect avant de s'endormir, lorsqu'on s'éveille et en toute rencontre. Les personnes religieuses qui ont fait les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance peuvent, en renouvelant ces trois vœux au pied du crucifix, s'en servir comme de trois clous, pour s'attacher à la croix de notre aimable Rédempteur; et toutes sortes de personnes peuvent user de cette pratique, par le moyen de l'humilité, de la charité et de la patience. Il est aussi très-utile de se transporter en esprit dans les lieux où Notre-Seigneur a souffert, et de s'y arrêter avec grande dévotion. Ces lieux sont le jardin des Oliviers, les maisons des pontifes, le palais d'Hérode, le prétoire de Pilate et le Calvaire. Il ne suffit pas de conserver un léger souvenir de ces lieux; il faut y penser souvent avec attention, en repaître la vue de l'esprit, et avoir des temps réglés pour les visiter et y faire ses stations, sans se lasser de les considérer. Cet exercice est d'un grand secours dans les temps de tentation et de tristesse : il faut alors se cacher et pénétrer bien avant dans les plaies du Sauveur, se jeter entre les bras de ce Dieu crucifié, méprisé insulté, abandonné, et mourant pour notre amour. Qu'une âme est heureuse, quand elle n'a d'autre appui sur la terre, que Jésus accablé de douleurs et de souffrances!

Quel ordre peut-on donner à ces différents états de Jésus-Christ, pour s'en occuper durant le cours de la semaine? — On en distingue sept qui peuvent servir d'entretiens pour tous les jours de la semaine. Par exemple, on peut le lundi s'occuper de l'incarnation et du séjour de Notre-Seigneur dans le sein sacré de la Vierge; le mardi, de son enfance, en commençant par le mystère de la nativité; le mercredi, de sa vie publique et de ses prédications; le jeudi, de sa résidence dans l'eucharistie; le vendredi, de sa passion; le samedi, de sa mort; et le dimanche, de sa gloire. Ce soin que l'on prend d'adorer Notre-Seigneur régulièrement chaque jour, dans quelqu'un de ses états, de se remplir de ses mystères, et de s'en rendre la pensée familière, produit infailliblement une solide et continuelle dévotion envers Jésus-Christ.

Ne serait-ce pas une sainte pratique de s'entretenir des états et des mystères de Notre-Seigneur durant le cours de l'année, en suivant l'ordre selon lequel l'Eglise en renouvelle la mémoire? — Il serait sans doute fort convenable et fort utile de porter dans son esprit une idée générale des principaux états du Fils de Dieu, afin d'en faire successivement le sujet de ses entretiens intérieurs pendant l'année. Pour se conformer à l'esprit de l'Eglise, il faudrait s'occuper du saint avénement du Sauveur et de son enfance depuis l'avent jusqu'à la septuagésime; de sa passion, jusqu'à Pâques; de son état glorieux, jusqu'à la Pentecôte; ensuite, de la venue du Saint-Esprit et de l'eucharistie; et le reste

de l'année, jusqu'à l'avent, des actions particulières de sa vie, de sa conversation avec les hommes, de sa prédication et de ses miracles. Ces idées générales de nos mystères font une impression plus douce et plus relevée que les idées particulières et donnent une merveilleuse facilité à s'entretenir avec Jésus-Christ.

N'avez-vous point de pratique à donner pour assister à la sainte messe? — Il faut se prosterner au commencement avec beaucoup d'humilité, lorsque le prêtre se prosterne, et demander à Dieu le pardon de ses péchés. Et comme la messe est une représentation de la vie et de la mort de Jésus-Christ, il faut en y assistant s'occuper de ces deux grands objets : penser à la naissance du Sauveur, au *Gloria in excelsis;* à ses prédications, quand le prêtre dit l'évangile ; commencer dès l'offertoire à considérer les principales circonstances de sa passion; son entrée dans Jérusalem, lorsque le prêtre prononce ces paroles : *Sanctus, Sanctus, Sanctus, Hosanna in excelsis;* l'élévation de la croix, lorsqu'on élève l'hostie ; lorsqu'on la partage, il faut penser à sa mort, et à sa sépulture, lorsqu'on met dans le calice la particule de l'hostie. On s'entretient de la sorte jusque vers la communion du prêtre; et alors on se prépare par une humilité profonde et par une contrition sincère, à s'unir avec Jésus-Christ, en faisant la communion spirituelle, qui consiste dans un désir ardent de recevoir ce Dieu-Homme. Le reste de la messe doit être employé en actions de grâces.

Quels exercices de piété peut-on pratiquer pour honorer la sainte Vierge? — On doit s'intéresser à tout ce qui la regarde, y penser souvent, en faire le sujet de ses méditations et l'objet de ses complaisances. On distingue dans la sainte Vierge les joies qu'elle a reçues, les douleurs qu'elle a souffertes, les vertus qu'elle a pratiquées. On remarque aussi certaines actions et certaines circonstances de sa vie, qui sont le sujet des fêtes que l'Eglise célèbre en son honneur. C'est en se proposant souvent ces sortes d'objets qu'on se remplit d'estime et d'amour pour la sainte Vierge, et qu'on jette les fondements d'une dévotion particulièrement nécessaire aux personnes qui veulent devenir intérieures.

Pour ce qui regarde les joies que la mère du Sauveur a ressenties, on en compte ordinairement six. Elle reçut la première, lorsque après la Salutation angélique elle conçut le Verbe divin dans ses entrailles, par l'opération du Saint-Esprit; la seconde, à la naissance de son fils; la troisième, lorsque après l'adoration des mages, Siméon et Anne, la prophétesse, célébrèrent les louanges de son fils ; la quatrième, lorsqu'elle le retrouva dans le temple, après l'avoir cherché pendant trois jours ; la cinquième, lorsqu'il lui apparut, après sa résurrection; la sixième, lorsqu'elle le vit monter triomphant au ciel.

Quelles sont les principales douleurs de la sainte Vierge? — Le nombre de ses douleurs égale celui de ses joies. Elle reçut la première le jour de la circoncision, lorsqu'elle vit son fils blessé et répandant son sang; la seconde, lorsque Siméon lui dit qu'elle aurait l'âme transpercée d'un glaive ; la troisième, lorsqu'il fallut fuir en Egypte, pour se dérober à la persécution d'Hérode; la quatrième, lorsque Jésus demeura perdu pendant trois jours; la cinquième, lorsqu'on lui annonça que son fils avait été saisi et que l'on commençait à le tourmenter; la sixième, lorsqu'elle le vit expirer sur la croix.

N'avez-vous point d'autre exercice pour honorer la sainte Vierge? — Il y en a un très-utile ; c'est la considération de ses vertus, de son humilité marquée dans ces paroles : *Voici la servante du Seigneur;* de son grand amour pour la pureté, qui lui fit répondre à l'ange : *Comment cela se fera-t-il? car je ne sais ce que c'est que d'avoir commerce avec un homme;* de son obéissance qui a été le principe de cet admirable consentement : *Que votre parole s'accomplisse en moi;* de sa charité qui lui fit entreprendre un pénible voyage, pour visiter sa cousine Elisabeth ; de sa patience dans les travaux et les persécutions, dans la disette de toutes choses au temps de son accouchement, et dans sa fuite en Egypte; de sa constance à demeurer ferme au pied de la croix. Il faut penser souvent à ces vertus et les savourer par la méditation ; il y a des personnes qui se servent de cette pratique, en disant le chapelet, et qui à chaque dizaine méditent sur quelqu'une des vertus de la sainte Vierge. Comme l'Eglise honore plusieurs mystères dans la vie de la mère de Dieu aussi bien que dans la vie de Jésus-Christ, c'est un exercice très-saint que de se représenter souvent ces mystères, et surtout dans les temps où l'Eglise en renouvelle la mémoire. On en compte six qui donnent lieu aux six principales fêtes de la sainte Vierge, et qui sont sa conception, sa nativité, son annonciation, sa visitation, sa purification, sa mort et son assomption. Ces exercices, lorsqu'on les pratique avec assiduité, produisent bientôt un tendre amour et un saint attachement pour la mère de Dieu, ce qui est un des plus grands trésors que les personnes pieuses puissent posséder. L'expérience nous fait voir que ceux qui participent le plus à l'esprit de Jésus-Christ se lient étroitement à la sainte Vierge; qu'ils la regardent comme leur mère, et qu'ils éprouvent qu'elle est la dispensatrice des grâces et le canal par lequel les bénédictions du ciel découlent sur nous. On peut joindre à ces exercices quelques devoirs particuliers, par exemple, se consacrer au service de cette Reine des anges, les jours qu'on célèbre ses fêtes; jeûner le samedi en son honneur, et autres pratiques semblables.

Quels exercices de piété prescrivez-vous en l'honneur des anges? — Premièrement, chacun doit avoir une dévotion particulière envers son bon ange, se recommander souvent à lui, et conserver un souvenir plein de reconnaissance des obligations qu'il lui a. Nous devons aussi dans le besoin nous adresser aux anges gardiens des personnes

avec lesquelles nous traitons, afin de les engager à favoriser les bonnes intentions que nous avons pour ces personnes. Secondement, il faut avoir recours aux anges tutélaires des lieux, des nations et des pays où nous nous trouvons, lier avec eux une espèce de commerce familier; être bien persuadés qu'ils nous assistent dans nos travaux, qu'ils sont présents dans tous les lieux confiés à leur vigilance, et qu'ils s'intéressent particulièrement aux fonctions et aux exercices de la religion chrétienne, parce qu'ils exercent un ministère de charité pour le salut des âmes soumises à l'empire de Jésus-Christ.

Quels sont les devoirs de piété dont il faut s'acquitter envers les saints? — Ces devoirs peuvent être aussi variés que les saints sont différents entre eux. Il est permis à chacun de suivre en cela sa dévotion et son attrait particulier. Rien n'empêche aussi qu'on ne distingue plusieurs ordres différents parmi les saints. Il y en a qui ont été les colonnes de l'Eglise, comme les apôtres auxquels on peut ajouter saint Joseph, saint Jean-Baptiste, sainte Anne, sainte Madeleine. On peut mettre dans le second ordre les Etienne, les Laurent et les autres grands martyrs, comme sainte Thècle, sainte Catherine, sainte Agnès, etc. Le troisième ordre renfermera les autres saints qui ont été successivement dans l'Eglise l'objet de la piété des fidèles: tels sont saint Grégoire Thaumaturge, saint Nicolas, saint Martin, saint Benoît, saint Bernard, saint Dominique, saint François, saint Vincent Ferrier, saint Bernardin, saint François de Paule, saint Ignace, saint François Xavier, sainte Thérèse, saint Charles Borromée. On peut régler sur ces différents ordres la dévotion envers les saints, et proportionner les hommages qu'on leur rend au caractère de leur sainteté et aux services qu'ils ont rendus à l'Eglise.

En quoi consistent ces hommages que l'on rend aux saints? — Ils consistent particulièrement à conserver le souvenir de leurs actions et des principaux endroits de leur vie; à honorer leurs reliques; à les invoquer souvent, et à leur demander qu'ils nous assistent pendant la vie et singulièrement à l'heure de la mort. Il serait très-utile d'en choisir un chaque jour et de se le proposer pour modèle, tâchant de l'avoir toujours présent, et s'entretenant intérieurement avec lui. Ou bien (pour ne pas changer si souvent) il faudrait, au commencement de chaque mois, jeter les yeux sur quelques-uns des saints dont on doit célébrer la fête, se mettre sous leur protection, s'entretenir avec eux et s'occuper de leurs principales vertus durant tout le mois. Par exemple, au mois de juillet, saint Jacques, sainte Anne, saint Alexis, saint Bonaventure, saint Ignace, pourraient servir de matière à cette sorte d'exercice. Il convient sur toutes choses que chacun ait une dévotion particulière au saint dont il porte le nom, qu'il n'en perde jamais le souvenir et qu'il l'invoque en tous ses besoins.

CHAPITRE VI.

De la vie parfaite.

Qu'est-ce que la vie parfaite? — C'est celle où l'homme, après avoir beaucoup travaillé à sa perfection, avec les secours ordinaires de la grâce, n'agit plus de son propre mouvement, mais suit en tout la conduite et le mouvement du Saint-Esprit. On appelle cette vie l'état passif, parce que l'âme y reçoit des opérations de Dieu dont elle n'est que le sujet et qu'elle ne contribue à bien des choses qui se passent en elle que par le consentement qu'elle y donne.

Comment est-ce que Dieu opère dans les âmes qui sont dans cet état? — Il y opère en trois manières: en les purifiant, en les illuminant et en les embrasant de son amour.

Comment est-ce qu'il les purifie? — Par trois sortes de souffrances, dont la première vient d'une terrible impression que la majes- de Dieu fait sur elles; la seconde, d'une crainte excessive de la justice divine; la troisième, d'une forte impulsion au mal, Dieu permettant pour un temps que les vices les attaquent et fassent sur elles de vives impressions.

Comment est-ce que l'impression de la majesté de Dieu tourmente une âme? — C'est par une représentation de la grandeur de Dieu, si vive et si terrible, qu'on a peine à le soutenir. C'est ce qui faisait dire à Job: *Je ne voudrais point que Dieu combattît contre moi de toute sa force, ni qu'il m'accablât par le poids de sa grandeur* (*Job.* XXIII, 6). Et dans un autre endroit: *J'ai toujours craint Dieu comme des flots suspendus au-dessus de moi* (*Id.*, XXXI, 23). Cette peine est comme un poids immense sous lequel on se voit continuellement sur le point de succomber.

Comment est-ce que la justice divine exerce à son tour une âme que Dieu veut purifier? — En lui imprimant un sentiment de crainte qui ne la quitte jamais. Dans cette disposition, elle s'imagine voir en Dieu un censeur sévère qui ne veut point faire de grâce et qui la reprend durement en toute rencontre, sans lui donner le loisir de respirer. Il semble que le saint homme Job faisait cette terrible expérience, lorsqu'il disait: *Jusques à quand différerez-vous de m'épargner et de me donner quelque relâche, afin que je puisse un peu respirer* (*Id.*, VII, 19)? L'âme ainsi pressée par la crainte tremble sur toutes ses actions; et comme si Dieu était devenu son ennemi, elle lui dit quelquefois: *Pourquoi m'avez-vous mise dans un état contraire à vous* (*Id.*, 20)? Il lui semble même en certains temps que Dieu s'applique à la trouver coupable; et alors elle lui dit: *Regardez-vous les choses comme un homme les regarde, pour vous informer de mes iniquités et faire une exacte recherche de mon péché* (*Id.*, X, 4-6)? Le démon de son côté travaille à augmenter le trouble où il voit cette âme plongée; il la remplit de fausses idées qui tendent à lui persuader que Dieu l'a abandonnée. Dans ce triste état elle se sent poussée à dire, comme Job: *Que le jour auquel je suis né, pé-*

risse (*Job*, III, 3). On vient jusqu'à s'imaginer qu'on est coupable des péchés d'autrui auxquels on n'a point de part, et on dit à Dieu : *Est-ce que vous vous plairiez à m'opprimer par la calomnie* (*Id.*, X, 3)? On ne prend pas garde que le malin esprit mêle ses illusions avec l'opération divine. Et comme si Dieu était l'auteur de l'étrange perplexité où l'on se trouve, on est tenté de lui dire : *Vous voulez me consumer par les péchés de ma jeunesse* (*Id.*, XIII, 26). C'est-à-dire qu'en certains moments où la tentation est plus violente, le démon, profitant de l'accablement où il trouve l'âme, fait tout ce qu'il peut pour lui faire regarder Dieu non seulement comme un juge inexorable, mais encore comme un persécuteur. Témoin ce que dit Job à ses amis : *Pourquoi me persécutez-vous comme Dieu* (*Id.*, XIX, 22)? Cependant au milieu de ce trouble Dieu aime l'âme et il en est aimé; l'épreuve où il l'a mise et la tentation qu'il permet sont un effet de l'amour qu'il a pour elle; il veut la purifier en l'obligeant; et (comme s'exprime le bienheureux Jean de la Croix en cette matière) *il la purge afflictivement.* Il est à croire que Job était dans cette épreuve et qu'il souffrait de terribles impressions de la part du démon, lorsqu'il disait ce que nous venons de rapporter; et cela suffirait pour justifier les expressions fortes dont il se sert en parlant à Dieu, quand Dieu lui-même n'aurait pas pris soin de le justifier.

En quoi consiste l'épreuve qui vient de l'impulsion au mal? — En ce que Dieu permet à Satan de remuer les passions d'une manière aussi vive que si on était actuellement sujet aux vices auxquels on se sent porté, de sorte que ceux qui sont ainsi éprouvés ne se reconnaissent pas eux-mêmes, et que, se voyant à tout moment sur le point de tomber, ils regardent leur perte comme prochaine. On ne peut pas comprendre combien grande est cette peine. On sait qu'on a beaucoup aimé Dieu, qu'on a travaillé pour lui plaire, qu'on s'est adonné à la pratique des vertus; et l'on se voit comme en proie aux vices et avec aussi peu de goût pour la vertu que si on ne l'avait jamais pratiquée. Ce n'est pas que Dieu ne donne de puissants secours en cet état : mais l'entier affranchissement ne vient qu'après le temps que Dieu a marqué. Tandis que l'épreuve dure, on se regarde comme perdu; et cela par un effet de l'opération du démon qui empêche une âme de jeter la vue sur ce qui pourrait la consoler et ne lui permet de penser qu'aux péchés prétendus qu'elle commet.

Comment se peut-il faire qu'une âme soit purifiée par de telles impressions? — Une comparaison familière le fera comprendre. Quand on veut nettoyer la vaisselle, on commence par la salir davantage, et cette nouvelle souillure dont on la couvre sert à la rendre plus belle qu'elle n'était auparavant. Ainsi en est-il d'une âme que Dieu éprouve et qu'il veut purifier. Pour la rendre humble, il permet qu'elle soit attaquée par des tentations d'orgueil; il se sert des impressions d'impureté que le démon fait sur elle, pour la rendre pure et chaste, et il la laisse en proie aux aversions involontaires et aux mouvements de la colère, afin qu'elle devienne douce et débonnaire. Ces tentations, qui l'humilient, qui la font gémir devant Dieu et soupirer après le véritable bien, produisent tous ces bons effets.

Ne pouvez-vous pas expliquer en détail comment une âme est purifiée par des impressions qui combattent ce que la grâce a déjà produit de bien en elle? — Dans cet état pénible, elle fait de plus grands efforts pour recourir à Dieu, pour détester et pour repousser le mal qui la presse; et c'est ainsi qu'elle se purifie, comme l'or dans la fournaise. Nous lisons dans l'Ecclésiastique : *Que sait celui qui n'a point été tenté* (*Ecclés.*, XXXIV, 9)? Et saint Pierre exhorte les fidèles à se réjouir lorsqu'ils se voient affligés de plusieurs maux, *afin*, ajoute-t-il, *que votre foi ainsi éprouvée, étant beaucoup plus précieuse que l'or qui est éprouvé par le feu, se trouve digne de louanges* (*Pierre*, *Ep.* I, 7) : c'est ce qui s'accomplit dans les épreuves dont nous parlons. Une âme qui les soutient avec courage peut dire qu'elle porte la plus pesante de toutes les croix, et qu'elle donne à Dieu de grandes preuves de sa fidélité. Et il arrive enfin que, par les efforts qu'elle fait, elle remporte une pleine victoire sur tous ses ennemis, jusqu'à déraciner l'amour-propre, jusqu'à se dépouiller de tout ce qui tient du vieil homme, jusqu'à détruire les restes de la tache originelle, autant que tout cela se peut dans ce lieu de tentation où la concupiscence n'est jamais entièrement éteinte. Aussi voyons-nous que les âmes qui ont passé par ces épreuves sont extrêmement généreuses et pleines d'ardeur pour Dieu, parce qu'il n'y a presque plus rien d'impur, de charnel, ni de grossier en elles, le feu de la tribulation y ayant consumé tout ce qui s'opposait à la grâce et à l'amour de Dieu. On n'en vient pas là sans de grandes violences. Dieu, qui purifie l'âme dans ces épreuves, n'épargne en rien la nature; il en fait si bien sentir les misères, que cette seule vue est une peine presque insupportable. Quoiqu'on ait aimé Dieu et qu'on l'aime encore, on ne voit en soi-même qu'opposition à cet amour. Cependant on y tend de toutes ses forces, parce qu'on en comprend toujours mieux la nécessité; et quoique par tous ses efforts on ne puisse pas en acquérir la perfection, on ne laisse pas de s'y disposer. On peut comparer cet état à celui des âmes qui souffrent les peines du purgatoire. Ces âmes soupirent après le souverain bien avec des désirs ineffables; elles trouvent de grands obstacles, soit du côté de leurs péchés qui les retiennent, soit du côté de Dieu dont l'infinie pureté les rejette : mais ces obstacles augmentent les désirs, en s'y opposant, et préparent ces âmes à la possession du bien après lequel elles soupirent. Ainsi en est-il d'une personne que la justice divine retient dans la fournaise de la tribulation spirituelle : tourmentée de tous côtés, tant par les sugges-

tions et les illusions du démon que par la vue de sa propre misère, elle livre de rudes combats, elle souffre de cruelles peines : mais par ces combats et par ces peines elle se dispose à quitter la vie naturelle et terrestre, pour commencer une vie surnaturelle et divine que son Epoux céleste lui prépare.

Comment est-ce que Dieu illumine l'âme dans la vie parfaite? — Par l'infusion de la lumière qu'elle reçoit sans y rien contribuer, et en s'y disposant d'une manière qu'on peut appeler passive. Cette illumination se fait quelquefois à la première conversion, et elle vient en un instant avec le premier attrait que Dieu donne. L'âme voit en un moment tout ce qu'elle doit connaître durant toute sa vie · la grandeur de Dieu, le néant des créatures, la sagesse des conseils évangéliques, toutes les vérités morales, si bien que tout ce qu'elle connaît dans la suite, soit par la voie de la prédication, soit par la lecture des bons livres, soit par les instructions du père spirituel et du directeur, n'est que comme une réminiscence de ce qu'elle a découvert à la faveur du premier rayon de la lumière divine. Quelquefois aussi le Saint-Esprit n'éclaire l'âme que successivement et comme par degrés; et alors il prend occasion de tout ce qui se présente à elle, des animaux, des arbres, des fleurs et des autres créatures, pour lui apprendre de grandes vérités et pour l'instruire secrètement de ce qu'elle doit faire pour son service.

Dieu n'a-t-il point d'autres manières d'illuminer les âmes dans cette voie parfaite et surnaturelle? — La vue de ce qui se passe en elles-mêmes contribue beaucoup à les éclairer, Dieu leur faisant voir les choses dans leur intérieur comme dans un miroir. Ces connaissances sont d'autant plus sûres, qu'elles sont expérimentales et fondées sur le sentiment de leur misère qui les instruit efficacement, d'une manière pratique, des secrets et des opérations de la grâce non seulement pour leur propre conduite, mais encore pour la conduite des autres. Ceux qu'elles intruisent, ou qui s'adressent à elles pour prendre conseil, sont surpris de les voir pénétrer dans leur intérieur, discerner avec facilité les mouvements de la nature d'avec ceux de la grâce et découvrir tout ce qui se passe dans leur cœur. Cette grande lumière est un effet de l'épreuve qui a précédé et qui a purifié jusqu'au fond de l'âme; car il faut que cette parole s'accomplisse : *Les ténèbres se changent en lumière* (*Ps.* CXXXVIII, 12). Et cette autre encore : *L'affliction donne de l'intelligence pour comprendre, et la sagesse pour conduire et pour conseiller.* Une âme qui a puisé dans cette source est véritablement éclairée et savante dans les voies de Dieu. Si elle s'applique à la lecture des prophètes, des psaumes ou de l'Evangile, elle comprendra sans peine les vérités les plus cachées, soit spéculatives, soit pratiques; elle y découvrira de grands sens que la plupart des hommes n'aperçoivent pas. C'est ce qu'a remarqué l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus, qu'une âme humble, instruite par la tribulation, découvre en un moment plus de vérités qu'elle n'en eût appris pendant plusieurs années qu'elle aurait passées dans les écoles. Et il n'est pas nécessaire qu'une âme conduite par cette voie fasse des efforts pour chercher la lumière dont elle a besoin : il faut qu'elle se tienne en repos, et elle sera toujours plus capable de voir ce qui lui convient, lorsqu'elle se conservera dans la paix, et son époux céleste sera toujours plus disposé à l'éclairer et à lui suggérer les expédients dans les rencontres difficiles, lorsqu'il la trouvera dans une assiette tranquille, que si elle se donnait de grands mouvements. C'est le propre de l'esprit de Dieu de donner aux âmes humbles des lumières sûres pour se déterminer promptement dans les occasions épineuses, et de leur communiquer la sagesse pour triompher des vaines subtilités et des artifices des prudents du siècle, comme il a paru en Jésus-Christ, le chef de tous les saints. Les pharisiens lui faisaient souvent des questions captieuses pour l'embarrasser, et ils étaient toujours embarrassés eux-mêmes par les réponses qu'il leur faisait. C'est pour cela qu'il est dit dans la Sagesse que l'esprit de Dieu est subtil pour percer le vide de la sagesse mondaine, et pour la forcer dans les détours qu'elle a coutume de prendre. Quand Jésus-Christ n'aurait pas dit : *Je vous donnerai une parole et une sagesse à quoi tous vos ennemis ne pourront résister ni rien opposer* (*Luc*, XXI, 15), l'expérience nous apprend que la prudence du siècle est toujours déconcertée en présence des serviteurs de Dieu. L'Esprit saint communique aussi, par le don de science, de grandes lumières sur les choses naturelles, et encore plus sur celles qui sont au-dessus de la nature. D'où il arrive quelquefois que des personnes sans talent et sans étude pénètrent les choses divines et raisonnent juste sur des matières qui sont du ressort de la théologie et qui passent la capacité du commun des hommes. Ces personnes sont aussi fort éclairées sur tout ce qui appartient à la foi; elles ont des notions très-nettes et très-vraies de la nature de Dieu, de la sainte Trinité, de l'incarnation, des sacrements, de l'économie de la grâce : elles sont en état de rendre raison des principaux mystères de la religion chrétienne.

Combien y a-t-il de sortes de lumières dans cette voie surnaturelle et parfaite dont nous parlons? — Il y en a deux : l'une, distincte, découvre des vérités particulières et instruit sur des sujets distincts, tant de spéculation que de pratique; l'autre, indistincte, générale et confuse, ne découvre d'abord rien de particulier à l'âme, mais la remplit d'une idée générale de Dieu, accompagnée d'un goût amoureux de sa bonté, ce qui produit la paix et le calme dans les puissances. Il est vrai pourtant que cette idée générale renferme en soi les connaissances particulières et les vérités distinctes qui ne manquent point de se développer et de se produire lorsqu'on en a besoin; voici comment cela se passe. Il arrive souvent que l'âme dans son oraison est remplie d'une lumière céleste qui ne lui donne

aucune idée particulière de quoi que ce soit : elle ne sait ce qu'elle connaît ; tout ce qu'elle peut assurer, c'est qu'elle adore Dieu, pour ainsi dire, au plus haut de son esprit; qu'elle se sent pleine de force, de recueillement et de lumière. Mais ensuite dans la pratique elle est merveilleusement aidée par la vertu de cette lumière tranquille qu'elle a reçue dans son oraison : les connaissances distinctes viennent à propos à son secours; par exemple, lorsqu'il s'agit de parler de Dieu, elle tire ses pensées comme d'un trésor. Ce trésor n'est autre que cette lumière confuse qui semblait n'être rien dans le temps qu'elle était communiquée, et qui se trouve ensuite être tout, parce qu'elle tient au principe universel, c'est-à-dire à la source où l'on puise toute sorte de biens.

N'est-il pas à craindre que cette sorte d'oraison ne soit une pure oisiveté? — Nullement ; car quoique l'âme, dans le saint repos dont elle jouit, semble ne point agir, les effets qui s'ensuivent font assez voir qu'elle est dignement occupée. Et sans recourir aux effets, on ne peut pas appeler oisiveté une douce attention de l'esprit qui contemple un objet excellent dont il est plein, et qui écoute en silence les paroles intérieures qu'on lui dit. Ce serait porter un grand préjudice à une âme que de l'obliger à quitter ce repos pour faire des opérations distinctes, beaucoup inférieures à cette simple vue qui cause le repos dont l'âme jouit, et qui la tient attachée au bien immuable dont elle se repaît.

L'âme qui est dans cette oraison connaît-elle le bien qu'elle possède? — Il arrive souvent qu'elle ne le connaît pas, la lumière dont elle est remplie étant si subtile et si déliée, qu'elle ne se laisse point apercevoir. C'est pour cela qu'elle croit les personnes qui ont des connaissances distinctes, mieux partagées qu'elle, parce qu'elles peuvent dire ce qu'elles connaissent. Les effets qu'elle éprouve hors de l'oraison pourraient bien lui faire comprendre l'élévation de son état; mais elle ne sait que penser de ces effets, et ne s'avise point de les rapporter à son oraison de repos. C'est au directeur à connaître le trésor que cette âme possède; et, quand il le connaît, à ne point traverser les desseins de la grâce par une conduite contraire à celle de l'esprit de Dieu.

Comment est-ce que Dieu embrase les âmes de son amour dans cette vie parfaite ? — En leur découvrant au fond de leur cœur sa bonté, ses divins attributs et son essence même, non par la vision qui est réservée pour la vie future, mais par des notions si claires et si distinctes, qu'elles allument dans ces âmes un brasier ardent par lequel elles ont du plaisir à être consumées. Leur époux céleste de son côté prend plaisir à leur étaler ses beautés et ses richesses, c'est-à-dire ses perfections infinies, leur découvrant successivement, et, comme par degrés, sa puissance, son immensité, sa douceur, sa majesté, et les autres grandeurs de son être incompréhensible, ce qui les charme, les ravit et les embrase de telle sorte, qu'elles en sont presque réduites à une défaillance continuelle. C'est par ces impressions fortes et pénétrantes que Dieu instruit à fond les âmes et qu'il grave ses enseignements, pour ainsi dire, dans leur substance ; et alors elles savent les choses, non pour les avoir ouï dire, mais comme les ayant expérimentées et comme ayant goûté et vu par elles-mêmes combien le Seigneur est doux. Ces opérations de la grâce conduisent quelquefois à une continuelle expérience de la bonté de Dieu, et à une jouissance perpétuelle de ses faveurs et de ses richesses. Et c'est cet état que les saints ont appelé communément les noces spirituelles, parce que l'âme y jouit sans cesse dans son intérieur de la possession de son époux. Mais elle n'en jouit pas toujours de la même manière. Quelquefois elle le possède en paix et dans un doux repos, sentant au dedans d'elle-même comme un feu lent qui la consume et qui est merveilleusement entretenu par l'onction d'une douceur céleste. Quelquefois aussi Dieu se communique à elle par des ardeurs soudaines ; la vue de quelqu'une de ses perfections qu'il lui découvre, l'embrase plus promptement qu'une étincelle n'enflamme la poudre lorsqu'elle tombe dessus. Elle reçoit aussi des visites auxquelles elle ne s'attendait pas, son époux céleste se plaisant quelquefois à la prendre, pour ainsi dire, au dépourvu. C'est dans ce sacré commerce et dans ces intimes communications qu'elle passe heureusement sa vie. Nous lisons en plusieurs endroits de l'Ecriture des paroles qui désignent ce commerce sacré. Il est dit dans l'Apocalypse : *Si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre la porte, j'entrerai chez lui et je souperai avec lui, et lui avec moi* (*Apoc.*, III, 20). Jésus-Christ nous marque encore mieux cette étonnante familiarité dont il use envers celui qui l'aime, lorsqu'il dit : *Je me ferai connaître à lui* (*Jean*, XIV, 21); et dans le même endroit, parlant au nom de son Père céleste, il ajoute : *Nous le visiterons, et nous établirons notre demeure en lui* (*Ibid.*, 23). Telles sont les faveurs que Dieu accorde à une âme qu'il embrase de son amour, lorsqu'il veut l'élever à la qualité de son épouse. Il est visible que l'âme, dans cet admirable commerce, reçoit plus qu'elle ne met, et qu'on a raison de l'appeler passive.

N'y a-t-il point d'autre manière par laquelle Dieu allume son amour dans les âmes? — Il le fait encore par la vue des créatures qui, leur prêchant les grandeurs divines, sont comme autant de charbons ardents ajoutés au brasier qu'elles portent au dedans d'elles-mêmes. Il leur fait voir dans une fleur, dans un petit insecte, les trésors de sa sagesse et de sa bonté; et il n'en faut pas davantage pour causer un nouvel incendie. Dieu se sert aussi quelquefois de paroles saintes, pour exciter la flamme qui est dans leur intérieur.

Quelles sont les qualités de cet amour dont l'âme est remplie en cet heureux état? — Il y en a trois principales : 1. il est universel, en ce qu'il remplit toutes les facultés spirituelles avec une telle abondance qu'il rejaillit sur le

corps, et y fait un changement si grand qu'à peine se connaît-on soi-même. 2. Il est délicieux, parce que c'est la récompense des épreuves et des pénitences passées. Ces délices consistent dans un goût délicat et permanent de la sagesse et de la suavité de Dieu. 3. Il est continuel, en ce que l'âme ne perd point de vue le bien qu'elle possède; qu'elle l'aime presque sans interruption, trouvant toujours dans l'onction céleste dont elle est remplie de quoi entretenir sa flamme; jusque-là que le sommeil ne suspend pas toujours les communications que certaines âmes ont avec Dieu.

Ces insignes faveurs ne s'accordent-elles qu'aux âmes qui sont dans la vie parfaite? --Dieu, qui est le maître de ces faveurs, les distribue comme il lui plaît, et il les donne quelquefois aux commençants en assez grande abondance, avec cette différence pourtant que ce ne sont alors que des grâces qui n'empêchent pas ceux qui les reçoivent de revenir à leur première faiblesse. Mais lorsqu'une fois on a passé par les épreuves dont nous venons de parler, ces grâces deviennent presque continuelles; elles forment un état permanent, et sont un avant-goût du paradis pour les personnes qui en sont favorisées.

Comment doit se comporter une âme qui est parvenue à cet état?—Comme c'est là un état où Dieu agit plus en l'âme qu'elle n'agit elle-même, il faut que dans le temps des faveurs, aussi bien que dans celui de l'épreuve, elle prenne un soin particulier : 1° de s'éloigner non seulement de tout péché, mais encore des moindres défauts, des imperfections les plus légères et de toutes sortes de satisfactions naturelles; 2° de ne détourner jamais son attention de Dieu, pour être toujours en état de recevoir de lui le secours dont elle a besoin. Pourvu qu'elle use de cette précaution, elle peut se décharger de tous ses autres soins, et ne point se gêner à suivre les pratiques ordinaires et méthodiques de vertu, parce qu'elle a en soi un secours toujours présent qui vaut mieux que toutes ses industries, sans préjudice pourtant de l'exactitude nécessaire à tout chrétien pour remplir ses obligations et les devoirs de son état; exactitude qui ne coûte guère aux personnes dont nous parlons et en qui Dieu opère beaucoup.

Quelles sont les vertus qui conviennent à cette vie parfaite? — Particulièrement trois : une humilité profonde, une grande simplicité et une charité bienfaisante à l'égard de tout le monde. Les âmes de cette élévation ont ordinairement en partage une douceur charmante qui est l'effet de l'onction que Dieu répand en elles avec sa grâce, et du désir qu'elles ont d'imiter celui qui a dit : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.*

Par quels moyens peut-on arriver à cet état de perfection? — Par trois excellentes pratiques, sans lesquelles on ne saurait être consommé en vertu. La première est de s'occuper de ce qu'il y a de plus excellent et de plus parfait, d'entreprendre de grandes choses, de ne point les faire paraître sans nécessité et de conduire en secret et en silence le bien que l'on fait. La seconde est de se destiner à la souffrance, la regardant comme un trésor, et de s'attacher à la croix jusqu'à l'épouser, pour ainsi dire. La troisième est de donner toute son attention au souverain bien et de réunir toutes ses forces pour l'envisager. Avoir toujours Dieu présent, s'affectionner à son service et ne laisser jamais ralentir ce désir de lui plaire; voilà le seul soin nécessaire. C'est de cette disposition intérieure que nous devons tirer toute notre force pour le détail des fonctions et des occupations de la vie. L'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ ne recommande rien tant que cette pratique; il veut qu'on n'envisage que Dieu en tout, qu'on rapporte tout à Dieu, et qu'on voie toutes choses en Dieu, sans quoi on ne saurait être ferme dans ses résolutions ni jouir d'une paix constante. L'état que nous décrivons dans ce chapitre est fort relevé, et nous sommes trop faibles pour y arriver avec les efforts d'une application ordinaire. Mais si nous tournons toute notre attention du côté de Dieu, nous nous établirons dans un parfait recueillement par le moyen duquel nous surmonterons tous les obstacles à la grâce qui seule peut nous conduire à cette sublime perfection. Il s'agit donc d'empêcher qu'il ne se fasse aucune diversion de nos forces intérieures, en vaquant aux choses du dehors, sans nous en occuper au dedans, et en renonçant à tout autre soin qu'à celui de plaire à Dieu, afin que Jésus-Christ n'ait pas sujet de nous faire le reproche qu'il fit à Marthe: *Vous vous inquiétez et vous vous embarrassez de plusieurs choses* (*Luc*, X, 41).

A quelle industrie en particulier peut-on avoir recours, pour venir à bout d'une entreprise si difficile? — Il faut avoir grand soin de conserver la paix intérieure qui est le mobile et comme l'âme de tout ce grand ouvrage, ce qui ne peut se faire que par une application assidue et invariable à prévenir les moindres mouvements qui peuvent altérer la tranquillité du cœur, et à les étouffer, quand on n'a pas pu les prévenir. Il faut éviter avec un soin égal de se mêler des affaires d'autrui. Par une telle conduite on prépare son âme à servir de demeure à l'Epoux céleste dont il est dit *qu'il a choisi un lieu de paix pour son séjour.*

CHAPITRE VII.

Du bon directeur.

Quelles sont les qualités du bon directeur? — Il y en a trois qui sont la prudence, la science et le zèle.

En quoi consiste la prudence nécessaire à un directeur? — Elle consiste premièrement à conformer sa conduite au caractère de ceux qu'il dirige, et à savoir la varier selon leurs besoins; car prétendre assujettir toutes sortes de personnes à une même méthode, ce ne serait pas les conduire dans la voie de Dieu, mais les obliger à suivre son imagination, et à préférer ses idées aux mouvements de la grâce. Il y a des directeurs qu'on pourrait comparer à un médecin qui n'ordonnerait

qu'un remède pour toutes sortes de maux; ils ont certaines pratiques qu'ils prescrivent à tout le monde, ne prenant pas garde que ce qui est bon à l'un ne l'est pas à l'autre, et que Dieu conduit les âmes par des voies bien différentes. Il faut donc qu'un directeur s'applique d'abord à connaître les dispositions de ceux qui s'adressent à lui, avant que de leur rien prescrire; il faut qu'il se défie beaucoup de soi, qu'il se rende dépendant de l'esprit de Dieu et qu'il ne compte point sur ses lumières. C'est ici le second devoir de la prudence: il faut que celui qui dirige suive les mouvements du Saint-Esprit, et qu'il ne les prévienne pas. Son premier soin doit être d'observer ce que Dieu a déjà fait dans une âme, et de cultiver ensuite ce qu'il y trouve de commencé. Que s'il n'y remarque rien, c'est à lui à y jeter la semence, en lui donnant de bons conseils et de sages instructions, prenant garde surtout de rien précipiter. La troisième chose en quoi doit paraître la prudence du directeur, c'est à proportionner toujours ses conseils aux besoins de ceux qu'il conduit et à l'état présent de leur âme. Il ne doit rien déterminer au hasard, pour ne point s'exposer à ordonner à ceux qui commencent ce qui ne peut convenir qu'aux personnes d'une vertu consommée. Le moindre attrait de la grâce qui se manifeste dans une âme paraît à certains directeurs une raison suffisante de lui laisser prendre l'essor, en lui permettant d'aspirer aux délices du pur amour avant d'avoir passé par les épreuves ordinaires. C'est agir contre la prudence qui demande qu'on aide chacun selon sa portée, qu'on retienne les commençants dans les exercices de la vie purgative, qu'on ne prévienne jamais les mouvements de la grâce par des conseils prématurés, et qu'on règle sa conduite sur celle du directeur invisible qui est le maître des cœurs.

Quelle est la science qui convient à un directeur? — Outre la science des Ecritures saintes et de la théologie, outre les autres connaissances necessaires à ceux qui ont pour emploi l'instruction des âmes, il doit surtout être versé dans la science de l'esprit. Cette science roule sur trois points. Le premier regarde l'oraison, qui est le fondement de la vie spirituelle. Dans ce saint exercice les personnes de bonne volonté, qui sont déterminées à servir Dieu fidèlement, se sentent souvent attirées au repos, qui est le don sublime de la contemplation. Cependant comme ce repos fait cesser les actes discursifs pour établir l'âme dans une douce paix au milieu de laquelle Dieu se plaît comme sur son trône, si le directeur ne connaît pas bien cette voie, il nuira beaucoup à une âme par son ignorance. Faute de savoir distinguer entre le vrai repos et l'oisiveté, il favorisera l'illusion, il approuvera une fausse paix qui vient du malin esprit; ou bien, prenant pour oisiveté le repos de la contemplation, il se fera un devoir de faire cesser ce calme qui vient du Saint-Esprit, en persuadant à une âme de le troubler par sa propre opération, et de contrarier l'esprit de Dieu par des actes et par des pratiques qui ne conviennent point à la grâce de son état. Le second point de cette science regarde encore l'oraison, dans laquelle il faut savoir démêler les opérations de la grâce des mouvements de la nature. Il arrive assez souvent qu'après que Dieu a fait entrer une âme dans le repos de la contemplation, il permet qu'elle tombe dans une grande aridité, qu'elle se trouve sans goût et presque sans nulle connaissance distincte; jouissant pourtant de la paix dans un profond recueillement et au milieu d'une grande lumière qu'on a peine à distinguer des ténèbres, parce qu'elle ne découvre rien de particulier. Un directeur qui ne connaît pas cette opération délicate traitera de perte de temps ce qui est une occupation très-noble et très-utile; il obligera une âme à redoubler ses efforts, et à troubler par son action tumultueuse l'action de l'époux céleste qui veut qu'on le laisse opérer en paix. On n'entre pas à grand bruit dans le cabinet du roi, quand on veut en avoir audience. L'ouvrage du Saint-Esprit, dit saint Chrysostome, demande de la tranquillité et du silence, comme celui de peintres qui ne veulent pas être détournés par le moindre bruit. Rien n'est donc plus nécessaire à un directeur que de savoir reconnaître le vrai repos aux marques que nous en avons données, pour être toujours en état de le distinguer de l'oisiveté. Le troisième point de la science du directeur concerne ce qu'il doit savoir pour conduire les âmes au milieu des peines et des épreuves qu'elles rencontrent dans la voie de la contemplation. Il doit avoir assez de lumière et d'expérience pour mettre de la différence entre les peines qui sont un effet de la nature et de l'humeur, et celles qui viennent de Dieu, lorsqu'il entreprend de purifier les âmes. Il faut donc savoir que le Saint-Esprit, qui est le principe du divin amour, quand il veut préparer les âmes à l'union avec Dieu, les fait passer par de rudes épreuves, pour les purifier, pour les élever au-dessus d'elles-mêmes, et pour compenser en quelque manière la disproportion infinie qui est entre leur nature faible et la nature divine. Il en use à peu près comme un peintre qui tend sa toile avec soin, l'arrête de tous côtés pour la rendre fixe et immobile avant de rien ébaucher; ou comme un brodeur qui prend la même précaution avant de travailler en or ou en soie sur quelque étoffe. C'est ainsi que l'amour divin attache l'âme à une croix intérieure très-rude; il la lie, pour ainsi dire, et suspend pour un temps l'usage de ses puissances. Et, après l'avoir mise en cet état violent, il permet qu'elle soit en butte à mille contradictions du dehors; il la fait souffrir lui-même par de terribles impressions de la justice divine. Une âme ainsi plongée dans l'amertume et livrée à ses propres misères n'est plus soutenue que par une force secrète qui ne se fait point apercevoir, et tout ce qu'elle peut faire de mieux, c'est de porter sa croix en patience; car si elle se donne des mouvements inquiets pour agir, elle ne fait qu'aug-

menter ses peines. Ce qu'on doit lui conseiller, c'est 1° de se tenir en repos dans cet état de privation, sans faire des efforts pour s'en tirer, jusqu'à ce qu'il plaise à Notre-Seigneur de la détacher de la croix, en lui redonnant sa première facilité à se servir de ses puissances ; 2° qu'elle s'étudie à être fidèle, s'éloignant avec soin de tout ce qui peut déplaire à Dieu ; 3° que, pour ce qui regarde l'intérieur, elle se contente de s'attacher à Dieu par un regard simple, et qu'à l'extérieur elle ait soin de remplir toutes ses obligations. Voilà les rencontres les plus difficiles où un directeur a besoin de science. Il est certain que, s'il n'est pas instruit de ce que nous venons de dire, il sera fort embarrassé, et que les âmes qu'il conduit se trouveront sans secours.

En quoi consiste le zèle du directeur ? — Principalement en trois choses. La première est qu'il se propose fortement de faire mourir l'amour du monde et de ses vanités dans les personnes qui s'adressent à lui, ne permettant à aucune de vivre d'une manière mondaine, et les encourageant toutes de telle sorte qu'elles renoncent au péché et à tout ce qui est contraire à la sainteté du christianisme. Mais ce n'est encore là que le premier pas ; il ne suffit pas qu'il étouffe l'esprit du monde dans les âmes qu'il dirige ; il faut (et c'est ici la seconde chose en quoi son zèle doit s'exercer) qu'il tâche par toutes sortes de voies de les porter à la perfection de leur état. C'est donc à lui à bien connaître les personnes que Dieu lui confie, et à former sur chacune d'elles des desseins de sainteté proportionnés à leur portée et à la grâce qui leur est communiquée, prenant son temps pour arracher de leur âme les imperfections qu'il y trouve, sans se rebuter jamais. Il a besoin d'une grande douceur et d'une sainte adresse pour les porter à la pratique du renoncement ; et il doit user à cette fin des innocents artifices que le zèle suggère en semblables occasions. Après qu'il aura gagné leur volonté, jusqu'à leur faire former la résolution de s'adonner à la vertu sans réserve, il sera temps de déclarer la guerre aux vices par la pratique de ce que nous avons enseigné dans le chapitre V de la première partie. Cela demande une attention singulière à observer jusqu'aux moindres mouvements de l'intérieur, afin de connaître les passions et les vices qui y dominent et de choisir ensuite le temps propre pour les combattre. Mais ce à quoi le zèle et la prudence du directeur doivent principalement s'employer, c'est à faire naître la bonne volonté dans ceux qu'il conduit, et à ne point permettre qu'ils se bornent par lâcheté dans leurs projets de perfection ni qu'ils se contentent d'une vertu médiocre. Au reste, tous ces soins seraient inutiles et on n'aurait pas sujet d'en attendre des fruits de conversion et de sainteté, si Dieu ne répandait abondamment ses grâces sur les âmes pour lesquelles on travaille. Ainsi le troisième devoir d'un directeur zélé est d'attirer cette abondance de grâces et de bénédictions célestes non seulement par ses prières, mais encore par ses pénitences. C'est ce que le zèle a toujours inspiré aux directeurs éclairés qui connaissent leurs obligations ; ils ne cessaient ni jour ni nuit de penser à l'avancement de ceux qui étaient commis à leurs soins. Et c'est aussi ce qui faisait dire au P. Balthasar Alvarez que Dieu lui demanderait compte non seulement des fautes que les âmes qui lui étaient confiées auraient commises par sa négligence, mais encore du peu de progrès qu'elles auraient fait sous sa conduite.

Troisième partie,

CONTENANT PLUSIEURS POINTS IMPORTANTS POUR LA VIE PARFAITE.

CHAPITRE PREMIER.

Des obstacles à la grâce.

La doctrine de ce chapitre est tirée d'un ancien auteur inconnu.

Quels sont les principaux obstacles à la grâce ? — Il y en a neuf que nous allons rapporter, avec les moyens qu'on doit prendre pour les vaincre.

Quel est le premier obstacle ? — C'est l'amour déréglé de soi-même, qui étant incompatible avec la pureté d'intention, fait qu'on se cherche en toutes choses et qu'on préfère ses intérêts et sa gloire à la gloire et aux intérêts de Dieu. Cet amour-propre ne se fait pas seulement remarquer dans les actions ordinaires et naturelles, il se glisse encore dans la voie de la perfection. On pratique les vertus par des motifs intéressés ; on s'attache aux dons de Dieu plus qu'à Dieu même, ce qui devient ensuite la source de mille erreurs et de plusieurs péchés où l'on tombe. Pour surmonter un tel obstacle il faut, après avoir employé le secours du ciel, sans lequel tous nos efforts sont vains, observer toutes nos paroles, toutes nos actions et tous les mouvement de notre cœur, et veiller sur nos intentions, afin qu'elles n'envisagent que Dieu, sans que ni les créatures, ni nous-mêmes y ayons jamais nulle part, de sorte que nous en venions au point de ne rien dire et de ne rien faire que ce qui peut agréer à Dieu.

Quel est le second obstacle ? — C'est l'amour désordonné des créatures. Cet amour embarrasse le cœur, le rend inquiet sur tout

ce qui peut arriver ; il y met le trouble et la confusion, et le livre successivement en proie aux passions d'amour et de haine, de joie et de tristesse, de désirs et de craintes; si bien qu'on n'est pas en état d'apercevoir ce qu'on doit à Dieu, ni ce qu'on doit au prochain, ni ce qu'on se doit à soi-même. Ce mal est très-grand, et on ne peut y remédier que par une vigilance assidue à conserver la pureté du cœur; et à en défendre la liberté contre l'amour des créatures; à quoi ne contribuera pas peu de se résigner à la conduite de la Providence, de l'adorer dans tout ce qui arrive, de se décharger sur Dieu de tous ses soins; mais surtout de se tenir constamment à la porte de son cœur, pour empêcher que rien n'y entre et que rien ne l'occupe que Dieu seul. Il servira aussi beaucoup de se bien pénétrer de ces grandes vérités, qu'il est avantageux de donner la terre pour avoir le ciel, et de renoncer au monde pour posséder le royaume de Dieu; qu'on ne saurait servir deux maîtres à la fois, ni plaire à Jésus-Christ qu'on doit aimer, en même temps qu'on donne son affection au monde que Jésus-Ch ist a eu en horreur. Au reste, cette manière de veiller sur nous-mêmes nous apprendra à nous connaître : il est aisé de juger de nos inclinations par nos pensées; ce qui se présente souvent à notre esprit est toujours ce que nous aimons; car où est notre trésor, dit Jésus-Christ, là est aussi notre cœur.

Quel est le troisième obstacle? — C'est le penchant que nous avons à satisfaire nos sens et à chercher nos aises au delà des bornes de la nécessité et d'une juste discrétion, surtout dans les choses qui regardent le manger, le boire, les conversations, les occupations et les amusements inutiles. On ne saurait croire quel grand obstacle le défaut de mortification en ce genre apporte à la paix intérieure, aux délices de l'esprit et aux progrès de la grâce. *Quand on sème dans la chair*, dit l'apôtre S. Paul, *on recueille de la chair la corruption et la mort* (*Gal.*, VI, 8). On ne peut surmonter cet obstacle qu'à force de veiller sur ses sens, de résister avec courage aux penchants naturels, de s'éloigner des occasions et de tout ce qui peut porter au plaisir, et de se faire violence pour acquérir les vertus contraires à ses mauvaises inclinations, jusqu'à ce que la sensualité soit domptée et que la chair soit parfaitement soumise à l'esprit.

Quel est le quatrième obstacle? — C'est dans plusieurs l'orgueil et la vaine gloire qui les enivrent, et dans d'autres, c'est une complaisance secrète, un désir inquiet ou une joie vaine de se voir considérés, loués et estimés des autres. Comme ce ne sont pas là des vices grossiers qui attaquent les mœurs, la plupart des hommes les comptent pour rien et ne prennent aucune mesure pour les combattre; ce qui oblige Dieu, qui ne veut habiter qu'avec les âmes humbles, à se retirer d'eux. On se garantit de ce malheur en s'étudiant à l'humilité qui est la voie la plus sûre et l'unique pour aller à Dieu. Convainquons-nous bien du besoin que nous avons de cette vertu, et ne cessons jamais de la demander au Seigneur. Ne perdons jamais de vue la grandeur de Dieu et l'abîme de notre néant. Jugeons-nous nous-mêmes dans la vérité, et croyons-nous les plus grands pécheurs du monde, indignes de toutes faveurs et dignes de toute sorte de peines à cause de notre malice et de notre ingratitude. Mettons-nous au-dessous de tous les hommes; souhaitons d'être méprisés et foulés aux pieds; disons souvent comme le publicain : *Mon Dieu, soyez propice à un pécheur comme moi* (*Luc.*, XVIII, 13). Ces sentiments d'humilité gagnent le cœur de Dieu et nous disposent à recevoir ses grâces. Ils nous deviendraient bientôt familiers, si nous faisions réflexion que nous ne pouvons pas faire grand fonds sur notre vertu, que nous avons une peine extrême à surmonter le penchant au plaisir et à soumettre la propre volonté, et que nous nous trompons souvent nous-mêmes en prenant des mouvements de la nature pour des preuves de sainteté.

Quel est le cinquième obstacle? — C'est une certaine amertume de cœur qui produit les impatiences, les haines, les désirs de vengeance, le mépris des autres. Ceux qui sont sujets à ce vice murmurent volontiers contre les supérieurs; ils s'érigent en juges de leur prochain, ils en font peu de cas. Comme le venin qu'ils ont dans l'âme se communique à leurs yeux, ils en infectent tout ce qu'ils voient; ils interprètent mal toutes choses et se rendent haïssables à Dieu et aux hommes. On guérit ce mal en s'accoutumant à considérer et à aimer Jésus-Christ dans tous les hommes, à honorer en eux l'image de Dieu, à ne souffrir dans son cœur aucun chagrin contre personne, à se présenter à tout le monde avec un visage agréable et des paroles de douceur et de charité. Mais le point essentiel pour se corriger de ce vice est de se faire violence et d'être toujours sur ses gardes pour ne juger ni n'affliger personne, pour supporter les défauts et les faiblesses des autres, pour les soulager dans leurs besoins, pour leur pardonner les injures qu'on en a reçues, pour interpréter favorablement toutes leurs actions et pour secourir indifféremment tous ceux à qui on peut être utile, c'est-à-dire qu'il faut être prêt à user envers tous et en toute occasion d'une conduite pleine de charité et de compassion.

Quel est est le sixième obstacle? — Il consiste dans l'attache à son propre sens, à ses volontés et à ses lumières. Cette attache va si loin en quelques personnes, qu'elles ne veulent se fier ni à Dieu ni aux hommes : elles se tiennent avec opiniâtreté à leur sentiment et ne font que ce qui leur plaît : c'est là le principe et le fondement de leur conduite. Les hommes de ce caractère ont beau faire des œuvres qui paraissent grandes et saintes, elles sont viles et impures aux yeux de Dieu, parce quelles sont gâtées par la propre volonté. Qui détruirait en soi cette attache, verrait disparaître en même temps

la plupart de ses imperfections. On en vient à bout par un entier renoncement à soi-même et par un dessaisissement général de tout ce qu'on a en propre pour l'abandonner à Dieu sans réserve. Cet abandonnement, pour être parfait, doit renfermer trois choses : une résignation entière aux ordres de Dieu, jusqu'à prendre plaisir à voir sa volonté accomplie, même à nos dépens ; une obéissance fidèle aux hommes qui commandent de la part de Dieu, obéissance qui doit s'étendre à tout ce qui n'est pas péché; une généreuse confiance en la bonté du Seigneur qui ne manque point de venir à notre secours lorsque nous lui remettons tous nos intérêts, qui dispose des biens et des maux à notre avantage, qui entre dans le détail de notre conduite, et qui nous fait trouver dans notre soumission à sa Providence des douceurs auxquelles nous ne nous attendions pas. C'est donc une pratique excellente pour ceux qui veulent se défaire de l'attache à leur jugement et à leur propre volonté, que de s'accoutumer à recevoir avec un esprit tranquille et résigné tout ce qui vient de la part des créatures, comme s'il partait immédiatement de la main de Dieu, s'élevant ainsi au-dessus de tous les changements et de toutes les vicissitudes des choses humaines pour se reposer en Dieu et ne compter que sur lui, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à cette heureuse indifférence qui rend tout égal et qui fait regarder d'un même œil l'adversité et la prospérité.

Quel est le septième obstacle? — C'est une ardeur immodérée pour cette sorte d'étude qui s'arrête à la spéculation, sans rien contribuer à la dévotion et à la ferveur. On s'attache à la lecture, parce qu'on s'y plaît ou parce qu'on y puise la science, sans se proposer de fin plus relevée. On devient savant, à la vérité, mais d'une science vaine qui enfle l'esprit, qui produit la présomption et qui dessèche le cœur. Ces sortes de gens savent parler des choses spirituelles ; mais ils ne sauraient les goûter. Le remède à ce mal est de ne point étudier précisément pour augmenter ses lumières, mais pour augmenter sa ferveur; d'être bien convaincu que l'on ne sait rien quand on ne sait pas Jésus-Christ crucifié ; et qu'avec cette science on peut se passer de toutes les autres. Heureux celui qui fait consister son étude à penser continuellement à la vie et à la passion du Fils de Dieu ; à considérer ce qu'il souffre, pour lui compatir; la manière dont il souffre, pour l'imiter; et le motif pour lequel il souffre, afin de lui rendre amour pour amour. C'est le moyen de faire croître de plus en plus en son âme le désir de ressembler à ce divin modèle, de souffrir avec courage toutes les adversités qui se présentent. Pour ceux qui sont obligés d'étudier par emploi et, afin de se rendre utiles au prochain, il faut qu'ils le fassent en vue de Jésus-Christ et uniquement pour l'amour de lui.

Quel est le huitième obstacle?—C'est l'inconstance et la légèreté de cœur dans les personnes qui négligent leur intérieur, ou, ce qui est la même chose, c'est la liberté qu'on se donne de courir après divers objets et de s'en occuper; ce qui produit une confusion de pensées et une multiplicité d'images qui empêchent l'âme de faire attention aux inspirations divines. Pour arrêter un tel désordre, il faut, après s'être éloigné de toutes les occasions de dissipation, s'appliquer sérieusement à chasser toutes les idées et toutes les images que les objets créés avaient laissés dans notre intérieur, à en effacer jusqu'aux moindres traces, et à perdre le souvenir de tout ce qui n'a point de rapport à la sainteté. Alors notre âme n'étant plus distraite, et jouissant d'un doux repos dans un silence intérieur; notre esprit, notre cœur, notre mémoire étant dégagés de tout ce qui est terrestre et passager, rien ne nous empêchera de réunir toutes nos forces pour nous élever à Dieu auquel nous ne devons jamais cesser de tendre par un mouvement d'amour. Et pourquoi nous embarrasser de tant de choses qui troublent notre repos, tandis qu'il ne tient qu'à nous de nous borner à une seule qui suffit pour nous rendre heureux? Ainsi donc, quoi que nous disions, quoi que nous fassions, en tout temps, en tout lieu, imaginons-nous que ces paroles frappent continuellement nos oreilles : *Mon fils, rentrez en vous-même; ne vous laissez point débaucher par les créatures; tenez votre esprit dégagé; rendez-le simple, en le réduisant à l'unité, afin que vous puissiez vous fixer en Dieu, ne penser qu'à Dieu et ne désirer que Dieu, comme s'il n'y avait que lui et vous en ce monde.* Aspirons à ce bienheureux état, si nous voulons que la vérité de cette parole s'accomplisse en nous : *Celui qui s'attache à Dieu est un même esprit avec lui* (I *Cor.*, VI, 17).

Quel est le neuvième obstacle? — C'est une mauvaise habitude qu'on prend de faire ses actions avec tiédeur, et d'avoir plus d'égard au nombre des bonnes œuvres que l'on fait qu'à la ferveur de la charité et à la pureté d'intention avec laquelle on doit les faire. D'où il arrive que ne suivant pas l'attrait de Dieu qui porte au parfait renoncement, on fait peu de progrès dans la vertu et dans les voies de la grâce. Pour revenir de cette mauvaise habitude, il faut prendre pour règle de conduite une pratique qui renferme en abrégé toute la perfection. Elle consiste à élever en tout temps notre cœur à Dieu, à nous tourner amoureusement vers lui, à renouveler intérieurement le désir de lui plaire et de l'aimer parfaitement, à soupirer et à crier sans cesse après lui par des prières courtes et ardentes, et par de ferventes aspirations, telles que pourraient être celles-ci : O mon Dieu ! ô la vie de mon âme ! ô le centre de mes désirs et l'unique sujet de ma joie ! quand pourrai-je vous aimer très-ardemment, me mépriser moi-même et renoncer à tout pour n'avoir que vous? Que ne puis-je me consumer devant vous à force de vous aimer ! que ne puis-je me détruire moi-même et m'abîmer pour me transformer en vous ! O mon Seigneur ! faites que je vous aime de tout mon cœur, de toute mon âme, etc. Par ces aspirations et d'autres semblables que vous

suggèrera le Saint-Esprit, entretenez-vous avec le Dieu de votre âme; cherchez-le par vos désirs; glorifiez-le par vos louanges et vos actions de grâces, et offrez-vous à lui pour contribuer à sa gloire. Cet exercice est très-noble et très-utile; il peut nous procurer des biens infinis : les désirs que la charité enflamme ne doivent point avoir de bornes, parce que celui à qui ils s'adressent n'en met point à sa libéralité. Dieu nous ayant commandé de le prier, et nous ayant promis de nous accorder nos demandes, nous devons être persuadés qu'il ne permettra pas que le moindre gémissement poussé vers lui soit inutile; ou il vous donnera de nouvelles grâces, ou il ajoutera de nouveaux attraits à celles qu'il vous a déjà données; il vous attirera à lui plus fortement; il vous consolera plus doucement; il vous éclairera plus parfaitement; il vous soutiendra plus puissamment. Gardons-nous donc de négliger de si grands avantages que nous pouvons recevoir à tout moment; n'interrompons jamais un commerce si utile; cherchons continuellement le visage du Seigneur, à l'exemple du saint roi David (*Ps.*, XXVI, 8); courons après le Dieu de notre âme à travers les eaux et les feux de la tribulation; et, lorsque les distractions nous importunent, que les tentations nous pressent, que la tristesse nous abat, recourons à ce Dieu des miséricordes en esprit de pénitence. Recommençons tous les jours avec un désir toujours plus ardent d'employer toutes nos forces à l'aimer et à le louer. Par là nous lui rendrons l'honneur qu'il mérite; nous obéirons à l'esprit intérieur qui nous avertit de reconnaître les dons de Dieu, et nous nous défendrons de l'ingratitude qui tarit la source des miséricordes.

CHAPITRE II.

De l'avancement de l'âme et des principaux moyens qui peuvent le procurer.

Quels sont les moyens qui contribuent le plus à notre avancement spirituel? — Il y en a six, qui sont le recueillement, la paix du cœur, le détachement des créatures, le renoncement à soi-même, l'esprit de douceur et de résignation parfaite à la volonté de Dieu.

Comment faut-il pratiquer le recueillement? — En gardant le silence et la retraite et en ne se mêlant point des affaires d'autrui. Le silence consiste à ne parler que lorsqu'il est nécessaire, et alors même à parler peu, si ce n'est qu'on s'entretienne sur des matières qui regardent Dieu; car autrement parler beaucoup nuit toujours à la dévotion. On garde la retraite lorsqu'on suit ce conseil du prophète Isaïe : *Entrez dans le secret de votre chambre, fermez vos portes sur vous* (*Is.*, XXVI, 20); c'est-à-dire qu'il faut se tenir chez soi, s'éloigner du commerce des créatures, ne chercher leur conversation que pour la nécessité ou, lorsque la gloire de Dieu l'exige, se passer des visites et de toute communication au dehors, autant que la bienséance et l'état de chacun peuvent le permettre. On ne s'éloignerait pas autant qu'il est nécessaire de ce qu'on appelle affaires d'autrui, si on était déterminé à se borner à son emploi et à ne s'intéresser à rien qu'à ce qui est du devoir, à ne point s'informer des nouvelles et des bruits qui courent et à renoncer aux connaissances mondaines, parce que toutes ces choses doivent être mises au nombre des inutilités dont il ne faut jamais permettre à l'esprit de s'occuper, afin que, donnant toute son attention à la présence de Dieu, aux mystères de Jésus-Christ et aux paroles de l'Écriture sainte, on ne perde jamais de vue la pratique des vertus et surtout de la charité et de l'humilité, et qu'on entretienne toujours en soi une ferme résolution de s'y perfectionner.

Comment s'établit et s'entretient la paix dans le cœur? — Trois choses y contribuent. La première est de renoncer à toute affection aux objets créés, de n'avoir nulle prétention, nul désir, nul soin qui inquiète : quand on ne prétend rien, qu'on ne désire rien, qu'on ne cherche rien hors de Dieu, on possède son âme en paix. La seconde est de réprimer tout mouvement de passion, tout sentiment un peu vif et tout empressement qui pourrait troubler le calme intérieur. Pour y réussir, il faut avoir soin d'éviter toute sorte de contestations avec le prochain. La troisième est de conserver le goût des choses divines et de faire toutes ses actions dans ce même goût, prenant garde de ne donner aucun lieu au trouble. On sent alors comme un baume céleste qui se répand sur le cœur et qui contribue à le maintenir dans une assiette tranquille. Par ce moyen on parvient à la paix dont parle saint Paul, *laquelle surpasse toute pensée* (*Philip.*, IV, 7). Cette paix s'arrête quelquefois dans la partie supérieure de l'âme sans passer jusque dans les sens. Alors l'âme, quoique sans goût sensible, ne laisse pas d'être tranquille, parce qu'elle est pénétrée d'une suavité divine purement spirituelle.

En quoi consiste le détachement des créatures? — 1° à renoncer par un dépouillement effectif ou du moins par le détachement du cœur à tous les biens de la terre, de sorte qu'il n'y ait rien de temporel en quoi l'on cherche quelque appui ou le moindre contentement; 2° à user avec modération de toutes les choses extérieures, à fuir l'abondance, à se passer de tout ce qui est précieux, de tout ce qui ne sert qu'aux aises de la vie, ou à contenter la curiosité de tout ce qui n'est pas précisément nécessaire; 3° en un entier dégagement de tout ce qui nous environne, si bien que nous ne tenions à rien et que les choses les plus nécessaires nous deviennent indifférentes.

En quoi consiste le renoncement à soi-même? — A sacrifier ses intérêts pour ne se chercher en rien, à se mortifier en tout, combattant sans relâche les inclinations et les sentiments déréglés de la nature, et n'accordant à son esprit et à son corps aucun soulagement ni aucune satisfaction, que la raison et la nécessité ne l'ordonnent; à s'oublier, à se haïr soi-même d'une sainte haine, et à se traiter comme une créature insup-

portable qui mérite que tout le monde la foule aux pieds.

Qu'entendez-vous par l'esprit de douceur? — Il comprend deux choses : 1° une égalité d'âme et une humeur accommodante, qui se prête à tout dans la société civile, et qui ne sache ce que c'est que de témoigner de l'aigreur et du ressentiment, lorsqu'elle se voit contrariée; 2° une invincible patience dans les accidents fâcheux, à l'exemple de Jésus-Christ et des saints à qui ce divin Sauveur a expressément recommandé cette vertu, lorsqu'il leur a dit qu'il les envoyait comme des brebis au milieu des loups, voulant leur faire entendre que les plus grandes adversités et les persécutions les plus cruelles ne doivent jamais altérer la paix et la douceur de leur cœur.

Qu'est-ce que la parfaite résignation? — Elle renferme trois excellentes pratiques : de soumission sincère à tout ce qui vient de la part de Dieu, d'abandon aveugle à sa conduite, de conformité entière à sa sainte volonté.

En quoi consiste la soumission?— A nous résigner de cœur aux ordres de Dieu, jusqu'à y trouver notre contentement et notre plaisir. Cette résignation doit s'étendre, premièrement à tout ce qui nous regarde nous-mêmes : nous devons être bien aises que la volonté de Dieu s'accomplisse sur nous, et trouver bon tout ce qui nous arrive, quelque désagréable et quelque fâcheux qu'il puisse être. Secondement, la résignation doit s'étendre à tous les malheurs publics, tels que sont les renversements des royaumes, les guerres, les révolutions qui arrivent dans l'état ou dans l'Eglise : toutes ces calamités doivent être acceptées avec une soumission cordiale, ce qui n'empêche pas qu'on ne supplie la bonté divine d'y remédier. Troisièmement, la résignation doit encore se pratiquer à l'égard des choses que Dieu n'ordonne point et qu'il ne veut point ordonner, mais qui ne sauraient arriver sans sa permission, comme sont les scandales publics, les fautes considérables qui font tort à la religion et à la vertu : en tout cela nous pouvons et nous devons adorer avec soumission la volonté de Dieu, sans cesser de détester le péché qui lui déplaît.

Jusqu'où doit aller l'abandon aveugle entre les mains de Dieu? — Jusqu'à être parfaitement tranquille sur toute sorte d'événements; mais en particulier, il faut en user : 1° à l'égard de la Providence. Tout ce qui nous vient de sa part, ou qui arrive aux personnes que nous chérissons, la maladie aussi bien que la santé, la perte aussi bien que le profit, tout cela doit être accepté, non seulement sans murmurer, mais encore avec plaisir; 2° en matière d'obéissance. Il ne suffit pas de se soumettre aux ordres des supérieurs, il faut s'y livrer sans examen et sans réserve; 3° dans la manière d'observer la loi évangélique, il faut tout sacrifier, tout risquer pour y être fidèle, se confiant pleinement en la sagesse et en la bonté de celui qui en est l'auteur. Ainsi le pratiqua S. Antoine, lorsque ayant ouï ces paroles : *Allez, vendez tout ce que vous avez, etc.*, il se dépouilla de tout pour obéir à cette voix. Ainsi l'observent tous les jours ceux qui quittent père, mère et tout ce qu'ils possèdent, pour l'amour de Jésus-Christ, sans se mettre en peine de tout ce qui peut arriver.

Qu'est-ce que la conformité à la volonté divine ajoute à la soumission et à l'abandon? —La plus excellente et la plus utile de toutes les pratiques, laquelle seule suffit pour conduire l'homme à la perfection. Cette pratique consiste à faire ce que Dieu veut, à le faire comme il veut et parce qu'il le veut. C'est à quoi une âme qui désire son avancement doit apporter une attention continuelle. Il faut qu'à tout moment elle se demande à elle-même : La volonté de Dieu se trouve-t-elle dans l'action que je vais faire? La manière dont je fais cette action est-elle conforme à la volonté de Dieu? Est-ce bien le motif de la volonté de Dieu qui me la fait entreprendre? On doit pendant plusieurs mois s'examiner tous les jours, et plusieurs fois le jour, sur ces trois points, jusqu'à ce que cette sainte pratique ait passé en habitude et qu'elle nous soit devenue aisée et familière.

CHAPITRE III.

De la voie surnaturelle ou extraordinaire.

Qu'est-ce que la voie surnaturelle ou extraordinaire? — C'est un état dans lequel l'homme spécialement conduit et assisté par le Saint-Esprit n'agit plus de son propre mouvement.

Pourquoi appelez-vous cette voie surnaturelle? — Pour la distinguer de la voie commune où l'opération de la grâce ne se manifeste point si clairement. Quoique toutes les œuvres que nous faisons avec l'assistance du Saint-Esprit soient véritablement surnaturelles, parce qu'elles sont des effets de la grâce, il est vrai pourtant que le pouvoir et l'influence de la grâce ne se fait bien remarquer que dans cette voie extraordinaire qui est manifestement au-dessus de la nature.

Y a-t-il quelque méthode pour conduire à cette voie? — Il n'y en a point d'autre que celle que Dieu lui-même enseigne à ceux qu'il veut y faire entrer par sa miséricorde. L'homme ne peut y contribuer que d'une manière indirecte par une grande fidélité à la grâce et par les efforts qu'il fait pour se rendre agréable à Dieu. Tout ce que peuvent faire les directeurs par la sagesse de leurs avis, c'est d'apprendre aux âmes à s'y disposer autant qu'il est possible, et à s'y bien conduire lorsqu'elles y sont appelées.

En quoi consiste le progrès que les âmes font dans cette voie? Elles passent comme par trois différents degrés. Dans le premier, l'âme prévenue et conduite par le Saint-Esprit n'agit en toutes choses que par le mouvement de la grâce. Dans le second, elle meurt à son action et semble ne rien faire pour laisser agir le Saint-Esprit. Dans le troisième, elle reçoit une vie nouvelle avec plus de force que jamais. Ce sont là trois dis-

positions que l'homme ne saurait se donner, dans lesquelles il fait peu de lui-même, et presque tout par un principe de grâce et avec une assistance particulière du Saint-Esprit.

A quelles marques connaît-on qu'une âme est dans le premier des trois degrés dont vous venez de parler? — On le connaît à trois principales marques. A un profond recueillement fondé sur une grande paix et un doux repos où le Saint-Esprit attire l'âme, et au milieu duquel il la conduit comme pas à pas, la dirige dans toutes ses actions, lui apprend à prier, à se mortifier et à pratiquer les vertus. Ce recueillement continuel est comme un mur de défense, qui met à couvert les personnes que Dieu introduit dans la voie extraordinaire. Leur soin principal doit être de ne rien relâcher de leur attention à Dieu, d'éviter tout ce qui pourrait troubler leur paix intérieure ou leur faire perdre la présence de leur époux céleste. La seconde marque est une espèce de commerce qui consiste, de la part de l'homme, dans l'attention et la docilité, et de la part de Dieu, dans les connaissances et les lumières qu'il ne cesse de communiquer, à la faveur desquelles on connaît ce qu'on doit faire et ce qu'on doit éviter, le Saint-Esprit faisant la fonction d'un maître intérieur qui ne se lasse point d'avertir et de prescrire la conduite qu'on doit garder en toutes rencontres. Enfin, la troisième marque est une fidélité constante et habituelle à obéir aux mouvements de la grâce, et à ne suivre jamais ceux de la nature.

A quoi est-ce que le Saint-Esprit porte les âmes qui sont dans cette voie? — Il leur inspire les désirs de pénitence et leur enseigne la manière de les mettre en pratique. Il leur apprend à corriger leurs mœurs et leur sert de guide dans l'exercice des vertus. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'au milieu de ces saintes occupations l'âme demeure toujours tranquille, et qu'elle jouit au-dedans d'elle-même du repos que lui procure le Saint-Esprit, quoique à l'extérieur elle s'acquitte de pratiques de régularité, et qu'elle remplisse les devoirs et les fonctions de ses emplois. Quand Dieu veut favoriser les âmes de visions, de révélations, d'extases, etc., il le fait ordinairement lorsqu'elles sont dans cet état. Mais ces faveurs ne sont point nécessaires, et on peut être très-parfait sans les avoir.

Dites-nous cependant ce qu'on doit faire, quand on reçoit de telles faveurs? — Il ne faut point s'y arrêter ni faire fonds là-dessus, mais s'appuyer sur la foi et sur la pratique de la vertu, parce que tout ce qui n'est pas de Dieu, quelque bon et quelque saint qu'il soit, est capable de faire tomber dans l'illusion, quand on s'y attache ou qu'on s'en occupe. Et d'ailleurs, s'il n'est nullement nécessaire qu'on fasse attention à ces faveurs, afin qu'elles produisent tout l'effet pour lequel Dieu les donne, on gagne toujours plus à les recevoir simplement telles qu'elles sont qu'à s'y attacher par amour-propre. Ce n'est pas qu'on ne doive les regarder comme des bienfaits considérables dont il faut témoigner à Dieu sa reconnaissance; mais c'est qu'on doit être persuadé que Dieu fait plus de cas de l'humilité et de l'abnégation que de toutes les faveurs qu'il accorde.

En quoi consiste le second degré que vous avez distingué dans la voie extraordinaire? En ce que l'âme, par l'opération et par la force de la grâce, meurt non seulement à la nature, mais encore à sa propre activité, demeurant presque sans action à l'égard des mêmes objets qui donnaient lieu aux actes qu'elle formait auparavant avec facilité.

Comment est-ce que la grâce opère cette espèce de mort dans une âme? — En la faisant passer par trois sortes d'épreuves qui sont, l'aridité, l'impuissance et la peine.

Comment est-ce que l'aridité contribue à cette mort? — En ce que l'âme, ayant été longtemps favorisée de beaucoup de goûts spirituels et d'une grande facilité à s'occuper des choses saintes, passe de cette abondance dans une disette extrême et comme dans un désert où tout manque. Ce n'est pas qu'elle ne reçoive des lumières; mais ce sont des lumières si subtiles, si déliées, si pures, qu'elles ne rejaillissent pas sur les sens qui demeurent dans une pauvreté spirituelle. Cette privation de goûts est un commencement de mort mystique; et à mesure que l'âme meurt de la sorte, elle jette les fondements d'une vie secrète et intime qui est une vie de pure foi, où les sens n'ont point de part.

En quoi consiste la seconde épreuve que vous appelez impuissance, et comment contribue-t-elle à la mort de l'âme? — L'impuissance ajoute à la privation des sentiments et des goûts une espèce d'incapacité. Il semble alors à une âme qu'elle n'a ni vertu, ni bon désir; il lui paraît qu'elle est sans action, que ses puissances sont liées et qu'elle n'est plus maîtresse que de sa conduite extérieure. Cet état est assez bien représenté par le ver à soie qui se renferme dans son tombeau, après l'avoir formé de sa substance, et y perd sa première vie pour en prendre une nouvelle. C'est ainsi que l'âme, parmi les ténèbres de son impuissance, où elle est comme sans action, se dessaisit d'elle-même, cesse d'être ce qu'elle était, et sort ensuite de cette espèce de tombeau, pour commencer une vie nouvelle.

Qu'entendez-vous par la peine qui est la troisième épreuve où la grâce met une âme qu'elle veut faire mourir à elle-même? — J'entends de grandes souffrances et des angoisses extrêmes, qui exercent l'âme durant le temps de cette épreuve, et qui se réduisent à trois sortes. Les premières viennent du côté de Dieu; les secondes, du côté du diable; et les troisièmes, du côté des hommes.

Pourquoi et comment souffre-t-elle du côté de Dieu? — En ce que l'amour divin, trouvant une grande disproportion entre sa pureté infinie et la corruption de l'homme, est obligé, pour consumer les impuretés de la

nature, de se tourner contre l'âme et d'agir sur elle avec violence, à peu près comme le feu fait sur le bois vert. L'âme trouve alors en Dieu comme un puissant adversaire qui la repousse; il lui semble qu'elle en est rejetée, ce qui lui cause une affliction d'autant plus insupportable qu'elle est jointe à l'aridité. Elle voudrait aller à Dieu, et elle y trouve une opposition insurmontable qui le lui fait paraître inaccessible. Sa peine est semblable à celle d'un voyageur qui trouve tous les chemins fermés ou rompus, ce qui lui fait dire avec le prophète Jérémie : *Il a fermé mon chemin avec des pierres carrées, il a renversé mes sentiers* (*Lam. Jér.*, III, 9). Se voyant éloignée de Dieu, elle ne cesse de déplorer son malheur; se voyant sans goût, ne jouissant d'aucun repos, elle perd jusqu'au souvenir de tout ce qu'elle a pratiqué de bien, et s'écrie avec le même prophète : *J'ai perdu le souvenir de toute joie* (*Ibid.*, 17). La douceur qu'elle goûtait autrefois dans la présence de Dieu s'est changée en amertume, elle ne voit plus en lui qu'une terrible majesté dont elle est environnée et qui, se tournant contre elle, pour la combattre, lui cause une furieuse épouvante au milieu de laquelle elle dit à Dieu : *Vous faites éclater votre puissance contre une feuille que le vent emporte* (*Job*, XIII, 25).

Qu'a-t-elle à souffrir du côté du diable? — Quoique rien ne soit comparable à la peine qu'elle souffre de se voir opposée à Dieu dont elle considère la justice toujours armée pour tirer vengeance de ses péchés, il est vrai cependant que le démon lui livre de rudes assauts. Il profite de l'abattement où elle est pour la tourmenter en trois manières. Premièrement, il réveille les vices qu'elle avait domptés et qui n'étaient pas encore entièrement détruits, et il le fait d'une manière si vive qu'il lui semble qu'elle en est dominée. Secondement, il lui suggère des pensées horribles et des sentiments de rage, et la met en un état que sainte Thérèse, après l'avoir éprouvé, compare à celui des damnés. Troisièmement, il remplit son esprit d'erreurs et de fausses opinions, et les lui fait paraître si vraies, qu'elle a beaucoup de peine à se soumettre aux vérités de la foi que ces erreurs contredisent. Il la jette ensuite dans un embarras et dans des irrésolutions qui font pitié à tout le monde. Combattue de toutes parts par ses vices et par ses passions, tentée de désespoir, quoiqu'elle ait servi Dieu plusieurs années et qu'elle l'aime encore beaucoup, elle s'imagine l'avoir perdu, parce qu'elle ne voit plus en lui qu'un maître redoutable qui lance continuellement contre elle des regards menaçants. Il est vrai pourtant que Dieu ne la traite avec sévérité que pour avoir occasion de la combler ensuite de ses faveurs; et qu'en cela il se comporte comme un médecin qui présente à son malade les remèdes les plus amers, parce qu'ils lui sont nécessaires et qu'il souhaite de le guérir.

Qu'a-t-elle à souffrir du côté des hommes? — Ceux qui la voient ainsi désolée, et qui ignorent la cause de son affliction, en conçoivent du mépris. Et son directeur lui-même, s'il ne connaît pas ces voies délicates par où Dieu fait passer les âmes, se joint à ceux qui la méprisent; ne comprenant rien à son impuissance, il la juge incapable de faire le bien, il la croit remplie de défauts, il lui parle rudement, lui disant qu'elle est dans l'illusion, et se joignant à elle pour exagérer ses fautes lorsqu'elle s'accuse. C'est alors, dit sainte Thérèse, que la peine est presque insupportable, lorsque celui qui devrait l'adoucir contribue à l'augmenter, faute de savoir que ces épreuves où Dieu met les âmes sont dans l'ordre de ses plus grandes grâces, et que c'est par là qu'il les dispose à recevoir ses dons les plus précieux.

A quoi servent donc de si étranges peines? — Elles purifient et donnent le dernier degré de pureté nécessaire à l'union divine, comme le feu du purgatoire dispose les âmes à entrer dans le ciel. (La comparaison est de sainte Thérèse.) Elles produisent en particulier trois excellents effets : 1° elles effacent parfaitement les péchés passés; 2° elles détruisent les vices et surtout les vices cachés dans le fond de l'âme; 3° elles remportent une pleine victoire sur l'amour-propre, qui n'est jamais bien dompté que par ces terribles peines au milieu desquelles on apprend à se renoncer parfaitement soi-même.

En combien de manières les âmes sont-elles mises à ces épreuves? — Les unes souffrent sans relâche, demeurant comme ensevelies dans une affreuse obscurité sans voir le jour pendant des trois et quatre années, et quelquefois plus longtemps, comme saint François. D'autres, comme sainte Thérèse, qui le rapporte d'elle-même, ne souffrent que par intervalles; elles portent le pesant fardeau de la tribulation pendant deux ou trois mois, après lesquels elles sont soulagées par la grâce pour être bientôt replongées dans leur état de souffrances. Ces deux manières d'épreuves vont au même but, qui est de procurer à l'esprit une parfaite tranquillité.

D'où sait-on que les saints passent par ces sortes d'épreuves? — On le sait par l'histoire de leur vie. Outre ce que nous venons de dire de saint François et de sainte Thérèse, on rapporte la même chose de la bienheureuse Angèle de Foligni, de sainte Madeleine de Pazzi, et du P. Alphonse Rodriguez de la compagnie de Jésus.

D'où vient donc qu'il y a des saints dont on ne dit rien de semblable? — Dieu a plusieurs manières de suppléer à ces épreuves. Il le fait quelquefois par de grands travaux endurés pour le salut des âmes. Il peut se faire aussi et il est très-vraisemblable que les saints ayant tenu fort secrètes ces opérations de la grâce, ceux qui ont écrit leur vie n'en aient pas eu connaissance. Cependant l'expérience nous apprend que Dieu a coutume de mettre les âmes parfaites à ces épreuves. Il en est fait mention dans la Vie de saint Ignace de Loyola; et Blosius, auteur distingué en cette matière, en rapporte plusieurs exemples.

Quel est le troisième degré de la voie ex-

traordinaire? — C'est celui dans lequel l'âme, après avoir passé par les travaux et par les ténèbres de la mort mystique, ressuscite en Jésus-Christ et prend une vie nouvelle. Comme le ver à soie changeant de nature ouvre son tombeau et en sort avec des yeux, des ailes et des couleurs qu'il n'avait pas auparavant, de même l'âme passe de cette espèce de mort qu'elle vient de subir à une vie de grâce qu'elle n'avait jamais goûtée; elle est en quelque manière plus spirituelle; elle jouit de la lumière du ciel; son amour lui donne des ailes pour s'élever aisément à Dieu; elle est pour ainsi dire en la main du Saint-Esprit, n'agissant presque plus de son propre mouvement, et pouvant dire avec l'Apôtre : *Je vis ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi* (*Gal.*, II, 20).

En quoi paraît la conduite du Saint-Esprit sur cette âme? — En trois choses, dans l'oraison, dans l'action et dans la souffrance.

Comment est-ce que le Saint-Esprit la conduit dans l'oraison? — Il anime sa prière, et la ferveur qu'il lui communique est si grande, qu'elle n'a pas besoin de préparation et qu'en quelque temps qu'on la prenne elle est toujours prête à s'entretenir avec son époux céleste. Elle reçoit de lui de grandes lumières pour sa conduite et pour celle des personnes qui lui sont confiées. Son cœur est continuellement enflammé, et son esprit se porte vers Dieu avec une facilité merveilleuse. De sorte qu'elle peut dire avec saint Paul : *Nous vivons déjà dans le ciel comme en étant citoyens* (*Philip.*, III, 20). C'est dans le temps de l'oraison que Notre-Seigneur l'avertit en secret de ce qu'elle doit faire, qu'il la prépare à ce qui doit lui arriver, et qu'il augmente de plus en plus son amour pour lui, afin qu'elle soit en état de lui rendre un service plus parfait dans les occasions qui se présentent.

Comment est-elle conduite dans l'action? — En ce que l'âme, dans cette nouvelle vie, s'étant défaite de ses imperfections, est d'une manière spéciale au pouvoir de Dieu qui lui fait rapporter toutes choses à sa gloire, et qui lui fait naître à propos les occasions où il veut se servir d'elle. Il est dit, dans les Actes des Apôtres que saint Paul et son disciple Timothée se disposant à passer en Bithynie, *l'esprit de Jésus ne le leur permit pas* (*Act.*, XVI, 6). Et nous lisons dans l'Evangile que Notre-Seigneur, *poussé par un mouvement de l'esprit, alla au désert* (*Marc*, I, 12). C'est par le même esprit que les âmes dont nous parlons sont gouvernées. C'est lui qui leur inspire de se produire ou de se cacher, qui les pousse ou qui les retient, selon qu'il lui plaît. Mais quoiqu'elles ne fassent presque rien de leur propre mouvement et qu'en tout elles reçoivent l'impression de la main de Dieu, cette dépendance entière ne gêne point leur liberté; car *où est l'esprit de Dieu*, dit saint Paul, *là est aussi la liberté* (II *Cor.*, III, 17). Ce n'est pas en esclaves que Dieu les traite, mais en enfants, comme dit ailleurs le même apôtre : *Tous ceux qui sont poussés par l'esprit de Dieu sont enfants de Dieu* (*Rom.*, VIII, 14). Presque tout ce qui se passe dans ces âmes est un effet de la grâce et de la direction du Saint-Esprit; et cette conduite, qui a l'amour pour principe, est pleine de force et de douceur au delà de tout ce qu'on peut imaginer.

Comment est-ce que le Saint-Esprit la conduit dans la souffrance? — En lui faisant compagnie dans les occasions qu'elle a de souffrir, en la soutenant puissamment et la fortifiant par sa grâce, pour vérifier ce qui est écrit : *Je suis avec lui dans le temps de l'affliction* (*Ps.* XC, 15). Ce qui s'accomplit en trois manières qui procurent aux personnes qu'il assiste de la sorte trois grands avantages qu'elles tirent de leur peines. Premièrement, il leur apprend à s'attacher à Dieu par les liens d'une étroite dépendance et d'une soumission entière à sa Providence; ce qui se fait dans la souffrance d'une manière bien plus parfaite que dans l'action. Secondement, il leur fait trouver de nouvelles forces dans la vertu de la croix; il leur inspire une générosité capable de tout faire et de tout entreprendre dans son service; elles éprouvent ce qu'a remarqué Tertullien : *Virtus duritie exstruitur, mollitie destruitur*, que la vertu se fortifie dans les peines et les contradictions, au lieu qu'elle s'affaiblit et se perd dans une vie douce et tranquille. Troisièmement, il les fait croître en amour et les rend semblables à Jésus crucifié, n'y ayant rien en effet qui lie plus intimement à Dieu que la croix, parce que dans la croix sont renfermées les plus grandes caresses que l'Epoux céleste puisse faire à une âme. Et il le faut bien, puisque Jésus-Christ n'en a pas été exempt, et que saint Paul n'a pas fait difficulté de dire qu'*il était digne de Dieu qu'il consommât et perfectionnât par les souffrances celui qui devait être le chef et l'auteur de notre salut* (*Héb.* II, 10).

CHAPITRE IV.

De l'oraison qui convient à la voie extraordinaire.

Quelle est l'oraison propre de cette voie? — C'est la contemplation.

Qu'est-ce que la contemplation? — Nous l'avons expliqué ailleurs en détail par rapport à l'état dont nous parlons : il suffit de dire que c'est un don de Dieu qui nous facilite l'entretien que nous avons avec lui. Cette facilité est, en effet, le grand moyen de réussir dans ce saint exercice, qui sans cela serait très-pénible.

N'y a-t-il pas plus d'une sorte de contemplation? — Il y en a de trois sortes, qui répondent aux trois différents degrés que nous avons distingués dans le chapitre précédent.

Quelle est la première sorte de contemplation? — C'est un doux repos au milieu duquel l'âme envisage Dieu avec amour et jouit tranquillement de sa présence, usant peu du raisonnement et n'employant presque point son industrie; mais suivant l'attrait de la grâce et se laissant conduire au mouvement du Saint-Esprit, qui lui donne une sainte li-

berté de s'entretenir familièrement avec Dieu.

Quelle est la seconde sorte de contemplation? — C'est lorsque l'âme, ayant perdu la facilité de se servir de ses puissances, devient comme immobile dans son repos ; c'est ce qu'on appelle oraison du silence, parce que l'âme y reçoit l'inspiration divine sans faire autre chose que d'écouter ce qui est dit à son cœur.

Quelle est la troisième sorte de contemplation? — C'est celle où l'âme ayant recouvré la facilité à se servir de ses puissances, mais d'une manière plus relevée et plus parfaite, reçoit de la part de Dieu des lumières et des impressions claires et distinctes. Voici ce qu'on peut dire de ces trois degrés de contemplation. Dans le premier, la grâce qui remplit l'âme et qui l'établit dans un grand calme, la meût doucement vers Dieu, afin qu'elle lui parle, qu'elle s'offre à lui, qu'elle lui fasse ses demandes, etc. Dans le second degré, les puissances sont comme liées et n'ont aucune facilité à produire des actes : l'opération de la grâce pénètre l'âme et l'attache à Dieu par un regard simple, avec une idée générale et confuse, et sans connaissance distincte. C'est comme une forte impression de la présence du Saint-Esprit qui fixe l'âme et qui la rend comme immobile. L'âme, dans cette espèce d'immobilité, éprouve des effets différents. Quelquefois elle se sent pressée, et souffre d'étranges peines qui marquent une opération plus noble dans laquelle elle se purifie et se dispose à une grande perfection. Quelquefois aussi elle ne sent que douceur et consolation. Dans le troisième degré, l'âme a des notions particulières et des connaissances distinctes qui sont l'effet d'une communication plus intime et mieux marquée avec son époux céleste.

Quels avis sont nécessaires aux âmes favorisées de cette manière d'oraison? — Il y en a trois principaux. Le premier est de se conduire avec grande simplicité, sans raisonner sur leur état, ni s'informer si leur oraison est extraordinaire et sublime, ou si elle est commune et ordinaire, parce que de telles réflexions nuisent beaucoup et retardent l'exécution des desseins de Dieu. Leur unique soin doit être de se laisser conduire à Notre-Seigneur, lui parlant familièrement ou se tenant en silence devant lui selon l'attrait présent qu'il leur donne.

Quel est le second avis? — C'est de se donner bien de garde, lorsqu'elles sont en oraison, de troubler par leur activité le repos dont elles jouissent; ce serait interrompre l'ouvrage du Saint-Esprit, au lieu qu'elles doivent être souples à ses impressions.

Quel est le troisième? — C'est de prendre garde qu'en voulant éviter un défaut elles ne tombent dans un autre, qui serait l'oisiveté. Le don de contemplation n'est pas tellement permanent, que Dieu ne le retire quelquefois pour éprouver les âmes saintes, et alors elles doivent employer leur industrie pour ne pas donner entrée aux illusions de satan, à la vanité et à l'amour-propre, comme il arrive à quelques personnes, lorsque, sous prétexte de ne point troubler leur repos et de laisser agir le Saint-Esprit, elles demeurent dans l'inaction et laissent agir la nature et le démon.

Par quel moyen une âme peut-elle arriver à ce degré d'oraison? — Nous l'avons déjà dit : l'homme ne peut pas y arriver par son industrie ; mais il peut prendre certains moyens pour s'y disposer. Le premier est un soin constant et assidu de se vaincre soi-même et de se mortifier en toutes choses. Le second est une attention continuelle à éviter l'égarement des sens pour suivre l'attrait de la grâce, qui porte au recueillement. Le troisième est d'accoutumer l'esprit à n'envisager en toutes choses que le bien universel ; et, autant que la prudence le permet, de ne point considérer les différences particulières des objets qui se présentent. Par exemple, dans les repas, user des viandes qui conviennent à la nourriture, sans regarder si elles sont bien ou mal apprêtées, ou si elles sont servies à propos; en faisant voyage, ne pas s'arrêter à considérer dans les ouvrages de l'art et de la nature qu'on rencontre sur son chemin, ce qu'ils ont de singulier, de rare et de curieux qui les distingue ; mais se comporter en voyageur qui pense au terme et qui ne voit les choses qu'en gros et en passant. Il faut en user ainsi dans les autres rencontres de la vie, s'attacher toujours aux motifs généraux qui sont les plus relevés, et prendre garde que les vues particulières et les idées distinctes ne fassent trop d'impression sur l'esprit et sur le cœur. Mais ce n'est pas en donnant à son esprit une élévation forcée qu'on peut réussir dans ce saint exercice ; il faut s'y prendre avec douceur, en s'accoutumant peu à peu à détourner son attention des biens terrestres, pour la donner aux choses de Dieu.

Ne serait-il pas plus utile et plus méritoire aux personnes d'oraison de produire des actes marqués, que de demeurer dans le repos de la contemplation, où il n'y a rien de précis et de distinct? — Quoique l'âme dans le repos de la contemplation paraisse ne rien faire, et que souvent même elle ne s'aperçoive pas de son action, elle y fait pourtant beaucoup. Tous les actes distincts qu'elle pourrait produire par son industrie aidée de la grâce, quoique très-agréables à Dieu, n'approcheraient pas de l'excellence et du mérite de ce saint repos qui est un don du Saint-Esprit. Ce n'est à la vérité qu'une vue très-simple, jointe à une humble disposition d'un cœur attaché, soumis à Dieu et anéanti en sa présence; mais c'est justement cette vue simple de l'esprit et cette humble disposition du cœur, qui semblent ne rien exprimer, et qui sont pourtant capables de tout obtenir de Dieu. C'est ce que Notre-Seigneur a fait connaître plus d'une fois à sainte Gertrude, lorsqu'en lui accordant des grâces dont elle ne croyait pas avoir formé la demande, il l'assurait qu'elle les avait suffisamment demandées, quoiqu'elle ne les eût pas prévues distinctement. Aussi est-il cer-

tain que cette idée générale de Dieu, laquelle est communiquée aux âmes humbles dans la contemplation, leur donne comme par infusion une lumière qui renferme la connaissance de beaucoup de vérités dont elles sont véritablement instruites, quoiqu'elles ne s'en aperçoivent qu'à mesure que cette connaissance se développe dans les occasions où elles ont besoin d'être éclairées. C'est ainsi que l'explique saint Denis, et il ajoute que c'est l'oraison propre de plusieurs saints. Et voilà pourquoi la contemplation est beaucoup plus excellente que l'oraison commune, parce que les divers actes qui composent celle-ci sont d'un ordre fort inférieur au saint repos où le Saint-Esprit met une âme. Il ne faut pas conclure de là que les personnes que Dieu appelle à cette sorte d'oraison puissent se préférer aux autres, parce qu'elles sont dans un état plus relevé : elles ne doivent envisager que la volonté de Dieu dans une si grande faveur; et s'il leur était permis de choisir, c'est la voie la plus commune qu'elles devraient préférer. Elles doivent être persuadées que ceux qui suivent avec simplicité le train commun de la piété chrétienne, et qui pratiquent l'oraison ordinaire, leur sont préférables, s'ils sont plus humbles qu'elles. Et en effet leur humilité les élève bien plus que le plus haut degré de la contemplation la plus sublime. Les dons extraordinaires de Dieu sont des secours pour avancer dans la vertu; il faut les recevoir comme tels, et surtout se bien donner de garde d'y chercher sa propre satisfaction.

A quoi peut-on comparer le repos de la contemplation pour en faire comprendre l'excellence? — On peut le comparer à une pièce d'or dont la valeur renferme éminemment et surpasse même celle de plusieurs deniers : ce repos paraît n'être qu'un seul acte, et encore fort confus et peu sensible ; et il est vrai pourtant que plusieurs actes très-distincts et très-marqués ne le valent pas.

Sur quoi est fondé ce que vous dites du repos de la contemplation? — Sur l'autorité des saints qui l'ont expérimenté et qui en ont fait mention en divers endroits de leurs ouvrages. Saint Bernard, saint Bonaventure, Hugues et Richard de Saint-Victor, et le saint évêque de Genève ont souvent parlé de ce repos. Ce dernier, en particulier, a dit dans quelques endroits de ses écrits qu'il voulait demeurer en la présence de Dieu sans pensée et sans aucun acte ni d'entendement ni de volonté. Ce n'est pas qu'il voulût être oisif dans son oraison ; mais c'est qu'il voulait nous faire comprendre la douceur et l'excellence du repos dont il jouissait.

Que peut-on conseiller aux personnes qui, ne sachant pas s'entretenir avec Dieu par raisonnement et par réflexion, se voient par là hors d'état d'user de la méditation qui est l'oraison ordinaire? — Si ces personnes trouvent accès à ce doux repos dont nous venons de parler, il leur faut conseiller de s'y arrêter. Il y a toujours certaines vérités connues pour lesquelles on a du goût, comme sont celles dont le livre de l'Imitation de Jésus-Christ est plein. Il y a des mystères de la religion dont on se souvient toujours avec plaisir, et dont le seul souvenir touche. Ceux qui ne peuvent pas méditer doivent recourir à ces vérités et à ces mystères, s'occuper du goût qu'ils y trouvent et, pour ainsi dire, s'en rassasier dans l'oraison, et ne point se faire un scrupule d'abandonner le sujet de la méditation qu'ils s'étaient proposé. Ce conseil est du P. Louis Dupont, dans son Introduction : il approuve encore cette conduite lorsqu'il parle avec éloge du repos de la contemplation, dans la Vie du P. Balthasard Alvarez, qu'il a écrite. On raconte du B. Louis de Gonzague qu'il s'entretenait un jour de sa manière d'oraison avec le cardinal Bellarmin, son directeur, et que ce saint et ce savant homme, après l'avoir ouï, lui dit qu'il entrait dans l'obscurité divine, *in divinam caliginem*, désignant par ces paroles l'idée générale et indistincte. Il ajoute que cette manière de prier ne l'éloignait point de l'esprit de sa vocation, et qu'il n'en serait pas moins propre à procurer le salut du prochain. Sainte Thérèse dit dans sa Vie qu'elle a écrite elle-même, que son oraison se passait en silence; ce qui ayant donné lieu à plusieurs personnes de soupçonner qu'il y avait de l'illusion, elle consulta le P. Borgia; et ce grand homme (alors jésuite, auparavant duc de Gandie, et depuis mis au nombre des saints), l'assura que c'était là une opération de Dieu; qu'elle n'était point dans l'illusion et qu'il était lui-même dans la même voie d'oraison.

D'où vient donc que saint Ignace, dans son livre des Exercices, assigne les sujets de méditation plus propres à exercer les puissances de l'âme qu'à les conduire au repos de la contemplation? — Il en a usé ainsi fort sagement, pour s'accommoder à la portée du commun des hommes, cette manière de prier étant la voie ordinaire qui convient au grand nombre, et la plus propre à accoutumer les esprits à l'exercice de l'oraison. Mais le même saint veut qu'on revienne aux mêmes sujets sur lesquels on a déjà médité, et que ces sortes de répétitions se fassent par le goût des mystères et des vertus; et il y ajoute ce qu'il appelle l'application des sens, qui est une véritable contemplation. Aussi voyons-nous que tous les saints de son ordre, dont les sentiments sont venus jusqu'à nous, ont suivi la manière de faire oraison dont nous parlons dans ce chapitre, et que les docteurs du même ordre, comme Suarez, Alvarez de Paz et plusieurs autres l'ont approuvée et ont jugé qu'elle n'avait rien que de conforme à l'esprit de leur vocation. Le P. Claude Aquaviva, général de la même compagnie, rend le même témoignage dans une de ses lettres adressée à tous les sujets de cette compagnie. Suarez ajoute que le sermon du prédicateur est un acte de contemplatif. Tous ces docteurs disent que la contemplation consiste dans un doux repos et dans un simple regard, c'est-à-dire, comme nous le disons nous-mêmes, dans une notion très-simple du souverain bien. Et, en effet, Dieu qui est infiniment parfait, parce

qu'il est parfaitement simple, ne donne pas lieu à la multiplicité des connaissances. Saint François passa toute une nuit en entretien avec Dieu, disant toujours la même parole qui ne pouvait produire que la même idée. Sainte Thérèse, expliquant la manière de son oraison à sant François de Borgia, lui disait qu'elle était devant Dieu sans pensée. Ces sentiments et ces expériences des saints prouvent que le repos dont nous parlons, qui consiste dans un simple regard, leur est fort ordinaire, et que c'est le moyen le plus efficace dont Dieu se sert pour les unir à lui. Il arrive bien quelquefois, lorsqu'on est en contemplation, que Dieu suggère à l'âme des paroles qu'elle lui adresse et qu'il lui fait produire divers actes et connaître diverses choses; mais c'est sans troubler son repos qui fait le fond de son oraison et qui est comme un doux sommeil par lequel l'esprit est fixé en Dieu. Au reste, cette manière de prier ne convient pas tellement à la vie contemplative qu'elle ne soit souvent le partage de ceux qui s'adonnent à la vie active. Dieu se plaît à en favoriser les simples et les ignorants. Les savants qui y parviennent la préfèrent à leurs raisonnements; ils la regardent comme le terme de leurs désirs et un bien mille fois plus grand que tout ce qu'ils pourraient acquérir par leur industrie.

Comment l'âme qui est dans le saint repos peut-elle être sans action, puisque Dieu lui parle, et que sa parole est si pénétrante, si efficace? — C'est parce que dans la contemplation Dieu parle au milieu d'une paix intime et profonde, et que pour dire beaucoup il n'a pas besoin de recourir au bruit et à la multitude des paroles : *C'est ce souffle d'un petit vent* (*l.* VI, 3; *R.* c. XIX, *v.* 12) où Elie dit qu'était le Seigneur, pour se faire entendre à lui. Lorsqu'on entend ce souffle divin, on éprouve la vérité de ce qu'a dit l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ : *Celui à qui le Verbe éternel parle est bientôt au-dessus des vaines opinions des hommes* (*l.* I, *c.* III), et on s'écrie avec le même auteur : *Que tous les savants se taisent en votre présence, ô mon Dieu! parlez-moi vous seul* (*Ibid.*). L'âme, de son côté, dit beaucoup, sans beaucoup parler, ou plutôt c'est son silence qui parle et qui dit à Dieu toutes choses. Au reste, ce serait une erreur de croire que le repos de la contemplation exclue toute action de l'âme; ce ne sont que les opérations discursives et les actes marqués qui sont supprimés, pour faire place à des actes si simples, si subtils et si imperceptibles, que l'âme même souvent ne les sent pas, quoique en effet elle les produise.

Puisque le repos de la contemplation amortit la vivacité de la nature, en faisant cesser ses opérations, n'est-il pas à craindre qu'il n'amortisse aussi la vigueur de l'âme, et que les personnes habituées à ce repos ne soient moins propres à l'action et aux fonctions de leur charge? — Il arrive, au contraire, que l'âme en devient plus forte et plus courageuse, et que plus la paix dont elle jouit au dedans est grande, plus son action est ardente et vigoureuse au-dehors. On remarque que les saints accoutumés à la contemplation ont plus travaillé au-dehors pour la gloire de Dieu que les autres qui n'ont pas été favorisés de ce don. On raconte de S. Xavier que, dans un de ses voyages sur mer, étant sorti du vaisseau avec plusieurs autres, quand il fallut se rembarquer, il fut trouvé hors de lui-même, absorbé dans la contemplation; c'est dans ce doux repos qu'il prenait de nouvelles forces pour se soutenir dans ses travaux. Et cela est aisé à comprendre : ce repos étant fondé sur l'amour dont il est l'effet et la cause tout ensemble, plus il est grand, plus il y a d'amour; et à mesure que l'amour de Dieu augmente, le zèle de sa gloire et le désir de s'employer à son service augmentent aussi. Il semble même que ce repos convienne particulièrement à ceux qui travaillent beaucoup pour Dieu; c'est pour eux comme un port tranquille où ils se délassent de leurs fatigues; et on peut leur appliquer ces paroles de l'Apocalypse : *Dès maintenant*, dit l'Esprit, *ils se reposeront de leurs travaux* (*Apoc.*, XIV, 13). C'est là que dans une douce mort ils oublient toutes les choses de la terre et participent au bonheur de ceux dont il est écrit : *Heureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur* (*Ibid.*).

Qui sont ceux qui peuvent prétendre à ce doux repos?—Nous avons déjà remarqué plus d'une fois qu'il n'y a point de méthode pour y parvenir; c'est ordinairement la récompense des travaux passés. Souvent aussi Dieu le donne dès le commencement à ceux qui ont le cœur droit et qui à beaucoup de candeur joignent une grande humilité. L'homme de son côté peut s'y disposer par la droiture d'intention, par un soin continuel de chercher Dieu en toutes choses, et par un grand détachement des biens et des plaisirs de la vie. Ce qui est certain, c'est que la contemplation étant la véritable sagesse, *elle ne saurait se trouver dans la région de ceux qui vivent dans les délices* (*Job*, XXVIII, 13).

CHAPITRE V.

Avis nécessaire à ceux qui sont dans la voie extraordinaire ou surnaturelle.

Quels avis faut-il donner aux personnes qui marchent dans la voie que nous venons de décrire dans les deux chapitres précédents? — Ces avis sont differents, selon les différents degrés que nous avons distingués dans cette voie.

Quels sont les avis nécessaires à ceux qui sont dans le premier degré où l'âme, attirée au saint repos, a la facilité de se servir de ses puissances pour suivre les mouvements que lui donne le Saint-Esprit? — Voici les deux plus importants. Le premier est qu'on ne doit point se détourner de cette voie de repos, ni rien faire qui en puisse troubler la douceur. Agir de son propre mouvement et multiplier ses pratiques, ce serait s'embrouiller : il n'y a qu'à recevoir et à suivre les mouvements de la grâce. Cet avis est d'autant plus nécessaire aux personnes qui marchent dans cette voie, qu'elles ont ordinairement beaucoup de contradictions à soutenir de la

part de bien des gens et même de quelques directeurs qui traitent leur état d'illusion et de pure oisiveté. C'est pour cela qu'il ne faut jamais oublier ce que nous avons déjà solidement établi : que le simple regard de la contemplation est préférable à la multitude des actes et à tout ce qu'on pourrait faire par son industrie; que ce n'est pas seulement une oraison très-relevée, mais encore une excellente règle de conduite, à cause de la lumière divine qui accompagne toujours ce regard, et qui applique saintement les âmes au bien que Dieu demande d'elles. — Le second avis nécessaire aux personnes dont nous parlons est d'éviter avec soin l'extrémité opposée qui serait de se mettre d'elles-mêmes dans cet état de repos, avant que Dieu les y attirât. L'amour des choses extraordinaires en a précipité plusieurs dans les fausses dévotions qui se glissent facilement dans cette voie.

Comment est-ce qu'on donne entrée aux fausses dévotions ? — L'imprudence des directeurs y contribue quelquefois autant que l'amour-propre des personnes qu'ils dirigent. Ils ont lu des livres où l'on traite de ces voies sublimes, de mort mystique, d'inaction, d'abandonnement, de perte de soi-même; ils ont vu quelques âmes que Dieu conduisait par ces sortes de voies ;, frappés de ces belles idées et voyant dans les personnes qu'ils dirigent quelques attraits de la grâce, ils se hâtent de leur faire prendre l'essor et de les conduire, comme si elles étaient en effet parvenues à ces états relevés. D'où il arrive que ces personnes, pleines d'estime pour elles-mêmes et d'une grande idée de leur état, affectent une dévotion sublime qui n'est que dans leur esprit ; et pour soutenir cette fausse élévation, elles ont recours à des raisonnements subtils et à quelques goûts forcés qui les amusent. Mais toute cette dévotion n'est que chimère, orgueil, vaine complaisance ou pour le moins inutilité.

Quels avis sont nécessaires aux personnes qui sont arrivées au second degré que nous avons appelé une mort mystique ? — Ces avis doivent être réglés sur les différentes épreuves par où l'on passe, quand on est dans ce degré. Ces épreuves, comme nous l'avons déjà dit, sont l'aridité, l'impuissance et la peine.

Comment doit-on se comporter dans l'aridité ? — Le soin principal doit être de ne point se relâcher de ses exercices spirituels, de ne rien retrancher de ce qu'on avait coutume de pratiquer et de se soutenir par la foi. Cette aridité, qui est fort contraire aux inclinations des sens, augmente la vigueur de l'esprit ; l'âme accoutumée à se passer des goûts sensibles, et à ne se conduire que par les lumières de la foi, en sort plus généreuse, et les vertus en deviennent plus solides.

De quelle manière doit-on se conduire dans l'état d'impuissance où l'âme n'a pas l'usage ordinaire de ses facultés pour agir intérieurement et pour former de bons désirs? —Ce n'est pas assez qu'elle souffre avec patience cet état de privation et de perte, il faut encore qu'elle s'abstienne de faire de grands efforts pour en sortir, parce qu'il lui est avantageux d'être pour un temps dans cette impuissance. Au reste, on ne doit point être surpris que Dieu traite ainsi les âmes qui lui sont fidèles ; c'est par un effet de son amour qu'il en use de la sorte, afin de leur communiquer un bien infiniment plus parfait. Il se comporte en cela comme un bon père qui ôterait des mains de son fils une viande grossière et ordonnerait qu'on en cherchât une plus délicate. Cet enfant souffrirait la faim pendant quelque temps ; mais l'attente d'une meilleure nourriture le consolerait. Après tout, en cet état il n'y a point d'autre parti à prendre que celui de la patience, à moins qu'on ne veuille se tourmenter en vain pour faire ce qui est alors comme impossible.

Comment doit-on se comporter quand on est dans la troisième épreuve qui est la peine? — Comme c'est une épreuve très-rude, comme le démon par ses tentations travaille sans cesse à la rendre encore plus rude, et qu'elle est presque toujours accompagnée de trouble et de ténèbres intérieures, l'âme qui souffre cette peine doit 1° prendre beaucoup sur elle-même pour la supporter avec résignation ; 2° être continuellement en garde contre la tentation pour repousser vigoureusement le mal auquel elle se sent portée ; 3° faire choix d'un directeur éclairé, et lui être fort soumise, parce qu'étant faible et dans l'obscurité, elle ne peut tirer que de l'oraison et de l'obéissance les lumières et la force dont elle a besoin pour résister à de si rudes attaques.

Que doit-on conseiller aux âmes qui sont dans le troisième degré que nous avons comparé à une espèce de résurrection et de vie nouvelle? — Comme cet état est abondant en lumières et en puissants secours, on y surmonte aisément les plus grandes difficultés, et on n'a guère besoin d'avis quand on y est parvenu ; mais on en a grand besoin pour y arriver et pour s'y établir. Ce passage est dangereux ; il s'agit de passer de l'obscurité à la lumière ; c'est le temps où satan se transfigure pour séduire les âmes. Si elles ne sont sur leurs gardes et qu'elles n'aient pas un bon guide, elles prennent le faux jour qui vient du malin esprit pour la véritable lumière qui vient de Dieu.

Quel est ce faux jour? — C'est une de ces illusions dont les personnes avancées dans la vertu ne sont pas exemptes. Nous en avons parlé dans le dernier chapitre de la première partie. Maintenant il suffit de dire que cette illusion s'introduit à la faveur des consolations spirituelles que Dieu rend à l'âme après qu'elle a passé par les épreuves. Le retour de ces consolations, qui se font sentir à la partie inférieure, est un de ces temps dangereux où il est aisé au démon de faire donner les âmes dans le piége. Comme elles ne font que sortir des ténèbres où elles ont été plongées, et pendant lesquelles le malin esprit a dressé ses embûches, il leur est très-difficile de distinguer la véritable lumière de la

fausse. Il faut donc que ces âmes encore à demi aveugles aient recours à trois guides sûrs qui sont la foi, l'humilité et l'obéissance, sans quoi elles ne sauraient se défendre de ce que l'Ecriture appelle *les artifices secrets de l'esprit des ténèbres* (*Ps.* XC, 6).

Quelle est l'illusion la plus dangereuse et la plus difficile à guérir dans la vie spirituelle? — C'est lorsque le démon vient à bout de persuader aux âmes que tout ce qu'il leur suggère vient immédiatement de Jésus-Christ ou de la sainte Vierge, ou de quelque autre saint. Ce sont quelquefois des personnes vertueuses et accoutumées aux visites de Notre-Seigneur et qui néanmoins ne peuvent pas reconnaître la tromperie. Elles n'ont pas le moindre doute que ce ne soit Jésus-Christ qui leur parle en certain temps, quoique les choses qu'elles entendent soient dans la suite justement condamnées de tout le monde. N'a-t-on pas vu à Rouen un prêtre connu pour un homme de bien, lequel, disant la messe et tenant Jésus-Christ entre ses mains, croyait entendre des paroles et recevoir des conseils qui aboutirent enfin à un grand désordre? Ne sait-on pas que sainte Catherine de Bologne, après avoir pratiqué la vertu pendant longtemps et reçu de très-grandes faveurs du ciel, fut durant trois ans trompée par le démon qui lui paraissait tantôt sous la forme de Jésus-Christ et tantôt sous celle de la sainte Vierge? Cela arrive aux âmes qui ne sont pas encore parfaitement éclairées, quoique solidement vertueuses : car pour celles qui sont dans la claire lumière, il n'est pas à craindre, dit sainte Thérèse, qu'elles se trompent ainsi; elles n'ont nulle peine à distinguer les fausses visites des véritables.

Comment peut-on se garantir de ces illusions? — Il n'y a qu'un moyen qui est de s'attacher à la foi et de se conduire par l'obéissance, comme fit sainte Catherine de Bologne, qui mérita par sa soumission de découvrir les artifices de satan, et d'être délivrée de ses peines.

CHAPITRE VI.

Des qualités qui sont propres dans la voie extraordinaire.

Quelles sont ces qualités? — Il y en a trois principales, savoir : la simplicité, l'efficace et la solidité.

En quoi consiste la simplicité? — En ce que, tout abondante qu'est cette voie en grâces et en faveurs célestes, elle apprend aux âmes à passer par ces richesses spirituelles sans s'y arrêter. Elle est aussi très-simple de sa nature, parce qu'elle n'admet pour tout exercice qu'un regard de l'esprit et un acquiescement du cœur; et même ce regard et cet acquiescement sont des actes si subtils et si déliés que l'âme qui les forme peut à peine s'en apercevoir.

Puisque l'âme en cet état semble ne rien faire, ne peut-on pas conclure qu'elle est oisive dans son oraison? — Elle le serait sans doute si elle était sans action, mais c'est ce que nous n'avons pas dit. Nous disons seulement que son action est si profonde et si délicate, qu'elle n'a pas la satisfaction de se rendre à elle-même témoignage de ce qu'elle fait; que par le simple regard on ne connaît rien de distinct; que l'acquiescement de la volonté n'est, à parler précisément, ni contrition, ni remercîment, ni offrande; mais tout cela éminemment. Nous disons enfin que cette manière d'oraison est très-agréable à Dieu, et qu'elle produit d'excellents effets.

Ne pourriez-vous pas par quelque comparaison nous rendre cette doctrine sensible? — En voici une dont se sert un docteur mystique. Si une grande reine faisait son plaisir d'habiller une villageoise et de la parer de ses propres mains, tout ce que pourrait faire de mieux cette pauvre fille, ce serait d'être modestement attentive à ce qu'on ferait pour elle, de laisser satisfaire la reine, de faire ensuite la révérence et de se retirer; cette conduite simple vaudrait mieux que tous les soins empressés qu'elle aurait pu se donner, et que tous les compliments qu'elle aurait pu faire. C'est la conduite qu'on doit garder dans l'exercice du repos dont nous avons parlé.

En quoi faites-vous consister l'efficace de cette voie? — En ce que le regard unique et le saint acquiescement au bon plaisir de Dieu ont une vertu singulière qui fortifie l'homme, l'élève au-dessus de lui-même, et le fait opérer d'une manière qui surpasse visiblement sa faculté naturelle. Ce regard est l'instrument dont se sert le Saint-Esprit pour travailler dans les âmes; c'est comme un trésor où il leur fait trouver ses dons les plus précieux : le don de sagesse, c'est-à-dire la connaissance expérimentale et savoureuse des objets spirituels et divins; le don d'intelligence, c'est-à-dire la faculté de comprendre les choses difficiles et de les réduire à leurs principes éternels et immuables; le don de conseil, c'est-à-dire la prudence et la discrétion pour conduire les âmes; le don de science, c'est-à-dire la connaissance certaine des choses spirituelles, et quelquefois même de plusieurs qui sont de l'ordre naturel : tous ces dons sont renfermés comme en un point dans l'unique regard dont nous parlons. C'est une lumière très-simple où l'âme puise toute science et toute vertu, de sorte qu'elle est toujours pourvue et qu'elle n'a pas besoin de préparation, soit pour parler aux peuples assemblés, soit pour instruire en particulier, parce que *des fleuves d'eau vive coulent de son sein* (*Jean*, VII, 38), conformément à la promesse de Notre-Seigneur. Le Saint-Esprit seul a la clé de ce trésor qui ne s'épuise jamais et il est dit de celui qui le possède, qu'*il répandra comme une pluie les paroles de la sagesse* (*Eccli.*, XXXIX, 9). Ce qu'est le simple regard à l'entendement qu'il éclaire, le simple acquiescement l'est à la volonté qu'il fortifie. C'est de cette source sacrée que découlent les autres dons du Saint-Esprit : don de force, don de piété et de crainte de Dieu, les pieuses affections, les bons mouvements, les saintes saillies, les ardeurs du zèle. Mais (ce qu'on ne saurait assez observer) toute cette abondance de richesses vient d'un principe très-simple qu'on peut

comparer à une fontaine qui se remplit par un seul tuyau, et qui se partage ensuite en plusieurs ; et c'est pour cela que l'Esprit de Dieu est appelé dans les saintes Ecritures *unique et multiplié* (*Sag.*, VII, 22). On peut donc dire de ceux qui marchent dans cette voie, qu'ils portent toujours en eux-mêmes, sans fatigue et sans embarras, tout ce qui leur est nécessaire en toutes sortes d'occasions, puisque un seul bien qu'ils possèdent leur fournit à propos tous les autres à mesure qu'ils en ont besoin. Il en est d'eux comme d'un prince qui avec une seule clé ouvrirait toutes les portes d'un grand palais, ou comme d'un médecin qui trouverait dans une seule plante le remède à toutes sortes de maux. C'est ainsi qu'une seule chose tient lieu de toutes les autres à ceux dont nous parlons. Sans qu'ils se donnent aucun soin, un esprit très-simple qui est en eux leur suggère tout ce qu'ils doivent dire ou faire dans les différentes occasions; et c'est là-dessus qu'est fondé le commandement que Notre-Seigneur fait à ses disciples, de ne point compter sur leurs soins et sur leur industrie, quand ils auront à lui rendre témoignage devant les puissances du monde. *Ne songez point ni comment vous parlerez, ni à ce que vous direz* (*Matth.*, X, 19).

Quel est cet esprit très-simple dont vous venez de parler? — C'est le Saint-Esprit qui, n'étant que feu et que lumière, que paix et que liberté, forme lui-même dans l'esprit et dans le cœur ce simple regard et ce doux acquiescement par lesquels il opère ensuite de grandes choses et rend les hommes puissants en œuvres et en paroles. Munis de ce secours, les apôtres, sans science, sans études et sans talents naturels, ont fait plier tout le monde sous leurs volontés ; et rien ne prouve mieux l'efficace de ce don merveilleux que ces paroles dont se servit Notre-Seigneur pour le faire attendre à ses apôtres : *Tenez-vous dans la ville,* leur dit-il, *jusqu'à ce que vous soyez revêtus d'une force qui vienne d'en haut* (*Luc*, XXIV, 49).

Comment prouvez-vous la solidité de cette voie? — Par son efficacité même. On peut dire de ceux qui sont dans cette voie qu'ils rendent à Dieu le service le plus agréable qu'il puisse recevoir de la part des hommes. Tout autre service est imparfait, toute autre conduite est faible en comparaison de celle-ci, qui est pleine de force et capable de venir à bout de tout. Ceux qui ne sont pas favorisés de ce don peuvent bien se rendre agréables à Dieu par l'humilité et l'abnégation intérieure, ils peuvent faire beaucoup de bien avec le secours de Dieu ; mais la nature en eux se mêle souvent avec la grâce : il y a beaucoup du leur dans ce qu'ils font. Aussi voyons-nous que leurs paroles sont peu efficaces, qu'elles font peu d'impression, et qu'ils ne sont pas capables d'entreprendre beaucoup pour Dieu et d'exécuter de grands desseins pour sa gloire. Les personnes que Dieu introduit dans la voie extraordinaire sont pleines de force, elles portent au-dedans d'elles-mêmes une vive impression des vérités divines, leur attrait est puissant, leurs paroles sont persuasives, elles embrasent les cœurs, et par tout ce qu'elles font pour leur propre perfection et pour celle du prochain, il paraît bien que l'Esprit de Jésus-Christ habite en elles d'une manière particulière. S. Etienne, premier martyr, en est une preuve éclatante. Il est dit de lui dans les Actes des apôtres que les Juifs *ne pouvaient résister à la sagesse et à l'Esprit qui parlait* (*Act.*, VI, 10) par sa bouche. Rien de plus simple que la grâce de cet état, si on la considère en elle-même, puisqu'elle ne consiste qu'en un regard de l'esprit et en un doux acquiescement du cœur; et cependant rien de plus fertile en grandes actions, excepté au temps de l'impuissance, qui est le second degré de la voie extraordinaire ; car alors l'âme est privée de l'usage ordinaire de ses facultés intérieures, quoique dans le fond elle agisse par une opération occulte qui la soutient, principalement dans tous ses besoins, mais qui ne la console point, parce qu'elle lui est inconnue.

D'où vient que vous ne parlez point des extases, des ravissements, des visions et des paroles intérieures dont Dieu favorise les âmes dans cette voie ? — Parce que nous ne parlons ici que de ce qui concerne la pratique de la vertu. Outre que nous avons dit ailleurs qu'on ne doit point s'attacher à ces sortes de grâces ni les prendre pour appui, il ne convient pas de les rejeter ni de les mépriser, puisque ce sont des dons de Dieu, mais il convient encore moins d'y mettre sa confiance. La pratique des saints est de les recevoir avec dégagement de cœur et de fonder leur conduite sur la foi.

N'y a-t-il point d'autre avis à donner aux personnes qui sont dans la voie extraordinaire ? — Le plus important est qu'en suivant les mouvements de l'esprit intérieur qui les gouverne, elles ne s'écartent point de la règle extérieure prescrite à tous les hommes, laquelle comprend la doctrine de la foi, l'autorité des supérieurs et le sentiment commun des gens sages et spirituels. C'est en cet heureux accord de la loi intérieure avec la loi extérieure que consiste la perfection. Tout est dans l'ordre, et rien n'est suspect lorsque l'attrait de la grâce n'est point gêné par les règles du dehors, et lorsque les règles du dehors, c'est-à-dire la foi, l'obéissance et la droite raison rendent témoignage à l'attrait de la grâce. Il n'y a plus qu'un écueil à craindre, et c'est qu'on ne confonde quelquefois la prudence humaine avec la sagesse évangélique qui doit guider la raison. On ne peut donc trop recommander aux personnes que Dieu conduit par la voie extraordinaire, de faire consister leur principale perfection dans les vertus communes et nécessaires à tous, et de préférer constamment la pratique de l'humilité à tous les dons les plus sublimes que Dieu leur communique. Lorsqu'aux vertus extraordinaires qui sont propres de leur état, elles joignent la fidélité et l'exactitude à remplir tous les devoirs de la vie commune, elles ont atteint le plus haut point de sainteté où l'on puisse arriver sur la terre. On remarque cette union admirable dans presque tous les

saints : nous n'en connaissons guère qui n'aient participé au don de la contemplation, et en qui ce don sublime n'ait contribué à nourrir et à faire croître l'humilité, de sorte qu'on peut leur appliquer ces paroles de l'Apôtre : *Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ* (*Col.*, III, 3). En effet, le secret et le silence au milieu desquels le Saint-Esprit opère dans les âmes de ce rang sont très-propres non seulement à les cacher en Dieu, mais encore à les faire mourir à elles-mêmes, au monde et à toutes les choses de la terre. Il est vrai que ceux qui meurent de la sorte ne le font que pour vivre d'une vie de grâce, et que la grâce opère en eux et par eux de merveilleux effets. Mais quelque riches qu'ils soient en grâce et en dons surnaturels, ils font toujours grand fonds sur la charité, l'humilité et les autres vertus qui rendent l'homme digne de la récompense éternelle. Ils savent que ce que Dieu agrée le plus dans les âmes, ce ne sont pas les dispositions sublimes qu'il met en elles, ni les faveurs extraordinaires qu'il leur accorde, mais le soin qu'elles prennent de pratiquer la vertu, parce que c'est l'homme qui donne à Dieu, lorsqu'il pratique la vertu, au lieu que Dieu seulement donne à l'homme lorsqu'il accorde des faveurs singulières ; et il est écrit qu'*on est bien plus heureux de donner que de recevoir* (*Act.*, XX, 35). Les dons sublimes, l'abondance des lumières et la douceur des consolations élèvent l'homme sans aucun mérite de sa part : ce qui lui attire les grâces du ciel, c'est de vivre saintement.

CHAPITRE VII.

De l'amour parfait.

A quels caractères connaît-on l'amour parfait? — A trois principaux. Le premier est un doux repos de l'âme en Dieu. Le second est un détachement général de tout ce qui n'est pas Dieu ou de l'intérêt de Dieu. Le troisième est une entière résignation et une conformité parfaite à la volonté de Dieu, avec un généreux abandonnement qui aille jusqu'à nous rassurer contre tous les accidents de la vie.

En quoi paraît la douceur de ce repos? — C'est surtout dans les peines et les contretemps causés, ou par les passions qui agitent le cœur humain, ou par la malice des hommes qui persécutent la vertu, ou par le démon qui met autant qu'il peut le trouble et le désordre dans les âmes. Au milieu de ces tempêtes, l'homme saintement enivré de la douceur de l'amour, repose sans inquiétude et jouit d'une paix parfaite : on peut lui appliquer ces paroles des Proverbes, quoique dans un sens bien différent de celui de l'auteur sacré : *Vous serez comme un homme endormi au milieu de la mer, comme un pilote assoupi qui a perdu le gouvernail; et vous direz : Ils m'ont battu, mais je ne l'ai point senti ; ils m'ont entraîné, mais je ne m'en suis point aperçu* (*Prov.*, XXIII, 34, 35).

Quels sont les effets de cet amour? — Il y en a deux. Le premier est un désir ardent de procurer le service de Dieu, désir qui ne donne aucun relâche et qui fait penser jour et nuit aux moyens de plaire à l'objet qu'on aime. Le second est un effet de l'union divine dont cet amour est le lien, et c'est un embrassement continuel de l'âme avec Jésus-Christ.

En quoi consiste ce désir qui est le premier effet de l'amour parfait ?—1° Dans une disposition habituelle à chercher en tout le bon plaisir de Dieu, conformément à ce que disait Notre-Seigneur parlant de son Père : *Je fais toujours ce qui lui plaît* (*Jean*, VIII, 29); 2° dans une grande ferveur qui entretient ce désir et qui porte à la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres.

Quelles sont ces bonnes œuvres? — Elles sont de trois sortes. Premièrement, tout ce qui appartient au service divin, le chant, l'office, la réparation des églises, le culte des saints, etc.; secondement, un empressement cordial et singulier pour tout ce qui peut contribuer au soulagement des affligés, tels que sont les pauvres, les prisonniers, les malades qu'on va visiter dans les hôpitaux et dans les maisons particulières ; troisièmement, un zèle ardent et affectueux pour la conversion et la perfection de tous les hommes, ne négligeant rien de tout ce qui peut contribuer à leur salut et à leur avancement dans la vertu. Telles sont les occupations de l'amour parfait; l'âme qui en est embrasée est comme une épouse qui ne désire rien tant que de procurer à son divin époux des enfants spirituels.

Qu'est-ce que cet embrassement que vous avez donné pour le second effet de l'amour parfait ? — Il consiste dans l'union actuelle et continuelle de la volonté avec l'objet aimé.

Quelles sont les propriétés de cet embrassement ?—Ces trois-ci principalement : il est délicieux ; il est (comme parlent les mystiques) *perdant et abîmant;* il est *transformant.*

Pourquoi est-il délicieux ? — Parce que dans cet embrassement l'âme est unie à Jésus-Christ d'une manière si intime, que les mystiques n'ont pas fait difficulté de l'appeler une espèce d'attouchement de la substance divine; expression très conforme à l'expérience des personnes qui ont eu part à cette faveur. Ceux qui en voudront savoir davantage n'ont qu'à consulter saint Bernard, sur les Cantiques ; Blosius, Thomas de Jésus-Maria et plusieurs autres qui ont traité assez clairement cette matière. Ce qui est certain, c'est que ce doux attouchement, quoique inexprimable, quoique purement spirituel et infiniment délicat, est néanmoins très-réel et qu'il produit une sainte ivresse qui peut faire dire à l'âme qu'elle a touché et senti ce que rien de créé ne saurait comprendre, qu'elle a joui du souverain bien autant qu'on en peut jouir dans l'état présent d'où la vision est exclue. Il semble que saint Augustin ait voulu parler de cette sublime opération de la grâce, lorsqu'il a dit à Dieu dans ses Confessions : *Quelquefois vous excitez en moi des sentiments d'amour que je n'avais jamais éprouvés, et vous me pénétrez d'une douceur ineffable : pour peu qu'elle*

augmente et que vous acheviez, ô mon Dieu! ce que vous avez commencé en moi, je ne sais ce que ce sera; mais ce ne sera pas un état qui convienne à la vie présente (*Conf.*, X, 40). Ces paroles désignent assez ce que nous venons de dire, quoique elles ne le marquent pas expressément. Après tout, nous n'avons pas de meilleures preuves de cette vérité que le témoignage de ceux qui l'ont expérimentée. Ce sont des saints; il y aurait une témérité outrée à mépriser leurs expériences ou à révoquer en doute leur sincérité.

Pourquoi cet embrassement est-il appelé perdant et abîmant? — Parce que l'âme en est pénétrée, jusqu'à ne plus se sentir elle-même, jusqu'à être comme perdue et à ne s'apercevoir pas plus de soi que si elle était aneantie. Tout ce qu'elle sent, c'est son Epoux céleste qui la possède, et elle dit avec saint Paul: *Je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis; mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi* (*Gal.*, II, 20). Les mouvements affectueux, les transports de joie dont elle est saisie, sont semblables à des flots l'un sur l'autre qui la couvrent; la reconnaissance qu'elle veut témoigner à son bien-aimé lui cause un redoublement d'amour qui, comme un dernier flot encore plus élevé, l'engloutit enfin et l'abîme. La voilà noyée dans la douceur divine qui est un avant-goût du paradis, et qui a donné occasion aux saints d'appelér cet etat les *Noces spirituelles*.

Que veut-on nous faire entendre quand on dit que cet embrassement est transformant? — On veut dire que l'âme est unie à Jésus-Christ sans milieu, par la seule force de son amour et d'une manière si étroite qu'elle a peine à se distinguer de son cher époux qui habite en elle, jusque-là qu'il lui semble que les membres de son corps sont les membres de Jésus-Christ; sa parole, la parole de Jésus-Christ; et son cœur, le cœur de Jésus-Christ, conformément à ce qui a été dit: *Celui qui s'attache au Seigneur ne fait qu'un esprit avec lui* (I *Cor.*, VI, 17). Ce qui revient à ce que disait le Fils de Dieu parlant à son Père: *Vous êtes en moi et je suis en eux, afin qu'ils soient parfaitement unis*. Rien de plus parfait qu'une telle union qui va en quelque manière jusqu'à l'unité. On peut s'en former quelque idée par ce qui s'accomplit dans l'eucharistie où Jésus-Christ s'unit à nous comme la nourriture dont nous usons. Avec cette différence, dit saint Augustin, que la nourriture ordinaire se change en notre substance, au lieu que cette divine nourriture nous change spirituellement en elle-même. Plusieurs théologiens assurent que cette union que nous contractons avec Jésus-Christ dans l'eucharistie est très-étroite et très-intime, et qu'elle est la consommation du mariage spirituel. Tout cela prouve que par la force de l'amour, qui est transformant de sa nature, l'union augmente à un point qu'il est malaisé de l'expliquer par des paroles, et qu'il faut s'en rapporter à l'expérience des saintes épouses de Jésus-Christ, de qui on peut dire avec saint Paul qu'elles savent des mystères dont il n'est pas permis à un homme de parler, et que personne ne connaît que celui qui reçoit de telles faveurs. *Nemo scit nisi qui accipit* (*Apoc.*, II, 17).

A quelles marques connaît-on la pureté de cet amour? — A trois principales. La première est une profonde humilité et une exacte obéissance; la deuxième est une affection singulière pour les mépris et les souffrances; la troisième est un zèle ardent pour le service des pauvres et pour le salut des âmes. Sainte Thérèse dit à peu près la même chose dans la septième demeure du Château de l'âme. Après avoir demandé ce que c'est qu'être vraiment spirituel, elle répond que c'est être esclave de Jésus-Christ, acheté au prix de sa croix, marqué à son sceau qui est la croix et prêt à se rendre esclave de tout le monde pour les intérêts de Jésus-Christ.

CHAPITRE VIII.

De l'heureux état d'une âme qui a établi sa perfection et sa félicité dans l'acquiescement au bon plaisir de Dieu.

En quoi consiste ce bienheureux état? — Dans la parfaite conformité à la volonté divine dont nous avons parlé au deuxième chapitre de cette troisième partie. L'âme, à force d'estimer l'accomplissement de cette sainte volonté, à force de l'aimer et de le souhaiter, y trouve son repos et son bonheur, jusqu'à ne chercher sa satisfaction que dans le bon plaisir de Dieu, qu'elle préfère à toutes les choses de la terre.

Pouvons-nous prétendre à ce bienheureux état? — L'Ecriture sainte nous apprend que nous le pouvons, et la troisième demande de l'Oraison dominicale ne laisse aucun doute là-dessus.

Y a-t-il en effet des saints qui aient joui de ce bonheur pendant leur vie? — Tous ceux qui sont parvenus à l'union intime, qui est le comble de la perfection évangélique, ont joui de ce bonheur qui est un effet et une suite de la parfaite union. Il est vrai pourtant que cette disposition a éclaté particulièrement dans quelques saints, comme il est aisé de s'en convaincre par l'histoire de leur vie. On peut mettre de ce nombre le fameux pauvre dont Thaulère parle, et de nos jours saint François de Sales, un des plus grands zélateurs de la volonté divine, qui a le plus contribué à en inspirer l'amour à tout le monde.

Quels sont les avantages de cet état? — Il y en a trois principaux, savoir: l'élévation, la douceur et l'utilité.

En quoi consiste l'élévation de cet état? — 1° En ce qu'il renferme le plus haut point de perfection où l'on puisse arriver sur la terre; 2° en ce qu'il relève les moindres actions et leur donne un mérite singulier aux yeux de Dieu; 3° en ce qu'il fait l'occupation des bienheureux dans le ciel, et celle de Dieu même qui est particulièrement grand, parce qu'il fait en tout sa volonté.

En quoi consiste la douceur de cet état? — En ce qu'il nous donne un avant-goût de la

béatitude, et qu'il est seul capable de faire notre félicité dans cette vie.

En quoi consiste son utilité? — En ce que le motif qui domine dans cet état, c'est-à-dire le bon plaisir de Dieu, donne à toutes les actions un mérite incomparablement plus grand que tous les autres motifs qu'on peut se proposer.

Que faut-il faire pour atteindre à cet état? — Aimer la volonté de Dieu, s'appliquer à la connaître et à l'exécuter en toutes choses.

Comment peut-on acquérir cet amour? — En se proposant les avantages que nous venons de décrire.

Quelles sont les règles dont on peut se servir pour connaître la volonté de Dieu? — Il y en a quatre, qui sont la foi, l'obéissance, l'inspiration et la raison.

Qu'entendez-vous par la foi? — J'entends toutes les vérités révélées dans l'Ecriture et enseignées par l'Eglise, où il nous est aisé d'apprendre nos devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes.

Qu'entendez-vous par l'obéissance? — La volonté des personnes qui ont autorité sur nous pour régler notre conduite.

Qu'est-ce que l'inspiration? — C'est une pensée que Dieu fait naître dans l'esprit, ou un mouvement qu'il imprime à la volonté, ou tous les deux ensemble. L'inspiration vient ou immédiatement de Dieu, ou par le ministère des anges : elle supplée à la foi et à l'obéissance, et nous porte à faire ou à ne pas faire certaines choses qui ne sont ni commandées ni défendues.

Que faut-il entendre par la raison qui est la quatrième règle? — Il faut entendre les principes de la prudence et les maximes par lesquelles les gens sages ont coutume de se gouverner.

Toutes ces règles sont-elles également sûres? — Non, sans doute, si on les considère en elles-mêmes; il y en a qui peuvent aisément tromper; mais c'est toujours par la faute de ceux qui les consultent. Quand on les entend bien et qu'on sait les appliquer, on ne s'écarte jamais de la volonté divine en les suivant.

Quel ordre faut-il garder dans l'application de ces règles?—La subordination qui doit être entre ces règles, demande que la foi soit consultée la première; que, si on ne trouve pas dans la foi l'éclaircissement de ses doutes, on ait recours à l'obéissance; que si l'obéissance ne s'explique point, on ait égard à l'inspiration; et qu'au défaut de l'inspiration on suive la raison humaine. Une autre règle qui se réduit à l'inspiration, c'est l'attrait intérieur que le Saint-Esprit donne aux personnes qui ont le cœur droit, attrait que saint Ignace au commencement de ses constitutions, appelle la loi intérieure, qu'il dit être plus puissante et plus efficace pour nous aider que toutes les lois extérieures. Cet attrait dirige la raison et aide beaucoup à connaître la volonté de Dieu.

Comment faut-il consulter la raison dans le doute? — Saint Ignace que nous venons de citer, prescrit certaines règles qu'il faut suivre, pour bien choisir : 1° se mettre dans une parfaite indifférence à l'égard des deux parties, de sorte que l'inclination ne fasse pencher d'aucun côté; 2° examiner et peser avec soin les raisons de part et d'autre; 3° avoir recours à la prière; 4° prendre l'avis des gens sages, et ensuite s'arrêter à ce qui paraît le meilleur, c'est-à-dire le plus conforme aux règles que nous avons données.

N'y a-t-il point d'autre règle pour connaître la volonté de Dieu? — Il y en a d'autres, telles que sont les canons des saints conciles, les constitutions des ordres religieux, approuvées par le saint-siége, les ordonnances particulières des supérieurs ecclésiastiques, les lois des princes et les ordres des magistrats politiques. Mais toutes ces règles et plusieurs autres peuvent se réduire ou à la foi ou à l'obéissance.

Que demande l'exécution qui est la troisième chose nécessaire pour arriver à l'heureux état d'acquiescement au bon plaisir de Dieu? — Elle demande que la volonté de Dieu soit : 1° la matière de nos actions, de sorte que nous ne désirions, nous n'aimions et nous n'entreprenions rien qui ne soit prescrit et réglé par cette volonté divine; 2° qu'elle soit le motif de nos actions, et que nous ne nous déterminions jamais que par le désir de plaire à Dieu; 3° qu'elle soit le principe et la première cause efficiente de nos actions; ce qui s'accomplit lorsqu'à force de nous rendre dépendants de l'esprit de Dieu, nous l'engageons à se charger de notre conduite et à donner le premier mouvement à tout ce que nous faisons. Et c'est alors que se vérifient ces paroles de saint Paul : *Ceux qui sont poussés par l'esprit de Dieu sont enfants de Dieu* (*Rom.*, VIII, 14).

Que faut-il faire pour mettre en pratique ce point de perfection? — Il faut s'établir dans une fervente résolution de ne chercher et de n'envisager en toutes choses que la volonté de Dieu. Cette pratique en renferme trois qui sont le comble de la perfection, et que les mystiques appellent la *conformité*, *l'uniformité* et la *déiformité*. La conformité consiste à s'accommoder en tout à la volonté de Dieu et à ne s'en écarter jamais. En se conformant à la volonté de Dieu, on s'accoutume à l'avoir toujours en vue et à se la proposer toujours pour motif, et c'est ce qu'on appelle *uniformité*. Enfin, à force de s'affectionner à la volonté de Dieu, l'âme se purifie et se transforme jusqu'à devenir semblable à celui qu'elle aime autant que la faiblesse humaine peut le permettre, et c'est ce qu'on entend par la *déiformité*.

A quelles personnes convient une telle pratique? — Aux personnes de bonne volonté, c'est-à-dire à ceux qui veulent le bien de tout leur cœur et qui ne négligent rien pour leur perfection. Mais cette disposition est plus rare qu'on ne pense. Bien des gens qui se croient dévots, même plusieurs de ceux qui ont embrassé une sainte profession, et qui exercent les ministères les plus sacrés, en sont si éloignés qu'on peut dire qu'ils n'ont pas encore fait le premier pas. Pour avoir cette bonne volonté dont nous parlons, il ne

suffit pas d'être homme de bien et de faire plusieurs bonnes œuvres; il est nécessaire d'entrer dans un certain ordre et dans un certain chemin de perfection.

Quel est donc ce premier pas qui coûte tant à la nature? — C'est une résolution fixe et généreuse d'écarter tous les obstacles à la sainteté et de renoncer à toutes les satisfactions naturelles, pour ne se conduire que par la lumière divine, faisant tout le bien qu'elle nous fait connaître, sans y résister jamais. Comme peu de gens ont le courage de faire cette première démarche, il ne faut pas s'étonner qu'il y en ait si peu qui soient véritablement parfaits et qui puissent prétendre aux avantages de ce bienheureux état d'acquiescement au bon plaisir de Dieu.

Quels sont les avantages de cette pratique? — Il est naturel que cette sainte pratique de ne perdre jamais de vue la volonté de Dieu produise trois excellents effets dans une âme qui la garde constamment. Le premier est une tranquillité inaltérable que nul accident de cette vie ne peut troubler. Le second est une grande pureté d'intention, laquelle étant incompatible avec les moindres fautes et n'envisageant rien d'humain, purifie bientôt l'âme; de sorte qu'elle devient aux yeux de Dieu plus belle et plus éclatante que le soleil. Le troisième est une parfaite liberté qui consiste dans l'affranchissement de tout soin inquiet et dans un entier dégagement de toutes les créatures. On est sans contrainte et sans embarras, parce qu'on ne dépend que de Dieu, qu'on ne cherche que Dieu, et que tout est indifférent, hormis la volonté de Dieu. De là vient dans la conduite une admirable simplicité qui fait le comble et le plus bel ornement de la perfection, parce qu'elle met une âme au-dessus de toute considération humaine et lui donne une noble élévation; d'où regardant avec mépris tout ce qui tient de la créature, elle n'a plus d'égard et plus d'attention que pour le bon plaisir de Dieu. L'âme ne goûte jamais mieux le bonheur de son état que lorsqu'elle est parvenue à cette noble simplicité d'où elle retire trois grands avantages: car, premièrement, la tranquillité dont elle jouit en Dieu la remplit de joie. Secondement, la pureté de son cœur produit une ardeur vive et affectueuse qui l'accompagne partout et qui lui facilite les choses les plus difficiles. Troisièmement, quand il s'agit de travailler et de souffrir beaucoup pour Dieu, elle sent une force merveilleuse, et ne trouve rien qui l'arrête ou qui la gêne, ce qui est le fruit de la parfaite liberté dans laquelle elle s'est établie.

Sur quoi est fondé ce que vous avez dit de l'acquiescement au bon plaisir de Dieu? — Sur cette vérité incontestable que rien n'arrive en ce monde sans la volonté de Dieu, ce qui s'accomplit en plusieurs manières; car dit saint Augustin, il y a des choses que Dieu fait lui-même, il y en a qu'il ordonne, et il y en a qu'il permet. On peut donc rapporter tout à Dieu et se conformer en tout à sa sainte volonté, même à l'occasion des péchés qui se commettent, dont Dieu ne peut pas être l'auteur, parce que ces péchés entrent dans l'ordre de sa providence qui les fait servir à ses desseins pour la gloire de ses élus et pour la confusion de ses ennemis. Une âme convaincue de cette vérité ne peut perdre sa paix et sa tranquillité quoi qu'il arrive, parce que rien ne peut arriver où elle ne reconnaisse la divine volonté qui est la base et le fondement de sa tranquillité intérieure; et comme c'est par estime et par amour qu'elle se conforme à la volonté de Dieu, la conformité produit la joie et procure une espèce de paradis sur la terre.

Quatrième partie.

OU SONT COMPRIS PLUSIEURS AVIS IMPORTANTS POUR LA PERFECTION.

CHAPITRE I.

De la conduite des âmes.

A quoi faut-il que s'applique celui qui conduit les âmes? — A exiger leur soumission, à procurer leur amendement et à les mettre à l'épreuve

Qu'est-ce que la soumission et à quoi sert-elle? — C'est une disposition d'esprit qui fait qu'on méprise ses propres lumières pour déférer à celles du directeur. Sans cette facilité à se laisser gouverner, il n'est point de direction utile. Il faut être docile aux avis de celui qui conduit, et c'est cette docilité que Jésus-Christ exigeait de ses disciples, lorsqu'il disait: *Si vous ne devenez comme des enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux* (*Matth.*, XVIII, 3).

Quelles qualités doit avoir cette soumission? — Elle doit être accompagnée d'humilité, d'obéissance et de simplicité. D'humilité, pour s'estimer en effet comme des enfants qui n'ont rien de meilleur à faire que de se laisser conduire; d'obéissance, pour observer exactement tout ce qui est prescrit; de simplicité, pour s'aveugler saintement, renonçant à tout examen, à toute reflexion, et à toute vue contraire aux avis du directeur; ce qui néanmoins n'exclut pas la prudence nécessaire en certaines occasions, lorsque celui qui doit servir de guide paraît manifestement s'égarer en conseillant l'erreur ou en favorisant l'imperfection, ou en ordonnant des choses contraires à la droite raison et à la volonté de Dieu. Ce seul cas excepté, la soumission doit être aveugle, et c'est la première disposition que le directeur doit travailler à mettre dans les personnes qu'il conduit.

A quoi faut-il encore avoir égard dans la conduite des âmes? — A leur amendement. L'âme est ordinairement comparée à un jardin dont il faut arracher les mauvaises herbes pour y planter les bonnes. Ce soin regarde le maître spirituel; il doit prendre pour lui ce qui fut dit autrefois au prophète Jérémie : *Je vous établis aujourd'hui pour arracher et pour détruire, pour perdre et pour dissiper, pour édifier et pour planter* (*Jér.*, I, 10). Ce ministère demande beaucoup de fermeté pour ne laisser aucun défaut à combattre : mais il faut aussi beaucoup de prudence pour ne pas anticiper le temps marqué; car c'est au Saint-Esprit à préparer l'âme, et à la rendre capable d'être corrigée utilement. Si on ne fait cette attention, on nuit beaucoup à ceux qu'on voudrait aider, et on empêche leur avancement au lieu de le procurer. Quand on a pourvu à l'essentiel, et qu'on a obtenu des personnes qu'on dirige qu'elles renoncent à leurs péchés, on ne doit pas leur découvrir d'abord tous les défauts qu'elles ont à combattre, mais attendre qu'elles se soient assez fortifiées pour soutenir une telle vue et pour la suivre. Il faut imiter la grâce qui, pour ne pas nous décourager, nous éclaire peu à peu et par degrés sur nos imperfections et nos faiblesses, et commence par ce qu'il y a de plus aisé pour nous disposer à ce qui est plus difficile, conduisant avec une douceur infinie l'ouvrage de notre parfait amendement.

Qu'est-ce que mettre les âmes à l'épreuve? —C'est, en général, s'éloigner de la conduite de certains directeurs qui s'affectionnent trop aux personnes qu'ils dirigent et qui sont trop souvent avec elles. Il est quelquefois à propos de témoigner de l'indifférence, et de faire semblant de se retirer pour s'assurer de leur courage et pour découvrir les intentions qui les font agir.

Comment faut-il éprouver les personnes qu'on dirige? — En trois manières : 1° en les privant pour un temps des secours extérieurs sur lesquels elles comptent, comme si on ne prenait nul intérêt à ce qui les touche et qu'on eût dessein de les abandonner; 2° en leur ordonnant des choses difficiles qui contrarient leurs inclinations, ou en usant à leur égard de manières dures et méprisantes qui les mortifient; 3° en les prenant au dépourvu, et leur ordonnant de rudes exercices lorsqu'elles s'y attendent le moins. Ces sortes d'industries contribuent beaucoup à l'avancement spirituel. On peut compter sur la générosité des personnes qui ont passé par ces épreuves, comme on peut croire qu'un arbre est bien enraciné lorsque les vents lui ont donné de rudes secousses sans pouvoir l'ébranler. Ceux qui n'ont pas été ainsi éprouvés se contentent ordinairement d'une vertu médiocre. Aussi le livre de l'Imitation de Jésus-Christ dit qu'un fervent serviteur de Dieu *se porte volontiers aux exercices les plus pénibles et à soutenir les plus rudes travaux pour Jésus-Christ.*

Comment est-ce qu'un sage directeur doit s'y prendre pour ne pas rebuter les âmes en les éprouvant de la sorte? — L'épreuve serait insoutenable si les personnes qu'on dirige n'étaient persuadées que c'est par zèle, et parce qu'on veut leur bien qu'on les éprouve. Mais en vain se flatterait-on de vouloir leur bien, si on nuisait à leur perfection en les laissant sans épreuve. Le milieu que le père spirituel doit tenir entre ces deux extrémités, c'est de mêler utilement les douceurs de la charité avec les saintes rigueurs de la fermeté et du zèle. Il faut qu'il sache témoigner aux personnes qu'il conduit une affection paternelle, sans les épargner par une fausse compassion; qu'il n'oublie rien pour combattre en elles tout ce qui s'oppose à leur avancement, pour mortifier leurs inclinations et pour déraciner leurs méchantes habitudes; en quoi il faut garder l'ordre que nous avons prescrit au commencement de ce chapitre, s'appliquant d'abord à détruire tout ce qui peut empêcher leur parfaite soumission et cette docilité propre des enfants de Dieu, laquelle est le fondement de l'édifice spirituel; travaillant ensuite à les humilier et à les contrarier dans ce qu'elles veulent pour ôter deux grands empêchements à la grâce, qui sont l'orgueil et la propre volonté, qu'on ne peut guère vaincre qu'avec le secours d'autrui. C'est ainsi qu'en usent les directeurs habiles et zélés pour la perfection des âmes; ils ne se contentent pas de les aider de leurs conseils, ils en viennent aux effets et les font passer par de rudes épreuves, jusqu'à ce que l'Esprit de Dieu les trouvant dociles à ses impressions, s'en rende entièrement le maître. Telle était la conduite de ces grands hommes dont parle Cassien, telle a été dans ces derniers siècles celle du P. Balthasar Alvarez à l'égard de sainte Thérèse et de Marie Dias; jamais vertu ne fut plus sagement exercée que celle de ces deux saintes âmes; aussi il faut avouer qu'elles ont fait honneur à leur maître par la générosité avec laquelle elles ont soutenu les épreuves où il les a mises.

CHAPITRE II.

Des moyens extérieurs qui aident à acquérir la perfection.

Quels sont ces moyens extérieurs? — Ce sont certaines actions de piété, certains exercices spirituels qui font l'occupation du cœur et de l'esprit, et qu'on appelle pourtant moyens extérieurs, parce qu'ils ont quelque chose de visible. Tels sont l'oraison, l'examen de conscience, la lecture spirituelle, la confession, la communion, la retraite de quelques jours, le renouvellement de l'intérieur.

Quelles qualités doit avoir l'oraison ? — Elle doit être humble, tranquille et fervente; humble, c'est-à-dire qu'on doit se présenter devant Dieu dans la disposition d'un pauvre qui attend à la porte d'un riche le secours dont il a besoin; tranquille, c'est-à-dire qu'il faut prendre garde que pour vouloir trop faire on n'empêche par sa propre action l'opération de la grâce, et qu'on doit être toujours prêt à suivre les mouvements du Saint-Esprit lorsqu'on se sent attiré à l'écouter en silence. Plusieurs manquent en ce point par

trop d'activité et par la trop grande confiance qu'ils ont en leur propre industrie. C'est à l'esprit de piété à rabattre cet orgueil secret qui s'oppose à la sainte paix que Dieu veut donner aux âmes. Enfin elle doit être fervente pour surmonter la lâcheté naturelle par une diligente attention qui tienne l'esprit appliqué non seulement quand on parle à Dieu, mais encore lorsqu'on s'occupe à faire des réflexions et des raisonnements.

Quel ordre faut-il garder dans l'examen de conscience? — Il faut commencer par la recherche de ses péchés, et ensuite se demander à soi-même si l'on a eu soin de se conserver dans le recueillement intérieur, si on a été généreux à se vaincre dans les occasions. Il faut encore s'interroger sur le vice qu'on a entrepris de combattre, ou bien renvoyer cette recherche à l'examen particulier dont nous avons parlé ailleurs, si on doit le faire séparément. Les personnes qui commencent sont susceptibles de respect humain; elles manquent souvent de sincérité; elles n'ont pas assez de charité envers le prochain; elles souffrent des inutilités dans leur esprit et dans leur cœur; elles sont négligentes dans leurs exercices de piété et dans leurs pratiques de vertu: ce sont là des défauts sur lesquels elles ne doivent jamais manquer de s'examiner.

Comment faut-il entendre ce qu'a dit un grand maître en la vie spirituelle, que dans l'examen de sa conscience il faut mettre peu de temps à rechercher ses fautes et beaucoup à en concevoir de la douleur? — On doit supposer qu'il a parlé pour les personnes tièdes et lâches qui manquent de générosité et qui font souvent des chutes, parce que n'étant pas touchées de leurs fautes, elles ont besoin de se pénétrer de sentiments de componction. Mais les personnes ferventes déterminées au bien, et qui ont déjà fait des progrès dans la vertu, ne doivent pas employer beaucoup de temps pour s'exciter à la contrition, parce qu'elles portent au dedans d'elles-mêmes un repentir presque continuel de leurs péchés. Il leur est plus avantageux d'employer un temps considérable à s'examiner sur les points que nous avons marqués, et en particulier sur ce qui regarde le recueillement et la générosité à se vaincre; car de ces deux points dépend l'avancement spirituel.

Quelle doit être la lecture pour être utile? — Comme elle sert de nourriture à l'âme, il faut: 1° qu'elle soit solide; on ne doit point s'attacher aux livres propres à contenter la curiosité, ou qui donnent trop à la subtilité des raisonnements, ou qui traitent de matières trop relevées; 2° qu'elle soit dévote, c'est-à-dire propre à donner le goût de la piété; 3° qu'elle soit proportionnée aux besoins et à la portée de ceux qui lisent. Ce ne serait pas avoir égard au besoin des personnes qui commencent et qui n'ont aucune connaissance de la vie spirituelle que de leur mettre entre les mains des livres mystiques.

Dans quels livres peut-on puiser cette science de la vie spirituelle? — On peut mettre parmi les auteurs modernes qui en ont le mieux traité, Blosius, Grenade, Dupont, Rodriguez. Après les saintes Ecritures, je ne sache rien de plus instructif ni de plus propre à enflammer les cœurs que le livre de l'Imitation de Jésus-Christ, et le Traité de S. Vincent Ferrier de la vie spirituelle. La Vie des saints est encore très-propre pour instruire et pour animer.

Quels fruits tire-t-on de la lecture des livres spirituels? — Outre ce que nous avons dit, elle sert encore de préparation à l'oraison, en formant comme un trésor de connaissances qui sont la matière de nos entretiens avec Dieu.

De quelle utilité sont les livres mystiques? — Ils peuvent servir beaucoup en élevant l'esprit et le cœur aux choses divines, pourvu qu'on soit bien conseillé dans le choix qu'on doit faire de ces livres. Cette lecture convient proprement aux directeurs; la plupart des autres personnes en sont moins capables.

Quels avis avez-vous à donner sur la confession? — Elle doit avoir trois qualités: premièrement, il faut qu'elle soit nette, que tout y soit distingué et clairement expliqué; secondement, il faut qu'elle soit sincère, et que les exagérations et les excuses en soient également bannies; troisièmement, il faut qu'elle soit pour ainsi dire sérieuse, c'est-à-dire qu'elle roule sur de véritables fautes et non sur des bagatelles; car il y a une infinité de gens qui ne vont pas jusqu'au fond dans la recherche de leurs défauts; ils confessent des manquements légers et purement extérieurs, et ils ne s'examinent point sur plusieurs fautes assez grandes que leurs inclinations déréglées et leurs méchantes habitudes leur font commettre. Il est aussi très-utile de s'accuser des mouvements que les passions excitent dans l'âme, quand ils sont considérables, parce qu'il y a souvent de la négligence à les réprimer; outre qu'en les accusant on s'humilie et que cette humiliation, jointe à la grâce du sacrement, est un puissant moyen pour étouffer ces sortes de mouvements, et pour affaiblir le principe qui les produit.

N'avez-vous rien à dire sur la communion? — Nous en avons parlé dans le chapitre VII de la première partie. On peut ajouter ici que tout le fruit de la communion dépend de la manière dont on s'y prépare et dont on la fait. On s'y dispose, 1° par une grande pureté, et cette pureté s'acquiert par la confession et par les austérités qu'on pratique avant que de s'approcher de la sainte table; 2° par un profond respect que les réflexions sur la dignité de Jésus-Christ et sur son indignité propre doivent naturellement imprimer; 3° par l'amour et par le désir qui se produisent et qui s'enflamment l'un l'autre. On reçoit Jésus-Christ comme il souhaite d'être reçu quand on sait s'entretenir avec lui, lui représenter ses propres besoins, s'offrir à lui, se dévouer à son service, et le remercier du bienfait de sa visite. Pour les âmes qui sont parvenues à l'état d'union, leur préparation consiste dans une espèce de faim et de soif spirituelles de cette viande sacrée; et l'ac-

cueil le plus agréable qu'elles puissent faire à Jésus-Christ, c'est de l'embrasser tendrement, de se reposer sur son sein et de jouir tranquillement de sa présence.

En quoi consiste la retraite qu'on doit faire chaque année? — Elle consiste à se retirer du commerce du monde pendant quelques jours, à s'éloigner des occasions de plaisir et de dissipation pour vaquer à loisir aux choses de Dieu dans la solitude. Mais il ne suffit pas de garder la solitude extérieure, il faut que l'esprit se recueille pour méditer sur les vérités de la religion les plus propres à procurer l'avancement spirituel. Il faut aussi que celui qui entre en retraite se propose quelque fin particulière, par exemple, de faire quelque changement considérable dans sa vie; qu'il rapporte à cette fin tous les exercices de la retraite, et qu'il en fasse sa principale occupation pour le reste de l'année. Le temps qu'on passe dans la solitude est destiné à pourvoir à ses besoins, et à se munir de tous les secours spirituels nécessaires pour se maintenir dans la ferveur jusqu'à la prochaine retraite.

Quel doit être le sujet des méditations pendant la retraite? — Saint Ignace, dans son livre des Exercices spirituels, propose des sujets de méditation dans un ordre méthodique. Il veut qu'on commence par la dernière fin de l'homme et par les grandes vérités qui y ont rapport, ce qu'il appelle le fondement de l'édifice spirituel; qu'on passe de là à la considération de ses défauts, afin de purifier son cœur par une sincère conversion; et qu'ensuite on s'occupe de la vie de Jésus-Christ et de sa passion. L'expérience fait voir qu'on ne peut rien faire de mieux que de se conformer à cette méthode, et les bénédictions que Dieu ne cesse de répandre sur ceux qui la suivent, ne permettent pas d'en douter.

Outre la méditation, n'y a-t-il pas d'autres exercices spirituels qui conviennent à la retraite? — On peut employer tous les jours quelque temps à s'instruire de quelque point de perfection. Nous en avons marqué plusieurs dans le premier et le second chapitre de la troisième partie. On peut aussi chaque jour prendre quelque temps pour s'interroger soi-même sur quelqu'une de ses actions les plus importantes et les plus ordinaires, par exemple, sur l'oraison, la messe, les devoirs, l'office divin, la conversation, les divertissements, l'usage de la nourriture et autres semblables. On considère devant Dieu combien il est important de sanctifier ses actions; on remarque les défauts dans lesquels on tombe et on prend des mesures pour se corriger. Il est bon aussi de mettre par écrit les principales réflexions qu'on a faites et les résolutions qu'on a formées, pour les conserver comme un témoignage qui nous rappelle les pensées et la ferveur de la retraite.

Quelle est la pratique du renouvellement de l'intérieur? — Les personnes zélées pour leur perfection prennent quelquefois pendant l'année, surtout à l'approche des grandes fêtes, deux ou trois jours pour rentrer en elles-mêmes, pour renouveler les promesses qu'elles ont faites à Dieu et pour exciter dans leur âme des désirs ardents de servir Dieu. Ce temps doit être comme un abrégé de la retraite dont nous venons de parler, et on doit s'y occuper des mêmes exercices. Il est particulièrement destiné à faire reprendre à l'âme sa première vigueur en tout ce qui regarde le recueillement et la victoire de soi-même, qui sont les deux grands ressorts de l'avancement spirituel. On doit aussi s'examiner sur le défaut particulier auquel on avait déclaré la guerre, pour voir si on est venu à bout de le vaincre, ou s'il est à propos de tourner sa vigilance contre quelque autre défaut.

CHAPITRE III.

Des moyens intérieurs qui aident à la perfection.

Quels sont ces moyens? — Il y en a trois principaux : le courage, la soumission, et la discrétion.

Quelles sont les occasions où le courage est nécessaire? — Particulièrement ces trois : 1° lorsqu'il s'agit de se résoudre à la perfection : alors les obstacles se présentent en grand nombre, soit du côté des hommes qui blâment ordinairement un tel dessein, qui raillent et même qui persécutent ceux qui osent l'entreprendre, soit du côté de la nature qui oppose de grandes répugnances, soit du côté du démon, qui met en œuvre tous ses artifices pour faire naître des difficultés et pour susciter des contradictions à ceux qui veulent être à Dieu; 2° quelque sincère et quelque généreuse que soit la résolution qu'on a formée, il faut du courage pour surmonter les difficultés qui se rencontrent dans l'exécution, pour ne pas se laisser entraîner aux inclinations de la nature, pour se faire constamment violence, et persévérer dans le travail sans se rebuter, jusqu'à ce qu'on ait acquis l'habitude de dompter ses passions, de marcher en la présence de Dieu et de s'unir intérieurement à lui; 3° comme il ne suffit pas d'être fervent pendant quelques mois et que la perfection demande un long et pénible travail, cette persévérance coûte, et on a besoin d'un grand courage pour se rendre supérieur à soi-même.

Qu'est-ce que se rendre supérieur à soi-même? — C'est se fixer dans la pratique du bien, en donnant toute son estime et tout son attachement aux objets surnaturels. C'est acquérir par un long exercice la facilité à se vaincre et à résister à tous les mouvements qui s'opposent à la vertu. Ces deux dispositions sont absolument nécessaires pour établir la paix intérieure, qui est le fondement de la perfection.

D'où vient que la plupart des hommes manquent de courage dans les occasions dont nous venons de parler? — C'est qu'ils autorisent leur lâcheté en se persuadant faussement qu'on a besoin d'une grâce extraordinaire qui tienne du miracle, pour se surmonter soi-même dans les rencontres difficiles;

et lorsque pour les confondre on leur expose l'exemple des saints, ils attribuent à des inspirations particulières tout ce que les saints ont fait de grand : au lieu qu'il faudrait dire, si je ne fais pas ce qu'ont fait les saints, ce n'est point que la grâce me manque, mais c'est que les saints ont eu plus de courage et plus de fidelité que moi. Voilà le principe par lequel il faudrait se conduire. En prenant le parti contraire, on met une distance presque infinie entre les saints et soi, on se prive de la communication qu'on pourrait avoir avec eux par l'imitation de leurs vertus, et on s'accoutume à ne consulter que la raison naturelle et une prudence charnelle, qui sont les deux plus grands ennemis du véritable courage.

En quoi consiste la soumission qui est le second des moyens intérieurs pour arriver à la perfection? — Elle consiste dans une entière dépendance de celui qu'on a pris pour guide. Il est vrai que dans le choix d'un directeur il faut invoquer les lumières du Saint-Esprit et consulter les règles de la prudence ; mais après l'avoir choisi, il faut s'abandonner à sa conduite. S'il y a un chemin abrégé pour arriver à la perfection, on peut dire avec saint Vincent Ferrier que c'est l'obéissance. C'est elle qui nous affranchit des peines d'esprit et des cruelles incertitudes auxquelles sont sujets ceux qui se conduisent par leurs propres lumières. C'est pour cela que saint Jean Climaque dit qu'obéir c'est n'avoir autre chose à faire qu'à suivre aveuglément un mouvement étranger, sans examen et sans discussion; que c'est subir une espèce de mort volontaire; que c'est vivre sans curiosité et sans souci ; que c'est renoncer à sa propre sagesse, pour posséder les richesses immenses de la sagesse la plus sublime ; que c'est regarder avec des yeux indifférents la vie et la mort; que c'est naviguer sur une mer où l'on ne craint aucun péril; que c'est voyager sans fatigue et dans la douceur du sommeil.

Jusqu'où doit s'étendre la soumission? — Elle ne doit point avoir de bornes. On peut dire en particulier qu'elle doit renfermer non seulement l'exécution, mais encore la volonté et le jugement propre; de sorte qu'on fasse ce qui est commandé avec une docilité d'enfant, qu'on le fasse volontiers et qu'on l'approuve, c'est-à-dire que nous devons obéir à ceux que Dieu nous a donnés pour supérieurs ou que nous avons choisis nous-mêmes, comme nous obéirions à Dieu, les consultant dans nos doutes et nous déterminant par leurs avis.

N'est-il jamais permis de changer de directeur? — Il arrive quelquefois que Dieu, voulant porter une âme à une plus grande perfection, lui inspire la pensée de quitter son directeur pour s'adresser à un autre plus propre à seconder les desseins que Dieu a sur elle. C'est agir contre ses véritables intérêts que de s'attacher pour toujours à quelqu'un par vœu ou en quelque autre manière. Pourquoi ne pas se conserver dans une entière liberté d'aller à celui que Dieu nous fera connaître devoir nous être plus utile, parce qu'il a plus de lumières, plus d'expérience, plus de talent pour mener les âmes à la perfection? Cependant Dieu qui est le maître, manifeste quelquefois sa volonté si clairement à certaines personnes, qu'elles n'ont aucun lieu de douter qu'il ne veuille les fixer à la conduite d'un tel directeur. Nous en avons un exemple en madame de Chantal; il est évident que Dieu voulait la sanctifier par le ministère de saint François de Sales. Hors ce cas, il est permis de changer, pourvu que ce soit par un désir sincère de son profit spirituel, et après avoir consulté Notre-Seigneur; car il faut surtout prendre garde que ce ne soit par curiosité ou par inconstance qu'on fasse le changement.

Que dites-vous de la discrétion qui est le troisième moyen intérieur de perfection? — C'est une sainte prudence qui éloigne les obstacles à la perfection, en trouvant des tempéraments pour éviter les excès où l'on peut donner dans la vie spirituelle quand on manque de modération.

Quel est le premier excès qu'il faut éviter? — Ce sont des efforts que l'on fait pour se tenir dans le recueillement, et pour être attentif à la présence de Dieu au delà de ses forces et de la portée de la grâce. On tombe dans cet excès par un esprit de propriété qui fait qu'on compte trop sur ses soins et qu'on regarde sa perfection comme son propre ouvrage. La tête ne manque point de se ressentir des efforts; on se lasse, on s'épuise et on se rend incapable de faire oraison.

Quelles sont les suites de cette indiscrétion et quel en est le remède? — Comme tout ce qui est excessif est sujet à se démentir, et que faute de modération on passe aisément d'une extrémité à l'autre, sous prétexte de se relâcher l'esprit, on tombe dans une dissipation si étrange qu'on ne sait plus s'occuper que des objets extérieurs. Il est plus aisé de prévenir ce mal que de le guérir ; et on le prévient par la discrétion qui proportionne l'attention à la présence divine, aux dispositions naturelles et aux pouvoirs que la grâce donne.

Quel est le second excès? — Il regarde la mortification des passions et des facultés de l'âme, quand on la pousse au delà des bornes de la prudence. Quoiqu'il ne semble pas qu'on puisse pécher par excès, en s'opposant au mal et en faisant la guerre au vice, on peut néanmoins par une ferveur indiscrète accabler la nature, jusqu'à la rendre incapable de fournir aux fonctions de la vie spirituelle et à se fermer par là le chemin de la perfection. Il appartient encore à la discrétion de corriger cet excès en nous apprenant à distinguer les mouvements de la grâce des saillies impétueuses de l'humeur et de l'amour-propre.

Quel est le troisième excès? — C'est celui dans lequel on tombe en matière de pénitence. Les macérations, les jeûnes et les autres austérités pratiquées immodérément détruisent les forces, ruinent la santé et mettent le corps hors d'état de suivre la ferveur

de l'esprit, d'où il arrive que se voyant infirme on abandonne tout, et que d'un excès de ferveur on passe à un entier relâchement, jusqu'à être continuellement et servilement occupé du soin de son corps. Tout cela prouve combien la discrétion est nécessaire dans la vie spirituelle. Saint Antoine en comprenait la nécessité, lui qui avait coutume de l'appeler la première des vertus, sans laquelle il n'y a ni règle ni ordre dans la conduite de l'homme.

N'y a-t-il point d'autre moyen intérieur pour nous aider à acquérir la perfection? — Il y en a encore un très-efficace, c'est une sainte familiarité avec Jésus-Christ, qui s'appelle lui-même la voie pour arriver à tout bien. Cette familiarité est d'un si grand prix qu'on ne saurait l'acheter trop cher. Rien ne contribue tant à l'acquérir que la considération des mystères, des paroles et des actions de notre Sauveur; il faut se les proposer selon l'ordre que nous avons prescrit dans le chapitre III de la seconde partie, et s'entretenir avec Jésus-Christ dans les différents états de sa vie, Ces états sont, par exemple, Jésus dans les sacrés flancs de la sainte Vierge, Jésus dans la crèche, Jésus enfant, Jésus fuyant en Egypte, Jésus dans le temple, Jésus à Nazareth, Jésus au désert, Jésus prêchant, Jésus faisant des miracles, Jésus aux prises avec les pharisiens, Jésus dans le cénacle, Jésus au jardin des Oliviers, Jésus chez Caïphe, chez Hérode et chez Pilate, Jésus sur le Calvaire, Jésus dans le sépulcre, Jésus dans sa vie glorieuse; ce qui comprend son séjour sur la terre après sa résurrection.

CHAPITRE IV.

Des principales vertus.

Quelles sont les principales vertus? — Nous avons dit ailleurs que c'est l'humilité, la douceur et la charité envers le prochain. Il nous reste à dire maintenant de quelle manière on doit pratiquer ces vertus dans l'intérieur et à l'extérieur.

En quoi consiste l'humilité intérieure? — Elle a comme trois degrés : 1° avoir de bas sentiments de soi-même, jusqu'à se mettre au-dessous de tout ce qu'il y a de plus vil et de plus méprisable; 2° aimer la sujétion, obéir volontiers et se plaire dans la dépendance; 3° avoir une sainte horreur de soi-même; être persuadé qu'on ne mérite que mépris et qu'outrages, et se réjouir en effet lorsqu'on reçoit des affronts et de mauvais traitements.

Comment est-ce que l'humilité doit se manifester au-dehors? — En trois manières : 1° fuir les honneurs et les dignités, et prendre pour soi en toute occasion ce qu'il y a de moindre et de plus bas; 2° céder aux autres en tout, faire la volonté d'autrui plutôt que la sienne et se soumettre aux plus petits; 3° régler tellement tout son extérieur, qu'il n'y ait dans la manière de converser, dans les habits, les meubles et l'équipage rien que de conforme à l'humilité évangélique.

Que doit-on penser de ces femmes qui ne se montrent jamais que sous des habits somptueux et avec un équipage magnifique, et de celles qui sans donner dans le luxe prennent trop de soin pour s'ajuster? — Pour justifier les premières, il faudrait inventer un autre Evangile que celui de Jésus-Christ, et prescrire des règles de conduite directement opposées à celles que les apôtres et les pères de l'Eglise nous ont données : et pour celles qui ne portent pas des habits précieux, mais qui prennent trop de soin pour s'ajuster, elles doivent savoir que l'affectation dans la propreté est une vanité mondaine, un vice incompatible avec la dévotion.

Quelles règles faut-il donc observer pour se conformer à l'humilité chrétienne? — Il faudrait que tout l'extérieur fût tel que sans choquer la propreté et la bienfaisance, on y pût remarquer un véritable mépris du monde et de soi-même. Telle a été la pratique de toutes les saintes femmes que l'Eglise propose pour modèles. On pourrait citer des princesses et de grandes reines qui, s'adonnant à la vertu, ont cru devoir marquer par la modestie de leurs habits le peu de cas qu'elles faisaient du monde, et qui, pour l'amour de Jesus-Christ, ont négligé tous les égards que leur dignité semblait demander.

Quelle est la pratique de la douceur pour ce qui regarde l'intérieur? — Elle consiste, 1° à conserver un esprit égal et tranquille dans les rencontres fâcheuses et dans les sujets de chagrin qui viennent de la part des autres; 2° à rendre le bien pour le mal, ou du moins à souhaiter sincèrement toutes sortes de biens à ceux qui nous persécutent; 3° à se réjouir au milieu des persécutions et des souffrances, selon le conseil de l'apôtre saint Jacques : *Faites toute votre joie des diverses afflictions qui vous arrivent* (*Jacques*, I, 2).

Quel est l'usage que l'on doit faire de la douceur dans la conduite extérieure? — On doit recevoir tout le monde avec un visage serein et des paroles agréables, et n'opposer aux injures que modération et bénignité. Il ne suffit pas d'aimer sincèrement, il faut traiter en amis ceux qui nous font quelque déplaisir. Et pour ne rien laisser de tout ce qu'on peut pratiquer de perfection en cette matière, il faut imiter quelques saints qui ont pris à tâche de combler de biens ceux qui les avaient offensés, et de leur témoigner une bonté singulière en toute rencontre, les regardant comme leurs bienfaiteurs; surtout recommandant à Dieu dans nos prières ceux de qui nous avons sujet de nous plaindre, à l'exemple de Notre-Seigneur qui pria son père pour ceux qui le crucifiaient. On raconte de saint Ignace, fondateur de la compagnie de Jésus, qu'ayant été volé par un de ses compagnons d'école, et ayant su qu'il avait pris la fuite et qu'il était tombé malade après trois journées de chemin, il partit sur l'heure pour l'aller secourir, et qu'il fit tout ce chemin à pied, sans prendre aucune nourriture, tant était grand l'empressement qu'il avait à faire du bien à un homme par qui il avait été offensé.

En quoi consiste la troisième vertu qui est la charité envers le prochain, et quelle en est la pratique? — Elle est dans son principe une affection sincère et solide que nous avons pour les autres, laquelle nous fait épouser leurs intérêts comme les nôtres, et nous suggère les moyens que nous devons prendre pour leur témoigner l'amour que nous leur portons. Cette charité prescrit plusieurs devoirs : les uns consistent en une certaine disposition intérieure en faveur de notre prochain; les autres règlent nos discours et nos paroles, et les derniers exigent de nous certaines œuvres.

Quelle est cette disposition intérieure qui est le premier devoir de la charité, et que demande-t-elle de nous?—C'est un penchant que la charité donne, et par lequel elle nous porte à avoir de l'estime, de l'indulgence et de la compassion pour le prochain. L'estime est dans l'esprit; elle le dispose favorablement à l'égard de tout le monde; elle fait qu'il croit aisément le bien et qu'il ne soupçonne le mal que très-difficilement. L'indulgence a lieu lorsqu'on remarque quelque chose de défectueux dans la conduite des autres, qu'on l'interprète en bonne part autant qu'on peut; et quand on ne peut pas approuver l'action, qu'on l'excuse par l'intention, par l'infirmité ou par quelque autre cause, plutôt que de le condamner; et lorsque les fautes sont si grandes et si visibles qu'on ne peut en aucune manière les excuser, au lieu de s'indigner et de blâmer, on prend le parti de la compassion; ce qui est le troisième effet de la charité.

A quoi oblige la charité par rapport aux paroles?—A ne médire de personne, à parler avantageusement de tous et à prendre, lorsque la prudence le permet, la défense de ceux qu'on blâme.

Quelles œuvres exige de nous la charité? —En général, tous les bons offices dont le prochain peut avoir besoin. La charité doit s'étendre à toutes sortes de personnes, et à toutes sortes de services. Mais en particulier on doit soulager les pauvres par ses aumônes; on doit procurer l'avancement spirituel des âmes par tous les secours qu'on est en état de leur donner; on doit secourir les affligés, surtout les malades.

Quelle conduite faut-il garder dans la distribution des aumônes?—Chacun doit régler ses aumônes sur ses facultés; savoir jusqu'où il peut aller et avoir en vue certains pauvres qu'il juge devoir être préférés. Mais outre ces aumômes réglées et prévues, il faut réserver de quoi fournir à des besoins qu'on ne prévoit pas et qui se présentent lorsqu'on y pense le moins. A la vue de l'indigence, le Saint-Esprit inspire quelquefois un grand désir de la soulager; et il ne convient point de se mettre hors d'état de suivre ces inspirations. Il est vrai que dans ces rencontres on peut se dire à soi-même qu'on a déjà satisfait à son devoir, en donnant ce qu'on avait à donner. Mais, en gardant cette conduite, on se prive d'un grand avantage, qui est de s'accoutumer à suivre le mouvement de la grâce, dès qu'on l'aperçoit. Il ne faut pas aussi passer à une autre extrémité qui serait de s'inquiéter parce qu'on ne peut pas toujours donner. La droite raison ne permet pas d'effectuer tous nos bons désirs. Il suffit de conserver dans notre cœur cette tendre compassion qui porte à donner, et de ne pas nous exposer à l'étouffer par des refus trop fréquents. L'apôtre saint Jean nous assure que ce penchant à la miséricorde est une marque que Dieu demeure en nous, et que celui qui voyant son frère en nécessité lui ferme son cœur et ses entrailles ne saurait avoir en soi l'amour de Dieu. En effet, dit-il, comment celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas.

Comment s'acquitte-t-on du second devoir de la charité,qui regarde les besoins de l'âme? —Par une attention continuelle à profiter de toutes les occasions pour contribuer au salut et à la perfection du prochain, employant avec zèle (chacun selon son état et ses talents) l'exhortation, les bons conseils, la prédication, les entretiens familiers, l'usage des sacrements, et surtout de la confession, et plusieurs autres moyens que la charité suggère.

Comment doit-on exercer la charité envers les affligés?—En les consolant et contribuant à leur soulagement par les services qu'on leur rend et par les secours qu'on leur donne.

Quelle doit être la charité pour les malades en particulier? — Il faut qu'elle soit affectueuse, diligente et généreuse. L'affection qu'on leur témoigne adoucit leurs maux et fortifie leur courage. La diligence est nécessaire pour les secourir promptement et à propos, avec assiduité et sans relâche. Il faut aussi de la générosité pour fournir à tous leurs besoins, pour ne rien négliger et ne rien épargner, jusqu'au parfait rétablissement de leurs forces. De tout ce qu'on vient de dire il est aisé de conclure que la charité envers le prochain est une disposition de cœur à se prêter à toutes sortes de personnes pour toutes sortes de secours et pour toutes sortes de besoins, soit de l'âme, soit du corps.

Jusqu'où doit aller la charité des personnes qui vivent en société? — Outre les devoirs communs, elles doivent aimer à vivre ensemble, comme si elles n'avaient toutes qu'un cœur et qu'une âme, et contribuer à l'union par toutes sortes sortes de condescendances, d'amitiés et de services.

CHAPITRE V.

Des peines de l'esprit.

Combien y a-t-il de sortes de peines qui affligent l'esprit dans la vie spirituelle?—Il y en a de deux sortes. Les unes viennent de l'humeur ou d'un tempérament mélancolique; et comme elles sont naturelles, on en trouve le soulagement dans les remèdes naturels. On appelle les autres surnaturelles, parce qu'elles ne viennent point de la nature et qu'elles ne peuvent être adoucies que par le secours de la grâce et les sages conseils d'un directeur.

Combien distingue-t-on de sortes de peines surnaturelles? — De deux sortes : les ordinaires et les extraordinaires.

Quelles sont les peines ordinaires? — Ce sont celles qu'éprouvent assez communément ceux qui s'adonnent au service de Dieu. On les réduit à ces trois : la tentation, c'est-à-dire toute impression violente qui porte au mal; l'abattement et la perplexité. Nous avons parlé de la tentation dans le huitième chapitre de la première partie.

Qu'est-ce que l'abattement? — C'est une espèce d'engourdissement et de pesanteur d'esprit accompagnée de dégoût, d'aridité et de tristesse. Cette peine, qui est des plus communes, produit en l'âme trois effets. Le premier est l'idée de son incapacité pour faire le bien; elle tombe dans ce découragement à la vue de ses vices et de ses défauts qu'elle regarde comme insurmontables. Le second est une tentation violente qui la porte à tout abandonner, en lui persuadant faussement que c'est en vain qu'elle se gêne et qu'elle n'aura ni paix ni repos qu'elle ne se soit déterminée à suivre les inclinations de la nature. C'est là manifestement un artifice du malin esprit, pour nous détourner du bien. Le troisième est une espèce de désespoir qui nous fait regarder la perfection comme une entreprise au-dessus de nos forces.

Que doit faire l'âme en cet état? — Elle doit rappeler toute sa foi et s'exciter à la confiance. Mais en particulier elle doit bien prendre garde : 1° de ne faire aucun changement dans sa conduite, parce que tandis que le trouble dure, elle n'est pas capable de se déterminer prudemment; 2° de ne donner aucune atteinte à sa fidélité envers Dieu, en se laissant aller au péché et à l'imperfection, ou en donnant dans quelque relâchement, sous prétexte de se soulager par des entretiens inutiles qui contentent la sensualité; 3° de ne point abandonner ni interrompre ses pratiques de recueillement et de pénitence, et surtout l'oraison; car c'est à quoi tendent principalement les efforts du démon; il voudrait priver l'âme de tout secours et étouffer en elle tout sentiment de dévotion, en lui faisant abandonner la prière. Quant au désespoir qu'elle éprouve, pourvu qu'elle reconnaisse que l'ennemi de son salut en est l'auteur, qu'elle continue à faire de grands fonds sur l'humilité, elle en tirera dans la suite un grand avantage. Dieu se sert de cette espèce d'abandon pour lui faire connaître sa faiblesse et son néant, afin que le sentiment de ses misères lui apprenne à se défier d'elle-même, pour ne s'appuyer que sur Dieu. C'est l'avis important que donne saint Vincent Ferrier dans son livre de la Vie spirituelle. *Il faut*, dit-il, *que vous vous établissiez dans une défiance entière, jusqu'à n'avoir nulle assurance ni en vous-même, ni en vos vertus, ni en vos bonnes œuvres, afin que vous soyez en état de vous jeter entre les bras de Jésus-Christ, vous reposer sur ce Dieu pauvre, méprisé et mort pour vous.* Il n'y a que ceux qui ont l'expérience de leurs misères, qui sachent se défier d'eux-mêmes et qui puissent trouver leur force dans leur confiance, parce que ne comptant que sur Jésus-Christ, sur sa grâce, sur ses mérites et sur la miséricorde de Dieu, ils ont droit d'en tout attendre.

Qu'est-ce que la perplexité? C'est une très-grande peine qui tourmente bien des gens dans le chemin de la vertu, et qui vient à l'occasion de quelque chose qu'on doit faire ou qu'on a déjà faite. Lorsqu'elle vient avant l'action, on l'appelle irrésolution; et c'est une grande difficulté à se déterminer, fondée sur ce qu'on ne peut pas discerner si l'action est bonne ou mauvaise. On la nomme scrupule, lorsqu'elle vient après l'action; et c'est un doute mal fondé d'avoir bien ou mal fait, d'avoir fait un péché léger ou un péché considérable.

Quel est le remède à de telles perplexités? — Rien n'est plus capable de dissiper tous ces nuages et toutes ces obscurités qu'une solide dévotion; si elle n'affranchit pas entièrement l'âme de ses peines, elle sait au moins les adoucir et les rendre utiles, en les lui faisant porter avec patience, pour se purifier. Un autre moyen excellent pour se délivrer de ces sortes de peines est de faire choix d'un sage directeur et de déférer à ses conseils avec une entière confiance. Dieu attache à cette soumission aveugle des bénédictions particulières qui procurent la tranquillité. Et d'ailleurs la véritable obéissance bannit les soins et les inquiétudes; elle nous rend semblables aux enfants qui s'abandonnent aux soins d'autrui et qui vivent sans souci. Ceux qui sont sujets aux perplexités dont nous parlons ont ordinairement de la peine à se soumettre; mais ils doivent se souvenir que celui qui les conduit tient à leur égard la place de Dieu qui est la source des lumières et la bonté souveraine; et que c'est par le canal de l'obéissance que Dieu veut leur donner le secours et le soulagement qu'ils attendent de lui.

CHAPITRE VI.

Des peines extraordinaires.

Quelles sont ces peines qu'on appelle extraordinaires? — Ce sont les plus violentes de toutes celles qu'on rencontre dans la vie spirituelle et les plus difficiles à supporter. On les appelle extraordinaires, parce qu'il y a peu de personnes qui les éprouvent. Dieu les réserve pour quelques âmes choisies qu'il veut conduire à une grande perfection. C'est une espèce de purgatoire par lequel il les fait passer pour les préparer à l'union divine. Nous avons dit ailleurs que ces peines sont de trois sortes; que les unes viennent du côté de Dieu, les autres du côté des démons, et les troisièmes du côté des hommes. Les saintes Ecritures, en plusieurs endroits, représentent d'une manière très-vive la tristesse et la désolation où ces peines réduisent une âme; il est aisé de s'en convaincre par la lecture du livre de Job, que nous avons souvent cité dans le chapitre VI de la deuxième partie. Il paraît que le prophète Jérémie était dans ces terribles épreuves lorsqu'il disait : *Je suis un homme qui vois quelle est ma misère, étant*

sous la verge de l'indignation du Seigneur (*Jér.*, *Thren.* III, 1). Les psaumes de David sont pleins de semblables sentiments qui marquent l'excès de sa douleur. *Je suis percé de toutes parts des traits de votre justice et sens l'effort de votre bras vengeur qui s'appesantit sur moi* (*Ps.* XXXVII, 3). Après avoir fait mention de la justice de Dieu qui le tourmente, il parle de ce qu'il avait à souffrir de la part des hommes : *Mes amis et mes proches se sont déclarés et élevés contre moi* (*Ibid.*, 12). Voilà les persécutions et les contradictions de la part du monde. *Ceux qui m'approchaient de plus près m'ont abandonné* (*Ibid*). Voilà la fuite et l'abandonnement des créatures. Il semble ensuite vouloir se plaindre de ce que les démons lui font souffrir : *Ceux qui ont conjuré ma perte ont redoublé leurs efforts et leur violence* (*Ibid.*, 13). C'est le Saint-Esprit qui lui a suggéré ces paroles, pour exprimer les peines extraordinaires dont nous parlons et les étranges effets qu'elles produisaient dans son âme. Le sentiment qu'il en avait était bien vif, puisqu'il l'a porté jusqu'à dire : *J'ai été affligé et abattu à l'excès, j'ai poussé vers le ciel des sanglots qui ressemblaient à des rugissements* (*Ibid.*, 9). Si ce grand prince n'avait eu à soutenir que les efforts des hommes qui en voulaient à sa couronne ou à sa vie, il eût été indigne de son grand cœur de s'exprimer de la sorte. Il n'est pas plus probable que le repentir de ses péchés lui ait arraché de semblables paroles. La douleur d'avoir offensé Dieu n'a pas coutume de produire de si étranges effets dans les véritables pénitents. Il faut donc croire que ce prophète était alors agité de ces craintes horribles et de ces tentations violentes où l'opération diabolique a beaucoup de part, et dont l'amour divin se sert pour purifier les âmes. Nous avons parlé ailleurs de ces terribles impressions qui portent au mal, au milieu desquelles l'âme s'épure : nous ajouterons ici avec S. Grégoire que le sentiment qu'elle a de ses misères devient plus vif à mesure qu'elle devient plus pure et plus innocente. C'est à la violence de ces épreuves qu'il faut attribuer la douleur excessive et la désolation du Prophète-Roi. Au reste les personnes qui sont dans ces épreuves ont quelquefois du relâche. La joie prend la place de la tristesse, lorsqu'elles s'y attendent le moins; elles sentent la présence de la grâce qui les console; du milieu de leurs ténèbres sort un rayon de lumière qui leur découvre l'état de leur intérieur ; à la vue de leurs progrès et des grands biens que Dieu leur prépare, la confiance dilate leur cœur. Mais ce n'est que pour peu de temps et pour retomber tout d'un coup dans leur premier état d'obscurité et de souffrances. Elles sont comme un homme qui, étant plongé dans l'eau, en sortirait de temps en temps pour voir le jour et s'y replongerait incontinent. Quelquefois aussi ces personnes sont tellement abîmées dans les souffrances et, au péché près, auquel elles ne consentent point, si pénétrées des idées et des impressions des vices, qu'il leur semble qu'au dedans et au dehors elles sont absorbées par un déluge de maux. Alors sans secours sensible, ne voyant luire aucune ressource, même du côté de Dieu qui paraît les abandonner, elles disent avec David : *Je suis dans une fosse bourbeuse où je ne saurais trouver le fond* (*Ps.* LXVIII, 3). De cet abîme de misères où elles sont tombées, elles s'écrient avec le même prophète : *Sauvez-moi, mon Dieu; un torrent de maux a inondé mon âme* (*Ibid.*, 1). Elles se voient environnées de leurs péchés; elles s'en sentent chargées comme d'un fardeau qui les accable, ce qui leur fait dire : *J'ai des iniquités par-dessus la tête ; c'est un poids sous lequel je suis près de succomber* (*Ps.* XXXVII, 5). A cette vue, le trouble les saisit; ce trouble qui, selon l'expression du prophète, *passe jusque dans la moelle des os et dont l'âme est cruellement agitée* (*Psal.* VI, 2, 3 *et* 4). A ce trouble et à cette agitation se joignent de grandes sécheresses qu'elles souffrent dans l'oraison, de sorte qu'elles peuvent dire avec vérité : *Je suis devenu sec comme l'herbe coupée, et je n'ai pas plus de vigueur que l'argile qui a passé par le fourneau* (*Ps.* CI, 12, *et* XXI, 16). Les personnes qui sont à Dieu trouvent ordinairement dans la partie la plus intime de leur âme des ressources contre la privation des goûts et de la ferveur sensible. Mais, dans l'état dont nous parlons, cette privation est entière et semble avoir desséché tout l'intérieur. Le prophète réduit à cet état dit *qu'il est consumé à peu près comme du bois à demi rongé par le feu* (*Ps.* CI, 4). L'obscurité et les ténèbres accompagnent la sécheresse, et les forces disparaissant avec la lumière, on tombe dans un grand abattement. *Toute ma vigueur m'a abandonné*, s'écrie-t-on, *et la lumière de mes yeux n'est plus avec moi* (*Ps.* XXXVII, 11). Pour exprimer la profondeur de ces ténèbres, David se plaignait à Dieu qu'il l'avait *réduit dans l'obscurité comme ceux qui sont morts depuis plusieurs siècles* (*Ps.* CXLII, 4). Ces âmes regardent Dieu comme un juge inexorable; elles n'osent s'en approcher pour implorer son secours; et dans l'excès de leur crainte elles lui disent : *Pourquoi m'abandonnez-vous, vous qui devez être mon appui ? Pourquoi souffrez-vous que toujours poursuivi de mes ennemis je passe mes jours dans la tristesse* (*Ps.* XLII, 2)? Quelquefois elles le cherchent comme si elles l'avaient perdu ; et ensuite elle se plaignent de ne pouvoir le trouver. Ah ! si les larmes pouvaient vous fléchir (disait autrefois au Seigneur une de ces âmes désolées), *il y a longtemps que les larmes sont toute ma nourriture; je m'y abandonne jour et nuit, pendant que l'on me dit à toute heure : Où est donc ce Dieu sur lequel vous comptez si fort* (*Ps.* XLI, 4)? Cette crainte excessive qu'elles ont de Dieu les porte à s'éloigner de la sainte eucharistie ; et lorsque cédant à la crainte elles se sont retirées de la communion, elles attribuent ensuite à cet éloignement la cause de tous leurs maux. *Je suis tombé*, disent-elles, *dans une langueur extrême, parce que j'ai oublié de prendre ma nourriture ordinaire* (*Ps.* CI, 5). Cette contradiction de sentiments est un effet du trouble

de leur esprit ; et c'est l'excès de la douleur qui cause ce trouble. Elles sont tellement occupées de ce qu'elles souffrent, qu'elles ne voient partout que maux, jusqu'à s'imaginer qu'elles ont toujours été tourmentées, qu'elles ont *vieilli parmi les peines et au milieu des efforts et de la violence de leurs ennemis* (*Ps.* VI, 8). La préoccupation est si grande, qu'il leur semble quelquefois qu'elles n'ont jamais goûté le repos. Et, quoiqu'elles n'aient pas tout à fait perdu l'idée des faveurs de Dieu et de l'amour qu'elles ont eu pour lui, cette idée est si faible qu'elle ne fait pas plus d'impression sur leur esprit que des choses oubliées. *Pourquoi nous avez-vous abandonnés, ô mon Dieu, comme si nous n'avions plus rien à espérer de vous? Pourquoi êtes-vous si irrité contre les brebis de votre troupeau* (*Ps.* LXXIII, 1)? C'est tout ce qu'elles savent dire à Dieu dans ces moments de désolation, parce que la privation de toute joie, qu'elles souffrent depuis longtemps, efface de leur esprit tout souvenir agréable du passé. Leur retour est à l'eucharistie ; car quoiqu'elles appréhendent beaucoup de s'en approcher, le sentiment de leurs misères leur fait comprendre qu'elles ont besoin de ce pain céleste pour se soutenir. C'est ainsi que sainte Madeleine de Pazzi, au milieu de ses plus grands tourments, se traînait, pour ainsi dire, à la table de la communion, et cherchait à se fortifier par cette divine nourriture. Outre ces peines dont nous venons de parler, il y a quelquefois des agitations si violentes qu'on peut les appeler des tempêtes, au milieu desquelles on se voit à tout moment sur le point d'être englouti ; c'est ce qu'éprouvait le Prophète-Roi : *Je suis au milieu d'une mer orageuse, et la tempête m'a enveloppé dans les flots* (*Ps.* LXVIII, 3).

Comment se forme cette tempête dans une âme ? — Par la rencontre de plusieurs causes qui conspirent à la tourmenter, et qui ne lui laissent presque aucun lieu d'espérer sa délivrance. Réduite au dedans à d'extrêmes angoisses, par la considération des objets les plus affligeants et les plus terribles qu'elle ne saurait perdre de vue, elle se voit tout à la fois en butte aux contradictions du dehors ; tout se déclare contre elle ; ses propres passions se soulèvent, et le démon de son côté lui livre les plus rudes attaques ; de sorte qu'on ne peut mieux la comparer qu'à un vaisseau accueilli de la tempête et attaqué tout à la fois par le ciel, par les vents et par les flots. Elle n'a point d'autre ressource que de s'adresser au Seigneur et de lui dire : *Que la tempête ne me submerge pas, que les flots ne m'engloutissent pas, que le puits affreux où je suis tombé ne se referme pas sur moi* (*Ps.* LXVIII, 16). Ces âmes ainsi désolées aiment véritablement Dieu ; et Dieu qui leur paraît si rigoureux les aime singulièrement, puisqu'il ne les fait souffrir que pour les rendre meilleures. Nous avons parlé de cet état dans la deuxième partie de ce Catéchisme.

Combien de temps durent ces peines ? — Saint François, comme nous avons dit ailleurs, les a souffertes pendant trois ans, et durant tout ce temps-là la solitude et la compagnie lui étaient également à charge. Saint Eloi en a été tourmenté deux ans, saint Hugues, pendant un temps très-considérable, et le B. Henri Suzo, quatorze ans entiers. Plusieurs autres ont été traités de même. Le siècle passé nous en fournit deux exemples illustres. Le premier est du P. Jean *à Jesu Maria*, général des carmes déchaussés, qui, après avoir été dans ces épreuves une grande partie de sa vie, témoigna à sa mort qu'il n'en était pas encore quitte. Le second est de la mère de Chantal qui a été travaillée de ces peines intérieures trente ans durant, et qui sur le point de mourir fit connaître qu'elle y était encore sujette. Ces peines étranges qui semblent marquer un intérieur dérangé sont souvent le partage de ceux que Dieu dispose à une éminente perfection ; les saints les ont toujours mises au nombre des faveurs du ciel, et l'expérience nous fait voir qu'elles produisent d'excellents effets. Voici comme en parle Blosius : *Il paraît à un homme qui souffre ces cruelles peines que Dieu l'a rejeté de sa présence et qu'il l'a entièrement abandonné pour le livrer à satan* (*Spect. Special.*, II). *Si vous vous trouvez jamais dans ce cas, prenez garde de vous comporter avec courage et avec prudence ; ne cessez point de mettre votre confiance en Dieu, et soyez persuadé qu'il ne vous afflige de la sorte que parce qu'il vous aime véritablement* (*Spect. Special.*, VI). *Les personnes qui sont dans ces extrêmes épreuves*, dit-il dans un autre endroit, *se regardent comme des pécheurs abominables, tandis que Dieu les regarde comme d'illustres martyrs.* Il dit ailleurs *qu'à voir la manière dont Dieu paraît s'opposer à leurs saints désirs et à leurs efforts, il semble qu'ils les ait abandonnés et rejetés de devant sa face, quoiqu'il ait dessein de les couronner un jour glorieusement dans le ciel.* Dans son Institution spirituelle il donne cette instruction : *Quand même il lui semblerait qu'il est abandonné, jusqu'à s'imaginer que Dieu lui dit : Retire-toi; je dédaigne tes services ; je ne m'intéresse plus pour toi : il ne devrait pas pour cela cesser d'espérer, mais plein de foi dire avec le saint homme Job : Quand Dieu me tuerait, je ne laisserais pas d'espérer en lui.* Après avoir décrit l'état d'un homme abandonné à lui-même en apparence, il a ajouté ces paroles : *Si cet homme prend le parti de se tourner vers Dieu pour implorer son secours, il s'en voit incontinent rebuté et comme chassé de sa présence, de sorte qu'il lui semble que tous les efforts qu'il fait et que tous les soins qu'il se donne sont inutiles ; et, malgré cette affligeante idée, il demeure ferme dans la résolution de rendre à l'Epoux céleste des services assidus, quoiqu'il craigne que ses services n'aient pour toute récompense que des peines que Dieu lui réserve pour l'autre vie.* Il dit ensuite : *Tandis que Dieu le traite si durement, il s'imagine avoir tout perdu ; il tombe dans une tristesse accablante qui ressemble à un horrible désespoir, et qui lui fait dire : C'en est fait de moi, ma perte est assurée, la lumière ne m'éclaire plus et toute grâce*

m'a abandonné. A bien prendre le sens de l'auteur, ce n'est point là un véritable désespoir qui bannisse du fond de l'âme l'espérance chrétienne. Tout ce qu'on prétend par ces expressions, c'est de nous apprendre qu'on ne doit pas prononcer légèrement sur les personnes si terriblement affligées ; qu'il ne faut pas se fier aux apparences, et que pour être en état de porter là-dessus un jugement équitable, il faut avoir une parfaite connaissance des voies de Dieu et de la conduite de la grâce. Le commun des hommes ne comprend pas comment ces terribles coups de la main de Dieu peuvent s'accorder avec l'amour qu'il nous porte. Cependant il est certain qu'il met les âmes à ces épreuves, pour consumer les imperfections de la nature corrompue ; qu'il les pénètre du sentiment de leurs misères, pour les purifier de leurs vices et pour les embraser de son amour, afin qu'ayant ôté tous les empêchements à sa grâce et que ne trouvant plus d'oppositions à ses desseins, il domine seul en elles au milieu d'une grande paix.

Quels sont les fruits de ces peines? — Il y en a trois principaux. Elles servent de remède ; elles disposent à recevoir la lumière divine ; elles procurent l'abondance des biens spirituels.

A quels maux remédient ces étranges peines dont nous venons de parler? — Aux péchés passés, aux vices spirituels et à l'amour-propre le plus délicat et le plus enraciné.

Comment purifient-elles des fautes passées? — En ce que ces peines intérieures sont une très-rude pénitence par laquelle on satisfait pour ses péchés. On peut comparer ceux qui passent par ces épreuves aux trois enfants d'Israël qui, au sortir de la fournaise, étaient plus sains et plus vigoureux que lorsqu'ils y furent jetés, ou bien au saint homme qui se trouva après ses malheurs plein de force et beaucoup plus riche qu'il ne l'était auparavant. Au milieu de ces douleurs excessives et de cette tristesse accablante, on forme des regrets ; on pousse vers Dieu des gémissements et des soupirs presque continuels ; on se résigne à sa sainte volonté, et, malgré les difficultés presque insurmontables, on persévère dans la pratique du bien : quoi de plus efficace pour expier les plus grandes fautes ! Ceux qui ont échappé à ce déluge de maux n'ont-ils pas sujet de s'écrier avec le prophète : *Nous avons passé par le feu et par l'eau* (*Ps.* LXV, 12). *Si Dieu ne nous eût assistés, il s'en serait peu fallu que notre âme ne fût tombée dans l'abîme* (*Ps.* XCIII, 17). *Nous avons traversé le torrent ; mais sans le secours du Tout-Puissant aurions-nous pu résister à la violence de ses eaux* (*Ps.* CXXIII, 15) ? La joie d'avoir satisfait à Dieu est aussi grande que la pénitence a été rude : on goûte le plaisir de la liberté ; on s'empresse de chanter des cantiques d'allégresse et d'actions de grâces à la gloire de son libérateur, comme fit autrefois Moïse après le passage de la mer Rouge, et comme l'ont fait les autres patriarches et les autres prophètes après avoir remporté la victoire dans les combats du Seigneur.

Quels sont les vices dont on est délivré par les peines extraordinaires? — Ce sont des vices spirituels qu'on appelle ainsi, parce qu'ils sont intérieurs et cachés dans le fond de l'âme. Comme ils ne portent pas à des satisfactions grossières, il est rare qu'on en ait de l'horreur et encore plus rare qu'on s'en corrige par des effets ordinaires. Il n'y a guère que les grandes épreuves qui opèrent cette guérison. Ces vices, au reste, sont aussi multipliés que ceux qu'on appelle capitaux.

Qu'est-ce que l'orgueil spirituel? — C'est un désir secret de se distinguer qui fait qu'on cherche l'élévation dans la piété et qu'on se porte avec empressement à ce qu'il y a de plus grand et de plus sublime. Ce désir vient de l'opinion trop avantageuse qu'on a de sa propre vertu, et il est ordinairement accompagné de quelque mépris pour ceux qui sont dans la voie commune. Cet orgueil se trouve dans les personnes spirituelles avant qu'elles aient fait l'expérience de leurs misères au milieu des épreuves dont nous avons parlé.

Qu'est-ce qu'avarice spirituelle? — C'est une trop grande attache aux secours spirituels, aux moyens de perfection, à diverses pratiques de piété, à certaines dévotions particulières, à la communication avec les personnes intérieures, aux saintes images et autres objets extérieurs qui portent à la dévotion. Cette attache est déréglée en plusieurs personnes, et elles en sont affranchies par le sentiment des peines que nous venons de décrire.

Qu'entendez-vous par luxure spirituelle? — C'est une inclination désordonnée pour la dévotion sensible qu'on cherche sans discrétion. Les personnes sujettes à ce vice aiment Dieu à la vérité ; mais c'est autant pour leur propre satisfaction que pour lui-même. La privation des goûts sensibles, qui accompagne les grandes épreuves, étouffe cette inclination.

Comment définissez-vous la gourmandise spirituelle? — Une trop grande avidité pour des choses utiles et saintes, telles que sont les lectures spirituelles, les pratiques de dévotion, les entretiens avec les personnes pieuses. Ce sont d'excellents moyens pour avancer dans la vertu ; mais il faut en user avec modération, autrement on court risque de passer d'une extrémité à l'autre et de tomber dans le dégoût après s'être rassasié avec excès.

En quoi consiste l'envie spirituelle? — En un déplaisir secret que l'on sent à la vue des personnes qui avancent beaucoup en vertu. Dans les épreuves extrêmes, humiliés sous la puissante main de Dieu, nous apprenons à le louer de ce qu'il fait pour les autres comme de ce qu'il fait pour nous.

Que dites-vous de la colère spirituelle? — Je dis que c'est une indignation excitée à la vue des défauts et des manières qui déplaisent en autrui. Les personnes qui vivent dans le recueillement sont sujettes à s'indigner de la dissipation des autres.

Qu'est-ce que la paresse spirituelle? — C'est une lâcheté à se porter au bien. On remarque ce vice dans ceux qui ont pris le parti de la vertu, et il est tel, qu'on ne peut le vaincre qu'à force de se faire violence et de s'adonner aux plus rudes exercices de la mortification, ce qu'on est comme contraint de faire dans les peines extraordinaires, afin de se fortifier contre la tentation et de se rendre Dieu propice. Elles sont donc, ces peines, un excellent remède contre les vices spirituels. Il est évident aussi qu'elles nous apprennent à nous connaître, qu'elles amortissent nos passions, et que par les fréquentes victoires qu'elles nous donnent occasion de remporter sur l'humeur et sur les inclinations de la nature, elles nous établissent dans une véritable paix.

L'entendement n'a-t-il pas aussi ses erreurs et ses vices, auxquels il trouve le remède dans les peines extraordinaires? — L'affliction que causent ces peines donne aux âmes l'intelligence et la sagesse nécessaires pour se détromper de trois sortes d'erreurs : des fausses maximes qui favorisent l'amour-propre, et qui sont si communes parmi les personnes spirituelles, quand elles n'ont pas été bien éprouvées ; des illusions qui se glissent en grand nombre dans cet état d'obscurité, et qui leur feraient souvent confondre les suggestions de satan avec les inspirations divines, si leurs ténèbres intérieures ne leur faisaient sentir le besoin qu'elles ont de se tenir inviolablement attachées à la foi et à l'obéissance; des fausses dévotions dans lesquelles il est aisé de donner, faute d'être bien conduit et de savoir discerner les voies trompeuses d'avec les véritables.

Quelles sont ces fausses dévotions dont les grandes épreuves nous apprennent à nous défendre? — Elles viennent presque toutes de l'affection qu'on a pour les états sublimes et pour les voies extraordinaires. On se dispense du soin de se mortifier et de veiller sur son intérieur, pour aller d'un plein vol aux exercices les plus relevés que pratiquent les plus grands saints. Tout consiste à se perdre en Dieu, disent ces faux spirituels ; et, quoique sans vertu solide, ils se croient en état de s'unir à Jésus-Christ, disant que tout se trouve en lui, et s'imaginant qu'avec un simple regard jeté sur sa sainte humanité ou sur quelqu'un de ses mystères, ils satisfont à tous leurs devoirs. Ce n'est pas que cette pratique ne soit très-utile ; mais elle ne supplée point aux autres qui sont nécessaires. Il s'agit de se vaincre soi-même et de se corriger de ses défauts, ce qui demande un travail long et pénible : et ces hommes abusés croient qu'il suffit de se tenir en repos en la présence de Jésus-Christ; que par là toutes difficultés sont levées; que la chair est soumise, la concupiscence domptée et tous les vices abattus. Une autre source des fausses dévotions, ce sont les subtilités et les raffinements en matière de perfection. On met toute sa sainteté à penser des choses de Dieu d'une manière subtile et tout autrement que les autres ; on se repaît de réflexions stériles qui ne vont point jusqu'au cœur pour servir de fondement aux vertus, et dont tout le fruit se réduit à un goût superficiel qui engendre la vanité et qui donne à l'esprit une fausse élévation fort contraire à la simplicité chrétienne. On peut juger de l'étonnement et de la désolation de ces personnes, lorsque se trouvant dans les épreuves elles viennent à s'apercevoir qu'il n'y a nulle solidité dans ce qu'elles avaient appelé jusqu'alors leur dévotion, et que les grâces extraordinaires dont elles se croyaient favorisées ne sont que pour les âmes simples qui ont travaillé longtemps à se mortifier. Ceux mêmes à qui Dieu, dès le commencement, fait part de ses dons les plus sublimes, ont besoin d'être guéris de ces erreurs, et ce n'est jamais que la tribulation et les grandes peines qui les en délivrent. Tout cela prouve que les erreurs dans la piété sont de très-grands obstacles aux desseins de Dieu, puisqu'il est obligé d'employer de si puissants moyens pour les vaincre; et cependant ces erreurs sont très-communes; car il faut que la parole de Notre-Seigneur s'accomplisse : Si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tomberont tous deux dans le précipice, c'est-à-dire que c'est souvent faute d'être bien conduites que les âmes s'égarent de la sorte. Au lieu de les accoutumer à procéder avec candeur, à suivre avec simplicité les mouvements de la grâce, et à ne point s'écarter de la doctrine des saints fondée sur les maximes et les exemples de Jésus-Christ, on leur laisse prendre l'essor pour chercher une fausse élévation qui ne consiste qu'en belles paroles sans aucun suc de dévotion. Ce mal est plus grand qu'on ne pense; tandis qu'on croit faire beaucoup on perd le temps, on bâtit sur un fondement qui n'est pas solide, et on reconnaît enfin qu'on s'est occupé inutilement et qu'on n'a amassé que de fausses richesses. C'est ce qui faisait dire à saint François, cet homme véritablement spirituel, que toute dévotion qui ne tend pas à combattre la nature et à soumettre la chair ne saurait venir de l'esprit de Dieu, quelque belles qu'en soient les apparences; et c'est à quoi manquent les personnes dont nous faisons le caractère. Elles se contentent d'une piété tranquille et commode qui ne s'applique point à contrarier l'amour-propre et à dompter l'orgueil de l'esprit. Elles n'ont que du mépris pour les voies communes et pour les pratiques ordinaires, parce qu'elles n'y trouvent pas cette spiritualité sublime qui seule est capable de leur plaire. Quelle différence entre cette conduite et celle des véritables serviteurs de Dieu, qui font leur capital de l'humilité et de la mortification des sens, qui choisissent volontiers ce qui est bas et humiliant, pourvu que le véritable bien s'y trouve; qui, laissant à Dieu le soin de les élever quand il lui plaira à des états plus sublimes, se renferment dans les bornes de la simplicité la plus naïve, et qui comptent pour rien de savoir parler noblement de la perfection, parce qu'ils connaissent le prix de la grâce en comparaison de

laquelle les discours les plus spirituels et les plus grands talents de la nature doivent être regardés comme rien. Le propre de la grâce est de soumettre les facultés naturelles de l'homme et de les tenir dans une grande dépendance, afin de fonder l'ouvrage de la perfection sur le néant de la créature. Ce n'est pas que les vrais spirituels ne puissent se servir utilement des talents et des perfections qu'ils ont reçus de la nature; et si Dieu semble les leur ôter durant le temps des grandes épreuves, c'est parce qu'ils sont encore capables d'en abuser, et afin que cette privation les purifie et les rende humbles en leur apprenant à ne point compter sur leurs forces. Aussi voyons-nous qu'après les épreuves Dieu leur rend tout ce qu'il leur avait ôté, parce qu'alors ils sont en état d'employer à la gloire de Dieu tout ce qu'ils ont d'esprit, de discernement, d'éloquence et d'industrie, sans être en danger de s'enorgueillir comme auparavant. Plusieurs personnes qui ne comprennent pas ce mystère, au lieu de faire consister leur dévotion à humilier les facultés de l'âme et à la faire mourir à elle-même, en retranchant par la simplicité et la mortification tout ce qui favorise son orgueil, font au contraire tout ce qu'il faut pour entretenir l'orgueil et la vie naturelle de l'âme par une dévotion mal entendue qui consiste en de belles maximes et en des idées sublimes dont elles se remplissent. Elles donnent tout à l'extérieur, tandis que l'intérieur est vide de Dieu et occupé d'elles-mêmes. On ne saurait croire combien une telle conduite met à l'étroit la charité qui ne peut se dilater que dans les âmes simples dont l'intention ne regarde que Dieu et l'accomplissement de sa sainte volonté On peut appliquer à ces personnes ces paroles de l'Écriture : *Votre vin est mêlé d'eau* (*Is.*, I, 22), c'est-à-dire votre charité est faible et imparfaite, parce que l'intention qui vous anime n'est pas pure.

Comment est-ce que les peines extraordinaires purifient jusqu'au fond de l'amour-propre autant que l'état présent le permet? — En ce que ces peines, attaquant l'homme souvent et violemment dans ses intérêts les plus délicats et dans ses inclinations les mieux enracinées l'obligent enfin à y renoncer et à se défaire de tout attachement pour soi-même, à quoi ne contribue pas peu le danger presque continuel de se perdre, qui lui fait sentir le besoin qu'il a de s'abandonner entièrement à Dieu.

CHAPITRE VII.

Des deux autres fruits que produisent les peines extraordinaires.

Quel est le second fruit de ces peines? — C'est la lumière dont parle le prophète David, *laquelle se lève pour les justes au milieu de leurs ténèbres.* A cette nuit obscure, dans laquelle ils sont enveloppés durant le temps de leurs épreuves, succède le jour de la grâce qui les éclaire sur les vérités de la foi, sur les choses spirituelles, sur l'état de leur intérieur, où, tout étant mis en évidence, ils aperçoivent jusqu'au moindre défaut : comme, lorsqu'une grande clarté vient à paraître au milieu de la nuit, on voit distinctement des objets qu'on ne pouvait discerner auparavant. Alors s'accomplit ce qui est écrit dans Isaïe : *Votre lumière éclatera comme l'aurore, vous recouvrerez bientôt votre santé* (*Is.*, LVIII, 8). *Votre lumière se lèvera dans les ténèbres, et vos ténèbres deviendront comme le midi* (*Id.*, 10). A quelques-uns cette lumière vient peu à peu et comme l'aube du jour. Elle est donnée aux autres presque tout à coup et avec grande abondance, selon cette expression du même prophète : *Dieu remplira votre âme de ses splendeurs* (*Id.*, 11).

En quoi consiste le troisième fruit des peines extraordinaires? — En ce qu'au sortir de ces peines Dieu donne ordinairement à l'homme les biens spirituels en si grande abondance, que toutes ses facultés intérieures et extérieures en sont remplies. Ce sont les biens dont parle l'Apôtre saint Paul : *Je ne cesse point de remercier Dieu de ce que par Jésus-Christ vous avez été enrichis de toutes sortes de biens* (I *Cor.*, I, 3-4); et dans un autre endroit : *C'est en lui que vous êtes remplis*, etc. (*Col.*, II, 10). C'est une surabondance de richesses qui inonde, pour ainsi dire, toutes les puissances de l'homme, *afin qu'il soit rempli*, dit saint Paul, *selon toute la plénitude de Dieu même* (*Ephes.*, III, 19). Comme par le dégagement qu'il a pratiqué dans la souffrance, il s'est vidé de tout ce qui n'est pas Dieu, Dieu ne manque point d'occuper le vide qu'on lui a préparé, de sorte que le corps, l'imagination, l'appétit sensitif, la mémoire, l'entendement, la volonté étant pleins de dons et de faveurs célestes, c'est un homme qui ne tient presque plus de la terre et dont la vie est comme divine.

Comment est-ce que le corps participe à ces biens spirituels? — Par certaines dispositions qui lui sont communiquées et qui ont quelque ressemblance avec les qualités des corps glorieux. Il devient souple, soumis à l'esprit et à la conduite de la grâce. Au lieu d'éprouver cette pesanteur naturelle qui rend les hommes ordinaires lents et lâches à entreprendre, il se sent léger et prompt à se prêter à tout ce qui regarde le service de Dieu. La vie des saints nous en fournit plusieurs exemples. Il est écrit que saint Hilarion, quoiqu'il marchât tous les jours et avec tant de hâte que personne ne pouvait le suivre, ne prenait de nourriture que le soir. Nous savons que saint Xavier étant au Japon, et voulant aller à la ville capitale, suivit en qualité de valet un homme à cheval, qui galopait souvent, et qu'il marcha ainsi après lui pendant un mois, portant ses hardes et celles de son maître, sans se ressentir de la fatigue du voyage, quoiqu'il eût les pieds tout écorchés. La chronique de saint François rapporte que plusieurs saints de cet ordre sont souvent allés par l'air et ont fait beaucoup de chemin sans toucher la terre, tant la grâce qui les transportait communiquait à leurs corps d'ardeur et d'agilité. Mais sans recourir aux miracles, il est constant par

l'expérience que les personnes qui ont été purifiées dans les grandes épreuves ne sentent presque point le poids de leur corps, si ce n'est lorsque Dieu le permet ainsi pour éprouver leur fidélité.

Quels sont les biens qui enrichissent l'imagination dans les âmes purifiées? — Ce sont des idées nobles et surnaturelles, et de vives représentations qui succèdent aux idées basses et terrestres dont elle était auparavant occupée. Cette puissance de l'âme devient alors comme un trésor de richesses et de beautés qui forment une espèce de paradis, qui la tirent de sa bassesse et qui la mettent à couvert des désordres auxquels l'imagination des hommes est ordinairement sujette. Cet effet de la grâce a paru dans les prophètes et dans les apôtres : on trouve, dans l'Apocalypse de saint Jean, dans la prophétie de Daniel et dans plusieurs autres livres de l'Ecriture, des traits bien marqués, des nobles représentations et des images sublimes qui élevaient l'esprit de ces grands hommes. On voit dans plusieurs autres saints quelque chose de semblable, et la plupart des âmes que la grâce a pris soin de purifier ont eu part à cette faveur. Nous savons aussi que Dieu, pour donner à ces âmes la connaissance de certaines vérités, a coutume d'employer les plus belles images et les figures les plus nobles et les plus charmantes. Ces images et ces figures sont comme autant de meubles précieux qui enrichissent leur imagination et qui leur donnent occasion d'élever sans cesse leur esprit vers les objets divins. Il est naturel que ces personnes se voyant si riches au-dedans n'aient que du dégoût et du mépris pour tout ce qu'il y a de plus grand et de plus beau dans le monde. Sainte Thérèse rapporte d'elle-même que Dieu lui donnait souvent le plaisir de ces spectacles spirituels et ravissants. Notre-Seigneur lui dit un jour qu'elle verrait toujours à la croix de son chapelet cinq diamants d'un éclat merveilleux, et en effet elle ne manqua pas de les y voir. Il est aisé de juger que l'imagination frappée de ces beautés surnaturelles fournit sans cesse au cœur et à l'esprit l'occasion de lier avec Dieu les entretiens les plus charmants.

Quels sont les biens que Dieu verse dans l'appétit sensitif? — Ce sont des inclinations vertueuses, des impressions divines et des mouvements surnaturels, autant que cette partie inférieure de l'âme en est capable. Ce sont des passions changées en transports divins et qui deviennent entre les mains du Saint-Esprit les instruments et les organes de ses plus admirables opérations. On remarque dans l'irascible des mouvements de zèle et d'indignation qui embrasent d'une sainte ardeur sans causer aucun trouble, comme il parut en Notre-Seigneur lorsqu'il chassa du temple ceux qui y faisaient un indigne trafic et comme on l'a vu dans un Elie, dans un S. François et plusieurs autres. Et, dans ce qu'on appelle appétit concupiscible, ce sont des inclinations et des mouvements louables que la grâce forme ; la joie, l'amour, la tristesse ne sont plus des passions qui dérèglent, qui transportent l'âme, qui la gênent, qui la captivent ; on s'émeut sans trouble, on pleure sans faiblesse, on aime sans attache, lorsque la raison le demande.

Quelle part a la mémoire à ces avantages spirituels? — Comme cette faculté de l'âme a les mêmes fonctions que l'imagination, et qu'elles sont toutes deux destinées à conserver les images des objets ou spirituels ou sensibles, ce que nous avons dit de l'une doit aussi s'entendre de l'autre.

Quels sont les biens propres de l'entendement dont Dieu a coutume de combler les personnes dont nous parlons? — Ce sont des trésors de sagesse et de science, des connaissances sublimes de la divinité, une abondance de lumières pour se conduire et pour conduire les autres. Ces personnes ont des idées si distinctes et si relevées des objets de la foi, qu'elles semblent pénétrer ce qu'il y a de plus incompréhensible. Les sentiments que produit en elles la lumière divine sur les mystères de l'incarnation, de la passion, de la communication de la grâce et de l'économie de la religion, sont infiniment au-dessus de la science qu'on acquiert par l'étude ; et on peut dire sans exagération que, par rapport aux choses surnaturelles, il y a entre ces personnes et les plus habiles théologiens la même différence qu'entre des enfants et d'habiles philosophes par rapport à la connaissance des choses naturelles.

D'où vient donc que ces personnes, avec de si grandes lumières, ne s'expriment pas mieux que les autres, quand elles parlent de nos mystères? — C'est qu'elles n'ont point de paroles qui répondent à leurs sentiments. Elles sont comme ceux qui reviennent d'un pays éloigné où ils ont vu des choses rares dont ils conservent une très-parfaite connaissance et qu'ils ne peuvent cependant faire bien connaître aux autres, parce qu'il n'y a point d'expression propre pour signifier ce qu'ils ont vu. Cette impuissance de s'exprimer est encore plus sensible dans les choses surnaturelles dont il est dit *qu'il n'est pas permis à un homme d'en parler* (II *Cor.*, II, 12, 4). C'est pour cela que sainte Thérèse, lorsque pour obéir à ses confesseurs elle écrivait ce qui se passait dans son intérieur, se plaignait continuellement de ne pouvoir pas dire ce qu'elle voulait, parce qu'elle n'avait pas de paroles pour exprimer ses pensées et ses sentiments. Outre la connaissance des mystères, Dieu donne très-souvent aux âmes purifiées l'intelligence de l'Ecriture sainte ; elles en pénètrent le sens et trouvent que le langage du Saint-Esprit convient fort à tout ce qui se passe en elles. On a vu des ignorants comprendre avec facilité les endroits les plus obscurs des livres divins et en approfondir les secrets. Saint François donnait aux paroles des prophètes des explications si justes, que les plus savants ne pouvaient s'empêcher de les admirer. Cette facilité à comprendre les choses divines aussi clairement que si on les voyait paraît être une participation de la lumière des bienheureux ; et il semble que les personnes dont

nous parlons en aient quelque communication passagère. En effet, il est écrit de quelques saints qu'ils ont reçu comme un rayon de la béatitude et un avant-goût du paradis, qui les transportait hors d'eux-mêmes pendant quelque temps. Mais on a aussi remarqué que ces faveurs les laissaient dans un parfait dégagement, et que, préférant la volonté de Dieu au plaisir de jouir de lui, ils étaient toujours prêts à passer de ces communications divines aux exercices de vertu les plus humiliants et les plus pénibles. Cependant Dieu qui est le maître les remplit quelquefois, et les pénètre tellement par la communication de sa gloire, qu'ils éprouvent des choses incroyables, qu'ils voient et qu'ils goûtent des biens *que l'œil n'a point vus, que l'oreille n'a point entendus, qui ne sont point venus dans l'esprit de l'homme, et que Dieu a préparés pour ceux qui l'aiment* (I Cor., II, 9). De ces intimes communications avec Dieu, comme d'une source féconde, ils tirent de grandes lumières pour se conduire et pour aider le prochain; de sorte qu'on peut les regarder comme des instruments de la gloire de Dieu, dont le Saint-Esprit se sert pour la sanctification de plusieurs âmes.

La volonté n'est-elle pas à son tour remplie des biens spirituels qui lui conviennent? — Elle n'est pas moins avantageusement partagée que les autres facultés de l'âme. Mais comment décrire ces communications amoureuses avec l'époux céleste, les caresses qu'elle en reçoit, les délices dont il la comble, et l'ardeur incr yable dont elle brûle pour lui? Ce sont de ces opérations divines qui passent la portée de l'esprit humain, et que ceux qui les éprouvent ne pourraient pas soutenir si Dieu, qui est l'auteur de ces faveurs, ne les soutenait eux-mêmes. C'est pour cela que le Saint-Esprit, dans le Cantique des Cantiques, après avoir dit que l'épouse est *toute remplie de délices*, ajoute qu'elle est *appuyée sur son bien-aimé* (Cant., VIII, 5). Il ne convient guère de parler de ces mystères de l'amour sacré; il suffit de dire, en général, que c'est un entretien continuel de l'âme avec Dieu, et un commerce de bienfaits et de reconnaissance amoureuse. Ce qui en revient à l'âme, ce sont des goûts surnaturels qui lui font préférer un moment de communication avec Dieu à toutes les délices de la terre et à tous les plus grands présents que Dieu peut faire sans se communiquer lui-même. Nous lisons dans la Vie du P. Balthazar Alvar z, qu'un religieux de la compagnie de Jésus, nommé Gaspard Sanchez, avait coutume de dire que, quand tous les biens du monde se réuniraient en sa faveur et qu'ils seraient éternels, il les sacrifierait tous volontiers pour un demi-quart d'heure de son entretien ordinaire avec Dieu. Le même disait aussi que, s'il croyait vivre une heure entière, il mourrait de déplaisir, et qu'il ne se soutenait plus que par la pensée de pouvoir mourir à chaque moment pour aller jouir de Dieu. Suarez, un des plus grands docteurs des derniers siècles, a souvent protesté qu'il aimerait mieux perdre toute la science qu'il avait acquise qu'une heure de son oraison Ces sentiments viennent de l'abondance d'un cœur rempli des trésors célestes; et il est certain que, si les hommes connaissaient combien ces personnes sont heureuses, ils préféreraient un moment d'une telle vie à tous les biens et à tous les plaisirs de la terre. Dans l'état que les mystiques appellent *Noces spirituelles*, et que sainte Thérèse a décrit dans la septième demeure du *Château de l'âme*, les communications divines étant parfaites et l'union de la volonté avec Dieu étant intime et continuelle, les richesses sont plus abondantes, et les délices qui en viennent ne sont presque jamais interrompues. L'âme respire, pour ainsi dire, le souverain bien avec la même facilité que les animaux respirent l'air; et la lumière surnaturelle est aussi visible pour elle que le soleil l'est aux yeux du corps. Aussi le B. Jean de la Croix qui de fils spirituel de sainte Thérèse et de compagnon de ses travaux devint son directeur, dans un ouvrage intitulé *la Vive Flamme d'amour*, s'adresse à une âme parvenue à l'union divine et l'exhorte à faire connaître à tout le monde les richesses dont elle jouit; ensuite se corrigeant lui-même, il la conjure de n'en point parler, parce que les hommes ne sont pas capables de les comprendre. Le même a composé un autre ouvrage qu'il appelle *Cantique d'amour*, où il ne fait que raconter les richesses et les délices de l'état d'union. Sans entrer dans le détail des lumières, des joies ineffables, des effets prodigieux de grâce et de dons excellents que Dieu communique à ces âmes, il n'y a qu'à dire en un mot que leur état est un paradis sur la terre. C'était le sentiment de saint Ignace, et il avait bien en vue les avantages intérieurs que nous décrivons ici, lorsque, parlant des saints, il disait que ceux qui nous ont donné l'histoire ne nous ont point appris ce qu'il y a de plus grand et de plus merveilleux dans leur sainteté, et que ce qu'un seul d'entre eux a reçu de Dieu surpasse tout ce qui est rapporté dans les Vies de tous les autres. Nous avons vu de nos jours une personne d'une très-grande innocence qui, après avoir été dix-huit ans dans les peines extraordinaires dont nous venons de parler, en fut délivrée par Notre-Seigneur, de qui elle ouït ces paroles : *Je te ferai passer le reste de ta vie dans un espèce de paradis*. Elle reçut en effet tant de consolation, tant de lumières, tant de visites célestes; elle brilla aux yeux du monde par tant de vertus éclatantes, qu'on peut la mettre au nombre des personnes les plus rares qui aient paru depuis longtemps.

Les richesses spirituelles dont vous venez de parler sont-elles toujours le partage de ceux qui éprouvent des peines extraordinaires, et ne sont-elles que pour eux? — Dieu est le maître de ses faveurs, et il en fait part quand il lui plaît à ceux qui ne les ont pas achetées par leurs travaux. Mais nous parlons ici de ce qui arrive ordinairement; tous les docteurs mystiques conviennent que les grâces extraordinaires sont la

récompense des grandes épreuves. Il y en a bien peu qui ayant été fidèles dans les souffrances dont Dieu s'est servi pour les purifier, n'aient eu ensuite quelque part à ses faveurs les plus insignes. Le B. Jean de la Croix, qui en avait fait l'expérience, dit que ces sortes de personnes sont élevées *jusqu'aux confins de la gloire*, et que la foi et la vie présente qui les en séparent sont comme un voile fort délié à travers lequel cette gloire se vient présenter ; de même que la lumière d'un flambeau perce aisément un corps transparent à travers lequel elle se voit.

CHAPITRE VIII.

De quelques points de perfection qui conduisent à une grande sainteté.

Quels sont ces points de perfection ? — Il y en a six principaux qui sont : ne tenir à rien, aimer l'abandon, souffrir en silence, vivre sans choix, épouser la croix et se conformer en tout à la volonté de Dieu.

I. *Ne tenir à rien.*

A quoi engage la pratique de ce premier point de perfection ?— Premièrement, à user des choses qui se présentent sans y prendre aucun intérêt qui puisse empêcher le dégagement du cœur et gêner la liberté intérieure, à ne point mettre son affection dans les emplois, dans la faveur et dans l'amitié des hommes. Secondement, à se conserver dans une sainte indifférence à l'égard de toutes sortes de personnes, même de celles qui nous plaisent le plus, quelque saintes qu'elles soient, de sorte qu'on en puisse supporter la séparation et l'éloignement sans une grande douleur et sans aucun regret sensible qui aille jusqu'à inquiéter. Il faut pouvoir toujours dire au fond du cœur ce que disait un saint et savant personnage : *Que tout s'en aille, que tout passe, que tout m'abandonne, je dis sans peine adieu à toutes choses, parce que je ne cherche que Dieu. On ne peut rien m'ôter et je ne puis rien perdre, parce que tout ce que je possède est au-dedans, et que tout m'est indifférent hormis le Seigneur et l'accomplissement de sa sainte volonté.* Troisièmement, pour ce qui regarde les secours spirituels et les moyens de perfection, comme l'oraison et les autres saints exercices, on doit s'y appliquer de telle sorte qu'on ne s'y attache point comme à ses propres pratiques, et qu'on puisse en être privé sans rien perdre de sa paix et de sa tranquillité intérieure. Ces biens spirituels qui mènent à Dieu ne sont pas Dieu même ; se troubler et être affligé quand on les perd, est donc une marque qu'on est attaché à quelque chose qui n'est pas Dieu, que le cœur n'est pas entièrement libre, et qu'on n'a point acquis cette parfaite indifférence où il faut être pour arriver à la perfection.

Comment faut-il mettre en pratique ces maximes de perfection ? — En étudiant à se détacher de tout par le renoncement intérieur, usant des choses de ce monde comme si on n'en usait point, selon le conseil de l'Apôtre. Ce n'est que par cette voie qu'on peut parvenir à la liberté du cœur, qui consiste dans une parfaite séparation du dedans d'avec tout ce qui est extérieur, et qui fait qu'on est seul avec Dieu quoiqu'on vive au milieu des créatures.

Quels sont les plus grands obstacles à la liberté du cœur ? — L'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ en rapporte quatre. *L'inclination naturelle*, dit-il, *la propre volonté, notre intérêt particulier, l'amour de nos aises, ont beaucoup de part à tout ce que nous faisons* (*Imit. Christ.* I, 15). C'est en se glissant dans nos intentions que ces sortes de motifs nous gênent, nous captivent et forment sur le cœur comme un poids qui le charge, qui l'arrête et qui l'empêche de jouir d'une parfaite liberté.

II. *Aimer l'abandon.*

En quoi consiste la pratique de ce second point de perfection ? — Elle a comme trois degrés qu'il faut expliquer l'un après l'autre. Le premier est un dessaisissement que l'homme fait de soi-même entre les mains de Dieu, se déchargeant sur lui de tout soin, regardant du même œil les biens et les maux qu'il lui plaira d'envoyer, et se reposant de tout sur la Providence sans se donner d'autre soin dans les accidents les plus fâcheux, que celui de se soumettre avec amour aux ordres du Seigneur. Dans cette disposition, on ne craint rien et on ne désire rien. La santé et la maladie, la pauvreté et les richesses, tout est égal, parce qu'on ne s'affectionne plus à rien, si ce n'est au service et aux intérêts de Dieu. Aussi éprouve-t-on l'effet de cette parole que Jésus-Christ dit un jour à une de ses plus fidèles épouses : *Prends soin de moi, et j'aurai soin de toi.* Une personne qui pratique cet abandon ne peut souffrir dans son cœur le moindre empressement ; elle regarde comme un fardeau insupportable d'être obligée de pourvoir aux besoins de la vie, et elle n'y pense qu'autant que la raison et la volonté de Dieu le demandent.

Quels biens procure aux âmes le dessaisissement de soi-même ? — La paix, la joie et la liberté, qui sont trois excellents fruits du Saint-Esprit.

Quel est le second degré d'abandon ? — C'est une perte continuelle que nous faisons de nous-mêmes en toutes sortes de rencontres par le sacrifice de notre propre intérêt, sacrifice qui va jusqu'à nous compter pour rien et à nous oublier entièrement nous-mêmes jusqu'à mettre notre contentement dans les contradictions des hommes, parce que le bon plaisir de Dieu s'y trouve ; jusqu'à ressentir une joie singulière dans les événements les plus imprévus, parce qu'il n'y a rien du nôtre et qu'ils sont un pur effet de la volonté de Dieu.

Quel est le troisième degré d'abandon ? — Il consiste à renoncer à toute sollicitude pour se remettre absolument entre les mains de la Providence, non seulement pour tout ce qui concerne la vie présente et l'usage des choses extérieures, mais encore pour tout ce qui regarde le salut et la perfection ; de

sorte qu'on abandonne tout à Dieu, et pour le temps, et pour l'éternité. Au reste, cet abandon ne bannit point la vigilance et le travail nécessaires pour avancer dans la vertu; il exclut seulement les désirs inquiets, l'application immodérée et les soins trop empressés qu'on remarque dans les personnes imparfaites et qui viennent de leur amour-propre plus que du désir de plaire à Dieu. Une âme ainsi abandonnée est toujours vigilante et tranquille; elle ne néglige rien, mais elle attend tout de la grâce. Cette disposition est très-agréable à Dieu; on ne saurait croire quels trésors de grâces il attache à cette entière résignation qui consent à perdre pour son service biens, honneurs, santé et la vie même. C'est à cette perte de soi-même qu'on peut appliquer cette parole du Sauveur: *Qui perdra son âme pour moi la sauvera* (*Matth.*, X, 39). Rien n'est tant recommandé dans le livre de l'Imitation de Jésus-Christ: *Laissez-vous vous-même, et vous me trouverez* (III, 37), dit, dans ce livre, le Seigneur à l'âme fidèle. Et dans un autre endroit, après avoir parlé des sacrifices les plus considérables que l'homme puisse faire à Dieu, il ajoute ces paroles: après toutes ces démarches, *il lui reste encore beaucoup à faire; et quoi? c'est de se quitter et de s'abandonner entièrement lui-même après avoir tout quitté* (II, 11). Les personnes qui marchent avec trop de précaution et qui paraissent toujours inquiètes sur ce qui doit arriver, sont bien éloignées de ce point de perfection.

III. *Souffrir en silence.*

Comment peut-on pratiquer ce troisième point de perfection? — Premièrement, en désirant de vivre caché et inconnu aux yeux des hommes, à l'exemple de plusieurs grands saints qui ont pris plaisir à être abandonnés dans leurs besoins et à n'avoir que Dieu pour témoin de leurs souffrances, comme saint Alexis dans la maison de son père. Secondement, en souffrant avec joie les accusations et les calomnies sans se mettre en peine de se défendre, quoiqu'on eût droit de le faire, à consulter la raison humaine. Il est écrit de saint Pierre, martyr, qu'à l'occasion d'une visite qu'il avait reçue de deux saintes du paradis, il fut accusé d'avoir fait entrer deux femmes dans sa chambre, et qu'il aima mieux être mis en prison et porter pendant trois ans la confusion de ce crime supposé que parler pour faire connaître son innocence. On raconte de sainte Marine et de sainte Théodore, qu'ayant déguisé leur sexe et pris l'habit de religion dans un monastère d'hommes, elles furent ensuite accusées d'adultère et condamnées à nourrir le fruit qu'une femme perdue leur avait supposé, et qu'elles souffrirent longtemps en silence cette horrible confusion jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de découvrir la vérité. Un religieux de l'ordre de saint François, nommé Junipère, porta la patience encore plus loin; car il se laissa condamner et conduire à la potence comme meurtrier du gouverneur de la ville, sans jamais répondre autre chose sinon qu'il était un grand pécheur, de sorte qu'il ne fut reconnu et délivré que par un effet singulier de la Providence. La conduite de ces saints, qui n'est pas selon les règles ordinaires, ne doit pas tirer à conséquence. Mais il faut avouer qu'elle est bien opposée à la conduite des personnes qui, ne pouvant souffrir le moindre reproche, s'empressent à se décharger des fautes dont on les accuse. Troisièmement, cette perfection se pratique dans les maux ordinaires de la vie en supportant les douleurs, les maladies et la privation des soulagements, sans se plaindre, excepté que la nécessité ou la prudence ne demande qu'on fasse connaître ses maux.

IV. *Vivre sans choix.*

Que renferme la pratique de ce quatrième point de perfection? — Elle renferme trois degrés: 1° être dans une grande indifférence à l'égard de toutes choses, sans désirer l'une plus que l'autre et sans dire jamais ni je veux, ni je ne veux pas; mais au contraire s'accommodant de tout ce qui se présente, soit qu'il soit conforme à l'inclination, soit qu'il y soit contraire; et ne se déterminant jamais de soi-même à rien en particulier, quand on peut éviter le choix; 2° porter l'indifférence jusqu'à ne souffrir dans son âme aucun mouvement qui la fasse pencher d'un côté plutôt que d'un autre et travailler efficacement à supprimer ses désirs. C'était la pratique de saint Ignace; comme on lui disait un jour qu'un père de sa compagnie souhaitait avec ardeur la mission des Indes, il répondit que pour lui, s'il sentait un tel désir dans son âme, il l'empêcherait de s'élever pour demeurer dans l'indifférence, parce que tout désir marque imperfection; ce qui ne doit pas s'entendre des désirs qui viennent du mouvement du Saint-Esprit, parce que ceux-là sont saints et ne gênent point la liberté. Il est évident au reste que ceux qui ne désirent rien n'ont rien à craindre et qu'ils n'ont nulle peine à se reposer sur Dieu de tout ce qui peut leur arriver, parce qu'ils comprennent qu'il leur est infiniment avantageux de ne rien vouloir, suivant cette maxime du livre de l'Imitation de Jésus-Christ: *Demeurez sans volonté et vous y trouverez toujours votre avantage* (III, 37). En effet, cette disposition d'une âme qui ne veut rien par son propre choix est la parfaite abnégation qui procure la possession de toutes choses, selon la doctrine du même livre: *Quittez tout et vous aurez tout* (*Ibid.*, 32); 3° l'âme s'étant établie dans cette sainte indifférence où elle est sans volonté et sans désir, dès qu'elle aperçoit en quelque chose des marques de la volonté de Dieu, elle s'y porte de tout son cœur et s'y attache par préférence à toutes les choses du monde; c'est le troisième degré de cette sainte pratique.

V. *Epouser la croix.*

Comment expliquez-vous ce cinquième point, qui est d'épouser la croix? — On dis-

tingue encore ici trois degrés : le premier est de préférer la croix à tout; le second de s'y attacher par amour, le troisième de ne pouvoir vivre sans elle.

Expliquez-moi le premier degré? — L'âme qui désire la perfection choisit la croix pour son partage et la regarde comme son trésor, se proposant sans cesse ce conseil de Notre-Seigneur : *Si quelqu'un veut marcher sur mes pas, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive* (*Matth.*, XVI, 24); elle laisse volontiers la voie large pour embrasser la voie étroite, parce qu'elle est bien persuadée que vivre dans les douleurs, dans l'indigence et les opprobres, est un avantage infiniment plus grand que tous ceux qu'on peut souhaiter et posséder dans le monde. Il y a en effet entre le mérite des souffrances et celui d'une vie tranquille la même différence qu'entre l'or et le cuivre, entre des cailloux et des pierres précieuses; et une grande reine n'est pas plus au-dessus d'une femme de basse condition que l'est une personne qui souffre pour Dieu, à l'égard d'une autre qui ne souffre point, quelque vertueuse qu'elle soit. C'est ce que disait saint Pierre aux chrétiens qui souffraient persécution : *Vous êtes heureux, parce que l'honneur, la gloire, la vertu de Dieu et son esprit reposent sur vous.* Il n'est pas surprenant que tout se trouvant dans la joie, la croix, la consolation, la gloire même, un homme pénétré de cette vérité préfère la croix à tout ce qu'il y a de plus précieux et de plus exquis sur la terre. Il sait que Jésus-Christ l'a laissée pour héritage à ses disciples, et qu'il s'en est servi lui-même pour faire le plus grand œuvre qui soit jamais sorti des mains de Dieu : comment n'aimerait-il pas la croix par-dessus toutes choses, jusqu'à vouloir s'y attacher d'une manière inséparable, jusqu'à mettre son bonheur à la posséder, jusqu'à la chercher avec empressement, jusqu'à ne pouvoir pas s'en passer? Il la regarde en effet comme son appui, comme le remède à tous ses maux, comme son recours dans ses perplexités, comme sa force dans la faiblesse et un puissant secours dans les périls et les accidents les plus fâcheux.

Comment peut-on en venir là? — En s'accoutumant à recourir dans ses peines au souvenir de la croix et de Jésus-Christ qui y est attaché et qui y meurt accablé de douleurs et couvert d'ignominies. C'est par ce souvenir que se communique la vertu que Dieu a mise dans cet instrument de notre salut; mais cette vertu est cachée, et nul n'en a l'idée que celui qui en a fait l'expérience. Ce qui est certain, c'est que tout fruit de sainteté vient de la croix comme d'une source intarissable; que tous les grands saints n'ont rien désiré avec tant d'ardeur que d'être transformés en Jésus crucifié; et qu'au prix de la croix tout leur a paru, comme à saint Paul, de l'ordure, des pertes et des désavantages. C'est elle en effet qui donne le prix à tout, non seulement parce qu'elle est la source de la grâce et du salut en Jésus-Christ et par Jésus-Christ, mais encore parce que si nous ne participons à la croix de notre Sauveur, nous avons peu de force et peu de courage, et que la souffrance nous est nécessaire pour affermir nos vertus et pour les rendre solides. Saint Jérôme dit que Notre-Seigneur a confirmé et fortifié par la croix tout ce qu'il avait enseigné aux hommes : *Omnem doctrinam suam Christus patibulo roboravit*, c'est-à-dire que c'est par la croix qu'il a rendu sa doctrine efficace et qu'il nous a donné la force pour la mettre en pratique. Ce n'est pas merveille que ceux qui ont l'expérience de cette vérité estiment singulièrement la croix et qu'ils la préfèrent à toutes sortes de biens.

Expliquez-moi le second degré marqué dans l'amour de la croix. — Il consiste à passer de l'estime à l'amour, et de l'amour à une étroite liaison; de sorte qu'on cherche partout la croix, qu'on désire de souffrir en tout temps et en tous lieux, à la ville comme à la campagne, dans l'action comme dans le repos, et en toutes sortes d'occasions. On prend la croix pour compagne inséparable; on fait ses délices d'être avec elle; on l'embrasse amoureusement; on l'épouse comme l'objet des complaisances de Jésus-Christ; on se plaît dans les contradictions, dans les rebuts et les mépris, les regardant comme la chose la plus désirable qui soit au monde. Telle était la disposition de l'apôtre saint André, lorsqu'il s'écriait : *O croix, objet de mes désirs!* Il y a une grande différence entre aimer une chose parce qu'on l'estime, et l'aimer jusqu'à ne plus vouloir s'en séparer, jusqu'à la regarder comme le premier objet de sa tendresse. Ceux qui prétendent à la perfection doivent aimer la souffrance jusqu'à ce point. Pour en venir là, il faut qu'un homme soit tellement prévenu en faveur de la croix, que son premier soin en tout ce qu'il entreprend soit d'observer s'il y aura quelque chose à souffrir; que ce soit là pour lui un sujet de joie, et qu'il s'afflige lorsqu'il ne rencontre point de souffrance. Il faut qu'il trouve son repos dans la croix; qu'il s'estime faible, indigent, et abandonné quand elle lui manque; que tout lui semble rien sans elle et qu'avec elle les moindres choses lui paraissent de grand prix. On raconte du B. Louis de Gonzague qu'il était tellement attentif aux occasions de souffrir, qu'étant obligé d'aller en carrosse, il relevait sa robe et la repliait sous lui de manière qu'il fût assis avec incommodité. Ceux qui n'ont pas l'esprit de Dieu trouveront cette attention trop gênante; mais celui qui connaît la croix et qui s'est uni à elle ne la veut jamais quitter; et lorsqu'il n'a à souffrir ni froid, ni chaud, ni faim, ni soif, il supplée à ce défaut par des pénitences volontaires, son amour pour la croix qu'il a choisie pour sa compagne inséparable ne lui permettant pas d'épargner son corps et de condescendre en rien aux inclinations de la nature. Tout ce qu'on peut lui dire ne le touche point et lui paraît méprisable, s'il n'est relevé par la souffrance. Tout ceci n'est que l'accomplissement de la prophétie de notre Sauveur : *Quand je serai élevé de terre, j'attirerai tout*

à moi (*Jean*. XII, 32). Il est évident que par ces paroles il voulait faire entendre de quel genre de mort il devait mourir, et qu'il nous proposait dans sa mort le plus grand effort de sa puissance, comme s'il eût dit que toute la force qu'il avait fait paraître pendant sa vie n'était encore rien, et que la vertu divine qui devait lui acquérir tant d'adorateurs était dans son supplice et dans sa mort infâme. Les imitateurs de ce divin Maître mettent, à son exemple, toute leur force dans la croix, et s'appliquent à eux-mêmes ces paroles de S. Paul : *Ce qui se dit de la croix est une folie à l'égard de ceux qui sont dans l'état de perdition; mais à l'égard de ceux qui sont dans la voie du salut, c'est-à-dire pour nous, c'est la force de Dieu* (*L*. III, 37).

Expliquez-moi le troisième degré renfermé dans ce point de perfection. — Le troisième degré de perfection et le comble du mérite en ce genre est d'aimer la croix jusqu'à un tel point et de la désirer si ardemment, qu'on en ait besoin pour pouvoir supporter la vie. Sans elle alors point de contentement. On veut des peines, dût-on en être accablé. C'est dans cette disposition que Notre-Seigneur parlant de son supplice disait : *J'ai à être baptisé d'un baptême ; et en quelle contrainte ne suis-je point jusqu'à ce que cela s'accomplisse* (*Ibid.*, 37)! Plusieurs saints ont eu le même empressement : une vie sans souffrances leur paraissait la plus pesante de toutes les croix ; ils se seraient crus morts s'ils n'eussent rien eu à souffrir. Sainte Thérèse avait coutume de dire qu'il n'y avait point de milieu pour elle : ou souffrir, ou mourir : *Aut pati, aut mori*.

D'où vient dans les saints ce désir ardent des souffrances ? — Elles procurent de si grands avantages que, quand on les a une fois goûtées, on ne peut pas s'en rassasier. On peut dire que les trésors et les délices de Dieu sont dans la croix et qu'elle ressemble à ces plantes qui, sous une écorce amère, cachent un suc merveilleux. On peut, au reste aimer passionnément à souffrir, sans sortir de l'état d'indifférence et de sainte résignation à tout ce qui plaît à Dieu, parce que la croix est le lit de l'époux et qu'il lui est très-agréable qu'on souhaite d'y mourir avec lui, si telle est sa volonté. Et Notre-Seigneur lui-même n'a rien de plus précieux que sa croix pour récompenser ses plus grands serviteurs. Il imprima sur le corps de S. François les marques de ses sacrées plaies, lorsqu'il voulut l'honorer d'un témoignage éclatant de sa tendresse, et le rendre vénérable à tout le monde chrétien.

VI. *Se conformer en tout à la volonté de Dieu.*

En quoi consiste ce sixième point de perfection? — Nous en avons parlé ailleurs; nous ajouterons ici que c'est un parfait acquiescement par lequel on accepte de bon cœur tout ce que Dieu ordonne et on aime tout ce qui lui plaît, jusqu'à compter pour rien tout le reste. Ce saint acquiescement est le grand moyen pour arriver à la perfection. C'est la fin et la consommation de toutes les autres pratiques. La croix même dont nous venons de parler n'est aimable et précieuse que par rapport à la volonté de Dieu ; c'est par cet endroit que Jésus-Christ l'a tant aimée. Voilà pourquoi il est dit de lui dans les psaumes : *C'est principalement pour moi qu'il est écrit dans le livre sacré que je dois vous offrir le sacrifice d'un cœur soumis à toutes vos volontés ; je l'ai fait avec joie, ô mon Dieu, et j'ai gravé votre loi au milieu de mon cœur* (*Ps*. XXXIX, 11).

Une paix constante et un courage héroïque sont le partage ordinaire des personnes parfaitement résignées ; rien au monde n'est capable de les ébranler ni de les étonner; rien ne leur paraît difficile, parce que le bon plaisir de Dieu qu'elles cherchent uniquement et qu'elles trouvent partout est capable de tout adoucir. Il n'y a rien de petit pour elles, parce que la volonté divine qui est leur unique motif relève et ennoblit les moindres choses. On lit dans la vie de la bienheureuse sœur Marie de l'Incarnation, qu'un homme s'étant présenté à elle l'épée à la main, au lieu de prendre la fuite comme toute autre personne de son sexe l'eût fait, elle alla au-devant de lui, tendant les bras et lui disant de frapper au cœur, si telle était la volonté de Dieu. Saint Martin fut attaqué par un des voleurs qui firent semblant de vouloir l'assassiner, et qui, ne lui ayant fait aucun mal, lui demandèrent s'il avait eu peur ; il répondit que non, et qu'en les voyant il avait pensé qu'ils n'étaient que les exécuteurs de la volonté divine, qu'il aimait plus que sa vie.

Quelle est en particulier la pratique de cette conformité à la volonté divine? — Elle consiste en ces trois choses : 1° aimer véritablement le bon plaisir de Dieu, le préférer à tout et se le proposer sans cesse, afin qu'il devienne l'objet de toutes les affections du cœur ; 2° recevoir avec une soumission volontaire et sans aucune résistance tout ce qui porte la marque de la volonté divine, c'est-à-dire tout ce qui arrive, parce que rien n'arrive que ce que Dieu ordonne ou permet ; 3° agréer du meilleur de son cœur tous les effets de la volonté de Dieu, ce qui est le véritable exercice du pur amour, la pratique la plus sublime de la vie spirituelle, et la plus propre pour conduire les hommes à l'union divine qui est le terme de la perfection. Nul autre exercice ne contribue tant à exciter les flammes du divin amour, et ne dispose plutôt le cœur à être transformé en Dieu. Qu'on lise ce que nous avons dit au deuxième chapitre de la troisième partie.

Cinquième partie,

CONTENANT DES RÉFLEXIONS SUR CE QUI A DÉJA ÉTÉ DIT, ET PLUSIEURS AUTRES TRÈS-IMPORTANTES.

CHAPITRE PREMIER.

Réponse à quelques doutes touchant l'oraison.

Quels conseils faut-il donner aux personnes qui, s'adonnant à l'oraison, se plaignent de ne pouvoir s'y appliquer et de n'en tirer aucun profit? — Cette difficulté peut venir de deux causes. Premièrement, du défaut d'expérience et d'habitude. Il n'est pas surprenant que ceux qui sont nouveaux dans ce saint exercice ne sachent pas s'entretenir avec Dieu. Il est juste aussi que Dieu éprouve les commençants en permettant qu'ils soient sujets à des inquiétudes et à des distractions qui les font beaucoup souffrir; mais il faut les avertir que s'ils souffrent cette peine avec patience, et s'ils demeurent fidèles dans la pratique de la vertu, Dieu les regardera d'un œil de miséricorde; il changera leur ennui en consolation, et ils goûteront tôt ou tard le fruit de leurs peines. Cependant ils doivent s'humilier à la vue de leur incapacité, persévérer avec ferveur dans la voie qu'ils ont embrassée, et ne point se rebuter pour les dégoûts et les sécheresses continuelles. Secondement, la peine qu'on sent dans l'oraison peut aussi venir de ce qu'on n'a pas détruit les obstacles qui s'opposent à la communication avec Dieu. Les différentes attaches pour des objets créés sont une source de distractions qui empêchent de dormir de ce doux sommeil que les âmes pures et dégagées goûtent dans leurs entretiens avec le Seigneur. Qu'on travaille donc à préparer son cœur en rompant ses attaches naturelles et qu'on tâche d'acquérir beaucoup de bonne volonté, et on trouvera de la facilité à faire oraison.

Qu'est-ce que la bonne volonté? — C'est une ferme et généreuse résolution de faire absolument tout ce qui convient dans la voie de la perfection, et de combattre les obstacles à mesure qu'ils se présentent. On ne laisse pas malgré cette bonne volonté de rencontrer des difficultés: mais on a du courage et de la force pour les vaincre, là où ceux qui ne prennent pas une telle résolution sont sujets à mille vains attachements et portent toujours en eux-mêmes un cœur dissipé, par là incapable de s'appliquer à l'oraison et d'en recueillir les fruits.

Quelle doit être la matière de l'oraison? — Ce doit être ordinairement la vie et la doctrine de Jésus-Christ, sur quoi on doit méditer de telle sorte que chacun ait égard à ses besoins et à ses dispositions présentes. Ceux qui ne font que de se donner à Dieu doivent tout ramener à la considération de leurs défauts et des moyens nécessaires pour y remédier. C'est à quoi le Saint-Esprit les porte par ses lumières et ses inspirations; et s'ils s'y prennent d'une autre manière, il est dangereux qu'il n'y ait beaucoup de perte de temps dans leur oraison, et même qu'ils ne tombent dans l'illusion pour vouloir se donner une occupation plus relevée. Cela n'empêche pas que le Saint-Esprit ne puisse quelquefois élever les commençants à la contemplation des objets les plus sublimes; mais leur occupation ordinaire doit être la vie et la doctrine de Jésus-Christ. Les personnes avancées doivent s'appliquer aux mêmes sujets et, selon que leur état le demande, méditer sur les vertus de Notre-Seigneur, pour régler sur ces vertus leurs saintes pratiques de mortification, de recueillement et de conformité à la volonté de Dieu. Ceux mêmes qui sont parvenus à l'union divine n'ont pas d'autre occupation, avec cette différence qu'ils ont plus de facilité, qu'ils sont quelquefois comme transportés hors d'eux-mêmes et tout absorbés en Dieu.

Convient-il d'aller à l'oraison sans en avoir prévu le sujet? — Il y a bien peu de personnes qui puissent se dispenser de cette préparation prochaine. Il y en a quelques-unes dont l'attrait est si puissant, qu'elles n'ont nulle peine à se mettre en la présence de Dieu et à s'occuper de lui. Souvent même il leur arrive que l'attrait les porte à tout autre sujet que celui qu'elles avaient préparé. Il est vrai aussi que personne ne doit tellement s'attacher au sujet prévu, qu'il ne soit prêt à le quitter pour suivre le mouvement de la grâce qui l'attire ailleurs. Cependant la pratique des plus grands saints a été de choisir par avance le sujet de leur oraison. Saint Xavier prenait à tâche de parcourir chaque mois la vie et la passion de Jésus-Christ. Saint François de Sales ne manquait jamais de préparer la matière de son oraison, quoiqu'il sût par son expérience que Dieu l'attirant à son gré ne lui permettait pas de s'occuper du sujet qu'il avait choisi.

Combien de temps faut-il donner à l'oraison? — Nous avons dit ailleurs qu'on doit y employer environ une heure le matin; nous ajouterons ici qu'on ne saurait se dispenser d'y donner un temps considérable le soir, sans se porter quelque préjudice. Outre cela, comme l'oraison est nécessaire pour réparer les forces de l'âme et pour acquérir l'esprit de recueillement sans lequel on n'avance point dans le chemin de la vertu, il faut avoir recours à ce saint exercice, pour entretenir cet esprit et pour le renouveler, lorsqu'on s'aperçoit qu'il commence à s'affaiblir, et toutes les fois aussi qu'on a eu le malheur d'interrompre l'ouvrage de la perfection, en tombant dans quelque égarement

ou dans quelque dissipation considérable.

Que doit-on conseiller aux personnes qui ne peuvent se servir du raisonnement et des considérations dans l'oraison? — On doit leur dire qu'il leur suffit d'envisager simplement et avec humilité les mystères ou les vérités sur lesquelles elles veulent méditer, pour tâcher d'y trouver du goût et de s'arrêter à ce goût tandis qu'il dure. Ce serait donner la torture à leur esprit que de vouloir l'engager dans des raisonnements et des considérations dont il n'est pas capable. Et d'ailleurs cette manière de prier par goût et par affection est une voie excellente et abrégée par laquelle on trouve d'abord ce qu'on chercherait peut-être longtemps par le discours et les réflexions: c'est par cette manière d'oraison que plusieurs âmes simples ont fait en peu de temps de très-grands progrès.

CHAPITRE II.

Réponse à quelques doutes touchant la pénitence.

Quelle est la pénitence la plus utile? — Il paraît que le jeûne et l'usage de la discipline sont de toutes les mortifications extérieures celles qui contribuent le plus à l'avancement spirituel. Comme on peut se rendre maître d'une place, ou en y allant par tranchées, ou en y donnant l'assaut, il y a aussi deux manières de vaincre les ennemis du salut: ou en les détruisant peu à peu, et c'est ce qui se fait par le jeûne; ou en les attaquant brusquement et de vive force, ce qui convient à l'usage de la discipline.

Quelles règles doit-on garder dans la pratique du jeûne? — Il n'y en a point d'autres que celles de la discrétion. Comme tous les vices sont entretenus par la sensualité, il faut en venir à mater le corps, en lui retranchant de sa nourriture autant qu'on peut, sans perdre les forces nécessaires pour s'acquitter de ses devoirs. Il est constant, par l'expérience de tous les saints qui nous ont précédés, qu'il n'est pas de meilleur moyen que l'abstinence pour avancer en esprit et pour gagner de plus en plus sur ses passions et sur ses vices.

L'usage de la discipline doit-il être bien fréquent? — Il n'est pas aisé de le déterminer; cependant on peut dire en général qu'en user une fois la semaine, c'est peu; que deux fois est quelque chose, et que trois peut s'appeler ferveur. Les personnes véritablement spirituelles, qui vont à grands pas à la perfection, en usent tous les jours. Mais en ceci, comme en tout le reste, il ne faut rien entreprendre au-dessus de ses forces et sans avoir pris conseil d'un sage directeur.

Quels fruits tire-t-on de l'usage de la discipline? — Il en produit trois excellents: 1° il procure à l'âme une joie spirituelle qui l'empêche de se laisser abattre par la tristesse, et il éloigne les tentations du démon; 2° il obtient aisément de la miséricorde de Dieu de très-grandes grâces; 3° c'est un remède efficace contre toutes sortes de défauts, l'humiliation où l'on se réduit volontairement, en se châtiant soi-même, étant un moyen infaillible pour se corriger bientôt, à moins que Dieu, pour des vues particulières, avantageuses à l'homme, ne diffère l'entier amendement qu'on désire.

Peut-on mener une vie pénitente sans pratiquer des austérités corporelles? — On le peut quand on a des infirmités considérables qui suppléent aux exercices de la pénitence. Mais si malgré les infirmités on peut châtier le corps par des austérités volontaires, c'est lâcheté que de ne pas le faire. Notre-Seigneur fit un jour connaître à sainte Thérèse qu'une certaine personne était sujette à beaucoup de maladies, parce qu'elle s'épargnait un peu trop dans la pratique de la mortification. Il est certain qu'une vie dure et austère contribue à la santé et à la vigueur du corps; et nous voyons de grands pénitents ne faire aucune attention à plusieurs petits maux dont les hommes qui ménagent trop leur santé se trouvent notablement incommodés.

Par quels motifs doit-on pratiquer la pénitence? — Outre ceux que nous avons désignés, qui sont d'expier ses péchés, d'implorer les grâces du ciel et d'exterminer ses vices, on peut aussi pratiquer la pénitence par amour; car ceux qui aiment Dieu sont portés à mépriser leur corps et à le haïr jusqu'à ne pouvoir s'empêcher de le maltraiter. Sainte Thérèse dit qu'elle était quelquefois saisie de certains transports d'amour qu'elle ne pouvait satisfaire qu'en châtiant rudement son corps, et que ces transports de l'amour divin étaient assez puissants pour rendre son corps insensible à tout ce qu'elle lui faisait souffrir.

Si les pénitences sont si nécessaires pour arriver à la perfection, que doit-on penser des ordres religieux qui ne sont point établis sur les austérités? — S'il y a des religions où les pénitences corporelles ne sont point ordonnées, c'est parce qu'on y supplée d'ailleurs par les grands travaux qu'on s'engage à souffrir pour le salut des âmes. Et s'il y a dans ces religions des particuliers qui, ne subissant pas ces travaux, n'y suppléent pas par la pénitence, on doit croire qu'ils négligent fort leur perfection, ou avouer que tous les saints, dont nous avons connaissance, se sont trompés lorsqu'ils ont témoigné tant d'estime et tant d'ardeur pour les austérités du corps.

CHAPITRE III.

Des fausses dévotions.

Qu'entendez-vous par fausses dévotions? — Celles qui sous de belles apparences manquent de fondement solide, et sont vides de vertus.

Combien y a-t-il de fausses dévotions? — On en distingue de trois sortes: les premières pèchent par trop d'élévation, les secondes par bizarrerie, et les troisièmes par trop de subtilité.

Comment est-ce que les fausses dévotions se glissent par trop d'élévation? — Le trop grand amour des voies sublimes, par lesquelles Dieu conduit quelques âmes choisies,

en est ordinairement la cause. Le désir de se distinguer fait qu'on se jette dans ces sortes de voies, de son propre mouvement, comme s'il appartenait à l'homme de s'approprier des dons que Dieu ne veut dispenser que rarement et à qui il lui plaît. Ce qu'on appelle dans la vie mystique état d'inaction est à plusieurs une occasion de tomber dans le piége. Ils savent que le Saint-Esprit, pour achever de purifier les âmes, a coutume de suspendre leurs facultés intellectuelles, de les priver pour un temps de certains effets de la grâce sensibles et moins parfaits, et de les réduire à une espèce d'impuissance d'agir à leur manière ordinaire, pour opérer lui-même en elles d'une manière très-occulte et très-subtile, mais cependant très-efficace et qui avance beaucoup l'ouvrage de leur perfection. Certains directeurs, de leur côté, trouvant de grands avantages dans cette voie, et croyant pouvoir y mettre les âmes qui sont sous leur conduite, leur ordonnent de cesser leur travail et leurs efforts, et leur répètent sans cesse qu'il faut se tenir en repos pour laisser agir le Seigneur, qu'il faut s'interdire toute réflexion et toute attention sur soi-même, qu'il faut être vertueux sans le savoir et aimer Dieu sans s'apercevoir qu'on l'aime; ce qui est manifestement une fausse élévation.

Est-ce que ce n'est pas une maxime reçue qu'il faut laisser faire le Seigneur? — C'en est une sans doute, pourvu qu'on l'applique au temps auquel Dieu veut agir et où c'est à lui à faire. Mais si l'homme s'avise de demeurer dans l'inaction lorsque Dieu veut qu'il l'aide de son industrie, le démon ne manquera point de lui remplir la tête des idées magnifiques d'une fausse élévation, et de le porter à la vanité. Une preuve que souvent la suspension des puissances et la suppression des actes ne viennent pas de Dieu, c'est qu'on voit des directeurs qui les prescrivent à plusieurs personnes, quoiqu'il soit certain que Dieu en doive être l'auteur, et que ce soit une conduite extraordinaire qui ne regarde que peu de gens. Une autre espèce de fausse élévation est de dédaigner les notions communes, de penser d'une manière extraordinaire, de parler d'un style affecté et de ne point se contenter du langage qui convient à la simplicité évangélique. Une personne de ce caractère, parlant de saint Alexis, au lieu de s'exprimer en des termes simples et ordinaires sur les vertus héroïques de ce grand saint, en disant qu'il a demeuré caché dans la maison de son père, pour pratiquer le mépris du monde et pour ne rien accorder aux sentiments de la nature, dira que *ce saint a perdu son être propre dans l'Etre divin*, et ne trouvera de dévotion que dans de pareilles expressions, ce qui ne vient pas d'une véritable élévation d'esprit, semblable à celle qu'on a remarquée en saint Denis et en d'autres grandes âmes, mais plutôt d'un faux goût qui suppose un fonds vide de Dieu, comme il est aisé de s'en convaincre par l'expérience. Car ces sortes de personnes, après s'être soutenues pendant quelque temps, font enfin voir par leur conduite qu'elles manquent de vertu solide.

Quelles sont les fausses dévotions qui se distinguent par leur bizarrerie? — Ce sont celles qui engagent à des pratiques contraires à l'esprit de l'Eglise et au sentiment commun des saints. Par exemple, il y a de la bizarrerie et même de l'extravagance à dire presque toujours à Dieu, dans les entretiens qu'on a avec lui, *qu'il se retire de nous, qu'il se tienne dans sa grandeur, et qu'il nous laisse dans notre bassesse*. Il est vrai que saint Pierre a dit quelque chose d'approchant dans un transport d'amour et d'humilité: *Eloignez-vous de moi, Seigneur, parce que je suis un pécheur* (*Luc*, V, 8). Mais fonder sur ces expressions et d'autres semblables une manière ordinaire de prier, comme font certaines personnes, c'est aller contre l'esprit de l'Eglise qui, dans toutes ses prières, demande à Dieu qu'il s'approche et qu'il daigne venir à nous. Et en effet, dit saint Augustin, *Qu'est-ce qu'invoquer le Seigneur, si ce n'est l'appeler à nous et le prier de venir en nous*?

Quelles sont les dévotions qui pèchent par trop de subtilité? — Ce sont celles qui ont pour fondement des points de théologie difficiles à comprendre, et dont à peine les savants peuvent se former une idée nette, ou qui consistent en des conceptions abstraites fort éloignées des idées communes, et qui ne proposent à l'esprit que des objets infiniment relevés. S'il y a de la tendresse dans ces sortes de dévotions, il est dangereux que ce ne soit une tendresse forcée. On ne voit pas comment l'esprit humain peut être frappé par des objets subtils et presque imperceptibles, jusqu'à se répandre en sentiments naïfs et sans artifices, à la vue de ces objets. Nous savons bien que les saints ont eu des notions très-distinctes de Jésus-Christ et des différents états par lesquels il a passé; et qu'à la vue de son amour, de sa pauvreté, de son humilité, de son calice plein d'amertumes, de sa flagellation, de son couronnement d'épines et de sa croix, ils ont été pénétrés d'une tendresse singulière, parce que ce sont là de vrais objets de dévotion capables de toucher sensiblement, sans art et sans étude; mais nous n'en savons aucun qui ait choisi pour sujet de ses méditations des matières abstraites et métaphysiques, ou qui ait fait des élans d'amour à la vue de certains objets subtils et relevés qui ne se laissent pas concevoir aisément à tout le monde. Il est vrai que quelques âmes distinguées ont pénétré dans les mystères et les secrets de la Divinité; mais ces âmes sont en très-petit nombre: et lorsqu'on voit plusieurs personnes parler avec subtilité, et en des termes étudiés, de ces mystères impénétrables, on a sujet de croire qu'elles sont peu touchées de ce qu'elles disent, et que la plupart de ces dévotions sont l'ouvrage de l'imagination ou de l'inclination naturelle, et nullement la production du cœur et un effet de la grâce.

CHAPITRE IV.

De l'arrangement des différentes demeures que les mystiques distinguent dans l'âme.

Qu'entendez-vous par ces demeures? — Ce sont les différents états où se trouvent les âmes par rapport à leurs puissances intellectuelles et à l'usage qu'elles font de ces puissances, selon les différentes opérations de la grâce.

Combien distinguez-vous de ces états? — En comparant l'âme à un palais, et les états dont nous parlons à divers appartements, on peut y distinguer quatre étages ou demeures. La première est au rez-de-chaussée; tout peut y entrer aisément, même les animaux. La seconde, au-dessus de la première, sert de logement aux sages et aux vertueux. La troisième, au-dessus de la seconde, est pour les personnes parfaites et distinguées par la grâce. La quatrième, au-dessous de la première, est comme une cave profonde.

Qu'est-ce que la première demeure? — C'est l'état ordinaire du commun des hommes qui, suivant les inclinations des sens, et n'aspirant à rien de parfait, permettent l'entrée de leur âme à toutes sortes d'objets. Mais surtout ils y laissent établir l'amour-propre qui leur fait chercher avidement leurs intérêts, la passion qui favorise l'amour-propre, et le démon qui fomente la passion.

Qu'est-ce que la seconde demeure? — C'est l'état de ceux qui ont quelque vertu au-dessus du commun des hommes grossiers et terrestres. On trouve dans cette demeure la raison, la vertu et la grâce. J'entends par la raison l'inclination naturelle au bien. La vertu comprend les habitudes acquises qui perfectionnent la raison, comme sont la prudence, la force, la justice, la tempérance et les autres vertus morales. J'entends par la grâce les mouvements du Saint-Esprit qui élèvent la vertu et qui par les principes de la foi et de l'Evangile conduisent un chrétien à la perfection dont on est capable en cette vie. Les âmes de cet état sont en petit nombre, en comparaison des premières.

Qu'est-ce que la troisième demeure? — C'est un état où l'on trouve la grâce présupposant la raison naturelle et les vertus morales, mais une grâce fort relevée, laquelle renferme trois choses : la sagesse divine, l'amour divin et les avant-goûts du paradis. La sagesse consiste en des lumières sublimes qui découvrent beaucoup et qui découvrent de loin. L'amour divin comprend avec le feu céleste qui embrase les saints, l'onction du Saint-Esprit, la paix et la joie. Les avant-goûts du paradis sont les communications qui tiennent quelque chose de l'état des bienheureux. Dans cette demeure tout est or et azur; on n'y voit que peintures admirables et on y respire un air si pur, qu'il n'y a aucune langue qui en puisse parler dignement; aussi est-ce le séjour des âmes singulièrement favorisées de Dieu.

Le démon peut-il pénétrer dans cette demeure si élevée? — Il le peut sans doute, car tandis qu'on est sur la terre, on n'est point inaccessible à la tentation. Job parlant du démon dit *qu'il ne voit rien que de haut et de sublime* (*Job*, XLI, 15), pour nous faire entendre qu'il en veut surtout à ceux qui sont plus élevés que les autres et qu'il leur tend toutes sortes de piéges pour les faire tomber dans le précipice.

A quoi est destinée la quatrième demeure que vous avez comparée à une cave profonde? — Quelquefois elle renferme les caresses de l'époux céleste et les délices de sa sagesse et de son amour. Ces délices sont désignées par ces paroles du Cantique des cantiques : *Le roi m'a fait entrer dans ses appartements secrets* (*Cant.*, I, 3). C'est aussi ce que Job a voulu nous faire entendre lorsqu'il a dit, en parlant du sage, que son bien vient d'un lieu profond.

Quelquefois aussi cette cave est un abîme de maux et une espèce d'enfer où Dieu permet que les âmes saintes tombent pour y souffrir une espèce de martyre, comme nous l'apprenons de sainte Madeleine de Pazzi, qui fut, dit-elle, cinq ans dans la cave aux lions. C'est là que règnent les ténèbres dont nous avons parlé ailleurs, le trouble causé par les tentations presque continuelles, la désolation qui accable et qui est incompatible avec le repos. On peut dire que cette demeure sombre, par rapport aux effets qui s'y opèrent, est très-proche de la troisième, c'est-à-dire de la plus élevée, puisqu'on passe sans milieu de l'une à l'autre, et que Dieu a coutume d'introduire les personnes vertueuses dans ce lieu ténébreux, lorsqu'il veut leur donner les dernières dispositions à la plus haute perfection. Mais ceux que Dieu fait entrer dans cette demeure, et qui ne savent pas à quel dessein, la regardent comme un cachot et comme un abîme de maux où ils se croient perdus; et c'est pour cela que nous l'appelons le lieu le plus bas et le plus profond du palais de l'âme.

N'y a-t-il point d'autre division à faire des divers états de l'âme? — Ceux qui ont expérimenté les différentes opérations de la grâce ont distingué dans l'âme un intérieur et un extérieur, la partie supérieure, et l'inférieure, et la plus intime, qui sont comme autant de demeures où Dieu opère diversement. Quand on est versé dans la science des mystiques, on voit entre toutes ces choses une différence notable, et on connaît fort bien si les paroles que l'âme entend et les visions qu'elle a se manifestent dans l'intérieur ou dans l'extérieur, si c'est dans la partie supérieure ou dans la plus intime. Saint Augustin semble avoir marqué cette différence, lorsque s'adressant à Dieu dans ses Confessions, il lui dit : Vous êtes en moi plus profondément que la partie la plus profonde de moi-même; et je vous trouve au-dessus de la partie la plus élevée : *Tu es inferior infimo meo, et superior summo meo.* Sainte Thérèse distingue sept différentes demeures dans ce qu'elle appelle le Château de l'âme. D'autres mystiques ont fait de semblables divisions, toutes fondées sur de véritables expériences. Selon qu'il plaît à Dieu de mettre dans l'un ou l'autre de ces états une personne qu'il conduit, elle se

trouve tantôt au-dessus, et tantôt au plus profond de soi-même; tantôt emportée en haut, et tantôt plongée au dedans. Quelquefois aussi elle est attirée au dehors pour s'employer en faveur du prochain ; et dans ces occupations extérieures, elle trouve Dieu qui agit en elle par des effets très-marqués; mais les opérations les plus nobles se font dans la partie la plus intime et la plus profonde où habite la véritable sagesse. L'âme entre donc dans quelqu'une de ces demeures, selon qu'elle y est attirée de Dieu, et elle y réside autant de temps qu'il plaît à Dieu de l'y occuper. Au dehors elle est revêtue de l'esprit de Jésus-Christ, et plus unie à sa sainte humanité. Retirée au dedans, elle entre plus avant dans la Divinité ; elle pénètre les perfections incréées; elle les goûte, pour ainsi dire, ayant la liberté d'entrer et de sortir par Jésus-Christ, qui se dit lui-même la clé pour ouvrir et pour fermer la porte quand il lui plaît. Nous pouvons ajouter que c'est dans la partie la plus intime que l'âme lie un commerce sacré avec les trois personnes divines. C'est là, dit sainte Thérèse, qu'on apprend de grands secrets dans la communication que l'on a tantôt avec l'une et tantôt avec l'autre de ces adorables personnes; c'est là qu'on les distingue l'une de l'autre avec beaucoup de netteté, qu'on éprouve différentes impressions tantôt de la part du Père dont on sent la puissance, tantôt de la part du Fils dont on distingue en soi la sagesse, et tantôt de la part du Saint-Esprit dont on savoure la douceur. C'est là enfin qu'on reçoit et qu'on possède tous les biens qu'il plaît à chacune des trois personnes de verser dans le fond de l'âme.

Qu'est-ce que le fond de l'âme dont parlent si souvent les mystiques ? — C'est une des principales demeures où l'âme réside tranquillement quand elle se repose en Dieu ; c'est là que se terminent la plupart des opérations de la grâce, et c'est de là aussi qu'elles se répandent dans les facultés. Une âme qui ne connaît pas ce fond pour s'y retirer n'a point de demeure fixe. Il ne faut pas au reste confondre le fond de l'âme avec l'intime qui est plus profond et plus imperceptible, et qui sert de cabinet secret à l'Epoux céleste. Sainte Thérèse, dans son Château, le représente comme le milieu de l'homme. C'est la résidence des trois personnes divines, lorsqu'elles daignent habiter en nous d'une manière spéciale, selon ce qui est dit dans l'Evangile : *Nous le visiterons et nous établirons notre demeure en lui* (*Jean*, XIV, 23).

Qu'est-ce que le centre de l'âme ? — Il n'est pas différent de l'intime dont nous venons de parler. Mais pour rendre ceci sensible, servons-nous d'une comparaison, et imaginons-nous que l'âme est un globe. L'intime sera dans le centre où le feu de l'amour divin est allumé. Allant du centre à la circonférence, on trouvera d'abord ce que nous avons appelé le fond; après le fond, les puissances intellectuelles, ensuite les sens, et enfin le corps. Les opérations divines qui se font dans l'intérieur gardent cet ordre dans leurs progrès ; elles font premièrement impression sur le fond d'où elles passent dans les facultés, des facultés dans les sens et quelquefois jusqu'au corps.

CHAPITRE V.

Des biens surnaturels.

Quels sont ces biens que vous appelez surnaturels ? — Ce sont ceux dont Dieu gratifie les personnes qui suivent en tout le mouvement du Saint-Esprit. Il ne faut pas les confondre avec les effets ordinaires de la grâce ; nous ne parlons ici que de ces effets extraordinaires dont la grâce est tellement le principe, que la nature n'y a rien ni ne peut y avoir aucune part. On ne saurait s'y méprendre, pour peu qu'on soit versé dans la connaissance de l'intérieur.

Combien distinguez-vous de sortes de biens surnaturels ? — Il y en a de trois sortes : les uns sont dans les sens des hommes parfaits, les autres pénètrent plus avant et jusqu'où les sens ne sauraient aller ; les troisièmes sont très-intimes.

Quels sont les biens surnaturels qui s'arrêtent dans les sens, c'est-à-dire dans la première région de l'âme ? — Ce sont des impressions sensibles des objets surnaturels, impressions que la foi seule ne produit point, mais la foi appliquée par une grâce extraordinaire; ce sont des attraits puissants qui touchent et qui élèvent à Dieu d'une manière sublime ; ce sont des goûts merveilleux et des sentiments délicats qui viennent très souvent à la rencontre des choses les plus communes. Sainte Thérèse dit qu'en prenant de l'eau bénite elle ressentait le même plaisir que fait une boisson agréable à une personne pressée par la soif. D'autres éprouvent de semblables effets qui remplissent leurs sens intérieurs, à l'approche des églises, des autels et des images de piété. Quelquefois la communion leur communique la même vigueur que la nourriture la plus succulente, avec une chaleur divine qui les fortifie et qui les console, et cette chaleur produit à son tour une douce lumière d'où leur vient une infinité de connaissances. La grâce donne à quelques-uns un attrait sensible pour les pauvres; de sorte qu'ils trouvent un plaisir plus exquis à panser et à baiser leurs ulcères qu'à user des viandes les plus délicates.

Quels sont les biens surnaturels de la seconde sorte ? — Ce sont des images intellectuelles, même des choses qui ne tombent pas sous les sens : ces images produisent la joie, la paix et une suavité merveilleuse. Il ne manque pas d'exemples de telles faveurs. Combien de personnes qui, à l'oraison, se sentent attirées à considérer le côté ouvert de N.-S. J.-C. et à s'attacher à cette sacrée plaie, comme si elles la voyaient véritablement, et qu'elles eussent le bonheur de la toucher, et qui après leur oraison conservent cette même disposition et ce même goût spirituel, sans que le tumulte des choses extérieures puisse le leur faire perdre, et sans qu'il leur en coûte aucune application ! Combien d'autres, élevées en esprit dans le ciel, vivent sur la terre comme s'y elles n'y étaient point, et

jouissent de cette insigne faveur au milieu des occupations du dehors, qui ne sauraient troubler la félicité du dedans ! Voilà ce que nous appelons des biens surnaturels, et avec raison ; parce que ce ne sont pas de simples pensées passagères, mais des opérations marquées et sensibles qui durent un temps considérable ; et on ne doit point être surpris que la grâce qui produit ces opérations fasse sur l'âme plus d'impression que tous les objets des sens n'en peuvent faire. On rapporte de sainte Liduvine qu'étant réduite à garder le lit, elle se sentait transportée en esprit par Jésus-Christ, son époux, dans tous les lieux de dévotion les plus célèbres de la chrétienté, et que la force de l'occupation intérieure était si grande, qu'elle s'entretenait de la même manière et sentait la même consolation que si elle eût été corporellement présente dans ces lieux. On peut mettre au nombre de ces faveurs le souvenir des mystères, de la naissance, de la vie et de la passion de Notre-Seigneur, lorsque ces mystères font sur l'âme la même impression que s'ils y avaient été gravés. L'idée du mystère de la sainte Trinité avait en effet été gravée dans l'âme de la bienheureuse Claire de Montefalco, comme on en peut juger par les trois petits globes qu'on trouve dans son corps après sa mort, lesquels y avaient été mis surnaturellement, comme pour entretenir en elle le souvenir du mystère. Ces sortes de faveurs sont comme des gages précieux qui, étant possédés au dedans, présentent continuellement à l'esprit le sujet de ses entretiens, et au cœur l'objet de son amour.

Quels sont les biens surnaturels de la troisième sorte, que vous avez dit être très-intimes ? — Nous en avons déjà parlé dans le chapitre septième de la troisième partie. Ce sont certaines opérations faites dans la substance de l'âme, et comme des attouchements divins, par lesquels elle est unie à Jésus-Christ d'une manière si étroite et avec une telle impression de l'humanité et de la divinité de ce Dieu-Homme, qu'il semble à cette âme qu'elle ne fasse qu'une même chose avec lui, ce qui la transporte hors d'elle-même. Sainte Gertrude témoigne avoir eu part à cette faveur, un jour qu'on célébrait la fête de la purification de Notre-Dame, ce qu'elle regardait comme la plus grande grâce qu'elle eût reçue de sa vie. L'âme de Jésus-Christ fut imprimée sur la sienne, comme un sceau (c'est ainsi qu'elle s'en explique elle-même); et depuis ce temps-là elle en conserva l'empreinte et une ressemblance avec Jésus-Christ qu'elle sentait en elle-même. Cela se fait d'une manière inexprimable. Les docteurs mystiques qui en ont traité disent que l'âme par l'attouchement, qui est la plus délicate de toutes les opérations intérieures, reçoit une impression de Jésus-Christ et de la substance divine, et que c'est en cette faveur, lorsqu'elle devient ordinaire, que consiste l'état qu'ils appellent les *noces spirituelles*. Tout ce qui concerne ce divin mariage appartient à cette troisième sorte de biens surnaturels, et renferme tant de faveurs et tant de caresses célestes, qu'on croirait cet état imaginaire, s'il n'était attesté par le témoignage de plusieurs grands saints et en particulier par celui de sainte Brigitte. Sans entrer dans aucun détail, il suffit de dire que ces grâces surprenantes sont fort ordinaires aux âmes d'une grande élévation. Oser dire, comme font quelques-uns, qu'il n'y a en tout cela que de simples pensées suivies de quelques affections agréables, ce serait vouloir prouver à un homme qui a passé par tous les remèdes de la médecine que ce n'a été qu'en idée. Les effets de la grâce dans l'état dont nous parlons sont si réels, si sensibles, si manifestes, qu'on ne saurait s'y tromper ; et d'ailleurs ils produisent des changements et des altérations considérables non seulement dans l'âme, mais encore dans le corps, jusqu'à déranger les humeurs, jusqu'à échauffer le sang d'une manière extraordinaire. Lorsqu'on ouvrait la veine à sainte Catherine de Gènes, celui qui tenait la palette pour recevoir le sang n'en pouvait souffrir la chaleur tant il était bouillant. La force de l'amour dont S. Philippe de Néri était embrasé fit élever et rompre deux de ses côtes pour pouvoir se dilater. Sainte Madeleine de Pazzi et plusieurs autres saints ont éprouvé des effets semblables. Et si ce sont là des opérations de la grâce, qui ont leur principe dans la partie la plus intime de l'âme, et qui rendent l'homme heureux, autant qu'il peut l'être en cette vie, n'a-t-on pas raison de les mettre au rang des biens surnaturels les plus excellents.

CHAPITRE VI.

De quelques industries cachées qui conduisent bientôt à la perfection.

Quelles sont ces industries ? — Ce sont certains moyens qui dans leur simplicité renferment beaucoup de choses. On peut les comparer à ces sentiers qui accourcissent le chemin, et qui en une demi-heure conduisent où l'on ne pourrait arriver qu'en deux heures par le chemin ordinaire. Ces industries sont au nombre de six.

Quelle est la première industrie ? — Elle suppose qu'on a déjà formé le dessein de sa perfection et qu'on a la volonté d'y travailler, et elle consiste à se maintenir dans une résolution ferme et habituelle d'éviter tout ce qui pourrait nuire le moins du monde à ce dessein, tout ce qui pourrait faire tomber dans la moindre imperfection, tout ce qui n'est pas parfaitement conforme à la volonté de Dieu Ces occasions sont fréquentes, elles surprennent ceux qui ne sont pas extrêmement sur leurs gardes pour s'en éloigner dès qu'elles se présentent. C'est l'avis que donne S. Vincent Ferrier dans son traité de la Vie spirituelle : *Fuyez celui qui pourrait vous être occasion de la moindre imperfection, comme si c'était un démon ;* ce qui ne doit pas s'entendre des personnes avec qui on est obligé de converser, ni des occupations auxquelles notre état nous engage, ni des occasions auxquelles notre devoir nous expose ; mais de toutes les autres qu'il faut fuir ou quitter, dès qu'on s'aperçoit de quelque danger. Une

personne qui s'est fait une loi de cette vigilance et qui garde constamment cette loi, peut dire qu'elle a trouvé le secret d'arriver bientôt à la perfection, et de couper court à mille difficultés qui retardent beaucoup les autres hommes, et qui leur allongent le chemin.

Quelle est la seconde industrie? — C'est de ne point se contenter des résolutions générales et d'une bonne volonté qui propose en gros tout le bien que l'on peut faire; mais de descendre dans le détail, prenant à tâche de se corriger de quelque vice en particulier, par exemple, de combattre le respect humain; de retrancher les inutilités de l'esprit ou de guérir l'intempérance de la langue. On ne saurait montrer plus de bonne volonté qu'en s'appliquant ainsi à des sujets particuliers, outre qu'on est assuré de ne pas travailler en vain, et même de faire des progrès considérables. Il faut dire de l'acquisition des vertus ce que nous avons dit du combat contre les vices : on doit les entreprendre l'une après l'autre et s'adonner, par exemple, à la recollection ou à la conformité à la volonté divine. On ne saurait tenir longtemps une telle conduite sans se trouver beaucoup avancé. Et c'est ce que nous appelons un secret et une industrie, parce qu'en effet il y a peu de gens qui connaissent l'utilité de cette pratique, et que parmi ceux qui la connaissent, il y en a encore moins qui aient le courage d'y persévérer.

Quelle est la troisième industrie? — C'est de faire grand cas des petites choses, soit en matière de mal, soit en matière de bien; de compter pour beaucoup les moindres défauts; d'exagérer dans son idée les plus petites imperfections, plutôt que de les traiter de fautes légères et sans conséquence. C'était la maxime du dévot Berchman, religieux de la compagnie de Jésus. Il est à propos, disait-il, de faire de grandes pénitences, pour expier les plus petites fautes : *Pro parvis defectibus magnas agere pœnitentias decet*. Il en est de même de la pratique du bien : il ne faut rien négliger de tout ce qu'on peut faire pour Dieu, quelque peu important qu'il paraisse; et il faut être persuadé que le moindre acte de vertu, que la fidélité à remplir le moindre de ses devoirs et à se mortifier jusque dans les moindres choses, est une occupation très-noble et très-avantageuse. Une personne qui est dans cette disposition fait en peu de temps et sans beaucoup de travail un grand fonds de vertu et de richesses spirituelles.

Quelle est la quatrième industrie? — C'est de choisir un bon directeur et de se soumettre à ses lumières avec une entière déférence. Au sentiment de S. Vincent Ferrier, il n'est point de voie plus courte ni plus sûre pour mener à toute sorte de vertus et de perfections; et l'expérience nous fait voir que ceux qui s'abandonnent ainsi à la conduite d'autrui font en très-peu de temps ce que d'autres ne sauraient faire en plusieurs années. Mais comme il y a peu de gens qui prennent ce moyen, on peut dire que c'est un secret et une industrie cachée. Nous avons traité cette matière dans le chapitre troisième de la quatrième partie.

Quelle est la cinquième industrie? — C'est d'avoir une dévotion particulière à la sainte Vierge et à saint Joseph. L'expérience de tous ceux qui ont eu recours à leur intercession nous prouve que c'est là comme un trésor caché d'où l'on tire de grandes richesses. Nous avons parlé ailleurs de la dévotion à la sainte Vierge. Ce qu'on doit à saint Joseph se réduit à avoir une haute idée de ses mérites, une grande confiance en sa bonté et un amour tendre pour sa personne.

D'où tirez-vous les preuves des mérites de saint Joseph? — De sa qualité d'époux de la sainte Vierge et de père putatif de Jésus-Christ. Quoiqu'il n'eût point de part à la naissance du Messie, il avait sur lui tous les droits de père, étant chargé de le nourrir et de le conduire, ce qui suppose en lui de grands talents et des vertus éminentes. *Dieu l'a choisi*, dit saint Bernard, *pour être le nourricier de sa sainte humanité, pour servir de soutien et de soulagement à sa mère, et pour être sur la terre son unique ministre dans l'exécution du grand dessein* de la rédemption (*Ber.*, II, *sup. Miss*). Que de vertus ne demandait pas un tel ministère! Quel discernement et quelle prudence pour conduire la plus grande affaire du monde, où il ne s'agissait de rien moins que des actions et de la vie de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, qui lui étaient soumis pour leur conduite extérieure! Quelle pureté et quelle fidélité tout ensemble pour converser familièrement avec cette Vierge dont il était l'époux; et cependant pour la regarder constamment comme un dépôt dont il n'était que le gardien! Ce qui prouve encore bien l'excellence de ses mérites, ce sont les priviléges singuliers dont il a été favorisé. Le premier est d'avoir vécu en la compagnie de deux personnes dont la présence dans le ciel fait la joie et la gloire des anges mêmes. Le second est d'avoir eu Jésus et Marie pour l'objet de sa dévotion, c'est-à-dire deux personnes qui naturellement lui étaient infiniment chères; en quoi son bonheur était extrême, parce que, quoiqu'il les aimât d'un amour très-pur et par un principe de grâce, il lui était aussi doux et aussi agréable de les aimer qu'à un père d'aimer son fils, et à un époux son épouse, outre qu'il les voyait continuellement de ses yeux; ce que nul autre que lui n'a jamais pu dire de l'objet de sa dévotion. Le troisième est d'être mort entre les bras de Jésus et de Marie. Comme la mort est le passage du temps à l'éternité, on peut dire que cette faveur qui lui est particulière renferme toutes les autres et prouve seule son bonheur et son mérite, parce qu'elle couronne en lui une sainte vie par une très-sainte mort.

Sur quoi est fondée la confiance que nous devons avoir en ce grand saint? — Sur l'expérience d'un très-grand nombre de personnes qu'il a puissamment aidées et qui doivent à son intercession la perfection éminente où elles sont arrivées.

Par où mérite-t-il notre tendresse? — Par

le caractère de sa sainteté, lequel est très-aimable et fort touchant. Il est difficile de faire attention aux communications intimes qu'il a eues avec Jésus-Christ et la sainte Vierge, à la familiarité surprenante dont ils ont usé envers lui, et aux services qu'il leur a rendus, sans être porté à l'aimer et à l'aimer avec tendresse.

Par quelles saintes pratiques peut-on honorer saint Joseph? — En l'invoquant souvent et en recourant à lui dans le besoin, et en s'occupant à méditer sur ses vertus et sur les événements de sa vie. On peut réduire tout ce qui regarde ce grand saint à ces chefs, savoir : sa naissance, son mariage avec la sainte Vierge, sa fidélité à soutenir l'épreuve où le mit la grossesse de son épouse, les fatigues qu'il endura dans sa fuite en Egypte, sa douleur lorsque l'enfant Jésus demeura perdu pendant trois jours, et son heureuse mort; à quoi on peut ajouter sa résurrection avancée : car il est très-probable qu'il fut du nombre de ceux qui ressuscitèrent à la mort de Jésus-Christ.

Quelle est la sixième industrie? — C'est la pratique de la conformité à la volonté de Dieu, laquelle consiste à faire ce que Dieu veut, à le faire comme il veut, et parce qu'il le veut, ne se proposant jamais d'autre motif que celui de le contenter. Nous avons parlé de cette pratique en plusieurs endroits, mais surtout au chapitre second de la troisième partie. Au sentiment des saints, il n'y a rien de plus utile et de plus excellent dans la vie spirituelle : c'est un secret merveilleux. Qui l'a découvert et sait s'en servir arrivera bientôt à l'union divine. On peut mettre au nombre des industries qui conduisent à la perfection ce que nous avons dit de l'amour des souffrances au dernier chapitre de la quatrième partie. Epouser la croix, c'est-à-dire ne pouvoir vivre sans souffrance, mettre son plaisir dans la douleur, sa gloire dans le mépris, ses richesses dans la pauvreté, c'est sans contredit le plus grand secret de la vie spirituelle; c'est une source inépuisable de mérites et un moyen infaillible pour faire de continuels progrès. Il n'y a nulle comparaison à faire entre les personnes qui sont dans cette disposition, avec celles qui n'y sont pas.

CHAPITRE VII.

De quelques points de ferveur essentiels à une âme qui veut arriver à la perfection.

Qu'entendez-vous par ferveur? — C'est l'ardeur et l'activité d'une âme à suivre les mouvements du Saint-Esprit et à tendre sans relâche à ce qu'il y a de plus parfait. Or, il y a six points principaux où cette ferveur doit s'exercer.

Quel est le premier? — C'est un soin continuel de se tenir en récollection et en esprit d'oraison, de ne rien souffrir qui affaiblisse cette sainte disposition, et de la renouveler sans cesse, sans se contenter de faire comme les hommes lâches et imparfaits qui se recueillent par intervalle, pour retomber bientôt dans leur première dissipation. Il faut avoir au contraire une attention habituelle à la présence de Dieu et à tout ce qui peut contribuer à l'avancement spirituel, pour se conformer à ce qui est écrit dans l'Evangile, *qu'il faut toujours prier et ne point se relâcher* (*Luc*, XVIII, 1). Cette pratique demande qu'on soit attentif aux mouvements de la grâce, qu'on les suive en tout et qu'on se fasse un devoir indispensable de cette exacte vigilance, de sorte que si par fragilité on s'était un peu trop répandu au dehors, on soit fidèle à recourir d'abord à l'oraison, ou du moins à élever son esprit à Dieu, pour rentrer dans son premier recueillement. Cette ardeur et cette application de l'âme s'appellent à juste titre ferveur.

Quel est le second point de ferveur? — Il regarde la mortification qui doit être continuelle et en toutes choses, quand on désire véritablement d'avancer en esprit; c'est-à-dire qu'on doit être toujours sur ses gardes pour ne laisser échapper aucune occasion de se vaincre soi-même, de renoncer aux plaisirs des sens et aux inclinations de la nature, comme faisait ce saint religieux de la compagnie de Jésus, qui pouvait dire avec vérité que depuis qu'il s'était donné à Dieu, il n'avait jamais manqué de fidélité à se mortifier lorsque l'occasion s'en était présentée. Au reste, ces hommes fervents ne manquent jamais de ces sortes d'occasions, parce qu'ils s'appliquent à les chercher dans les actions les plus ordinaires de la vie, comme sont les repas, le sommeil, la conversation, où ils savent satisfaire à la nécessité, sans accorder aucune satisfaction à la nature; et l'on peut dire que cette mortification continuelle leur est nécessaire, pour fournir quelque aliment au feu de l'amour divin.

Quel est le troisième point? — Il consiste à se porter avec ardeur à la pénitence, et à ne laisser passer aucun jour sans faire souffrir quelque châtiment à son corps. Ceux qui mènent une vie véritablement fervente, prennent la discipline tous les jours, ou usent de quelque autre instrument de mortification, pour s'assurer de leur bonne volonté et de leur vigilance infatigable à s'avancer dans les voies de la perfection. Cette conduite engage le Seigneur à les combler de ses grâces.

Quel est le quatrième point? — C'est une résolution généreuse de satisfaire à toutes ses obligations, aux plus petites comme aux plus grandes, et de n'en violer aucune, sous quelque prétexte que ce soit. Il faut qu'après plusieurs années on puisse dire avec vérité qu'on n'a rien négligé de tout ce qui était prescrit. Ce point regarde en particulier ceux qui vivent en communauté; ils doivent être persuadés que leurs règles déclarent la volonté de Dieu, qu'elles leur marquent le chemin de la perfection, et ils doivent se faire une affaire capitale de les garder inviolablement, lors même qu'elles n'obligent pas sous peine de péché.

Quel est le cinquième point? — C'est de se faire une sainte habitude de parler toujours de Dieu ou de ce qui regarde son service et l'avancement dans la vertu. Cette pratique contribue beaucoup à augmenter la ferveur

dont elle est l'effet. Aussi les hommes zélés pour leur perfection la gardent-ils constamment, et ils ne peuvent comprendre qu'on puisse lier des conversations dont Dieu ne soit pas le sujet, parce qu'ils sont persuadés qu'elles sont nuisibles et que l'âme en rapporte toujours quelque tiédeur et quelque relâchement.

Quel est le sixième point de ferveur? — C'est une résolution ferme et constante de s'employer aux bonnes œuvres, et de ne penser, du matin au soir, qu'à ce qui peut procurer la gloire de Dieu, le salut du prochain et sa propre perfection; comme il convient à un serviteur fidèle qui prend à cœur les affaires de son maître, et qui n'a que de l'indifférence pour toutes les autres. Dans cette disposition, on ne travaille, on ne respire, pour ainsi dire, que pour les œuvres de piété, de charité et de mortification, sans pouvoir penser à des choses où l'intérêt de Dieu ne se trouve pas. C'est par cette ferveur que s'entretient et que s'augmente le feu de l'amour divin, que nous avons vu éclater en certaines âmes qui se sont engagées à chercher en toutes choses la plus grande gloire de Dieu. C'est l'unique fin que S. Ignace se proposait. Sainte Thérèse et quelques autres après elle en ont fait un vœu particulier et l'ont gardé avec autant de joie que de fidélité et de constance. Ceux qui ne savent pas par expérience ce que peut l'amour de Dieu pour faciliter toutes choses, s'imagineront que c'est là une source de gêne et de grandes peines d'esprit; mais ceux qui ont contracté ces sortes d'obligations, bien loin d'en être accablés, y ont trouvé au contraire du soutien, du soulagement et un adoucissement merveilleux dans toutes les peines de cette vie.

Sixième partie,

OU L'ON TRAITE DE DIVERS MOYENS POUR CONTRIBUER AU SALUT DE TOUTES SORTES DE PERSONNES.

CHAPITRE PREMIER.

De la vie apostolique.

Quelles sont les parties essentielles qui forment le caractère de la vie apostolique? — Il y en a trois, qui sont l'oraison, la pénitence et le zèle.

Sur quoi fondé dites-vous que l'oraison est nécessaire aux hommes apostoliques?— Sur ce que tous les apôtres s'y sont extraordinairement appliqués, et que c'est dans cette source qu'ils ont puisé les forces dont ils avaient besoin pour remplir les fonctions de l'apostolat. Jésus-Christ, leur divin modèle, se retirait au désert ou sur les montagnes pour prier. Nous apprenons de S. Pierre que les premiers disciples ont suivi l'exemple de leur maître : *Pour nous*, dit-il, *nous vaquerons assidument à la prière et au ministère de la parole.* Il est dit de S. Barthélemi qu'il se mettait en prière cent fois le jour et cent fois la nuit; et de S. Jacques, que la peau de ses genoux s'était endurcie comme celle d'un chameau, par le long usage de la prière. Les Basile, les Chrysostome, les Jérôme et les autres grands hommes qui ont succédé aux apôtres et qui ont hérité de leurs esprit ont eu recours à la retraite et se sont disposés par un long exercice de l'oraison à travailler utilement au salut des âmes.

Quelles qualités doit avoir l'oraison d'un homme apostolique? — Elle doit être élevée, fervente et continuelle.

Qu'est-ce qui en fait l'élévation? — La foi vive et pure qui en est le fondement et qui élève l'esprit au-dessus de tout ce qui est créé, ce qui convient fort à un homme qui doit vivre sur la terre, comme s'il était déjà citoyen du ciel.

En quoi consiste la ferveur de cette oraison? — En ce qu'elle part d'un cœur ardent et embrasé de l'amour divin. C'est ce qu'on a remarqué dans saint Xavier. On eût dit, lorsqu'il commençait sa prière, que des flammes sortaient de sa bouche, à chaque parole qu'il proférait.

Pourquoi l'appelez-vous continuelle? — Pour faire entendre qu'elle doit être assidue et qu'un apôtre doit donner à la prière tout le temps qui n'est pas occupé par ses fonctions. Saint Dominique regardait l'église comme son habitation ordinaire; il s'y rendait souvent et y passait les nuits entières. Saint Xavier, après avoir travaillé tout le jour, se retirait dans quelque église pour y passer la nuit, qu'il partageait entre la prière et un peu de sommeil qu'il prenait sur les marches de quelque autel. Saint Ignace n'a point limité aux profès de sa compagnie le temps de leur oraison, pour leur faire entendre qu'ils doivent y employer tout le temps qu'ils ont de reste, après s'être acquittés de leurs emplois. Et parlant des supérieurs, il dit que leurs prières et leurs saints désirs sont comme les deux épaules avec lesquelles ils doivent soutenir les maisons dont on leur confie la conduite; conformément à ce que dit saint Grégoire de ceux qui président au gouvernement des monastères, que comme ils sont obligés par leur charge à être les premiers dans l'action, pour donner le mouvement à tout, ils doivent aussi être les plus appliqués et les plus assidus à la contemplation.

Pourquoi dites-vous que la pénitence est une partie de la vie apostolique? — Parce que tous les hommes apostoliques ont été de grands pénitents. Saint Jean-Baptiste se dis-

tinguait par sa vie austère, et il préparait la voie au Messie, en pratiquant lui-même la pénitence qu'il prêchait aux autres. Jésus-Christ qui l'a prêchée après son saint précurseur, soutenait sa prédication par son exemple, par ses jeûnes au désert et ses longues oraisons. Tous les saints qui ont reçu une portion de l'esprit apostolique ont tenu la même conduite, et surtout les fondateurs des religions : ils ont tous fondé leurs ordres sur les austérités ou sur de grands travaux pour le salut du prochain, qui sont une espèce de pénitence très-rude. C'est pour cette raison que le fondateur de la compagnie de Jésus n'a point ordonné de pénitences extérieures aux profès de son ordre; mais ne pouvant sagement leur en prescrire, il leur a laissé la liberté d'en faire autant qu'ils voudront, pourvu que ce soit de l'avis de leur confesseur.

Qu'est-ce que le zèle qui fait partie de l'esprit apostolique, et comment peut-on le pratiquer? — C'est un désir ardent de procurer la gloire de Dieu, en contribuant au salut des âmes; désir dont les hommes apostoliques ont tous été enflammés. Ce zèle emploie différents moyens qui sont principalement les avis donnés à propos, la confession et la prédication.

Qu'entendez-vous par les avis donnés à propos? — J'entends ce que saint Paul entendait, lorsqu'il disait aux fidèles : *Je n'ai point cessé nuit et jour d'exhorter avec larmes chacun de vous* (*Act.*, XX, 31), c'est-à-dire qu'un apôtre doit profiter des entretiens ordinaires, pour porter les âmes à la vertu, tantôt en les instruisant, tantôt en les corrigeant, tantôt en leur donnant la consolation dont elles ont besoin. Il est toujours suffisamment autorisé pour instruire les autres dans les conversations familières qu'il a avec eux, et il ne doit laisser échapper aucune occasion de leur apprendre ce qu'il est nécessaire qu'ils sachent touchant la foi et les bonnes mœurs. Il doit aussi quelquefois, quand Dieu l'inspire, et que la charité et la prudence le permettent, reprendre avec une sainte liberté ceux qui commettent le mal devant lui, pour satisfaire à ce précepte de saint Paul : *Reprenez*, *suppliez*, *menacez* (II *Tim.*, IV, 2), et n'autorisez pas le vice par un lâche silence, lorsqu'il est à propos de parler. Et comme le monde est plein de personnes affligées qui souffrent des pertes de bien, ou des maladies, ou des contradictions de la part des hommes, rien ne convient mieux à un homme apostolique que de faire part aux autres de la consolation divine dont il doit être plein lui-même, conformément à ce que dit saint Paul : *Afin que par les choses que Dieu nous dit pour nous encourager nous-mêmes, nous puissions aussi de notre côté consoler ceux qui sont accablés de toutes sortes de maux* (II *Cor.*, I, 4).

Comment faut-il aider les âmes dans la confession? — Premièrement, il faut user d'une sainte adresse pour les engager à s'acquitter exactement de leur devoir, en leur adoucissant la peine qu'elles ont à déclarer leurs péchés, en leur proposant des motifs de contrition, en les aidant à former une résolution sincère de s'amender, et en les encourageant à la pratique de la pénitence. Secondement, on doit leur parler avec beaucoup de douceur et avec une bonté véritablement paternelle; car, comme il convient au prédicateur de reprendre vivement les vices, il convient au confesseur de traiter doucement les pécheurs et d'employer la tendresse de la charité pour les gagner à Dieu. Troisièmement, on ne doit pas se contenter d'écouter avec patience, d'interroger avec sagesse et de donner l'absolution, il faut y ajouter quelque avis salutaire, quelque instruction courte et efficace, qui puisse servir au pénitent de règle de conduite, conformément aux devoirs de son état.

Comment faut-il se servir de la prédication pour aider les âmes? — Nous avons touché cette matière dans le chapitre septième de la troisième partie. Nous dirons ici en peu de mots que ceux qui prêchent l'Evangile doivent suivre la méthode de Jésus-Christ, des apôtres, et des autres saints qui ont exercé le ministère de la parole. Ces grands hommes ne s'amusaient point à faire de longs préambules : ils allaient d'abord au fait, ils proposaient à leurs auditeurs ce qu'il y avait de plus important et de plus frappant dans le sujet qu'ils voulaient traiter, et ils ne perdaient pas le temps à faire des raisonnements subtils qui ne sauraient manquer de fatiguer et de rebuter un auditoire, parce qu'ils ne sont pas à la portée du grand nombre de chrétiens, outre qu'ils ne servent de rien pour remédier à leurs besoins spirituels. Par exemple, le dimanche de la sexagésime, à l'occasion de la parabole du semeur, au lieu de faire, comme font quelques-uns, de grands raisonnements sur la manière dont le Verbe est sorti du sein de son Père pour venir dans le monde, pourquoi ne pas s'attacher d'abord au sens de la parabole fixé par Jésus-Christ, de distinguer avec ce Dieu-Homme trois sortes de personnes qui entendent la parole de Dieu, dont les unes, par leur dissipation volontaire, ressemblent à un grand chemin qui est ouvert à tous les passants; les autres, à une terre pierreuse, parce qu'elles n'ont pas soin d'attirer sur elles les influences du ciel par leurs prières; et les troisièmes, à un champ couvert d'épines qui représentent les soins, les richesses et les plaisirs de la vie, et qui étouffent la semence de la parole de Dieu? Dans ces trois vérités, soutenues par les mouvements qui attendrissent les cœurs, il y a de quoi faire un sermon très-utile. Tels étaient les discours de Notre-Seigneur, de ses disciples et des autres saints, leurs successeurs, sur le ministère desquels le ciel a répandu ses bénédictions avec le plus d'abondance. Il faut mettre de ce nombre saint Chrysostome parmi les premiers pères de l'Eglise, et parmi ceux des derniers siècles, saint Vincent Ferrier, dont les prédications étaient suivies de succès prodigieux. Ces grands hommes s'attachaient d'abord aux vérités importantes qui regardent la pratique, au lieu que plusieurs

prédicateurs se contentent de les indiquer en passant à leurs auditeurs, comme le fruit qu'ils doivent tirer du sermon, ou ne les touchent qu'à la fin, après avoir lassé les esprits par des raisonnements secs et souvent peu nécessaires.

CHAPITRE II.

De la conduite de la jeunesse.

A quoi faut-il avoir égard dans la conduite de la jeunesse? — On doit se proposer pour fin de la porter à toute sorte de biens, et de la détourner de toute sorte de maux, ce qui demande différents soins, par rapport à trois sortes d'âges. Le premier est celui de la plus tendre enfance, depuis quatre ans jusqu'à huit. Le second comprend le reste de l'enfance jusqu'à quinze ou seize ans, lorsque la raison commence à se former et à se produire. Le troisième renferme depuis seize ans jusqu'à vingt, où la raison se fortifie.

Quels soins exige l'éducation des enfants dans le premier âge, c'est-à-dire depuis quatre ans jusqu'à huit? — C'est le temps de jeter en eux les premiers fondements de vertu, ce qui demande beaucoup de dextérité et de patience. Comme dans un âge si tendre ils ne sont pas capables de suivre d'autres mouvements que ceux de la nature, il importe extrêmement d'étudier leurs inclinations naissantes, pour les tourner au bien et pour empêcher que leur propre penchant ou le mauvais exemple ne leur fasse prendre des inclinations vicieuses. C'est de ces pernicieux exemples donnés aux enfants que parlait Notre-Seigneur lorsqu'il disait : *Il serait plus avantageux* à un homme *qu'on le jetât dans la mer, que de scandaliser un de ces petits* (*Luc*, XVII, 2). Il faut bien se donner de garde, sous prétexte qu'ils ne sont pas capables de péché, de leur rien permettre qui soit contraire à la loi de Dieu ou à la droite raison. Ceux, par exemple, qui, pour apaiser les enfants, font semblant de tirer quelque vengeance des personnes qui leur ont fait quelque déplaisir, les scandalisent véritablement, parce qu'ils favorisent et qu'ils fortifient en eux le penchant naturel qu'ont tous les hommes à se venger. Ceux qui leur proposent des objets de vanité et qui remplissent leurs jeunes esprits des idées de leur grandeur future et de la considération où ils seront dans le monde, leur portent un grand préjudice, parce qu'ils leur inspirent l'orgueil, qui coûte beaucoup à déraciner dans un âge avancé, lorsqu'il a commencé à croître avec l'homme dès ses plus tendres années. On peut juger de là combien sont blâmables les pères et les mères qui débitent à leurs enfants les maximes du monde et de l'amour-propre, ou qui, les voyant portés au bien, louent à l'excès leurs heureuses inclinations, ou qui souffrent que les jeunes filles ne soient pas modestement couvertes. Les parents véritablement chrétiens savent tenir un juste milieu et inspirer à leurs enfants de l'horreur pour toute sorte de faste, de luxe et de vanité, sans négliger les instructions qui peuvent leur relever le courage et donner à leur esprit une noble élévation.

Quels soins doit-on prendre pour élever les enfants depuis huit ans jusqu'à seize? — Il y en a trois principaux.

Quel est le premier? — C'est de manier ces jeunes esprits avec beaucoup de douceur, pour leur faire aimer le bien auquel on veut les porter. Il est nécessaire pour cela de leur laisser une honnête liberté de faire ce qu'ils veulent, excepté le mal, qu'on ne doit jamais permettre, ayant soin de s'opposer fortement à ce qu'ils souhaitent contre la droite raison. Il est surtout important de trouver ce sage tempérament de douceur et de sévérité, qui fait qu'on n'excède jamais ni en démonstrations d'amitié ni en traitements rigoureux. On peut dire que de là dépend le succès d'une bonne éducation, et qu'une trop grande sévérité n'est pas moins opposée au profit des enfants qu'une lâche et molle condescendance qui leur permet tout. Il ne faut employer la rigueur que lorsqu'elle est nécessaire; et alors même il faut la proportionner à l'effet qu'on veut produire, qui est de leur donner une grande aversion pour le mal. Quand on passe ces bornes, on leur abat le courage, ou leur gâte le naturel au lieu de le corriger, et ils perdent toute disposition à la vertu en devenant insensibles.

Quel est l'autre soin que demande ce second âge? — C'est de les exercer à toutes sortes de vertus, mais surtout à ces trois qui sont, 1° l'obéissance : il faut que ceux qui gouvernent les enfants exigent d'eux une exacte soumission et qu'ils mettent souvent leur docilité à l'épreuve, pour empêcher qu'ils ne deviennent volontaires; 2° la diligence à exécuter ce qu'on leur ordonne : on doit les tenir en exercice et prendre garde qu'ils aient toujours quelque occupation pour vaincre de bonne heure la paresse naturelle qui est un des plus grands obstacles que les hommes aient à la vertu; 3° la pureté des mœurs, ne leur souffrant rien qui la choque, et apportant une vigilance singulière pour les maintenir dans leur première innocence.

Comment faut-il s'y prendre pour détourner les enfants du vice, et pour les affermir dans la vertu? — Ne les confier qu'à des personnes sages et vertueuses; leur procurer la compagnie des bons, et les éloigner de celle des méchants; ne les laisser guère sans quelque témoin de leurs actions, imitant en cela leurs anges gardiens qui ne les abandonnent jamais.

Quel est le troisième soin qui convient à ce second âge de la jeunesse? — C'est la culture de l'esprit qu'il faut orner de belles connaissances, non seulement en matière de mœurs, mais encore par rapport aux lettres, aux arts libéraux ou mécaniques, selon la condition et la portée des enfants. C'est ainsi qu'en leur faisant éviter l'oisiveté, on les aide à passer saintement leur vie.

Qu'y a-t-il à observer pour la conduite de la jeunesse depuis quinze à seize ans jusqu'à vingt? — Comme c'est à cet âge que, la rai-

son commençant à se fortifier, l'homme est capable de quelque vertu solide, il faut profiter des bonnes dispositions qu'on remarque dans les jeunes gens, pour jeter en eux les fondements de la véritable sagesse qui consiste dans la sainteté. Ces fondements sont la crainte de Dieu et une grande horreur du péché; il faut leur faire connaître les occasions d'offenser Dieu, qui se présenteront à eux durant tout le cours de leur vie, et les instruire des moyens qu'ils doivent prendre pour les éviter. Il faut les affermir dans une généreuse résolution de fuir jusqu'à l'ombre du mal, et les bien pénétrer de cette vérité divine, *que la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse* (*Eccli.*, I, 16). Que ceux donc qui sont chargés de la conduite des jeunes gens tâchent, par leurs entretiens et par de fréquentes réflexions suggérées à propos, d'imprimer fortement dans leur esprit la pensée de la fin dernière de l'homme, de la mort, de l'éternité, de la fragilité de la vie, et qu'ils n'oublient rien pour les engager à méditer eux-mêmes en particulier sur ces grandes vérités qui sont l'unique fondement solide sur lequel on puisse bâtir l'édifice de la perfection chrétienne. Un des plus grands services qu'on puisse rendre aux jeunes gens est de les aider dans le choix qu'ils doivent faire d'un état de vie. Comme c'est ordinairement à l'âge dont nous parlons que Dieu fait connaître aux hommes sa volonté sur les différentes conditions qu'ils peuvent embrasser, et que la plupart ne savent ce que c'est que la profession religieuse, il est important de leur en faire connaître les avantages et la sûreté qu'on y trouve, afin que s'il plaît à Dieu de les y appeler, ils aient de quoi se défendre contre l'amour du monde, des plaisirs et des grandeurs de la terre qui empêchent une infinité de personnes de suivre la vocation de Dieu. Un autre service bien important qu'on peut rendre aux jeunes gens de cet âge, c'est de leur persuader de s'abandonner à la conduite d'un sage directeur qui les engagera à la pratique de l'abnégation évangélique et de la perfection chrétienne, parce que si on renvoie cette entreprise à un âge plus avancé, elle sera beaucoup plus difficile, outre que le Saint-Esprit nous apprend que les vertus acquises dans la jeunesse ont un grand avantage sur les autres. C'est par douceur et par des manières insinuantes qu'il faut les engager à une profession ouverte de la vie spirituelle, et faire en sorte qu'ils ne se contentent pas d'ébaucher l'ouvrage de leur perfection, mais qu'ils embrassent la vertu jusqu'à la regarder comme leur trésor et leur partage, et à pouvoir dire avec le prophète : *Le Seigneur est la part qui m'est échue en héritage* (*Ps.* XV, 5). Comme le malheur des jeunes gens est d'abandonner les plus saintes entreprises avec la même facilité qu'ils les commencent, et de rouler dans cette instabilité jusqu'à trente ou quarante ans, c'est tout gagner que de les fixer de bonne heure à la pratique du bien.

CHAPITRE III.

Instruction pour les personnes qui vivent dans le mariage.

Quels sont les principaux devoirs des personnes mariées pour se sanctifier dans leur état? — Il y en a trois qui sont : maintenir la paix, garder la fidélité et s'aimer réciproquement.

Qu'est-ce qui contribue le plus à la paix et à l'union des personnes mariées? — Premièrement, la patience qui, en faisant supporter mutuellement les défauts, concilie les humeurs, accorde les sentiments et va au-devant de tout ce qui pourrait aigrir les esprits. Secondement, la dévotion qui est nécessaire pour adoucir les peines de leur état : si les personnes mariées ne sont pas déterminées à vivre chrétiennement et à s'adonner à la piété, il est bien difficile que les passions et les vices ne troublent leur société, en y répandant l'amertume ou en y mettant la division. Troisièmement, l'observation du bon ordre qui consiste, de la part du mari, dans l'amour que saint Paul lui ordonne d'avoir pour sa femme : *Et vous, maris, aimez vos femmes* (*Ephés.*, V, 25), et, de la part de la femme, dans l'obéissance et la soumission qu'elle doit à son mari, suivant ce qui est écrit : *Vous serez sous la puissance de votre mari* (*Gen.*, III, 16). Si cet ordre n'est observé, il ne saurait y avoir que trouble et que division dans le mariage qui, dans les desseins de Dieu, est la plus parfaite de toutes les sociétés parmi les hommes. Saint Augustin dit que sa mère, sainte Monique, vécut toujours en grande paix avec son mari, quoiqu'il fût d'une humeur violente, et qu'interrogée par les personnes qui étaient surprises de cette bonne intelligence, et qui lui en demandaient la raison, elle leur répondit qu'elle avait toujours regardé son engagement dans le mariage comme un engagement à la sujétion. En effet, la raison qui nous apprend qu'un mari doit aimer sa femme et par conséquent la respecter, nous apprend aussi qu'une femme doit être soumise et dépendante. Et si nous consultons l'expérience, nous verrons que la plupart des divorces et des dissensions qui naissent dans le mariage viennent du caprice et du peu de soumission des femmes.

Quelle est la fidélité que se doivent les personnes mariées ? — Elle renferme trois choses : 1° la chasteté conjugale, qu'on doit garder inviolablement, en donnant toute sa tendresse à la personne avec laquelle on est lié, sans en faire part à aucune autre, ce qui n'exclut pas seulement le crime directement opposé à la foi promise, mais encore toute sorte de libertés et de familiarités qui disposent à ce crime; 2° l'exactitude à s'acquitter de la promesse mutuelle que font les personnes mariées, lorsqu'elles se livrent leurs corps l'une à l'autre. En vertu de cette promesse, dit l'Apôtre, la femme n'est point maîtresse de son corps, mais c'est le mari qui en est le maître : de même, le mari n'est point maître de son corps, c'est la femme qui en est maîtresse. Ce devoir est essentiel,

et y manquer sans raison, c'est manquer à sa promesse; 3° l'accomplissement de tous les devoirs de la société civile : ces devoirs obligent les personnes mariées plus que les autres, parce que l'union qui est entre elles étant la plus sainte et la plus étroite qu'il puisse y avoir parmi les hommes, elles ne doivent rien négliger pour la conserver.

En quoi doit paraître l'amour mutuel des personnes mariées? — Premièrement, dans la douceur et la patience à se supporter l'un l'autre et à dissimuler chrétiennement chacun de son côté tout ce qu'il trouve dans l'autre de fâcheux et de désagréable; secondement, dans le soin qu'on doit avoir de se rendre toutes sortes de bons offices : car si on est obligé d'aimer le prochain comme soi-même, à combien plus forte raison celui avec qui on ne fait qu'une même chose. Aussi l'Apôtre, parlant de ce devoir, s'exprime en ces termes qui marquent bien jusqu'où doit aller l'amour conjugal : *Nul ne hait sa propre chair,* dit-il, *mais il la nourrit et l'entretient* (*Marc*, X, 8; *Ephés.*, V, 29); troisièmement, dans l'usage qu'on fait du pouvoir qu'on a l'un sur l'autre, où il faut qu'il y ait de la condescendance, de la modération et de la révérence : de la condescendance, pour ne donner aucun lieu à la mauvaise humeur, au dépit et à la vengeance; de la modération, pour éviter toutes sortes d'excès et mettre en pratique cet avis de Blosius, que ceux qui sont engagés dans le mariage doivent se souvenir qu'ils sont hommes raisonnables, et ne pas se comporter en bêtes: *Si uxor tibi sit, memineris te hominem, non pecudem;* de la révérence, se regardant mutuellement comme le temple du Saint-Esprit, afin qu'il n'y ait rien de contraire à ce que dit S. Paul : *Que le mariage soit traité avec honnêteté, et que le lit nuptial soit sans tache.*

Que faut-il prescrire aux personnes séculières pour se sanctifier dans leur état? — La piété, le détachement des biens de la terre et la charité envers les pauvres.

CHAPITRE IV.

De la conduite des personnes religieuses.

A quoi faut-il porter les personnes religieuses? — A se maintenir dans l'esprit de recueillement; à pratiquer la mortification et à garder la régularité.

Comment peut-on les maintenir dans l'esprit de recueillement? — Par trois moyens : Le premier est de procurer qu'elles fassent l'oraison exactement et qu'elles y emploient tout le temps qui est prescrit. C'est un point sur lequel ceux qui conduisent les âmes religieuses doivent toujours insister, parce que c'est par la négligence de ce saint exercice que s'introduit le relâchement. Le second est de veiller à faire observer étroitement le silence durant le cours de la journée, sans quoi on ne saurait conserver l'esprit de recueillement qu'on a puisé dans l'oraison, ni se défendre de la dissipation qui perd les communautés religieuses. Le troisième est d'avoir soin qu'on s'acquitte avec la même exactitude des autres pratiques de piété; qu'on fasse l'examen de sa conscience; qu'on chante l'office au chœur, et qu'on le chante avec la modestie, l'attention et la dévotion que demande une action si sainte. Ce sont là les premiers et les plus essentiels devoirs des personnes religieuses, parce qu'ils regardent le culte divin, pour lequel tous les ordres religieux sont établis.

Comment doit-on faire pratiquer la mortification aux personnes religieuses? — En trois manières. Premièrement, en les exerçant au renoncement de leur propre volonté, lequel est si nécessaire pour avancer dans la vertu. Il faut pour cela qu'elles se soumettent à l'obéissance et qu'elles aiment à faire la volonté d'autrui plutôt que la leur. Secondement, en leur faisant pratiquer le même renoncement en tout ce qui regarde le manger, le coucher, le vêtement, etc., leur donnant une grande horreur pour les singularités et les priviléges qui favorisent la nature, et dont l'amour-propre a coutume de se prévaloir. Sans ce renoncement, il y a peu de ferveur dans les communautés, ou plutôt il n'y en a point du tout. Troisièmement, en maintenant l'usage des pénitences extérieures, soit qu'elles soient prescrites par la règle, soit qu'elles ne le soient pas, parce qu'elles sont nécessaires pour conserver parmi les religieux l'esprit de leur vocation. Et nous voyons que ceux qui se dispensent de la pratique de la pénitence, pour d'autres raisons que pour celle de l'infirmité, sont ordinairement trop attentifs au soin du corps, et qu'ils ont peu de disposition à la vertu.

Quelle est la régularité qu'il faut exiger des personnes religieuses? — Elle regarde en premier lieu la manière d'agir, de converser, d'écrire, où il faut éviter ce qui sent l'esprit du monde, comme les compliments et les civilités profanes. C'est un devoir essentiel à ceux qui gouvernent les communautés d'empêcher que les manières du siècle ne s'y introduisent et de leur en faire prendre de contraires. En second lieu, la régularité comprend l'observation exacte des règles. On n'en doit mépriser aucune : celle qui paraît la plus petite et la moins importante ne laisse pas d'être un moyen de perfection et de porter le caractère de la volonté de Dieu. De cette exacte observation des règles dépend la perfection de la vie religieuse. En troisième lieu, la régularité doit s'étendre à l'étude de certaines vertus qui conviennent particulièrement à la profession religieuse, comme sont la simplicité, l'humilité, l'obéissance. Ces instructions sont générales; mais c'est à la prudence du directeur à les appliquer aux différents sujets et à conduire chacun selon l'esprit de son ordre.

Quel est l'esprit des ordres religieux? — Parlant en général, on peut dire que c'est l'amour de la retraite, pour vaquer à l'oraison; la pratique de la pénitence pour mortifier le corps, et les fonctions du zèle, pour sanctifier le prochain. La solitude est le propre des ordres de S. Benoît, de Cîteaux et des Chartreux. Les religieux du mont Carmel, de S. Dominique, de S. François, se distin-

guent par l'austérité de vie, auxquels on peut ajouter les enfants de S. François de Paule; avec cette différence que la solitude convient mieux que les travaux apostoliques aux religieux du mont Carmel, et que les fonctions du zèle conviennent mieux que la solitude aux enfants de S. Dominique et de S. François. L'étroite pauvreté fait partie de l'austérité de vie, et les religieux de S. François en font une profession particulière. La compagnie de Jésus a pour fin le salut des hommes et ne prescrit point par des règles expresses des austérités corporelles, parce que les grands travaux où elle engage ses sujets, l'étude des sciences, l'instruction de la jeunesse, et les missions parmi les infidèles, sont incompatibles dans plusieurs avec ces austérités, qui sont pourtant recommandées et pratiquées dans cette compagnie. — Tout consiste donc à bien connaître les différentes fins que se proposent les ordres religieux, pour être en état de conduire chacun selon l'esprit de sa vocation et pour empêcher qu'aucun esprit étranger ne s'y mêle, parce que ce mélange serait préjudiciable aux particuliers et nuirait beaucoup à la conservation du corps.

CHAPITRE V.

De la conduite qu'il faut tenir à l'égard des énergumènes.

Quels sont les devoirs de ceux qui conduisent les énergumènes? — Ces trois, qui sont l'exorcisme, pour leur donner du soulagement; la direction pour procurer leur avancement spirituel, et le soin de leur ménager certains secours extérieurs.

Quelles dispositions demande l'exorcisme de la part de celui qui le fait? — Beaucoup de lumières, un grand courage et surtout la persévérance.

Pourquoi a-t-il besoin de lumières? — Pour faire le discernement des esprits qui agitent la personne tourmentée, c'est-à-dire distinguer les différentes opérations de chacun des démons qui la dominent; pour bien connaître leurs desseins et leurs artifices, afin de les combattre avec succès. Nous parlerons plus amplement de ce premier devoir dans le chapitre septième.

Pourquoi a-t-il besoin de courage et de persévérance? — A cause de la résistance de ces malins esprits, laquelle est capable d'étonner et de décourager tout homme qui n'aura pas une grande force d'esprit, et qui ne s'appuiera pas fortement sur la foi. Cette guerre est difficile; il faut que celui qui l'entreprend se munisse de constance, se soit bien déterminé à ne point se rebuter, jusqu'à ce qu'il soit venu à bout de ses prétentions, c'est-à-dire d'humilier le démon, de soulager la personne affligée, en lui rendant son entière liberté, qui consiste dans l'usage libre de toutes ses facultés et surtout de celles de l'esprit.

De quelles armes l'exorciste doit-il se servir dans ce combat? — 1° de la prière et quelquefois du chant de l'Eglise, se joignant au peuple pour invoquer Dieu contre les démons; 2° des paroles de l'Ecriture sainte, qui sont marquées dans le Rituel, et de plusieurs autres tirées des psaumes, du livre de Job, etc.; 3° de la sainte eucharistie, offrant à cette fin le sacrifice de la messe, et approchant même le corps de Jésus-Christ de la personne tourmentée, ce qui pourtant ne doit se faire que rarement et avec précaution, prenant garde de ne point tirer la sainte hostie hors du ciboire.

Quelle est la vertu la plus nécessaire à l'exorciste? — C'est la prudence. Il en a besoin, en premier lieu, contre le démon qu'il ne faut pas écouter sans nécessité, pour ne pas lui donner occasion de mêler dans ses réponses des accusations contre différentes personnes, de fausses révélations, des instructions qui paraissent importantes et données à propos, mais qui ne manquent jamais de tromper ceux qui les suivent. En second lieu, il faut de la prudence à l'égard de la personne possédée, pour ne pas la fatiguer, en poussant trop loin l'exorcisme. En troisième lieu, l'exorciste en a besoin pour soi-même. Lorsque ce sont des personnes du sexe qui se trouvent dans le pitoyable état dont nous parlons, si celui qui entreprend de les secourir n'est pas bien sur ses gardes, il sera aisé au démon d'exciter en lui une fausse compassion et une tendresse dangereuse qui le fera donner dans de grands inconvénients, sous prétexte de soulager la personne tourmentée. Ce piége est fort ordinaire; plusieurs y ont été pris et ont fait des chutes graves; d'autres ne s'en sont aperçus qu'en se voyant sur le point de tomber dans de grands désordres.

Les personnes possédées sont-elles capables de direction? — Oui, pourvu que celui qui les conduit prenne un soin particulier de la culture de leur âme.

A quoi doit viser le directeur? — 1° En général, à l'avancement spirituel de ces personnes; 2° en particulier à leur faire recevoir comme il faut les sacrements; 3° à tirer avantage de l'état où elles se trouvent.

Que doit faire le directeur pour l'avancement spirituel des personnes possédées? — Premièrement, il doit tâcher de lever le grand obstacle, en procurant leur entière délivrance ou du moins l'usage libre de leurs puissances intellectuelles, sans lequel on ne peut rien faire; et il faut qu'il emploie pour cela les exorcismes, la prière et les autres moyens que le zèle et la prudence peuvent suggérer. Secondement, il ne doit pas attendre qu'elles aient recouvré une entière liberté : pour peu qu'il leur en trouve, il doit en profiter et les engager à faire des efforts pour leur avancement. C'est beaucoup que de gagner quelque chose sur l'ennemi, parce qu'un petit bien qu'on pratique dispose à un plus grand, et qu'une œuvre si difficile ne s'accomplit ordinairement que peu à peu. Prétendre chasser le démon et délivrer entièrement la personne, avant d'en rien exiger, ce serait attendre de Dieu un miracle qu'il ne lui plaît pas toujours de faire, et cependant laisser échapper plusieurs occasions dont on pourrait se servir utilement. Il est donc important

d'être attentif aux moindres intervalles de liberté, pour les faire employer saintement à la personne possédée et pour affaiblir par ce moyen la puissance du démon. Troisièmement, le directeur doit exiger de la personne affligée qu'elle profite des moments libres qu'elle aura, pour pratiquer la vertu, parce que (comme dit un ancien auteur) la foi des énergumènes contribue à leur délivrance, autant que le pouvoir et les saintes dispositions de celui qui travaille à les délivrer. *Prout fides patientis adjuvat, aut gratia curantis aspirat.* Mais lorsqu'il y a beaucoup d'application d'un côté et une égale coopération de l'autre, on peut attendre de cet accord une victoire complète sur le démon, pourvu que de part et d'autre on ne se lasse point de veiller, de combattre et de se confier en Dieu.

Comment faut-il aider les énergumènes par l'usage des sacrements? — Tous les soins de celui qui les gouverne doivent tendre à leur procurer le libre usage de leurs puissances et toute la présence d'esprit dont ils ont besoin pour se bien confesser et pour recevoir la sainte eucharistie. Et il ne doit point se faire une peine de leur permettre la fréquente communion, lorsqu'ils ont d'ailleurs les dispositions requises pour communier fréquemment. Mais afin d'agir avec prudence, il ne suffit pas qu'il s'assure que la personne possédée est à soi, il faut qu'il prenne un temps considérable pour la préparer lui-même et lui suggérer les actes qui disposent à la réception de l'eucharistie. Par cette conduite il l'enflammera de l'amour de Dieu, le démon perdra de sa force, et Notre-Seigneur peu à peu par ses fréquentes visites se rendra maître de la place. S'il ne juge pas à propos d'en chasser entièrement le démon, il limitera son pouvoir, il le mettra à l'étroit, et le relèguera, pour ainsi dire, dans un petit coin, de sorte que l'énergumène sera aussi tranquille que s'il était entièrement délivré. C'est donc le corps de Jésus-Christ qui doit opérer cette parfaite délivrance. Et c'est à la prudence du directeur à dispenser à propos ce corps adorable et à l'appliquer comme un puissant remède contre les opérations intérieures des malins esprits.

Quelles sont ces opérations? — Elles sont en très-grand nombre. Ce qu'on peut dire de plus précis, c'est qu'il y a ordinairement plusieurs démons dans un même énergumène, et que chacun de ces démons a sa fonction particulière. L'un porte à la sensualité la personne possédée, l'autre à l'orgueil; celui-ci prend à tâche de l'émouvoir à la colère ou de la jeter dans la tristesse; celui-là travaille à la tenir dans une dissipation continuelle, ou à lui donner du penchant à la plaisanterie, afin d'étouffer en elle tout esprit de recueillement. Le directeur doit s'étudier à connaître ces différentes opérations pour les combattre, déclarant d'abord la guerre à celui des démons qui domine le plus et ne lui donnant point de relâche jusqu'à ce qu'il l'ait abattu. Les armes les plus puissantes qu'il puisse employer sont, comme nous avons dit, le sacrement de pénitence et celui de l'eucharistie reçus avec les dispositions convenables.

Comment est-ce que le directeur peut tirer avantage de la possession pour l'avancement spirituel de l'énergumène? — En se servant des opérations du malin esprit, pour connaître et pour guérir les défauts de la personne possédée. La coutume du démon est de se prévaloir de ces défauts, de les soutenir et de les faire éclater. Une faute qu'il voit commettre lui donne occasion de remonter jusqu'au penchant et de le pousser aussi loin qu'il peut. Le directeur, instruit de cet artifice, doit l'employer lui-même, comme un moyen pour connaître les défauts de l'énergumène; et lorsqu'il les a connus, il doit se servir du démon contre le démon même, en l'attaquant dans les défauts qu'il soutient et en l'irritant pour l'obliger à sortir. Il doit imiter à cet égard la conduite d'un habile chirurgien qui presse un ulcère pour en faire sortir le pus. Il faut ensuite faire connaître à la personne possédée les défauts qu'on a remarqués, et lui fournir des remèdes pour l'en guérir, dans la pratique des vertus contraires à ces défauts et dans l'usage des sacrements. Cette méthode conduit à une entière délivrance, par la fuite des démons qui, au sentiment de l'auteur que nous avons déjà cité, ou sortent tout d'un coup, ou se retirent peu à peu et d'une manière insensible: *Aut statim exiliunt, aut gradatim evanescunt.*

Quel est le troisième devoir de ceux qui conduisent les énergumènes? — C'est d'employer certains moyens où la coopération de l'énergumène n'a point de part. Il y en a trois principaux: le premier est la prière; car ce que Notre-Seigneur a dit au sujet de certains possédés se vérifie en la plupart des possessions: *On ne peut chasser ces démons qu'avec la prière et le jeûne* (*Matth.*, XVII, 20). C'est donc au directeur à prier et à prier sans cesse pour le soulagement et la délivrance de ceux qu'il veut mettre en liberté. Le second moyen est la pénitence qui obtient tout de Dieu, lorsqu'elle est jointe à la prière. Le troisième moyen est de faire en sorte que l'énergumène, hors le temps de l'exorcisme, ne soit pas abandonné à lui-même, et qu'autant qu'il se peut il ait toujours auprès de lui quelque personne sage et vertueuse, capable de le consoler et de lui donner du secours. Comme il n'est point en cette vie d'affliction plus grande que celle de la possession, il n'en est point aussi qui soit plus digne de compassion, et qui ait plus besoin de soulagement. Pour s'instruire à fond sur cette matière, il serait très-utile de lire le traité des Energumènes, composé par le cardinal de Bérulle.

CHAPITRE VI.

De la communication de la grâce

Qu'entendez-vous par la communication de la grâce? — Une effusion des dons du S.-Esprit dans toutes les facultés de l'homme.

Combien y a-t-il de ces sortes de commu-

nications ? — Il y en a de deux sortes : l'une est de la grâce ordinaire, qui rend l'homme saint en lui-même et agréable à Dieu, et qui l'aide à pratiquer les vertus; l'autre est de la grâce extraordinaire, qui met l'homme au-dessus de lui-même, et dont Dieu fait part à la plupart des saints pour les conduire à la plus haute perfection. Ce n'est pas seulement aux sens intérieurs, à l'imagination et à l'esprit que cette grâce est communiquée, mais encore au corps et aux sens extérieurs.

Comment est-ce que le corps reçoit la communication de la grâce? — En deux manières. Premièrement, par une opération directe du Saint-Esprit, laquelle pénètre le corps, le purifie, et l'assujettit aux mouvements de la grâce. En second lieu, par épanchement, lorsque l'opération du Saint-Esprit, après avoir rempli l'intérieur de l'homme, se répand ensuite sur l'extérieur.

Comment expliquez-vous cette opération directe ? — Par des mouvements subits du Saint-Esprit qui vient en l'homme, l'émeut, l'agite et produit quelquefois en lui des tremblements semblables à ceux que donne la fièvre. Ces mouvements causent une joie indicible ; ils assujettissent la nature, et la disposent aux opérations de la vie surnaturelle. La grâce se communique au corps en plusieurs autres manières; mais ce n'est point ici le lieu d'en parler.

Comment est-ce que la grâce se communique par épanchement ? — C'est lorsque des facultés spirituelles elle passe dans les sens et y produit des mouvements extraordinaires auxquels il est souvent difficile de résister. C'est ce que remarquent plusieurs docteurs mystiques et en particulier saint Bonaventure et Hugues de Saint-Victor.

Que doit faire une personne à qui Dieu se communique de la sorte ? — Elle doit, autant qu'il est en elle, renoncer à ces faveurs, pour s'étudier à marcher en esprit, parce que c'est en s'attachant à ces grâces et en suivant en aveugles ces sortes de mouvements, que les gnostiques, les adamites et les illuminés ont donné dans des illusions grossières et ensuite dans de grands désordres. C'est ce qui faisait dire à saint Bonaventure qu'il renonçait volontiers à ces effets extraordinaires.

Comment est-ce que la grâce se communique aux sens intérieurs et à l'imagination ? — C'est lorsque l'abondance des biens surnaturels est si grande qu'elle remplit ces facultés et cause à l'âme une espèce d'ivresse spirituelle. Il y a grande apparence que les apôtres avaient part à cette faveur, lorsque les Juifs les accusèrent d'être pris de vin.

Comment doit-on se comporter en cet état? — Comme c'est un de ces états dangereux où les illusions peuvent se glisser en grand nombre, on ne saurait ni être trop sur ses gardes, ni être conduit avec trop de précaution. Autrement il sera aisé au démon d'exciter dans une âme des sentiments d'orgueil et de vanité, qui la jetteront dans l'aveuglement, en lui inspirant le désir et l'amour de l'élévation. La grâce se communique encore aux sens intérieurs par les visions surnaturelles, les paroles intérieures, les goûts et les sentiments des biens célestes, et en plusieurs autres manières.

Comment se communique-t-elle à l'esprit? — Par l'infusion de la lumière surnaturelle et de l'amour divin, qui produit les extases et les ravissements, lorsqu'il va jusqu'à un certain point.

Qu'est-ce que l'extase? C'est une défaillance de cœur, causée par une douceur merveilleuse, qui occupe tellement l'âme, qu'elle est contrainte d'abandonner les sens extérieurs, et de les laisser presque sans action.

Qu'est-ce que le ravissement? — C'est un puissant attrait de Dieu, par lequel il attire à soi la partie supérieure de l'âme avec tant de force, que toutes les autres facultés demeurent interdites. Le ravissement vient quelquefois tout à coup et enlève, comme par surprise, toute l'attention de l'esprit. Quelquefois, comme un doux sommeil, il s'insinue d'une manière insensible, gagnant peu à peu les puissances de l'âme, et la remplissant du goût des choses célestes, jusqu'à la transporter hors d'elle-même tandis que cette opération dure.

Que faut-il faire pour se garantir d'illusions, dans la communication des grâces extraordinaires ? — On ne sera point sujet à s'égarer, pourvu qu'on ait soin, 1° de se conduire par la foi et d'y mettre sa confiance, et non dans les grâces extraordinaires qu'on reçoit; 2° de se conserver dans l'humilité, se défendant des sentiments de vanité et de complaisance que de telles faveurs ont coutume de produire dans les personnes qui ne sont pas solidement vertueuses ; 3° de choisir un bon guide et de déférer aveuglément à ses lumières ; 4° de ne point user de déguisement; et, au contraire, de procéder avec beaucoup de sincérité et de candeur, tant à l'égard du directeur, auquel on ne doit rien cacher, qu'à l'égard de Dieu qu'il faut chercher avec une attention pure et droite. Avec ces précautions, dit sainte Thérèse, une âme qui est expérimentée distinguera bientôt le vrai du faux ; et si elle manque d'expérience, il n'y a que la soumission et l'obéissance qui puissent la garantir d'illusions.

CHAPITRE VII.

Des opérations malignes.

Quelles sont les opérations malignes?—Ce sont celles de satan pour s'opposer à la grâce. Il y en a trois principales qui sont la tentation, l'obsession et la possession.

Qu'est-ce que la tentation ?— Nous l'avons dit assez au long dans le dernier chapitre de la première partie. Il est à propos de remarquer ici que toutes les suggestions et les inspirations mauvaises sont de véritables tentations, quoiqu'on ne donne ce nom qu'à celles qui viennent avec des mouvements impétueux et violents, et qu'on ait coutume de nommer illusions celles qui se glissent d'une manière imperceptible.

Qu'est-ce que l'obsession? — C'est une opération manifeste du démon pour nuire à

l'homme. On l'appelle manifeste pour la distinguer de la tentation qui est occulte, au moins dans son principe.

Quels sont les effets de l'obsession? — Il y en a trois. Le premier est d'empêcher le libre usage des facultés de l'homme, soit intérieures, soit extérieures. Ceux que le démon persécute de la sorte sont souvent gênés et violentés dans leurs fonctions; ils éprouvent en particulier que leur imagination est comme liée par des ténèbres épaisses, et ils sentent sur le cœur une pesanteur qui les oppresse, de telle sorte néanmoins qu'ils peuvent s'apercevoir aisément que la cause de leur tourment est étrangère et extérieure : car le démon a beau se cacher, les personnes un peu expérimentées distinguent très-bien les effets de l'infirmité humaine des opérations malignes qui ont pour but de fatiguer l'homme et de le troubler dans ses fonctions.

Quel est le second effet de l'obsession? — C'est une vexation marquée et sensible qui s'arrête quelquefois au-dehors autour de la personne, et qui afflige quelquefois le corps en lui faisant sentir la douleur. Les démons ont coutume de faire du bruit pour épouvanter, de faire impression sur l'extérieur, de frapper, de faire souffrir de grands tourments dans les entrailles et dans les nerfs, en y causant des obstructions et des engourdissements, et même des maladies plus fâcheuses, comme il paraît par l'exemple de Job.

Quel est le troisième effet de l'obsession? — Ce sont des mouvements qui portent au mal, mais si véhéments, que les personnes obsédées comprennent sans peine que le démon en est l'auteur. Elles le sentent opérer au dedans d'elles-mêmes pour les porter au vice contraire à la pureté par des artifices abominables qui ne sauraient venir que de l'esprit immonde. Et quelquefois même il les attaque à force ouverte, comme s'il voulait user de violence.

Est-ce que la puissance du démon dans les personnes obsédées s'étend jusque sur la liberté? — Il n'a aucun pouvoir sur le libre arbitre; mais à cela près il n'est rien qu'il ne puisse par la permission de Dieu. Ce qui est toujours vrai et consolant pour la personne affligée, c'est que Dieu met des bornes à la puissance de Satan; l'exemple de Job en est une preuve convaincante.

Quel conseil faut-il donner à une personne obsédée? — C'est de mettre son état à profit par la patience et par la pratique de toutes sortes de vertus. Ceux en qui le diable opère manifestement souffrent pour l'ordinaire un grand mal de tête et un saisissement de cœur; et comme leurs peines sont très-grandes, ils ont besoin de beaucoup de patience. On remarque que les reliques des saints ont coutume de les soulager; mais leur recours ordinaire doit être la sainte eucharistie, qui est un remède efficace contre toutes sortes de maux et particulièrement contre ceux dont la cause n'est pas naturelle.

Qu'est-ce que la possession? — C'est une opération maligne par laquelle le diable se rend maître des puissances de l'homme jusqu'à l'empêcher de faire réflexion à ce qu'il dit et à ce qu'il fait, jusqu'à parler et à répondre lui-même par la bouche de celui qu'il possède.

Quelle différence y a-t-il entre l'obsession et la possession? — Nous venons de le dire. C'est que dans la possession le démon parle lui-même par la bouche de l'énergumène, sans que l'énergumène s'en aperçoive ni qu'il puisse l'empêcher, ce qui n'arrive jamais dans l'obsession, quoique la plupart des autres effets qu'on remarque dans les possédés se voient aussi dans les personnes qui ne sont qu'obsédées.

A quelles marques peut-on connaître que le démon réside dans un homme? — Il y en a quelques-unes qui prouvent manifestement l'opération du malin esprit, mais qui sont communes aux obsédés et aux possédés; et la principale est que l'énergumène réponde aux pensées et découvre les choses cachées. Une marque infaillible de possession, c'est lorsque le démon ayant longtemps agi et parlé dans une personne, il ne reste à cette personne aucune idée, ni de ce qu'elle a dit, ni de ce qu'elle a fait tandis qu'elle était agitée par le démon.

Est-ce une marque de possession que d'être élevé de terre et de demeurer suspendu en l'air? — Le démon transporte quelquefois les hommes sans avoir d'autre pouvoir sur eux. C'est ainsi qu'il porta Notre-Seigneur sur le haut du temple et ensuite sur une montagne. Mais lorsque la personne tourmentée par le démon parle une langue qu'elle n'entend pas ou qu'elle dit des choses sublimes qui sont au-dessus de sa portée, on ne peut pas douter qu'elle ne soit possédée.

Quels sont les effets de la possession? — Il y en a de trois sortes, par rapport aux différents états où la personne possédée peut se trouver. Il y a un temps où elle jouit de son entière liberté sans aucun trouble. Quelquefois elle est troublée sans perdre la liberté, comme l'est un homme qui a pris un peu trop de vin. Le trouble augmente quelquefois jusqu'à lui ôter la liberté, comme lorsqu'un homme est ivre. Enfin il y a des temps où elle est actuellement possédée, et que le démon s'empare de son esprit, jusqu'à la rendre incapable de réflexion. Il est certain que par rapport à ces différents états les effets de la possession doivent être différents et plus ou moins extraordinaires.

A quoi sert la connaissance de ces différentes situations de la personne possédée? — Elle sert à discerner les différents effets de la possession qu'il est très-aisé de confondre. Il y a des exorcistes qui, après plusieurs années de combats contre le diable, ne savent pas faire cette différence, et qui, pour peu qu'ils aperçoivent de trouble dans la personne possédée, lui parlent comme au démon même. Nous dirons après combien cette connaissance est importante.

Peut-on ajouter foi aux réponses des démons? — On ne doit condamner personne sur la seule déposition des démons; mais on

peut profiter des connaissances qu'ils donnent pour la recherche des crimes qu'ils ont révélés. Il paraît que c'est là le sentiment de l'Eglise, lorsqu'elle ordonne de les interroger sur les maléfices qui ont rapport à la possession.

Les démons peuvent-ils mentir à l'Eglise, lorsqu'elle les interroge juridiquement par la bouche de ses ministres? — Il paraît d'abord que non, parce qu'ils sont esclaves de l'Eglise qui a droit sur eux lorsqu'ils tourmentent ses sujets. Cependant ils le peuvent si les conditions auxquelles on doit les interroger ne sont pas observées. Il y en a trois qui paraissent nécessaires: la première, que celui qui interroge en ait le pouvoir, comme les exorcistes députés par l'Eglise; la deuxième, qu'il se comporte avec beaucoup de droiture et de pureté d'intention dans les fonctions de son ministère; car si le démon s'apercevait de quelque défaut dans le procédé de l'exorciste, il pourrait, par la permission de Dieu, entreprendre de tromper; la troisième, qu'il sache distinguer si c'est le démon qui répond, ou la personne agitée par le démon; car, comme nous venons de le dire, la différence est essentielle et il est aisé de prendre l'un pour l'autre.

Quelles sont les qualités d'un bon exorciste? — Il y en a trois principales: la foi, le courage et la prudence. Nous en avons parlé dans le cinquième chapitre de cette partie.

CHAPITRE VIII.

Ordre de la vie spirituelle pour les directeurs.

Quel est le commencement de la vie spirituelle? — C'est la bonne volonté, c'est-à-dire le désir sincère de servir Dieu.

Comment se forme ce désir dans une âme? — C'est l'effet d'une grâce spéciale que Dieu donne dans certaines conjonctures ménagées par sa Providence, par exemple, à l'occasion d'une sainte lecture, d'un entretien avec quelque personne spirituelle, d'un sermon entendu en certaines circonstances. Cependant, quoique ce désir soit un don de Dieu, nous pouvons y contribuer, et nous y contribuons en effet par notre fidélité à correspondre à la grâce qui en est le principe.

De quelle manière doit-on mettre ce désir en pratique? — En commençant par s'éloigner du monde, de ses conversations inutiles, de ses divertissements et de ses occupations frivoles, pour s'adonner à la pratique du recueillement intérieur, seul capable de soutenir l'homme dans la poursuite du bien. Car, comme notre âme perd ses forces en se dissipant dans le commerce du monde, elle les augmente en les réunissant par le soin qu'elle a de se recueillir au-dedans d'elle-même.

A quoi sert le recueillement? — A nous rendre attentifs à Dieu et à nous-mêmes.

A quelle marque connaît-on que cette bonne volonté dont nous parlons est dans un homme? — C'est lorsque de l'attention sur soi-même il passe à une application ferme à mortifier ses passions, à réprimer les mouvements de la nature corrompue, à combattre les inclinations qui portent au mal et à s'éloigner de ce qui flatte les sens.

Combien de temps faut-il persévérer dans ce recueillement et dans cette application à se mortifier? — C'est une étude difficile et qui demande beaucoup de générosité; suivant le cours ordinaire de la grâce, elle doit être continuée pour le moins un an. C'est à un sage directeur à en régler la durée sur le soin qu'on prend de se vaincre et sur les succès dont Dieu récompense les efforts que l'on fait.

Quel autre soin faut-il joindre à celui de la mortification? — Le soin d'embraser le cœur de l'amour de Dieu, par l'assiduité aux exercices extérieurs qui excitent la dévotion, et surtout à ceux qui regardent le mystère de la passion, et qui nous rendent sensibles aux souffrances de notre Sauveur, parce que ce sont les plus utiles; nous en avons parlé au chapitre cinquième de la seconde partie.

Où ces saintes pratiques ont-elles coutume de conduire? — Après qu'on a travaillé à se vaincre avec le secours ordinaire de la grâce, à former l'habitude du recueillement et à s'enflammer de l'amour de Dieu, il arrive que le Saint-Esprit se rend maître de l'âme en faisant cesser son activité. Il se communique à elle d'une manière très-douce, et il la remplit de saints désirs, de sorte qu'elle ne peut agir que fort peu par elle-même, et qu'elle n'a qu'à suivre le Saint-Esprit qui la meut et qui la guide presque en toutes choses d'une manière occulte. Le devoir de l'âme alors est de se laisser conduire aux mouvements de ce guide intérieur, de conserver avec soin la paix et la tranquillité qu'il lui donne, et de marcher avec fidélité dans cette nouvelle voie, beaucoup plus avantageuse, plus douce et plus relevée que la première.

Est-il ordinaire aux âmes d'entrer dans cette voie? — Dieu y conduit ordinairement les personnes qui ont bonne volonté; mais c'est par un pur effet de sa miséricorde.

Où cette voie va-t-elle enfin aboutir? — Après avoir longtemps joui de la paix du Saint-Esprit et de ses communications intérieures, on tombe dans l'aridité qui sert à épurer notre foi et à nous faire marcher en esprit. Cet état de sécheresse dure ordinairement six mois ou un an, et quelquefois davantage, selon qu'il plaît à Dieu d'en ordonner, pour nous apprendre à nous passer des goûts sensibles et à nous contenter d'une vie qui se soutienne par la pure foi.

Quelles sont les suites de cette aridité? — Quelquefois l'âme recouvre son ancienne paix d'une manière avantageuse, avec un goût purement spirituel, et beaucoup plus excellent que le premier. Elle est attachée à Dieu plus solidement et elle le sert avec tranquillité jusqu'à la mort, sans éprouver de changement notable. Quelquefois aussi Dieu la fait passer par les peines et les tentations extraordinaires dont nous avons parlé au chapitre IV de la IV partie, après lesquelles elle est enfin élevée à la plus noble et la plus excellente de toutes les vies, ce qui

s'accomplit de deux manières. En quelques personnes, c'est une vicissitude de grands biens et de grands maux qui se succèdent les uns aux autres. Elles sont dans des peines étranges pendant quelques mois, et ensuite elles reçoivent de la part de Dieu de grandes faveurs pendant un temps considérable. En d'autres, les peines sont continuelles et sans relâche durant plusieurs années, après quoi elles sont établies dans un état permanent de félicité. C'est la conduite ordinaire que Dieu garde envers les âmes qui aspirent à la perfection, ce qui n'empêche pas qu'il n'y en ait plusieurs qui ne passent point par ces épreuves, soit à cause de leur grande innocence, soit parce qu'il plaît à Dieu, qui est le maître, de les en dispenser.

Quel ordre faut-il garder pour conduire le commun des hommes qui s'adonnent à la vertu ?—Ce que nous avons dit jusqu'à présent regarde les âmes généreuses qui se donnent à Dieu sans réserve. Car pour le grand nombre des hommes, en qui la bonne volonté n'est pas entière, qui ne servent Dieu qu'à demi, qui conservent toujours les mêmes attaches, qui se cherchent toujours eux-mêmes, on ne voit pas quel ordre on pourrait prescrire pour leur conduite, parce qu'ils n'en gardent point eux-mêmes, leur vie étant un mélange confus de vertus et d'imperfections, de ferveur et de relâchement, qui se succèdent sans cesse. L'ordre suppose des progrès et des changements notables, et on n'en voit presque point dans ces personnes. Au bout de vingt ans leur etat est à peu près le même ; elles en sont au même degré d'oraison ; elles ont les mêmes défauts à combattre, parce qu'elles ne font que des efforts médiocres, que leur résolution n'est pas assez généreuse et qu'elles n'ont pas pris au commencement une assez haute idée de la perfection. Cependant elles ne laissent pas de faire quelque profit à cause des bonnes œuvres quelles pratiquent constamment, et de quelque soin qu'elles prennent de se corriger de certains défauts ; et on doit les mettre au rang des enfants de Dieu, non seulement parce que sa grâce habite en elles, mais encore parce qu'elles s'emploient utilement à son service.

A qui peut-on comparer ces personnes ? —On peut les comparer à ces marchands qui ne font que de petits profits, parce qu'ils n'osent étendre leur commerce. Au lieu que les personnes de bonne volonté ressemblent à ceux qui d'un petit négoce passent à un plus grand, et vont toujours en augmentant, jusqu'à ce que leur opulence les mette en état de monter à une condition plus relevée. Tout dépend du commencement, c'est-à-dire de la première idée qu'on se forme de la perfection, et du premier désir qui est plus sincère et plus efficace dans les uns que dans les autres. Ce qu'on doit souhaiter à ces spirituels lâches et timides, c'est que Dieu leur ménage quelque heureuse rencontre qui leur donne d'autres idées et d'autres désirs, et qui leur fasse prendre la résolution de tendre à la perfection de toutes leurs forces. Alors ils entreront dans cet ordre admirable qui fait passer successivement les serviteurs de Dieu des consolations aux épreuves et des epreuves aux consolations, jusqu'à ce que la lumière, se découvrant à eux, les fasse entrer dans les voies de la parfaite sainteté

Septième partie,

OU L'ON DONNE PLUSIEURS AVIS QUI REGARDENT L'INTÉRIEUR DE L'HOMME.

CHAPITRE PREMIER.

Remèdes à l'amour-propre.

Qu'est-ce que l'amour-propre ? — On appelle amour-propre l'amour déréglé que l'homme a pour soi-même et qui se termine à l'homme sans être rapporté à Dieu.

En combien d'espèces cet amour-propre se divise-t-il ? — En trois, dont la première a pour objet tout ce qui regarde l'honneur et la réputation ; la seconde, les commodités de la vie ; et la troisième, les personnes qui nous touchent de près.

Quels sont les effets de cette première sorte d'amour-propre qui regarde la réputation ? — Il a coutume de produire un soin extrême de conserver son honneur, une crainte excessive de le perdre et d'être exposé aux accidents qui peuvent le ravir. Ce soin et cette crainte produisent à leur tour beaucoup de discours qu'on tient à son avantage. Un homme plein d'amour-propre n'attend pas que les autres le louent ; il est le premier à parler de ses bonnes qualités, de son esprit, de ses talents, de ses actions, de ses aventures, des personnes qui l'ont honoré de leur amitié, de leur protection, de leur bienveillance. S'il a fait dans sa jeunesse quelque chose au-dessus de la portée de son âge, il ne manque point de rappeler et de mêler dans ses entretiens tout ce qui peut le rendre recommandable. Mais le plaisir qu'il prend à se louer est bien contrebalancé par les inquiétudes que lui cause la crainte d'être méprisé. Une seule parole qui ne lui paraît pas assez obligeante, un regard peu favorable de la part de ceux dont il dépend ou dont il attend l'estime et l'amitié, suffit pour lui procurer de cruelles peines et mille pensées chagrinantes.

Quel est le remède à cet amour-propre ? — Il y en a trois : le premier est de se faire une loi inviolable de ne parler jamais de soi, à moins qu'on ne soit parvenu à cet état de dégagement et de sainte liberté où l'on n'envisage que Dieu, et qui autorisait saint Paul à

parler de lui-même, lorsque la gloire de Dieu le demandait; le second est de chercher le mépris; le troisième est de se proposer souvent Notre-Seigneur ayant des épines pour couronne, un morceau de pourpre pour manteau royal, pour sceptre un roseau à la main, et se bien convaincre qu'il s'est réduit à cet état pour enseigner aux hommes à se mépriser eux-mêmes. Cette vue est très-propre à corriger nos idées et à nous donner de l'estime pour le mépris que nous craignons. Et si elle est accompagnée de quelque amour pour notre Sauveur, elle doit, en nous inspirant le désir de lui ressembler, nous faire mettre notre gloire et notre bonheur à paraître sous ses livrées.

En quoi consiste la seconde sorte d'amour-propre qui regarde les commodités de la vie? — Il se fait connaître à ces trois marques : 1° au soin qu'on se donne pour être logé, vêtu, nourri et couché commodément ; 2° au soin de la santé et aux industries auxquelles on a recours pour la conserver ; 3° au soin qu'on a de chercher ses aises en toute rencontre.

A quoi porte cet amour-propre ? — A se procurer tout ce qui flatte le corps, à y mettre son plaisir et à en parler volontiers ; à éclater en murmures, quand on n'a pas ce qu'on souhaite, et à parler avec éloge de ceux qui sont à leur aise.

Dans quels inconvénients fait donner le trop grand soin de la santé ? — Un homme en qui ce soin est excessif donne toute sa confiance aux médecins et ne compte que sur eux. Il est toujours à étudier son tempérament, à raisonner sur ses infirmités et à y chercher des remèdes.

Quelle est donc la conduite qu'il faut tenir en ce point ? — C'est d'avoir recours aux médecins et de leur obéir aveuglément, lorsque Dieu permet que quelque maladie nous fasse tomber entre leurs mains. Mais hors le cas de nécessité, il faut se passer de leur art et même l'avoir en quelque espèce d'aversion. C'est l'amour-propre qui rend les hommes attentifs à prévenir les moindres maux et à consulter sur les infirmités les plus légères. L'amour de la croix porte à se donner à Dieu pour toutes les dispositions qu'il voudra faire de notre santé. C'est ainsi qu'en ont usé plusieurs grands saints et en particulier saint Bernard : tout infirme qu'il était, il se passait de remède et de médecins, persuadé de ce que dit l'Ecriture, qu'il ne faut les employer que dans les cas de nécessité.

A quoi tend l'attache aux aises et aux petites commodités de la vie ? — A fournir au corps tout ce dont il a besoin pour être à son aise, et à ne lui rien refuser de tout ce qui peut l'accommoder, soit dans le voyage, soit dans le logement, soit qu'on soit assis, soit qu'on se promène : au lieu que les saints sont toujours sur leurs gardes, pour ne point trop accorder à la nature. Le moyen de guérir cet amour-propre est de se prescrire certaines règles de conduite, et d'être fidèle à les garder : 1° fuir l'abondance et se contenter de peu ; 2° choisir toujours le pire et le plus incommode et se réjouir de l'avoir ; 3° n'oublier jamais le conseil que donnent les saints de se mortifier en tout et, autant que la prudence le permet, de refuser au corps le soulagement qu'il exige, de ne point tant se précautionner contre les injures du temps, contre la chaleur de l'été et contre le froid de l'hiver.

Quelle est la troisième sorte d'amour-propre qui a pour objet les personnes qui nous touchent ? — C'est l'attachement qu'on a pour ses proches. On ne saurait croire dans combien de faiblesses cette affection mal réglée fait donner la plupart des hommes. Ils ne voient rien au monde de si accompli que leurs enfants, ils en louent volontiers les perfections ; et si quelqu'un leur en fait remarquer les défauts, ils ont incontinent recours à leurs bonnes qualités pour les défendre; ils se plaisent à les faire peindre et à conserver leur portrait : tout cela nourrit leur amour-propre.

Puisque vous blâmez les parents qui font peindre leurs enfants, que direz-vous de ceux qui se font peindre eux-mêmes ? — Je dirai que c'est un effet grossier de l'amour-propre. Rien n'est plus avantageux à l'homme que de s'oublier soi-même pour Dieu; et voilà des gens qui veulent être toujours occupés d'eux-mêmes et qui, pour ne pas se perdre de vue un seul moment, se contemplent dans leur portrait. Ce sont quelquefois des personnes qui font profession de vertu, qu'on voit employer le temps à se faire peindre, et qui ne voient pas que ce soin est un effet de l'amour excessif qu'elles ont pour elles-mêmes.

Quels autres effets produit l'amour-propre à l'égard des personnes qui nous touchent? — Il y a des gens qui se plaisent à parler de leur extraction et des personnes de condition à qui ils appartiennent. Ils ne laissent échapper aucune occasion de raconter ce qui peut contribuer à la splendeur de leur famille ; ils importunent tout le monde par ces sortes de récits; ils citent souvent leurs ancêtres, et relèvent leurs belles actions, non par reconnaissance envers ceux de qui ils ont reçu la vie, mais parce qu'ils y trouvent leur intérêt et qu'ils veulent se rendre recommandables.

Quel est le remède à cet amour-propre ? — Il y en a trois : le premier est de ne point faire gloire de sa naissance et de ne parler jamais de ceux qui nous touchent de près ; le second est de n'avoir point de liaison particulière avec eux, pour prévenir le trop grand attachement ; le troisième est de s'exposer à quelque confusion en ce genre. Si on avait pour parents quelques personnes de basse condition, et que l'occasion se présentât d'en parler ou de les voir, il faudrait les reconnaître pour ses proches devant le monde. Ce serait là un bon moyen pour guérir cette sorte de vanité, qui n'est pas moins ridicule que préjudiciable à notre perfection.

N'y a-t-il pas certains actes qui sont particuliers à l'amour-propre ? — Il y en a quatre principaux : s'excuser quand on est repris, se plaindre quand on est maltraité, se chagriner lorsque les choses ne vont pas à notre

gré, être content quand on a ce qu'on souhaite.

Ce contentement est-il blâmable? — On ne condamne point le plaisir qui vient de l'accomplissement du devoir, mais seulement celui qu'on trouve à faire sa volonté. Notre penchant dominant est de chercher à nous satisfaire, particulièrement en tout ce qui regarde l'humeur : et comme les uns sont portés à la joie, les autres à la mélancolie, cette différence d'humeur donne des caractères différents à l'amour-propre, et lui fait chercher différentes sortes de satisfaction que nous condamnons, parce qu'elles sont naturelles. Les personnes vertueuses, au contraire, n'accordent rien à leur humeur; elles n'aspirent qu'à se conformer aux inclinations de Jésus-Christ, lesquelles tendent toutes à contenter Dieu et à contribuer au salut des âmes.

CHAPITRE II.

De quelle manière on doit aider les personnes faibles.

Quelles sont ces personnes faibles? — Ce sont celles qui, faute de vertu, se laissent entraîner par leurs inclinations et qui ne peuvent presque rien prendre sur elles-mêmes. Il y en a de trois sortes. Les plus à plaindre sont celles que le démon possède. Quoiqu'il ne puisse pas contraindre leur liberté, il aveugle leur esprit, il leur saisit le cœur et les rend si languissantes et si paresseuses, qu'il dispose comme il veut des puissances de leur âme. Les autres sont des personnes qui, à force de se décourager et de se laisser aller à l'abattement, ont perdu presque toute espérance, et sont comme incapables de faire le bien. Les troisièmes sont des gens qui, pour avoir suivi en aveugles leurs inclinations, sans se contraindre, sont devenus si lâches et si indisciplinables, qu'ils ne sont plus à l'épreuve de la moindre difficulté. On peut mettre de ce nombre les grands qui préfèrent leurs volontés à tout et qui sont accoutumés à être flattés : comme personne ne leur résiste, ils se laissent dominer par leurs passions, et ils en viennent à un tel point de faiblesse qu'ils ne peuvent se gêner en rien.

Comment faut-il aider ces personnes? — En profitant de quelques dispositions qu'elles ont à la vertu, pour leur en faire acquérir davantage. Car les personnes les plus faibles ont leurs bons endroits; la difficulté est de découvrir ces dispositions favorables et de les faire valoir, en engageant ces personnes à redoubler leurs efforts jusqu'à ce qu'elles soient affermies dans la pratique du bien.

A quoi principalement faut-il que les personnes faibles emploient leurs efforts? — Premièrement, il faut les porter à recourir à Dieu et, malgré leur dissipation, à réunir toutes leurs forces pour faire quelque oraison. Secondement, il faut les engager avec douceur à résister à leurs inclinations, leur marquant en particulier les occasions où elles doivent se faire violence, et commençant par les faire renoncer aux satisfactions les plus grossières qu'elles ont coutume de s'accorder. Troisièmement, il faut tâcher d'obtenir qu'elles agissent pour Dieu, leur suggérer des pensées et leur proposer des motifs propres à leur relever le courage, tel que le désir de plaire à Dieu et de rendre service à un si grand maître. Ces sortes de vues élèvent l'âme et la mettent au-dessus de sa faiblesse ; elle sent ses forces revenir, sa ferveur revivre, et son courage se fortifier. C'est ainsi que des personnes entièrement abattues et presque désespérées se rétablissent peu à peu et vont de progrès en progrès jusqu'à un sublime degré de perfection.

Que doit-on faire lorsque ces personnes sont tellement faibles qu'il ne paraît rien en elles sur quoi on puisse fonder aucun bon dessein? — Il faut alors changer de méthode, avoir recours à la prière et à la pénitence, pour demander à Dieu qu'il leur donne quelque principe de vie, quelque bonne disposition qui serve comme d'ouverture à la grâce et aux moyens qu'on veut employer pour les guérir; et dès qu'on voit luire la moindre espérance, il faut en profiter pour les aider de la manière que nous avons dite.

Quels sont les excès qu'il faut éviter dans la conduite des personnes faibles? — Voici les deux plus dangereux : le premier est de les rebuter tout à fait par un zèle indiscret et des manières trop sévères, oubliant que ce sont des personnes faibles, et qu'il n'est pas raisonnable d'exiger d'un malade les mêmes efforts que d'un homme robuste et plein de santé; le second est de donner dans l'erreur de ceux qui détruisent la coopération de l'homme, et qui lui permettent de s'abandonner à sa faiblesse jusqu'à ce que Dieu l'excite puissamment par une grâce extraordinaire, au lieu qu'il faut être attentif à faire profiter les plus petits secours que Dieu donne, et être bien persuadé que le royaume des cieux est semblable à la graine de sénevé, qui est la plus petite de toutes les graines, et qui devient la plus grande de toutes les plantes. La plus petite de toutes les grâces, si on sait la faire valoir, peut produire de très-grands biens : ce n'est d'abord qu'un petit germe, mais qui devient ensuite un grand arbre; les oiseaux du ciel viennent se percher sur ses branches, c'est-à-dire les anges en viennent admirer la beauté. Un peu de levain fait lever la masse entière, et une petite grâce est souvent dans une âme le principe d'un changement admirable qui la rend précieuse aux yeux de Dieu.

En quoi consiste la force qui doit succéder à la faiblesse des personnes dont nous parlons? — Elle consiste en trois choses. Premièrement, à clore l'âme, pour ainsi dire, et à l'enfermer dans une espèce d'enceinte, afin que ses forces étant ramassées et réunies au dedans, elle soit en état de s'adonner entièrement à la pratique du bien. C'est le recueillement qui forme cette espèce d'enceinte, et son recueillement vient de ce qu'elle se borne à certains objets, à certaines pratiques, et qu'elle donne toute son attention à certaines

vérités, sans la détourner ailleurs. Ces objets qu'elle se propose sont la présence de Dieu, la vie de Jésus-Christ, les devoirs de son emploi : par là elle accoutume insensiblement son esprit à ne point prendre l'essor; elle ferme la porte à tous les objets extérieurs et se renferme en elle-même pour jouir de toutes ses forces.

Quelle est la seconde chose qui contribue à la véritable force du cœur? — C'est le soin de mortifier ses passions; car comme l'âme perd de sa vertu et de sa vigueur en se laissant aller à ses appétits déréglés, en y résistant, elle conserve pour le service de Dieu les forces qu'elle aurait consumées à se satisfaire.

Quelle est la troisième chose qui contribue à fortifier le cœur? — Le soin qu'on a de relever son courage, de nourrir son esprit de grandes idées, de ne lui proposer que des vérités éternelles, que des objets surnaturels et divins, dont la noblesse se faisant sentir au cœur le met peu à peu au-dessus de sa faiblesse.

CHAPITRE III.

De la véritable dévotion.

En quoi consiste la véritable dévotion? — Elle ne consiste pas seulement en l'estime et en l'amour des choses spirituelles, mais encore au soin qu'on prend de vivre selon les maximes de Jésus-Christ, le regardant comme son maître et son modèle, s'attachant à sa doctrine et imitant ses exemples. Pour bien entendre ceci, il faut savoir qu'en matière de dévotion on distingue trois sortes de personnes : les unes qui estiment la vertu, et qu'on met au nombre des bons; les autres qui ont quelque chose de plus que le commun des gens de bien, et les troisièmes qu'on peut appeler vertueuses et parfaites, en qui seules se trouve la véritable dévotion.

Quelles sont les personnes de la première sorte qu'on met au nombre des gens de bien? — Ce sont des âmes qui, avec beaucoup d'estime pour la vertu, allient beaucoup d'amour pour le monde. On voit plusieurs femmes de ce caractère; pourvu qu'elles soient exemptes des vices grossiers qui peuvent faire tort à la réputation des personnes de leur sexe, elles se croient irréprochables; et comme on les voit faire cas des pratiques de vertus, on leur donne le titre de vertueuses, quoique dans le fond elles soient immortifiées, fort sensibles sur le point d'honneur, pleines de vanité, d'estime pour elles-mêmes, et de vains attachements pour les créatures.

Quelles sont les personnes du second ordre qu'on met au-dessus du commun des gens de bien? — Ce sont celles qui pratiquent la vertu en plusieurs rencontres, faisant oraison, visitant les pauvres et les malades dans les hôpitaux, et s'adonnant à plusieurs autres bonnes œuvres. Mais comme elles prétendent accorder Dieu avec le monde, elles se permettent des vues humaines, elles forment des desseins temporels dont elles poursuivent l'exécution avec beaucoup d'ardeur; sous prétexte de bienséance elles cherchent la propreté, et elles l'outrent par amour-propre. Ces personnes sont préférables aux premières dont nous avons parlé; mais elles sont bien éloignées de la véritable dévotion, parce qu'elles ne se conduisent point encore par les maximes de Jésus-Christ, qui enseigne le mépris du monde et de soi-même.

Quelles sont les personnes du troisième rang qui méritent le nom de vertueuses et de parfaites? — Ce sont celles qui suivent en tout les maximes et les conseils de Jésus-Christ, et qui, se conformant à l'avis de l'Apôtre, *vivent dans le siècle présent avec tempérance, avec justice et avec piété* (*Tit.*, II, 12). Elles ne souffrent dans leur cœur aucun partage; elles donnent tout à Dieu et se refusent à elles-mêmes toute sorte de satisfactions naturelles : elles pratiquent les œuvres de piété et s'acquittent avec ferveur de tout ce qui regarde le culte de Dieu : on ne voit en leur extérieur rien qui sente les pompes et la vanité du siècle, et on y voit au contraire des marques du mépris qu'elles font du monde et d'elles-mêmes; elles remplissent à l'égard du prochain tous les devoirs de la justice et de la charité, autant que leur condition le permet; elles font gloire de l'humilité et de la pauvreté évangéliques, et enfin, en établissant leur dévotion sur ces pratiques solides, elles ont un soin particulier d'éviter les défauts qui pourraient la gâter.

Quels sont ces défauts qui sont opposés à la véritable dévotion? — Il y en a trois principaux : 1° le mélange par rapport aux intentions; car il y a bien des gens qui, faisant profession de piété, ne laissent pas de se proposer des desseins temporels qu'ils ont fort à cœur, des vues humaines qu'ils croient pouvoir accorder avec la véritable dévotion, parce qu'elles ne sont point criminelles; 2° la fausseté par rapport à la voie qu'on prend, et à la manière d'aller à Dieu. C'est le défaut des personnes qui, à force de raffiner en matière de dévotion, et pour vouloir trop s'élever, donnent dans les illusions dont nous avons parlé au chapitre III de la troisième partie; 3° l'impureté par rapport aux œuvres. On se flatte en vain d'être dévot, lorsqu'on souffre dans sa conduite des actions qui ne sont pas innocentes, ne fussent que de légers mensonges et de petites aversions contre le prochain. La véritable dévotion évite toute sorte de mal connu et volontaire, quelque petit qu'il paraisse; elle a toujours la droiture et la sincérité pour compagnes, et ne s'occupe aux choses de la terre qu'en vue de Dieu et par le motif de son amour.

CHAPITRE IV.

Des conseils évangéliques.

Quels sont les conseils évangéliques? — Il en est parlé en divers endroits de l'Evangile; et on peut les réduire à ces trois qui regardent l'humilité, la douceur et l'abnégation.

Que conseille Notre-Seigneur en matière d'humilité? — Il a dit à ses disciples : *Quiconque voudra devenir le plus grand parmi vous, qu'il se fasse votre serviteur* (*Matth.*, XX, 26). Dans une autre occasion, ayant fait ve-

nir un enfant, et l'ayant mis au milieu d'eux, il leur dit : *Quiconque se fera petit comme cet enfant, celui-là sera plus grand dans le royaume des cieux* (*Matth.*, XVIII, 4) ; pour nous faire entendre que la véritable sagesse consiste à faire tout le contraire de ce qu'enseigne l'esprit du monde, qui porte à s'élever au-dessus des autres.

Quel est le conseil de Jésus-Christ sur la douceur ? — Il renferme comme trois degrés de perfection : 1° n'avoir aucune aigreur contre ceux qui nous persécutent ; 2° pardonner toutes sortes d'injures et rendre le bien pour le mal ; 3° dans les occasions de dispute et de différend avec le prochain, céder son droit plutôt que de s'émouvoir le moins du monde, selon cette parole : *Si on prend ce qui vous appartient, ne le redemandez pas* (*Luc*, VI, 30). Ce qui doit s'entendre non seulement de la perte des biens temporels, mais encore de celle de l'honneur et de la réputation; car il est écrit : *Si quelqu'un vous frappe sur une joue, présentez-lui encore l'autre* (*Ibid.*, 29).

Que conseille l'Evangile au sujet de l'abnégation ? — De n'avoir nul empressement pour les biens temporels, de les regarder comme de la boue, de pousser le détachement de toutes choses jusqu'au mépris de la vie, et d'être libre de tout soin, jusqu'à ne pas se mettre en peine du lendemain, afin de vaquer uniquement à Dieu. C'est ainsi que l'entend l'apôtre saint Paul, quand il dit : *Du reste il faut que ceux qui ont des femmes soient comme s'ils n'en avaient point*, etc. (*I Cor.*, VII, 29, *etc.*).

Qu'est-ce que la plupart des hommes pensent de ces conseils évangéliques ? — Il semble que la connaissance en soit réservée aux saints : les autres hommes se contentent de les révérer dans la spéculation ; et dans la pratique ils se comportent comme s'ils n'en reconnaissaient pas la vérité. Rien n'est plus commun que de voir dans tous les états et dans toutes les conditions des personnes qui s'empressent pour les biens temporels, qui se donnent mille mouvements pour les acquérir ou pour en éviter la perte ; rien ne leur paraît plus raisonnable ; et se conduire autrement, c'est, à leur sens, une folie. Leur vivacité est sans égale sur tout ce qui touche leur honneur et qui peut blesser leur réputation ; ils ne trouvent rien de si juste que de rendre injure pour injure, selon que l'enseigne la nature corrompue ; tandis que les saints, qui ont l'intelligence des conseils évangéliques, en regardent la pratique comme leur élément ordinaire, et ne voient rien de si beau et de si raisonnable que de s'y conformer. On rapporte de saint Ignace qu'ayant été maltraité et battu à mort par des scélérats, dès qu'il eut recouvré ses forces, il voulut retourner au même lieu où il avait été insulté, pour y achever une bonne œuvre. Et comme on trouvait mauvais qu'il s'exposât de la sorte, il demanda à ceux qui s'opposaient à son dessein s'il y avait quelque chose de plus avantageux que de souffrir pour Dieu. Le même saint, dans la maison professe de Rome, faisait allumer de la chandelle en plein midi pendant le repas de la communauté, aimant mieux souffrir cette sujétion que de faire procès à un voisin bizarre qui lui refusait injustement le jour qu'il avait droit de prendre sur lui. Tout autre qu'un saint, en semblable occasion, eût cru faire une bonne œuvre en poursuivant son droit par les voies de la justice. Il est dit encore de ce saint, que s'embarquant pour Jérusalem et ne trouvant point de pauvre à qui donner une pièce d'argent qu'il avait sur soi, il la mit sur une pierre au bord de la mer, aimant mieux agir contre les règles de la prudence humaine que de manquer à la perfection du conseil évangélique au sujet de l'abnégation.

N'avez-vous point quelque exemple qui puisse nous faire comprendre jusqu'où doivent porter la douceur ceux qui font profession de suivre les conseils évangéliques ? — Nous lisons dans la Chronique de saint François qu'un jour que le saint était absent du monastère, des voleurs y vinrent demander l'aumône, et que le portier, les ayant connus pour ce qu'ils étaient, les renvoya en leur disant qu'ils étaient des méchants hommes qui, après avoir dépouillé les passants de leurs richesses, voulaient ôter aux pauvres religieux le peu qu'ils avaient pour leur subsistance. Saint François, de retour au monastère et ayant appris ce qui s'était passé, ordonna sur-le-champ au portier et à un autre religieux qu'il lui donna pour compagnon, de se charger de vivres, d'aller en diligence chez ces voleurs, de se mettre à genoux pour leur demander pardon, du plus loin qu'ils pourraient se faire entendre, et de leur dire que frère François se recommandait à eux et leur envoyait ce peu de provisions pour fournir à leurs nécessités. Les voleurs acceptèrent l'aumône et furent tellement touchés qu'ils vinrent à leur tour chercher le saint, se donnèrent à lui et devinrent de fervents religieux de son ordre. Ce trait de douceur, qui paraît choquer les lumières de la raison, est très-conforme à la lumière de l'Evangile qui est comme l'élément des saints, et qui leur donne l'intelligence et le goût des conseils évangéliques. Cet exemple prouve bien ce que nous avons déjà dit, qu'il n'y a guère que les saints qui comprennent la doctrine de Jésus-Christ.

CHAPITRE V.

De la doctrine de Jésus-Christ.

En quoi consiste la doctrine de Jésus-Christ ? — En huit principaux articles que ce divin Sauveur proposa au monde dans son premier sermon. On les appelle communément les huit béatitudes, et ce sont la pauvreté d'esprit, les larmes et la tristesse, la débonnaireté, la pureté du cœur, la faim et la soif de la justice, la miséricorde, l'esprit pacifique et l'amour des persécutions.

En quoi consiste la pauvreté d'esprit ? — En trois choses : 1° au délaissement général de tous les biens temporels ; 2° à user avec modération des choses de la terre ; 3° en un dénuement d'esprit qui aille jusqu'à ne pos-

séder rien avec attache, pas même sa science, ses lumières et ses goûts spirituels, afin d'être libre, dégagé de tout, suivant cette parole de Notre-Seigneur : *Quiconque de vous ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple* (*Luc*, XIV, 33).

En quoi consistent les larmes et la tristesse des enfants de Dieu ? — 1° A n'avoir pas leur consolation en ce monde, s'estimant heureux d'être du nombre des affligés et de ne point ressembler aux mondains qui vivent dans la prospérité, qui cherchent leurs aises, et qui aiment le repos ; 2° à pratiquer la pénitence et la mortification, menant une vie austère, à l'exemple des saints qui ont beaucoup jeûné et qui ont soutenu de rudes travaux ; 3° à porter toujours en eux-mêmes un esprit de componction qui les fasse gémir sur les misères des hommes, sur leurs propres péchés et sur la passion de Jésus-Christ. Ce sont les trois sources de cette sainte douleur que le Fils de Dieu nous a laissée pour héritage : *Vous serez affligés, vous autres, et vous pleurerez; pour le monde, il se réjouira* (*Jean*, XVI, 20).

En quoi consiste la débonnaireté ? — Elle ne diffère point de la douceur dont nous avons parlé au chapitre précédent.

En quoi consiste la pureté de cœur ? — A se défendre de tout péché et à se garantir de la moindre attache qui pourrait ternir la beauté de l'âme ou gêner sa liberté, à veiller constamment à la garde de son cœur, éloignant toutes sortes de pensées et d'images vaines ou sensibles, et surtout celles qui sont contraires à l'innocence des mœurs qui doit être très-chère et très-précieuse aux enfants de Dieu.

En quoi consistent la faim et la soif de la justice ?—Elles ont coutume de produire trois effets. Le premier est un désir ardent de la vertu et de la perfection chrétienne, joint à une résolution généreuse de s'y appliquer ; et c'est cette résolution qui distingue les âmes lâches des fervents disciples de Jésus-Christ. Ceux-ci sont comme des marchands qui, dans le dessein de faire fortune, entreprennent de longs voyages, et vont dans les pays les plus éloignés, déterminés à tout faire et à tout souffrir pour acquérir de grandes richesses. Mais ce désir de la perfection serait faux, s'il ne se proposait que la vertu en général; ce serait donner dans l'illusion de ceux qui se consument en désirs et qui ne mettent jamais la main à l'œuvre, pour entreprendre l'acquisition de quelque vertu qui leur soit particulièrement nécessaire. Le second effet que produisent la faim et la soif de la justice, est de rendre les désirs pratiques. Une âme saintement affamée de la perfection travaille à surmonter ses défauts, à acquérir l'humilité; elle s'adonne à l'oraison; il n'est rien qu'elle n'entreprenne; il n'est point d'effort qu'elle ne fasse pour se procurer les richesses spirituelles. Un troisième effet de cette faim et de cette soif est de porter les âmes et de les faire tendre avec force au bien le plus excellent et le plus parfait. Elles ne voient rien de si grand et de si sublime où elles n'aspirent avec le secours de la grace; elles visent toujours plus haut, elles se proposent toujours les motifs les plus purs et les plus relevés. Ainsi faisait saint Ignace qui n'avait jamais en vue que la plus grande gloire de Dieu. Telles sont les inclinations qu'un amour ardent de la justice met dans les âmes; et c'est à quoi nous invite Notre-Seigneur par ces paroles : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait lui-même* (*Matth.*, V, 48).

En quoi consiste la miséricorde ?— En une tendre compassion qui aille jusqu'à émouvoir les entrailles sur les misères du prochain, comme il arrive à une mère à l'égard de ses enfants, et à un frère à l'égard de son frère. Saint Paul, parlant de cette compassion, l'appelle tantôt *des entrailles de miséricorde*, et tantôt *des entrailles de Jésus-Christ* (*Philip.* II, 1; I, 8). Elle doit avoir pour objet trois sortes de personnes : les affligés et les pauvres, pour les secourir ; les pécheurs, pour les instruire et les convertir; les âmes du purgatoire, pour procurer leur soulagement et leur délivrance.

En quoi consiste l'esprit pacifique?—A conserver la tranquillité intérieure, et à la défendre contre toutes sortes de passions, d'empressements naturels et de contradictions du dehors; à céder en tout aux autres, pour éviter les différends, se relâchant sur ses intérêts, afin d'avoir la paix ; à être toujours disposé à faire plaisir à tout le monde, portant la douceur et l'inclination bienfaisantes jusqu'à accorder au delà de ce qu'on demande.

En quoi consiste l'amour des persécutions ? — Il renferme comme trois degrés : 1° souffrir avec patience les mauvais traitements, les mépris et les outrages; 2° les aimer et s'y plaire comme dans de grands biens; 3° les regarder comme des trésors où nous trouvons, outre de grands mérites, l'inestimable avantage de ressembler à Jésus-Christ, ce qui doit nous faire désirer les persécutions avec le même empressement que les gens du monde ont pour les dignités et les richesses temporelles.

CHAPITRE VI.

Du vrai progrès.

De quoi dépend le progrès d'une âme?—Du dessein qu'elle se propose, de l'ordre qu'elle met dans ce dessein et de sa fermeté à l'exécuter.

Comment le progrès dépend-il du dessein ? —Parce que tout avancement dans la vertu suppose un dessein formé; et ce dessein qui doit influer dans tout l'ouvrage comprend trois choses. Premièrement une volonté entièrement déterminée à entreprendre, et occupée des moyens qui peuvent la conduire à sa fin. C'est ce que Notre-Seigneur nous représente dans la conduite d'un homme qui, ayant dessein de bâtir, suppute la dépense qu'il faudra faire, et dans la sagesse d'un prince qui, entreprenant une guerre, se met à en faire les préparatifs. En second lieu, le dessein demande qu'on ait une idée nette et distincte de ce qu'on doit faire. Nous ne saurions l'ignorer après que Notre-Seigneur l'a

déclaré en termes formels : en matière de perfection, il ne s'agit de rien moins que de renoncer à tout. Les hommes se proposent différentes vues ; par exemple, de se pousser dans les sciences, de se rendre habiles dans l'art de parler, de faire fortune dans le monde. Mais celui qui veut être mon disciple, dit Jésus-Christ, doit au moins d'esprit et de cœur renoncer à tous ces desseins, pour n'en avoir point d'autre que celui de servir Dieu. Il doit mettre pour base et pour fondement de sa perfection la parfaite abnégation de toutes choses et de soi-même; et ce dessein doit être le principe et comme le premier mobile de son avancement dans la vertu. Il faut, en troisième lieu, que le dessein embrasse tout, et que celui qui commence à travailler à sa perfection étende ses vues jusqu'à la consommation de l'ouvrage, pour ne pas s'exposer aux reproches que fait l'Evangile à celui qui commence à bâtir et qui ne peut achever. Mais cette prévoyance serait inutile, si elle n'était accompagnée d'une généreuse résolution de persévérer dans le travail jusqu'à la fin, quelque difficulté qu'on rencontre et dans quelque disposition qu'on se trouve. On ne doit point compter sur les consolations sensibles, ni sur la facilité qu'on peut trouver dans la pratique de la vertu; un dessein aussi grand que celui de la perfection ne peut réussir que par un véritable amour de Dieu et par une volonté déterminée à ne se rebuter jamais.

Comment est-ce que le progrès dépend de l'ordre? — En ce qu'il ne suffit pas de former en général le dessein de la perfection, comme font la plupart des hommes qui n'ont que des idées confuses du bien qu'ils veulent pratiquer, se contentant de rouler dans un cercle d'actions ordinaires, d'entendre la sainte messe ou de la célébrer, de vaquer ensuite à leurs emplois, de se préserver de grands péchés, et suivant en bien des choses le penchant de la nature, au lieu de ne se conduire que par les mouvements de la grâce, ce qui les expose à une vicissitude éternelle de bien et de mal, de ferveur et de lâcheté. L'ordre demande qu'outre cet avancement, qui consiste à ajouter une bonne œuvre à l'autre, on se propose d'aller de bien en mieux, de monter de degré en degré, de vertu en vertu jusqu'au sommet de la perfection. Il est aussi de l'ordre qu'on mette une certaine suite et un certain arrangement dans les pratiques de vertu et dans les moyens de perfection, qu'on fasse au commencement ce qui est propre aux commençants, qu'on entre d'abord dans ce qu'on appelle la vie purgative, pour se corriger de ses vices, qu'ensuite on s'adonne à la pratique des vertus, enfin aux exercices de l'amour et de l'union avec Dieu. Faute de garder cette suite et de distinguer ces différents états, on voit une infinité de gens qui travaillent au hasard et, en confondant toutes choses, vont d'une extrémité à l'autre, sans passer par le milieu; avant de s'être purifiés par les exercices de la pénitence et de l'humilité, ils donnent l'essor à leur esprit, se remplissent de hautes idées et s'attachent aux pratiques les plus sublimes qui ne conviennent qu'aux parfaits. Ou bien, après avoir travaillé quelque temps à l'amendement de leur vie, ils quittent trop tôt les exercices pénibles de la mortification, de l'examen de conscience et de la victoire de soi-même; d'où il arrive que n'ayant pas jeté de solides fondements, ils travaillent beaucoup et ne font aucun progrès. Et comme il est ordinaire qu'après des commencements très-fervents on tombe dans l'aridité, Dieu le permettant ainsi pour éprouver ceux qui veulent être à lui, bien des gens, qui ne sont pas instruits de cette conduite que le Saint-Esprit tient sur les âmes, au lieu de soutenir cette épreuve avec patience, se laissent aller au relâchement et retournent aux consolations de la terre auxquelles ils avaient renoncé. Enfin, comme la plupart ignorent cette économie de la grâce, et qu'ils ne savent pas quel chemin il faut tenir pour aller à Dieu, rien n'est plus important que d'avoir recours à un directeur sage, intelligent et expérimenté, pour apprendre de lui l'ordre de la vie spirituelle, et surtout pour distinguer les temps où il faut agir et s'aider soi-même, de ceux où il faut se tenir en repos, pour laisser agir le Seigneur. Au reste, il ne suffit pas de conférer quelquefois avec un directeur, et d'une manière superficielle, il faut être assidu à recevoir ses instructions, si on veut avancer dans la vertu ; car c'est faute d'un tel secours que plusieurs ne font aucun progrès.

Pourquoi la fermeté est-elle nécessaire à l'avancement spirituel? — Parce que dans les voies de la perfection on rencontre tant de difficultés, on est exposé à tant de tentations, on éprouve tant de dégoûts, on est sujet à passer par tant de dispositions différentes, que sans un grand courage et beaucoup de fermeté on ne saurait persévérer jusqu'au bout.

En quoi la fermeté est-elle particulièrement nécessaire?— On en a besoin pour acquérir l'habitude du recueillement; il s'agit de tourner toute son attention sur soi-même et de fixer son esprit à la considération de deux ou trois objets qui sont la présence de Dieu, le souvenir de Jésus-Christ et les fonctions de son emploi, sans lui permettre de s'occuper d'autre chose. Cette entreprise est difficile : le démon n'oublie rien pour en empêcher le succès, et notre faiblesse est si grande, que nous n'en saurions venir à bout sans une étude pénible et continuée pendant longtemps. Mais quiconque tiendra ferme dans cette pratique, ne donnant aucune entrée aux inutilités de l'esprit et aux amusements du cœur, se fera à la longue une douce habitude de se recueillir, d'où il tirera de merveilleux avantages. La fermeté n'est pas moins nécessaire pour se soutenir dans la pratique de la mortification qui est le fondement de tout l'avancement spirituel. La plupart des hommes, après s'être mortifiés pendant quelque temps en ce qui leur paraît essentiel, se laissent ensuite aller à

leurs penchants naturels, et cherchent ce qui leur fait plaisir partout où ils ne voient point de péché. Mais ceux qui veulent avancer en vertu vont toujours contre leurs inclinations, et veillent du matin au soir à en arrêter les saillies : et plus ils sont fermes et constants dans cette guerre, plus ils avancent dans la perfection. En quoi il faut être encore ferme, c'est à persévérer dans les saints exercices de l'oraison, de la pénitence, de la visite du saint sacrement, de l'invocation de la sainte Vierge et des saints, et dans les autres pratiques qui contribuent à la ferveur, et qu'on ne saurait abandonner sans donner dans quelque relâchement et sans perdre le goût de la piété. Que celui donc qui fait état de travailler à sa perfection forme une résolution généreuse de persévérer dans ses exercices, malgré toute sorte de dispositions, de dégoûts et d'inconstance où il pourra se trouver, de ne les jamais omettre, si ce n'est pour un plus grand bien ou par nécessité; et qu'il ait soin de réparer les moindres pertes qu'il aurait faites par sa négligence, afin que ce soin lui rende témoignage de sa fidélité et de son exactitude dans le service de Dieu.

CHAPITRE VII.

De la réparation de l'intérieur.

Quelles sont les causes de la décadence de l'intérieur ? — La première est la dissipation; lorsque l'esprit donne trop d'attention aux objets du dehors, et que, se détournant de la présence de Dieu, il perd insensiblement ses forces et tombe dans le relâchement. Cette dissipation vient de l'empressement qu'on a pour les occupations inutiles ou du grand nombre de celles qui paraissent nécessaires. Elle s'introduit aussi à la faveur des satisfactions naturelles et des vains amusements qu'on s'accorde. La seconde cause de la décadence de l'intérieur, c'est l'interruption des saints exercices et des pratiques de vertu : on est exact à s'en acquitter pendant un temps, ensuite on les oublie ou on les néglige; c'est le moyen de bientôt déchoir : l'esprit ne peut se maintenir en vigueur que par l'assiduité et la constance à faire ce qu'on a entrepris. Les grands dommages de l'intérieur viennent encore de ce qu'on agit souvent sans pureté d'intention et sans ferveur, d'une manière naturelle et par pure coutume, notre cœur ayant besoin de se soutenir et de se fortifier par les grands motifs de l'amour de Dieu et du désir de lui plaire; autrement il tombe de soi-même et se dégrade en s'abaissant jusqu'aux motifs humains et naturels.

Comment peut-on réparer l'intérieur ? — En se servant de trois moyens directement opposés aux causes de sa décadence. Le premier est de reprendre l'habitude de se recueillir, pour réunir ses forces dissipées, de la manière que nous avons dite au chapitre précédent. Il s'agit maintenant de donner un moyen particulier de rétablir l'intérieur par la pratique du recueillement. Il faut commencer par se condamner à un rigoureux silence, au moins de deux ou trois mois, pendant lesquels on ne doit parler que de choses nécessaires ou utiles à l'avancement spirituel. Pendant ce temps-là on doit renoncer à toute occupation inutile, à tout ce qui n'aboutit qu'à se satisfaire soi-même, afin qu'il n'y ait rien au dehors qui détourne l'attention de l'âme, et que toutes ses forces soient employées au dedans. Si avec cela on s'applique assidument à l'oraison, on regagnera bientôt ce qu'on avait perdu par la dissipation. Ce qui serait bien nécessaire dans ces occasions, ce serait de se mettre en retraite : le divorce qu'on ferait pour un temps avec les objets extérieurs, joint aux fréquentes oraisons, rendrait le remède que nous proposons plus aisé et plus efficace.

Quel est le second moyen qui contribue au rétablissement de l'intérieur ? — C'est une application constante et continuelle à combattre les inclinations et les mouvements de la nature. Le relâchement de l'intérieur est toujours accompagné de nonchalance dans la pratique du bien et de facilité à commettre le mal. On ne se fait plus, comme auparavant, une peine de mentir; on se laisse aller à l'impatience; on blesse la charité par ses paroles; on exerce de petites vengeances; on se loue soi-même; on se cherche en toute rencontre. Celui qui veut recouvrer sa première ferveur doit se tenir en garde contre ses défauts et en étouffer jusqu'aux moindres mouvements, dès qu'il les sent naître en son âme. Et, pour couper chemin au mal plus sûrement, il faut viser à retrancher tout ce qui est inutile, et qu'on n'entreprend que pour son plaisir. La dissipation où l'on ne manque point de tomber, quand on se relâche, a coutume d'engager dans des lectures, dans des visites et des entretiens qui, n'ayant pas Dieu pour motif, ne font que nous affaiblir et hâter la ruine de notre intérieur.

Quel moyen avez-vous pour résister efficacement aux inclinations de la nature qui portent au mal, et pour retrancher les inutilités où la dissipation engage ? — Il n'y en a point d'autre que les fréquentes réflexions et l'examen de conscience. Comme c'est par l'oraison qu'on s'accoutume au recueillement, c'est de l'examen de conscience que celui qui travaille à la réparation de l'intérieur doit se servir pour se défaire de ses défauts. A force de s'examiner et de rentrer en soi-même, on connaît ses fautes, on les corrige en s'armant de saintes résolutions et en se fortifiant par la pénitence.

Quel est le troisième moyen pour réparer l'intérieur ? — C'est la droiture d'intention par laquelle on envisage et on cherche uniquement le bien, c'est-à-dire la volonté de Dieu en toutes choses. Cette pratique renferme trois points. Le premier regarde la nature de nos actions; il n'en faut faire que de bonnes, s'éloigner de celles qui sont mauvaises et se passer de celles qui sont inutiles, se demandant souvent à soi-même si on est dans l'ordre de la volonté de Dieu, si on s'applique à ce qui est du devoir, à ce qui contribue à l'avancement spirituel. Le second point est de porter son intention à Dieu et

d'avoir un soin particulier de la rendre droite et pure, disant de cœur plutôt que de bouche : Je veux faire ceci pour Dieu, pour sa plus grande gloire pour le salut des âmes, etc. C'est ainsi qu'on se remplit de l'amour de Dieu et qu'on vient à bout de renouveler l'intérieur. Le troisième point est de ne pas se contenter de l'intention générale par laquelle on offre à Dieu toutes ses actions, le matin à son réveil, à la messe ou à l'oraison ; mais de rendre cette intention actuelle et particulière dans toutes ses actions, ce qui doit se pratiquer constamment par des élévations du cœur, jusqu'à ce que l'habitude soit formée, et que l'âme se porte comme d'elle-même à la volonté de Dieu, l'aime, la désire et l'embrasse, ce qui est l'intention la plus noble qu'on puisse se proposer.

CHAPITRE VIII.

De l'union avec Jésus-Christ.

En quoi consiste l'union avec Jésus-Christ ? — Nous ne parlons point ici de l'union qui est commune à tous les amis de Dieu, et qui a pour fondement la grâce sanctifiante : il y en a une plus particulière qui est le fruit de la solide dévotion et de la ferveur de l'amour ; et cette dernière union est plus ou moins parfaite, selon la disposition des sujets. La moins parfaite consiste à tenir son esprit et son cœur élevés vers Jésus-Christ, et à suivre, autant qu'on peut, les mouvements de la grâce. La plus parfaite est celle qui va jusqu'à une liaison si étroite et une si grande familiarité, qu'il semble que l'homme extérieur aussi bien que l'homme intérieur n'ait plus d'autre vie que celle de Jésus-Christ.

Comment se fait l'union du corps avec l'Homme-Dieu ? — Par la force de la grâce qui lui donne un sentiment si vif de la présence de Jésus-Christ, qu'il lui semble que son corps et ses membres sont véritablement le corps et les membres de ce Dieu-Homme, jusque-là que par son imagination et par ses sens il ne se distingue plus soi-même, il ne sent plus que Jésus-Christ dans lequel il est comme perdu. C'est apparemment ce que S. Paul a voulu dire par ces paroles : *Je vis, ou plutôt ce n'est pas moi qui vis, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi* (*Gal.*, II, 20).

En combien de manières se fait cette union du corps ? — En deux manières : l'une passagère, et l'autre permanente et habituelle.

Comment se fait l'union passagère ? — Par une impression de la présence de Jésus-Christ si intime et si délicieuse, que rien n'en saurait exprimer la douceur et les effets. On l'appelle passagère, parce qu'elle ne dure qu'un certain temps, et c'est ordinairement après avoir reçu la sainte eucharistie. Il semble alors aux âmes dont nous parlons que Jésus-Christ se répand en elles, qu'il leur communique non seulement son esprit, mais encore sa vie naturelle ; qu'elles n'agissent plus que par lui, comme par le principe de leurs opérations ; de sorte que leurs paroles, leurs prières, leurs actions même naturelles leur paraissent venir de ce principe.

Comment se fait l'union habituelle ? — Par une impression qui dure et qui devenant ordinaire, rend comme permanent le sentiment de la présence de Jésus-Christ. C'est lui qui donne la force et le mouvement à tout ; c'est en lui et par lui qu'on agit, qu'on parle, qu'on désire, qu'on s'attriste ou qu'on se réjouit, sans que l'âme puisse reconnaître en soi d'autre principe de ses actions et de ses divers sentiments, que Jésus-Christ vivant et agissant en elle. Non seulement elle est toujours élevée vers ce divin Maître, mais elle se sent abîmée en lui, jusqu'à ne plus distinguer ses membres des membres de Jésus-Christ ; ce qui la remplit de sentiments affectueux et de goûts exquis.

Sur quoi fondez-vous ce que vous dites de cette union ? — Sur la doctrine de S. Paul. Nous avons cité au commencement de ce chapitre ce qu'il dit dans son Epître aux Galates : il dit encore, parlant aux Corinthiens : *Est-ce que vous cherchez une preuve que Jésus-Christ parle en moi* (II *Cor.*, XIII, 3) ? Et pour montrer que l'Apôtre dans ces endroits ne parle pas seulement de la grâce sanctifiante, mais d'une grâce spéciale et d'une espèce de résidence de Jésus-Christ, nous n'avons qu'à comparer les paroles de S. Paul avec ce que nous savons de quelques saints.

Il est écrit de sainte Catherine de Sienne que, parlant de cette faveur qu'elle recevait de Dieu à son confesseur, S. Raimond de Pennafort, et que ce saint ne comprenant rien à ce que lui disait la sainte, Dieu voulut l'instruire par ses propres yeux, en lui faisant voir un jour le visage de Notre-Seigneur confondu avec le visage de sainte Catherine. C'est S. Raimond qui nous rend lui-même ce témoignage dans la vie de cette sainte qu'il a écrite. Un auteur de ce siècle, homme sage et plein de piété, a écrit qu'il connaissait une personne sur qui la présence de Jésus-Christ faisait une telle impression, qu'elle ne voyait et ne sentait rien en soi qui lui fût propre et qui n'appartînt à ce Dieu-Homme, de sorte que, si on lui parlait de ses mains, elle ne savait que dire ; et que si on parlait des mains de Jésus-Christ, elle montrait les siennes pour celles de ce Dieu-Homme, tant elle était absorbée et comme perdue dans le sentiment qu'elle avait de la présence de ce divin Sauveur. Il est inutile de demander si c'est Jésus-Christ résidant réellement qui produit ces effets merveilleux, ou s'il les opère par la vertu de sa grâce et par la force de l'amour : il suffit de savoir que ces secrets, pour être impénétrables, n'en sont pas moins des faveurs réelles.

Comment se fait l'union spirituelle de l'âme de l'homme avec celle de Jésus-Christ ? — Par une espèce d'application des deux âmes et par une liaison étroite entre leurs puissances, par le moyen de laquelle les biens renfermés dans la mémoire, dans l'entendement et dans la volonté de Jésus-Christ, sont communiqués à la mémoire, à l'entendement et à la volonté de l'homme, de la manière que l'explique sainte Gertrude, lorsqu'elle dit que l'âme de Jésus-Christ fut imprimée

sur la sienne, comme un cachet de cire.

Comment se fait cette communication de biens à la mémoire? — Par une connaissance expérimentale qui ne permet point à l'âme de douter que Jésus-Christ ne réveille ses idées dans le besoin, et ne lui suggère à propos tout ce qui lui est nécessaire quand il s'agit de prier, d'agir ou de parler pour sa gloire.

Comment se fait la communication d'entendement à entendement? — Par une participation d'intelligence, l'homme éprouvant, lorsqu'il veut s'appliquer, qu'il se fait dans son esprit comme une effusion de lumières, de discernement et de connaissances, même pour les sciences naturelles. C'est comme une source qui s'ouvre dans l'entendement, et d'où la science et les lumières coulent en abondance, surtout lorsqu'il s'agit de parler. *Alors*, dit l'Ecriture, *il répandra comme une pluie les paroles de sa sagesse* (*Eccli.*, XXXIX, 9). Notre-Seigneur dans l'Evangile, parlant de cet esprit d'intelligence qu'il voulait communiquer aux fidèles, le compare *à des fleuves d'eau vive qui couleront de leur sein; à une source d'eau qui jaillit jusqu'à la vie éternelle* (*Jean*, VII, 38, *et* IV, 14).

Comment est-ce que la volonté de l'homme entre en participation des richesses avec la volonté de Jésus-Christ? — Par la liaison qui est entre elles et par l'écoulement perpétuel de l'amour de Jésus-Christ dans la volonté de l'homme. Ce ne sont que douceurs, que caresses, que désirs ardents de procurer la gloire de Dieu; et on connaît que ces richesses sont communiquées par Jésus-Christ qui se rend présent à l'âme, et qui la remplit de telle sorte qu'elle ne voit, qu'elle ne goûte que lui en toutes choses, et qu'elle se sent incapable d'avoir aucune affection, ni aucun sentiment de joie, qui ne soit de lui et pour lui. Il y a grande apparence que S. Paul était dans cette disposition, et que c'est ce qui lui a fait répéter si souvent le nom de Jésus dans ses Epîtres. C'est sans doute pour la même raison qu'on trouva ce nom sacré écrit sur le cœur de S. Ignace, martyr. C'est dans un semblable transport d'amour pour notre divin Sauveur que S. Vincent Ferrier a dit au dernier chapitre du traité de la Vie spirituelle qu'il viendrait un jour des gens dont toutes les affections, tous les sentiments, toutes les paroles se termineraient à Jésus-Christ. Quelques-uns croient qu'il a parlé en esprit de prophétie et qu'il avait en vue des hommes qui mettent toute leur gloire à se consacrer au service de Notre-Seigneur et à porter son nom Au reste, ces faveurs insignes sont uniquement le partage des personnes qui s'y disposent par une entière abnégation et qui, mettant en pratique ce que nous avons dit de la doctrine de Jésus-Christ, méritent qu'il accomplisse en elles cette belle promesse: *Je me ferai connaître à lui* (*Jean*, XIV, 21).

Ces communications de la part de Notre-Seigneur, qui s'insinue dans la volonté de l'homme, n'ont-elles jamais d'autre objet que Jésus-Christ? — Il arrive quelquefois que la personne à qui Jésus-Christ se communique de la sorte n'a d'autre idée que celle du saint amour auquel elle attribue toutes ces grâces: elle ne voit qu'amour, elle ne savoure qu'amour, elle est comme perdue et absorbée dans l'amour. C'est pour cela que sainte Catherine de Sienne terminait toutes ses épîtres par ces deux paroles, *Jésus, Amour;* que saint François de Paule avait toujours à la bouche le mot de charité; que S. François d'Assise employait dans ses cantiques le mot d'amour, sans ordre et sans mesure. Il s'est trouvé des âmes si occupées et si pénétrées de cette simple vue d'amour, qu'elles ne répondaient autre chose à toutes les questions qu'on leur faisait: Qui êtes-vous? amour: Que cherchez-vous? amour, etc.

CHAPITRE IX.

Le paradis de la terre.

Quel est ce paradis? — C'est l'assemblage de tous les biens dont jouissent ceux qui sont parvenus à l'union divine.

Quels sont ces biens? — Outre ceux dont nous avons parlé au chapitre précédent, il y en a encore de trois sortes qui renferment tous les avantages de l'union avec Jésus-Christ, et qui forment ce que nous appelons le paradis de la terre: 1° la communication que l'âme reçoit des perfections divines; 2° la connaissance et le goût que Dieu lui donne des vertus et des dons qu'il a mis en elle; 3° le commerce et la conversation familière avec Dieu.

Quels sont les biens de la première sorte? — Ce sont les attributs et les perfections divines dont l'âme jouit en quelque manière par la connaissance et l'amour que Dieu lui en donne. Nous entendons par ces attributs la majesté de Dieu, son immensité, sa grandeur, sa puissance, sa douceur, sa beauté, sa miséricorde, qui sont comme les sept lampes allumées devant le trône de la Divinité. L'âme découvre ces perfections; elle les contemple l'une après l'autre avec une joie incroyable; elle les regarde comme des biens qui lui sont donnés par son époux céleste, et elle en jouit en effet dans son intérieur par la contemplation et par le goût pratique qu'elle en a. Il est aisé de comprendre que ces excellents objets ne procurent pas seulement un plaisir indicible, mais encore un assouvissement de tous les désirs, quoique ce ne soit qu'à travers le voile de la foi qu'on participe à cette espèce de béatitude.

Quelle est la seconde sorte de biens? — Ce sont les vertus et les dons surnaturels que Dieu a mis dans l'homme, et dont il le fait jouir par la vue et par le goût qu'il lui en donne. L'homme voit alors son âme, comme un jardin délicieux semé de fleurs différentes dont il reçoit l'odeur avec un contentement inexprimable, distinguant par la connaissance et par le sentiment les beautés particulières et les différentes qualités de chaque vertu. Mais quoique toutes ces vertus lui appartiennent, et qu'il y ait contribué en cultivant son âme, il croit les tenir uniquement de Dieu, et il l'en remercie, comme si lui-

même n'y avait point de part. On ne saurait croire quelle est la variété et l'abondance des dons surnaturels qui composent le trésor de l'homme que Dieu appelle à cette félicité : il ne possède pas seulement les vertus propres de son état, mais encore plusieurs autres qui ne lui paraissent pas nécessaires, et il voit évidemment que le dessein de Dieu est de l'enrichir et d'accomplir en lui ce que dit saint Paul : *De sorte qu'à l'égard des dons de la grâce vous ne manquez de rien* (II *Cor.*, I, 7). L'âme connaît distinctement ces vertus dont Dieu l'a enrichie, comme une femme distingue dans une cassette les diamants de différents prix, que son époux lui a donnés. Et ce qui est merveilleux, c'est qu'au lieu qu'il lui eût été nuisible autrefois de trop s'arrêter à la considération des dons que Dieu lui faisait, elle peut maintenant les contempler sans être en danger de s'en rien attribuer ; parce que dans l'état de dégagement où Dieu l'a établie par sa miséricorde, elle regarde ses vertus comme de purs effets de la libéralité de celui qui, l'ayant choisie pour son épouse, a voulu l'orner lui-même et l'embellir de ses dons les plus précieux. Ce qui contribue encore beaucoup au bonheur de cette âme, outre le plaisir que lui procurent les vertus dont elle se voit ornée, c'est le plaisir que son céleste époux y prend, à quoi elle est infiniment plus sensible qu'à son propre contentement.

En quoi consiste la troisième sorte de biens ?—En une espèce de commerce familier entre Dieu et l'âme, en vertu duquel elle peut dire comme l'Apôtre, *qu'elle est en société avec le Père et avec son Fils, Jésus-Christ* (I *Jean*, I, 3). Un entretien presque continuel et une intime correspondance sont le fruit de ce commerce. L'âme parle à Dieu, elle le consulte sur tout ce qu'elle doit faire ; Dieu lui parle à son tour et lui donne à propos les avis, les conseils et les lumières dont elle a besoin, soit pour elle-même, soit pour ceux en faveur de qui elle s'intéresse. Non seulement il lui fait connaître en détail les moindres choses qui la regardent, mais par un surcroît de bonté et de familiarité qui passe tout ce qu'on peut dire, il l'entretient souvent sur des affaires et des desseins qui ne regardent que sa gloire, et qui ne la touchent elle-même en rien, disant à son occasion ce qu'il disait autrefois d'un de ses plus fidèles serviteurs : *Pourrai-je cacher à Abraham ce que je dois faire* (*Gen.*, XVIII, 17) ? Outre cela, les communications amoureuses sont si grandes et si fréquentes, les caresses et les embrassements intérieurs si ordinaires, qu'on peut dire de cette âme qu'elle ne vit plus que d'amour. Ce n'est pas seulement en particulier pendant le repos de l'oraison et dans le silence de la retraite que Dieu se communique ainsi à elle, mais encore au milieu de ses actions extérieures, lorsqu'elle vaque aux fonctions de son emploi et qu'elle converse avec les hommes. Au reste, cette assiduité de l'époux à s'entretenir avec elle, sans la quitter un moment, non seulement ne lui est point à charge, mais encore elle la soulage dans les fatigues et la remplit de consolations. Parmi les caresses que Dieu fait aux âmes de cet état, une des plus grandes est de les rendre comme participantes de ses divins attributs et de les en mettre pour ainsi dire en possession par l'élévation et la grandeur intérieure qu'il leur communique ; c'est ce qui faisait dire au bienheureux Jacobon, religieux de l'ordre de saint François, qu'il se sentait maître de tout le monde, ce qu'il disait par la force de l'opération divine qui élevait son esprit de la même manière que si Notre-Seigneur lui eût fait part de sa puissance et de son souverain domaine. Ces faveurs ne paraîtront point incroyables à ceux qui savent que saint Paul a dit : *Nous sommes comme n'ayant rien et possédant tout* (II *Cor.*, VI, 10). Mais Notre-Seigneur s'exprime d'une manière bien plus claire, lorsqu'il dit, parlant à son Père : *Je suis en eux et vous êtes en moi, afin qu'ils soient consommés en l'unité, que le monde connaisse que vous m'avez aimé moi-même* (*Jean*, XVII, 23), c'est-à-dire qu'en l'état dont nous parlons l'âme sent que Jésus-Christ la possède, et que Dieu la possède aussi par Jésus-Christ. Et voilà ce que nous appelons le paradis de la terre, parce que c'est en effet le plus grand bonheur dont on peut jouir à travers le voile de la foi. C'est le royaume de Dieu en nous que nous demandons par cette prière : *Que votre règne arrive*. Et il ne faut pas croire que les traverses et les tribulations de la vie puissent troubler cette félicité, puisque saint Jean nous assure *qu'il a part avec nous à la tribulation et au royaume* (*Apoc.*, I, 9).

Comment ce paradis dont vous nous parlez peut-il subsister avec la tribulation ? — Parce que la grâce de cet état est assez puissante pour changer les peines et les douleurs en plaisirs et en consolations, témoin saint Paul qui a dit : *Je suis rempli de consolations, je suis dans un excès de joie au milieu de toutes nos tribulations* (II *Cor.*, VII, 4). Ce que dit Notre-Seigneur dans l'Evangile est encore plus fort. Vous ne quitterez rien pour l'amour de moi, qui ne vous soit rendu *au centuple dès à présent, jusque dans les persécutions* (*Marc*, X, 30). Et en effet nous voyons des personnes très-sensiblement affligées qui regardent leurs souffrances comme des caresses de leur époux céleste.

Tous les gens de bien peuvent-ils prétendre à ce bonheur ? — Il n'y a que ceux que Dieu y appelle qui puissent y prétendre, et il n'y appelle ordinairement que les âmes d'une sainteté éminente. Nous en avons connu une de ces derniers temps, à qui Notre-Seigneur dit, après dix-huit ans de souffrances : *Ta vie sera désormais un paradis*. Et tous ceux qui l'ont connue comme nous peuvent rendre témoignage que les peines et les maladies dont elle a été attaquée, ne l'ont point empêchée de jouir de la félicité qui lui avait été promise.

Ne sont-ce point là de belles imaginations plutôt que des vérités solides ? — Traiter d'imaginations ce que nous venons de dire, ce serait condamner tous ceux qui en ont parlé avant nous, qui en ont dit beaucoup

plus que nous, et qui ont appuyé leurs sentiments sur celui de plusieurs saints et de plusieurs auteurs graves. Ce serait traiter de vision tout ce qu'en a dit sainte Thérèse dans la septième demeure du Château de l'âme; Blosius, dans plusieurs de ses ouvrages et surtout au dernier chapitre de son Institution; le bienheureux Jean-de-la-Croix, dans son livre de la Vive Flamme d'amour et dans son Cantique d'amour; saint Bernard, sur les Cantiques; saint Bonaventure, dans sa Théologie mystique; et parmi les modernes, *Thomas à Jésus*, dans son livre de l'Oraison et de la Contemplation divine.

Huitième partie.

CHAPITRE PREMIER.

De la véritable sagesse.

En quoi consiste la véritable sagesse? — A régler son jugement sur le sens commun des saints.

Qu'entendez-vous par le sens commun des saints? — J'entends ce qu'ils pensent communément des maximes de l'Evangile, et les idées qu'ils ont de la perfection.

Quelles sont donc les sources de la véritable sagesse? — L'Evangile, les écrits des saints, leurs sentiments et leur conduite, lorsqu'ils s'accordent tous ou presque tous à penser de la même manière sur certains points de perfection: par exemple, sur la pratique de la douceur, du mépris de soi-même et des vertus dont nous avons parlé au chapitre des conseils évangéliques; car, quoique les saints soient très-différents entre eux par rapport à leur conduite extérieure, ils se ressemblent si fort dans les idées qu'ils ont de la vertu et dans la manière de la pratiquer, qu'il paraît clairement que c'est un même esprit qui les anime. Cet assemblage d'idées, de maximes et de pratiques, en quoi les saints conviennent, c'est ce que nous appelons la véritable sagesse, laquelle a deux caractères essentiels. Le premier est d'être opposée à la prudence humaine, jusqu'à lui paraître folie. Le second est d'être si profonde et si cachée, que même la plupart de ceux qui pratiquent la vertu ne la comprennent pas, quoiqu'ils ne puissent pas l'ignorer tout à fait, lorsqu'ils vivent selon l'esprit du christianisme.

N'avez-vous point quelque exemple qui nous fasse comprendre en quoi consiste cette sagesse cachée? — Il n'y en a point de mieux marqué que celui de S. François et de S. Ignace: ils aimaient le mépris jusqu'à vouloir passer pour fous, jusqu'à faire des actions qui leur méritassent ce titre; et quoiqu'ils aient eu la précaution d'avertir qu'on ne doit pas suivre ces sortes d'attraits, sans de grandes raisons qui regardent la gloire de Dieu, il est vrai néanmoins qu'ils regardaient cette pratique comme un excellent degré de perfection, et qu'en cela leur sentiment était conforme à celui des autres saints. Il y a plusieurs autres points de cette sagesse que la plupart des hommes ne goûtent pas, par exemple, de recevoir tranquillement les affronts et les injures, sans en demander réparation.

Outre les maximes de l'Evangile et les écrits des saints, n'y a-t-il point de règle vivante sur laquelle on puisse se former pour acquérir cette sagesse? — Parmi les personnes avec lesquelles nous vivons, le sentiment commun de celles qui passent pour parfaites dans l'esprit du public peut servir de loi et de règle sûres en cette matière; car il arrive d'ordinaire que ces personnes, que nous supposons véritablement mortifiées, désintéressées et entièrement adonnées à la piété, pensent toutes la même chose, et que sans se connaître elles s'accordent parfaitement dans le jugement qu'elles portent sur la pratique de la vertu; parce qu'en effet elles respirent toutes le même air de sainteté, et qu'elles sont intérieurement instruites dans la même école qui est celle de Jésus-Christ. Ces personnes qui vivent selon les maximes de l'Evangile peuvent être regardées comme les dépositaires et les interprètes des sentiments des saints; et on peut leur appliquer ce que Notre-Seigneur a dit lui-même: *Ceux qui voudront faire la volonté* de mon Père *connaîtront si cette doctrine est de Dieu* (*Jean*, VII, 17). Que ceux donc qui voudront acquérir la véritable sagesse consultent le sentiment des personnes dont nous venons de parler; car pour les hommes savants et habiles, si leur sagesse n'est pas fondée sur la mortification et l'abnégation évangéliques, ils peuvent bien servir de règle en matière de foi et de théologie; mais il ne serait pas toujours sûr de suivre leur sentiment pour la pratique de cette sagesse cachée que Jésus-Christ a enseignée et qui n'a été goûtée que par les saints. Et en effet, nous voyons que les savants sont si peu d'accord entre eux et qu'ils jugent si différemment de ces choses spirituelles, qu'il n'y a pas grand fonds à faire sur ce qu'ils en disent.

Comment peut-on arriver à la véritable sagesse? — On se tromperait grossièrement, si on s'attendait à y être appelé par une vocation miraculeuse, comme il arriva à S. Paul, lorsqu'il fut renversé par terre et environné d'une clarté qui venait du ciel. L'ordre de la grâce demande qu'on s'applique à bien comprendre les maximes de l'Evangile et qu'on les roule longtemps dans son esprit. Voici une de ces maximes: *Vous serez heureux, lorsqu'à mon sujet les hommes vous chargeront d'opprobres, qu'ils vous persécuteront et qu'ils diront de vous toute sorte de mal contre la vérité* (*Matth.*, V, 11).

Celui qui veut mettre en pratique cette le-

çon de Jésus-Christ doit s'animer à souffrir les persécutions, les faux témoignages et les injures, et à les chercher avec la même ardeur que les mondains ont pour les plaisirs, pour les honneurs et les dignités de la terre. Il doit travailler au moins deux ou trois ans à se remplir de cette maxime, à l'imprimer dans son âme à force d'y penser, à y conformer sa conduite en la prenant pour règle de ses desseins, de ses actions et de ses entreprises. Cette étude continuée le conduira infailliblement à l'acquisition de la sagesse, à la vraie liberté d'esprit et à la possession de Dieu; de sorte que, lorsqu'il y pensera le moins, il verra venir en soi la lumière du Saint-Esprit avec tous les dons surnaturels qui ont coutume de venir avec elle.

Quels points en particulier renferme cette véritable sagesse? — Nous en avons parlé aux chapitres des conseils évangéliques et de la doctrine de Jésus-Christ : nous ajouterons ici que ces points peuvent se réduire à trois, qui sont le mépris du monde et de soi-même, la pureté du cœur procurée par la pauvreté d'esprit et le dégagement des créatures, la douceur et la patience qui conduisent à la perfection de la charité. C'est ce qui a fait l'occupation de tous les saints; tous les vrais amis de Dieu ont excellé en ces trois points : celui qui veut acquérir la véritable sagesse doit se les proposer sans cesse pour la règle de sa conduite, et il comprendra par son expérience que mettre ces maximes en pratique, c'est établir le règne de la grâce sur le renversement de la sagesse mondaine.

CHAPITRE II.

De la simplicité.

Qu'est-ce que la simplicité? — C'est l'unique regard de l'âme que l'Evangile appelle l'œil simple, qui n'envisage que Dieu et qui tend toujours à lui par la voie la plus courte.

Qu'entendez-vous par cet unique regard? — J'entends ce que les pères spirituels appellent la sainte *uniformité*, qui exclut la multiplicité de vues et d'intentions, laquelle est le vice des âmes qui ne sont pas simples.

Quelle est la pratique de la simplicité? — Elle demande ou plutôt elle met dans l'âme trois sortes de dispositions.

Quelle est la première? — C'est une attention continuelle à réduire tout à un, c'est-à-dire à n'avoir qu'un objet en vue et à faire toutes choses par un motif qui est le bon plaisir ou la sainte volonté de Dieu. L'intention de la plupart des hommes ne va pas jusqu'à Dieu : on obéit, parce que le supérieur est un homme qui agrée; on aime son prochain par sympathie. L'homme spirituel au contraire obéit, parce qu'il envisage Dieu en celui qui commande; il aime dans son prochain l'image de Dieu, et en cela il pratique la simplicité, parce qu'il rapporte tout à un seul objet, qui est Dieu.

Quelle est la seconde disposition? — Elle regarde les mœurs et la conduite : elle porte à fuir tout ce qui sent l'artifice, la vanité, la curiosité et la politesse mondaine; elle fait aimer et chercher les manières simples des personnes du commun. On remarque que les saints ont affecté une espèce de sainte grossièreté dans leur extérieur : cette simplicité doit faire le caractère des personnes religieuses; dès qu'elles s'en éloignent, c'est une marque de relâchement, et c'est toujours par là qu'on commence la réforme, lorsqu'elles en ont besoin. Mais cette simplicité n'est pas seulement dans l'habit, elle doit surtout paraître dans la manière d'agir et de converser, où l'on ne doit rien trouver qui approche de la politesse recherchée des mondains.

Est-ce seulement dans l'extérieur que cette simplicité doit paraître? — Elle est encore nécessaire dans l'intérieur, par rapport à la vie spirituelle d'où elle bannit tout raffinement et toute élévation affectée, pour nous faire marcher devant Dieu avec candeur et sincérité, comme dit saint François de Sales; car, en matière de dévotion, il y a des gens toujours guindés qui dédaignent les pratiques communes et qu'on peut comparer à des personnes dégoûtées qui cherchent des ragoûts pour réveiller leur appétit. Cependant la véritable simplicité n'est pas incompatible avec les voies sublimes où Dieu lui même appelle et conduit les âmes; elle exclut seulement l'amour de ces voies et les efforts qu'on fait pour s'y introduire de son propre choix.

Quelle est la troisième disposition que la simplicité met dans une âme? — C'est un penchant habituel à interpréter toutes choses en bonne part, sans penser jamais à mal. C'est ce qu'on remarque dans les personnes qui ont la simplicité en partage. Elles n'envisagent dans les autres que ce qu'il y a de bien, et par cette pratique elles tendent continuellement à l'unité : car la pensée du bien conduit droit à Dieu, et non pas celle du mal. La Chronique de saint François rapporte une vision où parurent plusieurs saints de son ordre et en particulier frère Bernard de Quintavalle, avec des yeux si brillants qu'on n'en pouvait soutenir les regards : et comme on en demandait la raison, il fut répondu que c'était en récompense de sa simplicité, parce que pendant sa vie il n'avait jamais envisagé dans ses frères que le bien qui était en eux.

Pourquoi avez-vous dit que la simplicité tend à Dieu par la voie la plus courte? — Parce que n'ayant que Dieu en vue, par l'unité de son regard elle va droit à lui, au lieu que les âmes qui manquent de simplicité n'y vont que par détours, le mélange d'intention les faisant souvent dévier. On peut comparer ceux-ci aux personnes qui usent de circonlocutions pour cacher la vérité, et celui qui va simplement, à un homme qui porte, pour ainsi dire, la vérité sur les mains, et qu'on ne surprend jamais dans ses paroles.

Comment s'accorde la simplicité avec la prudence? — Ces deux vertus s'accordent parfaitement, parce que la simplicité est accompagnée de grandes lumières qui lui fournissent les moyens nécessaires pour arriver à son but et pour éviter les piéges que lui

tendent les subtilités et les artifices de l'esprit du siècle. C'est pour cela que le sage adresse d'abord la parole aux enfants, c'est-à-dire aux âmes simples, comme les plus capables de comprendre les instructions de la sagesse (*Prov.*, VIII, 5). En effet, elles passent sans crainte et sans danger à travers les plus grandes difficultés et triomphent aisément de la malice et des ruses des mondains. On l'a remarqué en plusieurs saints et surtout en saint François ; il fut souvent interrogé par des savants mal intentionnés qui cherchaient à le surprendre, et il les confondit toujours par la sagesse admirable de ses réponses, le Fils de Dieu ayant voulu vérifier dans son serviteur ce qui a été dit de lui-même : *Et depuis ce jour-là qui que ce soit n'osa plus l'interroger* (*Matth.*, XXII, 46).

Comment peut-on acquérir cette simplicité? — Le moyen le plus sûr et le plus efficace est d'étouffer en soi toute convoitise ; car ce sont les diverses prétentions et les différents désirs qui sont directement opposés à la simplicité. Celui qui ne désire rien n'a qu'un seul but qui est de plaire à Dieu ; il est délivré de tout autre soin, et par là même parfaitement simple.

N'avez-vous point de pratique particulière qui conduise à cet excellent état? — La meilleure et l'unique est de renoncer constamment à tous les motifs que la nature suggère, pour n'avoir en vue que le bon plaisir de Dieu, jusqu'à ce que cet excellent motif absorbe tous les autres comme la mer engloutit tous les fleuves. C'est par cette pratique qu'on acquiert la véritable simplicité, en se réduisant à cet unique regard dont on peut dire que c'est la seule chose nécessaire

CHAPITRE III.

Avis important pour ceux qui ont des peines d'esprit.

Quels sont ces avis? — Le premier est d'empêcher un demi-consentement que le démon tâche de tirer de la personne qui souffre ces peines intérieures. Pour bien comprendre ceci, il faut savoir que le malin esprit dans ces occasions porte les hommes à l'impureté ou au désespoir, ou à l'aversion contre le prochain. Mais outre ces tentations grossières, il fait tout ce qu'il peut pour leur persuader de s'adonner à leur humeur et de se renfermer en eux-mêmes, pour s'y occuper de leurs peines. On se roidit contre les premières tentations qui sollicitent visiblement au mal, et on succombe aisément à la dernière où l'on ne voit point de péché : c'est ce que j'appelle un demi-consentement qu'il est d'une très-grande importance de refuser à l'ennemi. Pour cela, il ne suffit pas de ne point se laisser aller à l'humeur chagrine et impatiente à laquelle on se sent porté; il faut se mettre dans une disposition de joie spirituelle et de douceur envers le prochain, si bien qu'il ne paraisse rien au dehors de la peine qu'on souffre au dedans. Outre que par cette conduite on remporte une entière victoire sur le démon, on en tire encore deux grands avantages qui sont d'avancer beaucoup dans la voie de la perfection et d'acquérir bientôt une grande supériorité pour l'ennemi.

Quel est le second avis? — C'est de ne faire nulle attention à la peine que l'on souffre, imitant ceux qui marchent sur la cime des montagnes, lesquels fixent la vue sur le chemin qu'ils doivent tenir sans la détourner jamais pour regarder les précipices qui les environnent de tous côtés. On remarque que saint Pierre marcha sur l'eau sans enfoncer, tandis qu'il n'envisagea que Notre-Seigneur qui l'attendait sur le bord ; et que dès qu'il fit réflexion au danger, il commença à enfoncer, ce qui lui attira ce reproche de la part de Jésus-Christ : *Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté?*

De quoi sert à l'âme de ne point envisager ses peines? — Elle évite par là plusieurs dangers et plusieurs inconvénients dans lesquels elle donnerait en gardant une autre conduite. Ces peines, soit qu'elles viennent du côté de Dieu, ou du côté du démon, ou du côté des hommes (comme nous l'avons dit au chapitre sixième de la quatrième partie), que peut-on gagner à les considérer? Dès que vous ferez réflexion au mépris et aux mauvais traitements que vous recevez de la part des hommes, vous rendrez votre croix plus pesante, à force de vous la représenter vivement et de grossir les choses dans votre imagination. Si vous raisonnez sur les assauts que le démon vous livre en matière d'impureté ou de désespoir, tous vos raisonnements n'aboutiront qu'à rendre la tentation plus pressante et à la faire entrer plus avant dans votre âme ; et si vous vous avisez de considérer attentivement les abîmes de la grandeur et de la justice de Dieu, il est à craindre que vous n'en soyez englouti. Voilà pourquoi les âmes sujettes à des peines intérieures et surtout à ces peines extraordinaires dont nous avons parlé ailleurs ; ces âmes, dis-je, n'ont rien de mieux à faire que de s'interdire toute réflexion sur les peines qu'elles souffrent, pour donner toute leur attention à la vie de Jésus-Christ et aux autres saints objets qui sont capables de les consoler. Elles ne doivent ouvrir les yeux que pour voir le chemin où elles marchent, sans détourner leur vue ailleurs. Cette personne m'a maltraité, cette croix est accablante, ce précipice est affreux : à quoi peuvent servir ces réflexions? qu'à aigrir le cœur et à mettre le trouble dans l'esprit. N'est-il pas plus sûr et plus doux de souffrir sa peine sans se donner d'autre soin que celui d'envisager la bonté de Dieu et de s'étudier à la résignation et à la patience?

D'où vient que les personnes qui souffrent sont portées à considérer leur peine? — Cette attention vient d'un soin empressé qu'elles ont pour elles-mêmes, et de ce que, manquant de confiance en Dieu, elles attendent leur délivrance de leur propre industrie. C'est la tentation ordinaire des âmes qui portent des croix intérieures : elles veulent se mettre en repos ; elles cherchent sans cesse la

remède au mal qui les afflige, et elles ne voient pas que cet empressement ne fait qu'augmenter leur peine et les jeter dans un nouvel embarras. Le parti qu'elles doivent prendre, c'est de se désoccuper d'elles-mêmes, pour s'abandonner entièrement à la miséricorde de Dieu, disant comme le prophète David : *J'aurai toujours les yeux attachés sur le Seigneur, persuadé qu'il me délivrera des piéges de mes ennemis* (*Ps.* XXIV, 16).

Quel est le troisième avis au sujet des peines d'esprit? — C'est qu'on s'encourage à les supporter, en vue des avantages qui doivent en revenir; car ces peines, et surtout celles qu'on appelle extraordinaires, sont suivies de plusieurs dons surnaturels, d'une grande paix, d'une parfaite liberté de cœur, de consolations ineffables, d'une fermeté constante à se maintenir dans le bien, et à suivre en tout le mouvement de la grâce. Nous pouvons ajouter à ce que nous en avons dit dans la quatrième partie, que c'est des personnes qui ont passé par ces épreuves qu'il est dit dans l'Apocalypse : *Elles ont lavé et blanchi leurs robes dans le sang de l'Agneau ; elles n'auront ni faim ni soif; le soleil ni aucune autre chose ne les incommodera plus, parce que l'Agneau qui est au milieu du trône sera leur pasteur, et qu'il les conduira aux fontaines des eaux vives* (*Apoc.*, VII, 4, 16, 17). On peut dire de ces âmes qu'elles ont vu la fin de leurs maux et qu'elles recouvrent désormais tous les biens en abondance. Le plus grand de ces biens est que Dieu établira en elles sa demeure, selon la promesse de l'Evangile : *Nous viendrons à lui*, etc. (*Jean*, XIV, 3). Jésus-Christ devenu leur guide les conduira aux fontaines de sa sagesse et de son amour où elles puiseront sans cesse; de sorte que leur vie ne sera plus qu'un festin continuel et un avant-goût du paradis. Nous avons exhorté ailleurs les personnes qui sont dans ces épreuves à être fidèles à Dieu malgré leurs extrêmes souffrances et les fréquentes tentations de l'ennemi : et comme cet avis est le plus nécessaire, nous les ferons souvenir ici que leur fidélité consiste 1° à résister courageusement au démon sans consentir jamais au mal; 2° à persévérer constamment dans leurs exercices spirituels et à ne point s'en dispenser sous prétexte qu'elles souffrent de grandes peines; 3° à n'omettre aucune des bonnes œuvres qu'elles avaient coutume de faire, ou de leur propre choix, ou pour satisfaire aux devoirs de leur état, ou pour obéir aux mouvements de la grâce.

Ces avis ne sont-ils que pour les personnes qui souffrent des peines extraordinaires? — Toutes sortes de personnes peuvent en profiter, et on peut dire à celles qui n'éprouvent que des souffrances et des tentations ordinaires, qu'elles croîtront en grâce et en vertu à mesure qu'elles augmenteront en résignation et en patience, et qu'elles se conformeront à ces avis.

CHAPITRE IV.

De la paix du cœur.

En quoi consiste la paix du cœur? — A se conserver sans trouble dans le service de Dieu.

D'où vient ordinairement le trouble? — Il vient de l'émotion causée par les passions, de l'empressement pour les occupations extérieures et de l'abattement où l'on tombe à la vue de ses fautes.

Comment est-ce que les passions émues excitent le trouble? — En ce qu'elles agitent et inquiètent le cœur par les mouvements contraires qu'elles y produisent. Celles qui se soulèvent le plus souvent et le plus aisément sont la colère, le désir et l'aversion naturelle qu'on a pour certains objets qui choquent.

Comment est-ce que la colère trouble? — Rien n'a moins besoin d'explication. Il est naturel qu'on s'irrite et qu'on s'emporte quand on se voit contrarié, et il est encore plus naturel que la contrariété et l'emportement produisent le trouble et l'agitation.

Comment peut-on empêcher cet effet de la colère? — En se tenant sur ses gardes pour étouffer la première émotion qui s'élève dans le cœur. On réprime ces sortes de mouvements en pratiquant la douceur qui ne souffre aucune aigreur, sous quelque prétexte que ce soit, non pas même pour faire la correction qu'on doit suspendre jusqu'à ce que l'indignation soit passée et qu'on ait recouvré sa première tranquillité.

Comment est-ce que le désir est contraire à la paix du cœur? — Chacun sent par son expérience qu'un désir véhément ne laisse ni paix ni repos jusqu'à ce qu'il soit accompli. Cette impatience se fait surtout remarquer dans les personnes vives; à peine ont-elles commencé un ouvrage, qu'elles en voudraient voir la fin, et elles sont dans l'inquiétude jusqu'à ce qu'il soit achevé.

Quel est le remède à ce mal? — C'est de renoncer à tout, de prendre un soin particulier de combattre tous les désirs et toutes les affections naturelles, et de les étouffer d'abord jusqu'à ce qu'il n'y ait plus dans l'âme que le désir de faire la volonté de Dieu et de lui plaire en toutes choses. Quiconque ne prendra pas cette voie ne se maintiendra jamais en paix. Il en est de même de cette passion qui s'irrite à la rencontre d'objets désagréables, et qui se donne de grands mouvements pour les éviter : on ne saurait la dompter que par une générosité constante à surmonter ses répugnances jusqu'à ce qu'on soit accoutumé à voir toutes choses d'un œil tranquille, et qu'à la rencontre des plus fâcheuses on soit comme un rocher qui ne fuit point à l'approche des vaisseaux, mais qui demeure immobile au milieu de la mer, sans que rien puisse l'ébranler ou le faire changer de place.

Comment est-ce que les occupations troublent la paix? — Par le désir et l'empressement, par l'agitation et l'inquiétude qu'elles causent à un homme qui voudrait suffire à tout et qui se sent chargé au delà de ses forces. C'est ce qui a fait dire à l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, que la tranquillité ne court pas moins de risque

dans les occupations que la tempérance dans les festins, et la chasteté dans les conversations avec le sexe.

Comment peut-on prévenir ce mal? — En fermant pour ainsi dire l'entrée de son âme aux choses du dehors dont on s'occupe, ce qui se fait en trois manières : la première est de ne s'appliquer à ce qu'on fait qu'autant qu'il en est besoin pour le bien faire, réservant sa principale attention pour vaquer à Dieu dans son intérieur ; la seconde, c'est que quand on ne peut pas empêcher l'esprit de s'appliquer fortement, on empêche au moins le cœur de s'attacher aux occupations extérieures, et d'y mettre son affection ; car il est surtout important que le cœur soit tout à Dieu, et qu'on ne cherche que lui en tout ce qu'on fait ; la troisième est que l'on se hâte de retirer son affection dès qu'on s'aperçoit qu'elle se glisse dans ce qu'on fait, de peur que la passion ne se forme, que le trouble et les défauts ne viennent à la suite de la passion, et que la paix intérieure ne soit détruite. Il ne faut donc pas se remplir de ce qu'on fait, comme disent quelques-uns ; mais il faut plutôt se remplir de Dieu, c'est-à-dire l'avoir présent à son esprit, et agir uniquement pour lui seul.

Comment doit-on se comporter lorsque les affaires et les occupations viennent en foule, et qu'on ne sait pas où commencer? — Une âme persuadée que rien n'est plus important pour elle que d'éviter le trouble et le dérangement de son intérieur doit pourvoir d'abord à sa paix et réunir ses forces au dedans, ensuite elle doit s'appliquer à ce qui presse le plus. Un homme qui voit le feu prendre à sa maison, court à ce qu'il a de plus précieux pour le sauver. C'est ainsi que doit faire une personne qui se voit surchargée d'occupations : il faut que son premier soin soit de rentrer en elle-même pour assurer sa tranquillité ; elle pourvoira ensuite aux affaires du dehors le mieux qu'elle pourra. Ce n'est point par amour-propre qu'elle doit donner cette préférence, ni par attache à son repos, mais par un effet de zèle que Dieu veut qu'elle ait pour régler son intérieur.

Comment est-ce qu'on perd la paix à la vue de ses fautes ? — C'est que la pensée d'avoir failli afflige, désole et fait perdre courage.

Que faut-il donc faire quand on est tombé en quelque faute? — Dès qu'on sent son cœur frappé (ce qui est ordinaire aux personnes exactes à leur devoir quand elles ont fait quelque faute), il ne faut point alors trop s'attacher à pénétrer les causes et les motifs de son péché : il suffit de le reconnaître, de le détester, d'en prendre occasion de s'humilier et d'en faire quelque réparation, après quoi il ne faut plus y penser, mais reprendre incontinent son premier train et marcher devant Dieu avec joie et confiance comme avant sa chute.

Faut-il se comporter ainsi après toutes sortes de fautes ? — Pour répondre à cette question, il faut distinguer deux sortes de personnes : celles qui ont avec Dieu une étroite liaison et qui sont accoutumées à converser familièrement avec lui ; et celles dont la fidélité souffre beaucoup d'imperfections et de négligences. Les unes et les autres doivent se conduire comme nous venons de dire à l'égard des fautes légères. Si elles viennent à tomber dans quelque faute notable, par exemple dans quelque emportement ou dans quelque manquement considérable, elles doivent témoigner à Dieu leur repentir avec beaucoup d'humilité et de ferveur, sans rien perdre de leur tranquillité. Quelquefois même dans ces occasions Dieu donne une telle confiance aux personnes attachées à son service, qu'elles n'ont autre chose à faire dès qu'elles aperçoivent leurs fautes que de s'en remettre à Dieu, de se jeter dans son sein par un abandon sans réserve, et de continuer à le servir avec plus de ferveur qu'auparavant. Si leur aveuglement est tel qu'elles ne connaissent leur faute que longtemps après l'avoir commise, dès qu'elles viennent à s'en apercevoir, elles doivent imiter ce prophète qui, après avoir lavé son péché dans les larmes de la pénitence, se remit à servir Dieu et à traiter avec lui d'une manière pleine d'amour et de familiarité. Cependant il est ordinaire aux personnes qui pratiquent la dévotion et qui veulent avancer en vertu, de se rebuter et de s'inquiéter beaucoup à la vue de leurs fautes : elles s'impatientent à cause qu'elles sont impatientées, et, comme si les promesses qu'elles ont faites à Dieu devaient les rendre impeccables, elles s'étonnent d'être capables de tomber. La véritable sagesse consiste à s'établir dans une paix solide, fondée sur la confiance en Dieu et à l'épreuve de nos faiblesses. On voudrait être d'abord parfait, parce qu'on en a formé la résolution ; on ne peut pas soutenir la vue de ses misères : ce sont là évidemment des effets de l'amour-propre. Ces retours amers, ces réflexions chagrinantes et ces regrets turbulents auxquels on s'abandonne ne font-ils pas retarder l'ouvrage de la perfection, en formant une espèce de nuage qui empêche de connaître et de reprendre le chemin où l'on marchait auparavant. La raison de la conduite que nous prescrivons ici est tirée de la bonté du Seigneur et de la fragilité de l'homme. Dieu qui veut lier avec nous un saint commerce d'amitié sait bien que nous ne sommes pas impeccables, et il est content de nous, pourvu que nous ne l'offensions pas avec réflexion et de propos délibéré : s'il en exigeait davantage, ce ne serait pas un Dieu infiniment bon qui se glorifie d'avoir pitié de notre faiblesse. Il est vrai néanmoins que l'amitié qui est entre Dieu et nous, pour être parfaite, demande de notre part une résolution ferme et constante de ne point pécher volontairement et avec pleine connaissance ; et on ne peut pas nier que les fautes commises avec réflexion ne soient des infidélités qui éloignent beaucoup de Dieu.

CHAPITRE V.

Des saintes pratiques.

Quelles sont ces pratiques et combien y en a-t-il? — Ce sont des exercices intérieurs de

vertu, auxquels doivent s'adonner ceux qui tendent à la plus haute perfection. Il y en a six principales.

Quelle est la première? — De ne jamais contenter entièrement la nature, et de lui refuser toujours une partie de ce qu'elle souhaite, dans l'usage ordinaire des choses même les plus nécessaires. Ceux qui vivent selon leurs inclinations naturelles, ayant pourtant quelque estime et quelque amour pour la vertu, se satisfont pleinement en toute occasion et croient faire beaucoup, pourvu qu'ils s'abstiennent du mal; mais les hommes spirituels craignent ces sortes de satisfactions entières, parce qu'elles diminuent la vigueur de l'esprit, et ils mêlent partout la mortification, afin que la nature n'ait jamais tout ce qu'elle demande. Ils ne mettent point à cette pratique d'autres bornes que celles de la discrétion qui veut qu'on se conserve pour le service de Dieu, et qui ne permet pas de retrancher du nécessaire jusqu'à nuire à la santé et à perdre notablement de ses forces.

Quelle est la seconde pratique? — C'est celle du détachement du cœur, que les mystiques appellent la sainte *abstraction*. Elle consiste à user de toutes les choses de cette vie, non seulement avec modération, mais encore avec dégagement et sans y mettre son affection qu'on doit réserver tout entière pour Dieu. On s'applique à ce qu'on fait, non parce qu'on aime à le faire, mais parce qu'on aime Dieu pour lequel on fait toutes choses. Quoique occupé au dehors, on est toujours libre au dedans, parce qu'on ne donne point son affection aux objets auxquels on s'applique. On se prête et on se refuse en même temps aux œuvres extérieures : on s'y prête, parce qu'on y donne une partie de son attention et qu'on emploie les facultés de son corps et de son âme pour réussir dans ses entreprises; et il est vrai aussi qu'on s'y refuse, parce qu'on en détache constamment son cœur, et que si on s'y affectionne, ce n'est jamais que pour Dieu. Sainte Catherine de Gênes était dans cette disposition, lorsque adressant la parole aux affaires de ce monde: Faites, leur disait-elle, faites de mon extérieur ce que vous voudrez, je vous l'abandonne; mais ne touchez point à l'intérieur : je veux qu'il soit libre pour Dieu. Cette pratique revient à ce que dit saint Ignace dans ses Constitutions, lorsqu'il ordonne à ses enfants de refuser leur affection à toutes les créatures, pour la donner tout entière au Créateur. Et, en effet, ce n'est que par le moyen de ce renoncement continuel à toutes les choses visibles qu'on peut entretenir la vigueur de l'esprit et conserver les forces de l'âme pour le service de Dieu.

Quelle est la troisième pratique? — C'est celle de la résignation par laquelle on se remet continuellement entre les mains de Dieu et on accepte les ordres de sa Providence en tout ce qui arrive de fâcheux ou d'agréable. Cette pratique est une suite de la précédente : quand on ne s'affectionne à rien de créé, on n'est pas fort éloigné d'agréer en toutes choses ce qu'on y trouve de Dieu, je veux dire sa sainte volonté, et de se plaire à la voir accomplie. Ce saint exercice combat directement l'amour-propre. Les goûts particuliers et les inclinations naturelles cèdent au goût et à l'estime qu'on a pour la volonté divine. Et tout ce qu'on appelle aigreur, indignation, ressentiment, toutes les répugnances que font naître les contrariétés de la part des créatures, sont bientôt sacrifiées au désir de contenter Dieu. Cette pratique est une des plus utiles et des plus importantes de la vie spirituelle; elle mène droit à la paix et à la pureté du cœur, et contribue plus que toute autre à l'amour divin.

Quelle est la quatrième pratique? — De ne point compter sur l'amitié des créatures. Il est naturel d'avoir des amis en qui on se confie, de recourir à eux dans l'affliction et de leur faire confidence de ses peines. L'homme spirituel n'a pour ami à qui il décharge son cœur que Jésus-Christ qui lui suffit. Dire, lorsqu'on est désolé : Je me consolerai auprès de cette personne qui m'aime, je trouverai dans son humeur qui me revient un soulagement à mes maux, c'est s'éloigner beaucoup de la perfection. La pratique que nous assignons tend à retrancher ces sortes d'appuis humains, pour n'avoir recours qu'à la foi et à Notre-Seigneur. Mais elle n'empêche pas qu'on ne se lie d'amitié avec des personnes dont on est aimé et qu'on aime uniquement en Dieu et pour Dieu : on peut chercher auprès de ces personnes le soutien, la consolation et le conseil dont on a besoin dans ses peines et ses afflictions, parce que s'adresser à de tels amis, c'est s'adresser à Dieu même qui est le motif et le bien de l'amitié.

Quelle est la cinquième pratique? — Elle regarde le commerce de la vie et consiste à faire la volonté des autres plutôt que la sienne, se faisant une étude de se conformer à leurs inclinations et à leurs manières. Par ce moyen on meurt à sa propre volonté qui est le plus grand obstacle à la perfection. Un beau modèle en ce genre, c'est saint François. On lit dans la Chronique de son ordre qu'il était devenu si doux et si accommodant, qu'au péché près et à l'imperfection on pouvait en obtenir tout ce qu'on voulait. Aussi avait-il en partage une grande liberté d'esprit qui est le fruit ordinaire de cette pratique, et qui se faisait remarquer en lui parmi plusieurs autres dons de Dieu.

Quelle est la sixième pratique? — C'est qu'autant qu'il dépend de nous et que la prudence le permet, nous laissions ce qui est aisé, pour prendre ce qui est difficile, et que de deux choses qui nous sont présentées nous choisissions la plus désagréable ou la moins commode. C'est le vrai moyen de se fortifier et de faire de grands progrès en peu de temps. La plupart des hommes font tout le contraire; et c'est pour cela que si peu de gens arrivent à la perfection qui est un bien difficile à acquérir. Mais ceux qui voudront embrasser généreusement cette pratique trouveront que toute la doctrine de Jésus-Christ est renfermée dans ces paroles : *Si quelqu'un veut marcher sur mes pas, qu'il*

renonce à soi-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive (*Matth.*, XVI, 24). Et ils comprendront bientôt par leur expérience que cette doctrine porte, pour ainsi dire, avec soi la force et le courage pour faire pratiquer ce qu'elle enseigne.

CHAPITRE VI.

Des opérations surnaturelles.

Quelles sont ces opérations ? — Ce ne sont pas seulement celles de la grâce ordinaire qui aide les hommes à produire des actes de foi, d'espérance, de charité, etc., mais encore les opérations extraordinaires que le Saint-Esprit fait dans les âmes où il veut faire paraître les richesses et les trésors de sa miséricorde.

Combien distinguez-vous de ces opérations extraordinaires ? — Il y en a de deux sortes : les unes viennent de Jésus-Christ, les autres procèdent de Dieu par Jésus-Christ qui s'en dit lui-même le moyen et la voie.

Quelles sont les opérations qui viennent de Jésus-Christ? — Ce sont les impressions qu'il fait par lui-même sur les âmes, lorsqu'il les associe, pour ainsi dire, à ses états et à ses mystères dont il leur donne non seulement la connaissance et le sentiment, mais encore la conformité et la ressemblance, ce qu'il fait quelquefois subitement et par une agitation violente dans l'esprit et dans le corps, et quelquefois peu à peu et d'une manière imperceptible.

Ne pouvez-vous pas donner quelques exemples de ces impressions extraordinaires ? — Notre-Seigneur met certaines âmes dans un état semblable à celui de sa divine enfance ; et on voit alors des personnes d'un âge avancé réduites à une simplicité enfantine. Il fait part à d'autres de sa passion, par une forte impression de ses souffrances : on en a vu qui étaient intérieurement crucifiées et qui souffraient les tourments de la croix et les douleurs de l'agonie. Jésus-Christ fait ces opérations dans les âmes, pour se les rendre conformes. Nous en avons un exemple en sainte Madeleine de Pazzi qui, un vendredi saint, demeura pendant trois heures, en présence de plusieurs personnes, les membres aussi roides que s'ils eussent été cloués sur une croix; ensuite elle fut élevée, pencha la tête comme une personne qui va rendre l'esprit. Durant tout ce temps-là, elle ressentit les mêmes douleurs que si elle eût été crucifiée. Il y a des personnes qui demeurent en cet état des mois entiers, sans pouvoir prendre aucun repos, comme si elles étaient crucifiées, un pied sur l'autre, les bras étendus et attachés à une croix : elles ne sentent alors en elles-mêmes que Jésus crucifié. C'est ce qui a paru en sainte Catherine de Sienne, lorsque Notre-Seigneur lui imprima ses sacrés stigmates qu'elle portait non seulement dans son intérieur, mais encore sensiblement sur son corps, quoique d'une manière invisible. Mais la plus signalée de toutes ces opérations, c'est celle qui a paru en saint François, lorsque Jésus-Christ grava lui-même les marques de ses plaies sur le corps de ce saint, ce qui produisit une impression continuelle de compassion et d'amour pour ce Dieu-Homme.

Quels sont l'effet et la fin de ces opérations? — C'est d'unir l'homme à Jésus-Christ et de le transformer en lui de telle sorte qu'il ne se sente plus soi-même, mais seulement Jésus-Christ, qu'il ne voie plus en soi que Jésus-Christ, et que voulant penser à soi il ne pense qu'à Jésus-Christ. L'amour est si grand et l'union si intime, que l'homme ne se distingue point de son aimable Sauveur. Ce n'est pas à dire que ceux qui reçoivent ces sortes de grâces ne puissent en certains temps se considérer eux mêmes, se haïr saintement et se regarder comme ce qu'il y a de plus vil et de plus insupportable dans le monde. Mais c'est ce qu'ils ne sauraient faire durant le temps de ces opérations dont le propre est de leur mettre sur les yeux comme un bandeau qui les empêche de se voir eux-mêmes. Sainte Gertrude dit que, recevant ces faveurs durant le temps de ses infirmités, elle avait soin de se nourrir dans la vue que c'était Jésus-Christ même qu'elle nourrissait. L'abbé Rupert nous fournit un exemple de ces impressions divines; car il dit, parlant de lui-même au livre XII sur saint Matthieu, qu'une nuit il vit en songe un homme descendre en lui et s'unir à lui, et qu'à son réveil il se trouva dans des joies et des délices inexplicables. Cette union admirable ne se borne pas à l'intérieur; elle passe jusqu'à l'extérieur de l'homme qui peut dire avec vérité non seulement qu'il est plein de Jésus-Christ, mais qu'il en est revêtu. Ce dernier effet est si sensible, que ceux qui l'éprouvent auraient beau être dépouillés et conduits en cet état par les rues, comme autrefois les martyrs, ils se sentiraient toujours revêtus et couverts de Jésus-Christ, et sans les règles de la modestie, que les saints n'oublient jamais, ils auraient peine de s'apercevoir qu'il sont dépouillés, c'est-à-dire que Jésus-Chrit sert de vêtement à ces personnes ; qu'elles ne sentent ni le chaud ni le froid, au moins jusqu'à y être extrêmement sensibles, comme le sont les autres hommes. Il est écrit de sainte Catherine de Sienne qu'ayant donné sa robe à un pauvre, Notre-Seigneur lui dit : Je t'en donnerai une autre, et que depuis ce temps-là elle ne souffrit plus du froid jusqu'à en être incommodée. Nous lisons aussi que saint François, faisant voyage pendant l'hiver, se retira dans une caverne, pour y passer la nuit avec son compagnon, et que celui-ci ne pouvant reposer, parce qu'il était transi de froid, le saint ne fit que le toucher de la main et lui communiqua une chaleur qui s'insinua dans tous ses membres et qui le fit dormir à son aise. Il ne faut pas croire que ces effets soient communs parmi ceux qui pratiquent la vertu ; c'est une grâce spéciale accordée à peu de gens. Ceux qui en sont favorisés la sentent au dedans d'eux-mêmes, comme un esprit qui les anime. C'est sans doute le même esprit qui fut communiqué aux apôtres et qui s'est fait remarquer en plusieurs saints par des

effets extraordinaires qui ont éclaté au dehors. Quelques-uns, comme saint Vincent Ferrier, ont été vus le visage enflammé et semblable à un charbon ardent. D'autres ont été élevés de terre et suspendus en l'air dans leur oraison : tel parut saint Ignace à Barcelone pendant plusieurs nuits, devant une image de la sainte Vierge. Plusieurs ont été extasiés jusqu'à perdre tout sentiment, comme saint Xavier que des matelots, après avoir bien cherché, trouvèrent au coin d'un bois, en contemplation, aussi immobile qu'une pierre; et comme ce saint prêtre connu sous le nom de père Bernard, qui tous les jours après sa messe demeurait ravi en extase et sans mouvement pendant une heure, ce qui a fait, il n'y a pas longtemps, l'admiration de tout Paris. C'est l'esprit de Jésus-Christ résidant en l'homme, qui fait toutes ces opérations.

Quelles sont les opérations qui procèdent de la divinité par Jésus-Christ? — Ce sont des faveurs divines qu'on ne peut pas attribuer à Jésus-Christ en particulier, mais qui viennent toujours par lui, parce qu'il est la porte par laquelle on entre, et que personne ne va au Père que par le Fils. C'est la grâce du Rédempteur qui prévient et conduit les âmes ; ce sont ses mérites qui les enrichissent, c'est sa vertu qui les soutient, c'est à sa considération que Dieu les aime et qu'il leur fait part de ses dons et de ses miséricordes infinies.

En combien de manières la Divinité opère-t-elle dans les âmes ? — Par deux sortes de connaissances dont l'une est distincte, l'autre indistincte et confuse. Le fond de ces deux sortes d'opérations est toujours le ravissement ou l'extase, ou la perte de l'âme en Dieu, avec cette différence que dans la première manière d'opérer, Dieu donne des connaissances distinctes de quelques-unes de ses perfections et de ses grandeurs, ou de ses productions, comme nous l'avons expliqué au dernier chapitre de la septième partie, au lieu que dans la seconde sorte d'opération, Dieu, après avoir tiré l'homme hors de lui-même, l'absorbe dans une lumière indistincte et dans sa douceur divine, sans lui donner ni goût, ni notion particulière. En cet état on ne voit ni ne veut rien sur quoi on puisse s'expliquer; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on est perdu dans deux abîmes sans fond, qui sont son propre néant et la grandeur de Dieu de la part duquel on reçoit tant de faveurs et tant de lumières, qu'au sortir de cette opération on croit avoir beaucoup plus vu et plus reçu que si on avait acquis toutes sortes de connaissances particulières.

Comment peut-on dire qu'une âme qui ne connaît rien de particulier reçoive de si grandes lumières ? — C'est parce que la lumière surnaturelle, aussi bien que la naturelle, lorsqu'elle n'est terminée par aucun objet particulier, est beaucoup plus pure et plus déliée, et ne saurait être aperçue distinctement par la faculté qui la reçoit. Cela est si vrai que dans ces sortes d'opérations on croit n'avoir aucune pensée. Sainte Thérèse le disait ainsi d'elle-même, en expliquant la manière de son oraison ; et comme ceux à qui elle parlait ne connaissaient point ces communications divines, qui sont au-dessus de toute notion, ils lui répondaient qu'elle était trompée par le démon, et que son oraison était une illusion véritable. Voilà pourquoi saint Denis, parlant de cette lumière mystique, dit qu'elle n'a point de nom, qu'elle est au-dessus de tout être, et qu'on ne peut la connaître que comme on connaît Dieu, en disant ce qu'elle n'est pas; aussi donne-t-il à l'objet de cette lumière les noms de céleste et de *sur-essentiel*, pour faire comprendre qu'il n'est rien de particulier et qu'il est confusément tout bien. Le même saint Denis exhorte son Timothée à se mettre au-dessus de toutes sortes de connaissances pour aller droit au rayon divin. Ne pourrait-on pas dire aussi de cette divine lumière et de son objet, qui est le plus parfait de tous les êtres, ce qu'Aristote a dit de la matière, le plus imparfait de tous, que pour en comprendre la nature il faut éloigner de son esprit l'idée de tout être particulier, de toute dimension et de toute propriété ?

N'avez-vous point de comparaison pour nous faciliter l'intelligence de cette doctrine? — On peut comparer cette connaissance indistincte à la lumière qui occupe l'air, laquelle rend les objets visibles sans se laisser apercevoir elle-même, ou bien au rayon du soleil qui entre dans une chambre bien fermée : s'il trouve un corps qui l'arrête, on verra ce corps et le rayon aussi; mais si ce rayon n'est point terminé et qu'il trouve quelque ouverture qui lui donne passage, on ne le verra nullement dans la chambre, quoiqu'il y soit véritablement. Il en est de même de la lumière divine lorsqu'elle entre dans une âme et qu'elle se termine à des objets particuliers : on distingue ces objets et la lumière qui les découvre; mais si la lumière est toute pure, c'est-à-dire si elle ne se fixe sur aucun objet distinct, elle ne se fait point remarquer. Tout ce qu'on peut dire dans cette opération, c'est qu'on est abîmé en Dieu et comme englouti dans une lumière qu'on pourrait aussi appeler ténèbres, parce qu'elle ne découvre rien à l'entendement dont on puisse dire qu'il ait acquis la connaissance. C'est pour cela que saint Denis, en plusieurs endroits, parlant de ceux que Dieu favorise de cette manière d'oraison, dit qu'ils entrent dans les ténèbres divines, ce qui est fort ordinaire à plusieurs saints. Mais il y a bien de la différence entre ces ténèbres mystérieuses et les ténèbres naturelles. C'est le défaut de lumière qui fait celles-ci, et c'est l'abondance qui fait les autres; l'Etre incompréhensible et sans bornes, ne se communiquant à l'âme qu'à la faveur d'une lumière indistincte et illimitée, demeure plus caché que découvert par cette opération lumineuse; et l'âme qui reçoit cette abondance de lumière, dont elle est pénétrée et éblouie, n'en découvrant le terme que comme un océan sans fond et sans rives, ne peut que s'y plonger, pour ainsi dire, et s'y perdre heureusement sans y pouvoir rien

distinguer ni rien comprendre. Elle peut dire qu'elle a goûté l'Etre infini; mais elle ne peut expliquer ce qu'elle a goûté, ni lui donner aucun nom, ni le renfermer dans aucune idée, toutes les expressions qu'on peut lui suggérer, toutes celles qu'elle peut inventer demeurant fort au-dessous de ce qu'elle a senti et de ce qu'elle n'a vu que confusément. Ce n'est pas que cette opération n'abonde en lumière, mais c'est que la lumière y est communiquée d'une manière indistincte, et que l'Etre infini qui est l'objet de cette opération n'est connu que confusément. Une âme qui a fait cette expérience peut dire qu'elle a goûté Dieu, sans pouvoir exprimer ce qu'elle a goûté, les expressions les plus énergiques qu'on lui suggère demeurant fort au-dessous de ses sentiments. Cette impuissance de s'expliquer sur ce qu'on a vu et senti ne regarde pas seulement les ravissements, les extases et les autres faveurs extraordinaires, mais encore les moindres degrés de contemplation où la lumière que Dieu donne est si déliée et si indistincte qu'on ne saurait l'apercevoir. De là vient que les personnes qui sont dans cet état d'oraison s'imaginent qu'elles sont oisives, parce qu'elles n'ont aucune pensée dont elles puissent désigner l'objet, et souvent elles trouvent des directeurs qui les confirment dans ce sentiment, qui, faute de connaître l'excellence de cette lumière confuse, troublent le doux repos où Dieu les met, en les faisant recourir aux actes distincts et à la méditation ordinaire. C'est là manifestement un excès : mais comme pour l'éviter on pourrait tomber dans un autre, il en faut revenir à ce que nous avons dit ailleurs, que la contemplation étant une opération de Dieu très-delicate, il est difficile de la bien connaître autrement que par les effets.

Pour qui sont ces faveurs dont vous venez de parler? — Dieu se plaît ordinairement à les accorder aux âmes simples qui ont le cœur pur, plutôt qu'aux savants et à ceux qui ont beaucoup de lumière naturelle, sans avoir beaucoup d'humilité. Voici comme Notre-Seigneur s'en explique dans l'Evangile : *Je vous bénis, mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux savants et aux sages, et que vous les avez révélées aux plus petits* (*Matth.*, XI, 25).

Comment peut-on s'attirer ces faveurs du ciel? — L'homme ne doit point désirer de son propre mouvement ces opérations sublimes; il ne doit s'y porter et y penser qu'autant que Dieu l'y invite, lorsqu'il veut lui en faire part. On ne peut s'y disposer que d'une manière indirecte et éloignée, par la pratique d'une entière et continuelle abnégation, par un soin particulier de conserver la paix intérieure, de se maintenir dans un profond recueillement, de s'instruire à fond des maximes, des actions et des vertus de Jésus-Christ, pour y conformer sa conduite. Car il ne faut jamais oublier que Notre-Seigneur est la clé de tous les trésors célestes, et que tout ce que nous avons à faire de notre part est de l'imiter, surtout dans son humilité et dans son amour pour la croix, faisant état que c'est là le service le plus parfait que nous puissions rendre à Dieu, et que le chemin pour aller à lui est Jésus-Christ humilié, abandonné, méprisé, et non les belles connaissances que nous fournissent la philosophie et la science humaine. Je ne prétends pas dire que les savants ne puissent jamais avoir part à ces insignes faveurs; mais il faut auparavant qu'ils soumettent leur savoir et leur doctrine à la sainte enfance et aux humiliations du Fils de Dieu, qu'ils comptent pour rien leurs talents naturels, et qu'ils ne s'en servent que pour la gloire de Jésus-Christ qui doit leur tenir lieu de tout. Voilà comment l'homme peut se disposer à recevoir cette lumière qui surpasse toute science et cette paix divine qui est au-dessus de toute intelligence.

CHAPITRE VII.

De la consommation en la grâce.

Qu'entendez-vous par cette consommation? — J'entends le plus haut degré de perfection auquel l'homme étant arrivé, on peut dire qu'il est consommé en vertu, affermi dans la pratique du bien, et comme confirmé en grâce.

En quoi consiste cette consommation? — Outre les grâces dont nous venons de parler, qui sont propres à cet état, ce qui en fait le caractère, c'est la fermeté, la facilité au bien et la liberté.

Quelle est cette fermeté? — C'est un établissement si solide dans la vertu qu'il paraît être inébranlable : il se fait par un long exercice, par la force des saintes habitudes et par les secours de la grâce, de la même manière que les hommes, à force de s'exercer dans les professions particulières qu'ils ont embrassées dès leur jeunesse, s'y perfectionnent si solidement qu'ils n'y trouvent rien de difficile, et qu'ils semblent être nés pour ces sortes de professions. Cette fermeté est particulièrement opposée à l'inconstance et à la faiblesse humaine dont on n'est bien affranchi que dans l'état que nous décrivons. C'est par cet endroit que le Fils de Dieu fait l'eloge de son saint précurseur, lorsqu'il dit aux Juifs : *Qu'êtes-vous allés voir dans le désert? un roseau que le vent agite.* Comme s'il disait que la plupart des hommes, bien différents de Jean-Baptiste, sont comme des roseaux qui plient à tout vent, qu'ils oublient bientôt leurs saintes résolutions, qu'ils pratiquent quelque temps la vertu, et qu'ils l'abandonnent ensuite non seulement par leur infidélité à la grâce et parce qu'ils font des chutes, mais encore par inconstance et par pure légèreté. La consommation en la grâce met l'homme à l'abri de cette inconstance.

En quoi la fermeté de cet état doit-elle paraître? — En trois points principaux qui embrassent toute la perfection, et sur lesquels nous devons être invariables. Le premier est le dessein d'être à Dieu par préférence, de se donner à lui sans réserve, et de persévérer dans son service avec un attache-

ment inviolable. Le second est l'exécution de ce dessein, laquelle consiste à donner toute son attention à Dieu, à tout ce qui concerne le service de Dieu, et surtout aux maximes qui regardent l'abnégation, la victoire sur soi-même et l'innocence de la vie. Il faut se remplir de ces maximes, y fixer son estime et son goût, jusqu'à n'avoir d'inclination et de mouvement que pour les pratiques de perfection. Le troisième est la continuation non seulement dans un genre de vie conforme aux conseils évangéliques, comme est celui des religieux et de plusieurs personnes du siècle consacrées à la dévotion, mais encore dans la ferveur qui est une disposition de l'âme à faire toujours ce qu'il y a de plus parfait et de plus agréable à Dieu. Pour être affermi dans cet état de ferveur, outre l'idée du bien parfait qu'on doit toujours avoir présente, outre l'application continuelle à mettre cette idée en pratique, il faut encore une certaine ardeur et une certaine vivacité qui tienne l'esprit toujours attentif et en disposition d'agir : à peu près comme les soldats qui sont en faction, auxquels on ne permet jamais de s'endormir ni de se distraire. Dans cette vigilance infatigable consiste proprement la ferveur qui est l'effet d'une grande grâce et d'une fidèle correspondance; et la consommation dont nous parlons est l'affermissement de l'âme dans cette vigilance continuelle non à force de combattre, comme font les commençants, mais par inclination, par état et par la facilité que donne l'habitude contractée.

Est-ce que les personnes ainsi consommées n'ont plus de peine à pratiquer la vertu? — Elles n'en ont plus du côté de leur volonté qui se tourne aisément au bien par la force des saintes habitudes qu'elles ont acquises : il leur en coûterait bien plus d'abandonner le genre de vie qu'elles ont embrassé, qu'il ne leur en coûte de le soutenir. Cependant elles sentent toujours la peine qui vient de la difficulté des choses qu'elles entreprennent; mais comme c'est une peine qu'elles sont bien aises d'avoir, elles aiment à la souffrir, et seraient fâchées d'en être délivrées. Voilà comment les souffrances se changent en joies et en délices, et comment s'accomplit cette parole de Notre-Seigneur : *Mon joug est doux et mon fardeau est léger* (*Matth.*, XI, 30).

En quoi consiste la facilité au bien, qui est le second effet de la consommation en la grâce? — Elle consiste dans une douce pente et dans une situation d'esprit qui disposent l'âme à l'égard des pratiques de vertu, comme les inclinations naturelles à l'égard des objets sensibles. Ces personnes ont, par la vertu de la grâce et par la force de l'habitude, le même penchant à aimer Dieu et tout ce qui appartient à son service, que les autres hommes à aimer leurs enfants et leur propre vie : elles regardent comme une chose impossible d'agir de propos délibéré contre la volonté de Dieu. C'est la disposition où était saint Bernard, quand il disait : *Mon Dieu, lorsque je vois votre volonté en quelque chose, je ne sais comment je pourrais être capable de ne pas m'y conformer?*

D'où vient cette grande facilité? — De la grâce qui, après s'être établie en l'homme et intimement unie à lui, le perfectionne entièrement, l'élève à un ordre surnaturel et divin, et fait en lui l'office d'une seconde nature qui porte son cœur à Dieu, et dispose sa volonté au bien d'une manière particulière. Tout ce qu'il y a de plus difficile se fait alors aisément; et ce reste de concupiscence et de corruption de la nature, dont on ne saurait se défaire en cette vie, est comme relégué par la grâce bien loin de la volonté, et mis hors d'état de nuire; ainsi que les serpents qui, amortis par le froid et par la gelée, se tiennent cachés et sans mouvement comme s'ils n'avaient point de vie.

Comment est-ce donc que les personnes de cette élévation offensent Dieu et se confessent?—Elles apportent au sacrement les fautes qu'elles commettent, qui sont très-légères, et faites avec peu de réflexion; car il est difficile de comprendre comment des fautes commises de propos délibéré, qui supposent quelque volonté de déplaire à Dieu, pourraient compatir avec la grâce de cet état et se trouver dans des personnes qui regardent Dieu comme leur époux, et que Dieu regarde comme ses épouses. Cette résidence constante du Saint-Esprit, laquelle rend aux personnes dont nous parlons la pratique du bien comme naturelle, à force de la leur faciliter, a donné occasion à quelques mystiques d'user d'une expression assez extraordinaire, et de dire que ces âmes ont Dieu *substantié en leur fond*, ce qui ne signifie autre chose si ce n'est que Dieu, par son Esprit saint, a pris possession de ces âmes, qu'il s'est uni intimement à elles, et qu'ensuite de leur fidèle correspondance, il s'est rendu le principe de leurs actions, de la manière que nous l'avons expliqué en parlant de l'union divine ; mais ce sont là des mystères que nous ne comprendrons bien que dans le ciel.

Quel est l'effet de cette facilité? — C'est de disposer le cœur de telle manière qu'on se fasse un plaisir de tout ce qu'il y a de plus difficile dans le service de Dieu, et qu'on ne croie pas pouvoir vivre sans les jeûnes, les mortifications, l'oraison, la communion et les autres saints exercices.

N'arrive-t-il jamais que les âmes consommées en grâce, après avoir longtemps pratiqué la vertu avec facilité, éprouvent les révoltes de la nature et les attaques du démon? — Dieu, pour les éprouver et pour les perfectionner davantage, permet quelquefois que leurs passions se soulèvent et que l'ennemi du salut les porte au mal par de vives impressions; mais c'est afin que ces tentations du démon et ces révoltes de la nature les rendent plus humbles et les établissent plus solidement dans la vertu : comme nous voyons que certains arbres et certaines plantes se fortifient à la gelée et jettent de plus profondes racines. Et quoique les âmes ainsi éprouvées ne s'aperçoivent pas du dessein que Dieu a sur elles, parce qu'elles ne sont

occupées que du danger de leur état, elles ne laissent pas de tirer de grands avantages de ces épreuves. Cette conduite de Dieu n'est pas ordinaire; elle ne regarde que peu de personnes parmi lesquelles il y en a que Dieu laisse dans les peines et les tentations jusqu'à la mort, et qui craignent toujours de se perdre. Cependant au milieu de leurs combats et de leurs rudes épreuves, il leur échappe quelquefois des paroles si pleines de l'esprit de Dieu, et quand il faut agir pour lui, elles le font avec tant de force et de générosité, qu'il est aisé de juger qu'elles ne cèdent en rien à ceux que Dieu traite avec douceur, et qu'elles ne sont ni moins fidèles ni moins consommées en vertu. Il est vrai qu'il est difficile d'accorder les peines continuelles avec l'état des noces spirituelles que les mystiques, après l'avoir éprouvé, ont appelé une espèce de paradis. C'est pourquoi il faut dire qu'il y a plus d'une sorte de consommation en grâce; que le mariage spirituel est ordinairement la récompense des grandes épreuves; et que lorsqu'il plaît à Dieu d'accorder cette insigne faveur avec des peines extrêmes, il en use ainsi pour faire comprendre à ses serviteurs que la vie présente se passe dans une vicissitude continuelle de biens et de maux, qu'ils doivent se regarder comme des pèlerins et des voyageurs sur la terre, et que nul n'est assuré de son salut, que celui à qui Dieu en a fait une révélation particulière, comme il est arrivé à quelques saints.

En quoi consiste la liberté, qui est le troisième effet de la consommation en la grâce? — Elle ne consiste point à n'être pas si exact et si retenu qu'auparavant, mais à l'être sans gêne et sans contrainte, et à faire ce qu'on fait d'une manière aisée et qui n'ait rien de la timidité scrupuleuse et de la retenue gênante des commençants. Outre cela, les personnes consommées en vertu peuvent faire innocemment et même avec mérite des choses dont elles s'abstenaient autrefois avec grand soin, et qu'elles n'auraient pu faire sans danger et sans quelque préjudice de leur perfection. En certaines occasions elles parlent d'elles-mêmes et des grâces que Dieu leur a faites, comme saint Paul qui disait, *qu'il avait plus travaillé que tous les autres apôtres*. Elles accordent à leur corps des soulagements qu'elles lui refusaient autrefois, et en cela elles ne font rien contre l'humilité et la mortification, parce qu'elles n'ont que Dieu en vue, qu'elles lui rapportent tout, comme à l'auteur de tout bien, et que dans les soulagements qu'elles prennent, elles n'ont égard qu'aux affaires dont elles sont chargées pour sa gloire, et nullement à leur propre satisfaction. Il ne faut pas s'étonner que ces personnes soient ennemies de la contrainte et qu'elles fassent tout ce qu'elles veulent; elles ne veulent que le bien, et c'est le Saint-Esprit qui les meut et qui les conduit en toutes choses; elles ont une aversion très-grande pour le péché et pour toutes sortes d'imperfections : elles ont la liberté de faire le mal; mais elles la regardent comme un dur esclavage et une honteuse nécessité. Saint Augustin n'a-t-il pas dit: *Aimez, et faites ce que vous voudrez?* Les François d'Assise, les Xavier et plusieurs autres, solidement établis dans cet amour, allaient, venaient et volaient partout où l'esprit de Dieu les portait, comme les animaux que vit le prophète Ezéchiel. Les hommes de ce caractère ne voient rien de grand que Dieu, tout le reste leur paraît petit : ils ne sont point sujets aux craintes et aux désirs qui agitent les autres hommes; ils parlent aux princes et aux rois avec une merveilleuse intrépidité, et ils osent dire quelquefois ce que d'autres n'oseraient penser: témoin les reproches de Jean-Baptiste à Hérode, d'Elie à Achab. C'est l'esprit du Seigneur qui inspire cette hardiesse aux hommes consommés en grâce. Comme ils sont élevés à un ordre surnaturel et divin, ils ne se ressentent point des faiblesses de la nature; comme ils sont établis en Dieu qui n'a point de bornes, ils jouissent de toute l'étendue qu'ils trouvent dans cet Etre infini, et c'est ainsi que s'accomplit cette vérité : *Où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté* (II *Cor.*, III, 17); au lieu que la gêne et la contrainte sont le partage de ceux qui se cherchent eux-mêmes et qui suivent les inclinations de la nature.

Par quelle voie peut-on arriver à cette consommation? — Il y en a deux : l'une est extraordinaire, et c'est un don spécial par lequel Dieu confirme l'homme en grâce : ce don fut accordé aux apôtres lorsque le Saint-Esprit descendit sur eux, et à saint Paul, au moment de sa conversion; l'autre est plus ordinaire, et c'est le long exercice et la pratique constante des vertus. L'homme, après avoir passé par les grands travaux, par les affreuses nuits et par les terribles épreuves qu'on rencontre dans la voie de la perfection, parvient enfin avec le secours de la grâce à l'état que nous venons de décrire.

Y a-t-il en cette vie quelque état où l'on puisse avoir une sûreté entière? — Il n'y en a aucun. Quelque riche qu'on soit en vertus et en mérite, quelque facilité au bien et quelque liberté qu'on ait acquise, on a toujours sujet de craindre; on doit toujours veiller sur soi pour s'éloigner de tout ce qui est mal. On a beau dompter l'amour-propre et combattre les inclinations de la nature corrompue, on ne les détruit jamais bien en cette vie; ce sont des ennemis toujours attentifs aux occasions de recommencer la guerre, et toujours capables de perdre un homme qui, se laissant éblouir par ses progrès dans la vertu, oublierait que tout bien vient de la grâce, et qu'il a toujours un principe de mal dans son propre fonds. On doit donc toujours craindre l'orgueil et le relâchement, quelque saint que l'on puisse être. Il est vrai qu'en certains états où Dieu se communique aux âmes d'une manière sublime et en même temps très-amoureuse, cette crainte n'est pas sensible et elle compatit avec une entière confiance et avec une parfaite paix, ce qui suffit pour justifier ce que nous venons de dire, que l'homme de bien peut être heureux avant la mort, lorsqu'il est consommé en grâce, et en effet cet état est un avant-goût du paradis.

Neuvième partie.

CHAPITRE PREMIER.

De l'homme spirituel.

Quel est l'homme spirituel? — C'est celui qui ne suit point les maximes de la nature ni les inclinations des sens, mais qui se conduit par la raison et qui marche selon l'esprit.

Quelles sont les maximes de la nature? — Il y en a plusieurs; en voici quelques-unes: aimer ses aises, ne vouloir rien souffrir de la part d'autrui, chercher en tout ses intérêts, prendre toujours le meilleur lorsqu'il est permis de choisir. La plupart des hommes, conformant leur vie à ces maximes, prennent de fausses idées qui les empêchent d'être intérieurs et qui les détournent de la vertu. Leurs erreurs roulent ordinairement sur trois points. Ils se persuadent faussement 1° que les affronts sont de grande conséquence et qu'il n'en faut dissimuler aucun; 2° qu'il faut avoir grand soin de la conservation de la santé et de la vie; 3° qu'il faut se ménager des appuis et des ressources, et se pourvoir de tout ce qui est nécessaire pour mener une vie douce. L'homme spirituel a des idées et des vues bien différentes. Résolu de contrarier en tout la nature et de ne la laisser jamais en repos, il compte pour rien les affronts et croit qu'ils ne font tort qu'à ceux qui s'en mettent en peine; il fait peu de cas de sa santé, il l'expose volontiers pour le service de Dieu, s'abandonnant aux soins de la Providence, comme doit faire celui qui s'est fait esclave de Jésus-Christ et des âmes qu'il a rachetées. Il ne compte ni sur la sagesse humaine, ni sur l'amitié des créatures, ni sur les richesses, ni sur tout ce qui peut contribuer à la douceur de la vie; mais se confiant en Dieu seul il tâche de s'affranchir de tout soin, de toute attache, de toute inquiétude, pour s'établir dans une disposition toute contraire à celle de ce riche qui se disait à lui-même: *Tu as des biens en abondance pour plusieurs années* (*Luc*, XI, 19). L'honneur, la santé, les douceurs de la vie, voilà ce qui occupe les enfants du siècle, ce qu'ils cherchent avec empressement, ce qu'ils appréhendent de perdre, tandis que les enfants de lumière, qui sont les vrais spirituels, ne daignent pas y faire attention. C'est en méprisant ces avantages qu'ils s'élèvent au-dessus de la nature, qu'ils la foulent, pour ainsi dire, aux pieds, afin de ressembler à Jésus-Christ dont les exemples et les maximes tirent l'homme de sa bassesse, pour le faire vivre en Dieu d'une vie surnaturelle. Nous ne prétendons pas néanmoins blâmer un soin modéré de conserver sa réputation et sa santé, et de pourvoir aux besoins de la vie: ce que nous condamnons, c'est l'affection et l'empressement pour les biens naturels, parce que cette affection et cet empressement dégénèrent bientôt en passion, comme nous le voyons dans les mondains qui sont presque toujours, ou transportés par l'ambition, ou abattus par la défiance, qui ne peuvent s'élever aux objets surnaturels, parce que leur foi est trop faible. Il faut donc qu'un disciple de Jésus-Christ ait un courage supérieur à tout ce qu'inspire la nature, et qu'il soit déterminé à faire tout le contraire de ce que font la plupart des hommes, à chercher ce qui l'incommode, à souffrir sans se plaindre tout ce qui lui vient de choquant de la part des autres, à mépriser ses intérêts particuliers; et lorsqu'il lui est permis de choisir entre plusieurs choses, à prendre toujours la plus contraire aux inclinations des sens.

Quelles sont ces inclinations des sens que l'homme spirituel ne doit pas suivre? — On les connaît aux effets qu'elles produisent dans ceux qui en sont dominés. Le premier est un trop grand soin de leur corps et une attention continuelle à tout ce qui regarde le manger, le coucher, le vêtement et l'habitation. Ils y pensent sans cesse; ils en parlent volontiers; ils se piquent de connaître ce qu'il y a de meilleur et de plus délicat en ce genre, et appellent heureux ceux qui en sont pourvus. Le second est une extrême horreur de la souffrance; ils se tiennent en garde contre les maux les plus légers et contre les moindres douleurs; ils ne veulent point entendre parler de pénitence; et ils ne peuvent comprendre qu'on puisse être ennemi de soi-même jusqu'à mortifier sa chair. Le troisième est un soin particulier des choses qui sont à leur usage, et une attache excessive à tout ce qui sert à l'entretien et au plaisir de leur corps: il faut que tout vienne à propos et que tout soit d'un certain goût. Ce n'est pas toujours par sensualité qu'ils en usent de la sorte; c'est bien souvent faute de confiance en Dieu et par une crainte excessive de tomber malades. Ils ont pour leur santé une attention infinie, qui va jusqu'à la superstition; le changement des saisons, le moindre vent qui souffle, la plus légère altération qu'ils aperçoivent dans l'air ou dans leur corps les alarment. L'homme spirituel ne s'abaisse point jusqu'à faire ces réflexions: que son corps soit à son aise ou qu'il souffre, il ne daigne pas y faire attention; il prend indifféremment tout ce qu'on lui présente; s'il a quelque inclination, c'est à maltraiter son corps qu'il regarde comme un ennemi digne de toute sa haine, et il n'oublie jamais ce que dit saint Paul, que *la prudence de la chair donne la mort* (*Rom.*, VIII, 6). De là vient son amour pour la pénitence, et le soin qu'il prend de mortifier sa chair non seulement en lui refusant tout ce qui pourrait la flatter, mais encore en l'affligeant par les jeûnes, par les veilles et par toutes les saintes austérités où la grâce porte, et que les

disciples de Jésus-Christ embrassent volontiers, parce qu'ils ne sauraient vivre sans participer à la croix et aux douleurs de leur divin maître. Pour ce qui regarde leur santé, ils aiment mieux s'exposer à quelques incommodités que de prendre, pour les éviter, les gênantes précautions que prennent les personnes sensuelles. Et ils en usent de la sorte, parce qu'ayant fait à Dieu le sacrifice d'eux-mêmes, de leur corps et de leur vie, ils sont bien aises de lui en abandonner le soin, parce que leur amour pour la croix fait qu'ils ne craignent point les peines et les incommodités de la vie ; et enfin parce que la disposition de leur esprit, toujours élevé aux objets surnaturels, et leur amour pour Jésus-Christ, ne leur permettent pas de s'assujettir à des soins si bas, au delà de ce que la nécessité et la droite raison exigent.

Qu'est-ce que se conduire par la raison et marcher selon l'esprit? — C'est se fonder sur des principes fort supérieurs à ceux qui font agir les hommes charnels. Ceux-ci ne s'occupent que du présent, ils ne songent qu'à s'établir sur la terre, et ils donnent tous leurs soins et toutes leurs affections aux biens périssables. Ils font grand cas des avantages naturels, de la naissance, du talent de la parole, de la science, de la dextérité dans les affaires, et ils regardent avec admiration ceux en qui se trouvent ces avantages. Ils défèrent beaucoup aux discours et aux jugements des hommes; et comme ils cherchent à leur plaire, ils se laissent ordinairement dominer par une lâche complaisance. La conduite de ceux qui marchent selon l'esprit est bien différente. Premièrement, ils méprisent tout ce qui est sujet au temps; ils ne perdent jamais de vue l'éternité; ils donnent tous leurs soins et toutes leurs pensées à l'affaire du salut, et comptent pour rien toutes les autres. Et comme *ils considèrent non les choses visibles, mais les invisibles* (II *Cor.*, IV, 18); comme ils sont pleins de l'avenir, et qu'ils fondent sur la foi leurs prétentions, leurs desseins et toute leur conduite, on leur donne avec raison le titre d'hommes spirituels. Secondement, ils n'ont de l'estime et de l'amour que pour les véritables biens qui sont de l'ordre surnaturel : les plus grands avantages du siècle et les plus belles qualités naturelles, séparés de la vertu, leur paraissent comme de la boue. C'est en donnant ainsi aux choses le sang qu'elles doivent avoir qu'ils domptent l'orgueil de la nature, et qu'ils se disposent à une vie purement spirituelle. Ils ne voient que Dieu qui mérite leur estime; l'idée qu'ils en ont absorbe toutes les autres : ils ne sauraient parler avec éloge de ce qui est naturel, à moins qu'il ne contribue au service de celui qui leur est seul toutes choses. Un troisième devoir de l'homme spirituel, c'est de n'envisager en toutes choses que l'intérêt et la volonté de Dieu, de rapporter tout à cette fin, sans se laisser jamais conduire par d'autres motifs. C'est ainsi qu'il se met au nombre des adorateurs que *le Père cherche*, c'est-à-dire *qui l'adorent en esprit et en vérité* (*Jean*, VII, 23).

Qu'est-ce qu'adorer Dieu en esprit et en vérité? — C'est s'élever par la foi au-dessus des objets créés qui ne sont qu'illusion et que mensonge c'est servir Dieu pour l'amour de lui-même et non pour les goûts sensibles qu'on trouve dans son service c'est chercher sa plus grande gloire avec une intention droite et sincère et avec un désir ardent de voir sa volonté accomplie en toutes choses. Lorsqu'un homme en est venu là, il est véritablement spirituel et aussi parfait qu'on peut l'être en cette vie.

CHAPITRE II.

Des obstacles à la perfection.

Quels sont les obstacles à la perfection chrétienne? — Ils sont en grand nombre : nous ne parlerons ici que des trois principaux. Le premier vient des desseins particuliers que chacun forme selon ses inclinations et dont il s'occupe si fort qu'il n'a ni assez de liberté d'esprit, ni assez de force intérieure pour vaquer à l'étude de la vertu. L'un veut amasser du bien, l'autre veut se rendre habile dans les sciences : il n'y a presque point d'homme qui n'ait quelque dessein, après lequel il court avec ardeur et jusqu'à épuiser toutes les forces de son âme, si bien qu'il ne reste plus de vigueur pour le service de Dieu, qui demande lui seul toute notre application et toutes nos forces. L'unique moyen de vaincre cet obstacle est de ne prétendre à rien dans ce monde, de renoncer à toute autre entreprise et à toute autre vue que celle de la perfection, et de se mettre par ce dépouillement général en état de ne penser qu'à Dieu et à soi-même. Pour en venir là, il n'est pas toujours nécessaire de quitter ses emplois, d'abandonner ses affaires, de renoncer à son étude, au soin de sa famille et aux autres occupations dont on est chargé; il suffit de les regarder comme des devoirs que Dieu nous impose, et de n'y point mettre notre affection, de ne nous y appliquer que par un motif d'amour pour Dieu qui exige cette application comme une preuve de notre fidélité et comme un service qui lui est agréable. De cette manière les affaires du dehors ne seront point un obstacle à notre perfection, parce que ce qui est extérieur à l'homme ne saurait lui nuire que par sa faute, lorsqu'il s'y attache ou qu'il s'en occupe trop.

Quel est le second obstacle? — C'est la paresse qui retient l'homme et qui l'empêche de se roidir contre les difficultés. Et comme l'étude de la perfection est une de ces entreprises difficiles qui demandent beaucoup de courage et de vigilance, qu'il s'agit de s'évertuer et de se vaincre, pour ainsi dire, à chaque pas, il n'y a pas de plus grand obstacle aux efforts continuels qu'il faut faire que cette inclination naturelle qui nous fait chercher le repos. Elle nous rend lâches et pesants, lorsqu'il s'agit de pratiquer le bien ; et comme elle est née avec nous et qu'elle est fortifiée par l'habitude, il faut beaucoup de vigueur d'esprit, beaucoup d'activité et de diligence pour la surmonter, en mettant en exercice les facultés de l'âme, que cette pa

resse tient dans l'inaction. Le moyen le plus sûr pour en venir à bout c'est de se prescrire quelques pratiques particulières, surtout en matière de dévotion, de mortification et de charité envers le prochain; car ce sont là les trois points importants qui décident de la perfection du chrétien. Celui qui s'adonne à la vertu doit dès le commencement destiner un certain temps à l'oraison, à l'examen de conscience, à la visite du saint sacrement et des lieux où la sainte Vierge est particulièrement honorée. Il doit joindre à ces exercices de piété quelques pratiques de pénitence et quelques aumônes, et s'acquitter de ce qu'il s'est prescrit, avec une fidélité inviolable. Comme ce qui entretient la paresse c'est la liberté qu'on se donne d'écarter ce qui gêne, de n'agir que par humeur et de faire tout au hasard, le moyen de la vaincre, c'est de se fixer et de se contraindre soi-même par l'observation de certains devoirs. Les enfants accoutumés à faire tout ce qu'ils veulent ont peine au commencement à s'assujettir; mais ils éprouvent dans la suite que cet assujettissement leur est utile, et que tout leur profit en dépend. Il en est de même de ceux qui entreprennent l'ouvrage de la perfection : il faut que malgré la résistance naturelle de ce fonds de paresse que la corruption de la nature a laissé en eux, ils s'obligent à vivre selon certaines règles, pour vaincre cette inclination libertine qui les porte à suivre leur fantaisie et à ne s'assujettir à rien. Outre les pratiques particulières, il faut aussi durant quelques mois apporter une singulière attention à veiller sur soi et à se roidir contre le penchant de la paresse, s'avertissant et se corrigeant soi-même en tout temps et en tout lieu, comme on fait à l'égard des enfants, lorsqu'on veut leur faire prendre quelque bonne habitude. Cet exercice est rude au commencement; mais dans la suite on s'y accoutume, et il devient la source d'un solide contentement.

Quel est le troisième obstacle? — C'est le vice qui domine en chacun de nous; car il y en a toujours quelqu'un qui prend l'ascendant. Dans les uns c'est l'orgueil, dans les autres ce sont la colère, la curiosité, la démangeaison de parler, etc. Celui qui aspire à la perfection, après avoir reconnu ce vice, doit s'appliquer à le combattre de toutes ses forces, comme son plus grand ennemi et le plus grand obstacle qui s'oppose à son avancement spirituel; et il verra bientôt par son expérience que ce vice une fois vaincu on vient aisément à bout des autres. — Outre ces principaux obstacles, il y en a un quatrième qui est aussi très-considérable, c'est une fausse prudence qui nous fait croire que nous ne devons rien oublier pour conserver notre réputation, pour gagner l'estime et l'amitié de tout le monde. Trompé par cette illusion, on se donne mille mouvements pour se mettre bien dans l'esprit des autres; on a pour eux des ménagements, des égards et des complaisances excessives; on s'étudie à se conduire avec tant d'adresse qu'on ne déplaise à personne. Si c'était par un motif de charité et pour édifier le prochain, qu'on se ménageât de la sorte, ce ne serait pas un vice; mais quand on le fait par amour propre, c'est un obstacle à la perfection, et un obstacle d'autant plus grand qu'il est directement opposé à la confiance en Dieu et à l'abandonnement que nous devons faire de nos intérêts et de nous-mêmes entre ses mains. C'est pour cela que S. Ignace, dans ses Constitutions, recommande à ses enfants comme un excellent degré de perfection d'avoir un véritable et parfait mépris pour ce que les mondains estiment et aiment le plus, qui est la réputation, jusqu'à désirer de tout leur cœur d'être déshonorés, jusqu'à prendre plaisir à être réputés pour fous, sans pourtant y donner occasion. La vue de ce grand homme, en donnant une telle leçon à ses enfants, a été de lever un des plus grands obstacles à leur perfection, je veux dire cette sagesse charnelle et trompeuse qui justifie dans les hommes l'amour désordonné qu'ils ont pour leur réputation, et les soins incroyables qu'ils se donnent pour la conserver. Et comme il comprenait fort bien que l'obstacle est difficile à vaincre, il élève l'esprit de ceux qu'il instruit et leur fortifie le courage, en leur proposant l'amour du mépris comme le point le plus excellent et le plus haut degré de perfection dans la vie spirituelle. Nous voyons en effet que ces faux sages, qui chérissent tant leur réputation, sont timides et chancelants dans leurs projets, et qu'ils s'arrêtent pour rien dans le chemin de la vertu; tandis que les hommes généreux qui foulent aux pieds leur propre honneur, marchent avec assurance, n'ont rien qui les gêne, ne trouvent rien de difficile, et font des progrès surprenants, tels qu'on doit attendre d'un homme qui choisit pour son partage la folie de la croix, et qui ne craint point de paraître sous les livrées de son divin maître.

CHAPITRE III.

Des obstacles particuliers que les personnes séculières trouvent à leur perfection.

Quels sont ces obstacles? — Outre ceux dont nous venons de parler, il y en a trois autres qui regardent en particulier les gens du monde. Le premier est la multitude des occupations, le soin d'une famille, les événements et les accidents divers qui partagent leur vie, les procès et les affaires où leur vanité, leur avarice et leur ambition les engagent; leurs emplois, leurs charges, leurs offices, remplissent entièrement leur esprit, épuisent toute l'attention de leur âme, et les rendent incapables des exercices de piété, qui demandent un esprit libre. C'est pour cela que les femmes, qui sont ordinairement moins occupées, sont plus propres à la dévotion que les hommes qui sont chargés de la conduite des affaires. Il faut donc qu'un homme du siècle, qui veut tendre à la perfection chrétienne, trouve d'abord un temps pour penser à soi, et qu'il se dérobe à la foule de ses occupations, pour faire une retraite de quelques jours. Là, à force de s'employer aux exercices spirituels, il formera

une sainte habitude de rentrer en soi-même, et prendra de justes mesures pour accorder, au sortir de sa retraite, ses occupations avec le service de Dieu. Ce n'est pas encore assez : il faut que dans un plan de vie dressé à loisir il règle l'ordre de ses actions et que surtout il réserve certains jours de l'année et certaines heures de chaque jour pour les consacrer à Dieu dans un saint repos. Ces précautions sont absolument nécessaires aux gens du monde qui veulent servir Dieu et pratiquer la perfection.

Quel est le second obstacle? — C'est l'attachement pour les personnes qui nous touchent de près. Le propre de cet attachement est de captiver le cœur jusqu'à le mettre hors d'état de s'intéresser à l'affaire du salut et de la perfection. Ce ne sont pas seulement les hommes charnels et vicieux qui sont arrêtés par cet obstacle; ceux qui pratiquent la vertu et qui désirent la perfection, éprouvent aussi qu'il est grand. Il est vrai qu'ils ne portent pas l'attachement jusqu'à l'offense de Dieu; mais ils donnent trop à l'affection naturelle, et les satisfactions qu'ils se procurent sont autant de liens qui gênent leur liberté. Il s'agit de dégager son cœur de cette affection naturelle, en la réduisant à de justes bornes. Pour cela, il faut toujours avoir devant les yeux ces paroles de S. Paul : *Que ceux qui ont des femmes soient comme s'ils n'en avaient point; ceux qui usent des choses de ce monde, comme s'ils n'en usaient point* (I *Cor.*, VII, 29, 31). Il faut s'appliquer à reconnaître les excès où cette affection fait donner, et se mettre à l'épreuve en se privant des satisfactions qu'on avait coutume de prendre. Les personnes auxquelles on peut s'attacher ne sont pas toutes également chères : il faudrait se contraindre pour témoigner moins d'amitié à celles qu'on aime beaucoup, et en témoigner davantage à celles qu'on n'aime pas tant. Une femme qui aime son mari ne peut supporter son absence; elle est toujours dans l'impatience d'avoir de ses nouvelles; et si elles ne viennent à point nommé, comme elle le désire, elle s'afflige, elle se désole, elle fait mille réflexions sur les malheurs qui peuvent lui être arrivés. Ne ferait-elle pas mieux d'éloigner de son esprit toutes ces pensées qui ne servent qu'à l'inquiéter, de faire à Dieu le sacrifice de son désir et de son impatience, et de se remettre à la Providence de tout ce qui peut arriver à son mari? Par ce moyen elle accoutumerait son cœur à se détacher des affections humaines et le disposerait à une sainte liberté.

Quel est le troisième obstacle? — C'est une trop grande liberté dont les gens du monde abusent pour faire tout ce qu'ils veulent et pour faire à leur fantaisie. Comme ils n'ont rien qui les contraigne, ils vont, ils viennent, ils se lèvent, ils se couchent, ils prennent leur repos quand il leur plaît et ne gardent aucun ordre dans leurs actions. Cet inconvénient est très-grand, parce que pour pratiquer la vertu, surtout dans les commencements, on a besoin d'un ordre et d'une règle à laquelle on se soumette; et c'est là le grand avantage des personnes qui vivent en communauté, où tout est réglé par l'obéissance.

Comment peut-on remédier à cet inconvénient? — Les gens du monde que Dieu appelle à une vie parfaite, dès qu'ils en ont formé le dessein, doivent se soumettre à la conduite d'un sage directeur et régler sur ses avis le temps du lever, de la prière et de leurs autres occupations. Ils n'ont que ce moyen pour se tirer de la confusion et du dérangement où les jette le mauvais usage qu'ils font de leur liberté. La règle est établie pour vaincre la négligence naturelle à l'homme et pour dompter la propre volonté qui aime à suivre son caprice : et la différence qu'il y a entre les personnes vertueuses et celles qui ne le sont pas, c'est que les premières, qui n'ont pas besoin d'un ordre extérieur, parce qu'elles savent se contraindre, s'y soumettent volontiers; et que les autres, qui en ont besoin, parce qu'elles ne savent pas se gêner, ne peuvent pas souffrir la règle, soit qu'elle leur soit imposée par une volonté étrangère, soit qu'elles l'aient choisie elles-mêmes.

CHAPITRE IV.

De l'aveuglement de l'âme.

Qu'est-ce que l'aveuglement de l'âme? — C'est un état d'obscurité qui l'empêche de voir bien des choses importantes pour son salut et pour sa perfection.

Quels effets produit cet aveuglement dans les personnes spirituelles? — Il en produit trois, dont chacun est une espèce particulière d'aveuglement. La première est de ne point apercevoir le mal qu'elles font; la seconde, d'ignorer le bien qu'elles pourraient faire et qui leur est nécessaire; la troisième, de ne pas connaître le fond de leur âme.

Quelle est la première sorte d'aveuglement? — Elle suppose, comme tout aveuglement spirituel, une privation de lumière et des infidélités qui nous attirent cette privation; et l'effet que produit cet aveuglement est de nous empêcher de voir ou de nous faire compter pour rien certains désordres de l'intérieur, qu'on peut réduire à ces trois qu'il est aisé de remarquer en trois sortes de personnes. Il y en a qui s'imaginent n'avoir d'autre dessein que celui de contenter Dieu : c'est en cela qu'elles s'aveuglent, car elles sont toujours occupées à former des projets qui marquent peu de vertus et beaucoup d'imperfections. Mais ce sont des projets cachés et presque imperceptibles qui se dérobent à leur connaissance, par le moyen du trouble et du tumulte qu'ils jettent dans leur âme. Cependant elles sont très-ardentes à la poursuite de ce qu'elles désirent; elles en attendent l'accomplissement avec beaucoup d'impatience; elles comptent tous les moments. Et comme elles forment plusieurs desseins qui se succèdent les uns aux autres, toute leur vie se passe dans une agitation continuelle dont elles ne s'aperçoivent pas. On voit des personnes d'un autre caractère.

qui se laissent emporter par leur activité naturelle : elles ne sauraient rien faire qu'avec un certain empressement qui gâte tout, parce qu'il est toujours accompagné de quelque trouble, et fort contraire à la paix du cœur et au recueillement intérieur. Cependant elles ne se défient point de cette disposition, parce qu'elles n'en comprennent pas les conséquences. D'autres parlent trop librement, décident hardiment de tout, coupent et tranchent pour ainsi dire et commettent en cette matière une infinité de péchés qu'elles n'aperçoivent point, parce que le torrent de l'habitude les entraîne et que leur dissipation les empêche de veiller sur leur intérieur. Leur aveuglement est semblable à celui de David qui, après son adultère et son homicide, fut longtemps sans se reconnaître.

Quelle est la seconde sorte d'aveuglement? — C'est d'ignorer le bien qu'on pourrait faire pour la gloire et le service de Dieu. Les lumières naturelles ne découvrent ordinairement que ce qui flatte l'amour-propre ; et quand on les prend pour guides, on cherche à se faire valoir, à pousser ses prétentions, à s'attirer l'estime des hommes. Mener une vie cachée, être abandonné des créatures, prendre pour soi ce qu'il y a de plus incommode, faire fonds sur l'humilité, sur la pauvreté d'esprit et sur la souffrance, toutes ces maximes évangéliques, où la lumière du Saint-Esprit découvre de si grandes richesses aux saintes âmes, ne présentent au commun des hommes que pauvreté et disette, parce qu'étant dans l'obscurité, les vérités les plus lumineuses ne sont pour eux que ténèbres. C'est pour cela que saint Xavier, parlant de cette sentence de l'Evangile : *Celui qui en ce monde hait sa vie, s'en assure pour la vie éternelle* (*Jean*, XII, 25), dit que rien n'est plus clair que cette vérité pour ceux qui la contemplent dans l'oraison, et que rien n'est plus obscur dans la pratique, pour ceux qui n'en ont pas l'intelligence et le goût.

En quoi consiste la troisième sorte d'aveuglement? — A ignorer ce qu'il y a de plus profond et de plus secret dans le cœur. Il y a des personnes qui paraissent vertueuses, qui se croient telles et qui le sont au jugement de bien des gens : il s'en faut pourtant de beaucoup qu'elles le soient autant qu'elles le paraissent, parce qu'elles n'ont pas poussé la mortification assez loin, et qu'en attaquant leur orgueil, leur vanité et leurs autres vices, elles ne sont pas allées assez avant pour les détruire jusqu'à la racine. Ces vices demeurent cachés au dedans à la faveur de leurs ténèbres intérieures : il faut que quelque occasion imprévue les fasse paraître, et alors ils se montrent, du moins aux yeux de ceux qui sont éclairés.

N'avez-vous point de comparaison pour nous faire encore mieux connaître l'état de ces personnes? — On peut les comparer à ces étangs dont l'eau paraît claire et tranquille : pour l'agiter et la troubler, il ne faut qu'y jeter quelque appât; on voit alors des poissons monstrueux monter jusqu'à la surface de l'étang, et se replonger incontinent dans le fond d'où ils sont sortis; c'est dans ce fond bourbeux qu'ils habitent, et ils ne le quittent que pour courir à quelque proie. Ainsi en est-il des vices cachés : ils demeurent tranquilles dans le fond de l'âme, et on ne les connaît point; mais que quelque accident auquel on ne s'attendait pas vienne à les exciter, ils se montrent tels qu'ils sont, et on commence à les connaître. Or il importe beaucoup aux âmes que ces sortes d'accidents leur arrivent et qu'elles trouvent des gens qui les exercent et les éprouvent, pour leur apprendre à se connaître. On peut encore comparer les personnes dont nous parlons, à ces mers pleines d'écueils dangereux qui sont cachés dans le fond, et qu'on ne découvre que lorsqu'on s'en approche et que le vaisseau vient à toucher. La plupart des hommes ne connaissent pas le fond de leur cœur : leurs vices s'y tiennent cachés sous une montre de vertu et sous une tranquillité apparente; il faut qu'on les heurte pour les leur faire connaître. Et comme la connaissance des écueils cachés est la grande science du pilote, on peut dire que l'ignorance des vices occultes est le plus funeste aveuglement et le plus grand malheur d'une âme. On ne peut remédier à ce mal qu'avec le secours de la grâce et par la conduite ferme d'un directeur éclairé : deux moyens qui doivent concourir ensemble pour opérer une entière guérison. L'âme est ensuite capable des dons extraordinaires de la grâce, qui demande beaucoup de pureté dans le sujet qui les reçoit. Et c'est pour cela que Notre-Seigneur déclare *bienheureux ceux dont le cœur est pur, parce qu'ils verront Dieu* (*Matth.*, V, 7), paroles qui ne doivent pas s'entendre seulement de la vision béatifique, mais encore des sublimes connaissances que Dieu donne aux âmes pures dans cette vie.

CHAPITRE V.

De l'empressement du cœur.

Qu'est-ce que l'empressement du cœur? — C'est l'activité de l'âme qui tend à son but sans attendre le mouvement de la grâce.

Quels effets produit cet empressement? — Il en produit trois, en trois sortes de personnes. Dans les premières, c'est une passion et un véritable désordre, parce qu'il les fait agir contre les lumières de la raison et contre les règles de la vertu. Dans les secondes, il ne va point jusqu'au mal, mais il se contient dans les bornes de l'activité et de l'impétuosité naturelle. Dans les troisièmes, qui sont des personnes très-vertueuses, il contrarie le mouvement de la grâce et les empêche de se soumettre entièrement à la conduite du Saint-Esprit.

Quelle est la première sorte d'empressement? — C'est une précipitation très-grande qui est ennemie de l'ordre et fort opposée à la droite intention. Il est aisé d'en juger par la conduite d'une infinité de gens qui n'agissent que par caprice et qui se laissent transporter successivement par les passions de haine, de désir, d'ambition et de colère. Comme ils suivent d'ordinaire leur premier mouve-

ment, ils ne donnent pas à la grâce le temps de s'insinuer, ce qui les rend incapables de pratiquer la vertu et même d'écouter la raison. Ils sortent souvent de leur assiette naturelle, et en viennent jusqu'à perdre cette retenue et cette discrétion qui conviennent à l'homme raisonnable, et que les moins sages se piquent d'avoir. Ils se portent inconsidérément à tout ce qu'ils font, et par là ils ressemblent assez aux animaux qui se conduisent par instinct. Cette précipitation ne se trouve pas seulement dans les mondains qui se laissent aller à leurs passions, mais encore en plusieurs personnes spirituelles qui sont sujettes à faire beaucoup de fautes, pour ne pas veiller sur elles-mêmes, et qui allient beaucoup de paresse, de négligence et de dissipation avec la pratique de la piété. Le remède à ce mal est la retraite et les autres moyens que nous avons assignés au premier volume, dans le chapitre de la réparation de l'intérieur.

Quelle est la seconde sorte d'empressement? — Elle diffère de la première en ce qu'elle se trouve dans des personnes bien intentionnées et qui se défendent des excès de la passion, mais qui, n'ayant pas autant de recueillement et de vigilance qu'il conviendrait, se laissent emporter à leur vivacité naturelle, se donnent mille mouvements empressés qui détournent l'inspiration et rebutent leur ange tutélaire; car tout ce qui vient de Dieu procède en paix et ne saurait s'accommoder à une manière d'agir inconsidérée. Ces personnes veulent ardemment tout ce qu'elles veulent et n'ont ni paix ni repos qu'elles ne voient achevé ce qu'elles avaient commencé. Cette ardeur impatiente les jette dans le trouble et dans la distraction qui sont la source d'une infinité de fautes qu'elles commettent. Il est évident aussi qu'elles ne peuvent pas mener une vie intérieure, parce que leur coutume est de se déterminer sur leur premier mouvement : ce qui est une disposition tout-à-fait contraire à la grâce sans laquelle on ne saurait devenir spirituel. Ceux qui sont sujets à ce défaut n'ont rien de mieux à faire que de travailler à ralentir leur ardeur et les mouvements qu'elle excite. Ils pourront y réussir à force de se tenir en garde contre leur manière d'agir vive et empressée, et à force de rentrer en eux-mêmes par la pratique du recueillement et par le saint exercice de la présence de Dieu. Et quand tout le fruit de leur travail n'aboutirait qu'à les rendre un peu plus posés, ils devraient compter leur temps pour bien employé. Un excellent moyen pour se corriger de cette précipitation, c'est d'en faire le sujet de l'examen particulier. Elle mérite en effet d'être regardée comme un très-grand mal, puisqu'elle est si contraire à l'esprit de Dieu *qui ne se trouve jamais dans le tumulte* (III *Rois*, XIX, 11), et puisqu'elle met un si grand obstacle à la perfection de l'homme, en le privant de la paix et de la tranquillité intérieures.

Quelle est la troisième sorte d'empressement?—C'est celle qu'on remarque quelquefois dans ceux qui sont solidement vertueux et véritablement mortifiés. Ce sont des gens qui ne cherchent que Dieu, qui ne paraissent sujets à aucun défaut, et qui seraient entièrement morts à eux-mêmes, s'ils savaient réprimer cette activité naturelle qui les fait agir par leur propre mouvement, où il ne faudrait que suivre le mouvement de la grâce. Il n'y a dans cette conduite aucune malice qui puisse déplaire à Dieu; mais il y a un empressement naturel qui empêche Jésus-Christ d'achever en eux son ouvrage, qui est de les faire vivre de sa propre vie et de les élever à l'union divine. Ce n'est pas en suivant un mouvement déréglé qu'ils s'égarent, mais c'est en agissant de leur propre mouvement, lorsqu'ils devraient s'abandonner au mouvement du Saint-Esprit qui se chargerait de leur conduite, s'il voulaient le laisser faire, et qui ferait beaucoup plus et incomparablement mieux qu'ils ne font eux-mêmes. Mais comme ce divin Esprit ne travaille que dans la paix et avec douceur, il ne saurait communiquer sa vie divine qu'à des sujets morts à eux-mêmes, qui ne lui résistent point, et il s'éloigne de ceux qui veulent trop faire et qui traversent ses desseins par leur propre action, ou du moins il ne fait pas en eux tout ce qu'il fait dans les âmes aisées à manier, qui se livrent à sa conduite. Rien n'est donc plus contraire à la grâce et plus funeste à l'homme, que l'empressement du cœur, puisque il engage les uns dans le péché, qu'il est dans les autres une source d'imperfections, et que lors même qu'il n'a rien de mauvais il ne laisse pas de rebuter le Saint-Esprit et d'être un obstacle à une vie surnaturelle et divine.

Quel est le remède à cette troisième sorte d'empressement? — Il semble qu'on ne puisse l'attendre que de la grâce; cependant ceux qui sont expérimentés dans la vie spirituelle peuvent y contribuer beaucoup, en suivant ce conseil du prophète : *J'écouterai avec attention ce que le Seigneur me dira au fond du cœur* (*Ps.* LXXXIV, 9); en s'accoutumant à réprimer jusqu'aux moindres saillies de la vivacité naturelle, à ne rien faire qu'avec réflexion et qu'après avoir consulté l'esprit de Dieu. C'était la grande pratique de saint Ignace de Loyola; il était sans cesse occupé à rentrer en lui-même et à réunir ses forces intérieures, et il avait coutume de dire que, faute de cette attention, la plupart des hommes spirituels ne correspondaient pas assez à la grâce. Comme il se faisait un devoir essentiel de cette correspondance, il croyait toujours y avoir manqué; et ce seul point lui fournissait assez de matière pour se confesser tous les jours. En cela il ne faisait que suivre l'exemple de plusieurs grands saints qui ont toujours compté pour beaucoup de troubler le moins du monde l'opération du Saint-Esprit par leur inconsidération et leur activité naturelle.

CHAPITRE VI.

De la gourmandise.

En quoi consiste le vice de la gourmandise? —Principalement en trois excès. Le premier

est de trop manger; le second, d'avoir de l'empressement pour certains mets; le troisième, de manger hors des temps ordinaires et de multiplier les repas.

Comment donne-t-on dans le premier excès? — En prenant de la nourriture au delà de ce que la raison permet et que le besoin exige, contre ce que Notre-Seigneur nous a si expressément recommandé : *Prenez garde à vous, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'intempérance et par les excès du vin* (*Luc*, XXI, 34).

Quel préjudice porte à l'esprit le trop de nourriture qu'on donne au corps? — Premièrement, le cœur en est appesanti, comme l'a remarqué le Fils de Dieu, c'est-à-dire qu'un homme accoutumé à se charger de nourriture se sent ordinairement accablé par un poids qui l'entraîne vers la terre, et qui le porte à suivre les inclinations des sens. En cet état il n'est capable ni d'élever son esprit aux objets spirituels, ni de leur donner son estime, ni par conséquent de faire oraison et de vaquer aux autres exercices de piété. Secondement, on devient insensible aux charmes de la vertu, et on n'est plus touché du besoin des pauvres, parce que la dévotion et la miséricorde sont des dons que le Saint-Esprit n'accorde qu'aux personnes en qui il habite, et il n'habite qu'en celles qui aiment l'abstinence et le jeûne, ce qui faisait dire à saint Paul : *Ne vous laissez point aller aux excès du vin ; mais remplissez-vous du Saint-Esprit* (*Ephés.*, V, 18). On peut dire en troisième lieu, qu'être sujet à sa bouche est un vice qui dispose à tous les autres et surtout à ceux qui rendent esclave de la chair; car c'est la gourmandise qui les fait naître et qui les entretient.

Comment peut-on remédier à ce premier excès? — En faisant une étude particulière pour trouver le juste milieu entre le trop et le trop peu. Saint Ignace, dans son livre des Exercices, saint Vincent Ferrier, dans celui de la Vie spirituelle, ont prescrit la manière dont on doit faire cette étude. Ils disent l'un et l'autre qu'un homme qui veut se corriger du défaut dont nous parlons, pour devenir spirituel, doit retrancher peu à peu de la nourriture qu'il avait coutume de prendre, jusqu'à ce qu'il ait reconnu ce qui lui est nécessaire pour conserver ses forces. Mais ce n'est pas tout de trouver la juste mesure, il faut s'y tenir; et ce n'est pas l'effet d'une vertu médiocre, puisque saint Augustin a dit que celui qui se commande en ce point mérite d'être appelé grand.

Quels effets produit l'empressement pour certaines viandes? — Il a coutume de produire un désir ardent des mets qui sont agréables, un soin inquiet pour se les procurer, une grande sensualité à contenter le goût qu'on y trouve, ce qui est une espèce de voracité qui dégrade l'homme et qui le rend esclave. On ne peut vaincre cette délicatesse que par la mortification et l'abstinence qu'il faut entreprendre avec une sainte discrétion, en retranchant, non tout d'un coup, mais peu à peu, l'usage des viandes qui plaisent. Il y a des personnes courageuses qui ne gardent pas tant de mesure, et qui, voulant ôter d'abord à la sensualité toute espérance de se satisfaire, s'interdisent pour un ou deux ans et même pour plus longtemps, l'usage des viandes agréables, afin de s'affranchir une fois pour toutes de cette espèce de captivité, et parce qu'elles sont persuadées que de la victoire sur ce vice dépend quelquefois celle sur tous les autres.

Comment doit-on se comporter, lorsqu'on s'est délivré de ce honteux assujettissement à certaines viandes? — Un homme qui a secoué cette servitude, et qui voit que son cœur, occupé du désir de plaire à Dieu et de procurer sa gloire, ne s'abaisse plus jusqu'au soin du corps, peut suivre ce conseil de Notre-Seigneur : *Mangez de ce qu'on vous servira* (*Luc*, X, 3). Il peut user indifféremment des viandes qu'on lui présente, parce qu'il sait par son expérience qu'il n'est attaché à aucune, et que tout lui est égal, de quelque manière qu'on le traite, ce qui n'empêche pas qu'en certaines occasions il ne se prive, pour l'amour de Dieu, tantôt d'un mets et tantôt d'un autre.

Comment un homme du monde peut-il pratiquer la mortification en cette matière? — En se reposant de ce qu'on doit servir à sa table sur ceux à qui il en a donné le soin, sans trop s'informer des mets qu'on doit lui présenter et sans se plaindre lorsqu'on lui en sert quelqu'un qui n'est pas de son goût. Par ce moyen, il mettra en pratique ce qu'enseigne le livre de l'Imitation de Jésus-Christ : *Domptez l'intempérance de la bouche, et vous n'aurez plus de peine ensuite à dompter les autres vices.*

Comment peut-on remédier au troisième excès qui consiste à manger hors des temps? — En suivant la règle que donne sainte Thérèse, de prendre dans les repas ce qui est convenable, et de ne rien prendre hors de là. Ceux qui ne savent pas se contraindre et qui mangent ce qui leur plaît, lorsque l'envie leur en prend, ne comprennent pas combien il est important, quand on veut pratiquer la vertu, de se conformer à cette règle, hors des temps d'infirmité. On apporte à une dame du fruit de la campagne : elle en prend sur l'heure, et elle en mange : nous ne lui en ferons pas un crime; mais nous dirons qu'une personne qui aurait sa perfection à cœur n'en userait pas ainsi, et que le péché s'est introduit dans le monde, parce que la première des femmes se laissa surprendre par la vue d'un fruit agréable. Pour ceux qui ont toujours à portée quelques friandises qu'ils mangent presque à tout moment, nous n'avons rien à leur dire : il faut que ces gens-là se croient incapables de rien faire entrer de spirituel dans leur esprit.

Sur ce principe que doit-on penser de ceux qui ont coutume de déjeuner le matin, et de faire collation l'après-dîner? — On ne doit pas les condamner légèrement, parce qu'on ne connaît pas leurs besoins; mais on peut leur dire que si ces soulagements ne leur sont pas nécessaires, ils feront bien de s'en

priver ; qu'en se faisant un peu de violence ils se déferont de cette habitude qui leur nuit plus qu'ils ne pensent, et que si cette victoire ne devait pas leur être très-utile, sainte Thérèse n'aurait pas donné l'avis que nous venons de rapporter.

Nous pouvons ajouter à ce que nous avons déjà dit de la gourmandise, que les saints n'ont rien tant recommandé ni tant pratiqué que le jeûne. S. Ignace fut huit jours sans prendre aucune nourriture; il voulut que ses compagnons soutinssent la même épreuve, chacun selon ses forces, et il les fit passer, les uns six, et les autres trois ou quatre jours sans rien prendre. S. Jérôme dit de la vierge Azelle qu'elle demeurait des semaines entières sans manger ; et il rapporte quelque chose de semblable de lui-même. Une des mortifications que les saints ont eu le plus à cœur est l'usage modéré du vin, en quoi ils se sont réglés sur S. Paul, qui ne permettait à son disciple d'en user en petite quantité qu'à cause de ses infirmités. Il est inutile de demander si ces prédicateurs de l'abstinence en général voulaient en particulier qu'on se privât des viandes agréables qui sont propres à flatter les goûts; leur exemple le dit encore mieux que leurs paroles et leurs écrits. On raconte du père Charles Spinola, grand missionnaire de la compagnie de Jésus, que durant plusieurs années qu'il a passées dans les Indes et au Japon, où il a souffert le martyre, il ne goûta jamais de fruits, quoique ces terres infidèles en portent qui sont excellents et délicieux. S. Vincent Ferrier, dans son livre de la Vie spirituelle, remarque que cette sorte d'abstinence est une source de grâces pour ceux qui aspirent à la perfection.

CHAPITRE VII.

De l'avancement en esprit.

Qu'est-ce qu'avancer en esprit? — C'est changer de bien en mieux, ou, ce qui est le même, c'est passer d'un état moins parfait à un autre plus parfait et plus excellent.

Quels sont les secours extérieurs qui aident à faire ce changement? — Toutes sortes de secours spirituels, mais en particulier ces trois, qui sont la compagnie des gens de bien, le changement d'état, le changement de directeur.

Comment est-on aidé par le commerce qu'on a avec les gens de bien? — Dieu permet quelquefois qu'on rencontre des personnes distinguées par leur piété, dont les discours et les exemples instruisent et encouragent : on conçoit de nouvelles idées de perfection, on forme des désirs ardents d'aller à Dieu : c'est un renouvellement de ferveur et un accroissement de forces que procure la communication avec ces personnes. C'est ainsi que S. Xavier doit sa sainteté à la connaissance de S. Ignace, que la Providence lui ménagea ; et le gentilhomme Bernard de Quintavalle, à la rencontre qu'il fit de saint François. Quand on a le bonheur de rencontrer de ces personnes d'une éminente vertu, on doit s'unir à elles par une sainte amitié. et profiter de leurs entretiens et de leurs exemples pour faire de grands progrès.

Comment le changement d'état contribue-t-il à l'avancement spirituel? — Parce qu'en changeant d'état on change ordinairement d'idées, on trouve des moyens qu'on n'avait pas et des occasions favorables qui invitent à faire de nouveaux efforts pour sa perfection. Il est évident que le veuvage, la promotion au sacerdoce, l'entrée en religion et les autres semblables événements de la vie, peuvent aisément devenir le commencement d'une très-grande sainteté, principalement pour trois raisons. 1° Parce que ce changement d'ordinaire lève plusieurs obstacles qu'on avait à sa perfection, comme il arrive à ceux qui, de l'état de mariage, passent à celui de viduité. 2° Parce que dans un nouvel état on trouve souvent des secours spirituels qu'on n'avait pas auparavant, ce qui est certain pour les personnes qui entrent en religion. 3° Parce que le changement est quelquefois un motif qui engage à une vie plus parfaite, comme on le voit en ceux qui sont promus au sacerdoce : le caractère de prêtre les avertit qu'ils ne doivent pas se contenter d'une vertu médiocre.

Comment le changement de directeur peut-il contribuer au progrès spirituel? — Parce qu'un directeur, qui a beaucoup de zèle et de lumière, fait avancer à grands pas dans le chemin de la vertu les âmes qui se rangent sous sa conduite. En matière de direction et de conduite spirituelle, il y a différents talents et divers degrés d'habileté. Quelques-uns se proposent de maintenir les âmes dans une médiocrité de vertu, et ne portent jamais leurs vues plus haut. Après avoir écouté les personnes qui s'adressent à eux, ils leur donnent l'absolution, et pourvu qu'elles se soutiennent dans un train de vie ordinaire, ils ne se mettent pas en peine de leur avancement spirituel. D'autres, plus éclairés et plus zélés, connaissent d'abord les besoins et la portée d'une âme ; et sur ses dispositions ils règlent les desseins de perfection qu'ils ont sur elle. C'est un très-grand avantage de trouver de tels directeurs et de se mettre entre leurs mains.

Nous ne prétendons point par ce conseil autoriser la conduite de ceux qui changent souvent par légèreté et pour satisfaire leur goût, plutôt que par un vrai désir de profiter. Ce changement ne se doit faire que lorsqu'on a sujet de croire que c'est Dieu qui le veut pour nous sanctifier par ce moyen. C'est ainsi qu'en usa madame de Chantal, première supérieure de l'ordre de la Visitation ; et il parut bien dans la suite, par les grands progrès qu'elle fit, que c'était Dieu qui l'avait adressée au saint évêque de Genève. Les personnes qui ont de ces rencontres favorables, après s'être assurées de la volonté de Dieu par une mûre délibération et par des prières ferventes, ne doivent pas faire difficulté de quitter leur ancien directeur, pour aller à un autre dont elles attendent de grands secours.

D'où vient que plusieurs personnes ont tant

de peine à changer de directeur, quoiqu'elles reconnaissent que le changement leur serait très-utile? — Une crainte vaine et une fausse complaisance en arrêtent plusieurs; elles regardent comme une ingratitude de quitter un directeur qui les a conduites pendant longtemps et qui a pris beaucoup de peine pour les instruire. La lâcheté et la paresse y ont souvent beaucoup de part; accoutumé à une conduite pleine de douceur et de ménagement, on appréhende qu'une nouvelle conduite ne soit trop sévère, qu'elle n'exige trop de mortification et de renoncement à soi-même. Quelques-uns sont retenus par l'obéissance qu'ils ont vouée à leur ancien directeur, engagement qui est souvent très-préjudiciable, comme il parut bien en la mère de Chantal que cette considération empêcha longtemps de s'adresser à saint François de Sales.

Que faut-il donc faire en de telles rencontres? — Il faut qu'une personne, à qui Dieu fait connaître que le changement de directeur lui est nécessaire, surmonte généreusement toute crainte humaine et toute lâcheté naturelle; et que, si elle croit avoir besoin de dispense pour un vœu fait contre la prudence, elle s'adresse aux supérieurs, comme fit madame de Chantal, pour plus grande sûreté, et comme plusieurs autres qui ont été contraints de l'imiter en ce point. On ne saurait donc trop recommander aux âmes dévotes de ne point compter sur le goût qu'elles ont pour leur directeur et sur les avantages spirituels qu'elles en tirent, jusqu'à prendre avec eux de semblables engagements qui causent toujours de l'embarras, à moins que Dieu ne leur fasse connaître bien clairement que sa volonté est qu'elles s'engagent.

CHAPITRE VIII.

Du relâchement.

Qu'est-ce que se relâcher dans la vie spirituelle? — C'est passer de l'état des parfaits ou des gens de bien à un état moins parfait.

Combien y a-t-il de sortes de personnes qu'on peut appeler lâches dans le service de Dieu? — Il y en a de trois sortes: celles qui l'ont toujours été, et qui n'ont jamais eu de ferveur, celles qui ont été ferventes et qui se sont laissé aller à leur faiblesse naturelle; et enfin les personnes tièdes qui veulent toujours la perfection, mais qui la pratiquent mal, faisant peu de bien et gâtant le peu qu'elles font par leur négligence. C'est des deux dernières sortes de personnes qu'il est question, quand on parle de relâchement, et surtout de celles qui sont déchues de l'état de ferveur.

Quelles sont les causes du relâchement? — Il y en a trois principales: la première est la négligence qui est naturelle à l'homme, et qui, s'il n'y prend garde, le fait déchoir insensiblement de sa première ferveur. Ce n'est presque rien au commencement; rien de plus léger que les satisfactions qu'on s'accorde; encore a-t-on soin de les couvrir de divers prétextes qui sont ordinairement suggérés par l'amour-propre et quelquefois par le démon. Prétexte d'infirmité: le corps a besoin de relâche, dit-on, il lui faut accorder quelque divertissement; et sur ce principe mal entendu on se laisse aller à des amusements qu'on regarde comme des soulagements nécessaires, dont on se passerait si on ne se flattait pas. Autre prétexte, c'est celui de la liberté qu'on croit avoir méritée par ses travaux passés. On établit pour maxime que l'esprit de Dieu ne veut pas tant de contrainte; et cette maxime est vraie lorsqu'elle est bien appliquée et qu'on ne s'en sert pas au préjudice de la vertu. C'est ainsi qu'on se trompe en prenant un relâchement très-réel pour la sainte liberté des enfants de Dieu. Les fonctions du zèle et les bonnes œuvres extérieures fournissent un troisième prétexte; on s'y adonne sans discrétion et on ne se fait pas une peine de quitter l'oraison, l'examen de conscience, les pratiques de mortification, pour se répandre au dehors. Voilà comme se dissipent les forces de l'âme, comme on revient aux inclinations de la nature corrompue et qu'on tombe enfin dans un entier relâchement, à quoi aussi ne contribue pas peu la fréquentation des personnes relâchées. Mais, sans que le mauvais exemple s'en mêle, il suffit d'avoir quelque égard aux inclinations de la nature, pour se relâcher bientôt.

Quelle est la seconde cause du relâchement? — C'est le changement d'état, qui, par la même raison pour laquelle nous avons dit au chapitre précédent qu'il est utile à quelques-uns et souvent nuisible à d'autres, en leur donnant occasion de déchoir de leur première ferveur. Par exemple, une personne qui était d'une grande régularité dans l'état de veuvage, si elle s'engage dans le mariage, court grand risque de se réduire à un genre de vertu fort inférieur à celui qu'elle pratiquait auparavant. Qu'un religieux qui mène une vie retirée et pénitente, étant simple particulier, soit élevé aux emplois de son ordre, ce sera merveille s'il ne se relâche dans la pratique de la mortification. Il y a bien peu de gens qui soient à l'épreuve de l'épiscopat, et en qui cette dignité ne donne occasion à quelque diminution de ferveur. C'est ce qui obligea saint Bernard à donner tant d'avis au pape Eugène III, qui avait été son disciple. Ainsi voyons-nous dans le monde une infinité de gens, après avoir passé plusieurs années dans la dévotion, lorsqu'ils passent d'une fortune médiocre à une plus relevée, et qu'ils commencent à goûter des emplois et des grandes affaires du siècle, abandonner leurs saintes pratiques, ouvrir les yeux à l'avarice, former de grands projets pour l'agrandissement de leur famille, et perdre beaucoup de leur ancienne dévotion. Et sans qu'ils changent eux-mêmes d'état, le seul établissement temporel de leurs enfants peut donner lieu au relâchement qui s'introduit dans leur âme, à la faveur des pompes et des vanités du siècle qui entrent dans leur maison. On ne saurait trop recommander à ces personnes d'être sur leurs gardes pour empêcher que les changements du dehors n'en fassent aucun dans leur intérieur et ne leur fassent

perdre le goût de la modestie et de la simplicité chrétienne. Il serait très-utile dans ces occasions de lire l'ouvrage de saint Bernard, adressé au pape Eugène.

Quelle est la troisième cause du relâchement? — C'est le changement de directeur; car comme on gagne beaucoup à changer, pour avoir de plus grands secours spirituels, on y perd aussi beaucoup, lorsqu'on rencontre un confesseur moins fervent et moins éclairé que celui qu'on avait auparavant. Le mal vient de ce qu'étant obligé à changer dans le cas de mort ou d'absence, on va au premier qui se présente, sans prendre les précautions nécessaires pour bien choisir. D'où il arrive assez souvent que le nouveau directeur pensant bien différemment du premier, et n'étant ni assez éclairé ni assez ferme, on ne saurait manquer de beaucoup déchoir sous sa conduite. Il y a tel directeur qui ne fera pas difficulté de dire à une femme du monde accoutumée à pratiquer la vertu et à marcher dans la voie étroite, qu'il faut s'accommoder aux autres qu'on ne saurait avoir trop de complaisance pour un mari auquel on doit plaire, qu'on peut, sans être coupable, se conformer aux bienséances que le monde prescrit, aux modes qu'il introduit, et que la vertu ne consiste point à retrancher les beaux habits, les ornements et les parures, ce qui s'appelle ouvrir la porte à un grand relâchement. Ce n'est pas qu'en matière d'habits et de parures on ne doive avoir égard à la condition des personnes; mais en cela il ne faut consulter que le devoir et la bienséance de l'état, et ne jamais rien accorder à la complaisance. C'est une maxime constante dans la vie spirituelle qu'il ne faut rien retrancher de ses anciennes pratiques, parce que, pour peu qu'on relâche de sa régularité, tout va bientôt en décadence. C'est ce qui faisait dire à saint François de Sales, qu'un bon directeur doit être choisi entre mille; et le bienheureux Jean de la Croix avertit les âmes dévotes de bien prendre garde à qui elles donnent leur confiance, parce que le défaut de prudence ou de fermeté dans leur directeur peut non seulement les retarder beaucoup dans le chemin de la vertu, mais encore les faire retourner à leurs premières imperfections.

Dixième partie,

OU L'ON TRAITE DE PLUSIEURS VERTUS ET DE PLUSIEURS SAINTES PRATIQUES QUI REGARDENT L'INTÉRIEUR DE L'HOMME.

CHAPITRE PREMIER.

De l'oraison.

Quel est le moyen de bien faire l'oraison? — C'est de bien vivre et de ne point se laisser aller à l'imperfection : le degré d'oraison répond ordinairement au degré de sainteté; selon que la vie est plus ou moins parfaite, l'oraison l'est aussi.

Quel est donc le principal obstacle à l'oraison? — C'est la distraction du cœur, laquelle vient de l'attache qu'on a aux créatures et de ce qu'on s'est habitué à chercher son plaisir et son contentement parmi les choses extérieures, c'est-à-dire qu'une personne qui ne cherche que Dieu et qui s'est accoutumée à se refuser toute satisfaction naturelle, outre plusieurs autres avantages que cette fidélité lui procure, a celui d'avoir tari la source d'une infinité de distractions.

Lorsque le Saint-Esprit attire puissamment une âme et l'attache à la pensée de Dieu, avec tant de force que ses facultés demeurent suspendues et comme incapables de penser à d'autres objets, alors on est exempt de distractions; mais cette manière de s'en délivrer n'est pas ordinaire et ne dépend point de nous. Le plus sûr moyen pour n'être point distrait dans la prière est de mettre en Dieu toutes ses affections, de penser sans cesse à lui et de ne s'employer qu'à son service hors du temps de l'oraison. Cette manière d'empêcher et de prévenir les distractions est à la portée de tout le monde. Mais il ne faut pas s'y méprendre, il n'y a de véritables distractions que les pensées qui détournent de Dieu. Il peut venir pendant la prière différentes idées qui regardent l'emploi, le devoir, les occupations extérieures, les personnes qu'on veut porter au bien; et quoique ces idées ne tiennent pas au sujet de la méditation, on peut s'en occuper sans être distrait, parce qu'elles contribuent à unir à Dieu une personne qui ne cherche que lui.

Comment se peut-il faire que des pensées qui sont hors du sujet dont on a dessein de s'occuper, ne soient pas des distractions? — Il est aisé de le faire comprendre par une comparaison dont nous nous sommes servis ailleurs. Un joueur de luth pince avec le pouce la grosse corde de son instrument, tandis qu'il se sert des autres doigts pour pincer plusieurs petites cordes qui rendent différents sons, sans que cette différence produise rien de désagréable, parce que les petites cordes sont d'accord avec la grosse. Il en est de même d'une âme qui ne tient à rien de créé; son principal dessein, à l'oraison comme ailleurs, est toujours de plaire à Dieu; et les différentes pensées qui lui viennent ne troublent point sa prière, parce qu'elles s'accordent avec le désir de plaire à Dieu, qui fait le fonds de son oraison. Il faut dire tout le contraire des personnes imparfaites;

la plupart de leurs pensées sont de véritables distractions, parce qu'elles viennent de l'affection pour les créatures, c'est-à-dire d'un principe gâté qui met obstacle à la prière, en troublant l'union avec Dieu. De là vient la grande peine qu'ont ces personnes à faire oraison ; comme leur cœur est partagé, les pensées qu'il leur fournit partagent leur application et ne leur permettent pas d'être tranquilles.

Comment faut-il s'y prendre pour faire oraison ? — On commence par un acte de foi sur la présence de Dieu avec qui on va s'entretenir ; on s'humilie devant sa majesté infinie, et on lui demande pardon de ses péchés. Ensuite on envisage le sujet de la méditation : si c'est un mystère, on s'en représente les principales circonstances ; si c'est une vérité de l'Evangile, on se met en esprit devant Jésus-Christ qui l'annonce aux peuples. C'est ce qu'on appelle les préludes qui sont nécessaires pour rendre attentives les puissances de l'âme, pour fixer l'imagination et pour empêcher l'esprit de divaguer. Tout cela n'est qu'une préparation prochaine qui suppose que le sujet de la méditation a été prévu quelque temps auparavant. Après ces préparatifs on doit se comporter différemment, selon qu'on se trouve dans un état passif ou actif.

Qu'est-ce que l'état passif dans l'oraison ? — C'est lorsqu'un doux calme vient à saisir l'âme et à fixer ses puissances dans une espèce de sainte immobilité. Ce calme, dont nous avons parlé ailleurs, vient de la grâce plutôt que de notre étude et de notre industrie. Mais quelle qu'en soit la cause, il suffit ici d'avertir qu'on ne doit point interrompre ce saint repos par sa propre action, et que Dieu ne demande autre chose de ceux qu'il met dans cette disposition, sinon qu'ils soient doucement attentifs aux inspirations du Saint-Esprit. Plusieurs manquent en ce point, parce que craignant l'oisiveté ils se donnent beaucoup de mouvements qui, jetant l'empressement et le trouble dans leur âme, les empêchent de jouir de Dieu et de recevoir les opérations de la grâce.

Est-ce que l'état passif demande qu'on ne fasse rien du tout ? — Nous ne prétendons point exclure l'action qui ne trouble point le repos où Dieu met l'âme, mais seulement celle qui ne peut pas compatir avec la douceur de ce repos. Lors donc que l'âme s'aperçoit que son action et ses efforts l'embarrassent, au lieu de l'aider, elle doit les faire cesser et n'agir qu'autant qu'il est nécessaire pour coopérer à la grâce. Cette coopération bien souvent ne consiste qu'à goûter Dieu en paix ; et c'est se tromper beaucoup que de prendre cette disposition pour un égarement ou pour une oisiveté.

D'où vient qu'il y a si peu de gens qui estiment ce repos ? — Ce n'est pas que Dieu n'y appelle plusieurs personnes, en qui il trouve beaucoup de droiture et de bonne volonté ; mais c'est qu'on n'en connaît pas le prix. La plupart n'estiment leur oraison que par les raisonnements solides et relevés qu'ils y font et par les affections marquées et ardentes qu'ils y produisent. L'ignorance du directeur y contribue aussi beaucoup ; il y en a qui ne connaissent pas les avantages inestimables qu'on peut tirer de ce repos délicat. Il est donc important qu'on sache qu'en matière d'oraison il y a un état passif où Dieu met certaines âmes, et que celles que Dieu favorise de ce don doivent se tenir tranquilles, et ne pas troubler l'action de Dieu, pour vouloir trop faire.

Qu'est-ce que l'état actif durant l'oraison ? — C'est celui où les puissances intellectuelles sont employées pour considérer les objets de la foi, pour les méditer avec soin, pour s'y affectionner et pour tâcher, à force de discours et de saints propos, de les imprimer dans l'âme. Voici l'ordre qu'on observe ordinairement. On se propose d'abord le sujet qu'on a préparé et divisé en quelques points ; on examine les vérités que ces points renferment, on les pèse mûrement, on les approfondit, on s'en pénètre, on en fait l'application à ses besoins spirituels. De là naissent les bons désirs, les affections pieuses et les saintes résolutions. On demande ensuite à Dieu la grâce d'accomplir ce qu'on a résolu, et pour obtenir cette grâce, on a recours à la sainte Vierge et aux saints.

Quels conseils faut-il donner à ceux qui sont dans l'état actif ? — Il faut leur recommander trois choses : la première, de ne point mettre le profit de l'oraison dans les raisonnements et dans les idées, quelque sublimes et quelque capables qu'elles soient de donner de l'admiration, parce que ce serait faire de l'oraison une étude et une recherche curieuse. La fin qu'ils doivent se proposer, c'est d'intéresser le cœur et de lui faire prendre goût aux vérités qu'ils méditent ; et ils doivent être persuadés que la moindre larme de dévotion qui vient du mouvement du Saint-Esprit vaut mieux que tous les plus beaux discours du monde. Il faut en second lieu les avertir que s'il leur arrive de prendre goût et de s'affectionner à quelque vérité, ils doivent s'entretenir dans ce goût affectueux le plus longtemps qu'ils peuvent, et ne point s'en détourner pour passer aux considérations qu'ils s'étaient proposé de faire. C'est l'avis que donne saint Ignace dans son livre des Exercices. Il est même vrai que, lorsqu'on est trop gêné par les points qu'on a préparés, qu'on ne trouve qu'aridité à les repasser dans son esprit, on peut, s'il se présente quelque vérité plus intéressante, s'y attacher sans scrupule, plutôt que de se tourmenter en vain pour s'occuper du sujet qu'on avait choisi. On doit néanmoins prendre garde que ce ne soit par lâcheté et par inconstance qu'on se dégoûte du sujet prévu ; car en ce cas il faudrait se vaincre pour s'y appliquer, sans pourtant gêner l'esprit de Dieu, auquel on doit toujours laisser la liberté de nous conduire où il lui plaira. La troisième chose qu'on doit recommander à ceux qui sont dans l'état actif, c'est de ne point se rebuter pour les distractions et les sécheresses qu'ils y rencontrent, quand même elles seraient con-

tinuelles, et qu'ils ne pourraient se fixer à rien. Ils ne doivent point se décourager ni abandonner l'exercice de l'oraison, mais souffrir cette peine avec beaucoup d'humilité et de patience, dût-elle durer toute la vie. Il faut même qu'ils soient persuadés qu'en cela ils rendent à Dieu un service très-agréable dont ils seront libéralement récompensés.

CHAPITRE II.

De l'humilité.

Qu'est-ce que l'humilité ? — C'est une vertu qui porte à aimer et à rechercher l'abaissement. Ce n'est pas qu'elle engage l'homme dans quelque indigne et honteux assujettissement. Le vrai humble ne s'abaisse que par un sentiment de générosité qui le met au-dessus du commun des hommes. Et bien loin de s'avilir en s'abaissant de la sorte, il devient véritablement grand par la supériorité qu'il exerce sur soi-même, et acquiert une élévation conforme à la noblesse de l'homme que Dieu a créé pour de grands desseins.

En quoi consiste la pratique de l'humilité ? — A avoir de bas sentiments de soi-même, à fuir toute élévation et toute grandeur, à conformer son extérieur aux bas sentiments qu'on a de soi.

Qu'est-ce qu'avoir de bas sentiments de soi-même ? — Cette première fonction de l'humilité chrétienne renferme trois degrés de perfection. Le premier est de s'estimer peu, même rien du tout, à quoi contribue beaucoup la pensée de notre néant ; *car*, dit l'Apôtre, *si quelqu'un s'estime être quelque chose, il se trompe lui-même, parce qu'il n'est rien* (*Gal.*, VI, 3). L'homme n'est de soi que misère et que faiblesse ; il ne peut rien faire que Dieu ne l'aide et ne le tienne comme par la main ; et sans le secours de la grâce il ne saurait pratiquer aucun bien qui soit utile à son salut. Il y a plus ; quelque grâce que l'homme ait reçue de Dieu, il n'a qu'à se considérer par rapport à son corps ou par rapport à son âme, pour trouver en soi mille endroits désagréables, capables de contre-balancer toutes les grandeurs et toutes les grâces qu'il peut avoir reçues. Et lors même qu'il se compare à d'autres en qui il aperçoit beaucoup de faiblesses, il a toujours sujet de s'humilier à la vue des terribles jugements de Dieu, et il peut toujours se dire à soi-même : Peut-être que Dieu voit beaucoup de vertu et de mérite en celui à qui je suis tenté de me préférer, et qu'il ne voit en moi qu'un vain éclat sans solidité. Peut-être qu'il sera fidèle jusqu'au bout, et que je ne persévèrerai pas dans la grâce.

Quel est le second degré de perfection renfermé dans cette première fonction de l'humilité chrétienne ? — C'est de passer jusqu'au mépris, et du mépris à la défiance qui en est une suite, et qui fait qu'on marche avec précaution et qu'on est en garde contre soi-même, comme se croyant sur le point de tomber à chaque pas. Il est naturel aussi dans cette disposition de croire les autres plus sages et meilleurs que soi, et de se soumettre volontiers à leur jugement et à leur conduite, ce qui est comme la base de la parfaite obéissance.

Quel est le troisième degré ? — C'est la haine et l'horreur de soi-même, qui naissent du mépris et qui font qu'on se regarde comme ce qu'il y a de plus vil et de plus abominable sur la terre, à raison de ses péchés. C'était le sentiment de plusieurs grands saints. L'apôtre S. Paul se disait le premier des pécheurs. S. François se croyait le plus grand pécheur du monde. S. Vincent Ferrier se regardait comme une charogne insupportable à tous les hommes, et il avait coutume de dire qu'il sentait de plus en plus l'infection de son âme. Ce degré d'humilité ne se trouve que dans les parfaits qui peuvent parler ainsi d'eux-mêmes sans manquer à la sincérité, quoique les hommes imparfaits aient peine à comprendre que les saints croient dire la vérité lorsqu'ils parlent de la sorte.

Quelle est la seconde chose en laquelle consiste l'humilité ? — A s'éloigner de tout ce qui peut contribuer à la grandeur et à l'élévation de l'homme, ce qui se fait en trois manières. Premièrement, en fuyant les dignités et les charges qui donnent quelque autorité sur les autres, en s'en estimant indigne, en les redoutant comme une obligation qui passe nos forces et un fardeau que nous ne sommes pas capables de porter. Sur ce principe, que ceux qui se donnent mille mouvements pour parvenir à l'épiscopat, ou qui étant engagés dans un corps en briguent les premières charges, se jugent eux-mêmes, et ils verront qu'ils n'ont ni humilité ni sagesse, puisqu'ils cherchent avec tant d'empressement ce que les hommes vertueux ont fui avec tant de soin. S. Ignace a voulu que tous les profès de sa compagnie s'engageassent par un vœu exprès à refuser les dignités ; et si quelqu'un était assez téméraire pour y aspirer ou pour briguer les charges de son ordre, il veut qu'il soit déféré aux supérieurs et qu'on procède contre lui. Si ces règles sont sagement établies, et que la lumière divine porte à craindre l'élévation, ceux qui la cherchent sont donc des insensés ou des gens ensevelis dans les ténèbres de l'orgueil, dont le propre est d'aveugler l'homme. Cette crainte de l'élévation doit s'étendre à la vie spirituelle et nous détourner sagement de tout ce qui est éclatant, sublime ou extraordinaire dans les voies d'oraison et dans la pratique de la piété. Il ne faut pas qu'il y ait jamais rien d'affecté, rien de singulier dans la conduite ; mais une grande simplicité à suivre les mouvements de l'esprit de Dieu. Comme c'est un esprit très-sublime, il ne faut que le suivre pour arriver bientôt à la plus noble élévation. On ne prétend pas dire que les âmes humbles ne puissent pas être généreuses envers Dieu et former de grands desseins pour sa gloire, on veut seulement dire qu'elles ne se portent pas d'elles-mêmes aux voies extraordinaires et sublimes, et qu'elles attendent que Dieu les élève, comme fit celui des conviés dont il est parlé dans l'Evangile, lequel prit la dernière place et attendit qu'on l'invitât à monter plus haut. Le

troisième soin de ceux qui sont humbles et qui craignent l'élévation est de fuir les louanges et les occasions de se distinguer par leurs talents ou par l'éclat de leur vertu, parce que rien n'est plus flatteur que de se faire remarquer, rien ne nourrit tant l'orgueil que l'estime et les louanges des hommes, rien ne détruit plus l'humilité. C'est pour cela que les saints ont aimé à se cacher, à être blâmés, méprisés, calomniés, maltraités, jugeant en effet que c'était là tout ce qu'ils méritaient, et ne voulant avoir aucune part à l'estime et à la faveur des hommes.

Quelle est la troisième chose en quoi se pratique l'humilité ? — C'est de conformer son extérieur aux bas sentiments qu'on a de soi-même; ce qui doit paraître, 1° à la manière de s'habiller ; 2° à la démarche ; 3° aux meubles et à l'équipage. Les personnes humbles ne peuvent souffrir les habits magnifiques, les ornements affectés et les parures mondaines , et on ne saurait trop blâmer certaines femmes qui, faisant profession de vertu, ne laissent pas de prendre grand soin de leurs habits, de leur coiffure et de leur ajustement. Un jour S. Eloi ayant représenté à la reine de France, Bathilde, qu'elle était un peu trop parée, elle lui répondit que ce n'était pas trop pour une reine; mais c'est trop, répartit le saint, pour une chrétienne qui doit se conformer aux règles de l'humilité. La princesse profita si bien de l'avis que depuis ce temps-là elle alla toujours vêtue fort simplement. Une sainte femme qui vivait dans le siècle dernier, connue sous le nom de Marie de Valence, lorsque des dames magnifiquement parées venaient la visiter , et qu'on lui disait ensuite que c'étaient des personnes dévotes, avait coutume de dire qu'elle ne comprenait pas comment on pouvait accorder la dévotion avec tant d'ornements extérieurs. En second lieu, rien ne marque mieux l'orgueil que de marcher avec fierté et d'une manière fastueuse; il faut qu'on connaisse les humbles à leur démarche aussi bien qu'à leurs habits. Enfin, comme les orgueilleux aiment la pompe, la dorure et la magnificence des meubles et des équipages, ceux qui sont véritablement humbles doivent les avoir en horreur, et il est très-surprenant que la vue de la crèche de Notre-Seigneur n'inspire pas à tous les chrétiens une grande aversion pour toutes ces superfluités dont le monde se fait honneur.

Quels sont les obstacles à l'humilité? — Il y en a trois principaux. Le premier, ce sont les richesses; car, dit saint Augustin, comme nous voyons que chaque fruit a un ver particulier, on peut dire que l'orgueil est le ver qui s'attache aux richesses. Ceux qui les possèdent se croient tout permis, parce qu'ils peuvent tout ce qu'ils veulent, et c'est la confiance qu'ils ont en leurs propres forces qui les enorgueillit. Voilà pourquoi l'apôtre saint Paul recommande à son disciple de *donner pour maximes aux riches de ce monde de n'être pas orgueilleux, et de ne mettre point leur confiance dans les richesses* (I *Tim.*, VI, 17). Un second obstacle à l'humilité , ce sont les bonnes qualités tant du corps que de l'esprit : la science, la beauté, la force, l'adresse; tous ces avantages naturels enflent l'homme, lui inspirent de la fierté et lui donnent du mépris pour les autres. Il n'est pas jusqu'aux pratiques de sainteté les plus rudes et les plus humiliantes qui ne puissent faire entrer l'orgueil dans une âme (et c'est ici le troisième obstacle). Ceux qui mènent une vie pauvre et austère sont en danger, s'ils n'y prennent garde, de mépriser les autres et de se préférer à eux; et, il n'y a qu'une étude sérieuse de la vraie humilité qui puisse les défendre de cet orgueil spirituel qui se nourrit de pénitence, qui se cache sous les dehors de la sainteté, et qui fait d'un homme humble et mortifié en apparence ce pauvre superbe que le sage a jugé digne de toute sa haine.

CHAPITRE III.

De la patience.

Qu'est-ce que la patience ? — C'est une vertu qui donne la force pour supporter le mal.

Quelle sorte de mal est l'objet de la patience?—Il y en a de trois sortes : celui que Dieu nous envoie, celui qui nous vient de la part des hommes et celui qui vient de nous-mêmes.

Quels sont les maux que Dieu nous envoie? — On rapporte à cette première sorte tout ce qui est contraire à nos inclinations, lorsqu'il vient de la providence et de l'ordre que Dieu a établi pour le gouvernement de l'univers : le chaud, le froid, la famine et les autres fléaux publics. On met encore de ce nombre les tentations, la mort de nos proches et les autres afflictions particulières auxquelles les hommes sont sujets et qu'on a coutume d'attribuer à la justice ou à la providence de Dieu. Tous ces maux sont l'objet de la patience, et on doit s'accoutumer à les souffrir avec une résignation pleine de douceur.

Quels maux avons-nous à souffrir de la part du prochain ? — Les calomnies, les outrages, les persécutions, les procès et les querelles, la mauvaise humeur et les manières désagréables de ceux avec qui nous vivons. Il y a des hommes timides et imprudents; il y en a de violents et d'emportés; on ne saurait dire lesquels sont les plus difficiles à supporter. Les uns manquent à notre égard par inégalité, par inconsidération et par faiblesse, en ne faisant pas ce qu'ils devraient faire; les autres nous choquent par leur hauteur et nous tourmentent par leurs violences.

Quels sont les maux qui ont leur source dans nous-mêmes? — Ce sont outre les maladies et les infirmités du corps, tout les vices de l'esprit, nos passions, nos mauvaises habitudes, nos mouvements déréglés, nos inclinations perverses et les tentations que notre propre fonds nous fournit. Tous ces maux sont la matière de notre patience, et demandent beaucoup de force et de générosité pour être supportés avec mérite.

Comment doit se pratiquer la patience au milieu de ces maux? — En montant, comme par trois degrés, à la perfection de cette vertu. Le premier est de recevoir tranquillement les maux qui arrivent avec une humble résignation à la volonté divine. Le second est de regarder l'occasion de souffrir comme un sujet de joie, selon qu'il est écrit: *Faites toute votre joie des diverses afflictions qui vous arrivent* (*Jacq.*, I, 2). Le troisième est d'être en effet, comme saint Paul, *rempli de consolation et dans un excès de joie au milieu des plus grandes souffrances* (II *Cor.*, VII, 4).

De quels motifs doit s'aider une âme qui veut parvenir à la perfection de la patience? — Il y en a trois principaux. Le premier est d'être bien persuadé que tous les maux partent de la main de Dieu et de ne considérer que sa volonté dans ce qu'on souffre; ce qui produira infailliblement la joie, ou du moins la soumission. C'était la pratique de tous les saints; ils n'envisageaient que Dieu dans les événements les plus fâcheux où Dieu paraissait avoir le moins de part. Job persécuté par la malice du démon s'écriait: *Le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté, il n'est arrivé que ce qu'il lui a plu; que le nom du Seigneur soit béni* (*Job*, I, 21). David rapporte aussi à Dieu les injures de Séméï: *Le Seigneur*, dit-il, *lui a ordonné de maudire David, et qui osera lui demander pourquoi il l'a fait* (II *Rois*, XVI, 10)? Ce motif, outre qu'il augmente beaucoup le mérite de la patience, est très-propre à adoucir toutes sortes de peines. Le second motif de patience dans les maux de cette vie, ce sont les avantages inestimables qu'on peut tirer de la souffrance qui est un trésor inépuisable de toutes sortes de richesses spirituelles. Le troisième motif, c'est J.-C. que nous devons nous proposer continuellement pour modèle, afin que l'estime et l'amour que nous avons pour lui nous fassent trouver agréables les souffrances qu'il a choisies pour son partage. La vue d'un Dieu crucifié a toujours été pour les saints un adoucissement dans leurs maux; elle les a fait soupirer ardemment après la croix qu'ils ont constamment préférée à toutes les douceurs de la vie. Nous pouvons ajouter à tout ce que nous venons de dire une excellente pratique d'un saint et savant personnage qui vivait au siècle passé. Il avait coutume de dire qu'un homme qui souffre peut trouver aisément partout des motifs de patience, soit qu'il regarde devant soi, ou derrière soi, ou au-dessus, ou au-dessous, ou à côté de soi. Il a devant soi Jésus-Christ son divin modèle; derrière, sont ses péchés qui pèsent sur lui, comme un fardeau insupportable dont il ne saurait se décharger par trop de souffrances; au-dessus de sa tête, il ne tient qu'à lui de voir le ciel qui doit être la récompense de ses peines; et sous ses pieds, il lui est aisé de se représenter l'enfer qu'il a mérité; il trouvera à sa droite un nombre infini de saints qui lui tiennent compagnie, et il peut voir à sa gauche une multitude innombrable de malheureux qui souffrent plus que lui, et qui ne sont pas si coupables. Tout homme qui fera ces réflexions souffrira sans doute avec patience, et au lieu de traîner sa croix à regret, comme font les lâches, il la portera avec soumission et avec plaisir.

CHAPITRE IV.

De la pauvreté.

Qu'est-ce que la pauvreté? — C'est une vertu qui facilite à l'homme le détachement des richesses et de tous les biens temporels.

Quels degrés de perfection renferme la pratique de la pauvreté? — Elle en renferme trois. Le premier est de renoncer effectivement à tous les biens temporels, suivant ce conseil de Jésus-Christ: *Allez, vendez ce que vous avez* (*Matth.*, XIX, 1). C'est ce qu'ont fait les apôtres, et après eux les religieux qui font profession de n'avoir rien en propre et d'abandonner leur patrimoine, leurs possessions et tout ce qu'ils pourraient prétendre en ce monde. Mais comme on ne peut pas se passer de tout, parce qu'il faut conserver sa vie, ceux qui se réservent le moins pratiquent cette première abnégation d'une manière plus parfaite. Et parmi ceux qui ne se réservent rien, pour ce qui regarde les fonds et la propriété, il y en a de plus parfaits les uns que les autres. Quelques-uns ne perdent rien à se dépouiller de toute propriété, et quoiqu'ils n'aient rien qu'avec dépendance et permission, il sont abondamment pourvus non seulement de tout ce qui est nécessaire, mais encore de tout ce qui peut servir à la commodité. D'autres ne veulent avoir que fort peu pour fournir à leurs besoins, et ils retranchent tout ce qu'ils peuvent pour mener une vie pauvre. Ce ne sont pourtant pas les plus parfaits, quoiqu'ils se réduisent à peu, parce qu'ils ont encore quelque chose. Il est vrai que bien souvent ce ne sont que des bagatelles, quelques petits meubles dont ils pourraient se passer; quelques reliquaires et images de piété, qu'ils ne conservent pas purement par dévotion. Mais il y en a assez pour les empêcher d'être mis au nombre de ceux qui n'ont rien du tout, et qui peuvent dire avec vérité qu'ils n'ont pas même leurs habits et leurs meubles les plus nécessaires, parce qu'ils ne les ont que par emprunt, et qu'ils se regardent comme étrangers dans l'usage de toutes ces choses. Lorsque c'est par zèle pour la pauvreté qu'ils se dépouillent ainsi de tout, ils pratiquent ce qu'on appelle le parfait dénûment qui met entre eux et les autres dont nous venons de parler une très-grande différence, et sans lequel ne sauraient vivre les véritables pauvres qui ne veulent avoir que Dieu. Cependant il ne faut point mettre au nombre des obstacles à ce parfait dénûment certains petits meubles qui contribuent à la dévotion, et qu'on ne garde que par un motif de piété. Saint Xavier avait un crucifix qu'il portait toujours avec soi; les hommes apostoliques peuvent faire aux fidèles de petits présents de dévotion pour les attirer et les exciter au bien; et ce serait outrer les choses que de prétendre qu'en cela il y eût rien de contraire à la perfection de ce pre-

mier degré de pauvreté. Mais hors ce cas, il est vrai que lorsqu'on a la moindre chose dont on pourrait se passer, on n'est pas parfaitement pauvre.

Quel est le second degré de perfection qu'on distingue dans la pratique de la pauvreté? — Il consiste à user avec beaucoup de modération des choses dont on ne peut pas se passer. Ceux qui n'ont pas l'esprit de pauvreté appréhendent fort la disette et ont grand soin de se pourvoir de toutes les nécessités de la vie; mais les véritables pauvres ne craignent rien tant que l'abondance qu'ils regardent, avec saint Vincent Ferrier, comme une mer orageuse dans laquelle il est très-aisé de faire naufrage. Il y a trois excellentes pratiques qui peuvent aider à acquérir ce degré de perfection. La première est de ne retenir de tout ce qui sert à l'entretien et à la conservation du corps que ce qui est absolument nécessaire, et de se passer de tout le reste, pour imiter Jésus-Christ qui nous a donné l'exemple d'une pauvreté extrême. Il n'est pas nécessaire de faire des vœux et d'entrer en religion pour se conformer à cette règle; il n'y a rien là que les gens du monde ne puissent pratiquer. Quelle nécessité y a-t-il qu'ils aient tant de meubles, tant d'habits et tant d'équipages? Une dame riche et de grande qualité, qui retrancherait tout ce superflu pour donner abondamment aux pauvres, se contentant pour elle-même d'une honnête médiocrité, ne ferait-elle pas une œuvre digne de grande louange? La seconde pratique regarde surtout les personnes qui vivent en communauté. Elle consiste à souhaiter et à chercher toujours le pire dans l'usage des choses nécessaires: les habits les plus usés et les plus déchirés, les meubles les plus vils, tout ce qui sent plus la pauvreté, tout ce qui attire plus le mépris. On raconte de saint Xavier que quelques-uns de ses amis ne pouvant lui persuader de quitter une soutane toute déchirée, la lui enlevèrent une nuit et en substituèrent une neuve en la place. Et comme le lendemain il ne s'apercevait point du changement, parce qu'il était absorbé en Dieu, on lui dit en riant qu'il y avait du plaisir à le voir depuis qu'il était vêtu décemment; il comprit d'abord ce qu'on voulait dire, et il en fut si affligé qu'il ne cessa d'importuner ses amis jusqu'à ce qu'ils lui eussent rendu sa vieille soutane. Nous avons parlé ailleurs de la troisième pratique; elle consiste à ne point souffrir que la nature se contente pleinement dans l'usage des choses nécessaires. On ne doit jamais rassasier l'appétit en prenant autant de nourriture qu'on pourrait sans rien faire contre la tempérance; il faut en user ainsi à l'égard des autres soulagements que le corps exige. Les pauvres ordinairement ne chassent pas entièrement la faim ni le froid, il leur manque toujours quelque chose.

Quel est le troisième degré de perfection en matière de pauvreté? — C'est de triompher de joie lorsqu'on manque de tout. Comme on demandait un jour à un saint religieux de la compagnie de Jésus, nommé Jean Ximenez, ce que c'était qu'être pauvre, il répondit que c'était tressaillir d'allégresse au milieu de la disette de toutes choses. Cette allégresse qui va jusqu'au tressaillement, et qui passe jusque dans les sens, marque bien la plénitude de la grâce dans les véritables pauvres; et il ne faut pas s'étonner qu'ils mettent leur bonheur à manquer de tout pour posséder Dieu. Saint Xavier étant arrivé au Japon écrivit une lettre qui commence ainsi: « Par la grâce de Dieu nous sommes arrivés au Japon, où nous manquons de tout. » Cette disette extrême faisait ses plus chères délices.

Pourquoi tant de joie au milieu de tant de misères?—Parce que la possession des créatures est une espèce d'entre-deux qui se met entre Dieu et l'âme, et que cet entre-deux ôté par la privation de toutes choses, on jouit pleinement de Dieu et on s'unit à lui sans milieu

Quelle différence y a-t-il entre un pauvre qui n'a rien du tout et celui qui a quelque chose? — La différence est très-grande, parce que le peu qu'on a est toujours un obstacle à la parfaite possession de Dieu. Celui qui n'a qu'un petit caillou devant les yeux ne voit pas plus le soleil que celui qui a devant soi une haute montagne: mais celui qui n'a rien devant les yeux le voit librement et à son aise. Lorsqu'on demandait à saint François quel était le moyen le plus sûr et le plus court pour aller à Dieu, il répondait que c'était la pauvreté. C'est par elle en effet que nous levons tous les obstacles qui sont entre Dieu et nous.

Outre les biens extérieurs, n'y en a-t-il pas de spirituels et d'intérieurs dont il faut se dégager par esprit de pauvreté? — Il y en a sans doute, et tels sont la science, les lumières, et les autres biens spirituels dont il faut se détacher pour n'avoir que Dieu. Le véritable pauvre d'esprit ne se réserve rien. Saint François Xavier partant pour les Indes n'emporta que son bréviaire, et ne voulut avoir avec soi ni écrit, ni papier, ni aucun de ces secours spirituels dont plusieurs font provision, et dont ils ne croient pas pouvoir se passer dans leurs fonctions apostoliques. Ce grand saint croyait avoir tout en Dieu à l'exemple de saint François d'Assise qui avait coutume de dire, mon Dieu m'est toutes choses.

Que faut-il donc penser de ceux qui portent avec eux quantité de livres et d'écrits, et qui ne peuvent se passer de ce secours? — Comme il y aurait de la témérité à les blâmer, il y a sujet de leur dire qu'ils sont moins pauvres que les autres qui n'ont rien, et qu'ils participent moins à l'esprit apostolique, c'est-à-dire à l'esprit de Dieu qui suffit à qui le possède, qui le rend parfaitement libre, et qui lui sert de ressource dans tous ses besoins. Il est vrai que, lorsqu'on use de ces secours avec beaucoup d'humilité et de défiance de soi-même, et sans y attacher son cœur, ils ne sont point un obstacle à la perfection de la pauvreté; cependant celui qui s'en prive est dans un plus grand dénûment et il a l'avantage de goûter Dieu d'une ma-

nière plus délicieuse. Le bienheureux Louis de Gonzague sentant quelque légère attache à un écrit qu'il avait, le porta incontinent à son supérieur, pour n'avoir pas cet obstacle à la perfection de la pauvreté. C'est par le même principe que plusieurs autres, pour jouir de Dieu pleinement, se privent de toute autre ressource, et que dès qu'ils ont la moindre chose, ils se sentent à l'étroit jusqu'à ce qu'ils y aient renoncé, éprouvant la vérité de ce qu'a dit saint Paul, *qu'il ne faut rien avoir pour posséder tout* (II *Cor.*, VI, 10).

CHAPITRE V.

De la chasteté.

Qu'est-ce que la chasteté? — C'est une vertu par laquelle on s'abstient des plaisirs illicites de la chair, et on use modérément de ceux qui sont légitimes.

Sous combien de rapports peut-on envisager la chasteté? — Sous trois différents rapports qui la divisent comme en trois espèces; car on peut la considérer comme une vertu qui oblige tous les hommes, ou comme une obligation particulière à certains états, ou comme une vertu éminente et infiniment rare, qu'on peut appeler chasteté angélique.

Qu'est-ce que la chasteté, considérée comme une vertu commune à tous les hommes? — C'est celle qui nous contient dans les justes bornes de la loi de Dieu et de la conscience, par rapport aux plaisirs de la chair, les interdisant absolument à ceux qui doivent les fuir, et les réglant dans les autres, à qui l'usage en est permis. La chasteté prise en ce sens convient aux personnes mariées, qui sont véritablement chastes lorsque, comme dit saint Paul, *elles traitent le mariage avec honnêteté, et que le lit nuptial est sans tache* (*Hébr.*, XIII, 4), c'est-à-dire lorsque leur amour n'est point partagé, et que le mari ne s'attache qu'à sa femme, et que la femme ne s'attache qu'à son mari. Car c'est aux gens mariés aussi bien qu'aux autres que s'adresse le même apôtre, lorsqu'il dit: *Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ* (*Col.*, III, 3).

Qu'est-ce que la chasteté, considérée comme une obligation particulière à certains états? — C'est celle dont les religieux font profession, et tous ceux qui font à Dieu le sacrifice de leur corps, par le vœu de continence perpétuelle. Elle ajoute une nouvelle et plus étroite obligation à la loi générale qui défend toutes sortes de plaisirs en cette matière à ceux qui ne sont pas engagés dans le mariage.

Quelle est cette chasteté que vous avez appelée angélique? — C'est celle par laquelle on est exempt de toutes les impressions et de tous les mouvements qui tendent au plaisir. On dit de sainte Thérèse et du bienheureux Louis de Gonzague qu'ils étaient dans cet heureux état: et saint Dominique avant de mourir déclara qu'à cet égard il avait été toute sa vie comme un enfant au berceau. L'homme peut bien par ses soins et par les secours ordinaires se disposer à cette sublime vertu; mais il faut que Dieu y concoure par quelque grâce spéciale; car il est écrit *que nul ne peut avoir la continence si Dieu ne la donne* (*Sag.*, VIII, 21).

En quoi consiste la pratique de la chasteté? — Dans ceux qui sont mariés, elle consiste à n'aimer que la personne à laquelle on est lié et à se comporter avec les autres comme si on était insensible. Pour ceux qui sont dans le célibat, il serait à souhaiter qu'ils pussent vivre ayant un corps comme s'ils n'en avaient point. Mais comme il n'est pas en leur pouvoir de se mettre dans cette disposition, et qu'il y a des effets sensibles qu'ils ne peuvent pas toujours éviter, il faut du moins qu'ils soient en garde contre le plaisir que causent ces effets sensibles; qu'ils n'y arrêtent point leur esprit et encore moins leur cœur, et que surtout ils se défendent du consentement. Cette obligation est indispensable; et au moins ils doivent vivre dans la chair, comme s'ils étaient de purs esprits. La raison est qu'en ce genre il n'y a point de matière légère, et que le seul défaut de réflexion et de liberté peut excuser du péché mortel.

Par quels moyens peut-on conserver la chasteté? — Il y en a trois principaux. Le premier est de veiller exactement sur ses sens, et en particulier sur celui de la vue, imitant le saint homme Job *qui avait fait un accord avec ses yeux, pour ne penser pas seulement à une vierge* (*Job*, XXXI, 1). Le second est de traiter rudement le corps, de fuir les délices, et de ne rien accorder à la sensualité. Le troisième et le plus efficace est la défiance de soi-même, et la fuite des occasions. Saint Dominique, sur le point de mourir, dit à ses religieux qui étaient assemblés autour de lui, que par la grâce de Dieu il n'avait rien à se reprocher contre la sainte pureté, et qu'il était à cet égard comme un enfant qui ne fait que de naître; mais qu'il les priait d'être bien persuadés qu'il n'y a que ceux qui savent se défier d'eux-mêmes qui puissent conserver la chasteté. Cette défiance a pour principe la crainte de Dieu, et pour effet, la prudence à éviter les occasions dangereuses.

Qu'est-ce qui met les personnes spirituelles en danger de perdre la chasteté? — C'est la communication avec d'autres personnes de différent sexe. Quoiqu'il y ait beaucoup de vertu et de droiture d'intention de part et d'autre, il est difficile néanmoins qu'il ne s'y mêle quelque affection: elle est à la vérité innocente et pure, surtout dans les commencements, et Dieu seul en paraît être le motif. Cependant on s'attendrit, la tendresse s'insinue dans les sens, et elle y fait des impressions qu'on ne regarde pas comme mauvaises; parce qu'on les confond avec certains effets que produit la grâce, lorsqu'elle se rend sensible au corps. On continue donc à croire que tout est saint; on ne se défie de rien; on prend quelquefois de petites libertés, que des personnes de vertu devraient se croire défendues; mais la droiture d'intention vient au secours pour les justifier. Enfin on en vient à un tel point d'aveuglement, qu'on commet le péché sans presque s'en apercevoir. Le meilleur préservatif contre ce mal, c'est l'avis que donne saint Vincent Ferrier

dans son livre de la Vie spirituelle : *Toute pensée, toute inclination qui vous porte à quelque chose contraire à la pureté des mœurs, vous parût-elle une révélation, regardez-la comme une tentation et une suggestion diabolique.* C'est le moyen de fermer la porte aux illusions qui sont dangereuses en cette matière, et qui ont eu cours presque dans tous les âges de l'Eglise, où on a vu beaucoup de personnes vertueuses s'engager dans de grands périls, faute de se tenir sur leurs gardes.

CHAPITRE VI.

De l'obéissance.

Qu'est-ce que l'obéissance? — C'est une vertu par laquelle un homme se soumet, en vue de Dieu, aux ordres et à la conduite d'un autre homme.

En quoi consiste la pratique de l'obéissance ? — Particulièrement en trois points. Le premier est d'être bien persuadé que l'obéissance que nous rendons au supérieur ou à celui que nous avons choisi pour guide dans la vie spirituelle nous tient dans l'ordre de la Providence, et que le commandement de l'homme est celui de Dieu. Le second est de recevoir le commandement du supérieur, comme s'il partait véritablement de Jésus-Christ. Le troisième est d'obéir dans de certaines dispositions qui augmentent beaucoup la perfection et le mérite de l'obéissance.

Sur quoi est fondé le premier point de la pratique de l'obéissance? — Sur trois principes si solides et si inébranlables, qu'il n'y a aucun lieu de douter qu'on ne fasse la volonté de Dieu en faisant celle de son supérieur. Le premier principe est de la foi ; car Notre-Seigneur ayant dit : *Qui vous écoute m'écoute* (*Luc*, X, 16), dès que le supérieur est légitimement établi, on doit être assuré que c'est Dieu même qui gouverne par son ministère. C'est pour cela que saint Paul a dit : *Que celui qui s'oppose aux puissances s'oppose à un ordre dont Dieu est l'auteur* (*Rom.*, XIII, 2). Le second principe est la fidélité de Dieu qui n'abandonne jamais ceux qui se mettent entre ses mains : et comme c'est sur sa parole et pour l'amour de lui que nous nous engageons à obéir, il est engagé lui-même à s'acquitter de sa promesse et à récompenser notre confiance, en se servant, pour nous conduire, du ministère de ceux auxquels nous nous sommes soumis pour l'amour de lui. Cette vérité est encore fondée sur l'expérience et sur la pratique des saints qui ont tous pris la voie de l'obéissance comme la plus sûre et la plus agréable à Dieu, et qui ont souvent reconnu et protesté qu'elle ne les avait jamais égarés, et que Dieu n'avait jamais manqué à les conduire comme par la main. S. Bernard veut qu'on regarde le supérieur comme le lieutenant de Dieu, qu'on lui obéisse comme on obéirait à Dieu-même, excepté le cas où le commandement de l'homme serait manifestement contraire à la loi de Dieu.

Mais si le supérieur était un homme qui se conduisît par passion, qui fût de mauvaises mœurs, que faudrait-il faire? — Il n'en faudrait pas moins être convaincu de l'avantage qu'il y a à obéir, parce que l'obéissance ne saurait jamais nuire à celui qui la pratique avec droiture d'intention. Dieu disposera toujours les choses de manière que tout, jusqu'à la passion du supérieur, tournera à l'avantage de celui qui obéit ; c'est de quoi on doit être bien convaincu : car si on n'était pas ferme sur cette vérité, l'obéissance serait détruite ; du moins elle serait très-imparfaite ; on s'en dégoûterait bientôt, et on se priverait d'un excellent moyen de perfection. C'est ce qui a fait dire à l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ : *Que celui qui se soustrait à l'obéissance, se retire de la grâce* (*L.*, III, 13). Ce n'est donc pas aux bonnes qualités du supérieur qu'on doit avoir égard en exécutant ses ordres ; tout ce qu'on doit considérer en lui, c'est qu'il tient la place de Dieu. Si on s'aperçoit qu'il manque de spiritualité, que ses intentions ne soient pas droites ou que ses mœurs ne soient pas bonnes, il faut se souvenir de ces paroles de Notre-Seigneur : *Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. Observez donc et faites tout ce qu'ils vous diront ; mais ne faites pas comme eux* (*Matth.*, XXIII, 3). Saint Pierre, qui avait puisé cette doctrine dans sa source, veut que nous obéissions à nos maîtres, non seulement quand ils s'attirent l'obéissance par leur bonté et leur douceur, *mais encore lorsqu'ils sont rudes et fâcheux* (*I Pier.*, II, 18).

Quel est le second point de la pratique de l'obéissance ? — Il consiste à recevoir le commandement du supérieur comme venant de Jésus-Christ. Cette disposition d'esprit n'est qu'une conséquence du principe que nous venons de poser, et il n'en faut pas davantage pour parer à toutes les difficultés et pour surmonter tous les obstacles. Tout homme persuadé que son supérieur est revêtu de l'autorité de Dieu qui parle par son organe, obéira de tout son cœur et avec exactitude. Il ne s'agit donc que d'être bien convaincu de la première vérité que nous avons établie.

C'était la pratique de tous les anciens pères du désert, comme il est aisé d'en juger par un grand nombre d'exemples rapportés par saint Jean Climaque et par Cassien. C'est la doctrine de saint Paul, qui exhorte les serviteurs à obéir à leurs maîtres selon la chair, *dans la simplicité de leur cœur et comme à Jésus-Christ même* (*Ephés.*, VI, 5). D'où il est aisé de juger que le plus grand défaut dans celui qui obéit est d'envisager l'homme dans celui qui commande, au lieu de n'y considérer que Dieu, dont il tient la place et dont il déclare les ordres ; car de là il arrive qu'on n'obéit aux supérieurs que d'une manière naturelle : volontiers à ceux qui sont agréables, et avec répugnance à ceux qui déplaisent; parce qu'on manque de foi, et que sans la foi il ne saurait y avoir de véritable obéissance.

Quel est le troisième point de la pratique de l'obéissance? — Il ajoute à ce que nous avons déjà dit trois dispositions intérieures

qui donnent à cette vertu sa plus grande perfection, et dont saint Ignace fait mention dans une épître écrite aux religieux de son ordre. La première est la soumission de l'esprit; il faut sacrifier ses lumières à celles de son supérieur, et s'interdire tout examen et toute réflexion qui tend à désapprouver ce qu'on ordonne. C'est ce que le même saint appelle obéissance aveugle : les plus éclairés doivent la pratiquer comme les autres, et s'aveugler saintement sur tout ce qu'on leur commande, pourvu qu'il n'y ait rien de mauvais; et plus ils sont éclairés, plus le sacrifice qu'ils font de leur raison est délicat et agréable à Dieu. La seconde disposition que demande saint Ignace est une sainte allégresse qui fait qu'on s'affectionne à ce qui est commandé et qu'on se porte avec plaisir à l'exécuter. Cette joie vient de l'amour qu'on a pour Jésus-Christ qu'on regarde dans le supérieur. Rien n'est plus conforme à la doctrine de saint Paul, qui veut que les serviteurs servent leurs maîtres *avec affection* (*Ephés.*, IV, 7). La troisième disposition est la diligence et l'exactitude dans l'exécution de ce qui est ordonné : il ne faut manquer à rien, ne rien négliger et faire chaque chose au temps marqué, sans user d'aucun délai. C'est la grande pratique des personnes religieuses, d'obéir promptement, même au son de la cloche qui les appelle, jusqu'à laisser imparfaite la lettre qu'elles ont commencé à former.

L'obéissance ne gêne-t-elle point trop l'esprit de Dieu?—Il se peut faire qu'elle le gêne et qu'elle le limite en certaines choses qui ne sont pas de conséquence; mais c'est pour lui donner en d'autres plus importantes une plus ample étendue et une plus grande liberté. Il vaut bien mieux qu'un arbre soit fortement enraciné, que s'il poussait beaucoup de branches superflues; et lorsqu'il en pousse on doit les retrancher, pour le mettre en état de se fortifier par la racine et de jeter ensuite d'autres branches plus étendues qui portent du fruit. C'est ce que fait l'obéissance à l'égard de l'attrait de la grâce : elle le borne quelquefois; mais ce qu'elle semble lui faire perdre d'un côté, elle le lui fait gagner au centuple par mille autres endroits. Sainte Madeleine de Pazzi, sur le point de mourir, dit à son confesseur, que sa plus grande consolation était de ne s'être jamais écartée de l'obéissance; et que si elle ne s'était point égarée dans les voies extraordinaires par lesquelles Dieu l'avait fait passer, elle le devait à sa soumission aux ordres de ses supérieurs qu'elle avait toujours consultés dans ses doutes.

CHAPITRE VII.

Du zèle.

Qu'est-ce que le zèle? — C'est une sainte passion qu'on a pour Dieu qu'on voudrait voir aimé et honoré par toutes les créatures.

Quels sont les effets du zèle? — Il en produit trois principaux qui sont : l'indignation contre tout ce qui offense Dieu, une grande ardeur pour tout ce qui peut contribuer à sa gloire, et un soin particulier du salut des âmes.

En quoi consiste cette indignation qui est le premier effet du zèle?— Elle consiste dans une sainte colère qui donne aux serviteurs de Dieu un grand courage et une fermeté inébranlable pour s'opposer à tout ce qui ose s'en prendre à Dieu, et pour le combattre de toutes leurs forces. Animés de cette colère, les hommes apostoliques ne se donnent aucun repos, jusqu'à ce qu'ils soient venus à bout d'arrêter le mal ou de le détruire, et ils en viennent quelquefois à des actions vigoureuses et surprenantes. Témoin ce que fit Notre-Seigneur pour chasser du temple ceux qui y déshonoraient son Père. Témoin ce que l'Ecriture a dit du prophète Elie : *Qu'il s'est élevé comme un feu, et que ses paroles brûlaient comme un flambeau ardent* (*Ecclés.*, XLVIII, 1). Tel a paru saint François en plusieurs rencontres, et on dit de saint Xavier qu'il fit brûler la maison d'un néophyte, parce qu'on y avait sacrifié à une idole. Cette indignation a pour objet trois sortes de maux qui sont : l'idolâtrie, l'erreur qui a deux branches, l'hérésie et le schisme, et enfin le vice. Voilà ce qui allume le zèle des hommes apostoliques; ils veulent briser les idoles qu'on adore à la place du vrai Dieu, abolir les erreurs qui combattent les vérités que le Seigneur a révélées, exterminer les vices et corriger les mauvaises mœurs. Le zèle ne connaît point d'autres ennemis que ceux-là, et il ne se lasse jamais de les combattre.

Quel est le second effet du zèle?—C'est une noble et sainte ardeur pour la gloire de Dieu et pour tout ce qui peut y contribuer; en particulier pour la propagation de la foi, et pour la réformation des mœurs, et en général, pour toutes sortes de bonnes œuvres. Le but principal des âmes passionnées pour Dieu est de le faire connaître aux nations par la prédication de l'Evangile. Un autre objet de leur passion, c'est de rétablir la ferveur et d'introduire la réforme partout où il en est besoin et surtout dans l'état religieux, qui est la plus illustre portion du troupeau de Jésus-Christ et du jardin de l'Eglise. Ce siècle a donné plusieurs de ces zélateurs fervents qui ont fait revivre dans les corps religieux l'esprit primitif de leur institution. Outre ces deux grands objets, qui sont la publication de l'Evangile et la réformation des mœurs, il n'est aucune sorte de biens spirituels ni d'œuvres de miséricorde qui échappe au désir ardent de procurer la gloire de Dieu. Fonder des hôpitaux, ériger des confréries, former des assemblées de piété, tout sert de matière aux ardeurs du zèle. Nous en avons un bel exemple dans saint Ignace : tandis que par le ministère de ses enfants il travaillait à la propagation de la foi dans le nouveau monde et à l'extirpation de l'hérésie par toute l'Europe, il travaillait lui-même dans Rome à l'établissement de plusieurs maisons de piété, pour servir d'asile et de refuge aux orphelins et aux âmes pécheresses. C'est ce que les Dominique et les François, ces deux

grandes lumières de l'Eglise, avaient fait longtemps avant lui, et par eux-mêmes, et par leurs disciples qu'ils avaient envoyés partout pour éclairer les nations, pour convertir les hérétiques et pour allumer dans le cœur des fidèles le feu de l'amour de Dieu. En tout cela il n'y a rien de surprenant pour qui connaît la nature du zèle. Un cœur embrasé du feu de l'amour de Dieu voudrait embraser tous les autres, et il ne songe qu'aux moyens de faire connaître et servir celui qu'il aime.

Quel est le troisième effet du zèle? — C'est un soin particulier et fervent pour sauver ses frères. Les hommes apostoliques n'ont rien tant à cœur, et c'est en trois manières qu'ils procurent le salut des âmes : en travaillant à leur conversion, en les consolant dans leurs besoins, et en les faisant avancer dans le chemin de la vertu. Leur premier soin est de les convertir; leur zèle en cela embrasse tout et ne néglige rien : ils font pour le salut d'un seul autant que pour le salut de plusieurs. Saint Vincent Ferrier convertit cinq mille Sarrasins, et saint Xavier entreprit un long et pénible voyage sur mer, uniquement pour la conversion d'un soldat : il le vit en effet dans le vaisseau, il le gagna par ses manières, il le toucha par ses paroles, et, après l'avoir confessé, il s'en retourna parce que c'était là tout le fruit qu'il s'était proposé de son voyage. Ce n'est pas tout de convertir les âmes, il faut les aider, les soutenir et ne point épargner ses soins pour les consoler dans leurs états pénibles. On raconte du père Balthasar Alvarez qu'étant malade, une carmélite qui l'était aussi, le fit prier de l'aller confesser; qu'il y alla malgré tout ce que put faire pour l'en empêcher le frère qui avait soin de lui. Il tomba en effet en défaillance lorsqu'il fut auprès de la malade, et comme il s'en retournait après l'avoir confessée, son compagnon ne manqua pas de lui dire qu'on lui avait prédit ce qui venait de lui arriver; à quoi le père répartit : Vous ne savez pas, mon frère, de quel prix est aux yeux de Dieu la consolation qu'on donne aux âmes. Le zèle ne s'en tient pas là : il ne lui suffit pas de convertir les âmes et de les consoler, il travaille à leur avancement dans la perfection. Les hommes apostoliques se croient tous envoyés comme Jean-Baptiste *pour préparer au Seigneur un peuple qui soit parfait* (*Luc*, I, 17). Le même père Balthasar Alvarez dont nous venons de parler, regardait cette fonction du zèle comme une obligation étroite, et il se croyait responsable à Dieu du peu de progrès que faisaient les personnes qui étaient sous sa conduite. Sainte Thérèse, qui avait un si grand zèle pour la gloire de Dieu, dit qu'elle a fondé son ordre afin de procurer au Seigneur un petit nombre d'amis qui fussent parfaits. Tous les plus habiles maîtres de la vie spirituelle ont été dans cette disposition; ils ne se sont pas contentés de détourner du mal les personnes qu'ils dirigeaient; ils ont eu à cœur leur plus grande sainteté, et leur zèle ne pouvait souffrir en elles le moindre obstacle à la perfection. S. François, après avoir fondé son ordre, avait un si grand zèle pour la régularité, qu'ayant remarqué une légère imperfection dans un de ses religieux, il fit éclater son indignation, et s'écria comme si le monastère et tout l'ordre eussent été en proie aux démons. S. Ignace imposait de grandes pénitences pour les moindres fautes, afin d'éloigner de sa compagnie les plus légères imperfections. Telle est la nature du zèle de n'être jamais content et de ne mettre point de bornes à ses bonnes intentions.

CHAPITRE VIII.

De la liberté d'esprit.

En quoi consiste la liberté d'esprit? — A être exempt de soin, à n'être point troublé par le remords des péchés et à n'avoir nulle attache aux créatures.

Comment être exempt de soins contribue-t-il à la liberté? — En ce que ces soins gênent étrangement l'esprit; et voilà pourquoi Notre-Seigneur, qui connaissait bien la véritable liberté qu'il voulait nous rendre par sa grâce, compare les soins qu'on se donne pour les richesses à des épines qui déchirent et qui embarrassent le cœur. Voilà pourquoi il disait souvent à ses disciples : *Ne vous inquiétez point, et ne dites point : Qu'avons-nous pour manger et pour boire, et de quoi nous habillerons-nous* (*Matth.*, VI, 31)? Saint Paul, instruit de cette doctrine, disait aux fidèles : *Ce que je désire de vous, c'est que vous n'ayez point de soins qui vous inquiètent* (*I Cor.*, III, 32). Mais afin que nous puissions nous conformer à cet avis de l'Apôtre, il faut savoir quelles sont les sources ordinaires d'où viennent la plupart des soins qui nous agitent. La première est dans nos desseins et dans les diverses entreprises que nous formons : nous les épousons d'ordinaire avec trop de chaleur, et nous n'avons point de repos jusqu'à ce que nous en ayons vu l'exécution; et cet empressement excessif est un assujettissement et un véritable esclavage. On peut rapporter à cette première source tous les projets qu'on fait et tous les soins qu'on se donne pour la subsistance, l'éducation et l'établissement de sa famille; et c'est contre cette sorte de sollicitude que Jésus-Christ nous exhorte à nous armer de confiance quand il dit : *Votre Père céleste sait que vous avez besoin de toutes ces choses* (*Matth.*, VI, 32). Ce qui fournit encore beaucoup de soins et de chagrins, c'est l'office et l'emploi dont on est chargé. On est plein de ce qu'on a à faire; l'esprit est fatigué par l'application qu'il faut donner à mille occupations qui se succèdent les unes aux autres; et comme la plupart ne savent ni recourir à Dieu, ni prendre les choses comme elles viennent, avec une sainte indifférence, ni se reposer sur la Providence de tout ce qui peut arriver, on ne saurait manquer d'être souvent accablé, ou du moins de se trouver dans de très-grands embarras. Les accidents imprévus et les affaires qui surviennent sont aussi une source abondante de toutes sortes de chagrins, de troubles et de perplexités pour ceux qui prennent les choses trop à cœur, et qui manquent de soumission aux ordres de Dieu. Un homme qui

a un procès, avec quelle impatience en attend-il la décision? Il n'y a point d'autre remède à ce mal que la confiance en Dieu, la résignation à sa volonté et son saint amour. Celui qui aime véritablement n'a point d'autre soin que celui d'aimer, qui n'en est pas un : il se prête à tout, et il peut dire qu'il n'a jamais rien à faire, parce que tout lui est égal, et que pourvu qu'il aime il a toujours réussi, quoi qu'il arrive. Le moindre souci qui entrerait dans son âme y ferait le même effet qu'une paille dans son œil, il faudrait l'en chasser incontinent, son amour ne pouvant souffrir qu'il soit en peine pour quoi que ce soit, tandis que tout est réglé par la volonté de celui qu'il aime.

Qu'est-ce qui contribue encore à la liberté d'esprit? — C'est de se garantir des péchés, dont le remords peut causer du trouble : car voilà les grands ennemis de la véritable liberté. Et c'est pour cela que le Fils de Dieu, après avoir dit que celui qui pèche est esclave du péché, ajoute ces paroles : *Si le Fils vous affranchit, vous serez véritablement libres* (*Jean*, VIII, 36), parce qu'il vous délivrera de vos péchés et vous procurera la grâce de l'adoption, qui vous mettra dans la liberté des enfants de Dieu, c'est-à-dire que rien ne contribue davantage à perfectionner cette liberté que de se conserver dans une grande pureté de cœur.

Les péchés sont-ils tous également contraires à la liberté d'esprit? — Il n'y a que les péchés commis avec réflexion qui la détruisent; les autres, qui sont de purs effets de la fragilité humaine, n'y apportent aucun obstacle, parce qu'étant aussitôt effacés que reconnus et désavoués, ils ne sauraient troubler la paix intérieure qui est le fondement de la liberté. Mais les péchés qu'on commet avec délibération, quoiqu'ils ne soient pas considérables de leur nature, produisent toujours quelque trouble; ils pèsent quelque temps sur le cœur, et ceux qui sont sujets à les commettre ne savent ce que c'est que la liberté dont nous parlons. C'est pour cela que l'homme véritablement spirituel a peine à comprendre qu'on puisse offenser Dieu avec une pleine connaissance et de propos délibéré; sa pratique est de s'éloigner du mal du plus loin qu'il l'aperçoit, et comme il n'a rien qui l'embarrasse et qui le captive, il jouit toujours d'une parfaite liberté. Les véritables enfants de Dieu ne tombent que par fragilité et par surprise; leur cœur n'a point ou presque point de part à leurs chutes, et à peine sont-ils tombés qu'ils se relèvent pour marcher avec confiance. La miséricorde de Dieu qui les protége, et le feu tout-puissant du divin amour qui les embrase, consument leurs fautes journalières et assurent leur liberté en conservant leur cœur exempt de tache. On recouvre aussi la liberté d'esprit par la pénitence et par l'humble confession de ses fautes devant Dieu et devant les hommes.

Quelle est la troisième chose en laquelle consiste la liberté d'esprit? — A n'avoir nulle attache aux créatures. On peut être attaché aux personnes par affection et par amitié particulière. Lorsque cet attachement est trop sensible et trop fort, et qu'il va jusqu'à ne pouvoir se séparer qu'à regret, c'est une dépendance et une espèce d'assujettissement incompatible avec la liberté. Il y a des gens qui donnent leur affection aux biens extérieurs, à leurs richesses, à leurs maisons, à leurs meubles; le soin de les conserver et la crainte de les perdre sont de véritables liens qui enchaînent le cœur et qui le rendent esclave de ce qu'il aime. Une âme généreuse ne peut rien souffrir qui la gêne; saintement jalouse de la liberté, elle rompt jusqu'aux moindres liens pour aller aisément à Dieu. On s'attache aussi beaucoup à certaines occupations. Les uns aiment le jeu, les autres l'étude, d'autres la chasse; ils y pensent sans cesse; c'est une passion qui les obsède, et qui ne leur laisse pas un moment de liberté pour penser à Dieu. Tant il importe de ne se point laisser dominer par ses occupations et de se maintenir dans une sainte indifférence! Le prophète Isaïe avait sans doute en vue ces différents attachements dont nous venons de parler, lorsqu'il disait : *Si vous ôtez la chaîne du milieu de vous, votre lumière se lèvera dans les ténèbres, et vos ténèbres deviendront comme le midi; le Seigneur délivrera vos os* (*Isaïe*, LVIII, 9, 10, 11). Cette chaîne qui est au milieu de nous exprime bien l'attache aux créatures; et cette délivrance qu'on promet pour récompense à celui qui rompra cette chaîne ne représente pas mal la liberté intérieure. Tout ce qu'il y a jamais eu d'âmes parfaites ont mis leur principale application à se dégager de tout, et à réunir toutes leurs affections en Dieu, afin de pouvoir lui dire avec le prophète : *Vous avez rompu mes liens* (*Ps.* CXV, 17), et je puis me glorifier d'être libre depuis que je ne tiens à rien de créé.

Quelle est donc cette véritable liberté dont vous avez traité dans ce chapitre? — C'est à proprement parler une sainte indifférence qui s'étend à tout ce qui n'est pas Dieu, et qui met pour ainsi dire le cœur au large et en état de s'élever aisément à tout ce qu'il y a de plus parfait. Au reste, on comprend assez que nous parlons ici de la liberté morale, et nullement de la liberté naturelle qu'on appelle le libre arbitre.

CHAPITRE IX.

De la connaissance de Jésus-Christ.

Que renferme cette connaissance? — Tout ce qui regarde ce Dieu-Homme : 1° son excellence et ses grandeurs; 2° ses actions et ses mystères; 3° sa doctrine et ses paroles; 4° ses travaux et ses souffrances; 5° son esprit et ses vertus.

Quelles sont ses grandeurs? — Pour en juger, il faut le considérer premièrement en lui-même, et ensuite par les rapports qu'il a avec nous. En lui-même et par sa nature divine, il est Dieu, Fils de Dieu, Fils unique de Dieu, principe du Saint-Esprit; il est Verbe, image du Père, sa splendeur et sa force. Il est encore en lui-même, mais en conséquence de son incarnation, le chef-d'œuvre de la main de Dieu, le Saint par

excellence, l'Ange du grand conseil, l'homme impeccable, le trône et le temple de la Divinité, celui que le Père, qui est Dieu, a marqué de son sceau, et qui est né avant toutes créatures, qui est plein de grâce et de vérité, le trésor de la sagesse et de la science, le Seigneur de toutes choses, devant qui la terre, le ciel et l'enfer plient le genou. Jésus-Christ, considéré par rapport à nous, est notre roi éternel, le roi des rois; il est notre chef, maître et docteur des nations; législateur, prêtre, pontife éternel, père du siècle futur, le prince de la paix, le sauveur des pécheurs, l'auteur de la vie, la gloire de son peuple, notre médiateur, notre avocat, le vainqueur des puissances infernales, qui nous tenaient captifs, la victime éternelle, digne de la majesté de Dieu, le juge des vivants et des morts. A quoi on peut ajouter tous les honneurs que le Fils de Dieu a reçus pendant sa vie mortelle, soit de la part de son Père, soit du côté des anges et des démons.

Quelles actions distinguez-vous en Jésus-Christ? — On en peut distinguer de deux sortes: les unes ordinaires et communes, les autres extraordinaires et mystérieuses. Parmi ses actions communes et ordinaires, il y en a qui sont seulement humaines et morales, comme sa conversation, ses voyages, la manière dont il appela ses disciples, ses prédications, ses jeûnes, ses prières, sa retraite au désert et plusieurs autres. Il y en a qui sont humaines et divines, que l'école appelle *théandriques;* et ce sont ses miracles, la résurrection de morts, la guérison des malades, la délivrance des énergumènes, la connaissance qu'il avait des cœurs et des plus secrètes pensées, l'empire absolu qu'il exerçait sur les éléments.

Parmi ses actions extraordinaires et mystérieuses, on compte son incarnation, sa naissance, sa circoncision, sa présentation au temple, son baptême, sa transfiguration, l'institution de la sainte eucharistie, sa passion, sa mort, sa sépulture, sa résurrection, son ascension. Mais à parler exactement, ce ne sont point là des actions particulières, ce sont plutôt des événements qui ont partagé sa vie en différents mystères et qui servent de fondement aux divers états par lesquels il a passé; tels que sont l'état de son enfance, de sa vie souffrante, de sa mort, de sa gloire, etc.

Quelle est la doctrine de Jésus-Christ? — C'est celle qu'il a enseignée aux hommes; on peut la réduire à douze points principaux: 1° aimer Dieu de tout son cœur et le chercher en toutes choses; 2° reconnaître le médiateur entre Dieu et les hommes, s'attacher à sa personne et compter sur ses promesses; 3° aimer son prochain et lui faire toute sorte de bien; 4° avoir une droite intention en toutes ses œuvres; 5° aimer l'humilité, la pauvreté et les souffrances; 6° s'étudier d'une manière particulière à la patience et à la douceur; 7° fermer les yeux à toutes les choses du monde pour n'envisager que le ciel; 8° renoncer à soi-même, être prêt à tout perdre et la vie même pour Dieu; 9° faire pénitence; 10° craindre la justice et les jugements de Dieu; 11° aimer la prière et y vaquer assidûment; 12° penser à l'éternité et vivre dans une vigilance continuelle. Il faut rapporter à sa doctrine les malédictions qu'il a lancées contre les méchants; par exemple contre les docteurs de la loi: *Malheur à vous, Scribes et Pharisiens!* les paroles de consolation qu'il a adressées aux gens de bien, comme celles de la dernière cène à ses disciples, et enfin ses prophéties sur la fin du monde, sur la destruction du temple et de la synagogue.

Que dites-vous des souffrances de Jésus-Christ? — Il y en a de trois sortes, savoir: les peines qui ont partagé sa vie, ses humiliations et ses opprobres, ses douleurs et ses tourments. On peut mettre au nombre de ses peines son séjour de neuf mois dans les flancs sacrés de la sainte Vierge, les faiblesses et les misères de l'enfance, sa fuite en Egypte; le rude travail qu'il faisait dans l'atelier de saint Joseph, la fatigue de ses voyages, ses veilles assidues et ses jeûnes presque continuels, les persécutions qu'il a souffertes de la part des Juifs et son extrême pauvreté. A ses humiliations et à ses opprobres se rapportent sa naissance dans une étable, son obéissance à la loi de la circoncision, la purification de sa sainte mère et sa présentation au temple, sa soumission à l'autorité de ses parents, les injures qu'il a reçues, la trahison de Judas, l'abandonnement des autres apôtres, le mauvais traitement qui lui fut fait chez les pontifes, chez Pilate et dans le palais d'Hérode; les insultes qu'il souffrit de la part des soldats en dérision de sa royauté, l'affront que lui fit Pilate, lorsqu'il le mit en compromis avec Barabbas, le genre ignominieux de sa mort, les outrages qu'il reçut tandis qu'il était sur la croix. Ses douleurs et ses tourments appartiennent à sa circoncision, à son agonie au jardin des Oliviers, à sa flagellation, au couronnement d'épines, à la pesanteur de sa croix et au crucifiement.

Que faut-il remarquer dans l'esprit et dans les vertus de Jésus-Christ? — Il faut y remarquer la force, la douceur et la sainteté, trois qualités qui font le caractère de ses vertus et de son esprit.

Par où jugez-vous de la force de son esprit? —Par son courage et sa générosité, par son exacte sévérité à reprendre les vices, par sa prudence et sa dextérité à confondre ceux qui voulaient le surprendre, par sa fermeté inflexible dans la poursuite de ses desseins pour la gloire de son Père, par l'ardeur de son zèle, par la puissance de ses paroles.

En quoi se montre la douceur de son esprit? — Dans son humilité, dans sa douceur, dans sa patience et dans son silence héroïque, dans sa condescendance et sa facilité a pardonner, dans sa charité pour tout le monde et dans sa tendresse pour ses amis, dans sa complaisance et dans la douceur de ses manières, dans sa candeur et sa simplicité, dans la tranquillité et la sérénité merveilleuse de son âme.

Quelle est la sainteté de son esprit? — On

peut en juger par son attachement inviolable au service de son Père, par le dégagement de soi-même et de toutes les créatures, par son assiduité à l'oraison, par ses fréquentes élévations à Dieu, par son exactitude à observer la loi et les pratiques de piété ; il voulut recevoir le baptême de saint Jean, il se rendait au temple les jours de fête, il renvoyait aux prêtres ceux auxquels il avait rendu la santé. Voilà de quoi s'occupent les saintes âmes, voilà leur science et leur trésor ; elles observent dans l'Evangile jusqu'au moindre trait de la vie de Jésus-Christ ; elles le repassent ensuite dans leur esprit ; elles le prennent pour modèle ; elles se nourrissent de la connaissance de Jésus-Christ ; elles en font leurs délices !

Onzième partie.

DES FONCTIONS APOSTOLIQUES.

CHAPITRE PREMIER.
De la prédication.

Quelles dispositions exige la prédication apostolique de la part du prédicateur ? — Il y en a trois principales : la première, qu'il parle avec beaucoup de liberté ; la seconde, qu'il soit pénétré de ce qu'il dit et qu'il le paraisse ; la troisième, qu'il sache choisir les sujets et les matières de ses prédications.

En quoi consiste la liberté nécessaire au prédicateur évangélique ? — A n'avoir rien qui l'empêche de suivre le mouvement de l'esprit de Dieu dont il doit être l'organe ; ce qui renferme comme trois degrés qui rendent l'homme plus ou moins libre. Le premier est de dire tout ce qu'il lui plaît, quand il lui plaît et comme il lui plaît, c'est-à-dire que si s'entretenant avec Dieu dans l'oraison, comme il doit le faire avant que de monter en chaire, il se présente à son esprit quelque pensée propre à faire impression sur le cœur de ses auditeurs, et que Dieu lui inspire de l'insérer dans son sermon, il doit suivre ce mouvement de la grâce, et passer par-dessus toutes les règles de l'art et toutes les considérations humaines. Et il arrivera que l'esprit de Dieu, qui n'est pas moins ami de la prudence qu'ennemi de la contrainte, lui suggèrera de sages ménagements pour mettre en œuvre la pensée qu'il lui donne ; si bien que le prédicateur obéira fidèlement à la grâce et ne fera pourtant rien qui puisse choquer la juste délicatesse de ses auditeurs. Un homme plein des règles de son art, par lesquelles il se laisse captiver aurait bien de la peine à obéir en semblables rencontres ; il ne manquerait pas de dire que ce qu'on lui suggère ne convient point à la nature du discours qu'il a préparé, au panégyrique qu'il doit faire, au mystère qu'il doit traiter. Mais ceux qui, sans négliger les règles données par Aristote et par Cicéron, regardent le Saint-Esprit comme leur premier maître, ne sont jamais embarrassés ; ils disent toujours tout ce qu'ils veulent, parce qu'ils jouissent de cet admirable avantage que l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ appelle le *privilége d'une âme qui est véritablement libre* (*L.*, III, 26).

Quel est le second degré de liberté ? — C'est que le prédicateur non seulement puisse dire ce qu'il lui plaît, mais encore qu'au milieu de son sermon il puisse abandonner ce qu'il a préparé pour suivre l'esprit de Dieu qui le porte à dire toute autre chose. Plusieurs ouvriers évangéliques qui ont soin de consulter le Seigneur, et qui prêchent avec beaucoup de droiture d'intention, ne peuvent se résoudre à perdre de vue un seul moment ce qu'ils ont préparé. C'est un grand inconvénient qui leur fait souvent négliger le mouvement de la grâce, et qui empêche de très-grands fruits que Dieu ferait par leur ministère s'ils voulaient s'abandonner à son esprit. Saint Chrysostôme ne faisait nulle difficulté de sortir de son sujet pour reprendre les vices qu'il avait le plus en horreur. On voit dans ses homélies qu'il en voulait surtout aux vains jurements, fort communs parmi son peuple ; et lorsque Dieu lui inspirait d'invectiver contre ce malheureux penchant, il ne se mettait point en peine d'examiner si en cela il ne péchait point contre les lois de la rhétorique. Ce qui est certain, c'est qu'il le faisait toujours à propos et avec beaucoup de grâce ; ce qui est un effet des bénédictions que Dieu répand sur ceux qui suivent en tout le mouvement de son esprit.

Quel est le troisième degré de liberté ? — C'est que le prédicateur soit toujours disposé à porter la parole de Dieu aux peuples, sans avoir besoin d'une grande étude et d'une exacte préparation, comme faisaient les apôtres qui parlaient, dit l'Ecriture, *selon que l'Esprit saint les faisait parler* (*Act.*, II, 4). Il faudrait que les hommes apostoliques pussent parler en public sans se donner beaucoup de peine pour prévoir en détail ce qu'ils ont à dire. Mais ils n'en sauraient venir là que par le moyen de la sainte liberté dont nous parlons ; ceux qui l'ont acquise sont toujours prêts à prêcher à quelque heure qu'on les prenne. Et cette facilité ne doit pas surprendre dans des hommes pleins de zèle, qui sont pénétrés des vérités de la foi et qui ont foulé aux pieds toute crainte humaine. Saint Vincent Ferrier était un de ces excellents ouvriers qui n'ont pas besoin de grande préparation. Cependant comme on lui dit un jour qu'un grand seigneur de Flandre devait l'entendre, et qu'il était même venu de fort loin pour cela, il se prépara avec plus de

soin qu'à l'ordinaire ; mais quoique le discours fût bon, le nouvel auditeur ne fut pas content, et il ne put s'empêcher de dire que ce n'était pas là ce qu'on lui avait fait espérer. Le saint prêcha le jour suivant presque sans préparation comme il avait coutume de faire, et le seigneur flamand fut si ravi qu'il voulut le lui témoigner, en lui disant: *Mon père, vous prêchâtes très bien hier, mais aujourd'hui vous l'avez fait incomparablement mieux.* Je ne m'en étonne pas, répondit le saint, ce fut Vincent qui prêcha hier, et aujourd'hui c'est Jésus-Christ. On raconte de saint François quelque chose de semblable. Ayant été invité à prêcher devant le pape et les cardinaux, il voulut contre sa coutume se préparer avec grand soin ; mais lorsqu'il fut en chaire il se trouva si embarrassé, qu'il fallut laisser tout ce qu'il avait préparé et s'abandonner à l'esprit de Dieu. De cette manière il satisfit son auditoire, qui s'était aperçu de son embarras.

Voudriez-vous que les prédicateurs allassent en chaire sans préparation ? — Je crois qu'ils doivent se préparer autant qu'il est nécessaire, pour obtenir la fin qu'il se proposent, qui est d'instruire et de toucher. Mais aussi je dis qu'ils jugent souvent nécessaires des soins qui ne le sont pas, et que s'ils se disposaient à acquérir la liberté évangélique, ils verraient qu'ils peuvent faire aisément ce qui leur coûtait auparavant beaucoup de temps et beaucoup d'application.

Comment peut-on acquérir cette liberté ? —Par trois moyens. Le premier est que le prédicateur s'adonne à l'oraison et qu'il en fasse pour aussi dire son capital. Le second, qu'il foule aux pieds toute considération humaine, et qu'il ne prenne jamais garde qui est à son sermon ou qui n'y est pas. Le troisième qu'il ait un véritable zèle, parce que les pensées et les paroles ne sauraient manquer à un homme plein de son sujet, et qui en parle avec ardeur.

Quelle est la seconde disposition que demande la publication de l'Evangile de la part du prédicateur?—Qu'il soit pénétré de ce qu'il dit et qu'il paraisse l'être.

A quoi sert cette disposition ?—A communiquer une noble ardeur à celui qui prêche et à le faire paraître aux yeux de ses auditeurs comme un homme qui s'intéresse à l'affaire de leur salut, et qui est zélé et passionné pour le service de Dieu. Ce zèle seul et cette ardeur sont capables de fournir des pensées à son esprit et des paroles à sa bouche, parce que personne ne trouve plus aisément ce qui peut convertir les âmes que celui qui désire avec passion de les convertir. Un ministre de Jésus-Christ, connaissant les besoins de l'Evangile, le ravage que le démon fait tous les jours parmi les hommes, témoin des vices qui triomphent et de l'affreux oubli de Dieu qui règne partout, peut-il choisir d'autres sujets de ses discours ? Peut-il traiter de tels sujets en philosophe et avec indifférence ? Ne doit-il pas être touché et pénétré jusqu'au vif quand il en parle ? Jamais homme qui vient avertir que le feu prend à la maison, ou que les voleurs enfoncent la porte, n'a étudié ses paroles pour donner ces sortes de nouvelles. Voilà ce que c'est qu'un prédicateur ; c'est un homme qui vient de la part de Dieu annoncer à une grande multitude que le feu est allumé dans l'enfer, que la mort avance à grands pas, et que le temps passe comme un éclair. Sont-ce là des vérités qu'on puisse annoncer faiblement et en périodes arrangées ? Le zèle, sans aucune étude, ne doit-il pas suggérer les pensées et les expressions dont on a besoin dans ces rencontres ? Il est vrai que le prédicateur doit quelquefois adoucir son style, surtout lorsqu'il veut élever les âmes à la considération de l'amour divin, du paradis et de la beauté de la vertu. Et c'est pour cela que S. Chrysostôme, après avoir comparé l'apôtre saint Paul à une trompette retentissante, le compare ensuite à un luth, pour marquer que tout véhément qu'il est, il sait rendre son style doux et coulant quand il le faut.

En quoi consiste le choix des matières, qui est la troisième chose nécessaire au prédicateur évangélique ? — Il consiste à ne rien dire qui ne serve à la fin qu'il se propose, qui est de convaincre les esprits, de toucher et de gagner les cœurs ; ce qui demande trois choses de la part du prédicateur. Premièrement il ne doit rien dire de faible ni même de médiocre, rien qui ne soit de son sujet, et qui n'intéresse son auditeur ; il faut que tout son discours soit solide, fort et pressant, et que toutes ses paroles portent coup, autant qu'il se peut. Il faut, en second lieu, qu'il traite pour l'ordinaire des sujets qui regardent la morale, et que parmi ces sujets il choisisse ceux qui sont les plus conformes aux besoins de ses auditeurs. Mais surtout il faut qu'il évite tout ce qui ne sert qu'à plaire à l'esprit ou à contenter la curiosité, ou qui ne doit aboutir qu'à un fruit très-médiocre de la part de ceux qui l'entendent. Par exemple, sur l'Evangile de la Madeleine, je ne voudrais pas qu'on fît comme certains prédicateurs qui, après avoir comparé cette sainte à un aigle, s'étendent sur la nature et les qualités de cet oiseau, et sur les rapports de ressemblance qu'il a avec cette sainte pénitente. Pourquoi ne proposer pas d'abord à ses auditeurs l'amour, la pénitence et la solitude de cette généreuse amante de Jésus-Christ? Quand on prêche sur cet endroit de l'Evangile où il est dit que Jésus-Christ pleura sur la ville de Jérusalem, au lieu de perdre le temps en préambules sur diverses sortes de larmes et sur les différents principes qu'elles peuvent avoir, pourquoi n'aller pas d'abord au sujet des larmes du Sauveur, je veux dire à l'aveuglement des hommes qui ne voient pas que les afflictions que Dieu leur envoie, que les instructions et les consolations qu'il leur donne, sont une espèce de visite dont il les honore? Pourquoi ne pas employer son discours à instruire les auditeurs des moyens qu'ils doivent prendre pour se préparer à ces visites du Seigneur et pour éviter les maux funestes qui doivent tomber sur ceux qui ne profitent pas de ces visites ? Voilà comme en

usaient les Chrysostôme, les Vincent Ferrier et tous les prédicateurs apostoliques. Et la raison seule prouve qu'on doit en user ainsi, parce que rien ne rend les hommes plus attentifs, rien ne les touche et ne les charme davantage que de leur découvrir les maux auxquels ils sont sujets, et de leur apprendre à y remédier. Ce qui n'empêche pas néanmoins qu'on ne fonde son discours sur des raisonnements solides, sur de beaux traits de l'Ecriture, sur des comparaisons et des exemples propres à insinuer les vérités et à les rendre sensibles. Le troisième soin du prédicateur doit être de ne pas faire comme quelques-uns qui se contentent de tirer à la fin du sermon quelques conclusions morales. La peinture des mœurs doit régner dans tout le discours, et elle en doit faire le fond. Que dirait-on d'un homme qui, ayant invité plusieurs personnes à sa table, ne leur ferait servir d'abord que du fruit ou des viandes en peintures, se contentant de faire apporter quelque nourriture solide à la fin du repas? C'est ce que font plusieurs prédicateurs qui amusent pendant long-temps des auditeurs avides la parole de Dieu; qui les lassent et les fatiguent pour leur faire entendre quelques vérités solides qu'il fallait d'abord proposer, et qui devaient remplir tout le discours. Saint Vincent Ferrier commença un jour son sermon de cette manière : *Ce discours sera divisé en trois parties. Je vous montrerai dans la première que ce monde n'est que vanité; dans la seconde, qu'il n'y a de gloire solide que celle du ciel, et dans la troisième qu'il y a un enfer où l'on souffre des peines éternelles.* Il s'en faut bien qu'il y ait dans ce siècle autant de simplicité qu'en ce temps-là; et d'ailleurs tout le monde n'a pas la liberté évangélique de saint Vincent Ferrier. Aussi nous ne proposons pas cette manière de prêcher pour modèle; mais il ne faut pas que les prédicateurs prennent tant de soin de s'en éloigner, par la crainte que leurs sermons ne dégénèrent en catéchismes; c'est une crainte vaine et dangereuse, que les saints n'ont jamais eue.

CHAPITRE II.

De la direction des âmes.

Qu'est-ce que diriger les âmes?— C'est les préparer à recevoir la vie divine que Jésus-Christ veut leur communiquer, ou, comme dit saint Paul, c'est travailler à former Jésus-Christ dans les âmes : *Mes petits enfants, pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que J.-C. soit formé dans vous* (*Gal.*, IV, 19).

Quels sont les devoirs du directeur? — Arracher ce qu'il y a de mauvais dans les âmes qu'il conduit, cultiver le bien qu'il y trouve, et ne point interrompre ce travail, jusqu'à ce qu'il ait achevé son ouvrage.

Quel est le mal qu'il faut arracher? —C'est en général tout ce qui peut mettre obstacle à la grâce; et en particulier les vices, l'avarice, l'amour du monde, la sensualité dont il faut donner une grande horreur, afin qu'on fasse des efforts pour s'en corriger. Après la victoire des principaux vices, viennent les combats qu'il faut livrer contre l'amour-propre. On doit instruire les personnes qu'on dirige à ne se chercher elles-mêmes en rien, et surtout à éviter les satisfactions grossières que la plupart des hommes ont coutume de s'accorder, en ce qui regarde leur honneur, leur santé, leur vie et les intérêts de leurs proches, à quoi ils sont ordinairement trop sensibles. Enfin, pour ôter tout appui et toute ressource à la nature corrompue, il faut en combattre les inclinations et en détruire jusqu'aux moindres attaches, en faisant mourir les âmes à ce qu'elles aiment le plus, et en les mettant pour cela à différentes épreuves, jusqu'à ce qu'elles n'aient d'autre désir que celui de contenter Dieu, et qu'elles regardent d'un œil indifférent tout ce qui peut leur arriver. Lorsqu'elles sont ainsi dégagées et entièrement purifiées, il n'est aucun bien si grand, aucune vertu si héroïque dont elles ne soient capables.

Quel est le bien que le directeur doit procurer aux personnes qui sont sous sa conduite, et qu'il doit cultiver en elles? — Toutes les saintes dispositions qui préparent les voies à la grâce et à la vie surnaturelle dont Jésus-Christ veut leur faire part, mais en particulier ces trois : Premièrement, une soumission entière et aveugle, qui les rend dociles comme des enfants, entre les mains de celui qui les gouverne. C'est le fondement et comme la première couche qu'on met sur la toile pour la préparer à recevoir les couleurs. Secondement, il faut y planter et cultiver les vertus : la piété qui se nourrit d'oraison, de recueillement, d'attention à la présence de Dieu et à tout ce qui concerne son culte; la mortification et la victoire sur soi-même; la charité envers le prochain, qui s'entretient et qui s'augmente par les aumônes, par la patience et par la douceur.

Troisièmement, à ces vertus il faut ajouter quelques pratiques qui disposent excellemment à la perfection de la charité; comme celle de la résignation et du saint acquiescement à la volonté divine qu'on s'étudie à voir et à aimer en toutes choses; celle de la sainte indifférence par laquelle l'âme accepte tout sans rien choisir, la perte comme le gain, la santé comme la maladie, ce qui la met dans un état où elle est parfaitement libre, parce qu'elle ne dépend que de Dieu. En comparant l'âme à un jardin, on peut regarder ces vertus comme des plantes qu'on doit y mettre l'une après l'autre, et qu'on doit cultiver par les saints exercices de l'oraison, de l'examen de conscience, et de la récollection, jusqu'à ce qu'elles aient jeté de profondes racines.

Pourquoi assignez-vous pour troisième devoir du directeur de ne point interrompre son travail, jusqu'à ce que l'ouvrage soit achevé? — C'est afin qu'on évite le défaut de plusieurs directeurs qui se contentent de trop peu. Pourvu que les personnes qui se mettent sous leur conduite sortent de leurs déréglements; qu'elles renoncent au jeu, à

la vanité mondaine; qu'elles fassent quelque oraison et quelques aumônes, ils les regardent comme des saintes, et ne songent point à les mener plus avant. Cependant la plupart de ces personnes sont encore remplies d'amour-propre; elles sont délicates sur le point d'honneur; elles s'aigrissent et s'impatientent contre tout ce qui les choque; elles conservent mille petites attaches naturelles. Et si on s'avise de représenter au directeur l'irrégularité de cette conduite, il répondra que ce sont de légères imperfections que Dieu laisse aux âmes pour les exercer; qu'elles leur donnent occasion de s'humilier, et qu'elles n'en sont pas moins agréables aux yeux de Dieu: quoique ce soient des défauts réels qui mettent obstacle à la grâce, et qui empêchent ces âmes de correspondre aux desseins que Dieu a sur elles.

Un bon directeur ne doit point cesser de travailler qu'il n'ait entièrement rempli les desseins du Saint-Esprit. Il doit commencer par le combat contre les vices, et ne faire grâce à aucun, jusqu'à ce qu'il les voie tous abattus. Il doit planter et cultiver toutes les vertus sans en négliger aucune. Lorsqu'il entreprend l'exercice de la sainte indifférence, il ne doit point l'abandonner qu'il n'ait établi l'âme dans une entière liberté d'esprit et dans un parfait dégagement de cœur; et tandis qu'il remarque la moindre attache ou affection naturelle dans la personne qu'il conduit, il ne doit pas regarder son ouvrage comme achevé. Lorsque la volonté de Dieu aura tout assujetti, et qu'il n'y aura plus d'attachement dans le cœur que pour le bon plaisir de Dieu, on pourra dire qu'il ne reste plus rien à faire, parce que c'est là en effet le plus haut point de perfection où l'homme puisse arriver avec le secours ordinaire de la grâce. Pour ce qui regarde les âmes que Dieu fait entrer dans des voies extraordinaires, nous avons donné ailleurs plusieurs avis pour leur conduite.

Quelles sont les fautes les plus ordinaires des directeurs dans la conduite des âmes? — Il y en a trois principales. La première est de ceux qui suivent leurs vues particulières plutôt que l'attrait de la grâce. Ils ont leur système, ils se proposent une certaine idée de perfection, et ils croient avoir tout gagné, pourvu qu'ils obligent les personnes qui s'adressent à eux à se conformer à cette idée. En quoi ils ressemblent assez à un artisan qui se servirait de la même mesure pour habiller toutes sortes de personnes, grandes ou petites. Cela s'appelle vouloir soumettre les desseins de Dieu à ses desseins particuliers, au lieu de régler sa conduite sur celle de Dieu. On ne saurait donc apporter trop de soin pour examiner à quoi une âme se sent portée, et pour discerner ce qu'il y a de Dieu en elle; parce qu'on peut dire qu'il y a presque autant de voies que de personnes.

Quelle est la seconde faute? — C'est la négligence et le peu d'application de quelques-uns qui ont coutume de dire qu'on raffine trop dans la dévotion, qu'on se charge de trop de pratiques, qu'il suffit aux femmes de savoir dire leur chapelet, que l'oraison ne leur convient point, et qu'elles doivent mettre leur application principale à bien manier le fuseau. Sainte Thérèse recommandait à ses filles de fuir ces sortes de gens comme des démons; parce qu'ils semblent être nés pour détourner les âmes de la perfection. Ils verront des femmes qui s'adressent à eux employer mille artifices pour orner leur tête, et pour embellir leur visage, et ils traiteront tout cela de chose indifférente; quoique ce soit ordinairement la vanité qui mette en œuvre la plupart de ces ornements. Les directeurs exacts et appliqués retranchent d'abord ces superfluités mondaines, ou du moins ils n'oublient rien pour persuader aux âmes d'y renoncer, parce qu'ils sont eux-mêmes persuadés que c'est un grand obstacle à la dévotion, et que Notre-Seigneur ne saurait se plaire où règne l'esprit du monde.

Quelle est la troisième faute? — Elle est directement opposée à celle que nous venons de reprendre; elle consiste à vouloir mener les âmes trop loin, et au delà de leur portée. Ce sont des hommes spirituels qui sont sujets à cette faute. Dès qu'ils aperçoivent quelque goût de Dieu dans les personnes qu'ils gouvernent, ils ne leur parlent plus que de pratiques sublimes, que d'état passif, que de voies mystiques, sans considérer si Dieu les y appelle. D'où il arrive que ces personnes prennent l'essor avant le temps, et donnent dans la présomption. Leur langage ordinaire est que c'est à Dieu à faire tout; que la créature n'a que l'impuissance et le néant pour son partage; qu'elles ne s'intéressent à rien, et que tout leur est égal. Si on leur représente leurs devoirs par rapport à leur famille ou à leur emploi, elles répondent qu'elles sont incapables de tout, et que Dieu seul peut faire tout le bien qu'on attend d'elles. C'est-à-dire qu'entêtées de leurs prétendues voies extraordinaires, elles dédaignent la voie commune, à laquelle les âmes solidement vertueuses doivent toujours revenir de leur propre mouvement.

C'est une espèce de folie que l'entêtement de ces personnes. Elles font gloire de tout oublier, pour ne parler que d'amour, et de pur amour; ce qui donne occasion au démon de les porter à la vanité, au mépris du prochain et à mille autres défauts dont on ne peut se garantir que par la crainte de Dieu et par la défiance de soi-même. Ces deux vertus servent comme de contre-poids: elles n'empêchent point la véritable élévation que donne l'esprit de Dieu; mais elles rendent le procédé sincère, la dévotion pure et solide et la conduite sûre dans l'état le plus relevé.

CHAPITRE III.

De la conversation apostolique.

Quelles qualités doit avoir la conversation d'un apôtre? — Elle doit être accompagnée d'une sainte liberté, de joie spirituelle, et de beaucoup de pureté et de droiture d'intention.

En quoi consiste cette liberté? — Elle consiste premièrement à se comporter dans les

conversations, comme des gens qui n'ont point d'autre emploi que celui de conduire les hommes à Dieu, dont ils sont les envoyés; afin que cette parole s'accomplisse : *Si quelqu'un parle, qu'il paraisse que Dieu parle par sa bouche* (*Pier.*, IV, 11). Il faut avouer qu'on a besoin de générosité pour entretenir en toute occasion les gens du monde sur l'affaire de leur salut. Les hommes apostoliques qui veulent acquérir cette sainte liberté, doivent se mettre d'abord au-dessus de toute fausse complaisance, en faisant profession ouverte de parler de Dieu dans toutes les conversations où ils se trouvent. Mais ce n'est pas en prenant un air d'autorité qu'ils en viendront à bout; c'est plutôt par des manières douces et insinuantes. Il faut que le zèle qu'ils montrent d'une part, et d l'autre la vie exemplaire qu'ils mènent, disposent tellement les esprits, que tout le monde s'attende à les voir soutenir les intérêts du Seigneur auquel ils sont entièrement dévoués. Ils ont aussi besoin de beaucoup d'adresse pour tourner la conversation à leur gré et pour insinuer des discours de piété en la place de vains propos que les personnes du siècle tiennent ordinairement. Les gens du monde ne sont nullement surpris qu'un serviteur de Dieu prenne sur eux cet ascendant, et ils ne le trouvent point mauvais, surtout quand il parle des choses de piété d'une manière agréable et propre à bannir l'ennui plutôt qu'à le causer. Ils comprennent aussi fort bien lorsqu'un homme apostolique ne se cherche lui-même en rien, et qu'uniquement occupé du désir de faire aimer Dieu, il ne prétend, en conversant avec eux, se procurer d'autre plaisir que celui qu'on sent à parler de ce qu'on aime et à le faire connaître aux autres. La liberté dont nous parlons consiste, en second lieu, à blâmer et à reprendre le mal partout où on le trouve, se souvenant toujours de ce que dit saint Paul qu'il faut *reprendre, menacer, sans se lasser jamais de supporter les hommes et de les instruire* (II *Tim.*, IV, 2). Avec cette précaution qui unit la force avec la douceur, on souffre tout ce qui n'est pas mauvais, et on reprend tout ce qui est contraire à l'esprit du christianisme, sans choquer personne. Nous en avons un bel exemple dans le précurseur du Fils de Dieu : rien de plus difficile que ce qu'il demandait à Hérode; il ne vint pas à bout de l'obtenir, mais il n'offensa jamais ce prince en le reprenant. Il est pourtant certaines occasions où la douceur doit faire place à la vigueur et à l'indignation du zèle. Troisièmement, la liberté d'un homme apostolique doit paraître à mépriser tout ce qui sent le compliment et la vaine politesse, pour mettre en leur place des démonstrations de charité, et les manières simples que les gens du monde respectent dans les serviteurs de Dieu, et qu'ils s'attendent à trouver en eux.

Pourquoi la joie spirituelle doit-elle régner dans la conversation d'un homme apostolique? — Parce que les matières spirituelles et divines étant graves et sérieuses, et les gens du monde ne souffrant pas volontiers qu'on les tienne dans le sérieux, on les rebuterait infailliblement si on ne savait assaisonner les discours pieux d'une sainte gaieté : outre qu'il est important de rendre agréable tout ce qui peut contribuer au salut, et de faire honneur à l'esprit de Dieu, qui porte à la joie plutôt qu'à la tristesse. C'est en quoi le grand apôtre des Indes excellait si fort que les Japonais avaient coutume de dire qu'on pouvait faire avec lui tout le tour du Japon, sans craindre de s'ennuyer à sa compagnie. C'est par la sainte allégresse et l'agréable variété qui régnaient dans sa conversation, qu'il se faisait aimer et rechercher de tout le monde.

En quoi consistent la droiture et la pureté d'intention que vous avez données pour troisième qualité de la conversation apostolique? — Elles consistent à ne se proposer d'autre fin de ses conversations que de soutenir les intérêts de Dieu et de procurer sa gloire. Pour réussir dans ce dessein, outre l'intention générale qu'on doit avoir de parler de Dieu, il faut prévoir en gros ce qui convient au caractère et aux dispositions de ceux avec qui on doit s'entretenir, et quand on est avec eux ne point perdre le temps à les entendre parler de leurs affaires et de leurs plaisirs, mais saisir la première occasion de leur parler conformément à leurs besoins, ensuite se retirer pour en aller faire autant ailleurs, selon qu'on l'a déterminé ou que l'occasion s'en présente, afin qu'il n'y ait point d'inutilité et que tout le temps qu'on emploie à la conversation soit employé au salut des âmes. C'était la pratique du père Bernardin Réalin, religieux de la compagnie de Jésus, qui vivait dans le royaume de Naples en grande réputation de sainteté. On disait de lui qu'il n'échauffait jamais son siége, parce qu'étant recherché d'un grand nombre de personnes, il faisait ses visites fort courtes : il parlait d'abord à chacun de ce qui pouvait lui être utile, et se retirait incontinent; si bien qu'il ne perdait point de temps et qu'il faisait des fruits merveilleux. Saint Ignace avait communiqué ce talent à ses premiers compagnons, et il le possédait lui-même dans un éminent degré Sa coutume était de laisser à ceux qui le venaient voir la liberté de l'entretenir d'abord de ce qu'ils voulaient. Ensuite il prenait son temps pour leur parler selon les inclinations de son zèle. Il mêlait toujours des discours de piété dans les visites qu'il recevait des gens du monde : si ses discours ne leur plaisaient pas, ils se retiraient, et il en était débarrassé; s'ils y prenaient goût, c'était ce qu'il souhaitait le plus : de sorte qu'en suivant cette méthode, il y avait toujours à gagner, ou pour lui, ou pour les autres. Un des plus illustres compagnons de ce grand saint a été le père Pierre Faber, qui avait un don particulier de gagner les hommes par le moyen de la conversation, et surtout les grands de la terre qu'il attirait ordinairement à Dieu, quand il pouvait les aborder. Comme il voyageait avec le cardinal Cantarenus qui était envoyé légat en Espagne, il fut pris, lui, le cardinal et toute sa suite, par des gentils-

hommes français qui les menèrent dans un château. Le père s'adressa au chef de la troupe, lui parla avec tant de zèle sur l'affaire de son salut qu'il l'obligea à lui faire une confession générale, et le toucha de telle sorte qu'il renvoya tous les prisonniers sans exiger de rançon. On raconte du même père, qu'une autre fois faisant voyage il fut obligé de se retirer dans la maison d'un pauvre paysan, et que douze voleurs y étant entrés après lui commençaient à piller et à faire le dégât, lorsque le père s'adressant à eux leur parla avec tant de douceur et d'efficace qu'il les obligea à se confesser et les renvoya tous convertis. Ce sont là des fruits merveilleux de la conversation apostolique que nous venons de décrire, et des bénédictions que Dieu accorde à la droiture d'intention de ses serviteurs zélés qui ne cherchent que lui et qui ne parlent que de lui, à moins qu'une sage condescendance ne les oblige à parler d'autre chose pour mieux procurer la gloire et les intérêts de leur maître.

CHAPITRE IV.

Du secours qu'il faut donner aux âmes par le moyen de la confession.

Quelles sont les qualités d'un bon confesseur? — Il y en a trois : la douceur, l'adresse et la force.

Pourquoi la douceur convient-elle au confesseur plutôt que la sévérité ? — Pour trois raisons. La première, parce que ceux qui approchent du sacrement de pénitence sont ordinairement des gens résolus à faire leur devoir, qui s'humilient, qui s'accusent et qui demandent pardon. Or il convient à l'homme raisonnable, et encore plus à un Dieu infiniment bon, de recevoir avec bonté ceux qui sont dans cette disposition. La seconde raison est que le sacrement de pénitence est le tribunal de la miséricorde, et non celui de la justice et de la vengeance : Dieu n'y exige qu'un cœur contrit et humilié ; et celui qui s'en approche avec un humble repentir ayant fait ce que Dieu exige, doit être traité avec douceur. La troisième raison est qu'il n'y a point de meilleur remède contre les maladies de l'âme que la bonté et la douceur de celui qui entreprend de les guérir. C'est le moyen dont Dieu s'est servi pour sauver le monde, ayant envoyé son Saint-Esprit qui n'est qu'amour pour obtenir des hommes ce que les terreurs de sa justice n'avaient pu faire. Il faut donc que le confesseur qui veut se rendre maître de l'esprit de son pénitent mêle beaucoup de douceur aux avis qu'il lui donne, pour lui faire comprendre la grandeur de ses péchés, pour le porter à la contrition et à l'amendement de sa vie. Il est pourtant des occasions où il faut tenir une autre conduite ; et c'est lorsqu'on rencontre des pécheurs entièrement obstinés : mais ces occasions sont rares.

En quoi le confesseur a-t-il besoin d'adresse? — Pour aider le pénitent à s'acquitter de son devoir, à faire une confession exacte et à bien découvrir sa conscience, sans rien cacher par honte ou par ignorance. Il y a des gens qui ont une peine extrême à déclarer certains péchés ; il faut qu'on les leur arrache pour ainsi dire, et c'est ce que fait un habile confesseur auquel on peut appliquer dans ces occasions ces paroles du livre de Job : *Que l'adresse de sa main a fait paraître le serpent* (*Job*, XXVI, 3) qui se cachait, c'est-à-dire le péché qu'on n'osait découvrir par honte ou par faiblesse. L'habileté du confesseur qui sait ménager les esprits et leur proposer des motifs capables de les toucher, contribue aussi beaucoup à exciter la contrition dans le cœur du pénitent. On raconte de S. Vincent Ferrier qu'un grand pécheur étant venu se jeter à ses pieds, il l'écouta patiemment et ne lui imposa qu'une très-légère pénitence. Cette sainte industrie produisit l'effet qu'il avait prévu ; cet homme chargé de crimes énormes admira la bonté de Dieu et fut entièrement attendri. Le saint, profitant de cette heureuse disposition, retrancha encore quelque chose de la pénitence; ce qu'il fit une troisième fois, à mesure que la contrition de son pénitent augmentait. Enfin, elle augmenta à un point qu'il ne put pas y résister, et que, tombant aux pieds du saint, il mourut pour ainsi dire entre les bras de la miséricorde, par la violence de son amour et de sa douleur. L'histoire des Indes raconte qu'Alexis de Menesez, archevêque de Goa, faisant sa visite dans le Malabar, rencontra un Portugais qui avait vécu dans une grande licence, qu'il l'engagea à se confesser, qu'ayant eu l'adresse de l'attirer chez lui, il lui parla avec tant de zèle et le toucha si vivement, qu'il eut la consolation de le voir tomber en défaillance à ses pieds jusqu'à trois fois : de sorte que le saint prélat fut obligé de le mettre sur son lit. Il fut lui-même si touché de cet effet merveilleux de la grâce, qu'il se pâma à son tour de joie et d'admiration. Rien ne prouve mieux ce que peut le sacrement et combien grandes sont les bénédictions que Dieu répand sur ceux qui s'en approchent, lorsqu'ils sont conduits par une main habile et industrieuse.

En quoi consiste la force dont le confesseur a besoin pour exercer son ministère ?— Elle consiste dans l'énergie et l'efficace de ses paroles, dont il doit se servir pour produire trois bons effets dans son pénitent. Le premier est de lui faire connaître la grandeur de ses péchés ; car il y a des pécheurs si aveugles et si endurcis, qu'ils ne comprennent pas la malice des crimes les plus énormes. C'est au confesseur à leur en faire des peintures horribles, capables de les frapper; il doit imiter la conduite du prophète Nathan à l'égard de David. Ce prince s'était endormi sur l'injustice de son adultère et sur la cruauté de son homicide, lorsque le prophète vint à lui, lui fit une comparaison en termes si forts et si énergiques, qu'il lui fit ouvrir les yeux sur la grandeur de son crime, qui fut aussitôt détesté que reconnu. Le second effet qu'il faut procurer dans le pénitent, c'est la contrition. La plupart de ceux qui viennent à confesse sont des gens qui se laissent gou-

verner par les sens, et qui ayant même de l'attache à leurs péchés sont bien éloignés du véritable repentir. Le ministre du Seigneur doit les y disposer par la considération de la majesté de Dieu offensé, du malheur de ceux qui l'abandonnent, de la passion de Jésus-Christ, dont il doit leur parler d'une manière si vive que leurs cœurs en soient attendris. Cette force de la parole parut merveilleusement dans S. Bernard, lorsqu'il renversa à ses pieds Guillaume, duc d'Aquitaine, et lui fit embrasser une rigoureuse pénitence. Le troisième soin du confesseur doit être d'inspirer une grande haine du péché et une grande horreur de la vie passée, en déterminant le pécheur à former une sincère et généreuse résolution. On raconte de saint Romuald qu'ayant ouï la confession d'un prince d'Italie, il lui donna pour pénitence de quitter ses Etats et d'entrer en religion, et que sa parole fut assez puissante pour persuader un changement si extraordinaire. La restitution du bien d'autrui et la fuite des occasions dangereuses sont encore deux points importants et difficiles, dont le confesseur, qui est l'organe du Saint-Esprit, doit obtenir l'exécution par l'efficace de ses paroles.

Cette force du confesseur doit-elle avoir lieu dans les confessions des personnes dévotes qui mènent une vie innocente, et qui fréquentent les sacrements? — Oui, sans doute. Lorsque ces personnes ont achevé leur confession, on ne doit les congédier qu'après leur avoir dit quelqu'une de ces paroles vives et ardentes qui, sortant de la bouche d'un confesseur zélé, peuvent être regardées comme des flèches lancées par la main du Tout-Puissant, pour servir d'aiguillon à la vertu.

CHAPITRE V.

Des secours qu'on doit donner aux personnes qui font la retraite pour vaquer aux exercices spirituels.

Quel soin doit-on prendre de ces personnes? — Il y a trois choses en particulier qu'il faut leur recommander.

Quelle est la première? — C'est qu'elles gardent exactement toutes les règles que saint Ignace, inventeur de ces retraites, a prescrites dans son livre des Exercices, et tous les avertissements qu'il a donnés.

Quelles sont les plus importantes de ces règles? — Ce sont celles qui regardent la retraite et qui contribuent à la rendre entière et parfaite, en procurant une exacte séparation du monde et en faisant cesser les occupations ordinaires dont on doit perdre jusqu'à l'idée, pour ne penser qu'à son salut : car si on ne se sépare qu'à demi, on ne tirera qu'un fruit médiocre de la retraite. La plupart des personnes séculières sont dans ce cas, lorsqu'elles vaquent aux exercices spirituels sans sortir de leurs maisons; il s'en faut bien que la retraite leur soit aussi utile qu'elle l'est à ceux qui se dégagent de tout soin et qui abandonnent, pour un temps, femme, enfants, affaires, pour se retirer à la campagne ou dans quelque maison religieuse, et travailler uniquement à leur salut, sous la conduite d'un sage directeur.

Quelle est la seconde chose qu'il faut recommander à ceux qui font la retraite? — Elle regarde les méditations qu'on doit faire. Il y a des gens qui s'attachent à des sujets particuliers, comme sont les sept dons du Saint-Esprit, ou quelques vertus pour lesquelles ils ont du goût. Mais il n'est rien tel que de suivre la méthode de saint Ignace. Il propose d'abord la fin de l'homme, pour première méditation et pour fondement de toutes les autres; de là il passe à la considération des péchés et des peines qu'ils tirent, de la mort, du jugement et de l'enfer, pour disposer à la pénitence. Il propose ensuite un modèle qui est Jésus-Christ qu'il veut qu'on suive dans son incarnation, dans sa nativité, dans sa circoncision, etc. Avant d'entrer dans la vie publique et apostolique de ce Dieu-Homme, il nous le représente sous la figure d'un grand capitaine, dans la méditation des deux Etendards, et dans celle qu'il appelle des trois Classes; il veut que nous rentrions en nous-mêmes, pour examiner si nous sommes disposés à vaincre tous les obstacles qui nous empêchent de suivre notre chef et notre Dieu. C'est ainsi qu'il prépare aux méditations du baptême, de la prédication et de la passion de Jésus-Christ, pour passer de là à la résurrection et aux autres mystères glorieux; et il termine enfin la retraite par la contemplation de l'amour divin. Outre le fruit qu'on peut tirer de chacune de ces vérités en particulier, on ne saurait croire combien l'ordre seul des matières est capable de faire impression. On n'en peut bien juger que par l'expérience. Ce fut après avoir fait les exercices spirituels selon la méthode de saint Ignace, que Grenade, plein des grandes vérités qu'il y avait méditées, composa son excellent ouvrage de la Guide des pécheurs. C'est aussi à une semblable retraite de saint François de Sales que nous devons l'admirable livre de l'Introduction à la vie dévote. Tous les grands hommes qui ont fait la même expérience sont convenus qu'il n'y avait rien de mieux en ce genre que de méditer sur les matières qu'assigne saint Ignace, et de suivre l'ordre qu'il prescrit. Je ne voudrais pourtant pas que les personnes qui ont fait de grands progrès et qui ont acquis un grand amour de Dieu, se gênassent à suivre cette méthode, et je crois que dans leur retraite, comme en tout autre temps, elles doivent suivre les lumières et les mouvements du Saint-Esprit. Outre les méditations, saint Ignace veut qu'on passe chaque jour une heure en considérations et en réflexions sur la réformation de la vie. Le sujet de ces considérations doit être ou quelque action de la journée, ou quelque point de spiritualité et de perfection. On pourrait, par exemple, le premier jour, considérer la manière dont on fait et dont on doit faire l'oraison, le second jour, s'occuper de l'examen de conscience, le troisième, de la messe et de la communion, le quatrième, de la conversation, le cinquième, des repas et de la nourriture, le sixième, de son emploi, de

son office, du soin de sa famille et de ses autres occupations ; le septième, de la mortification et de la pénitence; le huitième, du sommeil et des autres soulagements que le corps exige; le neuvième, de l'ornement du corps, des divertissements et des autres choses qui regardent l'extérieur de l'homme. On trouvera, dans le premier volume de ce Catéchisme, plusieurs points qui peuvent servir de matière à ces considérations; mais surtout dans le premier et le second chapitre de la troisième partie, dans le dernier de la quatrième et dans les deux derniers de la cinquième. On peut s'entretenir chaque jour sur quelqu'un de ces points, former la résolution de le mettre en pratique, et en faire à la fin de la retraite une espèce de recueil qui serve de règle de conduite pour l'avenir.

Quelle est la troisième chose qu'il faut faire observer à ceux qui font la retraite ? — C'est qu'ils ne se contentent pas de former en général le dessein de se corriger et d'arriver à la perfection, mais qu'ils se proposent quelque dessein particulier auquel ils rapportent tous les exercices de la retraite. Une personne religieuse pourrait avoir en vue de sacrifier sa délicatesse sur le point d'honneur, et de se démettre entre les mains de Dieu du soin de sa réputation : elle pourrait, en méditant sur la fin dernière de l'homme, se dire à elle-même qu'elle a été créée pour honorer Dieu et non pour être estimée et honorée des hommes, et revenir ainsi sur ce point dans toutes ses méditations. Ou bien elle pourrait se proposer pour fruit de sa retraite, de s'abandonner entièrement à l'obéissance; de regarder tout ce qui vient de la part des supérieurs comme venant de Dieu même, et de ne plus se mêler de sa conduite. Mais ces desseins particuliers ne conviennent qu'aux personnes qui ont bonne volonté et qui ont déjà fait des progrès dans la vertu. Celles qui commencent ou qui après avoir bien commencé sont tombées dans un grand relâchement, ont besoin de travailler à l'amendement total de leur vie, et de tirer de chaque méditation tout le fruit qu'elle est capable de produire. Une personne du monde qui pratique déjà la vertu devrait avant d'entrer en retraite reconnaître ses besoins, pour diriger toutes ses vues et faire servir tous ses exercices spirituels a ce qui lui est le plus nécessaire; par exemple, à l'habitude du recueillement, à l'exercice de la présence de Dieu, au dégagement des biens de la terre. La raison pour laquelle on doit entrer dans ce détail est de s'assurer quelque fruit solide et notable de ses exercices spirituels, parce que sans cette précaution, on ne rapporte de la retraite que certaines dispositions, bonnes à la vérité, mais trop vagues et trop générales pour pouvoir durer longtemps. Mais un sujet particulier, lorsqu'il est important, fixe mieux les puissances de l'âme et les engage à s'appliquer plus fortement et avec plus de constance. En matière de vertu et de perfection, un profit particulier qui est sûr, vaut mieux qu'une disposition générale à toutes sortes de biens, parce que tout ce qui est général et indéterminé n'aboutit qu'à produire des sentiments de ferveur qui passent bientôt et qui nous laissent tels que nous étions auparavant.

Quelle était la vue de saint Ignace en prescrivant sa méthode des exercices spirituels? — Elle était bien différente de celle qu'on a communément; car il ne visait à rien moins qu'à former les hommes à l'oraison, et à leur fournir une méthode sûre pour arriver à la sainteté. Aussi il exigeait de ceux qui se mettaient sous sa conduite qu'ils passassent en retraite trente jours entiers, pendant lesquels il leur faisait méditer toutes les grandes vérités du christianisme; de sorte qu'au sortir de ses mains, c'étaient des hommes d'oraison et parfaitement intelligents dans les voies de la sainteté. Il a tenu cette conduite à l'égard de plusieurs grands personnages en qui il a opéré des changements merveilleux; et il a voulu que tous les religieux de sa compagnie fissent deux fois en leur vie la retraite de trente jours, à leur entrée en religion, et avant leur profession solennelle. Mais il n'y a guère plus qu'eux qui observent cette pratique; les autres se contentent de huit ou dix jours de retraite, qui ne suffisent pas pour entrer dans les vues de saint Ignace. Cependant il faut avouer que c'est assez par rapport à la faiblesse de la plupart des hommes, et qu'on ne laisse pas de voir d'excellents fruits de ces retraites abrégées.

Quel guide peut-on prendre pour ces sortes de retraites? — On a composé sur cette matière, et selon la méthode de saint Ignace, une infinité de livres en toutes sortes de langues. Ceux qui ne sont pas accoutumés à faire oraison ou qui souffrent de grandes aridités, peuvent y avoir recours pour se soulager. Il y a des gens qui s'en tiennent aux méditations de saint Ignace, telles qu'il les a composées; toutes succinctes qu'elles sont, ils y trouvent l'esprit de Dieu, qui a parlé par la bouche de ce grand saint. Un secours bien nécessaire à ceux qui font la retraite, ce sont les conseils d'un directeur saint et éclairé; car, comme on dit ordinairement, tel maître, tel disciple.

CHAPITRE VI.

Des secours qu'il faut donner au peuple dans les missions.

Quels sont ces secours ? — Il y en a trois, dont le premier regarde l'extérieur; le second, l'intérieur; et le troisième, l'ordre qu'on doit observer.

Qu'entendez-vous par l'extérieur ? — L'ornement des églises, le chant et la distribution des images, chapelets et autres petits présents de piété.

Qu'y a-t-il à observer touchant l'ornement des églises? — Il ne faut rien oublier pour qu'elles soient magnifiquement parées durant tout le temps de la mission, afin que cet appareil extraordinaire et cet éclat extérieur frappent les yeux du peuple, lui donnent une grande idée de notre sainte religion et le rendent assidu aux sermons et aux exercices de piété. On ne saurait trop louer la

pratique de quelques missionnaires qui font porter avec eux des meubles précieux, des tableaux, des vases et autres ornements, pour suppléer à la pauvreté des églises de la campagne.

A quoi sert le chant dans les missions? — Rien ne contribue plus au succès qu'on se propose que d'avoir des cantiques spirituels, où les mystères de la foi et les devoirs du chrétien soient clairement expliqués en langue vulgaire, afin que le peuple, en les entendant chanter, les apprenne volontiers, les retienne aisément par cœur, et s'y affectionne. On peut aussi par ce moyen abolir l'usage des chansons profanes et déshonnêtes.

Que dites-vous de la distribution des images, chapelets, etc.? — On n'en saurait trop avoir, pour les distribuer avec largesse, afin d'attirer le peuple aux instructions par cette libéralité, et afin de lui rendre les instructions plus sensibles, en les exposant à ses yeux par le moyen de ces images. Il serait à souhaiter que ces objets de piété fussent d'une matière assez solide pour pouvoir être conservés longtemps, parce qu'ils servent à rafraîchir la mémoire des instructions qu'on a données, et des saintes résolutions qu'on a formées.

Quels sont les secours qui regardent l'intérieur? — Ce sont les instructions solides et les prédications pathétiques.

Quelles matières doit-on traiter dans ces prédications? — Les grandes vérités de la foi, dont les saints se sont servis en tout temps, lorsqu'ils ont voulu retirer les hommes du vice et les ramener à la pratique de la vertu. Toutes ces vérités sont renfermées dans ce passage de saint Paul, lequel seul peut fournir toutes les matières qu'on doit traiter dans les missions. *Voici l'heure de sortir de l'assoupissement où nous sommes, parce que le salut est plus près que lorsque nous avons reçu la foi. La nuit a duré jusqu'ici; le jour va paraître. Laissons donc là les œuvres de ténèbres, et revêtons-nous des armes de lumières. Marchons avec bienséance, comme on le fait pendant le jour, loin de la débauche et de l'ivrognerie, des sales plaisirs et des impudicités, des dissensions et des jalousies: mais revêtez-vous de Jésus-Christ Notre-Seigneur* (*Epît., aux Rom.*, c. XIII, *v.* 12, *etc.*).

Liste des matières qu'on doit traiter dans les missions.

En supposant que ces matières soient toutes contenues dans le passage de saint Paul, que nous venons de citer, on peut prendre pour sujet du premier sermon ces deux premières paroles: *Voici l'heure.* Après avoir dit que les prédicateurs sont comme des trompettes, dont Dieu se sert pour éveiller les hommes ensevelis dans le sommeil du péché, selon qu'il est écrit: *Criez sans cesse, faites retentir votre voix comme une trompette* (*Isaïe*, c. LVIII, *v.* 1), il faut ajouter qu'ils adressent la parole aux personnes de tout âge et de toute condition; que ce qu'ils viennent leur dire, c'est que l'heure de faire pénitence est venue, et qu'il ne faut point différer; parce que plus on diffère, plus on perd, plus la difficulté est grande. Ce qu'on perd en différant, ce sont le temps, l'occasion et la grâce. Ce qui augmente la difficulté, ce sont les nouvelles habitudes que l'on contracte, les anciennes qui se fortifient, et le désespoir qui est le sort ordinaire de ceux qui ont trop attendu.

Au second sermon, après leur avoir dit que *l'heure est venue de sortir de leur assoupissement*, on pourra comparer la vie des mondains à un sommeil, 1° parce qu'ils sont insensibles sur l'affaire de leur salut; 2° parce que les plaisirs et les différentes passions qui les aveuglent leur font en effet passer la vie comme dans les illusions d'un songe, et qu'ils doivent craindre le sort de ces hommes dont parle David, lesquels *s'étant endormis du sommeil de la mort, n'ont rien trouvé dans leurs mains lorsqu'ils se sont éveillés* (*Ps.* LXXV, 6).

Dans le troisième sermon il faut leur expliquer ce que c'est que *se réveiller et se lever.* C'est dissiper son sommeil, sortir du lit, aller à ses occupations. Et pareillement se convertir, c'est faire des efforts pour sortir du sommeil de ses péchés; c'est renoncer à sa vie passée, pour en commencer une nouvelle.

Dans le quatrième sermon, sur ces paroles: *Le salut est plus près que lorsque nous avons reçu la foi*, il faudra prêcher de la mort sur laquelle il y a trois réflexions à faire: la première, que la mort est assurée; la seconde qu'elle est incertaine et souvent trompeuse, comme elle l'a été pour Balthasar, pour Holopherne et pour plusieurs autres; la troisième, que les suites en sont terribles, puisqu'elle doit décider de notre sort pour l'éternité.

Les mêmes paroles signifient encore que le jugement de Dieu approche, et que les pécheurs avancent à grands pas vers l'enfer. Dans le sermon du jugement il faut considérer le terrible compte qu'on y doit rendre du mal qu'on y a commis, du bien qu'on n'a pas fait et qu'on devait faire, des talents et des grâces qu'on a reçus. Dans le sermon de l'enfer, qui est le sixième, il faut insister sur la privation de Dieu, sur le feu et les autres tourments, et sur l'éternité des peines.

Le septième sermon sera fondé sur ces paroles: *La nuit a duré jusqu'ici, le jour va paraître.* Sur quoi on peut dire que l'état de péché est semblable à la nuit et aux ténèbres. Premièrement, parce que les pécheurs sont privés de la grâce habituelle et de plusieurs secours actuels que Dieu leur refuse, comme ils en conviennent eux-mêmes dans le livre de la Sagesse: *La lumière de justice n'a point lui pour nous, et le soleil de l'intelligence ne s'est point levé sur nous* (*Sag.*, c. V, *v.* 6). Secondement, comme pendant la nuit on ne sait où l'on va, qu'on est toujours en danger de s'égarer et de périr par quelque chute, celui qui est en péché mortel accumule faute sur faute, et tout lui est occasion d'offenser Dieu. Troisièmement, comme pendant la nuit le malade sent mieux ses maux, que le voyageur ne sait que devenir, de même en l'état de péché, les pertes de biens, les maladies, toutes les

afflictions sont très-sensibles et presque désespérantes.

Ces dernières paroles : *Le jour va paraître*, peuvent faire le sujet du huitième sermon où l'on fera sentir la différence qu'il y a entre l'état de grâce et celui de péché. Cette différence consiste : 1° en ce que dans l'état de grâce on marche sûrement à la faveur de la lumière ; on connaît ses devoirs et on reçoit de Dieu la force pour les remplir ; 2° en ce que Dieu tourne toutes choses à l'avantage de ses enfants, et qu'il les fait croître de plus en plus en grâce et en mérite ; 3° en ce que tout, jusqu'aux maux et aux afflictions de la vie, les porte à aimer Dieu et contribue à leur salut.

Le neuvième sermon sera sur ces paroles : *Laissons donc là les œuvres de ténèbres, et revêtons-nous des armes de lumière*, etc. C'est ce qu'on fait en s'approchant du sacrement de pénitence, sur lequel on pourrait faire trois discours : le premier, sur l'intégrité de la confession ; le second, sur la sincérité de la contrition ; et le troisième, sur la fidélité et l'exactitude dans la satisfaction. Si le temps ne permet pas d'embrasser une si ample matière, il faut du moins insister sur la nécessité de faire une confession entière, d'avoir une véritable contrition et de travailler à l'amendement de la vie.

Dans le dixième, sur ces paroles : *Loin de la débauche et de l'ivrognerie*, on peut prêcher contre l'intempérance, et dire qu'elle rend l'homme semblable à la bête, c'est-à-dire esclave des sens ; qu'elle entretient tous les autres vices, qu'elle porte en particulier à la volupté.

Dans le onzième, à l'occasion de ces paroles : *Loin des sales plaisirs et des impudicités*, on peut parler contre l'impureté, et faire voir que ce qui entretient ce vice, ce sont les occasions où l'on s'engage, la liberté qu'on donne à ses sens et les parures immodestes des femmes, contre lesquelles il faut invectiver.

Le sujet du douzième sermon est dans les paroles suivantes : *Loin des dissensions, des jalousies*, lesquelles donnent occasion de parler contre la haine, la colère et la vengeance. Ce sont des péchés fort communs ; il faut représenter vivement les maux qu'ils produisent. Le premier est de détruire la charité ; le second est de troubler la paix sans laquelle le Saint-Esprit ne saurait habiter avec nous ; le troisième est de donner occasion à une infinité d'autres péchés. Il ne faut pas oublier de parler des procès et des suites funestes qu'ils entraînent.

Sur les mêmes paroles, on peut, dans le treizième sermon, parler des causes de la haine et de la vengeance, dont la première est l'orgueil qui donne occasion au point d'honneur et qui produit le ressentiment des injures ; la seconde, l'avarice, qui est la source des différends au sujet des biens temporels : la troisième, l'envie et la jalousie que les hommes ont les uns contre les autres. En parlant de l'avarice, il ne faut pas oublier l'obligation de restituer, qui demande un discours entier. C'est en combattant toutes ces œuvres de ténèbres dont parle l'Apôtre, qu'on prépare le peuple à une bonne confession.

Les dernières paroles : *Revêtez-vous de Jésus-Christ Notre-Seigneur*, invitent à parler de la communion et des dispositions qu'elle demande, qui sont la pureté qu'on acquiert par la pénitence et par la douleur des péchés ; l'humilité qui est fondée sur la considération de notre néant et de la grandeur de celui qui vient à nous ; l'amour qui est si justement dû à un Dieu qui se donne par amour.

Dans le quinzième et les suivants, on peut parler des vertus et des bonnes œuvres qui disposent l'homme à se revêtir de Jésus-Christ. Les principales sont l'oraison, l'aumône et la charité envers le prochain, le jeûne et la mortification, l'humilité et la patience. Il faut finir par la gloire céleste qui doit être la récompense de ces vertus et de ces bonnes œuvres.

La brièveté qui convient à un catéchisme ne nous permet pas d'entrer dans un plus grand détail ; nous croyons en avoir assez dit pour donner une idée nette des matières qu'on doit traiter dans les missions : venons maintenant à l'ordre qu'on doit y observer.

Que demande l'ordre qu'on doit observer dans les missions ? — Il demande qu'on ait égard aux lieux, aux personnes et aux emplois.

Comment faut-il avoir égard aux lieux ? — En choisissant quelque ville ou quelque grosse bourgade qui soit comme le centre de la mission, et d'où on puisse se répandre dans plusieurs paroisses voisines, et prendre l'heure commode où le peuple de la campagne puisse venir au sermon, sans que le travail en souffre.

En quoi faut-il avoir égard aux personnes ? — En pourvoyant à l'instruction de toutes sortes d'âges, d'états et de conditions. L'apôtre des Indes dans ses missions, outre la prédication commune qu'il faisait chaque jour, faisait une instruction particulière pour les femmes portugaises, et un catéchisme pour les enfants. Un des missionnaires doit être chargé de les assembler une fois le jour, et de leur faire prononcer les formules de l'examen de conscience, de l'acte de contrition, de la préparation à la communion, etc. Et par ce moyen la jeunesse au bout d'un mois se trouvera bien instruite.

Quel égard faut-il avoir aux emplois. — Il faut les bien placer, pour éviter la confusion, et ne pas faire au commencement ce qui doit être renvoyé à la fin. L'ordre demande qu'on commence par semer avant que de recueillir. On sème en instruisant les peuples, et en les touchant par la prédication ; et lorsqu'ils sont bien disposés, on recueille, en attendant, les confessions qui se font toujours mieux à la fin qu'au commencement. Si on s'appliquait d'abord à terminer les différends, on y trouverait de grandes oppositions et on perdrait beaucoup de temps. Lorsqu'une fois les cœurs sont touchés, on les tourne comme on veut. Il est donc important de ne rien précipiter et de choisir les temps propres aux différentes fonctions.

CHAPITRE VII.

De la réduction des hérétiques.

Quels sont les moyens les plus efficaces pour réduire les hérétiques? — Il y en a trois, qui sont la douceur, la piété et la force du raisonnement.

A quoi sert la douceur? — A les gagner, en s'insinuant dans leur esprit, et à éviter avec soin tout ce qui pourrait les rebuter et marquer quelque indignation ou quelque aigreur. La raison est que l'homme étant raisonnable, c'est par amour qu'on se rend maître de son cœur, et non par force et par crainte. Il y a pourtant des esprits farouches et indomptables, pour lesquels il faut demander au Seigneur *des paroles qui soient comme du feu et comme un marteau qui brise la pierre* (*Jér.*, XXIII, 29). Mais comme ces esprits ne sont pas communs, on doit user rarement de cette conduite.

Comment la piété sert-elle à réduire les hérétiques? — En leur inspirant des sentiments favorables à la religion; car il ne convient point d'être toujours sur la controverse quand on traite avec les hérétiques; il faut leur parler souvent de Dieu, les exhorter à son service et à s'acquitter des devoirs de la piété chrétienne. De cette manière on s'insinue dans leur esprit et dans leur cœur, et on les gagne insensiblement. Le père Pierre Faber, un des premiers compagnons de saint Ignace, ayant été envoyé en Allemagne pour s'opposer aux progrès des luthériens, écrivit à ses frères qu'il avait ramené plusieurs de ces hérétiques par des entretiens de piété, accompagnés de beaucoup de douceur.

En quoi consiste la force du raisonnement qu'on doit employer contre les hérétiques? — Elle consiste dans une doctrine fondée sur des raisons solides et convaincantes, et non sur des arguments sublimes et plus propres à produire des disputes sans fin qu'à faire entrer la vérité dans l'esprit. Voici quatre démonstrations capables de faire impression, si on sait bien les manier. La première est prise de l'Eglise; la seconde, de l'Ecriture; la troisième, de la raison; et la quatrième, des promesses et des conseils de Jésus-Christ.

Quelle est la première démonstration? — On peut la proposer de cette manière. Celle des deux religions, qui est la plus conforme à la religion des quatre premiers siècles, reconnue pour véritable par tous les partis, doit être regardée à présent comme la véritable religion: or la religion que professe l'Eglise romaine a l'avantage de cette conformité, à l'exclusion de toutes les autres; donc elle est à présent la véritable religion et la seule véritable. La première proposition qu'on appelle la majeure ne souffre aucun doute: voici comme on peut prouver la seconde, qui est la mineure. Saint Ambroise parle ainsi à sa sœur Marcelline. Ce matin il est arrivé un tumulte dans l'église, à l'occasion d'un certain Castulus. *Ce tumulte ne m'a point fait interrompre mes fonctions: j'ai commencé la messe, et au milieu du sacrifice*, etc. (*Ep. Ambros.*, *Ep.* XIII, *Marcel.*). Saint Augustin dans ses Confessions dit qu'étant avec son frère auprès de sa mère mourante, ils lui demandèrent où elle voulait être inhumée, et qu'elle leur répondit: *Mettez mon corps où vous voudrez; souvenez-vous seulement de moi lorsque vous serez à l'autel.* Il ajoute qu'après que sa mère eut été enterrée *on offrit pour elle le sacrifice de notre rédemption, suivant la coutume.* Saint Grégoire de Nazianze écrit de sa sœur Gorgonie *qu'elle priait souvent devant l'autel où reposait le corps de Jésus-Christ.* Saint Léon, que Calvin même compte parmi les vrais papes, dit prêchant le jour de Noël: *Aujourd'hui la prédication sera courte, parce qu'il y a trois messes à dire.* Cela supposé, on peut demander: D'où vient qu'il n'y a aucun évêque, aucun prêtre, aucun prédicateur, aucune femme catholique, aucun enfant de l'Eglise romaine, qui se trouvant dans les mêmes circonstances que les Ambroise, les Monique, les Augustin, les Grégoire et les Léon, ne puisse s'exprimer de la même manière, sans que personne en soit surpris? c'est parce que croyant et pratiquant les mêmes choses que ces grands saints croyaient et pratiquaient de leur temps, ils peuvent parler comme eux, pour exprimer ce qu'ils pratiquent encore aujourd'hui. Et d'où vient qu'aucun ministre, aucun particulier des sectes séparées de l'Eglise romaine ne pourrait tenir ce langage, sans faire rire ou sans indigner tout le monde, si ce n'est parce que tout le monde verrait que leurs paroles ne s'accorderaient point avec leurs sentiments et leurs pratiques? Puis donc qu'ils ne peuvent pas parler comme l'Eglise des premiers siècles, faute de conformité avec elle, qu'ils avouent que la véritable religion n'est point parmi eux, mais dans l'Eglise romaine qui a cette conformité, et qu'ils n'ont pas. On trouve dans les anciens pères, cités par Bellarmin, une infinité d'autres textes qui prouvent cette conformité, et qui sont autant d'arguments invincibles contre les hérétiques.

Quelle est la seconde démonstration? — Elle est prise de l'Ecriture, et voici comme on peut l'exprimer. C'est à tort que les hérétiques prennent l'Ecriture sainte pour garant de leur doctrine et de leur séparation, si le sentiment de l'Eglise romaine sur les points controversés entre eux et nous est exprimé dans l'Ecriture beaucoup plus clairement que le leur; or est-il que le sentiment de l'Eglise sur les points controversés est plus clairement exprimé dans l'Ecriture que celui des hérétiques: donc ils ont tort de prendre l'Ecriture pour garant de leur doctrine et de leur séparation. La première proposition n'a pas besoin de preuve, surtout quand on parle aux hérétiques qui l'ont avancée contre l'Eglise romaine comme un principe indubitable. Il ne s'agit que de prouver la seconde, non en raisonnant sur les différents textes de l'Ecriture, pour en tirer des conséquences: cette voie ne mène à rien; chacun fait de son côté de beaux raisonnements pour faire paraître son esprit, et les disputes ne finissent point. Il est ques-

tion de s'arrêter au texte formel de l'Ecriture, de le consulter de bonne foi, pour en apprendre le sens par le sens même qui s'offre aux yeux de tout le monde. Venons au détail. Nous disons que le corps de Jésus-Christ est réellement dans l'eucharistie ; les hérétiques disent qu'il n'y est qu'en figure. Nous nous appuyons sur ces paroles de l'Evangile : *Prenez et mangez, ceci est mon corps. Ma chair est véritablement une nourriture, et mon sang est véritablement un breuvage* (*Matth.*, *c.* XXVI, *v.* 26; *Jean*, *c.* VI, *v.* 56 ; *Luc*, *c.* XXII, *v.* 19). Ce que les hérétiques allèguent de plus fort, ce sont ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi. C'est l'esprit qui vivifie ; la chair n'est d'aucun usage. Ce que je vous ai dit est esprit et vie* (*Jean*, VI, 64). Tout homme qui n'est pas étrangement prévenu doit avouer que les passages sur lesquels se fonde l'Eglise romaine expriment clairement la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, et que ceux que les hérétiques citent pour eux ne l'excluent pas, au moins clairement. Ils ont donc tort d'apporter l'Ecriture pour motif de leur séparation, puisque ce n'est pas eux que l'Ecriture favorise, mais l'Eglise dont ils se séparent. On en peut dire autant de la confession. Les hérétiques prétendent que ce n'est point à l'homme de remettre les péchés, et que c'est un pouvoir que Dieu n'a communiqué à personne ; mais ils ne trouvent dans l'Ecriture aucun texte clair et précis pour autoriser ce sentiment. L'Eglise au contraire n'a qu'à ouvrir l'Evangile pour y trouver des paroles qui portent la clarté et l'évidence dans les esprits: *Ceux dont vous aurez remis les péchés, leurs péchés leur seront remis ; et ceux dont vous aurez retenu les péchés, leurs péchés sont retenus* (*Jean*, XX, 23). On n'a qu'à passer aux autres points de controverse pour voir toujours la même différence entre les passages cités par les hérétiques et ceux dont l'Eglise s'appuie. Quoi de plus clair, par exemple, que ces paroles de saint Jacques, qui autorisent l'usage du sacrement de l'extrême-onction : *Quelqu'un parmi vous est-il malade? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur; le Seigneur le soulagera; et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis* (*Jac.*, *c.* V, *v.* 14 *et* 15)? Jamais les hérétiques n'ont rien pu opposer de raisonnable à une autorité si décisive.

Quelle est la troisième démonstration ? — C'est un raisonnement convaincant qu'on peut faire de la sorte. Lorsqu'il s'est élevé des hérésies, Dieu qui veille sur son Eglise lui a toujours envoyé quelque puissant secours pour les combattre. Il lui a suscité un Athanase contre Arius, un Augustin contre Pélage, un Cyrille contre Nestorius, et plusieurs autres en divers siècles, à mesure que de nouvelles hérésies ont succédé aux anciennes. Nous avons vu ces grands personnages lever l'étendard, toute l'Eglise se joindre à eux, combattre l'erreur avec succès, l'étouffer ou du moins en arrêter le cours en lui faisant perdre son crédit. Or l'Eglise romaine, au sentiment des novateurs, est non seulement hérétique, mais encore idolâtre, et elle a pour chef l'antechrist : donc on aurait dû se récrier et s'armer contre elle, lorsqu'elle a commencé à introduire ses prétendues erreurs dans le monde. Cependant rien de semblable n'est arrivé. Les hérétiques prétendent que ce n'est que depuis saint Grégoire qu'on a commencé à dire la messe et à croire que Jésus-Christ fût réellement dans l'eucharistie. Raisonnons avec eux sur ce faux principe, et demandons-leur d'où vient qu'on ne s'opposa pas d'abord à cette croyance et à cet abus. Bérenger est le premier que nous sachions qui ait combattu la présence réelle de Jésus-Christ dans le saint sacrement; mais il n'est venu que plus de quatre cents ans après saint Grégoire ; il s'est d'abord rétracté, et il a fait pénitence de son crime. Les Albigeois, qui sont venus après lui, n'ont duré que fort peu de temps. Est-ce que pendant plusieurs siècles, où l'on ne s'est point élevé contre la foi de l'eucharistie et la célébration de la messe, Dieu avait abandonné son Eglise, ou qu'il a permis ensuite que le mensonge triomphât de la vérité? Il y aurait de l'extravagance à raisonner de la sorte, parce que, les hérétiques étant obligés de convenir que l'Eglise était pure et sainte lorsque cette prétendue erreur parut dans le monde, il faudrait dire que Dieu a manqué à sa promesse en l'abandonnant le premier et en la traitant comme une épouse infidèle, lorsqu'elle était encore sans tache. Il ne servirait de rien de dire que le mal s'est glissé insensiblement et qu'on ne s'en est point aperçu, parce que toutes les hérésies se sont glissées de la même manière. Mais le Saint-Esprit les a découvertes et a excité la vigilance de son épouse pour les combattre et les détruire. Ainsi donc, puisque Dieu a permis que les erreurs supposées et les prétendus abus de l'Eglise romaine se soient introduits sans obstacle et avec tant de facilité, il faut nécessairement avouer que ce ne sont point des erreurs et des abus, mais de véritables pratiques très-conformes à celles de la primitive Eglise, ou plutôt les mêmes vérités et les mêmes pratiques que les apôtres ont enseignées et qu'ils ont fait passer jusqu'à nous par le moyen de leurs successeurs. Ni Calvin, ni Luther, ni aucun autre novateur n'en peut dire autant de sa doctrine, parce qu'elle a été d'abord combattue et que toute l'Eglise s'est réunie pour la rejeter de son sein.

Quelle est la quatrième démonstration? — Elle est tirée des promesses et des conseils de Jésus-Christ, en cette manière. La véritable religion est celle où se trouvent l'accomplissement des promesses et la pratique des conseils de Jésus-Christ : or est-il que ces promesses ne s'accomplissent et que ces conseils ne se pratiquent que dans la religion catholique que professe l'Eglise romaine, donc cette religion est la véritable. Il faudrait renoncer à l'Evangile pour révoquer en doute la première proposition : prouvons la seconde par le détail des promesses et des

conseils. *Pour ceux qui croiront, voici les miracles qu'ils feront ensuite : ils chasseront les démons en mon nom,* etc. (*Marc*, XVI, 17). Il n'y a qu'à consulter la suite des siècles, pour être convaincu que le don des miracles est une prérogative de la véritable religion et une marque évidente qui la distingue de toutes les autres. Les apôtres chassaient les démons, guérissaient les aveugles et redressaient les boiteux au nom de Jésus-Christ. Ces merveilles étaient communes parmi les martyrs. Saint Martin et saint Nicolas en ont fait autant. Saint Grégoire a transporté les montagnes. Saint Benoît, qui était lui-même un thaumaturge, envoya un possédé à saint Rémi, qui le délivra. Quoi de plus fécond en prodiges que la vie de saint Bernard ! Quel écrivain ecclésiastique n'a pas raconté les actions merveilleuses des Dominique, des Antoine de Padoue, des Nicolas de Tolentin et des Vincent Ferrier? N'a-t-on pas vu saint François de Paule traverser la mer à pied sec? Les hérétiques mêmes n'ont-ils pas rendu témoignage aux grands miracles de l'apôtre des Indes ? Dans le seizième siècle, la fameuse possédée de Loudun ne fut-elle pas délivrée par les exorcismes de l'Eglise? et pour dire quelque chose de plus singulier et de plus surprenant en ce genre, qui peut ignorer en France ce qui s'est passé en Poitou au sujet d'une autre possédée? Celui qui faisait l'exorcisme tenait le saint sacrement entre ses mains, et commanda aux démons non seulement de laisser libre la personne qu'ils possédaient, mais encore d'imprimer sur quelque partie de son corps des marques qu'il leur détermina, pour preuve certaine de leur sortie. Il ordonna au premier de graver une croix sanglante sur le front de la possédée, et il le fit. Le second, selon l'ordre qu'il avait reçu, écrivit sur la main de la personne qu'il abandonnait le nom de saint Joseph qu'on avait invoqué pour sa délivrance. Le troisième y écrivit le nom de Marie, et le quatrième celui de Jésus, avec le nom de saint François de Sales. Ces prodiges ont été faits en présence de deux cents personnes, parmi lesquelles il se trouva trois hérétiques, hommes de qualité, qui attestèrent le miracle avec serment, et dont le plus considérable fit abjuration de ses erreurs. La personne possédée fut dès lors parfaitement libre; et encore aujourd'hui, c'est-à-dire après vingt ans qui se sont écoulés depuis sa délivrance, les marques gravées sur son corps paraissent aussi nettes et aussi fraîches que le premier jour : elles sont écrites de couleur de sang. Nous pouvons en rendre témoignage, parce que nous l'avons vu de nos yeux. Puisque ce pouvoir ne se trouve que dans la religion catholique, et que nulle autre n'oserait se l'attribuer, on doit conclure de là que la religion catholique est la seule jouissant des promesses de Jésus-Christ, et par conséquent la seule véritable.

On peut faire sur les conseils le même raisonnement que sur les promesses. Un des principaux est celui de la continence volontaire. Notre-Seigneur l'a proposé en ces termes : *Il y en a qui se sont eux-mêmes faits eunuques pour le royaume des cieux* (*Matth.*, XIX, 12). Et saint Paul l'explique de cette manière. Après avoir averti que sur cela il n'y a point de précepte du Seigneur, et qu'il ne fait que donner conseil : *Celui qui marie sa fille*, ajoute-t-il, *fait bien; et celui qui ne la marie point fait encore mieux* (I *Epît.Cor.*, VII, 38). Et la raison qu'il en apporte, c'est qu'une personne qui n'est pas engagée dans le mariage *donne ses soins aux choses qui regardent le Seigneur et aux moyens de plaire à Dieu* (*Ibid.*, 32). *C'est pourquoi*, dit-il dans le même endroit, *êtes-vous sans femme? n'en cherchez point* (*Ibid.*, 27). Il y a toujours eu dans l'Eglise grand nombre d'observateurs de ce conseil. Saint Chrysostome et les autres pères parlent avec éloge de plusieurs moines qui faisaient profession publique de garder la continence. Saint Augustin, après son baptême, répondit à sa mère qu'il voulait désormais vivre sans femme. Saint Jérôme, saint Chrysostome, saint Ambroise, saint Epiphane et plusieurs autres grands personnages ont vécu dans le célibat. On ne saurait prouver qu'aucun prêtre ni aucun évêque dans les premiers temps de l'Eglise, ait vécu avec sa femme, s'il en avait une, lorsqu'il a été ordonné, ou qu'il en ait pris une, après être entré dans le sacerdoce. Depuis Jésus-Christ il y a eu dans tous les siècles des vierges consacrées à Dieu ; et nous avons une lettre de saint Augustin à une supérieure de religieuses, où il dit qu'à sa première visite il verra si l'on observe les ordonnances qu'il a faites. On ne voit aucun vestige de cette continence volontaire parmi les prétendus réformés et les autres novateurs de ces derniers siècles. Le conseil de la pauvreté évangélique est contenu dans ces paroles : *Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres. Quiconque de vous ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple* (*Matth.*, XIX, 21; *Luc*, XIV, 33). Tout le monde sait que les premiers chrétiens n'avaient rien en propre et qu'ils commençaient par vendre leurs biens, pour en mettre le prix aux pieds des apôtres. S. Paulin, qui vivait du quatrième au cinquième siècle, pour se conformer à cette doctrine, abandonna des biens immenses et ne se réserva rien. Carloman, fils de Charles Martel, et frère de Pépin, roi de France, quitta son royaume pour embrasser la pauvreté volontaire au Mont-Cassin. Jacques, roi de Majorque, en fit autant, pour entrer dans l'ordre de S. François. Casimir, fils d'un roi de Pologne, et Henri, fils de Louis le Gros, entrèrent dans l'ordre de S. Bernard ; et nous avons vu dans ce siècle un duc de Modène quitter ses Etats pour vivre en pauvre religieux dans un monastère de franciscains. Une infinité de personnes de l'un et de l'autre sexe ont suivi ces grands exemples, et les suivent encore aujourd'hui. Les religions contraires à la nôtre ne pratiquent rien de semblable; c'est donc en vain qu'elles se vantent d'être la véritable Eglise, puisqu'elles n'en ont pas les marques, je veux dire la sainteté

et la perfection que Jésus-Christ a enseignées à ses disciples. Nous ne saurions donner ici plus d'étendue à ces raisonnements; mais nous en avons assez dit pour faire comprendre qu'ils sont sans réplique et que les hérétiques ne peuvent pas résister à de si puissantes armes, pour peu qu'on sache s'en servir.

CHAPITRE VIII.

Des secours qu'il faut donner aux malades et aux mourants.

Quels sont ces secours? — Lorsqu'on a reconnu que la maladie est dangereuse et qu'elle tend à la mort, il faut commencer par mettre en repos l'esprit du malade, en obtenant de lui premièrement qu'il mette ordre à ses affaires temporelles ; secondement, qu'il fasse une confession générale ou particulière, selon qu'il sera nécessaire ; troisièmement, qu'il s'acquitte incessamment des obligations dont sa conscience est chargée : telles que sont les restitutions, les réconciliations et autres semblables. Ces démarches lui donneront la tranquillité nécessaire pour vaquer à Dieu et à son salut.

Que faut-il faire lorsqu'on a mis en repos l'esprit du malade? — Il faut travailler à le mettre dans trois sortes de dispositions. La première est de résignation à la volonté divine, afin qu'il accepte la maladie et la mort même de bon cœur, jusqu'à trouver du plaisir à voir que les ordres de Dieu s'exécutent à ses dépens. La seconde est de regret et de douleur à la vue de ses péchés, lui faisant former souvent des actes de contrition, afin qu'il meure en vrai pénitent. La troisième est de confiance en la miséricorde de Dieu et aux mérites de Jésus-Christ, lui représentant d'une manière vive la passion et la mort de ce Dieu-Homme, l'exhortant à baiser tendrement le crucifix, et lui apprenant à se réfugier, par le moyen de la foi, dans les plaies du Sauveur, comme dans un asile.

Quelles précautions faut-il prendre pour bien gouverner l'esprit du malade? — Il y en a trois qui sont particulièrement nécessaires. La première, de ne le point trop presser et de ne lui être pas importun par de longs discours. On n'a jamais plus besoin de discrétion que dans ces sortes de rencontres. Il faut dire au malade tout ce qui est nécessaire et utile à son salut; mais il faut le dire en peu de paroles, d'une manière douce et propre à inspirer la dévotion, et ne pas faire comme quelques-uns qui fatiguent le malade à force de crier, et qui lui parlent à l'oreille avec autant de véhémence que s'ils prêchaient devant un grand peuple. La seconde précaution est de rebattre souvent les trois points dont nous venons de parler, qui sont la résignation, la contrition et la confiance ; il faut leur en parler souvent et faire en sorte qu'elles deviennent l'occupation ordinaire du malade et la principale nourriture de son âme. La troisième regarde le soulagement de celui qui souffre. Comme il n'est pas capable d'une grande application, il faut former à son oreille les actes qu'on veut faire entrer dans son cœur, afin qu'il n'ait point d'autre peine que celle d'écouter et de comprendre, et qu'il puisse s'élever à Dieu sans aucun effort.

Quel secours faut-il donner à ceux qu'on exécute à mort en public? — Premièrement, on doit les faire entrer comme les autres dans des sentiments de résignation, de douceur et de patience, et les exhorter à pardonner à tous ceux qui peuvent être la cause de leur mort. Secondement, il faut les exciter à une grande attention, et leur faire offrir leur supplice et leur mort ignominieuse en satisfaction de leurs péchés. Troisièmement, il faut leur proposer l'exemple de Jésus-Christ qui est mort comme eux sur un gibet, qui a prié pour ses ennemis et pour ses bourreaux, et qui a demandé grâce pour eux.

Douzième partie,

OU L'ON DONNE DES INSTRUCTIONS A PLUSIEURS PERSONNES DE DIVERSES CONDITIONS.

CHAPITRE PREMIER.

Du devoir des prêtres.

Quel est le devoir des prêtres? — Il consiste à célébrer le sacrifice, à dire l'office et à s'acquitter des autres fonctions propres à l'état ecclésiastique.

Quelles sont leurs obligations par rapport au sacrifice de la messe? — Il y en a trois qui regardent trois temps différents : le temps de la préparation, qui précède le sacrifice ; celui qu'on emploie à célébrer et celui de l'action de grâces après la messe.

Comment le prêtre doit-il se préparer à la sainte messe? — En vidant entièrement son cœur, ce qui se fait premièrement, en renonçant à toute attache au péché ; secondement, en se déchargeant de tout soin superflu; troisièmement, en oubliant saintement les créatures et les affaires temporelles, pour ne penser qu'à Dieu. *Lorsqu'il en sera venu*, dit S. Bonaventure parlant du prêtre, *lorsqu'il en sera venu jusqu'à ne sentir plus que Dieu en soi, alors qu'il approche de l'autel.*

Dans quelles dispositions le prêtre doit-il célébrer? — Il n'y a point de meilleure pratique pour lui que d'être attentif à ce qu'il fait et à ce qu'il dit, de prononcer d'une manière dévote et affectueuse, de se rendre Jésus-Christ présent, par une foi vive, et de se

souvenir de ce que dit le séraphique S. François dans une de ses lettres aux prêtres de son ordre : *Puisque le Seigneur du ciel se rend présent à vous d'une manière si intime, y a-t-il quelque chose dans le monde qui puisse mériter votre estime ou votre attention ?* On exige d'un prêtre qui célèbre, outre l'attention à observer jusqu'aux moindres cérémonies, la dévotion qui le remplisse de sentiments de respect, d'amour pour Dieu et pour Jésus-Christ en particulier; et enfin la discrétion, pour trouver le juste milieu entre la précipitation qui abrège trop une action si sainte et si grave, et une trop grande lenteur, qui la prolonge au delà des bornes ordinaires. Tout le monde convient qu'une messe basse, qui occupe une demi-heure, suffit pour contenter la dévotion du prêtre, et qu'elle ne doit pas lasser celle des assistants.

Que doit faire un prêtre après avoir dit la messe? — Il doit employer quelque temps à remercier Notre-Seigneur, à s'entretenir avec lui et ne pas faire comme quelques-uns qui se font une peine de lui tenir compagnie, qui paraissent inquiets et qui le quittent d'abord pour penser à leurs affaires.

Comment doit-on s'occuper pendant l'action de grâces? — De la même manière qu'à l'oraison, à l'examen de conscience et dans les autres exercices spirituels. Ceux qui sont dans un état d'union et de familiarité avec Jésus-Christ doivent le tenir embrassé, jouir de sa présence et le laisser opérer en eux. Ceux qui en sont encore à l'amendement de leur vie doivent après la messe exposer leurs besoins à Notre-Seigneur, lui demander la lumière pour connaître leurs défauts, la force pour les corriger et pour achever de dégager leur cœur. S'ils ont quelque charge, il faut qu'ils demandent la grâce pour en remplir fidèlement les fonctions, et qu'ils recommandent instamment à Jésus-Christ les personnes qui sont sous leur conduite. Ce n'est pas trop que d'employer au moins un quart d'heure à cet exercice.

Que faut-il observer dans la manière de dire l'office? — Le soin principal doit être de s'acquitter de ce devoir en esprit d'oraison, comme il convient à un homme qui prie Dieu non-seulement en son propre nom, mais encore au nom de l'Eglise. Quand on serait persuadé que dire l'office c'est faire une lecture, on devrait toujours se souvenir qu'il y a des lectures qu'on ne doit point faire à la hâte et qui outre l'attention sérieuse demandent une sainte disposition dans celui qui les fait. Le père Dupont, qui a écrit la vie du père Balthasar Alvarez, loue ce jésuite de ce qu'il ne disait point son office en se promenant, comme font bien d'autres prêtres; mais toujours à genoux, comme ceux qui prient. L'office est composé d'oraisons, d'hymnes, de psaumes et de cantiques, qui expriment les louanges de Dieu; d'instructions édifiantes qui sont contenues dans les leçons : il n'y a rien en tout cela qui ne demande de la part de celui qui dit l'office toute la dévotion et tout le respect qui doivent accompagner l'esprit d'oraison.

Comment doivent se comporter les prêtres dans les autres fonctions ecclésiastiques ? — Ces fonctions, dont les principales sont chanter au chœur, administrer les sacrements, aller aux processions, donner la sépulture aux morts, demandent trois dispositions dans ceux qui le font. Premièrement, ils doivent se souvenir que Jésus-Christ les appelle le sel de la terre et la lumière du monde, ce qui les oblige à mener une vie innocente et irréprochable, pour pouvoir édifier ceux qui les voient dans leurs fonctions. Secondement, puisque c'est des prêtres qu'il est dit : *Ils n'auront point de part ni d'héritage avec le reste d'Israël, parce que le Seigneur est lui-même leur héritage* (*Deut.*, XVIII, 1 *et* 2), ils doivent se comporter comme étant séparés du reste des hommes, ne point chercher leur intérêt, mais uniquement la gloire de Dieu ; et quoiqu'il leur soit permis de tirer quelque profit temporel de leur ministère, il faut qu'ils prennent bien garde de ne donner aucune marque d'avarice. Troisièmement, ils doivent être animés d'un zèle sincère, et se regarder comme pères des chrétiens dont ils doivent procurer le salut par toutes sortes de voies.

CHAPITRE II.

Du devoir des magistrats.

En quoi consiste le devoir des magistrats ? — Principalement en trois choses, dont l'une regarde le service de Dieu; l'autre, le bien public, et la troisième, l'avantage des particuliers.

Comment les magistrats peuvent-ils contribuer au service de Dieu ? — En trois manières : premièrement, en procurant de tout leur pouvoir tout ce qui peut servir à l'éclat et à la magnificence du culte de Dieu et de ses saints, et en employant volontiers leur autorité pour faire rendre au saint-siége et aux évêques le respect et l'obéissance qui leur sont dus, pour se conformer à la piété des anciens rois et des premiers princes chrétiens qui en ont usé ainsi dans un esprit de foi, et qui ont cru honorer la majesté de Dieu en protégeant son Eglise. Secondement, ils peuvent contribuer au service de Dieu en s'opposant aux vices et aux désordres publics, et en prêtant leur secours à l'Eglise pour extirper les hérésies, pour abolir les jeux infâmes et les spectacles dangereux. Troisièmement, ils peuvent témoigner leur zèle pour le culte divin, en punissant sévèrement les vices des particuliers qu'on pousse jusqu'à l'excès, comme les blasphèmes, les débauches et les impudicités scandaleuses. En cela ils ne feront que suivre l'exemple du roi S. Louis qui fit punir lui-même un bourgeois de sa capitale, qui avait blasphémé le saint nom de Dieu. Un magistrat, un gouverneur, tout homme constitué en dignité, qui juge ce détail indigne de lui, ne connaît pas son devoir, et il se dégrade lui-même en oubliant qu'il tient la place de Dieu et qu'il doit se joindre à lui pour ôter les péchés du monde.

En quoi consiste le devoir des magistrats envers le public ? — A procurer la paix, l'abondance et l'observation des lois. Le plus

grand intérêt des peuples est d'[illegible]ir la paix, et au dedans et au dehors, [illegible] à quoi doivent tendre tous les soins de ceux qui gouvernent, écartant tout ce qui pourrait troubler la tranquillité publique, et ne faisant la guerre que pour des causes justes, et lorsqu'ils ne peuvent pas l'éviter. Saint Louis avait une si grande horreur des guerres entre les chrétiens, qu'il ne voulut jamais se déclarer contre l'empereur, quoiqu'il y fût sollicité par le souverain pontife. Et lorsqu'on traita du mariage de sa fille avec le comte de Champagne, il n'y voulut consentir qu'à condition que ce comte terminerait le différend qu'il avait avec le duc de Bretagne. Ce premier devoir oblige encore les magistrats à se servir de leur crédit et de leur prudence pour apaiser avec adresse les querelles des citoyens et les émotions populaires. Leur second devoir envers le public est de procurer l'abondance, pour fournir aux besoins des peuples, afin d'éviter les murmures et la misère extrême des pauvres. Il faut qu'ils donnent leurs ordres pour la liberté du commerce, et qu'ils ne fassent pas comme quelques-uns qui la font acheter chèrement et qui font souffrir toute une nation pour leur profit particulier. Ce soin de l'abondance est particulièrement nécessaire dans le temps des maladies populaires, où il faut que les magistrats redoublent leur travail et leur vigilance pour la conservation de la santé et pour le soulagement des malades, ce qu'ils ne font jamais bien quand c'est l'intérêt qui les anime, au lieu de la charité. Ce qu'ils doivent encore au public, c'est un zèle exact et sévère pour l'observation des lois, parce que de ce zèle dépendent la vigueur du gouvernement et la tranquillité de la république. A quoi sert qu'ils aient dans leurs codes des lois pleines de sagesse, si par leur négligence à les faire observer l'Etat est sans ordre et sans police ?

Quels sont les devoirs des magistrats envers les particuliers ? — Il faut qu'ils puissent dire comme Job : *Je brisais les mâchoires de l'injuste, et je lui arrachais sa proie d'entre les dents* (*Job*, XXIX, 17), c'est-à-dire qu'outre la justice qu'ils doivent à tout le monde, ils doivent en particulier aux faibles leur protection contre les grands qui les oppriment, leur zèle aux veuves et aux orphelins pour soutenir leurs intérêts. Ils ont besoin pour cela de capacité, d'intégrité et de diligence : de capacité, pour démêler le droit des parties ; d'intégrité, pour résister à la puissance, aux sollicitations de l'amitié et de l'avarice, pour tenir la balance droite, et pour refuser constamment les présents qui aveuglent les plus sages. Enfin, il faut qu'ils usent de diligence pour expédier les parties, et qu'ils donnent des arrêts définitifs qui ne laissent point de semence de nouveaux procès.

CHAPITRE III.

Du devoir des supérieurs.

De quels supérieurs voulez-vous parler ? — De ceux qui sont chargés de la conduite des âmes, et qui rapportent leur gouvernement au salut de ceux qu'ils gouvernent. Nous les appelons supérieurs, pour les distinguer des magistrats politiques dont le gouvernement est temporel, quoiqu'ils puissent et qu'ils doivent le rapporter à une fin surnaturelle.

A quoi sont obligés les supérieurs ?—A être humbles, à donner bon exemple et à gouverner avec douceur.

Pourquoi ont-ils besoin d'humilité? — Afin qu'elle serve de contre poids à leur dignité, sans quoi ils seraient en danger de s'oublier et de faire de grandes fautes. C'est pour cela que Notre-Seigneur disait à ses apôtres : *Que celui qui est le plus grand parmi vous, devienne comme le plus petit; et que celui qui tient le premier rang, soit comme celui qui sert* (*Luc*, XII, 26). En disant ces paroles, il leur donnait l'exemple de l'humilité qu'il recommandait ; car ses apôtres étaient alors à table, et lui les servait. Il dit ailleurs *qu'il n'est pas venu pour être servi, mais afin de servir* (*Matth.*, XX, 23). Rien n'est tant recommandé dans l'Ecriture. *Plus vous êtes grand, plus humiliez-vous en toutes choses. Vous a-t-on établis pour gouverner les autres, soyez parmi eux comme un d'entre eux* (*Eccli.*, III, 20; *Ibid.*, XXXII, 1). Tous les saints évêques, convaincus de cette obligation, se sont regardés comme les serviteurs de leur clergé et de leur troupeau. C'est pour cela que le souverain pontife se qualifie serviteur des serviteurs de Dieu ; et que l'apôtre saint Pierre exhorte les pasteurs à veiller sur leur troupeau, *non en dominant, mais en se rendant les modèles de ceux qui leur sont soumis* (I *Pierre*, V, 3). Et comment, élevés par leur dignité, pourraient-ils servir de modèles, si la condescendance et l'humilité ne les faisaient descendre et ne les rendaient semblables à leurs inférieurs? Saint Augustin, parlant à ceux qui composaient son clergé, les appelait *mes frères, mes maîtres.* Saint Charles Borromée qui savait si bien, quand il le fallait, soutenir son rang avec les grands de la terre, était doux et humble avec ses inférieurs jusqu'à servir ses propres domestiques. Il était toujours le premier levé, et il se chargeait du soin d'éveiller ceux de sa maison et de leur porter de la lumière. On raconte la même chose du saint évêque de Genève ; il se levait la nuit, faisait lui-même du feu [illegible]oulant incommoder aucun de ses domestiques. Si les plus grands évêques se sont crus obligés à s'abaisser de la sorte, pour imiter la bonté de Jésus-Christ à l'égard de ses disciples, que ne doivent pas faire les supérieurs des communautés religieuses, et que penser de ces abbesses qui exercent une autorité qu'on peut appeler séculière et fastueuse, plutôt que conforme à l'esprit de Dieu ; qui se comportent en dames de leurs inférieures, et qui croiraient se dégrader en les appelant mes sœurs ou mes filles ? En vain diront-elles que c'est du prince qu'elles tiennent leurs abbayes, parce que les princes n'ont, en les nommant, et ne peuvent avoir d'autre intention que de donner une mère à des religieuses et une sage

dispensatrice des biens de la religion, pour la gloire et pour le service de Dieu.

Quelle est la seconde obligation des supérieurs? — De faire voir en leurs personnes des exemples de toutes sortes de vertus. C'est d'eux en particulier que Notre-Seigneur a dit : *Une ville bâtie sur une montagne ne saurait être cachée; et quand on allume une lampe, on ne la met pas sous le boisseau, mais sur le chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison* (*Matth.*, V, 14, 15).

Quels bons exemples en particulier doivent donner les supérieurs? — Premièrement de modestie, ne souffrant dans leur équipage et dans leurs meubles rien qui sente le faste et la grandeur séculière, rien qu'on ne puisse accorder avec le caractère de ceux qui représentent Jésus-Christ sur la terre, et qui doivent apprendre aux peuples à mépriser le monde, ce qui n'empêche pas néanmoins qu'ils ne gardent les bienséances convenables à leur dignité. Secondement, de simplicité et de mortification, par la fuite des plaisirs et de tout ce qui flatte les sens, à l'imitation des saints évêques qui, au milieu des honneurs et de l'abondance, ont pratiqué cette simplicité et cette austérité chrétiennes.

Eugène III, qui avait été disciple de saint Bernard avant d'être élu souverain pontife, conserva dans cette suprême dignité les marques de la vie religieuse; il n'eut jamais qu'un lit fort pauvre, qu'un extérieur simple et négligé. Urbain V ne quitta jamais l'habit de saint Benoît, qu'il portait avant d'être pape, ni sa première manière de vie. Il est écrit de saint Hugues, qui fut tiré des chartreux pour être évêque en Angleterre, qu'il se retirait souvent avec ses bons religieux, les regardant comme ses frères, et ne laissant entre eux et lui point d'autre différence que celle de l'anneau pastoral. On raconte la même chose de l'autre saint Hugues qui a vécu en France, et de saint Thomas de Villeneuve, archevêque en Espagne. Saint Charles Borromée, qui n'avait pas été religieux avant d'être évêque, fut pourtant si éloigné de toutes sortes de plaisirs, qu'il peut servir de modèle aux religieux les plus austères, et confondre par son exemple ceux qui étant tirés du cloître pour être promus à l'épiscopat, se plongent dans les délices du monde. Troisièmement, les prélats doivent donner à leur troupeau des exemples de charité envers les pauvres, pour se montrer les lieutenants de Dieu qui est le père des miséricordes; et en cela ils ne font que leur devoir s'ils ont des revenus abondants, puisque saint Bernard, écrivant à un ecclésiastique pourvu d'un bénéfice, n'a pas fait difficulté de lui dire que *prendre pour soi des revenus de l'autel au delà de ce qui est nécessaire pour se nourrir et se vêtir, c'est rapine et sacrilége.* Pour ce qui regarde tous les supérieurs des congrégations et des communautés religieuses, il faut qu'ils soient les premiers à se conformer à la règle, et les plus exacts à observer la discipline monastique, et ils doivent sur toutes choses fuir les singularités. Il faut aussi qu'ils donnent des exemples de pauvreté, ne se prévalant point de leur charge pour s'accommoder des biens de la religion, mais affectant au contraire de se contenter de peu. Le père Vincent Caraffe, qui était d'une grande maison, se distingua toujours par son amour pour la pauvreté dans la compagnie de Jésus; et lorsqu'il en fut fait général, il commença par faire enlever de sa chambre tout ce qu'il y avait au delà de ce qu'on accorde à l'usage du moindre particulier. Il est encore très-important qu'un supérieur soit remarquable par son austérité de vie, pour engager ses inférieurs à embrasser la pénitence, et pour ôter aux plus imparfaits jusqu'à la pensée de mener une vie délicate.

Quelle est la troisième qualité nécessaire aux supérieurs? — C'est la douceur qui consiste à gouverner, non avec empire et avec rigueur, mais de la manière que Dieu gouverne le monde, donnant quelquefois des marques de sévérité, mais gardant pour l'ordinaire une conduite pleine de condescendance. Il est aisé de reconnaître cet esprit en Jésus-Christ, dans les apôtres et dans les saints qui ont été chargés de la conduite des âmes. Saint Bonaventure, étant général de son ordre, courait après ceux qui avaient renoncé à leurs vœux avec une bonté de père, adoucissait leur esprit, les gagnait par ses manières, et les faisait rentrer dans l'ordre de la discipline régulière. Le cardinal de Bérulle, chef d'une congrégation de prêtres, lorsqu'il apprenait que quelqu'un de ses inférieurs s'était égaré, montait seul dans son carrosse, l'allait chercher secrètement, et le ramenait à son devoir.

CHAPITRE IV.

Du devoir des pères de famille.

Quelles sont les qualités propres à un bon père de famille? — Les trois plus remarquables sont la modération, pour ne pas troubler la paix; l'exactitude, pour maintenir l'ordre; et le zèle, pour instruire.

Qu'entendez-vous par la modération? — J'entends une conduite tranquille et uniforme, qui est l'effet de la bonté paternelle, et qui bannit les emportements et les violences. Il y a des chefs de famille qui se rendent insupportables par leur mauvaise humeur et leur sévérité outrée. On peut dire qu'ils sont les tyrans de leurs femmes, la terreur de leurs enfants et le fléau de leurs domestiques. C'est d'eux que parle le Sage quand il dit : *Ne soyez point comme un lion dans votre maison en vous rendant terrible à vos domestiques, et opprimant ceux qui vous sont soumis* (*Ec.*, IV, 35). Ce sont les mêmes que l'apôtre saint Paul exhorte à la douceur par ces paroles : *Et vous, pères, n'irritez pas vos enfants* (*Ephés.*, VI, 4). Quelque doux que l'on soit, on ne saurait avoir la paix avec un homme de ce caractère. Qu'il lui arrive un accident fâcheux auquel il ne s'attendait pas, il entre comme un furieux dans sa maison, s'emporte contre sa femme, frappe le premier de ses enfants qu'il rencontre dans son chemin, et jette l'épouvante parmi ses domestiques. Qu'il trouve en se mettant à table quelque mets

qui ne soit pas de son goût, il n'en faut pas davantage pour le faire mettre en colère ou pour lui faire garder un morne silence tout le temps du repas. La raison seule, sans consulter le christianisme, fait voir que cette conduite est blâmable et que rien ne convient mieux à un chef de famille que la douceur et la modération.

Quelle est la seconde qualité d'un bon père de famille? — C'est l'exactitude à veiller sur ceux qui lui sont soumis pour les contenir dans leur devoir. Il ne doit pas tenir à lui que Dieu ne soit servi dans sa famille; il faut qu'il corrige ses enfants sans se laisser aveugler par l'amour naturel qu'il a pour eux, et il doit mettre un si bon ordre parmi ses domestiques, qu'ils ne puissent pas aisément s'abandonner au vice, qu'ils s'acquittent de leurs obligations, et que la paix règne parmi eux. On ne saurait excuser la négligence de ceux qui laissent tout en désordre, permettant à leurs femmes de faire des dépenses excessives pour la parure, et ayant pour leurs enfants et leurs domestiques une indulgence aveugle qui souffre leurs vices, qui favorise leurs passions, et qui les laisse donner dans le libertinage. On raconte de saint François de Sales qu'étant informé qu'un de ses gens sortait la nuit pour aller dans les lieux de débauches, et se souvenant de ce que dit saint Paul, que celui qui ne sait pas gouverner sa propre famille ne saurait conduire l'Église de Dieu, il commença par avertir ce domestique; et comme il niait toujours le fait, le saint évêque ne jugea pas indigne de son caractère de se lever la nuit pour surprendre le coupable. Il le surprit en effet et lui dit qu'il fallait changer de vie ou chercher un autre maître.

En quoi consiste le zèle que doivent avoir les pères de famille pour l'instruction de ceux qui leur sont soumis? — Comme rien n'instruit si bien que l'exemple, non seulement ils n'en doivent point donner de mauvais, comme font quelques-uns qui jurent et qui disent des paroles déshonnêtes, mais ils doivent vivre de telle sorte que leur conduite chrétienne et régulière soit une exhortation à toutes sortes de vertus, et qu'ils puissent dire comme David : *Vous savez, Seigneur, que j'ai conservé mon cœur dans l'innocence jusqu'au milieu de mes domestiques où j'étais plus le maître de mes actions* (*Ps.* I, 2). A l'exemple qui édifie ils doivent ajouter la parole et la vigilance pour instruire leurs enfants et leurs serviteurs à la piété, et pour faire en sorte qu'ils s'acquittent de tous les devoirs du chrétien, qu'ils entendent la messe et qu'ils s'approchent des sacrements. Ce sont là de ces moyens de salut que les pères de famille peuvent et doivent procurer à ceux qui leur sont soumis, et Dieu qui les en a chargés leur en demandera compte un jour.

Quelles instructions doit donner un père à ses enfants? — Les mêmes que Tobie donnait à son fils, et saint Louis au sien. Elles roulent sur quatre points. Premièrement sur la piété; il faut les exhorter à rendre constamment à Dieu le culte qui lui est dû, à honorer l'Église et à respecter les choses saintes. Secondement sur la justice; il faut leur recommander de rendre à chacun ce qu'ils lui doivent, le respect et l'obéissance à leur mère, l'amitié à leurs frères, et au prochain en général tout ce qu'il a droit d'attendre d'eux. Troisièmement sur la modération et la tempérance; on ne saurait trop les avertir de se garder de la débauche, de la volupté et de tous les vices où leur âge et leur tempérament les portent. Quatrièmement sur la charité envers les pauvres; il faut les exhorter à donner volontiers et libéralement pour s'attirer les grâces et la miséricorde de Dieu. Ce que nous avons dit des pères de famille doit aussi s'entendre des mères. C'est à elles en particulier à garder envers leurs filles une conduite mêlée de douceur et d'exactitude, à ne les point perdre de vue, autant qu'il se peut, à ne les abandonner jamais à elles-mêmes, et à leur donner une grande horreur pour tout ce qui peut corrompre les mœurs ou inspirer la vanité.

CHAPITRE V.

Du devoir des veuves.

A quoi doivent s'occuper les veuves qui veulent vivre chrétiennement et pratiquer la dévotion? — A l'oraison, à la mortification et aux bonnes œuvres.

Pourquoi doivent-elles s'occuper à l'oraison? — Parce que saint Paul leur en a fait un devoir. *Une femme qui n'est point mariée*, dit-il, *pense aux choses qui regardent le Seigneur* (I *Cor.*, VII, 34). Quoiqu'on ne puisse pas blâmer les veuves qui ne renoncent point au mariage, et que ce que nous disons ici puisse leur être utile, il est vrai pourtant que ces instructions regardent particulièrement celles que l'Apôtre appelle *vraiment veuves* (I *Tim.*, V, 16), c'est-à-dire qui non seulement n'ont point de mari, mais qui n'en veulent point avoir.

Telle était Judith; elle avait un oratoire au plus haut de sa maison où elle se retirait pour prier Dieu. Telle était Anne la prophétesse qui, étant encore jeune lorsqu'elle perdit son mari, s'adonna entièrement aux jeûnes et à l'oraison, de sorte qu'elle était assidue au temple, et qu'elle y passait en prières une partie du jour et de la nuit. C'est ainsi que se comportait sainte Monique après avoir perdu son mari. Saint Augustin nous apprend que lorsqu'elle était à Milan avec lui, *elle vivait de prières;* voilà le modèle des véritables veuves; elles ne doivent point se lasser d'être aux pieds de Notre-Seigneur et de le prier pour l'Église, pour leur famille, pour les personnes avec qui elles sont liées d'une sainte amitié, et pour les âmes du purgatoire.

Pourquoi la mortification convient-elle particulièrement aux veuves? — Parce que sans la pénitence on ne saurait se soutenir dans la voie de l'oraison ou du moins y faire de grands progrès. C'était la grande maxime des saintes veuves dont nous venons de parler, Judith ne quittait jamais le cilice;

Anne jeûnait presque continuellement, et toutes celles qui les ont imitées ont eu recours aux austérités et aux macérations du corps, pour fonder solidement leur dévotion. Saint Paul a dit qu'une veuve qui vit dans les délices est morte aux yeux du Seigneur; et il n'y a guère de milieu entre une vie pénitente et une vie sensuelle, parce que le pas est glissant et qu'il est extrêmement difficile de ne pas aimer et chercher les plaisirs, quand on ne s'adonne pas à la mortification.

En quoi les veuves doivent-elles pratiquer la mortification? — Premièrement, en résistant au penchant qu'ont les femmes à suivre la mode et à se distinguer par des habits somptueux et magnifiques. Il faut que leur équipage soit modeste et qu'il n'y ait rien dans leur extérieur qui sent l'affectation et la vanité. Secondement, en surmontant cette autre inclination qui porte les personnes du sexe à chercher avec empressement les pompes, les spectacles et les assemblées mondaines, préférant constamment la solitude et l'entretien avec Dieu, au bal, au jeu à la danse et aux visites inutiles. Troisièmement, en usant des pénitences et des austérités qui matent le corps et qui obtiennent aisément de Dieu la grâce d'une sainte vie, en quoi néanmoins elles ne doivent rien faire que de l'avis du directeur qu'elles ont choisi pour diriger leur conscience.

Pourquoi et comment les veuves doivent-elles s'appliquer aux bonnes œuvres? — Parce que ce sont les marques auxquelles saint Paul veut qu'on les reconnaisse. Voyez (dit-il, en peignant le caractère d'une sainte veuve) si elle s'est acquittée des devoirs de charité, et si elle a eu soin de laver les pieds des hommes apostoliques. Soulager les pauvres, consoler les affligés, s'employer à la décoration des Eglises, pourvoir à l'instruction des peuples de la campagne, ce sont les occupations qui conviennent particulièrement aux veuves, après le soin de leur famille, qui doit passer avant toutes choses. L'hôpital avait des charmes pour sainte Elisabeth, fille d'un roi de Hongrie; elle s'y retirait souvent comme dans un lieu de délices. D'autres princesses qui sont demeurées veuves ont cherché leur consolation dans les œuvres de piété; elles n'ont pas cru pouvoir trouver une voie plus sûre pour s'insinuer dans l'amitié de Jésus-Christ qui n'est pas moins l'époux des veuves que celui des vierges. Les personnes qui sont dans le veuvage feraient bien de lire les vies de sainte Paule, de sainte Monique et de plusieurs autres saintes veuves qui doivent leur servir de modèles.

CHAPITRE VI.

Du devoir des vierges.

A quoi doivent s'appliquer les vierges pour vivre saintement? — A la dévotion, à la pureté et à la modestie.

En quoi doivent-elles faire consister la dévotion? — En une grande estime et un sincère attachement pour tout ce qui peut contribuer à leur salut, regardant le service de Dieu et la pratique de la piété comme le plus bel ornement non seulement de leur âme, mais encore de leur corps. Comme les filles sont faibles, elles ne sauraient garder de modération, si elles ne s'appliquent à Dieu; elles auront l'esprit occupé de bagatelles, et leurs entretiens ne rouleront que sur des choses de néant. Mais si l'amour de Dieu s'empare une fois de leur cœur, elles deviendront des âmes très-précieuses aux yeux du Seigneur; elles seront, comme disait saint Cyprien, la plus illustre portion du troupeau de Jésus-Christ. Leur première et principale application doit être de se remplir d'un grand mépris pour le monde, et de prendre du goût pour Dieu. Elles en viendront à bout pourvu qu'elles aient soin, 1° de s'abandonner aux conseils de quelques personnes pieuses, capables de les conduire dans les voies du Seigneur; 2° de ne fréquenter parmi les filles de leur condition et de leur âge, que celles qui sont véritablement vertueuses; 3° de fuir l'oisiveté, de vaquer à l'oraison et à la lecture spirituelle, d'assister aux offices divins, de visiter les lieux de piété, et de s'occuper aux autres actions semblables qui peuvent contribuer à la dévotion.

En quoi consiste l'amour qu'elles doivent avoir pour la pureté? — Il leur impose trois devoirs. Le premier est de conserver leur cœur sans tache, le regardant comme un jardin fermé dont elles doivent défendre l'entrée à tout ce qui pourrait donner la moindre atteinte à leur vertu. Et comme la pureté du cœur dépend de la vigilance qu'on apporte à garder ses sens, elles doivent veiller particulièrement sur leurs yeux et sur leurs oreilles, et les fermer à tous les objets qui peuvent intéresser leur innocence. Un autre devoir très-important pour les jeunes personnes, c'est de fuir la conversation des hommes, excepté de ceux qui instruisent à la vertu. C'est un scandale horrible que de voir des vierges chrétiennes s'entretenir des heures entières avec des gens qui ne sauraient dire trois paroles, qu'il n'y en ait quelqu'une de trop libre ou du moins de très-indiscrète. Les personnes du sexe devraient avoir pour ces jeunes hommes la même horreur que les brebis ont pour les loups. Cependant qu'une jeune fille évite de semblables entretiens, elle s'exposera au mépris du monde, on la traitera bientôt de sauvage et de farouche. Le moins qu'on puisse dire des maximes du siècle qui autorisent de tels abus, c'est que le démon les a introduits pour corrompre les âmes, et que les mères qui ont pour leurs filles une si funeste indulgence sont elles-mêmes frappées d'un très-funeste aveuglement. Le troisième devoir que la pureté exige des vierges, c'est qu'elles aient une extrême horreur des parures immodestes et des habits indécents qui laissent la gorge découverte. Cette damnable coutume ne manque pas de partisans, et les personnes qui la suivent prétendent prouver leur innocence jusque dans le sacré tribunal. Cependant elles sont coupables des péchés de tous ceux qui tombent en les re-

gardant, et le Rédempteur des hommes leur reprochera un jour qu'elles ont assassiné plusieurs âmes innocentes en différentes rencontres et jusque dans le lieu saint. Pour celles qui couvrent leur sein avec des toiles fines et transparentes, à travers lesquelles on voit ce qu'il faudrait cacher, elles seront un jour bien surprises, lorsqu'une pluie de feu et de soufre tombera sur elles. C'est à quoi elles doivent s'attendre, si elles ne font pénitence, et ne se conforment aux règles de la bienséance, qui ne leur permet de montrer que le visage et les mains.

Quelle modestie convient aux vierges? — La plus exacte et la plus édifiante, surtout en ce qui regarde les habits et la parure. Non seulement elles ne doivent rien souffrir qui choque la pudeur, mais elles doivent se conformer à l'humilité, fuyant toute magnificence et tout ce qui ne sert qu'à faire paraître l'orgueil et la vanité. Les pères de l'Eglise ne se sont pas contentés de faire éclater leur zèle contre les habits indécents, ils ont fort blâmé le luxe; et en effet, il ne saurait convenir à une vierge qui, étant épouse de Jésus-Christ, ne doit point se distinguer, dit l'apôtre saint Paul, *par des cheveux frisés, par des ornements d'or, des perles ni des habits somptueux* (I *Tim.*, II, 9). Ces filles éventées, qui prennent plaisir à s'habiller superbement et à faire briller l'or dans leur parure, n'ont pas été instruites à l'école de Notre-Seigneur. Ce n'est pas de ce Dieu-Homme qu'elles ont appris à tendre des piéges à leurs frères qui sont assez faibles pour se laisser éblouir par cet éclat extérieur. On peut comparer les vierges sans vertu et sans dévotion à ces insectes dont l'extérieur brille comme l'or, et qui sont pleins de pourriture au dedans.

CHAPITRE VII.

Du devoir des jeunes hommes.

Quelles sont les principales obligations des jeunes hommes? — On peut les réduire à ces trois, par rapport aux trois vices auxquels la jeunesse est plus sujette. Fuir l'oisiveté, éviter la débauche, se défendre contre l'orgueil.

Pourquoi faut-il leur recommander de fuir l'oisiveté? — Parce que n'étant plus gênés et voyant succéder une grande liberté à la contrainte des premières années de leur vie, il est à craindre qu'ils ne s'abandonnent à un lâche repos qui, au langage de l'Ecriture, *enseigne beaucoup de mal* (*Eccli.*, XXXIII, 29). C'est pour cela qu'on ne saurait trop les exhorter à bien employer le temps, à s'adonner à l'étude des belles-lettres pour se disposer à remplir les emplois auxquels on les destine; s'ils ne prennent du goût pour cette espèce de travail, ils en auront infailliblement pour le vice.

Quelle espèce de débauche est la plus à craindre pour les jeunes gens? — C'est l'impureté qui leur livre de rudes et de fréquents assauts. Ils ont trois moyens pour l'éviter. Le premier est de fuir la compagnie de ceux qui sont portés à ce vice, prenant pour règle de conduite cet avis du sage : *Mon fils, si les pécheurs vous attirent par leur caresses, ne vous laissez point aller à eux* (*Prov.*, I, 10), cherchant au contraire à se lier avec ceux de leur âge qui sont modérés et qui ont la crainte de Dieu. Le second moyen est de ne point s'engager dans les visites et la conversation des femmes, où la jeunesse a coutume de faire naufrage, ne les voyant que rarement et par devoir, et jamais par amusement. Le dessein de s'établir dans le monde n'est pas une raison qui puisse autoriser leur assiduité auprès des personnes du sexe. S'ils pensent au mariage, ils ont des parents et des amis qui peuvent les aider à faire un bon choix : c'est l'ordre que Dieu a établi; c'est la pratique de tous les gens sages. Le troisième moyen, absolument nécessaire pour conserver la pureté, c'est d'avoir en horreur la lecture des méchants livres et de ne se permettre à cet égard aucune curiosité. Par ces trois moyens ils passeront sans danger les années les plus dangereuses de la vie, qui sont d'ordinaire depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans, et ils seront capables de suivre les mouvements de l'esprit de Dieu dans le choix de l'état de la vie et de la profession qu'ils doivent embrasser.

En quoi consiste l'orgueil dont ils doivent se défendre? — Dans une fausse grandeur d'âme, qui, sous prétexte de courage et de noble élévation, les fait donner dans une hauteur et une fierté insupportables. Au sortir de l'adolescence, à mesure que la raison se fortifie dans les jeunes gens, la chaleur du sang et les fougues de la jeunesse augmentent aussi et donnent aisément entrée à l'orgueil qui les remplit d'une excessive confiance en leurs propres lumières. Ils se font une fausse gloire de décider de tout, ils coupent et tranchent comme il leur plaît, et regardent comme une faiblesse indigne d'eux la modération et la retenue dans les paroles. Leur hardiesse à dire leur sentiment sur toutes choses s'en prend jusqu'à la religion : on les voit braver la justice divine, affecter de l'assurance et de la fermeté là où il faudrait s'abandonner à la crainte; mépriser le conseil des hommes sages, tourner en ridicule les personnes dévotes, s'attribuer le droit de censurer les ministres de l'Evangile et se servir avec insolence des expressions de l'Ecriture, pour leurs fades plaisanteries. C'est ainsi que par leurs mauvais exemples ils se fortifient les uns les autres dans leur malice, et qu'ils en viennent jusqu'à ce point d'impiété dont parle Job : *Il a résisté à Dieu, et il s'est roidi contre le Tout-Puissant* (*Job*, XV, 25). Ils ne peuvent pas mieux montrer leur folie qu'en se déclarant contre Dieu; et on ne saurait mieux les comparer qu'à des hommes montés sur des chevaux indomptés, qui courent à travers les champs, sans savoir où ils vont, et qui franchissent des fossés, des rochers et des précipices que d'autres auraient peine à regarder. C'est ainsi que ces insensés n'écoutant que l'ardeur qui les emporte courent, à travers mille dangers, à la perte de leur âme. Rien n'est donc plus nécessaire que de fortifier les jeunes gens contre un penchant si

funeste, en les exhortant à la modestie, à la soumission et à la docilité aux avis des hommes sages. Et comme rien ne peut mieux corriger leur naturel que la dévotion, il faut tâcher de les y porter, en leur proposant la pensée des jugements de Dieu et celle de la mort qui peut les surprendre au milieu de leurs vastes desseins et de leurs folles entreprises. On aurait tout gagné, si on pouvait leur imprimer dans l'esprit cette leçon du sage : *La crainte du Seigneur est le principe de la sagesse* (*Prov.*, XV, 25).

CHAPITRE VIII.

Des devoirs de ceux qui gagnent leur vie en exerçant quelque profession.

Quels sont ces devoirs? — Il y en a de deux sortes, par rapport à deux sortes de professions. Les unes sont nobles et relevées, et on les appelle ordinairement arts libéraux ; les autres sont basses et mécaniques. Dans les unes et dans les autres on a besoin de certains avis pour se comporter saintement.

Que faut-il recommander à ceux qui exercent les arts libéraux? — Comme leurs fonctions ne sont pas moins lucratives que nobles et spirituelles, ils ont besoin de beaucoup de droiture d'intention, pour ne pas s'attacher au profit temporel qu'ils peuvent faire. Les professeurs, les médecins, les avocats, qui écrivent, qui plaident et qui consultent sur les affaires du prochain, doivent résister à l'inclination qui les emporte vers le gain, n'envisager que l'œuvre de charité qu'ils pratiquent : ces vues désintéressées rendraient leur profession plus noble et en même temps plus sainte. Un médecin ne devrait avoir en vue que de soulager ses malades. Un avocat qui entreprend une cause devrait se proposer pour motif de terminer le différend des parties, d'éclaircir leurs doutes et de leur procurer la paix qui leur est nécessaire pour servir Dieu. Ils se dégradent eux-mêmes et ils se portent grand préjudice, lorsqu'ils se laissent conduire par l'amour du gain. S'ils voulaient entrer dans les vues de charité et de religion qu'on leur propose ici, ils seraient bientôt convaincus que ces motifs surnaturels sont plus puissants et plus efficaces pour les soutenir dans leur travail, que l'espoir des plus grandes récompenses. Il est surtout très-important pour ceux que nous instruisons ici de paraître exempts d'avarice, et de se contenter souvent d'une médiocre récompense, lorsqu'ils auraient lieu de s'attendre à une très-grande, parce que leurs fonctions étant nobles, il ne leur convient pas de les rendre sordidement vénales, et de faire comme les mercenaires qui ne donnent rien qu'à prix d'argent. Ces mêmes instructions conviennent à des personnes d'une profession encore plus relevée, comme aux officiers et aux généraux d'armée : ils ne doivent désirer d'autres richesses que leurs grandes actions et Dieu auquel ils doivent les rapporter. Si le Seigneur est leur trésor dans l'éternité, ils seront bien mieux récompensés que ceux qui par leur industrie auront fait de grands amas d'or et d'argent dans leurs coffres.

Quels avis faut-il donner à ceux qui s'emploient aux fonctions mécaniques? — Ils ont un besoin particulier de fidélité, de modération et de charité. La fidélité regarde le public : ils doivent travailler pour l'utilité de ceux qui leur donnent de l'ouvrage, et satisfaire leur attente légitime. Cet avis ne regarde pas seulement les artisans, mais encore les marchands qui trafiquent et tous ceux qui exercent des professions subordonnées à la jurisprudence et à la médecine; ils doivent servir avec beaucoup de bonne foi et de fidélité tous ceux qui s'adressent à eux et qui se reposent sur leurs soins. La modération est aussi très-nécessaire aux artisans pour régler les plaisirs et les divertissements qu'ils se procurent. Comme le travail de la plupart des gens de métier est très-rude, lorsqu'ils ont des jours de repos, ils se croient tout permis pour se dédommager de leurs peines; et au lieu d'employer au service de Dieu une partie de ces jours, qui sont en effet destinés aux œuvres de piété, ils oublient tous leurs devoirs de chrétien, pour s'abandonner entièrement à l'ivrognerie et à la débauche. Le troisième devoir de ceux que nous instruisons est de conserver la charité avec ceux qui exercent la même profession qu'eux; car les gens du même métier se portent ordinairement envie. Il est naturel à un ouvrier qui se croit habile de ravaler ce qui ne vient pas de lui, pour se donner plus de crédit et pour établir sa réputation sur les débris de celle d'autrui. S'ils ne consultaient que les desseins de la Providence, en s'engageant dans leurs professions ; s'ils avaient soin de se proposer pour patrons et pour modèles la sainte Vierge, saint Joseph et Jésus-Christ même qui a travaillé de ses mains, ils ne seraient pas sujets à ces sortes de jalousies, ils ne sortiraient jamais du caractère de droiture et d'humilité qui convient à leur état; et se contentant du gain que Dieu leur présente, ils ne chercheraient point à détruire les autres et à tirer avantage du préjudice qu'ils leur portent.

Treizième partie,

OU L'ON TRAITE DE LA RÉFORMATION DE L'HOMME FAITE PAR LA GRACE.

CHAPITRE PREMIER.

De la réformation de l'homme dans son corps et dans ses membres.

Quels effets produit la grâce dans le corps de l'homme pour le réformer? — Les opérations de la grâce, à force d'être réitérées, se font sentir à l'homme extérieur ; elles changent le corps qui en est le sujet, et lui don-

nent comme une nouvelle trempe; de sorte qu'il n'est presque plus susceptible de certaines impressions qu'éprouvent les hommes ordinaires; qu'il résiste aisément aux inclinations vicieuses, et qu'il est tellement disposé que presque sans nulle peine il obéit à tout ce que la raison ordonne. Bien plus, comme si la chasteté lui était devenue naturelle, il n'importune plus l'âme par des mouvements contraires à cette vertu, si ce n'est lorsque Dieu le permet pour humilier l'esprit, comme il est arrivé à saint Paul et à d'autres saints. Cette heureuse disposition du corps délivre l'homme des trois ennemis qui lui donnent le plus d'exercice et qui s'opposent davantage à la pratique de la vertu. Le premier est la pesanteur et la lâcheté qui sont en l'homme comme un poids par lequel il est entraîné et qui le rendent paresseux et négligent, ainsi qu'il est écrit : *Le corps qui se corrompt appesantit l'âme* (*Dan.*, IX, 15). Cette disposition naturelle est changée par la grâce qui non seulement rend l'esprit libre et disposé à toutes sortes de biens, mais qui communique au corps une vivacité et une souplesse qu'il n'avait pas auparavant. Le second ennemi que nous trouvons en nous-mêmes, c'est la précipitation qui prend sa source dans un tempérament tout de feu, et qui, causant un mouvement impétueux, nous fait agir en tout d'une manière naturelle et inconsidérée. Cette mauvaise habitude est corrigée par la grâce qui modère la vivacité naturelle, et qui arrête les fougues du tempérament. Le troisième ennemi que notre propre fonds nous suscite, c'est l'orgueil qui consiste dans une enflure de cœur, à laquelle la disposition du corps ne contribue pas peu, et que les opérations de la grâce guérissent en matant le corps et en le rendant humble et soumis à l'esprit. Mais le changement que la grâce opère dans le corps ne se borne pas à le fortifier contre le vice, elle le prémunit encore contre les accidents du dehors, jusqu'à le rendre comme insensible au froid, au chaud, à la soif et à toutes les rigueurs des saisons; si bien qu'on voit quelquefois des personnes faibles supporter des travaux sous lesquels les plus robustes succomberaient. Nous avons parlé de ces effets extraordinaires au septième chapitre de la quatrième partie du tome premier.

N'y a-t-il pas des effets plus particuliers que la grâce opère dans les corps? — Elle s'attache quelquefois à en perfectionner certaines parties: elle embrase le cœur d'une douce flamme; elle le dilate et lui donne une étendue semblable à celle qui fut autrefois promise à Salomon; elle dispose le cerveau à recevoir les impressions de la lumière divine, de sorte que l'âme qui a l'expérience de ces effets surnaturels distingue ces différentes opérations et comprend la vérité de cette parole, que ce n'est pas seulement l'esprit, mais encore le corps qui est le temple du Saint-Esprit.

Quelle est la troisième sorte d'effets que la grâce produit pour le renouvellement du corps? — Ce sont des opérations extraordinaires qui font un changement total dans les saints. On en a vu plusieurs exemples ailleurs. Le feu de l'amour divin avait embrasé saint Vincent Ferrier et sainte Catherine de Sienne d'une manière si sensible, que leurs visages étaient toujours enflammés et leurs corps toujours pénétrés d'une chaleur très-ardente. D'autres ont souffert dans leurs membres des douleurs semblables à celles de Jésus crucifié, comme il a paru en saint François d'Assises.

Que peut faire l'homme de son côté pour se disposer à ces faveurs? — Quoiqu'il ne convienne à personne ni de les désirer, ni de rien faire dans le dessein de les obtenir de Dieu, on peut néanmoins s'y disposer en trois manières. La première est de négliger le soin de son corps et de ne prendre pas seulement garde à la manière dont on le traite, surtout en ce qui regarde le sommeil, le vêtement et la nourriture. Dormir sur la dure ou sur un lit mollet; être servi de son goût, ou n'avoir pour se nourrir que des viandes mal apprêtées; être bien ou mal vêtu : tout cela doit être indifférent, et s'il est permis de choisir, il faut toujours chercher le pire. La seconde est de maltraiter le corps et de le soumettre par les humiliations et les saintes austérités de la pénitence; car c'est ce qui mortifie la chair, la vivifie et la rend propre aux opérations de la grâce : comme nous voyons que l'acier a besoin d'être longtemps battu par le marteau, afin d'être mis en œuvre et de pouvoir être employé à des ouvrages nobles et délicats. La troisième est de composer son corps par la modestie, ne lui laissant faire aucun mouvement pour satisfaire la paresse ou la sensualité, et le réglant de telle sorte que chaque partie s'applique aux fonctions qui lui sont propres, avec toutes sortes de bienséance et de retenue. C'est ainsi qu'une personne qui veut contenter Dieu et ne mettre aucun obstacle à ses desseins, peut, avec le secours ordinaire de la grâce, faire d'un corps porté au mal et sujet au péché la demeure de la sagesse divine, et un instrument merveilleux des plus saintes et des plus nobles opérations du Saint-Esprit.

CHAPITRE II.

De la réformation de l'homme dans ses sens.

Qu'est-ce que la grâce réforme dans les sens? — Outre qu'elle en règle l'usage, pour les faire servir à la pratique des vertus, elle les rend propres à des fonctions spirituelles, qui appartiennent en quelque manière à l'ordre surnaturel, c'est-à-dire qu'un homme accoutumé à ne se conduire que par les mouvements de la grâce, agit en toutes choses conformément au principe qui l'anime, non-seulement dans les fonctions spirituelles, mais encore dans les plus naturelles. Il reçoit l'impression des objets sensibles; il goûte, il sent, il voit, il touche d'une manière relevée qui surpasse les forces de la nature. Si quelque objet agréable se présente à sa vue, si quelque douce odeur vient à frapper son odorat, s'il goûte la délicatesse de quelque mets, la perception qui se fait en lui de ces

objets est bien différente de ce qui se passe dans les personnes d'une vertu commune. Les hommes ordinaires s'arrêtent alors au plaisir des sens qui sont agréablement flattés; mais un homme rempli de grâce, tel que nous le supposons ici, est porté à Dieu par l'impression que font sur lui les objets sensibles. L'habitude qu'il s'est faite d'agir surnaturellement dans le cours ordinaire de sa vie change en principe de grâce ce qui de soi ne produit qu'un effet fort naturel. Ce qui entretient la sensualité dans les autres sert en lui d'aliment à l'amour divin, du moins par rapport à ce que cet amour a de sensible, et aux effets qu'il produit dans la partie inférieure de l'âme. On peut dire alors que toutes les facultés de l'homme sont le sujet des opérations divines. Et il ne doit point paraître surprenant que Dieu se serve de ce qui lui plaît, pour établir et entretenir en nous la vie de la grâce. Cette doctrine a beaucoup de rapport à ce que nous avons dit ailleurs de saint Ignace de Loyola, qui a laissé par écrit qu'il ne pourrait pas supporter la vie, s'il reconnaissait en lui quelque chose qui ne vînt pas de Dieu et du mouvement de la grâce, ce qui signifie que l'esprit divin occupait en lui non seulement les facultés intellectuelles, mais encore les sens pour en régler l'usage et pour influer dans leurs opérations. Ce qui doit paraître surprenant, c'est que cet assujettissement du corps aux mouvements de l'esprit de Dieu, et cette abondance de grâces puissent se trouver dans les personnes liées par le mariage. Lorsque ces personnes vivent saintement, et que dans leurs obligations mutuelles elles n'envisagent que l'ordre établi par la volonté de Dieu, et la vertu qu'on pratique en se conformant à cet ordre, ce qu'elles accordent aux inclinations raisonnables d'un amour que Dieu lui-même sanctifie en le commandant ne porte aucun préjudice à la pureté de leur âme. Elles éprouvent au contraire que le sang de Jésus-Christ qui leur est appliqué par le sacrement, donne la force pour accomplir avec pureté et avec mérite tout ce qui a été sagement et divinement ordonné par le Créateur pour l'avantage de ses créatures. Pour comprendre cette vérité, il n'y a qu'à faire réflexion que c'est le péché qui a troublé et renversé l'ordre que Dieu avait établi, et que la grâce peut réparer ce que le péché avait détruit, et porter les enfants de Dieu à l'amour de leur Père céleste, même par les actions les plus basses, dès que ce sont des actions que Dieu commande ou qu'il autorise. Il peut donc arriver que la grâce soit assez abondante en quelques saints pour les mener à Dieu non seulement par l'esprit et par le cœur, mais encore par les sens, qui, redressés et fortifiés par la grâce, au lieu d'entraîner l'homme par leur propre penchant, contribuent à élever à Dieu. On a lieu de croire que les Abraham, les Jacob et les autres saints patriarches; que les Louis, les Léopold et plusieurs autres saints de la loi nouvelle étaient dans cette disposition. Et ce qui le fait juger ainsi, c'est que ces grands hommes ne perdaient jamais de vue la volonté divine, et que pour tout au monde ils n'auraient pas voulu s'en détourner un seul moment. Saint Thomas semble autoriser ce sentiment, lorsque parlant d'Abraham il fait consister la sainteté de ce patriarche en ce qu'il ne vivait dans le mariage que pour obéir à Dieu, étant disposé à s'en passer si Dieu l'avait exigé de lui, comme il l'a exigé de quelques autres. Puis donc que c'est la volonté de Dieu qui met l'ordre en toutes choses, et que tout ce qui est conforme à cet ordre est saint, il ne faut nullement douter que dans toutes les actions où cette conformité se trouve, la grâce ne puisse aussi s'y trouver pour les animer et les rendre agréables à Dieu. Et c'est ce que saint Paul a voulu nous faire entendre, lorsqu'il a dit *que toutes choses concourent à l'avantage de ceux qui aiment Dieu.*

Que peut faire l'homme pour se disposer à une si grande grâce? — Il peut user de ces trois pratiques, qui consistent à mortifier ses sens, à les garder et à en faire un bon usage. On mortifie les sens en les privant de toutes les satisfactions qu'ils peuvent prendre, hors du cas de nécessité, en condamnant les yeux à ne point regarder les objets curieux et agréables; les oreilles, à ne point entendre ce qui pourrait les flatter, et généralement tous les autres sens, à ne point chercher leur plaisir, et à souffrir qu'on les gêne pour avancer en esprit. De cette manière on purifie les sens et on les rend propres aux opérations de la grâce. Tous les saints ont tenu cette conduite : il est écrit de S. Ignace qu'étant à Manrèse quelque temps après sa conversion, il mettait toute son étude à refuser à ses sens toute sorte de satisfaction naturelle. Il faut joindre à la mortification le soin de veiller à la garde de ses sens, pour en régler l'usage et pour empêcher qu'ils ne se licencient en rien. Cette vigilance peut aussi être appelée la garde du cœur, parce que ce qui est contraire à la vertu ne peut entrer dans le cœur que par les ouvertures des sens. Le vrai moyen de réussir dans ce travail, c'est de bien employer les sens, c'est-à-dire de ne les appliquer qu'à des choses utiles à l'avancement de l'âme, telles que sont la lecture des bons livres, la vue des saintes images, le chant des cantiques et les objets de piété qui touchent le cœur, y font naître des sentiments de dévotion et le portent à l'amour de Dieu. De ces trois pratiques que nous venons de donner, celle de la mortification est la plus nécessaire, parce qu'elle fait à l'égard des sens ce que font la piété et l'abstinence à l'égard de la santé du corps.

CHAPITRE III.

De la réformation de l'homme dans l'imagination.

Qu'est-ce que la grâce opère dans l'imagination de l'homme pour le réformer? — La grâce opère dans l'imagination en l'élevant, en la purifiant et en la réglant.

Comment l'élève-t-elle? — En deux manières. Premièrement, en y imprimant des idées nobles et surnaturelles qui donnent à

cette faculté une élévation où elle est comme inaccessible aux faiblesses et aux misères humaines qui l'importunaient beaucoup auparavant, comme en effet elles importunent tous ceux qui ne participent pas à la faveur dont nous parlons. Soit passion, soit faiblesse dans la plupart des hommes, les objets terrestres font sur eux beaucoup d'impression : ou ils les tentent par le plaisir qu'ils leur procurent, ou ils les inquiètent lorsqu'ils veulent résister à ce plaisir. Mais ceux en qui la grâce a gravé les images surnaturelles dont nous venons de parler sont également affranchis, et de l'attrait du plaisir, et de l'importunité qui vient de la part des objets sensibles. Ce qui nuit beaucoup aux autres ne porte aucun préjudice à ces âmes élevées, parce qu'elles ne le voient que de fort loin. Elles ressemblent en cela à une personne qui loge sur la rue, sans avoir le désagrément de ce qui s'y passe et sans être incommodée du bruit et du tracas qu'on y fait, parce qu'elle habite un bel appartement dans l'étage le plus haut. Dieu élève encore l'imagination par le moyen de l'entendement auquel il découvre l'ordre admirable qu'il a établi dans l'univers, et les traits de sa sagesse qui paraît jusque dans les choses les plus viles. Si bien que l'élévation que l'esprit acquiert par ces connaissances sublimes et surnaturelles se communique à l'imagination qui n'envisage plus les choses que d'une manière sainte et relevée.

Comment Dieu purifie-t-il l'imagination? — Par la lumière qu'il verse dans l'entendement, ce qui est aisé à comprendre. L'esprit, à la faveur des connaissances surnaturelles dont il est orné, ne découvre partout que la sagesse de Dieu, l'ordre qu'il a établi; il voit clairement que tout ce qu'il y a de Dieu dans les choses les plus viles et dans les actions les plus basses, est saint et pur, et qu'il n'y a de mauvais que ce que le péché y a mis. Il s'accoutume donc à ne chercher en toutes choses que la volonté de Dieu; cet unique motif devient l'âme de sa conduite. Si quelquefois son plaisir et son propre intérêt se présentent à lui, il les rejette, il y renonce pour n'envisager que son devoir et se conformer aux intentions du Créateur. Cette manière d'agir lui donne la plus grande pureté dont il soit capable. Cette pureté passe bientôt à l'imagination, qui ne trouve plus rien qui la blesse ni qui lui fasse la moindre peine, parce qu'elle s'est accoutumée aussi bien que l'esprit, à ne se représenter les choses que par le bon endroit et d'une manière sainte.

Comment Dieu règle-t-il l'imagination de l'homme? — En procurant par sa grâce que la subordination soit gardée parmi les puissances de l'âme. Cette subordination demande que l'imagination n'anticipe point sur le droit des autres, qu'elle n'entreprenne pas de faire la loi à l'esprit ou d'aller de pair avec lui, mais qu'elle se contente de lui servir comme de fond pour appuyer et conserver ses raisonnements et ses pensées, de lui fournir de nobles images de Dieu, des idées nettes qui l'aident dans ses opérations et qui ne contribuent pas peu à faire couler la lumière divine dans l'entendement humain. Cet ordre est ordinairement renversé dans les hommes dont la plupart, faute de vertu, par pure faiblesse, se laissent aller à leur imagination qui les entraîne. Et sans parler du commun des hommes, sainte Thérèse a dit qu'il y a dans la vie spirituelle un état où l'on n'est pas maître de son imagination. La force de la grâce délivre l'homme de cette misère en mettant l'ordre parmi ses facultés et en les disposant de telle sorte qu'elles l'aident à acquérir un très-pur amour de Dieu.

Que peut faire l'homme de son côté pour s'attirer un si grand bien? — Il peut s'y disposer en trois manières. Premièrement, en réglant son imagination autant qu'il dépend de lui, en l'empêchant de s'amuser à des choses inutiles et à des idées basses qui donnent lieu aux satisfactions naturelles, aux vaines complaisances et au contentement de l'amour-propre. On peut corriger ces égarements en retenant l'imagination comme on retient un enfant qui se porte de soi-même à des actions viles et méprisables. Secondement, en prenant un soin particulier d'éloigner de son imagination les objets capables de la souiller, de porter aux plaisirs des sens et d'altérer la pureté de l'âme, ce qui doit se faire avec douceur, en proposant à l'esprit des objets honnêtes qui l'occupent agréablement tandis qu'on le détourne des autres. Un cœur pur trouve le moyen d'en venir à bout par le zèle qu'il a pour se conserver sans tache et pour mériter l'honneur d'être le temple du Saint-Esprit. La troisième chose qui dépend de l'homme, c'est de tourner son imagination vers les objets de piété, de l'accoutumer à se proposer souvent Jésus-Christ dans les différents états de sa vie, et surtout de sa passion, et à se le représenter intérieurement, tantôt au jardin des Oliviers, tantôt dans le prétoire de Pilate, et tantôt sur le Calvaire. Ce soin qu'on prend de ne proposer à l'imagination que des objets saints et utiles, engage enfin Notre-Seigneur à y venir lui-même pour la remplir d'idées sublimes et surnaturelles qui l'ennoblissent et qui fournissent à l'esprit une sainte et continuelle occupation.

CHAPITRE IV.

De la réformation de la mémoire.

Comment Dieu opère-t-il dans la mémoire pour la réformer par sa grâce? — Il prend, pour ainsi dire, possession de cette faculté qu'on peut appeler la base et le fondement de tout le bien qui se fait en l'homme, parce qu'elle donne occasion à ses pensées d'où dépendent ses raisonnements et ses affections. Lorsqu'il s'est rendu maître de cette puissance de l'âme, il prend soin premièrement de la vider, secondement de la remplir, troisièmement de la conduire et de l'appliquer, comme il convient, au plus grand avantage de l'homme.

Comment Dieu vide-t-il la mémoire? —

Quand Dieu fait entrer l'homme dans la voie parfaite, et qu'il veut opérer en lui d'une manière surnaturelle et extraordinaire, il commence par agir dans la mémoire qu'il réduit et qu'il attache, pour ainsi dire, au seul souvenir de Dieu, ne lui laissant d'idée de toutes les autres choses qu'autant qu'il est nécessaire pour ne pas oublier ses devoirs et pour être en état de remplir ses obligations. L'homme ainsi vidé de tous les objets humains et ordinaires se sent abîmé en Dieu et absorbé dans son amour; il se regarde dans le monde comme un étranger dans un pays inconnu. En cet état, il ne pourrait pas, quand il le voudrait, se mettre en peine de ce qu'il doit faire, ni de ce qu'il doit dire, parce qu'il sent en soi-même l'accomplissement de cette promesse du Fils de Dieu : *Ne songez point ni comment vous parlerez, ni à ce que vous direz; car ce que vous aurez à dire vous sera suggéré à l'heure même* (*Matth.*, X, 19). En vertu de cette promesse, les personnes dont nous parlons, quoique uniquement et entièrement occupées de Dieu, sont assez présentes à elles-mêmes pour ne manquer à rien de ce qui est du devoir. Tout ce qu'elles ont à faire ou à dire leur est suggéré lorsqu'elles en ont besoin. Ceux mêmes qui par leur emploi sont obligés de parler souvent en public peuvent le faire dignement avec peu de préparation. Ils éprouvent que les paroles leur sont mises en la bouche; ils ne pensent qu'à ce qu'ils disent actuellement sans prévoir ce qu'ils ont à dire, et ils oublient d'abord ce qu'ils ont dit. Il est écrit dans la vie de sainte Catherine de Gênes, qu'elle gouvernait un grand hôpital où elle avait un maniement considérable et de grands comptes à exiger et à rendre, sans que la multitude des soins la mît jamais en peine un seul moment : chaque chose se présentait d'elle-même à son esprit, lorsqu'il fallait y pourvoir; de sorte qu'elle ne se trompait jamais, et que ne pouvant être en peine ni sur le passé, parce qu'elle oubliait les choses à mesure qu'elle les faisait, ni sur l'avenir, parce qu'elle ne prévoyait jamais rien de ce qu'elle avait à faire, elle était toujours parfaitement libre pour s'appliquer entièrement à Dieu. Le fondement de cette liberté d'esprit est le vide dont nous venons de parler, par lequel Dieu commence très-souvent les opérations extraordinaires de la grâce. Et il n'est pas surprenant que ceux en qui Dieu opère de la sorte, quoique chargés de plusieurs obligations à remplir, puissent néanmoins suffire à tout, et que sans être jamais embarrassés ils fassent chaque chose en son temps, parce que celui qui fait un si grand vide dans leur âme la tient entre ses mains pour l'avertir à propos, afin qu'elle se trouve prête à tout. — Au reste, comme ce vide fait par la grâce ne les rend pas moins propres à l'action, l'action, de quelque nature qu'elle soit, n'est point un obstacle à ce vide. On en voit qui de l'embarras des soins et des affaires domestiques, ou d'une forte application à l'étude, passent à l'oraison avec un dégagement et une facilité merveilleuse. D'autres, après les occupations extérieures qui épuisent le plus l'attention, rentrent d'abord dans leur premier vide, et se trouvent comme s'ils n'avaient rien fait et qu'ils n'eussent rien à faire.

Comment Dieu remplit-il la mémoire? — Premièrement, comme c'est la mémoire qui conserve les richesses de l'entendement, on peut dire que Dieu remplit celle-là de toutes les connaissances dont il enrichit celui-ci. Et pour être remplie, elle n'en est pas moins libre, parce que sa liberté vient du vide que Dieu a fait en elle, et que la plénitude qui vient des richesses spirituelles peut subsister avec le vide des objets créés. Secondement, Dieu en ouvrant la mémoire et en réveillant les idées, lui fournit bien des trésors qui étaient fermés pour elle auparavant, et la rend capable de fournir elle-même à l'homme, promptement et à propos, tout ce qui lui sera suggéré; c'est-à-dire que Dieu, après avoir communiqué à l'esprit l'abondance des lumières, après avoir vidé la mémoire, après l'avoir remplie, se charge de la conduire et de l'appliquer comme il convient. Cette opération, qui est la troisième que nous avons remarquée au commencement de ce chapitre, consiste en ce que Dieu, qui tient l'âme en sa puissance, prend un soin particulier de cette faculté que nous appelons la mémoire; si bien que tout lui vient à propos, et que les vérités qu'elle a une fois connues, les textes de l'Écriture, le souvenir des choses passées, et généralement tout ce qui lui est nécessaire se présente à elle dans l'occasion, avec la même facilité que s'il était présent devant les yeux, ce qui est pour l'homme un avantage merveilleux qui le met en état de rendre à Dieu des services importants.

Que peut faire l'homme pour préparer les voies à cette opération de la grâce?—Premièrement, il doit faire une étude particulière de ne rien laisser entrer d'inutile dans sa mémoire; d'en chasser tout ce qui n'a aucun rapport au service de Dieu; de ne s'entretenir jamais du souvenir des objets qui ne servent qu'à procurer de vaines satisfactions, et à nourrir l'amour-propre. Secondement, il faut qu'il s'accoutume à donner toute son attention à l'objet présent qui l'occupe, et à se tenir comme en sentinelle à la porte de son âme, pour en défendre l'entrée aux autres objets, afin d'éloigner cette multitude de pensées, qui importunent les hommes ordinaires, et troublent la paix de leur cœur. Comme ce sont les soins qui tourmentent et qui produisent cette foule de pensées, le vrai moyen de s'en délivrer, c'est de *jeter*, comme dit l'apôtre S. Pierre, *toutes nos inquiétudes dans le sein de Dieu* (I *Pier.*, V, 7), et de nous conformer à cette maxime de Jésus-Christ : *Ne vous inquiétez point* (*Matth.*, VI, 25). En remettant ainsi à Dieu tous ses soins, on soulage la mémoire et on engage Dieu à venir prendre possession de cette faculté de l'âme, pour achever de la vider et d'en perfectionner la liberté. Ce qui a fait dire à quelques mystiques que la confiance en Dieu purifie la mémoire comme la foi purifie

l'entendement. L'homme doit, en troisième lieu, fournir à sa mémoire quelques objets particuliers qui l'exercent saintement; par exemple, le désir ardent de la gloire de Dieu et les moyens de la procurer; la vie, la passion et la mort de Jésus-Christ. Ces saints objets, en prenant la place des autres qui sont vains et terrestres, disposent merveilleusement la mémoire à recevoir les opérations de la grâce, à ne s'occuper que de Dieu et de ce qui regarde sa gloire.

CHAPITRE V.

De la réformation de l'entendement.

En quoi consiste cette réformation? — En trois effets que la grâce opère dans cette puissance de l'âme. Le premier est de la remplir de maximes et de vérités solides qui servent de fondement à la perfection. Dieu prend soin d'instruire l'homme et de le dresser à la vie parfaite, en l'éclairant sur les conseils évangéliques. Il lui fait connaître que c'est une haute sagesse d'aimer le mépris, d'estimer les humiliations et l'obscurité, comme les mondains estiment les grandeurs et les dignités; que la pauvreté, que la privation de toutes choses est un excellent moyen pour arriver bientôt à Dieu; qu'il est avantageux de souffrir, d'être exposé aux mauvais traitements et aux injures; que rien n'est plus beau ni plus précieux aux yeux de Dieu que la pureté du cœur. Ces vérités et plusieurs autres semblables sont les richesses dont Dieu pare l'entendement et comme un fonds inestimable de sagesse, sur lequel il bâtit l'ouvrage de la perfection. Il n'y a pas une de ces vérités qui ne soit une source inépuisable de lumières; et, toutes ensemble, elles forment un trésor de science qui met une différence presque infinie entre ceux qui sont instruits de la sorte et ceux qui ne le sont pas. A ces connaissances Dieu a coutume d'ajouter des illustrations particulières et des notions distinctes de ses attributs, de ses grandeurs et des différents mystères de la religion.

Quel est le second effet de la grâce dans l'entendement, lorsque Dieu entreprend de le réformer? — Après avoir imprimé fortement dans l'esprit de l'homme les vérités évangéliques qui forment l'état de la perfection chrétienne, Dieu lui donne plusieurs autres connaissances qui servent comme d'ornement et qui mettent l'homme en état de procurer le plus grand service de Dieu. Il lui communique en particulier une lumière qui est comme un don de science, pour lui apprendre sans étude tout ce qu'il est nécessaire qu'il sache: la pénétration et l'intelligence, pour discerner les esprits et voir clairement dans l'intérieur des âmes; la sagesse, pour donner conseil, et beaucoup d'autres dons qui embellissent l'entendement et qui sont comme les apanages de la grâce de cet état.

Quel est le troisième effet de la grâce pour perfectionner l'entendement? — C'est d'humilier l'orgueil de la raison et de l'assujettir à la lumière surnaturelle que Dieu communique à ses enfants dans l'oraison, afin qu'elle leur serve de guide et de règle de conduite. Un seul trait de cette lumière, qui est fort simple et fort pure, découvre à l'homme en un moment tout ce qu'il doit savoir, et lui montre tout ce qu'il doit faire. Elle est au-dessus de la raison, autant que la raison est au-dessus de l'instinct des animaux. C'est pour cela qu'un devoir essentiel à l'homme est de compter pour rien ses raisonnements et sa sagesse au prix de cette lumière. Les âmes que Dieu en favorise ne croient pas pouvoir y trop déférer, parce qu'elles la regardent comme la véritable science et comme le grand jour de la grâce. Le livre de l'Imitation de Jésus-Christ en parle en ces termes: *J'élève un esprit humble et, par un seul mot, je lui fais plus comprendre de raisons qui regardent l'éternelle vérité que les plus savants maîtres des écoles n'en peuvent enseigner en dix ans* (*l.* III, 43). Rien n'est donc plus avantageux à l'homme que de se rendre dépendant d'une telle lumière, et de n'y jamais résister. Mais il ne faut pas oublier qu'elle ne se donne qu'aux âmes humbles et pures.

Que peut faire l'homme pour disposer son entendement à recevoir de si grandes richesses? — Il dépend de lui d'être docile à la lumière divine, et de la préférer à tous les efforts de la raison. Cet avis est particulièrement nécessaire aux savants qui ne croient par pouvoir s'égarer en suivant la voie du raisonnement, et qui comptent un peu trop sur leurs propres lumières. Ils ne doivent pas oublier qu'il y a un guide plus sûr que la raison; et ce sont les connaissances que Dieu communique aux âmes humbles qui dans leurs doutes retournent à lui avec une entière défiance d'elles-mêmes.

Y a-t-il une règle plus sûre que de suivre en tout la raison? — Si c'est la vérité dont on parle et qu'on la confonde avec la raison, la règle est sûre, et rien n'est meilleur que de la suivre. Mais si c'est de la voie du raisonnement qu'on prétend parler, elle ne saurait être comparée avec la lumière surnaturelle qui conduit l'homme dans le chemin de la perfection, et sans laquelle l'esprit le plus éclairé, la raison la plus droite tombent souvent en défaut. On raconte de Charles de Lorraine, évêque de Verdun, et aussi grand évêque qu'il était grand prince, qu'il alla voir un jour le père Lessius, de la compagnie de Jésus, au collége de Louvain, et que ce père, qu'il trouva dans la bibliothèque, lui dit, en lui montrant cette grande multitude de livres qu'ils avaient devant les yeux: Monseigneur, ne serait-ce pas un grand avantage que de savoir tout ce qui est contenu dans ces volumes? Je crois néanmoins qu'un petit rayon de la lumière qui vient de Dieu vaut mieux que tout cela. En effet, cette lumière est d'un prix inestimable: Dieu la donne quelquefois à une pauvre servante, à un frère lai qui fait les fonctions domestiques dans un couvent, et qui se trouve par là plus éclairé que le plus grand docteur de l'ordre. Il est à croire que Suarez avait part à cette faveur, et que c'est ce qui lui faisait dire

qu'il aurait volontiers donné toute sa science pour une heure de conversation avec Dieu.

Quel autre moyen peut prendre l'homme pour se disposer à recevoir cette lumière divine? — Il y en a encore deux. Le premier est de s'assujettir à l'obéissance, pour se défendre des illusions, des erreurs et de l'attache à son propre sens, qui sont les écueils contre lesquels ceux qui se conduisent eux-mêmes ont coutume d'échouer. Cette précaution lui est encore nécessaire pour pratiquer l'humilité, sans laquelle on ne saurait participer aux communications célestes. Le second moyen est de s'adonner aux saintes méditations et de travailler à se remplir de connaissances utiles, par le moyen de la lecture spirituelle et des entretiens avec les personnes éclairées. Ce que nous avons dit dans ce chapitre ne tend point à exclure la voie du raisonnement; il faut en faire usage lorsque la lumière surnaturelle se retire, afin d'appuyer solidement ses résolutions et ses desseins, après les avoir formés sur la foi. Ceux mêmes à qui cette lumière est donnée doivent se servir de leur raison et soumettre l'une et l'autre à l'obéissance et au sentiment commun des gens habiles et vertueux.

CHAPITRE VI.

De la réformation de la volonté.

En quoi consiste cette réformation? — Dans l'application de cette puissance à Dieu qui la tourne sincèrement vers lui et qui lui donne trois sortes de dispositions : de dégagement, de droiture et d'amour.

Comment se fait le dégagement? — Par le soin que Dieu prend de faire perdre à la volonté l'affection pour les choses créées, ce qu'il accomplit en deux manières. Premièrement, en la prévenant par sa grâce, en lui faisant goûter la douceur de son service, et en lui donnant de la bonté divine un sentiment tendre qui lui fait comprendre que Dieu seul mérite d'être l'objet de ses empressements et de ses désirs. Secondement, en procurant à l'homme, de la part des créatures, des peines et des contrariétés qui détachent son cœur et l'obligent à renoncer à toutes les choses périssables, pour ne chercher que Dieu et s'attacher uniquement à lui.

Quelle est cette disposition de droiture que Dieu donne à la volonte? — C'est un sincère attachement au service de Dieu, accompagné d'un grand désir de lui plaire et de le préférer à tout. C'est ce qu'on appelle ordinairement la droite intention, qui a pour but principal la gloire et le bon plaisir de Dieu. Toutes les grandes âmes ont eu part à cette faveur. David est loué dans l'Ecriture de ce qu'il était, selon le cœur de Dieu, toujours prêt à exécuter toutes ses volontés. Lorsqu'un homme en est venu à ce point, qu'il n'a, pour ainsi dire, de goût et de sentiment que pour la volonté divine, qu'il la trouve partout, par sa parfaite résignation à tout ce qu'elle fait ou qu'elle permet, par sa fidélité à accomplir tous ses commandements, par une estime singulière et une véritable affection pour tout ce qui porte la marque de la volonté de Dieu, avec une docilité charmante à obéir à toutes les inspirations de la grâce, lors, dis-je, que l'homme en est venu à ce point, on peut dire que le cœur a toute la droiture qu'il peut avoir. Mais pour arriver à cet heureux état, il faut que Dieu travaille longtemps et d'une manière extraordinaire, par les attraits de sa grâce.

Quelle est la troisième disposition que Dieu met dans la volonté pour la réformer entièrement? — C'est un amour tendre et ardent qui la rend sensible aux intérêts de Dieu, et qui est toujours prêt à s'allumer au moindre signe de la volonté de celui qu'elle aime : à peu près comme la poudre prend feu dès que la moindre étincelle tombe dessus. Cette divine flamme a trois qualités. Premièrement, elle est délicieuse ; car on ne saurait exprimer le plaisir qu'un cœur pur et droit trouve à faire la volonté de Dieu. Secondement, elle est noble et infiniment pure, parce qu'elle vient du ciel, et qu'elle y porte le cœur en le rendant capable de converser avec Dieu et avec ses anges. Troisièmement, elle est sainte et féconde, parce qu'elle porte à tout bien et à toutes sortes de vertus, et en particulier au zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes.

Que peut faire l'homme par son industrie pour arriver à un état si parfait? — Trois excellentes pratiques peuvent le disposer à recevoir les dons de Dieu, dont nous venons de parler. La première est le dénûment intérieur qui ne souffre aucune attache, et qui demande une grande vigilance et de fréquents examens pour se tenir en garde contre tout ce qui peut captiver la volonté et l'empêcher de donner tout son attachement à Dieu. La seconde pratique est celle de la droite intention qui a pour objet le parfait accomplissement de la volonté divine. Nous en avons parlé dans le tome premier, au douzième chapitre de la troisième partie, et nous la faisons consister en ces trois points : 1° faire en toutes choses la volonté de Dieu, laquelle nous est déclarée par les commandements qu'il nous a faits, par ceux de l'Eglise, par les règles et les devoirs particuliers de notre état, par les événements et les effets extérieurs de la Providence et par les mouvements intérieurs de la grâce ; 2° exécuter la volonté de Dieu, en faisant les choses comme il veut qu'elles se fassent, et non pas comme il nous plaît; 3° faire toutes choses par le motif de la volonté de Dieu, si bien que le désir de lui plaire et de faire ce qu'il veut devienne l'âme de toutes nos actions, ce qui dispose merveilleusement à la perfection de l'amour. La troisième pratique est de s'exercer par des aspirations vives et ardentes, et par des élancements de cœur, qui contribuent beaucoup à allumer l'amour de Dieu ; car (comme dit Notre-Seigneur dans l'Evangile) on ouvre enfin à celui qui frappe constamment à la porte.

CHAPITRE VII.

De la réformation du fond de l'âme.

Qu'est-ce que le fond de l'âme? — Pour comprendre ce que c'est, il faut comparer

l'âme à une maison où il y a plusieurs membres et divers appartements. Vous allez voir un de vos amis pour lui parler d'une affaire: vous le trouvez dans la cour de son logis, il vous écoute, votre proposition lui agrée, et il s'en tient là pour cette fois. Vous y retournez quelques jours après; il vous reçoit dans sa salle ou dans sa chambre; il s'informe de toutes les particularités, et il diffère la conclusion de l'affaire à une autre fois qu'il vous introduit dans son cabinet, pour être éloigné du bruit et pour parler avec plus de liberté. Là, après vous avoir montré ses papiers, après s'être pleinement instruit, avec une mûre délibération, il se détermine à faire ce que vous lui avez proposé. Cette détermination qu'il prend en suite de plusieurs précautions est censée venir du fond. Il veut véritablement ce qu'il fait, ce n'est pas le caprice ni la fantaisie qui le fait agir; c'est bien lui qui se détermine, sa résolution est sérieuse, c'est sa dernière et sincère résolution; et vous pouvez dire que vous voyez ce qu'il a dans l'âme. Il en est de même de ce qui se passe dans l'intérieur par rapport aux choses spirituelles. Un homme entend un prédicateur; il trouve que sa morale lui convient et qu'il en doit profiter. Une autre fois, étant seul ou ayant occasion de s'entretenir sur les mêmes matières, il s'en instruit à fond, il s'en pénètre et conçoit le désir de mettre en pratique ce qu'il a ouï. Quelques jours après, durant le silence de la nuit et dans le temps qu'il destinait au repos, les mêmes idées lui reviennent; il pense et repense mûrement au bonheur de ceux qui servent Dieu; il se sent ému et prêt à conclure son changement, il lui échappe de temps en temps des paroles ardentes et affectueuses, enfin il propose dans son cœur de faire une retraite de quelques jours. Il se retire en effet dans une maison à la campagne ou dans un monastère. Là il vaque en silence à l'affaire du salut et se détermine tout de bon au service de Dieu. Cette dernière volonté vient certainement du fond, parce qu'il n'y a rien au delà de plus intime. C'est un homme qui est allé par degrés de désir en désir et de promesse en promesse, jusqu'à la résolution la plus sincère et la mieux marquée. L'endroit où cette résolution a été prise s'appelle le fond de l'âme; il s'agit de réformer ce fond pour l'entière perfection de l'homme.

Comment Dieu s'y prend-il pour réformer le fond de l'âme? — Le fond de l'âme dans la plupart des hommes est ordinairement, ou troublé par l'empressement naturel, ou couvert de ténèbres intérieures, ou livré à des attaches et des affections humaines qui gênent et qui captivent. Pour le réformer et le perfectionner il faut que Dieu l'établisse dans trois dispositions contraires, qui sont la tranquillité, la clarté et la liberté.

Comment y met-il la tranquillité? — En chassant le trouble par la douceur de sa grâce, en lui faisant aimer la solitude qui l'éloigne des objets créés, et qui le rend propre à être un séjour de paix. Cette opération se fait par la lumière de la contemplation que peu de gens connaissent, parce qu'elle est très-subtile et très-profonde; et comme il arrive souvent qu'elle ne découvre rien de distinct, on traite d'illusion et d'oisiveté cette conduite de Dieu sur les âmes. Cependant c'est le moyen dont il se sert pour leur donner une parfaite tranquillité.

Comment Dieu met-il la clarté dans le fond de l'âme? — Non seulement par sa lumière qui dissipe les ténèbres que les idées lasses des objets des sens ne manquent jamais de produire, mais encore par les peines et les épreuves qui purifient l'intérieur de l'homme; de sortes qu'il est capable devoir les objets surnaturels et qu'il devient par cette opération comme une eau claire et comme une glace pure et fidèle où Dieu peut se contempler.

Comment Dieu opère-t-il dans le fond de l'âme pour l'établir dans une parfaite liberté? — C'est en y détruisant toutes sortes d'affections pour les choses de la terre et en mettant l'homme en état de ne rien désirer, de ne rien attendre et de ne rien craindre de la part des créatures, en quoi consiste la parfaite liberté. Il s'applique en particulier à nous défaire de l'attachement que nous avons pour nous-mêmes. Car il est naturel à l'homme de se chercher, d'avoir ses intérêts à cœur, et de tout rapporter à son plaisir et son utilité. Si nous pouvions pénétrer assez avant dans notre intérieur, nous entendrions l'amour-propre qui y fait son séjour et qui ne dit jamais que cette parole : *Moi, moi*, ce qui est un véritable esclavage. Mais lorsque l'intérieur est réparé par la grâce qui délivre l'homme du joug de l'amour-propre, il n'est plus question de soi-même, parce que Dieu a pris la place; le fond de l'âme ne réclame plus que Dieu; et n'ayant plus qu'un maître, il jouit d'une parfaite liberté.

Que peut faire l'homme pour se disposer à ces opérations de la grâce? — Il peut et doit travailler de son côté à modérer l'empressement qui domine la plupart des hommes, surtout ceux qui suivent les mouvements de la nature : ils sont sujets à faire les choses avec une certaine précipitation qui est l'effet des passions et de l'impétuosité naturelle, et qui produit toujours le trouble et la confusion. Ceux qui veulent se sanctifier s'étudient à ralentir l'empressement et à réprimer la vivacité, afin que la paix du cœur ne soit point troublée. Et c'est ainsi qu'ils lèvent les obstacles à la grâce qui doit mettre le calme dans leur intérieur. Un autre soin que l'homme doit prendre, pour préparer le fond de son âme à recevoir les opérations de la grâce, c'est de travailler à se défaire de toute attache aux objets créés et de si bien mortifier l'amour-propre, qu'il ne se glisse plus dans ses intentions. C'est le moyen de ressentir les effets de cette promesse du Seigneur : *Votre lumière éclatera comme l'aurore; vous recouvrerez bientôt votre santé... Si vous ôtez la chaîne du milieu de vous* (*Is.*, LVIII, 8 *et* 9). C'est l'amour-propre qui forge cette chaîne, par laquelle il nous attache à nos intérêts, et c'est en la rompant que nous devenons parfaitement libres. Un troisième moyen qui dépend de l'homme est de

se soumettre par obéissance à la conduite de quelque personne sage et vertueuse et de renoncer à tous ses goûts et à tous ses sentiments particuliers, pour vivre dans une entière dépendance. Il n'y a point de voie plus sûre pour guérir bientôt le fond de l'âme de toutes sortes d'erreurs et d'illusions, des inclinations de l'amour-propre et de tous les vices qu'il traîne à sa suite : c'est le sentiment des saints les plus expérimentés dans la vie spirituelle. Saint Ignace ordonne cette pratique aux religieux de sa compagnie, et il veut qu'ils la préfèrent aux jeûnes, aux veilles, aux austérités, aux longues oraisons et à tout ce qu'ils pourraient faire par leur industrie. Saint François disait de la liberté que nous sacrifions en nous rendant dépendants de la volonté d'autrui ce que Notre-Seigneur a dit de la vie : *Celui qui la perdra pour moi la sauvera* (*Matth.*, X, 39). Et on ne doit point être surpris que l'obéissance soit d'un si grand prix, et que Dieu y ait attaché ses plus grandes bénédictions : c'est de toutes les vertus la plus noble et la plus excellente dans son principe, et celle qui demande plus de générosité de la part de l'homme.

Quatorzième partie,

OU L'ON TRAITE DE LA RÉFORMATION DES PASSIONS.

CHAPITRE PREMIER.

De la réformation de l'amour.

Qu'est-ce que l'amour? — C'est un mouvement de l'âme par lequel elle se porte et s'attache au bien qui lui est convenable. Cet attachement ne mérite proprement le nom d'amour que lorsqu'il a pour objet un bien qui se trouve en quelque personne ; et c'est là-dessus qu'est fondée la société civile, les hommes trouvant leur avantage à s'unir et à commercer ensemble. Plus l'union est parfaite, plus l'amour l'est aussi : c'est pour cela que l'amour conjugal imite plus parfaitement celui que Dieu porte à nos âmes. L'homme étant donc capable d'amour, étant même fort porté à aimer, rien ne lui est plus important que de se perfectionner en ce point.

En quoi consiste la perfection en ce genre? — En ce que ce penchant naturel soit si bien réglé, qu'il porte toujours ou presque toujours l'homme à son véritable bien, ce qui ne se rencontre que dans les personnes consommées en vertu, et en qui la grâce divine opère beaucoup. Rien n'est plus réglé ni plus avantageux que l'usage qu'elles font de leur amour, parce qu'il se borne à ces trois objets.

Quel est le premier? — C'est Dieu, pour lequel elles ont une affection très-grande et continuellement excitée et entretenue par une douce inclination qui les porte vers lui. Comme elles ne voient partout que des effets de l'amour de Dieu, elles trouvent dans tout ce qu'elles voient de nouveaux motifs de l'aimer et de s'élever à lui. C'était la disposition de plusieurs grands saints que la seule vue d'une fleur ou d'un insecte pénétrait de sentiments tendres et affectueux. Comme le ciel, la terre, les éléments, les animaux, toutes les créatures portent la marque de la bonté divine, il n'est pas surprenant que tout soit occasion aux saints d'admirer cette bonté et de s'enflammer d'amour pour elle.

Quel est le second objet de leur amour? — C'est Jésus-Christ : ces âmes choisies le regardent comme leur époux ; elles sont dans une admiration continuelle de ses perfections et de ses vertus ; elles l'embrassent sans cesse dans leur intérieur avec des ardeurs et des transports incroyables ; elles ne goûtent que lui et ne peuvent se lasser d'en parler. C'est ce qu'on remarquait dans sainte Catherine de Sienne ; elle eût été des jours entiers sans boire et sans manger, pour s'entretenir de son divin Epoux. Le penchant que ces personnes ont pour notre Sauveur leur donne un sentiment très-vif de sa présence ; l'union qu'elles ont avec lui est si étroite, qu'elles le regardent comme le principe de toutes leurs actions, et qu'elles ont peine à le distinguer d'elles-mêmes.

Quel est le troisième objet? — Ceux qui ont pour Dieu et pour Jésus-Christ cet amour tendre et affectueux dont nous avons parlé, ont aussi pour les hommes une tendresse particulière ; ils les regardent tous comme leurs frères ; ils désirent ardemment leur salut ; ils sont touchés de leurs besoins temporels ; et comme si les pauvres étaient leurs enfants, ils n'examinent point s'ils sont dégoûtants, quand il s'agit de les soulager, l'amour faisant en eux ce qu'il fait dans une mère qui n'a nulle répugnance à s'approcher de son enfant, quoiqu'il soit couvert d'ulcères. La première production de la charité dans un cœur où elle habite est cette inclination pour les pauvres. Le parfait chrétien les regarde comme une portion de soi-même, comme les images et les substituts de Jésus-Christ qu'il aime par-dessus toutes choses. On raconte de saint Louis, dans sa vie composée par son confesseur, qu'il aimait les pauvres jusqu'à ne pouvoir se passer de les voir ; qu'il en entretenait deux cents dans son palais, et que lorsqu'il prenait ses repas, il y en avait ordinairement trois qui lui tenaient compagnie. Un jour ayant jeté les yeux sur un vieillard qui mangeait assez près de lui et qui lui parut fort dégoûté, il lui envoya un des mets qui étaient sur sa table ; le bon vieillard en prit ce qui lui convenait, et le saint mangea les restes. Une autre fois, étant entré dans un monastère,

et ayant appris qu'il y avait un religieux qu'une maladie avait rendu difforme et horrible à voir, il voulut lui parler, s'approcha de lui et le caressa. Cette conduite est bien différente de celle des mondains qui ne peuvent souffrir que les pauvres les approchent, et qui font bien voir par là que c'est l'amour-propre et non l'amour de Dieu qui domine dans leur cœur. L'amour du Créateur augmente quelquefois à un point qu'il inspire de la tendresse pour tous les ouvrages de ses mains. Quelques saints ont été doux et débonnaires, même envers les animaux : ils n'auraient pas voulu leur nuire, et ils en avaient compassion quand on leur portait quelque préjudice. On raconte de sainte Catherine de Gênes qu'elle ne pouvait voir sans une extrême douleur ni tuer un animal ni couper un arbre. Saint François est allé plus loin, car il avait de l'amour pour les choses inanimées. La Chronique de son ordre rapporte qu'il avait du respect pour l'eau; qu'il appelait le feu son frère, et qu'un jour qu'on devait lui faire une opération de chirurgie, où le feu entre nécessairement, il le pria de ne lui point faire de mal, et qu'en effet il ne sentit aucune douleur. Une autre fois, le feu ayant pris à sa cellule, et l'ayant brûlée, il se reprocha d'en avoir tiré quelques meubles et d'avoir par là empêché que le feu ne les consumât. Ce ne sont pas là des exemples à suivre; mais malheur aux sages du monde qui ne connaissent pas le prix de cet instinct naturel, de cette haute sagesse et de cette admirable simplicité! On remarque que les saints qui sont dans ce bienheureux état, aiment singulièrement les enfants et toutes les créatures innocentes. Ils nagent, pour ainsi dire, continuellement dans les délices de l'amour; ils ne respirent qu'amour; c'est l'amour qui les porte et qui anime tout ce qu'ils font.

Que peut faire l'homme de sa part pour s'attirer ces faveurs du ciel? — Trois choses dépendent de lui avec le secours ordinaire de la grâce, et ce sont trois excellentes pratiques. La première est de retirer son affection de toutes les choses créées et de n'avoir nulle attache à quoi que ce soit. Cette liberté de cœur dispose merveilleusement à la perfection de l'amour. Personne n'est plus en état de tout aimer que celui qui n'aime rien. La seconde est d'éviter les liaisons particulières et d'empêcher notre cœur de mettre son affection et sa confiance dans les personnes qui nous témoignent de l'amitié. Ce point est très-difficile, surtout aux personnes du sexe qui croient ne pouvoir pas se passer d'une amie ou de quelque confidente. Cependant il faut être dénué de toute affection humaine pour arriver à l'état dont nous parlons. Mais on ne prétend point condamner les entretiens particuliers avec les personnes vertueuses dont les discours peuvent contribuer à l'avancement spirituel. La troisième pratique est de s'exercer en l'amour du prochain et de surmonter généreusement les obstacles qui s'y opposent, tels que sont les dégoûts et les aversions naturelles qui naissent de la contrariété des humeurs. Cette étude est importante et absolument nécessaire pour former en nos cœurs cette tendresse universelle qui doit embrasser tous les hommes. Afin de réussir dans ce travail, il faut avoir toujours devant les yeux les vrais et solides motifs de la charité dont le principal est que tous les hommes sont enfants de Dieu qui nous ordonne de les aimer comme nous-mêmes. Par ces pratiques on se dispose à l'amour parfait que la grâce de Dieu forme dans les cœurs dont elle convertit les affections humaines et terrestres en surnaturelles et divines.

CHAPITRE II.

De la réformation de la haine.

Qu'est-ce que la haine? — C'est un mouvement de l'âme, par lequel elle s'éloigne de ce qui lui paraît mal.

Que fait la grâce pour réformer la haine? — Elle nous apprend à la tourner où il faut? à l'étouffer quand il le faut et à la modérer toujours.

Qu'est-ce que tourner la haine où il faut? — C'est l'exercer contre les objets qui en sont dignes: contre le péché, contre l'imperfection, contre tout ce qui conduit à l'un ou à l'autre. On a remarqué dans tous les saints une grande aversion pour tout ce qui déplaît à Dieu. Il est dit de saint Jean l'évangéliste qu'étant entré dans le bain, et ayant appris que l'hérétique Cerinthus y était, il se hâta d'en sortir, pour montrer à tout le monde qu'il détestait l'hérésie, jusqu'à ne souffrir aucun commerce avec ceux qui en étaient les auteurs. Saint Raimond de Pennafort, étant à la cour du roi d'Arragon, fit tout ce qu'il put pour persuader à ce prince de faire cesser un commerce scandaleux qu'il entretenait depuis longtemps; et ne pouvant ni rien gagner sur son esprit, ni supporter la vue de ses crimes, il résolut de sortir de ses états et de chercher un vaisseau pour s'embarquer; mais le roi qui avait prévu son dessein, avait fait défense de le recevoir sur aucun bâtiment. Alors le saint s'abandonnant à son zèle et aux nobles emportements d'une sainte indignation, se jette dans la mer, met son manteau en forme de voile, et son bâton lui servant de mât, passe la mer, fait un trajet de soixante lieues, et arrive heureusement au port de Barcelonne, Dieu ayant voulu témoigner par ce miracle combien il agréait la haine que son serviteur avait contre le péché. Les hommes remplis de grâce non seulement haïssent le péché, mais encore les moindres imperfections; ils ont une extrême aversion pour les fautes les plus légères. On raconte de saint François d'Assise, que peu de temps après l'établissement de son ordre, ayant surpris un de ses religieux qui dans un mouvement d'impatience disait quelques paroles aigres à un de ses frères, il entra dans une sainte colère et s'écria comme si le feu eût été aux quatre coins du monastère. Comment, mon frère, dit-il au coupable, vous voulez introduire le vice dans la religion! Ensuite il ordonna qu'il fût enterré tout vif, et le fit mettre dans une fosse qu'on avait creusée à

cette fin ; mais voyant qu'il était revenu de son emportement, et qu'il demandait pardon de sa faute, il le fit retirer. Il est écrit de saint Ignace de Loyola, que voyant un frère qui, après s'être acquitté de ses fonctions domestiques, se lavait les mains avec grand soin, et recherchait une propreté qui ne convenait point à son état, il le reprit sévèrement et lui fit subir une rude pénitence. On sait que saint Xavier étant supérieur général des jésuites dans les Indes, chassa de leur compagnie le recteur du collége de Goa, parce que dans une occasion il avait marqué peu de soumission et d'obéissance, sans que ni l'archevêque de Goa, ni le vice-roi pussent lui faire changer de résolution. Ceux qui n'ont pas l'esprit de Dieu traiteront ces exemples de sévérité outrée; mais c'est qu'ils ne comprennent pas quelle aversion ont les saints pour tout ce qui est contraire à la vertu. Cette haine s'étend encore à tout ce qui peut être cause ou occasion de péché ou d'imperfection. Notre Sauveur veut que ses disciples haïssent leur père et leur mère et même leur âme, c'est-à-dire leur corps et leur vie, lorsque l'amour du père et de la mère, du corps et de la vie, peut leur être occasion de chute. C'est pour cela que les saints ont de l'aversion pour leur chair, qu'ils sont bien aises de la voir souffrir, et qu'ils la maltraitent eux-mêmes : ils haïssent aussi le monde, parce qu'il est à plusieurs une source de perdition. Et ils recommandent fort la haine de tout ce qui porte au mal ou qui est contraire à la vertu. Nous avons dit ailleurs que saint Vincent Ferrier veut qu'on fuie une personne qui est occasion de chute, comme on fuirait un démon. Sainte Thérèse, parlant de certaines gens qui prétendent que les personnes du sexe ne sont pas capables d'oraison, et qu'elles ne doivent s'occuper que des emplois domestiques, recommande à ses filles de fuir ces gens-là, comme les suppôts de l'enfer. Nous ne serons pas surpris que les saints soient extrêmes dans leur haine, si nous faisons réflexion qu'ils le sont aussi dans l'amour qu'ils ont pour Dieu.

Quand faut-il étouffer la haine? — Toutes les fois qu'elle s'allume contre des objets différents de ceux dont nous venons de parler. Nous trouvons en certaines personnes des manières qui déplaisent, des incongruités qui attirent le mépris, des défauts grossiers et des imperfections qui choquent, et quelquefois une humeur si opposée à la nôtre, qu'elle cause d'abord une antipathie naturelle qui ne manque point de produire l'aversion pour ces personnes. L'homme spirituel doit d'abord étouffer ces mouvements contraires à la charité, parce qu'ils ne sauraient subsister avec la grâce que Dieu communique à ses enfants. Il faut être bien autrement sur ses gardes lorsque les personnes, qui d'ailleurs ne nous plaisent pas, viennent à se déclarer contre nous, à nous causer du mal ou à nous faire quelque outrage. On sent alors la haine s'allumer comme par degré : c'est le ressentiment qui commence; du ressentiment on passe à la colère, et de la colère à l'aversion. A quoi il faut opposer la patience, l'humilité et la douceur, pour remporter une entière victoire sur la haine. Saint Paul veut que nous *ne nous laissions point vaincre par le mal*, mais *que nous travaillions à vaincre le mal par le bien* (*Rom.*, XII, 21). Nous sommes vaincus lorsque nous rendons mal pour mal, injure pour injure ; et nous sommes victorieux lorsque nous rendons le bien pour le mal. C'est ce que faisaient Notre-Seigneur et ses disciples, comme le témoigne le même Apôtre : *On nous maudit, et nous bénissons* (I *Cor.*, IV, 12). Il ne faut opposer que douceur au mal qu'on nous fait, si nous voulons atteindre à la perfection du chrétien. *Ne rendez à personne le mal pour le mal* (*Rom.*, XII, 17), dit encore saint Paul, c'est-à-dire soyez comme des brebis qui se laissent égorger sans résistance. Souvenez-vous de ce qu'a dit Notre-Seigneur : *Vous serez heureux lorsqu'à mon sujet les hommes vous chargeront d'opprobres, qu'ils vous persécuteront et qu'ils diront de vous toute sorte de mal contre la vérité* (*Matth.*, V, 11). Ce que nous regardons comme la cause de notre bonheur ne doit pas nous offenser.

Comment peut-on éteindre cette haine? — Par la pratique continuelle des trois vertus que nous venons de recommander, qui sont la patience, l'humilité et la douceur. Il faut être déterminé à ne se lasser jamais de souffrir et de lutter contre l'amour-propre qui veut toujours murmurer et se plaindre du tort qu'on lui fait.

Quand et comment faut-il modérer la haine? — Lorsqu'on se trouve dans des occasions semblables à celles dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre; la haine étant légitime et même sainte, il ne s'agit plus que de la modérer, en empêchant qu'elle ne cause du trouble et de l'inquiétude, comme font les haines injustes et les aversions naturelles qui gênent et qui agitent le cœur. Rien ne prouve mieux combien la grâce est au-dessus de la nature que ce qui se passe à cet égard dans les saints; ils haïssent le péché et tout ce qui est contraire à la vertu, d'une haine qu'on peut appeler extrême; et cette haine pourtant les laisse libres et tranquilles; elle ne leur fait rien perdre de leur douceur, et ne porte aucun préjudice à la perfection de leur amour.

CHAPITRE III.

De la réformation du désir.

Qu'est-ce que le désir? — C'est un mouvement de l'âme, par lequel elle se porte vers un bien qui est éloigné.

En quoi consiste la réformation ou la perfection en matière de désirs? — A les former tels qu'il faut et à savoir les supprimer, quand ils ne sont pas tels qu'ils doivent être.

Quels sont les désirs que la grâce inspire à un homme qu'elle entreprend de réformer? — Ce sont des désirs qui regardent uniquement les biens surnaturels. Les hommes parfaits n'en forment point d'autres, et c'est pour cela que le prophète David est appelé dans

l'Ecriture *un homme rempli de désirs* (*Dan.*, IX, 23). Un grand saint du dernier siècle, parlant de ceux qui conduisent les communautés religieuses, dit qu'ils doivent soutenir ces maisons par leurs oraisons et par leurs saints désirs. Et un docteur mystique a dit des personnes qui sont parfaitement soumises à la conduite de la grâce, *qu'à force de soupirer vers Dieu, par des désirs vifs et ardents, elles se sont comme épuisées et qu'elles ont desséché jusqu'à la moelle de leurs os.* Il est naturel de demander quel est l'objet de ces désirs qui sont si efficaces et si puissants. Ils se rapportent tous à trois sortes de biens. Le premier est la gloire de Dieu, tout ce qui regarde son service, l'établissement et l'accroissement de son empire sur toutes les créatures, ce qui renferme la propagation de la foi, la conversion et la perfection des âmes, et généralement tout ce qui porte à aimer Dieu, ou qui contribue à le faire honorer. Le second est leur avancement spirituel. Les âmes dont nous parlons ne cherchent qu'à se connaître pour se corriger, et à profiter de tout pour avancer de vertu en vertu : c'est d'elles que Notre-Seigneur a dit : *Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice* (*Matth.*, V, 6). Le troisième objet de leurs désirs embrasse tous les moyens de perfection. On ne saurait exprimer avec quelle ardeur elles souhaitent de souffrir et d'être méprisées non seulement par zèle pour leur avancement, mais encore par respect et par amour pour Jésus-Christ. Rien ne fait mieux connaître la disposition des saints à cet égard que ce que le fondateur de la compagnie de Jésus recommande à ses enfants, comme un excellent point de perfection. Il veut qu'ils regardent les affronts, les calomnies et les injures du même œil que les gens du monde regardent les honneurs et les dignités temporelles, et qu'ils souhaitent même de passer pour fous, pourvu qu'ils n'y donnent pas occasion par leur faute, afin de ressembler plus parfaitement à Notre-Seigneur qui a consacré les mépris et les ignominies en sa personne.

Quels sont les désirs qu'il faut supprimer? — La règle est générale : il faut les faire mourir tous, excepté ceux dont nous venons de parler. Mais il ne faut pas les combattre tous à la fois. On commence par les désirs mauvais et déréglés dont parle saint Paul : *Ne cherchez pas à contenter votre sensualité, en satisfaisant à ses désirs* (*Rom.*, XIII, 14). On étouffe ensuite les désirs des choses indifférentes, parce qu'ils troublent la paix, qu'ils ne manquent point de devenir préjudiciables, et d'être un très-grand obstacle à la perfection. Aussi le même apôtre les appelle-t-il *inutiles et pernicieux* (I *Tim.*, VI, 9). Les hommes spirituels ne s'en tiennent pas là : ils en viennent jusqu'à ne souffrir en soi aucun désir, même bon, dès qu'il est inquiet ou qu'il les tire de la sainte indifférence. C'était la maxime de saint Ignace. Tout désir marque imperfection, disait-il; et je ne voudrais pas souffrir en moi le désir d'aller aux Indes pour y trouver le martyre; j'aimerais mieux me réduire à ne rien désirer. On ne blâme pourtant pas les désirs particuliers que Dieu donne pour l'accomplissement de sa sainte volonté, parce que ceux-là sont paisibles et qu'ils s'accordent très-bien avec l'état d'indifférence et d'abandon où doivent être les hommes parfaits à l'égard de Dieu. Dans cette suppression des désirs on trouve la paix et la liberté la plus parfaite.

Que peut faire l'homme pour en venir là? — Comme le cœur humain est une source inépuisable de désirs, il faut se faire une étude particulière de les combattre à mesure qu'ils naissent, et de ne faire grâce à aucun. Il est même nécessaire d'en chercher la cause dans nos inclinations, afin de les étouffer jusque dans leur source; car c'est un point sur lequel on s'aveugle. Il y a bien des gens qui croient ne désirer que Dieu, et qui sont en proie à mille désirs frivoles. Ce travail doit être continué sans relâche, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que le désir de la perfection et de la gloire de Dieu.

CHAPITRE IV.

De la réformation de la répugnance ou de l'aversion.

Qu'est-ce que cette aversion? — C'est un mouvement de l'âme, par lequel elle s'éloigne du mal dont elle est menacée.

Qu'est-ce que réformer l'aversion? — C'est la donner aux objets qui en sont dignes, et la refuser à ceux qui ne la méritent pas.

Qu'est-ce qui nous apprend à bien placer notre aversion? — C'est une espèce d'instinct que la grâce donne, lequel porte les hommes spirituels à fuir de toutes leurs forces tout ce qui peut mettre obstacle à leurs progrès dans la vertu. Le monde est un de ces objets que les saints ont en aversion. Il est aisé d'en juger par la conduite des Antoine, des Arsène et de tant d'autres saints anachorètes qui ont cherché la solitude. Les autres saints qui n'ont pas pu les imiter, en prenant le parti de la retraite, en ont conservé l'inclination, et s'ils se sont déterminés à vivre dans le monde, ç'a été ou par zèle pour travailler au salut des autres, ou par nécessité, parce que leur condition les y attachait. Ils ne se sont pas moins éloignés des plaisirs des sens : ils ont regardé une vie douce qui contente la nature, comme une mer orageuse où il est aisé de faire naufrage. C'est pour cela qu'ils ont évité avec soin la compagnie des personnes du sexe; et tout homme sage qui en connaîtra le danger ne s'y engagera jamais ou ne le fera que pour de grandes raisons et avec des précautions infinies. La grâce inspire encore aux enfants de Dieu une sainte horreur et une crainte salutaire des honneurs et des dignités, surtout de celles qui donnent autorité sur les autres, et qui imposent l'obligation de répondre de leur conduite. La plupart des saints évêques ont redouté l'épiscopat; et quoiqu'ils eussent des marques certaines de la vocation divine, et qu'ils fussent parfaitement soumis aux ordres de Dieu, ils ont cru lui plaire beaucoup, en faisant tous

leurs efforts pour n'y être pas élevés. Saint Ambroise et saint Martin ne se rendirent aux empressements du clergé et du peuple que lorsqu'ils ne purent plus résister. Que ceux qui désirent les prélatures et qui se les procurent, comparent leur conduite à celle de ces grands hommes, et ils verront si ce n'est pas courir à sa perte que de briguer une dignité qu'on ne peut ambitionner sans une extrême présomption, ni sans choquer l'humilité, qui est la vertu la plus nécessaire et la plus délicate du chrétien. Les saints les plus éclairés dans les voies de Dieu n'ont trouvé leur sûreté que dans le refus de ces sortes de dignités. Saint Ignace, un des plus grands maîtres de la vie spirituelle, veut que les profès de sa compagnie s'y engagent par vœu, afin de fermer la porte pour toujours à une des passions les plus dangereuses, qui est la convoitise des honneurs. C'est donc un des principaux effets de la grâce, lorsqu'elle travaille à la réformation de l'homme intérieur, de le porter à la fuite de tout ce qui peut mettre obstacle à sa perfection.

Quelle est la seconde chose qu'il faut faire pour l'entière réformation de la répugnance ou aversion naturelle?— C'est de la surmonter et de l'étouffer, lorsqu'elle nous porte à fuir en certaines rencontres où il convient de tenir ferme et de combattre courageusement. La première de ces rencontres est lorsqu'il s'agit du travail nécessaire pour acquérir la vertu. Il est naturel aux âmes faibles de vouloir que tout ce qu'elles ont à faire soit aisé, et de redouter tout ce qui est pénible et difficile. On voit des gens remplis de bons sentiments et de saints désirs, qui se rebutent pour la moindre contradiction; ils sont toujours prêts a reculer et à tout abandonner, au moindre effort qu'il faut faire pour se recueillir, pour garder le silence ou pour se détacher des personnes qui leur agréent : tout ce qui est difficile leur fait peur, quoiqu'ils le jugent nécessaire pour leur avancement spirituel. Au contraire, les âmes fortes et généreuses aiment la peine et la souffrance. Autre rencontre qu'on fuit avec grand soin, et où il est nécessaire de s'armer contre la répugnance, c'est lorsqu'on est exposé à être repris et mortifié. La grâce rend ces occasions précieuses à ceux en qui elle opère beaucoup : ils souhaitent les humiliations, ils les cherchent, ils s'y plaisent. Témoin ce serviteur de Dieu qui, ayant trouvé sur son chemin un enfant qui se moquait de lui, s'arrêta pour lui donner le loisir de se satisfaire, se faisant un sujet de joie de ce qui devait naturellement exciter sa colère. Il y a une troisième répugnance, contre laquelle il est nécessaire de se roidir, c'est une faiblesse ordinaire à bien des gens en qui il y a de la vertu; ils ne peuvent souffrir qu'on les détourne, ni qu'on dérange leurs projets et leurs desseins particuliers. Comme ils sont timides et d'une humeur un peu farouche, c'est leur faire un grand chagrin que de les tirer hors d'eux-mêmes, pour les obliger à se produire; et lorsqu'ils voient approcher quelqu'un pour entrer en conversation, ils fuiraient brusquement, s'ils osaient, pour l'éviter. Il y a en cela beaucoup d'amour-propre. Les personnes généreuses vont simplement et avec beaucoup de liberté : elles ne craignent point qu'on les approche : elles parlent sans gêne et sans embarras à qui les invite à le faire, et profitent des moindres occasions pour insinuer quelque mot de Dieu. Leur courage et leur zèle sont un effet de leur sainte liberté : elles ne prétendent rien, elles ne désirent rien, et on peut leur appliquer cette parole du Saint-Esprit : *Il ne craint rien de tout ce qu'il rencontre* (*Prov.*, X, 30). Les esprits timides au contraire sont continuellement attentifs à écarter tout ce qui n'est pas conforme à leur humeur, parce qu'ils se cherchent eux-mêmes et qu'ils sont, pour ainsi dire, amoureux de leurs desseins et de leurs pensées. Ce sont quelquefois des hommes appelés au ministère apostolique, qui ont le talent de la parole, et qui, ne prenant pas garde que plusieurs âmes se perdent faute d'instruction, préfèrent les douceurs de leur retraite aux fruits qu'ils pourraient faire par leurs prédications et par leurs entretiens. On ne comprend pas combien il est important, dans la vie spirituelle, de se surmonter soi-même, pour renoncer à ses propres vues et à ses desseins particuliers. Cependant, pour ne pas faire quelques efforts, on demeure attaché à sa propre volonté et on se rend incapable d'accomplir les desseins de Dieu, qui portent souvent à toute autre chose qu'à ce que nous faisons par notre choix.

CHAPITRE V.

De la réformation de la joie.

Qu'est-ce que la joie? — C'est la délectation de l'âme causée par la jouissance d'un bien présent.

Qu'est-ce que réformer la joie? — C'est la bien placer et la réprimer à propos.

Où l'homme spirituel doit-il chercher sa joie? — Dans les biens surnaturels, qui sont les seuls dignes d'occuper son cœur. On peut distinguer comme trois degrés dans cette joie spirituelle. Le premier est une paix et un contentement qui sont l'effet d'une bonne conscience, de la droiture d'intention et de l'amour qu'on a pour Dieu. Le second est un tressaillement de cœur qui ajoute à la paix une consolation sensible. Le troisième est une sainte impétuosité qui vient aux âmes saintes de l'abondance de leur joie, qui les fait éclater intérieurement et quelquefois même au dehors, lorsqu'elles ne peuvent pas contenir dans leur intérieur l'abondance de la grâce. Saint Paul disait dans ces occasions : *Je suis dans un excès de joie* (II *Cor.*, VII, 4); saint Xavier se promenant dans le jardin du collége de Goa, et ne pouvant soutenir le torrent des délices dont Dieu inondait son âme, s'écriait de temps en temps : *C'est assez, Seigneur, c'est assez, Seigneur!* disait saint Ephrem, *arrêtez le torrent de votre grâce.* Cette joie des saints est proportionnée à leurs désirs et roule sur les mêmes sujets, dont voici les principaux. Ils se réjouissent en

premier lieu des progrès de l'Eglise, de la propagation de la foi, de la conversion des âmes, de tout ce qui contribue au service de Dieu et à l'accroissement de son royaume dans le monde. Leur avancement spirituel et leur progrès dans la vertu sont un autre sujet de leur joie. Telle fut celle de saint François après que Dieu lui eût fait connaître qu'il était du nombre des élus : il en fut transporté hors de soi pendant plusieurs jours. Les mondains ont peine à croire que les saints trouvent encore un sujet de joie dans les afflictions et les souffrances de cette vie : cependant rien n'est plus vrai ; et l'apôtre saint Jacques l'éprouvait lorsqu'il disait aux fidèles : *Mes frères, faites toute votre joie des diverses afflictions qui vous arrivent* (*Jacq.*, I, 2). Tomber en quelque mépris, recevoir quelque mauvais traitement, voilà ce qui fait les délices des enfants de Dieu, ce qu'ils appellent leurs bonnes fortunes. Et en effet ils y trouvent des trésors précieux que la grâce leur découvre. Quoi de plus consolant que de ressembler à Jésus-Christ souffrant et crucifié, de le recevoir dans la sainte eucharistie, de retirer une âme de l'enfer et de voir la volonté de Dieu accomplie, surtout quand c'est d'une manière éclatante ! Et faut-il s'étonner que les saints ne veuillent point d'autre joie que celle qui leur vient de tels objets ?

Quelles sont les occasions où l'homme spirituel doit réprimer la joie? — Tout sentiment de joie, qui n'a pas pour objet les biens surnaturels dont nous venons de parler, doit être étouffé dans le cœur. Il ne faut pas être fort spirituel pour se défendre de cette joie criminelle qui vient d'une satisfaction qu'on s'est accordée contre la loi de Dieu. Ceux qui trouvent du plaisir à penser qu'ils ont contenté leur haine en se vengeant, ou qu'ils ont pris quelque autre satisfaction illicite, sont du nombre des méchants dont l'Ecriture a dit *qu'ils se réjouissent lorsqu'ils ont fait le mal, et qu'ils triomphent dans les choses les plus criminelles.* Il y a une joie maligne qui consiste dans le plaisir qu'on prend à voir tomber en confusion les personnes par qui on a été offensé ou pour lesquelles on a quelque aversion naturelle. Sans être homme intérieur, on comprend assez que cette joie est blâmable. Mais il y en a une autre dont on ne se défie point, parce qu'elle est procurée par des choses indifférentes et qu'il faut pourtant retrancher, parce qu'elle est naturelle et qu'elle contente l'amour-propre. Un religieux est envoyé par ses supérieurs dans une maison de son ordre, où il se plaît : on lui confie un emploi qui est de son goût, et il en conçoit une grande joie : il n'y a rien que de naturel et d'humain dans la cause de son plaisir. Un père, après avoir exercé son fils à l'étude des sciences, après lui avoir donné une belle éducation, le voit donner avec éclat des preuves de sa capacité et de son esprit, devant une nombreuse assemblée ; et il abandonne son cœur à la joie. S'il se réjouit de ce que son fils a bien répondu aux soins qu'on a pris de lui, et de ce qu'il s'est mis en état de remplir les desseins de Dieu, rien n'est plus louable ; mais si le motif de sa joie n'est autre que la gloire que son fils s'est acquise et celle qu'il procure à sa famille, c'est une joie purement humaine et par conséquent frivole, qu'un homme spirituel aurait soin de réprimer. On a vu un homme rechercher avec ardeur une personne qui devait, en l'épousant, l'élever au premier emploi de la province ; il parlait sans cesse de son mariage, comme du plus grand bonheur qui pût lui arriver. Il obtint en effet ce qu'il souhaitait, et il en eut une joie extrême. Peu de jours après étant tombé malade, et se voyant sur le point de mourir, il parut consterné et accablé de tristesse : la raison en est évidente. L'excès de sa consternation venait de l'excès de sa joie, dont il commençait à reconnaître la vanité. Comme la loi de Dieu ne souffre point le péché ni l'imperfection dans le sujet de notre joie, la grâce et la vertu n'y laissent point entrer les choses indifférentes. C'est en Dieu seul et par Dieu seul que l'homme spirituel se réjouit.

Que doit faire l'homme pour se disposer à cette entière réformation? — Il doit veiller exactement sur les mouvements de joie qui s'élèvent dans son cœur pour voir quel en est le principe. C'est un point important de la vie spirituelle et un excellent moyen pour se connaître soi-même : car par nos joies nous pouvons juger de ce que nous sommes aussi bien que par nos désirs. Il faut pour cela faire des examens et des réflexions fréquentes et s'interroger souvent soi-même sur le sujet de ses joies, pour être en état de réprimer celles qui ne sont pas saintes, et d'en étouffer jusqu'aux plus légers mouvements, dès qu'ils commencent à se former, jusqu'à ce qu'on ne soit plus touché que des biens surnaturels, auxquels on doit se réduire.

CHAPITRE VI.

De la réformation de la tristesse.

Qu'est-ce que la tristesse? — C'est un sentiment du mal présent.

En quoi consiste la réformation de la tristesse? — Dans le bon usage et dans la victoire sur cette passion.

Quel usage faut-il faire de la tristesse ? — Il y a deux justes sujets de douleur que les personnes gouvernées par le Saint-Esprit ressentent : elles s'affligent lorsqu'il arrive quelque chose de contraire à ce qui cause la joie des saints. Mais leur douleur est tellement modérée qu'elle ne produit aucun mouvement irrégulier ni aucun embarras dans le cœur. La bonté et la compassion que la grâce communique à ces personnes, font qu'elles s'émeuvent aisément à la vue des malheurs d'autrui ; imitant en cela leur divin Maître, qui versa des larmes sur la mort de Lazare. Elles ne sauraient considérer certains objets pieux et touchants, sans être d'abord attendries : elles joignent volontiers leurs larmes à celles de Madeleine aux pieds de Jésus-Christ. Sainte Thérèse avait certainement le cœur bien dégagé des créatures, cependant elle ressentait vivement la mort des personnes utiles à

l'Église; elle pleura une heure entière celle du père Balthasar Alvarez, qui avait été son confesseur. Cette tristesse des saints est bien différente de celle qu'on remarque dans les hommes ordinaires : celle-ci abat et inquiète le cœur; celle-là ne trouble pas plus que la joie. Les hommes que la grâce anime s'affligent sans rien perdre de leur tranquillité intérieure et de leur résignation aux ordres de Dieu; ils sentent même que ce qui cause leur affliction n'est point contraire à leur volonté; et s'ils pleurent, c'est parce que la droite raison et le Saint-Esprit qui habite en eux, veulent qu'ils ressentent un mal contre lequel, dans le fond, ils n'ont aucune opposition. C'est ainsi qu'une mère soumise à la volonté divine pleure la mort de son fils, et ne laisse pas d'être contente de ce que les desseins de Dieu sont accomplis : elle ne voudrait même pas qu'il fût arrivé autrement, depuis que l'ordre de la Providence lui a été manifesté. Cette union admirable du contentement avec la tristesse est un effet de la grâce que les mondains ne comprennent pas et dont parle saint Paul, quand il dit : *Comme étant tristes et ayant toujours de la joie.*

Comment remporte-t-on la victoire sur la tristesse? — Par le soin qu'on prend que cette passion ne gagne le cœur et ne le jette dans la mélancolie. Cette mauvaise humeur, qui est une suite de la tristesse, produit ordinairement trois effets. Le premier est de saisir l'âme, de l'engourdir et de la rendre comme incapable de toutes sortes de biens. Et, en effet, ceux en qui cette humeur noire domine ne sauraient faire aucun effort; ils n'osent rien entreprendre de difficile, et tout leur paraît impossible; leurs puissances sont comme liées; c'est une faiblesse extrême et un épuisement universel qui dégénère en paresse. L'homme spirituel prévient un si grand mal par une vigoureuse résistance, par la gaieté que donne l'esprit de Dieu, par la confiance et le courage que ce divin esprit inspire. Le second effet est d'ôter à l'âme tout ce qu'elle avait de noblesse et de générosité, si bien qu'elle ne se fait pas une peine de s'abaisser aux choses les plus viles, de se laisser aller aux objets des sens et aux attraits du vice. C'est ce qu'on remarque dans les personnes mélancoliques : elles sont ordinairement sensuelles; comme elles n'ont point assez de vigueur et de générosité pour s'élever aux objets spirituels, elles demeurent pour ainsi dire enfoncées dans les objets sensibles, et se plaisent dans tout ce qu'il y a de plus matériel et de plus grossier. Le troisième effet est de produire la désolation et le découragement qui font abandonner la pratique du bien, et qui conduisent quelquefois au désespoir. L'âme qui sent sa faiblesse et son impuissance, juge la vertu tellement au-dessus de sa portée, qu'elle perd courage et se détermine au mal. Le démon se couvre ordinairement de cette passion pour arrêter les hommes dans ses piéges et pour opposer à leur salut ou du moins à leur perfection le plus grand de tous les obstacles. Nous ne saurions donc faire trop d'efforts pour prévenir un mal si dangereux, en nous mettant au-dessus de notre pusillanimité et de notre faiblesse.

Que peut faire l'homme pour dompter cette passion? — Il doit commencer par combattre une certaine inclination que nous avons tous à nous occuper de nous-mêmes et de ce qui nous touche. Cette inclination est fortifiée par la mélancolie. Il est naturel, par exemple, à un homme qui est triste, pour n'avoir pas réussi dans quelque projet, de s'entretenir de son malheur et de se repaître de cette pensée. C'est une grande sagesse de savoir alors se distraire de ces idées affligeantes pour tourner ailleurs l'application de son esprit; et, parlant en général, rien n'est plus utile pour surmonter cette dangereuse passion que de sortir de soi-même pour s'occuper des choses qui regardent Dieu. Le second remède contre la mélancolie, ce sont les pénitences extérieures et surtout la discipline. La raison prouve qu'en frappant le corps on donne du mouvement au sang et aux esprits; et l'expérience fait voir que ce châtiment, pris avec courage et avec confiance en Dieu, donne de la gaieté à l'âme, dissipe l'humeur sombre, et chasse le démon avec toutes ses opérations malignes. Une preuve convaincante de cette vérité, c'est que ceux qui font profession d'une vie austère paraissent toujours contents et remplis d'une sainte joie. Mais le remède le plus efficace qui doit accompagner les deux autres, c'est de combattre cette passion sans relâche, en s'opposant directement et avec courage au penchant qu'elle donne pour la retraite et l'obscurité, et cela, sans aucun égard à son goût particulier ni à sa disposition naturelle, ni à toutes les raisons qu'on pourrait avoir de ne pas le faire. Il faut se produire et parler, malgré la peine qu'on y sent, et quoiqu'il semble qu'on ne prononce que des paroles mourantes, parce qu'on parle contre son inclination, il faut pourtant le faire et chercher les occasions de s'entretenir de ce qui peut contribuer au service de Dieu et au salut des âmes, afin de remporter une pleine victoire sur l'amour-propre, qui favorise et qui entretient dans les personnes mélancoliques le penchant qu'elles ont à fuir le commerce des hommes et à se tenir cachées. Il ne faut pas s'imaginer que ce soit là une entreprise au-dessus des forces de l'homme. Il peut en venir à bout avec le secours de l'esprit de Dieu, et faire succéder à cette humeur sombre une sainte allégresse, qui s'accorde parfaitement avec la paix et le contentement du cœur. Il est vrai pourtant que c'est, de tous les ennemis qu'on rencontre dans la vie spirituelle, le plus difficile à vaincre. Le P. Dupont donne au P. Balthasar Alvarez la gloire de l'avoir surmonté. De cette victoire dépend l'établissement du royaume de Dieu, que saint Paul fait consister *dans la justice, dans la paix et dans la joie que donne le Saint-Esprit* (*Rom.*, XIV, 17).

CHAPITRE VII.

De la réformation de la hardiesse ou du courage.

Qu'est-ce que le courage? — C'est l'effort

que fait l'âme pour atteindre à un bien difficile à acquérir.

Qu'est-ce que réformer cette passion? — C'est premièrement la modérer et la retenir dans de justes bornes; c'est en second lieu s'en servir à propos.

Pourquoi faut-il mettre des bornes à la hardiesse? — Pour l'empêcher d'aller jusqu'à la témérité, comme il arrive à la plupart des hommes qui outrent ordinairement le courage, surtout en trois sortes d'occasions: premièrement, lorsqu'il s'agit de conserver une fausse liberté dans laquelle ils se sont établis; ils suivent aveuglément leur impétuosité naturelle; ils font et disent tout ce qu'ils veulent, sans aucun égard à la droite raison et à la vertu. C'est la chaleur du sang et la vivacité de l'esprit qui favorisent ce penchant dans la jeunesse. Comme elle n'a pas l'avantage de la réflexion et de l'expérience qui retiennent les gens sages, si la grâce et la crainte de Dieu ne viennent à son secours, elle ne saurait manquer d'être indocile, imprudente et téméraire. Nous avons parlé ailleurs de ce défaut qui porte les jeunes gens à parler sans réflexion, à prononcer sans discernement et à blâmer sans égard jusqu'aux choses qui regardent Dieu et son Eglise. On voit quelquefois de jeunes filles prendre dans le commerce du grand monde un certain air déterminé avec lequel elles se mettent au-dessus des bienséances, et oublient ce qu'elles doivent à la pudeur et à l'humilité qui devraient faire leur caractère. Secondement, le courage a besoin d'être modéré et retenu dans toutes les rencontres où il y a danger d'offenser Dieu. C'est le grand défaut des hommes de ne pas assez craindre ces occasions dangereuses, de s'y jeter avec hardiesse, et de vouloir paraître courageux où ils devraient se faire une gloire d'être timides, à l'exemple des plus vertueux et des plus saints personnages. Ces téméraires devraient avoir toujours devant les yeux l'ange de l'Apocalypse, qui disait d'une voix forte : *Craignez le Seigneur* (*Apoc.*, XIV, 7). Il y a une troisième sorte de personnes qui abusent de leur courage et qui ont grand besoin de le modérer. Ce sont certains spirituels qui, voulant d'abord s'élever, affectent des singularités sublimes et extraordinaires, et n'ont jamais à la bouche que de grands termes mystiques dont ils ne pénètrent pas le sens. C'est en oubliant leur faiblesse, et en se confiant en leurs propres forces, qu'ils s'égarent de la sorte, et leur chute est d'autant plus lourde, que l'état où ils ont voulu s'élever était plus haut. Il appartient à la prudence, à l'humilité et à la chaste crainte de Dieu de réprimer le courage dans les occasions dont nous venons de parler.

Quelles sont les occasions où le courage doit avoir lieu? — Comme nous ne parlons ici que de ce qui regarde le service de Dieu, ces occasions se réduisent à trois.

Quelle est la première? — C'est lorsqu'il s'agit de se donner tout à Dieu et d'entreprendre comme il faut l'ouvrage de la perfection. Les âmes lâches n'en sont pas capables, et la plupart des hommes mènent une vie imparfaite, parce qu'ils n'ont pas assez de courage pour surmonter les obstacles que le monde et leur faiblesse naturelle opposent à leur sanctification. La difficulté consiste en ce que, pour réussir dans cette importante affaire, il faut être résolu à ne rien refuser à Dieu, comme étaient saint Paul et saint Augustin, lorsqu'ils disaient au commencement de leur conversion : Seigneur, que voulez-vous que je fasse?

Quelle est la seconde occasion où le courage est nécessaire? — Il ne suffit pas d'entreprendre avec générosité : il y a des moyens nécessaires qu'il faut prendre et qui sont accompagnés de grandes difficultés qu'il faut dévorer. Le recueillement est une de ces pratiques pénibles qui rebutent les commençants. Il s'agit d'être toujours intérieurement attentif à Dieu et à soi-même, de fuir les entretetiens et les occupations inutiles, les empêchements du dehors et tout ce qui ne sert qu'à contenter la curiosité : tout cela est nécessaire au parfait recueillement sans lequel on ne saurait faire aucun progrès; mais tout cela est bien difficile, et il faut avoir de la générosité pour se roidir contre tant d'obstacles. La victoire sur soi-même ne coûte pas moins à la nature. Se mortifier sans relâche, être sans cesse occupé à résister à son penchant, à contrarier son humeur, à lutter contre ses inclinations, et à se détacher de tout ce qui contente l'amour-propre, pour mourir à soi-même, c'est le fruit de plusieurs efforts qui ne peuvent être que l'effet d'un grand courage. Autre source de peines et de combats continuels, c'est le dégagement des créatures, sans lequel on ne saurait ni conserver la liberté de cœur, ni être propre à l'union divine. A quoi il faut ajouter le respect humain et la fausse complaisance qui retardent si fort les âmes, et dont la victoire demande tant de force et de générosité.

Quelle est la troisième occasion où l'on doit montrer du courage? — C'est lorsqu'il s'agit de former de grandes entreprises pour la gloire de Dieu, et de vaincre de grandes difficultés pour les faire réussir. Ce désir de faire beaucoup pour Dieu a fait le caractère de toutes les grandes âmes. Saint Paul, dans l'ardeur de ce désir, défiait toutes les créatures : *Qui nous séparera*, disait-il, *de l'amour de Jésus-Christ* (*Rom.*, VIII, 35)? Ces hommes généreux n'avaient devant les yeux que les croix, les dangers, les persécutions, les naufrages, les supplices et la mort; et c'est ce qui augmentait leur amour pour Dieu. Le courage de saint Xavier redoublait à la vue des mers orageuses, des périls et des tempêtes; et alors il se sentait pressé d'un désir incroyable de travailler pour Dieu et pour le salut des âmes. Sainte Thérèse était dans la même disposition : elle aimait la croix jusqu'à ne pouvoir s'en passer; elle ne soupirait qu'après les occasions de faire de grandes choses pour son Epoux céleste; et c'est son courage héroïque qui lui a mérité le nom de femme forte. Les grandes entreprises sont

propres aux enfants de Dieu, qui trouvent leur force dans leur courage, et qui tirent leur courage du zèle qu'ils ont pour le service de leur Père céleste. Souvenons-nous, mes frères (disait un fervent religieux à ses compagnons, sur le point de souffrir le martyre par la main des hérétiques), souvenons-nous de ne jamais dégénérer des nobles sentiments des enfants de Dieu. Il avait appris cette maxime du père Balthasar Alvarez qui avait été son maître dans la vie spirituelle.

CHAPITRE VIII.

De la réformation de la crainte.

Qu'est-ce que la crainte? — C'est un mouvement de l'âme par lequel elle fuit un mal encore éloigné, mais dont elle est menacée, et qui est considérable et difficile à éviter.

En quoi consiste la réformation de la crainte? — A en régler si bien l'usage qu'on craigne lorsqu'il le faut, et qu'on ne craigne point lorsqu'il ne le faut pas.

Quelle est la crainte qui convient à une âme chrétienne? — C'est la crainte de Dieu, qui est appelée dans les saintes Ecritures le commencement de la sagesse. Trois sortes de personnes ont grand besoin de cette crainte. Premièrement, celles qui passent leur vie dans la joie et dans les délices; elles ne devraient jamais oublier ces paroles de Notre-Seigneur : *Je vous montrerai qui vous devez craindre; craignez celui qui, après avoir ôté la vie, peut précipiter dans l'enfer* (*Luc*, XII, 5). Elles devraient rappeler sans cesse le souvenir des jugements de Dieu, et dire avec le prophète David : *Pénétrez ma chair de votre crainte, car vos jugements me remplissent de frayeur* (*Ps.* CXVIII, 120). La crainte est encore très-nécessaire aux personnes qui, dans le chemin de la perfection, ne se défient pas assez de leurs forces et nourrissent dans leur âme une secrète ambition qui les porte à s'élever aux états les plus sublimes de la vie spirituelle. Elles ont du mépris pour les voies communes et pour les exercices de la vie purgative. Leur langage ordinaire est que tout consiste dans l'intérieur, et qu'un retour à Dieu vaut mieux que tous les châtiments du corps et que toutes les œuvres extérieures. Il faudrait que ces personnes envisageassent souvent la vie des Antoine, des Hilarion, des Dominique, des François, et de plusieurs autres, et qu'elles considérassent avec quelle humilité ces grands saints marchaient dans les voies de Dieu, et avec quel zèle ils s'appliquaient aux exercices de la pénitence. Il y a en troisième lieu des personnes qui, ayant fait quelques progrès dans la vie spirituelle et se sentant quelque goût pour Dieu, s'imaginent qu'elles peuvent se reposer et qu'il est temps de bannir la crainte pour donner tout à l'amour. Elles cessent en effet de combattre les inclinations de la nature, elles se laissent aller à leurs sens et prétendent autoriser cette conduite du sentiment de saint Augustin, qui a dit en quelque endroit : *Aimez et faites ce que vous voudrez*, abusant ainsi des paroles de ce saint docteur, qui n'a jamais prétendu exclure la vigilance et la crainte. Ce sont des aveugles qui se mettent au nombre des enfants de Dieu et qui ne savent pas que la sainte liberté que Dieu donne à ses enfants ne les dispense pas de la crainte de lui déplaire, et qu'on ne doit jamais oublier ce que disait saint Paul : *Je châtie mon corps et je le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne devienne réprouvé moi-même* (I *Cor.*, IX, 27). Si c'était sagesse à saint Paul de craindre, la confiance de ces faux spirituels ne saurait être que folie. Qu'ils aient donc recours à la défiance pour retenir leur joie dans de justes bornes et qu'ils soient persuadés qu'une crainte modérée, bien loin de diminuer leur amour, contribuera à l'augmenter.

Quelle est cette sorte de crainte qu'il est nécessaire de combattre et d'étouffer dans le cœur? — Toute autre crainte que celle de déplaire à Dieu est indigne d'une âme chrétienne. Mais en particulier il y a trois sortes de craintes qu'il faut soigneusement combattre. La première, qu'on appelle ordinairement peur, vient de la faiblesse de l'imagination. On n'ose pas demeurer seul pendant la nuit ou en des lieux écartés; on se figure mille fantômes et on croit être toujours sur le point de les voir paraître. Ces vaines terreurs viennent souvent faute de foi et de confiance en Dieu; il faut les combattre en s'y opposant directement. Les personnes qui aiment Dieu et qui sont accoutumées à marcher en sa présence se croient toujours en sûreté, parce qu'elles sont persuadées que rien n'arrive que par l'ordre de la Providence, sur laquelle elles se reposent avec une entière confiance. Une autre crainte très-dangereuse, c'est la crainte des hommes, qu'on appelle respect humain : elle gêne et embarrasse le cœur en le tenant dans une inquiétude continuelle au sujet des discours et des jugements des hommes. C'est à force de marcher en la présence de Dieu qu'on s'affranchit de cette servitude. Une personne spirituelle doit s'appliquer ces paroles du prophète : *Qui êtes-vous pour avoir peur d'un homme mortel* (*Is.*, LI, 12)? N'êtes-vous pas enfant de Dieu? ne le connaissez-vous pas pour votre juge? et pourquoi vous mettre en peine d'autre chose que de lui plaire? *J'ai présenté mon visage comme une pierre très-dure* (*Is.*, L, 7), disait le même prophète, c'est-à-dire j'ai porté sans crainte toutes les paroles que Dieu m'a ordonné de porter. C'est la grâce qui inspire cette hardiesse aux serviteurs de Dieu, et qui leur dit, comme autrefois le Seigneur à Jérémie : *N'appréhendez point de paraître devant eux, parce que je ferai que vous n'en aurez aucune crainte* (*Jér.*, II, 17). Cette liberté évangélique a bien paru dans saint Jean-Baptiste, lorsqu'il disait à Hérode : *Il ne vous est pas permis.* Rien n'a jamais empêché les apôtres de dire ce qui convenait au service de leur Maître : ils n'ont point redouté la face des grands ni le pouvoir de l'impie. Ce que dit saint Paul aux serviteurs : *Servez vos maîtres selon la chair,*

avec crainte et avec respect (*Ephés.*, VI, 5), n'est point contraire à cette doctrine, puisque l'Apôtre n'entend parler que de la crainte de déplaire à Dieu, comme il est évident par les paroles qui suivent : *Regardez en eux le Seigneur, et non les hommes* (*Ibid.*, 7). La troisième sorte de crainte qu'on ne doit point souffrir en soi, c'est celle de Dieu, quand elle est excessive et qu'elle va jusqu'à troubler et à tourmenter le cœur. Dieu s'en sert quelquefois pour éprouver et purifier les âmes qui sont à lui et pour les disposer à recevoir ses plus grandes grâces. Cependant elles doivent travailler de leur côté à modérer cette crainte par la confiance et par l'exercice du parfait amour de Dieu qui, comme dit saint Jean, *chasse la crainte* (I *Jean*, IV, 18), c'est-à-dire la crainte propre des esclaves ; car celle qui convient à un serviteur fidèle à l'égard de son ami, à un fils à l'égard de son père, elle est paisible et se trouve dans les enfants de Dieu, n'étant autre chose qu'un effet de la charité qui les rend vigilants et attentifs à ne pas déplaire à l'objet qu'ils aiment.

CHAPITRE IX.

De la réformation de la colère.

Qu'est-ce que la colère ? — C'est un mouvement ardent de l'âme contre un mal présent qui est difficile à repousser.

Qu'est-ce que réformer la colère ? — C'est se mettre en état de la réprimer et de la faire éclater à propos.

Comment et dans quelles occasions faut-il réprimer la colère ? — Par un effort généreux que l'homme doit faire sur soi-même pour étouffer cette passion, principalement en trois rencontres. Premièrement lorsqu'il se voit contrarié dans ses desseins par des accidents fâcheux qui l'irritent quelquefois contre des animaux et contre des créatures insensibles. Un ancien philosophe, pour faire comprendre combien cette colère est aveugle et déraisonnable, décrit un homme qui, ne pouvant pas ouvrir une porte à son gré, s'indigne, entre en fureur, frappe du pied la porte et jette la clé par terre comme si c'étaient des ennemis qui pussent lui résister et dont il pût se venger avec gloire. L'homme spirituel, accoutumé à se vaincre, réprime incontinent ces saillies en y opposant la résignation et la tranquillité que la grâce opère dans son cœur. Il est aussi fort ordinaire de s'indigner contre les personnes avec qui on vit, lorsqu'elles sont inconsidérées ou qu'elles ont un naturel violent. On a besoin de beaucoup de charité et de douceur pour supporter les défauts qui choquent et pour étouffer les mouvements d'indignation. Les âmes dociles à se laisser conduire à la grâce reçoivent à propos les secours dont elles ont besoin pour se modérer dans ces rencontres. Une troisième occasion où la colère est difficile à surmonter, c'est lorsqu'on se voit insulté ou maltraité par les autres. La perfection demande alors non seulement qu'on ne se venge point, mais encore qu'on ne s'aigrisse pas et qu'on ne témoigne aucune inquiétude. C'est la doctrine de Jésus-Christ qu'il a confirmée par son exemple. Nous voyons dans l'Evangile que pour l'ordinaire il ne répondait point à ceux qui lui faisaient outrage, et que lorsqu'il était à propos de leur répondre, il le faisait avec une modération et une douceur charmantes. Ses vrais disciples doivent l'imiter en ce point et s'étudier à devenir doux comme des agneaux et des colombes, pour remporter une victoire complète sur la colère.

Y a-t-il des occasions où l'on puisse faire un saint usage de la colère ? — Il n'y en a qu'une, et c'est lorsqu'il s'agit de soutenir les intérêts de Dieu ou de venger le mépris qu'on en fait. On remarque cette sainte colère dans les hommes apostoliques lorsqu'ils sont témoins de l'offense de Dieu ou de quelque action qui leur paraît déraisonnable et indigne. Il est dit de Jésus-Christ qu'il regardait les pharisiens *avec indignation* et qu'il reprenait vivement leurs vices. S. Pierre, dans le feu d'une semblable indignation, frappa de mort ceux qui avaient menti au Saint-Esprit. Moïse, voyant que le peuple avait idolâtré, jeta les tables de la loi au pied de la montagne. Le prophète Elie commanda au feu du ciel de descendre sur les envoyés du roi d'Israël et de les dévorer. S. François, faisant la visite des maisons de son ordre dans l'état de Florence, trouva que dans un monastère les jeunes religieux employaient trop de temps à subtiliser sur certains points de philosophie, et chargea le provincial de mettre fin à ces disputes qu'il jugeait contraires à l'esprit d'oraison et de religion. Le provincial promit de les faire cesser, et il n'en fit rien. Le saint en étant averti, entra dans une sainte colère et maudit le provincial qui, étant tombé malade, envoya prier son général de lui pardonner. Le saint dit aux envoyés : *Je l'ai maudit, et il le sera*, sans qu'on pût tirer de lui d'autre réponse. A ces paroles, il partit du ciel un carreau qui tomba sur la chambre du malade, perça le toit et le plancher, et le tua lui-même dans son lit. On raconte de ce même saint un trait beaucoup plus surprenant. Il dit un jour de quelqu'un qu'il était prédestiné, et qu'il le savait par révélation : ces paroles furent rapportées à un docteur qui avait beaucoup d'érudition, mais peu de dévotion et d'esprit de Dieu. Cet homme, enflé de sa science, ayant rencontré S. François : Et d'où savez-vous, lui dit-il, qu'un tel est prédestiné ? Je l'ai appris, répliqua le saint, de celui-là même qui m'a dit que vous étiez damné. Et en effet, la nuit suivante il fut surpris et poignardé dans un crime qu'il commettait habituellement. Il y a plusieurs exemples semblables dans la vie de ce saint dont on peut dire qu'il avait la colère de Dieu. Il est écrit de saint Xavier qu'ayant formé le dessein d'aller à la Chine pour conquérir cet empire à Jésus-Christ, son voyage fut traversé par le gouverneur de Malaca. Xavier n'oublia rien pour l'adoucir; et, ne pouvant rien gagner sur son esprit, il passa de la douceur à une sainte indignation, mit la ville en interdiction, en

qualité de légat apostolique, donna sa malédiction aux auteurs du retardement de son voyage, et ordonna à tous les pères de sa compagnie de sortir du pays; il en sortit lui-même et secoua la poussière de ses pieds à la porte de la ville. Aussitôt après son départ la ville fut affligée de la peste; le gouverneur, accusé de plusieurs crimes à la cour, fut saisi par ordre du roi, conduit en Portugal et mis en prison, où il mourut de chagrin et de misère. Il y a tant d'exemples de cette colère apostolique, qu'on ne peut pas douter que le Saint-Esprit n'en soit l'auteur. Il est seulement à remarquer que ces mouvements d'indignation, qui viennent de Dieu et qui ont Dieu pour objet, ne causent aucun trouble dans l'âme, et qu'ils la laissent aussi libre et aussi tranquille que si elle était dans un mouvement de joie. On peut dire en général de la colère ce que nous avons déjà dit de la tristesse et de la haine : quand c'est la grâce qui les forme dans le cœur, non seulement elles n'éloignent pas Dieu, mais elles unissent à lui et disposent à l'oraison aussi bien que pourrait le faire une consolation céleste. La raison est que ce n'est pas un intérêt propre ni aucune satisfaction particulière qui touche l'âme dans ces rencontres, mais le seul intérêt de Dieu auquel elle veut plaire uniquement.

CHAPITRE X.

De la réformation de la honte.

Qu'est-ce que la honte ? — C'est une douleur qui vient à l'âme, du sentiment de sa faiblesse ou à la rencontre de certaines choses peu convenables à son état, et qui sont mises en évidence.

En quoi consiste la réformation de la honte?—Elle consiste à en être susceptible quand il faut, et à savoir l'étouffer lorsque la raison le demande.

Quand faut-il être susceptible de honte?—En trois sortes d'occasions. Premièrement, lorsqu'on entend dire ou qu'on voit faire quelque chose qui blesse la pudeur et l'honnêteté. Les hommes déréglés dans leurs mœurs, qui sont ordinairement effrontés, ne sont choqués de rien. Mais les personnes chastes et modestes, qui ont à cœur la pureté, souffrent étrangement, lorsqu'on tient en leur présence des discours libres ou indécents : elles s'en éloignent comme d'un grand mal; elles se retirent en elles-mêmes par une espèce d'instinct que donne la vertu; le sentiment qu'elles ont de leur faiblesse fait qu'elles ne peuvent entendre sans rougir des discours de ce caractère. Secondement, la honte est louable dans toutes les occasions où l'on se voit en butte aux respects et aux applaudissements. Une personne humble, qui se défie d'elle-même, regarde la louange comme un poids sous lequel elle est prête à succomber; et cette défiance ne manque point de faire monter la rougeur sur son visage. Une troisième rencontre où la honte n'est pas seulement louable, mais encore héroïque, c'est lorsque, poussé par le mouvement de la grâce, on découvre sa faiblesse pour dompter son orgueil par le mépris et la confusion. Le bienheureux Louis de Gonzague ayant à paraître devant une illustre assemblée où il pouvait aisément par ses réponses donner des preuves de son esprit et de sa capacité, eut une forte pensée de s'humilier en faisant paraître son insuffisance. Mais ayant consulté là-dessus son père spirituel, il fut obligé d'en user autrement. Ceux qui désirent sincèrement leur perfection vont au-devant des humiliations; ils aiment et cherchent avec ardeur tout ce qui peut faire connaître leur faiblesse et leur peu de vertu. Les pères spirituels, qui s'intéressent véritablement à l'avancement des âmes qu'ils conduisent, les mettent à ces sortes d'épreuves; et lorsqu'elles y pensent le moins, ils les engagent dans des occasions d'où il doit leur revenir de la confusion et du mépris.

Quand est-il à propos d'étouffer la honte ? —La grâce qui autorise et qui sanctifie cette passion apprend aussi à la réprimer. Quelquefois elle porte l'homme à faire tous ses efforts pour surmonter la honte; elle-même l'étouffe quelquefois sans attendre la coopération de l'homme, lorsqu'il s'agit de faire des actions chrétiennes qui font honneur à l'Evangile et qui contribuent à la gloire de Dieu, mais dont le monde a coutume de se moquer; par exemple, lorsque l'occasion se présente de souffrir avec patience une injure dont les mondains auraient honte de ne pas se venger; de prendre la dernière place, lorsqu'on pourrait avoir la première, sans rien faire contre la bienséance, ou de pratiquer certaines œuvres qui font souffrir l'orgueil : c'est à l'homme à faire tous ses efforts pour étouffer toute honte et pour prendre un visage assuré, de peur de tomber dans l'inconvénient de ceux dont le Fils de Dieu a dit : *Qui aura honte de moi... le fils de l'homme aura honte de lui* (*Luc*, IX, 26). Il y a des occasions où la vertu semble demander qu'on rougisse, et où cependant une grâce d'un ordre fort élevé étouffe dans l'homme toute honte. Ces effets extraordinaires ne se voient guère que dans les plus grands saints. Comme à force de mourir à eux-mêmes ils sont devenus insensibles à tout ce qui les regarde, pour n'être plus touchés que des intérêts de Dieu, ils reçoivent sans peine en certaines occasions les louanges et les honneurs de la part des hommes. Saint François se trouvant un jour au milieu de plusieurs personnes qui s'empressaient à lui baiser les mains et les pieds, les laissait faire tranquillement sans témoigner la moindre peine. Et comme son compagnon fort surpris lui demandait la raison de cette conduite, il répondit que ces personnes ne faisaient pas la moitié de ce qu'elles devaient. Cette réponse fait voir qu'il regardait ces honneurs comme rendus à Dieu, qu'il avait lui-même en vue, et qu'il n'avait alors aucun retour d'amour-propre. Une autre fois on le vit aller au-devant de ceux qui s'approchaient pour toucher sa robe et leur présenter ses mains à baiser. Il est aisé de comprendre qu'une âme absorbée dans la grâce perd de vue tout objet créé, et que s'ou-

bliant elle-même, elle ne fait pas seulement attention à bien des choses qui font de la peine aux autres. Mais cette disposition est manifestement au-dessus des forces ordinaires et du train commun de la vertu. Les âmes de cette élévation ne sont susceptibles d'autre honte que de celle qui vient de l'offense de Dieu. Le père Balthasar Alvarez disait du frère Ximenez, religieux de la compagnie de Jésus, qu'il était parvenu à ce point de perfection. C'est ce que rapporte le père Dupont dans la vie du père Balthasar.

CHAPITRE XI.

De la réformation de la compassion.

Qu'est-ce que la compassion? — C'est une douleur produite dans l'âme par le sentiment de la misère d'autrui.

Comment réforme-t-on cette passion? — Par le soin qu'on prend de la réprimer et de l'exciter à propos.

Quand faut-il réprimer la compassion? — Lorsqu'elle peut nuire au bien spirituel de l'âme, ce qui arrive en trois sortes d'occasions. Premièrement, lorsqu'on se laisse attendrir par des récits fabuleux et qu'on donne sa compassion à des aventures auxquelles on n'a aucun sujet de s'intéresser, comme font ceux qui se plaisent à la représentation des comédies et à la lecture des romans. Saint Augustin ayant encore l'esprit du monde versait beaucoup de larmes en lisant l'histoire de Didon ; et dans les livres de ses Confessions il se reproche cette vaine occupation, qu'il regarde comme un égarement d'un esprit oisif. On ne saurait croire combien cette vaine tendresse rabaisse l'âme, l'affaiblit, l'épuise et l'éloigne de la dévotion. Secondement, on ne doit pas oublier que la compassion a pour objet les misères d'autrui, et qu'il n'est pas permis de la tourner vers soi-même, et de s'attendrir à la vue de ses propres misères, comme font les personnes du sexe, qui pleurent souvent sans savoir pourquoi. Cette fausse compassion ne vient pas de contrition et d'humilité; c'est un effet de l'amour-propre et d'une attache sensible à nos intérêts. Aussi tout ce qu'on en tire n'est qu'une vaine satisfaction qu'on se procure et qui est toujours suivie d'un relâchement de ferveur. La vertu qui est généreuse ne permet point à l'homme spirituel de s'attendrir de la sorte : elle le fait comme sortir hors de lui-même pour s'élancer en Dieu. On peut en troisième lieu se trop émouvoir à la vue des misères d'autrui, et en être si vivement touché que l'âme en soit affligée jusqu'au trouble. Il ne convient pas d'étouffer cette troisième sorte de compassion, mais il faut la modérer et la retenir dans de justes bornes, de peur qu'elle ne nous abaisse vers les objets sensibles et qu'elle ne nous occupe trop, au préjudice de la tranquillité intérieure et de cette égalité d'âme qu'il est important de conserver, et qui ne peut s'accorder avec d'autre compassion que celle qui est véritablement chrétienne.

Quand faut-il donc donner lieu à cette compassion et la mettre en pratique? — C'est particulièrement dans l'exercice de l'amour du prochain, dont le propre est d'émouvoir les entrailles à la vue des misères d'autrui, ce que saint Paul exprime en ces termes : *Revêtez-vous, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, de tendresse et d'entrailles de miséricorde* (*Col.*, III, 12). Cette miséricorde a trois objets. Le premier, ce sont les âmes du purgatoire : les personnes dévotes en ont ordinairement grande compassion, parce qu'elles les regardent comme de vrais enfants de Dieu, qui souffrent beaucoup dans l'attente du paradis, et qui ont besoin d'être aidés pour y entrer. Le second, ce sont les pécheurs; la charité fait qu'on est sensible à leur malheur, qu'on travaille à les en tirer; et c'est cette compassion qui produit le zèle. Le troisième objet de la miséricorde chrétienne, ce sont les nécessités des pauvres; elle porte à les soulager par des aumônes, par des services et par toutes sortes de bienfaits. Rien n'est, ce semble, tant recommandé que cette charité envers les pauvres. Notre Seigneur déclare bienheureux les hommes miséricordieux, et il leur promet qu'ils trouveront auprès de lui la miséricorde qu'ils auront exercée envers les autres. Mais rien n'est plus fort que ce qui a été dit en faveur de l'aumône, en quelques endroits de l'Ecriture. Tobie exhortant son fils à faire part de ses biens aux pauvres lui en rapporte cette raison : *Parce que*, dit-il, *l'aumône délivre de tout péché et de la mort, et qu'elle ne laissera point tomber l'âme dans les ténèbres* (*Tob.*, IV, 11). Il est dit dans l'Ecclésiastique : *L'eau éteint le feu lorsqu'il est le plus ardent : et l'aumône résiste au péché* (*Eccli.*, III, 33). Le prophète Daniel, après avoir prédit à Nabuchodonosor les malheurs qui devaient lui arriver, l'exhorte à les prévenir et à les détourner, et lui donne ce conseil : *Rachetez vos péchés par les aumônes, et vos iniquités par les œuvres de miséricorde envers les pauvres* (*Dan.*, IV, 24). On ne peut pas douter que le prophète ne conseillât à ce prince ce qu'il y avait de plus propre à toucher le cœur de Dieu. Ces passages de l'ancien Testament s'accordent parfaitement avec ce que nous lisons dans l'Evangile. Notre Seigneur, parlant du jour du jugement, dit qu'il s'adressera aux élus en ces termes : *Venez, vous qui êtes bénis de mon Père; possédez le royaume qui vous a été préparé dès la création du monde; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire*, etc. (*Mat.*, XXV, 34, 35, *etc.*). Il semble qu'il ait voulu nous faire entendre par là que pratiquer les œuvres de miséricorde et être prédestiné, ce ne soit qu'une même chose. Une autre fois il conclut une de ses exhortations par ces paroles : *Après tout, donnez l'aumône, et il n'y a plus rien que de pur à votre égard* (*Luc*, XI, 41). Le pouvoir de l'aumône est fondé sur la bonté infinie de Dieu, qui tient pour fait à lui-même ce que nous faisons pour ceux qu'il aime.

Quelles qualités doit avoir la miséricorde pour être parfaite? — Premièrement, elle

doit être noble et sublime, fondée sur la foi, et non sur la tendresse naturelle. Deuxièmement, elle doit être pure, ne se proposant que le soulagement du prochain, sans aucun égard à nos intérêts. Troisièmement, elle doit être sainte, c'est-à-dire pratiquée en vue de Dieu et faite comme à Jésus-Christ même que le pauvre représente, selon cette expression de l'Evangile : *Toutes les fois que vous avez fait ces choses, à l'un des plus petits de mes frères que voilà, vous me les avez faites à moi-même* (*Matth.*, XXV, 40).

Quinzième partie,

OU L'ON TRAITE DES ACTIONS ORDINAIRES QUI PARTAGENT LA VIE DE L'HOMME SPIRITUEL.

CHAPITRE PREMIER.

De l'oraison.

N'avez-vous point de méthode à donner pour l'oraison? — On n'en peut point donner de générale qui convienne à tout le monde, parce que la manière de faire l'oraison doit être proportionnée à l'état des personnes qui s'y adonnent. Ces personnes peuvent être partagées en trois classes. Les unes sont déterminées à pratiquer la plus grande perfection, et elles ont déjà fait de grands progrès dans la vie spirituelle. Les autres, quoique résolues à ne rien refuser à Dieu, ont encore des imperfections à corriger et des vertus à acquérir. Les dernières sont lâches et inconstantes dans le service de Dieu. Ces différents caractères demandent des manières d'oraison différentes. Il s'agit maintenant d'assigner à chacune de ces trois sortes de personnes la méthode qui lui convient.

Quelle méthode faut-il prescrire aux personnes qui, par de longs travaux et de grands progrès, sont arrivées à un état relevé? — Elles n'ont guère besoin de méthode, et il serait bien difficile de leur en donner, parce qu'elles sont mues par le Saint-Esprit dans leur oraison et qu'elles y reçoivent beaucoup plus qu'elles ne donnent. Les assujettir à des pratiques, ce serait vouloir assujettir l'Esprit qui les meut. Leur manière est de se laisser conduire à la grâce; et leur oraison consiste ordinairement à embrasser Dieu par l'amour et à communiquer avec lui en toute liberté, selon qu'il le leur inspire. On peut néanmoins leur prescrire les règles suivantes. La première est de ne rien faire de son propre choix et de ne se rien proposer qui puisse contrarier le mouvement de la grâce, afin qu'entièrement livrées et abandonnées à Dieu, il puisse les mener et les manier comme il lui plaira, selon l'étendue de son esprit que lui seul connaît, que lui seul peut régler. La seconde est de surprendre leur activité, et de ne point interrompre l'action de Dieu par leur propre action, à moins que Dieu ne les y pousse, ou qu'elles ne connaissent qu'il le permet. Mais c'est là un avis dont elles n'ont guère besoin, parce qu'elles sont accoutumées à se laisser conduire, et qu'étant les vrais enfants de Dieu, elles éprouvent que c'est son Esprit qui les fait agir. La troisième est de donner beaucoup à l'exercice du saint amour, Dieu souhaitant qu'elles s'en occupent continuellement et qu'elles cherchent à s'unir à lui lorsqu'elles sont en sa présence. Cette union avec Dieu est le lieu de leur repos, et elle devient quelquefois comme un gouffre et un abîme où elles demeurent perdues. C'est tout ce que nous pouvons prescrire à ces personnes : vouloir en dire davantage, ce serait raconter ce qu'elles font, plutôt que de leur donner des méthodes.

Quelle méthode assignez-vous aux personnes qui, déterminées à ne rien refuser à Dieu, ont pourtant des imperfections à corriger et des vertus à acquérir? — Ou ces personnes sont à l'oraison comme les premières, entièrement mues par le Saint-Esprit, ou elles sont tellement conduites qu'elles doivent agir par leur propre industrie, en suivant pourtant toujours le mouvement de la grâce. Dans le premier cas elles doivent se gouverner comme les autres dont nous venons de parler, suivre l'esprit de Dieu, s'y abandonner et ne point l'interrompre par leur activité: et ceux qui les conduisent ne doivent point les presser de se servir de méthode. Il faut seulement qu'ils les avertissent de laisser agir Dieu en elles, puisqu'il veut les instruire lui-même. On doit aussi leur recommander la fidélité à correspondre à la grâce, le soin de tourner le profit de l'oraison à l'amendement de leurs défauts et à la pratique exacte de tout ce que Dieu leur inspire. Pour ce qui regarde celles qui ont besoin de joindre leur industrie au mouvement de la grâce, elles peuvent s'aider de quelque méthode; et voici celle qui leur convient. Lorsqu'elles ont pris le sujet de leur oraison, quel qu'il soit, elles doivent tourner toute leur attention vers certaines choses qui sont particulièrement nécessaires à leur avancement, les méditer en la présence de Dieu, y tendre par attrait, s'y porter de tout leur cœur et les ruminer, pour ainsi dire, dans un profond recueillement. Quand elles mettraient plusieurs années à goûter certains points de perfection, à s'en bien pénétrer et à y rapporter tous leurs soins et toutes leurs pensées, elles auraient bien employé le temps. Mettons la chose dans un exemple. Une âme touchée de Dieu connaît que son amendement est son affaire principale; elle juge que pour le procurer elle a

besoin de s'établir dans un parfait recueillement, de mortifier ses passions et ses inclinations naturelles, et de dégager son cœur de l'affection aux créatures. Dès qu'elle est à l'oraison, après s'être mise en la présence de Dieu et avoir renouvelé le désir de lui plaire, elle va, sans s'arrêter, à la considération de ce qui lui tient au cœur; elle se convainc du besoin qu'elle a du recueillement; elle goûte l'excellence d'un si grand bien; elle en approfondit les avantages; elle pense aux moyens de l'acquérir, aux occasions de le pratiquer, aux obstacles qu'il faudra vaincre; elle le désire, elle le demande à Dieu avec toute la ferveur dont elle est capable; elle forme de généreuses résolutions, et n'abandonne point ce sujet qu'elle ne s'en soit, pour ainsi dire, rassasiée. Elle en use de même à l'égard de la mortification: elle se pénètre de l'avantage qui lui reviendra de mourir à elle-même, à ses passions, à ses goûts et à ses inclinations naturelles; elle s'encourage au combat, elle s'y affectionne, elle soupire après les occasions de se vaincre et de renoncer à elle-même. Comme cette méthode est fort étendue, on peut l'appliquer à toutes sortes de sujets. Une personne qui veut parvenir au parfait dégagement se présente devant Dieu avec un vrai dessein de se dénuer entièrement de tout; ensuite elle se demande à elle-même s'il y a quelque chose au monde capable d'attacher son cœur et de débaucher son affection: l'esprit de Dieu, qui est fidèle et facile à se communiquer à ceux qu'il trouve disposés à lui obéir, lui fait sentir intérieurement qu'elle a de l'attache à sa réputation, à ses commodités, à ses emplois, à certaines personnes. Ces vues intérieures la frappent; elle fait cent actes de renoncement; elle pense aux moyens de se déprendre tout à fait; et à force de dire et de protester qu'elle ne veut tenir à rien, elle se détache en effet de tout. Voilà la plus solide méthode d'oraison. Ceux qui prennent tous les jours différents sujets, s'affectionnant tantôt à l'un et tantôt à l'autre, sans se fixer à rien, ne font pas ordinairement de grands progrès. Mais ceux qui s'attachent à ces fondements de la vie spirituelle et qui emploient les mois et les années entières à s'en occuper, à se les imprimer, à les goûter, s'instruisent à fond des points principaux de la doctrine de Jésus-Christ; et il arrivera que lorsqu'ils y penseront le moins, ils se trouveront riches, que Dieu les comblera de ses faveurs, et qu'il les élèvera à une oraison plus sublime.

N'y a-t-il point de méthode pour ceux qui, manquant de courage et de bonne volonté, sont lâches et inconstants dans le service de Dieu? — L'unique méthode qui leur convienne est de faire de leur oraison un moyen pour former en eux-mêmes et pour obtenir de Dieu la bonne volonté qu'ils n'ont pas et sans laquelle ils ne sauraient faire aucun progrès. Mais le malheur est que la plupart de ces personnes, dont le nombre est très-grand, ne veulent pas convenir que la bonne volonté leur manque; et alors tout ce qu'on peut faire est de leur montrer qu'elles ne l'ont pas, et qu'elles n'ont pas encore fait le premier pas dans la voie de la perfection, quoiqu'elles marchent avec beaucoup d'assurance

Comment faire voir à ces personnes qu'elles n'en sont pas où elles pensent et qu'elles ne sont pas bien déterminées à ne rien refuser à Dieu? — Il faut leur persuader de sonder leurs dispositions à l'égard de certains points de perfection, qui sont des preuves convaincantes de la bonne volonté de celui qui les pratique. Un de ces points est renfermé dans ces paroles du Fils de Dieu: *Si vous ne devenez comme des enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux* (*Matth.*, XVIII, 3). Il faut que celui qui désire se connaître se conforme à cette doctrine, pour voir s'il la met en pratique. Si c'est une homme qui ait fait vœu d'obéissance dans quelque ordre religieux, il se demandera à lui-même: Ma vie est-elle conforme à mes obligations? Me comporté-je comme un homme qui a fait à Dieu le sacrifice de sa liberté? Suis-je bien à la main de mes supérieurs, pour me laisser conduire comme un enfant et pour faire ou laisser tout ce qu'ils voudront, sans résistance? Si, à la faveur de cet examen, il reconnaît qu'il forme des desseins sur soi-même, qu'il a des vues particulières et qu'il se donne des soins et des mouvements pour tourner à son gré la volonté de ses supérieurs, pour empêcher qu'on ne lui ordonne certaines choses, ou pour en obtenir d'autres qui lui conviennent, il doit conclure que la bonne volonté lui manque, puisqu'il n'est pas déterminé à ne rien refuser à Dieu. Et s'il est sage, il emploiera uniquement son oraison à gagner sur soi-même ce qu'il n'a pas encore eu le courage de sacrifier; autrement il n'en tirera aucun fruit. Un autre point sur lequel on peut s'examiner, c'est le renoncement à certaines attaches naturelles. Un homme se dit à lui-même: Je désire avec empressement l'estime et l'approbation des autres; j'aime mes aises et mes commodités, et je m'en procure souvent qui ne conviennent guère à la sainte pauvreté dont je fais profession; si je ne suis pas prêt à quitter toutes attaches, quelle méthode peut-on me donner pour faire oraison? Oserai-je demander à Dieu des lumières plus abondantes, tandis que je refuse de faire ce que je sais être nécessaire pour mon avancement spirituel? Cependant ces personnes lâches et indéterminées tomberaient bientôt en pire état si elles abandonnaient l'oraison. Il faut qu'elles persévèrent dans ce saint exercice; et le meilleur conseil qu'on puisse leur donner, c'est qu'elles demandent sans cesse à Dieu qu'il leur donne cette volonté pleine et entière qu'elles n'ont pas, parce que Dieu, qui de son côté est toujours prêt à répondre, n'attend, pour enrichir une âme, qu'un moment où il la trouve disposée à se donner entièrement à lui. Pour ceux qui ne veulent faire aucun effort, afin d'obtenir de Dieu et d'eux-mêmes cette résolution généreuse, qui serait le commencement de leur perfection et de leur tranquillité, il n'est pas nécessaire que nous leur prescrivions ici des méthodes; cent autres livres leur en fourniront assez pour se soutenir

dans un train de vie où il entre beaucoup de lâcheté et d'imperfection.

CHAPITRE II.

De l'examen de conscience.

Qu'est-ce que l'examen de conscience? — C'est une réflexion de l'âme sur elle-même pour connaître ses défauts et pour s'en corriger, après s'en être repentie et humiliée devant Dieu.

Comment fait-on l'examen de conscience? — Outre les actes de remercîment et d'offrande de soi-même, par lesquels on commence par se fixer en la présence de Dieu, on demande la lumière nécessaire pour connaître ses défauts, et on tâche ensuite de les découvrir dans son âme. Mais cette recherche est différente, selon les différents états des personnes qui font l'examen. Il y en a qui sont lâches dans le service de Dieu. Il y en a qui sont consommées en vertu, et d'autres qui sont ferventes, mais qui ne sont pas encore arrivées à un haut degré de perfection. Les premières s'acquittent fort légèrement et en fort peu de temps de l'examen de conscience; elles voient d'un coup d'œil si elles ont commis quelque faute considérable, remarquent cette faute pour s'en confesser à la première occasion; et ensuite elles se laissent aller aux distractions que le souvenir des emplois et des objets extérieurs leur fournit. Les secondes, qui aiment Dieu parfaitement, ne mettent guère plus de temps à s'examiner. Si elles sont tombées dans quelque défaut, Dieu le leur fait d'abord connaître: elles en prennent occasion de s'humilier; une douce flamme qui s'élève du fond de leur cœur dévore tous leurs manquements qui ne sont que de pure fragilité; le reste du temps est employé à l'exercice du parfait amour dans lequel elles demeurent comme absorbées. Il reste à parler de la troisième sorte de personnes, c'est-à-dire de celles qui sont véritablement ferventes, mais qui ne sont point encore parvenues au degré de perfection des autres dont nous venons parler. Voici comme ces hommes fervents s'acquittent de l'examen de conscience. Non seulement ils observent les fautes tant soit peu considérables, mais faisant passer en revue leurs projets et leurs desseins de perfection, ils voient s'ils ont eu soin de pratiquer les vertus qui leur sont nécessaires et de se maintenir dans certaines dispositions. Par exemple, ils examinent quelle a été leur conduite par rapport au recueillement, à la mortification et au dégagement du cœur, et s'ils ne se sont point relâchés dans ces saintes pratiques depuis qu'ils ont formé le dessein de s'y perfectionner. Car dans ces personnes ferventes la manière de s'examiner et de s'approcher de la sainte eucharistie est conforme à leur manière d'oraison : tout roule sur les mêmes points et tout tend au même but; aussi font-elles des progrès considérables. Il leur arrive aussi très-souvent de trouver trop court le temps destiné à l'examen de conscience. Et lorsqu'elles s'aperçoivent de quelque relâchement, elles éprouvent la même douleur qu'un marchand qui a fait quelque grande perte; et alors elles ne peuvent se lasser de s'humilier devant Dieu, de se repentir et de se fortifier contre l'avenir par de généreuses résolutions. C'est ce qui a fait dire à Rodriguez en traitant cette matière, que ceux qui s'acquittent bien de l'examen de conscience mettent plus de temps à se repentir qu'à s'examiner. Et lorsqu'ils ne trouvent point de matière de repentir, ils s'occupent à se perfectionner et à s'affermir dans le goût des saintes habitudes qu'ils veulent acquérir, pour s'éloigner toujours plus des défauts contraires.

Que conseillez-vous donc aux personnes qui sont lâches dans le service de Dieu? — D'appliquer à la matière présente ce que nous avons dit de l'oraison dans le chapitre précédent, et d'employer le temps de l'examen à exciter en elles-mêmes la bonne volonté qu'elles n'ont pas. Elles ne sauraient trop s'humilier ni trop s'animer à se donner entièrement à Dieu; ce sera là un remède assez efficace contre les fautes dont elles se reconnaissent coupables. C'est à elles que s'adresse particulièrement ce conseil, que le profit de l'examen ne consiste pas à reconnaître ses fautes, mais à s'en repentir et à s'armer de saintes résolutions.

Et aux personnes qui sont ferventes et généreuses, quel autre conseil avez-vous à leur donner? — Outre le soin de connaître leurs fautes et de s'interroger sur les points de perfection qu'elles ont entrepris d'acquérir, elles doivent avoir en vue un vice particulier pour le combattre, et faire rendre compte à leur âme de la manière dont elle s'est comportée dans le combat contre ce vice. C'est ce qu'on appelle l'examen particulier, qu'on doit joindre à l'examen général, s'il n'y a pas un autre temps qui y soit destiné.

Comment se fait cet examen particulier? — Une personne qui désire sincèrement se rendre parfaite déclare la guerre à ses vices, qui sont les obstacles à sa perfection; et pour remporter plus sûrement la victoire, elle les attaque l'un après l'autre. Lorsqu'elle a déterminé celui dont elle veut se défaire, elle destine à cette guerre plusieurs jours et même plusieurs mois, pendant lesquels elle ne perd point de vue son ennemi et ne cesse de le combattre jusqu'à ce qu'elle l'ait battu ou extrêmement affaibli. L'habitude à mentir, à se louer, à déguiser son sentiment, à user de duplicité, à parler mal de son prochain, à railler et à plaisanter, à satisfaire son appétit dans les repas, à manquer de douceur envers le prochain, à contenter sa curiosité, à se laisser aller à des inutilités et à des satisfactions naturelles, tous ces vices et plusieurs autres sont autant d'ennemis qu'il faut combattre par l'examen particulier; et lorsque dans la revue qu'on fait sur soi-même, pendant le temps de l'examen, on découvre quelque faute, on ne doit pas la laisser sans punition.

Quelle punition peut-on exercer contre soi-même? — Une âme fervente se condamnera à baiser la terre ou à pratiquer quelque autre action d'humilité. Ou, ce qui est encore

plus efficace, elle prendra la discipline. C'est l'avis qui fut donné à Thaulère par ce laïque qui le convertit. C'est aussi le sentiment d'un saint homme que nous avons cité ailleurs; il avait coutume de dire que les paroles se perdent en l'air, que pour se corriger efficacement les protestations et les reproches ne suffisent pas, et qu'il faut en venir aux coups. De tout ce que nous avons dit dans ce chapitre il faut conclure que l'examen de conscience consiste à connaître les fautes qu'on a commises, à voir les progrès qu'on a faits dans certains points de perfection, à se faire rendre compte de la manière dont on s'est comporté à l'égard du vice particulier auquel on a déclaré la guerre, à se repentir de sa negligence et à s'en punir.

CHAPITRE III.

De la confession.

Qu'y a-t-il à observer touchant la confession? — Nous en avons parlé dans le chapitre cinquième de la première partie du premier tome. Nous ajouterons ici que cette sainte action doit être rapportée à la même fin que les autres exercices spirituels, c'est-à-dire que les âmes qui ont encore besoin d'avancer dans la vertu doivent se régler de telle sorte, que ce qui les occupe dans l'oraison et pendant l'examen, ce qu'elles ont soin de recommander au Seigneur dans la communion, revienne aussi dans la confession, et qu'elles s'accusent des défauts et des vices à l'amendement desquels elles dirigent leurs autres exercices de piété, afin que Dieu bénisse leurs travaux, et que la grâce du sacrement les aide à se corriger, et dessèche la racine de leurs vices. La raison est que, pour se bien confesser, il faut déclarer les choses les plus considérables en quoi on a déplu à Dieu, et que rien n'est plus considérable en ce genre que ce qui met obstacle à la grâce et à l'œuvre de Dieu en nous; tels sont les vices qui nous dominent, dont on doit découvrir jusqu'à la racine et jusqu'aux moindres effets, parce que c'est ce qu'il y a en nous qui déplait le plus à Dieu. Il y a des gens qui s'accusent avec grand soin de quelques manquements extérieurs qui ne sont pas de grande conséquence, et où leur cœur n'a point ou presque point de part, tandis qu'ils passent sous silence plusieurs défauts intérieurs qui viennent d'un mauvais fond et dont ils ne font aucun cas, parce qu'ils ne s'appliquent point à les connaître. Un homme, par un effet d'un orgueil secret, aura beaucoup de pensées de mépris pour son prochain, ou de vaine estime de soi-même; il s'arrêtera avec plaisir à ces pensées qui éloignent de l'esprit de Dieu, et cependant il n'en fera aucune mention en se confessant, tandis qu'il s'accusera de ne s'être pas rendu assez tôt à quelque devoir extérieur, quoique ce soit peut-être sans qu'il y ait de sa faute qu'il a manqué d'exactitude. Un autre, ardent pour les nouvelles, les bruits qui courent et les vaines curiosités, compte pour rien de vivre dans une dissipation continuelle qui l'empêche de tendre à la perfection, en le rendant incapable d'être attentif aux inspirations divines, et s'accuse d'avoir manqué à quelque pratique extérieure qui ne l'oblige point, ou qui est d'une obligation très-légère. Il est donc important, en se préparant à la confession, de consulter la lumière divine et de ne pas s'en fier aux lumières de la conscience qui est quelquefois fausse et erronée. Pour bien développer ce point, il faut remarquer trois choses au sujet de la confession : 1° ce qu'il faut confesser; 2° comment il faut le confesser; 3° quand il faut le confesser.

De quoi faut-il s'accuser dans la confession? — Premièrement de toutes les fautes commises avec connaissance et qui sont manifestement des péchés, comme sont les mensonges, les détractions, l'envie et l'affection déréglée qu'on a pour certaines personnes, les murmures et autres fautes semblables que tout le monde reconnaît être matière d'absolution. En second lieu on s'accuse des fautes qui échappent à la fragilité, et où la volonté n'a pas beaucoup de part, parce qu'elles sont faites avec peu de connaissance et de réflexion. C'est la matière ordinaire des confessions des âmes fidèles, qui ne voudraient pas pour rien au monde offenser Dieu de propos délibéré. Quoiqu'elles se sentent assez faibles pour tomber aussi souvent et plus souvent que les autres, elles craignent le péché plus que la mort; et dès qu'elles l'aperçoivent clairement, elles s'en détournent par un effet de la résolution fixe et habituelle où elles sont de ne point s'éloigner des voies de Dieu. Mais malgré cette résolution qui les fortifie et la grâce qui les éclaire, il leur arrive quelquefois, ou de prendre quelque satisfaction naturelle, ou de donner dans quelque impatience, ou de dire quelque parole indiscrète. Et quoiqu'elles sachent bien que c'est avec peu de connaissance et de délibération qu'elles ont commis ces fautes, cependant elles s'en accusent, parce qu'elles en voient le principe en elles-mêmes, dans un reste d'habitude qu'elles n'ont pas encore bien détruit et dont elles n'ont pas su se défier. Quelques confesseurs peu circonspects défendent aux personnes qui s'adressent à eux de s'accuser de ces sortes de faiblesses, comme n'étant pas des péchés, faute de délibération, et ils ne prennent pas garde qu'en accoutumant les âmes à ne compter pour péché que ce qui est fait avec une claire connaissance et une pleine liberté, ils leur forment une conscience large et les endurcissent dans l'imperfection. Ils appellent cette espèce d'endurcissement spirituel solidité de vertu, et ils allèguent mille raisons pour justifier leur conduite. Il est vrai qu'il n'y a point de péché quand il n'y a point de liberté, comme dans un homme abandonné au sommeil. Mais dès qu'il y a quelque connaissance et quelque liberté, il peut y avoir du péché véniel. Il y a aussi des péchés de fragilité et de pure faiblesse, dont une âme craignant Dieu se confesse, parce que, quoiqu'elle n'ait aperçu qu'à demi le mal qu'elle faisait,

elle se reproche d'avoir agi avec précipitation et de n'avoir pas été attentive à la lumière divine, faute de veiller sur elle-même. Quoiqu'un enfant ne soit pas encore en âge de comprendre la grandeur des fautes qu'il commet, son père ne laisse pas de le reprendre et de le châtier. Il suffit à une âme timorée d'avoir manqué à son devoir, quoique sans beaucoup de connaissance, pour avoir sujet de s'affliger et de se punir elle-même; et vouloir l'en empêcher, c'est étouffer en elle l'esprit d'humilité et de componction. Il ne faut pas oublier ce que dit le livre de l'Imitation de Jésus-Christ : *Reconnaissez-vous volontiers coupable, afin d'être innocent devant Dieu.*

On remarque que plusieurs saints ont fait de grandes pénitences pour des fautes où certainement il n'y avait que très-peu de délibération. Saint Louis de Gonzague n'en reconnaissait pas d'autres dans toute sa vie; ses grands péchés, qu'il ne croyait pas pouvoir assez expier, consistaient dans quelques paroles messéantes qu'il avait dites dans son enfance sans en comprendre le sens. Le père Vincent Caraffe, religieux et général de la compagnie de Jésus, avait passé plus de quarante ans sans rien apercevoir de délibéré dans son âme en matière de péché, excepté deux ou trois actions qu'on n'oserait assurer être mauvaises. Saint Ignace se confessait régulièrement une ou deux fois par jour, et ce n'étaient pas des fautes prévues et volontaires qu'il apportait au tribunal. Il faudrait donc, à s'en tenir au principe que posent certains confesseurs, dire que ces saints étaient tout à fait sans péché, ou qu'ils étaient dans l'erreur, malgré leur bonne volonté, et malgré la lumière divine qui les éclairait de fort près. Il est plus sûr et plus naturel de croire que l'erreur est du côté de ceux qui blâment la conduite que ces saints personnages ont tenue. Les confesseurs devraient recevoir simplement les accusations qu'on leur fait de certaines fautes. Lorsqu'une personne du monde s'accuse de s'être fâchée contre un domestique pourquoi lui demander si c'est avec raison qu'elle s'est fâchée? Et pourquoi ajouter qu'il n'y a point de mal quand le sujet est légitime, et qu'on ne doit pas s'en confesser, comme s'il était permis de se déranger soi-même par passion, parce qu'un autre a manqué à son devoir. Il est vrai qu'il y a une sainte colère dont nous avons parlé, laquelle n'est pas matière de confession; mais dans le cas présent, c'est une colère qui vient d'impatience et qui est souvent suggérée par le démon pour troubler l'âme et lui faire perdre sa tranquillité : c'est avec raison qu'on s'en accuse; et si le confesseur est éclairé, il doit être bien aise que la personne qui s'en reconnaît coupable lui décharge son cœur. C'est dans le fond de l'âme que se trouvent les racines de nos vices, les penchants et les inclinations d'avarice, d'orgueil et de sensualité. Les personnes fidèles vont chercher leurs fautes jusque dans ce mauvais fond, et quoique ce ne soient la plupart que des fautes de surprise elles font bien de s'en accuser, afin que la grâce du sacrement, jointe à l'humiliation qu'elles pratiquent, les aide à se corriger et à faire mourir la racine de leurs vices. On peut en troisième lieu déclarer en confession les mouvements déréglés qui produisent quelque émotion considérable, surtout quand ils viennent d'un principe intérieur, tel qu'est le vice ou la passion. Il suffit à une âme fidèle que tels dérèglements viennent de son fond, quoiqu'elle ne puisse pas discerner si elle y a consenti ou contribué. Peut-être qu'elle se croira fort coupable pour n'avoir pas été sur ses gardes et pour n'avoir pas correspondu fidèlement à la grâce; peut-être aussi qu'elle n'aura aucune négligence à se reprocher. Ce qui est certain, c'est que, comme dit saint Grégoire, le propre des âmes saintes est de se reconnaître coupables lors même qu'il n'y a point eu de leur faute, et qu'un soulèvement involontaire de passion suffit pour qu'elles se regardent comme mauvaises et criminelles. Cette conduite, au reste, leur est très-avantageuse, parce que l'humilité qu'elles pratiquent, en se confessant de ces sortes de dérèglements, est d'un si grand mérite qu'elle leur attire toutes sortes de bénédictions du Ciel, et qu'elle augmente de plus en plus l'aversion qu'elles ont pour le péché.

Ne pourriez-vous pas donner un exemple de ces sortes de mouvements déréglés qu'il est à propos de déclarer dans la confession? — Je suppose un homme porté au bien, et qui travaille sérieusement à l'extirpation de ses vices. On lui dit quelques paroles piquantes : aussitôt il sent la colère s'émouvoir dans son cœur, et produire un combat de pensées qui le livrent successivement aux aigreurs et aux chagrins involontaires, et qui excitent une espèce de tempête dans son âme. Il a beau se mettre en défense et résister de toutes ses forces dès qu'il s'aperçoit de ces mouvements, il ne saurait empêcher que l'agitation ne dure un temps considérable. Je dis que si cet homme est zélé pour son amendement, voyant que ce désordre vient d'un fonds d'orgueil qui est en lui, il fera bien de le découvrir dans sa confession, en disant qu'il ne sait si sa volonté y a eu quelque part, parce qu'en effet il n'y a personne qui dans ces occasions puisse voir clairement ce qui se passe dans son intérieur, et nous avons tous sujet de dire avec le prophète : *Purifiez mon âme des taches que je n'y aperçois pas* (*Ps.* XVIII, 13). Cependant, comme il n'est pas sûr qu'il y ait la matière suffisante d'absolution, on doit joindre à cette accusation celle de quelque péché de la vie passée.

Est-il à propos de s'accuser de n'avoir pas répondu aux inspirations de la grâce? — Quelques-uns prétendent que non, lorsque ces inspirations ne portent pas à des choses qui soient commandées d'ailleurs, parce que, disent-ils, qu'alors ne tenant lieu que de conseil, il n'y a point d'obligation à les suivre, ni de péché à les laisser sans effet. Cependant il est bien difficile de comprendre comment une âme qui sait que le mouve-

ment de la grâce est une espèce de visite dont Dieu l'honore, peut se déterminer à négliger cette faveur, sans manquer à un devoir que la bienséance et la reconnaissance prescrivent également. Il est certain que nous ne pouvons rien sans la grâce, et que la grâce ne nous manque point tandis que nous lui sommes fidèles. Lorsque le Saint-Esprit trouve des personnes résolues à bien faire, il les instruit lui-même de quelle manière elles doivent s'y prendre pour se corriger et pour avancer dans la vertu; si elles sont attentives à ce qui se passe en elles, elles voient clairement que leur perfection dépend de leur fidélité à suivre la lumière que le Saint-Esprit leur donne. N'est-ce pas aller contre la raison que de ne pas se conformer à cette divine lumière? Celui qui la néglige ne pèche-t-il pas contre Dieu aussi grossièrement que ferait un courtisan qui ne voudrait pas profiter des avis que son prince aurait la bonté de lui donner? Le moins que doive faire un homme qui a négligé les avertissements du Seigneur, n'est-ce pas de s'humilier, de se repentir et de s'accuser de l'ingratitude qu'il a commise? surtout s'il fait réflexion que par cette négligence il se met en danger de mécontenter Dieu et d'en être abandonné. Saint Ignace, au rapport du père Maffée, historien de sa vie, disait que la fidélité à répondre aux inspirations de Dieu, était un des points les plus importants de la vie spirituelle, et que manquer à les suivre était une des plus grandes fautes qu'on pût faire. Par où il est aisé de juger si on a sujet de demander pardon à Dieu d'une négligence qui, au sentiment des saints, peut retarder beaucoup et même empêcher tout à fait notre avancement spirituel.

CHAPITRE IV.

Questions sur la confession.

Est-il à propos qu'un religieux se confesse d'avoir manqué à l'obligation de sa règle, lorsqu'elle n'oblige pas sous peine de péché? — Quoique dans plusieurs ordres religieux les règles n'obligent pas sous peine de péché, en vertu de l'intention du législateur qui n'a jamais prétendu imposer cette obligation, il est bien difficile qu'un particulier viole sa règle avec délibération, sans tomber dans l'inconvénient dont nous avons parlé au chapitre précédent; parce que sachant que la volonté de Dieu est qu'il se conforme au genre de vie qu'il a embrassé, il ne saurait aller contre cette volonté sans agir contre ses lumières. Ajoutons à cela qu'un religieux qui n'observe pas sa règle est un homme de mauvais exemple, et qui s'expose à ne pas persévérer dans son état. On a sujet de croire qu'il est déréglé dans son intérieur, qu'il méprise les lumières de la droite raison, et qu'il étouffe les remords de sa conscience. D'où il est aisé de conclure qu'il doit se repentir de semblables fautes et qu'il peut s'en confesser.

De quelle manière faut-il s'accuser dans la confession?—Pour répondre à cette question, qui est la seconde que nous avions proposée au chapitre précédent, on peut dire en général qu'il faut prendre garde de ne point se flatter par amour-propre, comme font quelques personnes qui se préparent à ne rien dire au delà de ce qui est absolument nécessaire pour sauver l'intégrité de la confession, et qui, excusant et dissimulant bien des choses, craignent de se faire connaître pour ce qu'elles sont. Une âme candide s'accuse de la manière la plus simple et la plus propre à faire comprendre ce qui s'est passé en elle. D'autres, ayant des péchés considérables à déclarer, commencent par les plus petits pour soulager leur faiblesse, et ils ne voient pas que par cette conduite ils affaiblisent en eux l'esprit de pénitence et de componction. Une personne déterminée à s'acquitter de son devoir ne cherche point à se cacher; elle ne sait ce que c'est que d'user de détour dans une action où l'humilité doit dominer. Secondement, la douleur d'avoir offensé Dieu et la résolution de se corriger doivent accompagner l'accusation, non seulement parce que cela convient au sacrement, dont cette douleur et cette résolution sont des parties essentielles, mais encore pour augmenter et fortifier en soi la haine du péché. Si on se comportait de la sorte, en éprouverait la vérité de ce qu'a dit un grand homme de bien, que la confession et la communion sont deux excellents moyens de perfection, parce que la confession bien pratiquée nous éloigne efficacement du mal, et que la communion nous approche du bien en nous mettant en possession de Jésus-Christ.

Quand faut-il se confesser?—On peut dire que le plus souvent est le meilleur, pour les personnes qui travaillent tout de bon à leur avancement spirituel, parce que l'examen, la déclaration des péchés et la pénitence qu'il en faut faire sont les plus fortes armes qu'on puisse employer contre les vices. Les prêtres qui communient tous les jours ont une raison particulière de se confesser plus souvent que les autres. Mais quoique la confession fréquente soit utile en tout temps, surtout à ceux qui travaillent à leur amendement, il y a un état dans la vie spirituelle où Dieu ne permet pas à l'âme de faire beaucoup de réflexions sur ses fautes, et alors il n'est pas à propos qu'on se confesse si souvent. Cependant on sait qu'il y a eu des âmes très-pures qui se confessaient tous les jours, et même jusqu'à deux fois. On l'a remarqué particulièrement dans quelques saints des derniers siècles, ce qui venait de la disposition où Dieu les mettait, et d'une abondance de lumières qui leur découvraient, pour ainsi dire, jusqu'au moindre atome en matière d'imperfection.

CHAPITRE V.

De la communion.

Que faut-il observer pour la participation à la sainte eucharistie?—Outre ce que nous avons dit dans le premier volume, il reste encore trois points à toucher, qui regardent le temps avant la communion, le temps de la communion et celui qui la suit. Il s'agit de

prescrire la manière de bien employer ces trois temps aux trois sortes de personnes que nous avons distinguées dans les chapitres précédents. Les unes ont déjà acquis un très-pur amour de Dieu et sont parvenues à l'union divine ; les autres, quoique très-ferventes, ont encore du chemin à faire pour arriver à la perfection ; les troisièmes sont lâches et faibles en vertus. Leurs dispositions étant fort différentes, elles ont besoin de méthodes qui le soient aussi.

Quelle doit être la conduite des hommes parfaits, à l'égard de la communion ? — On peut dire avec un grand contemplatif, que la meilleure disposition qu'ils puissent apporter à la communion de demain, est de communier aujourd'hui. Car comme leur vie n'est qu'un exercice d'amour, leur grande affaire est de n'interrompre jamais cet exercice. Pour cela ils n'ont rien de mieux à faire que de recevoir souvent celui qui n'est qu'amour ; et c'est en le recevant qu'ils se préparent à le recevoir, parce que rien ne dispose mieux à l'amour, que l'amour même. Sur ce principe, leur exercice avant la communion doit être de soupirer après cette nourriture céleste, de se réjouir dans l'attente d'un si grand bien et de s'y préparer par un désir ardent de connaître et de goûter de plus en plus l'objet de leur amour, pour l'aimer toujours davantage. Ce qu'ils doivent faire sur le point de communier, c'est de regarder Jésus-Christ comme leur propre vie, de se réjouir de sa présence, de tendre à lui comme à leur dernière fin, et d'ouvrir pour ainsi dire leur intérieur pour le recevoir avec une sainte avidité et pour l'incorporer en eux-mêmes, afin que par cette union, qui est de toutes la plus intime, ils parviennent à la possession de leur souverain bien, et qu'ils en jouissent dans une grande plénitude. La rapidité d'une flamme qui s'élève, la légèreté d'une flèche qui vole à son but, n'exprime qu'imparfaitement le désir de ces âmes parfaites qui courent vers leur bien-aimé pour en jouir et pour ne faire qu'une même chose avec lui. Après l'avoir reçu elles l'embrassent et trouvent dans ces chastes embrassements leur repos et le rassasiement de leur cœur. Elles traitent avec lui comme l'épouse avec l'époux ; elles participent à sa substance divine et à son humanité ; elles entrent en communication de sa joie et même de sa gloire, autant qu'on le peut, sous le voile de la foi ; car en vertu de cette promesse, *Je me ferai connaître à lui* (*Jean*, XIV, 21), elles le sentent quoiqu'elles ne le voient pas ; elles le possèdent et elles en jouissent d'une manière si parfaite, qu'on ne peut ni l'expliquer ni la comprendre ; ce qui a fait dire à un grand théologien que dans la participation à l'eucharistie se trouve la consommation des noces spirituelles, laquelle n'est autre chose de la part de l'âme qu'un doux repos qu'elle prend dans l'union avec son Dieu d'où elle tire, outre une grande augmentation d'amour, de zèle et de ferveur pour travailler à son service, l'avantage de demeurer et de s'établir en lui, suivant ce qui a été dit : *Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi en lui* (*Jean*, VI, 57). Mais le fruit de la communion dans ces hommes parfaits ne se borne pas à l'exercice de l'action de grâces, ils ont ordinairement pendant tout le jour une espèce de jouissance continuelle, qui leur procure de grands avantages et des douceurs ineffables. Cette jouissance consiste en trois choses. Premièrement, en ce qu'ils sentent Notre-Seigneur uni à eux, comme un principe qui influe dans leurs actions, ainsi qu'il l'a dit lui-même : *Comme le Père qui est vivant m'a envoyé, et que je vis pour le Père, de même celui qui me mange vivra aussi pour moi* (*Jean*, VI, 58) ; c'est-à-dire que Jésus-Christ communique à l'âme la vie divine qu'il reçoit de son Père, et avec cette vie, une force admirable pour agir surnaturellement en toutes choses, si bien qu'elle voit évidemment que sans lui elle ne pourrait rien. Il lui semble en effet qu'elle ne l'a pas reçue lorsqu'elle est comme un corps sans âme qui ne peut ni se mouvoir ni sentir. Le second effet qu'elle éprouve est une douce conversation avec Jésus-Christ qui lui tient compagnie ou plutôt qui habite en elle, l'entretient familièrement comme son hôte et son ami, et lie avec elle un commerce d'amour où il répond à ses soins et à ses désirs. On voit alors l'accomplissement de cette parole, *que votre société soit avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ* (I *Jean*, I, 3). Cette union, qui est comme habituelle dans certains états de la vie spirituelle, est l'effet propre et particulier de la réception de l'eucharistie. Le troisième avantage que les âmes parfaites tirent de la communion, c'est, outre la conversation de Jésus-Christ, l'abondance des consolations et toutes sortes d'agréments et de satisfactions, suivant ce qui a été dit : *Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes* (*Prov.*, VIII, 31). Le Sauveur leur tient lieu de tout ; il les soulage dans leurs ennuis et dans leurs peines ; elles trouvent en lui seul ce que les autres vont chercher dans les promenades, les récréations et les compagnies agréables. Leur occupation ordinaire est de le tenir embrassé et de goûter en l'embrassant plus de plaisirs que les divertissements différents n'en donnent aux autres. Et pour cela il n'est pas nécessaire que Dieu emploie les visions dont il a honoré quelques saints ; il ne faut qu'une foi vive et sublime et une opération sensible du Verbe fait chair et devenu la nourriture de l'âme. Voilà une partie des avantages que les âmes parfaites et unies à Dieu trouvent dans la communion.

CHAPITRE VI.

De la communion des moins parfaits.

Quelle pratique donnez-vous à ceux qui sont fervents et remplis de bonne volonté, sans être encore arrivés à une grande perfection ? — Ils ne sauraient se mieux disposer à la communion que par les trois considérations suivantes, dont ils doivent se bien pénétrer. La première, que Jésus-Christ est dans l'eucharistie pour vivifier leur âme, et

qu'ils doivent aller à lui comme à la source de la vie, afin d'y puiser la force nécessaire pour travailler utilement à leur perfection. Le désir de recevoir cette force et de s'unir à Notre-Seigneur, comme au principe de tout bien, doit être la principale occupation de leur cœur et le sujet de leurs aspirations ferventes. Seconde considération. C'est que Jésus-Christ n'est pas seulement une nourriture pour donner la vie, mais encore un remède contre toutes sortes de maux. Dans cette vue ils doivent le souhaiter comme un souverain médecin qui vient pour guérir leurs imperfections, pour arracher les vices de leur âme et détruire tout ce qui s'oppose à la grâce. La troisième pensée qu'ils doivent prendre, c'est que Jésus-Christ vient à eux pour les consoler par la douceur de sa présence, pour les fortifier et pour les encourager au combat. Il est ordinaire que de ces trois considérations naisse le désir de recevoir Notre-Seigneur, et il est sûr que ce désir est la meilleure disposition pour se préparer à sa visite. Pour ce qui regarde le temps de la communion, qui renferme celui de la messe où ils doivent communier, il faut qu'ils l'emploient à être attentifs au sacrifice et aux grands mystères qui s'y accomplissent, à s'unir d'intention et de sentiment au prêtre qui célèbre, à tenir leur cœur plein de respect, de contrition et d'amour, à inviter Jésus-Christ, à le presser de venir établir en eux sa demeure, et à se réjouir par avance de ce qu'ils auront bientôt le bonheur de le posséder, de l'entretenir et d'avoir part à ses dons et à ses caresses. Après l'avoir reçu et s'être prosternés à ses pieds en esprit de foi, ils doivent l'entretenir de leurs besoins et de leurs misères, lui demander instamment les vertus et les saintes habitudes qui leur sont nécessaires, un parfait recueillement, un noble dégagement, de cœur, beaucoup de force et de courage pour vaincre leurs inclinations déréglées, afin que rien ne l'empêche de régner seul en leur âme et d'y établir son esprit, sa grâce, sa doctrine et sa sagesse. Cet entretien fervent doit durer au moins un quart d'heure. Et lorsqu'ils passent de l'église à leurs occupations ordinaires, ils doivent conserver le souvenir de Jésus-Christ, être bien persuadés qu'il est en eux et qu'il y habite par sa grâce. Le souvenir affectueux de sa divine présence doit les consoler dans leurs peines, les fortifier dans l'action, et servir de matière à l'entretien intérieur qu'ils doivent lier avec ce Dieu-Homme. C est ainsi qu'ils croîtront de plus en plus en son amour, et qu'ils se disposeront à s'unir à lui d'une manière encore plus parfaite.

N'avez-vous point de conseil à donner aux âmes lâches qui ne sont pas dans le chemin de la perfection et de l'union divine? — Nous ne pouvons leur dire que ce que nous avons déjà remarqué dans le premier chapitre de cette partie, en parlant de l'oraison, qu'elles doivent faire tous leurs efforts pour acquérir la bonne volonté qui leur manque, et pour se déterminer à ne rien refuser à Dieu. Tant qu'elles n'en viendront pas à cette généreuse résolution, elles pourront bien se maintenir dans la grâce, accumuler quelques mérites en faisant de bonnes œuvres; mais il sera vrai qu'elles ne seront pas dans la voie de la perfection. Puis donc que le point capital pour elles est d'être dans cette voie, où elles ne sont point encore entrées, tout ce qu'on peut leur dire est de diriger leurs communions à cette fin, d'employer le temps qui les précède et celui qui les suit, à s'exhorter elles-mêmes et à faire tous leurs efforts pour obtenir de Notre-Seigneur la grâce de se donner entièrement à lui et d'entrer par cette démarche dans le chemin de la perfection. Il faut donc (lorsqu'elles voient approcher le jour où elles doivent participer aux saints mystères) qu'elles se servent des considérations que nous avons proposées au commencement de ce chapitre, et qu'elles envisagent Notre-Seigneur comme la vie, le remède et la force de tout chrétien qui veut profiter de sa visite. Et parce que leur grand mal consiste à mener une vie molle et languissante, à se laisser aller à une grande paresse, et à n'avoir pas assez de générosité pour se déterminer à l'entreprise de la perfection, il faut qu'en approchant de la sainte eucharistie, elles aient un véritable dessein et un désir sincère de trouver dans cette nourriture céleste des secours proportionnés à leurs besoins, et en particulier le principe et le commencement d'une vie surnaturelle et fervente, un remède efficace pour guérir leur lâcheté, et la force nécessaire pour faire la guerre à leurs passions et à leurs défauts, pour surmonter les obstacles à la vertu, et pour vaincre la dissipation qui les empêche de se rendre attentifs à Dieu. Ce serait amuser ceux qui vivent dans l'imperfection, que de leur proposer des méthodes plus relevées. Il faut qu'ils offrent leurs communions pour obtenir de Dieu non seulement qu'il les préserve du péché, mais encore qu'il les fortifie par sa grâce, et qu'il les mette en état de tendre à la perfection; chacun ayant soin de proportionner ses demandes et la fin qu'il se propose aux devoirs de sa condition. Un religieux, par exemple, qui doit être mort au monde et observer les lois de son institut, se proposera d'obtenir de Dieu l'esprit d'oraison, de mortification et les autres saintes habitudes qui conviennent à son état. Un homme du monde demandera le détachement des biens temporels, une charité sincère envers les pauvres et le courage nécessaire pour mettre en pratique ce que dit S. Paul : *Que ceux qui usent des choses de ce monde soient comme s'ils n'en usaient point* (*I Cor.*, VII, 31). L'action de grâces doit être conforme à la préparation. Ils ne doivent point se lasser de s'humilier devant Jésus-Christ, de lui demander la force pour exécuter leurs bons desseins et de le prier avec instance qu'il opère la parfaite conversion de leur cœur. Il est bien difficile qu'ils persévèrent longtemps dans cette pratique sans être exaucés, Notre-Seigneur auquel ils s'adressent ayant dit dans son Evangile : *Qui cherche trouve, et on ouvrira à celui qui heurte* (*Matth.*, VII, 8).

CHAPITRE VII.

De la communication avec le père spirituel.

A quoi faut-il avoir égard dans cette communication pour la rendre utile? — Le premier soin regarde le choix qu'on doit faire d'un père spirituel. Bien des gens donnent trop à l'inclination, aux considérations humaines et à certains agréments naturels dans une délibération de cette importance, où les motifs surnaturels doivent dominer. Quoique ce choix doive être libre et qu'il ne convienne pas toujours d'aller contre ses répugnances, il est vrai pourtant qu'on ne doit pas prendre pour directeurs ceux qui sont capables de flatter ou de trop ménager par complaisance, et qu'on doit s'adresser à ceux qu'on sait être fermes et propres à conduire les âmes efficacement à Dieu.

Quelles sont les choses qu'on doit communiquer à son père spirituel? — Il y en a trois principales qui sont, l'oraison, la souffrance et l'action ou la manière dont on s'emploie au service de Dieu.

Qu'y a-t-il à communiquer touchant l'oraison? — On doit déclarer ce qui s'y passe et la manière dont on s'y comporte; si étant en la présence de Dieu pour prier, on sent quelque goût, quelque satisfaction intérieure, quelque attrait pour se reposer en Dieu; si on ne sent que peine, que travail et qu'inquiétude; si l'âme est attirée au repos, et que cet attrait laisse en elle le goût de Dieu et beaucoup de bonne volonté, le directeur pourra croire que le Saint-Esprit opère en cette âme. Si au contraire il y trouve de l'inquiétude, il doit suspendre son jugement et se donner le loisir d'examiner si c'est un défaut de ferveur et de générosité de la part de l'âme, ou une épreuve de la part de Dieu. Dans le premier cas où l'âme jouit de la paix et de la tranquillité intérieure, il est aisé à un directeur expérimenté de discerner si ce repos vient de Dieu : nous avons parlé ailleurs des marques auxquelles on peut le connaître. Quand on a reconnu que Dieu en est l'auteur, il faut le laisser agir et se bien donner de garde de troubler cette opération délicate, comme font ceux qui dans ces rencontres chargent les âmes de pratiques, leur proposant des réflexions et des considérations à faire, leur prescrivant des méthodes, et s'informant ensuite exactement si elles ont été fidèles à s'acquitter de tout ce qui leur a été prescrit. Cela s'appelle vouloir faire plus que Dieu. Il suffit alors qu'une âme qui laisse opérer Dieu soit disposée à opérer elle-même d'une manière marquée et à former des actes intérieurs lorsqu'elle y sera portée par le mouvement de la grâce, ou lorsque la grâce la laissant à elle-même, elle comprendra qu'il faut agir par son industrie pour ne pas tomber dans l'oisiveté. Car dans ces moments de disette elle doit se donner quelque mouvement pour tourner son cœur vers Dieu, et, comme dit sainte Thérèse, pour tirer l'eau d'un puits quand la pluie manque et qu'il faut arroser le jardin. Mais lorsque Dieu l'occupe lui-même dans un repos doux et tranquille, pourquoi la troubler et l'accuser d'oisiveté, parce qu'elle n'a pas des pensées et des affections distinctes et marquées? Dans le cas d'inquiétude, s'il paraît que ce soit épreuve, on doit exhorter à la patience et prendre garde de ne pas augmenter le mal en imposant de nouvelles pratiques. On connaît que Dieu en est l'auteur et qu'il veut éprouver l'âme, quand on sait d'ailleurs qu'elle est généreuse et prête à tout entreprendre. Que si l'inquiétude vient de quelque attache à laquelle on n'ait pas encore renoncé, après avoir exhorté la personne à persévérer dans l'oraison, malgré tout ce qu'elle y souffre, il faut lui persuader avec douceur de renoncer à ce qui l'attache pour se donner entièrement à Dieu. Cette démarche faite, on verra bientôt cesser l'inquiétude pour faire place à la tranquillité.

Que faut-il découvrir au père spirituel au sujet de la souffrance? — On doit déclarer les tentations et les impulsions véhémentes qui portent au vice, parce que c'est au père spirituel à y apporter remède, et souvent il arrive que la tentation est dissipée avant qu'il ait parlé, et que le mal est guéri par la seule déclaration qu'on en fait. Pour ce qui regarde les grandes souffrances qui durent longtemps, les peines extrêmes et les tentations violentes, il faut lire ce que nous en avons dit dans la quatrième partie du premier volume, au chapitre des peines extraordinaires. Il est bon aussi de faire connaître au directeur les afflictions et les chagrins considérables qui traversent la vie, pour apprendre de lui à les soutenir et à les rendre utiles.

Qu'est-ce que le père spirituel doit savoir touchant l'action ou les occupations qui partagent la vie? — Il faut qu'il sache à quoi l'on s'occupe et à quoi on emploie le temps, afin que, s'il y a dans la conduite quelque chose de douteux ou de dangereux, il soit en état de décider et de donner conseil. Une personne qui est sur le pied de faire des visites doit dire à son directeur quelle sorte de personnes elle fréquente, parce que c'est un point important d'où dépendent la perfection et le salut. Une femme qui aime la compagnie et qui par là est engagée à recevoir tous les après-dîners des visites de gens oisifs qui n'ont point d'autre occupation que de railler et de médire, expose manifestement son salut; et si son confesseur ignore ce fait, comment pourra-t-il lui conseiller de congédier ces compagnies et de fermer sa porte pour vivre dans la retraite? Il y a bien des choses qui ne regardent point le salut, dont il n'est pas nécessaire d'entretenir un directeur; mais il est à propos de lui découvrir ce qui concerne l'avancement spirituel, tout ce qui peut contribuer au repos et à la sûreté de la conscience et toutes les bonnes œuvres qu'on fait pour le soulagement du prochain et pour le salut des âmes.

Que pensez-vous de ceux qui disent qu'ils n'ont pas besoin de directeur, et qui en effet n'en ont point? — On peut dire de ces gens-là, ou qu'ils ont assez de confiance en leurs propres lumières pour croire qu'ils peuvent

se conduire eux-mêmes, ou que n'ayant pas envie d'aller bien haut en matière de perfection, ils n'ont pas besoin de grands secours. Ceux qui se font une fausse gloire de n'avoir qu'eux-mêmes pour guides devraient faire réflexion qu'il n'est point d'hommes sages qui dans leurs propres affaires ne prennent volontiers conseil d'autrui, et que l'affaire du salut étant de toutes les affaires la plus importante, il est de la sagesse d'emprunter le secours des hommes capables et éclairés pour en assurer le succès. On est bien mal conduit quand on se fie à ses lumières. *Quid sum ego mihi ipsi, nisi dux in præceps?* Si je me conduis moi-même, disait saint Augustin, où puis-je aboutir qu'au précipice? Il ne faut donc pas que le nom de directeur nous révolte, puisque avoir un directeur n'est autre chose que se conduire par les avis d'un homme sage. Pour ceux qui n'ont jamais formé aucun dessein solide de perfection, ce n'est pas merveille qu'ils n'aient pas besoin de conseils; mais quand on ne refuse rien à Dieu, on en reçoit beaucoup; et celui à qui Dieu fait de grandes grâces est ordinairement en butte à l'envie et à la rage des démons, et il a besoin de conseils et de secours pour se défendre de leurs piéges et pour résister à leurs attaques. D'où il est aisé de conclure que la direction est non seulement utile, mais encore nécessaire. Nous avons rapporté ailleurs le sentiment de saint Jean Climaque et de saint Vincent Ferrier; ils disent qu'un homme qui veut travailler à sa perfection fera plus de progrès en peu de temps sous l'obéissance d'un directeur, qu'il n'en ferait en plusieurs années s'il se conduisait lui-même.

CHAPITRE VIII.

De la nourriture du corps.

A quoi faut-il avoir égard en prenant ses repas ? — A trois choses qui sont, la mortification, la discrétion et la dévotion.

Pourquoi et comment doit-on pratiquer la mortification ?—Parce que c'est le sentiment de tous les saints, qu'on ne deviendra jamais spirituel si on n'use d'une grande réserve, pour éviter non seulement les excès de la gourmandise, mais encore un autre déréglement moins grossier qui consiste à contenter son appétit et à donner à son corps tout ce qu'il souhaite, sans aller au delà des bornes de la tempérance. On remarque que les personnes vertueuses aiment l'abstinence et qu'elles ont pour pratique de refuser toujours quelque chose à leur appétit. Ceux qui ne se modèrent pas assez dans les repas et qui ne retranchent au désir de manger que ce qui peut nuire à la santé, se donneront beaucoup de peine pour acquérir peu de vertu, parce qu'il faut mortifier le corps pour en détruire les vices, et lui refuser ce qu'il demande pour n'en être pas dominés. Il y a des personnes qui s'accoutument à manger presque à toutes les heures du jour; il est bien difficile qu'elles puissent prétendre à la dévotion. Il faut dans les repas réglés prendre ce qui est convenable et s'en tenir là. Un chrétien ne doit jamais oublier que le riche de l'Evangile est blâmé particulièrement de ce qu'il faisait tous les jours des festins, et qu'il traitait trop bien son corps.

Comment la discrétion doit-elle avoir lieu dans l'usage de la nourriture?—En ce qu'on doit avoir soin de ne point trop affaiblir le corps en le mortifiant, et qu'il faut lui accorder ce qui convient pour supporter le travail et les peines de son état. Plusieurs cherchant à se procurer les avantages de l'abstinence, s'y sont adonnés avec excès et se sont affaiblis peu à peu, jusqu'à devenir languissants et à se rendre inutiles. C'est pour cela qu'on ne saurait trop demander à Dieu ses lumières pour découvrir le juste milieu et pour empêcher que la mortification ne rende moins propre à la pratique des autres vertus plus nobles et plus utiles. La discrétion, qui prévient le mal, doit aussi le guérir quand il est fait. Un homme qui par son imprudence aurait gâté sa complexion devrait avoir recours à une nourriture plus abondante pour se rétablir ; il ne ferait rien en cela que de conforme à la volonté de Dieu. Ce qui pourrait en matière de nourriture passer pour excès ou délicatesse dans un autre, serait alors sagesse en lui, eu égard à l'extrême faiblesse dans laquelle il serait tombé à force de se mortifier. Le besoin pourrait être si grand que ceux qui ne le connaîtraient pas seraient étrangement surpris de voir des hommes de vertu user de soulagements que les gens mortifiés n'ont pas coutume de prendre. Pour ne pas se scandaliser dans ces rencontres, il faut se souvenir qu'il y a certains cas où Dieu permet à ses serviteurs des choses que les lois ordinaires de la vertu semblent défendre. Quoique ce fût par indiscrétion que ceux dont nous parlons ici eussent épuisé leurs forces, cela n'empêcherait pas que la discrétion ne leur ordonnât de les réparer, parce que l'indiscrétion est une erreur que Dieu excuse et qui n'est pas incompatible avec le désir de lui plaire qui les a portés à s'affaiblir de la sorte.

Comment peut-on pratiquer la dévotion en donnant au corps la nourriture ? — En faisant ce que dit saint Bonaventure, qui est de tremper chaque morceau dans le sang de Jésus-Christ, ne voulant prendre de la nourriture ni des forces que pour lui, et dirigeant son intention à cette fin, que les aliments dont on use servent uniquement à nourrir et à augmenter l'amour qu'on a pour Dieu, *afin que ceux qui vivent*, dit saint Paul, *ne vivent point désormais à eux-mêmes, mais à celui qui est mort et ressuscité pour eux* (II *Cor.*, V, 15). Rien n'est plus solide que cette dévotion qui consiste à référer à Dieu tout ce qui vient de l'homme, et à faire toutes choses pour l'amour de Dieu, comme le même apôtre nous y exhorte : *Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, faites tout pour la gloire de Dieu* (I *Cor.*, X, 31).

CHAPITRE IX.

Des habits.

A quoi faut-il faire attention dans le soin de s'habiller ? — A la nécessité, à la commodité et à l'ornement.

Que demande la nécessité ? — Qu'on ait égard à la bienséance et au besoin qu'on a de se munir contre les injures du temps. L'homme spirituel se renferme dans ces vues, et retranche par là tout superflu, sans pourtant négliger l'ordre qu'il trouve établi, et les usages ordinaires de ceux de sa condition qui vivent régulièrement. Car ce qui convient en ce genre à un religieux de saint François, qui met sa gloire dans la pauvreté, ne conviendrait pas à un prêtre séculier ; on peut dire de celui-ci qu'il se contente du nécessaire, quand il ne porte dans ses habits que le moins que peuvent porter les hommes de son état. On peut dire la même chose des personnes de qualité qui vivent dans le siècle. Une dame qui pratique la piété peut n'avoir rien de superflu dans ses habits, sans donner dans aucun inconvénient et sans qu'on puisse dire qu'elle manque aux bienséances de son état. Il n'est pas jusqu'aux princesses qui ne puissent être vêtues simplement, sans que les gens sages s'en formalisent, dès qu'ils s'apercevront que c'est par piété et par modestie qu'elles en usent de la sorte. Il est vrai que ces personnes ont besoin de beaucoup de générosité pour renoncer au faste et à la vanité mondaine. Un magistrat, un gentilhomme qui se conduiront par le même principe, peuvent se réduire au nécessaire, sans être accusés de singularité, parce que les plus mondains savent que le propre des chrétiens est de mépriser les choses de la terre, et que des choses qu'on méprise on n'en emploie à ses usages que le moins qu'on peut. Cependant la modestie et le mépris du monde ne dispensent pas des bienséances. Il ne conviendrait pas à une femme de qualité de port r un habit de grosse bure, parce qu'il suffit à la nécessité ; mais elle sera très-louable, si elle se passe d'étoffes de prix et qu'elle se contente des plus simples, parce qu'elle ne fera que suivre l'exemple de plusieurs personnes de son sexe les plus remarquables qui, se contentant de l'approbation de Dieu et de ses serviteurs, se sont mises au-dessus de la censure des mondains pour se conformer à la modestie. On peut dire en général que la perfection en ce genre consiste à se contenter du nécessaire.

Pourquoi faut-il faire attention à la commodité ? — Pour éviter un défaut où tombent plusieurs personnes du sexe qui donnent dans la délicatesse, sous prétexte de commodité. On ne peut pas dire de certaines dames qu'elle aiment la pompe et la magnificence ; mais on ne sait que penser du soin excessif qu'elles prennent d'avoir toujours le plus beau linge qui puisse se trouver, et les étoffes les plus fines pour être plus à leur aise. Ne vaudrait-il pas mieux un peu souffrir que de se distinguer de la sorte ? Cette affectation à chercher ses commodités ne vient pas de l'Evangile, ni de l'esprit de la croix qui doit être cher à tous les disciples de Notre-Seigneur. Il n'y a guère que de jeunes personnes qui doivent s'établir dans le monde, auxquelles on puisse permettre d'ajouter au nécessaire non seulement la commodité, mais encore ce qui contribue à l'ornement. En quoi néanmoins elles doivent user de beaucoup de précautions.

A quoi faut-il avoir égard en matière d'ornement ? — Il ne convient guère aux hommes de chercher la parure et l'ornement dans les habits. Il y a pourtant des cérémonies, des fêtes publiques, des pompes et des solennités qui n'ont rien contre la bienséance et qui autorisent quelque équipage extraordinaire dans ceux qui sont obligés d'y assister. Mais hors ces cas-là il n'y a pas d'autres raisons qui puissent dispenser les hommes de la modestie dont nous venons de parler. Cependant la plupart des jeunes gens, dès qu'ils n'ont pas dessein d'entrer en religion, aiment à se distinguer par la nature et la magnificence des habits ; et pour contenter cette espèce d'ambition, ils donnent dans des excès inexcusables. Le désordre est encore plus grand dans les jeunes filles et dans plusieurs femmes mariées qui veulent toujours paraître sous des étoffes précieuses, toutes brillantes d'or et de pierreries. Et si on leur représente que rien n'est plus contraire à l'humilité chrétienne, elles répondent qu'elles se rendraient méprisables si elles n'étaient superbement vêtues, comme si leur honneur consistait à ne le céder à personne en habits somptueux. On voit quelquefois des dames dans nos églises se mettre à genoux sur des carreaux de velours, si enrichis d'or et si magnifiques, qu'il n'y aurait rien de mieux à faire que d'y poser le saint sacrement, si on voulait le placer comme il mérite. Elles disent pour se justifier qu'elles ne font que suivre la coutume et se conformer aux autres femmes de leur rang ; mais elles ne prennent pas garde que c'est la conduite des personnes sages et vertueuses qui doit fonder la coutume et régler les bienséances de la condition, et non l'exemple de quelques femmes vaines et remplies de l'esprit du monde. On voit en effet des personnes du premier rang qui se renferment dans les bornes de la modestie et de la simplicité chrétienne, sans s'exposer au mépris et sans encourir le blâme, et qui trouvent même un sujet de confusion dans cette magnificence et cette superfluité mondaines où les autres mettent leur gloire, ce qui suffit pour montrer que la coutume et les bienséances de l'état sont une excuse frivole qui ne saurait être alléguée sérieusement, surtout par une personne qui fait profession de piété. Il ne faut pas remonter bien haut pour être encore mieux convaincu que c'est la corruption du siècle qui a rendu commun parmi les personnes du sexe l'usage des riches parures et des ornements précieux. Des gens qui vivent encore ont vu le temps où il n'y avait que les reines et les princesses qui fissent porter après elles ces carreaux magnifiques dont nous venons de parler ; et la mode n'en a été introduite dans les conditions inférieures que par des personnes qui n'avaient rien de plus remarquable que leur vanité. On peut dire la même chose de la plupart des autres ornements qu'on porte par ostentation et pour éblouir

les yeux des hommes. Rien de plus commun que de voir ces sortes de parures condamnées dans les saintes Ecritures, blâmées par les saints et par les pères de l'Eglise. Les personnes qui, sans être d'un rang élevé, donnent dans cette magnificence, sont encore plus coupables que les autres, parce qu'elles ne peuvent apporter que leur vanité pour excuse, et que par cette conduite elles semblent renoncer à la qualité de disciples de Jésus-Christ. Il y a une autre espèce d'ornement qui mérite encore mieux notre indignation, parce qu'il choque la modestie et qu'il scandalise les bonnes mœurs. Ce n'est pas seulement pour se donner du lustre que certaines femmes se couvrent la gorge avec un linge clair et transparent. Ne dirait-on pas qu'elles ont dessein de montrer avec plus d'affectation ce qu'elles font semblant de cacher? De tout ce que nous avons dit dans ce chapitre, il est aisé de conclure que l'âge et la condition, qui permettent quelquefois aux personnes du sexe de passer les bornes de la nécessité dans la manière dont elles s'habillent, ne leur permettent jamais de rien faire contre la modestie qui doit toujours éclater dans leurs ornements, et à laquelle il faut qu'elles aient toujours plus d'égards qu'à l'âge et aux bienséances de l'état.

CHAPITRE X.

De la conversation.

De quelles conversations prétendez-vous parler ici ? — Il n'est pas question des entretiens que les personnes d'une même maison ont nécessairement ensemble. Il s'agit des conversations que les hommes lient les uns avec les autres pour entretenir le commerce de la société civile ; ce qui les engage à trois sortes de visites : les unes sont nécessaires, les autres sont de pure civilité, les troisièmes appartiennent à la piété et à la dévotion.

Comment faut-il se comporter dans les visites nécessaires ? — Comme elles roulent ordinairement sur des affaires qu'on traite, on doit y apporter trois sortes de dispositions: la première est d'être persuadé qu'il y a une Providence qui gouverne toutes choses, et que c'est lui faire outrage que de se conduire dans les affaires comme si on n'avait nulle dépendance de ses ordres. C'est l'excès où tombent les politiques du siècle, qui sont ardents dans leurs poursuites, qui se livrent à l'empressement, aux soucis et aux inquiétudes, et qui attendent tout de leur industrie, comme s'il n'y avait pas un Dieu, à qui seul appartient de disposer des succès pour sa gloire et pour l'avantage de ses créatures. Les gens de bien n'entreprennent rien que dépendamment de Dieu ; et après avoir consulté sa volonté, ils implorent son secours pour réussir dans leurs entreprises, et ils mettent leur confiance en sa bonté. Par cette conduite ils conservent toujours leur paix et leur tranquillité intérieure, ils mettent le ciel dans leurs intérêts, et ils font si bien, que leurs affaires particulières deviennent l'affaire de Dieu. C'est pour cela que l'Ecriture, parlant des guerres entreprises après avoir consulté Dieu, les appelle *les combats du Seigneur.* Au contraire ceux qui, dans la conduite des affaires n'écoutent que l'intérêt ou la passion, sont ordinairement téméraires dans leurs projets, emportés dans l'exécution et sujets à être ou accablés par le désespoir, ou troublés et transportés par la joie, selon que les choses leur réussissent. La seconde disposition qu'il faut apporter au maniement des affaires, c'est la droiture de conscience et la crainte de Dieu, qui forment l'homme de probité, en qui il n'y a ni fraude ni injustice, et qui lui donnent droit de prétendre à la protection du ciel, selon cette parole de l'Ecriture : *Celui qui a le cœur et les mains pures... mérite les bénédictions de son Dieu* (*Ps.* XXIII, 4, 5). Rien ne fait plus d'honneur à la religion que cette manière de procéder, pleine de bonne foi et de droiture, et on peut dire de ceux qui se comportent de la sorte, qu'ils sont *la bonne odeur de Jésus-Christ* (II *Cor.*, II, 15). La troisième disposition où il faut être en traitant avec les hommes consiste à veiller sur soi-même pour modérer l'application de l'esprit qui débauche et qui emporte le cœur quand on se livre aux affaires. C'est l'excès ordinaire où tombent les prudents du siècle ; ils s'occupent de leurs projets jusqu'à y mettre toute leur affection, jusqu'à ne trouver rien de beau ni d'avantageux que ce qu'ils désirent, jusqu'à fermer les yeux à tous les objets du salut. Mais les gens de bien pensent au présent sans oublier l'avenir; et tandis qu'ils donnent aux affaires temporelles les soins nécessaires pour les faire réussir, ils étendent leurs vues plus loin ; et passant par-dessus les objets que le monde leur présente, ils tournent leur principale attention vers les biens de l'éternité. Saint Denis a dit de ces hommes spirituels qu'ils ont des yeux qui voient au delà de ce monde visible : *Oculos super mundanos.* Et il ne faut pas croire que cette conduite les rende moins propres aux affaires ; au contraire, ils en deviennent plus éclairés, plus actifs, plus vigilants et plus habiles, par les lumières et par la force que leur communique la pensée des biens à venir. Cette application aux objets surnaturels et divins dans les hommes spirituels n'est point une distraction qui les détourne de leurs emplois ; c'est une élévation d'esprit qui les attache à la considération de ce qui est principal et essentiel. Ils imitent en cela la manière dont Jésus-Christ conversait avec les hommes sur la terre ; et comme ils sont revêtus et animés de son esprit, ils pourraient dire après lui à ceux qui leur demanderaient raison de leur conduite : *Ne saviez-vous pas qu'il faut que je m'emploie aux choses qui regardent mon Père* (*Luc*, II, 49).

Comment faut-il se comporter dans les visites d'honnêteté ? — Pour sanctifier ces visites, qui sont destinées à se donner mutuellement des témoignages d'amitié, il faut éviter trois défauts qui ont coutume de s'y glisser. Le premier est l'oisiveté où l'on tombe lorsqu'on s'entretient de bagatelles ou lorsque

la conversation roule sur des railleries et des médisances, et que tout le fruit qu'on en tire est d'avoir su s'amuser et se défendre de l'ennui. Le temps est trop précieux pour le perdre de la sorte. La vertu demande de ceux qui la pratiquent qu'ils mêlent dans leurs visites des discours utiles qui puissent servir à l'âme de nourriture solide, et contribuer au repos de la conscience. Le second défaut est la liberté qu'on se donne de faire et de recevoir toutes sortes de visites, sans faire le discernement des personnes dont l'entretien est dangereux. Les plus coupables en ce genre sont les mères qui, pour se conformer aux lois et aux coutumes du monde, laissent leurs filles sur leur bonne foi, et leur permettent de s'entretenir indifféremment avec tous ceux qui se présentent, sons prétexte qu'ayant dessein de les établir dans le monde, c'est une nécessité de souffrir l'abord et les visites des jeunes gens. Funeste complaisance qui livre des âmes innocentes à des langues dissolues, dont les discours empoisonnés corrompent bientôt l'esprit et le cœur de jeunes personnes sans expérience. Les mères chrétiennes qui ont la crainte de Dieu en partage et qui s'intéressent au salut de leurs enfants, n'ont garde de donner à leurs filles une semblable liberté. Et pour ce qui regarde leur établissement temporel, elles s'en reposent sur la bonté du Père céleste qui ne manque point de pourvoir aux besoins de ceux qui cherchent premièrement le royaume de Dieu et sa justice. Le troisième défaut qui se glisse dans les conversations, c'est la vanité. Ceux en qui ce vice règne ne s'entretiennent que de bagatelles, de pompes, d'intrigues, de plaisirs et de vanités mondaines; la plupart des femmes ne savent parler que de leurs modes, de leurs jeux et de leurs parures. Pour éviter ces trois défauts, les personnes qui ont leur perfection à cœur retranchent autant qu'elles peuvent les visites de pure civilité, et se réduisent à celles qui sont nécessaires; elles ne marchent que par devoir ou pour se procurer l'avantage de parler de Dieu avec des personnes de piété.

Quelle est la troisième sorte de visites? — Ce sont celles qui regardent le service de Dieu et qui contribuent à l'avancement dans la vertu : les visites qu'on rend aux personnes religieuses pour s'entretenir de Dieu et des choses du salut, celles qu'on fait aux pauvres pour les soulager, aux affligés pour les consoler, ou aux personnes de piété avec lesquelles on est uni par les liens d'une sainte amitié et par la conformité des sentiments et des dispositions. L'homme spirituel doit se borner à ces visites qui sont véritablement utiles, et se passer de toutes les autres qui ne contribuent point à faire aimer Dieu, ce qui doit être le but de toutes les conversations humaines.

CHAPITRE XI.

Des divertissements.

Quels divertissements conviennent aux personnes spirituelles? — On distingue trois sortes de divertissements : les uns sont nuisibles, les autres indifférents; les derniers, qui sont utiles, conviennent aux personnes spirituelles, parce que ce sont les seuls qui soient compatibles avec la pratique de la vertu.

Quels sont les divertissements nuisibles? — Tous ceux où il entre du vice et qui sont accompagnés de quelques excès. Tels sont les festins où la tempérance n'est pas gardée, presque tous les plaisirs du théâtre et en particulier les comédies représentées par des gens qui n'ont point d'autre profession que de divertir le public; le jeu où l'on risque beaucoup, ou qui emporte un temps considérable : tous ces divertissements et plusieurs autres semblables ne sauraient s'allier avec le soin de la perfection. Ceux qui croient n'avoir autre chose à faire qu'à passer le temps, qui jouent presque tout le jour et souvent une grande partie de la nuit, ne sont point propres au royaume de Dieu; et ils sont même très-coupables, parce qu'ils abusent de la vie que Dieu ne leur a pas donnée pour la perdre misérablement au jeu, mais pour l'employer à faire de bonnes œuvres. Ce n'est pas à dire que tout jeu soit criminel. Une personne qui, pour se délasser de l'application aux affaires, jouerait quelque temps dans sa maison, ne ferait rien contre la vertu. Mais on ne peut excuser d'excès et de déréglement ceux qui tiennent académie de jeu ou qui jouent presque continuellement et, pour ainsi dire, par état et par profession, y employant autant de temps que les personnes régulières en mettent à s'acquitter des devoirs de leur condition.

Quels sont les divertissements indifférents? — Ce sont ceux qu'on peut prendre sans péché, mais dont on ne tire d'autre profit que de se relâcher l'esprit. De ce nombre sont le jeu, quand il est modéré, la promenade, les concerts de musique et les autres plaisirs qu'on appelle innocents; ils ne conviennent nullement aux personnes spirituelles, si ce n'est lorsqu'elles ne peuvent les éviter, et que c'est le hasard ou l'occasion qui les présente. La raison est que dans ces sortes de récréations, quoique honnêtes et exemptes de vice, il n'y a pourtant rien que d'humain et de naturel; et que tout ce qui n'est qu'humain et naturel abaisse l'esprit, l'affaiblit et en diminue la ferveur, si bien qu'il a besoin ensuite de faire des efforts pour s'élever à Dieu. Il ne suffit pas à ceux qui ont leur perfection à cœur d'éviter ce qui est péché, ils doivent avec grand soin s'éloigner de tout ce qui peut diminuer leur ferveur et leur union avec Dieu. Il y a des fruits qui ne sont bons pour la santé que lorsqu'ils ont été confits dans le sucre. Il faut que les plaisirs soient assaisonnés par quelque profit spirituel, ou qu'ils se terminent par quelque bonne œuvre, pour être au goût d'une âme qui cherche Dieu.

Quels sont les divertissements utiles, et comment peut-on les rendre tels? — Une personne qui désire son avancement spirituel, quand elle a besoin de prendre quel-

que relâche, accommode tellement les choses que la bonne œuvre se trouve toujours jointe au plaisir, et que ce qui procure son divertissement contribue à satisfaire son principal désir, qui est de contenter Dieu et de le trouver partout. Si elle cherche à se récréer dans quelque conversation, ce sera avec des personnes vertueuses, auprès desquelles elle trouvera, avec le divertissement qu'elle cherche, l'avantage de parler et d'entendre parler de Dieu. Si elle a besoin de prendre l'air à la campagne, elle choisira si bien son temps qu'il y aura quelques personnes à instruire ou quelque autre service à rendre au Seigneur. Si c'est une personne soumise à l'obéissance, elle n'envisagera que la volonté de Dieu qui lui est manifestée par celle de ses supérieurs; et ce sera là l'unique motif qui occupera son cœur et son esprit dans le soulagement qu'elle prendra. Pour cela, elle n'aura pas besoin de se faire violence, parce que ceux qui marchent dans la voie de la perfection ne peuvent pas trouver leur paix et leur tranquillité dans des choses purement naturelles. Si leurs divertissements n'étaient saints, comme toutes leurs autres actions, ils cesseraient d'être des divertissements pour eux. Voilà pourquoi ceux qui sont entièrement à Dieu craignent sur toutes choses de s'en séparer et de le perdre de vue; ce qui leur arriverait, s'ils mettaient leur plaisir, leur appui et leur confiance en quelque objet où Dieu ne se trouvât pas. Comme il faut que la parole du Fils de Dieu s'accomplisse, *Ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né de l'esprit est esprit* (*Jean*, III, 6), les personnes spirituelles, convaincues de cette vérité, ne s'arrêtent point à ce qui est naturel et sensible; elles percent les apparences, pour saisir en toutes choses ce qu'il y a de surnaturel et de divin, et jusque dans les divertissements et les besoins de la vie, elles n'envisagent que ce qui a rapport à Dieu et qui peut contribuer à sa gloire. Pour ceux qui disent que les choses qui regardent Dieu ne sont pas propres à les récréer, ils font bien voir par un tel aveu que Dieu ne règne pas seul dans leur cœur. Il est vrai qu'il n'y aurait pas de la prudence à chercher son divertissement dans l'oraison, l'étude, les lectures sérieuses et dans d'autres exercices qui demandent une grande application d'esprit; mais il n'est pas moins vrai aussi que ce qu'on aime plaît toujours; que ce qui contente le cœur est très-propre à récréer l'esprit, et qu'il y a des occupations fort saintes qui peuvent servir de divertissements, comme il y a des divertissements dont les gens de bien savent faire autant de moyens de servir Dieu et de procurer sa gloire.

CHAPITRE XII.

Des maladies.

Comment l'homme spirituel doit-il se comporter lorsqu'il est malade? — Le premier soin doit être d'empêcher que l'amour-propre ne se prévale de la faiblesse du corps, et qu'on ne cherche à se dédommager du mal qu'on souffre, en suivant les inclinations de la nature corrompue, qui est toujours attentive à défendre ses intérêts; car il est aisé de se tromper et de prendre pour une indulgence raisonnable ce qui est paresse et lâcheté. Un homme spirituel, dans ces occasions, doit prendre beaucoup sur soi-même pour se soutenir dans la pratique de la vertu; il a besoin de beaucoup de vigilance pour marcher toujours en esprit et pour distinguer sagement les soulagements nécessaires qu'il faut prendre, d'avec les mouvements de l'amour-propre et de la sensualité qu'il faut combattre. Nous lisons dans la vie de saint Vincent Ferrier, qu'étant malade et appréhendant que sa faiblesse de corps ne passât jusqu'à l'âme et ne diminuât sa ferveur, il priait le frère destiné à le servir de lui donner la discipline, n'ayant pas assez de force pour la prendre lui-même. Il est à croire que Dieu, qui le soutenait par sa grâce, empêchait que cette sainte indiscrétion ne fût un obstacle à la guérison de son mal; et nous ne rapportons pas ce trait comme un exemple à suivre; mais outre que c'est un témoignage de la générosité de ce grand saint, rien ne prouve mieux que l'infirmité n'abat point le courage des personnes vertueuses, et qu'elles peuvent fort bien allier l'attention à leur avancement spirituel avec les égards et l'indulgence qu'il faut avoir alors pour la faiblesse naturelle.

Quel autre soin convient à l'homme spirituel dans le temps de la maladie? — Celui de pratiquer la résignation et l'abandon de soi-même à la Providence, ce qui l'engage à se rendre dépendant de Dieu et à aimer cette dépendance jusqu'à recevoir de bon cœur les accidents les plus fâcheux, jusqu'à se livrer à la conduite des médecins et de ceux qui le gouvernent, sans rien faire de son propre choix et sans consulter son goût. C'est par une telle conduite qu'on reçoit la croix de la main de Dieu, et qu'on fait honneur à la souffrance par la tranquillité d'esprit avec laquelle on l'endure.

Quel est le troisième soin que l'état d'infirmité demande? — C'est d'en tirer le fruit qu'on prétend que nous en tirions; car il est certain que la maladie est un don de Dieu, qu'elle est très-propre à nous faire rentrer en nous-mêmes, et qu'elle nous aide à nous corriger de nos défauts. Et si on veut la considérer comme un châtiment du Seigneur, elle doit nous humilier. Comme elle nous conduit quelquefois jusqu'aux portes de la mort, elle nous oblige à sonder le fond de notre conscience, à former des résolutions généreuses, des desseins d'amendement et de perfection. C'est ordinairement le fruit qu'en tirent les âmes vertueuses, tandis que les personnes lâches en deviennent plus esclaves de l'amour-propre, plus attachées à la vie, plus empressées à veiller à la conservation de leur santé. Il est donc important, quand on est malade, de ne point perdre de vue les desseins que Dieu se propose en nous affligeant, et on doit se dire à soi-même: Puisque Dieu ne me fait si bien sentir ma misère que pour me faciliter mon changement,

si je recouvre la santé, je veux me donner entièrement à lui; je veux prendre le parti de la dévotion et commencer par certaines pratiques qui me sont particulièrement nécessaires; je veux m'attacher au solide, qui est la vertu, et acquérir un vrai mépris pour tout ce qui est périssable. C'est ainsi que s'accomplit ce que dit saint Paul : *La force augmente dans la faiblesse. Lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort* (II *Cor.*, XII, 9 *et* 10). Il n'y a en effet qu'une grande force qui puisse faire d'un état d'infirmité un moyen de s'élever à un plus haut degré de perfection. L'expérience nous apprend que la maladie a été pour plusieurs le commencement d'une vie plus parfaite. C'est de ce moyen que Dieu se servit pour convertir saint Ignace, fondateur de la compagnie de Jésus. Il en usa de la même manière à l'égard de saint Vincent Ferrier : c'est dans une maladie qu'il eut à Avignon qu'il forma le projet de perfection qu'il a exécuté dans la suite. Il y fut honoré d'une visite de Notre-Seigneur, qui lui communiqua l'esprit apostolique, et lui ordonna d'aller prêcher partout, et de préparer les voies à ses discours par la pauvreté et l'humilité qu'on remarquerait en sa personne. Il le fit en effet, et sa mission fut accompagnée de ces grands succès dont toute l'Europe a été témoin.

CHAPITRE XIII.

De l'étude des lettres.

Quelles sont les dispositions nécessaires à ceux qui s'adonnent à l'étude des lettres ?— Ils ont un besoin particulier de mortification, de discrétion et de pureté d'intention.

Pourquoi la mortification leur est-elle nécessaire ?— Pour réprimer cette ardeur impétueuse qui accompagne ordinairement l'étude des sciences. Outre que c'est une occupation honorable et que le fruit qu'on en tire est fort attrayant, la curiosité de l'esprit produit bientôt l'empressement, et de là il arrive que bien des gens qui font profession de vertu se portent à l'étude avec une application excessive, qu'ils s'y plongent et s'y abîment, pour ainsi dire, et qu'ils en sont aussi esclaves que les hommes les plus avares et les plus sensuels peuvent l'être de leurs richesses et de leurs plaisirs. On ne saurait croire quels grands préjudices apporte cette application démesurée. Premièrement elle épuise la vigueur de l'esprit; secondement elle captive le cœur et le rend incapable des fonctions de la vie spirituelle, parce que le propre de ce grand amour de l'étude est d'ôter le goût de la présence de Dieu. Ce mauvais effet, qui est particulier à cette passion, lui est aussi commun avec toute autre affection désordonnée, n'étant pas possible qu'on goûte Dieu quand on a de l'empressement pour quelque autre objet. Rien ne prouve mieux combien il importe aux personnes spirituelles de ne s'affectionner à rien de créé. Il est pourtant des goûts naturels et en quelque manière nécessaires, qu'on peut avoir et qui peuvent subsister avec celui qu'on a pour Dieu. Par exemple, on peut trouver du goût aux viandes, sans être sensuel, pourvu qu'on ne s'attache point au plaisir qu'on sent, qu'on en use sans excès, sans avidité et uniquement pour le besoin. Il en est de même dans le sujet que nous traitons : un homme d'étude peut lire un auteur avec plaisir, goûter la naïveté de son style, le bon sens qui règne dans ses pensées, l'éloquence avec laquelle il s'exprime; et ce plaisir n'est point déréglé, lorsqu'il se contient dans ses justes bornes; mais lorsqu'il produit un désir ardent, et qu'on n'a ni paix ni repos jusqu'à ce qu'on ait entre les mains l'auteur dont on est charmé; lorsqu'on emploie les jours entiers à le lire, et souvent une partie de la nuit; lorsqu'on est tenté d'abandonner les exercices de piété, pour vaquer à cette lecture, c'est ce qu'on appelle un goût déréglé, incompatible avec le goût de Dieu; et c'est le troisième préjudice que porte la trop grande ardeur pour l'étude. Ce mal est plus commun qu'on ne pense; bien des gens sages et spirituels ne s'en garantissent pas. Quelle pitié de voir un homme d'une profession sainte devenu esclave de son étude, en parler continuellement, y penser toujours, ne pouvoir s'en arracher qu'avec une douleur extrême, soupirer sans cesse après son cabinet, lorsqu'il a été obligé d'en sortir, y aller avec une grande précipitation lorsqu'il lui est permis d'y retourner, se jeter sur les livres et sur ses écrits, se plonger dans cette occupation et y ensevelir, pour ainsi dire, toute l'application de son esprit et toutes les affections de son cœur! Comment accorder une telle avidité avec le goût de la dévotion et le saint exercice de la présence de Dieu? On dira peut-être que c'est pour Dieu qu'il étudie. Mais outre qu'il n'étudierait pas avec moins de succès s'il le faisait tranquillement et sans perdre la paix intérieure, il aurait encore l'avantage que les pensées de l'étude ne viendraient pas le troubler dans ses entretiens avec Dieu; car il est à remarquer que les occupations ordinaires qui sont du devoir peuvent se présenter à l'esprit, sans détourner de la prière, parce que le cœur n'y étant point attaché, elles ne l'empêchent pas de s'occuper de Dieu; mais les pensées qui viennent du cœur et d'une trop grande attache, quoiqu'elles aient pour objet des choses saintes ou commandées, sont toujours des distractions. Rien n'est donc plus nécessaire à ceux qui étudient que la mortification, pour prévenir et pour arrêter les mouvements déréglés de cette ardeur impétueuse qui accompagne ordinairement l'étude.

A quoi sert la discrétion aux gens d'étude? — Premièrement, à modérer leur travail pour ne pas ruiner leur santé par une application excessive. Faute de cette précaution, plusieurs se laissant emporter à leur avidité se procurent de fâcheuses incommodités, et quelquefois pour acquérir des connaissances dont ils auraient pu se passer. La discrétion sert encore à mettre de l'ordre dans les études, à s'appliquer avec méthode, acquérant les connaissances l'une après l'autre, et n'en-

treprenant pas trop à la fois, comme font quelques-uns qui, voulant d'abord tout savoir, n'acquièrent que des idées confuses et ne savent rien à force d'apprendre. Lorsqu'on étudie sans règle, qu'on ne cherche qu'à entasser connaissance sur connaissance, sans se donner le loisir de digérer ce qu'on étudie et de le ranger dans sa tête, on oublie à mesure qu'on apprend. Le moyen de profiter est de ne point perdre de temps, d'entreprendre peu à peu et de se défendre de l'empressement. Il ne faut pas étouffer l'esprit à force de le contraindre et de l'assujettir à la règle; mais il faut empêcher que le cœur ne s'empresse, parce que la précipitation empêche que les idées ne se gravent dans la mémoire. En troisième lieu, la discrétion est nécessaire pour faire le choix des matières qu'on doit étudier; il ne faut point lire indifféremment tous les livres qui se présentent, mais seulement ceux dont la lecture, en cultivant l'esprit, ne porte aucun préjudice à l'avancement spirituel, imitant en cela les brebis qui prennent dans un pâturage les herbes qui leur conviennent, et ne touchent point à celles qui pourraient leur être nuisibles. Les gens curieux ne cherchent qu'à savoir; tout est bon pour eux, pourvu qu'ils remplissent leur mémoire, et ils ne prennent pas garde que les idées et les connaissances qu'on acquiert sont la nourriture de l'esprit, et qu'une mauvaise nourriture produit toujours des maladies. C'est ce qui a fait dire à saint Bernard qu'il y a beaucoup de gens qui sont passionnés pour la science, et qu'il y en a peu qui soient attentifs à leur conscience. *Multi quærunt scientiam, pauci conscientiam.* C'est pour cela que l'homme spirituel ne veut savoir que ce qui peut contribuer à son salut et à la gloire de Dieu.

Quelle est la troisième disposition nécessaire à ceux qui étudient? — C'est la pureté d'intention qui consiste à n'avoir que Dieu en vue. C'est à quoi les hommes spirituels mettent leur principale attention; ils rapportent leur travail et toutes leurs études à cette unique fin, qui est de connaître Dieu de plus en plus et de se rendre utiles à son service. Ils défendent soigneusement l'entrée de leur cœur à tout sentiment de vanité, de curiosité et d'orgueil. Ce n'est point le désir d'apprendre, ni l'amour de la science qui leur fait supporter et qui leur adoucit la peine de l'étude; c'est le seul amour de Dieu qui les anime et qui les intéresse; tout le reste leur est indifférent. Ils n'ont garde de tirer vanité de leurs connaissances, quand ils pensent à ce que disait saint Bonaventure, qu'une simple femme sans étude peut autant aimer Dieu que le plus grand docteur du monde. Puis donc que pour aller à Dieu il faut l'aimer, et qu'on n'est grand à ses yeux qu'autant qu'on l'aime et qu'on le sert, il ne faut souhaiter d'être savant que pour l'aimer et pour être en état de le servir. Hors de là, il n'y a dans la science que vanité, qu'orgueil, que source d'aveuglement, et on éprouve ce que saint Paul a dit des savants destitués de charité, que *leur esprit insensé s'est aveuglé*, *et que ceux qui se disaient sages sont devenus fous* (*Rom.*, I, 21 *et* 22). Ce que nous avons dit dans ce chapitre convient à toutes sortes de personnes, mais particulièrement aux ecclésiastiques et aux religieux qui sont plus obligés que les autres à ne chercher que Dieu, et à pratiquer l'humilité qui seule peut guérir l'enflure que cause ordinairement la science.

CHAPITRE XIV.

Des amitiés.

Quelles amitiés conviennent aux personnes qui veulent avancer dans la vie spirituelle? — Elles n'en doivent point souffrir d'autres que celles dont Dieu est le motif et le lien, qui les portent à l'aimer, à le servir et à procurer sa gloire. Pour entendre ceci, il faut savoir qu'on distingue trois sortes d'amitiés parmi les hommes: les unes sont profanes, les autres, purement humaines, et les troisièmes, spirituelles et naturelles.

Quelles sont les amitiés profanes? — Ce sont celles que lient ensemble les hommes vicieux et mondains, lorsqu'ils s'unissent pour pratiquer le vice et pour satisfaire leurs passions. Les personnes vertueuses ont en horreur ces sortes d'amitiés, et le prophète David appelle heureux l'homme qui sait s'en éloigner.

Quelles sont les amitiés purement humaines? — Ce sont celles où il n'entre aucun mauvais dessein; les philosophes en ont fort exagéré la douceur et les avantages. Elles supposent la convenance des humeurs, et sont fondées sur les bonnes qualités qui rendent aimable et qui font que deux personnes s'attachent l'une à l'autre, sans se proposer d'autre fin que de former une société agréable. Le lien de ces amitiés est l'amour mutuel qu'on se porte; d'où naît le plaisir qu'on trouve à converser, à se voir, à se communiquer ses affaires et ses secrets, et à s'entretenir sans jamais s'ennuyer d'être ensemble. Ce serait peu néanmoins, et ces sortes de liaisons ne mériteraient pas le nom d'amitié, si elles n'allaient jusqu'aux bons offices et aux services mutuels. C'est ce que nous remarquons dans les amis; ils s'étudient à découvrir ce qui peut faire plaisir à ceux qu'ils aiment; ils se plaisent à les secourir dans le besoin, à les consoler dans la disgrâce et à leur procurer tous les plaisirs que la droite raison et la vertu ne défendent point. Telles sont les amitiés humaines qui, tout innocentes qu'elles sont, ne conviennent point à l'homme spirituel.

Quelles sont donc les amitiés que vous appelez spirituelles et surnaturelles? — Ce sont celles que la grâce forme et qui ont pour fondement, non la familiarité et le plaisir de se voir, mais les dons surnaturels qu'on reconnaît dans les personnes, la conformité qu'on a avec elles dans la manière de pratiquer la vertu, et le secours qu'on tire de leur conversation, pour aller plus efficacement à Dieu. Toute autre affection est défendue aux hommes spirituels; ils ne

doivent avoir de liaison avec qui que ce soit, qu'autant qu'elle contribue à les perfectionner dans la connaissance, dans l'amour et dans le service de Dieu. Telle était l'amitié particulière que Jésus-Christ avait avec saint Jean; ce divin Sauveur n'aimait son disciple qu'à cause des saintes dispositions et des dons célestes qui étaient en lui. Telle était celle de saint Paul avec son disciple Timothée; de saint François avec saint Ange, de l'ordre des pères carmes; de sainte Catherine de Sienne avec sainte Agnès du Mont-Politien; et tous les saints qui ont été unis particulièrement, l'ont été d'une amitié surnaturelle, qui n'avait que Dieu pour motif. La différence qu'il y a entre ces amitiés saintes et les liaisons particulières qu'on remarque parmi le commun des hommes consiste en ce que celles-ci ont pour principe quelque attachement naturel qui embarrasse et qui captive le cœur, et que celles-là laissent le cœur libre et dégagé. Comme on n'envisage que Dieu de part et d'autre, on est sans gêne et sans contrainte; l'absence ne cause aucun regret, et on se revoit avec un plaisir toujours nouveau, parce que c'est toujours pour le profit spirituel et pour l'accroissement de l'amour de Dieu qu'on se cherche et que l'on converse. Si on veut savoir plus précisément les causes de cette sainte amitié, on peut en rapporter trois. La première est la conformité des sentiments par rapport à la doctrine; la seconde est l'union des volontés par rapport aux inclinations et aux dispositions morales; la troisième c'est Jésus-Christ qui sert comme de milieu pour unir les deux personnes par la communication que chacune d'elles entretient avec ce Dieu-Homme. Ayant les mêmes sentiments, les mêmes inclinations et le même principe d'amour, qui est Jésus-Christ résident en toutes les deux, il ne faut pas s'étonner qu'elles n'aient qu'un même esprit, qu'une même volonté, et qu'elles ne fassent pour ainsi dire qu'une même chose. On voit ici la différence qu'il y a entre la charité et l'amitié. L'une s'étend à tous, l'autre n'embrasse que peu de personnes. Par la charité on regarde Jésus-Christ en chacun des hommes, et par l'amitié on l'envisage dans quelques-uns sous le rapport agréable de certaines dispositions qui touchent le cœur et qui le lient. Il est vrai que ces dispositions se trouvent en plusieurs personnes pour qui on n'a que la charité commune, et avec lesquelles on s'unirait particulièrement si on avait occasion de les pratiquer. La Providence divine, qui a ses desseins, fournit ces sortes d'occasions aux personnes qu'elle veut unir, pour faire servir leur amitié à sa gloire.

Seizième partie.

DE QUELQUES POINTS QUI REGARDENT LA PERFECTION DE L'AME.

CHAPITRE PREMIER.

Du recueillement.

En quoi consiste le recueillement? — En trois choses, qui sont l'union des forces de l'âme, l'attention à Dieu et la solide occupation du cœur.

Qu'est-ce qu'unir les forces de l'âme? — Pour bien entendre ceci, il faut savoir que l'homme a un penchant dominant à se répandre au dehors sur les objets qui l'environnent, à s'y arrêter et à s'en occuper. Cet épanchement de l'âme partage ses facultés et affaiblit par conséquent les forces intérieures. De là vient cette funeste facilité à nous laisser charmer par les faux attraits des créatures, à obéir à nos passions et à succomber aux tentations et aux attaques que nous livrent les ennemis de notre salut. Que fait la grâce pour combattre ce penchant de la nature? Elle inspire d'abord à un homme de retirer du dehors ses puissances qui s'égarent, afin qu'unies ensemble, elles puissent considérer les objets éternels et s'en bien pénétrer, ce qui demande toutes les forces intérieures. La facilité qu'on acquiert à rappeler dans l'intérieur les puissances de l'âme s'appelle recueillement.

Quelle est la pratique de ce recueillement? — Je suppose une femme mondaine, qui ne trouve ni repos ni contentement que dans les compagnies brillantes, dans les conversations agréables, dans la magnificence des meubles et des parures. Si Dieu vient à la toucher du désir de se donner à lui, elle commencera par renoncer à toutes ces occupations frivoles; elle se fera violence pour ne plus aller à la comédie, pour ne plus paraître dans les assemblées de jeu et dans les visites mondaines; elle ne permettra même pas à son esprit de penser à ces vains divertissements. Par là elle dégagera les puissances de son âme esclave de l'extérieur, et les unira au dedans, pour les appliquer aux objets du salut.

En quoi consiste l'attention, qui est comme la seconde partie du recueillement? — Elle doit avoir deux objets. Le premier, c'est Dieu: on doit se faire une étude d'y penser ordinairement et de se représenter les choses qui en entretiennent le souvenir, jusqu'à ce que l'habitude soit formée, et que la pensée de Dieu soit devenue familière. Le second objet de l'attention c'est nous-mêmes. Il faut veiller continuellement sur son intérieur, pour prendre garde qu'il ne se dérange, qu'aucun objet du dehors n'y jette la dissipation, qu'aucune passion ne s'y glisse, qu'aucune attache ne s'y forme, qu'il n'échappe aucun sentiment déréglé, aucune légèreté, aucune

précipitation ; rien qui puisse souiller la pureté du cœur ou troubler la paix que l'âme goûte dans la douce pensée de Dieu. Toute personne qui a cette attention à Dieu et sur elle-même est véritablement recueillie.

Quelle est la troisième chose que demande le recueillement? — C'est de donner au cœur une occupation solide, capable de le fixer et propre à lui servir de nourriture. Comme les différents objets qui se présentent à l'esprit donnent occasion à ses pensées, ce sont les pensées de l'esprit qui fournissent au cœur le sujet de ses affections. Les objets vains ne peuvent produire que vanité : les objets qui regardent Dieu et son service sont une nourriture solide qui remplit l'âme de saintes affections. Il faut donc pour acquérir l'habitude du recueillement faire en sorte que le cœur ne s'occupe jamais des objets du monde, mais toujours de ceux qui regardent la gloire de Dieu. Il y a ici une réflexion importante à faire. Tout ce qui est dans le cœur ne fait pas son occupation, parce qu'il y a bien des choses qui n'y sont qu'en passant, ou par occasion, ou malgré lui-même. Ce qui l'occupe, c'est ce qu'il a coutume de ruminer, pour ainsi dire, lorsqu'il est à soi, et que rien ne l'inquiète ; car alors les objets qui le satisfont et qui lui plaisent ne manquent point de se présenter, et il n'y a proprement que ces objets qui fassent l'occupation du cœur. Mettons la chose dans un exemple. On peut avoir, et on a ordinairement, quand on est tranquille, deux occupations à la fois, qui sont très-différentes entre elles. Une femme qui s'applique au dehors à quelque ouvrage n'est pas pour cela oisive au dedans ; tandis que ses mains s'emploient au travail, son esprit et son cœur s'occupent de quelque objet qui n'est pas l'ouvrage que ses mains travaillent. Pour bien connaître le caractère de cette femme, il faudrait voir quelle est l'occupation de son intérieur. Si c'est une femme mondaine, elle aura l'esprit appliqué à des bagatelles, aux vanités et aux parures. Si elle pratique la dévotion, elle rappellera dans son esprit et dans son cœur ce qu'elle a lu dans un bon livre, ce qu'elle a entendu au sermon, ou quelque autre objet de piété, qui est de son goût. Puis donc que l'occupation intérieure peut être différente de l'occupation extérieure, le grand secret pour acquérir bientôt l'habitude du recueillement est de faire en sorte, dès qu'on est à soi, que l'esprit et le cœur soient toujours occupés de quelque objet de piété. Les sources d'où l'on doit tirer le sujet de cette occupation intérieure sont particulièrement ces trois. Premièrement, la vie de Jésus-Christ, ses mystères, ses actions et ses paroles. Secondement, tout ce qu'on a retenu du sermon, des entretiens de piété, de la lecture des bons livres et surtout du livre des psaumes. En troisième lieu, on peut s'entretenir avec soi-même des affaires qu'on traite actuellement et qui regardent la gloire de Dieu ; car comme il est impossible de ne pas donner quelque attention aux objets sensibles, et que chacun pense volontiers à ce qui le touche, ceux qui travaillent pour la gloire de Dieu ne sauraient mieux faire, pour tenir leur cœur recueilli, que de l'occuper d'un si saint travail. Un autre exercice très-utile et qui suffirait pour conduire à la perfection du recueillement, c'est de se tenir en garde à la porte de son cœur, pour la fermer constamment à tous les objets du monde. De ce que nous venons de dire, il est aisé de conclure qu'il y a plus d'une sorte de recueillement. Il y en a un où notre industrie et nos soins ont beaucoup de part, lorsque, avec le secours ordinaire de la grâce, nous nous étudions à unir nos forces et à occuper saintement nos puissances au dedans. Il y en a un autre qui est un effet particulier de la grâce et de l'opération du Saint-Esprit qui prévient une âme ou qui, récompensant les efforts qu'elle a faits pendant longtemps pour se recueillir, l'attire au dedans, unit ses forces et les applique à Dieu ; de sorte qu'elle n'a qu'à suivre l'attrait pour se trouver dans le cabinet intérieur que sainte Catherine de Sienne avait bâti, disait-elle, au dedans d'elle-même, et d'où les occupations extérieures, dont on la chargeait dans le domestique, n'étaient pas capables de la tirer. Cette sainte conseillait fort à son confesseur de se ménager une semblable retraite dans son intérieur, en se servant des moyens dont nous avons parlé dans ce chapitre. Il y a des personnes qui établissent leur demeure dans le sacré cœur de Jésus-Christ; et c'est là une manière de pratiquer le recueillement aussi sainte que solide et pleine de douceur. Au reste, quand on s'est une fois habitué à ce saint exercice, s'il arrive ensuite que l'attention se relâche par faiblesse, et que les facultés de l'âme s'égarent, on entend incontinent au dedans la voix du pasteur, laquelle est comme le signal qu'il donne à ses brebis pour se rassembler et se défendre du loup. C'est la comparaison dont se sert sainte Thérèse, pour exprimer le soin que prend Notre-Seigneur d'empêcher la diversion de nos puissances, et de réunir nos forces au dedans, afin que nous nous y occupions de sa présence divine. Pour peu qu'on réponde à ce soin de Notre-Seigneur, on arrive bientôt au parfait recueillement qu'on peut appeler le grand ressort de la vie spirituelle, sans lequel on n'avance que bien peu, et on n'est guère en état de contribuer à l'avancement des autres.

CHAPITRE II.

Du vrai religieux.

Quels sont les traits qui composent le caractère de l'homme religieux ? — Il y en a particulièrement trois : la dévotion, la mortification et la charité fraternelle.

Pourquoi la dévotion convient-elle particulièrement aux personnes religieuses ? — Parce qu'à raison de leur état elles doivent être continuellement appliquées à la méditation des vérités et des mystères de la foi, et demeurer toujours comme prosternées en esprit devant la majesté de Dieu, pour l'honorer autant qu'elles en sont capables. Un homme fort spirituel a dit que comme les lampes ne cessent jamais de luire devant

l'autel, les personnes religieuses ne doivent jamais cesser de vaquer à l'oraison, à la psalmodie, à l'examen de conscience, aux lectures spirituelles, aux visites du saint sacrement et aux autres saints exercices qui unissent à Dieu, qui donnent et qui entretiennent le goût des choses divines, en quoi on fait consister ordinairement la dévotion.

Conformément à ce principe, les religieux ne doivent rien tant craindre et tant fuir que ce qui peut étouffer en eux l'esprit de dévotion. Ce qui peut y nuire le plus, c'est, premièrement, la trop grande ardeur pour l'étude, parce qu'en nous remplissant d'une vaine estime pour les sciences humaines, elle diminue la vigueur de l'âme, lui ôte le goût de Dieu et tarit insensiblement la source de la dévotion.

Ce qui dessèche encore beaucoup la dévotion, ce sont les grandes occupations extérieures. Parmi les ordres religieux qui ont pour fin d'aider le prochain, il y en a de trois sortes : les uns sont militaires et destinés à combattre les ennemis de la foi, les autres s'emploient au service des malades, les troisièmes se consacrent à l'instruction et au salut des âmes. Les sujets qui composent ces différents ordres de l'Église peuvent aisément, s'ils n'y prennent garde, épuiser toutes leurs forces intérieures en vaquant au dehors à leurs emplois, et en voulant rendre le service qu'ils doivent à Dieu, oublier le principe qui lui rend nos services agréables, je veux dire, la présence de Dieu et l'union avec lui, en quoi consiste la dévotion. C'est pourquoi ils ne sauraient se rendre trop familier l'usage de l'oraison et des autres saints exercices. La troisième chose qui détruit la dévotion dans les religieux, c'est l'abondance et les commodités de la vie. Quand le corps est à son aise, la vigueur de l'esprit se perd, et la ferveur se relâche.

Quel est le second trait du caractère du vrai religieux? — C'est la mortification qui consiste premièrement en l'austérité de vie ou en de grands travaux qui suppléent aux austérités. Nous ne voyons aucune religion qui ne soit établie sur l'un ou sur l'autre de ces fondements. Il est vrai que le saint fondateur de l'ordre de la Visitation a raisonné sur d'autres principes; mais c'est qu'il veut qu'on reçoive dans son ordre les personnes infirmes, auxquelles les austérités et de grands travaux ne conviennent pas. Et ainsi on peut toujours dire que l'austérité est essentielle à la religion, et qu'être religieux et mener une vie douce sont deux choses qui ne sauraient s'accorder. En second lieu, la mortification consiste à combattre ses passions, à exterminer ses vices et à tendre à la vertu par le chemin de la croix. C'est pour cette seule raison qu'on appelle les communautés religieuses des écoles de vertus; et certainement elles ne mériteraient pas ce nom si on y vivait sans gêne et sans contrainte. Il faut qu'il y ait de la dépendance et des supérieurs qui règlent, qui déterminent, qui ordonnent, qui corrigent et qui, avec autant de force que de douceur, portent leurs inférieurs à se roidir contre le torrent de la nature corrompue. Vouloir secouer ce joug, ce serait renoncer à son état; et lorsqu'on trouve dans la religion quelqu'un qui croit avoir acquis le droit de n'être plus gouverné et corrigé par autrui, on pourrait lui dire qu'il oublie sa profession, et qu'il n'avait que faire de quitter le monde pour faire sa volonté dans la religion comme les mondains. Mais celui qui porte constamment le joug de la régularité et de la dépendance a droit de prétendre aux consolations que Dieu donne à ceux qui n'abandonnent point la croix qu'ils ont une fois embrassée.

Quel est le troisième trait qui forme le caractère du vrai religieux? — C'est la charité fraternelle : car comme les religieux vivent en communauté, leur perfection dépend en partie de l'union qu'ils ont ensemble; et ils doivent prendre pour eux ces paroles de Notre-Seigneur : *La marque à quoi tout le monde connaîtra que vous êtes mes disciples, c'est si vous vous entr'aimez* (*Jean*, XIII, 35). Cette charité a trois principales fonctions : la première est de conserver la paix entre eux, d'éviter les divisions et les disputes, de combattre l'envie, l'ambition, l'attache à son propre sens, et les autres passions qui ont coutume de troubler la paix. La seconde fonction de la charité, c'est de s'entr'aimer véritablement d'un amour effectif, comme étant tous frères, tous incorporés en Jésus-Christ et nourris de la même viande qui est le corps et le sang de ce Dieu-Homme; comme portant tous en eux-mêmes l'image de Dieu, et aspirant à la même récompense qui est la gloire éternelle. Ces grands motifs, outre l'union et la tendresse, doivent produire la candeur et la sincérité. Il serait bien étrange que les hommes unis ensemble par les liens de la religion cherchassent à se tromper les uns les autres et qu'ils oubliassent ces belles paroles de saint Paul : *Que chacun parle à son prochain dans la vérité, parce que nous sommes membres les uns des autres* (*Ephés.*, IV, 25). Jamais un membre d'un même corps n'a manqué à l'égard de l'autre; l'œil guide fidèlement le pied, et la main s'emploie à bander la plaie qui est à la jambe; à combien plus forte raison l'excellence de la charité doit produire la simplicité et la franchise parmi les gens de même profession, qui portent un même habit, qui habitent sous un même toit, qui vivent selon les mêmes règles, qui usent des mêmes biens et des mêmes avantages. N'ont-ils pas les mêmes secours que les premiers chrétiens pour ne faire qu'un cœur et qu'une âme? Et s'ils manquent à ce devoir, comment représenteront-ils la primitive Eglise, conformément à l'intention de leurs fondateurs? La troisième fonction de la charité qui doit régner parmi les personnes religieuses, c'est de se secourir les unes les autres dans le besoin, ce qui ne doit pas seulement s'entendre des nécessités de la vie, de l'affliction et de la maladie, mais encore des faiblesses et des imperfections qu'il faut supporter et guérir si on

peut, comme ayant à en rendre compte au Seigneur, afin que la première de toutes les lois, qui est de traiter autrui comme soi-même, soit parfaitement accomplie; qu'on se prévienne mutuellement par de bons offices, comme il convient à des personnes qui vivent ensemble, et que chacun se comporte de telle manière, que ni dans ses actions, ni dans ses paroles, ni dans ses pensées, il n'y ait rien dont les autres puissent être légitimement offensés. Pour en venir là, il n'y a qu'à faire réflexion que c'est un devoir prescrit par la nature, que dans les sociétés les moins parfaites les membres s'entr'aident les uns les autres et ne manquent point de se secourir quand ils sont attaqués; que dans les religions il y a une communauté de mérites dont chaque particulier profite, et que chaque particulier a intérêt à maintenir une société si avantageuse, qui ne peut subsister que par l'amour et la condescendance que chaque membre a pour les autres. Enfin on doit considérer que Notre-Seigneur tient pour fait à soi-même ce qu'on fait au moindre des siens, et que la marque la moins équivoque et le premier effet de l'amour qu'on a pour Dieu, c'est d'aimer son frère. Or le moyen de connaître si nous avons la charité fraternelle dans le cœur, c'est de voir si, quand nos frères souffrent, nous sommes touchés de leurs souffrances. Car si dans ces occasions nous ne voyons en nous qu'insensibilité ou indifférence, c'est une marque que nous n'avons pas ces entrailles de miséricorde dont il est si souvent parlé dans l'Evangile, et que la charité ne manque jamais de donner à ceux en qui elle habite. Puisque cette vertu est un don surnaturel et le plus grand de tous les dons, oserait-on lui refuser ce qu'on accorde à la naissance selon la chair? Ne doit-elle pas faire dans l'ordre de la grâce ce que fait le sang dans l'ordre de la nature où nous voyons qu'un frère est touché des misères de son frère, et une mère de celles de son enfant?

CHAPITRE III.

De la conservation des ordres religieux.

Quels sont les moyens qui contribuent le plus à conserver les religieux dans la vigueur de la discipline religieuse? — Il y en a trois, qui sont la vigilance des supérieurs, l'exacte observation des anciennes coutumes, et le soin de cacher au dehors ce qui se pratique au dedans.

Comment la vigilance des supérieurs contribue-t-elle à maintenir les religions? — Comme ils ont, outre la science du gouvernement, toute la force de l'autorité, il leur est aisé de s'en servir avec succès à l'égard de leurs inférieurs, qui sont déjà accoutumés à l'obéissance et disposés à révérer la conduite de ceux qui les gouvernent; et pourvu qu'ils tiennent ferme, ils empêcheront que la religion ne souffre aucun dommage, et que rien ne s'introduise contre l'esprit de l'institut; mais s'ils manquent de cette vigilance et de cette fermeté tant recommandées aux pasteurs du troupeau de Jésus-Christ, le relâchement ne saurait manquer de s'introduire. Ce zèle de maintenir la vigueur de l'institut peut s'affaiblir et se perdre dans les supérieurs en trois manières. Premièrement, par une molle complaisance et par une facilité naturelle, qui viennent en quelques-uns de ce qu'ils ne comprennent pas combien il est important que tout ce qui est établi dans la religion soit exactement pratiqué. En quelques autres, c'est faute de courage pour s'opposer au torrent de l'imperfection et au penchant à la paresse, qui est naturel à tous les hommes, et qui les porte à déchoir de leur première ferveur. Ceux qui se sentent portés à cette lâche complaisance doivent se souvenir de ce que dit saint Paul aux Hébreux, parlant des supérieurs : *Ce sont eux qui veillent pour le bien de vos âmes, comme en devant rendre compte* (*Hébr.*, XIII, 17). Ils doivent aussi considérer que l'emploi que Notre-Seigneur leur a confié demande autant d'attention et de vigilance qu'aucune autre fonction de l'Eglise; et cela d'autant plus, que du bon état des maisons religieuses dépend en grande partie la ferveur du peuple chrétien, qui est excité à la piété par le bon exemple que les religieux lui donnent, et qui tire d'eux les secours spirituels. Ce qui diminue encore le zèle et la vigilance des supérieurs, c'est le relâchement où ils tombent eux-mêmes par rapport à leur propre perfection. Comme ce sont ordinairement les anciens qu'on met dans les charges, s'ils ne prennent un soin particulier de se maintenir dans la ferveur, l'autorité qui les rend indépendants peut aisément leur être une occasion de s'établir dans une fausse liberté, de se dispenser de l'étroite observation de la règle et des pratiques austères de vertu. Il ne peut se faire que ce relâchement du chef ne gagne bientôt les membres qui ont besoin d'être encouragés par l'exemple de celui qui commande, et qui s'attendent à le voir à leur tête dans toutes les entreprises de piété. Une troisième cause qui fait que les supérieurs relâchent beaucoup de leur vigilance et de leur zèle, c'est l'inclination que nous avons tous à faire plaisir aux personnes avec qui nous vivons pour mériter leurs bonnes grâces. Ce faible, quand il se trouve dans les supérieurs, de maîtres et de lieutenants de Dieu qu'ils doivent être, en fait de vils esclaves du respect humain et de la crainte servile qu'ils ont de faire des mécontents. Ce n'est pas que le meilleur gouvernement ne soit celui qui exige le devoir avec amour et avec douceur. Mais il ne faut pas que l'envie de plaire aux hommes soit le principe de la douceur et de la condescendance qu'on a pour eux; Dieu seul en doit être le motif, parce que les supérieurs qui le représentent doivent gouverner ses enfants, comme il les gouverne lui-même, c'est-à-dire avec un cœur paternel. Or il est évident que quand on agit en vue des hommes, qu'on craint de s'exposer à leur censure, de s'attirer leur indifférence ou leurs reproches, on n'est pas animé de cet esprit paternel que Dieu communique, mais d'un esprit de politique humaine et profane, lequel est

capable de tout perdre. C'est pourquoi ceux qui commandent ne doivent point avoir en vue leur propre réputation, mais le plus grand service de Dieu, comme saint Ignace le recommande aux supérieurs de son ordre.

Quel est le second moyen qui contribue à la conservation des ordres religieux? — C'est l'observation exacte des anciennes coutumes : car comme un édifice ne risque point de tomber en ruines, tandis que les pierres qui le composent sont bien liées, et qu'il n'en faut qu'une qui vienne à se détacher pour en entraîner plusieurs autres avec la ruine de tout le bâtiment, de même, tandis que les anciennes coutumes sont exactement observées, elles se soutiennent toutes et soutiennent aussi la religion, et une seule négligée peut causer le mépris des autres et le renversement de tout l'édifice spirituel. Ce qui s'est observé dans un ordre religieux durant le premier siècle depuis son établissement, doit être regardé comme meilleur que tout ce qu'on peut inventer dans la suite ; parce qu'une eau est plus pure à mesure qu'elle est plus proche de sa source ; et il est malaisé qu'après qu'une religion a duré cent ans, il vienne sur l'institut des lumières plus parfaites que celles qu'on avait dans le premier siècle. S'il s'élève quelque dispute sur le point de l'institut, touchant la manière dont on doit l'observer, la voie la plus courte et la plus sûre pour trouver la vérité, c'est de consulter ce qui se pratiquait du vivant du fondateur et de ses premiers compagnons. Par exemple, dans un ordre qui fait profession de pauvreté, on vient à douter si on peut recevoir de l'argent pour certaines fonctions ; il faut voir comment les premiers de l'ordre se sont comportés en semblables rencontres et surtout de quelle manière l'a ordonné et pratiqué celui qui a donné la règle. Car si on se donne la liberté de disputer là-dessus, il n'est rien qu'on ne vienne à bout de justifier par la voie du raisonnement. Et quand même il y aurait de bonnes raisons pour permettre quelque changement dans la coutume, il faudrait, avant de le faire, examiner si la crainte de renverser tout l'édifice, en ôtant une seule pierre, ne doit pas prévaloir sur les raisons qui prouvent qu'il faut l'ôter. Ce qui maintient l'ordre des chartreux, c'est l'horreur qu'ils ont pour la nouveauté : toute raison qui persuade le changement, quelque forte qu'elle soit, leur paraît faible, comparée aux raisons qui prouvent que tout changement est dangereux et capable d'introduire un entier relâchement. Quelque avantageux que paraisse ce qu'on introduit de nouveau en la place de ce qui a toujours été pratiqué, il ne saurait donner la sûreté, ni s'attirer la vénération, comme ce qui est anciennement établi. D'ailleurs nous sommes trop faibles pour nous retenir sur le penchant de ce précipice ; un changement en attire ordinairement un autre. Il ne s'agit au commencement que du plus ou du moins parfait; on passe ensuite à l'imperfection d'une manière imperceptible ; et malgré la volonté qu'on a d'éviter le dérèglement, on ne laisse pas d'y aller par des progrès insensibles lorsqu'une fois on a goûté le changement.

Quel est le troisième moyen qui sert à maintenir les religions? — C'est le soin de cacher aux personnes du dehors ce qui se pratique au dedans. Les bonnes odeurs s'évaporent et se perdent quand on tient ouvertes les boîtes où elles sont renfermées ; et les forces de la religion s'affaiblissent lorsque les religieux font connaître aux gens du monde ce qui se passe et se pratique dans l'intérieur de leurs maisons, et surtout lorsqu'ils laissent éclater leurs différends, ou que pour les terminer ils ont recours aux tribunaux séculiers. Tout ce que les ordres religieux ont de force pour se maintenir et pour être utiles à l'Eglise, vient du dedans, des saintes pratiques d'humilité, d'abnégation et d'obéissance qu'on a soin d'y faire observer, qui sont comme les parties nobles qui donnent la vie et la vigueur à tout le corps. Ces pratiques du dedans sont quelquefois fort différentes de ce qui paraît aux yeux des hommes. On voit des docteurs, des prédicateurs briller comme des soleils dans les écoles et dans les chaires; mais ce n'est point cet extérieur éclatant qui soutient la religion dont ils sont membres, c'est la vertu que ces docteurs et ces prédicateurs pratiquent au dedans; c'est l'humilité qui les rend petits à leurs propres yeux ; c'est l'obéissance qui les soumet et qui les attache à leurs supérieurs : ce sont les saints exercices et les moyens de perfection dont le monde n'a aucune connaissance. On ne voit point le cœur, le foie et les entrailles d'un homme qui se porte bien : ce sont pourtant ces parties du corps qui vivifient toutes les autres et qui donnent l'embonpoint au visage. Il en est de même des exercices intérieurs de la religion ; ils sont inconnus aux séculiers, et cependant ce sont les ressorts qui donnent le mouvement à tout; et plus on a soin de les tenir cachés, plus ils sont propres à contribuer à la conservation et aux progrès du corps qu'il animent. L'histoire de la compagnie de Jésus nous apprend que saint Ignace, qui en est le fondateur, joignit admirablement ces deux choses, et qu'en même temps qu'il employait ses compagnons au dehors, aux fonctions les plus éclatantes du ministère apostolique, il les éprouvait secrètement au dedans par les pratiques les plus sévères de l'humilité et de l'obéissance. Un jour que le père Lainés s'était attiré l'admiration des cardinaux par un beau sermon qu'il avait fait, le saint fondateur jugeant à propos de tempérer par quelque humiliation la gloire que le prédicateur s'était acquise, l'envoya prendre son repas dans l'écurie auprès d'une bête de charge qu'on entretenait pour le service de la maison. Ce grand maître de la vie spirituelle croyait cette conduite nécessaire pour maintenir ses compagnons dans la perfection de la vie religieuse. Or il est aisé de juger que ces saintes pratiques doivent être tenues secrètes ; parce que de même qu'un four perd sa chaleur quand on le laisse ouvert, les forces de la religion s'affaiblissent quand on en laisse découvrir l'intérieur aux gens du monde ; et il est à craindre que la

ferveur venant à diminuer, le feu de la charité qui animait tout le corps ne s'éteigne et que le corps ne se détruise.

CHAPITRE IV.

De la vie mixte.

Qu'entendez-vous par la vie mixte? — Celle qui joint les exercices intérieurs de la piété solide avec les occupations du dehors, dont la vie humaine ne saurait se passer, ou qui sont nécessaires pour maintenir le service de Dieu.

Comment peut-on accorder l'occupation extérieure avec la pratique de la vertu et de la piété chrétienne? — Pour comprendre combien cet accord est difficile à faire, il n'y a qu'à considérer les différentes dispositions de trois sortes de personnes qui vaquent aux emplois extérieurs. Les premières éprouvent un changement considérable; leur ferveur à s'acquitter de leurs exercices spirituels en est fort affaiblie, et elles ont beaucoup de peine à ne pas abandonner leurs projets de perfection. Les secondes n'en reçoivent aucun dommage et trouvent le moyen de se maintenir dans la ferveur. Les troisièmes non seulement ne souffrent aucun préjudice des occupations du dehors, mais y trouvent au contraire un moyen de perfection et en prennent occasion de faire de nouveaux progrès dans la vie spirituelle.

Quelles sont les personnes de la première sorte auxquelles les occupations extérieures sont nuisibles? — Ce sont celles qui, après avoir conçu de bons désirs, formé de saints projets et acquis de bonnes habitudes, venant ensuite à être engagées dans des emplois qui les obligent à se répandre au dehors pour servir le prochain ou pour quelque autre raison, sentent que leur vertu commence à se perdre, qu'elles ne font que déchoir de jour en jour, et que leur intérieur souffre un préjudice notable de ce changement de vie. Les gens du monde, qui prennent les emplois de magistrat ou d'avocat, ou quelque autre semblable, les religieux qu'on tire des cloîtres pour servir des bénéfices à charge d'âme, ou qui sans sortir du cloître sont obligés de s'adonner à l'étude ou à des fonctions extérieures, conformes à leur vocation, et généralement tous ceux qui, d'une vie tranquille et employée aux exercices de piété, entrent dans des emplois extérieurs, où ils sont obligés de s'occuper au dehors et de converser avec différentes personnes, tous ceux-là, dis-je, passent ordinairement par trois sortes de dispositions, dont parle saint Bernard dans son livre *de la Considération*, adressé au pape Eugène. Dans la première, ils souffrent violence; ce leur est une peine insupportable de comparer les avantages d'une dévotion tranquille et les douceurs de la retraite qu'ils ont perdue, avec le tumulte et l'embarras des affaires où ils se voient engagés; dans la seconde, ils commencent à se faire au bruit et à supporter patiemment l'agitation et le tracas des affaires; dans la troisième, ils prennent goût à ce qui leur paraissait auparavant insupportable, et ensuite ils s'y attachent si fort, qu'ils ne peuvent plus s'en passer, de sorte qu'ils vérifient ce qui a été dit par l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, que l'homme qui se répand au dehors en vient *jusqu'à ne chercher son plaisir et son repos que dans les choses extérieures* (*liv.* III, 44). C'est un très-grand mal qui cause souvent la ruine et la désolation de l'intérieur.

Quelles sont les personnes de la seconde sorte, lesquelles se sauvent du danger des occupations extérieures? — Ce sont ceux qui se voyant dans la nécessité de s'adonner aux fonctions extérieures, et ne pouvant supporter le regret de la solitude et de la tranquillité dont ils ne peuvent plus jouir, se servent de toute leur industrie pour empêcher que les occupations du dehors ne nuisent à leur avancement spirituel; ils font des efforts considérables, à quoi ceux qui manquent de zèle pour leur perfection ne peuvent jamais se résoudre. Leur premier soin est de régler leurs occupations, de les modérer, en retranchant toutes celles qui ne sont pas absolument nécessaires, pour se renfermer dans les bornes du devoir et de l'emploi; et comme ce qui est du devoir pourrait encore leur nuire s'ils n'usaient de précaution, ils se tiennent en garde contre les objets extérieurs, de peur qu'ils ne l'emportent sur la grâce et qu'ils n'étouffent en eux l'esprit de Dieu. Un homme du monde qui avec beaucoup de piété et de christianisme se trouve dans un emploi qui lui fournit des soins extérieurs et des distractions sans nombre; un avocat, par exemple, qui a de l'occupation autant qu'il en peut soutenir, il faut qu'il plaide, qu'il écrive, qu'il consulte, qu'il réponde à une infinité de gens qui lui confient leurs intérêts; il sent néanmoins que sans l'exercice de la présence de Dieu, sans le goût de la dévotion, sans une grande vigilance sur son intérieur, il ne saurait se défendre du chagrin et de l'impatience, des illusions de l'avarice, de la vaine gloire ou de la complaisance mondaine; et il est certain que s'il se livre aux affaires sans ménagement et sans précaution, que s'il ne trouve le moyen de se fixer pour ainsi dire dans ses devoirs envers Dieu, les occupations extérieures le feront bientôt reculer dans les voies de la vertu et le conduiront à un entier relâchement. Quel parti doit-il donc prendre? c'est d'avoir recours à ces trois pratiques, qui paraissent nécessaires pour le maintenir dans la ferveur. La première est de se bien persuader que sa principale affaire étant celle de son âme, il faut qu'il ait tous les jours des moments privilégiés qui ne soient que pour lui, et que le matin ou le soir il fasse cesser toutes sortes d'affaires pour passer quelque temps avec Dieu, pour vaquer à la prière, à la lecture spirituelle, et pour faire quelques réflexions sur sa conduite; la seconde est d'avoir un directeur ou quelque autre personne spirituelle avec laquelle il communique de son intérieur au moins une fois le mois, et dont il reçoive les avis et les lumières qui lui sont nécessaires pour se maintenir dans le bien; la troisième est de faire tous les ans une retraite de quelques

jours, d'y renouveler ses résolutions et ses promesses, et d'y convenir avec Dieu des mesures qu'il doit prendre pour lui plaire durant le cours de l'année. Avec ces précautions il réparera les brèches que la multitude et le tracas des affaires pourraient avoir faites à son âme, et s'il ne fait pas de grands profits, du moins il se garantira de perte et se soutiendra avec beaucoup de mérite dans l'exécution de ses bons desseins.

Que dites-vous de ceux qui non seulement ne reçoivent aucun préjudice des occupations extérieures, mais qui en prennent occasion de croître en l'amour de Dieu? — Je dis qu'ils ont acquis la perfection de la vie mixte dont nous parlons, et qu'ils ont trouvé, en matière de vertu, ce qu'on cherche inutilement en matière de métaux: je veux dire le secret de tirer, des actions les plus communes et les plus basses, le plus pur or de la charité. Ce qui est certain, c'est que pour en venir là, il faut avoir acquis de grandes vertus et surtout une parfaite liberté d'esprit. On a vu dans l'épiscopat, dans le ministère apostolique et sur le trône même, des saints de ce caractère, qui non seulement ne perdaient jamais Dieu de vue dans la multitude des affaires, mais qui trouvaient une occasion et un motif de l'aimer dans les mêmes choses, qui sont pour les hommes ordinaires des obstacles de l'amour de Dieu. Ils sortaient pleins d'une nouvelle ardeur pour Dieu, des conversations les plus distrayantes et des fonctions les plus dangereuses, qui feraient trembler des solitaires abîmés dans la contemplation, et qui font une peine incroyable à tous ceux qui ne sont pas arrivés au degré de vertu dont nous parlons. Cet état est si relevé que ceux qui y sont parvenus peuvent chercher Dieu avec empressement et le trouver avec facilité en mille occasions que les autres sont obligés d'éviter pour ne point s'éloigner de Dieu, et qu'eux-mêmes étaient obligés de fuir lorsqu'ils étaient faibles en vertu. David, saint Louis, saint Edouard, saint Etienne, roi de Hongrie, avaient acquis cette merveilleuse facilité. Tout, jusqu'à l'exercice de la guerre, augmentait dans ces saints rois la foi, l'humilité, la patience et la tendresse pour Dieu. Telle était la disposition des Augustin, des Ambroise, des Chrysostôme et de tant d'autres grands évêques, quoique continuellement occupés à recevoir et à écouter toutes sortes de personnes, à terminer les différends, à réconcilier les esprits, à instruire et à exhorter les peuples; et obligés (comme saint Augustin le dit de lui-même) à attendre la nuit et le temps qu'ils passaient dans le lit, pour répondre aux lettres qu'ils recevaient de toutes parts. On sait que saint François Xavier, contraint de passer une partie de sa vie parmi les soldats et les matelots, c'est-à-dire parmi des gens remplis de toutes sortes de vices, trouvait aisément Dieu partout, et qu'à l'exemple de saint Paul il ne se lassait jamais de parler, de traiter et de négocier pour procurer le service et la gloire de son maître. Ce ne sont pas les seuls apôtres qui sont appelés à ce genre de vie, Dieu y engage quelquefois les solitaires, comme il est aisé de le voir en saint Siméon Stylite, lequel, sans quitter sa colonne, traitait du matin au soir des affaires du salut avec une infinité de personnes qui venaient de toutes parts le consulter. Ces saints ayant entièrement purifié leur âme par l'amendement de leur vie, ayant acquis une grande liberté de cœur et un parfait dégagement de tout ce qui est créé, n'ayant ni orgueil, ni propre intérêt, ni aucune prétention humaine, il ne faut pas s'étonner qu'ils voient Dieu en toutes choses, qu'ils ne soient touchés que du désir de lui plaire, que tout leur soit occasion de haïr ce qui l'offense et d'aimer ce qui l'honore, que rien ne puisse empêcher qu'ils ne trouvent leur plaisir en Dieu, et (comme dit Blosius) que tout ce qui se présente, tout ce qu'ils rencontrent ne soit Dieu pour eux. *Omnia illis vertuntur in Deum.* On est véritablement parfait lorsqu'on en est venu à ce point, que rien ne porte préjudice et qu'on tire avantage de tout.

Comment peut-on parvenir à ce degré de perfection? — En mettant fidèlement en pratique les avis adressés aux personnes de la seconde sorte, dont il est parlé dans ce chapitre; en demandant sans cesse la grâce de n'aimer et de ne chercher que lui, et en soupirant sans relâche après un si excellent bien pour se préparer à le recevoir et pour l'obtenir de Dieu à force de le désirer.

CHAPITRE V.

De la prudence.

Qu'est-ce que la prudence? — C'est une lumière qui éclaire l'homme et qui lui découvre la manière dont il doit se conduire en ses actions.

Y a-t-il plus d'une sorte de prudence? — Il y en a de deux sortes, la prudence de la chair et la prudence de l'esprit. La première s'appuie quelquefois sur des principes manifestement vicieux qui favorisent les inclinations les plus grossières, et alors elle est aisée à connaître. Quelquefois aussi elle se contente de se gouverner par les raisonnements de l'esprit humain et d'une manière conforme aux penchants de la nature, et alors on ne la distingue pas aisément de la véritable sagesse. Mais en l'un et l'autre cas on lui donne le même nom, parce que, comme tout homme est appelé chair, tout ce qui est purement selon l'homme, en fait de sagesse et de conduite, s'appelle aussi prudence de la chair. La prudence de l'esprit regarde Dieu et s'appuie sur des idées éternelles et sur des principes surnaturels. C'est ainsi que saint Paul les distingue l'une de l'autre.

Comment peut-on distinguer la prudence, qui est selon Dieu, de celle qui est purement humaine? — On peut les distinguer à ces trois marques. Premièrement, la prudence de la chair se replie toujours sur elle-même et ne perd jamais de vue son propre intérêt. Supposons un homme sage de cette sagesse humaine; qu'on lui confie quelque administration considérable, par exemple, la con-

duite d'une famille religieuse, le gouvernement d'une ville ou d'une province; parmi ses intentions louables et les bons desseins qu'il peut avoir pour le service de Dieu, il se glissera quelque vue subtile et délicate d'amour-propre, il sera inquiet et se demandera à lui-même si on ne formera point de plainte contre lui, s'il s'acquittera de sa commission avec satisfaction et avec honneur. Cette pensée sera la première qui se présentera à son esprit lorsqu'il s'agira de délibérer et de prendre conseil sur quelque affaire. Au contraire la prudence de l'esprit, qui est fondée sur la mortification et sur le renoncement, ne se regarde point elle-même et méprise généreusement tous ses intérêts. Par là elle se délivre des ténèbres, où sont ordinairement plongés ceux qui se cherchent eux-mêmes; car le propre intérêt est comme un voile qui se met devant les yeux de l'esprit et qui les empêche de recevoir la lumière divine.

Quelle est la seconde marque à laquelle on reconnaît la prudence de l'esprit? — C'est qu'elle envisage uniquement Dieu et qu'elle communique beaucoup de force et de magnanimité à ceux qui la prennent pour guide, tandis que les vues humaines ravalent le courage des prudents du siècle, et ne leur donnent que des conseils lâches et timides. La prudence de la chair a beaucoup d'égard aux discours et aux jugements des hommes. C'est ce qui fit tomber Pilate dans le piége; sa lâche politique lui fit condamner J.-C. pour ne pas déplaire à César. L'homme chrétien, au contraire, n'a en vue que Dieu et les intérêts de Dieu; c'est une des plus importantes leçons que le fondateur de la compagnie de Jésus donne à ses enfants. *Cherchez*, leur dit-il, *cherchez toujours et en toutes choses la plus grande gloire de Dieu.* Et voilà ce qu'on appelle la prudence de l'esprit, la prudence surnaturelle et divine. Il ne faut pourtant pas s'imaginer que ceux qui n'envisagent que Dieu ferment tout à fait les yeux aux intérêts humains, et qu'ils négligent toutes les bienséances; ils ont soin d'examiner dans les occasions de quelle manière ils doivent se comporter envers les hommes pour rendre aux grands et aux petits et à toutes sortes de personnes ce qui leur est dû. Mais ce n'est pas la raison humaine qui les guide dans cet examen, c'est le rayon de la lumière divine qui les éclaire, et qui ne leur laisse rien ignorer de tout ce qu'il leur convient de faire. Au reste, dans les égards et les ménagements dont ils usent, ce n'est pas le désir de plaire aux hommes ou la crainte de leur déplaire qui les anime. Ce motif bas et méprisable les dégraderait; ils ne sont touchés que de la volonté de Dieu qui leur ordonne de contenter tout le monde, autant qu'il se peut en se renfermant dans les bornes de la charité. C'est donc le caractère essentiel et distinctif de la prudence divine de n'envisager que Dieu, qui doit être seul le motif, l'âme, le terme et la fin de tous ses projets.

A quelle autre marque la prudence de l'esprit se fait-elle connaître? — C'est qu'elle emploie les moyens surnaturels pour arriver à la fin qu'elle se propose, tandis que la prudence humaine, pour venir à bout de ce qu'elle prétend a recours aux moyens humains et conformes aux inclinations de la nature. Cette différence se fera bien remarquer dans l'exemple suivant. Un supérieur d'une communauté religieuse, voulant déterminer un de ses inférieurs à accepter quelque emploi, quelque fonction qu'il lui destine, peut s'y prendre de deux manières. Si c'est un homme sage selon la chair et la nature, il ne proposera à celui qu'il veut persuader que des avantages naturels : les applaudissements qui l'attendent dans l'emploi ou le poste qu'il lui présente, les commodités qu'il y trouvera, la douceur du climat, la beauté du séjour, et mille autres choses qui flattent la nature, qui feront réussir à la vérité le dessein du supérieur, mais au préjudice de la vertu et de la perfection de son inférieur. Que si c'est un supérieur qui gouverne avec une prudence divine, il ne proposera jamais à ses inférieurs que des motifs qui puissent les élever à une fin surnaturelle; tels sont leur avancement spirituel, la gloire de Dieu, l'honneur et la pureté de son service. Dans les ordres religieux où la règle n'est pas en vigueur, on voit souvent des particuliers qui s'attachent à d'autres pour les pousser dans les emplois et pour se procurer à eux-mêmes de puissants patrons. C'est la prudence de la chair qui anime tous ces projets. La véritable vertu cherche le plus grand service de Dieu qu'elle préfère à ses propres intérêts et à tous ses avantages temporels. On connaît encore la prudence surnaturelle à la simplicité et à la droiture de son procédé; elle ne dit que ce qu'elle pense, et ne cherche point de détour pour arriver à son but, comme fait la prudence humaine qui use de subtilité, de deguisement et de finesse, et qui parle presque toujours autrement qu'elle ne pense. Les sages de ce caractère, lorsqu'ils veulent obtenir de quelqu'un quelque chose de difficile, commencent par lui protester qu'ils veulent tout le contraire de ce qu'ils ont envie d'exiger, tandis que par des menées secrètes ils le jettent dans l'embarras et dans la peine qu'ils font semblant de vouloir lui épargner. Cette manière d'agir déplaît également à Dieu et aux hommes; les supérieurs qui en usent rebutent bientôt tout le monde, et il n'est pas surprenant que leur conduite enveloppée et artificieuse ne trouve que défiance et qu'éloignement de la part de leurs inférieurs. Ceux qui ne cherchent que Dieu, qui ne déguisent point leurs pensées et qui se conduisent par des principes de conscience, sont ordinairement aimés; on les regarde comme de vrais pères, et ils trouvent dans leur sincérité et leur droiture des moyens pour réussir, beaucoup plus sûrs, plus universels, plus doux et plus efficaces que ne le sont les artifices et les subtilités des autres. On a remarqué que des hommes qui avaient le maniement des affaires d'état ont gouver-

né avec cette droiture et cette simplicité dont nous parlons, qu'ils se sont rendus par là très-agréables et aux princes et aux sujets, qu'ils ont eu plus de succès et qu'ils se sont acquis plus de réputation que les plus grands génies avec tous les raffinements de leur politique; parce que rien n'est si doux et si charmant, rien n'est si noble et si capable de faire impression sur les cœurs que le procédé plein de sincérité et de candeur qui accompagne la véritable prudence des hommes justes.

CHAPITRE VI.

De l'activité naturelle.

Qu'entendez-vous par l'activité naturelle? — J'entends la force de l'âme, lorsqu'elle agit par elle-même au préjudice du mouvement de la grâce.

Quel mal trouvez-vous dans cette activité? — Elle est un obstacle à la grâce, au mouvement de laquelle elle substitue son propre mouvement et sa manière d'agir qui est souvent très-imparfaite. Nous en avons parlé dans le premier volume, mais non pas aussi amplement que le demande l'importance de cette matière.

Cette activité est-elle toujours également dangereuse?— Elle l'est plus ou moins, selon le principe qui la produit et les effets qu'elle cause. On peut en distinguer trois degrés.

Quel est le premier? — C'est le plus grossier et le plus dangereux; il consiste dans une ardeur naturelle qui fait que certaines personnes ne peuvent rien entreprendre qu'avec impétuosité et sans quelque mouvement de passion. Ce n'est jamais la raison seule qui les fait agir, ou la seule nécessité qui les mène; leur action est toujours véhémente et fougueuse. Cette disposition est fort contraire à la grâce, parce qu'elle est suivie de dérèglements, et qu'elle jette dans les ténèbres. Le principe de cette activité est l'amour-propre et le désir de se satisfaire; à peine a-t-on commencé qu'on voudrait avoir achevé. De là vient une rapidité que rien n'arrête et qui, produisant la précipitation et le trouble, dérange le cœur et lui ôte sa tranquillité.

Quel est le second degré d'activité? — C'est une autre sorte d'impétuosité qui n'est pas si dangereuse que la première, parce qu'elle se trouve dans des personnes qui ont la conscience délicate et qui ne veulent souffrir aucun désordre dans leur intérieur. Cependant, faute de réflexion, elles se laissent aller à leur empressement naturel, et n'écoutent pas assez le Saint-Esprit, qui n'agit que dans le calme et avec tranquillité. Elles n'ont pas aussi assez de soin pour empêcher que la propre volonté ne se glisse dans leur action; de sorte que si le succès ne répond pas à leur attente, il leur en revient du trouble, de l'inquiétude, du chagrin et de la tristesse; ce qui n'arriverait pas si, au lieu de se déterminer par elles-mêmes et d'agir par leur propre choix, elles attendaient le mouvement de la grâce pour n'agir que par le motif de la volonté de Dieu. Voilà ce que c'est que l'activité naturelle qu'on peut appeler empressement dans ce second degré où elle n'est point si vicieuse ni si préjudiciable que dans le premier. Bien des âmes qui désirent la perfection sont sujettes à ce défaut et le comptent pour rien, parce qu'elles ne comprennent pas combien il est contraire à la perfection où elles aspirent, et quel grand obstacle il apporte à l'opération du Saint-Esprit, qui les aiderait beaucoup plus s'il les trouvait plus tranquilles.

Quel est le troisième degré d'activité? — C'est un défaut beaucoup plus subtil et beaucoup plus difficile à connaître que les deux autres. Il se trouve dans les personnes qui ont les passions fort modérées et les intentions fort pures. Quoiqu'elles désirent sincèrement la plus grande perfection, par un trait d'amour-propre dont elles ne s'aperçoivent point, elles se font une habitude d'agir par leur propre mouvement, sans consulter et sans attendre la grâce, ce qui leur porte un préjudice plus grand qu'elles ne sauraient croire; car il arrive par cette conduite qu'il se forme entre Dieu et l'âme une espèce de milieu qui empêche de voir la lumière divine, de sorte qu'on opère souvent dans les ténèbres. Le Saint-Esprit voyant que l'âme s'introduit elle-même se retire en la privant de son assistance particulière, et la laisse agir avec beaucoup moins de perfection que si elle avait attendu le mouvement de ce divin Esprit. Pour bien comprendre cette vérité il faut savoir que nous avons en nous deux principes qui concourent à nos actions, qui sont la nature et la grâce. Le bon ordre demande que la grâce gouverne et que la nature obéisse. Lorsqu'un écrivain conduit la main de son élève pour le former à l'écriture, il faut que l'élève agisse, autrement il n'apprendrait rien; mais il faut qu'il agisse mu et guidé par la main du maître qui conduit la sienne. Si l'élève prévient le maître, il ne peut que gâter l'ouvrage; son avancement dépend de son attention et de sa docilité à suivre le mouvement de celui qui les conduit. Il en est de même de la grâce, elle est prête à nous guider dans nos actions; le défaut des hommes, même les plus vertueux, est d'agir par eux-mêmes, c'est-à-dire de prévenir la grâce au lieu d'attendre que la grâce commence. Ce mouvement précipité de l'homme vient de l'activité naturelle qui interrompt l'action de Dieu et met obstacle à l'entière perfection des âmes. C'est pour cela que les derniers et les plus grands efforts des personnes vertueuses tendent à supprimer cette activité.

Que faut-il faire pour en venir à bout? — Il faut se servir de ces trois pratiques: la première est de faire une étude particulière de se retenir lorsqu'on se sent porté avec impétuosité à quelque chose qu'on désire, si on n'est pas pressé de le faire par obligation; car, quoiqu'on puisse faire ce qu'on désire, lorsqu'on ne désire rien de mauvais, c'est toujours un mal de le faire par un principe naturel, tel qu'est celui de contenter son désir. Il est bon dans ces occasions de s'arrêter

et de suspendre son action pour modérer l'activité qui emporte; par là on apprend à se rendre maître du mouvement naturel qui presse le cœur avec importunité et qui y laisse toujours quelque trouble et quelque espèce d'obscurcissement dont on ne s'aperçoit point. La seconde pratique pour réprimer l'activité naturelle et pour se disposer à recevoir le mouvement de la grâce, c'est de consulter souvent Dieu dans les affaires un peu considérables, de soupirer après la lumière divine, de la demander avec constance, et (comme le conseillait saint Ignace à ses enfants) de ne rien entreprendre d'important qu'après avoir eu recours à l'oraison pour connaître la volonté de Dieu. C'est un des exercices les plus essentiels de la vie intérieure, par lequel on s'attire l'assistance particulière du Saint-Esprit. Et quoique la volonté divine ne se manifeste pas d'abord avec évidence à ceux qui la cherchent de cette manière, il est vrai pourtant que cette fidélité à recourir à Dieu lui est très-agréable et qu'elle prépare bien l'esprit à recevoir la lumière divine. La troisième pratique qu'il faut ajouter aux deux autres, c'est que dans les affaires de quelque conséquence on ne se contente pas de consulter le Seigneur, mais qu'en effet on attende pour l'exécution le mouvement de la grâce. Dieu, qui a beaucoup d'égards aux efforts qu'on fait pour lui plaire, content de cette fidélité, ne manquera point de faire connaître à une âme, par quelque mouvement intérieur ou par quelque trait de lumière, le parti qu'elle doit prendre et la manière dont elle doit se comporter. Il est vrai que, comme nous sommes grossiers et que cette lumière est fort subtile, l'homme aura de la peine à la distinguer au commencement; mais dans la suite elle se rendra sensible et remplira d'une joie parfaite l'homme qui se verra ainsi sous la main de Dieu et conduit par son Esprit en toutes choses.

Que doit-on faire lorsqu'on n'aperçoit pas cette lumière? — Le meilleur parti qu'on puisse prendre dans cette incertitude de ce qu'on doit faire, c'est de diriger son intention à Dieu, s'appliquant sincèrement et de toutes ses forces à se dégager de toute attache à ses propres intérêts, à renoncer à toutes les vues humaines et à toutes les satisfactions naturelles, pour chercher uniquement la plus grande gloire de Dieu, sans se flatter ni se ménager en rien. Par cette fidélité on achève de se disposer à sentir le mouvement de Dieu et à distinguer sa lumière; et on arrive enfin à l'état dont nous avons parlé au commencement de cet ouvrage, lorsque nous avons défini l'homme parfait, celui qui est conduit en toutes choses par le mouvement de la grâce et par la direction du Saint-Esprit. Cet état, qui est la disposition ordinaire des saints, n'empêche pas qu'ils ne donnent dans quelques faiblesses qui sont des suites de la fragilité humaine. Mais comme ces faiblesses sont rares et de peu de conséquence, et que peu doit être compté pour rien en cette matière, il reste toujours vrai que les saints sont guidés en tout par l'esprit de Dieu qui habite en eux.

CHAPITRE VII.

Du renouvellement de l'esprit.

Qu'est-ce que se renouveler en esprit? — C'est passer du relâchement à la ferveur.

Qui sont ceux qui ont besoin de ce renouvellement? — Ce sont ceux qui, après avoir reçu beaucoup de grâces de la part de Dieu, se laissant aller à leur faiblesse ou ne se défiant pas assez du danger des occasions et des occupations extérieures, viennent à se détourner de leurs premières voies et sentent le besoin qu'ils ont de reprendre leurs premières idées de sainteté, leur ancienne ferveur et leurs pratiques de vertu. C'est, par exemple, une personne qui, ayant vécu plusieurs années en religion et passé par différents emplois, s'aperçoit, en rentrant en elle-même, qu'elle ne suit plus les premières impressions que Dieu lui donna lorsqu'elle se consacra à son service, et que, malgré les efforts qu'elle a faits pour se conformer à la perfection de son état, elle a beaucoup déchu et qu'elle a mené une vie naturelle plutôt qu'une vie de grâce : il est évident que cette personne a besoin de se renouveler en esprit.

Quelle est la pratique de ce renouvellement? — Il faut voir parmi les points de perfection ceux qui sont les plus importants, qui renferment tous les autres et qui contribuent le plus à l'avancement spirituel; en choisir trois ou quatre et se bien convaincre du besoin qu'on a de les mettre en pratique pour se rétablir dans la ferveur et pour devenir un homme parfait qui soit selon le cœur de Dieu. Lorsqu'il est question de prendre des moyens pour s'enrichir, on choisit les plus efficaces, on entre dans les partis les plus avantageux, dans les commerces les plus lucratifs et les plus capables de satisfaire la cupidité. C'est ainsi que doit faire un homme qui veut se renouveler et se remettre au train de la perfection : il doit commencer par ce qu'il y a non seulement de solide, mais encore de plus avantageux et de plus excellent, et qui, étant une fois conçu, goûté et bien pénétré, soit capable de ranimer sa ferveur, de le rapprocher de Dieu et de le rendre bientôt parfait. Sur ce principe, une personne qui veut revenir à son premier état, après s'être relâchée, ne peut rien faire de mieux que de renouveler en soi l'idée, l'estime et le goût de ces trois points importants dont je vais parler, et d'acquérir, en les mettant en pratique, la perfection qu'ils renferment.

Quel est le premier? — Il est contenu dans ces paroles de Notre-Seigneur : *Si vous ne devenez comme des enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux*. Après avoir bien compris le sens de cette maxime, il faut y confronter notre conduite, et voir si nous sommes en effet soumis comme des enfants à l'autorité de ceux qui nous gouvernent; si nous leur laissons une pleine liberté de disposer de nous-mêmes comme il leur plaît,

de nous corriger, de nous éprouver et de nous donner des avis sur ce qui nous regarde, sans que nous le trouvions mauvais et que nous ne manquions jamais de docilité, de douceur, de soumission et d'obéissance; si nous abandonnons généreusement tous nos intérêts quand on nous choque, sans être délicats sur le point d'honneur et sans exiger la réparation des injures; enfin, s'il est aisé de nous ramener de la colère à la douceur et à la clémence, comme nous voyons que les enfants se laissent aisément apaiser. Saint Jean Climaque raconte sur ce sujet qu'étant entré dans un monastère d'Egypte, où la régularité était en vigueur, il vit des religieux qui avaient blanchi sous le joug du Seigneur, et qui étaient aussi souples et aussi dociles que le premier jour de leur entrée en religion. L'abbé les faisait venir en sa présence, il les mettait à diverses épreuves, et ces hommes vénérables se laissaient gouverner et manier avec une simplicité d'enfant. Comme ce point est d'une grande conséquence, et qu'il attire après soi la pratique de plusieurs grandes vertus, il est aisé de voir qu'on ne saurait entrer dans cette disposition sans se renouveler parfaitement.

Quel est le second point qui peut beaucoup contribuer au renouvellement de l'esprit? — C'est de s'accoutumer à se conduire par des principes surnaturels et divins, prenant garde en toutes ses actions que le motif de la grâce l'emporte sur le motif de la nature; par exemple, un religieux qu'on destine à quelque emploi ne doit point obéir parce que l'ordre de son supérieur est conforme à son inclination, et qu'il trouve sa commodité, son repos et son agrément dans l'emploi qu'on lui confie; il ne doit avoir en vue que la volonté de Dieu auquel il veut plaire. Et si ce qu'on lui ordonne est pénible et désagréable, il doit l'embrasser avec joie comme une croix que Dieu lui impose. C'est ce qui s'appelle agir par des principes de grâce; et qui entreprendrait ce saint exercice avec courage, reprendrait aisément l'esprit de ferveur et rallumerait bientôt dans son cœur le feu de l'amour de Dieu.

Quel est le troisième point par lequel il faut commencer le renouvellement de l'esprit? — C'est celui que saint Ignace recommande tant à ceux de sa compagnie, et qu'il leur propose comme un degré précieux dans la vie spirituelle, c'est-à-dire comme un point de perfection qui renferme de grandes richesses. Il consiste à estimer singulièrement et à regarder comme un grand trésor tout ce qui nous expose à être moqués et méprisés des autres, et à passer dans leur esprit pour de méchants hommes ou pour des insensés. Que celui donc qui veut se renouveler en esprit rentre en soi-même, et qu'il examine comment il est exposé à l'égard de cet excellent degré de perfection, et s'il ne le regarde point comme une idée chimérique qu'on ne peut réduire en pratique. Que si au contraire il est convaincu que c'est une vérité et qu'après en avoir conçu de l'estime et de l'amour il s'applique à y conformer sa conduite en vue de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont il est bien aise de porter les livrées, qui sont les humiliations et les mépris, il peut croire que son intérieur sera bientôt entièrement renouvelé. Un motif qui peut beaucoup aider à acquérir ce degré de perfection est de se persuader que c'est la clé des trésors spirituels, et que si on en vient là, quoi qu'on puisse faire d'ailleurs, on ne parviendra jamais à l'union avec Jésus-Christ, parce que l'état dont nous parlons est celui où le Sauveur est né, où il est mort, et qu'il a chéri par-dessus tous les autres. Quiconque sera sensible à l'amour que Dieu lui a témoigné, en se faisant homme pour lui, ne trouvera point cette perfection impraticable; elle lui paraîtra même douce, pour peu qu'il ait d'amour et de reconnaissance pour notre aimable Rédempteur, parce que l'amour de Dieu rend tout aisé et peut seul faire le bonheur de l'homme. On trouve aisément Dieu quand on le cherche en Jésus-Christ, son Fils unique, et on trouve toujours Jésus-Christ au milieu des humiliations et des opprobres : il peut échapper à ceux qui veulent s'unir à lui dans les états différents de sa vie glorieuse; mais ceux qui le cherchent couronné d'épines, ayant pour sceptre un roseau, pour manteau royal un morceau de pourpre; ceux qui le cherchent au milieu du peuple et des soldats, traité comme un roi de théâtre, comme un imposteur et un faux prophète, abandonné de tout le monde et attaché à la croix, le trouvent infailliblement; et ils peuvent dire qu'en l'imitant en ce seul point, ils sont au nombre de ses véritables disciples, puisqu'ils pratiquent le renoncement le plus parfait qui ne se trouve que dans l'amour du mépris. Il est vrai que ce degré de perfection étant extrêmement relevé, on a besoin d'un secours particulier de la grâce pour y arriver; mais ce secours, Dieu ne le refuse point à ceux qui le demandent et qui se disposent à le recevoir en cherchant eux-mêmes le mépris et les humiliations dont ils demandent à Dieu l'estime et l'amour. Le père Louis Dupont rapporte dans la vie du père Balthasar Alvarez, que durant son second noviciat qu'il faisait sous la conduite de ce grand homme, il apprit de lui à connaître et à goûter les trésors cachés dans l'amour du mépris; et que cette connaissance dans laquelle il fit de grands progrès durant cette année d'épreuves fut pour lui une source de richesses spirituelles tout le reste de sa vie. Ce qu'éprouva le père Dupont, tout homme qui rentre en soi-même pour se renouveler en esprit peut l'éprouver à son tour : il n'a qu'à se bien pénétrer de la même vérité aussi bien que des deux autres dont nous venons de parler, qu'à s'y affectionner, qu'à ramener à ce but toutes les résolutions qu'il forme, qu'à se rendre familières la connaissance et la pratique de ces trois points de perfection, jusqu'à en faire sa principale étude, l'unique occupation de sa vie. Ce serait là une excellente pratique pour les personnes religieuses qui renouvellent tous les ans les vœux qu'elles ont faits à Dieu, et

qui prennent trois jours pour se disposer à ce renouvellement. Il leur serait très-utile de passer ces trois jours à méditer sur les points de perfection que nous avons proposés, et d'en prendre un chaque jour pour s'en occuper. Ce qui serait encore mieux, ce serait de s'y appliquer ensuite pendant trois jours, rapportant ses oraisons, ses communions, ses examens de conscience et tous ses exercices spirituels à la pratique de ces trois vérités. Comme on ne peut pas tout faire à la fois, n'est-il pas infiniment plus utile de donner toute son application à trois choses importantes que d'en effleurer plusieurs autres qui le sont beaucoup moins? Et n'est-il pas évident que celui qui à force de méditer et de savourer les trois vérités proposées, s'en serait bien pénétré, serait beaucoup plus avancé, plus riche et plus heureux que celui qui en aurait parcouru cent autres légèrement? Cependant comme les trois points de perfection dont nous venons de parler renferment tout ce qu'il y a de plus élevé dans la vie spirituelle, et que rien n'est plus difficile que de devenir semblable à de petits enfans, d'agir en toutes choses par des principes surnaturels et d'aimer à être méprisé, il est à propos qu'à ces trois pratiques on en joigne trois autres: le recueillement, la mortification des désirs et des inclinations naturelles, et le parfait dégagement du cœur. Ce sont des moyens fort connus et d'un usage fort étendu, lesquels peuvent beaucoup aider et servir comme de degrés pour s'élever aux trois autres points d'une perfection plus sublime. Il faudrait que celui qui veut se renouveler joignît à chacun de ces points une des trois dernières pratiques pour adoucir son travail et pour en assurer le succès, c'est-à-dire l'union avec Dieu, qui est le terme de la perfection, l'unique objet des désirs que l'on forme et de tous les mouvements qu'on se donne dans la vie spirituelle.

CHAPITRE VIII.

De l'homme intérieur.

Qu'est-ce qu'un homme intérieur? — C'est celui qui sait s'occuper au dedans de soi-même, et qui s'y applique en effet aux exercices intérieurs pour se rendre plus parfait et plus agréable à Dieu. Pour bien entendre ceci, il faut savoir que l'homme, dès qu'il est en état de se connaître et de se servir de sa raison, se voyant environné des choses extérieures, est porté naturellement à s'en occuper, à s'y attacher et à y chercher son bonheur. Cet amusement dure jusqu'à ce que, à la faveur des lumières de la foi, découvrant les objets surnaturels, il commence à rentrer en soi-même et à se convaincre que son unique bien consiste à cultiver son âme et à la rendre agréable aux yeux de Dieu. Alors voyant que son bonheur et sa perfection ne peuvent venir que du dedans, il perd l'estime et l'affection qu'il avait pour les choses extérieures, et en retire son attention pour la renfermer dans son intérieur. Il fait d'ailleurs réflexion que Dieu est en lui d'une manière bien plus parfaite qu'en toutes les autres créatures qui ne sont pas si nobles que l'homme, et il s'affermit de plus en plus dans la résolution de se passer du dehors et de s'appliquer au dedans, où il trouve le seul objet qui soit digne de ses soins et qui puisse faire sa félicité. Ceux qui sont ainsi disposés sont véritablement intérieurs, et c'est d'eux que parle l'auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ quand il dit: *Heureux sont les yeux qui ne veulent point voir ce qui se passe dans le monde et qui ne regardent que ce qui peut toucher l'âme* (*liv.* III, 1).

A quelles marques peut-on connaître qu'un homme est véritablement intérieur? — Particulièrement à ces trois: la première est le peu de cas qu'il fait des biens extérieurs; la science, la grandeur, l'autorité, à moins qu'elles ne contribuent au salut, lui paraissent comme de l'ombre et de la fumée. Aussi ne se donne-t-il aucun mouvement pour courir après ces objets, où il ne trouve qu'un fardeau et un embarras, et nul avantage pour l'éternité; il n'a nulle peine à leur refuser son estime et son affection, pour la donner tout entière aux biens spirituels et invisibles. Au contraire, celui qui n'est pas intérieur est vivement frappé par les avantages naturels qu'il remarque dans les autres. Il ne faut dans une communauté qu'un homme qui se distingue par son savoir, par son éloquence, par sa dextérité ou par quelque autre talent extérieur, pour attirer bientôt les regards et l'attention de tous les autres, surtout des jeunes gens qui lui donneront à l'envi des marques de leur estime, de leur respect et de leur admiration. Si cet homme recommandable paraît dans quelque action publique, par exemple, dans une prédication, son discours sera suivi d'applaudissements et de louanges extraordinaires; mais louanges fort humaines et où l'intérêt de Dieu n'aura que bien peu de part. C'est en effet tout ce qui convient à l'action qu'il vient de faire, et un homme intérieur qui l'examinerait de près, y trouverait beaucoup d'éclat aux yeux des hommes et peu de mérite devant Dieu.

Quelle est la seconde marque qui distingue l'homme intérieur? — C'est de s'occuper beaucoup au dedans de lui-même. Comme les hommes dissipés sont toujours au dehors et ne savent même ce que c'est que d'agir au dedans, l'homme spirituel au contraire emploie les facultés de son âme à divers exercices intérieurs. Le premier, dont nous avons parlé au premier chapitre de cette partie, est de se rendre attentif à la présence de Dieu. Le second est de veiller sur les mouvements de son cœur pour les réprimer ou pour les régler et les modérer lorsqu'ils viennent de la nature, et pour les mettre en exécution lorsqu'ils viennent de Dieu, ce qui l'engage à ne jamais perdre de vue son intérieur. Le livre de l'Imitation de Jésus-Christ appelle heureux ceux qui en usent de la sorte. *Heureux celui qui porte sa connaissance jusqu'à la vie cachée et intérieure* (*liv.* III, 1). Outre ces deux exercices qu'on peut appeler deux moyens généraux qui condui-

sent à toutes sortes de biens, l'homme intérieur a toujours quelque dessein particulier à exécuter pour la perfection de son âme, par exemple, quelque vice à combattre, quelque vertu à acquérir, ou bien il s'applique à modérer et à supprimer l'activité naturelle jusqu'à ce qu'il soit élevé à l'état passif où, n'agissant pas par son choix, il n'a de mouvement et d'occupation que celle que Dieu lui donne.

Quelle est la troisième marque pour connaître l'homme intérieur? — Lorsqu'au soin de s'occuper au dedans il ajoute la facilité à s'y retirer et à y résider comme dans une maison où il trouve tous les biens et tous les plaisirs qui lui conviennent. On ne parvient à cet état que par une grâce spéciale et après s'être longtemps appliqué aux saints exercices dont nous venons de parler. On peut dire alors qu'on est véritablement intérieur; Dieu habite dans l'âme comme dans son temple, et on y jouit de lui au milieu d'un parfait repos. Cette jouissance et ce repos sont la récompense du soin constant qu'on a pris de travailler au dedans avec le secours ordinaire de la grâce. C'est alors Dieu qui travaille; on n'a d'autre soin que de le laisser faire et de suivre ses mouvements. Et comme il met par son opération toutes sortes de biens et de richesses dans une âme, on se trouve si avantageusement occupé au dedans, qu'on n'a pas la première pensée de s'occuper au dehors. On ne doit pas s'étonner que les hommes dont nous parlons mènent une vie tout à fait intérieure; leur âme est comme un palais magnifique, composé de divers appartements richement meublés, où Dieu se fait un plaisir de les entretenir et de leur faire part de ses trésors les plus précieux. Ce sont les différentes opérations de Dieu qui ont donné occasion aux docteurs mystiques de comparer l'âme à un palais et d'y distinguer plusieurs demeures et comme divers étages élevés les uns sur les autres. S. Bernard, dans son livre *de la Maison intérieure*, apprend à l'homme comment il faut bâtir et orner cette maison au dedans de lui-même. Gerson parle fort souvent d'un appartement de l'âme et comme d'une espèce de salle où il distingue trois parties : dans la première il place les sens, dans la seconde, la raison, et dans la troisième, l'intelligence. S. Augustin (comme nous l'avons remarqué ailleurs) met de la différence entre *l'intime de l'âme et le sommet de l'esprit*. Tout le monde sait que les docteurs et les pères spirituels distinguent dans l'âme la partie supérieure et l'inférieure. On sait que sainte Thérèse, qui avait certainement l'esprit de Dieu, a fait un ouvrage où elle représente l'âme sous la figure d'un château avec différentes demeures. En tout cela, il n'y a rien que de conforme à la plus saine et à la plus exacte théologie. Quoique notre âme soit une substance spirituelle et fort simple par rapport à l'action, elle équivaut à plusieurs autres substances dont elle renferme éminemment en elle-même la vertu et la capacité. On peut donc y distinguer du haut et du bas, parce qu'en effet elle a de l'élévation et de la profondeur dans sa manière d'agir, et que selon les différents degrés de capacité, Dieu opère en elle de plusieurs manières très-différentes. Celui en qui Dieu agit de la sorte et qui s'occupe en effet de ce que Dieu opère en lui, est véritablement intérieur. Cependant on trouve des censeurs de la théologie mystique qui, oubliant ces premiers principes et n'ayant pas assez de respect pour les pensées et les expressions des saints, prétendent que comparer l'âme à un palais, c'est bâtir en l'air et faire des châteaux imaginaires. Leur erreur vient de ce qu'ils ne se conduisent que par la raison, au lieu de consulter la doctrine et les idées des saints dans l'examen qu'ils font des choses surnaturelles. Ils ne font pas difficulté de dire que sainte Thérèse, n'ayant point de théologie, ne pouvait pas s'exprimer en termes propres, comme si c'était ici une question de mots et qu'il ne fût pas évident que cette grande sainte pensait avec plusieurs autres grands saints et savants personnages, qu'il y a dans notre âme comme différentes demeures, selon ses différents degrés de capacité et conformément aux opérations différentes de la grâce. Cela prouve que pour comprendre les choses mystiques il ne suffit pas d'avoir de l'esprit, de l'étude et de la capacité, mais qu'il faut apporter à la lecture des auteurs qui en traitent les mêmes dispositions qu'y apportaient les Bonaventure, les Suarez, les Alvarez de Paz, les Lessius et plusieurs autres excellents docteurs. Ces grands hommes, qui étaient véritablement spirituels et qui avaient l'esprit de Dieu, n'ont rien trouvé que de vrai, de solide et de consolant dans ce qui a paru aux autres des idées chimériques et des systèmes faits à plaisir.

D'où vient donc que plusieurs savants n'ont pas l'intelligence de ces mystères? — C'est que s'appuyant sur des principes naturels tirés des sciences humaines, leurs lumières se trouvent trop courtes pour atteindre à des objets divins, qu'on ne peut découvrir qu'à la faveur des lumières que la piété et la grâce répandent dans les hommes parfaits Les grands hommes dont nous venons de parler, outre qu'ils étaient très-savants, étaient en même temps fort intérieurs. Ce n'est pas merveille qu'ils aient pénétré des mystères qui sont cachés aux savants ordinaires, et que ce qui paraît à ceux-ci obscurité et ténèbres, soit pour eux lumière et vérité. Il faut conclure de ce que nous avons dit dans ce chapitre, que pour les hommes véritablement spirituels il y a une maison intérieure où Dieu lui-même les occupe et où ils se font un plaisir d'habiter. C'est la doctrine du livre de l'Imitation de Jésus-Christ. *L'occupation essentielle d'un homme intérieur est de marcher en la présence de Dieu, sans jamais sortir hors de soi et sans avoir d'attache à rien d'extérieur.* On marche avec Dieu au dedans lorsqu'on sait s'occuper de lui et avec lui dans son intérieur, et que les facultés de l'âme trouvent de quoi s'entretenir dans cette communication : mais il est sûr qu'on n'en

peut venir là qu'après avoir renoncé à toute affection au dehors. On demeure volontiers au dedans de soi-même, quand on n'est pas frappé de ce qui se passe autour de soi ou qu'on est accoutumé à y faire peu de réflexion. Mais celui qui se plaît à considérer les choses extérieures est aisément détourné de l'attention au dedans. On voit des prêtres qui ne peuvent dire la messe dévotement qu'avec des ornements riches et sur des autels bien parés. Il y a des gens que le moindre bruit distrait et détourne de la prière; c'est une marque qu'ils ne sont pas fort intérieurs. On écrit de saint Ignace qu'il pouvait se recueillir et faire oraison dans une place publique aussi aisément qu'à son oratoire. Celui que rien du dehors ne trouble et ne touche, et qui trouve Dieu dans son intérieur, quand il s'y retire, est arrivé à l'état le plus parfait et le plus heureux de cette vie.

CHAPITRE IX.

De la présence de Dieu.

Qu'entendez-vous par la présence de Dieu? —Un exercice intérieur par lequel l'homme rend Dieu présent à son esprit, afin de tirer de cette pensée la force dont il a besoin pour se conduire saintement dans les différentes occasions qui se présentent.

En quoi consiste cet exercice? — Il renferme trois degrés de perfection qui répondent au progrès plus ou moins grand des personnes qui s'y appliquent. Le premier est de se souvenir de Dieu par le moyen de la foi, qui nous apprend qu'il est partout, qu'il nous voit et qu'il considère toutes nos actions dont il doit être le juge. Un homme convaincu de cette vérité tâche de ne point perdre la vue de Dieu et de se comporter comme l'ayant pour témoin de sa conduite. C'est ce que le Seigneur lui-même enseigne à son serviteur Abraham, *Marchez devant moi, et soyez parfait* (*Gen.*, XVII, 1). C'est ce que pratiquait le prophète David : *J'ai toujours eu le Seigneur devant les yeux, persuadé qu'il était sans cesse à ma droite pour me soutenir* (*Ps.* XV, 8). Cette vue porte à fuir toutes sortes de maux et à pratiquer toutes sortes de biens. C'est pour cela que le premier avis qu'on donne à ceux qui commencent à pratiquer la vertu est de se rendre la pensée de Dieu familière, cet exercice étant en effet la clé de toutes les autres et le moyen le plus efficace pour faire bientôt de grands progrès.

Quel est le second degré qu'on distingue dans l'exercice de la présence de Dieu ? — C'est non seulement de nous souvenir de Dieu, mais encore de penser qu'il est en nous et qu'il fait sa demeure dans notre intérieur. Car si la foi nous apprend qu'il est dans tous ses ouvrages, auxquels il se communique à proportion de leur capacité et de leur noblesse, il n'est pas difficile de comprendre que l'homme étant une créature très-parfaite, Dieu se plaît à habiter en lui d'une manière particulière et comme dans son temple, suivant ce que dit saint Paul : *Vous êtes le temple du Dieu vivant* (II *Cor.*, VI, 16). Conformément à ces principes, les hommes spirituels s'accoutument à se représenter Dieu en eux-mêmes et à conserver non seulement l'idée, mais encore le sentiment de sa présence. Nous avons dit au chapitre précédent que notre âme est comme une maison où il y a diverses demeures. C'est dans ces demeures que Dieu se fait sentir, mais surtout dans la dernière et la plus profonde. De là il arrive assez souvent que la partie sensible et inférieure de l'âme est agitée par la tentation, tandis que la partie supérieure et raisonnable possède Dieu et le goûte. Quelquefois aussi le trouble passe jusqu'à la demeure supérieure qui est la partie raisonnable, et alors Dieu se retire et se retranche, pour ainsi dire, dans le lieu le plus intime et le plus profond de l'âme, où il fait sentir à l'homme les effets de sa présence, de sa protection et même de sa tendresse. C'est de là que quelques mystiques ont pris occasion de donner le nom de *donjon* à cette partie de l'âme qui demeure tranquille et qui ne perd point le goût de Dieu, tandis que le trouble et la tentation occupent les autres parties. Cette expression figurée a déplu à ces docteurs délicats et peu intérieurs dont nous avons parlé au chapitre précédent ; ils se sont récriés comme si on avait prétendu introduire dans l'âme quelque chose de matériel ; il n'y a pourtant rien ici que de fort spirituel. Sans mettre aucune séparation réelle entre les parties ou les différentes demeures qu'on distingue dans l'âme, il est aisé de comprendre comment Dieu se plaît à se communiquer à elle dans une de ces parties, tandis qu'il permet qu'en quelques autres elle soit agitée par la tentation. On entre aisément dans le sens de ces expressions, quand on fait réflexion que saint Paul distingue le vieil homme du nouveau, l'homme extérieur de l'homme intérieur. Et quoique en cette matière il n'y ait aucune comparaison à faire des hommes ordinaires avec Jésus-Christ qui ne pouvait ressentir aucun trouble involontaire, ce que nous disons ici s'explique par ce que les évangélistes rapportent de notre Sauveur qui, aux approches de sa mort, était tout à la fois et révolté contre le supplice, selon la partie inférieure de son âme, et parfaitement soumis à la volonté de son Père, selon la partie supérieure. Les personnes accoutumées à la présence de Dieu sentent bien cette différence. Leur pratique ordinaire est de se retirer dans le fond de leur âme pour y chercher Dieu et y jouir du goût de sa présence. C'est à quoi saint Augustin nous invite, lorsqu'il dit que Dieu crie après nous, afin que nous rentrions dans notre cœur pour l'y trouver. *Clamat ad nos ut redeamus ad cor.* C'est pour cela que l'Ecriture nous avertit que *Dieu n'est pas loin de nous, et qu'il en est même fort près.* C'est par une grâce spéciale qu'on acquiert cette facilité à trouver Dieu au dedans de soi-même, quoique les soins de l'homme y contribuent aussi beaucoup, comme l'enseigne Blosius dans les premiers chapitres de son Institution, et comme nous l'avons montré au premier chapitre de cette

partie. Ce qu'il faut encore remarquer, c'est qu'on peut avoir le sentiment de la présence de Dieu en trois manières : dans la première on goûte Dieu en général sans aucune connaissance distincte ; dans la seconde l'âme sent en soi Jésus-Christ qui lui est uni par sa grâce, et en particulier par la réception de la sainte eucharistie ; elle le sent qui réside et qui opère en elle de la même manière que l'on sent près de soi une personne qui nous tient compagnie, avec cette différence que cette personne est au dehors et que Jésus-Christ est au dedans. La troisième manière est plus relevée et moins ordinaire que les deux autres ; elle consiste à sentir les trois personnes divines qui résident dans l'âme et qui conversent avec elle. Il faut lire là-dessus les auteurs mystiques et en particulier sainte Thérèse dans la septième demeure du Château de l'âme.

Quel est le troisième degré où l'on peut monter par l'exercice de la présence de Dieu? — C'est lorsque non seulement on se représente Dieu par la foi, et on le sent en soi-même, mais qu'on le voit et qu'on le sent en toutes les créatures à mesure qu'elles se présentent. C'est ici un état très-parfait : l'homme peut bien s'y disposer par ses soins ; mais on n'y parvient que par une grâce spéciale dont Dieu favorise les âmes qui se sont longtemps exercées à l'aimer. C'est comme un instinct secret qu'il leur communique, à la faveur duquel elles le trouvent partout et goûtent en toutes choses sa douceur divine, de sorte que tout leur est occasion de s'enflammer de plus en plus en son amour. Il n'est pas besoin de lumière surnaturelle pour connaître Dieu opérant dans toutes les créatures. Le maître de la nature, disait Trismégiste, s'est dépeint lui-même dans ses ouvrages ; son pouvoir éclate en tout et partout *Ubique et in omnibus splendet*. Non seulement on le connaît par les choses spirituelles qui prouvent par elles-mêmes qu'elles ont un Dieu pour principe ; il se manifeste encore par les créatures les plus matérielles, et, comme dit le même auteur, il se transforme, pour ainsi dire, en toutes sortes de corps : *In omnibus, ut ita dicam, multicorporeus* ; puisqu'après les avoir formés, il les pénètre, il les soutient, il les conserve, il les conduit, il les anime par sa bonté et par sa puissance. Mais outre cette connaissance qui ne passe pas les forces de la nature, les âmes parvenues au degré de perfection dont nous parlons trouvent Dieu en tout, jusqu'à sentir sa présence dans les créatures les plus insensibles, jusqu'à goûter la douceur de Dieu dans les mets dont elles usent, jusqu'à reconnaître sa vertu divine dans le feu qui les échauffe, jusqu'à être touchées de la beauté de Dieu même dans les fleurs et dans la lumière qui les récréent, jusqu'à trouver partout de nouveaux sujets de l'aimer, de l'admirer et de le goûter, c'est-à-dire que ces personnes sont environnées de Dieu comme d'une mer immense d'amour et de bonté, et qu'il n'y a pour elles rien de grossier et de matériel, parce qu'en tout ce qui se présente, elles ne voient et ne sentent que les effets et les marques de la bonté et de la puissance de Dieu. Elles le trouvent partout, parce qu'elles ne veulent et ne cherchent que lui, si bien que tout leur est occasion de s'élever à Dieu et de croître continuellement en grâce et en amour.

VIE DE J.-J. OLIER.

OLIER (Jean-Jacques), *instituteur, fondateur et premier supérieur de la communauté des prêtres et du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, était second fils de Jacques Olier, maître des requêtes. Il naquit à Paris en 1608. Après avoir fait ses études en Sorbonne, il fit un voyage à Notre-Dame de Lorette. De retour à Paris, il se lia très-étroitement avec Vincent de Paule, instituteur des lazaristes. Son union avec ce saint lui inspira l'idée de faire des missions en Auvergne, où était située son abbaye de Pébrac. Son zèle y produisit beaucoup de fruits. Quelque temps après, le cardinal de Richelieu lui offrit l'évêché de Châlons-sur-Marne, qu'il refusa. Il projetait de fonder un séminaire pour disposer aux fonctions sacerdotales les jeunes gens qui embrassaient l'état ecclésiastique, lorsqu'on lui proposa la cure de Saint-Sulpice. Après s'être démis de son abbaye, il accepta cette cure comme un moyen propre à exécuter ses desseins, et en prit possession en 1642. La paroisse de Saint-Sulpice servait alors de retraite à tous ceux qui vivaient dans le désordre. De concert avec les ecclésiastiques qu'il avait amenés avec lui de Vaugirard, où ils avaient vécu quelque temps en communauté, il travailla à la réforme des mœurs avec autant de succès que de zèle. Sa paroisse devint la plus régulière de Paris. On sait combien les duels étaient alors fréquents : il vint à bout d'en arrêter la fureur. Il engagea plusieurs seigneurs à faire publiquement dans son église, un jour de Pentecôte, une protestation qu'ils signèrent, de ne donner ni d'accepter aucun cartel, ce qu'ils exécutèrent très-fidèlement. Cet exemple fut suivi de plusieurs autres seigneurs, avant même que l'autorité du roi eût arrêté le cours de ce désordre. Au milieu de tant de travaux, il n'abandonna pas le projet de fonder un séminaire. Comme le nombre des prêtres de sa communauté s'était très-multiplié, il crut trouver une occasion favorable, et commença à les partager. Il en destina une partie à la direction du séminaire, pour la fondation duquel il obtint des lettres-patentes en 1645. L'autre partie continua à l'aider dans les fonctions du saint ministère. Quoique partagés pour deux objets différents, ces ecclésiastiques n'ont jamais formé qu'un même corps. Ce qu'il y a de remar-*

quable dans cette œuvre, c'est que, depuis son établissement, on n'a jamais manqué de sujets, malgré le grand nombre qu'en exige l'étendue de la paroisse, le séminaire de Paris et ceux de la province, et quoiqu'ils n'y soient attirés par aucun intérêt, ni retenus par aucun engagement. En 1646, il fit commencer la construction de l'église de Saint-Sulpice ; mais le vaisseau de cette église n'étant pas assez grand pour le nombre des paroissiens, il fit, de concert avec son successeur, jeter de nouveaux fondements en 1655, pour l'église que l'on voit aujourd'hui. Ce pieux fondateur s'étant démis de sa cure en 1652, se retira dans son séminaire, et travailla à faire de semblables établissements dans quelques diocèses, et à planter la foi à Mont-Réal en Amérique, par les missionnaires qu'il y envoya. Après s'être signalé par ces différents établissements, il mourut saintement en 1657, à 49 ans. Olier était un homme d'une charité ardente et d'une piété tendre. Il jouissait d'une grande réputation de science et de vertu ; Bossuet l'appelle virum præstantissimum ac sanctitatis odore florentem. *On a de lui quelques ouvrages de spiritualité, entre autres des* Lettres, *publiées à Paris en 1674, in-12, remplies d'onction, mais dans lesquelles on désirerait quelquefois une dévotion moins minutieuse et plus éclairée. Un* Traité des saints ordres, 1676, *réimprimé en* 1817; *un* Catéchisme chrétien pour la vie intérieure; *une* Journée chrétienne, *etc. Le père Gyri a donné un court abrégé de sa* Vie *en un petit vol. in-12, d'après des mémoires que lui avait communiqués Leschassier, un des successeurs d'Olier, dans la place de supérieur du séminaire. Une* Vie *plus récente de M. Olier a été publiée en* 1818: *elle est de M. Nagot, de Saint-Sulpice, à quelques changements près, dont on est redevable à l'illustre auteur de la* Vie de *Bossuet.*

CATECHISME
CHRÉTIEN
POUR LA VIE INTERIEURE.

Première partie.

DE L'ESPRIT CHRÉTIEN.

LEÇON I.

De l'esprit et des deux vies de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Qui est celui qui mérite d'être appelé chrétien? — C'est celui qui a en soi l'esprit de Jésus-Christ. *Si quis Spiritum Christi non habet, hic non est ejus* (*Rom.*, VIII, 9).

Qu'entendez-vous par l'esprit de Jésus-Christ? — Je n'entends pas son âme, mais le Saint-Esprit qui habitait en lui.

A quoi connaît-on qu'on a l'esprit de Jésus-Christ? — On le connaît aux inclinations qu'il donne semblables aux siennes, et par suite desquelles on vit comme lui.

Quelle est la vie de Jésus-Christ dont vous parlez? — C'est cette vie sainte qui nous est dépeinte en l'Ecriture et surtout dans le Nouveau Testament.

Combien y a-t-il de vies en Jésus-Christ? — Il y en a deux, la vie intérieure et la vie extérieure.

En quoi consiste la vie intérieure de Jésus-Christ? — Elle consiste dans ses dispositions et ses sentiments intérieurs envers toutes choses; par exemple, dans sa religion envers Dieu, dans son amour envers le prochain, dans son anéantissement par rapport à soi-même, dans son horreur pour le péché et dans sa condamnation du monde et de ses maximes.

En quoi consiste sa vie extérieure? — Elle consiste dans ses actions sensibles et dans les pratiques visibles de ses vertus émanées du fond de son divin intérieur.

Il faut donc, pour être vrai chrétien, avoir en nous le Saint-Esprit qui nous fasse vivre intérieurement et extérieurement comme Jésus-Christ? — Oui.

Mais cela est bien difficile? — Oui, à celui qui n'a pas reçu le saint baptême, où le Saint-Esprit de Jésus-Christ nous est donné, pour nous faire vivre comme lui.

LEÇON II.

De la perte de la grâce après le baptême, et du travail de la pénitence pour la recouvrer.

Celui qui a perdu la grâce du Saint-Esprit depuis son baptême, la peut-il recouvrer? — Il le peut par la pénitence, mais avec grand travail et grande peine.

C'est pour cela peut-être qu'on appelle le sacrement de pénitence un baptême laborieux? — Il est vrai, sans doute; car par le baptême, où nous sommes engendrés en Jésus-Christ, Dieu notre Père nous donne par lui-même la vie de son Fils, sans que sa divine justice exige de nous aucune peine; mais il n'en est pas ainsi de la pénitence.

Pourquoi cela? — C'est qu'il faut suer et travailler pour recouvrer les vertus que Dieu seul nous avait données par lui-même et qu'il avoit plantées dans notre cœur de sa main toute-puissante; il faut qu'à la sueur de notre front le Saint-Esprit fertilise notre terre stérile et ingrate, dans laquelle auparavant la grâce faisait germer les vertus, sans travail et sans peine.

La perte de la grâce du baptême est donc une grande perte? — Oui, on ne saurait l'exprimer; et comment pourrait-on réparer ce chef-d'œuvre de grâce et de miséricorde?

Cette perte n'est-elle pas réparée par la pénitence? — Non, pas parfaitement; car, par la pénitence, on fait d'ordinaire comme un apprenti qui voudrait rafraîchir l'original d'un grand peintre, déjà fort altéré : ce dernier ouvrage n'approcherait pas du premier.

Pourquoi faut-il tant de peine pour recouvrer cette grâce? — Parce qu'on l'a perdue par un péché énorme et par une ingratitude étrange, en foulant aux pieds le sang de Jésus-Christ, et en étouffant le don du Saint-Esprit qu'on avait reçu par le baptême.

Mais quoi! celui qui, après le baptême, offense Dieu par un péché mortel, foule-t-il aux pieds le sang de Jésus-Christ? — Oui, cela est ainsi.

Et comment? — Premièrement, parce qu'il fait outrage aux mérites et au sang de Jésus-Christ, qui lui ont acquis le Saint-Esprit et toutes ses grâces. Secondement, parce que celui qui commet un péché mortel devient un même esprit avec le démon, lequel foule aux pieds Jésus-Christ dans l'âme du pécheur, et triomphe de Notre-Seigneur en son propre trône.

C'est donc ainsi peut-être que le pécheur crucifie en soi-même Jésus-Christ, comme parle saint Paul *Crucifigentes sibimetipsis Filium Dei* (*Hebr.*, VI, 6). — Oui.

Et comment peut-on le crucifier? — C'est que, comme les Juifs, mus par la rage des démons, garrottaient, clouaient et cramponnaient Jésus-Christ sur l'arbre de la croix, en sorte qu'il n'avait aucun usage de ses membres, et qu'il ne lui restait aucune liberté d'agir, de même par le péché on lie et on garrotte Notre-Seigneur, et on le réduit dans l'impuissance d'agir en nous.

Expliquez-moi cela davantage. — Notre avarice cloue sa charité, notre colère sa douceur, notre impatience sa patience, notre orgueil son humilité; et ainsi par nos vices nous tenaillons, nous garrottons et nous mettons en pièces Jésus-Christ habitant en nous.

LEÇON III.

De la dignité du chrétien en qui Jésus-Christ habite pour lui inspirer ses mœurs et ses sentiments, en un mot pour l'animer de sa vie même.

Jésus-Christ habite donc en nous. *Ego in vobis* (*Jean*, XIV, 20)? — Oui il habite par la foi dans nos cœurs, comme le dit S. Paul après Notre-Seigneur même (*Christum habitare per fidem in cordibus vestris* (*Eph.*, III, 17).

Ne m'avez-vous pas dit que le Saint-Esprit y habitait aussi? — Oui, il y est avec le Père et le Fils, et y répand, comme nous l'avons dit, les inclinations mêmes, les sentiments, les mœurs et les vertus de Jésus-Christ.

Un chrétien est donc quelque chose de grand? — Il n'y a rien de plus grand, de plus auguste et de plus magnifique; c'est un Jésus-Christ vivant sur terre.

Bien malheureux est celui qui perd ces grands trésors par le péché mortel! Mais vous dites que Jésus-Christ habite en nous et que nous sommes oints de l'onction dont il est oint lui-même, c'est-à-dire du Saint-Esprit, et qu'il répand en nous ses mœurs, ses inclinations, ses sentiments; d'où savez-vous cela? — S. Paul veut que nous ayons en nous les mêmes sentiments que Jésus-Christ, *Hoc sentite in vobis, quod et in Christo Jesu* (*Philip.*, II, 5), lequel s'est anéanti et humilié sur la croix, quoiqu'il fût égal à son Père.

Que veut dire cela, avoir en soi les mêmes sentiments que Jésus-Christ? — C'est avoir dans son cœur et dans son âme les mêmes désirs qu'avait Jésus-Christ, par exemple, d'être anéanti et crucifié.

Faut-il avoir ces désirs dans la même perfection qu'il les avait? — Je ne dis pas cela. Je dis seulement qu'il faut les avoir semblables, quoique non pas égaux.

Pouvons-nous même en avoir de semblables? — Oui.

Par quel moyen? — Par la vertu du Saint-Esprit, qui peut donner des inclinations toutes contraires et opposées à celles que nous avons dans la chair, par notre naissance d'Adam.

LEÇON IV.

De l'esprit et des inclinations d'Adam; que la condition des chrétiens en est bien éloignée.

Adam avait-il d'autres inclinations que les chrétiens? Avait-il un autre esprit que celui de Notre-Seigneur? Le Saint-Esprit opérait-il en lui d'autres sentiments qu'en Jésus-Christ? — Oui; Adam était créé pour être semblable à Dieu en ses richesses, en son honneur et en sa béatitude; de là vient qu'il est né dans le paradis terrestre, roi de tout le monde.

Les chrétiens ne sont-ils pas appelés à cela? — Non.

Quoi! ne sont-ils pas créés à l'image de Dieu? — Oui, ils sont créés semblables à Dieu, dans sa justice et dans sa vraie sainteté, *Secundum Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis* (*Eph.*, IV, 24).

Qu'appelez-vous être créé dans la justice et la vraie sainteté? — C'est être créé en Jésus-Christ, *Creati in Christo Jesu* (*Eph.*, II, 10); c'est être renouvelé et régénéré par le baptême, dans la séparation et l'éloignement de toute créature.

La condition des chrétiens est donc bien éloignée de celle d'Adam? — Oui, car Adam cherchait Dieu, le servait et l'adorait dans ses créatures; et au contraire, les chrétiens sont obligés de chercher Dieu par la foi, de

le servir et de l'adorer, retiré en lui-même et en sa sainteté, séparé de toute créature et élevé par-dessus toutes choses.

Les chrétiens doivent donc être séparés de tout; ils doivent donc être saints? — Oui, ils doivent être séparés de tout en affection, ils doivent s'appliquer à Dieu en lui-même; c'est pourquoi ils sont appelés saints par l'apôtre saint Paul, *Vocatis sanctis* (*Rom.*, I, 7).

LEÇON V.

De l'obligation qu'ont les chrétiens de mortifier en eux les inclinations d'Adam et de la chair, et de crucifier le vieil homme.

Que doivent faire les chrétiens qui sentent en eux les inclinations de se lier et de s'unir aux créatures? — Il faut qu'ils mortifient ces inclinations; il faut qu'ils y renoncent, puisqu'elles viennent de la chair et qu'ils ne sont plus redevables à leur chair, pour vivre selon ses inclinations, *Debitores sumus non carni, ut secundum carnem vivamus* (*Rom.*, VIII, 12).

Depuis le baptême, qui est une seconde génération, les chrétiens sont-ils obligés de se conformer à Adam, leur père, et de vivre selon sa vie? — Non, car Dieu s'étant fait notre père dans le baptême, nous sommes obligés de vivre selon Dieu et selon ses inclinations que son Esprit répand en nous.

Si nous vivons selon sa chair, serons-nous sauvés? — Non, car saint Paul dit que nous mourrons, si nous ne mortifions notre chair et tous ses appétits déréglés que nous ressentons en nous, *Si secundum carnem vixeritis, moriemini* (*Rom.*, VIII, 13).

Ainsi les chrétiens sont obligés de se mortifier? — Oui, car, selon l'Apôtre, ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises (*Qui sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis* (*Gal.*, V, 24); ils ont crucifié et dépouillé le vieil homme avec toutes ses œuvres, *Expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis* (*Col.*, III, 9).

Qu'est-ce à dire le vieil homme? — C'est la même chose que la chair; c'est nous-mêmes avec les inclinations que nous avons reçues d'Adam, en naissant de lui par nos parents.

Quelles sont ces inclinations? — Ce sont toutes les inclinations que nous avons au mal, et dont nous sommes tout remplis.

A quels chefs peuvent se rapporter ces inclinations? — A trois, qui sont l'inclination aux plaisirs, l'inclination aux richesses et l'inclination aux honneurs.

Eh quoi! faut-il réprimer tout cela?—Oui.

Il faut donc crucifier en soi le vieil homme? —Oui, il faut le crucifier, comme les méchants crucifient en eux Jésus-Christ.

Mais encore, que veut dire proprement crucifier le vieil homme?—C'est lier, garrotter, étouffer intérieurement tous les désirs impurs et déréglés que nous sentons en notre chair.

Que veut dire notre chair? — C'est-à-dire toute la vieille créature en nous; tout l'homme, en tant qu'il n'est point régénéré, et qu'il est opposé au Saint-Esprit que nous recevons dans le baptême.

Eh quoi! notre âme en nous, et notre esprit sont-ils chair avant que nous soyons baptisés? — Oui.

Mais pourquoi appelez-vous notre âme, chair? — C'est parce qu'étant répandue et noyée dans la chair, elle est rendue participante de toutes ses inclinations malignes; en sorte que, si la grâce ne l'en sépare, elle devient une même chose avec elle; et ainsi elle est appelée chair.

Est-ce pour cela que Notre-Seigneur dit qu'il faut haïr notre âme : *Qui non odit.... adhuc... et animam suam*, etc. (*Luc*, XIV, 26)? — Oui; car, en tant que notre âme est une même chose avec la chair et qu'elle anime et vivifie son impureté et sa corruption, elle est ennemie de Dieu et digne de toute haine.

La chair toute seule pourrait-elle pécher? —Non, puisque même elle ne peut vivre sans l'âme. L'âme, en même temps qu'elle anime la chair, cherche avec elle le mal et se rend participante de toute sa corruption.

Notre esprit est-il aussi nommé chair? — Oui, quand il a des pensées conformes aux sentiments et aux mouvements de la chair; d'où vient que saint Paul dit que la prudence de la chair est une mort, *Prudentia carnis mors est* (*Rom.*, VIII, 6).

Qu'est-ce à dire, la prudence de la chair? — Ce sont les pensées et les desseins que nous formons dans notre esprit pour parvenir aux fins de la chair, qui sont les voluptés, les honneurs et les richesses.

La volonté est-elle appelée chair?— Oui, quand elle adhère aux mouvements de la chair.

Comment appelle-t-on les mouvements de la chair? — Saint Paul les appelle les désirs et les volontés de la chair, *In desideriis carnis nostræ facientes voluntatem carnis* (*Eph.*, XI, 3).

Cette chair est donc bien préjudiciable à l'homme? — Oui; c'est pourquoi il faut la haïr, la crucifier et la faire mourir.

Est-ce pour cela que Notre-Seigneur a été crucifié et mis à mort et qu'il a même été enseveli?—Oui, ç'a été pour nous apprendre qu'il faut nous crucifier nous-mêmes en notre chair; et que, s'il n'a pas voulu épargner sa chair innocente et qui avait seulement la ressemblance du péché, nous devons bien plus crucifier la nôtre, qui est véritablement pécheresse et toute remplie de malignité.

LEÇON VI.

De la source de la grande malignité de la chair, à laquelle nous sommes obligés de renoncer.

D'où vient la malignité de notre chair? — Elle vient du démon, qui a insinué son venin dans l'âme de nos premiers parents : ils le reçurent avec plaisir, et par là ils infectèrent tellement leur nature, que toute leur postérité s'en est ressentie.

Expliquez-moi cela par un exemple? — Il en est des enfants d'Adam comme des enfants d'un lépreux, dont la corruption est si grande, que toute la masse de sa chair et toute sa

substance sont corrompues, en sorte que tout ce qui naît de lui est corrompu; tous ses enfants sont lépreux comme lui.

En avez-vous encore un autre?—Oui; il en est comme d'une source d'eau croupie et corrompue ; les ruisseaux qui en sortent sont également corrompus et retiennent son infection.

Nos premiers parents ont donc été infectés de la malignité du démon ? — Oui ; et notre chair, qui vient de celle d'Adam comme de sa source, a été remplie de cette même malignité.

Et ainsi la corruption et la malice de notre chair sont de la nature de celle du démon? —Oui.

Dieu a donc une grande haine contre notre chair? — Oui, puisqu'elle est remplie de la malignité du démon.

Mais quoi ! la malice du démon est consommée dans l'enfer ; et notre chair se sent-elle de cette malice consommée ?—Oui.

Quoi ! notre chair est coupable de faire autant de maux que le démon ?—Notre chair se porterait à tous les maux que le démon peut faire, si elle était délaissée de Dieu et de son Saint-Esprit.

Cela étant, nous devons avoir une grande haine et une grande horreur pour notre chair ?— Oui, nous devons la haïr autant que le démon ; nous devons la fuir autant que le démon.

C'est peut-être pour cette raison que les saints traitaient si cruellement leur chair ; et que, par la haine qu'ils en avaient, ils se déchiraient en pièces, ils se disciplinaient et s'écorchaient jusqu'au sang? — Oui, ils déchargeaient leur colère sur leur chair comme sur l'ennemie jurée de Dieu.

O que nous devons donc fuir la chair et renoncer à tout ce qu'elle demande et désire de nous ! — Oui.

Est-ce pour cela que Notre-Seigneur dit à ses disciples, que celui qui veut le suivre doit renoncer à soi-même, *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum* (*Matt.*, XVI, 24) ? — Oui.

Que veut dire, renoncer à soi-même ? — C'est-à-dire renoncer à toutes les inclinations malheureuses de la chair, renoncer à tous les désirs des honneurs, des plaisirs et des richesses, au désir d'être aimé, au désir de la vengeance, en un mot, à tous les désirs de péché qui sont en nous et qui sont opposés à la croix de Jésus-Christ.

LEÇON VII

De l'amour de la croix, c'est-à-dire de l'abjection, des souffrances et de la pauvreté que le Saint-Esprit nous donne dans le baptême.

Quoi ! devons-nous porter la croix de Jésus-Christ et faire profession de ses maximes? — Oui : la seconde condition que Jésus-Christ propose à ses disciples et à tout chrétien, c'est de porter la croix, *Tollat crucem suam* (*Matth.*, XVI. 24) et de prendre plaisir aux souffrances, aux mépris, aux calomnies à la pauvreté, etc.

Comment se peut-il faire que nous aimions le mépris, les souffrances, la pauvreté, en un mot, la sainte croix de Jésus-Christ? — Nous ne le pouvons point par nous-mêmes, mais par la vertu de Jésus-Christ et de son Saint-Esprit qu'il nous donne au baptême.

Comment cela? — C'est que le Saint-Esprit, par le baptême, vient reposer en nous et dans le fond de notre cœur, pour y imprimer ses inclinations.

Voilà qui est bien étrange ; voilà des choses bien opposées? — Cela est vrai ; aussi avons-nous de grands combats à soutenir.

Quels combats? — Ceux dont parle saint Paul, lorsqu'il dit que la chair combat contre l'esprit, et l'esprit contre la chair (1).

Comment cela ? — C'est que d'un côté le Saint-Esprit, qui est en nous, nous porte au mépris, à la pauvreté, aux souffrances, et, de l'autre, notre chair désire l'honneur, le plaisir, les richesses. Notre âme peut se jeter du côté qu'il lui plaît, ou bien adhérer à l'Esprit saint, par la grâce qu'il met en nous, ou bien s'y opposer, en adhérant à la chair par sa propre malice.

Mais vous dites que l'Esprit de Dieu donne l'amour des souffrances, du mépris et de la pauvreté : je n'ai point encore senti ce plaisir des souffrances, ces délices du mépris, cette joie de la pauvreté. — Vous dites vrai ; vous ne sentez pas ce plaisir dans votre chair ; vous n'y ressentez pas cette joie, ces délices, aussi le Saint-Esprit n'est-il pas en vous pour produire ces effets dans votre chair ; il ne vient pas pour opérer ce changement dans votre corps, mais bien dans le fond de votre âme.

Quoi ! jamais la chair ne prendra-t-elle son plaisir dans l'affliction, dans la peine et dans la croix ? — Non, si ce n'est que, parfois, le Saint-Esprit épanche dans la chair les inclinations qu'il a répandues dans l'âme, et fasse éprouver à notre corps les mêmes sentiments dont il remplit notre cœur; mais c'est rarement et seulement en passant.

Le baptême ne fait donc point son impression dans le corps comme dans l'âme; il ne régénère donc point la chair, mais l'esprit ? — Il est vrai ; c'est notre âme qui reçoit les inspirations de l'Esprit saint, c'est elle qui reçoit ses nouvelles impressions, c'est elle qui est abreuvée de ses sentiments ; enfin, c'est elle seule qui est régénérée par le baptême.

LEÇON VIII.

De notre première génération, où le démon est le père de nos inclinations perverses; et de la régénération du baptême, où Jésus-Christ étant notre père, nous communique sa vie divine.

Qu'est-ce à dire que notre âme est régénérée par le baptême ? — C'est-à-dire qu'elle reçoit des inclinations et des impressions toutes nouvelles, et différentes de celles de sa première génération.

(1) Caro concupiscit adversus spiritum; spiritus autem adversus carnem : hæc enim sibi invicem adversantur (*Gal.*, V, 17).

Comment cela? — C'est que, par la première génération, l'âme avait des inclinations perverses qui la portaient tout au péché, toute à la terre et aux créatures. Au contraire, par la régénération du baptême, elle reçoit de nouvelles impressions et des inclinations toutes différentes, qui la portent à l'amour de Dieu et à sa religion, à la séparation des créatures et à la recherche des choses du ciel.

Depuis le baptême, l'homme n'est donc plus notre père, ni la chair notre mère? — Non, et nous ne devons plus suivre leurs mauvaises inclinations.

Par le baptême, Dieu est-il notre père? — Oui, nous appelons Dieu notre Père, et il l'est en vérité, parce que, dans le baptême, il nous communique par son Saint-Esprit sa nature et sa vie divine, *Ut efficiamini divinæ consortes naturæ* (II *Pierre*, I, 4). *Ut filii Dei nominemur, et simus* (I *Jean*., III, 1).

Le démon n'est-il pas le père de l'homme? — Dans la première génération, le démon est proprement le père de l'homme pécheur en Adam, parce qu'il lui a communiqué sa vie et ses mauvaises inclinations, qui depuis nous ont été transmises dans notre naissance. *Vos ex patre diabolo estis, et desideria patris vestri vultis facere* (*Jean*, VIII, 44).

Et dans la seconde génération? — Il en est tout autrement, parce qu'en cette génération, le Père éternel est notre père; il nous communique ses inclinations, ses sentiments, sa sainteté, par la vertu de son Esprit qu'il nous donne pour être en nous le principe de sa vie sainte et divine; et l'éclat de cette vie rejaillit de nos bonnes œuvres, qui étant alors semblables à celles de Dieu, le font glorifier sur la terre (1).

Mais puisque, dans notre première génération, le démon est notre père, et qu'Adam nous a transmis toutes les inclinations perverses du démon, nous sommes donc bien misérables en nous-mêmes? — Oui, je ne puis l'exprimer; il n'y a que Dieu qui puisse le comprendre.

Pourquoi? — Comme il n'y a que Dieu qui conçoive la malice du démon et la misère où la justice divine l'a réduit, il n'y a que Dieu aussi qui conçoive la misère, la malignité et le dénûment de notre chair réduite à un état si pitoyable, qu'outre qu'elle est faite participante de la malédiction du démon, elle y joint encore des faiblesses, des souillures et des misères dont n'est pas capable le démon par sa propre nature.

Cela étant, l'homme par justice doit bien chérir l'abjection; il doit bien aimer le mépris. — Oui, car ils lui sont bien dus.

LEÇON IX.

De l'obligation que nous avons de porter la croix, et d'en conserver l'amour, à cause de l'Esprit au baptême qui nous a imprimé cet amour.

La chair peut-elle mériter autre chose que le mépris, l'abjection et la contradiction? — Non.

C'est donc par un trait de la justice de Dieu, que, dans le baptême, l'amour du mépris, l'amour des souffrances et l'amour de la pauvreté sont imprimés dans le cœur de l'homme? — Oui; car l'homme n'étant par lui-même que néant et péché, il ne doit avoir d'autre désir pour lui-même que celui d'être traité comme il le mérite; c'est-à-dire, de souffrir le mépris, la persécution, la pauvreté, etc.

Que la conduite et que la sagesse de Dieu sur les chrétiens sont admirables! Non, ce n'est pas sans raison que l'Ecriture appelle le mystère de la croix un mystère caché, *Absconditum ab eis* (*Luc*, XVIII, 34). En effet, peu de personnes croiraient que la croix fût une chose juste et raisonnable pour notre état, et que nous fussions obligés d'en conserver l'amour dans le cœur. — C'est le malheur et l'abus du siècle; on s'imagine que c'est un surcroît de piété, une dévotion réservée aux cloîtres, et que ce n'est pas une obligation pour tous les chrétiens.

Mais, par le baptême, n'a-t-on pas reçu le Saint-Esprit, qui nous oblige de vivre dans cet amour de la croix? — Oui: car selon saint Paul (*Rom*., VIII, 12), comme je l'ai déjà dit, nous ne sommes plus redevables à la chair pour vivre selon la chair; mais nous sommes obligés de vivre selon l'esprit; et si nous vivons par l'esprit, marchons selon l'esprit, *Si Spiritu vivimus, Spiritu et ambulemus* (*Galat*., V, 25), qui nous imprime dans le cœur l'inclination pour la croix et la force de la porter.

Cela n'est-il point exprimé dans les cérémonies du baptême? — Oui, car on fait deux croix avec l'huile sainte; l'une sur le cœur, et l'autre sur les épaules, pour nous marquer l'effet du Saint-Esprit.

Que représente l'huile? — Le Saint-Esprit.

Que signifie la croix qu'on fait sur le cœur? — L'amour de la croix, parce que le cœur est le siége de l'amour.

Et celle qu'on fait sur les épaules? — Elle signifie la force de porter la croix, parce que les épaules sont le siége de la force de l'homme.

LEÇON X.

D'une autre obligation d'aimer la croix, et en particulier le mépris, l'abjection et l'oubli, qui font la première branche de la croix; provenant de ce que l'homme, dans son fond et par lui-même, n'est que néant.

Outre l'esprit que nous avons reçu dans le baptême, ce que nous sommes par nous-mêmes nous oblige-t-il à l'amour de la croix. — Oui.

Et qu'est-ce que l'homme par lui-même et dans son fond? — Hélas! rien.

Qu'était l'homme avant que Dieu eût répandu en lui son être? — Il n'était rien du tout.

Qu'est-ce que le rien mérite? — Rien du tout; le rien mérite le rien, le mépris, l'abjection, le délaissement et l'oubli de toute créature; le rien ne peut être regardé; car

(1) Luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent patrem vestrum qui in cœlis est (*Matth*., V. 16).

il n'a rien sur quoi on doive et on puisse arrêter les yeux.

Il ne faut donc pas désirer d'être regardé, d'être vu, d'être estimé? — Non, il faut désirer d'être traité selon ce que l'on est : et parce que l'on ne regarde point le rien, qu'on le méprise et qu'il ne mérite pas même d'être méprisé, puisqu'il ne mérite pas seulement qu'on pense à lui pour en porter un jugement, de là vient que l'homme qui n'est rien dans son fond et par lui-même, ne mérite rien, pas même le mépris.

Hélas ! nous sommes donc peu de chose, puisque nous ne méritons pas même qu'on s'applique à nous pour nous mépriser? Mais pourquoi dites-vous que l'homme n'est rien, puisqu'il a un corps et une âme? — Je dis que l'homme n'est rien dans son fond : il a bien quelque chose d'autrui, mais il n'en est pas moins le néant par lui-même, et par conséquent il ne doit pas être honoré; mais l'honneur doit retourner à cet autre à qui appartient le bien que l'homme a reçu.

D'où tirez-vous cette vérité? — De S. Paul, quand il dit, premièrement, que celui qui s'estime être quelque chose, n'étant rien en vérité, se trompe grossièrement; secondement, qu'on ne doit pas se glorifier, puisque l'on a reçu d'autrui le bien qu'on a (1).

Qui est celui de qui l'homme a reçu tout ce qu'il possède? — C'est Dieu seul.

Dieu seul donc doit être honoré pour tous les biens qui sont en l'homme? — Oui, de même que le peintre doit être loué pour la peinture qu'il a faite, et non pas la vieille toile sur laquelle il a couché les couleurs.

Les hommes ne doivent donc point recevoir pour eux les louanges qu'on leur donne? — Non.

Que doivent-ils faire, quand on les loue? — Ils doivent rendre à Dieu toutes les louanges qu'on leur donne, et lui dire : Mon Dieu, je vous rapporte toutes ces louanges, parce que vous seul les méritez pour tous les biens que vous mettez en moi.

Mais quand l'homme aperçoit en soi des dons et des grâces de Dieu, que doit-il faire? — Trois choses : 1° s'humilier devant Dieu, reconnaissant qu'il est l'auteur de tout bien en nous; 2° le remercier de ce qu'il lui a plu le répandre en nous qui ne le méritons pas; 3° le prier qu'il se glorifie par ses dons et qu'il s'en serve en nous pour sa gloire, puisque de nous-mêmes nous ne saurions en bien user pour lui

Les démons ont-ils eu ces dispositions, quand ils ont reçu les dons de Dieu? — Non : s'ils en eussent usé de la sorte, ils ne seraient pas damnés.

Qu'ont-ils donc fait pour se perdre si misérablement en recevant les dons de Dieu? — C'est que, charmés des douceurs de l'honneur, ils ont voulu être honorés eux-mêmes pour les dons de Dieu, et, attirant sur eux les louanges qui étaient dues à lui seul, dérober à sa majesté la gloire qui lui appartenait.

Il ne faut donc souffrir aucun honneur pour soi? — Non.

LEÇON XI.

De l'orgueil et du désir de l'honneur auquel il faut résister.

Ne faut-il jamais désirer l'honneur? — Non : c'est désirer le bien d'autrui, c'est désirer le bien de Dieu, c'est être larron; selon S. Paul, c'est exercer une rapine (*Philipp.*, II, 6); c'est dérober à Dieu ce qu'il a de plus cher, qui est sa gloire, qu'il assure ne vouloir jamais donner à autrui, *Gloriam meam alteri non dabo* (*Is.*, XLII, 8, *et* XLVIII, 11).

C'est donc un larcin sacrilége, puisque c'est dérober à Dieu? — Oui, c'est dérober sur l'autel de Dieu, et lui arracher de la main ce qu'il proteste ne vouloir lâcher ni céder à personne.

L'orgueil est donc un grand péché? — Oui, et c'est pour cela qu'il est puni si rigoureusement dans les démons, et qu'il est dit que Dieu *résiste aux superbes, Deus superbis resistit* (*Jac.*, IV, 6; *et* I *Pierre*, V, 5), comme s'ils voulaient lui arracher malgré lui le bien le plus cher qu'il ait entre les mains.

La punition de l'orgueil n'est donc pas seulement un effet de la colère de Dieu, mais encore de sa fureur? — Oui; c'est une suite de la résistance de Dieu irrité contre le superbe qui veut lui ravir son honneur, et sur qui enfin il décharge sa colère allumée et changée en fureur.

Mais les hommes sont donc bien trompés, quand ils courent après l'honneur, puisqu'il n'est pas permis de le désirer? — Cela est vrai; car on ne peut le souffrir en soi, sans le rapporter à Dieu, à moins que de se mettre en danger de l'offenser grièvement et de le faire entrer en fureur contre nous.

Que devez-vous faire quand vous reconnaissez en vous le désir d'être honoré, quand vous sentez de la joie des louanges qu'on vous donne et de l'estime qu'on vous témoigne? — Quand on remarque en soi un désir d'être estimé et d'être regardé, il faut y renoncer et se confondre de ce que l'on a en sa chair des sentiments diaboliques, des sentiments qui sont nés de l'enfer et qui sont semblables à ceux qui ont damné les démons.

Et comment cela? — C'est que le démon, comme je l'ai déjà dit, désirait d'être estimé et honoré par ses frères; et même il les attirait à lui rendre des honneurs et des louanges, qu'il recevait d'eux avec joie. Je prie Dieu que nous n'ayons jamais ces sentiments, puisqu'ils ont fait damner les anges.

Ce n'est pas ainsi qu'il faut dire; car les sentiments de l'honneur et de l'estime seront en nous jusqu'à la mort; et ces sentiments-là ne sont pas péché, pourvu qu'on y résiste? — Cela est vrai; car les bons et les mauvais anges furent tous attaqués de la tentation; mais les uns y cédèrent, et les autres n'y cédèrent pas : les uns en tirèrent profit et reçurent la couronne, les autres y consentirent et furent condamnés.

(1) Si quis existimat se aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit (*Gal.*, VI, 3). Quid habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris, quasi non acceperis (I *Cor.*, IV, 7)?

Comment donc faut-il dire? — Que je n'adhère jamais à ces sentiments, et que je n'y prenne jamais de complaisance.

LEÇON XII.

Que l'honneur est dû à Dieu seul ; comment on doit se comporter quand on est méprisé.

Qui est-ce qui doit être honoré? — Dieu seul. *A Dieu seul*, dit S. Paul, *tout honneur et toute gloire, Soli Deo honor et gloria* (*I Tim.*, I, 17) ; et *à nous confusion*, dit le prophète Daniel, *Nobis autem confusio faciei* (*Dan.*, IX, 8).

En pourriez-vous apporter quelque raison? — Oui ; c'est que Dieu seul est parfait en soi-même, comme le dit Notre-Seigneur : *Personne n'est bon que Dieu seul, Nemo bonus, nisi solus Deus* (*Luc*, XVIII, 19). Tout le reste n'est rien par soi-même et ne possède de bien que celui de Dieu ; d'où vient que Jésus-Christ disait encore : *Ma doctrine n'est pas à moi, ni de moi, Mea doctrina non est mea* (*Jean*, VII, 16).

Mais les saints qui sont au ciel ne doivent-ils pas être honorés? Dieu veut qu'on les honore. — L'honneur qu'on rend aux saints est un honneur qu'on rend à Dieu qui habite en eux. Et si l'on honore les justes sur la terre, c'est le Saint-Esprit qu'on honore en eux, en qui il habite, qu'il justifie et à qui il donne la grâce et la vertu d'être fidèles à Dieu.

Est-ce pour cela qu'il est dit dans l'Écriture, que Dieu est *merveilleux et admirable dans ses saints, Mirabilis Deus in sanctis suis* (*Ps.* LXVII, 36)? — Oui ; à cause que par sa puissance il élève leur faiblesse à des choses sublimes, qu'il élève leur ignorance à de grandes lumières, et qu'il fait éclater sa grandeur dans leur bassesse.

Ainsi Dieu veut être honoré dans ses saints? — Oui ; Notre-Seigneur même a voulu que son Père fût honoré en lui ; il ne voulait point recevoir de louanges pour soi, mais il les renvoyait toutes à son Père. Il disait à ceux qui le nommaient bon : Cela n'est pas ainsi ; ne dites pas cela ; personne n'est bon que mon Père. Voyez-vous cette bonté qui reluit en moi? elle descend de mon Père, elle est originaire de lui ; et s'il ne la répandait sur moi, je ne l'aurais pas. Avant que mon Père me l'eût communiquée, je n'étais rien, et n'avais rien ; je n'étais que néant comme le reste des hommes ; mon humanité a été tirée du néant, aussi bien que le reste des créatures. Dieu s'est écoulé sur moi, et y a répandu toute la plénitude de ses trésors ; de sorte qu'ils sont tous à lui, et que tout ce qu'il y a de bon, de beau et de parfait en moi ; est de lui : ce bien est à Dieu, et non à moi il est l'auteur de ces perfections et de ces beautés ; il doit être honoré pour ses ouvrages et surtout pour ce chef-d'œuvre.

C'était donc en tant qu'il n'était rien par soi-même, qu'il se nommait *l'opprobre des hommes et l'abjection du peuple Opprobrium hominum et abjectio plebis* (*Ps.* XXI, 7)? — Oui, et c'était aussi en tant qu'il était chargé des péchés de tout le monde.

Vous nous avez dit là sur Notre-Seigneur Jésus-Christ de grandes choses que je vous prierai de m'expliquer à loisir. Mais, avant que de sortir de ce sujet, dites-nous encore plus particulièrement comment nous devons nous comporter, lorsque l'on nous méprise, qu'on ne tient aucun compte de nous, et qu'on ne nous regarde point? — Quand on ne nous regarde point, réjouissons-nous, et disons dans notre cœur : Mon Dieu, je suis content de n'être ni vu ni regardé des hommes. Que je suis aise de ce que personne ne pense à moi ! car, ô mon Dieu ! je n'occupe point votre place dans leur pensée ni dans leur esprit. Je suis ravi d'être soustrait à leur vue, afin que je n'occupe point leurs cœurs. C'était là une des pensées de S. Ignace, martyr, quand il prévoyait qu'il devait être enseveli dans le corps des bêtes qui allaient le dévorer : « Au moins, disait-il, je ne serai vu de personne, je n'amuserai l'esprit de personne, et ne remplirai personne de moi (1). »

LEÇON XIII.

Que le malheureux désir de l'honneur est un désir commun et universel ; manière de le combattre et d'y renoncer.

Est-ce un désir universel et commun aux hommes, que celui de vouloir qu'on pense à nous, qu'on nous aime et qu'on nous estime? — C'est un désir si commun, qu'il n'y a presque personne, s'il n'y prend bien garde, qui n'agisse et qui ne parle dans cet esprit. Nous avons en nous ce désir malheureux et idolâtrique, de vouloir remplir de nous tout le monde, de vouloir porter notre estime dans tous les cœurs, et d'être ainsi une idole qu'on regarde et à qui on s'attache continuellement.

Hélas, quel malheur ! et comment sommes-nous faits ! — Nous sommes tous remplis dans notre chair des désirs du démon, qu'il nous a inspirés par le péché d'Adam, de sorte que notre chair nous porte à vouloir, comme lui, tenir la place de Dieu dans le monde : et au lieu qu'autrefois l'homme devait être honoré comme l'image de Dieu et recevoir des créatures tous leurs hommages et tous leurs devoirs pour les porter à Dieu, depuis le péché, il a voulu les recevoir pour se les appliquer à lui-même et pour être idolâtré et adoré à la place de Dieu.

Comment pensez-vous qu'on parle dans le monde et qu'on agisse dans les choses même les plus saintes? — C'est avec le désir d'être estimé et d'imprimer l'amour de sa personne dans le cœur des auditeurs.

Le moyen de ne pas tomber dans ce désordre? — C'est de renoncer à soi-même, quand on commence à parler ou à agir. Cela se fait de cette sorte : Mon Dieu, je renonce à tous les desseins de paraître en ceci ; je renonce à tous les desseins d'être estimé ; je renonce à tous les malheureux désirs de ma chair, qui veut se chercher en tout ; je re-

(1) Blanditiis demulcete feras, ut mihi sepulcrum fiant, et nihil de corpore meo relinquant ; ne, cum obdormiero, molestus cuiquam sim. Tunc ero vere Christi discipulus, cum mundus nec corpus meum videbit (*S. Ign. Mart. Epist. ad Rom.*).

nonce à tout l'amour-propre et à tout l'orgueil dont je suis pétri.

Est-ce assez de renoncer à soi-même et aux désirs de sa propre recherche? — Il faut, outre cela, se fortifier, en se donnant à l'Esprit de Notre-Seigneur, qui depuis le baptême est en nous pour opérer nos œuvres avec nous, afin que nous fassions des œuvres de Jésus-Christ, et non pas du vieil homme; afin que nous fassions des œuvres de l'Esprit, et non celles de la chair, et afin qu'en toutes choses Dieu soit glorifié en nous par son Fils Jésus-Christ.

Voilà une belle doctrine; mais est-elle dans l'Ecriture? — Oui; je pourrais rapporter plusieurs passages qui établissent cette vérité; mais je vous citerai seulement ce qu'en dit S. Pierre, notre maître en Jésus-Christ: *Si quelqu'un parle, qu'il parle le langage de Dieu*, qu'il parle dans l'Esprit de Dieu; *si quelqu'un rend quelque service selon son ministère, qu'il serve en la vertu de Dieu, afin qu'en tout, la sainteté et la majesté de Dieu soient honorées par Jésus-Christ* (1).

C'est donc dans l'Esprit de Jésus-Christ Notre-Seigneur, opérant en tous, qu'on doit opérer toutes choses? — Oui; il faut sortir de soi-même et entrer dans la vertu de Jésus-Christ, pour honorer Dieu, son Père; car autrement nous sommes tous remplis d'impureté et de mauvaises intentions qui infectent toutes nos œuvres.

Nous sommes bien malheureux et bien misérables, puisque, tant que nous demeurons en nous-mêmes, nous ne pouvons rien faire qui puisse plaire à Dieu? — Cela provient de la corruption de notre chair: partout où elle se mêle, elle perd tout.

Je ne m'étonne pas, si nous méritons tant d'être méprisés? — Nous ne méritons pas seulement d'être oubliés et d'être méprisés comme néant; mais nous méritons encore d'être persécutés et foulés aux pieds; enfin, de nous-mêmes, nous ne méritons réellement que l'enfer.

Que dites-vous là? Vous rabattez bien de la confiance que j'avais en moi? — Je ne vous dis rien que je ne vous montre dans l'Ecriture.

LEÇON XIV.

De l'obligation que nous avons d'aimer la douleur, la souffrance, la persécution, fondée sur ce que par nous-mêmes nous ne sommes que péché.

Pour l'amour de Dieu, expliquez-moi cette vérité que vous venez de me proposer, et imprimez-la tellement dans mon esprit, que jamais elle n'en sorte, afin que je puisse aimer la souffrance, la douleur, la persécution, la calomnie; en un mot, la pénitence que je dois faire sur la terre qui en est le séjour? — Voici donc la seconde branche de la croix; car nous avons déjà vu l'obligation que nous avons d'aimer l'abjection et le mépris, qui en font la première branche, et de les souffrir par justice, aussi bien que par religion. Il faut maintenant voir comment nous sommes obligés d'aimer aussi la douleur et la souffrance, et de porter en paix la persécution et la calomnie; non seulement parce que, dans le baptême, le Saint-Esprit que nous y avons reçu nous a donné ces inclinations, mais encore par justice, à cause de notre démérite.

Expliquez-moi cela, s'il vous plaît. — Pour le bien connaître, il n'y a qu'à savoir que nous sommes péché par nous-mêmes.

J'ai bien ouï dire que nous étions pécheurs, mais non pas que nous étions péché. — Nous ne sommes pas seulement pécheurs, mais encore nous sommes péché.

Si cela est, il n'y a aucune sorte d'opprobre, de calomnie, de vexation et de persécution que nous ne méritions. Mais je vous prie de m'apprendre comment nous sommes péché? — L'homme chrétien, selon toute la doctrine de saint Paul, est composé de deux choses, l'une se nomme chair, et l'autre s'appelle esprit. C'est ainsi que se partage l'homme dans l'Ecriture.

J'entends bien que l'homme est composé de corps et d'âme; je ne sais pas si c'est la même chose que ce que vous me dites, quand vous m'apprenez que le chrétien est composé de chair et d'esprit? — Non, par l'esprit, j'entends le Saint-Esprit et tous les dons qui sont nés de cet esprit, tels que la foi, l'espérance, la charité, l'humilité, la patience et autres dons, grâces et vertus semblables, comme nous l'a enseigné saint Paul après Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui dit en saint Jean: *Ce qui est né de la chair est chair; ce qui est né de l'Esprit est esprit, Quod natum est ex carne caro est, quod natum est ex Spiritu spiritus est* (*Jean*, III, 6).

Et par la chair, qu'entendez-vous? — Vous le voyez bien, par la parole de Notre-Seigneur; c'est ce qui n'est point le Saint-Esprit ou qui n'est point né du Saint-Esprit, mais qui est né de la chair.

Le corps et l'âme sont donc appelés chair dans la sainte Ecriture? — Oui, l'âme surtout, quand elle suit la chair et ses inclinations; et notre esprit même, quand il agit pour parvenir aux fins de la chair, sont appelés chair; enfin toutes leurs pensées sont appelées chair, parce qu'elles naissent de la chair, et l'Ecriture les condamne comme choses de mort: *La prudence de la chair est une mort, Prudentia carnis mors est* (*Rom.*, VIII, 6), dit saint Paul, et nous avons eu *des pensées de chair* (*Ephés.*, II, 3), dit encore le même apôtre.

Ce qui est né du Saint-Esprit et ce que l'on nomme esprit ne nous appartient donc point; il n'est point né de nous, il n'est pas nous-mêmes? — Non, car c'est Dieu même, et les effets de sa présence, qui sont sa lumière, sa sagesse, son ardeur, son amour, etc.

Il ne faut donc point s'en glorifier, ni le mettre au nombre des choses qui sont de nous? — Vous avez raison; ce sont en nous des dons de la pure libéralité et de la grande

(1) Si quis loquitur, quasi sermones Dei; si quis ministrat, tanquam ex virtute quam administrat Deus; ut in omnibus honorificetur Deus per Jesum Christum (I *Pierre*, IV, 11).

miséricorde de Dieu, touché de notre misère et de la charité de son Fils mort pour nous sur la croix.

LEÇON XV.

Explication de la doctrine précédente.

Qu'est-ce donc qui est de nous-mêmes en nous? — Le néant et le péché; voilà ce que nous sommes.

Nous sommes donc bien peu de chose, et dignes de toute souffrance et persécution? — Pour le néant, je vous ai déjà montré comment de nous-mêmes nous n'étions rien : c'est ce que nous étions de toute éternité; l'être dont Dieu nous a revêtus n'est point de nous, il est de Dieu; et quoiqu'il nous soit donné, il ne cesse pourtant pas d'être encore son être, pour lequel il veut être honoré.

Mais pour le péché?—Je vais vous le dire, avec la grâce de Dieu. Le premier homme, Adam, avait été créé dans l'innocence, il pécha, et en lui tous les hommes ont péché.

Comment entendez-vous cela?—Si un père avait fait un marché pour lui et pour toute sa famille, n'est-il pas vrai que tous ses enfants et successeurs seraient obligés aux conditions sous lesquelles il aurait contracté?

Cela est vrai. — Notre premier père a fait le premier traité au nom de tous ses enfants et de toute sa famille : par son péché, il a violé ce pacte et ce traité : ses successeurs ont donc tous trempé avec lui dans son crime, et en ont justement porté toute la punition.

Je vois bien, et je crois que nous avons commis le péché en notre premier père, et que nous sommes punis pour ce péché-là même, ce qui est juste : mais je ne vois pas encore comment nous sommes péché?—Pour entendre ce que je vais vous dire, il fallait avoir présupposé ce que j'ai déjà établi. Le péché du premier homme a fait un tel dégât en nous, et y a mis une telle corruption, que depuis ce temps-là nous ne sommes que chair et que péché. De là vient que Dieu dit : *Mon esprit ne demeurera point en l'homme, parce qu'il est chair, Non permanebit Spiritus meus in homine in æternum, quia caro est* (*Gen.*, VI, 3); parce que tout son être, et spirituel, et corporel, est infecté du péché. Son esprit est devenu chair, il est grossier comme la chair, il est aveugle comme la chair, il ne recherche que les appétits de la chair, il est animal et terrestre comme la chair, il est tout dépravé de sa droiture, il est détourné de ses premières voies, il n'a plus que des désirs impurs, grossiers et corrompus, en un mot, il n'a plus rien des traits ni de la ressemblance de Dieu.

Je voudrais bien encore quelque éclaircissement sur cette matière. — L'homme est si dépravé dans son fond, qu'il n'a d'inclination qu'au mal et au péché; et cette inclination est si forte en lui par la misère et par le venin du péché originel, qu'il n'est qu'abîme et gouffre du péché, portant en soi le principe, non seulement d'un ou de deux péchés, mais aussi de tous les péchés ensemble.

Helas! qu'est-ce que cela? et pourquoi nous glorifions-nous de notre chair? Si le sage défend l'orgueil à l'homme, parce qu'il est cendre et poussière, *Quid superbit terra et cinis* (*Eccli.*, X, 9)? combien plus doit-on le reprocher à la chair, qui est toute pétrie de péché! — C'est là ce que nous sommes.

LEÇON XVI.

Suite de la même vérité; que notre chair n'est que péché.

Pourriez-vous encore ajouter quelque chose pour me faire concevoir comment la chair n'est que péché? — Elle est tellement péché, qu'elle est toute inclination et tout mouvement au péché et même à tout péché; en sorte que si le Saint-Esprit ne retenait notre âme et ne l'assistait des secours de sa grâce, elle serait emportée par les inclinations de la chair, qui tendent toutes au péché et qui sont toutes semées dans l'âme, à cause de l'étroite liaison et de l'intime union que celle-ci a avec la chair.

Mon Dieu! qu'est-ce donc que la chair? — C'est l'effet du péché, c'est le principe du péché; en un mot, on peut dire d'elle, comme les Juifs disaient de l'aveugle-né, qu'elle est toute née dans le péché, *In peccatis natus es totus* (*Jean*, IX, 34).

Si cela est, pourquoi ne tombons-nous pas à toute heure dans le péché? — C'est la miséricorde de Dieu qui nous en empêche, et son divin Esprit qui nous assiste et qui est en nous pour nous soutenir.

Je suis donc obligé à Dieu de ce que je ne commets pas tous les péchés du monde?—Oui, saint Augustin le disait ainsi de lui-même, et c'est le sentiment ordinaire des saints; parce que la chair est entraînée par un tel poids vers le péché, que Dieu seul peut l'empêcher d'y tomber (1).

Eh quoi! la sagesse et la philosophie ne le pourraient-elles pas? — Non; car autrefois les plus grands philosophes et les hommes les plus sages qui aient jamais été, quoiqu'ils connussent la vertu et qu'ils eussent une très-grande horreur du vice, n'ont pas laissé de faire de grandes chutes, et sont même tombés dans les vices les plus horribles et les plus honteux de la nature (*Rom.*, I, 21, *etc.*).

Nous avons donc grande obligation à Notre-Seigneur Jésus-Christ de nous avoir donné son Esprit pour relever notre âme et pour la retirer du bourbier du péché et des inclinations de la chair où elle est toute plongée? — Notre obligation envers lui est trop grande pour pouvoir l'exprimer.

Mais encore, voudriez-vous bien m'en dire quelque chose? — Ce que je puis vous en dire est qu'il n'y a aucune sorte de péché qui puisse se concevoir; il n'y a ni imperfection ni désordre, il n'y a point d'erreur ni de déréglement dont la chair ne soit remplie, tellement qu'il n'y a sorte de légèreté, ni de folie, ni de sottise que la chair ne soit capable de commettre à toute heure.

(1) Gratiæ tuæ deputo, et quæcumque non feci mala. Quid enim non facere potui, qui etiam gratuitum facinus amavi? et omnia mihi dimissa esse fateor, et quæ meâ sponte feci mala, et quæ te duce non feci (*S. Aug. Conf. l.* II. *c.* 7).

Et quoi ! je serais fou, et je ferais le fou par les rues et par les compagnies, sans le secours de Dieu ? — C'est peu que cela, qui ne regarde que l'honnêteté civile ; mais il faut que vous sachiez que, sans la grâce de Dieu, sans la vertu de son Esprit, il n'y a aucune espèce d'impureté, de vilenie, d'infamie, d'ivrognerie, de blasphème, en un mot, il n'y a sorte de péché auquel l'homme ne s'abandonnât.

La chair est donc bien corrompue ? — Vous le voyez.

LEÇON XVII.

Que notre chair est tout opposée et rebelle à Dieu et à son divin Esprit.

Je vois bien comment la chair est tout péché : je n'en saurais plus douter ; mais je vous prie néanmoins de me le faire voir plus amplement, afin de m'en inspirer toujours plus d'horreur. — La chair est péché, en tant qu'elle est tout opposée à Dieu, en tant qu'elle combat contre l'esprit ; et l'esprit aussi combat contre elle, *Caro concupiscit adversus spiritum ; spiritus autem adversus carnem* (*Gal.*, V, 17).

Que dites-vous ? la chair est opposée à Dieu et à son divin Esprit ? — Oui, c'est S. Paul qui le dit.

Elle fait donc comme le démon, qui combat contre Dieu ; et par conséquent elle est de la nature du démon ? — Oui.

Je ne m'étonne plus, si vous dites qu'il faut haïr sa chair ; que l'on doit avoir horreur de soi-même ; et que l'homme, dans son état actuel, doit être maudit, calomnié, persécuté : non, je n'en suis plus surpris. En vérité, il n'y a aucune sorte de maux et de malheurs qui ne doivent tomber sur lui à cause de sa chair. — Vous avez raison : toute la haine, la malédiction, la persécution qui tombent sur le démon, doit tomber sur la chair et sur tous ses mouvements.

Mais le démon est maudit, parce qu'il ne veut point se convertir à Dieu et ne peut jamais lui être assujetti ? — Il en est ainsi de la chair, pendant tout le temps de cette vie ; elle est tellement corrompue, gâtée, souillée et pervertie, que jamais elle ne peut se convertir à Dieu ; elle ne saurait lui être assujettie, dit saint Paul, *Legi enim Dei non est subjecta ; nec enim potest* (*Rom.*, VIII, 7).

Mais, cela étant, comment est-il possible que les saints, qui ont une chair semblable à la nôtre, servent Dieu dans le monde ? — C'est qu'en eux, l'Esprit de Dieu, à qui l'âme adhère, et par qui elle est éclairée, émue, fortifiée, entraîne la chair et l'assujettit à Dieu malgré elle.

Est-ce malgré elle ? — Oui, car en cette vie elle demeure toujours ce qu'elle est ; et quoique parfois la grâce et l'épanchement de l'Esprit saint qui se fait sur elle, la fassent *réjouir en Dieu*, comme dit l'Ecriture sainte, *Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum* (*Ps.* LXXXIII, 3), elle est pourtant prête à y résister et se fait presque toujours tirer par force.

Mais les démons ne chantent jamais les louanges de Dieu et ne sauraient se réjouir ? — Non, en l'état où ils sont : mais Dieu pourtant, s'il le voulait, le leur ferait faire par sa puissance, au milieu de leur dépravation.

Mais pourquoi notre chair loue-t-elle Dieu quelquefois, et que les démons ne le louent jamais ? — Parce que les démons ne sont plus en état d'espérer ni de mériter la gloire ; mais la chair est donnée pour compagne à l'âme qui mérite la gloire et l'espère tous les jours ; de sorte qu'en l'homme, l'âme sert Dieu et lui adhère en l'esprit, et la chair demeure malgré soi assujettie à l'esprit, quoiqu'elle n'y soit pas soumise.

Que veut dire cela, la chair est assujettie et non soumise ? — La chair est comme le démon qui, malgré sa contradiction et sa rage, est assujetti à la puissance de l'Esprit divin ; mais néanmoins il n'est pas soumis à ses lois.

La chair est-elle ainsi disposée, pendant que l'âme sert Dieu en elle ? — Oui, dans le temps que je prie Dieu et que je me soumets à lui, pendant que je m'élève à Dieu par la vertu du l'Esprit saint, en même temps la chair se sépare de Dieu, elle se distrait à la créature, elle s'abaisse et s'appesantit vers la terre, et ainsi elle détourne souvent l'âme de Dieu. *Deprimit sensum multa cogitantem* (*Sag.*, IX, 15). En même temps que l'âme se tient dans la pureté, la chair se porte à l'impureté et à la déshonnêteté ; en même temps que l'âme entre dans la sainteté de Dieu, la chair se mêle, se souille et se gâte avec la créature ; enfin, la chair ne change jamais ; elle ne cesse d'être ce qu'elle est, non plus que le démon.

LEÇON XVIII

Que la malignité de notre chair mérite toutes sortes d'humiliations de la part de Dieu et des créatures.

Quand sera-ce que l'homme et la chair ne seront plus péché ? — Dans le paradis, au jour de la résurrection, quand Dieu réformera ce corps vil, abject et humilié, *Reformabit corpus humilitatis nostræ* (*Philip.*, III, 21).

Est-ce bien dit, ce corps humilié ? — Oui, c'est bien dit ; aussi est-ce après saint Paul que nous le disons ; car, en effet, l'homme mérite toute humiliation, il n'y a point de confusion qu'il ne doive souffrir ; par exemple, si on dit de moi, de vous, ou de qui que ce soit : Cet homme ou cette femme est avare, il faut l'endurer, ayant en nous un principe d'avarice insatiable, quoique la grâce en ait peut-être étouffé le sentiment dans nos âmes. Si on dit : Cet homme, cette femme est déshonnête, il faut l'endurer, parce que la semence de tout vice et de toute impureté se trouve dans la chair, et qu'elle porterait au péché, si l'Esprit ne l'en détournait. Dit-on qu'il y a bien de l'orgueil en vous et en moi ; cela est toujours vrai, quelques effets que la grâce de Jésus-Christ et de son Saint-Esprit ait opérés en nous : et on ne nous fait point de tort ni d'injure, de nous appeler superbes, parce que notre chair demeure toujours

la même, c'est-à-dire toujours pétrie d'orgueil et toujours prête à passer aux effets; tellement que nous ne cessons jamais d'être superbes, quoique nous ne le sentions pas, et que nous nous exercions quelquefois à des actes d'humilité. Ainsi en est-il de toutes les autres imperfections qui peuvent se concevoir en l'homme, parce que la chair est la source, le cloaque et la sentine de toute impureté, de tout désordre et de tout péché.

Il n'y a donc aucune sorte d'injures qu'on ne doive supporter et qu'on ne doive croire nous être bien dues? — Non.

Les mépris, les injures, les calomnies ne doivent donc point nous troubler? — Non; il faut faire comme ce saint qui autrefois fut conduit au supplice pour un crime qu'il n'avait point commis et dont il ne voulut pas se justifier, disant en soi-même qu'il l'aurait commis et de bien plus grands encore, si Dieu ne l'en eût empêché.

Ainsi, nous devons souffrir toutes sortes de persécutions? — Si nous étions bien instruits de la malice de notre chair, nous ne douterions pas de cela; au contraire, nous devrions souhaiter ces châtiments, pour réprimer par là sa rébellion continuelle contre Dieu.

Les hommes, les anges et Dieu même devraient donc nous persécuter sans cesse? — Oui, cela devrait être ainsi, comme il sera au jour du jugement à l'égard des pécheurs que Dieu punira, et sur qui il exercera sa vengeance par toutes les créatures où il habite, comme par autant d'instruments de l'exécution de sa justice, *Pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos* (*Sag.*, V, 21). Ainsi en toute maladie, persécution, mépris et autre affliction, il faut prendre le parti de Dieu contre nous-mêmes, et dire que nous méritons justement tout cela et davantage; que Dieu a droit de se servir de toute créature pour nous punir, et que nous adorons la grande miséricorde qu'il exerce maintenant sur nous, sachant bien qu'au temps de sa justice il nous traitera plus rigoureusement.

Qu'appelez-vous le temps de sa justice? — Le temps de l'autre vie où Dieu ne fera plus miséricorde aux hommes, où sa justice ne sera plus mêlée de compassion pour nos misères et où il nous traitera selon toute la sévérité de son saint jugement.

Cela sera donc bien terrible? — *C'est une chose horrible*, dit l'Ecriture, *Horrendum est incidere in manus Dei viventis* (*Hébr.*, X, 31), *de tomber dans les mains du Dieu vivant;* alors il n'y aura aucune sorte de peine et d'affliction dont l'âme et le corps ne soient accablés.

Il est donc bien plus doux de porter maintenant la croix que la justice de Dieu nous impose, dans ce temps de miséricorde, où l'on est soutenu par la grâce et par la vertu que la bonté de Dieu nous donne, que d'attendre au temps où l'on sera délaissé de tout secours et de toute consolation, et accablé de toutes sortes de tourments? — Vous avez bien raison: dans l'enfer on n'a point de vertu qui soutienne, point de grâce qui fortifie, point d'onction qui console et qui adoucisse le joug de la rigueur de Dieu, ce qui néanmoins est ici le plus grand tempérament de nos croix et de nos tourments.

LEÇON XIX.

De l'obligation que nous avons, par suite de notre péché, de supporter la pauvreté, qui est la troisième branche de la croix des chrétiens.

Vous m'avez bien montré comment on est obligé, depuis le péché, de porter les deux premières parties de la croix, savoir, les mépris et les persécutions, ou peines violentes que l'on nomme souffrances; mais vous ne m'avez pas encore parlé de la troisième partie, non moins fâcheuse à porter que les autres, je veux dire la pauvreté, qui est la troisième branche de la croix des chrétiens. — Il est bien aisé de le faire et de vous montrer comment on est obligé, ensuite du péché, de supporter la pauvreté la plus grande qu'on puisse concevoir. La justice des rois du monde, qui ne fait rien de juste que par la participation de la justice de Dieu même, nous l'apprend dans les lois qu'elle fait contre les criminels. Aussitôt qu'elle a convaincu un homme du crime de lèse-majesté, elle le prive de tous ses biens, elle rase ses maisons, elle dépouille de tous droits dans son royaume, non seulement le criminel, mais même toute sa famille et tous ses descendants.

Est-ce ainsi que Dieu a traité les pécheurs? — Oui, et en la personne du premier homme, et après lui en celle de tous ses enfants; car premièrement il a chassé Adam de sa demeure et de sa belle maison, le paradis terrestre, qui est comme rasé et démoli pour lui et pour tous ses enfants. Secondement, il l'a dépossédé de l'empire du monde, l'a dépouillé de tout droit et l'a réduit à l'état d'un très-malheureux esclavage.

Mais pourquoi Dieu ôte-t-il les biens au pécheur? — Parce qu'il n'est pas juste qu'un serviteur rebelle, qu'un valet révolté, qu'un traître et un infidèle, jouisse des biens de son maître. Il est juste que le maître les lui ôte d'entre les mains, qu'il le chasse de sa maison et qu'il ne le souffre plus manger son pain en sa compagnie. Il est juste que Dieu ôte son bien à ses ennemis, puisqu'ils n'en usent ordinairement que pour l'offenser.

D'où vient donc que les pécheurs usent tous les jours des biens de Dieu? pourquoi vivent-ils si à leur aise? pourquoi abondent-ils en biens? — C'est que Dieu n'exerce pas sa justice sur eux en ce monde; il se réserve à les punir en l'autre. Alors le plus riche des hommes n'aura pas une goutte d'eau pour rafraîchir sa langue, comme le dit Notre-Seigneur (1). Alors ils seront si gueux et si

(1) Mitte Lazarum, ut intingat extremum digiti sui in aquam, ut refrigeret linguam meam, quia crucior in hac flamma (*Luc*, XVI, 24).

misérables, qu'ils seront dépouillés de tout et même privés de l'usage de leurs puissances naturelles, par l'excès des tourments et par la soustraction du secours de Dieu, qui ne leur laissera l'exercice de leurs facultés que pour leur faire ressentir plus vivement la rigueur des supplices.

Les démons et les réprouvés sont donc bien misérables? — Ils sont si misérables, qu'il n'y a que Dieu seul qui connaisse leur misère; eux-mêmes ne la comprennent pas, tant parce que leur peine est si grande, qu'elle excède toute connaissance, que parce qu'elle ne leur donne aucun relâche pour y penser mûrement. Ils crient sans cesse, dans l'excès de la rage et du désespoir, et ne font autre chose. Les pécheurs, dans l'ordre de la justice de Dieu, devraient être en pareil état.

Quoi! les pécheurs devraient donc être pauvres et dépouillés de tout comme les démons? — Oui; et même les pécheurs devraient encore être interdits de toutes leurs facultés corporelles et spirituelles, et dépouillés de tous les dons de Dieu.

D'où vient qu'ils n'en sont pas privés? — C'est parce que Jésus-Christ leur a acquis le droit qu'ils avaient perdu : c'est à cause de lui que les hommes en ont la jouissance; ils ne tiennent rien de tous les biens corporels ou spirituels, que par la pure miséricorde de Dieu et de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui, ému de compassion sur la misère des hommes, est venu lui-même la porter et par sa pauvreté compenser celle que tous les hommes doivent souffrir.

Expliquez-moi cela plus particulièrement, par rapport aux biens de l'esprit. — Nous n'avons aucun usage de nos puissances, nous n'avons aucune lumière de l'esprit, aucun mouvement de la volonté, que Jésus-Christ ne nous les ait acquis; parce qu'ayant péché en Adam, nous devions tout perdre : mais nous avons recouvré en Jésus-Christ ce que nous avions perdu, et recouvré encore beaucoup plus de grâces et de biens que le péché ne nous en avait ôté. Ainsi, là où le péché avait abondé, la grâce a surabondé, *Ubi abundavit delictum, superabundavit gratia* (*Rom.*, V, 20) par Jésus-Christ; et, comme chante l'Eglise : Heureuse faute qui nous a procuré un tel Rédempteur, *O felix culpa! quæ talem ac tantum meruit habere Redemptorem* (*Præc. Pasch.*).

LEÇON XX.

De la grâce qu'opèrent dans l'âme les mystères de Notre-Seigneur auxquels il faut participer; et, premièrement du mystère de l'incarnation.

Pour être parfait chrétien, suffit-il d'avoir les dispositions que vous m'avez marquées jusqu'ici? — Non; il faut, de plus, que les chrétiens participent à tous les mystères de Jésus-Christ, cet aimable Rédempteur les ayant opérés exprès en sa personne, pour qu'ils fussent des sources de grâces très-abondantes et très-particulières dans son Eglise.

Chaque mystère a-t-il acquis à l'Eglise quelque grâce spéciale? — Oui, chaque mystère a acquis à l'Eglise la grâce sanctifiante et une diversité d'états et de grâces particulières que Dieu répand dans les âmes épurées, quand il lui plaît, et plus ordinairement dans le temps de la solennité des mystères.

Combien y a-t-il de mystères principaux auxquels l'âme peut participer? — Elle doit participer généralement à tous, mais principalement à six, qui sont : l'incarnation, le crucifiement, la mort, la sépulture, la résurrection et l'ascension.

Quelle grâce opère en nous le mystère de l'incarnation? — La grâce d'anéantissement à tout propre intérêt et à tout amour-propre.

Qu'est-ce à dire, anéantissement à tout intérêt et amour-propre? — C'est-à-dire que, comme par le sacré mystère de l'incarnation, l'humanité sainte de Notre-Seigneur a été anéantie en sa propre personne, de sorte qu'elle ne se cherchait plus, elle n'avait plus d'intérêt particulier, elle n'agissait plus pour soi, ayant en soi une autre personne substituée, savoir, celle du Fils de Dieu, qui recherchait seulement l'intérêt de son Père, qu'il regardait toujours et en toutes choses : de même nous devons être anéantis à tous propres desseins et à tous propres intérêts, et n'avoir plus que ceux de Jésus-Christ, qui est en nous afin d'y vivre pour son Père (1). De même que mon Père, lorsqu'il m'a envoyé, m'a coupé toute racine de recherche de moi-même, en ne me donnant pas la personne humaine, mais en m'unissant à une personne divine, afin de me faire vivre pour lui : ainsi, quand vous me mangerez, vous vivrez tout pour moi, et non pour vous; car je serai vivant en vous; je remplirai votre âme de mes désirs et de ma vie qui consumera et anéantira en vous tout ce qui vous est propre, tellement que ce sera moi qui vivrai et désirerai tout en vous, au lieu de vous; et ainsi, anéantis en vous-même, vous serez tout revêtus de moi.

Ce revêtement de Notre-Seigneur est-il une seconde grâce du mystère de l'incarnation? — Oui; car, outre que le mystère de l'incarnation, à proprement parler, opère en nous un entier dépouillement et un renoncement à tout nous-mêmes, il opère de plus un revêtement de Notre-Seigneur, par une consécration totale à Dieu : de même qu'au jour de l'incarnation, Notre-Seigneur se consacra entièrement à son Père, lui et tous ses membres, sanctifiant déjà toutes les occasions particulières que lui et ses membres auraient jamais de servir et de glorifier Dieu.

Au très-saint jour de l'incarnation, Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il offert à Dieu son Père sa vie et celle de tous ses membres? — Oui, il les a offertes, et il continue encore cette même offrande; il est toujours vivant dans les mêmes dispositions qu'il a eues pendant toute sa vie; il ne les interrompt jamais, et il s'offre toujours à Dieu en soi et

(1) Sicut misit me vivens Pater, et ego vivo propter Patrem : et qui manducat me, et ipse vivet propter me (*Jean*, VI, 58).

en tous ses membres, dans toutes les occasions qu'ils ont de le servir, de l'honorer et de le glorifier. Notre-Seigneur, en sa personne divine, est un autel sur lequel tous les hommes sont offerts à Dieu, avec toutes leurs actions et leurs souffrances; c'est cet autel d'or (*Apoc.*, VIII, 3) sur lequel se consomme tout sacrifice parfait : la nature humaine de Jésus-Christ et celle de tous les fidèles en forment l'hostie, son esprit en est le feu, et Dieu le Père est celui à qui on l'offre et qui y est adoré en esprit et en vérité.

LEÇON XXI.

Du mystère du crucifiement et de sa grâce.

Je suis satisfait de ce que vous m'avez dit du grand et saint mystère de l'incarnation; mais pour le mystère du crucifiement, quelle grâce opère-t-il en nous? — Il nous donne la grâce et la force de crucifier tous nos membres, par la vertu de l'Esprit de Dieu, qui est comme notre meurtrier et l'exécuteur de la sentence prononcée contre la chair. Les clous dont il se sert sont les vertus qui attachent à la croix notre amour-propre et nos désirs charnels. Cet état de crucifiement suppose que l'âme est vivante à soi, qu'elle combat encore et que l'Esprit divin use de violence et de véhémence sur le corps, pour le meurtrir et le crucifier. *Mortifiez vos membres qui sont sur la terre*, dit saint Paul, *Mortificate ergo membra vestra quæ sunt super terram* (*Col.*, III, 5). Ainsi cet état dit résistance à l'esprit de la part de la chair; et souvent même, dans ces agonies, on est travaillé de peines excessives.

Que faut-il faire quand on sent en soi quelques désirs qui se soulèvent et qui donnent de la peine? — Il faut s'adresser à l'Esprit saint, le prier qu'il use de sa puissance contre la chair, et lui dire qu'il agisse en maître; que, de notre côté, nous renonçons à tous nos désirs, et que nous nous unissons à lui pour agir en sa vertu contre nous-mêmes, nous confondant et détruisant tous ces soulèvements en nous, autant que nous le pouvons, comme une victime que Dieu prend plaisir à voir immoler à sa justice.

LEÇON XXII.

Du mystère de la mort de Notre-Seigneur et de l'état de mort qu'il opère.

Comment pouvons-nous participer au mystère de la mort de Notre-Seigneur? — Par la communion à la grâce et à l'état de mort que Notre-Seigneur nous a acquise par ce mystère.

Qu'est-ce que l'état de mort? — C'est un état où le cœur ne peut être ému en son fond; et quoique le monde lui montre ses beautés, ses honneurs, ses richesses, c'est tout de même que s'il les offrait à un mort, qui demeure sans mouvement et sans désirs, insensible à tout ce qui se présente. Le chrétien, dans l'état de mort intérieure, quoi que ses sens lui montrent, quoi que les malignités du monde lui suscitent, est intérieurement inébranlable à tout; il peut être agité au dehors pendant qu'il est en vie, mais toujours il est en paix au dedans; il demeure insensible à tout, et n'en fait non plus de cas que si tout n'était rien, parce qu'il est mort en Notre-Seigneur *Mortui enim estis* (*Col.*, III, 3). Le mort peut bien être agité par dehors et recevoir quelque mouvement dans son corps, mais cette agitation est extérieure; elle ne procède pas du dedans, qui est sans vie, sans vigueur et sans force. Ainsi une âme qui est morte intérieurement, peut bien recevoir des attaques des choses extérieures; et être ébranlée au dehors : mais au dedans de soi, elle demeure morte et sans mouvement pour tout ce qui se présente, parce qu'il n'y a plus, en son fond, aucune vie pour le monde, et que tout y est insensible et mort aux choses vaines du siècle, à cause de la vie divine qui absorbe ce qu'il y a de mortel en elle, *Ut absorbeatur quod mortale est, a vita* (II *Cor.*, V, 4).

LEÇON XXIII

Du mystère de la sépulture, et en quoi sa grâce diffère de celle de la mort.

Et pour la sépulture de Notre-Seigneur, quelle est la grâce qu'elle nous acquiert, et en quoi cette grâce est-elle différente de celle de la mort? — C'est que le mort a encore la figure du monde et de la chair : l'homme mort paraît encore être une partie d'Adam; encore parfois le remue-t-on; il donne encore quelque agrément au monde; mais de l'enseveli, on n'en dit plus mot, il n'est plus dans le rang des hommes, il est puant, il est en horreur; il n'a plus rien qui agrée; il est foulé aux pieds dans un cimetière, sans que l'on s'en étonne : tant le monde est convaincu qu'il n'est rien et qu'il n'est plus du nombre des hommes. La sépulture dont parle S. Paul, lorsqu'il dit que nous sommes ensevelis avec Notre-Seigneur par le baptême (1), est la même chose que la pourriture dont parle Notre-Seigneur en saint Jean, lorsqu'il dit : *Si le grain de froment qui tombe en terre ne meurt* et ne pourrit, *il demeure tout seul* et sans fruit (2). Cette sépulture et cette pourriture sont différentes de la mort, en ce que l'état de mort dit seulement un état de consistance, de fermeté et d'insensibilité; mais l'état de sépulture et de pourriture dit la destruction totale de l'être et la production du germe d'une nouvelle vie. Le grain pourri est le tombeau d'où ressuscite la nouvelle créature; et le corps d'un chrétien, déjà condamné à la pourriture dans Adam, voit renaître de sa pourriture le germe d'une vie divine, que le Saint-Esprit y produit, avec tous les effets et tous les mouvements de sainteté qui l'accompagnent. Ce mystère est fondé sur celui de la sépulture de Notre-Seigneur, puisque ce divin Sauveur a vu renaître sa vie du milieu du tombeau où la mort avait mis cet admirable grain du froment des élus.

(1) Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem *Rom*, VI, 4. Consepulti ei in baptismo (*Col.*, II, 12).

(2) Nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet; si autem mortuum fuerit, multum fructum affert (*Jean*, XII, 24).

LEÇON XXIV.

Du mystère de la résurrection et de la grâce qu'il opère en nous.

Qu'est-ce que nous donne le saint mystère de la résurrection de Notre-Seigneur? quelle grâce opère-t-il en nous? — C'est une grâce d'éloignement de tout le siècle, de détachement de la vie présente, qui fait que l'on soupire pour la vie future et qu'on aspire continuellement au ciel, à l'exemple de Notre-Seigneur qui, après sa résurrection, ne pouvait même vivre avec ses disciples ni souffrir leur incrédulité et la dureté de leur cœur, tant il vivait dans l'impatience et dans le désir d'être avec son Père, comme il le témoignait déjà durant sa vie, par ces paroles : *Glorifiez-moi, mon Père, etc., Pater, venit hora, clarifica Filium tuum* (*Jean*, XII, 1).

Mais il ne faudrait point vivre sur la terre pour être en cet état? — Non; car Notre-Seigneur, après sa résurrection, paraît encore avec ses disciples ; il converse avec eux, mais plus rarement; il mange même avec eux, mais c'est avec éloignement et dégoût.

Cet état permet-il encore quelque attache aux créatures? — Non ; on le voit en ce qui se passe entre Notre-Seigneur et sainte Madeleine : il ne lui permet plus l'approche de sa personne, il ne souffre plus ses saintes familiarités; il l'éloigne, parce que l'état de sainteté dans lequel entre l'âme ressuscitée, porte avec soi l'éloignement de toute créature visible. *Soyez sainte*, ô Madeleine ! *car je suis saint* ; cessez d'être attachée aux choses profanes du monde; car, étant saint comme je suis, je ne saurais m'en approcher, ni par conséquent de vous, si vous y avez encore quelque attache. Quoique l'état de résurrection porte avec soi la retraite des créatures, l'union et l'application à Dieu, il n'est pas toutefois si parfait que celui de l'ascension.

LEÇON XXV.

Du mystère de l'ascension, de sa grâce et de son état, qui est celui des parfaits.

Qu'est-ce donc que l'état et la grâce du saint mystère de l'ascension? — C'est un état parfait de consommation en Dieu, un état de triomphe et de gloire achevée, un état où il ne paraît plus rien d'infirme.

Paraissait-il encore quelque infirmité en Notre-Seigneur Jésus-Christ, après sa résurrection? — Il en avait encore quelques marques, et semblait se dépouiller quelquefois de la gloire parfaite de sa consommation en Dieu et de sa totale ressemblance à son Père. Il rendait encore son humanité palpable et visible aux yeux de ses apôtres; il mangeait avec eux (1). Mais, au jour de son ascension, sa gloire ne souffre plus d'interruption ni de suspension ; l'éclat n'en est plus supportable aux yeux des hommes : étant entré dans la splendeur de Dieu son Père, il demeure caché dans son sein, il ne tombe plus sous nos sens; et, quoiqu'il y conserve les qualités de la nature humaine, il ne les assujettit plus à notre infirmité. Il y est esprit vivifiant, étant parfaitement entré en participation de la nature de son Père, glorieux, spirituel, tout-puissant, ce qui fait même qu'il envoie avec lui son Saint-Esprit et qu'il participe de la fécondité du Père, pour communiquer cet Esprit au dehors; car, comme le Verbe éternel et infiniment un avec son Père, par un principe intérieur et identique, produit le Saint-Esprit avec lui et en lui, de même Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui est extérieur à Dieu par sa nature humaine, en se réunissant à lui et entrant dans l'unité parfaite avec lui, produit le Saint-Esprit, et avec lui l'envoie à ses apôtres : et c'est en quoi consiste la merveille admirable du mystère de l'ascension. De là vient qu'une âme qui entre dans cet état de la divine ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ, reçoit la participation de sa divinité, comme le chante l'Eglise *Est elevatus in cœlum, ut nos divinitatis suæ tribueret esse participes* (*Præf. Ascension.*), après le saint apôtre, qui avait dit que nous sommes *faits participants de la nature divine Divinæ consortes naturæ* (II *Pierre*, I, 4). Etat admirable de l'âme, intérieurement rendue conforme et entièrement semblable à Dieu; et, comme disent les saints, parfaitement *déiforme*, c'est-à-dire tout ardente d'amour et lumineuse de la clarté de Dieu. L'âme en cet état ne déchoit plus de l'union ou de l'unité en Dieu, pour descendre à la bassesse de l'infirmité humaine. Vous ne la voyez plus épanchée en passion et en amour-propre ; elle n'admet plus au dedans d'elle-même la transformation en la créature; elle ne laisse plus prendre racine en elle à l'amour des choses périssables, qui fait qu'on se transforme en la créature, qu'on se voit en elle et qu'on la voit en nous; et qu'ainsi on déchoit de cette parfaite ressemblance à Dieu et à Jésus-Christ monté au ciel, où étant transformé et consommé en son Père, il nous attire avec lui à la transformation et consommation en Dieu. C'est pourquoi il disait à Madeleine : *Noli me tangere; nondum enim ascendi ad Patrem meum* (*Jean.*, XX, 17) : *Ne me touchez point, car je ne suis pas monté à mon Père* : attendez que je sois dans l'état où j'attirerai les âmes à mon Père et à la transformation et consommation en lui. C'est ce qu'il qu'il fait au très-saint sacrement, où, étant entré dans sa puissance, il consomme et transforme en lui les âmes : *Non me mutabis in te, sed tu mutaberis in me.* L'âme, dans l'état de la résurrection, doit craindre l'attache et même l'approche des créatures, de peur de déchoir, de se laisser transformer en elles et de devenir participante de leur être profane.

L'état de la sainte ascension est donc l'état des parfaits? — Oui, c'est l'état des âmes parfaites et consommées intérieurement en Dieu, dans l'être et dans la vie duquel elles sont passées par la vertu d'une union parfaite et très-intime.

O l'union admirable! — Oui ; c'est pour cela que cette sainte ascension de Notre-Seigneur est appelé *admirable*, *Per admirabilem ascensionem tuam* (*Liton.*), et qu'elle fait en-

(1) Palpate et videte, quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut me videtis habere (*Luc*, XXIV, 39).

trer les âmes dans un état de sainteté ineffable.

Dites-m'en encore quelque chose, pour me donner le désir d'y parvenir. — L'âme, en cet état, est impénétrable aux traits du monde ; elle n'est plus susceptible de l'imperfection des créatures ; elle est parfaitement séparée de l'être profane ; elle possède une paix et un repos divin : elle est inébranlable dans son intérieur : et c'est à une âme de cet état que l'on peut adresser hardiment ces paroles : *Il ne vous arrivera point de mal, et aucun fléau n'approchera de votre tabernacle, Non accedet at te malum, et flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo* (*Ps.* XC, 10). Vous diriez qu'elle est déjà, par une heureuse anticipation, dans la région de l'éternité. Cet état est un état de pureté admirable, où l'âme n'a plus de mélange avec l'être profane, ni plus d'épanchement sur lui. Elle peut voir autour de soi son vieil homme et sa chair se changer et s'altérer : mais, toujours intime et toujours intérieure à elle-même, elle ne déchoit point de son état ; elle demeure ferme, elle fait même toujours de nouveaux progrès, et ce n'est qu'en sa chair que se trouve l'altération (1).

(1) Licet is, qui foris est, noster homo corrumpatur ; tamen is, qui intus est, renovatur de die in diem (II *Cor.*, IV, 16).

Seconde partie.

DES MOYENS D'ACQUÉRIR ET DE CONSERVER L'ESPRIT CHRÉTIEN.

LEÇON I.

Que la prière est le moyen principal, et qu'il faut prier avec humilité et confiance.

Après m'avoir enseigné en quoi consiste l'esprit chrétien, donnez-moi quelque moyen pour l'acquérir et pour le conserver ? — Un des principaux et des plus efficaces est la prière ; car Notre-Seigneur assure, dans l'Evangile, que Dieu notre Père donnera l'esprit bon, c'est-à-dire l'esprit chrétien, à ceux qui le lui demanderont, *Pater vester de cælo dabit spiritum bonum petentibus se* (*Luc*, XI, 13).

Enseignez-moi la méthode que je dois garder dans la prière. — Il faut premièrement y apporter des dispositions semblables à celles que Notre-Seigneur avait lui-même, et qu'il a enseignées à ses disciples ; il faut nous adresser en toute humilité et confiance au Père éternel, comme il s'y adressa lui-même dans ses belles prières que nous lisons dans l'Evangile de saint Jean, et comme il nous l'apprend encore dans le *Pater*.

Qu'entendez-vous par le mot d'humilité ? — J'entends premièrement un sentiment de confusion pour notre indignité causée par nos péchés que Dieu ne peut souffrir : *Vous n'êtes point un Dieu qui aimiez l'iniquité, Non Deus volens iniquitatem tu es* (*Ps.* V, 5), lui dit le psalmiste ; et souvenons-nous de cette autre parole : *Dieu n'exauce point les pécheurs, Peccatores Deus non audit* (*Jean.*, IX, 31). Secondement, j'entends par l'humilité ce même sentiment de honte et de confusion, qui vient de notre incapacité à prier : car la prière est un acte surnaturel, que l'on ne peut faire sans grâce ; et l'homme, par soi-même, étant un pur néant de grâce, est tout à fait incapable de prier.

Comment donc peut-on prier avec confiance ? — Dieu y a pourvu ; et je vais vous apprendre le secret de la confiance, qui est si glorieux à Dieu et si utile à l'Eglise. Après que l'on s'est tenu quelque temps dans ce sentiment d'humilité dont je vous ai parlé, il faut se recueillir en l'esprit de Jésus-Christ, qui est dans le cœur de tous les enfants de l'Eglise pour les élever à la prière, comme le dit saint Paul (1), c'est-à-dire qu'en cet esprit nous prions avec confiance. C'est ce qui est marqué par le nom de *Père*, que nous donnons à Dieu, et par le cri que notre cœur pousse vers lui en priant, selon l'expression du même apôtre. Cela exprime la grande confiance et la force du zèle avec lesquels nous demandons à Dieu tous nos besoins. J'ajouterai encore ici ce que saint Paul dit en un autre endroit, que *l'esprit demande pour nous avec des gémissements inénarrables, Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus* (*Rom.*, VIII, 26).

Que veut dire cela, car je n'avais jamais ouï dire que le Saint-Esprit gémît ? — C'est par mystère qu'il est dit que le Saint-Esprit gémit ; car toutes les paroles de l'Ecriture sont mystérieuses, c'est-à-dire que, quand on prie en union avec l'Esprit saint, on obtient plus que par tous les gémissements et toutes les larmes imaginables. Je remarquerai encore que Notre-Seigneur qui habite en nous et qui fait les fonctions du Saint-Esprit, *Factus est in Spiritum vivificantem* (I *Cor.*, XV, 45), est appelé par David, en esprit de prophétie, *Hostie de vocifération Hostiam vociferationis* (*Ps.* XXVI, 6).

Que veut dire ce mot, *hostie de vocifération ?* — Le prophète fait allusion aux clameurs que poussaient dans le temple les animaux destinés aux sacrifices, qui étaient la figure de Jésus-Christ sur la croix et dans nos cœurs. Or, il est dit de Notre-Seigneur, qu'il pria pour nous *avec profusion de larmes, et avec des cris puissants, Preces supplica-*

(1) Accepisti Spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus, Abba, Pater (*Rom.*, VIII, 15).

tionesque cum clamore valido et lacrymis offerens (*Hébr.* V, 7).

Que signifie cela en Notre-Seigneur? — Cela montrait la tendresse de son amour envers nous et la force de son zèle dans sa prière.

Notre-Seigneur Jésus-Christ fait-il de même dans nos cœurs? — Oui, il le fait partout où il est, et dans nos cœurs, et dans le saint sacrement, et dans le sein de Dieu son Père; et en voici la raison : Ce que le Saint-Esprit a commencé une fois dans le cœur de Jésus, il l'a continué pendant toute sa vie, et le continuera durant toute l'éternité. Les opérations de sainteté, dans le cœur de Jésus, sont éternelles comme celles de tous les saints dans le ciel. Le grand secret du christianisme et tout le sujet de la confiance des enfants de Dieu consistent en ce que Jésus-Christ nous est toutes choses, comme le dit S. Paul *Omnia et in omnibus Christus* (*Col.*, III, 11); *Omnia in ipso constant* (*Ibid.*, I, 17) : il est notre prière, notre humilité, notre patience, notre charité, etc. Voici donc les dispositions qu'il faut avoir pour la prière, et l'ordre que nous y devons tenir. Il faut se présenter à Dieu notre Père, qui est toujours plein de charité, et qui nous dit par un de ses prophètes : *Je vous ai aimés d'un amour continuel. In charitate perpetua dilexi te* (*Jérém.*, XXXI, 3). Et quoique nos péchés nous rendent indignes de paraître devant lui, toutefois, si nous nous unissons à Jésus-Christ, notre indignité est couverte devant son Père, lorsqu'il sent le parfum qui s'exhale des vêtements de son Fils aîné, Jésus-Christ Notre-Seigneur, dont nous sommes couverts comme Jacob l'était des habits d'Esaü. Il faut donc, après s'être tenu quelque temps dans des sentiments d'humilité, entrer en Jésus-Christ comme notre prière, et s'unir à lui comme à notre avocat (1) et ensuite, animés de cet Esprit, rendre à Dieu tous nos devoirs, et lui demander tous nos besoins. Et pour le dire en un mot, ce qu'il y a de principal dans la prière, après l'humilité et la douleur de ses péchés, c'est d'y venir armés de confiance et de foi parfaite, fondée sur ces paroles de Notre-Seigneur : *Ce que vous demanderez à mon Père en mon nom* et en ma vertu, *il vous l'accordera. Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis* (*Jean.*, XVI, 23). En effet, nous voyons dans l'Apocalypse, *et ecce in medio throni Agnum stantem tanquam occisum* (*Apoc.*, V, 6) que Notre-Seigneur paraît devant son Père, comme un agneau debout et qui semble être mort, ce qui signifie qu'il est toujours devant le trône de son Père, revêtu des armes de sa passion, lui demandant pour nous, par ses divins mystères, tout ce dont nous avons besoin, et lui disant dans sa prière, comme David. *Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus* (*Ps.* CXXXI, 1) : Mon Dieu, souvenez-vous de toute la douceur et de la patience que j'ai eues en ma mort : je vous conjure, par toute ma vie pénitente, d'avoir pitié de mes enfants.

(1) Semper vivens ad interpellandum pro nobis (*Hebr.* VII, 25). Advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum justum (I *Jean*, II, 1).

LEÇON II.

De l'intercession des saints qui prient pour nous en Jésus-Christ et par Jésus-Christ.

Apprenez-moi encore quelque chose sur ce sujet, pour augmenter ma confiance en Jésus-Christ. — Tout ce que demande Jésus-Christ à son Père, tous les saints le demandent avec lui, ainsi qu'il est marqué dans l'Apocalypse, par ces paroles : *J'ai ouï une voix du ciel, comme le bruit des eaux de plusieurs torrents; et la voix que j'ai ouïe était comme l'harmonie d'un nombreux concert de harpes* (1).

Enseignez-moi, s'il vous plaît, ce que cela veut dire. — Il faut savoir que dans l'Ecriture les peuples sont signifiés par les eaux (2), et que les saints, dans leurs harmonies célestes, sont comparés aux joueurs de harpe. Or, les saints et les justes sont comme des échos qui font entendre à Dieu la voix de Jésus-Christ qui les remplit, tellement que tout ce que demande Jésus-Christ dans la prière, toute l'Eglise du ciel et de la terre le demande avec lui. Voyez si ce n'est pas là un grand sujet de confiance, et avec quelle foi vous devez venir à la prière.

Mais, puisque les saints ne sont que des échos de la prière de Notre-Seigneur, il semble que nous n'avons pas besoin de nous adresser à eux, et qu'il suffit de nous adresser à Notre-Seigneur? — L'intention de l'Eglise est que l'on aille chercher Jésus-Christ dans ses saints; et nous sommes bien plus assurés de le trouver dans ses saints, par exemple, dans la sainte Vierge, dans saint Joseph, saint Jean, saint Pierre, que lorsque nous le cherchons immédiatement et par nous-mêmes. Quand nous allons chercher Notre-Seigneur dans la très-sainte Vierge, que l'Eglise appelle notre avocate auprès de Jésus-Christ, nous sommes assurés, selon saint Bernard (3), qu'aussitôt elle se met en prières pour nous auprès de son Fils, et ce divin Fils se souvient de la puissance qu'il lui a donnée sur lui-même, en qualité de mère, pour ne la lui ôter jamais; parce que la grâce et la gloire perfectionnent la nature, et ne lui font jamais perdre ses droits. Aussitôt la sainte Vierge obtient que Jésus-Christ se mette en prières pour nous, et elle obtient ce que nous ne sommes pas assurés d'obtenir par nous-mêmes, car nous sommes très-indignes d'approcher de Jésus, et il a droit de

(1) Audivi vocem de cœlo tanquam vocem aquarum multarum ....; et vocem quam audivi sicut citharœdorum citharizantium in citharis suis (*Apoc.*, XIV, 2).

(2) Cùm aquæ in Apocalypsi beati Joannis (*Apoc.*, XVII, 15.) populi dicantur, ipsius populi fidelis cum capite Christo unio repræsentatur (*Conc. Trid.*, *Sess.* XXII; *de Sacrif. Missæ*, *cap.* VII).

(3) Ad Patrem verebaris accedere, Jesum tibi dedit mediatorem .... Sed forsitan et in ipso majestatem vereare divinam....Advocatum habere vis et ad ipsum? Ad Mariam recurre..... Nec dubius dixerim, exaudietur et ipsa pro reverentia sua. Exaudiet utique matrem Filius, et exaudiet Filium Pater Filioli, hæc peccatorum scala, hæc mea maxima fiducia est, hæc tota ratio spei meæ (*Serm. in Nativit. B. Mar.* n. 7).

nous rebuter par sa justice, puisque étant entré dans tous les sentiments de son Père, depuis sa sainte résurrection, *Nunc per omnia Deus* (*S. Ambr. de fide Resurrect. n.* 90), il se trouve dans les mêmes dispositions que le Père contre les pécheurs, pour les rebuter, tellement que la difficulté consiste à lui faire changer sa qualité de juge en celle d'avocat, et de jugeant, à le rendre suppliant : or, c'est ce que font les saints et particulièrement la très-sainte Vierge. N'avez-vous pas souvent ouï ces paroles de saint Paul : *Celui qui mange et boit indignement* le corps et le sang de Notre-Seigneur, *mange et boit son jugement*, *Qui enim manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit* (I *Cor.*, XI, 29)? Jésus-Christ est, dans le saint sacrement, ressuscité et plein de gloire ; et, bien qu'il soit dans un sacrement de bonté et de miséricorde, il y exerce toutefois ses jugements par des condamnations fort ordinaires : *Mors est malis, vita bonis* (*Prose de la messe du saint sacrement*). Il faut donc aller à un sacrement qui soit purement de miséricorde, et où Jésus-Christ n'exerce aucun jugement. Ce sacrement est la très-sainte Vierge. C'est par elle que nous avons accès auprès de Jésus-Christ en toute confiance. Si nos hérétiques avaient compris de la sorte la prière des saints, jamais ils n'auraient osé la condamner. Allons donc à Jésus-Christ partout où il est, et dans la sainte Vierge, et dans les saints ; allons avec foi à eux, que nous savons être parfaitement agréables à Jésus-Christ : prions-les qu'ils nous donnent accès auprès de lui, et qu'ils le conjurent d'intercéder pour nous auprès de son Père. Ainsi, chaque saint fera même prier toute l'Eglise et tous les saints par Jésus-Christ qui, étant touché de leurs sollicitations, remplira toute l'Eglise de son esprit et de sa prière.

LEÇON III.

Que le sacrifice de l'autel est le même que le sacrifice de la croix ; que Notre-Seigneur y porte les mêmes dispositions qu'il a eues à la croix.

Donnez-moi, s'il vous plaît, l'éclaircissement de ce que vous m'avez dit, savoir, que le Saint-Esprit continuait d'opérer toujours, dans l'âme de Jésus-Christ, les sentiments qu'il y avait une fois commencés ; et que Notre-Seigneur portait partout ces mêmes opérations, soit dans le cœur des fidèles, soit dans le très-saint sacrement, soit dans le sein de Dieu, son Père. — Voilà une demande bien importante, et dont l'éclaircissement est merveilleusement utile pour résoudre trois difficultés considérables, dont l'une touche le saint sacrifice de l'autel, l'autre regarde la sainte communion des fidèles ; et la troisième, la prière, soit mentale, soit vocale. Pour commencer à expliquer ceci, il faut savoir cette vérité fondamentale, que Notre-Seigneur est le chef-d'œuvre de Dieu, son Père, appelé dans l'Ecriture l'*œuvre* par excellence, *Domine, opus tuum, in medio annorum vivifica illud* (*Habac.*, III, 2). Les patriarches et les prophètes, qui soupiraient continuellement après Notre-Seigneur, l'appelaient de la sorte ; et, entre autres, le prophète David, qui dit de lui (*Ps.* CX, 3) : La grande œuvre de Dieu, c'est Jésus-Christ, dont l'intérieur est tout rempli de la louange et de la reconnaissance des grandeurs de son Père, qu'il loue lui seul plus pleinement que toute l'Eglise du ciel et de la terre, plus que tous les saints et les anges : *Confessio et magnificentia opus ejus.* Notre-Seigneur n'est pas seulement la louange de son Père, mais il est encore l'immense réservoir de la bonté et de toute la magnificence de Dieu sur l'Eglise ; et, selon le langage de saint Paul, c'est en lui et par lui que Dieu le Père a versé sur nous ses saintes bénédictions, *Benedixit nos in omni benedictione spirituali, in cœlestibus, in Christo* (*Eph.*, I, 3). Ce feu que le Saint-Esprit a une fois allumé en Notre-Seigneur, ne s'éteint jamais ; et la même ferveur intérieure, qui était en lui sur la croix, pour se sacrifier à la gloire de Dieu, son Père, et pour opérer notre salut, continue encore en lui dans le saint sacrifice de l'autel, et continuera jusqu'à la fin du monde. Par là vous commencez à comprendre quelque chose de Notre-Seigneur, et à reconnaître comment il est le chef-d'œuvre de Dieu et le sanctuaire parfait du Saint-Esprit, rempli de tous les sentiments de religion, par lesquels il rend un honneur infini à la majesté divine. Par là encore on explique nettement la difficulté des hérétiques qui disent que le sacrifice de l'autel n'est qu'une mémoire de celui de la croix, à cause de ces paroles faussement et malicieusement entendues : *Faites ceci en mémoire de moi, Hoc facite in meam commemorationem* (*Luc*, XXII, 19). Car nous savons que c'est la même hostie qui est offerte, que c'est le même intérieur, que ce sont les mêmes dispositions de cœur, que c'est le même Jésus-Christ qui est présent au saint sacrifice de l'autel, comme sur la croix ; et ainsi ce n'est que le même sacrifice continué et qui continuera jusqu'à la fin des siècles, quoique sous un appareil fort différent. Sur la croix, Notre-Seigneur paraît versant son sang, répandant des larmes, priant à haute voix ; et sur l'autel, il paraît en silence, il est sans marque sensible de sa nature humaine, de sorte que ce qu'il disait à ses apôtres : *Faites ceci en mémoire de moi*, était seulement pour les avertir qu'offrant, dans ce sacrifice véritable de l'autel, sa personne cachée sous les voiles du pain, ils se souvinssent de la charité qu'il a montrée visiblement sur le Calvaire et sur la croix, et de la religion envers son Père, qu'il y a fait paraître aux yeux de tout le monde. Or, apprenez qu'en Notre-Seigneur, aussi bien que dans le reste des chrétiens, ses membres, le principal n'est pas l'extérieur des œuvres qui paraissent ; mais que ce qui doit être le plus considéré, est l'opération secrète et intérieure du Saint-Esprit, auteur et principe de toutes les bonnes œuvres ; et que c'est aussi en quoi Dieu se complaît davantage. Comme cet auguste intérieur de Jésus-Christ est le même sur la croix et sur le saint autel, sous les

voiles du pain et sous les voiles de la chair, c'est encore là ce que nous devons le plus estimer et honorer dans le sacrifice de Notre-Seigneur, qui a commencé sur la croix, et qui se continue sur les saints autels.

Je tâcherai, avec l'aide de Notre-Seigneur, d'étudier bien devant Dieu l'explication de cette difficulté sur le saint sacrifice, pour en profiter, surtout quand j'entendrai la sainte messe, me ressouvenant de la mort et de la passion de Notre-Seigneur, et des témoignages visibles qu'il nous y a donnés de son amour, en même temps que ce même Seigneur est là présent, rempli de charité pour nous. Par là je m'exciterai puissamment à servir ce grand maître et à tout souffrir pour son amour. Mais est-ce là tout le fruit que vous prétendez que je retire de cette leçon? — C'est assez pour cette heure; je suis bien aise que Dieu vous ouvre l'esprit pour vous faire comprendre les vérités chrétiennes et le profit qu'il faut en retirer.

LEÇON IV.

Que l'on peut recevoir la sainte communion pour le bien et l'utilité des autres.

Comme, par l'avis de mon confesseur, j'approche souvent de la sainte table, voudriez-vous m'éclaircir la seconde difficulté dont vous m'avez parlé, qui regarde la sainte communion? — Cette difficulté, à présent fort répandue, n'inquiète que trop les fidèles qui ont la dévotion de communier souvent. Car plusieurs bonnes âmes que Notre-Seigneur admet à la sainte communion de son corps et de son sang, sont souvent attirées à communier pour la délivrance des âmes du purgatoire ou pour le soulagement des infirmités de leurs frères et aussi pour demander à Dieu plus efficacement quelque grâce importante à leurs âmes, au bien du prochain et à la sanctification de l'Eglise. Il se trouve néanmoins des personnes qui condamnent ces intentions, en disant : L'adoration et la foi d'une âme qui communie, est-ce une si grande œuvre? sa communion peut-elle soulager les âmes du purgatoire? peut-elle attirer quelque bénédiction sur toute l'Eglise? Cette difficulté vient de ce qu'on ne connaît point assez la valeur et le mérite de la sainte communion des fidèles. Retenez bien ces belles paroles de Notre-Seigneur, qui portent avec elles une grande instruction : *Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui* (1). Voilà des paroles d'une grande consolation pour toute l'Église et pour chaque particulier qui communie. Elles expliquent bien les intentions principales de Notre-Seigneur dans son banquet nuptial, où il fait goûter ses délices à l'âme, et la traite comme son épouse, témoignant qu'il entre, par la sainte communion, dans toutes les intentions de son épouse; elle aussi, de son côté, entre dans toutes celles de Jésus-Christ, son époux. C'est là le point parfait de l'union de Notre-Seigneur avec l'âme, où il devient parfaitement un avec elle, et où il la fait être une même chose avec lui, de même qu'il est un avec son Père. Cela supposé, lorsqu'une âme communie au corps et au sang de Jésus-Christ, elle entre dès ce moment dans tous les desseins et les intentions de Notre-Seigneur, et elle use de Jésus-Christ comme d'une chose sienne; tellement que, communiant avec l'intention de soulager une âme du purgatoire, ou avec le dessein d'attirer la bénédiction sur toute l'Eglise, elle a droit, en vertu de cette sainte union, d'employer toutes les prières de Jésus-Christ, et son zèle, et sa ferveur, et ses mérites, et ses souffrances, pour l'accomplissement de son dessein. Elle a le droit et le pouvoir de faire tourner les prières de Jésus-Christ du côté qu'il lui plaît, et de lui faire demander tout ce qu'elle veut pour le bien de l'Eglise, de sorte que ce qu'elle serait honteuse de demander par elle-même, n'étant pas digne d'obtenir la moindre chose, quand elle vient à le demander par Jésus-Christ, elle voit que c'est trop peu de chose pour ne pas l'obtenir. Celui *qui a été exaucé* de son Père *pour le respect* dû à sa personne, *Qui in diebus carnis suæ,... exauditus est pro sua reverentia* (*Hebr.*, V, 7), pendant qu'il vivait sur la terre, est le même qui prie dans l'âme; et ce qu'il demande sur la terre, aussi bien que dans le sein de son Père, il l'obtient en considération des grandeurs de sa personne et de sa nature divine, et par les mérites infinis de ses prières, de ses souffrances et de ses larmes, qu'il offre sans cesse à Dieu, selon ce que dit saint Paul : *Il se tient présent pour nous aux yeux de Dieu* le Père, *Apparet vultui Dei pro nobis* (*Hebr.*, IX, 24); et comme le même apôtre le dit encore ailleurs, il est *toujours vivant afin de prier pour nous, Semper vivens ad interpellandum pro nobis* (*Hebr.*, VII, 25). Jésus-Christ a voulu survivre à lui-même, comme Isaac, et vivre après sa mort dans son saint sacrifice, afin d'intercéder toujours pour nous et pour tous nos besoins. Le cœur d'une âme qui communie est un temple; c'est un autel, c'est une image du sein de Dieu, le Père; dans ce cœur, Jésus-Christ Notre-Seigneur s'offre à Dieu, comme sur le Calvaire, et continue ses mêmes sentiments, avec les mêmes prières qu'il faisait en mourant.

LEÇON V.

Que Notre-Seigneur Jésus-Christ habite en nous, et que nous pouvons en tout temps communier spirituellement.

Je ne saurais exprimer les sentiments d'estime et de respect que Dieu me donne pour le très-saint sacrement de l'autel, après ce que vous m'avez enseigné, que c'est un grand trésor de porter en soi Notre-Seigneur Jésus-Christ, rempli de la divinité de son Père, et de tous les trésors de sa sagesse et de sa science divine? — Cela est bien vrai; c'est pourquoi saint Paul dit que nous portons ce trésor dans des vases d'argile, *Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus* (II *Cor.*, IV, 7). C'est là cette charité excessive par

(1) Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in illo (*Joan.*, VI, 57).

laquelle, comme dit le même apôtre (1), Dieu a voulu nous montrer l'abondance des richesses de sa grâce, en nous donnant son Fils, qui est le caractère de sa substance, la splendeur de sa gloire, *Splendor gloriæ, et figura substantiæ ejus* (*Hebr.*, I, 3) et de sa beauté, pour être cette hostie admirable de louange, la source de la vie divine et de tout le mérite de l'Eglise. Ce qui doit encore augmenter votre amour envers Dieu, c'est qu'il nous a donné son Fils pour habiter en nous, non seulement dans le temps que nous communions à son corps et à son sang, mais encore dans tous les moments de notre vie.

Que dites-vous là ? Notre-Seigneur habite-t-il en nous autrement que par la très-sainte communion ? — Oui, et c'est ici la troisième difficulté dont je vous ai parlé ; elle regarde la prière, et l'explication que je vais vous en donner servira de fondement pour appuyer ce que j'ai à vous dire de l'oraison. Que Notre-Seigneur habite en nous autrement que par la sainte communion, ce n'est pas moi qui vous le dis, c'est saint Paul par ces paroles, *Christum habitare per fidem in cordibus vestris* (*Eph.*, III, 17) : Jésus-Christ habite en nos âmes et il y opère la vie divine, qui est toute comprise sous le nom de foi. Il n'habite pas seulement en nous comme Verbe, par son immensité, pour y faire les actions naturelles, et pour nous donner la vie humaine ; mais il habite aussi en nous comme Christ, par sa grâce, pour nous rendre participants de son onction et de sa vie divine.

Mais puisque nous portons toujours Jésus-Christ en nous, et que nous pouvons si souvent communier à sa grâce, il ne serait donc pas besoin de nous approcher du saint sacrement de l'autel? — Non; quoique Notre-Seigneur soit en nos cœurs, pour y répandre à tous moments les grâces de sa vie divine, cela ne doit pas nous empêcher d'approcher du saint sacrement : car ce symbole divin nous donne des grâces spéciales et plus abondantes que celles que nous recevons hors de là, par la seule communion spirituelle. Les grâces qui se donnent par le sacrement, se donnent selon la mesure de la grande charité de Dieu, dont les trésors sont infinis ; mais ce que nous attirons en nous par l'oraison et par les soupirs de notre cœur, nous est donné à proportion de la mortification du vieil homme et de la fidélité que nous avons à renoncer à nous-mêmes et à toutes les recherches secrètes de la nature. Cela dépend encore des sentiments de foi, de charité, d'humilité et d'autres dispositions particulières. D'ailleurs, comme l'infidélité de la créature y est souvent mêlée, les communications de Jésus-Christ et les communions à sa vie intérieure sont aussi fort rares et fort faibles; la créature gâte tout et empêche les plus grands desseins de Dieu sur nous. Que je souhaiterais que les chrétiens connussent leur bonheur, puisqu'ils ont en eux le trésor précieux de Jésus, dans lequel et avec lequel ils peuvent opérer tant de choses à la gloire de Dieu ! Faisons donc une continuelle attention à cette grande vérité, que Jésus-Christ est en nous pour nous sanctifier, et en nous-mêmes, et en nos œuvres, et pour remplir de lui toutes nos facultés. Il veut être la lumière de nos esprits, la ferveur de nos cœurs, la force et la vertu de toutes nos puissances, afin qu'en lui nous puissions connaître, aimer et accomplir les volontés de Dieu, son Père, agir pour son honneur et endurer toutes choses pour sa gloire.

LEÇON VI.

De la manière de faire la communion spirituelle, et de nous unir à l'Esprit de Notre-Seigneur dans toutes nos œuvres.

Afin de jouir du bonheur et de l'avantage dont vous m'avez parlé, apprenez-moi à communier souvent en esprit pendant le jour, et à bien user d'une si sainte pratique. — Je le ferai en peu de mots, après vous avoir fait remarquer que Notre-Seigneur Jésus-Christ, parlant à ses disciples, leur disait que sa nourriture spirituelle était de faire la volonté de Dieu son Père (1), et qu'il opérait toutes choses avec lui, *Pater meus usque modo operatur, et ego operor* (*Jean*, V, 17). Apprenons de là que, comme Jésus-Christ faisait toutes ses œuvres en son Père et avec son Père, il faut aussi que nous fassions toutes les nôtres en union avec ce divin Sauveur, parce qu'il est venu habiter en nous pour nous vivifier par sa vertu pour nous remplir d'une grâce capable de sanctifier toutes nos œuvres, et de les rendre agréables à Dieu, son Père.

Mais comment est-ce que cela se fait? Je ne l'entends pas. — Ne vous en étonnez point : Notre-Seigneur a prévenu vos plaintes et vos désirs, quand il a dit à ses disciples (2) : Vous connaîtrez au jour du jugement que, de même que Dieu mon Père est en moi et que je suis en lui, je suis en vous et vous en moi : et, comme mon Père demeurant en moi fait mes œuvres, *Pater in me manens, ipse facit opera* (*Jean*, XIV, 10) ; ainsi demeurant en vous, je ferai vos œuvres, et vous ferez les miennes comme je fais celles de mon Père.

Si cette connaissance est différée jusqu'au jour du jugement, de quoi peut-elle me servir maintenant pour me faire agir en Jésus-Christ? — Quoique vous ne connaissiez pas distinctement cette doctrine, et que vous ne la compreniez pas, il est néanmoins bien aisé à la foi de vous la faire pratiquer. C'est assez de croire; il ne faut pas voir ni connaître clairement. N'est-il pas vrai que vous croyez, sans les voir, tous les mystères que la foi vous enseigne? Contentez-vous aussi de savoir que la foi vous ordonne d'agir en Jésus-Christ et avec Jésus-Christ. L'Eglise le dit

(1) Propter nimiam charitatem suam, quâ dilexit nos, et cùm essemus mortui peccatis, convivificavit nos in Christo..... Ut ostenderet in sæculis supervenientibus abundantes divitias gratiæ suæ, in bonitate super nos, in Christo Jesu (*Eph.* II, 4, 5-7).

(1) Meus cibus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me, ut perficiam opus ejus (*Jean.*, IV, 34).

(2) In illo die vos cognoscetis, quia ego sum in Patre meo, et vos in me, et ego in vobis (*Jean*, XIV, 20).

tous les jours à la sainte messe : *Tout honneur et toute gloire soient rendus à Dieu le Père, par Jésus-Christ, avec Jésus-Christ, et en Jésus-Christ* (1); c'est assez de le croire; cessez de vouloir le comprendre.

Enseignez-moi donc comment il faut faire ses actions en union avec Notre-Seigneur, puisque c'est un moyen que la foi me donne pour agir chrétiennement. — Attachez-vous à cette instruction ; elle est très-importante : et si vous pratiquez la leçon que je vais vous donner en peu de mots, j'y ajouterai un petit exercice chrétien pour toutes les actions de la journée, où vous verrez les diverses intentions de l'esprit et les dispositions du cœur, dans lesquelles vous pourrez faire toutes vos actions afin d'agir chrétiennement. Toute la perfection consiste en ce point, savoir, de faire toutes ses œuvres pour la gloire de Dieu, en union avec Notre-Seigneur, et c'est ce que saint Paul appelle *vivre pour Dieu, en Jésus-Christ Notre Seigneur, Viventes autem Deo, in Christo Jesu Domino nostro* (*Rom.*, VI, 11). Nous avons déjà dit que, selon saint Paul, Jésus-Christ habite en nous par la foi, afin que nous fassions tout en lui et avec lui, parce que tout ce qui n'est pas fait de la sorte ne porte point à Dieu. Nos intentions et nos pensées tendent au péché par la corruption de notre nature; et, si nous venons à agir par nous seuls et à suivre la pente de nos sentiments, nous ne tendons qu'au péché. Vous voyez par là combien chacun doit être soigneux, au commencement de ses œuvres, de renoncer à tous ses sentiments, à tous ses désirs, à ses propres pensées, à toutes ses volontés, pour entrer, selon saint Paul, dans les sentiments et les intentions de Jésus-Christ, *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu* (*Philip.*, II, 5), pour vivre en toute piété et religion envers Dieu, en toute justice envers le prochain, en toute sainteté envers nous-mêmes, en toute sobriété à l'égard des créatures, *Abnegantes impietatem et sæcularia desideria, ut sobrie, juste et pie vivamus in hoc sæculo* (*Tit.*, II, 12). C'est ce que le Fils de Dieu avait dit en deux mots à ses disciples, *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et sequatur me* (*Matth.*, XVI, 24) : Si quelqu'un veut me suivre pour vivre chrétiennement, qu'il renonce à soi-même en toutes ses actions, et qu'il adhère à mon esprit, pour agir par sa vertu à la gloire de Dieu, mon Père.

LEÇON VII.

Application de la doctrine précédente à l'exercice de l'oraison.

Pour me faciliter la pratique que vous m'avez donnée dans la leçon précédente, appliquez-la à quelque action de la journée. — Je l'appliquerai au sujet même de la prière, pour achever de vous éclaircir la troisième difficulté que nous avons commencé à résoudre : car on ne saurait assez parler de l'oraison, puisque c'est l'action la plus importante de la vie des chrétiens. Quand donc vous voudrez commencer votre oraison, la première chose à faire, c'est de renoncer à vous-mêmes et à vos propres intentions.

Pourquoi renoncer à mes propres intentions quand je vais prier? La prière n'est-elle pas une bonne œuvre? — Oui, mais tout ce que la créature fait par elle-même est rempli d'amour-propre et d'orgueil secret. Par exemple, combien y a-t-il de personnes qui vont à la prière afin de demander à Dieu la santé, le gain d'un procès, des richesses, des honneurs? et le tout est souvent pour goûter les voluptés du monde, pour satisfaire leur ambition et pour se venger de leurs ennemis. En tout cela, il n'y a rien pour Dieu ni pour le bien de l'âme; toutes ces intentions tendent au péché et à la satisfaction de l'amour-propre. Vous voyez donc combien il est nécessaire de renoncer à soi-même et aux intentions désordonnées qui se rencontrent dans les bonnes œuvres.

Comment donc faudra-t-il faire ? — En vous mettant à genoux, tout couvert de confusion à cause de votre malice intérieure, vous direz d'abord, selon le conseil de Notre-Seigneur Jésus-Christ : Mon Dieu et mon tout, je renonce à moi-même et aux inclinations du péché dont je suis rempli. Je vois bien que je ne puis vous prier en moi-même ni par moi-même. Je déteste de tout mon cœur tout ce qui peut vous déplaire en moi; et, pour couvrir mon iniquité et ma malice, et avoir quelque accès auprès de votre divine majesté, je me donne à Jésus-Christ votre Fils qui habite en moi, et qui est la prière et la louange de toute votre Eglise. Le prophète David avait ces mêmes sentiments quand il disait à Dieu : Votre louange s'étend par toute la terre autant que la grandeur de votre nom, *Secundùm nomen tuum, Deus, sic et laus tua in fines terræ* (*Ps.* XLVII, 11). Cette louange n'est autre chose que Jésus-Christ, parfaitement semblable à son Père, et qui lui rend une gloire égale à lui-même; *Secundum nomen tuum, sic et laus tua.* O que le chrétien est heureux d'avoir ainsi dans les mains de quoi rendre à Dieu une gloire qui lui est égale et qui renferme toutes ses louanges ! Ce prophète parlant ailleurs, dans son langage plein de figures, de la prière de l'Eglise, représente cette même Eglise comme un char qui porte des milliers de chrétiens louant Dieu et se réjouissant en sa présence : il ajoute que l'Esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ est au milieu d'eux pour être leur cantique (1). Ce même Jésus, qui rend par eux cette louange, est aussi dans le sein de Dieu et dans le sacrement de l'autel, où il rend à la divine majesté tous les devoirs de respect et d'honneur, et demande les besoins et les nécessités de chaque membre de l'Eglise.

LEÇON VIII.

Méthode que l'on peut suivre dans l'oraison.

Après avoir renoncé à moi-même et purifié

(1) Per ipsum, et cum ipso, et in ipso, est tibi Deo Patri omnipotenti, in unitate Spiritus sancti, omnis honor et gloria (*Canon Missæ*).

(1) Currus Dei decem millibus multiplex, millia lætantium : Dominus in eis in Sina, in sancto (*Ps.* LXVI, 18).

mon cœur au commencement de l'oraison, et après m'être uni en esprit à Notre-Seigneur, que faut-il que je fasse? — Deux choses, comme nous l'enseigne l'Oraison dominicale: la première est d'adorer, de louer et de glorifier Dieu; la seconde est de lui demander nos besoins.

Sont-ce là les deux parties de l'oraison?— Oui : la première s'appelle adoration ; la seconde, communion.

Pourquoi commencez-vous par l'adoration? — 1° Parce que, des deux fins de l'oraison, la principale est d'honorer et de glorifier Dieu; 2° parce que la sainte Eglise le pratique ainsi au commencement de ses prières publiques, en disant : Venez, adorons Dieu, et prosternons-nous devant lui, *Venite, adoremus, et procidamus ante Deum* (*Ps.* XCIV, 6).

Pourquoi appelez-vous cette première partie *adoration?* — Parce que le mot *adoration*, dans l'Ecriture sainte, se prend souvent pour celui de religion, vertu qui porte l'âme à l'anéantissement, à l'admiration, aux louanges, aux remercîments, à l'amour, en un mot, à toutes sortes de devoirs et d'hommages que nous devons rendre à Dieu dans cette première partie de l'oraison.

Pourquoi appelez-vous la seconde partie *communion?* — Parce que dans cette partie on se donne à Dieu pour entrer en participation de ses dons et de ses perfections. Or, cette participation est appelée *communion*, surtout par les pères grecs, parce que Dieu nous rend par là ses richesses *communes*. La participation au corps de Jésus-Christ s'appelle communion sacramentelle, parce que ce sacrement nous rend *communs* les biens de Jésus-Christ, et nous communique ses plus grands dons : et la participation qui se fait dans l'oraison s'appelle communion spirituelle, à cause des dons que Dieu y communique par la seule opération intime de son Esprit. L'âme qui éprouve quelque opération secrète, doit se tenir en repos et en silence, pour recevoir toute l'étendue des dons et des communications de Dieu, sans agir par elle-même ni faire des efforts qui troubleraient les opérations pures et saintes de l'Esprit divin.

N'y a-t-il que ces deux parties dans l'oraison? — On y ajoute une troisième partie, que les uns appellent les résolutions, et qu'on peut nommer plus proprement la *coopération;* elle est le fruit de l'oraison, et s'étend à toute la journée.

Expliquez-moi ce que c'est que la *coopération*. — Après s'être excité, dans la seconde partie de l'oraison, à imiter Notre-Seigneur dans le mystère ou la vertu qu'on a adoré en lui au commencement, et après s'être tenu longtemps en sa présence, comme un pauvre mendiant qui ne se lasse jamais de faire connaître ses besoins, ni de tendre la main vers ceux qui peuvent le secourir; la troisième partie consiste à correspondre et à coopérer fidèlement à la grâce qu'on aura reçue. On forme alors de bons propos, on prévoit les occasions que l'on aura de les exécuter dans la journée, et on s'abandonne parfaitement à l'Esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour lui obéir, non seulement dans le jour présent, mais encore dans la suite de notre vie.

Quelle différence mettez-vous entre la coopération et les résolutions? — C'est au fond la même chose; mais le mot de coopération marque plus expressément la vertu du Saint-Esprit, duquel nous dépendons bien plus, dans les bonnes œuvres, que de notre volonté, qui ne pourrait rien, si elle n'était mue et fortifiée par la vertu du Saint-Esprit. Au contraire, le mot de résolution marque plus expressément la détermination de notre volonté, et semble moins donner à la vertu et au pouvoir efficace de l'Esprit saint, à qui pourtant il faut demeurer tout abandonné, afin qu'ensuite il agisse en nous dans les occasions, qu'il nous fasse souvenir de ses desseins, et qu'il nous donne la grâce et la force de les accomplir. C'est pourquoi on doit conclure l'oraison par un délaissement et un abandon total de soi-même au Saint-Esprit, qui sera notre lumière, notre amour et notre vertu.

LEÇON IX.

Nous pouvons prier Dieu, quoique nous ne le connaissions point parfaitement et que nous ignorions même nos propres besoins.

Vous m'avez enseigné, dans la leçon précédente, que les deux choses à faire dans la prière sont d'adorer et de glorifier Dieu, et ensuite de lui demander nos besoins : mais comment pourrais-je glorifier Dieu, moi qui ne le connais pas et qui ignore même les choses que je dois lui demander pour le bien de mon âme? — Cette difficulté aurait quelque fondement, si Notre-Seigneur n'avait voulu, comme souverain prêtre, se faire la prière de son Eglise et de chacun de ses membres. Il dit lui-même que *personne ne connaît le Père, sinon le Fils, Neque Patrem quis novit nisi Filius* (*Matth.*, XI, 26), ce qui fait voir le peu de connaissance que nous avons de Dieu. D'un autre côté, S. Paul dit que nous ne saurions connaître ce qui nous est bon, ni ce que nous devons demander, et que de plus nous manquons de force pour demander. Or, le même apôtre nous apprend que l'Esprit de Jésus-Christ doit être le supplément de notre ignorance et de notre infirmité. *L'Esprit de Dieu*, dit-il, *soulage notre faiblesse; car nous ne savons pas ce que nous devons demander, ni la manière de le demander : mais c'est l'Esprit même qui demande pour nous, avec des gémissements ineffables. Dieu, qui sonde les cœurs, connaît ce que le Saint-Esprit désire, et sait qu'il ne demande rien que de conforme à sa volonté* (1). Ainsi, vous n'avez qu'à vous unir à cet esprit divin, et Notre-Seigneur, qui vit en vous, suppléera à tout ce qui vous manque.

(1) Spiritus adjuvat infirmitatem nostram ; nam quid oremus, sicut oportet, nescimus, sed ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus : qui autem scrutatur corda, scit quid desideret Spiritus; quia secundum Deum postulat pro sanctis (*Rom.* VIII, 26, 27).

Le moyen de s'unir au Saint-Esprit? — Le Saint-Esprit est en vous, comme l'époux de votre âme, qui n'attend que vos désirs et votre volonté : donnez-vous donc à lui, pour prier par lui et en lui; il sera votre prière. Notre-Seigneur, en qualité de médiateur de religion, est la prière publique pour toute l'Eglise; mais l'Eglise ne prie pas en Jésus-Christ, si elle ne s'unit à lui : il faut que par la grâce de Jésus-Christ, elle se donne au Saint-Esprit, comme l'Esprit saint se donne à elle (1). Dans le mariage on exige un don mutuel des cœurs. Dans l'union spirituelle, il faut un don et un consentement mutuel des esprits. Jésus dans l'âme, l'âme en Jésus, tous deux font la prière qui est le fruit principal de l'alliance du Saint-Esprit avec nos âmes, de sorte que nos prières sont comme les enfants de ce mariage spirituel. Si vous demandez à qui est la prière, c'est à l'âme dans Jésus, et à Jésus dans l'âme. Vouloir en savoir davantage c'est vouloir violer le secret de Jésus-Christ en nous et vouloir pénétrer dans un mystère qu'il lui plaît de tenir caché, aussi bien que celui des opérations du Père dans le Fils et du Fils dans le Père. A qui appartiennent les œuvres de Jésus, est-ce au Père, ou au Fils? Elles sont et du Père et du Fils, et Dieu ne veut pas que la créature y cherche de distinction; c'est assez de savoir que Jésus les fait en son Père, et le Père en Jésus et avec Jésus.

Je n'avais jamais ouï dire que Notre-Seigneur fût médiateur de religion. — Il est vrai, comme on le dit ordinairement, que Notre-Seigneur est le médiateur de notre rédemption, parce qu'il a offert son sang à Dieu le Père par le Saint-Esprit, pour notre salut, et qu'il a donné sa vie pour la nôtre. Ainsi il a été le supplément de notre principale dette, en satisfaisant à Dieu pour nos péchés, par sa mort, qui seule pouvait satisfaire à la justice de Dieu. Mais ce n'était point assez; nous étions reliquataires envers Dieu d'un million de devoirs religieux que nous étions incapables de lui rendre par nous-mêmes, comme de l'adorer, de l'aimer, de le louer et de le prier ainsi qu'il le mérite, et que nous y sommes obligés. Nous avions besoin que le grand Maître, par sa charité, servît encore de supplément à nos devoirs, et qu'il fût le médiateur de notre religion. C'est pour cela qu'il a voulu revivre après sa mort, et être *toujours vivant*, *afin d'intercéder pour nous*, selon que l'enseigne l'Apôtre (*Hébr.*, VII, 25); c'est-à-dire pour louer et prier son Père en notre place. Jésus-Christ a fait cela dans la loi, il le fait dans l'Eglise, et il le fera encore dans le ciel. Jésus-Christ, dit le même Apôtre, était *hier*, *Jesus Christus heri, et hodie, ipse et in sæcula* (*Hebr.*, XIII, 8), il est encore *aujourd'hui*, et il sera *dans tous les siècles*. Par ce mot *hier*, il entend la loi; *aujourd'hui*, c'est le temps de l'Eglise présente; et *dans tous les siècles*, c'est l'éternité, dans laquelle Jésus-Christ sera le supplément des créatures et le médiateur de notre religion.

(1) Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum qui datus est nobis (*Rom.*, V, 5).

LEÇON X.

Comment Notre-Seigneur est médiateur de religion ; ce qui détruit une difficulté des hérétiques sur la prière publique de l'Eglise en langue latine.

L'instruction que vous venez de me donner m'invite à m'unir à Notre-Seigneur, sachant bien qu'il le désire, et qu'il est en nous pour ce sujet, qu'il n'attend que notre consentement. Nous serions bien coupables, si, ressentant dans le fond de nos cœurs sa charité qui nous attire à lui, nous n'obéissions à ses mouvements. C'est pour cela sans doute qu'il y a eu des saints qui ont moins appréhendé les jugements de Dieu pour leurs péchés, que pour leurs infidélités aux attraits de la grâce, en voyant qu'ils avaient par là contristé le Saint-Esprit, et privé Dieu de l'honneur qu'ils devaient lui rendre en union à ce divin Esprit. C'est pour cela encore que sainte Catherine de Sienne s'accusait des péchés de tout le monde et disait que, par ses infidélités à la grâce, elle avait privé les âmes de beaucoup de secours. Elle gémissait de n'avoir pas obéi au Saint-Esprit qui l'appelait souvent à la louange et à la prière, et qui eût opéré en elle beaucoup de saints mouvements capables d'apaiser Dieu, et d'attirer sur les pécheurs sa miséricorde et ensuite l'effusion de ses grâces victorieuses. Je suis tout confus en vous disant ceci; car j'ai bien sujet de demander un million de pardons pour mes infidélités; et je vous prie de vous joindre à moi pour m'obtenir miséricorde. — Je loue Dieu de ce qu'il vous donne des sentiments si chrétiens et si conformes à ceux qu'il a donnés à ses saints. Pour vous confirmer davantage en cette vérité, que Notre-Seigneur n'est pas seulement médiateur de rédemption, mais aussi de religion, j'ajouterai que nous en avons une figure dans le grand prêtre de l'ancienne loi, qui entrait dans le *Saint des saints* (*Lévit.*, XVI) en portant le sang des victimes immolées et un encensoir fumant (*Hebr.*, IX). Cet encensoir représentait les enfants de l'Eglise figurés par les grains d'encens qui étaient consumés par le feu, comme nos cœurs dans la prière le sont par l'amour et par la charité de Jésus-Christ. Par là on détruit entièrement cette difficulté des hérétiques, qui se moquent du simple peuple et des vierges consacrées à Dieu, parce qu'ils chantent en latin; comme si, en psalmodiant dans une langue qu'ils n'entendent pas, ils priaient sans fruit. Cette difficulté est vaine; car l'âme, allant à la prière, n'a autre chose à faire que de s'unir à Jésus-Christ, la prière et la louange de toute l'Eglise; de sorte que, l'âme étant unie à Notre-Seigneur et consentant de cœur à toute la louange qu'il rend à son Père, et à toutes les demandes qu'il lui fait, la prière n'est pas sans fruit : au contraire, l'âme fait bien davantage que si elle priait en son esprit propre, et qu'elle voulût s'aviser d'adorer, d'aimer, de louer et de

prier Dieu par elle-même et par ses propres actes. Par cette union, elle devient plus étendue que la mer; elle s'étend comme l'Esprit de Jésus-Christ qui prie dans toute l'Eglise. C'est le genre de prière qui se pratique au ciel, ainsi qu'on le voit dans l'Apocalypse (*Apoc.*, VII, 12), où les saints ne font que dire *Amen*, aux prières de l'Agneau. Ils expriment ainsi l'union de leurs cœurs à Jésus-Christ, leur prière; et confessant leur incapacité pour louer Dieu en eux-mêmes, ils se perdent en Jésus-Christ, pour rendre à Dieu toute la louange que lui rend ce divin médiateur, et l'Eglise en lui. C'est à quoi aussi nous invite le prophète David, quand il dit: *Venez, glorifions le Seigneur, et exaltons son nom tous ensemble. Magnificate Dominum mecum, et exaltemus nomen ejus in idipsum* (*Ps.* XXXIII, 4). Il faut donc, comme les enfants de la fournaise, glorifier Dieu *par un même esprit, une même volonté et un même cœur, Tres quasi ex uno ore laudabant, et glorificabant, et benedicebant Deum* (*Dan.*, III, 51), et avec les dispositions et intentions de l'Esprit de Jésus-Christ.

LEÇON XI.

Qu'en s'unissant à Jésus-Christ dans l'oraison, on communie à sa prière et à tous ses autres biens.

Je suis bien convaincu qu'il est nécessaire de recourir à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour faire quelque prière qui soit agréable à Dieu, et que cette prière est mille fois plus avantageuse et plus efficace que si je la faisais moi seul; mais il me reste deux doutes à vous proposer: 1° Suis-je assuré qu'en me donnant à Notre-Seigneur Jésus-Christ, je communie à la grâce de sa prière? 2° Comment pourrai-je savoir si je suis uni à lui? — Quant à votre première question, l'Ecriture sainte nous dit qu'il n'y a qu'à chercher Dieu en simplicité de cœur, *Sentite de Domino in bonitate, et in simplicitate cordis quærite illum* (*Sap.*, I, 1). Puisque Notre-Seigneur nous attend, les bras ouverts, cherchons-le en toute simplicité et donnons-nous à lui pour faire toutes nos œuvres et nos prières en union avec lui. Car il demeure en nous pour être une hostie de louange; il nous considère comme ses temples, pour glorifier Dieu sans cesse par nous, en nous et avec nous. Il nous dit à tous, par la bouche de David: *Glorifiez le Seigneur avec moi, et exaltons son nom tous ensemble.* Nous n'avons donc qu'à lui dire tout simplement: *Mon Seigneur Jésus-Christ qui êtes ma louange, je me complais et je me réjouis en toutes les louanges que vous donnez à Dieu votre Père; je m'unis et je me donne à vous pour l'adorer et pour le prier par vous et avec vous; je ne veux être qu'une hostie de louange avec vous, pour glorifier Dieu durant toute l'éternité.* Cela suffit, pourvu que nous ayons dans le cœur l'affection et le désir que nous lui témoignons par nos paroles; et il est certain qu'alors nous communions à lui et à ses prières.

Mais cette doctrine est-elle bien vraie? — Oui, elle est vraie; et tenez pour certain que, si vous agissez ainsi dans la pure charité, vous tirerez de cette pratique un fruit merveilleux. D'ailleurs cette vérité est assez marquée dans le Symbole des apôtres.

Je ne me souviens point de l'y avoir jamais lue. — Elle y est néanmoins; mais vous ne l'entendez point, et ne l'apercevez pas, en le récitant. Elle est dans la troisième partie du Symbole, qui regarde la personne du Saint-Esprit et ses opérations dans l'Eglise: *Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique, la communion des saints*; c'est là le mot.

Je vous prie de me le faire entendre; car je ne le conçois pas encore. Je sais bien que le Saint-Esprit a formé l'Eglise catholique, que c'est ce divin Esprit qui remplit les saints du ciel et les justes de la terre; et que quand nous avons la charité, nous avons la même vie que les saints. — Le mot de *communion des saints* s'entend bien en partie comme vous le dites; mais il a encore un autre sens, c'est-à-dire qu'il y a, pour les fidèles, une communion ou participation à toutes les choses saintes qui sont dans l'Eglise. De même que l'on communie au sacré corps de Jésus-Christ et à son sang, ainsi l'on peut communier à son Esprit: et non seulement on communie à son Esprit, mais aussi à toutes les choses saintes que produit cet Esprit; comme, lorsqu'on communie au très-saint sacrement de l'autel, on ne communie pas seulement au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais encore aux saintes opérations répandues dans l'intérieur de Jésus-Christ, ce qui est pour nous un trésor inestimable. Ainsi en est-il à l'égard de l'intérieur admirable de la très-sainte Vierge, de saint Joseph, de saint Jean et des autres saints du ciel. Car, en considérant, par exemple, l'intérieur tout divin de la très-sainte Vierge et les fruits de sainteté que l'Esprit de Dieu y produisait, on se trouve souvent attiré à vouloir communier spirituellement au Saint-Esprit et aux grâces intérieures qu'il opérait dans cette très-sainte âme. Vous voyez donc, par tout ce que je viens de vous dire, comment on communie à la prière de Jésus-Christ et aux autres opérations de son Esprit, en s'unissant à lui par un simple acte de foi et de charité.

LEÇON XII.

Comment on peut savoir que dans l'oraison on est uni à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il vous reste à satisfaire à l'autre difficulté que je vous ai proposée; savoir, comment l'on peut connaître si l'on est uni à Jésus-Christ. — Cette difficulté est l'occasion de bien des fautes, pour certains dévots qui, afin d'être assurés des opérations du Saint-Esprit en eux, veulent ordinairement les sentir. C'est là une erreur trop commune dans la dévotion, et qui nuit au progrès des âmes. Pour dissiper cette erreur, je vous donnerai un principe certain, que je tire des paroles de mon Maître, le docteur de la vraie dévotion. Il dit, dans son Evangile, qu'il aura des adorateurs en esprit et en vérité, c'est-à-dire qui adoreront son Père par la

foi et par la charité (1). Saint Paul le dit aussi en d'autres termes, en parlant de la manière d'adorer des chrétiens, qui ne vont à Dieu que par la foi et la charité, *Fides quæ per charitatem operatur* (*Gal.*, V, 6). Il s'ensuit que, si vous voulez vous unir à Notre-Seigneur, vous n'avez pas besoin d'images, ni de lumières sensibles dans votre esprit; vous devez vous contenter de la simple foi et de la seule charité, sans vouloir ressentir aucune opération sensible dans votre cœur. La pure charité avec la foi sont comme les deux animaux mystérieux qui tirent ce magnifique char de l'Eglise, dont nous avons parlé (*Voyez ci-dessus*). Ce qui achève de vous montrer qu'il n'est pas besoin de dispositions sensibles pour vous unir intérieurement à Jésus-Christ, c'est qu'on ne vous en demande point dans la communion de son corps et de son sang, pour participer à l'Esprit et à la vie qu'il vous y donne.

Il me semble, à vous entendre, que ce soit principalement pour recevoir en soi l'esprit, la vie et les vertus de Notre-Seigneur, que l'on communie à son corps et à son sang? — Cela est vrai : le corps et le sang précieux de Notre-Seigneur sont comme le véhicule qui nous porte son esprit, pour nous rendre participants de sa vie et de ses opérations divines, pour être notre nourriture, faire croître en nous toutes ses vertus : *Crescamus in illo per omnia* (*Eph.*, IV, 15); enfin, pour nous donner la plénitude de sa vie intérieure, et nous faire même parvenir à la plénitude des dons de Dieu, *Ut impleamini in omnem plenitudinem Dei* (*Eph.*, III, 19).

Mais les chrétiens sentent-ils cela en eux, lorsqu'ils reçoivent Jésus-Christ? sentent-ils les opérations de son esprit? entendent-ils la louange que Jésus-Christ rend à Dieu dans leur cœur? éprouvent-ils sensiblement toutes les vertus qui s'écoulent de lui dans leurs âmes? — Non, car Notre-Seigneur étant devenu tout esprit après sa résurrection, ses opérations aussi sont purement spirituelles et par conséquent ne sont pas possibles. Et de même que la nourriture corporelle conserve la vie à toutes les parties du corps humain, sans leur faire sentir néanmoins l'écoulement de la vertu vivifiante qui se répand secrètement dans chacune d'elles, ainsi Jésus-Christ, notre aliment spirituel, vivifie nos âmes d'une manière non sensible. Comme il est esprit en nous, *Factus in spiritum vivificantum* (I *Cor.*, XV, 45), il suffit, pour communier à ses divines opérations, de nous unir à lui par la foi toute nue et par la seule charité.

LEÇON XIII.

Qu'en s'unissant à Jésus-Christ, non seulement on communie au Saint-Esprit opérant en lui, mais encore à ce même Esprit opérant dans chacun des saints de l'Eglise.

Où trouvez-vous que nous communions non seulement à l'esprit de Jésus-Christ et à ses opérations en lui-même, mais aussi au Saint Esprit répandu dans tous les saints, par exemple, dans la très-sainte Vierge? — Il est aisé de vous montrer la vérité de cette doctrine. N'est-il pas vrai qu'en communiant au plus, on communie au moins, et qu'en communiant à la cause, on communie aux effets? Puis donc que nous communions au Saint-Esprit, nous communions aussi aux effets de ce divin Esprit, c'est-à-dire à toutes ses opérations, soit dans Jésus-Christ, soit dans chacun des saints. Cette richesse et cette variété de dons répandus dans les saintes âmes, et auxquels nous avons droit de communier, sont un mystique festin où l'âme peut choisir, selon l'instinct de l'esprit intérieur, telle nourriture spirituelle qui lui plaît davantage. On peut éclaircir cette doctrine si importante, par une figure admirable de l'Ecriture : je veux parler de la manne que Dieu donna à son peuple. Cette nourriture, quoique la même en tous, avait le goût des viandes particulières que les enfants d'Israël désiraient de goûter. Il en est de même des dons qu'on peut recevoir par la communion des saints. Quand nous désirons de communier aux différentes grâces des bienheureux, nous n'avons qu'à nous unir à l'esprit de Jésus-Christ, qui est la source de toutes ces grâces. Nous avons même cette pratique, si ordinaire dans l'Eglise, de communier en l'honneur des saints, pour participer à leur esprit et à leurs grâces; et nous y participons en effet, si nous nous unissons à Jésus-Christ dans le saint sacrement de l'autel, avec l'intention de communier aux dons qu'il répand de son Esprit dans les saints. Je vous découvrirai un autre mystère non moins consolant, c'est que, par cette même communion, nous pouvons avoir part aux grâces des justes qui sont sur la terre. Ainsi, par exemple, quand vous voyez une personne douée d'un grand don d'humilité, de charité ou de patience, au lieu de lui porter envie (ce qui peut arriver par la suggestion de l'amour-propre), il faut vous unir à l'Esprit de Notre-Seigneur dans le saint sacrement de l'autel, honorer dans ce divin Esprit la source de ces vertus, demander la grâce d'y communier; et bientôt vous verrez combien cette pratique est utile et avantageuse. Pour vous expliquer de plus en plus cette doctrine, je vous exposerai une autre belle figure que nous voyons dans les livres saints. Isaïe, dans une vision mystérieuse, vit le Fils de Dieu, qui lui fut montré rempli de gloire et de majesté, assis sur un trône élevé et magnifique; et l'Ecriture remarque que la partie de son riche vêtement, *qui était au-dessous de lui remplissait tout le temple* (*Isaïe*, VI, 1). Or, par ce qui était au-dessous de lui, nous pouvons entendre les opérations divines de l'esprit de Jésus, qui remplissent l'Eglise et sont répandues dans les saints. Car le Saint-Esprit a habité premièrement en Jésus-Christ, notre chef, et a produit en lui toutes les dispositions et les effets de grâce qui, de ce chef, devaient se répandre un jour dans chaque

(1) Veri adoratores adorabunt Patrem in Spiritu et veritate. Spiritus est Deus, et eos qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare (*Jean*, XXIII, 24).

membre du corps ; de sorte que toutes les grâces qui sont dans les saints du ciel et dans les justes de la terre découlent de Jésus-Christ comme d'une source unique. Elles leur sont communiquées par le Saint-Esprit qui, étant envoyé par Jésus-Christ à ses membres, leur porte ainsi ses dons, et les fait participants de sa vie divine. Je vous conseille donc de vous unir sans cesse au Saint-Esprit, afin de faire vos actions avec les propres sentiments de Jésus-Christ, pour fortifier votre faiblesse et enflammer votre charité. Contentez-vous de vous unir à lui par la foi et par l'amour : il est ce fleuve de feu dont parle l'Ecriture, *Fluvius igneus, rapidusque egrediebatur a facie ejus* (*Dan.*, VII, 10), et qui sortait de la face de Dieu. Le fleuve signifie deux choses, la voie et la vie ; car un fleuve est un chemin animé et vivant : il figure l'impétuosité de l'amour avec lequel nous devons nous porter à Dieu, et en même temps la force de l'esprit de grâce qui, sortant de Jésus-Christ, entre en nous, afin d'être notre voie, notre vérité et notre vie. Puisque la chose est ainsi, il est bien consolant d'être chrétien : O qu'il est doux de s'abandonner à l'amour, et d'être conduit si sûrement et si promptement à Dieu ! — Vous voyez combien il est important de s'abandonner à l'Esprit saint, quand on veut agir ou prier. Il faut s'unir souvent à lui, pour ne plus agir que par ce seul principe, au lieu de se conduire, comme l'on fait communément, par le principe de l'amour-propre et de la vieille créature, qui nous entraîne vers le péché.

LEÇON XIV.

Quand doit-on s'unir à l'esprit de Jésus-Christ dans la prière.

Il me reste à vous demander combien de fois, pendant la prière, il faut s'unir à Jésus-Christ et à son Saint-Esprit ? — Ou vous voulez parler de la prière particulière ou de la prière publique. Si vous parlez de la première, je réponds qu'après vous être uni au Saint-Esprit en commençant, il est bon de renouveler votre union, sinon à tous les actes, au moins à chaque partie de l'oraison, et encore lorsque l'âme se trouve dans la sécheresse et l'obscurité. S'il s'agissait de la prière publique, il faudrait renouveler votre union autant de fois que l'Eglise l'ordonne.

Quoi ! l'Eglise l'ordonne-t-elle ? Je croyais que c'était une méthode toute nouvelle et particulière ? — Non, à Dieu ne plaise que j'avance jamais rien de nouveau dans les choses de la religion ! la pratique dont je parle a toujours été en usage dans l'Eglise, soit grecque, soit latine, comme je vais vous le montrer. Si vous avez assisté quelquefois à matines, vous aurez pu remarquer que, par les premières paroles, le prêtre s'adressant à Jésus-Christ, lui dit à haute voix : *Seigneur, ouvrez ma bouche à vos louanges ;* à quoi le cœur répond : *Et elle publiera vos grandeurs* (1), comme si on disait : Seigneur, venez ouvrir nos lèvres, afin que nous puissions annoncer votre louange, ne le pouvant faire de nous-mêmes. Et aussitôt le prêtre, pour témoigner qu'il ne veut point louer Dieu en son propre esprit, mais en Jésus-Christ, l'unique hostie de louange, il ajoute, en s'adressant à Dieu le Père : *Mon Dieu, regardez* Jésus-Christ, *mon aide et mon secours ;* ne me regardez pas moi-même, mais en nous votre Fils, qui veut être notre hostie de louange. Et, à son tour, rempli du sentiment de son incapacité, l'Eglise dit, en s'adressant à Jésus-Christ lui-même : *Hâtez-vous de me secourir* (1) ; elle appelle l'Esprit de son époux, pour venir l'aider, et semble lui adresser ces amoureuses paroles de l'Apocalypse (2): *L'Esprit et l'Epouse disent : Venez ; que celui qui entend, dise : Venez... Oui, venez, Seigneur Jésus.* Ensuite, tous ensemble, en disant ces paroles : *Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit,* s'inclinent profondément. Cette inclination, que font les prêtres dans l'Eglise latine, revient aux trois inclinations que pratique l'Eglise grecque, lorsque l'officiant va faire trois inclinations profondes devant l'image de Jésus-Christ, et trois autres devant l'image de la très-sainte Vierge. Par là, ils veulent signifier qu'ils s'avouent incapables de glorifier la majesté de Dieu, et qu'ils remettent à Notre-Seigneur le soin de le glorifier, se contentant de s'unir à lui pour louer Dieu en union avec l'esprit de son Fils. Pour entrer dans cette sainte pratique, tâchez au moins, toutes les fois que vous entendrez chanter le *Gloria Patri,* et que vous verrez les prêtres s'incliner vers le saint sacrement, de faire dans votre cœur ce que les prêtres font extérieurement. Il faut qu'alors, vous unissant à Notre-Seigneur et vous humiliant profondément devant lui, vous protestiez que vous vous reconnaissez indigne de louer Dieu ; et que comme il est lui seul la louange vivante et véritable de la très-sainte Trinité, lui seul aussi est digne de la glorifier.

Est-ce pour la même raison que l'on dit *Pater* et *Ave* avant que de commencer l'office ? — Oui, c'est pour s'unir à l'intérieur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme médiateur de la louange de l'Eglise, et à celui de sa très-sainte Mère. La raison de ceci est fondée sur ce principe, que la religion consiste en ces deux points, l'un à honorer le Père, l'autre à glorifier le Fils. Or, comme nous avons deux objets de notre religion, nous avons aussi besoin de deux médiateurs. Pour louer Dieu en lui-même et dans ses œuvres, nous avons recours à Jésus-Christ, qui est le médiateur de notre louange ; et lorsque nous voulons honorer Jésus-Christ en sa personne et en ses mystères, nous avons besoin de la très-sainte Vierge, notre médiatrice envers Jésus-Christ, et nous nous adressons à elle, qui seule est digne de le louer comme il faut. Admirez l'économie de Dieu, dans le mystère de l'in-

(1) Domine labia mea aperies ; et os meum annuntiabit laudem tuam. *Ps.* I. 17.

(1) Deus, in adjutorium meum intende ; Domine, ad adjuvandum me festina. *Ps.* LXIX. 2.

(2) Spiritus et sponsa dicunt : Veni ; et qui audit, dicat : Veni... Veni, Domine Jesu. *Apoc.* XXII. 17.

carnation. L'humanité de Jésus-Christ, remplie de tous les dons de l'Esprit saint, était comme un temple auguste, dans lequel la Divinité voulut être parfaitement honorée; partout où se portait l'humanité sainte sur la terre, Dieu trouvait son ciel, son paradis, sa gloire. Mais l'humanité de Jésus-Christ méritant à son tour des honneurs et des louanges, Dieu lui a bâti un temple infiniment plus magnifique que celui de Salomon, pour lui faire rendre dans ce sanctuaire les honneurs qui lui sont dus. Ce temple est la très-sainte Vierge. Elle a suivi Jésus-Christ partout dans ses saints mystères, pour le louer et le glorifier au dedans d'elle-même, comme autrefois les prêtres accompagnaient en tout lieu l'arche d'alliance. La très-sainte Vierge ayant en elle toutes les grâces et toutes les vertus nécessaires pour honorer parfaitement la sainte humanité du Sauveur, elle est destinée de Dieu à être notre médiatrice dans les honneurs que nous sommes obligés de rendre à cette humanité sainte. Si donc, après avoir dit le *Pater* avant de commencer l'office, l'Eglise ajoute l'*Ave, Maria*, c'est pour nous engager à communier aux vertus intérieures de Marie.

Jésus-Christ et ses apôtres ont-ils recommandé aux premiers chrétiens de communier aux vertus de la très-sainte Vierge? — Non, pas expressément. Notre-Seigneur ne travaillait qu'à faire connaître son Père, et les apôtres à faire connaître Jésus-Christ, pour établir la religion chrétienne, dont Jésus-Christ est le fondement. Mais après eux, les saints Pères l'ont recommandé hautement. Voici, entre autres, d'excellentes paroles de saint Ambroise, un des plus illustres docteurs de l'Eglise latine : « Que l'âme de Marie, dit ce saint, soit en chacun de nous, pour glorifier le Seigneur; que l'esprit de Marie soit en chacun de nous, pour se réjouir en Dieu (1). » Je ne vous cite que ce passage de saint Ambroise, mais en lui je vous cite toute l'Eglise, qui a eu toujours un respect très-profond pour ce saint docteur.

On dit encore le *Credo*, après le *Pater* et l'*Ave, Maria*; pourquoi cela? — C'est pour retracer en abrégé, dans l'esprit des fidèles, les œuvres principales du Père et du Fils, et mettre devant nos yeux l'objet de nos louanges. Mais je vous dirai, en passant, qu'un excellent moyen pour réciter saintement les psaumes, c'est de se tenir uni à l'esprit, aux intentions et à l'intérieur du saint prophète qui les a composés.

(1) Sit in singulis Mariæ anima, ut magnificet Dominum; sit in singulis spiritus Mariæ, ut exultet in Deo. *In Luc, lib.* II, *n.* 26.

LEÇON XV.

Que le bonheur des chrétiens, dans l'oraison et dans la sainte communion, approche de celui des saints du paradis.

Si je comprends bien tout ce que vous m'avez dit jusqu'ici, il me semble que notre bonheur approche de celui des bienheureux dans le ciel? — C'est une vérité; et voilà pourquoi Notre-Seigneur disait à ses disciples : *Le royaume de Dieu est au dedans de vous, Regnum Dei intra vos est* (*Luc*, XVIII, 21); car, possédant Jésus-Christ en nous, par l'oraison ou par la sainte communion, nous possédons tout le ciel. Le royaume du ciel consiste à contempler Dieu en trois personnes, et l'humanité sainte de Jésus-Christ, remplie des torrents de la divinité. Il consiste aussi à voir la sainte Vierge remplie de J.-C., de même que Jésus-Christ est rempli de son Père; à voir encore toute la société des saints, le corps magnifique de l'Eglise, animé par Jésus-Christ, rempli par lui d'amour, de louange, d'adoration, et glorifiant par lui Dieu le Père. Or, qui possède Jésus-Christ au saint sacrement de l'autel, le possède tel qu'il est dans le ciel : Jésus-Christ porte partout ce qu'il est; il est donc en nous le sanctuaire de Dieu son Père et l'hostie de louange qui loue Dieu dans tous les saints. L'Eglise de la terre possède donc les mêmes biens que celle du ciel, mais avec cette différence, que nous n'y communions pas si parfaitement que dans le ciel, quoique ces biens soient les mêmes; car Jésus-Christ ne fait pas écouler en nous tous ses torrents divins, parce qu'il ne trouve point dans nos âmes une capacité assez vaste pour les recevoir.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE SECOND VOLUME.

CATÉCHISME HISTORIQUE.

CATÉCHISME THÉOLOGIQUE.

EXPLICATION DU SYMBOLE DES APOTRES ET DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

CATÉCHISME HISTORIQUE, DOGMATIQUE ET MORAL DES FÊTES PRINCIPALES.

DU CATÉCHISME DES FÊTES.

SUPPLÉMENT AU CATÉCHISME DE MEUSI.

CATÉCHISME DOGMATIQUE ET LITURGIQUE.

CATÉCHISME PRATIQUE.

CATÉCHISME SPIRITUEL.

CATÉCHISME DE LA VIE INTÉRIEURE.

FIN DU SECOND VOLUME.

